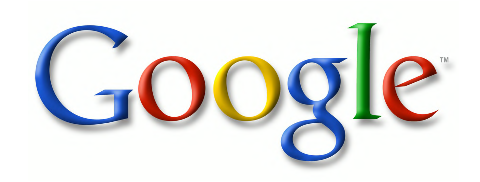
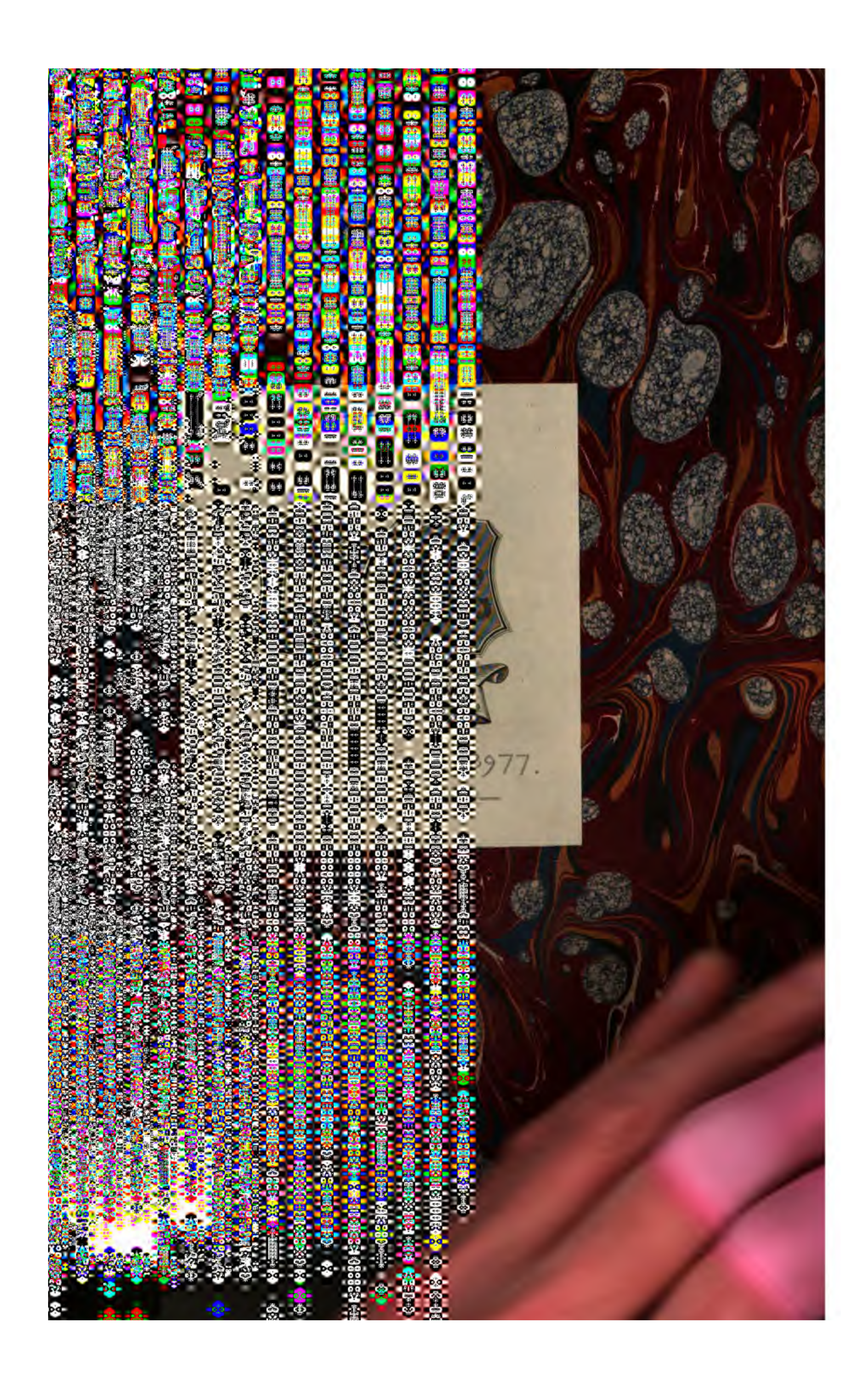
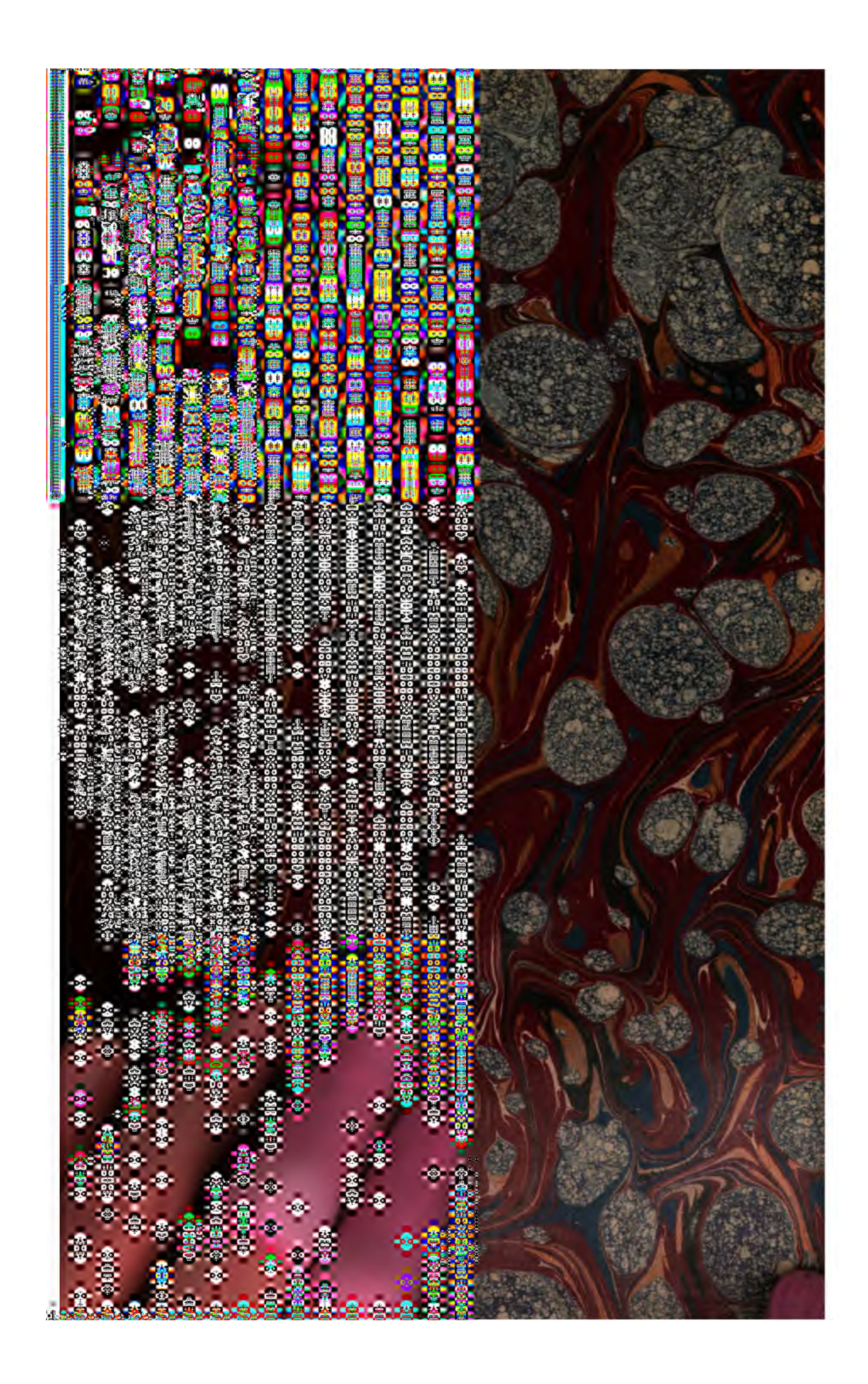






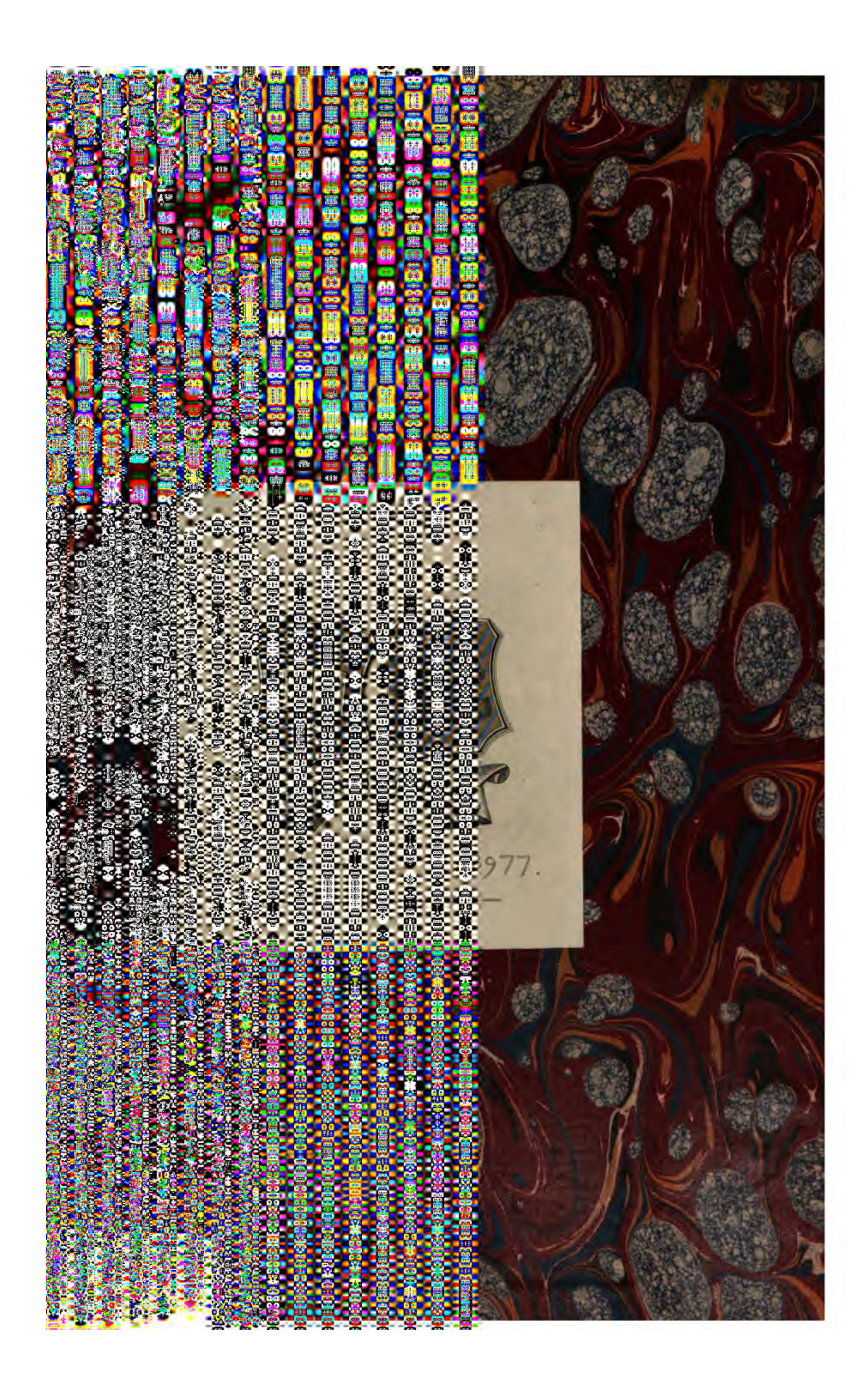


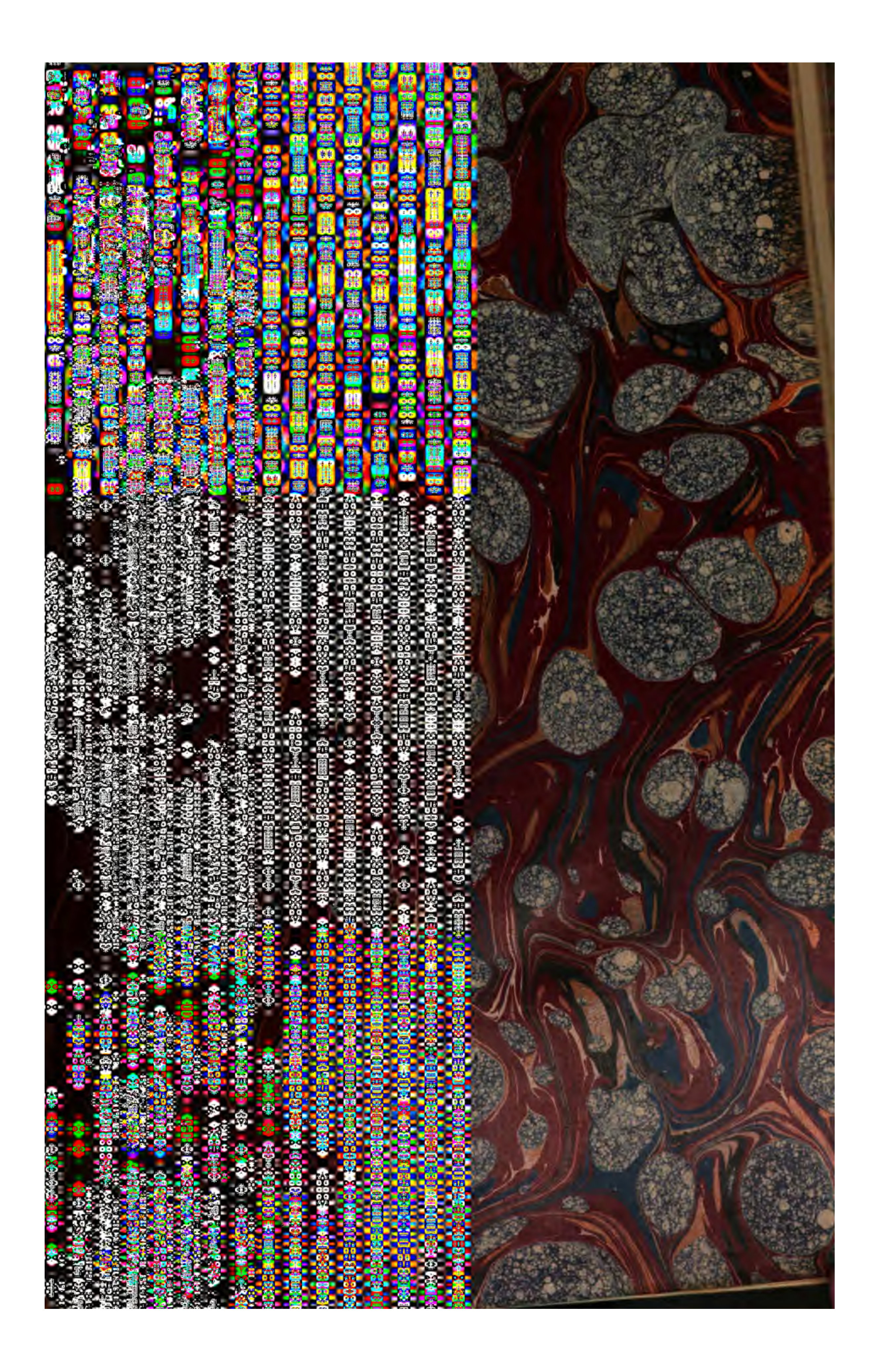
NS. 1. a

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

TOME QUATRIÈME.





NS. 1. a

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

TOME QUATRIÈME.

Beaugency. — GASNIER, imprimeur.

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

PAR

L'ABBÉ FLEURY,

PRÊTRE, PRIEUR D'ARGENTEUIL, CONFESSEUR DU ROI LOUIS XV, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE;

AUGMENTÉE DE QUATRE LIVRES

(LES LIVRES CI, CII, CIII ET CIV)

COMPRENANT L'HISTOIRE DU QUINZIÈME SIÈCLE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après un manuscrit de Fleury appartenant à la Bibliothèque impériale,

AVEC

UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME QUATRIÈME.

PARIS

DELAROQUE FRERES, LIBRAIRES,

21, QUAI VOLTAIRE.

1856

HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

I. Commencements de saint Romuald.

Cependant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald, en Lombardie, et Nil, en Calabre. Romuald naquit à Ravenne, de l'illustre famille des ducs; et, dans sa première jeunesse, cédant au penchant de l'âge et abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté (1). Toutefois, ayant la crainte de Dieu, il s'efforçoit souvent de se relever, et se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il disoit en lui-même: Que des ermites seroient bien ici! qu'ils seroient en repos et à couvert des agitations du siècle! Son père, nommé Sergius, étoit homme du monde et fort attaché à ses intérêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parents pour un pré qu'ils se disputoient; et voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, et avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent, il le menaça de le déshériter. Enfin, on en vint aux mains, et le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été présent, il en voulut faire pénitence pendant quarante jours, et se retira pour cet effet au monastère de Saint-Apollinaire de Classe.

Là, touché par les exhortations d'un frère convers, il résolut de se donner entièrement à Dieu, et demanda l'habit monastique; mais les moines, craignant la dureté de son père, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus, archevêque de Ravenne, qui avoit été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint désir, et recommanda aux moines de le recevoir sans hésiter; ce qu'ils firent, appuyés d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, et Honestus étoit entré dans le siége de Ravenne l'an neuf cent soixante-onze, d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plus tôt que vers l'an neuf cent cinquante-deux (1). Il demeura environ trois ans au monastère de Classe; mais, voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre sévèrement les moines, leur mettant la règle devant les yeux. Indignés de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort; et comme il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terrasse. Mais, étant averti par un des complices, il évita le péril.

Comme il avançoit de plus en plus dans le désir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Venise un ermite, nommé Marin, d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé et des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, et se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité et d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il récitoit tous les jours le psautier, et comme Romuald ne savoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce temps-là. Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête, du côté gauche, pour le corriger, et Romuald, après l'avoir long-temps souffert, lui dit enfin: Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit; car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, et le traita plus doucement.

(1) Vita per Patr. Dam. Boll. 7 febr. t. 4, p. 101. Act. Ben. Sæc. 6, p. 281.

(1) Vita Num. 101. Rub. Hist. Rav. p. 262. Vita, n. 7.

II. Conversion de Pierre Urséole.

Pierre Urséole, alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien, son prédécesseur, étant devenu suspect aux Vénitiens, ils conspirèrent contre lui et résolurent de l'attaquer dans son palais, et le tuer avec toute sa famille. Mais, comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'avisèrent de brûler la maison de Pierre Urséole, contiguë au palais, et l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc, ce qui fut exécuté. Pierre, ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remords de son crime, et demanda conseil à un abbé, nommé Guérin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pèlerinages de dévotion. Il consulta aussi Marin et Romuald; et tous trois convinrent que Pierre devoit renoncer non-seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, et embrasser la vie monastique. Il se déroba donc secrètement à sa femme et à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradénic; ils allèrent joindre les trois autres, et s'étant embarqués tous cinq, ils arrivèrent en Catalogne, au monastère de Saint-Michel de Cusan, que Guérin gouvernoit dès l'an neuf cent soixante-treize. Pierre Urséole et Jean Gradénic s'y rendirent moines; mais Marin et Romuald demeurèrent près du monastère, continuant à mener la vie érémitique à laquelle ils étoient accoutumés, et, au bout d'un an, les deux autres se joignirent à eux (1).

III. Saint Romuald en Catalogne.

Romuald se distingua tellement par son zèle, qu'il devint bientôt leur maître, et Marin lui-même se soumit à sa conduite. Pendant un an, Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de pois-chiches cuits; et pendant trois ans, lui et Jean Gradénic vécurent du blé qu'ils recueilloient en labourant à la main, redoublant ainsi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald ayant lu dans la vie des pères que quelques uns jeûnoient toute la semaine, hors le samedi et le dimanche, entreprit de les imiter, et vécut ainsi plus de quinze ans. Ensuite, il remit au jeudi le soulagement qu'il prenoit le samedi, tant pour se conformer à l'usage de l'église romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que de deux ou trois jours de suite. Il fit depuis la règle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi et le dimanche, auxquels ils pouvoient manger des herbes et user de toute sorte de boisson; mais pendant les deux carêmes de l'année ils jeûnoient toute la semaine. Il défendoit aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fît souvent lui même; et disoit que quiconque aspire à la perfection, doit manger tous les jours, en sorte qu'il ait tous les jours faim (1).

Le comte Oliban, à qui le monastère de Cusan avoit appartenu, étoit un seigneur de Catalogne chargé de grands péchés. Il vint un jour voir saint Romuald, et lui raconta toute sa vie comme en confession, après quoi le saint homme lui dit qu'il ne pouvoit se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, et dit que les hommes spirituels à qui il s'étoit déjà confessé, ne lui avoient jamais conseillé une si rude pénitence. Il fit venir des évêques et des abbés qui l'avoient accompagné, et après avoir délibéré tous ensemble, ils vinrent à l'avis de Romuald, avouant que la crainte les avoit empêchés jusque-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont Cassin sous prétexte de pèlerinage, et d'y embrasser la vie monastique.

Cependant Sergius, père de Romuald, se fit moine au monastère de Saint-Sévère près de Ravenne, mais quelque temps après il s'en repentit et voulut retourner au monde. Les moines en donnèrent aussitôt avis à Romuald, qui résolut d'aller au secours de son père, et chargea l'abbé Guérin et Jean Gradénic de conduire le comte Oliban au mont Cassin. Les Catalans, apprenant que Romuald songeoit à quitter leur pays, en furent extrêmement affligés; et après avoir cherché un moyen de prévenir cette perte, ils n'en trouvèrent point de plus sûr, que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ses reliques pour la protection du pays. Romuald en étant averti, se rasa entièrement la tête, et comme les meurtriers approchoient de sa cellule, il se mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'esprit, et se retirèrent sans lui faire aucun mal.

S'étant ainsi sauvé de leur dévotion brutale, il partit nu-pieds, un bâton à la main, et arriva à Ravenne, où, trouvant son père résolu au retour au siècle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers, et le frappa rudement jusqu'à ce qu'en maltraitant son corps il eût guéri son âme et l'eût fait revenir à sa première résolution. Il y persévéra, et mourut saintement quelque temps après.

IV. Conversion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, ayant laissé ses terres à son fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guérin, Jean Gradénic et Marin, car Pierre Urséole étoit déjà mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargés de son trésor; mais étant arrivé au mont Cassin, il renvoya ses gens fort surpris et fort affligés (2). Marin s'en alla peu de temps après en Pouille, et y demeura dans la solitude, où il fut enfin tué par

(1) Acta SS. Ben. Sæc. 5, p. 877; Sæc. p. 312.

(1) N. 13. Vita Rom. n. 18.

(2) Chron. Cass. lib. II, c. 19.

les coureurs arabes. L'abbé Guérin, accoutumé aux pèlerinages, résolut d'aller à Jérusalem, et Jean Gradénic avec lui; mais Oliban, l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puisque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois; mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guérin rompit la jambe à Gradénic, qui fut ainsi obligé de revenir au mont Cassin et, s'étant fait bâtir une cellule près du monastère, y vécut près de trente ans, et y finit saintement. Oliban fut dans la suite abbé de Cusan, puis évêque d'Alzone, qui n'est plus qu'un village entre Carcassonne et Saint-Papoul (1).

V. Commencements de saint Nil de Calabre.

Saint Nil revint aussi au mont Cassin vers l'an neuf cent quatre-vingt. Il étoit né à Rossane, capitale de la Calabre, la seule ville que les Grecs y avoient conservée, le reste du pays étant désolé par les courses des Sarrasins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude; il lisoit continuellement l'Ecriture sainte, et prenoit un plaisir singulier aux vies des pères (2). Ce qui lui inspira une grande aversion du vice et des mauvaises curiosités, comme des caractères et des paroles superstitieuses contre divers accidents. Ayant perdu ses parents, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui étoit aussi très-pieuse; mais étant arrivé à la fleur de la jeunesse, il attira les désirs de toutes les filles par sa beauté et l'agrément de sa voix; et de son côté il fut épris de la plus belle d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance; et le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois, la pensée de la mort et des supplices éternels commença à le relever de cette chute, et ces sentiments devinrent bien plus vifs dans une fièvre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc, sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, et leur dit qu'il avoit trouvé une très-belle vigne, et qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, et nonobstant sa fièvre il partit accompagné d'un moine, nommé Grégoire, qui le conduisoit à son monastère. En passant une rivière, il fut tout d'un coup délivré de sa maladie; ce qu'il prit pour une marque assurée que ce voyage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monastère de Mercure, et entre autres grands personnages il y trouva Jean, Fantin et Zacharie. Il fut surpris de leur extérieur et de la pauvreté de leurs habits, et son zèle pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la sagesse de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture, et la pénétration de son esprit jugèrent dès-lors que non-seulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il seroit utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de temps après, il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que si quelqu'un étoit assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé et le monastère seroit confisqué. Les supérieurs résolurent donc de l'envoyer sous une autre domination pour recevoir le saint habit, et il se détermina à entrer dans le monastère de Saint-Nazaire. En chemin, il rencontra un Sarrasin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, et où il alloit. Nil lui dit simplement la vérité, et le Sarrasin fut surpris de lui voir prendre une telle résolution étant si jeune; car il n'avoit pas trente ans, et il portoit encore son habit séculier, qui étoit très-riche (1). Tu devois attendre, dit-il, à la vieillesse, pour t'engager dans la vie monastique, si tu l'as résolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous soyons bons par nécessité; un vieillard n'a plus la force de le servir, non plus que de porter les armes pour son prince. Je veux servir Dieu dans ma jeunesse, afin qu'il honore ma vieillesse. Le Sarrasin, touché de ce discours, lui montra le chemin, et le quitta en lui donnant des bénédictions, et l'encourageant à suivre son dessein. Nil fut saisi de crainte songeant au péril qu'il avoit évité; et sa peur augmenta quand il entendit le Sarrasin revenir en courant, et criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportés, voyant qu'il n'avoit aucune provision, et lui fit excuse de n'avoir rien de meilleur à lui donner; mais en même temps il blâma sa crainte et la mauvaise opinion qu'il avoit de lui.

Etant près du monastère, il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, disant mille maux des moines, les traitant d'avares, de glorieux, de gourmands (2). Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudières de leur cuisine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit sans l'écouter, et Nil entra enfin dans le monastère de Saint-Nazaire. L'abbé et les moines le reçurent avec grande charité; et le voyant fatigué du chemin, ils lui donnèrent du poisson et du vin, mais il se contenta de pain et d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monastique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monastère, où il avoit d'abord été reçu. L'abbé vouloit, aussitôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monastère; mais Nil trouva cette proposition si étrange que dès-lors il fit serment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie érémitique de saint Nil.

Le temps étant accompli, il retourna au

(1) Act. Sanct. Ben. Sæc. 6, p. 313.

(2) Vita interp. Carioph. p. 3.

(1) P. 10.

(2) P. 13.

monastère de Mercure, où les pères le reçurent avec une grande joie : particulièrement Fantin, avec lequel il lia une amitié très-étroite. On en parla quelque temps après à Jean, supérieur de tous ces monastères, qui, ayant éprouvé son obéissance en plusieurs manières, en demeura très-satisfait, et le retint quelques temps auprès de lui. Ensuite, du consentement des pères, il se retira près du monastère, dans une caverne où étoit un autel dédié à saint Michel. Là, il s'imposa cette manière de vie. Depuis le matin jusqu'à tierce, il s'appliquoit à écrire, car il écrivoit bien et vite (1). Depuis tierce jusqu'à sexte, il se tenoit devant la croix, récitant le psautier et faisant mille génuflexions. Depuis sexte jusqu'à none, il demeuroit assis, lisant et étudiant l'Ecriture sainte et les pères. Après avoir dit none et vêpres, il sortoit de sa cellule pour se promener et se relâcher, sans toutefois se détourner de Dieu, qu'il considéroit dans ses créatures, méditant quelques passages des pères. Après le soleil couché, il se mettoit à table et mangeoit ou du pain sec, ou sans pain des herbes cuites, ou du fruit selon la saison. Sa table étoit une grosse pierre, et son plat un morceau de pot de terre; il ne buvoit que de l'eau et par mesure. Il essayoit d'imiter toutes les manières de vivre qu'il lisoit dans les anciens. Ainsi, il passa jusqu'à vingt jours sans manger que deux fois, et fit trois fois cette expérience. Pendant un an, il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain sec; mais il quitta cette pratique, pour ne se pas dessécher le poumon : car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois, il passoit souvent le carême sans boire et sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit, il donnoit une heure au sommeil pour la digestion; ensuite il récitoit le psautier, faisant cinq cents génuflexions, puis il disoit les prières des nocturnes et des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de piété que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chèvre, qu'il portoit un an; et sa ceinture étoit une corde qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siége, ni coffre, ni sac : son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

Un des frères le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, et, l'ayant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon père, j'ai trois pièces d'argent, que voulez-vous que j'en fasse? Nil lui dit : Donnez-les aux pauvres, et ne gardez que votre psautier. Il le fit : mais, après avoir demeuré quelque temps avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austère, et commença à chercher querelle pour le mettre en colère. Nil lui dit doucement : Mon frère, le Seigneur nous a appelés en paix (1). Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez, à la bonne heure, où il vous plaira, car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition et du désir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colère : Rendez-moi mes trois pièces d'argent, et je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres? Nil, lui répondit : Mon frère, écrivez sur un morceau de papier que j'en recevrai la récompense dans le ciel, et le mettez sur l'autel, et je vous les rendrai aussitôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit sa promesse, et fit ce qu'il désiroit. Nil ayant reçu son écrit, descendit au monastère de Castel, et y emprunta trois pièces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine se retira, suivit ses désirs, et mourut quelque temps après. Mais Nil étant rentré dans sa caverne, écrivit en douze jours trois psautiers, et acquitta sa dette.

Quelques années après, le bienheureux Fantin tomba dans une espèce d'égarement d'esprit qui parut surnaturel à ceux qui connoissoient sa vertu (2). Car il sortit de son monastère, et alloit de côté et d'autre, faisant des lamentations continuelles sur les églises, les monastères et les livres. Il disoit que les églises étoient pleines d'ânes et de mulets, qui les profanoient par leurs ordures ; les monastères brûlés et perdus, les livres mouillés et devenus inutiles, en sorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des frères de son monastère, il le pleuroit comme mort, et disoit : C'est moi qui t'ai tué, mon enfant. En parlant ainsi, il ne vouloit ni loger sous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les déserts, il vivoit d'herbes sauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incursion des Sarrasins, qui désolèrent le pays peu de temps après, ou plutôt de la décadence des monastères et du relâchement de la discipline. Nil, sensiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le suivoit et s'efforçoit de lui persuader de rentrer dans le monastère ; mais Fantin l'assura qu'il n'y retourneroit point, et qu'il mourroit bientôt, comme il arriva en effet.

Nil étant revenu à sa caverne, les pères du monastère de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir et leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastère, et assembla la communauté dans l'église; mais, après la prière, Luc, frère du défunt abbé Fantin, prit Nil par les pieds, le conjurant, au nom de la sainte Trinité et de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations, et le fit élire abbé; car, quoiqu'il ne fût pas fort savant dans les saintes Ecritures, il avoit le talent de gouverner et une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

(1) P. 18, 25, 28.

(1) P. 37. I Cor. VII, 15. (2) P. 45.

VII. Premiers disciples de saint Nil.

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience et d'une obéissance merveilleuses (1). Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, et qu'ils n'épargneroient ni monastères ni moines. Tous se réfugièrent dans les châteaux les plus proches; et Etienne, se trouvant au monastère de saint Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le temps de retourner à la caverne. Nil lui-même, voyant déjà la poussière qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, et se cacha dans un lieu détourné; puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastère, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé; et, croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il résolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; et, après que les Sarrasins furent passés, Nil et Etienne retournèrent à leur caverne, et reprirent leur première façon de vivre.

Quelque temps après, Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard, nommé George, des principaux de la ville, qui croyoit être appelé de Dieu à mener la vie solitaire, et s'offrit à Nil pour faire ce qu'il lui plairoit. Nil lui répondit: Mon frère, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert; mais parce que nous ne pouvons porter la règle de la vie commune, nous nous sommes séparés des hommes comme des lépreux (2). Vous faites bien de chercher votre salut; allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'âme et du corps. Mais George demeura ferme, et ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale.

Enfin, comme les Sarrasins revenoient de temps en temps en ces quartiers-là, et que la caverne étoit sur leur passage, Nil et ses disciples jugèrent qu'ils ne pouvoient y demeurer (3). Il vint donc s'établir auprès de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de saint Adrien. Là il lui vint encore quelques disciples, et par la suite du temps ils se trouvèrent jusqu'à douze et plus; en sorte que ce lieu devint un monastère. Il y avoit deux frères dans le voisinage, qui, touchés d'envie, commencèrent à médire de saint Nil, et le traiter d'hypocrite et d'imposteur; mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des bénédictions et des louanges; et un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux, et demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout son bien, et lui recommanda son frère. Il ne vouloit point que son monastère eût rien au-delà du nécessaire, disant que ce surplus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines ayant un jour mangé hors de sa maison, il leur dit: Etes-vous mes esclaves pour vous cacher ainsi de moi? Vous êtes mes frères, notre pain est votre travail; et personne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. Sa communauté croissant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hégumène, pour mieux observer le précepte de l'Evangile de ne point se nommer maître (1); mais il donna le titre d'hégumène à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-savant dans les auteurs sacrés et profanes, et qui laissa lui-même plusieurs écrits.

Un grand tremblement de terre, qui arriva dans la Campanie et la Calabre, ayant presque renversé la ville de Rossane, saint Nil voulut aller voir ce désastre de sa patrie (2). Mais pour se déguiser, il mit autour de sa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, et portoit sur l'épaule son manteau pendu à son bâton. Les enfants lui jettoient des pierres, et crioient après lui: Au caloyer Bulgare! d'autres l'appeloient Franc ou Arménien. Le soir, s'étant remis à son état ordinaire, il entra dans la grande église, pour prier la Sainte-Vierge sa patronne, et fut reconnu de quelques prêtres, qui se jetèrent à ses pieds, fort surpris de son arrivée. Après les avoir consolés par des discours de piété, il demeura avec un nommé Caniscas, dont il avoit été disciple, l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toujours mené une vie fort pure. Mais il ne put le persuader, à cause de l'avarice qui le dominoit; et il mourut quelque temps après, avec un repentir inutile de ne l'avoir pas écouté.

Il faisoit souvent réflexion sur la douceur de la solitude, et le dégagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme sans biens; et il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu, on recule; leur conversation même lui étoit à charge, parce qu'elle détournoit de la contemplation et de l'occupation intérieure. A ces pensées il opposoit ce précepte de l'apôtre (3): Que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres pour leur salut. Il résolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonnable; et s'ils y obéissoient sans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour, après l'office du matin, il leur dit: Mes pères, nous avons planté trop de vignes, et ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le nécessaire; venez-en couper une partie. Ils y consentirent, et ayant pris la cognée sur son épaule, il les

(1) P. 40, 54.
(2) P. 56, 60.
(3) P. 63.

(1) P. 69, 71. Matth. XXIII, 8.
(2) P. 72. V. Chr. Cass. l. II, c. 11.
(3) P. 78. 1 Cor. X, 24.

mena à la plus belle de leurs vignes et du plus grand rapport. Ils le suivirent tous, et se mirent à couper depuis le matin jusqu'à tierce. Alors, voyant leur obéissance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté jusqu'au mont Athos, et de l'autre jusqu'en Sicile, personne n'y pouvoit rien comprendre, et on l'interprétoit diversement.

VIII. Il est visité par Théophylacte et Léon.

Un jour, comme il étoit à Rossane un peu indisposé, Théophylacte, métropolitain de Calabre et le domestique Léon, tous deux gens d'esprit et savants, vinrent le voir avec des magistrats, des prêtres et une grande partie du peuple, à dessein de lui faire des questions sur l'Ecriture, plutôt pour l'éprouver que pour s'instruire (1). Après qu'ils se furent salués et assis, Nil donna au domestique un livre qu'il avoit à la main, et lui fit lire cette sentence, que de dix mille âmes à peine s'en trouve-t-il une dans le temps présent qui sorte entre les mains des anges. Ils commencèrent à dire tout d'une voix : A Dieu ne plaise, cela n'est pas vrai : celui qui l'a dit est hérétique. C'est donc en vain que nous avons été baptisés, que nous adorons la croix, que nous communions et portons le nom de chrétiens. Nil voyant que le métropolitain et le domestique ne disoient rien à ceux qui parloient ainsi, répondit doucement : Que direz-vous si je vous montre que saint Basile, saint Chrysostôme, saint Ephrem, saint Théodore Studite, saint Paul même et l'Evangile disent la même chose ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oseriez faire profession d'aucune hérésie, le peuple vous lapideroit. Mais sachez, que si vous n'êtes vertueux et très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchés de ce discours, et commencèrent tous à soupirer et à dire : Malheur à nous pécheurs que nous sommes !

Nicolas, protospataire, lui dit : Mon père, pourquoi l'Evangile dit-il (2) : Celui qui donnera à un de ses moindres un verre d'eau froide, ne perdra pas sa récompense ? Il répondit : Cela est dit pour ceux qui n'ont rien, afin que personne ne s'excuse sur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon père, je voudrois savoir si Salomon est sauvé ou damné. Nil, sachant que c'étoit un débauché, lui dit : Et moi je voudrois savoir si vous serez sauvé ou damné. Que nous importe à vous et à moi que Salomon le soit ? C'est pour nous qu'il est écrit (3) : Quiconque regarde une femme pour la désirer, a déjà commis l'adultère. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'Ecriture qu'il se soit repenti comme nous le trouvons de Manassès.

(1) P. 82.
(2) Matth. x, 42.
(3) Matth. v, 28.

Un prêtre se leva ensuite, et dit : Mon père, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis ? Il répondit : D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire, et Nil leur dit : N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'Ecriture ne nous a point découvert ? Au lieu de penser comment vous avez été formés, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus et que vous n'avez pas gardés, qui vous a fait chasser du paradis, et comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre ; et quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en étoit la racine ou les feuilles ou l'écorce, et s'il étoit grand ou petit. Après quelques autres entretiens ils se retirèrent, et le métropolitain lui-même dit que ce caloyer étoit un grand personnage.

IX. Conversion d'Eupraxius.

Eupraxius, gouverneur de Calabre, avoit fondé à Rossane un monastère de filles, qui, étant tombé en décadence lorsqu'Eupraxius fut retourné à Constantinople, saint Nil avoit pris soin de le rétablir (1). Toutefois des gens mal intentionnés dirent à Eupraxius que Nil avoit pillé ce monastère : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre comme gouverneur, et tous les abbés de la province vinrent avec des présents le complimenter et lui demander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, et demeura en paix dans son monastère, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup son indignation ; et il cherchoit les moyens de la satisfaire. Mais il lui vint un ulcère qui le tourmenta pendant trois ans, et lui consuma les parties, que l'on ne nomme point, avec une infection insupportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ses débauches, se repentit de ses emportements contre le saint abbé, et l'envoya prier de le venir voir et lui donner sa bénédiction. Le saint homme se fit prier long-temps pour l'humilier à son tour, et n'y alla qu'au bout des trois ans, lorsqu'il sut que le mal attaquoit déjà les parties nobles.

Le gouverneur lui embrassa les pieds, fondant en larmes, et Nil l'ayant relevé, il lui fit la confession de tous ses péchés, et le conjura de lui donner l'habit monastique, disant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le saint lui répondit (2) : Tous ceux qui ont péché après le baptême sont obligés sans aucun vœu à embrasser la pénitence ; mais quant à vous donner l'habit, je ne suis qu'un simple moine sans aucun ordre ecclésiastique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de Sainte-Sévérine, voici des évêques et des archimandrites ; c'est

(1) P. 80, 92.
(2) P. 95.

à eux d'accomplir votre souhait. Toutefois, Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de sa main, et le revêtit de l'habit monastique en présence des évêques et des abbés. Alors, le gouverneur les pria à manger, et les servit à table lui-même, tant il se trouva de force. Puis il distribua de sa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le légua aux églises; il affranchit tous ses esclaves, et mourut trois jours après plein de componction et d'espérance. Il avoit fait Nil exécuteur de son testament; mais le saint homme ne voulut point s'embarrasser dans tant d'affaires, et s'en déchargea sur le métropolitain.

X. Autres actions de saint Nil.

Il délivra plusieurs possédés, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres; mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque répugnance qu'il eût à venir dans le monde et en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'intercéder pour le peuple auprès des magistrats, afin de sauver les malheureux opprimés, et quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied et les incommodités des saisons. Plusieurs des officiers qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent pour la subsistance de sa communauté ou pour les pauvres; mais il leur disoit : Mes frères seront heureux, suivant le psaume (1), s'ils vivent du travail de leurs mains, et les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, et m'admireront comme possédant tout sans rien avoir

Un eunuque de la chambre de l'empereur l'ayant prié de le venir voir, lui dit : Je n'ai point de parents, et j'ai de grands biens; j'ai résolu de les donner à Dieu, et de fonder un monastère (2). Venez avec moi à Constantinople, je prendrai le saint habit de votre main, et je vous ferai converser familièrement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coutume le signe de la croix sur sa poitrine, et répondit à l'eunuque : Votre dessein est beau et agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon désert et les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes et me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinople de moines et d'abbés, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde? Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voie étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, et le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piége de l'ennemi.

L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accordèrent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, et le forcer à remplir cette place (1). Les magistrats et les principaux du clergé marchoient déjà pour exécuter leur dessein; mais quelqu'un les prévint, croyant porter au père une agréable nouvelle. Il le remercia, et lui fit même donner un présent; mais il se retira au fond d'une montagne avec des moines, et se cacha si bien qu'on ne put jamais le trouver. Les prêtres et les magistrats qui étoient venus au monastère, après avoir bien cherché et longtemps attendu, s'en retournèrent fort affligés, et furent contraints d'élire un autre archevêque.

Quelque temps après, les Sarrasins ayant fait une incursion dans la Calabre, saint Nil se retira dans la forteresse avec ses moines, excepté trois, qui, étant demeurés dans le monastère, furent pris et emmenés en Sicile (2). Saint Nil songea à les retirer, et, ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastère, il les envoya à Palerme par un frère fidèle, avec un mulet qu'on lui avoit donné, et une lettre adressée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien et pieux. Il lut la lettre à l'émir, son maître, qui admira la sagesse et la vertu du saint abbé; et, ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, et retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux; mais il les renvoya avec l'argent et plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraités; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastère; et si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le pays, et je te traiterois avec toutes sortes d'honneur et de respect.

XI. Saint Nil se retire au Mont-Cassin.

Le saint homme, prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir : mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa réputation étoit venue jusqu'aux empereurs (3). Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu; mais il étoit partout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capoue, il fut reçu avec très-grand honneur par le prince Pandolfe et les premiers de la ville, jusque-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, et l'eussent fait, si le prince ne fût mort. Mais ils appelèrent Aligerne, abbé du mont Cassin, et lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monastères de la dépendance du sien, tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastère du mont Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusqu'au pied de la montagne, les prêtres et les diacres

(1) P. 101, 107, 109. Psalm. 127. (2) P. 122.

(1) P. 115. (2) P. 120. (3) P. 123.

revêtus de leurs ornements comme un jour de fête, portant des cierges et des encensoirs. Il guérit toutes les maladies corporelles et spirituelles, et admira le bel ordre et la régularité de cette maison, qu'il trouva au-dessus de celle des Grecs. Ensuite, l'abbé Aligerne et les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastère qui lui étoit destiné, savoir, Saint-Michel en Valdenuce, où il demeura quinze ans. L'abbé et les moines le prièrent de venir avec toute sa communauté au grand monastère, et d'y célébrer l'office en grec. D'abord il s'en excusoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa un hymne en l'honneur de saint Benoît, comprenant tous ses miracles; et prenant toute sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, il monta au mont Cassin, et y célébra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit plusieurs qu'il avoit instruits à lire et à chanter parfaitement.

Après l'office, tous les moines latins vinrent le trouver avec la permission de leur abbé, et lui firent diverses questions sur les devoirs des moines et sur des passages de l'Ecriture; et il leur répondit en latin. Un lui demanda : Si une fois l'année je mange de la viande par condescendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il? Saint Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année, et qu'une seule fois vous tombiez et vous rompiez une jambe, quel mal y auroit-il? Ils l'interrogèrent aussi touchant le jeûne du samedi. Il répondit (1) : Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de ne pas combattre les colonnes de l'Eglise, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostôme et les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien Testament; mais nous ne nous abstenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux juifs. Vous avez aussi raison de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

Aligerne, abbé du mont Cassin, avoit succédé à Majelpot en neuf cent quarante-neuf, et gouverna pendant trente-sept ans. Il étoit de Naples, et avoit été moine à Saint-Paul de Rome, sous l'abbé Baudouin. Il s'appliqua à rétablir le monastère, qui ne s'étoit pas encore relevé de la désolation arrivée sous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir plusieurs terres usurpées par des seigneurs voisins, ce qui lui attira de mauvais traitements : mais il fut protégé par Landolfe, prince de Capoue (2). Il repeupla les terres désertes, rebâtit l'église et les lieux réguliers, en sorte que le mont Cassin fut comme renouvelé de son temps. Il mourut l'an neuf cent quatre-vingt-six.

(1) P. 131. Rom. XIV, 3. 5, p. 645. Sup. liv. LIII, n. 47.
(2) Act. SS. Ben. Sæc.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV, Jean XV, papes.

A Rome, le pape Benoît VII mourut le dixième de juillet neuf cent quatre-vingt-quatre, indiction douzième, après huit ans et demi de pontificat, et fut enterré à Sainte-Croix de Jérusalem. Son successeur fut Pierre, évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Othon II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour saint Pierre, et prit le nom de Jean XIV. Il ne tint le siége que huit mois; car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII, revint de Constantinople sur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV fut arrêté et mis au château Saint-Ange, puis déposé; et au bout de quatre mois il mourut de faim et de misère dans cette prison, le vingtième d'août neuf cent quatre-vingt-cinq (1). Ainsi Boniface fut reconnu pape et tint le siége onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'après sa mort ils le percèrent à coups de lances, le traînèrent par les pieds, le laissèrent tout nu dans la place devant le cheval de Constantin (2). Mais, le lendemain matin, quelques clercs ramassèrent ce cadavre déchiré, et l'ensevelirent. On élut ensuite Jean, Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le saint-siége quatre mois sans être sacré; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV, aussi Romain, fils de Léon, prêtre, qui fut sacré le vingt-cinquième d'avril neuf cent quatre-vingt-six, et tint le saint-siége dix ans.

XIII. Fin de saint Dunstan.

De son temps, mourut saint Dunstan, la lumière de l'Angleterre. Quatre ans auparavant saint Ethelvold de Winchester étant venu à Cantorbéry avec l'évêque de Rochester, Dunstan les reçut avec grande joie, parce que c'étoit par ses soins qu'ils avoient été nourris, instruits et élevés aux premiers honneurs de l'Eglise. Après avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors la ville; et quand il fallut se séparer, il commença à fondre en larmes, en sorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnés lui en demandèrent la cause. C'est ce que je sais, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet, l'évêque de Rochester, étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours; et l'évêque de Win-

(1) Baron. an. 984. Papebr. Cona. 167. Sup. liv. LVI, n. 36.
(2) Ms. ap. Papebr.

chester tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier d'août l'an neuf cent quatre-vingt-quatre, la vingt-deuxième année de son épiscopat. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort; et on lui attribuoit plusieurs écrits que nous n'avons plus (1).

Après la mort de saint Ethelvold, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avoient été chassés de l'église de Winchester pour leurs déréglements, et les moines qui avoient été mis à leur place (2); car chaque parti en vouloit un de son corps. Saint Dunstan s'étant mis en prière pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce siége, saint André lui apparut, et lui ordonna de prendre Elfège, abbé de Bath, et le sacrer évêque de Winchester. C'étoit un grand personnage, et il fut depuis archevêque de Cantorbéry.

Le jour de l'Ascension, dix-sept de mai neuf cent quatre-vingt-huit, après la lecture de l'Evangile, saint Dunstan prêcha à son ordinaire, puis il continua la messe et donna la bénédiction solennelle avant la communion (3). Il exhorta encore son peuple à se détacher des choses de la terre; et, après avoir donné le baiser de paix, il ne put se contenir davantage, et leur dit de se souvenir de lui, et que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit; alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrents de larmes, et un prêtre, nommé Elgar, docte et vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que, le matin même, il avoit vu des anges dire à Dunstan qu'il se tînt prêt pour partir le samedi.

Après le dîner, l'archevêque revint à l'église et marqua le lieu de sa sépulture. Comme il remontoit pour aller se reposer, ainsi qu'il avoit accoutumé pendant l'été, ceux qui le suivoient en grand nombre le virent élevé de terre et monter en l'air. Ils en furent effrayés; et, étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle, et personne ne doit désespérer de venir au ciel en suivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu; ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être, ni de ne paroître pas méchants, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation angloise souffrira beaucoup et long-temps de la part des étrangers, mais à la fin la miséricorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prélat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Néanmoins, il continua tout ce jour-là et le vendredi suivant à instruire et consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui et lui demander sa bénédiction.

(1) Vita Dunst. n. 38. Sæc. 5, Ben. p. 682. Sæc. 5, Bened. 607, 622. Martyr. R. 1 Aug.

(2) Vita S. Elfegi n. 3. Sæc. 5 Ben. p. 116. Sup. liv. LVI, n. 5.

(3) Vita n. 42.

Le samedi, dix-neuvième de mai, il fit célébrer devant lui les saints mystères, et ayant reçu le viatique, il fit une fervente prière d'actions de grâces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de Saint-Sauveur, sa cathédrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrés de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes, et il se fit depuis, à son tombeau, un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidèle, par le moine Osberne, qui vivoit dans le siècle suivant, et qui écrivit le premier la vie du saint. Saint Dunstan rétablit les lettres en Angleterre, aussi bien que la discipline monastique. On lui attribue plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort (1).

XIV. Saint Adalbert quitte Prague.

L'année suivante, neuf cent quatre-vingt-neuf, saint Adalbert de Prague vint à Rome consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple (2). Depuis qu'il étoit évêque, il avoit mené une vie exemplaire, et s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église, selon les canons : la première, pour les réparations et les ornements de l'église; la seconde, pour les chanoines, la troisième, pour les pauvres; et la quatrième, pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, et nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de parade, mais il couchoit sur la terre, et tout au plus sur un cilice, dormant peu, et passant la plupart de la nuit en prières. Il observoit, comme les moines, le silence depuis complies jusqu'à prime. Après prime, il donnoit audience, puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'Ecriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers et les malades. Il prêchoit assidûment, et mêloit dans sa conduite la sévérité et la douceur.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions; la plupart sembloient affecter de commettre les désordres dont il vouloit les retirer, et s'obstiner à leur perte. Voyant donc que, loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même, il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de péchés, la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves chrétiens aux Juifs. Dans le même temps qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel et frère de Boleslas le pieux, qui régnoit alors en Bohême. Le père, pour expier la mort de saint Vinceslas, donna ce fils à saint Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie

(1) Sæc. 5, p. 989. Martyr. R. 19 mai.

(2) Sup. liv. LVI, n. 56. Vita n. 11. Sæc. 5. Act. Ben. p. 853.

monastique (1). Il étoit donc venu, après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son pays, ses parents et le duc son frère. L'évêque Adalbert, l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux et des divorces, de la désobéissance et de la négligence du clergé, de l'arrogance et de la puissance intolérable des seigneurs. Enfin, il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, et ne jamais revenir à ce peuple indocile.

It se rencontre heureusement, ajouta-t-il, que vous êtes frère du duc; ils vous obéiront plutôt qu'à moi, vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frère; votre noblesse, votre science et la sainteté de votre profession vous rendent digne de l'épiscopat; je vous le cède volontiers, et je solliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jeta par terre avec indignation, et dit : Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat, je suis moine, et mort au monde. L'évêque lui répondit : Sachez, mon frère, sachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez ensuite, et ce sera à votre perte.

XV. Saint Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en neuf cent quatre-vingt-neuf, et le pape Jean XV lui conseilla de quitter son peuple rebelle plutôt que de se perdre avec lui. Ayant donc résolu de passer le reste de sa vie en pays étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. L'impératrice Théophanie, mère d'Othon II, qui régnoit alors, se trouva dans le même temps à Rome; et sachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pèlerinage à Jérusalem, elle le fit venir secrètement, et lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence, frère d'Adalbert, le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépense de son voyage; mais le saint évêque le distribua tout aux pauvres la nuit suivante.

Ayant renvoyé ses gens en Bohême, il changea d'habit, acheta un âne pour porter le bagage, et se mit en chemin, avec trois personnes seulement, pour aller à Jérusalem. Il passa au mont Cassin, et y fut reçu avec honneur, sans être connu. Quelques jours après, comme il en vouloit partir, l'abbé Manson, successeur d'Aligerne, le vint trouver, avec les principaux du monastère, et lui dit : Vous entreprenez un long voyage, et plein de grandes distractions; il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours (2); il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos pères. Adalbert reçut ce conseil comme venu du ciel, et résolut de s'arrêter au mont Cassin pour y passer le reste de sa vie.

Mais un des principaux du monastère lui dit un jour avec plus d'affection que de discrétion : Mon père, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monastique, et demeurer avec nous; car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises, et ordonnerez nos clercs. Adalbert voyant qu'il étoit découvert, fut aussitôt sensiblement affligé de ce discours; et il alla à Valdeluce consulter saint Nil sur ce qu'il avoit à faire. Saint Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, et dit depuis qu'il n'avoit jamais vu personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe et à mon habit que je suis Grec et étranger; et le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois, ils me chasseront, et vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome et d'aller trouver de ma part l'abbé Léon, avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de Saint-Sabbas.

Adalbert, étant revenu à Rome, s'informa du monastère de l'abbé Léon, et apprit que c'étoit celui de Saint-Alexis. Léon, voulant l'éprouver, le rebuta d'abord, et lui parla durement; mais le voyant ferme, il le mena au pape pour ne rien faire que de son consentement et de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-saint l'an neuf cent quatre-vingt-dix, sans savoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient suivi Adalbert l'abandonnèrent, voyant qu'il vouloit se faire moine : il n'y eut que son frère Gaudence qui lui demeura fidèle, et embrassa la même profession (1). Adalbert s'exerçoit à l'obéissance et à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastère.

XVI. Libentius, archevêque de Brême.

Adaldague, archevêque de Brême, étoit mort dès l'an neuf cent quatre-vingt-huit, indiction première, le vingt-huitième d'avril, après cinquante-trois ans d'épiscopat; et Libentius lui avoit succédé. Ce prélat, très-savant et très-vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, et le pape Benoît V, lorsqu'il fut relégué en Saxe; et Adaldague ne trouva que Libentius à qui il pût confier le gouvernement du diocèse de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV, et le bâton pastoral de l'empereur Othon III, et fut le premier archevêque de Brême consacré par ses suffragants.

(1) N. 141. Chr. Magd. ap. Mabill. p. 860.

(2) Chr. Cass. l. II, c. 17.

(1) Chr. Magdeb. MS. ap. Mabill.

Car jusque-là cet archevêque étoit sacré par celui de Mayence ; mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemark et dans les autres pays septentrionaux, ses successeurs furent ordonnés par les évêques de leur dépendance (1).

Libentius se trouve aussi nommé Liévizo, par une corruption de son nom, venue apparemment de la prononciation des barbares (2). Sa pureté étoit telle, qu'il ne se laissoit voir aux femmes que rarement ; ses jeûnes le rendoient toujours pâle, son humilité le faisoit paroître dans le cloître comme un simple moine ; car c'étoient des moines qui servoient l'église de Brême, comme les autres qu'ils avoient fondées. Il se contentoit des biens de son église, et n'alloit guère à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocèse et à gagner des âmes ; et tenoit dans une exacte discipline toutes les communautés de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes et des malades, et les servoit en personne, quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le pays des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de de-là l'Elbe, et s'acquitta fidèlement de sa mission chez les payens.

Cependant comme Suen, roi de Danemark, persécutoit violemment les chrétiens ; l'archevêque Libentius lui envoyoit souvent des députés avec des présents pour l'apaiser : mais il demeura inexorable. Quelque temps après, faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois et emmené chez eux ; et les Danois le rachetèrent par deux fois. Ensuite Héric, roi de Suède, entra en Danemark avec une armée innombrable, et Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépouillé de son royaume, et réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardés comme une punition divine de son parricide, et de la persécution qu'il avoit faite aux chrétiens (3). Héric étant ainsi maître des deux royaumes de Danemark et de Suède, Poppon, évêque de Slesvic, alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur et de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme ; et comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hésiter il prit un fer chaud avec la main et n'en fut point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se revêtit d'une chemise cirée, et, se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite levant les yeux et les mains au ciel, il la laissa brûler entièrement, et d'un visage gai assura qu'il n'en avoit pas même senti la fumée. Plusieurs milliers de payens se convertirent à ce miracle, et le nom de Poppon demeura célèbre chez les Danois.

(1) Act. SS. Ben. Sæc. 6, ex Ada. lib. II, c. 15. Adam, c. 50, 51.

(2) Mabill. p. 128.

(3) Sup. liv. LVI, n. 54.

Un autre missionnaire illustre de Danemark fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zélande, en Schonen et en Suède, et convertit plusieurs infidèles. Odincar le jeune, son neveu et son disciple, étoit de la race des rois de Danemark, et si riche en fonds de terre, que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Brême, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main ; et son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des gentils, il mit son siége à Ripen. La sainteté de sa vie le rendoit agréable à Dieu et aux hommes, et il soutint courageusement la religion en Danemark. D'autres saints personnages allèrent jusqu'en Norvège, et y firent plusieurs chrétiens.

XVII. Conversion des Russes.

On rapporte à ce temps-là, c'est-à-dire à l'an neuf cent quatre-vingt-neuf, la conversion de Vladimer ou Vlodomir, prince des Russes, premier chrétien. Il épousa Anne, sœur des empereurs Basile et Constantin, que Didmar nomme Hélène, et il ajoute que Vlodomir embrassa la foi chrétienne par les exhortations de cette princesse, mais que ses mœurs ne répondirent pas à sa créance, et qu'il ne laissa pas d'être fort adonné aux femmes et fort cruel (1). Il eut trois fils, dont un épousa la fille de Boleslas, duc de Pologne, et avec elle ce duc envoya en Russie un saint homme nommé Reinbern, évêque de Colbert en Poméranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, et, pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jeta de l'eau bénite et quatre pierres, sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint-chrême. Il pratiquoit une grande abstinence et beaucoup de veilles, et gardoit un grand silence. Mais Vlodomir ayant avis que son fils vouloit se révolter, poussé par le duc de Pologne, son beau-père, le fit arrêter avec la princesse sa femme, et l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison continuellement appliqué à la prière.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses péchés, et après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut et fut enterré dans la grande ville de Kiovie, en l'église de Saint-Clément, près de la reine son épouse, et leurs tombeaux étoient élevés au milieu de l'église. Les Moscovites, qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, et honorent sa mémoire le quinzième de juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car, encore que la religion chrétienne fût entrée chez les Russes dès le siècle précédent, sous Ignace, patriarche de Constantinople, on trouve

(1) Voy. d'Olear. p.136. Cedr. 699, C. 717, A. Ditm. lib. VII, p. 104.

que, vers l'an neuf cent quarante, ils exercèrent de grandes cruautés contre les chrétiens, particulièrement les prêtres, à qui ils perçoient la tête avec des clous (1). Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, et la conversion entière de la nation, que depuis le règne de Vlodomir et la fin du dixième siècle. Ils ont toujours gardé le rit grec dans les cérémonies de la religion.

XVIII. Hugues Capet, roi de France.

En France, il étoit arrivé, depuis peu d'années, une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second jour de mars neuf cent quatre-vingt-six, à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir régné trente-un, depuis la mort de son père. Il laissa pour successeur Louis, son fils, âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de règne, le vingt-deuxième de juin neuf cent quatre-vingt-sept, sans laisser d'enfants. Il est connu sous le nom de Louis le fainéant, parce qu'il ne fit rien de mémorable. Il laissa un oncle nommé Charles, fils de Louis d'outre-mer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession ; mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France pour s'attacher à l'empereur Othon. C'est pourquoi ils aimèrent mieux reconnoître pour roi Hugues-Capet, comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit régné du temps de Charles le-simple, et arrière-petit-fils de Robert le fort (2). Ainsi la seconde race des rois et la postérité de Charlemagne cessa de régner en France; et on vit commencer la troisième race, qui règne encore aujourd'hui. Hugues-Capet avoit environ quarante-sept ans quand il fut élu roi à Noyon, et sacré à Reims le troisième de juillet neuf cent quatre-vingt-sept, par l'archevêque Adalbéron, et il régna dix ans. Le premier de janvier de l'année suivante neuf cent quatre-vingt-huit, il fit aussi couronner son fils Robert, âgé de dix-huit ans, pour lui assurer la succession.

XIX. Arnoul, archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel, nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince, indigné de l'élection de Hugues-Capet, rappela en France Charles, son oncle, et lui livra la ville de Laon, et Adalbéron qui en étoit évêque (3). Arnoul fut condamné, pour ce sujet, dans un concile des évêques de Gaule ; mais l'évêque de Laon, s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues, et réconcilia Arnoul avec lui ; en sorte que le roi, pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le décès de l'archevêque Adalbéron. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé et le peuple de la métropole, et du consentement des rois Hugues et Robert, auxquels il prêta serment de fidélité par écrit (1).

Mais peu de temps après, le prince Charles, son oncle, surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre, nommé Adalger, et emmena prisonnier Arnoul lui-même, qui fut soupçonné d'être d'intelligence, et s'être fait prendre exprès. Pour se justifier, il publia une excommunication accompagnée de malédictions terribles contre ceux qui avoient pillé l'église et la ville de Reims, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution (2). Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, et, s'étant assemblés à Senlis, en neuf cent quatre-vingt-dix, ils publièrent un décret par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims et de Laon, car celle-ci avoit aussi été pillée, et l'évêque maltraité. Ils prononcèrent anathème nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs et les complices de sa trahison, jusqu'à ce qu'ils vinssent à pénitence ; et ils envoyèrent ce décret aux évêques des autres provinces.

Mais Adalbéron, évêque de Laon, livra à son tour cette ville au roi Hugues, avec le duc Charles et l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermés. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province ; et sachant que Hébert III, comte de Vermandois, avoit envoyé à Rome en faveur d'Arnoul, il y envoya aussi au mois d'août de l'année neuf cent quatre-vingt-dix (3). Hébert s'intéressoit en cette affaire, parce que sa cousine Agnès avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui, au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, et fait prêter par tous les nobles et les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis, comme il est prouvé par des témoins très-véritables, et a livré le clergé et le peuple qui lui étoient confiés à la captivité et au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocésains à fausser leur serment ? pourquoi prend-il les armes contre nous, et fortifie-t-il la ville et les châteaux ? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre ; s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour où je l'appelle. Les évêques, ses confrères, l'invitent à venir avec eux, et il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas, de peur que votre silence et notre juste douleur ne nous obligent à ruiner

(1) Ephemer. ap. Boll. to. 12. Sup. liv. I, n. 56, LII, n. 19. Cedr. p. 680, B.

(2) Chr. Alberic. 86,987. Chr. Virdun. p. 137. Sup. liv. LV.

(3) Chr. Vird. p. 137.

(1) Tom. 9, Conc. p. 734. Gerb. Ep. 1 bis.

(2) To. 9, p. 735.

(3) Conc. Rom. c. 27, t. 9, Conc. p. 77.

la ville, et mettre en feu toute la province.

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi (1). Ils s'excusent sur leur éloignement et sur la multitude des tyrans qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plus tôt l'église romaine touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent : Quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude, et envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims avec son clergé et son peuple. Il méprise nos invitations et celles des archevêques ses confrères, il ne tient compte de ses serments. Par sa faute, plusieurs églises demeurent sans pasteur, et un nombre infini de peuple périt sans recevoir la confirmation ni la bénédiction épiscopale. Condamnez donc, saint-père, celui que toute l'Eglise a déjà condamné; appuyez de votre autorité la déposition de cet apostat, et l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit, par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas, mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons.

XX. Commencements de Gerbert.

Un grand acteur, dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été désigné par Adalbéron pour lui succéder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne, et avoit été élevé à Aurillac dans le monastère de Saint-Gérauld, où il avoit eu pour maître Raymond, qui en fut depuis abbé (2). Après qu'il eut appris la grammaire, Gérauld de Saint-Serein, cinquième abbé d'Aurillac, l'envoya à Borel, comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque, nommé Haiton, pour étudier les mathématiques, où il se rendit très-savant. Il suivit l'évêque et le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome, et le comte le fit connoître à l'empereur Othon. L'archevêque Adalbéron, qui se trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, et l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouvèrent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert et lui eurent une grande conférence de science, en présence de l'empereur et par son ordre, avec plusieurs autres savants (3).

L'empereur Othon II donna à Gerbert la célèbre abbaye de Bobio, fondée par saint Colomban(4); et cette donation fut approuvée par le clergé et le peuple, et autorisée par les évêques et par le pape, duquel il reçut la bénédiction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipés par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; en sorte que les moines étoient réduits à la mendicité. Il se plaint entre autres de Pierre, évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même temps qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois, cet évêque, étant devenu pape sous le nom de Jean XIV, il lui porta aussi ses plaintes (1).

Après la mort d'Othon III, voyant que l'Italie étoit sans maître, et qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places et faire la guerre ; il quitta le pays sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plupart de ses meubles, et vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalbéron. Il étoit toujours attaché à l'empereur Othon III, à sa mère Théophanie et son aïeule Adélaïde, et il aidoit l'archevêque à soutenir les intérêts du jeune empereur contre les entreprises de Henri, duc de Bavière, et de Lothaire, roi de France, comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalbéron, à Norger, évêque de Liége, à Thierry, évêque de Metz, à Egbert, archevêque de Trèves, à Villise, archevêque de Mayence, et à d'autres (2).

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims, et le jeune Robert, depuis roi, fils de Hugues-Capet, y fut envoyé par sa mère pour étudier sous un si grand maître (3). Il amassoit des livres de tous côtés, et travailloit depuis long-temps à faire une bibliothèque. A Rome et dans le reste de l'Italie, dans la Germanie et dans la Belgique, où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains, et à acheter des exemplaires des bons auteurs avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en diverses lettres sont Pline, Eugraphius, Jules-César, Suétone, Q. Aurélius, Cicéron, Victorin le rhéteur, Stace, Claudien, la dialectique et l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph, qui avoit écrit de l'arithmétique, un médecin nommé Démosthène, touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même composé un livre de rhétorique, et faisoit des sphères de sa main, ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la médecine (4).

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalbéron à l'impératrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme serviteur très-fidèle de cette princesse. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas sans prétention; et dans une autre il dit expressément qu'Adalbéron l'avoit

(1) P. 738.
(2) Gerb. Epist. 152. Chr. Virdun. p. 173. Glab. l, c. 4. Chron. Aurillac. to. 2, Analect. 241.
(3) Sup. l. LVI, n. 5.
(4) Sup. l. XXXVII, n. 8. Gerb. Epist. 23.

(1) Epist. 1, 2, 3, 4, 5, 14, 23.
(2) Ep. 9 bis, 35, 20, 33, 52, etc.
(3) Helgald vita Rob. init.
(4) Ep. 24, 44, 72, 7, 4, 8, 17, 25, 40, 90, 113, 130, 148, 92, 134, 17.

désigné son successeur du consentement de tout le clergé, de tous les évêques et de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'intérêt du duc Charles, son oncle, jusqu'à dire qu'il étoit l'héritier légitime du roi Lothaire, et se plaindre qu'il fût chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims (1); mais il s'en repentit, et renonça solennellement à l'amitié d'Arnoul par une lettre où il déclare qu'il passe sous l'obéissance d'un autre prince, c'est-à-dire du roi Hugues, et qu'il prétend se réserver les maisons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Aussi trouve-t-on plusieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premières dignités de l'Eglise (2).

XXI. Concile de Reims.

C'est lui qui a écrit l'histoire du concile tenu près de Reims pour juger l'archevêque Arnoul, l'an neuf cent quatre-vingt-onze, indiction quatrième, la cinquième année du règne de Hugues et de Robert (3). Il s'y trouva six évêques de la province de Reims, savoir: Guy de Soissons, Adalbéron de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis; de la province de Bourges, l'archevêque Dabert; de la province de Lyon, Gauthier, évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon; de la province de Sens, l'archevêque Seguin, Arnoul, évêque d'Orléans, et Hébert d'Auxerre: c'étoit en tout treize évêques.

Daïbert ou Dabert étoit archevêque de Bourges depuis l'an neuf cent quatre-vingt-sept, et tint ce siége vingt-cinq ans. Il est loué pour sa science et pour sa vertu (4). De son temps plusieurs églises, qui étoient d'anciens monastères usurpés par les seigneurs et ruinés, furent rétablies et converties en chapitres de chanoines séculiers, comme Saint-Ursin, Saint-Ambroise, Saint-Pierre le Puellier et Notre-Dame de Sales.

Brunon, évêque de Langres, étoit fils de Renaud, comte de Roucy, et d'Albrade, sœur de Lothaire, roi de France. Il étoit clerc de l'église de Reims quand le roi, son oncle, lui donna l'évêché de Langres, et il fut sacré par Bouchard, archevêque de Lyon, l'an neuf cent quatre-vingt-un, n'ayant encore que vingt-quatre ans (5). Il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon pasteur, et entre autre choses il prit grand soin du rétablissement des monastères. Il gouverna cette église trente-cinq ans.

Hébert, évêque d'Auxerre, étoit frère du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, et d'une concubine, nommée Raingarde (1). Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse et aux autres plaisirs, et fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au pays. Toutefois, il traita bien le clergé et encore mieux les moines. Il tint le siége d'Auxerre vingt-cinq ans.

Au concile de Reims assistèrent aussi plusieurs abbés (2). La présidence fut donnée à Seguin, archevêque de Sens, comme le plus ancien; et Arnoul, évêque d'Orléans, comme le plus savant et le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procédure du concile et de faire des propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur. Le lieu de la séance fut l'église du monastère de Saint-Bâle, à quatre lieues de Reims, et le premier jour fut le dix-septième de juin. Après que l'on eut ouï les excuses des évêques qui n'avoient pu se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistants à agir sans passion, mais avec toute liberté. Puis il proposa ainsi le sujet du concile: Lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle: que la célèbre ville de Reims avoit été prise par trahison et pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher, et on en prenoit occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant, puisque nous sommes assemblés par le zèle du sérénissime roi Hugues, notre maître, nous devons voir si notre confrère Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulièrement de celui de lèze-majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes lois, et s'ils sont fidèles à leur prince, que ne punissent-ils, selon leurs lois, un homme si coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes frères, de tels sentiments, et de vouloir défendre ou condamner personne contre les lois. Ecoutons ceux qui savent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire; puis, ayant ouï les parties, nous jugerons selon les canons.

Alors Seguin, archevêque de Sens, dit: Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque accusé de lèze-majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente et unième canon du quatrième concile de Tolède (3), qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de lèze-majesté, par ordre du prince, s'il ne promet de faire grâce du supplice, c'est-

(1) Ep. 117, Ep. altæ 2, 6, 10, 13, 12, c. 4.
(2) Epist. 117, 111.
(3) Edit. Francof. 1600.
(4) Patriarc. Bitur. 6, 56.
(5) Chr. S. Ben. t. 1, Spicil. p. 4, 29. Elog. t. 1, bibl. Lab. p. 657.

(1) Hist. Epist. Autif. c. 47; ibid. p. 446.
(2) Conc. Rem. c. 11.
(3) C. 3. Sup. l. XXXVII, n. 49.

à-dire de la vie. Dabert, archevêque de Bourges, appuya cet avis. Mais, dit Hervé, évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux séculiers de ne pas attendre les jugements ecclésiastiques, et de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon, évêque de Langres, dit : Personne n'est plus intéressé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs, parce que, contre l'avis de tous les gens de bien, je me suis rendu sa caution, tant j'avois d'obligations au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je susse qu'Arnoul avoit surpris Laon, et étoit l'auteur de toute la faction, j'essayai de le ramener à son devoir en lui procurant cette dignité, c'est-à-dire l'archevêché de Reims. Mais voyez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par sa prison feinte, il a fait véritablement prisonniers le comte Gilbert, mon frère unique, le comte Guy, mon cousin, et les autres dont l'amitié me faisoit honneur; il m'a laissé en péril de mort, et a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il est certain qu'il s'est obligé par serment, en présence des évêques, du clergé et du peuple, de servir les rois selon son pouvoir contre Charles; de ne donner aucun secours à leurs ennemis, et de ne violer ce serment pour aucun serment précédent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le royaume? Roger et Manassès n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée son clergé et son peuple dans son église? Il en a fait ses confidents et les premiers de ses amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élu et fait archevêque.

Godesman, évêque d'Amiens, pria Brunon de s'expliquer sur ce qui avoit été dit du péril de se rendre coupable du sang d'Arnoul, si on le condamnoit (1). Brunon répondit : J'ai encore une raison particulière de l'épargner, que vous taisez par discrétion, c'est qu'il est fils du roi Lothaire, mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès, et qu'il seroit aisé d'obtenir grâce des princes pour éviter l'effusion du sang. Qu'on fasse donc entrer, ajouta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, et qu'il dise comment la chose s'est passée.

XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod, évêque de Noyon, demanda qu'on examinât d'abord le serment de fidélité d'Arnoul, parce que plusieurs disoient qu'il suffisoit pour sa condamnation, et que, d'ailleurs, les Lorrains le révoquoient en doute. Il fut donc lu dans le concile (1). Ensuite le prêtre Adalger étant entré, dit : C'est Dudon, vassal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres on choisissoit un prêtre comme moi pour trahir mon seigneur et mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaison. Il me dit que je connoissois la foiblesse et la sottise de la plupart des hommes, me flattant d'avoir de l'esprit et du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit et qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même et l'apprendre de la bouche de l'archevêque; et c'est son commandement et mon affection pour lui qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis serment à Charles, mais ce fut par ordre de l'archevêque que je pris les clefs de la ville et que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau bouillante ou le fer chaud.

Alors, sur la réquisition d'Odon, évêque de Senlis, on lut dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville et l'église de Reims (2). Guy, évêque de Soissons, dit ensuite : Nous nous étions assemblés à Senlis, nous tous qui sommes suffragants de Reims, pour nous plaindre de la désolation de l'église notre mère. On disoit que notre métropolitain étoit en la puissance des ennemis avec son clergé et son peuple; toutefois, on parloit beaucoup de la trahison dont on l'accusoit. Ainsi, d'un commun accord, nous prononçâmes anathème contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin, archevêque de Sens, dit : Cet écrit est-il venu à la connoissance d'Arnoul (3)? On répondit qu'oui, et Séguin ajouta : S'est-il abstenu de la communion de ceux qu'il savoit être si justement condamnés? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui est de la communion des fidèles.

Seguin reprit : Je ne puis assez admirer son audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution et s'humiliassent devant l'église de Reims. Cependant quelques-uns de nos frères m'ont dit qu'on n'a point fait, ou très-peu de restitution, et qu'on n'a fait aucune pénitence publique. Or, on ne la peut faire secrète pour un péché public. Ensuite il cita le chapitre dixième du douzième concile de Tolède, contre ceux qui violent la franchise des églises. Il dit encore : Soit, Arnoul les a absous; comment l'a-t-il pu faire sans son clergé, qui étoit présent quand il les excommunia? Car il est écrit dans le concile de Carthage, chapitre vingt-troisième : Que l'évêque n'examine au-

(1) C. 6.

(1) C. 7, 8, 11.
(2) C. 12, 14.
(3) Sup. n. 19, c. 15.

cune affaire qu'en présence de son clergé, autrement sa sentence sera nulle (1). Arnoul donc, coupable de tant de crimes, a bien osé célébrer les saints mystères dans l'église que nos confrères avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet, afin qu'on voie que ce n'est pas nous, mais les pères, qui le condamnent.

On lut le quatrième canon du concile d'Antioche, et deux d'un autre concile de Carthage (2), contre ceux qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, et contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solennelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul.

Ensuite Arnoul, évêque d'Orléans, dit que si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raisonnable de l'entendre; et Seguin, archevêque de Sens, ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui en toute liberté. Cette proposition ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistants, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul, et quelques-uns conçurent une grande espérance de le sauver. Trois hommes, distingués par leur science et leur éloquence, se déclarèrent pour lui : Jean, scholastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe, abbé de Sens, et Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Arnoul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'Eglise doivent être réservées au pape, principalement les jugements des évêques (3). Ils lurent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses décrétales, touchant les mêmes jugements; et ils réduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions. Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli; qu'il devoit être appelé juridiquement; que sa cause devoit être signifiée au pape; que les accusateurs, les témoins et les juges devoient être examinés en un grand concile (4). On répondoit de l'autre part que l'accusateur, c'est-à-dire le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, et n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par intérêt, mais seulement par zèle de religion. Qu'Arnoul avoit été appelé au concile par lettres canoniques et par députés depuis plus d'un an. Qu'après ce terme, il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douzième du concile d'Afrique; et par conséquent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour justifier son emprisonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman, évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monastère de Saint-Vaast en attendant le concile, sous Louis le débonnaire; et d'Ebbon, archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance séculière, ils alléguèrent le recueil des conciles d'Afrique, titre trente-huit et quarante-trois (1).

Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lut la lettre du roi Hugues à Jean XV, et celles des évêques que j'ai rapportées (2). Les défenseurs d'Arnoul demandèrent le temps de l'envoi de ces lettres et le rapport des députés. On répondit qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; et que les députés, les ayant rendues au pape, avoient été d'abord reçus honnêtement. Mais, ajoutoient-ils, après que les députés du comte Hébert eurent présenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres présents, on nous tint trois jours à la porte du palais, sans nous laisser entrer, en sorte que, fatigués de ce traitement, nous sommes revenus sans rien faire. Les clercs de Brunon, évêque de Langres, ajoutoient qu'ils avoient été se plaindre au pape de son emprisonnement, et demander une excommunication contre les coupables, mais que ses officiers leur avoient demandé dix sous d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, et leur dîmes que si notre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; et enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On concluoit que la considération du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul, et on alléguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de deux cent dix-sept évêques, entre lesquels étoit saint Augustin, qui s'étoient opposés au faste de Rome (3). C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

XXV. Discours d'Arnoul d'Orléans.

Arnoul, évêque d'Orléans, parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proches de lui; mais tout se réduisit à ce qui suit (4) : Nous croyons qu'il faut toujours honorer l'église romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons point nous opposer aux décrets des papes, sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée et des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde que ni le silence du pape, ni ses nouveaux décrets ne préjudicient aux anciens canons. Dérogeons-nous donc au privilége du pape? Point du tout. S'il est recommandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, et nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par

(1) To. 9, Conc. p. 1234. Conc. Carth. I, tom. 2. Conc. p. 1202, c. 16.
(2) To. 2, Conc. p. 576.
(3) C. 17, 18, 19, 20, 21; tom. 2, Conc. p. 869, 870.
(4) C. 23.

(1) Frod. II, Hist. c. 20. Sup. liv. XLVII, n. 47, c. 24.
(2) C. 25, 26. Sup. n. 19, c. 27.
(3) Conc. Carth. VI, an. 419. Sup. liv. XXIV, n. 11 et 35.
(4) C. 28.

ignorance ou par passion, ou s'il est opprimé par la tyrannie qui règne dans Rome, comme nous avons vu de notre temps.

Mais que Rome est à plaindre! qui, après avoir produit tant de grandes lumières de l'Eglise, vient de répandre des ténèbres monstrueuses, dont on parlera dans les siècles à venir. Nous avons eu autrefois des Léon et des Grégoire, un pape Gélase, un pape Innocent, dont la sagesse et l'éloquence étoient au-dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois, dans ces temps heureux, les évêques d'Afrique s'opposoient aux prétentions de Rome, plutôt, comme je crois, par la crainte des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vue du faste de ceux qui présidoient alors. Car, que n'avons-nous point vu de notre temps? Nous avons vu Jean, surnommé Octavien, c'est-à-dire Jean XII, plongé dans les sales voluptés, conjurer même contre Othon qu'il avoit fait empereur; et, après l'avoir chassé, on fait pape Léon, néophyte (1). C'est Léon VIII Mais l'empereur Othon étant sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Léon, fait couper le nez, les doigts de la main droite et la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, et meurt peu de temps après. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît, surnommé le grammairien, c'est Benoît V; mais le néophyte Léon avec son empereur l'attaque peu de temps après, l'assiége, le prend, le dépose, et l'envoie en exil perpétuel en Germanie.

A l'empereur Othon succède un autre Othon, c'est Othon II, et à Rome succède dans le pontificat Boniface, monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur. C'est Francon, autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé et condamné dans un concile; mais, après la mort de l'empereur Othon, il revient à Rome, dépose sur la foi de ses serments, ce grand pape Pierre, auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV, et le fait périr en prison (2). Est-il donc ordonné que tant d'évêques distingués par leur science et par leur vertu, qui se trouvent dans le monde, seront soumis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, et vides de la science des choses divines et humaines? A qui nous en devons-nous prendre de ce que le chef des églises, autrefois si élevé et couronné d'honneur et de gloire, est maintenant tellement abaissé et chargé de honte et d'ignominie? C'est notre faute, oui, la nôtre; c'est que nous ne cherchons que nos intérêts, et non ceux de Jésus-Christ.

Car si, dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu et la science, que ne doit-on pas chercher en celui qui veut paroître le docteur de tous les évêques? Pourquoi donc met-on dans le premier siége celui qui ne mériteroit pas la dernière place dans le clergé? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un trône élevé, éclatant par l'or et la pourpre, dont il est revêtu? S'il est destitué de charité, et seulement enflé par la science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, et se montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni science, il est dans le temple de Dieu comme une idole, et le consulter, c'est consulter le marbre (1). Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos supérieurs, et cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette sainte assemblée sont témoins que dans la Belgique et la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellents dans la religion. C'est pourquoi, si la division entre les rois ne nous empêchoit, ce seroit plutôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome, où tout est vénal, et où les jugements se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gélase, que l'église romaine juge de toute l'Eglise, et que personne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible, quand ils ont dit: Peut-on croire que Dieu inspire la justice à quelqu'un d'entre nous, et qu'il la refuse à une infinité d'évêques assemblés en concile? Mais à présent qu'à Rome il n'y a, dit-on, presque personne qui étudie, de quel front oseroient-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas appris? Quand même on pourroit en quelque façon tolérer l'ignorance dans les autres évêques, elle est intolérable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques, en un mot, de l'Eglise universelle. Saint Grégoire dit: Si quelque évêque se trouve en faute, je n'en sais point qui ne soit soumis au saint-siége; mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils soient tous égaux (2).

Mais supposons qu'il y ait maintenant à Rome un Damase (3), qu'a-t-on fait contre son décret? Il parle de la prétendue lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, et continue ainsi: Son premier article, si je m'en souviens bien, étoit que les causes des évêques et toutes les grandes affaires de l'Eglise doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée non-seulement par les évêques, mais par notre prince, et on a donné au pape toute la liberté de s'instruire de la vérité, et d'en rendre son jugement pendant un très-long espace de temps. Nous n'avons entrepris de juger la cause que quand nous n'avons plus espéré qu'il la jugeât, pressés de l'obligation de satisfaire aux besoins du peuple par l'ordination d'un ar-

(1) Sup. l. LVI, n. 5, 7, 9, 10. (2) Sup. LVI, n. 36; Sup. n. 12.

(1) 1 Thess. 11, 4. Sup. l. XXXVI, n. 15. (2) Epist. Conc. Afr. to. 2, p. 1075, D. 7, Epist. 64. (3) C. 20.

chevêque. Il est vrai que Damase ne laisse aux métropolitains que l'examen des causes majeures, et s'en réserve la décision; mais saint Grégoire, ayant appris la déposition de Paul, évêque de Tiète, ne se plaint point qu'on l'ait déposé sans sa participation. Arnoul apporte encore d'autres autorités semblables de saint Grégoire pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fussent jugés sur les lieux, sans avoir recours au saint-siége. En effet, le lecteur a pu voir, dans toute cette histoire, que c'étoit l'ancien droit, et qu'il n'avoit été troublé que par les fausses décrétales. Mais Arnoul ne les savoit pas distinguer des vraies; et de là venoit son embarras

Il continue : Ne parlons point des cas où personne ne se plaint (1). Que ferons-nous si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irrités convainquent un évêque du crime de lèze-majesté, et qu'ils voient que par collusion nous employons de longues procédures et des chicanes embarrassées pour les jouer? Emploieront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome; et le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espère par là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles, archevêque de Reims, sous le roi Childebert, et d'Ebbon, sous Louis le débonnaire, déposés sans la participation du pape, et il conclut que les causes évidentes, et où il n'y a point d'appel au saint-siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétendue lettre de Damase dit qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint-siége, il dit : Quoi donc! si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome, ou si Rome, sujette à quelque barbare, suit la passion de son maître, pour être aliénée de quelque royaume, il ne se tiendra point de conciles, ou tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis (2)? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église romaine, ordonne de tenir les conciles deux fois l'année, sans faire mention de l'autorité du pape.

Mais pour ne point disputer, honorons l'église romaine plus que ne faisoient les évêques d'Afrique, et la consultons si l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste, nous les recevrons en paix ; s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'Evangile. Que si Rome se tait, comme elle fait à présent, nous consulterons les lois (3). Car où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain, et s'abandonner elle-même? depuis la chute de l'empire elle a perdu l'église d'Alexandrie et celle d'Antioche, et pour ne rien dire de l'Afrique et de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter, l'église de Constantinople s'est soustraite, le dedans de l'Espagne ne connoît point ses jugements. C'est donc cette révolte dont parle l'apôtre non-seulement des nations, mais des églises (1). Car on voit les approches de l'antechrist, dont les ministres ont déjà envahi les Gaules, et nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en disant qu'on doit consulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un ; et comment on doit juger celui qui ne veut pas se défendre.

(1) P. 69.
(2) P. 72.
(3) Gall. 1, 8.

XXVI. Réflexions sur ce discours.

Ce discours d'Arnoul d'Orléans, pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, et qui semblent tendre au mépris du saint-siége. Mais nous ne trouvons guère en ce temps-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expressions, ni même dans leurs pensées ; et il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par son âge et son savoir, qui étoit comme l'âme de ce concile. Au fond, loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'église romaine, et obéir aux décrets du pape ; et ailleurs il dit expressément qu'il appartient au pape de juger de toute l'Eglise. Tous les gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignés des affreux désordres qui régnoient à Rome depuis un siècle, et cette indignation diminuoit le respect pour la personne des papes et pour leurs constitutions (2). Car encore que l'autorité ne dépende point absolument des qualités personnelles, elles ne sont pas indifférentes, et on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux et éclairé. Quant au titre odieux d'antechrist, ce n'est qu'une comparaison ; et Arnoul dit seulement qu'un prélat sans charité est un antechrist, comme un prélat ignorant ressemble à une idole. Du moins il est clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été antechrist, puisqu'il en marque un autre à la fin de son discours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ses ministres ont déjà envahi les Gaules (3). Car il parle sans doute de quelques Barbares, soit les Hongrois, soit d'autres, que l'on regardoit comme les précurseurs de l'antechrist. Que si l'on veut attribuer ce discours à Gerbert qui le rapporte, il sera encore plus fort, puisque Gerbert est devenu pape, sans qu'il paroisse s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orléans eut parlé, on

(1) 2 Thess. 3.
(2) P. 63.
(3) P. 74.

lut quelques canons d'Afrique touchant les jugements des évêques ; puis les défenseurs d'Arnoul de Reims firent des excuses au concile, et tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé (1). On le fit donc venir et asseoir entre les évêques. Arnoul d'Orléans lui représenta doucement les bienfaits qu'il avoit reçus du roi, et le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit que, loin d'avoir rien fait contre le service du roi, c'étoit pour lui avoir été fidèle qu'il avoit été pris par les ennemis dans sa propre ville, sans que le roi l'eût secouru. Arnoul d'Orléans lui répondit que le prêtre qui avoit ouvert les portes par son ordre étoit présent. Arnoul de Reims prétendit que c'étoit un témoin faux et suborné. Mais le prêtre Adalger dit : Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurois pu m'enfuir, je vous ai toujours été très-fidèle ; et je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison, parce que je n'ai fait que vous obéir.

Arnoul de Reims dit qu'il étoit entre les mains de ses ennemis, qu'il n'avoit jamais vu un évêque ainsi traité, et qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soissons lui demanda pourquoi il avoit refusé de répondre ayant été tant de fois appelé par le roi et par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une escorte suffisante et sur ce que vous me dites que vous étiez prisonnier de Charles, et que vous lui aviez fait serment, je vous fis voir la collusion de votre emprisonnement, et que vous étiez plus obligé aux serments que vous aviez prêtés volontairement à Hugues, votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit venir ensuite Rainier, qui avoit été son confident, et qui lui dit : Ne savez-vous pas ce que vous me dites près la rivière d'Aisne, avant la prise de la ville : que personne ne vous étoit plus cher que Louis, fils de Charles, et que si je voulois vous faire plaisir, je songeasse à le sauver. Allez donc confesser vos crimes aux évêques, pour sauver au moins votre âme. Sinon je les publierai devant les évêques et devant tout ce peuple qui est à la porte. Et afin qu'on me croie, j'en ferai serment, et je donnerai un homme qui marchera sur des fers rouges. Quelques abbés dirent qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de se retirer, et de consulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il se leva donc, et prenant avec lui Seguin, archevêque de Sens, Arnoul, évêque d'Orléans, Brunon de Langres et Gotesman d'Amiens, ils allèrent au fond de la chapelle souterraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confession d'Arnoul et sa renonciation.

En leur absence on produisit dans le concile plusieurs canons du concile de Tolède contre les évêques infidèles à leur prince (1). Enfin les évêques qui s'étoient enfermés avec l'archevêque Arnoul, appelèrent les autres, et leur dirent qu'il s'étoit jeté à leurs pieds, et avec larmes leur avoit déclaré ses crimes en confession, disant qu'il vouloit renoncer à l'épiscopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeler voulurent ouïr cette déclaration de sa bouche, et le conjurèrent, au nom de Dieu, que la crainte ne lui fit rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus savants et des plus pieux d'entre les abbés et les clercs, pour résoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premièrement qu'il n'y avoit plus lieu de se plaindre que l'on eût méprisé le saint-siége, puisqu'Arnoul de Reims avoit choisi des juges, et par conséquent ne pouvoit plus se pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda ensuite quelle forme on devoit suivre dans sa déposition, celle des canons ou de la coutume (2). Celle des canons ne consistoit que dans la prononciation de la sentence, qui déclaroit le coupable privé du sacerdoce : la coutume y avoit ajouté la cérémonie d'ôter les ornements sacerdotaux, ce que depuis on appela dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton pastoral et le pallium, sans lui déchirer ses habits, comme il se pratiquoit à Rome ; et que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même sa déposition (3). Ainsi finit la première séance du concile de Reims.

Le lendemain, les évêques s'assemblèrent encore dans l'église de Saint-Bâle ; et ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse ; et tous étoient touchés de l'opprobre de leur confrère. Alors les deux rois Hugues et Robert entrèrent dans le concile avec les principaux de leur cour, et remercièrent les évêques de la fidélité qu'ils leur avoient témoignée en cette occasion. Puis ils demandèrent qu'on leur fît un rapport sommaire de ce qui s'étoit passé dans le concile. Arnoul d'Orléans dit que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier son crime, mais que se voyant convaincu il avoit pris conseil, et enfin tout avoué (4).

On le fit venir, et en même temps on laissa entrer tout le peuple ; et, après qu'on eut fait silence, Arnoul d'Orléans exhorta Arnoul de Reims à parler (5). Comme il parloit confusément et peu intelligiblement, Arnoul d'Orléans lui demanda s'il étoit encore de même avis que le soir précédent, et s'il vouloit renoncer à l'épiscopat. Arnoul de Reims en convint, et qu'il avoit manqué de fidélité au roi ; mais il pria Arnoul d'Orléans d'expliquer sa cause. Le comte Bouchard vouloit qu'Arnoul de Reims

(1) C. 19, 20.

(1) C. 31, 32, 33, etc. 40.
(2) C. 41, 42, 43.
(3) C. 44, 45, 47.
(4) C. 50, 51.
(5) C. 52.

avouât publiquement sa trahison; mais Arnoul d'Orléans soutint que c'étoit assez qu'il se fût confessé aux évêques en secret, et qu'en public il se déclarât indigne du sacerdoce. Puis il exhorte Arnoul de Reims à se prosterner devant les rois et leur demander la vie (1). Il le fit, et, se prosternant en forme de croix, avec de grands gémissements, il tira les larmes de tous les assistants. Dabert, archevêque de Bourges, se jeta aux genoux des rois pour leur demander la grâce d'Arnoul. Ils l'accordèrent et promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire sa renonciation solennellement selon les canons; ce qu'il laissa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire, comme je crois, l'anneau et le bâton pastoral, et il rendit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. Puis il lut au milieu de l'assemblée l'acte de la renonciation, dressée sur le modèle de celle d'Ebbon (2), et portant en substance que, pour les péchés qu'il avoit confessés secrètement aux évêques, il se reconnoissoit indigne de l'épiscopat, y renonçoit, et consentoit qu'un autre fût ordonné à sa place, promettant de ne jamais réclamer contre cet acte. Les évêques présents y souscrivirent; et Arnoul de Reims déchargea le clergé et le peuple du serment qu'ils lui avoient fait.

XXIX. Adalger déposé.

Ensuite le prêtre Adalger se prosterna aux pieds des rois, se plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéi à son archevêque, à qui il ne pouvoit résister (3). Mais comme il avouoit d'avoir ouvert les portes de Reims, et d'être entré hostilement dans l'église, les évêques ne jugèrent pas que sa condition dût être meilleure que celle de son évêque, et lui donnèrent le choix ou de souffrir un perpétuel anathème, ou de consentir à sa déposition. Après avoir long-temps délibéré, il choisit la déposition; et les évêques l'ayant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôtèrent l'un après l'autre, le déposant de tous les ordres, jusqu'au sous-diaconat; puis, l'ayant réconcilié, ils lui accordèrent la communion laïque, et le mirent en pénitence. Enfin, ils renouvelèrent l'anathème contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, et n'étoient point venus à satisfaction. Ainsi finit ce concile, suivant le récit que nous en a laissé Gerbert.

XXX. Gerbert, archevêque de Reims.

Deux autres historiens, proches du temps, en parlent autrement. L'un dit que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevés. L'autre dit que le roi Hugues, voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine, et le fit ensuite mettre en prison à Orléans, où il gardoit déjà le prince Charles, son neveu (1). Cependant Seguin ne vouloit consentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert. Au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnèrent leur consentement malgré eux, et par la crainte du roi. Ce récit est tiré d'une chronique de Hugues, moine de Fleury-sur-Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenseurs d'Arnoul de Reims. Mais la suite fera voir que la renonciation de ce prélat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bientôt.

Gerbert, qui n'étoit encore que diacre, fut donc élu et sacré archevêque de Reims (2). Nous avons l'acte de l'élection, suivi de sa profession de foi, où il ne fait mention que de quatre conciles généraux. Il tint quelque temps après un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert sur ce même sujet à Foulques, évêque d'Amiens, un de ses suffragants, jeune homme emporté, qui, dans son propre diocèse, sous prétexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclésiastiques, et étoit entré dans une église à main armée (3). L'archevêque Gerbert lui en fa une sévère réprimande. Il étoit déjà vieux quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé et aux moines de Saint-Gérauld d'Aurillac, où il gémit des embarras et des chagrins que lui attire sa dignité (4).

XXXI. Commencements d'Abbon de Fleury.

Abbon de Fleury, défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personnages du temps. Il naquit dans le territoire d'Orléans, de parents, non pas nobles, mais libres de race et craignant Dieu (5). Ils le lui offrirent, suivant la règle de saint Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaye de Fleury, où sa mère avoit deux parents, et dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, et le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les lettres et la piété, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si savant qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, et il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmétique et

(1) C. 5.
(2) C. 54.
(3) C. 55.

(1) Chr. Vird. p. 17. Frag. Chr. to. 4 Duchesne, p. 142. Aimoin. v. c. 4.
(2) Tom. 9, Conc. p. 79.
(3) Ibid. p. 740. Gerbert Ep. 40 bis. Ibid. et Gerb. Ep. 47 bis.
(4) Epist. 35 bis.
(5) Vita Sæc. 6, Ben. p. 38.

la dialectique, et, voulant y joindre les autres arts libéraux, il alla aux écoles fameuses de Paris et de Reims, écouter ceux qui professoient la philosophie, et il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il désiroit. Il revint à Orléans, où il apprit la musique pour beaucoup d'argent en cachette à cause des envieux. Ainsi, se trouvant instruit de cinq des sept arts libéraux, il voulut apprendre les deux autres; pour la rhétorique, il lut Victorin, et il prit quelque teinture de géométrie. Il composa alors quelques écrits sur la forme des syllogismes, sur le compas et les calculs astronomiques, et sur le cours des planètes.

Cependant, n'étant encore que diacre, il fut appelé en Angleterre par saint Osuald, évêque de Worchester, et il arriva au monastère de Ramsey, fondé par ce saint prélat, dont l'abbé, nommé Germain, avoit été tire de Fleury-sur-Loire (1). Abbon y demeura près de deux ans, et instruisit plusieurs moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté, et le duc Helwin, fondateur du monastère de Ramsey, qui lui fit de grands présents. Il gagna l'amitié, non-seulement de saint Osuald, alors archevêque d'York, mais encore de saint Dunstan, qui eurent ensemble une dispute charitable à qui le retiendroit.

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargèrent de présents. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique pour offrir à saint Benoît. Osuald l'ordonna prêtre, et lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice d'or, et de plus beaucoup d'argent. Oïbold, abbé de Fleury, mourut peu de temps après le retour d'Abbon, que la plupart de la communauté élut pour lui succéder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais sujet, et eurent assez de crédit pour le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert, écrites vers l'an neuf cent quatre-vingt-sept au nom des abbés du diocèse de Reims, de l'archevêque Adalbéron et au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Majole, abbé de Clugny, et à Egbert ou Evrard, abbé de Saint-Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejeter l'usurpateur; mais heureusement il mourut peu de temps après (2). Ainsi la plus grande et la plus saine partie de la communauté l'emporta pour Abbon; son élection fut confirmée par le consentement du roi Hugues, et il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an neuf cent quatre-vingt-huit.

Il recommandoit l'étude à ses moines, comme utile à la piété, après l'oraison et le jeûne; et lui-même ne cessoit point de lire, d'écrire ou de dicter. Après la dialectique et l'astronomie, il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture sainte des pères, et en tira plusieurs sentences, dc il fit un recueil, pour avoir toujours en mɛ de quoi se défendre contre les prétentic d'Arnoul, évêque d'Orléans. Ce prélat sout noit que l'abbé de Fleury, outre la juridicti spirituelle, devoit encore lui faire serment fidélité, comme son vassal: ce qu'Abbon r fusa toute sa vie, prétendant que son mor stère, pour le temporel, ne dépendoit que roi. Ce fut une querelle générale, qui s'ém alors entre les évêques et les abbés, et c n'avoit pas commencé plus tôt parce que monastères étoient entre les mains des s gneurs laïques ou d'autres évêques, qui a roient bien su se défendre d'une telle préte tion. Elle semble être venue du serment q les évêques exigeoient des prêtres à leur or nation, et qui fut défendu au second conc de Châlons en huit cent treize (1). Car c'étoi la cérémonie de la bénédiction des abbés q les évêques leur faisoient prêter ce serment fidélité (2).

XXXII. Canonisation de saint Udalric.

Le pape Jean XV tint vers le même tem un concile, où saint Udalric fut mis au noı bre des saints vingt ans après sa mort. Ce co cile se tint à Rome, au palais de Latran, dernier jour de janvier neuf cent quatre-ving treize, indiction sixième. Liutolfe, évêq d'Augsbourg, se leva au milieu de l'asseı blée, et dit: On lira, s'il vous plaît, deva vous, l'écrit que j'ai entre les mains, de vie et des miracles d'Udalric, jadis évêq d'Augsbourg, afin que vous ordonniez ce qu vous plaira. On croit que ce sont les deux l vres, que nous avons encore, composés par prêtre Gérard, disciple du saint (3). Apr qu'ils eurent été lus dans le concile, il ordonı que la mémoire de saint Udalric seroit hon rée, déclarant que l'honneur que l'on reı aux saints et à leurs reliques retourne au Se gneur, qui a dit (4): Qui vous reçoit me r çoit; et que cet honneur a pour but que noı soyons aidés par leurs prières et leurs mérite La bulle qui en fut expédiée est souscrite d pape Jean, de cinq autres évêques des env rons de Rome, de neuf prêtres cardinaux de trois diacres. C'est le premier acte autheı tique qui reste de canonisation faite par pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de nom (5).

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul.

Ce fut peut-être en ce même concile de Ron que le pape Jean XV cassa la déposition d'Aı

(1) Sup. l. LVI, n. 32.
(2) Mabill. Sæc. 5, p. 776, 777. Gerb. Epist. 70, 81 et 87, 88, 89. Vita Abb. n. 7.

(1) Mabill. Præf. Sæc. 6, c. 5. Conc. Cabill. c. 13.
(2) Sup. liv. XL, 1, n. 5.
(3) Tom. 9, Conc. p. 741. Acta SS. Ben. Sæc. 5, p. 471. Ibid. p. 415.
(4) Matth. x, 40.
(5) Mabill. Præf. Sæc. n. 99.

noul, archevêque de Reims, et l'ordination de Gerbert; car il est certain que, l'ayant appris, il trouva l'un et l'autre fort mauvais, et interdit tous les évêques qui y avoient eu part (1). Mais Gerbert ne crut pas devoir obéir à ce décret, et en écrivit aussi à Seguin, archevêque de Sens. Nos adversaires disent que, pour la déposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques est le jugement de Dieu; mais la question étoit, si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continue : Je dis hardiment que, si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son frère, et, étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'Eglise, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un païen et un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse.

Que, s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'Evangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jésus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Grégoire, que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste; car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez point confessé, et dont vous n'êtes point convaincu; et on n'a pu vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire que le sacerdoce, qui est un par toute l'Eglise, soit tellement soumis à un seul que, s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les canons et les décrets du saint-siége qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris soit jugé suivant ces lois; qui les observe soit toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystères : ce seroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Vilderode, évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'instruire de son affaire. Il la raconte ainsi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu son évêque et l'avoir livré avec sa ville, c'est l'évêque de Laon, après beaucoup de sang répandu, des pillages et des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Ensuite, après la mort de l'évêque Adalbéron, ayant été réconcilié par le seul évêque de Laon, il a obtenu le siége de Reims, en vue de la paix, en faisant aux rois serment de fidélité, avec des paroles terribles (1). Mais à peine y avoit-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi, qui profana et pilla le sanctuaire, et réduisit le clergé et le peuple en captivité. Arnoul prononça anathème contre ces pillards, et en fit prononcer autant par les évêques; mais il ôta les terres de l'église à ses vassaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, et fit marcher des troupes contre son roi, sous les enseignes de Charles. Cependant on avertit le pape, par des députés et par des lettres synodiques, de remédier aux troubles de l'Eglise; mais il n'y donne aucun ordre. Ainsi, par délibération des évêques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin, se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, et, lui ayant fait de nouveaux serments, il fut admis à sa table. Alors il se crut justifié, et faussa de nouveau ses serments. Ceux qui y avoient intérêt, ne pouvant souffrir d'être trompés tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnoul, pris entre les ennemis du roi, est présenté à un concile, et pressé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-temps consulté en lui-même et avec ses amis, il confesse volontairement ses péchés et renonce à sa dignité.

Gerbert, ayant ainsi posé le fait, continue : On convient assez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent que le roi lui a pardonné, et que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soutiennent que l'on a fait injure au pape en déposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi et la coutume. Ce qui fait loi en matière ecclésiastique, c'est l'Ecriture sainte, les canons des conciles et les écrits des pères. Si tous les évêques, ajoute-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix et la concorde régneroient par toutes les églises; il n'y auroit point de différents, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les priviléges. Il traite ensuite de la différence des crimes et de l'ordre judiciaire, et soutient que, les péchés d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'exécuter contre lui les lois établies, et que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre (2).

Quant au pape, continue-t-il, on ne lui a point fait injure, puisque, étant invité pendant dix-huit mois par lettres et par députés, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux lois déjà établies. Vous, qui voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise, qui, loin de trahir votre peuple et votre clergé, avez horreur de ses crimes,

(1) Frag. Chr. Duch. to. 4. tom. 9, Conc. p. 744, Post. Conc. Rem. p. 146.

(1) Post. Conc. Rem. p. 113. Sup. n. 18. (2) P. 121, 132.

soyez favorable à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul, étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape; mais, après sa confession, les évêques ont dû le déposer, suivant le concile de Nicée, et cela quand même sa confession seroit fausse, puisqu'il seroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même (1).

Quant à ceux qui alléguoient le pardon du roi pour la défense d'Arnoul, Gerbert leur répond que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les âmes, mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier et délier, c'est-à-dire, d'imposer les peines spirituelles, comme la déposition et l'excommunication. Ainsi la grâce des rois ne donnoit pas à Arnoul la rémission de ses péchés, et il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis par ses parjures et ses sacriléges. Gerbert finit en priant Vilderode de ne pas ajouter foi aux calomnies dont on le charge, d'avoir usurpé le siége de Reims, et fait prendre Arnoul (2). Au contraire, il le prie de le justifier auprès des évêques et auprès de son roi, c'est-à-dire, Rodolfe III, roi de la Haute-Bourgogne.

Le roi Hugues écrivit au pape sur le même sujet en ces termes : Nous vous avons écrit, nos évêques et moi, par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul (3). Nous ajoutons ceci, pour vous prier de me faire justice à moi et aux miens, et ne pas recevoir pour certain ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre votre sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en présence, vous pouvez venir à Grenoble, qui est aux confins de l'Italie et de la Gaule, et où les papes ont accoutumé de venir trouver les rois de France. Mais, si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, et vous traiterons de même pendant le séjour et le retour.

XXXIV. Fin de saint Mayeul de Clugny.

Vers le même temps, le roi Hugues pria saint Mayeul, abbé de Clugny, pour lequel il avoit une vénération singulière, de venir réformer l'abbaye de Saint-Denis. Il y avoit au moins trois mois que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car, se sentant chargé d'années et d'infirmités, il eut le même soin que ses prédécesseurs, de prévenir la vacance de l'abbaye, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon, né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur (4). Dès son enfance, il fut mis dans le clergé de Saint-Julien de Brioude; mais, étant arrivé à un âge plus mûr, il fut touché d'un grand désir de quitter le monde; et, saint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçut de grandes espérances. Dès-lors ils se lièrent d'une telle affection, que, peu de temps après, Odilon quitta Brioude, et vint à Clugny prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrès dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succéder. Ce fut vers l'an neuf cent quatre-vingt-onze, comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de saint Mayeul, et marque la résistance que l'on craignoit de la part d'Odilon (1). Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolfe, roi de Bourgogne; par Bouchard, archevêque de Lyon; Hugues, évêque de Genève; Henri de Lausanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, et quelques autres prélats ou seigneurs, et cent soixante et dix-sept moines, tant étoit nombreuse la communauté de Clugny. Cet usage de faire assister aux élections des abbés, tant de personnes constituées en dignité, avoit quelque fondement dans la règle de saint Benoît, et servoit à rendre ces actes plus authentiques. Saint Mayeul ne laissa pas d'être regardé comme abbé jusqu'à sa mort, ce qui paroît par plusieurs chartes.

Loin de se relâcher dans sa vieillesse, il s'excitoit à servir Dieu avec une nouvelle ferveur (2). Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne vouloit plus paroître en public, et se tenoit enfermé dans le monastère, ou dans quelqu'une des maisons qui en dépendoient. Là, il ne laissoit pas de donner aux frères des avis salutaires; mais il s'occupoit principalement à la prière ou à la lecture; souvent il pleuroit quand il pensoit aux hommes spirituels qu'il avoit connus, qui faisoient fleurir la religion, et combattoient vigoureusement pour la défense de l'Eglise. Par ce souvenir, il se trouvoit destitué de toute consolation en ce monde, et désiroit plus ardemment d'être avec Jésus-Christ. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le pressa de venir à Saint-Denis; et, quoiqu'il sentît sa fin très-proche, il ne laissa pas de se mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever sa course que dans une si bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monastère de son ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny, à deux lieues de Moulins, et du diocèse de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle, et mourut tranquillement le vendredi, lendemain de l'Ascension, onzième de mai, l'an neuf cent quatre-vingt-quatorze, après avoir gouverné l'abbaye de Clugny quarante-un ans. Il y fut enterré dans l'église de Saint-Pierre (3). Le roi Hugues assista à ses funérailles, et fit de grands présents à son tombeau, où il se fit quantité de miracles ; depuis, on y dressa un

(1) P. 139.
(2) P. 143.
(3) To. 6, Conc. p. 742, post. Conc. Rem. in fin.
(4) Mabill. Sæc. 5. Ben. p. 780, c. 8. Mabill. Elog. S. Odil. Sæc. 6, p. 633. Vita ibid. p. 681.

(1) To. 6, Spicil. p. 425.
(2) Vita c. 19.
(3) Sup. liv. LV, n. 36.

autel, et on leva le corps. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (1).

XXXV. Monastères réformés par saint Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'Eglise, par le grand nombre de ses disciples et des monastères où il rétablit l'observance; et ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes et des seigneurs. Car il fut chéri particulièrement de l'empereur Othon, de l'impératrice Adélaïde, et d'Othon II, leur fils; de Conrad, roi de Bourgogne, frère de cette impératrice, et de Mathilde, sa femme; de Henri, duc de Bourgogne; de Guillaume, duc d'Aquitaine, et de Richard, duc de Normandie; des princes d'Italie, de Guillaume, duc de Provence, et d'Archambauld, seigneur de Bourbon, bienfaiteur de Souvigny (2). L'empereur Othon le grand mit sous la disposition de saint Mayeul les monastères qui lui étoient soumis comme royaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il réforma le monastère de Saint-Apollinaire, près de Ravenne, celui du Ciel-d'or, près de Pavie, et de Saint-Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à Saint-Germain d'Auxerre, à Saint-Bénigne de Dijon, à Fescam, à Saint-Maur-des-Fossés. Ses quatre principaux disciples furent Odilon, son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de Saint-Maur, et Heldric d'Auxerre. Ce dernier, ayant vécu à la cour du grand Othon en Italie, quitta sa femme et ses grands biens, pour se rendre moine à Clugny; ensuite Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, donna à saint Mayeul l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, qui depuis longtemps étoit sans abbé, gouvernée par des prévôts. L'ayant réformée, il y mit Heldric pour abbé, l'an neuf cent quatre-vingt-neuf : sa vertu le fit aimer chèrement du duc Henri et de Hébert, évêque d'Auxerre, son frère, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut aussi Bouchard, comte de Paris, qui procura la réforme du monastère de Saint-Maur. Mainard, qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité qui menoit une vie très-séculière. Il étoit fort adonné à la chasse, et quand il sortoit, il quittoit l'habit monastique pour prendre des fourrures de grand prix, et un riche habillement de tête (3). Ses moines suivoient son exemple. Un d'eux toutefois, nommé Adic, touché de ce scandale, alla secrètement trouver le comte Bouchard, et le pria d'y remédier; le comte s'adressa au roi Hugues, et lui demanda cette abbaye, qui étoit royale, seulement pour la réformer. L'ayant obtenue, il alla à Clugny, et pria instamment saint Mayeul de venir rétablir ce monastère. Le saint abbé lui répondit : Vous avez dans votre royaume tant de monastères; que n'y cherchez-vous le secours que vous désirez, plutôt que de venir chercher si loin des inconnus comme nous? C'est que Clugny étoit dans le royaume de Bourgogne, et que la différence des dominations rendoit le commerce difficile.

Saint Mayeul toutefois se laissa vaincre aux instances du comte, qui se jeta plusieurs fois à ses pieds, et enfin il le suivit avec les plus parfaits de ses moines. Quand ils furent arrivés sur la Marne, près de Saint-Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au delà de la rivière; ils obéirent sans se douter de rien, et il leur dit que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, et se soumettre à lui, pouvoient retourner au monastère; mais que ceux qui le refuseroient s'en allassent où ils voudroient sans rien emporter que leurs habits. Ils aimèrent mieux quitter, et Mainard fut fait abbé de Clanfeuil, alors dépendant de Saint-Maur, où saint Mayeul laissa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

L'abbé Guillaume, disciple de saint Mayeul, étoit né en Italie, et ayant été voué à Dieu par ses parents, qui étoient nobles et riches, il fut élevé dans le monastère de Saint-Janvier de Locédia, près de Verceil (1). Sa mère étant morte, il persuada à son père d'entrer dans la même communauté, où il mourut saintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refusa de lui prêter serment, soutenant que c'étoit un abus et une espèce de simonie. Sur ce qu'il avoit appris de la régularité qui s'observoit à Clugny, il avoit déjà un grand désir d'y aller quand saint Mayeul vint à Locédia. Guillaume se découvrit à lui secrètement, et le saint abbé lui promit de le prendre à son retour de Rome. Ainsi Guillaume, quittant son pays, sa famille et le voisinage de leurs grandes terres, suivit saint Mayeul à Clugny, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le saint abbé voulut le faire ordonner prêtre; mais il s'en jugea indigne.

Saint Mayeul l'envoya ensuite réformer le monastère de Saint-Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui Saint-Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappela pour l'envoyer à Dijon. Car Brunon, évêque de Langres, voulant réformer le monastère de Saint-Bénigne, alla trouver saint Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ses moines, et Guillaume à leur tête. Henri, duc de Bourgogne, lui donna ensuite le monastère de Versi et celui de Bèze, pour y mettre la réforme.

XXXVI. Fin de saint Volfang de Ratisbonne.

La même année que mourut saint Mayeul, mourut aussi saint Volfang, évêque de Ratis-

(1) Martyr. R. 11 mai. 9, 785.
(2) Elog. c. 6, p. 773, c. (3) Vita Burch. com.

(1) Acta SS. Ben. Sæc. 6, p. 322

homme, après vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son diocèse l'observance régulière chez les chanoines, les moines et les religieuses (1). Voyant à Ratisbonne même le relâchement des moines de Saint-Emmeran, il disoit souvent : Si nous avions des moines, le reste ne nous manqueroit pas. Et comme on lui disoit qu'il n'y avoit partout que trop de moines, il répondit avec larmes : A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres? Les moines réglés ressemblent aux bons anges, les relâchés aux mauvais. Le désordre venoit de ce que depuis long-temps les évêques de Ratisbonne étoient aussi abbés de Saint-Emmeran, et s'approprioient les revenus de ce monastère, réduisant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Pour y remédier, saint Volfang fit venir de Saint-Maximin de Trèves un saint moine, nommé Ramould, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, et le fit abbé de Saint-Emmeran (2).

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvoient mauvais qu'il ôtât à ses successeurs un revenu dont ses prédécesseurs avoient joui; mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au-delà de mes forces, c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé; loin de dissiper les biens de Saint-Emmeran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnés. Ainsi l'abbé Ramould rétablit la régularité dans ce monastère, ayant de quoi fournir abondamment, non-seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité et aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la régularité chez les religieuses et chez les chanoines (3).

Il prêchoit souvent son peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empressement. Son discours étoit simple et intelligible, mais fort et touchant; il pénétroit au fond des cœurs, et faisoit couler des ruisseaux de larmes. Quand il visitoit son diocèse, il avertissoit soigneusement les curés de leurs devoirs, entre autres de conserver la pureté de vie, et de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte communion les purifiât de leurs péchés sans pénitence précédente. Ayant appris qu'il y en avoit qui, faute de vin, célébroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boisson, il les en reprit sévèrement, et pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage (4).

L'empereur Othon II, pour affermir la foi dans la Bohême, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province qui dépendoit du diocèse de Ratisbonne; et pour cet effet, il envoya des députés à saint Volfang le prier de prendre des terres en Bohême, en récompense de cette diminution de son diocèse. Saint Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur; mais le saint homme ne fut pas du même avis, et ne voulut pas perdre une occasion si précieuse d'affermir une église naissante (1). Non-seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an neuf cent soixante-neuf, six ans avant que saint Volfang fût évêque.

Enfin, comme il étoit en chemin pour aller dans la Bavière orientale, la fièvre le prit; et étant arrivé à un lieu nommé Pupping, le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, et se fit porter dans un oratoire de Saint-Otmar (2). Là, s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçut le viatique et demeura étendu par terre. Les officiers de l'église et ceux de sa chambre vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille; mais il leur dit : Ouvrez les portes et laissez entrer ceux qui voudront : nous ne devons rougir à la mort que de nos mauvaises œuvres. Jésus-Christ qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nu sur la croix. Que chacun voie en ma mort ce qu'il doit craindre et éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi, misérable pécheur, qui vais souffrir la mort, et quiconque la regardera avec crainte et humilité. Ayant ainsi parlé il ferma les yeux, et mourut en paix le dernier jour d'octobre l'an neuf cent quatre-vingt-quatorze. Il fut transporté à Ratisbonne, et enterré à Saint-Emmeran par Hartuic, archevêque de Saltzbourg, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (3).

XXXVII. Concile de Mouson.

Le pape Jean XV, voulant terminer l'affaire de l'archevêque de Reims, envoya, pour légat en France, Léon, abbé de Saint-Alexis et Saint-Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocèse de Reims (4). Il s'assembla à Mouson, dans l'église de Notre-Dame, le second jour de juin, indiction huitième, et il ne s'y trouva que Liutolfe, archevêque de Trèves, et trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liége, et Sigefroy de Munster, tous du royaume de Germanie. Le légat Léon prit séance au milieu d'eux, et l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbés, et Godefroy, duc de Lorraine, y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon, évêque de Verdun, se leva et parla en gaulois, c'est-à-dire, comme je crois, en roman ou latin vulgaire, d'où notre langue est venue. Il dit que le pape Jean, ayant inutilement invité les

(1) Vita Sæc. 5, Ben. c. 15, p. 819.
(2) Vita S. Ram. Sæc. 6, p. 3.
(3) C. 17, 18.
(4) C. 19, 23.24.

(1) C. 29. Sup. liv. LVI, n. 17.
(2) C. 38.
(3) Martyr. R. 31 octob.
(4) To. 9, Conc. p. 747.

évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis venir à Rome, avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims, voulant apprendre par son légat ce que l'on disoit de part et d'autre touchant la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert; puis il tira une bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, et en fit la lecture.

Ensuite Gerbert se leva, et dit : J'ai toujours eu ce jour devant les yeux, et je l'ai toujours désiré depuis, qu'au péril de ma vie, j'ai reçu le sacerdoce par le conseil de mes frères, tant j'étois touché du salut d'un peuple qui périssoit, et de l'autorité par laquelle je me trouvois en sûreté. Je me souvenois avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée, quand j'appris avec une grande surprise que vous étiez mal content de moi, et votre indignation me fut plus terrible que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grâce de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le soin de mon salut, je dirai, en peu de mots, ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Othon, je résolus de ne point quitter le service de mon père Adalbéron, qui, à mon insu, me choisit pour le sacerdoce, et, en mourant, me désigna pour son successeur en présence de personnes illustres. Mais la simonie fit qu'Arnoul me fut préféré, et je ne laissai pas de le servir fidèlement plus qu'il n'étoit à propos, jusqu'à ce que, connoissant clairement sa révolte, je renonçai par écrit à son amitié (1), et je l'abandonnai avec ses complices, sans autre espérance ni autre intérêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été long-temps poursuivi et contumacé suivant les lois de l'Église, comme il ne restoit que de le punir par les lois du prince, et le chasser de son siége comme rebelle, mes confrères et les grands me pressèrent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé et déchiré; je différai long-temps, et ne cédai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison et usurpé son siége. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment? Si je l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par ordre de mon père Adalbéron, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit l'évêque. Pendant que je l'observois, je devins la proie des ennemis, et je perdis tout ce que je tenois de votre libéralité et de celle des seigneurs; encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui, et n'avois garde de le livrer puisque je ne savois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître, en présence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet; car, si votre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit réduit en état de ne me pas nuire. Si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims?

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appelé l'époux d'une église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger, sans crédit comme lui, a pu se rendre maître d'une ville si grande et si peuplée. Il s'objecte ensuite qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint-siége. A quoi il répond que le pape a été instruit de tout, et que l'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois; qu'ensuite les évêques de Gaule ont encore eu ce respect pour le saint-siége, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession, après laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire que les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims, et que si toutes les règles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du temps et aux hostilités publiques, dont les évêques mêmes n'étoient pas à couvert.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincère, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, surtout de ses lettres. Après qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au légat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile, et tinrent conseil avec le duc Godefroy; puis ils appelèrent Gerbert, et le prièrent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean, moine de l'abbé Léon. Gerbert le promit, et ils dénoncèrent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de juillet. Celui de Mouson sembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert, de la part du légat Léon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le légat, et Gerbert lui représenta qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne s'il n'étoit convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il refusoit de comparoître; qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, et qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile. Enfin, que, ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se résoudre à se condamner lui-même.

Nonobstant ces raisons, Gerbert céda aux remontrances de Liudolfe, archevêque de Trèves, dont il connoissoit la probité et la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scan-

(1) Epist. 24 bis.

dale, comme s'il vouloit résister aux ordres du pape, lui conseillant de s'abstenir, par obéissance, de la célébration de la messe, jusqu'au premier de juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, et on se sépara ainsi après le concile de Mouson; mais celui de Reims ne se tint pas sitôt, et, tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, et Arnoul prisonnier à Orléans.

XXXVIII. Adalbéron II, évêque de Metz.

L'évêque de Metz étoit alors Adalbéron II, fils de Frédéric, duc de Lorraine, et de Béatrix, sœur du roi Hugues-Capet. Il fit ses études à l'abbaye de Gorze, et, après la mort de l'évêque Thierry, sa mère Béatrix obtint pour lui l'évêché de Metz de l'impératrice Adélaïde, pendant le bas âge d'Othon III (1). Il fut élu le seizième d'octobre neuf cent quatre-vingt-quatre, et sacré le dimanche vingt-huitième de décembre, jour des Innocents, par Ecbert, archevêque de Trèves. Il se fit aimer de tout le monde, même des juifs; et aima tellement les moines, que les séculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastère de Saint-Symphorien et quelques autres, et l'hôpital de Metz, où il mit des religieuses.

Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Jean XV, qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne célébroit la messe et n'administroit les sacrements sans porter un cilice sous ses ornements. Aux vigiles des grandes fêtes, il ne prenoit aucune nourriture, et passoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaye de Gorze, attiré par la régularité de l'observance et la tranquillité du lieu. La maladie des ardents, qui régnoit en Bourgogne, lui donna occasion d'exercer sa charité, en assistant ceux qui en étoient affligés, et quelquefois il en lavoit et pansoit de ses mains jusqu'à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du règne de saint Henri, il dénonça hardiment Conrad, duc d'Austrasie, son parent, pour avoir épousé sa proche parente, s'exposant à un grand péril, par le ressentiment de ce seigneur. Il poursuivit vigoureusement ceux qui pilloient les biens des églises et des pauvres; et, quand ils méprisoient les censures ecclésiastiques, il employoit les armes matérielles, faisant ravager leurs terres et abattre leurs châteaux. Il ne faisoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfants des prêtres, quand il les en jugeoit dignes, et ordonna plus de mille prêtres sans les clercs inférieurs. Après avoir ainsi gouverné pendant vingt ans l'église de Metz, il mourut le quinzième de décembre mil cinq, et fut enterré à Saint-Symphorien.

(1) Vita Bibl. Labbe. t. 1, p. 670. Mabill. Sæc. 6, Ben. p. 29.

XXXIX. Saint Bernouard, évêque d'Hildesheim.

En Saxe, Gerdag, évêque d'Hildesheim, étant mort, Bernouard, précepteur du roi Othon III, fut élu d'un commun consentement pour lui succéder, et préféré à plusieurs autres nobles qui servoient dans le clergé du palais (1). Il fut sacré par Villegise, archevêque de Mayence, son métropolitain, le quinzième de janvier de l'année neuf cent quatre-vingt-treize, indiction sixième. Quoiqu'il fût encore jeune, il passoit les vieillards en gravité, donnoit à la prière la plus grande partie des nuits, et assistoit assidûment aux offices divins. Après la messe solennelle, il donnoit audience, puis son aumônier venoit, et il faisoit distribuer à plus de cent pauvres de la nourriture et quelquefois de l'argent. Il visitoit les ouvriers, qu'il faisoit travailler sur différentes matières; à none, il se mettoit à table avec beaucoup de clercs et de laïques, mais en silence pour écouter la lecture, et gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il fut évêque. Il faisoit écrire des livres non-seulement dans le monastère de sa cathédrale, mais en plusieurs autres lieux; en sorte qu'il assembla une nombreuse bibliothèque, tant de livres ecclésiastiques que de philosophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfévrerie, recueillant avec soin ce que les étrangers envoyoient au roi d'ouvrages les plus curieux, et faisant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ses fonctions ecclésiastiques, il ne laissoit pas de servir si bien le roi et l'état, qu'il attiroit l'envie des autres seigneurs. La Saxe étoit depuis long-temps exposée aux courses des pirates et des barbares. Il les avoit souvent repoussés, tantôt par ses seules troupes, tantôt avec le secours des autres; mais ils étoient maîtres des deux côtés de l'Elbe et de la navigation de cette rivière; en sorte qu'ils se répandoient par toute la Saxe, et venoient presque jusqu'à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses en deux divers endroits de son diocèse, et y ayant mis garnison, il procura la sûreté du pays.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes, et les orna de beaux bâtiments. Quant à son église cathédrale, il décora de peintures exquises les murailles et les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le service, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres; il enferma le cloître de murailles et de tours. Enfin, il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraie croix, que le roi Othon III lui avoit donné, et que l'on crut avoir fait plusieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette

(1) Vita n. 6, Act. Ben. Sæc. 6, p. 204. Sup. liv. LVI, n. 58.

chapelle l'an neuf cent quatre-vingt-seize, quatrième de son ordination, le dixième de septembre.

XL. Saint Adalbert rappelé en Bohême.

En Bohême, le duc Boleslas, voyant le désordre où cette église étoit tombée depuis l'absence de saint Adalbert, tint conseil avec son clergé, et envoya dire à Villegise, archevêque de Mayence : Ou renvoyez-nous Adalbert, notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque, craignant que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députés, savoir, Radla, disciple du saint, et Zraquas, moine, tous deux frères du duc, avec des lettres par lesquelles il prioit le pape de renvoyer Adalbert (1). Le pape Jean XV tint un concile à Rome pour ce sujet l'an neuf cent quatre-vingt-quatorze. Il y eut grande contestation entre les députés, qui redemandoient leur évêque, et les Romains qui le vouloient retenir. Enfin les députés l'emportèrent, et le pape dit : nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions ; mais s'ils meurent dans leurs péchés, il pourra les quitter en sûreté.

Les députés ramenèrent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monastique ; et, quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui et le reçut avec une extrême joie, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retombèrent bientôt dans leur première négligence et dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'adultère avec un clerc, les parents du mari vouloient la décapiter suivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui, pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastère de religieuses dédié à saint George, et donna à un homme fidèle la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme, vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il vouloit empêcher l'exécution des lois, et demandant la coupable avec menaces. Il embrassa les frères qui étoient avec lui, se recommandant à leurs prières, et se jeta au milieu de ces furieux, en disant : Si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre eux lui dit : Tu te flattes en vain de la gloire du martyre ; mais, si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes frères, et nous nous vengerons sur leurs femmes, sur leurs enfants et leurs terres. Cependant, un traître leur ayant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme, ils l'intimidèrent tellement qu'il leur en donna l'entrée ; ils arrachèrent la femme de l'autel, et lui firent couper la tête.

Depuis son retour, saint Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois, voisins de la Bohême ; il y envoya des missionnaires et y alla lui-même, et y établit un foible commencement de christianisme (1). Leur duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Etienne, depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque, affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois et retourna à Rome, dans son monastère de Saint-Alexis et de Saint-Boniface, sous la conduite de l'abbé Léon, le même qui fut légat en France. En ce monastère, il y avoit des Grecs qui suivoient la règle de saint Basile, et des Latins qui suivoient celle de saint Benoît ; et de chacune des deux nations, on en remarque quatre de distingués par leur mérite. Les quatre Grecs étoient : l'abbé Grégoire, le père Nil, j'entends saint Nil de Rossane ; Jean, infirme ; Stratus, homme d'une simplicité angélique. Les quatre Latins étoient : Jean, remarquable par sa sagesse ; Théodore, par son silence ; Jean, par son innocence ; Léon, simple, mais toujours prêt à prêcher (2). Ce dernier avoit été abbé de Nonantule, en Lombardie, et après avoir gouverné ce monastère deux ans, l'avoit remis à l'empereur Othon, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à Saint-Boniface, où il finit ses jours ; et il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Léon, abbé du même monastère.

XLI. Manson, abbé du mont Cassin.

Aligerne, abbé du mont Cassin, étant mort en neuf cent quatre-vingt-six, Manson lui succéda et gouverna ce monastère pendant dix ans (3). Il étoit abbé de Saint-Magne, près de Fondi, et fut élu abbé du mont Cassin, plutôt par le crédit de Pandolfe, prince de Capoue, son cousin, que par le consentement des moines ; en sorte que quelques-uns des principaux aimèrent mieux sortir que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là, deux furent depuis abbés du mont Cassin, trois allèrent à Jérusalem, cinq en Lombardie, où ils fondèrent cinq monastères de leur observance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaye, et en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son temps ; mais il vivoit plutôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, et plusieurs domestiques vêtus de soie, et alloit souvent à la cour de l'empereur.

Un jour, saint Nil l'étant venu voir, le trouva au monastère de Saint-Germain, qui étoit au bas de la montagne dans une situation agréable, et environné de belles eaux (4). Là, Manson, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monastère ; et, comme

(1) Act. SS. Ben. Sæc. 5, p. 870. Boll. 23 Apr. tom. 11, p. 188. Sud. Vita n. 25, p. 858.

(1) Alia Vita n. 16, p. 867.
(2) V. Mabill. Sæc. 5, p. 898, 903.
(3) Sup. n. 11. Chr. Cass. liv. II, c. 12. Mabill. Sæc. 5, p. 652.
(4) Vita Nili, p. 145.

saint Nil l'attendoit dans l'église, il ouït jouer de la harpe dans la salle du festin, et dit à ses compagnons : Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes frères : la colère de Dieu ne tardera pas à venir sur ces gens-ci. Allons, sortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore passée, quand on vit l'accomplissement de sa prédiction.

Car l'abbé Manson se rendit si odieux aux habitants de Capoue, principalement à cause d'une forteresse qu'il avoit fait bâtir, qu'ils résolurent sa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté (1). Ils furent appuyés dans ce dessein par Adalbéric, évêque des Marses, qui, ayant donné son évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaye du mont Cassin. Il traita donc avec quelques méchants moines et avec quelques citoyens de Capoue, et leur promit cent livres d'argent, monnoie de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du mont Cassin, après avoir fait perdre la vue à Manson. Il devoit leur payer comptant la moitié de la somme, et l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé.

Pour exécuter cette convention, ils allèrent trouver Manson, et le prièrent de venir à Capoue, pour terminer, par les voies de la justice, les différents qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refusoit d'y aller, se défiant d'eux, ils lui jurèrent sur les Evangiles qu'ils le mèneroient à Capoue, et le ramèneroient sain et sauf à Saint-Benoît. On nommoit d'ordinaire ainsi le monastère du mont Cassin; mais ils entendoient une église de saint Benoît dans Capoue. Trompé par cette équivoque, il les suivit ; mais quand ils l'eurent mené à cette église, ils lui arrachèrent les yeux, et, les ayant enveloppés soigneusement dans un linge, ils les envoyèrent aux gens de l'évêque Albéric, qui se mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais, comme ils s'étoient arrêtés pour manger et se reposer, un passant, à qui ils demandèrent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit : L'évêque de ce pays est mort. Ils s'en moquèrent d'abord, et n'en voulurent rien croire ; mais il leur dit la chose si affirmativement, et leur marqua si précisément le jour et l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrèrent sur le lieu les yeux qu'ils portoient, et, montant à cheval, ils arrivèrent en diligence à la maison de l'évêque, qui n'étoit pas loin, et trouvèrent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vue, savoir, le huitième de mars neuf cent quatre-vingt-seize.

XLII. Eglise de Constantinople.

A Constantinople, le patriarche Nicolas Chrysoberge mourut après douze ans et huit mois de pontificat. (1). Plusieurs prêtres et plusieurs moines, nonobstant la réunion faite en neuf cent vingt, s'étoient encore séparés des autres, à cause des quatrièmes noces de l'empereur Léon le philosophe ; mais ils se réunirent sous ce patriarche, dans un concile, dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes, Basile et Constantin. Longues années à Nicolas, très-saint patriarche écuménique (2). Ensuite, on souhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs et aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace et Etienne. On anathématise tout ce qui a été fait contre la tradition des pères, et ceux qui calomnioient l'Eglise, comme ayant approuvé les quatrièmes noces et souillé la pureté de la discipline, à cause de la dispense accordée à l'empereur Léon, et de la réunion précédente. Après la mort de Nicolas, Sisinnius, maître des offices, fut ordonné patriarche de Constantinople, l'an du monde six mil cinq cent trois, de J.-C. neuf cent quatre-vingt-quinze, indiction huitième. Il étoit savant et excellent médecin, et tint le siége trois ans. Son successeur fut Sergius, abbé du monastère de Manuel, de la famille de Photius, qui tint le siége vingt ans (3).

XLIII. Fin de saint Nicon d'Arménie.

Les premières années de son pontificat furent les dernières de saint Nicon d'Arménie. Depuis qu'il eut quitté l'île de Crète pour passer en Epire, il se retira à Lacédémone. Là, il s'acquit une telle réputation, que, vers l'an neuf cent quatre-vingt-un, Basile Apocauque, gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le consoler dans la maladie dont il étoit affligé, et dans l'alarme où il étoit, à cause des Bulgares, qui, ayant ravagé l'Epire, menaçoient le Péloponèse (4). Saint Nicon vint à Corinthe, et guérit le gouverneur, non-seulement de sa maladie, mais de sa crainte, l'assurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Peu de temps après, le saint homme s'étant rétiré à Amyclès, autre ville du Péloponèse (5), plusieurs des principaux de Lacédémone l'allèrent trouver, le priant instamment de venir secourir leur ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils chasseroient les juifs de leur ville, et il leur promit, même à ce prix, de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut exécutée, et on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Péloponèse, chercher le saint homme,

(1) Chr. c. 16.

(1) Cedr. tom. 2, p. 702. Sup. liv. LIV, n. 55.
(2) Jus. Græc. Rom. lib. 2, p. 106.
(3) Cedr. ibid. p. 717. C.
(4) Sup. liv. LVI, n. 15. Vita ap. Baron. an. 981.
(5) Ibid. an. 982.

qui, en les guérissant, les exhortoit à pénitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des juifs, et il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous prétexte de quelque ouvrage; mais Nicon s'y opposa vigoureusement; et ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le juif, et le mit dehors; car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus, furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures, mais il lui dit sans s'émouvoir : Reviens à toi, pleure tes péchés, tu sentiras bientôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante, Aratus eut un songe terrible, où il se vit fouetté et mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son réveil, la fièvre le prit, il demanda pardon à Nicon, et mourut le troisième jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacédémone, et accrut beaucoup l'autorité de saint Nicon.

Un dimanche, pendant les vêpres, le gouverneur, nommé Grégoire, jouoit à la paume autour de l'église, en sorte que les cris des joueurs et des spectateurs troubloient le service (1). Nicon sortit, et les reprit avec beaucoup de liberté. Grégoire, qui aimoit le jeu et perdoit, le chargea d'injures, et le fit chasser de la ville. Mais, sitôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruelles douleurs. N'y trouvant point de remède, il appela saint Nicon, par le conseil de l'évêque, et lui demanda pardon. Le saint homme, sans lui faire aucun reproche, lui pardonna, et le guérit; et, depuis ce temps, Grégoire fut un de ses meilleurs amis. Saint Nicon mourut vers l'an neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sixième de novembre, jour auquel l'Eglise, tant grecque que latine, honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau dans son monastère de Lacédémone, et l'on y gardoit son portrait fait par miracle, à ce que l'on croyoit, et sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi. Il étoit grand de taille, le poil noir, les cheveux négligés, vêtu d'un habit d'ermite fort usé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix (2). Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans après la mort du saint, par un abbé du même monastère.

XLIV. Apologie d'Abbon.

En France, le différent entre Arnoul, évêque d'Orléans, et l'abbé de Fleury Abbon, pour le serment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de Saint-Martin, des gens de l'évêque l'attaquèrent de nuit, et lui firent insulte, jusqu'à blesser à mort des gens de sa suite (3). L'évêque, voulant faire satisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables pour être battus de verges en sa présence; mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vers le même temps, on tint un concile de plusieurs évêques à Saint-Denis, en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques et aux moines qui les possédoient, et les rendre aux évêques; Abbon y résista fortement, et excita, contre les évêques, les moines de Saint-Denis et leurs serfs (1). La sédition fut telle, que les évêques furent contraints de se sauver sans avoir rien fait. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par son âge et sa dignité, fuyant comme les autres, reçut un coup de cognée entre les épaules, et eut peine à se sauver tout couvert de boue. Comme tout le monde rejetoit sur Abbon la cause de cette violence, il écrivit pour s'en justifier une apologie adressée aux deux rois Hugues et Robert.

Il se plaint que, parce qu'il s'efforce de soutenir les intérêts de l'ordre monastique, on en veut même à sa vie, et déclare qu'il se soumet suivant les canons au jugement des évêques (2). Il distingue trois ordres entre les chrétiens : les laïques, les clercs et les moines; mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres et les évêques, et prétend que ceux des ordres inférieurs ayant la liberté de se marier, ne sont nommés clercs qu'abusivement. Enfin, il soutient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupés qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique nécessaire (3). Il dit que l'Eglise n'étant qu'à Dieu, personne ne doit dire qu'une église lui appartient, par où il veut sans doute combattre la prétention des évêques, et conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. De là il prend occasion de parler contre la simonie, et de réfuter la mauvaise défaite de ceux qui disoient qu'ils n'achetoient pas la grâce de l'ordination, mais les biens temporels de l'Eglise. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matière qui le nourrit.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit (4) : On m'accuse d'avoir eu des sentiments contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes grâces à mon propre évêque, et d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais à quel canon ai-je contredit dans ce concile où à peine ai-je vu ouvrir un livre? Il parle du concile de Saint-Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier pour me donner seulement la pensée de leur nuire? vu que celui qui a été le plus en péril m'étoit affectionné, et celui à qui j'avois le plus d'obligation, c'est Seguin, archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orléans, et dit : Par

(1) Ibid. an. 967. 26 nov. Ap. Baron. an. 998.
(2) Martyr. R. et Menol. (3) Vita Abb. c. 8.

(1) C. 6, tom. 9, Conc. Pithœi. p. 396. p. 771.
(2) Post. Cod. canon (3) Luc. x, 42.
(4) P. 400.

quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes grâces à ceux qui les méritent? suis-je Dieu, qui change les cœurs? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude, c'est vous-mêmes qu'il a offensés en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs et les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniés, il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçu les méchants qui m'avoient attaqué de nuit après qu'ils furent anathématisés par Seguin, son archevêque, par Eudes, évêque de Chartres, et par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les règles de l'excommunication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, et exhortant les rois à y apporter remède. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans votre royaume qui ne soit excommunié pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premièrement, dit-il, dans le symbole de saint Athanase, au lieu de dire que le Saint-Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré, quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait ni créé, sous prétexte que dans la lettre synodique de saint Grégoire il est dit que le Saint-Esprit n'est ni engendré ni non-engendré. Secondement, touchant la fin du monde, en ma première jeunesse j'ai ouï prêcher, devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussitôt que les mille ans seront finis, l'antechrist viendra, et peu de temps après le jugement universel. Je me suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'apocalypse et le livre de Daniel; et l'abbé Richard, d'heureuse mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna d'y répondre; car le bruit s'étoit répandu presque partout que, quand l'Annonciation arriveroit le vendredi-saint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dès l'an neuf cent soixante-deux, et cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi-saint arriva l'an neuf cent quatre-vingt-douze, Pâques étant le vingt-septième de mars. Abbon remarque, pour troisième abus, qu'encore que l'avent ne doive avoir que quatre semaines, quelques-uns le commençoient avant le vingt-septième de novembre.

XLV. Recueil de canons d'Abbon.

Après cette apologie, Abbon dédia aux rois Hugues et Robert, un recueil de canons, contenant les devoirs des rois et ceux des sujets, pour affermir la nouvelle domination de ces princes, et les droits de l'ordre monastique dont ils étoient les défenseurs. Il est certain que le roi Hugues eut toujours grande dévotion à saint Benoît et grande affection pour les moines (1). Il leur rendit plusieurs monastères occupés par des chanoines séculiers, et les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbés. Le recueil des canons est divisé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui suit.

Les avoués de l'Église, en latin *advocati*, étoient des gentilshommes à qui les évêques ou les abbés avoient donné en fief des terres de leurs églises, à la charge de les protéger et les défendre contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des scholastiques, c'est-à-dire des avocats, pour soutenir les intérêts de l'église devant les tribunaux séculiers, et on les nommoit défenseurs des églises (1); mais, depuis la chute de l'empire françois et les hostilités universelles, ces défenseurs ou avoués ne défendoient plus l'église que par les armes, et Abbon se plaint qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proie aux ennemis, sans leur résister même de paroles; et après que les ennemis se sont retirés, ils achèvent de consumer le reste, agissant non en protecteurs, mais en maîtres, réduisant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, et maltraitant les clercs et les moines. De là vient que nous voyons tant d'églises détruites et de monastères ruinés, parce que plusieurs se présentent pour être leurs avoués, et prendre, sous ce prétexte, la plus grande partie de leurs revenus.

Pour montrer la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, il rapporte l'autorité du quatrième concile de Tolède, et il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes (2). Il soutient que la nécessité dispense des lois, et en apporte pour exemple les translations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entreprises des évêques sur la liberté des monastères et sur les droits des autres évêques. Il met aussi des autorités pour la continence des clercs. Il en rapporte de saint Grégoire et d'autres touchant la fréquente célébration du saint-sacrifice, la fréquente communion et les dispositions nécessaires à ce sacrement; en quelques-uns des passages il est dit que l'on ne diffère point la communion aux moines comme aux autres pénitents. Il cite quelquefois le livre des lois, c'est-à-dire les novelles de Justinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Grégoire V, pape.

Abbon fit le voyage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveler et confirmer les privilèges de son monastère. C'étoit sous le pape Jean XV, qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intéressé

(1) To. 2, Analect. p. 148. Ibid. p. 341.

(1) Art. 2. Sup. liv. XXII, n. 14.

(2) Art. 4, 10. Conc. Tol. IV, c. ult. Sup. l. XXXVII, n. 50, art. 50, 51, 9, 15, 28, 29, 39, 40, 43, 49.

et prêt à tout vendre (1). Il en eut horreur; et, ayant visité les lieux saints, il acheta des étoffes de soie pour faire des ornements d'église, et revint chez lui. Le pape Jean XV mourut d'une fièvre violente l'an neuf cent quatre-vingt-seize, vers la fin d'avril, après dix ans de pontificat. Le roi Othon III étoit alors en Italie; et, après avoir célébré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douzième d'avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députés du sénat et des premiers de Rome, qui témoignoient le désir qu'ils avoient de l'y voir, car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son père; et ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Othon avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith, et d'Othon, marquis de Vérone (2). Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, et parloit les trois langues : l'allemand, le latin littéral et le vulgaire; mais il n'avoit guère que vingt-quatre ans. Le roi résolut de le faire pape; et, l'ayant fait élire par le clergé et le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise, archevêque de Mayence, et un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur et ordonné pape sous le nom de Grégoire V. C'est le premier Allemand qui ait été élevé sur le saint-siége; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans et neuf mois. Le roi Othon vint ensuite à Rome, et y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension, vingt-cinquième de mai, la même année neuf cent quatre-vingt-seize. Puis ayant tenu conseil avec les Romains, il résolut d'exiler le sénateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape précédent; mais, à la prière du pape Grégoire, il lui pardonna.

Herlouin, élu évêque de Cambr,ai n'avoit pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims, son métropolitain, à cause de la division entre Arnoul et Gerbert, qui se disputoient ce siége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Grégoire V; et s'étant plaint, dans un concile, des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de mai de cette année neuf cent quatre-vingt-seize (3).

XLVII. Saint Adalbert renvoyé en Bohême.

Pendant ce séjour de Rome, l'empereur voyoit souvent saint Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monastère de Saint-Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familièrement et l'écoutoit volontiers; mais l'archevêque de Mayence renouveloit son ancienne plainte de ce qu'Adalbert, son suffragant, avoit quitté l'église de Prague, et le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allégua les canons pour autoriser sa plainte, et soutint publiquement qu'il n'étoit pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant ce voyage d'écrire sur ce sujet jusqu'à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il désiroit. Saint Adaldert étoit fort affligé de quitter son monastère, sachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Bohême; mais il se consoloit dans l'espérance qu'il avoit d'accomplir sa mission pour les infidèles étrangers.

Ayant donc quitté son cher monastère, non sans beaucoup de larmes, il passa les Alpes avec Notcher, évêque de Liége, homme fort sage; et, après environ deux mois, ils arrivèrent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. Saint Adalbert y demeura assez long-temps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité, et attaché à lui jour et nuit comme les officiers de sa chambre. Il lui disoit avec une sainte liberté : Ne songez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez, et que ce beau corps sera réduit en poussière et en corruption. Car l'empereur Othon III étoit très-bien fait de sa personne. Sur ce fondement, saint Adalbert l'exhortoit à mépriser cette vie, aspirer aux biens éternels, et pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les services possibles à ceux qui logeoient dans le palais, jusqu'à nettoyer la nuit, pendant qu'ils dormoient, leurs bottines et leurs souliers.

Durant ce temps-là, il passa en France pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de saint Denis, à Tours sur celui de saint Martin, et à Fleury sur celui de saint Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, et, l'ayant embrassé pour la dernière fois, il prit le chemin de son diocèse. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient massacré ses frères. Il en avoit six, dont le plus jeune, nommé Gaudence, l'accompagnoit; l'aîné étoit à la guerre au service de l'empereur, avec le duc de Pologne : les quatre autres étoient demeurés dans le pays, et les Bohémiens leur avoient juré sûreté. Mais comme ils étoient à la messe dans une ville nommée Lubic, où ils célébroient la fête de Saint-Venceslas, ces perfides entrèrent dans l'église et tuèrent tout, indifféremment, hommes et femmes, entre autres les quatre frères d'Adalbert, qu'ils décolérent devant l'autel; puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournèrent chargés de butin (1).

Le saint évêque, ayant appris ce désastre, alla trouver Boleslas, duc de Pologne, auprès du-

(1) Vita c. 11. Vita S. Adalb. Prag. n 30.
(2) Chr. Hil. to. 3. Duchesne, p. 516. Chr. Saxo. Epitaph. apud Bar. an. 989.
(3) T. 3, Conc. p. 1245.

(1) Chr. Magd. 995.

quel étoit son frère aîné, et le pria de faire sonder les Bohémiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyés du duc : Nous sommes des pécheurs endurcis, c'est un saint et un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher après nous avoir quittés tant de fois? Nous voyons bien ce qu'il prétend sous cette apparence de charité : il veut venger ses frères, et nous ne voulons point le recevoir. Saint Adalbert, ayant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, et tourna toutes ses pensées à la conversion des infidèles. S'étant déterminé à aller en Prusse comme à un pays plus voisin et plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, et arriva premièrement à Dantzick. Là il baptisa un grand nombre de personnes, et, ayant célébré la messe et communié les nouveaux baptisés, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie pour servir de viatique.

XLVIII. Martyre de saint Adalbert.

Le lendemain, ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur mer; et après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoya le vaisseau et l'escorte, et demeura avec deux moines, dont l'un, nommé Benoît, étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frère Gaudence. Ils entrèrent dans une petite île que formoit une rivière, et commencèrent à y prêcher Jésus-Christ avec une grande confiance; mais les maîtres du lieu survinrent et les chassèrent à coups de poings. L'un d'eux, ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de saint Adalbert comme il chantoit des psaumes, et lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, et il tomba étendu par terre. Je vous rends grâces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la rivière et s'y arrêta le samedi; le soir le maître du village l'y amena. Le peuple s'assembla de toutes parts; ils jetoient des cris furieux, et attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, et pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation, nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voyage est votre salut, afin que vous laissiez vos idoles sourdes et muettes, et que vous reconnoissiez votre créateur, qui est le seul Dieu; et que, croyant en son nom, vous ayez la vie, et receviez pour récompense une joie éternelle dans le ciel. Les barbares, s'étant retenus avec peine, s'écrièrent en lui disant des injures et le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents et lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusqu'à présent; retourne promptement si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi et une manière de vivre; pour vous qui avez une autre loi inconnue, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, et on les fit retourner jusqu'à un certain bourg, où ils demeurèrent cinq jours. Alors saint Adalbert dit à ses deux compagnons : Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux et la barbe, et nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familièrement avec eux, et nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même résolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il savoit la langue et où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent, chantant des psaumes le long du chemin, et après avoir traversé des bois ils vinrent dans une plaine sur le midi. Là, Gaudence célébra la messe; ils communièrent, puis ils mangèrent; et ayant encore un peu marché ils se sentirent fatigués, s'arrêtèrent pour se reposer et s'endormirent.

Cependant les païens survinrent, et, s'étant jetés sur eux, ils les lièrent. Saint Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour Jésus-Christ, quand Siggo, chef de la troupe et sacrificateur des idoles, s'avança en furie, et lança de toute sa force un dard dont il lui perça le cœur. D'autres le frappèrent à son exemple, et il reçut dans son corps jusqu'à sept dards. Son sang couloit à grands flots; il levoit les yeux au ciel, et, quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix, et prioit à haute voix pour son salut et pour celui de ses persécuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui coupèrent la tête, la plantèrent sur un pieu, et s'en retournèrent avec de grands cris de joie. Saint Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisième d'avril neuf cent quatre-vingt-dix-sept, et l'Eglise honore sa mémoire le même jour. Boleslas, duc de Pologne, racheta sa tête et son corps, que les païens avoient jetés dans un lac; et l'empereur, ayant appris sa mort à Rome, rendit grâces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son règne.

XLIX. Jean XVI, antipape.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la révolte de Crescence; car, sitôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Grégoire V, qui s'enfuit, dépouillé de tout, premièrement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place, Crescence fit élire pape un Grec, nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre de basse condition, et avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'empereur Othon II par

l'entremise de l'impératrice Théophanie, son épouse, qui étoit Grecque (1). D'abord on le nourrissoit par charité; peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, et il s'y maintint jusqu'à la mort d'Othon II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Othon III, en sorte que, l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siége, et se le fit donner avec le titre d'archevêché, le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne (2). L'empereur Othon III l'avoit envoyé à Constantinople, avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur grec; car Philagathe avoit grand crédit en l'une et l'autre cour. Il revint à Rome en neuf cent quatre-vingt-dix-sept. Crescence le reçut avec grand honneur; et gagné par ses présents, car il apportoit de Constantinople de grandes richesses, il le fit élire pape.

Le pape Grégoire V tint cette même année neuf cent quatre-vingt-dix-sept un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence; et, quand on eut appris l'élection de Jean XVI (3), il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France et de Gaule. L'empereur Othon, voulant donc remédier aux désordres de Rome, partit pour l'Italie, et laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe (4). L'empereur rencontra à Pavie le pape Grégoire; ils marchèrent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, et Crescence s'enferma au château Saint-Ange; mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape et le prirent; puis, craignant que, s'ils le menoient à l'empereur, il ne le laissât impuni, ils lui coupèrent la langue et le nez, et lui arrachèrent les yeux; et on le mit en prison en cet état.

L. Saint Nil à Rome.

Saint Nil, en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux, qui étoit son compatriote (5). Dès qu'il sut qu'il avoit envahi le saint-siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, et de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusqu'à ce qu'il fût pris et traité comme il vient d'être dit. Alors saint Nil, ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome, nonobstant son grand âge, sa maladie et la circonstance du temps, car c'étoit en carême. L'empereur

(1) Chr. Saxo. Petr.Dam. 1, Ep. ult. ad Cadal.
(2) Greg. v, Ep. 1.
(3) Chr. Hildes.
(4) Chr. Saxo.
(5) Vita S. Nili, p. 151.

Othon et le pape Grégoire, ayant appris son arrivée, allèrent au-devant de lui, et, le prenant chacun par une main, le menèrent au palais patriarcal et le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le saint homme gémissoit de ce traitement, et le souffroit toutefois dans l'espérance d'obtenir ce qu'il désiroit. Il leur dit donc : Epargnez-moi pour Dieu, je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort et indigne de ces honneurs : c'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds, et à honorer vos dignités suprêmes. Ce n'est pas le désir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous; c'est pour celui qui nous a tant servi et que vous avez si maltraité, qui vous a levés l'un et l'autre des fonts de baptême, et à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi, et que nous pleurions ensemble nos péchés.

A ce discours, l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé, et il répondit à saint Nil : Nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous désirez, si de votre côté vous avez égard à notre prière, et si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastère tel qu'il vous plaira, et demeurer toujours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastère de Saint-Anastase, comme hors de tout tumulte et de tout temps affecté aux Grecs. Saint Nil l'avoit accepté par le désir d'obtenir ce qu'il demandoit; mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, et monté à rebours sur un âne dont il tenoit la queue entre ses mains (1).

Saint Nil en fut si affligé qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur, et le saint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur et au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur, Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu; ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait, ou plutôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc que, comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre père céleste n'aura point pitié de vos péchés. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler pour excuser l'empereur et le pape, le saint vieillard baissoit la tête, feignant de s'endormir, et le prélat, voyant qu'il ne l'écoutoit point, se retira. Saint Nil monta aussitôt à cheval avec les frères qui l'a-

(1) Petr. Dam. lib. I. Epist. ultim. ad Cadal.

voient suivi, et, marchant toute la nuit, il retourna à son monastère.

LI. Monastère de Saint-Nil, près Gaëte.

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du mont Cassin, il l'avoit quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastère étant devenu nombreux, opulent et renommé, le saint abbé voyoit les moines se relâcher de leur première observance, à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson, abbé du mont Cassin, homme intéressé et ennemi de la piété (1). Saint Nil sortit donc de Valdeluce, et chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, et où la disette les retînt dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, et même des monastères tout préparés; mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos et l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode et sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce temps: ils n'emploient pas leur loisir à la prière, la méditation et la lecture de l'Ecriture, mais à de vains discours, de mauvaises pensées et des curiosités inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées et une infinité de maux, et rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines, ne pouvant goûter cette sévérité du saint abbé, demeurèrent à Valdeluce; mais ils tombèrent dans la division, l'indépendance et le désordre; et enfin on les en chassa entièrement.

Cependant saint Nil, avec Etienne et les autres qui le suivirent, trouva près de Gaëte un lieu désert, aride et étroit, dont il fut charmé, et s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout; mais bientôt plusieurs frères se joignirent à eux, et ils furent dans l'abondance par leur travail assidu, accompagné de psalmodie continuelle, de fréquentes génuflexions, d'une abstinence volontaire et d'une obéissance sans contrainte. Le saint vieillard croissoit en ferveur à mesure que ses forces corporelles diminuoient, et ne relâchoit rien de ses austérités, ni pour ses infirmités, ni pour son grand âge, car il vécut jusqu'à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure réglée, jamais il ne mangea de chair ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pu la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient présents, et cependant il récitoit quelques psaumes ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu, et qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé, il répondoit: Je suis vieux, mon enfant, je radote, je suis obsédé du démon, et je ne sais ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent ensemble voir le saint abbé. Faisons-lui savoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuie et que nous ne le perdions. Car on savoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, et que jamais aucune n'entroit dans son monastère. Il répondit à celui qui vint de la part du prince: Pour Dieu, ayez compassion de moi; quand j'étois dans le monde j'ai été agité du démon, j'ai été guéri depuis que je suis moine; mais, si je vois une femme, le démon revient aussitôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le désir de la princesse, et elle fit tant qu'il permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le saint homme, après l'avoir un peu entretenue de la pureté, de l'aumône et de la crainte de Dieu, la renvoya avec joie. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge; il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité, et il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins et dans leurs mauvaises affaires.

LII. Saint Romuald près l'empereur.

L'empereur Othon célébra à Rome la fête de Pâques, qui, cette année neuf cent quatre-vingt-dix-huit, fut le dix-septième d'avril; et après l'octave il fit attaquer avec des machines et des échelles la forteresse où Crescence s'étoit enfermé, c'est-à-dire le château Saint-Ange, qui passoit pour imprenable (1). L'empereur craignant de la manquer, employa un Allemand, nommé Thamme, qu'il chérissoit jusqu'à le faire manger à son plat et le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur et de concert avec le pape, promit sûreté à Crescence avec serment; mais quand il fut sorti de la forteresse, l'empereur lui fit couper la tête, et après l'avoir jeté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois, l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine.

Les Tiburtins s'étoient aussi révoltés contre l'empereur et avoient tué Mazolin, leur duc; mais saint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire (2). Ce prince, voulant réformer l'abbaye de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient: ils choisirent tout d'une voix Romuald; et l'empereur, craignant que le saint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, et le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaye. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, et l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à

(1) Sup. n. 11. Vita p. 146.

(1) Chr. Sax. an. 998. (2) Vita S. Rom. n. 31. Vita S. Rom. n. 35.

rétablir en ce monastère l'observance exacte de la règle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette sévérité fit repentir les moines de l'avoir choisi; ils commencèrent à murmurer fortement contre lui, en sorte que, voyant qu'il ne pouvoit les convertir et se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, et, en sa présence et de l'archevêque de Ravenne, jeta le bâton pastoral et renonça à l'abbaye.

Il sembloit que la providence l'eût envoyé pour sauver les habitants de Tibur (1). Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles et lui donnant des otages, et de livrer le meurtrier du duc à sa mère, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui représenta si fortement l'énormité de sa supercherie et de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde; et l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission.

L'empereur lui-même, s'étant confessé de ce crime à saint Romuald, fit par pénitence, nu-pieds, le pèlerinage de Rome à Saint-Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastère de Classe pendant tout le carême suivant de l'an neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, jeûnant et psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique pardessus il fût vêtu d'or et de pourpre, et ayant un lit de parade, il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à saint Romuald de quitter l'empire et de prendre l'habit monastique; mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite saint Nil.

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastère de Saint-Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit (2) : Voilà les tabernacles d'Israël dans le désert; voilà les citoyens du royaume des cieux; ils ne demeurent point ici comme habitants, mais comme passagers. Saint Nil, faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté, et le salua avec toute sorte d'humilité et de respect. L'empereur, soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, et après la prière il lui dit : Avant que d'aller au ciel, ayez soin de vos enfants, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastère et des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusqu'à présent, en aura encore plus de soin sans moi. Après plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller, et se tournant vers le saint, il lui dit : Demandez-moi comme à votre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil portant la main sur la poitrine de l'empereur, répondit : Je ne demande autre chose à votre majesté que le salut de son âme. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, et vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots, l'empereur répandit des larmes, et, mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa bénédiction avec ceux de sa suite et poursuivit son chemin. Les moines murmuroient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grâce que le prince leur vouloit faire de leur donner un monastère; mais saint Nil leur dit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoue, mais vous verrez dans peu de temps si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Othon, ils admirèrent la discrétion du saint.

LIV. Francon et Bouchard, évêques de Wormes.

En ce second voyage d'Italie, l'empereur Othon avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Wormes après la mort d'Hildebalde (1). Francon étoit jeune, mais de grand mérite; l'empereur avoit en lui une confiance particulière, et ne prenoit guère de résolution sans le consulter. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'enferma secrètement avec cet évêque dans une grotte de l'église de Saint-Clément; et ils y passèrent quatorze jours nu-pieds et revêtus du cilice, dans les jeûnes, les veilles et les prières.

L'évêque y eut révélation de sa mort, qui étoit proche, et il le dit à l'empereur, qui le pressa avec beaucoup de larmes de lui nommer celui qu'il désiroit pour son successeur. Francon lui nomma son frère Bouchard, et l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Wormes; et pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, et la mit dans le sac des mémoires destinés pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, et fut enterré à Rome, n'ayant tenu le siége de Wormes guère plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie près de l'empereur. Après sa mort, l'empereur oublia sa promesse; et, cédant aux importunités de ceux qui lui demandèrent cet évêché, le donna de suite à deux autres, dont l'un vécut seulement trois jours après sa nomination, et l'autre quatorze. L'empereur, étant de retour en Saxe, raconta cet événement à Villegise, archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir, accompagné

(1) N. 54

(2) Vita S. Nil. p. 155.

(1) Vita Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.

de Bouchard, son élève. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, et l'avoit souvent fait venir près de lui, et chargé de présents. L'ayant donc vu à la suite de l'archevêque, il l'appela, lui dit ce qu'il avoit promis à son frère, et le pressa d accepter l'évêché de Wormes; mais Bouchard ne put se résoudre qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après : c'étoit environ l'an mil.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse, de parents nobles, qui le mirent premièrement à Coblentz pour le faire instruire; de là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre autres à l'abbaye de Lobbes et à Liége, où l'on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise, archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrés jusqu'au diaconat, et lui donna le gouvernement d'une église très-pauvre, que Bouchard rétablit magnifiquement et pour le temporel et pour le spirituel; enfin l'archevêque le fit maître de sa chambre et le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome.

Abbon de Fleury fit un second voyage à Rome sous le pape Grégoire V, qui menaçoit de jeter un anathème sur tout le royaume de France, si l'on ne rétablissoit Arnoul dans le siége de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé sans jugement légitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatrième d'octobre, après avoir régné neuf ans et près de cinq mois, et le roi Robert, son fils, avoit épousé Berthe, veuve d'Eudes Ier, comte de Blois et de Chartres. Elle étoit fille de Conrad, roi de Bourgogne, et de Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France, dont la mère Gelberge étoit sœur d'Advige, aïeule de Robert : ainsi ils étoient cousins issus de germain. Le roi Robert, dans l'espérance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Léon, abbé de Saint-Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims (1). Ce fut donc principalement pour ce sujet que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Quand il y fut arrivé, il n'y trouva pas le pape, et il alla le chercher vers Spolette. Il le salua de la part du roi, et le pape lui témoigna que, sur sa réputation, il désiroit de le voir depuis long-temps. Dans leurs entretiens, le pape lui demanda comment le corps de saint Benoît avoit été transféré en France, et quelle histoire on en avoit par-deçà, le priant de la lui envoyer; ce qu'Abbon exécuta à son retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faisant souvent manger à sa table, et le renvoya après lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son prédécesseur, il lui donna de l'encens et une chasuble pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilége pour l'abbaye de Fleury, portant, entre autres choses, que l'évêque d'Orléans n'y viendroit point sans être invité, et qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

LVI. Gerbert, archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de prison, et lui donna le pallium qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape (1). Il rendit compte au pape, par une lettre, de la fidélité avec laquelle il avoit exécuté ses ordres, et de la soumission du roi Robert, le priant d'exhorter Arnoul à réunir son clergé, et faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus à l'occasion de son différent avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre ami de l'un et de l'autre.

Gerbert, ainsi dépouillé de l'archevêché de Reims, se retira auprès de l'empereur Othon; et étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge dont il régla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne, et, en cette qualité, le pape Grégoire V lui envoya le pallium avec une lettre par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, et lui confirmoit tous ses anciens priviléges. Cette lettre est datée du mois d'avril, indiction onzième, qui est l'an neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2). L'année précédente, le même pape avoit rendu à Jean, archevêque de Ravenne, prédécesseur de Gerbert, l'église de Plaisance, que le pape Jean XV lui avoit ôtée injustement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe. Grégoire V lui soumet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de mai de la même année neuf cent quatre-vingt-dix-huit, indiction onzième, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assistèrent avec lui neuf évêques, tous ses suffragants. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coutume introduite à la consécration des évêques, qu'un sous-diacre leur vendoit le corps de Notre Seigneur, c'est-à-dire l'hostie qu'ils recevoient en cette cérémonie (3). On défend aussi de vendre le saint-chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irrégularités qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sépultures.

LVII. Concile de Rome.

On rapporte à la même année neuf cent

(1) Vita Abb. c. 11. Mabill. Præf. Sæc. 6, § 6. Gerb. Ep. 150. Mabill. ibid. § 7.

(1) Abbo. Ep. 1. Ep. 1.
(2) Greg. V. Ep. 2; to. 9, Conc. p. 753. Greg. V, (3) To. 9, Conc. p. 776, c. 3.

quatre-vingt-dix-huit un concile que le pape Grégoire V tint à Rome en présence de l'empereur Othon III. Vingt-huit évêques y assistèrent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape et Gerbert, comme archevêque de Ravenne (1). On y fit huit canons, dont le premier porte que le roi Robert quittera Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et qu'il fera sept ans de pénitence, suivant les degrés prescrits par l'Eglise, le tout sous peine d'anathème; et le même est ordonné à l'égard de Berthe. Archembauld, archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale, et tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint-siége.

Etienne, évêque du Puy en Velay, est déposé pour avoir été élu par Guy, son oncle et son prédécesseur (2), sans le consentement du clergé et du peuple, et ordonné après sa mort par deux évêques seulement, et qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daïbert, archevêque de Bourges, et Rodène, évêque de Nevers, qui sont suspendus de la communion jusqu'à ce qu'ils viennent faire, pour ce sujet, satisfaction au saint-siége. Le peuple et le clergé de Velay ont le pouvoir d'élire un autre évêque, et il sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Etienne déposé; au contraire, il favorisera l'élection du clergé et du peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due (3). Ainsi on ne croyoit pas que la pénitence imposée au prince, ni l'anathème dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa souveraineté.

Dans le même concile, on ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape et par l'empereur Othon Ier, et supprimé sans concile par l'empereur Othon II (4). Et comme Gisilier avoit quitté le siége de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit la métropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement qu'il eût été transféré à l'instance du clergé et du peuple, il demeureroit dans la métropole; s'il l'avoit fait sans y être invité par eux, et toutefois sans ambition et sans avarice, il retourneroit à Mersbourg; mais s'il ne peut se justifier d'ambition et d'avarice, il perdra l'un et l'autre siége.

Le roi Robert n'obéit pas sitôt à l'ordonnance de ce concile, et garda Berthe encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, et la censure ecclésiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs pour les choses nécessaires à la vie; encore jetoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire et manger. C'est ainsi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ soixante ans après. Il dit aussi que de ce mariage vint un monstre, qui avoit la tête et le cou d'une oie (1).

La même année de ce concile, c'est-à-dire le vingtième de septembre, indiction douzième, et la troisième année du pontificat de Grégoire V, qui est neuf cent quatre-vingt-dix-huit, l'empereur étant à Pavie, fit une constitution par laquelle il réprime l'abus des emphytéoses, des contrats libellatiques et autres semblables, qui servoient de prétexte aux ecclésiastiques pour ne point faire de réparations, et ne point rendre au prince le service qu'ils lui devoient à cause de leurs fiefs (2). Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet que pendant la vie de celui qui aura fait la concession, et n'obligeront point son successeur.

LVIII. Eglise d'Espagne.

En Espagne, Bermond II gouvernoit le royaume de Léon depuis l'an neuf cent quatre-vingt-deux (3). Il fit arrêter sans sujet Goudeste, évêque d'Oviédo, et le tint en prison trois ans; mais on attribua à cette injustice une grande sécheresse qui survint, et qui attira la famine; le roi en étant touché délivra l'évêque, et la pluie vint aussitôt. Bermond écouta aussi les rapports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accusèrent leur évêque Athaulfe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta sa femme légitime pour en épouser une autre, et, de plus, entretenoit deux concubines qui étoient sœurs.

On regarda comme la punition de tous ces péchés l'irruption des Arabes dans ses états, sous la conduite de Mahomet Almansor, premier ministre d'Issem, prince fainéant qui régnoit à Cordoue. Almansor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Léon et d'Astorga, et même les corps des rois qui y étoient enterrés, pour les mettre en sûreté. Almansor assiégea Léon près d'un an, la prit et en abattit les portes et les tours. Il prit aussi Astorga et plusieurs autres villes, enleva tous les trésors des églises, et pilla entre autres celle de Saint-Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le temps du roi Rodrigue et l'entrée des Arabes. Toutefois, à la fin Bermond, roi de Léon, secouru par Garcia le trembleur, roi de Navarre, et Garcia Fernandès, comte de Castille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almansor mourut de regret l'an de l'hégire trois cent quatre-

(1) To. 9, Conc. p. 772, c. 2.
(2) C. 5.
(3) C. 6, 7, 8.
(4) C. 3, 4.

(1) Epist. 5, ad Lesid. Cass.
(2) To. 9, Conc. p. 774.
(3) Sup. liv. LVI, n. 43 Pelag. Ovet. p. 71. Roder. liv. V, pag. 4.

vingt-treize, de J.-C. mille trois. Le roi Bermond II mourut de la goutte après l'an mil, laissant pour successeur son fils Alphonse V, âgé de cinq ans, qui en régna vingt-neuf (1).

Du temps de Bermond II, l'évêque de Léon étoit Froïlan, illustre par sa sainteté (2). Il naquit à Lugo en Galice, où sa mère Froïla est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans, il embrassa la vie monastique, et quelques années après il se retira dans un désert; mais plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastère, où saint Attilan fut prieur sous lui. Celui-ci, né à Taragone, de parents nobles, vers l'an neuf cent trente-neuf, les quitta dès l'âge de quinze ans, pour entrer dans un monastère, d'où il sortit quelque temps après attiré par la réputation de saint Froïlan. Le roi Ramir III fit venir Froïlan à Léon, et lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairoit de son royaume, pour y bâtir un monastère, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les chrétiens rebelles, que par les infidèles au dehors. Froïlan fonda donc le monastère de Tabare, puis celui de Morcruèle, où il assembla au moins deux cents moines et en rétablit plusieurs autres.

L'évêque de Léon étant mort, le roi Bermond II lui donna Froïlan pour successeur malgré sa résistance; il gouverna ce siége environ seize ans, et mourut l'an mil six, le troisième d'octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. En ce même temps où saint Froïlan fut fait évêque de Léon, saint Attilan, son disciple, le fut de Zamora, et on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, et alla en pèlerinage par esprit de pénitence; deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, et mourut le cinquième d'octobre mil neuf, âgé de soixante-dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'Eglise (3).

LIX. Mort de Grégoire V. Sylvestre II, pape.

Le pape Grégoire V, tout jeune qu'il étoit, ne tint le siége que deux ans et neuf mois, et mourut le dix-huitième de février neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Il fut enterré à Saint-Pierre, près saint Grégoire le grand. L'empereur Othon fit élire pape à sa place son maître Gerbert, après qu'il eut tenu le siége de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Sylvestre II, et comme il étoit fort âgé, il ne garda guère que quatre ans le siége de Rome (4). Peu de temps après qu'il y fut placé, l'empereur Othon, à sa prière, donna à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté et le comté de Sainte-Agathe avec toute la puissance publique, défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septième de mai neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, indiction douzième, à Rome; et c'est la première où j'ai remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église.

Quoiqu'Arnoul, archevêque de Reims, eût été rétabli par l'autorité de Grégoire V, nous avons une lettre de Sylvestre II, par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France et les évêques ses suffragants, et d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses prédécesseurs; avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siége de Reims, par celui même qui le lui avoit disputé; et peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siége de Reims, voulut laisser un témoignage authentique que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été révoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape, comme il le dit expressément en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adélaïde.

La même année de la mort du pape Grégoire, l'empereur Othon III, déjà fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent plus sensibles (1). La première fut de sa tante Mathilde, sœur d'Othon II, abbesse de Quedlimbourg, qui, en l'absence de l'empereur, son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'impératrice Adélaïde, aïeule de l'un et de l'autre.

Après la mort de son fils unique, l'empereur Othon II, elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru, l'impératrice Théophanie, Grecque et emportée, mais qui mourut devant elle (2). Adélaïde signala sa piété par la fondation d'un grand nombre de monastères; car elle en bâtit autant qu'elle posséda de royaumes avec les trois empereurs son époux, son fils et son petit-fils. En Saxe, elle donna de grands biens aux monastères de filles, par les conseils de l'abbesse Mathilde, sa fille unique; et environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville et le monastère de Salse ou Schelen, dans le diocèse de Strasbourg; et elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle, pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes libéralités à quantité d'autres communautés de chanoines et de moines; et au lieu d'employer l'or et les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix et des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

(1) Roder. Hist. Arab. c. 31.

(2) Acta SS. Ben. Sæc. 6, p. 58 et 82.

(3) Martyr. R. 5 octob.

(4) Papebr. Conat. Epitaph. Greg. Ap. Baron. an. 999, in fin.

(1) Chr. Saxo. ann. 999. (2) Vita bibl. Clun. p. 356

La dernière année de sa vie, elle alla dans le royaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul, son neveu. Etant à Saint-Maurice en Valais, elle apprit que Francon, évêque de Wormes, étoit mort à Rome; et elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur, son petit-fils, auprès duquel il étoit (1). De là elle alla à Genève, puis à Lausanne, et enfin à Orbe, d'où elle envoya des présents à quantité d'églises, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Clugny, à Saint-Martin de Tours, pour rétablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prières d'Odilon, abbé de Clugny, dont elle baisa l'habit, et lui déclara qu'elle ne le verroit plus; ensuite elle retourna à Salse; et y étant attaquée de la fièvre, elle mourut après avoir reçu l'extrême-onction et le viatique le seizième de décembre neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, et sa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre séparé de ses miracles.

LXI. Archevêché de Gnesne.

L'empereur Othon reçut encore en Italie cette triste nouvelle, et à son retour ayant appris les miracles qui se faisoient au tombeau de saint Adalbert de Prague, il résolut d'y aller faire ses prières (2). Ce saint martyr étoit enterré à Gnesne, alors la capitale de Pologne, dont le duc Boleslas avoit racheté ses reliques. Il vint au-devant de l'empereur, et le reçut avec tout l'honneur possible. L'empereur voyant de loin la ville de Gnesne, se mit nu-pieds pour y arriver, et fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'église, où il implora l'intercession du saint martyr, avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gnesne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiscopale, mais du diocèse de Posnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence, frère de saint Adalbert, et lui donna trois suffragants, savoir : les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie et de Vrotisla, ou Breslau, en Silésie. Mais comme Ungar, évêque de Posnanie, ne consentit point à cette érection, il le laissa sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit suffragant. Cette érection est marquée par les auteurs du temps comme irrégulière, étant faite sans le consentement de l'évêque diocésain et du métropolitain.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année neuf cent quatre-vingt-dix-sept, incontinent après la mort de saint Adalbert (1), Boleslas, duc de Bohême, envoya prier l'empereur, de donner un évêque à cette église désolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venoit de sortir, déclarant qu'il n'y avoit personne en toute la Bohême digne de remplir cette place. L'empereur et toute sa cour jetèrent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui, bien que Saxon de naissance, savoit parfaitement la langue sclavonne. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le septième de juillet neuf cent quatre-vingt-dix-huit; son clergé et son peuple le reçurent avec joie, et il fut intronisé au coin de l'autel de Saint-Vitus, patron de la cathédrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Othon, vint à Magdebourg, où il célébra le dimanche des Rameaux l'an mil de Notre Seigneur. Le lendemain lundi, il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg et se contenter de Mersbourg, son premier siége (2). Ce prélat employa l'argent au défaut des raisons, et fit mettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de Pâques. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs, nommé Rotman, et par Valtard prévôt de l'église de Magdebourg; et il fit encore remettre l'affaire au concile qui se tiendroit à Aix-la-Chapelle en présence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient, et le légat du pape, archidiacre de l'église romaine, le pressa encore jusqu'à trois fois de faire juger sa cause; mais il eut l'adresse de la faire remettre à un concile général qui devoit se tenir à Rome; car l'empereur se préparoit d'y aller.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son cou, une partie des vêtements qui se trouvèrent encore en entier, et remit le reste avec beaucoup de respect (3).

(1) Sup. n. 54. Fragm. Sæc. 5, Act. Ben. p. 871.
(2) Ditm. lib. 4, p. 43.

(1) Act. Ben. p. 870.
(2) Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4, p. 43.
(3) Chr. Ademari, p. 169 Ditm. p. 44.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

I. Dernier voyage d'Othon III en Italie.

L'EMPEREUR Othon III passa les Alpes l'an mil, et fit quelque séjour à Pavie. Alors, par le conseil de saint Romuald, il fonda près de Ravenne un monastère en l'honneur de saint Adalbert; et comme saint Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voyage, l'empereur lui assura qu'il le feroit après qu'il auroit soumis Rome révoltée contre lui, et qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne (1). Mais saint Romuald lui dit: Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que sa mort étoit proche, et ne pouvant le détourner de son entreprise, il se retira.

L'empereur Othon, étant arrivé à Rome, y célébra la fête de Noël, et fit bâtir, dans l'île du Tibre, une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or et de pierreries; et voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher partout (2). On lui dit qu'il y avoit plusieurs corps de martyrs dans l'église des Saint-Abundius et Abundantius, près du mont Soracte: il y envoya des évêques, des clercs et des moines, et les fit apporter avec grande solennité à l'église de Saint-Adalbert.

On dit qu'il y voulut aussi mettre le corps de l'apôtre saint Barthélemy, et que l'ayant demandé aux citoyens de Bénévent, comme ils n'osoient le lui refuser ouvertement, ils le trompèrent, et lui donnèrent à la place le corps de saint Paulin de Nole (3). Quoi qu'il en soit, on croit à Rome avoir l'un et l'autre dans cette même église, qui depuis long-temps a pris le nom de Saint-Barthélemy, aussi bien que l'île où elle est bâtie.

Othon fit aussi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît IV, suivant sa prédiction (4). Car on dit que pendant son exil il avoit dit: Je dois mourir en ce pays: ensuite il sera désolé par les armes des païens, et deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation; mais quand je serai retourné chez moi, j'espère que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. L'événement fut conforme à cette prédiction, car les Sclaves ravagèrent long temps les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Brème, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, et lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit grièvement malade; mais il mourut avant que d'être sacré.

(1) Vita Rom. n. 52. Sup. liv. LVII, n. 52. Sæc. 5, Act. Ben. p. 872.
(2) Chr. Hildesh. Fragm.
(3) Chr. Cass. lib. II, 14.
(4) Ditm. liv. IV, p. 47.

II. Saint Bernouard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Othon III étoit à Rome, Bernouard, évêque d'Hildesheim, y arriva le quatrième de janvier l'an mil un. L'empereur, ravi de la venue de ce prélat, qui avoit été son précepteur, alla au-devant de lui jusqu'à Saint-Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement il l'entretint long-temps, et pendant les six semaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défrayer libéralement (1). Le sujet du voyage de l'évêque étoit un différent avec l'archevêque de Mayence, son métropolitain, pour un monastère de filles, nommé Gandesem, où l'évêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour diocésain, jusqu'à ce que Sophie, fille de l'empereur Othon II, étant prête à s'y consacrer à Dieu, dédaigna de prendre le voile de la main d'un prélat, qui ne portoit pas le pallium; et désira que ce fût Villigise, archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible; mais enfin, à la prière de l'impératrice Théophanie, mère de la religieuse, il consentit que l'archevêque et lui fissent la cérémonie en commun; en sorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtés d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Othon III, qui étoit présent, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur; puis il lui demanda à elle-même si elle lui promettoit obéissance à lui et à ses successeurs, et protesta publiquement que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurèrent

(1) Vita Bern. n. 21. Sæc. 6. Act. Ben. p. 213, n. 13, 14, etc.

en cet état sous cet évêque et son successeur, et les sept premières années de Bernouard Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastère malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux aux dépens de sa réputation. Bernouard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir, et comme elle continuoit, elle évita sa rencontre, et chercha l'appui de l'archevêque de Mayence, disant que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, que le monastère étoit dans son diocèse, et qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle sema ces discours parmi les religieuses, et réussit si bien à les aliéner de l'évêque, que quand il y vint, il y fut reçu avec indifférence comme un évêque étranger, et ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin, pour faire la dédicace de l'église du monastère, les religieuses appelèrent l'archevêque Villigise, et l'évêque Bernouard fut seulement averti d'y assister.

Il y envoya Ecquehard, évêque de Slesvic, qui, étant chassé de son siége par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, et le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernouard étoit retenu par le service de l'empereur, et pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernouard auprès de l'empereur; mais les protestations réitérées de celui-ci l'arrêtèrent. Bernouard fut conseillé de porter sa plainte au pape et à l'empereur ; et telle fut la cause de son voyage à Rome. Henri, duc de Bavière, et proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les intérêts de l'évêque et pressoit le jugement de ce différent, pour rétablir la paix dans l'Eglise (1).

III. Concile en faveur de saint Bernouard.

Le pape Sylvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie, et trois d'Allemagne. L'empereur et le duc Henri y assistèrent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'Evangile et quelques canons, le pape donna la bénédiction, on s'assit, on fit silence ; puis l'évêque Bernouard expliqua son affaire, se plaignant principalement que depuis son départ l'archevêque de Mayence avoit tenu un synode dans son diocèse, c'est-à-dire dans le monastère de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile si l'on devoit tenir pour synode une assemblée que cet archevêque avoit tenue avec ceux qu'il avoit amenés dans une église que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possédée ; vu principalement que l'évêque étoit absent, et s'étoit venu plaindre au saint-siége pour le même sujet. Le concile demanda permission de délibérer en particulier ; et le pape l'ayant accordée, les évêques romains sortirent seuls. Puis le concile déclara que ce synode étoit un acte schismatique, et qu'on devoit rejeter, selon les canons, ce qui avoit été fait.

Alors le pape prononça ainsi : Par l'autorité des apôtres et des pères, nous cassons ce qui, en l'absence de notre confrère Bernouard, a été fait à Gandesem, dans son diocèse, par l'archevêque Villigise et ses complices. Puis il ajouta : Notre frère Bernouard demande-t-il qu'on lui rende l'investiture que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'est point nécessaire; mais puisqu'il le demande instamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque sa férule ou bâton pastoral, disant : Je vous rends et vous confirme la possession du monastère de Gandesem, avec ses dépendances; et je défends à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on résolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entreprise, et l'exhorter à se désister de sa prétention. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, et d'envoyer un légat du pape pour y présider. Le lieu fut marqué à Polden, près de Brandebourg, et le jour vingt-unième de juin : on nomma pour légat Frédéric, prêtre cardinal de l'église romaine, et depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance et jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernouard avec le pape réduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'étoit encore révoltée. Y étant entrés, ils persuadèrent aux habitants de se rendre à discrétion, et à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains, indignés de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, se révoltèrent à leur tour, poussés par un nommé Grégoire, que l'empereur chérissoit, et qui le voulut prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome, on ne laissoit entrer ni sortir personne, et il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tués. L'évêque Bernouard fit confesser les gens du palais, et leur donna le viatique à la messe : puis les ayant exhortés, il marcha à la tête, portant la sainte lance, que les empereurs allemands regardoient comme leur sauvegarde (1). Mais les rebelles jetèrent les armes et demandèrent la paix ; l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, et la sédition fut apaisée. L'empereur et le pape ne laissèrent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagésime, que cette année cent un étoit le seizième de février, et campèrent assez proche. L'évêque Bernouard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part et d'autre ; et il s'en retourna chez lui chargé de présents et de reliques.

(1) N. 25.

(1) Ditmar. lib. 4, p. 44. Sup. liv. LV, n. 18.

IV. Autres conciles en Allemagne.

Le cardinal Frédéric arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornements du pape, avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représentoit (1). On tint le concile à Polden le vingt-deuxième de juillet; mais l'archevêque de Mayence et ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat, assis entre Lievezon, archevêque de Hambourg, et l'évêque Bernouard, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix; et, ayant ainsi obtenu du silence, il fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence, qui demanda conseil aux évêques, ses confrères, et principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrèrent, faisant grand bruit, criant aux armes et menaçant terriblement le légat et l'évêque Bernouard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre; et quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contentèrent d'apaiser doucement le tumulte, et les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit et exécuteroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secrètement dès le grand matin, et le légat l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusqu'à ce qu'il se représentât devant le pape au concile qui se devoit tenir à Rome à Noël, et qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal, étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au pape et à l'empereur, qui, fort indignés de ce qui s'étoit passé, ordonnèrent à tous les évêques d'Allemagne de se rendre auprès d'eux vers Noël, non-seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de temps après, le cardinal Frédéric obtint l'archevêché de Ravenne, vacant par la démission de Léon ou Néon, qui avoit succédé à Gerbert, et qui, peu après, étoit tombé en paralysie (2). Frédéric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

En Allemagne, l'archevêque de Mayence ayant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim (3), on tint un concile à Francfort, après l'Assomption de la Sainte-Vierge, où se trouvèrent les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernouard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villigise n'exerceroient aucun droit sur l'abbaye de Gandesem, jusqu'à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'assembleroient à Frislar.

Cependant l'évêque Bernouard désiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar, doyen de son monastère, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, et qui, depuis sa jeunesse, avoit été occupé à instruire les enfants, et avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolette, et eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de la Saint-Jean l'évangéliste, indiction quinzième, la même année mil un, et fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape et l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un sous-diacre oblationnaire, et le pape lui ayant demandé ce qu'il désiroit, il se prosterna aux pieds du pape et de l'empereur, et, s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit présent. L'archevêque fit le récit de sa légation, et le procédé de l'archevêque de Mayence fut désapprouvé par tous les évêques romains. Toutefois, on résolut d'attendre l'archevêque de Cologne et les autres évêques qui devoient arriver incessamment; mais comme ils tardoient, le prêtre Tangmar demanda son congé, et partit le onzième de janvier, chargé de présents de l'empereur pour son maître, entre autres de médicaments et d'épiceries.

V. Saint Héribert de Cologne.

Héribert, archevêque de Cologne, arriva enfin, et fut reçu avec grande joie par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidents (1). Il étoit né à Wormes, de parents nobles, et avoit été élevé dans l'abbaye de Gorze: le roi Othon III le prit auprès de lui, pour être son chancelier, et on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise, archevêque de Mayence, archichancelier de Germanie; tantôt pour Pierre, évêque de Côme, archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virtzbourg étant venu à vaquer en neuf cent quatre-vingt-cinq, ce prince voulut obliger Héribert à le prendre; mais il le fit donner à Henri, son frère cadet, et demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorzième de juillet neuf cent quatre-vingt-huit, le clergé et le peuple demeurèrent assez long-temps divisés au sujet de l'élection; enfin un des élus renonça à son droit, et proposa d'élire le chancelier Héribert. Tous en convinrent; on envoya une députation en

(1) N. 28. c. ult.
(2) Pet. Dam. Opus. XVII, (3) Vita S. Ber. n. 30.

(1) Vita ap. Boll. 16 mart. to. 7, p. 467.

Italie pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joie, et lui en écrivit de sa main, car il l'avoit laissé à Ravenne pour apaiser une sédition. Il obéit avec peine, et, ayant reçu du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël, l'an neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Tel étoit donc Héribert, archevêque de Cologne.

L'empereur, consolé de son arrivée et de celle de ses autres serviteurs qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joie à l'extérieur (1), mais il gémissoit en secret pensant à ses péchés, et dans le silence de la nuit il veilloit en prière et répandoit beaucoup de larmes; souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi; et il faisoit de grandes aumônes (2). En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur âme; ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain et sauf en Allemagne, fonderoit un monastère en l'honneur de la Sainte-Vierge; et l'empereur donna, pour cet effet, plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis exécuta ce dessein par la fondation de la célèbre abbaye de Duit, près de Cologne.

VI. Mort d'Othon III. Saint Henri, roi de Germanie.

L'empereur Othon III étoit malade depuis quelque temps, et, comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit prise pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitième de janvier l'an mil deux, âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit régné dix-neuf comme roi, et cinq comme empereur. Il mourut à Paterno, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, et l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle. On laissa ses entrailles à Augsbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de Saint-Udalric; et le corps arriva à Cologne la semaine-sainte. On le porta, les trois premiers jours, à différentes églises, et le jeudi-saint à Saint-Pierre, qui est la cathédrale, où, après que les pénitents eurent été introduits selon la coutume, et eurent reçu l'absolution, l'archevêque la donna aussi à l'âme du défunt empereur, en présence de son corps, et recommanda aux prêtres d'en faire mémoire (3). Le vendredi matin, on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de Pâques, cinquième d'avril, il fut enterré dans l'église de Notre-Dame, au milieu du chœur.

Henri, duc de Bavière, fut élu roi de Germanie le sixième de juin suivant. Il étoit petit-fils de Henri, frère d'Othon Ier, et par conséquent le plus proche parent d'Othon III, qui étoit mort sans enfants : on le nomme Henri II, par rapport à Henri l'oiseleur; on le nomme aussi le boiteux; mais il est plus connu par le titre de saint qu'il reçut après sa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par saint Volfang, évêque de Ratisbonne. Car le duc Henri, père de celui-ci, lui ayant amené ses enfants pour recevoir sa bénédiction, le saint évêque nomma Henri roi; Brunon, son frère, évêque; Gisèle, sa sœur aînée, reine; et il nomma abbesse la cadette qu'il avoit baptisée. La prédiction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Augsbourg, et Gisèle reine de Hongrie (1). Après la mort de saint Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe et lui dit : Regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots : Après six. Étant éveillé, il crut que c'étoit à dire qu'il mourroit six jours après, et donna beaucoup aux pauvres. Au bout de six jours, voyant qu'il se portoit bien, il crut que c'étoit six mois; et au bout de six mois il crut devoir mourir après six ans : mais la septième année il fut élu roi, et connut le sens de la prédiction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigise[1], le huitième dimanche après la Pentecôte, dix-neuvième jour de juillet, et on lui donna la sainte lance comme la marque de son pouvoir (2). Le dixième d'août, jour de Saint-Laurent, Cunégonde, épouse du roi Henri, fut couronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme si elle eût été sa sœur; et Dieu permit que pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunégonde fût exposée à une rude épreuve (3). Sa réputation fut attaquée, et Henri lui-même entra en soupçon de sa fidélité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les lois du pays; et marcha nu-pieds sur des coutres de charrue rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

VII. Conversion des Hongrois.

Gisèle, sœur du roi Henri, fut aussi épouse d'un saint, savoir, d'Etienne, roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa, quatrième duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie, prince sévère envers les siens jusqu'à la cruauté, mais humain et libéral à l'égard des autres, particulièrement des chrétiens (4). Il leur permit même, par un édit public, d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité; il trouvoit bon que les clercs et les moines vinssent devant lui, et les écoutoit volontiers. Enfin il se convertit lui-même avec sa

(1) Ditmar. lib. 4, p. 44. n. 11.
(2) Vita Herib. c. 2, 6.
(3) Ditm. lib. 4, p. 54.

(1) Ditm. l. 5, p. 54. Vita S. Volf. c. 30, 42. 6. Act. B. p. 456. Boll. 3 Mart.
(2) Vita S. Bern. p. 34, 35. Chr. Sax.
(3) Vita S. Cuneg. Sec.
(4) Glab. III, c. 1. Vita per. Chort. ap. Sur. 20. Aug.

famille ; il reçut le baptême, et promit de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme et affermir la vraie religion par de nouveaux évêchés, il vit la nuit, en songe, un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit : Ce que tu penses ne s'exécutera pas par toi, tes mains sont souillées de sang humain ; mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein, il sera du nombre des élus de Dieu ; et, après avoir régné sur la terre, il régnera éternellement. Cependant, reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, et profite de ses instructions. Cet ambassadeur céleste fut saint Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de temps après, et, par son conseil, le duc Geisa assembla partout ses sujets ; le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisés, on bâtit des églises en plusieurs lieux (1).

La duchesse eut aussi une vision. Car, étant devenue grosse et prête d'accoucher, elle vit saint Etienne le premier martyr, qui lui dit qu'elle auroit un fils qui seroit le premier roi de sa nation, et lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, saint Adalbert le baptisa et le nomma Etienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, et fut élevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son père assembla les grands et les autres ordres de son royaume ; et de leur consentement le déclara son successeur, et lui fit prêter serment. Le duc Geisa, déjà avancé en âge, mourut ensuite l'an neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

VIII. Saint Etienne, roi de Hongrie.

Le jeune duc Etienne, songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins; mais ses sujets payens, avec les seigneurs à leur tête, se révoltèrent, pilloient ses villes et ses terres, tuoient ses officiers et lui insultoient à lui-même. Le duc assembla des troupes, et portant à ses enseignes saint Martin et saint Georges, il marcha contre les rebelles qui assiégeoient Vesprim. Les ayant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, et en fonda un monastère en l'honneur de saint Martin de Tours, que la Pannonie, où il naquit, a toujours honoré. Le duc fonda ce monastère en un lieu nommé le Mont-Sacré, où l'on tenoit que saint Martin, étant dans le pays, alloit faire ses prières.

Après cette victoire, le duc Etienne ne songeoit qu'à la propagation de l'Evangile ; et, pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, et prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyoit de tous côtés pour appeler des ouvriers évangéliques : ce qui lui attira des prêtres et des clercs zélés, des abbés et des moines qui renoncèrent volontiers à leurs pays pour une si bonne œuvre. Le plus célèbre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que saint Adalbert de Prague amena du monastère de Saint-Boniface de Rome, quand il revint la dernière fois en Bohême; et il le fit abbé du monastère de Breunove que fonda le duc Boleslas le pieux (1). Mais la révolte des Bohémiens ayant obligé saint Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines ; et le duc Etienne les ayant très-bien reçus, leur bâtit un monastère en l'honneur de saint Benoît, et prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets ; et il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il bannit entièrement l'idolâtrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoërard ou Suirard, et surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrassèrent la vie érémitique. Benoît ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr ; André fit plusieurs miracles.

Cependant le duc Etienne, voyant bien que cette église naissante ne pouvoit subsister sans pasteurs, divisa tout le pays en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la métropole (2); et il y mit pour archevêque Sébastien, moine de grande vertu, du monastère de Saint-Martin. Quant à l'abbé Astric, il le fit élire évêque de Colocza, et lui donna le nom d'Anastase. Puis, la quatrième année, après la mort de son père, c'est-à-dire l'an mil, il le renvoya à Rome pour demander au pape la confirmation de ces évêchés et la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande pour l'exécution de ses bons desseins. Anastase, étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Etienne avoit fait dans ses états pour la religion ; et le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi comme un signe de son apostolat. Car, dit-il, je suis l'apostolique; mais il mérite le nom d'apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jésus-Christ. Depuis plusieurs siècles l'on donnoit au pape le titre d'apostolique.

L'évêque Anastase ayant apporté en Hongrie les lettres du pape avec la couronne et la croix, les prélats, les seigneurs, le clergé et le peuple s'assemblèrent, et le duc Etienne fut reconnu roi, sacré et couronné solennellement. Ensuite il fit un édit pour empêcher les violences et les oppressions, et pour établir la paix et les bonnes mœurs dans son royaume. Il fit aussi couronner reine Gisèle, son épouse,

(1) Sup. liv. LVII, n. 45.

(1) Sup. liv. LVII, n. 44. p. 75. Elog. Anast. Sæc. 6, Bened. p. 72. Elog. Sæc. 6, Act. B.

(2) Chart. c. 7.

sœur de l'empereur Henri, princesse très-pieuse, qui, de son côté, fit de grands biens aux églises et aux monastères, et entre autres à l'église de Vesprim, qu'elle bâtit de fond en comble, et l'enrichit d'ornements et de vases sacrés. Le roi donna de grands revenus à la métropole et aux autres cathédrales qu'il avoit établies, leur assignant de grands diocèses, et leur donnant de dignes prélats. Il donna aussi aux abbayes des terres et des familles de serfs avec une magnificence royale, augmentant ses libéralités pendant toute sa vie, afin qu'aucun besoin temporel ne détournât les moines du service de Dieu. Cependant il s'informoit avec soin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie et de leur conduite, reprenant les négligents, et donnant aux plus fervents des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sébastien, archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du consentement du pape, lui donna, pour successeur, Anastase, évêque de Colocza; mais, au bout de trois ans, Sébastien recouvra la vue; et Anastase, lui cédant la place, retourna à son église, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Etienne, par un vœu particulier, mit sa personne et son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge, et fit bâtir, en son honneur, une église magnifique à Albe-Royale. Les murailles du chœur étoient ornées de sculptures, le pavé étoit de marbre; il y avoit plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries; et, sur l'autel, un ciboire ou tabernacle pour l'eucharistie, d'un ouvrage merveilleux. Le trésor étoit plein de vases d'or et d'argent, de cristal et d'onix, et de riches parements. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours auxquels il faudroit y donner l'absolution aux pénitents, ou y faire le saint-chrême, le roi devoit choisir un évêque pour faire ces fonctions, aussi bien que pour y célébrer la messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, sans la permission du prévôt et des moines, qui prenoient aussi les dîmes sur le peuple, dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque le pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusqu'à ce temps d'exemption semblable, et je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclésiastique.

Son zèle ne se renfermoit pas dans son royaume. A Jérusalem, il fonda un monastère, et lui donna des revenus suffisants en terres et en vignes; à Rome, il fonda une collégiale de douze chanoines, et des maisons d'hospitalité pour les Hongrois qui alloient en pèlerinage à Saint-Pierre; enfin, il bâtit une très-belle église à Constantinople. La réputation de sa piété fit que la plupart des pèlerins d'Italie et de Gaule qui alloient à Jérusalem, quittèrent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, et passèrent par la Hongrie (1). Le roi Etienne les recevoit comme ses frères, et leur faisoit de grands présents : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple, à faire ce pèlerinage.

IX. Fin de saint Nil.

En Italie, saint Nil perdit Etienne, son cher disciple, qui lui servoit de modèle ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres (2). Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit, c'est sans doute Etienne qui ronfle, disoit-il, et il le mettoit dehors; souvent il le faisoit lever de table comme mangeant indécemment; enfin, il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Etienne. Il fut sensiblement touché de sa mort, et lui fit faire un sépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte, qui étoit fort pieux, et avoit une grande foi au mérite de saint Nil, ayant appris la raison de ce double sépulcre, dit à ceux qui étoient présents : Pensez-vous quand ce père mourra que je le laisse là, et que je ne l'apporte pas dans ma ville, pour lui servir de sauve-garde? Saint Nil ayant appris ce discours, en fut fort affligé, et résolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne; car il eût mieux aimé mourir misérablement que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire, il affectoit de paroître colère et emporté, jusqu'à scandaliser en effet plusieurs ignorants. Voulant donc quitter le monastère de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grande peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, et s'en alla vers Rome. Comme les frères s'affligeoient de son départ, il leur dit : Je vais préparer un monastère où je rassemblerai tous mes enfants dispersés.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieues, près d'un petit monastère de Grecs, nommé de Sainte-Agathe. Il choisit ce lieu pour sa dernière demeure, et il ne fut plus possible de l'en arracher, quelques efforts que fissent les frères qui l'accompagnoient, et les grands de Rome qui le venoient voir, et le conjuroient d'y venir du moins à cause des apôtres. Il répondoit : Je ne suis pas digne de nommer les saints apôtres; mais, quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Je n'y suis venu que pour mourir. Grégoire, comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie et ses injustices, mais homme d'esprit et de sens, vint trouver saint Nil, se jeta à ses pieds, et lui dit : Mes grands péchés me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu

(1) Glab. lib. III, c. 1. (2) Vita p. 150.

comme vous : toutefois, puisqu'à l'exemple de votre maître vous m'avez préféré aux justes, tout pécheur que je suis, voilà ma maison, et ma ville et tout son territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. Saint Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, et Grégoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reste de la maison de campagne de Cicéron, nommée la Grotte-Ferrée (1).

Mais les frères, qui étoient demeurés au monastère de Serperis, ayant appris, au bout de deux mois, que le père Nil ne reviendroit plus chez eux, prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, et le reste de leurs petits meubles, et vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastère, c'est-à-dire à la Grotte-Ferrée. Saint Nil l'ayant appris s'en réjouit en esprit, et leur manda : C'est assez, mes frères, que vous ayez pris la peine de venir jusque-là pour l'amour de moi, demeurez-y jusqu'à ce que j'aille vous trouver. Il se disposoit en effet à y aller à pied de Sainte-Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il se sentit près de sa fin. Il appela donc les frères qui l'avoient suivi, et Paul, destiné depuis long-temps à être leur supérieur ; il leur distribua ses haillons, qui étoient tout son bien, et les pria de lui faire recevoir les saints mystères; puis il leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre : ne m'enterrez pas dans une église, et ne faites sur moi ni voûte ni aucune décoration. Il leur donna sa bénédiction, puis s'étendit sur son lit, et demeura deux jours sans parler ni ouvrir les yeux; seulement il paroissoit prier, car on lui voyoit remuer les lèvres, et faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Grégoire, ayant appris qu'il étoit à l'extrémité, accourut, lui amenant Michel, excellent médecin. Grégoire se jeta sur le saint fondant en larmes, et disant : Mon père, mon père, pourquoi m'abandonnez-vous sitôt ? C'est que vous avez horreur de mes péchés. Et lui baisant les mains, il ajoutoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Grégoire parlant ainsi, répandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistants. Le médecin tâtant le pouls du saint vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fièvre ni aucun signe de mort.

Après qu'ils se furent retirés, et que l'heure des vêpres fut venue, les frères résolurent de porter le saint homme dans l'église. Car c'étoit la fête de saint Jean l'évangéliste, que les Grecs célèbrent le vingt-sixième de septembre, et ils savoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des saints, et qu'il disoit toujours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le firent donc, et l'office des vêpres étant fini et le soleil couché, le saint expira. Ils passèrent toute la nuit à chanter les psaumes et les prières des funérailles, et le matin ils prirent le lit où étoit le corps, et l'emportèrent avec les cierges et l'encens, jusqu'au lieu où les autres frères l'attendoient, c'est-à-dire à la Grotte-Ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvela leur douleur ; et le comte Grégoire, avec les gens du pays qui étoient accourus en foule, suivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de saint Nil, travaillant de leurs mains et gagnant leur pain avec peine, à cause de la pauvreté du lieu, mais il devint bientôt un célèbre monastère (1). L'église honore la mémoire de saint Nil le jour de sa mort, et sa vie a été fidèlement écrite en grec par un de ses disciples.

X. Concile de Rome.

Sur la fin de l'an mil deux, c'est-à-dire le troisième de décembre, indiction première, le pape Sylvestre II tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre, scriniaire, dit (2) : Seigneur, votre abbé de Saint-Pierre près de Pérouse, qui est ici présent, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée dessous l'autel de votre monastère, et mettre hors de l'église et de la maison ; que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, et que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite ni par mon ordre ni de mon consentement; mais vous m'avez confié l'église de Pérouse, et fait jurer que je n'en diminuerois point les droits : or, ce monastère appartient à mon église, et si on l'examine juridiquement, votre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soutint qu'il avoit trouvé ce monastère dans le domaine de son église, et fit lire, pour le prouver, les priviléges des papes. L'évêque de Pérouse prétendit que le premier avoit été fait sans le consentement de son prédécesseur; mais tout le clergé de l'église romaine déclara qu'il avoit vu la lettre du prédécesseur, par laquelle non-seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Après quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastère de Saint-Pierre en faveur du pape, et donna à l'abbé le baiser de paix.

Cet abbé de Saint-Pierre de Pérouse, nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastère du consentement de l'évêque Honestus (3), dans l'église qui étoit l'ancienne cathédrale. Il mourut l'an mil sept, le dixième de juillet, et est compté entre les saints.

XI. Mort de Silvestre II. Jean XVII, pape.

Le pape Sylvestre II mourut l'année suivante

(1) V. Kircheri Lat. pag. 57.

(1) P. 103. Martyr. R. 26 sep.

(2) Tom. 9, Conc. p. 1240.

(3) Mabil. Sæc. 6, p. 70.

mil trois, le douzième de mai, après avoir tenu le saint-siége plus de quatre ans. Il fut enterré à Saint-Jean-de-Latran, et comme on rebâtissoit cette église en mil six cent quarante-huit, on le trouva dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, et il en sortit une odeur agréable (1). Mais sitôt qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres, et il ne resta qu'une croix d'argent et l'anneau pastoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un discours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur représente leurs devoirs, et parle fortement contre la simonie. Il y fait dire à un nouvel évêque : J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sous d'or; mais si je suis assez heureux pour vivre, j'espère bien les regagner en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres et d'autres ministres de l'autel; j'en userai de même pour la bénédiction des abbés et des églises. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque : Il est digne et juste. Le successeur de Sylvestre fut Jean XVII, autrement nommé Sicco, qui ne tint le saint-siége qu'environ cinq mois, et mourut le dernier d'octobre mil trois; il fut enterré au monastère de Saint-Sabbas. Le saint-siége vaqua ensuite quatre mois et demi, et le dix-neuvième de mars mil quatre, fut ordonné pape Jean XVIII, autrement nommé Fasan, Romain de naissance comme le précédent, et il tint le siége cinq ans. On trouve dans un auteur du même siècle qu'il y avoit dans Rome vingt monastères de religieuses, quarante de moines, soixante de chanoines (2), sans ceux qui étoient hors de la ville.

XII. Saint Henri, roi d'Italie.

Depuis la mort d'Othon III, Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un seigneur lombard, nommé Ardouin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinzième de février mil deux, trois semaines après la mort d'Othon. C'est ce qui obligea le roi Henri à passer les monts au printemps de l'an mil quatre. Il campa dans la plaine de Vérone, et y célébra la fête de Pâques, qui, cette année, étoit le dix-septième d'avril; puis il passa la Brenta pour attaquer Ardouin, campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre (3). A Bresse, Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne et ses suffragants; à Bergame, il reçut le serment de l'archevêque de Milan, qui, l'ayant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de Saint-Michel, où les grands du pays, ayant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi et le couronnèrent à la mi-mai, après qu'Ardouin eut régné deux ans et deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée; et le roi Henri ayant soumis les rebelles, revint si promptement en Allemagne, qu'il célébra la Saint-Jean à Strasbourg.

(1) Epitaph. ap. Baron. Raspon. p. 75. Mabill. Anal. to. 2, p. 16, 230.
(2) Arnulf. com. to. 2, Antiq. lect. Canis. p. 114.
(3) Muratori. Anecd. to. 2, p. 204. Ditm. lib. 6, p. 61. Chr. Saxo. 1004.

XIII. Mort de saint Abbon de Fleuri.

En France, Abbon de Fleury fit un second voyage en Gascogne, pour réformer le monastère nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire la Réole (1). Il fut reçu avec honneur par les abbés et les seigneurs qui se trouvèrent sur le chemin, et arriva sur le lieu vers la Saint-Martin. Ses gens ayant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts, et les exhorta à attendre le comte de Bordeaux et le vicomte, qui étoit l'avoué de ce monastère. Car ils devoient arriver incessamment et lui prêter main-forte pour l'établissement de la réforme. Ensuite, il visita les lieux, et voyant la situation avantageuse de ce monastère, il dit en riant : Je suis maintenant plus puissant que le roi de France notre maître, ayant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir.

Le lendemain lundi, treizième de novembre mil quatre, l'abbé fit une réprimande à un des moines gascons d'avoir mangé sans son congé hors du monastère. Il ne répondit rien à l'abbé; mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient présents, et il s'éleva un cri de femmes comme pour exciter sédition. Cependant, les Gascons et les François se disoient des injures; et un des François, impatient, donna à un Gascon un tel coup de bâton qu'il l'abattit à terre. Ils commencèrent à se jeter des pierres de part et d'autre; l'abbé sortit du monastère pour les apaiser, mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, et dit sans s'émouvoir : Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aymon, qui le suivoit et qui a écrit sa vie, voyant le sang couler en abondance de sa plaie, devint pâle et tremblant; mais l'abbé lui dit d'un visage serein : Que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même ? Il mourut le même jour, et il y en eut encore quelques-uns des siens de tués et de blessés. Il fut enterré dans l'église du même lieu, et honoré comme martyr; on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau (2). Bernard, duc de Gascogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés, et adjugea au monastère de Fleury celui de Réole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

(1) Vita c. 16, 17, etc. (2) Ademar. Chr. Glab. 3, c. 3.

XIV. Concile de Poitiers et autres.

Vers le même temps, mais on ne sait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treizième de janvier. Il fut convoqué par Guillaume V, surnommé le grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, prince illustre par sa piété (1). Cinq évêques y assistèrent, savoir : Seguin de Bordeaux, Gilbert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Illo de Saintes, et douze abbés. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc et les seigneurs, qui promirent de l'observer sous peine d'excommunication, et en donnèrent des otages.

Il porte que pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice ou perdra son otage. Que s'il ne peut en faire justice il assemblera les seigneurs et les évêques qui ont assisté au concile : ils marcheront contre le rebelle et feront le dégât chez lui jusqu'à ce qu'il se soumette à la raison. Les otages furent donnés, et l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en neuf cent quatre-vingt-neuf (2). Ils portoient anathème contre ceux qui briseroient les églises, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs désarmés; et, par ces deux conciles, on voit clairement jusqu'où s'étendoient les pillages et les hostilités, contre lesquelles il falloit de tels remèdes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de rien prendre pour la pénitence ou pour la confirmation, et aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint, vers le même temps, plusieurs autres conciles en Italie et en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Ascension et la Pentecôte; mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'avent et le carême, contre l'usage de l'église romaine; mais ils répondirent qu'ils le faisoient suivant la règle de saint Benoît, approuvée par saint Grégoire, et les évêques les laissèrent dans leur usage. On mit aussi en question si la fête de l'Annonciation, que l'on célébroit dès-lors le vingt-cinquième de mars, ne devoit pas être plutôt célébrée hors du carême, et quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitième de décembre, à l'exemple des Espagnols; mais l'ancienne coutume l'emporta.

Dans ce commencement du onzième siècle, on rebâtit les églises, principalement en Italie et en Gaule, quoique la plupart n'en eussent pas besoin; mais les peuples, à l'envi, se piquoient d'en avoir de plus belles (1). On renouvela donc presque toutes les cathédrales, les monastères, et jusqu'aux moindres oratoires des villages. Entre les autres, l'église de Saint-Martin de Tours fut abattue et rebâtie par les soins d'Hervé, son trésorier.

(1) To. 9, Conc. p. 780. (2) To. 9, Conc. p. 73.

XV. Hervé, trésorier de Tours.

Il étoit des plus nobles d'entre les François, et, ayant commencé d'étudier les arts libéraux, le désir d'assurer son salut le fit entrer secrètement dans un monastère (2); mais les moines, à cause de sa noblesse, craignant le ressentiment de ses parents, n'osèrent le recevoir, et lui promirent seulement de le faire s'ils n'en étoient empêchés par violence. Son père, ayant appris où il étoit, vint, tout furieux, l'arracher du monastère, et, après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta, au contraire, à persévérer dans sa bonne résolution, et le fit trésorier de Saint-Martin de Tours, se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois ; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de Saint-Martin, et, quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit et prioit avec assiduité, et faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de Saint-Martin plus grande et plus magnifique, et, l'ayant commencée dès les fondements, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace, et, quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné, faisant sa prière, saint Martin lui apparut et lui dit : Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses; mais les miracles des siècles passés doivent suffire pour ce temps-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des âmes, et c'est à quoi je ne manque pas, priant particulièrement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de saint Martin, quatrième de juillet, et ce bâtiment subsiste encore aujourd'hui.

Hervé se retira ensuite dans une cellule, près de l'église, redoublant ses austérités et ses prières. Quatre ans après, il sut que sa mort étoit proche, et tomba malade. Plusieurs personnes le venoient voir, s'attendant qu'à sa mort il se feroit quelque miracle; mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, et qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui : ainsi il mourut saintement l'an mil vingt-quatre.

(1) Glab. III, c. 4. (2) Glab. ibid.

XVI. Eglise de Loches.

Foulques, comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer pour avoir répandu beaucoup de sang en divers combats, fit le pèlerinage de Jérusalem, et au retour résolut de bâtir un monastère dans une de ses terres, où les moines priassent jour et nuit pour le salut de son âme (1). Il fonda donc le monastère de Beaulieu, à mille pas de Loches; et l'église, qui étoit très-belle, ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues, archevêque de Tours, dans le diocèse duquel elle étoit, de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon église plusieurs terres et plusieurs serfs ; qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injustement.

Le comte, fort indigné de cette réponse, fit de grandes menaces contre l'archevêque, et, prenant quantité d'or et d'argent, il s'en alla à Rome; et, ayant exposé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands présents, et le pria de faire dédier son église. Le pape envoya avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte désiroit. Les évêques des Gaules blâmèrent cet attentat, et trouvèrent fort indécent que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre sans son consentement. Le jour de la dédicace fut marqué dans le mois de mai; il s'y trouva un peuple innombrable, mais il n'y eut d'évêques que ceux de la domination du comte, et malgré eux. La cérémonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le temps, qui étoit fort beau, changea tout-à-coup, et il vint un orage si furieux, qu'après avoir long-temps secoué la nouvelle église, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat contre la discipline de l'Église. Car, encore que la dignité du siége apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; et, comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il représente le sauveur, il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glabert, historien du temps, qui toutefois, étant moine de Clugny, ne reconnoissoit pour supérieurs que son abbé et le pape.

XVII. Réforme de Fécamp.

Richard Ier, duc de Normandie, entreprit de rétablir l'abbaye de Fécamp, fondée pour des religieuses dans le septième siècle, puis ruinée par les Normands païens, et alors occupée par des chanoines déréglés (2). Le duc Richard envoya donc à Clugny prier saint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastère. Le saint abbé répondit qu'il entreprendroit ce voyage à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, et qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea pas à propos d'accepter cette condition, et l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de saint Mayeul, le duc Richard, ayant ouï parler du mérite de Guillaume, son disciple, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, lui envoya des députés pour lui faire la même prière de venir à Fécamp établir un monastère selon la règle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfants, nous avons ouï-dire que les ducs des Normands sont des hommes barbares et féroces, qui, loin de bâtir des églises et des monastères, les abattent et dispersent les moines. Retournez donc à votre duc, et lui dites que nous n'avons aucun préparatif pour une telle entreprise, et que nous manquons de chevaux pour nous monter, nous et nos frères, et pour porter notre bagage.

Sur cette réponse, le duc, craignant de manquer son dessein, envoya quantité de chevaux, et l'abbé, considérant sa persévérance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçut comme s'il eût reçu Jésus-Christ même, et le servit de ses propres mains. Il chassa de Fécamp les chanoines séculiers, et donna ce monastère, dédié à la sainte trinité, à l'abbé Guillaume et à ses moines. C'étoit l'an mil un; le duc Richard le vieux mourut l'année suivante, et fut enterré dans l'église de ce monastère. Son fils Richard II lui succéda, et n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume et pour la maison de Fécamp. Souvent il servoit à table les moines, et s'asseyoit ensuite auprès d'eux à la dernière place (1). Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fécamp les évêques et les seigneurs de toute la Normandie, et fit déclarer ce monastère exempt de toute sujétion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert, archevêque de Rouen, dans le diocèse duquel est Fécamp, et par tous les autres évêques et les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert et par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert, archevêque de Rouen.

Robert, archevêque de Rouen, donna la même exemption à douze autres églises, en considération de la mémoire du duc son père, et suivant la volonté du duc son frère (2); car

(1) Glab. liv. II, c. 4.
(2) Sup. l. XXXIX, n. 30. Vita Guil. Act. SS. Ben. Sæc. 6, p. 341, 351.

(1) Dudo. p. 198. Order. Vit. l. V, c. 44.
(2) Sup. liv. LV, n. 27. Mabill. Anal. tom. 2, p. 438.

il étoit fils de Richard Ier, qui, en neuf cent quatre-vingt-neuf, après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : aussi vivoit-il en prince, et non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles et de ses plaisirs, et continuant le scandale qu'avoit donné son prédécesseur. Il épousa une femme, nommée Herlève, avec laquelle il vivoit publiquement, et en eut trois fils, Richard, Raoul et Guillaume, auxquels il distribua le comté d'Evreux et d'autres grandes dignités. Robert est toutefois loué pour sa libéralité envers les églises, principalement sa cathédrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondements, et en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Rouen quarante-huit ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an mil trente-sept, et fit pénitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique.

Vers la fin de l'an mil, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg des Vertus, au diocèse de Châlons, s'érigea en prophète et séduisit plusieurs personnes (1). Il étoit un jour dans les champs à travailler ; s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essaim d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, et sortir par sa bouche avec un grand bruit ; puis ces abeilles le piquoient et l'agitoient, et, après l'avoir tourmenté long-temps, lui parloient et lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui et quitta sa femme, prétendant suivre un précepte de l'Evangile. Il sortit comme pour aller faire sa prière, et, étant entré dans l'église, il prit la croix et la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent furent effrayés, et le crurent insensé ; mais, comme c'étoient des paysans simples et crédules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse révélation qu'il avoit reçue de Dieu.

Il parloit beaucoup, et vouloit paroître un grand docteur ; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de vérité. Il disoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophètes, et que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner des dîmes. Il s'acquit la réputation d'un saint homme et s'attira en peu de temps une grande partie du peuple. Gébouin, alors évêque de Châlons, vieillard très-savant, le fit venir, et l'interrogea sur tout ce qu'il avoit ouï-dire de ses discours et de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs et employer des autorités de l'Ecriture, qu'il n'avoit pas étudiée, mais l'évêque le convainquit de contradiction et d'extravagance, et désabusa le peuple qu'il avoit séduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu et abandonné, se précipita dans un puits.

(1) Glab. lib. II, c. 11.

XX. Autre fanatique.

Vers le même temps de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard, grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui préféroient alors cette étude à toutes les autres (1). Une nuit, il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace et Juvénal, qui lui rendoient grâces de l'affection qu'il avoit pour leurs écrits, et du succès avec lequel il publioit leurs louanges, lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la foi, et à soutenir qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin, étant convaincu d'hérésie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer ou par le feu. Vers le même temps, sortirent des hérétiques de l'île de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des chrétiens d'Espagne, et furent aussi exterminés par les catholiques. Ce débordement d'erreurs parut être l'accomplissement de la prophétie de saint Jean, qui a dit que Satan seroit lâché après mille ans (2).

XXI. Mort de Gisilier. Tagmon, archevêque de Magdebourg.

En Allemagne, le roi Henri s'appliquoit à régler les affaires que la jeunesse de l'empereur Othon et sa mort précipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, supprimé par Othon (3). Le roi Henri, ayant donc célébré à Polden la fête de Noël, la seconde année de son règne, vint à Dornbourg, d'où il envoya à Magdebourg Villigise, archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier, archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-temps. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit si visiblement, de quitter le siége de Magdebourg, qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit légitimement, et de réparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition ; toutefois, il répondit en peu de mots que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long-temps, et se fit mener à la maison de Tribur, où, consumé de maladie, il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquième de janvier, l'an mil quatre.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusqu'à Magdebourg, et y envoya devant Vipert, son chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque.

(1) Glab. II, c. 12.
(2) Apoc. XX, 7.
(3) Chr. Sax. 1004. Ditm. lib. 5, p. 57.

Cependant Valthard, prévôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, et que le roi venoit les visiter, leur demandant en même temps leur avis sur l'éléction d'un successeur. Ils déclarèrent tout d'une voix qu'ils l'élisoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, et le roi ensuite, il envoya le lendemain Arnoul, évêque d'Halberstad, pour persuader au clergé et aux vassaux de l'église vacante, d'élire Tagmon. Le prévôt Valthard répondit qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur, mais qu'il prioit le roi, au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une élection canonique, et de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur temps. Sur cette réponse, le roi fit venir le prévôt et les principaux de l'église de Magdebourg séparément, et fit si bien par prières et par promesses, qu'ils élurent Tagmon, à qui aussitôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église, et l'installa dans la chaire pontificale avec les acclamations ordinaires. Ensuite on célébra les funérailles de Gisilier.

Tagmon étoit disciple de saint Volfang, évêque de Ratisbonne, qui l'avoit élevé dès l'enfance comme son fils; et quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens (1). Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur et du duc de Bavière, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais, étant près de mourir, il le fit venir et lui dit : Mettez votre bouche sur la mienne, et recevez du Seigneur le souffle de mon esprit, pour tempérer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en neuf cent quatre-vingt-quatorze; et Tagmon, étant élu tout d'une voix pour lui succéder au siége de Ratisbonne, vint trouver l'empereur; mais il n'obtint pas son consentement, et ce prince donna l'évêché de Ratisbonne à Gebehard, son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé; mais la diversité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeurassent long-temps ensemble, et Tagmon s'attacha à Henri, alors duc de Bavière, qui l'aima particulièrement à cause de la pureté de sa vie, et qui, étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, suivant la prédiction de saint Volfang. Il fit de grands présents au roi et à la reine, et à ceux qui le servoient avec lui, pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigbert, évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve, depuis si long-temps, et la rétablir dans sa première dignité. Ce fut là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg, le jour de la purification, second février, l'an mil quatre. Il fut sacré par Villigise, archevêque de Mayence, du consentement des suffragants de l'un et de l'autre, qui se trouvèrent présents, et du légat du pape, qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape lui-même, mais l'état de ses affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même temps, le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert, son chapelain, lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église; et, pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon, qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragants. Pour récompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, et une partie considérable des reliques de saint Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transféra solennellement du mont Saint-Jean dans la ville, et, quoique l'hiver fût très-rude et la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nu-pieds.

Vigbert, évêque de Mersbourg, naquit dans la Thuringe, et fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg (1). Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son serviée, le tint long-temps auprès de lui dans une intime confiance, et le fit archiprêtre. Enfin ayant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprès de lui, et s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes grâces. Vigbert étoit bien fait et de belle taille, la voix très-belle, de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une libéralité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres et d'autres meubles nécessaires au service divin.

Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie très-pure, plein de justice et de charité, doux, mais ferme et prudent; sous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de son temps n'étoit plus familier avec son clergé, il les aimoit et les louoit devant le peuple. Il disoit tous les jours la messe et le psautier, s'il n'en étoit empêché par maladie; et ne pouvant jeûner, il y suppléoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit très-sérieux avant la messe, et plus gai ensuite; il aimoit les nobles sans mépriser ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à son église trois villes, et une terre et des ornements épiscopaux magnifiques.

XXIII. Bamberg, évêché.

Le roi Henri désiroit depuis long-temps,

(1) Ditm. lib. V, p. 58. Sup. liv. LVI, n. 42; LVII, 36.

(1) Ditm. lib. 6, p. 68.

d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg, en Franconie. Il aimoit, dès l'enfance, cette ville qui étoit de son patrimoine, et, quand il fut roi, il commença à y bâtir une église, et y amasser peu à peu tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. Comme Bamberg étoit du diocèse de Virtzbourg, le roi pria l'évêque de la lui céder, avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, et que le nouvel évêque de Bamberg lui seroit soumis. Le roi donc, célébrant la Pentecôte à Mayence, le vingt-cinquième de mai, la sixième année de son règne, qui étoit l'an mil sept, déclara son dessein touchant l'érection de cet évêché (1). N'espérant point d'enfants, puisqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même héritier de son patrimoine, et contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves, dont Bamberg se trouvoit proche. Pour lui faire un diocèse, il reçut de Henri, évêque de Virtzbourg, un comté, et partie d'un autre territoire, lui donnant, en échange, cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques qui assistèrent à l'assemblée de Mayence, savoir : l'archevêque Villigise, Bouchard de Wormes, quatre autres de ses suffragants; Liudolfe de Trèves et ses suffragants; Théodoric de Metz, et les évêques de Toul et de Verdun; Héribert, archevêque de Cologne, et Notquer, évêque de Liége, son suffragant, et Erluin de Cambrai; Tagmon, archevêque de Magdebourg, et Hidolfe, évêque de Mantoue.

Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapelains, Albéric et Louis, chargés de ses lettres et de celles de l'évêque de Virtzbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII l'accorda dans un concile, et en écrivit à tous les évêques de Gaule et de Germanie. Dans ses lettres, il marque que la nouvelle église dédiée à saint Pierre sera sous la protection particulière de l'église romaine, et toujours soumise à l'archevêque de Mayence, son métropolitain. La date est du mois de juin, indiction cinquième, qui est la même année mil sept.

Les chapelains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort, le premier de novembre de la même année (2). L'évêque de Virtzbourg y fut appelé; mais, sachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa d'y venir et d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblés, le roi se prosterna devant eux jusqu'à terre; mais il fut relevé par Villigise, archevêque de Mayence, dans le diocèse duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son douaire, et de son frère, son héritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virtzbourg ne lui nuisît pas, offrant, quand il se présenteroit, d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger, chapelain de l'évêque de Virtzbourg et son député, dit que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile, qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, et qu'il conjuroit les assistants de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les priviléges de cette église. Les évêques s'étant mis à délibérer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voyoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon, archevêque de Magdebourg, répondit le premier que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi désiroit; tous les autres s'y accordèrent et souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques : premièrement de Villigise, archevêque de Mayence avec ses suffragants; de Liudolfe, archevêque de Trèves, Hartung de Juvave ou Saltzbourg, Héribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lyon, Badolfe de Tarantaise, et Anastase, archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie : ces trois derniers sans suffragants. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard, son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence; et, dans la suite, Héribert, archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virtzbourg dans les bonnes grâces du roi. Outre l'église cathédrale dédiée à saint Pierre et à saint George, le roi bâtit à Bamberg un monastère de chanoines du côté du midi en l'honneur de saint Etienne, et au septentrion un monastère de moines en l'honneur de saint Michel et de saint Benoît.

XXIV. Saint Aufrid, évêque d'Utrect.

Entre les évêques suffragants de Cologne, qui assistèrent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid, évêque d'Utrecht, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, et fut élevé par son oncle paternel Robert, archevêque de Trèves. Ensuite ayant embrassé la profession des armes, selon sa naissance, il servit Brunon, archevêque de Cologne, et l'empereur Othon le grand, qui avoit en lui une confiance particulière (1). Comme il étoit fort instruit des lois divines et humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugements, soit dans les diètes ou assemblées; mais les ignorants voyant qu'il employoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, et employoit les armes pour réprimer les pillages fréquents en Brabant comme ailleurs.

(1) Ibid. p. 66; tom. 9 Conc. p. 785.
(2) To. 9, Conc. p. 784. Ditm. p. 67.

(1) Mabill. Sæc. 6. Ben. p. 86. Boll. 3 mai, to. 12, p. 428.

Il fonda avec Hilsuinde, son épouse, le monastère de Thoren, dont leur fille Bénédicte fut la première abbesse, et la mère s'y retira et y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit résolu d'embrasser la vie monastique; mais Baudri, évêque d'Utrecht, étant mort l'an neuf cent quatre-vingt-quinze, l'empereur Othon III lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge et avoit passé sa vie dans l'exercice des armes; mais enfin ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée et la mit sur l'autel de la vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, et dit : Jusqu'ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres, désormais je recommande à la Sainte-Vierge et ma nouvelle dignité et mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, et se retira dans un monastère qu'il avoit fondé; mais, quoiqu'il eût pris l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles et aux diètes. Il mourut l'an mil dix, le troisième jour de mai, et est compté entre les saints, aussi bien qu'Hilsuinde, son épouse.

XXV. Religion du roi Robert.

En France, le roi Robert, touché des censures ecclésiastiques et des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoya la reine Berthe dès l'an mil un, puis il délibéra long-temps sur le choix d'une autre épouse, et enfin vers l'an mil six il prit Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles (1). Ce roi fit tenir un concile à Chelles, en son palais, l'an mil huit, le dix-septième de mai, où assistèrent treize évêques. Les plus connus sont Leuthéric, archevêque de Sens, et Hugues de Tours, Fulbert, évêque de Chartres depuis l'année précédente mil sept, et Adalbéron de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye Saint-Denis, où le roi dit que depuis le règne de l'empereur Charles III, c'est Charles le gros, ce monastère avoit été tellement négligé, que les moines en étoient venus à la pompe séculière, ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens et la diminution de leurs privilèges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable, nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Leuthéric, archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de Notre Seigneur, et s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce temps-là (2). Le roi Robert lui en écrivit en ces termes : Puisque le corps de Notre Seigneur doit être le salut de l'âme et du corps de celui qui le reçoit, suivant les paroles que prononce le prêtre en les donnant, comment avez-vous la témérité de dire : Reçois-le si tu en es digne, puisque personne n'en est digne? Pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles? Je jure par la foi que je dois à Dieu que, si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette réprimande, et cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voyons point clairement quelle étoit cette erreur; mais nous voyons par la lettre du roi que l'on usoit de paroles différentes des nôtres en administrant l'eucharistie, et qu'au lieu que nous disons : Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme pour la vie éternelle, on disoit : Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ soit pour toi le salut de l'âme et du corps.

XXVI. Saint Boniface, martyr chez les Russes.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la première noblesse de Saxe et parent des rois. Sa mère l'envoya à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe; et après saint Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Othon III l'ayant fait venir auprès de lui, il servit quelque temps à sa chapelle, et l'empereur l'aimoit si tendrement qu'il l'appeloit son âme. Mais Brunon quitta bientôt la cour, et embrassa la vie monastique vers l'an neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1). Il vivoit du travail de ses mains, et souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; il alloit toujours nu-pieds, et quelquefois se rouloit dans les orties ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Othon, il s'attacha à saint Romuald, qu'il suivit d'abord au mont Cassin, puis à Pérée, près de Ravenne; et, après avoir long-temps mené la vie érémitique, voulant prêcher aux infidèles, il alla à Rome en demander la permission au pape. Il fit ce voyage, non-seulement à pied, mais nu-pieds, marchant loin devant les autres, et chantant continuellement des psaumes. Il mangeoit tous les jours, pour soutenir le travail du voyage, mais seulement un demi-pain, y ajoutant, les jours de fête, des fruits ou des racines, et ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permission, non-seulement de prêcher, mais de se faire consacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne, il alloit à cheval, mais toujours nu-pieds, même par les plus grands froids; en sorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude pour détacher son pied collé à l'étrier.

---

(1) Mabil. Præf. 1, Sæc. 6, 57; to. 9, Conc. p. 767.

(2) Helgald. tom. 4. Duchesne, p. 64.

(1) Acta SS. Ben. 6, p. 79. Ditm. lib. 6, p. 82. Vita S. Romualdi, n. 30, 40.

Il vint à Mersbourg trouver le roi Henri; et par sa permission Tagmon, archevêque de Magdebourg, le sacra et lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté (1). Depuis sa consécration, il récitoit tous les jours l'office monastique et l'office canonique, et continuoit de mortifier son corps par les jeûnes et les veilles, nonobstant ses grands voyages. Boleslas, duc de Pologne, et les autres seigneurs, lui firent de grands présents; mais il donna tout aux églises, à ses amis et aux pauvres, sans se rien réserver.

Enfin, la douzième année de sa conversion, il alla prêcher en Prusse, mais sans effet. Il s'avança sur les confins de la Russie, et commença à y annoncer l'Evangile, sans s'arrêter à la défense des habitants, qui l'en vouloient empêcher. Enfin, comme il continuoit toujours, ils le prirent et lui coupèrent la tête avec dix-huit des siens, le quatorzième de février l'an mil neuf. Les corps de ces martyrs demeurèrent sans sépulture, jusqu'à ce que Boleslas les achetât, pour être la protection de sa maison. L'Eglise honore ce saint martyr sous le nom de Brunon, le quinzième jour d'octobre (2).

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV, pape.

La même année mil neuf, le dix-huitième de juillet, mourut le pape Jean XVIII, après avoir tenu le saint-siége cinq ans et quatre mois. De son temps l'église de Constantinople étoit unie à l'église romaine, et l'on y récitoit à la messe le nom du pape, avec ceux des autres patriarches. Le saint-siége vaqua environ trois mois; puis on élut Pierre, évêque d'Albane, Romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV, et fut couronné le dimanche, second jour d'octobre mil neuf (3). C'est le premier pape romain de naissance, que je trouve avoir changé de nom, soit par respect pour saint Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche de porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, et fut pape deux ans et neuf mois.

La même année mil neuf, mourut saint Ardouin, évêque de Rimini. Après la mort de son père, il s'attacha au prêtre Vénérius, recteur de l'église de Saint-Grégoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la prière, et à tous les exercices de piété. Pour y vaquer plus librement, ils se retirèrent hors de la ville à Saint-Apollinaire, où ils joignoient le travail à la prière. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions et ses conseils; et il reprenoit hardiment les pécheurs, même Rodolphe, comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de présents, mais il donnoit tout aux pauvres (1). L'évêque Jean ayant donné à Vénérius l'abbaye de Saint-Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, et y finit saintement ses jours le quinzième d'août mil neuf, et il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles..

XXVIII. Eglise du Saint-Sépulcre abattue.

On apprit, peu de temps après, que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem; et il passa pour constant en France que c'étoit à la poursuite des juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte. Les juifs étoient indignés de voir une multitude innombrable de chrétiens aller en pèlerinage au saint sépulchre (2). Il y avoit grand nombre de juifs à Orléans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour, et c'étoient les plus fiers et les plus hardis de tous. Ils gagnèrent donc par argent un nommé Robert, serf fugitif du monastère de Melleray, qui couroit le monde en habit de pèlerin, et l'envoyèrent avec des lettres écrites en caractères hébraïques, et enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone, qui portoient que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison, si vénérable aux chrétiens, ils le dépouilleroient bientôt de son royaume. Le prince alarmé envoya des gens à Jérusalem, qui renversèrent l'église de fond en comble. Ils s'efforcèrent même de rompre avec des masses de fer la grotte du saint sépulcre, mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée : la première fut au mois de juin six cent treize, quand elle fut brûlée par les Perses.

On sut ensuite par tout le monde que ce désastre étoit arrivé par la malice des juifs; et les chrétiens résolurent d'un commun consentement de les bannir de toutes leurs terres (3). Ainsi la haine publique éclatant contre eux, on les chassa des villes; plusieurs furent noyés ou tués par le fer, et par d'autres genres de mort, et quelques-uns se tuèrent eux-mêmes, en sorte qu'il en paroissoit peu dans la chrétienté. Les évêques firent défense à tous les chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires, ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient se convertir. Ainsi plusieurs se firent baptiser, par la crainte de la mort, et revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre.

Le porteur de la lettre, qui avoit causé tant de mal, revint à Orléans, et fut reconnu par un pèlerin, qui avoit voyagé avec lui au Levant, et qui le trouva encore en grande liaison avec les juifs, dont il avoit reçu de grandes récompenses. Il fut pris et fouetté si rudement, qu'il confessa son crime; et aussitôt les

(1) Ditm. p. 82.
(2) Martyr. R. 15 oct.
(3) Papebr. Conat. Epist. Pet. Antio. to. 2. Monum. Cotel. p. 148, C. Epitaph. ap. Bar. 1012. Ditm. lib. 6, p. 84.

(1) Mabill Sæc. 6, p. 81. Pet. Dam. Opusc. VI, c. 26.
(2) Glab. III, Hist. c. 7. V. Chr. Ademari, p. 175.
(3) Sup. liv. XI, n. 54; liv. XXXVIII, n. 10. Chr. Pasc. p. 385.

officiers du roi le condamnèrent au feu, et il fut brûlé hors la ville, à la vue de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les juifs qui s'étoient cachés en divers lieux, recommencèrent à paroître, et se rétablirent comme auparavant. La même année, la mère du prince de Babylone, qui étoit chrétienne et se nommoit Marie, commença à rebâtir l'église du Saint-Sépulcre; et une multitude incroyable de gens de tout pays allèrent à Jérusalem, et donnèrent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel est le récit de Glabert. Peu de temps après, c'est-à-dire l'an mil douze, le roi Henri fit aussi chasser les juifs de Mayence (1).

Les Grecs comptent la chose ainsi : L'an du monde six mil cinq cent dix-huit, indiction huitième, c'est l'an de J.-C. mil dix, Aziz, qui commandoit en Egypte, ayant rompu les traités avec les Romains, pour un très-petit sujet, renversa le temple magnifique du Saint-Sépulcre à Jérusalem, ruina les monastères, et en chassa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

XXIX. Califes fatimites.

Mais les histoires orientales nous apprennent que ce destructeur du Saint-Sépulcre fut le troisième des califes fatimites Haquembiamrilla, et non pas son père Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des fatimites en Afrique, et les premiers princes de cette race, Mahomet le Méhédi et son fils Caïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, et celui-ci son fils Moëzlidinilla, qui conquit l'Egypte en trois cent cinquante-huit, de l'hégire neuf cent soixante-neuf de J.-C., et y fut reconnu calife, faisant cesser la prière, qui se faisoit au nom du calife Abbaside, résidant à Bagdad; ce qui produisit un schisme entre les musulmans (2). Car une partie reconnoissoit toujours le calife Abbaside, et l'autre le calife fatimite; et ce schisme dura environ deux cents ans. En trois cent soixante-deux, neuf cent soixante-onze, Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, et qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planète de Mars; c'est le Grand-Caire. Moëz mourut en trois cent soixante-cinq, neuf cent soixante-quinze, et eut pour successeur son fils Azizbilla.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille, et en sa considération il fit patriarches ses deux frères Jérémie de Jérusalem, et Arsène d'Alexandrie, tous deux melquites. Arsène obtint du calife l'église de Notre-Dame, occupée jusque-là par les jacobites, et elle devint l'église patriarcale des melquites. Aziz mourut en trois cent quatre-vingt-six, neuf cent quatre-vingt-seize, et eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé de onze ans, qui en régna vingt-cinq (1).

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses résolutions, et cruel, jusqu'à faire brûler une grande partie du Caire, et massacrer grand nombre des habitants (2). Il persécuta les chrétiens et les juifs, et ruina leurs églises et leurs synagogues, ce qui en fit apostasier plusieurs, pour se rendre musulmans; mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion, et de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit se faire adorer, et avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour Dieu, où il en comptoit jusqu'à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein par un imposteur persan, nommé Mahomet, fils d'Ismaël, et surnommé Darari, qui vint en Egypte l'an quatre cent huit, mil dix-sept (3). Il se mit au service de Haquem, gagna ses bonnes grâces, et s'attira ses bienfaits en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il résolut la perte de Darari, et un Turc le tua dans le chariot même du calife; puis sa maison fut pillée : on ferma les portes du Caire, et dans le tumulte qui dura trois jours, il y eut quelques Dorariens de tués, car cet imposteur avoit fait des sectateurs.

Il eut même un successeur, Persan comme lui, nommé Hamza, fils d'Ahmed, et surnommé Alhadi, c'est-à-dire le directeur. Il eut grand nombre de disciples, et établit des docteurs dans l'Egypte et la Syrie. Car elle étoit comprise dans la domination des califes fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux siens d'épouser leurs sœurs, leurs filles et leurs mères, dispensant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la prière, du pèlerinage. Ses sectateurs étoient en grand nombre; le calife Haquem le protégeoit ouvertement, et suivoit lui-même ses maximes, négligeant ses fonctions de calife et de chef de la religion, qui étoient de faire la prière et prêcher dans la mosquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le ramadan, ne célébroit point les deux fêtes des musulmans, et fit même cesser le pèlerinage de la Mecque pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient.

Ce tyran persécuta cruellement Zacharie, patriarche Jacobite d'Alexandrie; mais il faut reprendre la suite de ces patriarches : Gabriel qui mourut l'an neuf cent trente-huit, eut pour successeur Côme, qui tint le siége douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Théophane élu l'an trois cent quarante-cinq

(1) Chr. Saxo.1012.Cedr. p. 706.
(2) Sup. liv. LV, n. 23. Elm. lib. III, p. 227. Bibl. Or. Moëz. p. 595.

(1) Elm. p. 247, 243.
(2) Elm. p. 250. Abulfar. p. 221. Bibl. Or. Hakembemrilla. p. 411.
(3) Elm. p. 264. Bibl. Orient. Dararioun. p. 287.

de l'hégire, neuf cent cinquante-six de J.-C. (1). Il se fit renégat; c'est pourquoi les évêques de sa communion s'élevèrent contre lui, et l'ayant mis dans une barque, le tuèrent et jetèrent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siége quatre ans et demi, et on le compte pour le soixantième patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an trois cent cinquante, neuf cent soixante-un; puis Ephrem, Syrien, fut ordonné l'an trois cent soixante-sept, neuf cent soixante-dix-sept; et après trois ans et demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, et abolit l'usage simoniaque de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, et lui rendoit beaucoup d'honneur.

Du temps de ce patriarche, vivoit Sévère, fils d'Elmocfah, évêque d'Asmonin, un des plus célèbres docteurs entre les jacobites (2). Ils le regardoient comme un grand théologien; il étoit très-savant dans la langue copti-que ou égyptienne, et très-éloquent en arabe. Par cette raison, le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un juif africain qui avoit demandé au calife fatimite Moëz la permission d'avoir en sa présence une conférence avec les chrétiens, où il se vantoit de les confondre ; mais Sévère le confondit lui-même publiquement. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza, fils de Réja, qui, ayant été converti par un miracle attribué à saint Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastère de Saint-Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entre autres sa vie, et souffrit enfin le martyre.

Sévère d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les bibliothèques, particulièrement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'à Dioscore, et depuis Dioscore jusqu'à son temps; mais dans cette seconde partie, il ne fait mention que des jacobites. Il dit que pour cet ouvrage il s'étoit servi des anciens livres grecs, coptes et arabes, qui étoient dans le monastère de Saint-Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'eucharistie, que Vaza, fils de Réja, rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Sévère (3).

Les autres ouvrages de Sévère sont partie de théologie, partie de morale. Une exposition abrégée de la foi selon les jacobites. Une réponse au traité du patriarche melquite Eutyquius contre les jacobites sur le mystère de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les juifs et les motazales ou épicuriens mahométans. Réfutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd, métropolitain nestorien de Damas, sur le symbole. Des réponses canoniques, et quelques autres traités de discipline. Ces ouvrages sont cités avec éloge par la plupart des auteurs qui ont écrit depuis, même par les melquites, quoique orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Sévère sur l'eucharistie et les autres matières qui ne sont point controversées avec les jacobites, et peuvent être utiles à tous les chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits sans nommer l'auteur.

Après Ephrem, Philothée fut mis sur le siége d'Alexandrie, l'an trois cent soixante-onze, neuf cent quatre-vingt-un, et le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent et la bonne chère, et étoit toujours dans le bain. Il rétablit la simonie dans les ordinations, et mourut de frayeur d'une vision qu'il eut en célébrant la messe dans l'église de Saint-Marc. De son temps, Arsène fut patriarche des melquites, comme j'ai dit, et c'est le seul que je trouve depuis Eutyquius.

Le successeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des jacobites, l'an trois cent quatre-vingt-treize, mil trois, qui étoit la septième année du calife Haquem, et il tint le siége vingt-huit ans (1). Ce tyran le fit exposer à des lions affamés, qui toutefois ne lui firent aucun mal, mais il se tint caché pendant neuf ans. Les églises demeurèrent longtemps fermées, sans que personne osât célébrer la messe, que dans l'église de Saint-Maurice, et le calife obligea les chrétiens à porter une croix pendue au cou, et les juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de sa sœur, qu'il vouloit faire mourir, l'an quatre cent onze de l'hégire, mil vingt de Jésus-Christ.

XXXI. Concile de Léon.

En Espagne, le roi Alphonse V vint à Léon, capitale de son royaume, avec la reine Elvire, son épouse, et y assembla tous les évêques, les abbés et les seigneurs, le jour de Saint-Jacques, vingt-cinquième de juillet, ère mil cinquante, qui est l'an mil douze, et de ce concile il nous reste sept canons (2). Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les causes de l'Eglise. C'est que ces conciles étoient aussi des assemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après la cause de l'Eglise, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés et les moines demeureront sous la juridiction de leurs évêques, et les uns ne recevront point ceux des autres (3). Le reste de ces canons regarde la conservation du temporel des églises, et l'on y voit qu'on les pilloit en Espagne

(1) Chr. Orient. p. 132. Sup. liv. LV, n. 12. Elmas. p. 229, 230, 246.
(2) Elm. p. 246.
(3) Perpétuité, to. 3.

(1) Elm. p. 263. Chr. Or.
(2) Pelag. Ovet. p. 64; tom. 9, Conc. p. 817.
(3) C. 6, 3.

comme ailleurs. Le roi Alphonse repeupla la ville de Léon, qu'Almansor et son fils Abdelmélic avoient détruite. Il rétablit les lois gothiques, et y en ajouta d'autres. Après avoir régné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de flèche près Viseu en Portugal, et enterré à Léon l'an mil vingt-huit. Son fils Vérémond III lui succéda.

XXXII. Saint Elfège de Cantorbéry.

En Angleterre, saint Elfège, quatrième archevêque de Cantorbéry depuis saint Dunstan, s'efforçoit de rétablir la discipline de l'Eglise, déchue après la mort de ce grand homme. Elfège étoit né vers l'an neuf cent cinquante-cinq, de très-noble race; mais dès sa jeunesse il quitta le monde, pour embrasser la vie monastique; et après avoir passé quelques années sous l'obéissance, il fonda le monastère de Bath, et en fut abbé. Après la mort de saint Ethelvod, arrivée en neuf cent quatre-vingt-quatre, il fut ordonné évêque de Winchester par saint Dunstan, de la manière que j'ai rapportée, et se rendit recommandable par toutes sortes de vertus (1). L'hiver, par le plus grand froid, il se levoit la nuit nu-pieds, en chemise, et sortoit dehors pour prier; quelquefois il se mettoit dans la rivière jusqu'à la ceinture, pendant sa prière. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffroit point qu'aucun de son diocèse mendiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vides; et quand les autres fonds lui manquoient, il leur faisoit distribuer le trésor de l'église.

Saint Dunstan, se voyant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfège pour successeur, et il l'obtint, car, après saint Dunstan, Ethelgar fut archevêque de Cantorbéry pendant un an; puis en neuf cent quatre-vingt-neuf Siric, auparavant évêque de Vilton, et en neuf cent quatre-vingt-seize, Alfric qui lui avoit succédé en ce siége, lui succéda aussi en celui de Cantorbéry. Il le tint dix ans, et est loué non-seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. Il composa une grammaire et un dictionnaire, et traduisit en saxon, c'est-à-dire en anglois, les premiers livres de l'Ecriture et quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue, entre autres une histoire de son église, et cent quatre-vingts sermons. Nous avons entre les conciles, une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modèle d'instruction pour son clergé, comme pour des gens peu instruits, même des premiers devoirs de leur profession (2). Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an mil six, après avoir tenu dix ans le siége de Cantorbéry, et est compté entre les saints.

Ce fut donc après sa mort qu'Elfège, ayant gouverné vingt-deux ans l'église de Winchester, fut transféré à Cantorbéry, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium; et y apprit par révélation la mort de Quénulfe, son successeur dans le siége de Winchester, qui avoit acheté cette dignité. A son retour, le roi Ethelred, par son conseil et par celui d'Oulstan, archevêque d'York, convoqua un concile en un lieu nommé Enham (1), où tous les évêques et les seigneurs anglois furent appelés, et on y fit trente-deux canons, pour la réformation des mœurs et de la discipline, particulièrement des moines et des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, et cet abus avoit passé en coutume; le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidèlement la continence, seront traités comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions païennes, et de chasser du pays les devins, les enchanteurs et les sorciers. Défense de vendre un chrétien pour l'envoyer hors du pays, principalement chez les infidèles. Défense de se marier dans le sixième degré de parenté, ou du vivant de la première femme. On recommande de payer toutes les redevances dues à l'Eglise, particulièrement le denier de saint Pierre, d'observer les fêtes et le jeûne du vendredi, se confesser souvent, et communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge séculier, sont appliquées à l'Eglise (2).

XXXIII. Martyre de saint Elfège.

Cependant les pirates danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur résister. Elfège s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, et même de les convertir; il rachetoit les captifs, et nourrissoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infidèles s'en moquoient. Enfin l'an mil onze, les Danois assiégèrent Cantorbéry et la prirent de force; tout passa par le fer et le feu, sans épargner les femmes ni les enfants (3). Saint Elfège, s'échappant des mains de ses moines qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, et se présentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocents, il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plutôt votre colère contre moi, qui vous ai souvent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu et racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le

(1) Vita Sæc. 6. Bened. pag. 115. Boll. 19 Apr. to. 10, pag. 630. Sup. l. LVII, n. 13.

(2) Wilhelm. de Gest. Pontif. p. 203. Mabill. Sæc. 6, Ben. p. 61; tom. 9, Conc. p. 1003.

(1) To. 9, Conc. p. 789.

(2) C. 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 20, 31.

(3) Vita n. 6. Roger. Hoved. p. 431.

prirent aussitôt, lui serrèrent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lièrent les mains, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, lui donnèrent dans les côtés des coups de poing et de pied. Ils brûlèrent l'église, et passèrent le peuple et le clergé au fil de l'épée, ne réservant que le dixième; en sorte qu'il ne resta que quatre moines et quatre-vingts hommes séculiers. Ils laissèrent aller Elmer, abbé de Saint-Augustin, mais ils prirent Godwin, évêque de Rochester, et Léofrune, abbesse de Sainte-Mildrithe.

Ils tinrent saint Elfège sept mois dans une étroite prison; mais la maladie se mit dans leurs troupes, et en peu de temps il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excités par les chrétiens qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, et le tirèrent de prison. Il leur dit : Quoique vous ne méritiez point de grâce, nous devons imiter l'exemple du sauveur, qui lava les pieds, même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre après les avoir terrassés, et pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainsi parlé, il bénit du pain, dont il leur donna à manger à tous, et ils furent délivrés de cette calamité. Alors ils lui envoyèrent quatre de leurs chefs, qui le remercièrent de la grâce qu'il leur avoit faite; mais ils ajoutèrent que s'il vouloit jouir de la vie et de la liberté, il leur payât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lièrent de nouveau, et lui donnèrent la question avec des tourments inouis, le propre jour de Pâques, treizième d'avril mil douze, puis le remirent en prison.

Le samedi suivant, ils l'en tirèrent, et l'ayant mis sur un cheval, le menèrent avec une troupe de gens armés pour le juger. Ils lui dirent : Paie-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en spectacle. Il répondit (1) : Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition, et vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, et ne prendrez pas racine en ce pays. Alors ils se jetèrent sur lui, l'abattirent à terre, le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os et de têtes de bœufs. Il se mit à genoux, et pria pour eux; puis étant tombé il se releva, et recommanda son église au bon pasteur. Enfin, un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le samedi de la semaine de Pâques, dix-neuvième d'avril l'an mil douze. Il avoit été six ans archevêque de Cantorbéry, et en avoit vécu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jeter son corps dans la rivière; mais ceux qu'il avoit convertis et qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le révendiquer, et il fit plusieurs miracles. Les habitants de Londres l'ayant appris, le rachetèrent pour une grosse somme d'argent, et l'enterrèrent chez eux; mais dix ans après il fut transféré à Cantorbéry. L'église l'honore comme martyr le jour de sa mort (1).

XXXIV. Géron, archevêque de Magdebourg.

La même année mil douze, l'église cathédrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solennellement le jour de sa naissance, sixième de mai (2). Il s'y trouva plus de trente-six évêques avec Jean, patriarche d'Aquilée, qui fit la cérémonie. Les deux abbesses Sophie et Adélaïde, sœur de l'empereur Othon III, y assistèrent; et en cette joie publique le roi accorda le pardon à plusieurs coupables, et le promit à plusieurs autres. Il célébra la Pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon, archevêque de Magdebourg, devoit chanter la messe le jour de la fête; mais il tomba malade, et Ditmart, évêque de Mersbourg, eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitième de juin, après huit ans et quatre mois de pontificat; et le roi en ayant été averti, envoya Henri, évêque de Virtrbourg, pour apprendre l'intention du chapitre et des vassaux, touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignèrent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prévôt Valtherd, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre, et l'entretint long-temps. En sortant Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant : Voilà le gage de la grâce que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les louanges de Valtherd; ils l'élurent en forme, et aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment il fut mené à l'église, et les assistants chantèrent les louanges de Dieu.

C'est Ditmar qui rapporte ces circonstances, auxquelles il fut présent, et on y voit tout ce qui s'observoit en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchés. Sitôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit son agrément pour procéder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élu l'anneau et le bâton pastoral, et il recevoit son serment avant qu'il prît possession. Nous verrons sous les règnes suivants l'importance de ces faits.

Le samedi suivant, Arnoul, évêque d'Halberstad, intronisa Valtherd par ordre du roi, et le dimanche vingt-deuxième de juin il fut sacré par ses cinq suffragants. Mais il ne rem-

(1) Vita n. 13.

(1) Martyr. R. 19 Apr.

(2) Ditm. lib. 6, p. 74 Chr. Saxo. an. 1012.

[illegible] le siége de Magdebourg que sept semaines, et mourut le douzième d'août la même année mil douze. Il étoit sévère en apparence, mais doux en effet, juste et ferme dans ses résolutions, et courageux à défendre les droits de l'Église. Quand on le vit prêt à rendre l'âme, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine et des cierges allumés. Il avoit amassé quantité de livres qui furent pillés à sa mort avec le reste des meubles. Thierry, neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg; mais le roi fit élire Géron, son chapelain, et prit Thierry à sa place. Géron fut ordonné le jour de Saint-Maurice, vingt-deuxième de septembre mil douze (1).

Après la Saint-Martin, le roi Henri vint à Coblentz, et y tint un grand concile pour la condamnation de Thierry, évêque de Metz, et des autres rebelles de Lorraine. Thierry étoit frère de la reine Cunégonde, et dès l'an mil dix il s'étoit révolté contre le roi, son beau-frère, parce qu'il avoit donné à l'église de Bamberg les terres du douaire de sa sœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg; et en celui de Coblentz, il fut suspendu de la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'il se fût justifié (2).

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII, pape.

Le roi Henri célébra à Polden, en Saxe, la fête de Noël mil douze (3). Là, vint le nouveau pape Benoît VIII avec tout l'appareil de sa dignité, et raconta devant tout le monde, d'une façon lamentable, comment il avoit été chassé. Le pape Sergius IV étoit mort la même année mil douze, le treizième de juillet, après avoir tenu le saint-siége deux ans et neuf mois. Il fut enterré à Saint-Jean-de-Latran, et, après sa mort, les Romains se partagèrent: les uns élurent un nommé Grégoire, les autres Jean, évêque de Porto, fils de Grégoire, comte de Tusculum (4). Celui-ci l'emporta, et étant reconnu pape il prit le nom de Benoît VIII, et tint le saint-siége près de douze ans. Toutefois, la faction de Grégoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome, et d'aller implorer le secours du roi Henri.

XXXVI. Mort de saint Libentius. Unvam, archevêque de Brême.

Au commencement de l'année suivante mil treize, mourut saint Libentius ou Liévize, archevêque de Brême et de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: Mes enfants, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers, quoi que l'on fît pour m'en détourner (1). Je l'ai servi tant qu'il a vécu, et après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camérier: je lui ai succédé tout indigne que je suis, par votre choix et par la grâce du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire, pour gouverner notre église, Othon, votre confrère, et de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche, quatrième de janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en ayant appris la nouvelle, le regretta et témoigna une grande confiance en ses prières; mais quand Othon vint se présenter à lui avec les députés de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan, son chapelain, et y fit consentir les députés, quoiqu'avec répugnance. Puis, prenant Othon par la main, il promit de lui faire quelque autre grâce. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, et le fit sacrer en sa présence par Géron, archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII, et tint le siége de Brême et Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche et libéral, particulièrement envers son clergé, et se faisoit aimer de tout le monde (2).

XXXVII. Église de Saxe affligée.

Pendant les dernières années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car, après la mort de l'empereur Othon III, ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons, pour la succession du royaume, secouèrent le joug, et prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs chrétiens. Car Bennon, duc de Saxe, homme distingué par sa vertu et protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en trouble par sa révolte contre le roi Henri, et attaqua toutes les églises, particulièrement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti (3). D'ailleurs, oubliant la prudence avec laquelle son père et son aïeul avoient ménagé les Sclaves, il les opprima par avarice, et les traita si cruellement, qu'il les mit au désespoir: tandis que le

(1) Ditm. p. 77, 78, 79.
(2) Chr. Saxo. 1012. Id. 1010. Ditm. lib. VI, p. 54, p. 80.
(3) Chr. Saxo. 1013. Ditm. p. 84.
(4) Papebr. Conat. Chr. Cass. l. II, c. 29.

(1) Sup. liv. LVII, n. 16. Mabill. Sæc. 6, p. 129. Ditm. lib. 6, p. 80. Sup. liv. LVI, n. 11.
(2) Chr. Sax. 1013. Adam. lib. II, c. 33.
(3) Ibid. c. 30. Helmod. lib. I, c. 16.

marquis Théodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Ces peuples donc, encore barbares et foibles dans la foi, renoncèrent en même temps au christianisme et à l'obéissance des Saxons. Ils ravagèrent, premièrement, par le fer et par le feu, le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlèrent toutes les églises, et les ruinèrent jusqu'aux fondements : ils firent mourir, par divers supplices, les prêtres et les autres ministres des autels; enfin, ils ne laissèrent au-delà de l'Elbe aucune trace de christianisme. A Hambourg, ils emmenèrent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitants, et en tuèrent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils gardèrent soixante prêtres pour s'en jouer cruellement; et, après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, en sorte que la cervelle paroissoit; puis, ils les promenèrent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derrière le dos, les frappant et les tourmentant jusqu'à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe et l'Eider renoncèrent au christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante-dix ans, c'est-à-dire durant tout le temps des Othons.

XXXVIII. Saint Henri, couronné empereur.

Cependant le roi Henri passa en Italie, et célébra à Pavie la fête de Noël de l'an mil treize. Le pape Benoît VIII étoit déjà de retour à Rome, et le roi y étant aussi arrivé y fut couronné empereur le vingt-deuxième de février mil quatorze, jour de la chaire de saint Pierre, ce qui se passa ainsi (1). Henri étoit accompagné de la reine Cunégonde, son épouse, et entouré de douze sénateurs, dont six avoient la barbe rase à la romaine, six de longues moustaches à la françoise, et des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'église de Saint-Pierre, où le pape l'attendoit, et avant qu'il y entrât il lui demanda s'il vouloit être le protecteur et le défenseur de l'Eglise, et fidèle en tout à lui et à ses successeurs. Le roi le promit, et alors le pape le sacra et le couronna empereur avec la reine son épouse, et fit suspendre devant l'autel de Saint-Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur et à l'impératrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar.

Le moine Glabert ajoute que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus (2). La pomme représentoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, et les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme, pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle : on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en présence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir, et dit au pape : Vous voulez, saint-père, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis, en regardant la pomme, il ajouta : Ce présent ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix; et il l'envoya au monastère de Clugny, estimé alors le plus régulier de tous, et auquel il avoit déjà fait de riches présents. Glabert dit au même endroit : Il paroît très-raisonnable et très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi pour son mérite, et à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du temps; car cette histoire est adressée à saint Odilon, mort en mil quarante-neuf.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi, après l'Evangile, ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises (1). Ils répondirent que l'église romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois, l'empereur persuada au pape Benoît de le faire chanter à la messe solennelle. C'est ce que témoigne Bernon, abbé de Richenou, qui étoit présent.

XXXIX. Concile de Ravenne.

L'empereur avoit déjà donné l'archevêché de Ravenne à son frère Arnoul; mais comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, et consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert, usurpateur de ce siége; mais, à la prière des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie (2). Le pape déposa quatre évêques ordonnés par l'archevêque Léon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Le nouvel archevêque Arnoul tint un concile la même année mil quatorze, le dernier jour d'avril, dans l'église de la Résurrection, à Ravenne, où assistèrent Sigefroy, évêque de Plaisance et plusieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie et de Pentapole (3). On rapporta à ce concile que pendant la vacance du siége de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frédéric, arrivée en mil trois, il s'étoit commis plusieurs désordres dans la province, entre autres des ordinations illicites, et des dédicaces irrégulières d'églises.

(1) Chr. Saxo. Ditm. lib. 2, p. 204. 7, int. Muratori Anecd. to. (2) Lib. 1, Hist. c. ult.

(1) Bern. Aug. de Missa, c. 3. (2) Ditm. p. 85. Sup. n. 3. (3) To. 9, Conc. p. 832.

C'est pourquoi, à la première session du concile, il fut dit que tous ceux qui avoient ainsi été ordonnés demeureroient suspens, jusqu'à une discussion plus exacte. Le lendemain, le concile ordonna que toutes les églises et les oratoires, consacrés par Adalbert, seroient interdits, et la bénédiction déclarée nulle. Le troisième jour, défenses furent faites, sous peine d'anathème, à tous les évêques de la province, de vendre le saint-chrême, les recommandations des âmes, les sépultures des morts, et tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert et Frédéric; défense aux archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la confirmation par le saint-chrême, fonctions réservées aux seuls évêques.

XL. Religion de saint Henri.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie, il fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugèrent nécessaire (1). C'est le lieu où mourut saint Colomban, et où reposent ses reliques. L'empereur ayant célébré à Pavie la fête de Pâques, qui, cette année mil quatorze, étoit le vingt-cinquième d'avril, repassa les Alpes, et visita avec peu de suite divers lieux de piété. Cependant Ardouin, qui se prétendoit toujours roi de Lombardie, ravi du départ d'Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Léon eut de la peine à se sauver. Mais Ardouin fut enfin obligé de se soumettre; et abandonnant le monde, il se retira dans le monastère de Frutare, où il mourut l'an mil dix-huit, le second jour de mars; quelques-uns le comptent entre les saints.

L'empereur Henri, retournant en Allemagne, vint à Clugny voir l'abbé saint Odilon, pour lequel il avoit une telle affection (2), qu'il le visitoit souvent, et le menoit quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastère sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit impérial, et un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prières, et leur donna des terres considérables en Alsace. Saint Meinverc, évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastère près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la règle, celui des hymnes, et un antiphonier; et quand il fut de retour, il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de saint Benoît, qui devint depuis un monastère fameux.

L'empereur célébra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastère de Corbie en Saxe, où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les réformer, et en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastère étoit du diocèse de Paderborn, saint Meinverc en ayant été chassé honteusement, l'empereur, sur sa remontrance, fit déposer l'abbé, et mit en sa place Drutmar, moine de Loresheim, l'an mil quinze, ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirèrent tous excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, et se soumirent à la règle (1).

Le zèle de l'empereur Henri pour la vie monastique le porta jusqu'à vouloir en faire profession lui-même (2). Il aimoit particulièrement Richard, abbé de Saint-Vanes de Verdun et lui avoit souvent fait de riches présents en or, en argent, et en ornements. Un jour il vint voir les nouveaux bâtiments des lieux réguliers, que l'abbé avoit rétablis; et en entrant dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Heimon, et de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du psaume (3): C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, et dit à l'abbé en particulier: Si vous retenez ce prince, et le faites moine comme il le désire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une sérieuse réflexion, et trouva un expédient pour contenter l'empereur sans nuire à l'état.

Il le fit venir au milieu de la communauté, et l'interrogea sur son dessein. L'empereur répondit avec larmes qu'il avoit résolu de quitter l'habit séculier, et servir Dieu en ce lieu même avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, suivant la règle et suivant l'exemple de Jésus-Christ, être obéissant jusqu'à la mort? Il dit qu'oui, et de tout son cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine, et dès ce jour je me charge du soin de votre âme. C'est pourquoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit, et l'abbé Richard continua: Je veux donc, et je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié; et que, par votre fermeté à rendre justice, vous procuriez, selon votre pouvoir, le salut de tout l'état. L'empereur obéit, bien qu'à regret, et reprit le gouvernement de l'empire; mais il visitoit souvent l'abbé Richard, qui régloit par son conseil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI. Saint Meinverc, évêque de Paderborn.

Saint Meinverc de Paderborn fut tiré du clergé d'Halberstat, pour venir à la cour de l'empereur Othon III, dont il étoit parent, et

(1) Ditm. p. 86. Mabill. Act. Ben. Sæc. 6, p. 350. 20. Bol. 5 jun. to. 19, p. 521. Chr. Ademari, p. 171.
(2) Vita S. Meinverc. n.

(1) Chr. Saxo. Vita c. 10, n. 70. Ditm. p. 88.
(2) Mirac. B. Rich. c. 8. Sæc. 6, Bened. p. 533.
(3) Ps. cxxxi, 14.

qui le fit son chapelain (1). L'évêque de Paderborn étant mort en mil neuf, le roi Henri fit appeler Meinverc, et en souriant il lui donna un gant, et lui dit : Prenez. Que prendrai-je? répondit Meinverc. L'évêché de Paderborn, reprit le roi. Le chapelain répondit : Que me doit cet évêché? j'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considère, dit le roi, et je désire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gaiement : Je l'accepte à cette condition ; et fut sacré par Villigise, archevêque de Mayence, son métropolitain, assisté des évêques qui se trouvèrent présents. Sitôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondements sa cathédrale, que les Barbares avoient ruinée; et pour réparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclésiastiques, et par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a de quoi s'étonner de la dévotion du peuple, et de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver que pour acquérir; il avoit soin que les serfs qui cultivoient ces terres ne manquassent de rien, châtioit les paresseux, et récompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux et fidèles. Il visitoit son diocèse avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour connoître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études et de l'instruction de la jeunesse : en sorte que sous Imade, son neveu et son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante (2). On y apprenoit les sept arts libéraux, on y étudioit les poëtes et les historiens, on s'appliquoit à bien écrire et à peindre. De cette école sortirent Annon, archevêque de Cologne, Frédéric de Mayence, Altman de Passau, et plusieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-sept ans l'église de Paderborn, et mourut l'an mil trente-six, le samedi de la Pentecôte, cinquième de juin.

XLII. Le pape repousse les Sarrasins.

L'année mil seize, les Sarrasins, venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chassèrent l'évêque, et se rendirent maîtres du pays (3). Le pape Benoît l'ayant appris, assembla tous les évêques et les défenseurs des églises, et leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant, avec l'aide de Dieu, les mettre à mort. En même temps, il envoya secrètement une grande multitude de barques pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant aperçu, se sauva avec peu de suite ; ses troupes s'assemblèrent, et d'abord eurent grand avantage sur les chrétiens trois jours durant. Enfin ils prirent la fuite, et furent tous tués, jusqu'au dernier, en sorte que les chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, et, pour punir son audace, eut la tête coupée. Le pape prit pour lui l'ornement d'or et de pierreries qu'elle portoit sur sa tête, et envoya à l'empereur sa part du butin, estimé mille livres. Après le partage du butin, les chrétiens, victorieux, s'en retournèrent chacun chez eux rendre grâces à Dieu. Le roi des Sarrasins, irrité de la mort de sa femme et de la perte de ses troupes, envoya au pape un sac plein de châtaignes, et lui fit dire par le porteur que, l'été suivant, il lui amèneroit autant de soldats. Le pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant que s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de Saint-Pierre, il vînt une seconde fois, et qu'il trouveroit autant ou plus de gens armés.

Vers le même temps, il y eut à Rome un tremblement de terre qui commença le vendredi-saint, après l'adoration de la croix (1). Un juif de la synagogue grecque donna avis au pape qu'à la même heure les juifs traitoient avec dérision l'image du crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, et ayant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie ; et après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normands en Italie.

Cependant il vint à Rome un seigneur normand, nommé Raoul, qui, s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du pays avec tout ce qu'il avoit pu emporter (2). Il expliqua son aventure au pape Benoît, qui, le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident; car l'empereur Basile avoit ordonné au catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; et, en exécution de cet ordre, le catapan avoit subjugué une partie de la province de Bénévent. Le pape se plaignit donc à Raoul qu'il ne trouvoit personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit; le pape l'envoya à Bénévent, et il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considérables.

Les Normands étoient déjà connus en Italie; car, seize ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an mil, quarante Normands, revenant du pèlerinage de Jérusalem, arrivèrent à Salerne, qu'ils trouvèrent assiégée par les Sarrasins (3). Les Italiens admirèrent la grande taille de ces

(1) Vita. c. 1, n. 4, c. 3, n. 12.
(2) C. 6, 7, 8, 10, n. 72, etc. n. 78.
(3) Ditm. lib. 7, p. 90.

(1) Chron. Ademar. p. 177.
(2) Glob. III, c. 1.
(3) Chr. Cass. lib. II, c. 37.

étrangers, leur bonne mine et leur adresse à manier les armes. Gaimar, prince de Salerne, leur donna des armes et des chevaux, et ils firent une sortie sur les infidèles, si imprévue et si vigoureuse, qu'ils les forcèrent à se retirer. Le prince de Salerne les combla de louanges, leur offrit de grands présents, et les pressa instamment de demeurer avec lui; mais ils répondirent qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu et de la religion, refusèrent les présents, et retournèrent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des députés en Normandie, avec des citrons, des amandes et d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses et des harnois dorés pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un pays qui produisoit ces richesses.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtés, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur pays avec leurs femmes et leurs enfants, non-seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressants (1). Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul, voyant que ses troupes diminuoient, et que les Italiens étoient peu propres à la guerre, passa les monts avec peu de suite, et alla trouver l'empereur Henri pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui, sur sa réputation, désiroit de le voir, le reçut très-bien, et lui fit divers présents. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normands en Italie.

XLIV. Eglise d'Allemagne.

Entre les évêques chéris de l'empereur saint Henri, on compte saint Volbodon de Liége, qui, étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrecht, en gouverna l'école, et en fut prévôt (2). Après la mort de Baudri, successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liége en mil dix-sept. Il fut sacré par saint Héribert de Cologne, et il contribua ensuite à le réconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siége que quatre ans, et mourut le vingtième d'avril mil vingt-un. Son successeur fut Durand, né serf, mais tellement distingué par sa science et sa vertu, que saint Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, et le mit ainsi au-dessus de ses anciens maîtres.

En Saxe, Eid, évêque de Meissen, revenant de Pologne, mourut à Leipsik le vingtième de décembre mil quinze (3). Ayant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiscopale que pour gagner des âmes à Dieu; et quoiqu'il fût noble et riche en fonds de terres, il donna un illustre exemple de pauvreté évangélique. Il ne portoit point de linge, et peu d'habits; quelquefois il étoit si transi de froid, qu'à peine pouvoit-on le réchauffer dans un poêle. Il jeûnoit rigoureusement, et marchoit plus à pieds nus qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ses voyages, ou qu'il se trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, et ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non-seulement dans son diocèse, mais en plusieurs autres. Il consacra plusieurs églises, et souvent sans dire la messe, car il la disoit rarement, faisoit rarement le saint-chrême, et ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vue. De ce qu'il épargnoit sur la dépense de sa maison, il acquit à son église près de deux cents manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette manière de vie si laborieuse, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme, de son côté, il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut suivie de près de celle de Maingaud, archevêque de Trèves; et l'empereur donna ce siége à Poppon, fils du marquis Léopold et prévôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld, archevêque de Mayence, nonobstant les remontrances de Thierry, évêque de Metz, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son métropolitain.

Ditmar, évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la mémoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, savoir, le premier jour de décembre mil dix-neuf (1). Il étoit de la première noblesse de Saxe : ses ancêtres paternels et maternels avoient commandé des armées, et rempli les premiers emplois depuis le règne de Henri l'oiseleur. Son père Sigefroy fut un des plus fidèles serviteurs de l'impératrice Adélaïde pendant le bas âge d'Othon III, et eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premièrement élevé à Quedlimbourg, près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres; et ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg que le roi Henri lui donna cet évêché, en mil neuf, après la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce siége, et le tint dix ans et sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été ôtées. quand l'empereur Othon la réunit à Magdebourg, et de lui en acquérir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la postérité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au règne de Henri l'oiseleur, et finit l'an mil dix-huit, marquant exactement les dates dans les dernières années. Ditmar y fait son portrait avec

(1) Glab. ibid.
(2) Vita Sæc. 6. Ben. p. 174. Boll. 20, Apr. to. 10.
(3) Ditm. lib. VII, p. 91.

(1) Vita per Reinec. et antiqua. p. 120. Ditm. lib. VI, p. 60.

beaucoup d'humilité, se dépeignant de petite taille et de mauvaise mine, et avouant ingénieusement ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importants, il en rapporte plusieurs considérables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui, en Allemagne comme en France et en Italie, pilloient les biens des églises et insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain.

XLV. Eglise de Pologne.

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas, duc de Pologne, sur le prince des Russes, dont il prit la capitale, nommée Kiovie, et en enleva de grands trésors (1). Cette ville avoit un archevêque et plus de quatre cents églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considérablement les églises de Pologne, fondées par son père Micislas ; il leur donna des terres et des villes entières, des vases d'or et d'argent, et tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dîmes fussent exactement payées, et fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Mais l'exaction des dîmes pensa peu de temps après renverser la religion en Pologne (2) ; car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire que le christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres et les clercs, et retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas, ayant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne.

Le pape Benoît VIII vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, et célébra à Bamberg, avec l'empereur Henri (3), le jeudi-saint et la fête de Pâques de l'an mil vingt, qui étoit le dix-septième d'avril. Le dimanche suivant, le pape consacra l'église de Saint-Etienne, et l'empereur donna la ville de Bamberg et l'évêché à l'église romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché et de cent marcs d'argent (4).

Ce fut vraisemblablement en cette occasion que l'empereur Henri renouvela et confirma les donations que ses prédécesseurs avoient faites à l'église romaine de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, et de tant d'autres domaines en Italie (5). La donation de Henri semble copiée sur celle d'Othon Ier, et on y voit, comme dans les précédentes, la réserve de la souveraineté de l'empereur. Cette dernière est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambaud de Mayence, Héribert de Cologne, Poppon de Trèves, Thierry de Metz, Ebérard de Bamberg, puis trois abbés et plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présents.

(1) Lib. 7, p. 113.
(2) Longin. an. 1022.
(3) Chr. Saxo.
(4) Vita S. Meinverc. n. 82. Vita S. Henri. Vita S. Cuneg. 3 mart. Boll. to. 6, p. 272.
(5) Chr. Cass. lib. II, c. 46. Ap. Bar. an. 1014, to. 9, Conc. p. 813. Sup. l. LVI, n. 1.

XLVII. Concile de Pavie.

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'août, où il avoit présidé (1). Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licencieuse du clergé déshonore l'Eglise, et qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes et à enrichir leurs enfants. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, et par les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, dont le dernier défend le mariage, même aux sous-diacres. Après avoir ainsi établi, en général, que tous les enfants des clercs nés depuis leur engagement sont illégitimes, il vient à ceux qu'un clerc, né serf de l'église, avoit eus d'une femme libre. On prétendoit que ces enfants étoient libres, suivant la règle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant suit la condition de la mère ; mais le pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfants des laïques : premièrement, parce que les laïques qui ont fait cette loi n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'Eglise ; ensuite parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfants des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfants. Les clercs concubinaires objectoient ce passage de saint Paul (2) : Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication ; mais le pape répond que l'apôtre ne parle que des laïques, et que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il allègue une loi de Justinien, qui, en certains cas, déclaroit serfs les enfants des serfs, quoique nés de femmes libres, et se plaint hautement des juges, qui jugeoient suivant la maxime ordinaire.

Après cette préface, est le décret du pape divisé en sept articles (3). Il renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, et semble l'étendre à tous les clercs, sans exception. Il déclare que les enfants des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs pères, quoique leurs mères soient libres, et prononce ana-

(1) To. 9, Conc. p. 819 Sup. liv. XVIII, n. 35 ; XXVI, n. 53.
(2) 1 Cor. VII, 2.
(3) C. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

thème contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, ou clerc laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet et de prison, jusqu'à ce que l'église ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre, qui a prêté son nom, donnera à l'église ses sûretés, sous peine d'être traité comme sacrilége, et le juge ou le tabellion, qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathème. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert, archevêque de Milan, et Raynald, évêque de Pavie.

L'empereur Henri, à la prière du pape, confirma ce décret, comme il étoit nécessaire, puisqu'il regardoit le temporel, et fit une ordonnance de sept articles conformes à ceux du décret. Elle porte confiscation de biens et exil contre les juges qui déclareront libres les enfants des clercs; et contre les mères, la peine du fouet et de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin, sur chaque article, elle joint les peines temporelles aux spirituelles (1).

XLVIII. L'empereur se réconcilie avec saint Héribert.

L'empereur Henri étoit irrité depuis longtemps contre Héribert, archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funérailles de l'empereur Othon, et avoit tardé à lui apporter les ornements impériaux, et l'on avoit persuadé à Henri que l'archevêque vouloit un autre empereur (2). Au commencement de l'an mil vingt-un, l'empereur assiégea le comte Othon dans son château d'Hamerstein, près de Coblentz, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile pour un mariage illicite. L'empereur, étant donc à ce siége, manda à l'archevêque de Cologne de venir le trouver avec ses troupes. Héribert, étant malade d'une grosse fièvre, ne put y venir, et l'empereur, croyant que c'étoit un prétexte, dit en colère: Eh bien! puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, sitôt qu'il eut soumis le comte, il marcha vers Cologne, et les ennemis de l'archevêque ne manquoient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable, et la nuit suivante l'empereur vit en songe un homme vénérable, revêtu d'ornements pontificaux, qui lui dit: Prends garde, empereur, de rien faire contre mon confrère Héribert; sache que c'est un homme agréable à Dieu, et que, si tu l'offenses, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin, l'empereur envoya querir l'archevêque, qui se présenta les yeux baignés de larmes, voulant se plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui sans sujet; mais l'empereur, se levant de son siége, courut l'embrasser, et, pour le remettre de son étonnement, il lui dit: J'avoue, mon père, que, depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prévenu d'aversion contre vous, et ne vous ai pas fait justice; mais le ciel se déclare pour vous, et Dieu m'a fait connoître que vous êtes au nombre de ses élus. Ayant ainsi parlé, il l'embrassa encore jusqu'à trois fois, et le fit asseoir auprès de lui; mais, non content de cette satisfaction, la nuit suivante, après matines, il prit un clerc avec lui, et alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas; il étoit en prières, suivant sa coutume, dans un oratoire de Saint-Jean, là proche. L'empereur ôta son manteau et se prosterna à ses pieds, le priant de lui remettre par sa puissance sacerdotale tous les péchés qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, et lui donna l'absolution qu'il demandoit; puis il lui dit en secret: Sachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur, attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, et lui baisa les yeux et les mains. Saint Meinverc, évêque de Paderborn, étoit à Cologne avec l'empereur lors de cette réconciliation, et il exhorta le prince à réparer par quelque aumône l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Westphalie au nouveau monastère de Paderborn. Saint Héribert mourut en effet le seizième de mars, la même année mil vingt-un, et fut assisté à la mort par Elie, abbé de Saint-Martin de Cologne, Ecossois de nation, et compté aussi entre les saints. Saint Héribert fut enterré au monastère de Duit, qu'il avoit fondé. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siége de Cologne vingt-deux ans, et eut pour successeur Pilegrim, chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans (1).

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante mil vingt-deux; car ce prince y passa sur les instantes prières des Normands, des Italiens et du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même (2). Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée, qui étoit immense, et envoya par le pays des Marses Poppon, archevêque de Trèves, avec un détachement de onze mille hommes, et Pilegrim, archevêque de Cologne, à Rome, avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoue et l'abbé du mont Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé, nommé Athénulfe, s'enfuit, résolu de passer

(1) N. 4. 7. Vita S. Meinv. n. 83. Boll. to. 19, p. 539.
(2) Vita S. Herib. 16. mart. c. 4, n. 23. Boll. to.

(1) Elog. Sæc. 6, Ben. p. 468. Martyr. R. 16 mart.
(2) Chr. Saxo, Cassin lib. II, c. 39, 40.

à Constantinople, et s'embarqua à Otrante; mais il périt en mer. Pandulfe, son frère, prince de Capoue, se rendit à l'archevêque Pilegrim, qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi, car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

Du temps de l'abbé Athénulfe, quelques moines, venant de Jérusalem (1), apportèrent au mont Cassin une petite partie du linge dont Notre Seigneur essuya les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fût véritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord elle prit la couleur du feu; mais, quand on eut retiré les charbons, elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, et on l'exposoit tous les ans, le jeudi-saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable, et nous en trouvons un autre exemple du même temps dans la vie de saint Meinverc (2); car, ayant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un saint Félix pour le nouveau monastère qu'il avoit fondé près de Paderborn, il fit allumer un grand bûcher au milieu du cloître, et y mit le corps jusqu'à ce que le feu fût éteint et réduit en cendres: ce qu'il réitéra jusqu'à trois fois, et le corps saint soutint cette épreuve.

L'empereur Henri prit Bénévent et toutes les places que les Grecs lui avoient enlevées; mais il trouva grande résistance à Troyes en Pouille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile (3). Après trois mois de siége, les habitants résolurent de se rendre, et, ayant appelé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, et envoyèrent avec lui tous les enfants de la ville, criant: *Kyrie eleison!* Ils vinrent jusqu'à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit, et on lui dit qu'ils demandoient miséricorde pour la ville. Il répondit: *Celui qui connoît les cœurs sait que ce sont les pères de ces enfants qui les font périr, et non pas moi.* Il répandit des larmes et les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même, et il dit en les voyant cette parole de Notre Seigneur, J'ai pitié de ce peuple, et reçut la ville à composition; car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler et de faire pendre tous les hommes.

L. L'empereur au mont Cassin.

L'empereur Henri, ayant réglé toutes ses affaires, alla visiter le mont Cassin avec le pape Benoît, et ils assistèrent à l'élection que firent les moines, selon la règle, d'un abbé à la place d'Athénulfe (4). Quelques-uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en neuf cent quatre-vingt-dix-sept, pour se retirer dans la solitude, et se trouvoit présent à cette assemblée; mais les plus sages représentèrent que son âge décrépit ne lui permettoit plus de porter une telle charge; et tous enfin s'accordèrent à choisir Thibaud, prévôt de Saint-Libérateur, qui reçut la bénédiction abbatiale le jour de Saint-Pierre vingt-neuvième de juin.

Il sortit du monastère, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, et fit le voyage de Jérusalem: à son retour l'abbé Jean II (1) le fit prévôt du mont Cassin, et quelques années après il lui donna la prévôté de Saint-Libérateur dans le comté de Théate ou Chiéti, sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastère, il en rétablit magnifiquement l'église et les autres bâtiments, et lui acquit plusieurs terres; mais il ne fit pas moins de bien au mont Cassin durant les treize ans qu'il en fut abbé.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastère, il fut guéri d'une colique, et vida trois petites pierres, ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, qu'il avoit vu en songe lui prédire sa guérison, et l'assurer que ses reliques étoient au mont Cassin (2); car l'empereur croyoit, comme tous les autres jusqu'alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles avoient été apportées vers l'an cinq cent cinquante-trois. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin: savoir, un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries, et de plusieurs ornements précieux; et confirma les priviléges et les donations faites au profit du monastère. Le pape et l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de grâces de la guérison de l'empereur. Dès-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, partout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, et la plupart des autres savants, de soutenir la vérité de cette translation et de continuer à en célébrer la fête le onzième de juillet (3). Il n'y a guère que les Italiens qui persistent, sur le fondement de cette révélation et de quelques autres semblables, à soutenir que le corps de saint Benoît est toujours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

LI. Concile de Selingstatd.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur l'obligea à repasser les Alpes en diligence, et il tint un concile à Selingstatd près de Mayence, le onzième d'août de la même année mil vingt-deux, indiction cin-

(1) Chr. Cassin. II, c. 33.
(2) Vita S. Meinv. n. III. Boll. to. 19, p. 549.
(3) Glab. lib. III, c. 1.
(4) Chr. Cass. c. 42. Mabill. Sæc. 6, p. 101.

(1) Sup. liv. LVII, n. 39.
(2) C. 43. Sup. XXXVIII, n. 60.
(3) C. 44. V. Mabill. Dissert. Sæc. 2. Act. SS. Ben, 337.

quième (1). Aribon, qui présida ce concile, avoit depuis peu succédé à Erkembold ou Archambaud dans le siége de Mayence, et il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Wormes, de Strasdourg, d'Augsbourg, de Bamberg et de Wirtzbourg, tous suffragants de Mayence.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la Saint-Jean, autant avant Noël, et jeûne en plusieurs vigiles, qui sont marquées, entre autres, la veille de l'épiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. Défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi. Défense de faire dire par superstition et pour deviner, des messes de la Trinité ou de saint Michel. Ordonné d'abattre les bâtiments attenant aux églises, et défense à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le pénitent, pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçue, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite; et le prêtre ne pourra lui partager sa pénitence, ni le faire rentrer dans l'église sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs chargés de grands crimes refusoient de recevoir la pénitence de leurs pasteurs, et s'en alloient à Rome, croyant que le pape leur remettoit tous leurs péchés : le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premièrement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs, après quoi, s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En général, il est défendu d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire (2). En suite de ces canons on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence; comme dans le capitulaire d'Héiton, évêque de Basle, deux cents ans auparavant (3).

LII. Bouchard de Wormes. Son décret.

C'est Bouchard, évêque de Wormes, qui, ayant assisté à ce concile, nous en a conservé les décrets, à la fin de son recueil de canons; et c'est par cet ouvrage qu'il est devenu fameux. Il fut aidé par Vautier, évêque de Spire, par Brunechon, prévôt de son église de Wormes, et principalement par Olbert, moine de Lobes, et depuis abbé de Gemblous (4). Car comme Bouchard, encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri, évêque de Liége, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particulière, de lui envoyer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des Ecritures. Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premièrement sous Hériger, abbé de Lobes, puis à Saint-Germain de Paris, à Troyes et à Chartres sous l'évêque Fulbert. Etant abbé, il amassa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques, et cinquante d'auteurs profanes, ce qui passoit pour une grande bibliothèque. Bouchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus savant prélat de son temps, et composa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le dessein dans la préface adressée au prévôt de son église. C'étoit pour l'instruction des prêtres chargés de la conduite des âmes, et principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la plupart. L'ouvrage est divisé en vingt livres, et commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, et la manière de les juger; puis il parle du reste du clergé, des églises et de leurs biens temporels; et enfin des sacremens (1). Au sixième livre il commence à parler des crimes et de leurs pénitences : et c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la manière d'imposer et de pratiquer la pénitence; mais il explique aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux qui ne la pouvoient accomplir.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chantera cinquante psaumes à genoux dans l'église, et nourrira un pauvre ce jour-là, moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair et la graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante psaumes; et les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impossible de l'accomplir à la lettre, et que cette impossibilité n'étoit pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pécheur se punît de la manière qu'il le pouvoit (2).

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du temps, est rempli de fausses décrétales, dont l'autorité s'établissoit de plus en plus; et les pièces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précédents, particulièrement de celui de Réginon, dont Bouchard a souvent copié les fautes, et y en a ajouté de nouvelles (3). Bouchard remplis-

(1) Chr. Saxon. to. 9, Conc. p. 844. Serrar. Mogont. p. 729.
(2) C. 5, 6, 8, 10, 12, 15, 19, 16, 17, 20, 18.
(3) Sup. liv. XLVI, n. 55, to. 7, Conc. p. 1522.
(4) Vita Burch. cum Decr. edit. Colon. Vita Olberti, n. 3. Sæc. 6. Ben. p. 600.

(1) Lib. 1, 2, 3, 6, 7, 8, etc. lib. 19.
(2) C. 12, 14, 15, 22.
(3) Baluz. Præf. in Reg. n. 12.

soit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque, suivant l'état où l'église étoit de son temps. Ayant trouvé la ville de Wormes presque déserte, et devenue une retraite de voleurs et de bêtes sauvages, il en rebâtit les murailles, rappela les habitants dispersés à la campagne, et la rétablit en cinq ans malgré l'opposition du duc Othon qui, ayant une forteresse dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais ensuite, par l'autorité du roi Henri, Othon céda à l'évêque cette forteresse en échange d'une terre; et Bouchard, l'ayant fait abattre, en employa les matériaux à bâtir un monastère de chanoines. Il se fit aussi une maison dans une forêt, à deux milles de Wormes, pour se retirer du tumulte des affaires, et ce fut là qu'il composa son décret ou recueil de canons (1). Il donna des lois à la famille de saint Pierre, c'est-à-dire aux habitants des terres de sa cathédrale, pour régler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monastères, et par ses exhortations plusieurs personnes illustres quittèrent le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois, voyant que cette ferveur alloit trop loin, il appela un jour les frères de toutes les communautés, et leur représenta l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, et de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes et de fruits, et ne buvoit que de l'eau. Souvent il passoit une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, et leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier jusqu'à prime, et célébroit tous les jours la messe pour les vivants et pour les morts. Il ne survécut que quatre ans au concile de Sélingstatd, et se voyant près de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés; puis il se baigna, se fit raser la barbe et la couronne, et se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux et les autres qui s'y trouvèrent, et leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs et des richesses par son propre exemple. Il mourut ainsi l'an mil vingt-six, et on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son gant, mais on trouva dans un coffret un cilice très-rude, et une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée.

(1) In edit Colon.

LIII. Manichéens en France.

Vers le temps du concile de Sélingstatd, on découvrit en France une dangereuse hérésie, et on la condamna dans un concile tenu à Orléans, cette même année mil vingt-deux. Il y avoit un seigneur normand, nommé Aréfaste, homme de probité, de bon conseil et éloquent, qui, par cette raison, avoit été souvent employé dans des négociations auprès du roi de France et des autres seigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orléans, et se rendit disciple de deux clercs, qui y étoient en très-grande réputation de doctrine et de sainteté, et faisoient de grandes aumônes; leurs noms étoient Etienne et Lisoye. On les estimoit à la cour; le roi Robert les aimoit, et Etienne fut quelque temps confesseur de la reine Constance, et étoit chef de l'école de Saint-Pierre-Puellier; Lisoye étoit chanoine de Sainte-Croix, qui est la cathédrale. Mais ils s'étoient laissé séduire, comme plusieurs autres, par une femme venue d'Italie, qui leur avoit communiqué une hérésie dont le fond étoit la doctrine des manichéens (1).

Ils traitoient de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien et le nouveau Testament, touchant la trinité et la création du monde, disant que le ciel et la terre avoient toujours été comme nous les voyons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que Jésus-Christ fût né de la vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes et qu'il eût véritablement été mis dans le sépulcre, ni qu'il fût ressuscité. Ils disoient encore que le baptême ne lavoit pas les péchés, et que le corps et le sang de Jésus-Christ ne se faisoient point par la consécration du prêtre; qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de piété étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à espérer, ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, et défendoient de manger de la chair (2). Herbert, ayant appris cette doctrine, se croyoit au comble de la sagesse, et quand il fut retourné en Normandie chez Aréfaste, son maître, il s'efforça, par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentiments, disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orléans pour la science et la piété. Aréfaste, ayant aperçu son erreur, en avertit Richard, duc de Normandie, et le pria d'écrire au roi Robert pour lui découvrir le mal qui étoit caché dans son royaume, avant qu'il y fit plus de progrès, et l'exhorter à donner à Aréfaste lui-même le secours nécessaire pour y remédier. Le roi, surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Aréfaste se rendît à Orléans en diligence, avec Herbert, son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Aréfaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi; et, passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert, célèbre alors pour sa doctrine; mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adressa au trésorier de l'église de Chartres, nommé

(1) To. 2, Spicileg. p. 670; to. 9, Conc. p. 838. Labbe Mesl. Cur. p. 562. Ademar. Chr. pag. 180. Glab. lib. II, c. 8.

(2) Frag. ap. Baron. n. 1017.

Ebrard, homme sage; et lui ayant découvert le sujet de son voyage, il lui demanda son conseil sur les moyens de combattre ces hérétiques, et de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa prière, pour implorer le secours de Dieu, et se fortifier par la sainte communion; puis, qu'ayant fait le signe de la croix, il allât trouver ces hérétiques, qu'il les écoutât sans les contredire en rien, et fît semblant d'être leur disciple.

Quand Aréfaste fut arrivé à Orléans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conseillé; et, dans la maison de ces nouveaux maîtres ,il se tenoit assis le dernier comme le moindre de leurs disciples. D'abord ils lui donnoient des exemples et des comparaisons tirées de l'Ecriture, et l'exhortoient à rejeter la mauvaise doctrine qu'il avoit crue jusqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du Saint-Esprit. Et, voyant qu'il rendoit grâces à Dieu de tout ce qu'ils lui disoient, ils crurent l'avoir gagné, et commencèrent à lui découvrir leur doctrine sans l'envelopper comme auparavant d'expressions de l'Ecriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre son espérance, puisqu'ils lui défendoient de croire la passion de Jésus-Christ, et l'efficace des sacrements de baptême et d'eucharistie; et ils lui répondirent : Vous avez été jusqu'ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorants; et vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumière de la vérité. Nous vous ouvrirons la porte du salut; et, quand vous y serez entré, vous serez purifié de tous vos péchés par l'imposition de nos mains, et vous serez rempli du don du Saint-Esprit, qui vous fera pénétrer la profondeur des Ecritures. Ensuite, étant nourri d'une viande céleste, vous verrez souvent avec nous les anges, et, par le secours de ces visions, vous pourrez, en un moment, vous transporter où il vous plaira, et vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toujours avec vous.

Ce qu'ils appeloient la viande céleste se faisoit en cette manière (1). Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, et récitoient les noms des démons en forme de litanie, jusqu'à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup entre eux, sous la forme d'une petite bête. Aussitôt ils éteignoient toutes les lumières, et chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main, pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction étoit apporté au milieu d'eux, huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu et réduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre et la gardoient avec autant de vénération que les chrétiens gardent le corps de Jésus-Christ pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Ce récit a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeoit les premiers chrétiens, qu'il semble en être imité; mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du temps (1). Un autre dit seulement que ces hérétiques portoient avec eux de la poudre d'enfants morts, et que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussitôt manichéen comme eux.

LIV. Concile d'Orléans.

Sur les avis d'Aréfaste, le roi Robert et la reine Constance se rendirent à Orléans, avec plusieurs évêques, entre autres Léotéric, archevêque de Sens; et le lendemain on tira tous ces hérétiques de la maison où ils étoient assemblés, et on les mena dans l'église de Sainte-Croix devant le roi, les évêques et tout le clergé (2). Aréfaste fut amené avec eux comme prisonnier; et, prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, et c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder ou vous renvoyer comme innocent. Aréfaste répondit : Ayant ouï parler de la science et de la piété de ceux que vous voyez ici avec moi dans les fers, je suis venu dans cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est aux évêques qui sont assis avec vous à voir si en cela je suis coupable.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Aréfaste répondit : Commandez-leur, le roi et vous, de dire eux-mêmes en votre présence ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi et les évêques le leur ordonnèrent, mais les hérétiques ne vouloient point s'expliquer. Ils disoient autre chose que ce qu'on leur demandoit; ils n'entroient point dans le fond de leur doctrine, et plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifice pour s'échapper. Alors Aréfaste, voyant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner temps et à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai cru avoir des maîtres qui m'enseignoient la vérité et non pas l'erreur, vu l'assurance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soutenant que vous n'y renonceriez jamais par la crainte des tourments ni de la mort même; et je vois maintenant que vous n'osez l'avouer, et ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laissez. Il faut obéir aux rois et aux évêques, afin que je sache ce que je dois suivre et ce que je dois rejeter. Vous m'avez enseigné que par le baptême on ne pouvoit obtenir la rémission des

(1) Anon. to. 2, Spicil.

(1) Sup. liv. III, n. 21. Ademar. Chr. p. 180.

(2) Chr. S. Pet. to. 2, Spicil. p. 740.

péchés; que Jésus-Christ n'étoit point né de la vierge, n'avoit ni souffert pour les hommes, ni été enseveli, ressuscité; et que le pain et le vin qui, étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, devient le sacrement, par l'opération du Saint-Esprit, ne pouvoit être changé au corps et au sang de Jésus-Christ.

Après qu'Aréfaste eut ainsi parlé, Guérin, évêque de Beauvais, s'adressa à Etienne et à Lisoye, comme aux docteurs des autres, et leur demanda si c'étoit là leur créance. Ils déclarèrent hardiment qu'ils croyoient ainsi depuis long-temps. Et nous nous attendons, ajoutèrent-ils, que vous et tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure vérité. L'évêque leur dit : Jésus-Christ a voulu naître de la vierge, parce qu'il l'a pu; et il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, et nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent : Nous n'y étions pas présents, et nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : Croyez-vous avoir eu un père et une mère? Ils en convinrent, et il reprit : Si vous croyez être nés de vos parents, lorsque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire que le Dieu engendré de Dieu sans mère avant tous les siècles, soit né d'une vierge, à la fin des temps, par l'opération du Saint-Esprit? Ils répondirent : Ce qui répugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : Avant que rien se fît par la nature, ne croyez-vous pas que Dieu le père a tout fait de rien par son fils? Ils répondirent : Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres et qui croyent les inventions des hommes charnels, écrites sur la peau des animaux; pour nous, qui avons une loi écrite par le Saint-Esprit, dans l'homme intérieur, et qui n'avons d'autres sentiments que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi ; finissez et faites de nous ce que vous voudrez. Nous voyons déjà notre roi, régnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels.

LV. Manichéens brûlés.

On disputa contre eux depuis la première heure du jour jusqu'à none, c'est-à-dire jusqu'à trois heures après midi; et on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara que, s'ils ne changeoient, ils seroient aussitôt brûlés par ordre du roi, et du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, et qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal; ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornements de son ordre, et aussitôt les évêques les déposèrent; la reine, par ordre du roi, se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jetât dedans pour les tuer : mais comme on les en faisoit sortir, la reine, d'une baguette qu'elle tenoit à la main, creva un œil à Etienne, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaiement, disant tout haut qu'ils ne désiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se convertirent; les autres furent brûlés avec la poudre abominable dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencèrent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompés, et qu'ils avoient eu de mauvais sentiments de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistants, touchés de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus temps; et ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os (1). On découvrit que le chantre de l'église d'Orléans, nommé Théodat, et mort trois ans auparavant, étoit dans la même hérésie, suivant le témoignage des catholiques et des hérétiques mêmes; c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetière et jeter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette secte qui furent trouvés ailleurs, particulièrement à Toulouse, comme témoigne Adémar, moine d'Angoulême, auteur du temps. Il ajoute que ces émissaires de l'antechrist étoient répandus en diverses parties de l'Occident, et se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes et femmes. Il les nomme expressément manichéens, et dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire, et toutefois, à l'extérieur, ils feignoient d'être vrais chrétiens. On voit encore que c'étoient des manichéens par les raisons qu'emploie le moine Glabert pour réfuter leur doctrine (2). Il montre premièrement la nécessité de croire un Dieu souverain auteur de toutes les substances corporelles et incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est écartée de l'ordre prescrit par le Créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature purement spirituelle et celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au-dessous de lui ; que Dieu, pour le relever, a fait de temps en temps des miracles, et lui a donné les saintes Ecritures, dont il est l'auteur; que quiconque blasphème contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu; que par les saintes Ecritures nous connoissons la sainte trinité, particulièrement le fils de Dieu, de qui, par qui et en qui est tout ce qui est véritablement. Il vint ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le péché; et enfin il montre que le mérite des saints n'est que de s'être attachés à Jésus-Christ par la foi et la charité.

---

(1) Ademar. (2) Cod. c. 8.

LVI. Gauslin, archevêque de Bourges.

Vers le même temps, il arriva un prodige en Aquitaine, près la côte de la mer. Trois jours avant la Saint-Jean, il tomba du ciel une pluie de sang, qu'on ne pouvoit laver quand elle tomboit sur la chair d'un homme, sur de l'étoffe ou sur de la pierre; mais si elle tomboit sur du bois on la lavait bien. Guillaume, duc d'Aquitaine, en manda la nouvelle au roi Robert, le priant par la même lettre de consulter les savants de son royaume sur la signification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauslin, son frère naturel, archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement si l'on trouvoit dans les histoires qu'il fût jamais arrivé quelque prodige semblable, et ce qui s'en étoit ensuivi (1).

L'archevêque Gauslin répondit au roi, en rapportant plusieurs exemples de prodiges semblables, tirés des anciennes histoires, et donnant à celui-ci des significations mystérieuses. Fulbert, évêque de Chartres, que le roi avoit aussi consulté, ne lui rapporte qu'un grand passage de Grégoire de Tours, avec une explication semblable, qui montre qu'on ne mettoit pas alors en question que ces prodiges ne signifiassent quelque chose (2).

Gauslin, archevêque de Bourges, étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à Saint-Benoît-sur-Loire, et disciple du savant Abbon; après la mort duquel le roi Robert son frère lui donna cette abbaye, nonobstant la résistance des moines, qui ne vouloient point le recevoir à cause de sa naissance. Après la mort de Dâbert, archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an mil treize (3). Mais le peuple de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir, criant tout d'une voix que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin, par l'entremise de saint Odilon, évêque de Clugny, la volonté du roi prévalut; Gauslin fut reçu dans le siége de Bourges, et le remplit jusqu'à sa mort, qui arriva l'an mil trente.

LVII. Fulbert, évêque de Chartres.

Fulbert, évêque de Chartres, n'étoit recommandable, comme il l'avoue lui-même, ni par sa naissance ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain; il eut de bons maîtres dès l'enfance, et il en profita si bien qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siècle. Il enseigna long-temps à Chartres, et fut chancelier de cette église (4). On voit, par quelques-unes de ses lettres, qu'il savoit la médecine, et donnoit des médicaments; mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques et des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolphe, quoiqu'il fût encore jeune: c'étoit l'an mil sept. Foulques étoit encore évêque d'Orléans, et Fulbert lui écrivit pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchants, et ne soutenoit pas la justice avec la vigueur nécessaire. Il l'exhorte à se faire rendre, par l'abbé de Fleury, la soumission qui lui étoit due, selon les canons, et y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Après la mort de Foulques, Thierry ayant été évêque d'Orléans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué, parce que Thierry étoit accusé d'homicide, et que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus, on se plaignoit que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, contre la liberté du clergé et du peuple. Toutefois, Fulbert, ayant reconnu son innocence, concourut à son ordination et cultiva depuis son amitié. Aussi Thierry d'Orléans est-il compté entre les saints, et honoré le vingt-septième de janvier (1). Il étoit fils du seigneur de Château-Thierry-sur-Marne, et petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appelé à l'épiscopat, par des vers dont les sentiments sont plus estimables que le style. Mon Créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conseil, et la force de le suivre dans l'incertitude où je suis (2). Je crains qu'étant entré témérairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau; c'est pourquoi je crois devoir céder à ceux qui en sont plus dignes. Mais, quand je pense que, sans appui de richesses ou de naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier (3), je crois que c'est l'effet ordinaire de votre providence, et je n'ose changer de place sans votre ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous savez, Seigneur, ce qui vous est le plus agréable et le plus utile pour moi: inspirez-le-moi, je vous supplie, et m'aidez à l'exécuter.

Il fut rassuré dans ses craintes par saint Odilon de Clugny avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, et qu'il estimoit jusqu'au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque; après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner son conseil et son secours en toutes ses peines (4).

Le roi Robert lui ayant fait demander son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit qu'il y consentoit,

(1) Frag. Duch. to. 4, p. 86, A. Ap. Fulb. 95.
(2) Ep. 96, 95, p. 90.
(3) Adem. Chr. p. 172.
(4) Carm. p. 179. Ep. p. 2, fol. 12 et 15. Ep. 10, 46, 113. V. Mabill. Sæc. 6, p. 254, n. 3. Ep. 41, 73.

(1) Ep. 61. V. Mabill. Sæc. 6, p. 192. Ep. 62, 63. Boll. to. 2, p. 788.
(2) Carm. p. 179.
(3) Ps. CXII, 7.
(4) Ep. 66, 68.

en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, et qui prêchât facilement. A quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens et par les évêques de la province (1). Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires, le consolant dans les persécutions que l'Eglise souffroit de la part des seigneurs; et l'exhortant à ne pas céder à son ressentiment, jusqu'à prendre les armes : de peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que des prédécesseurs avoient accordé à des laïques.

Après la mort d'un sous-doyen de l'église de Chartres, Robert, évêque de Senlis, demanda cette place, pour lui ou pour Guy, son frère. Fulbert répondit (2) : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, et la donna à un de ses prêtres, nommé Evrard, savant et vertueux. L'évêque de Senlis et sa mère en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en présence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où, s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquèrent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, et le tuèrent à coups de lances et d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs, qui vinrent un peu plus tard, le trouvèrent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Etienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se cacher, le crime fut découvert par des indices, qui, joints aux menaces précédentes, faisoient une entière conviction. Fulbert en écrivit à Adalbéron, évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siége étoit vaquant, l'exhortant à faire justice d'un tel crime, et à excommunier les coupables. Pour lui, il les excommunia, et refusa ce qu'ils offroient pour se faire absoudre, nonobstant les conseils et les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne vouloit faire aucune satisfaction pour ce meurtre, ni avouer qu'il en fût coupable (3).

Le siége de Reims ayant vaqué quelque temps après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles, encore laïque, fut élu pour lui succéder par le clergé et le peuple de la ville, du consentement du roi et de la plupart des évêques de la province (4); mais Gérard de Cambrai s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebles étoit néophyte, et prétendant qu'il n'étoit point instruit de la discipline, et ne savoit qu'un peu de dialectique, pour imposer aux ignorants. Guy, nouvel évêque de Senlis, faisoit difficulté de prendre part à son ordination; mais Fulbert le rassura, lui apportant les exemples de saint Ambroise et de saint Germain d'Auxerre, et lui représentant le besoin de relever l'église de Reims, notablement déchue. Ebles fut en effet sacré archevêque, l'an mil vingt-quatre, et remplit dignement ce siége pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffroit de la part d'Eudes, comte de Champagne, et le reprit de ce qu'il vouloit abandonner son troupeau, disant que ce ne seroit pas agir en pasteur.

Guillaume V, duc d'Aquitaine, connoissant le mérite de Fulbert de Chartres (1), le fit venir auprès de lui, le retint quelque temps, et lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers; mais Fulbert le pria enfin de l'en décharger, ne pouvant y aller souvent, à cause de l'éloignement des lieux, et protestant qu'il n'en seroit pas moins attaché à son service (2). Dans une de ses lettres, il lui explique ce que renferme le serment de fidélité, et les devoirs réciproques du vassal et du seigneur.

LVIII. Guillaume, duc d'Aquitaine.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissants princes de ce temps-là, et des plus religieux (3). C'étoit le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, et, s'il y manquoit une année, il alloit à Saint-Jacques en Galice; soit qu'il marchât, soit qu'il tînt sa cour, il paroissoit un roi plutôt qu'un duc : aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, et lié d'amitié avec le roi Robert, et avec les princes étrangers, Alphonse, roi de Léon, Sanche de Navarre, Canut de Danemark et d'Angleterre, et l'empereur Henri; ils se faisoient réciproquement des présents. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa science, il en prenoit un soin particulier; ainsi, il donna l'abbaye de Saint-Maixent au moine Raynald, surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse, il avoit quantité de livres dans son palais, lisoit lui-même; et, à l'imitation de Charlemagne, y employoit ses heures de loisir, et principalement dans les longues nuits de l'hiver (4). Il n'étoit guère sans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à plusieurs monastères, entre autres à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Michel en l'Erme et à Clugny. Car il honoroit singulièrement les moines réguliers et les abbés, et se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son état. Il chérissoit surtout saint Odilon, abbé

(1) Ep. 88, 11, 20.
(2) Ep. 45.
(3) Ep. 29, 60, 48, 49.
(4) Chr. Albert. 1023. Marlot. lib. 1, c. 20. Ep. 38, 53.

(1) Chr. Adem. p. 173.
(2) V. Ep. 16, 18, 103, 130, 101.
(3) Chr. Adem. p. 172.
(4) P. 177, 173.

de Clugny, qu'il s'attacha par de grandes libéralités, le considérant comme un temple du Saint-Esprit, et lui donna à réformer quelques monastères de son obéissance.

Il fonda de nouveau, l'an mil dix, celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cents ans après. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son temps et la même année mil dix, on trouva au monastère d'Angéli en Saintonge le chef de saint Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le temps de Pépin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le débonnaire, fondateur de ce monastère. Nous avons encore l'histoire de cette translation, mais si grossièrement fabriquée, que l'on en voyoit la fausseté dès le onzième siècle (1). Toutefois, la découverte de ce chef, que l'on croyoit être celui de saint Jean-Baptiste, réveilla merveilleusement la dévotion des fidèles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie et d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, et y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornements précieux. Sanche, roi de Navarre, y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne, et tous les autres seigneurs, les évêques et les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en procession les reliques les plus fameuses, même celle de saint Martial tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette découverte fut le rétablissement de l'observance régulière au monastère de Saint-Jean-d'Angéli. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reynald, et après la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monastique et âgé de soixante et onze ans, le dernier jour de janvier mil trente (2).

LIX. Piété du roi Robert.

Le roi Robert eut toujours une affection particulière pour la ville d'Orléans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptisé et couronné roi (3). Il rendit à l'église cathédrale de Sainte-Croix des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du secours, et donna à la même église des vases sacrés et des ornements précieux. Il en donna aussi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les privilèges. Car il regardoit saint Benoît comme un de ses principaux protecteurs : avec la Sainte-Vierge, saint Martin, saint Aignan, saint Corneille, saint Cyprien, saint Denis et sainte Geneviève. Il fit bâtir à Orléans un nouveau monastère en l'honneur de saint Aignan; deux églises de Notre-Dame, et un monastère de Saint-Vincent. Un de Saint-Paul à Chanteuge en Auvergne, de Saint-Médard à Vitry, de Saint-Léger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de Saint-Pierre et Saint-Rieul à Senlis (1). A Etampes, le monastère de Notre-Dame et une autre église dans le palais. A Paris, dans la cité, Saint-Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monastère de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'église de Saint-Michel dans la forêt de Bièvre, qui est celle de Fontainebleau, le monastère de Saint-Germain de Paris avec l'église de Saint-Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé, une église de Saint-Aignan, une autre église de Saint-Aignan à Fay, le monastère de Notre-Dame à Poissy, celui de Cassien à Autun. Ce sont quatorze monastères et sept autres églises.

Sa dévotion pour le saint-sacrement de l'eucharistie étoit telle (2), qu'il lui sembloit y voir Dieu dans sa gloire, plutôt que sous une forme étrangère; et c'est ce qui le rendoit si soigneux de fournir des vases et des ornements pour célébrer dignement le saint-sacrifice. Il se plaisoit aussi à orner richement les reliques des saints; et on en découvrit un grand nombre sous son règne, qui avoient été long-temps cachées, particulièrement vers l'an mil huit, et dans la ville de Sens, sous l'archevêque Léotéric (3). Il y eut un grand concours, non seulement des Gaules, mais d'Italie et d'Outremer; et plusieurs malades y furent guéris, en sorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus célèbre fut celle des martyrs saint Savinien et saint Potentien, apôtres de Sens. Ils étoient demeurés cachés dans des cavernes, de peur des païens, depuis le temps de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an neuf cent quarante. Mais l'archevêque Léotéric les ayant trouvés vers l'an mil quinze, les fit enfermer soigneusement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert et la reine Constance firent mettre le corps de saint Savinien dans une châsse d'or et d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même sur ses épaules avec le prince Robert, son fils. Cette dernière translation se fit le vingt-cinquième d'août vers l'an mil vingt-cinq, et un aveugle, nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vue, qu'il avoit perdue depuis trois ans.

Le roi étoit très-assidu aux offices de l'église, faisoit des prières et des génuflexions sans nombre, lisoit tous les jours le psautier, enseignoit aux autres les leçons et les hymnes. Il passoit sans dormir les nuits entières de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Depuis la septuagésime jusqu'à Pâques il couchoit sur la terre, et passoit le carême en pèlerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orléans, et aux autres villes où il séjournoit, étoient de nourrir trois cents pauvres, et quel-

(1) Chr. Malleac. p. 206. V. Mabill. Sæc. 6, Act. p. 133. Bibl. P. Labbe, to. 2, p. 222. Chr. ap. Besly. Annal. Bened. lib. xxx, n. 14. Post. Op. Cypr. Adem. p. 178.
(2) Chr. Malleac. p. 207.
(3) Helg. p. 68.

(1) P. 72, 77.
(2) P. 64, c.
(3) Glab. III, c. 6, Acta SS. Ben. Sæc. 6, p. 254.

quefois jusqu'à mille, leur faisant donner du pain et du vin en abondance (1). En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cents pauvres du pain, du vin et du poisson. Le jeudi-saint il en servoit au moins trois cents le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des légumes, du poisson et un denier; et cela à tierce. Il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers et chantant toujours des psaumes. Enfin après son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent soixante ou plus, et donnoit deux sous à chacun. Ces sous et ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit partout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montés sur des ânes et louant Dieu.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres et la patience, jusqu'à laisser prendre en sa présence l'argenterie de sa chapelle, et souffrir que l'on coupât les ornements d'or ou de fourrures qu'il portoit sur lui. Helgaud, moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiègne le bon prince fit arrêter le jeudi-saint douze hommes, qui avoient conjuré contre sa vie; qu'il les fit garder dans la maison de Charles le chauve, nourrir splendidement, et le jour de Pâques leur fit donner la communion (2). Le lundi ils furent jugés et condamnés tout d'une voix; mais le roi leur fit grâce, en considération de la nourriture céleste qu'ils avoient reçue, et les renvoya, se contentant de leur défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir de faux serments alors si fréquents, il avoit fait faire un reliquaire de cristal orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs; et un autre d'argent renfermant un œuf de griffon, où il faisoit jurer les gens du commun, comme si la validité du serment n'eût dépendu que des reliques.

Mais ce prince faisoit mieux paroître son zèle dans le choix des évêques (3). Car, dit Glaber, quand un siége étoit vavant, il ne songeoit qu'à le remplir d'un digne sujet, fût-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation et la désobéissance des seigneurs de son royaume, qui ne choisissoient pour ces places que des nobles comme eux; car la plupart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux; mais il étoit en paix avec les princes souverains ses voisins, savoir : l'empereur Henri, Ethelred, roi d'Angleterre, Raoul, roi de Bourgogne, et Sanche, roi de Navarre.

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevue de l'an mil vingt-trois, près de la Meuse, qui séparoit leurs états (1). Plusieurs de leur suite disoient qu'il n'etoit pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, et qu'ils devoient se voir sur des barques au milieu de la rivière; mais l'humilité et l'amitié sincère l'emportèrent. L'empereur Henri se leva du grand matin, et passa avec peu de suite du côté du roi Robert; ils s'embrassèrent tendrement, entendirent la messe célébrée par les évêques, et dînèrent ensemble. Le roi offrit à l'empereur de grands présents en or, en argent et en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachés, et sur chacun l'armure du cavalier; mais l'empereur ne prit qu'un livre d'Evangiles et un reliquaire contenant une dent de saint Vincent. L'impératrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi, avec ses évêques, passa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de son côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvelèrent leur traité d'alliance, s'entretinrent des intérêts de l'Eglise et de l'état, et convinrent de se trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient résolu.

LX. Richard, abbé de Verdun.

Richard, abbé de Verdun, chéri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le diocèse de Reims de parents très-nobles, il fit ses études à la cathédrale, qui étoit alors l'école la plus célèbre de toutes les églises de la Gaule belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs (2). Richard fut pourvu de la dignité de chantre de cette église, puis de celle de doyen, dont il s'acquitta avec tant de prudence et de capacité, qu'il se fit estimer et respecter de tout le monde. Il étoit assidu à l'oraison, et récitoit le psautier tous les jours, partie prosterné, partie debout. Se sentant fortement appelé à la perfection, il redoubla ses aumônes, et distribua tous ses biens aux pauvres; mais il doutoit s'il demeureroit entre les siens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit son pays, pour se délivrer des tentations qu'attire l'amour des parents.

Il délibéroit encore, quand il reçut chez lui Fridéric, comte de Verdun, qui sous l'habit séculier servoit Dieu depuis long-temps avec un grand zèle. Son frère Adalbéron II, évêque de Verdun, étant mort, il donna le comté à cette église, s'en réservant toutefois la jouissance sa vie durant (3). Le motif de cette donation fut de réparer les torts que les ancêtres de Fridéric avoient faits à cette église. Il la fit l'an neuf cent quatre-vingt-dix-sept,

(1) Helg. p. 73.
(2) P. 64, 66.
(3) Glab. lib. III, c. 2.

(1) Sigeb. an. 1029. Glab. ibid.
(2) Vita Sæc. 6, Act. Ben. p. 519. Hugo. Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.
(3) Elog. Sæc. 6, Act. Ben. p. 185.

et la même année il alla en pèlerinage à Jérusalem.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il vint à Reims, et logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Fridéric voulut profiter de l'occasion, pour consulter un si habile homme sur le dessein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté, et ils convinrent ensemble de se retirer à Saint-Vannes de Verdun. Ce monastère subsistoit dès le milieu du huitième siècle, mais il avoit été ruiné par les Normands : on avoit commencé à le rétablir foiblement, et il n'étoit alors habité que de sept Ecossois, sous la conduite d'un saint homme de la même nation, nommé Fingen, abbé de Saint-Félix de Metz. Les deux amis y ayant été reçus, n'y trouvèrent pas la régularité qu'ils croyoient, et s'en allèrent à Clugny consulter saint Odilon, sur le parti qu'ils devoient prendre (1). Ayant reconnu leur mérite et leur zèle, il n'écouta point l'amour-propre, qui lui auroit conseillé de les retenir chez lui ; mais il les renvoya au monastère de Saint-Vannes, persuadé que Dieu les destinoit à y rétablir l'observance régulière.

A leur retour, l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des personnes élevées dans l'opulence eussent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monastère. Il céda toutefois à leurs instances ; mais il mourut environ trois mois après les avoir reçus. Alors Heimon, évêque de Verdun, mit à sa place Richard, et le fit abbé de Saint-Vannes, malgré la résistance des moines écossois. C'étoit l'an mil quatre, et il gouverna cette abbaye quarante-deux ans. Fridéric ne le regarda plus que comme son maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéissance et d'une humilité parfaites.

La réputation de l'abbé Richard s'étendit bientôt, non-seulement dans la France dont il étoit sorti, mais dans tout le royaume de Lorraine ; en sorte que l'empereur Henri en ayant ouï parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaisir, et le renvoya chargé de présents. Il en usa ainsi plusieurs fois, et s'étant informé de l'origine et de l'état de ce monastère, il lui donna de quoi le rétablir et le rebâtir magnifiquement. Dans un de ses voyages, l'abbé mena avec lui le moine Fridéric, qui, étant connu de toute la cour, et parent de l'empereur, étoit toujours traité avec grand honneur. Un jour, l'empereur étant avec les évêques et les seigneurs, Fridéric, que l'on avoit placé avec eux, vit son abbé assis beaucoup plus bas. Il se leva d'auprès de l'empereur, portant son marche-pied, sur lequel il s'assit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée et louée de tout le monde ; et fut cause que l'empereur fit asseoir auprès de soi l'abbé Richard et le moine Fridéric ensuite.

Tandis qu'on rebâtissoit le monastère de Saint-Vannes, Fridéric, voyant des moines, ses confrères, qui avoient honte de remuer la terre et enlever les décombres, leur en montroit l'exemple le premier, aussi bien que de prendre l'oiseau sur ses épaules et porter le mortier. Le duc Godefroy, son frère, le trouva un jour dans la cuisine lavant les écuelles, et dit en sortant que cette occupation ne convenoit guère à un comte ; mais Fridéric lui dit qu'il se tenoit fort honoré de rendre de tels services à saint Pierre et saint Vannes, patrons du monastère. Un des moines voulant un jour le déchausser par charité, il lui dit avec une sainte indignation : Que me sert, mon frère, d'avoir quitté les honneurs du siècle, si je reçois de mes frères sans nécessité les services que l'on m'eût rendus dans le siècle ? Je ne suis venu ici que pour servir les autres. Son exemple excita plusieurs seigneurs de ses parents, non-seulement à donner de grands biens à cette maison, mais à embrasser eux-mêmes la vie monastique. L'abbé Richard, ayant été chargé du monastère de Saint-Vaast d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prévôt, et il y mourut l'an mil vingt-deux.

L'abbé Richard devint un des trois restaurateurs de la discipline monastique dans l'empire françois ; les deux autres étoient Odilon de Clugny et Guillaume de Dijon : on nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cause de sa bonté ; on nommoit le second Guillaume par-dessus la règle, à cause de sa ferveur austère ; et Richard étoit surnommé la grâce de Dieu, à cause de sa douceur. Baudri, évêque de Liége, lui donna l'abbaye de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'observance, et ensuite celle de Saint-Laurent de Liége. Roger, évêque de Châlons, lui donna de même l'abbaye de Saint-Pierre ; le roi Robert lui donna celle de Corbie ; Baudouin, comte de Flandres, lui en donna plusieurs, Saint-Pierre de Gand, Saint-Amand, Saint-Riquier, Saint-Josse. Enfin, on comptoit jusqu'à vingt-un monastères dont il avoit pris la conduite, tant à la prière des évêques que des princes. Après les avoir réformés, il y mit des abbés qu'il choisit entre ses disciples, mais il en gouverna trois lui-même outre Saint-Vannes. En mil onze il alla à Rome, et gagna les bonnes grâces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs différents. Il pardonna à un moine qui avoit voulu le tuer, et le voyant sincèrement converti, en fit un de ses plus fidèles disciples.

LXI. Enguerrand, abbé de saint Riquier.

Un autre abbé chéri du roi Robert, fut

(1) Acta SS. Ben. Sec. 6, p. 25.

Enguerrand de Saint-Riquier (1). Il n'étoit pas de grande naissance, mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Centule, qui, ayant été fondée par saint Riquier, vers l'an sept cent vingt-cinq, et ruinée par les Normands dans le siècle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerrand d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique et la dialectique. Cependant le roi Robert, voulant faire par dévotion le voyage de Rome, faisoit chercher des ecclésiastiques instruits pour l'accompagner, et sur la réputation d'Enguerrand, il le mena avec lui, et fut très-content de sa doctrine et de ses mœurs. Ce voyage fut environ l'an mil vingt, et le roi résolut dès-lors de placer Enguerrand en quelque dignité ecclésiastique.

Etant retourné à son monastère, il y ranima les études, en sorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveaux, et à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, et toute la communauté élut Enguerrand pour lui succéder, excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflés de leur noblesse. Le roi, ravi de trouver cette occasion de placer Enguerrand, vint aussitôt à Saint-Riquier, mais celui-ci l'ayant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher, qu'on le trouva, et quand on le lui eut amené, il entra dans l'église, et, en présence de tous ceux qui s'y trouvèrent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toujours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de réparer les bâtiments du monastère, d'orner l'église, et retirer les biens usurpés; d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, et d'augmenter au contraire le temporel par diverses donations qu'il reçut. Il écrivit, par le conseil de l'évêque Fulbert son maître, la vie, les miracles et la translation de saint Riquier en quatre livres, et composa quelques ouvrages en vers. Il vécut jusqu'à l'an mil quarante-cinq. Guy, alors archidiacre, et depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, et fut un poète fameux en son temps.

(1) Vita Sæc. 6, Ben. p. 494.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

I. Eglise d'Allemagne.

L'ARCHEVÊQUE Aribon invita l'empereur saint Henri à venir célébrer à Mayence la fête de la Pentecôte l'an mil vingt-trois, et ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où, par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs désordres (1). Il voulut entre autres séparer Othon, comte de Hamerstein, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme légitime; le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques; mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Godehard, nouvel évêque d'Hildesheim, vint au concile. Car Bernouard étoit mort l'année précédente mil vingt-deux, le vingtième de novembre, après trente ans d'épiscopat (2). Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, aussi fut-il depuis canonisé par Célestin III en onze cent quatre-vingt-quatorze. L'empereur, ayant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard, abbé d'Altaha, et lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument, et ne se rendit point aux instances des évêques que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement que si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbonne ou Passau vinssent à vaquer, afin de pouvoir être utile aux siens, car il étoit né dans le diocèse de Passau. Toutefois, un songe qu'il eut huit jours après, et qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siége d'Hildesheim; et il fut sacré le jour de Saint-André, vendredi trentième de novembre mil vingt-deux, par Aribon, archevêque de Mayence, son métropolitain. Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monastère d'Altaha ou Altach, dont l'empereur Henri, n'étant encore que duc de Bavière, le fit abbé, et lui donna ensuite plusieurs autres monastères à réformer. Il étoit déjà vieux, et ne songeoit qu'à se préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat; toutefois, il vécut encore quinze ans, jusqu'au quatrième de mai mil trente-huit, qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siècle suivant, ayant fait plusieurs miracles devant et après sa mort.

La même année, mil vingt-trois, le vingt-deuxième d'octobre, mourut Géron, archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de bien à son église, comme avoit fait à la sienne Arnoul, évêque d'Halberstat, qui mourut la même année, et qui étoit en réputation pour sa science et son éloquence (1). L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes vint apprendre quels pasteurs il leur donneroit. Ayant donc délibéré avec ceux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroy, tiré du clergé de Wirtzbourg, et l'évêché d'Halberstat à Brandag, abbé de Fulde. La même année mil vingt-trois mourut saint Hartuic, archevêque de Saltzbourg, après trente-deux ans d'épiscopat (2).

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques par le grand nombre de saints personnages qui remplirent de son temps les siéges d'Allemagne (3). On remarque entre autres, à Trèves, Meingaud et Poppon; à Cologne, Héribert et Pilegrim; à Mayence, Villigise, Archambaud et Aribon; à Wormes, Burchard; à Utrecht, Ansfrid et Athalbalde; à Munster, Thierry et Sigefroy; à Osnabruc, Thietmar; à Hildesheim, Bernouard et Godehard; à Minden, Sibert et Brunon; à Strasbourg, Verinhaire; à Wirtzbourg, Géron et Hunfroy; à Brême, Unvan; à Paderborn, Meinverc: car, encore que quelques-uns fussent en place avant le règne de Henri, il est à croire qu'ils lui aidèrent par leurs conseils à choisir les autres.

II. Mort de saint Henri. Conrad, roi.

L'empereur Henri, affligé de diverses incommodités, demeura long-temps à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en mil vingt-

(1) Vita S. Godeb. n. 24, Sæc. 6. Ben. p. 410. Sup. liv. LVIII, n. 50.

(2) Vita n. 48, eod. Sæc. 6, p. 229, 771. Vita S. Cod. n. 18. Arnold. Lubec. IV, c. 29.

(1) Chr. Saxa.

(2) Vita ap. Canif. to. 2, p. 315.

(3) Vita S. Meinver. n. 100.

trois; puis, ayant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg; mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, et n'y arriva que le samedi-saint, accompagné de tous les grands et de l'impératrice Cunégonde, et y célébra la fête de Pâques, qui étoit le cinquième d'avril en mil vingt-quatre. Delà il passa à Halberstatd, puis à Goslard, et enfin à Grone, où la maladie, se renforçant, l'obligea de s'arrêter.

Se sentant près de la mort, il appela les parents de l'impératrice son épouse, et leur dit: Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorzième de juillet mil vingt-quatre, âgé de cinquante-deux ans, après en avoir régné vingt-deux comme roi et dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, et enterré dans la cathédrale, dédiée à saint Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau; il fut canonisé dans le siècle suivant, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (1).

Après sept semaines d'interrègne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon, le huitième de septembre mil vingt-quatre. Il étoit fils d'Henri, fils d'Othon, fils de Ludolf, fils aîné d'Othon le grand (2). Il fut élevé à Wormes, sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui, le voyant méprisé de ses parents, à cause de son humeur douce et de l'innocence de sa vie, le prit auprès de lui et le nourrit comme son fils, l'instruisant dans la crainte de Dieu, et l'aimant particulièrement pour la fermeté de son courage. On dit que saint Henri l'avoit lui-même désigné pour son successeur. Il est connu sous le nom de Conrad le salique, et il régna quinze ans.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX, pape.

Le pape Benoît VIII étoit mort la même année mil vingt-quatre, le dixième de juillet, après avoir tenu le saint-siége près de douze ans, et fut enterré à Saint-Pierre. Son successeur fut Jean, son frère, fils de Grégoire, comte de Tusculum (3). C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent; on le nomme Jean XIX, et il tint le saint-siége neuf ans. Le patriarche de Constantinople, de concert avec l'empereur Basile et avec quelques autres Grecs, essaya d'obtenir le consentement de ce pape pour se donner le titre d'évêque universel dans l'église orientale, comme le pape le prenoit par toute l'Eglise. Le patriarche envoya donc à Rome des députés, chargés de grands présents, tant pour le pape que pour les autres qu'ils trouveroient favorables à sa prétention; et comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutés, et les Romains cherchèrent les moyens de leur accorder secrètement ce qu'ils désiroient; mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte; on en murmura jusqu'en France; et l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape, sur ce sujet, une lettre très-forte, quoique très-respectueuse. Enfin les Grecs furent obligés de retourner à Constantinople, sans avoir rien fait, et de se désister pour lors de cette prétention.

IV. Eglise de Constantinople.

Le patriarche qui fit cette tentative étoit Eustache, successeur de Sergius. Car, celui-ci ayant tenu vingt-cinq ans entiers le siége de Constantinople, mourut au mois de juillet, indiction seconde, l'an du monde six mil cinq cent vingt-sept, de J.-C. mil dix-neuf, et ordonna patriarche Eustache, qui étoit le premier des prêtres de l'église du palais. Il tint le siége six ans et cinq mois, et mourut au mois de décembre six mil cinq cent trente-quatre, mil vingt-cinq, indiction neuvième (1). Peu de jours après, l'empereur Basile tomba subitement malade, et le moine Alexis, abbé du monastère de Stude, l'étant venu visiter avec le chef de saint Jean-Baptiste, il le déclara patriarche, et l'envoya introniser sur-le-champ par le protonotaire Jean, son ministre d'état. L'empereur Basile mourut le soir même, ayant vécu soixante-dix ans et régné cinquante, et fut enterré, comme il avoit désiré, dans l'église de Saint-Jean à l'Hebdome. Ce prince est fameux par ses victoires contre les Bulgares. Son frère Constantin, qui régnoit avec lui depuis cinquante ans, en régna seul encore trois; et le patriarche Alexis tint le siége de Constantinople dix-sept ans.

V. Synode d'Arras.

En France l'hérésie qui avoit été découverte, et réprimée à Orléans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte, et l'on en trouva des sectateurs à Arras, en mil vingt-cinq (2). Gérard, qui en étoit évêque, aussi bien que de Cambrai, avoit été instruit dans l'école de Reims sous l'archevêque Adalbéron, dont il étoit parent. Cet évêque, ayant passé à Cambrai la fête de Noël et celle de l'Epiphanie, vint faire quelque séjour à Arras, où, s'entretenant des devoirs de son ministère, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes qui introduisoient une hérésie nouvelle, faisant profession d'une certaine justice par laquelle seule ils prétendoient qu'on étoit purifié, et

(1) Vita Hen. n. 27. ap. Sur. 14 jul. Sifrid. Epit. p. 780. Vita S. Meinverc. n. 101. Martyr. R. 14 jul.

(2) Vita Burch.

(3) Papebr. Conat. Chr. Cass. 2, c. 57. Glab. IV, c. 1.

(1) Cedr. p. 717, 719.

(2) Syn. Atreb. to. 13, Spicil. init.

ne reconnoissoient dans l'Eglise aucun autre sacrement utile au salut. L'évêque Gérard ordonna de chercher ces hérétiques et de les amener en sa présence. Eux, sachant pourquoi on les cherchoit, se disposoient à s'enfuire secrètement; mais ils furent prévenus et amenés à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il se contenta de leur fair quelque questions sur leur créance; et voyant qu'ils étoient dans l'erreur, ils les fit mettre en prison jusqu'au troisième jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs et aux moines pour la conversion de ces hérétiques.

Le troisième jour, qui étoit un dimanche, l'évêque vint à Notre-Dame, revêtu de ses ornements, accompagné de ses archidiacres aussi revêtus, avec les croix et les évangiles, et environnés de toute la multitude du clergé et du peuple. On chanta le psaume *Exurgat Deus* (1); puis l'évêque, s'étant assis avec les abbés et les autres selon leur rang, il fit amener les prisonniers, et fit au peuple un sermon sur leur sujet en général. Ensuite, s'adressant aux prisonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine et leur culte, et quel en étoit l'auteur. Ils répondirent qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie, et qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les Evangiles et les écrits des apôtres; mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque qu'ils rejetoient le baptême, l'eucharistie, la pénitence, le mariage, et qu'ils méprisoient les églises, et ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les apôtres et les martyrs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles; et, commençant par le baptême, il leur dit : Puisque vous prétendez recevôir la doctrine évangélique, vous devez aussi recevoir ce sacrement, car l'Evangile rapporte que Jésus-Christ dit à Nicodème (2) : Quiconque ne renaîtra point de l'eau et de l'esprit n'entrera point dans le royaume des cieux.

Ils répondirent : La doctrine que nous avons apprise de notre maître est conforme à l'Evangile, car elle consiste à quitter le monde, réprimer les désirs de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, et exercer la charité envers tous ceux qui ont du zèle pour notre institut. Nous croyons qu'en gardant cette justice, on n'a point besoin de baptême, et que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or, le baptême est inutile pour trois raisons. La première est la mauvaise vie des ministres, qui ne peuvent procurer le salut; la seconde est la rechute dans les vices, auxquels on a renoncé dans le baptême; la troisième, qu'il ne semble pas qu'un enfant qui ne désire et ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté et de la foi d'autrui.

(1) Ps. 67.
(2) Jo. III, 5.

A cela l'évêque répondit par un discours dont voici la substance : Jésus-Christ, qui est juste par lui-même et source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême pour accomplir toute justice (1), c'est-à-dire pour nous en donner l'exemple; il a voulu que, par ce signe sensible de l'ablution du corps, nous connussions la purification invisible de l'âme; et saint Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eût reçu le Saint-Esprit par avance (2). L'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parce que c'est le Saint-Esprit qui opère, et Judas baptisoit comme les autres apôtres (3). Les enfants peuvent profiter de la foi d'autrui, comme le paralytique de l'Evangile et la fille de la Cananée (4). Enfin, vous qui ne voulez dans l'Eglise aucune cérémonie sensible, pourquoi observez-vous si religieusement de vous laver les pieds les uns les autres? Venant au sacrement de l'eucharistie, il dit : Quand nous offrons ce sacrifice, le pain et le vin mêlé d'eau, sanctifiés sur l'autel par la croix et les paroles de Jésus-Christ, deviennent son vrai et propre corps, et son vrai et propre sang, quoiqu'ils paroissent être autre chose. L'évêque répondit ensuite à quelques objections, et rapporta quelques histoires miraculeuses, pour montrer la vérité du changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

A ce discours, tous les fidèles qui étoient présents fondoient en larmes, et louoient la puissance et la miséricorde de Dieu (5). L'évêque, se tournant vers les hérétiques, leur demanda s'ils avoient quelque chose à répondre. Ils dirent, avec de grands soupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, et ils avouèrent leur faute, se frappant la poitrine et se prosternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu, qui les avoit soufferts si long-temps à la honte du nom chrétien, et ils craignoient qu'il n'y eût plus de pardon pour eux, après en avoir séduit plusieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raison de craindre, vous qui défendiez aux pécheurs d'espérer aucun fruit de la pénitence; mais si vous rejetez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la doctrine catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les instruire, premièrement touchant les églises matérielles, qu'ils méprisoient comme n'étant que des amas de pierres, touchant l'autel, l'encens et les cloches (6). Il leur expliqua tous les ordres, depuis le portier jusqu'à l'évêque; car ces hérétiques ne vouloient aucun culte extérieur, et tenoient pour indifférent quels fussent les ministres de leur religion, et en quels lieux ils en fissent l'exercice, dans des bois, dans des

(1) Matth. III, 15.
(2) Act. X, 47.
(3) P. 7, 12.
(4) Matth. IX, 2, c. 2.
(5) P. 21.
(6) C. 3, 4, 5, 6.

carrefours, dans des cloaques. Ils ne se mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât, disant que les cérémonies des funérailles n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la pénitence, montrant qu'elle est utile même aux morts, pour lesquels on fait des prières, des aumônes, ou d'autres œuvres pénales (1); car, dit-il, un ami peut suppléer à la pénitence que son ami n'a pu accomplir, étant prévenu par la mort.

Il passe au mariage, et dit qu'il ne faut ni le défendre généralement, ni le permettre indifféremment à tous, parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont une fois engagés au service de l'Eglise. Il montre que l'on doit honorer les saints confesseurs, aussi bien que les martyrs. Il justifie la psalmodie, la vénération de la croix et des images, l'ordre des dignités ecclésiastiques. Enfin il établit la nécessité de la grâce contre la fausse justice de ces hérétiques. Sur tous ces points il rapporte, autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau Testament par les discours et les exemples de Jésus-Christ et des apôtres, mais il en allègue aussi plusieurs de l'ancien Testament (2).

Cette instruction de l'évêque dura jusqu'à la fin du jour, et comme il vit que les hérétiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs, et lui-même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbés, les archidiacres et le clergé (3): Nous condamnons et anathématisons cette hérésie, qui dit que le baptême ne sert de rien pour effacer le péché originel et les péchés actuels; que les péchés ne peuvent être remis par la pénitence; que l'Eglise, l'autel, le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce sacrement comme une chose vile, et qui rejette les mariages légitimes. Nous condamnons cette hérésie et tous ceux qui la soutiennent. Ils ajoutèrent une profession de foi contraire à ces erreurs, où ils disent, en parlant de l'eucharistie: Nous déclarons que c'est la même chair qui est née de la vierge, qui a souffert sur la croix, qui, étant sortie du sépulcre, a été élevée au-dessus des cieux, et est assise à la droite du père.

Cette condamnation fut prononcée en latin; mais, parce que ceux qui avoient professé l'hérésie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprète, et ils déclarèrent qu'ils acquiesçoient à la condamnation et à la profession de foi. On la leur fit souscrire, comme ils pouvoient, en faisant une croix, et tous les assistants, rendant grâces à Dieu, se retirèrent avec la bénédiction de l'évêque. Il envoya la relation de ce synode à un évêque voisin, que l'on croit être Renauld de Liége, pour le précautionner contre ces hérétiques, qui avoient su se déguiser si bien dans son diocèse qu'il les avoit laissés aller impunis. Gérard ajoute: Ceux qu'ils avoient envoyés chez nous pour en séduire d'autres, ayant été pris, résistoient avec une grande dissimulation, et on ne pouvoit tirer leur confession par aucun tourment, jusqu'à ce que, étant convaincus par ceux qu'ils avoient presque infectés de leur erreur, ils nous en expliquèrent une partie.

(1) C. 7, 8, 9. 15, 16.
(2) C. 10, 11, 12, 13, 14, (3) C. 17.

VI. Retraite de sainte Cunégonde.

En Allemagne, l'impératrice Cunégonde, se trouvant libre par le décès de saint Henri, son époux, se retira au monastère de Caufunge en Hesse, près de Cassel, qu'elle avoit fondé, et dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinzième de juillet mil vingt-cinq. Pendant la messe, elle se présenta devant l'autel, revêtue de tous les ornements impériaux, et offrit premièrement une particule de la vraie croix. Après l'évangile, elle se dépouilla de la pourpre, et se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains et que les évêques avoient bénie; elle se fit couper les cheveux, qui furent gardés en son honneur dans le monastère, et reçut des évêques le voile et l'anneau, chantant les prières marquées pour la consécration solennelle des vierges (1). Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastère les quinze ans qu'elle vécut encore, mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs et humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains, sachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit (2) que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toujours l'esprit occupé de prières ou de lectures, qu'elle faisoit elle-même ou qu'elle écoutoit; elle visitoit les sœurs malades et prenoit grand soin des pauvres. Enfin, consumée de veilles et d'austérités, elle mourut le troisième de mars mil quarante, et fut enterrée à Bamberg près de l'empereur, son époux; mais elle défendit qu'on lui fît de pompe funèbre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et elle fut canonisée en douze cent par le pape Innocent III (3).

VII. Concile d'Anse.

La même année mil vingt-cinq, on tint un concile à Anse, près de Lyon, où assistèrent douze évêques (4), savoir: Bouchard, archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne, nommé aussi Bouchard, l'archevêque de Tarantaise, les évêques d'Autun, de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzès, d'Aouste et de Maurienne. Comme ils traitoient de plusieurs sujets touchant les af-

(1) Vita n. 7. Sæc. 6. Ben. p. 458, et apud Boll. 3 Mart. to. 6, p. 265. Pontif. Rom. de Consecr. Virg.
(2) 2 Thess. III, 10.
(3) Martyr. R. 3 mart.
(4) To. 9, p. 589.

faires ecclésiastiques et l'utilité du peuple, Gauslin, évêque de Mâcon, se leva au milieu de l'assemblée, et forma sa plainte contre Bouchard, archevêque de Vienne, qui, sans sa permission et son consentement, avoit, contre les canons, ordonné des moines dans le diocèse de Mâcon, c'est-à-dire dans le monastère de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit présent, pour auteur et pour garant de ces ordinations. Odilon se leva avec ses moines, et montra un privilége, qu'ils avoient reçu de l'église romaine, pour n'être sujets ni à l'evêque dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre, mais avoir la liberté d'amener tel évêque, et de tel pays qu'ils voudroient, pour faire les ordinations et les consécrations dans le monastère. Par les consécrations, j'entends les dédicaces d'églises.

Alors on lut les canons du concile de Chalcédoine et de plusieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque pays les abbés et les moines soient soumis à leur propre évêque, et défendent à aucun évêque de faire dans le diocèse d'un autre ni ordination, ni consécration, sans sa permission. En conséquence de ces canons, les évêques déclarèrent nul le privilége, qui, non-seulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement, et décidèrent que l'abbé de Clugny n'étoit pas un garant suffisant du procédé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque, convaincu par ces raisons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon, et, par manière de satisfaction, lui promit, sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un et l'autre, pendant le carême, la quantité nécessaire d'huile d'olive pour faire le saint-chrême. Cet exemple et celui de la dédicace du monastère de Loches montrent que les évêques de ce temps-là ne croyoient pas le pape au-dessus des canons (1).

VIII. Suite de la vie de saint Romuald.

Il est temps de reprendre la suite de la vie de saint Romuald, et de voir sa bienheureuse fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Othon III, et lui eut prédit sa mort, il se retira à Parenzo, ville située dans une péninsule de l'Istrie, et y demeura trois ans, pendant le premier desquels il fonda un monastère, et y établit un abbé; les deux autres années il demeura reclus (2). Là, Dieu l'éleva à une si haute perfection qu'il connoissoit l'avenir, et pénétroit plusieurs mystères de l'ancien et du nouveau Testament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, auxquelles auparavant il s'excitoit inutilement, et il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin : Mon cher Jésus, mon doux Jésus, mon désir ineffable, douceur des saints, suavité des anges, et d'autres paroles au-dessus du langage humain. Il ne vouloit plus célébrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes, et, comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit : Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoiblissent la vue et nuisent à la tête.

Il sortit de cette retraite, cédant à l'instante prière des frères de ses autres monastères (1); mais l'évêque de Parenzo, l'ayant appris, en fut si affligé qu'il fit publier que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joie, s'estimant heureux de porter un si grand trésor; mais, dans le passage, il survint une si violente tempête que tous se crurent prêts à périr : les uns se dépouilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche; Romuald, ayant abaissé son capuce et mis sa tête entre ses genoux, pria quelque temps en silence; puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit près de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; et, peu de temps après, ils arrivèrent heureusement à Caorle.

Romuald vint à son monastère de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, et ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guère que quatre coudées (2). N'ayant pu persuader à ses moines de se soumettre à la conduite d'un abbé, il les quitta, et envoya demander une retraite aux comtes de Camérin. Ils lui offrirent avec grande joie toutes les terres de leur état, désertes ou cultivées, et il choisit un lieu, nommé Val de Castro, qui est une plaine fertile et bien arrosée, entourée de montagnes et de bois. Il y avoit déjà une petite église et une communauté de pénitentes, qui lui cédèrent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, et à y habiter avec ses disciples, et y fit des fruits incroyables. On venoit à lui de tous côtés chercher la pénitence: les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entièrement et embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un séraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu qu'il l'allumoit dans les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient. Souvent, lorsqu'il prêchoit, les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, et il s'enfuyoit comme un insensé; quand il étoit à cheval avec les frères, il marchoit loin après les autres, chantant toujours des psaumes, et répandant continuellement des larmes.

Ceux qu'il reprenoit avec plus de sévérité, c'étoient les clers séculiers ordonnés par simonie, leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de

(1) Sup. liv. LVIII, n. 16. Vita n. 53, Sæc. 6. Act.
(2) Sup. liv. LVII, n. 59. Ben. p. 290.

(1) N. 55. (2) N. 56.

leurs ordres (1). Ce discours leur parut si nouveau, qu'ils le voulurent tuer ; car la simonie étoit tellement établie en tout ce pays, que, jusqu'au temps de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui sût que c'étoit un péché. Il leur dit : Apportez-moi les livres des canons, et voyez si je vous dis la vérité. Les ayant examinés, ils reconnoissoient leur crime et le déploroient. Le saint homme persuada à plusieurs chanoines et à d'autres clercs, qui vivoient comme des laïques, d'obéir à des supérieurs et de vivre en commun : ce qui semble être le commencement des chanoines réguliers, que nous verrons dans la suite. Quelques évêques, qui étoient entrés dans leurs siéges par simonie, vinrent le consulter ; et, s'étant mis sous sa conduite, promirent de quitter l'épiscopat et d'embrasser la vie monastique. C'est saint Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de saint Romuald, et il ajoute : Je ne sais toutefois si le saint homme en put convertir un seul en toute sa vie. Car cette venimeuse hérésie est très-dure et très-difficile à guérir, principalement dans les évêques ; on promet toujours, et on diffère de jour en jour, en sorte qu'un juif est plus facile à convertir.

Saint Romuald quitta Val de Castro, y laissant quelques-uns de ses disciples, et passa au pays d'Orviette (2), où il bâtit un monastère, par le secours principalement du comte Farulfe. Car, ne pouvant contenter son zèle, il formoit toujours de nouveaux desseins ; il sembloit qu'il voulût changer tout le monde en désert, et engager tout les hommes à la vie monastique.

Ayant appris le martyre de saint Boniface, son disciple, tué par les Russes l'an mil neuf, il sentit un si grand désir de répandre son sang pour Jésus-Christ, qu'il résolut aussitôt d'aller en Hongrie ; mais depuis qu'il eut conçu ce dessein, il bâtit en peu de temps trois monastères : celui de Val de Castro dont je viens de parler, un autre près de la rivière d'Esino, et le troisième près la ville d'Ascoli (3). Ensuite ayant obtenu la permission du saint-siége, il partit avec vingt-quatre disciples, dont deux avoient été sacrés archevêques pour cette mission. Car ils avoient tous un si grand zèle pour le salut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorsqu'ils furent entrés dans la Pannonie, qui est la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha de passer outre. Elle fut longue, et sitôt qu'il avoit résolu de retourner, il se portoit mieux ; mais quand il vouloit aller plus avant, son visage s'enfloit, et son estomac ne gardoit plus de nourriture. Il assembla donc ses disciples, et leur dit : Je vois que Dieu ne veut pas que je passe outre ; mais parce que je n'ignore pas votre désir, je n'oblige personne à retourner, je vous laisse une entière liberté ; mais je sais qu'aucun de ceux qui demeureront ne souffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancèrent en Hongrie, quelques-uns furent fustigés, plusieurs vendus et réduits en servitude ; mais ils n'arrivèrent point au martyre.

Romuald revint à son monastère d'Orviette, dont il trouva que l'abbé ne suivoit pas ses maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant véritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, et employât les biens du monastère pour l'utilité des frères, sans faire aucune dépense par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monastère, et s'alla loger avec ses disciples, près du château de Raynier, qui fut depuis marquis de Toscane. Ce seigneur, ayant quitté sa femme sous prétexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses parents. C'est pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ses terres, afin de ne paroître pas approuver sa conduite ; mais il lui payoit une pièce d'or pour l'eau, et une autre pour le bois ; et il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de se retirer. Raynier disoit : Il n'y a ni empereur ni homme vivant qui me donne tant de crainte, que le visage de Romuald. Je ne sais que dire devant lui, et je ne trouve point d'excuses pour me défendre. En effet, le saint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pécheurs, principalement les grands du siècle, trembloient devant lui comme en présence de la majesté divine.

IX. Divers monastères de saint Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit partout, et convertissant plusieurs pécheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si fréquemment, c'est que partout où il demeuroit une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi, quand il avoit rempli un monastère, il y mettoit un supérieur, et se pressoit d'en aller remplir un nouveau (1). Entre autres monastères, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie, où il souffrit une calomnie atroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car, voulant le corriger de ses impuretés, non-seulement par des réprimandes, mais par de rudes disciplines, celui-ci l'accusa d'un crime du même genre ; et quoique son âge décrépit et son corps atténué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva créance, et les disciples du saint homme le mirent en pénitence, et lui défendirent de célébrer les saints mystères. Il s'y soumit, et fut environ six mois sans approcher de l'autel. Enfin Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grâce, de quitter cette simplicité indiscrète, et de célébrer hardiment la messe (2). Il le fit le lendemain, et pendant la messe, il fut long-temps ravi en extase, et reçut ordre de donner une exposition des psaumes,

(1) N. 60.
(2) N. 62.
(3) N. 63. Sup. l. LVII, n. 26.

(1) N. 75.
(2) N. 78.

que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant continuellement le silence; et toutefois il ne fit jamais plus de conversions et ne renferma plus de pénitents. Il ne relâcha rien dans la vieillesse de l'austérité de sa vie (1). Pendant un carême il ne vécut que de bouillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, et il faisoit ainsi diverses expériences, pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain et à l'eau, l'autre il ajoutoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit préparer; et après en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, et la renvoyoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois, et se coupoit lui-même la barbe et les cheveux, mais fort rarement. Pendant le carême, il ne sortoit point sans une nécessité indispensable. Mais ces austérités n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage serein et une gaieté continuelle. On raconte plusieurs guérisons miraculeuses qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit possible qu'on les lui attribuât (2). Quand il envoyoit quelque part ses disciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre chose qu'il avoit bénite; et ses disciples guérirent plusieurs malades, en leur en faisant manger.

Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection (3). Tous marchoient nu-pieds, pâles, négligés, et toutefois contents dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermés dans leurs cellules comme en des sépulcres. Personne n'y goûtoit jamais de vin. Non-seulement les moines, mais leurs serviteurs et ceux qui gardoient les bestiaux, jeûnoient, observoient le silence, se donnoient la discipline l'un à l'autre, et demandoient pénitence pour les moindres paroles oiseuses. Quand Romuald y vit un si grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer ensemble, il leur donna un abbé, et se retira à Bifolco, gardant étroitement le silence.

Cependant l'empereur saint Henri étant venu en Italie, envoya prier saint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonnerait (4). Le saint homme refusoit absolument d'y aller et de rompre son silence, mais ses disciples lui dirent : Considérez que nous sommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément; demandez, s'il vous plaît, à l'empereur, quelque grand monastère. Le saint homme leur écrivit : Sachez que l'empereur vous donnera le monastère du mont Amiat, voyez seulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui se leva aussitôt, et dit avec un grand sentiment : Plût à Dieu que mon âme fût dans votre corps! Il le pria de lui parler, mais il ne put ce jour-là lui faire rompre son silence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemands vinrent en foule le saluer en baissant la tête, et s'empressoient à arracher les poils de sa fourrure, pour les emporter en leurs pays comme des reliques; de quoi le saint homme fut si affligé, que sans ses disciples il seroit aussitôt retourné à sa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la restitution des droits des églises, de la violence des puissants et de l'oppression des pauvres. Enfin il demanda un monastère pour ses disciples, et l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chassa un abbé coupable de plusieurs crimes. Ce monastère situé en Toscane dans le territoire de Clusium, avoit été fondé l'an sept cent quarante-trois, par Rachis, roi des Lombards (1).

Une des dernières fondations de saint Romuald, mais qui par la suite est devenue la plus célèbre de toutes, fut celle de Camaldule (2). Ce lieu, nommé alors Campo-Malduli, est situé au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le diocèse d'Arèze; mais c'est une plaine agréable arrosée de sept fontaines. Saint Romuald le choisit comme propre à ses disciples, et y bâtit une église de Saint-Sauveur, et cinq cellules séparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour supérieur le vénérable Pierre. Cet établissement se fit du consentement de Théodalde, évêque d'Arèze, qui entra dans ce siége l'an mil vingt-trois.

X. Fin de saint Romuald.

Saint Romuald, sentant approcher sa fin, revint à son monastère de Val de Castro; et, se tenant assuré qu'il mourroit bientôt, il se fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer et y garder le silence jusqu'à la mort (3). Vingt ans auparavant, il avoit prédit à ses disciples qu'il mourroit en ce monastère, sans que personne fût présent à sa mort. Sa cellule de réclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmités, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois; toutefois, il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour, comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines, qui étoient près de lui, de sortir et de fermer après eux la porte de la cellule, et de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'est-à-dire laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurèrent près de la cellule; et quelque temps après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mou-

(1) N. 79, 80.
(2) N. 81, etc. 88.
(3) N. 97.
(4) N. 94.

(1) Ital. Sæc. tom. 3, p. 667.
(2) Mabill. Observ. ad vit. p. 278. Id. Iter. Ital. p. 180.
(3) Vita n. 100.

vement ni voix, ils se doutèrent de ce qui en étoit; ils poussèrent promptement la porte, et, ayant pris de la lumière, ils le trouvèrent mort couché sur le dos. Il vécut six-vingts ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastère, quatre-vingt-treize dans la vie érémitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans après par saint Pierre Damien ; toutefois, on croit qu'il y a du mécompte, soit par la faute des copistes ou autrement, et que saint Romuald ne peut avoir vécu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an mil vingt-sept, le dix-neuvième de juin, et l'Église honore sa mémoire le même jour; mais, à Rome, sa fête a été fixée au septième de février, jour de sa seconde translation. Incontinent après sa mort, il se fit quantité de miracles à son tombeau : ce qui fut cause que, cinq ans après, les moines obtinrent du saint-siége la permission d'élever un autel sur son corps ; c'étoit alors une manière de canoniser les saints (1).

XI. Gui d'Arèze, musicien.

Dans le même temps, sous le pape Jean XIX et Théodalde, évêque d'Arèze, vivoit le fameux musicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la gamme et les six notes *ut, re, mi, fa, sol, la*, par le moyen desquelles un enfant apprend, en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces syllabes des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean : *Ut queant laxis ;* et écrivit sur sa nouvelle méthode à Michel, moine de Pomposie, monastère alors célèbre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. J'espère, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la rémission de nos péchés, puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquérir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an ou tout au plus en deux (2). Et ensuite.

Le pape Jean, qui gouverne à présent l'église romaine, ayant ouï parler de notre école, et comment, par le moyen de nos antiphoniers, les enfants apprennent les chants qui leur étoient inconnus, en fut fort surpris, et m'envoya trois messages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Grégoire, abbé de Milan, et Pierre, prévôt des chanoines de l'église d'Arèze, homme très-savant pour notre temps. Le pape, m'ayant témoigné beaucoup de joie de mon arrivée, m'entretint long-temps, me fit plusieurs questions, et feuilleta souvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en médita les règles, et ne se leva point du lieu où il étoit assis, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avoit jamais ouï chanter, et n'éprouvât ainsi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise santé ne me permit pas de demeurer à Rome, parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux maritimes et marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hiver, pour expliquer cet ouvrage au pape et à son clergé. Peu de jours après, j'allai visiter votre père Gui, abbé de Pomposie, homme chéri de Dieu et des hommes pour sa vertu et sa sagesse, que je désirois voir comme le père de mon âme. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier sitôt qu'il l'eut vu, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon, et me conseilla, étant moine, de préférer aux villes épiscopales, les monastères, dont Pomposie est, à présent par ses soins, le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir que je veux illustrer votre monastère par cet ouvrage, vu principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnés pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue son livre de la musique, et le dédia à Théodalde, évêque d'Arèze, son diocésain, qui l'avoit pris auprès de lui pour lui aider à l'instruction de son clergé et de son peuple.

XII. Brunon, évêque de Toul.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an mil vingt-cinq, ayant à sa suite Brunon, son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, et, dès l'âge de cinq ans, ses parents le donnèrent à Berthold, évêque de Toul, pour le faire instruire (1). Etant devenu grand, ils l'envoyèrent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singulièrement aimer; et dès-lors, prévoyant qu'il seroit appelé à l'épiscopat, il résolut de préférer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans, et diacre, quand il suivit le roi en ce voyage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit son peu d'expérience, et prit grand soin des campements et de la subsistance des troupes.

Herman, évêque de Toul, étant mort l'année suivante mil vingt-six, pendant le carême, le celrgé et le peuple élurent tout d'une voix Brunon, qui étoit encore avec le roi en Italie, et en écrivit à l'un et à l'autre, représentant que l'évêque, suivant les canons, doit être pris du clergé de la même église, et que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui soit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande répugnance à cette élection, tant à cause de la pauvreté de l'église de Toul que pour sa situation dans l'extrémité de son

(1) Mabill. p. 279. Boll. 7 febr. t. 4, p. 103. Martyr. R. 19 jun. et 7 feb. Vita n. 102, 105. Mabill. Præfat. ad Sæc. 5, n. 98.

(2) Ap. Baron. an. 1022, et Sæc. 6, Ben. p. 50.

(1) Vita Leon. IX. Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 53. Boll. 19 Apr. to. 10, p. 648.

royaume, où il ne passoit presque jamais. Au contraire, c'étoit la pauvreté de cette église qui déterminoit Brunon à l'accepter ; ainsi il fit tant d'instance auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il se mit donc en chemin pour revenir d'Italie; et ayant évité les embûches des Lombards révoltés contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Ascension, et fut mis en possession par son cousin Thierry, évêque de Metz.

Le roi Conrad vouloit que Brunon différât son sacre jusqu'à Pâques de l'année suivante mil vingt-sept, où il devoit être couronné empereur, afin de le faire sacrer en même temps par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Trèves, son métropolitain. Toutefois, il se trouva une difficulté ; car l'archevêque prétendoit que ses suffragants, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter serment de ne jamais rien faire, sans exception, que par son ordre ou son conseil : ce que Brunon croyoit impraticable, et ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduisant les prétentions de l'archevêque aux affaires ecclésiastiques, suivant l'ancien droit des métropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul, le neuvième de septembre mil vingt-six (1).

XIII. Conrad, empereur.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante, et y fut couronné empereur le jour de Pâques, vingt-sixième de mars, par le pape Jean XIX; la reine Gisèle, son épouse, fut aussi couronnée impératrice (2). Deux rois assistèrent à cette cérémonie, savoir : Rodolfe, roi de Bourgogne, oncle de Gisèle, et Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur et aux autres seigneurs qui se trouvèrent présents, des vexations que souffroient ses sujets, tant anglois que danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pèlerinage ou en marchandise, et on lui promit exemption des impositions, et liberté des chemins, particulièrement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plupart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium; et il fut résolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux seigneurs et au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de payer exactement à Rome le denier de saint Pierre, et les autres redevances aux églises.

L'empereur Conrad, étant de retour en Allemagne, assista la même année mil vingt-sept à un concile assemblé à Francfort par Aribon, archevêque de Mayence, où se trouvèrent vingt-trois évêques (1). A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Mayence avec ses suffragants; à l'occident l'empereur, ayant à sa droite Pélegrim, archevêque de Cologne et ses suffragants, et à sa gauche Hunfroy, archevêque de Magdebourg avec les siens ; au midi d'autres évêques, et au septentrion plusieurs abbés. En ce concile l'archevêque Aribon renouvela sa prétention contre saint Godehard de Hildesheim, touchant le monastère de Gandesheim ; mais Godehard, qui étoit présent, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Néanmoins, l'archevêque l'inquiéta encore pour ce sujet en deux conciles, tenus les deux années suivantes. Enfin en mil trente il se désista, reconnut qu'il avoit failli, et se réconcilia avec le saint évêque.

XIV. Canut, roi de Danemark et d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils et successeur de Suein ou Suénon, roi de Danemark, passa comme lui en Angleterre pour venger sa nation des cruautés du roi Ethelred, à qui il fit longtemps la guerre, et à son fils Edmond côté de fer. Enfin, après la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre, l'an mil dix-sept, et y régna près de vingt ans. Il étoit chrétien, et d'usurpateur il devint un roi très-bon et très-sage; en sorte qu'il mérita le surnom de grand. Ce fut par les conseils de saint Elnoth ou Egelnoth, archevêque de Cantorbéry. Ce prélat, ayant été moine de Glastembury, succéda, l'an mil vingt, à l'archevêque Living, successeur de saint Elfége; et deux ans après il alla à Rome, et reçut le pallium du pape Benoît VIII (2). A son retour, passant à Pavie, il acheta un bras de saint Augustin cent marcs d'argent et un marc d'or, et enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Ce fut donc par ses exhortations que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses péchés, et l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les lois tant ecclésiastiques que civiles, comme il paroît par le recueil qui en reste, contenant plusieurs règlements importants sur les matières de la religion, conformes à ceux des rois précédents. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque que le roi Canut étendit ses libéralités sur les églises étrangères, comme on voit par celle de Chartres, où il envoya une somme considérable, du temps de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, et employa cet argent à rebâtir son église, qui avoit été brûlée (3).

(1) Sup. l. LII, n. 5. (2) Vip. Vita Chunr. p. 493.

(1) To. 9, Conc. p. 861, ex Wil. Malmesb. p. 447. Sup. l. LVIII, n. 31.
(2) Elog. Sæc. 6. Bened. Fulb. Ep. 97.
(3) To. 9, Conc. p. 914.

L'archevêque Egelnoth mourut l'an mil trente-huit, et est compté entre les saints.

Le roi Canut emmena en Danemark plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zélande, Reinher en Finlande (1). Unvan, archevêque de Brême, reçut bien l'évêque Gerbrand, mais il l'obligea à le reconnoître pour son supérieur, et à lui promettre fidélité. L'ayant pris en amitié, il se servit de lui pour envoyer au roi Canut des députés avec des présents, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit osé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la réprimande, et vécut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisoit rien que par son avis, jusque-là qu'il fut médiateur de la paix entre ce prince et le roi Conrad le salique.

XV. Saint Olaf, roi de Norwège.

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf, roi de Norwège, prince juste toutefois, et zélé pour la religion chrétienne (2). Il s'appliqua particulièrement à purger la Norwège des devins, des magiciens et des enchanteurs, dont elle étoit pleine; et il avoit auprès de lui des évêques et des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine et leurs conseils. Les plus distingués pour la science et pour la vertu étoient Sigefroy, Grimquil, Rodulfe et Bernard, qui, par l'ordre du roi Olaf, allèrent prêcher l'Evangile en Suède, en Gothie, et aux îles qui sont au-delà de la Norwège. Ce prince envoya aussi des députés à l'archevêque Unvan avec des présents, le suppliant de recevoir favorablement ces évêques, et de lui en envoyer de sa part pour affermir la religion en Norwège.

En même temps, régnoit en Suède un autre Olaf, nouveau chrétien, dont le roi de Norwège avoit épousé la fille, et qui n'étoit guère moins zélé que son gendre pour la religion chrétienne (3). Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles qui étoit à Upsal, au milieu de son royaume; et les païens, craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui que puisqu'il vouloit être chrétien, il choisît le meilleur pays de la Suède pour y établir une église, et l'exercice de sa religion, sans faire violence à personne, pour quitter le service des dieux. Le roi, fort content de ce traité, fonda une église et un siége épiscopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemark et de la Norwège. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à présent peu considérable, où, à la prière du roi de Suède, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unvan, et il s'acquitta si bien de son ministère, qu'il convertit à la foi deux peuples célèbres des Goths. Le roi Olaf de Suède fit baptiser sa femme et ses deux fils Emond et Anond, et il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême; ce prince, tout jeune qu'il étoit, surpassa en sagesse et en piété tous ses prédécesseurs, et aucun roi ne fut si agréable aux Suédois que fut Anond.

Cependant Olaf, roi de Norwège, fut chassé de son royaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes à cause de leurs maléfices (1). Le roi Canut, qui lui faisoit toujours la guerre, se prévalut de cette révolte, et fut reconnu roi de Norwège, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemark. Olaf, mettant toute son espérance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour réprimer l'idolâtrie; et par le secours du roi de Suède, son beau-père, et des insulaires, il assembla une grande armée, et reconquit son royaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire chrétien. Il y réussit pour une grande partie, mais quelque peu de magiciens qui restoient le firent mourir secrètement, tant pour venger les autres que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norwège, et il fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim, capitale du royaume; il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, et il fut depuis en grande vénération à tous les peuples voisins. Il mourut l'an mil vingt-huit, le vingt-neuvième de juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

Vers le même temps, un Anglois, nommé Volfred, étant entré en Suède, commença à prêcher l'Evangile avec une grande confiance, et convertit plusieurs païens (3). Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, et ayant pris une cognée, il la mit en pièces. Aussitôt les barbares le percèrent de mille coups, et après avoir déchiré son corps et s'en être joué long-temps, ils le jetèrent dans un marais.

L'archevêque Unvan, profitant de la paix solide entre les Sclaves et les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg, ruinée par les Normands en huit cent quarante-cinq, et y rassembla une grande multitude d'habitants et de clercs (4). Il y demeuroit souvent, jusqu'à y passer la moitié de l'année, et y donnoit rendez-vous au roi Canut et aux princes des Sclaves. Enfin, après avoir gouverné son église pendant seize ans, et s'être dignement acquitté de sa mission chez les infidèles, il mourut le vingt-septième de janvier mil vingt-neuf, et eut pour successeur Libentius II, neveu du premier, grand-prévôt

(1) Adam. Brem. II, c. 38, n. 30.
(2) C. 40.
(3) C. 41.

(1) C. 43.
(2) Martyr. R. 29 jul.
(3) Adam. c. 44.
(4) Sup. lib. XLVIII, n. 31, c. 42, 44, 45.

de la cathédrale. Il fut élu par la faveur de l'impératrice Gisèle, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, et le pallium du pape Jean XIX; mais il ne tint le siége de Brême et de Hambourg que quatre ans.

XVII. Constitution du patriarche Alexis.

A Constantinople, le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour, nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils réglèrent divers points de discipline Premièrement, plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs diocèses, et pour en éviter le payement, détournoient leurs revenus et s'absentoient eux-mêmes (1). Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vu, et que l'on rendoit les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province. Pour remédier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les diocèses dont leur est venue la perte, jusqu'à ce qu'ils en soient indemnisés; et que dans les diocèses dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques, ils établiront des commissaires pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous les ans, et employer le revenant bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint encore des évêques qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, et se méloient indignement d'affaires temporelles; et on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse légitime; et de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confrères, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement Constantinople, où venoient de tous les côtés des clercs coupables ou innocents, ordonnés ou non, et y faisoient impunément leurs fonctions.

On recommande d'observer les bornes de la juridiction ecclésiastique, savoir, que les différents des clercs ou des moines entre eux soient jugés par l'évêque, ceux des évêques par le métropolitain, ou, en cas de récusation, par le patriarche et son concile, avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges séculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes, et nonobstant le privilége prétendu par les monastères impériaux.

La séance des évêques est réglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de célébrer l'office et même des baptêmes, sous prétexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, et aux prêtres, sous peine de déposition, de célébrer en ces oratoires autre office que la messe, et encore aux jours de fêtes, menaçant d'anathème les laïques qui refuseront de s'y soumettre. Cette constitution porte les noms de vingt-deux métropolitains et de neuf archevêques, par lesquels elle fut acceptée. Elle étoit scellée en plomb à l'ordinaire, et datée du mois de janvier de l'an six mil cinq cent trente-six, qui est l'an mil vingt-sept.

XVI. Monastères en commande.

Cette constitution parle aussi des monastères donnés à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux iconoclastes, particulièrement à Constantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines (1). Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus; toutefois, les empereurs et les patriarches s'accoutumèrent à donner des monastères et des hôpitaux à des personnes puissantes et charitables, non pour en profiter, mais pour les rétablir quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaiteurs et les protecteurs. Ce fut un prétexte pour donner ensuite ces maisons absolument; premièrement les moindres, puis toutes généralement, soit à des évêques, soit à des laïques, à des hommes mariés, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations se donnoient à vie, et quelquefois pour deux personnes de suite. On donnoit à des hommes des monastères de femmes, et à des femmes des monastères d'hommes; et une même personne en avoit quelquefois plusieurs. Ces donataires, que l'on nommoit charisticaires, jouissoient de tous les revenus, sans en rendre compte, et souvent négligeoient les réparations des églises et des bâtiments, l'entretien du service divin, les aumônes accoutumées, et même la subsistance des moines, qui, faute du nécessaire, tomboient dans le relâchement. Ils étoient les maîtres des abbés, et les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastère des séculiers, presqu'en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouvèrent au concile de Constantinople du mois de janvier mil vingt-sept, se plaignirent que ces charisticaires, tournant à leur profit les revenus des monastères, les réduisoient à une ruine totale, et les changeoient en habitations séculières, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le

(1) Jus Græco-Rom. lib. 4, p. 250. Post. Zonar. p. 786, v. Sup. XXVIII, n. 19. Sup. liv. LVI, n. 22.

(1) Jo. Antioch. to. 1. Monum. Gr. Cotel. p. 170.

concile permit aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avoient fait au monastère, ou pour leur en ôter entièrement la jouissance, ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, et non aux juges séculiers.

Dans une autre constitution du mois de novembre, indiction onzième, qui est la même année mil vingt-sept, le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monastères à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posséder un monastère de l'autre sexe. Il défend aussi les aliénations des fonds dépendants des monastères, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin, les évêques qui ont reçu des monastères de la libéralité des métropolitains, seront obligés de les leur rendre, quand les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions nécessaires pour les besoins de l'Etat. Cette constitution fut lue en présence de seize métropolitains et de cinq archevêques; la date est du mois de novembre, indiction onzième, la même année mil vingt-sept.

XVIII. Mort de Constantin. Romain Argyre, empereur.

L'anné suivante, l'empereur Constantin mourut, après avoir régné cinquante ans avec son frère, et trois ans seul, ne songeant qu'à son plaisir. Il étoit tout occupé de courses de chevaux, entouré de bouffons et de plaisants, et donnoit les gouvernements et les emplois à des eunuques ivrognes et à d'autres personnes indignes (1). Il tomba subitement malade le neuvième de novembre, l'an du monde cinq mil cinq cent trente-sept, de J.-C. mil vingt-huit; et se voyant abandonné des médecins, il songea à se choisir un successeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre, et lui dit : Choisissez de quitter votre femme, et d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevés. Romain étoit fort embarrassé; mais sa femme, pour le tirer de ce péril, se fit couper les cheveux et entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée, nommée Eudoxie, se fit religieuse; Théodora, qui étoit la troisième, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde, nommée Zoé, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée et décidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain et Zoé reçurent la bénédiction nuptiale; il fut déclaré empereur, et Constantin mourut trois jours après âgé de soixante-dix ans.

Romain Argyre en régna cinq et demi (2). Il étoit d'une famille ancienne et illustrée par plusieurs grandes dignités, et il fit beaucoup de bien pendant son règne. Sachant que la grande église de Constantinople, dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre-vingts livres d'or par an sur le trésor impérial. Il éleva trois syncelles à la dignité de métropolitains, mettant à Ephèse Cyriaque, frère du patriarche, à Cyzique Démétrius, avec lequel, avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particulière, et Michel, parent de Démétrius, à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulièrement des ministres de l'Eglise; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'âme de l'empereur, son beau-père, et donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraités.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an mil vingt-neuf, l'église de France perdit une de ses plus grandes lumières, Fulbert, évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colère de la reine Constance, en s'opposant au désir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert, son dernier fils, au préjudice de Henri, qui étoit l'aîné, et que le roi son père vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de négliger ses droits comme son père; et on prétendoit que son frère avoit toutes les bonnes qualités contraires. Fulbert étoit pour Henri, suivant l'intention du roi; quoiqu'il fût bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, et que plusieurs, en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du père. Enfin, la volonté du roi prévalut, et Henri fut couronné à Reims, le jour de la Pentecôte, quatorzième de mai, l'an mil vingt-sept; mais Fulbert, s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colère de la reine (1).

Fulbert mourut l'an mil vingt-neuf, le dixième d'avril, laissant plusieurs disciples et quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent, mais courtes pour la plupart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La première, qui est une lettre dogmatique, où, en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystère, mais, par l'opération du Saint-Esprit, le vrai corps de Jésus-Christ. Et ensuite, il n'est pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matière terrestre en la substance de Jésus-Christ (2).

(1) Cedr. p. 719, 721. (2) Cang. Famil. p. 154.

(1) Glab. lib. III, c. 9, Ep. 59. ap. Fulb. Ep. 106, al. 50. (2) Ep. 1, p. 8, 10.

Dans la seconde lettre, Fulbert répond à une consultation touchant l'usage qui s'observoit alors en plusieurs églises, que le prêtre, à son ordination, recevoit de l'évêque une hostie consacrée, qu'il devoit consumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule, quarante jours durant (1). Je croyois, dit-il, que cet usage fut établi dans toutes les églises, en sorte que personne ne dût en être surpris; car les évêques de notre province l'observent tous. Il parle du pays de sa naissance. Puis il raconte un fait qui lui avoit donné occasion de chercher la raison de cette coutume. Un prêtre ayant reçu à son ordination l'hostie de la main de l'évêque, l'enveloppa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la messe, et en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'ayant dit la messe, en pliant les ornements et le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hostie; et le lendemain l'heure de la messe étant venue, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il se donnât pour la chercher. L'évêque l'ayant appris, ordonna à tous les frères de faire pénitence pour lui, et lui en imposa à lui-même une sévère.

Je pris cette occasion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, sans préjudice de la religion, de consumer l'hostie toute entière le premier ou le second jour, voyant qu'on ne pouvoit sans péril la prendre peu à peu pendant si long-temps, et qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un si grand soin. Il répondit que cette cérémonie représentoit les apparitions de Jésus-Christ à ses disciples, pendant quarante jours après sa résurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne se contenta pas de se montrer une fois à eux; mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vue de son corps, comme d'une nourriture céleste. Ainsi l'évêque qui tient la place de Jésus-Christ, étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui est soumis, leur donne l'eucharistie pour quarante jours, afin de les faire souvenir de cette conduite du Sauveur. C'est ce que rapporte Fulbert, et on trouve encore la même observance marquée dans un pontifical de l'église de Soissons, écrit avant six cents ans, où on lit ces paroles après la cérémonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre Seigneur, pour en communier pendant quarante jours, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui conversa quarante jours avec ses disciples après sa résurrection. On trouve toutefois, dans un ancien ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant sept jours de l'hostie qu'ils avoient reçue de l'évêque. Ce qui suffisoit pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre, qui est encore une raison rapportée par Fulbert (1).

(1) Ep. 2.

Dans une autre lettre, il répond ainsi à un prêtre qui l'avoit consulté (2) : Je vous conseille, pour le plus sûr, de vous abstenir de célébrer la messe, plutôt que de la dire sans avoir au moins deux ou trois assistants. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous sacrifions, offrent à Dieu par nos mains le sacrifice de louange. Il répond à une autre consultation sur un prêtre, convaincu d'avoir célébré la messe sans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cause. Si c'est par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime absolument mortel, il faut le déposer; si c'est pour ivresse ou impureté, comme ce sont aussi des péchés mortels, quoique plusieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire et le châtier par l'abstinence, jusqu'à ce qu'il soit corrigé. Si c'est par dégoût à cause de la fréquente célébration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, suivant le concile de Tolède. Si c'est une crainte excessive pour une faute légère, il faut le corriger avec charité suivant le capitulaire. Si c'est une maladie d'estomac ou de cerveau, il doit s'abstenir du ministère, jusqu'à ce qu'il recouvre sa santé. Dans une autre lettre, il dit : Quant au divers nombre de psaumes, que quelques-uns ajoutent dans le temps du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de règle; et j'estimerois ces psaumes superflus, s'ils n'étoient autorisés par la dévotion de ceux qui les disent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques sermons, particulièrement contre les juifs, et sur la nativité de la Sainte-Vierge, dont il institua la fête dans son diocèse. Entre ses sermons on trouve quelques règles de pénitences canoniques pour les plus grands crimes (3).

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Léothéric, archevêque de Sens : nonobstant l'opposition des chanoines de Chartres, qui avoient élu leur doyen, et lui en avoient notifié l'élection à lui et au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque pour se plaindre de son procédé et de la contravention aux canons. Ils en écrivirent aussi à Guérin, évêque de Beauvais, à Odolric d'Orléans, et Arnoul, archevêque de Tours, se plaignant de leur archevêque et du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne et ignorant. Sachez, ajoutent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans sa ville que vous n'ayez examiné s'il doit être reçu, et ne craignez point de manquer à la fidélité que vous devez au roi; vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger les désordres de son royaume. Enfin, ils écrivirent à saint Odilon de Cluguy, craignant qu'il ne

(1) Marten. de Antiq. Rit. to. 2, p. 322, 306, p. 14.
(2) Ep. 52.
(3) Ep. 83, 79, p. 167.

persuadât au comte de Chartres de s'accommoder avec Thierry ; mais tous leurs efforts furent inutiles, et Thierry demeura évêque de Chartres (1).

XX. Dédicace de Saint-Agnan d'Orléans.

Il assista en cette qualité à la dédicace de l'église de Saint-Agnan d'Orléans, que le roi Robert fit faire cette année mil vingt-neuf avec grande solennité (2). Cette église avoit quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à saint Pierre ; la châsse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or et de pierreries. A cette dédicace se trouvèrent par l'ordre du roi trois archevêques : Gauslin de Bourges, Léothéric de Sens et Arnoul de Tours, avec cinq évêques, Odolric d'Orléans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guérin de Beauvais et Raoul de Senlis ; saint Odilon de Cluny y assista aussi, et plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la châsse de saint Agnan, et après la cérémonie il se mit à genoux devant le grand autel, se dépouilla de sa pourpre, et fit publiquement une prière d'actions de grâces.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de Saint-Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit : dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un missel d'outremer, garni d'ivoire et d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or et d'argent avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres, cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cent, qu'il avoit fait baptiser solennellement et nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la bénédiction des cloches, et il remarque qu'on y employoit l'huile et le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irrités par les mauvais traitements de leur mère, s'accordèrent à prendre les armes contre lui et à piller ses terres (3). Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, et Robert, son frère, d'Avalon et de Baune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes, et consulta l'abbé Guillaume à Dijon sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui et ses enfants à ses prières. Le saint abbé lui répondit : Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnés en votre jeunesse à votre père et à votre mère, et considérer que Dieu permet que vos enfants vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable ; et, après quelque dégât dans l'une et l'autre province, il fit la paix avec ses enfants.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.

C'étoit en mil trente, et la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastère de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme plusieurs autres. Puis il vint à Fécamp, où il tomba malade ; et vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les frères, et régla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monastères dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi, jour de la circoncision, premier de janvier l'an mil trente-un, indiction quatorzième, âgé de soixante-dix ans, quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monastères, dans lesquels il y avoit plus de douze cents moines, qui étoient fermement persuadés que, tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde, et ne manqueroient de rien. Entre ces monastères, il ne faut pas oublier celui de Frutare, au diocèse d'Ivrée, que ses frères et lui fondèrent de leur patrimoine, et dont il fit confirmer les priviléges par le pape Benoît VIII dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisième de janvier mil quinze. L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples : plusieurs abbés et plusieurs évêques italiens quittèrent leurs siéges pour vivre sous sa conduite, et plusieurs moines qu'il avoit élevés devinrent ensuite abbés ou évêques (1).

XXII. Mort de Robert. Henri, roi.

La même année mil trente-un, le roi Robert, à son retour de Bourgogne, passa le carême en pèlerinage à Saint-Étienne de Bourges, à Saint-Mayeul, à Saint-Julien de Brioude, à Saint-Antonin, à Saint-Géraud d'Aurillac (2), et à d'autres lieux de piété ; puis il revint à Bourges pour le dimanche des Rameaux, et de là à Orléans célébrer la fête de Pâques. En ce voyage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, et répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guérit plusieurs malades, en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin, il mourut à Melun le mardi vingtième de juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit régné trente-trois depuis la mort de son père. Il fut porté à Paris, enterré à Saint-Denis, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau ; l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui

(1) Ap. Fulb. Ep. 131, 132, 133.
(2) Helg. pag. 73.
(3) Glab. III, Hist. c. 9.

(1) Vita n. 29, Sæc. 6, Act. Ben. p. 344. Vita n. 24, p. 346, to. 9, Conc. p. 834, Sæc. 6, B. 340.
(2) Helgald. p. 76.

n'ayant été faite que plusieurs siècles après. Son fils Henri, déjà sacré quatre ans auparavant, en régna encore vingt-neuf.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauslin, archevêque de Bourges, étoit mort l'année précédente mil trente, après avoir tenu le siége dix-sept ans, et Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succédé. Il tint un concile le premier jour de novembre mil trente-un, où assistèrent avec lui Etienne, évêque du Puy, Rençon de Clermont, Raymond de Mende, Emile d'Alby, et Deus-Dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons, dont le premier porte que, dans toutes les églises soumises à ces évêques, le nom de saint Martial, docteur de l'Aquitaine, ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les apôtres, comme le saint-siége de Rome et plusieurs anciens pères l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX avoit envoyé une lettre sur ce sujet, adressée à tous les évêques, les abbés et les autres fidèles de toute la Gaule, et elle fut lue en ce concile (1). Deux ans devant, c'est-à-dire l'an mil vingt-neuf, on avoit décidé de même en faveur de l'apostolat de saint Martial, dans un concile de Limoges; et Jourdain, qui en étoit évêque, avoit défendu, sous peine d'anathème, de plus agiter cette question dans son diocèse.

On ordonna encore au concile de Bourges que les enfants légitimes, principalement des prêtres et des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé, et que ceux qui y étoient déjà ne seroient point promus aux ordres supérieurs; que les serfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé qu'ils n'eussent reçu de leurs seigneurs une entière liberté. Défense de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit par bêtes de somme, sinon en grande nécessité. Défense aux séculiers de prendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclésiastiques que l'on appeloit fiefs presbytéraux (2). On traita aussi dans ce concile de la paix que l'on vouloit établir pour arrêter le cours des guerres particulières.

XXIV. Concile de Limoges. Saint Martial.

Le jeudi, dix-huitième du même mois de novembre mil trente-un, on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon présida, et neuf évêques y assistèrent, savoir: les cinq qui avoient été au concile de Bourges, et de plus Jourdain de Limoges, Isambert de Poitiers, Arnaud de Périgueux, Rohon d'Angoulême (3). L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la première session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocèse commettoient contre l'Eglise et contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent que ceux qui troubloient ainsi l'Eglise étoient dignes d'anathème. Alors Odolric, abbé de Saint-Martial de Limoges, qui étoit assis auprès de l'évêque et revêtu des ornements sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, et, quand on eut fait silence, il dit: Je vous prie, vénérable évêque, qu'avant que l'on traite d'aucune affaire on termine la question de l'apostolat de saint Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré, vous et moi, la convocation de ce concile. Jourdain, évêque de Limoges, dit: Comme cette vérité a été autorisée, premièrement par le pape, ensuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de novembre, où je n'étois pas présent, je veux aussi que la question soit ici maintenant décidée en ma présence, pour finir la dispute par ce troisième jugement.

Engelric, chanoine du Puy, estimé fort docte, se leva, et dit: Une infinité d'ignorants disent qu'il n'est point apôtre, parce qu'il n'est point du nombre des douze; mais saint Jérôme dit, que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en sa chair, et qui prêchèrent ensuite son Evangile, furent nommés apôtres; et ceux que les apôtres avoient ordonnés, comme Epaphrodite, Silas et Judas. On apporta dans le concile le commentaire de saint Jérôme, sur l'épître aux Galates, et on vérifia le passage.

Azenaire, abbé de Massiac et de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour et dans tous les monastères de France, il avoit toujours vu nommer saint Martial entre les apôtres; mais que le roi Robert lui ayant donné cette abbaye en Berri, il y avoit trouvé un autre usage, et l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jérusalem, et me trouvant à Constantinople le samedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient saint Martial entre les apôtres. Odolric, abbé de saint Martial de Limoges, dit encore: Autrefois lorsque j'étudiois à Saint-Benoît en France, sous le savant Abbon, je trouvai que la coutume y étoit de nommer saint Martial entre les apôtres, et de même sous Gauslin son successeur. Mais du temps du roi Robert, Hugues, mon prédécesseur, étant à sa cour à Paris, il s'émut sur ce sujet une dispute entre les François et les Limousins, à laquelle je fus présent. Les Limousins disoient: Vous ne faites pas bien de nommer saint Martial le dernier des apôtres; nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soutint l'opinion des François, disant que saint Martial devoit être reconnu apôtre, puisqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de saint Pierre et de saint Etienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre et de la main de saint Pierre, ordonné évêque par Jésus-Christ même le jour

(1) To. 9, pag. 864; to. Conc. p. 687, E.
(2) C. 8, 9, 15, 21.
(3) To. 9, p. 869.

de son ascension, et envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte (1). Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi et de tous les assistants.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de saint Martial. C'étoit une histoire de sa vie composée sous le nom d'Aurélien, son disciple, où se trouvent tous ces faits, mais qui étoit inconnue avant le dixième siècle, et que tous les savants reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous savons de plus certain touchant saint Martial, est le peu qu'en dit Grégoire de Tours : savoir, qu'il fut envoyé en Gaule par le pape avec saint Denis et les autres premiers évêques, vers l'an deux cent cinquante, qu'il fut évêque de Limoges, et y prêcha l'Evangile avec grand succès ; enfin qu'il étoit honoré comme confesseur (2).

Gérauld, abbé de Solignac, se leva ensuite dans le concile de Limoges, et dit : Nous avons chez nous de très-anciens livres, où saint Martial est nommé apôtre ; mais la négligence des ecclésiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs, croyant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les apôtres. Un savant clerc d'Angoulême dit entre autres choses : Il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, savants et vertueux, l'un nommé Siméon, l'autre Côme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient saint Martial, et ils répondirent tout d'une voix qu'ils le connoissoient pour apôtre et pour un des soixante-douze disciples. Plusieurs autres parlèrent encore dans le concile, alléguant en général d'anciens livres et une ancienne tradition, mais sans spécifier aucun temps précis, et se fondant toujours sur les prétendus actes de saint Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Après de longs raisonnements sur ce sujet, Aimon, archevêque de Bourges, dit : Nous fîmes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoyée à tous les évêques des Gaules ; et tous les doctes qui y étoient approuvèrent ce qu'elle contient, et que vous avez institué. Ensuite Jourdain, évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en mil vingt-neuf, et tous se trouvant du même avis, les évêques se levèrent pour aller célébrer la messe dans l'église de Saint-Sauveur ; car on tenoit le concile dans la cathédrale dédiée à saint Etienne. L'archevêque de Bourges officia à la prière de l'évêque de Limoges ; et après la première oraison, il en ajouta une de saint Martial comme apôtre (3).

XXV. Paix ordonnée.

Après l'Evangile, l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages et les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain, et le troisième jour, pour y traiter de la paix, et de la garder en venant au concile, pendant le séjour et après le retour, sept jours durant, sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce temps, sous quelque prétexte que ce fût. Ensuite le diacre qui avoit chanté l'évangile lut, par ordre des évêques et en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocèse de Limoges qui refusoient ou avoient refusé de prometttre à leur évêque par serment la paix et la justice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles ; et en même temps les évêques jetèrent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient et les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, et tous s'écrièrent : Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix et la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple : Cette même malédiction vient d'être prononcée au concile de Bourges, et nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, et l'archevêque le dernier, appuyèrent ce discours, déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liés, et bénir ceux qu'il auroit bénis. Enfin, lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie, il donna, selon la coutume, la bénédiction solennelle, où il ne manqua pas d'insérer le nom de l'apôtre saint Martial.

Le lendemain vendredi, dix-neuvième de novembre, on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été déclaré touchant saint Martial, et prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre que les évêques des Gaules, saint Denis, saint Saturnin, saint Austrémoine, saint Front de Périgueux, saint Julien du Mans, en ce qu'il avoit reçu de Jésus-Christ même son ordination et sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dès-lors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore, mais l'evêque de Limoges obtint un délai.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, hors le second qui ordonnoit de renouveler l'eucharistie tous les dimanches (1). Il dit qu'il suffisoit de la renouveler douze fois l'année, aux principales fêtes, qui se rencontrent à peu près de mois en mois. Quant aux monastères réguliers, ajouta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés, parce qu'on y observe avec plus de soin et de propreté tout ce qui regarde le service de l'autel, comme je l'ai vu de mes yeux.

On se plaignit au concile que le monastère de Beaulieu, du diocèse de Limoges, avoit pour abbé un clerc séculier qui avoit succédé à son oncle par l'autorité des seigneurs du pays. Les

(1) P. 873.
(2) Greg. 1, Hist Fr. c. 31. Glor. Conf. c. 27. Sup. liv. VI, n. 49. Tilm. to. 4, p. 475. Conc. p. 874.
(3) P. 878, 887, 900.

(1) P. 897.

moines de Beaulieu demandèrent qu'on leur donnât un abbé régulier; l'abbé séculier fut appelé, il se mit à genoux devant les évêques, et les pria lui-même de réformer cet abus; et l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre, avant Noël, un abbé selon la règle.

On demanda si des moines pouvoient quitter un monastère relâché pour passer à un plus régulier, et il fut décidé que oui, puisque l'abbé même peut quitter des moines indociles (1). L'évêque de Limoges rendit témoignage que dans son diocèse il y avoit plusieurs monastères bien réglés, savoir : Saint-Martial, Saint-Martin et Saint-Augustin de Limoges, Chambon, Solignac et Uzerche. Il se plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monastère, que l'on accusoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubusson, excommunié et tué en pillant. L'abbé d'Uzerche, interrogé sur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas rapporté la vérité (2). Dieu me garde de recevoir un excommunié sans votre permission; plus notre état est élevé, plus nous devons être soumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi que ce vicomte a été porté dans notre monastère par ses vassaux à mon insu. Nous n'avons ni reçu ni enterré son corps, nous l'avons fait reporter de-là l'eau sans aucun service divin, et sans qu'il y ait eu aucun clerc présent quand ses vassaux l'y ont enterré.

Alors l'évêque de Cahors dit : Dernièrement, après le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon diocèse; quelque prière que me fissent ses amis et ses parents, je ne voulus jamais l'absoudre pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrèrent dans une église sans mon ordre et sans assistance de prêtre. Le matin on trouva son corps jeté nu sur la terre, assez près du cimetière, quoique le tombeau fût en son entier; et, ses gens l'ayant ouvert n'y trouvèrent que les draps dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, et par-dessus quantité de terre et de pierres. Mais le lendemain, ils trouvèrent encore le corps jeté et le sépulcre entier; ce qui arriva jusqu'à cinq fois. Enfin ils enterrèrent ce corps loin du cimetière, et les seigneurs épouvantés jurèrent la paix comme nous souhaitions.

Odolric, abbé de Saint-Martial, dit aux évêques : Si les seigneurs de Limousin s'opposent à votre dessein d'établir la paix, que ferez-vous? Les evêques le prièrent de leur donner conseil, et il ajouta : Jetez sur tout le Limousin une excommunication générale, en sorte qu'on ne donne la sépulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres mendiants, aux passants, aux enfants de deux ans et au-dessous. Que l'office divin se fasse en cachette dans toutes les églises; mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce, on sonnera les cloches dans toutes les églises, et tous prosternés sur le visage, prieront pour la paix. On dépouillera les autels dans toutes les églises, comme le vendredi-saint, et on couvrira les croix et les ornements. On ne revêtira les autels que pour les messes, et elles se diront à huits-clos. Pendant cette excommunication, personne ne se mariera, personne ne se saluera par le baiser, personne ne mangera de chair ni d'autres viandes que celles dont on use en carême, personne ne se coupera le poil. Tout cela jusqu'à ce que les seigneurs obéissent au concile.

On demanda si on recevroit l'obéissance d'un ou de deux seigneurs sans les autres; et il fut décidé que oui, parce qu'on doit toujours recevoir les pécheurs à pénitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on, sera donc en liberté tandis que les autres seront interdits? Que si tous les seigneurs consentent à la paix, en sorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes désobéissants, ils seront en particulier séparés de la communion du corps et du sang de notre Seigneur, n'entreront point dans l'église, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, et ne boiront point de vin, ne se couperont point leur poil, ne seront visités par aucun clerc dans leurs maladies, et, s'ils meurent, ils seront laissés à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres; personne ne recevra de leurs biens en aumônes, pour le repos de leurs âmes. Si un évêque se laisse fléchir, pour ne pas observer les réglements du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastère de Saint-Martial à Pâques et à la Pentecôte, et que l'on y affranchissoit des serfs; ce que les clercs de la cathédrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on représenta que c'étoit un ancien privilége de Saint-Martial et de quelques autres monastères, à la charge que ceux qui auroient été baptisés seroient présentés le même jour devant l'évêque dans la cathédrale, pour la confirmation (1). Quant aux affranchissements, on montra qu'on pouvoit les faire en toutes les églises.

On décida que l'on pouvoit prêcher, non-seulement à la cathédrale, mais dans toutes les églises, pourvu que le prédicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur, et que l'évêque devoit non-seulement ordonner de faire cette fonction si nécessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur (2). On décida qu'un homme, après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine, ne pouvoit être promu aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier qui, ayant tué Etienne, évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugny, pour faire pénitence. L'abbé

(1) P. 900. (2) P. 920.

(1) P. 905. (2) P. 907, C.

Odilon, le trouvant capable, vouloit le faire ordonner, et consulta le pape, qui répondit : Il est impossible qu'un tel homme soit promu à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains du prêtre, ni communier, sinon à la mort en viatique.

XXVI. Absolution du pape.

On se plaignit de ce que les excommuniés obtenoient du pape la pénitence et l'absolution à l'insu de leurs évêques, et que ces absolutions injustes ruineroient la paix et les décrets du concile (1). Sur quoi Engelric, chanoine du Puy, parla ainsi (1) : Il y a quelques années qu'Étienne, évêque de Clermont, excommunia Ponce, comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme légitime et en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres, et le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois absolument rejeté, et j'aurois confirmé votre excommunication ; car je déclare à tous mes confrères les évêques que, loin de les contredire, je prétends les aider et les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse et annulle cette absolution obtenue par surprise, et le coupable n'en doit espérer que malédiction, jusqu'à ce que vous l'absolviez justement, après la satisfaction convenable.

Les évêques louèrent cette conduite du pape, et ajoutèrent (2) : Nous avons appris des papes et des autres pères que, si un évêque a mis en pénitence son diocésain, et l'envoie au pape pour juger si la pénitence est proportionnée à la faute, le pape peut par son autorité la confirmer, la diminuer, ou y ajouter. De même, si un évêque envoie son diocésain au pape avec des témoins ou des lettres pour recevoir pénitence, comme on fait souvent pour les grands crimes, il est permis à ce pécheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la pénitence et l'absolution sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII. Saint Siméon de Trèves.

Le moine Siméon, qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux sur l'apostolat de saint Martial, étoit un des grands saints de ce siècle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parents grecs et très-nobles, qui l'élevèrent chrétiennement (3). Il n'avoit que sept ans quand son père le mena à Constantinople, où il le fit instruire par les plus savants maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux qu'il voyoit aller à Jérusalem lui donna le désir de faire le même voyage. Après avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, et passa sept ans à conduire les pèlerins avec un saint homme nommé Hilaire ; puis il s'attacha à un reclus qui demeuroit dans une tour, sur le bord du Jourdain. Un jour, comme le jeune Siméon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre des femmes qui venoient abreuver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appela, lui reprocha sans l'avoir vu ce qu'il avoit fait, et même ce qu'il avoit pensé ; puis il ajouta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre père, si vous gardez dans votre cœur les désirs du monde, et si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Siméon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne espérance de vous par la grâce de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, et à Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous récompenser du service que vous m'avez rendu pendant ces années ; mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet, il se déroba de Siméon, et s'enfuit ailleurs.

Siméon avoit un grand désir d'être ermite ; mais, ayant appris, par la lecture de vies des pères, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéissance dans une communauté, il alla à Bethléem, et se rendit moine au monastère de Sainte-Marie, où il demeura deux ans, et exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastère, qui étoit au pied du mont Sinaï, et, après y avoir demeuré quelques années, il se retira par permission de l'abbé dans une petite caverne, sur le bord de la mer Rouge, et y vécut seul près de deux ans. Mais, commençant à y être visité par ceux qui naviguoient sur cette mer, il revint au monastère, d'où il fut envoyé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré désert, à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des frères avoient été envoyés en Occident pour les nécessités du monastère, c'est-à-dire pour recevoir l'argent que leur envoyoit Richard II, duc de Normandie (1) ; car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises presque par tout le monde. Il envoya cent livres d'or au saint-sépulcre de Jérusalem, et faisoit des présents à tous ceux qui vouloient y aller en pèlerinage. Enfin, il venoit tous les ans à Rouen des moines du mont Sinaï recevoir les libéralités du duc, et ils en rapportoient quantité d'or et d'argent. Ceux donc qui avoient été envoyés pour recevoir cette rente étant morts, le duc garda l'argent, et manda qu'on envoyât un moine fi-

(1) P. 908.
(2) P. 909.
(3) Sup. n. 14. Vita Sæc. 6 Ben. p. 372. Boll. 1 jun. to. 19, p. 87.

(1) Glab. lib. I, c. 5.

dèle pour l'emporter. Siméon fut choisi par un commun accord pour ce voyage, et, quoique avec répugnance, il obéit. Entre autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il savoit cinq langues, l'égyptien, le syriaque, l'arabe, le grec et le latin.

Il passa en Egypte, et s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrés par des pirates, et tous massacrés, excepté Siméon, qui se sauva à la nage et arriva à grande peine par terre à Antioche, où les chrétiens le reçurent charitablement, et il fut bientôt connu des principaux et du patriarche même. Il y rencontra Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, qui revenoit de Jérusalem, avec lequel il lia amitié, et s'attacha à lui comme à son père (1). Siméon amena d'Antioche un moine nommé Côme, avec lequel il arriva en France, et fut bien reçu par un comte, nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque temps, pendant lequel le moine Côme mourut. Siméon vint donc seul à Rouen, où il trouva que le duc Richard étoit mort, et ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit due au monastère de Sinaï. A Rouen, Siméon fut logé par un seigneur, nommé Gosselin, qui, par son conseil, bâtit un monastère sur la montagne la plus proche de Rouen, en l'honneur de la sainte trinité, et Siméon y laissa des reliques de sainte Catherine qu'il portoit avec lui. Cette église en garda le nom, et ce fut alors, si je ne me trompe, que sainte Catherine commença à être connue en France. Richard II, duc de Normandie, mourut en mil vingt-huit, et Robert II, son frère, lui succéda (2).

Siméon, se voyant ainsi frustré (3) de ce qui étoit le sujet de son voyage, alla trouver l'abbé Richard à Verdun, et demeura long-temps auprès de lui. Cependant Poppon, archevêque de Trèves, ayant la dévotion d'aller à Jérusalem, le prit pour compagnon de son voyage, et, à son retour, lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit pour demeurer dans son diocèse. Siméon choisit une petite loge dans une tour, près une porte de la ville de Trèves, où l'archevêque l'enferma solennellement, en présence du clergé et du peuple, le jour de Saint-André mil vingt-huit. Siméon acheva saintement ses jours en cette réclusion, où il vécut près de sept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges et de Limoges, tenus l'an mil trente-un, il est souvent parlé de la paix que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le sujet, il faut se souvenir que, depuis près de deux cents ans, c'est-à-dire depuis le règne foible de Louis le débonnaire, l'autorité souveraine étoit peu respectée par tout l'empire françois, en France, en Allemagne, en Italie : chaque seigneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main armée; et, comme les seigneurs se multiplioient à l'infini, ce n'étoient que pillages et violences; elles avoient passé en coutume, et n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus exposés étoient les marchands, les artisans, les laboureurs et le reste du menu peuple, encore serf pour la plupart, mais surtout les moines et les clercs, à qui leur profession défendoit l'usage des armes.

On cherchoit depuis long-temps le remède à un mal si contraire, non-seulement à la religion chrétienne, mais à la société civile, dont il sapoit les fondements; et nous avons vu, dès le règne de Charles le chauve, un grand nombre de décrets des conciles et d'ordonnances des princes contre les rapines, les oppressions des pauvres, et l'usurpation des biens consacrés à Dieu. Mais ces lois s'observoient mal, et ce fut du temps du roi Robert que l'on commença, principalement en Aquitaine, à employer un remède plus efficace. J'en trouve le premier règlement dans un synode tenu au diocèse d'Elne en Roussillon, l'an mil vingt-sept, le seizième de mai (1).

Oliba, évêque d'Ausone, aujourd'hui Vic en Catalogne, présida à ce synode, au lieu de Bérenger, évêque d'Elne, absent outre-mer; l'archiprêtre, l'archidiacre et les autres chanoines y assistèrent, et le peuple y étoit présent (2). On confirma les statuts que ces deux évêques avoient déjà faits et qui étoient mal observés, et on ordonna que, dans tout le comté de Roussillon, personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none de samedi jusqu'au lundi, à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable; que personne n'attaqueroit, en quelque manière que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou marchant avec des femmes; que personne n'attaqueroit une église ou les maisons d'alentour à trente pas; le tout sous peine d'excommunication, qui, au bout de trois mois, sera convertie en anathème; mais pendant les trois mois on fera des prières publiques pour la conversion des excommuniés.

Le moine Glabert, qui vivoit dans le même temps, rapporte que, vers l'an mil trente, le déréglement des saisons causa une famine affreuse; jusque-là que plusieurs en France furent brûlés publiquement pour avoir mangé de la chair humaine (3). Comme on ne pouvoit suffire à enterrer les corps, des personnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où

(1) Sup. liv. LVII, n. 57. Boll. p. 91, n. Mab. p. 376.
(2) Chron. Virdun. p. 182. (3) Vita n. 10.

(1) To. 9, p. 1249.
(2) Marca Concord. IV, c. 14, p. 435.
(3) To. 9, Conc. p. 910. Glab. IV, Hist. c. 4.

on les jetoit en confusion. Pour subvenir à la misère publique, on vendit les ornements des églises, et on vida leurs trésors, suivant les décrets des pères. Cette calamité dura trois ans; mais, loin de servir à la conversion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plupart et les rendre insensibles.

La stérilité fut suivie d'une grande abondance; et alors les évêques et les abbés commencèrent en Aquitaine à assembler des conciles (1). On ordonna ensuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le royaume de Bourgogne, et jusqu'aux extrémités de la France. Les seigneurs étoient invités à s'y trouver avec les évêques, et le peuple s'y rendit avec joie. Tous, grands et petits, étoient disposés à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel, tant ils craignoient de retomber dans la misère passée. On dressa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix que les hommes de l'une et de l'autre condition, j'entends libres ou serfs, devoient inviolablement garder, marchant sans armes et sans crainte, quelque différent qu'ils eussent auparavant.

Glabert ajoute que ceux qui pilleroient ou usurperoient le bien d'autrui, devoient être punis, suivant les lois, de peines pécuniaires ou corporelles. Que les églises devoient être des lieux de sûreté pour tous ceux qui s'y réfugieroient, quelque crime dont ils fussent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix; car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les moines et les religieuses devoient être en sûreté avec ceux qui les accompagnoient par pays. On ordonna de plus que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi et de chair le samedi, sinon en cas de griève maladie ou de fête solennelle qui se rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit dispensé pour sa maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans pour renouveler la promesse de cette paix.

Baudri, évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siècle suivant, ajoute, qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertissoient de renouveler la paix sur la terre (2). Il le manda aux autres, et leur donna ces préceptes pour les imposer aux peuples. Que personne ne portât les armes, soit pour répéter ce qui lui avoit été pris, soit pour venger le sang de son parent; mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain et à l'eau, et que l'on s'abstînt de chair le samedi, disant que ce jeûne suffiroit pour la rémission de tous les péchés, sans y ajouter aucune autre pénitence. Tout cela devoit être promis par serment, et qui refuseroit de le faire seroit excommunié : en sorte que personne ne le visiteroit à la mort, ni ne le mettroit en sépulture. Ils ordonnèrent, ajoute l'auteur, plusieurs autres choses insupportables, qui font même peine à raconter.

(1) C. 5.
(2) Balder. Chr. Camer. lib. III, c. 52. Segeb. Chronogr. an. 1031.

XXIX. Remontrances de Gérard de Cambrai.

Plusieurs les embrassoient volontiers, par l'amour de la nouveauté; mais Gérard, évêque de Cambrai, qui seul du royaume de Lorraine dépendoit de la France, comme suffragant de Reims, ne put jamais être persuadé de recevoir ces règlements. Il disoit que le genre humain a été dès le commencement divisé en trois: ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre; donc, chacun a besoin des deux autres, et les deux du troisième. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes et faire rendre ce qui a été pris par force; on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner sans recevoir la satisfaction convenable, mais le réconcilier avec le meurtrier, suivant l'Evangile. Il ne faut pas imposer à tout le monde le jeûne du vendredi ou du samedi, parce que tous n'ont pas la même force; ni prétendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, et s'exposer au péril d'un parjure. Enfin il est détestable d'excommunier ceux qui refusent de s'y soumettre, et de refuser la visite aux malades et la sépulture aux morts. Il faut nous contenter des décrets anthentiques des pères et des pénitences qu'ils ont réglées pour les avoir méprisés. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque temps auparavant, deux évêques de la même province, Bérold de Soissons et Guérin de Beauvais, voyant que par la foiblesse du roi Robert le royaume se ruinoit, les coutumes du pays étoient méprisées et la justice abandonnée, crurent rendre service à l'état en établissant cette paix suivant la résolution des évêques de Bourgogne (1). Ils voulurent y faire consentir Gérard de Cambrai; mais, examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit que c'étoit troubler l'Eglise, en entreprenant sur l'autorité royale. Car, ajoutoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de réprimer les séditions par la force, de terminer les guerres et faire la paix; le devoir des évêques est d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le salut de la patrie, et de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en secret contre Gérard, disant qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin, il fut tant pressé par les siens, entre

(1) Balder. lib. III, c. 27.

autres par Ledevin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, et par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y consentit bien qu'à regret. Mais l'événement fit voir combien il avoit raison de s'opposer à faire jurer cette paix, car presque tous ceux qui l'avoient jurée faussèrent leur serment.

XXX. Saint Bardon, archevêque de Mayence.

En Allemagne, Aribon, archevêque de Mayence, étant mort, saint Bardon lui succéda. Il étoit noble, et ayant fait ses études dans l'abbaye de Fulde, sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embrassa la vie monastique (1). Comme il lisoit continuellement le pastoral de saint Grégoire, ses confrères lui en demandèrent la raison et il répondit en riant : Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi qui, ne trouvant personne qui veuille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard, abbé de Fulde, ayant bâti un nouveau monastère près du grand, en donna la conduite à Bardon; et l'empereur Conrad étant venu à Fulde, et ayant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoissoit déjà de réputation, et qui étoit parent de la reine, son épouse. Il l'embrassa et promit de l'élever en dignité à la première occasion. En effet, il manda peu de temps après à l'abbé Richard de le lui envoyer, et lui donna l'abbaye de Vertigne, près de Cologne, quelque temps après celle d'Herfeld, près de Fulde, et Bardon fut abbé des deux ensemble.

Aribon, archevêque de Mayence, se trouva avec l'empereur à Paderborn, à la fête de Noël mil trente, et lui demanda congé d'aller à Rome (2). Il partit l'année suivante après la chandeleur, et au retour il mourut le treizième d'avril mil trente-un, après avoir tenu le siége dix ans. On porta son bâton pastoral à l'empereur Conrad, qui tint conseil sur le choix du successeur. Après que l'on eut nommé plusieurs sujets, quelqu'un dit que, suivant les priviléges de l'abbaye de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis de différer l'élection; et il se trouva en effet que les priviléges le portoient et que les rois précédents les avoient suivis. Sur ce fondement, Richard, abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardoit; et ayant donné ordre aux affaires de la maison, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient : Ne vous affligez point, mes frères, je ne vous serai point ôté. J'ai vu cette nuit notre frère Bardon sur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ses brebis paissoient autour de lui, et une fontaine très-claire sortoit de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi, cédons à la volonté souveraine.

L'assemblée pour l'élection se tint au mois de juin la veille de Saint-Pierre; le roi dit, sans nommer personne, qu'il connoissoit un sujet très-digne; puis il appela Bardon, et déclara qu'il lui donnoit le siége de Mayence suivant le privilége de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain vingt-neuvième de juin mil trente-un, étant environ dans sa cinquantième année. L'empereur célébra cette année la fête de Noël à Goslar : Bardon s'y trouva; et, suivant la prérogative de sa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'Evangile; et plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain, jour de Saint-Etienne, Thierry, évêque de Metz, célébra la messe, et fit un sermon qui fut loué de tout le monde. C'est là, disoit-on, un évêque. Le jour de Saint-Jean on envoya demander à l'archevêque Bardon qui célébreroit la messe. Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient, sous prétexte de la fatigue d'officier si souvent; mais il fit un sermon qui fut admiré et fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi; nos envieux sont confondus, et il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris du jour précédent. Il retourna à son diocèse et le gouverna vingt ans.

A Hambourg, l'archevêque Libentius II mourut le vingt-cinquième d'août mil trente-deux, extrêmement regretté, et son successeur fut Herman, prévôt du chapitre d'Halberstat (1). Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, et le pallium du pape Benoît IX; il tint le siége de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de simplicité que de prudence; et suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocèse. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite et si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clément II.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX, pape.

Il y eut une grande éclipse de soleil, le vendredi vingt-neuvième de juin, fête de saint Pierre, l'an mil trente-trois, et le même jour quelques-uns des principaux d'entre les Romains conspirèrent contre le pape Jean XIX, le voulant tuer, ce qu'ils ne purent exécuter, et ils le chassèrent

(1) Vita Sæc. 6, Ben. 2, p. 5. (2) Chr. Saxo. 1003.

(1) Adam. lib. II, c. 50.

seulement de son siége. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit et soumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année, le huitième novembre, après avoir tenu le saint-siége neuf ans et trois mois. On ordonna à sa place Théophylacte, son neveu, fils d'Albéric, comte de Tusculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans; mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX, et il occupa le saint-siége onze ans et près de cinq mois, le déshonorant par sa vie infâme. La simonie régna ainsi à Rome pendant vingt-cinq ans (1).

XXXII. Fin de saint Siméon de Trèves.

Poppon, archevêque de Trèves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jérusalem, par la permission de Jean, votre prédécesseur, des méchants commencèrent dans notre pays à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abstenir (2). J'ai souvent prié le roi, mon maître, d'y remédier, et je me suis adressé au même pape, mais sans effet. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer un homme des plus considérables et des plus habiles qui soient auprès de vous pour m'aider contre ces violences, et me conseiller sur un autre sujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il est mort chez nous, ces jours-ci, un homme d'une vie très-sainte, dont nous devons croire qu'il est avec les bienheureux, si nous avons égard aux miracles que Dieu opère par lui. C'est pourquoi notre clergé et notre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer sa vie et ses miracles, afin que, si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, et lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Ce saint homme qui venoit de mourir à Trèves, étoit le reclus Siméon. Depuis sa réclusion, il souffrit de grandes tentations, tant des démons que des hommes (3). Etant arrivé un grand débordement d'eau, le peuple alla se figurer que ce reclus en étoit cause, et que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque, avec de grands cris, de le chasser, et vinrent enfin à sa cellule en foule, jetant des pierres dont une fenêtre fut brisée, et le voulant lapider; mais Siméon demeuroit immobile, rendant grâces à Dieu et priant pour eux. Quand il sut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à personne, pas même à celui qui le servoit, et mourut ainsi seul avec Dieu, le premier jour de juin, l'an mil trente-cinq. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monastère de Trèves, qui avoit connu le saint particulièrement, et avoit eu grande part à sa confidence.

Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, et ce fut apparemment celle que l'on envoya à Rome. Le pape ne répondit pas sitôt à la lettre de l'archevêque, mais enfin il lui envoya un légat comme il désiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Siméon, qui fut célébrée à Trèves le mercredi dix-septième de novembre mil quarante-deux, indiction dixième; et toutefois l'Eglise l'honore le jour de sa mort (1). L'archevêque fonda en son honneur une église collégiale, au lieu de sa réclusion et de sa sépulture; et cette église subsiste encore. A Cologne, l'archevêque Pilegrim mourut l'an mil trente-six, après avoir rempli dignement ce siége pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

XXXIII. Saint Poppon, abbé de Stavelo.

En ce temps étoit célèbre saint Poppon, abbé de Stavelo, au diocèse de Liége. Il naquit en Flandre vers l'an neuf cent soixante-dix-huit, et suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dès lors de vivre dans une grande piété (2). Il alla en pèlerinage à Jérusalem et ensuite à Rome. Le comte de Flandre, Baudouin le barbu, et les principaux seigneurs le chérissoient; un d'entre eux voulut même lui donner sa fille, mais il la refusa, et, ayant résolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à Saint-Thierry près de Reims, où l'abbé Richard de Verdun l'ayant vu, le prit tellement en affection qu'il obtint de l'abbé de Saint-Thierry de le lui envoyer, et le retint auprès de lui à Saint-Vannes. Poppon y attira ensuite sa mère, d'Adelouive, veuve depuis long-temps; non-seulement elle prit le voile, mais elle se fit recluse, et elle est comptée entre les saintes.

L'abbé Richard ayant reçu du comte de Flandre le monastère de Saint-Vaast, y envoya Poppon, pour le gouverner en qualité de prévôt; ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastère. De là, il alla trouver l'empereur saint Henri, pour les affaires de la maison, et gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un spectacle auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des ours un homme nu frotté de miel. Poppon représenta si bien à l'empereur et aux seigneurs l'inhumanité de ce divertissement, qu'il en fit abolir l'usage. L'empereur Henri lui donna, quelque temps après, l'abbaye de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappelé à Verdun; et, deux ans après, il lui donna encore l'abbaye de Saint-Maximien de Trèves, où les

(1) Glab. IV, c. 3. Papebr. Conat. Glab. IV, c. 5, et V, c. 5.
(2) Mabill. Sæc. 6, Ben. p. 369. Sup. n. 27.
(3) Sup. n. 27. Vita n. 3.

(1) Martyr. R. 1 jun. Chr. Saxo. 1036. Sup. liv. LVIII, n. 47.
(2) Vita ap. Boll. 25 janu. to. 2, p. 638, Sæc. 6, Ben. p. 569.

moines qu'il vouloit réformer lui donnèrent du poison, mais sans effet.

Après la mort de l'empereur saint Henri, il s'employa avec succès à réunir les princes de l'empire, divisés entre eux, et ensuite à faire la paix entre Conrad, roi d'Allemagne, et Henri, roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en mil vingt-neuf, l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon; mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque selon les canons. L'empereur, ayant depuis appris la vérité, lui fit des reproches de cette fiction; et Poppon répondit qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé qu'il exerçoit. L'empereur, charmé de son humilité, résolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbayes qui vaqueroient dans son royaume. Ce qui lui donna occasion d'en réformer plusieurs, où il mit pour abbés des personnes de mérite. On compte jusqu'à quatorze monastères établis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquième de janvier mil quarante-huit.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlagonien, empereur.

Romain Argyre, empereur de Constantinople, avoit eu à son service un eunuque, nommé Jean, qui devint très-puissant sous son règne. Ce Jean avoit quatre frères dont l'un, nommé Michel, changeur de son métier, et faux-monnoyeur, étoit parfaitement bien fait (1). L'impératrice Zoé en devint amoureuse, et s'étant abandonnée à lui secrètement, elle fit empoisonner l'empereur, son mari, par l'eunuque Jean, mais d'un poison lent, qui lui causa une longue maladie. La barbe et les cheveux lui tombèrent; il sentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, et lui faisoient désirer ardemment la mort. Enfin le jeudi-saint, onzième d'avril, indiction seconde, l'an six mil cinq cent quarante-deux, autrement mil trente-quatre, Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit régné cinq ans et demi, et fait beaucoup de bien pendant son règne. Il contribua au rétablissement de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, qui fut achevée par son successeur (2).

La même nuit de sa mort, comme on chantoit la passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais, mais il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort (3). On avoit paré la chambre dorée, et Zoé, assise sur le trône, présenta Michel au patriarche, le pressant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit, mais Zoé et l'eunuque Jean lui donnèrent cinquante livres d'or, et autant au clergé, et

(1) Cedr. p. 733.
(2) P. 731, C.
(3) P. 733, D.

persuadèrent ainsi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur; on le distingue par le surnom de Paphlagonien, et il régna sept ans. Zoé croyoit régner sous son nom, mais l'eunuque Jean se rendit le maître absolu. Michel tomba peu de temps après en démence, ce que l'on appela possession du démon; et on l'attribua à la vengeance divine, aussi bien qu'une grêle épouvantable, et d'autres prodiges qui arrivèrent en même temps, car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande sécheresse, pour laquelle les frères de l'empereur firent une procession. Jean portoit la sainte image d'Edesse, le grand domestique portoit la lettre à Abgar; le protovestiaire, les langes sacrés. Ils marchèrent ainsi à pied depuis le palais jusqu'à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé; mais au lieu de pluie il vint une grêle qui brisa les arbres et les tuiles des maisons.

L'eunuque Jean poussa son ambition jusqu'à vouloir être patriarche de Constantinople, et plusieurs métropolitains entreprirent de faire réussir son dessein; les principaux étoient Démétrius de Cyzique, et Antoine de Nicomédie, eunuque, qui avoit été élevé sur ce siége, sans autre mérite que d'être parent de l'empereur (1). Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoya un écrit qui portoit: Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siége n'a pas été canonique, et que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile; il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans et demi de pontificat, et anathématiser les trois empereurs que j'ai couronnés; alors je céderai le siége à qui le voudra. Démétrius et les autres ayant reçu cette déclaration, furent remplis de honte et de crainte, car Alexis les avoit ordonnés pour la plupart; ils gardèrent le silence, et l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

L'an six mil cinq cent quarante-six, ou mil cinquante-huit, l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Théophane, qui ne leur payoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premièrement avec douceur à les satisfaire, mais il s'emporta et refusa d'obéir. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, et lui envoya demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter jusqu'à ce qu'il lui en vint de Constantinople. L'archevêque protesta avec serment qu'il n'en avoit pas plus de trente livres; mais l'empereur envoya ouvrir son trésor, et on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'est-à-dire trois mille trois cents livres. Il prit sur cette somme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la première année du pontificat de Théophane, et les fit payer jusqu'au courant; il distribua le reste aux pauvres, chassa

(1) P. 740. Sup. liv. LVIII, n. 60.

l'archevêque de son siége, le relégua à une maison de campagne, et mit à sa place Prométhée, qu'il chargea de lui faire une pension. On voit par-là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

L'empereur Conrad fit épouser au roi Henri, son fils, en mil trente-six, Chunelinde, fille de Canut, roi d'Angleterre, et elle fut couronnée reine. La même année, l'empereur passa en Italie pour apaiser une révolte générale des vassaux contre leurs seigneurs. Car ils disoient que si l'empereur ne vouloit pas leur rendre justice, ils se la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, et passa à Vérone la fête de Noël, où commençoit l'an mil trente-sept, suivant la manière de compter de ce temps-là (1). Ensuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Héribert dans l'église de Saint-Ambroise. Le même jour, le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur s'il vouloit favoriser leur conjuration. Il en fut indigné, et leur ordonna de se trouver au parlement qui se tiendroit à Pavie.

Là, il fit justice à tous ceux qui lui portèrent des plaintes. Un comte nommé, Hugues, et plusieurs autres Italiens exposèrent les injustices que leur avoit faites l'archevêque de Milan; l'empereur l'ayant appelé, lui ordonna de les satisfaire tous; il se retira d'abord, puis il revint, et dit insolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de saint Ambroise, ou que j'ai acquis de quelque manière que ce soit, je le garderai sûrement toute ma vie, et je n'en quitterai pas la moindre chose par l'ordre ou à la prière de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il répéta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie; et, de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, et le mit à la garde de Poppon, patriarche d'Aquilée, et de Conrad, duc de Carinthie. Ils le menèrent jusqu'à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, et vint à Milan où il se fortifia, et tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque et les trois évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance, conjurèrent secrètement avec Othon, comte de la Haute-Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration ayant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, et les envoya en prison au-delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouvèrent mauvais que des évêques eussent été condamnés sans être jugés canoniquement; et le jeune roi Henri désapprouvoit secrètement la conduite de son père, à l'égard de l'archevêque et de ces trois évêques. C'étoit avec raison, car comme après la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri, son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement qui lui étoient offertes par le pape et par les autres évêques, le pape, du consentement de tous les évêques, le frappa d'anathême, et l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne put le mettre en possession; Héribert s'y maintint jusqu'à la mort, et les Milanois ruinèrent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Crémone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur, après quoi il retourna à Rome; et l'empereur, ayant passé le Pô, vint à Parme célébrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitants ayant pris querelle avec les Allemands, il s'émut une sédition, où il se fit un grand massacre, et la ville fut pillée et en partie brûlée.

L'empereur passa en Pouille, et l'impératrice alla à Rome faire ses prières; puis elle rejoignit l'empereur, et ils allèrent ensemble au mont Cassin (1). L'empereur, après sa prière, entra dans le chapitre pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternèrent devant lui, et, s'étant relevés, ils dirent : Nous attendions votre arrivée, comme les âmes des justes attendoient dans les enfers la venue du Rédempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes, et les moines, après s'être prosternés une seconde fois, lui racontèrent les maux que Pandolfe, prince de Capoue, leur avoit faits depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu et de saint Benoît de les en délivrer. L'empereur saint Henri, à son dernier voyage d'Italie, avoit emmené Pandolfe en Allemagne pour le punir de ses violences; mais, après sa mort, l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capoue, et il recommença à persécuter les moines du mont Cassin (2). Il retint à Capoue l'abbé Théobalde, s'empara de tous les biens du monastère, et le fit gouverner par ses valets, le réduisant à une telle disette que, le jour de l'assomption de Notre-Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Les moines avoient déjà porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, et cette année même à Milan. Ils les renouvelèrent donc au mont Cassin, et l'empereur leur as-

(1) Vippo. pag. 440. Chr. Saxo. 1037.

(1) Chr. Cassin. lib. II, c. 65. Mabill. Sæc. 6, p. 102.

(2) Sup. liv. LVIII, n. 49. Chr. Cass. c. 58, 59.

sura avec serment qu'il n'étoit venu en ces quartiers-là que pour ce seul sujet, et qu'il protégeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite, ayant demandé leur bénédiction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre brodé d'une broderie d'or, fit élire Richer abbé, car Théobalde étoit mort, et confirma tous les biens du monastère. Richer le gouverna très-sagement jusqu'à l'an mil cinquante-cinq qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Cassin plusieurs saints personnages, qui vécurent depuis le commencement de ce onzième siècle jusqu'au milieu, et on en compte jusqu'à douze (1).

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III, roi.

L'empereur Conrad vint ensuite en Allemagne; mais la peste, causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, et la jeune reine Chuneline, épouse du roi, son fils. L'empereur lui-même, étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année suivante mil trente-neuf, mourut subitement le lendemain lundi, quatrième de juin, après avoir régné près de quinze ans. Son fils Henri III, surnommé le noir, lui succéda et régna dix-sept ans (2).

XXXVII. Fin de saint Etienne, roi de Hongrie.

Saint Etienne, roi de Hongrie, étoit mort l'année précédente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions; il perdit plusieurs enfants en bas âge, mais il s'en consoloit par les grandes espérances que lui donnoit le seul qui lui restoit, nommé Emeric (3). Il le fit élever avec grand soin, et composa pour son instruction un traité ou décret, divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes généraux pour la religion et les mœurs; le second sont des lois à peu près semblables aux autres lois barbares (4). Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçue, qu'il parvint à une haute piété; et, étant une nuit en prières, il promit à Dieu de garder la virginité, mais il tint cette résolution très-secrète. Ainsi le roi son père, voulant assurer la succession du royaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il céda à la volonté de son père et se maria, mais sans préjudice de son vœu; et il ne toucha point à son épouse, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-Royale, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'Eglise l'honore-t-elle entre les saints le quatrième de novembre (5).

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte; et, afin d'attirer sur lui la miséricorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déjà très-grandes, surtout envers les étrangers. Il fit donc à l'occasion de cette mort de grandes largesses, premièrement aux moines et aux clercs, puis aux autres pauvres, et envoya même des aumônes aux monastères des pays étrangers. Il avoit une confiance particulière en un saint ermite, nommé Gunther, retiré en Bohême; et, quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de son trésor. Enfin le saint roi Etienne, ayant été longtemps malade et sentant approcher sa fin, appela les évêques et les seigneurs de sa cour, qui étoient chrétiens, et leur recommanda surtout de conserver la religion nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinzième d'août mil trente-huit, jour de l'assomption de la Sainte-Vierge, et fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-Royale; mais, s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, et sa sainteté reconnue par un culte public (1). L'Eglise l'honore le vingtième d'août, jour de sa translation.

XXXVIII. Saint Gunther, ermite.

L'ermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Thuringe, illustre par sa naissance et sa dignité, qui, touché du repentir des péchés de sa jeunesse, alla trouver saint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, et ensuite évêque d'Hildesheim (2). Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, et l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens, qui étoient grands, et les donna au monastère d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers, se réservant toutefois pour sa subsistance le monastère de Guelingue, dont il jouissoit étant séculier, suivant l'abus de ce temps-là : ce qui fut cause que l'abbé différa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastère d'Altaha, soumis au même abbé, il alla par sa permission demeurer à celui de Guelingue, qu'il s'étoit réservé. Mais, comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, et venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard, qui lui dit enfin, d'un ton ferme et sévère, qu'il se soumît à l'obéissance et à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit et retournât dans le siècle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther et lui représenta fortement qu'il ne pouvoit servir deux maîtres. Ainsi il abandonna Guelingue, et revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur et son

(1) Mabill. Sæc. 6. Ben. pag. 102.
(2) Vippo. p. 442.
(3) Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 19.
(4) Post. Bonfin. Vita S. Em. ap. Sur. 4 nov.
(5) Martyr. R. 4 nov.

(1) Martyr. R. 20 aug.
(2) Vita Sæc. 6, Ben. p. 475. Sup. liv. LVIII, n. 58.

austérité, en sorte que saint Etienne, roi de Hongrie, son parent, en entendit parler, et désira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther se rendit à la troisième, et avec la permission de son abbé il alla avec les envoyés du roi, qui le reçut avec un extrême joie. Il le fit manger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un désert des forêts de Bohême, où il fonda un ermitage ou nouveau monastère l'an mil huit, et y demeura trente-sept ans. Lui et ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté; leur nourriture étoit grossière, ils ne buvoient que de l'eau, et encore par mesure. Gunther, qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques psaumes; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte Ecriture et aux discours des autres, que souvent il en expliquoit les sens les plus mystérieux, tantôt en souriant, tantôt plus sérieusement, en sorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir ouï de lui un discours sur saint Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistants. Il mourut le neuviéme d'octobre mil quarante-cinq, et est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine, roi de Pologne.

Cependant Micislas, roi de Pologne, étant mort l'an mil trente-quatre, et son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interrègne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenue odieuse, se retira en Saxe sous la protection de l'empereur Conrad, et son fils Casimir la quitta quelque temps après pour venir en France, et se rendit moine à Clugny sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le désordre étoit extrême; la religion, encore nouvelle, se trouvoit en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas, duc de Bohême, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le pays, prit les meilleures villes, entre autres Gnesne, qui étoit la capitale, d'où, par le conseil de Sévère, évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert, leur évêque; mais les Polonois prétendent que les clercs de l'église de Gnesne trompèrent les Bohémiens, et leur donnèrent à la place le corps de saint Gaudence, frère de saint Adalbert (1). Les richesses de cette église, qui étoient grandes, furent pillées, entre autres un crucifix d'or du poids de trois cents livres, et trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an mil trente-huit.

L'année suivante, Etienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres evêques de Pologne, envoya une députation à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Le pape Benoît IX ayant délibéré sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas et l'évêque Sévère seroient excommuniés jusqu'à l'entière restitution des choses saintes. Toutefois, pour ne pas les condamner sans les ouïr, ils furent cités à Rome, et y envoyèrent des députés, qui les excusèrent sur la dévotion pour de si précieuses reliques et sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu; mais depuis, ayant gagné par présents les cardinaux, ils obtinrent l'absolution de leur prince sans faire aucune restitution.

D'un autre côté, les Polonois, ennuyés de l'anarchie, résolurent de rappeler Casimir, fils de leur dernier roi; mais ne sachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyèrent en Allemagne vers la reine Rixa, sa mère, qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny, où, par la permission de l'abbé saint Odilon, ils parlèrent à Casimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des seigneurs et de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir apaiser les divisions, et le délivrer de ses ennemis. Casimir répondit qu'il n'étoit pas à lui, puisqu'il n'avoit pu même leur parler sans l'ordre de son abbé. Ils vinrent donc à saint Odilon, qui, après avoir pris conseil, leur répondit qu'il n'étoit pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devoient s'adresser au pape, qui seul avoit dans l'Eglise la puissance souveraine.

Les députés de Pologne allèrent à Rome, et ayant eu audience du pape Benoît IX, ils lui représentèrent le triste état de leur pays, et le besoin qu'ils avoient du prince Casimir, pour la conservation du royaume et de la religion. Le cas étoit nouveau et la demande extraordinaire; toutefois, après avoir bien consulté, le pape crut devoir l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux, lui permettant non-seulement de sortir du monastère et de rentrer dans le monde, mais de se marier, à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au saint-siége chacun un denier de redevance. Ainsi Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, et épousa Marie, sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfants. Il commença à régner l'an mil quarante-un. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monuments de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singulière (1). Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit longtemps après.

(1) Dubrav. lib. 7, pag. 52. Sup. l. LVII, n. 45.

(1) Mabill. Elog. S. Odil. n. 120, Sæc. 6.

XL. Alebrand, archevêque de Hambourg.

A Hambourg, après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bézelin, surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, et Benoît IX lui envoya le pallium (1). Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragants avec les sept autres évêques de Saxe, et tint le siége dix ans. Ce fut un très-digne prélat, et qui fit de très-grands biens à ses deux églises de Brême et de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé; et pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius, son prédécesseur, il rebâtit le cloître de Brême, et rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman, et renouvela celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église et la maison épiscopale qui n'étoient que de bois; et cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion; mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infidèles, à Slesvic, à Ripen, et un troisième chez les Sclaves sans siége fixe. Enfin, l'archevêque Alebrand mourut l'an mil quarante-trois, vers le quinze d'avril, et fut enterré à Brême. Son successeur fut Adalbert, prévôt d'Halberstat, homme très-noble, bien fait de sa personne et orné de grands talents (2); il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, et le pallium du pape Benoît IX, et fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur et des seigneurs, et de douze évêques, qui lui imposèrent les mains. Il tint le siége vingt-neuf ans.

XLI. Trêve de Dieu.

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix, comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une trêve pour certains jours, c'est-à-dire que depuis le mercredi matin jusqu'au lundi matin, personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, et n'exigeroit point de gages d'une caution (3). Quiconque y contreviendroit, payeroit la composition des lois, comme ayant mérité la mort, ou seroit excommunié et banni du pays. On nomma cette convention la trêve de Dieu, et l'on crut qu'il l'avoit approuvée par un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plutôt que les autres, en vue des mystères qui y furent accomplis : la cène de Notre Seigneur, sa passion, sa sépulture, et sa résurrection.

Cette trêve fut établie par les évêques en plusieurs conciles, et deux saints abbés y travaillèrent puissamment, savoir, Odilon de Clugny et Richard de Verdun (1). Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premièrement en Aquitaine, puis en Austrasie : les Neustriens, ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappés de la maladie des ardents, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs, venant trouver Richard, furent guéris par ses prières; et son monastère étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la poussière râclée de la pierre du sépulcre de Notre Seigneur, et leur faisoit jurer la trêve. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'après la messe; mais il y avoit un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire à la dévotion des malades, qui arrivoient à tous moments.

XLII. Saint Odilon refuse l'archevêché de Lyon.

Saint Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lyon. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siége fut disputé par plusieurs contendants, qui n'avoient autre mérite que leur ambition (2). Le premier fut Bouchard, neveu du défunt, évêque d'Aouste, qui quitta son siége, et s'empara insolemment de celui de Lyon; mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, et condamné à un exil perpétuel. Ensuite, un comte, nommé Girard, y mit de sa seule autorité son fils encore enfant, qui peu de temps après fut réduit à s'enfuir et se cacher. Le pape, informé de ces désordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité pour faire en sorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lyon, suivant le désir de tout le clergé et de tout le peuple. Aussitôt le pape lui envoya le pallium et l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme, considérant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, et garda le pallium et l'anneau pour le futur archevêque.

Le pape, c'étoit Jean XIX, écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes (3) : Saint Grégoire nous enseigne que plusieurs choses paroissent bonnes, qui ne le sont pas : et qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéissance? Vous savez combien saint Benoît la relève. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'église de Lyon, qui vous deman-

(1) Adam. lib. II, c. 51. Cossart. to. 9, Conc. p. 913.
(2) Lib. III, c. 1. Glab. V, c. 1, p. 55. V.
(3) Sup. n. 18. V. not. Marc. concord. IV, c. 14.

(1) Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. LVIII, n. 57.
(2) Glab. V, c. 4.
(3) Jo. Ep. 2, to. 9, Conc p. 858, et to. 2, Spicileg p. 387.

doit pour époux, et dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez méprisé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiscopale ; mais nous ne pouvons laisser impunie votre désobéissance à l'égard de l'église romaine et de nous, si vous ne la réparez par la soumission. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'âmes, à qui vous pourriez être utile par votre exemple et votre doctrine. Je laisse le reste à dire à l'évêque Geoffroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous et à vos confrères. Nonobstant cette lettre si pressante, Odilon persista dans son refus ; et le pallium avec l'anneau demeurèrent à Clugny. Cependant Henri, roi d'Allemagne et d'Austrasie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'église de Lyon ainsi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (1). Mais il représenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une si grande charge, et qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric, archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu et la science, et qui se trouvoit alors à Besançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas assez connu. Le roi admirant ce désintéressement, et voyant qu'Oldalric étoit souhaité par les évêques et par le peuple pour l'archevêché de Lyon, le lui donna ; et il le gouverna dignement pendant cinq ans.

XLIII. Fin de Richard, abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit aussi refusé l'évêché de Verdun ; mais il faut reprendre la suite de sa vie. Il s'opposa fortement à Heimon, son évêque, qui, employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastère de Saint-Vannes (2). L'abbé Richard lui représenta qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prières nocturnes ne soient troublées par le bruit et les cris du peuple. L'évêque qui, comme grand seigneur, ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein ; et l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, et l'abbé cédant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce temps il fit deux miracles : un lépreux fut guéri, pour être entré dans le bain après lui, et un aveugle recouvra la vue, ayant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant ouï parler, fut touché de repentir, et l'envoya prier de revenir à son monastère ; à quoi il obéit.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pèlerinage de Jérusalem, qu'il désiroit ardemment depuis long-temps ; et le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands ; car l'abbé mena avec lui jusqu'à sept cents pèlerins, et les défraya tous (1). Etant arrivé à Constantinople, il y séjourna quelque temps, pour visiter les lieux de dévotion, et sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche et de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un et l'autre : l'empereur lui fit de riches présents, et le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraie croix. Quand il fut sur les terres des infidèles, il continua, comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant le chemin, et même de célébrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infidèles, qui lui jetoient quantité de pierres ; en sorte que ceux de sa suite étoient obligés de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusqu'à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fût atteint d'aucune pierre. Les infidèles eux-mêmes en étoient surpris, et venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jérusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine-sainte, et le samedi assista à la cérémonie du feu nouveau, que l'on croyoit dès-lors descendre par miracle au saint-sépulcre. Il se baigna dans le Jourdain, et visita toute la terre-sainte. Le patriarche de Jérusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Siméon, comme il a été dit ; et enfin, après un si long voyage, il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joie incroyable (2).

Heimon, évêque de Verdun, étant mort l'an mil vingt-quatre, son successeur fut Rambert, qui tint le siége quatorze ans ; et ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la première année de son règne, c'est-à-dire l'an mil trente-neuf, donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard, son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé, qui étoit déjà fort âgé, survécut encore sept ans, et mourut le quatorzième de juin mil quarante-six. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

XLIV. Michel Calafate, empereur, puis Constantin monomaque.

L'empereur Michel Paphlagonien, se sentant pressé de sa maladie, et désespérant d'en guérir, se fit couper les cheveux, et reçut l'habit monastique des mains du moine Côme, qui étoit toujours avec lui et l'assistoit de ses conseils (3). Enfin il mourut, témoignant de

(1) Glab. v, c. 1.

(2) Vita Sæc. 6, Act. Ben. p. 526.

(1) P. 550.

(2) Sup. n. 27.

(3) Cedr. p. 749.

grands sentiments de pénitence des crimes qu'il avoit commis contre son prédécesseur ; car du reste il avoit assez bien vécu. Il mourut le dixième décembre l'an du monde six mil cinq cent cinquante, de J.-C. mil quarante-un, indiction dixième, ayant régné sept ans et huit mois. Zoé se trouva ainsi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit sous le nom de Michel, son frère. Elle eut bien voulu régner seule ; mais voyant qu'il ne lui étoit pas possible, elle adopta pour son fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, surnommé Calafate, parce que le patrice Etienne son père avoit été calfateur de navires ; mais elle lui fit promettre, sous les plus terribles serments, que toute sa vie il la tiendroit pour sa maîtresse et sa mère, et ne feroit qu'exécuter ses ordres.

Toutefois, au bout de quatre mois le nouvel empereur se laissa persuader d'entrer en défiance de l'impératrice Zoé, et de craindre qu'elle ne le fît périr comme ses deux prédécesseurs ; car on prétendoit qu'elle les avoit empoisonnés. Il résolut de la prévenir ; et croyant s'être assuré l'affection du peuple, il envoya de nuit Zoé dans l'île du Prince, fit arrêter le patriarche Alexis, et le lendemain lundi, d'après l'octave de Pâques, il fit lire au peuple une déclaration pour justifier sa conduite. Mais le peuple s'écria : Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'héritière de l'empire notre mère Zoé. On rappela Théodora, sœur de Zoé, du monastère où elle avoit été enfermée malgré elle ; et Michel, après avoir essayé de se soutenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monastère de Stude, et y prendre l'habit monastique, le mercredi de la même semaine, vingt-unième d'avril mil quarante-deux. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, et le relégua dans un autre monastère.

Zoé vouloit encore régner seule, mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Théodora, et elles régnèrent environ trois mois ensemble (1). Ce fut la première fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes ; et néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macédonien. Zoé, quoique plus vive dans ses sentiments, étoit plus retenue à parler, mais elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité ; Théodora, plus tranquille, parloit plus et donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus sérieuses des amusements de femmes, et leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé : son appartement étoit un laboratoire où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, et des fourneaux allumés, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la piété, au moins extérieure, et honoroit particulièrement la fameuse image de Jésus-Christ nommée antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine, et répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une personne vivante ; et, selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des présages pour l'avenir (1).

(1) Psellus MS. to. 6.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même la nécessité de faire un empereur : et après avoir éloigné de sa cour sa sœur Théodora, elle rappela Constantin monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fût âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisièmes noces : ils furent mariés le onzième de juin, la même année six mil cinq cent cinquante, mil quarante-deux ; le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis, et régna douze ans. L'année suivante mil quarante-trois, indiction onzième, le vingtième de février, mourut le patriarche Alexis, après avoir tenu le siége de Constantinople dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centaines, c'est-à-dire deux mille cinq cents livres d'or, qu'il avoit amassées, et que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état (2). Il fut intronisé le jour de l'annonciation, vingt-cinquième de mars ; et le second de mai l'eunuque Jean eut les yeux crevés, et mourut quelques jours après.

XLV. Révolution en Hongrie.

En Hongrie, après la mort de saint Etienne, Pierre, fils de sa sœur, fut reconnu roi ; mais comme il étoit de race allemande, il voulut donner à des Allemands les gouvernements et les charges ; de quoi les Hongrois irrités choisirent pour roi Ouon ou Aba, beau-frère de saint Etienne ; et Pierre, obligé de s'enfuir la troisième année de son régne, se retira en Allemagne près le roi Henri le noir (3). Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, et fit mourir cruellement les personnes les plus considérables du conseil, durant le carême apparemment de l'an mil quarante-un. Ensuite il vint pour célébrer la Pâque à Chonad, capitale de la province Morissène, dont Gérard étoit évêque. Ce prélat étant invité, de la part des évêques et des seigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refusa ; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce temps-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'église cou-

(1) Sup. XLII, n. 5.
(2) Cedr. p. 758. Sup. liv. LVIII, n. 61.
(3) Chr. Jo. de Thurocz. c. 35, 36. Vita S. Gerardi Sur. 24 sept. et Act. Ben. Sæc. 6. p. 630.

ronné, avec une grande suite du clergé et de peuple; mais l'évêque Gérard monta à la tribune, et parla ainsi au roi par interprète, car il ne parloit pas hongrois : Le carême est institué pour procurer le pardon aux pécheurs et la récompense aux justes. Tu l'a profané par des meurtres, et en me privant de mes enfants, tu m'as ôté le nom de père. C'est pourquoi tu ne mérites point aujourd'hui de pardon; et comme je suis prêt à mourir pour Jésus-Christ, je te dirai ce qui te doit arriver. La troisième année de ton règne, le glaive vengeur s'élèvera contre toi, et tu perdras avec la vie le royaume que tu as acquis par la fraude et la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, surpris de ce discours, faisoient signe à l'interprète de se taire, voulant garantir l'évêque de la colère du roi. Mais l'évêque voyant que la crainte faisoit taire l'interprète, lui dit : Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton père. Enfin il l'obligea à parler; et l'événement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophétie. Il prédit encore qu'il s'élèveroit dans la nation une violente sédition dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gérard de Hongrie.

Gérard étoit Vénitien, et dès l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Ayant entrepris d'aller en pèlerinage à Jérusalem, il passa en Hongrie, où le roi saint Etienne goûta tellement sa doctrine et sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes. Gérard se retira dans le monastère de Béel, que le saint roi avoit bâti à la prière de l'ermite Gunther, et y passa sept ans, s'exerçant au jeûne et à la prière, et n'ayant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des Cinq-Eglises. Le roi saint Etienne ayant établi la tranquillité dans son royaume, tira Gérard de sa solitude, le fit ordonner évêque, et l'envoya prêcher à son peuple : dont il se fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur père. Le nombre des fidèles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, et mit l'évêque Gérard dans celle de Chonad, dédiée à saint George. Là il y avoit un autel de la vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent, où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, et tous les samedis on y disoit l'office de la vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne et toute la Hongrie avoient une dévotion particulière à la Sainte-Vierge.

L'évêque Gérard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée par ce qui est agréable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice; et l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, et alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voyages il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, bâtissant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Ouon, pour se venger du roi d'Allemagne (1), qui avoit reçu chez lui le roi Pierre, entra en Bavière l'an mil quarante-deux, et y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans; mais enfin l'an mil quarante-quatre le roi Henri mit en possession Pierre, qui peu de temps après prit Ouon, et lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophétie de saint Gérard.

La même année mil quarante-quatre, le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premièrement tout ce qui lui étoit dû; puis il réconcilia tous les seigneurs de Souabe et tous les autres qui avoient des inimitiés; enfin il établit une paix inouie jusqu'alors, et la confirma par édit, non-seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son royaume (2). Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnès, fille de Guillaume V, duc d'Aquitaine, et la fit couronner à Mayence.

XLVII. Sylvestre III, puis Grégoire VI, papes.

Cependant le pape Benoît IX se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infâme, et par les rapines et les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple romain, qui, ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an mil quarante-quatre, douzième de son pontificat. On mit à sa place Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III, mais il n'entra pas gratuitement dans le saint-siége, et ne le tint que trois mois (3). Car Benoît, qui étoit de la famille des comtes de Tusculum, insultoit Rome avec le secours de ses parents, et fit si bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toujours sa vie scandaleuse, et se voyoit méprisé du clergé et du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; et moyennant une somme de quinze cents livres de deniers, il céda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira donc dans ses terres hors de la ville, et Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitième d'avril mil quarante-cinq. Il prit le nom de Grégoire VI, et tint le saint-siége environ vingt mois. Le moine Glaber, auteur du temps, finit son histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion du pape Benoît :

---

(1) Herm. Chr. 1042.
(2) Herm. 1043. Marian. 1044.
(3) Papebr. Conat. Desid. Lassin. lib. 3. Dialog. Sæc. 4, Op. Ben. tom. 2, p. 451.

On mit à sa place un homme très-pieux et d'une sainteté connue, Grégoire, Romain de naissance, dont la bonne réputation répara tout le scandale qu'avoit causé son prédécesseur.

Pierre Damien, abbé de Font-Avellane, personnage dèsl ors distingué par son mérite, écrivit au pape Grégoire VI, sur sa promotion, pour lui en témoigner sa joie et celle de toute l'Eglise, par l'espérance de voir sous son pontificat abolir la simonie (1). Mais, ajoute-t-il, on jugera de ce que l'on en doit espérer par l'église de Pesaro; car si elle n'est ôtée des mains de cet adultère, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'espérance des peuples sera entièrement frustrée; s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint-siége rien de bon. Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit : Sachez que pour nos péchés on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le désirent assez, mais ils ne cherchent pas à le mériter. Toutefois, selon la qualité du temps et la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment désiré; puisqu'il est un peu meilleur que les autres, et qu'il a l'élection du clergé et du peuple. Qu'il fasse pénitence de son ambition, et qu'il soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siége sans m'avoir parlé.

XLVIII. Commencements de saint Pierre Damien.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an mil sept. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfants, un des aînés fit des reproches à sa mère, de ce qu'elle leur donnoit tant de cohéritiers; et elle en fut si touchée, que, tordant les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une misérable qui ne méritoit pas de vivre (2). Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bientôt livide de faim et de froid, et n'avoit presque plus de voix, quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison, survint et dit à la mère : Est-ce agir en mère chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses et les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprès du feu, et ayant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur et la couleur; la mère rentra en elle-même, le reprit et acheva de le nourrir.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son père et sa mère. Un des frères qui étoit marié se chargea de son éducation; mais lui et sa femme étoient avares et durs, et traitèrent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossière, le laissoient nu-pieds et mal vêtu, le chargeoient de coups; enfin, quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyèrent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une pièce d'argent, et se croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en achèteroit qui lui fît le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même : Ce plaisir passeroit bien vite, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint-sacrifice pour mon père; et il le fit.

Un autre de ses frères, nommé Damien, le tira de la misère, le prit chez lui, et le traita avec une douceur et une tendresse paternelles. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne et ensuite moine; on croit que ce fut de lui que Pierre prit le surnom qui le distingue (1). Par les soins de ce frère il étudia premièrement à Fayence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître : et il fit un si grand progrès dans les lettres humaines, qu'il fut bientôt en état de les enseigner, et sa réputation lui attiroit de tous côtés un grand nombre de disciples. Se voyant ainsi riche et honoré dans la vigueur de la jeunesse, il ne succomba pas aux tentations de vanité et de plaisir, mais il fit ces réflexions salutaires : M'attacherai-je à ces biens qui doivent périr? et si je dois y renoncer pour de plus grands, ne sera-t-il pas plus agréable à Dieu de le faire dès à présent? Il commença dès-lors à porter un cilice sous des habits de fines étoffes, à s'appliquer aux jeûnes, aux veilles et aux prières. La nuit, s'il sentoit des mouvements excessifs de sensualité, il se levoit et se plongeoit dans la rivière; puis il visitoit les églises et disoit le psautier avant l'office. Il faisoit de grandes aumônes, nourrissoit souvent les pauvres, et les servoit de ses mains.

Il résolut enfin de quitter entièrement le monde, et d'embrasser la vie monastique, mais hors de son pays, de peur d'en être détourné par ses parents et ses amis. Comme il étoit dans cette pensée, il rencontra deux ermites du désert de Font-Avellane, dont il avoit ouï parler; s'étant ouvert à eux, ils le fortifièrent dans son dessein, et comme il témoigna vouloir se retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vase d'argent pour porter à leur abbé, mais ils dirent qu'il étoit trop grand, et qu'il les embarrasseroit dans le chemin; et il demeura fort édifié de leur désintéressement. Pour s'éprouver, il passa quarante jours dans une cellule semblable à celles des ermites; puis, ayant pris son temps, il se déroba des siens et se rendit à Font-Avellane, où, suivant l'usage, on le mit entre les mains d'un des frères pour l'instruire. Celui-ci l'ayant mené à sa cellule, lui fit ôter son linge, le revêtit d'un cilice et le ramena à l'abbé, qui

(1) Petr. Dam. Ep. 2.

(2) Vita Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 247.

(1) Opusc. 45, c. 6.

le fit aussitôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord sans l'avoir éprouvé, et sans le lui faire demander ; mais il se soumit à la volonté du supérieur, quoiqu'alors la prise d'habit ne fût point séparée de la profession.

Le désert de Font-Avellane, dédié à sainte Croix, étoit en Ombrie, dans le diocèse d'Eugubio, et saint Romuald y avoit passé quelque temps. Les ermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules séparées, occupés continuellement à la psalmodie, à l'oraison et à la lecture. Ils vivoient de pain et d'eau quatre jours de la semaine : le mardi et le jeudi ils mangeoient un peu de légume, qu'ils faisoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne, ils prenoient le pain par mesure; ils n'avoient du vin que pour le saint-sacrifice ou pour les malades. Ils marchoient toujours nu-pieds, prenoient la discipline, faisoient des génuflexions, se frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun selon ses forces et sa dévotion. Après l'office de la nuit ils disoient tout le psautier avant le jour. Pierre veilloit long-temps avant que l'on sonnât matines, et ne laissoit pas de veiller encore après, comme les autres, persuadé que les dévotions particulières se devoient pratiquer sans préjudice de l'observance générale.

Ces veilles excessives lui causèrent une insomnie dont il eut peine à guérir, mais depuis il se conduisit avec plus de discrétion, et, donnant un temps considérable à l'étude, il devint aussi savant dans les saintes Ecritures qu'il l'avoit été dans les livres profanes. Il commença donc par ordre de son supérieur à faire des exhortations à ses confrères; et sa réputation venant à s'étendre, le saint abbé Gui de Pomposie, près de Ferrare, pria l'abbé de Font-Avellane de le lui envoyer, pour instruire quelque temps sa communauté, qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit; et son abbé l'ayant rappelé l'envoya quelque temps après faire la même fonction au monastère de Saint-Vincent, près Pierrepertuse, qui étoit aussi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara son successeur du consentement des frères, mais malgré lui; et après la mort de cet abbé, non-seulement il gouverna et augmenta cette communauté, mais en fonda cinq autres semblables. Gui, abbé de Pomposie, mourut le trente-unième mars mil quarante-six, après avoir gouverné ce monastère quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbés qu'il mettoit à sa place pour vivre en solitude, et il est compté entre les saints (1).

XLIX. Grégoire VI cède. Clément II, pape.

Le pape Grégoire VI trouva le temporel de l'église romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proches de Rome, et les oblations des fidèles, il ne lui restoit presque rien pour sa subsistance, tous les patrimoines éloignés ayant été occupés par des usurpateurs (1). Dans toute l'Italie, les grands chemins étoient si remplis de voleurs que les pèlerins ne pouvoient marcher en sûreté s'ils ne s'assembloient en assez grandes troupes pour être les plus forts; aussi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même, tout étoit plein d'assassins et de voleurs: on tiroit l'épée jusque sur les autels et sur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes sitôt qu'elles y étoient mises, et les employer en festins et à l'entretien des femmes perdues.

Grégoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, et promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussés par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'Eglise de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication ; mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces et pensèrent même tuer le pape. Ainsi, il fut réduit à employer la force de son côté, à amasser des armes et des chevaux, et à lever des troupes. Il commença par se saisir de Saint-Pierre, et tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes; puis il retira plusieurs terres de l'Eglise, et rétablit la sûreté des chemins. Les pèlerins s'en réjouissoient; mais les Romains, accoutumés au pillage, disoient que le pape étoit un homme sanguinaire et indigne d'offrir à Dieu le saint-sacrifice, étant complice de tant de meurtres : les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligèrent le roi d'Allemagne, Henri le noir, de passer en Italie, et travailler à la réunion de l'Eglise. Car Benoît IX et Sylvestre III prenoient toujours le titre de papes; et comme il étoit certain que Benoît avoit reçu de l'argent pour céder à Grégoire, on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le saint-siége par simonie. Le roi passa à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte, l'an mil quarante-six, et fit venir près de lui Vidger, qui, ayant été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement et cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché (2). Il entra en Italie sur la fin de la même année et fit tenir un concile à Pavie; puis, étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Grégoire VI, qui vint l'y trouver.

Vers la fête de Noël, il fit tenir un concile à Sutri, près de Rome, où Grégoire fut invité et s'y trouva, espérant d'être reconnu seul pape

(1) Sup. n. Acta SS. Ben. Sæc. 6, p. 506. Boll. 31 mart.

(1) Vill. Malmesb. Reg. lib. II, c. 13

(2) Herm. Chr. 1046.

légitime. Mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plupart des auteurs, d'être entré irrégulièrement dans le saint-siége. D'autres croient qu'il céda volontairement pour le bien de la paix, et qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pu, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'Eglise (1). Ce qui est certain, c'est que Grégoire renonça au pontificat, sortit du siége, se dépouilla des ornements et remit le bâton pastoral, après avoir été pape environ vingt mois. Le saint-siége étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; et, d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemands, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance, évêque de Bamberg, parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église romaine digne d'en remplir la première place. Adalbert, archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion, mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collègue Suidger (2). Le nouveau pape prit le nom de Clément II, fut sacré le jour de Noël, et le jour même, on couronna empereur le roi Henri et la reine Agnès impératrice.

L. Halinard, archevêque de Lyon.

Henri fut suivi en ce voyage par Halinard, nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, et, de chanoine de Langres, il se rendit moine à Saint-Bénigne de Dijon, sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, et après la mort duquel il fut élu abbé. Robert et Henri, rois de France, l'aimèrent, aussi bien que les empereurs Conrad et Henri; et nous avons vu comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon après le refus de saint Odilon (3). Odolric, à qui Halinard avoit cédé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé et le peuple de Lyon envoya au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joie; mais Halinard refusoit toujours, jusqu'à ce que le pape Grégoire VI lui commandât absolument d'accepter.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment; il répondit (4): L'Evangile et la règle de saint Benoît me défendent de jurer; si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidèlement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques allemands, principalement celui de Spire, où étoit la cour, vouloient qu'on l'obligeât à jurer comme eux; mais Thierry de Metz, Brunon de Toul, et Richard, abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillèrent au roi de ne le pas presser. Le roi dit: Qu'il se présente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Halinard dit: Le feindre, c'est comme si je le faisois; Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre, et donna tout ce qui fut nécessaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lyon l'an mil quarante-six, par Hugues, archevêque de Besançon, et suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité et son éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui usoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le pays même: c'est-à-dire, comme je crois, qu'il parloit bien l'italien, le françois et les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à se former de la corruption du latin.

(1) Desid. Cass. Dialog. 3. Baron. an. 1046. Papebr. Conat.

(2) Adam. lib. III, c. 8.

(3) Vita Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 34. Sup. n. 42.

(4) Matth. V, 34. Reg. c. 4.

LI. Concile de Rome.

Incontinent après l'ordination de Clément II, c'est-à-dire au commencement de janvier mil quarante-sept, il tint un concile à Rome, où fut réglée la contestation pour la préséance qui duroit depuis long-temps entre l'archevêque de Ravenne et celui de Milan (1); car chacun d'eux prétendoit être assis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne, élu et non encore sacré, étoit Humfroy, chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile, l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du pape, laissant toutefois le siége de l'empereur Henri, que l'on croyoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite: mais l'archevêque de Ravenne se récria que c'étoit sa place, et le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produisit un catalogue des archevêques qui avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier; mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean, successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cédé la préséance pour cette seule fois, sans tirer à conséquence; et qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût présent, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilège du pape Jean XIX qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premièrement aux évêques romains et au clergé de Rome, qui avoit plus d'autorité et

(1) To. 9, Conc. p. 1251. Herm. Conc. p. 1251. Herm. Chr. 1047.

de connoissance de l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean, évêque de Porto, et Pierre, diacre et chancelier de l'église romaine, opinèrent en faveur de l'église de Ravenne ; Poppon, évêque de Brixen, fut du même avis, et tout le concile les suivit.

Ce fut apparemment en ce même concile que, pour commencer à extirper la simonie qui régnoit impunément dans tout l'Occident, l'on résolut entre autres choses que, qui auroit été ordonné par un simoniaque, sachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. L'empereur Henri, ayant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Pouille, emmenant avec lui le pape Clément, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Bénévent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir (1). Le pape, étant à Salerne, accorda à la prière du prince Gaimar la translation de Jean, évêque de Pestane, à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du vingt-un de mars mil quarante-sept.

Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ses conseils; mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes (2) : L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, et, si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trouver, et vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers et ce que je crois que vous devez faire; et comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, et de m'ordonner si je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté et d'autre; et toutefois je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entière confusion par la faute des mauvais évêques et des mauvais abbés. Et à quoi nous sert de dire que le saint-siége est revenu des ténèbres à la lumière, si nous demeurons encore dans les mêmes ténèbres? Que sert d'avoir des vivres sous la clef si l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée si on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de Fano qui avoit été excommunié, même par les faux papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inouïs, et d'autres aussi coupables, revenir triomphants d'auprès de vous, notre espérance se tourne en tristesse. Or nous espérions que vous seriez le rédempteur d'Israël (3). Travaillez donc, saint-père, à relever la justice, et employez la vigueur de la discipline, en sorte que les méchants soient humiliés, et les humbles encouragés.

L'empereur, s'acheminant vers l'Allemagne, célébra à Mantoue la fête de Pâques qui, cette année mil quarante-sept, fut le dix-neuf d'avril (1). Il enleva de Parme le corps de saint Gui, abbé de Pomposie, mort l'année précédente, et déjà célèbre par plusieurs miracles, pour le transférer à Spire. Il arriva à Augsbourg aux Rogations, et l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri, son chapelain. Il célébra la Pentecôte à Spire, et donna l'évêché de Metz à Adalbéron, après la mort de Thierry; et après la mort de Poppon, archevêque de Trèves, il mit à sa place Eberard, prévôt de Wormes. Peu de temps auparavant, il avoit donné l'évêché de Constance à Thierry, son archichapelain et prévôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand, prévôt de Spire, et celui de Verdun à Thierry, prévôt de Bâle.

Le pape Clément II, qui avoit suivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année, le neuvième d'octobre, après neuf mois et demi de pontificat, et fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, et où l'on voit encore son tombeau (2). Après sa mort, les Romains demandèrent pour pape Halinard, archevêque de Lyon; car l'empereur avoit exigé d'eux, moyennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour jusqu'à ce qu'on eût élu un autre pape.

LII. Martyre de saint Gérard de Hongrie.

Cependant, les Hongrois, toujours mécontents du roi Pierre, rappelèrent trois seigneurs fugitifs, Endré, Bela et Leventé, frères, de la famille de saint Étienne (3). Mais quand ils furent arrivés, ils leur demandèrent opiniâtrément la permission de vivre en païens, suivant leurs anciennes coutumes, de tuer les évêques et les clercs, d'abattre les églises, de renoncer au christianisme et d'adorer les idoles. Endré et Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligés de céder à la volonté du peuple, qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un nommé Vatha fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête, à la réserve de trois flocons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations, tout le peuple commença à sacrifier aux démons, et à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les chrétiens, tant clercs que laïques, et brûlèrent plusieurs églises. Enfin ils se révoltèrent ouvertement contre le roi Pierre ; ils firent mourir honteusement tous les Allemands et les Latins qu'il avoit répandus dans la Hongrie pour divers emplois, et envoyèrent dénoncer à Pierre que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé, et ceux qui levoient les dîmes ; que l'on rétabliroit le paganisme,

(1) Glab. lib. v, c. ult. Petr. Dam. Opusc. vi. Gratiss. c. 27, 35. Chr. Cassin. Herman. Chr. to. 9, Conc. p. 945.
(2) Epist. 3.
(3) Luc. XXIV, 21.

(1) Herman. Chr. 1047.
(2) Papebr. Conat.
(3) Jo. de Thurocz. c. 39.

et que la mémoire de Pierre périroit à jamais.

Ensuite Endré et Leventé s'avancèrent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube; quatre évêques, Gérard, Beztrit, Buldi et Bénétha, l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, et les recevoir avec honneur. Etant arrivés à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gérard célébra; mais auparavant il leur dit : Sachez, mes frères, que nous souffrirons ajourd'hui le martyre, excepté l'évêque Bénétha (1). Il communia tous les assistants, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha et plusieurs païens avec lui] les environnèrent, jetant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gérard, qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, et ne se défendoit qu'en leur donnant sa bénédiction, et faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les païens renversèrent le chariot, et continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix : Seigneur Jésus-Christ, ne leur imputez pas ce péché, ils ne savent ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance, dont il mourut. On tua aussi les deux évêques Beztrit et Buldi, avec un grand nombre de chrétiens. Mais le duc Endré, étant survenu, délivra de la mort l'évêque Bénétha ; ainsi fut accomplie la prophétie de Gérard, que l'Eglise honore comme martyr le jour de sa mort, le vingt-quatrième de septembre (2).

Le roi Pierre fut pris et aveuglé, et mourut de douleur peu de jours après; et le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Royale la même année mil quarante-sept, par trois évêques qui restoient après ce massacre des chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, de revenir à la religion chrétienne, et vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée le roi saint Etienne. Heureusement Leventé mourut dans le même temps; car s'il avoit vécu davantage, et fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soutenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastère en l'honneur de saint Agnan, en un lieu nommé Tyhon; et depuis son règne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII. Saint Barthélemy de Tusculum.

A Rome cependant, Benoît IX rentra pour la troisième fois dans le saint-siége le jour des quatre couronnés, qui étoit le dimanche huitième de novembre mil quarante-sept, et s'y maintint huit mois et dix jours, jusqu'au jour de Saint-Alexis, dix-septième de juillet mil quarante-huit. Enfin touché de repentir, il appela Barthélemy, abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ses péchés, et lui en demanda le remède (1). Le saint abbé, sans l[e] flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permi[s] d'exercer les fonctions du sacerdoce, et qu'i[l] ne devoit penser qu'à se réconcilier à Die[u] par la pénitence. Benoît suivit son conseil, e[t] renonça aussitôt à sa dignité.

L'abbé Barthélemy étoit né à Rossane e[n] Calabre, de parents pieux, originaires d[e] Constantinople. Ils le firent bien étudier, et l[e] mirent très-jeune dans un monastère voisin où dès lors il se distingua par sa vertu. Ayan[t] ouï parler de la vie admirable de saint Nil, son compatriote, il quitta secrètement so[n] pays, et l'alla trouver en Campanie, où l[e] saint abbé avoit déjà soixante moines sous s[a] conduite; mais il trouva tant de mérite a[u] jeune Barthélemy, qu'il le préféroit à tous les autres. Celui-ci suivit saint Nil à la Grotte-ferrée près de Tusculum, et après sa mort on le voulut faire abbé, mais il s'en excusa sur sa jeunesse. Toutefois, après deux autres il ne put l'éviter, et fut ainsi le troisième successeur de saint Nil.

Etant abbé, il continuoit de travailler à transcrire des livres; car il avoit la main très-bonne. Il composa plusieurs chants ecclésiastiques à la louange de la vierge, de saint Nil et d'autres saints; il bâtit de fond en comble l'église du monastère dédiée à la vierge, et accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la conversion des pécheurs; et s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait prisonnier celui de Gaëte, il lui persuada non-seulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damase II, pape, puis Léon IX.

Le même jour que le pape Benoît se retira, c'est-à-dire le dix-septième de juillet mil quarante-huit, on couronna pape Poppon, évêque de Brixen, que l'empereur avoit choisi en Allemagne, et envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur (2). Il prit le nom de Damase II; mais il ne vécut sur le saint-siége que vingt-trois jours, et mourut à Preneste le huitième d'août mil quarante-huit. Il fut enterré à Saint-Laurent, hors de Rome, et le saint-siége vaqua six mois. Cependant, en une diète ou assemblée des prélats et des seigneurs que l'empereur tint à Wormes l'automne suivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon, évêque de Toul, qui étoit présent, mais qui ne pensoit à rien moins (3). Il étoit âgé de quarante-six ans, et en avoit vingt-deux d'épiscopat, qu'il avoit dignement employés. D'abord il s'appliqua à réformer les

(1) Vita S. Ger. Sæc. 6. Ben p. 630.
(2) Martyr. R. 24 sept.

(1) Mis. ap. Papebr. Chr. Cass. lib. II, c. 81. Vita Barth. in Thesaur. Ascet. Poss. p. 429.
(2) Herm. Chr. 1048.
(3) Vita Leon. IX, Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 68. Boll. 19 Apr. to. 10, p. 696.

monastères par le moyen de Guidric, abbé de Saint-Apre, disciple de saint Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec succès pour traiter la paix entre Rodolphe, roi de Bourgogne, et Robert, roi de France. Sa vertu, soutenue de sa bonne mine et de ses manières agréables, le faisoit aimer de tout le monde. Il aimoit la musique, et en savoit même la composition. Il avoit une telle dévotion à saint Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, et quelquefois avec une suite de cinq cents hommes. Tel étoit Brunon quand il fut élu pour être pape.

Il refusa très-long-temps cette dignité; et, comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour délibérer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire ni manger, occupé uniquement de prières. Puis il fit une confession publique de ses péchés, croyant par-là faire connoître son indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action en tirèrent de tous les assistants, sans leur faire changer leur résolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat, mais il déclara, en présence des députés de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le consentement du clergé et du peuple romain. Il retourna à Toul, où il célébra la fête de Noël, accompagné de quatre évêques, Hugues, Italien, député des Romains, Eberhard, archevêque de Trèves, Adalbéron, évêque de Metz, et Thierry de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pèlerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prières pour le salut de tant d'âmes dont il étoit chargé. A Augsbourg, étant en oraison, il entendit une voix qui disoit (1) : Le Seigneur dit : Je pense des pensées de paix; et le reste de cet introït tiré de Jérémie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette révélation, et accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joie, mais il descendit de cheval, et marcha long-temps nu-pieds. Après avoir fait sa prière, il parla au clergé et au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût, et ajouta que, suivant les canons, l'élection du clergé et du peuple doit précéder tout autre suffrage; et que, comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joie; et il reprit la parole pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, et demander leurs prières. Il fut donc intronisé le douzième de février mil quarante-neuf, qui étoit le premier dimanche de carême; il prit le nom de Léon IX, et tint le saint-siége cinq ans.

(1) Jerem. XXIX, 11, 12, 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique, et tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé tant aux frais du voyage qu'en aumônes, il ne restoit rien non plus à ceux de sa suite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secrètement, arrivèrent les députés des nobles de la province de Bénévent, avec des présents magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénédiction et la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple à ne se défier jamais de la Providence. Dans la suite, comme sa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pèlerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds, il n'en prenoit rien pour lui ni pour les siens, tout étoit pour les pauvres.

LV. Concile de Rome.

La seconde semaine d'après Pâques, qui cette année mil quarante-neuf fut le vingt-sixième de mars, le pape Léon IX tint un concile à Rome, où il appella non-seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule; et on y déclara nulles toutes les ordinations des simoniaques: ce qui causa un grand tumulte (1). Les prêtres et même les évêques disoient que les fonctions ecclésiastiques, et principalement les messes, alloient cesser presque en toutes les églises, ce qui mettroit tous les fidèles au désespoir, et tendoit au renversement de la religion. Après de longues disputes, on représenta au pape le décret de Clément II, savoir, que ceux qui étoient ordonnés par les simoniaques pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence. Ce qui fut suivi par Léon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs, qui quitteroient les hérétiques pour se réunir à l'Eglise catholique, demeureroient dans leur rang, mais sans pouvoir être promus aux ordres supérieurs.

En ce même concile, le pape approuva la translation de Jean, évêque de Toscanelle, au siége de Porto, comme utile et même nécessaire, confirmant à lui et à ses successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'île de Saint-Barthélemy à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de Sainte-Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre; ce qui marque que le diocèse de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxième d'avril mil quarante-neuf, indiction seconde, et souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard, archevêque de Trèves, et Halinard de Lyon.

(1) To. 9, Conc. p. 1049. Herman. Chr. 1049.

sura avec serment qu'il n'étoit venu en ces quartiers-là que pour ce seul sujet, et qu'il protégeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite, ayant demandé leur bénédiction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre brodé d'une broderie d'or, fit élire Richer abbé, car Théobalde étoit mort, et confirma tous les biens du monastère. Richer le gouverna très-sagement jusqu'à l'an mil cinquante-cinq qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Cassin plusieurs saints personnages, qui vécurent depuis le commencement de ce onzième siècle jusqu'au milieu, et on en compte jusqu'à douze (1).

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III, roi.

L'empereur Conrad vint ensuite en Allemagne; mais la peste, causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, et la jeune reine Chuneline, épouse du roi, son fils. L'empereur lui-même, étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année suivante mil trente-neuf, mourut subitement le lendemain lundi, quatrième de juin, après avoir régné près de quinze ans. Son fils Henri III, surnommé le noir, lui succéda et régna dix-sept ans (2).

XXXVII. Fin de saint Etienne, roi de Hongrie.

Saint Etienne, roi de Hongrie, étoit mort l'année précédente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions; il perdit plusieurs enfants en bas âge, mais il s'en consoloit par les grandes espérances que lui donnoit le seul qui lui restoit, nommé Emeric (3). Il le fit élever avec grand soin, et composa pour son instruction un traité ou décret, divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes généraux pour la religion et les mœurs; le second sont des lois à peu près semblables aux autres lois barbares (4). Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçue, qu'il parvint à une haute piété; et, étant une nuit en prières, il promit à Dieu de garder la virginité, mais il tint cette résolution très-secrète. Ainsi le roi son père, voulant assurer la succession du royaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il céda à la volonté de son père et se maria, mais sans préjudice de son vœu; et il ne toucha point à son épouse, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-Royale, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'Eglise l'honore-t-elle entre les saints le quatrième de novembre (5).

(1) Mabill. Sæc. 6. Ben. pag. 102.
(2) Vippo. p. 462.
(3) Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 10.
(4) Post. Bonfin. Vita S. Em. ap. Sur. 4 nov.
(5) Martyr. R. 4 nov.

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte; et, afin d'attirer sur lui la miséricorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déjà très-grandes, surtout envers les étrangers. Il fit donc à l'occasion de cette mort de grandes largesses, premièrement aux moines et aux clercs, puis aux autres pauvres, et envoya même des aumônes aux monastères des pays étrangers. Il avoit une confiance particulière en un saint ermite, nommé Gunther, retiré en Bohême; et, quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de son trésor. Enfin le saint roi Etienne, ayant été longtemps malade et sentant approcher sa fin, appela les évêques et les seigneurs de sa cour, qui étoient chrétiens, et leur recommanda surtout de conserver la religion nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinzième d'août mil trente-huit, jour de l'assomption de la Sainte-Vierge, et fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-Royale; mais, s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, et sa sainteté reconnue par un culte public (1). L'Eglise l'honore le vingtième d'août, jour de sa translation.

XXXVIII. Saint Gunther, ermite.

L'ermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Thuringe, illustre par sa naissance et sa dignité, qui, touché du repentir des péchés de sa jeunesse, alla trouver saint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, et ensuite évêque d'Hildesheim (2). Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, et l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens, qui étoient grands, et les donna au monastère d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers, se réservant toutefois pour sa subsistance le monastère de Guelingue, dont il jouissoit étant séculier, suivant l'abus de ce temps-là : ce qui fut cause que l'abbé différa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastère d'Altaha, soumis au même abbé, il alla par sa permission demeurer à celui de Guelingue, qu'il s'étoit réservé. Mais, comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, et venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard, qui lui dit enfin, d'un ton ferme et sévère, qu'il se soumît à l'obéissance et à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit et retournât dans le siècle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther et lui représenta fortement qu'il ne pouvoit servir deux maîtres. Ainsi il abandonna Guelingue, et revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur et son

(1) Martyr. R. 20 aug.
(2) Vita Sæc. 6, Ben. p. 475. Sup. liv. LVIII, n. 58.

austérité, en sorte que saint Etienne, roi de Hongrie, son parent, en entendit parler, et désira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther se rendit à la troisième, et avec la permission de son abbé il alla avec les envoyés du roi, qui le reçut avec un extrême joie. Il le fit manger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un désert des forêts de Bohême, où il fonda un ermitage ou nouveau monastère l'an mil huit, et y demeura trente-sept ans. Lui et ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté; leur nourriture étoit grossière, ils ne buvoient que de l'eau, et encore par mesure. Gunther, qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques psaumes; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte Ecriture et aux discours des autres, que souvent il en expliquoit les sens les plus mystérieux, tantôt en souriant, tantôt plus sérieusement, en sorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir ouï de lui un discours sur saint Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistants. Il mourut le neuvième d'octobre mil quarante-cinq, et est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine, roi de Pologne.

Cependant Micislas, roi de Pologne, étant mort l'an mil trente-quatre, et son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interrègne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenue odieuse, se retira en Saxe sous la protection de l'empereur Conrad, et son fils Casimir la quitta quelque temps après pour venir en France, et se rendit moine à Clugny sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le désordre étoit extrême; la religion, encore nouvelle, se trouvoit en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas, duc de Bohême, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le pays, prit les meilleures villes, entre autres Gnesne, qui étoit la capitale, d'où, par le conseil de Sévère, évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert, leur évêque; mais les Polonois prétendent que les clercs de l'église de Gnesne trompèrent les Bohémiens, et leur donnèrent à la place le corps de saint Gaudence, frère de saint Adalbert (1). Les richesses de cette église, qui étoient grandes, furent pillées, entre autres un crucifix d'or du poids de trois cents livres, et trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an mil trente-huit.

L'année suivante, Etienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres evêques de Pologne, envoya une députation à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Le pape Benoît IX ayant délibéré sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas et l'évêque Sévère seroient excommuniés jusqu'à l'entière restitution des choses saintes. Toutefois, pour ne pas les condamner sans les ouïr, ils furent cités à Rome, et y envoyèrent des députés, qui les excusèrent sur la dévotion pour de si précieuses reliques et sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu; mais depuis, ayant gagné par présents les cardinaux, ils obtinrent l'absolution de leur prince sans faire aucune restitution.

D'un autre côté, les Polonois, ennuyés de l'anarchie, résolurent de rappeler Casimir, fils de leur dernier roi; mais ne sachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyèrent en Allemagne vers la reine Rixa, sa mère, qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny, où, par la permission de l'abbé saint Odilon, ils parlèrent à Casimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des seigneurs et de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir apaiser les divisions, et le délivrer de ses ennemis. Casimir répondit qu'il n'étoit pas à lui, puisqu'il n'avoit pu même leur parler sans l'ordre de son abbé. Ils vinrent donc à saint Odilon, qui, après avoir pris conseil, leur répondit qu'il n'étoit pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devoient s'adresser au pape, qui seul avoit dans l'Eglise la puissance souveraine.

Les députés de Pologne allèrent à Rome, et ayant eu audience du pape Benoît IX, ils lui représentèrent le triste état de leur pays, et le besoin qu'ils avoient du prince Casimir, pour la conservation du royaume et de la religion. Le cas étoit nouveau et la demande extraordinaire; toutefois, après avoir bien consulté, le pape crut devoir l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux, lui permettant non-seulement de sortir du monastère et de rentrer dans le monde, mais de se marier, à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au saint-siége chacun un denier de redevance. Ainsi Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, et épousa Marie, sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfants. Il commença à régner l'an mil quarante-un. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monuments de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singulière (1). Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit longtemps après.

(1) Dubrav. lib. 7, pag. 52. Sup. l. LVII, n. 45.

(1) Mabill. Elog. S. Odil. n. 120, Sæc. 6.

XL. Alebrand, archevêque de Hambourg.

A Hambourg, après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bézelin, surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, et Benoît IX lui envoya le pallium (1). Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragants avec les sept autres évêques de Saxe, et tint le siége dix ans. Ce fut un très-digne prélat, et qui fit de très-grands biens à ses deux églises de Brême et de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé; et pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius, son prédécesseur, il rebâtit le cloître de Brême, et rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman, et renouvela celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église et la maison épiscopale qui n'étoient que de bois; et cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion; mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infidèles, à Slesvic, à Ripen, et un troisième chez les Sclaves sans siége fixe. Enfin, l'archevêque Alebrand mourut l'an mil quarante-trois, vers le quinze d'avril, et fut enterré à Brême. Son successeur fut Adalbert, prévôt d'Halberstat, homme très-noble, bien fait de sa personne et orné de grands talents (2); il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, et le pallium du pape Benoît IX, et fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur et des seigneurs, et de douze évêques, qui lui imposèrent les mains. Il tint le siége vingt-neuf ans.

XLI. Trêve de Dieu.

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix, comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une trêve pour certains jours, c'est-à-dire que depuis le mercredi matin jusqu'au lundi matin, personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, et n'exigeroit point de gages d'une caution (3). Quiconque y contreviendroit, payeroit la composition des lois, comme ayant mérité la mort, ou seroit excommunié et banni du pays. On nomma cette convention la trêve de Dieu, et l'on crut qu'il l'avoit approuvée par un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plutôt que les autres, en vue des mystères qui y furent accomplis : la cène de Notre Seigneur, sa passion, sa sépulture, et sa résurrection.

Cette trêve fut établie par les évêques en plusieurs conciles, et deux saints abbés y travaillèrent puissamment, savoir, Odilon de Clugny et Richard de Verdun (1). Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premièrement en Aquitaine, puis en Austrasie : les Neustriens, ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappés de la maladie des ardents, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs, venant trouver Richard, furent guéris par ses prières; et son monastère étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la poussière râclée de la pierre du sépulcre de Notre Seigneur, et leur faisoit jurer la trêve. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'après la messe; mais il y avoit un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire à la dévotion des malades, qui arrivoient à tous moments.

XLII. Saint Odilon refuse l'archevêché de Lyon.

Saint Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lyon. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siége fut disputé par plusieurs contendants, qui n'avoient autre mérite que leur ambition (2). Le premier fut Bouchard, neveu du défunt, évêque d'Aouste, qui quitta son siége, et s'empara insolemment de celui de Lyon; mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, et condamné à un exil perpétuel. Ensuite, un comte, nommé Girard, y mit de sa seule autorité son fils encore enfant, qui peu de temps après fut réduit à s'enfuir et se cacher. Le pape, informé de ces désordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité pour faire en sorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lyon, suivant le désir de tout le clergé et de tout le peuple. Aussitôt le pape lui envoya le pallium et l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme, considérant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, et garda le pallium et l'anneau pour le futur archevêque.

Le pape, c'étoit Jean XIX, écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes (3) : Saint Grégoire nous enseigne que plusieurs choses paroissent bonnes, qui ne le sont pas : et qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéissance? Vous savez combien saint Benoît la relève. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'église de Lyon, qui vous deman-

(1) Adam. lib. II, c. 51.
(2) Lib. III, c. 1.
(3) Sup. n. 18. V. not. Cossart. to. 9, Conc. p. 913. Glab. V, c. 1, p. 55. V. Marc. concord. IV, c. 14.

(1) Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. LVIII, n. 57.
(2) Glab. V, c. 4.
(3) Jo. Ep. 2, to. 9, Conc p. 858, et to. 2, Spicileg p. 387.

doit pour époux, et dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez méprisé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiscopale; mais nous ne pouvons laisser impunie votre désobéissance à l'égard de l'église romaine et de nous, si vous ne la réparez par la soumission. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'âmes, à qui vous pourriez être utile par votre exemple et votre doctrine. Je laisse le reste à dire à l'évêque Geoffroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous et à vos confrères. Nonobstant cette lettre si pressante, Odilon persista dans son refus; et le pallium avec l'anneau demeurèrent à Clugny. Cependant Henri, roi d'Allemagne et d'Austrasie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'église de Lyon ainsi abandonnée, voulut en donner la conduite à Haliuard, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (1). Mais il représenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une si grande charge, et qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric, archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu et la science, et qui se trouvoit alors à Besançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas assez connu. Le roi admirant ce désintéressement, et voyant qu'Oldalric étoit souhaité par les évêques et par le peuple pour l'archevêché de Lyon, le lui donna; et il le gouverna dignement pendant cinq ans.

XLIII. Fin de Richard, abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit aussi refusé l'évêché de Verdun; mais il faut reprendre la suite de sa vie. Il s'opposa fortement à Heimon, son évêque, qui, employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastère de Saint-Vannes (2). L'abbé Richard lui représenta qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prières nocturnes ne soient troublées par le bruit et les cris du peuple. L'évêque qui, comme grand seigneur, ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein; et l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, et l'abbé cédant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce temps il fit deux miracles: un lépreux fut guéri, pour être entré dans le bain après lui, et un aveugle recouvra la vue, ayant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant ouï parler, fut touché de repentir, et l'envoya prier de revenir à son monastère; à quoi il obéit.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pèlerinage de Jérusalem, qu'il désiroit ardemment depuis long-temps; et le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands; car l'abbé mena avec lui jusqu'à sept cents pèlerins, et les défraya tous (1). Étant arrivé à Constantinople, il y séjourna quelque temps, pour visiter les lieux de dévotion, et sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche et de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un et l'autre: l'empereur lui fit de riches présents, et le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraie croix. Quand il fut sur les terres des infidèles, il continua, comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant le chemin, et même de célébrer la messe: ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infidèles, qui lui jetoient quantité de pierres; en sorte que ceux de sa suite étoient obligés de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusqu'à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fût atteint d'aucune pierre. Les infidèles eux-mêmes en étoient surpris, et venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Étant arrivé à Jérusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine-sainte, et le samedi assista à la cérémonie du feu nouveau, que l'on croyoit dès-lors descendre par miracle au saint-sépulcre. Il se baigna dans le Jourdain, et visita toute la terre-sainte. Le patriarche de Jérusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Siméon, comme il a été dit; et enfin, après un si long voyage, il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joie incroyable (2).

Heimon, évêque de Verdun, étant mort l'an mil vingt-quatre, son successeur fut Rambert, qui tint le siége quatorze ans; et ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la première année de son règne, c'est-à-dire l'an mil trente-neuf, donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard, son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé, qui étoit déjà fort âgé, survécut encore sept ans, et mourut le quatorzième de juin mil quarante-six. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

XLIV. Michel Calafate, empereur, puis Constantin monomaque.

L'empereur Michel Paphlagonien, se sentant pressé de sa maladie, et désespérant d'en guérir, se fit couper les cheveux, et reçut l'habit monastique des mains du moine Côme, qui étoit toujours avec lui et l'assistoit de ses conseils (3). Enfin il mourut, témoignant de

(1) Glab. v, c. 1.
(2) Vita Sæc. 6, Act. Ben. p. 526.

(1) P. 550.
(2) Sup. n. 27.
(3) Cedr. p. 749.

ble que lui. L'archevêque de Besançon, ne pouvant parler, fit signe à celui de Lyon de le faire à sa place. Il dit que l'évêque de Langres avouoit qu'il avoit vendu les saints ordres et extorqué à ce prêtre la somme marquée, mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la manière qu'il disoit; et qu'il nioit absolument tout le reste. Le pape, voyant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là parce que la nuit approchoit, fit seulement lire les canons touchant ceux qui vendent les saints ordres, particulièrement le second canon du concile de Chalcédoine, et congédia l'assemblée.

LXIII. Troisième session.

Le lendemain, cinquième jour d'octobre, on tint la troisième session, où le diacre Pierre dit qu'il falloit commencer par où avoit fini la précédente. L'évêque de Langres ne se trouva point; le promoteur du concile l'appela trois fois de la part du pape; on envoya même à son logis les évêques de Senlis et d'Angers pour le ramener au concile s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgés du soupçon de simonie. L'évêque de Nevers confessa que ses parents avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à son insu; que depuis qu'il en étoit pourvu il avoit commis plusieurs fautes contre les règles de l'Eglise, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. C'est pourquoi il déclara que si le pape et le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité que de la garder au préjudice de son âme. Ayant ainsi parlé, il jeta sa crosse aux pieds du pape, qui, touché de son repentir, et avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné sans son consentement, et lui rendit les fonctions épiscopales avec une autre crosse.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaye de Moûtier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims.

Ceux qui avoient été envoyés chercher l'évêque de Langres, dirent que la crainte de l'examen de ses crimes lui avoit fait prendre la fuite; alors le pape fit lire les autorités des pères, et par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon déclara comme il avoit perdu la parole lorsqu'il avoit entrepris sa défense, demandant pardon au concile d'avoir célé ce miracle jusqu'alors. Le pape fut attendri jusqu'aux larmes, et dit: Saint Rémy vit encore. Alors, par son ordre, tous se levèrent et allèrent avec lui chanter l'antienne de saint Rémy prosternés devant son sépulcre.

L'évêque de Coutances confessa qu'à son insu un de ses frères lui avoit acheté l'évêché; et ajouta que l'ayant su il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les règles, mais que son frère l'ayant pris de force l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas: et on jugea qu'il n'étoit point coupable de simonie. L'évêque de Nantes déclara que son père, étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de son vivant, et qu'après sa mort il lui avoit succédé moyennant de l'argent. C'est pourquoi, par le jugement du concile, il fut privé des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau et la crosse; et on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, à la prière des évêques.

Enfin, le pape exhorta les archevêques présents à déclarer publiquement s'ils connoissoient quelqu'un de leurs suffragants coupables de simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance; et on parla des évêques qui, étant invités au concile, n'y avoient pas voulu venir, et n'avoient point envoyé d'excuse par écrit. C'est pourquoi, après avoir fait lire les autorités des pères, on les excommunia avec tous ceux qui, craignant la venue du pape, avoient suivi le roi à la guerre; et nommément l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de Saint-Médard, qui s'étoit retiré du concile sans congé, et l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'apostolique, réservé au pape.

Ensuite, on fit douze canons pour renouveler les décrets des pères méprisés depuis longtemps, et on condamna, sous peine d'anathème, plusieurs abus qui avoient cours dans l'église gallicane. C'étoient ceux dont le promoteur s'étoit plaint dès l'entrée du concile, entre autres les promotions d'évêques sans élection du clergé et du peuple. On y ajouta la défense de ne rien exiger pour la sépulture, le baptême, l'eucharistie ou la visite des malades et de prendre des usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le concile les excommunia avec ceux qui recevroient d'eux quelque service, ou qui leur donneroient protection(1). Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, savoir, les comtes Engelray et Eustache, pour inceste, et Hugues de Braine, qui, ayant quitté sa femme légitime, en avoit épousé une autre. Il défendit à Baudouin, comte de Flandre, de donner sa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, et à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Geoffroy, comte d'Anjou, au concile qui se tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais, évêque du Mans, qu'il tenoit en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiègne avoit fait sa plainte, et quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congédia en donnant sa bénédiction.

Le lendemain, sixième jour d'octobre, il vint au chapitre des moines de Saint-Rémy, et

(1) C. 1, 5, 7.

leur demanda la société de leurs prières en leur accordant la sienne : ils se prosternèrent, il leur donna l'absolution et les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prélats du concile, entra à l'église et fit célébrer la messe ; puis il alla prendre le corps de saint Rémy sur l'autel, et, le portant sur ses épaules, le remit à sa place ; ainsi il prit congé et se mit en chemin pour retourner. En conséquence de cette quatrième translation de saint Rémy, il ordonna, par une bulle adressée à tous les fidèles du royaume de France, de célébrer la fête de ce saint le premier jour d'octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence.

Le pape repassa en Allemagne, et, cette même année mil quarante-neuf, célébra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques : Bardon de Mayence, Eberard de Trèves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg, et Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit présent avec les seigneurs du royaume. Sibicon, évêque de Spire, y fut accusé d'adultère, et s'en purgea par l'examen du saint-sacrifice, mais il se parjura ; et depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure (1). En ce même concile, on défendit la simonie et le mariage des prêtres ; et Adalbert, archevêque de Hambourg, étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce règlement, excommunia les concubines des prêtres, et les chassa de la ville ; voulant ôter même le scandale que leur vue pouvoit donner.

Adalbert étoit un des plus estimés entre les prélats de son temps, chéri du pape et de l'empereur, et on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil. Jusque-là que l'empereur grec Constantin Monomaque, et le roi de France Henri, envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur, son maître, avoit faites par ses conseils. Ce prélat, enflé de ce bon succès, et principalement de la faveur du pape et de l'empereur, conçut le dessein d'établir un patriarcat à Hambourg. La pensée lui en vint, premièrement de ce que le roi de Danemarck souhaita d'avoir un archevêché dans son royaume ; et il l'obtint du pape, pourvu que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert y avoit répugnance, toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarcat. Il se proposoit de soumettre à sa métropole douze évêchés, et les avoit déjà désignés ; mais la mort du pape Léon, et celle de l'empereur Henri, qui la suivit de près, arrivèrent avant que l'on eût pu convenir des conditions ; ainsi, ces grands desseins demeurèrent sans exécution.

(1) To. 6, Conc. p. 1049. Adam. lib. II, c. 31.

LXV. Hérésie de Bérenger.

Le pape Léon IX ne manqua pas de tenir à Rome, vers la mi-avril de l'année mil cinquante, le concile qu'il avoit indiqué l'année précédente, et dont il est fait mention dans celui de Reims, et ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la première fois la nouvelle hérésie de Bérenger (1). Bérenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siècle, et y fit ses premières études à l'école de Saint-Martin, où Vautier, son oncle, étoit chantre. Il a alla les continuer à Chartres, sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toujours les traces des pères, sans jamais donner dans aucune nouveauté. Bérenger, étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de Saint-Martin, du vivant du roi Robert ; et, quelque temps après, y fut maître-école, car on y nomme ainsi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an mil quarante, mais il ne cessa pas pour cela d'enseigner à Tours, et il y eut pour disciple, Eusèbe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en mil quarante-sept.

Cependant Lanfranc, moine du Bec en Normandie, commença à enseigner dans ce monastère avec un tel succès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Bérenger, chagrin de se voir abandonné, se mit à publier des opinions singulières de théologie, auxquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans sa jeunesse, et dont il avoit été jusqu'alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient, par leur nouveauté, le faire admirer et lui attirer des disciples. Ainsi il combattit les mariages légitimes et le baptême des enfants, mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'Eglise touchant l'eucharistie, relevant Jean Scot, et rejetant Pascase, auteurs du neuvième siècle dont j'ai parlé en leur temps (2).

Lanfranc, l'ayant appris, témoigna publiquement qu'il condamnoit l'erreur de Bérenger ; sur quoi Bérenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frère Lanfranc, une chose qu'Enguerrand de Chartres a ouï-dire, et dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir. C'est que vous désapprouvez et que vous tenez même pour hérétiques les sentiments de Jean Scot sur le sacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Pascase. S'il est ainsi, mon frère, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien usé de l'esprit que Dieu vous a donné, et qui n'est pas méprisable ; car vous n'avez pas encore assez étudié l'Ecriture sainte avec ceux que

(1) Mabill. Præf. Sæc. 6, par. 2. Vita S. Leon. 19. April. Boll. to. 10, p. 645.

(2) Sup. liv. XLVII, n. 35 XLIX, n. 51.

vous estimez les plus habiles. Et maintenant, quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la commodité, en présence de tels juges convenables ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour hérétique Jean, dont nous approuvons les sentiments sur l'eucharistie, vous devez tenir pour hérétiques saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Bérenger en avoit écrit une autre à Lanfranc, dès lors prieur du Bec, qui, ne lui ayant point été rendue, fut lue de plusieurs personnes, et leur donna occasion de soupçonner Lanfranc d'être dans les sentiments de Bérenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Bérenger fut Hugues, évêque de Langres, qui le traite de très-révérend prêtre, parce que l'Eglise n'avoit encore rien prononcé contre lui (1). Il rapporte ainsi l'opinion de Bérenger. Vous dites que le corps de Jésus-Christ est de telle sorte en ce sacrement, que la nature et l'essence du pain et du vin n'est point changée ; et vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié ; en quoi vous le déclarez manifestement incorporel, et vous scandalisez toute l'Eglise. Car si la nature du pain et du vin demeure réellement après la consécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; et si ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne comprend pas comment il subsiste, puisque l'entendement examine seulement les choses et ne les produit pas. Il finit en l'exhortant à n'avoir point de sentiments singuliers ; et ajoute : Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expérience, je vous ai ouï, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an mil quarante-neuf, où il fut déposé pour simonie (2).

LXVI. Concile de Rome.

Le concile de Rome fut tenu après Pâques, qui cette année mil cinquante étoit le quinzième d'avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbés et d'autres personnes pieuses de divers pays, entre lesquels étoit Lanfranc (3). Le pape Léon, à qui l'hérésie de Bérenger avoit été déférée, fit lire devant tout le concile sa première lettre à Lanfranc, touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoyé de Bérenger, qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs, qui, l'ayant lue et l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'Eglise, la firent lire à d'autres, et en expliquèrent le sens fort au long. De là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentiments d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Bérenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, et avoit des sentiments contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'Eglise. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, et, pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi et la prouver par des autorités plutôt que par des raisonnements. Il se leva, expliqua ses sentiments, et les prouva si bien, qu'ils furent approuvés de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Après quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de septembre prochain.

A ce concile de Rome, se présentèrent les députés de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année précédente, contre le prétendu archevêque de Dol et les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome ; mais il n'y vint que les députés de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne et aux seigneurs du pays une lettre où il dit : Nous avons trouvé dans les écrits des anciens que tous les évêques de votre pays doivent être soumis à l'archevêque de Tours ; comme il est porté entre autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon, roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniés les évêques de Bretagne, avec défense de célébrer l'office divin et de donner la bénédiction (1). Il recommande au duc de se soustraire de leur communion, et leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours et se purger de l'accusation de simonie.

LXVII. Conférence de Brione.

Cependant Bérenger vint en Normandie, et arriva à l'abbaye de Préaux, au diocèse de Lisieux, rétablie dès devant l'an mil trente-cinq. Il s'expliqua avec l'abbé, nommé Ansfroy, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté, mais qui fut scandalisé de ses blasphèmes (2). Cet abbé, qui étoit savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de là, Bérenger alla promptement trouver le duc de Normandie, Guillaume le bâtard, et tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le

(1) Post. Lanfr. p. 68.
(2) Sup. n. 62.
(3) Herm. contr. ann. Lanfr. de Corp. D. c. 4.

(1) Epist. 12. Sup. liv. L, n. 58.
(2) Durand Troarn. p. 106, par. 9.

duc, tout jeune qu'il étoit, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence, et retint Bérenger auprès de lui, jusqu'à ce qu'il alla à Brione, petite ville sur la rivière de Risle, près l'abbaye de Bec, où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conférence avec Bérenger et avec un clerc qu'il avoit amené, et sur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent si fortement réfutés, qu'on les réduisit premièrement au silence, et ensuite à la confession, quoique forcée, de la foi catholique.

Bérenger, étant sorti si honteusement de la conférence de Brione, s'en alla à Chartres, où plusieurs l'interrogèrent sur cette question de l'eucharistie; car le bruit de ce qui s'étoit passé étoit déjà répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres; il promit seulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant plusieurs absurdités et plusieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témérité d'y traiter d'hérétique l'église romaine, sans en excepter le pape Léon, dont la foi et le mérite étoient si connus. Car il disoit qu'il ne différoit de répondre que jusqu'à ce qu'il eût convaincu le pape et les Romains dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger, archevêque de Rouen.

L'archevêque de Rouen étoit alors Mauger, fils de Richard II, duc de Normandie, et successeur de son oncle Robert, dont il imita la vie scandaleuse, ne songeant qu'à son plaisir; mais il fit encore pis en dissipant les biens de son église (1). Il ne laissa pas, vers cette année mil cinquante, de tenir un concile avec deux de ses suffragants, Hugues d'Evreux et Robert de Coutances, où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume, son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des présents au prince et à ceux qui ont accès auprès de lui; on défend les translations et le mauvais prétexte, tiré de ce que l'Evangile ordonne aux apôtres de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persécution (2). On défend diverses sortes de simonie et les entreprises des évêques et des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte que les nouveaux baptisés se présenteront huit jours durant en leurs habits blancs, avec des cierges allumés dans l'église où ils ont reçu le baptême, et dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normands païens qui se convertissoient tous les jours; quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfants.

(1) Gesta Guill. duc. p. 194, 195. Hist. Norm. Ord. Vital. lib v, c. 45.

(2) Tom. 9, p. 1047, c. 2, 3.

LXIX. Concile de Verceil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de septembre de la même année mil cinquante. Le pape Léon y présida, et il y vint des évêques de divers pays. Bérenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appelé; mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot, touchant l'eucharistie, qui fut condamné et brûlé; on expliqua aussi l'opinion de Bérenger, et elle fut condamnée. Deux clercs, qui se disoient envoyés de sa part, voulant le défendre, furent d'abord confondus et arrêtés (1). En ce même concile, le pape suspendit de ses fonctions Hunfroy, archevêque de Ravenne, pour quelque différent qu'il avoit avec l'église romaine; mais il accorda le pallium à Dominique, patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la croix devant lui, et écrivit aux évêques de Vénétie et d'Istrie de lui obéir comme à leur primat.

Après ce concile, le pape Léon passa les Alpes et vint à Toul, où il accorda un privilége au monastère de Saint-Mansuil, en date du vingt-deuxième d'octobre mil cinquante. Il transféra aussi solennellement les reliques de saint Gérard, évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome (2). Enfin il demeura en Lorraine et en Allemagne jusqu'au mois de février de l'année suivante.

LXX. Lettres à Bérenger.

En France, on parloit beaucoup de l'hérésie de Bérenger, qui commençoit à s'étendre secrètement, et les gens de bien en étoient alarmés (3). Le roi Henri, en ayant ouï parler, de l'avis des évêques et des seigneurs de son royaume, indiqua un concile à Paris pour le seizième d'octobre, et ordonna à Bérenger de s'y trouver. Cependant Bérenger écrivit en ces termes à Ascelin, moine du Bec, qui avoit assisté à la conférence de Brione:

Il auroit fallu vous écrire bien autrement si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté; mais, puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis (4). J'avois donc résolu, en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fût avant que de satisfaire, selon l'Evangile et l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conférence, où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites réflexion. C'est la conférence de Brione. Il continue: De là vient aussi que je n'ai rien dit sur

(1) Lanfr. c. 4. Herm. Chr. 1050. Dandul. ap. Baron. an. 1050.

(2) Ital. Sæc. to. 5. p. 1189. Vita lib. II, c. 6.

(3) Durand.

(4) Apud Lanfr. p. 24, to. 9, Conc. p. 1056.

cette proposition sacrilége de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du Bec, depuis abbé de Cormeilles. Bérenger continue :

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuse à présent de n'avoir pu nier que Jean Scot ne soit hérétique; vous m'êtes témoin que cela est faux, si vous vous souvenez bien de mes paroles, quoique vous-même teniez Jean Scot pour hérétique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus longtemps combien ce sentiment est inconsidéré, impie et indigne de votre sacerdoce ; car vous démentez toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'Evangile et de l'apôtre, si vous croyez avec Pascase ce qu'il s'imagine lui seul, que, dans le sacrement du corps du Seigneur, la substance du pain se retire absolument. Or, voici ce que j'ai dit de Jean, que je n'avois pas vu entièrement tout ce qu'il a écrit, comme il est vrai encore à présent, et que ce que j'en avois vu sur ce sujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour hérétiques si Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc, c'est-à-dire saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin.

Il continue : Je disois, au reste, que, si je trouvois dans Jean Scot quelque chose qui ne fût pas assez exact, je le désapprouverois facilement. En parlant ainsi je disois vrai, et j'évitois d'entrer en passant dans aucune discussion, pour la raison que j'ai dite. Ce brave homme, c'est Guillaume, avança seulement deux propositions qu'il avoit ouï-dire que je soutenois : que les paroles mêmes de la consécration prouvoient que la matière du pain ne se retire pas du sacrement, et que la verge épiscopale n'est pas le soin des âmes. Quant à la première proposition, je l'ai soutenue, comme vous pouvez vous en souvenir, et elle est si claire qu'un jeune écolier peut la prouver, pourvu qu'il sache passablement la force de la construction des paroles. Quant à la seconde proposition, j'ai dit au contraire, et je le soutiens encore, que la verge épiscopale est le soin des âmes. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit sûreté, le dire au moins devant vous en présence de qui on voudroit. Mais, tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur de ne vous pas rendre faux témoin, en disant que j'ai condamné Jean Scot, et je vous avertis de craindre la malédiction de l'Evanvile contre ceux qui, ayant la clef de la science, n'y entrent pas, et empêchent les autres d'y entrer, et le reproche du prophète contre ceux qui disent aux voyants de ne pas voir (1). Comme Arnoul me dit en votre présence de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris, quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des pères, de l'évangéliste, de l'apôtre, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'assure de votre pénétration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pu, attendant du Seigneur la commodité de conférer avec vous. Adieu. Telle est la lettre de Bérenger, où l'on croit que les évêques dont il parle sont ceux qui doivent s'assembler au concile de Paris.

Ascelin lui répondit : J'ai reçu votre lettre avec joie, espérant voir bientôt votre correction; mais, l'ayant lue, ma joie s'est tournée en tristesse. O Dieu, où est cette vivacité, cette subtilité, ce bon sens dont vous étiez si bien pourvu ? puisque vous avez même oublié, si vous ne le feignez pas, ce qui s'est passé dans notre conférence, je veux dire cette proposition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur; car nous sommes témoins qu'il a dit seulement qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne se devoit faire que par l'ordre du confesseur, autrement c'est rendre inutiles les clefs de l'Eglise.

Quant à moi, j'ai soutenu ce que, moyennant la grâce de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain et indubitable, savoir, que le pain et le vin sur l'autel, par la vertu du Saint-Esprit et le ministère du prêtre, deviennent le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Et je ne juge point inconsidérément de Jean Scot, puisque je vois qu'il ne tend qu'à me persuader que ce que l'on consacre sur l'autel n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Notre Seigneur. Ensuite vous dites que vous n'aviez pas lu son livre jusqu'à la fin; en quoi je ne puis assez admirer qu'un homme aussi sensé que vous loue si fort ce qu'il ne connoît pas. Au reste, je crois avec Pascase et les autres catholiques que les fidèles reçoivent à l'autel le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et je ne combats point en cela les raisons de la nature, car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui est toute puissante. Il lui soutient ensuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot sur un mauvais sens qu'il donnoit à une oraison de saint Grégoire. Il lui reproche d'être d'un autre sentiment que l'Eglise universelle, et soutient que le chantre Arnoul a eu raison de lui dire : Laissez-nous croire comme nous avons été instruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit et battu que nous ont montré nos maîtres si saints, si sages et si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plénier, et à revenir à la tradition catholique.

Théoduin ou Déoduin, évêque de Liége, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris sur l'affaire de Bérenger, écrivit ainsi à

(1) Luc. XI, 52. Isai XXX, 10.

Henri, roi de France (1) : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules et dans toute la Germanie que Brunon, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours, renouvelant les anciennes hérésies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps que l'ombre et la figure de son corps, détruisent les mariages légitimes, et renversent, autant qu'il est en eux, le baptême des enfants. On dit que, par le zèle que vous avez pour l'Eglise, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, et délivrer de cet opprobre votre illustre royaume. Mais nous n'espérons pas qu'on le puisse faire, puisque Brunon est évêque, et qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement, tous tant que nous sommes d'enfants de l'Eglise; car nous craignons que, si ces malheureux sont ouïs dans un concile où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale.

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté de ne les point écouter, jusqu'à ce que vous ayez reçu du saint-siége le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles et par les écrits des pères, qu'il ne reste rien de douteux. Déoduin rapporte ensuite plusieurs passages des pères contre les erreurs de Bérenger, et conclut ainsi : Nous croirons donc que Brunon et Bérenger sont déjà anathématisés, et, par conséquent, vous n'avez qu'à délibérer avec vos évêques et les nôtres, avec l'empereur votre ami, et avec le pape même, de la punition qu'ils méritent.

On rapporte au même temps la lettre écrite à Bérenger par Adelman, alors scolastique ou écolâtre de Liége, et depuis évêque de Bresse, qui commence ainsi : Je vous nomme mon frère de lait, à cause de la douce société où nous avons si agréablement vécu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, sous notre vénérable Socrate, il veut dire l'évêque Fulbert. Ensuite, il fait souvenir Bérenger des entretiens que ce saint évêque avoit le soir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle, où, leur parlant avec tant de tendresse, que souvent les larmes lui coupoient la parole; il les exhortoit à suivre le grand chemin, et à marcher soigneusement sur les traces des pères, sans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon saint frère, de donner dans les sentiers détournés; qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent de tous côtés contre vous, même en Allemagne, où je suis depuis long-temps comme étranger.

On prétend que vous vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, en disant que ce que l'on immole tous les jours sur l'autel par toute la terre n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, mais une figure et une ressemblance. L'ayant ouï-dire il y a deux ans, je résolus de vous écrire, et d'en apprendre de vous-même la vérité. Mais, sachant que votre ami Paulin, primicier de Metz, étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, et il le promit. Il l'a négligé jusques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc, par la miséricorde de Dieu et par la mémoire si chère de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'Eglise catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs, et tant de saints docteurs, ont combattu, et qu'ils ont si bien défendue, que tous les hérétiques sont demeurés confondus. Il établit ensuite la créance commune de l'eucharistie sur les paroles de l'Ecriture, et montre que c'est toujours Jésus-Christ qui consacre, comme c'est toujours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris.

Le concile de Paris se tint au jour nommé, seizième d'octobre mil cinquante. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, et le roi même y assista ; mais Bérenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, et demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs (1). Cependant Isembert, évêque d'Orléans, produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre, et dit : Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Bérenger. Je ne l'ai pas reçue de lui, mais je l'ai interceptée, comme il l'envoyoit par un courrier à un de ses amis, nommé Paul. On croit que c'est Paulin, primicier de Metz. Cette lettre fut lue et écoutée avec une extrême attention; mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Bérenger avec ses complices ; on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; et on déclara que, si Bérenger ne se rétractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France, ayant le clergé à la tête en habit ecclésiastique, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, et les assiéger jusqu'à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de Saint-Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Bérenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église ; de quoi Bérenger se plaignit par lettre à un abbé, nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi (2). Il le prie d'exciter ce prince à réparer par quelque libéralité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite il offre de

(1) To. 9, Conc. p. 1061, to. 4, Analect. p. 396.

(1) Durand. Troarn.

(2) To. 2, Spicil. p. 510; to. 9, Conc. p. 1062.

montrer au roi et à qui il lui plaira, que c'est très-injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot et approuvé Pascase. Le roi doit savoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la prière du grand Charles, son prédécesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers et ignorants de ce temps-là ne prévalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les Écritures de quoi les désabuser. C'est Charles le chauve dont il parle.

LXXII. Commencement de Lanfranc.

Lanfranc, cet illustre adversaire de Bérenger, étoit Italien, né à Pavie, d'une famille de sénateurs, et son père étoit du nombre des conservateurs des lois de la ville (1). Lanfranc le perdit en bas âge; et, comme il devoit lui succéder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études; et, après y avoir donné beaucoup de temps, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son pays, passa les Alpes, et vint en France du temps du roi Henri et de Guillaume, duc de Normandie. Il arriva en cette province suivi de plusieurs écoliers de grande réputation, et s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque temps. Mais, considérant combien il est vain de chercher l'estime des créatures, il résolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, et voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant, comme il alloit à Rouen, sur la fin du jour, passant par une forêt au delà de la rivière de Risle, il rencontra des voleurs, qui, lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui lièrent les mains derrière le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape. l'éloignèrent du chemin et le laissèrent dans des broussailles épaisses. En cette extrémité, ne sachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venue, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les louanges de Dieu, et ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant employé de temps à l'étude, j'y ai usé mon corps et mon esprit, et je ne sais pas encore comment je dois vous prier. Délivrez-moi de ce péril; et, avec votre secours, je réglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour, il ouït des voyageurs qui passoient, et se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur, puis, remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approchèrent, et, ayant appris qui il étoit, ils le délièrent et le ramenèrent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastère qu'ils connussent dans le pays. Ils lui répondirent : Nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche; et, lui en ayant montré le chemin, ils se retirèrent.

C'étoit l'abbaye du Bec, commencée sept ans auparavant par le vénérable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ses mains. Après s'être salués, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Oui, répondit Lanfranc, je le suis. Que désirez-vous? dit Hellouin. Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine, nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la règle, comme saint Benoît ordonne de la faire lire aux postulants (1). Lanfranc, l'ayant lue tout entière, dit qu'avec l'aide de Dieu il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit; après quoi l'abbé, sachant qui il étoit et d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, et baisa les pieds de l'abbé, dont il admiroit dès lors l'humilité et la gravité.

LXXIII. Hellouin, abbé du Bec.

Hellouin, ou, comme on disoit alors, Herluin, étoit un gentilhomme du pays. Son père, Ansgot, descendoit des premiers Normands qui vinrent de Danemarck; sa mère, Héloïse, étoit parente des comtes de Flandre (2). Hellouin fut élevé par Gislebert, comte de Brione, petit-fils du duc Richard Ier, et, de tous les seigneurs de sa cour; c'étoit lui qu'il chérissoit le plus, car il passoit pour un des plus braves et des plus adroits aux armes de toute la Normandie; son mérite étoit connu du duc Robert et des princes étrangers. Il avoit déjà trente-sept ans, et vivoit dans l'état le plus agréable, selon le monde, quand il commença à s'en dégoûter et à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes, et y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione : ce n'étoit plus la même application aux armes, la même propreté en ses habits; tout son extérieur étoit négligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, et, mangeant à la table du comte, il ne prenoit que du pain et de l'eau; il en vint jusqu'à ne vouloir plus monter à cheval, et à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit, et on le traitoit d'insensé; mais il demeuroit ferme en sa sainte résolution, et passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le désir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne savoit quel genre de vie embrasser, et à qui s'adresser pour sa conduite, tant la Normandie étoit alors dépourvue de bons guides pour la

(1) Vita Sæc. 5, Ben. part. 2, p. 635. Boll. 28 mai, to. 17, p. 834.

(1) Reg. c. 58.

(2) Vita Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 343.

vie spirituelle. Les prêtres et les évêques mêmes étoient mariés publiquement, et portoient les armes contre les laïques; tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastère, et obtint de lui pour récompense de ses services la disposition de ses biens et de tous ceux de sa famille. Aussitôt il commença à bâtir un monastère dans une de ses terres, nommée Borneville, et, non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable et la chaux, maçonnoit lui-même, et en l'absence des autres il amassoit ce qui étoit nécessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, et ne mangeoit qu'à la fin de la journée, après avoir fini son ouvrage (1). C'étoit l'an mil trente-quatre, et Hellouin, qui avoit alors quarante ans, ne savoit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce temps-là, qui méprisoit entièrement les lettres. A cet âge, il commença à apprendre le psautier, et y employoit presque toute la nuit pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien le sens des saintes Ecritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monastique, il alla à un certain monastère; et, après avoir fait sa prière, il s'approcha avec grand respect de la porte de la maison, comme si c'eût été la porte du paradis. Mais, voyant des moines bien éloignés de la gravité de leur profession, il en fut troublé, et ne savoit plus quel genre de vie il devoit embrasser. Alors le portier le voyant entrer plus avant, et le prenant pour un voleur, le saisit par le cou de toute sa force, et le tira hors de la porte, le tenant aux cheveux. Hellouin souffrit cet affront sans dire une parole. A Noël, il alla à un autre monastère de plus grande réputation. Mais il y vit les moines, pendant la procession, saluer en riant les séculiers d'une manière indécente, montrer avec complaisance leurs beaux ornements, et s'empresser à qui entreroit le premier, jusque-là que l'un d'eux donna à celui qui le pressoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverse, tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois, la nuit suivante, étant demeuré pour prier en un coin de l'église, il vit avec grande consolation un moine, qui, sans le voir, se vint mettre auprès de lui, et demeura en prières jusqu'au jour, tantôt prosterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monastère à son gré, il revint à celui qu'il bâtissoit, et en fit consacrer l'église par Herbert, évêque de Lisieux, qui en même temps lui donna l'habit monastique; et trois ans après, comme il avoit déjà rassemblé plusieurs disciples, il l'ordonna prêtre et abbé (1). Hellouin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'église, il marchoit le premier aux champs, soit pour labourer, soit pour semer, soit pour porter du fumier ou le répandre, soit pour arracher des épines, tous travailloient et revenoient à l'église à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de seigle, et des herbes cuites au sel et à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuse. Le mère de l'abbé se donna aussi à Dieu, et se retira près de lui, pour laver les habits des moines, et leur rendre toutes sortes de services.

Quelque temps après, Hellouin quitta Borneville pour transférer son monastère à un lieu plus commode, nommé le Bec, du nom d'un petit ruisseau qui y passe; et en peu d'années il y bâtit une église et des lieux réguliers. Mais, comme les besoins du monastère l'obligeoient d'agir au dehors, il lui falloit un homme capable de contenir les moines au dedans, et il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoya Lanfranc, l'an mil quarante-un, de la manière que j'ai dit. Hellouin crut alors que ses prières étoient exaucées; et ils se respectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un si savant homme, qui lui obéissoit en tout avec une soumission parfaite. Lanfranc admiroit la science spirituelle de ce laïque converti et élevé au sacerdoce depuis si peu de temps; et il reconnoissoit que l'esprit souffle où il veut (2). Hellouin étoit d'ailleurs très-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtiments, pour le soin de la subsistance, sans que cette application portât préjudice à son intérieur. Comme il savoit très-bien les lois du pays, il soutenoit parfaitement ses droits, et étoit l'arbitre des différents entre les autres.

Lanfranc passa trois ans dans une entière solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique, et particulièrement des divins offices, suivant la promesse qu'il avoit faite à Dieu quand il fut pris par les voleurs. Il parloit à peu de personnes, et étoit peu connu même dans le monastère. Mais ensuite le bruit de sa retraite se répandit, et la réputation qu'il avoit déjà acquise rendit fameux le monastère du Bec et l'abbé Hellouin. Les clercs y accouroient, les grands y envoyoient leurs enfants, les maîtres des écoles les plus fameuses venoient l'écouter; et en sa considération plusieurs seigneurs donnèrent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble; et un jour, comme il lisoit au réfectoire, le supérieur le reprit sur un mot qu'il avoit bien prononcé, et il le prononça mal par obéissance. Il songea même à se retirer, voyant l'indocilité et la grossièreté des moines du Bec, dont quelques-uns, envieux de son mérite, craignoient de l'avoir pour supérieur.

(1) Chr. Becc.

(1) Orderic. lib. V.

(2) Vita Lanfr. n. 3. Jo. III, 8.

Il se proposoit donc de vivre en ermite; mais l'abbé Hellouin en fut averti par révélation, et le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc, se voyant découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, et de lui obéir en tout. Hellouin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monastère; et depuis ils vécurent toujours dans une parfaite union.

LXXIV. Eglise d'Espagne.

En Espagne, Alphonse V étant mort l'an mil vingt-huit, son fils, Véremond III, lui succéda et régna dix ans; mais il mourut jeune et sans enfants, et laissa le royaume de Léon à Ferdinand I[er], qui avoit épousé sa sœur. Il étoit fils de Sanche le grand, roi de Navare, et, ayant aussi le comté de Castille, il en prit le nom, et est compté pour premier roi de Castille. Il commença à régner l'an mil trente-huit, et régna vingt-neuf ans; on lui donne, comme à son père, le surnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac, dans le diocèse d'Oviédo, l'an mil cinquante (1), ère mil quatre-vingt-huit, où assistèrent neuf évêques, savoir: ceux d'Oviédo, de Léon, d'Astorga, de Palencia, de Viseu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo, et d'Iria ou Compostelle; il y avoit aussi plusieurs abbés, et tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile avec le roi, son époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Léon.

On y fit treize canons, entre lesquels il y a quelques règlements pour le temporel, aussi étoit-ce une assemblée mixte. On y ordonne la résidence aux évêques et aux clercs; on leur défend de porter des armes ou des habits indécents, ou de loger avec des femmes; de sacrifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui montre la pauvreté du pays. On recommande, aux archidiacres et aux prêtres, d'inviter à la pénitence les adultères, les homicides et les autres pécheurs, et, s'ils ne la font, de les séparer de l'Église. On recommande d'observer le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, et assistant le dimanche à la messe et à toutes les heures. Défense aux chrétiens de loger ou manger avec les juifs; ordonné de jeûner le samedi. Tous les moines et les religieuses suivront la règle de saint Benoît, et seront soumis aux évêques (2).

LXXV. Actions de Léon IX.

Au commencement de l'année suivante, mil cinquante-un, le pape Léon IX étoit encore en Allemagne, et il célébra la purification à Augsbourg avec l'empereur Henri et un grand nombre d'évêques et de seigneurs (1). L'archevêque de Ravenne, Hunfroy, s'y trouva par ordre de l'empereur; et, ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église romaine, il lui demanda l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année précédente. Comme il étoit prosterné aux pieds du pape, et que tous les évêques présents intercédoient pour lui, le pape dit: Dieu lui donne l'absolution de tous ses péchés selon sa dévotion. L'archevêque se leva avec un rire moqueur; et le pape, fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche: Hélas! ce misérable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui qu'il mourut subitement, et, à ce que l'on disoit, de poison.

Ensuite le pape retourna à Rome, et, après Pâques, y tint un concile, où il excommunia Grégoire, évêque de Verceil, pour adultère commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence et à l'insu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, et, ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce concile un décret du pape Léon, portant que les femmes qui, dans l'enceinte des murs de Rome, se seroient prostituées à des prêtres, seroient, à l'avenir, adjugées aux palais de Latran comme esclaves; ce qui fut depuis étendu aux autres églises (2).

Le même pape donna, à l'église de Saint-Pierre de Rome, la dîme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, et en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration et le luminaire de la même église; ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes (3). Ce pape, par une lettre adressée au clergé et au peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux, où, après la mort de l'évêque, le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes et les arbres. Quand l'évêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait Jésus-Christ, à qui cette église est demeurée en garde? et faut-il que la subsistance des pauvres périsse? Il défend donc ce sacrilége sous peine d'anathème. Pierre Damien se plaignoit, quelques années auparavant au pape Clément II, de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis; et ce fut apparemment la mort de ce scélérat qui donna occasion à la lettre de Léon IX. Ce fut aussi à Rome et vers ce même temps, qu'il se choisit un successeur pour le siége de Toul, savoir, Udon, primicier, qu'il avoit déjà fait bibliothécaire et chancelier de l'église romaine, et qu'il aimoit comme son fils pour son zèle et ses autres bonnes qualités. Il envoya un exprès à

(1) Sup. liv. LVIII, n. 31; to. 9, p. 1062.

(2) C. 7, 8, 10, 13, 1, 3, 4, 6, 11, 2.

(1) Herm. an. 1051. Vita Leon, lib. II, c. 7.

(2) Herman. Petr. Dam. Opusc. 18, c. 7.

(3) To. 9, Conc. p. 985. Ep. 10.

l'empereur pour avoir son agrément, et Udon tint le siége de Toul jusqu'en mil soixante-dix. L'empereur célébra à Goslar la fête de Noël en mil cinquante-un, et y trouva des manichéens, qu'il fit pendre, de l'avis de toute l'assemblée, de peur que cette hérésie ne s'étendît plus loin (1).

LXXVI. Ecrit de Pierre Damien contre les clercs impudiques.

On peut rapporter à ces temps-là, c'est-à-dire aux premières années de Léon IX, l'écrit que Pierre Damien lui adressa pour avoir sa décision, touchant les clercs infectés de péchés abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence, quelque rude qu'elle soit, mais ils ne peuvent se résoudre à perdre leur rang dans l'Eglise; quelques évêques, peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être déposés que ceux qui sont tombés dans le dernier degré de corruption. Pour nous, il nous semble que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclu des ordres, ou en déchoir s'il est déjà promu. On objecte la nécessité de trouver des ministres pour le service de l'Eglise; mais, par cette raison, on mettra des coupables même dans les premières places (2). Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombés dans le sens réprouvé, qui, après de telles chutes, veulent encore demeurer dans le ministère ecclésiastique? L'apôtre juge digne de mort non-seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent; toutefois, il ne parle que des gentils (3). Qu'auroit-il dit s'il avoit vu cette plaie dans le corps même de l'Eglise et jusque dans le clergé? L'abus est venu dans un tel excès, que les pères spirituels pèchent avec leurs propres enfants, et que les coupables se confessent à leurs complices, qui, ne leur imposant point de pénitences convenables, ne leur donnent point les moyens de se relever de leurs chutes. Ils s'appuient sur de fausses règles que l'on trouve mêlées avec les canons, et dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses et apocryphes (4). Si un prêtre qui n'est pas moine, a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, et pendant les trois carêmes il jeûnera au pain et à l'eau, le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi : si c'est avec une religieuse et par habitude, la pénitence sera de cinq ans. Un simple clerc, qui aura péché avec une fille, fera pénitence six mois, un chanoine de même; si c'est fréquemment, deux ans.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons sur des cas plus infâmes, et continue : Quiconque a tant soit peu de connoissance des canons sait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication est de dix ans; pour ne point parler des plus sévères, et pour les laïques de trois ans. Ainsi les clercs, suivant ces prétendus canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traités plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons (1)? Il est certain que tous les canons authentiques ont été publiés par les conciles ou par les papes, et il n'est permis à aucun particulier d'en faire. Que si on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera différemment marqués en différents exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Théodore, d'autres au pénitentiel romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'est qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Théodore doit être l'archevêque de Cantorbéry, à qui l'on a faussement attribué plusieurs canons pénitentiaux, outre les siens (2).

Pierre Damien rapporte ensuite les canons du concile d'Ancyre, qui, pour les péchés dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des pénitences de vingt-cinq ans (3). Il ajoute l'autorité de saint Basile, touchant les moindres approches de ces crimes, et celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en pénitence indigne de la cléricature. Il conclut en priant le pape de décider, après avoir consulté les canons et les hommes spirituels. Le pape lui fit réponse, louant son ouvrage, et avouant que, selon la sévérité des canons, les degrés de péchés qu'il a marqués méritent tous quatre la privation de tous les ordres; toutefois, usant de clémence, il ne prononce la peine de déposition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur (4). Le pape Léon IX, ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce saint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité et de fermeté, le priant de ne point le condamner sans examen, et ne désirant ses bonnes grâces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour son salut.

LXXVII. Livre *Gratissimus*.

Pendant le carême de l'an mil cinquante-deux, l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre Damien adressa peu de temps après un écrit, qui commence ainsi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de présent plus convenable au commencement de votre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce (5). Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que

(1) Petr. Dam. I. Ep. 3. Vita Leon. lib. II, c. 8. Herman. 1052.
(2) Petr. Dam. Opusc VII, c. 2, 3, 4, 5.
(3) Rom. I, 32.
(4) C. 6, 7, 10.

(1) C. 11, 12.
(2) Sup. liv. XL, n. 46.
(3) C. 13. Sup. liv. X, n. 16. Conc. Ancyr. c. 13, 15, 16.
(4) Leo. Epist. 17. Leo. I, Epist. 4.
(5) Herm. Chr. 1052. Opus. VI.

les simoniaques ont ordonnés gratuitement, et combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers ; jusque-là que quelques évêques ont réordonné les clercs que ces simoniaques avoient ordonnés. C'est pourquoi la plupart de nos frères me pressent d'en dire mon avis; et je m'en suis défendu jusqu'à présent, espérant en recevoir la permission du pape; car on disoit qu'il passeroit bientôt par ici. Mais, me souvenant que dans le dernier concile il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point, j'ai cru que j'obéissois à son ordre, en m'efforçant de résoudre cette question.

Entrant en matière, il montre que Jésus-Christ étant la source de toutes les grâces qui se répandent dans son église, c'est lui qui confère tous les sacrements par ses ministres; et que, comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne l'ordination. Par conséquent il n'est pas plus permis de réordonner que de rebaptiser, parce que la validité du sacrement ne dépend point de la vertu du ministre. De là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libère, hérétique et séditieux, ont été reconnues bonnes, quoiqu'il ait vécu six ans après son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fût un scélérat et un impie, aucun de ses successeurs n'a pensé à casser ce qu'il avoit fait (1). L'auteur rapporte ensuite les exemples de plusieurs pécheurs publics de son temps qui passoient pour avoir fait des miracles, savoir : Raimbauld, évêque de Fiesole, simoniaque et concubinaire; Marin, prêtre concubinaire, et deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute séculière (2). Au contraire, il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui, bien qu'ordonnés par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie, savoir : Ronald de Camérino, Amique de Ramibone, Guy de Pomposie, Firman de Fermo, et plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Hubert, évêque de Rimini, avoit acheté ce siége neuf cents livres monnoie de Pavie; et toutefois c'est lui qui avoit ordonné prêtre le bienheureux Ardouin, par qui Dieu fait tant de miracles, et qui a offert le saint sacrifice jusqu'à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvénient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siècle il n'y avoit plus de christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion; et les peuples seroient obligés de quitter leurs évêques pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnés; ce qui confondroit tout l'ordre de la hiérarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur, et à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocents dans la même condamnation avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Léon avoit déjà ordonné sur ce sujet, et loue l'empereur Henri d'avoir employé son autorité pour exterminer la simonie (1). Cet ouvrage fut nommé *Gratissimus*, c'est-à-dire très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient révoquées en doute.

(1) C. 1, 2, 3, 9, 10, etc. Sup. liv. XXXII, n. 57, c. 18. 16. Sup. liv. XIII, n. 46. (2) C. 29.

LXXVIII. Eglises de France.

En France, Jourdain, évêque de Limoges, étant mort (2), plusieurs du clergé et de la noblesse allèrent trouver Guillaume, duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs et des vassaux de l'église vacante; et, après une mûre délibération, Itier fut élu du consentement du duc et du vicomte Adémar, par les suffrages de tout le clergé et le peuple, le quatrième de janvier l'an mil cinquante-deux, la vingt-deuxième année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présents, savoir, Aimond, archevêque de Bourges, Rencon, évêque de Clermont, et Gérard de Périgueux, du consentement des évêques de Rhodès, d'Alby et de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte le roi n'est nommé que pour la date.

La même année, le pape et le roi autorisèrent la fondation de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne (3). Le fondateur fut Robert, né dans le même pays, et fils d'un Géraud, que l'on croyoit être de la famille de saint Géraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de Saint-Julien de Brioude, et reçut avec le temps tous les ordres, même la prêtrise, avançant toujours en vertu. Il avoit un grand zèle pour la conversion des pécheurs, et une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugny; mais, ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulièrement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert, avec deux ou trois personnes, et d'y bâtir un monastère.

Un gentilhomme, nommé Etienne, qui, se sentant chargé de péchés, étoit touché d'un grand désir de pénitence, s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui; mais il l'exhorta à chercher un troisième compagnon, et quelque petite église abandonnée dans un désert, où ils pussent vivre de leur travail, et des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroisse, afin de ne donner sujet à personne de se plaindre, qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme, nommé Dalmace, ami d'Etienne, s'offrit pour se join-

(1) C. 34, 35, 36.
(2) To. 9, Conc. p. 1068.
(3) Vita Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 188. Sup. liv. LIV, n. 22.

dre à eux, et Robert les ayant trouvés fermes dans leur résolution, ils allèrent s'établir à une église abandonnée, qu'Etienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, et qu'ils obtinrent facilement, avec le désert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non-seulement de la stérilité du lieu, mais de la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures et de menaces, les traitant d'insensés de venir, sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pu subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, et tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture et à la prière, pour avoir de quoi les instruire. Enfin, par leur travail et leur patience, ils surmontèrent toutes les difficultés, et adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert contribuèrent beaucoup à lui attirer des disciples; mais il les attribuoit aux martyrs saint Vital et saint Agricole, à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite l'obligea d'accepter les terres et l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastère; et il commença à le bâtir au même lieu par le conseil de Rencon, évêque de Clermont, dans le diocèse duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en mil quarante-trois; il commença son nouveau monastère environ trois ans après, et il l'acheva en mil cinquante-deux, comme il paroît par une bulle du pape Léon IX, datée du second jour de mai, et par des lettres-patentes du roi de France Henri, datées du vingtième de septembre, et souscrites de plusieurs évêques et de plusieurs seigneurs, savoir, Aymon, archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert, évêque d'Orléans, Helmuin d'Autun, Mainard, archevêque de Sens, Enzelin, évêque de Paris, Gui de Châlons-sur-Saône (1). Les principaux seigneurs sont: Odon, frère du roi, Robert, duc de Bourgogne, aussi son frère, Guillaume, duc d'Aquitaine, Guillaume, duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaye la Chèse-Dieu, en latin *Casa Dei*, c'est-à-dire la maison de Dieu. Robert en fut le premier abbé, et y gouverna jusqu'à trois cents moines. Il répara environ cinquante églises abandonnées depuis long-temps, et la Chèse-Dieu devint dans la suite le chef d'un ordre ou grande congrégation de plusieurs monastères sous la règle de saint Benoît, dont sortirent plusieurs personnages illustres. Robert mourut l'an mil soixante-sept, le dix-septième d'avril, et il est honoré entre les saints.

(1) Mabill. Observ. ad Vit. n. 8, Append. ad Lup. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

LXXIX. Fin d'Halinard, archevêque de Lyon.

Halinard, archevêque de Lyon, avoit presque toujours suivi Léon IX depuis qu'il fut pape. Il le fit venir, avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dès l'année mil quarante-neuf, première de son pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année, et ensuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France (1). Etant à Langres, il en ordonna évêque Ardouin, en présence du pape, à la place de Hugues, déposé au concile de Reims. L'année suivante, il retourna à Rome, et suivit le pape à Bénévent, à Capoue, au mont Cassin et au mont Gargan (2). Car, comme il étoit puissant en paroles et avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Le pape étant revenu de ce voyage, et se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontière de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusqu'à son retour. Alors Hugues, ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une pénitence pour obtenir l'absolution de ses péchés; mais le pape, le voyant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, et lui donna aussitôt l'absolution. Même à son départ il lui fit de grands présents, et lui permit de rentrer dans son évêché; mais il mourut en revenant. Halinard, étant donc à Rome, prêt à se séparer de Hugues et des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangèrent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuvième de juillet mil cinquante-deux, après avoir tenu sept ans le siége de Lyon. Les nobles romains le firent enterrer à Saint-Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornements et son argenterie à Saint-Bénigne de Dijon, dont il étoit abbé depuis vingt ans; il y donna beaucoup de livres; et, entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particulièrement la géométrie et la physique (3). Son successeur dans l'archevêché de Lyon, fut Philippe premier du nom.

LXXX. Le pape en Allemagne.

Le pape Léon IX fit donc cette année, mil cinquante-deux, un troisième voyage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur et André, roi de Hongrie (4). Ce prince refusoit de continuer le tribut que ses prédécesseurs payoient à l'empereur; et le pape

(1) Vita Halin. n. 8. Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 39.
(2) Sup. n. 62.
(3) Alberic. Chr. ann. 1031.
(4) Vita ibid.

avoit envoyé plusieurs nonces pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujétion. Ils l'avoient promis, pourvu qu'on leur pardonnât le passé; et c'est pour y faire consentir l'empereur que le pape entreprit ce voyage. Il avoit encore un autre motif, et plus pressant, qui étoit de demander à l'empereur du secours contre les Normands établis en Italie, où ils faisoient de grands désordres, particulièrement contre les églises. Le pape, étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur disposé à accorder la paix aux Hongrois; mais le roi André, qui l'avoit engagé à ce voyage, ne la voulut plus; et le pape, indigné de se voir ainsi moqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été jusqu'en Hongrie, et passa le reste de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratisbonne, les moines de Saint-Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de saint Denis, aréopagite et premier évêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle sous le nom de Léon IX, adressée au roi de France et à ses sujets, qui porte qu'en la présence et à la prière de ses ambassadeurs, ces reliques ont été examinées et vérifiées être de saint Denis (1). Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbonne, cette bulle, datée du septième d'octobre mil cinquante-deux, est tenue pour fausse par les savants; et nous avons une relation portant que le neuvième de juin de l'année suivante, Odon, frère du roi Henri, se transporta par son ordre au monastère de Saint-Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la vérification des reliques du saint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermés avec grand artifice, et placés derrière l'autel dans une grotte profonde (2). Cette reconnoissance des reliques de saint Denis se fit en présence de deux archevêques, Guy de Reims et Robert de Cantorbéry, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbés et de plusieurs seigneurs.

Le pape et l'empereur célébrèrent à Wormes la fête de Noël de l'an mil cinquante-deux. Le pape dit la messe solennelle le jour de la fête, et le lendemain fit officier Liupold, archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans sa province. Saint Bardon étoit mort l'année précédente mil cinquante-un, le dixième de juin, après avoir tenu le siége plus de vingt ans, et Liupold, prévôt de l'église de Bamberg, lui avoit succédé (3). Comme donc il officioit à Wormes, après la première oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon; car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solennelles; mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprès du pape lui persuadèrent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre, qui étoit un jeune homme fier, refusa d'obéir, et quoique le pape lui eût défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeler et le dégrada sur-le-champ. L'archevêque de Mayence lui envoya redemander son diacre, le pape le refusa, et l'archevêque prit patience pour lors; mais après l'Evangile et l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siége, et protesta que ni lui ni autre n'achèveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre; le pape céda et le lui renvoya aussitôt revêtu de ses ornements, et l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considérer la fermeté de l'archevêque à soutenir sa dignité et l'humilité du pape, qui voyoit qu'il falloit céder au métropolitain dans sa province.

En cette même occasion, comme le pape et l'empereur étoient à Wormes, le pape renouvela les instances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaye de Fulde et plusieurs autres terres et monastères d'Allemagne, qui appartenoient à l'église romaine, sur quoi ils convinrent d'un échange; et l'empereur gardant ces terres, en céda au pape plusieurs au delà des monts, entre autres Bénévent pour Bamberg (1).

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normands, qui s'étoient emparés des terres de saint Pierre, et l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre (2). Plusieurs Allemands volontaires s'y joignirent dans l'espérance du butin, et plusieurs scélérats bannis pour leurs crimes; et le pape les reçut tous avec bonté par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre.

LXXXI. Concile en Italie.

En retournant en Italie, il célébra à Augsbourg la purification de l'an mil cinquante-trois, et la quinquagésime à Mantoue. Là il voulut tenir un concile, mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste sévérité (3). Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape qui se croyoient en sûreté, étant devant l'église où on tenoit le concile; en sorte que le pape fut obligé de se lever et de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais, sans respecter sa présence, ils s'opiniâtroient de plus en plus à poursuivre à main armée ses gens désarmés, et les retirer de la porte de l'église, où ils

(1) To. 49, Conc. p. 980 et 1071. V. Mabill. Sæc. 5, Ben. p. 113.
(2) Duchesne, to. 4, p. 157.
(3) Herm. Chr. V. Mabill. Sæc. 6, part. 2, p. 3. Chr. Saxo. Abb. Ursperg.

(1) Herm. Chr. Cass. 11, c.
(2) Herm.
(3) Vita 11, c. 8.

vouloient se sauver; en sorte que les flèches et les pierres voloient autour de la tête du pape, et quelques-uns furent blessés, voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à apaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile; et le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sédition pour les juger sévèrement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le carême, et tint un concile après Pâques, comme les années précédentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Vénétie et d'Istrie, en faveur de Dominique, patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée, portant qu'elle sera reconnue métropole de ces deux provinces, suivant les priviléges des papes, et que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Grégoire II et Grégoire III (1). Ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

LXXXII. Le pape pris par les Normands.

Après ce concile, le pape marcha contre les Normands avec ses troupes (2). Ils demandèrent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, et de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'Eglise; mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, et leur ordonnant de s'en retirer. Les Normands, qui étoient en bien plus grand nombre que les troupes du pape, rejetèrent sa proposition comme impossible, et dirent qu'ils défendroient par les armes le pays qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitième de juin. Les Allemands, qui chargèrent les premiers, battirent les Normands, et ils furent presque défaits; mais leur corps de réserve ayant surpris et environné les troupes du pape, les Italiens lâchèrent le pied aussitôt; la plupart des Allemands furent tués en se défendant vaillamment. Ainsi les Normands remportèrent une pleine victoire, mais très-sanglante; soit, dit Herman, auteur du temps, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles que par les matérielles, pour des biens de ce monde; soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchants, attirés par l'impunité de leurs crimes, ou par l'espérance de contenter leur avarice; soit que la justice de Dieu punit les nôtres pour quelque autre cause que lui seul connoît.

Le pape attendoit l'événement du combat dans une petite ville voisine, où les Normands l'assiégèrent; et, ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, et de se rendre lui-même. Ils le menèrent avec honneur à Bénévent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire depuis le vingt-troisième de juin mil cinquante-trois, jusqu'au douzième de mars mil cinquante quatre. Il prit grand soin de la sépulture de ceux qui avoient été tués en ce combat, et les fit mettre dans une église ruinée qui se trouvoit proche; mais les Normands eux-mêmes la rebâtirent et y fondèrent un monastère. Pendant ce séjour à Bénévent, le pape menoit une vie très-austère (1). Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu et récitoit toutes les nuits le psautier avec des génuflexions innombrables. Il disoit encore le psautier pendant le jour, outre la messe et quantité d'autres prières. Il faisoit aussi des aumônes immenses à tous les pauvres qui se présentoient.

(1) Leon. Ep. 2. Sup. liv. XLII, n. 7. (2) Herm. Chr.

(1) Chr. Cass. lib. II, c. 87. Vita c. 12.

DISCOURS

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

DEPUIS L'AN 600 JUSQU'A L'AN 1100.

I. Inondations des barbares.

Les beaux jours de l'Eglise sont passés, mais Dieu n'a pas rejeté son peuple ni oublié ses promesses. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que son Eglise fût attaquée pendant les cinq siècles qui ont suivi les six premiers; et considérons avec actions de grâce les moyens qu'il a employés pour la soutenir. Ce sont des objets dignes de notre attention.

Rome, idolâtre, souillée de tant de crimes et enivrée du sang de tant de martyrs, devoit être punie, et la vengeance divine devoit éclater sur elle à la face de toutes les nations. Saint Jean, l'ayant appris de Jésus-Christ même, avoit dépeint dans son Apocalypse, par des images affreuses, la chute de cette nouvelle Babylone L'exécution suivit en son temps : Rome cessa d'être la capitale de l'empire depuis que Constantin en eut transféré le siége à Byzance; et depuis que l'empire fut partagé, les empereurs d'Occident résidèrent à Ravenne, à Milan et partout ailleurs qu'à Rome. Ainsi, elle perdit peu à peu son éclat, ses richesses, son peuple. Nous avons vu la triste peinture qu'en faisoit saint Grégoire. Cependant elle fut prise et pillée plusieurs fois par les barbares, qui ravagèrent et mirent en pièces tout l'empire d'Occident. Or, je compte cette inondation des barbares pour la première tentation extérieure de l'Eglise depuis les persécutions des empereurs païens (1).

Car ces barbares, dans les commencements de leurs courses, remplissoient tout de sang et de carnage, brûloient les villes entières, massacroient les habitants ou les emmenoient esclaves, jetoient partout la terreur et la désolation. Les persécutions les plus cruelles sous l'empire romain n'étoient ni continuelles ni universelles, et il restoit un peuple de païens, de même langue et de même nation que les chrétiens. Ils les écoutoient souvent et se convertissoient de jour en jour. Mais où il ne reste plus d'hommes il n'y a plus d'églises. Et comment convertir des brutaux toujours armés, toujours courant au pillage, et dont on n'entend pas la langue?

De plus, ces barbares, qui ruinèrent l'empire romain, étoient ou païens ou hérétiques, en sorte que, même après les premières fureurs, quand ils furent assez apprivoisés avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre et se parler de sang froid, les Romains leur étoient toujours odieux par la diversité de religion. Vous avez vu la cruelle persécution des Vandales en Afrique (1).

Ces barbares, il est vrai, se convertirent, les uns plus tôt, les autres plus tard; et, dans leur conversion, Dieu ne fit pas moins éclater sa miséricorde que dans la punition des Romains il avoit signalé sa justice. Mais les barbares, en devenant chrétiens, ne quittèrent pas entièrement leurs anciennes mœurs : ils demeurèrent la plupart légers, changeants, emportés, agissant plus par passion que par raison (2). Vous avez vu quels chrétiens c'étoient que Clovis et ses enfants. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres et pour les arts, ne s'occupant que de la chasse et de la guerre. De là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs sujets. Car les mœurs de la nation dominante prévalurent toujours, et les études languissent si l'honneur et l'intérêt ne les soutiennent.

(1) Mœurs des chrét. c. 56. Apocal. XVII, XVIII. Hist. liv. XXXV, n. 40. Hom. 18, in Ezech.

(1) Hist. liv. XXX, n. 9, 10, etc. (2) Mœurs chrét. c. 5.

II. Chute des études.

Nous voyons la décadence des études dans les Gaules dès la fin du sixième siècle, c'est-à-dire environ cent ans après l'établissement des Francs. Nous en avons un exemple sensible dans Grégoire de Tours. Il reconnoit lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire et les lettres humaines; et quand il ne l'avoueroit pas on le verroit assez. Mais le moindre défaut de ses écrits est le style : on n'y trouve ni choix de matière ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique et la temporelle; ce sont la plupart de petits faits de nulle importance, et il en relève souvent des circonstances basses et indignes d'une histoire sérieuse. Il paroit crédule jusqu'à l'excès sur les miracles.

J'attribue ces défauts à la mauvaise éducation plutôt qu'au naturel, autrement il faudroit dire que pendant plusieurs siècles il ne seroit presque pas né d'homme qui eût un sens droit et un jugement exact. Mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugés de l'enfance et les opinions vulgaires, quand ils ne sont pas exercés à raisonner, et ne se proposent pas de bons modèles. Les études ne tombèrent donc pas entièrement avec l'empire romain, la religion les conserva; mais il n'y eut plus que les ecclésiastiques qui étudièrent, et leurs études furent grossières et imparfaites (1). Je parle des sciences humaines, car pour les dogmes de la religion ils suivoient l'autorité certaine de l'Ecriture et de la tradition des pères. Le pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ses légats pour le sixième concile. Nous ne les envoyons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur savoir, car comment pourroit-on trouver la science parfaite des Ecritures chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, et gagnent à grande peine leur subsistance chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos pères nous ont laissée.

Dans les siècles suivants, les hommes les plus éclairés, comme Bède, Alcuin, Hincmar, Gerbert, se sentoient du malheur des temps: voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissoient aucune et ne savoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique pour distinguer les pièces fausses des véritables. Car il y avoit dès lors quantité d'écrits fabriqués sous des noms illustres, non-seulement par des hérétiques, mais par des catholiques, et même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thaspe avoue lui-même avoir emprunté le nom de saint Athanase pour se faire écouter des Vandales ariens (2). Ainsi, quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de sa fête, on en composoit les plus vraisemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit, et par-là l'on croyoit entretenir la piété des peuples. Ces fausses légendes furent principalement fabriquées à l'occasion des translations de reliques, si fréquentes dans le neuvième siècle.

On faisoit aussi des titres, soit à la place des véritables que l'on avoit perdus, soit absolument supposés, comme la fameuse donation de Constantin, dont on ne doutoit pas en France au neuvième siècle (1). Mais, de toutes ces pièces fausses, les plus pernicieuses furent les décrétales attribuées aux papes des quatre premiers siècles, qui ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Eglise, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugements des évêques et l'autorité du pape. Hincmar, tout grand canoniste qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fausseté : il savoit bien que ces décrétales étoient inconnues aux siècles précédents, et c'est lui qui nous apprend quand elles commencèrent à paroître; mais il ne savoit pas assez de critique pour y voir les preuves de supposition, toutes sensibles qu'elles sont : et lui-même allègue ces décrétales quand elles lui sont favorables (2).

Un autre effet de l'ignorance est de rendre les hommes crédules et superstitieux, faute d'avoir des principes certains de créance et une connoissance exacte des devoirs de la religion. Dieu est tout-puissant, et les saints ont un grand crédit auprès de lui : ce sont des vérités qu'aucun catholique ne conteste; donc je dois croire tous les miracles qui ont été attribués à l'intercession des saints, la conséquence n'est pas bonne. Il faut en examiner les preuves, et d'autant plus exactement, que ces faits sont plus incroyables et plus importants. Car, assurer un faux miracle, ce n'est rien moins, selon saint Paul, que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieusement saint Pierre Damien. Ainsi, loin que la piété engage à les croire légèrement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur (3). Il en est de même des révélations, des apparitions d'esprits, des opérations du démon, soit par le ministère des sorciers ou autrement; en un mot, de tous les faits surnaturels, quiconque a du bon sens et de la religion doit être très-réservé à les croire.

C'est par cette raison que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces siècles moins éclairés. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit sur celui du vrai, et je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêt, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit de conserver les biens des églises par la crainte des punitions divines. Car c'est à quoi tendent la plupart des histoires rapportées

(1) Hist. l. XL, n. 7, to. 6, Conc. p. 681.
(2) Hist. l. XXX, n. 8.

(1) Hist. l. LI, n. 14.
(2) Hist. l. XLIV, n. 22.
(3) 1 Cor. XV, 15. Petr. Dam. Vita S. Domin. Loric. n. 1.

dans ces recueils de miracles de saint Martin, de saint Benoît et des autres saints les plus fameux. Comme si ceux qui sont saints pour avoir méprisé les richesses sur la terre, étoient devenus intéressés dans le ciel, et employoient leur crédit auprès de Dieu pour se venger de ceux qui pilloient les trésors de leurs églises.

III. Menaces et promesses temporelles.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de soin ces prétendus miracles. On vouloit retenir, au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchés des éternelles, mais on ne s'apercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuse, en raisonnant sur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchants en cette vie. C'étoit ramener les chrétiens à l'état de l'ancien Testament, où les promesses et les menaces étoient temporelles. C'étoit exposer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuyer ces menaces, puisqu'elles étoient souvent démenties par l'expérience, et que l'on voyoit tous les jours les usurpateurs des biens de l'Eglise demeurer impunis, et vivre dans une santé et une prospérité parfaite.

Aussi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité éclairée, et saint Augustin a prouvé solidement le contraire. Il a plu, dit-il (1), à la divine Providence de préparer à l'avenir des biens pour les justes, dont les injustes ne jouiront point; et pour les impies des maux dont les bons ne seront point tourmentés. Mais quant à ces biens et ces maux temporels, il a voulu qu'ils fussent communs aux uns et aux autres, afin que l'on ne désire pas trop ardemment des biens que l'on voit aussi entre les mains des méchants, et que l'on ne fasse rien de honteux pour éviter des maux que les bons même souffrent le plus souvent. Et encore, si tout péché étoit maintenant puni d'une peine manifeste, on croiroit que rien ne seroit réservé au dernier jugement; et si Dieu ne punissoit maintenant aucun péché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de Providence. De même, pour les biens de cette vie, si Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il sembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui : et, s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir servir que pour ces récompenses, et au lieu d'être pieux nous serions avares.

Il montre ensuite que les plus gens de bien ne laissent pas de commettre des péchés, pour lesquels ils méritent des peines temporelles; et qu'il y a une autre raison pour les faire souffrir en cette vie comme Job, afin qu'ils connoissent le fond de leur cœur, et qu'ils apprennent par expérience s'ils aiment Dieu par une piété sincère et désintéressée. Il enseigne aussi que Dieu récompense en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur réserve point d'autre récompense. Enfin, il ajoute : Nous apprenons maintenant à souffrir patiemment les maux que souffrent même les bons, et à ne pas beaucoup estimer les biens que les méchants mêmes obtiennent. Ainsi, Dieu nous donne une instruction salutaire en nous cachant sa justice (1). Car nous ne savons par quel jugement de Dieu cet homme de bien est pauvre et ce méchant riche, pourquoi l'innocent est condamné et le criminel absous. Que si cette absurdité, pour ainsi dire, avoit toujours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raison de justice; mais il arrive souvent du mal aux méchants et du bien aux bons; ce qui rend les jugements de Dieu plus impénétrables.

Il semble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques et les papes mêmes employoient si hardiment les promesses temporelles pour engager les princes à les protéger; comme entre autres le pape Etienne II, dans la lettre écrite aux François au nom de saint Pierre (2). Ces promesses et ces menaces peuvent imposer quelque temps à des ignorants; mais quand ils voient qu'elles sont sans effet, comme il arrive le plus souvent, elles ne sont propres qu'à les scandaliser et à ébranler leur foi, les faisant douter de la solidité des promesses et des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué jusque dans les derniers siècles à suivre cette vieille prévention; et je ne puis assez m'étonner qu'un homme aussi éclairé que le cardinal Baronius, relève avec tant de soin les mauvais succès arrivés aux ennemis de l'Eglise, particulièrement du saint-siége, comme autant de punitions divines, et les avantages des princes pieux, comme des preuves qu'ils soutenoient la bonne cause. Toutefois, la vérité de l'histoire l'oblige souvent à recourir à la profondeur des jugements de Dieu pour sauver les disgrâces arrivées aux plus zélés catholiques; et il ne s'aperçoit pas qu'une preuve, qui n'est pas toujours concluante, ne l'est jamais.

IV. Reliques.

Je reviens aux effets de l'ignorance et de la crédulité mal réglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement et de la précaution, comme celui des miracles. Il est certain en général que les reliques des saints méritent d'être honorées; et vous en avez vu la pratique dès les premiers siècles de l'Eglise,

(1) 1, Civit. c. 8.

(1) C. 9. 1 Civit. c. 13. 11, Civit. c. 2.

(2) Steph. Epist. 5. Hist. liv. XLIII, n. 17.

dans les actes des martyrs les plus authentiques et dans les écrits des pères (1). Souvenez-vous entre autres de ce que dit saint Augustin des reliques de saint Etienne et des miracles qui s'y faisoient. Mais il témoigne que dès son temps on débitoit de fausses reliques; et il n'est pas toujours aisé de les distinguer des vraies. On ne s'y seroit jamais trompé si l'on avoit toujours gardé la sage précaution de ne point toucher aux sépulcres des saints, et de laisser leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme sont encore à Rome ceux des saints apôtres; et vous avez vu avec quelle fermeté saint Grégoire refusa à l'impératrice même le chef de saint Paul. On se contentoit alors d'envoyer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les sépulcres des saints ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels (2).

Ce fut en Orient que l'on commença à transférer et à diviser les reliques, et ce fut l'occasion des impostures. Car, pour assurer des reliques, il eût fallu les suivre exactement depuis leur origine, et connoître toutes les mains par lesquelles elles avoient passé : ce qui n'étoit pas si difficile dans les commencements. Mais après plusieurs siècles il fut bien plus aisé d'imposer, non-seulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés et moins attentifs; et depuis que l'on eut établi la règle de ne point consacrer d'églises ni d'autels sans reliques, la nécessité d'en avoir fut une grande tentation de ne les pas examiner de si près. L'intérêt d'attirer des offrandes et des pèlerinages, qui enrichissoient les villes, fut encore dans la suite une tentation plus grossière.

Je ne prétends pas par ces réflexions générales rendre suspecte aucune relique en particulier; je sais qu'il y en a plusieurs de très-certaines, savoir, celles des saints patrons de chaque ville, qui y sont morts et qui y ont toujours été honorés depuis : comme à Paris, saint Denis, saint Marcel, sainte Geneviève. Car, encore qu'elles aient été transférées du temps des Normands, on ne les a jamais perdues de vue. Pour les autres, j'en laisse l'examen à la prudence de chaque évêque; et je dis seulement que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles qui, après avoir été cachées pendant plusieurs siècles, n'ont paru que dans des temps d'ignorance : ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, sans que l'on sache ni comment elles en sont venues, ni comment elles avoient été conservées. Je crois toutefois que Dieu qui connoît le fond des cœurs ne laisse pas d'avoir agréable la dévotion des peuples, qui n'ayant intention que de l'honorer en ses saints, révèrent de bonne foi les reliques exposées depuis plusieurs siècles à la vénération publique.

Il faut donc distinguer ce qui est de la foi catholique, savoir, l'utilité de l'intercession des saints et de la vénération de leurs reliques, d'avec les abus que l'ignorance et les passions humaines y ont joints; non-seulement en se trompant dans le fait, et honorant comme reliques ce qui ne l'étoit pas, mais s'appuyant trop sur les vraies reliques; et les regardant comme des moyens infaillibles d'attirer sur les particuliers et sur les villes entières toutes sortes de bénédictions temporelles et spirituelles. Quand nous aurions les saints même vivant et conversant avec nous, leur présence ne nous seroit pas plus avantageuse que celle de Jésus-Christ. Or, il dit expressément dans l'Evangile (1) : Vous direz au père de famille, nous avons bu et mangé avec vous, et vous avez enseigné dans nos places. Et il vous dira, je ne sais qui vous êtes. L'utilité des reliques est donc de nous faire souvenir des saints, et nous exciter à l'imitation de leurs vertus : autrement la présence des reliques ni des lieux saints ne nous sauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le prophète reprochoit qu'ils se confioient en des paroles de mensonges, en disant (2) : Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, sans corriger leurs mœurs.

V. Pèlerinages.

Les pèlerinages furent une suite de la vénération des lieux saints et des reliques, principalement avant l'usage de les transférer (3). Ils étoient plus faciles sous l'empire romain par le commerce continuel des provinces; mais ils ne laissèrent pas d'être très-fréquents sous la domination des barbares, depuis que les nouveaux royaumes eurent pris leurs consistances. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuèrent; car, ne s'occupant que de la chasse et de la guerre, ils étoient dans un continuel mouvement. Ainsi les pèlerinages devinrent une dévotion universelle des peuples et des rois, du clergé, des évêques et des moines. J'ose dire que c'étoit préférer un petit accessoire à l'essentiel de la religion, quand un évêque quittoit son diocèse pendant des années entières pour aller de l'extrémité de la France ou de l'Angleterre à Rome, ou même à Jérusalem; quand des abbés ou des moines sortoient de leur retraite; quand des femmes ou même des religieuses s'exposoient à tous les périls de ces grands voyages (4). Vous avez vu par les plaintes de saint Boniface les accidents déplorables qui en arrivoient. Il y avoit sans doute plus à perdre qu'à gagner; et je regarde ces pèlerinages indiscrets, comme une des sources de relâchement de la discipline : aussi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuvième siècle (5). Mais ce fut principale-

(1) Mœurs chrét. c. 22. (2) III, Epist. 30.

(1) Luc. XIII, 26.
(2) Jerem. VII, 4.
(3) Mœurs chrét. n. 44.
(4) Bonif. Ep. 105. Hist. l. XLII, n. 35.
(5) Conc. Cabill. 813, c. 40. Hist. liv XLVI, n. 5. V. Morin. Pœnit. V, c. 15. Hist. l. XXX, n. 42.

ment la pénitence qui en souffrit. Auparavant on enfermoit les pénitents dans les diaconites, ou d'autres lieux près de l'église, pour y vivre recueillis et éloignés des occasions de rechute. Vous l'avez vu dans le sacramentaire attribué à saint Gélase, et dans une lettre du pape Grégoire III; mais depuis le huitième siècle on introduisit tout le contraire pour pénitence, en ordonnant aux plus grands pécheurs de se bannir de leur pays et passer quelque temps à mener une vie errante, à l'exemple de Caïn (1). On vit bientôt l'abus de cette pénitence vagabonde; et dès le temps de Charlemagne on défendit de souffrir davantage ces hommes affreux, qui sous ce prétexte couroient par tout le monde nus et chargés de fers ; mais on établit l'usage d'imposer pour pénitence quelque pèlerinage fameux : et ce fut le fondement des croisades.

VI. Superstitions.

L'abus dans la vénération des reliques dégénéra en superstition, mais l'ignorance du moyen âge en attira de plus manifestes. Comme cette divination, nommée le sort des saints, dont Grégoire de Tours rapporte tant d'exemples, et avec un sérieux à persuader qu'il y croyoit. Comme ces épreuves nommées, le jugement de Dieu, soit par l'eau, soit par le feu, soit par le combat singulier qu'Agobard condamnoit si fortement, mais qu'Hincmar soutenoit, et qui furent en usage si long-temps. Comme l'astrologie à laquelle on voit qu'ils croyoient principalement aux effets des éclipses et des comètes (2). Ces superstitions dans le fond étoient des restes du paganisme, comme d'autres plus manifestement criminelles condamnées dans les conciles du même temps. En général, le plus mauvais effet des mauvaises études est de croire savoir ce que l'on ne sait point. C'est pis que la pure ignorance, puisque c'est y ajouter l'erreur et souvent la présomption.

VII. Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'Occident: mais l'église orientale eut aussi ses tentations. L'empire grec ne fut pas entièrement détruit, mais il fut réduit à des bornes bien étroites, d'un côté par les conquêtes des Arabes musulmans ; de l'autre par celles de divers Scythes, entre autres des Bulgares et des Russes. Ces deux derniers peuples se firent chrétiens, et leur domination produisit à peu près les mêmes effets que celles des autres barbares septentrionaux ; mais les musulmans prétendoient convertir les autres, et prenoient pour prétexte de leurs conquêtes le zèle d'établir leur religion par toute la terre. Ils souffroient à la vérité les chrétiens ; mais ils employoient pour les pervertir tous les moyens possibles, excepté la persécution ouverte, en cela même plus dangereux que les païens. D'ailleurs leur religion a quelque chose de spécieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu et l'horreur de l'idolâtrie; et ils ont imité plusieurs pratiques du christianisme, la prière à certaines heures réglées, le jeûne d'un mois, les pèlerinages. Enfin leur indulgence pour la pluralité des femmes et des concubines attire les hommes sensuels. Ils employèrent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au christianisme. La Syrie étoit pleine de nestoriens, l'Egypte d'eutychéens, les uns et les autres ennemis des patriarches de Constantinople et des empereurs qu'ils regardoient comme leurs persécuteurs. Les musulmans profitèrent de cette division, protégeant les hérétiques, et abaissant les catholiques qui étoient suspects, par leur attachement à l'empereur de Constantinople, d'où leur vint le nom de melquites, c'est-à-dire en arabe, royaux ou impériaux. C'est par-là que ces hérésies si anciennes subsistent encore, et que les chrétiens d'Orient ont des évêques et des patriarches de ces différentes sectes, melquites, nestoriens, jacobites, qui sont les eutychéens.

Par ces divers moyens, les musulmans, sans exterminer absolument le christianisme, diminuèrent extrêmement le nombre des vrais chrétiens, et les réduisirent à une grande ignorance, par la servitude, qui leur ôtoit le courage et les commodités d'étudier. Le changement de langues y contribuoit. L'arabe, étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle est encore : le grec ne fut conservé que par la religion, et chez les melquites seulement, car les nestoriens faisoient leur service en syriaque, et les jacobites en copte ou en ancien égyptien. Ainsi, comme tous les livres ecclésiastiques ou profanes étoient en grec, il fallut les traduire ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De là vient qu'incontinent après la conquête des musulmans, nous perdons de vue ces anciennes églises d'Egypte, de Palestine, de Syrie, autrefois si florissantes; et que, faute d'écrivains, je n'ai pu vous en marquer la suite comme dans les siècles précédents. L'histoire d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie est une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en arabe, quoiqu'il fût melquite; et on y voit tant de fables et si peu d'exactitude, même dans les faits de son temps, qu'elle marque assez l'imperfection des études de ces pauvres chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs, soit par le commerce avec les barbares leurs voisins, soit par la domination des empereurs ignorants et brutaux, comme les peuples dont ils étoient sortis :

(1) Greg. Ep. 2, ad Leon. Hist. liv. XLII, n. 9. Morin. lib. VII, c. 15. Capit. Aquis. an. 789, c. 77. Sup. liv. XLIV, n. 46.

(2) Hist. l. XXX, n. 1. Greg. V, Hist. c. 14. Hist. liv. XXXIV, n. 31. Hist. liv. XLVI, n. 48; liv. L, n. 22.

Léon Isaurien, son fils Copronyme, Léon l'Arménien. L'hérésie des iconoclastes que ces princes soutinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance grossière, qui leur faisoit prendre pour idolâtre le culte des saintes images, et céder aux reproches des juifs et des musulmans (1). Ils ne considéroient pas que ce culte étoit reçu dans l'Eglise par une tradition immémoriale, et que l'Eglise ne peut errer, qui est la grande preuve des pères du septième concile.

Mais les actes de ce même concile sont une preuve de la décadence des études par le grand nombre d'histoires douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, et d'écrits suspects qui y sont cités, et qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins, ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la question, puisqu'ils rapportent assez de preuves authentiques du culte des images, et fondent leur décision sur l'infaillibilité de l'Eglise. Un autre exemple illustre de la mauvaise critique des Grecs est la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribués à saint Denis l'aréopagite. On les rejetoit du temps de Justinien, et, cent ans après, on ne les contestoit point aux monothélites, qui faisoient un si grand fond sur l'opération théandrique mentionnée dans cet auteur (2).

La persécution des iconoclastes avoit presque éteint les études dans l'empire grec; mais elles se réveillèrent sous Basile Macédonien, par les soins du savant Photius, et continuèrent sous Léon le philosophe et ses successeurs. Toutefois, les écrivains de ce temps-là sont bien au-dessous de ceux de l'ancienne Grèce. Leur langage est assez pur, mais leur style est façonné et affecté; ce ne sont que lieux communs, vaines déclamations, ostentation de leur savoir, réflexions inutiles. Le plus illustre exemple de ce mauvais style, et le plus de mon sujet, est celui de Métaphraste, qui nous a tant gâté de vies de saints, prétendant les rendre plus agréables, suivant le témoignage de Psellus, son admirateur (3).

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables et la superstition, l'un et l'autre enfants de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuse d'Edesse, dont l'empereur Constantin Porphyrogenète a fait une si longue histoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les superstitions, l'histoire byzantine en fournit des exemples à chaque page; il n'y a point d'empereur qui monte sur le trône ou qui en descende sans présage ou prédictions (4). Il y a toujours quelque caloyer dans une île, fameux par l'austérité de sa vie, qui promet l'empire à un grand capitaine, et le nouvel empereur le fait évêque d'un grand siége. Mais ces prétendus prophètes étoient souvent des imposteurs. Je reviens maintenant à l'Occident.

(1) Hist. liv. XLII, n. 28; XLVI, n. 1. Epist. liv. XLIV, n. 36.

(2) Hist. liv. XXXII, v. 32; liv. XXXVIII, n. 50.

(3) Hist. l. LV, n. 31.

(4) Hist. l. LV, n. 30.

VIII. Clercs chasseurs et guerriers.

Un autre effet de la domination des barbares, c'est que les évêques et les clercs devinrent chasseurs et guerriers comme les laïques: ce qui toutefois n'arriva pas sitôt, car, dans les commencements, les barbares, quoique chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur férocité et leur légèreté naturelle empêchoient de leur confier l'administration des sacrements et de la conduite des âmes. Ce ne fut guère qu'au septième siècle qu'ils entrèrent indifféremment dans les ordres, autant que je puis juger par les noms des évêques et des clercs qui, jusque-là, sont presque tous Romains : aussi ne voyons-nous que depuis ce temps des défenses aux clercs de porter les armes, de chasser et de nourrir des chiens et des oiseaux pour le plaisir (1). Or, l'exercice violent de la chasse, l'attirail et la dépense qui en sont les suites, ne s'accordent pas avec la modestie cléricale, avec l'étude, la prière, le soin des pauvres, l'instruction des peuples, une vie réglée et mortifiée.

L'exercice des armes est encore plus éloigné ; cependant il devint en quelque façon nécessaire aux évêques, à cause des biens ecclésiastiques, car ce fut en ce temps-là que s'établit le droit d s fiefs. Sous les deux premières races de nos rois, et bien avant dans la troisième, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées et soudoyées, mais par ceux à qui les princes et les seigneurs avoient donné des terres, à la charge du service. Chacun savoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux et d'armes, et il devoit les mener lorsqu'il étoit commandé. Or, comme les églises possédoient dès lors de grandes terres, les évêques se trouvèrent engagés à servir l'état comme les autres seigneurs. Je dis les évêques, car tous les biens ecclésiastiques de chaque diocèse étoient encore administrés en commun sous leur autorité ; on n'en avoit distrait que les biens des monastères : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appelons bénéfices, n'étoient pas encore distinguées, et ce que l'on appeloit alors bénéfices étoient ou des fiefs donnés à des laïques, ou l'usufruit de quelques fonds de l'Eglise accordé à un clerc pour récompense ou autrement, à la charge de revenir, après sa mort, à la masse commune (2).

Les évêques avoient leurs vassaux obligés à servir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux ; et quand l'évêque lui-même étoit mandé par le roi, il devoit marcher à la tête de ses troupes. Charlemagne, trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la prière de son

(1) Concil. Epaon. c. 4, Cabilon. II, c. 9.

(2) Liv. XXX, n. 54; XXXI, l. LXXXII, n. 50.

peuple, et il dispensa les évêques de servir en personne, pourvu qu'ils envoyassent leurs vassaux (1). Mais ce règlement fut mal observé, et nous voyons, après comme devant, des évêques armés, combattants, pris et tués à la guerre.

IX. Seigneuries temporelles des églises.

Indépendamment de la guerre, les seigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande source de distraction. Les seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'état, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des princes; et les évêques, comme lettrés, y étoient plus utiles que les autres seigneurs. Il falloit donc être presque toujours en voyage, car ni la cour du prince ni les assemblées ou parlements n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rhin, tantôt en Italie, tantôt en Saxe, aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toujours avec lui grand nombre d'évêques, suivis de leurs vassaux et de leurs domestiques. Quelle perte de temps! quelle distraction! Quand trouvoient-ils du loisir pour visiter leurs diocèses, pour prêcher, pour étudier? Les parlements ou assemblées générales étoient aussi des conciles; mais ce n'étoient plus ces conciles établis si sagement par les canons en chaque province entre les évêques voisins; c'étoient des conciles nationaux de tout l'empire françois, où l'on voyoit ensemble l'archevêque de Cologne avec ceux de Tours, de Narbonne et de Milan, les évêques d'Italie, de Saxe et d'Aquitaine. Les règlements en étoient plus uniformes, mais le peu de résidence des évêques nuisoit à l'exécution.

Ces assemblées étoient essentiellement parlements, et conciles par occasion, pour profiter de la rencontre de tant d'évêques ensemble. Le principal objet étoit donc le temporel et les affaires d'état; et les évêques ne pouvoient se dispenser d'y prendre part, étant convoqués pour cet effet comme les autres seigneurs. De là vient ce mélange du temporel et du spirituel si pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur temps les maximes des anciens sur la distinction des deux puissances ecclésiastiques et séculières : entre autres la lettre de Synésius, et le fameux passage du pape Gélase, tant de fois relevé dans la suite (2). Vous avez vu que ces saints docteurs étoient persuadés, qu'encore que les deux puissances eussent été jointes quelquefois avant la venue de Jésus-Christ, Dieu, connoissant la foiblesse humaine, les a depuis entièrement séparées, et que comme les princes souverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au sacerdoce de la loi nouvelle : ainsi les évêques n'ont reçu de Jésus-Christ aucun pouvoir sur les choses temporelles. En sorte qu'ils sont entièrement soumis aux princes à cet égard, comme pour le spirituel les princes sont entièrement soumis aux évêques. Voilà les maximes de la sainte antiquité, que nous voyons en leur entier au huitième siècle dans la seconde lettre du pape Grégoire III à Léon Isaurien. Le pape Nicolas les alléguoit encore au siècle suivant, écrivant à l'empereur de Constantinople. Avant Jésus-Christ, dit-il, il y avoit des rois qui étoient aussi prêtres, comme Melchisédec. Le diable l'a imité en la personne des empereurs païens, qui étoient souverains pontifs; mais, après la venue de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur (1). Jésus-Christ a séparé les deux puissances; en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour la vie et les affaires temporelles. Ainsi parloit le pape Nicolas, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son siége.

X. Confusion des deux puissances.

Mais depuis que les évêques se virent seigneurs et admis en part du gouvernement des états, ils crurent avoir, comme évêques, ce qu'ils n'avoient que comme seigneurs : ils prétendirent juger les rois, non-seulement dans le tribunal de la pénitence, mais dans les conciles; et les rois, peu instruits de leurs droits, n'en disconvenoient pas, comme je l'ai rapporté, entre autres, de Charles le chauve et de Louis d'outremer. La cérémonie du sacre, introduite depuis le milieu du huitième siècle, servit encore de prétexte : les évêques, en imposant la couronne, sembloient donner le royaume de la part de Dieu (2).

Dès auparavant, je trouve un attentat notable sur la dignité royale, que je compte pour le premier (3). C'est la déposition de Vamba, roi des Visigoths en Espagne, au douzième concile de Tolède, l'an six cent quatre-vingt-un, sous prétexte qu'on l'avoit mis en pénitence et revêtu de l'habit monastique, quoiqu'à son insu, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoissance. Le second exemple célèbre est la pénitence de Louis le débonnaire, après laquelle les évêques qui la lui imposèrent prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reprendre la dignité royale (4). Saint Ambroise ne tira pas de telles conséquences de la pénitence de Théodose. Dira-t-on que ce grand saint manquât de courage pour faire valoir

(1) Hist. l. XLV, n. 26.
(2) Hist. liv. XII, n. 45; liv. XXX, n. 31.

(1) Hist. liv. XLII, n. 9. Nic. Ep. 8, t. 8. Conc. p. 324, B. Hist. L, n. 41.
(2) Hist. liv. XLIX, n. 46; LII, n. 12; LV, n. 36.
(3) Liv. XI, n. 29.
(4) Liv. XLVII, n. 40.

l'autorité de l'Eglise, ou qu'il fût moins éclairé que les évêques goths du septième siècle, et les François du neuvième?

Le comte Boniface, gouverneur d'Afrique, poussé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour sa sûreté, et consulta saint Augustin, son ami (1). Ce saint docteur lui donne des avis salutaires pour le règlement de ses mœurs et le bon usage de sa puissance; mais quant à la guerre qu'il avoit entreprise, il lui déclare nettement qu'il n'a point de conseil à lui donner, et qu'il ne veut point toucher cette matière. C'est qu'il savoit parfaitement les bornes de ses devoirs, et ne vouloit pas faire un pas au delà. Nos évêques, bien plus hardis, se déclarèrent contre Louis le débonnaire pour ses enfants, et les animèrent à cette guerre civile, qui ruina l'empire françois. Les prétextes spécieux ne leur manquoient pas : Louis étoit un prince foible, gouverné par sa seconde femme, tout l'empire étoit en désordre; mais il falloit prévoir les conséquences, et ne pas prétendre mettre en pénitence un souverain comme un simple moine.

Les papes, croyant avec raison avoir autant et même plus d'autorité que les évêques, entreprirent bientôt de régler les différents entre les souverains, non par voie de médiation et d'intercession seulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit disposer des couronnes. C'est ainsi qu'Adrien II défendit à Charles le chauve de s'emparer du royaume de Lothaire, son neveu, et trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laissé de s'en mettre en possession (2). Mais vous avez vu avec quelle vigueur Hincmar répondit aux reproches de ce pape, lorsqu'il lui disoit, sous le nom des seigneurs françois, que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les victoires, et non par les excommunications du pape et des évêques. Et ensuite : Priez le pape de considérer qu'il ne peut être tout ensemble roi et évêque; que ses prédécesseurs ont réglé l'Eglise et non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un évêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un royaume temporel, et le pape ne nous persuadera pas que nous ne puissions arriver au royaume du ciel qu'en recevant le roi qu'il nous voudra donner sur la terre.

Voilà jusqu'où sont allés les inconvénients de cette alliance de l'épiscopat avec la seigneurie temporelle. On a cru dans ces temps moins éclairés, qu'être évêque et seigneur, valoit mieux qu'être évêque simplement; mais on n'a pas considéré que le seigneur nuit à l'évêque, comme nous ne voyons que trop encore à présent en Allemagne et en Pologne. C'est en ces rencontres qu'a lieu la sage maxime d'Hésiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Hésiode, quand nous avons l'autorité de Jésus-Christ même, qui nous enseigne que la vertu toute seule vaux mieux que la vertu avec les richesses?

Dans cette confusion des deux puissances, les séculiers empiétèrent aussi de leur côté. Souvent les seigneurs, sans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les églises qui dépendoient de leurs terres; et les rois, dès la première race, prétendoient disposer des évêchés, quoiqu'en même temps, dans les conciles tenus avec leur permission, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'observoit toujours (1). Le docte Florus, diacre de l'église de Lyon, remarque fort bien que, sous l'empire romain, ni les empereurs ni les magistrats ne se méloient ordinairement de l'élection des évêques, non plus que de l'ordination des prêtres : c'est que les évêques n'avoient point de puissance temporelle, comme ils n'ont jamais eu dans l'empire grec. Mais, dans les royaumes formés du débris de l'empire d'Occident, les évêques étoient si puissants, qu'il étoit de l'intérêt des rois de s'en assurer : c'est pourquoi, dans les élections les plus canoniques, le consentement du prince étoit nécessaire. Il ne faut pas en cette matière prétendre établir le droit sur les faits souvent abusifs, mais sur les canons, les lois et les actes authentiques. Ce que j'ai dit des évêques doit s'entendre aussi des abbés à proportion (2). Quoiqu'ils fussent titulaires, et par conséquent moines, ils se trouvèrent seigneurs, à cause des terres que possédoient les monastères : ils eurent des vassaux et des troupes qu'ils menoient à la guerre : ils étoient souvent à la cour, et étoient appelés aux conseils des rois et aux parlements. On peut juger dans cette vie dissipée combien il étoit difficile à ces abbés d'observer leur règle; et non-seulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toujours quelques-uns à leur suite. Combien leur absence causoit de relâchement aux monastères, et leur retour de distraction. Ces abbés seigneurs, ayant besoin d'être riches pour fournir à tant de voyages et d'autres dépenses, se servoient de leur crédit pour se faire donner plusieurs abbayes, et les gardoient sans scrupule.

L'abus alla plus loin : on donna des monastères à des évêques et à des clercs, quoique n'étant point moines, ils fussent incapables d'être abbés; car les commandes n'ont été introduites que dans les derniers siècles. Enfin, les rois donnèrent des abbayes à des purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, et cet abus dura publiquement depuis le huitième siècle

(1) Liv. XXIX, n. 51, 58. Aug. Ep. 220.

(2) Hist. liv. LI, n. 24; LII, n. 1; LII, n. 8. Hincm. Opusc. 41.

(1) Hist. l. XXXII, n. 44, n. 60.

(2) Conc. Clarom. an. 535, c. 1. Conc. Auril. III, c. 3. Post. Agob. to. 2, p. 254. Hist. liv. XLVI, n. 67.

jusqu'au dixième. Des seigneurs, sans autre formalité que la concession du prince, alloient se loger dans les monastères avec leurs femmes et leurs enfants, leurs vassaux et leurs domestiques, leurs chevaux et leurs chiens, consumant la plus grande partie du revenu, et laissant le reste à quelque peu de moines qu'ils y souffroient pour la forme, et qui se relâchoient de plus en plus.

Le même abus régnoit en Orient; mais l'origine en avoit été plus canonique (1). Les iconoclastes, ennemis déclarés de la profession monastique, avoient ruiné la plupart des monastères. Pour les rétablir, les empereurs et les patriarches de Constantinople chargèrent des évêques ou des laïques puissants d'en prendre soin, de conserver les revenus, retirer les biens aliénés, réparer les bâtiments, rassembler les moines. On appela ces administrateurs de charisticaires. Mais de protecteurs charitables ils devinrent bientôt des maîtres intéressés, qui traitoient les moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, et transportant même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monastères.

XI. Richesses des églises.

Voilà l'effet de la richesse des églises. C'est dans tous les temps une tentation continuelle pour l'ambition des clercs et l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par sa conduite l'amour et le respect du peuple, quand il paroît lui être à charge, et ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouit. Il est nécessaire qu'il y ait des fonds destinés aux dépenses communes de la religion chrétienne, comme de toute autre société : à la subsistance des clercs occupés à la servir, à la construction et l'entretien des bâtiments, à la fourniture des ornements, et surtout au soulagement des pauvres. Dès les premiers siècles, sous les empereurs païens, l'Eglise possédoit des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avoient été son premier fonds. Mais il eût été à souhaiter que les évêques eussent toujours compté ces biens pour un embarras, comme saint Chrysostôme, et eussent été aussi réservés que saint Augustin à en acquérir de nouveaux (2).

Nos évêques du neuvième siècle n'étoient pas si désintéressés, comme nous voyons par les plaintes que l'on faisoit du temps de Charlemagne, qu'ils persuadoient aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'Eglise profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes. Sans même employer de mauvais moyens, je vois des évêques reconnus pour saints, trop occupés, ce me semble, d'augmenter le temporel. La vie de saint Meinvère de Paderborn, sous l'empereur saint Henri, est principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à son église (1).

Le trésor des églises, je veux dire l'argenterie, les reliquaires et les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infidèles à les piller comme les Normands en France, et les Sarrasins en Italie : les terres et les seigneuries excitoient la cupidité des mauvais chrétiens, soit pour les envahir à force ouverte, depuis la chute de l'autorité royale, soit pour les usurper sous prétexte de servir l'Église. De là vint la brigue et la simonie, pour tenir lieu de vocation aux dignités ecclésiastiques. Mais c'est aussi ce qui doit nous rassurer contre les scandales que nous voyons pendant le dixième siècle, principalement à Rome. Le fils de Dieu, promettant d'assister son église jusqu'à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchants : au contraire, il a prédit qu'elle en seroit toujours mêlée jusqu'à la dernière séparation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les ministres et à tous les pasteurs de son église, non pas même à leur chef, il a seulement promis des pouvoirs surnaturels à tous ceux qui entreroient dans le ministère sacré, suivant les formes qu'il a prescrites. Ainsi, comme de tout temps il s'est trouvé des méchants, qui sans la conversion du cœur et les autres dispositions nécessaires ont reçu le baptême et l'eucharistie, il s'en est trouvé qui ont reçu sans vocation l'imposition des mains, et n'en ont pas moins été prêtres ou évêques, bien qu'ils l'aient été pour leur perte et souvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Dieu ne s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacriléges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour papes légitimes ni Sergius III ni Jean X, et les autres, dont la vie scandaleuse a déshonoré le saint-siége, pourvu qu'ils aient été ordonnés dans les formes par des évêques; mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'Eglise d'être toujours pauvre que d'être exposée à de tels scandales (2).

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent aussi en partie causés par l'ignorance, depuis qu'elle eut jeté de trop profondes racines. Après la chute des études, les bonnes mœurs et les pratiques de vertus subsistèrent encore quelque temps par la force de l'exemple et de l'éducation. On vivoit ainsi à Rome sous le pape Agathon, vers la fin du septième siècle. Mais, l'ignorance croissant toujours, on se relâcha de ces saintes pratiques, dont on ne

(1) Hist. liv. LIX, n. 16.
(2) Chrys. Hom. 85. in Matth. Aug. Ser. 355, 356. Possid. Vit. 6, 24. Hist. liv. XXII, n. 25; XXIV, n. 39, 40.

(1) Capit. 2, ann. 811, n. 5. Boll. 5 jun. to. 19. Conc. Cabill. an. 813, n. 5. Hist. liv. XLV, n. 51, XLVI,
(2) Hist. liv. LIX, n 42, 49.

connoissoit plus les raisons, et la corruption vint au point où vous l'avez vue vers la fin du neuvième siècle, après Nicolas Ier et Adrien II; en sorte que, pour relever l'église romaine, il fallut, vers le milieu du onzième siècle, y appeler des Allemands mieux instruits, comme Grégoire X et Léon IX. L'ignorance n'est bonne à rien, et je ne sais où se trouve cette prétendue simplicité qui conserve la vertu. Ce que je sais, c'est que, dans les siècles les plus ténébreux et chez les nations les plus grossières, on voyoit régner les vices les plus abominables. J'en ai donné quelques preuves à l'occasion; mais je n'ai osé les rapporter toutes, et je n'ose même les marquer plus précisément. C'est que la concupiscence est en tous les hommes, et ne manque point de produire ses funestes effets, si elle n'est retenue par la raison aidée de la grâce.

Il y a un genre de crime dont je ne trouve en ces siècles des exemples que dans l'Orient. C'est l'impiété et le mépris manifeste de la religion. Vous avez vu sans doute avec horreur les jeux sacriléges du jeune empereur Michel, fils de Théodora, qui se promenoit par les rues de Constantinople avec les compagnons de ses débauches, revêtus des habits sacrés, contrefaisant les processions et les autres cérémonies de l'Eglise, même le redoutable sacrifice. Photius, alors patriarche, le voyoit et le souffroit, comme il lui fut reproché au huitième concile : ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'empereur (1), car ce prince étoit un jeune fou, souvent ivre, et toujours emporté par ses passions; mais Photius agissoit de sang-froid et par de profondes réflexions; c'étoit le plus grand esprit et le plus savant homme de son siècle : c'étoit un parfait hypocrite, agissant en scélérat et parlant en saint. Il paroit l'auteur d'une autre espèce d'impiété, c'est d'avoir poussé la flatterie jusqu'à canoniser des princes qui n'avoient rien fait pour le mériter, leur bâtir des églises, leur consacrer des fêtes, comme il fit à Constantin, fils aîné de l'empereur Basile Macédonien, pour le consoler de sa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Constantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé, à qui il devoit l'empire (2).

XIII. Incontinence du clergé.

Les trois vices qui ravagèrent le plus l'église d'Occident dans ces malheureux temps furent l'incontinence des clercs, les pillages et les violences des laïques, et la simonie des uns et des autres, tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profession et les puissantes raisons de cette discipline de la continence. Ils ne savoient pas que, dès l'origine du christianisme, cette vertu angélique en a fait la gloire, et qu'on la montroit aux païens comme une des preuves des plus sensibles de son excellence. L'Eglise ayant donc toujours un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe qui se consacroient à Dieu par la continence parfaite, rien n'étoit plus raisonnable que de choisir ses principaux ministres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'Eglise en étoit mieux servie par des hommes qui, dégagés des soins d'une famille, n'étoient point partagés et ne pensoient, comme dit saint Paul, qu'à plaire à Dieu, s'appliquant entièrement à la prière, à l'étude, à l'instruction, aux œuvres de charité (1). Aussi avez-vous vu que cette sainte discipline du célibat des clercs supérieurs s'est toujours observée dans l'Eglise, quoiqu'avec plus ou moins d'exactitude, selon les temps et les lieux.

Mais nos clercs ignorants du neuvième et du dixième siècle regardoient cette loi comme un joug intolérable. Leurs fonctions étoient presque réduites à chanter des psaumes qu'ils n'entendoient pas, et pratiquer des cérémonies extérieures. Vivant au reste comme le peuple, ils se persuadèrent aisément qu'ils devoient aussi avoir des femmes; et la multitude des mauvais exemples leur fit regarder le célibat comme impossible, et par conséquent la loi qui l'imposoit comme une tyrannie insupportable. Les Grecs furent les premiers qui, dès la fin du septième siècle, secouèrent ce joug salutaire par le canon du concile de Trulle, où ils permirent aux prêtres de garder leurs femmes, comme ils font encore, et ils prirent pour prétexte un canon de Carthage mal entendu et les scandales déjà trop fréquents chez les Latins. Mais le premier exemple formel en Occident est celui de ce curé du diocèse de Châlons, qui voulut se marier publiquement, et contre lequel les gens de bien s'élevèrent, comme on feroit aujourd'hui, tant on avoit d'horreur d'un mariage si nouveau (2).

XIV. Hostilités universelles.

Les pillages et les violences étoient un reste de la barbarie des peuples du Nord. J'en ai marqué l'origine dans le foible gouvernement de Louis le débonnaire et le progrès sous ses successeurs; et certainement il est étrange que des chrétiens ignorassent à un tel point les premiers éléments de la religion et de la politique, qu'ils se crussent permis de se faire justice eux-mêmes, et de prendre les armes contre leurs compatriotes comme contre des étrangers (3). Le fondement de la société civile est de renoncer à la force pour se soumettre à des lois et à des juges qui les fassent exécuter; et

(1) Hist. liv. XLIX, n. 17; liv. LI, n. 43.

(2) Hist. liv. LIII, n. 3. Sup. XIV, 15, liv. LX, n. 13.

(1) Justin. Apol. p. 61, B. Apol. Athan. p. 36, C. Aug. Ver. Rel. c. 3, n. 5. Hist. l. III, n. 38. 1 Cor. VII, 32, 33.

(2) Hist. liv. XL, n. 49. Hist. l. LIV, n. 20.

(3) Hist. l. LIX, n. 38.

l'essence du christianisme est la charité, qui oblige, non-seulement à ne faire aucun mal au prochain, mais à lui faire tout le bien possible. Qu'étoit-ce donc que des chrétiens toujours prêts à se venger de leurs frères par les meurtres et les incendies, et ne cherchant la justice qu'à la pointe de leur épée ?

Vous avez vu les plaintes et les remontrances inutiles que l'on faisoit contre ces désordres dans les assemblées des évêques et des seigneurs. Autre preuve de l'ignorance, car il falloit être bien simple pour s'imaginer que des exhortations par écrit et des passages de l'Ecriture et des pères feroient tomber les armes des mains à des gens accoutumés au sang et au pillage. Le remède eût été d'établir des lois tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains, et les autres nations policées ; mais où trouver alors des législateurs assez sages pour dresser de telles lois, et assez éloquents pour en persuader l'exécution ?

Cependant la discipline de l'Eglise périssoit, et les mœurs se corrompoient de plus en plus.

Les nobles, cantonnés chacun dans son château, ne venoient plus aux églises publiques recevoir les instructions des évêques. Ils assistoient aux offices des monastères voisins, ou se contentoient des messes de leurs chapelains et des curés de leurs serfs ; encore prétendoient-ils les établir et les destituer comme il leur plaisoit ; et souvent ils s'attribuoient les dîmes et les autres revenus des églises. Les évêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres, protégés par les seigneurs, beaucoup moins les seigneurs eux-mêmes, ni visiter leurs diocèses, ni s'assembler pour tenir des conciles ; et quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes pour défendre contre les seigneurs les terres de leurs églises.

XV. Simonie.

Je regarde encore la simonie comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé et persuadé de la religion chrétienne ne s'avisera jamais d'en faire un moyen de s'enrichir. Il comprendra qu'elle est d'un ordre plus élevé et nous propose d'autres biens. Simon lui-même n'offroit de l'argent à saint Pierre (1) que parce qu'il n'entendoit rien à cette céleste doctrine, et ne demandoit qu'à pouvoir communiquer aux autres le don des miracles, pour se faire admirer et amasser des trésors. Plus les hommes sont grossiers et ignorants, plus ils sont touchés des biens temporels et capables d'y tout rapporter. Les biens spirituels et invisibles leur paroissent de belles chimères ; ils s'en moquent, et ne comptent pour les biens solides que ce qu'ils tiennent entre leurs mains. Aussi ne vois-je point de temps où la simonie ait régné dans l'Eglise si ouvertement que dans le dixième et le onzième siècle. Les princes, qui depuis long-temps s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient au plus offrant les évêchés et les abbayes ; et les évêques se récompensoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné, ordonnant des prêtres pour de l'argent, et se faisant payer les consécrations d'églises et les autres fonctions. Voyez le discours du pape Sylvestre II aux évêques (1). A des gens peu touchés des vérités de la foi, il semble que c'est faire de rien quelque chose que d'amasser des richesses en prononçant des paroles et faisant des cérémonies ; ils se croient plus fins que ceux qui le font gratuitement.

Or, la simonie a été dans tous les temps la ruine de la discipline et de la morale chrétienne, dont le premier pas est le mépris des richesses et le renoncement, du moins d'affection, aux biens mêmes que l'on possède. Car qui enseignera cette morale si sublime, quand ceux qui devroient l'enseigner l'ignorent eux-mêmes, quand le sel de la terre est corrompu ? Qui ne cherche, au contraire, à s'enrichir, quand il voit que ni la science ni la vertu n'élèvent personne aux premières places, et qu'il n'y a que l'argent et la faveur ? Ainsi, par un malheureux cercle, l'ignorance et la corruption du cœur produisent la simonie, et la simonie augmente l'ignorance et le mépris de la vertu.

XVI. Pénitences.

Ce furent aussi principalement ces trois désordres, la simonie, les violences des seigneurs, et l'incontinence des clercs, que les saints du onzième siècle combattirent avec plus de zèle ; mais l'ignorance de l'ancienne discipline fit que l'on se méprit dans l'application des remèdes. Ils étoient de deux sortes : les pénitences et les censures contre ceux qui ne se soumettoient pas à la pénitence. Les pénitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin du onzième siècle ; j'en ai rapporté des exemples : loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avoient notablement diminuées (2). Mais on s'étoit imaginé, je ne sais sur quel fondement, que chaque péché de même espèce méritoit sa pénitence ; que si un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides : ce qui rendoit les pénitences impossibles et les canons ridicules. Aussi n'étoit-ce pas ainsi que l'entendoient les anciens. Je crois bien que le nombre des péchés de même espèce ajoutoit à la rigueur de la pénitence, qui étoit toujours soumise à la discrétion des évêques ; mais enfin elle se mesuroit à proportion de la vie des hommes, et on n'obligeoit à faire pénitence jusqu'à la mort que pour certains crimes les plus énormes.

(1) Act. VIII, 18, etc.

(1) Hist. liv. LVIII, n. 11. Mabill. Annal. tom. 2, p. 230.

(2) Alex. II, Ep. 20, 30, etc. Petr. Dam. Opusc. VII, c, 10, 11.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impossibles, à force de les multiplier, il fallut venir à des compensations et des estimations, telles qu'on les voit dans le décret de Burchard et dans les écrits de Pierre Damien (1). C'étoient des psaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pèlerinages, toutes actions que l'on peut faire sans se convertir. Ainsi celui qui, en récitant des psaumes ou se flagellant, rachetoit en peu de jours plusieurs années de pénitence, n'en retiroit pas le fruit qu'elle eût produit, savoir, d'exciter et de fortifier les sentiments de componction par de longues et fréquentes réflexions, et de détruire les mauvaises habitudes, en demeurant longtemps éloigné des occasions et pratiquant longtemps les vertus contraires. C'est ce que ne faisoient pas des génuflexions ou des prières vocales. Les pénitences acquittées par autrui le faisoient beaucoup moins, et les disciplines qu'un saint moine se donnoit pour un pécheur n'étoient point pour ce pécheur des pénitences médicinales; car le péché n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur et en quelque monnoie que ce soit: c'est une maladie qu'il faut guérir en la personne du malade. Aussi un concile national d'Angleterre, tenu l'an sept cent quarante-sept, condamnoit ces pénitences acquittées par autrui, et en apportoit cette raison remarquable, que, par ce moyen, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'Evangile (2).

Un autre abus furent les pénitences forcées. J'en trouve en Espagne dès le septième siècle. Ensuite les évêques, voyant plusieurs pécheurs qui ne venoient point se soumettre à la pénitence, s'en plaignirent dans les parlements, et prièrent les princes de les y contraindre par leur puissance temporelle (3). C'étoit bien ignorer la nature de la pénitence, qui consiste dans le repentir et dans la conversion du cœur; c'étoit mettre le pécheur, qui, pour prévenir la justice divine, se punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la justice humaine punit malgré lui. Je compte entre les pénitences forcées, les défenses que les évêques faisoient à des coupables non pénitents, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, et d'autres semblables (4). Si les coupables les observoient, j'admire leur docilité; s'ils ne les observoient pas, j'admire la simplicité des évêques.

XVII. Censures.

L'autre remède contre les désordres du dixième siècle furent les excommunications et les autres censures ecclésiastiques. Le remède étoit bon en soi, mais à force de le pousser on le rendit inutile. Les censures ne sont des peines que pour ceux qui les craignent; car que serviroit de défendre à un juif ou à un mahométan l'entrée de l'église ou l'usage des sacrements? Donc quand un chrétien est assez méchant pour mépriser les censures, ou assez fort pour les violer impunément, elles ne font que l'irriter sans le corriger, parce qu'elles ne sont fondées que sur la foi et sur le respect de la puissance de l'Eglise. Il n'en est pas de même des peines temporelles: tout homme craint naturellement la perte de ses biens, de sa liberté, de sa vie.

C'est sur ces principes que les anciens avoient si sagement réglé l'usage des peines spirituelles. La discipline ne fut jamais plus sévère que du temps des persécutions. Comme tous ceux qui se faisoient chrétiens le faisoient de bonne foi, et après de longues épreuves ils étoient dociles et soumis à leurs supérieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir il avoit toute liberté de se retirer et de retourner au paganisme, sans être retenu par aucun respect humain, et l'Eglise en étoit délivrée. Mais en ces temps-là même on évitoit, tant qu'il étoit possible, d'en venir à cette extrémité; et l'Eglise souffroit dans son sein jusqu'à de mauvais pasteurs, plutôt que de s'exposer au péril de rompre l'unité (1).

Depuis que les chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'Eglise fut encore plus réservée à user de son autorité; et saint Augustin nous apprend, non comme une discipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toléroit les péchés de la multitude (2), et n'employoit les peines que contre les particuliers: lorsqu'un méchant se trouvant seul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraisemblable qu'il se soumettoit, ou que tous s'élèveroient contre lui. Mais, ajoute-t-il, quand le méchant est assez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'est la multitude qui est coupable, il ne reste que de gémir devant Dieu, et d'exhorter en général, profitant des occasions où le peuple est mieux disposé à s'humilier, comme dans les calamités publiques.

Suivant ces sages maximes, le pape Jules prit la défense de saint Athanase persécuté, et écrivit en sa faveur; et le pape Innocent en usa de même à l'égard de saint Chrysostôme (3); mais ils se gardèrent bien de prononcer ni déposition ni excommunication contre les évêques qui avoient condamné injustement ces grands saints, sachant bien qu'ils n'eussent pas été obéis, et que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les empereurs, fussent-ils hé-

(1) Hist. liv. LVIII, n. 52. Burch. liv. VI, c. 12, 14. Petr. Dam. Vita. SS. Rom. et Domin. c. 8, 10.
(2) To. 6, Conc. p. 1565. Hist. l. XXXVIII, n. 14.
(3) Conc. Tolet. 6. Hist. liv. LIV, n. 23, 24. Conc. Tribur. an. 895, c. 2.
(4) Hist. liv. LI, n. 8. Nic. I, Ep. 66.

(1) Cyp. Serm. de Laps. Aug. III, cont. Par. c. 2, n. 8.
(2) Ibid. n. 13, 14, etc.
(3) Hist. liv. XII, n. 4, 24; liv. XXII, n. 49, 50.

rétiques et persécuteurs de l'Eglise, comme Constantius et Valens; au contraire, saint Basile reçut à l'autel l'offrande de ce dernier. C'est qu'on voyoit clairement qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage (1). Il est vrai que saint Ambroise défendit à Théodose l'entrée de l'Eglise, parce qu'il connoissoit les pieuses dispositions de ce prince, et savoit qu'il l'amèneroit par cette rigueur à une pénitence salutaire.

Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le pape Nicolas Ier, par les lettres dures qu'il écrivoit à l'empereur Michel, protecteur de Photius, et surtout par la menace de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce prince (2). Ne savoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant et un impie, comme je viens de le remarquer? A quoi bon user de censures contre Photius, dont il connoissoit l'audace et la puissance? Dès lors donc, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle, on avoit oublié la discrétion de la sage antiquité. Il sembloit qu'il ne fût question que de parler et d'écrire, sans en prévoir les conséquences : les formules ordinaires d'excommunication étant usées, comme trop fréquentes, on en ajouta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on employa les noms de Coré, Dathan et Abiron, et de Judas, avec toutes les malédictions du psaume cent huitième, accompagnées de l'extinction des chandelles et du son des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui se sentant méprisé de ses enfants et ne pouvant plus sortir de son lit pour les châtier comme auparavant, leur jette ce qu'il rencontre sous sa main, pour satisfaire sa colère impuissante; et, forçant le ton de sa voix, les charge de toutes les imprécations dont il se peut aviser. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne modération pendant le dixième et le onzième siècle. Les évêques ne considéroient point l'effet des censures, mais seulement leur pouvoir et la rigueur du droit, comme s'ils eussent été forcés par une nécessité fatale à prononcer les peines canoniques contre tous ceux qui les auroient méritées. Ils ne voyoient pas que ces foudres spirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger on ne fait que les endurcir, et leur donner occasion de commettre de nouveaux crimes; que les censures au lieu d'être utiles à l'Eglise lui deviennent pernicieuses, attirant le plus grand de tous les maux, qui est le schisme, et la désarmant à force de prodiguer ses armes. Enfin, que vouloir retrancher de l'Eglise tous les pécheurs, c'est faire comme un prince insensé, qui, trouvant la plupart de ses sujets coupables, les feroit passer au fil de l'épée, au hasard de dépeupler son état. Vous ne verrez que trop dans la suite de l'histoire les effets de cette conduite.

(1) Liv. XVI, n. 48. (2) Nic. I. Epist. 8, 9. Hist. liv. L, n. 41, 52.

Les papes, il faut l'avouer, suivirent les préjugés de leur temps, et poussèrent encore plus loin que les autres l'usage des censures, à cause de l'autorité de leur siége, très-grande en elle-même et étendue au delà des anciennes bornes par les fausses décrétales. Les plus grands papes et les plus zélés, pour rétablir la discipline de l'Eglise et l'honneur du saint-siége après les désordres du dixième siècle, s'éloignèrent le plus de l'ancienne modération qu'ils ne connoissoient plus, ou qu'ils ne croyoient pas convenable à leur temps; et enfin Grégoire VII poussa la rigueur des censures au delà de ce qu'on avoit vu jusqu'alors. Ce pape, né avec un grand courage et élevé dans la discipline monastique la plus régulière, avoit un zèle ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée, particulièrement de la simonie et de l'incontinence du clergé; mais, dans un siècle si peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumières nécessaires pour régler son zèle; et, prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Son grand principe étoit qu'un supérieur est obligé à punir tous les crimes qui viennent à sa connoissance, sous peine de s'en rendre complice; et il répète sans cesse dans ses lettres cette parole du prophète (1) : Maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée, c'est-à-dire qui n'exécute pas l'ordre de Dieu pour punir ses ennemis. Sur ce fondement, sitôt qu'un évêque lui étoit déféré comme coupable de simonie ou de quelque autre crime, il le citoit à Rome; et, s'il manquoit d'y comparoître, pour la première fois il le suspendoit de ses fonctions, pour la seconde il l'excommunioit : si l'évêque persistoit dans sa contumace, le pape le déposoit, défendoit à son clergé et à son peuple de lui obéir, sous peine d'excommunication, leur ordonnoit d'élire un autre évêque, et s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même : c'est ainsi qu'il procéda contre Guibert, archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille, en se faisant élire pape par le parti du roi Henri. Je suis effrayé quand je vois dans les lettres de Grégoire VII les censures pleuvoir pour ainsi dire de tous côtés, tant d'évêques déposés partout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

XVIII. Déposition des rois.

Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de sa compétence. D'autres l'avoient déjà tenté; j'ai marqué que les évêques imploroient le secours du bras séculier pour forcer les pécheurs à la pénitence; et que les papes avoient commencé plus de deux cents ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits

(1) Jerem. XLVIII, 10.

des couronnes. Grégoire VII suivit ces nouvelles maximes, et les poussa encore plus loin, prétendant ouvertement que, comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bonjour, suivant l'apôtre (1). Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde: il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher; il est exclus de toute société avec les chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées, qu'il croyoit certaines. Il a commencé par les faits et par l'exécution.

Et il faut avouer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenseurs du roi Henri se retranchoient à dire qu'un souverain ne pouvoit être excommunié (2). Mais il étoit facile à Grégoire VII de montrer que la puissance de lier et de délier a été donnée aux apôtres généralement, sans exception de personnes, et comprend les princes comme les autres. Le mal est qu'il ajoutoit des propositions excessives: que l'Eglise ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles; que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons; que la royauté est l'ouvrage du démon, fondée sur l'orgueil humain, au lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu; enfin, que le moindre chrétien vertueux est plus véritablement roi qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran; maxime que Nicolas Ier avoit avancée avant Grégoire VII, et qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des constitutions apostoliques, où elle se trouve expressément (3). On peut lui donner un bon sens, la prenant pour une expression hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme n'est pas un homme; mais de telles hyperboles ne doivent pas être réduites en pratique. C'est toutefois sur ces fondements que Grégoire VII prétendoit en général que, suivant le bon ordre, c'étoit l'Eglise qui devoit distribuer les couronnes et juger les souverains; et en particulier il prétendoit que tous les princes chrétiens étoient vassaux de l'église romaine, lui devoient prêter serment de fidélité, et payer tribut. J'ai rapporté les preuves de ses prétentions sur l'empire, et sur la plupart des royaumes de l'Europe (4).

Voyons maintenant les conséquences de ces principes. Il se trouve un prince indigne et chargé de crimes, comme Henri IV, roi d'Allemagne, car je ne prétends point le justifier. Il est cité à Rome pour rendre compte de sa conduite, il ne comparoît point. Après plusieurs citations, le pape l'excommunie; il méprise la censure. Le pape le déclare déchu de la royauté, absout ses sujets du serment de fidélité, leur défend de lui obéir, leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre roi. Qu'en arrivera-t-il? des séditions et des guerres civiles dans l'état, des schismes dans l'Eglise. Ce roi déposé ne sera pas si misérable qu'il ne lui reste un parti, des troupes, des places; il fera la guerre à son compétiteur, comme Henri fit à Rodolphe. Chaque roi aura des évêques de son côté, et ceux du parti opposé au pape ne manqueront pas de prétextes pour l'accuser d'être indigne de sa place. Ils le déposeront bien ou mal, et feront un anti-pape comme Guibert, que le roi, son protecteur, mettra en possession à main armée.

Allons plus loin. Un roi déposé n'est plus un roi; donc, s'il continue à se porter pour roi, c'est un tyran, c'est-à-dire un ennemi public, à qui tout homme doit courir sus. Qu'il se trouve un fanatique, qui, ayant lu dans Plutarque la vie de Timoléon ou de Brutus, se persuade que rien n'est plus glorieux que de délivrer sa patrie; ou qui, prenant de travers les exemples de l'Ecriture, se croit suscité comme Aod, ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu: voilà la vie de ce prétendu tyran, exposée au caprice de ce visionnaire, qui croira faire une action héroïque et gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'histoire des derniers siècles, et Dieu a permis ces suites affreuses des opinions outrées sur l'excommunication, pour en désabuser au moins par l'expérience.

Revenons donc aux maximes de la sage antiquité. Un souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux; mais la prudence ne permet presque jamais d'user de ce droit. Supposez le cas très-rare, ce seroit à l'évêque aussi bien qu'au pape, et les effets n'en seroient que spirituels. C'est-à-dire qu'il ne seroit plus permis au prince excommunié de participer aux sacrements, d'entrer dans l'église, de prier avec les fidèles, ni aux fidèles d'exercer avec lui aucun acte de religion; mais ses sujets ne seroient pas moins obligés de lui obéir en tout ce qui ne seroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais prétendu, au moins dans les siècles de l'Eglise les plus éclairés, qu'un particulier excommunié perdît la propriété de ses biens ou de ses esclaves, ou la puissance paternelle sur ses enfants. Jésus-Christ, en établissant son Evangile, n'a rien fait par force, mais tout par persuasion, suivant la remarque de saint Augustin. Il a dit que son royaume n'étoit pas

(1) 2, J. 10.
(2) Greg. IV, Epist. 2, Hist. liv. LXII, n. 36.
(3) Hist. l. I, n. 34. Nic. 1, Epist. ad Advent. tom. 8, Conc. p. 487, E. Const. Apost. liv. VIII, c. 2.
(4) Hist. l. LXIII, n. 11.

de ce monde, et n'a pas voulu se donner seulement l'autorité d'arbitre entre deux frères. Il a ordonné de rendre à César ce qui étoit à César, quoique ce César fût Tibère, non-seulement païen, mais le plus méchant de tous les hommes (1). En un mot, il est venu réformer le monde en convertissant les cœurs, sans rien changer dans l'ordre extérieur des choses humaines. Ses apôtres et leurs successeurs ont suivi le même plan, et ont toujours prêché aux particuliers d'obéir aux magistrats et aux princes; et aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, chrétiens ou infidèles. Ce n'est qu'après plus de mille ans, vous l'avez vu, qu'on s'est avisé de former un nouveau système, et d'ériger le chef de l'Eglise en monarque souverain, supérieur à tous les souverains, même quant au temporel (2); car s'il a le pouvoir de les établir et de les déposer, en quelque cas et avec quelque formalité que ce soit, par puissance directe ou indirecte; s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut dire sans détour, il est seul véritablement souverain; et, pendant mille ans, l'Eglise a ignoré ou négligé ses droits.

Grégoire VII se laissa encore entraîner à la prévention déjà reçue, que Dieu devoit faire éclater sa justice en cette vie. Delà vient que, dans ses lettres, il promet, à ceux qui seront fidèles à saint Pierre, la prospérité temporelle, en attendant la vie éternelle; et menace les rebelles de la perte de l'une et de l'autre. Jusque-là que, dans la seconde sentence d'excommunication contre le roi Henri, adressant la parole à saint Pierre, il le prie d'ôter à ce prince la force des armes et la victoire (3). Afin, ajoute-t-il, de faire voir à tout le monde que vous avez tout pouvoir au ciel et sur la terre. Il croyoit sans doute que Dieu, qui connoissoit la bonté de sa cause et la droiture de ses intentions, exaucera sa prière; mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, et il semble qu'il voulut confondre la témérité de cette prophétie. Car, quelques mois après, il se donna une sanglante bataille, où le roi Rodolphe fut tué, quoique le pape lui eût promis la victoire; et le roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainsi la maxime que Grégoire supposoit se tournoit contre lui-même; et, à juger par les événements, on avoit lieu de croire que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le roi Henri, il ne fait que lui donner occasion de commettre de nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne et l'Italie; il attire un schisme dans l'Eglise, on l'assiége lui-même dans Rome, il est obligé d'en sortir, et d'aller enfin mourir en exil à Salerne.

Ne pouvoit-on pas lui dire : Si vous disposez des prospérités temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres? Choisissez entre le personnage d'apôtre ou de conquérant : le premier n'a de grandeur et de puissance qu'intérieure et spirituelle; au dehors, ce n'est que foiblesse et que souffrance; le second a besoin de tout ce qui frappe les sens, des royaumes, des armées, des trésors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états si opposés, ni vous faire honneur des souffrances que vous attirent des entreprises mal concertées. Jusqu'ici j'ai principalement considéré le relâchement de l'ancienne discipline, et les autres tentations dont Dieu a permis que son Eglise fût attaquée depuis le le sixième siècle jusqu'au douzième. Voyons maintenant les moyens par lesquels il l'a conservée pour accomplir sa promesse d'être toujours avec elle, et de ne jamais permettre qu'elle succombât aux puissances de l'enfer.

XIX. Succession d'évêques.

Premièrement, la succession des évêques a continué sans interruption dans la plupart des églises depuis leur première fondation. Nous avons la suite des évêques de chaque siége dans les recueils intitulés la Gaule chrétienne, l'Italie sacrée et les autres semblables: plusieurs églises ont leurs histoires particulières; et, quant aux autres, on trouve de temps en temps les noms de leurs évêques dans les conciles, dans les histoires générales, ou dans d'autres actes authentiques. C'est la preuve de la tradition. Car, dans tous ces lieux où nous voyons un évêque, il est certain qu'il y avoit une église, un clergé, l'exercice de la religion, une école chrétienne; et on est en droit de supposer qu'on y enseignoit la même doctrine que dans les autres églises catholiques, tant que l'on trouvoit cette église particulière en communion avec elle. L'indignité des pasteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un évêque ait été simoniaque, avare, débauché, ignorant, pourvu qu'il n'ait été ni hérétique ni schismatique, la foi et les règles de la discipline n'auront pas laissé de se conserver dans le corps de son église, quoique son mauvais exemple ait pu nuire à quelques particuliers.

C'est ce qui est arrivé principalement à Rome. Dieu a permis que, pendant le dixième siècle, ce premier siége fût rempli de sujets indignes, par l'infamie de leur naissance ou par leurs vices personnels; mais il n'a pas permis qu'il s'y soit glissé aucune erreur contre la saine doctrine, ni que l'indignité des personnes nuisît à l'autorité du siége. Ces temps, d'ailleurs si malheureux, n'ont point eu de schisme; et ces papes, si méprisables en eux-mêmes, ont été reconnus pour chefs de toute l'Eglise, en Orient comme en Occident, et dans

(1) De Vera Relig. c. 16, n. 31. Jo. XVIII, 36. Luc. XII, 14.

(2) 1 Pet. 11, 13, 18. Rom. XIII, 1, 2, etc.

(3) Hist. liv. LXIII, n. 1.

les provinces du Nord les plus reculées. Les archevêques leur demandoient le pallium, et on s'adressoit à eux comme à leurs prédécesseurs pour les translations d'évêques, les érections des nouvelles églises, les concessions des priviléges. Sous ces indignes papes, Rome ne laissoit pas d'être le centre de l'unité catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq siècles que nous repassons, on a continué de tenir des conciles, et même trois généraux, le sixième, le septième et le huitième. Il est vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été si fréquents que dans les six premiers siècles, principalement en Occident, où la constitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incursions des barbares que par les guerres civiles ou particulières entre les seigneurs; mais on se souvenoit toujours qu'on les devoit tenir, et on rappeloit souvent l'ordonnance du concile de Nicée de les tenir deux fois l'an. Les papes en montroient l'exemple, et en tenoient ordinairement un en carême, et l'autre au mois de novembre, comme nous voyons sous Léon IX, Alexandre II et Grégoire VII, et ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de son autorité, ne faisoit rien sans concile.

J'ai marqué les inconvénients des conciles nationaux, soit d'Espagne, sous les rois goths, soit de France, sous la seconde race de nos rois; mais c'étoient toujours des conciles. Les évêques s'y trouvoient ensemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, ils s'instruisoient; on y examinoit les affaires ecclésiastiques, on y jugeoit les évêques mêmes. L'Ecriture et les canons étoient les règles de ces jugements, et on les lisoit avant que d'opiner sur chaque article; vous en avez vu une infinité d'exemples.

XXI. Ecoles et successions des docteurs.

Quoique les savants fussent rares et les études imparfaites, elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon; on étudioit les dogmes de la religion dans l'Ecriture et dans les pères, et la discipline dans les canons. Il y avoit peu de curiosité et d'invention, mais une haute estime des anciens; on se bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abréger. C'est ce que l'on voit dans les écrits de Bède, de Raban et des autres théologiens du moyen âge; ce ne sont que des recueils des pères des six premiers siècles, et c'étoit le moyen le plus sûr pour conserver la tradition.

La manière d'enseigner étoit encore la même des premiers temps. Les écoles étoient dans les églises cathédrales ou dans les monastères; c'étoit l'évêque même qui enseignoit, ou, sous ses ordres, quelque clerc ou quelque moine distingué par sa doctrine; et les disciples, en apprenant la science ecclésiastique, se formoient en même temps sous les yeux de l'évêque aux bonnes mœurs et aux fonctions de leur ministère. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles, mais il se trouvoit souvent de plus habiles maîtres dans les églises particulières, et alors il étoit permis de les suivre. Or, j'estime important, pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont passé successivement d'un pays à l'autre, et quelles ont été en chaque temps les écoles les plus célèbres en Occident. Jusqu'au temps de saint Grégoire, je n'en vois point de plus illustre que celle de Rome, mais elle tomba dès le même siècle, comme nous avons vu par l'aveu sincère du pape Agathon. Cependant le moine saint Augustin, et les autres que saint Grégoire avoit envoyés planter la foi en Angleterre, y formèrent une école, qui conserva les études, tandis qu'elles s'affoiblissoient dans le reste de l'Europe, en Italie par les ravages des Lombards, en Espagne par l'invasion des Sarrasins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre sortit saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence et de l'abbaye de Fulde, qui étoit le séminaire de cette église. L'Angleterre donna ensuite à la France le savant Alcuin, qui, dans son école de Tours, forma ces illustres disciples, dont j'ai marqué dans l'histoire les noms, les écrits et les successeurs (1). De là vint l'école du palais de Charlemagne, très-célèbre encore sous Charles le chauve, celles de Saint-Germain de Paris, de Saint-Germain d'Auxerre, de Corbie; celle de Reims sous Hincmar et ses successeurs, celle de Lyon dans le même temps. Les Normands désolèrent ensuite toutes les provinces maritimes de France, et les études se conservèrent dans les églises et les monastères les plus reculés vers la Meuse, le Rhin, le Danube et au delà, dans la Saxe et le fond de l'Allemagne, où les études fleurirent sous le règne des Othon. En France, l'école de Reims se soutenoit, comme on voit, par Frodoard et Gerbert, et j'espère en montrer un jour la suite jusqu'aux commencements de l'université de Paris.

XXII. Monastères.

La plupart des écoles étoient dans les monastères, et les cathédrales mêmes étoient servies par des moines en certains pays, comme en Angleterre et en Allemagne (2). Les chanoines, dont l'institution commença au milieu du huitième siècle par la règle de saint Chrodegang, menoient presque la vie monastique, et leurs maisons s'appeloient aussi monastères; or, je compte les monastères entre les principaux moyens dont la Providence s'est servie pour conserver la religion dans les temps les plus misérables. C'étoient des asiles pour la doc-

(1) Hist. l. XLV, n. 18.

(2) Hist. liv. XLIII, n. 37. Hist. liv. LII, n. 44.

trine et la piété, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie, inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient des exemples vivants dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siècles, et on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines, et il ne nous resteroit guère de livres sans les bibliothèques des monastères.

Le lecteur sensé ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des protestants et des catholiques libertins, au sujet de la profession monastique. Il semble chez ces sortes de gens que le nom de moine soit un titre pour mépriser ceux qui le portent, et un reproche suffisant contre leurs bonnes qualités. Ainsi chez les anciens païens le nom de chrétien décrioit toutes les vertus (1). C'est un honnête homme, disoit-on; c'est dommage qu'il est chrétien. On se fait une idée générale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, superstitieux, intéressé, hypocrite; et sur cette fausse idée on juge hardiment de plus grands hommes; on dédaigne de lire leurs vies et leurs écrits, on interprète malignement leurs plus belles actions. Saint Grégoire étoit un grand pape, mais c'étoit un moine. Les premiers qu'il envoya prêcher la foi aux Anglois étoient des hommes apostoliques; c'est dommage qu'ils fussent moines. Vous qui avez vu dans cette histoire leur conduite et leur doctrine, jugez par vous-mêmes de l'opinion que vous en devez avoir; souvenez-vous de ce que j'ai rapporté de saint Antoine et des autres moines d'Egypte; souvenez-vous que saint Basile et saint Jean Chrysôstome ont loué et pratiqué la vie monastique, et voyez si c'étoient des esprits foibles.

Je sais que dans tous les temps il y a eu de mauvais moines comme de mauvais chrétiens; c'est le défaut de l'humanité, et non de la profession; aussi de temps en temps Dieu a suscité de grands hommes pour relever l'état monastique, comme dans le neuvième siècle saint Benoît d'Aniane, et dans le dixième les premiers abbés de Clugny (2). C'est de cette sainte congrégation que sont sorties les plus grandes lumières de l'Eglise pendant deux cents ans : c'étoient là que fleurissoient la piété et les études; que si elles n'étoient pas telles que cinq cents ans auparavant; si ces bons moines ne parloient pas latin comme saint Cyprien et saint Jérôme; s'ils ne raisonnoient pas aussi juste que saint Augustin, ce n'est pas parce qu'ils étoient moines, c'est parce qu'ils vivoient au dixième siècle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même temps. J'avoue toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers temps l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte et de Palestine, et j'en trouve deux causes : la richesse et les études. Les premiers n'étoient pas seulement pauvres en particulier, mais en commun; ils habitoient, non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des déserts de sables arides où ils bâtissoient eux-mêmes de pauvres cabanes et vivoient du travail de leurs mains, c'est-à-dire des nattes et des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voyez ce que j'en ai dit en son lieu sur le rapport de Cassien et des autres. Ainsi ils avoient trouvé le secret d'éviter les inconvénients de la richesse et de la mendicité, de ne dépendre de personne, et ne demander rien à personne (1).

Nos moines de Clugny étoient pauvres en particulier, mais riches en commun; ils avoient comme tous les moines, depuis plusieurs siècles, non-seulement des terres et des bestiaux, mais des vassaux et des serfs. Le prétexte du bien de la communauté est une des plus subtiles illusions de l'amour-propre. Si saint Odon et saint Mayeul eussent refusé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'Eglise en eût été plus édifiée, et leurs successeurs eussent gardé plus long-temps la régularité. Saint Nil de Calabre est de tous ceux de ce temps-là celui qui me semble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monastique (2). En effet, les grands revenus engagent à de grands soins, et attirent des différents avec les voisins, qui obligent à solliciter des juges, et à chercher la protection des puissances, souvent jusqu'à user de complaisance et de flatterie. Les supérieurs et les procureurs qui travaillent sous leurs ordres sont plus chargés d'affaires que de simples pères de famille, on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainsi plusieurs retombent dans les embarras du siècle, auxquels ils avoient renoncé : surtout les supérieurs, qui devroient être les plus intérieurs et les plus spirituels de tous.

D'ailleurs, les grandes richesses attirent la tentation des grandes dépenses. Il faut bâtir une église magnifique, l'orner et la meubler richement; Dieu en sera plus honoré; il faut bâtir les lieux réguliers, donner aux moines toutes les commodités pour l'exactitude de l'observance, et ces bâtiments doivent être spacieux et solides pour une communauté nombreuse et perpétuelle. Cependant l'humilité en souffre; il est naturel que tout cet extérieur grossisse l'idée que chaque moine se forme de soi-même; et un jeune homme qui se voit tout d'un coup superbement logé, qui sait qu'il a part à un revenu immense, et qui voit au-dessous de lui plusieurs autres hommes, est bien tenté de se voir plus grand que quand il étoit dans le monde simple particulier, et peut-être de basse naissance. Quand je me repré-

(1) Tertul. Apolog. c. 3. (2) Hist. l. XLV, n. 37.

(1) Hist. l. XX, n. 8. (2) Hist. l. LVII, n. 51.

sente l'abbé Didier occupé pendant cinq ans à bâtir somptueusement l'église du mont Cassin, faisant venir pour l'orner des colonnes et des marbres de Rome, et des ouvriers de Constantinople; et que d'un autre côté je me représente saint Pacôme sous ses cabanes de roseaux, tout occupé de prier et de former l'intérieur de ses moines, il me semble que ce dernier alloit plus droit au but, et que Dieu étoit plus honoré chez lui (1).

Les études firent encore une grande différence entre ces anciens moines et les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'Ecriture et la pratique de toutes les vertus. Du reste c'étoient de simples laïques, dont plusieurs ne savoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plupart dès le septième siècle, et par conséquent lettrés, et l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embrasser toutes sortes d'études. Les premiers abbés de Clugny furent des plus savants hommes de leur temps, et leur savoir les faisoit rechercher par les évêques et les papes, et même par les princes; tout le monde les consultoit, et ils ne pouvoient se dispenser de prendre part aux plus grandes affaires de l'Eglise et de l'état. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monastères se multiplioient; mais la régularité en souffroit, et des abbés si occupés au dehors ne pouvoient avoir la même application pour le dedans que saint Antoine et saint Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires, et ne quittoient jamais leurs solitudes.

D'ailleurs, l'étude nuisoit au travail des mains, pour lequel on ne trouvoit plus de temps, principalement depuis que les moines eurent ajouté au grand office ceux de la vierge et des morts, et un grand nombre de psaumes au delà. Or, le travail est plus propre que l'étude à conserver l'humilité; et quand on retranche la plus grande partie des sept heures de travail ordonnée par la règle de saint Benoît, ce n'est plus proprement la pratiquer: c'est peut-être une bonne observance, mais non pas la même (2).

XXIII. Cérémonies.

Ce fut aussi dans les monastères que l'on conserva le plus fidèlement les cérémonies de la religion, qui sont un des principaux moyens dont Dieu s'est servi pour la perpétuer dans tous les temps, parce que ce sont des preuves sensibles de la créance, comme il est marqué expressément dans l'Ecriture sainte. La célébration des fêtes de Noël et de Pâques avertira toujours les hommes les plus grossiers que Jésus-Christ est né pour notre salut, qu'il est mort et ressuscité (1). Tant que l'on baptisera au nom du père, et du fils et du Saint-Esprit, on professera la foi de la trinité; tant que l'on célébrera la messe, on déclarera que l'on croit le mystère de l'eucharistie. Les formules des prières sont autant de professions de foi sur la matière de la grâce, comme saint Augustin l'a si bien montré. La psalmodie et les lectures dont l'office de l'Eglise est composé, engagent nécessairement à conserver les saintes Ecritures, et à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a cessé d'être vulgaire. Aussi est-il bien certain que c'est la religion qui a conservé la connoissance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin est absolument inconnu, quoique du temps de saint Augustin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'est donc par un effet de la Providence que le respect de la religion a fait conserver les langues antiques, autrement nous aurions perdu les originaux de l'Ecriture sainte et de tous les anciens auteurs, et nous ne pourrions plus connoître si les versions sont fidèles.

Les cérémonies servent encore à empêcher les nouveautés, contre lesquelles elles sont des protestations publiques, qui du moins arrêtent la prescription, et nous avertissent des saintes pratiques de l'antiquité. Ainsi l'office de la septuagésime nous montre comment nous devrions nous préparer au carême; la cérémonie des cendres nous représente l'imposition de la pénitence; l'office entier du carême nous instruit du soin avec lequel on disposoit les catéchumènes au baptême, et les pénitents à l'absolution. Les vêpres que l'on avance nous font souvenir que l'on a avancé le repas, et que l'on devroit jeûner jusqu'au soir. Enfin, l'office du samedi-saint porte encore les marques d'un office destiné à occuper saintement la nuit de la résurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens chrétiens, capables de nous causer une salutaire confusion. Et qui sait si dans un temps plus heureux l'Eglise n'établira point ces saintes pratiques.

Les premiers auteurs qui ont écrit sur les cérémonies de la religion ont vécu dans les siècles que je parcours, mais ils en parlent tous comme les reconnoissant pour très-anciennes; et si de leur temps il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils ne manquent pas de l'observer. Ils donnent aux cérémonies des significations mystiques dont chacun peut juger comme il lui plaît, mais du moins ils nous assurent les faits; et nous ne pouvons douter que l'on pratiquât de leur temps ce dont ils prétendent nous rendre raison. C'est à mon avis le plus grand usage de ces auteurs. Au reste, vous avez vu dans les six premiers siècles des preuves de nos cérémonies, au moins des plus essentielles.

---

(1) Ch. C. l. III, c. 28, 29. c. 2, 3, 30. Reg. c. 48. Hist.
(2) Consuet. Clun. lib. I, liv. XXXII, n. 15.

(1) Deuter. VI, 20.

XXIV. Propagation de la foi.

Enfin ces siècles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles églises chez les infidèles aux dépens de leur sang; et ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers saint Augustin d'Angleterre et ses compagnons, envoyés par saint Grégoire, qui, bien qu'ils n'aient pas souffert le martyre, en ont eu le mérite par le courage avec lequel ils s'y sont exposés au milieu d'une nation encore barbare (1). Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette église naissante, que Bède nous a conservée, et où l'on voit des vertus et des miracles dignes des premiers siècles. Aussi peut-on dire que chaque temps a eu sa primitive église. Celle d'Angleterre fut la source féconde de celle du Nord. Les Anglois-Saxons, devenus chrétiens eurent compassion de leurs frères les anciens Saxons demeurés en Germanie, et encore idolâtres; et ils entreprirent avec un grand zèle de porter en ce vaste pays la lumière de l'Evangile. De là vint la mission de saint Villebrod en Frise, et celle de saint Boniface en Allemagne.

Il est étonnant que pendant sept cents ans, tant de saints évêques, de Cologne, de Trèves, de Mayence et des autres villes des Gaules, voisines de la Germanie, n'aient point entrepris de convertir les peuples d'au delà du Rhin. Ils y voyoient sans doute des difficultés insurmontables, soit par la différence de la langue, soit par la férocité de ces peuples, trop éloignés de la douceur du christianisme, comme j'ai tâché de montrer ailleurs (2). Mais, sans vouloir pénétrer les desseins de Dieu, il est certain qu'il ne lui a plu de se faire connoître à ces nations germaniques que vers le milieu du huitième siècle, et qu'en cela même il leur fait bien plus de grâce qu'aux Indiens et aux autres, qu'il a laissées jusqu'ici dans les ténèbres de l'idolâtrie. Or, je trouve des circonstances remarquables dans la fondation de ces églises. Premièrement, ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toujours la mission du pape, au lieu que dans les premiers temps chaque évêque se croyoit en droit de prêcher aux infidèles de son voisinage. Mais il faut croire que la mission du pape étoit alors nécessaire pour lever divers obstacles, comme en effet je vois que saint Boniface eut à combattre des prêtres acéphales et déréglés, répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun évêque (3). Je trouve aussi que ce saint martyr ne négligea pas la protection temporelle de Charles-Martel et de Pépin, pour empêcher que cette Eglise naissante ne fût étouffée dès le berceau. Je vois dans la suite que les missions semblables continuèrent d'être appuyées par les princes, comme celles de Saxe par Charlemagne; celle de saint Anscaire en Danemarck, et en Suède par Louis le débonnaire et par les rois du pays, et ainsi des autres à proportion (1). Ce secours étoit sans doute nécessaire chez de telles nations, mais les conversions des premiers siècles, faites par pure persuasion, étoient plus solides. Comme on ne concevoit pas qu'une église pût subsister sans évêques, le pape en donnoit toujours la dignité à celui qu'il faisoit chef d'une telle mission, soit qu'il le sacrât lui-même, soit qu'il lui permît de se faire sacrer par d'autres. Mais il le faisoit évêque d'une telle nation en général, comme des Saxons ou des Sclaves, laissant à son choix de fixer son siége au lieu qu'il jugeroit le plus commode, car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le pape donnoit à ce premier évêque le pallium avec le titre et les pouvoirs de métropolitain, afin que, quand le nombre des fidèles seroit augmenté, il pût sacrer des évêques pour être ses suffragants, qui lui donnassent des successeurs sans recourir à Rome : vous en avez vu plusieurs exemples dans cette histoire (2).

Pour affermir ces nouvelles églises, on y fonda dès le commencement des monastères, comme Fulde près de Mayence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoient les séminaires où on élevoit des enfants du pays, pour les instruire de la religion et des lettres, les forcer à la vertu, et les rendre capables des fonctions ecclésiastiques. Ainsi, en peu de temps, ces églises furent en état de se soutenir elles-mêmes, sans avoir besoin de secours étrangers. Les moines furent utiles à l'Allemagne, même pour le temporel; par le travail de leurs mains ils commencèrent à défricher les vastes forêts qui couvroient tout le pays; et par leur industrie et leur sage économie, les terres ont été cultivées, les serfs qui les habitoient se sont multipliés; les monastères ont produit de grosses villes, et leurs dépendances sont devenues des provinces.

Il est vrai que ce soin du temporel n'a pas été avantageux au spirituel dans ces églises naissantes; on s'est trop pressé de les enrichir, particulièrement par l'exaction des dîmes (3). Vous avez vu la révolte de Thuringe, pour ce sujet, contre l'archevêque de Mayence, celle de Pologne, celle de Danemarck, qui fut cause du martyre du roi saint Canut. On devoit, ce me semble, avoir plus d'égard à la foiblesse de ces nouveaux chrétiens, et craindre de leur rendre la religion odieuse. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condescendance de leur permettre l'usage de leur langue vulgaire dans les prières et dans les lectures publiques,

(1) Hist. liv. XXXVI, n. 1, n. 40.

(2) Mœurs chrét. n. 57.

(3) Hist. liv. XLI, n. 46, 47, 48.

(1) Hist. liv. XLVII, n. 2, 17. 7, 34.

(2) Liv. XXXVI; liv. XLI, n. 36; XLII, n. 52; LVI, n.

(3) Lamb. Schaf. ann. 1073. Hist. liv. LXI, n. 57; LXII, n. 37.

comme on faisoit dans les premiers siècles. Car vous avez vu que l'on se servoit dans les offices de l'Eglise de la langue la plus usitée dans chaque pays (1); c'est-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thébaïde où l'on parloit égyptien, la Haute-Syrie où l'on parloit syriaque, en sorte que les évêques même n'entendoient point le grec, comme on voit au concile de Chalcédoine dans les procédures faites contre Ibas, et dans les réponses de l'abbé Barsumas, qui ne parloit que syriaque. Voyez aussi les souscriptions du concile tenu à Constantinople sous Mennas. Les Arméniens sont en possession de tout temps de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'Eglise des interprètes pour expliquer les lectures (2). Saint Procope, martyr, au rapport d'Eusèbe, faisoit cette fonction à Scythopolis en Palestine. Dans le même pays, sur la fin du cinquième siècle, saint Sabbas et saint Théodose avoient en leurs monastères plusieurs églises, où les moines de diverses nations faisoient l'office en leur langue (3).

Quant aux nations germaniques, Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuvième siècle, témoigne que les Goths, dès le commencement de leur conversion, avoient traduit en langue tudesque les livres sacrés, et que de son temps il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la version d'Ulfila, dont on a encore les évangiles. Valafrid ajoute que chez les Scythes de Thomi on célébroit les divins offices en la même langue (4). Depuis que les Goths, les Francs et les autres peuples germaniques se furent répandus dans les provinces romaines, ils se trouvèrent en si petit nombre en comparaison des habitants, qu'il ne parut pas nécessaire de changer pour eux le langage de l'Eglise; mais quand on porta la foi dans les pays où leur langue étoit dominante, ou plutôt unique, il semble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit servir à les instruire et à les affermir dans la religion.

Toutefois, je ne puis penser que saint Augustin d'Angleterre et saint Boniface de Mayence aient manqué de prudence ou de charité. Ils voyoient les choses de près, et craignoient peut-être que ces peuples ne demeurassent trop séparés du reste des chrétiens, si la langue latine ne les unissoit avec eux, principalement avec Rome, centre de l'unité ecclésiastique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non-seulement l'Ecriture, où il est si dangereux de se méprendre, mais les autres livres nécessaires pour l'instruction des fidèles. Nous voyons bien dès le septième siècle en Angleterre, et dès le huitième en Allemagne, des versions de l'Evangile; mais c'étoit plutôt pour la consolation des particuliers que pour l'usage public de l'église. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours et de Reims, tenus l'an huit cent treize (1), on ordonne que chaque évêque aura pour l'instruction de son troupeau des homélies traduites en langue romaine rustique et en langue tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. La langue sclavonne a été plus favorisée; saint Cyrille et saint Méthodius, apôtres des Sclaves, leur donnèrent en leur langue l'Ecriture sainte et la liturgie (2). Il est vrai que le pape Jean VIII le trouva mauvais, mais, étant mieux informé, il l'approuva; et quoique Grégoire VII l'eût encore défendu, l'usage en est resté en quelques lieux. Au reste, je ne suis point touché de la raison qu'allèguent plusieurs modernes, de conserver le respect pour la religion. Ce respect aveugle ne convient qu'aux fausses religions, fondées sur des fables et des superstitions frivoles; la vraie religion sera toujours d'autant plus respectée qu'elle sera mieux connue. Au contraire, depuis que le peuple s'est accoutumé à ne point entendre ce qui se dit dans l'église, il a perdu le désir de s'en instruire; et son ignorance a été jusqu'à ne pas penser qu'il eût besoin d'instruction. Pour les gens d'esprit ignorants, ils sont tentés d'avoir mauvaise opinion de ce qu'on leur cache avec tant de soin.

XXV. Apologie de ces cinq siècles.

De tout ce discours il résulte, ce me semble, que les siècles, que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs et les plus malheureux, ne l'ont pas été autant que l'on croit ordinairement, et n'ont été dépourvus ni de science ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque temps, et ne pas s'effrayer de voir le vice et l'ignorance, même dans les plus grands siéges.

Dans le septième et huitième siècle, la religion s'affoiblit en France et en Italie, mais elle se fortifie en Angleterre; dans le neuvième, elle refleurit en France; dans le dixième en Allemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes sous la domination des musulmans en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait en récompense de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suède, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveler les merveilles des premiers siècles, ces peuples ont leurs docteurs et leurs martyrs; et les églises affligées d'Espagne et d'Orient ont aussi les leurs. Il ne reste qu'à admirer la conduite de la Providence, qui sait faire tout servir à

(1) V. Mœurs chrét. 39.
(2) Act. 10, p. 637, 668. Hist. liv. XXVII, n. 21. 22, 40; XXVIII, n. 18, t. 5, Conc. p. 91.
(3) Eus. de Mar. c. 6.
(4) Hist. liv. XXX, n. 24, 25. De div. Off. c. 7. Hist. liv. XLVIII, n. 42. Hist. liv. XVII, n. 36.

(1) Conc. Rem. an. 15. Tur. c. 17, t. 7, Conc.
(2) Hist. liv. LIII, n. 6, 26.

ses desseins, et tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incursions redoublées des barbares, le renversement des empires, l'agitation de toute la terre, l'Eglise, fondée solidement sur la pierre, a subsisté toujours ferme et toujours visible, comme la cité bâtie sur une montagne; la suite de ses pasteurs n'a point été interrompue, elle a toujours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires et des saints d'une vertu éclatante.

Je sais ce qui a décrié les siècles dont je parle en ce discours, c'est la prévention des humanistes du quinzième siècle : un Laurent-Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus savants, ayant plus de littérature que de religion et bon sens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, et ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome et de l'ancienne Grèce. Ainsi ils avoient un souverain mépris pour les écrits du moyen âge, et comptoient que l'on avoit tout perdu en perdant la pure latinité et la politesse des anciens. Ce préjugé passa aux protestants, qui regardoient le renouvellement des études comme la source de leur réformation. Ils prétendirent que la ruine et la désolation de l'Eglise étoit l'effet de l'ignorance; que le règne de l'antechrist et le mystère d'iniquité s'étoit mis en train, à la faveur des ténèbres (1). Je n'ai rien dissimulé dans ce discours de l'état de ces siècles obscurs, ni des causes et des effets de cette ignorance; mais y avez-vous rien vu qui donnât atteinte à l'essentiel de la religion? A-t-on jamais cessé de lire et d'étudier l'Ecriture sainte et les anciens docteurs? de croire et d'enseigner la trinité, l'incarnation, la nécessité de la grâce, l'immortalité de l'âme et la vie future? A-t-on jamais cessé d'offrir le sacrifice de l'eucharistie et d'administrer tous les sacrements? A-t-on enseigné impunément une morale contraire à celle de l'Evangile? On ne peut tirer à conséquence les déréglements des particuliers, et les abus toujours condamnés comme abus.

Qu'importe, après tout, que l'on parle et que l'on écrive mal, pourvu que l'on croie bien et que l'on vive bien? Dieu ne regarde que le cœur; la grossièreté du langage et la rusticité des mœurs n'est rien à son égard. Il n'y a en Jésus-Christ, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, ni libre, ni esclave. Voyez comment ceux qui ont trouvé grâce devant Dieu sont loués dans l'Ecriture; Noé fut un homme juste, Job étoit un homme simple et droit, Moïse étoit le plus doux de tous les hommes, il y avoit bien de quoi louer son esprit (1). Au contraire, les railleurs sont blâmés et détestés en cent endroits de l'Ecriture; quoique d'ordinaire ce soit ceux qui cultivent le plus l'élégance du langage et la politesse des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir affaire à un homme d'une vertu solide sous un extérieur grossier, qu'à l'homme le plus agréable, mais sur lequel il ne peut compter? On pardonne aux enfants de se laisser éblouir par ce qui brille au dehors; un homme sensé aime la vertu, sous quelqu'apparence qu'il la découvre. Jusqu'ici, donc, vous avez vu comment Jésus-Christ a accompli sa promesse, en conservant son église, malgré la foiblesse de la nature humaine et les efforts de l'enfer.

(1) Hist. de Bèze.

(1) Coloss. III, II. Gen. IV, 8, 9. Job. I. Num. XII, 3.

LIVRE SOIXANTIÈME.

I. Lettre du pape au patriarche d'Antioche.

Pendant que le pape Léon IX étoit prisonnier des Normands, il reçut une lettre de Pierre, nouveau patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de sa promotion, et lui envoyoit sa profession de foi, demandant sa communion. Le patriarche avoit envoyé cette lettre par un pèlerin de Jérusalem à Argyre, duc d'Italie, pour la faire tenir au pape (1). Le pape fit réponse, louant le patriarche de reconnoître la primauté de l'église romaine, et l'exhortant à soutenir la dignité du siége d'Antioche, qui est le troisième du monde : ce qu'il dit à cause du patriarche de Constantinople, qui, s'étant attribué le second rang, rejetoit le patriarche d'Antioche au quatrième. Le pape approuve la promotion de Pierre, pourvu qu'elle soit canonique, et déclare catholique sa profession de foi : puis il met la sienne selon l'ancienne coutume ; mais il n'y compte que sept conciles généraux, apparemment parce que le huitième n'avoit décidé aucun point de doctrine.

II. Lettre à Michel Cérularius.

Vers le même temps, Humbert, cardinal évêque de Sainte-Rufine, étant à Trani dans la Pouille, vit une lettre écrite par Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, et par Léon, évêque d'Acride, métropolitain de Bulgarie, adressée à Jean, évêque de Trani. Cette lettre commençoit ainsi (2) : La charité nous a engagé à vous écrire, et par vous à tous les évêques et les prêtres des Francs, aux moines, aux peuples et au pape même ; et à vous parler des azymes et du sabbat, que vous observez communiquant avec les juifs. Ensuite Michel et Léon prétendent montrer que Jésus-Christ, après avoir célébré l'ancienne pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils soutiennent être le seul vrai pain. En second lieu, ils reprochent aux Latins d'observer le sabbat en carême, parce qu'ils jeûnoient le samedi : au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le samedi ni le dimanche. Le troisième reproche est de manger des animaux suffoqués et par conséquent du sang. Le quatrième de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel et Léon finissent cette lettre en exhortant l'évêque de Trani à désabuser les autres sur ces points, comme il l'étoit déjà lui-même, et promettant, s'il le fait, de lui envoyer un écrit contenant des vérités plus importantes.

Le cardinal Humbert, ayant lu cette lettre écrite en grec, la traduisit en latin et la porta au pape, qui y répondit par une lettre très-longue. Elle commence par un grand lieu commun sur la paix, et une véhémente déclamation contre ceux qui l'ont violée ; puis le pape, s'adressant au patriarche de Constantinople et à l'évêque d'Acride, leur parle ainsi (1) : On dit que, par une entreprise nouvelle et une audace incroyable, vous avez condamné ouvertement l'église latine sans l'avoir entendue, principalement parce qu'elle célèbre l'eucharistie avec des azymes. L'église romaine commencera donc après environ mille vingt ans depuis la passion de Notre Seigneur, à apprendre comment elle doit en faire la mémoire : comme s'il ne lui servoit de rien d'avoir été instruite par saint Pierre même. On comptoit que Jésus-Christ étoit mort à trente-trois ans, ainsi les mille vingt ans marquent l'an mil cinquante-trois de l'incarnation.

La lettre continue en relevant les hérésies et les erreurs des Grecs, et particulièrement des évêques de Constantinople, et soutenant que personne n'a droit de juger le siége de Rome. L'auteur de la lettre ajoute que l'empereur Constantin, ne trouvant pas raisonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du ciel fût sujet à l'empire de la terre, accorda à saint Sylvestre et à ses successeurs, non-seulement la puissance et la dignité impériale, mais les ornements et les officiers convenables. Et ensuite : Mais de peur que vous ne soupçonniez encore la domination terrestre du saint-siége de s'appuyer sur des fables, nous rapporterons quelque chose du privilége de Constantin pour établir la vérité et confondre le mensonge (2). Il met en-

(1) Petri Ep. ad Domin. Cotel. Mon. to. 2, p. 135. Leo. Epist. 5.

(2) Apud Baron. ann. 1054.

(1) Leo. Epist. 5, c. 5.

(2) C. 8, 10, 12, 13.

suite la meilleure partie de cette fameuse donation, qui est aujourd'hui reconnue pour fausse par tous les savants, mais qui n'étoit pas alors révoquée en doute.

Il reproche aux Grecs l'usage d'ordonner des eunuques même pour l'épiscopat, ce qui a donné occasion, ajoute-t-il, à ce que l'on dit publiquement, qu'une femme a été placée sur le siége de Constantinople; mais ce crime seroit si abominable, que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papesse Jeanne, car on la place entre Léon IV et Benoît III, environ deux cents ans avant Léon IX. Il reproche au patriarche Michel son ingratitude contre l'église romaine, sa mère, qui a ordonné en quelques conciles que l'évêque de Constantinople seroit honoré comme évêque de la ville impériale, sans préjudice toutefois des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Cependant, continue-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les églises des Latins, et que vous avez ôté les monastères aux moines et aux abbés, jusqu'à ce qu'ils vivent selon vos maximes (1). Combien l'église romaine est-elle plus modérée? puisqu'au dedans et au dehors de Rome, il y a plusieurs monastères et plusieurs églises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs pères. Au contraire on les y exhorte; parce que nous savons que la différence des coutumes selon les lieux et les temps ne nuit point au salut, pourvu que l'on soit unis par la foi et la charité. Il dit enfin, qu'ayant vu leur écrit contre les azymes, adressé aux évêques de Pouille, il envoie quelques passages des pères pour réfuter leurs calomnies, en attendant qu'il y réponde plus amplement.

L'empereur Constantin Monomaque, voulant s'attirer le secours des Allemands et des Italiens contre les Normands, et sachant le crédit qu'avoit le pape sur l'empereur Henri, écrivit une lettre au pape, où il témoignoit un grand désir de rétablir l'union, altérée depuis long-temps entre l'église grecque et la latine; et obligea le patriarche Michel Cérularius d'écrire au pape à même fin. Ces lettres furent envoyées par un officier de la garde-robe de l'empereur, qui les rendit à Argyre, duc d'Italie, et celui-ci les fit tenir au pape vers la fin de l'an mil cinquante-trois (2).

III. Lettres aux évêques d'Afrique.

Cependant le pape reçut des lettres de trois évêques des cinq qui restoient en Afrique sous la domination des musulmans. Ces trois se plaignoient des entreprises de l'évêque de Gommi, et demandoient quel métropolitain ils devoient reconnoître. C'est que Carthage, ayant cessé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-temps. Le pape leur écrivit deux lettres : la première à Thomas, que l'on croit avoir été l'évêque de Carthage, et à qui d'abord il témoigne la compassion qu'il a de l'église d'Afrique réduite à si peu d'évêques, au lieu de deux cent cinquante que l'on voit dans les anciens conciles (1). Ensuite il déclare que l'évêque de Carthage est le métropolitain de toute l'Afrique, sans le consentement duquel l'évêque de Gommi n'a aucun droit de consacrer ou de déposer des évêques, ou de convoquer le concile provincial, mais seulement de régler son diocèse particulier. Au reste, ajoute-t-il, sachez que sans l'ordre du pape on ne peut tenir de concile général ni prononcer de jugement définitif contre un évêque, ce que vous trouverez dans les canons, c'est-à-dire dans les fausses décrétales. Cette lettre est datée du dix-septième de décembre, la cinquième année du pontificat de Léon, indiction septième, qui est l'an mil cinquante-trois. La seconde lettre, adressée aux deux autres évêques nommés Pierre et Jean, contient la même décision, et ajoute l'établissement des métropoles, comme il est rapporté dans les fausses décrétales qui y sont citées.

IV. Légation à Constantinople.

En même temps, le pape destinoit trois légats pour envoyer à Constantinople : Humbert, Pierre et Frédéric. Humbert avoit été premièrement moine à Moyen-Moûtier, au diocèse de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon, son évêque, lorsqu'il devint pape; et il le fit cardinal et évêque de Blanche-Selve ou Sainte-Rufine. Pierre étoit archevêque d'Amalfi (2). Frédéric étoit frère de Godefroy, duc de Lorraine et de Toscane, et parent du pape et de l'empereur Henri : il étoit alors diacre et chancelier de l'église romaine, et fut depuis pape sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Constantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cérularius, pour reponse à celles que le pape avoit reçues d'eux.

Dans la lettre à l'empereur, le pape le loue d'avoir fait le premier des propositions de paix et de concorde après une si longue et si pernicieuse division (3). Ensuite il rapporte ainsi ce qui s'étoit passé entre lui et les Normands : Voyant une nation étrangère et sans discipline s'élever partout contre les églises de Dieu, avec une fureur incroyable et une impiété plus que païenne, tuer les chrétiens, et faire souffrir à quelques-uns des tourments horribles, sans épargner les enfants, les femmes ni les vieillards, sans faire aucune différence entre les choses saintes et les profanes; dépouiller

(1) To. 1, Conc. p. 1586, c. 233, 27, 29.
(2) Leo. Ep. 6, 7. Mich. Ep. ad P. An.

(1) Leo. Epist. 3.
(2) Vita Leon. IX. Sæc. 6, Bened. n. 9, et ibi Mabil.
(3) Leo. Ep. 7.

les églises, les brûler et les abattre entièrement : voyant, dis-je, ces maux, j'ai souvent repris cette nation de ses crimes, j'ai employé les instructions, les prières, les menaces de la vengeance divine et humaine. Mais ce peuple est demeuré si endurci, qu'il faisoit de jour en jour pis que devant.

J'ai donc cru devoir attirer de tous côtés des secours humains pour réprimer son audace ; et, étant accompagné selon que le peu de temps et le besoin pressant l'a permis, j'ai voulu conférer avec le duc Argyre, votre fidèle serviteur, et prendre son conseil, non pour procurer la mort aux Normands, ou à quelque homme que ce soit, mais pour ramener au moins par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugements de Dieu. Cependant comme nous essayions de les réduire par des exhortations salutaires, et qu'ils nous promettoient par feinte toute sorte de soumission, ils attaquèrent tout d'un coup les gens de notre suite. Mais leur victoire leur donne encore à présent plus de tristesse que de joie ; car, suivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour notre consolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déjà faite. Aussi ne nous désisterons-nous point de cette entreprise pour délivrer la chrétienté, avec le secours que nous espérons incessamment de notre cher fils l'empereur Henri, et de vous.

Et parce que le saint-siége de Rome a été trop long-temps occupé par des mercenaires au lieu de pasteurs, qui, ne cherchant que leurs intérêts, ont misérablement ravagé cette église : la divine Providence a voulu que j'en prisse la charge; et, quoique je sente ma foiblesse, je n'ai pas peu d'espérance avec de si puissants secours. Il demande ensuite à l'empereur Constantin la restitution des patrimoines de l'Eglise situés dans les pays de son obéissance ; il se plaint de la persécution que l'archevêque Michel fait à l'église latine, anathématisant tous ceux qui reçoivent le sacrement fait avec des azymes, et de l'entreprise par laquelle il prétend se soumettre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche : il déclare que si Michel ne s'en désiste il ne peut avoir avec lui de paix ; enfin il recommande ses légats.

Dans la lettre à Michel Cérularius, le pape ne le qualifie qu'archevêque de Constantinople, et dit avoir ouï depuis long-temps des bruits fâcheux contre lui (1). On dit, ajoute-t-il, que vous êtes néophite, et que vous n'êtes point monté à l'épiscopat par les degrés, et que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche de leurs anciens priviléges, pour les soumettre à votre domination. Vous prenez par une usurpation sacrilége le titre de patriarche universel, quoique saint Pierre même ni aucun de ses successeurs n'ait consenti à recevoir ce titre monstrueux. Et ensuite : Qui ne s'étonnera qu'après tant de saints et de pères orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la passion du sauveur, vous ayez commencé à calomnier l'église latine, anathématisant et persécutant publiquement tous ceux qui participent aux sacrements faits avec des azymes ? Nous avons connu cette entreprise et par le bruit commun et par la lettre écrite sous votre nom aux évêques de la Pouille, où vous prétendez prouver que Notre Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps. Après avoir dit quelque chose pour réfuter cette erreur, il renvoie à un écrit plus ample dont ses légats sont chargés. Cette lettre est datée du mois de janvier, indiction septième, qui est l'an mil cinquante-quatre. Ainsi l'on peut juger que les légats chargés de ces deux lettres partirent peu de temps après.

(1) Epist. 6.

V. Mort de Léon IX.

Le pape étoit toujours à Bénévent entre les mains des Normands, s'occupant aux exercices de piété que j'ai marqués ; et de plus, on rapporte que, bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'Ecriture sainte en grec, peut-être à cause du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs (1). Il fut toujours dans l'affliction depuis le jour que ses troupes furent défaites par les Normands ; enfin il tomba malade, et l'étoit déjà au jour de l'anniversaire de son élévation dans le saint-siége, qui étoit le douzième de février, mais il ne laissa pas de célébrer une messe solennelle pour la dernière fois Ensuite il fit souvenir le comte Humfroy, l'un des chefs des Normands, de la promesse qu'il lui avoit faite de le conduire jusqu'à Capoue toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le comte l'y conduisit lui-même avec une escorte considérable de Normands : le pape partit de Bénévent le douzième de mars, se faisant porter en litière ; et étant arrivé à Capoue y demeura douze jours, et fit venir Richer, abbé du mont Cassin, qui l'accompagna jusqu'à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran, puis il se fit porter à Saint-Pierre, où il se fit donner l'extrême-onction en présence de plusieurs évêques, abbés et autres qui l'étoient venus visiter ; puis il reçut le corps et le sang de Notre Seigneur, et fit à Dieu une prière en allemand, qui étoit sa langue naturelle, demandant d'être promptement délivré de sa maladie, soit par la guérison, soit par la mort. Enfin, il mourut le dix-neuvième d'avril mil cinquante-quatre, et fut enterré avec grande solennité près l'autel de Saint-Grégoire, devant la porte de l'église. Il avoit vécu cinquante ans ; c'étoit la vingt-sixième année depuis qu'il fut ordonné évêque de Toul, la sixième de son entrée dans le saint-siége, qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours, et il vaqua ensuite près d'un an (2). L'Eglise honore sa mémoire le jour

(1) Sup. liv. LIX, n. 82. II, c. 87. Vita c. 12, 14. Chr. Cass. (2) Martyr. R. 19 apr.

de sa mort, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de son vivant. Il est fait mention de ses miracles dans la chronique de Herman, qui mourut la même année mil cinquante-quatre. Il étoit fils du comte Volferad, et fut surnommé en latin *Contractus*, parce que dès l'enfance il eut tous les membres retirés; mais il se distingua entre tous les hommes de son temps par sa science et sa vertu (1).

VI. Réponse à Michel Cérularius, par Humbert.

Cependant les légats arrivèrent heureusement à Constantinople, et furent reçus avec honneur par l'empereur Constantin Monomaque. Pendant leur séjour, le cardinal Humbert, le premier des légats, composa une ample réponse à la lettre de Michel Cérularius et de Léon d'Acride contre les Latins, où il rapporte le texte de cette lettre divisée en plusieurs articles, avec sa réponse sur chacun; ainsi, c'est comme un dialogue entre le Constantinopolitain qui objecte et le Romain qui répond; en voici la substance (2):

Vous dites que c'est la charité et la compassion qui vous engagent à reprendre les Francs et le pape même de judaïser en observant les azymes et le sabbat, pourquoi donc négligez-vous ceux dont vous êtes chargés, souffrant chez vous des jacobites et d'autres hérétiques, leur parlant, mangeant avec eux? Ensuite il rapporte l'institution des azymes, citant les chapitres douze et treizième de l'exode et le vingt-troisième du lévitique : ce qui montre que la division des chapitres que nous suivons étoit dès lors établie. Après avoir rapporté ces textes, il ajoute : Pendant ces sept jours de la pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire, et ne les distinguons point à cet égard du reste des jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons, mais vous les fêtez aussi.

Quant au sabbat, nous travaillons le samedi comme les cinq jours précédents, et nous jeûnons comme le vendredi. C'est plutôt vous qui judaïsez, faisant bonne chère les samedis et ne jeûnant point ceux du carême, hors un seul. Que s'il ne faut jeûner qu'un seul samedi de l'année en mémoire de la sépulture de Jésus-Christ, il faut donc aussi ne jeûner qu'un vendredi, en mémoire de sa passion, et ne célébrer qu'un dimanche en mémoire de sa résurrection. De tous temps les Latins jeûnoient les samedis de carême et des quatre-temps; le reste de l'année, ils se contentoient les samedis de s'abstenir de la chair (3). Encore cette abstinence n'avoit-elle commencé que l'an mil trente-trois, selon Glabert. Humbert continue :

(1) Herm. Chr. 1054.
(2) Chr. Cass. II, c. 18. Ap. Baron. to. 11, p. 683.
(3) Mabill. Præf. Sæc. 5, n. 116.

Vous dites que Jésus-Christ à la cène prit du pain nommé en grec *àrtos*, et vous insistez sur l'étymologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain est élevé et enflé par la fermentation, d'où vous concluez que l'azyme ou pain sans levain n'est pas proprement du pain (1). Nous répondons que ce raisonnement est puéril et cette étymologie arbitraire; et nous rapportons plusieurs passages de l'Ecriture, même selon l'édition grecque, où le pain sans levain est nommé *àrtos*, comme le pain levé; entre autres le pain que l'ange apporta à Elie (2), et les pains de proposition, puisque toute offrande devoit être sans levain. Ainsi, *àrtos* en grec, comme *lehem* en hébreu, signifie toute sorte de pain. Humbert prouve ensuite que Jésus-Christ a institué l'eucharistie avec du pain sans levain, parce que les jours de la pâque étant commencés, il ne pouvoit, selon la loi, en avoir d'autres (3). Car il soutient avec la plupart des interprètes que Jésus-Christ célébra la pâque légale.

En répondant au mépris que les Grecs témoignoient des azymes, il dit : Nous ne mettons sur la table de Jésus-Christ que du pain tiré de la sacristie, dans laquelle les diacres avec les sous-diacres ou les prêtres même, revêtus d'habits sacrés, l'ont pétri et préparé dans un fer, en chantant des psaumes (4). Au contraire, vous achetez votre pain levé du premier venu, souvent dans les boutiques, après qu'il a été manié par des mains sales. Et quelle raison pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuillère le pain sacré mis en miettes dans le calice? Jésus-Christ n'en usa pas ainsi; il bénit un pain entier, et l'ayant rompu le distribua par morceaux à ses disciples, comme l'église romaine l'observe encore.

L'église de Jérusalem, la première de toutes, a gardé cette sainte institution. On n'y offre que des hosties entières, que l'on met sur les patènes, sans avoir, comme les Grecs, une lance de fer pour couper l'hostie, qui est mince et de fleur de farine; et s'il reste quelque chose de la sainte eucharistie on ne le brûle point et on ne le jette point dans une fosse, mais on le serre dans une boîte bien nette, et on en communie le peuple le lendemain. Car on y communie tous les jours à cause du grand concours de pèlerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel est l'usage de Jérusalem et des églises qui en dépendent; quant aux Grecs qui y demeurent, les uns suivent l'usage du pays, les autres le leur. Mais d'enterrer l'eucharistie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille et la répandre, c'est une grande négligence, c'est n'avoir point la crainte de Dieu. L'église romaine en use comme celle de Jérusalem : nous mettons sur l'autel des hosties minces faites de fleur de farine,

(1) Glab. lib. IV, c. 5.
(2) 3 Reg. XIX, 6.
(3) Levit. 11.
(4) P. 691, 693.

saines et entières, et, les ayant rompues après la consécration, nous en communions avec le peuple, ensuite nous prenons le sang tout pur dans le calice.

Comme les Grecs insistoient sur ce que les azymes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit sainte, bien qu'imparfaite; puis il remarque qu'elle ordonnoit aussi des offrandes de pain levé, d'où il s'ensuit que l'on devroit aussi rejeter ce pain comme appartenant à la loi mosaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi cérémonielle d'abolie (1).

Sur le reproche de manger du sang et des viandes suffoquées, Humbert demande aux Grecs pourquoi sur ce point ils veulent observer l'ancienne loi qu'ils méprisent tant sur les azymes. Ensuite il ajoute (2) : Ce n'est pas que nous voulions soutenir contre vous l'usage du sang et des viandes suffoquées : nous les avons aussi en horreur, suivant la tradition de nos pères; et nous imposons une rude pénitence à quiconque en mange hors un péril extrême de mourir de faim; car nous tenons pour lois apostoliques toutes les anciennes coutumes qui ne sont point contre la foi. Quant à l'*Alleluia*, ce n'est point seulement à Pâques que nous le chantons, mais tous les jours de l'année, excepté neuf semaines, où nous nous appliquons particulièrement à effacer les fautes du reste de l'année.

Il finit en reprochant aux Grecs plusieurs abus: de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'eucharistie, de permettre aux prêtres l'usage du mariage, de refuser la communion ou le baptême aux femmes en péril pendant leurs couches, ou leurs incommodités ordinaires, de ne point baptiser les enfants avant huit jours, au hasard de les envoyer au feu éternel, de condamner les moines qui portent des caleçons ou qui mangent de la chair étant malades. Le cardinal Humbert composa en latin cette réponse, qui fut traduite en grec et publiée par ordre de l'empereur Constantin.

VII. Réponse à Nicétas Pectorat.

Humbert répondit aussi à un écrit composé contre les Latins (3), par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicétas et surnommé Stéthatos, que les Latins avoient traduit par pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cérularius et sur les mêmes preuves; mais Nicétas ajoutoit que les Latins rompoient le jeûne en célébrant la messe tous les jours de carême, parce que, la disant à l'heure de tierce, suivant la règle, ils ne jeûnoient pas jusqu'à none; au lieu que les Grecs, les jours de jeûne, ne célébroient que la messe des présanctifiés sans consacrer, et à l'heure de none, comme ils font encore. Nicétas soutient ensuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autorise au sixième concile, où il dit que présidoit le pape Agathon, et il se fonde partout sur des pièces apocryphes, comme les canons et les constitutions attribuées aux apôtres (1). Ce fut à Constantinople que le cardinal Humbert lui répondit, et d'un style encore plus aigre que celui de Nicétas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apocryphes, mais il en cite aussi lui-même. Au reste, il relève fort bien sur le pape Agathon, qui ne présida pas au sixième concile en personne, mais seulement par ses légats; toutefois, il ajoute ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'empereur Constantin Pogonat interrogea les légats de la manière dont l'église romaine offroit le saint sacrifice, et qu'ils répondirent (2) : Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau; l'hostie, au contraire, ne doit avoir aucun mélange de levain, et le saint sacrifice ne doit pas être célébré sur de la soie ou sur une étoffe teinte, mais sur un linge blanc qui représente le linceul de la sépulture, comme nous lisons que saint Sylvestre l'a ordonné. Humbert rejette ensuite l'autorité des canons de Trulle, attribués par les Grecs au sixième concile, et soutient qu'ils n'ont jamais été reçus par l'église romaine (3), ajoutant que si le pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ses prédécesseurs, les Romains ne l'auroient pas écouté.

Il dit ensuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, jusqu'à faire quelquefois jeûner avec nous des enfants de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, suivant l'autorité des pères, particulièrement du concile de Gangres, qui ne défendent de jeûner que ce saint jour, et non pas le samedi. Il traite ensuite Nicétas de stercoraniste, nom que l'on donnoit à ceux qui croyoient que l'eucharistie comme les autres viandes étoit sujette à la digestion et à toutes ses suites : ce qu'il ne paroît pas que Nicétas ait jamais dit; mais Humbert tire cette conséquence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le corps de Jésus-Christ reçoit la vie éternelle et non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoute-t-il, en très-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels, et il ne faut pas douter que dans la moindre particule on ne reçoive la vie tout entière, c'est-à-dire Jésus-Christ. Mais soit que nous disions la messe à tierce, à none ou à quelqu'autre heure, nous la célébrons parfaite, et nous ne réservons point une partie de l'oblation pour célébrer cinq jours durant une messe imparfaite, parce que nous ne lisons point que les apôtres en aient usé de la sorte. Notre Seigneur lui-même, après avoir

(1) P. 696. Levit. VII, 13; XXIII, 17.
(2) P. 701.
(3) P. 700.

(1) P. 712.
(2) P. 715. Sup. liv. XL, n. 11.
(3) Sup. liv. XL, n. 54.

béni le pain ne le réserva pas pour le lendemain: il le rompit et le distribua aussitôt. Nous n'ignorons pas que nos pères ont établi l'usage de célébrer la messe à l'heure de tierce le dimanche et les fêtes solennelles, à cause de la descente du Saint-Esprit. Mais on ne pèche pas pour cela en célébrant les jours de jeûne à l'heure de none ou de vêpres, puisque Notre Seigneur lui-même a institué ce grand sacrement le soir, et a accompli son sacrifice en expirant à l'heure de none. C'est pourquoi, bien que ces heures de tierce et de none soient plus convenables, toutefois à quelque heure qu'on dise la messe à cause d'un voyage, ou par quelqu'autre nécessité, on ne rompt point le jeûne, comme on ne le rompt point en célébrant la messe la nuit de Noël.

Au reste, nous ne nous soucions pas d'apprendre le rit de votre messe, parce que nous y trouvons une grande négligence. Quand vous rompez le pain sacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté et d'autre : ce qui arrive encore quand vous essuyez les patènes avec des feuilles de palmes ou des brosses de soie de porc. Quelques-uns d'entre vous serrent le corps de Jésus-Christ avec si peu de révérence, qu'ils en comblent les boîtes et les pressent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils consument les restes comme du pain commun jusqu'à s'en dégoûter; et, s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent ou le jettent dans un puits.

Comme Nicétas avoit relevé l'abstinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que plusieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout, et que quelques-uns apportoient des légumes ou d'autres viandes pour manger dans l'église. Quant à nous, continue-t-il, nous tâchons d'observer exactement ce jeûne de quarante jours; et nous ne souffrons que personne le rompe en quoi que ce soit, sinon en cas de griève maladie. Et il n'est pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique repas, de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voyons l'origine des collations. Il finit cette réponse par l'article du mariage des prêtres, sur lequel il accuse les Grecs de l'hérésie des nicolaïtes, et prononce enfin anathème à Nicétas s'il ne se rétracte.

VIII. Rétractation de Nicétas.

Il se rétracte en effet : ce qui se passa ainsi (1). Le jour de la Saint-Jean, vingt-quatrième de juin, la même année mil cinquante-quatre, les trois légats du pape vinrent au monastère de Stude à Constantinople, et là, en présence de l'empereur, le moine Nicétas Pectorat, à l'instance des légats, anathématisa l'écrit publié sous son nom contre le saint-siége et toute l'église latine, intitulé : De l'azyme, du sabbat et du mariage des prêtres; de plus il anathématisa tous ceux qui nieroient que l'église romaine fût la première de toutes les églises, ou qui oseroient reprendre en quelque point sa foi toujours orthodoxe. Aussitôt, à la poursuite des légats, l'empereur fit brûler en présence de tout le monde le livre de Nicétas; et on se retira. Le lendemain Nicétas alla trouver de son bon gré les légats hors de la ville au palais de Pige, où il demeuroient; et, ayant reçu d'eux la solution parfaite de ses difficultés, il anathématisa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le saint-siége. Ainsi ils le reçurent en leur communion, et il devint leur ami particulier.

(1) Narrat. ap. Baron. an. 1054. to 9, Conc. p. 991.

IX. Excommunication de Michel Cérularius.

Au reste, tout ce que les légats avoient écrit contre les diverses calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de Constantinople, de Léon d'Acride, et du moine Nicétas, tout cela fut traduit en grec par ordre de l'empereur et gardé à Constantinople. Cependant, comme le patriarche Michel ne vouloit ni parler aux légats ni même les voir, ils allèrent à Sainte-Sophie le samedi, seizième de juillet, à l'heure de tierce, comme le clergé étoit préparé pour la messe; et, après s'être plaints de l'obstination de Michel, ils mirent sur le grand autel un acte d'excommunication en présence du clergé et du peuple. Et, étant sortis aussitôt, ils secouèrent la poussière de leurs pieds, suivant l'Evangile, pour leur servir de témoignage, en criant : Que Dieu le voie et qu'il juge (1). Ensuite, ayant réglé les églises des Latins, qui étoient à Constantinople, et prononcé anathème contre tous ceux qui désormais communieroient de la main d'un Grec blâmant le sacrifice des Latins, ils prirent congé de l'empereur avec le baiser de paix, et reçurent ses présents tant pour Saint-Pierre que pour eux; puis ils partirent contents le dix-huitième de juillet, pour retourner à Rome.

Deux jours après, comme ils étoient à Sélinbrie, ils reçurent une lettre de l'empereur, qui les appeloit à Constantinople, à l'instante prière de Michel Cérularius, qui promettoit enfin de conférer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige. Michel, ayant appris leur retour, voulut les obliger à se trouver le lendemain à Sainte-Sophie, pour tenir un concile, prétendant les y faire assommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falsifié en le traduisant. Mais l'empereur, prévoyant sagement ce péril, ne voulut point qu'on tînt de concile qu'il n'y fût présent; et comme Michel s'y opposoit absolu-

(1) Matth. x, 14. Ex. iv, 21.

ment, l'empereur fit aussitôt partir les légats. Michel, irrité d'avoir manqué son coup, excita contre l'empereur même une grande sédition, sous prétexte qu'il avoit été d'intelligence avec les légats. En sorte que l'empereur fut contraint de faire fouetter et emprisonner Paul et son fils Smaragde, interprètes des Latins, et de les livrer à Michel : ainsi le tumulte fut apaisé. Mais l'empereur envoya après les légats, qui, étant déjà chez les Russes, lui envoyèrent un exemplaire fidèle de l'excommunication. Ainsi Michel fut convaincu de l'avoir falsifiée : de quoi l'empereur, fortement irrité contre lui, ôta les charges à ses amis et à ses parents, et les chassa du palais.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des légats, et contenoit en substance : Nous avons été envoyés par le saint-siége de Rome en cette ville impériale, pour connoître la vérité des rapports qu'on lui en avoit faits, et nous y avons trouvé beaucoup de bien et beaucoup de mal. Car, quant aux colonnes de l'empire, les personnes constituées en dignité et les sages citoyens, elle est très-chrétienne et très-orthodoxe ; mais quant à Michel, nommé abusivement patriarche, et ses fauteurs, on y sème tous les jours beaucoup d'hérésies. Car ils vendent le don de Dieu comme les simoniaques, ils rendent eunuques leurs hôtes comme les valésiens, et ensuite les élèvent, non-seulement à la cléricature, mais à l'épiscopat, imitant les ariens, ils rebaptisent des gens baptisés au nom de la sainte trinité, principalement les Latins (1) ; comme les donatistes, ils disent que hors l'église grecque il n'y a plus dans le monde ni église de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême ; comme les nicolaïtes, ils permettent le mariage aux ministres de l'autel ; comme les sévériens, ils disent que la loi de Moïse est maudite ; comme les macédoniens, il ont retranché du symbole, que le Saint-Esprit procède du fils ; comme les manichéens, ils disent entre autres choses que tout ce qui a du levain est animé ; comme les nazaréens, ils gardent les purifications judaïques, ils refusent le baptême aux enfants qui meurent avant le huitième jour, et la communion aux femmes en couches, et ne reçoivent point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux et la barbe, suivant l'usage de l'église romaine.

Michel, admonesté par les lettres du pape Léon à cause de ces erreurs et de plusieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte, et de plus, comme nous voulions réprimer ces maux par des voies raisonnables, il a refusé de nous voir et de nous parler, ni de nous donner des églises pour célébrer la messe. Comme dès auparavant il avoit fermé les églises des Latins, les nommant azymites, les persécutant partout et en leur personne, anathématisant le saint-siége, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique. C'est pourquoi, par l'autorité de la sainte trinité, du saint-siége apostolique, des sept conciles et de toute l'Eglise catholique, nous souscrivons à l'anathème que le pape a prononcé, et nous disons : Michel, patriarche abusif néophyte, revêtu de l'habit monastique par la seule crainte des hommes, et diffamé pour plusieurs crimes ; et avec lui Léon, dit évêque d'Acride, et Constantin, sacellaire de Michel, qui a foulé de ses pieds profanes le sacrifice des Latins : eux et tous leurs sectateurs soient anathèmes avec les simoniaques, les hérétiques qui ont été nommés et tous les autres, et avec le diable et ses anges, s'ils ne se convertissent : *Amen*, *amen*, *amen*. Les légats prononcèrent de vive voix une autre excommunication en présence de l'empereur et des grands, en ces termes : Quiconque blâmera opiniâtrément la foi du saint-siége de Rome et son sacrifice, soit anathème, et ne soit point tenu pour catholique, mais pour hérétique prozymite, c'est-à-dire défenseur du levain. Ces hérésies, imputées aux Grecs, n'étoient la plupart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avouoient pas.

X. Décret de Michel Cérularius.

Michel Cérularius fit de son côté un décret contre cette excommunication, à la tête duquel sont nommés après lui douze métropolitains, puis deux archevêques, faisant quinze prélats en tout (1). Ce décret porte en substance : Des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues partout le monde, et ont entrepris de corrompre la saine doctrine par la diversité de leurs dogmes, jusqu'à mettre sur la sainte table un écrit portant anathème contre nous et contre ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs, nous reprochant entre autres choses de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariés, de ne pas corrompre le symbole par des paroles étrangères. Il rapporte les autorités que les Grecs employoient pour soutenir ces trois articles ; puis il ajoute, parlant des légats :

Ils ont supposé qu'ils venoient de Rome, et qu'ils étoient envoyés par le pape ; mais en effet ils sont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre, et ont fabriqué des lettres au nom du pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fausseté des sceaux (2). L'écrit donc qu'ils ont dressé contre nous, ayant été mis par eux sur l'autel en présence des sous-diacres de la seconde semaine, ces sous-diacres ont voulu les obliger à le repren-

(1) Sup. liv. XI, n. 16. Epiph. Hæres. 58.

(1) Ap. Allat. de Libr. Eccles. p. 191.

(2) P. 165.

dre, et il a été jeté par terre; mais nous l'avons pris, afin que les blasphèmes qu'il contient ne soient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de latin en grec, par le protospataire Côme, Romain le roux, et le moine Jean, Espagnol; et il contient ce qui suit. Il rapporte l'acte d'excommunication fidèlement traduit; puis il continue :

Ne voulant pas laisser impunie une telle insolence, nous en parlâmes à l'empereur; et, comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoya les rappeler en cette ville (1). Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponse sur les impiétés qu'ils avoient proférées. Voulant soutenir leur écrit et même y ajouter : ce que l'empereur nous fit dire de leur part à nous et au concile. Cependant l'empereur ne voulant pas les contraindre à se présenter, parce qu'ils paroissoient revêtus du titre de légats, ni laisser une telle audace impunie, il nous envoya une lettre, qui portoit : Ayant examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé que la source du mal vient des interprètes et de la part d'Argyre : quant à ces étrangers apostés par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux; mais je vous envoie les coupables, après les avoir fait fouetter pour servir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il sera brûlé publiquement, après que l'on aura anathématisé ceux qui l'ont conseillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai aussi fait mettre en prison le Vestarque, gendre d'Argyre, et son fils, pour les punir de cette supposition. Donné au mois de juillet, indiction septième.

Suivant cet ordre de l'empereur, l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait ou publié, et leurs complices, ont été anathématisés dans la grande salle du conseil, en présence de ceux que l'empereur avoit envoyés; et il a été ordonné que le vingt-quatrième du présent mois de juillet, auquel jour on a accoutumé de lire publiquement le décret du cinquième concile, on publiera le même anathème. L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé, mais on l'a déposé au cabinet du cartophylace, pour la perpétuelle condamnation de ceux qui ont proféré de tels blasphèmes (2). Or, il faut savoir que le vingtième jour de ce mois, quand ils furent anathématisés, tous les métropolitains et les archevêques qui se trouvoient en cette ville y furent présents : savoir, outre ceux qui sont assemblés aujourd'hui, Léon d'Athènes, et six autres qui y sont nommés.

XI. Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.

On voit encore comment Michel Cérularius racontoit ce qui s'étoit passé entre lui et les légats du pape, par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre, patriarche d'Antioche, et dont voici l'occasion. Dominique, patriarche de Grade, écrivit au même Pierre, disant que sur sa réputation il désiroit d'être connu de lui, et d'obtenir son amitié, comme étant patriarche en Italie, et assis à la droite du pape dans les conciles (1). Mais, ajoutoit-il, je ne puis vous dissimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de Constantinople fait à l'église romaine. Ils blâment les azymes dont nous usons pour consacrer le corps de Jésus-Christ, et nous croient pour ce sujet séparés de l'Église : au lieu que c'est principalement en vue de l'unité que nous conservons cet usage, comme une tradition des apôtres et de Jésus-Christ même. Toutefois, nous approuvons aussi la coutume des églises orientales d'user de pain levé, et donnons à l'un et à l'autre des significations mystiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent si imprudemment les ordonnances des apôtres, et qui, pensant édifier, détruisent et renversent même les fondements. Car en vain saint Pierre et saint Paul ont prêché en Italie, si toute l'église d'Occident est privée de la vie éternelle, n'ayant point au saint sacrifice le corps de Jésus-Christ. Nous désirons d'être instruits par votre réponse.

Le patriarche Pierre lui répondit par une lettre, où, après quelques discours de civilité, il dit (2) : J'ai été nourri dans les saintes lettres depuis mon enfance jusqu'à la vieillesse, mais je n'ai point encore ouï-dire que l'évêque d'Aquilée de la Vénétie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la disposition divine, savoir : ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Encore n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche, ceux de Rome et d'Alexandrie s'appellent papes, ceux de Constantinople et de Jérusalem archevêques. Et ensuite : Il y a dans le monde plusieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne sont gouvernées que par des métropolitains et des archevêques, comme la Bulgarie, la province de Babylone, la Corosane et les autres d'Orient, où nous envoyons des archevêques et des catholiques, qui ont sous eux des métropolitains. On nommoit en Orient catholiques, c'est-à-dire généraux, certains évêques plus distingués.

Quant aux azymes, Pierre d'Antioche dit (3) : Le patriarche de Constantinople n'attaque pas si violemment que vous dites votre réputation, et ne vous retranche pas de l'Eglise. Il sait bien que vous êtes orthodoxes et que vous croyez, comme nous, la trinité et l'incarnation; mais il est affligé de ce que vous manquez en ce seul point, n'offrant pas le sacrifice comme le reste de l'Eglise, et comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend ensuite à combattre les azymes,

(1) P. 169.
(2) Menolog.

(1) Monum. Gr. Cotel. to. 2, p. 108.
(2) Ibid. p. 112.
(3) C. 7, p. 117.

insistant principalement sur l'exemple de Jésus-Christ, et soutenant qu'il institua l'eucharistie avec du pain levé, et qu'il prévint la pâque des juifs : puisque saint Jean dit qu'il fit la cène avant la fête de Pâques (1), et que les juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire pour pouvoir manger la pâque. Il ajoute que, si saint Pierre et saint Paul ont établi l'usage des azymes, ils l'ont fait par cette condescendance qui leur faisoit tolérer dans les commencements quelques observances judaïques.

Il dit ensuite (2) : Au commencement de mon pontificat, j'écrivis au pape de Rome une lettre de recommandation que j'envoyai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jérusalem, et je l'adressai à Argyre, duc d'Italie, pour la faire tenir à sa sainteté; mais il s'est passé deux ans depuis sans que j'en aie pu rien apprendre. Je vous en envoie une copie, afin que vous la fassiez tenir à sa béatitude, et que vous m'en envoyez la réponse; et si vous voulez bien lui envoyier aussi celle-ci après l'avoir lue, vous me ferez un grand plaisir. Peut-être sera-t-il content de ce qui y est écrit, et se conformera-t-il à nous, pour nous réunir tous dans les mêmes sentiments, et offrir à Dieu le même sacrifice.

XII. Lettre de Michel Cérularius à Pierre d'Antioche.

Michel Cérularius ayant vu cette lettre, et de son coté en ayant reçu une de Pierre d'Antioche sur une affaire particulière, lui écrivit une lettre, où, après avoir répondu sur cette affaire, il ajoute (3) : Il y a quelque temps qu'ayant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome, la vertu, la noblesse et la science du pape qui vient de mourir, je lui écrivis assez amplement et avec beaucoup d'humilité touchant la concorde et la réunion sur les sujets de scandale contre la foi qu'on leur attribue, comme vous pourrez voir vous-même par la lettre. Mon intention étoit tant de gagner le pape lui-même, que de nous attirer par son moyen du secours contre les Francs, c'est-à-dire contre les Normands d'Italie, contre lesquels les Grecs savoient que le pape étoit irrité, et qu'il avoit grand crédit auprès de l'empereur Henri.

Michel continue : Je donnai cette lettre au vestiarite, qui étoit chargé de celle de l'empereur au pape, espérant qu'il les lui rendroit l'une et l'autre, et nous en rapporteroit la réponse. Mais cet officier, étant arrivé auprès d'Argyre, duc d'Italie, se laissa surprendre et lui remit les lettres, sous prétexte de les envoyer au pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en sommes très-bien informés, étant toujours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'empereur envoyoit et le tourna à son profit, et quant aux lettres il usa de cet artifice. Il se fit venir des gens en qui il avoit une confiance particulière, dont l'un avoit été évêque d'Amalfi, et depuis chassé de cette église pour de bonnes raisons, en sorte qu'il est demeuré fugitif depuis cinq ans, l'autre a seulement le nom d'archevêque, et on ne peut dire où est son évêché. C'est le cardinal Humbert, dont l'évêché de Sainte-Russie étoit dès lors peu de chose. Il donna au troisième le titre de chancelier de l'église romaine pour s'en servir à ses desseins comme d'une forteresse imprenable. Ensuite, ayant ouvert ma lettre, il en composa une pour moi sous le nom du pape, et, en ayant chargé ces misérables, voyez la malice et la fourberie, il leur persuada de me les apporter à Constantinople.

Quand ils y furent arrivés, ils se présentèrent premièrement à l'empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur insolence, leur vanité, leur effronterie? Ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête, et ne voulurent pas me rendre le salut accoutumé, ni s'asseoir derrière les métropolitains qui étoient avec moi dans la salle. Ils le prenoient à injure. Pourquoi ne dis-je pas ce qui est encore plus insensé? Ils ne s'humilièrent pas même devant l'empereur; ils entrèrent dans le palais avec la croix et des bâtons à la main. Ils se contentèrent donc de me donner une lettre scellée, et se retirèrent aussitôt; mais, l'ayant considérée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le sceau falsifié et la lettre pleine d'artifice et de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit souvent étant à Constantinople, principalement touchant les azymes, ce qui m'a obligé de l'excommunier jusqu'à quatre fois. Je vous envoie la copie de ma lettre au pape et la traduction grecque de celle du pape, que m'ont apportée ces scélérats, afin que vous connoissiez mieux la vérité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'archevêque de Trani, qui est venu ici et nous a tout déclaré comme je l'ai dit à l'empereur.

Au reste, il m'est revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie et celui de Jérusalem, avez mis ce pape dans les sacrés diptyques. Mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir que depuis le sixième concile le pape a été ôté des diptiques dans nos églises, à cause que Vigile, qui l'étoit alors, ne voulut pas venir à ce concile et anathématiser les écrits de Théodoret, de Cyrille et d'Ibas. On dit aussi que ces deux prélats reçoivent ceux qui mangent des azymes, et qu'eux-mêmes emploient quelquefois des azymes au saint sacrifice. Mais comme je n'ai personne en main pour m'en informer, et que je ne m'en fierois pas à d'autres, je vous prie de vous

(1) Jo. XIII, 1; XVIII, 28, c. 24.

(2) C. 6.

(3) Ibid. p. 135, n. 3, 13.

en enquérir exactement, et de me le faire savoir.

Or, le duc d'Antioche, Sclérus, m'a mis entre les mains une copie de la lettre (1) que vous avez écrite à l'évêque de Grade ou d'Aquilée; et, l'ayant parcourue, j'ai trouvé que vous y parlez au long des azymes, sans rien dire des autres erreurs des Romains, qui sont bien plus considérables. Peut-être cet évêque vous a-t-il écrit ainsi, parce que je lui en ai écrit, mais il n'en a jamais rien fait savoir au pape ni à aucun autre de ses évêques, hors la lettre dont je vous envoie copie; et l'on voit par leurs écrits et leurs actions que ce ne sont que des menteurs et des fourbes. Sachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connue de tout le monde, les Romains en ont plusieurs qui obligent à s'éloigner d'eux.

Ils judaïsent en plusieurs autres manières. En mangeant des viandes suffoquées, en se rasant, en gardant le sabbat, en mangeant des viandes immondes, en ce que leurs moines mangent de la chair et du lard (2). La première semaine de carême, ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair le mercredi, le vendredi ils mangent du fromage et des œufs, et jeûnent le samedi tout le jour. Il est étonnant que Michel traite ces observances de cérémonies judaïques. Il continue, parlant toujours des Latins : Ils ont fait cette addition au symbole et au Saint-Esprit, seigneur et vivifiant, qui procède du père et du fils. Et à la messe ils chantent : Un saint, un seigneur Jésus-Christ pour la gloire du père par le Saint-Esprit. De plus, ils défendent le mariage aux prêtres, c'est-à-dire qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination; deux frères épousent les deux sœurs. A la messe, au temps de la communion, un des officiants embrasse les autres. Leurs évêques portent des anneaux aux mains pour marque, disent-ils, que leurs églises sont leurs épouses; ils vont à la guerre, souillent leurs mains de sang, et sont tués après avoir tué leurs âmes. On nous a assuré qu'ils donnent le baptême par une seule immersion, et qu'ils emplissent de sel la bouche de ceux qu'ils baptisent. Au lieu de lire dans l'apôtre (3) : Un peu de levain lève toute la pâte, ils lisent qu'il la corrompt, en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des saints, et quelques-uns n'honorent pas même les images. Ils ne comptent pas entre les saints, saint Grégoire le théologien, saint Basile et saint Chrysostôme, et font encore d'autres choses qu'il seroit difficile de rapporter par le menu. Et ensuite (4) : Ce qui est de plus insupportable, c'est qu'ils disent qu'ils ne sont pas venus ici pour être instruits, mais pour nous instruire et nous faire embrasser leurs opinions.

(1) N. 11.
(2) N. 12.
(3) 1 Cor. V, 6. Gal. V, 9.
(4) N. 15.

XIII. Réponse de Pierre d'Antioche.

Pierre d'Antioche, répondant à cette lettre, commence par l'article des diptyques, et dit : J'en suis honteux, et je ne sais comment vous le dire, et encore plus si vous avez écrit de même aux autres patriarches, que vous ayez ainsi cru sur un vain rapport ce qui n'est pas sans l'avoir examiné (1). Car comment aurois-je mis le pape dans les diptyques où votre sainte Eglise ne l'a point mis? moi qui suis élève de votre Eglise et jaloux autant que personne de ses priviléges. Mais ce que votre lettre rapporte de Vigile témoigne une étrange inapplication de votre cartophylace, qui fait plus de rhétorique que d'histoire ecclésiastique. C'est ainsi que Pierre d'Antioche détourne sur le secrétaire l'ignorance grossière de Michel Cérularius (2). Il explique ensuite comment le pape Vigile étoit du temps du cinquième concile, et cent vingt-neuf ans avant le sixième tenu sous le pape Agathon.

Il ajoute : Je suis témoin irréprochable, et plusieurs autres ecclésiastiques considérables avec moi, que, du temps de Jean, d'heureuse mémoire, patriarche d'Antioche, le pape de Rome, nommé aussi Jean, étoit dans les sacrés diptyques; et, étant allé à Constantinople, il y a quarante ans, sous le patriarche Sergius, je trouvai que le même pape étoit nommé à la messe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an mil neuf et au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continue : Mais comment le nom du pape en a été ôté ou pour quelle cause, je n'en sais rien, et je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine sur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement, et il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remédier à d'autres, et qu'il y en a qu'on doit dissimuler. Car, que nous importe que leurs évêques rasent leurs barbes, et portent des anneaux pour marque qu'ils ont épousé l'Eglise? Nous nous faisons aussi une couronne sur la tête en l'honneur de saint Pierre, et nous portons de l'or à nos ornements. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes, et que leurs moines mangent de la chair et du lard, vous trouverez, si vous l'examinez bien, que les nôtres en usent de même; car on ne doit rejeter aucune créature de Dieu quand on la prend avec action de grâce. Il ajoute que les pères ont permis de mettre un peu de lard aux légumes quand on mange de bonne huile, et cite des passages de saint Basile, pour ne pas user de viandes recherchées sous prétexte d'abstinence : il rapporte aussi l'exemple de saint Pacôme, qui nourrissoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, et en donnoit les pieds et les entrailles aux moines infirmes.

(1) Ibid. p. 145, c. 3.
(2) Sup. liv. XXXIII, n. 48.

Mais le plus grand mal, ajoute-t-il (1), c'est l'addition au symbole ; et il s'étend sur cet article, qu'il juge digne d'anathème. Il croit que l'on peut excuser l'autre addition : Un saint, un seigneur Jésus-Christ, et le reste, que l'on attribuoit aux Latins, et qui semble marquer la fin du *Gloria in excelsis*. Puis il continue : Nous devons regarder la bonne intention, et, quand la foi n'est point en péril, incliner plutôt à la paix et à la charité fraternelle. Ceux-ci sont aussi nos frères, quoiqu'il leur arrive souvent de manquer par rusticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares que chez nous, qui sommes nourris dans l'étude. C'est beaucoup qu'ils conservent la saine doctrine sur la trinité et l'incarnation.

Toutefois, nous n'approuvons pas qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimes de toucher aux choses saintes, ni qu'ils quittent en même temps la chair et les laitages au commencement du carême. Quant à la question des azymes, je l'ai suffisamment traitée dans ma lettre à l'évêque de la Vénétie, et cette pratique ne peut se soutenir que par l'ancienne coutume. Pour l'usage des viandes suffoquées et les mariages des deux frères avec les deux sœurs, je ne crois pas que le pape ni les autres évêques le permettent. Ce sont des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à notre insu dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à Constantinople même qui mangent du sang de porc, et l'on y voit du boudin exposé sur les boutiques. Nous négligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous recherchons si curieusement ceux des autres.

Vous ferez bien d'insister sur l'addition au symbole et le mariage des prêtres ; mais on peut mépriser le reste, dont peut-être la plus grande partie est fausse ; car nous ne devons pas croire aisément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au pape quand il y en aura un d'élu ; peut-être reconnoîtra-t-il la vérité, et peut-être dira-t-il pour sa défense que ces reproches sont faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui se glorifient tant d'avoir celles de saint Pierre et de saint Paul? et comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, après que le pape a présidé au septième concile et anathématisé les iconoclastes ? Vous avez à Constantinople tant d'images apportées de Rome, parfaitement semblables aux originaux, et nous voyons ici les pèlerins francs entrer dans nos églises et rendre toutes sortes d'honneurs aux saintes images.

Je vous conjure donc, me jetant en esprit à vos pieds, de vous relâcher et d'user de condescendance, de peur qu'en voulant redresser ce qui est tombé vous ne rendiez la chute plus grande. Considérez que, de cette longue division entre notre église et ce grand siége apostolique, sont venus toutes sortes de malheurs ; les royaumes sont en troubles, les villes et les provinces désolées, nos armées ne prospèrent nulle part. Pour dire mon sentiment, s'ils se corrigeoient de l'addition au symbole, je ne demanderois rien de plus, et je laisserois même la question des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qn'en demandant tout nous ne perdions tout. Et ensuite, vos lettres aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem leur ont été envoyées. Je vous ai envoyé la copie de la lettre que le défunt pape m'a écrite. Elle est en latin, parce que je n'ai pu trouver personne pour la bien traduire en grec. C'est pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, et qui sait écrire en latin : vous pourrez la faire traduire fidèlement. Je prie le dieu de paix de vous inspirer la condescendance.

(1) C. 13.

XIV. Réplique de Michel.

Michel Cérularius répliqua par une seconde lettre à Pierre d'Antioche, où, après avoir répété que les légats du pape étoient des imposteurs envoyés par Argyre avec des lettres fausses, il ajoute : Ils se vantoient d'être venus pour nous corriger et non pour pervertir les leurs (1). Pour moi, j'ai évité de leur parler et de les voir, sachant qu'ils sont incorrigibles dans leur impiété, et jugeant qu'il étoit indigne et contraire à la coutume établie de traiter de telles affaires avec les légats du pape, sans vous et les autres patriarches. Mais, poussant plus loin leur audace, ils ont jeté sur l'autel de la grande église un écrit portant anathème contre toute l'église orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Esprit procède du père et du fils, et toutes leurs autres erreurs.

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie ; mais on ne l'a pas fait, parce qu'il avoit été mis sur l'autel publiquement. Nous n'avons pas cru non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultoient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de scandale, d'autant plus que celui qui paroissoit le chef de la légation se disoit chancelier de l'église romaine et cousin du roi et du pape. Cependant nous avons anathématisé cet écrit impie dans la grande salle du conseil par ordre de l'empereur, après avoir exhorté fortement ces légats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de se tuer eux-mêmes si on continuoit de les presser. Nous vous écrivons ceci, afin que vous sachiez ce qui s'est passé, et que, si on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoie ces lettres pour les autres patriarches, entièrement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé per-

(1) Ap. Coteler. to. 2, p. 162, c. 3.

sonne pour les envoyer sûrement. Vous les leur ferez tenir, et vous y joindrez les vôtres pour les encourager à soutenir la foi orthodoxe, et les instruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'est passé à Rome.

XV. Mort de Constantin Monomaque. Théodora, impératrice.

La même année mil cinquante-quatre, l'empereur Constantin Monomaque mourut de la goutte, qui l'avoit affligé pendant presque tout son règne. Il étoit naturellement gai et jovial, et depuis qu'il fut devenu empereur, il ne songea qu'au repos et au plaisir, en sorte que sa nonchalance affoiblit notablement l'empire (1). Il aima Sclérène, femme d'une grande famille, jusqu'à la faire paroître à côté de lui avec l'impératrice Zoé, lui au milieu. Zoé, à qui il devoit l'empire, mourut avant lui, âgée de soixante-douze ans, et, nonobstant ses défauts et ses crimes, il voulut la faire reconnoître pour sainte. Après sa mort, il prit une concubine barbare, de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de sébaste, c'est-à-dire auguste, n'osant la déclarer impératrice. Cependant il faisoit bâtir un monastère magnifique en l'honneur de saint George, au lieu nommé Mangane; mais, pour fournir à cette dépense, il chargea le peuple d'impositions odieuses. Ayant appris qu'à la grande église de Constantinople on n'offroit le saint sacrifice qu'aux principales fêtes, aux dimanches et aux samedis, faute de revenus, il donna de quoi le célébrer tous les jours, et fit à cette église de grands présents de vases précieux et d'autres ornements. Enfin il mourut le trentième de novembre mil cinquante-quatre, indiction huitième, après avoir régné douze ans et près de six mois, et fut enterré à son monastère de Mangane. Théodora, sœur de Zoé, fut reconnue seule impératrice, et régna un an et neuf mois. Du temps de Constantin, deux chefs des Patzinaques, espèce de Scythes, se convertirent avec plusieurs de la nation pour avoir du secours contre leur prince, qui les maltraitoit; en sorte que ces conversions semblent un peu intéressées (2).

XVI. Concile de Narbonne.

En France, la même année mil cinquante-quatre, indiction septième, le vingt-cinquième d'août, on tint à Narbonne un concile de dix évêques (3), savoir, Guifroy, archevêque de Narbonne, président, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnaud de Magnelone, Frotier de Nîmes, Guifroy de Carcassonne, Bérenger de Gironne, Guifroy de Barcelone, et Guillaume d'Alby. L'archevêque procura la tenue de ce concile par la protection du comte Pierre Raymond et du vicomte Bérenger; il y assista grand nombre d'abbés et de clercs, de nobles et d'autres laïques: le principal but étoit de confirmer la trêve de Dieu, et on y fit vingt-neuf canons (1). On renouvela donc la défense aux chrétiens de se faire aucun mal depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, et d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâques, et pendant les autres jours de fêtes et de jeûnes qui sont spécifiés: le tout sous peine d'anathème et d'exil perpétuel. Quiconque voudra bâtir une forteresse vers le temps de la trêve sera obligé de commencer quinze jours devant (2). Autrement tous auroient choisi pour se fortifier ces temps où on ne pouvoit les attaquer.

Des débiteurs qui refusent de payer seront excommuniés, et leurs églises interdites jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Défense de couper les oliviers, parce qu'ils fournissent la matière du saint-chrême et du luminaire des églises. Les brebis et leurs pasteurs seront en sûreté en vertu de la trêve en tout temps et en tous lieux. Quant aux églises, on observera une entière paix, et il ne sera permis d'y exercer aucune violence, ni à trente pas à l'entour, ni de rien usurper des biens et des revenus de l'Eglise. Les clercs et les moines, les religieuses et ceux qui les accompagnent sans armes seront aussi en sûreté avec tous les biens des personnes consacrées à Dieu. Défense de piller les marchands et les pèlerins. On joint en ces canons les peines temporelles aux spirituelles, parce que les deux puissances concouroient en ce concile. Environ deux ans après, vingt-deux évêques de la même province et des provinces voisines, avec les archevêques d'Arles et de Vienne, tinrent un concile à Saint-Gilles, où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix (3).

XVII. Victor II, pape.

Les légats du pape étant arrivés en Italie à leur retour de Constantinople, chargés des présents de l'empereur Constantin, tant pour eux que pour saint Pierre (4), Trasimond, comte de Tiète, les arrêta comme ils passoient par ses terres, les garda quelque temps, et les relâcha enfin après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient. Cependant les Romains, après la mort du pape Léon, avoient envoyé à l'empereur Henri Hildebrand, sous-diacre de l'église romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé et du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le

(1) Mich. Psel. 1. M. S. Cedr. p. 790, 791. Zonar. l. XVII, c. 27, 28.
(2) Cedr. p. 775.
(3) To. 9, Conc. p. 1072.

(1) Sup. liv. LIX, p. 28, n. 41, c. 2, 3.
(2) C. 4, 5, 7.
(3) C. 8, 9, 10, 11, 13, etc. 15, 24, to. 9, p. 1082.
(4) Chr. Cass. II, c. 88.

saint-siége, parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'église romaine. Cette élection se fit dans une assemblée tenue à Mayence, où Hildebrand fit élire, par les évêques, Gébéhard, évêque d'Eichstet, proche parent de l'empereur, suivant l'intention des Romains (1). L'empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet évêque. Il disoit qu'il lui étoit absolument nécessaire, et en proposoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette dignité, mais il ne put jamais persuader à Hildebrand de changer. Gébéhard lui même ne vouloit point être pape, car, outre sa grande capacité dans les affaires, il étoit, après l'empereur, le plus puissant et le plus riche du royaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'empereur et malgré lui, et l'on prétendit depuis que c'étoit la cause pourquoi ce pape n'aimoit point les moines, car Hildebrand l'étoit. Il fut reçu à Rome avec grand honneur, reconnu pape d'un commun consentement, et intronisé le jeudi-saint, treizième d'avril mil cinquante-cinq. On le nomma Victor II, et il tint le saint-siége deux ans et trois mois, gardant en même temps l'évêché d'Eichstet (2). Un sous-diacre, voulant le faire périr, mit du poison dans le calice, et le pape, ne le pouvant lever après la consécration, se prosterna avec le peuple pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussitôt l'empoisonneur fut saisi du démon; et le pape, connoissant son crime, fit enfermer le calice dans un autel, avec le sang de Notre Seigneur, pour le garder à perpétuité avec les reliques; puis il se prosterna de nouveau en prière avec le peuple, jusqu'à ce que le sous-diacre fût délivré. C'est Lambert, auteur grave et du temps, qui raconte cette merveille (3).

XVIII. Hildebrand, légat en France.

L'empereur vint en Italie la même année, et ayant célébré la pâque à Mantoue, il fit la Pentecôte à Florence, où le pape tint un grand concile en sa présence. On y corrigea plusieurs abus, et l'on y renouvela entre autres les défenses d'aliéner les biens des églises. Le pape envoya en France le sous-diacre Hildebrand pour réprimer la simonie qui ravageoit principalement l'Italie et la Bourgogne. Il tint un concile à Lyon, où, le premier jour, on accusa un évêque d'être entré par simonie dans son siége; mais la discussion de l'affaire n'ayant pu être achevée ce jour-là, on la remit au lendemain (4). L'évêque accusé, craignant la sévérité inflexible du juge, corrompit par argent, pendant la nuit, les accusateurs et les témoins. Le lendemain il se présenta au concile, demandant fièrement où étoient ses accusateurs; tous gardoient le silence; mais le légat Hildebrand, jetant un profond soupir, dit à l'évêque coupable : Croyez-vous que le Saint-Esprit soit de même substance que le père et le fils? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua : Dites *Gloria Patri*. L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il essayât jusqu'à trois fois; alors, se jetant aux pieds du légat, il confessa son crime, et fut déposé de l'épiscopat, et aussitôt il prononça sans peine le *Gloria Patri* entièrement. On cite pour témoins de ce fait le pape Castille II, qui tenoit le saint-siége en onze cent vingt, et saint Hugues, abbé de Clugny; et Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoute qu'il y eut six évêques déposés en ce concile pour divers crimes.

Le même Hildebrand et un cardinal nommé Gérard, aussi légat du saint-siége, tinrent la même année un concile à Tours, où Bérenger se trouva, et Lanfranc aussi (1). On donna à Bérenger la liberté de défendre son opinion; mais, ne l'osant faire, il confessa publiquement la foi commune de l'Eglise, et jura que, dès lors, il croiroit ainsi. Il souscrivit de sa main cette abjuration, et les légats, le croyant converti, le reçurent à la communion.

XIX. Maurille, archevêque de Rouen.

La même année, on tint un concile à Rouen, où l'archevêque Maurille présida, et où l'on traita de la continence des clercs et de l'observation des canons. On croit que c'est le même concile où l'on dressa une profession de foi portant que le pain mis sur l'autel n'est que du pain avant la consécration, mais qu'alors il est changé en la substance du corps de Jésus-Christ; et de même le vin en son sang, avec anathème contre quiconque attaque cette créance (2). Maurille avoit succédé la même année à Mauger, qui déshonoroit le siége de Rouen par sa vie scandaleuse, et en dissipoit les biens par ses prodigalités : il y avoit été mis jeune, et l'occupoit depuis dix-huit ans sous les papes Clément II, Damase II et Léon IX, dont aucun ne voulut lui envoyer le pallium; et, ayant été plusieurs fois appelé à Rome pour assister à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le duc Guillaume, son neveu, l'avoit plusieurs fois averti de se corriger; enfin il fit tenir à Lisieux, cette année mil cinquante-cinq, un concile où présida Hermenfroy, évêque de Sion en Valais, légat du pape Léon IX, avec tous les évêques de la province de Rouen, et Mauger y fut déposé. Le duc lui donna une île près du Cotentin, où il vécut plusieurs années d'une manière indigne de son caractère, et se noya enfin dans la mer, laissant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier (3).

(1) C. 89. Contin. Herm. an. 1054.
(2) Contin. Herm.
(3) Lamb. an. 1054.
(4) Contin. Herm. Petr. Dam. lib. IV, Epist. 12. Vita Greg. VII, n. 17; to. 9, Conc. p. 1080.

(1) Opusc. XIX, c. 6; to. 9, Conc. p. 1081. Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 23
(2) 2, Analect. p. 461. Gesta Guill. p. 194, 195. Order. Vital. lib. V, c. 45.
(3) Acta. Arch. Rothom. to. 2. Analect. p. 439 Chr. Cadom. Hist. Norm. p. 1017.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au diocèse de Reims, et fut élevé dans l'église de la même ville, d'où il passa à Liège, et y apprit tous les arts libéraux; et ensuite il fut écolâtre de l'église d'Halberstat en Saxe, et y vécut honorablement pendant plusieurs années (1). Puis, touché du désir du ciel et dégoûté du monde, il vint se rendre moine à Fécamp, apparemment sous l'abbé Guillaume; et y demeura long-temps, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit sortir par la permission de l'abbé. Il passa en Italie avec Gerbert, son ami, saint et savant moine, depuis abbé de Saint-Vandrille, et ils menèrent quelque temps la vie érémitique, travaillant de leurs mains.

L'abbé de Sainte-Marie à Florence étant venu à mourir, le marquis Boniface, seigneur du pays, donna cette abbaye à Maurille, qui malgré sa répugnance fut obligé de l'accepter par le conseil des gens de bien, et y demeura long-temps, faisant observer la règle de saint Benoît, autant qu'il lui étoit possible. Mais les moines, accoutumés à la licence sous son prédécesseur, s'efforcèrent de l'empoisonner. Ainsi, voyant qu'il exposoit sa vie sans aucun fruit, il les quitta et revint à Fécamp, où il croyoit passer en repos le reste de ses jours, quand il en fut tiré pour être ordonné archevêque de Rouen en mil cinquante-cinq, et la même année il célébra dans sa cathédrale le concile dont j'ai parlé avec tous ses suffragants, en présence du duc Guillaume, pour réparer la discipline si déchue sous ses trois prédécesseurs Hugues, Robert et Mauger. Maurille tint le siége de Rouen douze ans.

XX. Thierry, abbé de Saint-Evroul.

L'année suivante mil cinquante-six, il alla à l'abbaye de Saint-Evroul, pour y mettre la paix entre l'abbé Thierry et le prieur Robert (2). Ce monastère, après avoir été ruiné et long-temps abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du pays, Hugues de Grentemaisnil et Robert, son frère, qui y mirent pour premier abbé Thierry, moine de Jumièges, natif du pays de Caux. Hugues, évêque de Lisieux, lui donna la bénédiction abbatiale l'an mil cinquante, et dès qu'il y fut établi, il s'appliqua à réparer les bâtiments, et faire garder au dedans une observance exacte, en sorte que ce monastère devint une école célèbre pour les mœurs et pour la doctrine. L'abbé Thierry s'occupoit pour travail des mains à transcrire des livres, et y occupoit ses moines, et il enrichit sa maison d'une bibliothèque considérable pour le temps.

(1) Elog. Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 22.

(2) Elog. Sæc. 6, Act. Ben. par. 2, p. 127, ex Orderic. lib. III, etc.

Cette application à l'intérieur faisoit murmurer quelques-uns de ses moines. De quoi vivront, disoient-ils, ceux qui prient, si personne ne travaille au dehors? Un homme ne mérite pas d'être abbé quand il ne songe qu'à lire ou a écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux frères de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le prieur du monastère, Robert, un des fondateurs, frère de Hugues de Grentemaisnil. C'étoit un jeune homme, d'ailleurs de bonnes mœurs, mais fier de sa noblesse et des biens qu'il avoit donnés au monastère, vif et prompt, facile à mettre en colère, plus disposé à commander qu'à obéir, toujours prêt à recevoir et à donner.

L'abbé Thierry, après avoir long-temps souffert ses murmures et ses reproches, voyant qu'il ne gagnoit rien par la patience, et que le scandale augmentoit au préjudice de la communauté, alla trouver Guillaume, duc de Normandie, et lui voulut remettre sa crosse pour marque qu'il renonçoit à l'abbaye. Mais le duc, usant d'un sage conseil, renvoya le jugement de cette affaire à l'archevêque Maurille, qui se rendit à Saint-Evroul avec le savant Fulbert, son conseiller, Hugues, évêque de Lisieux, diocésain de l'abbaye; Ansfrid, abbé de Préaux, Lanfranc, prieur du Bec, et plusieurs autres hommes de grande capacité. Ils y célébrèrent la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul en mil cinquante-six; puis, ayant soigneusement examiné les causes de la division, ils ordonnèrent à l'abbé Thierry de continuer à gouverner le monastère comme il avoit fait jusqu'alors, et exhortèrent le prieur Robert à lui être entièrement soumis.

Le monastère de Saint-Evroul demeura quelque temps en paix; mais, comme Robert étoit d'un esprit inquiet, il recommença à le troubler, en sorte que l'abbé Thierry résolut absolument de quitter. Il assembla donc en chapitre les moines de Saint-Evroul, leur déclara qu'il alloit en pèlerinage à Jérusalem, et leur donna sa bénédiction. Puis il alla à Lisieux trouver Hugues, son évêque, à qui il remit le soin de leurs âmes, et partit laissant tous ses amis très-affligés. Mais il n'alla que jusqu'en l'île de Chypre, où, étant entré dans une église et y ayant fait sa prière, il se trouva mal étant accablé de vieillesse et de fatigue, et mourut subitement le premier jour d'août mil cinquante-huit. Il fut enterré dans la même église avec grand honneur, et est honoré comme saint.

XXI. Concile de Toulouse.

Le pape Victor II fit tenir un concile à Toulouse par ses légats Raimbauld, archevêque d'Arles, et Ponce, archevêque d'Aix (1). Guifroy, archevêque de Narbonne, y assista avec Arnaud, évêque de Toulouse, et quatorze au

(1) To. 9, Conc. p. 1084.

tres prélats, dix-huit en tout. Ce concile s'assembla le treizième de septembre mil cinquante-six, et fit treize canons, la plupart contre la simonie, pour être observés dans les provinces de Gaule et d'Espagne, où s'étendoit le pouvoir de ces évêques. On y ordonne entre autres choses que si un clerc se fait moine dans un monastère à l'intention d'en devenir abbé, il y demeurera moine sans pouvoir être abbé, sous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, sous peine de déposition (1).

En ce concile, Bérenger, vicomte de Narbonne, proposa une plainte contre l'archevêque Guifroy, où il disoit en substance (2): Du temps de l'archevêque Ermengaud, mon oncle, l'archevêché de Narbonne étoit le meilleur qu'il y eût de Rome jusqu'en Espagne. Il étoit riche en terres et en châteaux, l'église pleine de livres et d'argenterie, les chanoines y faisoient l'office régulièrement aux heures. Cet archevêque étant mort, Guifroy, comte de Cerdaigne, dont j'avois déjà épousé la sœur, vint à Narbonne, et proposa à mon père, à ma mère et à moi de faire avoir cet archevêché à son fils, qui n'avoit encore que dix ans, promettant une somme de cent mille sous à partager entre mon père et le comte de Rhodès. Mon père et ma mère ne le vouloient point, mais je me séparai d'eux sur ce sujet, touché de l'alliance si proche et de la feinte amitié, jusqu'à menacer de les tuer s'ils ne se rendoient à mon avis. Mon père me voyant si passionné acquiesça; Guifroy paya les cent mille sous, nous donnâmes l'archevêché à son fils, et il nous fit serment, prenant Dieu à témoin que s'il étoit notre archevêque, comme il l'est, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en souffririons aucun dommage.

Mais quand il a été établi dans le siége, et plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'espérois, il s'est élevé contre moi comme un démon; il m'a donné des sujets d'indignation, bâtissant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, et m'a fait une cruelle guerre, où environ mille hommes ont été tués de part et d'autre. Alors il a ôté à Dieu et à ses serviteurs les châteaux et les terres de l'église et celles des chanoines, pour les donner au démon et à ceux qui portoient les armes pour lui; en sorte que les laïques qui possèdent ces biens les tiennent comme leur patrimoine. Cependant, Eribal, évêque d'Urgel, étant venu à mourir, notre archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume, son frère, moyennant cent mille sous, de quoi j'aurois été fort content si je n'en avois point souffert. Mais, pour payer cette somme, l'archevêque a épuisé le trésor de son église; il a pris les croix, les châsses des reliques, les patènes d'or et d'argent, et les a envoyés en Espagne à des orfèvres juifs. Il a enlevé les livres, les chappes, les dalmatiques et les autres ornements, et dissipé le clergé, en sorte qu'il n'y reste que des misérables réduits à la mendicité. Enfin, ce qui est plus honteux, il s'est mis sous la protection de la comtesse d'Urgel, prêtant serment entre ses mains; ce qui l'a rendu très-odieux, non-seulement à moi, mais à tous les nobles du pays.

Bérenger continue sa plainte, accusant l'archevêque d'avoir violé la trève de Dieu, après l'avoir jurée, et d'avoir transféré son siége dans un village, au préjudice de la ville métropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuse encore de retenir les droits de sa femme, sœur de l'archevêque; puis il continue: J'ai voulu m'en rapporter au jugement des évêques de sa province, et de l'archevêque d'Arles, ce qu'il a refusé. J'ai proposé le jugement du légat apostolique et de ce concile; il l'a encore méprisé. Enfin j'ai appelé à Saint-Pierre et au pape, promettant d'aller soutenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte, mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfants et toute notre terre, si cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion et la sépulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoissons chargé de tant de crimes et anathématisé par le pape Victor, avec six-vingts évêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence, tenu l'année précédente. Bérenger continue: Nous savons que c'est un simoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conférés, particulièrement les consécrations d'évêques, qu'il a fait payer jusqu'à la dernière obole. Si vous ne le croyez pas, demandez à l'évêque de Lodève et à l'évêque d'Elne, et il n'a pas voulu consacrer les églises de ma terre qu'il n'en eût reçu le salaire; c'est pourquoi je fais cette plainte à vous et à Dieu, et vous demande justice. Si je ne l'obtiens je ne tiendrai compte de son excommunication, et je ne garderai point de trève dans ma terre. Je prie le pape, au nom de Dieu et de saint Pierre, de m'absoudre de cette excommunication et de me faire justice de mon évêque; je ne refuse point d'aller jusqu'à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne sait point l'effet de cette plainte du vicomte de Narbonne.

XXII. Mort de l'empereur Henri III. Henri IV, roi d'Allemagne.

L'empereur Henri avoit invité le pape à le venir trouver en Saxe, et le reçut à Goslar, où il célébra la fête de la nativité de la vierge, le huitième de septembre mil cinquante-six, et la plupart des seigneurs de son royaume s'y trouvèrent (1). L'empereur passa ensuite à

(1) C. 5, 7.

(2) To. 9, p. 1254.

(1) Contin. Herm. Lamb. Schaf. Marian. Scot.

Bothfeld, où il tomba malade d'affliction des calamités publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offensés, pardonna à ceux qui avoient mérité son indignation, rendit les terres qu'il avoit usurpées, et fit confirmer par le pape, par les évêques et les seigneurs présents à l'élection de son fils Henri, reconnu roi, et couronné à Aix-la-Chapelle, le vingt-unième de juin mil cinquante-quatre. Enfin il mourut après sept jours de maladie, le cinquième d'octobre, âgé de trente-huit ans, dont il avoit régné dix-sept comme roi, et quatorze comme empereur. Il sembloit avoir appelé ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire pour assister à sa mort; car, outre le pape, le patriarche d'Aquilée y étoit présent, l'évêque de Ratisbonne, oncle de l'empereur, et une infinité d'autres seigneurs ecclésiastiques et laïques. Son corps fut porté à Spire, et enterré près de son père et de sa mère dans l'église de Notre-Dame qu'il avoit bâtie, mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet empereur que jamais il ne prenoit les ornements impériaux, comme c'étoit l'usage aux grandes fêtes, que par la permission d'un évêque, après s'être confessé et avoir reçu la discipline (1). Il eut pour successeur son fils Henri IV, qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né le onzième de novembre mil cinquante-un, aussi régna-t-il cinquante ans. L'impératrice Agnès, sa mère, prit d'abord le gouvernement de l'état (2); et, dans une grande assemblée qui se tint à Cologne, le pape Victor la réconcilia avec le jeune roi Baudouin, comte de Flandre, et Godefroy, duc de Lorraine, et pacifia le royaume autant qu'il lui fut possible.

XXIII. Mort de Victor II. Etienne IX, pape.

Il célébra à Ratisbonne la fête de Noël avec le roi, puis il retourna en Italie, et mourut en Toscane le vingt-huitième de juillet mil cinquante-sept, ayant tenu le saint-siége deux ans trois mois et demi. La nouvelle de sa mort ayant été promptement apportée à Rome par Boniface, évêque d'Albane, plusieurs Romains, tant du clergé que des citoyens, vinrent trouver le cardinal Frédéric, abbé du mont Cassin, qui se trouvoit à Rome, et le consultèrent sur le choix qu'ils devoient faire d'un pape (3). Ils passèrent en ces délibérations le reste du jour, la nuit entière et le jour suivant; et enfin Frédéric leur nomma cinq sujets, qu'il connoissoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces quartiers-là.

C'étoient Humbert, évêque de Sainte-Rufine, Jean, évêque de Vélétri, l'évêque de Pérouse, l'évêque de Tusculum et le sous-diacre Hildebrand. Les Romains déclarèrent qu'aucun de ceux-là ne leur paroissoit convenable, et qu'ils le vouloient élire lui-même, à quoi il leur répondit qu'il n'en feroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui étoit demeuré en Toscane, où il avoit suivi le pape Victor; mais les autres jugèrent qu'il ne falloit point différer, et vinrent, dès le grand matin, trouver l'abbé Frédéric à Saint-André de Pallare, où il logeoit. Ils l'en tirèrent par force et le menèrent à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, où ils l'élurent pape et le nommèrent Etienne, parce que c'étoit la fête de saint Etienne, pape, le second jour d'août. Ensuite ils le menèrent au palais patriarcal de Latran, suivi de toute la ville avec des acclamations de joie. Le lendemain, qui étoit un dimanche, tous les cardinaux, le clergé et le peuple vinrent, dès le grand matin, le prendre pour le mener à Saint-Pierre, où il fut sacré avec une allégresse publique.

Frédéric étoit frère de Godefroy, duc de Lorraine, un des plus grands princes de ce temps. Il fut d'abord archidiacre de Liége, d'où le pape Léon IX le tira pour l'emmener en Italie, et le fit chancelier de l'église romaine. Ce fut un des trois légats qu'il envoya à Constantinople en mil cinquante-quatre, mais Frédéric, à son retour, trouva le pape mort, et l'empereur Henri, irrité contre lui à cause du duc Godefroy, son frère, qu'il regardoit comme son plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eut épousé Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane (1). Pour éviter son indignation, Frédéric se retira au mont Cassin, où il fut reçu par l'abbé Richer, et embrassa la vie monastique. Richer étant mort l'an mil cinquante-cinq, Pierre, doyen du monastère, vieillard vénérable, fut élu par les moines; mais le pape Victor II, mal satisfait que cette élection eût été faite sans sa permission, envoya le cardinal Humbert au mont Cassin pour s'en informer. Les anciens protestèrent que, suivant la règle et la concession du saint-siége, l'élection de leur abbé n'appartenoit à homme vivant qu'aux moines; que Pierre avoit été élu canoniquement et malgré lui, et qu'ils n'en recevroient point d'autres par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre et se retira. Mais ensuite, quelques moines ayant excité du tumulte, Pierre céda volontairement; et Humbert ayant fait assembler le chapitre, le moine Frédéric fut élu d'un consentement unanime, le vendredi d'après la Pentecôte, vingt-troisième de mai mil cinquante-sept. Il alla aussitôt en Toscane trouver le pape, qui, de cardinal-diacre, le fit prêtre du titre de saint Chrysogone, qui lui donna la bénédiction abbatiale, que, suivant l'ancienne coutume, l'abbé du mont Cassin ne devoit recevoir que du pape. Frédéric, ayant ensuite pris congé du pape, revint à Rome prendre possession de son titre

(1) Vita S. Ann. Colon. 4, cap. Sur. 4 déc.
(2) Lamb. an. 1051.
(3) Chr. Cass. lib. II, c. 97.

(1) Mabill. Sæc. 6, par. 2, p. 584. Sup. n. 4. Ibid. p. 585.

de saint Chrysogone ; mais il n'y avoit pas séjourné un mois quand il fut ordonné pape, sous le nom d'Etienne IX.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint plusieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres et des clercs, et les mariages incestueux entre parents. Il chassa tous ceux du clergé qui avoient été incontinents depuis la défense du pape Léon IX (1). Quoiqu'ils eussent quitté leurs femmes et embrassé la pénitence, il voulut qu'ils sortissent du sanctuaire pour un temps, et n'eussent plus d'espérance de pouvoir célébrer la messe. Le pape retourna au mont Cassin à la Saint-André, et y passa deux mois et plus, jusqu'à la fête de Sainte-Scolastique, dixième de février. Là, il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété, qui, depuis plusieurs années, s'étoit insensiblement glissé dans ce monastère. Il avoit gardé le titre d'abbé ; mais, étant tombé dangereusement malade vers Noël, et croyant mourir, il fit élire, pour son successeur, le moine Didier, qui fut aussi pape.

XXIV. Pierre Damien, évêque.

Etienne IX, connoissant le mérite de Pierre Damien, le tira de sa solitude, et le fit évêque d'Ostie et premier des cardinaux, comme très-digne de l'épiscopat et très-nécessaire aux affaires de l'Eglise (2). Le pape, les évêques et tous ceux qui aimoient l'Eglise en jugeoient ainsi ; mais Pierre ne pouvoit se résoudre à quitter sa retraite, et résistoit de tout son pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication s'il s'obstinoit davantage ; et le pape, lui prenant la main, lui donna l'anneau et le bâton pastoral pour marque qu'il épousoit l'église d'Ostie; mais il se plaignit toujours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à se décharger de l'épiscopat.

On peut rapporter à ce temps de sa promotion la lettre qu'il écrivit aux évêques, ses confrères, c'est-à-dire aux sept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'église de Latran, parce que c'étoient ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du pape. On les nommoit aussi collatéraux, comme étant ordinairement à ses côtés; hebdomadiers, comme servant tour à tour par semaine. Cette lettre commence par une lamentation sur les maux de l'Eglise (3). Sa discipline, dit-il, est presque partout négligée ; on ne rend point aux évêques le respect qui leur est dû ; on foule aux pieds les canons, et on ne travaille qu'à satisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de chrétiens vivent judaïquement. Il montre ensuite que l'épiscopat ne consiste pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or et les fourures précieuses dont on usoit alors, les chevaux fringants, la nombreuse suite des cavaliers armés, mais dans la pureté de la vie et l'exercice de toutes les vertus.

Il insiste sur cette parole de l'apôtre, que l'évêque doit être irrépréhensible, et ajoute (1) : Malheur à ceux qui, menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels en désirant une place où on doit vivre sans reproche. Tels sont ceux qui, oubliant leur patrie, suivent les armées des rois dans des pays barbares et inconnus ; l'amour des dignités périssables a plus de pouvoir sur eux que la promesse des récompenses célestes ; et, pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils se soumettent à une dure sujétion. Il leur en coûteroit moins s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignités. Car, comme il y a trois sortes de présents, il y a trois sortes de simonies : celle de la main en donnant de l'argent, celle des services, celle de la langue par les flatteries. Or, ceux qui suivent ainsi les princes dans leurs voyages commettent toutes les trois.

Le pape Etienne IX avoit résolu de garder toute sa vie l'abbaye du mont Cassin (2) : c'est pourquoi, ayant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le dessein qu'il avoit pris de l'envoyer son légat près de l'empereur de Constantinople ; mais il ordonna que, si Didier revenoit de ce voyage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye ; si le pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci seroit reconnu pour abbé sans difficulté. Le pape envoya avec lui Etienne, cardinal, et Mainard, depuis évêque de Sainte-Rufine, les chargea de lettres pour l'empereur de Constantinople, et leur recommanda de revenir au plus tôt, après avoir accompli leur légation. C'étoit au commencement de l'année mil cinquante-huit.

XXV. Mort de Théodora. Isaac Comnène, empereur.

L'empereur de Constantinople étoit alors Isaac Comnène. La vieille Théodora, étant demeurée seule impératrice après la mort de Constantin Monomaque, c'est-à-dire au commencement de décembre mil cinquante-quatre, ne déclara point d'empereur par le conseil de ses eunuques, qui sous son autorité disposoient de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges (3). Nonobstant son grand âge, elle se flattoit d'un long règne, fondé sur son corps robuste et sur les promesses de quelques moines, suivant lesquelles elle devoit vivre des siècles : toutefois elle ne régna qu'un an et neuf mois. Léon d'Acride, archevêque des Bulgares, étant mort, elle mit à sa place le moine Théodule, natif d'Icone, et abbé du monastère de Saint-

(1) Pet. Dam. ad Episc. Taur. Opus. XVIII, c. 7.
(2) Vita Pet. c. 14.
(3) Cod. Vat. ap. Baron. an. 1057; lib. II, Ep. 1.

(1) Tim. III, 2.
(2) Chr. Cass. lib. III, c. 9.
(3) Cedr. p. 791. Zonar. lib. XVII, c. 29. Scylitz.

Mocius, ignorant des sciences profanes, mais très-savant dans la théologie et très-vertueux. Théodora régna donc pendant toute l'année mil cinquante-cinq, et jusqu'au vingt-deuxième d'août mil cinquante-six, l'an du monde six mil cinq cent soixante-quatre, indiction neuvième, qu'elle mourut sans avoir été mariée, et en elle finit la race de Basile Macédonien.

Comme elle étoit à l'extrémité, ses eunuques l'engagèrent à déclarer empereur] le patrice Michel Strationique, qui étoit très-vieux et ne savoit que la guerre, étant au reste incapable du gouvernement. Aussi s'éleva-t-il bientôt des révoltes contre lui, et enfin le dixième de juin de l'an mil cinquante-sept, six mil cinq cent soixante-cinq, indiction dixième, Isaac Comnène fut déclaré empereur. Michel voulut quelque temps soutenir la guerre contre lui; mais il fut obligé de céder l'empire avant deux mois. Comme on vit Isaac proche de Constantinople, plusieurs patrices allèrent à Sainte-Sophie, suivis de quantité d'autres personnes, le dernier jour d'août, dès le grand matin, criant au patriarche qu'il descendit, parce qu'ils avoient à le consulter sur une affaire importante: c'étoit toujours Michel Cérularius. Il s'étoit enfermé, et, refusant de descendre, il leur envoya ses neveux pour lui rapporter ce qu'ils désiroient. Les séditieux les menacèrent de les étrangler si le patriarche ne descendoit aussitôt. Il descendit revêtu des ornements pontificaux, témoignant une grande indignation de la violence qu'on lui faisoit. Ils le portèrent dans l'église près de l'autel, et d'abord ils le prièrent de tirer de l'empereur Michel le serment qu'ils lui avoient fait par écrit; mais incontinent après ils proclamèrent Comnène empereur, déclarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y consentiroient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit, aussi bien que Théodore, patriarche d'Antioche, qui étoit présent, et qui dit qu'il falloit abattre les maisons des grands qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de Constantinople envoya dire à Comnène de venir incessamment, et de lui tenir compte du service qu'il lui avoit rendu; mais, pour Michel Strationique, il lui fit dire de sortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainsi on vit clairement que Michel Cérularius avoit joué la comédie, et qu'il étoit non-seulement complice, mais auteur de la révolte. Michel Strationique demanda aux métropolitains qui vinrent lui proposer de quitter l'empire, quelle récompense le patriarche lui promettoit. Le royaume du ciel, répondirent-ils. Aussitôt il quitta la pourpre et les autres marques de la dignité impériale, et descendit du palais, comme s'il y eût eu un grand mérite à céder l'empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit régné un an et dix jours. Le lendemain, premier de septembre, Comnène arriva à Constantinople, et fut couronné solennellement dans la grande église par le patriarche.

Isaac Comnène étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son père, Manuel, eut le gouvernement de tout l'Orient sous l'empereur Basile Bulgaroctone, et mourut avant ce prince, à qui en mourant il recommanda ses enfants (1). Il avoit deux fils, Isaac et Jean, que son frère étant devenu empereur fit curopalate, puis grand domestique, et dont la postérité donna plusieurs empereurs. Isaac étoit homme de guerre, et s'appliqua à réparer la foiblesse des règnes précédents et l'épuisement des finances. Pour cet effet, il retrancha les revenus de quelques monastères; et, après avoir fait calculer ce qui leur suffisoit pour vivre suivant la pauvreté qu'ils avoient vouée, il leur ôta le surplus et l'appliqua au profit de l'état. Les uns traitoient cette conduite d'impiété et de sacrilége, les autres disoient que c'étoit bien fait d'ôter aux moines l'occasion de vivre dans les délices et d'inquiéter leurs voisins.

L'empereur Isaac rendit à la grande Eglise de Constantinople (2) la liberté de gouverner par elle-même ses affaires, sans que l'empereur s'en mêlât; et au lieu que c'étoit lui auparavant qui établissoit des économes pour les revenus, et des gardiens du trésor de l'église, il laissa le tout au patriarche, tant pour le choix des personnes que pour la disposition des choses. Il réduisit aussi à l'ancienne coutume les droits des évêques, soit pour les ordinations, soit pour les redevances des paroisses: savoir, pour l'ordination d'un simple clerc ou d'un lecteur une pièce d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faisant sept en tout (3). Pour une paroisse de trente feux une pièce d'or, deux d'argent, un mouton, et le reste qui est spécifié: les autres paroisses à proportion. On voit ici que chez les Grecs les ordinations n'étoient pas gratuites.

XXVI. Mort de Michel Cérularius. Constantin Lichudes, patriarche de Constantinople.

Le patriarche Michel Cérularius, se fiant à l'amitié de l'empereur, qu'il croyoit sans bornes, lui demandoit continuellement et d'une manière odieuse, jusqu'à user de menaces quand il étoit refusé, et dire, qu'il sauroit bien abattre l'édifice qu'il avoit élevé (4). Il entreprit même de porter la chaussure d'écarlate, qui étoit une marque impériale, soutenant qu'il y avoit peu ou point de différence entre l'empire et le sacerdoce. L'empereur, ayant appris qu'il tenoit sourdement de tels discours, résolut de le prévenir, et prit l'occasion de la fête des Archanges, qui obligeoit le patriarche à sortir de Constantinople pour l'aller célébrer en leur église; j'entends la fête de Saint-Michel,

(1) Cang. Famil. Biz. 28. Curopal, p. 808.
(2) P. 807.
(3) Jus.Græco-Rom. lib. 2, p. 121. V. Cang. Gloss. Gr. p. 578.
(4) Curopal, p. 808.

que les Grecs font le sixième de septembre. L'empereur envoya des Barangues, c'est-à-dire des Anglois de sa garde, qui enlevèrent honteusement le patriarche de son trône, le mirent sur un mulet et le menèrent avec ses neveux jusqu'au bord de la mer, l'embarquèrent et le conduisirent à Proconèse, lieu de son exil. Ensuite l'empereur, ayant examiné avec quelques métropolitains la manière de le déposer, lui envoya dire qu'il prévînt par sa renonciation l'affront d'être déposé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'empereur désespéroit de le faire déposer ; mais, comme il étoit en cet embarras, le patriarche mourut. Alors l'empereur se repentit de l'avoir maltraité, et le fit enterrer honorablement dans son monastère. Il fut même touché d'un miracle, que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche, dont les doigts étoient demeurés croisés, comme pour donner la bénédiction.

On élut à sa place patriarche de Constantinople, Constantin Lichudes, protovestiaire ou maître de la garde-robe, qui avoit déjà eu le suffrage des métropolitains, du clergé et du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la cour et de l'état, depuis le règne de Constantin Monomaque, et y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme son élection étoit contestée, l'empereur voulut profiter de l'occasion pour se rendre maître des élections ; et, après que Constantin fut ordonné prêtre, il fit différer son sacre jusqu'à ce qu'il se fût justifié dans un concile. Mais Constantin, voyant l'intention de l'empereur, donna les éclaircissements que l'on désiroit; en sorte qu'il n'y eut plus de prétexte pour différer son ordination. Il fut fort libéral et étendit ses soins non-seulement sur les ecclésiastiques, mais encore sur tout le peuple.

XXVII. Mort d'Etienne IX.

Le pape Etienne IX, retournant du mont Cassin à Rome le dixième de février mil cinquante-huit (1), emmena avec lui le moine Alfane, élu archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-temps du mois de mars, et archevêque le dimanche suivant (2). Peu de temps après, il manda au prévôt du mont Cassin de lui apporter le plus promptement et le plus secrètement qu'il pourroit tout ce qu'il y avoit d'or et d'argent au trésor du monastère, promettant d'en renvoyer bientôt beaucoup davantage. Car il se préparoit à aller en Toscane conférer avec le duc Godefroy son frère, à qui l'on disoit qu'il destinoit la couronne impériale; puis il devoit revenir avec lui chasser d'Italie les Normands, qu'il haïssoit extrêmement. Les moines du mont Cassin, ayant reçu cet ordre du pape, en furent fort consternés, et ne laissèrent pas de l'exécuter dès le lendemain. Le pape ayant vu le trésor qu'on lui avoit apporté, fut saisi de frayeur, et touché de l'affliction des frères et d'une vision qu'avoit eue un d'entre eux, il se repentit, versa des larmes et renvoya le trésor, prenant seulement une image grecque qu'il avoit apportée de Constantinople. Au contraire, il fit, soit devant, soit après, plusieurs riches présents au mont Cassin (1).

Ensuite ayant assemblé dans l'église les évêques, le clergé et le peuple romain (2), il ordonna très-expressément que, s'il venoit à mourir pendant l'absence du sous-diacre Hildebrand, que l'on envoyoit à l'impératrice pour des affaires d'état, on ne fît point d'élection, mais qu'on laissât vaquer le saint-siége jusqu'au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son conseil. Le pape Etienne partit alors pour la Toscane; mais peu de temps après il tomba subitement malade, et mourut à Florence le vingt-neuvième de mars mil cinquante-huit (3). Il fut assisté à la mort par saint Hugues, abbé de Clugny, qui se trouva présent, et enterré avec honneur dans la cathédrale. On dit même qu'il se fit des miracles à son tombeau.

XXVIII. Benoît, antipape.

Cependant à Rome Grégoire, fils d'Albéric, comte de Tusculum, et Girard de Galère, ayant appris la mort du pape, s'assemblèrent de nuit avec quelques-uns des plus puissants de la ville, suivis d'une troupe de gens armés, et élurent pour pape Jean, évêque de Vélétri, qu'ils nommèrent Benoît (4). Pierre Damien, voulant observer le décret du pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathème contre ceux qui l'avoient faite. Mais, comme ils étoient les plus forts, Pierre et les autres opposants furent obligés à s'enfuir et se cacher en divers lieux. C'étoit à Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, à sacrer le pape, mais en son absence Grégoire et ceux de son parti prirent son archi-prêtre, l'emmenant de force, et le contraignirent de couronner Benoît, le dimanche de la Passion, cinquième d'avril mil cinquante-huit. Il tint le saint-siége près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand, archevêque de Cantorbéry, qui n'avoit pu l'obtenir des papes légitimes (5). Ce prélat, qui avoit déjà quitté un moindre évêché pour passer à celui de Winchester, abusa de la simplicité du bon roi Edouard, pour se faire donner l'archevêché sans quitter l'évêché, outre plusieurs abbayes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais sans lettres, comme étoient alors presque tous les évêques d'Angleterre ; ainsi il traitoit

(1) Chr. Cass. lib. II, c. 98. (2) C. 99.

(1) C. 102.
(2) C. 100.
(3) Vita S. Hug.
(4) Chr. Cass. c. 101.
(5) Malmesbur. pontif. lib. I, p. 204.

les affaires de l'Eglise comme celles de l'état, et ne songeoit qu'à satisfaire son ambition et son avarice, trafiquant publiquement des évêchés et des abbayes. Il tint dix-sept ans le siége de Cantorbéry ; et, n'ayant pu obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'avisa de reconnoître pour pape ce Benoît, dont les autres archevêques se moquoient ; et Benoît lui en sut tant de gré, qu'il lui envoya le pallium. Les Romains donnèrent par mépris à Benoît le nom de Mincio ou plutôt Minchione, qui en italien signifie un stupide (1).

L'abbé Didier et les deux autres légats du pape Etienne IX attendoient à Bary le vent favorable pour passer à Constantinople, quand, vers le soir du dimanche des Rameaux, arrivèrent des moines du mont Cassin, qui lui apprirent la mort du pape, le priant, au nom de toute la communauté, de revenir incessamment au monastère pour en prendre le gouvernement (2). Il partit dès le lendemain, et craignoit d'être arrêté par les Normands ; mais, au contraire, Robert Guischard, leur chef, lui donna un sauf conduit et des chevaux. Il arriva au mont Cassin le jour de Pâques, de grand matin, et le jour même il fut mis en possession de l'abbaye par le cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'osant demeurer à Rome à cause des schismatiques.

XXIX. Nicolas II, pape.

Quand Hildebrand fut revenu de son ambassade auprès de l'impératrice, et qu'il eut appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défense expresse du pape Etienne, il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et, ayant reçu leur consentement sans restriction, il élut pape Gérard, évêque de Florence, né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection se fit paisiblement à Sienne, avec le secours de Godefroy, duc de Lorraine et de Toscane ; et Gérard fut nommé Nicolas II (3). Les seigneurs romains envoyèrent cependant en Allemagne pour assurer le roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promise à son père ; et que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laissé le saint-siége vacant jusqu'alors ; le priant d'envoyer qui il voudroit, parce que l'intrusion faite contre les règles n'empêchoit point une élection légitime. Le roi, de l'avis des seigneurs, approuva l'élection de Gérard, agréable aux Romains et aux Allemands, et ordonna au duc Godefroy de le mener à Rome.

Pierre Damien fut consulté sur le sujet de ces deux élections par un archevêque, à qui il répondit ainsi (4) : Celui qui tient à présent le saint-siége, il parle de l'anti-pape Benoît, est simoniaque, à mon avis, sans qu'on puisse l'excuser, puisque, nonobstant nos oppositions, c'est-à-dire de tous les évêques cardinaux, et sans avoir égard à nos anathèmes, il a été intronisé de nuit et en tumulte, avec des troupes de gens armés. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les quartiers et les rues ; on entendoit par toute la ville forger de la monnoie, et on employoit pour les disciples de Simon le trésor de saint Pierre. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, qu'il a été contraint ; bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en disconvenir ; car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas su ce que l'on machinoit pour lui ; mais il est coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jeté malgré lui.

Or, pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous autres évêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'église d'Ostie, qui ne sait pas lire une page, même en épelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le saint-siége celui qu'ils avoient élu. Vous voyez bien, vous qui savez les canons, que ce seul article suffit pour le condamner. Car s'il faut déposer le prêtre qui a fait la fonction d'évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné ? On pouvoit répondre que Jean étant déjà évêque de Vélétri, il ne s'agissoit que de l'introniser, ce qu'un prêtre pouvoit faire.

Pierre Damien rapporte ensuite la défense que le pape Etienne avoit faite de procéder à l'élection avant le retour d'Hildebrand : puis il ajoute, parlant de Gérard : Quant au pape élu, voici ce qui m'en semble : il est suffisamment lettré, d'un esprit vif, de mœurs pures au-dessus du soupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, si l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dirai pas d'un psaume, mais d'une homélie, je ne résiste plus, et je lui baise les pieds.

Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire secrètement pour ne me pas exposer, à Dieu ne plaise que dans une telle affaire je craigne de souffrir les plus rudes traitements. Au contraire, je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde sache ce que l'on doit penser de ce péril commun.

Après que le pape Nicolas II eut été élu, il tint conseil avec Hildebrand et avec les cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au sujet de l'anti-pape, et il fut résolu de tenir un concile à Sutri, ville du patrimoine, où l'on appelleroit, non-seulement les évêques de Toscane et de Lombardie, mais le duc de Godefroy et le chancelier Guibert, ce qui fut exécuté sans délai (1). L'anti-pape l'ayant appris, fut touché de remords, quitta le saint-siége, et retourna en sa maison ; et quand le pape Ni-

(1) Petr. Dam. 9, Opusc. xx, c. 3.

(2) Chr. Cass. lib. III, c. 9, 10.

(3) C. 13. Lambert. an. 1059.

(4) III, Epist. 4.

(1) Gesta Rom. pont. ap. Baron. an. 1059.

colas en fut bien informé, il tint conseil avec les cardinaux, et alla à Rome avec eux et avec le duc Godefroy, mais paisiblement et sans trouble: c'étoit au mois de janvier mil cinquante-neuf. Le pape Nicolas fut reçu à Rome par le clergé et le peuple avec l'honneur convenable, et mis dans le saint-siége par les cardinaux, suivant la coutume. Quelques jours après, l'anti-pape Jean, par l'entremise de quelques personnes, vint se présenter au pape; et se jetant à ses pieds, il protesta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois qu'il étoit un usurpateur et un parjure. Le pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à Sainte-Marie-Majeure, déposé de l'épiscopat et de la prêtrise. Le schisme fut ainsi terminé; mais il restoit au pape une grande peine, que les capitaines établis par les papes retenoient par force la seigneurie de Rome, et les droits de l'Eglise, qu'ils avoient usurpés.

XXX. L'abbé Didier, cardinal.

Ensuite le pape envoya au mont Cassin dire à l'abbé Didier de venir au plus tôt à sa rencontre, comme il alloit dans la Marche (1). L'abbé le rencontra au monastère de Farfe, et en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De là il le suivit à Ossimo, où le sixième de mars, qui étoit le second samedi de carême, le pape l'ordonna prêtre-cardinal du titre de sainte Cécile, et le lendemain dimanche il lui donna la bénédiction abbatiale avec une ample confirmation des priviléges du monastère. De plus il le fit son vicaire pour la réformation de tous les monastères dans la Campanie, la Principauté, la Pouille et la Calabre.

L'abbé Didier, qui fut un des plus grands personnages de ce siècle, étoit de l'illustre famille des princes de Bénévent (2). Dès l'enfance il fréquentoit les églises, écoutoit volontiers les saintes lectures, et s'en entretenoit avec des personnes pieuses; mais son père, qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, et sitôt qu'il fut en âge, il le fiança avec une fille noble, contre son inclination. Peu de temps après, le père ayant été tué par les Normands, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt ans résolut de se retirer secrètement, et par le secours d'un moine nommé Jaquint, il se déroba de ses parents, et reçut l'habit monastique de la main d'un saint ermite nommé Santari. Mais ses parents, l'ayant découvert, lui arrachèrent le saint habit, et le ramenèrent par force à Bénévent, où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la maison de sa mère. Il s'échappa toutefois, et vint à Salerne trouver le prince Gaimar son parent, et lui dit: Puisque je ne puis être moine en mon pays, souffrez que je le sois ici sous votre protection. Gaimar, admirant la résolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il désiroit, surtout de ne le point rendre à ses parents malgré lui. Ainsi Daufier demeura quelque temps au monastère de la Trinité de Cave, près de Salerne. Enfin, Landulfe, prince de Bénévent, cédant aux importunités de la mère, vint lui-même à Salerne, et le ramena, à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monastère de Sainte-Sophie, près de Bénévent. Il y fut reçu avec plaisir par l'abbé Grégoire, qui lui changea son nom en celui de Désidérius, ou Didier.

Ayant vécu quelques années dans ce monastère avec grande édification, il passa à celui de Trémite dans une île de la mer Adriatique, dite autrefois de Diomède; mais voyant que l'abbé le vouloit mettre à sa place, il s'en retira, et demeura trois mois avec des ermites. Enfin, par ordre du pape, il revint à Sainte-Sophie. C'étoit Léon IX, qui peu de temps après, étant venu à Bénévent, connut le mérite de Didier par le cardinal Humbert et le chancelier Frédéric, et le prit tellement en amitié que souvent il le faisoit servir à l'autel, et chanter l'évangile à sa messe. Ensuite Didier alla à Salerne pour se faire traiter d'une grande maladie causée par ses abstinences et ses veilles. Il y fit amitié avec Alfane, clerc très-noble et très-sage, lui persuada d'embrasser la vie monastique, et l'emmena à Sainte-Sophie de Bénévent.

Victor II ayant succédé à Léon IX, Alfane craignit son indignation, parce que ses frères étoient accusés de la mort de Gaimar, prince de Salerne, et voulut essayer de gagner ses bonnes grâces, espérant d'y réussir par le moyen du chant, qu'il savoit en perfection, et de la médecine, dont il avoit aussi une grande connoissance, et dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Ayant donc composé et préparé autant qu'il put de médicaments, il alla, à la suite de l'archevêque de Bénévent, trouver le pape à Florence, et y amena Didier. Les deux amis acquirent bientôt une grande familiarité auprès du pape; mais Didier, considérant que le séjour en cette cour ne convenoit point à sa profession, persuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent se prosterner aux pieds du pape, lui demandant leur congé, et la permission de passer au mont Cassin pour y vivre plus régulièrement; et l'ayant obtenue, ils s'acheminèrent à ce monastère avec deux moines que l'abbé Pierre avoit envoyés au pape, pour lui faire savoir son élection. Didier et Alfane y demeurèrent quelque temps, se faisant aimer de tous les frères; puis Gifulfe, prince de Salerne, demanda Alfane pour être abbé de Saint-Benoît, près la même ville, et enfin pour en être archevêque comme j'ai dit (1). Il est célèbre

(1) Chr. Cass. III, c. 13. 1, 2, etc. Acta SS. Ben. Sæc. 6, p. 586.
(2) Chr. Cass. lib. III, c.

(1) Sup. n. 26.

entre les auteurs ecclésiastiques de ce siècle, pour plusieurs ouvrages qu'il composa. Didier fut envoyé au monastère de Saint-Benoît de Capoue, pour le gouverner comme prévôt et en renouvela l'église; ensuite l'abbé Fridéric étant devenu pape sous le nom d'Etienne IX, le fit venir à Rome, et peu de temps après il fut lui-même élu abbé, et destiné à la légation de Constantinople. Il renouvela tous les bâtiments du mont Cassin, et en fut compté pour le quatrième restaurateur après saint Benoît, Pétronax et Aligerne.

XXXI. Concile de Rome.

Au mois d'avril de la même année, mil cinquante-neuf, indiction douzième, le pape Nicolas II tint à Rome un concile où se trouvèrent cent treize évêques, avec des abbés, des prêtres et des diacres (1). C'étoit au palais de Latran, dans la basilique de Constantin; les saints Evangiles étoient proposés. Quand on fut assis, le pape dit : Vous savez, mes frères, comme, après la mort d'Etienne, mon prédécesseur, le saint-siége a été exposé aux insultes des simoniaques, en sorte que l'Eglise même sembloit être en péril. Afin donc de prévenir de tels accidents, nous ordonnons, suivant l'autorité des pères, que le pape, venant à mourir, les évêques cardinaux traitent ensemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les clercs cardinaux, et enfin que le reste du clergé et le peuple y donne son consentement. Nous devons surtout nous souvenir de cette sentence du bienheureux Léon, notre prédécesseur : Il n'y a point de raison de compter entre les évêques ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province avec le jugement du métropolitain; et comme le pape n'a point de métropolitain, les évêques-cardinaux en tiennent la place.

On choisira dans le sein de l'Eglise même s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous lui avons déjà accordé; et on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint-siége aura personnellement accordé le même droit. Que si le pouvoir des méchants prévaut jusqu'à empêcher qu'on ne puisse faire dans Rome une élection pure et gratuite, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé, et les laïques catholiques, quoique en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que si, après l'élection, la guerre ou quelqu'autre obstacle, venant de la malice des hommes, empêche que l'élu ne soit intronisé dans le saint-siége suivant la coutume, il ne laissera pas, comme vrai pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'église romaine, et de disposer de tous ses biens, comme nous savons que saint Grégoire l'a fait avant sa consécration.

Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé avec tous ses complices, comme antechrist, usurpateur et destructeur de la chrétienté; et que toute audience lui soit déniée sur ce point. On ajoute quantité de malédictions contre les infracteurs de ce décret, qui fut souscrit par le pape, par Boniface, évêque d'Albane, Humbert de Sainte-Rufine, Pierre d'Ostie, qui est Pierre Damien, et d'autres évêques au nombre de soixante-seize, avec les prêtres et les diacres. On fait ici passer pour un privilége personnel le droit de l'empereur, pour approuver l'élection du pape, quoique dans la suite de cette histoire nous ayons vu ce droit établi depuis plusieurs siècles. Il semble que la cour de Rome vouloit se prévaloir de la minorité du roi Henri.

En ce même concile de Rome, on fit treize canons, dont le premier n'est que l'abrégé de ce décret touchant l'élection du pape. Ensuite on défend d'entendre la messe d'un prêtre que l'on sait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui, depuis la constitution du pape Léon, aura pris ou gardé une concubine, on lui défend de célébrer la messe, y lire l'Évangile ou l'épître, demeurer dans le sanctuaire pendant l'office, ou recevoir sa part des revenus de l'Eglise. Ceux qui ont gardé la continence, suivant la même constitution, mangeront et dormiront ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, et mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Église, s'étudiant à pratiquer la vie commune et apostolique. C'est l'origine des chanoines réguliers (1). Défense à un prêtre de tenir ensemble deux églises; défense de prendre l'habit monastique dans l'espérance d'être abbé.

On fit aussi dans ce concile un décret particulier contre les simoniaques, portant qu'ils seroient déposés sans miséricorde (2). Quant à ceux, ajoute le pape, qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques, nous décidons la question agitée depuis long-temps, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus. Car la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnés est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons. Toutefois, nous défendons très-expressément à nos successeurs de prendre pour règle cette indulgence, que la nécessité du temps nous a extorquée. Mais à l'avenir si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il sait être simoniaque, l'un et l'autre sera déposé.

En conséquence de ces décrets du concile de Rome, le pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs et à tous les fidèles de Gaule, par-

(1) To. 9, Conc. p. 11,5. Grat. dist. 23, c. 1.

(1) T. 9, Conc. p. 1099, c. 3, 4, 7, 8. (2) P. 1100.

ticulièrement d'Aquitaine et de Gascogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné (1) : apparemment ce qui étoit le plus nécessaire pour ces provinces, savoir, le décret contre les clercs mariés, qu'il traite de nicolaïtes, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs et les moines apostats qui quittent la tonsure et renoncent à leur profession seront excommuniés. Excommunication contre ceux qui pillent les pèlerins, les clercs, les moines, les femmes et les pauvres sans armes; et contre ceux qui violent la franchise des églises à soixante pas à l'entour, et des chapelles à trente pas.

XXXII. Rétractation de Bérenger.

Bérenger étoit venu à Rome sous ce pontificat, se fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnés par ses bienfaits. Toutefois, il n'osa défendre ses sentiments, et pria le pape Nicolas et ce concile de cent treize évêques, de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir (2). La commission en fut donnée au cardinal Humbert, qui dressa la confession de foi en ces termes : Moi Bérenger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connoissant la vraie foi apostolique, j'anathématise toutes les hérésies, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'ici, qui prétend soutenir que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel ne sont après la consécration, que le sacrement et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, et que ce n'est qu'en sacrement qu'il peut être sensiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froissé par les dents des fidèles. Je suis d'accord avec la sainte église romaine et le siége apostolique, et je proteste de cœur et de bouche que je tiens la même foi touchant le sacrement de la table du Seigneur, que le pape Nicolas et ce saint concile m'a prescrite, suivant l'autorité des Evangiles et de l'apôtre. c'est à savoir que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel sont, après la consécration, non-seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, et sont touchés et rompus par les mains des prêtres, et froissés par les dents des fidèles sensiblement, non-seulement en sacrement, mais en vérité. Je le jure par la sainte trinité et par ces saints Evangiles; et je déclare dignes d'un anathème éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes et leurs sectateurs. Que si jamais j'ose moi-même penser ou prêcher rien au contraire, je serai soumis à la sévérité des canons. L'ayant lu et relu, je l'ai souscrit volontairement.

Le cardinal Humbert ayant dressé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, et Humbert la donna à Bérenger, qui, l'ayant lue, déclara que c'étoit sa créance, le confirma par serment, et enfin y souscrivit de sa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, et y jeta les livres qui contenoient cette erreur. Le pape Nicolas, se réjouissant de sa conversion, envoya sa profession de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule et de Germanie; et en tous lieux où on pouvoit avoir ouï parler de son erreur, pour réparer le scandale qu'elle avoit causé en tant d'églises; mais, sitôt que Bérenger fut hors du concile, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert qui l'avoit dressée.

XXXIII. Guy, archevêque de Milan.

Héribert ou Aribert, archevêque de Milan, étant mort le seizième de janvier mil quarante-six, après vingt-six ans d'épiscopat, Guy Vavasseur de Vélate lui succéda la même année (1). Le peuple avoit proposé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, et Guy étoit proposé par une partie de la noblesse; mais il termina le différent, en donnant de l'argent à l'empereur Henri, qui le mit en possession de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux dès la première messe pontificale qu'il célébra dans la grande église, car tout le clergé et le peuple le laissa seul à l'autel. Toutefois, il demeura dans le siége de Milan, et le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année suivante, mil quarante-sept, il assista au concile de Rome, tenu par le pape Clément II, et y disputa le premier rang à Humfroy, archevêque de Ravenne, qui l'emporta sur lui (2). Il fut cité comme simoniaque devant le pape Léon IX. Il y comparut, et s'y défendit si bien, que le pape le déclara archevêque légitime; et, étant revenu triomphant à son siége, il assista au concile de Verceil en mil cinquante.

XXXIV. Pierre Damien, légat à Milan.

Mais Nicolas II étant monté sur le saint-siége, l'église de Milan lui envoya une députation pour le supplier d'avoir compassion de ses maux; c'étoient principalement la simonie et l'incontinence des clercs (3). Le pape y envoya Pierre Damien, cardinal évêque, d'Ostie et Anselme, évêque de Luques, en qualité de légats, qui trouvèrent une grande division entre le clergé et le peuple de Milan, au sujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le respect dû à des légats du saint-siége (4), et ils déclarèrent le sujet qui les avoit amenés; mais un jour après il s'éleva tout d'un coup par la faction des clercs un murmure parmi le peuple,

(1) P. 1008, Ep. 8. (2) Lanf. de Corp. c. 1, 2.

(1) Sup. liv. LIX, n. 35. (2) Sup. liv. LIX, n. 51. (3) Gesta Pontific. ap. Ital. Sac. to. 4, p. 141, 145. Baron. an. 1059. (4) Petr. Dam. Op. 5.

qui disoit que l'église de Milan ne devoit point être soumise aux lois de Rome, et que le pape n'avoit aucun droit de juger ou de régler cette église. Il nous seroit honteux, disoient-ils, de la laisser assujettir à un autre, puisqu'elle a toujours été libre sous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous côtés au palais épiscopal; on sonna les cloches, et une grande trompe qui se faisoit entendre par toute la ville.

On menaçoit les légats, et Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à sa vie Ce qui le rendoit plus odieux, c'est que tout le clergé du diocèse de Milan étant assemblé comme en synode, il y avoit présidé, ayant à sa droite l'autre légat, Anselme de Lucques, et à sa gauche l'archevêque de Milan. Pour apaiser ce tumulte, il monta au jubé, et, ayant avec peine obtenu silence, il parla ainsi : Sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'église romaine, mais la vôtre et votre salut. Comment auroit-elle besoin des louanges d'un homme méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du sauveur? et quelle province sur la terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusqu'à lier et délier le ciel même? Ce sont les rois, les empereurs, et enfin de purs hommes qui ont établi les bornes des patriarcats, des métropoles, des diocèses de chaque évêque, et leur ont accordé des priviléges; mais c'est Jésus-Christ même qui a fondé l'église romaine, en donnant à saint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel et sur la terre. Ainsi ce n'est qu'une injustice de priver de ses droits quelqu'autre église que ce soit; mais de disputer à l'église romaine sa prérogative, c'est une hérésie.

Ensuite, pour établir la supériorité de l'église romaine sur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit que saint Lin, par ordre de saint Pierre, avoit baptisé saint Nazaire, qui, avec saint Celse, fut martyrisé à Milan, et que saint Gervais et saint Protais étoient disciples de saint Paul, par conséquent, que l'église de Milan est fille de l'église romaine; ce qui est de remarquable, c'est qu'il ne dit rien de saint Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier évêque de Milan. Le peuple, apaisé par ce discours, promit d'exécuter tout ce que Pierre proposeroit (1). Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvoit-il un seul qui eût été ordonné gratis; car c'étoit une règle inviolable dans cette église que, pour tous les ordres, même pour l'épiscopat, il falloit, avant que de les recevoir, payer la somme prescrite. Pierre Damien se trouva fort embarrassé : d'interdire toutes les églises d'une ville si considérable et d'une province si étendue, il sembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux et même injuste de pardonner à quelques-uns préférablement aux autres, puisque presque tous étoient coupables, et la moindre division dans ce peuple auroit causé une grande effusion de sang.

En cet embarras, Pierre Damien se souvint de cette règle rapportée par le pape Innocent, que les péchés de la multitude demeurent impunis, c'est-à-dire que l'on ne doit pas exercer, contre une multitude entière, la sévérité des canons. Il considéra l'indulgence dont les pères avoient usé envers les donatistes, les novatiens et les hérétiques semblables; et, ne pouvant remédier aux maux de l'église de Milan suivant la pureté des canons, il résolut de chercher au moins à mettre fin aux abus, et établir, pour l'avenir, que les ordinations fussent gratuites.

XXXV. Serments de l'archevêque et du clergé.

Il obligea donc l'archevêque et le clergé de Milan à le promettre par écrit et avec serment. La promesse de l'archevêque Guy, adressée à son clergé et à son peuple, portoit en substance : Vous n'ignorez pas la détestable coutume qui s'étoit anciennement établie en cette église, que, pour recevoir le sous-diaconat, on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe réglée. Maintenant, en présence de Dieu et des saints, de Pierre, évêque d'Ostie, légat du pape, d'Anselme de Lucques et de vous tous, je condamne et déteste cette perverse coutume et toute simonie. De plus, je m'oblige, moi et mon clergé et tous nos successeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres; si quelqu'un y contrevient, soit en donnant, soit en recevant, qu'il soit, avec Simon, frappé d'un anathème perpétuel. Nous condamnons aussi l'hérésie des nicolaïtes, et promettons d'éloigner, autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diacres et les sous-diacres de la compagnie de leurs femmes et de leurs concubines. Nous promettons de même que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domestiques, pour la provision des abbayes ou des chapelles, pour l'investiture des églises, la promotion des évêques, le saint-chrême et la consécration des églises.

Cette promesse fut souscrite par l'archevêque Guy, trois prêtres, quatre diacres et cinq sous-diacres; puis l'archevêque, s'approchant de l'autel, la confirma par serment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'église de Milan, le chanchelier et tous les autres clercs qui étoient présents en firent de même. Arnoul, clerc et neveu de l'archevêque, fit encore serment pour son oncle, y ajoutant qu'il n'ordonneroit aucun clerc qu'il n'eût fait serment de n'avoir rien donné ni promis; ensuite l'archevêque se prosterna sur le pavé, et demanda pénitence pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet usage simoniaque. Pierre Damien lui imposa cent ans de pénitence, dont

(1) V. Tillem. to. 1, p. 687.

il lui taxa le rachat par une somme d'argent qu'il devoit payer chaque année. Ils entrèrent ensuite dans la grande église et montérent au jubé, et là, en présence d'un grand peuple et du clergé, Pierre fit jurer, sur les Evangiles, le clerc de l'archevêque, j'entends son neveu, que l'archevêque, pendant sa vie, feroit tous ses efforts pour extirper ces deux hérésies des nicolaïtes et des simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non-seulement de la ville, mais de la campagne, avoit déjà fait le même serment. Ensuite on jugea à propos que tous les clercs, après avoir reçu une pénitence, fussent réconciliés pendant la messe, recevant leurs ornements de l'évêque; et, premièrement, ils prêtèrent ce serment : Je déclare que je tiens la foi que les sept conciles ont confirmée par leur autorité et que les papes ont enseignée. J'anathématise généralement toutes les hérésies, et en particulier les deux dont l'Eglise est la plus affligée en ce temps, des simoniaques et des nicolaïtes, prononçant un éternel anathème contre tous ceux qui les suivent. La pénitence des clercs fut telle. Ceux qui ont seulement payé la taxe accoutumée pour les ordinations, ce que quelques-uns savoient à peine être un péché, ceux-là feront cinq ans de pénitence, pendant lesquels ils jeûneront deux jours la semaine au pain et à l'eau, et trois jours la semaine pendant l'avent et le carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe feront sept années de pénitence comme la précédente, et ensuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut jeûner aisément peut racheter un de ces jours de la semaine en récitant un psautier, ou la moitié avec cinquante génuflexions, ou il nourrira un pauvre, et, après lui avoir lavé les pieds, lui donnera un denier. De plus, l'archevêque promit de les envoyer tous en pèlerinage lointain, soit à Rome, soit à Tours, et l'archevêque promit d'aller lui-même à Saint-Jacques en Espagne.

Après avoir ainsi réconcilié le clergé de Milan, on résolut de ne pas rendre aussitôt à tous indifféremment l'exercice de leurs fonctions, mais seulement à ceux que l'on trouveroit lettrés, chastes et de mœurs graves; les autres se contenteroient d'être réconciliés à l'Eglise, dont ils avoient été justement retranchés. Avant que Pierre Damien eût appris si le pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoya la relation à son ami Hildebrand, alors archidiacre de l'église romaine, qui l'avoit souvent prié de composer un recueil abrégé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les décrets et les histoires des papes, touchant l'autorité du saint-siége, à quoi Pierre crut satisfaire par cette relation (1).

En ce voyage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc, nommé Landulfe, distingué par sa littérature et par sa naissance, car il étoit d'une famille de sénateurs (2). Dans le fort de la sédition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un et l'autre, Landulfe fit vœu de se consacrer à Dieu par l'état monastique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit résolu d'accomplir son vœu réellement; et Landulfe se soumit au jugement de Dieu, si jamais il manquoit à cette promesse. Pierre attendit quelque temps, et, voyant que son ami demeuroit toujours engagé dans le monde, il lui écrivit sur ce sujet, pour le presser d'accomplir son vœu, étant persuadé qu'il n'en étoit pas moins valide pour avoir été causé par la crainte.

(1) Opusc. v.

(2) Opusc. XLII.

XXXVI. Désintéressement de Pierre Damien.

Pendant qu'il étoit à Milan, l'abbé de Saint-Simplicien lui fit présent d'un petit vase d'argent. Sa première pensée fut de le refuser; et il examina la conduite de l'abbé, pour voir s'il n'avoit point quelqu'affaire, ou s'il n'avoit point acquis sa dignité par simonie (1). Car c'étoit la pratique des ministres du saint-siége les plus désintéressés de ne rien prendre de ceux qui avoient encore des affaires indécises, mais de ne pas refuser ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien, ayant donc trouvé que cet abbé lui avoit fait ce présent, sans autre intérêt que de gagner son amitié, ne laissa pas de le prier de le reprendre, l'assurant que son amitié n'étoit pas vénale. Toutefois, il n'étoit pas fâché qu'il le pressât de garder son présent. La nuit, en récitant ses psaumes, il en eut du scrupule; et le matin il alla le prier de reprendre son vase d'argent. L'abbé n'en voulut rien faire, et, après quelque contestation, ils convinrent qu'il l'enverroit à un des deux monastères, que Pierre venoit de fonder. Mais, étant retourné à son désert, il eut encore du scrupule d'avoir reçu ce présent de quelque manière que ce fût, et n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé, tant il étoit délicat sur cette matière.

XXXVII. Pierre Damien renonce à l'épiscopat.

Il ne se regardoit plus que comme un simple moine, et prétendoit avoir renoncé à l'épiscopat, comme il paroît par deux lettres au pape Nicolas II. Dans la première, il se plaint indirectement (2) qu'on lui a ôté les revenus de son évêché, disant que c'est une marque que l'on doit bientôt lui ôter la dignité épiscopale; et il finit en déclarant qu'il y renonce pour toute sa vie. Dans l'autre lettre, qui est plutôt un livre, il parle plus sérieusement, et dit d'abord (3) : Vous savez que si le besoin du saint-siége et notre ancienne amitié ne m'avoient retenu, aussitôt après la mort du pape Etienne,

(1) Opusc. LIII, c. 4.

(2) Lib. I, Epist. 8.

(3) Opusc. 19.

j'aurois renoncé à l'évêché, dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous savez combien je vous en ai fait de plaintes, combien il m'en a coûté de gémissements et de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'intérêt de l'église romaine, qui sembloit menacer ruine, ne le permettoit pas; maintenant que le calme est revenu, et que vous gouvernez en paix la barque de saint Pierre, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchés, je me démets du droit de l'épiscopat, et par cet anneau j'y renonce sans espérance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un et l'autre monastères. Il rapporte ensuite plusieurs exemples, pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois, il n'obtint pas sous ce pape le congé qu'il demandoit.

XXXVIII. Pierre Damien écrit pour le célibat des prêtres.

Il adressa au même pape un autre écrit touchant le célibat des prêtres, et il le commence ainsi: Dernièrement, dans une conférence que j'eus par votre ordre avec quelques évêques, je voulus leur persuader la nécessité de la continence pour les ecclésiastiques; mais je ne pus tirer d'eux sur ce point de promesse positive (1). Premièrement, parce qu'ils désespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu; ensuite, parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'église romaine est accoutumée en notre temps à dissimuler ces sortes de péchés, à cause des reproches des séculiers. Cette conduite seroit supportable si c'étoit un mal caché; mais il est tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauche, les noms des concubines et de leurs parents; on voit passer les messages et les présents, on entend les éclats de rire, on sait les entretiens secrets; enfin il est impossible de cacher les grossesses des femmes et les cris des enfants. Ainsi on ne peut excuser ceux qui devroient punir des pécheurs si décriés. Il conclut en exhortant le pape à arrêter le cours de ces désordres.

XXXIX. Le pape cède la Pouille aux Normands.

Après le concile de Rome, le pape Nicolas II fit un voyage en Pouille à la prière des Normands, qui lui envoyèrent des députés, pour lui persuader de venir recevoir leurs soumissions et les réconcilier à l'Eglise (2). Le pape, après en avoir délibéré en concile, partit de Rome et vint dans la Pouille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normands se présentèrent devant lui, et remirent en sa libre disposition toutes les terres de saint Pierre dont ils s'étoient emparés; le pape de son côté leur donna l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encourue, et les reçut aux bonnes grâces du saint-siége. Et parce qu'ils étoient les plus puissants dans cette partie d'Italie, et les plus capables de secourir le pape contre ceux qui avoient usurpé les biens de l'église romaine, le pape Nicolas leur céda, à la réserve de Bénévent, toute la Pouille et la Calabre, dont ils lui firent serment de fidélité.

On nomme en cet accord deux chefs des Normands: Richard, à qui le pape confirma la principauté de Capoue, dont il s'étoit emparé sur les Lombards; et Robert Guiscard, à qui il confirma le duché de Pouille et de Calabre, dont il étoit aussi en possession; et ses prétentions sur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquérir sur les Sarrasins. En cette première concession, Robert promit au pape une redevance annuelle de douze deniers monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs, payable à perpétuité à la fête de Pâques, et de plus se rendit vassal du saint-siége, comme il paroît par ses serments; et telle fut l'origine du royaume de Naples (1).

Ensuite le pape Nicolas, ayant réglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Bénévent, où il tint un concile au mois d'août, revint à Rome, et les Normands, ayant assemblé des troupes, le suivirent conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné (2). Ils ravagèrent les terres de Préneste, de Tusculum et de Nomento, dont les habitants étoient rebelles au pape, leur seigneur; et, ayant passé le Tibre, ils ruinèrent Galère et tous les châteaux du comte Gérard, insigne voleur. Ainsi les Normands commencèrent à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisoient depuis si long-temps.

XL. Constantin Ducas, empereur.

Cependant l'empereur Isaac Comnène, étant à la chasse, fut frappé d'un éclair qui le fit tomber de cheval, écumant et sans connoissance (3). Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une punition de ses péchés, et, pour apaiser la colère de Dieu, il renonça à l'empire qu'il avoit usurpé, et prit l'habit monastique. Ce qui fit connoître la sincérité de sa pénitence, c'est qu'il ne choisit pour successeur ni Jean, son frère, ni son neveu Théodore, ni celui qu'il pouvoit faire son gendre, ni aucun autre de sa famille, mais Constantin Ducas, qu'il crut le mieux instruit des affaires et le plus capable de les rétablir. Isaac ayant délibéré quelque temps, et voyant que sa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc, il entra dans le monastère de Studius, encouragé dans cette résolution par l'impéra-

(1) Opus. XVII. Baron. an, 1059. Chr. Cass.
(2) Gesta Pontif. ap. lib. III, c. 13, 16.

(1) Ap. Baron. Conc. p. 1105.
(2) Gesta Pontif. to. 9, (3) Curop. p. 811.

trice Catherine, son épouse. C'étoit en mil cinquante-neuf. Isaac avoit régné deux ans et trois mois, et en vécut moins dans le monastère, rendant à l'abbé toute sorte d'obéissance, jusqu'à devenir portier et exercer avec humilite toutes les autres fonctions. On le loue, entre autres vertus, d'avoir été fort chaste pendant toute sa vie. L'impératrice, sa femme, et Marie, sa fille, embrassèrent aussi la vie monastique. Constantin Ducas fut couronné empereur le vingt-cinquième de décembre mil cinquante-neuf, et régna sept ans et demi (1).

XLI. Couronnement de Philippe Ier, roi de France.

Le pape Nicolas avoit envoyé deux légats en France, qui la même année assistèrent au couronnement de Philippe, fils aîné du roi Henri. Ce prince n'avoit encore que sept ans, mais le roi son père eut soin de le faire reconnoître roi de son vivant, comme avoient fait son père et son aïeul; et c'est le premier sacre des rois de la troisième race dont nous ayons l'acte authentique. Il se fit à Reims le jour de la Pentecôte, vingt-troisième de mai mil cinquante-neuf, par les mains de l'archevêque Gervais (2). Les légats du pape qui y assistèrent étoient Hugues, archevêque de Besançon, et Ermenfroy, évêque de Sion en Valais; les prélats françois étoient: Maynard, archevêque de Sens, et Barthelemy de Tours, Heidon, évêque de Soissons, Roger de Châlons, Elinand de Laon, Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Isambert d'Orléans, Imbert de Paris, et plusieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne et d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf abbés, entre autres ceux de Saint-Rémy de Reims, de Saint-Benoît sur Loire, de Saint-Denis en France et de Saint-Germain. La messe étant commencée, avant la lecture de l'épître l'archevêque Gervais se tourna vers le jeune prince, et lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il la croyoit et s'il la vouloit défendre. Il dit qu'oui; et on apporta la formule de son serment, qu'il prit, la lut et y souscrivit. Elle portoit qu'il conserveroit aux évêques et à leurs églises leurs droits selon les canons, et les défendroit eux et leurs églises, comme il est du devoir d'un roi; qu'il rendroit aussi justice au peuple selon les lois.

Ayant lu ce serment, il le remit entre les mains de l'archevêque de Reims, qui, prenant le bâton pastoral de saint Rémy, représenta comment l'élection et la consécration du roi lui appartenoient, depuis que saint Rémy baptisa et sacra Clovis, que, par ce bâton, le pape Hormisdas donna ce pouvoir à saint Rémy avec la primauté de toute la Gaule, et que le pape Victor lui avoit donné le même pouvoir et à son église (1). C'est que Gervais avoit reçu le pallium de Victor II. Ensuite, par la permission du roi Henri, il élut pour roi le prince son fils. Après lui, les légats du pape donnèrent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur, car le consentement du pape n'y étoit point nécessaire, comme porte expressément l'acte de ce couronnement. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbés et tout le clergé donnèrent leurs voix; puis les seigneurs, dont les premiers étoient Guy, duc d'Aquitaine, Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, les députés de Baudouin, comte de Flandre, et ceux de Geoffroy, comte d'Anjou, Hébert de Vermandois, Guy de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulême et plusieurs autres; enfin, les simples chevaliers et tout le peuple, en criant trois fois: Nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'église de Reims, et l'archevêque de Reims y souscrivit comme grand chancelier, car le roi lui donna alors cette dignité, qu'il prétendoit avoir appartenu à ses prédécesseurs. La précaution du roi Henri, en faisant couronner son fils, ne fut pas vaine, car il mourut l'année suivante mil soixante, le quatrième d'août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit régné vingt-neuf. Le roi Philippe en régna quarante-neuf.

XLII. Gervais, archevêque de Reims.

Gervais, archevêque de Reims, étoit fils d'Aimond, seigneur du château du Loir, et d'Hildeburge de Bellême, sœur d'Avesgaud, évêque du Mans (2). Son neveu Gervais lui succéda en mil trente-cinq; mais, quelques année après, Geoffroy, comte d'Anjou, le mit en prison, où il le tint sept ans, et, nonobstant les menaces du pape Léon IX et du concile de Reims, il ne le délivra qu'en lui faisant abandonner son château du Loir (3). Gervais se retira en Normandie près du duc Guillaume; et enfin le roi Henri, voulant l'attacher à ses intérêts, lui donna l'archevêché de Reims vaquant par le décès de Guy, et il y fut transféré du consentement du clergé et du peuple le onzième d'octobre mil cinquante-cinq.

Nous avons quatre lettres du pape Nicolas à l'archevêque Gervais. Dans la première, le pape témoigne que l'on avoit rendu l'archevêque suspect de favoriser l'anti-pape Benoît. Il l'exhorte à soutenir le roi par ses avis salutaires contre les mauvais conseils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes dans la division de l'église romaine (4). Dans une autre lettre, il ordonne à l'archevêque d'interdire l'évêque de Beauvais, que l'on disoit avoir été ordonné par simonie, jusqu'à ce qu'il vienne

(1) P. 312. Cang. famil. 20, p. 161.

(2) Duchesne, to. 4, p. 161; to. 9, Conc. p. 1107.

(1) Sup. liv. XXX, n. 45. to. 9, Conc. p. 1042.

(2) Marlot. to. 2, c. 34.

(3) Sup. liv. LIX, n. 63; Epist. 2.

(4) To. 9, Conc. p. 1091.

à Rome se justifier au concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre, enfin, il lui recommande de faire justice à l'église de Verdun pour quelque dommage qu'elle a souffert, attendu qu'elle est sous la protection particulière du saint-siége (1).

XLIII. Concile de Gaule.

La même année mil soixante, le pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules par son légat Etienne, prêtre cardinal, le premier à Vienne, le lundi, dernier jour de janvier; le second à Tours, le mercredi, premier de mars. Ce qui nous reste de ces conciles est mot pour mot la même chose, excepté la date et le nom de la ville et de l'église. Ce qui fait juger que les canons qui leur sont attribués n'étoient pas formés par délibération des évêques, mais que le légat les apportoit de Rome tout dressés (2). Il est dit qu'ils sont faits pour affermir l'état des églises ébranlées et presque ruinées par tout le monde, particulièrement dans les Gaules.

Ces canons sont au nombre de dix, dont il ne reste que les trois premiers, sous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la simonie et l'incontinence des clercs, et ne font que renouveler ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet et sur quelques autres points de discipline. Si un évêque confère par simonie quelque ministère ecclésiastique, ou la prébende, c'est-à-dire la pension qui y est attachée, il est permis au clergé de s'y opposer et d'avoir recours aux évêques voisins, même, s'il est besoin, au saint-siége (3). Défense aux évêques d'aliéner les biens d'église à titre de bénéfice, c'est-à-dire de fief. A la fin du concile de Tours il est marqué que dix prélats, tant archevêques qu'évêques, y assistèrent, mais il ne paroît pas que Johon, prétendu archevêque de Dol, s'y soit trouvé, quoique le légat Etienne l'y eût cité nommément.

XLIV. Concile d'Yacca.

En Espagne, on tint un concile la même année mil soixante, ère mil quatre-vingt-dix-huit, à Yacca en Aragon. Neuf évêques y assistèrent, tant deçà que de delà les Pyrénées, entre autres Paternes, archevêque de Sarragosse; et le roi Ramir, fils de Sanche le grand, s'y trouva avec ses enfants et les grands du royaume (4). On y fit plusieurs règlements pour rétablir les mœurs et la discipline, altérés par les guerres continuelles. On ordonna de suivre le rit romain dans les prières ecclésiastiques, au lieu du rit gothique, et l'on établit à Yacca le siége épiscopal du diocèse, qui étoit auparavant à Huesca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidèles, à condition toutefois que, si elle en étoit délivrée, le siége d'Yacca lui seroit soumis. On nomma dès lors évêques d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant évêques d'Aragon.

XLV. Aldred, archevêque d'York.

En Angleterre, Quinsin, archevêque d'York, étant mort le vingt-deuxième de décembre mil soixante, Aldred, évêque de Worchester, se fit élire par argent pour lui succéder. Il avoit été moine à Winchester, puis abbé de Tavestown. En mil quarante-six il succéda à Living, évêque de Worchester, et dix ans après il se fit donner l'évêché d'Herford. Il est vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'York, mais il garda Worchester; et, abusant de la simplicité du roi Edouard (1), il lui persuada qu'il le pouvoit, alléguant la coutume de ses prédécesseurs. Ensuite, de concert avec le roi, il alla à Rome, accompagné de deux évêques, Gison de Véli et Gaultier d'Herford, et de Tostin, comte de Northumberland, fils de Goduin et beau-frère du roi Edouard (2). Quand ils furent arrivés à Rome, le pape Nicolas reçut le comte favorablement, et le fit asseoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les simoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils demandoient, c'est-à-dire, comme je crois, la confirmation de leur dignité, parce qu'ils n'étoient pas entièrement dépourvus de science et n'étoient point notés de simonie: mais Aldred étant trouvé par ses propres réponses simoniaque et ignorant, le pape le dépouilla de toute dignité, d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Worchester.

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaqués par des voleurs, dont le chef étoit Gérard, comte de Galère, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits (3). Ils retournèrent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis fit pitié à tout le monde, et le comte Tostin fit de grands reproches au pape, disant que les nations éloignées ne devoient guère craindre ses excommunications, puisque les voleurs qui étoient si proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faisoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux; et que le roi d'Angleterre en étant informé ne payeroit plus le tribut à Saint-Pierre. Les Romains, épouvantés de cette menace, persuadèrent au pape d'accorder à Aldred l'archevêché et le pallium, disant qu'il étoit cruel de le renvoyer dépouillé d'honneur et de biens. Le pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Worchester, et qu'on y or

(1) Epist. 3.
(2) To. 9, Conc. 1108. Marten. Coll. n. 224.
(3) C. 2.
(4) To. 9, Conc. 1111.

(1) Malmesb. Pontif. lib. III, p. 271.
(2) Vita S. Vulst. Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 847. Roger Annal. p. 445.
(3) Sup. n. 30.

donneroit un évêque. Il renvoya ainsi les Anglois ainsi chargés de présents pour les consoler de leur perte; et après eux il envoya des légats pour l'exécution de ses ordres.

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II, pape.

Le pape Nicolas II mourut à Florence vers la fin du mois de juin l'an mil soixante-un, et y fut enterré dans l'église de Sainte-Raparate; car il garda le siége de Florence avec celui de Rome pendant tout son pontificat, qui fut de deux ans et près de cinq mois. Pierre Damien rapporte, sur le témoignage de Mainard, évêque de Sainte-Rufine, que ce pape ne passoit pas un seul jour sans laver les pieds à douze pauvres, et que s'il n'avoit pu le faire pendant le jour il le faisoit la nuit.

Il y eut une très-grande division entre les Romains pour l'élection du successeur, et ils envoyèrent en Allemagne, au jeune roi Henri et à l'impératrice Agnès, sa mère, Etienne, prêtre-cardinal, avec des lettres au nom du saint-siége; mais on ne voulut pas lui donner audience, et il fut obligé de s'en revenir sans avoir rien fait, rapportant ses lettres fermées (1). Enfin, après environ trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand, ayant tenu conseil avec les cardinaux et les nobles romains, résolut de ne plus attendre la réponse de la cour, de peur que la division ne se fortifiât, et fit élire pape Anselme, fils d'Anselme, Milanois, évêque de Lucques, qui fut nommé Alexandre II. Ils espéroient qu'il seroit agréable à la cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le cardinal Didier, abbé du mont Cassin, étoit venu à Rome avec Robert Guichard, prince de la Pouille, et ils appuyèrent l'élection, comme Robert y étoit obligé par son serment. Alexandre fut couronné le dimanche trentième de septembre mil soixante-un, et tint le saint-siége onze ans et demi.

XLVII. Cadaloüs, antipape.

Le royaume d'Italie étoit gouverné par Guibert de Parme, homme noble, que l'impératrice en avoit fait chancelier (2). Il excita les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques et concubinaires, qui s'assemblèrent avec une grande multitude de clercs, infectés des mêmes vices, et conclurent à ne point recevoir de pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'est ainsi qu'ils nommoient la Lombardie, et qu'il falloit un homme qui eût de la condescendance pour leurs foiblesses. Cette résolution étant prise, quelques-uns d'entre eux passèrent les monts, portant une couronne pour le jeune roi, et représentèrent à l'impératrice, sa mère, qu'il devoit avoir la dignité de patrice aussi bien que l'empereur son père. Ils la prièrent en même temps de faire élire un pape, assurant que Nicolas II avoit ordonné que désormais on ne reconnoîtroit pour pape que celui qui avoit été élu par les cardinaux, et dont l'élection avoit été confirmée par le consentement du roi.

Ces députés étant arrivés à la cour, on tint une assemblée ou diète générale à Bâle, en laquelle se trouvèrent les évêques d'Italie, c'est-à-dire de Lombardie, et le roi y fut couronné de nouveau et nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anselme de Lucques avoit été élu pape et couronné sans attendre le consentement de l'empereur, l'impératrice et son conseil le prirent à injure : et, regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Cette élection se fit le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, vingt-huitième d'octobre, par les deux évêques de Verceil et de Plaisance, concubinaires publics.

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire et simoniaque, comme lui reproche Pierre Damien, dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après (1). Il dit d'abord que l'église romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles, de Pavie, de Mantoue et de Florence. Comment donc, continue-t-il, avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome à l'insu de l'église romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et du peuple? Et que vous semble des évêques cardinaux, qui sont les principaux électeurs du pape, et ont d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus, non-seulement des évêques, mais des patriarches et des primats? Il marque ensuite la mitre et la chappe rouge comme les marques de la dignité du pape. Il dit qu'il doit être élu principalement par les évêques-cardinaux; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple; puis on doit tenir l'affaire en suspens, jusqu'à ce que l'on consulte le roi : si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose.

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : Jusqu'ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres actions bien plus infâmes que j'ai honte de dire, maintenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel et de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui désirent des dignités et sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls de pécher. Pierre

(1) Chr. Cass. lib. III, c. 21. Contin. Herman. an. 1061. Discept. Synod. Petr. Dam. Opusc. IV. (2) Gesta Pontif. ap. Baron. an. 1061, 1062.

(1) Lib. I, Ep. 20.

Damien conclut cette déclamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainsi rendu : Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. Mais l'événement ne confirma pas cette prophétie.

Cependant, Cadaloüs, ayant amassé beaucoup d'argent et de troupes, vint se présenter devant Rome à l'improviste le quatorzième d'avril l'an mil soixante-deux (1). Il y avoit gagné beaucoup de gens par ses largesses, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prés de Néron, près le Vatican, et eût de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués; mais Godefroy, duc de Toscane, étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de prières et de présents. Il retourna donc à Parme, sans toutefois abandonner son entreprise. Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre, où il lui reproche qu'il ruine son église pour en usurper une étrangère, qu'il met sa confiance en ses trésors, et qu'il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le père (2).

XLVIII. Saint Annon, archevêque de Cologne.

En Allemagne, le roi Henri célébra la fête de Pâques à Utrecht avec l'impératrice, sa mère; mais il fut séparé d'elle quelque temps après (3). Les seigneurs étoient jaloux de l'autorité qu'elle donnoit à Henri, évêque d'Augsbourg, son principal ministre, et parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prélat. Ainsi Annon, archevêque de Cologne, de concert avec quelques autres, enleva le jeune roi, âgé alors de dix ans, avec la sainte lance et les ornements impériaux, et l'emmena à Cologne (4).

Annon, qui en étoit archevêque depuis six ans, naquit dans la haute Allemagne, d'une famille mediocre, mais honnête (5). Son oncle, chanoine de Bamberg, l'y emmena, et l'y fit étudier avec tant de succès qu'il gouverna l'école de cette église. Sa réputation s'étant étendue jusqu'à l'empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ses bonnes grâces entre tout le clergé de sa cour, et le fit prévôt de Goslard, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince et de tous les gens de bien par son pur mérite, sa doctrine, son amour pour la justice et sa liberté à la soutenir. Il avoit aussi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler : il savoit se passer au besoin de nourriture et de sommeil, et avoit toutes les dispositions naturelles à la vertu.

(1) Gesta Pontif. ap. Baron.
(2) Lib. I, Ep. 21.
(3) Contin. Herm.
(4) Lambert, an. 1062.
(5) Vita S. Ann. ap. Sur. 4 dec. Lamb. an. 1075, p. 220, etc.

Herman II, archevêque de Cologne, étant mort, l'empereur choisit Annon pour lui succéder, et lui donna la verge et l'anneau pastoral; mais il ne fut pas reçu à Cologne sans contradiction, et quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naissance assez relevée pour remplir un siége qu'avoit occupé Brunon, frère de l'empereur Othon. Toutefois, la volonté de l'empereur l'emporta, et Annon fut sacré solennellement le dimanche troisième de mars mil cinquante-six (1). Sa conduite justifia le choix de l'empereur, et bientôt il se distingua entre tous les seigneurs du royaume, par sa vertu autant que par sa dignité. Il s'acquittoit également bien de ses devoirs dans l'église et dans l'état, et porta pour le moins aussi loin que ses prédécesseurs la dignité extérieure du siége de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices spirituels. Il jeûnoit fréquemment, il passoit en prière la plupart des nuits, et visitoit les églises nu-pieds, suivi d'un seul domestique. Il faisoit quantité d'aumônes et de grandes libéralités aux clercs, aux moines et aux pèlerins. Il ne laissa aucune communauté dans son diocèse qu'il n'eût gratifiée de terres et de pensions ou de bâtiments; et il passa pour constant que depuis la fondation de l'église de Cologne jamais évêque n'en avoit tant augmenté les biens et la dignité.

Il rendoit la justice à ses sujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs; et à tous ses sermons l'église retentissoit des gémissements du peuple. Il fonda à Cologne deux monastères de chanoines, et en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais, voyant que la discipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes dépenses qu'il faisoit pour ces fondations ne fussent mal employées. Allant à Rome pour des affaires d'état, il passa au monastère de Frutrare en Lombardie, où il admira la régularité des moines, et en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg (2). A son exemple, les autres évêques d'Allemagne reformèrent la plupart des monastères, par des moines qu'ils tirèrent de Gorse, de Clugny, de Sigeberg et d'autres lieux. Pour lui, il respectoit tellement ses moines de Sigeberg, qu'il leur obéissoit comme à ses maîtres, les servoit de ses propres mains, et, quand il étoit avec eux, gardoit exactement le silence et leurs autres observances. Tel étoit Annon, archevêque de Cologne. Ayant pris le gouvernement du jeune roi Henri du consentement des seigneurs, il ôta aussitôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Grégoire, évêque de Verceil; et fit tenir un concile à Osbor en Saxe, ou Cadaloüs fut déposé. Pierre Damien, ayant avis que l'on alloit tenir ce

(1) Herm. et Lamb.
(2) Sup. l. LIX, n. 21.

concile, composa pour la défense du pape Alexandre II un écrit en forme de dialogue, entre l'avocat du roi Henri et le défenseur de l'église romaine, comme s'il parloit dans le concile, où il est probable que cet écrit fut envoyé. En voici la substance (1).

XLIX. Dispute synodale de Pierre Damien.

L'avocat : Vous avez intronisé le pape sans le consentement du roi, au mépris de la majesté royale. Or, selon les canons, l'évêque doit être élu par ceux qui lui doivent obéir, et le roi, comme chef du peuple romain, doit obéir au pape ; son consentement est donc nécessaire pour l'élection du pape. Le défenseur : Saint Etienne, saint Corneille, saint Clément, saint Pierre même, n'étoient donc pas papes, puisqu'ils n'ont pas été élus par les empereurs de leurs temps ? L'avocat : Ces empereurs étoient païens; mais les empereurs chrétiens ont toujours élu les papes Le défenseur : Parcourez avec moi le catalogue des papes, vous en trouverez très-peu qui aient été élus du consentement des princes. Il nomme la plupart des papes depuis saint Damase jusqu'à saint Grégoire, et les empereurs chrétiens du même temps, dont il soutient que le consentement n'a point été requis pour leur élection; puis il ajoute : Quant à ce que nous lisons, que l'empereur Maurice a donné son consentement pour l'élection de saint Grégoire, et quelques autres princes en petit nombre pour l'élection de quelques papes, le malheur des temps, troublés par les guerres, en a été cause (2). Il allègue ensuite la donation de Constantin, qui n'étoit pas contestée.

L'avocat : Vous ne pouvez nier au moins que l'empereur, père du roi mon maître, a été fait patrice des Romains, et a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape. Et ce qui est plus fort, c'est que le pape Nicolas a accordé au roi ce privilége, qu'il tenoit déjà de son père, et l'a confirmé par un décret synodal (3). Comment donc le roi, mon maître, a-t-il perdu ce droit? Le défenseur : Nous soutenons aussi que notre roi a ce privilége, et nous souhaitons qu'il en jouisse toujours ; mais l'église romaine, dans l'occasion présente, a agi en qualité de sa mère et sa tutrice, et a suppléé à son bas âge qui le rendoit incapable d'élire un évêque : d'ailleurs les circonstances du temps obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le pape a été élu, les citoyens romains étoient si animés l'un contre l'autre, et le peuple si divisé, que nous ne pouvions attendre la réponse du roi d'un pays si éloigné sans nous exposer à une guerre civile.

L'avocat : Vous dites que vous n'avez pas eu le temps d'attendre le consentement du roi ; cependant il est certain qu'il s'est passé environ trois mois depuis la mort du pape Nicolas, jusqu'au premier d'octobre où celui-ci a succédé. Le défenseur : Vous me contraignez à dire publiquement ce que j'avois résolu de passer sous silence, par respect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez assemblé un concile avec quelques évêques d'Allemagne, où vous avez condamné le pape et cassé tout ce qu'il avoit ordonné, et par conséquent le privilége qu'il avoit accordé au roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la témérité de qui que ce soit, pour faire perdre son droit au roi qui en étoit innocent, et que nous espérons voir élevé à la dignité impériale. Mais, afin de parcourir toute l'histoire de nos malheurs, Etienne, prêtre-cardinal, dont le mérite est si connu, étant envoyé à la cour avec des lettres apostoliques, ceux qui gouvernoient lui refusèrent audience, et il demeura à la porte pendant près de cinq jours, au grand mépris du saint-siége. Il le souffrit paisiblement comme étant un homme grave et patient, mais il ne put accomplir sa légation, et rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes scellées, parce que les courtisans ne lui avoient pas permis de voir le roi. Nous n'en accusons ni le roi ni l'impératrice, sa mère ; elle est excusable par la foiblesse de son sexe et lui par son âge Mais enfin, pourquoi avez-vous osé élire un pape à l'insu de Rome?

L'avocat : Il y avoit long-temps que le comte Gérard et d'autres Romains, comme l'abbé du mont Scaurus, nous pressoient de faire cette élection, nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'insu de Rome. Le défenseur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gérard. Car, pour ne point parler encore de l'abbé et des autres, Gérard étoit excommunié presque par tous les papes qui ont été de son temps. Enfin, il le fut un peu avant sa mort, à cause d'un comte et d'un archevêque, tous deux Anglois, qu'il insulta et dépouilla comme ils revenoient de Rome, et leur ôta jusqu'à mille livres d'argent, monnoie de Pavie (1). Pour ce sujet, il fut excommunié dans un concile plénier, où présidoit le pape Nicolas, et condamné à un anathème perpétuel, avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'église romaine, dont il étoit l'ennemi déclaré, et qu'il a toujours cruellement persécutée? Ne faut-il pas plutôt reconnoître celui que les cardinaux-évêques ont élu tout d'une voix, suivant le désir du clergé et du peuple, qui n'a pas été tiré de l'extrémité de la terre, mais de Rome même? Il est vrai que l'Eglise, ayant plusieurs bons sujets dans son clergé, leur a préféré celui-ci, pour témoigner son affection envers le roi, dont il étoit comme domestique.

(1) Gesta Pontif. Opusc. IV; to. 9, Conc. p. 1156.

(2) Sup. l. xxxv, n. 1.

(3) Sup. n. 30.

(1) Sup. n. 44.

A ce discours, l'avocat du roi Henri témoigne être satisfait ; mais il faut se souvenir que c'est Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les ministres de la cour et ceux du saint-siége à conspirer ensemble pour l'union du sacerdoce et de l'empire, afin que le genre humain, gouverné par ces deux souveraines puissances, ne soit jamais divisé, et qu'elles se soutiennent l'une l'autre; en sorte que le pape, quand il sera besoin, réprime les criminels par la loi du prince, et que le roi ordonne avec ses évêques ce qui concerne le salut des âmes suivant les canons. Que le pape, comme le père, ait la prééminence; que le roi, comme un fils unique et bien aimé, repose toujours dans son sein, et qu'ils concourent ensemble à faire refleurir la religion.

Nous ne savons de quel usage fut cet écrit de Pierre Damien (1); mais nous savons par lui-même que Cadaloüs, dans l'année de son élection, et la veille de Saint-Simon et Saint-Jude, c'est-à-dire le ving-septième d'octobre mil soixante-deux, fut condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie en présence du roi. Par-là Pierre prétendit sauver la prédiction qu'il avoit faite si hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an, disant qu'il étoit mort à sa dignité et à son honneur.

L. Autres écrits de Pierre Damien.

Pierre Damien se tenoit pour déchargé de l'épiscopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite sous Nicolas II, et réitéré sous Alexandre ; et dès lors il ne prit plus dans ses lettres que la qualité de moine. Dans ses premiers temps, après sa retraite, il écrivit une grande lettre aux évêques-cardinaux, où, les regardant comme juges et conseillers du pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice (2), et non-seulement ne pas rechercher de présents, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement, parce qu'ils ne laissent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend sur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, et rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il (3), bâtisse des églises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les différents, qu'il affermisse ceux qui sont chancelants dans la foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours, qu'il soit éloigné des affaires séculières, tant que l'avarice le domine elle corrompt toutes ses vertus.

Et ensuite : On commet la simonie, non-seulement en vendant ou achetant les saints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile, quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour se faire rendre justice. J'ai vu, ajoute-t-il, (4), un de nos confrères qui se réjouissoit quand le temps du concile venoit, comme à l'approche de la moisson ou de la vendange, et il avoit des émissaires pour lui attirer de l'argent de côté et d'autre. Et ensuite : Qui a reçu des présents n'ose plus parler contre son bienfaiteur; et, quand il ne les auroit reçus qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires suivantes.

(1) Opusc. XVIII, n. 8.
(2) Opusc. XXXI.
(3) C. 3.
(4) C. 4, 5.

Et encore : Ce n'est point pour subvenir aux besoins de la nature que les hommes cherchent les richesses, mais afin que les bassins comblés de viandes sentent les épiceries des Indes, et que le vin emmiellé brille dans des vases de cristal (1). Afin que partout où ils arrivent on revête aussitôt les murailles et les plafonds de leurs chambres de tapisseries magnifiques, et leurs siéges de riches tapis. Leurs serviteurs sont partagés : les uns demeurent en respect devant eux, attentifs à leurs moindres signes : les autres courent de tous côtés avec empressement pour leurs services. Leurs lits sont plus richement parés que des autels. La pourpre paroît trop simple, on y emploie des étoffes de diverses couleurs. On méprise la dépouille des agneaux, et on fait venir de bien loin les fourrures de martes et d'hermines. Je ne parle point des chappes ornées d'or et de pierreries, des crosses entièrement revêtues d'or, et des anneaux chargés de pierres énormes.

Pierre Damien se plaint encore du luxe des évêques, et des défauts de la cour de Rome, dans un des écrits qu'il fit pour justifier sa renonciation à l'épiscopat. Le temps n'est plus, dit-il (2), où l'on puisse garder la modestie, la mortification, la sévérité sacerdotale. Moi-même, quand je viens vous trouver (il parle au pape et à Hildebrand), vous voyez aussitôt sortir en foule les railleries, les plaisanteries, les bons mots, les questions sans nombre et les paroles inutiles, la dissipation, qui éteint la dévotion et ruine le bon exemple. Si nous ne nous laissons aller à ces excès, on nous accuse de dureté et d'inhumanité. J'ai honte de parler des désordres plus honteux, la chasse, la fauconnerie, la fureur des jeux de hasard ou des échecs, qui font un bouffon d'un évêque. Un jour, comme j'étois en voyage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il jouoit aux échecs. Ce discours me perça le cœur. Je pris mon temps pour lui montrer l'indécence de cet amusement, en un homme dont la main offre le corps de Notre Seigneur, et dont la langue le rend médiateur entre Dieu et les hommes, vu principalement que les canons défendent le jeu aux évêques. L'évêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de hasa d; mais je soutins qu'ils devoient s'entendre en général de tous les jeux. Il se rendit, et me pria de lui imposer une pénitence. Je lui ordonnai de réciter trois fois le psautier, laver les pieds à douze pauvres, et leur

(1) C. 6.
(2) Opusc. XX, c. 7.

donner chacun un denier, afin de réparer le péché qu'il avoit commis par la langue et par les mains.

Dans un autre écrit, Pierre Damien se plaint de la manière dont plusieurs parvenoient à l'épiscopat, qui étoit en s'attachant à la cour des princes (1). Ils quittent l'Eglise, dit-il, parce qu'ils veulent dominer dans l'Eglise, et deviennent laïques afin d'être évêques. Or, je soutiens qu'ils sont coupables de toutes les espèces de simonie (2). Ils donnent de l'argent pour acquérir les dignités ecclésiastiques, par les dépenses qu'ils font en voyages et en habits précieux. Supposons deux clercs, qui ayant chacun cent livres de deniers, dont l'un aille à la cour d'un roi et y dépense petit à petit ce qu'il avoit amassé, l'autre demeure chez lui et garde son argent. Qu'on leur donne ensuite en même jour chacun un évêché, l'un donne pour l'acheter tout son argent à la fois, l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-temps servi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, a le plus chèrement acheté son évêché? n'est-ce pas celui à qui, outre son argent, il a tant coûté de travail, plutôt que celui qui est demeuré en repos, et n'a donné que son argent?

Quant aux deux autres espèces de simonie de la langue et des services, il est évident que les clercs courtisans en sont coupables (3). Ils ne font continuellement que flatter le prince, étudier ses inclinations, obéir à ses moindres signes, applaudir à tous ses discours, lui complaire en tout. Ils lui sont soumis avec la dernière bassesse; et comme ils se ruinent dans la vue de devenir riches, l'envie de dominer les rend esclaves. Or, c'est acheter chèrement les dignités, que de les acquérir par une longue servitude et faire le métier de parasite et de bouffon pour devenir évêque. Ceux qui sont ainsi parvenus à l'épiscopat, prodiguent ensuite les biens de l'Eglise pour se faire des amis et gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce qui les rend coupables de simonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puisqu'ils donnent en vue de posséder paisiblement l'évêché; et il importe peu que l'on donne devant ou après le sacre.

LI. Saint Dominique le cuirassé.

En mil soixante-deux, Pierre Damien perdit un illustre ami, dont il nous a conservé l'histoire toute merveilleuse. C'est Dominique, surnommé en latin *Loricatus*, à cause d'une cuirasse de fer qu'il portoit continuellement par pénitence (4). Comme il étoit déjà clerc, ses parents donnèrent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre; mais cette faute fut cause de sa conversion. Car il en fut tellement effrayé, qu'il quitta le monde et se fit moine, puis ermite, avec Pierre Damien, en un lieu nommé Lucéole en Ombrie, sous la conduite d'un saint homme, nommé Jean de Montéfeltro; et, parce qu'il avoit été ordonné par simonie, il s'abstint toute sa vie du service de l'autel. Il garda la virginité, et eut un attrait particulier pour les austérités corporelles.

Les ermites de Lucéole habitoient en dix-huit cellules, et leur règle étoit de ne boire point de vin, n'user d'aucune graisse pour assaisonner leur nourriture, ne manger rien de cuit que le dimanche et le jeudi, jeûner au pain et à l'eau les cinq autres jours, et s'occuper continuellement de la prière et du travail des mains. Tout leur bien consistoit en un cheval ou un âne pour apporter leur subsistance. Ils gardoient le silence toute la semaine, et ne parloient que le dimanche entre vêpres et complies. Dans leurs cellules ils étoient nu-pieds et nu-jambes. Dominique se soumit, du consentement de son prieur, à la direction de Pierre Damien, et demeuroit dans une cellule proche de la sienne, en sorte qu'il n'y avoit que l'église entre deux. Il porta sur sa chair, pendant un grand nombre d'années, une chemise de mailles de fer, qu'il ne dépouilloit que pour se donner la discipline; mais il ne se passoit guère de jour qu'il ne chantât deux psautiers en se frappant à deux mains avec des poignées de verges; encore étoit-ce dans le temps où il se relâchoit le plus; car pendant le carême, ou lorsqu'il acquittoit une pénitence pour quelqu'un, il disoit au moins trois psautiers par jour, en se fustigeant ainsi. Souvent il disoit deux psautiers de suite, se donnant continuellement la discipline, et demeurant toujours debout, sans s'asseoir ni cesser un moment de se frapper.

Pierre Damien, lui ayant un jour demandé s'il pouvoit faire quelque génuflexion avec sa cuirasse, il répondit: Quand je me porte bien je fais cent génuflexions à tous les quinze psaumes, c'est-à-dire mille pendant un psautier. Un soir il le vint trouver, ayant le visage tout livide de coups de verges, et lui dit: Mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me souviens point d'avoir encore fait; j'ai dit huit psautiers en un jour et une nuit. Il est vrai que, pour dire plus vite le psautier, il avouoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les psaumes entièrement, et se contentoit d'en repasser les paroles dans son esprit; mais il disoit que, pour réciter vite, il falloit être fort attentif. Il vécut quelque temps éloigné de son directeur, qui, s'étant ensuite informé de sa manière de vivre, il lui répondit qu'il vivoit en homme charnel, et que les dimanches et les jeudis il relâchoit son abstinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage? Non, dit-il. Mangez-vous du poisson ou du fruit? Je les laisse aux

(1) Opusc. XXII.
(2) C. 1.
(3) C. 1.
(4) Vita Domin. Sæc. 6, Ben. p. 343.

malades. Enfin il se trouva que ce relâchement consistoit à manger du fenouil avec son pain, comme il est d'usage en Italie.

Ayant su que Pierre Damien avoit écrit de lui qu'il avoit récité un jour neuf psautiers avec la discipline, il en fut lui-même étonné, et voulut encore en faire l'expérience. Il se dépouilla donc un mercredi, et, ayant pris des verges à ses deux mains, il ne cessa toute la nuit de réciter en se frappant : en sorte que le lendemain il avoit dit douze psautiers, et le treizième jusqu'à *Beati quorum*. A son exemple, l'usage de la discipline s'établit tellement dans le pays, que non-seulement les hommes, mais les femmes nobles, s'empressoient à se la donner. Dominique trouva un jour un écrit, portant, que si on disoit quatre-vingts fois douze psaumes qui y étoient marqués, en tenant les bras élevés en croix, on rachèteroit un an de pénitence. Aussitôt il le mit en pratique, et récitoit tous les jours ces douze psaumes les bras en croix quatre-vingts fois de suite sans intervalle. En disant le psautier, il ne se contentoit pas des cent cinquante psaumes, il y ajoutoit les cantiques, les hymnes, le symbole de saint Athanase et les litanies, que l'on trouve encore à la fin des anciens psautiers.

Quelques années avant sa mort, ayant trouvé que les lanières de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoutuma à s'en servir, et quand il sortoit il portoit ce fouet sur lui pour se donner la discipline partout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût se dépouiller entièrement, il se frappoit au moins sur les jambes, les cuisses, la tête et le cou ; car, quoiqu'il allât nu-pieds, son habit ne lui venoit qu'à mi-jambe, au lieu que ceux des autres ermites alloient jusqu'à terre, pour les garantir du froid. Le jeûne et le poids de sa cotte de maille lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un nègre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuisses et deux aux jambes ; et ensuite il y en ajouta quatre autres. Cette affreuse pénitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillesse ; et à sa mort on trouva qu'outre la chemise de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étendue sous lui, comme pour lui servir de drap. Il mourut en mil soixante-deux, le quatorzième d'octobre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On l'enterra d'abord dans sa cellule, de peur que les moines du voisinage ne l'enlevassent ; mais Pierre Damien le fit ensuite transférer honorablement dans le chapitre, et le corps se trouva tout entier, quoique ce fût le neuvième jour après sa mort (1).

LII. Compensations de pénitences.

Ce n'étoit pas seulement pour lui-même que Dominique se mortifioit ainsi, c'étoit encore pour acquitter les pénitences des autres. Car on étoit alors persuadé que pour chaque péché on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par les canons ; en sorte que, s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt devoit deux cents ans de pénitence. Et, comme il étoit impossible de l'acquitter, on avoit trouvé des moyens pour la racheter. Or, Pierre Damien dit avoir appris de Dominique que l'on accomplissoit cent ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline (1). Car trois mille coups de discipline valoient un an de pénitence, et mille coups se donnoient pendant dix psaumes ; par conséquent les cent cinquante psaumes valoient cinq ans de pénitence, et les vingt psautiers en valoient cent. Dominique accomplissoit facilement en six jours cette pénitence de cent ans, et en acquittoit ainsi les pécheurs. Une fois même, au commencement d'un carême, il pria Pierre Damien de lui imposer mille ans de pénitence, et peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du carême (2).

Dans un autre ouvrage, intitulé la Perfection des moines, Pierre Damien soutient que les moines, qui ont commis de grands péchés lorsqu'ils vivoient dans le monde, n'en sont pas quittes par la commune observance de la règle, et qu'ils doivent y ajouter des pénitences proportionnées à leurs péchés (3). Un moine, dit-il, me vint trouver, et me confessa les péchés qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en souvient bien, soixante-dix ans de pénitence, selon les canons ; et il y avoit environ sept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déjà fait de pénitence pour ses péchés, il répondit qu'il les avoit tous confessés à l'abbé ; mais qu'il ne lui avoit imposé aucune pénitence contre l'observance commune du monastère ; assurant que la seule conversion, c'est-à-dire la pratique de la règle, suffisoit pour la rémission de tous ses péchés. J'en eus horreur, et je m'écriai que ce pauvre homme avoit été trompé, puisqu'il n'avoit pas commencé sa pénitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverses austérités. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve solide de cette opinion, qui n'étoit fondée que sur ces supputations de tant d'années de pénitences inconnues à l'antiquité.

Il dit ailleurs, parlant à un évêque : Vous n'ignorez pas que quand nous recevons des pénitents quelque fond de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur pénitence à proportion de leur présent (4). Ce qui venoit encore du même principe d'estimer et commuer les pénitences ; et c'étoit un moyen facile d'enrichir les églises.

Quelques-uns, toutefois, blâmoient les flagellations, et en général les compensations de pé-

(1) Martyr. Rom. 14 octob.

(1) Opusc. LI, c. 8.
(2) C. 9.
(3) P. 22. Opusc. XIII, c. 6.
(4) Lib IV, Ep. 21.

sitence, comme il paroît par les écrits même de Pierre Damien (1). Car, dans une lettre au clergé de Florence, il se plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit sur le sujet des disciplines, quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques ni pour les clercs, mais seulement pour les moines; et qu'il n'ait représenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis, faisant parler ceux qui blâmoient cet usage, il ajoute: Voilà, disent-ils, une pénitence nouvelle et inouïe jusqu'à présent pendant tant de siècles; si on l'admet une fois, on détruit tous les canons, et on anéantit la tradition. Ils vouloient dire que par ces compensations on aboliroit les pénitences canoniques, en quoi ils ne se trompoient pas, comme l'événement a fait voir.

LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, notre sauveur n'a-t-il pas été flagellé? Saint Paul n'a-t-il pas reçu cinq fois les trente-neuf coups de fouet (2)? Tous les apôtres n'ont-ils pas été fouettés? Combien de martyrs ont souffert le même supplice! On rapporte que saint Jérôme et d'autres ont été fouettés par ordre de Dieu. On dira que tous ces saints ont été fouettés par d'autres et non par eux-mêmes. Je réponds qu'il ne faut donc plus aussi porter notre croix, puisqu'il n'y a plus de persécuteurs pour nous crucifier, et que comme on n'accuse point de témérité celui qui jeûne volontairement sans qu'un prêtre le lui ait ordonné, on ne doit pas non plus condamner celui qui se donne la discipline de ses propres mains. C'est une très-bonne pénitence de châtier la chair pour réparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaisirs de la chair.

Que si cette discipline à coups de verges paroît nouvelle, et par conséquent répréhensible à ceux qui ne la pratiquent pas, faut-il aussi reprendre le vénérable Bède, qui ordonne, après les anciens canons, de mettre aux fers certains pénitents? L'auteur ajoute quelques exemples d'austérités singulières, tirés de la vie des pères; mais il n'en rapporte aucun de flagellations; ainsi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'est qu'il est permis de pratiquer des pénitences qui ne sont pas spécifiées dans les canons. Aussi ne trouvai-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onzième siècle, et les premiers que l'on rapporte sont de saint Guy, abbé de Pomposie, mort en mil quarante-six, et de saint Poppon, abbé de Stavels, mort en mil quarante-huit (3).

Pierre Damien continue: Quand les évêques prescrivent à quelques pécheurs une pénitence de plusieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une somme d'argent pour en racheter le temps et pour les dispenser des jeûnes qui leur font trop de peine? Condamnera-t-on ce rachat de pénitence à prix d'argent, parce qu'il ne se trouve point dans les anciens canons? Que si on permet aux laïques de racheter leurs péchés par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine, à qui il reste une longue pénitence à acquitter, et qui a autrefois abandonné tout son bien? Ne pourra-t-il pas racheter ses péchés en mortifiant sa chair?

Il traite encore cette matière dans une lettre à un moine, nommé Pierre Testu, qui avoit écrit aigrement contre ces disciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excès et la longueur (1). Mais, dit Pierre Damien, s'il est permis de donner cinquante coups de discipline, pourquoi n'en donnera-t-on pas soixante, ou même cent? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cents ou mille? Ce qui est bon ne peut être poussé trop loin. Si le jeûne d'un jour est bon, celui de deux ou de trois jours est le meilleur. Suivant ce principe, la perfection seroit de se laisser mourir de faim, ou d'expirer sous les coups de discipline. Mais ce n'est pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la justesse du raisonnement.

Les moines du mont Cassin avoient embrassé cette pratique de la discipline avec le jeûne du vendredi, à la persuasion de Pierre Damien; et, à leur exemple, cette dévotion s'étoit étendue, non-seulement aux monastères de leur observance, mais encore aux villes et aux villages (2). Toutefois, quelques-uns au mont Cassin s'élevèrent contre la pratique des flagellations, disant qu'il étoit malhonnête de paroître nu en présence d'une grande communauté, car la discipline se donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y opposa le plus fut le cardinal Etienne, qui avoit été moine du mont Cassin; et il défendit d'y pratiquer davantage cette pénitence. Pierre Damien écrivit sur ce sujet à la communauté (3), soutenant qu'il est honnête et salutaire de souffrir par pénitence la confusion de la nudité. Et comme le cardinal Etienne étoit mort assez subitement peu de temps après qu'il eut blâmé cette pratique, il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avoue que ce cardinal avoit de la vertu.

LIV. Dévotions à la Sainte-Vierge.

Pierre Damien parle encore de quelques autres dévotions nouvelles, mais déjà établies de son temps, savoir, le petit office de la vierge; le samedi consacré en son honneur, le vendredi à la croix, et le lundi aux anges. Voici ce qu'il en dit en écrivant au cardinal Didier,

(1) Lib. v, Ep. 8.
(2) 2 Cor. xi, 24. Act. v, 40. Hier. Epist. 22.
(3) Mabill. Præf. Sæc. 6, n. 33. Sup. lib. LIX, n. 33, 46.

(1) Lib. vi, Ep. 27.
(2) Chr. Cass. lib. III, Chron.
(3) Opusc. XLIII.

abbé du mont Cassin (1): Il s'est établi en quelques églises une belle coutume, que l'on célèbre tous les samedis une messe particulière de la Sainte-Vierge, s'il ne se rencontre une fête ou une férie de carême. Nous avons aussi dans nos ermitages et nos monastères trois jours de la semaine assignés à des saints, en l'honneur desquels nous célébrons des messes. Or, selon la pieuse opinion des hommes illustres, les âmes des défunts ne souffrent point le dimanche, et retournent le lundi au lieu de leurs supplices. C'est pourquoi on dit la messe ce jour-là en l'honneur des anges, pour attirer leur protection aux morts, et à ceux qui doivent mourir. On attribue aussi avec raison le vendredi à la croix, et ce jour nos frères se donnent l'un à l'autre la discipline en chapitre avec les verges, et jeûnent au pain et à l'eau. Et ensuite : Ce même jour ils célèbrent la messe de la croix pour obtenir sa protection. Quant au samedi, qui est le jour où il est écrit que Dieu se reposa, il est très-convenable de le dédier à la Sainte-Vierge, où la sagesse s'est reposée par le mystère de l'incarnation. Et il ne faut point douter que ceux qui lui rendent ces honneurs ne s'attirent son secours.

Le petit office de la vierge étoit en usage dès le siècle précédent, puisqu'il est marqué que saint Udalric d'Augsbourg le disoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine, nommé Etienne, à ne pas manquer à cette pratique, et rapporte sur ce sujet l'exemple d'un clerc de Nevers, qui, étant malade à l'extrémité, fut visité par la Sainte-Vierge, et elle lui fit couler de son lait dans la bouche, et le guérit à l'instant, parce qu'il avoit été fidèle à dire son office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc, qui, bien que chargé de grands péchés et même d'impureté, se trouvant à l'article de la mort, fut assuré par la Sainte-Vierge, que ses péchés lui étoient remis, par la même raison d'avoir récité son office à toutes les heures (2). Les écrits de Pierre Damien sont remplis de semblables histoires, et ce sont ses preuves les plus ordinaires. Au reste, on ne peut nier que ces dévotions ne fussent bonnes en elles-mêmes; mais la suite des temps a fait voir qu'il eût mieux valu s'en tenir aux sages institutions des anciens. Car, en accablant les clercs et les moines de tant d'offices, on a diminué le temps de l'étude et du travail; et les offices mêmes étant si longs, ont été acquittés plus négligemment.

LV. Saint Vulfan, évêque de Worchester.

Le pape Nicolas avoit envoyé deux légats en Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroy, évêque de Sion (3). Aldred, archevêque d'York, qui les avoit amenés, les présenta au roi Edouard; et ce prince les ayant reçus avec un très-grand honneur, suivant sa piété ordinaire, les renvoya chez l'archevêque, avec lequel ils avoient fait connoissance pendant le voyage, en attendant le parlement de Pâques, où ils reviendroient à sa cour et auroient audience. L'archevêque Aldred, ayant suivi l'ordre du pape et parcouru avec les légats presque toute l'Angleterre, vint à Worchester, aux approches du carême de l'année mil soixante-deux, et delà, étant allé dans ses terres, il laissa les légats dans le monastère de la cathédrale, dont Vulstan étoit prévôt.

Il les traita avec toute l'humanité et la libéralité possible, sans toutefois rien relâcher de sa régularité et de son austérité. Il passoit les nuits à chanter des psaumes avec de fréquentes génuflexions : trois jours de la semaine il ne prenoit aucune nourriture, et gardoit le silence ; les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poireaux avec son pain, le dimanche du poisson, et buvoit du vin. Tous les jours, il nourrissoit trois pauvres, et leur lavoit les pieds. Les légats admirèrent cette manière de vie, et les instructions que Vulstan soutenoit d'un tel exemple. Etant donc retournés à la cour, comme il fut question de choisir un évêque de Worchester, ils proposèrent Vulstan, et, faisant connoître son mérite, ils obtinrent aisément l'agrément du bon roi Edouard. Les deux archevêques Stigand de Cantorbéry et Aldred d'York, y consentirent, et ce qui détermina ce dernier, c'est qu'il regardoit Vulstan comme un homme simple, qui souffriroit les usurpations sur l'église de Worchester, dont il prétendoit retenir les revenus.

On manda Vulstan en diligence; mais, quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les légats y employassent toute l'autorité du pape. Un reclus, nommé Vulfin, qui vivoit en solitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement son obstination et sa désobéissance (1). Le roi lui donna donc l'investiture de l'évêché de Worchester; et il fut sacré à York par l'archevêque Aldred, le dimanche huitième de septembre mil soixante-deux. Il auroit dû être sacré par l'archevêque de Cantorbéry, dont il étoit suffragant; mais Stigand, qui remplissoit alors ce siége, avoit été interdit par le pape, pour l'avoir usurpé du vivant de Robert, son prédécesseur. Toutefois, ce fut à lui que Vulstan promit obéissance; et Aldred déclara qu'il ne prétendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit sur le nouvel évêque.

Vulstan étoit alors âgé d'environ cinquante ans, né dans le comté de Warvick, de parents très-pieux, qui sur la fin de leurs jours embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique.

(1) Opusc. XXXIII, n. 3. (2) Vita n. 44. Sup. lib. LV, n. 46; lib. VI, Epist. 29. Opusc. X, c. 17.

(3) Sup. n. 45. Vita Vulf. c. 10, Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 848.

(1) Vita ap. Bol. 19 jan. to. 2, p. 229.

Après leur mort, il s'attacha à Brithège, évêque de Worchester, qui, touché de son mérite, l'ordonna prêtre encore jeune, et lui offrit une cure d'un bon revenu, près de la ville ; mais Vulstan la refusa, et peu de temps après il embrassa la vie monastique dans la cathédrale de la même ville. Il passa par les charges du monastère, fut maître des enfants, chantre et sacristain. Tous les jours, il disoit les sept psaumes, avec une génuflexion à chaque verset, et toutes les nuits il disoit de même le grand psaume cent dix-huitième, et se prosternoit sept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'église.

On le fit enfin prévôt du monastère vers l'an mil quarante-six, et en cette place il prenoit soin non-seulement des moines, mais du peuple. Dès le matin, il se présentoit à la porte de l'église pour secourir les opprimés, ou baptiser les enfants des pauvres, car les prêtres avoient déjà introduit la mauvaise coutume de ne point baptiser gratis. Cette charité de Vulstan attira un grand concours de peuple des villes et de la campagne, des riches comme des pauvres; et il sembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptisé s'il ne l'étoit de sa main, tant étoit grande l'opinion de sa sainteté. Voyant aussi la corruption des mœurs que causoit le défaut d'instruction, il se mit à prêcher dans l'église tous les dimanches et les jours solennels. Un moine savant et éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entreprise sur les fonctions épiscopales, mais il fut réduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulstan quand il fut ordonné évêque de Worchester, dont il remplit le siége trente-quatre ans.

LVI. Saint Edouard, roi d'Angleterre.

Saint Edouard, qui régnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du roi Ethelred et d'Emme, sœur de Richard duc de Normandie(1). L'an mil treize, peu de temps après sa naissance, le roi, son père, l'envoya avec sa mère en Normandie, pour éviter la violence des Danois ; et il y demeura pendant le règne de Canut le grand, et de ses deux fils, Harold et Canut II. Après leur mort, il fut rappelé en mil quarante-deux, par Godouin comte de Kent, qui avoit épousé la fille de Canut Ier, et qui donna sa sœur à Edouard; mais il garda toute l'autorité. Car Edouard étoit un homme très-simple, et qui avoit plus de piété que de capacité pour le gouvernement ; mais on vit une protection particulière de Dieu sur lui, en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il régna, tant il étoit respecté des siens et craint des étrangers.

Dès la première année de son règne, il se laissa tellement prévenir par Godouin contre la reine, sa mère, qu'il lui ôta tous ses biens, l'enferma dans un monastère, et l'obligea de se purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accusoit avec l'évêque de Winchester. La reine Emme soutint l'épreuve, et marcha nu-pieds sur neuf coutres de charrue ardents, sans se brûler. Le roi lui demanda pardon, reçut la discipline de la main des deux accusés, c'est-à-dire de l'évêque et de sa mère, et leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les lois qu'avoit publiées le roi Edgar, son aïeul, et que la domination des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en substance ce que les rois plus anciens avoient ordonné, et contenoient plusieurs règlements sur les matières ecclésiastiques (1). Ces lois du roi Edouard furent fameuses et respectées dans toute la suite des temps.

Ce saint roi, voulant reconnoître la grâce que Dieu leur avoit faite de l'avoir rétabli sur le trône de ses pères, fit vœu d'aller à Rome en pèlerinage, et prépara les frais du voyage et les offrandes qu'il devoit faire aux saints apôtres (2). Mais les seigneurs anglois, se souvenant des troubles passés, et craignant que son absence n'en causât de nouveaux, vu principalement qu'il n'avoit point d'enfants, le prièrent instamment d'abandonner ce dessein, offrant de satisfaire à Dieu pour son vœu, par des messes, des prières et des aumônes. Comme le roi ne se rendoit point, on convint enfin d'envoyer de part et d'autre deux députés à Rome, savoir: Elred, évêque de Worchester, et depuis archevêque de Cantorbéry, et Herman, évêque de Shireburne, avec deux abbés. Ces quatre députés devoient exposer au pape le vœu du roi et l'opposition des seigneurs ; et le roi promit de s'en tenir à la décision du pape.

C'étoit Léon IX, et quand les députés arrivèrent à Rome, ils trouvèrent qu'il tenoit un concile avec deux cent cinquante évêques, devant lesquels ils exposèrent le sujet de leur voyage ; et le pape, de l'avis du concile, écrivit au roi Édouard une lettre portant en substance : Puisqu'il est certain que Dieu est proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement en quelque lieu que ce soit, et que l'Angleterre seroit en péril par votre absence, nous vous absolvons, par l'autorité de Dieu et du concile, du péché que vous craignez d'encourir à cause de votre vœu ; et nous vous ordonnons pour pénitence de donner aux pauvres ce que vous aviez préparé pour la dépense de ce voyage, et de fonder un monastère en l'honneur de saint Pierre, soit que vous en bâtissiez un nouveau, soit que vous en répariez un ancien. Nous confirmons dès à présent toutes les donations et les privilèges que vous lui accorderez; et nous voulons

(1) Vita ap. Boll. 5 jan. t. 1, p. 230. Sup. liv. LIX, n. 14.

(1) To. 9, Conc. p. 1010. (2) Chartal. Eduardi, to. 9, Conc. p. 1189.

qu'il ne soit soumis à aucune puissance laïque que la royale.

En exécution de cette bulle et de l'ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçu de saint Pierre par révélation, le roi Edouard résolut de rétablir l'ancien monastère de Saint-Pierre, près de Londres, fondé dès le commencement de la conversion des Anglois, mais alors presque détruit. On le nommoit Westminster, à cause de sa situation, c'est-à-dire monastère d'Occident. Pour cette œuvre, le roi mit à part la dîme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en bétail, et de tous ses autres biens; et, ayant fait abattre l'ancienne église, il en fit bâtir une nouvelle.

Cependant le pape Léon IX étant mort, le roi Edouard envoya au pape Nicolas II Aldred, archevêque d'York, et deux évêques élus pour être ordonnés par le pape. Ils étoient chargés d'une lettre, par laquelle le roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monastère, et confirmoit de son côté les revenus que le saint-siége avoit en Angleterre, et en envoyoit ce qui étoit échu avec des présents de sa part. Le pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députés du roi furent ouïs, confirma l'absolution qu'il avoit obtenue et la fondation du monastère, le déclarant exempt de toute juridiction épiscopale, et en donnant au roi la protection, comme de toutes les églises d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voyage que l'archevêque Aldred amena les légats du pape.

LVII. Eglises du Nord.

Cependant Harold, roi de Norwége, y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abattit plusieurs églises, et fit mourir plusieurs chrétiens par les supplices (1). Il étoit même adonné aux maléfices, que le saint roi Olaf, son frère, avoit travaillé à exterminer du pays avec tant de zèle, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui se faisoient à son tombeau, en enlevoit les offrandes et les distribuoit à ses soldats. Adalbert, archevêque de Brême, affligé de ces désordres, envoya des députés à Harold avec des lettres, où il lui en faisoit des reproches, l'avertissant particulièrement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des évêques d'Angleterre et de France au mépris de sa juridiction, puisque c'étoit à lui de les ordonner comme légat du saint-siége.

Harold, irrité de ces remontrances, renvoya avec mépris les députés d'Adalbert, disant qu'il ne reconnoissoit en Norwége ni archevêque, ni autre personne puissante que lui-même. L'archevêque Adalbert s'en plaignit au pape Alexandre II, qui écrivit au roi Harold, en ces termes (2) : Comme vous êtes encore peu instruit dans la foi et la discipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'Eglise, vous donner de fréquents avertissements; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-même, sachez que nous en avons donné la commission à Adalbert, archevêque de Brême, notre légat. Or, il s'est plaint à nous, par ses lettres, que les évêques de votre province ne sont point sacrés, ou se font sacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'est pourquoi nous vous admonestons, vous et vos évêques, de lui rendre la même obéissance que vous devez au saint-siége (1). L'archevêque Adalbert avoit aussi irrité Suin ou Suénon, roi de Danemarck, en lui faisant de terribles reproches de ce qu'il avoit épousé sa parente; il l'avoit même menacé d'excommunication; et enfin le roi, touché des lettres du pape, répudia sa parente, mais il prit plusieurs autres femmes et plusieurs concubines. L'archevêque songea depuis à rentrer dans les bonnes grâces de ce prince, espérant qu'il lui faciliteroit l'exécution de ses desseins. Il vint donc à Slesvic, où, s'étant fait aimer par ses libéralités, il gagna le roi même par des présents et par des festins, disputant de magnificence avec eux. Ils se donnèrent, suivant la coutume des barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita plusieurs affaires ecclésiastiques, et on prit des mesures pour la paix des chrétiens et la conversion des païens. L'archevêque revint chez lui plein de joie, et persuada à l'empereur de faire venir en Saxe le roi de Danemarck, et traiter avec lui une alliance perpétuelle, à la faveur de laquelle l'église de Brême reçut de grands avantages, et la mission chez les peuples du Nord prit de grands accroissements. Cette réconciliation arriva du vivant de l'empereur Henri III, et on voit, par une lettre du pape Alexandre II à ce roi Suénon, que les rois de Suède payoient un cens annuel au saint-siége (2).

LVIII. Saint Gothescalc, prince des Sclaves.

La religion chrétienne prospéroit aussi chez les Sclaves au delà de l'Elbe. Gothescalc, gendre du roi de Danemarck, s'étoit rendu puissant comme un roi, et c'étoit un prince très-religieux et grand ami de l'archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton, un des princes des Sclaves, dont les frères étoient païens et lui mauvais chrétien; aussi fut-il tué pour sa cruauté par un Saxon transfuge (3). Son fils Gothescalc étoit dans le monastère de Lumbourg, où il faisoit ses études; mais, ayant appris la mort de son père, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études et à la religion chrétienne, passa l'Elbe, et se jeta chez les Vinules païens, avec le secours desquels il fit la guerre aux chrétiens, et tua plusieurs milliers de Saxons pour

(1) Adam, lib. III, c. 16, p. 43. Sup. l. LIX, n. 18.
(2) Alex. Epist. 8, to. 9, Conc. p. 116.

(1) Adam, c. 13, 20.
(2) Epist. 4.
(3) C. 21. Boll. 7 jun. to. 20, p. 40. Adam. lib. II, c. 48.

venger son père. Bernard, duc de Saxe, le prit comme un chef de voleurs, et le mit en prison; mais, voyant que c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui et le renvoya. Gothescalc alla trouver le roi Canut, passa avec lui en Angleterre, et y demeura long-temps. Il étoit rentré dans le sein de l'Eglise, et le roi Canut lui donna sa fille en mariage.

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépouillé des biens de son père, et obligé à se retirer en pays étranger; ainsi il leur faisoit la guerre et étoit la terreur des païens (1). Mais après qu'il fut rentré dans ses biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, et ramener sa nation au christianisme, qu'elle avoit autrefois reçu et oublié depuis. Il venoit souvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zèle étoit grand pour la propagation de la foi; il avoit résolu de contraindre tous les païens à l'embrasser, et il avoit déjà converti le tiers de ceux qui, sous son aïeul Mistivoï, étoient retombés dans le paganisme. Sous son règne tous les peuples des Sclaves, appartenant à la province de Hambourg, étoient chrétiens, et on en comptoit jusqu'à sept, entre lesquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d'églises, et les églises de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gothescalc, oubliant sa dignité, parloit souvent lui-même dans l'église pour expliquer au peuple plus clairement en sclavon ce que disoient les évêques et les prêtres.

Le nombre étoit infini de ceux qui se convertissoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des couvents de chanoines, de moines et de religieuses; et il y en avoit trois à Meckemlbourg, capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroissement de l'Eglise, envoya au prince des évêques et des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux chrétiens. Il ordonna évêque à Aldinbourg le moine Eizon, à Mecklembourg Jean, Ecossois, à Ratzebourg Ariston, venu de Jérusalem, et d'autres ailleurs. De plus, il invita Gothescalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire jusqu'à la fin ses travaux pour Jésus-Christ, lui promettant que la victoire l'accompagneroit partout; et que quand même il souffriroit quelque adversité pour une si bonne cause, il n'en seroit pas moins heureux. L'archevêque exhortoit de même le roi de Danemarck, qui venoit souvent le trouver sur la rivière d'Eider. Ce prince l'écoutoit avec attention et avec profit, excepté sur l'article des excès de bouche et des femmes, dont il ne se corrigea point. Enfin, on auroit pu dès lors convertir tous les Sclaves, sans l'avarice des seigneurs saxons, gouverneurs de la frontière, qui ne songeoient qu'à en tirer des tributs (1).

L'archevêque Adalbert eut toujours grand soin de ses missions du Nord, même depuis qu'il se relâcha de l'application à ses autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles auxquelles il se livra jusqu'à l'excès (2). Il étoit si affable et si libéral envers les étrangers, qu'ils accouroient à Brême de toutes parts; et cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Il y venoit des députés d'Islande, de Grounlandes, des Orcades, demander à l'archevêque des missionnaires, et il leur en envoyoit. L'évêque des Danois étant mort, le roi Suein divisa son diocèse en quatre, et l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoya aussi des ouvriers en Suède, en Norwége et aux îles.

(1) Helm. l. 1, c. 20.

(1) C. 25. (2) C. 26.

LIVRE SOIXANTE-UNIÈME.

I. Schisme à Florence.

En Italie il y avoit une grande division entre l'évêque de Florence et les moines (1). L'évêque, nommé Pierre, étoit de Pavie, fils de Theuzon Mézabarba, homme noble, mais fort simple. Comme il vint voir l'évêque, son fils, les Florentins lui demandèrent artificieusement : Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au roi pour acquérir à votre fils cette dignité? Par le corps de saint Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le roi sans qu'il en coûte cher. Par saint Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un sou. Saint Syr est compté pour le premier évêque de Pavie, et l'Eglise l'honore le neuvième de décembre. Les moines opposés à l'évêque Pierre avoient à leur tête saint Jean Gualbert, fondateur de la nouvelle congrégation de Vallombreuse, et son autorité entraînoit une grande partie du peuple et du clergé. Il soutenoit que l'évêque étant simoniaque, et par conséquent hérétique, il n'étoit pas permis de recevoir les sacrements de sa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnés. Pierre Damien étant à Florence, tenta inutilement d'apaiser ce différent. Il n'approuvoit pas le sentiment des moines, et soutenoit qu'on ne devoit pas se séparer de l'évêque tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interprétoient mal ses sentiments, et l'accusoient de favoriser la simonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en justifier (2). D'abord il proteste qu'il anathématise la simonie comme la première de toutes les hérésies; mais, ajoute-t-il, nous croyons fermement que toute la plénitude de la grâce appartient à l'Eglise, en sorte que les méchants qui sont dans son sein peuvent conférer les sacrements. Il renvoie à ce qu'il en a écrit dans le livre à Gratissimus; puis il continue (3) : Quant à votre évêque, quelques-uns croient qu'il a acheté sa dignité, d'autres assurent qu'il y est entré gratuitement. Et qui suis-je pour me jeter au milieu des deux partis si échauffés l'un contre l'autre, et pour charger un homme d'un tel crime avant qu'il en soit convaincu? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome est proche, c'est là que doit s'adresser quiconque croit avoir un juste sujet de plainte contre son évêque.

Je m'adresse maintenant à mes frères les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils disent que de tels évêques ne peuvent ni consacrer le saint-chrême, ni dédier des églises, ni ordonner des clercs, ni célébrer la messe; et ils le soutiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroisses ils ont obligé à baptiser les catéchumènes sans onction du saint-chrême. Cependant aucune hérésie, que je sache, n'a jamais eu la hardiesse de séparer le chrême du baptême. Que si on emprunte le chrême d'une autre église, comme fait un prêtre de leur parti, c'est un sacrilége et un adultère spirituel. Et ensuite, parlant toujours des mêmes moines (1) : On dit que plus de mille personnes, trompées par leurs vains discours, sont mortes sans recevoir le corps et le sang de Notre Seigneur. Il y a plusieurs églises dans lesquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les saluer, les croyant consacrées par des évêques indignes.

Celui qui avoit le plus d'autorité sur ces moines et sur Jean Gualbert lui-même, étoit un reclus, nommé Theuzon, qui passa cinquante ans enfermé près le monastère de Sainte-Marie à Florence, d'où il donnoit des conseils salutaires à ceux qui le venoient trouver (2). Il avoit un grand zèle contre la simonie, et ce fut par son conseil que Jean Gualbert alla crier, en place publique, que l'évêque étoit manifestement simoniaque, ne craignant point d'exposer sa vie pour l'utilité de l'Eglise. L'évêque Pierre, voyant une grande partie de son clergé et de son peuple animée contre lui, crut les intimider en faisant tuer les moines qui étoient les auteurs de la sédition. Pour cet effet il envoya de nuit une multitude de gens à pied et à cheval, avec ordre de brûler le monastère de Saint-Salvi, et faire main basse sur les moines. Ce monastère, situé près de Florence, étoit sous la conduite de Jean Gualbert, et l'évêque croyoit qu'on l'y trouveroit, mais il en étoit sorti la veille.

(1) And. Jan. t. 3. Ital. Sacr. p. 94.
(2) Opusc. XXX.
(3) Opusc. VI. Sup. l. LIX, c. 77.

(1) C. 9
(2) Vita Jo. Gualb. c. 9

Les gens de l'évêque étant entrés dans l'église où les moines célébroient les nocturnes, se jetèrent sur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entroit jusqu'au cerveau; un autre eut le nez abattu avec la mâchoire supérieure qui lui tomba sur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renversèrent les autels, pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent, et mirent le feu aux logements. Enfin, trouvant le reste des moines qui étoient encore dans l'église sans se défendre, ni rompre autrement le silence qu'en chantant les sept psaumes avec les litanies, ils se contentèrent de les dépouiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'évêque plus odieux, et grossir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain, quantité de Florentins de l'un et de l'autre sexe vinrent à Saint-Salvi apporter chacun selon son pouvoir ce qui étoit nécessaire aux moines. Ils s'estimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur sang et le garder pour relique. Jean Gualbert, qui étoit alors à Vallombreuse, ayant appris cette nouvelle, revint promptement à Saint-Salvi, par le désir du martyre. Il félicita l'abbé et les moines de ce qu'ils avoient souffert, et ils allèrent hardiment à Rome accuser l'évêque dans le concile qui s'y tint en mil soixante-trois.

II. Saint Rodolphe d'Eugubio.

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolphe, évêque d'Eugubio, dont il fut sensiblement affligé; et, comme le pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes et dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce saint prélat, qui avoit été son disciple (1). Il y a environ sept ans, dit-il, qu'ayant mis ses serfs en liberté, il me donna, du consentement de sa mère et de ses frères, son château, qui étoit imprenable, avec toutes ses terres, et vint à notre désert, c'est-à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monastique. Pierre, son frère aîné, embrassa aussi la vie érémitique, et ils la pratiquèrent avec tant de régularité et d'austérité, qu'ils étoient admirés de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler.

Un jour, comme nous étions en chapitre, faisant une conférence, il échappa une parole inconsidérée à Pierre, qui étoit encore novice. Je lui en fis une sévère réprimande, et lui ordonnai de s'abstenir de vin pendant quarante jours, bien résolu de modérer cette pénitence que je ne lui avois imposée que pour le détourner de tels discours. Mais, l'ayant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit usé, et j'appris de nos frères qu'il avoit accompli sa pénitence. J'en eus regret, mais j'admirai sa soumission.

(1) Vita S. Rod. Sæc. 6, Ben. part. 2, p. 152, et ap. Petr. Dam. p. 209.

Rodolphe, étant devenu évêque, continua de mener la vie monastique, sans rien relâcher de ses austérités. Il portoit les mêmes cilices et les mêmes habits très-pauvres, dans le plus grand froid il couchoit nu en chemise sur une planche; il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge et en petite quantité. Il disoit tous les jours au moins un psautier, en se donnant la discipline à deux mains, et se chargeoit souvent de cent années de pénitence, qu'il accomplissoit en vingt jours. Il regardoit son évêché d'Eugubio comme un hospice, où il logeoit en passant, et sa cellule du désert comme son habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile et intéressé, qui n'attendoit de lui que des grâces temporelles. Aussi ne désiroit-il que de quitter son siége; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit assidûment, et donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un synode; mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoutumé d'y donner, ni que l'on prît rien des pénitents. Il n'avoit guère que trente ans quand il mourut, le vingt-sixième de juin, et, comme l'on croit, l'an mil soixante-trois; et il est compté entre les saints.

Pierre Damien, ayant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occasion pour l'envoyer au pape, quand il s'avisa d'y joindre celle de Dominique le cuirassé, mort un an auparavant. Je crains, ajoute-t-il, que sa vie ne paroisse incroyable à quelques-uns de nos frères, mais Dieu me garde d'écrire un mensonge. Je n'ignore pas ce que dit l'apôtre (1) : Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, nous portons faux témoignage contre Dieu. Par où il nous apprend, que quiconque attribue un faux miracle à Dieu ou à ses serviteurs est coupable de faux témoignage contre celui qu'il a voulu louer. On voit par-là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi, quoiqu'il soit difficile de le justifier de crédulité excessive à l'égard de plusieurs histoires peu vraisemblables, qu'il écrit sur le rapport d'autrui.

Il raconte ensuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, et ajoute (2): Quelqu'un peut-être seroit plus curieux de savoir quels miracles ce saint homme a faits, que sa manière de vivre. Je lui réponds qu'on ne lit point que la Sainte-Vierge ni saint Jean-Baptiste aient fait des miracles. J'ajoute que la vie des saints, étant imitable, est plus utile que les miracles, qui ne sont qu'un sujet d'admiration. Enfin, la vie si extraordinaire de ce saint homme n'a-t-elle pas été un miracle continuel?

III. Commencements de saint Jean Gualbert.

L'abbé Jean, fondateur de Vallombreuse, étoit Florentin. Son père, Gualbert, dont le

(1) 1 Cor. xv, 15.

(2) Sup. lib. LX, n. 50. Vita n. 14.

nom lui demeura, étoit noble et homme de guerre : il eut deux fils, Hugues et Jean, dont nous parlons (1). Un de leurs proches ayant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui, suivant les lois babares, avoit droit de venger cette mort. Jean, allant un jour à Florence avec ses écuyers, rencontra ce meurtrier dans un chemin si étroit, qu'il étoit impossible de se détourner l'un de l'autre. Le coupable, le voyant venir de loin, désespéra de sa vie; et, descendant aussitôt de cheval, il se jeta par terre sur le visage, les mains étendues en croix, et attendoit ainsi la mort. Jean en fut touché, et, par respect pour la croix qu'il représentoit par sa posture, il résolut de lui pardonner. Il lui dit donc de se lever sans rien craindre, et l'assura que désormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint ensuite à l'église de Saint-Miniat, et, y étant entré pour prier, il vit le haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à sa considération il avoit pardonné à son ennemi. On garda cette croix dans le monastère de Saint-Miniat, et on la montre encore à Florence.

Jean, touché de ce miracle, commença à penser sérieusement à quitter le monde, et se donner tout à Dieu; et, quand il fut arrivé près de Florence, il y envoya ses gens préparer le logis, et retourna sur ses pas à Saint-Miniat, où, étant descendu de cheval, il demanda l'abbé, et le pria de l'aider dans son dessein, lui déclarant le miracle de la croix. L'abbé lui conseilla de quitter le monde; mais, pour l'éprouver, il lui représenta les rigueurs de la vie monastique, et combien il étoit difficile d'en souffrir la pauvreté dans la fleur et la force de la jeunesse. Cependant, un de ses gens, voyant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maison, et dit au père ce qui s'étoit passé. Celui-ci, fort alarmé, vint à Florence, cherchant partout son fils; il alla aussi à Saint-Miniat, et, sachant qu'il y étoit et qu'il vouloit prendre l'habit monastique, il pria l'abbé de le lui amener. Jean ne vouloit point paroître devant son père, sachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monastère; et, tandis que Gualbert crioit et menaçoit si on ne lui rendoit son fils, le jeune homme dit en lui-même : De qui puis-je plus dignement recevoir le saint habit que de l'autel, où on offre le sang de Jésus-Christ? Alors, trouvant à l'écart la cuculle d'un des moines, il la porta promptement à l'église, la mit sur l'autel avec respect, et, après s'être coupé les cheveux, il s'en revêtit avec joie. Tous les moines admirèrent sa foi; et l'abbé étant entré, et le voyant assis avec les autres, fit aussi entrer son père. D'abord qu'il vit son fils en cet état, il cria, déchira ses habits, se frappa la poitrine, s'égratigna le visage, et paroissoit hors de son bon sens. Enfin, l'abbé, les moines et son fils même lui parlèrent si efficacement, qu'il revint à lui, donna sa bénédiction à son fils, et l'exhorta à s'avancer dans la vertu.

Il fit un tel progrès, que, quelque temps après l'abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui succéder, mais il le refusa; et ensuite, l'amour de la solitude et le désir d'une plus grande perfection, le fit sortir de Saint-Miniat avec un autre moine. Ayant passé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoli, et y demeurèrent assez long-temps. Le prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres et promettre la stabilité en ce lieu-là, mais il le refusa, parce que son attrait étoit pour la vie cénobitique, selon la règle de saint Benoît, et les Camaldules mènent la vie érémitique.

IV. Fondation de Vallombreuse.

De là il revint avec son compagnon à Vallombreuse, lieu ainsi nommé (1), parce que c'est une vallée ombragée par les forêts de sapins qui couvrent les montagnes voisines. Ce lieu, situé dans l'Apennin, à demi-journée de Florence, plut à Jean Gualbert; il s'y arrêta, et, sa réputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits plusieurs disciples, tant laïques que clercs, même plusieurs moines du monastère de Saint-Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faisoit observer exactement la règle de saint Benoît, particulièrement pour l'épreuve des novices; il avoit une grâce particulière pour connoître à la première vue ceux qui se présentoient avec un désir sincère de se convertir, et recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta, abbesse de Saint-Hilaire, à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis, leur envoya quelque secours de vivres et de livres; et enfin leur donna le lieu même, nommé Belle-Eau, et d'autres terres plus éloignées. Quelque temps après, l'empereur Conrad étant à Florence, et ayant ouï parler de ce monastère, envoya Rodolphe, évêque de Paderborn, pour en dédier l'église; car le siége de Fiésole, dans le diocèse duquel étoit Vallombreuse, se trouvoit vacant. C'est ce qui paroît par l'acte de la donation de l'abbesse, daté de l'an mil trente-neuf.

Le monastère de Vallombreuse étant ainsi formé, Jean en fut élu abbé, malgré sa résistance, qui fut extrême. Il s'appliqua à faire observer la règle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines, et les fit habiller d'une étoffe brune et grossière, faite de la laine blanche et noire de leurs brebis, mêlée ensemble. Outre les moines il reçut des laïques, ou frères convers, qui menoient la même vie, et ne différoient que par l'habit et le silence, qu'ils ne pouvoient garder si exacte-

(1) Vita Sæc. 6, Bened. part 2, p. 268.

(1) Mabill. Inter. Ital. 16, p. 183.

ment, étant occupés aux travaux du dehors. C'est le premier exemple que l'on trouve des frères lais ou convers, distingués par état des moines du chœur, qui dès lors étoient clercs pour la plupart, ou propres à le devenir (1). L'abbé Jean avoit un tel respect pour les saints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ses moines d'en faire les fonctions, si avant sa conversion il avoit été simoniaque, concubinaire, ou coupable de quelqu'autre crime. Pour lui, il n'osoit même ouvrir les portes de l'église si un clerc ne les ouvroit le premier.

Plusieurs personnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monastères; plusieurs le prioient d'en réformer d'anciens. Ainsi il fonda de nouveau Saint-Salvi, près de Florence, et réforma Passignan, près de Sienne, où il reçut en passant le pape Léon IX avec sa suite. Un jour, ses moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour leur distribuer avec trois pains qui restoient, mais ils ne voulurent point toucher à la viande, se contentant chacun d'un petit morceau de pain; et le lendemain on leur amena des ânes chargés de blé et de farine, suivant la prédiction de l'abbé. Une autre fois, il fit tuer un bœuf en pareille occasion, aimant mieux donner de la chair à ses moines que les laisser mourir de faim; mais ils n'y touchèrent point, et Dieu pourvut encore à leur besoin. L'exemple de Jean Gualbert et ses exhortations convertirent plusieurs clercs, qui, laissant leurs femmes et leurs concubines, commencèrent à s'assembler près des églises et à vivre en commun. Il fit aussi bâtir plusieurs hôpitaux et réparer plusieurs anciennes églises.

Etant un jour allé visiter Muscetan, un de ses monastères, il en trouva les bâtiments trop grands et, trop beaux; et ayant appelé Rodolphe qui en étoit abbé, il lui dit d'un visage très-serein: Vous avez ici bâti des palais à votre gré, et y avez employé des sommes qui auroient servi à soulager un grand nombre de pauvres. Puis, se tournant vers un petit ruisseau qui couloit auprès, il dit: Dieu tout-puissant, vengez-moi promptement par ce ruisseau de cet énorme édifice. Il s'en alla, et aussitôt le ruisseau commença à s'enfler, et, tombant de la montagne avec impétuosité, il entraîna des roches et des arbres qui ruinèrent le bâtiment de fond en comble. L'abbé épouvanté vouloit changer le monastère de place; mais le saint homme l'en empêcha, et l'assura que ce ruisseau ne leur feroit plus de mal, ce qui arriva. Une autre fois, ayant appris que dans un de ses monastères on avoit reçu un homme qui y avoit donné tout son bien au préjudice de ses héritiers, il y alla aussitôt, et demanda à l'abbé l'acte de la donation. L'abbé l'ayant pris, il le mit en pièces, et dit avec beaucoup d'émotion: Dieu tout-puissant, et vous, saint Pierre, prince des apôtres, vengez-moi de ce monastère. Aussitôt il se retira en colère. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monastère, et en brûla la plus grande partie; mais le saint homme ne daigna pas même se retourner pour le regarder. On raconte de lui plusieurs autres miracles; mais ceux-ci m'ont paru les plus édifiants. Un clerc qui étoit fort riche vendit tout son bien, et apporta au saint abbé une grande partie de l'argent, mais il lui dit (1): Tant que vous en garderez un denier vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc distribua tout aux pauvres, et revint trouver l'abbé qui le reçut.

Comme il étoit à Vallombreuse, le pape Etienne IX, passant là auprès, l'envoya prier de le venir trouver (2). Jean qui étoit considérablement malade s'en excusa, et le pape renvoya lui dire que, s'il ne pouvoit venir autrement, il se fît apporter sur son lit. Le saint homme entra dans l'église, et pria Dieu de lui donner quelqu'expédient pour éviter sans scandale d'aller trouver le pape. Comme il se faisoit porter sur son lit, il vint un grand orage de vent et de pluie. Ce que voyant les envoyés du pape, ils le firent retourner au monastère; et le pape, l'ayant appris, dit: C'est un saint, je ne veux plus qu'il vienne, qu'il demeure dans son monastère, et qu'il prie Dieu pour moi et pour l'Eglise. L'archidiacre Hildebrand, voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit préparé pour lui dire; et depuis ce jour ils furent amis intimes. Tel étoit saint Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuse, qui subsiste encore en Italie.

V. Concile de Rome.

Ses disciples allèrent donc à Rome accuser Pierre, évêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en mil soixante-trois, par le pape Alexandre II et plus de cent évêques (3). Les moines y dénoncèrent publiquement l'évêque comme simoniaque et hérétique, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver; mais le pape ne voulut ni déposer l'évêque ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des évêques favorisoit celui de Florence; mais l'archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines.

Ce fut peut-être à cette occasion que le pape Alexandre fit une constitution adressée au clergé et au peuple de Florence, où il dit: Suivant le concile de Chalcédoine (4), nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils soient, de demeurer dans leur cloître conformément à la règle de saint Benoît; nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux et les villes, et si quelqu'un veut prendre leur

(1) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 90.

(1) C. 56. Vita Jo. Gualb. c. 62.
(2) C. 42.
(3) To. 9, Conc. p. 1175.
(4) To. 9, Conc. p. 1158, 16, q. 1, c. Juxta.

habit pour le salut de son âme, il pourra les consulter, mais dans leurs cloîtres.

Ce concile de Rome fit douze canons, que le pape adressa à tous les évêques, le clergé et le peuple, leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la simonie, et sont les mêmes presque mot pour mot du concile tenu à Rome en mil cinquante-neuf par le pape Nicolas II (1). Le plus remarquable est le quatrième, que l'on croit être le fondement de l'institution des chanoines réguliers. Il est conçu en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres et les diacres qui, obéissant à nos prédécesseurs, garderont la continence, mangent et dorment ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, comme doivent faire des clercs religieux, et qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise. Et nous les exhortons à faire tout leur possible pour parvenir à la vie commune apostolique.

VI. Chanoines réguliers.

Un écrit de Pierre Damien, adressé au pape Alexandre II, l'excita sans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit est de montrer que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, et il le prouve principalement par l'autorité de saint Augustin, dans les sermons de la vie commune, qui ont servi de fondement à la règle des chanoines (2). Car ce saint docteur y dit expressément qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines se défendoient par leur règle, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle, dressée et approuvée en huit cent seize à la poursuite de l'empereur Louis le débonnaire. Car cette règle leur permet d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des oblations, ou des autres revenus de l'Eglise (3). Mais Pierre Damien dit qu'il n'approuve cette règle qu'en tant qu'elle s'accorde avec les saints docteurs de l'Eglise, et que dans le reste il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit que les clercs doivent se contenter de la nourriture et du vêtement; mais il la traite d'absurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations, et prétend qu'elle se contredit en leur donnant du superflu, après les avoir réduits au nécessaire.

Il remonte ensuite à l'origine de la vie commune, qui est l'exemple des chrétiens de Jérusalem, rapporté dans les Actes des Apôtres, et ajoute (4) qu'un clerc qui garde son bien ne suit pas le conseil de la perfection évangélique; et que si après l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'Eglise, ce n'est pas mépriser les richesses, mais les chercher. Il remarque les inconvénients de la propriété, qui rend les clercs désobéissants à leur évêque, soumis aux séculiers et moins propres au ministère de la parole. Il conclut en exhortant le pape à réprimer cet abus.

Dès la fin du dixième siècle, plusieurs chapitres de cathédrales et plusieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les soins de leurs évêques, comme l'église du Puy, celle de Troyes et celle d'Apt, vers neuf cent quatre-vingt-dix; Mâcon en mil dix (1); Angoulême en mil vingt-sept; Auch en mil quarante; Maguelone en mil cinquante-quatre; l'abbaye de Dorat en neuf cent quatre-vingt-sept; Saint-Ambroise de Bourges en mil douze; Sancère en mil vingt-cinq; Epernay en mil trente-deux; Saint-Sauveur de Melun en mil quarante-sept. Mais ces réformes n'étoient que suivant la règle d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome, de l'an mil soixante-trois, on poussa la réforme des chanoines jusqu'à l'exclusion de toute propriété, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embrassèrent cette réforme furent nommés chanoines religieux ou chanoines réguliers, et ce dernier nom leur est demeuré.

VII. Concile de Châlons.

Hugues, abbé de Clugny, vint à ce concile de Rome, et se plaignit de la violence de Drogon, évêque de Mâcon, qui, à la persuasion de ses domestiques, principalement de ses clercs, prétendoit établir sa juridiction sur le monastère de Clugny (2). Il y vint donc cette année mil soixante-trois, accompagné de gens armés, pour prêcher dans l'église de Saint-Mayeul, se disant autorisé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment celui d'Anse, tenu en mil vingt-cinq, qui avoit adjugé à Goslin, évêque de Mâcon, le droit d'ordonner les moines de Clugny. L'évêque Drogon prétendoit donc maintenir sa juridiction sur ce monastère, non comme un droit nouveau, mais comme une ancienne possession; toutefois il trouva une telle résistance, qu'il ne put entrer dans l'église.

Cette entreprise fut le sujet de la plainte que l'abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Plusieurs en furent touchés, et témoignèrent s'intéresser pour la liberté d'un monastère si célèbre, et Pierre Damien, entre les autres, alla jusqu'à s'offrir à faire pour ce sujet le voyage de Clugny, dans un âge fort avancé. Ce n'est pas qu'il n'eût grande répugnance à quitter sa chère solitude de Fontavellane; mais l'abbé Hugues lui promit qu'il seroit de retour

(1) Sup. lib. XI, n. 30.
(2) Opusc. XXIV. Sup. l. XXIV, n. 40, 41. Aug. Serm. 355, 356.
(3) Sup. lib. XLVI, n. 23. Conc. Aquisgr. c. 115, 120; to. 7, Conc p 1389.
(4) C. 4. Act. IV, 31, 32. Luc. XII, 33.

(1) Moulinet. Refl. I, p. 24.
(2) Bibl. Cluniac. p. 509; tom. 9, Conc. p. 1177; to. 9, p. 859. Sup. lib. LIX, n. 7.

au premier d'août; et toutefois il ne put etre en Italie qu'à la fin d'octobre. Il vint donc en France en qualité de légat du saint-siége, et assembla un concile à Châlons-sur-Saône, où il corrigea plusieurs abus par l'autorité des canons, et jugea la cause du monastère de Clugny, qui étoit le principal sujet de son voyage.

On lut en présence de tout le concile la charte de la fondation du monastère, faite par Guillaume, duc d'Aquitaine, en neuf cent dix, qui ne laisse aucun droit sur cette maison à aucun homme ni à aucune église, excepté au pape seul (1). On lut aussi les priviléges des papes pour la protection et la liberté perpétuelle de ce monastère. On demanda à tous les évêques s'ils consentoient à l'exécution de ces priviléges, et ils déclarèrent qu'ils l'ordonnoient, non-seulement par une acclamation commune, mais chacun par un suffrage particulier, même l'évêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugny, mais sous condition, en cette forme: S'il y a dans ce monastère des personnes de ma juridiction qu'il me soit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux priviléges des papes, qui défendoient, sous peine d'anathème, à quelqu'évêque que ce fût, de porter une sentence d'excommunication contre les moines de Clugny. Et quoique l'évêque de Mâcon soutînt qu'il n'avoit point eu de connoissance de ces priviléges, le concile ne laissa pas de l'obliger à faire un serment sur les Evangiles, par lequel il disoit : Quand je vins à Clugny avec émotion, je ne le fis pas au mépris du saint-siége, ni du pape Alexandre, et je n'avois pas une entière connoissance des priviléges qui viennent d'etre lus. Après lui quatre clercs de son église firent le même serment; mais le légat en dispensa deux autres, qui devoient aussi le faire. Aussitôt l'évêque de Mâcon se prosterna sur le pavé, demanda pardon, confessant qu'il avoit péché, et reçut une pénitence de sept jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain et à l'eau.

Le lendemain, à l'instante poursuite de ses clercs, il demanda qu'on lût aussi dans le concile le privilége accordé autrefois à son église par le pape Agapit. Mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les églises; et tous les évêques du concile jugèrent qu'il n'y avoit point eu de raison de le lire, parce qu'il ne dérogeoit en rien aux priviléges du monastère, lus le jour précédent. Ainsi la liberté de Clugny fut confirmée, et le différent entre l'évêque de Mâcon et l'abbé entièrement terminé.

VIII. Lettres d'Alexandre II.

La légation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du pape Alexandre, adressée aux cinq archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aymon de Bourges et Gosselin de Bordeaux (1). Le pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, et d'obéir à ses jugements, sous peine d'encourir la disgrâce du saint-siége. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paroît que Hadéric, évêque d'Orléans, avoit été accusé de simonie au concile de Châlons, et pour couvrir son crime avoit trompé Pierre Damien par un faux serment. Ensuite il refusa d'obéir aux lettres par lesquelles le pape l'appeloit pour en rendre compte. C'est pourquoi le pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, et exhorta l'archevêque de Reims à l'aider dans cette affaire. Il le remercia en meme temps d'avoir concouru à chasser du siége de Chartres un usurpateur intrus par simonie, et d'avoir conseillé au roi Philippe de mettre à sa place un digne sujet. Dans une autre lettre, il lui ordonne d'anathématiser Renauld (2), qui avoit envahi par simonie l'abbaye de Saint-Médard, et avoit été condamné en concile par Pierre Damien et par lui; ce qui montre, ou que Gervais assista au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint plusieurs pendant cette légation en France.

Vers le temps du concile de Rome, le pape Alexandre réunit les deux églises de Dioclée et d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cents ans; mais ayant été ruinée, les archevêques s'étoient retirés à Antibari, ville forte, dans la même province (3). Pierre remplissoit alors ce siége, et ce fut à sa prière que le pape fit cette réunion. Il donne à l'archevêque autorité sur tous les monastères de Latins, de Grecs et de Sclaves, car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium et le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie et l'Esclavonie. La bulle est datée du dix-huitième de mars, la seconde année du pontificat d'Alexandre, qui est l'an mil soixante-trois.

IX. Combat dans l'église à Goslar.

La même année, il arriva un grand scandale à Goslar, en Saxe, résidence ordinaire du roi. C'étoit une coutume établie depuis longtemps que, dans les assemblées d'évêques, l'abbé de Fulde étoit assis le plus proche de l'archevêque de Mayence; mais Hécilon, évêque d'Hildesheim, prétendoit que dans son diocèse, où étoit Goslar, personne ne devoit le précéder que l'archevêque (4). Il étoit animé, tant par ses richesses, plus grandes que

(1) Sup. lib. LIV, n. 45.

(1) Ep. 21, t. 9. Conc. p. 1131.
(2) Ep. 22.
(3) Ep. 4.
(4) Lamb. an. 1063.

celles de ses prédécesseurs, que par le bas-âge du roi, pendant lequel on faisoit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël mil soixante-deux, comme on plaçoit les siéges des évêques pour les vêpres. Les valets de chambre des évêques d'Hildesheim et ceux de Vidérad, abbé de Fulde, en vinrent des injures aux coups de poing, et auroient tiré les épées si Othon, duc de Bavière, oncle du roi et protecteur de l'abbé, n'eût interposé son autorité.

Mais à la Pentecôte de l'année suivante, mil soixante-trois, au même lieu de Goslar, et à la même occasion de placer les siéges pour vêpres, la querelle se renouvela, non plus par hasard comme la première fois, mais de dessein prémédité; car l'évêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçu, avoit caché derrière l'autel le comte Egbert avec des gentilshommes bien armés, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent aussitôt, poussèrent à coups de poing et de bâton les gens de l'abbé de Fulde, et, dans la première surprise, les chassèrent aisément du sanctuaire. Ceux-ci crièrent aux armes, et leurs camarades en ayant pris, vinrent en troupe se jeter dans l'église au milieu du chœur et du clergé qui chantoit, et frappèrent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux; l'église ne retentit plus que de cris menaçants ou de voix plaintives; on voyoit couler des ruisseaux de sang et massacrer des hommes jusque sur l'autel. L'évêque d'Hildesheim, s'étant saisi d'un lieu élevé, encourageoit les siens au combat, les exhortant à n'être point retenus par respect du lieu, puisqu'ils agissoient par son ordre. Le jeune roi, qui étoit présent, crioit de son côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutoit pas. Enfin ses serviteurs lui conseillèrent de songer lui-même à la sûreté de sa personne, et à grand'peine put-il percer la foule pour se retirer dans son palais. Les gens de l'évêque, qui étoient venus préparés au combat, eurent l'avantage, et ceux de l'abbé qui avoient été surpris furent chassés de l'église, dont on ferma aussitôt les portes. Les gens de l'abbé de Fulde, s'étant rassurés et rassemblés, se rangèrent en bataille dans le parvis pour attaquer leurs ennemis au sortir de l'église, mais la nuit termina le combat.

Le lendemain, l'affaire fut examinée avec beaucoup de sévérité; mais le comte Egbert se justifia facilement par son crédit auprès du roi, dont il étoit cousin germain : tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé de Fulde. On soutenoit qu'il étoit la seule cause du désordre, qu'il étoit venu à dessein de troubler la cour, puisqu'il avoit amené une si grande suite, et des gens si bien armés. Sa profession même et le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuisoit, et il eût été privé de son abbaye s'il ne se fût sauvé à force d'argent, aux dépens du monastère, dont il épuisa les trésors en cette occasion. Cependant l'évêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui, tant morts que vivants. L'abbé de Fulde, retourné chez lui, eut à soutenir une violente rébellion de ses moines, irrités depuis long-temps : elle alla si loin, que plusieurs sortirent en procession pour aller porter leurs plaintes au roi, et l'abbé ne les soumit que par la force du bras séculier.

X. Eglises d'Allemagne.

L'éducation du jeune roi Henri et le gouvernement de l'état étoient entre les mains des évêques, dont les plus distingués étoient Sigefroy, archevêque de Mayence, et Annon de Cologne (1). Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour sa naissance et son âge que pour la dignité de son siége; mais, en peu de temps, il gagna tellement l'esprit du roi par son assiduité à lui parler, ses complaisances et ses flatteries, qu'il prit le dessus sur tous les autres prélats, et gouvernoit presque absolument le royaume. Il étoit secondé par le comte Vernher, jeune homme emporté. Eux deux disposoient de tout; c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchés, les abbayes et toutes les dignités ecclésiastiques et séculières : le mérite étoit inutile, si on ne leur faisoit de riches présents.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des évêques et des ducs; mais, comme ils ne craignoient point les abbés, ils ne les épargnoient point, prétendant que le roi n'avoit pas moins de pouvoir sur eux que sur ses fermiers et ses receveurs. Ils commencèrent par distribuer à leurs partisans plusieurs terres des monastères mêmes, se les faisant donner par le roi, qui ne leur pouvoit rien refuser. L'archevêque de Brême en prit deux pour sa part, Loreisheim et Corbie en Saxe; et, pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, savoir, Sélingstat, Altaha à Othon, duc de Bavière, et Kempten à Rodolphe, duc de Souabe.

XI. Concile de Mantoue.

L'antipape Cadaloüs se soutenoit toujours, et il avoit même attiré à son parti Godefroy, duc de Lorraine et de Toscane, qui d'abord lui avoit résisté vigoureusement, et l'avoit chassé de devant Rome. Pierre Damien, l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le pressant de reconnoître sa faute et de revenir à l'obéissance du pape Alexandre (2). Il écrivit aussi sur ce sujet au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres, qui sembloient tantôt reconnoître le vrai pape, tantôt prendre le

(1) Lamb.

(2) Sup. l. LX, n. 46; lib. VII, Ep. 10. Ibid. Ep. 8.

parti de l'antipape. En cette lettre, il parle ainsi des deux puissances, la royale et la sacerdotale : Comme elles sont unies en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a besoin de l'autre ; le sacerdoce est protégé par la royauté, et la royauté appuyée sur la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'Eglise, le pontife veille et prie pour rendre Dieu propice au roi et au peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires terrestres, l'autre doit nourrir les peuples affamés de la doctrine céleste ; l'un est établi pour réprimer les méchants par l'autorité des lois, l'autre a reçu les clefs pour user ou de la sévérité des canons, ou de l'indulgence de l'Eglise. Pierre Damien écrivit aussi sur ce sujet à Annon, archevêque de Cologne, dont il connoissoit le crédit auprès du roi, le priant de procurer au plus tôt la tenue d'un concile universel pour réprimer l'insolence de Cadaloüs et finir le schisme (1).

On savoit, à la cour de Saxe, que les Romains étoient toujours mal contents de ce que le roi avoit voulu faire Cadaloüs pape sans les consulter, et ils sembloient disposés à se révolter pour ce sujet. C'est pourquoi la cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon, archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, entra en Lombardie, et, traversant la Toscane, se rendit promptement à Rome (2). Le pape le reçut humainement, et l'archevêque lui dit, avec douceur et modestie : Mon frère Alexandre, comment avez-vous reçu le pontificat sans l'ordre et le consentement du roi mon maître ? car les rois sont depuis long-temps en possession incontestable de ce droit ; et, commençant par les patrices et les empereurs, il nomma ceux par l'ordre et le consentement desquels plusieurs papes étoient entrés dans le saint-siége ; mais l'archidiacre Hildebrand, et les évêques cardinaux dirent à l'archevêque de Cologne : Soyez fermement persuadé que, selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des papes, et ils rapportèrent plusieurs décrets des pères, entre autres celui de Nicolas II, souscrit de cent treize évêques (3). Enfin, après plusieurs contestations, l'archevêque de Cologne demeura si bien convaincu, disent les Romains, qu'il n'avoit rien de raisonnable à leur opposer ; mais il pria le pape de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie pour y montrer la justice de son élection. Le pape prétendoit que cette proposition étoit nouvelle et contraire à sa dignité : toutefois, considérant le malheur du temps, il convoqua le concile de Mantoue.

Il voulut que Pierre Damien y assistât (4), et, pour cet effet, il lui ordonna de venir à Rome ; mais Pierre, déjà vieux, et attaché à son désert de Fontavellane, s'en excusa, et promit seulement d'aller à Mantoue. Le temps marqué étant venu, le pape Alexandre s'y rendit avec les évêques et les cardinaux : tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile, le pape Alexandre se purgea par serment de la simonie dont il étoit accusé, et prouva, par de si bonnes raisons, la validité de son élection, qu'il se réconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avoient été opposés (1) : au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme simoniaque.

Il ne se rendit pas néanmoins ; mais, après que l'archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une seconde fois en cachette, et, ayant gagné les capitaines et distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la cité Léonine, et s'empara de l'église de Saint-Pierre (2). Le matin, le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à Saint-Pierre : ce qui épouvanta tellement les soldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnèrent tous et se cachèrent dans des caves et d'autres lieux. Alors Cencius, fils du préfet, méchant homme, vint au secours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint-Ange, et lui promit par serment de le défendre. Il y demeura deux ans assiégé par les serviteurs du pape Alexandre, et n'en sortit qu'en se rachetant de Cencius moyennant trois cents livres d'argent. Il se retira, lui troisième, en cachette, parmi les pèlerins, pauvre et dépouillé de tout, et arriva au mont Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de temps qu'il survécut, il continua toujours de se porter pour pape légitime sous le nom d'Honorius II, et de traiter Alexandre d'antipape, faisant des ordinations et envoyant ses décrets et ses lettres aux églises (3).

Hugues le blanc, qui avoit été fait cardinal par Léon IX, homme séditieux et double, s'étoit attaché à Cadaloüs, et avoit souffert beaucoup de maux sous lui ; enfin il demanda pardon au pape Alexandre et l'obtint après une satisfaction convenable. Mais Henri, archevêque de Ravenne, persista au moins quelque temps dans le schisme ; et étant excommunié, loin de demander l'absolution, il excommunioit les autres (4).

XII. Pèlerinage à Jérusalem.

Pendant l'automne de l'année mil soixante-quatre, une grande troupe de pèlerins partis d'Allemagne pour aller à Jérusalem, ayant à leur tête Sigefroy, archevêque de Mayence, Gunther, évêque de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht et plusieurs autres

(1) Lib. III, Ep. 6.
(2) Lamb. an. 1064. Gesta Pontif. ap. Baron. an. 1064.
(3) Sup. liv. LX, n. 30.
(4) Petr. l. I, Ep. 16.

(1) Gesta Pontif. Sigib. an. 1067.
(2) Lamb. Gesta Pontif.
(3) Lamb.
(4) Gesta Pontif. 24, q. 1, Audiv.

personnages considérables; toute la troupe étoit d'environ sept mille hommes. Etant arrivés à Constantinople, ils saluèrent l'empereur Constantin Ducas, qui régnoit depuis quatre ans : ils virent Sainte-Sophie et baisèrent une infinité de reliquaires. Mais, ayant passé la Lycie, et étant entrés sur les terres des musulmans, ils furent attaqués par des voleurs arabes (1). Leurs richesses, qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits et dans leurs équipages, leur attirèrent ce malheur. Car les habitants, tant des villes que de la campagne, s'amassoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, et de l'admiration ils passoient au désir de profiter de leurs dépouilles.

Celui qui s'attiroit le plus de spectateurs étoit Gunther, évêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de son âge, de si belle taille et de si bonne mine, qu'on s'estimoit heureux de l'avoir vu. Quelquefois, dans les logements, la foule du peuple étoit si grande, que les autres évêques l'obligeoient à se montrer au dehors pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche, ayant un très-grand patrimoine, outre le revenu de son évêché. Mais il avoit des qualités bien plus estimables, des mœurs très-pures, beaucoup de modestie et d'humilité; il étoit éloquent, de bon conseil et bien instruit des sciences divines et humaines.

Les pèlerins furent donc attaqués le vendredi-saint, vingt-cinquième de mars de l'année mil soixante-cinq, par des Arabes, qui, avertis de leur venue, s'étoient assemblés de toutes parts en armes pour les piller. Les pèlerins, qui avoient aussi des armes, voulurent d'abord se défendre; mais au premier choc ils furent renversés, chargés de blessures et dépouillés de tout ce qu'ils avoient. Guillaume, évêque d'Utrecht, demeura demi-mort, nu et estropié d'un bras. Les autres chrétiens se défendoient à coups de pierres, que le lieu fournissoit abondamment, songeant moins à se sauver qu'à différer leur mort. Toutefois, ils se retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnèrent enfin; et les évêques occupèrent une maison entourée d'une muraille très-basse et très-foible. Les pèlerins se défendirent si bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers et leurs épées, et faisoient même des sorties sur eux : ce qui fit prendre aux Arabes la résolution de les assiéger en forme, et de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur étoit facile, étant environ douze mille.

Les chrétiens soutinrent leurs attaques le vendredi et le samedi-saint, et le jour de Pâques jusqu'à neuf heures du matin, sans avoir un moment de relâche pour prendre du repos, car pour la nourriture ils n'y pensoient pas, ayant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuisées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria qu'ils avoient tort de tenter Dieu et de se confier en leurs armes; que, puisqu'il avoit permis qu'ils fussent réduits à cette extrémité, il falloit se rendre, d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conseil fut approuvé, et aussitôt ils demandèrent par interprète à capituler.

Le chef des Arabes s'avança avec dix-sept des principaux, et entra dans l'enclos qui servoit de camp aux chrétiens, laissant à la porte son fils pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'archevêque de Mayence et l'évêque de Bamberg étoient enfermés, l'évêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient et les laisser aller. Le barbare, fier de sa victoire et irrité de leur résistance, dit que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, et qu'après leur avoir tout ôté il prétendoit encore manger leur chair et boire leur sang; et aussitôt, dénouant son turban, il le mit autour du cou de l'évêque. Le prélat, qui étoit grave, quoique jeune et vigoureux, ne put souffrir cette indignité, et lui donna un si grand coup de poing dans le visage, qu'il le jeta sur le carreau, criant qu'il falloit commencer par le punir de son impiété d'avoir mis sa main profane sur un prêtre de Jésus-Christ. Les autres chrétiens vinrent au secours, prirent ce chef et ceux qui l'avoient accompagné, et leur lièrent les mains derrière le dos si serrées que le sang sortoit par les ongles. Le combat recommença avec plus de violence que devant; mais les chrétiens, pour arrêter l'effort des Arabes, leur présentoient leurs chefs liés, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête.

En cette extrémité, les chrétiens apprirent qu'il leur venoit du secours; car quelques-uns d'entre eux s'étoient sauvés à Ramla après le premier combat du vendredi, et, sur leur avis, le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuses pour délivrer les chrétiens. Ils furent extrêmement surpris que des infidèles les secourussent contre d'autres infidèles; mais c'étoient apparemment des Turcs qui, depuis peu, s'étoient rendus maîtres du pays. Sitôt que les Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux, ils quittèrent les chrétiens, et ne songèrent qu'à se sauver eux-mêmes en fuyant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, et, s'étant fait représenter les Arabes prisonniers, il fit aux chrétiens de grands remercîments d'avoir si bien combattu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le pays depuis plusieurs années, et les fit garder pour les mener au roi, son maître; ensuite, ayant reçu des chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, et leur donna une escorte pour les conduire jusqu'à Jérusalem.

Ils y furent reçus par le patriarche Sophro-

(1) Lamb. ann. 1064. Sigeb. an. 1065. Sup. lib. LX, n. 39. Lambert. an. 1065.

ne, qui étoit un vieillard vénérable (1), et conduits en procession à l'église du Saint-Sépulcre, au bruit des cymbales et avec un grand luminaire, accompagnés des Syriens et des Latins. On les mena à tous les autres lieux saints de la ville; ils virent avec douleur les églises que le calife Fatimite Haquem avoit ruinées, et ils donnèrent des sommes considérables pour les établir (2). Ils auroient bien voulu voir le reste de la terre sainte et se baigner dans le Jourdain, mais les voleurs arabes tenoient tous les chemins, et ne permettoient pas de s'éloigner de Jérusalem. Les pèlerins s'embarquèrent donc sur une flotte de vaisseaux génois qui étoient arrivés au printemps, et qui, après avoir débité leurs marchandises dans les villes maritimes, avoient aussi visité les saints lieux. Ils abordèrent à Brindes, s'arrêtèrent à Rome pour visiter les églises, puis retournèrent chacun chez eux.

Quelques-uns passèrent par la Hongrie, entre autres Gunther, évêque de Bamberg, qui y mourut la même année mil soixante-cinq, et Altman, chapelain de l'empereur, qui y reçut la nouvelle de son élection à l'évêché de Passau. Altman étoit né en Saxe, de parents nobles, et, après avoir étudié les arts libéraux, la philosophie et la théologie, il fut chanoine de l'église de Paderborn, et choisi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant plusieurs années. Sa réputation l'ayant fait connoître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, et servit dans le palais près de l'empereur Henri le noir; après la mort de ce prince, il ne servit pas moins utilement l'impératrice Agnès, sa veuve, dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne (3). Depuis qu'il fut parti pour le pèlerinage de la terre sainte, Egelbert, évêque de Passau, mourut, et l'impératrice Agnès, du consentement des grands, nomma Altman pour lui succéder. le clergé et le peuple y applaudirent, et ce choix fut généralement approuvé. On envoya donc au devant de lui, jusqu'en Hongrie, des personnes considérables lui porter l'anneau et le bâton pastoral, et, peu de temps après, il fut sacré par Gébehard, archevêque de Saltzbourg, son ancien ami.

XIII. Commencement des Turcs Seljouquides.

Les Turcs qui s'étoient rendus puissants en Orient depuis quelques années étoient les Seljouquides, ainsi nommés de Seljouc, fils de Decac, le premier de cette famille qui se fit musulman. Michel, fils de Seljouc, laissa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec, nommé par les Grecs Tagrolipes : son nom musulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Corosan, et fut appelé à Bagdad par le quarante-septième calife, nommé Caïn Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc, nommé Basasiri, qui, après avoir été esclave du prince persan qui commandoit dans le pays, s'y étoit rendu le plus puissant (1). Togrulbec vint donc à Bagdad l'an quatre cent quarante-sept de l'hégire, mil cinquante-cinq de J.-C., et s'en rendit le maître du consentement du calife qui épousa sa sœur, et lui donna le titre et les ornements de sultan avec le surnom de Rocneddin, c'est-à-dire colonne de la loi; car, depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en son lieu (2), ces califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la religion dans leur obédience, mais sans aucun pouvoir sur le temporel. Je dis dans leur obédience, car le schisme continuoit toujours entre les musulmans, dont une grande partie reconnoissoit le calife Fatimite résidant au Caire, et celui qui y régnoit alors se nommoit Almonstanser-Billa.

Togrulbec mourut l'an quatre cent cinquante-cinq de l'hégire, mil soixante-trois de J.-C.; c'étoit un grand prince, et qui s'étoit rendu terrible même aux rois. Il eut pour successeur son neveu, Mahomet, surnommé Olub-Arselan, fils de son frère Jaferberg. Il régna neuf ans, et étendit ses conquêtes en Syrie. Cette famille continua de prospérer, et forma le plus grand empire que l'on eût vu depuis l'origine des musulmans.

XIV. Hérésie des incestueux.

En Italie, il s'éleva une dispute dont Pierre Damien raconte ainsi l'origine, écrivant à Jean, évêque de Césène, et à l'archidiacre de Ravenne : J'ai été, dit-il, à Ravenne depuis peu, comme vous savez, et l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuse. Il y avoit une grande dispute sur les degrés de parenté, et les savants de la ville, étant assemblés, avoient répondu, aux Florentins qui les consultoient, que la septième génération marquée par les canons devoit s'entendre ainsi; qu'après avoir compté quatre degrés d'un côté et trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage légitime. Pour établir cette mauvaise proposition, ils alléguoient ce passage des instituts de Justinien (3) : On ne peut épouser la petite-fille de son frère ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrième degré; sur quoi ils raisonnoient ainsi : Si la petite-fille de mon frère est à mon égard au quatrième degré, il s'ensuit que mon fils est pour elle au cinquième, mon petit-fils au sixième, et mon arrière-petit-fils au septième. Je leur répondis sur-le-champ comme je pus, et j'écrasai, pour ainsi dire,

(1) Ingulf. p 904.
(2) Sup. lib. LVIII, n. 28.
(3) Vita ap. Tennagel. p. 36. Lamb. an. 1065, p. 174. Berthold. 1064.

(1) Elmac. lib. III, c. 7, p. 267. Bibl. Orient. p. 800, p. 1027. Ced. p. 768, A. Elmac. p. 271.
(2) Sup. l. LV, n. 13.
(3) Inst. lib. 1, tit. 10, de Nupt. § 3.

cette nouvelle hérésie par l'autorité des canons; mais, puisque vous voulez que je rédige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il soit utile à tous ceux qui sont dans cette erreur, je vous obéirai en ceci comme en tout le reste.

Pierre Damien, entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parents ceux que les lois séculières reconnoissent pour tels et admettent aux successions, et allègue sur ce point une fausse décrétale du pape Calliste. D'où il conclut que, puisque l'on admet à la succession ceux qui sont au septième degré, on ne doit pas leur permettre de se marier ensemble. Il allègue l'arbre généalogique que l'on inséroit dans les canons, et où l'on mettoit six degrés de chaque côté; ce qui seroit inutile, si pour faire sept degrés il suffisoit d'en compter quatre d'un côté et trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux, qui ne se trouve que dans les citations de Burchard et des autres compilateurs, et qui porte expressément que l'on doit observer la parenté jusqu'à la septième génération (1).

Quant à l'objection des jurisconsultes, Pierre Damien soutient que la manière de compter les degrés de parenté selon les lois civiles est différente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui sont également distants de la souche commune, en quelque nombre qu'ils soient; au lieu que les lois comptent autant de degrés qu'il y a de personnes engendrées, remontant toujours à la souche commune. Il prétend établir la supputation canonique sur la manière de compter les générations dans l'Ecriture; mais il montre fort bien la différence de l'une et de l'autre par l'autorité de saint Grégoire, qui lui étoit objectée. Car saint Grégoire déclare nuls les mariages des cousins germains (2); et toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatrième degré : il ne s'accorde donc pas avec les lois civiles, qui mettent au quatrième degré les cousins germains. Quand les personnes qui veulent se marier sont en degrés inégaux, comme l'une au sixième, l'autre au septième, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter, et empêcher le mariage (3). Ce qu'il remet toutefois à la décision du saint-siége.

Le pape Alexandre II fut bientôt informé de cette dispute, et fit examiner la question dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les évêques et les clercs, il appela des juges de diverses provinces (4). Après avoir long temps examiné les lois et les canons, on trouva que leur différente manière de compter les degrés de parenté venoit de leurs différents objets. Les lois n'ont fait mention de ces degrés qu'à cause des successions, les canons à cause des mariages. Ainsi, parce que la succession passe d'une personne à une autre, l'empereur a manqué un degré en chaque personne; mais parce qu'il faut deux personnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux personnes en un degré (1). Justinien n'a point déterminé jusqu'où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrés que les six qu'il a spécifiés; mais les canons ne comptent plus de parenté après la septième génération. L'une et l'autre supputation revient au même, parce que deux degrés des lois font un degré des canons : en sorte que les frères, qui selon les lois sont au second degré, selon les canons sont au premier : les cousins germains selon les lois au quatrième, selon les canons au second, et ainsi du reste.

Tout ceci est rapporté dans la décrétale que le pape écrivit sur ce sujet, adressée aux évêques, aux clercs et aux juges d'Italie; où, pour confirmer la différente manière de compter les degrés selon les lois et selon les canons, il rapporte l'autorité de saint Grégoire dans sa lettre à saint Augustin d'Angleterre (2). Et comme quelques-uns vouloient se prévaloir de cette lettre pour dire que saint Grégoire avoit permis les mariages au troisième ou au quatrième degré, le pape Alexandre cite la lettre à Félix et Messine, où il est marqué que c'est une indulgence pour les Anglois nouveaux chrétiens; mais cette lettre est faussement attribuée à saint Grégoire. Au reste, le pape Alexandre, tant dans cette lettre que dans une autre écrite sur ce sujet au clergé de Naples en particulier, emploie les mêmes preuves que Pierre Damien avoit employées dans son traité; en sorte, qu'il paroît avoir été principalement consulté sur cette question (3). La décision du concile de Rome et la conclusion de la décrétale est, que l'on doit compter les degrés de parenté suivant l'ancienne coutume de l'Eglise, avec défense, sous peine d'anathème, de les compter autrement dans la célébration des mariages.

On nomma cette erreur, touchant les mariages, l'hérésie des incestueux; et pour la condamner le pape tint deux conciles la même année, que l'on croit être mil soixante-cinq. C'est Pierre Damien qui marque ces deux conciles, et le peu d'effet qui ensuivit (4). A-t-on vu, dit-il, un seul homme, de tant de milliers, qui ait rompu cette conjonction abominable, ou qui ait cessé d'entrer dans l'Eglise pour ne se pas rendre plus criminel? Quelqu'un s'est-il retiré de leur familiarité? Tous sont donc compris sous l'excommunication du saint-siége. En effet, quiconque épouse une femme noble, belle ou riche, principalement s'il en a des enfants, aime mieux renoncer à Dieu qu'à un mariage si avantageux. Au contraire, celui à qui sa femme est à charge fait une fausse généalogie, dont il cite pour témoins des morts, et fait casser son mariage sous prétexte de parenté.

(1) C. 1, 4. Burch. VII, c. 16. Yvo. part. IX, c. 51, art. 85, q. 2, c. 1, 6.
(2) C. 7, lib. XII, Epist. 31.
(3) Sup. lib. XXXVI, n. 38, c. 9.
(4) N. 35, q. 5, c. 2, to. 9, Conc. p. 1140 et 1181.

(1) Instit. lib. IV, tit. 6, de Grad. cogn. § 7.
(2) Epist. 38. Greg. lib. XII, Epist. 31. Interr. 5, 6.
(3) Lib. XII, Epist. 33, 27.
(4) Opusc. XII, c. 20.

XV. Abus des excommunications.

Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop fréquentes ; et c'est de quoi Pierre Damien se plaignoit ainsi dans une lettre au pape Alexandre (1) : Presque dans toutes les décrétales on prononce la peine d'anathème contre ceux qui y désobéiront ; ce qui cause une perte infinie pour les âmes, en donnant une occasion très-facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on se soit aperçu d'avoir commis même une faute légère. Ainsi, c'est tendre des piéges à ceux qui croient marcher en sûreté. Ce n'est pas comme dans les tribunaux séculiers, l'on y prive les coupables de la liberté, on confisque leurs biens, ou on impose une amende : ici pour la moindre faute on est séparé de Dieu même. C'est traiter tous les péchés d'égaux, comme les stoïciens. Saint Grégoire et les anciens papes n'en ont pas usé ainsi ; et ils n'ont guère prononcé d'anathème qu'en matière de foi. C'est pourquoi faites ôter, s'il vous plaît, cette clause des décrétales, et mettez-y une amende pécuniaire, ou quelqu'autre peine contre les transgresseurs. Il est remarquable que Pierre Damien crut que le pape avoit droit d'imposer des peines pécuniaires.

XVI. Impunité des évêques.

Dans la même lettre, il se plaint d'un autre abus ; c'est que les évêques prétendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inférieurs de les accuser. Quelle est dit-il, cette arrogance et ce faste, qu'un évêque puisse vivre bien ou mal à sa fantaisie, et qu'il ne puisse souffrir que ses inférieurs lui reprochent ses excès ? vu principalement qu'ils ne s'adressent pas aux tribunaux séculiers, où ces maux pourroient tourner en dérision, mais aux tribunaux ecclésiastiques, où on y remédie avec la gravité épiscopale. Il est raisonnable que l'évêque attaqué rende raison de son innocence, ou s'avoue humblement coupable. Saint Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez le centenier Corneille, et rendit humblement compte de sa conduite (2). Il souffrit de même la réprimande que saint Paul lui fit en face. Que si l'évêque qui pèche dans l'église ne veut pas y être jugé, qui voudra désormais se soumettre aux lois de l'Eglise ? S'il n'est pas permis aux enfants de votre église d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'ayant point vécu avec vous ne savent point vos actions ? Qu'on bannisse donc de l'Église cette pernicieuse coutume ; qu'on donne accès aux justes plaintes, qu'une église opprimée par son évêque porte plainte à son supérieur, afin que l'arrogance des prélats soit réprimée par la crainte du jugement des conciles.

(1) Lib. I, Epist. 12. (2) Act. XI, 3. Gal.

XVII. Martyrs chez les Sclaves.

Le christianisme avoit fait de grands progrès chez les Sclaves, qui habitoient au delà de l'Elbe, dans la partie septentrionale de la Saxe ; leur prince, Gothescalc, en avoit converti une grande partie ; mais l'an mil soixante-cinq il fut tué par les païens qu'il vouloit encore convertir (1). Il souffrit le martyre le septième de juin, dans la ville nommée alors Léontia, et depuis Lenzin ou Lentz. Avec lui souffrit le prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel ; et plusieurs autres, tant laïques que clercs, souffrirent divers supplices pour Jésus-Christ. Le moine Ansuer et plusieurs autres furent lapidés à Racisbourg le quinzième de juillet. Et, comme Ansuer craignoit que le courage ne manquât à ses compagnons, il pria les païens de les lapider avant lui, et, s'étant mis à genoux, pria pour ses persécuteurs.

On gardoit cependant à Mécleimbourg Jean, évêque écossois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant, en mil cinquante-sept, et y avoit été reçu humainement par l'archevêque Adalbert (2). Ce prélat l'envoya peu après chez les Sclaves, près le prince Gothescalc ; et, dans le séjour qu'il y fit, il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui étoit un vénérable vieillard, fut premièrement frappé à coups de bâton, puis mené par dérision dans toutes les villes des Sclaves ; et, comme il demeuroit ferme à confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds et les mains, et enfin la tête. On jeta son corps dans la rue, les païens portèrent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, et l'immolèrent à leur dieu Rédigast. Cela se passa le dixième de novembre à Rèthre, métropole des Sclaves.

La veuve du prince Gothescalc, fille du roi de Danemarck, ayant été trouvée à Méclembourg avec d'autres femmes, fut long-temps battue toute nue. Les païens ravagèrent par le fer et par le feu toute la province de Hambourg, ruinèrent la ville de fond en comble, et tronquèrent les croix en dérision du sauveur. Ils détruisirent de même Slesvic, ville très-riche et très-peuplée. On disoit que l'auteur de cette persécution étoit Plusson, qui avoit épousé la sœur de Gothescalc, et qui, étant retourné chez lui, fut aussi tué. Enfin les Sclaves, par une conspiration générale, retournèrent au paganisme, et tuèrent tous ceux qui demeurèrent chrétiens. C'est la troisième apostasie de cette nation, car elle fut convertie à la foi, premièrement par Charlemagne, ensuite par Othon, la troisième fois par Gothescalc.

XVIII. Fin de saint Edouard.

En Angleterre, le bâtiment de l'église

(1) Adam. lib. IV, c. 11, etc. Sup. lib LX, n. 57. Boll. 7 jun. to. 20, p. 40.

(2) Chr. MS. ap. Mabill. Sæc. 6, p. 155.

de Westminster étant achevé en mil soixante-cinq, le roi Edouard en remit la dédicace au jour des Innocents, pour la faire plus solennellement, à l'occasion de la cour plénière qu'il devoit tenir, selon la coutume, aux fêtes de Noël. Il étoit persuadé que sa mort approchoit, suivant la révélation que lui avoient rapportée deux pèlerins de la part de saint Jean l'évangéliste, auquel il avoit une singulière dévotion. La nuit même de Noël, la fièvre le prit, mais il le dissimula, et ne laissa pas de se mettre à table au festin solennel avec les évêques et les seigneurs. Le jour des Innocents étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence possible, mettant en cette église quantité de reliques qui lui venoient du roi Alfred et de Charlemagne (1). Il fit aussi lire en cette solennité une charte, où, en conséquence des bulles des papes Léon et Nicolas, il confirme les biens et les priviléges de ce monastère, même l'exemption de la juridiction épiscopale; et cela du consentement des évêques et des seigneurs, y ajoutant le droit d'asile. Cette charte fut souscrite par le roi, la reine son épouse, Stigand, archevêque de Cantorbéry; Eldred, archevêque d'York, et dix autres évêques, par cinq abbés et plusieurs seigneurs, dont le premier est le duc Harold, successeur d'Edouard. La date est de ce jour vingt-huitième de décembre mil soixante-six, mais c'est en commençant l'année à Noël, comme on faisoit aussi en Allemagne.

La maladie du roi augmentant toujours, il déclara qu'il avoit vécu avec la reine comme s'il eût été son frère, et la recommanda au duc Harold, dont elle étoit sœur. Il prit soin aussi de ceux qui l'avoient suivi de Normandie, et ordonna sa sépulture dans la nouvelle église de Westminster, défendant de céler sa mort, afin de ne pas retarder les prières pour son âme. Enfin il mourut le quatrième de janvier mil soixante-six, indiction quatrième, après avoir régné vingt-trois ans six mois et vingt-sept jours. En lui finit la race des rois anglois, six cent vingt ans après l'entrée de la nation en la Grande-Bretagne, qui fut l'an quatre cent quarante-six. On raconte plusieurs miracles du roi Edouard pendant la vie et après sa mort; et il fut canonisé environ soixante ans après. L'Eglise honore sa mémoire le cinquième de janvier, sous le nom de saint Edouard le confesseur, pour le distinguer du martyr (2).

XIX. Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre.

Aussitôt après sa mort, le duc Harold, son beau-frère, se fit couronner roi d'Angleterre par Stigand, archevêque de Cantorbéry, et il régna neuf mois; mais saint Edouard avoit institué héritier Guillaume, duc de Normandie, son cousin germain, en reconnoissance des bons traitements qu'il avoit reçus de son père et de lui pendant son exil; et Harold lui avoit juré fidélité (1). Ce prince donc, résolu de soutenir son droit, envoya à Rome pour se rendre favorable le pape Alexandre, de qui il reçut un étendard comme une marque de la protection de saint Pierre. Ensuite il passa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Hastings, le quatorzième d'octobre mil soixante-six; et, le jour de Noël suivant, il fut couronné à Westminster, par Aldred, archevêque d'York; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorbéry, qui avoit été déposé et excommunié par le pape (2).

Pour rendre grâce à Dieu de cette victoire, et en éterniser le souvenir, le roi Guillaume fonda un monastère au lieu même où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dédié en l'honneur de saint Martin et nommé Saint-Martin le bel, en latin *de Bello*. Le roi y donna de grands biens, et y mit des moines, tirés de Marmoutier, près de Tours. Car ce monastère étoit un des mieux réglés et des plus fameux de France, depuis que saint Mayeul de Clugny y avoit rétabli l'observance régulière. L'abbé de Marmoutier étoit alors Barthélemi, qui gouverna ce monastère pendant vingt ans, depuis mil soixante-quatre jusqu'en mil quatre-vingt-quatre, et mourut en odeur de sainteté (3). Il eut beaucoup à souffrir de Geoffroy le barbu, comte d'Anjou et de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'investiture de l'abbaye. On lui demanda de ses moines pour réformer plusieurs monastères, tant en France qu'en Angleterre.

Le roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II, duc de Normandie, à qui il succéda; mais ses vertus couvrirent le vice de sa naissance. Sa postérité a toujours régné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs et la langue françoise. Car les Normands, depuis leur établissement en France, c'est-à-dire pendant cent cinquante ans, étoient devenus tous François. Ce règne, qui dura vingt-un an, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'histoire est beaucoup mieux connue depuis, et dont les rois, pendant le siècle suivant, furent les plus puissants de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées et la religion y prit un nouveau lustre (4).

Entre les hommes distingués par leur savoir et leur piété, Guillaume, n'étant encore que duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déjà parlé; il l'avoit admis à sa familiarité intime, et lui communi-

(1) Vita c. 9, ap. Boll. Cad. in Angl. Script. to. p. 398. Charta 1, to. 9, Conc. p. 1289, c. 3.
(2) Sup. liv. XXXIV, n. 14; XXXVI, n. 1. Martyr. R. 5 janu.

(1) Gesta Guill. p. 196.
(2) Sup. l. LX, n. 54.
(3) Oderic. l. IV, init. Monast. Angl. t. 1, p. 310. Sup. l. LVII, n. 35. Acta SS. Ben. Sæc. 6, par. 2, p. 384.
(4) Gesta, p. 194.

quoit ses plus secrètes pensées. Enfin il le tira de l'abbaye du Bec pour le faire abbé du nouveau monastère de Saint-Etienne, qu'il venoit de fonder à Caen (1). La cause de cette fondation fut que le duc Guillaume avoit épousé Mathilde, fille du comte de Flandres, quoiqu'elle fût sa parente. Lanfranc en reprenoit le duc, et le pape mit pour ce sujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, et fit entendre au pape Nicolas II l'inconvénient de cette censure, parce que le duc ne pourroit se résoudre à quitter la princesse qu'il avoit épousée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du comte de Flandres. Le pape, touché de ces raisons, accorda dispense pour la validité de ce mariage, à condition que le duc et la duchesse fonderoient chacun un monastère.

Ce fut donc en exécution de cet ordre du pape que le duc Guillaume fonda deux monastères à Caen, l'un d'hommes pour lui en l'honneur de saint Etienne, l'autre de femmes pour la duchesse, son épouse, en l'honneur de la sainte trinité. L'un et l'autre subsistent encore. Celui de Saint-Etienne fut fondé en mil soixante-quatre, et Lanfranc, à la prière du duc et des seigneurs, en fut le premier abbé. Il y attira un grand nombre de bons sujets, et y établit une observance très-exacte. Mais le plus célèbre de ses disciples fut Guillaume, fils de Rabord, évêque de Sées, qui fut le second abbé de Saint-Etienne de Caen, et depuis archevêque de Rouen.

XX. Ecrit de Lanfranc contre Bérenger.

Pendant que Lanfranc étoit abbé de Saint-Etienne, il écrivit son livre de l'eucharistie contre Bérenger, adressé à lui-même, en forme de lettres, qui commence ainsi (2) : Si Dieu vous inspiroit de vouloir bien conférer avec moi en quelque lieu convenable, ce seroit un grand bien peut-être pour vous, et certainement pour ceux que vous séduisez. Car il en arriveroit, ou que vous céderiez à l'autorité de toute l'Eglise, ou que si vous demeuriez dans votre opiniâtreté, ils se rendroient aux vérités qu'on leur feroit entendre, et que l'Eglise ne cesse point d'enseigner. Mais vous avez pris le parti de soutenir en cachette votre erreur devant les ignorants, et de confesser la foi orthodoxe dans les conciles, non par l'amour de la vérité, mais par la crainte de la mort. C'est pourquoi vous me fuyez, et vous fuyez les personnes pieuses qui peuvent juger de vos discours et des miens, principalement des passages favorables à vos opinions, que vous inventez par une témérité criminelle, et

(1) Sup. l. LX, n. 72. Vita Lanfr. n. 8, Sæc. 6, Bened.

(2) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 57.

que vous attribuez aux saints docteurs par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Jérôme ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité est la plus respectée dans l'Eglise. Car toutes les chicanes seroient à bout quand on apporteroit les livres, et que l'on montreroit plus clair que le jour que les passages que vous en citez sont faux ou corrompus.

Ensuite il lui reproche sa condamnation au concile de Rome, sous Nicolas II, et l'abjuration qu'il y avoit faite (1). Au préjudice de laquelle, continue-t-il, vous avez depuis composé un écrit, auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; et afin que l'on voie plus clairement ce que vous dites et ce que je réponds, je mettrai tour à tour, en tête de chaque article, votre nom et le mien, sans toutefois répondre à tout, mais abrégeant autant qu'il me sera possible.

Bérenger rapportoit une partie de son abjuration, faite sous Nicolas II, disant que c'étoit un écrit du cardinal Humbert, contraire à la vérité catholique, et que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à professer son erreur (2). Lanfranc répond : Tous ceux qui ont connu Humbert, par eux-mêmes ou par les autres, savent que c'étoit un homme pieux, qui a persévéré dans la foi chrétienne et dans les bonnes œuvres, et très-instruit des sciences ecclésiastiques et séculières. Le saint pape Léon l'amena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, et l'ordonna archevêque pour prêcher en Sicile; ensuite l'église romaine le fit cardinal : et il a vécu de telle manière dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre soupçon contre sa doctrine. Il présidoit à tous les conciles et à tous les conseils du saint-siége, comme toute l'église latine en est témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce seroit une impertinence de lui reprocher sa patrie; et, en soutenant qu'il a écrit contre la vérité catholique, ce n'est pas lui seul que vous accusez, ce sont les papes, l'église romaine et plusieurs pères; et vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun consentement, que l'hérétique est celui qui s'écarte de la doctrine de l'église romaine et de l'église universelle.

Lanfranc reproche ensuite à Bérenger d'avoir exprès retranché le commencement de son abjuration, pour faire croire aux lecteurs que ce qu'il traitoit d'hérésie étoient les paroles du cardinal Humbert et non pas les siennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entière, telle que Bérenger l'avoit lue et souscrite dans le concile de Rome; puis il ajoute : Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'évêque Humbert plutôt qu'à vous, qu'au pape Nicolas, qu'à son concile, enfin qu'à toutes les églises qui l'ont reçu avec respect et ont rendu grâce à

(1) Sup. l. LX, n. 81.

(2) C. 2.

Dieu de votre conversion? Si ce n'est pas que vous persuadez plus aisément aux ignorants qu'un seul homme a pu se tromper que tant de personnes et tant d'églises, et qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure puisque vous vous efforcez de le détruire.

Bérenger disoit : Le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plutôt la sottise du vulgaire, de Pascal et de Lanfranc, que la substance du pain et du vin ne reste plus sur l'autel après la consécration (1). Lanfranc répond : Je veux que vous sachiez, vous et mes amis et toute l'église, que quand je n'aurois ni autorité ni raison pour prouver ma créance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique rustique et ignorant, que d'être avec vous un hérétique poli et agréable. Et comme Bérenger accusoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoute : Misérable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croyiez ce que vous trouviez si contradictoire? Si vous pensiez avoir la vraie foi, ne valoit-il pas mieux finir votre vie par une mort glorieuse que de commettre un parjure?

Pour montrer cette prétendue contradiction, Bérenger disoit (2) : Quiconque dit que le pain et le vin de l'autel sont seulement des sacrements, ou que le pain et le vin sont seulement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, celui-là certainement soutient que le pain et le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien décidé de semblable, et l'évêque Humbert ne vous a point proposé de le confesser. La première opinion que le pain et le vin ne sont que des sacrements est la vôtre et celle de vos sectateurs ; la seconde, que le pain et le vin sont seulement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, n'est l'opinion de personne. Car vous niez la vérité de la chair et du sang ; et l'Eglise, en croyant que le pain est changé en chair et le vin en sang, croit aussi que c'est un signe de l'incarnation, de la passion de Notre Seigneur, de la concorde et de l'unité des fidèles. Lanfranc conclut de là qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit souscrire à Bérenger, puisque pour y en trouver et s'excuser de parjure il y ajoutoit ce qui n'y étoit pas.

Quant à ce que Bérenger avançoit, qu'en disant que le pain et le vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ, on reconnoît que le pain et le vin demeurent. Lanfranc répond : On donne souvent aux choses le nom de ce dont elles sont faites, comme quand Dieu dit à Adam (3) : Tu es terre, et tu retourneras en terre. Ainsi, l'Ecriture nomme pain le corps de Notre Seigneur, soit parce qu'il est fait de pain et qu'il en retient quelques qualités, soit parce qu'il est la nourriture de l'âme et le pain des anges.

Il reproche ensuite à Bérenger qu'au défaut de l'autorité il avoit recours à la dialectique, et il ajoute : Dieu m'est témoin que, quand il s'agit des saintes lettres, je ne voudrois ni proposer ni résoudre de ces sortes de questions ; et, si quelquefois le sujet de la dispute est tel qu'il soit plus facile à expliquer par les règles de cet art, je le cache autant que je puis sous des expressions équivalentes. Il le réfute ensuite par les règles les plus solides de la dialectique, et il ajoute : Quand vous affectez dans une question de cette importance les mots d'affirmation, sujet, attribut et les autres termes de l'art, il paroît que vous ne le faites que pour montrer aux ignorants combien vous êtes habile dans la dispute, puisque vous pourriez soutenir de même votre opinion sans user de ces termes (1).

XXI. Réponse aux passages des pères.

Bérenger. Par la consécration le pain et le vin deviennent le sacrement de la religion, non pour cesser d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient et être changés en autre chose, comme dit saint Ambroise au livre des sacrements. Lanfranc se récrie sur cette citation, et rapporte un autre passage de saint Ambroise, où il dit nettement que l'eucharistie n'est plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a consacré (2). Puis, revenant au passage cité par Bérenger, il le rapporte tout entier, et montre que saint Ambroise compare le miracle de l'eucharistie avec la création, et dit : Si donc la parole du seigneur Jésus est assez puissante pour faire que ce qui n'étoit point ait commencé d'être, combien plus peut-elle faire que ce qui étoit subsiste, et soit changé en autre chose? A quoi il ajoute : Saint Ambroise témoigne que ce qui étoit subsiste, selon l'apparence visible, mais que, selon l'essence intérieure, il est changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on lisoit ainsi la fin de ce passage : Que ce qui étoit soit changé en autre chose.

Bérenger. Le sacrement de l'Eglise est composé de deux parties, l'une visible et l'autre invisible, le signe et la chose. La chose est le corps de Jésus-Christ, qui seroit visible s'il étoit devant les yeux ; mais il est élevé au ciel et assis à la droite du père ; et jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, comme dit saint Pierre, on ne pourra l'en faire descendre. Lanfranc (3). C'est aussi ce que nous soutenons, que le sacrifice de l'Eglise est composé de deux parties, de l'apparence visible des éléments et de la chair et du sang de Jésus-Christ, qui sont invisibles, du signe et de la chose signifiée, c'est-à-dire du corps de Jé-

(1) C. 4.
(2) C. 5.
(3) C. 6. Gen. III, 19.

(1) V. c. 20, 7, 8.
(2) De Myster. c. 9, n. 50. De Sacram. lib. IV, c. 4, n. 15. Edit. Benedictin. V. notas Sup. l. XVIII, n. 54.
(3) Act. III, 21.

sus-Christ, qui est mangé sur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela se peut faire, je réponds que c'est un mystère de foi, et qu'il est salutaire de le croire, et non pas utile de l'examiner.

Il répond ensuite à quelques passages de saint Augustin, et dit par occasion que le sang est versé du calice dans la bouche des fidèles : ce qui semble montrer que l'on communioit encore ordinairement sous les deux espèces (1). Quant au passage tiré de l'épître à l'évêque Boniface, où saint Augustin dit que le sacrement du corps de Jésus-Christ est en quelque manière le corps de Jésus-Christ, Lanfranc répond que le corps de Jésus-Christ, invisible et couvert de la forme du pain, est le sacrement et le signe de ce même corps visible et palpable, tel qu'il fut immolé sur la croix, et que la célébration du sacrement est la représentation de ce premier sacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvénient que la chair et le sang de Jésus-Christ, pris à un certain égard, soient les signes d'eux-mêmes pris selon un autre égard, il apporte l'exemple de Jésus-Christ, qui, lorsqu'il apparut aux disciples allant à Emmaüs et feignit d'aller plus loin, étoit, selon saint Augustin, la figure de lui-même montant au ciel (2).

Bérenger. Saint Augustin, dans la même lettre à Boniface, dit que Jésus-Christ a été immolé une fois en lui-même, et que néanmoins il est immolé tous les jours en sacrement. Lanfranc. C'est-à-dire, que Jésus-Christ n'a été immolé qu'une fois, montrant son corps à découvert sur la croix, lorsqu'il s'offrit à son père, étant passible et mortel. Mais, dans le sacrement que l'Église célèbre en mémoire de cette action, sa chair est tous les jours immolée, partagée, mangée, et son sang passe du calice dans la bouche des fidèles; l'un et l'autre véritable, l'un et l'autre tiré de la vierge.

Bérenger disoit que l'église romaine étoit l'assemblée des méchants, et que le siége apostolique étoit le siége de Satan (3). Lanfranc répond que jamais aucun hérétique, schismatique ou mauvais chrétien, n'a encore parlé de la sorte, et qu'ils ont tous respecté le siége de saint Pierre.

Bérenger (4). Qui peut comprendre par la raison, ou convenir qu'il se puisse faire par miracle, que le pain soit rompu dans le corps de Jésus-Christ, qui, depuis sa résurrection, est absolument incorruptible et demeure au ciel jusqu'à la fin du monde? Lanfranc. Le juste, qui vit de la foi, n'examine point et ne cherche point à concevoir par la raison comment le pain devient chair et le vin sang, changeant l'un et l'autre essentiellement de nature. Il aime mieux croire les mystères célestes, pour obtenir un jour la récompense de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui est incompréhensible. Mais c'est le propre des hérétiques de se moquer de la foi des simples, et vouloir tout comprendre par la raison. Au reste, quand nous croyons que Jésus-Christ est mangé sur la terre véritablement et utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laissons pas de croire très-certainement qu'il est entier et incorruptible dans le ciel (1). Il apporte ensuite l'autorité du concile d'Ephèse et de saint Cyrille d'Alexandrie.

XXII. Doctrine catholique.

Après avoir réfuté les calomnies de Bérenger contre le cardinal Humbert et l'église romaine, il vient aux preuves de la doctrine catholique (2). Nous croyons, dit-il, que les substances terrestres, qui sont sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministère des prêtres, sont, par la puissance suprême, changées d'une manière ineffable et incompréhensible en l'essence du corps du Seigneur, à la réserve des espèces et de quelques autres qualités de ces mêmes choses, de peur qu'on n'eût horreur de prendre la chair crue et du sang, et afin que la foi ait plus de mérite. En sorte, toutefois, que le même corps du Seigneur demeure au ciel, à la droite du père immortel, sain et entier, et que l'on puisse dire que nous prenons le même corps qui est né de la vierge, et non pas le même. C'est le même quant à l'essence, la propriété de la vraie nature et la vertu : ce n'est pas le même si l'on regarde les apparences du pain et du vin. Telle est la foi qu'a tenue dès les premiers temps, et que tient encore à présent l'Eglise, qui, étant répandue par toute la terre, porte le nom de catholique. Il prouve cette doctrine par les paroles de l'institution de l'eucharistie, par saint Ambroise au livre des mystères et au livre des sacrements, par saint Augustin sur les psaumes et sur saint Jean, par saint Léon et saint Grégoire, et par plusieurs miracles dont il soutient que la vérité ne peut être révoquée en doute (3).

Lanfranc répond ensuite à quelques objections. Bérenger disoit (4) : Ce que vous prétendez être le vrai corps de Jésus-Christ est nommé dans les auteurs ecclésiastiques espèce, ressemblance, figure, signe, mystère, sacrement. Or, ces mots sont relatifs, et par conséquent ne peuvent signifier la chose à laquelle ils se rapportent, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ. Lanfranc répond : L'eucharistie s'appelle espèce ou ressemblance par rapport aux choses qu'elle étoit auparavant, savoir, le pain et le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne

(1) C. 13, 15, 14. Epist. 98, al. 23, n. 9. V. Perron. pass. c. 3.
(2) Luc. XXIV, 13, 28.
Aug. Conc. Mend. c. 13. n. 28, c. 15.
(3) C. 16.
(4) C. 17.

(1) Sup. l. XXV, n. 22; lib. XXVII, n. 1.
(2) C. 18.
(3) C. 18, 19. Ambros. de myst. c. 9, de Sacr. IV, c. 4, 5. Aug. in ps. 33, 45, 65, 98.
(4) C. 20, 22.

soit la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ, quant à l'essence, même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficacité salutaire.

Et ensuite : Vous croyez que le pain et le vin de la sainte table demeurent ce qu'ils étoient, quant à la subsistance, et qu'on les nomme la chair et le sang de Jésus-Christ, parce qu'on les emploie pour célébrer la mémoire de sa chair crucifiée et de son sang répandu. Si cela est vrai, les sacrements des juifs ont été plus excellents que ceux des chrétiens; car la manne envoyée du ciel et les animaux que l'on immoloit valoient mieux qu'une bouchée de pain et un peu de vin ; et il est plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le passé.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'Eglise, en disant à Bérenger : Si ce que vous soutenez touchant le corps de Jésus est véritable, ce que l'Eglise universelle en croit est faux ; car tous ceux qui se disent chrétiens se glorifient de recevoir en ce sacrement la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ. Interrogez tous ceux qui ont connoissance de la langue latine et de nos livres. Interrogez les Grecs, les Arméniens, les chrétiens de quelque nation que ce soit, ils disent tous d'une voix que c'est leur créance. Or, si la foi de l'Eglise universelle est fausse, ou il n'y a jamais eu d'Eglise, ou elle a péri ; mais aucun catholique ne conviendra de l'un ni de l'autre. Il apporte les passages de l'Ecriture, qui prouvent l'universalité de l'Eglise, et ajoute : Vous dites que l'Eglise a été formée et a fructifié chez toutes les nations, mais que, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu sa doctrine, elle a erré, elle a péri, et est demeurée en vous seuls sur la terre (1). A quoi il oppose la promesse de Jésus-Christ et les preuves de saint Augustin, qui montrent que l'Eglise ne peut périr. Tel est l'écrit de Lanfranc contre Bérenger.

XXIII. Eglise d'Allemagne.

En Allemagne, Adalbert, archevêque de Brême, s'étoit attiré la principale autorité, et pour la conserver retenoit en Saxe le roi Henri (2), sans le laisser aller dans les autres provinces, de peur qu'il ne fût plus maître absolu des affaires, si ce jeune prince en communiquoit avec les autres seigneurs. Sigefroy, archevêque de Mayence, et Annon de Cologne, cherchoient avec plusieurs autres seigneurs les moyens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin ils indiquèrent une diète ou assemblée générale à Tribur, près de Mayence, et résolurent de déclarer au roi qu'il devoit choisir de renoncer au royaume ou à l'amitié de l'archevêque de Brême. C'étoit vers le commencement de l'année mil soixante-six. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette proposition. Comme il reculoit et ne savoit quel parti prendre, l'archevêque de Brême lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante, et d'emporter son trésor pour se retirer à Goslar ou en quelqu'autre lieu de sûreté. Mais les seigneurs, en ayant avis, prirent les armes et firent garde toute la nuit autour du logis du roi. Le matin ils étoient si animés contre Adalbert, qu'à peine le roi put les empêcher de porter la main sur lui. Enfin, il fut chassé honteusement de la cour avec tous ceux de son parti, et le roi lui donna une escorte pour le conduire chez lui. Ainsi le gouvernement revint aux évêques pour donner tour à tour leurs conseils au roi.

Il célébra à Utrecht la fête de Pâques, qui, cette année mil soixante-six, étoit le seizième d'avril (1). Le samedi-saint, l'archevêque Ebérard de Trèves, ayant officié, mourut dans la sacristie encore revêtu des ornements. Annon, archevêque de Cologne, fit donner ce siége à son neveu Cuno ou Conrad, prévôt de son église ; mais le clergé et le peuple de Trèves furent extrêmement irrités de n'avoir point eu de part à ce choix, et s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelqu'exemple mémorable. Le comte Diétric, alors major-dome de l'église de Trèves, étoit un jeune homme féroce, et par son tempérament et par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au devant avec des troupes nombreuses ; et, comme le prélat sortoit de son logis, il se jeta sur lui, tua le peu de ses gens qui voulurent résister, mit en fuite les autres, pilla les richesses qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, et le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-temps en prison, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetèrent par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne se rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre, lui voulant couper la tête, lui abattit seulement la mâchoire ; enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de juin mil soixante-six. On le regarda comme un martyr, et on prétendit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau (2). Uton lui succéda dans le siége de Trèves par l'élection unanime du clergé et du peuple. Il étoit de la haute Allemagne, fils du comte Ebérard et d'Ide, fondateurs du monastère de Schafhouse, dont la ville de ce nom a tiré son origine. Ebérard et Ide embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique, et moururent en réputation de sainteté.

La même année, Reinher, évêque de Messein, étant mort, Craft, prévôt de Goslar, lui succéda (3). Ayant reçu cette dignité, il revint à Goslar, et après-dîné s'enferma dans sa chambre, comme voulant reposer. Là étoit son trésor, qu'il aimoit passionnément, et qu'il

(1) Mat XXVIII, 20. (2) Lamb. an. 1066.

(1) Herm. Contin. Lamb. Hist. Trevir. t. XII. Spicil. p. 223. (2) Mabill. Sæc. 6, Act. par. 2, p. 337. (3) Lamb.

y avoit enterré, sans que personne en sût rien. Ses valets de chambre, ayant attendu jusqu'au soir et s'étonnant qu'il dormît si long-temps contre sa coutume, frappèrent à sa porte, et enfin, voyant qu'il ne répondoit point, l'enfoncèrent. Ils le trouvèrent mort, la tête cassée et le visage noir, couché sur son trésor.

XXIV. Saint Thibaut de Provins.

Cette année même, mourut, près de Vicence en Lombardie, saint Thibaut, fameux solitaire. Il étoit François, né à Provins, au diocèse de Sens, de parents très-nobles et très-riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lesquels Thibaut III, qui régnoit alors, le tint sur les fonts (1). Le jeune homme eut toujours grande inclination pour la vie érémitique, et alla trouver secrètement un ermite, nommé Bouchard, qui demeuroit dans une île de la Seine. Par son conseil, il partit avec un de ses chevaliers, nommé Gautier, et chacun un écuyer. Ils allèrent à Reims, où ils se dérobèrent à leurs gens, passèrent à pied au delà; et, ayant changé leurs habits avec de pauvres pèlerins, ils entrèrent en Allemagne. Ils y vécurent long-temps dans une extrême pauvreté, subsistant du travail de leurs mains, sans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, et surtout de faire du charbon. Un jour entre autres, s'étant loués tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut, que sa délicatesse empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage; et Gautier ne put lui faire entendre raison, parce qu'ils ne savoient pas la langue l'un de l'autre.

Ayant amassé quelque peu d'argent par leur travail, ils allèrent nu-pieds en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria son compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'étoit un moyen de mieux savoir et mieux pratiquer les commandements de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enseigna les sept psaumes de la pénitence; mais Thibaut n'avoit point de psautier, ni de quoi en acheter. Gautier persuada au maître d'aller à Provins trouver Arnould, père de Thibaut, et lui demander un psautier pour son fils. Le maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoyoit à ses parents, n'ayant point d'autre présent à leur faire, encore le lui avoit-on donné par charité. Arnould et Guille, sa femme, apprenant la sainte vie de leur fils, en rendirent grâce à Dieu, reçurent le pain comme un grand présent, et en firent manger à plusieurs malades de diverses fièvres, qui furent tous guéris.

Arnould, qui désiroit ardemment de voir ce cher fils, suivit le maître, qui le mena à Trèves, et le fit attendre hors de la ville, sous un arbre, où Thibaut avoit accoutumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, sous prétexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en son absence; mais, quand il vit son père, il dit : Vous m'avez trahi, et retourna promptement. Arnould le suivit fondant en larmes, et disant : Pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils? je ne veux pas vous détourner de votre bon dessein; je ne veux que vous voir et vous parler une fois, et porter de vos nouvelles à votre mère affligée. Thibaut répondit : Seigneur (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus son père), ne troublez point mon repos; allez en paix, et me permettez d'avoir la paix en Jésus-Christ. Son père lui dit : Mon fils, vous manquez de tout, nous avons de grands biens, recevez quelque chose au moins pour vous souvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu, et se retira. Gautier dit au père que son fils n'avoit besoin que d'un psautier, et il le donna avec joie.

Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le dessein de faire encore un plus long voyage. En effet, au retour de Rome, il prit le chemin de Venise, voulant aller à Jérusalem. Mais Gautier ne pouvant plus à cause de son âge supporter tant de fatigues, ils s'arrêtèrent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permission des propriétaires; et, y ayant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite, et Gautier en vécut encore deux dans cette solitude; mais Thibaut lui survécut de sept ans. Il ne se nourrit pendant long-temps que de pain d'orge et d'eau, et en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes et de racines, sans boire. Il portoit toujours un cilice : il se donnoit souvent la discipline avec un fouet de plusieurs lanières de cuir, et ne dormoit qu'assis. L'évêque de Vicence, touché de son mérite, l'ordonna prêtre après l'avoir fait passer par tous les degrés ecclésiastiques, et la dernière année de sa vie il reçut l'habit monastique.

Arnould, apprenant la réputation de sainteté où étoit son fils, résolut d'aller à Rome en pèlerinage pour le voir en passant, comme il fit; et à son retour il raconta à Guille, sa femme, ce qu'il avoit vu (1). Elle voulut aussi voir son fils : Arnould retourna avec elle accompagné de beaucoup de noblesse, mais Guille, étant arrivée près de son cher fils, ne voulut point le quitter, et se consacra avec lui au service de Dieu dans la solitude. Enfin, douze ans après que Thibaut eut quitté son pays, et neuf ans depuis qu'il se fut retiré à Salanique, il mourut saintement le premier

(1) Vita Sæc. 6, Bened. part. 2, p. 158.

(1) N. 18.

jour de juillet mil soixante-six, et fut enterré à Vicence. Il avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie, il s'en fit encore plusieurs à son tombeau, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort.

XXV. Saint Arialde, martyr.

La même année, et cinq jours auparavant, fut martyrisé saint Arialde, diacre de l'église de Milan. Il étoit d'une noblesse distinguée, frère d'un marquis, dignité rare en ces temps-là, et né entre Milan et Côme. Dès l'année mil cinquante-six, il vint à Milan, et y combattit dix ans contre les simoniaques et les clercs incontinents, particulièrement contre l'archevêque Guy. Au commencement du pontificat d'Alexandre II, il alla à Rome, et Herlembaud, son ami, l'y suivit (1). C'étoit un seigneur d'une grande piété, et zélé comme lui contre la simonie et l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jérusalem, et vouloit embrasser la vie monastique; mais Arialde lui promit une plus grande récompense de la part de Dieu s'il différoit d'entrer dans un monastère pour s'opposer avec lui aux ennemis de Jésus-Christ. Herlembaud, voulant éprouver le conseil d'Arialde, prit des chemins détournés pour aller à Rome, et consulta tous les serviteurs de Dieu, ermites ou moines qu'il trouva sur sa route. Tous lui donnèrent le même conseil; et quand il fut arrivé à Rome, le pape Alexandre et les cardinaux lui commandèrent absolument de retourner à Milan, et de résister avec Arialde aux ennemis de Jésus-Christ jusqu'à l'effusion de son sang. Ils lui donnèrent même de la part de saint Pierre un étendard qu'il devoit prendre en main pour réprimer la fureur des hérétiques quand il seroit besoin : ce qu'il fit constamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion singulière à laver les pieds des pauvres; et, pour s'humilier davantage après les avoir lavés, il se prosternoit et les mettoit sur sa tête. Arialde disoit de lui en soupirant : Hélas! hors Herlembaud et le clerc Nazaire, je ne trouve presque personne qui, par une fausse discrétion, ne me conseille de me taire, et de laisser les simoniaques et les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorsque Guy, archevêque de Milan, le fit prendre en trahison, et mener en des déserts inaccessibles, au delà du lac Majeur. C'est le même archevêque qui avoit témoigné se convertir, quand Pierre Damien fut envoyé légat à Milan, en mil cinquante-neuf; mais, oubliant le serment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, et ne pouvoit souffrir les reproches qu'Arialde lui en faisoit (2). Ce saint homme ayant donc été arrêté, la nièce de l'archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachassent et ne lui sauvassent la vie. C'est pourquoi elle envoya deux clercs pour le tuer. Sitôt qu'ils furent débarqués de sur le lac, ils demandèrent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs répliquèrent : La nièce de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort; et, regardant plus loin, ils le virent lié et assis sur une pierre.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main, et le prirent chacun par une oreille, en disant : Dis, pendard, notre maître est-il véritablement archevêque? Arialde répondit : Il ne l'est ni ne l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui coupèrent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, et dit : Je vous rends grâce, Jésus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demandèrent encore si Guy étoit véritablement archevêque? et il répondit encore que non. C'est pourquoi ils lui coupèrent le nez avec la lèvre d'en haut, puis ils lui arrachèrent les deux yeux. Ensuite ils lui coupèrent la main droite, en disant : C'est cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoyoit à Rome. Ils le mutilèrent encore d'une manière plus honteuse par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin, ils lui arrachèrent la langue par dessous le menton, en disant : Faisons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainsi entre leurs mains, le vingt-septième de juin mil soixante-six. Son corps, ayant été plusieurs fois découvert, fut jeté au fond du lac, et, au bout de dix mois, fut trouvé au bord sans corruption. Herlembaud le tira à main armée et le transféra à Milan; et la sainteté d'Arialde fut attestée par plusieurs miracles.

XXVI. Légation à Milan.

Pour faire cesser ces troubles à Milan, le pape Alexandre y envoya l'année suivante deux légats, Mainard, cardinal, évêque de Sainte-Rufine, successeur d'Humbert; et Jean, prêtre cardinal, qui, y étant arrivés (1), y publièrent des constitutions dont voici la substance : Nous défendons, suivant les anciennes règles, que, dans tout ce diocèse, aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu, et qu'un chanoine soit reçu autrement que gratis; que dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises ou la distribution du saint-chrême, il intervienne aucune récompense convenue.

Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre, qui retient publiquement une femme pour être sa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne

(1) Vita ap. Baron. an 1066 Id. an. 1061.

(2) Sup lib. LX, n. 34.

(1) Ap. Baron. an. 1067, to. 9, Conc p. 111

fera aucune fonction et n'aura aucun bénéfice ecclésiastique. Mais celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Nous défendons de plus qu'aucun de ces clercs ne soit condamné sur un soupçon, ni privé de ses fonctions ou de son bénéfice, s'il n'est convaincu par sa confession ou par des témoins suffisants. Et, de peur qu'on ne prenne occasion de les calomnier à cause des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maison, de boire ou manger avec elles, et de leur parler qu'en présence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils l'observent, on n'aura rien à leur imputer pour ce sujet. Qu'on les oblige, s'il se peut, à demeurer près des églises. Or, nous réglons la manière de les punir canoniquement pour conserver la dignité des ministres de l'autel, et empêcher qu'à l'avenir aucun clerc soit soumis au jugement des laïques; ce que nous défendons absolument.

Si un laïque a de ces clercs en sa seigneurie, sitôt qu'il saura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme, ou a péché avec elle, il en avertira l'archevêque et les chanoines de cette église qui en seront chargés. S'ils lui interdisent ses fonctions, le laïque fera exécuter leur jugement; si l'archevêque ou ses chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera que, dans sa seigneurie, le clerc coupable fasse aucune fonction ou tienne aucun bénéfice. Mais le laïque ne disposera pas du bénéfice, il sera réservé à la disposition de l'Eglise. Nous défendons aussi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable, soit dans ses héritages, s'il en a, soit dans son bénéfice séculier, c'est-à-dire son fief ou ses autres biens, hors le bénéfice ecclésiastique, comme il a été dit. Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc pour le faire promouvoir à quelqu'ordre que ce soit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroisses, pour confirmer et faire sa visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste; au contraire, ils lui obéiront et le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger et punir selon les canons tout son clergé, tant dans la ville que dehors.

Quant aux clercs et aux laïques qui ont juré, contre les simoniaques et les clercs incontinents, de s'employer de bonne foi à réprimer ces désordres, et sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu du sang et commis plusieurs violences, nous leur défendons absolument d'en user de même à l'avenir. Mais qu'ils se contentent de bien vivre et de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette église et aux évêques suffragants. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages ou les injures reçues à cette occasion, et qu'on n'en garde aucun ressentiment; mais que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs. Et, parce que quelques-uns sont plus touchés des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces constitutions, savoir : l'archevêque à cent livres de deniers, et jusqu'au payement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vassaux à dix, c'étoient de moindres gentilshommes; les négociants à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de l'église métropolitaine. Ce décret est daté du premier jour d'août l'an mil soixante-sept, sixième du pape Alexandre II, indiction cinquième. On y voit jusqu'où étoit allé le zèle indiscret contre les simoniaques et les clercs scandaleux.

On trouve un décret du même pape, adressé aux évêques et au roi de Dalmatie, portant que si un évêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déjà, il sera interdit jusqu'à ce qu'il ait satisfait, n'assistera point au chœur, et n'aura aucune part aux biens de l'Eglise (1). Ce décret fait voir que la Dalmatie suivoit l'usage de l'église latine et non de la grecque.

XXVII. Suite du schisme de Florence.

A Florence, l'évêque Pierre, n'ayant point été condamné au concile de Rome, persécutoit violemment ceux de son clergé qui continuoient avec les moines à se séparer de lui comme simoniaque; en sorte que l'archiprêtre et plusieurs autres furent obligés à sortir de la ville et se réfugier au monastère de Septime (2). Il étoit de la congrégation de Vallombreuse, et ainsi nommé parce qu'il étoit à sept milles de la ville. L'abbé Jean Gualbert les reçut avec charité et leur donna tout le secours qui lui fut possible; mais le parti de l'évêque étoit protégé par Godefroy, duc de Toscane, qui menaçoit de mort les moines et les clercs qui lui étoient opposés, ce qui leur attira une grande persécution.

Le pape vint alors à Florence, et vit le bois préparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'évêque étoit simoniaque. Mais le pape ne voulut pas alors recevoir cet examen et se retira, laissant le clergé et le peuple dans la même division. Il arriva ensuite que tout le clergé et le peuple de Florence, étant assemblé, commença à se plaindre à l'évêque Pierre de ce qu'il en avoit chassé plusieurs, entre autres l'archiprêtre, leur chef, dont ils avoient ainsi perdu le conseil et le secours, et de ce qu'une bonne partie des citoyens, le voyant aller vers l'évêque, leur disoit : Allez, hérétiques, allez trouver votre hérétique (3). C'est vous qui ferez abîmer cette ville; c'est vous qui en avez chassé

(1) Dist. 81. c. 16. c. 63.
(2) Vita S. Joan. G. (3) C. 64.

Jésus-Christ et saint Pierre, et y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clercs conclurent en priant l'évêque de les délivrer de ce reproche, et ajoutèrent : Si vous vous sentez innocent, et si vous l'ordonnez, nous voilà prêts à subir pour vous le jugement de Dieu, ou si vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici et à Rome, nous allons les en prier instamment.

L'évêque refusa l'un et l'autre; au contraire, il obtint un ordre de mener prisonnier au gouverneur quiconque ne le reconnoîtroit pas pour évêque et ne lui obéiroit pas; que si quelqu'un s'enfuyoit de la ville ses biens seroient confisqués; et que les clercs qui s'étoient réfugiés à l'église de Saint-Pierre se réconcilieroient avec l'évêque, ou seroient chassés de la ville sans espérance d'être écoutés. En exécution de cet ordre, le soir du samedi après les cendres, vraisemblablement la même année mil soixante-sept, comme ces clercs répétoient les leçons et les répons du dimanche suivant, on les tira hors de la franchise de l'église de Saint-Pierre. Alors il se fit un grand concours de peuple, et principalement de femmes, qui jetoient les voiles de leurs têtes, et marchoient les cheveux épars, se frappant la poitrine et jetant des cris pitoyables. Elles se prosternoient dans les rues pleines de boue, et disoient : Hélas! hélas! Jésus, on vous chasse d'ici, on ne vous permet pas de demeurer avec nous! Vous le voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O saint Pierre! comment ne défendez-vous pas ceux qui se réfugient chez vous? Etes-vous vaincu par Simon? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, et nous le voyons lâché à votre honte. Les hommes se disoient l'un à l'autre : Vous voyez clairement que Jésus-Christ se retire d'ici, parce que, suivant sa doctrine, on ne résiste point à celui qui le chasse. Et nous aussi, mes frères, brûlons cette ville, afin que le parti hérétique n'en jouisse pas, et nous en allons avec nos femmes et nos enfants partout où Jésus-Christ ira. Suivons-le si nous sommes chrétiens.

Ces discours touchèrent les clercs qui tenoient le parti de l'évêque Pierre; ils fermèrent les églises et n'osèrent plus sonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la messe. Ils s'assemblèrent, et, par délibération du conseil, ils envoyèrent quelques-uns d'entre eux aux moines de Saint-Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la vérité, et promettant de la suivre. Ils prirent jour au mercredi suivant, qui étoit celui de la première semaine de carême. Le lundi et le mardi, ils firent des prières particulières pour ce sujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'est ainsi qu'ils nommoient l'évêque, et lui dit : Au nom de Dieu, si ce que les moines disent de vous est vrai, avouez-le franchement, sans tenter Dieu et fatiguer inutilement le clergé et le peuple. Si vous vous sentez innocent, venez avec nous. L'évêque Pierre dit : Je n'irai point, et vous n'irez point non plus, si vous m'aimez. Le clerc répondit : Assurément, j'irai voir le jugement de Dieu, puisque tout le monde y va, et je m'y conformerai; en sorte qu'aujourd'hui, ou je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriserai entièrement.

Sans attendre ce député, tout le clergé et le peuple accourut au monastère de Saint-Sauveur. Les femmes ne furent point effrayées par la longueur et l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuses. Les enfants ne furent point retenus par le jeûne, car ils l'observoient alors. Il se trouva environ trois mille personnes à la porte du monastère. Les moines leur demandèrent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent : Pour être éclairés et connoître la vérité. Comment voulez-vous être éclairés? dirent les moines. Les clercs répondirent : Que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent : Quel fruit en retirerez-vous, et quel honneur en rendrez-vous à Dieu? Tous répondirent : Nous détesterons avec vous la simonie, et rendrons à Dieu des grâces immortelles.

XXVIII. Epreuve du feu.

Aussitôt le peuple dressa deux bûchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre et demi ; entre les deux étoit un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. Cependant on chantoit des psaumes et des litanies. On choisit un moine, nommé Pierre, pour entrer dans le feu, et, par ordre de l'abbé, il alla à l'autel pour célébrer la messe, qui fut chantée avec grande dévotion et avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancèrent pour allumer les bûchers ; l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisième douze cierges bénis et allumés, le quatrième l'encensoir plein d'encens. Quand on les vit, il s'éleva un grand cri, on chanta *Kyrie eleison* d'un ton lamentable. On pria Jésus-Christ de venir défendre sa cause, on demanda les prières de la Sainte-Vierge, de saint Pierre, de saint Grégoire.

Alors le moine Pierre, ayant communié et achevé la messe, ôta sa chasuble, gardant les autres ornements; et, portant une croix, il chantoit les litanies avec les abbés et les moines, et s'approcha ainsi des bûchers déjà embrasés. Le peuple redoubla ses prières avec une ardeur incroyable; enfin, on fit faire silence pour entendre les conditions auxquelles se faisoit l'épreuve. On choisit un abbé qui avoit la voix forte pour lire distinctement au peuple une oraison contenant ce que l'on demandoit à Dieu : tous l'approuvèrent, et un autre abbé, ayant fait faire silence, éleva sa voix et dit : Mes frères et mes sœurs, Dieu

nous est témoin que nous faisons ceci pour le salut de vos âmes, afin que désormais vous évitiez la simonie, dont presque tout le monde est infecté, car vous devez savoir qu'elle est si abominable, que les autres crimes ne sont presque rien en comparaison.

Les deux bûchers étoient déjà réduits en charbon pour la plus grande partie, et le chemin d'entre deux en étoit couvert, en sorte qu'en y marchant on en auroit eu jusqu'aux talons, comme on vit depuis par expérience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraison, qui tira les larmes de tous les assistants : Seigneur Jésus-Christ, je vous supplie que si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, et me préserviez de toute atteinte de feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfants dans la fournaise. Après que tous les assistants eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses frères, et l'on demanda au peuple : Combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? Le peuple répondit : C'est assez qu'il passe gravement au milieu.

Le moine Pierre, faisant le signe de la croix, et portant une croix sur laquelle il arrêtoit sa vue sans regarder le feu, y entra gravement nu-pieds avec un visage gai. On le perdit de vue tant qu'il fut entre les deux bûchers; mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté sain et sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui (1). Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soulevoit son aube, et faisoit flotter son étole et son manipule, mais rien ne brûla, pas même le poil de ses pieds. Il raconta depuis que, comme il étoit prêt à sortir du feu, il s'aperçut que son manipule lui étoit tombé de la main, et retourna le prendre au milieu des flammes. Quand il fut sorti du feu, il voulut y rentrer, mais le peuple l'arrêta, lui baisant les pieds, et chacun s'estimoit heureux de baiser la moindre partie de ses habits. Le peuple s'empressoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer; tous chantoient à Dieu des louanges, répandant des larmes de joie; on exaltoit saint Pierre, et on détestoit Simon le magicien.

Ce récit est tiré de la lettre que le clergé et le peuple de Florence en écrivit aussitôt au pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des simoniaques (2). Le pape y eut égard, et déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement, et se convertit si bien qu'il se réconcilia avec les moines, et se rendit moine dans le même monastère de Septime. Il eut pour successeur un autre Pierre, que l'on nomme le catholique, pour le distinguer du simoniaque.

(1) Desid. Casein. Dialog. lib. III.

(2) Ital. Sac. tom. 9, p. 95.

Quant au moine Pierre, qui s'exposa au feu avec tant de foi, il étoit Florentin, de la famille des Aldobrandins. S'étant rendu moine à Vallombreuse, il y garda les vaches et les ânes par ordre de Jean Gualbert; puis il fut prévôt de Passignan, monastère de la même congrégation. Après le miracle du feu, le comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire abbé de Ficicle, et l'obtint. Il fut ensuite cardinal et évêque d'Albane, et le nom de Pierre Ignée, en latin *Igneus*, lui demeura, comme on diroit Pierre du feu.

XXIX. Hugues le blanc, légat en Espagne.

Hugues le blanc, prêtre, cardinal légat du pape Alexandre, assista à un concile que Sanche Ramirès, roi d'Aragon, fit tenir au monastère de Leire le dix-huitième d'avril, la sixième année de son règne, qui étoit l'an mil soixante-huit. On traita dans ce concile de la confirmation des priviléges de ce monastère, pour laquelle Sanche, évêque de Pampelune et abbé de Leire, fut envoyé à Rome. On croit qu'il y fut aussi traité de l'introduction du rit romain au lieu de gothique ou mosarabique; ce qui ne put encore être exécuté. Le même légat Hugues tint un concile à Gironne, avec les évêques, les abbés et les seigneurs de Catalogne, où il confirma, par l'autorité du pape, la trêve de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs (1).

En Navarre, régnoit un autre Sanche, fils de Garcia, et, en Castille, Sanche Fernandez. Ces trois rois Sanche étoient cousins germains, enfants de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en sa personne tous les royaumes d'Espagne. Ferdinand, roi de Castille, surnommé aussi le grand à cause de ses conquêtes sur les Maures, mourut en mil soixante-cinq, après avoir régné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du pape Alexandre II, adressée à tous les évêques de Gaule, qui porte : Nous avons appris avec plaisir que vous avez protégé les juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui alloient contre les Sarrasins en Espagne. C'est ainsi que saint Grégoire a déclaré que c'étoit une impiété de les vouloir exterminer, puisque Dieu les a conservés, par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie et leur liberté, en punition du crime de leurs pères (2). Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les chrétiens et les chassent de leurs villes et de leurs demeures, au lieu que les juifs se soumettent partout à la servitude.

(1) Sandoval. Pampel. fol. 4. V. Cossar. tom. 9, Conc. p. 1197, 1181. Marca Hisp. l. 4, p. 457. Append. n. 269 p. 1141.

(2) Pelag. Ouet. p. 74. Epist. 34. V. Sup. lib. XXXV, n. 21.

XXX Conciles d'Auch et de Toulouse.

D'Espagne, le cardinal Hugues le blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la même année mil soixante-huit, l'un à Auch, l'autre à Toulouse. A celui d'Auch assista l'archevêque Austind avec tous les évêques ses suffragants, les abbés et les seigneurs de toute la Gascogne. Entre les règlements qui furent faits, on ordonna que toutes les églises du pays payeroient à la cathédrale le quart de leurs dîmes; mais Raymond, abbé de Saint-Orens, s'y opposa, soutenant que les églises dépendantes de ce monastère en avoient toujours été exemptes. Le légat, du consentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce saint, un des plus illustres évêques d'Auch et patron de la ville, qui vivoit vers l'an quatre cent-cinquante, et que l'Eglise honore le premier jour de mai : on accorda la même exemption à plusieurs autres églises (1).

Au concile de Toulouse, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du pape, on traita de toutes les affaires des églises; et par les jugements qui furent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la simonie. On y rétablit entre autres choses l'église de Leitoure, changée mal à propos en monastère : on la rendit à Raymond son évêque, et on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile assistèrent onze évêques savoir : Guillaume, archevêque d'Auch, successeur d'Austind, qui est compté entre les saints, et honoré le vingt-cinquième de septembre, sous le nom de saint Ostent. Aymon, archevêque de Bourges, étoit aussi à ce concile avec Durand, évêque de Toulouse; Gérauld, de Cahors; Godemar, de Saintes, Grégoire de Lescar, Pierre d'Air; Guillaume, de Comminge, Raymond de Leitoure; Bernard, de Conserans, et Bernard d'Acs; il y avoit aussi plusieurs abbés, entre autres Hugues, de Clugny, Adémar de Saint-Martial de Limoges; ceux de Condom, de Saint-Papoul et de Saint-Pons.

XXXI. Mœurs du roi Henri.

Le roi d'Allemagne, Henri, à l'âge de dix-huit ans, étoit déjà un des plus méchants de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois; et de plus, quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, si on ne pouvoit la séduire, il se la faisoit amener par violence (2). Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, et il exposa sa vie en de telles occasions. Dès l'année mil soixante-six, il avoit épousé Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans; mais comme il l'avoit épousée par les conseils des seigneurs, et non par son choix, il ne l'aima jamais, et chercha toujours à s'en séparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ses confidents; et la reine, feignant d'y consentir, prit le roi lui-même, et le maltraita de sorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abusé des femmes nobles, il les faisoit épouser à ses valets.

Ces crimes l'engagèrent à plusieurs homicides, pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisoient. Il devint cruel, même à ses plus confidents; les complices de ces crimes lui devenoient suspects, et il suffisoit pour les perdre, qu'ils témoignassent d'une parole ou d'un geste désapprouver ses desseins. Aussi personne n'osoit-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable; il savoit cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défioient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes.

Il donnoit des évêchés à ceux qui lui donnoient le plus d'argent, ou qui savoient le mieux flatter ses vices; et après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnoit plus ou louoit plus ses crimes, il faisoit déposer le premier comme simoniaque, et ordonner l'autre à sa place; d'où il arrivoit que plusieurs villes avoient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le roi Henri, et la suite de l'histoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le roi Henri veut quitter sa femme.

En mil soixante-neuf il tint une diète à Wormes, après la Pentecôte, où il découvrit en secret à Sigefroy, archevêque de Mayence, le dessein qu'il avoit de quitter la reine son épouse, le priant instamment de lui aider, et lui promettant, s'il le faisoit réussir, de lui être entièrement soumis, et d'obliger les Thuringiens, même par les armes s'il en étoit besoin, à lui payer les dîmes, choses que le prélat avoit fort à cœur (1). Après donc qu'il eut consenti à la proposition du roi, et qu'ils se furent donné parole de part et d'autre, le roi déclara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la reine Berthe, et qu'il ne vouloit plus tromper le monde comme il faisoit depuis long-temps. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que j'aie aucun crime à lui reprocher, mais je ne sais par quelle fatalité ou quel jugement de Dieu je n'ai pu consommer mon mariage avec elle. C'est pourquoi je vous prie au nom de Dieu de me délivrer de ce malheureux engagement, et de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs; car afin qu'on ne la croie pas déshonorée, je suis prêt de jurer que je l'ai gardée aussi pure que je l'ai reçue.

La proposition parut honteuse à tous les assistants, et indigne de la majesté royale;

(1) To. 9, Conc. p. 1195. Bell. to. 12, p. 60. Martyr. R. 1 mai.

(2) Hist. belli. Saxon. p. 102, et Chr. Magdeb. MS. an. 1008.

(1) Id. 1069.

personne toutefois n'osoit rejeter une affaire pour laquelle le roi avoit tant d'ardeur, et l'archeveque de Mayence prenoit le parti de ce prince autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainsi, du consentement de tous, il indiqua un concile à Mayence pour la première semaine après la Saint-Michel. On envoya cependant la reine à Loresheim, et le roi, peu de temps après, assembla des troupes pour marcher contre Dédi, marquis de Saxe, et les Thuringiens ligués avec lui. L'archevêque de Mayence prit cette occasion de sommer le roi de sa parole touchant les dîmes; mais les Thuringiens envoyèrent au roi des députés pour lui déclarer qu'ils ne prétendoient point favoriser la révolte, mais seulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes; et que si l'archevêque entreprenoit de les lever de force, ils se défendroient. En effet, sans agir contre le roi, ils insultèrent en toute occasion les troupes de l'archevêque, et le roi se contenta de leur ordonner, pour la forme, de payer les dîmes, sans se mettre beaucoup en peine de l'exécution.

Cependant l'archeveque de Mayence écrivit au pape une lettre, portant en substance (1): Notre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la reine, qu'il a épousée légitimement et fait solennellement couronner, sans alléguer d'abord aucune cause de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons résisté en face, de l'avis de tous les seigneurs qui se sont trouvés à la cour, et nous lui avons déclaré que, s'il ne nous exposoit la cause de son divorce, nous le retrancherions de la communion de l'Eglise, supposé premièrement que vous le jugeassiez à propos. Il nous a dit, pour cause de séparation, qu'il ne pouvoit consommer avec elle son mariage, et elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas est rare dans les affaires ecclésiastiques, et presque inoui quant aux personnes royales, nous vous consultons comme l'oracle divin, et nous prions votre sainteté de décider cette importante question. Nos frères qui se sont trouvés présents ont indiqué pour ce sujet un concile dans notre ville, où le roi et la reine doivent venir pour subir le jugement. Mais nous avons résolu de ne le point faire sans votre autorité, et nous vous prions, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoyer de votre part des personnes capables, avec vos lettres, pour assister à l'examen et au jugement.

XXXIII. Concile de Mayence.

Le pape envoya en effet Pierre Damien comme son légat, qui se rendit à Mayence avant le jour marqué. Le roi apprit en chemin que le légat l'y attendoit, et qu'il devoit lui défendre de faire divorce, et menacer l'archevêque de Mayence de la part du pape, pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle (1). Il faut croire que le pape ou le légat avoient appris d'ailleurs que la conduite de l'archevêque n'étoit pas conforme à sa lettre. Le roi, consterné de se voir enlever des mains ce qu'il désiroit depuis si long-temps, vouloit retourner en Saxe; et à peine ses confidents purent-ils lui persuader de ne pas frustrer l'attente des seigneurs qu'il avoit assemblés à Mayence en très-grand nombre; il s'en alla à Francfort, et y manda l'assemblée.

Pierre Damien exposa les ordres du pape dont il étoit chargé, et dit que l'entreprise de Henri étoit très-mauvaise, et indigne non-seulement d'un roi, mais d'un chrétien; que s'il n'étoit pas touché des lois et des canons, il épargnât au moins sa réputation, et le scandale qu'il causeroit, en donnant au peuple un si pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir; enfin, que s'il n'écoutoit point les conseils, le pape seroit obligé d'employer contre lui la sévérité des canons, et que jamais il ne couronneroit empereur un prince qui auroit si honteusement trahi la religion.

Tous les seigneurs s'élevèrent alors contre le roi, disant que le pape avoit raison, et le priant au nom de Dieu de ne pas ternir sa gloire par une action si honteuse, et ne pas donner aux parents de la reine, qui étoient puissants, un tel sujet de révolte. Le roi, accablé plutôt que touché de ces raisons, dit : Si vous l'avez résolu si opiniâtrément, je me ferai violence, et je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainsi, plus aigri contre la reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réunir, il consentit qu'on la rappelât; mais, pour éviter même sa vue, il s'en retourna promptement en Saxe, ayant au plus vingt chevaliers à sa suite. La reine le suivit à petites journées avec le reste de la cour et les ornements impériaux. Quand elle fut arrivée à Goslar, à peine put-on persuader au roi d'aller au-devant d'elle; il la reçut assez honnêtement, mais il revint bientôt à sa froideur; et, ne se pouvant défaire de la reine, il résolut de la garder comme si elle n'eût point été sa femme.

L'année suivante, mil soixante-dix, Sigefroy, archevêque de Mayence, Annon, archevêque de Cologne, et Herman, évêque de Bamberg, allèrent à Rome, où le pape Alexandre les avoit appelés. L'évêque de Bamberg étoit accusé d'avoir usurpé ce siége par simonie; mais, par les riches présents qu'il fit au pape, il l'adoucit de telle sorte, que non-seulement il n'eut point d'égard à l'accusation, mais il lui donna le pallium et d'autres honneurs archiépiscopaux. L'archevêque de Mayence vouloit

(1) To. 9, Conc. p. 1200.

(1) Lamb.

renoncer à sa dignité, mais le pape et ceux qui étoient présents l'en détournèrent, quoiqu'avec bien de la peine. Tous les trois évêques allemands furent sévèrement réprimandés de ce qu'ils vendoient les ordres sacrés, communiquoient sans scrupule avec ceux qui les achetoient et leur imposoient les mains. Enfin, après leur avoir fait faire serment de n'en plus user de même à l'avenir, on les renvoya en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilége du pape pour l'abbaye de Sigeberg, qu'il avoit fondée, et le bras de saint Césaire, martyr (1).

XXXIV. Nouveaux évêques en Angleterre.

En Angleterre, le nouveau roi Guillaume, ayant bien affermi sa puissance, s'appliqua à rétablir toutes choses, et pour le temporel et pour le spirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois, encore demi-barbares, introduisant les mœurs françoises beaucoup plus polies; il les tira de la nonchalance, l'ignorance et la débauche, renouvelant l'industrie, l'application aux armes et aux lettres. En un mot, depuis ce règne, l'Angleterre prit une face nouvelle (2). Dès la cinquième année de son règne, qui fut l'an mil soixante-neuf, le roi Guillaume confirma solennellement les anciennes lois du pays, telles qu'elles avoient été en usage sous saint Edouard, son prédécesseur, commençant par celles qui regardoient l'Eglise, et qui furent rédigées en latin en vingt-deux articles. On en fit un abrégé en romain ou françois du temps. On y établit premièrement la paix, c'est-à-dire la sûreté pour quiconque va aux églises, puis la manière de se justifier des crimes non approuvés, et enfin la taxe du denier Saint-Pierre. Aussi le pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit employée à l'entretien d'une église de Rome, nommée l'école des Anglois (3).

Guillaume, incontinent après sa conquête, envoya de riches présents aux églises de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne et d'autres pays. Surtout il envoya au pape Alexandre quantité d'or et d'argent pour le denier Saint-Pierre, avec des ornements très-précieux; et, en reconnoissance de l'étendard qu'il avoit reçu du pape, il lui envoya celui du roi Héralde, où étoit représenté un homme armé en broderie d'or. A la prière du roi, le pape Alexandre envoya trois légats en Angleterre, Ermenfroy évêque de Sion, Jean et Pierre, prêtres de l'église romaine, qui le couronnèrent de nouveau le jour de Pâques, quatrième d'avril mil soixante-dix, pour confirmer son autorité (4).

(1) Vita SS. Ann. c. 26, 34, ap. Sur. 4 déc.
(2) Guil. Malmesb. l. III, p. 102; tom. 9, Conc. p. 1020.
(3) P. 1025, Epist. 8. Gesta Guill. p. 106.
(4) Vita Lanfr. n. 12.

A l'octave de Pâques, ces légats présidèrent à un concile tenu à Winchester par ordre du roi et en sa présence, où Stigand, archevêque de Cantorbéry, fut déposé pour trois raisons (1), la première, d'avoir gardé l'évêché de Winchester avec l'archevêché; la seconde, d'avoir usurpé le siége de Cantorbéry du vivant de l'archevêque Robert, et s'être servi de son pallium; la troisième, d'avoir reçu le pallium de la part de l'antipape Benoît, excommunié par l'église romaine, pour avoir envahi le saint-siége par simonie. Stigand étoit encore chargé de parjures et d'homicides. On déposa aussi quelques-uns de ses suffragants comme indignes, pour leur vie criminelle et l'ignorance de leurs devoirs; entre autres Angelmar, son frère, évêque d'Estangle, et quelques abbés (2). Car le roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient suspects, afin d'y mettre des Normands. C'est ainsi qu'en parlent les historiens anglois; mais, selon les Normands, il ne fit point déposer de prélats qui ne l'eussent mérité.

En ce concile, comme les autres évêques trembloient de peur de perdre leur dignité, saint Vulstan, évêque de Worchester, redemanda hardiment plusieurs terres de son église, que l'archevêque Aldred avoit retenues en sa puissance, quand il fut transféré du siége de Worchester à celui d'York, et qui, après sa mort étoient tombées au pouvoir du roi. Mais comme le siége d'York étoit vacant, on remit la décision de cette affaire jusqu'à ce qu'il y eût un archevêque qui pût défendre les droits de son église. Depuis que Stigand fut déposé de l'archevêché de Cantorbéry, le roi le tint en prison à Winchester le reste de ses jours (3). Il y vivoit chétivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du roi, et, comme ses amis l'exhortoient à se mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier; mais après sa mort on lui trouva de grands trésors enterrés, dont il portoit la clef à son cou.

A la Pentecôte, le roi étant à Windsor, donna l'archevêché d'York à Thomas, chanoine d'Evreux, et l'évêché de Winchester à Vauquelin, son chapelain. Le lendemain, il fit tenir un concile où présida le légat Ermenfroy, car les cardinaux Jean et Pierre étoient partis pour retourner à Rome (4). En ce concile, Algeric, évêque de Sussex, fut déposé, puis mis en prison. On déposa aussi plusieurs abbés, puis le roi donna à Arefaste l'évêché d'Estangle, et à Stigand celui de Sussex. Ils étoient l'un et l'autre ses chapelains; et il donna des abbayes à quelques moines normands.

XXXV. Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

Mais, pour remplir le siége de Cantorbéry,

(1) Roger. Houed. p. 453; tom. 9, Conc. p. 1202.
(2) Sup. l. LX, n. 27
(3) Malmesb. Pontif. l. I, p. 205.
(4) Roger.

la première place de l'église d'Angleterre, il choisit Lanfranc, qu'il avoit fait abbé de Saint-Étienne de Caen (1). Après la mort de Maurille, archevêque de Rouen, arrivée en mil soixante-sept, le clergé et le peuple assemblés avoient voulu élire Lanfranc pour lui succéder ; mais il fit tant de résistance qu'il l'évita, ne se trouvant que trop chargé de l'abbaye qu'il auroit quittée s'il avoit pu le faire en conscience. Le roi fit donc passer à l'archevêché de Rouen Jean, qu'il avoit déjà fait évêque d'Avranches ; mais, pour obtenir du pape cette translation, il envoya à Rome l'abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'archevêque Jean, et celui-ci tint le siége de Rouen douze ans.

Ce roi Guillaume étant résolu, par le conseil des seigneurs, à mettre Lanfranc sur le siége de Cantorbéry, envoya en Normandie les légats Ermenfroy, évêque de Sion, et Hubert, sous-diacre cardinal, qui assemblèrent un concile des évêques et des abbés de la province, où ils déclarèrent à Lanfranc la volonté du roi, qui étoit aussi la leur, et des autres prélats. Lanfranc en fut tellement affligé et troublé, qu'ils crurent qu'il refuseroit absolument. Il représentoit sa foiblesse et son indignité, qu'il n'entendoit point la langue du pays, qu'il auroit affaire à des nations barbares ; mais ces raisons ne furent point écoutées. Toutefois, comme il agissoit toujours avec discrétion, il demanda du temps pour délibérer. Mais le roi avoit si bien pris ses mesures, que tout le monde lui conseilla et le pressa d'accepter, même Hellouin, abbé du Bec, qu'il regardoit toujours comme son père. Ce n'est pas que ce saint homme n'eût grand regret à perdre un ami si cher, et qui lui avoit été si utile pour l'établissement de son monastère ; mais il n'osoit s'opposer à la volonté de Dieu et à une vocation si manifeste.

Lanfranc, bien affligé, résolut donc de passer en Angleterre pour dire au roi ses excuses, ne croyant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le roi le reçut avec une grande joie et un grand respect, et vainquit enfin sa résistance. Il appela les premiers de l'église de Cantorbéry et grand nombre de prélats et de seigneurs du royaume, et déclara Lanfranc archevêque de Cantorbéry le jour de l'assomption de Notre-Dame. Il fut sacré dans son église métropolitaine, le dimanche vingt-neuvième du même mois d'août mil soixante-dix, jour de la décollation de saint Jean (2). Il fut sacré, dis-je, par ses suffragants, Guillaume, évêque de Londres, Sivard de Rochester, Vauquelin de Winchester, Rémy de Lincoln, Herfaste de Tetford, Stigand de Selsei, Herman de Shireburn, et Gison de Véli. Les autres, qui étoient absents, envoyèrent leurs excuses par députés.

La même année Thomas, élu archevêque d'York, vint se présenter à Lanfranc pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coutume (1). Lanfranc lui demanda une protestation de son obéissance par écrit et avec serment, comme ses prédécesseurs l'avoient donnée; mais Thomas répondit qu'il ne le feroit point si on ne lui prouvoit, par écrit et par témoins, qu'il le devoit faire, et qu'il le pouvoit sans porter préjudice à son église. Ce refus venoit d'ignorance plutôt que de présomption; car ce prélat, qui étoit nouveau en Angleterre et en ignoroit absolument les usages, ajoutoit trop de foi aux discours des flatteurs, particulièrement d'Odon, évêque de Bayeux, frère utérin du roi, qui étoit comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa prétention en présence de quelques évêques qui étoient venus pour le sacre de Thomas; mais celui-ci ne voulut rien écouter, et retourna sans être sacré.

Le roi, prévenu par son frère, en fut irrité contre Lanfranc, croyant qu'il se prévaloit de sa capacité pour appuyer une prétention injuste. Mais, peu de jours après, Lanfranc vint à la cour, demanda audience au roi, et, lui ayant rendu raison de sa conduite, l'apaisa, et mit de son côté les Anglois qui se trouvèrent présents. Car, étant instruits de l'usage du pays, ils rendoient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorbéry, et donneroit à Lanfranc sa protestation solennelle d'obéissance en tout ce qui regardoit la religion, mais que ses successeurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile que les archevêques d'York avoient toujours rendu cette soumission à ceux de Cantorbéry. Thomas fut sacré à ces conditions; et peu de temps après, Lanfranc demanda et reçut la protestation d'obéissance de tous les évêques du royaume d'Angleterre, qui avoient été sacrés du temps de Stigand par d'autres archevêques ou par le pape.

XXXVI. Lanfranc à Rome.

L'année suivante, mil soixante-onze, les deux archevêques Lanfranc et Thomas allèrent à Rome demander le pallium (2). Le pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusqu'à se lever devant lui, et dit : Je ne l'ai pas fait, parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai été son disciple au Bec. Lanfranc avoit aussi instruit en cette école des parents du pape; ce qui montre combien elle étoit célèbre. Le pape lui donna deux palliums pour lui seul : l'un que Lanfranc prit sur l'autel, suivant l'usage de Rome, l'autre que le pape lui présenta de sa main en signe d'amitié; et on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour

(1) Vita c. 5, n. 11.
(2) Roger, p. 455, Malmesc. p. 205. Vita Lanfr. n. 22.

(1) Vita n. 23.
(2) Vita c. 11, n. 24.

Brunon de Cologne (1). Thomas étoit accusé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'York pour récompense du service de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre; et Rémy, évêque de Lincoln, qui étoit venu à Rome avec les deux archevêques, avoit été aussi jugé indigne de l'épiscopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre; et on leur avoit ôté à l'un et à l'autre l'anneau et le bâton pastoral. Mais le pape, à la prière de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laissant le jugement de leur cause; et ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau et le bâton (2). Toutefois, l'archevêque Thomas renouvela, en présence du pape, sa prétention contre la primatie de Cantorbéry, soutenant que l'église d'York lui étoit égale, et que, suivant la constitution de saint Grégoire, l'une ne devoit point être soumise à l'autre, seulement que celui des deux archevêques qui étoit le plus ancien d'ordination devoit avoir la préséance. Il prétendoit de plus avoir juridiction sur les trois évêques de Dorcester ou Lincoln, de Worchester et de Licifeld, depuis Chester. Lanfranc, quoiqu'indigné de ce procédé, répondit modestement que la proposition de Thomas n'étoit pas véritable, et que la constitution de saint Grégoire ne regardoit pas l'église de Cantorbéry, par rapport à celle d'York, mais à l'égard de celle de Londres. Le pape Alexandre décida que ce différent entre les deux archevêques devoit être examiné et jugé en Angleterre par tous les évêques et les abbés du royaume; et, bien que Lanfranc fût assuré pour son temps de la soumission de Thomas par la promesse qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ses successeurs que leur laisser ce différent à terminer.

Le pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où, après avoir loué son zèle pour la religion, il l'exhorta à suivre les conseils de Lanfranc pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome (3). Mais, ajoute-t-il, nous nous consolons de son absence par l'utilité qu'en reçoit votre royaume. Il ajoute qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du saint-siége pour l'examen et le jugement de toutes les affaires, c'est-à-dire qu'il l'a établi légat dans le royaume d'Angleterre.

XXXVII. Monastères en Sardaigne.

La même année, mil soixante-onze, le pape Alexandre II fit la dédicace de la nouvelle église du mont Cassin. Depuis que le cardinal Didier fut abbé de ce monastère, il le renouvela entièrement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard, prince de Capoue, et de Robert Guischard, duc de Pouille et de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, et commença par donner à son église quantité de riches ornements (1). De son temps, un roi de Sardaigne, nommé Bareson, envoya des députés au mont Cassin, demandant des moines pour établir dans son royaume un monastère, suivant leur observance, qui y étoit encore inconnue. L'abbé Didier choisit douze des meilleurs sujets de sa communauté, à qui il donna des livres de l'Ecriture sainte, des reliques, des vases sacrés, des ornements, et tout ce qui leur étoit nécessaire pour cette mission, avec un abbé pour les gouverner, et les envoya en Sardaigne dans un vaisseau de Gaëte. Ils arrivèrent à une petite île, nommée le Lis, et attendoient le temps propre pour passer outre, quand les Pisans, poussés d'envie contre les Sardiots, vinrent sur eux à l'improviste avec des bâtiments armés, les pillèrent et les maltraitèrent sans distinction de personnes; et alloient prendre le chef de la députation s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour se sauver. Ils brûlèrent le vaisseau de Gaëte et s'en retournèrent chargés de butin. Les douze moines du mont Cassin, dépouillés de tout, hors de leurs habits, se dispersèrent en divers lieux: il en mourut quatre, et les huit autres revinrent au monastère dans l'année.

Cependant le roi Bareson, ayant tiré satisfaction des Pisans pour cette insulte, renvoya au mont Cassin (2), disant qu'il persistoit encore plus ardemment dans le même désir, et que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoya deux moines après environ deux ans, il les reçut avec joie, et leur donna une église de Sainte-Marie, puis une de Saint-Elie, avec la montagne où elle étoit située, et de grandes terres. Un autre roi de Sardaigne, nommé Torchytor, par émulation du premier, envoya aussi au mont Cassin une donation de six églises avec leurs dépendances pour fonder un monastère. D'ailleurs, le pape Alexandre envoya un légat à Pise, avec un moine du mont Cassin, pour ordonner, sous peine d'anathème, de rendre incessamment tout ce qui avoit été pris à ce monastère. Ce qui fut exécuté; et les Pisans, ayant reconnu leur faute, se réconcilièrent avec l'abbé Didier (3). Le même pape tira du mont Cassin plusieurs bons sujets, soit pour les appeler auprès de lui au service de l'église romaine, soit pour en faire des évêques et des abbés.

XXXVIII. Dédicace du mont Cassin.

L'abbé Didier, trouvant les affaires du monastère dans une grande prospérité et une grande paix, jouissant d'un grand revenu, honoré de tous ses voisins, entreprit de renouveler l'Eglise

(1) Mabill. hic. 205.
(2) Malmesc. Pontif. p.
(3) Alex. Ep. 10.

(1) Sup. LX, n. 20 Ch. Cass. 111, c. 16, 17, etc.
(2) C. 24.
(3) C. 26.

l'an mil soixante-six (1). Il commença par abattre l'ancienne comme trop petite, et en bâtit dès les fondements une plus grande et plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colonnes, des bases, des chapiteaux et des marbres de diverses couleurs, qu'il fit apporter par mer jusqu'à la tour du Garioliang. L'église avoit cent cinq coudées de long, quarante-trois de large et vingt-huit de haut; les quatre coudées font une toise; il y avoit dix colonnes de chaque côté. Devant l'église étoit un parvis de soixante-dix-sept coudées de long, et de cinquante-sept de large, environné de colonnes. Pour orner le dedans de l'église, l'abbé Didier envoya des députés à Constantinople, qui en firent venir des ouvriers de mosaïque et des marbriers (2); car ces arts étoient tombés en Italie depuis plus de cinq cents ans; et, pour les y rétablir, il eut soin de les faire apprendre à plusieurs des serfs du monastère, aussi bien que les autres arts utiles aux bâtiments.

L'église du mont Cassin étant achevée au bout de cinq ans, l'abbé Didier la voulut faire dédier avec toute la solennité possible, et pria le pape Alexandre d'en faire lui-même la cérémonie (3). Le jour fut marqué au samedi premier d'octobre mil soixante-onze, et il y vint des prélats presque de toute l'Italie; le pape, dix archevêques, quarante-trois évêques, une infinité d'abbés, de moines, de clercs et de laïques, entre autres Richard, prince de Capoue, Jourdain, son fils, et son frère Rainulfe, Gisulfe, prince de Salerne, avec ses frères, Landulfe, prince de Bénévent, Sergius, duc de Naples, Sergius, duc de Surrente. Le duc Robert Guischard étoit occupé au siége de Palerme, qu'il prit la même année sur les Sarrasins, et rendit à l'archevêque grec l'église cathédrale de Notre-Dame, dont ils avoient fait leur mosquée. Ce prélat faisoit le service dans l'église de Saint-Cyriaque en de continuelles alarmes (4).

Le pape avoit promis indulgence de tous les péchés confessés à tous ceux qui assisteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle église pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il sembloit que personne n'en fût sorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour et nuit (5). Non-seulement le monastère et la ville, mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, et tous furent nourris par l'abbé, de pain, de vin, de chair et de poisson, pendant les trois jours qui précédèrent la dédicace, et les trois jours qui la suivirent. Cette solennité augmenta tellement la réputation du monastère et de l'abbé Didier, que tous les princes y envoyèrent des présents, entre autres l'impératrice Agnès, et qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusqu'à près de deux cents.

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Constance.

En Allemagne, Rumold, évêque de Constance, étant mort dès la fin de l'an mil soixante-neuf, le roi Henri lui donna pour successeur Charles, chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçu par le clergé de Constance; mais dans la suite, comme avant même que d'être sacré, il gouvernoit par caprice plutôt que par raison, son clergé irrité se sépara de sa communion, sur ce que l'on disoit qu'il avoit obtenu l'évêché par simonie, et détourné furtivement la plus grande partie des trésors de l'Eglise. Ces accusations ayant été portées à Rome, où Sigefroy, archevêque de Mayence, étoit alors, le pape lui défendit de vive voix de sacrer Charles évêque de Constance, jusqu'à ce qu'il fût justifié (1). Et comme Charles faisoit de grandes instances auprès du pape pour être sacré, et que le clergé de Constance continuoit de s'y opposer vivement, le papa réitéra par écrit la défense à l'archevêque de passer outre, et lui ordonna d'assembler un concile, où il inviteroit l'archevêque de Cologne pour examiner et terminer cette affaire. L'archevêque de Mayence obéit, et s'attira par-là l'indignation du roi, qui vouloit soutenir l'évêque Charles, qu'il avoit choisi. Il envoya souvent à l'archevêque des ordres de le sacrer, il empêcha la tenue du concile, par le commandement qu'il fit aux évêques de le suivre à la guerre, et il voulut envoyer Charles à Rome, pour le faire sacrer par le pape. L'archevêque de Mayence écrivit au pape de n'en rien faire, pour ne pas donner au roi sujet de croire qu'il n'avoit refusé de le sacrer que par animosité. Mais, ajoutoit-il, si vous le trouvez innocent, renvoyez-le-moi pour le sacrer selon les canons.

En effet, l'archevêque tint pour cette affaire un concile à Mayence le quinzième d'août mil soixante-onze, qui étoit la douzième année de son pontificat (2). Avec lui assistèrent deux archevêques, Gébehard de Juvave ou Saltzbourg, et Udon de Trèves, et neuf autres évêques, savoir: ceux de Wirtzbourg, d'Eicstet, d'Augsbourg, de Bamberg, de Strasbourg, de Spire, d'Osnabruc, de Sion et de Modène: c'étoient douze évêques en tout. Il y avoit des députés chargés des excuses des suffragants de Mayence, qui étoient absents. Le premier jour du concile fut la fête de la dormition de la Sainte-Vierge, comme portent les actes, où, à cause de la solennité du jour, on ne fit qu'entamer la matière avant la célébration de l'office. Le lendemain, chaque évêque proposa les difficultés qu'il trouvoit dans son diocèse, et

(1) C. 28.
(2) C. 29.
(3) C. 30.
(4) Gaufr. de Malater. lib. II, c. 45.
(5) Chr. Cass. c. 30, 31.

(1) Lambert. 1069. Epist. Lamb. 1701. Sigefr. to. 9, Conc. p. 1205.
(2) To. 9, p. 1206.

on termina plusieurs affaires particulières. On commença aussi à examiner celle de l'évêque de Constance, mais le roi la fit remettre au lendemain; car il étoit à Mayence, et envoyoit des messages aux évêques pour les intimider et empêcher le jugement de cette affaire. C'est ce qui fit que les deux premières séances se passèrent sans rien conclure. Le troisième jour, les évêques allèrent trouver le roi, et lui représentèrent avec zèle l'intérêt qu'il avoit lui-même de faire observer les canons pour le salut de son âme et pour la paix de l'Eglise et de l'état. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit son naturel violent et son âge, car il n'avoit que vingt ans. Il soutint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Constance, et n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais, ajouta-t-il, si quelqu'un de mes domestiques a fait avec lui quelque traité pour le servir en cette rencontre, ce n'est pas à moi de l'en accuser ou de l'en justifier : c'est son affaire. Après avoir ainsi parlé aux évêques, il vint avec eux au concile, et on y fit entrer Charles et les clercs de Constance. Leur chef présenta un libelle contenant les causes d'opposition au sacre de Charles, savoir la simonie et la déprédation des biens de l'Eglise; ils présentèrent aussi les noms et les qualités des témoins, par lesquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accusation.

Charles proposoit contre eux divers reproches, et protestoit de son innocence; le roi prenoit son parti et s'efforçoit de le justifier, ou du moins d'affoiblir l'accusation par des discours artificieux. Et quand les accusateurs vouloient insister et s'élever avec force, il employoit l'autorité pour les retenir. On disputa si long-temps sur le nombre et la qualité des accusateurs et des témoins, et sur les reproches de l'accusé, que la séance dura bien avant dans la nuit, et on fut obligé de la terminer sans rien conclure.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de sérieuses réflexions, remit l'anneau et le bâton pastoral entre les mains du roi, disant que, selon les décrets du pape Célestin, il ne vouloit point être évêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les pères du concile rendirent grâces à Dieu de les avoir tirés de cet embarras d'une manière si peu attendue, ils ordonnèrent que les actes de ce concile seroient gardés dans les archives de l'église de Mayence, et que l'on en rendroit compte au pape pour lui en demander la confirmation. Charles étant retourné dans le diocèse de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois après (1).

XL. Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople.

Cependant le pape Alexandre envoya un légat à Constantinople, vers le nouvel empereur, Michel Parapinace. Constantin Lucas étoit mort dès l'an mil soixante-sept, au mois de mai, après avoir régné sept ans et demi, et en avoir vécu un peu plus de soixante (1). Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût souhaité qu'elles eussent rendu son nom célèbre, plutôt que la dignité impériale. De sa femme Eudoxie il laissa trois fils, Michel, Andronic et Constantin; et se voyant près de la mort, il fit dresser un acte où tous les grands souscrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre empereur que ses enfants; l'impératrice Eudoxie promit aussi de ne se point remarier, et cette promesse fut mise en dépôt entre les mains du patriarche; c'étoit Jean Xiphilin, natif de Trébisonde, qui étoit en grande réputation pour sa doctrine, sa capacité dans les affaires et sa vertu. Dès sa jeunesse, il embrassa la profession monastique, mena assez long-temps la vie d'anachorète sur le mont Olympe; et ce fut malgré lui qu'après la mort de Constantin Lichoudès, il fut mis sur le siége patriarcal en mil soixante-six, comme en étant le plus digne. Xiphilin est fameux par son abrégé de l'histoire de Dion Cassius.

L'impératrice Eudoxie régna donc avec ses trois fils le reste de l'année mil soixante-sept, pendant laquelle les Turcs Seljouquides firent de grands progrès, profitant de la foiblesse des troupes romaines, qui manquoient de paye et de vivres. Les Turcs, commandés alors par Olub-Arselan, s'avancèrent dans la Mésopotamie, l'Arménie, et jusqu'à Césarée de Cappadoce, pillant et brûlant tout; ils pillèrent, entre autres, l'église de Saint-Basile, qu'ils profanèrent, et en ôtèrent tous les ornements; mais ils ne purent toucher à ses reliques, parce que son tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie (2); seulement ils emportèrent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles et de pierreries.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de Constantinople qu'il falloit un empereur capable de commander en personne les armées. L'impératrice choisit Romain, fils de Diogène, qui étoit vestarque, c'est-à-dire maître de la garde-robe. Elle le fit venir à Constantinople, et le jour de Noël la même année mil soixante-dix-sept, elle le déclara maître des offices et général des armées. Elle vouloit aussi l'épouser et le faire empereur, mais elle craignoit le sénat et le patriarche, qui gardoit sa promesse de ne se point remarier. Il fallut donc user d'industrie. L'impératrice envoya au patriarche un eunuque, son confident, qui lui dit en secret, qu'elle vouloit épouser Bardas; c'étoit le frere du patriarche, qui étoit un débauché, ne songeant qu'à son plaisir. L'eunuque dit donc au patriarche qu'il ne tenoit qu'à lui de faire son frère empereur, en

(1) Lamb.

(1) Curopal. p. 817, D. (2) P. 819.

supprimant cette promesse injuste et contraire aux lois ; et, comme il vit qu'il donnoit dans le piége, il lui conseilla de prendre l'avis des sénateurs. Le patriarche les fit venir l'un après l'autre, et leur exagéra l'injustice de cette promesse, et la nécessité d'avoir un homme de mérite pour empereur ; enfin, il les gagna tous, soit par persuasion, soit par présents. Mais quand tout fut bien disposé, Romain Diogène entra de nuit bien armé dans le palais, et épousa l'impératrice ; puis il fut déclaré empereur le premier jour de janvier, indiction sixième, l'an du monde six mil cinq cent soixante-seize, de J.-C. mil soixante-huit. Cette action du patriarche Xiphilin montre ce que l'on doit croire des louanges générales de vertu que lui donne l'historien Jean Scylitzes, curopalate.

XLI. Romain Diogène pris par les Turcs.

Romain Diogène fit la guerre aux infidèles avec quelqu'avantage, les deux premières années de son règne. Mais en six mil cinq cent soixante-dix-huit, indiction huitième, qui est l'an mil soixante-dix, les Turcs poussèrent leurs conquêtes en Natolie, et prirent entr'autres Chones, autrefois Colosses en Phrygie, où ils profanèrent l'église fameuse de Saint-Michel, la remplirent de sang et de carnage, et en firent une écurie. L'année suivante, mil soixante-onze, Diogène, après avoir refusé la paix que le sultan Olub-Arselan lui offroit, fut pris dans un combat où son armée fut mise en déroute (1). Le sultan se l'étant fait amener, se leva et le foula aux pieds selon la coutume. Puis, l'ayant fait relever, il l'embrassa, et le traita très-humainement, et le retint huit jours, le faisant manger avec lui. Il lui demanda un jour : Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité ? Diogène lui répondit franchement : Je t'aurois fait mourir sous les coups. Le sultan répondit : Et moi je n'imiterai pas ta dureté. Car j'apprends que votre Christ vous a commandé la paix et l'oubli des injures. En effet, il fit avec Diogène un traité honnête, et le renvoya.

Mais la nouvelle de sa défaite étant venue à Constantinople, le césar Jean Ducas, frère du défunt empereur, et les sénateurs de son parti, firent raser l'impératrice Eudoxie, et l'envoyèrent en exil dans un monastère qu'elle avoit fondé, déclarèrent seul empereur Michel Ducas, son fils aîné, et écrivirent partout que Romain Diogène ne fût plus reconnu pour empereur (2). Il fut pris à son retour, et, quoique trois archevêques eussent été envoyés pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux si cruellement, que sa tête enfla, les vers s'y mirent, et il mourut en peu de jours, bénissant Dieu et souffrant ses maux avec une grande patience. Le jeune Michel, surnommé Parapinace, régna six ans et demi.

Ce fut à lui que le pape Alexandre envoya pour légat Pierre, évêque d'Anagnia, célèbre par sa vertu et par sa doctrine, qui demeura un an à Constantinople, c'est-à-dire tout le reste du pontificat d'Alexandre (1). Pierre naquit à Salerne, de la famille des princes, et y embrassa dès son enfance la vie monastique. Le cardinal Hildebrand, étant venu légat à Salerne, le demanda à son abbé, et l'emmena à Rome, où le pape Alexandre l'employa aux affaires ecclésiastiques, et le fit ensuite évêque d'Anagnia malgré sa résistance. Il gouverna cette église quarante-trois ans, et mourut le troisième d'août, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, en exécution de la bulle de canonisation donnée par le pape Pascal II, le quatrième de juin mil cent neuf (2).

XLII. Fin de saint Pierre Damien.

Henri, archevêque de Ravenne, excommunié par le même pape, n'avoit pas laissé d'exercer ses fonctions ; et son peuple lui demeurant attaché (3), avoit aussi encouru l'excommunication. Saint Pierre Damien en avoit écrit au pape, le priant d'exécuter la résolution qu'il avoit prise d'absoudre ce prélat, et lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de laisser périr, pour la faute d'un seul, une si grande multitude de personnes rachetées par le sang de Jésus-Christ (4). Toutefois, l'archevêque mourut le premier jour de janvier mil soixante-dix, sans avoir été absous ; et quelque temps après, le pape Alexandre envoya Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé, jugeant que personne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette église. Bien qu'il fût accablé de vieillesse, il accepta volontiers cette commission ; il fut reçu à Ravenne avec grande joie, et, tous ayant humblement accepté la pénitence que leur faute méritoit, il leur donna l'absolution.

Retournant à Rome la première journée, il logea à Fayence, au monastère de Notre-Dame hors de la porte, où la fièvre le prit. Elle se fortifia de jour en jour ; et, vers la minuit du huitième, il fit réciter autour de son lit, par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes et les matines de la chaire Saint-Pierre, qui se rencontroit ce jour-là. Peu de temps après qu'ils eurent achevé, il rendit l'esprit le vingt-deuxième de février mil soixante-douze. Il fut enterré avec un grand concours de peuple dans

(1) Curop. p. 834, 841. (2) P. 843.

(1) Vita per Brun. Ast. t. 2, p. 153.
(2) Martyr. R. 3 aug.
(3) Vita c. 9, ap. Boll. 23 febr. to. 5, p. 426.
(4) Item. Sec. 3. Bened n. 48, p. 254 ; lib. I, Ep. 14.

l'église du même monastère, qui depuis a passé à l'ordre de Cîteaux ; et il est honoré comme saint dans l'église de Fayence.

Il pratiquoit le premier l'austérité qu'il recommandoit aux autres, et ne s'en relâcha point dans sa vieillesse (1). Quand il revenoit à son désert, il s'enfermoit dans sa cellule comme en une prison, et jeûnoit tous les jours, hors les fêtes, vivant de pain, de son et d'eau gardée du jour précédent. Son corps étoit serré de tous côtés de plusieurs liens de fer, et il ne laissoit pas de se donner souvent la discipline. En chapitre, après avoir fait l'exhortation, il se levoit de son siége, disoit ses coulpes, et se faisoit donner la discipline, des deux côtés suivant la coutume. Jean, son disciple, qui a écrit sa vie, dit qu'il l'a vu pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût passé par le feu, mais seulement des fruits et des herbes crues, sans boire. Il dit avoir ouï-dire aux autres qu'il avoit une autre fois passé quarante jours sans autre nourriture qu'un peu de légumes trempés. Toutefois, quand il se sentoit trop affoibli, il usoit de quelque relâchement pour se rétablir, et conseilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâques et devant Noël, il passoit trois jours sans prendre aucune nourriture. Il couchoit sur une natte de jonc, et ne s'appuyoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains, et faisoit de petits présents de cuillères de bois de sa façon (2).

XLIII. Ecrits de saint Pierre Damien.

Il nous reste de lui grand nombre d'écrits, savoir, cent cinquante-huit lettres distribuées en huit livres, selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées ; soixante-quinze sermons, cinq vies des saints, savoir, de saint Odilon de Clugny, de saint Maur, évêque de Césène, de saint Romuald, de saint Rodolphe d'Eugubio, et de saint Dominique le cuirassé, en un même discours ; de sainte Lucille et de sainte Flore, vierges et martyres, dont on ne sait rien de certain (3).

Nous avons aussi soixante opuscules de Pierre Damien, qui sont les plus considérables de ses écrits ; et enfin quelques prières, quelques hymnes et d'autres poésies. Ces écrits, en général, respirent un grand zèle pour la perfection des mœurs et la pureté de la discipline, et montrent une érudition fort étendue pour le temps. Mais il y a peu de justesse dans les raisonnements : les preuves les plus ordinaires sont des sens allégoriques de l'Écriture, souvent forcés, ou des apparitions des morts, et d'autres histoires plus merveilleuses que vraisemblables. Son style a de la force, quoique long et embarrassé (4).

(1) Vita n. 40.
(2) Carm. 183, 184, 185.
(3) Baron. in Martyr. 20 juill.
(4) Tillem. tom. 45, p. 14. V. Opusc. 32, 44, 60. V. Opusc. 33, 24, 35, 42.

XLIV. Cérémonies.

Outre les opuscules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroissent les plus remarquables. Le traité des heures canoniales, adressé à un seigneur laïque, à qui il prescrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les chrétiens. Il compte sept heures pour le jour, matine ou laudes, car c'est la même, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies ; et pour la nuit les vigiles ou nocturnes auxquels il marque que le peuple n'assistoit point ; ou selon une autre division, quatre heures pour la nuit, savoir, vêpres, complies, les nocturnes et les matines ; et les quatre autres pour le jour. Il marque la différence de l'office des moines et de celui des clercs, telle que nous la voyons ; et l'introduction nouvelle du symbole de saint Athanase à prime. Il recommande au seigneur, à qui il écrit, de ne jamais manquer à ce devoir, même en marchant à cheval, ou en quelqu'occupation que ce soit, ce qui marque bien qu'il comptoit que l'on devoit dire les prières à leurs heures (1). Il ajoute : Si vous ne savez pas lire, vous pourrez accomplir votre désir par la seule oraison dominicale, entendant sans doute qu'on le répète un grand nombre de fois ; il exhorte à dire aussi tous les jours les heures de la vierge.

Quelques ermites doutoient si, disant l'office seuls, ils devoient demander la bénédiction pour les leçons, et dire avant les oraisons *Dominus vobiscum*. Car, disoient-ils, à qui adressons-nous ces paroles ? est-ce aux pierres ou aux planches de notre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune observance de la tradition ecclésiastique. Saint Pierre Damien fit sur cette question un traité particulier adressé à un reclus, nommé Léon, qu'il regardoit comme son maître dans la vie spirituelle. Là, il décide que, récitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme si on le récitoit en commun, parce, dit-il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'Église, et la représente. Autrement il faudroit retrancher tout ce qui se dit en pluriel, comme l'invitatoire : *Venite exultemus*, et jusqu'à l'*Oremus* ; et les docteurs de l'Église n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public (2).

Il se plaint à l'archevêque de Besançon de l'abus qu'il avoit vu dans son église, où les clercs étoient assis pour la plupart pendant l'office, et même pendant la messe. Il soutient, que non-seulement les clercs, mais les laïques et les femmes mêmes, doivent assister debout à l'office, et ne s'asseoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y sont obligés par leur mauvaise santé, et il dit en avoir vu plusieurs, même des laïques, qui demeuroient toujours debout sans aucun appui (3).

(1) Opusc. X, Præf. et cap. 7, 2, 6, 4, 5, 3, 7.
(2) Opusc. XI, c. 5, 6, 7.
(3) Opusc, XXXIX, c. 2, 4.

Dans un ouvrage adressé à ses ermites, il soutient le jeûne du samedi, qui, de l'église romaine où il avoit toujours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occident. Il dit en ce traité ces paroles remarquables : Nous devons prendre garde, mes chers frères, que cette vie si sainte (il parle de leur observance) ne se relâche de notre temps, et, diminuant peu à peu, ne s'abolisse entièrement. Nous savons que d'une observance autrefois très-rigoureuse, à peine en voyons-nous aujourd'hui de foibles restes ; et, comme nous ne rétablissons point ce que nos prédécesseurs ont omis, ainsi nos successeurs ne répareront point les brèches de notre négligence, et nous serons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne sont pas meilleurs que leurs pères, et qu'ils s'en sont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons notre temps de ce reproche, et transmettons fidèlement à nos enfants l'exemple de vertu que nous avons reçu de nos pères. Il écrit encore à ses ermites, pour conserver les jeûnes de quelques vigiles que l'on négligeoit (1). La veille de Noël, où, bien que l'on ne mangeât que le soir, quelques-uns buvoient du vin et mangeoient plusieurs mets cuits et préparés avec soin. Des ecclésiastiques mêmes en usoient ainsi, sous prétexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il soutient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, et ne dire la messe qu'à none, quoique l'usage fût déjà contraire. Parlant du samedi-saint, il dit qu'on le jeûnoit plus rigoureusement que les autres samedis ; mais qu'en quelques lieux on se relâchoit de cette observance en faveur des infirmes ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoute que le samedi-saint il est défendu de dire la messe le jour, et ordonne de la dire la nuit, afin que le baptême général soit célébré entre la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Il recommande le jeûne des grandes et des petites litanies, c'est-à-dire de saint Marc et des rogations, nonobstant le temps pascal, et toutes les vigiles des apôtres sans distinction.

La défense de célébrer les noces en carême commençoit alors dès la Septuagésime, et s'étendoit aussi outre l'avent au carême de la Saint-Jean, qui étoit de trois semaines (2). Or, quelques-uns prétendoient que l'on pouvoit se marier pendant ce temps, pourvu que l'on remît la consommation du mariage au temps où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'élève contre cette erreur, et soutient que ces mariages sont nuls, parce que l'union des corps n'est pas essentielle au mariage, qui consiste principalement dans le consentement solennel. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de pénitence aux personnes mariées qui ne gardoient pas la continence pendant le carême (3).

(1) Opusc. LIV. Sup. lib. LIX, n. 28, n. 74, c. 4. Opusc. LV.

(2) Opusc. XLI, c. 1.

(3) C. 4.

XLV. Discipline monastique.

Dans un autre ouvrage, il se plaint que la corruption des mœurs n'a pas seulement infecté les séculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il (1), qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons méprisés pour l'amour de Dieu ; pourquoi recherchons-nous contre toutes les lois divines et humaines ce qu'elles nous permettoient de posséder quand nous l'avons quitté ? Mais, dira quelqu'un de ces moines propriétaires, je garde très-peu d'argent et seulement pour la nécessité ; je ne reçois rien des biens du monastère, si je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je ? Pierre Damien répond : Le monastère vous doit fournir vos besoins en espèce, non pas en argent ; un habit, par exemple, pour les vêtir aussitôt. Que n'en usez-vous de même à l'égard de ce que vous recevez du dehors ? que ne l'employez-vous à vos besoins au lieu de le garder en argent ?

Après le vice de propriété, il attaque l'inquiétude des moines et leurs fréquents voyages. Quelques-uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation et trouver du repos dans un monastère ; mais, quand ils y sont, l'inquiétude les prend, et ils s'imaginent être en prison. Les séculiers en sont scandalisés et détournés d'embrasser la vie monastique. Car, disent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel lorsqu'il est entré dans le monastère ? il a déjà oublié ce qu'il a promis, et ne respire que l'esprit du siècle ; il est plus du monde que moi sous un autre habit. Cette inquiétude attire toute sorte de relâchements. Un moine en voyage ne peut jeûner, les honnêtetés pressantes de ses hôtes ne le permettent pas ; souvent même il ne garde pas la mesure de la sobriété, de peur de passer pour incivil ou pour hypocrite (2). Les discours de ceux qui l'accompagnent l'empêchent de psalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'est pas seul ; ni faire des génuflexions, parce qu'il est fatigué ; ni garder le silence, parce qu'il se trouve souvent en nécessité de le rompre. Il est trop dissipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraison ; il voit souvent des objets dangereux pour la chasteté, du moins de l'esprit ; les contre-temps fréquents l'exposent à des mouvements d'impatience, et à des paroles qu'il faut ensuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu desquels il se trouve, la vaine gloire l'attaque ; s'il garde le silence, il s'accuse d'être inutile au prochain. Mais, quand il rentre dans sa cellule, tout ce qu'il a vu et tout ce qu'il a ouï se présente en foule à son imagination, principalement quand il veut s'appliquer à la prière ; et plus il fait d'efforts pour chasser ces images importunes, plus il en est inquiété. Enfin, le moine qui

(1) Opusc. XII, c. 2.

(2) C. 9, 10.

sort ne peut guère éviter de communiquer avec des pécheurs excommuniés ou dignes de l'être ; ce qui est presque le même (1). Car l'auteur tenoit pour excommuniés tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les décrets des conciles anciens ou modernes.

Le moine qui sort ne peut entièrement éviter le vice de propriété, sous prétexte des nécessités du voyage. Il veut aussi être plus proprement vêtu pour paroître en public, et ne s'aperçoit pas qu'il se rend par-là plus méprisable aux séculiers. D'autres, au contraire, affectent de porter des habits extraordinairement pauvres et difformes, pour attirer les yeux du peuple et se faire montrer au doigt comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, et ne refusent pas des habits précieux si l'occasion le demande (2).

Le relâchement le plus déplorable est celui des ermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en carême, et se promènent tout le reste de l'année. L'habitude de garder sa cellule la fait trouver agréable, les courses la rendent horrible. La vie érémitique est douce si elle est continuelle, mais si elle est interrompue, c'est un tourment (3). L'autorité d'un moine absent est grande ; mais elle s'évanouit par sa présence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines, aujourd'hui personne n'en est touché. C'est inutilement qu'on donne des avis aux princes et aux papes ; les évêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leurs désordres, je le sais par expérience. Il ne reste aux moines de bon parti que de conserver le repos de leur solitude (4).

Pierre Damien blâme un ermite qui, étant sorti du monastère peu après sa conversion et avant que d'être suffisamment éprouvé, avoit choisi sa demeure dans une grande ville, et lui dit (5) : Ceux qui cherchent la solitude dans des villes, comme si on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne désirent pas la perfection de la vie solitaire, mais la gloire qui en revient. Là, entouré du peuple qui vous estime, vous ne dites rien qui ne soit reçu comme un oracle; et vous ne vous mesurez pas sur le témoignage de votre conscience, mais sur l'opinion de cette multitude qui vous flatte. Elle se paye de la pâleur de votre visage, et s'étonne du seul nom de jeûne. Car c'est un prodige dans une ville de s'abstenir de vin, et dans le désert c'est une honte d'en boire. L'huile est comptée dans le désert pour de grandes délices, le peuple regarde comme une grande abstinence de ne point manger de graisse. Aller nus-pieds est la règle du désert, dans la ville c'est une austérité excessive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'est ailleurs que la vie ordinaire des ermites.

Dans un autre opuscule, Pierre Damien combat l'opinion d'un évêque (1) qui soutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monastique, étant malades à l'extrémité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en santé, et reprendre la vie séculière. J'ai rapporté plusieurs exemples de cet usage depuis la fin du septième siècle. C'étoit une des manières de professer à l'article de la mort la pénitence publique, et de s'engager dans l'état monastique sans probation précédente. Car anciennement la prise d'habit et la profession n'étoient point séparées, suivant la règle de saint Benoît, et on n'y étoit reçu régulièrement qu'après l'année de probation. C'est sur quoi se fondoit cet évêque, que Pierre Damien combat, et il soutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monastique sans noviciat précédent, n'étoient point engagés (2).

Pierre Damien en avertit le pape, qui écrivit à Gisler, évêque d'Ossimo, de réprimer cette erreur, et de frapper d'anathème ceux qui la soutiendront opiniâtrement. C'est à cet évêque Gisler à qui Pierre adresse son traité pour la réfuter. Il soutient que la probation n'a été ordonnée que comme une précaution contre la légèreté ou la dissimulation de ceux qui se présentent pour embrasser la vie monastique, non comme une condition nécessaire, et que le supérieur peut en dispenser quand il est suffisamment persuadé de la fermeté du postulant et de la sincérité de la conversion. Enfin, que la profession est irrévocable, de quelque manière qu'elle se fasse, pourvu que ce soit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'est pas moins valable quand il est donné d'abord, qu'après de longues épreuves, et des enfants offerts au monastère par leurs parents, suivant la règle de saint Benoît (3). Nous avons toutefois une lettre du pape Alexandre II, où il déclare qu'un prêtre qui, étant malade, a promis verbalement de se faire moine, sans s'être livré à un monastère ou à un abbé, n'a point perdu son bénéfice. Parce, dit le pape, que saint Benoît et saint Grégoire ont défendu qu'on se fît moine avant une année de probation (4).

Dans un autre ouvrage, Pierre Damien se plaint de l'ignorance des prêtres, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui savoient à peine lire deux syllabes de suite. Comment peuvent-ils, dit-il, prier pour le peuple, et offrir à Dieu, selon l'apôtre, un service raisonnable, puisqu'ils n'entendent pas ce qu'ils disent! Ainsi le peuple, demeurant sans instruction, s'abandonne à toutes sortes de vices. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple, ils plaident et se

(1) C. 13, 14.
(2) C. 15, 17, 19.
(3) C. 24, 25, 26.
(4) C. 29, 32.
(5) Opusc. LI, c. 3.

(1) Opusc. XVI.
(2) Sup. lib. XL, n. 3, n. 29. Mabill. Præf. Sæc. 1. Actor. n. 105. Idem Præf. 2, Sæc. 4, n. 191. Opusc. XVI, c. 1, 8.
(3) C. 9, 8, 5.
(4) Alex. Ep. 26.

querellent comme les autres, et vont offrir le saint sacrifice pleins de leurs passions (1). Leur négligence pour le service du saint autel est si grande, que leurs calices sont d'étain ou d'autre vil métal, crasseux et enrouillés, ils enveloppent le corps de Notre Seigneur dans un linge sale; les nappes sont usées et déchirées, les ornements et les livres à proportion. Les hommes légers s'en moquent, les sages en gémissent. L'auteur rejette tous ces maux sur la négligence des évêques. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de saint Pierre Damien.

XLVI. Fin d'Adalbert, archevêque de Brême.

Adalbert, archevêque de Brême, avoit repris le premier rang à la cour du roi Henri; et, triomphant de ses concurrents qui l'avoient chassé quelques années auparavant, il possédoit seul ce jeune prince, et régnoit presque avec lui, tant il avoit su le gagner adroitement (2). Se sentant épuisé de vieillesse et de maladie, il employa tout l'art des médecins à combattre long-temps la mort, et mourut enfin vers la mi-carême, le vendredi seizième de mars mil soixante-douze (3). Il avoit de grandes qualités, beaucoup de zèle pour l'accroissement de la religion, une libéralité sans bornes, une dévotion tendre, jusqu'à fondre en larmes en offrant le saint sacrifice; on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obscurcies par son ambition, sa passion de gouverner sous prétexte du bien de l'Église et de l'état, sa dureté envers ses sujets, sa vanité et la créance qu'il donnoit à ses flatteurs, car ces défauts déshonorèrent principalement la fin de sa vie. Il mourut à Goslard, où étoit la cour, et fut rapporté à son église de Brême.

Il eut toujours un grand soin de sa mission du Nord, comme j'ai déjà marqué, et, y voyant un nombre suffisant d'évêques, il résolut de tenir pour la première fois un concile en Danemarck, parce qu'il en trouva la commodité, et qu'il y avoit plusieurs abus à corriger dans ces nouvelles églises. Les évêques vendoient l'ordination, les peuples ne vouloient point donner les dîmes, et s'abandonnoient aux excès de bouche et aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Slesvic, par l'autorité du pape, dont il étoit légat, et avec le secours du roi de Danemarck; mais les évêques d'outre-mer se firent long-temps attendre. On voit sur ce sujet une lettre du pape Alexandre II à tous les évêques de Danemarck (4).

Adalbert ordonna en ce royaume neuf évêques, à Slesvic, à Ripen, à Arthus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, en Zéeland et en Schonen (1). En Suède, il en ordonna six, et deux en Norwége; on rapporte les noms de ces huit, sans marquer leurs siéges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurèrent inutiles, ne cherchant que leurs intérêts. L'archevêque en avoit toujours quelques-uns auprès de lui, quelquefois jusqu'à sept, et au moins trois de ses suffragants ou d'autres; car il ne pouvoit être sans évêques. Il traitoit avec grand honneur les légats du pape, et disoit qu'il ne reconnoissoit que deux maîtres, le pape et le roi. Le pape lui avoit accordé le privilége d'être son vicaire en ces quartiers-là, lui et ses successeurs, d'établir des évêchés partout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, et de choisir de sa chapelle ceux qu'il voudroit pour les ordonner évêques.

Le successeur d'Adalbert fut Liémar, jeune homme de grande espérance, et très-bien instruit de tous les arts libéraux (2). Il étoit Bavarois, et venu d'officiers du roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année mil soixante-douze. Il fut ordonné par ses suffragants, reçut le pallium du pape Alexandre, et tint le siége trente ans.

XLVII. Adam de Brême, historien.

C'est à lui qu'Adam, chanoine de Brême, dédia son histoire ecclésiastique, qui comprend les origines des églises du Nord, et la suite des évêques de Brême et de Hambourg, depuis l'entrée de saint Villehade en Saxe, jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, pendant près de trois cents ans (3). Adam vint à Brême la vingtième année de ce prélat, qui étoit l'an mil soixante-sept, et rechercha curieusement ces antiquités dans ce qu'il trouva de mémoires écrits, dans les lettres des princes et des papes, et dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'instruisit le plus de vive voix fut Suein ou Suénon, roi de Danemarck (4). Il étoit zélé pour la propagation de la foi, et envoya de ses clercs prêcher en Suède, en Normandie, c'est-à-dire en Norwége, et dans les îles. Il étoit homme de lettres, et libéral envers les étrangers. Adam étant venu à Brême et ayant ouï parler du mérite de ce prince, l'alla trouver, et en fut très-bien reçu; et ce fut de ses discours qu'il recueillit toute la partie de son histoire qui regarde les barbares. Ce roi lui nomma quelques saints qui avoient été martyrisés de son temps en Suède et en Norwége. Un étranger, nommé

(1) Opusc. 26. Rom. XII, c. 1.
(2) Lamb. an. 1072. Sup. n. 23.
(3) Adam. lib. IV, c. 33, 36, p. 59.
(4) Sup. l. LX, n. 57. Adam. lib. IV, c. 42. Ep. 7.

(1) Adam. c. 44.
(2) Lambert. an. 1072. Hist. Arch. Brem. p. 99.
(3) Sup. lib. XLIV, n. 15, n. 44. Adam. lib. III, c. 5, p. 40.
(4) Lib. IV, c. 10, p. 54.

Hério, qui, prêchant chez les Suédois les plus reculés, eut la tête tranchée. Un autre, nommé Alfard, qui, après avoir mené long-temps une sainte vie en Norwége, fut tué par ses propres amis. Il se faisoit beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette histoire d'Adam de Brême paroît d'une grande sincérité.

XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une description curieuse du Danemarck, de la Suède, de la Norwége et des îles qui en dépendent, où il décrit ainsi l'idolâtrie des Suédois. Leur temple le plus fameux est à Upsal. Il est tout revêtu d'or, et on y révère les statues de trois dieux : au milieu est le trône du plus puissant, qu'ils nomment Thor, des deux côtés sont les deux autres, Vodan et Friccon. Ils disent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluies, les saisons, les fruits. Ils lui donnent un sceptre, et c'est comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan est le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix et les plaisirs, et est représenté sous la figure infâme de Priape. Ils adorent aussi des hommes, qu'ils croient être devenus dieux par leurs belles actions. Ils célèbrent tous les neuf ans une fête solennelle, où tous sont obligés d'envoyer leurs offrandes à Upsal : personne n'en est exempt ; les chrétiens même sont contraints de se racheter de cette superstition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute espèce, et on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres passent pour sacrés. Un chrétien m'a dit y avoir vu jusqu'à soixante corps humains mêlés avec ceux des bêtes.

Adaluard, que l'archevêque Adalbert avoit fait évêque de Sictone, ayant en peu de temps converti tous les habitants de cette ville et des environs, entreprit avec Eginon, évêque de Scone en Danemarck, d'aller à Upsal, et s'exposer à toutes sortes de tourments, pour faire abattre ou plutôt brûler ce temple, qui est comme la capitale de l'idolâtrie du pays, espérant que sa ruine seroit suivie de la conversion de toute la nation. Le roi de Suède, Stenquil, qui étoit très-pieux, ayant appris ce dessein des deux évêques, les en détourna prudemment, les assurant qu'ils seroient aussitôt condamnés à mort, qu'on le chasseroit lui-même du royaume, comme y ayant introduit des malfaiteurs ; et que ceux qui étoient alors chrétiens retourneroient au paganisme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux évêques se rendirent à la remontrance du roi ; mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, brisant les idoles et convertissant plusieurs milliers de païens.

XLIX. Suénon, roi de Danemarck.

Le roi de Danemarck, dont Adam avoit appris tant de faits importants (1), étoit Suénon, surnommé d'Estrithe, à cause de sa mère, sœur de Canut le grand. Il commença à régner vers l'an mil quarante-huit, et, peu de temps après le siége de Roschild ayant vaqué, on y mit Guillaume, Anglois de naissance, qui avoit été secrétaire et chapelain du même Canut, et qui avoit la capacité et la vertu nécessaire pour l'épiscopat (2). Le pays de Schonen, qui jusque-là avoit été du diocèse de Roschild, commença du temps de ce prélat à avoir des évêchés, et on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon et Dalbi. Mais Henri, évêque de Dalbi, étant mort à force de boire, Egin, évêque de Lundon, réunit en lui toute l'autorité, et la mort honteuse du prélat causa la suppression du siége.

Sous ce règne, furent aussi érigés deux évêchés dans le Nord-Jutland, savoir, Wibourg et Burglave, depuis transféré à Albor (3). Suénon affermit beaucoup la religion dans son royaume, par sa libéralité à orner et à bâtir les églises, et son affection pour les ecclésiastiques savants et vertueux, mais il déshonora ses vertus par son incontinence. On compte jusqu'à onze fils et une fille qu'il eut de diverses concubines, et pas un enfant légitime. Car, ayant voulu enfin se marier, il épousa Guthe, sa parente, fille du roi de Suède. Les deux évêques, Egin et Guillaume, l'en reprirent avec fermeté, et firent tous leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage ; mais, voyant qu'ils n'y gagnoient rien, ils portèrent leurs plaintes à l'archevêque de Brême, qui pressa le roi de se séparer de la princesse. Le roi irrité menaça l'archevêque de lui faire la guerre, en sorte que le prélat, ne se croyant pas en sûreté à Hambourg, se retira à Brême. Enfin l'évêque Guillaume fit comprendre au roi l'injustice de son ressentiment, et lui persuada d'obéir aux lois de l'Eglise. Il renvoya donc Guthe, qui, étant retournée chez son père, prit l'habit de veuve, et passa le reste de sa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornements pour les églises.

L'autorité de l'évêque Guillaume sur le roi parut principalement en cette occasion (4). Dans un festin que le roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en secret, et en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circoncision, dans l'église cathédrale, dédiée à la trinité. L'évêque Guillaume ne témoigna à personne la douleur qu'il sentoit de ce sacrilége, et se prépara à officier pontificalement. Mais, quand on l'avertit que le roi venoit à l'église, il n'alla point le recevoir ; et, quand il voulut entrer, il l'arrêta avec sa crosse, dont il lui appuya la pointe contre l'estomac, le traitant de bourreau, qui venoit de répandre du sang humain. Enfin il le déclara excommunié.

(1) Saxo. Gram. liv. XI.
(2) Pontan. lib. V, p. 180.
(3) Pontan. p. 193.
(4) Saxo. lib. XI, p. 200.

Les gardes du roi environnèrent le prélat l'épée à la main, le voulant tuer; mais le roi les en empêcha, et, reconnoissant sa faute, retourna à son palais, où il ôta ses ornements royaux et prit un habit de pénitent. Cependant l'évêque fit commencer la messe, et, comme il alloit chanter *Gloria in excelsis*, on lui dit que le roi étoit à la porte en posture de suppliant. Il fit cesser le chant, et, s'étant avancé, il demanda au roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le roi, prosterné, confessa son crime et en demanda pardon, promettant de réparer le scandale qu'il avoit donné, et l'évêque leva aussitôt l'excommunication, releva le roi en l'embrassant, essuya ses larmes, et lui ordonna d'aller reprendre son habit royal. Après lui avoir imposé la pénitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant, et l'amena jusqu'à l'autel, où il continua la messe. Le peuple témoigna sa joie par de grands applaudissements.

Le troisième jour après, le roi vint encore à l'église en habit royal, et pendant la messe il monta à la tribune, et, ayant fait faire silence par un héraut, il confessa publiquement la grandeur de sa faute et du scandale qu'il avoit donné. Il loua l'indulgence de l'évêque, et déclara que, pour réparation du crime commis par son ordre, il donnoit à l'église moitié de la province de Steffen. Depuis ce temps le roi honora et aima l'évêque de plus en plus, et ils vécurent toujours dans une parfaite union.

L. Saint Annon rentre en faveur.

Après la mort d'Adalbert, archevêque de Brême, saint Annon, archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité (1); car le roi Henri, étant venu à Utrecht célébrer la pâque, qui étoit le huitième d'avril en mil soixante-douze, y reçut de grandes plaintes des injustices qui se commettoient par tout son royaume, de l'oppression des innocents et des foibles, et du pillage des églises et des monastères. Touché de ces désordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre sous lui le soin de l'état. Tous les seigneurs joignirent leurs instances à celles du roi; mais l'archevêque résista longtemps. Il se souvenoit des mauvais traitements qu'il avoit reçus; et d'ailleurs, étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embarrasser d'affaires temporelles : il céda toutefois au bien public et au désir unanime du roi et des seigneurs. On s'aperçut bientôt de ce changement : la violence fut réprimée, la justice reprit le dessus, et le saint archevêque parut n'être pas moins digne de la royauté que du sacerdoce.

(1) Lambert.

LI. Concile d'Angleterre.

Le pape Alexandre avoit renvoyé au concile d'Angleterre la connoissance du différent entre les deux archevêques de Cantorbéry et d'York, ce qui fut ainsi exécuté (1). A Pâques de cette année mil soixante-douze, le roi Guillaume tint sa cour à Winchester, où se trouvèrent quinze évêques, plusieurs abbés et plusieurs seigneurs, avec Hubert, lecteur de l'église romaine et légat du pape. Ils s'assemblèrent en concile dans la chapelle du roi, qui étoit présent, et qui les conjura, par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, et de la juger sans favoriser les parties. Ils promirent l'un et l'autre. On apporta l'histoire ecclésiastique de Bède, et on en lut des passages, par lesquels il parut que depuis saint Augustin, premier évêque de Cantorbéry, jusqu'à la fin de la vie de Bède, qui est un espace d'environ cent quarante ans, les archevêques de Cantorbéry avoient eu la primatie sur toute la Grande-Bretagne et l'Irlande (2); qu'ils avoient souvent célébré des ordinations d'évêques et des conciles dans la ville même d'York et dans les lieux voisins, où il leur avoit plu; qu'ils avoient appelé les archevêques d'York à ces conciles, et, quand il avoit été besoin, les avoient obligés à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme et de Licefeld, que l'archevêque d'York prétendoit n'être point soumis à celui de Cantorbéry, il fut prouvé que, pendant ces cent quarante ans, ils avoient été sacrés et appelés aux conciles par les archevêques de Cantorbéry, qui en avoient même déposé quelques-uns par l'autorité du saint-siége.

On lut plusieurs conciles célébrés en divers temps par les archevêques de Cantorbéry, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lut les élections et les ordinations des évêques dont il étoit question, contenant les protestations par écrit de leur obéissance à l'église de Cantorbéry. Tous les assistants rendirent témoignage qu'ils avoient vu et ouï-dire de leur temps les mêmes choses que contenoient ces écrits. On lut dans l'histoire que, lorsque l'Angleterre étoit divisée en plusieurs petits royaumes, un roi de Northumber, où est située la ville d'York, en ayant vendu l'évêché, fut cité au concile pour cette simonie par l'archevêque de Cantorbéry; que, n'y voulant point comparoître, il fut excommunié, et que toutes les églises de ces quartiers s'abstinrent de sa communion jusqu'à ce qu'il se fût présenté au concile, qu'il eût avoué et réparé sa faute. Enfin on lut les priviléges et les autres lettres des papes saint Grégoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Grégoire, Léon IX, écrites en divers temps aux archevêques de Cantorbéry et aux rois d'Angleterre; car les

(1) Sup. n. 36. Lanfr. Epist. 3, et to. 9, Conc. p. 1211, 1213.

(2) Sup. l. XXXVI, n. 40; l. XLII, n. 11.

lettres des autres papes avoient péri dans un incendie de l'église de Cantorbéry, arrivé quatre ans auparavant ce concile.

Thomas, archevêque d'York, allégua pour lui la lettre de saint Grégoire, où il déclare que l'église de Londres et celle d'York sont égales, et que l'une ne doit point être soumise à l'autre (1). Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faisoit rien au sujet, parce que Lanfranc n'étoit point évêque de Londres, et qu'il n'étoit point question de cette église. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruisit facilement; en sorte que le roi fit à Thomas des reproches, mais doux et paternels, de ce qu'il étoit venu, avec de si foibles raisons, attaquer des preuves si fortes et si nombreuses. Il répondit qu'il ne savoit pas que la prétention de l'église de Cantorbéry fût si bien appuyée, et il supplia le roi de prier Lanfranc qu'il oubliât son ressentiment, qu'ils vécussent en paix, et qu'il lui relâchât même, en vue de la charité, quelque partie de ses droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers et avec actions de grâces.

Cette affaire, qui avoit été commencée à Winchester à Pâques, fut terminée à la Pentecôte à Windsor, et l'on forma le décret du concile (2), portant que, la cause des deux archevêques ayant été examinée par l'ordre du pape et du consentement du roi, il avoit été prouvé que l'église d'York devoit être soumise à celle de Cantorbéry, et obéir à son archevêque, comme primat de toute la Grande-Bretagne, en ce qui regarde la religion. Mais, ajoute le décret, l'archevêque de Cantorbéry a accordé à l'archevêque d'York et à ses successeurs, à perpétuité, la juridiction sur l'évêque de Dunelme, c'est-à-dire de Lindisfarn, et de tous les pays depuis les confins de l'évêché de Licefeld et du grand fleuve d'Humber, jusqu'à l'extrémité de l'Ecosse, et tout ce qui appartient de droit au diocèse d'York, de ce côté-là du fleuve. Enfin l'archevêque de Cantorbéry peut assembler un concile partout où il lui plaira, et l'archevêque d'York sera tenu de s'y trouver avec tous les évêques qui lui sont soumis, et d'obéir à ses ordonnances canoniques.

Lanfranc a prouvé par l'ancienne coutume que l'archevêque d'York doit faire sa soumission avec serment à l'archevêque de Cantorbéry; mais, pour l'amour du roi, il a remis le serment à l'archevêque Thomas, et s'est contenté de recevoir sa soumission par écrit, sans porter préjudice à ses successeurs, s'ils veulent exiger le serment des successeurs de Thomas. Si l'archevêque de Cantorbéry vient à mourir, l'archevêque d'York viendra à Cantorbéry, et avec les autres évêques de cette église il sacrera comme son primat celui qui sera élu. Mais, si l'archevêque d'York décède, celui qui sera élu pour lui succéder, ayant reçu du roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorbéry, ou en tel lieu qu'il plaira à l'archevêque, et recevra de lui l'ordination canonique. Ce décret fut souscrit par le roi Guillaume, la reine Mathilde, son épouse, Hubert, légat du pape, l'archevêque Lanfranc, Guillaume, évêque de Londres, saint Vulstan de Rochester, neuf autres d'Angleterre, et deux de Normandie, qui avoient suivi le roi, savoir, Odon de Bayeux, son frère utérin, comte de Kent, et Geoffroy de Coutance, en qualité de seigneur en Angleterre. C'étoient quinze évêques en tout. Ensuite souscrivirent onze abbés. L'archevêque Thomas donna sa déclaration séparément, conforme au décret du concile. On envoya des copies de ce décret aux principales églises d'Angleterre, et Lanfranc en envoya une au pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui s'étoit passé au concile, le priant de lui envoyer un privilége, c'est-à-dire une bulle, pour la confirmation de son droit. Il envoya en même temps son écrit contre Bérenger, que le pape lui avoit demandé.

Lanfranc écrivit aussi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité après le pape, le priant de lire la lettre qu'il envoyoit au pape, afin de voir ce que le pape lui devoit accorder (1). Hildebrand lui répondit : Nous avons été affligé de ne pouvoir satisfaire vos députés, en vous envoyant, quoiqu'absent, un privilége comme ils le demandoient, et vous ne le devez pas trouver mauvais; car si nous avions vu que de notre temps on l'eût accordé à quelqu'archevêque absent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur sans vous fatiguer. C'est pourquoi il nous paroît nécessaire que vous veniez à Rome, tant pour ce sujet que pour délibérer avec nous plus efficacement sur tout le reste.

LII. Lettre de Lanfranc au pape.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au pape Alexandre. Dans la première, il lui représente la manière dont il a été élevé malgré lui sur le siége de Cantorbéry; puis il ajoute (2) : J'y souffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis et de déchet du bien de mon âme; je vois, j'entends, je sens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurcissement, de passion, d'impureté, une telle décadence de l'Eglise, que la vie m'est à charge, et je gémis d'être venu jusqu'à ce temps. Car ce que l'on voit à présent est mauvais, mais on en prévoit des suites bien plus mauvaises pour l'avenir. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, que, comme vous m'avez imposé ce fardeau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été

(1) XII, Ep. 15. Sup. lib. XXXVI, n. 37. (2) To. 9, p. 1211.

(1) Vita Lanfr. n. 28, 29. (2) Epist. 1. Sup. n. 35. Lanfr. Epist. 5, 6.

permis de résister, vous m'en déchargiez par la même autorité, et me permettiez de retourner à la vie monastique, que j'aime sur toutes choses. Vous ne devez pas refuser une demande si juste et si nécessaire. Et ensuite : Si vous croyez la devoir refuser pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en pensant mériter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce pays aucun profit aux âmes, ou il est si petit qu'il n'est pas comparable à la perte que je souffre. Il conclut en priant le pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre. Car, ajoute-t-il, de son vivant nous avons quelque sorte de paix; mais, après sa mort, nous n'espérons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il desiroit, et il demeura archevêque toute sa vie.

Dans l'autre, il consulte le pape au sujet de deux évêques d'Angleterre (1). Herman de Winchester avoit déjà quitté autrefois l'épiscopat pour embrasser la vie monastique, et le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieillesse et de maladie, il ne cherchoit qu'à se préparer à la mort; ce que Lanfranc jugeoit raisonnable. L'autre étoit l'évêque de Lichfeld, qu'il ne nomme pas, qui, étant accusé devant les légats du pape de concubinage public et d'autres crimes, ne vint point au concile où il étoit appelé, et fut excommunié. Ensuite il vint trouver le roi, tenant sa cour à la fête de Pâques, et, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs, lui remit l'évêché, et se retira dans un monastère, où il avoit été élevé dès l'enfance. Lanfranc déclare qu'étant peu instruit des affaires d'Angleterre, il n'ose sacrer un évêque à la place de celui-ci, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'ordre du pape.

LIII. Moines aux cathédrales d'Angleterre.

Enfin, Lanfranc obtint du pape Alexandre II la conservation des moines dans les cathédrales d'Angleterre. Ils y étoient, comme nous avons vu, dès la fondation de ces églises; mais les clercs séculiers en étoient jaloux, et ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer en leur place, par l'autorité du nouveau roi. Car il avoit tiré d'entre le clergé presque tous les évêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs se tenoient si assurés de réussir, que Vauquelme, évêque de Winchester, avoit déjà rassemblé près de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonsure et l'habit de chanoines. Il ne restoit qu'à obtenir le consentement de Lanfranc, qu'il croyoit facile; mais il y fut bien trompé. Car Lanfranc, ayant appris le dessein de l'évêque, en eut horreur, et déclara que de son vivant on ne l'exécuteroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry, qui étoit l'église primatiale, car on alléguoit la dignité de cette église, qui avoit l'inspection sur toutes les autres, et plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, nonobstant l'autorité du roi et le consentement des seigneurs; et, craignant qu'après sa mort on ne fît ce changement, qu'il espéroit bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des moines par l'autorité du pape.

Nous avons la constitution du pape Alexandre sur ce sujet; elle est adressée à Lanfranc; mais le pape ne marque point qu'elle soit donnée à sa prière (1). Il dit seulement avoir appris que quelques clercs, avec le secours de la puissance séculière, veulent chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry pour y mettre des clercs, et faire le même changement dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'extrait de la lettre de saint Grégoire, par laquelle il ordonne à saint Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, et de la lettre de Boniface V, qui confirmoit cette constitution (2). Le pape Alexandre la confirme aussi sous peine d'anathème, et les moines sont demeurés dans les cathédrales d'Angleterre jusqu'au schisme de Henri VIII.

LIV. Concile de Rouen.

La même année du concile d'Angleterre, c'est-à-dire en mil soixante-douze, Jean, archevêque de Rouen, tint un concile dans son église métropolitaine de Notre-Dame, avec ses suffragants, Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Robert de Sées, Michel d'Avranches, et Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui suit : La consécration des saintes huiles et des fonts baptismaux se fera à l'heure compétente, c'est-à-dire après none. On condamne l'abus de quelques archidiacres, qui, n'ayant point d'évêque, recevoient d'un autre évêque quelque peu des saintes huiles, et le méloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elles doivent être entièrement consacrées. Le prêtre doit baptiser à jeun, revêtu d'aube et d'étole, hors le cas de nécessité. Le baptême général ne se fera que le samedi de Pâques et celui de la Pentecôte; on ne baptisera personne la veille ou le jour de l'Epiphanie s'il n'est malade (3). Mais on donnera le baptême aux enfants quand ils le demanderont, en quelque jour que ce soit. Cette distinction fait croire que l'on baptisoit encore beaucoup d'adultes en Normandie.

Celui qui donne la confirmation et ceux qui la reçoivent seront à jeun, et on ne la donnera point sans feu, apparemment pour signifier le Saint-Esprit. On ne gardera point le viatique

(1) Epist. 2.

(1) Alex. Epist. 30. Ap. Lanfr. 4.
(2) XI, Ep. 31. Inter. 1. Sup. l. XXXVI, n. 38.
(3) To. 9, p. 1225, c. 1, 2, 3, 4.

ou l'eau bénite plus de huit jours, et il est très-expressément défendu de consacrer de nouveau une hostie déjà consacrée, comme quelques-uns faisoient faute d'hosties. Saint Pierre Damien marquoit aussi comme un abus de garder l'eucharistie plus de huit jours. Le concile de Rouen continue : On donnera les ordres au commencement de la nuit du samedi au dimanche, ou le dimanche matin, pourvu que l'on ait continué le jeûne du samedi, pendant lequel, en cette occasion, on ne mangeoit point. Les ordinants se présenteront à l'évêque le jeudi précédent. Les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui ont des femmes ne pourront gouverner des églises par eux ni par d'autres, ni rien recevoir des bénéfices. Les clercs tombés dans un crime public ne seront pas rétablis trop promptement dans les ordres sacrés, mais seulement après une longue pénitence, sinon en cas d'extrême nécessité. Pour remplir le nombre d'évêques nécessaire à la déposition d'un clerc, il suffira que les absents envoient leurs vicaires (1).

Les moines vagabonds, ou chassés de leurs monastères pour leurs crimes, seront contraints par l'autorité des évêques, de retourner à leurs monastères. Si les abbés ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre; et de plus ces moines travailleront de leurs mains, jusqu'à ce qu'on voie en leur vie de l'amendement. Il en est de même des religieuses (2). Les mariages ne se feront ni en secret ni après dîner, mais l'époux et l'épouse étant à jeûn recevont à l'église la bénédiction du prêtre aussi à jeûn. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra se marier elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de none soit passée et que celle de vêpres commencée ; autrement ce n'est pas jeûner. Le samedi-saint on ne commencera point l'office avant none, car il regarde la nuit de la résurrection ; et en ces deux jours, le vendredi et le samedi, on ne célèbre point le saint sacrifice (3). Ces règlements font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, et par conséquent l'office.

En effet, le même archevêque Jean dans son livre des offices ecclésiastiques, dit que le samedi-saint, après dîner, on revenoit à l'église dire complies, au lieu que dans les premiers siècles on passoit ce saint jour entier sans manger. Jean composa cet ouvrage étant encore évêque d'Avanches, et le dédia à Maurille, son prédécesseur dans le siége de Rouen. Il est assez conforme au traité de Pierre Damien, des heures canoniales ; mais il est beaucoup plus ample, et contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. On y voit plusieurs antiquités remarquables. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à l'archevêque Jean, qui montrent la grande union qui régnoit entre eux, et le soin que prenoit Lanfranc de la conserver, malgré les artifices de quelques mauvais esprits, qui s'efforçoient de les diviser par de faux rapports (1). Dans une de ces lettres, Lanfranc propose ses difficultés, sur ce que Jean avoit écrit touchant quelques cérémonies ecclésiastiques.

(1) Opusc. XXVI, c. 3, 8, 6, 11, 15, 19, 20.
(2) C. 12, 14.
(3) C. 71, 21, 22.

LV. Retraite de l'impératrice Agnès.

Du même temps, vivoit Jean, abbé de Fescam, dont il nous reste quelques écrits (2). Il étoit Italien né à Ravenne, et fut disciple de Guillaume, abbé de Dijon, son compatriote, par l'ordre duquel il apprit la médecine, et fut le plus fidèle imitateur de toutes ses vertus. La petitesse de sa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut chéri de l'empereur Henri le noir, qui lui donna l'abbaye d'Erbrestein en Saxe ; car il en gouvernoit plusieurs, outre Fescam. A la prière de l'impératrice Agnès, veuve de cet empereur, Jean de Fescam composa un recueil des prières tirées de l'Écriture, des pères de l'Église, qui depuis, par la négligence ou l'erreur des copistes, ont été attribuées à saint Ambroise, à saint Anselme et à d'autres auteurs (3).

L'impératrice Agnès, voyant qu'on lui avoit ôté la conduite du roi son fils, se retira chez elle dès l'année mil soixante-deux, résolue de passer le reste de ses jours en personne privée ; et quelque temps après, elle renonça au monde, et vint à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par plusieurs lettres de ce saint évêque, entre autres par un de ses opuscules (4). Il y raconte qu'étant venue à Saint-Pierre, elle le fit asseoir devant l'autel et lui fit sa confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvements de sensualité, de toutes les pensées et les paroles superflues dont elle put se souvenir, et accompagnant sa confession de gémissements et de larmes. A quoi il ajoute qu'il ne lui imposa autre pénitence que de continuer sa vie humble, austère et mortifiée qu'elle avoit embrassée, et qui édifioit toute l'Église. En effet, ses jeûnes et ses veilles sembloient excéder les forces ordinaires de la nature : ses habits étoient très-pauvres, ses aumônes immenses, ses prières continuelles.

Après avoir passé plus de six ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après sa retraite, c'est-à-dire en mil soixante-douze, et le roi, son fils, venant au devant d'elle, se trouva à Wormes à la fête de Saint-Jacques, vingt-cinquième de juillet. Le sujet du voyage de l'impératrice étoit de réconcilier Rodolphe, duc de Souabe, avec le roi, son fils, et de prévenir par ce moyen une guerre civile. Elle vint

(1) C. 64. Opusc. X. Sup. n. 44. Epist. 13, 14, etc.
(2) Mabill. to. 1, an. p. 167.
(3) Sup. lib. LVII, n. 35 ; l. LX, n. 21. Anal. 1, p. 133.
(4) Lamb. 1062. Sigeb. eod. an. lib. VII, Ep. 6, 7, 8. Opusc. LVI, c. 3.

donc à Wormes, accompagnée d'un grand nombre d'abbés et de moines; et ayant heureusement terminé l'affaire de Rodolphe, elle s'en retourna aussitôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de son voyage. Elle vécut encore cinq ans, et mourut à Rome le quatorzième de décembre mil soixante-dix-sept; ayant passé vingt-deux ans en viduité, et sans avoir jamais consenti au schisme du roi, son fils (1).

LVI. Robert, abbé de Richenou, déposé.

Hugues, abbé de Clugny, qui avoit suivi l'impératrice, rendit à Robert, abbé de Richenou, des lettres du pape, par lesquelles il étoit déposé et excommunié. Robert étoit auparavant abbé à Bamberg, où, dès qu'il étoit simple moine, il avoit amassé des sommes immenses; par des usures et d'autres gains sordides; en sorte qu'on le nommoit l'Argentier (2). Il soupiroit après la mort des évêques et des abbés; et, comme il n'en mouroit point assez tôt à son gré, outre les présents qu'il faisoit secrètement aux favoris, il promit au roi cent livres d'or pour avoir l'abbaye de Fulde, en faisant chasser l'abbé Viderad. Mais quelques gens de bien résistèrent en face au roi, et empêchèrent cette injustice. Ce fut cet abbé Robert qui par son exemple décria le plus alors la profession monastique, et qui introduisit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbayes à l'enchère; mais on ne pouvoit les mettre si haut qu'il ne se trouvât des moines qui en donnoient davantage.

L'abbaye de Richenou ayant donc vaqué en mil soixante-onze, Robert l'obtint en comptant au trésor du roi mille livres pesant d'argent pur. Mais, quand il voulut prendre possession, l'avoué de Richenou lui envoya dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour entrer dans les terres du monastère, autrement qu'il irait au devant à main armée. Robert, consterné pour la perte de son argent et de sa dignité (car l'abbaye de Bamberg étoit donnée à un autre), vouloit tenter le sort des armes, et ajouter des homicides à la simonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'ayant assuré que l'entreprise étoit au-dessus de ses forces, il se retira confus dans les terres de son frère pour attendre l'événement. Cependant il fut accusé à Rome et cité jusqu'à trois fois pour venir se défendre au concile, mais il ne comparut point; et c'est pourquoi le pape prononça contre lui la condamnation dont l'abbé Hugues fut le porteur (3). Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin, hors la psalmodie, exclusion perpétuelle de l'abbaye de Richenou et de toute autre dignité ecclésiastique. Robert fut donc contraint par le roi de rendre le bâton pastoral, ce qui lui fut très-amer.

Sigefroy, archevêque de Mayence, étant parti à la Nativité de Notre-Dame mil soixante-douze, sous prétexte d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, s'arrêta à Clugny, où il renvoya toute sa suite, et quitta tous ses biens, résolu d'y embrasser la profession monastique, et y passer le reste de ses jours. Mais il ne persista pas; il céda aux prières du clergé et du peuple de Mayence, et y revint à la Saint-André de la même année.

LVII. Retraite de saint Annon de Cologne.

Le roi Henri passa la fête de Noël à Bamberg, où Annon, archevêque de Cologne, ne pouvant plus souffrir les injustices qui se commettoient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'état, alléguant son âge déjà avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voyant depuis long-temps le prélat extrêmement choqué de ses passions déréglées et des folies de sa jeunesse, et qu'il s'y opposoit autant que le respect le permettoit. L'archevêque, ayant obtenu son congé, se retira au monastère de Sigebert qu'il avoit fondé, et y passa les trois années qu'il survécut en veilles, en jeûnes et en prières, accompagnées d'aumônes, n'en sortant que par quelque nécessité inévitable (1).

Mais le roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna aussitôt sans retenue à toutes sortes de crimes. Il commença à bâtir des forteresses sur toutes les montagnes et les collines de Saxe et de Thuringe, et y mit des garnisons. Pour les faire subsister, il leur permit de piller le plat pays, et de faire travailler les habitants par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et, afin de donner un prétexte à ces violences il excita l'archevêque de Mayence à exiger les dîmes de Thuringe, comme il avoit commencé depuis plusieurs années, promettant de lui prêter main-forte pour contraindre ceux qui les refuseroient, mais à condition qu'il partageroit ces dîmes avec l'archevêque. Le prélat se laissa séduire par cette espérance, et indiqua un concile à Erford pour le dixième de mars mil soixante-treize.

LVIII. Concile d'Erford.

Au jour marqué, le roi et l'archevêque s'y trouvèrent, accompagnés l'un et l'autre d'une grande troupe de savants (2), qu'ils avoient affecté de faire venir de divers lieux pour expliquer les canons, suivant l'intention du prélat, et appuyer sa cause par des subtilités au défaut de la vérité. A ce concile étoient quatre évê-

(1) Lamb. 1072. Bertold. 1077. Epitaph. ap. Baron.

(2) Id. an. 1071, p. 184.

(3) P. 180.

(1) Lamb. ann. 1075, p. 231.

(2) Lamb. an. 1073, to. 9, Conc p. 1230.

ques, Herman de Bamberg, Hécel d'Hildesheim, Eppon de Ceitz et Bennon d'Osnabruc, qui étoient venus déterminés à appuyer les intentions du roi et de l'archevêque, quoique la plupart les désapprouvassent; mais la crainte du roi et l'amitié qu'ils avoient pour l'archevêque ne leur laissoient pas la liberté de déclarer leurs sentiments. Le roi avoit autour de lui un nombre considérable de troupes pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'exécution de son dessein.

La principale espérance des Thuringiens étoit aux deux abbés de Fulde et d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'églises levant dîmes, et une infinité de terres dans la Thuringe. Ces abbés, étant publiquement interpelés de payer les dîmes, commencèrent par prier l'archevêque, au nom de Dieu, de ne point donner d'atteinte aux anciens droits de leurs monastères, que les papes avoient souvent confirmés par leurs bulles, et que les archevêques, ses prédécesseurs jusqu'à Luitpold, n'avoient jamais attaqués. L'archevêque répondit que ses prédécesseurs avoient gouverné l'Église en leur temps comme il leur avoit plu; que, comme leurs diocésains étoient encore presque néophytes et foibles dans la religion, ils leur avoient souffert, par un sage ménagement, bien des choses qu'ils prétendoient que leurs successeurs retrancheroient avec le temps. Pour moi, ajouta-t-il, à présent que cette église est suffisamment affermie, je prétends y faire exécuter les lois ecclésiastiques, et par conséquent, ou vous vous y soumettrez de bonne grâce, ou vous vous séparerez de l'unité de l'Eglise. Les abbés recommencèrent à le conjurer au nom de Dieu que, s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du pape, aux priviléges de Charlemagne et des autres empereurs, et à l'indulgence de ses prédécesseurs, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons et la pratique universelle des autres églises, et qu'il se contentât d'en prendre le quart. L'archevêque répondit qu'il n'avoit pas pris tant de peine, remué cette affaire depuis environ dix ans pour rien céder de son droit. Les deux premiers jours du concile se passèrent en cette contestation, sans que l'on vît encore lequel des deux partis l'emporteroit; et les Thuringiens étoient prêts à récuser le concile pour appeler au saint-siége. Mais le roi, prenant Dieu à témoin, protesta que si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire il le puniroit de mort, et feroit dans ses terres une telle destruction, que l'on s'en souviendroit pendant plusieurs siècles. L'abbé d'Herfeld, épouvanté du péril de ses sujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au roi, et le prier de terminer, comme il lui plairoit, le différent entre l'archevêque et lui. Après que l'on eut long-temps délibéré, ils convinrent que dans dix paroisses, où l'abbé prenoit les dîmes, il en auroit les deux tiers et l'archevêque le tiers, que dans les autres ils partageroient par moitié : que dans celles qui appartenoient à l'archevêque il auroit toute la dîme, et que tous ses domaines, en quelques diocèses qu'ils fussent, en seroient exempts.

L'abbé d'Herfeld, étant ainsi subjugué, les Thuringiens, qui se fioient principalement à son éloquence et à son habileté, perdirent toute espérance, et promirent aussitôt de donner les dîmes. L'abbé de Fulde résista pendant quelques jours, mais enfin la crainte du roi le fit convenir que, dans toutes les églises décimales, l'archevêque partageroit avec lui les dîmes par moitié, mais que ses domaines en seroient exempts comme ceux de l'archevêque. Alors le roi, sachant bien que ce qui s'étoit passé en ce concile ne seroit pas agréable au pape, défendit aux deux abbés, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de se pourvoir à Rome pour s'en plaindre, en quelque manière que ce fût. Ayant ainsi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratisbonne, où il célébra la pâque, qui, cette année mil soixante-treize, étoit le dernier jour de mars.

LIX. Fin d'Alexandre II.

Le pape Alexandre II mourut peu de temps après, savoir, le vingtième jour d'avril mil soixante-treize, et fut enterré à Saint-Pierre. Il avoit tenu le saint-siége onze ans six mois et vingt-deux jours (1). On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de sa vie; l'un d'un démoniaque délivré au mont Cassin, l'autre d'une femme boiteuse à Aquin, à qui il fit donner de l'eau, dont il avoit lavé ses mains après la messe, et fut guérie aussitôt après l'avoir bue. Il nous reste quarante-cinq lettres de lui, de la plupart desquelles j'ai parlé; dans les autres je remarque ce qui suit.

Un mari ne peut embrasser la vie monastique si sa femme n'y consent librement, et ne fait de son côté profession de continence. Celui qui par négligence a omis de recevoir le sous-diaconat avant le diaconat et la prêtrise, doit être interdit des fonctions de prêtre jusqu'à ce qu'il ait été ordonné sous-diacre (2). Le prêtre attaqué du mal caduc doit être interdit de dire la messe jusqu'à ce qu'il soit guéri, si les accès sont fréquents.

On voit aussi dans ces lettres plusieurs exemples de pénitences canoniques. Un prêtre, ayant tué un autre prêtre, devoit faire vingt-huit ans de pénitence; mais le pape la réduit à la moitié, marquant que les trois premières années il n'entrera point dans l'église, qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, et qu'il doit entrer dans un monastère pour y accomplir sa pénitence, sous la direction de l'abbé. Un laïque, qui a tué un prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix

(1) Papebr. Conat. Chr. Cass. III, c. 36.

(2) Epist. 17, 33, 36.

ans de pénitence, dont il sera sept ans sans entrer dans l'église. Un frère, qui sans le vouloir, avoit été cause de la mort de son frère, et un père qui avoit de même tué son fils contre son intention, ne laissent pas d'être condamnés à sept années de pénitence, et privés de la sainte communion pendant les trois premières. Dans tous ces cas, on marque les jeûnes et les autres austérités que le pénitent doit pratiquer, et on permet à l'évêque de lui en remettre quelque partie (1).

(1) Ep. 29, 30, 33, 37.

LX. Mort de saint Jean Gualbert.

La même année mil soixante-treize, le douzième de juillet, mourut saint Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuse, en son monastère de Passignan, près de Florence, où l'on garde encore ses reliques. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau ; il fut canonisé dans le siècle suivant par le pape Célestin III, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (1).

(1) Vita n. 69, etc. Martyr. Rom. 12 jul.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÈME.

I. Grégoire VII, pape.

Le successeur d'Alexandre II fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-temps avoit la principale autorité dans l'église romaine (1). Il naquit en Toscane, et son père, nommé Bonison, étoit, dit-on, un charpentier, sa mère étoit sœur de l'abbé de Notre-Dame, au mont Aventin à Rome, sous la conduite duquel il fut mis dès l'enfance, pour être instruit aux lettres et à la piété. Étant plus grand, il vint en France continuer ses études à Clugny, comme l'on croit; et il est certain que dès sa jeunesse il embrassa la profession monastique. Quelques années après, revenant à Rome, il fit quelque séjour à la cour de l'empereur Henri le noir, qui disoit n'avoir jamais ouï personne prêcher la parole de Dieu avec tant d'assurance. Les meilleurs évêques admiroient ses discours.

Etant revenu à Rome, le zèle avec lequel il poussoit ses parents à la perfection lui attira leur haine; pour y céder il résolut de repasser en Allemagne et en France. Mais saint Pierre lui apparut trois fois en songe avant qu'il fût sorti d'Italie, et l'obligea à retourner. Le pape Léon IX, qui monta vers ce temps-là sur le saint-siége, avoit une haute estime d'Hildebrand, et suivoit en tous ses conseils. Il l'ordonna sous-diacre, et lui donna à gouverner le monastère de Saint-Paul, qui étoit tombé en décadence; jusque-là que les bestiaux entroient dans l'église, une des patriarcales, et que le peu de moines qui y restoient se faisoient servir par des femmes dans le réfectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monastère pillés par les seigneurs de Campanie, et y rétablit une communauté nombreuse, gardant l'observance régulière. Ensuite il fut renvoyé légat en France, où il présida, comme j'ai dit (2), en mil cinquante-cinq, aux conciles de Lyon et de Tours, puis Nicolas II le fit archidiacre de l'église romaine. Enfin, le jour de la sépulture d'Alexandre II, qui étoit le lundi vingt-deuxième d'avril, indiction onzième, l'an mil soixante-treize, les cardinaux et le reste du clergé de l'église romaine, étant assemblés à Saint-Pierre-aux-Liens, avec les évêques, l'archidiacre Hildebrand fut élu pape du consentement des abbés, des moines et du peuple, qui le témoigna par de fréquentes acclamations; comme porte le décret d'élection rapporté dans sa vie, et à la tête de ses lettres. Il prit le nom de Grégoire VII, pour honorer la mémoire de Grégoire VI, qui l'avoit élevé dans sa jeunesse. Il ne fut sacré que le trentième de juin, et tint le saint-siége onze ans dix mois et vingt-six jours (1).

(1) Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25 mai, to. 17, p. 113 et Sæc. 6, Bened. par. 2, p. 407.

(2) Sup. lib. LX, n. 18.

II. Premières lettres de Grégoire VII.

Dès le lendemain de son élection, il en donna part à Didier, abbé du mont Cassin, en ces termes: Le pape Alexandre est mort, et sa mort est retombée sur moi et m'a mis dans un trouble extrême; car en cette occasion le peuple romain est demeuré si paisible, contre sa coutume, et s'est tellement remis à notre conduite, que c'étoit un effet manifeste de la miséricorde de Dieu (2). Nous avons donc ordonné par délibération, qu'après un jeûne de trois jours, après des processions, des prières et des aumônes, nous déciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du pape. Mais comme on enterroit le pape Alexandre dans l'église du Sauveur, il s'est élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple; et ils se sont jetés sur moi comme des insensés, en sorte que je puis dire avec le prophète: Je suis venu en haute mer et abîmé dans la tempête. Mais, comme je suis au lit si fatigué que je ne puis dicter long-temps, je ne vous parlerai pas davantage de mes peines, seulement je vous conjure de me procurer les prières de vos frères, afin qu'elles me conservent dans le péril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plus tôt nous trouver, puisque vous savez combien l'église romaine a besoin de vous, et la confiance qu'elle a en votre prudence. Saluez de notre part l'impératrice Agnès et le vénérable Raynald, évêque de Côme, et les priez de montrer à présent l'affection qu'ils nous portent. L'impératrice Agnès passa six mois après au mont Cassin, où elle fit de magnifiques offrandes, et l'évêque Raynald étoit dans son intime confiance (3).

(1) Baron. an. 1073. Pagi Brev. Conat.

(2) Epist. 1.

(3) Chr. Cass. lib. III, c. 32. Petr. Dam. Opusc. LVI, c. 5.

oya aussitôt à Rome Grégoire de Ver- confirmer l'élection par l'autorité assister au sacre du pape; ce qui sans délai. Grégoire fut ordonné s l'octave de la Pentecôte, et sacré fête de Saint-Pierre, c'est-à-dire in dimanche, trentième de juin; aroît par les dates de ses lettres. n, par ce délai de deux mois, que it la réponse du roi pour le sacrer nd même il n'y auroit pas d'autre

cet intervalle, Grégoire ne laissa nner plusieurs ordres importants. te de Rouci en Champagne, ayant passer en Espagne pour faire la infidèles, avoit traité avec le pape pour jouir de ses conquêtes au nom ierre, moyennant certaines condi- ils étoient convenus par écrit, et re Hildebrand étoit intervenu en Car on supposoit à Rome, comme ertain, que le royaume d'Espagne iennement appartenu en propre à rre, c'est-à-dire à l'église romaine, ne s'en trouve pas le moindre ves- aucun auteur avant les lettres de VII. Il donna donc au comte de lettre adressée à tous les seigneurs droient joindre à lui pour ce voyage , où il les exhorte à conserver les saint Pierre (1). Puis il ajoute : Si uns d'entre vous veulent entrer dans pays séparément avec leurs troupes res, ils doivent se proposer la cause la plus juste, prenant dès à présent résolution de ne pas faire après quêtes le même tort à saint Pierre nt à présent les infidèles. Car, nous ue vous sachiez que si vous n'êtes payer équitablement en ce royaume de saint Pierre, nous vous défen- entrer plutôt que de souffrir que l'E- traitée par ses enfants comme par s. Nous y avons envoyé le cardinal ui vous expliquera plus amplement ons.

ugues le blanc, que le pape envoyoit et de là en Espagne, avec le comte pour tenir la main à l'exécution du orriger les erreurs des chrétiens du ce qui paroît par la lettre à Giraud, Ostie, et Raimbaud, sous-diacre de maine, légats en France (2). Le pape réconcilier le cardinal Hugues avec bbé de Clugny, et de prier l'abbé ner de ses moines pour l'accompa- légation d'Espagne.

y le bossu, duc de Lorraine, avoit pe pour se conjouir de son élection.

Ep. 7, lib. VI, (2) Ep. 6.

Le pape lui répond que c'est pour lui la cause d'une douleur amère, et qu'il y succomberoit s'il n'étoit aidé par les prières des personnes spirituelles (1). Car, ajoute-t-il, tous, et principalement les prélats, travaillent plutôt à troubler l'Eglise qu'à la défendre; et, ne songeant qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, ils s'opposent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion et la justice de Dieu, et ensuite : Quant au roi, c'est Henri, roi d'Allemagne, vous pouvez compter que personne ne lui désire plus que nous la gloire temporelle et l'éternelle. Car nous avons résolu, sitôt que nous en aurons la commodité, de lui envoyer des nonces pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'Eglise et l'honneur de sa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joie de son salut que du nôtre; s'il nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne voulons pas nous attirer cette menace (2) : Maudit celui qui n'ensanglante pas son épée, car il ne nous est pas libre de préférer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce soit. Il parle de même au sujet du roi Henri, dans une lettre écrite quelques jours après à Béatrix, comtesse de Toscane, belle-mère du duc Godefroy, déclarant qu'il est résolu de répandre son sang, s'il est besoin, pour la défense de la vérité (3).

III. Schisme à Milan.

L'église de Milan étoit alors en trouble à l'occasion de Godefroy de Castillon, qui, du vivant de l'archevêque Guy, et par son crédit, avoit acheté du roi cet archevêché, et avoit été sacré par les évêques de Lombardie. La nouvelle en étant venue à Rome, Godefroy y fut excommunié en plein concile; et, cette année même, mil soixante-treize, il fut obligé à s'enfuir de Milan, et s'enfermer dans son château de Castillon, où il fut assiégé par un chevalier de Milan, nommé Herlambaud Cotta, qui se déclara chef du parti catholique contre les simoniaques : c'est ce qui paroît par les lettres du pape Grégoire (4). Il écrivit à tous les fidèles de Saint-Pierre demeurant en Lombardie, c'est-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriser en aucune manière l'usurpateur Godefroy, mais de lui résister de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme le plus distingué des évêques de la province, de s'opposer à Godefroy et aux évêques excommuniés à son sujet, et de secourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même sujet à Béatrix, comtesse de Toscane, et à sa fille Mathilde; enfin à Herlambaud, pour l'encourager dans la guerre qu'il faisoit à l'usurpateur (5).

(1) Ep. 9.
(2) Jerem. XLVIII, 10.
(3) Ep. 21.
(4) Ital. Sacra. to. 4, p. 156. Ep. 15.
(5) Epist. 12, 28, 11, 25, 26.

IV. Saint Anselme, évêque de Luques.

Le pape Alexandre II avoit gardé jusqu'à la fin de sa vie l'évêché de Lucques en Toscane. Après sa mort on élut, pour remplir ce siége, un autre Anselme, qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'épiscopat, et l'avoit envoyé au roi Henri pour recevoir l'investiture (1), ce qui montre que le pape Alexandre ne condamnoit pas cet usage. Mais Anselme, persuadé que les puissances séculières ne doivent point donner les dignités ecclésiastiques, fit si bien, qu'il revint sans avoir reçu l'investiture. Après qu'il eut été élu évêque de Lucques, le pape Grégoire en écrivit à la comtesse Béatrix, comme d'un homme qui avoit une grande science ecclésiastique et un grand discernement, et ensuite il écrivit à Anselme lui-même de se bien garder de recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché, jusqu'à ce que ce prince fût réconcilié avec le pape, à quoi travailloient l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix, avec Mathilde, et Rodolphe, duc de Souabe (2).

Anselme se présenta, pour être ordonné par le pape, au mois de décembre de cette année mil soixante-treize; mais il vint à Rome des envoyés du roi Henri, priant le pape de ne sacrer ni Anselme ni Hugues, évêque de Die, qui attendoit avec lui, puisqu'ils n'avoient pas reçu l'investiture. Le pape acquiesça à l'égard d'Anselme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anselme fut donc sacré, après avoir reçu l'investiture par l'anneau et le bâton pastoral. Mais il en eut depuis un si grand scrupule, que, sous prétexte d'un pèlerinage, il alla se rendre moine à Clugny, et n'en sortit que malgré lui, par ordre du pape Grégoire. Il remit entre ses mains l'anneau et le bâton qu'il avoit reçus du roi, et le pape le rétablit dans ses fonctions épiscopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monastique (3).

V. Hugues, évêque de Die.

L'élection de Hugues, évêque de Die, eut des circonstances singulières. Le pape Alexandre II avoit envoyé Giraud, évêque d'Ostie, en qualité de son légat en France et en Bourgogne (4). Il tint un concile à Châlons-sur-Saône, dont l'évêque étoit Roclen, très-savant, principalement dans les saintes lettres. Giraud, retournant à Rome après ce concile, logea à Die, dont il apprit que l'évêque Lancelin étoit un simoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui, mais Lancelin se tenoit enfermé dans la maison épiscopale, et s'y défendoit à main armée. Le légat assembla les chanoines et les

(1) Vita Ansel. Sæc. 6. Bent. par. 2, p. 471.
(2) Ep. 11, p. 21. Chr. Hugo. Flavin. an. 1, 74, p. 196.
(3) Vita n. 3, 4.
(4) To. 10, Conc. p. 308 et 811. ex Chr. Hug. Flav. p. 194.

premiers du peuple pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues, chambrier de Lyon, allant à Rome en pèlerinage, entra pour faire sa prière dans l'église où ils étoient assemblés. Comme ils cherchoient un sujet digne d'être leur évêque, quelqu'un parla de Hugues; il s'éleva de grands cris en sa faveur, on le prit tout botté et éperonné, comme il étoit, et on l'emmena au légat. Hugues se récrioit, disant qu'il ne pouvoit être élu du vivant de l'évêque légitime, et qu'il ne vouloit point faire un schisme; mais le peuple insista si fortement, que le légat crut que la volonté de Dieu se déclaroit en faveur de Hugues, et le contraignit, par l'autorité du saint-siége, à acquiescer. Ainsi il fut élu évêque de Die le dix-neuvième d'octobre mil soixante-treize.

Lancelin, l'ayant appris, fut consterné, et, craignant que dans la joie et le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maison épiscopale, et se retira pressé du trouble de sa conscience. Hugues fut donc intronisé sans opposition et avec une joie universelle; mais il trouva son église dans un désordre extrême, et les biens de l'église tellement dissipés, qu'il n'y avoit pas de quoi faire subsister sa maison un seul jour. Il publia un décret, portant défense à aucun laïque de garder une église, ou de prendre quelque partie des revenus ecclésiastiques. Tous lui obéirent avec plaisir, et il rétablit ainsi le temporel de son église avant même que d'être sacré. Le légat Giraud, étant de retour à Rome, rendit compte au pape Grégoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de temps après. Il n'avoit encore que la tonsure, car il n'avoit point voulu se faire ordonner par des évêques simoniaques; mais le pape, au mois de décembre, lui donna tous les ordres, jusqu'à la prêtrise : le reste fut ensuite différé, comme j'ai dit, à cause de l'opposition du roi Henri; et, la première semaine du carême suivant, mil soixante-quatorze, il fut ordonné prêtre le samedi, et, le lendemain dimanche, sacré évêque : par où l'on voit que, dès lors, on disoit deux messes, l'une le samedi des quatre-temps, l'autre le second dimanche de carême. Le pape envoya Hugues, avec une lettre (1) adressée à Guillaume, comte de Die, où il lui ordonna de réparer le tort qu'il avoit fait à cette église en l'absence de l'évêque.

VI. Landry, évêque de Mâcon.

Philippe, roi de France, étoit extrêmement décrié sur la simonie, et on avoit rapporté au pape Grégoire qu'il n'y avoit point de prince qui poussât plus loin l'abus de vendre les églises. Toutefois, un chevalier, nommé Albéric, chambellan du roi, étant venu à Rome cette année mil soixante-treize, avoit promis au pape, de la part de son maître, qu'il se corrigeroit, et qu'il disposeroit à l'avenir des églises, suivant le conseil du pape. L'église de Mâcon ayant vaqué long-temps après la mort de Drogon, arrivée l'année précédente, Landry, archidiacre d'Autun, fut élu d'un consentement unanime du clergé et du peuple. Le roi même y avoit consenti, mais il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'investiture. Le pape écrivit pour ce sujet à Roclen, évêque de Châlons, dont il connoissoit la prudence et la familiarité qu'il avoit avec le roi. Il le chargea donc de faire tous ses efforts pour persuader au roi de laisser pourvoir selon les canons à l'église de Mâcon et aux autres (1). En cette lettre, ces paroles sont remarquables : Ou le roi renoncera à la simonie, ou les François, frappés d'un anathème général, refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au christianisme. Nous n'avons point encore vu, que je sache, de telles menaces contre un souverain. Le pape écrivit en même temps à Humbert, archevêque de Lyon, de sacrer Landry pour l'évêché de Mâcon, quand même le roi persisteroit à s'y opposer, et que Landry lui-même le refuseroit; autrement que, s'il vient à Rome, le pape l'ordonnera. Ces deux lettres sont du quatrième de décembre mil soixante-treize. Enfin Landry fut sacré évêque de Mâcon par le pape (2).

VII. Saint Etienne de Tiers.

Dès cette première année de son pontificat, le pape Grégoire accorda la permission de fonder un monastère à Etienne, auteur d'une célèbre congrégation, connue depuis sous le nom d'ordre de Grammont. Etienne, fils du vicomte de Tiers en Auvergne, naquit l'an mil quarante-six (3). Il n'avoit que douze ans quand son père, allant en pèlerinage en Italie, le mena avec lui. A Bénévent, l'enfant tomba malade, et son père le recommanda à l'archevêque, nommé Milon, et natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dès la jeunesse. Le vicomte de Tiers revint chez lui, et le jeune Etienne, étant guéri, demeura auprès de l'archevêque de Bénévent, qui le fit étudier, et le tenoit à ses pieds lorsqu'il jugeoit les affaires de son diocèse. Au bout de douze ans, l'archevêque mourut; et il est compté entre les saints le vingt-troisième février. Etienne, alors âgé de vingt-quatre ans, alla à Rome, et demeura quatre ans avec un cardinal, où il entendoit parler de la conduite de divers religieux et du gouvernement de toute l'Eglise.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines bénédictins, d'une observance très-régulière, dont Etienne avoit souvent ouï parler

(1) 1, Ep. 69.

(1) Greg. Ep. 35, 36. Gall. Chr. tom. 3, p. 680. Ep. 35.

(2) Ep. 36, 6, 7.

(3) Vita ap. Boll. 8 febr. tom. 4, p. 205.

avec grande estime à l'archevêque Milon, et qu'il avoit fréquenté lui-même. Il résolut de les imiter, et pour cet effet demanda au pape un privilége. C'étoit Grégoire VII qui le connoissoit dès le temps qu'il étoit archidiacre de l'église romaine, et qui différa quelque temps de lui accorder ce qu'il désiroit, se défiant de la délicatesse de son tempérament (1). Enfin, pressé par ses continuelles instances, il lui promit d'établir un ordre monastique, suivant la régle de saint Benoît, qu'il avoit déjà long-temps pratiquée avec les moines de Calabre : défendant à toute personne laïque ou ecclésiastique de le troubler lui et ses compagnons dans le lieu qu'il choisiroit pour faire pénitence, comme étant immédiatement soumis au saint-siége. La bulle fut donnée à Rome en présence de l'impératrice Agnès et de six cardinaux, le premier jour de mai, la première année du pontificat de Grégoire, c'est-à-dire l'an mil soixante-treize.

Avec ce privilége, Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne; mais il y demeura peu, et quittant ses parents, qui étoient ravis de son retour, il se retira seul et secrètement sur la montagne de Muret en Limousin, où, ayant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, se consacra à Dieu, étant âgé de trente ans, en mil soixante-seize, et vécut cinquante ans dans ce désert, appliqué au jeûne et à la prière. Pendant ce temps, il lui vint plusieurs disciples ; et telle fut l'origine de l'ordre de Grammont.

VIII. Le pape travaille à pacifier l'Allemagne.

Le pape Grégoire témoignoit toujours une grande affection pour Henri, roi d'Allemagne, et un grand désir de le voir revenu de ses désordres, et bien uni avec l'église romaine. On le voit par ses lettres à Rodolphe, duc de Souabe, à Raynald, évêque de Côme, directeur de l'impératrice Agnès, et à Brunon, évêque de Vérone. Enfin, ayant appris que toute la Saxe étoit révoltée contre le roi, il écrivit à Vocelin ou Vézel, archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Bucco, évêque d'Halberstat, au marquis Dédi et aux autres seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avoit exhorté le roi, jusqu'à ce qu'il envoyât des nonces en Allemagne pour prendre connoissance des causes de cette division et y rétablir la paix (2). Le pape promet dans cette lettre de faire justice à ceux qui se trouveront lésés, sans crainte ni égard pour personne.

Mais, avant que d'envoyer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome la première semaine de carême; et il y invita les évêques et les abbés de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard, archevêque d'Aquilée, l'autre aux suffragants de l'église de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'archevêque Godefroy, qui étoit excommunié (1). Il marque dans cette seconde lettre, que depuis long-temps il étoit établi dans l'église romaine d'y tenir un concile tous les ans.

IX. Concile de Rome.

Le concile se tint en effet la première semaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de mars mil soixante-quatorze. Il fut ordonné que ceux qui seroient entrés dans les ordres sacrés par simonie seroient à l'avenir privés de toute fonction ; que ceux qui avoient donné de l'argent pour obtenir des églises les perdroient ; que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourroient célébrer la messe ou servir à l'autel pour les fonctions inférieures, autrement, que le peuple n'assisteroit point à leurs offices. C'est ainsi que le pape lui-même marque le précis de ce qui fut réglé en ce concile dans une lettre à Othon, évêque de Constance (2).

En ce même concile, le pape Grégoire excommunia Robert Guichard, duc de Pouille, de Calabre et de Sicile, avec tous ses adhérants, parce que ce prince étoit entré dans la Campanie, et avoit pris quelques terres de l'Eglise (3), ce qui avoit obligé le pape d'y aller l'été précédent et faire du séjour à Capoue, pour diviser les princes normands et s'opposer à leur progrès.

On régla aussi en ce concile plusieurs affaires particulières de France (4). On y lut entre autres des lettres de Guillaume, évêque de Beauvais, par lesquelles il prioit le pape d'absoudre son clergé et son peuple de l'excommunication qu'ils avoient encourue pour les mauvais traitements qu'ils lui avoient faits : ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des évêques d'Espagne, qui, suivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office romain au lieu de celui de Tolède, c'est-à-dire du mosarabique. On confirma aussi l'excommunication prononcée l'année précédente par les légats Giraud, évêque d'Ostie, et Raimbaud, contre Munion, simoniaque, qui avoit usurpé le siége d'Huesca sur Siméon, évêque légitime ; comme il paroît par la lettre du pape à Alphonse, roi de Castille, et à Sanche, roi d'Aragon, en date du dixième de mars mil soixante-quatorze. On reçut en ce concile des lettres de Geisa, duc de Hongrie, à qui le pape promit son amitié et sa protection, lui indiquant le marquis Azon comme celui qu'il chérissoit le plus entre les princes d'Italie, afin que Geisa s'adressât à lui quand il auroit quelqu'affaire à poursuivre devant le saint-siége (5).

(1) Ap. Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 84.

(2) Ep. 19, 20, 24, 39. V. Lamb. an. 1073.

(1) Ep. 41, 43.

(2) Ep. 51, 525; tom. 10, Conc. p. 315.

(3) P. 68.

(4) Lib. 1, Ep. 25, 26, 52, 53, 54, 55, 56, 74.

(5) 1, Ep. 64, 58.

X. Evêché d'Olmutz rétabli.

On trouve aussi quelques lettres du pape, écrites en ce même temps, touchant l'évêché d'Olmutz en Moravie, et cette affaire mérite d'être expliquée (1). Sévère, évêque de Prague, à la prière de Vratislas, depuis duc de Bohême, consentit à la distraction de l'évêché d'Olmutz, qui, depuis quatre-vingt-dix ans, étoit uni à celui de Prague, et on y mit un évêque particulier, nommé Jean. Vratislas devint duc de Bohême, et l'évêque Sévère mourut. Le duc avoit trois frères, Conrad, Othon et Jaromir. Conrad et Othon, ayant appris la mort de l'évêque, firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne et pur laïque. Sitôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raser la barbe et faire la tonsure; et l'ayant revêtu d'un habit clérical le présentèrent au duc, leur frère, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le duc Vratislas, qui connoissoit l'incapacité de son frère Jaromir et de son éloignement de la vie ecclésiastique, ne pouvoit consentir à le voir évêque, surtout à la place d'un prélat comme Sévère, qui avoit été très-instruit et très-zélé pour la discipline de l'Église. Ainsi, il nomma pour évêque de Prague, Lanes, noble Saxon, qui avoit été son chapelain, et qu'il avoit fait prévôt de Litomeric en Bohême, pour sa doctrine et ses bonnes mœurs. Mais les seigneurs de Bohême, excités par les deux frères Conrad et Othon, s'y opposèrent, principalement en haine des Allemands, et le duc fut contraint de consentir à l'élection de Jaromir. Il falloit aussi qu'elle fût confirmée par Henri, roi d'Allemagne; et pour cet effet Jaromir vint le trouver à Mayence, où il fut ordonné par l'archevêque, son métropolitain, qui lui changea son nom, lui donnant celui de Gérard (2). Car les noms sclavons paroissoient barbares aux Allemands.

Jaromir, se voyant en possession de l'évêché de Prague, ne put souffrir qu'on en eût diminué le revenu par la désunion de celui d'Olmutz, et prétendit que Sévère n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ses successeurs. Le duc Vratislas, qui avoit procuré cette désunion, la vouloit soutenir, et prenoit le parti de Jean, évêque d'Olmutz. Jaromir en vint à la violence, et fit maltraiter de coups l'évêque Jean, qui, appuyé du duc, envoya à Rome un prêtre porter ses plaintes au pape, Alexandre II. Mais Jaromir fit prendre en chemin ce député; on lui ôta ses lettres et son argent, et on le chargea de coups. Le duc Vratislas envoya d'autres députés mieux accompagnés qui, étant arrivés à Rome, le pape Alexandre, informé de ce qui s'étoit passé, envoya à Prague le cardinal Rodolphe pour prendre connoissance de l'affaire.

Le cardinal cita l'évêque Jamir, qui, n'ayant point comparu après trois citations, il l'interdit de ses fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir firent fermer les églises et cesser les messes, déclarant qu'ils ne lèveroient point cet interdit que la censure portée contre lui ne fût levée. Le cardinal irrité les excommunia tous, et fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome se présenter au pape. Mais il y fut condamné et confiné dans un monastère. Toutefois, il fut depuis rétabli à la prière de la comtesse Mathilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmutz demeureroit séparé. C'est ce que disent les historiens de Bohême et de Pologne; mais voici ce qui paroît par les lettres de Grégoire VII.

Dès le commencement de son pontificat, il envoya deux légats en Bohême, Bernard et Grégoire, qui furent très-bien reçus par le duc Vratislas; mais l'évêque Jaromir ne voulut point se soumettre à eux, et ils prononcèrent une suspense contre lui (1). Le pape menace de la confirmer dans sa lettre au duc, datée du huitième de juillet mil soixante-treize; et par une autre du mois de décembre suivant, il promet de juger l'affaire que ses légats n'avoient pu terminer sur les lieux, confirmant par provision ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre, il dit que le pape Alexandre avoit envoyé au duc Vratislas la mitre qu'il lui avoit demandée, ce qu'on n'avoit pas accoutumé d'accorder à un laïque.

Toutefois, à la fin de janvier mil soixante-quatorze, le pape se relâcha, et rendit à Jaromir tout ce que ses légats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiscopales, c'est-à-dire la jouissance des dîmes et des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de prétexte pour différer son voyage de Rome. Le pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmutz, et ordonnant à l'évêque Jean de se trouver à Rome en même temps. Cependant Sigefroy, archevêque de Mayence, prétendit, comme métropolitain, prendre connoissance du différent entre les deux évêques de Prague et d'Olmutz (2). Mais le pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire justice au dernier, qui avoit été si maltraité, et que la cause étoit dévolue au saint-siége par plusieurs plaintes de cet évêque. Le pape lui défend même de penser que lui on aucun autre en puisse connoître, ni de s'élever contre l'église romaine, sans la grâce de laquelle, ajoute-t-il, vous ne pourriez pas même garder votre place.

Jaromir, évêque de Prague, vint enfin à Rome, et se purgea en partie des reproches faits contre lui, car il nia qu'il eût frappé lui-même l'évêque d'Olmutz (3), et qu'il eût fait

(1) Ep. 59, 60, 61. Dubrav. lib. III, p. 59. Long. an. Polon. (2) P. 62.

(1) Epist. 17, 39, (2) Ep. 44. 45, 60. (3) Epist. 78.

raser la barbe et les cheveux à ses serviteurs ; ainsi, le pape le rétablit dans ses fonctions et dans tous ses droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile, à cause de l'absence de l'évêque d'Olmutz, à qui cependant il donna la provision des terres contestées entre eux. C'est ce qui paroît par une lettre du seizième d'avril mil soixante-quatorze. Mais, par trois autres du vingt-deuxième de septembre suivant, le pape se plaint que l'évêque de Prague lui avoit manqué de parole sur ce sujet, et qu'il ne gardoit pas la paix avec le duc son frère. Il remercie ce prince de cent marcs d'argent qu'il avoit envoyés à Rome à titre de cens pour saint-Pierre (1).

XI. Légation en Allemagne.

En Allemagne, le roi Henri célébra à Bamberg la fête de Pâques, qui, cette année mil soixante-quatorze, étoit le vingtième d'avril. Ensuite il alla à Nuremberg, au devant des légats du pape, qui venoient avec l'impératrice Agnès, sa mère. C'étoient les évêques d'Ostie, de Palestine, de Coire et de Côme, envoyés pour apaiser les troubles du royaume et réconcilier le roi à l'église (2). Car il avoit été accusé à Rome et excommunié pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques; c'est pourquoi les légats ne voulurent point lui parler qu'on les en eût priés plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la pénitence, suivant les lois de l'Eglise, et qu'il eût reçu d'eux l'absolution.

Les légats demandèrent, de la part du pape, la liberté de tenir un concile en Allemagne; mais tous les évêques s'y opposèrent fortement, prétendant que c'étoit une chose sans exemple et contraire à leurs droits; et ils déclarèrent qu'ils n'accorderoient jamais la prérogative de se laisser présider en concile qu'au pape en personne. En effet, le droit commun étoit que dans les conciles provinciaux les évêques ne fussent présidés que par leurs métropolitains; et la présence des légats du pape en ces conciles étoit une nouveauté qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occasion les prélats allemands, c'est que plusieurs se sentoient coupables de simonie, et ils savoient que l'intention du pape étoit de faire le procès à tous les évêques et les abbés qui avoient acheté leurs dignités. Il avoit déjà suspendu de toute fonction l'évêque de Bamberg et quelques autres, jusqu'à ce qu'ils vinssent devant lui se purger de l'accusation de simonie. Le roi souhaitoit passionnément la tenue d'un concile, en haine de l'évêque de Wormes et de quelques autres, qui l'avoient offensé dans la guerre de Saxe ; car il se tenoit assuré de les faire déposer comme simoniaques. Mais, comme on désespéra de venir à bout de cette affaire par les légats, elle fut renvoyée à la connoissance du pape.

Entre les évêques allemands, celui qui s'opposa le plus au concile fut Liémar, archevêque de Brême, soutenant que l'archevêque de Mayence et lui étoient légats du saint-siége, suivant les priviléges accordés à leurs prédécesseurs par les papes (1). A quoi les légats répondirent que ces priviléges ne s'étendoient point au delà de la vie du pape qui les avoit donnés. Et comme l'archevêque de Brême persistoit dans son opposition, les légats le suspendirent des fonctions épiscopales, et le citèrent pour comparoître à Rome, au concile qui se devoit tenir à la Saint-André. Enfin les légats, voyant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, se retirèrent avec les bonnes grâces du roi, qui les chargea de présents et d'une réponse favorable pour le pape.

C'étoit apparemment la lettre que nous avons, et où il témoigne une entière soumission et un sensible repentir de ses fautes (2). Il avoue qu'il n'a pas employé sa puissance comme il devoit contre les coupables, qu'il a usurpé les biens ecclésiastiques et vendu les églises, c'est-à-dire les prélatures, à des personnes indignes. Pour réparer ces désordres, il demande au pape son conseil et son secours, particulièrement pour apaiser le trouble de l'église de Milan, dont il se reconnoît la cause. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du roi Henri fait juger qu'il ne pesoit pas assez les conséquences de ce qu'on lui faisoit dire en cette lettre.

XII. Rébellion des clercs concubinaires.

Le pape, ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le carême contre la simonie et l'incontinence des clercs, écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir aussi ces décrets dans leurs églises, leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel (3). Aussitôt tout le clergé murmura violemment contre ce décret, disant que c'étoit une hérésie manifeste et une doctrine insensée de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges, quoique Notre Seigneur, parlant de la continence, ait dit : Tous ne comprennent pas cette parole (4), et qui la peut comprendre, la comprenne. Et saint Paul : Qui ne peut se contenir qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se marier que brûler. Que le pape, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la débauche et à l'impureté. Que s'il continuoit à presser l'exé-

(1) Lib. II, Ep. 6, 7, 8.
(2) Lamb. an. 1074, p. 210. Acta Greg. VII, ap. Boll. t. 17, p. 148.

(1) Act. Greg. ap. Bar. et Boll. Greg. II, Ep. 28.
(2) Lib. I, Ep. Greg. Epist. 20.
(3) Lambert, p. 212, 10. 10, Conc. p. 313.
(4) Math. XIX.

cution de ce décret, ils aimoient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors il verroit où il pourroit trouver des anges pour gouverner les églises à la place des hommes qu'il dédaignoit.

Mais le pape ne se relâchoit point et ne cessoit d'envoyer des légations pour accuser les évêques de foiblesse et de négligence, et les menacer de censure s'ils n'exécutoient promptement ses ordres. Sigefroy, archevêque de Mayence, savoit que ce n'étoit pas une petite entreprise de déraciner une coutume si invétérée et de ramener le monde si corrompu à la pureté de la primitive Eglise. C'est pourquoi il agissoit plus modérément avec le clergé, et leur donna d'abord six mois pour délibérer, les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient se dispenser, et ne les pas réduire, le pape et lui, à la nécessité de décerner contre eux des choses fâcheuses.

Enfin il assembla un concile à Erford au mois d'octobre de cette année mil soixante-quatorze, où il les pressa plus fortement de ne plus user de remise, et de renoncer sur-le-champ au mariage ou au service de l'autel. Ils lui alléguoient plusieurs raisons pour éluder ses instances et anéantir ce décret s'il étoit possible; mais il leur opposoit l'autorité du saint-siége, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voyant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raisons ni par leurs prières, ils sortirent comme pour délibérer, et résolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de se retirer sans congé chacun chez eux. Quelques-uns même criërent en tumulte qu'il valoit mieux rentrer dans le concile; et, avant que l'archevêque prononçât contre eux cette détestable sentence, l'arracher de sa chaire et le mettre à mort, comme il méritoit, pour donner à la postérité un exemple fameux, et empêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât d'intenter contre le clergé une pareille accusation. L'archevêque, étant averti de ce complot, les envoya prier de s'apaiser et de rentrer dans le concile, promettant d'envoyer à Rome sitôt qu'il en auroit la commodité, et de faire son possible pour fléchir le pape.

Le lendemain, l'archevêque de Mayence fit entrer en son auditoire les laïques aussi bien que les clercs, et recommença ses vieilles plaintes touchant les décimes de Thuringe, nonobstant le traité fait à Gersting peu de temps auparavant. Les Thuringiens, qui croyoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignés; et, voyant que l'archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paisibles, ils sortirent en furie, criërent aux armes, et, ayant amassé en un moment une grande multitude, ils entrèrent dans le concile, et auroient assommé l'archevêque dans son siége si ses vassaux ne les eussent retenus par leurs raisons et leurs caresses, car ils n'étoient pas les plus forts. Les évêques et tous les clercs, saisis de frayeur, se cachoient par tous les coins de l'église; ainsi se sépara le concile. L'archevêque se retira d'Erford à Hélingstat, où il passa le reste de l'année, et tous les jours de fête à la messe il faisoit publier un ban pour appeler à la pénitence ceux qui avoient troublé le concile.

Altman, évêque de Passau, ayant aussi reçu le décret du pape Grégoire pour la continence des clercs, assembla son clergé, et fit lire les lettres qui lui étoient adressées, les appuyant des meilleures raisons qu'il lui fut possible (1). Mais le clergé se défendoit par l'ancienne coutume, et par l'autorité des évêques précédents, dont aucun n'avoit usé envers eux d'une telle sévérité. Altman répondit que lui-même ne les inquiéteroit pas s'il n'étoit pressé par l'ordre du pape, mais qu'il craignoit de se rendre coupable en consentant à ce désordre. Voyant donc qu'il ne gagnoit rien, il congédia l'assemblée. Ensuite, ayant pris conseil de personnes sages et leur ayant recommandé le secret, il attendit le jour de Saint-Etienne, patron de son église, où plusieurs seigneurs se trouvèrent à cause de la fête. Alors il monta au jubé, et publia hardiment le décret du pape en présence du clergé et du peuple, menaçant d'user d'autorité contre ceux qui n'obéiroient pas. Aussitôt s'élevèrent de tous côtés des cris furieux, et peut-être le prélat auroit-il été mis en pièces sur-le-champ si les seigneurs qui étoient présents n'eussent arrêté l'emportement de la multitude.

XIII. Lettre du pape pour l'Allemagne.

Le pape, ayant appris le peu de succès de sa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Mayence en ces termes : Nous croyons que vous vous souvenez combien vous nous avez aimé sincèrement avant que nous fussions chargé de cette administration, et avec quelle confiance vous preniez notre conseil sur vos affaires les plus secrètes; nous avions encore plus d'espérance en votre piété depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugny (2). Mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos espérances, et nous manquerions à l'amitié si nous négligions de vous en avertir. C'est pourquoi nous vous admonestons de venir si vous pouvez au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, la première semaine de carême, et d'y venir avec vos suffragants; savoir : Othon de Constance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Augsbourg, Adalbert de Wirtzbourg. Que si vous ne pouvez venir, vous nous enverrez des députés suffisants. Au reste, ne cédez ni aux prières ni à la faveur, pour ne pas vous informer très-exactement de l'entrée des évêques dans l'é-

(1) Vita ap. Tegnag. p. 46.

(2) Lib. II, Ep. 29. Sup. liv. LXI, n. 56.

piscopat et de leur conduite, et nous en instruire par vos députés. Et ne vous étonnez pas que nous en punissions un plus grand nombre de votre province que des autres, elle est plus grande, et il y a quelques évêques dont la réputation n'est pas louable.

Il écrivit plus fortement à Liémar, archevêque de Brême. Il l'accusa d'ingratitude, et d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenseur de l'église romaine (1). Au contraire, dit-il, vous vous êtes opposé à nos légats, Albert de Préneste et Giraud d'Ostie; vous avez empêché que l'on ne tînt un concile, et n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'est-à-dire à la Saint-André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, et cependant nous vous suspendons de toute fonction épiscopale. Ces deux lettres sont du quatrième de décembre mil soixante-quatorze.

Le pape écrivit du même style à Othon, évêque de Constance. Après avoir fait, dit-il, un décret contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoyé à l'archevêque de Mayence, qui a un grand nombre de suffragants, et fort dispersés, afin qu'il le proposât pour être inviolablement observé (2). Par la même raison de la grande étendue de votre diocèse, nous vous avons adressé ce décret par des lettres particulières. Le pape prouve ensuite que les clercs sont obligés à la continence, insistant principalement sur l'autorité de saint Léon et de saint Grégoire qui défendent le mariage même aux sous-diacres. Puis il ajoute : Nous avons appris que contre ce décret vous avez permis aux clercs qui sont dans les ordres sacrés de garder leurs concubines ou d'en prendre, s'ils n'en ont pas encore (3). C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous présenter au concile que nous tiendrons la première semaine de carême. Il écrivit en même temps au clergé et au peuple de Constance pour leur défendre de ne plus rendre aucune obéissance à leur évêque, s'il persistoit dans son opiniâtreté et sa désobéissance au saint-siége.

Il écrivit de même en général à tous les clercs et les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les évêques qui permettoient à leur clergé d'avoir des concubines, et en particulier à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie. Etant persuadé du zèle de ces deux seigneurs pour l'Eglise, il leur représente que les évêques ne cherchent que la gloire et les plaisirs du siècle, et entraînent le peuple dans le péché par leur mauvais exemple (4). Et ils ne pèchent pas, ajoute-t-il, par ignorance, mais par obstination. Ils savent que ceux qui sont entrés dans les ordres par simonie n'en doivent exercer aucune fonction, et que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent ni célébrer la messe ni servir à l'autel. Et bien que depuis le temps du pape Léon, c'est Léon IX, l'église romaine les ait souvent avertis dans les conciles par ses légats et par ses lettres, d'observer ces anciennes règles, ils demeurent encore désobéissants, excepté un très-petit nombre, sans se mettre en peine d'arrêter ni de punir cette détestable coutume.

Puis donc qu'ils méprisent les ordres du saint-siége, nous sommes obligé d'employer contre eux toutes sortes d'autres moyens; car il nous paraît beaucoup meilleur de ramener la justice de Dieu, même par de nouvelles voies, que de laisser périr les âmes avec les lois. C'est pourquoi nous nous adressons maintenant à vous et à tous ceux en qui nous avons confiance, comme nous étant fidèles et dévoués, vous priant et vous admonestant par l'autorité apostolique que, quoi que puissent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie ou vivre dans l'incontinence, et que vous les empêchiez, autant qu'il vous sera possible, de servir aux saints mystères, tant à la cour que dans les diètes du royaume et dans les autres lieux, usant pour cet effet de persuasion et même de force, s'il est besoin. Que si quelques-uns en murmurent, comme si vous excédiez votre pouvoir, répondez-leur que c'est par notre ordre, et les renvoyez en dispute avec nous. Cette lettre est du onzième de janvier mil soixante-quinze, et, ce qu'elle a de plus remarquable, c'est que le pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier; mais il le croyoit nécessaire en ces temps malheureux.

Dès le septième de décembre mil soixante-quatorze, il avoit écrit deux lettres au roi Henri. Dans la première, il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, et de la ferme résolution qu'il a témoignée d'extirper de son royaume la simonie et l'incontinence des clercs (1). Nous avons senti une grande joie, ajoute-t-il, de ce que la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde nous ont écrit de votre sincère amitié, et c'est par leur conseil et par la persuasion de l'impératrice, votre mère, que nous vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi nous faisons mémoire de vous à la messe sur le corps des apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes résolutions. Il l'exhorte ensuite à prendre conseil des personnes désintéressées, et qui ne cherchent que son salut. Enfin il le prie de faire venir au concile de Rome les évêques de la province de Mayence qu'il y avoit appelés.

(1) Ep. 28.
(2) Vita Greg. c. 4, et Chr. Verdun, p. 210.
(3) Leo Ep. 2, al. 92. Ad Rustic. Ep. 12, al. 84. Anast. Sup. l. XXXVI, n. 53. Greg. liv. I, Ep. 42, III, Ep. 42. Sup. l. XXXVI, n. 38.
(4) Lib. II, Ep. 45.

(1) Ep. 32.

XIV. Projet de la croisade.

L'autre lettre du même jour, septième de décembre, est sur un sujet différent, et semble écrite pour être rendue publique (1). Le pape y témoigne une grande affection pour l'empereur, et le prie de ne point écouter ceux qui veulent semer de la division entre eux. Puis il ajoute : Je vous donne avis que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les païens et pressés de la misère qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrois, et d'empêcher que, de notre temps, la religion chrétienne ne périsse chez eux entièrement. J'en suis pénétré de douleur, jusqu'à désirer la mort et exposer ma vie pour eux plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les chrétiens, et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et montrer par cette preuve éclatante la noblesse des enfants de Dieu.

Les Italiens et les Ultramontains, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition s'ils peuvent m'y avoir pour chef, résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller jusqu'au sépulcre de Notre Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'église de Constantinople, divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au saint-siége. Presque tous les Arméniens sont écartés de la foi catholique, et presque tous les Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, ont souvent passé en ces pays-là pour confirmer la foi, nous sommes aussi obligés d'y passer, si Dieu nous en ouvre le chemin. Mais, comme un si grand dessein a besoin d'un sage conseil et d'un puissant secours, je vous demande l'un et l'autre; car, si je fais ce voyage, je vous laisse après Dieu l'église romaine, pour la défendre comme votre sainte mère. Faites-moi savoir au plus tôt votre résolution sur ce sujet. Voilà le projet de la croisade, qui ne s'exécuta que vingt ans après.

Dès l'année précédente, le pape Grégoire, au commencement de son pontificat, avoit reçu une lettre de l'empereur Michel par deux moines, nommés Thomas et Nicolas, portant créance sur ce qu'ils diroient au pape de vive voix (2). C'étoient de grandes choses, et apparemment la proposition de la guerre contre les infidèles. C'est pourquoi le pape, croyant ne devoir confier sa réponse qu'à une personne plus considérable, envoya à Constantinople Dominique, patriarche de Venise, qu'il dit être très-fidèle à l'empereur grec, pour s'informer plus sûrement de ses intentions, et lui déclarer celles du pape. C'est ce qui paroît par la lettre de Grégoire, du neuvième de juillet mil soixante-treize (1).

Par une autre du quatrième de février de l'année suivante, le pape prie Guillaume, comte de Bourgogne, de lui envoyer des troupes pour secourir l'église romaine contre les Normands. Car nous espérons, ajoute-t-il, qu'après avoir fait la paix avec eux nous passerons à Constantinople pour donner aux chrétiens le secours qu'ils nous demandent instamment contre les fréquentes insultes des Sarrasins. Le pape écrivit vers le même temps une lettre générale à tous ceux qui voudroient défendre la foi chrétienne, où il dit : Le porteur de cette lettre, revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous, et nous avons appris de lui, comme de plusieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des chrétiens, qu'ils ont tout ravagé presque jusqu'aux murs de Constantinople, et tué comme des bêtes plusieurs milliers de chrétiens. C'est pourquoi, si nous aimons Dieu et si nous sommes chrétiens, nous devons être très-sensiblement affligés du triste état de ce grand empire, et donner notre vie pour nos frères, à l'exemple du sauveur. Sachez donc que, leur préparant du secours par tous les moyens possibles, nous vous exhortons, par la foi qui vous rend enfants de Dieu et par l'autorité de saint Pierre, d'y concourir de votre pouvoir et de nous faire savoir incessamment votre résolution. La lettre est du premier de mars mil soixante-quatorze. Il en écrivit encore une semblable le seizième décembre de la même année, adressée à tous les fidèles de saint Pierre, principalement aux Ultramontains (2); ce qu'il faut toujours entendre par rapport à l'Italie, et il les exhorte à envoyer quelques-uns d'entre eux, avec lesquels il puisse préparer l'exécution du voyage d'outre-mer.

XV. Eglise de Venise.

A la fin de la même année, le pape Grégoire écrivit au duc et au peuple de Venise une lettre, où il dit : Vous savez que la divine Providence a honoré votre pays d'un patriarcat, dignité si rare qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde (3). Cependant cette dignité est tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels et la diminution de sa puissance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un simple évêché. Nous nous souvenons que le patriarche Dominique, prédécesseur de celui-ci, a voulu quitter la place à cause de son indigence excessive, et celui-ci dit que la sienne n'est pas moindre. C'est

(1) Epist. 31

(2) Lib. I, Episc. 18.

(1) I, Ep. 46.

(2) I, Ep. 49; II, Ep. 37.

(3) II, Epist. 39.

pourquoi nous vous exhortons à ne pas négliger plus long-temps votre gloire et la grâce que vous avez reçue du saint-siége, mais à vous assembler pour délibérer en commun des moyens de relever chez vous la dignité patriarcale, et nous en donner avis. La lettre est du trentième de décembre mil soixante-quatorze.

XVI. Lettre contre Philippe, roi de France.

Cependant le pape Grégoire, de plus en plus mal satisfait de Philippe, roi de France, écrivit une lettre fulminante aux évêques de son royaume (1). Elle est adressée en particulier aux trois archevêques, Manasses de Reims, Richer de Sens et Richard de Bourges, et à Aldrade, évêque de Chartres. Le pape y déplore la décadence du royaume de France, autrefois si puissant et si glorieux, et la confusion où il est plongé par le mépris des lois et de la justice. Tous les crimes, dit-il, y sont impunis; les parjures, les sacriléges, les incestes, les trahisons, sont comptés pour rien; les citoyens et les frères se pillent et se prennent l'un l'autre; on prend les pèlerins qui vont à Rome ou qui en reviennent, on les emprisonne et on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens, pour en exiger des rançons au-dessus de leurs forces.

C'est votre roi qui est la cause de ces maux; lui qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran, qui passe sa vie dans le crime et l'infamie, qui, portant inutilement le sceptre dont il s'est chargé, non-seulement donne occasion aux crimes de ses sujets par la foiblesse de son gouvernement, mais les y excite par son exemple. Non content d'avoir mérité la colère de Dieu par les pillages des églises, les rapines, les adultères, les parjures, les fraudes, dont nous l'avons souvent repris, il vient encore d'extorquer une somme immense aux marchands qui étoient venus de divers pays à une foire de France : ce qu'on ne racontoit point même dans les fables qu'aucun roi ait jamais fait. Vous, mes frères, vous êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter ses crimes que de n'y pas résister avec la vigueur épiscopale. Car vous vous trompez fort si vous croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect et à la fidélité que vous lui devez. C'est lui être bien plus fidèle de le retirer même du naufrage où son âme périroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre; si vous vous unissez pour la défense de la justice, vous aurez une force capable de le réprimer sans aucun péril pour vous; et, quand même il faudroit exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre devoir avec une liberté épiscopale.

C'est pourquoi nous vous prions et vous admonestons, par l'autorité apostolique, de vous assembler et de parler au roi par délibération commune, pour l'avertir du désordre et du péril de son royaume, lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, et vous efforcer de le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands; autrement, comme vous savez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiés. Exhortez-le, au reste, à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice et relever la gloire de son royaume, enfin à se réformer le premier pour réformer les autres.

Que s'il demeure endurci sans vouloir vous écouter; s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui de notre part qu'il ne peut éviter plus long-temps la rigueur des censures apostoliques. Imitez aussi l'église romaine, votre mère; séparez-vous entièrement du service et de la communion de ce prince, et interdisez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que si cette censure ne l'oblige pas à se reconnoître, nous voulons que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Et si nous voyons que vous agissiez foiblement en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute fonction épiscopale, comme complices de ses crimes. Car Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par prières ni par présents; nous n'y sommes porté que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume et un peuple si nombreux. Cette lettre est du dixième de septembre mil soixante-quatorze.

Le pape écrivit du même style, deux mois après, à Guillaume, comte de Poitiers. Il se plaint encore de la violence exercée par le roi contre ces marchands italiens; et il exhorte le comte à se joindre avec les évêques et les seigneurs de France, pour presser le roi de se corriger et d'épargner les pèlerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur étoient ces pèlerins et ces marchands. Puis il ajoute : S'il persévère dans sa mauvaise conduite, nous le séparerons de la communion de l'Eglise dans le concile de Rome, lui et quiconque lui rendra l'honneur et l'obéissance comme à un roi; et cette excommunication sera confirmée tous les jours sur l'autel de Saint-Pierre. Car il y a long-temps que nous dissimulons ses crimes; mais il s'est rendu maintenant si odieux, que quand il auroit la puissance que les empereurs païens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laisser ses iniquités impunies. Grégoire fait encore les mêmes menaces contre le roi Philippe, écrivant à Manasses, archevêque de Reims, au mois

(1) II, Epist. 5.

de décembre suivant; mais nous ne voyons en France aucun effet de ces lettres (1).

XVII. Concile de Rouen.

Cette même année, mil soixante-quatorze (2), Jean, archevêque de Rouen, tint un concile à l'occasion du tumulte arrivé l'année précédente dans l'église de Saint-Ouen, le jour de la fête du saint, vingt-quatrième d'août. Le roi d'Angleterre, Guillaume, étoit au Mans, et avec lui l'archevêque et l'abbé de Saint-Ouen, comme plusieurs autres seigneurs. Le jour de la fête, l'archevêque devoit, selon la coutume, célébrer la messe dans l'église du monastère. Il partit du Mans, et envoya devant à Rouen avertir de son arrivée, mais, comme il tardoit à venir, on commença la messe; et quand il arriva on avoit déjà chanté le *Gloria in excelsis*. Il en fut extrêmement indigné; il excommunia les moines, et leur fit cesser l'office, chassa de l'autel Richard, abbé de Sées, qui avoit commencé la messe; et, tandis qu'il se préparoit pour la célébrer, il fit continuer par son clergé ce que l'on avoit commencé.

Les moines obéirent à l'interdit, quittèrent les ornements et sortirent de l'église, mais en tumulte et en murmurant. Un d'entre eux courut à la tour et sonna la grosse cloche, puis il sortit et cria par les rues que l'archevêque vouloit emporter le corps de saint Ouen à la cathédrale. Le peuple sortit des maisons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva sous sa main. L'archevêque, voyant venir contre lui ces furieux et craignant principalement ceux qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel et se retira à la porte de l'église, où il se fit un rempart de siéges et de formes; quelques-uns des siens, armés de chandeliers, de cierges, de perches, se jetèrent sur les moines, qui les reçurent vigoureusement. Le vicomte de Rouen ayant appris le péril où se trouvoit l'archevêque, et craignant que s'il lui arrivoit du mal on ne s'en prît à lui-même, assembla ses gens en armes, et criant de par le roi que l'on s'arrêtât, vint au secours du prélat, qui ne pouvoit plus résister, et le délivra.

Le lendemain, les moines envoyèrent au Mans quelques-uns des leurs pour raconter à leur abbé ce qui s'étoit passé, afin qu'il en instruisît le roi; mais le courrier de l'archevêque le prévint, et on donna tout le tort aux moines. Le roi toutefois ordonna à l'archevêque de réconcilier l'église de Saint-Ouen, et, comme il le refusa, le roi la fit réconcilier par Michel, évêque d'Avranches. On ordonna la tenue d'un concile pour juger cette affaire; et il fut tenu l'année suivante, mil soixante-quatorze à Notre-Dame de Rouen (3). Le roi Guillaume y assista, et l'archevêque Jean y présida, assisté de cinq de ses suffragants, savoir: Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Michel d'Avranches, Gislebert d'Evreux, et Robert de Sées. Il y avoit aussi plusieurs abbés. On y condamna la rébellion des moines de Saint-Ouen contre l'archevêque, et quatre des plus mutins furent mis en prison en divers monastères.

En ce même concile, on traita de la foi de la sainte trinité, qui fut confirmée suivant les quatre premiers conciles généraux; puis on fit quatorze canons de discipline, dont voici ceux qui me semblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'abbé qui n'ait longtemps pratiqué la vie monastique; et le moine qui sera tombé publiquement dans un crime d'impureté ne pourra être abbé. Il en sera de même des religieuses. Les moines et les religieuses garderont exactement la règle de saint Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour (1). Les clercs déposés ne porteront point les armes, comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui qui pour se faire déposer dira qu'il n'a pas reçu tous les ordres, sera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui pour rompre son mariage s'accusera d'avoir auparavant péché avec la parente de sa femme, n'en sera pas cru sur sa parole (2).

XVIII. Ecrits de Guimond contre Bérenger.

Au commencement de l'année suivante, mil soixante-quinze, c'est-à-dire le treizième janvier, Gérauld, cardinal, évêque d'Ostie, légat du pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matière de l'eucharistie avec tant de chaleur, que Bérenger, qui étoit présent, pensa y être tué. C'est à peu près le temps où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la croix Saint-Leufroy, dans le diocèse d'Evreux, et disciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit passer en Angleterre, et lui voulut donner un évêché, qu'il refusa constamment, et revint en Normandie dans son monastère, mais, long-temps après, le pape Urbain II le fit archevêque d'Averse en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans son monastère qu'il écrivit contre Bérenger à la prière d'un moine, nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue (3).

Il commence par le portrait de Bérenger, qu'il fait ainsi. Étant encore jeune dans les écoles, à ce que disent ceux qui l'ont connu en ce temps-là, il faisoit peu de cas des sentiments de son maître, comptoit pour rien ceux de ses compagnons, et méprisoit les livres des arts libéraux, qui véritablement étoient alors peu connus en France. Bérenger, ne pouvant

(1) II, Ep. 18; II, Ep. 32. Ep. 14, p. 354.
(2) Ap. Lanfr. in not. ad (3) Tom. x, Conc. p. 310.

(1) C. 2, 6, 7, 4.
(2) C. 12, 11, 10.
(3) Mabill. Præf. n. Sæc. 6, n. 38. Bi. PP. Paris. to. 6, p. 325.

donc atteindre par lui-même à ce que la philosophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort pénétrant, cherchoit à se donner la réputation de savant, par de nouvelles définitions de mots, qu'il affecte encore par une démarche pompeuse, par une chaire plus élevée que les autres, feignant de méditer long-temps, et tenant la tête enfoncée dans son capuce, d'où sortoient enfin des paroles lentes d'un ton plaintif. C'est ainsi qu'il passoit chez les ignorants pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoissance.

Mais, ayant été confondu par Lanfranc sur une assez petite question de dialectique, et se voyant abandonné de ses disciples après que ce savant homme eût fait revivre les arts libéraux, il se mit à expliquer les saintes Écritures, qu'il avoit jusque-là peu étudiées; et, cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté, il combattit les mariages légitimes, soutenant que l'on pouvoit user de toutes sortes de femmes; et le baptême des enfants comme nul. En même temps, il attaqua la vérité du corps de Notre Seigneur dans l'eucharistie, afin que ceux qui veulent pécher ne fussent point retenus par le respect de la sainte communion. Et, voyant que les deux autres erreurs étoient insoutenables, même devant les méchants, il s'appliqua tout entier à soutenir celle-ci, qui paroissoit en quelque façon appuyée sur le témoignage des sens, et qui n'avoit pas été si amplement réfutée par les pères, parce qu'il n'en avoit pas été besoin de leur temps.

Guimond remarque ensuite la diversité de sentiments qui se trouvoit entre les bérengariens (1). Tous, dit-il, s'accordent à dire que le pain et le vin ne sont pas changés essentiellement; mais ils diffèrent en ce que les uns disent qu'il n'y a rien absolument du corps et du sang de Notre Seigneur dans le sacrement, et que ce n'est qu'une ombre et une figure. D'autres, cédant aux raisons de l'Eglise sans quitter leur erreur, disent que le corps et le sang de Notre Seigneur y sont en effet contenus, mais cachés par une espèce d'impanation, afin que nous les puissions prendre; et ils disent que c'est l'opinion la plus subtile de Bérenger même. D'autres, opposés à Bérenger, mais touchés de ses raisons, disoient que le pain et le vin sont changés en partie. D'autres croyoient que le pain et le vin sont entièrement changés, mais que, quand des indignes viennent pour communier, la chair et le sang de Notre Seigneur redeviennent pain et vin.

Ensuite Guimond commence à réfuter les opinions des vrais bérengariens, c'est-à-dire de ceux qui ne croyoient pas que le pain et le vin fussent changés essentiellement. La nature, disoient-ils, ne souffre pas un tel changement. C'est, répond Guimond, nier la toute-puissance de Dieu; car il n'est pas tout-puissant, c'est-à-dire qu'il n'est pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; et il a fait la nature telle qu'il lui a plu. Il faut donc seulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, disoient-ils, parce qu'il est indigne de Jésus-Christ d'être froissé par les dents. Mais il peut aussi bien être touché par les dents que par les mains, comme il le fut de saint Thomas; que, s'ils craignent de le blesser et le mettre en pièces, ils ne considèrent pas qu'il est immortel et impassible : nous croyons aussi que le corps de Jésus-Christ ne peut plus être divisé en lui-même, quoique, dans le sacrement, il semble être divisé et distribué par parties, pour s'unir à chacun des fidèles en particulier. Nous pouvons encore dire qu'il y en a autant dans la moindre particule que dans l'hostie tout entière, en sorte que chaque particule séparée est tout le corps de Jésus-Christ. Il se donne tout entier à chacun des fidèles, un et plusieurs le reçoivent également; et, quand on célébreroit mille messes à la fois, c'est un seul corps de Jésus-Christ indivisible. Ce n'est que par les sens qu'une particule paroît moindre que l'hostie entière; mais les sens nous trompent souvent. Au reste, il n'est pas merveilleux que nous ne puissions comprendre l'état du corps glorieux de Jésus-Christ, puisque nous ne pouvons comprendre l'état du corps glorieux du moindre des hommes (1).

On prétend encore montrer l'impossibilité de ce changement, en ce que ce qui est changé substantiellement est changé en quelque chose qui n'existoit pas auparavant; or, le corps de Jésus-Christ existoit avant que le pain fût changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement, mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la Providence et le libre arbitre, quoique notre raison ait peine à les accorder; et quantité d'autres vérités également certaines et incompréhensibles. Il n'est question que de savoir si Dieu a voulu faire ce changement.

Bérenger disoit : La chair de Jésus-Christ est incorruptible, et le sacrement de l'autel se peut corrompre si on le garde long-temps (2). Ici Guimond semble nier le fait, et dire que le corps de Jésus-Christ ne paroît se corrompre que pour punir les péchés des hommes, comme leur incrédulité ou leur négligence. Et, en effet, ce n'est point son corps qui se corrompt, mais les apparences sensibles, comme il dit ensuite expressément. Bérenger. Quand le corps de Jésus-Christ seroit aussi grand que la plus haute montagne, il seroit consumé depuis qu'on le mange. Guimond (3). Cela seroit bon si nous concevions qu'il fût mis en pièces et mangé par parties; mais nous avons montré que c'est comme la voix d'un seul homme, que chacun des auditeurs entend tout entière.

(1) P. 327, C.

(1) P. 330, 334.
(2) Lib. II.
(3) P. 341, D.

Bérenger. Saint Augustin, dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le sacrement de l'autel est un signe qu'il faut révérer, non par une servitude charnelle, mais avec une liberté spirituelle. Et ensuite, que quand l'Écriture semble commander un crime, c'est une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme (1). Guimond. Saint Augustin dit en cet endroit, que la célébration du corps de Notre Seigneur est un signe, parce qu'en cette action nous ne le faisons pas mourir de nouveau, nous faisons seulement la mémoire de sa mort, et ce qu'il dit de la servitude charnelle regarde les juifs et les signes de l'ancienne loi. Quant au crime que Jésus-Christ semble ordonner, en commandant de manger sa chair, saint Augustin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination grossière des capharnaïtes, qui croyoient qu'il faudroit mettre son corps en pièces pour le manger, comme la chair des animaux; et c'est en ce sens qu'il est dit que la chair ne profite de rien. Au reste, nous ne craignons point de dire que l'eucharistie est un signe et une figure (2). Jésus-Christ lui-même est nommé signe dans l'Écriture, et la figure n'exclut pas la réalité. Les autres réponses aux objections de Bérenger sont à peu près les mêmes que celles de Lanfranc, que j'ai rapportées (3).

Il emploie aussi les mêmes preuves pour montrer que nous recevons le vrai corps de Jésus-Christ en sa substance. Premièrement l'autorité de l'église catholique, puis en particulier celle de saint Augustin, qui sur le psaume trente-troisième dit, que Jésus-Christ se portoit en ses mains. Celle de saint Ambroise, de saint Léon, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire, de saint Hilaire. Il rapporte quelques miracles à l'occasion desquels il remarque que Bérenger nioit, contre la foi de l'Évangile, que Jésus-Christ fût entré chez ses disciples les portes fermées (4).

Guimond combat ensuite ceux qui soutenoient l'impanation, c'est-à-dire que le pain et le vin demeuroient dans l'eucharistie avec le corps de Jésus-Christ (5). Il les réfute par l'autorité des pères, principalement de saint Ambroise; par les paroles de Jésus-Christ même, qui n'a pas dit : Mon corps est ici caché; mais : Ceci est mon corps. Enfin, par le canon de la messe, où nous demandons à Dieu que notre oblation devienne le corps et le sang de son fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

Il remarque le petit nombre des bérengariens qui n'occupoient pas la moindre ville ni le moindre village, d'où il conclut qu'ils ne sont pas l'église de Dieu (6). Elle a condamné, ajoute-t-il, par le pape Léon ces inventions de Bérenger dès leur naissance; ensuite le pape Grégoire, qui gouverne à présent l'église romaine et qui en étoit alors archidiacre, en montra la fausseté dans le concile de Tours, et reçut avec clémence Bérenger, qui paroissoit corrigé. Il marque sa condamnation sous le pape Nicolas, et insiste fortement sur l'autorité de l'Église universelle. Puis il ajoute : Si ceux-ci sont l'Église, ou elle n'a pas commencé par Jésus-Christ, ou elle a cessé d'être quelque temps après ; car il est très-manifeste qu'en ce temps-ci ces folies n'étoient point avant que Bérenger les eût avancées. Or, il est certain, par l'Écriture, que l'Église ne peut cesser d'être. Il montre l'utilité de la créance de l'Église catholique, pour nous exciter à recevoir l'eucharistie avec un souverain respect et une ardente dévotion; et il exhorte les hérétiques à se rendre à la vérité, puisqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelqu'intérêt temporel, comme dans les tribunaux séculiers. En cette dispute, il n'y va pas moins que de la vie éternelle.

Enfin, il réfute l'opinion de ceux qui disoient que le corps de Jésus-Christ cesse d'être dans l'eucharistie à l'égard des indignes (1). Il montre qu'elle est sans fondement, et il ajoute : Ce seroit donc au hasard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puisqu'il ne sauroit si ceux qui s'en approchent seroient dignes, et quand un prêtre indigne célèbre la messe et communie seul, comme il arrive souvent, il ne se feroit point de changement, les paroles de Jésus-Christ seroient sans effets, et la foi de l'Église seroit vaine.

Après Guimond, Durand, abbé de Troarn, dans la même province de Normandie, écrivit aussi contre Bérenger un assez long traité, divisé en neuf parties, mais d'un style diffus, avec peu d'ordre et de justesse dans ses raisonnements (2). Je n'y vois rien de considérable qui n'ait été dit par Lanfranc et par Guimond. Il marque que quelques-uns ne communioient qu'une fois en neuf ans, et s'élève contre cet abus (3).

XIX. Fin de Suénon, roi de Danemarck.

Dans les premiers mois de l'année mil soixante-quinze, le pape écrivit deux lettres à Suénon, roi de Danemarck, la première du vingt-cinquième de janvier, où il dit (4) : Quand nous étions encore dans l'ordre de diacre, nous recevions souvent de votre part des lettres pleines d'affection ; mais il semble qu'elle soit refroidie, puisque nous n'en avons point reçu depuis que nous sommes en une place plus élevée. Et comme à présent le soin de toute l'Église nous regarde, nous vous écrivons

(1) P. 344. E. Doct. Chr. III, c. 9. Ibid. c. 16. Jo. VI.
(2) Aug. in Ps. 98, et in Jo. tracta 27, p. 347.
(3) Sup. liv. LXI, n. 21.
(4) Greg. Hom. 22. in Evang. Hilar. 8, Trinit. p. 369, C.
(5) P. 366.
(6) P. 367, D.

(1) P. 371.
(2) Post. Lanfr. p. 72.
(3) P. 4 à 9.
(4) II, Epist.

d'autant plus volontiers, que nous savons combien vous êtes distingué entre les princes par la connoissance des lettres et l'amour des instructions ecclésiastiques. Et ensuite : Nous vous avons envoyé des légats pour traiter avec vous sur ce que vous avez demandé au saint-siége du temps du pape Alexandre, tant pour l'établissement d'une métropole que pour les autres avantages de votre royaume ; mais les troubles de l'Allemagne, rendant le passage dangereux, ont obligé nos légats à revenir. C'est pourquoi, si vous désirez quelque chose de nous, faites-le-nous savoir par des envoyés fidèles, et ce que l'église romaine peut espérer de vous si elle a besoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reste, il y a près de nous une province très-riche, occupée par de lâches hérétiques, où nous désirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le prince et le défenseur de la religion; s'il est vrai, comme nous a dit un évêque de votre pays, que vous avez dessein de l'envoyer avec quelques troupes choisies au service de la cour apostolique.

L'autre lettre, au roi Suénon, est du dix-septième d'avril, et contient en termes généraux les mêmes offres de la part du pape, qui apparemment ne savoit pas encore la mort de ce roi, arrivée l'année précédente, mil soixante-quatorze, après un règne de vingt-six ans. Il fut enterré à Roschild, dans l'église cathédrale, et l'évêque Guillaume, allant au devant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le roi, un pour lui-même ; aussi mourut-il dans le temps des funérailles, et fut enterré avec lui. Après la mort de Suénon, il y eut quelque temps d'interrègne, parce que les uns vouloient reconnoître pour roi Harald, son fils aîné, les autres Canut, qui avoit beaucoup plus de mérite (1). Harald l'emporta, et Canut se retira en Suède.

XX. Concile de Rome.

Le pape avoit indiqué un concile à Rome pour la première semaine de carême de l'année mil soixante-quinze, et il y avoit appelé plusieurs évêques en particulier. De Lombardie, Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France, les évêques de Bretagne, Isembert, évêque de Poitiers, qui avoit dissipé à main armée un concile où présidoient les légats du pape, et où l'on devoit examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Isembert avoit été cité à Rome pour la Saint-André mil soixante-quatorze, et n'y avoit point comparu ; c'est pourquoi il fut suspendu de ses fonctions, et cité au concile du carême suivant. Le pape y appela aussi plusieurs évêques d'Allemagne, savoir : Liémar, archevêque de Brême, et Sigefroy, archevêque de Mayence, avec ses suffragants, comme j'ai dit ; Bennon, évêque d'Osnabruc, et l'abbé de Corbie en Saxe, si l'archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant (1). Enfin il y appela Hugues, évêque de Die, avec quelques-uns de ses diocésains, qu'il avoit excommuniés pour avoir usurpé les biens de son église.

Le concile de Rome se tint en effet depuis le vingt-quatrième de février mil soixante-quinze, qui étoit le mardi de la première semaine de carême, jusqu'au dernier du même mois (2). Il y assista grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de clercs et de laïques. Entre autres décrets qui y furent faits, le pape excommunia cinq domestiques du roi d'Allemagne, par le conseil desquels il vendoit les églises, à moins qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans le premier jour de juin. Le roi de France, Philippe, fut aussi menacé d'excommunication s'il ne donnoit assurance de sa correction aux nonces du pape qui devoient aller en France. Liémar, archevêque de Brême, fut suspendu de ses fonctions pour sa désobéissance, et interdit de la communion du corps et du sang de Notre Seigneur. Garnier, évêque de Strasbourg, et Henri de Spire, furent suspendus ; et Herman de Bamberg, s'il ne venoit se justifier avant Pâques, qui, cette année, fut le cinquième d'avril. En Lombardie, Guillaume, évêque de Pavie, et Cunibert de Turin, furent suspendus, et Denis de Plaisance déposé. On confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guischard, duc de Pouille (3).

A ce concile, se trouvèrent Jaromir, autrement Géboard, ou plutôt Gérard, évêque de Prague, et Jean, évêque d'Olmutz ; et on y examina leur différent touchant quelques dîmes et quelques terres (4). L'affaire se trouva si embrouillée, qu'il ne fut pas possible de la terminer par un jugement définitif, mais, pour établir la paix entre eux, on ordonna par provision un partage, en vertu duquel chacun jouiroit de la moitié, en attendant que les droits fussent mieux éclaircis ; ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'est ce qui paroît par la lettre du second jour de mars mil soixante-quinze. On peut remarquer dans le décret de ce concile que le pape ne menace d'excommunication que les ministres du roi Henri, comme coupables de simonie. Mais le pape le ménageoit encore, espérant le ramener par la douceur ; car ce prince témoignoit lui être fort soumis, et vouloir sincèrement bannir de son royaume la simonie et l'incontinence des clercs. C'est ce que l'on voit par quelques lettres, où le pape le loue de ses bonnes dispositions. Le roi parut les conserver, tant qu'il craignit les Saxons révoltés contre lui ; mais

(1) II, Epist. 7. Eric. Hist. p. 299. Fontan. lib. V, p. 101. Saxo. lib. XI, 102.

(1) II, Epist. 42, 33, 35, Ep. 1, 24, 25; II, Ep. 28, 29, 25, 43.
(2) To. 10, p. 344.
(3) II, Epist. 54.
(4) II, Epist. 55. Sup. n. 6.

quand il les eut vaincus il oublia tout ce qu'il avoit promis au pape (1).

XXI. Herman de Bamberg déposé.

L'affaire d'Herman, évêque de Bamberg, mérite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à ses dépens une église à l'honneur de saint Jacques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, et leur donna abondamment de quoi vivre (2). Mais ensuite il les chassa sans avoir aucun sujet de plainte contre eux, et donna cette maison à des moines. Car il avoit une telle affection pour les moines, que s'il eût pu il les eût mis à la place des clercs partout son diocèse. Les chanoines chassés se joignirent à ceux de la cathédrale, pour représenter à l'évêque que son diocèse avoit plus besoin de clercs que de moines; et que la nouvelle église, n'étant qu'à trente pas de la cathédrale, ne convenoit pas à ceux-ci, dont l'institut ne demande que la solitude. Mais l'évêque demeurant inexorable, les clercs allèrent à Rome, et portèrent leurs plaintes au pape. Ils soutenoient que leur évêque étoit entré dans le siége par simonie, et, qu'en ayant été accusé devant le pape Nicolas, il ne s'en étoit sauvé que par un parjure; qu'il étoit entièrement ignorant, et qu'avant son ordination il avoit scandalisé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes; que, s'étant exercé dès sa jeunesse à amasser de l'argent et prêter à usure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis son épiscopat, vendant les abbayes et les églises de son diocèse, et réduisant à une extrême pauvreté les serfs de l'église de Bamberg, riche auparavant. Par toutes ces raisons, ils demandoient au pape la déposition de leur évêque.

Le pape l'avoit déjà suspendu, et sur cette relation il l'excommunia; parce qu'ayant été accusé et appelé plusieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'église de Saint-Jacques aux chanoines qu'il en avoit chassés injustement, et manda au clergé de Bamberg de s'abstenir de la communion de l'évêque, déclarant que jamais il ne le rétabliroit. Le pape envoya, pour l'exécution de ses ordres, des légats avec les députés du clergé de Bamberg; et, quand ils furent arrivés, le clergé envoya dire à l'évêque de se retirer incessamment. En même temps, un jeune clerc insolent lui présenta un verset d'un psaume, et lui dit : Si vous pouvez expliquer ce verset, non pas dans le sens mystique ou allégorique, mais mot à mot, je vous déclarerai innocent et digne de l'épiscopat. L'évêque surpris demanda en colère à ses clercs d'où leur venoit cette nouvelle présomption, quand les légats du pape se présentèrent, et, outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncèrent de vive voix la suspense et l'excommunication.

Comme ses clercs le pressèrent de se retirer, et protestoient qu'ils ne feroient aucun service dans l'église tant qu'il y demeureroit; ne sachant à quoi se résoudre, il envoya à l'archevêque de Mayence son plus fidèle ami, qu'il avoit gagné par plusieurs bienfaits, et qui avoit eu part à son entrée dans l'épiscopat, et à la manière dont il s'y étoit conduit. L'archevêque, n'ayant pu rien gagner auprès du clergé de Bamberg, résolut d'aller à Rome pour essayer d'apaiser le pape. Mais il pensa être déposé lui-même pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par simonie, et il reçut ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet évêque, et d'en ordonner un autre à sa place.

Herman, voyant alors qu'il n'avoit plus rien à espérer que dans la clémence du pape, alla à Rome avec des gens qu'il payoit bien pour plaider sa cause. Mais le pape étoit à l'épreuve des beaux discours, aussi bien que des présents; et tout ce que Herman put obtenir fut d'être absous de l'excommunication, à la charge de passer le reste de ses jours dans un monastère. Etant de retour en Allemagne, il rapporta cet ordre du pape à ses vassaux, dont il avoit gagné l'affection par ses largesses; mais ils protestèrent qu'ils étoient résolus de s'exposer à tout plutôt que de souffrir que leur église fût ainsi déshonorée. Herman revint donc à Bamberg, et, pendant un mois ou cinq semaines qu'il y demeura, il exerça tous les droits épiscopaux, hors les fonctions de l'autel; mais son clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, et ni le roi ni aucun évêque ne communiqua avec lui. C'est ainsi que l'historien Lambert raconte l'affaire.

Il paroît, par les lettres du pape Grégoire, qu'Herman ne se présenta point au concile de Rome de cette année mil soixante-quinze, quoiqu'il y eut été appelé, mais qu'étant venu près de Rome, il s'arrêta en chemin, et envoya devant ses députés avec de grands présents, pour corrompre le pape et les évêques. Frustré de cette espérance, et, sachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, et promit aux clercs qui l'accompagnoient qu'il renonceroit à l'épiscopat et embrasseroit la vie monastique, ce qu'il n'exécuta pas; au contraire, il dépouilla de leurs biens quelques clercs de son église qui lui résistoient. Cependant il fut déposé dans le concile, et le pape, ayant appris ensuite comment il avoit trompé ses clercs, écrivit à l'archevêque de Mayence et au roi Henri de mettre à sa place un autre évêque à Bamberg. Ces lettres sont du vingtième de juillet mil soixante-quinze (1).

(1) Lib. III, Ep. 3, 5, 7, 10.

(2) Lamb. an. 1075, Ep. 213.

(1) Lib. II, Ep. 76; III, Ep. 1, 2, 3. Lamb. p. 228.

Le pape de son côté, et le clergé de Bamberg du sien, ne cessèrent point de presser le roi de remplir ce siége. Herman se tenoit cependant dans les terres de l'évêque, où ses vassaux le soutenoient; mais il n'osoit faire aucune fonction épiscopale; et, quoiqu'il eût toujours été très-fidèle au roi, ce prince, loin de prendre sa défense, résolut d'exécuter sa condamnation. Il vint donc à Bamberg, et le jour de Saint-André, mil soixante-quinze, il en fit ordonner évêque Rupert, prévôt de Goslar. C'étoit un homme d'une très-mauvaise réputation, parce qu'il étoit intime confident du roi, et passoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fait de mauvais contre l'état. Herman, perdant ainsi toute espérance de se rétablir, se retira dans le monastère de Souarz, et y prit l'habit sous l'abbé Egbert, homme de sainte vie. Incontinent après, il alla à Rome avec son abbé; et, s'étant soumis humblement au pape et fait pénitence de sa désobéissance, il fut absous de l'excommunication et rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque.

XXII. Autres affaires d'Allemagne.

Au mois d'octobre de cette année mil soixante-quinze, l'archevêque Sigefroy tint un concile dans sa ville de Mayence, où se trouva l'évêque de Coïre, légat du pape, chargé de ses lettres, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque, sous peine de déposition, d'obliger tous les prêtres de sa province de renoncer sur-le-champ à leurs femmes ou au ministère de l'autel (1). Mais, quand l'archevêque voulut exécuter cet ordre du pape, tous les clercs qui assistoient au concile se levèrent, et s'emportèrent tellement contre lui par leurs discours et par les mouvements de leurs mains et de tout le corps, qu'il désespéroit de sortir en vie du concile. Il céda donc à la difficulté, et résolut de ne plus se mêler de cette réforme, qu'il avoit tant de fois proposée inutilement, mais de laisser au pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand et comme il lui plairoit.

L'abbaye de Fulde étant vacante, le roi Henri voulut procéder à l'élection avec les seigneurs, le lendemain de la Saint-André (2). Il y eut de fortes brigues de la part des abbés et des moines qui étoient venus de divers endroits; l'un offroit de grandes sommes d'argent, l'autre de grandes terres de l'abbaye, l'autre d'augmenter le service qu'elle rendoit à l'état. Ils ne gardoient aucune mesure, ni dans les promesses, ni dans la manière de les faire, quoique la veille ils eussent vu l'évêque de Bamberg déposé pour simonie. Le roi, indigné de leur impudence et fatigué de leurs importunités, appela un moine d'Herfeld, nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de son abbé pour une affaire de son monastère. Le roi l'élut abbé de Fulde le premier, lui présentant le bâton pastoral, et pria instamment les moines et les vassaux de l'abbaye de lui donner leurs suffrages. Ruzelin, qui ne s'attendoit à rien moins, pensa tomber en défaillance, et, voyant que tous concouroient à son élection avec de grands cris de joie, il représenta son incapacité, sa mauvaise santé, l'absence de son abbé; mais les évêques présents lui firent tant d'instances, qu'il consentit enfin à son élection.

(1) P. 223; t. 10, Conc. p. 345. (2) Lambert, p. 229.

XXIII. Fin de saint Annon, de Cologne.

La même année mourut saint Annon, archevêque de Cologne, l'une des grandes lumières de l'église d'Allemagne. Depuis sa retraite, Dieu l'éprouva par plusieurs afflictions. Son frère Vécel, archevêque de Magdebourg, et son cousin Bucon, évêque d'Halberstat, se trouvèrent enveloppés dans la guerre de Saxe, et par conséquent exposés à l'indignation du roi. Et comme Annon, retenu par l'affection naturelle, ne donnoit pas au roi des secours assez puissants à son gré, il lui devint lui-même suspect, et ce prince l'accusa d'infidélité et de parjure, jusque-là qu'il sollicita les citoyens de Cologne pour le tuer, et deux de ses domestiques en formèrent le dessein. L'année précédente, mil soixante-quatorze, incontinent après Pâques, l'imprudence de ses gens excita contre lui à Cologne une sédition si furieuse, que sa vie fut en danger. Il avoit pour ce sujet excommunié et banni plusieurs citoyens de Cologne (1). Mais, à Pâques de l'année mil soixante-quinze, il leur rendit la communion et leurs biens, qui avoient été pillés. Enfin, il lui vint des ulcères aux pieds, qui firent tomber la chair, jusqu'à découvrir les os, puis, montant aux jambes et aux cuisses, gagnèrent le corps et les parties nobles; et ainsi, après une longue maladie, il mourut le quatrième de décembre mil soixante-quinze, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit tenu le siége de Cologne vingt sans et dix mois (2). Il fut enterré au monastère de Sigebert, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau.

XXIV. Concile de Londres.

La même année mil soixante-quinze, neuvième du roi Guillaume, on tint à Londres, dans l'église de Saint-Paul, un concile national de toute l'Angleterre (3), où présida Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et primat de la Grande-Bretagne, accompagné de Thomas, archevêque d'York, Guillaume, évêque de

(1) Lambert, p. 229. Sup. lib LXI, n. 50. Lambert, p. 207, 232.
(2) Martyr. Rom. 4 déc. Vita ap. Sur. lib. III, c. 17.
(3) To. x, p. 340.

Londres, Geoffroy de Coutances en Normandie, Vauquelin de Winchester, Herman de Shireburn, saint Vulstan de Worchester, les évêques d'Herfold, de Véli, de Lincoln, de Norwik, de Chichester, d'Oxford, de Chester: c'étoient quatorze évêques en tout. L'église de Rochester étoit vacante, l'évêque de Lindisfarn, autrement de Dunelme, avoit une excuse légitime. L'évêque de Coutances, quoiqu'étranger, assista à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre.

Comme l'usage des conciles avoit été longtemps interrompu dans ce royaume, on renouvela les anciens canons, suivant lesquels on ordonna que les évêques seroient assis selon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilége autorisé par la coutume. Sur quoi l'on consulta les anciens, et, suivant leur témoignage, on trouva que l'archevêque d'York devoit être assis à la droite de celui de Cantorbéry, et l'évêque de Londres à la gauche, puis l'évêque de Winchester près l'archevêque d'York. Comme, suivant les anciens canons, les siéges épiscopaux ne doivent point être dans des villages, on permit à trois évêques de passer dans des villes par la concession du roi et l'autorité du concile. Ces trois furent: Herman de Shireburn, qui passa à Sarisbéry, Stigand de Scolsey à Chichester, et Pierre de Licefeld à Chester. On différa la translation de quelques autres, qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs, jusqu'à ce que l'on pût informer le roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer.

On défendit en ce concile plusieurs superstitions, savoir, les divinations, les sortiléges, et de suspendre en certains lieux les os des bêtes, sous prétexte de préserver les autres de contagion. Défense aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt abbés souscrivirent à ce concile après les quatorze évêques.

XXV. Hidulfe, archevêque de Cologne.

Le roi Henri célébra la fête de Noël à Goslar en Saxe, où se trouvèrent grand nombre de députés du clergé et du peuple de Cologne, pour l'élection d'un archevêque (1). Le roi leur présenta Hidulfe, chanoine de Goslar, et les pressa de l'élire; mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaise mine, d'une naissance obscure, et qui ne paroissoit avoir aucun des talents nécessaires dans une si grande place. Il fut donc refusé avec un tel mépris de toute la cour, que dès qu'il paroissoit en public il excitoit de grandes huées, et on lui jetoit des pierres. Mais le roi, se souvenant de la fermeté de l'archevêque Annon, vouloit lui donner un successeur dont il pût disposer absolument. Comme il vit que ses efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoya les députés de Cologne, et leur ordonna de venir à la mi-carême mieux conseillés, leur protestant que de son vivant ils n'auroient jamais d'autre archevêque qu'Hidulfe.

A Goslar se trouvèrent aussi des légats du pape, qui dénoncèrent au roi de se trouver à Rome le lundi de la seconde semaine de carême, pour se défendre sur les accusations formées contre lui; autrement, que ce jour-là, sans autre délai, il seroit excommunié par le pape et retranché du corps de l'Eglise. Le roi, extrêmement offensé de cette dénonciation, chassa aussitôt les légats honteusement, et ordonna à tous les évêques et les abbés de son royaume de se trouver à Wormes le dimanche de la septuagésime, qui l'année suivante, mil soixante-seize, devoit être le vingt-troisième de janvier. Son dessein étoit de chercher avec eux le moyen de déposer le pape, étant persuadé que de ce point dépendoit son salut et l'affermissement de sa puissance.

XXVI. Conjuration à Rome contre le pape.

Cependant à Rome on conjuroit aussi contre le pape Grégoire. Après le concile de cette année mil soixante-quinze, les autres évêques retournèrent chez eux; mais Guibert, archevêque de Ravenne, demeura avec le pape. Il songeoit à se faire pape lui-même, et travailloit à gagner par présents et par promesses tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal disposés contre Grégoire (1). Il se lia entre autres intimement avec le préfet Cencius, fils d'Etienne, aussi préfet de Rome, et en fit son principal confident. Celui-ci étoit un débauché et un scélérat, fourbe, artificieux, accoutumé aux parjures et aux meurtres. Il avoit soutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II, et, ayant fait bâtir une haute tour sur le pont Saint-Pierre, il exigeoit des passants un nouveau péage; et, comme il étoit fort puissant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'église romaine. Le pape, l'en ayant plusieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication.

Cencius, outré de dépit, alla en Pouille trouver Robert Guischard et les autres que le pape avoit excommuniés, pour concerter avec eux la manière de prendre le pape et le faire mourir. Il envoya son fils à Guibert, archevêque de Ravenne; et il écrivit au roi Henri, promettant de lui mener le pape. Ensuite, il attendit le temps propre à exécuter son dessein, et il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël mil soixante-quinze. Le pape alla, selon sa coutume, célébrer l'office de la nuit à Sainte-Marie-Majeure; mais le clergé et le peuple y vint en petit nombre, car il tomba cette nuit une pluie si excessive, qu'à peine

(1) Lambert, an. 1076, p. 233.

(1) Acta Greg. ap. Boll. t. 17, p. 148. Vita c. 5, ibid. p. 123.

osoit-on sortir de sa maison et entrer chez son voisin pour quelque nécessité de la vie. Cencius, averti par ses espions, vint à l'église avec une troupe de gens armés et revêtus de cuirasses, ayant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ses complices en cas de besoin.

Le pape célébroit la première messe dans la chapelle de la crèche. Il avoit déjà communié et le clergé aussi, et il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurés parcoururent toute l'église l'épée à la main, frappant ceux qu'ils pouvoient, et se rassemblèrent à la chapelle de la crèche, dont ils rompirent les petites portes. Là, ils prirent le pape, et un d'eux, voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au front. Ils l'arrachèrent du saint lieu, le tirant par les cheveux et le frappant, sans qu'il leur résistât ou leur dit une parole, il levoit seulement les yeux au ciel; ils lui ôtèrent le pallium, la chasuble, la dalmatique et la tunique, lui laissant seulement l'aube et l'étole, et un d'entre eux le traînoit derrière lui.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, on cessa l'office par toutes les églises, et on dépouilla les autels, on sonna les cloches et les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes pour empêcher qu'on n'enlevât le pape hors de Rome, car on ne savoit ce qu'il étoit devenu. Enfin, le peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns rapportérent qu'on le tenoit prisonnier dans la tour de Cencius. Sitôt que le jour parut, ils coururent en foule à sa maison; on commença à combattre, mais au premier choc les conjurés s'enfuirent et s'enfermèrent dans la tour. On l'assiégea, on amena des machines et des béliers, on alluma le feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit suivi le pape avec une femme noble travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures et à panser sa plaie, mais la sœur de Cencius disoit des injures au pape; et un de ses serviteurs, tenant l'épée nue, disoit en blasphémant que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge.

Cencius, voyant que sa tour alloit être prise, se jeta aux pieds du pape et lui demanda pardon, promettant de faire telle pénitence qu'il lui prescriroit. Le pape lui ordonna de faire le voyage de Jérusalem, et il le promit. Alors le pape se mit à une fenêtre, où étendant les mains il fit signe au peuple de s'apaiser, et demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour. Les autres, croyant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'escaladèrent et tirèrent le pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de sang. On le ramena à Sainte-Marie-Majeure, où il acheva la messe et donna la bénédiction au peuple, puis il retourna au palais de Latran, et donna le festin solennel, selon la coutume.

Cependant Cencius s'enfuit avec sa femme, ses enfants et ses frères. Le reste des conjurés prit aussi la fuite; on pilla tous leurs biens, car le pape leur sauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, et ruina par le fer et le feu sa tour et tout ce qu'il avoit dans la ville et dehors. Cencius aussi, de son côté, détruisit tout ce qu'il put des terres de l'Eglise. Ainsi les effets de cette sédition continuèrent quelque temps.

Ensuite l'archevêque Guibert demanda au pape la permission de retourner à Ravenne, et y étant arrivé il conspira secrètement contre le pape avec Thédalde, archevêque de Milan, et les autres évêques révoltés de Lombardie, ce qui fit manquer l'entreprise que le pape avoit formée contre les Normands. Au contraire Guilbert se servit du cardinal Hugues le blanc pour exciter contre le pape Robert Guischard et le roi Henri, qui n'y étoient déjà que trop disposés.

XXVII. Lettre du pape au roi Herri.

Cependant le pape, avant que d'avoir la réponse de ses légats auprès du roi, lui écrivit une lettre où il disoit en substance : On dit que vous communiquez avec ceux que le saint-siége a excommuniés (1). Si cela est vrai, vous ne pouvez recevoir notre bénédiction que vous ne les ayez séparés de vous et contraints à faire pénitence, et que vous ne l'ayez faite vous-même. Adressez-vous donc à quelque pieux évêque, qui vous absolve de notre part et nous rende compte de votre satisfaction. Au reste, nous sommes fort étonné qu'après nous avoir écrit tant de lettres pleines d'amitié et de soumission, vous agissiez d'une manière si dure et si contraire aux saints décrets. Car, pour ne point parler du reste, on voit par les effets quelles étoient les promesses que vous nous aviez faites touchant l'affaire de Milan, et vous venez encore de donner l'église de Fermo et celle de Spolète à des personnes qui nous sont inconnues. Et ensuite :

Nous avons assemblé cette année un concile où ont assisté quelques-uns de vos sujets; et, pour relever la discipline de l'Eglise, nous y avons fait un décret qui ne contient rien de nouveau ni de notre invention, mais seulement les anciennes règles (c'est le décret contre les clercs concubinaires) et nous avons ordonné qu'il fût reçu et observé dans votre royaume et chez tous les autres princes chrétiens. Mais, comme ce décret paroissoit impraticable à quelques-uns à cause de la mauvaise coutume, nous vous avons mandé de nous envoyer des hommes savants et pieux de votre royaume pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conscience afin de modérer ce décret. Ce

(1) III, Ep. 10.

que vous avez fait depuis montre combien vous avez considéré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriser la liberté de l'Eglise et reconnoître la grâce que Dieu lui a faite en lui donnant la victoire sur ses ennemis. Ce sont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne précédent. Car cette lettre est du huitième de janvier mil soixante-seize.

XXVIII. Le pape déposé à Wormes.

Le roi ne manqua pas de se rendre à Wormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la septuagésime, vingt-troisième du même mois de janvier ; les évêques et les abbés s'y rendirent aussi en très-grand nombre, et le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le dessein du roi (1). Il venoit d'être déposé par le pape pour ses mœurs déréglées et comme fauteur des simoniaques ; et il étoit apparemment envoyé par l'archevêque de Ravenne. Il apportoit une histoire fabuleuse de la vie et de l'éducation du pape, la même, comme je crois, que nous avons sous le nom du cardinal Bennon, contenant d'où il étoit sorti, comment il s'étoit conduit depuis sa jeunesse, par quelles mauvaises voies il étoit monté sur le saint-siége, les crimes qu'il avoit commis devant et après, qui étoient incroyables. C'est ainsi qu'en parle l'historien Lambert. Le cardinal Hugues apportoit aussi des lettres au nom des cardinaux, du sénat et du peuple, portant des plaintes au roi contre le pape, dont ils demandoient la déposition et l'élection d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normands, les comtes voisins et plusieurs Romains.

Les prélats de l'assemblée de Wormes reçurent ce cardinal comme envoyé du ciel : et suivant son autorité ils déclarèrent qu'Hildebrand ne pouvoit être pape ni avoir en cette qualité aucune puissance de lier ou de délier. Tous les évêques souscrivirent à sa condamnation, quoique malgré eux pour la plupart (2). Il n'y eut qu'Adalbéron, évêque de Wirtzbourg, et Herman de Metz, qui résistèrent quelque temps, disant qu'il étoit contre les canons qu'un évêque fût condamné absent, à plus forte raison le pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accusation d'un évêque. Mais Guillaume, évêque d'Utrecht, les pressoit de souscrire avec les autres à la condamnation du pape, ou de renoncer à la fidélité qu'ils avoient jurée au roi. Cet évêque étoit alors en grande faveur auprès du prince et comme son premier ministre. Il étoit fort instruit des lettres humaines, mais si vain, qu'à peine se pouvoit-il souffrir lui-même.

Le roi envoya des lettres dans toute la Lombardie et la Marche d'Ancône, pour faire souscrire la condamnation du pape. Un Allemand, nommé Eberard, fut chargé de cette commission ; et les évêques de ces provinces, déjà mal intentionnés, s'assemblèrent à Pavie, où ils jurèrent, sur les Evangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Grégoire pour pape, et envoyèrent des députés qui firent jurer de même les autres. Le roi Henri écrivit aussi au clergé et au peuple de Rome en ces termes : La vraie fidélité est celle qu'on garde aux absents comme aux présents. Nous savons que la vôtre est telle ; nous vous prions d'y persévérer, et d'être amis de nos amis, et ennemis de nos ennemis ; entre lesquels nous marquons le moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi et opprimé l'Eglise, et conjuré contre l'état, comme vous verrez par la lettre suivante (1). Là étoit insérée une lettre à Hildebrand, où le roi lui disoit : Lorsque j'attendois de vous un traitement de père et vous obéissois en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui m'étoit dû par votre siége ; vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliéner de moi le royaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main sur les évêques et les avez traités indignement. Comme je dissimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foiblesse, et avez bien osé me mander que vous mourriez ou que vous m'ôteriez la vie et le royaume. Pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faisoit faire auparavant, et on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint-siége. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour pape, et vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siége. Le roi, continuant ensuite d'adresser la parole à l'église romaine, disoit : Elevez-vous donc contre lui, et que celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à le condamner, je ne demande pas son sang, la vie après sa déposition lui sera plus dure que la mort, je veux seulement que vous le fassiez descendre du saint-siége, pour y en mettre un autre que nous choisirons par votre conseil et par celui de tous les évêques.

Il y avoit une seconde lettre du roi au pape, qui n'ajoutoit guère à la première que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les évêques avec mépris ; il soutient que ce n'est point du pape qu'il tient son royaume, mais de Dieu seul, et que, suivant la tradition des pères, un souverain n'a que Dieu pour juge, et ne peut être déposé pour aucun crime, si ce n'est qu'il abandonne la foi. D'où il s'ensuit, selon le roi Henri, ou plutôt selon les évêques

(1) Lamb. p. 24. Vita Greg. c. 7.

(2) Bruno Bell. Sax. p. 2.

(1) Vita S. Ansel. Luc. 122. Ch. Magdab. ms. n. 13. Bruno Bell. Sax. p.

qui lui composoient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être légitimement déposé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Wormes, mais elles contenoient à peu près les mêmes choses. On y dénonçoit au pape qu'il eût à céder le pontificat, qu'il avoit envahi contre les lois de l'Eglise; et qu'il sût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de ces lettres, et il prit si bien ses mesures, qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le pape avoit indiqué pour la première semaine de carême.

Le concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, et présenta au pape les lettres du roi et du concile de Wormes, en disant: Le roi, mon maître, et tous les évêques ultramontains et italiens, vous ordonnent de quitter présentement le saint-siége, que vous avez usurpé; et, se retournant vers le clergé de Rome, il ajouta: Vous êtes avertis, mes frères, de vous trouver à la Pentecôte en la présence du roi, pour recevoir un pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un pape, mais un loup ravissant. Alors Jean, évêque de Porto, se leva et s'écria: Qu'on le prenne. Le préfet de Rome, avec la milice, se jetèrent sur Roland, l'épée à la main, le voulant tuer dans l'église du Sauveur, où se tenoit le concile: mais le pape se mit au devant, et, le couvrant de son corps lui sauva la vie.

Ayant à grande peine fait faire silence, il dit: Mes enfants, ne troublez pas la paix de l'Eglise par une sédition. Voici les temps dangereux dont parle l'Ecriture (1), où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, superbes et désobéissants à leurs parents. Il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons assez long-temps vécu en paix, Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la loi de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ.

Nous avons entre les mains un signe que Dieu nous a donné de la victoire de son église. C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'église de Saint-Pierre, autour duquel on voyoit en relief un serpent armé d'une épée et d'un écu, qui, voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de se replier en bas. Le pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, et il en fit dans son discours une explication mystérieuse; puis il conclut ainsi: Il faut donc maintenant employer le glaive de la parole pour frapper le serpent à la tête et venger l'Eglise: nous n'avons que trop de patience. Tout le concile approuva cette avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour une si bonne cause; et il fut conclu que Henri seroit privé de la dignité royale et anathématisé avec tous ses complices.

(1) 2 Tim. III, 1.

XXIX. Le roi Henri déposé à Rome.

Le lendemain donc, le pape fit lire dans le concile les lettres apportées de la part du roi, puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes: Saint Pierre prince des apôtres, écoutez votre serviteur, que vous avez nourri dès l'enfance et délivré jusqu'à ce jour de la main des méchants qui me haïssent, parce que je vous suis fidèle (1). Vous m'êtes témoin, vous et la sainte mère de Dieu, saint Paul, votre frère, et tous les saints, que l'église romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner, et que j'eusse mieux aimé finir ma vie en exil que d'usurper votre place par des moyens humains. Mais, m'y trouvant par votre grâce et sans l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chrétien obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place, de lier et délier au ciel et sur la terre.

C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Eglise de la part de Dieu tout-puissant, père et fils, et Saint-Esprit, et par votre autorité je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par un orgueil inouï s'est élevé contre votre église, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à personne de le servir comme roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre église mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, et n'est point revenu au Seigneur qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avois donnés pour son salut, vous le savez, et, se séparant de votre église qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathème en votre nom, afin que les peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que sur cette pierre le fils du Dieu vivant a édifié son église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'est la première fois qu'une telle sentence a été prononcée contre un souverain. Othon, évêque de Frisingue, historien très-catholique et très-attaché aux papes, écrivant dans le siècle suivant, en parle ainsi: L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avoit vu de pareille sentence publiée contre un empereur romain. Et ailleurs, je lis et relis les histoires des empereurs romains, et je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un pape ou privé du royaume (2).

(1) Vita Greg. C. to. X, Conc. p. 356.

(2) 2 Gest. Frid. c. 1; II, Chr. c. 35.

XXX. Autres excommuniés à Rome.

Le pape prononça dans ce concile plusieurs autres excommunications. Premièrement, contre les évêques d'Allemagne, et nommément Sigefroy de Mayence, Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Sigefroy est excommunié et déposé, comme auteur du schisme entre le royaume teutonique et l'église romaine; les autres qui y ont consenti et souscrit volontairement sont suspendus des fonctions épiscopales; quant à ceux qui y ont consenti malgré eux, on leur donne terme jusqu'à la Saint-Pierre, pour se justifier devant la pape, en personne ou par députés. Les évêques de Lombardie sont suspendus et excommuniés, pour avoir conjuré par serment contre le saint-siége. Il y avoit long-temps que le pape avoit excommunié Othon, évêque de Ratisbonne, Othon de Constance, Bouchard de Lausanne, le comte Eberard, Ulric et quelques autres, dont le roi suivoit les conseils.

En ce même concile de Rome, le pape excommunia quelques évêques de deçà les monts, savoir, Bérenger, évêque d'Agde, pour avoir communiqué avec l'archevêque de Narbonne excommunié, et avoir exercé quelques fonctions pour cet archevêque. Herman, archevêque de Vienne, fut aussi excommunié, parce qu'ayant été justement déposé pour simonie, parjure, sacrilége et apostasie, il ne laissa pas d'inquiéter l'église de Vienne, et on interdit les églises de Romans et de Saint-Irénée de Lyon, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier et les clercs de l'église de Romans; l'abbé de Saint-Gilles et le comte de Saint-Gilles, à cause de sa parente; Umbert de Beaujeu, pour ses vexations contre l'église de Lyon. On excommunia Etienne, évêque du Puy, simoniaque et homicide, et Ponce, évêque de Grenoble, et on confirma ce que l'évêque de Die avoit fait et ordonné dans sa légation.

C'étoit Hugues que le pape avoit, comme j'ai dit, ordonné évêque de Die en mil soixante-treize, et fait son légat. Il tint en cette qualité plusieurs conciles : le premier à Anse, près de Lyon, le second à Clermont en Auvergne, où Etienne, évêque de Clermont, fut déposé pour avoir quitté son siége et usurpé celui du Puy en Velai. C'étoit Etienne de Polignac, surnommé Taillefer, fils du vicomte Armand; il avoit été prévôt du Puy, et trouvoit cette église plus à sa bienséance. Dans le même concile de Clermont, on déposa Guillaume, simoniaque et usurpateur du siége de Clermont, et on en ordonna évêque Durand, second abbé de la Chaise-Dieu (1). Etienne alla à Rome, et promit au pape, par serment, de quitter l'église du Puy; mais, comme il ne laissoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le légat Hugues, et le pape confirma cette excommunication. C'est ce qui paroît par deux lettres du vingt-troisième de mars.

Incontinent après le concile de Rome, le pape envoya à tous les fidèles le décret contre le roi Henri, avec une lettre où il dit (1) : Vous avez appris, mes frères, l'entreprise inouïe et l'audace criminelle des schismatiques, qui blasphèment le nom du Seigneur en la personne de saint Pierre; l'injure faite au saint-siége, telle que vos pères n'ont rien vu ni rien ouï-dire de semblable, et qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il soit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des hérétiques. C'est pourquoi, si vous croyez que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux, pensez combien vous devez être maintenant affligés de l'injure qui lui est faite, et que vous n'êtes pas dignes de participer à sa gloire dans le ciel si vous ne prenez part ici-bas à ses souffrances. Nous vous prions donc d'implorer instamment la miséricorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la pénitence, ou qu'arrêtant leurs mauvais desseins il montre combien ils sont insensés de vouloir renverser la pierre fondée par Jésus-Christ; vous verrez, par ce papier inclus, comment et pour quelles causes saint Pierre a frappé le roi d'anathème.

XXXI. Mort de Guillaume, évêque d'Utrecht.

Le roi Henri célébra à Utrecht la fête de Pâques, qui, cette année mil soixante-seize, fut le vingt-septième de mars (2). Guillaume, évêque d'Utrecht, pour faire sa cour au prince, déclamoit furieusement contre le pape; et il n'y avoit presque point de fête où, prêchant pendant la messe, il n'en parlât indignement, l'appelant parjure, adultère et faux apôtre, et déclarant que lui et les autres évêques l'avoient excommunié plusieurs fois. Peu de temps après que les fêtes de Pâques furent passées, et que le roi se fut retiré d'Utrecht, l'évêque fut saisi tout d'un coup d'une griève maladie, et, sentant des douleurs très-aiguës, il crioit d'une voix lamentable, devant tous les assistants, que, par un juste jugement de Dieu, il avoit perdu la vie présente et la vie éternelle, pour avoir secondé en tout avec empressement les mauvaises intentions du roi; et que, pour gagner ses bonnes grâces, il avoit, contre sa conscience, chargé d'opprobres le pape, quoiqu'il sût bien que c'étoit un saint homme et d'une vertu apostolique. On dit qu'il mourut de la sorte sans sacrements. Son successeur fut Conrard, camérier de l'archevêque de Mayence.

Cependant Guibert, archevêque de Ravenne, fit assembler à Pavie, après Pâques, les évêques de Lombardie; et là ils excommunièrent de nouveau le pape. Les seigneurs

(1) Sup. n. 5. To. x, Conc. p. 3, 9. Ex. Hug. Flavin. Gall. Chr. tom 2, p. 528.

(1) Greg. lib. IV, Ep. 18. Vita c. 9, lib. III, Epist. 6.

(2) Lamb. p. 235.

du royaume, embarrassés s'ils devoient déférer à cette excommunication, consultèrent quelques évêques, qui leur dirent que personne ne pouvoit juger ni excommunier le pape. Ainsi les esprits furent partagés en Allemagne et en Italie entre le pape et le roi; car ceux de son parti disoient aussi qu'il ne pouvoit être excommunié. C'est le sujet d'une grande lettre du pape à Herman, évêque de Metz, qui étoit revenu à son obéissance, après avoir suivi le parti du roi (1). Il parle ainsi :

XXXII. Lettre du pape sur l'excommunication des rois.

Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence mérite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoyons aux paroles et aux exemples des pères. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clément, touchant celui que l'on sait n'être pas bien avec l'évêque. Qu'ils apprennent que l'apôtre dit : Etant prêts à punir toute désobéissance. Et de qui il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils considèrent pourquoi le pape Zacharie déposa le roi de France, et déchargea tous les François du serment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le registre de saint Grégoire, qu'en des priviléges donnés à quelques églises il n'excommunie pas seulement les rois et les seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Théodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église; quoique ce prince fût non-seulement roi, mais véritablement empereur, par ses mœurs et par sa puissance. Peut-être veut-il dire que quand Dieu dit à saint Pierre : Paissez mes brebis, il en excepta les rois; mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier et de délier, il n'en excepta personne? Que si le saint-siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois et les princes, qui préfèrent leur honneur et leur profit temporel à l'honneur et à la justice de Dieu (2). Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, et lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jésus-Christ; ainsi les autres sont membres de l'antechrist. Si donc on juge quand il le faut les hommes spirituels, pourquoi les séculiers ne seront-ils pas encore plus obligés à rendre compte de leurs mauvaises actions?

Mais ils croyent peut-être que la dignité royale est au-dessus de l'épiscopale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une et de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la bonté divine; celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Aussi saint Ambroise dit dans son pastoral, que l'épiscopat est autant au-dessus de la royauté que l'or au-dessus du plomb, et l'empereur Constantin prit la dernière place entre les évêques.

Le pape dit ensuite qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi; mais, pour le roi lui-même, il s'en réserve l'absolution, en connoissance de cause. Cette lettre est du vingt-cinquième d'août mil soixante-seize. On y voit les fondements de cette doctrine inouie jusqu'alors, que le pape eût droit de déposer les souverains. Je laisse aux savants à juger combien les fondements sont solides : j'observe seulement ce qui suit en faveur de ceux qui sont moins instruits. La première autorité est tirée d'une lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques, et ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux passages de saint Paul. Or, la question n'étoit pas si les rois pouvoient être excommuniés, mais si l'excommunication les privoit de leur puissance temporelle. Quant aux exemples, le pape Zacharie ne déposa point le roi Childéric; mais il fut seulement consulté par les François, qui vouloient le déposer; et ce prince n'étoit ni excommunié ni criminel, mais seulement méprisé pour son incapacité (1). Le privilége de saint Grégoire est celui de l'hôpital d'Autun, où quelques-uns croient que cette clause de privation des dignités temporelles a été ajoutée; d'autres la regardent comme une malédiction et une menace. Quant à l'empereur Théodose, saint Ambroise ne prétendit jamais lui rien ôter de la puissance temporelle. Le reste de ce qu'avance Grégoire VII prouveroit trop s'il étoit vrai; car si ceux qui ont droit de juger le spirituel avoient droit à plus forte raison de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres juges ni d'autres princes que les évêques; et, si les puissances temporelles n'étoient établies que par l'orgueil humain, la religion devroit les détruire; mais l'Ecriture nous apprend que toute puissance vient de Dieu, même celle des princes infidèles (2).

XXXIII. Lettre aux Allemands.

Vers le même temps, le pape écrivit une autre grande lettre à tous les évêques, les seigneurs et les fidèles du royaume teutonique; où, supposant le droit, il entreprend de justi-

(1) Acta ap. Boll. c. 2, p. 151; lib. IV, Ep. 2.

(2) 2 Cor. x, 6. 1 Cor. v, 11; lib. 10, Ep. 28. Joan. XXI, 17. 11 Cor. VI, 3.

(1) Edit Coteler. p. 540, n. 18. Sup. l. XLIII, n. 1. Sup. l. XXXVI, n. 43.

(2) Sup. l. XIX, n. 21. Rom. XIII, 1.

fier cette excommunication, par l'exposition des faits et de la conduite qu'il a tenue à l'égard du roi (1). Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, ayant été informés des actions honteuses du roi, et désirant sa correction, nous l'avons souvent averti par nos lettres et par ses envoyés de mener une vie digne de sa naissance et de sa dignité; mais étant arrivés au pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de son âme, avec d'autant plus de sévérité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'est pourquoi, voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations et nos instances. Il nous a souvent envoyé des lettres soumises, s'excusant sur sa jeunesse et sur les mauvais conseils de ses ministres, et promettant de suivre nos avis; mais il les a méprisés en effet, se plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à pénitence quelques-uns de ses confidents, par le conseil desquels il avoit vendu des évêchés et des abbayes à des personnes indignes; et, voyant qu'après les délais que nous leur avions donnés ils demeuroient opiniâtres dans leur malice, nous les avons excommuniés, comme il étoit juste, et averti le roi de les éloigner de sa maison et de ses conseils.

Cependant les Saxons se fortifiant, et le roi se voyant abandonné de la plus grande partie de son royaume, nous écrivit encore une lettre très-soumise, nous priant de réparer les maux qu'il avoit faits à l'Église, et nous promettant, pour cet effet, toutes sortes d'obéissance et de secours; et, depuis, il confirma ces promesses à nos légats Humbert, évêque de Preneste, et Géraud, évêque d'Ostie, qui le reçurent à pénitence, et entre les mains desquels il fit serment par les étoles qu'ils portoient. Mais, quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de grâces qu'il en rendit à Dieu furent d'oublier toutes ses promesses, de recevoir en sa familiarité les excommuniés, et remettre les églises dans la première confusion. Touchés d'une vive douleur, nous lui avons encore écrit pour l'exhorter à se reconnoître, et lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets pour l'avertir en secret de faire pénitence de tant de crimes, pour lesquels il méritoit non-seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale, selon les lois divines et humaines. Enfin, nous lui avons déclaré que, s'il n'éloignoit de lui les excommuniés, nous ne pouvions donner autre jugement, sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié avec eux.

Mais ce prince, s'irritant contre la correction, n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, et, en Allemagne, tous ceux qu'il a pu, à renoncer à l'obéissance du saint-siége. Voyant donc son impiété montée au comble, nous l'avons excommunié, par jugement synodal, pour avoir communiqué avec des excommuniés, pour n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes, et pour avoir déchiré l'Eglise par un schisme. Le pape exhorta ensuite les Allemands à demeurer fermes dans le bon parti. Dans une autre lettre, datée du troisième de septembre mil soixante-seize, il les exhorte à élire un autre roi, si Henri ne se convertit pas, pourvu qu'ils le fassent de l'autorité du saint-siége, et avec le consentement de l'impératrice Agnès, mère du roi Henri (1).

Il y en eut en effet plusieurs qui abandonnèrent le roi, et plusieurs de ceux qu'il avoit fait souscrire à la condamnation du pape envoyèrent au pape des députés pour lui demander pénitence. Il les reçut à bras ouverts, et leur envoya des lettres de consolation. Il y eut même des évêques qui vinrent à Rome nu-pieds, et y attendirent patiemment jusqu'à ce que le pape les reçût en grâce (2). Uton, archevêque de Trèves, étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer ni avec Sigefroy, archevêque de Mayence, ni avec le nouvel archevêque de Cologne, Hidulfe, ni avec plusieurs autres qui étoient les plus assidus auprès du roi, et dont il suivoit les conseils. Uton s'en éloignoit parce que le pape les avoit excommuniés, et disoit que toutefois il avoit obtenu du pape, à grand'peine, de pouvoir parler au roi seul, sans communiquer avec lui en aucune autre manière. A son exemple, plusieurs autres se retirèrent de la cour, sans avoir égard aux ordres du roi, qui les rappeloit. Ceux du parti du roi, irrités contre eux jusqu'à la fureur, n'épargnoient ni les injures ni les menaces (3); ils soutenoient que la sentence du pape étoit injuste et nulle, puisqu'il les avoit condamnés sans les avoir cités canoniquement au concile, ni examinés ni convaincus; que l'archevêque de Trèves et ceux de son parti avoient depuis long-temps conspiré contre le légat, et n'employoient le prétexte de la religion et de l'autorité du pape que pour ruiner celle du roi; qu'il devoit songer à maintenir sa dignité, et à tirer de bonne heure, contre ses ennemis, l'épée que, suivant l'apôtre, il avoit reçue pour la punition des méchants. Il n'étoit pas difficile d'exciter le roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent; mais, voyant que les seigneurs l'abandonnoient peu à peu sous prétexte de religion, et que les menaces sans forces étoient inutiles, il s'accommodoit au temps, et tâchoit de ramener les seigneurs par la douceur. Toutefois, il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçue contre les Saxons, et cherchoit toujours à les réduire en servitude.

XXXIV. Eglise d'Afrique.

Il restoit encore en Afrique des églises sous

(1) Vita Greg. c. 8, n. 65.

(1) IV, Epist. 3. Vita, n. 69.

(2) Vita n. 69. Lambert, p. 237.

(3) P. 238.

la domination des musulmans, comme on voit par quelques lettres de Grégoire VII. Dès la première année de son pontificat, il écrivit au clergé et au peuple de Carthage pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accusé leur archevêque Cyriaque devant les Sarrasins (1), en sorte qu'il avoit été traité comme un voleur et frappé de verges à nu. La lettre est du quinzième de septembre mil soixante-treize. Il écrivit en même temps à l'archevêque, louant sa fermeté de ce qu'étant présenté à l'audience du roi il a mieux aimé souffrir divers tourments que de violer les canons, en faisant des ordinations par l'ordre de ce prince infidèle (2). Il le console, et prie Dieu de regarder enfin l'église d'Afrique affligée depuis si long-temps.

Il lui écrivit encore trois ans après, c'est-à-dire au mois de juin mil soixante-seize (3), déplorant la misère de l'église d'Afrique, où il ne se trouvoit pas trois évêques pour en ordonner un quatrième. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous conseillons, à vous et à celui à qui nous venons d'imposer les mains, de choisir une personne digne de nous l'envoyer, afin qu'après l'avoir ordonné nous vous le renvoyions, et que vous puissiez faire des ordinations selon les canons. Celui à qui le pape venoit d'imposer les mains étoit un prêtre, nommé Servand, que le pape avoit ordonné archevêque d'Hippone, ou plutôt d'Hippa, dans la Mauritanie de Sitifie, qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que saint Augustin a rendue si célèbre. Le pape avoit ordonné Servand à la prière du clergé et du peuple d'Hippone, qui l'avoit élu, et sur la recommandation d'Anzir, roi de Mauritanie, qui, bien que musulman, le lui avoit demandé, lui envoyant des présents, avec quelques chrétiens qui avoient été captifs chez lui. Le pape lui en fit ses remercîments par une lettre très-honnête, où il dit qu'ils croient et honorent un seul Dieu, quoiqu'en différente manière, et lui souhaite la béatitude éternelle dans le sein d'Abraham (4). Il écrivit aussi à l'église d'Hippone, recommandant leur nouvel archevêque, et les exhortant à mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent.

XXXV. Samuel de Maroc.

En ces temp, vivoit Samuel de Maroc, juif converti, dont nous avons un traité de controverse contre les juifs. Il l'adresse à un autre juif, nommé Isaac, dont il loue extrêmement le savoir, et lui propose ses objections par manière de doutes et de difficultés, qui le remplissent de crainte et d'inquiétude (5). D'où vient, dit-il, que nous autres juifs sommes généralement frappés de Dieu dans cette captivité qui dure depuis plus de mille ans, au lieu que nos pères, qui avoient adoré les idoles, tué les prophètes et rejeté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante-dix ans dans la captivité de Babylone; toutefois, l'Ecriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colère de Dieu, et nous ne voyons aucun terme prescrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les prophètes. Il faut donc que nous ayons commis depuis quelque péché plus grand que n'étoit l'idolâtrie de nos pères, car c'est sans doute cette désolation qui, suivant le prophète Daniel, doit durer jusqu'à la fin.

Je crains, ajoute-t-il, que ce péché ne soit d'avoir vendu et mis à mort ce Jésus, que les chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plusieurs passages d'Isaïe, et des autres prophètes, touchant la passion de Jésus-Christ, et marque que ce qui en est raconté dans notre Evangile s'y accorde parfaitement. Il insiste sur la prophétie de Daniel touchant les soixante-dix semaines, après lesquelles il dit que le Christ sera tué, la ville détruite, et le sacrifice aboli (1). Je ne vois point, dit-il, d'évasion contre cette prophétie accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus et des Romains. Il distingue les deux avénements du messie : l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire, et les prouve par les prophètes; il prouve aussi la réprobation des juifs et l'élection des gentils (2).

A la fin de cet écrit, Samuel emploie contre les juifs ce qui est dit de Jésus-Christ dans l'Alcoran et ses commentaires. Les Sarrasins, dit-il, reconnoissent qu'il étoit le messie prédit, et qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, chasser les démons et ressusciter les morts; qu'il savoit tout, et connoissoit le secret des cœurs; qu'il a méprisé les richesses et les plaisirs sensuels; enfin qu'il est le verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarrassant pour nous et avantageux pour eux.

XXXVI. Assemblée de Tribur contre Henri.

Rodolphe, duc de Souabe (3), Guelfe, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wirtzbourg, Adalbert, évêque de Wormes, et quelques autres seigneurs s'assemblèrent à Ulm, et résolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'état s'assembleroient à Tribur, près de Mayence, le seizième d'octobre, pour remédier aux maux dont la paix de l'Eglise étoit troublée depuis t

(1) Lib. I, Ep. 22.
(2) I, Ep. 23.
(3) III, Ep. 19.
(4) III, Ep. 23, 21.
(5) Bibl. PP. Paris tom. 4, p. 251, c. 1.

(1) C. 2. Dan. IX, 27, c. 7, 8. Dan. IX, 20.
(2) C. 9, 10, 11, 15, 16,
(3) Lamb. p. 242.

d'années, et ils le dénoncèrent aux seigneurs de Souabe, de Bavière, de Saxe, de Lorraine et de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulières, afin de faire cette dernière tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappés par l'attente de cette assemblée, que l'archevêque de Mayence et grand nombre d'autres qui jusque-là avoient été fort attachés au parti du roi, le quittèrent pour se joindre aux seigneurs.

Au jour nommé, les seigneurs de Souabe et de Saxe se trouvèrent à Tribur en très grand nombre, résolus absolument à déposer le roi Henri et en élire un autre; il y avoit aussi deux légats du saint-siége, Sighard, patriarche d'Aquilée, et Altman, évêque de Passau, homme d'une vie apostolique et d'une vertu singulière. Le roi Henri l'ayant chassé de sa ville à main armée, il se retira en Saxe, sa patrie; ensuite il alla à Rome et exposa au pape Grégoire le sujet de son voyage et la manière dont il avoit été traité (1); il renonça même à l'évêché entre les mains du pape, faisant scrupule d'en avoir reçu l'investiture de la main d'un laïque. Un jour, comme le pape délibéroit avec les cardinaux sur la restitution d'Altman, qui s'y opposoit, une colombe, volant par l'église, vint s'arrêter sur la tête de l'humble évêque. Alors le pape, sans plus hésiter, ôta sa mitre et la mit sur la tête d'Altman, le déclarant en même temps évêque et légat du saint-siége, et le renvoya en Allemagne avec sa bénédiction.

A l'assemblée de Tribur, les légats étoient accompagnés de quelques laïques, qui, ayant quitté de grands biens, s'étoient réduits pour l'amour de Dieu à une vie privée et pauvre. Le pape les avoit envoyés pour déclarer à tout le monde que le roi Henri avoit été excommunié pour de justes causes, et promettre le consentement et l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec personne qui eût communiqué en quelque manière que ce fût avec le roi Henri depuis son excommunication, jusqu'à ce que celui-là eût été absous par l'évêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la prière avec les prêtres mariés ou les simoniaques.

On délibéra sept jours de suite sur les moyens de prévenir la ruine de l'état. On représentoit toute la vie du roi Henri, les crimes infâmes dont il s'étoit déshonoré dès sa première jeunesse, les injustices qu'il avoit faites à chacun en particulier et à tous en commun. Qu'ayant éloigné d'auprès de lui les seigneurs, il avoit élevé aux premières dignités des hommes sans naissance, avec lesquels il délibéroit jour et nuit sur les moyens d'exterminer la noblesse. Que, laissant en paix les nations barbares, il avoit armé contre ses propres sujets, rempli de sang et de divisions le royaume que ses pères lui avoient laissé très-florissant, ruiné les églises et les monastères, et employé la subsistance des personnes consacrées à Dieu à payer ses troupes et à bâtir des forteresses, non pour arrêter les courses des étrangers; mais pour troubler la tranquillité du pays, et réduire une nation libre à une dure servitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part ni consolation pour les veuves et les orphelins, ni refuge contre l'oppression et la calomnie, ni respect pour les lois, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Eglise, ni dignité dans l'état, tant l'imprudence d'un seul homme avoit apporté de confusion. Ils concluoient que l'unique remède à tant de maux étoit de mettre au plus tôt à sa place un autre roi, capable d'arrêter la licence et de raffermir l'état chancelant.

Pendant que l'on délibéroit ainsi à Tribur, le roi Henri, avec ceux de son parti, étoient à Oppenheim, en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoyoit souvent des députés pour leur faire de belles promesses (1); il en vint jusqu'à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'état, pourvu qu'ils lui laissassent seulement les noms et les marques de la royauté. Ils répondirent qu'après les avoir tant de fois trompés par ses promesses et par ses serments, il ne pouvoit plus leur donner aucune assurance; qu'il ne leur étoit pas même permis, en conscience, de communiquer avec lui depuis qu'il étoit excommunié, et que le pape les ayant absous des serments qu'ils lui avoient faits, ils devoient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef.

Enfin, comme ils étoient prêts à passer le Rhin et aller attaquer le roi, ils lui envoyèrent dire pour la dernière fois qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du pape; qu'ils l'engageroient à venir à Augsbourg à la Purification de la vierge; que l'on y tiendroit une assemblée de tous les seigneurs du royaume, où le pape, ayant ouï les raisons des deux parties, condamneroit Henri ou le renverroit absous. Que si par sa faute il n'obtenoit pas son absolution avant l'an et jour de son excommunication, il seroit à jamais déchu du royaume, sans aucune espérance de retour. Si le roi acceptoit cette proposition, ils demandoient pour preuve de sa bonne volonté qu'il renvoyât aussitôt d'auprès de lui tous les excommuniés, qu'il retirât sa garnison de Wormes, et y rétablit l'évêque.

Le roi, trop heureux de sortir même à des conditions honteuses du péril où il se trouvoit, promit tout ce qu'on voulut, et fit aussitôt sortir de son camp l'archevêque de Cologne, les évêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Ceitz, d'Osnabruc et les autres excommuniés. Il rendit Wormes à

(1) P. 245. Sup. l. LXI, n. 48. Vita ap. Tegnag. p. 48.

(1) Lamb. p. 248.

l'évêque, se retira à Spire et y vécut comme les seigneurs lui avoient prescrit. Les Suèves et les Saxons s'en retournèrent triomphants chez eux, et envoyèrent des députés à Rome pour instruire le pape de ce qui s'étoit passé, et le prier instamment de vouloir bien se rendre à Augsbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri passe en Italie.

Mais le roi comprit que son salut dépendoit d'être absous de l'excommunication avant l'an et jour, et ne crut pas sûr d'attendre que le pape vînt en Allemagne, où il auroit à soutenir la présence, non-seulement de ce juge irrité, mais encore de ses accusateurs obstinés à sa perte. C'est pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui étoit d'aller au devant du pape jusqu'en Italie, et de faire tous ses efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût son absolution, après laquelle tout lui deviendroit facile, puisque la religion ne seroit point un prétexte pour empêcher les seigneurs de lui parler, et ses amis de le secourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël avec la reine, sa femme, et son fils encore enfant, sans être accompagné que d'un seul noble allemand, et sans presque trouver personne qui l'aidât pour les frais d'un si grand voyage.

Il fut bien averti que les ducs Rodolphe, Guelfe et Berthold avoient mis des gardes à tous les passages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie (1) : c'est pourquoi il laissa le droit chemin et vint par la Bourgogne, où il fut reçu par le comte Guillaume, oncle de sa mère, et célébra la fête de Noël à Besançon. De là il entra en Savoie, dont le comte Amédée, bien que son beau-frère, ne lui permit le passage que moyennant la cession d'une bonne province. Il trouva d'extrêmes difficultés à passer les Alpes, à cause de la rigueur de l'hiver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverser à pied depuis la Saint-Martin presque jusqu'au mois d'avril. Le roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges ni par les glaces, qui rendoient les chemins glissants dans les précipices, parce qu'il étoit pressé par le terme que les seigneurs lui avoient prescrit, savoir, le bout de l'an de son excommunicatien.

Quand le bruit se fut répandu que le roi étoit arrivé en Italie (2), tous les évêques et les comtes de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à sa dignité ; et en peu de jours une armée innombrable s'assembla auprès de lui, car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de son règne on désiroit sa présence pour réprimer les séditions, les brigandages et les autres désordres dont ce royaume étoit affligé. D'ailleurs on disoit que le roi, irrité contre le pape, venoit à dessein de le dépo ser, ce qui réjouissoit extrêmement les Lom bards, croyant avoir trouvé l'occasion de s venger du pape qui les avoit excommuniés.

(1) P. 246. (2) P. 247

XXXVIII. Comtesse Mathilde.

Cependant Grégoire s'étoit mis en chemi pour se rendre à Augsbourg à la Chandeleur suivant la prière des seigneurs allemands qu lui en avoient écrit. Il sortit de Rome, malgr les seigneurs romains qui le détournoient de c voyage, à cause de l'incertitude de l'événemen et il fut conduit par Mathilde, comtesse de Tos cane. Cette princesse étoit fille du marquis Bo niface et de la comtesse Béatrix, qui, en seconde noces, épousa Godefroy, duc de Lorraine, e Godefroy le bossu, fils de ce prince du premie lit, épousa Mathilde; mais ils vécurent pres que toujours séparés, car Mathilde ne vouloi point quitter l'Italie pour suivre son mari e Lorraine ; et il y étoit retenu par le gouverne ment de son état et le service du roi Henri auquel il fut toujours très-fidèle et très-utile ainsi à peine venoit-il en Italie une fois en troi ou quatre ans. Ce duc, qui se trouve auss nommé Gozelon par diminutif, fut tué à An vers le vingt-septième de février mil soixante seize. Ainsi Mathilde se trouva veuve à l'âg de trente ans; car elle étoit née en mil qua rante-six, et elle perdit sa mère Béatrix envi ron six semaines après son mari (1). La mèr et la fille avoient un grand attachement pou le pape Grégoire, comme il paroît par ses let tres; mais depuis que Mathilde fut veuve ell étoit presque toujours auprès de lui, et le ser voit avec une affection merveilleuse. Et comm elle étoit maîtresse d'une grande partie de l'I talie, et plus puissante que les autres seigneu du pays, partout où le pape avoit besoin d'el elle y accouroit aussitôt, et lui rendoit l mêmes devoirs qu'à un père ou à un seigne

C'est ce qui donna un prétexte aux partis du roi Henri, et particulièrement aux cle dont le pape condamnoit les mariages sa léges, de l'accuser lui-même d'un comme criminel avec Mathilde. Mais, ajoute l'his rien Lambert, toutes les personnes sen voyoient plus clair que le jour que c'étoit faux bruit ; car la princesse n'auroit pu cac sa mauvaise conduite dans une aussi gra ville que Rome, et au milieu d'une si gr cour ; et le pape, de son côté, menoit une si pure et si exemplaire, qu'il ne donnoit lieu au moindre mauvais soupçon ; outre les miracles qui se faisoient souvent par prières, joints à son zèle ardent pour la di pline de l'Eglise, le justifioient assez. C ainsi que parle cet historien, homme très-se lui-même, et qui finit son histoire cette an

(1) Lamb. p. 234. Domnizo, lib. I.

XXXIX. Le pape à Canosse.

Le pape, étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien surpris quand on lui dit que le roi étoit déjà en Italie. Il ne savoit à quel dessein ce prince étoit venu, si c'étoit pour demander pardon ou pour se venger d'avoir été excommunié. Le pape, en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du roi, se retira, par le conseil de Mathilde, dans une forteresse qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le château de Canusium ou Canosse, près de Rége, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canosse vers Bari, à l'autre extrémité de l'Italie (1). Plusieurs évêques allemands et plusieurs laïques que le pape avoit excommuniés, et que le roi, par cette raison, avoit été obligé d'éloigner de sa personne, ayant échappé à ceux qui gardoient les passages, arrivèrent en Italie, et vinrent à Canosse nu-pieds et vêtus de laine sur la chair, pour demander au pape l'absolution Il répondit qu'il ne falloit pas refuser le pardon à ceux qui reconnoîtroient sincèrement leur péché; mais qu'une si longue désobéissance demandoit une longue pénitence. Comme ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à souffrir tout ce qu'il leur prescrivoit, il fit séparer les évêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à personne, et de prendre autre nourriture qu'un repas médiocre le soir. Il imposa aussi aux laïques des pénitences convenables, selon l'âge et les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvés pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimande, et leur donna l'absolution; mais en les congédiant il leur recommanda très-expressément de ne point communiquer avec le roi Henri jusqu'à ce qu'il eût satisfait au saint-siége, leur permettant seulement de lui parler pour l'exciter à pénitence.

Cependant le roi Henri fit venir la comtesse Mathilde à une conférence, d'où il la renvoya au pape chargée de prières et de promesses, et avec elle sa belle-mère, la comtesse de Savoie, avec le comte, son fils, le marquis Azon, et quelques autres seigneurs d'Italie et Hugues, abbé de Clugny; car il savoit que ces personnes avoient beaucoup de crédit auprès du pape. Le roi le prioit de l'absoudre de l'excommunication, et ne pas légèrement ajouter foi aux seigneurs allemands qui ne l'accusoient que par passion. Le pape répondit qu'il étoit contre les lois de l'Eglise d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs, et que si le roi se confioit en son innocence il ne devoit point craindre de se présenter à Augsbourg au jour nommé, où il lui feroit justice sans se laisser prévenir par ses parties. Les députés dirent que le roi ne craignoit point de subir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût; mais qu'il étoit pressé par l'année de son excommunication prête à expirer; et que les seigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus et le déclareroient privé sans retour de la dignité royale. C'est pourquoi il prioit instamment le pape de l'absoudre seulement de l'excommunication, se soumettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, et promettant ensuite de répondre à ses accusateurs en tel lieu et à tel jour que le pape ordonneroit, et de renoncer à la couronne s'il ne pouvoit se justifier.

Le pape résista long-temps, craignant la légèreté du roi; mais enfin cédant à l'importunité des députés et à leurs raisons, il dit : S'il est véritablement repentant qu'il nous remette la couronne et les autres marques de la royauté, et qu'il s'en déclare désormais indigne. Les députés trouvèrent cette condition trop dure, et pressèrent le pape de ne pas pousser ce prince à l'extrémité. Il se laissa donc fléchir avec bien de la peine, et dit : Qu'il vienne, et qu'il répare par sa soumission l'injure qu'il a faite au saint-siége (1). Le roi vint en effet à Canosse; et, laissant dehors toute sa suite, il entra dans la forteresse, qui avoit trois enceintes de murailles; on le fit demeurer dans la seconde sans aucune marque de sa dignité; au contraire, il étoit nu-pieds, et vêtu de laine sur la chair, et passa tout le jour sans manger jusqu'au sortir, attendant l'ordre du pape. Il passa de même le second et le troisième jour.

XL. Absolution de Henri.

Enfin le quatrième jour, le pape permit qu'il vînt en sa présence, et, après plusieurs discours de part et d'autre, il convint de lui donner l'absolution aux conditions suivantes : Que Henri se présenteroit à la diète générale des seigneurs allemands aux jour et lieu qui seroient marqués par le pape, et y répondroit aux accusations proposées contre lui, dont le pape seroit juge s'il vouloit. Que suivant son jugement il garderoit le royaume ou y renonceroit, selon qu'il paroîtroit innocent ou coupable, sans que jamais il tirât aucune vengeance de cette poursuite faite contre lui. Que jusqu'au jugement de la cause il ne porteroit aucune marque de la dignité royale, et ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, seulement qu'il pourroit exiger les services, c'est-à-dire les redevances nécessaires pour l'entretien de sa maison. Que ceux qui lui avoient prêté serment en demeureroient quittes devant Dieu et devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toujours de sa personne Robert, évêque de Bamberg, et les autres dont les conseils lui avoient été très-préjudiciables. Que, s'il se justifioit et demeuroit roi, il seroit toujours soumis et obéissant au pape;

(1) Lamb. p. 248.

(1) P. 249.

et lui aideroit, selon son pouvoir, à corriger les abus de son royaume contraires aux lois de l'Eglise. Enfin que, s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'absolution seroit nulle, il seroit tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier; et les seigneurs auroient la liberté d'élire un autre roi.

Henri accepta toutes ces conditions: et on dressa un acte sommaire, par lequel il promettoit de se rapporter au jugement ou à l'arbitrage du pape, touchant les plaintes formées contre lui par les seigneurs allemands, et de donner entière sûreté au pape pour aller de là les monts ou ailleurs (1). Cet acte étoit daté du vingt-huitième de janvier mil soixante-dix-sept, et toutefois Domnizon, auteur du temps, dit que le roi reçut absolution le vingt-cinquième de janvier, qui est le jour de la conversion de saint Paul. Le roi confirma ces promesses par les serments les plus solennels; mais le pape voulut aussi que les médiateurs du traité fussent ses cautions. Hugues, abbé de Clugny, prétendant que sa profession ne lui permettoit pas de jurer, donna sa foi en la présence de Dieu; Eppon, évêque de Ceitz en Saxe, Grégoire, évêque de Verceil, le marquis Azon et les autres seigneurs de la conférence, jurèrent, sur des reliques, que le roi observeroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis.

Ainsi le pape, l'ayant absous de l'excommunication, célébra la messe; et après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec les assistants, qui étoient en grand nombre; puis, tenant à sa main le corps de Notre Seigneur, il dit: J'ai reçu depuis long-temps des lettres de vous et de ceux de votre parti, où vous m'accusiez d'avoir usurpé le saint-siége par simonie, et d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes qui, selon les canons, me fermoient l'entrée aux ordres sacrés. Et quoique je pusse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, et de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiscopat; toutefois, pour ôter toute ombre de scandale, je veux que le corps de Notre Seigneur que je vais prendre soit aujourd'hui une preuve de mon innocence, et que Dieu me fasse mourir subitement si je suis coupable. Ayant ainsi parlé, il prit une partie de l'hostie et la consuma (2).

Le peuple fit des acclamations de joie, louant Dieu et félicitant le pape de cette preuve de son innocence; et le pape, ayant fait faire silence, s'adressa au roi et lui dit: Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les seigneurs allemands vous chargent de quantité de crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie, non-seulement de toute fonction publique et de la communion ecclésiastique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, et vous savez l'incertitude des jugements humains. Faites donc ce que je vous conseille; et, si vous vous sentez innocent, délivrez l'Eglise de ce scandale et vous-même de cet embarras; prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, et m'engage à être votre défenseur le plus ardent pour vous réconcilier avec les seigneurs, et finir à jamais la guerre civile.

Le roi, qui ne s'attendoit à rien moins, surpris et embarrassé, commença à reculer; et, s'étant retiré à part avec ses confidents, il délibéra en tremblant sur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin, ayant un peu repris ses esprits, il dit au pape que les seigneurs qui lui étoient demeurés fidèles étoient absents pour la plupart, aussi bien que ses accusateurs, et qu'ils n'ajouteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux pour sa justification. C'est pourquoi il prioit le pape de réserver l'affaire en son entier à un concile général. Le pape se rendit sans peine à la prière du roi, il ne laissa pas de lui donner le corps de Notre Seigneur; et, ayant achevé la messe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; et, après l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devoit observer, il le renvoya aux siens, qui étoient demeurés assez loin hors du château.

Incontinent après l'absolution du roi, le pape en donna avis aux seigneurs allemands par une lettre, où il dit: Suivant la résolution prise avec vos députés, nous sommes venu en Lombardie environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des ducs devoit venir au-devant de nous aux passages des montagnes. Mais, après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoyer d'escorte: ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moyen de passer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le roi venoit; et avant que d'entrer en Italie il nous offrit par des envoyés, de satisfaire en tout à Dieu et à saint Pierre, et nous promit toute obéissance pour la correction de ses mœurs, pourvu qu'il obtînt son absolution. Nous consultâmes et différâmes long-temps, le reprenant fortement de ses excès par les envoyés de part et d'autre; et enfin il vint sans marques d'hostilité et peu accompagné à la ville de Canosse, où nous demeurions.

Il fut trois jours à la porte sans aucune marque de dignité royale, nu-pieds et vêtu de laine, demandant miséricorde avec beaucoup de larmes; en sorte que tous les assistants ne pouvoient retenir les leurs, et nous prioient instamment pour lui, admirant notre dureté; et quelques-uns crioient que ce n'étoit pas une sévérité apostolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin, nous laissant vain-

(1) Lib. IV, post. Epist. 12. (2) P. 250.

cre, nous lui donnâmes l'absolution et le reçûmes dans le sein de l'Eglise, après avoir pris de lui les sûretés transcrites ci-dessus, qui furent aussi confirmées par l'abbé de Clugny, par les comtesses Mathilde et Adélaïde, et plusieurs autres seigneurs, évêques et laïques : ce qui s'étant ainsi passé, nous désirons passer chez vous sitôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Eglise et de l'état ; car vous devez être persuadés que nous avons laissé toute l'affaire en suspens jusqu'à ce que nous la puissions terminer par votre conseil.

XLI. Indignation des Lombards.

Avant que le roi sortît de Canosse, le pape envoya Eppon, évêque de Ceitz, pour absoudre ceux qui avoient communiqué avec ce prince avant son absolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication en communiquant avec eux (1). Mais, quand l'évêque eut exposé aux Lombards le sujet de sa venue, ils s'emportèrent furieusement contre lui de paroles et de gestes, empêchant par des cris moqueurs qu'on n'écoutât ce qu'il disoit de la part du pape, et le chargeant des injures les plus infâmes. Ils déclarèrent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les évêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit usurpé le saint-siége par simonie, et l'avoit déshonoré par des homicides, des adultères et d'autres crimes capitaux. Que le roi s'étoit couvert d'une honte irréparable, se soumettant à un hérétique chargé de toutes sortes de crimes, trahissant indignement l'Eglise et l'état, dont ils avoient cru qu'il seroit le protecteur, et les abandonnant honteusement, après que pour le venger ils s'étoient si hautement déclarés contre le pape. Les discours des seigneurs lombards répandus parmi le peuple excitèrent bientôt une grande haine contre le roi; et elle vint à un tel point, qu'ils résolurent unanimement de le rejeter, et de reconnoître pour leur roi son fils, encore enfant, de le mener à Rome, et d'y élire un autre pape, qui le couronneroit empereur et casseroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Le roi ayant appris cette conspiration envoya tout ce qu'il avoit auprès de lui de seigneurs pour apaiser les Lombards, à quelque prix que ce fût, en leur représentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême nécessité, ne pouvant satisfaire autrement les seigneurs allemands qu'en se faisant absoudre avant le jour désigné. Il arrêta ainsi le premier mouvement de la révolte, mais la plupart des seigneurs lombards se retirèrent de son armée sans congé ; les autres le reçurent, mais avec peu de respect, témoignant ouvertement leur mépris de sa légèreté, et leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs espérances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il passoit ; et il crut enfin que le seul moyen d'apaiser les Lombards et de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeler auprès de lui Ulric de Cosheim et ses autres confidents, que le pape avoit excommuniés ; et dans l'assemblée des seigneurs il déclamoit continuellement contre le pape, l'accusant d'être auteur de tous les troubles dans l'Eglise et dans l'état, et exhortant les Lombards à se venger sous sa conduite des injures qu'ils en avoient reçues, il les apaisa ainsi, et ses troupes augmentoient tous les jours.

XLII. Assemblée de Forsheim.

En Allemagne, l'archevêque de Mayence, les évêques de Wirtzbourg et de Metz, les ducs Rodolphe, Guelfe et Berthold, avec plusieurs autres seigneurs, résolurent que les seigneurs saxons, et les autres qui s'intéressoient au bien de l'état (1), s'assembleroient le treizième de mars à Forsheim en Franconie ; et ils écrivirent au pape que, puisque le roi par ses artifices l'avoit empêché de se trouver à Augsbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forsheim. Le pape étoit encore à Canosse et dans les forteresses voisines, résolu de ne retourner à Rome qu'après son voyage d'Allemagne. Ayant donc reçu les lettres des seigneurs allemands, quoiqu'il fût déjà bien averti du changement du roi, il ne laissa pas de lui envoyer un cardinal, nommé Grégoire, avec d'autres légats, pour lui dire qu'il étoit temps d'accomplir ses promesses, et qu'il se trouvât à Forsheim, afin que sa cause y fût jugée définitivement par le pape. Le roi, dissimulant de son côté, répondit que, comme c'étoit son premier voyage d'Italie, il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en sortir si promptement sans offenser les Italiens ; et que d'ailleurs le terme de l'assemblée étoit trop court. Il pria même le pape de lui permettre de recevoir la couronne à Modoëce ou Monza, suivant l'usage des rois de Lombardie, par les mains de l'évêque de Pavie et de l'archevêque de Milan ; ou, parce que ces deux prélats étoient excommuniés, qu'il en donnât la commission à quelqu'autre évêque (2). Mais le pape refusa, car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'Eglise et non pas la royauté, ce qu'il disoit ne pouvoir faire sans le consentement des seigneurs.

Le pape envoya donc en Allemagne Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, homme d'une haute vertu, et un cardinal-diacre, nommé aussi Bernard, pour se trouver à l'as-

(1) Lamb. p. 250.

(1) P. 252. (2) Vita Greg. c. 9.

semblée de Forsheim, raconter aux seigneurs allemands ce qui s'étoit passé, et leur dire que l'intention du pape étoit de s'y trouver lui-même; mais que Henri lui avoit si bien fermé tous les passages, qu'il ne pouvoit ni passer en Allemagne ni retourner à Rome; ainsi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'est là que finit l'excellente histoire de Lambert de Schafnabourg; mais l'auteur de la vie de Grégoire VII nous apprend ce qui se passa à l'assemblée de Forsheim.

Les légats y présentèrent les lettres du pape, et dirent qu'il avoit peu de satisfaction du roi, qui contre ses promesses n'avoit fait par sa présence qu'encourager les ennemis de l'Église, et que toutefois il les prioit de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi (1). Après que les légats eurent parlé, les évêques et les seigneurs se levèrent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencèrent à se plaindre aux légats des maux que le roi Henri leur avoit faits, et qu'ils avoient encore sujet d'en craindre, ajoutant qu'il les avoit tant de fois voulu surprendre qu'ils ne pouvoient se fier à ses serments; et que, s'ils l'avoient souffert si long-temps depuis qu'il étoit déposé, ce n'étoit pas qu'ils espérassent sa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout prétexte de calomnie. Ce jour-là se passa en ces plaintes.

XLIII. Rodolphe élu roi.

Le lendemain, ils allèrent trouver les légats à leur logis, et leur représentèrent qu'ils exposoient le royaume à une division sans remède s'ils n'élisoient un roi dans cette même assemblée. Les légats répondirent : Il nous semble que ce seroit le meilleur, si vous le pouviez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape; mais vous avez l'autorité entre les mains, et vous connoissez mieux que nous l'intérêt de l'état. Les seigneurs donc, incertains de l'arrivée du pape et assurés du péril qu'il y avoit à différer, s'assemblèrent chez l'archevêque de Mayence, et considérèrent que le pape avoit laissé le délai à leur choix, qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour roi, et que depuis il ne lui avoit rendu que la communion et non pas la couronne. Ainsi, se trouvant entièrement libres, ils élurent pour roi Rodolphe, duc de Souabe, quoiqu'il y résistât et demandât au moins une heure pour délibérer, et ils lui firent serment de fidélité. Il ne voulut point assurer la succession à son fils, mais il déclara qu'après sa mort les seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élu à Forsheim le quinzième de mars mil soixante-dix-sept, et douze jours après, savoir, le dimanche vingt-septième du même mois, qui étoit la mi-carême, il fut sacré à Mayence par les archevêques de Mayence et de Magdebourg, avec leurs suffragants, en présence des légats.

Le jour même du sacre, le roi Rodolphe, pour montrer sa soumission aux ordres du pape, voyant un sous-diacre qu'il savoit être simoniaque se présenter revêtu des ornements pour chanter l'épître à la messe, refusa de l'entendre; en sorte que l'archevêque Sigefroy fut obligé de le faire retirer et d'en mettre un autre à sa place (1). Cette action rendit le roi Rodolphe fort odieux aux clercs simoniaques et incontinents; et dès le jour même le clergé de Mayence excita une sédition contre l'archevêque, le roi et les seigneurs; en sorte que, quand le roi descendit du palais après le dîner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut se saisir de l'église et du palais, mais il fut repoussé par les chevaliers qui accompagnoient le roi, quoiqu'ils fussent sans armes, car c'étoit la coutume de n'en point porter en carême. Il est vrai qu'après vêpres les séditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tués que noyés, et les légats imposèrent pour pénitence, à ceux qui les avoient tués, de jeûner quarante jours ou de nourrir quarante pauvres Le roi Rodolphe envoya aussitôt une ambassade au pape, pour lui donner part de son élection et lui promettre obéissance.

XLIV. Incertitude du pape.

Ce récit est tiré des auteurs les plus attachés au pape Grégoire. Toutefois, dans une lettre adressée à tous les fidèles, il parle ainsi de cette élection, prenant Dieu à témoin de ce qu'il dit (2) : Nous voulons bien vous déclarer que Rodolphe, qui a été ordonné roi par les Ultramontains, n'a pas reçu alors le royaume par notre ordre ou par notre conseil; et que nous avons même statué dans un concile que si les archevêques et les évêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raison de cette action, ils seroient déposés de leur dignité et Rodolphe du royaume.

Il paroît encore que le pape ne tenoit pas le droit de Rodolphe pour incontestable, par deux lettres écrites peu de temps après qu'il put avoir connoissance de cette élection, c'est-à-dire le dernier jour de mai mil soixante-dix-sept (3). La première est adressée au cardinal Bernard et à l'abbé Bernard, ses légats, à qui il dit : Vous savez que nous sommes sortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix; mais, faute de l'escorte qui nous avoit été promise, nous sommes demeurés en Lombardie en grand péril. C'est pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un et l'autre roi, Henri et Rodolphe, à nous donner sûreté pour passer en Allemagne; car nous désirons terminer leur différent avec le conseil des clercs et des laïques du royaume, et montrer auquel

(1) C. 10.

(1) Hist. bell. Sax. p. 135.

(2) Lib. IX, Epist. 28.

(3) Lib. IV, Epist. 23.

des deux la couronne appartient le plus justement. Si donc l'un des deux rois refuse de nous obéir en ce point, résistez-lui en toutes manières jusqu'à la mort, s'il est besoin; empêchez qu'il ne gouverne le royaume, et l'excommuniez avec tous ses adhérents. Soutenez, au contraire, celui qui nous obéira, et le confirmez dans la dignité royale. Il parle de même dans l'autre lettre, qui est adressée aux Allemands (1). Il dit que l'un et l'autre roi demande le secours du saint-siege, il ordonne de rejeter comme membre de l'antechrist celui qui ne lui obéira pas, et de rendre toute sorte d'obéissance à celui qui se soumettra aux ordres des légats. En ces deux lettres, il relève l'autorité de saint Grégoire comme s'étant attribué le pouvoir de déposer les souverains; mais il n'en allègue que la clause suspecte du privilége accordé à l'hôpital d'Autun.

XLV. Plaintes des Allemands contre le pape.

Quand les Allemands du parti de Rodolphe eurent connoissance de ces lettres, ils perdirent l'espérance qu'ils avoient dans la fermeté du pape, et lui écrivirent une lettre où ils disoient (2) : Vous savez, et vos lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'est ni par notre conseil ni pour notre intérêt, mais pour les injures faites au saint-siége, que vous avez déposé notre roi, et nous avez défendu sous de terribles menaces de le reconnoître pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand péril, et ce prince a exercé une telle cruauté, que plusieurs, après leurs biens, y ont encore perdu la vue et laissé leurs enfants réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçu est que celui qui a été contraint de se jeter à vos pieds a été absous sans notre conseil et a reçu la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'absolution, nous n'avons rien vu qui révoquât la sentence de privation du royaume, et nous ne voyons pas encore à présent qu'elle puisse être révoquée. Après donc avoir été plus d'un an sans roi, nous en avons élu un autre; et, comme il commençoit à relever nos espérances, nous avons été surpris de voir dans vos lettres que vous nommez deux rois et adressez vos légats à tous les deux.

Cette espèce de division que vous avez faite du royaume a divisé aussi les esprits, parce qu'on a vu dans vos lettres que le nom du prévaricateur est toujours le premier, et que vous lui demandez sauf-conduit comme s'il lui restoit de la puissance. Ce qui nous trouble encore, c'est que, comme vous nous exhortez à demeurer fermes dans notre entreprise, vous donnez aussi de l'espérance au parti contraire. Car les confidents du roi Henri, bien qu'excommuniés avec lui, sont reçus favorablement quand ils vont à Rome; et nous passons pour ridicules quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire, on nous impute leurs fautes, et on attribue à notre négligence de n'envoyer pas plus souvent à Rome, quoique ce soit eux qui nous en empêchent contre leur serment. Nous croyons que votre intention est bonne, et que vous agissez par des vues subtiles; mais, comme nous sommes trop grossiers pour les pénétrer, nous nous contenterons de vous exposer les effets sensibles de ce ménagement des deux partis: savoir, les guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la dissipation des biens ecclésiastiques et du domaine des rois, en sorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines; enfin, l'abolition des lois divines et humaines. Ces maux ne seroient point ou seroient moindres si vous ne vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de votre résolution. Votre zèle vous a engagé dans une route difficile, où il est pénible d'avancer et honteux de reculer. Si vous ne croyez pas prudent de résister en face aux ennemis de l'Eglise, au moins ne détruisez pas ce que vous avez déjà fait. Car, s'il faut compter sur rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, et depuis confirmé par un légat, nous ne savons plus ce que nous devons tenir pour authentique. C'est l'excès de notre douleur qui nous fait parler ainsi, car, nous trouvant exposés à la gueule des loups pour avoir obéi au pasteur, s'il faut nous prendre garde même du pasteur, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes.

XLVI. Hugues, évêque de Die, légat en France.

Cependant Gérard, élu évêque de Cambrai, alla à Rome et avoua franchement au pape qu'après l'élection du clergé et du peuple il avoit reçu du roi Henri le don de l'évêché, assurant qu'il ignoroit et le décret par lequel le pape avoit défendu de recevoir ces investitures et l'excommunication du roi Henri (1). Il se soumit entièrement au jugement du pape, qui fut touché de compassion, sachant d'ailleurs que l'élection de Gérard étoit canonique, et que sa vie précédente étoit louable. C'est pourquoi il écrivit à Hugues, évêque de Die, qu'il croyoit devoir consentir à sa promotion. Toutefois, ajoute-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il se purge par serment devant vous et devant l'archevêque de Reims, avec les autres évêques de la province, de n'avoir eu aucune connoissance ni de l'excommunication du roi, ni de notre décret contre les investitures.

C'est pourquoi nous vous enjoignons d'assembler un concile en ces quartiers-là, avec le consentement du roi de France, s'il se peut; mais, s'il ne veut pas y consentir, vous assemblerez le concile à Langres, de concert avec

(1) Epist. 21.

(2) Sax. belli. Hist. p. 148

(1) IV, Ep. 22.

l'évêque, en qui nous avons une grande confiance, et qui nous a promis de nous aider en tout, nous et nos légats. Le comte Thibaut nous a fait aussi la même promesse, que, si le roi ne vouloit pas recevoir nos légats, il les recevroit avec une grande affection, et leur donneroit toute sorte de commodités et de secours pour célébrer un concile et régler les affaires ecclésiastiques. Ce comte étoit sans doute Thibaut III, comte de Champagne; et quant à l'évêque de Langres, c'étoit Rainard, surnommé Hugues, frère de Milon, comte de Tonnerre et de Bar. Cet évêque avoit un bel esprit, beaucoup de science et d'éloquence, car il avoit particulièrement étudié la rhétorique, et il étoit de bon conseil (1).

Le pape continue : Voyez donc avec l'évêque de Langres où il sera plus à propos de tenir le concile; appelez-y l'archevêque de Reims, et le plus que vous pourrez d'archevêques et d'évêques de France, et y terminez premièrement la cause de l'évêque de Cambrai, puis les affaires des évêques de Châlons, de Chartres, du Puy et de Clermont, et du monastère de Saint-Denis, en sorte que nous n'en soyons plus fatigués. Nous voulons aussi que vous fassiez assister au concile notre vénérable frère Hugues, abbé de Clugny, étant assurés de sa vertu et de son intégrité. Au reste, vous aurez soin de dénoncer expressément dans ce concile qu'aucun métropolitain ni aucun évêque n'impose les mains à celui qui aura reçu le don de l'évêché d'une personne laïque, et qu'aucune personne puissante ni autre ne s'ingère à faire de pareils dons, sous peine d'encourir les censures portées par le pape Adrien dans le huitième concile. Vous ferez confirmer ce décret par tout le concile, et, si quelqu'un reçoit ensuite l'investiture, vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raison. Cette lettre est du douzième de mai mil soixante-dix-sept.

Quant aux évêques qui y sont nommés, celui de Châlons étoit Roger III, fils de Herman de Thuringe, comte de Hainaut. Dès le premier concile que le pape Grégoire VII tint à Rome, en mil soixante-quatorze, il l'avoit cité pour répondre à la plainte que son église avoit déjà plusieurs fois réitérée contre lui, et l'avoit menacé de déposition; toutefois, il tint ce siége jusqu'en l'an mil quatre-vingt-treize, qu'il mourut. L'évêque de Chartres étoit Robert, qui, étant moine, avoit envahi cette église par ambition, et, après avoir juré sur le corps de saint Pierre, au mois d'avril mil soixante-seize, qu'il la quitteroit, s'étoit parjuré en refusant de le faire, lorsqu'il en fut admonesté par le légat. C'est pourquoi le pape écrivit au clergé et au peuple de Chartres de ne le pas reconnoître pour évêque ni pour seigneur, et d'en élire un autre (2). Il en écrivit aussi à Richer, archevêque de Sens, lui ordonnant de sacrer celui qui seroit élu canoniquement, et d'obliger par censures Robert et son frère Hugues à restituer dans trois semaines au clergé de Chartres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux lettres sont du quatrième de mars mil soixante-dix-sept. J'ai parlé d'Étienne de Polignac, évêque de Clermont, qui avoit usurpé l'évêché du Puy. Enfin, l'abbé de Saint-Denis étoit Yves, contre lequel il y avoit déjà eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant (1).

Manassès avoit succédé à Gervais dans le siége de Reims dès l'année mil soixante-huit, et s'étoit rendu odieux par son entrée simoniaque, la dissipation du trésor de l'église, les vexations contre ses clercs, qu'il dépouilloit de leurs biens, l'usurpation des abbayes, les excommunications injustes. Il étoit noble, mais sans politesse, plein de faste, violent et emporté, affectant la compagnie de la noblesse et méprisant le clergé. Il dit un jour que l'archevêché de Reims seroit un beau bénéfice s'il n'obligeoit à chanter des messes. Dès l'année mil soixante-treize, le pape Grégoire VII l'ayant repris de ce qu'il usurpoit les biens de Saint-Remi, il la donna à Guillaume, abbé de Saint-Arnoul de Metz, homme de mérite; mais il la lui ôta ensuite, ce qui donna occasion à l'abbé Guillaume de lui dire ses vérités avec une grande liberté. En mil soixante-seize, sur les plaintes de plusieurs personnes qui se prétendoient injustement excommuniées par l'archevêque, le pape donna commission à Joffroy, évêque de Paris, d'examiner leurs causes sur les lieux, et, s'il les trouvoit justes, les absoudre par l'autorité du saint-siége (2).

XLVII. Concile d'Autun.

En exécution des ordres du pape, le légat Hugues, évêque de Die, assembla un concile à Autun la même année mil soixante-dix-sept, du consentement de Hugues Ier, duc de Bourgogne (3). Il s'y trouva plusieurs évêques et plusieurs abbés de France et de Bourgogne, accompagnés de clercs et de moines, et on y traita de plusieurs affaires ecclésiastiques. Manassès y fut accusé par le clergé de Reims comme simoniaque et usurpateur de cette église; et il fut suspendu de ses fonctions, parce que, ayant été appelé au concile pour se justifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accusé retournèrent du concile, il leur tendit des embûches, et enfin brisa leurs maisons, pilla leurs biens et vendit leurs prébendes. Ensuite, ayant reçu des lettres du pape pour aller se purger dans un concile avec six évêques, il prit le chemin de Rome.

(1) Chr. Virdun. p. 199. Gall. Christ
(2) Gall. Chr. to. x, p. 504; lib. I, Epist. 56; to. x, Conc. p. 353; IV, Epist. 14; IV, Epist. 15.

(1) Sup. n. 28; II, Ep. 64. etc Ep. IV, 20.
(2) I, Ep 13, 14. Guil. Ep. to. 1. Analect. p. 251,
(3) To. x, p. 36, ex Chr. Virdun, p. 139.

L'église de Lyon étoit vacante par la retrait de l'archevêque Humbert, qui, ayant été chassé comme simoniaque, s'étoit fait moine à Saint-Claude dans le mont Jura. C'est pourquoi, à la cinquième journée du concile d'Autun, Gébouin, archidiacre de Langres, qui accompagnoit son évêque, fut élu archevêque de Lyon, suivant le désir des clercs et des laïques de la même église qui étoient présents, et du consentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité et de mœurs exemplaires; on le tira de l'autel où il s'étoit réfugié, et on le garda pour être sacré le dimanche suivant. L'évêque de Langres et ceux de son clergé qui étoient présents furent affligés de ce qu'on leur enlevoit un si bon sujet; et le lendemain, sixième jour du concile, l'évêque se leva au milieu de l'assemblée et fit un discours éloquent, où il se plaignit qu'on lui avoit arraché son œil droit, suivant le style des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil et la main de l'évêque.

Ensuite il parla du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, dont l'abbé, Adalbéron, étoit mort la même année. Ce monastère étoit fort déchu depuis la mort de l'illustre abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de son temporel par la négligence des abbés et la violence de Robert, premier duc de Bourgogne, aïeul de Hugues, alors régnant, et la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'observance (1). L'évêque de Langres représenta donc le triste état de ce monastère, d'où autrefois on avoit tiré des prélats pour plusieurs églises, et où il ne se trouvoit pas même alors un sujet capable de le gouverner. Le légat lui ayant dit de nommer celui des assistants qu'il croyoit digne de cette place, il demanda Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, qui étoit venu au concile se plaindre des injustices que l'on faisoit à son monastère, et l'évêque de Langres, qui l'avoit connu séculier, avoit été fort édifié de sa conversion. Après que l'évêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir secrètement à la faveur du tumulte que faisoient les moines de sa suite pour s'opposer à cette élection; mais, comme il s'échappoit, il fut pris pleurant et sensiblement affligé, et ramené dans le concile, où on le remit à l'évêque de Langres qui le sépara des siens et le fit garder soigneusement. Les moines de Saint-Bénigne donnèrent leur consentement; et le dimanche suivant, dix-septième de septembre mil soixante-dix-sept, Gébouin fut sacré archevêque de Lyon par le légat, et Jarenton fut béni comme abbé de Saint-Bénigne par l'évêque de Langres, puis le concile se sépara.

On jugea dans ce concile d'Autun plusieurs autres évêques de France, comme il paroît par une lettre du légat Hugues de Die, où il en rend compte au pape en ces termes (2): Nous vous prions de vouloir bien nous écrire votre sentiment touchant la disposition des églises de Reims, de Bourges et de Chartres. Sachez aussi que le prétendu évêque de Noyon, étant menacé d'un examen public, nous a confessé sa simonie en présence des évêques de Laon, de Langres et de quelques autres; c'est pourquoi il nous a promis sur les Evangiles de quitter cette église quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis, ayant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné par cet hérésiarque de Reims contre votre défense. L'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il ait gagné ses bonnes grâces. C'étoit Robert, fils du comte de Nevers et proche parent du roi (1).

La lettre continue: Quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous aurez déjà appris l'injure qu'il a faite à votre autorité en notre légation. L'archevêque de Bordeaux, ayant été appelé l'année passée au concile de Clermont, n'y vint point, et ne s'en excusa point canoniquement: c'est pourquoi il y fut suspendu; mais il n'a pas laissé d'exercer ses fonctions au mépris de notre censure. Etant encore appelé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu parce qu'il ne nous a point envoyé d'excuse. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire sur tous ces chefs.

Nous vous prions instamment de nous envoyer par l'évêque de Valence le pallium pour l'archevêque de Lyon, afin d'autoriser son ordination contre les hérétiques qui en murmurent et se prévalent de l'indignation du roi. Il iroit lui-même se présenter à votre sainteté, si son église, abandonnée depuis long-temps, pouvoit souffrir son absence. Ordonnez à l'évêque de Valence, et lui faites promettre de se trouver dans son église à la Saint-Jean, comme nous en sommes convenus, parce qu'il paroît très-propre à combattre l'arrogance des gens de la province. Nous vous recommandons, comme un défenseur sincère de la foi catholique, Manassès, notre ami en Jésus-Christ, qui, dans le concile de Clermont, quitta entre nos mains la prévôté de Reims qu'il avoit mal acquise, et Bruno, très-digne docteur de la même église. Ils méritent que vous les souteniez par votre autorité, parce qu'ils ont été maltraités pour le nom de Jésus-Christ: ainsi ils pourront vous donner conseil et vous aider en France pour la cause de Dieu. Ce Manassès étoit fils d'un seigneur de même nom, qui étoit vidame de Reims, et il en fut archevêque vingt ans après. Bruno, natif de Cologne, étoit recommandable dès lors par sa doctrine et sa vertu, et devint ensuite bien plus illustre par l'ordre des chartreux, dont il fut le fondateur. Ces deux étoient les principaux accusateurs de l'archevêque Manassès. A la fin de la lettre, le légat Hugues marque qu'il devoit

(1) Sup. liv. LIX, n. 22. (2) Tom. x, Concil. p. 364.

(1) Hist. Episc. Autiss. c. 52.

tenir un concile à Poitiers le quinzième de janvier.

XLVIII. Donation de Mathilde.

Peu de temps après que le roi Henri eut reçu l'absolution du pape, il voulut le prendre avec la comtesse Mathilde, sous prétexte d'une conférence; mais la princesse en étant avertie se retira promptement avec le pape dans des montagnes bien fortifiées; et depuis ce temps-là le roi ne vit plus ni le pape ni Mathilde (1). Elle retint le pape pendant trois mois, et ce fut alors qu'elle fit à l'église romaine une donation par écrit de tous ses états, qui comprenoient la Toscane et une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant; mais elle employa toujours toutes ses forces à soutenir le pape Grégoire. Il la quitta au mois de mai pour retourner à Rome, ne voyant plus d'apparence de pouvoir passer en Allemagne; mais il séjourna en divers lieux à son retour, comme il paroît par les dates de ses lettres, et il n'arriva à Rome qu'au mois de septembre. Le peuple vint au devant de lui, et le reçut avec grande joie, principalement à cause de la donation de Mathilde.

XLIX. Affaires de France.

Il écrivit depuis son retour une lettre adressée à Richer, archevêque de Sens, à Richard de Bourges et à leurs suffragants, où il dit (2): Vous savez combien Rainier, évêque d'Orléans, s'est montré désobéissant contre le saint-siége, et vous n'ignorez pas les excès dont on l'accuse; car on dit qu'il a envahi cette église sans élection valable du clergé et du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge légitime, et qu'il a vendu les archidiaconés et les abbayes. Nous l'avons appelé jusqu'à trois fois pour s'en justifier, sans qu'il ait seulement daigné envoyer personne pour proposer ses excuses; et, après que nous l'avons suspendu et excommunié, il n'a pas laissé de faire les fonctions épiscopales. Il a même permis à ses gens de tenir longtemps prisonnier celui qui portoit nos lettres. C'est pourquoi nous vous enjoignons de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre sur ces chefs. Que si dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons déposé sans espérance de restitution. Vous publierez cette sentence, et mettrez à la place de Rainier Sanson, dont vous m'avez écrit. C'étoit un ecclésiastique que le clergé et le peuple d'Orléans, au moins une partie, avoit élu pour évêque. Le pape écrivit une lettre conforme à Rainier lui-même; et, par deux lettres de l'année précédente, il paroît qu'il avoit déjà été accusé devant Alexandre II. Toutefois, l'élection de Sanson n'eut pas d'effet, et Rainier étoit encore évêque d'Orléans en mil quatre-vingt-deux (1).

Le concile de Poitiers, indiqué pour le quinzième de janvier mil soixante-dix-huit, se tint en effet, et le légat Hugues, évêque de Die, en rendit aussi compte au pape. Nous avons essuyé plusieurs périls en allant à ce concile, et plusieurs oppositions dans le concile même (2). Le roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres par lesquelles il témoignoit un grand plaisir d'honorer et d'appuyer notre légation; mais ensuite il écrivit au comte de Poitiers, lui défendant, par la fidélité qu'il lui devoit, de souffrir que nous tinssions un concile dans ses états, et aux évêques de sa dépendance de s'y trouver, prétendant que nous voulions ternir le lustre de sa couronne et des seigneurs de son royaume. Cette conduite du roi encouragea les ennemis de la vérité à nous insulter, et détourna de nous ceux qui étoient bien disposés. Car l'archevêque de Tours, la peste et l'opprobre de l'Eglise, et l'évêque de Rennes avec lui, s'étoient presque rendus maîtres de tout le concile. Il marque ensuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux prélats, particulièrement contre l'archevêque, accusé de simonie; puis il ajoute: Ils avoient presque attiré l'archevêque de Lyon à leur parti; et, comme il parloit pour eux, leurs serviteurs, ayant rompu à coups de haches les portes de l'église, entrèrent à main armée, et troublèrent le concile. Notre frère Teuzon pensa être tué dans ce tumulte. Nous demeurâmes en petit nombre, honteusement abandonnés, et l'archevêque de Tours se retira insolemment avec ses suffragants.

Le lendemain, le concile s'assembla dans l'église de Saint-Hilaire; et, comme l'archevêque ne nous faisoit aucune satisfaction de cette insulte, nous le suspendîmes de ses fonctions; il appela au saint-siége, et nous vous le renvoyâmes. L'abbé de Bergues en Flandre fut accusé de simonie et déposé. L'archevêque de Besançon ne se présenta ni au concile d'Autun ni à celui de Poitiers, et n'y envoya point d'excuse. Nous vous avons envoyé l'évêque de Beauvais, accusé de simonie, celui de Noyon, et l'usurpateur du siége d'Amiens avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre, il ajoute: Que votre sainteté ne nous expose pas plus long-temps à recevoir des affronts. Car les coupables que nous avons condamnés courent à Rome; et, au lieu d'être traités plus rigoureusement comme ils le mériteroient, on leur fait grâce, et ils en deviennent plus insolents.

On attribue à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux évêques et aux autres ecclésiastiques de recevoir les investitures des rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, sous peine d'excommunication et d'interdit des églises. Défense d'avoir deux prélatures, deux prébendes, et,

(1) Domniz. Chr. Cassin. lib. III, c. 49.

(2) Lib. V, Ep. 8.

(1) V. Ep. 0; III, Ep. 7; IV, Ep. 9. Gal. Chr. to. 2, p. 245.

(2) To. X, p. 366.

comme nous parlons aujourd'hui, deux bénéfices. Défense aux abbés et aux moines d'imposer des pénitences, sinon par commission de l'évêque. Les abbés seront prêtres aussi bien que les archiprêtres, les archidiacres seront diacres ou perdront leur dignité (1).

L. Commencements de saint Anselme.

En Normandie, le vénérable Hellouin, abbé du Bec, mourut saintement dans une heureuse vieillesse, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le vingt-sixième d'août mil soixante-dix-huit. Son successeur fut Anselme, né en mil trente-trois, dans la ville d'Aouste, aux confins de Bourgogne et de Lombardie. Etant maltraité par son père, il quitta son pays, où il avoit commencé ses études avec succès; et, après avoir passé environ trois ans, partie en Bourgogne, partie en France, il vint en Normandie; et, attiré par la réputation de Lanfranc, il se rendit son disciple, et gagna bientôt son amitié (2). Comme il étudioit infatigablement, apprenant et instruisant les autres, abattant son corps par les veilles, la faim et le froid, il lui vint en pensée qu'il n'auroit pas plus souffert dans les austérités de la vie monastique, et ne perdroit pas le mérite de ses souffrances. Il reprit donc le dessein qu'il avoit eu dès l'âge de quinze ans, de se faire moine, et songea où il seroit mieux, à Clugny ou au Bec. Mais, disoit-il, en l'un et en l'autre le temps que j'ai employé à mes études sera perdu; je ne pourrai y être utile à personne à Clugny, à cause de la régularité de l'observance; au Bec, à cause de la grande capacité de Lanfranc, dont je serai offusqué. Un reste d'amour-propre le faisoit penser ainsi. Il s'en aperçut; et dit: Est-ce donc être moine que de vouloir être estimé et préféré aux autres? Non, il faut entrer au lieu où je serai le plus méprisé, où je serai compté pour rien.

Il consulta Lanfranc, et lui dit: J'ai inclination pour trois états, d'être moine ou ermite, ou vivre de mon bien et en servir les pauvres; je vous prie de me déterminer. Son père étoit mort et tout le bien le regardoit. Lanfranc ne voulut pas décider seul, et le mena à Rouen pour consulter l'archevêque Maurille, qui décida en faveur de la vie monastique. Anselme fut donc reçu en l'abbaye du Bec, en mil soixante, à l'âge de vingt-sept ans, Lanfranc en étant prieur sous l'abbé Hellouin. Trois ans après, Anselme fut établi prieur à la place de Lanfranc devenu abbé de Saint-Etienne de Caen. Anselme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la théologie, et y fit un tel progrès, qu'il résolut des questions très-obscures, inconnues avant son temps, montrant clairement la conformité de ces décisions avec l'autorité de l'Écriture sainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoissoit si bien les mœurs de toutes sortes de personnes, qu'il découvroit à chacun les secrets de son cœur; il montroit les sources et les progrès des vertus et des vices, avec les moyens de les acquérir ou de les éviter. De là il puisoit en abondance de sages conseils et de ferventes exhortations.

Quand il fut fait prieur, quelques-uns des frères murmuroient qu'il leur eût été préféré, étant si jeune de profession; mais il ne se défendit contre eux que par sa patience et sa charité, qui enfin les gagna, leur faisant connoître la pureté de ses intentions. Un jeune moine, nommé Osberne, avoit beaucoup d'esprit et d'industrie, mais beaucoup de malice et de haine contre Anselme. Le saint homme, y voyant dans le fond un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, et souffroit ses puérilités autant qu'il le pouvoit, sans préjudice de l'observance. Ainsi peu à peu il l'adoucit et s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter et à se corriger; et Anselme, l'ayant pris en affection, lui retrancha les petites libertés qu'il lui avoit accordées, et l'accoutuma à une vie plus sérieuse. Il faisoit de grands progrès dans la vertu, et donnoit de grandes espérances des services qu'il rendroit à l'Église; mais Anselme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ses bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, et alla à Rouen consulter l'archevêque Maurille, qui lui dit: Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du soin des autres. J'en ai vu plusieurs qui, ayant renoncé pour leur repos à la conduite des âmes, sont tombés dans la paresse, allant de pis en pis. C'est pourquoi je vous ordonne, par la sainte obéissance, de garder votre charge et ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si vous-même vous êtes appelé quelque jour à une plus grande, ne la refusez pas, car je sais que vous ne demeurerez pas longtemps en cette place. Anselme se retira fort affligé, et continua de gouverner avec tant de douceur et d'affection, que tous l'aimoient comme leur père.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les vérités de la religion, dont il écrivit quelques traités pendant ce temps qu'il étoit prieur du Bec. Le premier est celui qu'il nomma depuis monologue, parce qu'il y parle seul, cherchant par la pure méditation et les forces de la raison naturelle les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, d'où il passe à la connoissance de sa nature et même des personnes divines, autant que la raison aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la prière de ses moines, particulièrement de Maurice, son cher disciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais, avant que de le publier, il l'envoya à l'archevêque Lanfranc pour le corri-

(1) C. 2, 5, 7.
(2) Vita Herl. Sæc. 6, B. part. 2, p. 354. Vita per Edmer. ap. Boll. 12 apr. to. 10, p. 866.

ser (1), et même le supprimer s'il le jugeoit à propos. Anselme écrivit encore trois traités étant prieur, savoir, de la vérité, du libre arbitre et de la chute du démon, où il traite de l'origine du mal. Il en fit un quatrième, qu'il intitula le Grammairien, parce que ce nom y sert d'exemple; mais c'est un traité de dialectique touchant la substance et la qualité.

Ensuite il lui vint en pensée d'examiner si par un seul argument suivi on pouvoit prouver ce que dans le monologue il avoit prouvé par plusieurs arguments, c'est-à-dire l'existence de Dieu et ses attributs (2). En y pensant attentivement, tantôt il croyoit l'avoir trouvé, tantôt il lui échappoit; il en étoit tellement occupé, qu'il en perdoit la nourriture et le sommeil, et n'avoit plus d'attention au service divin. Il crut donc que c'étoit une tentation, et voulut se défaire de ses pensées; mais plus il faisoit d'effort pour les chasser, plus elles le fatiguoient. Enfin, ayant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit aussitôt sur des tables cirées, car on s'en servoit encore, puis les fit transcrire sur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage prosloge, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu; et le légat Hugues, archevêque de Lyon, l'obligea d'y mettre son nom. Gaunilon, moine de Marmoutier, ayant lu cet ouvrage, fut choqué de ce qui y est dit, qu'on ne peut concevoir un être souverainement parfait sans le concevoir existant, et fit un petit écrit sur ce sujet. Anselme, loin de le trouver mauvais, le remercia de sa critique; mais il lui répondit solidement, en montrant que l'existence étant une perfection, elle entre nécessairement dans l'idée de l'être souverainement parfait. Ces ouvrages, et les autres semblables qu'Anselme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent métaphysicien qu'ait eu l'église latine depuis saint Augustin. Il est vrai qu'il avoit profité des lumières de ce saint docteur, dont il emploie quelquefois l'autorité pour se défendre (3).

Un abbé, qui étoit en réputation de piété, se plaignoit un jour à lui des enfants qu'on élevoit dans son monastère, et disoit (4) : Nous les fouettons continuellement, et ils n'en deviennent que pires. Et quand ils sont grands, dit Anselme, comment sont-ils? Des stupides et des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais dites-moi, seigneur abbé, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés, en sorte qu'il ne pût étendre ses branches, qu'en viendroit-il, sinon un arbre tortu, replié et inutile. En contraignant ainsi les pauvres enfants sans leur laisser aucune liberté, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes des pensées obliques, repliées, embarrassées, qui se fortifient tellement, qu'ils s'obstinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive que, ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge, leur âme étant comme courbée et penchée vers le vice; et, n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais dites-moi, ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme vous, et voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus à grands coups de marteau? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une âme forte se plaît dans les afflictions et les humiliations, et prie pour ses ennemis; une âme foible a besoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaiement à la vertu, et supportant charitablement ses défauts. L'abbé, ayant ouï ce discours, se jeta aux pieds d'Anselme, reconnut qu'il avoit manqué de discrétion, et promit de se corriger.

Anselme pratiquoit ses maximes le premier, et se rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit non-seulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre et jusqu'en Angleterre. De tous côtés, d'habiles clercs et de braves chevaliers venoient se soumettre à sa conduite, et se donner à Dieu avec leurs biens; le monastère croissoit au dedans en vertu, et en richesse au dehors. Le vénérable Hellouin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit sur Anselme; et le saint abbé étant mort, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout ce qu'il put et par raisons et par prières pour s'en excuser; mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille, archevêque de Rouen, quand il vouloit renoncer à la charge de prieur (1). Il l'avoit été quinze ans, et étoit âgé de quarante-cinq quand il fut élu abbé en mil soixante-dix-huit. Il reçut la bénédiction abbatiale de Gislebert, évêque d'Evreux, le jour de la chaire de Saint-Pierre, l'année suivante mil soixante-dix-neuf, et gouverna l'abbaye du Bec quinze ans.

Les biens que ce monastère possédoit en Angleterre, obligeoient Anselme à y passer quelquefois; il y étoit encore attiré par l'amitié de son ancien maître Lanfranc. Partout où il alloit il étoit parfaitement bien reçu, dans les monastères de moines, de chanoines, de religieuses, et aux cours des seigneurs. Lui, de son côté, se faisoit tout à tous, et s'accommodoit à leurs manières autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occasion de leur donner à tous des instructions convenables. Ce qu'il faisoit sans prendre, comme les autres, le ton de docteur, mais d'un style sim-

(1) IV, Ep. 103; I, Ep. 63.
(2) Vita n. 20.
(3) I, Ep. 66, 74.
(4) Vita n. 30.

(1) Chr. Becc. post. Lanf.

ple et familier, employant des raisons solides et des exemples sensibles, toujours prêt à donner conseil à qui le demandoit. Aussi étoit-il admiré et chéri de tout le monde. On s'estimoit heureux de lui parler, les plus grands étoient les plus empressés à le servir. Il n'y avoit en Angleterre ni comte, ni comtesse, ni personne puissante qui ne crût avoir perdu son mérite devant Dieu s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le conquérant, formidable à tout le reste des hommes, étoit si affable pour Anselme, qu'il sembloit devenir un autre homme en sa présence.

LI. Quatrième concile de Rome.

Le pape Grégoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le carême de l'année mil soixante-dix-sept. Il en fut empêché par son voyage de Lombardie; mais il en tint un cette année mil soixante-dix-huit, et on le compte pour le quatrième concile de son pontificat. Il y appela Guibert, archevêque de Ravenne, et les évêques de la Romagne et de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitième de janvier, leur promettant toute sûreté pour le voyage; mais ni Guibert ni plusieurs autres ne vinrent (1). Le pape tint ce concile à Rome, avec environ cent évêques, la première semaine de carême. Thédald, archevêque de Milan, et Guibert de Ravenne, furent suspendus de leurs fonctions, et l'anathème déjà prononcé contre eux renouvelé. Arnoul, évêque de Crémone, déposé comme convaincu de simonie, Rolland de Trévise, déposé comme auteur du schisme entre le royaume et le sacerdoce. On confirma la déposition et l'anathème contre le cardinal Hugues le blanc, et contre Guifroy, archevêque de Narbonne, le même contre lequel le vicomte Bérenger fit tant de plaintes au concile de Toulouse de l'an mil cinquante-six (2).

Quant à l'Allemagne, il fut résolu d'y envoyer des légats pour tenir une assemblée générale de tout le royaume et y établir la paix, ou juger en connoissance de cause lequel des deux partis avoit la justice de son côté. Ainsi le pape supposoit toujours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri et Rodolphe. Le décret du concile ajoute une menace d'excommunication contre toute personne, roi, évêque ou autre, qui s'opposera à cette commission des légats; et dans cette clause ces paroles sont remarquables : Nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant aux corps; et lui ôtons toute la prospérité de cette vie, et la victoire à ses armes.

Le pape prononça ensuite l'excommunication contre tous les Normands qui attaquoient et pilloient les terres de Saint-Pierre, et déposition contre les évêques et les prêtres qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniés. Il suspend les évêques qui n'étoient point venus au concile y étant appelés. Il déclare nulles les ordinations faites par les excommuniés. Il renouvelle l'excommunication déjà prononcée contre ceux qui pillent les débris des naufrages.

Mais il s'aperçut lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, et qu'il y avoit plusieurs personnes qui, partie par ignorance, partie par crainte ou même par nécessité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniés. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini si elles étoient encourues par la seule communication avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniés. Le pape déclare donc, qu'usant d'indulgence il excepte de l'excommunication les femmes et les enfants des excommuniés, leurs serfs et leurs autres serviteurs, ou sergents, comme on les nommoit alors, et ceux qui ne sont pas assez de la cour d'un prince pour entrer dans ses mauvais conseils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniés, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniés. Les pèlerins et les voyageurs, passant dans un pays d'excommuniés, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choses nécessaires à la vie, et on peut donner aux excommuniés les choses nécessaires, pourvu que ce soit par motif d'humanité, non pas au mépris de l'excommunication. Ce décret est daté du troisième de mars mil soixante-dix-huit, qui étoit le samedi de la première semaine de carême (1).

En exécution du décret touchant la paix d'Allemagne, le pape écrivit aux évêques et aux seigneurs de ce royaume, les exhortant à tenir une assemblée où il pût envoyer ses légats pour terminer ce grand différent. Il en écrivit en particulier à Udon, archevêque de Trèves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toujours attaché au roi Henri. Ces deux lettres sont du neuvième de mars mil soixante-dix-huit (2).

LII. Egilbert, archevêque de Trèves.

L'archevêque Udon mourut la même année, étant à la suite du roi Henri, au siége du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son successeur fut Egilbert, grand schismatique (3). Il étoit de la noblesse de Bavière, et prévôt de la cathédrale de Passau. Un jour, comme l'évêque publioit le décret du pape

(1) Lib. v, Epist. 13, to. x, p. 239. (2) Sup. liv. LX, n. 20.

(1) V, Epist. 15. (2) Ep. 16. (3) Hist. Trevir. to. 12, Spicil. p. 224.

Grégoire, portant excommunication contre le roi Henri IV et ses adhérants, Egilbert résista en face à l'évêque, disant qu'il étoit permis au roi de donner à qui il voudroit, gratis ou pour de l'agent, les biens temporels de l'Eglise relevant de lui. L'évêque de Passau, voyant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, jusqu'à ce qu'il allât se faire absoudre par le pape. Egilbert, après avoir longtemps hésité, résolut enfin d'aller à Rome, mais il voulut auparavant demander congé au roi, qui l'adressa à l'antipape Guibert, et le chargea de ses ordres. Comme il revenoit après s'être acquitté de sa commission, il apprit que l'archevêque Udon étoit mort, et que le roi étoit venu à Trèves pour lui donner un successeur. Il se hâta donc d'y arriver, espérant d'obtenir cette place pour récompense de ses services.

Le roi, ayant ordonné au clergé de Trèves de lui nommer celui qu'ils désiroient pour archevêque, ils lui en présentèrent de leur corps plusieurs très-dignes; mais, comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refusa tous. Trois jours se passèrent ainsi, et le quatrième Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de sa commission, le roi dit que, puisqu'on n'avoit encore pu s'accorder pour le choix d'un archevêque de Trèves, il falloit convenir de celui-ci. Thierry, évêque de Verdun, y consentit; mais Herman de Metz, Pibon de Toul, et la plus grande partie du clergé et du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'osassent résister ouvertement au roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire différer le sacre, car le roi donna sur-le-champ l'investiture à Egilbert par l'anneau et la crosse. C'étoit le sixième de janvier mil soixante-dix-huit, j'entends mil soixante-dix-neuf, avant Pâques. Egilbert demeura ainsi sans être sacré environ trois ans.

LIII. Plaintes de Manassès de Reims.

Le pape Grégoire écrivit aussi en France, pour déclarer ce qu'il avoit ordonné au quatrième concile de Rome, touchant les évêques de France et de Bourgogne, que le légat Hugues de Die avoit suspendus ou condamnés (1). Quant à Manassès, archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ses fonctions, après qu'il a fait serment, sur le corps de saint Pierre, que ce n'est pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il sera appelé de notre part, il se soumettra à notre jugement ou à celui de notre légat. Enfin qu'il conservera les trésors, les ornements et les terres de l'église de Reims. Le pape lève de même les suspenses prononcées contre les archevêques de Besançon, de Sens, de Bourges et de Tours, et contre Godefroy, évêque de Chartres, à la charge qu'ils se justifieront devant son légat : ce qui montre le sujet qu'avoit ce prélat de se plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les censures qu'il avoit prononcées en France (1).

L'archevêque Manassès, après son retour de Rome, écrivit au pape une lettre, où, entre autres choses, il se plaint que Garmond, archevêque de Vienne, feignant d'être légat du pape, avoit dégradé et réhabilité des prêtres dans le diocèse de Reims. Il se plaint aussi que, pendant qu'il étoit à Rome, les évêques de Laon et de Soissons, ses suffragants, en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eût reçu l'investiture, et que le consentement du métropolitain fût nécessaire (2). Il demande la conservation de son privilége de n'être jugé que par le pape ou par des légats romains, et non de deçà les monts, soutenant que c'est à lui à convoquer les évêques de toute la Gaule.

Le pape répondit à l'archevêque de Reims: Si par les légats romains vous n'entendez que ceux qui sont nés à Rome, ou qui, après y avoir été élevés dès l'enfance, y ont quelque dignité ecclésiastique, nous sommes surpris que vous vouliez diminuer nos droits, et vous exempter seul de ce que nos prédécesseurs ont pratiqué dans toutes les occasions. Vous savez qu'Osius présida au concile de Nicée, et Cyrille au concile d'Ephèse, comme légats des papes; que saint Grégoire donna à Syagre, évêque d'Autun, suffragant de Lyon, la commission de tenir dans la Gaule un concile général; et que pour un pareil sujet il fit son légat en Afrique un moine, nommé Hilaire (3). Quant à ce que vous dites de votre privilége, nous répondons que l'on peut, suivant les circonstances des personnes, des temps et des lieux, accorder des priviléges, qu'il est permis ensuite de révoquer dans d'autres circonstances, si la nécessité ou une plus grande utilité le demande. Car les priviléges ne doivent pas ruiner la discipline établie par les pères, mais pourvoir à l'utilité de l'Eglise; de là vient que l'autorité de l'église d'Arles, qui s'étendoit sur tout le royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a cessé au bout de quelque temps, et le saint-siége a délégué son pouvoir à d'autres, selon qu'il lui a plu (4). L'église de Reims elle-même a été quelquefois soumise à un primat après le pape. Il conclut en ordonnant à Manassès de se présenter devant l'évêque de Die et l'abbé de Clugny, ses légats, tant pour se justifier des accusations formées contre lui, que pour se faire rendre justice sur les plaintes qu'il faisoit contre l'archevêque de Vienne et les autres. Le pape en écrivit aussi aux deux légats, Hugues de Die et Hugues de Clugny, et ces deux lettres sont du vingt-deuxième d'août mil soixante-dix-huit (5).

(1) V, Epist. 17.

(1) Sup. n. 46.
(2) To. 10, Conc. p. 362. Ex Chr. Vird. p. 203.
(3) VI, Epist. 2. Sup. liv. XI, n. 5. Sup. liv. XXV, n. 37. Sup. l. XXXVI, n. 10.
(4) Sup. l. XXX, n. 19.
(5) VI, Epist. 3.

LIV. Lettres à saint Hugues, de Clugny.

Le pape Grégoire avoit une confiance particulière au saint abbé de Clugny, comme l'on voit par ses lettres, et par trois entre autres, où il lui décharge son cœur, et lui communique ses peines (1). Dans l'une, qui est de la première année de son pontificat, il se plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la consolation de le venir voir à Rome, et l'exhorte à y venir au plus tôt. Car, ajoute-t-il, tout foible que nous sommes, et quoique nos forces d'esprit et de corps n'y suffisent pas, nous portons seul un grand poids d'affaires, non-seulement spirituelles, mais temporelles; et nous craignons tous les jours de succomber sous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de secours dans ce malheureux siècle. C'est pourquoi nous vous prions, au nom de Dieu, d'exhorter vos frères à le prier continuellement pour nous.

L'année suivante, il lui disoit (2) : J'ai souvent prié Notre Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à son église. Car je suis environné d'une douleur excessive et d'une tristesse universelle. L'église orientale abandonne la foi catholique, et les chrétiens y sont partout mis à mort. Quand je regarde l'Occident et les autres parties du monde, à peine trouvai-je des évêques dont l'entrée ait été légitime, dont la vie soit pure, et qui gouvernent leur troupeau par charité plutôt que par ambition; et entre tous les princes séculiers, je n'en connois point qui préfèrent l'honneur de Dieu au leur, et la justice à l'intérêt. Quant aux peuples entre lesquels je demeure, les Romains, les Lombards et les Normands, je leur dis souvent, je les trouve en quelque façon pires que des juifs et des païens. Quand je reviens à moi-même, je me sens si chargé du poids de mes péchés, que je n'ai d'espérance pour mon salut qu'en la seule miséricorde de Jésus-Christ. Il conclut en se recommandant aux prières des moines de Clugny.

Enfin, dans une lettre de cette même année mil soixante-dix-huit, il parle ainsi (3) : Nous sommes accablés de tant d'afflictions et fatigués de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ont peine même à le voir. Et, quoique l'Ecriture nous apprenne que chacun sera récompensé selon son travail, la vie nous paroit souvent ennuyeuse et la mort désirable. Quand le bon Jésus me tend la main, il me donne de la joie; mais, quand il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble; et, quand les forces me manquent entièrement, je lui dis en gémissant : Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, je crois qu'ils en seroient accablés.

(1) Lib. I, Ep. 62.
(2) Lib. II, Ep. 30.
(3) V, Epist. 21.

LV. Odon, évêque d'Ostie.

Vers le même temps, le pape demanda à l'abbé Hugues quelques-uns de ses moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise. Hugues lui envoya Odon, prieur de Clugny, et Pierre, depuis abbé de Cave, près de Salerne. Odon, Eudes ou Othon (car c'est le même), étoit fils du seigneur de Lageri, près de Châtillon-sur-Marne (1). Il naquit vers l'an mil quarante-deux, et fut élevé à Reims, où il fit ses études sous saint Bruno, alors chancelier de cette église. Odon en fut aussi chanoine; et, comme ce chapitre observoit alors une grande régularité, quelques-uns ont dit qu'il avoit été chanoine régulier. Il étoit archidiacre de Reims en mil soixante-dix. Mais, peu de temps après, il résolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de saint Bruno, et se retira à Clugny, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoyé à Rome. Saint Hugues, voyant la capacité d'Odon, le fit prieur du monastère peu d'années après sa conversion, c'est-à-dire vers l'an mil soixante-seize; et, deux ans après, le pape Grégoire VII, l'ayant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Ostie pour l'opposer à un schismatique, nommé Jean, à qui l'empereur Henri l'avoit donné après la mort de Gérauld, fameux par ses légations. Odon devint alors le principal confident du pape, et fut quatre ans durant continuellement auprès de lui (2).

LVI. Affaires de Dol en Bretagne.

Le pape Grégoire avoit renvoyé à son légat, Hugues de Die, le différent entre Even ou Ivon, évêque de Dol en Bretagne, et Johonée, son prédécesseur (3). Ce dernier étoit entré dans ce siége par simonie, en donnant au comte Alain de grands présents, au vu et su de tout le monde; et, depuis son épiscopat, il s'étoit marié publiquement, et avoit plusieurs enfants. Quand ses filles étoient venues en âge d'être mariées, il leur avoit donné en dot des terres de l'Eglise. Le pape, Nicolas II, averti de ce scandale, avoit cité à Rome Johonée, mais inutilement; Grégoire VII le déposa, et l'église de Dol lui envoya, pour être ordonné à sa place, un jeune homme, nommé Geldouin, chanoine de Dol, qu'ils avoient élu (4). Il étoit de grande naissance et de bonnes mœurs; mais, comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons ni la maturité nécessaire pour l'épiscopat, le pape Grégoire refusa de l'ordonner; et, du consentement de Geldouin même et de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna,

(1) Orderic. lib. IV, an. 1073. Hist. S. Mart. Tornac. to. 12, Spicil. p. 404.
(2) Berthold. an. 1077.
(3) Acta ap. Martenn. p. 50.
(4) P. 56, 58. Greg. VI, Ep. 4. Argentré, liv. III, c. 101.

évêque de Dol Even, abbé de Saint-Melagne, qui étoit de la même députation, homme sage et vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, et il fallut le forcer à accepter l'épiscopat : c'est ce qui paroît par la lettre du pape au clergé et au peuple de Dol, en date du vingt-septième de septembre mil soixante-seize, et par la lettre à Guillaume, roi d'Angleterre, dont la Bretagne relevoit, étant un arrière-fief de la Normandie.

Comme l'évêque de Dol étoit en possession depuis deux cents ans du titre d'archevêque, et de la juridiction sur les évêques de Bretagne, le pape lui donna le pallium, et écrivit à tous les évêques de la province de lui rendre obéissance, sans préjudice toutefois des droits de l'archevêque de Tours, qui se prétendoit toujours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul, archevêque de Tours, ne se plaignît de ce que le pape avoit accordé le pallium à l'évêque de Dol, sur quoi le pape lui répondit (1) : Les seigneurs du pays, ayant envoyé nous demander un évêque pour ce siége, et déclaré qu'ils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'investiture et de prendre de l'argent pour l'ordination des évêques, nous avons reçu leur offre avec joie, et avons cru leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons prises pour conserver la dignité de l'église de Tours. C'est pourquoi vous devez attendre, sans murmurer, l'examen et la décision de cette affaire, qui se fera bientôt, comme nous espérons, soit sur les lieux, soit à Rome, en notre présence.

Johonée chassé de Dol, s'efforçoit toujours d'y rentrer, se plaignant d'avoir été déposé injustement, et fit écrire au pape en sa faveur par le roi d'Angleterre, à qui le pape répondit : Nous croyons cette affaire terminée; mais, pour vous montrer l'attention que nous faisons à votre prière, et de peur d'avoir été surpris, ce que nous ne croyons pas, nous avons résolu d'envoyer sur les lieux Hugues, évêque de Die, Hubert, sous-diacre de l'église romaine, et le moine Teuzon, qui a déjà pris connoissance de cette affaire, pour l'examiner encore soigneusement et vous la faire connoître, ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que demande la justice, car nous savons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu. La lettre est du vingt-unième de mars mil soixante-dix-sept. L'année suivante, le pape écrivit à quelques seigneurs bretons, que l'archevêque Even s'étoit présenté à lui, mais que la cause n'avoit pu être jugée par l'absence de son compétiteur (2). C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous avons envoyé toute cette affaire à Hugues de Die, notre légat, qui doit célébrer un concile en France, où nous vous prions de faire assister les évêques, les abbés et les autres personnes nécessaires pour faire terminer ce différent. La lettre est du vingt-deuxième de mai mil soixante-dix-huit.

(1) Sup. liv. XLVIII, n. 44; V, Epist. 5; IV, Epist. 13.

(2) IV, Ep. 17; V, Ep. 23.

LVII. Cinquième concile de Rome.

La même année au mois de novembre, le pape tint un concile à Rome, dans l'église du Sauveur, que l'on compte pour le cinquième de son pontificat. Bérenger y étoit présent, et, étant pressé de renoncer à son erreur, il donna une courte profession de foi, et obtint délai jusqu'au prochain concile, qui se devoit tenir pendant le carême suivant (1). En celui-ci, on excommunia l'empereur de Constantinople et plusieurs autres, et il s'y trouva des députés des deux princes qui se disputoient le royaume d'Allemagne, Henri et Rodolphe, qui jurèrent chacun, pour leur maître, qu'ils n'useroient d'aucune fraude pour empêcher la conférence que les légats du saint-siége devoient tenir dans ce royaume.

On fit aussi dans ce concile quelques règlements pour l'utilité de l'Eglise. Défense à tout[e] personne de retenir les terres ecclesiastiqu[es] qu'il a reçues d'un prince séculier, ou d[es] évêques et des abbés malgré eux. Ce qui r[e]gardoit principalement l'Allemagne. Défen[se] à tous, principalement aux Normands, d'[u]surper les terres et les autres biens du mo[nt] Cassin. Défense à tout clerc de prendre l'i[n]vestiture d'un évêché ou d'une autre église [de] la main d'un prince ou d'un autre laïque. [On] déclare nulles les ordinations faites par sim[o]nie, ou sans le consentement du clergé et [du] peuple, en un mot contre les canons. On d[é]clare fausses les pénitences qui ne sont p[as] conformes à l'autorité des pères ; comme [de] ceux qui ne renoncent pas à une professi[on] qu'ils ne peuvent exercer sans péché, qui [ne] restituent pas le bien d'autrui, ou gardent [la] haine dans le cœur. Défense aux laïques [de] posséder des dîmes, ni aux abbés d'en rete[nir] sans l'autorité du pape, ou le consentem[ent] de l'évêque diocésain, parce que, selon [les] canons, elles appartiennent aux évêques. T[ous] les fidèles doivent faire leur offrande à [la] messe, s'ils veulent participer aux fruits [du] sacrifice. Défense aux évêques de tolérer [par] faveur ou par intérêt l'incontinence des p[rê]tres ou des clercs. Tous les évêques fer[ont] enseigner les lettres dans leurs églises (2). [Ce] sont les principaux règlements de ce conc[ile.] Guibert, archevêque de Ravenne y fut dépo[sé] comme il paroît par la lettre que le pape écrivit à son peuple : où il l'accuse d'a[voir] pillé comme un tyran cette église, autrefo[is] riche, et de l'avoir scandalisée par son m

(1) Berthold. an. 1078. Mabill. Præf. 2, to. 6, n. 28.

(2) C. 1, 2, 3, 5, 12, 13.

vais exemple, et leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéissance (1).

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome, contre ceux qui pilloient le mont Cassin, vint à cette occasion. Un évêque avoit mis en dépôt dans ce monastère une grande somme d'argent. Jourdain, prince de Capoue, l'ayant appris, envoya des soldats, avec ordre de tirer cet argent du trésor de l'église; ce qu'ils exécutèrent, nonobstant la remontrance des moines, que c'étoit un dépôt. Le pape Grégoire, l'ayant appris, mit en interdit l'église, et blâma la foiblesse de l'abbé Didier et des moines, qui avoient souffert ce sacrilége, disant qu'il étoit plus tolérable d'abandonner au pillage les villages et les châteaux du monastère, que d'exposer au mépris le lieu saint respecté par tout le monde (2). Ensuite il fit dans le concile le décret que j'ai rapporté; et quelques mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence et quelques autres, l'exhortant à les réparer.

LVIII. Michel Parapinace déposé. Nicéphore Botaniate, empereur.

L'empereur de Constantinople, qui fut excommunié en ce concile, étoit Nicéphore Botaniate, regardé en Italie comme usurpateur. Le jeune empereur Michel Parapinace régna six ans et demi, pendant lesquels les Turcs Seljouquides, profitant de sa foiblesse, firent de grands progrès en Natolie (3). Car, tandis que ce prince s'amusoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient sous son nom rompirent le traité fait par Romain Diogène avec les Turcs, qui, en étant irrités, et du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet empereur, entrèrent sur leurs terres, battirent plusieurs fois leurs armées, et firent de grandes conquêtes. Cependant l'empereur faisoit des vers, et composoit des harangues suivant les instructions de Psellus, le plus grand philosophe du temps; car ce mot ne signifioit alors qu'un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement causa deux révoltes en même temps : celle de Nicéphore Brienne en Occident, et celle de Nicéphore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamés empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

Il étoit Curopalate, et fut déclaré empereur le premier d'octobre mil soixante-dix-sept, indiction première; et, étant appuyé par les Turcs, il marcha vers Constantinople, où il fut proclamé le jour de l'Annonciation, vingt-cinquième mars mil soixante-dix-huit, par Emilien, patriarche d'Antioche, et le métropolitain d'Icone, du consentement du clergé et du sénat (4). Ils déposèrent l'empereur Michel, qui s'en étoit fui au palais de Blanquernes avec Marie, son épouse, et leur fils Constantin Porphyrogénète; ils l'envoyèrent sur un méchant cheval au couvent de Stude, pour y mener la vie monastique. C'étoit le samedi du Lazare, selon les Grecs, c'est-à-dire la veille du dimanche des Rameaux, dernier jour de mars. Enfin Nicéphore Botaniate entra à Constantinople le mardi de la semaine sainte, et fut couronné par le patriarche Côme.

Jean Xiphilin étoit mort le second jour d'août mil soixante-dix-sept, après avoir tenu le siége de Constantinople onze ans et sept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abrégé de l'histoire romaine de Dion Cassius; mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du patriarche. Ce qui nous reste de plus considérable de ce prélat, sont trois constitutions sur des matières ecclésiastiques. La première du vingt-sixième d'avril, l'an du monde six mil cinq cent soixante-quatorze, de J.-C. mil soixante-six, qui étoit la première année du patriarcat de Xiphilin. Il fit cette constitution dans un concile, où assistèrent vingt-huit, tant métropolitains qu'archevêques, et elle contient un réglement sur les fiançailles, savoir, qu'encore que le mariage ne s'en soit point ensuivi, les fiançailles légitimement contractées ont le même effet que le mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parents de l'autre partie, ou pour rendre un clerc bigame, et par conséquent irrégulier. Cette constitution synodale fut ensuite confirmée en mil quatre-vingt par une bulle d'or de l'empereur Nicéphore Botaniate. La seconde constitution de Xiphilin, qui n'est qu'une confirmation de la première, fut faite l'année suivante, mil soixante-seize, dans un concile de quatorze, tant métropolitains qu'archevêques (1).

La troisième est une ordonnance du patriarche seul, en date du mardi seizième de février, indiction huitième, qui est l'an mil soixante-dix-huit; il y parle ainsi : Voyant plusieurs d'entre les ecclésiastiques et les moines soutenir les causes d'autrui, et postuler tant au tribunal séculier que dans l'ecclésiastique, et jugeant que cette conduite est illégitime et éloignée de l'usage de l'Eglise, nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ou ecclésiastique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal; car c'est manifestement une action mercenaire; et nous ne la laisserons point impunie. Si ce n'est que dans une cause ecclésiastique, on prenne par notre ordre la défense de l'une des parties. Et sera lue la présente ordonnance à tous les juges séculiers, afin qu'ils n'admettent point ces personnes à postuler devant eux.

A la place de Jean Xiphilin, l'empereur Mi-

(1) VI, Ep. 16.
(2) Chr. Cass. III, c. 46; II, Ep. 7.
(3) Sup. liv. LIX, n. 4. Curopal. p. 845.
(4) P. 857, 861, 862.

(1) Liv. LVI, n. 54. Anna Comn. liv. LI, p. 75. Zonar. liv. XVIII, n. 18, p. 71, A. Jus Græco-Rom. p. 211, 121, 212, 214.

chel Parapinace mit sur le siége de Constantinople Côme, venu de Jérusalem, qu'il honoroit singulièrement pour sa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines; et il tint le siége de Constantinople cinq ans et neuf mois. Emilien, patriarche d'Antioche, mourut aussi peu de temps après, et Nicéphore, surnommé le Maure, lui succéda. Théophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit du même temps, c'est-à-dire depuis le règne de Romain Diogène jusqu'à celui de Nicéphore Botaniate. Il étoit de Constantinople, et regardoit comme un exil d'être obligé à passer sa vie chez des barbares (1). C'est ce qui paroît par ses lettres, où l'on voit aussi combien l'église de Bulgarie eut à souffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates, et combien les évêques étoient maltraités, tant par les magistrats et les receveurs des impositions, que par les autres mauvais chrétiens. Théophylacte est principalement célèbre par ses commentaires sur les saintes Ecritures, qui ne sont guère que des extraits de saint Jean Chrysostôme. Il a commenté les Evangiles, les actes des apôtres, les épîtres de saint Paul, et quatre des petits prophètes. Nous avons aussi de lui une instruction pour un prince, adressée au jeune Constantin, fils de l'empereur Michel Parapinace, dont il étoit précepteur.

L'empereur Nicéphore, étant devenu veuf, épousa l'impératrice Marie, femme de Michel, son prédécesseur, quoiqu'il fût encore vivant (2). Aussi le prêtre qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale fut déposé. Quant à l'empereur Michel, depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut ordonné métropolitain d'Ephèse, par une concile; mais il n'y alla qu'une seule fois, et revint à Constantinople dans le monastère de Manuel, où il finit ses jours.

LIX. Hugues, duc de Bourgogne, moine.

Vers la fin de la même année mil soixante-dix-huit, Hugues, duc de Bourgogne, se rendit moine à Clugny. Il étoit petit-fils de Robert, fils du roi Robert, et premier duc de Bourgogne de la maison de France. Hugues, lui ayant succédé en mil soixante-quinze, gouverna le duché environ trois ans; puis, touché du désir de son salut, il quitta le monde, et se retira à Clugny, sous la conduite de l'abbé Hugues, son parent (3). Il fut principalement excité à se retirer par l'exemple de Simon, comte de Crespi en Valois, un des plus puissants seigneurs de France, qui, deux ans auparavant, persuada à son épouse, la nuit de ses noces, de se consacrer à Dieu, et, ayant renoncé à tout, s'alla rendre moine à Saint-Claude en Bourgogne, et y mourut saintement le dernier jour de septembre mil quatre-vingt-deux, après avoir fondé dix ou douze monastères. Le pape, ayant appris la retraite du duc de Bourgogne, en écrivit en ces termes à l'abbé de Clugny (1): Pourquoi, mon cher frère, ne considérez-vous pas en quel péril est l'Eglise? où sont ceux qui résistent aux impies, et qui ne craignent point de mourir pour la vérité? Les hommes qui semblent aimer Dieu abandonnent la guerre de Jésus-Christ, et, sans se mettre en peine du salut de leurs frères, ils cherchent le repos, et n'aiment qu'eux-mêmes. Les pasteurs s'enfuient, et même les chiens qui devroient défendre le troupeau; ainsi les loups et les voleurs ne trouvent plus de résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu ce duc dans le repos de Clugny, et vous avez laissé cent mille chrétiens sans protecteur. Que si vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves et des orphelins, du murmure des moines et des prêtres, de la ruine des églises? On trouve assez de moines et de particuliers craignant Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon prince. Cette lettre est du second jour de janvier mil soixante-dix-neuf.

Elle montre en quelle estime étoit le duc de Bourgogne, tant auprès du pape que du public; et on voit par plusieurs chartes le soin qu'il eut de restituer aux églises ce que son père et ses ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna son état, il fut par sa justice l'amour de gens de bien et la terreur des méchants; mais, depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut par son humilité l'admiration de tout le monde, s'abaissant au-dessous des personnes les plus viles, et jusqu'à graisser les souliers des frères. Il persévéra constamment pendant quinze ans, et mourut l'an mil quatre-vingt-treize. Vers le même temps, et suivant le même exemple de Simon de Crespi, Guy, comte de Mâcon, se donna aussi à Clugny avec ses enfants, en sorte que ce comté fut réuni au duché de Bourgogne, qui passa à Eudes, surnommé Borel, frère de Hugues.

LX. Sixième concile de Rome. Rétractation de Bérenger.

Au mois de février de la même année mil soixante-dix-neuf, le pape tint à Rome, dans l'église du Sauveur, un concile où assistèrent cent cinquante évêques, entr'autres: Henri, patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée, évêque d'Albane, saint Anselme de Lucques, Landulfe de Pise, Reignier de Florence, Hugues de Die et Altman de Passau. On y traita la matière de l'eucharistie en présence de Bérenger (2). La plupart soutenoient que, par les paroles de la consécration et la vertu du Saint-Esprit,

(1) Curopal. p 860. Ep. apud Baron. an. 1071. Ibid. an. 1073.
(2) Curopal. 864.
(3) Mabil. l. Sæc. 6, par. 2, p. 373.

(1) V, Ep. 17.
(2) To. 10, p. 418. Mabill. Præfat. Sæc. 6, n. 28, 29, etc. Anonym. to. IX, Conc. p. 1051.

le pain et le vin est changé substantiellement au corps de Notre Seigneur, qui est né de la vierge, et qui a été attaché à la croix, et au sang qui a coulé de son côté ; et ils le prouvoient par les autorités des pères, tant grecs que latins; quelques-uns toutefois disoient que ce n'étoit qu'une figure, et que le corps substantiel est assis à la droite du père. Mais, avant la troisième journée du concile, ils furent si clairement convaincus, qu'ils cessèrent de combattre la vérité ; et que Bérenger lui-même, qui enseignoit cette erreur depuis si longtemps, confessa en plein concile qu'il s'étoit trompé, demanda pardon et l'obtint, en faisant la profession de foi suivante :

Moi, Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin qu'on met sur l'autel sont changés substantiellement par le mystère de l'oraison sacrée et les paroles de notre rédempteur, en la chair vraie, propre et vivifiante, et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'après la consécration c'est son véritable corps qui est né de la vierge, qui a été offert sur la croix pour le salut du monde, et qui est assis à la droite du père ; et le vrai sang de Jésus-Christ qui a coulé de son côté, non-seulement en signe et par la vertu du sacrement, mais en propriété de nature et vérité de substance ; comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lu et que vous avez entendu. Je crois ainsi, et je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi, Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. Alors, le pape défendit à Bérenger, de la part de Dieu, de jamais plus disputer touchant le corps et le sang de Notre Seigneur, ni d'instruire personne sur ce mystère, sinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

Entre ceux qui disputèrent contre Bérenger en ce concile, on nomme deux savants moines, Brunon, depuis évêque de Seigny, et Albéric du mont Cassin (1). Après le concile, le pape renvoya Bérenger avec des lettres de sauf-conduit, par lesquelles il menaçoit d'anathème tous ceux qui lui feroient injure en sa personne ou en ses biens, ou qui l'appelleroient hérétique; et il envoya avec lui un clerc de sa maison, nommé Foulques. Il écrivit aussi à Raoul, archevêque de Tours, et à Eusèbe, évêque d'Angers, afin d'ordonner de sa part à Foulques, comte d'Anjou, de ne plus persécuter Bérenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la dernière profession de foi qu'il venoit de faire à Rome, et cet écrit se trouve encore. Eusèbe, évêque d'Angers, avoit renoncé à l'erreur de Bérenger dès l'an mil soixante-deux par une profession de foi, contenant nettement la doctrine de l'Eglise; et il ne paroît point avoir été depuis soupçonné de cette erreur.

En ce même concile, que l'on compte pour le sixième de Rome sous le pontificat de Grégoire VII, les ambassadeurs du roi Rodolphe se plaignirent que le roi Henri détruisoit la religion en Allemagne, sans épargner les lieux ni les personnes consacrées à Dieu ; qu'il traitoit comme de vils esclaves, non-seulement les prêtres, mais les évêques, les mettoit aux fers et en faisoit mourir quelques-uns (1). La plupart du concile étoient d'avis que le pape employât contre lui la rigueur des censures; mais il différa par indulgence, et les ambassadeurs du roi Henri firent le serment qui suit : Vous recevrez dans l'Ascension des ambassadeurs du roi, mon maître, qui méneront et rameneront en sûreté les légats du saint-siége ; et le roi leur obéira en tout selon la justice. Les ambassadeurs du roi Rodolphe jurèrent ainsi de leur côté : Si l'on établit par votre ordre une conférence en Allemagne, le roi Rodolphe, notre maître, y viendra en personne ou y enverra ses évêques et ses serviteurs; il sera prêt à subir le jugement du saint-siége touchant le différent du royaume, s'emploiera à faire que vos légats puissent procurer la paix. Henri, archevêque d'Aquilée, fit aussi serment de fidélité et d'obéissance au pape; et on renouvela les excommunications contre quelques évêques de Lombardie. Ainsi, le pape continuoit à demeurer neutre entre les deux rois.

LXI. Primatie de Lyon.

Gébouin, archevêque de Lyon, alla à Rome quelque temps après son ordination, demander le pallium et la confirmation de la primatie, qu'il prétendoit appartenir à son siége sur les quatre provinces de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens (2). Le pape, supposant que l'église de Lyon avoit eu ce droit de toute antiquité, accorda à Gébouin ce qu'il demandoit, et ordonna aux archevêques de Rouen, de Tours et de Sens de le reconnoître pour primat. Toutefois, le lecteur attentif peut se souvenir, que jusqu'ici nous n'avons vu aucune preuve de cette primatie, ni d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les papes ont quelquefois délégué leurs pouvoirs, comme les archevêques d'Arles et de Vienne (3).

Mais on voit, dans la lettre de Grégoire VII (4), aux trois archevêques, le fondement de sa prévention en faveur de l'église de Lyon, car il parle ainsi : Les provinces ont été divisées pour la plupart long-temps avant l'avénement de Jésus-Christ ; et depuis cette division a été renouvelée par les apôtres et par saint Clément, notre prédécesseur. En sorte que, dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du siècle, et où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à

(1) Tom. x, Conc. p. 410. Ex, tom. 2, Spicil. p. 508.

(1) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 20, to. x, Conc. pag. 379.
(2) VI, Ep. 36.
(3) VI, Epist. 35. Sup. l. XXVI, n. 45.
(4) VI, Epist. 35.

la cour des princes, en ces villes les lois divines et ecclésiastiques ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats qui ont le même pouvoir sous divers noms. Les autres villes métropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les comtes, ont des évêques métropolitains soumis aux primats, et supérieurs aux simples évêques. Or, tout cet endroit de la lettre de Grégoire VII est tiré mot pour mot d'une fausse décrétale attribuée à saint Anaclet, et est conforme à une autre fausse lettre de saint Clément; mais, avant ces pièces tirées de la collection d'Isidore, sous le nom de primats, on n'entendoit que les métropolitains ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement, dont Grégoire VII (1) ordonne aux trois archevêques, de Rouen, de Tours et de Sens, de rendre à l'église de Lyon l'honneur et la révérence que les papes, ses prédécesseurs, ont prescrite à leurs églises : ce qui montre qu'il supposoit dans le fait, que ce privilége avoit déjà été accordé par d'autres papes à l'église de Lyon. Ces deux lettres touchant cette primatie sont du vingtième d'avril mil soixante-dix-neuf.

LXII. Saint Stanislas, martyr.

En Pologne, le roi Casimir le moine étant mort dès l'an mil cinquante-huit, Boleslas II, surnommé le cruel, lui avoit succédé et régnoit depuis vingt ans (2). Stanislas, évêque de Cracovie, s'attira l'indignation de ce prince en le reprenant hardiment de ses vices, particulièrement de sa cruauté et de son impudicité. Après l'avoir averti plusieurs fois en public et en particulier, enfin il l'excommunia; et le roi, devenu plus furieux le tua de sa main, comme il venoit d'achever la messe dans une chapelle de Saint-Michel, près de Cracovie, le huitième jour de mai mil soixante-dix-neuf. Il fit ensuite mettre le corps en pièces, mais elles furent rassemblées, et il se fit plusieurs miracles au tombeau du saint martyr. Les auteurs polonois, qui ont écrit sa vie fort au long quatre cents ans après, disent que le pape Grégoire VII, ayant appris ce meurtre, excommunia le roi Boleslas et tous ses complices; qu'il mit en interdit toute la province de Gnesne, qu'il priva Boleslas de la dignité royale, et dispensa ses sujets du serment de fidélité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Grégoire VII, et je ne sache aucun auteur contemporain qui parle de cette histoire. Saint Stanislas fut canonisé par le pape Innocent IV, en douze cent cinquante-deux, et l'église romaine l'honore le septième jour de mai (3).

LXIII. Légation en Angleterre.

Le pape Grégoire VII avoit une haute estime de Guillaume, roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la première année de son pontificat, par une lettre où, après avoir marqué les devoirs d'un prince chrétien, il ajoute : Nous appuyons sur ces vérités, parce que nous croyons que de tous les rois vous êtes celui qui les aimez le plus; et dans une autre lettre il loue particulièrement son amour pour la justice. Il lui avoit envoyé pour légat Hubert sous-diacre de l'église romaine, avec un moine, nommé Teuzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne; et il l'avoit chargé de demander au roi qu'il prêtât serment de fidélité au pape et à ses successeurs, et qu'il fût plus soigneux d'envoyer à Rome l'argent que les rois, ses prédécesseurs, avoient accoutumé d'y envoyer. Le roi répondit au pape qu'il avoit accordé l'un et refusé l'autre. Quant au serment de fidélité, dit-il, je ne l'ai voulu ni le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, et je ne trouve point que mes prédécesseurs l'aient fait aux vôtres (1). Quant à l'argent, la collecte s'en est faite négligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France; maintenant que je suis de retour dans mon royaume, je vous envoie par votre légat ce qui a été recueilli, et vous enverrai le reste par les députés de l'archevêque Lanfranc.

Le pape fut irrité de ce refus, comme il paroit par sa lettre au légat Hubert, en date du vingt-troisième de septembre mil soixante-dix-neuf, où il marque qu'il estime peu l'argent sans l'honneur (2). Il se plaint ensuite de ce que le roi d'Angleterre empêchoit ses évêques d'aller à Rome. C'est, ajoute-t-il, ce que n'a jamais osé faire aucun roi, même païen; et s'il ne se modère il doit savoir qu'il attirera l'indignation de saint Pierre. Et ensuite : Ordonnez aux Anglois et aux Normands d'envoyer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, le carême prochain.

Six mois auparavant, le pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du roi l'avoit empêché de le venir voir depuis qu'il étoit monté sur le saint-siége. Il l'exhorte à conseiller à ce prince d'en mieux user avec l'église romaine, et le presse de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne absolument de venir dans quatre mois, sous peine de suspense. Lanfranc répondit, avec modestie et fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminueroit jamais l'affection qu'il portoit au pape, ni l'obéissance qu'il lui devoit selon les canons (3). Puis il ajoute : Je me suis joint à votre légat pour persuader au roi ce que vous désirez, mais je n'y ai pas réussi, comme vous verrez par sa lettre.

(1) Anacl. Ep. 2, n. 4, to. 1, Conc. p. 254. Clem. Epist. 1, ibid p. 3. V. Marca dissert. n. 2, 3, 50, etc. to. X, Conc. I, 520, etc.

(2) Boll. 7 mai, to. 13, p. 198.

(3) Ap. Boll. 260. Mart. R. 7 mai.

(1) V, Ep. 70; IV, Ep. 17. Ap. Lanf. Ep. 7.

(2) VII, Ep. 1.

(3) VI, Ep. 30; IX, Ep. 20. Lanf. Ep. 8.

LXIV. Soin des églises éloignées.

On voit le soin que Grégoire VII prenoit des églises du Nord par deux lettres, l'une de l'année précédente, l'autre de la suivante (1). La première est adressée à Olaf, roi de Norwége, à qui il dit : Nous sommes d'autant plus obligés à prendre soin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre vous avez moins de commodité d'être instruits et fortifiés dans la religion chrétienne. C'est pourquoi nous désirerions, si nous le pouvions, vous envoyer quelques-uns de nos frères; mais, comme il nous est très-difficile tant à cause de l'éloignement que de la différence des langues, nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Danemarck, d'envoyer à la cour apostolique de jeunes gens de la noblesse de votre pays; afin qu'étant instruits de la loi de Dieu sous les ailes des saints apôtres, ils puissent vous reporter les ordres du saint-siége, et cultiver utilement chez vous la religion. La lettre est du quinzième de décembre mil soixante-dix-huit (2). L'autre lettre, datée du quatrième d'octobre mil quatre-vingt, est adressée au roi de Suède, que le pape exhorte à envoyer à Rome quelqu'évêque, ou quelqu'autre personne capable d'entre son clergé, afin, dit-il, qu'il puisse nous informer des qualités de votre pays et des mœurs de la nation, et s'instruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres.

D'un autre côté, Grégoire étendoit ses soins sur l'église d'Arménie. Un prêtre, nommé Jean, se plaignit à lui, de la part de l'archevêque arménien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar, chassé du pays pour hérésie, étant venu à Rome et ayant été convaincu de la même erreur, avoit soutenu que c'étoit la doctrine des arméniens. Le prêtre Jean donna au pape une profession de foi orthodoxe ; et le pape écrivit à l'archevêque de Bénévent, dans le diocèse duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir ou le punir, c'est-à-dire le marquer d'un fer chaud comme hérétique, et le bannir du diocèse. Mais, pour s'assurer davantage de la foi des Arméniens, le pape écrivit à l'archevêque de Synnade en ces termes (1) : Nous avons appris qu'au saint sacrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin; que vous faites le saint-chrême, non avec du baume, mais avec du beurre ; et que vous honorez et approuvez l'hérétique Dioscore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean, votre député, nous ait dit qu'il n'étoit pas ainsi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous en croyez, et des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons aussi savoir si vous recevez avec toute l'Eglise les quatre conciles généraux, que saint Grégoire honoroit comme les quatre Evangiles, et le cinquième concile. Nous vous exhortons à ne plus ajouter au trisagion ces paroles : Qui avez été crucifié pour nous, afin de ne point scandaliser les autres églises (2). Au reste, continuez de célébrer le saint sacrifice avec du pain sans levain, et méprisez les vains reproches que les Grecs vous font sur ce sujet comme à nous. Cette lettre est du sixième de juin mil quatre-vingt.

(1) VI, Ep. 13. (2) VIII, Epist. 11.

(1) VII, Epist. ult. VIII, Epist. 1. (2) Sup. liv. XXIX, n. 31.

LIVRE SOIXANTE-TROISIÈME.

I. Septième concile de Rome. Rodolphe confirmé roi.

Au commencement de l'année mil quatre-vingt, le roi Henri, croyant surprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim, mais ils se défendirent si bien, ayant à leur tête le roi Rodolphe et le duc Otton, que le roi Henri fut défait et réduit à prendre la fuite. Cette troisième bataille fut donnée le lundi vingt-septième de janvier; et le roi Rodolphe envoya aussitôt à Rome un ambassadeur en porter la nouvelle au pape Grégoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du carême. Le pape y réitéra la défense de recevoir ou donner des investitures, il renouvela les excommunications contre Tédal de Milan, Guibert de Ravenne et quelques autres évêques, et contre les Normands, qui pilloient en Italie les terres de l'Eglise (1). Il condamna les fausses pénitences, comme il avoit déjà fait au cinquième concile; et il défendit de chercher des personnes sans science et sans vertu pour recevoir d'eux la pénitence. C'est qu'outre les pasteurs légitimes il y avoit plusieurs abbés et plusieurs moines qui s'ingéroient de la donner. On s'en plaignoit dès le temps de Léon IX, auprès duquel saint Gervin, abbé de Saint-Riquier, fut obligé de se justifier de ce que, n'étant point évêque, il prêchoit et confessoit sans permission du pape (2). On recommande encore en ce concile de Rome les élections légitimes des évêques, c'est-à-dire que, le siége étant vacant, l'évêque visiteur, député par le pape ou par le métropolitain, procurera que l'élection se fasse librement par le clergé et le peuple.

Mais le décret le plus fameux de ce septième concile de Rome est l'excommunication du roi Henri. Le pape y adresse la parole à saint Pierre et à saint Paul, comme dans la première; et, après avoir marqué l'absolution qu'il avoit donnée à ce prince, il ajoute : Les évêques et les seigneurs ultramontains, apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, et comme désespérant à son égard, élurent sans mon conseil, vous en êtes témoins, le duc Rodolphe pour leur roi, qui m'envoya un courrier en diligence, déclarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du royaume, mais qu'il étoit prêt à m'obéir en tout; et en effet il m'a toujours depuis tenu le même langage, promettant même de m'en donner pour ôtages son fils et celui du duc Berthold.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolphe; et je lui répondis que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux partis. Henri, croyant pouvoir vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Toutefois, quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il espéroit, il envoya à Rome l'évêque de Verdun et celui d'Osnabruc, qui me prièrent de sa part de lui faire justice, ce que les députés de Rodolphe approuvèrent aussi. Enfin j'ordonnai dans le concile qu'on tiendroit une conférence au delà des monts. Il parle du concile de l'année précédente (1), et ajoute que Henri, empêchant la conférence, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri et ses fauteurs, et lui ôtant le royaume d'Allemagne et d'Italie, en sorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, et ne gagne de sa vie aucune victoire.

Quant à Rodolphe, le pape lui donne le royaume teutonique, et accorde à tous ceux qui lui sont fidèles l'absolution de tous leurs péchés, avec la bénédiction des apôtres en cette vie et en l'autre. Puis il ajoute, adressant toujours la parole à ces saints : Faites donc maintenant connoître à tout le monde que, si vous pouvez lier ou délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes et les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et les biens de tous les hommes, selon leurs mérites. Car vous avez souvent ôté aux indignes et donné aux bons des patriarcats, les primaties, les archevêchés et les évêchés. Que si vous jugez les choses spirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir sur les temporelles ? Et, si vous devez juger les anges qui dominent sur tous les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves ? Que les rois et les princes du siècle apprennent donc maintenant quelle est votre grandeur

(1) Bruno bell. Saxon. p. 146. Bertold. Chr. 1080, to. 10, p. 381. Sup. l. LXII, n. 59.

(2) Vita S Gerv. n. 22. Act. Ben. Sæc. 6, p. 2. p. 310.

(1) Sup. l. LXII, n. 56

et votre puissance; qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre église; et que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne tombera pas par hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille les confondre pour les amener à une pénitence salutaire. Cet acte est daté du septième de mars mil quatre-vingt.

A ce concile de Rome, se trouvèrent l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol, et leur différent y donna bien de la peine au pape sans pouvoir être terminé. L'archevêque de Tours produisoit des lettres des papes qui prouvoient clairement que la Bretagne devoit reconnoître l'église de Tours pour sa métropole; l'évêque de Dol ne produisoit point de titres, et ne disoit même rien de solide. Toutefois, parce qu'il disoit avoir laissé un titre dans son pays, le pape jugea à propos de lui donner un délai, et d'envoyer des légats sur les lieux pour entendre les parties et juger définitivement cette affaire (1). C'est ce qui paroît par la lettre du pape, adressée à tous les évêques de Bretagne et à l'église de Tours, et datée du huitième de mars mil quatre-vingt.

II. Manassès, archevêque de Reims, condamné.

En ce même concile de Rome, le pape confirma la sentence portée au concile de Lyon contre Manassès, archevêque de Reims. Hugues, évêque de Die, avoit été chargé par le pape, dès l'année précédente, de terminer un différent entre l'archevêque de Lyon et l'abbé de Clugny, et quelques autres affaires de France. Pour cet effet, Hugues indiqua un concile à Lyon, et y appela l'archevêque de Reims, pour se justifier des crimes dont il étoit accusé (2). Hugues, s'étant arrêté à Vienne, y reçut des députés de l'archevêque, qui le prioient instamment de se contenter qu'il se purgeât par serment avec six de ses suffragants à son choix, et pour l'obtenir ils offroient au légat trois cents livres d'or et de grands présents à ses domestiques. Ils offroient encore de plus grandes sommes si on permettoit à l'archevêque de se purger seul, et promettoient d'assurer le légat par serment, que jamais personne ne sauroit rien de ses conventions. Mais Hugues refusa généreusement toutes ses offres.

Aussi l'archevêque Manassès se garda bien d'aller au concile de Lyon, et se contenta d'envoyer au légat une apologie, où il dit : Il est notoire presque dans toutes les Gaules, en Italie même et à Rome (3), avec quelle violence et quelle injustice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun, tenu en mil soixante-dix-sept. J'en appelai au pape, et j'allai à Rome; et parce que vous étiez absent j'y demeurai par

(1) VII, Ep. 15.
(2) Chr. Vird. p. 204, t. 1, Conc. p. 300.
(3) Mus. Italic. to. 1, p. 1119.

ordre du pape, et je vous attendis près de onze semaines (1). Enfin, je me défendis si bien en présence du pape et du concile contre ceux que vous aviez envoyés, que ce qui avoit été fait contre moi fut jugé nul et irrégulier. Alors je déclarai publiquement au pape que je ne voulois plus m'exposer à votre jugement; et, comme le pape me demanda de qui j'aimerois le mieux subir le jugement dans les Gaules, je choisis l'abbé de Clugny; ce qui me fut accordé. Puis le pape me fit jurer que si j'étois appelé de sa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, si je n'avois un empêchement canonique. C'est pourquoi, quand vous indiquâtes dernièrement un concile à Troyes, où l'abbé de Clugny devoit se trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes abbés, mes clercs et les vassaux de mon église; et, quoique vous ayez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi, et me suis acquitté de mon serment. Mais je ne suis point allé à ce concile de Lyon, parce que j'ai plusieurs excuses canoniques.

Il explique ensuite ces prétendues excuses, qui ne sont en effet que des chicanes (2), savoir, que le concile de Lyon se tiendra dans la même province, où il a déjà été maltraité; que ce lieu est éloigné de Reims, et qu'il n'est pas facile d'y amener des témoins; que l'on ne peut y aller en sûreté à cause des guerres qui troublent le pays; que l'abbé de Clugny qui devoit être son juge n'y étoit point, c'est-à-dire qu'on ne lui avoit pas signifié qu'il y seroit; qu'on lui ordonnoit d'amener dans vingt jours six évêques sans reproche pour le justifier, en cas qu'il n'y eût point d'accusateurs contre lui, ce qui lui étoit impossible. Quant à ses trois accusateurs, il dit (3) qu'il s'étoit accordé avec Manassès et tous ceux de son parti, excepté deux, dont l'un, ajoute-t-il, savoir, Brunon, n'est point notre clerc, mais chanoine de Saint-Cunibert, de Cologne dans le royaume d'Allemagne; et nous ne cherchons guère sa société, parce que nous ne connoissons point du tout sa vie et sa liberté, c'est-à-dire s'il est serf ou libre de naissance, et que, quand il a été chez nous, il en a mal usé après avoir reçu plusieurs bienfaits. L'autre, qui est Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome, en notre présence. C'est pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un jugement ecclésiastique. Enfin, pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement, il offre au légat, de la part du roi et de la sienne, la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis.

L'archevêque Manassès écrivit aussi au pape pour s'excuser d'aller à ce concile de Lyon, sous prétexte de la division qui étoit en France, et toutefois il offroit d'aller à Rome. Sur quoi le pape lui répondit qu'il devoit plutôt être

(1) Sup. l. LXII, n. 41.
(2) P. 125.
(3) P. 128, 127.

jugé dans le pays, où ses accusateurs et ses défenseurs se trouveroient plus aisément. La lettre est du troisième janvier mil quatre-vingt. Manassès, ne s'étant donc point présenté au concile de Lyon, y fut déposé, et le pape confirma ce jugement au septième concile de Rome, comme il le lui déclara par sa lettre du dix-septième d'avril (1), ajoutant toutefois par grâce : Nous vous permettons, jusqu'à la Saint-Michel, de vous purger avec les évêques de Soissons, de Laon, de Cambrai, de Châlons, et deux autres en qui nous ayons pareille confiance, à condition que vous rendrez tous les biens à Manassès, à Brunon et à tous les autres qui ont parlé contre vous pour la justice, et que, dans l'Ascension, vous quitterez l'église de Reims et vous vous retirerez à Clugny ou à la Chaise-Dieu, avec un clerc et deux laïques, pour y vivre régulièrement à vos dépens. Et, pour vous épargner la peine de venir jusqu'ici, vous pourrez vous purger devant l'évêque de Die et l'abbé de Clugny.

Comme Manassès n'exécuta rien de ce qui lui étoit prescrit, le pape le déclara excommunié et déposé sans espérance de restitution. Il en écrivit au clergé et au peuple de Reims, et aux évêques de la province, leur ordonnant de procéder à l'élection d'un autre archevêque du consentement de l'évêque de Die, son légat. Il en écrivit aussi à Ebles, comte de Rouci, qui avoit poursuivi la déposition de Manassès, afin qu'il favorisât cette élection, et au roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas et ne donnât aucune protection à Manassès (2). Ces quatre lettres sont du vingt-septième de décembre mil quatre-vingt. Elles eurent leur effet, car Manassès, voulant se maintenir à main armée et continuer à dissiper les trésors de l'église de Reims, fut chassé par les seigneurs, le clergé et les bourgeois; et, étant banni du pays, il se retira auprès du roi Henri, et mourut vagabond et excommunié.

III. Guibert élu antipape.

Quand on eut appris à la cour du roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le pape contre lui, dix-neuf évêques de son parti s'assemblèrent à Mayence le jour de la Pentecôte (3), qui, cette année mil quatre-vingt, étoit le dernier de mai; puis, en vertu de leurs lettres, trente évêques et plusieurs seigneurs d'Italie et d'Allemagne, assemblés à Brixen dans le Tyrol, déposèrent Hildebrand et élurent pape Guibert, archevêque de Ravenne, sans qu'il y eût personne pour représenter l'église romaine que le cardinal Hugues le blanc. Le décret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accusoient, entre autres choses, d'avoir troublé l'empire chrétien, de soutenir un roi parjure, de semer la discorde, d'exhorter aux sacriléges, aux homicides et aux incendies. La date étoit du jeudi vingt-cinquième de juin. Le roi retourna ensuite chez lui, et Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale et prenant le nom de Clément III (1).

IV. Grégoire cherche le secours des Normands.

Cependant le pape Grégoire, pour se soutenir contre le roi Henri, cherchoit l'appui des princes normands, savoir, de Guillaume, roi d'Angleterre, et de Robert, duc de Calabre. En renvoyant ceux que le roi avoit envoyés à Rome avec le légat Hubert, il écrivit à ce prince une lettre bien différente de celles qu'il lui avoit écrites six mois auparavant. En celle-ci, il relève l'amitié qu'il a toujours eue pour le roi Guillaume, et la confiance qu'il a en son obéissance et en son secours contre les ennemis de l'Eglise, lui promettant non-seulement la récompense éternelle, mais la victoire et la puissance en ce monde. Cette lettre est du vingt-quatrième d'avril mil quatre-vingt, et quinze jours après, en renvoyant le légat Hubert en Angleterre, le pape écrivit encore au même roi, à la reine Mathilde, son épouse, et au prince Robert, leur fils (2).

Quant à Robert Guischard, duc de Pouille, de Calabre et de Sicile, le pape entra en conférence avec lui, avec Jourdain, prince de Capoue, et les autres principaux seigneurs normands qu'il avoit si souvent excommuniés, et il les reçut en grâce, moyennant la promesse qu'ils lui firent de leurs secours. Nous avons les actes faits avec le duc Robert, par où l'on peut juger des autres (3). Le premier est le serment de fidélité à l'église romaine et au pape Grégoire, avec promesse de la défendre contre tous, et de procurer, quand le cas arriveroit, l'élection canonique des papes ses successeurs. La date est du vingt-neuvième de juin mil quatre-vingt, jour de Saint-Pierre. Ensuite est l'investiture que le pape Grégoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les papes Nicolas et Alexandre, laissant en surséance ce qui regardoit Salerne, Amalfi et une partie de la Marche de Fermo, que Robert possédoit injustement, à ce que prétendoit le pape. Cet article fait voir combien il étoit pressé de s'accorder avec Robert. Le troisième acte est la constitution de douze deniers de cens, que Robert promet au pape pour chaque paire de bœufs de son domaine, payables à Pâques tous les ans.

Mais, quand le pape eut appris ce qui s'étoit passé en Allemagne et l'élection de l'anti

(1) VII, Ep. 121; VII, Ep. 20. — VII, 20. Guibert de Vita sua, c. 11.
(2) VII, Ep. 17, 18, 19, 20.
(3) Ab. Ursp. Chr. 1080.

(1) Vita S. Anas. Luc. n. 16. Acta apud Boll. c. 3, to. 17.
(2) Sup. l. LXII, n. 68; VII, Ep. 23; VII, Epist. 25, 26, 27.
(3) VIII, Epist. 7, to. ... Conc. p. 250.

pape, il envoya des légats en Pouille et en Calabre, avec une lettre aux évêques de ces provinces, où il parle ainsi de l'entreprise des schismatiques (1) : Ils se sont efforcés de renouveler leur ancienne conspiration, et d'établir sur eux pour antechrist et pour hérésiarque un homme sacrilége, parjure à l'église romaine, et noté pour ses crimes abominables par tout le monde chrétien, savoir, Guibert, qui a ravagé l'eglise de Ravenne. Cette assemblée de Satan a été composée de gens dont la vie est détestable et l'ordination hérétique ; et ce qui les a poussés à cette fureur, c'est le désespoir d'obtenir de nous, par prières ou par promesses, le pardon de leurs crimes, sans se soumettre à un jugement ecclésiastique. Nous les méprisons d'autant plus, qu'ils croient être montés plus haut, et nous espérons voir leur ruine prochaine et la tranquillité de l'Eglise qui les aura vaincus et confondus. La lettre est du vingt-unième de juillet mil quatre-vingt.

Peu de jours après, il écrivit aux mêmes évêques au sujet de Michel, empereur de Constantinople, déposé deux ans auparavant, que l'on disoit être arrivé en Italie. Les auteurs grecs disent que c'étoit une imposture, et que ce prétendu empereur étoit un moine nommé Rector ; et l'historien des princes normands convient qu'il étoit au moins douteux si c'étoit l'empereur Michel, mais que Robert Guischard le crut ou feignit de le croire pour avoir un prétexte de faire la guerre à l'empereur Alexis (2). Le pape exhorte donc les évêques à encourager les troupes qui doivent passer en Grèce à cette occasion, et leur donne pouvoir de les absoudre de leurs péchés.

Il espéroit d'ailleurs, avec le secours des Normands et des seigneurs de Toscane, vassaux de la princesse Mathilde, aller attaquer Guibert jusque dans Ravenne. C'est ce qui paroît par une lettre adressée à tous les fidèles de Saint-Pierre, où il dit (3) : Après le premier de septembre, quand le temps commencera à se rafraîchir, voulant délivrer l'église de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée ; c'est pourquoi nous vous exhortons à mépriser, comme nous, leurs vains efforts, vous tenant assurés de leur chute, qui est proche. Je ne vois pas que le pape Grégoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne ; mais après avoir exhorté au mois d'octobre le peuple et le clergé de cette ville et les évêques voisins à élire un autre archevêque, enfin au mois de décembre, il leur envoya Richard, qu'il avoit tiré de l'église romaine pour le revêtir de cette dignité, et qui ne paroît pas en avoir pris possession (4).

(1) III, Epist. 5.
(2) VIII, Ep. 6, Anna Comn. l. I, p. 26. Gauf. Malat. lib. III, n. 13.
(3) VIII, Epist. 7.
(4) VIII, Ep. 12, 13, 14.

V. Mort du roi Rodolphe.

Cependant le roi Henri entra en Saxe, et il y eut une sanglante bataille sur la rivière d'Elster, dans l'évêché de Naumbourg, le jeudi quinzième jour d'octobre mil quatre-vingt (1). Les Saxons eurent l'avantage, Henri s'enfuit, son armée fut défaite, et on pilla le bagage, où il se trouva de grandes richesses, particulièrement des évêques qui avoient suivi le roi, au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chantèrent *Kyrie eleison*, comme un cantique de joie sur le champ de bataille ; mais leur victoire devint inutile par la perte du roi Rodolphe, qui fut tué en cette journée d'un coup dans le bas ventre ; il eut aussi la main droite coupée, ce que ses ennemis regardèrent comme une punition d'avoir violé le serment qu'il avoit fait au roi Henri. Ce prince fut extrêmement regretté, principalement des pauvres, et les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de son âme. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

Quand la nouvelle en fut venue à Rome, la plupart des serviteurs du pape l'exhortèrent à se réconcilier avec le roi Henri, lui représentant que ce prince avoit pour lui presque toute l'Italie, et que, s'il y passoit, le pape n'avoit point de secours à espérer des Allemands. Le pape craignoit d'ailleurs pour la comtesse Mathilde, dont les troupes avoient été battues en Lombardie le même jour de la mort de Rodolphe, et ses propres vassaux la regardoient comme une folle de vouloir soutenir Grégoire ; c'est pourquoi il appréhendoit qu'elle ne fût réduite à s'accommoder avec Henri ou à perdre son état. C'est ainsi que le pape Grégoire s'en explique dans une lettre à Altman, évêque de Passau, et à Guillaume, abbé d'Hirsauge, qu'il exhorte à retenir dans son parti Guelfe, duc de Bavière ; puis il ajoute : Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'Eglise en vos quartiers, qu'ils ne se pressent point d'élire un roi qui n'ait les mœurs et toutes les autres qualités nécessaires. Il leur envoie la formule du serment que doit faire le nouveau roi comme vassal de saint Pierre, portant fidélité et obéissance au pape. Il ajoute : Pour les prêtres, nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples et de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en modérant pour un temps la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'évêque Altman, qui étoit son légat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui sont attachés au roi Henri et les recevoir comme des frères, particulièrement l'évêque d'Osnabruc, que l'on disoit se vouloir réunir au pape (2).

VI. Office romain reçu en Espagne.

En Espagne, Sanche, premier roi d'Arra-

(1) Brunon. Bell. Saxon. p. 105. Abb. Urs, an. 1080. Berthold. eod.
(2) XI, Ep. 3 ; XI, Ep. 10.

gon, écrivit au pape Grégoire des lettres d'obédience, où il déclaroit qu'il avoit reçu l'office romain dans ses états, de quoi le pape lui témoigna sa satisfaction par une lettre du vingtième de mars mil soixante-quatorze (1). Il écrivit en même temps à Alphonse, roi de Castille, pour lui persuader de faire le même, supposant que l'office romain avoit d'abord été introduit en Espagne par les sept évêques que saint Pierre et saint Paul y avoient envoyés prêcher la foi, et qu'il avoit été altéré depuis par les priscillianistes, les Goths Ariens, et enfin par les Sarrasins. Mais on ne trouve rien de la mission de ces sept évêques avant les martyrologes du neuvième siècle, et ce que Grégoire VII dit de l'altération de l'office romain en Espagne ne s'accorde pas avec ce que j'ai observé en son lieu, touchant la liturgie attribuée à saint Isidore. Il semble aussi que ce pape ne faisoit pas d'attention à la maxime de saint Grégoire, de prendre dans les autres églises, comme dans l'église romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la célébration des messes (2); car c'est le conseil qu'il donnoit à saint Augustin d'Angleterre.

Alphonse, déjà roi de Léon, devint roi de Castille par le décès du roi Sanche, son frère, qui fut tué en mil soixante-treize, après avoir régné six ans. Alphonse VI, du nom, en régna trente-six, pendant lesquels il fit de grandes conquêtes sur les Maures, et releva considérablement le christianisme en Espagne. Il avoit une vénération particulière pour Hugues, abbé de Clugny, croyant avoir été délivré par ses prières de la prison où il étoit retenu par le roi Sanche, son frère; c'est pourquoi, étant devenu roi de Castille, il fit venir en Espagne l'abbé Hugues, et lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monastères de l'ordre de Clugny, et rebâtit, dès les fondements, l'église de l'abbaye, ce qui lui coûta des sommes immenses (3). Il augmenta du double le cens annuel que le roi Ferdinand, son père, payoit à ce monastère, et ordonna par testament aux rois, ses successeurs, de le continuer, sous peine de privation du royaume,

C'est ce qui paroît par une lettre de ce prince à l'abbé Hugues, où il témoigne une estime et une affection singulière pour le moine Robert, que cet abbé lui avoit envoyé, et qu'il le prie de lui laisser pour être auprès de lui à la vie et à la mort. Il ajoute à la fin de la lettre : Quant à l'office romain que nous avons reçu par votre ordre, sachez que notre pays en est extrêmement désolé; c'est pourquoi je vous prie de faire en sorte que le pape nous envoie le cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a besoin de l'être. La reine Constance, femme d'Alphonse, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit aussi sollicité de recevoir l'office romain; et, pour cet effet, il avoit envoyé des ambassadeurs au pape Grégoire VII, qui envoya en Espagne le cardinal Richard, premièrement en mil soixante-dix-huit, et une seconde fois lorsqu'il le fit abbé de Saint-Victor de Marseille, comme il paroît par ses lettres du quinzième d'octobre mil soixante-dix-neuf. Le moine Robert s'opposa au légat Richard, et fut cause que le roi ne le traita pas comme il convenoit à sa dignité; c'est pourquoi le pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, disant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille personnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la vérité, c'est-à-dire de recevoir l'office romain (1). Le pape ordonne à l'abbé de Clugny de rappeler ce moine et le mettre en pénitence, et d'écrire au roi qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de saint Pierre, et que, s'il ne se corrigeoit, le pape l'excommunieroit et exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Espagne de fidèles de ce saint apôtre. Et, s'il ne nous obéit, ajoute le pape, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Espagne, et lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion chrétienne. Cette lettre est du vingt-septième de juin mil quatre-vingt, et le pape charge l'abbé Hugues d'envoyer au roi Alphonse celle qu'il lui écrivoit en même temps, où il l'exhorte à suivre les conseils de son légat Richard, et à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de sa femme. Il paroît que ce prince céda aux remontrances du pape, car il fit tenir à Burgos un concile par le légat Richard, et fit recevoir l'office romain par tout son royaume. Le pape lui en témoigna sa joie par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas souffrir que les juifs exercent aucune puissance sur les chrétiens.

VII. Office en sclavon défendu

Vratislas, roi de Bohême, avoit demandé au pape Grégoire la permission de faire célébrer l'office divin en langue sclavone; mais le pape la refusa absolument. Car, dit-il (2), après y avoir bien pensé, il paroît que Dieu a voulu que l'Écriture fût obscure en quelques endroits, de peur que, si elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt méprisable, et n'induisît en erreur, étant mal entendue par les personnes médiocres. Et il ne sert de rien pour excuser cette pratique, que quelques saints personnages ont souffert patiemment ce que le peuple demande par simplicité, puisque la primitive Eglise a dissimulé plusieurs choses qui ont été corrigées ensuite après un soigneux examen, quand la religion a été plus

(1) I. Ep. 63. 64.
(2) V. Boll. 15 mai. Tillem. to. 1, p. 200. Sup. l. XXXVIII, n. 12. Greg. XII, Ep. 31. Inter. 3. Sup. liv. XXXVI, n. 38.
(3) Vita S. Hug. c. 2. Boll. to. XI, p. 637. Bibl. Clun. p. 452. Berthold Chr. 1093.

(1) Spicil. to. 6, p. 445. Pelag. Ovet. p. 76. Roderic. l. VI, c. 25; V, Ep. 21; VII, Ep. 6, 7; VIII, Ep. 2.
(2) VII, Ep. 11.

affermie et plus étendue. C'est pourquoi nous défendons, par l'autorité de saint Pierre, ce que vos sujets demandent imprudemment ; et nous vous ordonnons de résister de toutes vos forces à cette vaine témérité. Apparemment Grégoire VII ne savoit pas ce qui s'étoit passé sous Jean VIII, deux cents ans auparavant ; et que ce pape, après avoir fait la même défense touchant la langue sclavone, la leva en connoissance de cause (1). Nous avons vu d'ailleurs que, dans la plus saine antiquité et les siècles les plus éclairés, on lisoit l'Ecriture, et on célébroit les divins offices dans la langue la plus usitée en chaque pays. On peut donc marquer, sous Grégoire VII, le commencement de ces sortes de défenses. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue dans leur église de Saint-Jérôme.

VIII. Concile de Lillebonne, etc.

Guillaume, roi d'Angleterre, fit tenir un concile à Lillebonne, en Normandie, l'an mil quatre-vingt, où présida Guillaume, archevêque de Rouen, avec les évêques et les abbés ; le roi y assista avec les comtes et les autres seigneurs du pays, et on y fit treize canons. Le premier est pour maintenir la trève de Dieu par l'autorité des évêques et des seigneurs. Défense aux laïques de rien prendre des revenus des églises, ni d'exiger des prêtres des services qui les détournent de leur ministère. Défense aux évêques et à leurs ministres de rien exiger des prêtres, ou les redevances qui leur sont dues, ni de les condamner à l'amende à cause de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolérer leur concubinage. Si on donne à des moines une église, ce sera sans préjudice de la subsistance du prêtre et du service de l'église, et les moines auront droit de présenter à l'évêque un prêtre capable. Il s'agit ici des curés (2). En ce concile, on explique assez au long les cas de la juridiction des évêques dès lors fort étendue, à l'occasion des personnes et des lieux consacrés à Dieu ; et, en plusieurs de ces cas, les amendes appartenoient aux évêques. On les maintient dans leur ancienne possession.

Vers le même temps, Hugues, évêque de Die, légat du pape en France, prononça une suspense contre tous les évêques de Normandie, excepté l'archevêque de Rouen, pour avoir manqué de se trouver à un concile. Sur quoi le pape lui écrivit ainsi : Quoiqu'en certaines choses, le roi d'Angleterre ne se conduise pas avec autant de religion que nous souhaiterions ; toutefois, il s'attire plus d'estime et de considération que les autres rois, en ce qu'il ne détruit et ne vend point les églises ; qu'il procure la paix et la justice entre ses sujets ; qu'il a refusé de faire alliance avec les ennemis de l'Eglise, et qu'il a obligé les prêtres à quitter leurs femmes, et les laïques à abandonner les dîmes qu'ils retenoient. C'est pourquoi il est raisonnable de traiter plus doucement ses sujets, et souffrir en partie leurs fautes. On voit, par une lettre de l'archevêque Lanfranc, combien le pape avoit intérêt de ménager le roi d'Angleterre (1). Celui à qui elle est écrite vouloit engager Lanfranc à se déclarer pour l'antipape Guibert. Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le pape Grégoire, et que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de louanges à Clément. Je crois toutefois que l'empereur n'a point fait une telle entreprise sans grande raison, ni remporté une si grande victoire sans un grand secours de Dieu. Je ne vous conseille pas de venir en Angleterre sans la permission du roi ; car notre île n'a pas encore rejeté le premier pape, ni déclaré si elle obéira à celui-ci. On pourra mieux se déterminer après avoir ouï les raisons de part et d'autre.

Le pape avoit aussi soin de ménager le duc de Calabre, Robert Guischard, par le moyen de Didier, abbé du mont Cassin, qui étoit à portée de connoître les dispositions de ce prince. C'est ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année mil quatre-vingt-un, où le pape prie Didier de s'informer s'il peut compter sur le secours du duc après Pâques, et marque en passant que les Normands ne combattoient point pendant le carême. Il lui mande quelque temps après que le roi Henri est près de Ravenne, résolu de venir à Rome s'il peut vers la Pentecôte, et que l'on dit qu'il a fait un traité avec le duc Robert, par lequel le fils du roi doit épouser la fille de ce duc (2).

IX. Huitième concile de Rome.

En effet, le roi Henri, ne craignant plus les Saxons abattus par la mort du roi Rodolphe, entra en Italie au mois de mars mil quatre-vingt-un, et célébra à Vérone la fête de Pâques, qui fut le quatrième d'avril. Il ne permettoit à personne de prendre le chemin de Rome qu'il n'eût fait serment de ne point aller trouver Grégoire. Ce pape tint cependant à Rome un huitième concile, où il excommunia de nouveau Henri et tous ceux de son parti, et confirma la sentence de déposition prononcée par ses légats contre les archevêques d'Arles et de Narbonne (3). En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année précédente un concile à Avignon où, Archard, usurpateur du siége d'Arles fut déposé, et Gibelin élu à sa

(1) Sup. l. LIII, n. 6, 26.

(2) Tom. X, p. 391, c. 4, 7, 12, 10, 11, 13.

(1) IX, Epist. 5. Lanfr. Epist. 59.

(2) IX, Epist. 4 ; IX, Epist. 13.

(3) Bruno. Bell. Sax. p. 152. Bertold. an. 1081 ; to. X, p. 398, 391.

place. Lantelme y fut aussi élu archevêque d'Embrun, Hugues évêque de Grenoble, et Didier de Cavaillon, et le légat les mena à Rome, où ils furent sacrés par le pape. Quant à l'archevêché de Narbonne, Guifred, qui l'avoit long-temps possédé indignement, et qui avoit été tant de fois excommunié, il mourut en mil soixante-dix-neuf, et Dalmace fut élu canoniquement à sa place; mais le vicomte Bérenger voulut mettre en ce siége son fils Pierre, et c'est apparemment celui dont la déposition fut confirmée au concile de Rome (1).

X. Autres lettres sur l'excommunication des rois.

La même année mil quatre-vingt-un, Gébehard, archevêque de Saltzbourg, écrivit à Herman, évêque de Metz, une lettre qui commence ainsi : Vous m'avez déjà mandé deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette division de l'Eglise, afin que vous puissiez répondre à ceux qui sont d'un autre sentiment. Ensuite il met ainsi l'état de la question : Dans l'affaire présente nous tenons seulement ce que l'Eglise a toujours tenu jusqu'à ces malheureux temps, savoir, qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniés, au lieu que nos adversaires ne s'en abstiennent point, et enseignent que l'on ne doit pas s'en abstenir. C'est la cause des divisions et des séditions. Il montre ensuite que l'excommunication subsiste jusqu'à ce qu'elle ait été cassée après un examen canonique ; puis il relève l'injustice des schismatiques, qui ont déposé le pape Grégoire à Wormes, sans qu'il ait été convaincu, entendu ni appelé (2). Voilà, dit-il, les causes de la division que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniés, que nous n'osons renoncer au pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant et demeurant uni à l'église romaine.

Comme on reprochoit aux catholiques et au pape même d'avoir violé le serment qu'ils avoient fait au roi Henri, Gébehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit que le serment fait au pape par les évêques en leur ordination est préférable à celui qu'ils ont fait au roi, que la meilleure manière de garder la foi au prince est de le servir fidèlement, et que ceux-là sont infidèles qui prennent part à ses crimes, et qui par leurs conseils l'engagent à de mauvaises affaires (3); que les serments faits contre la justice ne sont point valables ; enfin, qu'on vouloit obliger les catholiques à renoncer au pape s'ils vouloient être fidèles au prince.

Il paroît par ces réponses que Gébehard n'entendoit pas même l'état de la question. Car, pour garder la fidélité à son roi, il n'étoit pas nécessaire de renoncer à l'obéissance du pape, il falloit obéir au roi pour le temporel, et au pape pour le spirituel. Il falloit ne pas obéir au roi s'il commandoit des crimes, mais il ne s'ensuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéissance. Il étoit défendu de communiquer avec lui, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au service de l'état. On avoit raison de tenir Henri pour excommunié, Grégoire pour pape légitime, et Guibert pour antipape, et de soutenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniés, mais on ne devoit point en conclure que Henri ne dût plus être regardé comme roi. Aussi dans toute cette lettre, qui est très-longue, Gébehard ne rapporte aucune preuve du pouvoir de l'Eglise sur le temporel des rois, et n'entreprend pas même de le prouver.

Vers le même temps, le pape Grégoire écrivit à Herman, évêque de Metz, une seconde lettre (1), pour répondre à ceux qui soutenoient, au sujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les rois ni absoudre leurs sujets du serment de fidélité. Il répète les mêmes preuves qu'il avoit employées dans la lettre de l'année mil soixante-seize, et y ajoute l'exemple de l'empereur Arcade, excommunié par le pape saint Innocent, pour avoir consenti à l'expulsion de saint Jean Chrysostôme. Mais la lettre de saint Innocent, contenant cette excommunication, est rejetée de tous les savants, et, quand elle seroit vraie, Arcade y est seulement excommunié, et non pas déposé de la dignité impériale, de quoi, toutefois, il étoit question dans l'affaire du roi Henri (2). Grégoire VII dit ensuite : On donne une plus grande puissance à un exorciste qu'à aucun seigneur laïque, car les rois et les princes qui ne vivent pas chrétiennement sont esclaves des démons. Si donc les exorcistes ont reçu l'empire sur les démons, combien plus sur les esclaves et les membres des démons, et si les exorcistes ont ce pouvoir, combien plus les évêques? Il relève ensuite le pouvoir de remettre les péchés et de conférer les sacrements, pour montrer combien les prêtres sont au-dessus des rois, et ajoute : Enfin les bons chrétiens, de quelque rang qu'ils soient, méritent bien mieux d'être estimés rois que les mauvais princes. Les uns, cherchant la gloire de Dieu, se gouvernent bien eux-mêmes ; les autres, ne cherchant que leurs intérêts, oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns sont les membres de Jésus-Christ, les autres du diable. La conséquence naturelle seroit de ne plus reconnoître pour princes les méchants, mais ce seroit une hérésie, et on en diroit autant des évêques. Le pape ajoute, pour humilier les rois, qu'il y en a peu de reconnus pour saints,

(1) Supl. LX, n. 20; IV, Epist. 16. Catel. Mem. lib. V, p. 781.

(2) Ep. ap. Tengnagel p. 7, 10, n. 15, p. 71, 20.

(3) P. 24, 25, etc.

(1) VIII, Ep. 21.

(2) Sup. l. LXII, n. 38, p. 470, B. Tom. 2, Conc. p. 137. Hermant. vie S. Chrys. l. IX, c. 2.

et qu'ils font ordinairement beaucoup de péchés et peu de pénitence. Il dit que le saint-siége rend saints ceux qui le remplissent. Sur quoi il cite les décrets du pape Symmaque, c'est-à-dire, l'apologie d'Ennodius que j'ai rapportée en son lieu. Mais il est étonnant qu'on ne fût pas désabusé de ce paradoxe par la triste expérience de tant de papes indignes du dixième siècle (1).

XI. Prétentions du pape sur tous les royaumes.

Grégoire VII n'étoit pas seulement persuadé en général que, suivant le bon ordre, la puissance temporelle devoit être soumise à la spirituelle; il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'assujettir tous les royaumes de l'Europe, comme je vais le montrer en détail par ses lettres.

Premièrement, il prétendoit avoir droit de donner l'empire d'Occident avec la couronne impériale; et c'est sans doute la raison pourquoi jamais il n'emploie les années des empereurs dans la date de ses lettres, comme faisoient les papes, ses prédécesseurs, au moins jusqu'à trente ans avant lui. Il est vrai que depuis Louis le débonnaire aucun prince n'avoit pris le titre d'empereur, qu'après avoir été couronné par le pape; et depuis les Othon, le titre d'empereur étoit attaché au royaume d'Allemagne. Nous voyons quelle étoit la prétention du pape sur ce royaume, par le serment qu'il vouloit que l'on exigeât du roi qui seroit élu à la place de Rodolphe; savoir, de lui rendre hommage comme son vassal, et lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraie obéissance. C'étoit la formule du commandement le plus exprès. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir soumise, l'avoit donnée à saint Pierre (2).

Il en disoit autant de la France, et en écrivoit ainsi à ses légats : Il faut dire à tous les François, et leur ordonner, par vraie obéissance, que chaque maison paye à saint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoissent pour père et pasteur suivant l'ancienne coutume (3). Car l'empereur Charles, comme on lit dans son livre qui est aux archives de l'église de Saint-Pierre, recueilloit tous les ans en trois endroits douze cents livres pour le service du saint-siége, savoir : à Aix-la-Chapelle, au Puy en Velai et à Saint-Gilles : outre ce que chacun offroit pour sa dévotion particulière. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les histoires et les autres monuments de son temps; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux siècles suivants.

(1) Sup. liv. XXX, n. 55.
(2) Mabill. Diplom. II, c. 25. Papebr. Conat. in Greg. VI; IX, Ep. III; VIII, Ep. 23.
(3) Cad. Ep. 23.

Quant à l'Angleterre, nous avons vu que le roi Guillaume envoyoit au pape le tribut en argent accordé par ses prédécesseurs, mais qu'il refusa l'hommage que le pape demandoit, et que le pape fut fort irrité de ce refus. Les deux lettres de Grégoire à Suénon, roi de Danemarck, montrent qu'il prétendoit que ce prince avoit promis de se donner à saint Pierre, lui et son royaume, et se mettre sous sa protection, mais nous ne voyons point d'effet de cette promesse. Et l'offre que le pape fait à ce roi d'une province occupée par les hérétiques, pour la donner à un de ses enfants, semble montrer qu'il croyoit avoir droit de disposer des biens des hérétiques (1).

Quant à l'Espagne, nous avons vu que dès le commencement de son pontificat, il prétendoit qu'avant l'invasion des Sarrasins elle appartenoit à saint Pierre; et qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ses infidèles, que d'être occupée par des chrétiens, qui n'en fissent pas hommage au saint-siége (2). Il répéta la même prétention en mil soixante-seize, envoyant pour légats en Espagne Amar, évêque d'Oléron, et l'abbé de Saint-Pons.

Dès la première année, il écrivit au juge de Sardaigne, et en particulier à Orzoc de Cagliari, de satisfaire aux droits de saint Pierre négligés par leurs ancêtres; avec menace, s'ils y manquoient, que leur pays en souffriroit (3). Quelques années après, il écrivit au même Orzoc en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que plusieurs nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances si nous leur permettions de s'en rendre maîtres; en sorte qu'ils nous laisseroient la jouissance de la moitié, et nous feroient hommage de l'autre. Cette proposition nous a souvent été faite, non-seulement par les Normands, les Toscans et les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains; toutefois, nous n'avons point voulu y donner notre consentement, jusqu'à ce que nous ayons envoyé un légat pour savoir votre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoué à saint Pierre, si vous persévérez, comme vous devez, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer dans votre terre, mais si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles et spirituelles. C'est-à-dire qu'il exposera au pillage ces insulaires, s'ils ne lui payent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre, le pape dit : Vous ne devez pas trouver mauvais que nous ayons obligé votre archevêque Jacques à raser sa barbe, suivant la coutume de l'église romaine, observée par tout l'Occident depuis le commencement du christianisme, qui est que le

(1) Sup. liv. 62, n. 53; II, Epist. 51, 75. Sup. liv. LXI, n. 49. Ep. 51.
(2) I, Epist. 6, 7; Sup. l. LXII, n. 2; VI, Ep. 28
(3) I, Ep. 29, 41; VIII, Ep. 10.

clergé soit rasé. Nous vous ordonnons de faire garder cet usage par tout le clergé de votre obéissance, et de confisquer au profit de l'Eglise les biens de ceux qui refuseront de s'y soumettre.

Salomon, roi de Hongrie, ayant été chassé par Géisa, son parent, eut recours au roi Henri, dont il avoit épousé la sœur, et se rendit son vassal pour se faire rétablir. Le pape Grégoire le trouva mauvais, et écrivit ainsi à Salomon : Vous pouvez apprendre des anciens de votre pays que le royaume de Hongrie appartient à l'église romaine, ayant été donné autrefois à saint Pierre par le roi, avec tout son droit et sa puissance. De plus, l'empereur Henri, d'heureuse mémoire, c'est Henri le noir, ayant conquis ce royaume, envoya au corps de saint Pierre la lance et la couronne, marques de la dignité royale. Sachez donc que vous n'aurez point les bonnes grâces de saint Pierre, et ne régnerez pas long-temps sans éprouver l'indignation du saint-siége, si vous ne reconnoissez que vous en tenez votre sceptre, et non du roi. Quelque temps après il écrivit à Géisa : Nous croyons que vous savez que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder sa liberté sans être soumis à aucun roi étranger, mais seulement à l'église romaine; et parce que votre parent l'a obtenu par usurpation du roi d'Allemagne, Dieu, comme nous croyons, l'a empêché par un juste jugement d'en demeurer maître (2). Et dans une autre lettre au même Géisa, parlant de Salomon, il dit : Quand il a méprisé la noble seigneurie de saint Pierre pour se soumettre au roi d'Allemagne, le Seigneur, voyant l'injure faite au prince des apôtres, a fait passer en votre personne, par son jugement, la puissance du royaume. En sorte que, s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en est privé par cette usurpation sacrilége.

Quant au royaume de Dalmatie, le pape Gregoire écrivit ainsi à un seigneur nommé Vézelin (2) : Nous sommes fort étonnés qu'ayant promis depuis long-temps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apostolique a établi roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons de la part de saint Pierre de prendre les armes contre ce roi, parce que l'entreprise que vous feriez contre lui seroit contre le saint-siége. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice et attendre notre jugement. Autrement sachez que nous tirerons contre vous le glaive de saint Pierre, pour punir votre audace et la témérité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise.

Grégoire étendoit ses prétentions jusque sur les Russes, comme on voit par cette lettre à leur roi, Démétrius : Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, et nous a déclaré qu'il vouloit recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de saint Pierre, en lui prêtant serment de fidélité, nous assurant que vous approuveriez cette demande. Et, comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accordée, et nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre (1). Enfin le pape se prétendoit en droit de terminer les différents entre les princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Bérenger, évêque de Girone, où il l'exhorte à apaiser la contestation survenue entre les deux fils du comte Raimond Bérenger; puis il ajoute : Vous devez leur inculper fortement que, s'ils nous désobéissent et demeurent dans l'inimitié fraternelle, nous ôterons la grâce de saint Pierre à celui qui sera cause que cette paix ne se fera point, et nous le retrancherons avec tous ses fauteurs de la société des chrétiens : en sorte qu'il ne puisse plus désormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune prospérité dans le siècle. Mais, pour celui qui consentira à la paix et rendra obéissance au saint-siége, nous lui accorderons la protection invincible de saint Pierre, nous lui procurerons toute sorte de secours pour obtenir l'héritage de son père, et nous ordonnerons à tous les chrétiens de ces quartiers-là de l'aider et favoriser en toutes choses. Ces exemples suffisent pour montrer l'idée qu'avoit Grégoire VII de l'autorité du saint-siége, et qu'il vouloit persuader à tout le monde, que toutes les puissances temporelles dépendoient de la puissance spirituelle du pape (2).

On trouve certaines maximes rapportées entre les lettres de Grégoire VII, sous le nom de *Dictatus papæ*, comme qui diroit, sentences du pape, mais dont on ne sait point l'auteur. Ce sont vingt-sept articles, dont les uns sont vrais, comme, que l'église romaine n'a été fondée que par Notre Seigneur; que le légat du pape, quoiqu'il soit d'un rang inférieur, préside tous les évêques dans les conciles; que les causes majeures de toutes les églises lui doivent être portées; que l'église romaine n'a jamais erré, et qu'on ne tient point pour catholique celui qui n'est point d'accord avec l'église romaine (3). Tout catholique conviendra de ces cinq articles.

Mais il y en a de manifestement faux, savoir, que le pape élu canoniquement devient saint indubitablement, suivant le témoignage d'Ennodius, approuvé par le pape Symmaque; que le pape seul peut porter les ornements impériaux, ce qui est pris de la donation de Constantin; qu'il n'y a que lui dont on récite le nom dans les églises. Quelques-uns de ces articles sont tirés des fausses décrétales, et

(1) Lamb. an. 1074, p. 211; II, Ep. 13. Herman. an. 1044; II, Ep. 63; VI, Ep. 76.
(2) VII, Ep. 4.

(1) II, Epist. 14; VI, Epist. 16.
(2) Lib. II, post. Epist. 55.
(3) 1, 4, 2, 22, 26.

contraires à l'ancienne discipline ; savoir, qu'il n'y a que le pape qui puisse déposer les évêques ou les rétablir ; qu'il n'y a que lui qui puisse les transférer, ériger de nouveaux évêchés, diviser les anciens ou les unir ; que lui seul peut faire de nouvelles lois. Enfin, entre ces articles est la maxime nouvelle, introduite, ou plutôt supposée comme constante par Grégoire VII : que le pape peut déposer les empereurs, et absoudre les sujets du serment de fidelité fait aux princes injustes Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précède, ni avec celle qui les suit, et il n'y a aucune preuve que Grégoire VII les ait dictés, ni au concile de l'an mil soixante-seize, ni ailleurs. Ainsi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes (1).

XII. Le roi Henri devant Rome.

Le roi Henri marcha vers Rome avec l'antipape Clément, et, y étant arrivé vers la Pentecôte, qui fut le vingt-troisième de mai mil quatre-vingt-un, il campa dans les prairies de Néron (2). Mais les Romains refusèrent de recevoir l'antipape, le chargeant d'injures, et se défendant à main armée ; en sorte que le roi, après avoir fait le dégât dans le pays, fut obligé de retourner avec son pape en Lombardie. Ce fut la comtesse Mathilde qui résista le plus au roi en cette occasion, par le moyen des forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits. Pendant tout le temps que dura cette guerre, elle n'épargna ni ses vassaux, ni ses richesses pour la défense de Grégoire. Elle étoit le refuge de tous les évêques, les clercs et les moines italiens ou allemands que le roi chassoit et dépouilloit de leurs biens ; et elle ne les laissoit manquer de rien (3). Elle employoit aussi toutes sortes de moyens pour ôter des partisans au roi Henri, les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres présents, les autres en leur faisan. la guerre et en brûlant leurs châteaux. Elle envoyoit souvent à Rome des secours d'argent au pape Grégoire. Elle suivoit principalement les conseils de saint Anselme de Lucques, que le pape lui avoit donné pour directeur.

XIII. Nicéphore déposé. Alexis Comnène, empereur.

Robert Guischard, autre protecteur de Grégoire, étoit en Grèce, où il faisoit la guerre à l'empereur Alexis. Nicéphore Botaniate, étant très-vieux et mou naturellement, s'abandonna à deux esclaves dont l'insolence le rendit odieux ; et l'amitié qu'il témoignoit aux deux frères Comnène, Isaac et Alexis, les rendit suspects à ces valets, qui, les voulant perdre, les engagèrent à prétendre ouvertement à l'empire (1). Alexis fut déclaré empereur par les troupes à Andrinople, et entra à Constantinople par intelligence le jeudi-saint, premier jour d'avril mil quatre-vingt-un ; la ville fut pillée pendant tout le jour, et Nicéphore se retira dans un monastère dont il étoit bienfaiteur, et y prit l'habit.

Anne Dalassène, mère des Comnène, eut un si grand crédit sous leur règne, qu'on la nommoit simplement la dame. Elle avoit grande opinion d'Eustrate, moine eunuque, surnommé Garidas, qui lui avoit prédit l'empire, et elle le vouloit faire patriarche, sous prétexte que Côme, qui remplissoit le siége de Constantinople, étoit un homme simple et peu propre aux affaires, quoiqu'Eustrate lui-même n'en eût aucune expérience ni aucune étude des lettres. Elle fit donc proposer à Côme de se retirer, comme pour son propre intérêt, mais il voulut auparavant couronner Alexis et Irène, son épouse. Alexis fut touché d'un grand remords des violences exercées à Constantinople à son entrée (2). C'est pourquoi, par le conseil de sa mère, il assembla avec le patriarche Côme des évêques et des moines choisis, et les consulta sur les moyens d'expier sa faute. Ils lui imposèrent une pénitence à lui et à ses parents, et autres auteurs de la révolte, savoir, un jeûne de quarante jours, accompagné d'autres austérités, de porter un cilice sur la chair, et de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'empereur accomplit exactement cette pénitence, les femmes n'en furent pas exemptes, et le palais étoit plein de gémissements et de larmes.

Le jour de la fête de saint Jean l'évangéliste, que les Grecs célèbrent le huitième jour de mai, le patriarche Côme, après avoir dit la messe, dit à celui qui le servoit (3) : Prends mon psautier et suis-moi, et quitta ainsi son église, mal satisfait du gouvernement présent, après avoir rempli le siége de Constantinople cinq ans et neuf mois. L'empereur et son frère le prièrent instamment de revenir, mais il le refusa, et se retira dans le monastère de Caillias. La mère des Comnène fit mettre à sa place Eustrate Garidas, plus propre à garder le silence dans le coin d'un monastère qu'à être patriarche de Constantinople, et il le fut toutefois pendant trois ans.

Au mois d'août de la même année mil quatre-vingt-un, l'empereur Alexis apprit que Robert Guischard avoit passé la mer avec une grande flotte. En effet, il prit Duras en Epire ; et, quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit et mit en fuite Alexis, qui étoit venu au devant de lui avec cent soixante-dix mille. Il remporta cette victoire le jour de Saint-Luc, dix-huitième d'octobre de la même année, la cinquième indiction étant commencée ; et pas-

(1) 23, 8, 10, 19, 3, 13, 7, 12, 27. V. Baron. ann. 1076.

(2) Acta. Greg. c. 3. Ap. Boll p. 153.

(3) Domnizo, c. 2, 1.

(1) Zonar. liv. XVIII, n. 19, 20

(2) P. 81.

(3) P. 79.

sa la nuit de devant la bataille à prier avec toute son armée dans l'église du martyr saint Théodore, où ils communièrent. Robert donna part de cette victoire au pape Grégoire, qui l'exhorta à en témoigner sa reconnoissance à saint Pierre, en donnant au saint-siége le secours qu'il lui avoit promis contre le roi Henri (1).

Pour soutenir les dépenses de cette guerre, l'empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choses sacrées (2). Car, à son avénement à l'empire, il trouva les finances tellement épuisées par la mauvaise conduite de son prédécesseur, qu'on ne fermoit pas même les portes du trésor, et y passoit qui vouloit. En cette extrémité, Isaac Comnène, qui étoit demeuré à Constantinople, tandis que l'empereur, son frère, étoit à la guerre, assembla le concile des évêques présents et du clergé dans la grande église, et représenta que les lois et les canons permettoient de vendre les vases sacrés pour la rédemption des captifs, et que ce qui restoit de richesses dans les églises d'Asie, étoit exposé au pillage des infidèles; en sorte qu'il seroit employé plus utilement en monnoie pour payer les troupes. Il y eut quelque résistance de la part des prélats; mais l'autorité l'emporta, et l'on fondit l'argenterie des églises à Constantinople et partout l'empire.

Cette entreprise attira de grands reproches aux Comnène; et Léon, entre autres, évêque de Chalcédoine, s'en plaignit si haut et si long-temps, qu'à la fin l'empereur le fit déposer et exiler. Pour apaiser l'indignation publique, l'empereur Alexis publia, la seconde année de son règne, une bulle d'or, où il avoue qu'il a failli en touchant aux trésors des églises, quoiqu'il l'ait fait sans mauvaise intention, contraint par la nécessité des affaires publiques (3). Craignant toutefois d'avoir attiré la colère de Dieu par ce péché, il en demande pardon publiquement, et promet de rendre tout ce qu'il a pris aux églises, quand les affaires de l'empire seront revenues en meilleur état, en faisant sa dette propre. Il s'engagea lui et ses successeurs à ne jamais en user ainsi à l'avenir, et ne point toucher aux choses sacrées, sous prétexte de quelque nécessité que ce soit, et prononce de terribles malédictions contre quiconque osera faire un pareil attentat. Cette constitution est du mois d'août, indiction cinquième, l'an six mil cinq cent quatre-vingt-dix, c'est-à-dire l'an mil quatre-vingt-deux.

Le patriarche Eustrate Garidas, ayant tenu le siége de Constantinople trois ans, fut déposé par ordre de la cour, sans qu'on en sût bien le sujet. On mit en sa place un autre moine Nicolas, surnommé le grammairien, qui avoit passé sa vie dans les exercices des piété, et n'étoit pas ignorant des lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort savant. Il entra dans le siége de Constantinople, l'an six mil cinq cent quatre-vingt-douze, indiction cinquième, qui est l'an mil quatre-vingt-quatre, et le remplit pendant vingt-sept ans (1).

Cependant, les Saxons et les autres Allemands de leur parti, élurent pour roi, à la Saint-Laurent, Herman, seigneur de Luxembourg (2), qui célébra à Goslar solennellement la fête de Noël mil quatre-vingt-un, et le lendemain, jour de Saint-Etienne, il fut sacré et couronné roi par les évêques, du consentement des seigneurs.

XIV. Saint Arnoul, évêque de Soissons.

En France, le légat Hugues, évêque de Die, tint un concile à Meaux sous la protection de Thibaut, comte de Champagne et de Brie, pour juger Ursion intrus dans le siége de Soissons après la mort de l'évêque Thibaut. Ursion, ne s'étant point présenté, fut condamné; le concile donna au clergé de Soissons qui étoit présent, la liberté d'élire un évêque. La plus saine partie du clergé et les vassaux de la même église élurent, de l'avis du concile, Arnoul, auparavant abbé de Saint-Médard de Soissons, et alors reclus. Il étoit né en Brabant de parents nobles, avoit d'abord porté les armes chez plusieurs princes avec grande réputation, et refusé de grandes terres et des mariages avantageux (3). Enfin, sous prétexte d'aller à la cour du roi de France, il quitta son pays, et vint se rendre moine à Saint-Médard de Soissons. Quelque temps après, il se fit reclus par la permission de l'abbé. Il étoit à découvert jour et nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge et d'eau, et fut trois ans et demi sans parler.

L'abbé Renald étant mort, un moine, nommé Pons, obtint du roi Philippe par simonie l'abbaye de Saint-Médard. Mais il en dissipa les biens pour entretenir les gens de guerre dont il se faisoit accompagner, et les moines furent réduits à une telle pauvreté, qu'ils cessèrent le service divin. Les plus sensés s'adressèrent à l'évêque de Soissons, et par son moyen obtinrent du roi la permission d'élire un autre abbé. Ce fut Arnoul, et l'évêque, qui étoit Thibaut de Pierrefons, alla avec plusieurs moines le trouver dans sa réclusion, et, après la prière solennelle, lui commanda de prendre la charge d'abbé. Arnoul, qui n'avoit point parlé depuis trois ans et demi, fut fort surpris, et écrivit sur une tablette, pour s'excuser et demander au moins un délai jusqu'au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accor-

(1) P. 83. Chr. Cass. III, n. 49. Anna. Comn. lib. IV, p. 114.

(2) X, Epist. 17. Anna. lib. V, p. 127.

(3) P. 130. Jus. Græco-Rom. lib. II, p. 124.

(1) Zonar. lib. XVIII, n. 21. Anna, lib. p. 273. Zon. XVIII, n. 25.

(2) Bruno. Bell. Sax. in fine. Bertold. 1081, 1082.

(3) Vita S. Ar. lib. II, c. 1. Sæc. 6, Act. Ben. p. 1, 528; lib. I, c. 1.

de, mais on lui donna des gardes de peur qu'il ne s'enfuît pendant la nuit. Toutefois, les voyant endormis, il se sauva par dessus la muraille, et s'en alla près de Laon; où ayant appris qu'on le cherchoit, il suivit un loup qu'il rencontra, croyant qu'il l'éloigneroit des chemins; mais le loup le ramena à Soissons. Alors, étant découvert, il rompit son silence, et se soumit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an mil soixante-dix-sept qu'il fut ordonné abbé de Saint-Médard de Soissons.

En peu de temps, il rétablit ce monastère, et pour le spirituel et pour le temporel, gardant toujours une extrême modestie. Ses amis souffroient avec peine de le voir monté sur un âne, au lieu que plusieurs abbés de France marchoient à cheval avec faste, et vivoient dans les délices. Il guérit plusieurs malades, rendit la vue à une femme aveugle, et fit plusieurs autres miracles. Un de ces moines, nommé Odon, jaloux de sa dignité dont il se croyoit plus capable, fit dire au roi Philippe que, quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'abbé de Saint-Médard de le suivre(1). Le roi le fit, et le saint abbé répondit à ses envoyés: Il est vrai que j'ai autrefois porté les armes, on sait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embrasser la vie monastique; et le Seigneur dit que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été abbé que de servir au siècle sous prétexte de cette dignité. Le roi lui fit dire: C'est une ancienne coutume que les vassaux de l'abbaye servent le roi à la guerre, ayant l'abbé à leur tête. Ou suivez la coutume, ou quittez la place, afin qu'on fasse le service. Arnoul, profitant de l'occasion, obéit volontiers au roi, et reprit la vie de reclus. Les moines affligés lui représentèrent que Pons reviendroit les désoler, et par son conseil ils élurent Gérauld, homme savant et vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la reine Berthe, pour chasser Gérauld et se remettre en possession. Arnoul sortit alors de sa retraite pour s'opposer à cette violence; et, comme la reine ne voulut point l'écouter, il lui dit: Croyez-moi, madame, si vous chassez d'ici l'abbé Gérauld, vous serez chassée du royaume, et mourrez dans l'affliction et le mépris; et l'événement confirma cette prophétie, comme nous verrons en son lieu. Gerauld céda et se retira. Il étoit né à Corbie, et avoit été élevé dans le monastère du lieu (2). Il fit le voyage de Rome avec Fouques, son abbé, et ils y furent tous deux ordonnés prêtres par le pape Léon IX. Gérauld, étant de retour à Corbie, alla en pèlerinage à Jérusalem, ensuite il fut fait abbé de Saint-Vincent de Laon; mais il renonça à cette prélature à cause de l'indocilité des moines; et, ayant été chassé de Saint-Médard de Soissons, il passa en Aquitaine, où, l'an mil quatre-vingt,

(1) C. 16.

(2) Bell. 5 apr. tom. 9, p. 409. Acta SS. Ben. Sæc. 6, par. 2, p. 266.

il fonda le monastère de Sauve-Majour, dans le diocèse de Bordeaux, et plusieurs autres ensuite. Il étoit fort estimé par le roi d'Aragon, Sanche-Ramirés. Il mourut en mil quatre-vingt-quinze, le cinquième d'avril, et fut canonisé cent ans après par le pape Célestin III.

Quant à saint Arnoul (1), depuis sa retraite il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles et à la prière, comme s'il n'eût fait que commencer; et sa réputation devint telle en France, que toute la noblesse s'empressoit à recevoir de lui quelque bénédiction; et toutes les personnes constituées en dignité désiroient ardemment de lui parler et le consulter, soit sur la paix de l'Eglise, soit sur leur salut. Il fit encore plusieurs miracles, et dissipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France.

Lorsqu'il étoit dans le monde, il avoit eu pour ami un chevalier, nommé Géric, qui depuis s'étoit adonné aux pillages et aux violences, suivant l'abus de ce temps-là (2). Arnoul avoit souvent prié Dieu pour sa conversion, et lui avoit souvent fait donner des avis salutaires, mais sans fruit. Géric, après avoir vécu plusieurs années dans une grande prospérité, ayant nombre d'enfants, les perdit tous, et fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans et demi, en sorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déjà ses neveux songeoient à s'emparer de ses terres, et à chasser sa femme sans douaire. En étant alarmée, elle lui persuada de se faire porter en litière à Arnoul, son ancien ami, qui, se réjouissant de son arrivée, le fit venir devant sa fenêtre, et lui dit: Mon frère Géric, j'ai obtenu de Dieu par mes prières cette maladie; pour vous faire rentrer en vous-même, rendez-lui grâce du péril dont il a délivré votre âme. Géric répondit: Mon cher père, je suis venu vous trouver en résolution de régler désormais ma vie selon que vous l'ordonnerez: priez Dieu seulement qu'il me rende la santé. La femme de son côté le prioit avec larmes d'avoir aussi pitié d'elle. Le saint homme lui dit: Soyez assurée que vous serez récompensée d'avoir fidèlement servi votre mari dans sa maladie Il guérira parfaitement, vous en aurez un fils qui naîtra dans un an, ce même jour, et sera nommé Lambert. Il succédera à son père, vous nourrira dans votre vieillesse, et vous verrez ses enfants avant que de mourir. C'est pourquoi je veux, mon cher frère Géric, que vous marchiez désormais dans la voie de la justice. Honorez l'Eglise et le clergé, ne prenez rien aux pauvres; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, et faites l'aumône continuellement et abondamment; donnez vos dîmes, mais suivant l'ordre de l'évêque. Cultivez vos terres, et vivez de votre revenu et de vos acquisitions légitimes; traitez humainement vos censiers, et remettez-leur en partie

(1) Vita c. 28.

(2) C. 34

ce qu'ils ne pourront payer. Gardez sincèrement la foi à votre prince et à vos égaux. Rendez grâce à Dieu des biens qu'il vous fait, et soyez assidu aux divins offices. On vous a apporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine santé. Tout fut accompli de point en point. Géric, étant retourné chez lui, eut un fils, qui naquit au jour marqué, qui succéda à son père, et prit soin de sa mère : il fut marié, et elle vit ses enfants.

Tel étoit saint Arnoul quand il fut élu évêque de Soissons au concile de Meaux. Le décret d'élection étant écrit, le légat Hugues envoya du concile même des personnes vénérables au monastère de Saint-Médard de Soissons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du saint-siége, de sortir de sa cellule, et venir promptement au concile sous peine d'excommunication (1). Arnoul, frappé de cet ordre comme d'un coup de foudre, vint au concile. L'élection fut confirmée par les évêques qui, sans écouter ses excuses, le firent asseoir avec eux ; et le légat lui commanda, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Ainsi il fut contraint de se soumettre ; on prit jour pour le sacre, qui se devoit faire à Die par le légat, et Arnoul retourna à Soissons préparer ce qui lui étoit nécessaire pour ce voyage. Il partit avec quatre moines et des personnes choisies du clergé ; et, passant par la Champagne, il fut reçu avec grand honneur par le comte Thibaut, dans le château de Vertus. De là Arnoul envoya un de ses moines à Paris, dire à la reine Berthe qu'elle étoit grosse d'un fils qui seroit nommé Louis, et régneroit après son père. C'est que le roi Philippe et la reine son épouse, étant mariés depuis long-temps sans avoir d'enfant, avoient prié saint Arnoul de leur en obtenir par ses prières. L'enfant qu'il avoit promis naquit en effet la même année mil quatre-vingt-un ; il régna depuis, et est connu sous le nom de Louis le gros (2).

Arnoul, ayant achevé son voyage, fut sacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui, cette année mil quatre-vingt-un, fut le dix-neuvième jour de décembre. Comme le siége de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul et l'élire pour archevêque ; mais il se pressa de sortir du pays. Hugues, abbé de Clugny, averti de son passage, l'envoya prier de venir à son monastère, et l'y reçut avec grand honneur, plus en considération de sa vertu que de sa dignité ; car Arnoul se conduisoit depuis long-temps par les conseils de l'abbé Hugues, et on disoit même que le saint abbé avoit contribué à le faire élire evêque de Soissons. L'abbé, qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine nécessaire pour une telle place, lui proposa quelques questions de l'Ecriture, et demeura fort content de sa capacité.

(1) Lib. II, c. 1.

(2) Lib. I, c. 30 ; II, c. 3.

Cependant le siége de Soissons étoit toujours occupé par Ursion, que le roi protégeoit, parce qu'il étoit frère de Gervais, son sénéchal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soissons, Gervais vint au devant avec une troupe de gens armés, et l'avertit qu'il se gardât d'y entrer s'il vouloit conserver sa vie. Arnoul, sans s'étonner, piqua son cheval pour passer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, et le saint prélat, ne voulant pas en venir aux mains, céda à la violence, et se retira au château d'Ouchi dans le diocèse, où il exerça ses fonctions sous la protection de Thibaut, comte de Champagne.

XV. Geoffroy, évêque de Chartres.

Geoffroy, évêque de Chartres, déjà déposé pour simonie par le légat Hugues, et rétabli par le pape au quatrième concile de Rome, en mil soixante-dix-huit, fut encore déposé par le même légat deux ou trois fois après, et alla s'en plaindre à Rome avec son oncle Geoffroy, évêque de Paris. Le pape les retint jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse de Hugues de Die ; et, après l'avoir reçue, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'exposé de l'évêque de Paris, le pape ne laissa pas de rétablir l'évêque de Chartres, après qu'il se fut purgé par serment sur le corps de saint Pierre. Hugues de Die s'en plaignit, et la suite fera voir que c'étoit avec raison. Gébouin, archevêque de Lyon, étant mort, Hugues, évêque de Die, fut élu pour lui succéder par le clergé et le peuple, et l'élection confirmée par le pape. Ainsi il entra dans ce grand siége en l'année mil quatre-vingt (1).

XVI. Henri assiége Rome.

La même année, le roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le duché de Spolète, et l'assiégea pendant tout le carême (2). Il avoit amené avec lui l'antipape Clément, et demeura presque tout l'été devant Rome, sans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à Saint-Pierre, pour surprendre la ville pendant que les Romains seroient occupés à l'éteindre ; mais le pape Grégoire y marcha le premier, et arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maisons voisines. Les chaleurs obligèrent Henri à se retirer, après avoir mis garnison à quelques châteaux pour incommoder les Romains. Il laissa l'antipape à Tibur pour commander ses troupes, et, ayant pris l'évêque de Sutri et quelques autres, il retourna en Lombardie. L'antipape continua la guerre pendant tout l'été, faisant le dégât des blés et des terres des Romains et beaucoup d'autres maux.

Le roi Herman vouloit venir au secours du

(1) V. Ep. 17. Sup. l. LXII, n. 44 ; IX, Ep. 31. Chr. Virdun, p. 227.

(2) Acta Greg. c. 3. Ap. Boll. p. 153. Berthold. an. 1082.

pape Grégoire, et s'avança jusqu'en Souabe; mais les affaires l'obligèrent de retourner en Saxe, et l'année suivante, mil quatre-vingt-trois, le roi Henri revint en Italie, et se trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voyant que Hugues, abbé de Cluguy, qui étoit alors en Italie, et plusieurs autres saints personnages, le tenoient pour excommunié, il voulut se justifier auprès d'eux (1). Pour cet effet, il renvoya l'évêque d'Ostie et plusieurs autres qu'il avoit pris; il donna sûreté, même par serment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome visiter les saints lieux, et dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne impériale de la main du pape Grégoire. Le peuple romain et les personnes pieuses, ayant appris ces nouvelles, en eurent une grande joie, et, se jetant aux pieds du pape, ils le prièrent instamment et avec larmes d'avoir compassion de leur patrie presque perdue. Grégoire leur répondit: J'ai souvent éprouvé les artifices du roi; mais, s'il veut satisfaire à Dieu et à l'Eglise, je l'absoudrai volontiers, et lui donnerai la couronne impériale, autrement je ne puis vous écouter

Comme le roi refusoit de faire cette satisfaction, et que le pape, nonobstant les instances du peuple, demeuroit ferme à la demander, le roi gagna insensiblement le peuple par argent et par crainte, outre qu'ils étoient fatigués du siège qui duroit depuis trois ans. On convint donc que le pape assembleroit à la mi-novembre un concile, où la question du royaume seroit décidée, et que Henri, les Romains et tous les autres seroient tenus d'en observer les décrets (2). Henri promit par serment de donner sûreté a tous ceux qui iroient à ce concile, et le pape y appela par ses lettres tous les évêques et les abbés. Henri retourna en Lombardie, et la garnison qu'il avoit laissée au château, près de Saint-Pierre, mourut de maladie, en sorte que de quatre cents hommes à peine en resta-t-il trente: ce que les Romains regardèrent comme une punition de saint Pierre.

Henri renvoya l'antipape Guibert à Ravenne, et marcha vers Rome pour le concile, où les députés des seigneurs d'Allemagne se devoient trouver; mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcassi en Toscane, vers la Saint-Martin, nonobstant la sûreté qu'il avoit promise. C'étoient des moines et des clercs, et avec eux fut pris Othon, évêque d'Ostie, en revenant de sa légation auprès de Henri. Plusieurs prélats françois, tant évêques qu'abbés, ne laissèrent pas de venir au concile; mais Henri en empêcha particulièrement ceux qui étoient les plus nécessaires au pape, savoir, Hugues de Lyon, Anselme de Lucques et Renald de Côme.

Le pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le vingtième novembre, et on le compte pour le neuvième concile de Rome sous son pontificat. Car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le carême, suivant la coutume (1). En celui-ci, il y eut plusieurs prélats de la partie méridionale d'Italie. Le pape y parla si fortement de la foi, de la morale chrétienne et de la constance nécessaire dans la persécution présente, qu'il tira des larmes de toute l'assemblée. Il céda à peine aux prières du concile, pour ne pas renouveler l'excommunication contre Henri; mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome.

Cependant les Romains, à l'insu du pape, avoient juré à Henri, l'été précédent, d'obliger le pape à le couronner, ou d'élire un autre pape à sa place. Le terme de leur promesse étant échu, ils la déclarèrent au pape, ajoutant qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât solennellement avec l'onction, mais simplement qu'il lui donnât une couronne. Le pape y consentit pour les acquitter de leur serment: ainsi les Romains mandèrent à Henri qu'il vînt prendre la couronne, ou avec justice en satisfaisant le pape, ou contre son gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château Saint-Ange. Henri refusa l'un et l'autre, et les Romains lui déclarèrent qu'ils étoient quittes de leur serment. Lui, de son côté, s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces et par promesses. Depuis sept ans que duroit cette division entre le pape Grégoire et le roi Henri, il restoit dans ses états peu d'évêques fidèles au pape; encore étoient-ils la plupart chassés de leurs siéges et réduits à se cacher dans des monastères.

Alexis, empereur de Constantinople, voulant arrêter Robert Guischard en Italie, avoit écrit au roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, et lui avoit envoyé cent quarante-quatre mille sous d'or et cent pièces d'écarlate. Mais Henri se servit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, et par son secours il entra dans le palais de Latran, avec l'antipape Guibert, le jeudi, fête de Saint-Benoît, vingt-unième de mars mil quatre-vingt-quatre. Les nobles romains demeurèrent la plupart fidèles au pape, qui se retira au château Saint-Ange (2). Le dimanche suivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clément III, par les évêques de Bologne, de Modène et de Cervia, au lieu que, suivant l'ancienne coutume, l'ordination du pape appartenoit aux évêques d'Ostie, d'Albane et de Porto. Le jour de Pâques, dernier de mars, l'antipape donna au roi Henri la couronne impériale; ils demeuroient l'un et l'autre au palais de Latran, et ceux qui

(1) Acta c. 3, n. 15. (2) Berthold.

(1) Tom. x, p. 401. Henr. to. 12. Spicil. p. 228.
(2) Berthold. 1084. Anna Comn. lib. III, p. 93. Epist. Chr. Virid. p. 2287. Acta. Greg. ap. Boll. c. 3, n. 14.

tenoient encore pour Grégoire ne leur permettoient pas d'aller à Saint-Pierre ; l'empereur les attaqua dans la semaine même de Pâques, mais il y perdit environ quarante hommes, et pas un ne fut tué du côté du pape Grégoire. Ensuite l'empereur commença à assiéger le château Saint-Ange. Aussitôt il donna part de son entrée à Rome et de son couronnement à Thierry, évêque de Verdun, un des plus zélés pour son parti, lui ordonnant, de la part du pape Clément et de la sienne, de sacrer incessamment Egilbert, archevêque de Trèves; ce que Thierry exécuta peu de temps après avec des évêques d'autres provinces. Mais, quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui représenta qu'il ne le pouvoit, n'ayant pas reçu le pallium. Il l'envoya donc demander à l'antipape Clément, qui le lui accorda avec plaisir. Egilbert occupa le siége de Trèves vingt-deux ans (1).

XVII. L'abbé Didier devant Henri.

Dès que les seigneurs lombards de la Pouille virent le roi Henri devant Rome, ils espérèrent qu'après qu'ils l'auroient prise ils pourroient chasser les Normands (2). Ceux-ci, de leur côté, alarmés de cette conspiration et de l'absence de Robert Guischard, résolurent de traiter avec le roi, et la confiance qu'ils avoient en Didier, abbé du mont Cassin, fit qu'ils le prièrent de venir avec eux trouver ce prince, disant qu'outre leur sûreté ils cherchoient à procurer la paix entre lui et le pape Grégoire. Le roi Henri, de son côté, manda plusieurs fois l'abbé Didier, qui refusa de l'aller trouver ; mais enfin, craignant la destruction de son monastère, il y alla avec les Normands et le prince de Capoue, se gardant toutefois en ce voyage de communiquer avec les excommuniés. Ainsi, quoiqu'il rencontrât plusieurs évêques et plusieurs personnes considérables, même de ses amis, entre autres le chancelier du roi, il ne leur donna point de baiser, ne pria et ne mangea point avec eux.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le roi, ne lui envoya personne, et souffrit pendant toute une semaine les menaces que le roi lui faisoit faire, pour l'obliger à lui jurer fidélité et recevoir de sa main l'investiture de l'abbaye. Enfin, il vit le roi avec le prince de Capoue, et, comme le roi le pressoit encore de recevoir l'investiture, il répondit : Quand je vous verrai couronné empereur, alors je la recevrai si je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'antipape, ou que l'abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement, car on ne sait pas le temps précis de cette entrevue. Pendant qu'elle dura, l'abbé disputoit souvent sur les droits du saint-siége avec les évêques de la suite du roi, particulièrement avec l'évêque d'Ostie, qui toutefois étoit pour le pape. Cet évêque alléguoit en faveur du roi le décret du pape Nicolas II, fait avec cent vingt-cinq évêques et avec Hildebrand lui-même, alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de pape sans le consentement de l'empereur (1). Mais Didier soutenoit que ni pape, ni évêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel décret, parce que le saint-siége est au-dessus de tout, et ne peut jamais être soumis à personne. Il ajoutoit : Si le pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injustement et imprudemment : la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Eglise sa dignité, et nous ne consentirons jamais que le roi des Allemands établisse le pape des Romains. L'évêque d'Ostie répondit : Si les Ultramontains entendoient ce discours, ils se réuniroient tous contre vous. Didier répliqua : Quand tout le monde se réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis sur ce point. L'empereur peut se prévaloir pour un temps, si Dieu le permet, et faire violence à l'Eglise ; mais il ne nous y fera jamais consentir. Didier disputa sur ce sujet avec l'antipape Guibert, et lui reprocha son intrusion dans le saint-siége ; sur quoi Guibert, se sentant pressé, lui dit qu'il l'avoit fait malgré lui, parce que, autrement, le roi Henri auroit perdu sa dignité. L'abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de son monastère, et s'en retourna avec son congé.

XVIII. Lambert, usurpateur du siége de Térouane.

En France, Hubert, évêque de Térouane, contraint de renoncer à son siége, se retira au monastère de Saint-Bertin ; et un nommé Lambert fut élu évêque à sa place par l'autorité de Robert le Frison, comte de Flandre. Le clergé de Térouane s'en plaignit, et Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues, archevêque de Lyon, et Amé, évêque d'Oléron, légats du pape. C'est apparemment le concile de Meaux, tenu le dix-neuvième d'octobre mil quatre-vingt-deux, où, après la mort de Gautier, Robert, abbé de Rebais, fut ordonné évêque de Meaux. Mais, parce que le légat Hugues avoit fait cette ordination sans le consentement de Richer, archevêque de Sens et de ses suffragants, ils excommunièrent Robert, et ordonnèrent à sa place un autre Gautier, qui demeura évêque de Meaux (2).

Lambert, élu évêque de Térouane, fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de son église sans congé, et pour avoir pris prisonniers cinq clercs qui vouloient aller au concile

(1) Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 22, 232.

(2) Chr. Cass. lib. III, c. 50.

(1) Sup. liv LX, n. 21.

(2) Gall. Christ. tom. 2, p. 430. Greg. lib. IX, Ep. 34, tom. X, p. 401. Gall. Christ. to. 3.

de Rome porter leur plainte contre lui. Mais, nonobstant l'excommunication des légats, il se fit ordonner diacre, prêtre et évêque, par des évêques suspendus de leurs fonctions. Ensuite le comte de Flandre vint avec ses troupes le mettre en possession à main armée; et, comme on avoit fermé les portes de l'église, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à sa main une protestation contre Lambert, qui, en l'arrachant, rompit la main du crucifix A son entrée dans l'église, quelques-uns du clergé furent blessés, les autres mis en fuite, et il fit piller les maisons de tous ceux qui ne voulurént pas communiquer avec lui. Le comte de Flandre chassa de ses terres tous les clercs qui refusèrent d'obéir à Lambert, après les avoir dépouillés de tous leurs biens.

Mais lorsque Lambert se fut mis ainsi en possession, deux gentilshommes du pays employèrent les mêmes moyens pour le chasser. Ils enfoncèrent les portes de l'église, et en pillèrent l'argenterie et les ornements. Ils tirèrent Lambert de l'autel devant lequel il étoit prosterné, et lui coupèrent la langue et les doigts de la main droite. Il alla à Rome se plaindre de cette violence, et le comte écrivit au pape en sa faveur; de sorte que le pape, qui n'avoit pas encore reçu les lettres de l'archevêque de Lyon, fut touché de compassion, et donna à Lambert l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer qu'il subiroit le jugement du saint-siége ou des légats, touchant l'évêché de Térouane. Le pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainsi maltraité, leur ordonnant, sous peine d'excommunication, de faire satisfaction pour ce crime au jugement de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Clugny, ses légats. Il écrivit aussi à l'archevêque de Lyon d'assembler un concile pour examiner soigneusement cette affaire (1). Et comme il dit, vous êtes suspect à l'évêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le roi de France, vous prendrez avec vous l'abbé de Clugny, et vous userez de miséricorde avec Lambert, autant que la justice le permet, tant à cause de la peine qu'il a prise de venir à Rome, qu'en considération du comte Robert.

Ensuite le pape, mieux informé, écrivit au comte pour l'obliger à abandonner Lambert; mais le comte méprisa ses lettres, et dit des paroles outrageantes à ceux qui en étoient les porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le pape s'adressa aux évêques et aux seigneurs de son obéissance, particulièrement à Gérard de Cambrai, Ratbod de Noyon et Roricon d'Amiens, et leur ordonna d'exhorter fortement le comte à ne plus soutenir cet apostat. Enfin, un autre Gérard ayant été élu canoniquement évêque de Térouane en mil quatre-vingt-quatre, le pape enjoignit au comte de le recevoir, lui faisant des reproches de ce qu'il vouloit encore soutenir Lambert. Ainsi finit cette affaire; car Gérard fut maintenu, et tint le siége de Térouane environ quinze ans (1).

(1) IX, Epist. 30; IX, Epist. 3.

XIX. Saint Arnoul de Soissons en Flandre.

Arnoul, archidiacre de Térouane et prévôt de Saint-Omer, étoit à la tête de ceux qui se plaignirent au pape de l'intrusion de Lambert, et de la protection que lui donnoit le comte Robert. Or, cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au comte, parce qu'il étoit entré dans la conjuration de plusieurs nobles, qui vouloient chasser Robert comme usurpateur et violent, et reconnoître pour comte de Flandre Baudouin, comte de Hainaut, fils de son frère aîné, prince plus doux (2). Robert, ayant découvert ce complot, prit les conjurés, en fit mourir quelques-uns et bannit les autres, après les avoir dépouillés de leurs biens et de leurs dignités. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui, après avoir été long-temps en exil, s'avisa d'aller à Rome et de porter ses plaintes au pape Grégoire. Le pape en fut touché, et résolut d'écrire au comte Robert pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru sa disgrâce, ou du moins leur donner la liberté de se justifier; mais il ne se trouvoit personne qui voulût se charger de ses lettres. Enfin le pape jeta les yeux sur Arnoul, évêque de Soissons, dont la réputation étoit venue jusqu'à lui, et il lui manda de présenter au comte les lettres et les personnes dont il étoit question.

Arnoul, ayant été empêché d'entrer à Soissons par la violence que j'ai marquée, faisoit sa résidence à Ouchi, et ne laissoit pas de s'acquitter de tous les devoirs d'un bon évêque (3). Car les curés et les anciens du clergé venoient le trouver, et le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la pénitence et les autres sacrements; et on rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ces commencements de son épiscopat. Ayant donc reçu les lettres du pape, il alla à Lille, et les présenta au comte Robert. Tandis qu'on les lisoit, quelques-uns des disgraciés qui avoient suivi l'évêque, s'étant coulés secrètement, prirent le comte par les pieds. Il en fut d'abord furieusement irrité, comme il parut à ses yeux et à tout l'air de son visage; mais Dieu le toucha, et, tant à la considération du saint évêque que pour le respect du saint-siége, il leur pardonna et leur accorda la vie et les biens.

(1) IX, Epist. 34, 1. Gall. Christ. to. 2, fol. 430.
(2) IX, Epist. 34. Vita S. Arn. Suess. lib. II, c. 13. Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 535
(3) Vita n. 7.

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, et ses habitants si accoutumés au sang, qu'ils estimoient honteux de passer un jour sans en répandre; les plus proches parents s'égorgeoient pour les moindres sujets, à peine les pères et les enfants s'épargnoient l'un l'autre. Plusieurs de la noblesse du pays prièrent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, et de travailler à y établir la paix; il crut que Dieu le demandoit de lui, et l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges et dans la Flandre intérieure, vers Wuttembourg et Furnes, et fit si bien par la douceur de ses prédications et par les exemples de sa vertu, qu'il apaisa ces esprits farouches, et les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, et il s'abaissa souvent jusqu'à se jeter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent soutenues de plusieurs miracles; et, pour en connoître l'effet, Erembold, gouverneur de Bruges, fit calculer, par ordre du comte, la somme à laquelle pouvoient monter les compositions des meurtres commis dans ce seul canton, dont le saint évêque avoit empêché les suites, et on trouva qu'on n'y auroit pas satisfait pour dix mille marcs d'argent. Aussi toute la Flandre le chérissoit tendrement, on chercha un lieu pour sa résidence, et on lui donna l'église de Saint-Pierre à Wuttembourg, où il fonda un monastère de moines bénédictins en mil quatre-vingt-quatre, et y mit pour premier abbé Arnoul, son neveu. La même année, il revint prendre soin de son diocèse de Soissons (1).

XX. Robert Guischard délivre le pape.

Le pape Grégoire étoit toujours assiégé dans le château Saint-Ange, autour duquel l'empereur Henri avoit fait élever une muraille (2); mais il y avoit quelques forteresses qui tenoient encore pour le pape, et Rustique, son neveu, se défendoit au milieu de Rome dans le septizonium de Sévère, ainsi nommé, parce que c'étoit un édifice à sept étages, dont on voit encore les restes. L'empereur alloit tous les jours dans une église, où il avoit choisi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention (3). Un de ses ennemis, ayant observé ce lieu, mit une grosse pierre sur la poutre qui soutenoit le lambris, auquel il fit une ouverture, et prit bien ses mesures avec une corde pour faire tomber la pierre précisément sur la tête de l'empereur. S'étant donc caché la nuit sur le lambris, quand il vit l'empereur en prière il poussa la pierre; mais elle l'entraîna par son poids, il tomba, et l'empereur qui heureusement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal Le bruit de cet accident s'étant bientôt répandu dans toute la ville, le peuple se saisit du coupable, et malgré l'empereur le mit en pièces, en le traînant sur des roches et des pierres.

(1) C. 19. Mabill. Obs. p. 504.
(2) Acta ap. Boll. p. 158.
(3) Vita Henr. Edit. 1585, p. 385.

Cependant l'empereur apprit que Robert Guischard étoit de retour en Italie, et qu'il venoit au secours du pape; et, ne se sentant pas en état de lui résister, il quitta Rome et retourna en Lombardie. En effet, depuis deux ans le pape Grégoire ne cessoit de presser le duc Robert qui étoit en Grèce de venir le délivrer (1). Le duc avoit bien de la peine à quitter son entreprise contre l'empereur Alexis, sur lequel il faisoit de grandes conquêtes; mais, regardant le pape comme son seigneur depuis qu'il lui avoit fait serment de fidélité, il crut devoir préférer à tout autre intérêt son devoir et le service de l'Eglise; et, laissant à son fils Boémond la conduite de son armée pour continuer la guerre en Grèce, il s'embarqua peu accompagné, et vint descendre à Otrante. Il arriva à Rome au commencement de mai mil quatre-vingt-quatre, et comme les Romains révoltés contre le pape lui voulurent résister, il pilla la ville et en brûla une grande partie. Il tira le pape du château Saint-Ange, et le remit au palais de Latran; puis, étant sorti de Rome, il ramena en peu de temps plusieurs châteaux et plusieurs villes à l'obéissance du pape (2).

Grégoire, étant ainsi rentré dans Rome, tint un dixième concile, où il réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, l'empereur Henri et leurs partisans; et il en fit publier la sentence deçà les monts par ses légats, en France par Pierre, évêque d'Albane, et en Allemagne, par Othon, évêque d'Ostie. Ce légat fit un assez grand séjour en Allemagne, et y ordonna plusieurs évêques dans les églises vacantes. Celle de Constance l'étoit depuis longtemps; et il y mit Gébehard, fils du duc Berthold, qui étoit moine, et plus illustre par sa vertu que par sa naissance. Il fut élu par le clergé et le peuple, malgré ses larmes et sa résistance; et le légat le sacra évêque de Constance le dimanche, vingt-deu ième de décembre mil quatre-vingt-quatre. Le samedi, jour de Saint-Thomas, il l'avoit ordonné prêtre, et avec lui quelques autres, entre lesquels étoit Berthold, auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce temps-là. Le légat, en l'ordonnant prêtre, lui donna pouvoir, par l'autorité du pape, de recevoir les pénitents, ce qui mérite d'être observé.

Tandis que le pape étoit à Rome, il délivra l'église de Saint-Pierre de soixante mansionnaires, qui, s'en étant emparés, en occupoient tous les oratoires, à la réserve du grand autel (3), et tournoient à leur profit toutes les offrandes des pèlerins. C'étoient des citoyens romains

(1) Gauf. de Malater. lib. III, c. 33.
(2) Berthold. an. 1084.
(3) Acta. ap. Boll. c. 3, p. 153.

qui avoient des femmes ou des concubines; mais, ayant la barbe rase comme les clercs et portant des mitres, ils faisoient accroire aux pèlerins, et particulièrement aux paysans de Lombardie, qu'ils étoient des prêtres cardinaux; et, ayant reçu leurs offrandes, ils leur donnoient l'absolution de leurs péchés par une profanation sacrilége. La nuit, ils se levoient sous prétexte de garder l'église, et commettoient à l'entour des vols, des impuretés et des homicides. Le pape, les ayant chassés avec beaucoup de peine, donna la garde de l'église de Saint-Pierre à des clercs et des prêtres réglés; et, ayant demeuré assez long-temps à Rome, il passa au mont Cassin, où il fit quelque séjour; et delà à Salerne, où il demeura jusqu'à sa mort, sous la protection du duc Robert, étant défrayé, avec les évêques et les cardinaux qui l'avoient suivi, par l'abbé du mont Cassin (1).

XXI. Schismatiques abattus.

L'empereur, au sortir de Rome, vint en Lombardie, où il laissa l'antipape Guibert; et, après avoir encouragé les Lombards à soutenir son parti, il passa en Allemagne (2). Incontinent après, les évêques et les marquis de Lombardie, avec de grandes troupes, se jetèrent sur les terres de la comtesse Mathilde, dont les vassaux étant surpris, ne purent assembler que peu de monde. Mais Anselme, évêque de Lucques, les encouragea, leur envoya sa bénédiction par son pénitencier, à qui il recommanda particulièrement qu'il commençât par absoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniés; puis qu'il donnât à tous sa bénédiction par l'autorité du pape, les instruisant de quelle manière ils devoient combattre, et avec quelle intention, afin que le péril où ils alloient s'exposer leur servît pour la rémission de tous leurs péchés. On donna la bataille, où les schismatiques tournèrent le dos promptement; on prit l'évêque de Parme, plusieurs nobles et d'autres sans nombre, on prit quantité de chevaux, d'armes et de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des schismatiques; et de la part des catholiques il n'y en eut que trois de tués et peu de blessés.

Cette victoire abaissa considérablement le parti des schismatiques; et ceux qui revenoient à l'obéissance du pape Grégoire s'adressoient à Anselme, évêque de Lucques, que le pape avoit fait son légat dans toute la Lombardie, pour suppléer au défaut d'évêques catholiques, car il s'y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts: il donnoit l'absolution aux excommuniés convertis, il donnoit la confirmation et les saints ordres, il décidoit toutes les questions. Plusieurs s'adressoient à lui pour obtenir des grâces de la comtesse Mathilde, et lui offroient des présents; mais, quoiqu'il fût pauvre lui et tous les siens, il les rejetoit avec indignation, et disoit: Si ce qu'ils demandent est injuste, je serai complice de leur injustice; s'il est juste, je serai coupable d'avoir vendu la justice.

XXII. Assemblée de Bercach.

Othon, évêque d'Ostie, légat du pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le roi Herman, au commencement de l'an mil quatre-vingt-cinq, après l'Epiphanie; et le vingt-unième de janvier il assista à une conférence entre les Saxons et les partisans de Henri, qui ne voulut pas y assister (1). La conférence se tint à Bercach en Thuringe, et on choisit deux prélats savants et éloquents pour parler au nom de tous: Gébehard de Saltzbourg pour les Saxons, Vécilon de Mayence pour l'empereur Henri. Gébehard disoit que les Saxons avoient raison d'éviter ce prince comme excommunié, parce que le pape leur avoit dénoncé par lettres l'anathème qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vécilon répondoit que le pape et les seigneurs avoient fait tort à Henri, parce que, tandis qu'il étoit à Canosse pour satisfaire au pape, et déjà reçu à la communion, on avoit élu Rodolphe pour roi: après quoi le pape n'avoit pu l'excommunier, parce qu'étant spolié il ne pouvoit être ni appelé en jugement ni condamné. Gébehard, au nom des Saxons, répliquoit que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du saint-siége, auquel ils n'avoient pas assisté, et auquel ils ne devoient qu'obéir; que c'étoit plutôt avec le pape qu'il falloit traiter cette question. Qu'un particulier n'étoit pas dispensé des lois divines pour être dépouillé de son bien; beaucoup moins un roi, dont l'état n'est pas son patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui lui plaît, comme il est dit dans Daniel (2). Et qu'avant la perte de la Saxe, Henri, cité par le pape Alexandre, et ensuite par Grégoire, n'avoit tenu compte d'y satisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, et ainsi se sépara la conférence.

XXIII. Concile de Quedlimbourg.

Le roi Herman célébra la fête de Pâques à Quedlimbourg, et la même semaine le légat Othon y tint un concile avec les évêques et les abbés qui reconnoissoient le pape Grégoire (3). Il s'y trouva deux archevêques, Gébehard de Saltzbourg et Hartvic de Magdebourg, avec leurs suffragants, et ceux de Mayence en Saxe. Des évêques de Wirtzbourg, de Wormes, d'Augsbourg et de Constance n'y assistèrent que par leurs députés. Le roi Herman s'y trouva avec les seigneurs de sa cour.

Quand tous furent assis selon leur rang, on

(1) Chr. Cass. III, c. 35.
(2) Vita S. Ans. n. 20. Berthold. an. 1084.

(1) Berthold. an. 1085, ab. Ursperg. eod.
(2) Dan. IV, 22.
(3) To. X, p. 404. ex Berthold. et p. 1831.

produisit les décrets des pères touchant la primauté du saint-siége, pour montrer que le jugement du pape n'est point sujet à révision, et que personne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva et confirma contre les partisans de Henri, qui, dans la conférence précédente, avoient voulu contraindre les Saxons à juger de la sentence du pape. Un clerc de Bamberg, nommé Cunibert, s'avança au milieu du concile, soutenant que les papes s'étoient eux-mêmes attribué cette primauté, c'est-à-dire ce privilége, que personne ne peut examiner juridiquement leur jugement, et de n'être soumis au jugement de personne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, et il fut réfuté, principalement par un laïque, qui allégua ce passage de l'Evangile : *Le disciple n'est pas au-dessus du maître*, et la maxime reçue dans tous les ordres ecclésiastiques que le supérieur n'est point jugé par l'inférieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniés, entres autres celles de Vécilon, archevêque de Mayence, de Sigefroy, évêque d'Augsbourg, et de Norbert de Coire (1). Vécilon étoit un clerc d'Halberstat, qui, ayant quitté son évêque, s'étoit attaché au roi Henri, et ce prince, pour récompense, lui avoit donné l'année précédente l'archevêché de Mayence après la mort de Sigefroy, qui avoit tenu ce siége vingt-cinq ans. Vécilon fut un des plus ardents schismatiques : et il fut condamné comme hérétique en ce concile, parce qu'il soutenoit que les séculiers dépouillés de leurs biens n'étoient point soumis au jugement ecclésiastique, et ne pouvoient être excommuniés pour leurs crimes, et que les excommuniés pouvoient être reçus sans absolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injustement, par un évêque non déposé ni excommunié, ne pourroit être reçu à la communion sans absolution ecclésiastique. On renouvela l'ordonnance de la continence des clercs, et quelques autres points de discipline.

On agita la question de la parenté entre le roi Herman et la reine, son épouse. Le roi se leva au milieu du concile, et déclara qu'il observeroit en tout sa décision ; mais le concile jugea que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avoit point d'accusateurs légitimes. A la fin du concile, on prononça anathème avec les chandelles ardentes, contre l'antipape Guibert, les cardinaux Hugues le blanc, évêque d'Albane, et Jean de Porto ; Pierre, chancellier de l'église romaine ; Liutmar, archevêque de Brême ; Uton, évêque d'Hildesheim, Othon de Constance, Bouchard de Bâle, Husman de Spire ; enfin, contre Vécilon de Mayence, Sigebert d'Augsbourg et Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été déclarées nulles. Dans les souscriptions de ce concile, Herman prend le titre de roi des Romains, et Othon se dit seulement moine de Clugny et légat du pape Grégoire, sans faire mention de son évêché d'Ostie.

(1) Berthold. an. 1085.

XXIV. Concile de Mayence.

Trois semaines après ce concile, les schismatiques en assemblèrent un à Mayence par ordre de l'empereur Henri, qui y assista avec les légats de l'antipape Clément, et obligea tous ceux qui s'y trouvèrent à le reconnoître pour pape légitime, même par écrit ; mais il y en avoit qui dans le cœur ne laissoient pas d'être pour Grégoire. En ce concile présidoit Vécilon, archevêque de Mayence, avec Egilbert de Trèves, Séguin de Cologne et Liutmar de Brême : il y avoit dix-sept évêques et les députés de plusieurs autres, même de Gaule et d'Italie. On confirma la déposition de Grégoire, et on prononça excommunication contre lui et contre tous ceux qui le reconnoissoient pour pape, on déposa même les évêques, et on en mit d'autres à leur place. Ainsi Herman fut chassé de Metz, mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'empereur y avoit mis. Méginhar fut fait évêque de Wirtzbourg à la place d'Adalbéron. En ce même concile, on confirma la trève de Dieu (1).

Peu de temps après, moururent les principaux schismatiques de Lombardie, savoir : Eberard, évêque de Parme, qui avoit été pris l'année précédente, et qui avoit succédé en ce siége à l'antipape Candaloüs (2) ; Gandulfe, évêque de Rége, et Tédald, archevêque de Milan, qui occupoit ce siége depuis dix ans, étant toujours opposé au pape Grégoire. Il eut pour successeur Anselme III, catholique, et soumis aux papes légitimes.

XXV. Mort de Grégoire VII.

Cependant le pape Grégoire étoit à Salerne, où il tomba malade, et connut que sa fin étoit proche (3). Les évêques et les cardinaux qui étoient auprès de lui le prièrent de se nommer un successeur qui pût soutenir le bon parti contre l'antipape Guibert : sur quoi il leur nomma trois sujets à choisir, Didier, cardinal et abbé du mont Cassin, qui lui succéda en effet, Othon, évêque d'Ostie, qui fut aussi pape sous le nom d'Urbain II, et Hugues, archevêque de Lyon. Mais comme Othon étoit en sa légation d'Allemagne et Hugues en sa province, le pape Grégoire conseilla d'élire plutôt l'abbé Didier, qui étoit proche. Il étoit venu voir le pape dans sa maladie, à dessein de l'assister à la mort ; mais le pape lui prédit qu'il n'y seroit pas ; et en effet il fut obligé de quitter pour donner ordre au secours d'un

(1) To. x, p. 409, 1831. Dodechin. an. 1085. Sigeb. eod. Ab. Urps.

(2) Berthold. an. 1085. Ital. Sac. to. 2, p 213.

(3) Vita per Paul c. 12.

château du monastère attaqué par les Normands.

Cependant on demanda au pape s'il vouloit user de quelqu'indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniés. Il répondit : Excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert et les principales personnes qui les soutiennent par leurs conseils et leurs secours, j'absous et je bénis tous ceux qui croient que j'en ai le pouvoir. Ses dernières paroles furent : J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainsi le vingt-cinquième de mai mil quatre-vingt-cinq, et fut enterré à Salerne dans l'église de Saint-Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant ; et le pape en avoit félicité l'archevêque Alphane par une lettre du dix-huitième septembre mil quatre-vingt (1). Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on savoit que ce fut celui de saint Matthieu.

Grégoire VII avoit tenu le saint-siége près de douze ans. Plusieurs auteurs du temps disent qu'il se fit grand nombre de miracles à son tombeau. On rapporte entre autres qu'Ubalde, évêque de Mantoue, affligé depuis long-temps de maladie de rate et ulcéré par tout le corps, principalement aux jambes, après avoir beaucoup dépensé inutilement en médecins, ayant appliqué la mitre de Grégoire à l'endroit où il sentoit le plus de douleur, recouvra une parfaite santé. Grégoire ayant envoyé en mourant cette mitre à saint Anselme de Lucques, son ami et son imitateur, qui fit encore d'autres miracles. La vie du pape Grégoire fut écrite environ quarante-cinq ans après sa mort, par Paul, chanoine régulier de Berneried en Bavière, qui relève principalement les faits qu'il estime miraculeux et propres à montrer la sainteté de Grégoire. Le pape, Anastase IV, le fit peindre à Rome, dans une église, entre les saints, environ soixante ans après sa mort. En mil cinq cent soixante-dix-sept, Marc-Antoine Colonne, archevêque de Salerne, trouva ses reliques entières avec les ornements pontificaux, et lui fit une épitaphe. En mil cinq cent quatre-vingt-quatre, son nom fut inséré au martyrologe romain, corrigé par les ordres du pape Grégoire XIII. Enfin le pape Paul V, par un bref de l'an mil six cent neuf, permit à l'archevêque et au chapitre de Salerne de l'honorer comme saint par un office public (2).

XXVI. Ecrits du cardinal Bennon.

Nous voyons ce que les schismatiques publioient de ce pape par les écrits de Bennon, archiprêtre-cardinal, du parti de l'antipape Guibert (3). Ce sont deux lettres adressées à l'église romaine, qui marquent tant de passion, qu'il est difficile d'y discerner la vérité du mensonge. Dans la première, Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'église romaine qui avoient quitté Hildebrand, entre lesquels il nomme dix cardinaux, le primicier des chantres, et plusieurs autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la seconde lettre, il compte treize cardinaux. Venant ensuite aux reproches contre Hildebrand, il accuse son élection d'irrégularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du pape Alexandre, son prédécesseur, quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau pape plus tôt que trois jours après la sépulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les cardinaux de son conseil et de sa familiarité, quoique les canons ordonnent que le pape soit toujours accompagné de trois cardinaux prêtres et de deux diacres, pour être témoins de sa conduite.

Il a excommunié l'empereur contre la volonté des cardinaux, sans observer l'ordre judiciaire, et sans que ce prince eût été accusé canoniquement dans aucun concile, et aucun cardinal n'a souscrit cette excommunication. Quand il se leva de sa chaire pour la prononcer, la chaire, qui étoit neuve et d'un bois très-fort, se fendit tout d'un coup en plusieurs morceaux par l'ordre de Dieu, pour montrer le schisme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoute ensuite : Le lundi de Pâques, officiant à Saint-Pierre, il monta sur l'ambon après l'évangile, et dit publiquement que le roi Henri mourroit dans la fête de Saint-Pierre ou seroit chassé du royaume, en sorte qu'il ne pourroit assembler six chevaliers, et ajouta : Ne me tenez plus pour pape si cette prédiction est sans effet. Le temps étant passé sans que le roi fût mort ni que ses forces fussent diminuées, il persuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'âme et non de celle du corps. Bennon conclut sa première lettre par cette histoire.

Un jour, venant d'Albane à Rome (il parle toujours d'Hildebrand), il oublia d'apporter un livre de nécromancie, sans lequel il ne marchoit guère. S'en étant souvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appela promptement deux de ses domestiques, fidèles ministres de ses crimes, leur commanda de lui apporter incessamment ce livre, et leur défendit, sous de terribles menaces, de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curiosité pour les secrets qu'il contenoit. La défense ne fit qu'irriter leur curiosité ; ils ouvrirent le livre en revenant, et en lurent quelques pages. Aussitôt parurent des démons, dont la multitude et les figures horribles effrayèrent tellement les deux jeunes hommes, qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les démons les pressoient, en disant : Pourquoi nous avez-vous appelés ? pourquoi nous avez-vous donné la peine de

(1) VIII, Ep. 8.
(2) Vita Gr. c. 13. Ans. n. 26. Papebr. 25 mai. p. 101, et conat. p. 208. Martyr. R. 25 mai.
(3) Fascic Rer. expetend. fol. 39.

venir? Dites promptement ce que vous voulez que nous fassions, autrement nous nous jetterons sur vous si vous nous retenez davantage. L'un d'eux dit : Abattez promptement ces murailles, leur montrant de hautes murailles de Rome, que les démons abattirent en un moment. Les jeunes hommes firent le signe de la croix, si tremblants et si hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome Le lecteur sensé jugera quelle créance mérite un auteur qui rapporte sérieusement de tels contes.

La seconde lettre de Bennon commence par une répétition des mêmes plaintes contre l'excommunication du roi Henri, sur quoi il allègue ces paroles de saint Augustin dans le sermon de la pénitence (1) : L'apôtre nous fait assez voir que ce n'est pas légèrement, mais juridiquement, qu'on doit ôter les méchants de la communion de l'Eglise ; afin que, si on ne peut les ôter par un jugement, on les tolère plutôt, de peur que celui qui évite mal à propos les méchants ne sorte lui-même de l'Eglise, et n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniés au troisième degré, et soutient que le baptême conféré par les excommuniés est nul ce qui est une hérésie.

Il dit ensuite qu'Hildebrand avoit appris la magie de Théophylacte, qui fut le pape Benoît IX, et de l'archiprêtre Jean, qui fut Grégoire VI, et que ceux-ci avoient été disciples de Gerbert, autrement Sylvestre II, qui avoit infecté Rome de ses maléfices. Il marque toute la suite des papes depuis Sylvestre, savoir, Jean XVIII, qui fut, dit-on, empoisonné par les siens le cinquième mois; Jean XIX, qui dura à peine un an; Sergius IV, qui tint le siége trois ans; Benoît VIII (2), laïque, frère d'Albéric de Tusculum, qui mourut la onzième année; son frère Jean XX, néophyte, qui dura neuf ans. A ces deux frères succédèrent leur neveu Théophylacte, vingt-cinq ans après la mort de son frère Gerbert. Je rapporte cette chronologie parce qu'elle est d'un auteur du temps, quoiqu'elle ne paroisse pas exacte. Bennon ajoute : Théophylacte, ayant usurpé le saint-siége par violence, prit pour ses principaux confidents Laurent, compagnon de ses études, qui fut archevêque d'Amalfi, et l'archiprêtre Jean Gratien. Dans le même temps, Hildebrand, ayant quitté le monastère, s'attacha à l'archiprêtre et à l'archevêque Laurent; et, s'étant rendu leur disciple, il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit il secouoit ses manches, et en faisoit sortir comme des étincelles de feu. Par ces merveilles, il trompoit les simples, qui les prenoient pour des signes de sainteté. Il rapporte la suite des papes depuis Grégoire VI jusqu'à Grégoire VII, et dit qu'il y en eut six d'emprisonnés en treize ans par un ami d'Hildebrand, nommé Gérard Brazut, fils d'un juif. Ces six papes emprisonnés sont Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Etienne X, Nicolas II. Il marque aussi la durée de tous ces papes. Il est remarquable que Bennon, entre tant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la comtesse Mathilde, et en général n'attaque point la pureté de ses mœurs.

(1) Serm. 351. Olim. Hom. 50, n. 10.
(2) Sup. liv. LIX, n. 31. Sup. liv. LVII, n. 11.

XXVII. L'abbé Didier élu pape.

Après la mort de Grégoire VII, les évêques, les cardinaux et les laïques, qui lui étoient demeurés fidèles, commencèrent à consulter sur les meilleurs moyens de remplir dignement le saint-siége, pour s'opposer aux efforts des schismatiques (1). On fit venir de tous côtés les personnes sur qui pouvoit tomber un tel choix ; et, parce que des trois que Grégoire avoit nommés, il n'y avoit que le cardinal Didier, abbé du mont Cassin, qui se trouvât présent, les évêques et les cardinaux le prièrent instamment de se rendre à ce choix, et de subvenir au besoin pressant de l'Eglise. Il répondit qu'absolument il n'accepteroit point le pontificat, mais que d'ailleurs il rendroit à l'église romaine tout le service dont il seroit capable. Le jour de la Pentecôte, huitième de juin mil quatre-vingt-cinq, l'évêque de Sabine, et Gratien venant de Rome, Didier alla au devant d'eux, et leur rapporta la conversation qu'il avoit eue avec le pape Grégoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'Eglise. Il alla trouver avec eux Jourdain, prince de Capoue, et Rainulfe, comte d'Averse; et, les ayant exhortés à secourir l'église romaine, il les trouva disposés à tout. Ensuite il pressa les cardinaux de délibérer au plus tôt sur l'élection d'un pape, et d'écrire à la comtesse Mathilde, afin qu'elle agît de son côté pour faire venir à Rome les évêques et les autres personnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire ils complotoient secrètement de faire pape Didier lui-même, et s'efforçoient de lui persuader, de quelque manière que ce fût, de venir à Rome, croyant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'abbé Didier, s'en étant aperçu, s'opposa ouvertement à eux; et, étant retourné au mont Cassin, il s'appliqua encore à attirer au service de l'église romaine les Normands, les Lombards, et tous ceux qu'il put, et en trouva plusieurs bien disposés. Mais, parce que la chaleur de l'été étoit excessive, ils différèrent d'aller à Rome, jusqu'à ce que la saison des maladies fût passée. Or, le prince de Capoue s'étant mis en marche avec ses troupes, accompagné de quelques évêques et de l'abbé Didier : quand ils furent arrivés en Campanie, l'abbé, qui se

(1) Chr. Cass. III, c. 65.

doutoit de leur dessein, refusa de passer outre, s'ils ne lui promettoient par serment de ne lui faire aucune violence sur ce sujet; et, comme ils le refusèrent, il n'y eut rien de fait pour lors.

Il s'étoit passé près d'un an dans ces incertitudes, et l'antipape Guibert se prévaloit de la vacance du saint-siége (1), quand les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Rome de divers lieux vers la fête de Pâques, qui, cette année mil quatre-vingt-six, étoit le cinquième d'avril. Ils mandèrent à l'abbé Didier de venir au plus tôt les trouver avec les évêques et les cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, et Gisulfe, prince de Salerne. Didier, croyant qu'on ne songeoit plus à lui parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avoit mandés, et y arriva la veille de la Pentecôte, vingt-troisième de mai. Pendant tout ce jour, les catholiques, tant clercs que laïques, s'assemblèrent en grand nombre, et vinrent sur le soir tous ensemble, dans la diaconie de Sainte-Luce, prier instamment l'abbé Didier, de ne plus refuser le pontificat, et de secourir l'Eglise dans le péril présent. Ils se jetèrent plusieurs fois à ses genoux, et quelques-uns avec larmes. Didier, résolu depuis long-temps de vivre en repos, refusa fortement, et protesta qu'il n'y consentiroit jamais; et, comme ils insistoient, il leur dit : Sachez certainement que, si vous me faites quelque violence sur ce sujet, je retournerai au mont Cassin, et ne me mêlerai plus de cette affaire, mais vous vous donnerez un grand ridicule à vous et à l'église romaine. Comme il étoit presque nuit, ils s'en retournèrent chacun chez soi.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes instances, et lui persista dans son refus. Voyant donc qu'ils n'avançoient rien, les cardinaux prêtres et évêques lui dirent qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conseilleroit. Didier, ayant consulté avec Cencius, consul des Romains, leur conseilla d'élire Othon évêque d'Ostie. Ensuite ils lui demandèrent qu'il reçût au mont Cassin le pape qui seroit élu, et l'y entretînt avec tous les siens, jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'Eglise, comme il avoit fait à l'égard du pape Grégoire. Didier le promit très-volontiers, et leur donna pour gage de sa foi la férule, ou bâton pastoral, qu'il tenoit à la main comme abbé. Ils alloient donc élire l'évêque d'Ostie, quand un des cardinaux s'écria que cette élection étoit contre les canons, et qu'il n'y sentiroit jamais. Apparemment à cause qu'Othon étoit déjà évêque. On représenta à ce cardinal que la nécessité du temps le demandoit, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les évêques, les cardinaux, le clergé et le peuple, irrités de la dureté de Didier, et voyant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les prières, résolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui, et le traînèrent à l'église de Sainte-Luce, où ils l'élurent pape dans les formes d'un consentement unanime, et lui donnèrent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge, mais ils ne purent lui mettre l'aube à cause de sa résistance. Cependant le gouverneur de Rome, pour l'empereur Henri, se saisit du Capitole, d'où il incommodoit fort le nouveau pape, qui sortit de Rome quatre jours après son élection (1); et, étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chape et les autres marques du pontificat, sans que l'on pût lui persuader de les reprendre, résolu de passer le reste de sa vie en pèlerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, et on lui représentoit le péril de l'Eglise et l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit. Il retourna ainsi au mont Cassin, et demeura inflexible pendant toute une année. Les cardinaux et les évêques qui étoient avec lui ne se rebutèrent pas pour cela; mais ils pressèrent Jourdain, prince de Capoue, de le remener à Rome pour son sacre. Il vint en effet au mont Cassin avec beaucoup de troupes; mais il fut retenu tant par les instances de Didier que par la crainte des chaleurs, et, sans vouloir passer outre, il s'en retourna.

XXVIII. Travaux de saint Anselme de Lucques.

Saint Anselme de Lucques ne survécut que dix mois au pape Grégoire. qu'il regardoit comme son maître et son modèle; et il mourut hors de son diocèse, chassé par son clergé. Dès le commencement de son épiscopat, il avoit voulu réduire à la vie commune les chanoines de sa cathédrale, dédiée à saint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croyoit les y devoir obliger en exécution d'un décret du pape Léon IX, et il étoit soutenu par la comtesse Mathilde, dame du pays. Il arriva même que le pape Grégoire VII vint à Lucques, apparemment en mil soixante-dix-sept, dans le séjour qu'il fit en Toscane; et, ayant été instruit de l'affaire, il exhorta les chanoines à se soumettre. Ils lui promirent tout, mais sitôt qu'il fut passé ils revinrent à leur première indocilité. Le pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'Eglise. Enfin ils furent appelés à Rome, et convaincus d'avoir conspiré contre leur évêque. Ainsi, par le jugement du concile, ils furent livrés à la cour séculière, suivant les canons, c'est-à-dire soumis aux charges publiques : ce qui étoit une espèce de servitude. La comtesse Mathilde fit exécuter ce jugement, ce qui les révolta contre elle-même (2).

(1) C. 66.

(1) C. 66.

(2) Vita, c. 1, n. 5, c. 2. Sup. l. LXII, n. 45. V. Epist. 1; VI, Ep. 11.

On tint donc encore un concile à Saint-Genès, près de Lucques, où présida, au nom du pape, Pierre Ignée, évêque d'Albane; les chanoines rebelles y furent excommuniés, et le pape écrivit au clergé et au peuple de Lucques, pour défendre de les laisser jouir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun secours. La lettre est du premier octobre mil soixante-dix-neuf. Alors les chanoines désespérés se révoltèrent contre leur évêque, contre la comtesse et le pape, et embrassèrent le parti du roi Henri et de l'antipape Guibert, qui, étant venu en Toscane en mil quatre-vingt-un, donna l'évêché de Lucques au chanoine Pierre, chef des conjurés, homme insolent et débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'Eglise, en sorte qu'il ne demeura qu'un seul château à l'évêque Anselme, qui se retira près de la comtesse Mathilde, avec deux chapelains et peu de domestiques. Car le pape l'avoit donné pour directeur à cette princesse, qu'il soutint de ses conseils dans la guerre qu'elle eut contre l'empereur (1).

Le saint évêque travailloit en même temps à convertir les schismatiques; et le pape l'avoit déclaré pour cet effet son vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conférer avec lui, il leur fermoit la bouche par sa doctrine et son éloquence. Car il savoit par cœur presque toute l'Ecriture sainte, et, si on l'interrogeoit sur quelque passage, il disoit aussitôt comment chacun des pères l'avoit expliqué; aussi composa-t-il plusieurs ouvrages, entre autres une apologie pour Grégoire VII, une explication des lamentations de Jérémie et du psautier, qu'il entreprit à la prière de la comtesse Mathilde, et que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit fait de plus une collection de canons en livres, qui n'est pas encore imprimée L'apologie pour Grégoire VII semble être le second des deux discours qui nous restent seuls de saint Anselme de Lucques.

XXIX. Ecrits de saint Anselme contre les schismatiques

Le premier est adressé à l'antipape Guibert, et est la réplique à la réponse de Guibert sur une premiere lettre, par laquelle Anselme l'exhortoit à renoncer au schisme. En celle-ci, il ramasse plusieurs passages des pères contre les schismatiques, et charge Guibert d'injures, sans entrer dans le fond de la question, qui étoit de montrer les nullités de la déposition d'Hildebrand, et par conséquent de l'élection de Guibert. Il convient qu'il seroit plus parfait de ne pas employer les armes de fer, même pour la justice; mais il prétend que c'est une nécessité dans l'état présent des choses, et que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien le mal qui peut suivre de leur conduite. Or, il soutient qu'on est obligé de se séparer des méchants, et de travailler à leur correction, sous peine de se rendre leur complice (1).

Dans le second discours, saint Anselme entreprend de répondre à ceux qui disent que l'Eglise est soumise à la puissance royale; en sorte que le roi peut, comme il lui plaît, lui donner des pasteurs et disposer de ses biens. Il rapporte premièrement le canon des apôtres, qui porte que, si un évêque a obtenu son église par le moyen des puissances séculières, il doit être déposé et excommunié, lui et tous ceux qui communiquent avec lui (2). Il ajoute qu'après les apôtres, toutes les églises du monde ont gardé inviolablement cette coutume qu'elles avoient reçue d'eux, qu'à la mort d'un évêque le clergé et le peuple de l'église vacante, par délibération commune, se donnassent un pasteur tiré du clergé de la même église ou d'une autre. Que Zénon et Anastase, empereurs eutychéens, ont été les premiers qui ont asservi l'Eglise, en chassant les évêques catholiques pour en mettre de leur secte. Il avoue que les empereurs avoient ordonné que le décret de l'élection du pape leur seroit envoyé avant que le pape fût sacré; mais il remarque qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome; et prétend que les empereurs postérieurs ont révoqué ce décret, parce qu'il faisoit trop longtemps vaquer le saint-siége.

Il rapporte quelques autorités des papes et des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des évêques. Il s'objecte le décret de Nicolas II au concile de Rome, en mil cinquante-neuf (3), où il est dit que l'élection du pape se fera sans préjudice de l'honneur du roi, c'est-à-dire, comme Anselme l'explique, que le pape ne sera sacré qu'après que son élection aura été notifiée au roi. Sur quoi, après quelques autres réponses plus foibles, il apporte comme une solution invincible que le pape Nicolas, n'étant qu'un des patriarches, n'a pu, avec quelque concile que ce fût, révoquer les décrets des conciles généraux, particulièrement du huitième, autorisés par les cinq patriarches, et plus de deux cent cinquante évêques, en présence des empereurs. Il est remarquable que celui qui parle ainsi est l'admirateur de Grégoire VII, et un des plus zélés défenseurs de l'autorité du saint-siége. Il ajoute que le pape Nicolas étoit homme, et que par conséquent il a pu faillir par surprise.

Quant à la longue possession qu'on alléguoit en faveur des rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, et que le temps ne peut jamais autoriser les abus. Puis il décrit ainsi les inconvénients du pouvoir que les princes s'étoient attribué sur l'Eglise. Qui ne voit, dit-il, que c'est la source de la simonie et la destruction de toute la religion? Car, quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Eglise; les uns répandent beau-

(1) VII, Epist. 2, 3, 4.

(1) Auct. Bibl. PP. tom. 1, p. 725, 727.
(2) Can. Apost. 31, gr. 23.
(3) Sup. l. LX, n. 31.

coup d'argent parmi les courtisans pour acheter leurs recommandations; les autres font de grandes dépenses pour servir à la cour pendant plus de dix années, souffrant avec patience le chaud, le froid, la pluie et les autres incommodités des voyages. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux par lesquels ils craignent d'être supplantés. Quelquefois, le mauvais choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens, étant en place, n'oseront reprendre les péchés des grands, qui les y ont élevés, et c'est pour cela même qu'on les met. Ces faux pasteurs ne songent qu'à s'engraisser aux dépens du troupeau, dont ils négligent absolument le salut. D'autres donnent dans toutes les vanités du siècle, entretenant des chiens et des oiseaux pour la chasse, et portant des fourrures précieuses. Ils quittent leurs églises pour suivre les empereurs, quoique les canons défendent aux évêques d'aller à la cour, leur permettant seulement d'y envoyer leurs diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un évêque de s'absenter de sa cathédrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année, d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs églises. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la suite de la cour pour faire le service divin aux princes; comme s'il n'étoit pas plus raisonnable que l'évêque, dans le diocèse duquel le prince se trouve, lui envoyât des clercs vertueux pour faire l'office, et leur en fît succéder d'autres, selon la longueur du séjour. C'est pour remédier à ces abus que Grégoire VII a défendu les investitures dans un concile de cinquante évêques.

Anselme prétend ensuite prouver qu'il n'y a chez les simoniaques ni vrai sacerdoce ni vrai sacrifice, ce qui, pris à la rigueur, seroit une erreur; mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions (1). Il rapporte le canon du concile d'Antioche, qui dit que les schismatiques qui troublent l'Eglise doivent être réprimés par la puissance séculière comme séditieux; d'où il conclut que les simoniaques, qui sont encore pires que les schismatiques, s'ils ne se convertissent pas après avoir été avertis, doivent être réprimés par le bras séculier. Mais il faut remarquer que ce cinquième canon d'Antioche ne parle que d'un prêtre qui fait schisme avec son évêque, et qui passe jusqu'à exciter une sédition dans la ville; ce qui met l'Église dans la nécessité d'avoir recours au magistrat, d'où il ne s'ensuit pas qu'elle soit en droit d'employer l'autorité temporelle contre toutes sortes de pécheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres et des révoltes. Ce second discours de saint Anselme est suivi d'un recueil de passages, pour montrer que les biens ecclésiastiques ne sont point à la disposition des princes.

(1) P. 778, C. Can. 5. Sup. liv. xii, n. 12.

XXX. Mort de saint Anselme de Lucques.

Ce saint évêque vivoit dans une grande abstinence, ne buvant point de vin, et se privant, sous divers prétextes, des viandes délicates, quand il se trouvoit à quelque table bien servie. Il dormoit très-peu, et ne se mettoit presque jamais au lit. Il fondoit en larmes en disant la messe, quoiqu'il la dît tous les jours; et, de quelqu'affaire qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vue les choses célestes. Dans tous les états de la comtesse Mathilde il établit la régularité chez les moines et les chanoines, disant qu'il eût mieux aimé que l'Église n'eût eu ni clercs ni moines que d'en avoir de déréglés. Il avoit grand soin que la psalmodie se fît avec la gravité convenable, et ne souffroit point qu'on lût dans l'églises des livres apocryphes, mais seulement les écrits des pères. Se voyant près de la mort, il recommanda à ses disciples, en leur donnant sa bénédiction et pour la rémission de leurs péchés, de persévérer dans la foi et la doctrine du pape Grégoire VII. Enfin il mourut à Mantoue, le dix-huitième de mars mil quatre-vingt-six, qui étoit la treizième année de son épiscopat, et fut enterré dans la cathédrale. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, mais il s'en fit beaucoup à son tombeau, rapportés par l'auteur de sa vie, son prêtre pénitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis plusieurs années. L'Eglise honore la mémoire de saint Anselme le jour de sa mort (1).

XXXI. Victor III, pape.

L'année suivante, mil quatre-vingt-sept, à la mi-carême, on tint un concile à Capoue, où l'abbé Didier se trouva avec les autres cardinaux. Cencius, consul, y assistoit avec plusieurs nobles romains; Jourdain, prince de Capoue; Roger, duc de Calabre, et presque tous les seigneurs de sa cour. Robert Guischard étoit mort dès l'année mil quatre-vingt-cinq, le jour de Saint-Alexis, dix-septième de juillet (2). Il avoit plus de soixante ans, et en avoit régné vingt-cinq comme duc. Il fit pendant sa vie de grandes libéralités aux églises, particulièrement au mont Cassin. Roger, son second fils, lui succéda au duché, et Boémond, qui étoit l'aîné, fut obligé de se contenter du partage que lui fit son frère (3).

Le concile de Capoue étant fini tout d'un coup, lorsque Didier s'y attendoit le moins, tous les assistants, tant ecclésiastiques que laïques, le prièrent de reprendre le pontificat. Il

(1) Vita c. 5, 6, n. 31, c. 7, Martyr. R. 18 mart.

(2) Chr. Cass. lib. III, c. 68. Ibid. c. 57, 58.

(3) Romuald. Annon. Bar. etc. Gauf. Malater. lib IV, n. 4

demeura deux jours inflexible; enfin le duc, le prince, les évêques et tous les autres se jetèrent à ses pieds, fondant en larmes, et lui dirent tant de raisons qu'il céda et confirma l'élection faite de sa personne, en reprenant la croix et la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-unième de mars. Il retourna au mont Cassin, où il célébra la pâque, et, après la fête, il alla à Rome avec le prince de Capoue et le prince de Salerne, et campa près la porte Saint-Pierre, étant grièvement malade. L'antipape Guibert tenoit l'église de Saint-Pierre avec des gens armés; mais elle fut prise en moins d'un jour par les gens du prince de Capoue, et le dimanche après l'Ascension, neuvième de mai, le pape Victor III fut sacré solennellement par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albane, en présence de plusieurs cardinaux, de grand nombre d'évêques et d'abbés, et avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au mont Cassin.

XXXII. Translation de saint Nicolas.

Le même jour que le pape Victor fut sacré, les reliques de saint Nicolas arrivèrent à Bari, ville maritime de la Pouille, sur la mer Adriatique. Ce saint confesseur, évêque de Myre en Lycie, étoit célèbre en Orient depuis plusieurs siècles. L'an huit cent sept, Chomeid, envoyé avec une flotte par le calife Aaron, ayant pillé l'île de Rhodes, passa à Myre à son retour, et voulut rompre le tombeau de saint Nicolas; mais il se méprit et en rompit un autre. Aussitôt il s'éleva une furieuse tempête qui lui brisa plusieurs bâtiments, ce qu'il attribua lui-même à la puissance du saint, très-renommé par ses miracles. Il étoit connu en Occident dès le même siècle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon et d'Usuard; mais son culte reçut un grand accroissement par cette translation, dont voici l'histoire (1).

L'an mil quatre-vingt-sept, indiction dixième, quelques marchands de Bari s'embarquèrent sur trois vaisseaux pour aller trafiquer à Antioche (2). Sur la mer il leur vint en pensée d'enlever les reliques de saint Nicolas, et ils en conférèrent ensemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, disant que ces reliques étoient dans une église déserte, sans clergé et sans peuple, et qu'ils ne trouveroient point de résistance; les autres soutenoient que l'entreprise ne pouvoit réussir. Quand ils furent arrivés à Myre, ils jetèrent l'ancre, et, ayant tenu conseil, ils envoyèrent un étranger, qu'ils menoient avec eux, reconnoître le pays. Il rapporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'église du saint, parce que le gouverneur étoit mort, et qu'ils étoient venus à ses funérailles. Les marchands de Bari, l'ayant appris, mirent à la voile et continuèrent leur route. Etant arrivés à Antioche, ils y trouvèrent des Vénitiens de leur connoissance, et dans la conversation ils leur parlèrent du corps de saint Nicolas. Les Vénitiens ne leur dissimulèrent pas qu'ils vouloient l'enlever, et qu'ils avoient des pinces et des marteaux préparés pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excités à hâter leur entreprise, craignant l'affront d'être prévenus par les Vénitiens.

Ayant donc expédié promptement les affaires de leur négoce, ils se remirent en mer; mais, quand ils furent à la côte de Myre, ils changèrent de résolution, et, craignant les difficultés, ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout d'un coup, et ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoyèrent à la découverte, et on leur rapporta que le pays étoit désert et l'église seule gardée seulement par trois moines. Alors ils prirent les armes, et, laissant quelques hommes à la garde des vaisseaux, ils marchèrent en bon ordre, comme s'ils eussent dû rencontrer des ennemis, car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arrivés à l'église, ils quittèrent leurs armes, et firent leurs prières au saint. Puis ils demandèrent aux moines où étoit son corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il est en cet endroit; et ils leur montrèrent la place. C'est que, suivant l'ancien usage, il étoit sous terre. Les moines tirèrent ensuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau, et leur en donnèrent. Alors les voyageurs leur dirent qu'ils vouloient enlever ce saint corps, et l'emporter chez eux. Car, ajoutèrent-ils, le pape nous a envoyés exprès pour ce sujet; et, si vous y voulez consentir, nous vous donneront cent sous d'or pour chacun de nos trois vaisseaux. Les moines, effrayés de cette proposition, répondirent : Comment oserions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a jusqu'ici entrepris impunément, et quel prix pourroit-on mettre à un tel trésor? Toutefois, si vous voulez essayer, voilà la place. Ce qu'ils disoient, persuadés que ces étrangers ne pourroient l'exécuter.

Ceux-ci, voyant que le jour baissoit, résolurent de ne pas différer davantage Ils commencèrent par se saisir des moines, puis ils mirent des sentinelles et des gens armés sur les avenues pour arrêter ceux qui pourroient survenir. Ils n'étoient que quarante-quatre sous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'église deux prêtres qui les accompagnoient, Loup et Grimoald, commencèrent avec quelques autres les litanies, mais la frayeur les empêchoit de parler. Cependant un des voyageurs, nommé Mathieu, rompit avec une grosse masse de fer le pavé de marbre, et, ayant ôté le ciment qui étoit dessous, on découvrit le dos du cercueil,

(1) Teoph. p. 408, 6 décemb. (2) Ap. Sur. 9 mai.

aussi de marbre. Mathieu le cassa avec sa masse, et il en sortit une odeur très-agréable. Il mit sa main dedans et y sentit une liqueur en si grande quantité, qu'elle emplissoit presque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main, et en tira les os du saint sans ordre, selon qu'il les rencontra, mais la tête y manquoit. Pour mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra, et l'ayant trouvée il en sortit tout trempé. Quelques-uns des assistants prirent des particules des saintes reliques, et les cachèrent. C'étoit le vingtième d'avril.

Comme ils n'avoient point de châsses pour mettre les reliques, un des prêtres ôta une casaque qu'il portoit, et les y enveloppa. Ils les emportèrent ainsi avec joie à leurs vaisseaux, où il y eut contestation, savoir dans lequel ils les mettroient, et ils convinrent que ce seroit dans celui dont étoit Mathieu; mais ses compagnons promirent par serment de ne point disposer du saint corps sans les autres. Ils l'enveloppèrent d'un linge blanc, et le mirent dans une barrique destinée à mettre de l'eau et du vin. Cependant les habitants du bourg de Myre, situé à un mille de l'église sur une petite montagne, ayant appris l'enlèvement des reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe et les cheveux, et jetant des cris lamentables. Mais, voyant les Italiens déjà en mer, ils se retirèrent lentement, retournant de temps en temps vers eux leurs visages, tantôt baignés de larmes, tantôt allumés de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire, et n'avançoient qu'à force de rames; mais, quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent rendues, le vent leur devint favorable. Ils achevèrent heureusement leur voyage, et abordèrent au port de Saint-George, à cinq milles de Bari. Là ils tirerent les reliques de la barrique, et les mirent dans une cassette de bois, qu'ils avoient préparée pendant le voyage, et la couvrirent d'un drap par-dessus. Cependant ils envoyèrent à Bari, où cette nouvelle répandit une joie extraordinaire. L'archevêque Ourson étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pèlerinage à Jérusalem. On lui envoya un courrier avec des lettres, pour lui apprendre le trésor qu'avoit acquis son église. Il rompit son voyage, et revint en diligence. Cependant les voyageurs avoient remis les reliques à Elie, abbé du monastère de Saint-Benoît, situé sur le port. Il les reçut le neuvième de mai, et les y garda trois jours. L'archevêque étant arrivé les transféra solennellement à l'église de Saint-Etienne, et, pour les garder et recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva personne plus propre que l'abbé Elie.

Dès que l'on sut que les reliques de saint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs et les villages du pays. On y vint ensuite de toute l'Italie, puis du reste de l'Occident, et ce pèlerinage devint un des plus fameux de la chrétienté; aussi, dès le premier jour, y eut-il plus de trente personnes guéries de diverses maladies; plusieurs furent guéries étant arrivées à une croix d'où l'on commençoit à découvrir la ville, et il s'y fit un si grand nombre de miracles, qu'il étoit impossible de les compter. Ainsi le témoigne Jean, archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l histoire de cette translation par l'ordre de l'archevêque Ourson. On en fixa dès lors la fête au neuvième jour de mai, comme toute l'église latine l'observe encore (1).

XXXIII. Plaintes de Hugues de Lyon contre Victor.

Hugues, archevêque de Lyon, un des trois que Grégoire VII avoit désignés pour lui succéder, voyant la longue résistance de l'abbé Didier, conçut de grandes espérances de devenir pape, qui se tournèrent en un furieux dépit quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre à la comtesse Mathilde, écrite lorsque Didier alloit à Rome être sacré, et où il parle ainsi : Vous savez que l'élection de l'abbé du mont Cassin fut faite avant que je fusse arrivé à Rome, et il est vrai que mes confrères et moi y consentîmes par foiblesse pour nous accommoder au temps (2); mais, quand nous fûmes avec lui au mont Cassin, nous comprîmes, par ses discours, combien nous avions offensé Dieu en le choisissant. Il l'accuse ensuite d'avoir dit qu'il avoit promis d'aider le roi Henri à obtenir la couronne impériale, et qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de saint Pierre, et d'avoir blâmé les décrets du pape Grégoire.

Maintenant, ajoute-t-il, lorsque nous pensions faire à la fin une élection libre, il a convoqué, sous ce prétexte, un concile à Capoue, comme vicaire apostolique de ces quartiers. J'y suis venu de Salerne avec l'abbé de Marseille et l'archevêque d'Aix, et, comme nous voulions traiter l'affaire, l'abbé Didier, feignant toujours de refuser, a commencé par des gestes affectés à exciter le prince de Capoue à le contraindre. Nous, connoissant son artifice, tînmes conseil avec l'évêque d'Ostie et le moine Guitmond, et, désapprouvant sa légèreté, nous déclarâmes, devant tout le monde, que nous ne consentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement sur quelques cas contraires à sa réputation et à la dignité du saint-siége, qui étoient venus à notre connoissance depuis son élection. Il en fut indigné, et déclara publiquement qu'il ne subiroit point d'examen et n'accepteroit jamais l'election, et s'éloigna de nous secouant les bras. Nous nous retirâmes aussi, parce que la nuit approchoit,

(1) Martyr. R. 9 mai.

(2) Chr. Virdun p 233, to. x, Conc. p. 414.

mais le duc Roger demeura avec lui, ayant retenu l'évêque d'Ostie, les autres évêques romains et les cardinaux.

Le duc pressa long-temps l'abbé Didier de sacrer évêque de Salerne un certain Alfane; mais l'évêque d'Ostie s'y opposoit, et Didier n'osoit y consentir, parce qu'Alfane étoit convaincu de brigue manifeste. Ainsi le duc le quitta fort en colère; mais Didier, qui désespéroit de parvenir au pontificat sans le secours de ce prince, lui envoya un message bien avant dans la nuit; ils se virent, et convinrent que Didier seroit pape et Alfane évêque. Il fut en effet sacré le lendemain, dimanche des Rameaux, et le même jour, après le dîné et le sommeil de la méridienne, l'abbé, soutenu de l'autorité du duc, prit lui-même la chape sans la participation de l'évêque d'Ostie ni la nôtre. Alors cet évêque, qui jusque-là avoit marché de bon pied avec nous, voyant que l'abbé alloit à Rome se faire sacrer par le pouvoir du prince Jourdain, et craignant de perdre sa dignité si un autre faisoit le sacre, manqua de cœur dans l'occasion, et, oubliant la promesse qu'il avoit faite, il fit honteusement sa paix avec l'abbé, et lui rendit en tout le respect comme à un pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il se prépare pour aller à Rome. Telle est la lettre de Hugues, archevêque de Lyon, à la comtesse Mathilde.

XXXIV. Continuation du schisme.

Cette princesse arriva à Rome peu de temps après que le pape Victor en fut parti, et envoya le prier instamment qu'elle pût avoir la consolation de le voir et l'entretenir (1). Quoique la mauvaise santé du pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laissa pas de partir, croyant que l'utilité de l'Eglise le demandoit, et vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçu par la comtesse et son armée, et par tous les catholiques avec une grande dévotion; il demeura huit jours à Saint-Pierre, et y célébra la messe solennellement le jour de Saint-Barnabé. Le même jour, il entra dans Rome par le secours de la comtesse. Il étoit maître de toute la partie d'au delà du Tibre, nommée Trastevere, du château Saint-Ange, de la basilique de Saint Pierre, des villes d'Ostie et de Porto, et de l'île du Tibre, où il demeuroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles et presque tout le peuple; mais l'antipape Guibert étoit maître du reste de Rome, c'est-à-dire presque de toute la ville, et demeuroit au milieu, à la Rotonde, nommée alors Sainte-Marie-des-Tours, parce qu'elle avoit deux clochers (2).

La veille de Saint-Pierre, les Romains du parti de Guibert et de l'empereur voulurent se rendre maîtres de l'église de Saint-Pierre; mais les gens du pape Victor la défendirent si bien, qu'ils les empêchèrent d'y entrer; ainsi, le jour de la fête on ne célébra dans cette église aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain, les schismatiques y entrèrent, lavèrent l'autel comme profané par les catholiques, et y dirent la messe; mais ils se retirèrent le jour suivant, et l'église de Saint-Pierre revint au pouvoir du pape Victor.

Ce pape, poussé d'un grand désir d'abattre les Sarrasins d'Afrique, assembla, par le conseil des évêques et des cardinaux, une armée de presque tous les peuples d'Italie, et, leur donnant l'étendard de saint Pierre avec promesse de la rémission de tous leurs péchés, il les envoya à cette entreprise (1). Ils attaquèrent la ville maritime de Méhédia, nommée aussi Afrique, la prirent et défirent cent mille Sarrasins, et la nouvelle en vint le même jour en Italie, ce qui passa pour un miracle.

Le pape envoya des lettres en Allemagne pour donner part de sa promotion aux seigneurs du royaume (2), et confirmer la condamnation que Grégoire VII avoit prononcée contre l'empereur Henri. Ces lettres furent lues dans une assemblée générale tenue près de Spire, le premier jour d'août mil quatre-vingt-sept, par les seigneurs qui reconnoissoient le pape Victor et ceux qui favorisoient l'empereur Henri. Ce prince y étoit présent, et les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du royaume s'il vouloit se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fût excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face; c'est pourquoi les catholiques résolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladislas, roi de Hongrie, envoya déclarer à cette assemblée qu'il demeureroit fidèle à saint Pierre, c'est-à-dire au pape Victor, et il promit de venir au secours des catholiques, s'il étoit besoin, avec vingt mile chevaux contre les schismatiques.

XXXV. Concile de Bénévent.

Pendant le même mois d'août mil quatre-vingt-sept, le pape Victor III se rendit à Bénévent, pour y tenir un concile, avec les évêques de Pouille, de Calabre et des principautés (3). Là, après avoir représenté l'intrusion de l'antipape Guibert, et la persécution qu'il avoit faite à Grégoire VII, il prononça contre lui une sentence de déposition et d'anathème; puis il ajouta : Vous savez aussi la persécution qui m'a été faite par Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vu qu'ils ne pouvoient réussir dans le désir secret qu'ils avoient de monter sur le saint-siége. Richard avoit fait notre élection à

(1) Chr. Cass. III, C. 69. (2) Berthold. an. 1087.

(1) Chr. Cass. n. 71. Berthold. an. 1088. (2) Berthold. ann. 1087. (3) Chr. Cass. III, c. 72.

Rome, avec les évêques et les cardinaux. Hugues étoit venu peu de temps après nous baiser les pieds, et, nous reconnoissant pour pape malgré nous, il avoit demandé et obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que nous résistions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter; mais, quand ils ont vu que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se retenir plus longtemps sans faire éclater leur ambition; et, voyant que nos frères s'opposoient constamment à ce scandale, ils se sont séparés de leur communion et de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur, et de n'avoir aucune communication avec eux.

Nous ordonnons aussi que, si désormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbés, et n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grâce de saint Pierre et de l'entrée de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Eglise. De même, si quelqu'empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre personne séculière présume donner l'investiture des évêchés ou des autres dignités ecclésiastiques, il sera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbés, de tels clercs, quand vous entendez leurs messes ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication. Car c'est se tromper que de croire même qu'ils soient prêtres. Ne recevez la pénitence et la communion que d'un prêtre catholique; s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer sans communion, et la recevoir de Notre Seigneur invisiblement. Ces décrets, ayant été confirmés par l'autorité de tous les évêques qui assistoient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient et en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le pape Victor, que les prêtres simoniaques ne sont pas prêtres, c'est-à-dire seulement qu'il ne leur est plus permis d'exercer leurs fonctions.

XXXVI. Mort de Victor III.

Pendant ce concile, qui dura trois jours, le pape Victor tomba grièvement malade; et, quand il fut fini, il retourna au mont Cassin, où il établit, pour abbé, Oderife, diacre de l'église romaine et prévôt du monastère. Car le pape avoit jusque-là gardé l'abbaye. Ensuite, ayant appelé les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape Othon, évêque d'Ostie, suivant l'intention de Grégoire VII; et, comme Othon étoit présent, Victor le prit par la main, et, le présentant aux autres évêques, il dit : Recevez-le, et l'ordonnez pour l'église romaine : je vous l'ordonne en tout mon pouvoir jusqu'à ce que vous le puissiez faire. Il fit bâtir son tombeau dans le chapitre, et mourut trois jours après, savoir, le seizième de septembre mil quatre-vingt-sept, après avoir été vingt-neuf ans abbé du mont Cassin, et pape, depuis son sacre, quatre mois et sept jours. Le saint-siége vaqua six mois. Outre les bâtiments que Didier fit au mont Cassin, il y fit transcrire beaucoup de livres, et en composa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues sur les miracles de saint Benoît et des autres moines du mont Cassin (1).

XXXVII. Saint Canut, martyr.

On rapporte à cette année, mil quatre-vingt-sept, le martyre de saint Canut, roi de Danemarck. Après que son frère Harald eut régné deux ans, il fut reconnu roi d'un consentement unanime vers l'an mil quatre-vingt, et on croit que c'est lui qui est nommé Acon dans deux lettres de Grégoire VII (2), dans la dernière desquelles il l'exhorte à imiter les vertus de son père, et à bannir de son royaume la coutume barbare d'attribuer aux péchés des prêtres le dérèglement des saisons et les maladies, et de condamner pour le même sujet des femmes innocentes.

Le roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le temps de son père, contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique, plutôt pour y établir la religion que pour faire des conquêtes, et éteignit entièrement les royaumes de Curlande, de Sembrie et d'Estonie (3). Ensuite il se maria avec Ethle ou Adèle, fille de Robert le frison, comte de Flandre, et en eut un fils, nommé Charles. Le roi, son père, s'appliqua particulièrement à rétablir la justice, suivant les anciennes lois, et la splendeur de la religion. Pour attirer aux évêques la vénération de son peuple encore grossier, il leur donna le premier rang entre les seigneurs, et les égala aux ducs. Il exempta tout le clergé de la juridiction des laïques, et permit aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoissance. Il voulut aussi accoutumer son peuple à payer les dîmes à l'Eglise; mais il n'y réussit pas, et ce fut la cause de sa perte.

Voulant occuper son peuple à une guerre qu'il croyoit être juste, il entreprit de regagner l'Angleterre, et fit, pour cet effet, armer une flotte; mais son frère Olaf, qui feignoit d'approuver son dessein, le trahit, et fit déserter son armée. Le roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à son but, et établir les dîmes pour peine de cette désertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Da-

(1) Chr. Cass. III, c. 73. Chr. Cass. c. 63. Acta SS. Ben. Sæc. 4, part. 2, p. 425.

(2) VII, Epist. 5, 21.

(3) Saxo, lib. XI, p. 104.

nois aimèrent mieux payer une fois une grosse amende que s'engager à un tribut perpétuel. Le roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur, espérant encore les faire revenir à la dîme; mais ses commissaires, excédant ses ordres, traitèrent le peuple si cruellement, qu'on en vint à une révolte ouverte. Le roi se retira à Slesvic, puis dans l'île de Fionie, d'où il vouloit encore passer en Sialande, mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahissoit, feignant d'être le plus fidèle de ses serviteurs.

Enfin le roi fut assiégé par le peuple séditieux dans l'église de Saint-Alban, où il entendoit la messe, comme il avoit accoutumé de faire tous les jours. Deux de ses frères, Eric et Benoît, vinrent à son secours, avec ceux de ses soldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura dans l'église, résolu à mourir avec le roi; Eric, se trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, se fit un passage l'épée à la main, et se sauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'église, et fut tué en y entrant Le prince Benoît fut aussi tué à la porte. Le roi, voyant que l'on rompoit les murs de tous côtés, car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre, et se confessa avec de grands sentiments de pénitence; puis il se prosterna devant l'autel les bras étendus, et, en cette posture, fut percé d'une lance poussée par une fenêtre, et blessé à mort; ensuite on lança sur lui plusieurs autres traits, sans qu'il fît aucun mouvement.

Ainsi mourut le roi Canut, le samedi dixième de juillet mil quatre-vingt-sept. Les miracles qui se firent à son tombeau déclarèrent bientôt sa sainteté; et les auteurs de sa mort ne pouvant les nier, et ne voulant point avouer leur crime, disoient qu'il s'étoit sanctifié par la pénitence dans les derniers moments de sa vie. On le compte pour martyr, parce que le zèle de la religion fut la cause de sa mort; mais il ne faut pas le confondre avec le duc Canut, son neveu, aussi martyr, que l'Eglise honore le septième de janvier. La reine Adèle, veuve du roi Canut, se retira en Flandre avec son fils Charles, qui en fut depuis comte, et mis aussi au nombre des saints.

XXXVIII. Mort de Guillaume, roi d'Angleterre.

La même année mourut Guillaume, roi d'Angleterre, le plus grand prince qui portât alors couronne (1). Etant venu en Normandie pour faire la guerre au roi de France touchant le Vexin, il tomba malade à Rouen, et fut traité, entre autres médecins, par Gissebert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumiége. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume et Henri; Robert s'étoit plusieurs fois révolté contre lui, et étoit alors auprès du roi de France, les deux autres étoient avec le roi leur père. Se sentant près de sa fin, il les fi[t] venir et quelques-uns des seigneurs ses confidents, et traita avec eux de la disposition de ses états. Il laissa le duché de Normandie à Robert, son fils aîné; le royaume d'Angleterre à Guillaume le roux, son second fils; et au troisième, Henri V, mille livres d'argent. Il donna le reste de son trésor a x églises et aux pauvres, et en régla lui-même la distribution.

Il parla long-temps aux assistants; et premièrement se reconnut coupable de grands péchés, principalement du sang répandu en tant de guerres qu'il avoit soutenues. Il repassa les principaux événements de sa vie, et ajouta (1): J'ai toujours honoré l'Eglise, et n'ai jamais vendu les dignités ecclésiastiques, détestant la simonie; au contraire, dans le choix des prélats, j'ai cherché les personnes les plus dignes, autant qu'il m'a été possible, comme : Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, Anselme, abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durant de Troarn, et plusieurs autres. Je les ai attirés auprès de moi, et me suis fait un plaisir de profiter de leurs sages conseils. Mes pères avoient fondé en Normandie neuf abbayes de moines et une de religieuses; et, grâce à Dieu, elles se sont augmentées de mon temps et par mes bienfaits. Depuis que je suis duc, on a bâti dix-sept monastères de moines et six de religieuses, où l'on fait tous les jours beaucoup de services et de grandes aumônes. Ce sont les véritables forteresses de la Normandie. J'ai aussi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'Eglise, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ses enfants à suivre son exemple, et à prendre toujours le conseil des hommes doctes et pieux.

On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en prison, ce qu'il accorda, à la réserve d'Eudes, évêque de Bayeux, son frère utérin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occasion (2). Quelques sorciers romains cherchèrent qui seroit pape après la mort de Grégoire VII, et trouvèrent qu'il se nommeroit Eudes. L'évêque de Bayeux, l'ayant appris en Angleterre, où il étoit comme vice-roi, envoya à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, et fit de grands présents aux sénateurs pour gagner leur amitié. Il s'assura du comte de Chester et d'un grand nombre de chevaliers, à qui il fit de grandes promesses; et ils s'engagèrent par serment à le suivre en Italie. Le roi Guillaume, averti de ces préparatifs que faisoit l'évêque, son frère, crut son dessein préjudiciable à l'état; et pour l'arrêter se pressa de passer en Angleterre. Le prélat, de son côté, venoit en Normandie avec un grand appareil; mais il fut bien surpris de rencon

(1) Oderic. lib. VII, p. 655, D.

(1) P. 658, D. (2) Ibid. p. 646. D.

trer le roi dans l'île d'Wight. Le roi assembla les seigneurs, et leur dit : Avant que de passer en Normandie, je laissai le gouvernement de l'Angleterre à l'évêque de Bayeux, mon frère, qui y a commis des vexations inouies contre les peuples et contre les églises mêmes qu'il a dépouillées; et maintenant, sur des espérances frivoles, il a débauché mes troupes nécessaires à la garde du pays pour les mener au delà des Alpes. Que me conseillez-vous de faire en cette occasion? Comme personne n'osoit dire son avis ni prendre l'évêque, quoique le roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le prélat s'écria : Je suis clerc, on ne peut condamner un évêque sans jugement du pape. Je ne vous condamne pas comme évêque, dit le roi, mais comme comte, qui doit me rendre raison du gouvernement du royaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie, et enfermer au château de Rouen, où il demeura quatre ans.

Le roi étant à l'article de la mort, comme on le pressoit de delivrer ce prélat, il dit (1) : Vous devriez considérer pour qui vous me priez ; pour un homme qui méprise et déshonore la religion, pour un séditieux qui ne sera pas plutôt en liberté qu'il troublera tout le pays, et fera périr bien du monde Toutefois, je vois bien que, quand je vous le refuserois, il sera bientôt délivré après ma mort : ainsi je l'accorde, quoiqu'à regret. Le roi Guillaume, ayant ainsi donné tous ses ordres, mourut le jeudi neuvième de septembre mil quatre-vingt-sept, âgé de soixante-quatre ans, dont il avoit régné vingt-un ans comme roi d'Angleterre, et cinquante-six comme duc de Normandie.

Son corps fut porté à Caen, pour être enterré dans l'abbaye de Saint-Etienne qu'il avoit fondée. Guillaume, archevêque de Rouen, fit la cérémonie des funérailles, assisté des six évêques, ses suffragants, et de plusieurs abbés. Après la messe, et avant l'inhumation, Gilbert, évêque de Lisieux, monta en chaire, et fit l'oraison funèbre, après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le prince défunt, et à lui pardonner s'il avoit offensé quelqu'un d'entre eux. A ce discours plusieurs répandirent des larmes ; mais un nommé Ascelin, fils d'Artus, se leva dans la foule, et dit à haute voix : Cette place où vous êtes étoit la cour de la maison de mon père, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, lui ôta par violence, et sans en faire aucune justice, y bâtit cette église. Je réclame donc cette terre, et je défends de la part de Dieu que le corps de l'usurpateur soit enterré dans mon héritage. Les évêques et les seigneurs, ayant appris des voisins qu'il étoit ainsi, apaisèrent Ascelin par la douceur, et lui donnèrent sur-le-champ soixante sous pour la seule place de la sépulture, promettant de le satisfaire pour le reste, comme ils firent peu de temps après. En faisant l'inhumation, le cercueil se trouva trop court, en sorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit très-gros ; et il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On se pressa de finir la cérémonie, et cet accident fit faire de tristes réflexions sur la vanité des grandeurs humaines.

(1) P. 660.

XXXIX. Fin de saint Arnoul de Soissons.

En France, saint Arnoul, évêque de Soissons, mourut un mois avant le pape Victor. Quand il revint à son diocèse en mil quatre-vingt-quatre, comme il y étoit extrêmement désiré, il fut reçu avec une joie universelle. Mais il apprit bientôt la mauvaise conduite du roi Philippe, qui ne se mettoit point en peine de réprimer les crimes, et donnoit sans choix les évêchés et les abbayes (1). Pour surcroît d'affliction il voyoit l'église de Reims, sa métropole, après la déposition de Manasèss, abandonnée à Elinand, évêque de Laon, qui, sous l'autorité du roi, la pilla plutôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, et on ne rendoit point de jugements ecclésiastiques. Saint Arnoul, voyant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans son diocèse, renonça à l'épiscopat, et retourna à son ancienne réclusion au monastère de Saint-Médard de Soissons, ne voulant plus songer qu'à se préparer à la mort.

Hilgot fut fait à sa place évêque de Soissons, et en cette qualité il assista à un concile tenu à Compiègne en mil quatre-vingt-cinq, où présida Renauld, archevêque de Reims, et où se trouvèrent neuf autres évêques, savoir : Elinand de Laon, Roger de Châlons, Ursion de Beauvais, Ursion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbot de Noyon, Gérard de Cambrai, Geoffroy de Paris et Gautier de Meaux. Il y avoit aussi dix-neuf abbés. En ce concile on déposa Evrard, abbé de Corbie, et on confirma les priviléges de l'église de Saint-Corneille de Compiègne, servie alors par des chanoines (2). Le nouvel archevêque Renauld étoit auparavant trésorier de l'église de Tours, homme distingué par sa vertu, par sa doctrine et sa noblesse, car il étoit de la famille du Bellay. Il commença à rétablir la discipline dans l'église de Reims, dont il tint le siége au moins dix ans.

Il n'y avoit guères que deux ans que saint Arnoul étoit rentré dans sa réclusion, quand les plus nobles de la ville de Wuttembourg vinrent, avec un moine du monastère qu'il y avoit fondé, le prier de retourner en Flandre apaiser les désordres qui recommençoient. Le saint homme, quoique persuadé que sa mort étoit

(1) Sup. n. 19. Vita, liv. II, c. 26. Mabill. Observ. p. 505.

(2) To. x, p. 406. Marlot tom. 2, lib. II, c. 4

proche, ne laissa pas d'aller avec eux, et arriva à Wuttembourg le dix-huitième de juillet mil quatre-vingt-sept. Il demeura sept jours en santé, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de Saint-Jacques, après avoir célébré la messe, il commença à se trouver mal, et, après trois semaines de maladie, le samedi, veille de l'Assomption, il se fit donner l'onction des malades avec les psaumes et les litanies, faisant sa confession devant tout le monde (1). Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche, auquel jour il mourut, et qui étoit le quinzième d'août mil quatre-vingt-sept. L'Eglise honore sa mémoire le même jour. Sa vie fut écrite, vingt-huit ans après, par Hariulfe, troisième abbé de Wuttembourg, à la prière de Lisiard, évêque de Soissons.

XL. Fin de Bérenger.

Au commencement de l'année suivante, mourut Bérenger, si fameux par ses erreurs. Il ne persista guère dans la confession de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en mil soixante-dix-neuf, et, sitôt qu'il fut revenu en France, il la réfuta par un écrit qui subsiste encore (2). L'année suivante, mil quatre-vingt, au mois d'octobre, on tint un concile à Bordeaux, où assistèrent deux légats du saint-siége, Amat et Hugues, avec trois archevêques, Goscelin de Bordeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, et plusieurs autres évêques. En ce concile, Bérenger, amené apparemment par l'archevêque de Tours, rendit raison de sa foi, soit pour confirmer la profession qu'il avoit faite à Rome, soit pour rétracter son dernier écrit. Depuis ce concile, il n'est plus parlé de lui dans les auteurs du temps jusqu'à sa mort, arrivée le quinzième de janvier mil quatre-vingt-huit. Il avoit près de quatre-vingt-dix ans, et il est loué pour sa charité envers les pauvres (3). Quoiqu'on ne voie point d'acte authentique de sa dernière rétractation, il est certain qu'il mourut dans la communion de l'Eglise; et on tient pour constant qu'il passa les huit dernières années de sa vie dans la pénitence, en l'île de Saint-Côme, près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de Saint-Martin de la même ville, et deux poètes fameux du temps lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert, depuis évêque du Mans, et Baudri, abbé de Bourgueil.

XLI. Urbain II, pape.

En Italie, après la mort du pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande consternation, et ils ne savoient presque plus comment s'y prendre pour conserver l'Eglise (4). Les évêques étant dispersés de toutes parts, il vint de fréquentes députations, tant des Romains que de ceux de deçà les monts, et de la comtesse Mathilde, pour les prier de s'assembler et donner un chef à l'Eglise prête à tomber. S'étant réunis, ils écrivirent à Rome aux clercs et aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinssent à Terracine la première semaine de carême; et que ceux qui ne pourroient envoyassent un député avec pouvoir par écrit de consentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les évêques et les abbés de Campanie, des principautés et de la Pouille. L'assemblée se tint en effet à Terracine, le mercredi de la première semaine de carême, qui étoit la huitième de mars mil quatre-vingt-huit. De la part des Romains, Jean, évêque de Porto, avoit pouvoir de tous les cardinaux et de tout le clergé catholique, et le préfet Benoît de tous les laïques; ils étoient en tout quarante, tant évêques qu'abbés.

Le lendemain, jeudi, ils s'assemblèrent dans l'église cathédrale dédiée à saint Pierre et à saint Césaire; et, quand ils furent assis, l'évêque de Tusculum se leva et rapporta ce que le pape Grégoire, et ensuite le pape Victor, avoient ordonné pour le gouvernement de l'Eglise, et quel étoit le sujet de l'assemblée. L'évêque de Porto et le préfet Benoît représentèrent leurs pouvoirs; Ordérise, abbé du mont Cassin, l'archevêque de Capoue, et tous enfin approuvèrent ce qui avoit été dit, et l'on convint de passer ces trois jours, jeudi, vendredi et samedi, en jeûnes et en prières accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître sa volonté.

Le dimanche, douzième de mars, ils s'assemblèrent tous de grand matin dans la même église, et, après qu'ils eurent délibéré quelque temps, les trois cardinaux qui étoient à la tête du concile, savoir, les évêques de Porto, de Tusculum et d'Albane se levèrent, montèrent sur l'ambon, et prononcèrent tout d'une voix qu'ils étoient d'avis d'élire pour pape l'évêque Othon. Ils demandèrent selon la coutume l'avis de l'assemblée, et tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix, et qu'Othon étoit digne d'être pape. L'évêque d'Albane declara qu'on devoit le nommer Urbain, et tous se levèrent, le prirent, lui ôtèrent sa chape de laine, le revêtirent d'une de pourpre, et, avec des acclamations et l'invocation du Saint-Esprit, le traînèrent à l'autel de Saint-Pierre, et le mirent dans le trône de l'évêque. Il célébra la messe solennellement, et tous se retirèrent chez eux avec joie en action de grâces.

Le pape Urbain II, dès le lendemain de son élection, écrivit à tous les catholiques pour leur en donner part, et leur déclarer qu'il suivroit en tout les traces de Grégoire VII. De ces lettres, on a celle qu'il écrivit à l'archevêque de Saltzbourg et aux autres évêques d'Allemagne, celle qu'il écrivit aux évêques de la

(1) Vita c. 27. Martyr. R. 15 aug.
(2) Mabill. Præf. 2. Sæc. , n. 31, etc., n. 63, etc.
(3) Chr Maill. 1080, p. 212. Chr S. Mart. Tur. Chr. S. P. vivi, an. 1083.
(4) Chr. Cassin. IV, c. 2.

province de Vienne, et la lettre à saint Hugues de Clugny, dont il se reconnoissoit disciple. Peu de temps après, le pape vint au mont Cassin, d'où il tira le moine Jean Gaétan, qu'il fit diacre cardinal de l'église romaine, et qui fut depuis pape sous le nom de Gélase II (1).

XLII. Le pape en Sicile.

De là, à la prière du duc Roger, le pape alla sacrer l'église du monastère de Bantin en Pouille, et lui accorda de grands priviléges. Ensuite il passa en Sicile, où commandoit le comte Roger, oncle du duc de Pouille, et assiégeoit alors une place nommée Butère (2). Le pape l'envoya prier de le venir trouver à Traïne ou Troïne, ville épiscopale, dont le siége fut depuis transféré à Messine. Le comte avoit peine à quitter son siége, mais il ne put refuser le pape qui l'étoit venu chercher de si loin. Le sujet de leur entrevue fut que le pape avoit envoyé peu de temps auparavant Nicolas, abbé de la Grotte-Ferrée, et Roger, diacre, à l'empereur Alexis Comnène, pour l'avertir paternellement qu'il avoit tort de défendre aux Latins, qui demeuroient dans ses terres, l'usage des azymes au saint sacrifice, voulant les réduire au rite des Grecs. L'empereur Alexis avoit bien reçu la remontrance du pape, et par les mêmes nonces lui avoit écrit en lettre d'or qu'il vînt à Constantinople avec des hommes savants, qu'on y assemblât un concile, qu'on y examinât la question des azymes entre les Grecs et les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui seroit déterminé suivant les autorités des pères, et donnant au pape un an et demi de terme pour venir à Constantinople. Le comte de Sicile conseilla au pape d'y aller, pour ôter ce schisme de l'Eglise; mais le schisme plus pressant de Guibert, qui étoit maître de Rome, empêcha le pape Urbain de faire ce voyage, et le comte de Sicile le renvoya chargé de présents.

XLIII. Bernard, archevêque de Tolède et primat.

Cependant Bernard, nouvel archevêque de Tolède, vint à Rome se plaindre de l'abbé Richard, légat en Espagne, et poursuivre le rétablissement des anciens priviléges de son église (3). Alphonse VI, roi de Léon et premier de Castille, prit Tolède par intelligence avec les Maures le vingt-cinquième de mai mil quatre-vingt-cinq, après qu'elle eût été sous leur puissance trois cent soixante-huit ans. Le dix-huitième de décembre on élut pour archevêque le moine Bernard, et le roi dota magnifiquement cette église. Bernard étoit François, né en Agenois, à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes; mais étant tombé malade, il embrassa la vie monastique à Saint-Orens d'Auch, d'où il fut appelé par saint Hugues à Clugny, et y vécut très-régulièrement. Ensuite le roi Alphonse, voulant rétablir le monastère de Saint-Fagon, et le distinguer autant en Espagne que Clugny l'étoit en France, envoya demander à saint Hugues un sujet digne d'en être abbé, et ce saint lui envoya Bernard, qui se fit tellement aimer, que peu après il fut élu tout d'une voix archevêque de Tolède, dans le concile que le roi y avoit assemblé pour ce sujet.

Le roi étant allé vers Léon, le nouvel archevêque, poussé par la reine Constance, se saisit à main armée de la grande mosquée, y dressa des autels et mit des cloches dans la grande tour (1). C'étoit contre la parole du roi, qui avoit promis aux Maures de leur conserver cette mosquée; c'est pourquoi, l'ayant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolède, et menaçoit de faire brûler l'archevêque et la reine. Les Maures, l'ayant appris, vinrent au devant du roi avec leurs femmes et leurs enfants; et, comme il crut qu'ils venoient se plaindre, il leur dit: Ce n'est pas à vous que l'on fait injure, c'est à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidèle à mes promesses; c'est mon intérêt de vous satisfaire par une sévère vengeance. Les Maures lui demandèrent à genoux et avec larmes de les écouter. Ils retinrent son cheval, et ils dirent: Nous savons que l'archevêque est le chef de votre loi; si nous sommes cause de sa mort, les chrétiens nous extermineront un jour, et, si la reine périt à cause de nous, nous serons toujours odieux à ses enfants, et ils s'en vengeront après votre règne. C'est pourquoi nous vous prions de leur pardonner, et nous vous quittons de votre serment. Le roi fut ravi de conserver la mosquée sans manquer à sa parole.

Le pape Grégoire VII, à la prière du roi Alphonse (2), avoit envoyé Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, en qualité de son légat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avoit été si long-temps interrompue par la domination des Maures; mais Richard se conduisit mal dans sa légation, et l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le saint-siége Urbain II, qui le reçut très-favorablement, et lui donna le pallium avec un privilége, qui l'établissoit primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du quinzième d'octobre mil quatre-vingt-huit, adressée à l'archevêque Bernard, et le pape dit en substance (3): Nous rendons à Dieu de grandes actions de grâce de ce que l'église de Tolède, dont la dignité est si ancienne, et dont l'autorité a été si grande en Espagne et en Gaule, vient d'être délivrée de

(1) Berthold. ann. 1088. Chr. Cass. IV, c. 5, 7
(2) Orb. Ep. 1 et 6, tom. I, Conc. Gaufr. Malat. IV, c. 13.
(3) Roderic. VI, c. 23, 24, 25.

(1) Maria IX, Hist. c. 27.
(2) C. 26.
(3) To. V, Conc. p. 1635.

l'oppression des Sarrasins après environ trois cent soixante-dix ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église, qu'à la prière du roi Alphonse, nous vous donnons le pallium, c'est-à-dire la plénitude de la dignité sacerdotale; et nous vous établissons primat dans tous les royaumes des Espagnes, comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolède. Tous les évêques des Espagnes vous regarderont comme leur primat; et, s'il s'élève entr'eux quelque question qui le mérite, ils vous en feront le rapport, sauf toutefois les priviléges de chaque métropolitain.

On voit, par les paroles de cette bulle, que le pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolède, mais la rétablir, comme ayant subsisté avant l'invasion des Sarrasins: ce qu'il tenoit pour certain, se fondant sans doute, comme Grégoire VII, sur la fausse décrétale d'Anaclet, qui marquoit les primats comme établis par toute l'Eglise dès son origine. Mais le lecteur se peut souvenir que, dans toute la suite de l'histoire, il n'a rien vu jusqu'ici de la primatie de Tolède. Sous les Romains: l'Espagne étoit divisée en cinq provinces, Tarraconoise, Carthaginoise, Bétique, Lusitanie et Galice; dont les métropoles étoient: Tarragone, Carthagène, Séville, Mérida et Brague: Tolède n'étoit que simple évêché. Carthagène ayant été ruinée par les Suèves en quatre cent soixante-un, Tolède, devenue la capitale des rois Goths, prit aussi la dignité de métropole, comme on voit au second concile de Tolède en cinq cent trente-un: ce qui fut confirmé l'an six cent dix, en déclarant que l'évêque de Tolède étoit primat de toute la province carthaginoise; mais le titre de primat ne signifie là que métropolitain, puisqu'il ne s'étend que sur une province (1). Au douzième concile de Tolède, tenu en six cent quatre-vingt-un, on augmenta considérablement l'autorité de l'archevêque, en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne. Mais il n'avoit jamais eu de juridiction sur les autres archevêques, ni par conséquent de véritable primatie; aussi le pape, pour appuyer le droit de Bernard, le fit son légat en Espagne à la place de Richard.

XLIV. Autres affaires d'Espagne.

Le pape Urbain écrivit en même temps au roi Alphonse une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard, et comme il a rétabli Tolède en son ancienne dignité, l'exhortant à lui obéir comme à un père, et à protéger son église (2). Puis il ajoute: Nous avons appris avec douleur que vous avez fait arrêter l'évêque de Saint-Jacques, et que pendant sa prison vous l'avez fait déposer de la dignité épiscopale, ce qui est entièrement contraire aux canons. Et ne vous excusez point sur ce que c'est le cardinal Richard qui l'a fait, puisque le pape Victor III l'avoit privé de la légation. Rétablissez donc cet évêque dans sa dignité, et nous l'envoyez avec vos députés, pour être jugé canoniquement; autrement vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas.

Cet évêque de Saint-Jacques étoit Diègue, que le roi Sanche, prédécesseur d'Alphonse, avoit fait évêque d'Iria, dont dépendoit alors Compostelle (1). Diègue étoit homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas assez à son ministère. Le roi Alphonse, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en prison, ce qui causa des grands troubles dans cette église. Pour s'en disculper, Alphonse entreprit de mettre un autre évêque à la place de Diègue, et prit l'occasion du concile assemblé à Sainte-Marie-de-Fuselles par le légat Richard, abbé de Saint-Victor. Il envoya donc sous main dire à l'évêque Diègue, que s'il vouloit sortir de prison: il falloit qu'il se confessât coupable dans le concile, et qu'il apaiseroit le roi par cette humiliation. Diègue se laissa persuader, le roi vint au concile, et l'y fit amener; il remit son anneau et sa crosse entre les mains du légat, et se déclara devant tout le peuple indigne de l'épiscopat. Alors le légat prononça qu'il étoit déchu de la dignité épiscopale, et permit d'en mettre un autre à sa place. Aussitôt un abbé, nommé Pierre, indiqué par le roi, fut élu et ordonné évêque d'Iria, mais il n'en tint le siége que deux ans.

La même année, mil quatre-vingt-huit, Artauld, élu évêque d'Elne en Roussillon, vint à Rome pour se faire sacrer par le pape Urbain; car son métropolitain Dalmace, archevêque de Narbonne, refusoit de le sacrer, à cause d'un serment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après son élection, pour la conservation des biens de l'Église (2). Dalmace prétendoit sans doute que ce serment étoit simoniaque; mais Artauld soutenoit qu'il ne l'étoit point, puisqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élu. C'est ce qu'il affirma par serment devant le pape, qui le sacra évêque, après qu'il se fut ainsi purgé du soupçon de simonie.

XLV. Eglise d'Allemagne.

En Allemagne, le schisme s'affoiblissoit, Guelfe, duc de Bavière, reprit la ville d'Augsbourg; prit Sigefroy, qui en avoit usurpé le siége, et y établit Vigold, évêque catholique, qui mourut la même année (3). L'évêque schismatique de Wormes, touché de repentir, se réunit à l'Église, et, renonçant à l'épiscopat,

(1) Sup. l. LXII, n. 75. Mariana, lib. IX, c. 19. Marca de prim. Lugd. n. 124. Sup. l. XXXI, n. 22; XXXV, n. 5.
(2) To. X, Conc. p. 458.

(1) Hist. Compost. M. S. Marca Hisp. 466.
(2) 8, q. 3, c. 2. Marca V. Concord. c. 41 et 4.
(3) Berthold. an. 1088.

entra dans le monastère d'Hirsauge pour y faire pénitence. Les habitants de Metz chassèrent entièrement de la ville l'usurpateur Brunon, et s'engagèrent par serment à ne recevoir point d'autre évêque qu'Herman, leur légitime pasteur, alors prisonnier en Toscane, où il aima mieux demeurer, que d'embrasser le schisme pour jouir de son évêché; Vécilon, archevêque de Mayence, et Meinard, évêque de Wirtzbourg, les plus savants des schismatiques, moururent excommuniés. Mais les catholiques firent de grandes pertes, Berthold et Bernard, savants hommes et docteurs fameux moururent. Burchard, évêque d'Halberstat, fut tué le sixième d'avril, Gébehard, archevêque de Saltzbourg, mourut le quinzième de juin; c'étoit le chef des catholiques, et il nous reste un livre de lui contre les schismatiques. Pierre Ignée, moine de Vallombreuse, et depuis cardinal évêque d'Albane, mourut le huitième de janvier de l'année suivante, mil quatre-vingt-neuf, en grande réputation de sainteté. Le roi Herman, abandonné des Saxons se retira en Lorraine, où il mourut cette année mil quatre-vingt-huit, la septième de son règne; mais les Saxons chassèrent bientôt de nouveau l'empereur Henri (1).

L'année suivante mil quatre-vingt-neuf, Herman, évêque de Metz, revint chez lui après une longue captivité, et y fut reçu agréablement de plusieurs. L'usurpateur Brunon tomba dans un mépris général, étant odieux par ses mœurs infâmes, même à l'empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin, il fut réduit à se retirer chez le comte Albert, son père, qui étoit du parti catholique. Outre Herman, il y avoit quatre évêques qui soutenoient les catholiques en Allemagne, savoir: Adalbéron de Wirtzbourg, Altman de Passau, Albert de Wormes, et Gébehard de Constance. Ce dernier étoit parfaitement connu du pape Urbain qui l'avoit lui-même ordonné évêque étant légat en Allemagne: c'est pourquoi il le fit son légat dans ce royaume, c'est-à-dire dans toute l'Allemagne, la Bavière, la Saxe et les pays voisins, par une lettre décrétale donnée en concile.

Gébehard avoit envoyé à Rome Eginon, depuis abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg, qui, s'étant déguisé, échappa aux schismatiques. Il portoit des lettres par lesquelles Gébehard consultoit le pape sur plusieurs questions touchant les excommuniés. Sur quoi le pape lui répondit par cette décrétale (2): Nous tenons pour excommunié au premier degré l'hérésiaque de Ravenne, usurpateur de l'église romaine, avec le roi Henri. Au second rang ceux qui les aident d'argent, de conseil ou d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignités ecclésiastiques. Au troisième rang sont ceux qui communiquent avec eux. Nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en notre société sans pénitence, que nous modérons, selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par nécessité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui sont tombés volontairement ou par négligence: ce que nous laissons à votre discrétion.

Quant aux clercs ordonnés par des évêques excommuniés, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile général; nous vous répondons toutefois, quant à présent, que vous pouvez laisser dans les ordres qu'ils ont reçus ceux qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés mais auparavant catholiques, pourvu que ces évêques ne fussent pas simoniaques, et que les clercs dont il s'agit, n'ayent pas reçu d'eux les ordres par simonie; pourvu aussi qu'ils soient recommandables par leurs mœurs et leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laisser dans leurs ordres, après leur avoir imposé la pénitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres supérieurs, sinon pour une grande utilité de l'Église, et rarement. Le pape permet de même pour la nécessité présente de l'Eglise contre les schismatiques, de laisser ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres et les autres clercs tombés dans le crime, marquant toutefois qu'il ne veut point donner atteinte à l'ancienne discipline, qui ne réhabilitoit jamais les clercs criminels, quelque pénitence qu'ils eussent faite.

Le pape donne ensuite à Gébehard la juridiction sur l'île de Richenou, sauf l'exemption des moines, auxquels il lui commande de donner un abbé catholique aussi bien qu'à Saint-Gal et aux autres monastères qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchés d'Aouste et de Coire, et aux autres où l'évêque de Passau ne pourra venir. Car, ajoute-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à notre place la Saxe, l'Allemagne et les autres pays voisins, afin que vous réprouviez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes, et que vous régliez toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusqu'à ce que vous puissiez recevoir un légat plus particulier du saint-siége. La bulle est datée de Rome, le dix-huitième d'avril.

XLVI. Suite du schisme.

Il n'étoit pas aisé de tenir alors le juste milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affoibli la discipline, et la rigueur excessive, qui eût révolté les coupables. Car Guibert et ses sectateurs ne cessoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéissance du roi Henri, et de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniés,

(1) Berthold. an. 1089.

(2) Udescalc. t. 1, Canis. Sup. liv. LXI, n. 24. Berthold. an. 1089. to. X, Conc. p. 445.

que les catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le pape tint cette année un concile général de cent quinze évêques, où il y a apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques (1). Car les Romains chassèrent honteusement Guibert, et lui firent promettre par serment qu'il n'usurperoit plus le saint-siége. Il conservoit toujours celui de Ravenne ; et dans toutes les chartes de cette église il se nomme Guibert, archevêque, hors une seule, où il prend le nom de Clément : et ce qui est de plus singulier, celles où il se nomme Guibert sont datées du pontificat de Clément, comme si c'étoient deux hommes différents.

Les deux partis cherchoient à faire la paix : et il y eut une conférence des ducs et des comtes catholiques avec l'empereur Henri (2). Ils lui promettoient leur secours pour le rétablir dans son royaume s'il vouloit abandonner Guibert et reconnoître Urbain ; et il ne s'en éloignoit pas beaucoup ; mais il vouloit avoir le consentement des seigneurs de son parti. Entre ceux-ci étoient les évêques ordonnés par les schismatiques, qui, voyant qu'ils seroient infailliblement déposés avec Guibert, détournèrent absolument l'empereur de se réconcilier avec le pape.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le pape Urbain persuada à la comtesse Mathilde d'épouser Guelfe, fils de Guelfe, duc de Bavière, et petit-fils d'Azon, marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans, et en avoit quarante-trois : aussi ne fit-t-elle ce mariage que par obéissance au pape, pour être mieux en état de soutenir l'église romaine contre les schismatiques ; et Guelfe protesta depuis qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'empereur Henri (3).

XLVII. Fin de Lanfranc de Cantorbéry.

L'Angleterre perdit cette année l'archevêque Lanfranc, une des grandes lumières de ce siècle, le restaurateur de l'Angleterre pour le spirituel, comme le roi Guillaume le conquérant pour le temporel (4). Ce prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en Normandie il laissoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre ; tous les seigneurs lui obéissoient et l'aidoient à défendre le royaume et y maintenir la paix, suivant les lois du pays ; Lanfranc ne laissoit pas de venir quelquefois trouver le roi en Normandie, comme il fit en mil soixante-dix-sept. Il profita de cette occasion pour revoir l'abbaye du Bec, dont il avoit été tiré ; et il y fut reçu avec la joie que l'on peut imaginer par le vénérable abbé Hellouin, qui avoit déjà été le visiter en Angleterre. Dans l'une et l'autre visite, Lanfranc, oubliant sa dignité, reconnoissoit toujours Hellouin pour son maître : à Cantorbéry, il lui rendit tous les honneurs possibles ; au Bec, il voulut être traité comme les autres moines, et vécut avec eux en frère, reprenant son ancienne place de prieur, au lieu de la chaire épiscopale qu'on lui avoit préparée. Il fit la dédicace de l'église de ce monastère le vingt-troisième d'octobre mil soixante-dix-sept (1).

L'archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'église métropolitaine de Cantorbéry, brûlée quelques années auparavant, et répara les lieux réguliers pour les moines qui desservoient cette église. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville, et retira plusieurs terres aliénées de son église. Il s'opposa aux vexations d'Eudes, frère du roi Guillaume, évêque de Bayeux et comte de Kent, et délivra, non-seulement les sujets de l'église, mais tous les habitants de la province des exactions indues dont il les avoit chargés (2). Lanfranc permit à Thomas, archevêque d'York, de faire ordonner un évêque pour les îles Orcades par deux évêques suffragants de Cantorbéry ; mais il supprima le siége épiscopal de Saint-Martin au faubourg de Cantorbéry, où toutefois il n'y avoit qu'un corévêque.

Nonobstant ses grandes occupations, il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres ecclésiastiques, particulièrement des saintes Ecritures, et on en trouve encore de corrigés de sa main (3). Il étoit très-libéral, et ses aumônes montoient par an jusqu'à cinq cents livres. Il mourut la dixième année de son pontificat, le vingt-huitième de mai mil quatre-vingt-neuf. Il laissa plusieurs écrits, dont les principaux sont le traité de l'eucharistie par Bérenger, et diverses lettres. Sa doctrine rendit l'abbaye du Bec une école célèbre ; et ce fut alors que les Normands commencèrent à cultiver les lettres, qu'ils avoient négligées depuis leur conversion, sous leurs cinq premiers ducs. Mais on venoit étudier sous Lanfranc des provinces voisines, de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre. Entre ses disciples les plus fameux, furent : Anselme, depuis pape, sous le nom d'Alexandre II ; Guitmond, archevêque d'Averse ; Guillaume, archevêque de Rouen ; Hernost et Gondulfe, évêques de Rochester ; Foulques de Beauvais, Ives de Chartres et plusieurs autres évêques, surtout saint Anselme, son successeur dans le siége de Cantorbéry.

XLVIII. Métropole de Tarragone.

Bérenger, évêque d'Ausone ou Vic en Catalogne, étoit depuis long-temps à Rome, où il poursuivoit le rétablissement de la métropole

(1) Berthold. ann. 1089.
(2) To. x, Co. p. 1818. Ex Rub. Hist. Raven. lib. v, p. 311.
(3) Sup. liv. LXII, n. 32. Berthold. an. 1089 et 1095.
(4) Vita Lanfr. c. 15.

(1) C. 7, 8. Vita Herl Sæc. 6, Ben. par. 2, p. 354.
(2) Vita Lanfr. n. 20, 21, 31. Lanfr. Ep. n. 31
(3) N. 36.

de Tarragone (1). Cette ville, qui sous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Espagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son évêché avoit été uni à celui d'Ausone, et la province soumise à la métropole de Narbonne pendant quatre cents ans. Bérenger obtint du pape Urbain II une bulle adressée aux trois comtes, Bérenger de Barcelone, Ermengaud d'Urgel et Bernard de Bésalu, aux évêques de la province et à tout le clergé et à la noblesse, par laquelle le pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en sorte que l'on puisse y remettre un siége épiscopal (2). Il leur donne cette bonne œuvre pour pénitence, et promet à ceux qui devoient aller à Jérusalem ou ailleurs la même indulgence que s'ils avoient accompli leur pèlerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ses priviléges pour le spirituel, c'est-à-dire le droit de métropole; sauf toutefois le droit de l'église de Narbonne, si elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du saint-siége. Cette bulle est datée de Rome, du premier de juillet, la seconde année du pontificat d'Urbain II, indiction douzième, qui est l'an mil quatre-vingt-neuf. Elle fut expédiée par Jean, diacre-cardinal, qui est Jean Gaétan; et l'on voit par-là que dès lors il étoit chancelier de l'église romaine. Cette affaire eut des suites, et Bérenger devint, comme il prétendoit, archevêque de Tarragone.

XLIX. Concile de Melfe.

Le pape passa ensuite dans la Pouille, où le dixième de septembre il tint un concile à Melfe. Tous les évêques du pays y assistèrent, au nombre de soixante-dix, et douze abbés; le duc Roger s'y trouva avec tous les seigneurs, et fit hommage-lige au pape. Le second jour du concile on y publia seize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les investitures (3). On défend d'ordonner un sous-diacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant trente, et de mettre dans le clergé des hommes de condition servile. On condamne les clercs acéphales ou indépendants, et les moines vagabonds. On permet aux seigneurs de réduire en servitude les concubines des clercs. Défense aux laïques de donner aux monastères les dîmes ou les églises qui leur appartiennent, sans le consentement de l'évêque ou du pape (4).

Pendant ce concile, Elie, qui venoit d'être élu archevêque de Bari, envoya à Melfe Jean, archidiacre de la même église, prier le pape Urbain de venir à Bari le sacrer. Le duc Roger et son frère Boémond, à qui Bari appartenoit, joignirent leurs prières à celle de l'archevêque, et le pape y condescendit, quoiqu'il fût contre l'usage de l'église romaine qu'il sacrât un évêque ailleurs qu'à Rome. Mais l'église de Bari étoit devenue si célèbre depuis deux ans par la translation des reliques de saint Nicolas, que le pape ne put lui refuser cette grâce (1). Elie étoit ce même abbé de Saint-Benoît, à qui on avoit confié la garde des reliques. Il avoit été tiré du monastère de Cave près de Salerne, où le pape Urbain l'avoit connu, et avoit lié amitié avec lui au commencement de son séjour en Italie; et, l'archevêque Ourson étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Le pape, étant donc venu à Bari, transféra les reliques de saint Nicolas dans la nouvelle église, qui avoit été bâtie en son honneur, et sacra l'archevêque Elie dans son propre siége. En même temps, il lui confirma ses droits sur les dix-huit évêchés de sa province, qui y sont nommés, entre lesquels Canosse ou Canuse étoit dès lors uni à Bari, et plusieurs ne sont plus connus. Le pape confirme à l'archevêque sa juridiction sur tous les monastères d'hommes et de femmes, de Grecs et de Latins, et lui accorda le pallium. C'est ce qui se voit par sa bulle, donnée à Bari le neuvième d'octobre mil quatre-vingt-neuf (2).

L. Saint Bruno, fondateur des chartreux.

En ce voyage de Pouille, saint Bruno, fondateur des chartreux, accompagnoit le pape, qui l'avoit appelé auprès de lui pour se servir de ses conseils. Bruno étoit né à Cologne, où il fut chanoine de Saint-Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancelier et maître des grandes études, car il étoit un des plus fameux docteurs de son temps. J'ai marqué les différents qu'il y eut avec Manassès, alors archevêque de Reims, dont il ne pouvoit souffrir les déréglements; et ce fut la cause de sa retraite, comme rapporte Guibert, abbé de Nogent, auteur du temps (3).

Il y avoit, dit-il, à Reims, un homme, nommé Bruno, instruit des arts libéraux et recteur des grandes études, très-renommé dans les églises de Gaule, qui, ne pouvant souffrir les mauvaises mœurs de l'archevêque Manassès, sortit de la ville avec quelques autres des plus considérables du clergé de Reims. Il résolut même de renoncer au monde, et de s'éloigner de toutes ses connoissances. Bruno dit lui-même qu'un jour étant encore à

(1) Marca Hisp. IV, p. 468.
(2) Append. Marca n. 303.
(3) To. X, Conc. p. 478, c. 4.
(4) C. 11, 9, 10, 12, 5.

(1) Ital. Sac. to. 7, p. 860. Sup. n. 32. Ital. Sac. to. 7, c, p. 36.
(2) Ep. 15, to. X, Conc. p. 424.
(3) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 85, etc. Apolog. Manass. Sup. n. 2. De vita sua, c. 11.

Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le vert, prévôt de cette église (1), et un troisième, nommé Fulcius, après avoir parlé quelque temps de la vanité des plaisirs et des richesses de ce monde, et des joies de la gloire éternelle, ils firent vœu de quitter le siècle au plus tôt, et de prendre l'habit monastique : l'exécution fut différée, parce que Fulcius alla à Rome, et ils la remirent à son retour. Comme il tarda long-temps, Raoul se refroidit, et demeura à Reims, dont il fut depuis archevêque; mais Bruno suivit constamment son dessein.

Pour cet effet, il alla trouver Hugues, évêque de Grenoble, qui, ayant été élu en mil quatre-vingt au concile d'Avignon, et sacré à Rome par le pape Grégoire VII, quitta son diocèse, et se retira à la Chaise-Dieu, mais, après y avoir passé un an dans les exercices de la vie monastique, il reprit, par ordre du même pape, la conduite de son église, et il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu quand Bruno le vint trouver (2). Il avoit six compagnons, le docteur Landuin, né à Lucques en Toscane, Etienne de Bourg, Etienne de Die, tous deux chanoines de Saint-Ruf, près d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permission de leur abbé; Hugues, qu'ils nommoient le chapelain, parce que c'étoit le seul prêtre d'entre eux; et deux laïques, André et Guérin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie érémitique, et n'en avoient point encore trouvé, et ils étoient attirés par la réputation du saint évêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié et respect, et leur conseilla de s'établir dans la Chartreuse, lieu solitaire, entouré de montagnes affreuses et de difficile accès au voisinage de Grenoble. Il avoit vu en songes, vers le même temps, sept étoiles qui le conduisoient en ce désert, où il lui sembloit que Dieu se bâtissoit une demeure.

Bruno et ses compagnons commencèrent à habiter la Chartreuse vers la Saint-Jean, l'an mil quatre-vingt-quatre; et par une charte du mois suivant (3), Hugues défendit aux femmes de passer par les terres des frères de la Chartreuse, et à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chasser ou d'y mener paître des bestiaux. Guibert décrit ainsi la manière dont ils vivoient. Ils ont, dit-il (4), une église, et chacun une cellule autour de l'enceinte du monastère, où ils travaillent, dorment et mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépensier leur nourriture, savoir, du pain et des légumes, qui est leur seul mets, et chacun le fait cuire chez soi. Ils ont de l'eau pour boire et pour les autres usages, d'un ruisseau qui coule devant toutes leurs cellules, et y entre par certains trous. Ils mangent du poisson et du fromage les dimanches et les grandes fêtes; je dis du poisson, non pas qu'ils achètent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de personne ni or, ni argent, ni ornements d'église, sinon un calice d'argent. Ils s'assemblent à l'église, non aux heures ordinaires comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la messe, si je ne me trompe, les dimanches et les fêtes solennelles. Ils ne parlent presque jamais, car, s'ils ont besoin de quelque chose, ils le demandent par signe. Si quelquefois ils boivent du vin, c'est du vin si foible, qu'il ne vaut guère mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices sur la chair, et le reste de leurs habits est fort pauvre. Ils sont soumis à un prieur; l'évêque de Grenoble, homme d'une grande piété, leur tient lieu d'abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amassent une très-riche bibliothèque, travaillant principalement pour la nourriture, qui ne périt point (1). Ils cultivent peu la terre pour faire venir du blé; mais ils nourrissent quantité de moutons, dont ils vendent les toisons pour acheter ce qui leur est nécessaire. Lorsque Guibert faisoit cette description des habitants de la Chartreuse, ils n'étoient que treize moines; mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

Après que saint Bruno eut gouverné la Chartreuse environ six ans, le pape Urbain, qui avoit été son disciple à Reims, le contraignit de venir à sa cour pour l'aider de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques. En quittant la Chartreuse, il la laissa à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, à qui le lieu appartenoit originairement; mais les disciples de saint Bruno quittèrent bientôt cette demeure, et vinrent le trouver en Italie. Il leur persuada toutefois de retourner à la Chartreuse, leur donnant pour prieur Landuin, qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de son côté, ne pouvant souffrir le tumulte et les mœurs de la cour de Rome, se retira l'année suivante, mil quatre-vingt-dix, avec Landuin et quelques autres, au diocèse de Squillace en Calabre, où le comte Roger lui donna, à lui et à ses disciples, une forêt avec une lieue d'étendue. Le pape voulut donner à saint Bruno l'archevêché de Rège, qui vaqua la même année par la mort d'Arnoul; mais il le refusa, et cette place fut donnée à Ranger, moine de Cave, et auparavant de Marmoutier (2). Saint Bruno vécut onze ans en son nouveau monastère de Calabre, et y finit ses jours.

LI. Eglise d'Allemagne.

En Bavière, le parti des catholiques prenoit le dessus; en sorte qu'ils remplirent le siége de Saltzbourg, vacant depuis un an et demi,

(1) Ep. ad Radulf.
(2) Vita Hug. c. 2, 3. Bol. Apr. to. 9.
(3) Mabill. Præf. n. 86.
(4) De vita sua, c. 11.

(1) Jo. VI, 27.
(2) De Inst. Cartus. tom. 1, Bibl. Lab. p. 638. App. ad Acta Urb. V. Ital. Sac. to. 9, p. 589. Ibid. p. 435.

par le décès de l'archevêque Gébehard, arrivé le quinzième de juin mil quatre-vingt-huit. On élut à sa place l'abbé Tiémon, né en Bavière, d'une haute noblesse (1). Dès sa première jeunesse, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye d'Alta, d'où il fut tiré par l'archevêque Gébehard, pour le faire abbé d'un monastère de son diocèse; et il y rétablit la discipline, joignant la discrétion à l'autorité et à l'austérité de la vie. Gébehard ayant été chassé par les partisans du roi Henri, et un usurpateur, nommé Berthold, mis en sa place, l'abbé Tiémon se retira à Schaffouse et à Hirsauge, monastères alors fameux par leur régularité. Après avoir demeuré quelque temps en ce dernier, il revint à Saltzbourg, où le schismatique Berthold le reçut très humainement, espérant que le désir de rentrer dans son abbaye lui feroit embrasser son parti. Mais Tiémon se retira en un désert voisin, dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité.

Après la mort de l'archevêque Gébehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiémon pour successeur, les autres proposoient un homme qui n'étoit considérable que par sa noblesse et sa puissance. Le jour de l'élection étant venu, on s'assembla au lieu marqué; Altman, évêque de Passau, légat du saint-siége, y étoit avec le clergé de Saltzbourg, Guelfe, duc de Bavière, les comtes et un grand peuple. Le compétiteur de Tiémon entra dans un bateau pour passer le Saltz, et fut noyé à la vue de toute l'assemblée. Alors tous se réunirent, et Tiémon fut élu d'un commun consentement. Il fut sacré solennellement le septième d'avril mil quatre-vingt-dix, par le légat Altman, assisté d'Adalbéron évêque de Wirtzbourg et de Méginvard de Frisingue. Mais Adalbéron mourut la même année le sixième d'octobre après quarante-cinq ans d'épiscopat (2). Ce saint évêque, étant chassé de Wirtszourg par les schismatiques, dont il étoit un des plus zélés adversaires, se retira en son pays dans le monastère de Lambac, en Autriche, fondé par son père, qu'il rétablit dès l'année mil cinquante-six, et de là il ne laissoit pas de consacrer des églises, rétablir des monastères, et rendre d'autres services à la religion. Il fut enterré à Lambach, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Herman, évêque de Metz, mourut au mois de mai de la même année, aussi bien que Berthold, duc d'Allemagne, gendre du roi Rodolphe, et la reine de Hongrie, sa sœur. Egbert, marquis de Saxe, fut tué en trahison, et l'on en accusa l'abbesse de Quedlimbourg, sœur de l'empereur Henri; le parti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des schismatiques, Lutold, duc de Carinthie, mourut subitement, ayant depuis peu répudié sa femme légitime pour en prendre une autre avec la permission de l'antipape Guibert.

(1) Berthold. an. 1090. Id. 1088. Vita ap. Tegnag. p. 71. (2) Vita Sæc. 6, Ben. p. 71. Herman. contr. 1045.

LII. Lettre de Valtram et la réponse.

Ces pertes des catholiques ayant relevé le courage des schismatiques, ils reprirent les armes, disant hautement que le pape Urbain alloit périr. Valtram, archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II, comte de Thuringe, au parti du roi Henri, lui écrivit une lettre, où il disoit entre autres choses: L'apôtre, inspiré de Dieu, dit (1) que toute personne doit être soumise aux puissances souveraines, parce qu'il n'y a point de puissance qui vienne de Dieu, et qui lui résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis disent aux femmes et au simple peuple, qu'il ne faut pas se soumettre à la puissance royale. Veulent-ils résister à Dieu? sont-ils plus forts que lui? Mais que dit le prophète? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, seront confondus, et ceux qui vous résistent périront (2). Rodolphe, Hildebrand, Egbert, et une infinité d'autres seigneurs, ont résisté à l'ordre de Dieu en la personne de l'empereur Henri, et ils ont péri: ce qui a eu une mauvaise fin devoit avoir un mauvais principe.

Le comte Louis, ayant reçu cette lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand, évêque d'Halberstat, dont la lettre portoit en substance: Nous disons que vous entendez mal le précepte de l'apôtre. Car si toute puissance vient de Dieu, comme vous l'entendez, d'où vient qu'il dit par son prophète (3): Ils ont régné, mais ce n'est pas par moi; ils sont devenus princes, et je ne les connois point? Ecoutons l'apôtre qui s'explique lui-même: Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il ensuite? et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées. Pourquoi avez-vous supprimé ces paroles? donnez-nous donc une puissance ordonnée: nous ne résistons point, nous donnerons aussitôt les mains. Mais ne rougissez-vous pas de dire que le seigneur Henri soit roi, ou qu'il ait de l'ordre? Est-ce avoir de l'ordre que d'autoriser le crime, et confondre tout droit divin et humain? Est-ce avoir de l'ordre que pécher contre son propre corps, et abuser de sa femme d'une manière inouie? Est-ce avoir de l'ordre, que prostituer les veuves qui viennent demander justice?

Pour ne point parler de ses autres crimes sans nombre, les incendies, les pillages d'églises, les homicides, les mutilations, parlons de ce qui afflige le plus l'église de Dieu. Quiconque vend les dignités spirituelles est hérétique: or, le seigneur Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg, de Mayence et plusieurs autres, pour de l'argent; ceux de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Strasbourg pour des meurtres; l'abbaye de Fulde pour un adultère, l'évêché de Munster pour un crime plus détestable. Il

(1) Dodechin. an. 1090. (2) 1 Cor. x, 22. Is. XLI, 11, Rom. XIII, 1. (3) Osée. VIII, 4.

est donc hérétique ; et étant excommunié par le saint-siége pour tous ses crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous, qui sommes catholiques ; nous ne le comptons plus entre nos frères, et nous le haïssons de cette haine parfaite dont le psalmiste haïssoit les ennemis de Dieu (1). Quant à ce que vous dites, que le pape Grégoire, le roi Rodolphe et le marquis Egbert sont morts misérablement, et que vous félicitez votre maître de leur avoir survécu, vous devez aussi estimer heureux Néron d'avoir survécu à saint Pierre et à saint Paul, Hérode à saint Jacques, et Pilate à Jésus-Christ. Cette lettre est pleine d'aigreur et d'emportement, et roule principalement sur ce faux principe, qu'un roi criminel n'est point véritablement roi.

LIII. Lettre de Bernald de Constance.

Un autre zélé défenseur du parti catholique en Allemagne étoit Bernard, prêtre de Constance, dont nous avons une grande lettre à Gébehard, abbé de Schaffouse, sur la nécessite d'éviter les excommuniés (2). Il marque les différents degrés des personnes qu'il faut éviter : savoir, le coupable, le complice, et celui qui communique avec eux ; et les différentes manières de communiquer, la salutation, le baiser, la prière, la table. Il rapporte ensuite les règles touchant l'absolution des censures, et les tempéraments que l'Eglise y a apportés, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin, il fait le dénombrement des lois sur lesquelles l'Eglise a formé sa discipline, savoir, les canons des apôtres, les décrets des papes, les conciles généraux et particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les décrétales il compte toutes celles du recueil d'Isidore, dont la vérité n'étoit pas révoquée en doute.

Sur leur autorité il dit que les apôtres et leurs successeurs ont ordonné que les évêques ne fussent jamais accusés, ou très-difficilement ; et, comme il ne trouve pas que cette discipline s'accorde avec celle du concile de Nicée et des suivants, il en rapporte des raisons, qu'il prétend convenir au temps des persécutions (3). De même il avoue que le concile de Nicée défend les translations des évêques ; mais, ajoute-t-il, les saints papes Evariste, Calliste et Antéros, avant le concile de Nicée, ont enseigné que la translation des évêques étoit permise, pourvu qu'elle n'eût pas l'ambition pour cause, mais l'utilité de l'Eglise ou la nécessité. On voit ici la plaie irréparable que les fausses décrétales ont faite à la discipline de l'Eglise, en détruisant ses plus saintes règles, par des autorités que l'on estimoit plus anciennes.

(1) Ps. 138, 22.
(2) Ap. Tegnagel. p. 239.
(3) P. 259, 277.

L'empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brûla et ravagea les terres du duc Guelfe ; mais la princesse Mathilde, son épouse, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique et à résister vigoureusement à Henri. En cette guerre, Godefroy, évêque de Lucques, consulta le pape s'il falloit mettre en pénitence ceux qui avoient tué des excommuniés (1). Le pape répondit : Imposez-leur une satisfaction convenable selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'église romaine. Car nous n'estimons pas homicides ceux qui, brûlant de zèle pour l'Eglise contre les excommuniés, en auront tué quelques-uns ; toutefois, pour ne pas abandonner la discipline de l'Eglise, imposez-leur pénitence de la manière que nous avons dit, afin qu'ils puissent apaiser la justice divine, s'ils ont mêlé quelque foiblesse humaine à cette action.

LIV. Bérenger, archevêque de Tarragone.

La même année mil quatre-vingt-dix, vers la Pentecôte, le pape Urbain fit tenir par ses légats un concile à Toulouse, où assistèrent les évêques de diverses provinces, et on y corrigea plusieurs abus. L'évêque de Toulouse s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accusé ; et, à la prière du roi de Castille, on envoya une légation à Tolède, pour y rétablir la religion. Bernard, archevêque de Tolède, retournant de Rome en Espagne, assista à ce concile avec le cardinal Rainier, nouveau légat pour l'Espagne (2).

Rainier passa en Catalogne, où il reçut au nom du pape la donation de Bérenger, comte de Barcelone, qui donna à l'église romaine la ville de Tarragone, reconnoissant que lui et ses successeurs ne la tiendroient désormais que comme vassaux du pape, et lui en payeroient tous les cinq ans vingt-cinq livres pesant d'argent. Ce qu'il fit par le conseil de Bérenger, nouvel archevêque de Tarragone, et de l'évêque de Girone, nommé aussi Bérenger.

Cette donation facilita le rétablissement de la métropole de Tarragone, nonobstant l'opposition de Dalmace, archevêque de Narbonne (3), qui, sur la lettre que le pape avoit écrite aux seigneurs de Catalogne, étoit venu à Rome soutenir ses droits. Le pape lui demanda s'il avoit des privilèges du saint-siége pour établir la primatie qu'il prétendoit sur la province de Tarragone. Dalmace répondit que son église en avoit eu, et qu'il espéroit les trouver ; sur quoi le pape écrivit à Rainier, son légat, que si ces privilèges ne se trouvoient point, il travaillât avec les seigneurs du pays à rétablir l'église de Tarragone (4). Ce fut,

(1) Berthold. 23, q. 5, 2. 47.
(2) Berthold. 1090. Roderic. VI, Hist. c. 27, to. X, Conc. p. 426.
(3) Marca Hisp. lib. IV, p. 470.
(4) Ta. IX, Conc. p. 374. App. Mar. Hisp. n. 44.

comme l'on croit, à cette occasion que l'on fabriqua une lettre sous le nom du pape Etienne, qui devroit être Etienne V, où l'on suppose qu'il est venu tenir un concile à Troyes en Champagne, par ordre d'un empereur Odon, qui ne fut jamais; et dans cette lettre il est dit que, quand même l'église de Tarragone seroit rétablie en son premier état, elle demeurera toujours soumise à celle de Narbonne. Quoi qu'il en soit de cette pièce, le pape Urbain II n'y eut point d'égard, et il rendit le droit de métropole à l'église de Tarragone, où il transféra Bérenger d'Ausone, comme ayant été par ses soins le principal auteur de ce rétablissement. Il lui accorda le pallium, et lui permit, à lui et à ses successeurs, de garder l'église d'Ausone jusqu'à l'entier établissement de celle de Tarragone. C'est ce qui paroît par la bulle donnée à Capoue le premier de juillet mil quatre-vingt-onze.

LV. Concile de Bénévent.

Dès le commencement de la même année, le pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eût pu aisément entrer dans Rome avec une armée et soumettre les rebelles; mais il aimoit mieux soutenir ses droits avec douceur (1). Les schismatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils surprirent la tour de Crescence, c'est-à-dire le château Saint-Ange, qui jusque-là avoit tenu pour le pape; et la prise de Mantoue leur haussa le courage. Car l'empereur Henri, qui l'assiégeoit depuis un an, s'en rendit maître le vendredi-saint, onzième d'avril; après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome, d'où ils l'avoient chassé depuis deux ans.

Cependant le pape Urbain tint un concile à Bénévent, le vingt-huitième de mars, où on réitera l'anathème contre Guibert et ses complices, et on fit quatre canons. On n'élira point d'évêque à l'avenir qu'il ne soit dans les ordres sacrés, c'est-à-dire la prêtrise ou le diaconat, car ce sont les seuls sur lesquels l'apôtre nous donne des règles. Nous ne permettons d'élire évêques des sous-diacres que très-rarement, et par permission du pape et du métropolitain (2). Nous interdisons les prêtres qui servent dans les églises au delà du nombre prescrit, sans la permission de l'évêque, et qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres; et ce jour-là tous, clercs, laïques, hommes et femmes, recevront des cendres sur leur tête. Défense de contracter mariage depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, et depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie.

(1) Berthold. ann. 1091.

(2) Sup. n. 46; to. X, p. 484. Can. 1, 2, 4.

LVI. Eglise d'Espagne.

En Espagne, on tint un concile à Léon, à l'occasion des funérailles de Garcias, roi de Galice, frère d'Alphonse, qui le tenoit en prison depuis vingt ans. Ce concile se tint l'an mil quatre-vingt-onze, ère onze cent vingt-neuf. Le cardinal Rainier, légat du pape, y assista avec Bernard, archevêque de Tolède, et plusieurs autres évêques. On y résolut que les offices ecclésiastiques seroient célébrés en Espagne suivant la règle de saint Isidore, c'est-à-dire la lettre à Ludfred ou Landfroy, évêque de Cordoue, où il marque succinctement les devoirs de chaque ordre et de chaque office (1). On ordonna aussi qu'à l'avenir les écrivains se serviroient de l'écriture gauloise dans tous les actes ecclésiastiques, au lieu de la gothique, qui étoit en usage à Tolède.

On avoit déjà établi l'office de l'église gallicane, qui étoit le romain, à la place du mosarabe, qui étoit l'ancien office d'Espagne (2). Car, du temps du légat Richard, il y eut une grande dispute à Tolède sur ce sujet. Le roi Alphonse, à la persuasion de la reine Constance, vouloit introduire l'office gallican, et le légat l'appuyoit; le clergé, la noblesse et le peuple ne vouloient point de changement. Enfin l'on convint de décider le différent par un duel. Le champion de l'office de Tolède, qui étoit un chevalier de la maison de Matance, vainquit le champion du roi, au grand contentement de tout le peuple; mais le roi, poussé par la reine, ne se rendit pas, et soutint que le duel n'étoit pas un jugement légitime. On convint donc de tenter l'épreuve du feu, et, après un jeûne et des prières, on alluma un grand feu, où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office gallican fut consumé, et celui de l'office de Tolède s'éleva au-dessus des flammes. Mais le roi ne voulut pas en avoir le démenti, et ordonna que l'office gallican seroit reçu partout, menaçant de mort et de perte de leurs biens ceux qui résisteroient; toutefois quelques églises conservèrent l'ancien office, et continuèrent de réciter l'ancienne version du psautier. C'est ce que rapporte Rodrigue, archevêque de Tolède, qui vivoit cent cinquante ans après.

Au concile de Léon, de l'an mil quatre-vingt-onze, on traita aussi de l'affaire de l'église de Compostelle (3). Pierre, ordonné par le légat Richard en mil quatre-vingt-huit, fut déposé; mais Diègue ne fut pas rétabli, et ensuite l'on donna ce siége à un abbé, nommé Dalmace, de l'ordre de Clugny.

LVII. Eglise d'Allemagne.

L'église d'Allemagne perdit, cette année mil

(1) Pelag. Ouet. p. 76. Roderic. VI, c. 30; to. X, Conc. p 382. Isid. p. 413.

(2) Roderic. VI, c. 27.

(3) Sup. n. 44.

quatre-vingt-onze, trois grands personnages. Volfelme, abbé de Brunviller près de Cologne, qui avoit écrit une lettre considérable contre l'hérésiarque Bérenger, mourut le vingt-deuxième d'avril, et sa vie fut écrite par Conrad, son disciple. Le cinquième de juillet mourut Guillaume, abbé d'Hirsauge depuis vingt-deux ans, le principal restaurateur de la discipline monastique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monastères, et forma plusieurs disciples illustres, entre autres saint Tiémon, archevêque de Saltzbourg; Gébehard, évêque de Constance, alors légats du saint-siége; Gébehard, évêque de Spire; saint Théoger, évêque de Metz. La vie de l'abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon, son disciple. Altman, évêque de Passau, mourut aussi cette année, le huitième d'août, dans une heureuse vieillesse, après avoir gouverné son église vingt-six ans, soutenu la religion avec un grand zèle contre les schismatiques, essuyé plusieurs périls et souffert de grandes persécutions (1). Il fonda trois communautés de chanoines réguliers.

En ce temps-là, plusieurs laïques en Allemagne embrassèrent la vie commune, renonçant au monde, et se donnant, eux et leurs biens, au service des communautés régulières de clercs et de moines pour vivre sous leur conduite (2). Quelques envieux blâmèrent leur manière de vivre; mais le pape Urbain l'ayant appris, écrivit en ces termes aux supérieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette manière de vie que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable et digne d'être perpétuée comme une image de la primitive Eglise, et nous la confirmons par ces présentes de notre autorité apostolique. Outre une multitude innombrable d'hommes et de femmes qui se donnèrent ainsi au service des moines et des clercs, il y eut à la campagne une infinité de filles qui, renonçant au mariage et au monde, se mettoient sous la conduite de quelque prêtre; et même des femmes mariées qui vivoient ainsi sous l'obéissance dans une grande piété. Des villages entiers embrassèrent cette dévotion, et s'efforçoient de se surpasser l'un l'autre en sainteté. Ainsi l'Eglise réparoit les pertes qu'elle faisoit alors par la multitude des excommuniés.

LVIII. Frères convers.

Or, il ne faut pas confondre les laïques qui se donnoient ainsi aux monastères avec ceux que l'on appeloit moines lais, oblats ou donnés. Car ce fut en ce onzième siècle que commença dans les monastères l'institution des frères lais ou convers (3). Dans les premiers temps, on nommoit convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui embrassoient la vie monastique en âge de raison; pour les distinguer de ceux que leurs parents y avoient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance, et que l'on nommoit oblats. Dans l'onzième siècle, on nomma frères lais ou convers ceux qui, étant sans lettres, ne pouvoient devenir clercs, et qui étoient uniquement destinés au travail corporel et aux œuvres extérieures.

Les premiers qui eurent de ces frères convers furent les moines de Vallombreuse; ensuite ceux de Hirsauge; et l'abbé Guillaume est marqué dans sa vie comme instituteur de cette espèce de religieux (1). Les chartreux en avoient aussi, comme marque Guibert de Nogent, et les nommoient frères barbus. Ils faisoient des vœux solennels, et étoient vrais religieux. Cette institution semble venue de ce que les laïques, dans ce temps-là, n'avoient la plupart aucune teinture des lettres, et n'apprenoient pas même à lire (2); de sorte que, la langue latine n'étant plus vulgaire comme elle étoit du temps de saint Benoît, il leur étoit presque impossible d'apprendre les psaumes par cœur et de profiter des lectures qui se faisoient dans l'église, joint que depuis long-temps la plupart des moines étoient clercs.

Il y avoit dans les monastères une troisième espèce d'hommes, que l'on nommoit donnés ou oblats qui, sans faire de profession, et portant un habit peu différent des séculiers, se donnoient au monastère avec leurs biens, obéissant en tout aux supérieurs, et gardant le célibat, en quoi ils différoient des serfs qui étoient mariés. Car il y avoit des hommes libres qui se dévouoient au service des monastères, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étoient les patrons (3). Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers sur leur tête, ou leur tête sur l'autel. C'étoient donc des serfs de dévotion, différents de ceux qui l'étoient par leur condition et leur naissance.

LIX. Saint Ulric de Clugny.

En ce temps, vivoit le saint moine Ulric, fameux par son recueil des coutumes de Clugny. Il naquit à Ratisbonne, d'une famille illustre, et son père fut chéri de l'empereur Henri le noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric, déjà fort avancé dans l'étude des lettres et dans la piété. Il conserva à la cour la pureté de ses mœurs; et l'impératrice Agnès, l'ayant goûté, profita de ses exemples et de ses conseils. L'évêque de Frisingue, son oncle, l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, et le fit ensuite prévôt de son église. Ulric accompagna l'empereur en un voyage

(1) Berthold. 1091 Act. SS. Ben. Sæc. 6, p. 681. Mabill Sæc. 6, Act. p. 2, 720. Vita ap. Tegnag. p. 56.
(2) Berthold. 1091.
(3) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, § 11.

(1) Vita n. 23.
(2) Sup. n. 50.
(3) Cang. Glos. Oblat.

d'Italie; mais il en revint promptement pour soulager ses confrères dans un temps de famine, et engagea ses terres pour cet effet.

Ensuite il fit le pèlerinage de Jérusalem, récitant tous les jours le psautier avant que de monter à cheval. A son retour, il trouva un autre évêque à Frisingue à la place de son oncle, qui étoit mort, et un autre prévôt à la sienne; ce qu'il souffrit patiemment, et se retira à Ratisbonne. Alors il conçut le dessein de fonder un monastère; mais les circonstances du temps et le peu de piété des évêques l'ayant empêché de l'exécuter, il résolut de se donner à Dieu lui-même. Il commença par distribuer ses biens, partie aux pauvres, partie à ses parents, réservant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua son dessein à Gérauld, écolâtre de Ratisbonne, à qui il persuada de quitter aussi le monde; et ils résolurent d'embrasser la vie monastique à Clugny, célèbre alors par la régularité de l'observance. Mais auparavant ils firent ensemble le pèlerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugny par saint Hugues, qui en étoit alors abbé. Gérauld y fut quelques années après grand-prieur, et, dans la suite, le pape Grégoire VII le fit élire évêque d'Ostie, et l'employa, comme nous avons vu, en diverses légations. Ulric avoit environ trente ans quand il entra à Clugny; et l'abbé Hugues, l'ayant fait ordonner prêtre, le prit pour chapelain et pour conseiller, et le donna pour confesseur à la communauté. Ensuite il le fit supérieur des religieuses de Marcigny, puis il l'envoya avec un seigneur allemand, nommé Lutold, pour fonder un monastère dans ses terres, et lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu, en attendant le temps propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez les séculiers; mais ils se retirèrent dans une caverne, où ils passèrent le carême au pain et à l'eau. Cette manière de vie attira les gens du pays à les venir voir, d'abord par curiosité, ensuite pour écouter leurs instructions, qui en convertirent un grand nombre.

Le printemps venu, on bâtit le monastère avec le secours du peuple d'alentour; de quoi deux curés du voisinage étant jaloux, et craignant la diminution de leurs offrandes, commencèrent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites et d'intéressés. Un de ces curés, quelque temps après, surpris de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monastère. Ulric alla au devant, l'embrassa et le reçut avec toute la charité possible. Ce qui gagna tellement le curé, qu'il se rétracta publiquement devant son peuple, et fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna ensuite à Clugny, et saint Hugues l'envoya prieur à Paterni, dans le diocèse de Lausanne, dont l'évêque, Burchard, étoit schismatique et excommunié par Grégoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce prélat à l'unité de l'Eglise; mais il ne fit que l'irriter, en sorte que, sachant qu'il n'étoit pas en sûreté dans le pays, il fut obligé de revenir à Clugny. Mais, quelque temps après, il retourna en Allemagne fonder un monastère dans le Brisgau, à la prière d'un chevalier de la province, nommé Hesson, qui donna ses terres à Clugny à cette condition. Le nouveau monastère fut commencé dans un lieu nommé Gruningue, mais quoiqu'il fût agréable et fertile, Ulric, le trouvant trop exposé à la fréquentation des séculiers, le quitta pour s'établir à Celle, dans la forêt Noire, où il forma ses disciples à une observance très-exacte et une grande pauvreté, conseillant aux riches qui vouloient embrasser la vie monastique d'aller à d'autres maisons plus aisées. Mais ceux qui cherchoient Dieu sincèrement ne se rebutoient pas pour cette difficulté.

Peut-être n'y avoit-il personne dans Clugny plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le soin qu'il avoit pris de s'instruire avec la dernière exactitude de tous les usages du monastère. C'est ce qui paroît par le traité qu'il en composa à la prière de Guillaume, abbé d'Hirsauge. Car, ayant été envoyé en Allemagne par l'abbé Hugues pour quelques affaires à la cour, il passa par ce monastère, situé au diocèse de Spire, dans la forêt Noire (1). L'abbé Guillaume, qui le connoissoit dès l'enfance, le reçut avec une grande joie; et, comme ils s'entretenoient continuellement des usages de Clugny, il dit à Ulric: Votre monastère est en grande réputation parmi nous, et nous n'en connoissons point qui lui soit semblable dans la discipline régulière. C'est pourquoi nous vous serons très-obligés de nous rapporter quelque chose de vos usages, quand ce ne seroit que pour nous humilier de nous en voir si éloignés. Ulric répondit: Un étranger comme moi, qui me suis trouvé presque barbare en ce lieu-là par la diversité de la langue, et qui y suis entré tard, ne peut s'instruire aussi facilement de toutes choses qu'un naturel du pays nourri dès l'enfance dans la maison. Pour moi, jusqu'à l'âge d'environ trente ans, je n'ai guère songé qu'aux choses du monde. Toutefois, je vous dirai volontiers ce que je sais.

Ulric continua son voyage, et, étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque chose nécessaire pour le retour (2); et toutefois il ne put se résoudre à rien demander, ni au roi, ni à un prélat très-riche à qui il avoit affaire, se souvenant de cette sentence de saint Jérôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, et prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repassa par Hirsauge, comme il avoit promis à l'abbé Guillaume, qui, s'étant aperçu de ce qui lui manquoit, n'attendit pas qu'il le lui demandât, et pourvut à tout abondamment. Il

(1) Proœm. lib. I, Cons. (2) Præf. lib. III, Cons.

lui rendit toutes sortes de services; jusqu'à lui faire les cheveux de sa main, et le pria de l'instruire des usages de Clugny. Ulric écrivit depuis ses conversations, et en composa son recueil.

Depuis long-temps il avoit perdu l'usage d'un œil, et, ayant perdu l'autre deux ans avant sa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraison et à la psalmodie (1). Saint Hugues, ayant appris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoya Cunon pour le rappeler à Clugny, voulant lui donner en cet état toute la consolation possible, et après sa mort enrichir son église des reliques de ce saint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, et y acheva ses jours dans une grande vieillesse, vers l'an mil quatre-vingt-quinze. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, et il s'en fit encore plus à son tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années après par un moine de la Celle.

LX. Coutumes de Clugny.

Son recueil des coutumes de Clugny ne fut pas seulement utile à l'abbaye d'Hirsauge, pour laquelle il avoit été écrit, mais à plusieurs autres monastères de la haute Allemagne et des autres pays, qui recherchèrent cet ouvrage comme un précieux trésor. Il est divisé en trois livres, à la tête desquels est une lettre à l'abbé Guillaume, où l'auteur se plaint d'abord d'un abus qu'il dit être la principale cause de la ruine des monastères (2). C'est que les pères, qui avoient grand nombre d'enfants, cherchoient à s'en décharger, principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux ou autrement incommodé. Les maisons remplies de ces invalides ne peuvent, dit-il, garder aucune régularité, et l'observance n'est exacte que dans celles où le plus grand nombre est d'hommes, qui y sont entrés en âge mûr, et de leur propre mouvement.

Le premier livre des coutumes de Clugny contient la description de l'office divin, et commence par la distribution de l'Ecriture sainte pour les lectures. Elle étoit à peu près telle que nous l'observons, mais les leçons étoient bien plus longues, puisque, pendant la semaine de la Septuagésime, on lisoit la Genèse entière. Il est vrai que l'on continuoit au réfectoire la lecture du chœur. Enfin, à l'entrée du carême on avoit lu l'Octateuque (3), c'est-à-dire les cinq livres de Moïse et les trois suivants. Ils avoient beaucoup ajouté à la psalmodie prescrite par saint Benoît. Premièrement, pendant tout l'hiver, c'est-à-dire depuis le premier jour de novembre jusqu'au jeudi-saint, ils disoient avant les nocturnes, tous les jours de férie, trente psaumes, savoir, depuis le cent dix-neuf jusqu'à la fin du psautier. A l'audes et à vêpres, en tous temps, ils ajoutoient quatre psaumes et deux à complies; à prime ils en ajoutoient cinq, outre le symbole *Quicumque*, qu'ils disoient tous les jours, et ensuite de prime les sept psaumes pénitentiels avec le litanies. Je passe plusieurs additions moins considérables; mais il ne faut pas oublier l'office des morts, qu'ils disoient toute l'année et à neuf leçons. On chantoit tous les jours de férie deux grand'messes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en disoit trois: la messe matutinale, qui étoit du jour, la seconde de la trinité, et la messe solennelle. Après la première, on faisoit l'eau bénite, et on en faisoit l'aspersion dans tous les lieux réguliers, l'infirmerie, le dortoir, le réfectoire, la cuisine, le cellier. Pendant trois jours de la semaine un côté du chœur pouvoit communier, et l'autre côté pendant les trois autres jours, suivant leur dévotion (1). On disoit aussi plusieurs messes basses, mais hors le temps de l'office et de la grand'messe.

Ulric marque ensuite toutes les cérémonies particulières à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi-saint, qui en étoit le plus chargé; et j'en rapporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit et les deux suivantes on lisoit les leçons de Jérémie sans les chanter, comme faisoient les chanoines, et sans nommer les lettres de l'alphabet hébraïque (2). Chacun de ces trois jours, on bénissoit le feu nouveau, et tous les frères communioient, sans préjudice du jour de Pâques. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de frères dans la maison, et l'abbé y en ajoutoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en signe de communion.

Le vendredi-saint tous les frères s'assembloient nu-pieds dans le cloître, et récitoient tout le psautier entre prime et tierce. Leur repas n'étoit que du pain et des herbes crues, et pour collation ils goûtoient seulement un peu de vin. A ces paroles de la passion, ils ont partagé mes vêtements, deux moines tiroient, chacun de son côté, deux pièces d'étoffe d dessus l'autel; mais Ulric trouvoit ces r présentations peu conformes à l'esprit de l'E vangile. Il loue l'abbé Hugues d'avoir r tranché de l'office du samedi-saint ces mots O heureuse faute, et péché d'Adam nécessair que toutefois nous disons. Ce jour on perme toit de dire des messes basses après l'évangil de la grand'messe. Le jour de Pâques avo ses premières vêpres entières et ses vigiles trois nocturnes, comme l'ordre de Clugn l'observe encore (3).

(1) Vita n. 44.

(2) Vita n. 34; to. 4, Spicil. p. 21. V. Mabill. Elog. S. Od. n. 17, Sæc. 5.

(3) C. 1.

(1) C. 1, 41, 2, 4, 6, 9, 10, 6; lib. II, c. 30, p. 149; lib. I, c. 12.

(2) V. Brev. Clun. p 400.

(3) C. 13, 14, 15. Brev. Clun. p. 422, 423.

Le dimanche de l'octave de la Pentecôte on faisoit à Clugny l'office de la sainte trinité, qui n'étoit encore alors qu'une dévotion particulière, et qui n'a été reçu par l'église romaine que sous le pape Jean XXII, plus de deux cents ans après. A la Saint-Pierre, qui est la fête de patron, les nocturnes et les laudes étoient plus longues que la nuit; elles commençoient et finissoient de jour, en sorte qu'on ne dormoit point. A l'exaltation de la sainte croix, on faisoit l'adoration solennelle comme le vendredi-saint (1). Entre ces longues prières, je ne vois point de place pour l'oraison mentale, si ce n'est en hiver après les nocturnes; mais chacun faisoit alors ce qu'il vouloit, et souvent le sommeil les accabloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office; mais il ajoute que cette prière n'étoit ordinairement que le *Pater*, et quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laissoit peu de temps pour le travail des mains, si recommandé dans la règle. Aussi Ulric n'en parle-t-il qu'en passant, et avoue qu'il n'en a guère vu d'autre que d'écosser des fèves, arracher dans le jardin les mauvaises herbes et pétrir le pain: encore n'étoit-ce pas tous les jours. On psalmodioit en allant au travail et en revenant, et pendant le travail même (2). Dès le temps de Louis le débonnaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cause du sacerdoce dont la plupart étoient revêtus; et c'étoit pour y suppléer que l'on avoit ajouté des psaumes à toutes les heures de l'office.

Dans le second livre, Ulric parle premièrement de l'instruction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient séparés des profès, avec lesquels ils ne se trouvoient qu'à l'église. A leur occasion, il parle du silence qui étoit très-exact à Clugny, surtout après les repas (3). On ne parloit qu'à certaines heures, savoir, entre prime et tierce, none et vêpres, et cet intervalle étoit souvent très-court. On ne parloit jamais en certains lieux, savoir, à l'église, au dortoir, au réfectoire et à la cuisine. Et, comme dans ces lieux et ces temps de silence il étoit quelquefois nécessaire de se faire entendre, on parloit avec les doigts comme les muets, usant de certains signes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Ensuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis son lever jusqu'à son coucher; car toutes ses démarches étoient réglées, même les moindres (4).

A l'occasion du prêtre semainier, Ulric décrit fort au long les cérémonies de la messe solennelle, pour montrer le respect que l'on rendoit au corps de Notre Seigneur; mais, pour le mieux connoître, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la manière de faire le pain qui en devoit être la matière. On ne le faisoit jamais qu'avant le dîner: on prenoit du meilleur froment, que l'on choisissoit grain à grain; on le lavoit soigneusement, et on le mettoit dans un sac fait exprès (1). Un serviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin, dont il lavoit les meules, et les couvroit dessus et dessous. Il se revêtoit d'une aube et d'un amict qui lui couvroit la tête et le visage au-dessous des yeux: il mouloit ainsi le blé et sassoit la farine. Deux prêtres et deux diacres, revêtus de même d'aubes et d'amicts, pétrissoient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, et formoient les hosties. Un novice tenoit les fers gravés où l'on les devoit cuire: le feu étoit de bois sec et préparé exprès, et on chantoit des psaumes pendant ce travail.

Pour le service du grand autel il y avoit deux calices d'or: tous les frères offroient leurs hosties, entre lesquelles on en choisissoit trois pour consacrer. A la communion, on trempoit le précieux corps dans le sang, contre l'usage des autres églises d'Occident (2). Les jours de férie on portoit au réfectoire les hosties offertes et non consacrées, que le prêtre distribuoit à ceux qui n'avoient pas communié. On distribuoit de même les nouveaux raisins, que l'on avoit bénis à la messe à la fin du canon, suivant l'ancien usage d'y bénir les fruits (3).

La nourriture ordinaire des moines étoient des fèves et des herbes, avec lesquelles on faisoit cuire du lard, que l'on pressoit ensuite pour en mêler le suc avec les fèves. Cette observance étoit ancienne d'assaisonner les herbes et les légumes d'un peu de graisse, pour montrer que l'on ne s'abstenoit pas de la chair par superstition, comme les manichéens. A Clugny on retranchoit cette graisse pendant l'Avent, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Depuis la Quinquagésime, on retranchoit encore les œufs et le fromage; et ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicés, du fruit et des oublies (4). Les dimanches et les jeudis, on servoit du poisson s'il étoit à bon marché, et on donnoit de l'extraordinaire à plusieurs fêtes. On ne permettoit jamais de manger après complies, quelque besoin qu'on en eût.

Dans le troisième livre, Ulric parle des officiers du monastère, premièrement de l'abbé, et à son occasion des pénitences qu'il avoit droit d'imposer. D'autres pouvoient punir les fautes légères, dont la pénitence étoit de se tenir prosterné ou appuyé sur les genoux ou les coudes, ou en d'autres postures pénibles, ne point aller à l'offrande, ni baiser l'Evangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres (5). L'abbé seul pouvoit punir les fautes grièves, et la pénitence étoit d'être fustigé

(1) C. 25. V. Baillet. fest. mob. Trin. n. 4, c. 41, 38. 2, C. 41, 18, 30. Pragm. to. 1. Analect. p. 54.
(3) Lib. II, c. 1, 2, c. 32, 4.
(4) II, c. 14.

(1) C. 30, lib. III, c. 13.
(2) II, c. 30, p. 146, 149.
(3) Lib. I, c. 35. Dur. IV, Rat. c. 46, n. 7; lib. II, c. 35.
(4) Sup. liv XLVI, n. 28, I, c. 44, 49; LIII, c. 18, 21.
(5) II, c. 6, 18; III, c. 3.

en plein chapitre avec des verges, demeurer dans un lieu séparé, y manger et y coucher, se tenir à toutes les heures à la porte de l'église. Que, si la faute avoit été commise devant le peuple, la pénitence étoit publique : le coupable étoit fustigé au milieu de la place, ou pour une moindre faute exposé le dimanche à la porte de l'église, lorsque le peuple entroit à la messe, avec un serviteur qui disoit la cause de la pénitence à ceux qui la demandoient. Si un moine se révoltoit contre la correction, les autres se jetoient sur lui, sans attendre qu'on leur dit, et le menoient dans la prison, où on descendoit par une échelle, et qui n'avoit ni porte ni fenêtre ; quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'abbé Hugues disoit, au rapport d'Ulric, que les monastères n'étoient point déshonorés par les fautes des moines, mais par leur impunité.

Pour observer jusqu'aux moindres négligences et les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou surveillants, qui faisoient la ronde par toute la maison plusieurs fois le jour; en sorte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment où aucun des frères pût se déranger en sûreté. Mais, ce qu'il y avoit de plus singulier à Clugny, c'est l'attention continuelle sur les enfants qui y étoient élevés (1). On leur donnoit l'habit sitôt qu'ils étoient offerts à Dieu solennellement, suivant la règle, mais on différoit au moins jusqu'à quinze ans leur bénédiction, c'est-à-dire leur profession. Ces enfants n'étoient que six dans le monastère, et avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vue et ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu séparé dans le dortoir, et aucun autre n'en approchoit : quelque part qu'ils allassent, même pour leurs actions les plus secrètes, ils étoient toujours accompagnés d'un maître avec un autre enfant. S'ils faisoient quelque faute à l'office, on les châtioit sur-le-champ à coups de verges, mais sur la chemise, car ils en portoient au lieu de sergettes, et étoient aussi mieux nourris que les moines. Personne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voyant avec quel soin on les garde jour et nuit, j'ai souvent dit en moi-même qu'il est difficile qu'un fils de roi soit élevé dans son palais avec plus de précaution que le moindre enfant à Clugny. Les jeunes profès avoient aussi, tant qu'on le jugeoit nécessaire, un custode ou gardien, qui ne les quittoit point (2).

Le chambrier de Clugny gardoit non-seulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achetoit tout ce qui regardoit le vestiaire. Outre les habillements marqués par la règle, ils portoient des pelisses ou robes fourrées, mais de mouton seulement, des bottines de feutre pour la nuit, des sergettes et des caleçons : ce qui étoit permis par la règle d'Aix-la-Chapelle, dont les moines de Clugny avoient conservé plusieurs usages (1). On rasoit les moines environ une fois en trois semaines, et pendant cette action on chantoit des psaumes. Ils se baignoient deux fois l'an, avant Noël et avant Pâques. Outre les aumônes ordinaires, qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faisoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une distribution de lard ou d'autre viande (2). Ulric dit que l'année qu'il écrivoit il s'y étoit trouvé dix-sept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou, comme dit l'auteur, le carême entrant, signifie les derniers jours gras.

Ces coutumes de Clugny n'étoient pas nouvelles du temps d'Ulric; il y a apparence que la plupart s'y observoient dès l'origine de ce monastère, et Jean, qui écrivoit la vie de saint Odon vers le milieu du dixième siècle, en rapporte quelques-unes, particulièrement touchant l'éducation des enfants et le silence (3).

LXI. Odon, abbé de Saint-Martin de Tournay.

En ce temps-là, fut rétabli le monastère de Saint-Martin de Tournay par les soins du docteur Odon, qui en fut le premier abbé (4). Il naquit à Orléans, et dès son enfance il s'appliqua à l'étude avec un tel succès, qu'étant encore jeune il passoit pour un des premiers docteurs de France. Il enseigna premièrement à Toul; puis les chanoines de la cathédrale de Tournay l'y appelèrent pour gouverner leur école, comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle réputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter, non-seulement de France, de Flandre, de Normandie, mais des pays éloignés, de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournay étoit pleine d'étudiants, que l'on voyoit disputer dans les rues; et, si on approchoit de l'école, on les trouvoit tantôt se promener avec Odon, tantôt assis autour de lui; et le soir, devant la porte de l'église, il leur montroit le ciel, et leur apprenoit à connoître les constellations.

Quoiqu'il sût fort bien tous les arts libéraux, il excelloit principalement dans la dialectique, sur laquelle il composa trois livres, et il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu sous ce nom que sous celui d'Odon. Il suivoit dans la dialectique la doctrine de Boèce et des anciens, soutenant que l'objet de cet art sont les choses et non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui se vantoient de suivre Porphyre et Aristote. De ce nombre étoit Rainbert, qui enseignoit alors la dialectique à Lille, et s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux sectes portèrent depuis les noms de réalistes et de nominaux.

(1) C. 7, 8. (2) C. 9.

(1) C. 11, 18, p. 204. Sup. liv. XLVI, n. 28
(2) C. 16, 17, 23, 11, in fin.
(3) Sæc. 5, Acta Ben. p. 161.
(4) Narrat. to. 12, Spicil. p. 360.

Oudart n'étoit pas moins estimé pour sa vertu que pour sa science. Il conduisoit à l'église ses disciples, au nombre d'environ deux cents, marchant le dernier, et leur faisant observer une discipline aussi exacte que dans le monastère le plus régulier. Aucun n'eût osé parler à son compagnon, rire ou regarder à droite ou à gauche; et, quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour les moines de Clugny. Il ne leur souffroit ni fréquentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux; autrement il les eût chassés de son école, ou l'eût abandonné lui-même. A l'heure de ses leçons, il ne permettoit à aucun laïcque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles et des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défense Everard châtelain de Tournay, car il disoit qu'il étoit honteux à un homme sage de se détourner tant soit peu du droit chemin par la considération des grands. Toute cette conduite le faisoit aimer et estimer non-seulement des chanoines et du peuple, mais de Rabod, évêque de Noyon et de Tournay; toutefois, quelques-uns disoient que sa régularité venoit plus de philosophie que de religion.

Il gouvernoit l'école de Tournay depuis près de cinq ans, quand un clerc lui ayant apporté le livre de saint Augustin, du libre arbitre, il l'acheta seulement pour garnir sa bibliothèque, et le jeta dans un coffre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que saint Augustin. Environ deux mois après, expliquant à ses disciples le traité de Boëce, de la consolation de la philosophie, il vint au quatrième livre, où l'auteur parle du libre arbitre. Alors, se souvenant du livre qu'il avoit acheté, il se le fit apporter, et après en avoir lu deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du style; et ayant appelé ses disciples, il leur dit : J'avoue que j'ai ignoré jusqu'à présent que saint Augustin fût si éloquent et si agréable. Aussitôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là et le suivant, leur expliquant les passages difficiles.

Il vint à l'endroit du troisième livre, où saint Augustin compare l'âme pécheresse à un esclave condamné pour ses crimes à vider le cloaque, et contribuer ainsi à sa manière à l'ornement de la maison (1). A cette lecture, Oudart soupira du fond du cœur, et dit : Hélas! que cette pensée est touchante! Elle semble n'être écrite que pour nous; nous ornons ce monde corrompu du peu de science que nous avons, mais après la mort nous ne serons pas dignes de la gloire céleste, parce que nous ne rendons à Dieu aucun service, et que nous abusons de notre science pour la gloire du monde et la vanité. Ayant ainsi parlé il se leva, et entra dans l'église fondant en larmes; toute son école fut troublée, et les chanoines remplis d'admiration. Dès lors il commença insensiblement à cesser ses leçons, aller plus souvent à l'église, et distribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avoit amassé, car ses disciples lui faisoient de grands présents. Il jeûnoit si rigoureusement, que souvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans sa main fermée : de sorte qu'en peu de jours il perdit son embonpoint, et devint si maigre et si atténué, qu'à peine étoit-il connoissable.

Le bruit se répandit aussitôt dans tout le pays que le docteur Oudart alloit renoncer au monde; quatre de ses disciples lui promirent de ne le point quitter, et lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbés de la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournay, et chacun invitoit Odon de venir à son monastère; mais ses disciples aimoient mieux la règle des chanoines, la trouvant plus tolérable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournay une église demi-ruinée, que l'on disoit être le reste d'une ancienne abbaye détruite par les Normands; les bourgeois de Tournay, voyant la résolution d'Odon, prièrent l'évêque Rabod de lui donner cette église avec les terres qui en dépendoient, et qui avoient été usurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il acquiesça, et l'évêque l'en mit en possession lui et cinq clercs, qui le suivirent le dimanche second jour de mai mil quatre-vingt-douze; ils y vécurent d'abord dans une extrême pauvreté, et subsistèrent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faisoient pour eux, portant tous les jours des sacs par la ville (1). Le nombre ne laissoit pas de s'accroître, en sorte que la seconde année ils se trouvèrent dix-huit. Mais l'année suivante, à la persuasion d'Haimeric, abbé d'Anchin, ils embrassèrent la vie monastique, et Odon étant élu abbé tout d'une voix, reçut en cette qualité la bénédiction de l'évêque.

(1) Aug. III, de Lib. Arb. c. 9, n. 27.

(1) P. 371, 394.

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

I. Ives, évêque de Chartres.

Geoffroy, évêque de Chartres, deux fois déposé par le légat Hugues de Die, et deux fois rétabli par le pape Grégoire VII, fut encore accusé devant le pape Urbain II de simonie, de concubinage, d'adultère, de parjure et de trahison (1). Le pape ayant soigneusement examiné la vérité, obligea Geoffroy à renoncer entre ses mains purement et simplement à l'épiscopat, dont il se reconnut indigne. Alors le pape exhorta le clergé et le peuple de Chartres à faire une élection canonique, et à choisir Ives, prêtre et prévôt de Saint-Quentin de Beauvais, dont il connoissoit le mérite depuis long-temps. Il écrivit à Richer, archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procédure faite contre Geoffroy, et le prier de favoriser l'élection, et sacrer celui qui seroit élu. Le clergé et le peuple de Chartres, suivant l'intention du pape, élurent Ives, et le présentèrent au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral en signe d'investiture. Ensuite ils requirent l'archevêque Richer de le sacrer; mais il le refusa, prétendant que la disposition de Geoffroy n'étoit pas légitime, et qu'avant que d'aller au pape on avoit dû se pourvoir devant lui comme métropolitain.

Ives écrivit au pape, se plaignant du fardeau dont il le vouloit charger (2), et déclarant qu'il n'auroit jamais consenti à son élection, si l'église de Chartres ne l'avoit assuré, que le pape le vouloit, et l'avoit ainsi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députés de cette église, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens; et le pape, pour éviter le préjudice qu'un plus long retardement pouvoit faire à l'église de Chartres, sacra Ives lui-même sur la fin de novembre l'an mil quatre-vingt-onze, et le renvoya avec deux lettres: l'une au clergé et au peuple de Chartres, l'autre à l'archevêque Richer (3). Dans l'une et l'autre il défend, sous peine d'excommunication, à Geoffroy, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'église de Chartres, et à qui que ce soit de le favoriser. Dans la lettre à l'archevêque, il dit : Nous avons sacré Ives sans préjudice de l'obéissance qu'il doit à votre église, et nous vous prions d'étouffer tout ressentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, et lui donner votre secours pour la conduite de son diocèse. Ces lettres sont du vingt-quatre et du vingt-cinquième de novembre. On y a joint un discours du pape à Ives, qui n'est autre chose que la formule d'instruction que le consécrateur donnoit au nouvel évêque, telle, mot pour mot, qu'elle se lit encore à la fin du pontifical romain, excepté que celle du pape Urbain est beaucoup plus courte, et n'en contient que le commencement et la fin.

Ives de Chartres ne prit possession de son église que l'année suivante, mil quatre-vingt-douze : ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que de cette année son pontificat, qui dura vingt-trois ans (1). Il étoit né dans le Beauvoisis, de parents nobles; et après les études d'humanités et de philosophie, il alla à l'abbaye du Bec apprendre la théologie sous Lanfranc. Guy, évêque de Beauvais, qui avoit été doyen de Saint-Quentin en Vermandois, ayant fondé en mil soixante-dix-huit un monastère de chanoines réguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce saint martyr, Ives y embrassa la vie cléricale, et y donna des terres de son patrimoine. Ensuite il en fut supérieur, soit sous le nom de prévôt ou d'abbé; et pendant qu'il gouvernoit ce chapitre il enseigna la théologie, et composa son grand recueil de canons, connu sous le nom de décrets; il en explique ainsi le dessein dans sa préface.

II. Décret d'Ives de Chartres.

J'ai rassemblé en un corps, avec quelque travail, les extraits des règles ecclésiastiques, tant des lettres des papes que des actes de conciles, des traités des pères et des constitutions de rois catholiques. Afin que celui qui n'a pas ces écrits en mains puisse prendre ici ce qu'il trouvera utile à sa cause, nous commençons par le fondement de la religion chrétienne, c'est-à-dire par la foi, puisque nous mettons sous différents titres ce qui regarde les sacrements, la conduite des mœurs et la discussion des affaires, en sorte que chacun puisse

(1) Sup. l. LXIII, n. 15. Urb. Ep. 8, 9. Ivo. Ep. 8.
(2) Ep. 3.
(3) Urb. Ep. 8, 9.

(1) Vita Ivon.

trouver aisément ce qu'il cherche, en quoi nous avons cru devoir avertir le lecteur judicieux que s'il n'entend pas assez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne se presse pas de le blâmer, mais qu'il considère attentivement ce qui est dit selon la rigueur du droit ou selon l'indulgence, parce que tout le gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité. L'auteur s'étend ensuite à montrer que, par ce même principe, l'Eglise, tantôt se tient à la sévérité des règles, et tantôt sans relâche par condescendance. Il prétend en particulier que l'on a eu raison de modérer l'ancienne rigueur touchant les translations des évêques. Tout l'ouvrage est divisé en dix-sept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cents. Les fausses décrétales y sont employées comme les vraies; entre les lois des princes chrétiens, il cite le code de Justinien, le digeste, retrouvé depuis peu, et les Capitulaires de nos rois. Au reste, il transcrit pour l'ordinaire Bouchard de Wormes, comme Bouchard avoit transcrit Réginon (1), conservant les mêmes fautes, surtout dans les inscriptions des articles; mais il étoit impossible alors qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirés tant de passages.

III. Concile d'Étampes.

Richer, archevêque de Sens, irrité de ce que, sur son refus, Ives étoit allé à Rome se faire sacrer par le pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume et de mépris (2), où il ne le traitoit ni d'évêque ni de confrère, et l'accusoit de vouloir démembrer sa province en usurpant le siége de l'évêque Geoffroy, qu'il ne tenoit point pour déposé. Ives lui répondit: Si je suis un étranger à votre égard, pourquoi m'appelez-vous en jugement, et pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéissance? Vous vous élevez manifestement contre le saint-siége en voulant détruire ce qu'il a édifié, et vous ne ménagez pas assez votre réputation quand vous nommez évêque et vous efforcez de rétablir un bouc émissaire dont les adultères, les impuretés, les parjures, les trahisons ont été publiés presque dans toute l'église latine, et dont le pape, vous écrivant à vous-même, a défendu sous peine d'excommunication de le favoriser pour entrer dans le siége de Chartres.

Vous traitez par dérision la bénédiction telle quelle, celle que j'ai reçue par l'imposition des mains du pape et des cardinaux; quoiqu'il appartienne au saint-siége de confirmer ou d'infirmer les consécrations, tant des métropolitains que des autres évêques, d'examiner vos constitutions et vos jugements, et ne soumettre les siens à l'examen d'aucun de ses inférieurs.

(1) Sup. l. LVIII, n. 52. (2) Ivo. Ep. 8.

Ives apporte ensuite des passages de saint Gélase et de saint Grégoire, pour montrer que les jugements du pape ne sont point sujets à révision. Il conclut qu'encore qu'il n'ait point été appelé canoniquement, il est prêt à se présenter en lieu sûr dans la province de Sens, même à Etampes, pourvu qu'il ait un sauf-conduit du comte Etienne, qui l'assure, tant de la part du roi que de l'archevêque. Etienne étoit comte de Chartres et de Champagne, et les hostilités universelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de si petits voyages.

L'archevêque Richer tint en effet un concile à Etampes par le conseil de Geoffroy, évêque de Paris, homme de grand crédit (1). Il étoit frère d'Eustache, comte de Boulogne, et oncle de Godefroy de Bouillon depuis si fameux. Il étoit chanchelier du roi Philippe, ou plutôt grand-chancelier; car on en voit plusieurs autres qui firent la fonction sous lui. L'évêque de Chartres Geoffroy étoit aussi son neveu, et c'est ce qui excitoit l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il assista donc au concile d'Etampes avec les évêques de Meaux et de Troyes, de la même province, et qui agissoient par le même esprit. En ce concile, l'archevêque accusa Ives de Chartres de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit au préjudice de l'autorité royale. Il vouloit le déposer et rétablir Geoffroy; mais Ives appela au pape, et arrêta ainsi la procédure du concile. C'est ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au pape, où il ajoute: Il me semble nécessaire que vous envoyez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants, afin qu'ils me laissent absolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en votre présence rendre compte de leur conduite. Je vous conseille aussi d'envoyer en nos quartiers un légat, homme de bonne réputation et désintéressé; car il seroit nécessaire à l'Eglise, où chacun fait ce qu'il ose, et le fait inpunément.

IV. Erreur de Roscelin de Compiègne.

Vers le même temps, Renauld, archevêque de Reims, tint un concile à Compiègne, où fut condamnée l'erreur de Roscelin, docteur fameux, mais qui savoit plus de dialectique que de théologie (2). Il disoit, que les trois personnes divines étoient trois choses séparées, comme trois anges; en sorte, toutefois, qu'elles n'avoient qu'une volonté et qu'une puissance. Autrement il auroit fallu dire, selon lui, que le père et le Saint-Esprit s'étoient incarnés. Il ajoutoit que l'on pourroit dire véritablement, que c'étoient trois dieux si l'usage le permettoit. Il disoit, pour s'autoriser, que Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, avoit été de cette opinion, et que c'étoit encore celle d'Anselme, abbé du Bec.

(1) Ivo. Ep. 12. Gall. Chr. (2) To. x, Conc. p. 484.

Anselme l'ayant appris, écrivit en ces termes à Foulques, évêques de Beauvais, qui avoit été son disciple (1) : Comme je crois que vous assisterez au concile que l'archevêque de Reims doit tenir dans peu sur ce sujet, je veux que vous soyez instruit de ce que vous devez répondre pour moi, s'il est à propos. Quant à l'archevêque Lanfranc, tant de personnages vertueux et savants qui l'ont connu peuvent rendre témoignage qu'il n'a jamais rien dit de semblable, et la mort le met à couvert de toute nouvelle accusation. Pour moi, je veux que tout le monde sache, que je crois ce qui est contenu dans les trois symboles ; et quiconque en nie quelque chose, et en particulier qui soutiendra le blasphême que l'on attribue à Roscelin, qu'il soit anathème. On ne doit lui demander aucune raison de son erreur, ni lui en rendre aucune de la vérité que nous soutenons. Car ce seroit une extrême simplicité, de mettre en question notre foi si solidement établie à l'occasion de chaque particulier qui ne l'entend pas. Il faut défendre notre foi par raison contre les infidèles, mais non pas contre ceux qui portent le nom de chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou, si vous n'y allez pas, de l'y envoyer par quelqu'un des vôtres, pour y être lue publiquement, s'il est besoin.

Roscelin comparut au concile de Compiègne, où il fut convaincu d'erreur, et obligé de l'abjurer. Mais il ne laissa de l'enseigner ensuite, disant qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il craignoit d'être assommé par le peuple (2). Ives de Chartres lui fit des reproches de cette récidive, l'exhortant à se rétracter sérieusement, et à faire cesser le scandale qu'il avoit causé dans l'Eglise.

V. Foulques, évêque de Beauvais.

Foulques, évêque de Beauvais, né d'une famille noble du pays, embrassa la vie monastique dans l'abbaye du Bec, et y passa plusieurs années sous la conduite de Lanfranc et ensuite d'Anselme (3). Etant élu évêque, il vouloit refuser, et consulta Anselme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit sans péché, et l'exhorta à se soumettre, voyant qu'il étoit désiré par le roi, par le clergé de Beauvais et plusieurs autres, et que l'archevêque de Reims y consentoit. Foulques, toutefois, ne fut pas ordonné sans opposition ; l'affaire fut portée à Rome ; et, quoique le pape Urbain y trouvât quelque chose d'irrégulier, et que Foulques persistât à vouloir renoncer, il lui ordonna de garder son siége. Le pape en usa ainsi à la considération d'Anselme, qui le lui avoit recommandé, et à qui il enjoignit de veiller sur cet évêque et d'être son couseil. en sorte que quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toujours auprès de lui quelqu'un de ses moines (1).

Nonobstant ces précautions, l'épiscopat de Foulques ne fut point paisible. Son zèle pour la justice, peut-être sans assez de prudence, lui attira de grandes persécutions. Il devint très-odieux aux chanoines et aux prêtres de son diocèse, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaises coutumes, principalement le concubinage, et empêcher qu'ils ne laissassent leurs prébendes comme héréditaires à leurs enfants, auxquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira aussi la haine des laïques, ne voulant pas favoriser leurs usurpations des biens de l'Eglise. Il employoit les armes matérielles pour appuyer les spirituelles, et ne déféroit pas assez aux ordres de l'archevêque de Lyon légat du pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives de Chartres (2).

Cette conduite de Foulques de Beauvais (3) donna occasion à diverses poursuites contre lui devant le concile de la province et devant le pape, où il fut accusé de plusieurs violences. Enfin la chose vint à tel point, qu'Anselme crut être obligé d'écrire au pape en ces termes (4) : Il ne fait aucun fruit dans son évêché, et ne peut veiller sur lui-même ; et pour l'avenir, ni moi, ni aucun de ceux qui le connoissent n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaise volonté, mais parce qu'il n'est pas capable de soutenir de si rudes attaques, et de se garantir de tant de piéges. Craignant donc que la tristesse ne l'accable, ses amis et moi nous nous jetons à vos pieds pour vous prier de le délivrer de ces périls, où il est sans utilité, en lui permettant de se retirer sans qu'il paroisse que ses ennemis aient prévalu contre lui. J'ai bien prévu et prédit les maux qu'il souffre quand on l'appeloit à l'épiscopat ; mais j'ai soumis mon sentiment à l'autorité de ceux qui le demandoient avec tant d'empressement.

VI. Le roi Philippe épouse Bertrade.

Yves étoit à peine évêque de Chartres quand il tomba dans la disgrâce du roi à cette occasion. Bertrade, troisième femme de Foulques Rechin, comte d'Anjou, craignant qu'il ne la renvoyât, comme il avoit fait des deux autres, et qu'elle ne demeurât dans le mépris, fit proposer secrètement à Philippe, roi de France, de l'épouser, se fiant en sa beauté et en sa noblesse, car elle étoit fille de Simon, comte de Montfort, et d Agnès d'Evreux. Philippe, prince mou et voluptueux, y consentit, et la reçut à bras ouverts (5). Il quitta la reine Berthe, fille de Floris, duc de Frise, dont il avoit deux

(1) Lib. II, Ep. 41. 1. Ivo. Ep 7.
(2) Lanfr. de Incarn c. (3) Ans. 1, Ep. 52.

(1) II, Ep. 23. Ap. Ans. II, Ep. 32.
(2) Ivo. Ep. 30.
(3) Ep. Urb. Gall. Chr. to. 2, p. 381.
(4) II, Ep. 34.
(5) Orderic. lib. VIII, p. 699. Aim. contin. lib. V, c. 50.

enfants, Louis, qui lui succéda, et la princesse Constance; et il envoya Berthe au château de Montreuil-sur-Mer, qu'il lui avoit donné pour son douaire, étant résolu d'épouser Bertrade, quoiqu'elle eût été quatre ans avec le comte d'Anjou; c'étoit en mil quatre-vingt-douze (1).

Le roi, ayant voulu faire entrer Yves de Chartres dans son dessein, ce prélat en écrivit ainsi à Renauld, archevêque de Reims (2): Le roi m'invita dernièrement à une conférence, où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cause d'entre lui et son épouse n'étoit pas encore terminée; c'est que le roi prétendoit faire casser son mariage avec Berthe. Yves continue: Le roi m'assura que la cause étoit pleinement décidée par l'autorité du pape, par la vôtre, et par l'approbation des évêques, vos confrères. Je lui répondis que je n'en avois point de connoissance, et que je ne voulois point assister à ce mariage s'il n'étoit célébré par vous et approuvé par vos confrères, parce que ce droit appartient à votre église par la concession du pape et l'ancienne coutume. Comme donc je m'assure que, dans une affaire si dangereuse et si pernicieuse à votre réputation et à la gloire de tout le royaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuyé d'autorité ou de raison, je vous conjure instamment de me dire la vérité de ce que vous en savez, et de me donner un bon conseil, quelque difficile qu'il soit à suivre; car j'aime mieux perdre pour toujours les fonctions et le titre d'évêque que de scandaliser le troupeau du Seigneur par ma prévarication.

Il écrivit aussi au roi en ces termes (3): Je vous écris ce que je vous ai dit en présence, que je ne veux ni ne puis assister à la solennité de ces noces, sans être assuré, auparavant, qu'un concile général a approuvé votre divorce, et que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage légitime. Si j'avois été appelé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je pusse sûrement en délibérer selon les canons avec les évêques, mes confrères, sans craindre la multitude indiscrète, je m'y rendrois volontiers, et je ferois, avec les autres, ce que nous dicteroit la justice. Maintenant que je suis appelé pour me trouver à Paris avec votre épouse, dont je ne sais si elle peut l'être, ma conscience, que je dois conserver devant Dieu, et ma réputation que je dois, comme évêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être précipité une meule au cou que de scandaliser les foibles. Et loin que je croie, en parlant ainsi, manquer à la fidélité que je vous dois, c'est en quoi j'estime vous être le plus fidèle, croyant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à votre âme, et exposez votre royaume à un grand péril. Yves envoya copie de cette lettre aux archevêques et aux évêques invités aux noces du roi, les exhortant à s'en retirer, et à lui parler hardiment, pour ne se pas rendre coupables par leur silence.

Mais, nonobstant ces remontrances, le roi passa outre; il épousa solennellement Bertrade, et ce fut l'évêque de Senlis qui leur donna la bénédiction nuptiale. Le roi, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, le fit défier, c'est-à-dire qu'il lui déclara la guerre selon l'usage du temps, après quoi les terres de son église furent pillées, et lui-même mis en prison par Hugues, seigneur du Puiset, vicomte de Chartres (1). Le pape Urbain, l'ayant appris, écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, leur reprochant d'avoir souffert un crime si scandaleux. Nous vous ordonnons, ajoute-t-il, quand vous aurez vu cette lettre, d'aller promptement trouver le roi, pour l'avertir de la part de Dieu et de la nôtre, et l'obliger à se relever d'un crime si horrible. Que, s'il méprise vos avis, nous serons obligés, et nous et vous, d'employer le glaive spirituel contre ses adultères. Faites aussi la même instance pour la délivrance de notre confrère l'évêque de Chartres; que si celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez et mettez en interdit les châteaux où il le retiendra et sa terre, afin que l'on ne fasse plus de telles entreprises contre des personnes de ce rang. La lettre est du vingt-septième d'octobre mil quatre-vingt-douze (2).

Le pape en envoya de semblables à tous les évêques de France, car Yves de Chartres en parle, écrivant à Guy, sénéchal du roi, qui vouloit le réconcilier avec ce prince. J'ai vu, dit-il, des lettres que le pape Urbain a envoyées à tous les archevêques et les évêques de son royaume, afin qu'ils le mettent à la raison; elles auroient déjà été publiées, mais, pour l'amour de lui, je les ai fait retenir jusqu'à présent, parce que je veux empêcher, autant qu'il est en moi, que son royaume s'élève contre lui.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré ensemble de faire la guerre au vicomte pour la délivrance de leur évêque. L'ayant appris, il leur écrivit pour le leur défendre absolument (3). Car, dit-il, ce n'est pas en brûlant des maisons et pillant des pauvres que vous apaiserez Dieu, vous ne ferez que l'irriter; et, sans son bon plaisir, ni vous ni personne ne pourra me délivrer. Permettez que je porte seul la colère de Dieu jusqu'à ce qu'il me justifie, et n'augmentez pas mon affliction par la misère d'autrui; car j'ai résolu, non-seulement de demeurer en prison, mais de perdre ma dignité et même la vie plutôt que d'être cause que l'on fasse périr des hommes.

(1) Chr. S. P. vivi.
(2) Ep. 13.
(3) Ep. 15.

(1) Ep. 14. Ivo. Ep. 19. 21, 22. Ep. 35, to. x, Conc. p. 463.
(2) Ep. 23.
(3) Ep. 20.

Souvenez-vous qu'il est écrit que Pierre étoit en prison, et que l'Eglise faisoit sans cesse des prières pour lui (1).

VII. Rétablissement de l'évêché d'Arras.

Gérard le jeune, évêque de Cambrai, étant mort le onzième d'août mil quatre-vingt douze, le clergé et le peuple d'Arras songèrent à rétablir chez eux un évêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occasion étoit favorable; le pape Urbain, élevé à Reims, connoissoit l'ancien état des églises de la province, et les habitants d'Arras, qui le reconnoissoient pour pape, étoient persécutés par ceux de Cambrai, attachés à l'empereur Henri. Il y avoit près de cinq cents ans que ces deux églises n'avoient qu'un évêque, savoir, depuis que saint Vaast, que saint Rémy fit évêque d'Arras, et qui le devint aussi de Cambrai, depuis que Clovis eut soumis cette ville à son obéissance (2).

Le pape Urbain reçut favorablement la demande des Artésiens, et écrivit en ces termes à Renauld, archevêque de Reims : Sachez que l'église d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims, et il paroît, par des monuments authentiques, qu'elle a eu de très-pieux évêques et les autres droits épiscopaux. C'est pourquoi nous vous ordonnons de consacrer et installer sans délai celui qui sera élu canoniquement pour évêque par le clergé et le peuple de cette église; car il arrive souvent que, pendant la persécution des églises destituées de clergé, de peuple et de biens temporels, sont commises pour un temps à d'autres églises, et qu'elles reprennent leur ancienne dignité quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient; car il n'appartient qu'au pape d'unir ou séparer les évêchés, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuyé de notre autorité, ne craignez point d'exécuter cette commission, car nous voulons rendre à l'église de Reims son ancien lustre, la faisant métropole de douze évêchés. Le pape écrivit en même temps au clergé et au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un évêque-cardinal, c'est-à-dire titulaire, et le faire sacrer et installer par leur métropolitain, avec défense à l'élu de refuser, sous prétexte de ce nouvel établissement. La lettre est du second jour de décembre. Elle eut son exécution, mais ce ne fut pas sans difficulté, comme nous verrons dans la suite.

VIII. Pise, archevêché.

La même année. le pape Urbain avoit érigé en archevêché l'église de Pise, ville célèbre et ancienne de Toscane, dont Daïbert ou Dagobert étoit évêque depuis l'an mil quatre-vingt-huit. Comme la ville de Pise avoit toujours été attachée au pape légitime pendant ce schisme, aussi bien que la comtesse Mathilde, à qui elle appartenoit, Urbain voulut en témoigner sa reconnoissance (1) ; et premièrement il donna à l'évêque de Pise l'île de Corse, par une bulle où il dit : Comme toutes les îles sont de droit public, selon les lois, il est certain que l'empereur Constantin les a données en propre à saint Pierre et à ses vicaires; mais plusieurs calamités survenues ont fait perdre à l'église romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois, suivant les maximes des lois et des canons, ni la division des royaumes, ni la longue possession, ne peuvent la priver de ses droits. Ainsi, quoique l'île de Corse ait été long-temps hors de la possession de l'église romaine, on sait néanmoins que Grégoire VII, notre prédécesseur, y est rentré. C'est pourquoi, à la prière de notre cher frère Daïbert, évêque de Pise, de ses nobles citoyens et de la très-chère fille de saint Pierre, la comtesse Mathilde, nous donnons cette île à l'église de Pise, pour en jouir tant qu'elle aura un évêque légitime, et qu'elle demeurera fidèle à l'église romaine, à la charge de payer tous les ans au palais de Latran cinquante livres, monnoie de Lucques. Cette bulle fut donnée à Bénévent le vingt-huitième de juin mil quatre-vingt-onze.

L'année suivante, mil quatre-vingt-douze, le vingt-deuxième d'avril, le pape, étant à Anagnia, en donna une autre, où il relève les services que la ville de Pise et son évêque ont rendus à l'église romaine pendant ce long schisme, les victoires des Pisans sur les Sarrasins, et l'accroissement de leurs biens temporels. C'est pourquoi il donne à l'évêque Daïbert la supériorité sur les évêques de l'île de Corse, dont il le fait archevêque, pour y rétablir les bonnes mœurs et la discipline ecclésiastique, et lui accorde le pallium.

IX. Concile de Troyes.

Le pape Urbain célébra la fête de Noël l'an mil quatre-vingt-douze, hors de Rome, toutefois dans les terres de l'église romaine, parce qu'il n'auroit pu entrer à Rome qu'à main armée, tant les schismatiques y étoient encore puissants, quoique l'antipape Guibert fût en Lombardie avec l'empereur Henri (2). Pendant le carême de l'année suivante, mil quatre-vingt-treize, le pape Urbain tint un concile à Troyes en Pouille, le onzième jour de mars, où assistèrent environ soixante-quinze évêques et douze abbés. On y parla des mariages contractés entre parents, et on y fit le règlement suivant : Les évêques diocésains feront citer les parties jusqu'à trois fois (3). Si deux ou trois

(1) Act. XII, 5. (2) Gesta. V. Miscel. Baluz. p. 237. Coint. an. 510, n. 5.

(1) Ap. Ughel. t. 3, p. 423. to. X, p. 403. (2) Berthold. an. 1093, (3) 35, q. 5, c. 4.

hommes affirment par serment la parenté, ou si les parties en conviennent, on ordonnera la dissolution du mariage. S'il n'y a point de preuve, l'évêque prendra les parties à serment pour déclarer s'ils se reconnoissent pour parents, suivant la commune renommée. S'ils disent que non, il faut les laisser, en les avertissant que s'ils parlent contre leur conscience ils demeurent excommuniés tant qu'ils continuent dans leur inceste. S'ils se séparent suivant le jugement de l'évêque, et qu'ils soient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'observation de la trêve de Dieu.

X. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry.

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le siége de Cantorbéry étoit demeuré vacant, et Guillaume le roux, roi d'Angleterre, ne vouloit point le remplir pour profiter des grands revenus de cette église (1). Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle possédoit; et, ayant réglé la subsistance des moines qui la servoient, il joignit le reste à son domaine, et le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voyoit tous les jours dans le monastère des hommes insolents qui venoient faire des exactions et menacer les moines, dont plusieurs furent dispersés et envoyés à d'autres monastères; ceux qui restèrent souffrirent beaucoup d'insultes et de mauvais traitements. Les sujets de l'Eglise furent tellement pillés et réduits à une si extrême misère, qu'ils ne leur restoit que la vie à perdre. Toutes les églises d'Angleterre souffrirent la même oppression; et sitôt qu'un évêque ou un abbé étoit mort, le roi s'emparoit de tous les biens pendant la vacance, et ne permettoit point de la remplir tant que ses officiers y trouveroient de quoi profiter. Ce fut Guillaume le roux qui introduisit le premier cet abus, inconnu sous le roi son père.

En mil quatre-vingt-douze, Hugues, comte de Chester, voulant fonder un monastère, envoya en Normandie prier Anselme, abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet. Anselme le refusa, parce qu'il couroit un bruit sourd que, s'il alloit en Angleterre, il seroit archevêque de Cantorbéry; et, quelqu'éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne vouloit donner aucun prétexte de l'en soupçonner. Cependant le comte tomba grièvement malade, et envoya prier l'abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir incessamment prendre soin de son âme, l'assurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refusa encore, et le comte envoya encore une troisième fois. Enfin, Anselme dit en lui-même : Si je manque à assister mon ami dans son besoin, pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un péché certain pour empêcher un péché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne, abandonnant le reste à Dieu, qui voit ma conscience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de son abbaye qui l'obligeoient à ce voyage. Étant arrivé auprès du comte de Chester, il le trouva guéri; mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre, tant pour l'établissement de la nouvelle abbaye que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce temps, on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorbéry, en sorte qu'il se croyoit en sûreté, et vouloit repasser en Normandie; mais le roi lui en refusa la permission.

Comme ce prince tenoit, suivant la coutume, sa cour plénière à Noël, les plus vertueux d'entre les seigneurs, affligés de la vacance du siége de Cantorbéry, le pressèrent de faire faire des prières par tout le royaume, pour obtenir de Dieu qu'il fût rempli dignement. Il ne put le refuser, et les évêques obligèrent Anselme à régler la forme de ces prières. Un jour un des seigneurs, parlant familièrement au roi, lui dit : Nous ne connoissons point d'homme d'une si grande sainteté que l'abbé du Bec. Il n'aime que Dieu, il ne désire rien en ce monde. Non, dit le roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorbéry. Ce seigneur reprit : C'est ce qu'il désire le moins, j'en suis persuadé, et plusieurs autres. Je vous réponds, continua le roi, qu'il le prendroit à deux mains s'il croyoit y pouvoir parvenir; mais par le saint voult de Lucques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché de mon temps. Le saint voult de Lucques, en latin *sanctus vultus de Luca* (1), est un crucifix habillé, dont l'original est en l'église cathédrale de Lucques en Toscane, et dont il y a plusieurs copies en France, entre autres à Paris, en l'église du Saint-Sépulcre, où le peuple le nomme saint Vaudelu.

Comme le roi d'Angleterre parloit ainsi, il fut saisi d'une violente maladie, qui, augmentant tous les jours, le réduisit à l'extrémité. Tous les évêques et les seigneurs du royaume s'assemblèrent; et on lui conseilla de penser à son salut, d'ouvrir les prisons, remettre les dettes, rendre la liberté aux églises, et les pourvoir de pasteurs, principalement celle de Cantorbéry. Le roi étoit malade à Glocester, et Anselme, sans en rien savoir, étoit dans une terre voisine. On le mande pour venir assister le roi à la mort; il y accourt, on lui demande son avis. Il dit que le roi doit commencer par une confession sincère de tous ses péchés; et promettre, s'il revient en santé, de réparer de bonne foi les torts qu'il a faits. Ensuite, ajouta-t-il, il fera ce que vous lui avez conseillé. Le roi en convint, pria les évêques d'être ses cautions envers Dieu, et envoya faire cette promesse en son nom sur l'autel. On dressa et on scella un édit portant que tous les

(1) Eadmer Novor. lib. I, p. 34.

(1) Cang. Gloss. Vultus. Chastelain. mart. 13 Janu. p. 204.

prisonniers seroient délivrés, toutes les dettes remises et les offenses pardonnées; et qu'à l'avenir on donneroit au peuple de bonnes lois, et on lui rendroit bonne justice. Tous louoient Dieu, et lui demandoient la santé du roi.

Cependant on lui proposa de remplir le siége de Cantorbéry. Il dit qu'il y pensoit, et, comme on cherchoit un digne sujet, il fut le premier à nommer Anselme. Tous y applaudirent; mais Anselme pâlit d'effroi, et résista de toute sa force à ceux qui vouloient le présenter au roi pour recevoir l'investiture. Les évêques le tirèrent à part et lui dirent: Que prétendez-vous faire? pourquoi résistez-vous à Dieu? vous voyez que la religion est presque perdue en Angleterre par la tyrannie de cet homme; et pouvant y remédier vous ne voulez pas. A quoi pensez-vous? L'église de Cantorbéry, dont l'oppression nous enveloppe tous, vous appelle à son secours; et, sans vous soucier de sa délivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que votre repos. Anselme répondit: Attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux sont grands et ont besoin de remède, mais je suis déjà vieux et incapable de travail extérieur. Il avoit soixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'église d'Angleterre? D'ailleurs je sais en ma conscience que, depuis que je suis moine, j'ai toujours fui les affaires temporelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les évêques reprirent: Conduisez-nous seulement dans la voie de Dieu, nous aurons soin de vos affaires temporelles. Anselme ajouta: Ce que vous prétendez est impossible; je suis abbé dans un autre royaume, je dois obéissance à mon archevêque, soumission à mon prince, aide et conseil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'est pas une affaire, dirent les évêques, ils y consentiront tous facilement. Non, reprit-il, absolument il n'en sera rien.

Ils le traînèrent donc au roi malade, et lui représentèrent son opiniâtreté. Le roi, sensiblement affligé, lui dit: Anselme, que faites-vous? Pourquoi m'envoyez-vous en enfer? Souvenez-vous de l'amitié que mon père et ma mère ont eue pour vous, et vous pour eux, et ne me laissez pas périr. Car je sais que je suis damné si je meurs en gardant cet archevêché. Tous les assistants, touchés de ces paroles, se jettent sur Anselme, et lui disent avec indignation: Quelle folie vous tient? vous faites mourir le roi en l'aigrissant en l'état où il est. Sachez donc que l'on vous imputera tous les troubles et tous les crimes qui désoleront l'Angleterre. Anselme, ainsi pressé, se tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, et leur dit: Ah! mes frères, que ne me secourez-vous? Un d'eux, nommé Baudouin, répondit: Si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister? Hélas! dit Anselme, vous êtes bientôt rendu. Le roi, voyant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de se jeter à ses pieds; mais il se prosterna de son côté sans leur céder. Alors, s'accusant de lâcheté, ils crièrent: Une crosse, une crosse; et, lui prenant le bras droit, ils l'approchèrent du lit. Le roi lui présenta la crosse; mais il ferma la main; les évêques s'efforcèrent de l'ouvrir, jusqu'à le faire crier, et enfin lui tinrent la main avec la crosse. On cria, Vive l'évêque; on chanta le *Te Deum*, on porta Anselme à l'église voisine quoiqu'il résistât toujours, en disant qu'ils ne faisoient rien. Après qu'on eut fait les cérémonies accoutumées, il revint trouver le roi, et lui dit: Je vous déclare, sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'est pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez réparer ce que l'on vient de me faire, car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Ayant ainsi parlé il se retira.

Comme les évêques le reconduisoient avec toute la noblesse, il se retourna et leur dit: Savez-vous ce que vous prétendez faire? Vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille et foible. Et qu'en arrivera-t-il? le taureau traînera la brebis par les ronces et les épines, et la mettra en pièces sans qu'elle ait été utile à rien. Le roi et l'archevêque de Cantorbéry concourent ensemble à conduire l'église d'Angleterre, l'un par la puissance séculière, l'autre par la doctrine et la discipline: vous m'entendez assez; considérez à qui vous m'associez, et vous vous désisterez de votre entreprise. Sinon je vous prédis que le roi me fatiguera en diverses manières et m'accablera, et que la joie que je vous donne maintenant par l'espérance de votre soulagement, se tournera en tristesse, lorsque vous verrez l'église de Cantorbéry retomber en viduité de mon vivant. Quand le roi m'aura accablé, il n'y aura plus personne qui osera s'opposer à lui, et il vous écrasera tous comme il lui plaira. Anselme parlant ainsi ne pouvoit retenir ses larmes, et s'en retourna à son logis.

Il fut élu archevêque de Cantorbéry le premier dimanche de carême, sixième jour de mars mil quatre-vingt-treize. Le roi ordonna qu'il fût aussitôt mis en possession de tous les biens de l'archevêché, et que la ville de Cantorbéry et l'abbaye de Saint-Alban, que Lanfranc n'avoit eues qu'en fiefs, appartinssent désormais en propriété à l'église de Cantorbéry. Cependant le roi envoya en Normandie au duc Robert, son frère, à l'archevêque de Rouen et aux moines du Bec, pour obtenir leur consentement (1). Anselme écrivit de son côté, voyant qu'il ne pouvoit résister à la volonté de Dieu, et que le retardement de son sacre causeroit de grands maux, tant à l'église de Cantorbéry qu'à celle du Bec. Le duc donna son consentement, l'archevêque de Rouen ordonna même à Anselme de la part de Dieu d'accepter; et les moines consentirent aussi,

(1) C. II, Ep. 1, c. 6.

quoiqu'avec bien de la peine. Le roi guérit comme Anselme avoit prédit, et révoqua aussitôt toutes ses promesses. Sur quoi Anselme lui dit un jour en particulier : Je suis encore incertain, sire, si j'accepterai l'archevêché ; mais, si je dois l'accepter, je veux que vous sachiez ce que je désire de vous. Que vous rendiez à l'église de Cantorbéry toutes les terres qu'elle possédoit du temps de Lanfranc, et que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit perdues avant son temps ; qu'en tout ce qui regarde la religion vous suiviez principalement mon conseil, et que vous me teniez pour votre père spirituel, comme pour le temporel, je veux vous avoir pour seigneur et pour protecteur. Je vous avertis encore que je reconnois pour pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu jusqu'à présent, et que je veux lui rendre l'obéissance qui lui est due. Dites-moi votre intention sur tous ces articles, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi ne voulut promettre que la restitution des terres dont Lanfranc avoit été en possession ; encore le pria-t-il depuis de laisser à ses vassaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'archevêque : ce qu'Anselme refusa, et espéra quelque temps de demeurer absolument libre, car il avoit renvoyé au Bec la crosse abbatiale. Mais enfin le roi, ne pouvant plus soutenir les clameurs publiques, le fit venir à Winchester, où il avoit assemblé la noblesse; et, après quantité de belles promesses, lui persuada d'accepter l'archevêché, dont il fit hommage au roi, suivant la coutume, et l'exemple de son prédécesseur. Ensuite il vint à Cantorbéry prendre possession le vingt-cinquième de septembre, et y fut reçu avec une joie incroyable par les moines, le clergé et le peuple. Mais, le même jour, on vint de la part du roi lui faire une signification pour une prétention injuste, même dans le fond, ce qui lui fit mal augurer de son pontificat.

XI. Saint Anselme est calomnié.

Quoiqu'il eût si bien marqué son éloignement pour l'épiscopat, il ne laissa pas de se trouver des gens qui, par malice ou par erreur, publièrent qu'il l'avoit désiré, et ne l'avoit refusé que par dissimulation. En sorte qu'il se crut obligé de s'en justifier, et en écrivit ainsi aux moines du Bec : Je ne sais comment leur persuader ce que je sens en ma conscience, si ma vie et ma conduite ne les satisfait pas (1). Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monastique, trois sans charge, quinze comme prieur, autant comme abbé. J'ai vécu de telle sorte pendant tout ce temps que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, et plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement, sans qu'aucun d'eux m'ait vu rien faire qui lui persuadât que j'aimois le gouvernement. Que ferai-je donc? comment détruirai-je ce faux soupçon, de peur qu'il ne nuise aux âmes de ceux qui m'aimoient pour Dieu, en diminuant leur charité, ou de ceux à qui je dois donner conseil, et qui me croiront pire que je ne suis, ou de ceux qui ne me connoissent pas, et à qui je dois au moins l'exemple?

Vous, seigneur, qui le voyez, soyez-moi témoin que je ne me sens en ma conscience attiré à l'épiscopat par l'affection d'aucune chose, que vos serviteurs doivent mépriser ; et que, si l'obéissance et la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine sous la conduite d'un supérieur que de commander aux autres, et posséder des richesses temporelles. Seigneur, si ma conscience me trompe, faites-moi connoître à moi-même, et me corrigez. Après cela, si quelqu'un veut donner quelque mauvaise impression de moi, j'espère que Dieu prendra ma défense contre lui, et je suis certain que, si ce mauvais soupçon nuit à quelqu'un, le péché en tombera sur ceux qui en sont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient, principalement aux évêques et aux abbés, ses amis.

Il ne laissa pas d'écrire sur le même sujet à quelques-uns en particulier, comme à Gislebert, évêque d'Evreux, de qui il avoit reçu la bénédiction abbatiale, et à Foulques, évêque de Beauvais, qui avoit été moine sous sa conduite. Ces lettres, qu'il écrivit depuis sa démission de l'abbaye et avant son sacre, n'avoient point de sceau, parce qu'il n'étoit plus abbé et n'étoit pas encore archevêque. Cependant il pressoit les moines du Bec d'élire un abbé, et leur conseilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit été prieur de Pessé, comme celui qu'il en connoissoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter (1). Guillaume étoit fils de Turstin, seigneur de Monfort-sur-Risle, allié des plus grands seigneurs du pays. Il se rendit moine au Bec à vingt-cinq ans, sous la conduite d'Anselme, et en fut abbé pendant trente ans.

Le temps du sacre d'Anselme étant venu, Thomas, archevêque d'York, et tous les évêques d'Angleterre, se rendirent à Cantorbéry, excepté deux qui étoient retenus par maladie, et qui envoyèrent leur consentement. C'étoient saint Vulstan, évêque de Worchester, qui mourut un an après, et Osberne, évêque d'Excester. Comme on lisoit, suivant la coutume, l'acte de l'élection, l'archevêque d'York trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'église de Cantorbéry métropole de toute la Grande-Bretagne. S'il est ainsi, dit-il, l'église d'York n'est point métropole. On corrigea donc le décret, et on donna à l'église de Cantorbéry le titre de primatiale de toute la Grande-Bretagne. An-

(1) II, Epist. 7.

(1) Epist. 10, 14, 8. Chr. Bec Post. Lanfr. p. 6. Vita Guill. ibid. p. 41.

selme fut ainsi sacré archevêque le second dimanche de l'Avent, quatrième jour de décembre mil quatre-vingt-treize. Après avoir passé à Cantorbéry l'octave de son sacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, et fut très-bien reçu du roi et de toute la noblesse.

XII. Sainte Marguerite, reine d'Ecosse.

Cette même année, mourut sainte Marguerite, reine d'Ecosse, de la famille des derniers rois anglois. Elle étoit fille d'Edouard, fils d'Emond côte de fer, et fut mariée à Malcolme, roi d'Ecosse, vers l'an mil soixante-dix (1). Elle eut grand soin de l'ornement des églises, de l'éducation de ses enfants et de la splendeur de la maison royale. Le roi, par son conseil, fit tenir plusieurs conciles, où on retrancha des abus invétérés, et on rétablit la discipline de l'Eglise. Elle y assista et disputa elle-même, et fit ordonner, entre autres choses, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres et non le lundi suivant; que ceux-mêmes qui se sentoient pécheurs communieroient à Pâques, après s'y être préparés par la confession et plusieurs jours de pénitence; que l'on sanctifieroit le dimanche en s'abstenant du travail, que personne n'épouseroit la veuve de son père ou de son frère. Dieu avoit sans doute envoyé en Ecosse cette sainte reine pour y abolir ces restes de barbarie.

Elle jeûnoit deux carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâques, récitoit tous les jours plusieurs offices et tout le psautier, servoit tous les jours avec le roi plus de trois cents pauvres, et faisoit d'autres aumônes sans bornes. Se sentant malade à la mort, elle fit une confession générale, et son dernier jour elle entra dans son oratoire pour ouïr la messe et recevoir le viatique; après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du roi son époux, qui étoit à la guerre assez loin avec ses fils, quand le cadet entra dans sa chambre; et, comme elle lui demanda des nouvelles de son père et de son frère, il répondit qu'ils se portoient bien; mais enfin elle le pressa tant, qu'il lui dit qu'ils avoient été tués l'un et l'autre il y avoit trois jours. La reine rendit grâce à Dieu de cette dernière affliction, qu'il lui envoyoit pour l'expiation de ses péchés, et mourut incontinent après. C'étoit le seizième de novembre mil quatre-vingt-treize; toutefois, l'Eglise l'honore le dixième de juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierry de Dunelme, son confesseur, suivant l'ordre de la reine Mathilde, sa fille, épouse de Henri Ier, roi d'Angleterre.

XIII. Conrad se révolte contre l'empereur, son père.

En Italie, Anselme, archevêque de Milan, mourut le quatrième de décembre mil quatre-vingt-treize, après avoir tenu ce siége sept ans et cinq mois. Il étoit fort zélé pour le parti catholique, et avoit couronné peu de temps auparavant le jeune roi Conrad, fils de l'empereur Henri, révolté contre son père. Anselme eut pour successeur Arnoul III, qui tint le siége de Milan près de quatre ans (1).

Le sujet de la révolte de Conrad fut que l'empereur prit en haine Adélaïde, son épouse, la mit en prison, et permit à plusieurs hommes de lui faire violence, exhortant même son fils à en abuser. Comme il refusa de commettre ce crime avec sa belle-mère, Henri dit qu'il n'étoit pas son fils, mais d'un seigneur de Souabe, à qui en effet il ressembloit fort (2). Le jeune prince, irrité, se retira d'auprès de son père, et se joignit au parti de Guelfe, duc de Toscane, et des autres catholiques. Les villes de Milan, Crémone, Lodi et Plaisance se déclarèrent pour lui, et firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce prince trouva moyen de prendre son fils, mais il lui échappa; et, étant soutenu par le duc Guelfe et Mathilde, son épouse, il fut couronné roi par l'archevêque de Milan, et l'empereur, son père, réduit à s'enfermer dans une forteresse, où il demeura long-temps sans porter les marques de sa dignité, et vint, dit-on, à un tel désespoir qu'il se seroit tué si les siens ne l'en eussent empêché. A la fin de cette année mil quatre-vingt-treize, il étoit à Vérone avec l'antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat si la paix de l'Eglise ne pouvoit être autrement rétablie (3). Cependant le pape Urbain étoit à Rome, où il célébra solennellement la fête de Noël. Il savoit que plusieurs guibertins y étoient encore cachés; mais il ne voulut pas les en chasser, parce qu'il eût fallu le faire à main armée et troubler la tranquillité de Rome.

XIV. Evêchés de Sicile.

Le comte Roger, ayant soumis à sa puissance presque toute la Sicile, voulut témoigner à Dieu sa reconnoissance pour un si grand bienfait. Il commença donc à rendre la justice, protéger les veuves et les orphelins, assister souvent aux divins offices, faire payer les dîmes, réparer les églises, augmenter leurs revenus par ses libéralités; enfin, remédier aux désordres qu'avoit produits la domination des infidèles pendant plus de deux cents ans. Il s'appliqua surtout à rétablir les évêchés. Nous avons vu qu'à Palerme il étoit un évêque grec quand le duc Robert Guischard en fit la conquête en mil soixante-onze (4). On y voit

(1) Boll. 10 jun. to. 20, p. 320.

(1) Papebr. Catalog. to. 18. Berthold.
(2) Dodech. 1093. Berthold.
(3) Berthold. 1094.
(4) Gauf. Malater. IV, c. 7. Sup. liv LXI, n. 38. Gauf. II, c. 45. Rocch. Pirrus, to. 1, p. 100.

ensuite un archevêque latin, nommé Alcher, en faveur duquel Grégoire VII donna une bulle le seizième d'avril mil quatre-vingt-trois, portant confirmation de tous ses droits et concession du pallium. Cet Alcher vécut jusqu'en mil cent neuf. Le comte Roger, ayant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voisine, une église en l'honneur de la Sainte-Vierge, qu'il orna et dota magnifiquement, et y établit un monastère sous la règle de saint Basile, puis un siége épiscopal. Mais ensuite, par le conseil du pape, il le transféra à Messine, où, suivant l'ancienne tradition, il y avoit eu un évêque (1).

Le premier évêque de Traïne et de Messine fut Robert, fils du comte de Mortagne, de la famille des ducs de Normandie, et frère de Delicia, première femme du comte Roger (2). Il fut premièrement abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, puis de Notre-Dame de Traïne, dont il fut le premier évêque, aussi bien que de Messine, car ces deux églises demeurèrent quelque temps unies.

Dès le temps de Robert Guischard, Robert, abbé de Saint-Evroul en Normandie, alla en Italie, avec onze de ses moines, se plaindre au pape Alexandre II des insultes de plusieurs seigneurs du pays (3). Robert Guischard, né vassal de cette abbaye, reçut avec grand honneur l'abbé Robert dans les terres qu'il avoit conquises, et lui donna l'église de Sainte-Euphémie sur la mer Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guischard y fonda un monastère, où sa mère Frédésinde fut enterrée, et donna au même abbé le monastère de la Trinité de Venuse, où il mit pour abbé Berenger, moine de Saint-Evroul. Celui-ci, y ayant trouvé seulement vingt moines relâchés, y établit si bien l'observance, qu'il y assembla jusqu'à cent moines, d'entre lesquels on tira plusieurs abbés et plusieurs évêques. Berenger lui-même fut élu évêque de Venuse, sous le pontificat d'Urbain II. Robert Guischard donna un troisième monastère à l'abbé de Saint-Evroul, savoir, celui de Saint-Michel à Mélit ou Milet en Calabre; et dans ces trois monastères on établit le même chant et les mêmes observances qu'en celui de Saint-Evroul.

Le premier évêque de Catane fut Ansger, Breton, prieur de Saint-Euphémie, tellement aimé de ses moines, que le comte Roger fut obligé d'y aller en personne le demander; encore eut-il bien de la peine à l'obtenir et à faire consentir Ansger à sa promotion. Il fut sacré par le pape même, comme témoigne le comte Roger dans une charte où il parle ainsi (4) : Le pape Urbain II m'a ordonné de sa bouche, comme à son fils spirituel, de protéger l'Eglise et procurer son accroissement de tout mon pouvoir. C'est pourquoi, ayant délivré la Sicile des Sarrasins, j'y ai bâti des églises en divers lieux, et j'y ai établi des évêques par l'ordre du pape, qui les a sacrés. J'ai donné à chacun son diocèse et des revenus suffisants, afin qu'ils n'entreprissent point l'un sur l'autre. De ce nombre est Ansger, prieur de Saint-Euphémie, que j'ai donné pour abbé et évêque à la ville de Catane; et par la permission du pape Urbain II, qui l'a sacré, je donne la cité de Catane pour être le siége de l'abbaye et de l'évêché. Ensuite est le dénombrement des terres qu'il lui donne dans le diocèse. Cette charte est du vingt-sixième d'avril mil quatre-vingt-onze (1); la même chose paroît par la bulle d'Urbain II, donnée à l'évêque Ansger le dimanche, neuvième de mars de la même année, qui fut apparemment le jour de son sacre, où il marque que le même sera toujours abbé du monastère de Saint-Agathe et évêque de Catane. Ansger tint ce siége jusqu'à l'an mil cent vingt-quatre.

La plupart de ces évêchés de Sicile furent rétablis en mil quatre-vingt-treize, comme le témoigne le comte Roger dans une charte pour l'église d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étendue de ce diocèse. Son premier évêque fut Gerland, natif de Besançon, parent du comte Roger et de Robert Guischard, son frère, qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'église cathédrale de Mélit; mais, ne pouvant souffrir les mœurs dépravées des habitants, il retourna à Besançon, d'où le comte Roger le rappela pour le faire évêque de Gergente. Il fut sacré par le pape Urbain II, et tint ce siége douze ans. Il est honoré comme saint le vingt-cinquième de février, jour de sa mort (2).

Le premier évêque de Mazar fut Etienne de Fer, natif de Rouen, aussi parent du comte Roger, qui, par une charte du mois d'octobre mil quatre-vingt-treize, lui marqua l'étendue de son diocèse. Etienne vivoit encore l'an mil cent vingt-quatre. Le premier évêque de Syracuse fut Roger, doyen de l'église de Traïne, recommandable par sa vertu et par son savoir (3). La ville de Traïne fut fort affligée de sa perte, parce qu'il gouvernoit le diocèse en l'absence de l'évêque, et leur étoit utile par ses bons conseils, même pour le temporel. Le comte Roger le choisit pour évêque de Syracuse, de l'avis des évêques de la province; et il fut sacré par le pape Urbain, qui confirma la désignation des bornes de son diocèse par une bulle donnée à Anagnia le premier jour de décembre mil quatre-vingt-treize. L'évêque Roger mourut l'an mil cent quatre. Outre les évêchés, le comte Roger rétablit plusieurs monastères en Sicile, et en fonda de nouveaux,

(1) Gauf. III, c. 19. Diplo. ap. Pirrum. to. 1, p. 452.
(2) Dip. ap. Pirrum. to. 1, p. 208. Dip. ap. Fanzel.
(3) Orderic. lib. III, p. 488, B.
(4) Gauf. IV, c. 7. Ap. Rocc. to. 2, p. 10.

(1) Ibid. p. 23.
(2) Ibid. p. 271, 273.
(3) Ibid. p. 500. Gaufr. IV, c. Pirr. to. 2, p. 261.

suivant les conseils du pape Urbain. Ainsi ce pape fut regardé comme le restaurateur de l'église de Sicile, et on y eut toujours depuis recours à ses règlements.

XV. Suite de l'affaire d'Arras.

En France, on poursuivoit toujours la séparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. En exécution de la bulle du second de décembre mil quatre-vingt-douze, le peuple et le clergé d'Arras demandèrent à Renaud, archevêque de Reims, un commissaire pour présider à l'élection de leur évêque (1). Il leur manda de se trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troisième dimanche de carême, vingtième de mars mil quatre-vingt-treize, où il avoit appelé le clergé de Cambrai, pour rapporter les titres en vertu desquels ils prétendoient que l'église d'Arras leur étoit soumise. A ce concile se trouvèrent six évêques de la province, Hugues de Soissons, Élinand de Laon, Rabbod de Noyon, Foulques de Beauvois, Gervin d'Amiens, et Gérard de Térouane. Les députés d'Arras, dont le chef étoit Galbert, prévôt de cette église, rapportèrent ce qu'ils purent pour montrer que de tout temps elle étoit épiscopale; mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que saint Remi et saint Vaast. Ils prouvèrent mieux le point de droit, savoir, que l'on doit rétablir des évêques dans les villes qui en ont eu, et qui sont revenues à leur premier état; et que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui sont assez considérables. Gaucher, archidiacre de Cambrai, et les autres députés de cette église, ne rapportèrent aucun titre, pour prouver leur droit sur l'église d'Arras. Aussi l'archevêque fit lire la bulle du pape Urbain, puis il fit apporter le livre des canons et lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchés, qui est le sixième (2). Après que l'archevêque eut pris le conseil des évêques et des autres clercs constitués en dignité, ils le prièrent d'accorder un délai pour la décision d'une affaire importante. L'archevêque ne le vouloit pas : ce que, voyant l'archidiacre de Cambrai, il s'avança au milieu du concile, et soutint que l'église d'Arras ne devoit point avoir d'évêque propre, et qu'ils étoient prêts à le prouver en présence du pape. Alors l'archevêque conseilla au prévôt et aux autres députés d'Arras de ne point faire de difficulté d'aller soutenir leur cause devant le pape pour plus grande confirmation de leur droit. Ainsi, de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, savoir : depuis le dimanche avant l'Ascension jusqu'au suivant; dans lesquelles les deux parties devoient se présenter au pape, et l'archevêque déclara que si les Artésiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus; si ceux de Cambrai y manquoient, il ordonneroit sans délai un évêque d'Arras, suivant l'ordre du pape.

L'église d'Arras députa à Rome deux de ses clercs, Jean et Drogon, qui y demeurèrent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, sans qu'il se présentât personne pour l'église de Cambrai. Sur quoi le pape leur donna une lettre pour l'archevêque de Reims, par laquelle il lui réitéroit l'ordre d'ordonner un évêque à Arras; et ajoutoit : Si vous craignez de vous attirer de la haine et des reproches, envoyez-nous celui qui sera élu, et nous le sacrerons, sauf le droit de votre église. Les députés d'Arras ayant rendu cette lettre à l'archevêque, il leur demanda secrètement celui qu'ils se proposoient d'élire; et, de trois qu'ils lui nommèrent, il approuva le plus Lambert de Guisne. Comme ils pressoient l'archevêque de leur donner ses lettres, il répondit que celles du pape suffisoient, et ajouta : C'est à vous d'élire votre évêque et à nous de le sacrer.

Les députés étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours et des processions, et on marqua le jour de l'élection au dixième de juillet. On y invita quelques clercs des diocèses voisins, entre autres des chanoines de Lille, entre lesquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué, dimanche dixième de juillet mil quatre-vingt-treize, Lambert de Guisnes, chanoine et chantre de Lille, fut élu solennellement évêque d'Arras, et intronisé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit et ne vouloit point consentir à son élection, et que les chanoines de Lille se plaignoient aussi qu'on voulût le leur enlever, on lut la clause de la bulle, où le pape défendoit à l'élu de refuser son consentement. Aussitôt l'église d'Arras écrivit à l'archevêque de Reims pour sacrer l'élu; mais l'archevêque répondit que, le consentement des évêques de la province y étant nécessaire, il ne pouvoit fixer le jour du sacre sans eux; et qu'il le feroit à l'assemblée qui se devoit tenir à Reims à la Notre-Dame de la mi-août. Mais alors il leur demanda encore un délai jusqu'à la Toussaint.

L'église d'Arras, ennuyée de tous ces délais, renvoya à Rome et obtint du pape une lettre à l'archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de sacrer Lambert dans un mois, après la réception de la lettre, ou l'envoyer à Rome. Le pape écrivit à Lambert en conformité, et la lettre étoit datée du onzième d'octobre. L'archevêque de Reims manda à Lambert qu'il avoit envoyé la lettre du pape à l'évêque de Soissons, avec ordre de l'envoyer aux autres suffragants pour prendre leur conseil, et remit l'affaire à l'octave de Saint-André. Lambert se rendit lui-même à Reims, et se pré-

(1) Sup. n. 6, Baluz. 5 Miscell p. 230.

(2) Sup. liv. XII, n. 37

senta à l'archevêque le dimanche, dix-huitième de décembre; mais l'archevêque le renvoya au pape avec ses lettres et celles de l'église d'Arras (1). Dans sa lettre, il disoit au pape que l'avis des évêques de sa province et de son clergé avoit été qu'il s'abstînt de la consécration de Lambert, et le renvoyât au pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent, ajoute-t-il, que les Cambrésiens ne prennent ce prétexte pour se soustraire de l'église de Reims; parce que Cambrai est d'un autre royaume, dont le roi est depuis long-temps notre ennemi et de l'église romaine. Ils ajoutent que ce seroit un échange désavantageux, si, pour mettre un évêque à Arras, l'église de Reims perdoit Cambrai, qui est six fois plus grand et plus riche. L'archevêque continue en disant que, quand le pape aura consacré Lambert, il le recevra et l'honorera comme évêque, et qu'il l'en estime très-digne. L'église d'Arras, dans sa lettre au pape, le prie de consacrer Lambert, et d'ordonner que les bornes des deux royaumes de France et d'Allemagne soient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement.

Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues, archevêque de Lyon, le rencontra à Dijon, et, ayant appris le sujet de son voyage, le fit conduire à Lyon par Hugues, abbé de Clugny, et l'y retint six jours à cause de la rigueur de l'hiver (2). Lambert et sa suite arrivèrent à Rome le vendredi avant le dimanche de la Quinquagésime, c'est-à-dire le dix-septième de février mil quatre-vingt-quatorze. Mais, craignant les guibertins qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurèrent à Saint-Pierre; et le samedi de grand matin, Lambert vint trouver le pape Urbain à Sainte-Marie-la-Neuve, où il demeuroit. Là, se jetant à ses pieds, il le pria avec larmes de le décharger de cette élection, tant pour son incapacité que pour la persécution qu'il devoit attendre, soit de la part du roi Henri, à qui Cambrai appartenoit, soit de la part du clergé et des seigneurs de ce diocèse, et à cause de la pauvreté de l'église d'Arras. Le pape lui donna le baiser de paix, et, après plusieurs paroles de consolation, lui demanda s'il étoit logé, et donna charge à Daïbert, archevêque de Pise, et, à Pierre de Léon de le loger lui et les siens, et transporter leur bagage en sûreté. Car on avoit besoin d'escorte pour passer à Rome du bourg Saint-Pierre. Les guibertins tenoient la cour de Crescence, c'est-à-dire le château Saint-Ange, et empêchoient de passer le pont du Tibre pour aller trouver le pape; en sorte qu'ils prirent un abbé allemand envoyé vers lui par Gébehard, évêque de Constance, son légat (3).

Cependant, le pape avoit écrit à l'archevêque de Reims (1), se plaignant de ce qu'ils écoutoient encore les plaintes injustes des Cambresiens. Le pape étoit mal content de ce qu'ils avoient élu pour évêque leur archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'investiture que de la main du roi Henri, excommunié; au contraire, il approuvoit l'élection que la plupart avoient faite de Manassès. Il chargea l'archevêque d'avertir les Cambresiens de se trouver à Rome le carême prochain avec leurs titres, quand les Artésiens devoient y venir pour faire confirmer leur élection. Mais il ne vint point à Rome de députés de Cambrai, et ceux d'Arras les y attendirent un mois entier.

Le pape assembla donc son conseil, composé des évêques, des cardinaux et de plusieurs Romains, où, en l'absence de Lambert, il fit lire toute la procédure faite par l'église d'Arras pour son élection. Les Romains, l'ayant entendue, demandèrent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné évêque d'Ostie. Mais le pape, voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la prière des Romains; et quelques jours après il prit Lambert en particulier, et lui commanda, de la part de Dieu et de saint Pierre, d'acquiescer à son élection par obéissance et pour la rémission de ses péchés. Lambert se soumit, et fut sacré évêque d'Arras par le pape, le quatrième dimanche de carême, dix-neuvième de mars mil quatre-vingt-quatorze, en présence de Jean, évêque de Tusculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni, et Daïbert, archevêque de Pise, des cardinaux-prêtres, et d'une grande multitude de Romains. Ensuite on expédia des bulles adressées à l'archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux abbés et aux abbesses du diocèse (2), au comte de Flandre et à l'évêque Lambert, pour lui servir de titres.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne.

Avant que de partir de Rome il assista au jugement donné par le pape en faveur de l'archevêque de Tours. Dès l'année précédente, Rolland, évêque de Dol, étoit venu à Rome demander le pallium, comme archevêque de Bretagne; et ayant représenté les lettres de Grégoire VII, par lesquelles il l'avoit accordé à Iven, son prédécesseur, sans préjudice du droit de l'église de Tours, le pape Urbain le lui accorda avec la même restriction (3). Raoul, archevêque de Tours, vint ensuite trouver le pape à Bénévent, et lui fit voir que cette cause avoit été jugée sur les lieux en faveur de son siége, par les légats de Grégoire VII. L'évêque de Dol, qui étoit présent, répondit qu'il n'étoit pas venu préparé pour

(1) Baluz. p. 250. p. 454.
(2) P. 265, to. x, Conc.
(3) Bertold, 1094.

(1) Baluz. p. 262, to. x, Conc. p. 450.
(2) P. 263.
(3) Martenne collect. p. 66. Sup. liv. LXII, n. 52, p. 68.

plaider sa cause; et, du consentement des parties, le pape ordonna qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-carême de l'année suivante, mil quatre-vingt-quatorze, sous peine au défaillant de perdre sa cause. L'archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'évêque de Dol envoya seulement une excuse, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Grégoire VII et des autres papes sur ce sujet; le pape prit l'avis de l'évêque d'Arras, des cinq évêques qui avoient assisté à son sacre, et des juges romains; et il décida que l'évêque de Dol et les autres évêques bretons reconnoîtroient à l'avenir l'église de Tours pour leur métropole. La bulle est datée du cinquième d'avril mil quatre-vingt-quatorze.

XVII. Geoffroy; abbé de Vendôme à Rome.

Dès l'année précédente, le pape, voulant chasser de Rome les partisans de Guibert sans effusion de sang (1), avoit écrit pour lever des collectes sur les églises, comme il paroît par sa lettre aux évêques d'Aquitaine. Mais celui qui le servit le plus utilement en cette occasion fut Geoffroy, nouvel abbé de la Trinité de Vendôme. Car, ayant appris la peine et la disette où étoit le pape Urbain, il vint à Rome, et eut beaucoup à souffrir, tant dans le voyage qu'à Rome même, où, pour n'être point reconnu, il passoit pour valet de ses domestiques. Il vint voir le pape de nuit, dans la maison de Jean de Frangipane, où il se tenoit caché, et le trouva presque dénué de tout, et accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le carême de l'année mil quatre-vingt-quatorze, et le soulagea autant qu'il put de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de douze mille sous, qui valoient cent marcs d'argent (2). Quinze jours avant Pâques, Ferruchio, à qui l'antipape Guibert avoit donné la garde du palais de Latran, fit parler au pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais et la tour. Le pape, en ayant conféré avec les évêques et les cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent; mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la persécution comme lui. L'abbé Geoffroy, voyant le pape si affligé et si embarrassé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui et lui dit qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y employa son argent, jusqu'à ses mules et ses chevaux. Ainsi, le pape entra dans le palais de Latran, et Geoffroy fut le premier qui lui baisa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-temps aucun pape catholique ne s'étoit assis. En ce temps-là, le pape Urbain ordonna prêtre l'abbé Geoffroy, le remit en possession de l'église de Sainte-Prisque, que le pape Alexandre II (3) avoit donnée à Odéric, son prédécesseur, pour lui et ses successeurs, avec la dignité de cardinal; mais les guibertins les en avoient dépossédés. Les abbés de Vendôme ont gardé le titre de cardinal pendant trois cents ans.

(1) Ep. 28, Urb. M. S.
(2) Geoffr. I, Ep. 8. Ep. 13, 14.
(3) Epist. 14. Sirmond. ad Ep. 9.

XVIII. Saint Nicolas Pérégrin.

C'est le temps où saint Nicolas Pérégrin se faisoit admirer dans la Pouille. Il étoit Grec, né dans l'Attique, en un village près de Stérion, monastère fameux de saint Luc le jeune. Ses parents étoient pauvres, et il n'apprit ni les lettres ni aucun métier; mais, dès l'âge de huit ans, sa mère l'envoya garder des moutons (1). Dès lors il commença à chanter tout haut *Kyrie eleison*, ce qu'il faisoit jour et nuit, et cette dévotion lui dura toute sa vie. Sa mère, n'ayant pu l'en détourner, le crut possédé du démon, et le mena aux moines de Stérion, qui l'enfermèrent et le maltraitèrent, sans lui pouvoir faire quitter son chant. Il souffroit tout patiemment, mais il recommençoit toujours *Kyrie eleison*. Etant retourné chez sa mère, il prit une cognée, une hache et un couteau, et, montant sur la montagne, il coupoit du bois de cèdre dont il faisoit des croix, qu'il plantoit sur les chemins et dans les lieux inaccessibles, louant Dieu continuellement.

Il se bâtit sur cette montagne une petite cabane de bois, et y vécut quelque temps seul, travaillant sans cesse. Ensuite il vint à Naupacte ou Lépante, où un moine, nommé Barthélemy, se joignit à lui, et ne le quitta plus. Ils s'embarquèrent et passèrent à Otrante, en Italie, et de là en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un saint, tantôt comme un insensé. Il jeûnoit tous les jours jusqu'au soir, sa nourriture n'étoit qu'un peu de pain et d'eau, et toutefois il n'étoit pas maigre. Il passoit la plupart des nuits à prier debout. Il étoit vêtu seulement d'une tunique courte jusqu'aux genoux, les jambes et les pieds nus, aussi bien que la tête. Il portoit à la main une croix légère de bois, et en écharpe une gibecière, où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, et qu'il employoit principalement à acheter des fruits pour donner aux enfants qu'il menoit avec lui, chantant aussi *Kyrie eleison*.

Ce fut en Italie qu'on le surnomma *Peregrinus*, c'est-à-dire étranger, et il y fit plusieurs miracles, continuant toujours son chant, et exhortant tout le monde à la pénitence. Mais ses manières extraordinaires le firent souvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des évêques. Il passa à Tarente, puis à Trani, où il tomba malade, et mourut le vendredi, second jour de juin mil quatre-vingt-quatorze, étant encore tout jeune. On vint en foule le voir pendant sa maladie, et lui de-

(1) Sup. liv. LV, n. 33. Vita ap. Boll. 2 jun. to. 10, p. 237.

mander sa bénédiction; mais le concours fut encore plus grand à ses funérailles. Il fut enterré dans l'église cathédrale avec une grande solennité, et il se fit à son tombeau grand nombre de miracles (1). On l'invoquoit particulièrement pour les naufrages, comme saint Nicolas de Myre.

XIX. Eglise d'Allemagne.

Pendant la semaine sainte de la même année mil quatre-vingt-quatorze, Gébehard, évêque de Constance, et légat du pape en Allemagne, tint un concile dans son église avec un grand nombre d'abbés, de clercs et de seigneurs du pays (2). On y renouvela les défenses d'entendre l'office célébré par les prêtres simoniaques ou incontinents. On ordonna que le jeûne du mois de mars se feroit toujours la première semaine de carême, et celui de juin la semaine de la Pentecôte, comme nous l'observons encore. Jusque-là le temps de ces jeûnes n'étoit pas réglé, comme il paroit par le concile de Sélingstadt, tenu en mil vingt-deux, qui nomme le jeûne des quatre-temps incertain (3). On ordonna encore à Constance qu'on ne fêteroit que trois jours, tant dans la semaine de Pâques que dans celle de la Pentecôte; au lieu qu'auparavant dans ce diocèse on fêtoit la semaine entière de Pâques et un seul jour à la Pentecôte.

Il y eut cette année une grande mortalité en Bavière, qui s'étendit dans le reste de l'Allemagne, et même en France, en Bourgogne et en Italie; mais les plus sages ne jugeoient pas que ce fût un si grand mal (4). Car, comme presque personne ne guérissoit de cette maladie, la plupart de ceux qui en étoient attaqués se préparoient sérieusement à la mort, et paroissoient mourir dans de grands sentiments de pénitence. Ceux même qui restoient s'abstenoient du cabaret et des autres divertissements, couroient à la confession, et ne cessoient de se recommander aux prêtres. Il y avoit alors en Alsace un docteur, nommé Manegold de Lutenbach, qui profita merveilleusement de cette occasion pour l'utilité de la religion. Car, pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la noblesse du pays venoit le trouver en foule pour se faire absoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu du pape, après quoi ils recevoient la pénitence et l'absolution de leurs autres péchés. Ils demeurèrent tous très-fidèles au pape Urbain, et ne vouloient point assister à l'office des prêtres simoniaques ou incontinents. Manegold avoit fondé à Marbach un monastère de chanoines réguliers, entre lesquels il vivoit lui-même en communauté. Le pape Urbain avoit déjà modéré les excommunications à l'imitation de Grégoire VII, en exceptant plusieurs personnes de la nécessité d'éviter les excommuniés.

(1) P. 248. 240, 250.
(2) Berthold, to. x, Conc. p. 497.
(3) Conc. Saleg. c. 2. V. Sirm. ad Goffr. III, Ep. 23.
(4) Berthold.

XX. Concile de Reims.

La même année mil quatre-vingt-quatorze, le dix-huitième de septembre, on tint un concile à Reims, par ordre du roi Philippe, qui espéroit y faire approuver son mariage avec Bertrade, vu que Berthe, sa première femme, étoit morte la même année (1). Il s'y trouva en personne avec trois archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens et Raoul de Tours. Richer n'y alla qu'à l'instante prière du roi, qui lui représenta que Renauld étoit tellement incommodé de la goutte, qu'il ne pouvoit sortir de son siége, et Richer fut reçu à Reims avec le même honneur que s'il en eût été l'archevêque. Huit évêques assistèrent à ce concile: Geoffroy de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soissons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis et Lambert d'Arras. Ce dernier, étant revenu de Rome la même année, avoit été intronisé solennellement dans son église le jour de la Pentecôte; et dans ce concile il fut enfin reçu par son archevêque le jour de Saint-Matthieu, en lui promettant obéissance. Manassès, élu archevêque de Cambrai, ne fut pas sitôt sacré, quoiqu'approuvé par le pape, à cause du schisme formé en cette église par le parti de l'archidiacre Gaucher.

Ives de Chartres, étant invité à ce concile, s'en excusa, parce qu'il ne devoit point être jugé hors de sa province; car il savoit que l'on vouloit l'y accuser; et, comme cette accusation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appela au saint-siége. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement, ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure, et je n'ai jamais fait de serment à personne. Mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des règles, ni m'exposer à un péril certain pour un avantage incertain; car j'ai demandé sauf-conduit au roi, et ne l'ai pu obtenir. Or, autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me seroit pas permis dans votre assemblée de dire impunément la vérité, puisque c'est pour l'avoir dite et pour avoir obéi au saint-siége que je suis traité si durement, et accusé de parjure et de crime d'état. Mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raison d'en accuser ceux qui fomentent une plaie qui ne se peut guérir que par le fer et le feu. Car, si vous aviez tenu ferme comme moi, notre malade seroit guéri. C'est le roi dont il parle. Il continue: Que le roi fasse contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire; qu'il m'en-

(1) To. x, p. 497. Chr. S. P. vivi. an. 1094.

ferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive; j'ai résolu, avec la grâce de Dieu, de tout souffrir pour sa loi.

XXI. Concile d'Autun.

Nous avons vu les plaintes de Hugues, archevêque de Lyon, contre le pape Victor III, et l'excommunication prononcée contre lui par ce pape au concile de Bénévent, en mil quatre-vingt-sept. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le pape Urbain, et soutint qu'il ne s'étoit jamais séparé de la communion de l'église romaine. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la comtesse Mathilde, où il se plaint des insultes qu'il souffre de la part des moines de Clugny (1). Il dit que, le vendredi-saint de l'année précédente, leur abbé, Hugues, prononça publiquement l'oraison ordinaire pour l'empereur, quoiqu'on l'eût omise depuis que Henri avoit été excommunié et déposé par le pape Grégoire. Et, quand je lui en demandai la raison, ajoute-t-il, se trouvant embarrassé, il répondit qu'il avoit dit cette oraison pour quelqu'empereur que ce fût. Et, comme nous lui remontrâmes que cette oraison ne se pouvoit entendre d'un autre que de l'empereur romain, il se tut, mais il ne voulut point se corriger de cette faute. Cette conduite de saint Hugues, abbé de Clugny, semble montrer qu'il reconnoissoit toujours Henri pour empereur, nonobstant l'excommunication.

L'archevêque Hugues se réconcilia si bien avec Urbain II, que ce pape le rétablit légat en France, comme il avoit été sous Grégoire VII. Ives de Chartres approuva extrêmement ce choix, et encouragea Hugues à accepter la commission. Car il en faisoit difficulté à cause du trouble que le schisme causoit dans l'Église. Hugues donc, en qualité de légat, tint un concile à Autun, le seizième d'octobre de cette année mil quatre-vingt-quatorze, où assistèrent trente-deux évêques et plusieurs abbés; on y remarque entre autres Raoul, archevêque de Tours, et Hoël, évêque du Mans (2). On y renouvela l'excommunication contre l'empereur Henri et l'antipape Guibert, et l'on excommunia pour la première fois le roi de France, Philippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme légitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curés dans les églises paroissiales. On y jugea le différent entre l'archevêque de Tours et l'abbé de Marmoutiers, qui ne vouloit point lui prêter serment. Il en fut déchargé (3), et on ordonna aux parties de vivre en paix, ce qui fut mal observé. On y traita du différent entre Guy, archevêque de Vienne, et saint Hugues, évêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac, dont l'archevêque s'étant emparé de force, l'évêque appela au saint-siége; mais l'archevêque envoya à Rome, et obtint par surprise une confirmation de priviléges, où cet article étoit compris (1). Le pape Urbain, s'en étant aperçu, renvoya l'affaire à Hugues, archevêque de Lyon, son légat. C'est ce Guy, archevêque de Vienne, qui fut depuis pape sous le nom de Calliste II.

Le roi Philippe, ayant été excommunié dans le concile, envoya des députés au pape pour l'apaiser, en affirmant par leur serment qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade; et faisant entendre au pape que, s'il ne rendoit au roi la couronne et ne levoit l'excommunication, ce prince se retireroit de son obéissance. Ives de Chartres avertit le pape par avance que cette députation n'étoit que mensonge et artifice; que le roi n'étoit point converti, et que son absolution feroit espérer l'impunité à tous les pécheurs. Toutefois, le pape déféra à la députation du roi, et lui donna un délai jusqu'à la Toussaint, mil quatre-vingt-quinze, pendant lequel il leva la censure, et lui permit d'user de la couronne à son ordinaire (2). La lettre est du vingt-quatrième d'avril. Pour entendre ce qui est dit ici de la couronne, il faut savoir qu'en ce temps-là les rois paroissent aux jours de fête en habit royal, avec la couronne en tête, et la recevoient de la main d'un évêque. Ainsi Ives de Chartres témoigne que le même roi, Philippe, reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'archevêque de Tours, et une autre fois à la Pentecôte de quelques évêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le sacre, qui ne se fait qu'une fois au commencement du règne; et Philippe avoit été sacré à Reims dès l'an mil cinquante-neuf, par l'archevêque Gervais (3). Aussi ne paroît-il point que, pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité royale.

XXII. Concile de Plaisance

Le pape Urbain, étant depuis long-temps sorti de Rome, célébra la fête de Noël mil quatre-vingt-quatorze, en Toscane, où l'archevêque de Pise, Daïbert, le servit avec grande affection (4). Cependant l'empereur Henri demeuroit en Lombardie presque destitué de toute dignité royale, car toute la force de son armée obéissoit au roi Conrad, son fils, qui étoit attaché à la comtesse Mathilde et au pape Urbain. Mais le duc Guelfe se sépara alors de cette princesse, soutenant que, quoiqu'il l'eût épousée, il n'avoit point consommé son

(1) Sup. l. LXIII, n. 33, 35; to. IX, Conc. p. 416, ex. to. VI, Spicil.

(2) Ep. 12, 24; to. X, p. 500. Berthold, 1094. Chr. Vird. p. 240.

(3) Ivo. Ep. 235.

(1) Libell. Hug. to. 2, Pœnit. Theod. p. 525.

(2) Urb. Epist. 36, to. X, Conc. p. 464.

(3) Ivo. Ep. 66, 67, 84. Sup. liv. LX, n. 40.

(4) Berthold, 1095.

mariage avec elle, et le duc de Bavière, son père, travailla en vain à les réconcilier.

Cependant le pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il célébra un concile général à Plaisance, au milieu de la Lombardie et des schismatiques. Il y appela les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Bavière et d'autres provinces; il s'y en trouva deux cents, avec près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques, et, comme il n'y avoit point d'église qui pût contenir une si grande multitude, il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de mars mil quatre-vingt-quinze, qui étoit le jeudi de la mi-carême, et dura sept jours. L'impératrice Praxède, autrement Adélaïde, vint s'y plaindre de l'empereur Henri, son époux (1). S'étant sauvée de la prison où il l'avoit mise, elle s'étoit retirée auprès de la comtesse Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié, et l'amena à ce concile. Praxède s'y plaignit des outrages et des infamies que l'empereur, son époux, lui avoit fait souffrir en sa personne, et les confessa publiquement. Et, comme le pape savoit qu'elle n'y avoit point consenti, il la dispensa de la pénitence qu'elle auroit pu mériter. Mais elle ne laissa pas de se retirer dans un monastère, où elle mourut saintement, et ces crimes de Henri étant devenus publics, excitèrent plusieurs de ses partisans à l'abandonner.

Philippe, roi de France, envoya une ambassade à ce concile, et manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raisons légitimes. C'est pourquoi il demandoit un délai jusqu'à la Pentecôte, que le pape lui accorda à la prière du concile. Mais Hugues, archevêque de Lyon, qui avoit été appelé au concile, fut suspendu de ses fonctions pour n'y être pas venu, et n'avoir point envoyé d'excuse canonique.

Il vint aussi au concile de Plaisance des ambassadeurs d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, prier humblement le pape et tous les chrétiens de lui donner quelque secours contre les infidèles, pour la défense de l'Eglise, qu'ils avoient presque détruite en Orient. Car ils y étoient si puissants, qu'ils venoient jusqu'aux murs de Constantinople. Le pape excita les fidèles à accorder ce secours, en sorte que plusieurs s'engagèrent par serment à faire le voyage, et aider fidèlement l'empereur de Constantinople selon leur pouvoir.

On renouvela en ce concile la condamnation de l'hérésie de Bérenger; et on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais véritablement et essentiellement au corps et au sang de Notre Seigneur. On condamna aussi l'hérésie des nicolaïtes, c'est-à-dire des prêtres et des autres clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligés à la continence; on leur défendit de faire leurs fonctions, et au peuple d'y assister. On confirma tous les règlements des papes précédents sur la simonie, en défendant de rien exiger pour le saint-chrême, le baptême et la sépulture. On déclare nulles les ordinations faites par l'antipape Guibert, et par les autres évêques intrus ou nommément excommuniés, mais on use d'intelligence à l'égard de ceux qui ont été ordonnés sans simonie par des schismatiques ou des simoniaques, sans les connoître pour tels, ou qui ont renoncé aux églises qu'ils avoient obtenues par simonie, sans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux saints canons, hors le cas de nécessité. Le jeûne des quatre-temps est fixé aux mêmes jours où nous l'observons encore. On défend de recevoir à la pénitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelqu'autre péché mortel (1). Qu'aucun prêtre ne reçoive personne à pénitence sans commission de l'évêque; et qu'on ne refuse pas les sacrements à ceux qui ne demeurent avec les excommuniés que par la présence corporelle, sans participer à leurs sacrements. On dit que ce fut en ce concile de Plaisance que le pape institua la dixième préface pour la messe, qui est celle de la vierge.

XXIII. Autres affaires d'Italie.

Après le concile, le pape passa à Crémone, où le jeune roi Conrad, fils de Henri, vint au devant de lui, et lui servit d'écuyer; le pape y fit ainsi son entrée le dixième d'avril. Le roi Conrad lui fit serment de fidélité, promettant de lui conserver la vie, les membres et la dignité pontificale. Le pape de son côté le reçut pour fils de l'église romaine, et lui promit aide et conseil pour se maintenir dans le royaume et acquérir la couronne impériale, à la charge de renoncer aux investitures. Ives de Chartres, écrivant au pape, lui témoigna sa joie de la réduction du royaume d'Italie à son obéissance, et de la soumission du nouveau roi (2).

Arnoul, archevêque de Milan, avoit été élu dès l'année mil quatre-vingt-treize, et avoit reçu l'investiture de la main de l'empereur Henri, par l'anneau et le bâton pastoral; mais son élection avoit été déclarée nulle par le légat du pape (3). Arnoul acquiesça, et se retira dans un monastère, jusqu'à ce que le pape, venant sur les lieux et ne voulant pas laisser plus long-temps vacant le siége de Milan, le fit sacrer par Dimon ou Thiemon, archevêque de Saltzbourg, Ulric, évêque de Passau, et Gébehard de Constance, qui avoient assisté au concile de Plaisance. Mais Arnoul mourut l'année suivante, mil quatre-vingt-seize, et eut pour successeur Anselme IV.

(1) To. x, Conc. p. 501. Sup. n. 12.

(1) C. 1, 2, 3, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 7, 12, 14, Berthold.

(2) Berthold. Ep. 43.

(3) Ughell. to. 4, p. 158.

XXIV. Le roi d'Angleterre irrité contre saint Anselme.

Guillaume le roux, roi d'Angleterre, n'ayant point encore pris de parti entre les deux qui se disoient papes, avoit envoyé à Rome deux clercs de sa chapelle, Girard et Guillaume, pour savoir lequel étoit le pape légitime, et l'engager, s'ils pouvoient, à adresser au roi le pallium de l'archevêque de Cantorbéry (1). Ils virent qu'Urbain étoit le vrai pape, et, ayant obtenu de lui ce que le roi désiroit, ils amenèrent en Angleterre Gautier, évêque d'Albane, qui apportoit secrètement le pallium; et ils arrivèrent auprès du roi quelque jours avant la Pentecôte, qui, cette année mil quatre-vingt-quinze, étoit le treizième de mai. Le dessein du roi étoit de faire déposer Anselme, et mettre un autre archevêque à Cantorbéry, par autorité du pape. Or, voici comment ce saint prélat avoit encouru sa disgrâce.

Dès l'année précédente, le roi, voulant ôter la Normandie au duc Robert son frère, se préparoit à lui faire la guerre, et cherchoit de l'argent de tous cotés (2). Anselme, qui venoit d'être placé sur le siége de Cantorbéry, lui offrit cinq cents livres d'argent, par le conseil de ses amis, qui lui persuadèrent que c'étoit le moyen de gagner pour toujours les bonnes grâces du roi, et d'attirer sa protection pour l'Église. Le roi d'abord agréa l'offre de l'archevêque, mais des gens mal intentionnés lui dirent : Vous l'avez élevé au dessus de tous les seigneurs d'Angleterre, et maintenant dans votre besoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille qu'il devroit vous donner par reconnoissance, il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cents. Attendez un peu, faites-lui mauvais visage, et vous verrez qu'il sera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le roi lui fit donc savoir qu'il refusoit son présent, et Anselme, rentrant en soi-même, dit : Béni soit Dieu, qui a sauvé ma réputation. Si le roi avoit reçu mon présent, on auroit cru que j'aurois fait semblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à son intention.

Quelque temps après, la plupart des évêques et des seigneurs vinrent à Hastings par ordre du roi, lui souhaiter un heureux voyage, comme il alloit passer en Normandie. Le roi y séjourna un mois, retenu par les vents contraires. Un jour l'archevêque l'étant venu voir, et étant assis auprès de lui, suivant la coutume, lui dit : Sire, afin que votre entreprise soit heureuse, commencez par nous accorder votre protection, pour rétablir en votre royaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le roi. Anselme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles selon l'ancien usage. Car il ne s'en est point tenu de général en Angleterre depuis que vous êtes roi, ni long-temps auparavant. Cependant les crimes se multiplient, et passent en coutume. Ce sera, dit le roi, quand il me plaira, et nous y penserons dans un autre temps. Puis il ajouta en raillant : Et de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'archevêque reprit : Des mariages illicites et des débauches abominables qui se sont depuis peu introduites en Angleterre, et qu'il faut réprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le royaume. Et en cela, dit le roi, que feroit-on pour vous ? Anselme dit : Si on ne faisoit rien pour moi on feroit pour Dieu et pour vous-même. C'est assez, dit le roi, ne m'en parlez pas davantage. L'archevêque, changeant de discours, ajouta : Il y a plusieurs abbayes sans pasteurs; ce qui fait que les moines mènent une vie séculière et meurent sans pénitence. Je vous conseille donc et vous prie d'y mettre des abbés; il y va de votre salut. Alors le roi, ne pouvant plus se contenir, lui dit en colère : Que vous importe ? les abbayes ne sont-elles pas à moi ? Vous faites ce que vous voulez de vos terres : ne ferai-je pas ce qu'il me plaira de mes abbayes ? Elles sont à vous, dit le prélat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles sont à Dieu, afin que ses serviteurs en vivent, non pour soutenir vos guerres. Vous avez des domaines et de grands revenus pour subvenir à vos affaires; laissez à l'Église ses biens. Sachez, dit le roi, que ces discours me déplaisent extrêmement. Votre prédécesseur n'eût osé parler ainsi à mon père : et je ne ferai rien à votre considération. Anselme, voyant qu'il parloit en l'air, se leva et se retira. Ensuite considérant combien il lui importoit, pour l'intérêt même de l'Église, d'être bien avec le roi, il le fit prier de lui rendre ses bonnes grâces, ou de dire en quoi il l'avoit offensé. Le roi dit qu'il ne l'accusoit de rien, mais qu'il ne lui rendroit point son amitié; et les évêques dirent à Anselme que le seul moyen de se raccommoder avec le roi étoit de lui donner de l'argent : à quoi il ne put se résoudre, prévoyant les conséquences.

Ce fut en ce temps-là qu'Anselme consulta Hugues, archevêque de Lyon, sur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du roi (1). Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes anglois ont tenues de l'archevêque de Cantorbéry avant que les Normands entrassent en Angleterre. Ces gentilshommes sont morts sans enfants : le roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira; voici ma pensée. Le roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc, mon prédécesseur, l'a possédé jusqu'à la fin de sa vie; et maintenant il ôte à cette église ce dont Lanfranc a joui paisiblement si long-temps. Or, je suis assuré qu'on ne donnera à personne cet archevêché après moi, sinon tel que je l'aurai au jour de ma mort; et que, s'il vient un autre roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me

(1) Edmer. 2 Novor. (2) 1, Novor. p. 38.

(1) III, Epist. 24.

trouvera en possession. Ainsi l'église perdra ses terres par ma faute, parce que, le roi en étant l'avoué et moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point posséder les terres de l'église à ce prix, et faire les fonctions d'évêque, vivant dans la pauvreté comme les apôtres, en témoignage de la violence que je souffre, que de causer à mon église une diminution irréparable. J'ai encore une autre pensée. Si, étant sacré archevêque, je passe toute la première année sans aller trouver le pape ni demander le pallium, je mérite d'être privé de ma dignité. Que, si je ne puis m'adresser au pape sans perdre l'archevêché, il vaut mieux que l'on me l'ôte par violence, ou plutôt que j'y renonce, que de renoncer au pape. C'est ce que je veux faire, si vous ne me mandez des raisons pour m'en détourner.

Le roi Guillaume le roux fit son voyage en Normandie, et revint en Angleterre, sans avoir rien fait. Alors Anselme vint le trouver, et lui dit qu'il avoit dessein d'aller demander au pape son pallium. A quel pape? dit le roi. Au pape Urbain, répondit Anselme. Le roi dit: Je ne l'ai pas encore reconnu pour pape; nous n'avons pas accoutumé, mon père et moi, de souffrir qu'on reconnoisse un pape en Angleterre sans notre permission; et quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'est comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anselme, fort surpris, représenta qu'avant que de consentir à son élection à Rochester (1), il dit au roi qu'étant abbé du Bec il avoit reconnu le pape Urbain, et qu'il ne se retireroit jamais de son obédience. Alors le roi protesta avec emportement qu'il ne lui étoit point fidèle s'il demeuroit contre sa volonté dans l'obédience du pape. Anselme demanda un délai pour assembler les évêques et les seigneurs, et par leur avis décider cette question : S'il pouvoit garder la fidélité au roi sans préjudice de l'obéissance au saint-siége. Car, dit-il, si on prouve que je ne puis garder l'un et l'autre, j'aime mieux sortir de votre royaume jusqu'à ce que vous reconnoissiez le pape, que de renoncer un moment à son obéissance. Le roi ordonna une assemblée à Rochingham, pour le dimanche onzième de mars mil quatre-vingt-quinze.

XXV. Assemblée de Rochingham.

A ce jour, le roi consulta de son côté, et l'archevêque du sien parla aux évêques en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques (2). Il leur représenta comme ils l'avoient contraint à accepter l'épiscopat, et qu'il n'y avoit consenti qu'à cette condition expresse, de demeurer dans l'obéissance du pape Urbain. Il conclut, en demandant aux évêques leur conseil, pour ne manquer à ce qu'il devoit ni au pape ni au roi. Ils s'excusèrent de lui donner conseil, disant qu'il étoit assez sage pour le prendre de lui-même, et se chargèrent seulement de rapporter son discours au roi. Anselme leur cita les passages de l'Evangile sur l'autorité de saint Pierre et des autres apôtres, et sur l'obéissance due aux princes, et conclut ainsi : Voilà à quoi je m'en veux tenir; en ce qui regarde Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de saint Pierre, et en ce qui regarde la dignité temporelle du roi, mon seigneur, je lui donnerai fidèlement aide et conseil, selon ma capacité.

Les évêques, ne trouvant rien à répondre à ce discours, revinrent à l'archevêque, et lui dirent : Pensez-y bien, nous vous en prions; renoncez à l'obéissance de cet Urbain, qui ne peut vous servir de rien tant que le roi sera irrité contre vous, ni vous nuire quand vous serez bien avec le roi; demeurez libre, comme il convient à un archevêque de Cantorbéry, réglant votre conduite par la volonté du roi, afin qu'il vous pardonne le passé; et que vos ennemis, vous voyant rétabli dans votre dignité, soient chargés de confusion. Anselme demeura ferme, et demanda que quelqu'un lui prouvât, qu'en refusant de renoncer à l'obéissance du pape il manquoit à la fidélité qu'il devoit au roi. Mais personne n'osa l'entreprendre; au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avoit que le pape qui pût juger un archevêque de Cantorbéry.

Celui qui échauffoit le plus le roi contre Anselme, étoit Guillaume, évêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément et de facilité à parler, que de solidité d'esprit. Il avoit promis au roi de faire en sorte qu'Anselme renonceroit au pape Urbain ou à l'archevêché, espérant par ce moyen monter lui-même sur le siége de Cantorbéry. Le roi donc se plaignant aux évêques de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire, puisqu'ils ne pouvoient condamner Anselme, l'évêque de Durham lui conseilla d'employer la violence, de lui ôter la crosse et l'anneau, et le chasser du royaume. Les seigneurs n'approuvèrent point ce conseil; mais le roi ordonna aux évêques de refuser à Anselme toute l'obéissance, et n'avoir même aucun commerce avec lui, disant que, de sa part, il ne le regardoit plus comme archevêque. Les évêques le promirent et rapportèrent ce discours à Anselme, qui dit: Et moi, je vous tiendrai toujours pour mes frères et pour les enfants de l'église de Cantorbéry, et je ferai mon possible pour vous ramener de cette erreur : quant au roi, je lui promets toutes sortes de services et de soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir. Le roi commanda aux seigneurs de faire comme les évêques, et de renoncer à l'obéissance et à l'amitié d'Anselme. Ils répondirent : Nous ne sommes point ses vassaux, et ne lui avons point fait de serment; mais il est notre archevêque, il doit gouverner en ce pays-ci la re-

(1) Sup. n. 9. (2) To. x, Conc. p. 494.

ligion, et nous ne pouvons, étant chrétiens, nous soustraire à sa conduite, vu principalement qu'il n'est coupable d'aucun crime.

Alors les évêques demeurèrent confus, et tout le monde les regardoit avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Hérode. Plusieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuser obéissance à Anselme que quant à l'autorité qu'il disoit tenir du pape Urbain, et, s'étant attirés par-là l'indignation du roi, ils se le réconcilièrent à force d'argent. Mais Anselme, voyant qu'il n'étoit plus en sûreté en Angleterre, car le roi le lui avoit déclaré, lui demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer pour sortir du royaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'apaiser ce trouble. Le roi fut fort embarrassé de cette proposition. Car, quoiqu'il souhaitât passionnément la retraite du prélat, il ne vouloit pas qu'il sortît revêtu de la dignité pontificale, et ne voyoit pas qu'il fût possible de l'en dépouiller. Enfin, on convint de lui donner un délai jusqu'à la Pentecôte, et le roi promit de laisser jusque-là toutes choses en même état. Mais il ne tint point sa parole; et pendant cette trêve il chassa d'Angleterre le moine Baudouin, en qui l'archevêque avoit sa principale confiance. Il fit prendre son chambellan dans sa chambre et à ses yeux, et lui fit plusieurs autres insultes.

XXVI. Saint Anselme reçoit le pallium.

Le terme de la trêve approchoit, quand Gautier, évêque d'Albane, légat du pape Urbain, arriva en Angleterre (1). Il passa secrètement à Cantorbéry, évita l'archevêque, et se pressa d'aller trouver le roi, sans rien dire du pallium qu'il apportoit, ni parler familièrement à personne, en l'absence des deux chapelains du roi qui le conduisoient. Le roi l'avoit ainsi ordonné, pour ne pas publier son dessein. Le légat parla à ce prince, suivant ce qu'il avoit appris qui lui seroit agréable, sans rien dire en faveur d'Anselme. Ceux qui avoient conçu de grandes espérances de la venue du légat, en furent surpris, et disoient : Si Rome préfère l'argent à la justice, quel secours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner? Le roi donc, voyant la complaisance du légat, qui lui promettoit de la part du pape tout ce qu'il désiroit, pourvu qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition et ordonna par tout son royaume de recevoir Urbain pour pape légitime. Ensuite il voulut persuader au légat de déposer Anselme de l'épiscopat, par l'autorité du pape, promettant, s'il le faisoit, d'envoyer à Rome tous les ans une grande somme d'argent. Mais le légat lui ayant fait voir qu'il étoit impossible, il en fut extrêmement contristé, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le pape Urbain. Voyant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait, il voulut au moins sauver sa dignité, rendant en apparence ses bonnes grâces à l'archevêque, puisqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il désiroit.

Le roi célébra à Windsor la Pentecôte, qui cette année, mil quatre-vingt-quinze, fut le treizième de mai. Delà il envoya des évêques qui pressèrent encore Anselme de lui faire un présent, du moins à l'occasion du pallium, qu'il seroit allé querir à Rome à grands frais. Mais il demeura toujours ferme, disant que c'étoit faire injure au roi de montrer que son amitié étoit vénale. Enfin le roi, par le conseil des seigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ses bonnes grâces, et il fut dit que de part et d'autre on oublieroit le passé. Il fut ensuite question du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient persuader à Anselme de le recevoir de la main du roi; mais il représenta que ce n'étoit pas un présent du prince, mais une grâce singulière du saint-siége; et on convint que le légat qui l'avoit apporté le porteroit à Cantorbéry et le mettroit sur l'autel, où Anselme le prendroit.

La cérémonie se fit le dimanche, dixième de juin. Le légat vint à Cantorbéry et entra dans l'église métropolitaine, portant le pallium dans une cassette d'argent avec beaucoup de décence. Les moines qui servoient la même église allèrent au devant avec ceux de l'abbaye de Saint-Paul, un grand clergé et un peuple innombrable. L'archevêque, accompagné de plusieurs évêques qui le soutenoient à droite et à gauche, s'avança nu-pieds, mais revêtu de ses ornements. Quand le pallium eut été mis sur l'autel, il l'alla prendre et le fit baiser à tous les assistants. Puis, s'en étant revêtu, il célébra la messe solennellement. Ensuite le moine Baudouin fut rappelé en Angleterre, et l'archevêque demeura quelque temps en paix.

Il écrivit au pape pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoyé, et lui fit faire ses excuses de n'avoir point encore été le visiter, comme il étoit de son devoir, suivant la coutume, outre le désir qu'il avoit de l'entretenir et le consulter (1). Il s'excuse sur les guerres, la défense du roi, son âge et sa mauvaise santé. Cependant il lui représente ainsi ses peines : Je suis affligé, saint-père, d'être ce que je suis et de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place il me sembloit que je faisois quelque chose; dans un rang plus élevé, mon fardeau m'accable, et je ne suis utile ni à moi ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter; mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connoissois la volonté de Dieu, j'y conformerois la mienne; faute de la connoître, je m'agite, je soupire, et je ne sais quelle fin mettre à mes maux.

(1) Edmer. 2, Novor.

(1) III, Ep. 37.

XXVII. Le pape Urbain en France.

Cependant le pape Urbain, ayant mis en bon état les affaires de Lombardie, passa en France par mer, et vint à Valence, où il dédia l'église cathédrale ; de là il vint au Puy en Velai, où il célébra l'Assomption de Notre-Dame, et y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la Saint-Martin, où il invita par ses lettres les évêques de diverses provinces. Du Puy, le pape passa à la Chaise-Dieu, puis il retourna vers le Rhône à Saint-Gilles, à Tarascon, à Avignon (1). Ensuite il vint à Mâcon et à Clugny, où le vingt-cinquième d'octobre il consacra le grand autel de la nouvelle église ; et le même jour il y fit consacrer trois autres autels par Hugues, archevêque de Lyon, Daïbert, archevêque de Pise, et Brunon, évêque de Segny.

En cette cérémonie le pape parla ainsi au peuple en présence des évêques et des cardinaux (2): Les papes, nos prédécesseurs, ont particulièrement aimé et protégé ce monastère depuis sa fondation, et avec raison, puisque le pieux duc Guillaume, son fondateur, a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu que saint Pierre et les papes, ses successeurs (2). Je me trouve de ce nombre par la divine Providence, après avoir été moine et prieur de ce monastère sous le vénérable Hugues, qui, grâce à Dieu, est encore en bonne santé. Mais aucun de mes prédécesseurs n'a visité ce lieu en personne, et Dieu, comme vous voyez, m'a fait cette grâce: c'est même la première et la principale cause de mon voyage en France. . nsuite le pape accorda à Clugny une immunité, et en marqua les bornes, dans l'étendue desquelles il défendit de faire aucune violence, incendie, pillage, capture, homicide, ou mutilation de membres, sous peine d'excommunication. Il avoit déjà accordé la même année, étant à Plaisance, une confirmation de tous les priviléges de Clugny (3).

XXVIII. Concile de Clermont.

Le pape se rendit à Clermont au temps marqué, et il s'y trouva, selon Berthold, treize archevêques et deux cent cinq prélats, portant crosse, tant évêques qu'abbés, d'autres en comptent jusqu'à quatre cents. Entre les archevêques, il y en avoit deux d'Italie qui avoient suivi le pape, savoir, Daïbert de Pise et Ranger de Rége. Il y en avoit trois qui étoient légats dans leurs provinces, Hugues de Lyon, qui, la même année, avoit fait le voyage de Saint-Jacques (4), Amat de Bordeaux, Bernard de Tolède. Les autres archevêques étoient Renaud de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Guy de Vienne, Bérenger de Tarragone, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les évêques sont, premièrement, trois qui accompagnoient le pape, savoir, Jean de Porro, Gautier d'Albane, qui venoit de sa légation d'Angleterre, Brunon de Ségny. Il y avoit aussi à la suite du pape plusieurs cardinaux, entre autres Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et le chancelier Jean de Gaète.

Les autres évêques étoient presque tous François, et je remarque entre eux : Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hugues de Soissons, Hilgot, son prédécesseur, qui pour assurer son salut s'étoit fait moine à Clugny (1), Odon de Bayeux, oncle du roi d'Angleterre, Roland de Dol en Bretagne, qui se prétendoit archevêque, Ives de Chartres, et Hugnes de Grenoble, l'un et l'autre mis depuis au rang des saints, Adhémar du Puy. J'y trouve aussi deux évêques d'Espagne, Dalmace de Compostelle et Pierre de Pampelune. Entre les abbés on remarque, outre le cardinal Richard, Hugues de Clugny, Baudry de Bourgueil et Geoffroy de Vendôme.

Durand, évêques de Clermont, se donna tant de fatigue pour bien recevoir le pape, qu'il tomba grièvement malade, et le pape arrivant le trouva à l'extrémité, le visita et lui donna l'absolution (2). Il mourut la nuit suivante, et fut enterré par les soins de ses disciples, Hugues, évêque de Grenoble, Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Ponce, abbé de la Chaise-Dieu, car tous trois avoient été moines dans ce monastère lorsque Durand en étoit abbé. Le pape fit la cérémonie des funérailles de Durand avec les évêques assemblés pour le concile, et lui donna pour successeur Guillaume de Baïf, du consentement du clergé et du peuple.

XXIX. Canons du concile de Clermont.

Le concile de Clermont commença le dix-huitième de novembre mil quatre vingt-quinze, jour de l'octave de Saint-Martin. On y fit plusieurs canons, dont nous n'avons que les sommaires pour la plupart ; et de là vient qu'ils sont rapportés diversement. On y confirma tous les décrets des conciles, que le pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Bénévent, à Troyes et à Plaisance. On renouvela les défenses d'usurper les biens des évêques ou des clercs à leur mort, et on ordonna qu'ils seroient distribués en œuvres pies, selon leur intention, ou réservés au successeur. Défense aux évêques d'instituer un archidiacre qui ne soit diacre, un archiprêtre ou un doyen qui ne soit prêtre. Défense d'élire un évêque qui ne soit au moins diacre (3).

Les monastères étoient en possession de plusieurs églises, dont les revenus ayant été usur-

(1) Berthold. Bibl. C. Inn. p. 528.
(2) Sup. l. LIV, n. 54.
(3) P. 516.
(4) Chr. Vird. p. 240.

(1) Ivo. Epist. 88.
(2) Chr. Vird. p. 240.
(3) To. x, Conc. p. 506. Berthold. an. 1095. Conc. p. 580, c. 31, al. 1, c. 8, al. 2.

pés par des laïques, qui le leur avoient ensuite donné, pour en décharger leur conscience (1). Le consentement de l'évêque y étoit nécessaire, parce qu'originairement toutes les églises étoient à sa disposition; et, en y consentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque église un clerc capable de la desservir, et lui donner un entretien suffisant. Ce clerc, titulaire de l'église, se nommoit la *Personne ;* et quelquefois l'évêque se faisoit payer un droit en lui donnant l'institution, et exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de personne. Ce droit se nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de seigneurs; et on le nommoit rachat d'autels, *Redemptio altarium*, parce qu'on distinguoit l'église de l'autel. On appeloit église les dîmes et les autres revenus fixes, et autels les oblations et le casuel, que les laïques laissoient ordinairement aux clercs qui desservoient l'église. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une espèce de simonie (2), conservant toutefois aux monastères les autels ou les dîmes, dont ils étoient en possession depuis trente ans, sauf le cens annuel aux évêques, c'est-à-dire l'ancienne redevance, nommée synodique, ou cathédratique. Et, parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité sur les églises de leur dépendance, le concile ordonne que, dans les églises paroissiales dont ils sont en possession, ce sera l'évêque qui mettra un curé du consentement de l'abbé, et que le curé rendra compte à l'évêque du gouvernement de la paroisse, et sera soumis à l'abbé pour le temporel.

Aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes différentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres; et chacun sera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné d'abord. C'est-à-dire que celui qui est, par exemple, sous-diacre d'une certaine église, en sera ordonné diacre et prêtre. Le concile défend aussi d'avoir deux dignités dans une même église. Il défend de recevoir de la main d'un laïque aucune dignité ecclésiastique, ni de lui en faire hommage-lige, et à aucun prince d'en donner l'investiture. Défense aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur soient donnés par l'évêque pour la conduite de leurs âmes (3).

Le jeûne du samedi-saint sera poussé jusque vers la nuit. Le jeûne du printemps sera, toujours la première semaine de carême, et celui de l'été dans la semaine de la Pentecôte. Personne ne communiera sans prendre séparément le corps et le sang, sinon par nécessité et avec précaution. C'est que quelques-uns, comme les moines de Clugny, imitoient les Grecs, donnant l'eucharistie dans une cuiller, où le corps de Notre Seigneur étoit trempé dans son précieux sang : et nous avons vu que l'église latine rejetoit cet usage, comme contraire à l'institution du sacrement (1). Ce canon, toutefois, le permet en cas de nécessité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant qui ne pût avaler du pain sec. Au reste, on voit que l'usage ordinaire étoit encore de communier sous les deux espèces.

On confirma en ce concile la trève de Dieu pour tous généralement, depuis le commencement de l'avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte : le reste de l'année, pendant les quatre jours de la semaine, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. En tout temps pour les moines et les clercs; et tous les jours pendant trois ans pour les paysans et les marchands, à cause de la disette de vivres, dont la plupart des provinces de Gaule étoient affligées. Les croix plantées sur les chemins étoient des asiles comme les églises (2).

Philippe, roi de France, fut encore excommunié dans ce concile pour son mariage illégitime avec Bertrade (3), nonobstant les sollicitations de plusieurs personnes considérables, et les grands présents que l'on offroit au pape pour l'en détourner, et quoique le concile se tînt dans le royaume de Philippe; mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité royale (4); car nous ne voyons point que depuis il ait été moins obéi que devant, ni que l'on ait pensé à mettre un autre roi à sa place.

XXX. Primatie de Lyon confirmée.

On régla, dans ce même concile, plusieurs affaires particulières. Premièrement, le pape Urbain confirma la primatie de Lyon, suivant la bulle de Grégoire VII, donnée en faveur de l'archevêque Gébuin. Hugues, son successeur, plus autorisé par sa qualité de légat, se plaignit que cette bulle n'étoit pas exécutée, quoique l'affaire eût déjà été agitée en plusieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les priviléges du saint-siége, qui établissoient cette primatie. Comme Richer, archevêque de Sens, refusoit de s'y soumettre, on lui accorda plusieurs délais; et enfin, le sixième jour du concile étant passé sans qu'il eût proposé ses défenses, il fut jugé, de l'avis de tout le concile, que l'archevêque de Sens devoit à celui de Lyon soumission et obéissance comme à son primat, suivant l'autorité des catalogues et les décrets du saint-siége. Par ces catalogues, on entendoit l'ancienne notice des provinces de Gaule, insérée dans la collection d'Isidore (5).

(1) Sirm. ad. Gofr. m. Ep 12. Marca. ad c. 7, p. 578.

(2) C. 7, al. 3.

(3) C. 12, 13, 14, 15, 17, 18.

(1) C. 26, 27, 68. Marca ad c. 27. Sup. liv. LXIIII, n. 59. Sup. l. LX, n. 6.

(2) C. 1, al. 9. Malmesb. c. 14., 29, 30.

(3) Berthold.

(4) Ivo. Ep. 211. Guib. Gesta, D. IX, c. 3

(5) Sup. liv. LXII, n. . Decr. Urb. to x, Conc. p. 27. Marca de Prim. n. 59, 60.

Les suffragants de la métropole de Sens, qui étoient présents, déclarèrent qu'ils obéiroient au décret du concile, qui prononça de même touchant l'église de Rouen. Pour celle de Tours, il n'en étoit point question, parce que l'archevêque Raoul s'étoit déjà soumis. Le huitième jour du concile, l'archevêque de Lyon se plaignit que l'archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître sa primatie, quoiqu'il l'en eût fait sommer par ses députés, Aganon, évêque d'Autun, et Lambert d'Arras. C'est pourquoi le pape, du consentement de tout le concile, interdit à l'archevêque de Sens l'usage du pallium et l'obéissance de ses suffragants, jusqu'à ce qu'il obéît lui-même. Il prononça de même contre l'archevêque de Rouen, qui étoit absent, s'il ne se soumettoit dans trois mois. Quant à ses suffragants, qui étoient présents, Odon de Bayeux, Gilbert d'Evreux et Serlon de Sées, ils reçurent avec soumission le jugement du concile.

Le pape en fit donc expédier une bulle adressée à Hugues, archevêque de Lyon, où il lui confirme, à lui et à ses successeurs, la primatie sur quatre provinces, suivant le privilége donné à Gébuin par Grégoire VII. Les quatre provinces sont celles de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, et les contrevenants sont menacés d'excommunication. A ce jugement assistèrent douze archevêques, c'est-à-dire tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens, quatre-vingts évêques et plus de quatre-vingt-dix abbés. La date est du premier de décembre mil quatre-vingt-quinze. La résistance particulière de l'archevêque de Sens pouvoit être fondée sur ce qu'il se prétendoit lui-même primat, en vertu du privilége accordé à Ansegise, son prédécesseur, par le pape Jean VIII (1), outre qu'il se trouvoit alors sous une autre domination que l'archevêque de Lyon, soumis à l'empire à cause du royaume de Bourgogne. Et cette raison lui étoit commune avec l'archevêque de Rouen, sujet du roi d'Angleterre. L'archevêque de Tours fut plus facile, peut-être dans l'espérance de recouvrer sa juridiction sur les évêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont; et Guillaume, évêque de Poitiers, qui y assistoit, en donna depuis une attestation, où il dit (2) : Que Raoul, archevêque de Tours, avoit proposé sa demande contre l'archevêque de Dol, et que le pape, ayant attentivement considéré la demande et les réponses, avoit condamné l'archevêque de Dol à être soumis à l'archevêque de Tours, et lui faire satisfaction pour la désobéissance passée.

Vers la fin du concile, c'est-à-dire le vingt-huitième de novembre mil quatre-vingt-quinze, le pape fit lire publiquement la bulle du rétablissement de l'église d'Arras; et à cette séance assistoient quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, et plus de quatre-vingt-dix abbés. La bulle fut approuvée et confirmée de tout le concile, où Isambert, nouvel évêque d'Arras, avoit pris séance, y étant nommément appelé par le pape. Mais Gaucher, qui se prétendoit évêque de Cambrai, fut déposé de toute fonction d'évêque et de prêtre, avec menace d'anathème contre lui et ses fauteurs, s'il occupoit davantage ce siége, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, et avoit reçu la crosse et l'anneau de la main de l'empereur Henri (1). Le concile confirma l'élection de Manassès, archidiacre de Reims, et ordonna qu'il seroit sacré évêque de Cambrai : ce que Gaucher avoit empêché jusque-là par l'autorité de l'empereur. Toutefois Gaucher, se soutint après le concile par la même protection, et le schisme de l'église de Cambrai dura encore dix ans.

XXXI. Voyage de Pierre l'ermite.

De tous les actes du concile de Clermont, le plus fameux, et celui dont les suites furent plus importantes, est la publication de la croisade, dont l'occasion fut telle. Il y avoit en France un ermite, nommé Pierre, du diocèse d'Amiens, homme d'une grande vertu, et vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite taille, avoit le visage maigre, l'extérieur négligé, allant nu-pieds, couvert d'une méchante chappe, et n'usoit d'autre monture que d'un âne. Il alla, par dévotion, à Jérusalem visiter le saint-sépulcre, et fut sensiblement touché de voir les lieux saints sous la domination des infidèles, la place du temple occupée par leur mosquée, et des écuries joignant l'église du Saint-Sépulcre. Comme il étoit homme industrieux, il s'enquit de son hôte, qui étoit chrétien, non-seulement de leur misère présente, mais de ce que souffroient leurs ancêtres depuis plusieurs siècles; et, pendant un assez grand séjour qu'il fit dans la ville, il visita les églises, et reconnut par lui-même l'état des choses (2).

Comme il apprit que le patriarche Siméon étoit un homme vertueux et craignant Dieu, il l'alla voir, et entra en conférence avec lui par interprète. Le patriarche, reconnoissant que ce pèlerin étoit homme sensé, de grande expérience et persuasif, s'ouvrit à lui; et, voyant qu'il ne pouvoit retenir ses larmes et demandoit s'il n'y avoit point de remède à tant de maux, il lui dit : Nos péchés empêchent que Dieu n'exauce nos prières, ils ne sont pas encore assez punis; mais nous aurions quelqu'espérance si votre peuple, qui sert Dieu sincèrement, et dont les forces sont encore entières et formidables à nos ennemis, vouloit venir à notre secours, ou du moins prier Jésus-Christ pour nous. Car nous n'entendons plus

(1) Sup. l. LII, n. 33. (2) C. 7, p. 589. Martenne Coll. p. 72.

(1) Conc. p. 472, 5. Missel, p. 282. Narrat. Tornac. to. 12. Spicil. p. 445. (2) Hist. Bell Sæc. Mus. Ital p. 131. Guill. Tyr. lib. I, c. 11.

rien des Grecs, quoiqu'ils soient plus proches que nous, et par les lieux et par la liaison du sang, et que leurs richesses soient plus grandes. A peine peuvent-ils se défendre eux-mêmes, toute leur force est tombée, et vous pouvez avoir appris que depuis peu d'années ils ont perdu plus de la moitié de leur empire.

Pierre répondit : Sachez, saint père, que si l'église romaine et les princes d'Occident étoient instruits de la persécution que vous souffrez par une personne exacte et digne de foi, ils essaieroient au plus tôt d'y apporter remède. Ecrivez donc au pape et aux princes des lettres étendues et scellées de votre sceau, je m'offre d'en être le porteur, et d'aller partout, avec l'aide de Dieu, solliciter votre secours. Ce discours plut extrêmement au patriarche et aux chrétiens qui étoient présents ; et, après avoir rendu à Pierre l'ermite de grandes actions de grâce, ils lui donnèrent les lettres qu'il demandoit. Quelque temps après, comme il prioit dans l'église du Saint-Sépulcre pour le succès de son voyage, il s'endormit, et vit en songe Jésus-Christ, qui lui disoit : Lève-toi, Pierre, hâte-toi d'exécuter ta commission sans rien craindre, car je serai avec toi. Il est temps que les lieux saints soient purifiés et mes serviteurs secourus.

Pierre l'ermite, encouragé par ce songe, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Pouille à Bari, vint à Rome, rendit au pape les lettres du patriarche et des chrétiens de Jérusalem, et s'acquitta fidèlement de sa commission. Il fut très-bien reçu du pape, qui lui promit de s'employer sérieusement pour cette affaire quand il en trouveroit l'occasion. Cependant Pierre l'ermite, poussé par son zèle, parcourut toute l'Italie, passa les Alpes, et alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'Occident, les sollicitant et les pressant pour le secours des chrétiens d'Orient et la délivrance des lieux saints, et il en persuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit aussi les peuples à cette même œuvre, et avec un tel talent, que c'étoit presque toujours avec fruit. Aussi il servit comme de précurseur au pape avant qu'il passât les monts, et disposa les esprits à recevoir ses exhortations.

XXXII. Croisade publiée.

Le pape donc, ayant réglé les affaires ecclésiastiques au concile de Clermont, fit un sermon où il disoit en substance (1) : Vous savez, mes frères, que le sauveur du monde a honoré par sa présence la terre qu'il avoit promise aux anciens pères ; qu'il l'a nommée son héritage, et l'a particulièrement chérie, et, bien qu'à cause des péchés de ses habitants, il l'ait livrée pour un temps entre les mains des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejetée. Depuis longues années, la nation impie des Sarrasins tient les saints lieux sous une dure tyrannie ; ils ont réduit les fidèles en servitude, et les accablent de tributs et d'avanies ; ils enlèvent leurs enfants, les contraignent d'apostasier, et, s'ils les refusent, ils les font mourir. Le temple de Dieu est devenu le siége des démons, l'église du Saint-Sépulcre est souillée de leurs impuretés, les autres lieux saints sont devenus des étables et des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux personnes, on met à mort les prêtres et les diacres dans le sanctuaire, on y corrompt les femmes et les vierges.

Vous donc, mes chers enfants, armez-vous du zèle de Dieu, marchez au secours de nos frères, et le Seigneur sera avec vous ; tournez contre l'ennemi du nom chrétien les armes que vous employez injustement les uns contre les autres, rachetez, par ce service agréable à Dieu, les pillages, les incendies, les homicides et les autres crimes qui excluent de son royaume, afin d'en obtenir promptement le pardon. Nous vous exhortons et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de compâtir à l'affliction de nos frères qui sont à Jérusalem et aux environs, et de réprimer l'insolence des infidèles qui veulent se soumettre les royaumes et les empires, et se proposent d'éteindre le nom chrétien : autrement il est à craindre que bientôt la foi ne périsse en ces quartiers-là. Plusieurs d'entre vous savent quelle persécution y règne, pour l'avoir vue de leurs yeux, et nous l'apprenons par cette lettre que le vénérable Pierre ici présent nous a apportée.

Pour nous, ayant confiance en la miséricorde de Dieu et en l'autorité de saint Pierre, nous remettons, à ceux qui prendront les armes contre les infidèles, les pénitences immenses qu'ils méritent pour leurs péchés ; et ceux qui y mourront en vraie pénitence ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Cependant nous prenons sous la protection de l'Eglise et des apôtres saint Pierre et saint Paul ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, et nous ordonnons que leurs personnes et leurs biens soient dans une entière sûreté. Que si quelqu'un est assez hardi pour les inquiéter, il sera excommunié par l'évêque du lieu jusqu'à la satisfaction convenable ; et les évêques ou les prêtres qui ne lui résisteront pas vigoureusement seront suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils obtiennent grâce du saint-siége.

J'ai rapporté ce discours suivant le récit de Guillaume de Tyr, auteur grave et judicieux. D'autres auteurs le rapportent autrement, soit que chacun fasse parler le pape suivant ce qu'il trouvoit le plus vraisemblable, soit que, pendant la tenue du concile, il ait fait plusieurs discours sur ce sujet. Remy, moine de Saint-Rémy de Reims, qui étoit présent au concile, dit qu'après que le pape eut parlé, tous les assistants furent si touchés de son discours, qu'ils s'écrièrent : Dieu le veut ! Dieu le veut !

(1) Can. 15.

Alors le pape, levant les yeux au ciel, et faisant signe de la main pour leur imposer silence, continua ainsi : Mes frères, vous voyez aujourd'hui l'accomplissement de cette parole de Notre Seigneur, qu'il se trouve au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom (1), car vous n'auriez pas crié tout d'une voix s'il ne vous l'avoit inspiré ; ce sera donc votre cri de guerre. Au reste, nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, et ceux qui ne sont pas propres aux armes, entreprennent ce voyage, ni les femmes sans leurs maris, leurs frères ou d'autres hommes qui en répondent ; toutes ces personnes donnent plus d'embarras que de secours. Les riches aideront les pauvres, et mèneront avec eux des gens de service à leurs dépens. Les prêtres et les clercs n'iront point sans la permission de leurs évêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la bénédiction pour aller en pèlerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci doit porter sur lui la figure de la croix.

Alors tous les assistants étant prosternés, le cardinal Grégoire, qui fut depuis le pape Innocent II, prononça la confession, et tous, frappant leur poitrine, reçurent l'absolution de leurs péchés, puis la bénédiction et la permission de se retirer chacun chez eux. Le lendemain, le pape assembla les évêques, et les consulta sur le choix d'un chef pour conduire les pèlerins, parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun seigneur distingué. Ils choisirent tout d'une voix Adhémar, évêque du Puy, comme très-instruit de la religion et des affaires temporelles. Il accepta la commission quoique malgré lui, et le pape lui donna ses pouvoirs en qualité de légat. Quelque temps après, vinrent les députés de Raymond, comte de Toulouse, connu aussi sous les noms de comte de Saint-Gilles et de Provence, qui rapportèrent au pape qu'il avoit pris la croix, et qu'il feroit le voyage avec plusieurs de ses chevaliers (2). Ainsi la croisade eut deux chefs, un ecclésiastique et un séculier.

Pour y encourager, le pape déclara de nouveau que tous ceux qui auroient pris la croix étant pénitents seroient dès lors absous de tous leurs péchés, et dispensés des jeûnes et des autres œuvres pénales auxquels ils étoient obligés, en considération des périls et des fatigues auxquels ils s'exposeroient en ce voyage (3) ; mais il ordonna que tous ceux qui seroient croisés seroient obligés d'accomplir leur vœu, sous peine d'excommunication. Enfin, il ordonna à tous les évêques de prêcher la croisade chacun dans son diocèse. On dit aussi que, pour obtenir de Dieu un secours plus abondant en cette grande entreprise, le pape ordonna, dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la vierge, déjà introduit chez les moines par saint Pierre Damien (1).

(1) Lib. 1, p. 3. Matth. XVIII, 20.

(2) Orderic. lib. IX, p. 721.

(3) P. 720.

XXXIII. Le pape dédie plusieurs églises.

Après le concile de Clermont, le pape alla à Saint-Flour, qui étoit un prieuré de Clugny. Il en dédia l'église, et y fit quelque séjour à cause de la maladie et de la mort de Jean, évêque de Porto, qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de décembre. De là le pape passa à Aurillac, puis à Uzerche, d'où Bernard, archevêque de Tolède, tira un moine, nommé Maurice Bourdin, en qui il voyoit de grandes qualités, et l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne devint que trop fameux dans la suite. Le pape arriva à Limoges le vingt-troisième de décembre, et y célébra la fête de Noël mil quatre-vingt-quinze. Il dit la messe de la nuit dans l'église des religieuses de Notre-Dame-de-la-Règle (2), celle du point du jour à Saint-Martial ; et, après avoir prêché, il retourna à Saint-Etienne, qui est la cathédrale, portant sa couronne pontificale, et y fit le reste de l'office. Le lendemain de la fête des Innocents, il dédia la cathédrale ; le jour suivant, qui étoit dimanche, il se reposa, et le lundi, dernier jour de décembre, il dédia l'église du monastère de Saint-Martial, réparée depuis peu. En cette cérémonie il étoit accompagné de cinq archevêques, Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bordeaux, Daïbert de Pise, Ranger de Rége, et de six évêques, Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Ramald de Périgueux, Raymond de Rhodès, Humbaud de Limoges. Ils faisoient autour de l'église les aspersions de l'eau que le pape avoit bénite ; mais le pape consacra de sa main le grand autel dédié à Saint-Sauveur.

Humbaud, évêque de Limoges, fut accusé devant le pape, qui étoit encore à saint Martial, et convaincu d'avoir falsifié ses lettres (3). C'est pourquoi il fut déposé publiquement, et se retira à saint sévère en Berri, dont les seigneurs étoient ses frères, et y vécut long-temps en simple laïque. Son successeur fut Guillaume, prieur de Saint-Martial.

Le pape célébra à Poitiers la fête de Saint-Hilaire le treizième de janvier mil quatre-vingt-seize, et le vingt-septième du même mois il dédia l'église de Moûtier-Neuf. De là il passa à Angers, où, le dixième de février, il dédia l'église du monastère de Saint-Nicolas. En ce voyage il prêchoit partout la croisade, et il fixa le jour du départ des croisés à l'Assomption de Notre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il apprit la mort de Renaud, archevêque de Reims, arrivée le vingt-unième de janvier, et il confirma l'élection faite de Manassès, prévôt de la meme église, qui lui

(1) Chr. Gauf. Vos. to. 2, Bibl. Lab. p. 292. Sup. l. LX, n. 59.

(2) Gaufr. Vos. Chr. c. 27, to. 2, Bibl. Lab. p. 293.

(3) Ibid. c. 28.

avoit été recommandé par Ives de Chartres comme le sujet digne de remplir ce siége. Ives dit en cette lettre que l'église de Reims garde la couronne du royaume (1).

XXXIV. Commencements de Robert d'Arbrisselles.

Le onzième de février, le pape, étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roue, près de Craon, pour des chanoines réguliers, dont le premier abbé fut le fameux Robert d'Arbrisselles (2). Ce surnom lui venoit du lieu de sa naissance, petit bourg en Bretagne, à sept lieues de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit pour l'étude le fit aller à Paris du temps du pape Grégoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres et la piété, en sorte que Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, en ayant ouï-parler, le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de son église, car ce prélat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, et Robert demeura quatre ans auprès de lui, accommodant les différents, combattant les vices, particulièrement la simonie, les mariages illicites des clercs et des laïques, et l'oppression des églises que les laïques réduisoient en servitude. Au bout de ces quatre ans, l'évêque mourut, et Robert se trouva exposé à l'envie et à la haine du clergé : ce qui l'obligea de se retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude, et devint écolâtre de Saint-Maurice, qui est la cathédrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit et veilloit, et portoit une cotte de maille sur la chair.

Après avoir ainsi vécu deux ans, il se retira avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ses austérités. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de personnes, et forma une communauté de chanoines réguliers, qui fut l'abbaye de la Roue Le pape Urbain, étant venu à Angers, entendit parler de ce solitaire, et voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'église de Saint-Nicolas, où l'assemblée étoit très-nombreuse, et fut si content de son sermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent et d'aller prêcher partout. Robert obéit, quoiqu'avec bien de la peine, et commença à prêcher dans les diocèses voisins, étant honoré de tout le monde, et faisant un fruit merveilleux. Comme le monastère de la Roue ne suffisoit pas pour recevoir toutes les personnes qui vouloient vivre sous sa conduite, il en sortit par l'ordre du pape et par le conseil de l'évêque d'Angers, qui étoit alors Geoffroy de Mayenne. Il se sépara donc de ses chanoines avec bien des larmes de part et d'autre; et, prenant avec lui quelques compagnons, il alla répandre de tous côtés la semence de la parole de Dieu.

XXXV. Concile de Rouen.

Pendant le même mois de février mil quatre-vingt-seize, Guillaume, archevêque de Rouen, y assembla un concile de ses suffragants (1). Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux, et Serlon de Sez, avoient assisté, comme j'ai dit, au concile de Clermont, avec les députés des autres évêques de Normandie chargés de leurs excuses, et ils en rapportèrent à leurs évêques les lettres synodales. On examina donc au concile de Rouen les décrets du concile de Clermont, on confirma les ordonnances du pape, et on y fit huit canons. Ils regardent principalement la trêve de Dieu et la liberté de l'église. La trêve est perpétuelle à l'égard des églises et leurs parvis, à l'égard des moines, des clercs, des religieuses, de toutes les femmes, des pèlerins, des marchands et de leurs serviteurs, des hommes et des bêtes servant au labourage des terres de l'Eglise et des biens des clercs. On prescrit une formule de serment pour l'observation de la trêve, que tous les hommes au-dessus de douze ans seront obligés de prêter, et on prononce anathème contre ceux qui ne l'observeront pas. Ainsi les évêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la sûreté et la tranquillité publique.

On défend aux prêtres de faire hommage aux laïques en prêtant serment entre leurs mains, parce, dit le canon, qu'il est indigne que des mains consacrées soient mises dans celles qui sont souillées de crimes. On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux : ce qui a rapport à ce que faisoit en même temps saint Anselme, car il obligeoit les jeunes hommes à couper leurs longs cheveux, à cause des débauches infâmes qui régnoient à la cour d'Angleterre (2). Ces canons furent lus publiquement par Gislebert, évêque d'Evreux, surnommé la grue, à cause de sa grande taille, et par Fulbert, archidiacre de Rouen, et ils furent approuvés par l'archevêque Guillaume et les autres évêques, savoir : Odon de Bayeux, Gislebert de Lisieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Séez et Raoul de Coutances. Les abbés de toute la province, avec le clergé et une partie des seigneurs, étoient présents. Il est remarquable qu'en ce qui nous reste de ce concile il n'est pas dit un mot de la primatie de Lyon.

XXXVI. Concile de Tours, etc.

Au commencement du mois de mars mil quatre-vingt-seize, le pape vint à Tours et logea à Marmoutier. Le dimanche, neuvième du

---

(1) Chr. Maleac. p. 213. Chr. Andeg. p. 281, to. 1, Bibl. Lab. Ivo. Ep. 48.

(2) Baluz. 2, Miscel. p. 214. Vita ap. Boll. 24 febr. to. 5, p. 393.

(1) To. x, Conc. p. 509. Ex. Odorico. lib. IX, p. 721, c. 2, 3, 8.

(2) C. 6. Edmer. Novor. p. 39.

mois, il prêcha sur le bord de la Loire, en présence de Foulques, comte d'Anjou, de plusieurs seigneurs, et d'une infinité de peuple. Le lendemain, il dédia l'église de Marmoutier. Il visitoit souvent l'église de Saint-Martin; il s'en déclara seul évêque, car elle se prétendoit depuis long-temps exempte de la juridiction de l'archevêque de Tours (1). La semaine suivante, qui étoit la troisième de carême, il tint un concile à Saint-Martin, où il confirma les décrets de celui de Clermont. Là, quelques évêques de France s'efforcèrent d'obtenir l'absolution du roi Philippe; mais les autres s'y opposèrent, et le pape la refusa. Le concile finit le quatrième dimanche de carême par une procession solennelle, où le pape se couronna d'une couronne de palmes, suivant l'usage de Rome, et donna au comte d'Anjou la rose d'or, que les papes bénissoient ce jour-là. Ensuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de juin (2).

Sur la fin de mars, le pape retourna à Poitiers; ensuite il passa à Saintes, où il célébra la fête de Pâques, qui, cette année mil quatre-vingt-seize, étoit le treizième jour d'avril. Ensuite il vint à Bordeaux, où le premier jour de mai il dédia la grande église; puis à Toulouse, où le vingt-quatrième du même mois il dédia l'église de Saint-Sernin. Isarn étoit alors évêque de Toulouse, et le pape étoit accompagné de Bernard, archevêque de Tolède. Sur la fin de juin, le pape vint à Maguelone à la prière de l'évêque Godefroy (3), et le dimanche, jour de Saint-Pierre, après avoir prêché devant le clergé et le peuple assemblés, il consacra solennellement toute l'île de Maguelone, donna l'absolution de tous leurs péchés à tous ceux qui y étoient enterrés et qui le seroient à l'avenir, et accorda à cette église plusieurs autres priviléges. Il étoit assisté en cette cérémonie des archevêques de Pise et de Tarragone et des évêques d'Albane, de Ségni, de Nîmes et de Maguelone.

Tandis que le pape étoit à Montpellier, il examina, à la prière du roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frère de Bertrade, que ce prince avoit épousée de la manière irrégulière que j'ai dite, et n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être évêque, ce qui rendoit cette élection suspecte. Toutefois, sitôt qu'elle fut faite, Ives de Chartres écrivit au pape que Guillaume étoit un clerc de grande espérance, nourri dans l'église de Chartres, et ajouta : Il n'a rien voulu faire en cette rencontre sans notre conseil. C'est pourquoi nous avons envoyé avec lui quelques-uns de nos frères, pour s'informer soigneusement s'il avoit toutes les voix, et si cette élection s'étoit faite moyennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s'étoit bien passé, nous avons conseillé à notre frère de consentir à l'élection, et ne se pas soustraire à l'ordre de Dieu, car nous craignions que quelqu'un ne vînt à la traverse s'ingérer par simonie. Quant au défaut de son âge, nous lui avons conseillé de garder les interstices convenables dans sa promotion aux ordres, et cependant de vous demander dispense de ce qui pourroit manquer à la régularité de son ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous, et de nous prescrire vous-même comment cette affaire peut être terminée à votre satisfaction. Ce témoignage d'Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce prélat s'étoit plus déclaré contre Bertrade.

Le pape donc étant à Montpellier, et ayant examiné cette élection, commit Ives de Chartres, qui étoit alors auprès de lui pour la discuter plus amplement (1). Ives, étant de retour, fit venir devant lui les chanoines de Paris, savoir, le doyen, le chantre et un archidiacre, qui jurèrent au nom de tous que, dans l'élection de Guillaume, il n'y avoit eu ni crainte du roi, ou de la prétendue reine, ni simonie. C'est pourquoi il ordonna de la part du pape à Richer, archevêque de Sens, de le sacrer avant la Saint-Remy, lui permettant de porter le pallium en cette cérémonie, quoique l'usage lui en fût interdit, à cause de son refus de se soumettre à la primatie de Lyon (2). Cet ordre fut exécuté, et dans le temps marqué Guillaume fut sacré évêque de Paris.

XXXVII. Concile de Nîmes.

Le pape étoit à Nîmes au commencement de juillet, et y célébra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit assisté de quatre cardinaux, Gautier, évêque d'Albane, Grégoire de Pavie, Jean, diacre, Albert, prêtre. Entre les évêques, on marque Daïbert, archevêque de Pise, Hugues de Lyon, Amat de Bordeaux, Bernard de Tolède, Hugues de Besançon, Brunon, évêque de Ségni, et Bertrand de Nîmes. Ce concile fit seize canons, qui ne sont la plupart que ceux de Clermont, que le pape confirma et publia dans tous les conciles qu'il tint ensuite. Le plus singulier du concile de Nîmes est celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales; c'est le même, mot pour mot, qui est attribué au pape Boniface IV, par saint Pierre Damien, dans un traité où il soutient ce droit des moines; et on rapporte ce décret au concile de Rome, de l'an six cent dix, mais le style convient mieux au temps d'Urbain II. Voici la substance de ce décret (3).

(1) Sup. l. XXXIX, n. 55; lib. x, Conc. p. 601.
(2) Ordo. Rom.
(3) Catel. mem. lib. v, p. 876. Arnd. Verd. to. 1, Bibl. Lab. p. 799.

(1) Ivo. Epist. 50.
(2) Id. Ep. 54.
(3) To. x, p. 605. Spicil. to. 4, p. 234; to. v, Conc. p. 1618. Sup. liv. XXXVI, n. 4. P. Dam. Opusc. XXXVIII.

Quelques ignorants, poussés d'un zèle amer, assurent que les moines qui sont morts au monde sont indignes des fonctions sacerdotales, et ne peuvent donner ni la pénitence ni le baptême ou l'absolution, mais ils se trompent (1). Autrement saint Grégoire, étant moine, ne seroit pas monté sur le saint-siége, et son disciple saint Augustin, l'apôtre des Anglois, saint Martin, et tant d'autres saints qui étoient moines, n'auroient pas été élevés à l'épiscopat. Aussi saint Benoît n'a point fait aux moines de telle défense; il a dit seulement qu'ils ne devoient point se mêler d'affaires temporelles. Ce qui est étroitement défendu aux chanoines aussi bien qu'aux moines, puisque les uns et les autres sont morts au monde. Les uns et les autres sont semblables aux anges, puisqu'ils annoncent les ordres de Dieu; mais les moines ressemblent aux séraphins, dont leur habit représente les six ailes, deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines sur ce sujet soient réprimés par l'autorité sacerdotale. Des hommes, qui ont quitté le monde pour mener une vie apostolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les péchés que les prêtres séculiers, et sont plus dignes de prêcher, de baptiser, de donner la communion et d'imposer la pénitence : c'est pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions.

Ceux que ce décret traite d'ignorants auroient pu répondre que les anciens, en distinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas que l'on ne trouvât souvent entre les moines des sujets dignes de la cléricature et même de l'épiscopat; mais alors ils changeoient d'état, et quittant leurs solitudes ils rentroient dans le commerce des autres fidèles pour le service de l'Église, conservant toutefois les saintes pratiques de la vie monastique, autant que leurs fonctions le permettoient. Ce qui paroissoit nouveau et contraire aux anciennes maximes, c'est que des moines, demeurant dans leurs monastères, eussent la liberté d'exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, même à l'égard des séculiers; et c'est toutefois ce qu'Urbain II semble autoriser. En ce même concile, le roi Philippe, ayant fait satisfaction au pape et promis de quitter Bertrade, fut absous de l'excommunication (2).

XXXVIII. Reliques de saint Antoine en France.

De Nîmes, le pape, retournant en Italie, passa à Saint-Gilles, à Avignon, à Vienne, où il ordonna de mettre dans une église les reliques de saint Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Josselin, seigneur de la Mote-Saint-Didier en Viennois, alla à Jérusalem pour accomplir un vœu de son père, et au retour passa à Constantinople, où il fut bien reçu de l'empereur, et gagna ses bonnes grâces. Il visitoit souvent une ancienne église, où l'on croyoit avoir le corps de saint Antoine, sans que l'on sache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à Constantinople (1). Josselin, voyant que cette église étoit en un lieu presque abandonné, et les ecclésiastiques qui la servoient très-pauvres, leur persuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode et agréable, et où la relique seroit plus honorée. Il obtint la permission de l'empereur, et emporta ainsi le corps de saint Antoine.

Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt, et en attendant il le portoit partout avec lui, même à la guerre. Ensuite il résolut de bâtir une église de Saint-Antoine dans sa terre de la Mote; mais, après en avoir mis les fondements, il fut détourné de continuer, et mourut subitement sans enfants. Guigues Didier, son parent, lui succéda, et continua de faire porter partout avec lui la châsse de saint Antoine, par la confiance qu'il y avoit. Mais le pape Urbain II, passant par le Viennois, trouva indécent que ce saint corps fût entre les mains d'hommes laïques et portant les armes. C'est pourquoi, ayant pris connoissance de l'affaire, il défendit à Guigues Didier, sous peine d'excommunication, d'en user ainsi à l'avenir, et, lui ordonna de mettre au plus tôt le corps de saint Antoine en quelque lieu saint. Guigues résolut donc d'achever l'église commencée par Josselin, et en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, sous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la légère. Il y mit des séculiers pour recevoir des oblations des fidèles, et les employer au bâtiment de l'église. Mais, quelques années après, il y fit venir des moines du monastère de Mont-Majour, au diocèse d'Arles, et la nouvelle église devint un prieuré de bénédictins. Tels furent les commencements du culte de saint Antoine en Viennois.

XXXIX. Sanction, évêque d'Orléans.

Jean, évêque d'Orléans, étant mort, Raoul, son frère, archevêque de Tours, voulut faire élire pour lui succéder Jean, archidiacre de la même église; mais la plus grande partie du clergé élut le doyen Sanction ou Sanson. Ceux qui lui étoient opposés écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élu par simonie et par la puissance séculière. Sur quoi Ives l'exhorta à se retirer s'il se sentoit coupable, et ne songer qu'à finir ses jours en paix, car il étoit fort âgé. Mais, étant depuis mieux in-

(1) Can. 2.

(2) Chr. Mallcac. p. 213. Berthold. an. 1096.

(1) Falcon. ap. Boll. 17 janu. t. 1, p. 152, V. Baillet. 17 janu. n. 12.

formé, il soutint l'élection de Sanction, et en écrivit ainsi à Hugues, archevêque de Lyon, conjointement avec Guillaume de Paris et Gautier de Meaux (1).

Après la mort de Jean, évêque d'Orléans, l'archevêque de Tours, avec quelques-uns des amis du défunt et des siens, s'est efforcé par des cabales secrètes de donner l'évêché, du consentement du roi, à un archidiacre, nommé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la science, ni la maturité des mœurs convenables à cette place, et que l'on accuse au contraire d'une familiarité honteuse avec l'évêque défunt, et avec quelques-uns de ceux qui désirent le faire évêque. La plus grande et la plus saine partie du clergé, voulant éviter les oppressions qu'ils avoient souffertes du temps du défunt évêque, a élu, du consentement du roi, Sanction, doyen de la même église, homme grave, comme vous savez, par son âge et par ses mœurs. Ils nous ont prié, de la part de l'archevêque de Sens, d'aller le sacrer à Château-Landon; mais nous l'avons refusé, à cause que cet archevêque rejette la primatie de Lyon, et est interdit par le saint-siége. Cependant, les adversaires de Sanction se sont opposés à son sacre, l'accusant de simonie et de brigue; mais ils ne sont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour soutenir leur accusation; et Sanction s'en est purgé par serment, lui septième. C'est pourquoi nous l'avons sacré, après qu'il vous a promis obéissance, et nous l'avons envoyé à son église, où il a été reçu avec toute sorte de soumission, sans contradiction de personne.

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de son entrée à Orléans, délivra un clerc de prison, suivant la coutume de la ville, comme il le dit expressément, et cette coutume y dure encore (2).

XL. Voyage des croisés.

Cependant les pèlerins, qui s'étoient croisés pour faire le voyage de Jérusalem, commençoient à marcher de toutes parts (3). Les principaux étoient: Hugues, surnommé le grand, frère du roi de France, et comte de Vermandois par sa femme; Robert, duc de Normandie, surnommé courte-heuse, frère du roi d'Angleterre; Etienne, surnommé Henri, comte de Blois, de Chartres et de Troyes; Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles; Godefroy, duc de Lorraine, avec ses frères, Baudouin et Eustache; et Baudouin du Bourg, leur cousin, fils du comte de Réthel. Il y avoit un grand nombre des moindres seigneurs, et une infinité d'autre noblesse. Il y eut des évêques, entre autres Adhémar du Puy, légat pour la croisade, et Guillaume, évêque d'Orange, quantité de prêtres et d'autres clercs, quantité d'abbés et de moines, et même des reclus qui sortoient de leurs cellules (1).

Ce mouvement fut si grand, qu'il entraînoit le petit peuple, et jusqu'aux femmes et aux enfants. Ils accouroient en troupes auprès des seigneurs croisés pour les accompagner, avec promesse de les servir et leur obéir. Ils s'empressoient à qui partiroit le premier, et feroit plus promptement ses préparatifs. Les seigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux et leurs terres même, à vil prix; chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femmes, enfants, père, mère; les voleurs mêmes et les scélérats confessoient leurs péchés, et cherchoient à les expier par la guerre sainte (2). Il est vrai que tous les croisés n'étoient pas animés du même zèle. Quelques-uns s'engageoient par compagnie pour ne pas quitter leurs amis, d'autres par honneur, pour n'être pas estimés poltrons, les uns par légèreté, les autres par intérêt, pour éviter les poursuites de leurs créanciers. Plusieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes; et quantité de femmes suivoient les croisés en habit d'hommes, et s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit fut Gautier sans-avoir, homme noble et brave, mais dont le surnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. Il se mit en chemin le huitième de mars mil quatre-vingt-seize, conduisant une grande multitude de gens de pied, et passa par l'Allemagne et la Hongrie jusqu'à Constantinople. Il fut suivi de près par Pierre l'ermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramassés de différentes nations, en France et en Allemagne. Ainsi, plusieurs autres troupes partirent pendant le même été, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre. Pierre l'ermite fut suivi d'un prêtre allemand, nommé Godescalc, avec quinze mille hommes, mais si mal disciplinés, qu'ils ne passèrent pas la Hongrie, et y furent taillés en pièces (3).

XLI. Les juifs massacrés.

Peu de temps après, suivit une autre troupe de gens de pied, au nombre d'environ deux cent mille, sans chef et sans discipline, quoiqu'il y eût quelques nobles avec eux; mais ils ne leur obéissoient point, et se donnoient toute sorte de licence. Ils s'avisèrent de se jeter sur les juifs qu'ils rencontrèrent dans toutes les villes où ils passoient, et de massacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point sur leurs gardes: ce qu'ils firent principalement à Cologne et à Mayence, où un comte, nommé Emicon, se joignit à eux, les encourageant à ces crimes (4). A Spire, les juifs se

(1) Gall. Chr. to. 2, p. 245. Ep. 51, 54.
(2) Epist. 53.
(3) Guill. Tyr. 1, c. 17.

(1) C. 16.
(2) Orderic. lib. IX, p. 720.
(3) Berthold. an. 1096. Guill. I, c. 18. Fulcher. c. 2, G. c. 27.
(4) C. 20. Berthold, 1096.

réfugièrent dans le palais du roi, et se défendirent par le secours de l'évêque Jean, qui fit ensuite mourir quelques chrétiens pour ce sujet, étant gagné par l'argent des juifs. A Wormes les juifs, poursuivis par les chrétiens, allèrent trouver l'évêque qui ne leur promit de les sauver qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demandèrent du temps pour délibérer; et aussitôt, entrant dans la chambre de l'évêque, tandis que les chrétiens attendoient dehors leur réponse, ils se tuèrent eux-mêmes.

A Trèves, les juifs, voyant approcher les croisés, quelques-uns d'entre eux prirent leurs enfants et leur enfoncèrent le couteau dans le ventre, disant qu'ils vouloient les envoyer dans le sein d'Abraham plutôt que de les exposer aux insultes des chrétiens (1). Quelques-unes de leurs femmes montèrent sur le bord de la rivière, et, ayant empli de pierres leur sein et leurs manches, se précipitèrent au fond de l'eau. Les autres, qui vouloient conserver leur vie, prirent avec eux leurs enfants et leurs biens, et se retirèrent au palais, qui étoit un lieu de franchise et la demeure de l'archevêque Egilbert. Ils lui demandèrent avec larmes sa protection; et lui, profitant de l'occasion, les exhorta à se convertir, leur représentant qu'ils s'étoient attirés cette persécution par leurs péchés, principalement par leurs blasphèmes contre Jésus-Christ et sa sainte mère, et leur promettant de les mettre en sûreté s'ils recevoient le baptême.

Alors leur rabbin, nommé Michée, pria l'archevêque de les instruire de la foi chrétienne, ce qu'il fit, leur expliquant sommairement le symbole. Michée dit ensuite: Je proteste devant Dieu que je crois ce que vous venez de dire, je renonce au judaïsme, et j'aurai soin de m'instruire plus à loisir de ce que je n'entends pas bien encore. Baptisez-nous seulement pour nous délivrer des mains de ceux qui nous poursuivent. Tous les autres juifs en dirent autant. L'archevêque baptisa donc Michée, et lui donna son nom, et les prêtres qui étoient présents baptisèrent les autres; mais il n'y eut que le rabbin qui persévéra dans la foi, tous les autres apostasièrent l'année suivante.

XLII. Le pape en Italie.

Le pape étoit rentré en Italie, et avoit célébré à Mortare, près de Pavie, la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (2). Comme il étoit près de Lucques, une troupe de pèlerins françois le rencontra, conduite par Robert, duc de Normandie, et Etienne, comte de Blois. Ces deux seigneurs et ceux de leur suite qui le voulurent parlèrent au pape; et, ayant reçu sa bénédiction, ils allèrent à Rome. Etant entrés dans l'église de Saint-Pierre, ils trouvèrent des gens de l'antipape Guibert, qui l'épée à la main s'emparoient des offrandes que l'on mettoit sur l'autel; d'autres, montés sur les poutres qui traversoient l'église, en jetoient des pierres sur les pèlerins prosternés en oraison. Car, sitôt qu'ils voyoient quelqu'un fidèle au pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois, dans une des tours de cette église, des gens du pape, qui la lui gardoient fidèlement. Les pèlerins, affligés de ces crimes, mais n'y pouvant remédier, se contentèrent de souhaiter que Dieu en fît la vengeance. Plusieurs d'entre eux, manquant de courage, ne passèrent pas Rome, et retournèrent chez eux; les autres traversèrent la Campanie et la Pouille, et arrivèrent à Bari, où, ayant fait leurs prières à saint Nicolas, ils croyoient s'embarquer aussitôt; mais, la saison n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer; et le duc de Normandie alla passer l'hiver en Calabre avec ses compatriotes. Toutefois, le comte de Flandre trouva moyen de passer la mer avec sa troupe. Alors, plusieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la disette à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pèlerins, et retournèrent à leurs maisons; de quoi ils furent fort blâmés.

Sur la fin de cette année mil quatre-vingt-seize, l'indiction cinquième étant commencée, Roger, comte de Sicile et de Calabre, voulant rétablir l'église de Squillace après la mort de l'évêque Théodore, qui étoit Grec, résolut d'y mettre un évêque latin, par le conseil de tous les évêques de Sicile et de quelques-uns de Calabre, entre autres de Saxon, évêque de Cassane, vicaire du pape, et de l'avis aussi de saint Bruno et de Landuin, son compagnon, qui s'étoient établis en ce diocèse (1). La raison de ce changement est qu'il y avoit dans le pays grand nombre de Normands et d'autres chrétiens latins. Le comte Roger choisit donc pour permier évêque latin de Squillace, Jean Nicéphore, chanoine et doyen de l'église de Milet en Calabre; et marqua l'étendue de ce diocèse, lui donnant toute juridiction sur les Grecs et sur les Latins, particulièrement sur les prêtres grecs et leurs enfants.

La comtesse Mathilde vint au devant du pape, et le conduisit jusqu'à Rome, où il rentra comme en triomphe, et y célébra solennellement la fête de Noël avec ses cardinaux. Il ne restoit plus aux guibertins que le château Saint-Ange, presque tout le reste de Rome étoit soumis au pape, par le secours des croisés, qui s'y trouvèrent en si grand nombre qu'ils furent obligés de camper. Le roi Henri fut aussi chassé de Lombardie par les troupes de la comtesse Mathilde, et réduit à se retirer en Allemagne.

(1) Hist. Trevir. to. 12, Spicil. p. 226.

(2) Fulcher. Car. c. 2.

(1) Ital. Sac. to. 9, p. 591.

XLIII. Eglise d'Espagne.

Bernard, archevêque de Tolède, s'étoit croisé pour passer à la terre sainte, et ayant recommandé au clergé du pays le gouvernement de son église, il s'étoit mis en chemin (1). Mais à peine eut-il fait trois journées, que les clercs de Tolède, s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre archevêque, et chassèrent les domestiques de Bernard, qui, l'ayant promptement suivi, lui dirent ce qui s'étoit passé. Il revint, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élu, et mit dans l'église de Tolède des moines de Saint-Fagon, pour la desservir pendant son absence; puis il continua son chemin, et vint à Rome. Mais le pape Urbain le dispensa de son vœu, et lui défendit de passer outre, et d'abandonner son église, qui, étant nouvellement rétablie, avoit besoin de sa présence.

En revenant, Bernard passa par la France, où il choisit des hommes savants et vertueux et de jeunes gens dociles qu'il emmena en Espagne. De Moissac, il tira Girauld, qu'il fit premièrement chantre de l'église de Tolède, puis archevêque de Brague. De Bourges, Pierre, qu'il fit archidiacre de Tolède, puis évêque d'Osma. D'Agen, il en tira quatre. Bernard, qu'il fit chantre de Tolède, puis évêque de Siguença, et enfin archevêque de Compostelle. Pierre, qui ayant été élevé dans l'église de Tolède, fut évêque de Ségovie, un autre Pierre qui fut évêque de Palencia, et Raymond originaire de la Salvétat, d'où l'archevêque Bernard étoit lui-même, et qui fut son successeur immédiat dans le siége de Tolède. Il tira de Périgord Jérôme, qu'il fit évêque de Valence; mais cette ville ayant été peu après perdue par les chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiscopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de siége établi. Après la mort de Jérôme, il mit à Zamora, pour premier évêque titulaire, Bernard, qu'il avoit amené du même pays. Enfin, il emmena de Limousin, comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolède, évêque de Couimbre, puis archevêque de Brague (2). C'est ainsi que la France fournit des évêques à l'Espagne aussi bien qu'à la Sicile, pour y établir la religion après l'oppression des musulmans.

Cependant Pierre I[er], roi d'Aragon, prit Huesca sur eux, après qu'ils l'eurent possédé plus de trois cents ans, et gagna une grande bataille à la mi-novembre mil quatre vingt-seize. Le pape y rétablit l'évêque qui avoit été transféré à Jaca; et le jour de Pâques, cinquième d'avril de l'année suivante mil quatre-vingt-dix-sept, Amat, archevêque de Bordeaux, dédia la mosquée d'Huesca pour en faire une église (3).

(1) Roderic. VI, Hist. c. 1.
(2) Sup. n. 18.
(3) Chron. Malleac. p. 214.

XLIV. Daïmbert, archevêque de Sens.

En France, Richer, archevêque de Sens, mourut à la fin du mois de décembre mil quatre-vingt-seize, après avoir tenu ce siége près de trente-cinq ans (1). Daïmbert, vidame de la même église, homme noble et considéré, fut élu par tout le clergé et le peuple pour lui succéder; mais il demeura quatorze mois sans être sacré, par l'opposition de Hugues, archevêque de Lyon, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter serment comme à son primat. Quoique cette élection eût été faite sans consulter les évêques de la province, le clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres pour le prier d'ordonner prêtre Daïmbert le jour de la Purification mil quatre-vingt-dix-sept, car il n'étoit que diacre, et de le sacrer évêque le dimanche suivant. Mais Ives leur représenta que, suivant les canons, les ordinations ne se devoient faire qu'aux quatre-temps, et qu'il avoit besoin de conférer avec ses confrères sur cette affaire, et avec l'élu même. Ainsi son ordination fut remise au commencement du carême. Sur quoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lyon pour savoir ce qu'ils devoient faire; et, après avoir reçu sa réponse, il lui écrivit encore ainsi (2) :

Vos ordres ont été suivis, nous nous sommes abstenus de sacrer l'archevêque élu de Sens, et nous avons envoyé vos lettres aux évêques de notre province, pour obéir à l'autorité apostolique. Mais nous vous prions et vous conseillons d'user à l'avenir de cette autorité avec plus de retenue, de peur qu'en nous prescrivant des choses impossibles, vous ne nous mettiez dans la nécessité de désobéir. Quant aux ordres du saint-siége, qui regardent la conservation de la foi, ou la correction des mœurs, nous sommes résolus à les observer, quoi qu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez si expressément des choses indifférentes pour le salut, ou quand vous changez comme il vous plaît, ce qui est établi par la coutume et par l'autorité des pères, regardez à qui l'on doit plutôt obéir, aux pères, ou à vous, qui prétendez ne faire que suivre leurs traces. Il rapporte ensuite plusieurs autorités des papes, qui déclarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition et l'autorité des canons; puis il ajoute :

Les canons ayant donc réglé comment un métropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élu de Sens vous doive être présenté avant son sacre, et vous promettre obéissance en vertu de votre primatie: ce qui n'a jamais été observé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le pape Nicolas écrivit à Raoul, archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilége au-dessus

(1) Chr. S. P. vivi, to. 2, Spicil. 749.
(2) Ivo. Ep. 58, 59, 60.

des autres évêques, qu'autant que les canons ou la coutume leur en donnent. Au reste, celui dont il s'agit est, suivant ce que nous en avons ouï-dire, d'une naissance noble et suffisamment instruit, ceux qui le connoissent en rendent bon témoignage; et il étoit diacre dans son église quand il a été élu gratuitement et tout d'une voix. Mais s'il cédoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit exigé sa consécration par cette complaisance.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a reçu de la main du roi l'investiture de l'évêché, nous n'en avons point de connoissance. Mais, quand il l'auroit fait, nous ne voyons pas en quoi cette cérémonie nuit à la religion, puisqu'elle n'a aucune force de serment, et qu'il n'y a aucune défense aux rois de la part du saint-siége, d'accorder les évêchés après l'élection canonique. Au contraire, nous lisons que les papes ont quelquefois intercédé auprès des rois pour les évêques élus, afin qu'ils leur accordassent les évêchés; et qu'ils ont différé le sacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la concession des rois. Nous en aurions rapporté les exemples si nous n'avions craint la longueur. Le pape Urbain lui-même, selon que nous l'avons compris, n'exclut les rois que de l'investiture corporelle, non de l'élection, en tant qu'ils sont chefs du peuple ou de la concession. Et qu'importe que cette concession se fasse de la main, ou par un signe tête, ou par la bouche, ou par une crosse? Puisque les rois ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement consentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres et les autres biens extérieurs que les églises ont reçus de leur libéralité.

Que si les investitures étoient défendues par la loi éternelle, il ne seroit pas au pouvoir des supérieurs de les condamner rigoureusement en quelques-uns et les tolérer en d'autres. Mais, parce que c'est principalement la défense de ces supérieurs qui les rend illicites, nous ne voyons presque personne condamné pour ce sujet, mais plusieurs vexations, plusieurs scandales, la division entre le royaume et le sacerdoce, dont la concorde est nécessaire pour la sûreté des choses humaines. Nous voyons les évêques et les abbés, au lieu de s'appliquer à la correction des mœurs ou à la conservation de leur temporel, uniquement occupés à se procurer quelque patron, dont l'éloquence puisse les défendre; et plusieurs dont l'élection a été gratuite tombent ainsi dans la simonie, en achetant des intercesseurs.

Puis donc que toutes les lois ecclésiastiques doivent se rapporter au salut des âmes, il faudroit corriger plus sévèrement les transgressions de celles-ci, ou les passer sous silence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le saint-siége; mais je voudrois, et plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'église romaine s'appliquassent à guérir de plus grands maux, et ne s'attirassent pas le reproche de passer le moucheron et d'avaler le chameau (1), puisque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, sans que vous vous mettiez en peine de les réprimer. Je me réduis donc à dire, que vous permettiez de sacrer l'élu de l'église de Sens selon l'ancienne coutume, si vous n'y trouvez aucun empêchement canonique. Car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos églises. Si vous y acquiescez, nous ferons notre possible pour persuader au nouvel archevêque de reconnoître la primatie de l'église de Lyon.

Ives de Chartres écrivit au pape sur le même sujet, en ces termes (2) : Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'archevêque élu de Sens, dont le sacre est arrêté par l'archevêque de Lyon, votre légat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéissance, à cause de sa primatie; car encore que personne n'ait fait aucune autre opposition à ce sacre, nous nous sommes abstenus de passer outre par respect pour vous, quoiqu'il n'y ait ni loi ni coutume qui oblige les métropolitains de promettre obéissance aux primats. Ives envoya cette lettre au pape par le nouvel évêque de Paris, Guillaume de Montfort, qui alloit à Rome, et qu'il lui recommande avec affection, priant le pape d'exhorter ce prélat à quitter la chasse et les autres amusements de la jeunesse, pour s'appliquer à la prière et à la lecture.

XLV. Les croisés à Constantinople.

Vers le printemps de cette année mil quatre-vingt-dix-sept, le pape Urbain vint à Thiète, où il eut une conférence avec les évêques et les seigneurs touchant la croisade (3), et y exhorta tout le monde. Robert, duc de Normandie, et Etienne, comte de Blois, qui avoient passé l'hiver en Pouille, s'embarquèrent à Brindes le cinquième d'avril, qui étoit le jour de Pâques. Boémond étoit au siége d'un château en Campanie avec le comte Roger, son oncle, quand il apprit la nouvelle de la croisade (4). Il s'informa soigneusement de la qualité des seigneurs croisés et de leurs troupes; et quand il en fut bien instruit, il se fit apporter une pièce de drap de soie qu'il fit couper en petits morceaux, et en distribua des croix à tous ses gens, en gardant une pour lui, car la marque de ces pèlerins étoit une croix rouge cousue sur l'épaule droite. Aussitôt tous les compagnons de Boémond s'écrièrent en françois du temps : *Deus lo volt! Deus lo volt!* comme on avoit fait à Clermont.

Le pape écrivit en même temps à l'empereur Alexis une lettre où il dit qu'après la

(1) Matth. XXIII, 24.
(2) Ep. 63.
(3) Chr. Casaur. to. 5, Spicil. p. 470.
(4) Fulcher. c. 3. Chr. Cass. IV, c. 11. Oderic. IX, p. 724.

résolution prise au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarrasins, le nombre des croisés s'est trouvé monter à trois cent mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre lesquels il dit que Boémond mène sept mille homme choisis. Il prie l'empereur de donner les ordres nécessaires pour la subsistance de ces troupes, et de favoriser de tout son pouvoir une guerre si juste et si glorieuse. Mais l'empereur Alexis y étoit peu disposé (1). Il fut terriblement alarmé de voir ses états inondés de ces troupes innombrables de Francs que les Grecs traitoient de barbares, et qu'ils crurent avoir été signifiés par des nuées de sauterelles qui les avoit précédés. L'empereur craignoit surtout Boémond, dont il avoit éprouvé la valeur et la conduite. Il croyoit que la croisade n'étoit qu'un prétexte, et que ce prince ambitieux en vouloit à sa couronne, et ne prétendoit pas moins que se faire empereur de Constantinople. Ces soupçons portèrent Alexis à traiter les seigneurs croisés avec honneur, mais leur nuire en effet de tout son pouvoir, et ils ne lui en donnèrent que trop de sujet. Les troupes qui campoient près de Constantinople, abattoient et brûloient les belles maisons qu'ils trouvoient dans la campagne (2), et découvroient les églises pour vendre le plomb aux Grecs mêmes, ce qui pressa l'empereur de leur faire passer l'Hellespont, nommé dès lors le bras Saint-George; mais ils ne se conduisirent pas mieux en Asie, où ils pilloient et brûloient les maisons et les églises.

XLVI. Prise de Nicée.

Ce fut là que se rassemblèrent les seigneurs francs qui étoient partis les uns après les autres, et ils mirent le siége devant Nicée le quatorzième de mai mil quatre-vingt-dix-sept, jour de l'Ascension. Ayant fait la revue de leurs troupes, ils trouvèrent cent mille cavaliers armés, et de gens de pied, en comptant les femmes, six cent mille. Nicée, qu'ils assiégeoient, est la même où fut tenu, l'an trois cent-vingt-cinq, le premier concile général; et elle étoit alors au pouvoir de Soliman-Scha, fondateur de la troisième dynastie des Turcs Seljouquides, qui est celle de Roum ou Natolie. Ce prince étoit fils de Cotloumiche, petit-fils de Seljouc, et cousin-germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en son temps (3). Mélic-Scha, son second successeur, envoya Soliman faire la guerre aux Grecs en Natolie, et il y fit tant de conquêtes, qu'il s'y établit entièrement dès l'an quatre cent quatre-vingt de l'hégire, mil quatre-vingt-sept de J.-C., et y régna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui est l'ancienne Iconie.

(1) Urb. Ep. 16. Anna. Alex. lib. I, p. 283, 285.
(2) Anonym. n. 3.
(3) Guill. II, c. 21, 23. Bibl. Orient. p. 822. Sup. liv. XLI, n. 13.

Nicée fut prise par composition le vingtième de juin, et se rendit à l'empereur Alexis, du consentement des seigneurs croisés, mais au grand déplaisir de leurs troupes, qui s'étoient attendues à la piller (1).

Par les traités que les princes croisés avoient faits avec l'empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage, et avoient promis de lui remettre toutes les places de l'empire qu'ils prendroient sur les infidèles, ou les tenir de lui pour ses vassaux; et l'empereur, de son côté, devoit joindre ses forces avec les leurs, et leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jérusalem. Mais comme l'empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croisés prétendirent être quittes de leur serment. Ainsi, continuant leur route après la prise de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garnisons et des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déjà pris Tarse et le reste de la Cilicie, quand Baudouin, frère du duc de Godefroy, se sépara de la grande armée, et prit à gauche vers le nord, conduit par un noble arménien nommé Pancrace (2); il vint en peu de temps jusqu'à l'Euphrate, car tout le pays étant peuplé de chrétiens, se rendoit volontiers à lui. Sa réputation le fit même appeler à Edesse, dont tous les habitants étoient chrétiens, et avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre : Bauduoin fut donc reconnu prince d'Edesse, s'y établit, et y fonda un puissant état.

XLVII. Siége d'Antioche.

Cependant la grande armée, avançant dans la Syrie, vint jusqu'à Antioche, et en forma le siége le vingt-unième d'octobre mil quatre-vingt-dix sept (3). Antioche étoit encore alors une très-grande ville et très-forte, dont la plupart des habitants étoient chrétiens. Le patriarche avoit sous sa juridiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacune leur métropolitain, et les six autres étoient gouvernées par des prélats nommés catholiques, c'est-à-dire généraux, dont l'un résidoit à Ani, en Arménie, vers la source de l'Euphrate, l'autre à Irénopolis, qui est Bagdad : ce dernier catholique étoit nestorien, et l'autre eutychén, tous deux hérétiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en neuf cent soixante-huit, sous Nicéphore Phocas, et l'avoient gardée cent seize ans, jusqu'en l'année de l'hégire quatre cent soixante-dix-sept (4), de J.-C. mil quatre-vingt-quatre, que Soliman, fils de Cotloumich l'assiégea et la prit, par ordre de Mélic-Scha, qui la donna ensuite à un autre Turc son parent, nommé Acsian, pour dé-

(1) Guil. III, c. 11, 12.
(2) Guill. IV, c. 1, 2, 3.
(3) Ibid. c. 9, 10, etc.
(4) Sup. liv. LVI, n. 28. Bibl. Orient. p. 118.

fendre cette frontière contre le calife Fatimite d'Egypte, dont l'empire s'étendoit en Syrie jusqu'à Laodicée. Mélic-Scha mourut en quatre cent quatre-vingt-cinq, de J.-C. mil quatre-vingt-douze, âgé seulement de trente-sept ans, dont il avoit régné vingt. Son fils aîné, Barquiarouc, lui succéda ; mais les premières années de son règne furent troublées de guerres civiles qui facilitèrent les conquêtes des croisés; car, comme les principales affaires de ces princes étoient à Bagdad et en Perse, ils avoient moins d'attention à leurs frontières de Syrie et de Natolie.

XLVIII. Baudri, évêque de Noyon.

Ratbod II, évêque de Noyon, étant mort, Baudri fut élu pour lui succéder par un consentement unanime du clergé et du peuple (1). Il étoit fils du seigneur de Sarchainville en Artois, et avoit été élevé dans l'église de Noyon, dont il étoit chanoine et archidiacre. Manassès, archevêque de Reims, approuva l'élection de Baudri, et marqua le jour de son sacre au dimanche de l'octave de la Pentecôte de cette année mil quatre-vingt-dix-sept; il y invita les évêques de la province, et en particulier Lambert d'Arras, qui s'excusa de s'y trouver, principalement à cause du peu de sûreté des chemins. L'église de Tournai espéra alors se séparer de celle de Noyon, à laquelle elle étoit jointe depuis le temps de saint Médard, il y avoit plus de cinq cents ans, et l'exemple de la séparation d'Arras et de Cambrai étoit favorable, car c'étoient les mêmes raisons (2). Sur cette contestation, l'archevêque Manassès envoya Baudri à Rome, et les églises de Noyon et de Tournai y soutinrent leurs prétentions. Mais le pape, peut-être rebuté des difficultés qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des églises de Noyon et de Tournai, et renvoya Baudri à l'archevêque de Reims, pour ordonner de lui et de son église selon sa conscience. L'archevêque fixa le jour du sacre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année suivante, mil quatre-vingt-dix-huit. Ainsi Baudri fut ordonné évêque de Noyon, dont il tint le siége quatorze ans. Il étoit homme de lettres, et est fameux par sa chronique de Cambrai, qu'il a conduite depuis le commencement de cette église jusqu'à l'an mil trente.

XLIX. Saint Anselme sort d'Angleterre.

Robert, duc de Normandie, allant à la croisade, céda pour trois ans au roi d'Angleterre son frère la jouissance de la Normandie, moyennant une somme d'argent que le roi lui avança (1). Pour lever cette somme, le roi pilla toutes les églises d'Angleterre, et leur ôta leur argenterie, jusqu'aux châsses des reliques et aux couvertures des Evangiles. Saint Anselme donna pour cette subvention la valeur de deux cents marcs d'argent du trésor de son église, et pour les remplacer il lui céda, pendant sept ans, la jouissance d'une terre de sa manse. Quelque temps après, le roi d'Angleterre ayant soumis par les armes les Gallois, qui s'étoient soulevés, manda à l'archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoyées pour cette guerre, et lui ordonna de se tenir prêt à lui en faire justice au jugement de sa cour. Anselme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche quand il voudroit parler en faveur de la religion; et sachant d'ailleurs que les jugements de la cour se régloient absolument par la volonté du roi, il ne crut pas à propos de s'y exposer, et ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce prince, mais il résolut d'aller à Rome consulter le pape sur les moyens de remédier aux maux de son église.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en mil quatre-vingt-dix-sept; et, voyant que le roi étoit toujours aussi mal disposé à son égard, il lui fit demander par quelques seigneurs la permission de faire le voyage de Rome, où il ne pouvoit se dispenser d'aller. Le roi, surpris de cette proposition, répondit: Je ne crois pas qu'il soit capable d'un assez grand péché pour avoir besoin de l'absolution du pape; et il est plus capable de donner conseil au pape que de le recevoir de lui. Anselme prit patience, et après avoir été refusé une seconde fois, il demanda encore son congé au mois d'octobre à Winchester. Le roi dit en colère : S'il part, je veux qu'il sache que je réduirai tout l'archevêché sous ma puissance, et que je ne le recevrai plus pour archevêque. Anselme demanda conseil à quatre évêques qui se trouvèrent présents ; mais ils lui avouèrent ingénument qu'ils étoient attachés à leurs biens, et que ses maximes étoient trop sublimes pour eux ; enfin qu'ils ne pouvoient se séparer du roi, et ne tenir, comme Anselme, qu'à Dieu seul.

On lui vint dire ensuite de la part du roi : Quand vous vous réconciliâtes avec le roi à Rochingam, vous lui promîtes de garder les lois et les usages de son royaume. Or, il est absolument contraire à ces lois qu'un seigneur, surtout tel que vous, fasse le voyage de Rome sans son clergé. Anselme alla trouver le roi et s'étant assis à sa droite, suivant l'usage, il dit : J'avoue que j'ai promis de garder les coutumes de votre royaume, mais je n'ai entendu que celles qui sont selon Dieu et la droite raison. Le roi et les seigneurs lui objectèrent qu'il n'avoit point fait alors cette restriction. A quoi il répliqua : A Dieu ne plaise

(1) Epist. 10, 5. Miscell. Baluz. p. 389. Gall. Chr. t. 3, p. 816.

(2) Sup. lib. XXXII, n. 43. Miscell. p. 312.

(1) Edmer. 2, Novor. p. 45, E.

qu'aucun chrétien garde des lois ou des coutumes qui sont contraires aux lois divines. Vous dites qu'il est contre votre coutume que j'aille consulter le vicaire de Saint-Pierre pour le salut de mon âme et pour le gouvernement de mon église; et moi je vous déclare que cette coutume est contraire à Dieu et à la droite raison, et que tout serviteur de Dieu la doit mépriser. Enfin le roi lui permit d'aller à Rome, et Anselme, avant que de le quitter, voulut encore lui donner sa bénédiction, que le roi reçut en baissant humblement la tête, et admirant le courage du prélat. C'est ainsi qu'Anselme se sépara de lui le jeudi quinzième d'octobre mil quatre-vingt-dix-sept.

Il passa à Cantorbéry, où il consola les moines de la cathédrale, et les exhorta à souffrir constamment la persécution qui les menaçoit pendant son absence. Puis en présence de tout le clergé et le peuple, il prit le bourdon et la gibecière du pèlerin, et les recommanda à Dieu, fondant tous en larmes. A Douvres, il trouva un clerc nommé Guillaume, envoyé par le roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent; mais quand il fut prêt à s'embarquer, il l'arrêta sur le rivage de la part du roi pour visiter son bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, et laisser fouiller partout, au grand scandale du peuple amassé à ce spectacle, qui détestoit hautement cette indignité.

L. Saint Anselme à Lyon.

Ayant traversé la France, Anselme vint en Bourgogne, où le duc lui rendit beaucoup d'honneur; puis il arriva à Clugny le troisième jour avant Noël, y fut reçu avec un très-grand respect, et y fit quelque séjour. De là il envoya avertir de sa venue Hugues, archevêque de Lyon, qu'il connoissoit depuis long-temps, et qui, de son côté, désiroit ardemment de le voir. Anselme l'estimoit à tel point, qu'il avoit résolu de se rapporter à lui et à saint Hugues, abbé de Clugny, touchant le parti qu'il devoit prendre en son affaire. L'archevêque chargea l'évêque de Mâcon d'aller au devant d'Anselme et l'amener à Lyon, où il fut reçu avec tous les honneurs possibles.

Là, il apprit qu'il n'y avoit pas de sûreté à passer outre, à cause des schismatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les ecclésiastiques et les religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne, son ancien siége, où il tenoit une forteresse qui le rendoit maître du passage du Pô (1) : mais il la perdit peu de temps après. Anselme donc ayant appris la difficulté de continuer son voyage, joint sa mauvaise santé, résolut d'écrire au pape, et d'attendre à Lyon sa réponse. La lettre portoit en substance : J'avois résolu, très-saint père, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur; mais, ne pouvant y aller moi-même par les raisons que vous apprendrez de ce porteur, je suis réduit à vous consulter par écrit. On connoît assez avec quelle violence j'ai été engagé à l'épiscopat. Il y a déjà quatre ans que j'y suis sans aucun fruit, au contraire accablé de tant d'afflictions, que je souhaite plutôt de mourir hors de l'Angleterre que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon salut. Car, quand j'y étois, je voyois plusieurs maux que je ne devois pas souffrir, et ne pouvois corriger; le roi vexoit les églises après la mort des prélats, et me faisoit tort à moi-même et à l'église de Cantorbéry, donnant à ses vassaux des terres de l'archevêché, et le chargeant de subventions nouvelles et excessives. Je voyois la loi de Dieu et les constitutions canoniques méprisées; et, quand je voulois parler de tous ces désordres, au lieu de justice on ne m'opposoit que des coutumes arbitraires. Voyant donc que si je souffrois toujours je chargeois ma conscience en confirmant ces mauvaises coutumes au préjudice de mes successeurs, et que je ne pouvois demander justice, parce que personne n'osoit me donner aide ni conseil, je demandai permission au roi d'aller trouver votre sainteté : ce qui l'irrita tellement qu'il prétendit que je lui en devois faire satisfaction comme d'une grande injure, et que je devois lui donner assurance de ne jamais avoir recours au saint-siége. Puis donc qu'il m'est impossible en ces circonstances de faire mon salut dans l'épiscopat : je vous supplie, autant que vous aimez Dieu, et mon âme pour Dieu, de me délivrer de cette servitude, et me rendre la liberté de le servir tranquillement, puis de pourvoir selon votre prudence et votre autorité à l'église d'Angleterre.

Cependant le bruit se répandit en Italie que l'archevêque de Cantorbéry alloit à Rome chargé de grands trésors : ce qui excita l'avidité de plusieurs, principalement des schismatiques partisans de l'empereur Henri, pour le prendre par le chemin; car ils dressoient des embuscades à tous ceux qui alloient à Rome; en sorte qu'ils prirent des évêques, des clercs et des moines, les pillèrent, leur firent divers outrages, et en tuèrent quelques-uns. Mais Anselme évita ce péril par le séjour qu'il fit à Lyon, pour attendre la réponse de sa lettre au pape; car des pèlerins dirent, à ceux qui l'attendoient au passage, qu'il étoit tombé malade à Lyon, et qu'il ne passeroit pas outre. Il fut en effet dangereusement malade; mais il étoit presque guéri quand ceux qu'il avoit envoyés à Rome arrivèrent, et dirent que le pape lui ordonnoit de venir incessamment le trouver.

LI. Saint Anselme à Rome.

Il partit donc de Lyon le mardi avant le dimanche des Rameaux, c'est-à-dire le dix-sep-

(1) Berthold. 1091.

tième de mars mil quatre-vingt-dix-huit, accompagné seulement de deux moines, Baudouin et Edmer, qui a écrit l'histoire du saint (1). Il passa inconnu comme un simple moine, et célébra la pâque au monastère de Saint-Michel de Cluse. Il arriva heureusement à Rome, et, sitôt que le pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, et le laissa reposer ce jour-là. Le lendemain, le pape le fit amener avec honneur à son audience, où la noblesse romaine s'étoit assemblée sur cette nouvelle, et on lui mit un siége devant le pape. Anselme se prosterna à ses pieds, suivant la coutume; mais le pape le releva et le baisa; puis, quand il fut assis et que l'on eut fait silence, le pape s'étendit sur les louanges du prélat, et ajouta : Quoique nous le regardions comme notre maître à cause de son profond savoir, et que nous le respections presque comme notre égal, puisqu'il est le patriarche d'un autre monde; toutefois, son humilité lui a fait entreprendre un si grand voyage pour venir honorer saint Pierre en notre personne, et nous consulter sur ses affaires, nous qui avons plutôt besoin de ses conseils. Voyez donc combien nous devons l'aimer et l'honorer.

Anselme ne répondit à ce discours que par sa modestie, en rougissant et en gardant le silence. Puis, le pape lui ayant demandé la cause de son voyage, il la lui expliqua, comme il avoit fait dans sa lettre. Le pape lui promit sa protection tout entière, et écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant et lui enjoignant de le rétablir dans tous ses biens. Anselme écrivit aussi au roi, et il demeura dix jours à Rome, logé au palais de Latran avec le pape, qui lui avoit ordonné d'attendre auprès de lui les effets de sa protection. Mais, comme la chaleur de l'été étoit grande et que le séjour de Rome étoit malsain, surtout pour les étrangers, le pape trouva bon qu'Anselme se retirât au monastère de Saint-Sauveur, près de Télèse, dans la terre de Labour, dont l'abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec. Car, encore qu'il fût Romain, le désir d'étudier l'avoit fait passer en France, et la réputation d'Anselme l'attira à son monastère; mais quelques années après le pape Urbain, ayant ouï parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui, et lui donna cette abbaye; car Urbain étoit soigneux d'attirer les personnes de mérite, et, par ce motif il éleva plusieurs moines aux dignités ecclésiastiques, comme Albert, qu'il fit prêtre-cardinal, puis évêque de Siponte; Bernard Uberti, Florentin, qu'il fit prêtre-cardinal et légat, puis évêque de Parme; Milon, moine de Saint-Aubin d'Angers, qu'il fit évêque de Palestrine au lieu du cardinal schismatique Hugues le blanc. Enfin Jean de Marses, qu'il fit évêque de Tusculum (2).

(1) Vita n. 41, 42.
(2) Ital. Sæc. to. 5, p. 1110. Baron. ad Martyr. 4 dec. Ital. Sæc. to. 1, p. 242, 203.

LII. Traité : Pourquoi Dieu s'est fait homme.

Anselme donc, invité par l'abbé Jean, se retira à une terre de son monastère, nommé Sclavie, dont l'air étoit fort sain, pour y attendre la réponse du roi d'Angleterre. Anselme, charmé du repos qu'il goûtoit en cette agréable solitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être abbé, c'est-à-dire les œuvres de piété et la méditation profonde des mystères de la religion. Ainsi il acheva le traité intitulé : Pourquoi Dieu s'est fait homme, dont il explique ainsi lui-même l'occasion et le sujet (1). Plusieurs personnes m'ont prié souvent, et avec beaucoup d'instance, de mettre par écrit les raisons que je leur rendois d'une question qui regarde notre foi, non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre et de contempler ce qu'ils croient, et pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infidèles, en se moquant de notre simplicité; par quelle raison ou par quelle nécessité Dieu s'est fait homme, et a rendu la vie au monde par sa mort, puisqu'il le pouvoit faire par un autre, soit un ange, soit un homme, ou par sa seule volonté.

Anselme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre pendant le fort de sa persécution, et l'acheva dans cette retraite. Il le divisa en deux livres, dont le premier contient les objections des infidèles, avec les réponses; et, laissant à part Jésus-Christ, comme si jamais il n'en avoit été question, on y prouve, par des raisons concluantes, qu'il est impossible qu'aucun homme soit sauvé sans lui, c'est-à-dire sans un dieu fait homme. Dans le second livre, on montre de même, par raisonnement, que l'homme a été fait pour jouir quelque jour, en corps et en âme, d'une immortalité bienheureuse, mais qu'il ne peut y arriver que par un homme-dieu; d'où s'ensuit que tout ce que nous croyons de Jésus-Christ doit être nécessairement. C'est ainsi qu'Anselme explique lui-même son dessein. Les infidèles dont il parle devoient être les juifs répandus alors par toute la chrétienté et les musulmans d'Espagne; car, pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit point encore établi avec eux, comme il fut depuis les croisades. Cet ouvrage est en forme de dialogue entre Anselme et le moine Boson, qui fut depuis abbé du Bec; et le mystère de la satisfaction de Jésus-Christ, pour le genre humain y est traité à fond (2).

Dans le second livre, Boson propose cette question : Comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la masse corrompue du genre humain? Car, bien que sa conception soit pure, la vierge toutefois dont il a tiré son humanité, a été conçue dans le péché originel, parce qu'elle a elle-même péché en Adam, en qui tous ont péché. Anselme répond que, puisqu'il est constant

(1) Lib. 1, c. 1.
(2) Chr. Becc. an. 1134, c. 16

que cet homme est Dieu et l'auteur de la réconliation des péchés, il n'y a pas de doute qu'il est absolument sans péché, et que nous ne devons pas nous étonner si nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré sans péché de la masse pécheresse. Mais il ne répond rien à la proposition touchant le péché originel de la Sainte-Vierge. Seulement il dit ensuite qu'elle a été du nombre de ceux qui ont été purifiés du péché par Jésus-Christ (1).

LIII. Siége de Capoue.

Pendant ce séjour de Sclavie, Anselme fut visité par plusieurs personnes, que sa réputation attiroit pour recevoir ses conseils, et qui retournoient merveilleusement satisfaits. Roger même, duc de Pouille, qui faisoit alors le siége de Capoue, le pria de l'y venir trouver, et le reçut avec tous les témoignages possibles de respect et d'amitié (2). Le pape vint aussi à ce siége, espérant de faire la paix; mais il ne put y réussir, et Anselme demeura auprès de lui dans le voisinage de Capoue, jusqu'à ce qu'elle se fût rendue au duc Roger. La plupart de ceux qui venoient voir le pape venoient aussi voir Anselme, autant recherché pour sa vertu que le pape pour sa dignité. Les pauvres qui n'osoient approcher du pape s'adressoient à Anselme, et il étoit honoré même des Sarrasins, que le comte Roger, oncle du duc, avoit amenés de Sicile.

Le duc Roger avoit à ce siége deux cents Grecs commandés par un nommé Sergius (3), qui, gagné par le prince de Capoue, promit de lui donner entrée dans l'armée du duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahison devoit s'exécuter, le duc Roger vit en dormant saint Bruno, qui lui dit de se lever promptement et prendre ses armes, s'il vouloit se sauver lui et son armée du péril qui le menaçoit. Le duc s'éveilla fort alarmé, fit monter à cheval quelques-uns des siens, qui trouvèrent Sergius fuyant avec sa troupe, et, en ayant pris la plus grande partie, reconnurent la vérité de la trahison. Après la prise de Capoue, le duc vint sur la fin de juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno l'y vint voir avec quatre de ses frères pour le consoler. Le duc lui raconta sa vision, et lui rendit grâce du soin qu'il avoit eu de prier pour lui en son absence. Le saint homme répondit : Ce n'est pas moi que vous avez vu, c'est l'ange de Dieu qui accompagne les princes pendant la guerre. Le duc le pria de recevoir de grands revenus de son domaine de Squillace; mais le saint répondit : J'ai quitté la maison de mon père et la vôtre pour servir Dieu, étant dégagé de toutes les choses extérieures. Enfin il reçut le monastère de Saint-Jacques avec le château; et c'est dans l'acte de donation que le duc Roger raconte cette histoire.

LIV. Saint Anselme veut renoncer à l'épiscopat.

Après le siége de Capoue, le pape passa à Averse, et Anselme l'y suivit (1). Là, considérant les peines d'esprit et les persécutions qu'il avoit souffertes en Angleterre, presque sans aucun fruit, et au contraire de quelle tranquillité il jouissoit, et avec quel succès il étoit écouté de tout le monde depuis qu'il étoit sorti d'Angleterre, il conçut un grand désir de n'y plus retourner, et de renoncer à l'archevêché. Il se fortifia dans cette résolution, par le peu d'espérance de pouvoir jamais vivre avec le roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaises nouvelles, et des marques d'un prince, non-seulement injuste, mais sans religion. Il alla donc trouver le pape, et, après lui avoir exposé ses peines, il le pria d'avoir compassion de lui et de le décharger de l'épiscopat. La pape se récria (2) : Voilà ce grand évêque, ce grand pasteur! Il n'a pas encore répandu de sang, et il veut abandonner son troupeau. Dieu vous préserve, mon frère, de succomber à cette tentation; et sachez que, loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne, de la part de Dieu et de saint Pierre, de retenir, autant qu'il vous sera possible, le soin du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcheroit d'y retourner; et vous garderez l'autorité et les marques de l'épiscopat en quelque lieu que vous soyez. Anselme se soumit, et le pape lui ordonna de se trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'octobre, où il lui feroit justice du roi d'Angleterre et de tous ceux qui s'opposoient à la liberté de l'Eglise. Anselme retourna cependant à sa solitude de Sclavie, et, afin de pratiquer l'obéissance, il se fit donner pour supérieur, par le pape, le moine Edmer qui l'accompagnoit; en sorte qu'il ne faisoit pas la moindre chose sans sa permission, jusqu'à n'oser se retourner dans son lit (3).

LV. Monarchie de Sicile.

Le pape, ayant appris que le duc de Calabre et le comte de Sicile, son oncle, étoient à Salerne, vint les y trouver (4), et s'entretint familièrement avec le comte, pour lequel il avoit une amitié particulière. Depuis long-temps, il avoit établi légat en Sicile Robert, évêque de Traine, sans la participation du comte, qui en

(1) C. eod. et seq.
(2) Vita, c. 4, 5. Gaufr. Malcar. IV, c. 27.
(3) Diplom. ap. Sur. 6 octob. et Baron. 1097.

(1) Edmer. 2, Novor. n. 31.
(2) N. 34.
(3) Malmesb. I. Pontif. p. 229.
(4) Gaufr. Malat. IV, c. ult.

étoit mal satisfait, et ne pouvoit consentir que ce légat exerçât ses pouvoirs. C'est pourquoi le pape révoqua sa commission; et, connoissant le zèle du comte dans toutes les affaires ecclésiastiques, il lui donna à lui-même la légation héréditaire sur toute la Sicile, avec promesse que, tant que le comte vivroit ou qu'il resteroit quelqu'un de ses héritiers successeurs de son zèle, le saint-siége ne mettroit point en Sicile d'autre légat malgré eux. Mais que si l'église romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province sur les lettres envoyées de Rome, ils les décideroient par le conseil des évêques du pays. Si les évêques sont invités à un concile, le comte ou ses successeurs y enverront ceux qu'il leur plaira, si ce n'est que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puisse être terminée en Sicile ou en Calabre en présence du prince.

Ce sont les paroles du moine Geoffroy de Maleterre, auteur du temps et du pays, à la fin de son histoire de l'établissement des Normands en Sicile. Ensuite il rapporte la bulle du pape Urbain, où il parle ainsi au comte Roger : Comme par votre valeur vous avez beaucoup étendu l'église de Dieu dans les terres des Sarasins, et que vous avez toujours témoigné un grand dévouement pour le saint-siége, nous vous confirmons, par lettres, ce que nous avons promis de vive voix; que, pendant tout le temps de votre vie ou de votre fils Simon, ou d'un autre qui soit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'église romaine dans les terres de votre obéissance contre votre volonté. Au contraire, nous voulons que vous fassiez ce que nous ferions par notre légat, quand même nous vous enverrions quelqu'un d'auprès de nous pour le salut des églises qui sont sous votre puissance et pour l'honneur du saint-siége. Que si l'on tient un concile, et que je vous mande de m'envoyer les évêques et les abbés de votre pays, vous en enverrez ceux qu'il vous plaira, et vous retiendrez les autres pour le service des églises. La date est de Salerne, le cinquième de juillet, l'onzième année du pontificat d'Urbain, qui est mil quatre-vingt-dix-huit. En vertu de cette bulle, les Siciliens prétendent que leur roi est légat-né du saint-siége, et nomment ce droit la monarchie de Sicile; mais il leur est contesté par la cour de Rome, qui soutient que, si cette bulle est vraie, elle a été révoquée dans la suite (1).

LVI. Concile des schismatiques.

A Rome, les principaux des schismatiques tinrent un concile en l'absence de Guibert, qui étoit en Lombardie (2), et écrivirent une lettre synodale, qui porte en tête les noms de huit cardinaux, quatre évêques et quatre prêtres, dont les deux plus connus sont Hugues le blanc, évêque de Préneste, et le prêtre Bennon. La lettre est adressée à tous ceux qui craignent Dieu et qui aiment le salut de la république romaine, et est conçue en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez que, pour détruire les hérésies introduites de nouveau par Hildebrand ou par lui renouvelées, et pour exterminer l'impiété de ceux qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la foi catholique, nous nous sommes assemblés au nom de Dieu, le cinquième de ce mois, à Saint-Blaise, le sixième à Saint-Celse, et le septième à Sainte-Marie-de-la-Rotonde, où nous avons, comme nos pères, condamné ces hérésies et ceux qui les suivent, de peur que, si nous nous taisons, nous ne paroissions y consentir. Nous appelons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant sûreté pour venir et retourner librement, et nous les admonestons de plaider leur cause par les principaux d'entre eux, le seigneur Rainier et Jean le Bourguignon. Nous leur promettons, autant qu'il est en nous, une entière sûreté jusqu'à la fête de la Toussaint, quand même ils seroient condamnés; car nous ne sommes point altérés de sang, et nous croyons que ceux-là se défient de leur cause qui excitent des séditions; nous ne cherchons que la paix, la vérité et l'unité de l'Eglise. Cette lettre est datée du concile tenu à Rome contre les schismatiques, le septième d'août mil quatre-vingt-dix-huit; mais elle fut sans effet, et les catholiques méprisèrent ces vains efforts du parti mourant de Guibert.

LVII. Lunden, archevêché.

Vers le même temps, Eric Ier, roi de Danemarck, surnommé Eigoth, c'est-à-dire le bon, fut menacé d'excommunication sur de vains soupçons par Liémar, archevêque de Hambourg (1). Il en appela au pape, et alla lui-même à Rome, où, sa cause ayant été soigneusement examinée, il repoussa si bien l'accusation de l'archevêque, qu'il revint pleinement justifié. Mais, pour n'être plus exposé à un pareil traitement, il retourna à Rome, et demanda d'être affranchi de la juridiction de ce prélat étranger, et qui étoit alors schismatique et attaché au parti de l'empereur Henri.

Le pape Urbain accorda au roi Eric ce qu'il demandoit, tant en considération de sa dignité que de la peine qu'il avoit prise de faire un si long voyage, et il lui promit d'ériger un archevêché dans son royaume.

Quelques années après, Eric, ayant tué par accident quatre de ses chevaliers, fit vœu d'aller à Jérusalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troisième partie de son bien pour le faire dispenser de ce voyage; mais le roi de-

(1) Baron. ann. 1097. Edit.Rom.Epit.Spond.ibid.

(2) Fasc. Rer. Expet. fol. 43.

(1) Saxo. Gramm. l. XII, p. 204 Hist.Gent. Dan. ap. Lindembr. p. 300. Pontan. lib. V, p. 202.

meura ferme, et, avant que de partir, il envoya à Rome solliciter pendant son absence l'érection de la métropole. Eric mourut en ce voyage, dans l'île de Chypre, en mil cent un; et deux ans après, sous le roi Nicolas, son frère, et le pape Paschal II, l'érection fut exécutée. Le pape envoya un légat, qui, ayant visité les principales villes de Danemarck, choisit celle de Lunden qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de métropole, tant à cause du mérite d'Ascer ou Atzer, qui en étoit évêque, que pour la situation avantageuse de la ville, qui, étant près de l'embouchure d'une rivière dans le Schonen, donnoit aux pays voisins un facile accès par terre et par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an mil cent trois, et non-seulement tirée de la dépendance de Hambourg, mais encore donnée pour métropole aux trois royaumes de Danemarck, de Suède et Norwége.

LVIII. Prise d'Antioche.

En Orient, le siége d'Antioche dura sept mois, après lesquels elle fut prise par intelligence. Comme il n'y avoit que quatorze ans que les Turcs l'avoient conquise, elle étoit encore pleine de chrétiens, grecs, syriens et arméniens; mais les Turcs ne leur permettoient point l'usage des armes, ne leur laissant que le trafic et les métiers (1). Un de ces chrétiens, mais renégat, nommé Emir Feïr ou Pir, fit connoissance avec Boémond, et lui promit de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvu qu'il fût assuré que les autres seigneurs laissassent à Boémond la propriété de la ville. Boémond leur en ayant fait la proposition, ils s'y accordèrent, excepté le comte de Toulouse. Enfin, le projet s'exécuta, la tour fut livrée, les croisés entrèrent dans la ville d'Antioche, et s'en rendirent maîtres le jeudi, troisième de juin mil quatre-vingt-dix-huit (2).

Mais les Turcs tenoient encore le château, et trois jours après arriva une armée immense qui venoit à leur secours; en sorte que celle des croisés se trouva assiégée dans la ville; et, comme ils n'avoient pas eu le temps d'y faire entrer des vivres, ils furent affamés jusqu'à manger les chevaux et les chameaux. Alors Etienne, comte de Chartres, quitta l'armée et repassa en Grèce, où il arrêta l'empereur Alexis qui venoit au secours des croisés, l'assurant qu'il n'y seroit pas à temps. Ce que les infidèles ayant appris, ils pressèrent davantage les croisés, et les réduisirent au désespoir; en sorte que les troupes refusoient d'obéir, et les seigneurs songeoient à prendre la fuite (3).

Il y avoit vingt-six jours qu'ils étoient ainsi assiégés (4), quand un clerc provençal, nommé Pierre Barthélemy, vint trouver l'évêque du Puy et le comte de Toulouse, et leur dit que l'apôtre saint André lui avoit apparu en songe, et lui avoit commandé jusqu'à trois fois de dire aux seigneurs que la lance dont Notre Seigneur avoit eu le côté percé étoit enterrée dans l'église de Saint-Pierre; il lui avoit marqué le lieu où on la trouveroit. Il ajoutoit que, s'étant voulu plusieurs fois excuser de cette commission, saint André l'avoit menacé de mort s'il n'obéissoit. L'évêque et le comte, ayant communiqué secrètement la chose aux autres seigneurs, leur présentèrent Pierre qui leur fit son rapport, et les persuada si bien, qu'ils se rendirent dans l'église, et, ayant fait fouiller bien avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croisés regarda cette découverte comme une consolation envoyée du ciel. Tous reprirent courage, et promirent par de nouveaux serments que, si Dieu les délivroit du péril présent, ils ne se sépareroient point qu'ils n'eussent pris Jérusalem et délivré le Saint-Sépulcre. Ensuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, et prirent leur camp, où ils firent un butin immense. Ils remportèrent cette victoire le vingt-huitième de juin mil quatre-vingt-dix-huit (1).

La ville d'Antioche étant ainsi délivrée et tranquille, l'évêque du Puy et les autres prélats croisés s'appliquèrent à y rétablir le service de Dieu (2). Premièrement, ils purifièrent et réparèrent la grande église dédiée à saint Pierre, et les autres que les infidèles avoient profanées et défigurées, car ils en avoient converti les unes en écuries et appliqué les autres à d'autres usages indignes. Ils avoient effacé les saintes images, les couvrant de boue, leur arrachant les yeux, grattant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or et de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers et d'autres pièces semblables, et des étoffes de soie pour les ornements. On rétablit le clergé dans ses fonctions avec des revenus suffisants. Le patriarche Jean, qui depuis l'arrivée des croisés avoit été mis aux fers par les infidèles et traité cruellement, fut rétabli dans son siége avec honneur; et de son vivant on n'osa pas ordonner à Antioche de patriarche latin, pour ne pas mettre deux évêques dans un même siége contre les canons. Toutefois, environ deux ans après, le patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit latin, et se retira à Constantinople. Après quoi le clergé et le peuple d'Antioche élut pour patriarche Bernard, évêque d'Arta en Epire, qui avoit suivi à la croisade l'évêque du Puy en qualité de chapelain. Dès le temps de la réduction d'Antioche, on établit des évêques dans les villes voisines qui avoient des églises cathédrales.

(1) Guill. v, c. 11, 12.
(2) C. 13, 17, 21, 22.
(3) Lib. vi, c. 7, 10, 13.
(4) C. 14.

(1) C. 19, 20, etc.
(2) C. 23.

Quant à la seigneurie temporelle, elle demeura à Boémond avec le titre de prince.

Incontinent après la réduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuse qui emporta entre autres le légat Adhémar, évêque du Puy, et il fut extrêmement regretté. Les croisés crioient que l'on marchât incessamment à Jérusalem; mais les seigneurs jugèrent à propos de les laisser rafraîchir, et remirent le voyage au mois d'octobre; cependant ils écrivirent au pape une lettre où Boémond est nommé le premier, puis le comte de Toulouse, le duc Godefroy, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Boulogne (1). Ils racontent la prise d'Antioche, comment ils furent eux-mêmes assiégés ensuite, et délivrés après la découverte de la sainte lance; enfin la mort de l'évêque du Puy, arrivée le premier jour d'août; c'est pourquoi ils prièrent le pape de venir lui-même se mettre à leur tête, dans la ville où le nom chrétien a commencé, et où saint Pierre a mis sa première chaire. Nous avons, ajoutent-ils, vaincu les Turcs et les païens, c'est à vous à vaincre les hérétiques grecs, arméniens, syriens et jacobites, et venir nous conduire à Jérusalem. Ils se plaignent ensuite qu'il accorde à quelques croisés dispense de faire le voyage, et l'avertissent que l'empereur de Constantinople ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre est de l'onzième de septembre. Le pape se contenta de leur envoyer un légat à la place du défunt évêque du Puy; et ce fut Daïbert, archevêque de Pise.

Quelque temps après, on révoqua en doute la vérité de la sainte lance, que l'on prétendoit avoir été trouvée à Antioche, et plusieurs soutenoient que c'étoit un artifice du comte de Toulouse et une invention intéressée (2). Le principal auteur de ce soupçon étoit Arnoul, chapelain du duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ses mœurs et brouillon. Comme l'on disputoit beaucoup sur ce sujet, Pierre Barthélemy, qui prétendoit avoir eu la révélation, demanda à se justifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bûcher terrible, et tout le peuple s'assembla à ce spectacle le vendredi-saint, huitième d'avril mil quatre-vingt-dix-neuf. Pierre Barthélemy, quoique clerc, avoit peu de lettres, et paroissoit un homme simple. Après avoir fait sa prière, il prit la sainte lance, et passa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit sorti sain et sauf. Mais il mourut peu de jours après, quoiqu'il se portât très-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cause de sa mort à l'empressement du peuple, qui s'étoit jeté sur lui en foule au sortir du bûcher par dévotion. Enfin cette épreuve fut inutile pour décider la question; et il demeura plus incertain qu'auparavant, si la lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de Jésus-Christ fut percé.

(1) Lib. VII, c. 1, 2. Miscell. Baluz. tom. 1, p. 415.

(2) Berthold. 1098. Guill. VII, c. 18.

LIX. Concile de Bari.

Le pape tint au mois d'octobre mil quatre-vingt-dix-huit le concile de Bari, comme il l'avoit indiqué; et il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, entre lesquels étoit saint Anselme. Ils étoient tous revêtus de chappes, hormis le pape, qui portoit une chasuble et le pallium par-dessus (1). Les Grecs y proposèrent la question de la procession du Saint-Esprit, prétendant prouver par l'Evangile qu'il ne procède que du père. Le pape y répondit par plusieurs raisons, et on en employa quelques-unes tirées du traité de l'incarnation qu'Anselme lui avoit autrefois envoyé. Mais, comme la dispute continuoit, il fit faire silence, et dit à haute voix : Anselme, archevêque des Anglois, notre père et notre maître, où êtes-vous? Anselme se leva et répondit : Saint père qu'ordonnez-vous? me voici. Le pape le fit approcher et asseoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit et d'où il venoit. Après que ce mouvement fut apaisé, le pape déclara publiquement la vertu et le mérite d'Anselme, et avec quelle injustice il avoit été chassé de son pays. Anselme étoit prêt de répondre à la question proposée; mais on jugea plus à propos de la remettre au lendemain, et alors il traita la matière avec tant de force et de netteté, que tous en demeurèrent satisfaits, et lui donnèrent de grandes louanges, et on prononça anathème contre ceux qui nieroient que le Saint-Esprit procède du père et du fils.

Ensuite on parla du roi d'Angleterre dans le concile de Bari, et on fit beaucoup de plaintes contre lui, entre autres touchant la simonie et l'oppression des églises, dont le pape parla fortement, et de ce qu'il avoit fait souffrir à Anselme, ajoutant qu'il avoit admonesté plusieurs fois ce prince de se corriger, et, demandant l'avis des évêques, ils répondirent : Si vous l'avez appelé jusqu'à trois fois, et il est clair qu'il ne reste qu'à le frapper d'anathème jusqu'à ce qu'il se corrige, et le pape en convint. Anselme étoit demeuré jusque-là assis, et baissant la tête sans dire mot; mais alors il se leva, et, s'étant mis à genoux devant le pape, il fit tant, qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le roi. Tous les assistants admirèrent sa charité pour son persécuteur; Anselme écrivit depuis les raisons qu'il avoit employées dans ce concile contre les Grecs, et en fit un traité sur la procession du Saint-Esprit.

Après le concile de Bari, Anselme retourna à Rome avec le pape. Cependant son envoyé revint d'Angleterre, et rapporta que le roi avoit reçu la lettre du pape, mais qu'il n'avoit

(1) Edmer. 2, Novor. Lupusc. Proscop. 1099.

pas voulu recevoir celle d'Anselme, et que, sachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré qu'il lui feroit arracher les yeux s'il ne sortoit promptement de ses terres. Quelques jours après que le pape fut de retour à Rome, il vint un envoyé du roi d'Angleterre chargé de sa réponse au pape, à qui il dit : Le roi, mon maître, s'étonne comment il a pu vous tomber dans l'esprit de le solliciter pour la restitution des biens d'Anselme. La raison est que, quand ce prélat voulut sortir du royaume, le roi lui déclara nettement que s'il sortoit il se saisiroit de tout l'archevêché. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le pape dit : L'accuse-t-il d'autre chose? Non, reprit l'envoyé. Et le pape ajouta : Qui a jamais ouï parler de rien de semblable? Il a dépouillé de tout le primat de son royaume, pour cette seule raison qu'il n'a pas voulu manquer de visiter la mère commune, l'église romaine. Et vous avez fait un si grand voyage pour nous apporter une telle réponse. Retournez promptement dire à votre maître qu'il le rétablisse en tous ses biens, s'il ne veut être excommunié, et qu'il me fasse savoir son intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troisième semaine d'après Pâques.

L'envoyé demanda au pape une audience secrète avant que de partir, et demeura longtemps à Rome, où, à force de présents, il attira plusieurs personnes dans les intérêts de son maître. Ainsi le pape se relâcha, et accorda au roi d'Angleterre un délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année suivante, car ceci se passoit à Noël. Anselme, voyant qu'il n'avoit rien à espérer du prochain concile, résolut de retourner à Lyon, mais le pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le pape, qui le venoit voir à son appartement et lui faisoit sa cour. Dans toutes les assemblées, les processions et les cérémonies, il avoit la seconde place après le pape (1) ; tous l'aimoient et l'honoroient, même les schismatiques, et il n'en étoit pas moins humble et moins soumis à tout le monde.

LX. Justification d'Ives de Chartres.

Ives de Chartres avoit appris que le pape Urbain étoit irrité contre lui, et n'en voyoit point d'autre occasion que la lettre qu'il avoit écrite en mil quatre-vingt-dix-sept (2) à Hugues, archevêque de Lyon, au sujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au pape qu'ayant relu cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'église romaine, il y trouvoit plusieurs choses pour elle. Car, dit-il (3), je n'ai eu d'autre intention que de remédier aux murmures que j'entends tous les jours, en vous faisant avertir par cet archevêque, à qui vous confiez vos desseins, de peser tellement vos décrets avec vos légats, que l'Eglise n'en fût point surchargée, que celui qui les auroit trangressés fût puni, de sorte que les autres se corrigeassent par son exemple, et que votre réputation demeurât entière. Voilà ce qui justifie la lettre. Mais l'archevêque y ayant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à son gré, principalement touchant la primatie de Lyon, a voulu vous faire entrer dans sa passion, sans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on pense. Je ne crois pas qu'il y ait personne en deçà des monts qui ait souffert autant d'affronts et d'injustices que moi, pour vous avoir été fidèle et avoir soutenu vos ordres.

Mais puisque ces paroles vous ont irrité, ce n'est pas à moi à contester avec vous ; et j'aime mieux renoncer à l'épiscopat que de soutenir votre indignation, juste ou injuste. Si cette satisfaction vous plaît, recevez-la : si vous n'en voulez plus, ajoutez-y. Je serai peut-être plus utile à l'Eglise par mon exemple, étant particulier, que je ne suis par ma parole, étant évêque. Il y a sept ans passés que je cultive, selon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, sans y trouver de fruit ; mettez-moi en liberté la huitième année. Si je ne le fais par votre permission, il faudra que je le fasse par nécessité, à cause de l'inimitié du roi, qui s'est renouvelée contre moi pour l'ancien sujet ; c'est que le roi Philippe avoit repris Bertrade, et à cause de mes diocésains, que ni la crainte de Dieu, ni la honte de l'excommunication ne peut obliger à quitter les sacriléges qu'ils commettent dans les églises, et à reconnoître la justice.

LXI. Jean II, évêque d'Orléans.

Quoi qu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de Jésus-Christ, si l'archevêque de Tours ou quelqu'un du clergé d'Orléans vient vous solliciter pour le jeune homme qu'ils ont élu, de ne le pas écouter. Car c'est une personne infâme et décriée par les villes de France, pour avoir eu des familiarités honteuses avec l'archevêque de Tours, avec son défunt frère, et avec plusieurs autres mal vivants. Quelques compagnons de ses débauches ont fait sur lui des chansons que les jeunes gens corrompus chantent dans les rues et les places publiques, et qu'il n'a pas eu honte d'entendre et de chanter lui-même. J'en ai envoyé une à l'archevêque de Lyon, pour servir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il soit consacré, tant pour votre honneur que pour l'intérêt de l'Eglise. Sachez aussi que l'archevêque de Tours a couronné le roi à Noël, contre la défense de votre légat, et a obtenu à ce prix que ce jeune homme fût fait évêque. Cette lettre est la dernière d'Ives de Chartres au pape Urbain II, et elle semble avoir été écrite au commencement de l'an mil quatre-vingt-dix-neuf.

(1) Vita n. 49.
(2) Ep. 60.
(3) Sup. n. 43. Ep 67.

Ce jeune homme, élu pour l'évêché d'Orléans, étoit l'archidiacre Jean, que l'archevêque de Tours avoit voulu mettre sur le siége dès l'an mil quatre-vingt-seize(1). Sanction, qui l'emporta pour lors, n'en jouit guère que deux ans, et Jean fut élu, par l'autorité du roi, le jour des Innocents vingt-huitième de décembre mil quatre-vingt-dix-huit. C'est ce qui paroît, tant par cette lettre d'Ives de Chartres au pape (2), que par celle qu'il en écrivit à l'archevêque de Lyon, à qui il dit, parlant de l'archevêque de Tours : Comme il ne peut avoir deux évêchés, il veut posséder celui d'Orléans par une personne apostée, pour y abaisser et y élever ceux qu'il voudra. Car il ne se contente pas d'être toléré dans l'église qu'il a envahie contre les canons, s'il ne prostitue encore l'Eglise de Dieu à qui il lui plaît, en fascinant les yeux des autres par ses discours et par ses promesses. Il dit qu'il n'a que faire de bons ecclésiastiques ni de canons, puisqu'il a tout cela dans sa bourse. Enfin, il fait impunément tout ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire déposer Sanction, pour mettre à sa place un meilleur sujet; mais un homme qui lui fût entièrement soumis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait son maître, en sorte qu'il n'ose ni s'asseoir ni se lever que par son ordre.

Il m'a été présenté avec les lettres du roi et du chapitre pour l'ordonner prêtre, et ensuite le sacrer évêque; mais je n'ai encore ni rejeté ni approuvé son élection; et je ne l'approuverai jamais, si je n'y suis contraint par un ordre du pape ou de vous. Car je sais que cette ordination seroit non-seulement honteuse, mais pernicieuse à l'Eglise, si on confioit le salut des autres à un homme qui n'a pas encore pensé au sien. Mandez-moi donc par ce porteur ce que vous voulez que je réponde à ceux d'Orléans, qui se flattent que vous confirmerez cette élection. Or, quoi que vous fassiez, j'ai acquitté ma conscience. Je trouverois à Orléans bien des témoins de ce que j'avance, s'ils ne craignoient l'exil ou la prison; et, afin que vous ne croyiez pas que je l'ai inventé, je vous envoie une des chansons que l'on en chante publiquement.

Sachez encore que l'abbé de Bourgueil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l'évêché, que la prétendue reine lui avoit promis, mais, parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de sacs d'argent et mieux remplis, il a été admis et l'abbé exclus. Et, comme l'abbé se plaignoit que le roi s'étoit moqué de lui, le roi répondit : Attendez que je fasse mon profit de celui-ci, ensuite faites-le déposer, et alors je ferai ce que vous voulez.

Ives écrivit encore à l'archevêque de Lyon en ces termes (3) : Vous m'invitez moi et tous ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean, archidiacre d'Orléans, à comparoître devant vous au premier jour de mars, parce que vous ne pouvez être accusateur et juge. Mais vous savez que cela ne s'entend que des péchés secrets, et que ceux qui sont manifestes n'ont pas besoin d'accusation. Sur quoi il rapporte plusieurs autorités. Venant ensuite à l'accusation de simonie, il dit : Nous avons chez nous des négociants, créanciers de la prétendue reine, qui, à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parents de Jean ont promis ; mais cette princesse dit que l'on diffère le payement par précaution, afin de le faire plus sûrement après le sacre ; toutefois, on redemandera bientôt cet argent si le sacre est différé quelque temps. Nonobstant ces remontrances d'Ives de Chartres, Jean fut sacré évêque d'Orléans, et tint ce siége plus de vingt ans. Il s'acquitta même assez bien de son devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de temps en temps pour diverses affaires ecclésiastiques.

(1) Sup. n. 68.
(2) Ep. 66.
(3) Ep. 68.

LXII. Concile de Rome.

Le pape Urbain tint à Rome le concile dans le temps marqué, c'est-à-dire la troisième semaine après Pâques, qui cette année mil quatre-vingt-dix neuf étoit le dixième d'avril. Il s'y trouva cent cinquante évêques, entre autres: Anselme, archevêque de Cantorbéry, Daimbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lyon, Léger de Bourges, Amat de Bordeaux, Byzance de Trany, Gautier, évêque d'Albane, Odon d'Ostie, Gontard de Fondy, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Autun, Isméon de Die, Geoffroy de Maguelone (1). Chacun étoit assis à son rang selon la coutume; mais il y eut de la difficulté pour placer Anselme, parce que personne ne se souvenoit d'avoir vu dans un concile de Rome un archevêque de Cantorbéry. Le pape lui fit donc mettre un siége dans le cercle que formoit la séance, ce qui marquoit une grande distinction.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers sont les mêmes, mot pour mot, que les douze premiers du concile de Plaisance, tenu en mil quatre-vingt-quinze, touchant les ordinations des simoniaques et des schismatiques, que le pape avoit déjà fait confirmer dans le concile de Clermont et dans les suivants. En celui-ci on défendit encore aux abbés et aux autres supérieurs des églises de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits ecclésiastiques sans le consentement de l'évêque (2). On défendit tout ce qui sent la simonie, même d'exiger à l'ordina-

(1) To. x, p. 615. Berthold. an. 1099. Edmer. 2, Nover. n. 40.
(2) To. x, p. 503. Sup. n. 21. Can. 15, 16, c. 17.

tion des évêques des chappes, des tapis ou d'autres petits présents. On ordonna que tous les fidèles jeûneroient tous les vendredis pour leurs péchés, principalement pour ceux dont ils auroient oublié de se confesser (1).

Le concile se tenoit dans l'église de Saint-Pierre, et le bruit de ceux qui entroient et sortoient continuellement pour y faire leurs prières empêchoit que l'on entendit distinctement ce qui étoit résolu dans le concile, outre la grande multitude de ceux qui y assistoient (2). C'est pourquoi le pape ordonna à Reinger, évêque de Lucques, qui avoit la voix forte, de se lever au milieu de l'assemblée et prononcer les décrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup, changeant de visage, de voix et de geste, il s'interrompit, et, tournant ses regards vers les assistants, il dit: Mais que faisons-nous? Nous chargeons d'ordonnances ceux qui nous sont soumis, et nous ne nous opposons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'Eglise, et dont tout le monde se plaint. Nous avons ici un prélat venu des extrémités du monde, qui demeure assis modestement, mais dont le silence crie, et demande justice des cruels traitements qu'il a soufferts. Voici la seconde année qu'il est ici sans avoir encore reçu aucun secours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'est d'Anselme, archevêque d'Angleterre. L'évêque, ayant ainsi parlé, frappa trois fois la terre de la crosse qu'il tenoit à la main, et témoigna encore son indignation en serrant les dents et les lèvres. Le pape lui dit: C'est assez, mon frère, c'est assez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit ensuite le reste des décrets du concile; mais, avant que de s'asseoir, il recommanda encore de faire justice à Anselme, qui garda toujours le silence, étonné de cette saillie à laquelle il n'avoit aucune part.

Bysance, archevêque de Trany, vint à ce concile, avec des députés de son clergé et de son peuple, pour suivre la canonisation de saint Nicolas Pérégrin, mort depuis près de cinq ans (3). L'archevêque explique en peu de mots, la vie du saint, sa mort et les miracles qui l'avoient suivie; et le concile, l'ayant écouté attentivement, en rendit grâce à Dieu. Ensuite on présenta au pape la relation écrite de ses miracles. Le pape la lut avec empressement; puis, de l'avis du concile, il répondit qu'ils croyoient tout ce qui étoit rapporté du saint par un témoignage si authentique, qu'ils accordoient à l'évêque ce qu'il demandoit, et laissoient le tout à sa volonté. L'archevêque pria le pape de prononcer lui-même, et obtint une bulle, où le pape disoit: L'archevêque Bisance nous ayant prié instamment de mettre au catalogue des saints le vénérable Nicolas, surnommé Pérégrin, nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en sa vertu et en sa science, afin qu'après en avoir mûrement délibéré il fasse ce que Dieu lui inspirera. En vertu de cette commission, l'archevêque fit bâtir en l'honneur du saint une nouvelle église, où son corps fut depuis transféré.

Sur la fin du concile, le pape et tous les évêques prononcèrent excommunication contre tous les laïques qui donneroient les investitures des églises (1), et contre tous les ecclésiastiques qui les recevroient, ou qui donneroient la consécration à ceux qui les auroient reçues. On comprit sous le même anathème ceux qui faisoient hommage aux laïques pour les dignités ecclésiastiques. Car, disoit le pape, on ne peut voir sans horreur que des mains élevées à cet honneur suprême, de créer le Créateur, et l'offrir à son père pour le salut de tout le monde, soient réduits à cette infamie, de se soumettre à des mains qui sont continuellement souillées d'attouchements infâmes, de rapines et d'effusion de sang. Tous crièrent: Ainsi soit-il; et ce fut la fin du concile.

LXIII. Saint Jean, évêque de Térouane.

En ce concile de Rome, on confirma l'élection de Jean, archidiacre d'Arras, pour l'évêché de Térouane. Jean étoit né à Varneton, entre Ipres et Lille, et avoit étudié sous Lambert d'Utrecht, et sous Ives, depuis évêque de Chartres (2). Il fut d'abord chanoine séculier à Saint-Pierre de Lille, puis chanoine régulier au mont Saint-Eloi près d'Arras, d'où l'évêque Lambert le tira pour l'aider dans ses fonctions, et le fit son archidiacre, avec deux autres qui furent aussi évêques, Clairembaud de Senlis et Robert d'Arras après Lambert. Jean ne reçut qu'avec bien de la peine la dignité d'archidiacre; et, l'ayant acceptée, loin de mettre sur le clergé de nouvelles impositions, comme ses prédécesseurs, il le déchargea de celles qu'ils avoient établies.

Depuis la mort de Drogon, évêque de Térouane, arrivée l'an mil soixante-dix-neuf, cette église avoit été assiégée au dehors par les vexations du comte de Flandre et d'autres seigneurs, et au dedans par la corruption des mœurs (3). Hubert, successeur de Drogon, après avoir été convaincu d'hérésie, fut ordonné évêque par simonie, et, ayant été dangereusement blessé par ses ennemis, se retira à Saint-Bertin, où il se fit moine. Lambert envahit ensuite l'évêché, à la faveur du comte, avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'église. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite et le dispersa. Après qu'il eut tenu le siége deux

(1) C. 12, 17, 18. Chr. Malleac.
(2) Edmer.
(3) Vita S. Nic. per. 3, c. 1. Boll. to. 19, p. 240. Sup. n. 16.

(1) Edmer. 2, Novor.
(2) Vita, c. 1, 2. Ap. Boll. 27 janu. to. 2, p. 796.
(3) C. 3. Greg. VII, lib. VII, Ep. 16.

ans, on lui coupa la langue et les doigts de la main droite, on le chassa, et Gérard fut mis à sa place (1). Il avoit été élu par le clergé, et demandé par le peuple; mais il donna de l'argent au roi pour obtenir son agrément : ce qui le réduisit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes, et aliénoit les biens de l'Eglise sans en être plus à son aise. Après quinze ans d'épiscopat, il fut accusé de simonie auprès du pape Urbain, et, n'ayant pu s'en purger, il quitta son siége, et se retira au mont Saint-Eloi, où il finit en paix.

Alors l'église de Térouane retomba dans une plus grande confusion, car les archidiacres, avec le clergé de la cathédrale, élurent Archambaud, chanoine de Saint-Omer; mais comme il refusa plus fortement que les autres ne le demandoient, son élection fut aisément cassée. Ils élurent ensuite Aubert, chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit aussi de Térouane, mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être titré en deux églises. C'est pourquoi les abbés, zélés pour la discipline, élurent Jean, archidiacre d'Arras, dont ils connoissoient le mérite, et les laïques qui étoient présents se rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathédrale réclamoit et vouloit soutenir son élection, on appela au pape dans le temps du concile de Rome, où l'on cassa l'élection d'Aubert, et on confirma celle de Jean, dont la vertu étoit connue.

On craignoit qu'il ne s'enfuît, c'est pourquoi on faisoit cette poursuite à son insu; et le pape, dans les lettres par lesquelles il confirmoit son élection, lui fit défense expresse de refuser. On lui présenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins, et il en fut affligé jusqu'à en désirer la mort, voyant les difficultés de gouverner cette église, tant pour le temporel que pour le spirituel. Enfin il se soumit par obéissance, et fut ordonné prêtre le quatrième de juin mil quatre-vingt-dix-neuf; puis, le dix-septième de juillet, l'archevêque Manassès le sacra évêque à Reims, et fut intronisé solennellement à Térouane le vingt-quatrième du même mois. Il gouverna cette église plus de trente ans.

Un mois avant son sacre, il assista à un concile tenu à Saint-Omer, à la prière de Robert le jeune, comte de Flandre, et des seigneurs de sa cour, c'est à-dire qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croisade (2). A ce concile, présidoit Manassès, archevêque de Reims, assisté de quatre de ses suffragants, Baudry de Noyon, Lambert d'Arras, Manassès de Cambrai, et Jean de Térouane. On y publia de nouveau, en présence d'une grande multitude de clergé et de peuple, cinq articles touchant la trêve de Dieu, déjà établis dans un concile de Soissons par l'archevêque Renaud, assisté de tous ses suffragants. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverses fois depuis soixante ans, touchant la sûreté des lieux et des personnes consacrées à Dieu, et la suspension d'armes pendant certains jours, le tout sous peine d'excommunication.

(1) Greg. IX, Ep. 34. Greg. IX, Ep. 30; XI, Ep. 1.

(2) To. X, Conc. p. 618.

LXIV. Fondation de Cîteaux.

Ce fut au même concile de Rome que le pape Urbain, touché des prières des moines de Molesme, leur rendit l'abbé Robert, qui les avoit quittés, ce qui mérite d'être expliqué. Le monastère de Molesme en Bourgogne, dans le diocèse de Langres, fondé sur la fin de l'an mil soixante-quinze, eut pour premier abbé Robert, homme d'une vertu éprouvée dans la vie monastique et le gouvernement des âmes. Après environ vingt ans, quelques-uns de ses moines firent réflexion que leurs usages ne s'accordoient pas avec la règle de saint Benoît, qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, et qu'ils avoient promis d'observer (1). Ils commencèrent par s'en entretenir en particulier, se plaignant de leur infidélité, et cherchant sérieusement à y remédier. Mais ces discours s'étant répandus dans la communauté, les autres moines, qui n'avoient pas le même zèle, commencèrent à se moquer de ceux-ci et à les détourner de leur dessein par toutes sortes de moyens. Les zélés, sans se mettre en peine, demandoient à Dieu, par de ferventes prières, de les conduire en quelque lieu où ils pussent fidèlement accomplir leurs vœux.

Ensuite, considérant que la règle défend de rien faire sans la permission de l'abbé, ils s'adressèrent à Robert, qui loua leur dessein, et leur promit, non-seulement de les aider, mais de se joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire que par l'autorité des supérieurs, l'abbé Robert, avec six moines des plus zélés, alla à Lyon trouver l'archevêque Hugues, légat du pape, et lui dit (2) qu'ils étoient résolus de pratiquer exactement la règle de saint Benoît, lui demandant pour cet effet son secours et la protection du saint-siége, et en particulier la permission de sortir de Molesme, où ils ne pouvoient exécuter leur dessein. Le légat la leur accorda, et leur donna ses lettres pour cet effet, où il leur conseille et leur ordonne, par l'autorité du pape, de persévérer dans leur sainte résolution. Les six qui accompagnèrent l'abbé en ce voyage étoient Albéric, Odon, Jean, Etienne, Letalde et Pierre (3).

Etant donc retournés à Molesme, ils choisirent les plus zélés pour l'observance, sortirent au nombre de vingt-un, et allèrent s'établir dans un lieu nommé *Cisterium* en latin, en françois, Cîteaux, à cinq lieues de Dijon, dans le diocèse de Châlons. C'étoit un désert,

(1) Vita S. Rob. ap. Boll. 29 Ap. to. 11, p. 663. Exor. magn. Cisterc. c. 10.

(2) Exor. Cister. c. 1.

(3) C. 2.

couvert de bois et d'épines, qu'ils commencèrent à défricher, et s'y loger dans des cellules de bois, avec le consentement de Gautier, évêque de Châlons, et de Rainard, vicomte de Beaune, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de Saint-Benoît, vingt-unième de mars mil quatre-vingt-dix-huit, qui se rencontroit le dimanche des Rameaux (1). L'archevêque de Lyon, voyant leur extrême pauvreté, et qu'ils ne pourroient subsister dans un lieu si stérile sans le secours de quelque personne puissante, écrivit à Eudes, duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien; et ce prince, touché de leur ferveur, acheva à ses dépens le bâtiment du monastère de bois qu'ils avoient commencé, et les y entretint long-temps de toutes les choses nécessaires; il leur donna même abondamment des terres et des bestiaux. Cependant l'évêque de Châlons donna à Robert le bâton pastoral en qualité d'abbé, et fit renouveler aux moines leur vœu de stabilité pour le nouveau monastère, qui fut ainsi érigé canoniquement en abbaye.

Mais, peu de temps après, les moines de Molesme, du consentement de Godefroy, leur nouvel abbé, allèrent à Rome, et portèrent leur plainte au pape Urbain II, dans le concile de l'année mil quatre-vingt-dix-neuf, disant que, par la retraite de Robert, la religion étoit renversée dans leur monastère, et qu'ils étoient devenus odieux aux seigneurs et à leurs autres voisins. Le pape, cédant à leur importunité et au conseil des évêques, écrivit à l'archevêque de Lyon de tirer, s'il étoit possible, Robert de sa solitude pour le renvoyer à son monastère, sinon de faire en sorte que les habitants de la nouvelle solitude demeurassent en repos, et que ceux qui étoient dans le monastère vécussent régulièrement. L'archevêque de Lyon, ayant reçu cette lettre du pape et étant sollicité par l'abbé Godefroy et par les moines de Molesme, assembla quatre évêques: Norgold d'Autun, Gautier de Châlons, Bertrand de Mâcon, Pons de Bellay, tous ses suffragants, avec trois abbés, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon et Gosseran d'Aisnai, et Pierre, camérier du pape; et, par leur conseil, il écrivit ainsi à Robert, évêque de Langres:

Nous avons résolu de rendre Robert à l'église de Molesme, à condition qu'avant que d'y retourner il ira à Châlons pour remettre à l'évêque le bâton pastoral qu'il a reçu lorsqu'il a promis obéissance, suivant la coutume des abbés, et il déchargera les moines du nouveau monastère de l'obéissance qu'ils lui ont promise en qualité d'abbé, comme l'évêque l'en quittera à son égard. Nous avons aussi permis à tous ceux des moines du nouveau monastère qui voudront le suivre de retourner avec lui à Molesme, à condition que désormais ils ne s'attireront ni se recevront les uns les autres, sinon en tant que saint Benoît permet de recevoir les moines d'un monastère connu. Nous vous renvoyons ensuite Robert pour le rétablir abbé de Molesme, à la charge que, s'il quitte encore cette église par légèreté, on ne lui donnera point de successeur du vivant de Godefroy. Quant à la chapelle de l'abbé Robert, et tout le reste qu'il a emporté de Molesme, nous voulons que tout demeure aux frères du nouveau monastère, hormis un bréviaire, qu'ils garderont jusqu'à la Saint-Jean pour le transcrire. C'est la première fois que j'ai remarqué ce mot de bréviaire, pour signifier un livre ecclésiastique.

Ce jugement de l'archevêque de Lyon fut exécuté, et, après que l'abbé Robert fut retourné à Molesme, les moines de Cîteaux s'assemblèrent, et élurent pour leur abbé Albéric, homme instruit des lettres divines et humaines qui avoit été prieur à Molesme, et l'étoit encore à Cîteaux, et qui avoit beaucoup travaillé pour ce nouvel établissement, jusqu'à souffrir des affronts, des coups et la prison (1). Il gouverna l'abbaye de Cîteaux neuf ans et demi.

LXV. Fin d'Urbain II.

Geoffroy, abbé de Vendôme, étant à Rome, fit son possible pour justifier Ives de Chartres auprès du pape Urbain (2). En revenant, il séjourna cinq jours à Lyon chez l'archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel archevêque de Sens, Daïmbert, avoit fait sa paix avec ce prélat, et lui avoit promis toute obéissance comme à son primat, sans que Ives de Chartres eût été compris dans cette paix. Il avoit même désavoué les lettres écrites par Ives en son nom. Geoffroy, ayant appris cela, travailla, comme ami particulier d'Ives de Chartres, à le réconcilier avec l'archevêque de Lyon et son clergé, qui lui étoient fort opposés. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives.

Depuis le concile de Rome de l'an mil quatre-vingt-dix-neuf, nous ne trouvons plus rien du pape Urbain II, sinon qu'il mourut à Rome le vingt-neuvième de juillet de la même année, après avoir tenu le saint-siége onze ans quatre mois et dix-huit jours. Guibert, abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il se fit à son tombeau plusieurs miracles (3).

LXVI. Prise de Jérusalem.

Quinze jours avant la mort du pape Urbain, les croisés avoient pris Jérusalem, ce qui s'étoit ainsi passé. Après la prise d'Antioche, ils firent encore quelques conquêtes, et les ambassadeurs qu'ils avoient envoyés en Egypte, au calife Fatimite, revinrent avec les

(1) Exord. magn. c. 13.

(1) C. 17.
(2) Geoffr. II, Ep. 18.
(3) Berthold. an. 1099. Gesta. D. per. Fr. lib. II, init.

ambassadeurs de ce prince (1). Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chasser de la Syrie les Turcs, ses ennemis, qui reconnoissoient le calife de Bagdad; mais, profitant des victoires des Francs, il reprit Jérusalem sur les Turcs, qui l'avoient ôtée à son père trente-huit ans auparavant, et déclara aux Francs que les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville; mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir visiter les saints en toute sûreté, pourvu qu'ils n'y entrassent pas plus de deux ou trois cents à la fois et sans armes.

Les seigneurs francs prirent cette réponse pour une dérision, et répondirent au calife d'Egypte qu'il ne leur feroit pas la loi, et qu'ils iroient en corps d'armée à Jérusalem. Ils y marchèrent en effet, et arrivèrent devant la ville le septième de juin mil quatre-vingt-dix-neuf (2). Ils n'avoient plus de gens de service que vingt mille hommes de pied et quinze cents chevaux, et on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armés, avec toutes sortes de munitions, et les assiégés avoient comblé les fontaines et les citernes, jusqu'à cinq ou six milles à l'entour. Toutefois, le siége ne dura que cinq semaines, et les croisés firent de tels efforts, qu'ils prirent Jérusalem le vendredi quinzième de juillet, à trois heures après midi: ce qui fut remarqué comme étant le jour et l'heure de la mort de Jésus-Christ.

Le duc Godefroy entra le premier dans la ville avec son frère Eustache, passant sur la muraille par une tour de bois qu'on en avoit approchée (3). Ensuite le comte de Toulouse, qui étoit à une autre attaque, et enfin toute l'armée. On fit main-basse sur les infidèles, dont la ville étoit pleine, et le massacre fut horrible. On tua, non-seulement ce qui se trouva dans les rues, mais ceux qui s'étoient réfugiés dans la mosquée bâtie à la place du temple, où l'on en tua environ dix mille, et autant dans le reste de la ville. Tout nageoit dans le sang, et les vainqueurs, fatigués du carnage, en avoient horreur eux-mêmes. Après qu'on eut donné les ordres les plus pressants pour la sûreté de la ville, ils quittèrent leurs armes et leurs habits pleins de sang, en prirent de plus propres, lavèrent leurs mains, et marchèrent nu-pieds, en gémissant et répandant des larmes pour visiter les saints lieux, particulièrement l'église du Saint-Sépulcre. Ils y furent reçus par le clergé et le peuple de la ville, c'est-à-dire le peu de chrétiens du pays qui y étoient restés, et qui, rendant grâce à Dieu de leur délivrance, vinrent au devant des seigneurs francs, avec les croix et les reliques, et les conduisirent dans l'église, chantant des hymnes et des cantiques spirituels.

C'étoit un spectacle merveilleux de voir avec quelle dévotion les croisés visitoient et baisoient les vestiges des souffrances du sauveur. Ce n'étoient que larmes et cris de joie; ce n'étoient qu'actions de grâces de voir leur pèlerinage si heureusement accompli, et goûter le fruit de leurs travaux; les plus spirituels se représentoient la félicité de la Jérusalem céleste, par le plaisir qu'ils ressentoient de voir la terrestre. Les uns confessoient leurs péchés, avec vœu de n'y plus retourner. Les autres répandoient de grandes libéralités sur les pauvres, vieux et infirmes, s'estimant trop riches d'avoir vu cet heureux jour. D'autres visitoient les lieux saints à genoux nus; chacun s'efforçoit de renchérir sur la piété des autres. Les évêques et les prêtres offroient le saint sacrifice dans les églises, priant pour le peuple, et rendant grâce à Dieu d'un si grand bienfait. On ordonna de célébrer à perpétuité le jour de cette réduction par une fête solennelle. Les chrétiens du pays, ayant reconnu Pierre l'ermite qu'ils avoient vu à Jérusalem quatre ou cinq ans auparavant, se mettoient à genoux devant lui, et ne savoient comment lui témoigner leur reconnoissance de la liberté qu'il leur avoit procurée (1). Le patriarche étoit allé dans l'île de Chypre chercher des aumônes pour payer les impositions dont les infidèles accabloient son peuple, et empêcher ainsi la destruction des églises. Il ne savoit rien de ce qui se passoit à Jérusalem.

LXVII. Godefroy de Bouillon, roi.

Huit jours après la conquête, les seigneurs s'assemblèrent pour choisir un d'entre eux qui fût roi de la ville et du pays (2). Comme ils étoient enfermés pour délibérer, quelques-uns du clergé demandèrent à entrer, et leur dirent: Le spirituel doit aller devant le temporel; c'est pourquoi nous croyons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un roi, autrement nous déclarons nul tout ce que vous ferez sans notre consentement. Le chef de ces clercs étoit l'évêque de Martorane en Calabre, appuyé d'Arnoul, chapelain du duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infâme et décrié dans toute l'armée. Or, il n'y avoit plus ni piété ni discipline dans le clergé de la croisade, depuis la mort d'Adhémar, évêque du Puy, et de Guillaume, évêque d'Orange, qui lui survécut peu de temps.

Les seigneurs, sans s'arrêter à la remontrance des clercs séditieux, élurent pour roi de Jérusalem Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, ayant principalement égard à sa vertu; car il y avoit entre eux des princes plus distingués par leur naissance et leur pouvoir; mais il étoit recommandable par sa valeur et

(1) Sup. li v. LXIV, n. 58. Guill. Tyr. VII, c. 19.
(2) Guill. VIII, c. 5.
(3) 17, 18, etc.

(1) C. 23.
(2) Lib. XI, c. 1.

sa piété (1). Le roi, Henri d'Allemagne, avoit une telle confiance en lui, que, dans la bataille contre Rodolphe, son compétiteur, il lui donna à porter son étendard, et on dit que ce fut Godefroy qui donna le coup mortel à Rodolphe. Sitôt qu'il fut élu, les seigneurs le menèrent solennellement à l'église du Saint-Sépulcre pour l'offrir à Dieu; mais il ne voulut point être sacré solennellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où Jésus-Christ en avoit porté une d'épines. Il prit soin, dès les premiers jours de son règne, d'établir le service divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du Saint-Sépulcre, et un autre dans l'église du Temple, leur assignant des revenus suffisants et des logements convenables près ces églises. L'église du Temple étoit la grande mosquée des musulmans, fondée par Omar, à la place de l'ancien temple des juifs (2); elle étoit octogone, revêtue de marbre dehors et dedans, et ornée de mosaïque; le toit étoit un dôme couvert de plomb. A la prise de la ville, on trouva dans cette mosquée quantité de lampes d'or et d'argent, et d'autres richesses immenses. Le roi Godefroy fonda aussi un monastère dans la vallée de Josaphat, en faveur de plusieurs moines qu'il avoit tirés des maisons les mieux réglées, et qui, pendant tout le voyage, lui faisoient le service divin aux heures du jour et de la nuit.

Sur la fin de l'année mil quatre-vingt-dix-neuf arriva à Jérusalem Daïmbert, archevêque de Pise, légat envoyé par Urbain II, accompagné d'un grand corps de croisés d'Italie, et il célébra la fête de Noël à Bethléem. Depuis cinq mois que Jérusalem étoit au pouvoir des chrétiens il n'y avoit point encore de patriarche; car, quoiqu'incontinent après l'élection du roi, l'évêque de Martorane eût fait élire par sa faction le chapelain Arnoul, et l'eût intronisé par la protection du duc de Normandie, ils furent bientôt obligés d'abandonner cette entreprise téméraire. Le siége patriarcal fut donc regardé comme vacant, car il ne paroît pas que l'on comptât le patriarche Siméon qui étoit en Chypre; et les seigneurs qui restoient à Jérusalem s'assemblèrent afin d'y pourvoir (3). Après une mûre délibération, ils élurent l'archevêque Daïmbert et l'intronisèrent; en suite de quoi le roi Godefroy et le prince Boémond reçurent humblement de lui l'investiture, l'un du royaume de Jérusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit vicaire sur la terre.

Quelque temps après il s'émut un différent entre le roi et le patriarche, qui prétendoit que le roi avoit donné à Dieu la ville de Jérusalem et sa forteresse (1), et encore la ville de Joppé et ses dépendances. Pour terminer cette dispute, le pieux roi céda à l'église du Saint-Sépulcre le quart de Joppé, et fit cette cession publiquement devant le clergé et le peuple le jour de la Purification, l'an mil cent. Le jour de Pâques suivant, qui étoit le premier d'avril, il céda de même au patriarche la ville de Jérusalem avec la tour de David et ses dépendances, à condition toutefois que le roi auroit la jouissance de Jérusalem et de Joppé jusqu'à ce qu'il eût augmenté son royaume d'une ou deux autres villes; que, s'il mouroit sans enfants, le tout appartiendroit au patriarche.

Or, dans ce commencement, le royaume de Jérusalem étoit peu de chose (2). Car, après que les seigneurs qui avoient été à cette conquête se furent retirés chacun chez soi, ayant accompli leur vœu, Godefroy demeura seul avec Tancrède, et leurs troupes assemblées faisoient à peine trois cents chevaux et deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéissance étoient en très-petit nombre, et séparées par des places ennemies, en sorte qu'on ne pouvoit passer de l'une à l'autre sans grand péril. Toute la campagne étoit occupée par les infidèles, qui, regardant les chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient sur les chemins ou les faisoient esclaves, et abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvu qu'ils les fissen périr de disette. Les Francs n'étoient pas mêm en sûreté dans les villes mal fermées et mal peuplées : on y venoit de nuit les piller et les tuer jusque dans leurs maisons : ce qui en obligeoit plusieurs à tout abandonner. Tel étoit ce royaume de Jérusalem, qui subsista toutefois quatre-vingt-huit ans.

(1) C. 8. (2) Lib. VIII, c. 3. (3) Lib. IX, c. 14, 4, 15.

(1) C. 16. (2) C. 19.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

I. Pascal II, pape.

Le saint-siége ne vaqua que quinze jours après la mort du pape Urbain II, et on élut pour lui succéder, Rainier, cardinal-prêtre du titre de saint Clément. Il étoit né à Blède en Toscane, à huit lieues de Rome, mais il fut mis dès son enfance à Clugny et y embrassa la profession monastique (1). Il n'avoit que vingt ans, quand son abbé l'ayant envoyé à Rome pour les affaires du monastère, le pape Grégoire VII connut sa vertu et sa capacité, le retint auprès de lui à Rome, et après l'avoir éprouvé quelque temps, l'ordonna prêtre-cardinal; ensuite il fut élu abbé de Saint-Paul hors de Rome.

Après la mort du pape Urbain, les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome et les principaux de la ville s'assemblèrent dans l'église de Saint-Clément, pour procéder à l'élection. Ayant proposé plusieurs sujets, on convint du cardinal Rainier qui, l'ayant appris, s'enfuit et se cacha; mais il fut découvert et ramené par force à l'assemblée. On lui fit des reproches de sa fuite, et, malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il étoit élu pape, et qu'il devoit se soumettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé lui changeant de nom, crièrent trois fois : Pascal pape, saint Pierre l'a élu; à quoi l'assemblée répondit de même, ajoutant plusieurs autres acclamations de louanges. Ensuite on le revêtit de la chappe d'écarlate rouge, qui étoit alors un ornement particulier du pape, car les cardinaux ne portoient encore que le violet; on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval et fut conduit en chantant et avec une nombreuse suite au palais de Latran. Il descendit de cheval à la porte méridionale de la basilique du Sauveur, et fut mis dans le siége qui y étoit; puis étant monté au palais, il vint à l'endroit où étoient deux siéges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs et sept sceaux, signifiant les sept dons du Saint-Esprit, suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir et de fermer. On le fit asseoir dans l'un et dans l'autre siége, et on lui mit en main la férule ou bâton pastoral. C'est ainsi qu'il prit possession du palais de Latran.

Le lendemain dimanche, quatorzième jour d'août mil quatre-vingt-dix-neuf, il fut sacré à Saint-Pierre, par Odon, évêque d'Ostie, assisté de Maurice de Porto, Gauthier d'Albane, Boson de Lavici, Milon de Préneste et Othon de Népi. L'évêque d'Ostie porte le pallium en cette fonction, et le remet ensuite au pape. C'est ainsi qu'en parle Pierre Pisan, auteur du temps, de qui nous tenons ces particularités. Le pape Pascal II tint le saint-siége plus de dix-huit ans. Il célébra à Rome en grande paix la fête de Noël de cette année mil quatre-vingt-dix-neuf, et confirma par ses lettres la légation d'Allemagne donnée par son prédécesseur à Gébehard, évêque de Constance, comme témoigne Berthold, prêtre de la même église, qui vivoit alors et dont la chronique finit l'an mil cent (1).

II. Mort de Godefroy. Baudouin, roi de Jérusalem.

Le pape Pascal reçut bientôt des nouvelles de l'armée des croisés, par une lettre adressée non-seulement à lui, mais à tous les évêques et à tous les fidèles, qui contenoit en abrégé toutes les conquêtes des croisés, depuis la prise de Nicée jusqu'à celle de Jérusalem. Le pape leur écrivit de son côté une lettre où il les félicite principalement de la découverte de la sainte lance et d'une partie de la croix trouvée à Jérusalem. Et comme le légat Daimbert avoit été élu patriarche, il leur envoie pour légat Maurice, évêque de Porto, avec pouvoir de régler toutes choses dans les églises nouvellement délivrées. La lettre est du quatrième de mai, indiction huitième, qui est l'an mil cent (2).

Peu de temps après, les choses changèrent de face à Jérusalem par le décès du roi Godefroy, qui mourut le dix-huitième de juillet (3), n'ayant régné qu'un an, et fut enterré dans l'église du Saint-Sépulcre, où fut aussi la sépulture de ses successeurs. Son frère Bau-

(1) Berthold. an.. 1099. Pet. Pisan. ap. Papebr. Conat. p. 202, et ap. Baron. an. 1100

(1) Sup. liv. LXIII, n. 45. Berthold. an. 1100.
(2) Ap. Dodechin. an. 1100. Pasch. Ep. 1. Sup. liv. LXIV, n. 67.
(3) Guil. Tyr. II, c. ult.

douin, comte d'Edesse, fut reconnu roi de Jérusalem, et on lui manda d'y venir incessamment. Cependant le comte Garnier, qui commandoit à Jérusalem, refusa d'en reconnoître le patriarche pour seigneur, et de lui livrer la tour de David et la ville de Joppé, suivant la promesse que Godefroy en avoit faite, et Daïmbert, jugeant bien que le nouveau roi Baudouin ne seroit pas plus facile, écrivit à Boémond, prince d'Antioche, en ces termes :

Vous savez que vous m'avez élu malgré moi pour être patriarche de Jérusalem, et je sais ce que j'y ai souffert (1). A peine le duc Godefroy laissoit à l'Eglise ce que le patriarche avoit tenu sous les Turcs, jusqu'à ce qu'il s'est reconnu et lui a restitué tous ses droits, se rendant vassal du Saint-Sépulcre et le nôtre, et remettant en notre pouvoir la tour de David, toute la ville de Jérusalem avec ses dépendances, et ce qu'il avoit à Joppé. Il a promis tout cela publiquement à Pâques et l'a confirmé au lit de la mort. Toutefois, après son décès, le comte Garnier a fortifié contre nous la tour de David et a mandé à Baudouin de venir au plus tôt s'emparer violemment des biens de l'Eglise. En cette extrémité, je n'ai, après Dieu, d'espérance qu'en vous seul. Si vous avez de la piété et si vous ne voulez pas dégénérer de la gloire de votre père qui délivra le pape Grégoire assiégé à Rome, hâtez-vous de venir au secours de cette église, comme vous me l'avez promis (2). Ecrivez donc à Baudouin pour lui défendre de venir sans notre permission, lui montrant qu'il n'est pas raisonnable d'avoir essayé tant de travaux et de périls, pour délivrer cette église et la réduire à présent sous la servitude de ceux à qui elle doit commander, comme étant leur mère. Que s'il ne veut pas se rendre à la raison, je vous conjure par l'obéissance que vous devez à saint Pierre, de l'empêcher de venir par tous les moyens possibles, même par force s'il est nécessaire.

On voit par cette lettre qu'il ne tint pas au patriarche d'exciter une guerre civile entre les princes croisés; mais la Providence en disposa autrement. Car Boémond avoit été pris par les Turcs quinze jours avant la mort de Godefroy, et Baudouin, étant arrivé à Jérusalem, se réconcilia avec le patriarche Daïmbert, nonobstant les efforts de l'archidiacre Arnoul, qui avoit prétendu au patriarcat, et qui étoit toujours puissant par ses richesses et ses artifices (3). Enfin, Baudouin fut couronné roi par Daïmbert à Bethléem, le jour de Noël de la même année mil cent, et régna dix-sept ans.

III. Concile d'Anse.

Hugues, archevêque ne Lyon, ayant dessein d'aller à Jérusalem, envoya des députés au pape lui en demander la permission, que le pape lui accorda, lui mandant de venir lui-même à Rome, afin de recevoir la légation d'Asie, comme il avoit eu celle de Bourgogne, dont il s'étoit si dignement acquitté. Cependant il le prioit d'instruire, autant qu'il lui seroit possible, des légats qu'il devoit envoyer (1). J'entends les deux cardinaux, Jean et Benoît, qui vinrent en France cette année. Les députés de l'archevêque de Lyon étant revenus avec cette réponse du pape, il assembla ses suffragants et le clergé de son diocèse, afin d'obtenir un subside pour les frais de son voyage. Ce fut le principal sujet du concile d'Anse, tenu l'an mil cent, où assistèrent les quatre archevêques de Lyon, de Cantorbéry, de Tours et de Bourges; et huit évêques, d'Autun, de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, de Paris, de Die, et deux autres. Après avoir établi la paix, c'est-à-dire, comme je crois, la trève de Dieu, on parla du voyage de Jérusalem, et ceux qui étoient demeurés, après avoir promis d'y aller, furent excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leur vœu.

IV. Saint Anselme à Lyon.

L'archevêque de Cantorbéry, qui assista au concile d'Anse, étoit saint Anselme, que l'état de ses affaires retenoit à Lyon depuis plus d'un an. Le concile de Rome du mois de mai mil quatre-vingt-dix-neuf étant fini, Anselme partit dès le lendemain, voyant le peu de secours qu'il avoit à espérer du pape (2). Après avoir évité plusieurs périls par le chemin, il arriva à Lyon, où l'archevêque le reçut avec toute la joie et tout le respect possible; et Anselme résolut de s'y arrêter, ayant perdu toute espérance de retourner en Angleterre du vivant du roi Guillaume le roux. L'archevêque de Lyon lui cédoit partout la première place, et vouloit qu'il fît les ordinations, les dédicaces et les autres fonctions épiscopales. Plusieurs s'empressoient à recevoir de sa main le sacrement de confirmation; mais il ne le donnoit jamais sans la permission de l'archevêque diocésain (3). Pendant ce séjour de Lyon, il écrivit le livre de la conception virginale et du péché originel. Il n'y est pas question de la manière dont la Sainte-Vierge a été conçue, mais comment elle a conçu le verbe incarné; et l'auteur y montre que quand le fils de la vierge auroit été un pur homme, il auroit été tel que le premier homme, sans péché originel. Il traite ici amplement de la nature de ce péché.

Cependant, il apprit la mort du pape Urbain II et la promotion de Pascal, à qui il écrivit une lettre (4), où il explique ainsi le

(1) C. 4.
(2) Sup. liv. LXIII, n. 20.
(3) Sup. liv. LXIV, n. 67.

(1) Chr. Vird. p. 254; t. x, Conc. p. 726. Sup. liv. LXIV, n. 21.
(2) Edmer. 12 Novor. p. 55. Sup. liv. LXIV, n. 62.
(3) Edmer. 2, Vita p. 23. Op. Ans. p. 97, 6, 8, 13.
(4) III, Ep. 40.

sujet de sa retraite d'Angleterre : Je voyois plusieurs maux que je ne pouvois corriger, et qu'il ne m'étoit pas permis de tolérer. Le roi vouloit que je consentisse à ses volontés, qu'il appeloit ses droits, et qui étoient contraires à la loi de Dieu. Car il ne vouloit pas que l'on reconnût le pape en Angleterre sans son ordre, ni que je lui écrivisse ou que j'en reçusse des lettres. Depuis treize ans qu'il règne, il n'a point permis de tenir de concile dans son royaume. Il donnoit les terres de l'Eglise à ses vassaux, et si je demandois conseil, tous les évêques du royaume et mes suffragants mêmes refusoient de me le donner, sinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permission d'aller consulter le saint-siége sur mes devoirs. Le roi répondit qu'il se tenoit offensé de la seule demande de ce congé, que je lui en fisse satisfaction, ou que je sortisse promptement de son royaume. J'aimai mieux sortir, et aussitôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laissant seulement aux moines le vivre et le vêtement; et, nonobstant les avertissements du défunt pape, il continue encore dans cette usurpation. Voici la troisième année que je suis sorti d'Angleterre, j'ai dépensé le peu que j'avois emporté, et beaucoup plus que j'ai emprunté et que je dois encore; et je subsiste par la libéralité de l'archevêque de Lyon. Je ne le dis pas par le désir de retourner en Angleterre, mais pour vous faire connoître mon état; au contraire, je vous conjure de ne me pas ordonner d'y retourner, sinon à condition que je puisse observer la loi de Dieu, et que le roi répare le mal qu'il a fait à mon église. Autrement il sembleroit que j'aurois été justement dépouillé pour avoir voulu consulter le saint-siége, ce qui seroit d'un dangereux exemple. Quelques-uns, moins éclairés, demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi; mais les plus sages me conseillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre et de me venger tout ensemble. Enfin, les amis que j'ai auprès du roi m'ont mandé qu'il se moqueroit de mon excommunication.

V. Mort de Guillaume le roux. Henri Ier, roi d'Angleterre

Quelque temps après, Anselme apprit la mort du roi Guillaume le roux, qui fut tué par accident à la chasse, le jeudi second jour d'août, l'an mil cent, et mourut sur-le-champ, sans pénitence et sans confession (1). Anselme le pleura amèrement, et assura qu'il auroit mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même que de laisser mourir de la sorte ce malheureux prince. Il reçut bientôt un député de l'église de Cantorbéry, avec des lettres où on le prioit instamment de revenir, et par le conseil de l'archevêque de Lyon il se mit en chemin pour l'Angleterre, fort regretté dans le pays qu'il quittoit. Il n'étoit pas encore arrivé à Clugny quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri, et des seigneurs du royaume, pour presser son retour. La lettre du roi portoit qu'après la mort de son frère il avoit été élu roi par le clergé et le peuple d'Angleterre, et que la crainte des ennemis qui vouloient s'élever contre lui l'avoit obligé à se faire sacrer sans attendre l'archevêque, à qui il en faisoit excuse, protestant de vouloir se gouverner par ses conseils. Guillaume le roux n'avoit point laissé d'enfants, et comme Robert, duc de Normandie, son frère aîné, n'étoit pas encore revenu de la croisade, Henri, qui étoit le cadet, profita de son absence et se pressa de se faire reconnoître et couronner roi. Il se maintint nonobstant les efforts de son frère, et régna plus de trente-six ans. Anselme fit telle diligence qu'il arriva à Douvres le vingt-troisième de septembre, et fut reçu avec une extrême joie de toute l'Angleterre, qui espéroit à son retour une espèce de résurrection par la réparation de tous les désordres passés, principalement dans la religion (1).

VI. Concile de Valence.

En France, les deux légats, Jean et Benoît, tinrent plusieurs conciles, dont le premier, qui avoit été indiqué à Autun, fut tenu à Valence (2). Le principal sujet étoient les plaintes des chanoines d'Autun contre Norgaud, leur évêque, qu'ils accusoient d'être entré dans ce siége par simonie, et d'en dissiper les biens. Par l'autorité des légats, il obligea les chanoines de venir au concile de Valence, nonobstant leurs protestations de ne devoir point être traduits hors de leur province ; car Valence est de celle de Vienne. Le concile commença le dernier jour de septembre mil cent, et il s'y trouva vingt-quatre prélats, tant archevêques et évêques qu'abbés. L'archevêque de Lyon, étant malade, y envoya des députés : et on disoit qu'il avoit empêché les évêques de Langres et de Châlons d'y venir ; car il n'étoit pas content que les légats lui ôtassent le jugement d'un évêque de sa province. L'évêque de Mâcon, revenant de Rome, avoit été pris par l'antipape Guibert, qui le tenoit en prison ; ainsi il n'y eut de la province de Lyon que l'évêque d'Autun qui assista au concile de Valence.

Ses parties étoient treize chanoines de son église, entre lesquels étoient deux archidiacres, le prévôt et le chantre, de plus, l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, l'abbé de Flavigny et les députés de l'abbé de Clugny. Mais il soutenoit qu'ils n'étoient pas recevables, parce que les ouailles ne doivent point accuser leur

(1) Lib. III Nov.

(1) Edmer. 3 Novor. (2) To. x, Conc p. 717. Ex Hug. Flav. p. 254.

pasteur; qu'ils avoient consenti à son élection et à sa consécration, quoique avertis, sous peine d'anathème, de proposer leurs reproches; que l'un d'eux avoit reçu de lui l'ordre de diacre, l'autre la charge de chantre, et lui avoient fait hommage l'un et l'autre. Enfin qu'il n'y avoit qu'un témoin outre l'accusateur. Les légats répondirent qu'en matière de simonie, toute personne, fût-elle infâme, est reçue à accuser, et que le pape Grégoire VII, dans un concile de Rome, avoit déposé un évêque simoniaque sur l'accusation d'un abbé, son complice. Que d'ailleurs il suffisoit d'un accusateur avec un témoin.

Quand ce vint au jugement, il y eut de la contestation entre les évêques et les légats. Les évêques disoient que l'on devoit obliger l'accusé à se purger, suivant l'usage de l'église gallicane, confirmé au concile de Clermont, en présence du pape Urbain. Les légats répondirent que, suivant les canons, c'étoit aux accusateurs à prouver ce qu'ils avançoient. L'accusé appela au saint-siége; mais les légats ne déférèrent point à son appel, parce que le pape leur avoit donné la plénitude de sa puissance. La séance du concile ayant duré jusqu'à la fin du jour, on remit la décision de l'affaire. Pendant la nuit, Norgaud envoya des présents aux évêques, dont quelques-uns les prirent, d'autres les refusèrent, et ceux-ci en furent remerciés publiquement par les cardinaux-légats dans la séance du lendemain. L'affaire y fut encore agitée, mais non pas terminée; et à la prière de tous les évêques on donna un délai jusqu'au concile, que les mêmes légats devoient tenir à Poitiers. Cependant Norgaud fut déclaré suspens de toute fonction épiscopale et sacerdotale. Et c'est ce qui se passa à son égard au concile de Valence.

VII. Mort de l'antipape Guibert.

L'antipape Guibert mourut pendant la tenue de ce concile, c'est-à-dire vers le commencement d'octobre l'an mil cent, la vingtième année de son intrusion dans le saint-siége, et la vingt-troisième de sa révolte contre Grégoire VII. Dès le commencement du pontificat de Pascal, les Romains le pressoient d'abattre l'antipape, trouvant honteux qu'il eût résisté à ses trois prédécesseurs (1). Ils lui offroient de l'argent; et les députés du comte Roger, venant le complimenter de la part de leur maître, mirent à ses pieds mille onces d'or. Le pape Pascal, encouragé par ces secours, commença à agir contre Guibert, le chassa d'Albane, et par-là ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Città-di-Castello, et dans cette fuite il mourut subitement. Toutefois, le schisme ne fut pas éteint. Son parti lui substitua un nommé Albéat, qui fut pris par les catholiques le jour même de son élection, et enfermé à Saint-Laurent. Les schismatiques élurent ensuite Théodoric, qui fut pris au bout de trois mois et demi, et enfermé au monastère de Cave. Enfin, ils élurent Maginulfe, qui séduisoit le peuple par des prédictions et des superstitions magiques; mais il fut aussi chassé de Rome, et mourut en exil, réduit à une extrême misère.

L'évêque de Mâcon, délivré de la prison de Guibert, trouva à Rome des députés de l'église d'Autun, qui, en sa présence, rapportèrent au pape ce qui s'étoit passé au concile de Valence; et le pape en fut encore informé par les lettres des deux cardinaux, Jean et Benoît, ses légats, qui prioient les cardinaux qui étoient à Rome de ne pas souffrir que l'on donnât atteinte à ce qui avoit été fait pour l'honneur de l'église romaine. L'évêque de Mâcon intercédoit pour l'évêque d'Autun, son confrère, et le pape le renvoya avec des lettres, par lesquelles il exhortoit ses légats à favoriser la justice, promettant en ce cas de ratifier leur jugement. Dès le quatorzième d'avril de cette année mil cent, le pape avoit accordé à Norgaud la confirmation des priviléges de son église, le reconnoissant pour évêque légitime (1). L'évêque de Mâcon revint ainsi en France et assista au concile de Poitiers.

VIII. Concile de Poitiers.

Avant la tenue de ce concile, et même de celui de Valence, Ives de Chartres, ayant reçu du légat Jean des lettres pleines d'amitié, lui répondit par une lettre, où il loue d'abord sa fermeté de s'être abstenu de la communion du roi. En quoi, ajoute-t-il, vous avez travaillé pour votre réputation et pour l'intérêt de la légation dont vous êtes chargé, quoique quelques évêques de la province Belgique aient couronné le roi à la Pentecôte, contre la défense du pape Urbain, d'heureuse mémoire, comme s'ils croyoient que la justice fût morte avec lui (2). J'ai expliqué ailleurs ce que c'étoit que ce couronnement des rois aux grandes fêtes; et le roi Philippe s'en étoit rendu indigne, étant retombé dans l'excommunication pour avoir repris Bertrade. Ives de Chartres continue : Quant à ce que vous proposez, de tenir un concile à Poitiers, ou ailleurs, dans la province d'Aquitaine, je l'approuve entièrement, parce que, s'il tenoit dans la province Belgique ou dans la Celtique, il faudroit passer sous silence plusieurs choses qui, étant examinées, causeroient du scandale et étoufferoient presque tout le fruit du concile, mais qui, étant dissimulées, diminueroient beaucoup l'autorité de votre légation. Quant au terme du concile que vous avez marqué au vingt-neuvième jour de juillet, les évêques de nos

(1) Chr. Virdun. p. 256. Domnizo. Petr. Pisan.

(1) Chr. Vird. p. 256, 257. Rasch. Epist.

(2) V. Ep. 84. Sup. liv. LXIV, n. 21.

quartiers en prendront prétexte de dire qu'is n'ont pas le temps de faire ce voyage et de s'y préparer. Car plusieurs d'entre eux ne pourront arriver au lieu du concile que par des chemins détournés, et après avoir obtenu des saufs-conduits de toutes parts. C'est pourquoi il me paroîtroit plus convenable de le remettre à l'entrée de l'automne. Nous en parlerons si Dieu nous fait la grâce de nous voir, aussi bien que de plusieurs autres choses que je ne veux pas confier au papier.

Le concile de Poitiers fut en effet différé, et ne commença que le jour de l'octave de Saint-Martin, dix-huitième de novembre (1). Il s'y trouva quatre-vingts prélats, évêques ou abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea la cause de Norgaud, évêque d'Autun, commencée au concile de Valence. Norgaud étoit présent, assisté de l'évêque de Châlons et de celui de Die, envoyés pour le défendre par l'archevêque de Lyon, qui ne pouvoit souffrir que les légats voulussent juger son suffragant hors de sa province. Trente-cinq chanoines d'Autun vinrent à ce concile contre leur évêque; on répéta ce qui avoit été dit de part et d'autre au concile de Valence, et presque tous les prélats du concile de Poitiers demeurèrent fermes pour l'usage de l'église gallicane, touchant la purgation des accusés contre la prétention des légats. On accorda donc à l'évêque d'Autun la faculté de se purger, et on ordonna qu'il le feroit sur-le-champ et avec des personnes capables. On récusa pour cet effet l'évêque de Châlons et l'évêque de Die, qui étoient déclarés pour lui. L'archevêque de Tours, l'évêque de Rennes, et plusieurs autres qui étoient de la province lyonnoise, s'offrirent d'abord pour jurer avec l'évêque d'Autun. Mais les chanoines d'Autun leur dirent : Vous ne connoissez pas le personnage, et vous vous exposez à un faux serment, comme nous le prouverons par raison, par serment et par le jugement du feu. Cette remontrance retint l'archevêque de Tours et les autres; et l'évêque d'Autun, n'ayant pu accomplir de purgation canonique, fut condamné à rendre l'étole et l'anneau pastoral. Il se retira derrière l'autel avec les siens, et ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut déposé de l'épiscopat et du sacerdoce, avec menace d'excommunication s'il n'obéissoit. On excommunia aussi tous ceux qui lui obéiroient comme évêque, ou lui prêteroient secours tant qu'il persisteroit dans son opiniâtreté. Il n'obéit point, et garda l'étole et l'anneau; mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'évêché malgré l'archevêque de Lyon, qui désapprouvoit le jugement des légats comme rendu au préjudice de son autorité contre les canons.

En ce concile de Poitiers, on fit seize canons, qui portent qu'il n'y aura que les évêques qui donneront la tonsure aux clercs, et les abbés aux moines, et qu'on n'exigera pour cette fonction ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas pour la collation des prébendes, ni des chapes, des tapis, des bassins, ou des serviettes pour le sacre des évêques ou la bénédiction des abbés. L'évêque seul bénira les ornements sacerdotaux ou les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipule, s'ils ne sont sous-diacres. Les abbés ne porteront ni gants, ni sandales, ni anneau, sinon par privilége du saint-siége. Défense d'accorder l'investiture d'une prébende ou d'une église du vivant du possesseur. Défense aux clercs de rendre hommage à aucun laïque, ou de recevoir de lui aucun bénéfice ecclésiastique. Il est permis aux chanoines réguliers de baptiser, prêcher, donner la pénitence ou la sépulture par ordre de leurs évêques; mais ces fonctions sont défendues aux moines. On n'admettra point à la prédication ceux qui portent des reliques pour quêter. Défense aux avoués, ou à qui que ce soit, de s'attribuer les biens de l'évêque, soit pendant sa vie, soit après sa mort, sous peine d'anathème (1).

L'affaire la plus importante qui fut traitée au concile de Poitiers fut celle du roi Philippe (2). Après le concile de Valence, les deux légats Jean et Benoît l'allèrent trouver, et firent tous leurs efforts pour lui persuader de se corriger; mais, n'en ayant plus aucune espérance, ils prononcèrent l'excommunication contre lui à la fin du concile. Le duc d'Aquitaine y étoit présent. C'étoit Guillaume IX, comte de Poitiers, de Gascogne et de Toulouse, qui s'opposa tant qu'il put à cette censure, tant pour l'honneur du roi, son seigneur, que pour son propre intérêt, car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les légats de n'en pas venir à cette extrémité, et plusieurs évêques les en prièrent avec lui. Ne pouvant l'obtenir, il sortit du concile avec ses gens, faisant de grandes menaces; quelques évêques sortirent aussi avec plusieurs clercs, et encore plus de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les légats et les prélats qui restoient prononcèrent l'excommunication contre le roi Philippe et contre Bertrade. Ensuite on fit les acclamations ordinaires pour la conclusion du concile, pendant lesquelles, le tumulte augmentant toujours, un homme du peuple, qui étoit aux galeries hautes de l'église, jeta une pierre, voulant frapper les légats. Mais elle donna sur un clerc qui eut la tête cassée et tomba sur le pavé, où l'on vit couler son sang. Il s'éleva de grands cris dans l'église, et le bruit étoit encore plus grand au dehors. Toutefois, les légats demeurèrent fermes, et ôtèrent même leurs mitres, pour montrer combien ils craignoient peu les pierres qui voloient. Leur fermeté arrêta la fureur des séditieux, les comtes mêmes et les

(1) To. x, p. 720, 722.

(1) C. 1, 2, 7, 13, 4, 5, 6, 8, 3, 10, 11, 12, 15.

(2) Ivo. Ep. 95, 100. Chr. Vird. p. 260.

autres qui avoient insulté les légats leur firent satisfaction. On remarqua en cette occasion le courage de deux saints abbés, Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et Robert d'Arbrisselles, dont j'ai déjà parlé. Cette excommunication du roi fit une telle impression sur les esprits (1), qu'étant venu quelque temps après à Sens avec la reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y séjournèrent, on tint fermées toutes les églises de la ville, et ils ne furent admis à aucun acte de religion. De quoi Bertrade irritée envoya rompre la porte d'une église, et y fit dire la messe par un de ses chapelains.

IX. Commencement de Bernard de Tyron.

Bernard, qui avoit été élu la même année abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, naquit dans le Ponthieu, près d'Abbeville, de parents vertueux, qui le firent étudier dès la jeunesse; et dès lors il montroit tant de modestie et de piété, que les autres écoliers le nommoient le moine. Après la grammaire et la dialectique, il étudia l'Ecriture sainte, dont il avoit déjà une assez grande connoissance à l'âge de vingt ans, quand le désir d'une plus grande perfection lui fit quitter son pays et passer en Aquitaine avec trois compagnons. Ils s'arrêtèrent au monastère de Saint-Cyprien près de Poitiers, attirés par la réputation de l'abbé Rainaud, disciple de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, et qui avoit lui-même dans sa communauté plusieurs grands personnages (2), entre autres Hildebert ou Aldebert, depuis archevêque de Bourges. Bernard, ayant embrassé la vie monastique à Saint-Cyprien, et y ayant passé dix ans ou plus avec grande édification, Gervais, moine de la même communauté, fut envoyé à Saint-Savin, monastère voisin, pour le réformer en qualité d'abbé; mais il ne voulut point s'en charger s'il n'avoit Bernard pour prieur.

Gervais étant allé à la croisade en mil quatre-vingt-seize, et y étant mort (3), Bernard sut que les moines de Saint-Savin vouloient l'élire abbé, et se retira secrètement pour exécuter ce qu'il désiroit depuis long-temps, de mener la vie érémitique et vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite, nommé Pierre des Etoiles, fondateur du monastère de Font-Gombaud, qui le mena dans un désert, aux confins du Maine et de la Bretagne, où vivoient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, de Vital de Mortain, et de Raoul de la Fustaie. Pierre des Etoiles recommanda son ami à Vital, mais sans lui dire qui il étoit, et le nommant Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choisir entre les cellules des ermites, et il choisit celle d'un nommé Pierre, parce qu'elle étoit la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une église. Pierre y enseigna à son nouveau disciple l'art de tourner; ils ne mangeoient que le soir, et leur nourriture étoit un potage d'herbes sauvages, où ils ne mettoient du sel que les fêtes.

Bernard avoit ainsi vécu trois ans sous le nom de Guillaume, quand les moines de Saint-Savin, à force de le chercher, le découvrirent, car ils le vouloient toujours pour abbé; et il fut averti qu'ils viendroient l'enlever avec des ordres de son abbé et de son évêque (1). Pour éviter ce péril, Bernard résolut de se cacher dans une île, et se retira dans celle de Chaussey, entre Jersey et Saint-Malo, où il vécut dans une parfaite solitude et dans une extrême pauvreté, jusqu'à se nourrir de racines crues. Cependant les moines de Saint-Savin, désespérant de le trouver, élurent un autre abbé. Alors Pierre des Etoiles vint trouver saint Vital, lui demanda où étoit celui qu'il lui avoit recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom et le mérite, en présence des ermites qui étoient sous sa conduite, et leur conseilla de le retirer de son île pour profiter de sa doctrine et de son exemple. Il se chargea lui-même de l'ambassade; il alla trouver Bernard, et, lui ayant appris que les moines de Saint-Savin avoient un abbé, il lui persuada de revenir au désert du Maine près de Vital. Là il assembla quelques disciples autour de sa cellule, et commença à prêcher avec tant de succès, que sa réputation s'étendit au loin, et vint jusqu'à Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, son premier maître.

Cet abbé, se sentant chargé d'années et prévoyant sa fin prochaine, souhaitoit depuis long-temps d'avoir Bernard pour successeur, et craignoit qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelqu'autre église. Ayant donc appris sa demeure, il l'alla trouver, et, sous un autre prétexte, il l'engagea à revenir avec lui et à rentrer sous son obéissance dans le monastère. Il y fut reçu avec une extrême joie; mais les moines furent surpris de lui voir une grande barbe, un habit hérissé de poils et rapiécé, suivant l'usage des ermites; ils en avoient horreur, et se pressèrent de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prévôt, puis abbé après la mort de Rainaud, qui arriva l'an mil cent, quatre mois depuis son retour (2). Mais Bernard ne demeura pas long-temps paisible dans son abbaye; car les moines de Clugny, prétendant qu'elle étoit de leur dépendance, obtinrent une bulle du pape Pascal, par laquelle il ordonnoit à Bernard de se soumettre à eux sous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Bernard aima mieux subir sa peine, et suivant son inclination il retourna avec ses amis, Robert d'Arbrisselles et Vital de Mortain. Ils alloient tous trois nu-pieds par

(1) Vita Bern. c. 6. Boll. 14 apr. to. 10, p. 233. Sup. liv. LXIV, n. 34. Chr. Vird. p. 200.

(2) Vita per Gauf. ap. Boll. to. 10, p. 222, c. 1. Sup. liv. LIX, n. 78, c. 2.

(3) C. 3.

(1) C. 4, 5.

(2) C. 2.

les villes et les villages, invitant les pécheurs à pénitence, et prêchoient avec un grand zèle contre le concubinage des prêtres, qui avoit passé en coutume dans toute la Normandie; en sorte qu'ils se marioient publiquement, et juroient en présence des parents de ne jamais quitter leurs femmes, ils laissoient leurs églises à leurs fils comme par droit héréditaire, et souvent les donnoient en dot à leurs filles. Nos saints missionnaires mirent leur vie en péril en s'opposant à cet abus.

X. Saint Anselme en Angleterre.

Peu de jours après que saint Anselme fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le roi Henri, qui le reçut avec joie, et lui fit goûter la raison qu'il avoit eue de ne le pas attendre pour être couronné de sa main (1). Ensuite on lui demanda qu'il fît hommage au roi comme ses prédécesseurs, et qu'il reçût de lui l'investiture de l'archevêché. Anselme répondit qu'il ne le pouvoit, et rapporta ce qu'il avoit appris sur ce sujet dans le concile de Rome; puis il ajouta : Si le roi ne veut pas observer ces règlements, je ne vois pas que mon séjour en Angleterre puisse être utile ni honnête; car, s'il donne des évêchés ou des abbayes, il faudra que je m'abstienne de sa communion et de ceux qui auront reçu ces dignités. Je le prie donc de s'expliquer, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi fut embarrassé de ce discours. D'un côté, il ne pouvoit se résoudre à abandonner les investitures des églises; il lui sembloit que c'étoit comme perdre la moitié de son royaume: d'ailleurs il craignoit que, s'il laissoit retirer Anselme, il n'allât trouver le duc Robert, son frère, qui étoit en Normandie, au retour de la croisade et que, l'ayant rangé, comme il seroit facile, à l'obéissance du saint-siége, il ne le fît roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc à l'archevêque un délai jusqu'à Pâques, pendant lequel on enverroit à Rome pour prier le pape d'avoir égard à l'usage d'Angleterre, toutes choses cependant demeurant en état. Quoiqu'Anselme vît bien que cette députation seroit inutile, il ne laissa pas d'y consentir, pour ne donner au roi ni aux seigneurs aucun soupçon contre sa fidélité.

Le roi Henri avoit résolu d'épouser Mathilde, fille de Malcolme, roi d'Ecosse, et de la sainte reine Marguerite; mais, comme elle avoit été élevée dans un monastère et y avoit porté le voile, plusieurs croyoient qu'elle étoit effectivement religieuse (2). La princesse alla trouver Anselme, et lui dit : Il est vrai que j'ai porté quelque temps sur ma tête un voile noir, mais c'étoit ma mère, dont je dépendois, qui m'y obligeoit malgré moi, pour me mettre à couvert des insultes des Normands. Quand j'étois hors de sa présence, je jetois à terre ce voile et le foulois aux pieds; et le roi, mon père, me l'ayant vu sur la tête, me l'arracha de colère, maudissant qui me l'avoit mis. Anselme, connoissant l'importance de l'affaire, assembla des évêques, des abbés et des seigneurs à Lambet, au diocèse de Rochester, où plusieurs témoins dignes de foi assurèrent que la princesse avoit dit la pure vérité. La même chose fut confirmée par deux archidiacres qu'Anselme avoit envoyés s'en informer au monastère où elle avoit été élevée. Tout le concile de Lambet jugea que Mathilde étoit libre, et rapporta un jugement semblable de l'archevêque Lanfranc en faveur de plusieurs filles qui s'étoient voilées de même pour mettre leur honneur à couvert contre l'insolence des Normands. Avant la cérémonie des épousailles, Anselme dénonça encore publiquement que, si quelqu'un savoit quelqu'empêchement légitime, il eût à le déclarer; et ainsi, après avoir pris toutes les précautions possibles, il permit le mariage entre Henri et Mathilde, et toutefois il fut calomnié sur ce sujet, comme ayant eu trop de complaisance pour le roi. Ce mariage fut célébré le jour de Saint-Martin, onzième de novembre mil cent (1).

La même année, vint en Angleterre Guy, archevêque de Vienne, disant avoir commission du pape pour exercer les fonctions de légat dans toute la Grande-Bretagne. Cette prétention surprit tout le monde, car on n'avoit jamais ouï parler, dans le pays, d'autre légat du pape que de l'archevêque de Cantorbéry. Aussi personne ne voulut recevoir celui de Vienne en cette qualité, et il s'en retourna comme il étoit venu. Vers le même temps, le pape Pascal écrivit à l'archevêque Anselme, se réjouissant avec lui de son retour en Angleterre, et l'exhortant à travailler efficacement auprès du roi pour l'affectionner au saint-siége, et faire payer le denier Saint-Pierre, dont l'église romaine avoit alors un très-grand besoin (2). Il ajoute : Le duc de Normandie s'est plaint à nous du roi d'Angleterre, qui s'est emparé de ce royaume au préjudice du serment qu'il *lui* avoit fait; et vous savez que nous lui devons protection, pour avoir travaillé à la délivrance de l'église d'Asie. C'est pourquoi nous voulons que, s'ils n'ont pas encore fait la paix, vous la procuriez entre eux avec l'intervention de nos nonces.

XI. Norgaud, évêque d'Autun, rétabli.

Ces nonces étoient, Jean, évêque de Tusculum, et Tibère, domestique du pape (3). Jean, quoique Romain, fut premièrement chanoine régulier à Saint-Quentin de Beauvais; puis, étant revenu dans le monde, il se fit moine au

(1) Edmer. 3 Novor. (2) Sup. liv. LX, n. 12.

(1) Wille Malmesb. lib. V, p. 156. (2) Edmer. 3 Novor. ap. Ans. III, Epist. 42. (3) Chr. Virdun, p. 261.

Bec, sous la conduite de saint Anselme. Quand le pape Urbain vint en France, Jean gagna ses bonnes grâces et le suivit à Rome; il devint abbé, ensuite évêque; et enfin le pape Pascal l'envoya en Angleterre l'an mil cent un, pour recueillir le denier Saint-Pierre. Il rencontra en chemin Hugues, archevêque de Lyon, qui alloit à Jérusalem, et qui étoit accompagné de l'évêque de Châlons et de celui d'Autun, déposé l'année précédente au concile de Poitiers par les cardinaux-légats, Jean et Benoît. Comme l'archevêque n'étoit pas content de ce jugement, et s'en plaignoit publiquement, il persuada à Jean de Tusculum de rétablir l'évêque d'Autun, recevant sa purgation, et le serment que firent l'archevêque de Lyon et l'évêque de Châlons pour en certifier la vérité. Ainsi Jean de Tusculum ramena avec lui Norgaud d'Autun, et le fit rentrer dans son diocèse, où il exerça les fonctions épiscopales comme pleinement justifié.

L'archevêque de Lyon étant arrivé à Rome, y trouva des chanoines d'Autun qui y avoient porté leurs plaintes contre lui. Car, après le départ des cardinaux, il avoit excommunié ces chanoines, pour s'être pourvus devant des juges romains à son préjudice, et pour avoir aliéné quelques biens de leur église afin de fournir aux frais du procès. Ils se justifièrent à Rome, le pape les renvoya absous, et l'archevêque de Lyon partit pour Jérusalem avec l'évêque de Die. Cependant les cardinaux Jean et Benoît, qui étoient revenus de Rome et avoient rendu compte de leur légation, se plaignirent hautement que l'évêque de Tusculum eût infirmé leur sentence contre l'évêque d'Autun; et leur mécontentement passa jusqu'à quitter la cour. Jean se retira à Pavie, dans une communauté dont il avoit été tiré; Benoît demeura à Rome dans l'église de son titre.

III. Etienne de Garlande élu évêque de Beauvais.

Pendant qu'ils étoient en France, Ives de Chartres leur écrivit au sujet d'Etienne de Garlande, élu évêque de Beauvais. Cette église, dit-il (1), est désaccoutumée depuis si long-temps d'avoir de bons pasteurs, qu'elle semble être en droit d'en élire de mauvais. Elle vient de prendre, suivant la volonté du roi et de sa concubine, un clerc qui n'est point dans les ordres sacrés, ignorant, occupé du jeu et de semblables amusements, et autrefois chassé de l'Eglise pour un adultère public par l'archevêque de Lyon, légat du saint-siége. Si jamais il parvient à l'épiscopat par l'autorité du pape, on impose de notre temps aux canons un silence pernicieux. Je vous en avertis, afin que vous soyez sur vos gardes; car cet intrus se pressera d'aller à Rome ou d'y envoyer, de gagner la cour par présents et par promesses, et surprendre le pape par tous les artifices possibles. Nous vous déclarons donc la vérité de la chose, afin que vous puissiez pourvoir à l'autorité du saint-siége et à votre réputation; car si notre attente est frustrée en cette occasion, nous ne saurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église romaine.

Ives écrivit au pape Pascal sur le même sujet en ces termes (1) : Comme véritable fils de l'église romaine et sorti de son sein, je ne puis m'empêcher d'être sensiblement touché lorsqu'elle est déchirée par la médisance. C'est pourquoi je vous prie que, si l'on porte devant vous de nos quartiers des accusations contre des évêques ou d'autres personnes, ou des excuses en leur faveur, vous ne vous pressiez pas d'y ajouter foi, mais que vous accordiez un délai convenable et long pour vous faire informer de la vérité par des personnes vertueuses du voisinage. Autrement, s'il paroît quelque décret indigne de vous, nous garderons le respect, mais nous cesserons de vous donner des avis inutiles. Et que votre sainteté ne trouve pas mauvais si je prends cette liberté, c'est que j'ai déjà vu plusieurs personnes zélées pour la justice, qui, voyant que l'on avoit pardonné ou dissimulé plusieurs crimes, se sont imposé silence, n'espérant presque plus la correction des abus. Il avertit ensuite le pape de l'élection d'Etienne de Garlande, répétant les mêmes reproches qu'il avoit marqués dans sa lettre aux légats; qu'il n'est pas sous-diacre, qu'il est sans lettres, joueur, adonné aux femmes, et qu'il a été excommunié pour adultère. Le plus grand mérite d'Etienne étoit sa noblesse. Il étoit fils de Guillaume de Garlande, sénéchal de France, qui étoit alors la première charge de la couronne, et luimême fut depuis chancelier. Il devoit être jeune, puisqu'il vécut encore quarante ans.

Etienne alla trouver le pape pour faire confirmer son élection, et Yves de Chartres ne put lui refuser une lettre de recommandation (2), où, sans rien dire directement contre la vérité, il se joint à l'église de Beauvais, sa mère, pour prier le pape de lui accorder ce qu'elle demande, autant que la justice et l'honneur du saint-siége le permettent. Etienne fut refusé, et le pape fit des reproches à Yves de sa recommandation. A quoi il répondit (3) : J'ai reçu une extrême joie et du refus qu'a reçu Etienne qui briguoit l'église de Beauvais, et de la réprimande paternelle que vous me faites à son sujet, quoique dans ma dernière lettre je n'aie rien écrit de contraire à la première. Il a extorqué de moi cette lettre par son importunité; mais j'ai cru qu'étant bien entendue elle lui nuiroit plutôt que de lui servir. La vôtre m'a fait voir clairement combien vous

(1) Ep. 87.

(1) Ep. 89.
(2) Ep. 94.
(3) Ep. 95.

êtes ferme dans l'amour de la justice, et le zèle de la maison de Dieu, et je l'ai fait connoître presqu'à toutes les églises du royaume.

Entre les évêques auxquels Yves de Chartres envoya cette lettre du pape, étoient deux des plus vertueux de la province de Reims, Lambert d'Arras et Jean de Thérouane, qu'il exhorta à faire par obéissance pour le pape ce qu'ils avoient fait jusqu'alors par le seul amour de la justice. Avertissez, ajoute-t-il, votre métropolitain d'assembler le clergé de Beauvais pour faire une élection canonique, afin que son autorité guérisse les foibles et affermisse les forts; qu'il honore son ministère, et ne s'expose pas à voir exécuter par d'autres ce qui le regarde. Yves écrivit aussi au clergé de Beauvais, pour les encourager à élire un bon sujet à la place d'Etienne, comme le pape leur ordonnoit; mais il ne leur recommande, dit-il, personne en particulier (1).

XIII. Saint Anselme soutient le roi Henri.

En Angleterre, le délai qui avoit été pris jusqu'à Pâques mil cent un (2) fut prorogé jusqu'au retour des députés envoyés à Rome, touchant l'affaire des investitures. Cependant, à la Pentecôte, la cour fut extrêmement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert, duc de Normandie. Le roi Henri et les seigneurs étoient dans des défiances mutuelles : le roi craignoit qu'ils ne l'abandonnassent pour se joindre à son frère, les seigneurs craignoient que, si le roi étoit une fois paisible, il n'exerçât sur eux une autorité trop absolue. Ils n'avoient confiance de part et d'autre qu'en l'archevêque Anselme, et il reçut au nom de la noblesse et du peuple la promesse du roi, de les gouverner suivant de justes et saintes lois.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les seigneurs, oubliant leur serment, songeoient à passer de son côté, et le roi Henri craignoit non-seulement pour son royaume, mais pour sa vie. Alors il eut recours à Anselme, et promit de lui laisser un pouvoir absolu pour exercer tous les droits de l'église en Angleterre, et d'obéir toujours aux ordres du pape. Anselme assembla les seigneurs, et leur parla en présence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchoit au-devant de son frère. Il leur représenta si fortement combien étoient détestables devant Dieu et devant tous les gens de bien ceux qui manquoient à la foi jurée solennellement à leur prince, que tous protestèrent qu'ils demeureroient fidèles au roi, dût-il leur en coûter la vie. Le duc Robert, de son côté, perdit l'espérance qu'il avoit dans la défection des seigneurs, et fut touché de l'excommunication qu'Anselme avoit publiée contre lui comme usurpateur : ainsi il fit la paix avec son frère, et se retira.

XIV. Lettre du pape contre les investitures.

Tout le monde attendoit que le roi Henri donnât à Anselme quelque marque de reconnoissance, quand il lui manda de venir à la cour pour s'expliquer sur l'affaire des investitures; car les députés étoient revenus de Rome, et avoient apporté une lettre du pape Pascal au roi, où il disoit : Vous demandez que l'église romaine vous accorde le droit d'établir les évêques et les abbés par l'investiture, et qu'elle attribue à la puissance royale ce que le Tout-Puissant témoigne n'appartenir qu'à lui seul, car le Seigneur a dit (1) : Je suis la porte, et par conséquent si les rois s'attribuent d'être la porte de l'Eglise, ceux qui entrent par eux ne sont pas des pasteurs, mais des larrons. Cette prétention est si indigne, que l'Eglise catholique ne peut l'admettre en aucune manière. Saint Ambroise auroit plutôt souffert les dernières extrémités que de permettre à l'empereur de disposer de l'Eglise; car il répondit : Ne vous faites pas ce tort de croire que, comme empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines (2). Les palais appartiennent à l'empereur, les églises à l'évêque. Qu'avez-vous de commun avec une adultère? car celle-là est une adultère qui n'est pas unie à Jésus-Christ par un mariage légitime. Après ces paroles de saint Ambroise, le pape Pascal continue : Entendez-vous, prince, l'époux de l'Eglise est l'évêque; et par conséquent quelle honte est-ce que la mère soit exposée à l'adultère par ses propres enfants ? Si vous êtes enfant de l'Eglise, permettez-lui de contracter un mariage légitime dont Dieu soit l'auteur, et non pas l'homme; car c'est Dieu qui choisit les évêques élus canoniquement. Il rapporte ensuite une loi de Justinien, pour montrer que l'évêque doit être élu du consentement de tout le peuple, et non par la seule volonté du prince. Puis il ajoute : Ne croyez pas, seigneur, que nous voulions rien diminuer de votre puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez, selon Dieu, exercer ce droit, et nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut et du nôtre.

Le pape avoit raison de vouloir maintenir la liberté des élections; mais presque tous les raisonnements de cette lettre portent à faux, roulant sur des équivoques. Les princes, en donnant l'investiture, supposoient toujours une élection canonique. Nous en avons vu cent exemples, particulièrement de l'empereur saint Henri. Par cette cérémonie, ils ne prétendoient pas donner à l'évêque la puissance spirituelle qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre,

(1) Ep. 97, 98. (2) Edmer. 3, Novor.

(1) Pasc. Ep. 96, tom. Conc. ex Edmer. Joan. x, 7. (2) Ambr. Ep. 20, ad Soror. n. 19.

mais seulement le mettre en possession des fiefs et des autres biens temporels relevant de leur couronne. Quant à saint Ambroise, il est évident, par les circonstances du fait, que l'adultère dont il parle est l'église des ariens; et qu'il ne s'agissait pas de donner des évêchés, mais de livrer à ces hérétiques les lieux destinés aux assemblées des fidèles (1).

XV. Saint Anselme résiste au roi.

Le roi d'Angleterre, ayant donc reçu cette lettre, fit venir Anselme à la cour, où étoit le duc de Normandie, son frère, furieusement animé contre ce prélat, comme lui ayant fait perdre le royaume (2). Par le conseil du duc et de ses amis, le roi voulut obliger Anselme à lui faire hommage, et à sacrer, comme avoient fait les archevêques, ses prédécesseurs, ceux à qui il donneroit des évêchés et des abbayes, sinon à sortir promptement du royaume. Anselme répondit : Je vous ai déjà dit comme j'ai assisté au concile de Rome, et ce que j'ai appris du saint-siége. Si donc je me soumets moi-même à l'excommunication que j'ai rapportée en ce royaume, avec qui pourrai-je communiquer? Les députés, qui étoient allés demander la révocation de ce décret, sont revenus sans rien faire. Le roi répliqua : Que m'importe? Je ne veux pas perdre les droits de mes prédécesseurs, ni souffrir personne dans mon royaume qui ne soit à moi. J'entends, dit Anselme, à quoi cela tend; cependant je ne sortirai pas du royaume, j'irai à mon diocèse faire mon devoir, et je verrai qui entreprendra de me faire violence.

Il n'avoit pas été long-temps chez lui, quand le roi lui manda de le venir trouver, et qu'il vouloit apporter quelque tempérament à sa première résolution. Il vint donc à Winchester, où, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs, on résolut de prendre un autre délai, et d'envoyer à Rome des personnes plus considérables pour déclarer au pape qu'il falloit qu'il se relâchât, autrement qu'Anselme seroit chassé d'Angleterre avec les siens, et que le pape perdroit l'obéissance de ce royaume, et le revenu qu'il en tiroit tous les ans. Anselme envoya de sa part deux moines, Baudouin du Bec et Alexandre de Cantorbéry, non pour persuader au pape de se relâcher, mais pour lui rendre un témoignage non suspect des menaces de la cour d'Angleterre, et pour rapporter fidèlement à l'archevêque la résolution du pape. De la part du roi, furent envoyés trois évêques pour solliciter le pape suivant ses intentions, savoir, Girard d'Herford, Hébert de Tetford et Robert de Chester, dont deux avoient leurs affaires particulières à poursuivre à Rome (3): Girard avoit été chancelier d'Angleterre sous les deux rois précédents, et venoit d'être nommé à l'archevêché d'York, vacant par le décès de Thomas, arrivé le dix-huitième de novembre mil cent; ainsi Girard alloit demander le pallium Hébert transféra depuis son siége à Norwik, et il alloit poursuivre la restitution de sa juridiction sur l'abbaye de Saint-Edmond.

(1) Sup. liv. LVIII, n. 34. Sup. liv. XVIII, n. 41, 42.
(2) Edmer. 3, Novor.
(3) Godouin de Præsul. Aug.

XVI. Traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit.

Depuis qu'Anselme fut de retour en Angleterre, et pendant le séjour qu'il y fit, il composa son traité sur la procession du Saint-Esprit, à la prière de plusieurs personnes, particulièrement d'Hildebert, évêque du Mans, qui, ayant ouï parler de ce qu'il avoit dit sur ce sujet contre les Grecs, au concile de Bari, le pria de le rédiger par écrit succinctement, et le lui envoyer : ce qu'Anselme lui accorda. En ce traité il ne dispute contre les Grecs que sur les principes dont ils convenoient avec les Latins, savoir, la foi de la trinité et les paroles de l'Evangile. Il établit premièrement la différence entre les attributs essentiels à la divinité, qui sont communs aux trois personnes, et les dénominations propres à chaque personne, qui sont la suite des relations, et montre qu'entre les personnes divines, celle qui ne procède pas d'une autre en est le principe. Ainsi le père est le principe du fils et du Saint-Esprit, parce qu'il ne procède ni de l'un ni de l'autre, et par conséquent le Saint-Esprit procède du fils, puisque le fils ne procède pas du Saint-Esprit (1). Le Saint-Esprit est Dieu de Dieu aussi bien que le fils, et procède du père, non en tant que Père, mais en tant que Dieu; d'où il s'ensuit qu'il procède aussi du Fils, qui est le même Dieu que le père.

Il prouve encore que le Saint-Esprit procède du fils, par ces paroles de l'Evangile: Le consolateur le Saint-Esprit que le père enverra en mon nom. Et ensuite : Quand le consolateur que je vous enverrai de la part du Père sera venu. Ce qui ne peut signifier autre chose, sinon que le Saint-Esprit est envoyé tout ensemble par le père et par le fils, et par conséquent qu'il est autant de l'un que de l'autre. Aussi Jésus-Christ dit ensuite : Il ne parlera pas de lui-même. Et encore : Il recevra du mien et vous l'annoncera. Les Grecs disoient que le Saint-Esprit procède du père par le fils, et prétendoient le prouver par ces paroles de l'apôtre : Toutes choses sont de lui, par lui et en lui. Mais Anselme montre que ce passage regarde les créatures, et ne se peut appliquer aux personnes divines. Toutefois, le père et le fils ne sont pas deux principes, mais un seul principe du Saint-Esprit, parce

(1) Geberon Censuræ. ap. Ans. III. Ep. 160, 161; IV, Ep. 11. Sup. Ap. Ans. p. 49, c. 2, 3, 4, 7.

qu'il ne procède pas d'eux en tant qu'ils sont deux personnes, mais en tant qu'ils sont le même Dieu (1).

La grand argument des Grecs étoit tiré de ces paroles de l'Evangile : L'esprit de vérité qui procède du père ; et de ce que le symbole de Constantinople, ayant parlé de même, les Latins y avoient ajouté : Et du fils, sans leur participation. Anselme répond au texte de l'Evangile par plusieurs autres, où ce qui convient aux trois personnes divines est attribué à une seule. Quant à l'addition au symbole, il dit : Elle étoit nécessaire à cause de quelques-uns moins éclairés, qui ne s'aperçoivent pas de ce que toute l'Eglise croit, il s'ensuit que le Saint-Esprit procède du fils (2).

On a donc fait cette addition afin qu'ils ne fissent point difficulté de le croire ; et on voit combien elle étoit nécessaire, par ceux qui nient cette vérité, à cause qu'elle n'est pas exprimée dans ce symbole. Ainsi l'église latine a déclaré hardiment ce qu'elle savoit qu'on devoit croire, voyant que la nécessité y obligeoit, et qu'aucune raison ne l'empêchoit. Car nous savons que ceux qui ont composé ce symbole n'ont pas prétendu y renfermer tout ce que nous devons croire. Il n'y est point dit, par exemple, que Notre Seigneur est descendu aux enfers.

Si les Grecs disent qu'on n'a dû altérer en aucune manière un symbole prescrit par une si grande autorité ; nous ne prétendons pas l'avoir altéré, puisque nous n'y avons rien ajouté de contraire à ce qu'il contient. Et quoique nous ne puissions soutenir que cette addition n'est point une altération, si quelqu'un toutefois s'opiniâtre à le prétendre, nous répondrons que nous avons fait un nouveau symbole, car nous gardons en son entier et respectons comme eux le premier traduit fidèlement du grec ; mais nous avons composé en latin avec l'addition, ce symbole que nous employons plus ordinairement devant le peuple. Quand on demande pourquoi nous ne l'avons pas fait du consentement de l'église grecque, nous répondons qu'il nous est trop difficile d'assembler leurs évêques pour les consulter sur ce sujet ; et qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre en question ce dont nous ne doutions point. Car quelle est l'église, même d'un royaume particulier, à laquelle il ne soit pas permis d'établir quelque proposition conforme à la vraie foi, et la faire lire ou chanter dans l'assemblée du peuple pour son utilité ?

On ne doit pas dire que le Saint-Esprit procède principalement du père, si l'on entend par-là qu'il procède du père plus que du fils, ou avant que de procéder du fils ; mais on le peut dire pour signifier que le fils tient du père cela même, que le Saint-Esprit procède de lui. Enfin on ne peut douter que le Saint-Esprit ne procède du fils, puisque cette vérité est démontrée par une conséquence nécessaire des autres vérités que les Grecs croient comme nous touchant le mystère de la trinité ; et que de leur opinion suivent des erreurs qui détruisent ces vérités (1). C'est la substance du traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit.

XVII. Lettres à Valéran de Naumbourg.

Valéran, évêque de Naumbourg en Saxe, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, apparemment à la cour de l'empereur Henri, auquel cet évêque étoit attaché, consulta Anselme sur les deux questions du Saint-Esprit et des azymes. Anselme lui répondit (2) : Si j'étois certain que vous ne favorisez point le successeur de Néron et de Julien l'apostat contre le successeur de saint Pierre, je vous saluerois comme évêque avec respect et amitié ; mais parce que nous ne devons manquer à personne pour la défense de la vérité que vous cherchez contre les Grecs qui sont venus chez vous, je vous envoie l'ouvrage que j'ai publié contre eux sur la procession du Saint-Esprit.

Il traite ensuite la question de l'usage des azymes au saint sacrifice, et montre premièrement que la foi n'y est point intéressée et que l'essence du sacrifice subsiste également, soit qu'on offre du pain levé ou du pain sans levain ; qu'il est toutefois plus convenable d'user du pain sans levain, et qu'en cela nous ne judaïsons point, puisque nous ne le faisons point pour imiter les juifs, non plus que celui qui, pendant la semaine de Pâques, mangeroit du pain sans levain, parce qu'il l'aimeroit mieux, ou parce qu'il n'en auroit point d'autre.

Valéran écrivit ensuite à saint Anselme (3), pour le consulter sur la diversité des cérémonies qui s'observoient en divers lieux dans la célébration du saint sacrifice, particulièrement les signes de croix que l'on fait sur l'hostie et sur le calice, et l'usage de couvrir le calice, soit avec le corporal, soit avec un linge plié : ce qu'il prétend n'être pas convenable, parce que Jésus-Christ fut exposé nu sur la croix. A la fin de sa lettre il ajoute : L'Eglise catholique glorifie Dieu de mon changement ; d'adversaire de l'église romaine, je suis devenu très-agréable au pape Pascal, et admis dans ses conseils avec les cardinaux. J'étois toutefois à la cour de l'empereur Henri comme Joseph à celle de Pharaon, sans participer à ses péchés.

Anselme, dans sa réponse, salue Valéran comme évêque, et le félicite de sa réconciliation avec le pape ; puis, répondant à ses ques-

(1) C. 9. Joan. XIV, 26 ; XVI, 13, 14, 15. Rom. XI, 36 ; XV, 26, c. 11, 15, 18. (2) Joan. XV, 26, c. 16, 22.

(1) C. 4, 26.
(2) De Azimo. etc. p. 135, ap. Dodech. an. 1094.
(3) Ap. Anselm. p. 137.

tions, il dit : Qu'il seroit bon que l'on célébrât les sacrements d'une manière uniforme par toute l'Eglise; mais, quand ces diversités ne touchent point à la substance du sacrement, il faut plutôt les tolérer en paix que les condamner avec scandale. Et elles sont venues des différentes manières dont les hommes jugent des convenances et des bienséances. Quant à l'usage de couvrir le calice, il dit : Quoique Jésus-Christ ait été crucifié hors la ville et à découvert, on a toutefois raison d'offrir le saint sacrifice sous un toit pour éviter le vent ou la pluie; de même, quoiqu'il ait été crucifié nu, on fait bien de couvrir le calice, de peur qu'il n'y tombe une mouche ou quelque ordure. C'est plutôt par notre vie que par ces sortes de cérémonies que nous devons imiter la pauvreté de Jésus-Christ et les mépris qu'il a soufferts.

XVIII. Brunon, archevêque de Trèves.

Egilbert, archevêque de Trèves, mourut dans le schisme le cinquième de septembre mil cent un, après avoir tenu ce siége vingt-deux ans huit mois et trois jours; et il y eut près de quatre mois de vacance (1). Entre plusieurs sujets dignes de remplir cette place, qui se trouvoient dans le clergé de Trèves, le plus distingué étoit Brunon, né en Franconie, de la première noblesse, et tellement aimé des seigneurs, qu'on l'avoit fait prévôt de Trèves, de Spire, de Saint-Florent à Coblentz, et archidiacre. L'empereur Henri étant venu tenir sa cour à Mayence à la fête de Noël de la même année mil cent un, les citoyens de Trèves vinrent lui demander Brunon pour archevêque; les seigneurs joignirent leurs prières, et l'empereur lui donna l'investiture par l'anneau et la crosse, et ordonna qu'il fût sacré. Il le fut à Mayence, même le treizième de janvier mil cent deux, par Adalbéron de Metz, Jean de Spire et Richer de Verdun, en présence de Ruthard, archevêque de Mayence, Fridéric de Cologne et plusieurs autres évêques, qui tous, par conséquent, reconnoissoient Henri pour empereur et communiquoient avec lui. Brunon fit son entrée à Trèves le jour de la Purification.

XIX. Fin de saint Bruno.

L'année précédente, mil cent un, saint Bruno, le fondateur des chartreux, mourut dans son monastere de Squillace en Calabre (2). Se sentant près de sa fin, il assembla sa communauté, et leur raconta toute la suite de sa vie depuis son enfance, par forme de confession générale. Ensuite il exposa par un long discours sa foi sur la trinité, et conclut ainsi : Je crois aussi les sacrements que l'Eglise croit et honore; et nommément que le pain et le vin consacrés sur l'autel sont le vrai corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, sa vraie chair et son vrai sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés, et dans l'espérance du salut éternel. Il mourut ensuite le dimanche, sixième jour d'octobre, et fut enterré derrière le grand autel de l'église de ce monastère, dédiée à saint Etienne. Les chartreux envoyèrent, selon la coutume, des lettres en diverses provinces, et jusqu'en Angleterre, pour donner avis de sa mort et demander des prières pour son âme. On a conservé plusieurs réponses des églises (1), qui contiennent des éloges de saint Bruno, la plupart en vers, où l'on avoue qu'il a moins besoin des prières des autres qu'ils n'ont besoin des siennes. En ces réponses, l'église de Reims le reconnoît pour son élève, et témoigne qu'il a quitté le monde dans le temps de sa plus grande prospérité, lorsqu'il étoit comblé d'honneur et de richesses. L'église de Paris le nomme la gloire des docteurs, et celle d'Angers le nomme leur maître, et dit qu'il falloit être habile pour profiter de ses leçons : presque tous relèvent sa doctrine.

Comme depuis sa retraite il n'avoit songé qu'à se cacher, et avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité et du silence, personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son ordre; et ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cents ans après par le pape Léon X. J'ai rapporté ce que dit de lui Guibert, abbé de Nogent, auteur du temps (2), et j'ajouterai ici ce qu'en dit Pierre, le vénérable abbé de Clugny, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après (3). Il y a, dit-il, dans la Bourgogne, un ordre monastique plus saint et plus exact que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques pères doctes et saints, savoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin, Italien, et quelques autres hommes véritablement grands et craignant Dieu. Instruits par la négligence et la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux et pour leurs sectateurs contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil et la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres et plus méprisables que ceux de tous les autres religieux, en sorte qu'ils font horreur à voir, tant ils sont courts, étroits, hérissés et sales. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étendue de terre plus ou moins grande, selon la fertilité ou la stérilité des lieux; et hors cet espace ils ne prendroient pas un pied de terre quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison, ils ont réglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chèvres. Et, pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans

(1) Hist. Trevir. to. 12, Spicil. p. 240.

(2) Vita ap. Sur. 6 oct.

(1) Ibid.

(2) Sup. liv. LXII, n. 50.

(3) Li, Mirac. c. 28.

chacun de leurs monastères il n'y auroit à perpétuité que douze moines avec le prieur, qui seroit le treizième, dix-huit fréres convers et quelque peu de serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps, ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, et leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toujours du pain de son, et trempent si fort leur vin, qu'il n'en a presque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viandes ni sains ni malades. Ils n'achètent jamais de poisson, mais si on leur en donne par charité ils le reçoivent. Ils peuvent manger du fromage ou des œufs le dimanche et le jeudi seulement; le mardi et le samedi ils mangent des légumes ou des herbes cuites; le lundi, le mercredi et le vendredi ils se contentent de pain et d'eau. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, l'Epiphanie, et quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules séparées comme les anciens moines d'Egypte, et s'y occupent continuellement à la lecture, à la prière et au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y récitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église; mais ils s'assemblent tous à l'église pour vêpres et pour matines, et s'en acquittent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes auxquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église, et mangent au réfectoire après sexte et après vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours-là et les dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs légumes qu'on leur donne par mesure, et ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi que Pierre le vénérable décrit la vie des chartreux qu'il avoit pour ainsi dire sous ses yeux

XX. Concile de Rome.

Le jeune roi Conrad mourut la même année mil cent un, qui étoit la neuvième depuis qu'il eut quitté la cour de l'empereur Henri, son père (1). Il tenoit la sienne en Italie, où il gouvernoit par le conseil du pape et de la princesse Mathilde. Quelques-uns disoient qu'il étoit mort de poison, et qu'il s'étoit fait des miracles à ses funérailles. L'année suivante, l'empereur Henri, par le conseil des seigneurs, déclara qu'il iroit à Rome, et qu'il y assembleroit un concile vers le premier jour de février, pour y examiner sa cause et celle du pape, et rétablir l'union entre l'empire et le sacerdoce (2). Toutefois, il ne tint point sa promesse, et n'envoya point témoigner sa soumission au pape; au contraire, on sut qu'il avoit voulu faire élire un autre pape que Pascal, mais qu'il n'y avoit pas réussi.

Après la mi-carême c'est-à-dire vers la fin du mois de mars mil cent deux, le pape tint à Rome un grand concile, où se trouvèrent tous les évêques de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, en un mot, de toute l'Italie, et les députés de plusieurs Ultramontains. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : J'anathématise toute hérésie, et principalement celle qui trouble l'état présent de l'Eglise, et qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathème et les censures de l'Eglise; et je promets obéissance au pape Pascal et à ses successeurs. en présence de Jésus-Christ et de l'Eglise, affirmant ce qu'elle affirme, et condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri, par Grégoire VII et Urbain II, et Pascal la publia de sa bouche, le jeudi-saint, troisième d'avril, dans l'église de Latran, en présence d'un peuple infini de diverses nations, déclarant qu'il vouloit qu'elle fût connue de tous, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstinssent de sa communion.

On rapporte au serment dressé en ce concile une lettre de Pascal II, adressée à l'archevêque de Pologne, c'est-à-dire de Gnesne, où il dit (1) : Vous nous avez mandé que le roi et les seigneurs s'étonnoient que nos nonces vous aient offert le pallium, à condition de prêter le serment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils disent que Jésus-Christ a défendu tout serment dans l'Evangile, et qu'on ne trouve point que les apôtres ni les conciles en aient ordonné aucun; enfin, ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment. Mais c'est la nécessité qui nous oblige à exiger ce serment, pour conserver la foi, l'obéissance et l'unité de l'Eglise : ce n'est pas pour notre intérêt particulier, c'est seulement pour montrer que vous êtes membre de l'Eglise catholique, et uni avec son chef. Les Saxons et les Danois sont plus éloignés que vous, et toutefois leurs métropolitains prêtent le même serment, reçoivent avec honneur les légats du saint-siége, et envoient à Rome, non-seulement tous les trois ans, mais tous les ans. En cette lettre, le pape soutient que les conciles n'ont point fait de loi pour l'église romaine, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux conciles; mais, avant les fausses décrétales, nous ne voyons point de fondement à cette maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais plus abrégée, adressée à l'archevêque de Palerme (2).

XXI. Suite de l'affaire des investitures en Angleterre.

Cependant les députés d'Angleterre étant arrivés à Rome, et, ayant expliqué au pape le sujet de leur voyage et les intentions du roi, il ne trouva point de paroles pour exprimer son étonnement; et il leur répondit avec indi-

(1) Ab. Ursperg, 1101. (2) To. x, Conc. p. 727.

(1) Ep. 6. (2) Ep. 5.

gnation que, quand il iroit de sa tête, les menaces d'un homme ne lui feroient jamais abolir les décrets des saints pères. Il écrivit deux lettres sur ce sujet, l'une au roi Henri, l'autre à l'archevêque Anselme (1). Dans la lettre au roi, il commence par le féliciter sur son avénement à la couronne, et sur ce qu'il n'imite pas le mauvais exemple du roi, son frère, sur lequel la vengeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mauvais conseils qui attirent l'indignation de Dieu sur les rois, par les investitures des évêchés et des abbayes, et lui promet une amitié inviolable s'il renonce à cette prétention. Car, ajoute-t-il, nous avons défendu à tous les laïques, par le jugement du Saint-Esprit, les investitures des églises; et il ne convient pas à un fils de réduire sa mère en servitude pour lui donner un époux qu'elle n'a pas choisi.

Dans la lettre à l'archevêque, il l'exhorte à continuer dans sa fermeté à résister au roi, et ajoute : Dans le concile que nous venons de tenir au palais de Latran, nous avons renouvelé les défenses à tout clerc de faire hommage à un laïque, ou de recevoir, de sa main, des églises ou des biens ecclésiastiques. Car ce désir de plaire aux séculiers, pour parvenir aux dignités de l'Eglise, est la source de la simonie. Il finit en déclarant à Anselme qu'il veut conserver en leur entier les droits de sa primatie, et que, de son vivant, il n'y aura point d'autre légat en Angleterre. Ce qui semble être dit à cause de la légation de Guy, archevêque de Vienne, qui avoit été si mal reçue. Cette lettre est du quinzième d'avril mil cent deux (2).

Elle fut accompagnée d'une réponse à plusieurs questions qu'Anselme avoit envoyées par les deux moines, ses députés, Baudouin et Alexandre (3). Les principales décisions du pape sont les suivantes : Un évêque peut recevoir, de la main d'un laïque, des églises situées dans son diocèse, parce que c'est moins une donation qu'une restitution, puisque toutes les églises d'un diocèse doivent être en la puissance de l'évêque. Celui qui est en péril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un prêtre concubinaire plutôt que de mourir sans viatique. En général, le pape permet à Anselme d'user de dispense en cas de nécessité contre la rigueur des canons.

Quand les députés furent de retour en Angleterre, le roi Henri assembla les seigneurs à Londre à la Saint-Michel mil cent deux, et fit dire à Anselme de ne lui pas refuser les coutumes de son père ou de sortir du royaume. L'archevêque répondit : Que l'on voie les lettres du pape, et j'obéirai autant que je pourrai, sans blesser mon honneur et le respect du saint-siége. Le roi dit : Que l'on voie, s'il veut, celles qui lui sont adressées; pour les miennes, on ne les verra point quant à présent. Enfin, il n'est point question de lettres : qu'il dise sans détour s'il veut suivre en tout ma volonté. Plusieurs s'étonnèrent de ce discours du roi, et disoient : Si ces lettres lui étoient favorables il les montreroit, même malgré l'archevêque. Anselme fit donc voir à tous ceux qui voulurent les lettres qu'il avoit reçues du pape, principalement une du douzième décembre mil cent un, où Pascal le faisoit souvenir que les investitures avoient été condamnées par Urbain II au concile de Bari, où ils avoient assisté l'un et l'autre (1).

Alors les évêques, qui avoient été députés de Rome, dirent que le pape leur avoit dit de bouche autre chose que ne contenoient ces lettres, ni même celles qu'ils avoient apportées au roi, et déclarèrent, foi d'évêques, que le pape les avoit chargés de dire au roi que, tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon prince, il lui passeroit les investitures des églises, pourvu qu'il les donnât à des personnes vertueuses. Or, ajoutoient-ils, le pape n'a pas voulu faire cette concession par écrit, de peur que, si elle venoit à la connoissance des autres princes, ils ne s'attribuassent le même droit, au mépris de l'autorité du pape. Les députés de l'archevêque soutenoient que le pape n'avoit rien dit à personne de contraire à ses lettres; mais les évêques disoient : Outre ce que nous avons traité avec le pape devant vous, nous en avons eu des audiences secrètes. Les seigneurs se trouvèrent partagés sur ce sujet, les uns disoient que sans s'arrêter aux paroles il falloit s'en tenir à l'écriture et aux sceaux du pape, les autres soutenoient qu'il falloit plutôt croire le rapport de trois évêques, que du parchemin et du plomb, et que les moines n'avoient plus droit de porter témoignage depuis qu'ils avoient renoncé au monde.

Le roi, encouragé par le discours des évêques, commença à presser Anselme de lui faire hommage, et de sacrer ceux à qui il alloit donner des évêchés. Anselme, ne voulant pas démentir ouvertement les évêques, répondit que, pour éviter toute surprise, il étoit d'avis de renvoyer à Rome consulter le pape; que cependant, si le roi donnoit l'investiture de quelqu'église, il ne le regardoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçue, mais qu'il ne le sacreroit, ni ne permettroit de le sacrer. Cette proposition fut approuvée, et le roi, pour user de son prétendu droit, donna aussitôt par la crosse l'investiture de deux évêchés à Roger, son chancelier, celui de Sarisbéry, celui d'Herford à un autre Roger, son lardier, ainsi nommoit-on celui qui gardoit les provisions de bouche.

XXII. Concile de Londres.

En ce temps-là, et à l'occasion de cette assemblée, Anselme tint un concile national à

(1) Sup. n. 14. Edmer. Novor. p. 61; to. x, Conc. p. 97.

(2) To. x, Ep. 41, ap. Ans. III, Ep. 44. Sup. n. 10.

(3) Ep. 42, ap. Ans. 45.

(1) Edmer. 3, Novor. Florent. Vigorn. Chr. Epist. 90.

Londres, dans l'église de Saint-Pierre de Westminster, par la permission du roi, du consentement des évêques, des abbés et des seigneurs de tout le royaume (1). Anselme y présida, et avec lui s'y trouvèrent Gérard, archevêque d'York, Maurice, évêque de Londres, et onze autres évêques, compris les deux qui venoient de recevoir l'investiture. Il y eut aussi plusieurs abbés, et les seigneurs y assistèrent suivant la prière qu'Anselme en fit au roi, afin d'autoriser par le concours des deux puissances les décrets du concile. Ce qui étoit nécessaire, parce que, depuis plusieurs années, il ne s'étoit point tenu de concile en Angleterre. En celui-ci, on commença par condamner la simonie, et on déposa six abbés qui en furent convaincus, trois qui avoient reçu la bénédiction abbatiale, trois qui ne l'avoient pas encore. On déposa trois autres abbés pour d'autres causes.

On fit en ce concile plusieurs règlements, dont il ne nous reste que les sommaires en vingt-neuf articles. Voici les plus remarquables. Défense aux évêques de prendre la charge de tenir les plaids pour les affaires temporelles, et de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en général doivent porter des habits d'une couleur. C'est que les laïques les portoient mi-partis ou bigarrés. On ne donnera point à ferme les archidiaconés. Aucun clerc ne sera prévôt ou procureur, c'est-à-dire intendant d'un laïque, ni juge de sang (2). On renouvelle l'ordonnance de la continence des clercs ; et on déclare que les enfants des prêtres ne leur pourront succéder en leurs églises. Défense aux abbés de faire des chevaliers, c'est-à-dire de leur donner la bénédiction solennelle comme les évêques. Les moines ne donneront la pénitence que par la permission de leur abbé, qui ne l'accordera que pour ceux dont les âmes sont à leur charge. Les moines ne tiendront point de fermes, ne recevront des églises que de la main des évêques, et laisseront la subsistance nécessaire aux prêtres qui les desservent. On déclare nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On défend, même aux laïques, de laisser croître leurs cheveux à cause des débauches infâmes des jeunes gens, contre lesquels on prononce anathème. Défense de rendre à des corps morts, à des fontaines, ou à d'autres choses, aucun honneur religieux sans l'autorité de l'évêque (3). Défense de vendre les hommes comme des bêtes : ce qui jusqu'alors étoit pratiqué en Angleterre.

Ces articles furent proposés dans le concile un peu à la hâte, et sans avoir été assez médités; c'est pourquoi saint Anselme ne voulut point les envoyer aux églises d'Angleterre qu'ils ne les eût écrits à loisir et communiqués aux évêques à leur première assemblée, pour les arrêter de leur commun consentement. C'est ce qu'il dit lui-même dans une lettre à son archidiacre, à qui il explique quelques-uns de ces règlements (1). Cet archidiacre ayant excommunié des prêtres qui avoient repris leurs concubines, Anselme confirma l'excommunication ; mais il s'opposa au roi Henri, qui exigeoit des amendes des prêtres qui n'observoient pas les décrets du concile, et lui représenta respectueusement que ce n'étoit pas au prince à réprimer ces abus, mais aux évêques, ou, à leur défaut, à l'archevêque et au primat.

XXIII. Suite de la croisade.

Le grand succès de la croisade attira une entreprise qui en fut la suite dès la première année du règne de Baudouin, c'est-à-dire l'an mil cent un. De Lombardie partirent environ cinquante mille hommes, conduits par Anselme, archevêque de Milan, Albert, comte de Blandraz, Guibert, comte de Parme, et plusieurs autres seigneurs, qui, suivis d'un grand nombre d'Allemands, traversèrent la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace, et, après Pâques de l'année mil cent deux, arrivèrent à Nicomédie (2). Vers le même temps, c'est-à-dire en mil cent un, partirent de France Guillaume, duc d'Aquitaine ; Hugues le grand, comte de Vermandois, frère du roi Philippe, qui avoit quitté la croisade après la prise d'Antioche ; Etienne, comte de Chartres et de Blois, qui voulut réparer la faute qu'il avoit faite en se retirant honteusement à la même occasion ; Etienne, comte de Bourgogne, et plusieurs autres seigneurs, avec environ trente mille hommes. Ils prirent le même chemin; et, étant arrivés à Constantinople, ils y trouvèrent Raymond, comte de Toulouse, qui étoit venu demander du secours à l'empereur Alexis pour retourner en Syrie, où il prétendoit s'établir. Les François le prirent comme pour chef, et, ayant passé le bras Saint-Georges, arrivèrent à Nicée.

L'empereur Alexis, qui les avoit bien reçus en apparence, les appelant ses enfants et leur faisant des présents, envoya secrètement avertir les Turcs de leur passage, les excitant à s'y opposer ; et les croisés s'étant divisés mal à propos, une partie s'engagea dans des montagnes stériles et des défilés, où ils périrent pour la plupart. Quelques-uns arrivèrent à Tarse en Cilicie, où Hugues le grand mourut le dix-huitième d'octobre mil cent deux, âgé d'environ quarante-cinq ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Paul. Les croisés se rassemblèrent à Antioche, d'où le désir de visiter les lieux saints les fit partir, les uns par terre, les autres par mer, pour Jérusalem. Ils prirent en passant Tortose, ville maritime, que l'on croit être l'ancienne Antarade de Phénicie.

Cependant le roi Baudouin prit Césarée de Palestine, et y établit un archevêque, nommé

(1) T. x, p. 728, ex Edm.
(2) Art. 1, 10, 3, 4, 5, 6.
(3) C. 7, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 28.

(1) III, Ep. 62, 12, 100.
(2) Ab. Ursperg, 1101. Alb. Aquens. lib. VIII. VII Tyr. x, 12.

aussi Baudouin, qui étoit venu au premier voyage avec Godefroy de Bouillon. Ensuite il alla au devant des croisés nouvellement arrivés, et les amena à Jérusalem, où ils célébrèrent ensemble la fête de Paques de l'année mil cent trois, et peu de temps après le duc d'Aquitaine revint en France. Ceux qui restèrent se trouvèrent à une bataille que le roi Baudouin donna imprudemment contre les infidèles avec des troupes trop inégales. La plupart y périrent, entre autres Etienne, comte de Chartres, et Etienne, comte de Bourgogne, et le roi Baudouin se sauva à grande peine; ainsi ce second voyage eut peu de succès. Thiémon, archevêque de Saltzbourg, étant pris par les musulmans et pressé de renoncer à sa religion, souffrit la mort constamment le vingt-huitième de septembre, et est compté pour martyr (1).

XXIV. Donation de Mathilde.

Sur la fin de la même année, mil cent-deux, la comtesse Mathilde renouvela la donation qu'elle avoit faite en faveur de l'église romaine, par un acte où elle parle ainsi (2) : Au temps du pape Grégoire VII, dans la chapelle de Sainte-Croix, au palais de Latran, en présence de plusieurs nobles romains, je donnai à l'église de Saint-Pierre, le pape acceptant, tous mes biens présents et à venir, tant deçà que delà les monts, et j'en fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que ma donation ne soit révoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard, cardinal légat, avec les cérémonies usitées en pareil cas, et me dessaisis de tous mes biens au profit du pape et de l'église romaine, sans que moi et mes héritiers puissions jamais venir à l'encontre, sous peine de mille livres d'or et quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse, l'an mil cent deux, le dix-septième de novembre. Le cardinal Bernard avoit été abbé de Vallombreuse, et depuis fut évêque de Parme.

XXV. Saint Othon, évêque de Bamberg.

En Allemagne, Rupert, évêque de Bamberg, étant mort la même année mil cent deux, on porta à la cour, suivant la coutume, les marques de l'épiscopat, j'entends la crosse et l'anneau, avec la requête pour avoir un évêque; mais l'empereur Henri prit un délai de six mois, au bout desquels il écrivit qu'on lui envoyât des députés, disant qu'il avoit trouvé un digne évêque pour cette église (3); c'étoit vers Noël; et les députés étant arrivés à la cour de l'empereur, il leur dit que l'affection qu'il avoit pour leur église lui avoit fait prendre un si long terme, afin de faire un bon choix; puis, prenant par la main Othon, son chapelain, il leur dit : Voilà votre maître et l'évêque de Bamberg. Les députés, surpris, se regardoient l'un l'autre, et les assistants, qui avoient espéré cette place pour eux ou pour les leurs, sembloient les exciter par leurs gestes et par leurs murmures à faire quelque remontrance. Ils dirent donc à l'empereur : Nous espérions que vous nous donneriez quelque personne de la cour connue et bien apparentée, car nous ne connoissons point celui-ci. Voulez-vous savoir qui il est? dit l'empereur : je suis son père, et l'église de Bamberg doit être sa mère; nous ne changerons point; nous ne l'avons pas choisi légèrement, mais après avoir connu son mérite par une longue expérience, et nous le trouverons bien de manque quand nous ne l'aurons plus.

Othon se jeta aux pieds de l'empereur fondant en larmes, et les députés accoururent pour le relever. Il refusoit, disant qu'il étoit un pauvre homme, indigne d'une telle place, et priant que l'on choisît entre ses confrères quelque personne noble et riche. Voyez-vous, dit l'empereur, quelle est son ambition? C'est la troisième fois qu'il refuse. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Augsbourg, et ensuite celui d'Halberstadt : je crois que Dieu le réservoit à l'église de Bamberg. En parlant ainsi il lui mit au doigt l'anneau épiscopal et la crosse à la main, et, lui ayant ainsi donné l'investiture, il le mit entre les mains des députés. Othon eut bien de la peine à consentir, à cause de la dispute touchant les investitures, et dès lors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque qu'il ne reçût de la main du pape la consécration et l'investiture, du consentement et sur la demande de son église. Il célébra à Mayence la fête de Noël avec l'empereur, et demeura à la cour environ six semaines (1).

L'empereur le fit conduire à Bamberg par les évêques d'Augsbourg et de Wirtzbourg, avec d'autres seigneurs et une nombreuse suite; et il y arriva la veille de la Purification, premier février mil cent trois. Dès qu'il vit l'église cathédrale, il descendit de cheval, se déchaussa, et fit le reste du chemin marchant à pieds nus sur la neige et sur la glace, au milieu du clergé et du peuple, qui l'étoit venu recevoir solennellement en procession. Peu de jours après, et avant toute autre affaire, il envoya à Rome des députés avec une lettre au pape Pascal, où il lui déclaroit sa soumission, et lui demandoit conseil. J'ai passé, disoit-il, quelques années au service de l'empereur, mon maître, et j'ai gagné ses bonnes grâces; mais, me défiant de l'investiture donnée de sa main, j'ai refusé deux fois des évêchés qu'il me vouloit donner (2); il m'a nommé pour la troisième fois à celui de Bamberg, mais je ne

(1) C. 19. Vita ap. Tengneg. p. 82.

(2) Sup. liv. LXII, n. 42. Ap. Baron. an. 1102.

(3) Dodech. Ursper. Vita Otton. lib. I, c. 3, to. 2, Canis. p. 333.

(1) C. 4.

(2) C. 5; to. X, Conc. p.68.

le garderai point si votre sainteté n'a pour agréable de m'investir et me consacrer elle-même ; faites-moi donc savoir votre volonté.

Cette lettre fit grand plaisir au pape, parce qu'il y avoit alors peu d'évêques dans le royaume d'Allemagne qui rendissent à l'église romaine la soumission convenable. Il fit donc réponse à Othon, le reconnoissant pour évêque élu de Bamberg, louant sa conduite et l'invitant à venir hardiment à Rome. Othon fit telle diligence, qu'il y arriva à l'Ascension, qui, cette année mil cent trois, étoit le septième de mai (1). Le pape étoit à Anagnia, où il alla le trouver avec les députés de l'église de Bamberg qui le demandoient pour évêque. Othon raconta fidèlement au pape la manière de son élection, et mit à ses pieds la crosse et l'anneau, lui demandant pardon de sa faute ou de son imprudence. Le pape lui ordonna de reprendre les marques de l'épiscopat; et, comme il protestoit de son indignité, le pape ajouta : La fête du Saint-Esprit approche, il faut lui recommander cette affaire.

Othon, étant retourné à son logis, pensa toute la nuit et le jour suivant à la difficulté des temps, aux périls des pasteurs, à l'indocilité des peuples; et après avoir mûrement délibéré, il résolut de tout quitter et vivre en repos comme personne privée. Il déclara sa résolution à ceux qui l'accompagnoient, et, ayant pris congé du pape, il se mit en chemin pour s'en retourner. Mais le pape lui envoya ordre de revenir en vertu de la sainte obéissance; ceux de sa suite le ramenèrent, et il fut ordonné évêque de la main du pape, assisté de plusieurs évêques, le jour de la Pentecôte, dix-septième de mai mil cent trois. Le pape ne lui fit point prêter de serment, quoiqu'il n'en dispensât alors aucun de ceux qu'il consacroit. Les évêques de Bamberg avoient déjà le privilége de la croix et du pallium comme les archevêques, mais seulement quatre fois l'année : le pape en ajouta quatre autres en faveur d'Othon (2). Dans sa lettre à l'église de Bamberg, il marque qu'il l'a sacré selon leur désir, et sauf le droit du métropolitain.

Il faut remarquer, dans cette lettre et dans tout ce qui se passa à la promotion d'Othon, qu'il reconnoissoit pour seigneur et pour empereur légitime Henri, quoiqu'excommunié et déposé tant de fois par le pape Grégoire VII et par ses successeurs; et que son scrupule n'étoit point fondé sur le défaut de puissance de la part de Henri, mais sur la cérémonie de l'investiture, et l'abus qu'il en faisoit, empêchant d'autorité absolue les élections légitimes. Othon, dans sa lettre au pape, ne lui dissimule pas qu'il a été long-temps au service de ce prince, et que c'est de lui qu'il a reçu l'évêché (3). Il ne s'en accusa point étant en présence du pape, et le pape n'en fit aucun reproche, ni à l'église de Bamberg qui reconnoissoit Henri pour empereur. Cet exemple et plusieurs autres du même temps font voir qu'on ne laissoit pas d'être catholique et reconnu pour tel par le saint-siége, quoiqu'on n'exécutât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre Henri. En un mot, que le pouvoir du pape sur le temporel des souverains ne passoit pas pour article de foi.

(1) Pasc. Ep. 67, c. 6, 7.
(2) C. 9. Pasch. Ep. 8.
(3) Vita, c. 3, p. 836.

XXVI. Commencements de saint Othon.

Othon, qui devint ainsi évêque de Bamberg, naquit en Souabe, de parents nobles, mais dont les biens étoient médiocres (1). Ils le firent étudier dès sa première jeunesse; mais, pendant qu'il étoit absent pour ses études, ils moururent, et son frère, destiné aux armes, lui envoyoit petitement de quoi subsister. Othon, après les humanités et la philosophie, n'ayant pas de quoi fournir aux frais des plus hautes études, et ne voulant pas être à charge à sa famille, passa en Pologne, où il savoit que les gens de lettres étoient rares. Là il se chargea d'une école, où, instruisant les autres et s'instruisant lui-même, il acquit des richesses et de l'honneur; il apprit aussi la langue du pays; et, comme il menoit en même temps une vie pure et frugale, il se fit aimer de tout le monde : à quoi servoit encore sa bonne mine et son extérieur avantageux. Ainsi il s'insinua dans la familiarité des grands, qui l'employèrent à porter des paroles et traiter des affaires entre eux; et par ses députations il se fit connoître au duc de Pologne, qui le goûta tellement, qu'il voulut en faire l'ornement de sa cour.

Après qu'Othon s'y fut conduit sagement pendant quelques années, le duc perdit sa femme, et on parla de le remarier. Othon proposa la sœur de l'empereur, et fut choisi lui-même pour en aller faire la demande ; l'affaire réussit, le crédit d'Othon en augmenta, et il devint le médiateur entre l'empereur et le duc de Pologne. L'empereur, ayant ainsi connu son mérite, le voulut garder pour lui-même, et le demanda à sa sœur et au duc, qui le lui accordèrent, quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa à de moindres emplois, comme de réciter avec lui des psaumes et des prières; en sorte qu'Othon étoit toujours prêt à lui donner son psautier (2). Le chancelier de l'empereur ayant été élevé à l'épiscopat, l'empereur lui donna cette charge; et, comme le bâtiment de l'église de Spire n'avançoit point, il lui en donna le soin, et le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage avec une grande diminution de dépense. Tel étoit Othon quand il fut promu à l'évêché de Bamberg.

(1) Vita, c. 1.
(2) C. 2.

XXVII. Suite de l'affaire d'Angleterre.

En Angleterre, incontinent après le concile de Londres, Roger, nommé à l'évêché d'Herford, tomba malade; et, se voyant à l'extrémité, il envoya prier Anselme de le faire sacrer par deux évêques avant qu'il mourût (1). Anselme sourit de l'impertinence du personnage, et ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'investiture de l'évêché à Reinelme, chancelier de la reine, et envoya prier Anselme de le sacrer avec Roger, nommé pour Salisbéry, et Guillaume élu depuis longtemps pour Winchester. Anselme répondit : Je sacrerai volontiers Guillaume, mais pour les deux autres je ne changerai point ce dont je suis convenu avec le roi. Le roi dit avec colère et avec serment : Il ne sacrera point l'un sans les autres de mon vivant. Guillaume avoit été élu pendant l'exil d'Anselme; mais il ne vouloit ni consentir à l'élection, ni recevoir la crosse de la main du roi, ni s'ingérer au gouvernement de l'Eglise. Anselme, étant de retour, lui donna la crosse à la prière du clergé et du peuple, et du consentement du roi.

Sur le refus que faisoit Anselme de sacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard, archevêque d'York, de les sacrer tous trois; mais Reinelme, nommé à Herford, rapporta au roi la crosse et l'anneau, se repentant de les avoir pris de sa main, de quoi le roi irrité le chassa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour sacrer les deux autres, Guillaume et Roger; on commença la cérémonie, et on en vint à l'examen des deux élus, quand Guillaume, saisi d'horreur, déclara qu'il aimoit mieux être dépouillé de tout que de consentir à une ordination si irrégulière. Les évêques, chargés de confusion et des reproches du peuple, se retirèrent; on mena Guillaume au roi, et ce prélat demeurant ferme dans sa résolution, fut chassé du royaume et dépouillé de tous ses biens. Anselme en demanda justice au roi, mais inutilement.

Vers la mi-carême de l'an mil cent trois, le roi vint à Cantorbéry sous prétexte d'aller à Douvres traiter quelqu'affaire avec le comte de Flandre, mais en effet pour presser l'archevêque de ne plus lui contester ses anciens droits. Anselme répondit (2) : Ceux que j'ai envoyés à Rome pour s'informer du rapport des évêques sont revenus et ont rapporté des lettres; je prie qu'on les lise, pour voir s'il s'y trouvera quelque chose qui me permette de condescendre à la volonté du roi. Le roi répondit : Je ne souffrirai plus de ces détours, je veux une décision; qu'ai-je affaire du pape pour régler mes droits? Quiconque me les veut ôter est mon ennemi. Enfin, il fit dire à l'archevêque qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, et de s'efforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pu. Anselme vit bien où tendoit cette proposition, c'est-à-dire à le faire sortir du royaume; et il fit convenir le roi de différer jusqu'à Pâques pour prendre l'avis des évêques et des seigneurs. Pâques, cette année, fut le vingt-neuvième de mars. Anselme vint à la cour, et d'un commun avis on le pria de faire le voyage de Rome. Puisque vous le voulez, dit-il, je le ferai, nonobstant mon âge et la foiblesse de ma santé; mais sachez que je ne demanderai rien au pape qui puisse nuire à mon honneur ou à la liberté des églises. On convint que le roi enverroit un député de sa part.

XXVIII. Saint Anselme retourne à Rome.

Anselme quitta donc la cour après les fêtes, voulant sortir au plus tôt d'Angleterre, et s'embarqua le vingt-septième d'avril mil cent trois. Il arriva à Guissand, passa à Boulogne, entra en Normandie, et vint au Bec, où il ouvrit la dernière lettre qu'il avoit reçue du pape, et qu'il n'avoit pas voulu ouvrir plus tôt, pour ne pas donner prétexte au roi de la contester. Elle étoit datée du douzième de décembre mil cent deux (1), et portoit un désaveu formel de ce que les évêques envoyés par le roi d'Angleterre lui avoient rapporté; c'est-à-dire que le pape ne condamnoit point les investitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le déclarer par écrit, de peur de s'attirer les plaintes des autres princes. Le pape ajoute : Nous prenons à témoin Jésus, qui sonde les cœurs, que jamais une pensée si criminelle ne nous est tombée dans l'esprit; et Dieu nous garde d'avoir autre chose à la bouche que dans le cœur. Et ensuite : Quant aux évêques qui ont changé la vérité en mensonge, nous les excluons de la grâce de saint Pierre et de notre société, jusqu'à ce qu'ils satisfassent à l'église romaine; et nous déclarons excommuniés ceux qui, pendant ce délai, ont reçu l'investiture ou l'ordination, et ceux qui les ont ordonnés.

Anselme étoit à Chartres à la Pentecôte, et vouloit passer outre, quand l'évêque Ives et d'autres personnes sages lui conseillèrent de ne pas s'exposer aux chaleurs d'Italie en cette saison. Il retourna donc au Bec, où il demeura jusqu'à la mi-août, s'appliquant infatigablement à l'édification des moines. Enfin, il arriva heureusement à Rome, et y trouva l'envoyé du roi, qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvast, depuis évêque d'Excester, le même que le roi Guillaume le roux avoit envoyé à Rome pour la même affaire quelques années auparavant. Anselme fut logé au palais de Latran, dans le même appartement que le pape Urbain II lui avoit donné (2). Le pape Pascal ayant marqué le jour pour examiner l'affaire, Guillaume de Varelvast plaida la cause du roi avec beaucoup d'éloquence, représentant l'état du royaume

(1) Edmer, 3, Novor. (2) Sup. n. 21.

(1) To. x, Conc. Ep. 3 (2) Sup. liv. xxv, c. 24.

d'Angleterre, les bienfaits des rois envers la cour de Rome, qui leur avoient attiré des priviléges particuliers du saint-siége, qu'il seroit dur et honteux au roi, son maître, de perdre les avantages de ses prédécesseurs, et que les Romains mêmes en souffriroient un préjudice notable, qu'ils ne répareroient pas quand ils le voudroient.

Ce discours toucha quelques-uns des Romains, qui se déclarèrent hautement pour le roi. Anselme gardoit le silence, attendant le jugement du pape; et Guillaume, croyant qu'il alloit prononcer en sa faveur, ajouta : Quoi que l'on dise de part ou d'autre, je veux que tous les assistants sachent que le roi, mon maître, ne souffrira point qu'on lui ôte les investitures, quand il en devroit perdre son royaume. Alors le pape dit : Sachez aussi, je le dis devant Dieu, que le pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la tête. Les Romains applaudirent à ce discours, et par leur conseil le pape accorda au roi d'Angleterre quelques usages de ses prédécesseurs, lui défendant absolument les investitures des églises, et le déchargeant de l'excommunication prononcée par le pape Urbain, sans toutefois en décharger ceux qui avoient reçu de lui les investitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anselme prit ensuite congé du pape, qui lui donna une lettre confirmative des droits de sa primatie, datée du seizième de novembre mil cent trois (1).

Mais Guillaume de Varelvast demeura à Rome, sous prétexte d'un vœu qu'il disoit avoir fait d'aller à Saint-Nicolas de Bari; et, en effet, pour essayer si en l'absence d'Anselme il pourroit faire changer au pape de résolution. Il n'y réussit pas, et obtint seulement une lettre pour le roi d'Angleterre, datée du vingt-troisième de novembre (2), où le pape, témoignant à ce prince une amitié singulière, l'exhorte, par les motifs les plus pressants, principalement par sa propre gloire, à renoncer aux investitures, et à rappeler Anselme, lui demandant une prompte réponse. Guillaume de Varelvast rejoignit Anselme à Plaisance, et vint avec lui jusqu'à Lyon, où ils arrivèrent vers Noël, et Anselme s'y arrêta pour célébrer la fête. Mais Guillaume voulut passer outre, et lui dit en partant : Comme j'espérois que notre affaire auroit à Rome un autre succès, j'ai différé jusqu'ici de vous déclarer les ordres du roi. Sachez donc que, si vous retournez en Angleterre dans le dessein de vivre avec lui comme vos prédécesseurs, il vous y recevra volontiers. Anselme répondit : N'en dites pas davantage, je vous entends. Ils se séparèrent ainsi; et Anselme demeura à Lyon, honoré par l'archevêque Hugues, comme s'il eût été lui-même l'archevêque et le seigneur de la ville.

(1) To. 1, Conc. Ep. 45. (2) Ap. Edmer. 3, Novor. p. 67.

XXIX. Galon, évêque de Beauvais.

En France, l'élection d'Etienne de Garlande pour l'évêché de Beauvais ayant été cassée, comme j'ai dit, on élut à sa place Galon, abbé de Saint-Quentin de la même ville. Sur quoi Ives de Chartres, qui, comme enfant de l'église de Beauvais, prenoit toujours ses intérêts, écrivit à Manassès, archevêque de Reims, pour le presser de sacrer Galon, dont il savoit que la cour vouloit traverser l'élection (1). Vous savez, dit-il, que le huitième concile, approuvé par l'église romaine, a défendu aux rois de se mêler de l'élection des évêques; et que les rois de France, Charles et Louis, ont accordé aux églises ces élections, comme ils l'ont écrit dans leurs capitulaires, et ont permis aux évêques de l'ordonner dans les conciles provinciaux. Et ne vous arrêtez pas à ce que l'on a dit malicieusement au roi de la condition servile des parents de Galon; car sa naissance est honnête, quoique médiocre, et il n'y a homme vivant qui puisse prouver qu'elle soit servile.

Ives écrivit aussi sur ce sujet au pape Pascal, en ces termes (2) : La plus saine partie du clergé de Beauvais, de l'avis des seigneurs et du consentement du peuple, a élu pour évêque Galon, homme d'une vie exemplaire, instruit des bonnes lettres et de la discipline de l'Eglise. Quelques-uns toutefois, du parti d'Etienne, qui a été refusé, et qu'il avoit gagnés par des fourrures précieuses et d'autres présents semblables, n'ont pas voulu consentir à cette élection, quoiqu'ils ne puissent alléguer aucune cause canonique. Ils se sont adressés au roi, et lui ont fait entendre que Galon est mon disciple et mon élève; et que ce lui seroit un grand adversaire si jamais il étoit évêque dans son royaume. Le roi, ainsi prévenu, ne veut point consentir à l'élection ni délivrer à l'élu les biens de l'évêché. C'est que le roi étoit en possession de ces biens pendant la vacance du siége. Ives continue : Les électeurs auroient déjà eu recours à votre sainteté si leur métropolitain ne les retenoit, leur ayant donné jour avec les opposants pour les accorder, à ce que l'on dit; mais peut-être veut-il adroitement empêcher la chose, suivant l'intention du roi. C'est à vous, saint père, à employer votre autorité pour soutenir ces clercs suivant la justice de leurs demandes, et continuer avec fermeté comme vous avez commencé. Dans une autre lettre au pape, il ajoute que le roi avoit fait serment (3) que jamais de son vivant Galon ne seroit évêque de Beauvais. Si un tel serment, dit-il, peut annuler une élection canonique, il n'y aura plus en France que des intrusions simoniaques ou violentes.

(1) Sup. n. 11. Iv. Epist. 102. (2) Ep. 104. (3) Ep. 105.

Anselme écrivit aussi au pape en faveur de Galon, à la prière de l'église de Beauvais, dont il avoit connu le triste état du temps qu'il étoit au Bec, et il rendit témoignage qu'on ne pouvoit trouver pour ce siége un meilleur sujet. Galon fut en effet sacré évêque de Beauvais; mais le roi, trop fidèle à son serment, ne voulut jamais l'y souffrir. Ce prélat alla à Rome, comme il paroît par une lettre d'Ives de Chartres au pape Pascal, où il parle ainsi (1) : Il y a des pécheurs qui, lorsque nous les voulons corriger et les tirer de leurs habitudes criminelles, nous apportent des lettres du saint-siége, surprises par je ne sais quels artifices, pour se défendre de nous obéir, ce qui produit dans l'Eglise un mépris des commandements de Dieu, et une corruption de mœurs qui ne se peut exprimer; et, ce qui est de plus triste, c'est que ces hommes corrompus sont écoutés favorablement par les colonnes mêmes de l'Eglise, quand ils veulent calomnier les gens de bien. Ainsi, désespérant presque de faire aucun fruit, nous pensons souvent à nous décharger de l'épiscopat, et, dans le dessein de vous entretenir sur ce sujet et sur plusieurs autres, nous sommes venus quasi jusqu'aux Alpes. Mais, sachant qu'on nous y dressoit des embûches, nous avons sursis notre voyage, et nous vous envoyons notre confrère l'évêque Galon, qui est plus propre à se cacher dans les lieux dangereux. Nous avons mis nos paroles en sa bouche, afin qu'après l'avoir écouté, tant sur ses besoins que sur les nôtres, vous ordonniez ce que vous jugerez convenable.

Galon fit quelque séjour à Rome, et l'histoire de Pologne porte que le pape Pascal l'y envoya en qualité de légat; que, soutenu par l'autorité du duc Boleslas, il y condamna et déposa deux évêques; et que Ladislas, fils du duc, étant né pendant le temps de sa légation, il le leva des fonts avec des évêques du pays dans l'église de Cracovie (2).

Cependant, l'église de Paris étant vacante par le décès de Guillaume de Montfort, arrivé, comme on croit, en mil cent un, une partie du clergé élut Foulques doyen du chapitre, ce qui produisit une division scandaleuse; et Yves de Chartres, consulté par deux archidiacres, répondit qu'il ne donneroit son consentement ni à cette élection ni à aucune autre, si elle n'étoit faite d'un commun accord du clergé et du peuple, avec l'approbation du métropolitain et de ses suffragants, après un examen légitime (3). Ives, étant invité à cet examen par le roi Philippe, attendit qu'il y fût appelé canoniquement par Daïmbert, archevêque de Sens, et lui en écrivit ainsi : Si le roi me donne le sauf-conduit qu'il m'a promis, je ferai en sorte de m'y rendre; si je ne puis y venir, ou si nos confrères n'y viennent pas en nombre suffisant pour terminer une affaire de cette importance, ou remettez-la à un autre temps, ou permettez aux deux parties d'aller à Rome. Aussi bien Foulques est résolu d'y aller, soit que son élection soit confirmée ou non. Il y alla en effet avec le témoignage de l'archevêque et de ses suffragants, et la requête de l'église de Paris, portée par ses députés; sur quoi le pape, ayant égard à la maturité de son âge, à la gravité de ses mœurs et au besoin de cette église, le sacra évêque, sans préjudice des droits de la métropole, comme il paroît par sa lettre adressée à l'archevêque de Sens. Foulques ne tint le siége de Paris que deux ans ou environ, et mourut le huitième d'avril, l'an mil cent quatre (1).

(1) III, Ep. 69, 110. lib. IV.
(2) Longin, an. 1104, (3) Ep. 138, 139.

XXX. Galon transféré à Paris.

Alors le clergé et le peuple de Paris élut tout d'une voix Galon, déjà évêque de Beauvais, comme Ives de Chartres le témoigne dans une lettre à Daïmbert, archevêque de Sens, où il ajoute : Mais parce que les translations d'évêques, quand elles sont nécessaires, se doivent faire par l'autorité du métropolitain et la dispense du pape, nous vous conseillons de demander au pape qu'il ordonne que cet évêque soit transféré par vos mains, puisqu'il ne peut garder le siége auquel il étoit destiné. Galon, étant à Rome, obtint du pape Pascal que le roi Philippe seroit absous de l'excommunication à certaines conditions, et le roi consentit qu'il fût transféré à l'évêché de Paris; il revint à Rome en mil cent quatre; et, passant à Lyon, il vit saint Anselme de Cantorbéry. En même temps, le pape envoya Richard, évêque d'Albane, légat, en France pour l'absolution du roi (2).

XXXI. Concile de Troyes.

Il indiqua un concile à Troyes, où Ives de Chartres, étant invité, lui écrivit (3) : Autant que j'ai été affligé de l'excommunication du roi, autant me réjouirois-je de son absolution, si elle se pouvoit faire à l'honneur de Dieu et du saint-siége. Si Dieu lui touche le cœur, je suis d'avis que vous la lui donniez solennellement en présence du plus d'évêques qu'il sera possible, afin que sa conversion soit aussi connue que sa faute. Au reste, je désire d'aller au concile marqué, mais je ne sais par où je pourrai arriver à Troyes contre la volonté du roi, dont je souffre l'indignation depuis dix ans; toutefois, il trouva moyen d'y venir (4).

Ce concile fut nombreux; on y voit : l'archevêque de Reims, Manassès, avec Manassès, évêque de Soissons, et Hugues de Châlons; Daïmbert de Sens avec Ives de Chartres, Jean

(1) Pasch. Epist. 33. Necrolog. Paris. ap. Dubois, XI. Hist. c. 4, n. 7. 142. Edmer. 4 Novor. p. 70.
(2) Epist. 146. Ivo. Epist.
(3) Epist. 141.
(4) Sup. liv. LXIV, n. 6.

d'Orléans, Humbaud d'Auxerre, Hervé de Nevers, et Milon, autrement Philippe de Troyes; Raoul de Tours avec Marbode de Rennes; de la province de Lyon, Robert de Langres et Norgaud d'Autun, et plusieurs autres qui ne sont pas nommés. Ce concile se tint au commencement d'avril l'an mil cent quatre, indiction douzième. Hubert, évêque de Senlis, ayant été accusé de vendre les ordres sacrés, les évêques ne jugèrent pas la preuve suffisante, et il se purgea par serment. En ce même concile, vinrent des députés de l'église d'Amiens pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de Godefroy, abbé de Nogent, pour être leur évêque, avec l'agrément du roi (1). Tous ceux qui connoissoient Godefroy louèrent Dieu d'un si bon choix; mais il s'y attendoit si peu, qu'il s'étoit chargé de demander au concile la confirmation d'une autre élection pour le siége d'Amiens, faite en faveur d'un archidiacre. Il songeoit à s'enfuir quand on l'arrêta; on l'amena au milieu de l'assemblée par ordre du légat et des évêques, et son élection fut confirmée avec l'applaudissement de tout le monde.

XXXII. Saint Godefroy, évêque d'Amiens.

Godefroy étoit de la noblesse du pays, et fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monastère du mont Saint-Quentin, près de Péronne (2), pour être élevé par l'abbé Godefroy, son parain, par les prières duquel ses parents croyoient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod, évêque de Noyon; ensuite, de l'avis du seigneur de Couci, de l'évêque de Laon, de l'archevêque de Reims et des évêques de la province, il fut choisi pour être abbé de Nogent-sous-Couci. Le roi même approuva ce choix, et donna ses lettres pour tirer Godefroy du mont Saint-Quentin, au grand regret de l'abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse, et le destinoit à être son successeur. Godefroy résistoit tout le premier, alléguant sa jeunesse et son incapacité; toutefois, son abbé le conduisit à Laon, où l'évêque Hélinaud lui donna la bénédiction abbatiale.

Il trouva la communauté de Nogent réduite à six moines et les bâtiments en ruine; mais il les releva, et établit une si bonne discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, et que deux abbés quittèrent leurs monastères pour vivre sous sa conduite. Il n'entendoit pas moins les affaires du dehors que la discipline intérieure; et il se faisoit tellement aimer, qu'il augmenta considérablement les biens du monastère par les bienfaits de divers particuliers; ainsi on lui offrit des abbayes plus considérables qu'il refusa, et enfin on le jugea digne de l'épiscopat. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Manassès, avec les évêques de la province, entre autres Lambert d'Arras et Jean de Thérouane, qui lui étoient unis d'une amitié particulière, et qui l'accompagnèrent à son entrée dans Amiens (1).

XXXIII. Concile de Beaugency.

L'absolution du roi se fit en un autre concile, que le légat Richard tint la même année mil cent quatre, à Beaugency, et dont nous ne savons que ce que Yves de Chartres en écrivit au pape en ces termes (2) : Nous faisons savoir à votre paternité que le trentième de juillet plusieurs évêques, tant de la province de Reims que de celle de Sens, entre lesquels j'étois, invités par Richard votre légat, se sont assemblés à une ville du diocèse d'Orléans nommée Beaugency, pour donner au roi l'absolution suivant la teneur de vos lettres. Le roi s'y est aussi trouvé avec sa compagne, et, conformément à votre ordre, ils ont offert de jurer, sur les saints Evangiles, qu'ils renonçoient à tout commerce nuptial, et même à se parler, sinon en présence de témoins non suspects, jusqu'à votre dispense. Mais, parce que vos lettres portoient que le légat prendoit conseil de personnes prudentes pour donner cette absolution, il a remis le tout à la discrétion des évêques; et les évêques, nous ne savons par quel motif, disoient toujours qu'ils ne devoient que le suivre et non le conduire en cette affaire. Quelques-uns toutefois, d'entre nous, croyoient que l'absolution pouvoit être donnée à ces conditions, et qu'elle ne devoit pas être retardée par l'animosité de quelques particuliers. La chose demeurant ainsi indécise, le roi crioit qu'il étoit maltraité; et il vous prie encore de régler son affaire suivant le tempérament porté par vos lettres, et l'ordre que vous avez donné de bouche à l'évêque Galon. Enfin, nous vous prions de condescendre à la foiblesse de ce prince, autant qu'il se peut, sans préjudice de son salut, et de délivrer le royaume du péril où il est exposé par son excommunication.

Au reste, nous vous supplions d'ordonner que l'évêque Galon, notre confrère, soit transféré par l'archevêque de Sens de l'évêché de Beauvais, qu'il ne peut garder à cause du serment du roi, à celui de Paris, que le roi et son fils lui accordent volontiers pour l'amour de vous. Le porteur des présentes, chanoine de l'église de Paris, vous dira comme il a les suffrages unanimes du clergé et du peuple, afin que vous voyiez que sa translation est canonique. Galon fut en effet transféré à l'évêché de Paris en mil cent quatre, et Geoffroy pourvu en sa place à celui de Beauvais.

(1) To. x, Conc. p. 704. Ivo. Ep. 258. Vita Godefr. ap. Sur. 8 nov. lib. i, c. 30. (2) Vita lib. i, c. 1, 2, etc. c. 17, 18.

(1) Guibert. Novig. ii, 32, c. 2. de Vita S. c. 22. Vita 1, c. (2) Ep. 144.

XXXIV. Concile de Paris.

En conséquence de cette lettre d'Ives de Chartres, le pape Pascal écrivit aux évêques des trois provinces de Reims, de Sens et de Tours, que si le légat Richard n'étoit plus en France il commettoit l'affaire de l'absolution du roi à Lambert, évêque d'Arras, pour la terminer avec eux aux conditions du serment qui avoit été proposé (1). La lettre est du cinquième d'octobre, et fut exécutée le second de décembre à Paris, où se trouvèrent : Daïmbert, archevêque de Sens, Raoul de Tours, Yves, évêque de Chartres, Jean d'Orléans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras et Hubert de Senlis, dix en tout, et quatre abbés, Adam de Saint-Denis, Rainald de Saint-Germain-des-Prés, Olric de Saint-Magloire et Rainold de la Trinité d'Etampes, avec plusieurs autres clercs et laïques de distinction.

Après avoir lu les lettres du pape, on envoya au roi Jean, évêque d'Orléans, et Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter serment; à quoi il répondit, qu'il vouloit satisfaire à Dieu et à l'église romaine, à l'ordre du pape et au conseil des évêques. Il vint donc dans l'assemblée nu-pieds, et avec de grandes démonstrations d'humilité, et reçut l'absolution de l'excommunication. Puis, ayant touché les Evangiles, il fit le serment, où, adressant la parole à l'évêque d'Arras, comme délégué du saint siége, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade, et à se trouver avec elle, sinon en présence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment; et Lambert d'Arras, les ayant absous, envoya au pape la relation de ce qui s'étoit passé.

Pendant que le légat Richard étoit en France, on lui donna des avis contre Ives de Chartres, l'accusant de permettre que l'on exerçât publiquement la simonie dans son église. Le légat lui en ayant fait une sévère réprimande, il répondit ainsi (2) : J'ai toujours eu horreur de ce crime dès le commencement de ma cléricature, et, depuis que je suis venu à l'épiscopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que le doyen, le chantre et d'autres officiers exigent de ceux qui sont reçus chanoines, malgré mes oppositions, ils se défendent par l'usage de l'église romaine, où ils disent que les camériers et les ministres du palais exigent plusieurs choses à la consécration des évêques et des abbés, sous prétexte d'offrande ou de bénédiction, et que l'on n'y donne rien gratis jusqu'à la plume et au papier. A quoi je n'ai autre chose à répondre que cette parole de l'Evangile (3) : Faites ce qu'ils disent et non ce qu'ils font.

(1) To. x, Conc. Ep. 35, p. 742.
(2) Ep. 133.
(3) Matth. XXIII, 5.

XXXV. Saint Anselme encore à Lyon.

Cependant saint Anselme étoit à Lyon, où il demeura seize mois, c'est-à-dire toute l'année mil cent quatre, et les premiers mois de mil cent cinq (1). Dès le commencement du séjour qu'il y fit, c'est-à-dire quand Guillaume de Varelvast l'eut quitté, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre où, après lui avoir rendu compte de ce qui s'étoit passé à Rome et de ce que Guillaume lui avoit dit en le quittant, il ajoute : Je ne puis être avec vous comme mon prédécesseur a été avec votre père: car je n'ose ni vous rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auront reçu de vous les investitures des églises, à cause de la défense que le pape en a faite en ma présence. C'est pourquoi je vous prie de me mander votre volonté, afin que je sache si je puis retourner en Angleterre. Ayant envoyé cette lettre, il demeura en repos à Lyon en attendant la réponse.

Mais quand Guillaume de Varelvast fut arrivé en Angleterre, et eut rendu compte au roi Henri de ce qui s'étoit passé (2), le roi fit aussitôt saisir à son profit tous les revenus de l'archevêché de Cantorbéry; et, quelque temps après, il écrivit à l'archevêque qu'il ne revînt point s'il ne promettoit auparavant de lui garder tous les usages de son père et de son frère. Sur quoi Anselme résolut de demeurer à Lyon. Il y reçut plusieurs lettres d'Angleterre, qui lui marquoient les maux que produisoit son absence, une entre autres qui portoit : On élève aux dignités ecclésiastiques des courtisans indignes, on pille les églises, on opprime les pauvres, on enlève les vierges, et on les corrompt; les prêtres se marient, et il se commet quantité d'autres désordres, que vous auriez pu prévenir si vous aviez bien considéré l'ancienne coutume et les règles de la condescendance ecclésiastique. Vous ne deviez pas vous retirer, quand on auroit dû vous emprisonner et vous arracher les entrailles, et vous avez fui pour une parole de l'envoyé du roi, laissant vos brebis exposées aux loups. Votre retraite a fait perdre courage à ceux qui auroient pu résister au mal, et qui se sont trouvés sans chefs. Revenez donc promptement, il y a encore du remède, et vous trouverez bien des gens prêts à vous soutenir.

La seconde année depuis qu'Anselme fut revenu de Rome à Lyon, c'est-à-dire l'an mil cent cinq, le pape tint un concile au palais de Latran pendant le carême, où il excommunia le comte de Meulan et ses complices, que l'on accusoit être cause que le roi d'Angleterre s'opiniâtroit à soutenir les investitures; il excommunioit aussi ceux qui les avoient reçues. Mais on ne prononça point de censure contre le roi, parce qu'il devoit envoyer des députés à Rome après Pâques, qui, cette année mil cent cinq,

(1) Edmer. 3 Novor.
(2) Lib. 4, Nov.

fut le neuvième d'avril. Le pape écrivit à Anselme ce qui s'étoit passé en ce concile (1).

XXXVI. Brunon, archevêque de Trèves à Rome.

En ce même concile, ou en un autre tenu l'année précédente au même mois, Brunon, archevêque de Trèves, se présenta au pape la troisième année de son ordination, pour lui en demander la confirmation (2). Le pape le reçut avec honneur, comme métropolitain de la première province Belgique; mais il lui fit une réprimande sévère de ce qu'il avoit reçu l'investiture par l'anneau et la crosse de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'empereur Henri, et de ce qu'il avoit dédié des églises et ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui composoient le concile de Rome, renonça au pontificat; mais trois jours après il fut rétabli à leur prière, témoignant se repentir du passé, parce qu'il parut propre à servir l'Eglise dans la circonstance du temps, à cause de sa discrétion et de sa prudence. On lui imposa pour pénitence, de ne point porter de dalmatique à la messe pendant trois ans. Le pape lui donna le pallium avec l'instruction touchant la foi et la conduite pastorale : ainsi il retourna chez lui plein de joie.

Il ne paroît point que le pape lui ait fait aucun reproche de son attachement à l'empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit, non plus qu'à Othon de Bamberg. Cependant il est certain que Brunon de Trèves reconnut toujours ce prince pour son souverain. L'historien remarque même qu'aucun seigneur n'avoit plus d'autorité dans les conseils, et que l'empereur l'appeloit son père. Ensuite il ajoute, parlant de Brunon : Il embrassa la communion des catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur, et ne se souilla point de la communion des impériaux, en telle sorte que les catholiques en fussent choqués (3).

XXXVII. Révolte de Henri contre l'empereur son père.

Toutefois, l'excommunication de l'empereur fut le prétexte de la révolte de son fils Henri; et ce jeune prince y fut excité artificieusement par les lettres du pape Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine, auteur du temps, qui ajoute que le fils ambitieux et ravi de se voir autorisé s'arma fièrement contre son père. Cette révolte étoit d'autant plus odieuse, que, dès la fin de l'année mil cent deux, l'empereur Henri avoit désigné roi le même prince à Mayence, où il célébroit la fête de Noël (4).

(1) Pasc. Epist. 100.
(2) Hist. Trevir. to. 12, Spicil. p. 241.
(3) Sup n. 25, p. 242, 243.
(4) Herman. narrat. Tornac. to. 12. Spicil. 446. Ab Ursperg, 1103.

Là même, il déclara publiquement qu'il iroit visiter le saint-sépulcre: ce qui lui attira une grande affection du peuple, du clergé et des seigneurs; et plusieurs personnes de toutes les parties du royaume se préparèrent à l'accompagner en ce voyage. Mais il se passa deux années sans que l'empereur exécutât sa promesse (1). Il célébra encore à Mayence la fête de Noël, de l'année mil cent quatre, et ce fut alors que son fils, qui étoit en Bavière, se révolta, et prit le titre de roi, Henri cinquième du nom, excité par quelques seigneurs, à l'aide desquels il s'étoit retiré d'auprès de l'empereur, son père, quelques jours auparavant.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, et qu'il vouloit rendre au pape l'obéissance qui lui étoit due; puis, ayant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Bavière et quelques nobles de la haute Allemagne et de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, célébra la pâque de l'année mil cent cinq, à Quedlimbourg, se soumit toutes les villes, et fut reconnu roi par les seigneurs. Suivant le conseil de Rothard, archevêque de Mayence, et de Gébehard, évêque de Constance, légats du pape, il réunit toute la Saxe à la communion de l'église romaine, et il indiqua un concile à la maison royale de Northus en Thuringe, pour le vingt-neuvième de mai (2). Là, renouvelant les décrets des conciles précédents, on condamna la simonie et l'hérésie des nicolaïtes, c'est-à-dire le concubinage des prêtres ; on ordonna que le jeûne du mois de mars seroit célébré la première semaine de carême, et celui du mois de juin la semaine de la Pentecôte, suivant l'usage de Rome. On confirma la paix de Dieu. On promit de réconcilier à l'Église par l'imposition des mains aux quatre-temps prochains ceux qui avoient été ordonnés par les faux évêques; c'est-à-dire par les schismatiques; et on ordonna que ces évêques intrus seroient déposés, et ceux d'entre ceux qui étoient morts déterrés.

Le jeune roi Henri étoit à Northus, mais il ne venoit au concile que quand il y étoit appelé. Il y parut un jour en habit très-simple, debout, en lieu élevé, et renouvela à chacun ses droits suivant les décrets des princes, refusant toutefois avec fermeté ce qu'on lui demandoit de déraisonnable. Il faisoit paroître une modestie convenable à son âge, et un grand respect pour les évêques ; et dit, les larmes aux yeux, prenant Dieu à témoin et toute la cour céleste, qu'il ne s'attribuoit la souveraine puissance par aucun désir de régner, et ne souhaitoit point que son seigneur et son père fût déposé de l'empire ; au contraire, ajouta-t-il, j'ai toujours compassion de sa désobéissance et de son opiniâtreté, et s'il veut se soumettre à saint

(1) Othon Frising, VII, Chr. c. 8. Ursperg. 1103.
(2) To. X, Conc. p. 7..

Pierre et à ses successeurs, je suis prêt à céder le royaume et lui obéir comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours fut approuvé de toute l'assemblée, qui commença à prier avec larmes pour la conversion du père et la prospérité du fils, chantant *Kyrie eleison* à haute voix. En même temps, Uton, évêque d'Hildesheim, Henri de Paderborn et Frédéric d'Halberstadt se prosternèrent aux pieds de l'archevêque de Mayence, leur métropolitain, prenant à témoin le roi et tout le concile, qu'ils se soumettoient à l'obéissance du pape; le concile réserva au pape de les juger, les déclarant cependant suspens de leurs fonctions.

Ensuite le jeune roi alla célébrer la Pentecôte à Mersbourg, où il fit sacrer Henri, élu depuis long-temps archevêque de Magdebourg, mais rejeté par les partisans de l'empereur. Peu de temps après, il marcha vers Mayence pour y rétablir l'archevêque Rothard, qui, étant abbé de Saint-Pierre d'Erford, fut élevé au siége de Mayence en mil quatre-vingt-huit, après la mort du schismatique Vézilon (1). Dix ans après, ne voulant pas être complaisant pour l'empereur excommunié, il perdit ses bonnes grâces, et se retira en Thuringe, où il demeuroit depuis sept ans. Cependant, l'empereur jouissoit des revenus de l'église de Mayence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville; mais, comme le père l'y attendoit bien armé de son côté, il fut obligé de se retirer, et vint à Wirtzbourg, d'où il chassa l'évêque Erlong, que son père y avoit mis, et y établit Robert, prévôt de la même église. Mais quand il en fut parti le père chassa Robert et rétablit Erlong.

Les deux armées du père et du fils se rencontrèrent près de Ratisbonne, des deux côtés de la rivière de Rogen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'ils demeurèrent en présence, le fils gagna le duc de Bohême et le marquis Léopold, dont les troupes faisoient la principale force du père; en sorte que la veille du combat ils déclarèrent que les seigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille, et se retirèrent. L'empereur, se voyant abandonné, fut réduit à se sauver secrètement avec très-peu de suite. Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Rothard dans Mayence, la huitième année après qu'il en eût été chassé. Enfin, le treizième de décembre, le père et le fils se virent à Bingen sur le Rhin, et convinrent que, pour terminer leurs différents, on tiendroit à Noël une diète ou assemblée générale à Mayence.

Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri étoit de ramener tout le royaume teutonique à l'obéissance du saint-siége, l'empereur, son père, fut conseillé d'envoyer au pape Pascal pour protester de sa soumission. C'est ce qu'il fit par une lettre, où d'abord il se loue de l'amitié des papes Nicolas et Alexandre, et se plaint de la dureté de leurs successeurs, qui ont soulevé son royaume contre lui (1). Encore à présent, ajoute-t-il, notre fils, que nous avons aimé jusqu'à l'élever sur le trône, infecté du même poison, s'élève contre nous, au mépris de ses serments et de la justice, entraîné par le conseil des méchants, qui ne cherchent qu'à piller et partager entre eux les biens des églises et du royaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes; mais nous avons mieux aimé différer, afin que personne, soit dans l'Italie soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs, ayant appris que vous êtes un homme sage et charitable, et que vous désirez surtout l'unité de l'Eglise, nous vous envoyons ce député pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble, sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont eue mon père, mon aïeul et mes autres prédécesseurs, à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique, comme mes prédecesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous, et faire sincèrement la paix, envoyez-nous avec ce député un homme de confiance, chargé de vos lettres secrètes, afin que nous puissions savoir sûrement votre volonté, et vous envoyer ensuite une ambassade solennelle pour terminer cette grande affaire.

XXXVIII. Réconciliation du roi d'Angleterre avec saint Anselme.

Saint Anselme, ayant reçut la lettre par laquelle le pape lui marquoit ce qu'il avoit fait au concile de Rome, comprit qu'il étoit désormais inutile qu'il attendît à Lyon, et résolut de retourner en France (2). Il vouloit aller à Reims, comme l'archevêque Manassès l'en prioit instamment; mais, étant à la Charité-sur-Loire, il apprit que la comtesse de Blois étoit malade à l'extrémité. C'étoit Adèle, sœur du roi d'Angleterre, à qui Anselme avoit de grandes obligations. Il crut donc ne pouvoir se dispenser d'aller la consoler en cet état; mais, étant arrivé à Blois, il la trouva presque guérie. Dans le séjour qu'il y fit, il ne put lui dissimuler le sujet de son retour en France, et qu'après avoir souffert plus de deux ans il avoit résolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princesse affligée de la condamnation de son frère, entreprit de le réconcilier avec le prélat, auquel elle persuada de venir à Chartres avec elle. Le roi d'Angleterre, qui étoit alors en Normandie, convint d'une conférence avec Anselme à l'Aigle, entre Sées et Mortagne. La comtesse l'y amena : ils trouvèrent le roi fort adouci; et, après avoir conféré ensemble, il rendit au prélat ses revenus, et ils se réconcilièrent. Quelques-uns le pressoient de repas-

(1) Ursperg. Otho. Frising. Serrar. v, Mogunt. arch. 24. Sup. liv. LXIII, n. 45.

(1) Ap. Urstit. p. 305.

(2) Edmer. 4, Novor.

ser aussitôt en Angleterre, et le roi y consentoit, mais à condition qu'Anselme ne refuseroit point sa communion à ceux qui avoient reçu de lui l'investiture : ce qu'Anselme ne voulut point accorder; et résolut de demeurer jusqu'au retour de ceux qu'il avoit envoyés à Rome pour cet article et pour d'autres dont ils n'avoient pu convenir. Cet accord se fit à l'Aigle, le vingt-deuxième de juillet mil cent cinq.

Le roi en eut d'autant plus de joie, que le bruit s'étoit déjà répandu en Angleterre, en France et en Normandie, qu'il alloit être excommunié par Anselme, et cette opinion encourageoit ceux qui ne l'aimoient pas à remuer contre lui. Ainsi, pour témoigner combien il souhaitoit le retour d'Anselme en Angleterre, il promit d'envoyer si promptement à Rome, que l'archevêque pourroit assister à sa cour à Noël prochain; mais il ne tint pas à sa parole, et il tarda tant à faire partir ses envoyés, que l'on vit bien qu'il ne souhaitoit pas le retour du prélat. Ainsi se passa le reste de cette année; et Anselme eut tout le temps d'aller à Reims, et de satisfaire au désir de l'archevêque et de ses chanoines.

XXXIX. Odon, évêque de Cambrai.

Manassès tint cette même année un concile à Reims, où il appela en général tous les abbés de la province, et en particulier Odon, abbé de Saint-Martin de Tournai, qui fut élu évêque de Cambrai, et aussitôt sacré par l'archevêque et les évêques de la province; c'étoit en exécution des ordres du pape Pascal II, qui étoit indigné de ce que Gaucher, déposé au concile de Clermont par le pape Urbain, dix ans auparavant (1), se maintenoit dans le siége de Cambrai, par la protection de l'empereur Henri; et apparemment Pascal voulut profiter de la foiblesse où se trouvoit ce prince depuis la révolte de son fils. Il écrivit donc à Manassès, archevêque de Reims, lui ordonnant d'assembler ses suffragants, d'élire un évêque de Cambrai, et le sacrer sans délai (2). Mais l'autorité de l'archevêque ne fut pas suffisante pour mettre Odon en possession; Gaucher se maintint à Cambrai encore un an, c'est-à-dire jusqu'à la mort de l'empereur; et Odon fut renvoyé à son abbaye de Tournai, exerçant partout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions épiscopales.

XL. Apologie de clergé de Liége.

Robert, comte de Flandre, s'étoit déclaré contre les schismatiques du diocèse de Cambrai : comme il paroît par une lettre du pape Pascal, où il l'en remercie, et l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liége excommunié (1). Il l'excite ensuite contre l'empereur, en ces termes : Poursuivez partout selon vos forces Henri, chef des hérétiques, et ses fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le royaume à l'Eglise, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint; et qui a été chassé de l'Eglise par le jugement du Saint-Esprit, que le prince des apôtres et leurs vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous et à vos vassaux pour la rémission de vos péchés, et comme un moyen d'arriver à la Jérusalem céleste.

Le clergé de Liége répondit à cette lettre par un long écrit adressé à tous les hommes de bonne volonté, qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le père pour empereur légitime (2). Dès le titre, ils se déclarent catholiques, et attachés inviolablement à l'unité de l'Eglise; et ils le montrent encore mieux dans le corps de la pièce, où ils nomment l'église romaine leur mère, le pape Pascal leur père, l'apostolique, l'évêque des évêques, l'ange et l'oint du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissent aussi pour vrai pape Hildebrand ou Grégoire VII, et déclarent qu'ils n'adhérèrent jamais à aucun antipape : ainsi il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques.

Au fond, ils soutiennent qu'ils ne doivent point être réputés excommuniés pour rendre à César ce qui est à César, suivant l'Evangile, contre les nouvelles traditions. Ils rapportent les préceptes de saint Pierre et de saint Paul touchant l'obéissance due aux souverains : puis ils concluent : C'est donc parce que nous honorons le roi, parce que nous servons nos maîtres, non-seulement sous leurs yeux, mais en simplicité de cœur; c'est pour cela qu'on nous traite d'excommuniés (3). Ils insistent sur la validité du serment, que les évêques comme les autres ont fait aux princes depuis un temps immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire les domaines dépendants de leur couronne. Ils soutiennent que c'est une très-ancienne coutume, sous laquelle sont morts plusieurs saints évêques; et que ce serment, étant légitime, ne peut être violé sans parjure. Ils ajoutent que la prétention de dispenser de ses serments est une nouveauté introduite par Hildebrand.

Ils disent ensuite (4) : Si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes Ecritures et les histoires, on trouvera que les rois et les empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniés; et la question est encore indécise, quoiqu'ils puissent être avertis et repris avec discrétion. Et encore, il ne faut pas trop s'alarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniés. Nous croyons

(1) Narrat. to. 12, Spicil. p. 444. Sup. liv. LXIII, n. 60. Sup. liv. LXIV, n. 29. (2) Narr. p. 440.

(1) Ep. 7. (2) To. X, Conc. p. 630. (3) P. 634, E. I, Pet. II, 13. Rom. XIII, 1, p. 636. (4) P. 631, B.

que Rome même nous exceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand, qui est l'auteur de ce nouveau schisme, qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le diadème, excommunia d'abord indifféremment tous ceux qui favorisoient Henri; mais ensuite, corrigeant cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachés à l'empereur par devoir et par nécessité, non pour exécuter volontairement ses ordres ou lui donner de mauvais conseils; et il en fit un décret (1).

Sur ce que le pape Pascal traitoit l'empereur Henri d'hérétique, ils répondent: S'il l'est, nous en sommes affligés pour lui et pour nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa defense, nous disons seulement que, quand il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il nous commandât, parce que nous croirions mériter par nos péchés d'avoir un tel maître; et nous ne devrions pas même en ce cas chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais en adressant à Dieu pour lui nos prières. Les rois, pour qui saint Paul conjuroit les fidèles de prier, n'étoient pas chrétiens; et il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais princes, afin que nous menions une vie tranquille (2). Ce seroit une conduite apostolique d'imiter l'apôtre; mais pour nos péchés l'apostolique, le pape, au lieu de prier pour le roi pécheur, excite la guerre contre lui, et empêche que notre vie ne soit tranquille. D'où vient cette autorité au pape de tirer un glaive meurtrier outre le glaive spirituel? Le pape Grégoire Ier dit, que s'il eût voulu se mêler de faire mourir les Lombards, ils n'eussent plus eu ni rois ni ducs (3). Mais, ajoute-t-il, parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun homme, quel qu'il soit. A cet exemple, tous les papes suivants se contentoient du glaive spirituel, jusqu'au dernier Grégoire, c'est-à-dire Hildebrand, qui le premier s'est armé contre l'empereur du glaive militaire, et en a armé les autres papes par son exemple.

Sur la dernière clause de la lettre, où le pape ordonne au comte de Flandre de faire la guerre à l'empereur pour la rémission de ses péchés, le défenseur de l'église de Liége dit: J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture et tous ses interprètes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. Hildebrand est le seul qui, mettant la dernière main aux saints canons, a enjoint à la comtesse Mathilde, pour la rémission de ses péchés, de faire la guerre à l'empereur Henri (4). Or, nous avons appris qu'on ne peut lier ni délier personne sans examen. C'est la règle qu'avoit suivie jusqu'à présent l'église romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, suivant laquelle on accorde aux coupables, sans confession et sans pénitence, l'impunité de péchés passés et la liberté d'en commettre d'autres? Quelle porte ouvre-t-on par-là à la malice des hommes?

(1) P. 638, B. Sup. liv. LXII, n. 51.
(2) P. 639, A. 1, Tim. Tim. II, 2.
(3) XII, Epist. 1. Sup. liv. XXXVI, n. 4.
(4) P. 641, E. 642.

XLI. Henri le père renonce à la couronne.

La diète, ou assemblée générale du royaume teutonique, indiquée à Mayence pour la fête de Noël mil cent cinq, fut la plus nombreuse que l'on eût vue depuis plusieurs années, et il s'y trouva plus de cinquante seigneurs (1). Richard, évêque d'Albane, et Gébehard, évêque de Constance, légats du pape, y vinrent et y confirmèrent l'excommunication contre l'empereur Henri. Ce prince étoit gardé à Bingue, où son fils l'avoit arrêté par surprise, et il demandoit la liberté d'aller à Mayence pour y être ouï; mais les seigneurs, qui craignoient que le peuple ne s'émût en sa faveur, allèrent au devant de lui à Ingelheim, et firent si bien par leurs conseils et leurs artifices qu'ils lui persuadèrent au même lieu de se reconnoître coupable et de renoncer au royaume et à l'empire (2). On lui demanda si sa renonciation étoit volontaire. Il répondit qu'oui, et qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son âme. Il se jeta aux pieds du légat Richard, demandant l'absolution des censures; mais le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, et que son absolution étoit réservée au pape et à un concile général. Henri renonça donc à l'empire, remettant à son fils toutes les marques de sa dignité, savoir, la croix, la lance, le sceptre, la pomme et la couronne; et Henri, le fils, fut élu pour la seconde fois roi de Germanie, cinquième du nom, par tous les seigneurs du royaume, l'an mil cent six, après que son père eut régné près de cinquante ans. Il reçut le serment des évêques et des seigneurs laïques, et les légats confirmèrent son élection par l'imposition des mains. Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous ne décidons point, dit Othon de Frisingue.

Après que l'on eut représenté au nouveau roi et à toute l'assemblée la corruption invétérée des églises germaniques, tous promirent unanimement d'y remédier (3); et pour cet effet il fut résolu d'envoyer à Rome des députés capables de consulter le saint-siége, de répondre aux plaintes et de pourvoir en tout à l'utilité de l'Église. On choisit pour cet effet: de Lorraine, Brunon, archevêque de Trèves; de Saxe, Henri de Magdebourg; de Franconie, Othon, évêque de Bamberg; de Bavière, Ebérard d'Eistet; d'Allemagne, Gébehard de Constance; de Bourgogne, l'évêque de Coire, avec quelques seigneurs laïques pour les accompagner. Ils étoient chargés, entre autres choses, d'obtenir, s'il étoit possible, que le pape passât au deçà des Alpes.

(1) Ursperg. an. 1106. Otho.Frising. VII, Chr. c.11.
(2) Vita Hen. IV, ap. Urstit. p. 389.
(3) Ab. Ursp.

XLII. Lettre de Henri le père au roi de France.

Henri le père se retira cependant vers le Bas-Rhin, à Cologne, puis à Liége, et en l'une et l'autre de ces villes il fut reçu comme empereur. Il se plaignoit de la fraude et de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger sa renonciation, et il écrivit sur ce sujet une lettre au roi de France, où il se plaint premièrement du siége apostolique comme de la source de la persécution qu'il souffre (1). Encore, dit-il, que j'aie souvent offert de rendre à ce siége toute sorte d'obéissance et de soumission, à condition que l'on me rendroit aussi le même honneur qu'à mes prédécesseurs. Leur haine (il parle des papes) les a portés jusqu'à violer le droit de la nature, et armer mon fils contre moi; en sorte qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon vassal, il a envahi mon royaume, déposé mes évêques et mes abbés, soutenu mes ennemis; et, ce que je voudrois pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie.

Dans cette vue, comme j'étois à Coblentz en quelque sûreté pendant le saint temps de l'avent, il m'appela à une conférence, où, parfaitement instruit en l'art de feindre, il se jeta à mes pieds, me demandant pardon du passé, et me promettant avec larmes de m'obéir en tout à l'avenir, pourvu que je voulusse bien me réconcilier avec le saint-siége. J'y consentis, me remettant au conseil des seigneurs pour une affaire de cette importance; et il me promit de me conduire pour cet effet à Mayence à Noël, et m'en ramener en sûreté. Sur la foi d'une telle promesse, qu'un païen même observeroit, je marchois avec confiance quand nous approchâmes de Bingue le vendredi avant Noël : les troupes de mon fils augmentoient, et la fraude commençoit à se découvrir quand il me dit : Mon père, il faut nous retirer dans ce château voisin, car l'archevêque de Mayence ne vous recevra point dans sa ville tant que vous serez excommunié. Faites-y la fête en paix avec telle suite qui vous plaira; je travaillerai cependant pour vous. Et il me jura pour la troisième fois que, si je me trouvois en péril, sa vie répondroit de la mienne.

Mais, quand je fus entré, je me trouvai enfermé, moi, quatrième de tous mes gens; on me donna des gardes qui étoient mes ennemis mortels, outre les injures, les menaces, les épées levées sur ma tête, la faim, la soif; ce que je n'oublierai jamais, c'est que je passai ces saints jours dans cette prison sans aucune communion chrétienne, c'est-à-dire, sans assister à la messe ni à l'office divin. Alors un seigneur, nommé Guibert, vint de la part de mon fils me dire que, pour sauver ma vie, il n'y avoit point d'autre moyen que de rendre les ornements impériaux. Moi, qui n'aurois pas donné ma vie pour mon royaume, quand il se seroit étendu par toute la terre, voyant que c'étoit une nécessité, j'envoyai à Mayence la couronne, le sceptre, la croix, la lance et l'épée. Alors mon fils, de concert avec mes ennemis, laissant à Mayence mes serviteurs et mes amis, en sortit avec grand nombre de ses gens en armes, sous prétexte de m'y amener; mais il me fit conduire à Ingelheim, où je le trouvai avec une grande multitude de mes ennemis. Et, parce qu'ils croyoient plus sûr que que je renonçasse au royaume en personne, ils me menaçoient tous de perdre la vie si je ne faisois tout ce qu'on m'ordonneroit.

Je dis que je le ferois pour avoir le temps de faire pénitence, et, comme je demandois si j'étois au moins ainsi assuré de ma vie, le légat, qui étoit présent, répondit que je ne pouvois me délivrer qu'en confessant que j'avois agi injustement en persécutant Hildebrand et mettant Guibert à sa place, et en tout ce que j'avois fait jusque-là contre le saint-siége et contre l'Eglise. Alors je me prosternai, et demandai au nom de Dieu que l'on m'accordât un lieu et un temps propre pour me justifier en présence de tous les seigneurs, ou, s'ils me trouvoient coupable, faire telle satisfaction qu'ils jugeroient nécessaire. Mais le légat me déclara qu'il falloit terminer tout au même lieu, autrement que je ne devois avoir aucune espérance d'en sortir. En cette extrémité, je demandai si j'obtiendrois l'absolution en confessant tout ce que l'on m'ordonneroit. Le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, et que, si je voulois être absous, j'allasse à Rome satisfaire au saint-siége. Ils me laissèrent ainsi à Ingelheim. J'y demeurai quelque temps, et mon fils m'avoit mandé de l'y attendre; mais je fus averti que, si j'y demeurois, je serois emmené en prison perpétuelle, ou décollé au lieu même. Je m'enfuis aussitôt, et je vins à Cologne, et quelques jours après à Liége. Je vous prie donc, par la parenté et l'amitié qui est entre nous et par l'intérêt commun de toutes les couronnes, de venger l'injure que j'ai soufferte, et ne pas laisser sur la terre l'exemple d'une si noire trahison. L'empereur Henri écrivit une lettre semblable à Hugues, abbé de Clugny, et à toute sa communauté (1). Il y raconte tout au long la trahison de son fils et la manière dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec quelques différences de la lettre précédente dans les circonstances, et il conclut en priant l'abbé de lui donner conseil, et promettant d'exécuter tout ce qu'il jugera à propos pour le réconcilier avec le pape. Il avoit une confiance particulière en cet abbé, qui étoit son parrain.

XLIII. Suite de la guerre civile.

Mais Henri avoit beau protester de sa sou-

(1) Otho. VII, c. 121. Ap. Urstit. p. 306.

(1) To. 2. Spicil. p. 391 Ep. 10, 12, 13.

mission envers le pape (1), le parti de son fils le tenoit toujours pour schismatique, lui et tous ses adhérents; et sur ce fondement, aussitôt qu'il eut renoncé à la couronne, l'assemblée de Mayence commença à procéder contre eux. Plusieurs évêques furent chassés de leurs siéges, et d'autres comme catholiques envoyés à leurs places, et on en sacra quelques-uns dès les fêtes de Noël mil cent cinq. Le zèle de ces catholiques alla plus loin. Ils déterrèrent les évêques schismatiques, et jetèrent leurs corps hors des églises; entre autres, celui de l'antipape Guibert fut tiré de la sépulture où il reposoit depuis cinq ans dans l'église de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avoit fait, et en général on suspendit de leurs fonctions tous les clercs ordonnés par des évêques schismatiques jusqu'à l'examen général.

En Italie, cependant, un officier de Henri le père, nommé Verner, qui commandoit à Aquin, ayant assemblé des troupes de tous côtés, et gagné quelques Romains par de grandes sommes d'argent, fit élire pape l'abbé de Farfe, sous le nom de Sylvestre, tandis que le pape Pascal étoit du côté de Bénévent. Mais peu de temps après cet antipape fut honteusement chassé par les catholiques.

Les évêques députés vers le pape par l'assemblée de Mayence, étant arrivés à Trente vers la mi-carême, furent arrêtés par un jeune seigneur nommé Albert, qui en avoit eu le gouvernement, et qui disoit avoir cet ordre de l'empereur Henri le père. Il n'y eut que Gébehard, évêque de Constance, qui, ayant pris des chemins détournés dans les montagnes, passa en Italie, et arriva auprès du pape par le secours de la comtesse Mathilde. Les autres furent traités indignement par Albert qui les avoit pris, excepté Othon, évêque de Bamberg, dont il étoit vassal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon, archevêque de Trèves, et du comte Guibert, à la charge qu'ils iroient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, et rapporter ses ordres touchant les autres prisonniers. Mais Guelfe, duc de Bavière, vint trois jours après avec des troupes de la part du jeune roi, pour mettre en possession du siége de Trente le nouvel évêque Gébehard, que les habitants ne vouloient point recevoir; il les y contraignit, et intimida tellement Albert, qu'il relâcha ses prisonniers, et leur demanda pardon.

Le jeune roi célébra à Bonn la fête de Pâques, qui cette année mil cent six étoit le vingt-cinquième de mars, puis vers la mi-juin il assiégea Cologne, que son père avoit fortifiée après en avoir chassé l'archevêque. Pendant ce siége, qui dura environ un mois, son père, qui étoit à Liége, lui envoya des députés avec des lettres, tant pour lui que pour les seigneurs. Dans la lettre à son fils, il lui reprochoit sa détention à Bingue, et les autres mauvais traitements qu'il avoit soufferts; puis il ajoutoit : Il ne vous reste aucun prétexte de la part du pape et de l'église romaine, puisque nous avons déclaré au légat, en votre présence, que nous étions prêts à lui obéir en tout, suivant le conseil des seigneurs, de notre père Hugues, abbé de Clugny, et d'autres personnes pieuses. Il prie son fils de lui faire justice, et le laisser vivre en paix, et finit en déclarant qu'il appelle au pape et à l'église romaine. La lettre aux seigneurs contenoit les mêmes plaintes et les mêmes protestations. Après que ces deux lettres eurent été lues publiquement, le jeune roi, par le conseil des seigneurs, envoya aussi des députés à son père avec un manifeste qu'il fit auparavant lire aussi en public par Henri, archevêque de Magdebourg, et qui portoit en substance (1) : Après un schisme d'environ quarante ans, qui a désolé l'empire et l'a réduit à l'apostasie, et presque au paganisme, Dieu nous a regardés en pitié, nous sommes revenus à l'unité de l'Eglise, nous avons rejeté le chef incorrigible du schisme, Henri, qui portoit le nom d'empereur, et nous avons élu un roi qui est catholique, quoique son fils. Le père a témoigné lui-même approuver cette élection, il a rendu les ornements impériaux, nous a recommandé son fils avec larmes, et a promis de ne plus songer qu'au salut de son âme.

Maintenant il revient à ses premiers artifices; il se plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure; il s'efforce d'attirer contre nous les armes des François, des Anglois, des Danois et des autres nations voisines; il demande justice, et promet de suivre désormais nos conseils; mais en effet il ne cherche qu'à dissiper cette armée catholique, ravager l'Eglise, et nous replonger dans l'anathème. C'est pourquoi la volonté du roi, de tous les seigneurs et de toute l'armée catholique est qu'il se présente en tel lieu et avec telle sûreté qu'il désirera, afin que l'on examine de part et d'autre ce qui s'est passé depuis le commencement du schisme, que l'on fasse justice au fils et au père, et que l'on termine, sans plus différer, les contestations qui agitent l'Eglise et l'état. Les députés porteurs de ce manifeste ayant eu audience de l'empereur, furent maltraités par ceux de sa suite, avec lesquels ils ne vouloient pas communiquer, les regardant comme excommuniés, et rapportèrent pour réponse que l'on quittât les armes et que l'on indiquât une conférence.

XLIV. Mort de Henri IV.

Henri le fils ayant été obligé à lever le siége de Cologne, envoya encore proposer à son père une conférence à Aix-la-Chapelle, dans huit jours (2). Le père s'en plaignit par une dernière

(1) Ab. Ursperg.

(1) Ap. Urstit. p. 298, 299. Ab. Ursperg.

(2) Ap. Urstit. p. 300.

lettre adressée aux évêques et aux seigneurs du royaume, disant qu'on n'avoit jamais donné un terme si court pour la moindre affaire, et déclarant qu'il appelle pour la troisième fois au pape Pascal et à l'église romaine. Mais peu de temps après, la guerre civile fut terminée par sa mort, qui arriva le mardi septième d'août mil cent six. Il n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, étant né le onzième de novembre mil cinquante-un, et toutefois il est souvent nommé Henri le vieux, par rapport à son fils. Il avoit régné cinquante ans, et Henri V son fils en régna dix-neuf (1). Il fut alors reconnu de tous pour roi d'Allemagne, et le schisme ou le prétexte d'en accuser ceux du parti contraire cessa entièrement. L'évêque de Liége fut reçu comme les autres à la communion ; mais parce que l'empereur étoit mort chez lui, et qu'il l'avoit enterré dans son église, on l'obligea à le déterrer comme excommunié, et le mettre en un lieu profane, d'où le roi permit qu'on le transférât à Spire, et il y demeura cinq ans dans un cercueil de pierre, hors de l'église.

XLV. Lettre de saint Hugues de Clugny au roi Philippe.

Hugues, abbé de Clugny, prit occasion de cette mort pour exciter le roi de France Philippe à faire pénitence (2). Ce prince lui avoit témoigné qu'il vouloit passer le reste de ses jours en union avec lui, et lui offroit ses bonnes grâces, lui demandant une amitié réciproque, ce qui donna lieu à l'abbé de lui écrire en ces termes : Puisque Dieu me donne une ouverture pour vous parler familièrement, je vous dirai ce que je pense, et que je désire depuis long-temps : c'est que vous ayez désormais plus d'inclination et d'affection pour le bien ; je dis pour le vrai et souverain bien, qui est Dieu. Souvenez-vous que vous m'avez une fois demandé si jamais quelque roi s'étoit fait moine ; je vous ai répondu que oui ; et quand il n'y auroit que le roi Gontran, son exemple suffiroit. Nous ne trouvons point ailleurs que dans cette lettre que le roi Gontran se soit fait moine. Hugues continue : La triste fin des princes vos voisins et vos contemporains doit vous toucher et vous épouvanter ; je parle de Guillaume roi d'Angleterre et de l'empereur Henri : l'un a été tué dans un bois d'un coup de flèche, l'autre vient de mourir au milieu des afflictions dont il étoit accablé, comme je crois que vous l'avez déjà appris. Qui peut savoir en quel état ils sont à présent l'un et l'autre? Prenez donc, cher prince, un bon conseil pour votre âme, changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-vous de Dieu par une vraie pénitence et une parfaite conversion. Or vous n'en trouverez point de chemin plus facile et plus sûr que la profession monastique. Nous sommes prêts à vous recevoir, à vous traiter en roi, et à prier pour vous le roi des rois, afin que de l'état monastique il vous fasse passer au royaume éternel.

(1) Sup. liv. LX, n. 22. Ursperg.

(2) Spicil. tom. 2, Ep. 18, p. 401.

XLVI. Retour de saint Anselme en Angleterre.

Saint Anselme étoit toujours à l'abbaye du Bec, où il attendoit le retour des députés que le roi d'Angleterre lui avoit envoyés à Rome (1). Cependant, il apprenoit de tristes nouvelles des exactions que ce prince faisoit dans son royaume, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé. Le prétexte étoit de faire observer les décrets du dernier concile de Londres touchant la continence des prêtres, car, comme, pendant l'absence d'Anselme plusieurs avoient repris ou gardé leurs concubines, on les punissoit par des amendes au profit du roi. Mais le produit s'en trouvant moindre que ses officiers n'espéroient, on étendit l'imposition sur les innocents comme sur les coupables, et on taxa généralement tous les curés. Ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient payer étoient pris avec scandale, emprisonnés et tourmentés. Environ deux cents se présentèrent au roi pour s'en plaindre, revêtus de leurs habits sacerdotaux ; mais il ne voulut pas les écouter, et les fit chasser honteusement. Anselme en écrivit au roi, lui représentant qu'il étoit inoui qu'un prince voulût faire exécuter les lois de l'Eglise contre les ecclésiastiques par des peines temporelles. C'est aux évêques, dit-il, à punir ces crimes, et à leur défaut c'est à l'archevêque et au primat. Le roi lui manda qu'il passeroit bientôt en Normandie, et le satisferoit sur cet article.

Cependant les députés revinrent de Rome, et rapportèrent entre autres choses une commission du pape à Anselme, pour juger la cause de Guillaume, archevêque de Rouen. Ce prélat avoit été moine au Bec, puis à Saint-Étienne de Caen, dont il fut le second abbé, et succéda, en mil soixante-dix-neuf, à Jean d'Avranches, dans le siége de Rouen, qu'il tint pendant trente-deux ans. Guillaume, nonobstant son mérite singulier, avoit été depuis long-temps suspendu de ses fonctions par le pape, et Anselme avoit intercédé pour lui par ces derniers députés. Le pape lui manda donc de faire en son nom tout ce qu'il jugeroit à propos dans cette affaire. Il alla à Rouen, et exposa la cause de sa venue dans un synode où Guillaume de Varlevast, député du roi, présenta les lettres du pape, qu'il avoit apportées de Rome ; l'une adressée à l'archevêque de Rouen, où le pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais conseils lui avoient fait commettre plusieurs fautes ; l'autre à Anselme, où il marquoit qu'ayant égard à la

(1) Edmer. 4, Novor.

soumission du roi d'Angleterre, il usoit de condescendance, et donnoit à Anselme le pouvoir d'absoudre ceux qui avoient reçu les investitures, ordonné ceux qui les avoient reçues ou fait hommage au roi (1). Puis il ajoutoit : Si quelques-uns désormais reçoivent les prélatures sans investiture, quoiqu'ils aient fait hommage au roi, vous ne laisserez pas de les ordonner, jusqu'à ce que vous persuadiez au roi de s'abstenir de cet hommage. Il permet ensuite à Anselme de recevoir à sa communion les trois évêques qui avoient fait un faux rapport au roi en mil cent deux, et d'absoudre le roi et les seigneurs qui avoient travaillé auprès de lui par ordre du pape pour l'affaire des investitures. Enfin, il lui commet celle de l'archevêque de Rouen (2). La lettre est du vingt-troisième de mars.

Quand Guillaume de Varelvast fut arrivé auprès du roi en Angleterre, et lui eut rendu compte de ce qu'il avoit négocié à Rome, le roi, très-content, le renvoya prier Anselme de revenir au plus tôt à son église. Mais Guillaume trouva le prélat malade, et en fut sensiblement affligé, car il désiroit alors sincèrement son retour et la liberté de l'Eglise. Il l'assura que le roi étoit absolument disposé à suivre tous ses conseils, et à être toujours d'accord avec l'église romaine. Enfin il le pressa tant qu'il le fit partir du Bec, tout malade qu'il étoit; mais quand il fut à Jumiéges, son mal augmenta de telle sorte qu'il ne put passer outre. Il manda au roi la cause de son retardement, et le roi jura qu'aucune perte ne lui seroit si sensible que la mort d'Anselme, à qui il manda de se tenir en repos et songer à sa santé, l'assurant qu'il passeroit incessamment en Normandie.

Anselme retourna donc au Bec attendre le roi, qui y vint à l'Assomption de Notre-Dame, quinzième d'août mil cent six. Alors le prélat, entièrement guéri, célébra solennellement la messe; puis le roi et lui s'assemblèrent, et convinrent de tous les articles qui les avoient divisés. Le roi déchargea les églises d'Angleterre du cens que Guillaume le roux leur avoit imposé le premier, et promit que, tant qu'il vivroit, il ne prendroit rien des églises vacantes. Quant à la taxe des curés, il promit que ceux qui n'avoient pas encore payé ne payeroient rien, et que ceux qui avoient payé seroient quittes de toute imposition pour trois ans. Il promit encore sous caution la restitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'église de Cantorbéry pendant l'absence de l'archevêque. Après cet accord, Anselme retourna en Angleterre, où il fut reçu avec une joie incroyable, particulièrement de la reine, qui marchoit devant lui sur la route, et lui préparoit les logements.

(1) Gall. Chr. To. x, Conc. p. 101. Ap. Edmer.

(2) Sup. n. x.

En ce voyage, Henri, roi d'Angleterre, gagna la bataille de Tinchebrai, qui le rendit maître de la Normandie, et il envoya le duc Robert, son frère, prisonnier en Angleterre, où il mourut. A la mi-octobre mil cent six, Henri assembla à Lisieux les évêques et les seigneurs de Normandie, pour régler les besoins de l'Eglise et de l'état. On y établit la paix contre les usurpations des biens ecclésiastiques, les pillages et les violences (1).

XLVII. Saint Brunon de Segni.

La même année, Boémond, prince d'Antioche, vint en France, cherchant à s'acquitter des dettes dont il étoit chargé, et espérant amener des recrues de nouvelles troupes (2). Ayant donc laissé le gouvernement de sa principauté à son cousin Tancrède, il partit d'Antioche dans l'automne de l'année mil cent quatre, emmenant avec lui Daïmbert, patriarche de Jérusalem, qui venoit se plaindre au pape de ce que le roi Baudouin l'avoit injustement chassé de son siége, et mis à sa place un prêtre nommé Ebremard. Boémond étant arrivé en Pouille y fit peu de séjour, puis il alla trouver le pape Pascal, auprès duquel il laissa Daïmbert, et passa en France avec Brunon, évêque de Ségni, que le pape y envoyoit en qualité de légat, pour solliciter le secours de la terre sainte. Brunon étoit d'une famille très-noble d'Aste, en Piémont, comptée alors entre les villes de Ligurie, et fut élevé dès l'enfance dans le monastère de Sainte-Perpétue, près d'Aste, puis il fut chanoine de Sienne. De là il alla à Rome pour passer au mont Cassin, où il désiroit depuis long-temps d'embrasser la vie monastique. Il trouva à Rome Pierre Ignée, évêque d'Albane, qui le reçut chez lui en mil soixante-dix-neuf. Dans le concile qui fut tenu la même année, Brunon fit paroître sa doctrine et la force de son génie, en réfutant l'hérésie de Bérenger, ce qui fut cause que l'évêché de Segni, en Campanie, étant venu à vaquer, le pape Grégoire VII l'en pourvut malgré toute sa résistance. Il accompagna Urbain II en son voyage de France, et assista au concile de Clermont; mais quelques années après il quitta son église, et vint au mont Cassin, où il se rendit moine sous l'abbé Odorise (3). Le peuple de Segni en porta ses plaintes au pape Pascal II, qui envoya ordonner à Brunon de revenir prendre soin de son troupeau, et se tenir auprès du pape pour l'assister dans les affaires de l'Eglise, lui faisant des reproches d'être entré dans un monastère sans la permission du saint-siége. Brunon répondit : Toute l'église romaine sait que j'aurois exécuté ce dessein il y a plusieurs an-

(1) To. x, Conc. p. 747. ex Order. lib. XI, p. 822.

(2) Guill. Tyr. XI, c. 1.

(3) Dissert. March. init. op. S. Bruno. Sup. liv. LXII, n. 60; LXIV, n. 28. Chr. Cass IV, c. 31.

nées, si je n'avois vu l'Eglise attaquée violemment par les schismatiques ; maintenant qu'elle est en paix, j'ai cru devoir accomplir mon vœu; et je ne manque pas d'exemples de saints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. Comme le pape ne se laissoit point fléchir, l'abbé Odorise le pria de trouver bon que Brunon demeurât dans le monastère, à la charge d'aller de temps en temps à Rome pour le service de l'Eglise, et il étoit en cet état quand le pape l'envoya avec Boémond.

XLVIII. Boémond en France.

Ce prince arriva en France au mois de mars mil cent six, et alla d'abord en Limousin, acquitter un vœu qu'il avoit fait à saint Léonard lorsqu'il étoit prisonnier des infidèles (1). Pendant le reste du carême il visita les villes de France, et fut reçu partout avec un grand respect par le clergé et par le peuple, à qui il racontoit les actions auxquelles il s'étoit trouvé. Il donnoit aux églises des reliques, des draps de soie et d'autres offrandes précieuses, et trouvoit un accueil favorable dans les monastères et les évêchés. Il menoit avec lui le fils de Romain Diogène, autrefois empereur de Constantinople, et d'autres nobles grecs, dont les plaintes contre l'empereur Alexis, qu'ils traitoient d'usurpateur, augmentoient contre lui l'animosité des François. Plusieurs nobles offroient leurs enfants à Boémond pour les tenir sur les fonts, et il leur donnoit son nom de baptême, qui étoit Marc.

Un des motifs de son voyage étoit de se marier, et il épousa Constance, fille du roi de France Philippe, et de la reine Berthe, qui, après avoir épousé Hugues, comte de Troyes, et en avoir eu des enfants, avoit été séparée de lui pour parenté, suivant le conseil d'Ives de Chartres (2). Boémond traita en même temps le mariage de son cousin Tancrède avec Cécile, fille naturelle du même roi Philippe et de Bertrade. Les noces de Boémond furent célébrées à Chartres après Pâques, cette année mil cent six. Et au même lieu, étant entré dans l'église, il monta sur une tribune devant l'autel de la Vierge, et harangua l'assemblée, excitant par le récit de ses aventures tous les guerriers à venir avec lui, et leur promettant des châteaux et des villes opulentes pour récompense de leurs travaux Il y eut en grand nombre qui se croisèrent, et entreprirent le voyage de Jérusalem avec la même joie que s'ils alloient à un festin. La croisade fut encore plus solennellement prêchée par le légat Brunon de Segni, dans le concile qu'il tint à Poitiers le vingt-sixième mai de la même année mil cent six, et où Boémond fut présent. On y traita aussi diverses matières ecclésiastiques (3).

(1) Orderic, XI, p. 816.
(2) Suger. Vita Lud. c. 6. Ivo. Ep. 158.
(3) Chr. Mall. an. 1106, to, X, Conc. p. 746.

XLIX. Reproches contre Robert d'Arbrisselles.

La même année, et dans le même diocèse de Poitiers, fut fondé le célèbre monastère de Fontevraud. Robert d'Arbrisselles continuoit de prêcher, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu dix ans auparavant du pape Urbain II, et en peu de temps il fut suivi de grandes troupes de l'un et de l'autre sexe, n'osant rejeter personne de ceux qu'il croyoit touchés de Dieu (1). Depuis qu'il eut quitté l'abbaye de la Roue, il n'avoit voulu se fixer nulle part, pour être plus libre à prêcher de tous côtés; mais voyant que la multitude de ses disciples augmentoit, et qu'en marchant toujours les femmes ne pouvoient éviter de loger avec les hommes, il chercha un lieu où ils pussent demeurer avec bienséance, et peut être y fut-il déterminé par les mauvais discours auxquels sa conduite extraordinaire donnoit occasion.

C'est ce qui paroît par deux lettres de ses amis, l'une de Geoffroy, abbé de Vendôme, où il l'accuse d'indiscrétion dans la trop grande familiarité avec les femmes qu'il gouvernoit. Le bruit court, dit-il (2), que vous leur parlez souvent en particulier, et que la nuit vous ne faites pas difficulté de dormir entre elles, prétendant mieux combattre ainsi les tentations. Si vous le faites, c'est un genre de martyre nouveau et infructueux, et vous ne devez jamais avoir tant de confiance en votre vertu, que vous pensiez ne pouvoir tomber si vous ne marchez avec précaution. Ainsi parle Geoffroy; mais il ne faut pas douter que Robert et ses disciples ne couchassent tout vêtus, suivant l'usage monastique.

L'autre lettre est d'un évêque, que l'on croit être Marbode de Rennes, et elle commence par ce même reproche de familiarité excessive avec les femmes, et en fait mieux entendre l'occasion (3). On prétend, dit-il, que vous passez la nuit entre elles et vos disciples, pour leur prescrire à eux et à elles quand ils doivent veiller ou dormir. C'est-à-dire, qu'ils passoient une partie de la nuit en prières. Il ajoute que plusieurs de ces femmes étoient dispersées dans des hôpitaux et des hospices pour servir les pauvres et les étrangers, et que de ce mélange avec les hommes il étoit arrivé des accidents scandaleux Le second reproche de Marbode est l'extérieur singulier de Robert, sa grande barbe, ses pieds nus, son habit pauvre et déchiré, qui ne convenoit ni à sa profession de chanoine, ni à la prêtrise dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'est pas si propre à vous donner autorité parmi les simples, comme vous prétendez, qu'à vous faire soupçonner de folie par les gens sages. Il l'accuse encore de déclamer contre les prêtres et les supérieurs ecclésiastiques : ce qui faisoit que plusieurs curés se trouvoient abandonnés de leurs trou-

(1) Vita c. 3. Ap. Boll. 25 febr. to. 5, p. 606. Sup. liv. LXIV, n. 33.
(2) Lib. IV, Ep. 47.
(3) Marb. Ep. 6.

peaux. Il blâme la facilité avec laquelle il recevoit ceux qui paroissoient se convertir à ses sermons, et leur faisoit aussitôt faire profession, et l'exhorte par toute la lettre à régler son zèle avec plus de discrétion.

L. Fondation de Fontevraud.

Quelques auteurs modernes se sont inscrits en faux contre ces deux lettres, ne croyant pas les pouvoir accorder avec la sainteté de Robert d'Arbrisselles, reconnue de toute l'Eglise. Mais, quoi qu'il en soit de ces lettres et des reproches qu'elles contiennent, il est certain que Robert reconnut lui-même l'inconvénient de la vie errante des grandes troupes qui le suivoient de l'un et de l'autre sexe, et qu'il résolut de chercher quelque désert où ils pussent vivre sans donner aucun prétexte de scandale. Il en trouva un à l'extrémité du diocèse de Poitiers, à deux lieues de Cande en Touraine (1). Ce lieu, nommé Fontevraud, étoit inculte, couvert d'épines et de ronces; et Robert, l'ayant obtenu des propriétaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée.

Ils y firent d'abord des cabanes pour se garantir des injures de l'air, et un oratoire. Robert sépara les femmes d'avec les hommes, et les enferma, les destinant principalement à la prière, et les hommes au travail. Les clercs et les laïques vivoient ensemble, les clercs chantoient les psaumes et célébroient la messe, les laïques travailloient, et tous gardoient le silence en certain temps. Ils vivoient dans une grande modestie et une grande union entre eux, et ne nommoient Robert que leur maître, car il ne vouloit pas souffrir le nom de dom ni d'abbé. Il étoit véhément contre les pécheurs, et ses discours avoient une merveilleuse énergie, mais il étoit doux pour les pénitents, indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocrisie. Il ne vouloit point que ses disciples portassent d'autre nom que de pauvres de Jesus-Christ. En effet, ils vécurent quelque temps de ce que leur envoyoient volontairement les habitants des lieux circonvoisins; mais bientôt on leur donna en fonds de terre de quoi subsister abondamment.

Pierre, évêque de Poitiers, favorisa cet établissement, comme il paroît par une charte où il dit (2) : Un homme apostolique, nommé Robert d'Arbrisselles, ayant par ses exhortations retiré de la vie mondaine grand nombre d'hommes et de femmes, a fondé dans notre diocèse une église en l'honneur de la Sainte-Vierge, au lieu nommé Fontevraud, que lui a donné Aremburge, femme de Guy, et Richie, sa fille, avec la terre du labour de quatre bœufs, et il y a assemblé plusieurs religieuses pour y vivre régulièrement. Peu de tempsa près, j'ai été trouver le pape Pascal, et j'ai obtenu de lui un privilége en faveur de cette église, conformément auquel je confirme aussi cette fondation, en sorte qu'il ne soit permis à personne d'inquiéter ces religieuses, sous peine de malédiction perpétuelle. Cette charte fut donnée du consentement du chapitre de Poitiers et souscrite par le doyen, les autres dignités et les chanoines; la date est de l'an mil cent six. La bulle du pape dont elle fait mention est du vingt-cinquième d'avril de la même année, et réserve expressément la révérence due à l'évêque selon les canons, c'est-à-dire sa juridiction, comme il paroît par plusieurs actes semblables. En cette bulle sont nommées quatre terres que l'on avoit déjà données au monastère, et tels en furent les commencements (1).

LI. Concile de Guastalle.

Le pape Pascal II avoit résolu de passer en Allemagne, suivant la prière que lui en avoient faite les députés de l'assemblée de Mayence, au nom de toute la nation. S'étant donc mis en chemin, il vint à Florence et y tint un concile, où l'on disputa beaucoup avec l'évêque du lieu, qui disoit que l'antechrist étoit né (2). Mais la nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple pour entendre cette dispute, et le tumulte fut tel, qu'on ne put ni décider la question ni terminer le concile.

Le pape, continuant son voyage, vint en Lombardie, et tint un concile général à Guastalle sur le Pô, le lundi vingt-deuxième d'octobre mil cent six (3). Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, tant de deçà que de delà les monts, et une grande multitude de clercs et de laïques, même les ambassadeurs de Henri, roi d'Allemagne, et la princesse Mathilde en personne. On y ordonna que la province entière d'Emilie, avec ses villes, savoir, Plaisance, Parme, Rège, Modène et Boulogne, ne seroit plus soumise à la métropole de Ravenne; ainsi il ne lui resta que la province Flaminie. On le fit pour humilier cette église, qui depuis environ cent ans s'étoit élevée contre l'église romaine, et en avoit usurpé, non-seulement les terres, mais le siége même par l'antipape Guibert. En ce concile, le roi Henri fit demander au pape de lui confirmer sa dignité, lui promettant fidélité et obéissance filiale.

Vers la fin du concile, on lut les passages des pères, touchant la réconciliation de ceux qui ont été ordonnés hors l'Eglise catholique, savoir, de la lettre de saint Augustin à Boniface, de saint Léon aux évêques de Mauritanie, et le troisième canon du concile de Carthage. Sur quoi l'on forma le décret suivant (4):

(1) Vita Rob. (2) Gall. Chr. to. 4, p. 409.

(1) Pœnit. Theod. to. 2, p. 62.
(2) Vita per P. Pisan. n. 10. Sup n. 40.
(3) To. xx, Conc. p. 748.
(4) Leo. Ep. 1, al. 87. Sup. liv. xxvi, n. 52.

Depuis plusieurs années, le royaume teutonique a été séparé de l'unité du saint-siége, d'où il est arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc nécessaire d'user d'indulgence, à l'exemple de nos pères, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce royaume, ordonnés dans le schisme, pourvu qu'ils ne soient ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un second décret, qui porte que les auteurs du schisme n'étant plus au monde, l'Eglise doit rentrer dans son ancienne liberté, par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cause du schisme, on renouvelle les défenses faites aux laïques de donner les investitures.

A ce concile, de Guastalle vinrent des députés de l'église d'Augsbourg pour accuser Herman, leur évêque, qu'ils soutenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'absolution générale que le légat Richard donna aux schismatiques après la cession de ce prince, mais sa cause n'avoit pas été examinée. Ensuite, le légat étant venu à Augsbourg, le clergé et le peuple lui portèrent leurs plaintes contre Herman; tous les chanoines se déclarèrent ses accusateurs, et l'affaire fut remise au jugement du pape. Les parties se présentèrent donc au concile de Guastalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les députés de son église. Le légat Richard fit son rapport de ce qui s'étoit passé. On réitéra l'accusation, et il ne parut point de défense légitime; ainsi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être déposé; et il l'eût été si Gébehard, évêque de Constance, n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'église même d'Augsbourg quand le pape y seroit. On prononça seulement une suspense contre l'évêque, et on prescrivit un terme pour le jugement de sa cause; mais il eut ensuite l'adresse de le faire encore différer : en conséquence du décret de ce concile, le pape écrivit une lettre adressée à Gébehard, évêque de Constance, à Oderic de Passau, et à toute la nation teutonique, où il reprend le zèle excessif de ceux qui vouloient quitter le pays pour éviter les excommuniés, et permet de recevoir à la communion de l'Eglise ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniés que malgré eux, par la nécessité du service ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la constitution de Grégoire VII (1).

LII. Bernard, évêque de Parme.

De Guastalle, le pape Pascal vint à Parme, où, suivant la prière que lui en avoient faite les habitants, il dédia l'église cathédrale en l'honneur de la Sainte-Vierge, au lieu de saint Herculan qu'elle avoit pour patron, et il déclara cette église immédiatement soumise au saint-siége. Il y sacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors après l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant, et il le déclara son légat (1). Bernard étoit noble Florentin, de la famille des Uberti; ayant embrassé la vie monastique, il fut le premier abbé de Saint-Salvi à Florence, puis le septième général de la congrégation de Vallombreuse. Le pape Urbain II le fit prêtre-cardinal du titre de Saint-Chrysogone, et l'employa en diverses légations. Le pape Pascal l'envoya en cette qualité de légat auprès de la comtesse Mathilde pour l'aider de ses conseils; et, comme il y étoit, quelques Parmesans catholiques et pieux vinrent le prier de venir chez eux, et de ramener, par ses instructions, les schismatiques qui y restoient depuis l'antipape Cadaloüs, qui en avoit été évêque (2). Bernard alla donc à Parme en mil cent quatre, y étant exhorté par Mathilde même; et, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, célébrant la messe solennellement dans son église, il prêcha, selon la coutume, après l'Evangile; mais, comme il parloit assez librement contre l'empereur Henri, le peuple, attaché à ce prince, se jeta sur lui l'épée à la main; on l'arracha de l'autel, et on le tira hors de l'église pour le mettre en prison, on pilla les vases sacrés qui étoient sur l'autel, et que Mathilde avoit donnés. La princesse, ayant appris ce désordre, vint à Parme avec des troupes; les séditieux, effrayés, laissèrent Bernard en liberté, rendirent les vases sacrés, et Mathilde leur pardonna à l'instante prière du cardinal. Enfin, cette année mil cent six, voyant les affaires changées de face par le décès de l'empereur, ils demandèrent d'eux-mêmes Bernard pour évêque.

LIII. Le pape en France.

Les Allemands tenoient pour assuré que le pape célébreroit à Mayence la fête de Noël avec le nouveau roi et tous les seigneurs du royaume (3). Le roi, l'ayant attendu quelque temps à Augsbourg et en d'autres lieux de la haute Allemagne, passa la fête à Ratisbonne avec les légats. Mais le pape, par le conseil des siens, avoit changé de dessein, craignant la férocité des Allemands, qu'il avoit éprouvée à Véronne dans une sédition qui s'émut lorsqu'il y étoit logé. On lui disoit qu'ils n'étoient pas disposés à recevoir le décret contre les investitures, et que l'esprit fier du jeune roi n'étoit pas encore assez docile, c'est-à-dire que ce prince, voyant sa puissance affermie par la mort de son père, croyoit n'avoir plus besoin du pape. Par toutes ces considérations, le pape dit en soupirant que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, et prit son che-

(1) Pasch. Epist. 12. Sup. liv. LXII, n. 51.

(1) Domnizo. Ital. Sac. to. 2, p. 181. Ibid. p. 215.

(2) Domnizo. Sup. liv. LX, n. 47.

(3) Ab. Ursperg.

min par la Bourgogne pour passer en France. Le sujet de ce voyage étoit pour consulter le prince Louis, désigné roi, et l'église gallicane sur quelques difficultés touchant l'investiture ecclésiastique, qui lui étoient faites par le roi Henri, prince inhumain, qui avoit cruellement persécuté son père, et, le tenant en prison, l'avoit forcé, à ce que l'on disoit, à lui céder le royaume et les ornements impériaux. Ce sont les paroles de l'abbé Suger, auteur du temps (1). On résolut donc à Rome, qu'à cause de la perfidie des Romains, faciles à corrompre, il étoit plus sûr de délibérer en France sur ces questions. Ainsi le pape vint à Clugny, accompagné d'évêques, de cardinaux et de nobles romains, et y célébra la fête de Noël l'an mil cent six. De là il passa à la Charité, dont il dédia solennellement l'église avec une grande assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés et de moines. Là se trouvèrent les plus grands seigneurs du royaume, entre autres le comte de Rochefort, sénéchal du roi de France, envoyé de sa part pour servir le pape par tout le royaume comme son père spirituel.

Le pape célébra à Saint-Martin de Tours le dimanche *Lætare*, quatrième de carême, qui, cette année mil cent sept, fut le vingt-quatrième de mars, et il porta la tiare pontificale, suivant l'usage de Rome. Ensuite il vint à Saint-Denis en France, où il fut reçu par l'abbé Adam avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de mémorable, ajoute Suger, qui étoit présent, c'est que, contre la coutume des Romains, il ne désira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastère, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, et demanda quelque petite partie des ornements épiscopaux de saint Denis, teints de son sang, en disant: Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu de vêtements de celui que nous vous avons envoyé gratuitement pour apôtre.

A Saint-Denis, le roi Philippe et le prince Louis, son fils, vinrent trouver le pape, et se prosternèrent à ses pieds. Le pape les releva de sa main, et conféra familièrement avec eux des affaires de l'Eglise, les priant tendrement de la protéger, à l'exemple de Charlemagne et des autres rois ses prédécesseurs, de résister hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'Eglise, et en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déjà le titre, lui promirent amitié, aide et conseil, et lui offrirent leur royaume; et, comme il devoit aller à Châlons-sur-Marne conférer avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnèrent, pour l'accompagner en ce voyage, des archevêques, des évêques, et l'abbé de Saint-Denis, avec lequel étoit Suger.

Le pape attendit quelque temps à Châlons les ambassadeurs du roi Henri, qui, étant arrivés, furent logés à Saint-Menge. C'étoient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstat, l'évêque de Munster, plusieurs comtes, et le duc de Guelfe, qui faisoit toujours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur et la grosseur de sa taille, et le ton élevé de sa voix : tous ces ambassadeurs sembloient être venus plutôt pour intimider que pour raisonner.

(1) Suger. Vita Ludo. c. 9.

LIV. Conférence de Châlons.

Ils laissèrent à leur logis le chancelier Albert, en qui l'empereur avoit une entière confiance, et vinrent à la cour du pape en grande troupe et avec un grand appareil. L'archevêque de Trèves, le plus éloquent et le plus poli de tous, et qui parloit bien françois, porta la parole, et salua le pape et la cour romaine avec offre de services de la part de l'empereur, sauf le droit de sa couronne. Puis il ajouta : Telle est la cause de l'empereur, notre maître, pour laquelle nous sommes envoyés. Dès le temps de nos prédécesseurs, hommes saints et apostoliques, de saint Grégoire le grand et des autres, le droit de l'empereur est qu'avant que l'élection d'un évêque soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance ; si la personne est convenable, il y donne son consentement ; puis l'élection faite par le clergé sur la demande du peuple est rendue publique; et l'élu, étant sacré librement et sans simonie, revient à l'empereur pour recevoir l'investiture des régales par la crosse et l'anneau, et lui porte foi et hommage. Et il ne faut pas s'en étonner, car il ne doit point posséder autrement les villes, les châteaux, les péages et les autres droits qui appartiennent à la dignité impériale. Si le pape le souffre, l'état et l'Eglise demeureront heureusement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici régales, sont les biens temporels et les droits que l'évêque possède par concession des souverains.

Après que l'archevêque de Mayence eut ainsi parlé, l'évêque de Plaisance répondit au nom du pape : L'Eglise, rachetée par le précieux sang de Jésus-Christ et mise en liberté, ne doit plus être remise en servitude; et elle seroit esclave du prince, si elle ne pouvoit choisir un prélat sans le consulter. C'est un attentat contre Dieu, si le prince donne l'investiture par la verge et l'anneau qui appartiennent à l'autel; et les prélats dérogent à leur onction s'ils soumettent leurs mains consacrées par le corps et le sang de Notre Seigneur, aux mains d'un laïque ensanglantées par l'épée. A ce discours, les ambassadeurs allemands murmuroient avec emportement, et n'eussent épargné ni les injures ni les mauvais traitements s'ils eussent pu le faire impunément. Ils se contentèrent de dire : Ce ne sera pas ici, mais à Rome, que cette question

Depuis plusieurs années, le royaume teutonique a été séparé de l'unité du saint-siége, d'où il est arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc nécessaire d'user d'indulgence, à l'exemple de nos pères, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce royaume, ordonnés dans le schisme, pourvu qu'ils ne soient ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un second décret, qui porte que les auteurs du schisme n'étant plus au monde, l'Eglise doit rentrer dans son ancienne liberté, par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cause du schisme, on renouvelle les défenses faites aux laïques de donner les investitures.

A ce concile, de Guastalle vinrent des députés de l'église d'Augsbourg pour accuser Herman, leur évêque, qu'ils soutenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'absolution générale que le légat Richard donna aux schismatiques après la cession de ce prince, mais sa cause n'avoit pas été examinée. Ensuite, le légat étant venu à Augsbourg, le clergé et le peuple lui portèrent leurs plaintes contre Herman; tous les chanoines se déclarèrent ses accusateurs, et l'affaire fut remise au jugement du pape. Les parties se présentèrent donc au concile de Guastalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les députés de son église. Le légat Richard fit son rapport de ce qui s'étoit passé. On réitéra l'accusation, et il ne parut point de défense légitime; ainsi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être déposé; et il l'eût été si Gébehard, évêque de Constance, n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'église même d'Augsbourg quand le pape y seroit. On prononça seulement une suspense contre l'évêque, et on prescrivit un terme pour le jugement de sa cause; mais il eut ensuite l'adresse de le faire encore différer : en conséquence du décret de ce concile, le pape écrivit une lettre adressée à Gébehard, évêque de Constance, à Oderic de Passau, et à toute la nation teutonique, où il reprend le zèle excessif de ceux qui vouloient quitter le pays pour éviter les excommuniés, et permet de recevoir à la communion de l'Eglise ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniés que malgré eux, par la nécessité du service ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la constitution de Grégoire VII (1).

LII. Bernard, évêque de Parme.

De Guastalle, le pape Pascal vint à Parme, où, suivant la prière que lui en avoient faite les habitants, il dédia l'église cathédrale en l'honneur de la Sainte-Vierge, au lieu de saint Herculan qu'elle avoit pour patron, et il déclara cette église immédiatement soumise au saint-siége. Il y sacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors après l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant, et il le déclara son légat (1). Bernard étoit noble Florentin, de la famille des Uberti; ayant embrassé la vie monastique, il fut le premier abbé de Saint-Salvi à Florence, puis le septième général de la congrégation de Vallombreuse. Le pape Urbain II le fit prêtre-cardinal du titre de Saint-Chrysogone, et l'employa en diverses légations. Le pape Pascal l'envoya en cette qualité de légat auprès de la comtesse Mathilde pour l'aider de ses conseils; et, comme il y étoit, quelques Parmesans catholiques et pieux vinrent le prier de venir chez eux, et de ramener, par ses instructions, les schismatiques qui y restoient depuis l'anti-pape Cadaloüs, qui en avoit été évêque (2). Bernard alla donc à Parme en mil cent quatre, y étant exhorté par Mathilde même; et, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, célébrant la messe solennellement dans son église, il prêcha, selon la coutume, après l'Evangile; mais, comme il parloit assez librement contre l'empereur Henri, le peuple, attaché à ce prince, se jeta sur lui l'épée à la main; on l'arracha de l'autel, et on le tira hors de l'église pour le mettre en prison, on pilla les vases sacrés qui étoient sur l'autel, et que Mathilde avoit donnés. La princesse, ayant appris ce désordre, vint à Parme avec des troupes; les séditieux, effrayés, laissèrent Bernard en liberté, rendirent les vases sacrés, et Mathilde leur pardonna à l'instante prière du cardinal. Enfin, cette année mil cent six, voyant les affaires changées de face par le décès de l'empereur, ils demandèrent d'eux-mêmes Bernard pour évêque.

LIII. Le pape en France.

Les Allemands tenoient pour assuré que le pape célébreroit à Mayence la fête de Noël avec le nouveau roi et tous les seigneurs du royaume (3). Le roi, l'ayant attendu quelque temps à Augsbourg et en d'autres lieux de la haute Allemagne, passa la fête à Ratisbonne avec les légats. Mais le pape, par le conseil des siens, avoit changé de dessein, craignant la férocité des Allemands, qu'il avoit éprouvée à Véronne dans une sédition qui s'émut lorsqu'il y étoit logé. On lui disoit qu'ils n'étoient pas disposés à recevoir le décret contre les investitures, et que l'esprit fier du jeune roi n'étoit pas encore assez docile, c'est-à-dire que ce prince, voyant sa puissance affermie par la mort de son père, croyoit n'avoir plus besoin du pape. Par toutes ces considérations, le pape dit en soupirant que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, et prit son che-

(1) Pasch. Epist. 12. Sup. liv. LXII, n. 51.

(1) Domnizo. Ital. Sac. to. 2, p. 181. Ibid. p. 215.

(2) Domnizo. Sup. liv. LX, n. 47.

(3) Ab. Ursperg.

min par la Bourgogne pour passer en France. Le sujet de ce voyage étoit pour consulter le prince Louis, désigné roi, et l'église gallicane sur quelques difficultés touchant l'investiture ecclésiastique, qui lui étoient faites par le roi Henri, prince inhumain, qui avoit cruellement persécuté son père, et, le tenant en prison, l'avoit forcé, à ce que l'on disoit, à lui céder le royaume et les ornements impériaux. Ce sont les paroles de l'abbé Suger, auteur du temps (1). On résolut donc à Rome, qu'à cause de la perfidie des Romains, faciles à corrompre, il étoit plus sûr de délibérer en France sur ces questions. Ainsi le pape vint à Clugny, accompagné d'évêques, de cardinaux et de nobles romains, et y célébra la fête de Noël l'an mil cent six. De là il passa à la Charité, dont il dédia solennellement l'église avec une grande assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés et de moines. Là se trouvèrent les plus grands seigneurs du royaume, entre autres le comte de Rochefort, sénéchal du roi de France, envoyé de sa part pour servir le pape par tout le royaume comme son père spirituel.

Le pape célébra à Saint-Martin de Tours le dimanche *Lætare*, quatrième de carême, qui, cette année mil cent sept, fut le vingt-quatrième de mars, et il porta la tiare pontificale, suivant l'usage de Rome. Ensuite il vint à Saint-Denis en France, où il fut reçu par l'abbé Adam avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de mémorable, ajoute Suger, qui étoit présent, c'est que, contre la coutume des Romains, il ne désira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastère, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, et demanda quelque petite partie des ornements épiscopaux de saint Denis, teints de son sang, en disant : Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu de vêtements de celui que nous vous avons envoyé gratuitement pour apôtre.

A Saint-Denis, le roi Philippe et le prince Louis, son fils, vinrent trouver le pape, et se prosternèrent à ses pieds. Le pape les releva de sa main, et conféra familièrement avec eux des affaires de l'Eglise, les priant tendrement de la protéger, à l'exemple de Charlemagne et des autres rois ses prédécesseurs, de résister hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'Eglise, et en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déjà le titre, lui promirent amitié, aide et conseil, et lui offrirent leur royaume; et, comme il devoit aller à Châlons-sur-Marne conférer avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnèrent, pour l'accompagner en ce voyage, des archevêques, des évêques, et l'abbé de Saint-Denis, avec lequel étoit Suger.

Le pape attendit quelque temps à Châlons les ambassadeurs du roi Henri, qui, étant arrivés, furent logés à Saint-Menge. C'étoient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstat, l'évêque de Munster, plusieurs comtes, et le duc de Guelfe, qui faisoit toujours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur et la grosseur de sa taille, et le ton élevé de sa voix : tous ces ambassadeurs sembloient être venus plutôt pour intimider que pour raisonner.

LIV. Conférence de Châlons.

Ils laissèrent à leur logis le chancelier Albert, en qui l'empereur avoit une entière confiance, et vinrent à la cour du pape en grande troupe et avec un grand appareil. L'archevêque de Trèves, le plus éloquent et le plus poli de tous, et qui parloit bien françois, porta la parole, et salua le pape et la cour romaine avec offre de services de la part de l'empereur, sauf le droit de sa couronne. Puis il ajouta : Telle est la cause de l'empereur, notre maître, pour laquelle nous sommes envoyés. Dès le temps de nos prédécesseurs, hommes saints et apostoliques, de saint Grégoire le grand et des autres, le droit de l'empereur est qu'avant que l'élection d'un évêque soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance; si la personne est convenable, il y donne son consentement; puis l'élection faite par le clergé sur la demande du peuple est rendue publique; et l'élu, étant sacré librement et sans simonie, revient à l'empereur pour recevoir l'investiture des régales par la crosse et l'anneau, et lui porte foi et hommage. Et il ne faut pas s'en étonner, car il ne doit point posséder autrement les villes, les châteaux, les péages et les autres droits qui appartiennent à la dignité impériale. Si le pape le souffre, l'état et l'Eglise demeureront heureusement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici régales, sont les biens temporels et les droits que l'évêque possède par concession des souverains.

Après que l'archevêque de Mayence eut ainsi parlé, l'évêque de Plaisance répondit au nom du pape : L'Eglise, rachetée par le précieux sang de Jésus-Christ et mise en liberté, ne doit plus être remise en servitude; et elle seroit esclave du prince, si elle ne pouvoit choisir un prélat sans le consulter. C'est un attentat contre Dieu, si le prince donne l'investiture par la verge et l'anneau qui appartiennent à l'autel; et les prélats dérogent à leur onction s'ils soumettent leurs mains consacrées par le corps et le sang de Notre Seigneur, aux mains d'un laïque ensanglantées par l'épée. A ce discours, les ambassadeurs allemands murmuroient avec emportement, et n'eussent épargné ni les injures ni les mauvais traitements s'ils eussent pu le faire impunément. Ils se contentèrent de dire : Ce ne sera pas ici, mais à Rome, que cette question

(1) Suger. Vita Ludo. c. 9.

se décidera, et à coups d'épée. Mais le pape envoya au chancelier plusieurs personnes de confiance et de capacité pour s'expliquer avec lui paisiblement, et le prier instamment de travailler à la paix du royaume. C'est ainsi que Suger rapporte cette conférence de Châlons (1). Un auteur allemand ajoute que Henri, ne voulant pas que l'on décidât rien sur cette question dans un royaume étranger, obtint un délai de toute l'année suivante pour aller à Rome, et y examiner l'affaire dans un concile général.

LV. Concile de Troyes.

Les Allemands s'étant retirés, le pape vint à Troyes, où il avoit indiqué un concile depuis long-temps (2). Il le tint vers l'Ascension, qui, cette année mil cent sept, étoit le vingt-troisième de mai, et sa principale intention étoit d'exciter au voyage de la terre sainte, et affermir la trêve de Dieu. Aussi y excommunia-t-on ceux qui la violeroient, et principalement les usurpateurs des biens d'église. On y défendit encore de brûler les maisons en aucune guerre, ni enlever les brebis ou les agneaux : ce que j'entends des guerres particulières. On y rétablit la liberté des élections, et on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs évêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes.

Pendant ce concile, l'église de Dol en Bretagne envoya au pape des députés, qui, en sa présence, élurent pour leur évêque Vulgrin, chancelier de l'église de Chartres, et le pape y donna son consentement, sans avoir égard aux excuses de Vulgrin, qui étoit présent. Il s'en plaignit fortement à Ives, son évêque, qui en écrivit au pape en ces termes (3) : Quoiqu'il soit homme de lettres et de bonnes mœurs, il allègue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance, et dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à souffrir plutôt que de subir en ce temps-ci la charge de l'épiscopat. Vous savez que les lois séculières ne permettent pas de marier un fils de famille sans son consentement; combien est-il plus nécessaire pour donner un époux à l'Eglise? et quel bien pourra-t-il faire en agissant par contrainte? Je vous prie donc à genoux de ne l'y pas engager par votre autorité. Je suis obligé de pourvoir à son salut, autant qu'il m'est possible, puisque je l'ai levé des fonts. L'église de Dol ayant écrit à Ives de Chartres, afin qu'il obligeât Vulgrin à accepter, Ives répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir (4). Il n'y a que le pape, ajoute-t-il, qui puisse donner à l'Église des évêques, même malgré eux ; ainsi je ne contraindrai notre frère en ceci qu'en tant que le pape m'y contraindra.

Pendant que le pape Pascal étoit deçà les monts, il termina la contestation qui duroit depuis si long-temps entre Guy, archevêque de Vienne, et Hugues, évêque de Grenoble, au sujet du territoire de Salmoriac, les faisant convenir d'un partage entre les deux églises (1). L'accord fut fait à Lyon dès le vingt-neuvième de janvier, en présence des évêques d'Albane, de Plaisance, du Puy, de Viviers, de Genève, de Valence et de Maurienne; mais la bulle n'en fut expédiée que le second jour d'août de cette année mil cent sept, indiction quinzième. Le pape, après le concile de Troyes, retournoit lentement en Italie, et il fut reçu à Rome avec une joie incroyable.

LVI. Concile de Londres.

Le roi d'Angleterre ayant assemblé sa cour à Paques, qui cette année mil cent sept fut le quatorzième d'avril (2) : les règlements qu'il avoit résolu d'y faire touchant les églises furent différés jusqu'à la Pentecôte, parce que le pape avoit mandé de lui envoyer au concile de Troyes Guillaume de Varelvast et le moine Baudouin, qui avoient été auparavant députés à Rome; et le roi espéroit apprendre à leur retour quelque chose de nouveau touchant les intentions du pape. Mais l'archevêque Anselme étant tombé dangereusement malade entre Pâques et la Pentecôte, le concile, qui se devoit tenir à cette fête, fut remis au premier d'août. Cependant il reçut une lettre du pape, par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux ordres sacrés les enfants des prêtres, qui seroient recommandables par leur science et leur vertu, attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance qui se trouvoient en Angleterre (3). Ce que le pape n'accordoit toutefois qu'à cause de la nécessité du temps et pour l'utilité de l'Eglise, sans préjudice de la discipline pour l'avenir. En général, il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses qu'il jugera nécessaires, suivant la barbarie de la nation. Ce sont ses termes.

Au commencement du mois d'août, l'assemblée des évêques et des seigneurs se tint à Londres, au palais du roi; et pendant trois jours de suite la question des investitures fut agitée entre le roi et les évêques en l'absence d'Anselme (4). Quelques-uns vouloient que le roi les donnât, suivant que son père et son frère en avoient usé; mais l'autre avis l'emporta, qui étoit de se conformer à ce que le pape avoit réglé, en accordant au roi les hommages que le pape Urbain avoit défendus, et lui défendant

(1) Ab. Ursperg.
(2) To. x, p. 754.
(3) Ivo. Epist. 176; l. XII, eod. de Nupt.
(4) Ep. 178.

(1) Pœnit. Theod. to. 2, p. 536. Sup. liv. LXIV, n. 21. Ab. Ursperg.
(2) Edmer. 4, novor.
(3) Pasc. Epist. 102.
(4) To. x, Conc. p. 755.

seulement les investitures. Ensuite le roi s'y soumit publiquement en présence d'Anselme, et ordonna qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevroit l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse et l'anneau de la main du roi, ou de quelque laïque que ce fût; et Anselme déclara de son côté qu'on ne refuseroit la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Ce qui étant ainsi réglé, le roi, par le conseil d'Anselme et des seigneurs, donna des pasteurs aux églises d'Angleterre, qui presque toutes étoient vacantes depuis long-temps, mais sans leur donner aucune investiture. Il remplit aussi quelques églises de Normandie.

Cependant Anselme, en présence du roi, des évêques et des seigneurs, demanda à Gérard, archevêque d'York, la soumission qu'il ne lui avoit point encore faite depuis sa translation d'Erfort à York. Le roi lui dit qu'il ne lui paroissoit pas nécessaire que Gérard fît une autre soumission que celle qu'il avoit faite à son ordination, et Anselme y consentit pour lors, à condition que Gérard, lui touchant dans la main, promettroit de lui rendre, comme archevêque, la même obéissance qu'il lui avoit promise comme évêque. Ensuite ceux qui avoient été élus évêques allèrent à Cantorbéry, et y furent ordonnés, le dimanche onzième d'août, par Anselme, assisté de ses suffragants. Ces nouveaux évêques étoient cinq, dont le plus remarquable étoit Guillaume de Varelvast, qui fut ordonné évêque d'Excester. Anselme écrivit au pape pour l'assurer que le roi d'Angleterre avoit renoncé aux investitures, et ne disposoit pas des églises par sa seule volonté, mais s'en rapportoit entièrement au conseil des gens de bien. Il marque aussi le service que Robert, comte de Meulan, qui étoit le principal confident du roi, avoit rendu à l'Eglise en cette occasion.

LVII. Mort de Daïmbert. Gibellin, patriarche de Jérusalem.

Depuis plus de deux ans Daïmbert, patriarche de Jérusalem, étoit à la suite du pape Pascal, qui le retenoit pour voir si ceux qui l'avoient chassé allégueroient des causes raisonnables de leur conduite (1). Mais personne n'ayant comparu, et ne se trouvant autre chose contre lui, sinon qu'il avoit été chassé par pure violence du roi, il fut renvoyé à son siége avec des lettres du pape, qui témoignoient qu'il étoit en ses bonnes grâces. Il passa en Sicile, et fut obligé de séjourner à Messine, pour attendre l'occasion de s'embarquer; mais il y tomba malade, et mourut le vingt-septième de juin, cette année mil cent sept, ayant tenu le siége de Jérusalem pendant sept ans, quatre ans paisiblement, trois en exil. Ebremar, qui avoit été intrus à sa place, ayant appris qu'il revenoit avec l'approbation du pape, et ne sachant pas encore sa mort, résolut d'aller à Rome se justifier, et représenter comme on l'avoit mis malgré lui sur le siége de Jérusalem. Mais étant arrivé à Rome il ne put obtenir autre chose, sinon qu'on envoyât avec lui un légat pour prendre sur les lieux une plus ample connoissance de l'affaire.

On y envoya Gibellin, archevêque d'Arles, homme fort avancé en âge, qui, étant arrivé à Jérusalem, y assembla un concile des évêques du royaume, et y examina pleinement la cause d'Ebremar. Il reconnut, par des témoins au-dessus de tout reproche, que Daïmbert avoit été chassé sans cause légitime par la faction d'Arnoul et la violence du roi, et qu'Ebremar avoit usurpé le siége d'un évêque vivant et demeurant dans la communion de l'Eglise; c'est pourquoi il le déposa du patriarcat par l'autorité du pape. Mais, en considération de sa piété et de sa simplicité, il lui donna l'église de Césarée qui étoit vacante. Ensuite, comme le clergé et le peuple contestoient sur l'élection d'un patriarche de Jérusalem, on prit jour pour traiter de cette affaire à la manière accoutumée; et, après une grande délibération, ils s'accordèrent tous à choisir le légat Gibellin, et l'installèrent dans le siége patriarcal. On prétendoit que c'avoit été encore un artifice d'Arnoul, de mettre en cette place un vieillard, qui par son grand âge ne pouvoit vivre long-temps. Gibellin toutefois tint le siége de Jérusalem pendant cinq ans.

LVIII. Juridiction de l'église de Jérusalem.

De son temps, le roi Baudouin, peut-être à la suggestion du clergé, envoya des députés à Rome demander au pape que toutes les villes et les provinces qu'il pourroit conquérir sur les infidèles fussent soumises à la juridiction de l'église de Jérusalem (1). Ce que le pape Pascal lui accorda par une bulle, où il lui dit: Les limites des églises de vos quartiers ont été confondues par la longue possession des infidèles. C'est pourquoi, ne pouvant leur assigner de bornes certaines, nous avons cru devoir accorder à votre prière que, comme vous avez fait vœu d'exposer votre personne aux plus grands périls pour la gloire de l'église de Jérusalem, toutes les villes des infidèles que vous prendrez, ou que vous avez prises, soient soumises à la juridiction de cette église, et que leurs évêques obéissent au patriarche comme à leur métropolitain. Le pape adressa une autre bulle au patriarche Gibellin, portant la même concession à lui et à ses successeurs (2).

Mais Bernard, patriarche latin d'Antioche, voyant le préjudice que cette concession faisoit à son siége, envoya des députés à Rome en

(1) To. [illegible] Conc. p. 752. Ex Guill. Tyr. XI, c. 4.

(1) Guill. Tyr. lib. XI, c. 28. Pasc. Ep. 18.

(2) Ep. 19.

porter ses plaintes (1). Pour l'apaiser, le pape lui écrivit une lettre, où il relève la dignité de l'église d'Antioche, honorée comme celle de Rome par la présence de saint Pierre ; et ajoute : Si par hasard nous avons écrit quelque chose autrement qu'il ne falloit à l'église d'Antioche ou à celle de Jérusalem touchant les limites des diocèses, il ne faut l'attribuer ni à la légèreté ni à la malice, ni exciter du scandale pour ce sujet ; car le grand éloignement des lieux, et le changement des anciens noms des villes et des provinces, nous ont apporté beaucoup d'incertitude ou d'ignorance ; mais nous prétendons conserver les droits de toutes les églises. On voit ici l'inconvénient de vouloir régler les affaires de trop loin, et sans connoissance suffisante.

LIX. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre, l'incontinence des clercs continuoit ; en sorte que plusieurs prêtres gardoient leurs femmes ou se marioient de nouveau. Pour y remédier, le roi, tenant sa cour de la Pentecôte, qui en mil cent huit étoit le vingt-quatrième de mai, assembla à Londres les seigneurs et les évêques, avec Anselme à leur tête, et Thomas, élu archevêque d'York, car Girard étoit mort en venant à cette cour. En ce concile on fit dix canons, qui portent, entre autres choses que les prêtres qui n'ont pas observé la défense du premier concile de Londres, c'est celui de mil cent deux, s'ils veulent encore célébrer la messe, quitteront leurs femmes, et ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons et en présence de deux témoins. Que, s'ils aiment mieux renoncer au service de l'autel qu'à leurs femmes, ils seront interdits de toutes fonctions, privés de tout bénéfice ecclésiastique, et déclarés infâmes. Les archidiacres et les doyens jureront de ne point tolérer les prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions (2). Ceux qui quitteront leurs femmes seront interdits pendant quarante jours pour faire pénitence ; et les coupables perdront leurs meubles, qui seront donnés à l'évêque, aussi bien que les concubines avec leurs biens.

Dans le même temps, on parla d'ériger un nouvel évêché au diocèse de Lincoln, qui étoit trop étendu ; et le roi, l'archevêque et les seigneurs jugèrent à propos d'en mettre le siége dans l'abbaye d'Eli (3). Mais Anselme, sachant, dit Edmer, qu'on ne peut ériger un nouvel évêché sans l'autorité du pape, en écrivit à Pascal II, lui marquant les raisons de cette érection, le consentement du roi, des évêques et des seigneurs, et en particulier de l'évêque de Lincoln, à qui on donnoit un dédommagement convenable. Le pape accorda cette érection, mais elle ne fut exécutée qu'après la mort d'Anselme.

Cependant Turgot, moine de Dunelme, ayant été élu évêque de Saint-André en Écosse, ne pouvoit être sacré par son métropolitain Thomas, archevêque d'York, qui n'étoit pas encore sacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme proposa de sacrer Turgot à York, en présence de Thomas et des évêques d'Ecosse et des Orcades. Mais Anselme s'y opposa, et soutint qu'il n'y avoit que lui qui pût le sacrer tant que les choses seroient en cet état. Ensuite il pressa Thomas de se faire sacrer ; et, sachant qu'il envoyoit à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au pape pour le prier de ne le lui pas accorder qu'il ne fût sacré ; car il croiroit, dit-il, me pouvoir refuser l'obéissance qu'il me doit comme à son primat, ce qui feroit un schisme en Angleterre. Il ajoute : Notre roi se plaint que vous souffrez que le roi d'Allemagne donne les investitures des églises sans l'excommunier ; c'est pourquoi il menace de recommencer aussi à les donner. Voyez donc incessamment ce que vous devez faire pour ne pas ruiner sans ressource ce que vous avez si bien établi. Car notre roi s'informe soigneusement de ce que vous faites à l'égard de ce prince.

Le pape assura Anselme, par sa réponse, qu'il ne feroit rien au préjudice de l'église de Cantorbéry ; puis il ajouta : Quant à ce que vous dites, que quelques-uns sont scandalisés de ce que nous souffrons au roi d'Allemagne de donner des investitures, sachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la férocité de cette nation soit domptée ; mais, si le roi continue de suivre le mauvais chemin de son père, il sentira sans doute le glaive de saint Pierre, que nous avons déjà commencé de tirer. La lettre est datée du douzième d'octobre à Bénévent, où le pape étoit venu tenir un concile. Il y renouvela l'excommunication contre les laïques qui donneroient des bénéfices ecclésiastiques, et ceux qui les recevroient de leur main ; et il défendit aux clercs les habits séculiers et précieux (1).

LX. Mort de Philippe Ier. Louis le gros, roi de France.

En France, le roi Philippe mourut la même année mil cent huit, le mercredi vingt-neuvième de juillet, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit régné quarante-neuf ans. Il mourut à Melun, et fut enterré, comme il l'avoit ordonné, à Saint-Benoît-sur-Loire (2). Louis, son fils, déjà reconnu roi, étoit présent à sa mort et à ses funérailles, où se trouvèrent trois évêques, Galon de Paris, Hubert de Senlis et Jean d'Orléans, et Adam, abbé de Saint-

(1) Ep. 20.

(2) Edmer. 4, Novor. n. 43 ; to. x, Conc. p. 756, c. 2, 3, 5, 8, 9.

(3) C. 10, n. 44.

(1) Pasc. Epist. 44. Chr. Cass. IV, c. 33.

(2) Order. lib. XI, p. 836. Suger. Vita Lud. c. 12.

Denis. Comme Louis, en réprimant les violences de quelques seigneurs, s'étoit attiré leur haine, on résolut de le sacrer au plus tôt; et le principal auteur de ce conseil fut Ives de Chartres, à qui son âge et sa doctrine donnoient une grande autorité. Pour cet effet, on invita Daïmbert, archevêque de Sens, de se rendre à Orléans avec ses suffragants, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Jean d'Orléans, Ives de Chartres, Hugues de Nevers, Humbauld d'Auxerre; et le dimanche, second jour d'août, l'archevêque sacra Louis pendant la messe, et, au lieu de l'épée de chevalier, lui ceignit celle du roi; puis il lui mit la couronne sur la tête, lui donna le sceptre, la verge et tous les ornements royaux. La cérémonie étoit à peine achevée, et le roi n'avoit pas encore changé d'habit, quand les députés de l'église de Reims arrivèrent avec des lettres portant opposition au sacre, et défense de la part du pape de passer outre; car ils disoient que le droit de couronner le roi pour la première fois appartenoit à l'église de Reims, à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis, premier roi de France, que saint Remi baptisa.

LXI. Raoul le vert, archevêque de Reims.

L'archevêque de Reims étoit alors Raoul le vert, auparavant prévôt de cette église, homme de mérite et ami de saint Bruno (1). L'archevêque Manassès II étant mort le dix-neuvième septembre mil cent six, Raoul fut élu par une partie du clergé et du peuple, et l'autre partie, plus attachée au roi, élut suivant ses intentions, Gervais, archidiacre, fils de Hugues, comte de Rethel. Mais le pape Pascal, qui tenoit alors le concile de Reims, y cassa l'élection de Gervais, et ordonna Raoul archevêque de Reims, sans attendre le consentement du roi; et, comme le parti de Gervais, soutenu par l'autorité du prince, empêcha Raoul de prendre possession, le pape persista à le soutenir, et mit la ville de Reims en interdit.

Tel étoit l'état des choses à la mort du roi Philippe; et ce fut le parti de Raoul qui envoya à Orléans pour s'opposer au sacre de Louis, espérant l'obliger à reconnoître cet archevêque, ou l'empêcher lui-même d'être couronné. Mais, étant venu trop tard, ils furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Louis avoit alors vingt-sept ans, et en régna vingt-neuf. Il est connu sous le nom de Louis le gros, et on le compte pour sixième du nom, en commençant à Louis le débonnaire.

Pour justifier son sacre, Ives de Chartres écrivit une lettre circulaire adressée à l'église romaine (2), et à toutes celles qui avoient connoissance de la plainte du clergé de Reims, où il soutient que l'on ne peut attaquer ce sacre, ni par la raison, ni par la coutume, ni par la loi. Suivant la raison, dit-il, on a dû sacrer celui à qui le royaume appartenoit par droit héréditaire, et qui avoit été élu depuis long-temps par le commun consentement des évêques et des seigneurs. D'ailleurs, comme la province belgique prétend faire son roi, quoiqu'il doive régner sur les autres provinces, par la même raison la province celtique et l'Aquitaine, qui ne doivent rien à la Belgique, peuvent élire leur roi, quoiqu'il doive aussi régner en Belgique. Quant aux exemples, Ives rapporte premièrement celui des enfants du vieux Clotaire, dont l'un résidant à Paris, l'autre à Orléans, ne recevoient ni bénédiction ni couronne de l'archevêque de Reims. Pour la seconde race, il cite Louis, fils de Louis le bègue, qui fut couronné à l'abbaye de Ferrières, Eude sacré par Gautier, archevêque de Sens, Raoul sacré à Soissons, Louis d'Outremer à Laon : et dans la troisième race, Robert à Orléans, et Hugues, son fils, à Compiègne. Les gestes de France qu'il cite pour les exemples de la seconde race, sont ce que nous appelons la continuation d'Aimoin (1). Ives montre ensuite qu'en cette occasion les évêques de la province de Sens n'ont rien fait contre la loi, puisqu'ils n'ont connoissance d'aucune loi ni d'aucun privilége qui accorde ce droit à l'église de Reims. Que, quand il y en auroit, il n'eût pas été possible alors de l'exécuter, parce que l'archevêque de Reims n'étoit pas encore intronisé, et que la ville étoit en interdit; d'ailleurs, si l'on eût différé, l'état du royaume et la paix de l'Eglise étoient en très-grand péril.

Quelque temps après, Ives de Chartres et Thibaud, prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, touchés de la désolation de l'église de Reims, firent de si fortes instances auprès du roi Louis, qu'ils lui persuadèrent de chasser l'usurpateur Gervais, et de consentir que Raoul demeurât archevêque. Le roi trouva bon qu'ils l'amenassent à Orléans, à sa cour de Noël, apparemment la même année mil cent huit; mais les seigneurs ne consentirent point que Raoul fût reçu en grâce s'il ne faisoit au roi serment de fidélité, comme tous ses prédécesseurs et les autres évêques du royaume. Or, comme ces serments étoient défendus par les décrets des derniers conciles, Ives écrivit au pape Pascal de leur pardonner, en considération de la paix et de la charité, cette faute, qui n'étoit pas contre la loi divine, mais seulement contre une loi positive (2). Car, ajoute-t-il, si vous voulez juger à la rigueur tout ce qui se fait par condescendance, presque tous les ministres de l'Eglise seront obligés de renoncer à leurs fonctions ou de sortir du monde; et ils ne trouveront point où semer les biens spirituels si on ne leur permet de tolérer quelque chose de ce qui se fait selon la chair. Raoul

(1) Sup. liv. LXIII, n. 50. Marlot. lib. II, c. 22. (2) Ep. 189.

(1) Liv. V, c. 39, 41, 42. (2) Epist. 190.

le vert tint le siége de Reims pendant seize ans.

LXII. Fin de saint Anselme de Cantorbéry.

Thomas, archevêque d'York, différoit toujours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines, qui, jugeant qu'Anselme n'avoit plus guère à vivre à cause de son grand âge et de sa mauvaise santé, lui écrivirent que l'église d'York étoit égale à celle de Cantorbéry, et défendirent à Thomas de la part du pape de lui promettre obéissance (1). Enfin, l'affaire traînant en longueur, et Anselme, sentant sa maladie augmenter de jour en jour, écrivit à Thomas en ces termes : Je vous déclare, en présence de Dieu tout-puissant et de sa part, que je vous interdis de toute fonction de prêtre, et vous défends de vous ingérer au ministère pastoral, jusqu'à ce que vous cessiez de vous révolter contre l'église de Cantorbéry, et que vous lui promettiez obéissance, comme ont fait vos predécesseurs, Thomas et Girard. Que si vous persévérez dans votre révolte, je défends, sous peine d anathème perpétuel, à tous les évêques de la Grande-Bretagne de vous imposer les mains, ou de vous reconnoître pour évêque, et vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. Il envoya cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'exécution en vertu de la sainte obéissance.

La maladie d'Anselme etoit un dégoût de toute nourriture, qui le tint pendant environ six mois, et, quoiqu'il se fit violence pour manger, ses forces diminuoient insensiblement (2). Ne pouvant plus marcher, il se faisoit porter tous les jours au saint sacrifice, pour lequel il avoit une dévotion singulière. Ceux qui le servoient, voyant que ce mouvement le fatiguoit extrêmement, vouloient l'en détourner; mais à peine purent-ils l'obtenir cinq jours avant sa mort. Le mardi de la semaine-sainte, vers le soir, il perdit la parole; la nuit, pendant que l'on chantoit matines à l'église, on lui lut la passion que l'on devoit lire à la messe, c'est-à-dire selon saint Luc, pendant laquelle, comme on vit qu'il alloit passer, on le tira de son lit, et on le mit sur le cilice et la cendre. Il rendit ainsi l'esprit au point du jour du mercredi-saint, vingt-unième d'avril mil cent neuf, la seizième année de son pontificat, et la soixante-seizième de sa vie. Il mourut à Cantorbéry, et fut enterré dans sa cathédrale, près de Lanfranc, son prédécesseur. L'Eglise honore la mémoire de saint Anselme le jour de sa mort, après laquelle le siége de Cantorbéry vaqua cinq ans (3).

LXIII. Ecrit de saint Anselme.

Outre les écrits de saint Anselme, dont j'ai parlé, il nous en reste grand nombre d'autres, tant dogmatiques que moraux. Il y en a trois qu'il fit pour l'intelligence de l'Ecriture sainte en forme de dialogues (1). Le premier est de la vérité ; ce que c'est; en quels sujets elle se trouve; et ce que c'est que la justice. Il y montre, entre autres choses, que les sens nous rapportent toujours la vérité, et que l'erreur que nous attribuons aux sens n'est que dans le jugement précipité. Le second traité est du libre arbitre, qu'il définit ainsi : C'est le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cause de cette droiture même. Il montre que le pouvoir de pécher ne lui est point essentiel; que la créature après avoir péché n'a pas laissé d'avoir encore le libre arbitre, qu'elle ne pèche jamais que librement, et que la violence de la tentation rend seulement la résistance plus difficile, mais non pas impossible; en sorte que celui qui ment pour éviter la mort choisit le mensonge, et c'est improprement que l'on dit qu'il ment malgré lui (2). Que Dieu fait un plus grand miracle en rendant la droiture de la volonté à celui qui l'a perdue par le péché, qu'en ressuscitant un mort.

Le troisième traité est de la chute du diable. Saint Anselme y examine principalement cette question : En quoi le diable a péché de n'être pas demeuré dans la vérité, puisque Dieu ne lui a pas donné la persévérance qu'il ne pouvoit avoir autrement, et qu'il auroit eue si Dieu la lui eût donnée comme aux bons anges. Dans ce dialogue, il traite aussi par occasion de la confirmation des bons anges dans l'état de grâce. Il y traite à fond de la nature du mal et de son origine, et montre comment on peut dire que Dieu fait la mauvaise volonté de la créature, en tant qu'elle est volonté, non en tant qu'elle est mauvaise. Quoique ces trois traités soient séparés, l'auteur recommandoit qu'on les écrivît de suite à cause de la conformité des matières (3). Il les composa tous trois étant prieur du Bec, et fit dans le même temps un autre dialogue, intitulé du grammairien, à cause du mot qu'il prend pour exemple; et c'est un traité de dialectique.

Le dernier de ses ouvrages dogmatiques fut le traité de la concorde, de la prescience, de la prédestination et de la grâce de Dieu avec le libre arbitre, qu'il composa lentement contre sa coutume, à cause de sa maladie. La prescience de Dieu semble répugner au libre arbitre, parce que ce que Dieu a prévu arrive nécessairement, et le libre arbitre exclut toute nécessité; mais cette nécessité, que nous concluons de la prescience de Dieu, n'est qu'une nécessité subséquente et non antécédente, autrement il ne feroit rien librement lui-même. Or, la science de Dieu ne dépend pas des choses, mais elles sont par sa science. La prédestina-

(1) Edmer. 4, Novor. n. 33.
(2) Vita per. Edmer. c. 7, n. 72.
(3) Martyr. R. 21 apr.

(1) P. 109, Prolog. c. 6, p. 117.
(2) C. 3, 1, 5.
(3) P. 6, c. 20. Prolog. de Verit. p. 143.

tion semble apporter une plus grande nécessité, parce qu'elle enferme un décret ; mais en effet elle n'impose pas plus de nécessité que la prescience, parce que Dieu ne prédestine pas en contraignant la volonté, mais la laissant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grâce, c'est ce que l'Ecriture dit avec une égale force, que nous ne pouvons rien sans la grâce, et nous agissons librement ; d'où vient que quelques esprits superbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre, et plusieurs de notre temps, dit l'auteur, doutent que le libre arbitre soit quelque chose. Mais nous ne pouvons avoir que par la grâce la droiture de volonté, qui nous fait aimer la justice, et qui est essentielle au mérite ; et l'Ecriture en établissant la grâce n'exclut point le libre arbitre, comme en établissant le libre arbitre elle n'exclut point la grâce (1). Il n'est jamais impossible d'avancer dans le bien ou de n'en pas déchoir, mais la grande difficulté paroît quelquefois impossibilité.

Outre les ouvrages dogmatiques de saint Anselme, nous avons de lui plusieurs homélies, plusieurs méditations, et grand nombre d'oraisons, qui respirent une tendre piété, et enfin plus de quatre cents lettres. Sa vie a été écrite en deux livres par le moine Edmer, son disciple et son compagnon inséparable, qui dans cet ouvrage s'est attaché particulièrement à décrire ses mœurs, son esprit et ses miracles. Mais il a laissé une autre histoire sous le nom de Nouvelles, où il rapporte exactement, et suivant l'ordre des temps, tout ce qui s'est passé entre saint Anselme et les rois d'Angleterre, depuis le commencement du règne de Guillaume le conquérant jusqu'à la mort du prélat ; et la suite de quelques affaires ecclésiastiques jusqu'à l'an mil cent vingt-deux.

LXIV. Thomas, archevêque d'York.

Peu de jours après la mort de saint Anselme, arriva en Angleterre un cardinal envoyé par le pape Pascal, avec le pallium pour l'archevêque d'York, qu'il étoit chargé de remettre à saint Anselme, afin d'en disposer suivant son avis (2). A la Pentecôte suivante, treizième de juin mil cent neuf, le roi, tenant sa cour plénière à Londres, fit examiner l'affaire de l'archevêque d'York. On lut la dernière lettre que saint Anselme lui avoit écrite, et onze évêques qui étoient présents résolurent d'y obéir, quand ils devroient être dépouillés de leurs dignités. Ils firent venir Samson, évêque de Worchester, dont l'archevêque Thomas étoit fils légitime ; et il déclara qu'il étoit du même avis, et qu'il vouloit aussi obéir à la défense d'Anselme. Le roi fut du même sentiment, et déclara à Thomas qu'il promettroit à l'église de Cantorbéry la même obéissance que ses prédécesseurs, ou qu'il renonceroit à l'archevêché. Il se soumit, et fut sacré le dimanche vingt-septième de juin, par Richard, évêque de Londres, qui lui fit auparavant prêter serment : le cardinal lui donna ensuite le pallium. Mais Thomas eut regret toute sa vie de n'avoir pas été sacré de la main de saint Anselme. Au reste, l'évêque de Londres fit cette fonction comme doyen de l'église de Cantorbéry.

LXV. Fin de saint Hugues de Clugny.

La même année, et huit jours après saint Anselme, mourut saint Hugues, qui gouvernoit depuis soixante ans l'ordre de Clugny. Il avoit eu pour disciples, comme j'ai marqué, le pape Urbain II, saint Ulric, qui écrivit les coutumes du monastère, et plusieurs autres grands personnages. Il fut ami de saint Pierre Damien, de Didier, abbé du mont Cassin, et de tous les plus grands saints de son temps. Il fut chéri et respecté par l'empereur Henri le noir, l'impératrice Agnès, son épouse, Henri IV, leur fils, qui dans ces dernières années le demandoit pour juge, Philippe, roi de France, Alphonse VI, roi de Castille, par les libéralités duquel il bâtit cette église magnifique de Clugny, qui subsiste encore (1). Enfin, l'ordre de Clugny fut de son temps au plus haut point de sa splendeur, dont il commença à déchoir depuis sa mort. Elle arriva le vingt-neuvième d'avril mil cent neuf, qui étoit la quatre-vingt-cinquième année de son âge. Sa vie fut écrite environ six ans après par Hildebert, évêque du Mans, qui s'est plus appliqué à relever ce qu'il a cru miraculeux que le détail de ses actions. Saint Hugues fut canonisé peu de temps après par le pape Calliste II, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur fut Pons, qui du monastère de Saint-Pons de Tomières avoit passé à celui de Clugny ; il en fut le septième abbé, et le gouverna paisiblement pendant douze ans (2).

LXVI. Mort d'Alphonse VI, roi de Castille.

Alphonse VI, roi de Castille, qui avoit tant aimé l'abbé saint Hugues, ne lui survécut que de trois mois, et mourut le jeudi premier juillet, ère mil cent quarante-sept, qui est la même année mil cent neuf. Il vécut soixante-dix ans, et en régna trente-six ; il fut enterré dans l'église de Saint-Fagon. Il laissa la couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle, et malgré les seigneurs de Castille, à Alphonse, roi d'Aragon, quoiqu'elle eût un fils, nommé aussi Alphonse, de son

(1) Edmer. 2, Vita. p. 5 10. 24, 123, q. 1, c. 1, 2, 4, 7, q. 2, c. 1, 3, q. 3, c. 1, 3,

(2) Edmer. 4, Novor. n. 38.

(1) Sup. liv. LX, n. 58. Boll. 29 apr. to. 11, p. 629. Bibl. Clun. p. 414. Sup. n. 42, lib. LXIII, n. 6.

(2) Bibl. Clun. p. 551.

premier mariage avec Raymond de Bourgogne, fils de Guillaume, comte de Vienne (1). Le second mariage d'Urraque se fit par le conseil de Bernard, archevêque de Tolède, et des évêques de Castille; mais, après la mort d'Alphonse VI, les seigneurs et la princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le roi d'Aragon étoit nul pour cause de parenté; car ils descendoient l'un et l'autre de Sanche, le grand roi de Navarre. On envoya au pape Pascal, qui commit Diègue, évêque de Compostelle, pour prendre connoissance de

(1) Sup. liv. LXIII, n. 6. Pelag. Ouet. p. 77. Roder. VI, c. 33.

l'affaire, lui ordonnant d'obliger la princesse à se séparer, sous peine d'être excommuniée et de perdre sa puissance temporelle (1). On ne voit pas ce qui fut jugé; mais il est certain qu'Alphonse d'Aragon fit sentir son indignation aux prélats. L'évêque de Burgos et celui de Léon furent chassés, celui de Palence pris, l'abbé de Saint-Fagon dépouillé, et le moine Ramir, frère du roi, mis à sa place. Bernard, archevêque de Tolède, quoique légat du saint-siége, fut banni de son diocèse pendant deux ans.

(1) Id. VIII, c. 1. Mariana, X, Hist. c. 8.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

I. Le roi Henri V en Italie.

A Rome, le pape Pascal II tint un concile dans l'église de Latran, le septième jour de mars l'an mil cent dix, indiction troisième, où il renouvela les décrets contre les investitures, et les canons qui défendent aux laïques de disposer des biens des églises. On y excommunia aussi ceux qui pilleroient les débris des naufrages. La même année, Richard, évêque d'Albane, légat du pape, tint trois conciles en France: l'un à Clermont en Auvergne, à la Pentecôte, qui fut le vingt-neuvième de mai, le second à Toulouse, le troisième à Saint-Benoît-sur-Loire, le premier jour d'octobre (1). A ce dernier concile se trouvèrent quatre archevêques, Daïmbert de Sens, Raoul de Reims, Raoul de Tours et Léger de Bourges. Il ne se tenoit plus guère de conciles sans légats du pape.

Au mois de juin, le pape sortit de Rome, et alla en Pouille, où il assembla le duc, le prince de Capoue et les comtes du pays, et leur fit promettre de l'aider contre le roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit besoin et s'ils en étoient requis. Il revint ensuite à Rome, où il fit faire le même serment à tous les grands. C'est qu'il savoit la résolution du roi de venir en Italie, et en prévoyoit les suites (2). En effet, dès le jour de l'Epiphanie de la même année mil cent dix, le roi avoit tenu avec les seigneurs une conférence à Ratisbonne, où il leur avoit déclaré son dessein de passer les Alpes pour aller à Rome recevoir la couronne impériale de la main du pape, et réunir l'Italie à l'Allemagne, suivant les anciennes lois. La proposition fut très-bien reçue; les seigneurs promirent de suivre le roi, et se préparèrent au voyage, nonobstant la terreur que jetta dans les esprits une comète qui parut le sixième de juin. Le roi commença à marcher vers le mois d'août, suivi d'une armée immense, et accompagné de gens de lettres, capables de soutenir ses droits, entre autres d'un Ecossois, nommé David, qui avoit gouverné les écoles de Wirtzbourg, et que le roi, à cause de sa vertu, avoit fait son chapelain. Il écrivit la relation de ce voyage, mais plutôt en panégyriste qu'en historien. La prétention du roi étoit de se maintenir dans la possession acquise par privilége et par coutume à ses prédécesseurs depuis Charlemagne, et conservée pendant trois cents ans sous soixante-trois papes, de donner les évêchés et les abbayes par l'anneau et la crosse. Au contraire, les papes, depuis Grégoire VII, prétendoient qu'aucun laïque ne pouvoit donner l'investiture d'un évêché ou d'une autre dignité ecclésiastiques; et ils l'avoient souvent aussi décidé dans des conciles. C'étoit donc le sujet principal de voyage de Henri, de finir cette division scandaleuse entre l'empire et le sacerdoce. C'est ainsi qu'en parle Robert de Torigny, abbé du mont Saint-Michel, qui vivoit dans le même siècle, et a continué la chronique de Sigebert, moine de Gemblous, qui l'avoit conduite jusqu'à l'an mil cent, et mourut en mil cent treize (1).

(1) To. x, Conc. p. 764, 765, 766.

(2) Chr. Cass. IV, c. 35. Ab. Ursperg.

II. Conventions entre le pape et le roi.

Le roi Henri, ayant traversé la Lombardie et pris Novare qui vouloit lui résister, vint en Toscane, et célébra la fête de Noël à Florence, en grande solennité. Ensuite il envoya des députés à Rome pour régler avec ceux du pape les conditions de son couronnement. Ils s'assemblèrent le cinquième de février mil cent onze, au parvis de Saint-Pierre, en l'église de Notre-Dame-de-la-Tour, et convinrent des articles suivants : L'empereur renoncera par écrit à toutes les investitures des églises entre les mains du pape, en présence du clergé et du peuple, le jour de son couronnement. Et, après que le pape aura de même renoncé aux régales, l'empereur jurera de laisser les églises libres, avec les oblations et les domaines qui n'appartenoient pas manifestement au royaume avant que l'Eglise les possédât, et il déchargera les peuples des serments faits contre les évêques. Il restituera les patrimoines et les domaines de Saint-Pierre, comme ont fait Charles, Louis, Henri et les autres empereurs, et aidera selon son pouvoir à les

(1) Guill. Malm. lib. v, p. 166. Rob. an. 1111, Id. Prolog. Id. an. 1113.

garder. Il ne contribuera ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au pape le pontificat, la vie ou les membres, ou le faire prendre par mauvaise voie, par soi-même, ou par personne interposée. Et cette promesse comprend non-seulement le pape, mais ses fidèles serviteurs qui auront promis sûreté à l'empereur en son nom, c'est-à-dire Pierre de Léon avec ses enfants, et les autres qu'il déclarera à l'empereur, et si quelqu'un leur fait du tort, l'empereur les secourra fidèlement. L'empereur donnera au pape pour médiateurs Fridéric, son neveu, et d'autres seigneurs qui sont nommés, au nombre de douze. Ils jureront au pape sa sûreté, et demeureront près de lui pour ôtages de l'observation de ces conditions. C'est ce qui fut promis de la part du roi Henri (1).

La convention de la part du pape fut telle. Si le roi observe ce qu'il a promis, le pape ordonnera aux évêques, présents au jour de son couronnement, de laisser au roi tout ce qui appartenoit à la couronne au temps de Louis, de Henri et de ses autres prédécesseurs; et il défendra par écrit, sous peine d'anathème, qu'aucun d'eux, soit des présents, soit des absents, n'usurpe les régales, c'est-à-dire les villes, les duchés, marquisats, comtés, monnoies, marchés, avoueries et terres qui appartenoient manifestement à la couronne, les gens de guerre et les châteaux, et qu'on n'inquiète plus le roi sur ce sujet. Le pape recevra le roi avec honneur, le couronnera comme ses prédécesseurs, et lui aidera à se maintenir dans le royaume. Pierre de Léon promit de demeurer auprès du roi si le pape n'observoit pas ces conditions, et cependant de donner pour ôtages son fils Gratien et le fils de Hugues, son autre fils. C'est ce qui fut convenu à Rome de part et d'autre le cinquième de février.

Les députés du roi lui en ayant apporté la nouvelle, il s'avança jusqu'à Sutri, où, le neuvième du même mois, il fit en présence des députés du pape le serment dont on étoit convenu, à condition que le pape accompliroit sa promesse le dimanche suivant. Dix seigneurs et le chancelier Albert firent le même serment pour la sûreté du pape. Ces précautions marquoient une grande défiance de part et d'autre, et ce n'étoit pas sans fondement.

III. Le roi fait arrêter le pape.

Le roi arriva près de Rome l'onzième de février, et le lendemain, qui étoit le dimanche de la Quinquagésime, le pape envoya au devant de lui divers officiers de sa cour avec plusieurs sortes d'enseignes (2), des croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons. Il y avoit cent religieuses portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux et des fleurs. Hors la porte il fut reçu par les juifs, et dans la porte par les Grecs en chantant. Là, par ordre du pape, se trouva tout le clergé de Rome; et le roi étant descendu de cheval, ils le menèrent avec des acclamations de louange aux degrés de Saint-Pierre. Les ayant montés, il trouva le pape qui l'attendoit, accompagné de plusieurs évêques, des cardinaux-prêtres, diacres et sous-diacres, et du reste des chantres. Le roi se prosterna et baisa les pieds du pape, puis ils s'embrassèrent et se baisèrent trois fois; et le roi, tenant la main droite du pape selon la coutume, vint à la porte d'argent avec de grandes acclamations du peuple. Là, il lut dans un livre le serment ordinaire des empereurs, et le pape désigna Henri, empereur, le baisa encore, et l'évêque de Lavici dit sur lui la première oraison.

Après être entrés dans l'église, ils s'assirent dans la salle, appelée la roue de porphyre, à cause du pavé figuré en rond. Le pape demanda que le roi rendît à l'Eglise ses droits, et renonçât aux investitures, comme il avoit promis par écrit. Le roi se retira à part vers la sacristie avec les évêques et les seigneurs de sa suite, où ils conférèrent long-temps. Avec eux étoient trois évêques lombards, dont l'un étoit Bernard de Parme. Comme le temps se passoit, le pape envoya demander au roi l'exécution de la convention; et peu après les gens de la suite du roi commencèrent à dire que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit subsister, comme étant contraire à l'Evangile, qui ordonne de rendre à César ce qui est à César; et au précepte de l'apôtre, que celui qui sert Dieu ne s'engage point dans les affaires du siècle. On leur répondit par d'autres autorités de l'Ecriture et des canons; mais ils demeurèrent aheurtés à leur prétention.

Cependant le roi dit au pape : Je veux que la division qui est entre vous et Etienne le Normand finissent maintenant. C'étoit un seigneur romain, qui fut en grande considération sous les papes suivants. Le pape répondit (1) : La plus grande partie du jour est passée, et l'office sera long, commençons, s'il vous plaît, par ce qui vous regarde. Aussitôt un de ceux qui étoient venus avec le roi se leva et dit : A quoi bon tant de discours? sachez que l'empereur, notre maître, veut recevoir la couronne comme l'ont reçue, Charles, Louis et Pépin. Et le pape ayant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainsi, le roi entra en colère, et par le conseil d'Albert, archevêque de Mayence, et de Burchard, évêque de Saxe, il fit environner le pape de gens armés. Comme le jour baissoit déjà, les évêques et les cardinaux conseillèrent au pape de couronner l'empereur, et remettre au lendemain

(1) Chr. Cass. IV, c. 37. (2) Acta ap. Baron. an. 1111

(1) C. 3.

l'examen du reste; mais les Allemands rejetèrent encore cette proposition.

Le pape et tous ceux qui l'accompagnoient étoient toujours gardés par des gens armés. A peine purent-ils monter à l'autel de saint Pierre pour ouïr la messe, et à peine put-on trouver du pain, du vin et de l'eau pour la célébrer. Après la messe, on fit descendre le pape de sa chair; il s'assit avec les cardinaux en bas devant la confession de saint Pierre, et y fut gardé jusqu'à la nuit fermée : puis on les mena à un logis hors l'enceinte de l'église. Les Allemands pillèrent dans le tumulte tous les meubles précieux exposés pour honorer l'entrée du roi. On prit avec le pape une grande multitude de clercs et de laïques, des enfants et des hommes de tout âge, qui avoient été au devant de l'empereur avec des palmes et des fleurs. Il fit tuer les uns, dépouiller, battre ou emprisonner les autres. Jean, évêque de Tusculum, et Léon d'Ostie, voyant le pape pris, se retirèrent à Rome, habillés en laïques. Tout cela se passa le dimanche de la Quinquagésime, douzième jour de février, l'an mil cent onze, et le pape demeura prisonnier jusqu'au treizième d'avril, pendant deux mois entiers. Le prétexte de sa détention fut qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les évêques à céder au roi les régales, parce qu'en effet ils réclamèrent contre cette promesse.

IV. Résistance des Romains.

Quand les Romains eurent appris que le pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignés, qu'ils commencèrent à faire main basse sur tous les Allemands qui se trouvèrent dans Rome, pèlerins ou autres (1). Le lendemain, ils sortirent de la ville, attaquèrent les gens du roi Henri, en tuèrent plusieurs, dont ils prirent les dépouilles; et, revenant à la charge, ils pensèrent les chasser de la galerie de Saint-Pierre, abattirent le roi lui-même de son cheval, et le blessèrent au visage. Othon, comte de Milan, lui donna son cheval pour le faire sauver; mais il fut pris lui-même par les Romains, qui, l'ayant mené dans la ville, le hachèrent en pièces et le laissèrent manger aux chiens. Le combat dura jusqu'à la nuit, et les Romains eurent l'avantage; en sorte que les Allemands s'étant retirés dans leur camp, furent deux jours sous les armes.

Vers la nuit, l'évêque de Tusculum assembla le peuple romain, et leur dit : Mes chers enfants, quoique vous n'ayez pas besoin d'exhortation, considérez que vous combattez pour votre vie et votre liberté, pour la gloire et la défense du saint-siége. Vos enfants sont mis aux fers contre toute sorte de droit; l'église de Saint-Pierre, respectée par toute la terre, est pleine d'armes, de sang et de corps morts. De quel plus grand désastre a-t-on jamais ouï parler? Le pape est aux fers entre les mains des barbares; tout ce qu'il y a de plus grand dans l'Eglise est condamné à la prison et aux ténèbres; l'Eglise, votre mère, gémit et implore votre secours. Employez-y donc toutes vos forces; les ennemis sont plus disposés à s'enfuir qu'à tenir ferme s'ils trouvent de la résistance. Enfin, pour vous encourager à venger un tel crime, par la confiance que nous avons en la miséricorde de Dieu et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, nous vous donnons l'absolution de tous vos péchés. Les Romains, encore plus animés par ce discours, s'engagèrent par serment à résister au roi Henri, et résolurent de tenir pour leurs frères tous ceux qui les aideroient.

Le roi, ayant appris cette disposition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation l'église de Saint-Pierre, emmenant avec lui le pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ses ornements et lier de cordes, comme plusieurs autres, tant clercs que laïques, que l'on traînoit avec lui, sans permettre à personne des Latins de lui parler; mais il étoit gardé et servi avec honneur par les seigneurs allemands, à la tête desquels étoit Ulrich, patriarche d'Aquilée. Conrad, archevêque de Saltzbourg, désapprouva ouvertement la capture du pape; ce qui lui attira la disgrâce du roi, et une telle persécution, qu'il fut obligé de fuir pendant plusieurs années et se cacher en divers lieux. Cependant l'évêque de Tusculum ne cessoit point d'écrire des lettres de tous côtés pour exciter les fidèles à secourir l'Eglise. Quoique le roi pillât les terres des Romains, et s'efforçât de les gagner eux-mêmes par argent et par divers artifices, ils demeurèrent toujours fidèles au pape; et le roi, ne sachant quel parti prendre, jura que, si le pape ne se rendoit à sa volonte, il lui feroit souffrir à lui et aux autres prisonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin, il convint de les délivrer tous, pourvu que le pape lui relâchât les investitures, assurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'Eglise, mais seulement les régales, c'est-à-dire les domaines et les droits dépendants de la couronne.

V. Le pape accorde les investitures.

Le pape résista long-temps, disant qu'il aimoit mieux perdre la vie que de donner atteinte aux droits de l'Eglise. Mais on lui représenta la misère des prisonniers qui étoient aux fers, hors de leur patrie, séparés de leurs femmes et de leurs enfants, la désolation de l'église romaine, qui avoit perdu presque tous ses cardinaux, le péril du schisme dont toute l'église latine étoit menacée. Enfin le pape, vaincu par leurs larmes,

(1) Chr. Cass. c. 39.

et fondant en larmes lui-même, dit : Je suis donc contraint de faire pour la paix et la liberté de l'Eglise ce que j'aurois voulu éviter aux dépens de mon sang. On dressa le traité, portant que le pape accordera les investitures à l'empereur, et lui en donnera ses lettres; puis on ajoutoit : Le pape n'inquiètera point le roi Henri pour ce sujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux siens, et ne prononcera jamais d'anathème contre le roi ; il ne sera point en demeure de le couronner, et l'aidera de bonne foi à conserver son royaume et son empire. Cette promesse fut souscrite par seize cardinaux, dont les deux premiers étoient les évêques de Porto et de Sabine.

La promesse de l'empereur portoit : Je mettrai en liberté, mercredi ou jeudi prochain, le pape Pascal, les évêques, les cardinaux, tous les prisonniers, et les ôtages qui ont été pris pour lui et avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui sont fidèles au pape, et je garderai au peuple romain la paix et la sûreté. Je rendrai les patrimoines et les domaines de l'église romaine que j'ai pris, je l'aiderai de bonne foi à recouvrer et posséder tout ce qu'elle doit avoir, et j'obéirai au pape Pascal, sauf l'honneur du royaume et de l'empire, comme les empereurs catholiques ont obéi aux papes catholiques. Cette promesse fut jurée par quatre évêques et sept comtes, et datée du mardi après l'octave de Pâques, onzième d'avril, indiction quatrième, qui est l'an mil cent onze.

Avant que de délivrer le pape, l'empereur voulut avoir la bulle touchant les investitures, sans attendre qu'il fût rentré dans Rome, où son sceau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un scriniaire ou secrétaire, qui écrivit cette bulle pendant la nuit; et le pape y souscrivit, quoique bien à regret. Elle portoit : Nous vous accordons et confirmons la prérogative que nos prédécesseurs ont accordée aux vôtres, savoir, que vous donniez l'investiture de la verge et de l'anneau aux évêques et aux abbés de votre royaume élus librement et sans simonie ; et qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçu de vous l'investiture; car vos prédécesseurs ont donné de si grands biens de leur domaine aux églises de votre royaume, que les évêques et les abbés doivent contribuer les premiers à la défense de l'état, et votre autorité doit réprimer les dissensions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque personne, ecclésiastique ou séculière, ose contrevenir à cette présente concession, il sera frappé d'anathème et perdra sa dignité.

Ensuite l'empereur fut couronné par le pape dans l'église de Saint-Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que personne ne pût assister à cette cérémonie. A la messe le pape, en étant venu à la fraction de l'hostie, en prit une partie, et donna l'autre à l'empereur, en disant : Comme cette partie du corps vivifiant est séparée, ainsi soit séparé du royaume de Jésus-Christ celui qui violera ce traité. Sitôt que la messe fut finie, le roi retourna à son camp, et le pape, ainsi délivré avec les évêques et les cardinaux, rentra dans Rome, où le peuple vint au devant de lui avec un tel empressement, qu'il ne put arriver que le soir à son logis. C'étoit le jeudi, treizième d'avril.

L'empereur fit de grands présents au pape, aux évêques, aux cardinaux et au reste du clergé, et s'en retourna en Allemagne par la Lombardie (1). Au mois d'août, il assembla à Spire un grand nombre d'évêques et quelques seigneurs, pour célébrer les funérailles de l'empereur, son père, qui depuis sa mort, arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sépulture ecclésiastique, et sans que l'on eût fait pour lui de prières (2). L'empereur avoit obtenu du pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des évêques, qui assurèrent qu'il étoit mort pénitent, et l'empereur lui fit faire des funérailles aussi magnifiques qu'en eût aucun de ses prédécesseurs : ainsi il fut enterré près de ses ancêtres. L'empereur tint ensuite sa cour à Mayence, et donna l'investiture de cet archevêché à Albert, son chancelier, élu depuis long-temps à la place de Ruthard, mort le second jour de mai mil cent dix.

VI. Le pape blâmé par son église.

Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans sembloit terminé, et la paix rétablie entre le pape et l'empereur; mais à Rome il pensa se former un nouveau schisme; car les cardinaux, qui y étoient demeurés pendant la prison du pape et plusieurs autres prélats, condamnèrent ouvertement la concession des investitures qu'il avoit donnée à l'empereur, comme contraire aux décrets de ses prédécesseurs, et le pape étant sorti de Rome, ils s'assemblèrent, ayant à leur tête Jean, évêque de Tusculum, et Léon de Verceil, et firent un décret contre le pape et contre sa bulle (3). Le pape, en ayant eu avis, leur écrivit de Terracine le cinquième de juillet, reprenant l'indiscrétion de leur zèle, et promettant toutefois de corriger ce qu'il n'avoit fait que pour éviter la ruine de Rome et de toute la province.

Un autre chef de ceux qui blâmoient la conduite du pape, étoit Brunon, évêque de Segni, et abbé du mont Cassin. Il avoit avec lui deux évêques et plusieurs cardinaux; et ils pressoient le pape de casser sa bulle et d'excommunier l'empereur (4). Ceux qui avoient été prisonniers avec le pape étoient partagés : les uns disoient qu'ils n'avoient point changé de

(1) Ab Ursperg.
(2) Sup. liv. LXV, n. 44.
(3) Pasc. Ep. 25, ap. Baron. an. 1111.
(4) Chr. Cass. IV, c. 44.

sentiment, et qu'ils condamnoient les investitures comme auparavant ; les autres s'efforçoient de soutenir ce qui avoit été fait. Brunon, ayant appris qu'on l'avoit dénoncé au pape comme chef de cette division, lui écrivit une lettre, où il disoit : Mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas, et que je parle mal de vous, mais ils mentent. Je vous aime comme mon père et mon seigneur, et je ne veux point avoir d'autre pape de votre vivant, comme je vous l'ai promis avec plusieurs autres. Mais je dois plus aimer encore celui qui nous a faits vous et moi. Je n'approuve point ce traité si honteux, si forcé, si contraire à la religion, et j'apprends que vous ne l'approuvez pas même. Qui peut approuver un traité qui ôte la liberté de l'Eglise, qui ferme l'unique porte pour y entrer, et en ouvre plusieurs autres pour y faire entrer les voleurs ? Nous avons les canons depuis les apôtres jusqu'à vous ; c'est le grand chemin dont il ne faut point se détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une église par la puissance séculière (1) ; car les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des églises. Votre constitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'institution de la main d'un laïque. Ces constitutions sont saintes, et quiconque y contredit n'est pas catholique. Confirmez-les donc, et condamnez l'erreur contraire que vous avez souvent vous-même qualifiée d'hérésie; vous verrez aussitôt l'Eglise paisible et tout le monde à vos pieds. Pour moi, je fais peu de cas du serment que vous avez fait ; et quand vous l'auriez violé, je ne vous en serois pas moins soumis.

VII. Brunon de Segni retourne à son évêché.

Le pape ne laissa pas d'être piqué de cette lettre, et de craindre que Brunon ne voulût le faire déposer ; c'est pourquoi il résolut de lui ôter l'abbaye du mont Cassin, qui lui donnoit un grand crédit. C'étoit la quatrième année qu'il la gouvernoit. Car, après qu'il fut revenu de sa légation en France, il rentra dans le monastère ; et l'abbé Othon étant mort, le premier d'octobre mil cent sept, il fut élu par les moines pour lui succéder. Le pape Pascal, étant venu ensuite au mont Cassin, dit en plein chapitre que Brunon n'étoit pas seulement digne de remplir cette place, mais d'être la sienne dans le saint-siége (2). Toutefois, ayant reçu sa lettre touchant les investitures, il lui écrivit qu'il ne pouvoit plus souffrir qu'il fût évêque et abbé ; car Brunon étoit toujours évêque de Segni, et, quelqu'instance qu'il eût faite pour être déchargé de cette église, le pape n'avoit jamais voulu admettre sa renonciation. Le pape écrivit aussi aux moines du mont Cassin, et chargea de la lettre Léon, évêque d'Ostie, tiré de ce monastère, leur défendant de ne plus obéir à Brunon, et leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon assembla la communauté, et voulut leur donner pour abbé un de leurs confrères, nommé Pérégrin, son compatriote; mais ils lui dirent : Tant que vous voudrez nous gouverner nous vous obéirons comme à notre père, mais si vous voulez quitter, laissez-nous l'élection libre. Brunon crut pouvoir se faire obéir par force, et fit venir des gens armés, qui surprirent les moines comme ils entroient à la messe, demandant en furie qui étoient ceux qui ne vouloient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignés les mirent dehors; et l'abbé, l'ayant appris, assembla les frères, et leur dit : Je ne veux pas être cause d'un scandale entre vous et l'église romaine ; c'est pourquoi je vous rends le bâton pastoral que vous m'avez donné. Aussitôt il le remit sur l'autel; et, prenant congé des moines, il retourna à son évêché, où il passa quatorze ans qu'il vécut encore. Il avoit gouverné l'abbaye du mont Cassin trois ans et dix mois; et son successeur fut Girard, qui la gouverna onze ans.

VIII. Léon de Marsique, évêque d'Ostie.

Léon, évêque d'Ostie, que le pape employa en cette affaire, étoit de Marsique en Campanie, et entra dès l'enfance au mont Cassin, où il embrassa la vie monastique; et, s'étant distingué par sa doctrine et par sa vertu, il devint bibliothécaire et doyen du monastère (1). L'abbé Oderise lui ordonna d'écrire la vie de l'abbé Didier, son prédécesseur qui fut le pape Victor III, et, lui ayant demandé quelque temps après s'il l'avoit fait, Léon lui avoua qu'il n'avoit pas commencé, et lui représenta que diverses occupations l'en avoient détourné. Oderise promit de lui donner du loisir, et lui ordonna d'écrire l'histoire entière du mont Cassin depuis saint Benoît, marquant non-seulement la suite des abbés et leurs actions, mais les acquisitions des domaines du monastère par les donations des empereurs et des princes, ou autrement. Léon exécuta cet ordre, se servant de quelques mémoires écrits grossièrement par les moines précédents; des histoires des Lombards et de celles des empereurs et des papes, avec les anciens titres du monastère, qu'il rechercha soigneusement. De tous ces matériaux, il composa la chronique du mont Cassin, et la divisa en trois livres, dont le premier commence à saint Benoît, le second à l'abbé Aligerne, vers l'an neuf cent cinquante, le troisième ne contient que l'histoire de l'abbé Didier (2). En mil cent un, Léon de Marsique fut tiré du mont Cassin par le pape Pascal II,

(1) Can. Apost. 31.

(2) Chr. Cass. IV, c. 31. Sup. liv. LXV, n. 46, c. 42.

(1) Ughel. to. 1, p. 76, n. 34. (2) Sup. liv. LVII, n. 11.

qui le fit cardinal-évêque d'Ostie; il vécut au moins jusqu'en mil cent quinze, et eut pour successeur Lambert de Fagnan, depuis pape sous le nom d'Honorius II.

La chronique du mont Cassin fut continuée après la mort de Léon par le moyen de Pierre, diacre et bibliothécaire du même monastère, né à Rome de la première noblesse, et offert à la maison dès l'âge de cinq ans, en mil cent quinze (1). Il ajouta à cette chronique un quatrième livre, qui commence à l'abbé Oderise, en mil quatre-vingt-sept, et finit à Rainald II, et à la mort de l'antipape Anaclet, en mil cent trente-sept; mais ce quatrième livre n'est pas écrit avec la même fidélité que les précédents.

IX. Mort de Nicolas le grammairien. Jean, patriarche de Constantinople.

A Constantinople, le patriarche Nicolas le grammairien mourut cette année mil cent onze, après avoir tenu ce siége vingt-sept ans, et être arrivé à une extrême vieillesse. Nous avons donné deux constitutions de ce patriarche, toutes deux de l'année mil quatre-vingt-douze, indiction quinzième. La première, du quatorzième de juin, fut faite dans un concile de treize métropolitains avec quelques officiers de l'empereur (2). On y décida la question proposée un mois auparavant dans une assemblée plus nombreuse, savoir, si l'oncle et la nièce, le neveu et la tante d'alliance seulement, pouvoient se marier ensemble, et ces mariages furent déclarés valables. La seconde constitution, du mercredi vingt-unième de juillet (3), déclare valable un mariage contracté en conséquence des fiançailles, qui étoient illégitimes, parce que la fille n'avoit que sept ans; mais les noces n'avoient été célébrées que huit ans après. Les assemblées où furent faites ces constitutions se tenoient au palais patriarcal, dans la salle nommée Thomaïte.

X. Bogomiles hérétiques.

Du temps du patriarche Nicolas, l'empereur Alexis fit brûler Basile, chef des bogomiles. C'étoient des hérétiques bulgares, ainsi nommés, comme qui diroit ceux qui implorent la miséricorde divine; car *Bog* en leur langue, la même que la sclavonne, signifie Dieu, et *Miloui*, ayez pitié de nous. Or, ils vantoient extrêmement la prière, comme les anciens massaliens, dont ils tenoient plusieurs erreurs; mais au fond ils étoient manichéens, ou plutôt une branche des pauliciens, dont j'ai parlé. Ceux-ci affectoient un grand extérieur de piété, coupoient leurs cheveux, et portoient des manteaux et des cuculles abaissées jusque sur le nez, marchant la tête penchée, et marmotant quelques prières; on les eût pris pour des moines (1). Comme de tous côtés on parloit beaucoup de cette secte, l'empereur Alexis s'en informa, et fit amener à son palais quelques-uns de ceux qui la professoient. Ils dirent tous que leur chef étoit Basile, qui, suivi de douze disciples qu'il nommoit ses apôtres et de quelques femmes, alloit partout semant sa doctrine (2). Il étoit médecin de profession, avoit été quinze ans à apprendre cette doctrine, et l'enseignoit depuis cinquante-deux ans.

L'empereur le fit si bien chercher, qu'on le trouva, et il lui fut présenté. C'étoit un vieillard de grande taille, le visage mortifié, la barbe claire, vêtu en moine comme les autres. L'empereur se leva de son siége pour le recevoir, le fit asseoir et même manger à sa table, feignant de vouloir être son disciple, lui et son frère Isaac Comnène; et disant qu'ils recevroient tous ses discours comme des oracles, pourvu qu'il voulût bien prendre soin du salut de leurs âmes. Basile, très-exercé à dissimuler, résista d'abord; mais enfin il se laissa surprendre aux flatteries des deux princes, qui jouoient ensemble cette comédie. Il commença donc à expliquer sa doctrine et à répondre à leurs questions. C'étoit dans un appartement reculé du palais; et l'empereur avoit placé derrière un rideau un secrétaire, qui écrivoit tout ce que disoit le vieillard. Il ne dissimula rien, et expliqua à fond toutes ses erreurs.

Alors l'empereur leva le masque; il fit assembler le sénat et les officiers militaires; il appela le clergé et le patriarche Nicolas, et fit lire l'écrit contenant la doctrine de Basile. Celui-ci se voyant convaincu ne le nia pas; il offrit de la soutenir, et déclara qu'il étoit prêt à souffrir le feu, les tourments et la mort. Car une des erreurs des bogomiles étoit qu'ils se souffriroient point dans les tourments, et que les anges les délivreroient même du feu. Nous l'avons vu dans les manichéens, que le roi Robert fit brûler à Orléans l'an mil deux cent deux (3). Basile demeura donc inflexible, nonobstant les exhortations des catholiques, de ses propres disciples et de l'empereur, qui le faisoit souvent venir de sa prison pour lui parler. Ce prince fit chercher de tous côtés les disciples de Basile, principalement ses douze apôtres, et s'efforça de les convertir, mais inutilement; seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, et qu'il avoit gagné de grandes maisons et beaucoup de peuple. Enfin l'empereur les condamna tous au feu (4).

Mais entre ceux qui avoient été pris comme bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le

(1) Prolog. lib. IV, cum not.
(2) Sup. liv. LXIII, n. 35. Jus Græco-Rom. l. III, p. 215. Zonar. XVIII, n. 13. Sup. liv. LXIII, n. 35.
(3) P. 2146.

(1) Euthym. Zigab. Panopl. tit. 23. Anna. Comm. lib. XV, 486. Sup. liv. XIX, n. 25. Sup. liv. XLV, n. 58; LII, n. 18.
(2) Zonar. lib. XVII, n. 25.
(3) Sup. liv. LXIII, n. 56.
(4) P. 41.

fussent, et détestoient cette hérésie; c'est pourquoi l'empereur, qui connoissoit leur dissimulation, s'avisa d'un stratagème pour discerner les vrais catholiques. Il s'assit sur son trône en public, accompagné du sénat, du clergé et des moines les plus estimés, puis il fit amener tous ceux que l'on accusoit d'être bogomiles, et dit: Il faut allumer aujourd'hui deux fournaises: devant l'une on plantera une croix, et celle-là sera pour ceux qui se prétendent catholiques; car il vaut mieux qu'ils meurent innocents que de vivre avec la réputation d'hérétiques et causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent bogomiles: allez donc chacun à la vôtre. L'empereur parloit ainsi parce qu'il savoit que les bogomiles avoient la croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées; et il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les accusés, croyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti, et le peuple murmuroit contre l'empereur, dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se présentoient à la fournaise de la croix, et il les renvoya avec beaucoup de louanges. Il fit mettre en prison les autres, et les apôtres de Basile séparément; chaque jour il en faisoit venir quelques-uns pour les instruire, soit par lui-même, soit par des ecclésiastiques choisis. Il y en eut qui se convertirent, et furent mis en liberté; d'autres moururent en prison dans leur hérésie.

Basile, comme hérésiarque impénitent, fut jugé digne du feu par le clergé, les moines choisis et le patriarche même. L'empereur y consentit, et, après lui avoir encore parlé plusieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bûcher au milieu de l'hippodrome; on planta une croix de l'autre côté, et on donna le choix à Basile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eut amené, voyant le bûcher de loin, il s'en moquoit, et disoit que des anges l'en retireroient; citant ces paroles du psaume (1): Il n'approchera pas de toi; seulement tu le verras de tes yeux. Mais quand il vit de plus près cette flamme horrible s'élever aussi haut que la pyramide de l'hippodrome; et quand il sentit la chaleur, il regarda plusieurs fois en arrière, battit des mains et se frappa la cuisse, comme étonné et éperdu, sans toutefois revenir de son endurcissement. Il regardoit tantôt le bûcher, tantôt les assistants, sans avancer ni reculer, et sembloit avoir perdu le sens. Alors les bourreaux, craignant que peut-être les démons ne l'enlevassent par la permission divine, voulurent faire une épreuve. Et comme il continuoit de se vanter qu'il sortiroit du feu sain et sauf, ils y jetèrent son manteau. Ne voyez-vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air? A ces mots, ils le prirent lui-même tout vêtu et le jetèrent au milieu du feu, où il fut tellement consumé, que l'on ne sentit aucune odeur; et on ne vit point de fumée nouvelle, sinon comme un petit trait. Le peuple vouloit jeter dans le même feu ses sectateurs, dont un grand nombre assistoit à ce spectacle; mais l'empereur ne le permit pas, il se contenta de les faire mettre dans une prison, où ils demeurèrent assez long-temps, et moururent dans leur impiété.

(1) Ps. xc, 7, 8.

XI. Erreurs des bogomiles.

L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des bogomiles par un moine, nommé Euthymius Zigabène, connu de la mère de l'impératrice Irène et de tout le clergé (1). Il étoit parfait grammairien, n'ignoroit pas la rhétorique, et savoit mieux qu'aucun autre la doctrine de l'Eglise. Il composa par ordre de l'empereur une exposition de toutes les hérésies; avec la réfutation de chacune, tirée des pères; et l'empereur nomma ce livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire armure complète de doctrine. Euthymius y rapporte l'hérésie des bogomiles, suivant ce que l'empereur en avoit appris de la bouche de Basile, et qu'il avoit fait écrire à mesure, comme il a été dit. En voici la substance: Ils rejetoient les livres de Moïse et le reste de l'ancien Testament, à la réserve du psautier et des seize prophètes; mais ils recevoient tous le nouveau Testament. Ils confessoient la trinité, mais de parole seulement, attribuant au père seul tous les trois noms, et disant que le fils et le Saint-Esprit n'avoient été que depuis l'an du monde cinq mil cinq cents, qui revient à peu près à la naissance de Jésus-Christ, et s'étoient confondus avec le père trente-trois ans après. Dieu avoit auparavant un autre fils, nommé Satanaël (2), qui, s'étant révolté, et ayant attiré les anges à son parti, fut chassé du ciel avec eux; puis il fit un second ciel, et tout le reste des créatures visibles trompa Moïse et lui donna l'ancienne loi. C'est lui dont Jésus-Christ est venu détruire la puissance, et, l'ayant enfermé dans l'enfer, a retranché la dernière syllabe de son nom, qui étoit angélique, en sorte qu'il ne se nomme plus que Satanas (3).

Ils disoient que l'incarnation du verbe, sa vie sur la terre, sa mort, sa résurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence et un jeu joué pour confondre Satanaël; c'est pourquoi ils rejetoient la croix avec horreur. Ils rejetoient notre baptême comme n'étant que celui de Jean, parce qu'il se fait avec l'eau, et rebaptisoient ceux qu'ils pervertissoient d'un baptême qu'ils prétendoient être celui de l'esprit. Ils disoient que les démons s'enfuyoient d'eux, mais que les autres hommes avoient chacun le leur, qui leur faisoit commettre toutes sortes de péchés, et ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejetoient aussi l'eucha-

(1) Anno. p. 490. 22, num. 1, 2, 3, 4, 6.
(2) Eucym. Panopl. tit. (3) N. 7, 8.

ristie, l'appelant le sacrifice des démons, et ne reconnoissoient d'autre communion ni d'autre cène que de demander le pain quotidien en disant le *Pater* (1). Ils ne recevoient point d'autre prière, traitant tout le reste de multitude de paroles qui ne convient qu'aux gentils. Ils disoient le *Pater* au moins sept fois le jour, et cinq fois la nuit. Ils condamnoient tous les temples matériels, disant que c'étoit l'habitation des démons, à commencer par le temple de Jérusalem; ainsi ils ne prioient jamais dans les églises (2). Ils rejetoient les saintes images et les traitoient d'idoles, ne reconnoissoient pour saints que les prophètes, les apôtres et les martyrs, et comptoient pour réprouvés les évêques, et les pères de l'Eglise comme adorateurs des images. Ainsi ils traitoient de faux prophètes saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et les autres (3). Entre les empereurs, ils ne tenoient pour orthodoxe que les iconoclastes, particulièrement Copronyme.

Ils traitoient tous les catholiques de pharisiens et de saducéens, et les gens de lettres de scribes, à qui il ne falloit pas communiquer leur doctrine (4). Les deux démoniaques qui habitoient dans des sépulcres signifioient, selon eux, les deux ordres du clergé et des moines, logés dans les églises où on garde les os des morts, c'est-à-dire les reliques. Les moines étoient encore les renards qui ont leurs tannières, et les stylites logés en l'air sur des colonnes étoient les oiseaux qui ont leurs nids, et que Dieu nourrit (5); car c'est ainsi que les bogomiles prouvoient leur doctrine par des passages de l'Ecriture tournés en allégories arbitraires. Ils se croyoient permis de dissimuler leur doctrine, et d'user de tous les moyens possibles pour sauver leur vie, ce qui les rendoit très-difficiles à découvrir. Leur habit, semblable à celui des moines, servoit encore à les cacher, et leur donnoit moyen de s'insinuer plus facilement pour communiquer leurs erreurs. Ils condamnoient le mariage, et défendoient toute union de sexes, comme s'ils n'avoient point de corps. Ils défendoient de manger de la chair ni des œufs, et ordonnoient de jeûner tous les mercredis et les vendredis; mais, si on les prioit à manger, ils mangeoient plus que d'autres, ce qui faisoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans le reste (6). La princesse Anne Comnène dit qu'elle eût voulu exposer leur hérésie, mais que la pudeur et la bienséance de son sexe l'en empêche pour ne pas souiller sa langue, et elle renvoie au livre d'Euthymius.

Après les bogomiles, Euthymius réfute aussi les ismaélites, c'est-à-dire les musulmans (7).

(1) N. 14, 15. 16, 13, 17, 19. Matth. VI, 7.
(2) N. 18, 42, 11.
(3) N. 45, 46.
(4) N. 31, 47, Matt. VII, 28, 46.
(5) Luc. IX, 58, 27, 28, etc.
(6) N. 21, 24, 37, 25. Alex. lib. I, 5, p. 490.
(7) Auct. bibl. P.P. 1624, to. 2, p. 202.

D'abord il rapporte sommairement l'histoire de Mahomet, et montre qu'il n'a été promis par aucune prophétie, et n'a donné aucune preuve de sa prétendue mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres et les paroles, et relève les absurdités contenues en ce livre, comme d'avoir confondu Marie, sœur de Moïse, avec la vierge, mère de Jésus, et d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins plusieurs fables impertinentes.

Le successeur de Nicolas le grammairien fut Jean, diacre et hiéromnénon de l'église de Constantinople, et frère de l'évêque de Chalcédoine, c'est pourquoi le surnom de cette ville lui demeura; il étoit nourri dans l'étude des lettres sacrées et profanes. Il fut nommé patriarche par l'empereur Alexis, qui vint lui-même le déclarer dans l'église, et il tint le siége vingt-trois ans.

XII. Concile de Latran contre les investitures.

A Rome, le pape Pascal, voulant se justifier au sujet des investitures et prévenir le schisme dont l'Eglise étoit menacée, assembla un concile dans l'église de Latran, où se trouvèrent environ cent évêques, entre autres Cencius de Sabine, Pierre de Porto, Léon d'Ostie, Conon de Palestrine, évêques-cardinaux; Jean, patriarche de Venise, Sennes, archevêque de Capoue, Landulfe de Bénévent, Maur d'Amalfi, Guillaume de Syracuse, Geoffroy de Sienne (1). Il n'y avoit que deux évêques de deçà les monts, Girard d'Angoulême et Galon de Léon en Bretagne, député des archevêques de Bourges et de Vienne. Il y avoit plusieurs abbés et une multitude innombrable de clercs et de laïques. Le concile commença le dix-huitième jour de mars mil cent douze. Le quatrième jour on parla des guibertins, qui faisoient leurs fonctions nonobstant l'interdiction, prétendant en avoir permission du pape. Le pape dit : Je n'ai point absous généralement les excommuniés, comme disent quelques-uns, car il est certain que personne ne peut être absous sans pénitence et satisfaction. Je n'ai point rétabli les guibertins; au contraire, je confirme la sentence que l'Eglise a prononcée contre eux.

Le cinquième jour, le pape raconta à tout le concile comment il avoit été pris par le roi Henri avec des évêques, des cardinaux et plusieurs autres, et forcé, contre sa résolution, pour la délivrance des prisonniers, la paix du peuple et la liberté de l'Eglise, de donner au roi par écrit une concession des investitures qu'il avoit souvent défendues. J'ai fait jurer, ajouta-t-il, par les évêques et les cardinaux, que je n'inquiéterois plus le roi à ce sujet, et

(1) To. X, Conc. p. 707. Marca, p. 1202. Baluz. ad Concord. p. de

que je ne prononcerois point d'anathème contre lui. Or, quoique le roi Henri ait mal observé son serment, toutefois je ne l'anathématiserai jamais, et ne l'inquiéterai jamais au sujet des investitures : lui et les siens auront Dieu pour juge d'avoir rejeté nos avertissements. Mais, quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte sans le conseil de mes frères et sans leurs souscriptions, je reconnois qu'il a été mal fait, et je désire qu'il soit corrigé, laissant la manière de la correction au jugement de cette assemblée, afin que ni l'Eglise ni mon âme n'en souffrent aucun préjudice. Tout le concile résolut que les plus sages et les plus savants d'entre eux délibéreroient mûrement sur ce sujet pour rendre leur réponse le lendemain.

Le sixième jour du concile, qui fut le dernier, le pape commença par se purger du soupçon d'hérésie dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures, et pour cet effet il fit sa profession de foi en présence de tout le concile. Il y déclara qu'il recevoit toutes les saintes Ecritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament, les quatre premiers conciles généraux et le concile d'Antioche, les décrets des papes, et principalement de Grégoire VII et d'Urbain II. J'approuve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je défends tout ce qu'ils ont défendu, et je persévérerai toujours dans ces sentiments.

Ensuite Girard, évêque d'Angoulême, légat en Aquitaine, se leva au milieu de l'assemblée, et du consentement du pape et du concile lut un écrit en ces termes : Nous tous, assemblés en ce saint concile, condamnons, par l'autorité ecclésiastique et le jugement du Saint-Esprit, le privilége extorqué du pape Pascal par la volonté du roi Henri ; nous le jugeons nul et le cassons absolument, et défendons, sous peine d'excommunication, qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faisons à cause de ce qui est contenu dans ce privilége, qu'un évêque élu canoniquement par le clergé et le peuple ne sera point sacré qu'il n'ait reçu auparavant l'investiture du roi : ce qui est contre le Saint-Esprit et l'institution canonique. Après cette lecture tous s'écrièrent : *Amen, amen*, ainsi soit-il, ainsi soit-il. Cet écrit avoit été dressé par Girard, évêque d'Angoulême, Léon d'Ostie, Grégoire de Terracine, Galon de Léon, et par Robert, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, et Grégoire du titre des Saints-Apôtres. Il fut souscrit par ceux qui assistoient au concile. Deux évêques, Brunon de Segni et Jean de Tusculum, et deux cardinaux, Pierre de Saint-Sixte et Albéric de Sainte-Sabine, quoiqu'ils fussent à Rome, n'assistèrent pas au concile ; mais ensuite, ayant lu la condamnation du privilége, ils l'approuvèrent comme les autres.

On rapporte à ce concile une lettre du pape Pascal au roi Henri et aux empereurs ses successeurs, où il dit (1) : La loi divine et les saints canons défendent aux évêques de s'occuper d'affaires séculières, ou d'aller à la cour, si ce n'est pour délivrer les condamnés et les autres qui sont dans l'oppression. Mais dans votre royaume on contraint les évêques et les abbés mêmes à porter les armes : ce qui ne se fait guère sans commettre des pillages, des sacriléges, des incendies et des homicides. Les ministres de l'autel sont devenus les ministres de la cour, parce qu'ils ont reçu des rois des villes, des tours, des duchés, des marquisats, des droits de monnoie et d'autres biens appartenant à l'état, d'où est venue la coutume de ne point sacrer les évêques qu'ils n'aient reçu l'investiture de la main du roi. Ces désordres ont excité nos prédécesseurs Grégoire VII et Urbain II à condamner en plusieurs conciles ces investitures, sous peine d'excommunication, et nous confirmons leur jugement dans ce concile.

Nous avons donc ordonné qu'on vous laissât à vous, notre cher fils Henri, qui êtes maintenant par notre ministère empereur romain, et à votre royaume, tous les droits royaux qui manifestement appartenoient au royaume du temps de Charles, de Louis, d'Othon, et de vos autres prédécesseurs. Nous défendons aussi aux évêques et aux abbés d'usurper les droits royaux, ni les exercer que du consentement des rois ; mais les églises, avec leurs oblations et leurs domaines, demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu au jour de votre couronnement. Le pape raconte ensuite la manière dont il fut arrêté par les gens de l'empereur, et la lettre semble imparfaite.

Godefroy de Viterbe, auteur du même siècle, dit qu'en ce concile de Latran le pape Pascal voulut renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cause de cette concession faite à l'empereur (2) ; qu'il quitta la mitre et la chape, et pria le concile d'ordonner sans lui ce qu'il jugeroit à propos ; mais que le concile ne voulut point recevoir sa démission, et l'obligea à garder sa dignité, tournant toute son indignation contre Henri V, qui fut déclaré ennemi de l'Eglise comme son père.

Entre plusieurs lettres que le pape Pascal écrivit sur ce sujet, nous en avons une à Guy, archevêque de Vienne (3), et légat du saint-siége, où il l'exhorte à demeurer ferme en cas que les barbares, c'est-à-dire les Allemands, veulent ébranler sa constance, soit par menaces, soit par caresses. Puis il ajoute : Quant à ce que vous désirez savoir, voici ce qui en est. Je déclare nuls et je condamne à jamais les écrits faits au camp où j'étois retenu prisonnier, touchant les investitures ; et je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles et nos

(1) Pasc. Ep. 22. p. 588.
(2) Godefr. Chr. par. 17, (3) Ep. 24.

prédécesseurs, principalement Grégoire et Urbain.

XIII. Concile de Vienne.

L'archevêque de Vienne tint un concile le seizième de septembre, la même année mil cent douze, où se trouvèrent, entre autres évêques, saint Hugues de Grenoble et saint Godefroy d'Amiens, que l'archevêque avoit prié d'y venir pour tenir sa place, parce qu'il n'avoit pas la parole libre (1). Ce concile fit un décret en ces termes : Nous jugeons, suivant l'autorité de la sainte église romaine, que l'investiture des évêchés, des abbayes et de tous les biens ecclésiastiques reçue de la main laïque, est une hérésie. Nous condamnons, par la vertu du Saint-Esprit, l'écrit ou privilége que le roi Henri a extorqué par violence du pape Pascal, nous le déclarons nul et odieux. Nous excommunions ce roi, qui, venant à Rome sous ombre d'une paix simulée, après avoir promis au pape par serment la sûreté de sa personne et la renonciation aux investitures, après lui avoir baisé les pieds et la bouche, l'a pris en trahison comme un autre Judas, dans le saint-siége, devant le corps de saint Pierre, avec les cardinaux, les évêques et plusieurs nobles romains, l'ayant enlevé dans son camp, l'a dépouillé des ornements pontificaux, traité avec mépris et dérision, extorqué de lui par violence cet écrit détestable. Nous l'anathématisons et le séparons du sein de l'Eglise, jusqu'à ce qu'elle reçoive de lui une pleine satisfaction. Saint Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication.

Le concile écrivit ensuite au pape une lettre synodale, qui porte : Nous nous sommes assemblés à Vienne suivant l'ordre de votre sainteté. Il s'y est trouvé des députés du roi avec des lettres bullées, où vous témoignez désirer la paix et l'union avec lui, et le roi disoit qu'elles lui avoient été envoyées de votre part depuis le concile que vous avez tenu à Rome au carême dernier. Quoique nous en fussions surpris, toutefois nous souvenant des lettres que nous avons reçues de vous, Girard d'Angoulême et moi, touchant la persévérance dans la justice, pour éviter la ruine de l'Eglise et de notre foi, nous avons procédé canoniquement. Ils rapportent ensuite sommairement le décret du concile de Vienne, et en demandent la confirmation par des lettres-patentes que les évêques se puissent envoyer l'un à l'autre ; puis ils ajoutent : Et parce que la plupart des seigneurs du pays, et presque tout le peuple, est de notre sentiment sur ce point, enjoignez-leur, pour la rémission de leurs péchés, de nous prêter secours s'il est besoin. Nous vous représentons encore, avec le respect convenable, que si vous confirmez notre décret, et vous abstenez désormais de recevoir de ce cruel tyran, ou de ses envoyés, des lettres ou des présents, et même de leur parler, nous serons, comme nous devons, vos fils et vos fidèles serviteurs. Mais si vous prenez un autre chemin, ce que nous ne croyons pas, ce sera vous, Dieu nous en préserve, qui nous rejetterez de votre obéissance. Nonobstant cette menace, le pape confirma les décrets du concile de Vienne par une lettre datée du vingtième d'octobre (1).

XIV. Lettre d'Yves de Chartres sur les investitures.

Joceran, archevêque de Lyon, indiqua la même année un concile à Anse, pour traiter de la foi et des investitures, et y appela Daïmbert, archevêque de Sens, et ses suffragants (2) ; mais ils s'en excusèrent par une lettre qu'Ives de Chartres écrivit au nom de toute la province, où il parle ainsi : Nos pères n'ont point ordonné que l'évêque du premier siége pût appeler les évêques à un concile hors de leur province, si ce n'étoit par ordre du saint-siége, ou qu'une église particulière appelât au premier siége pour des causes qu'elle ne pouvoit terminer dans la province. Il rapporte sur ce sujet les autorités des papes, puis il ajoute :

Quant aux investitures dont vous voulez parler en ce concile, vous découvrirez la honte de votre père au lieu de la cacher ; car, ce que le pape a fait pour éviter la ruine de son peuple, il y a été contraint par la nécessité, mais sa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paroît en ce que, sitôt qu'il a été hors du péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné et défendu ce qu'il ordonnoit et défendoit auparavant, quoique dans le péril il ait permis de dresser quelques écrits détestables. Ainsi Pierre répara ses trois reniements par trois confessions ; ainsi le pape Marcellin, séduit par les impies, offrit de l'encens devant l'idole, et peu de jours après reçut la couronne du martyre, sans avoir été jugé par ses frères. Dieu a permis ces chutes dans les plus grands hommes, afin que les autres connoissent leur foiblesse, qu'ils craignent de tomber de même, ou se relèvent promptement.

Que si le pape n'use pas encore contre le roi d'Allemagne de la sévérité qu'il mérite, nous croyons qu'il diffère exprès, suivant le jugement de quelques docteurs, qui conseillent de s'exposer à de moindres périls pour en éviter de plus grands. Ives rapporte ici un grand passage du troisième livre de saint Augustin (3) contre Parménien, où il dit que, suivant la saine discipline de l'Eglise, on ne doit employer l'anathème que contre les particuliers, et quand il n'y a aucun péril de schisme. Mais quand le coupable est assez puissant pour entraîner la multitude, ou quand tout le peuple est coupable, il ne reste aux gens de bien que

(1) To x, Conc. p. 784. Vita ap. Boll. 1, Apr. to. 9, p. 44. Vita lib. III, c. 7. Ap. Sur. 8 nov.

(1) To. x, Conc. p. 786.
(2) Ep. 236.
(3) 121, Cont. Parm. c. 2.

de gémir devant Dieu, car les conseils de séparation sont inutiles et pernicieux. Ives de Chartres continue : D'ailleurs il ne nous paroit pas utile d'aller à un concile, où nous ne pouvons condamner les accusés, parce qu'ils ne sont soumis au jugement d'aucun homme. Le sauveur lui-même nous ordonne d'obéir à ceux qui sont en de telles places, quand même ils seroient semblables aux pharisiens, pourvu qu'ils enseignent bien, quoiqu'ils fassent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du sacerdoce, de peur de nous exposer à la risée de nos ennemis, et d'affoiblir l'Eglise en voulant la fortifier. Ainsi, nous croyons être excusables si nous nous abstenons de déchirer le pape par nos discours, et si nous excusons avec une charité filiale ce qu'il a accordé au roi d'Allemagne. Car le prévaricateur de la loi n'est pas celui qui pèche par surprise ou par nécessité, mais celui qui combat la loi de dessein formé, et qui ne veut pas reconnoître sa faute. Nous approuvons même la conduite du pape, si, voyant le peuple menacé de sa ruine, il s'est exposé au péril pour remédier à de plus grands maux. Il n'est pas le premier qui a usé de tempérament et d'indulgence selon les occasions.

Enfin, quant à ce que quelques-uns appellent hérésie l'investiture, l'hérésie n'est que l'erreur dans la foi. La foi et l'erreur procèdent du cœur; et cette investiture, qui excite un si grand mouvement, n'est que dans les mains de celui qui la donne et de celui qui la reçoit. De plus, si cette investiture étoit une hérésie, celui qui a renoncé ne pourroit plus y revenir sans péché. Or, nous voyons en Germanie et en Gaule plusieurs personnes respectables qui, ayant effacé cette tache par quelque satisfaction et rendu le bâton pastoral, ont reçu de la main du pape l'investiture à laquelle ils avoient renoncé. Les papes ne l'auroient pas donnée s'ils avoient cru qu'elle enfermât une hérésie. Quand donc on se relâche pour un temps de ce qu'il n'est point ordonné par la loi éternelle, mais établi ou défendu pour l'honneur et l'utilité de l'Eglise, ce n'est pas une prévarication, mais une louable et salutaire économie.

Que si quelque laïque est assez insensé pour s'imaginer qu'avec le bâton pastoral il peut donner un sacrement ou l'effet d'un sacrement, nous le jugeons absolument hérétique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de cette erreur diabolique. Et, si nous voulons donner aux choses des noms convenables, nous pouvons dire que cette investiture des laïques est une entreprise et une usurpation sacrilége que l'on doit absolument retrancher pour la liberté de l'Eglise, si on le peut faire sans préjudice de la paix; mais, quand on ne le peut sans faire schisme, il faut différer et se contenter de protester contre avec discrétion. L'archevêque de Lyon répondit à cette lettre, insistant principalement sur le droit de sa primatie (1), en vertu duquel il prétend pouvoir convoquer les évêques de toutes les provinces lyonnoises, sans qu'ils aient sujet de se plaindre qu'on les tire hors de leur province. Il avoue que l'investiture en soi n'est pas une hérésie; mais il dit que l'hérésie consiste à soutenir qu'elle est permise.

Ives de Chartres écrivit de même à Henri, abbé de Saint-Jean-d'Angeli, qui lui avoit demandé son avis sur les investitures. J'approuve, dit-il, et je confirme, autant qu'il est en moi, le jugement des papes Grégoire et Urbain; et, quelque nom qui convienne proprement à cette usurpation, je juge schismatique l'opinion de ceux qui la veulent soutenir. Ce que je ne dis pas contre le pape, qui m'a écrit qu'il a été contraint de faire ce qu'il a fait, et qu'il est toujours dans les mêmes sentiments. J'estime donc qu'il faut l'avertir, par des lettres familières et charitables, de se juger lui-même et de se rétracter. S'il le fait, nous en rendons grâce à Dieu, et toute l'Eglise s'en réjouira avec nous; si la maladie est incurable, ce n'est pas à nous de le juger; puisque l'Evangile nous ordonne d'obéir à ceux qui sont assis dans la chaire, sans faire des conspirations factieuses pour les en chasser. Que s'ils commandent quelque chose contre l'Evangile, nous ne devons point leur obéir, suivant l'exemple de saint Paul, qui résista en face à saint Pierre, son supérieur; car, quand les jugements humains sont à bout, il faut implorer la miséricorde de Dieu pour ceux qui se sont séparés de l'unité de l'Eglise.

Ives avoit écrit dans le même sens à Brunon, archevêque de Trèves, à qui il disoit (2): Nous voyons la division du royaume et du sacerdoce, qui sont les principaux appuis de l'Eglise de Dieu, et nous devons tous travailler à les réunir, soit en retranchant les membres corrompus, soit en employant des remèdes plus doux, car, dans un si grand péril, il ne faut pas s'en tenir à la seule rigueur, il faut user de condescendance, et faire comme dans la tempête, où l'on jette une partie des marchandises pour sauver le reste C'est ainsi que la charité se rend foible avec les foibles, et se fait tout à tous, et les particuliers ne doivent pas blâmer la conduite des pasteurs si, sans préjudice de la foi et des mœurs, ils font ou souffrent quelque chose d'imparfait pour conserver la vie de leurs ouailles.

XV. Geoffroy de Vendôme blâme le pape.

Geoffroy, abbé de Vendôme, n'étoit pas si modéré, et voici comme il écrivit au pape Pascal sur ce sujet (3): Celui qui, étant assis sur la chaire des saints apôtres, s'est privé de

(1) Ap. Ivon. Ep. 137.
(2) Ep. 114.
(3) 1, Ep. 7, p. 13.

leur bienheureux sort, agissant autrement qu'eux, doit casser ce qu'il a fait, et le corriger en pleurant comme un autre Pierre. Si la crainte de la mort l'a fait broncher, ce n'est point une excuse pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquérant l'immortalité. S'il dit que ce n'est pas la crainte de sa mort, mais de la mort de ses enfants, c'est encore une mauvaise excuse, puisque loin de les sauver il a mis un obstacle à leur salut ; car il n'y a point d'exemples des saints qui nous autorisent à différer une mort utile au prochain, et qui nous feroit aussitôt entrer dans la vie éternelle. Si saint Paul évita la mort pour un temps, il ne blessa point la foi, et n'abandonna point la vérité. Ce n'est donc point par un conseil de justice ou de miséricorde, mais par une suggestion du démon que l'on a soustrait à la mort des hommes qui, étant mortels, ne peuvent l'éviter long-temps, et qui pouvoient entrer aussitôt dans la vie éternelle avec utilité pour toute l'Eglise. Quand même ils auroient été assez lâches pour se retirer de la porte du paradis en renonçant à la vérité, c'étoit à vous de les soutenir par vos exhortations et votre exemple, en mourant le premier pour la bonne cause (1). Et, comme cette faute est inexcusable, il faut la corriger sans délai, de peur que l'Eglise, qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entièrement. Il soutient que l'investiture est une hérésie, suivant la tradition des pères, et que celui qui l'autorise est hérétique. Or, ajoute-t-il, on peut tolérer le pasteur s'il est de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la foi. En ce cas, le moindre des fidèles a droit de s'élever contre lui, fût-ce un pécheur public, fût-ce une personne infâme.

XVI. Ambassade de l'empereur Alexis à Rome.

Cependant Alexis, empereur de Constantinople, ayant appris ce qui s'étoit passé entre le pape et l'empereur Henri, envoya à Rome une ambassade de personnes considérables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du pape, et des mauvais traitements qu'il avoit soufferts (2). Il louoit et remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri, et ajoutoit que, s'il les trouvoit aussi bien disposés qu'on lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même, ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du pape, comme les anciens empereurs. Les Romains lui mandèrent par ses ambassadeurs qu'ils étoient prêts à le recevoir, et au mois de mai de la même année mil cent douze, ils choisirent environ six cents hommes qu'ils envoyèrent à l'empereur pour le conduire. On ne sait à quel dessein Alexis fit cette démarche, et on n'en voit aucune suite.

(1) Epmer. 2, Vita p. 24.

(2) Chr. Cass. IV, c. 46

La mort de Boémond, arrivée l'année précédente, avoit délivré l'empereur Alexis d'un redoutable ennemi (1). Il mourut en Pouille, comme il se préparoit à retourner en Orient, et fut enterré à Canosse, dans l'église de Saint-Sabin, où l'on voit son épitaphe en vers latins du temps. Comme son fils Boémond étoit encore enfant, Tancrède lui succéda dans la principauté d'Antioche ; mais il ne la posséda qu'un an, et mourut en mil cent douze (2).

XVII. Eglise de Jérusalem.

La même année mourut Gibelin, patriarche de Jérusalem, et il eut pour successeur l'archidiacre Arnoul, surnommé Male-Couronne, qui aspiroit depuis si long-temps à ce siége. Il maria sa nièce à Eustache Grener, seigneur de Sidon et de Césarée, et lui donna le meilleur domaine de son église, savoir, Jéricho et ses dépendances. Sa vie ne fut pas moins scandaleuse dans son pontificat qu'auparavant ; mais, pour en diminuer le reproche, il introduisit des chanoines réguliers dans l'église de Jérusalem. Conon, évêque de Préneste, y étoit alors en qualité de légat du saint-siége, et, ayant appris comment le roi Henri avoit pris le pape à Rome et le désordre qu'il y avoit fait, il prononça contre lui une sentence d'excommunication par le conseil de l'église de Jérusalem, et la renouvela ensuite en diverses provinces (3).

Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul que le roi Baudouin épousa Adélaïde, comtesse de Sicile, quoiqu'il eût épousé à Edesse une femme légitime qui vivoit encore (4). Adélaïde, veuve de Roger, frère de Robert Guischard, étoit une princesse riche et puissante, et Baudouin rechercha son alliance pour remédier à son indigence qui étoit extrême. Il lui envoya en mil cent douze des ambassadeurs, qui lui persuadèrent ce mariage, lui dissimulant que Baudouin fût marié, et lui promettant la succession du royaume de Jérusalem pour le fils qu'elle auroit de lui, ou, en cas qu'elle n'eût point d'enfants, pour celui qu'elle avoit déjà, savoir, Roger II, comte de Sicile. La comtesse arriva en Palestine en mil cent treize, apportant avec elle des richesses immenses, et le roi Baudouin l'épousa, comme s'il eût été libre.

Cependant Bernard, patriarche d'Antioche, renouvela ses plaintes auprès du pape, de la concession qu'il avoit faite à l'église de Jérusalem (5) ; et le pape déclara qu'il n'avoit prétendu attribuer au patriarche de Jérusalem que les églises dont les limites avoient été confondues par la longue domination des bar-

(1) Rom. Salern. ap. Peregr.

(2) Et ap. Baron. an. 1111. Guill. Tyr. l. XI, c. 6, c. 18.

(3) C. 15. Chr. ab. Ursperg. an. 1116.

(4) G. Tyr. XI, c. 21.

(5) Pasc. Ep. 28.

bares; mais qu'à l'égard de celles dont les bornes étoient demeurées certaines, il falloit s'en tenir à l'ancienne possession. Le pape écrivit de même au roi Baudouin, lui ordonnant d'empêcher que, sous prétexte de la concession faite en sa faveur, le patriarche de Jérusalem n'usurpât la juridiction sur les églises qui, sous les Turcs et les Sarrasins, avoient incontestablement relevé du patriarche d'Antioche.

XVIII. Gaudri, évêque de Laon, massacré.

Gaudri, évêque de Laon, s'étoit rendu odieux, principalement par l'assassinat de Gérard de Créci, un des premiers seigneurs de la ville, que Roricon, frère de l'évêque, tua dans l'église cathédrale, comme il faisoit sa prière. Il est vrai que l'évêque étoit cependant à Rome; mais on fut persuadé qu'il y étoit allé exprès, pour détourner de lui le soupçon de ce meurtre, après l'avoir commandé. Une cause encore plus grande de haine fut qu'après avoir juré la commune de la ville, il s'efforça de l'abolir (1). On appeloit communes les nouvelles sociétés que formoient entre eux les habitants des villes par la concession de leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, et se rendre justice entre eux. Ceux qui juroient ces sociétés se nommoient proprement bourgeois, et ils élisoient de leurs corps des officiers pour les gouverner sous les noms de maires, jurés, échevins ou autres semblables, et c'est l'origine des corps de villes. Or, comme les habitants des villes et des villages étoient encore serfs pour la plupart, ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes qu'ils donnoient au roi ou au principal seigneur pour obtenir ce droit de commune, et réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils payoient auparavant; mais c'étoit souvent au préjudice des seigneurs particuliers, surtout des ecclésiastiques, à qui les bourgeois, devenus plus forts, refusoient de payer les anciennes redevances qu'ils prétendoient mal fondées, et c'est ce qui rendoit ces communes odieuses.

Celle de Laon est une des premières dont il soit fait mention (2); elle fut accordée par le roi-seigneur particulier de la ville, et l'évêque jura de la maintenir, l'un et l'autre moyennant des sommes considérables que donnèrent les bourgeois. Toutefois, l'évêque entreprit peu de temps après de la faire casser, de quoi les bourgeois avertis offrirent au roi et à son conseil quatre cents livres d'argent pour maintenir la commune; mais l'évêque en promit sept cents pour l'abolir, et l'emporta, car ce prince, entre plusieurs bonnes qualités, avoit ce foible de se trop confier à des personnes intéressées.

(1) Guib. Novig. III, de vita c. 5. V. Cang. Gloss. Communia.
(2) C. 7.

Cette convention fut faite le jeudi-saint, dix-huitième d'avril l'an mil cent douze; le roi partit de Laon le vendredi matin, et l'évêque commença ce jour-là à faire lever sur les bourgeois une taxe d'autant que chacun avoit donné pour obtenir la commune, ce qui continua le lendemain.

Ce procédé les mit en telle fureur, qu'ils résolurent la mort de l'évêque, et il y en eut quarante qui la jurèrent. Le fameux docteur Anselme, doyen de l'église de Laon, en avertit le prélat le samedi au soir, comme il étoit prêt à se coucher; il témoigna d'abord mépriser cette populace, et toutefois il profita de l'avis, et n'alla point à matines la nuit de Pâques. Le lendemain à la procession il fit prendre à ses domestiques et aux gentishommes des épées sous leurs habits, et fit venir des paysans des terres de l'évêché pour garder les tours de l'église et son palais; mais le mardi, s'étant rassuré, il les renvoya. Le jeudi vingt-cinquième d'avril, jour de Saint-Marc, après-midi, comme l'évêque étoit occupé avec l'archidiacre Gautier des moyens d'exiger de l'argent, il s'éleva par la ville un grand tumulte de gens qui crioient : *La commune* (1) ! Alors les bourgeois, armés d'épées, d'arcs de cognées, de haches, de massues et de lances, traversèrent l'église cathédrale, et entrèrent à l'évêché en grande troupe. A ce bruit, les seigneurs accoururent de toutes parts, car ils avoient promis à l'évêque avec serment de le secourir, et il y en eut quelques-uns de tués par les bourgeois.

L'évêque se défendit quelque temps à coups de pierres et de flèches, car il avoit porté les armes, et étoit plus guerrier qu'ecclésiastique. Enfin, ne pouvant plus soutenir les assauts du peuple, il prit l'habit d'un de ses valets, se réfugia dans le cellier de l'église, et se cacha dans un tonneau qu'on referma. Les bourgeois le cherchant partout un des siens le découvrit, on le tira du tonneau par les cheveux, et on le traîna dans le cloître des chanoines. Il demandoit miséricorde aux bourgeois, leur promettant une infinité d'argent, et les assurant avec serment qu'il ne seroit plus leur évêque, et qu'il sortiroit du pays; mais l'un d'eux leva une cognée dont il lui fendit la tête; et comme il tomboit, un autre lui tailla le visage par le milieu au-dessous des yeux. On lui coupa les jambes et on lui fit plusieurs autres plaies; un des meurtriers lui coupa le doigt pour avoir sa bague; enfin on le jeta tout nu dans un coin de la rue, où les passants lui insultoient encore par des moqueries, et lui jetoient des pierres et de la terre. Il demeura ainsi jusqu'au lendemain matin, que le doyen Anselme le fit enterrer sans cérémonie et à la hâte, dans l'église de Saint-Vincent (2).

Cependant on mit le feu à la maison de l'évêque, d'où il prit à l'église cathédrale, à celle

(1) C. 4.
(2) C. 10.

de Saint-Jean, alors abbaye de filles, et à d'autres qui furent brûlées, environ au nombre de douze. Les bourgeois les plus coupables, craignant la vengeance du roi, se retirèrent sous la protection de Thomas de Marle, le plus cruel tyran du pays ; la ville, abandonnée, fut exposée au pillage ; mais les deux frères, Anselme et Raoul, autant recommandables par leur vertu que par leur doctrine, y demeurèrent pour la consolation de ceux qui restoient, les exhortant par les sentences de l'Ecriture sainte à ne pas succomber aux afflictions (1). Quelque temps après, Raoul, archevêque de Reims, vint à Laon réconcilier l'église cathédrale profanée, c'est-à-dire ce qui en restoit ; il alla aussi à Saint-Vincent, où il dit une messe solennelle pour l'évêque Gaudri, pour lequel on n'en avoit point dit encore. En cette messe, il prêcha fortement contre les communes, qui servoient de prétexte aux serfs pour se soustraire à la puissance de leurs seigneurs, alléguant l'autorité de saint Pierre (2), qui leur ordonne d'être soumis à leurs maîtres, quoique fâcheux ; et les canons, qui défendent de détourner les esclaves de l'obéissance de leurs maîtres sous prétexte de religion. Il en parla souvent aussi à la cour du roi et en diverses assemblées.

Après la mort de Gaudri on demanda permission au roi d'élire un évêque de Laon ; mais il nomma sans élection Hugues, doyen d'Orléans, pour donner le doyenné à Etienne, son chancelier, qui ne pouvoit être évêque. Hugues ne tint le siége de Laon que sept mois, après lesquels, par le conseil d'Anselme, de Raoul et des plus gens de bien, on élut Barthélemy, chanoine et trésorier de Notre-Dame de Reims, recommandable par sa noblesse et par sa vertu. Il fut élu légitimement, mais malgré lui, et tint ce siége pendant trente-huit ans. Guibert de Nogent marque qu'au sacre de ces évêques on consultoit l'Ecriture sainte pour trouver les pronostics de leur pontificat, qui est la superstition que les anciens appeloient le sort des saints (3).

Pour rebâtir l'église cathédrale de Notre-Dame de Laon, on résolut de faire une quête par les provinces de France, en portant la châsse des reliques que l'on avoit sauvée de l'incendie, car c'étoit l'usage de quêter ainsi en pareilles occasions (4). On choisit pour accompagner les reliques sept chanoines et six laïques qui partirent à l'octave de l'Ascension, et revinrent vers la Saint-Matthieu, rapportant de grandes aumônes. Aussi racontoit-on plusieurs miracles faits en ce voyage en Berri, en Touraine, en Anjou, au Mans et à Chartres.

(1) C. 9. Append. ad Sigeb. an. 1112, c. 11. Herm. de Mirac. c 1, 10.
(2) 1, Pet. 12, 18. Gangr. c. 3.
(3) Guib. c. 41. Herm. Mirac. 1, c. 2. Sup. liv. XXVI, n. 1. Conc. Agath. c. 42. Guib. 1. Herman. c. 3.
(4) Guib. 1, de Pign. SS. c. 2, § 6.

L'année suivante, mil cent treize, ils passèrent en Angleterre avec les reliques, et les miracles continuèrent, comme on voit dans l'histoire que le moine Herman en écrivit peu de temps après par ordre de l'évêque Barthélemi (1). On amassa ainsi des aumônes si abondantes, que l'église de Notre-Dame de Laon fut rebâtie en deux ans et demie, et dédiée le sixième de septembre mil cent quatorze.

XIX. Fondation de Savigny en Normandie.

En Normandie, le monastère de Savigny, depuis chef de congrégation, fut fondé vers le même temps par saint Vital, dont il est à propos de reprendre l'histoire dès l'origine. Il naquit vers le milieu du siècle précédent au village de Tierceville, à trois lieues de Bayeux (2) ; son père se nommoit Reinfroy, sa mère Roarde ; ils avoient du bien qu'ils faisoient cultiver, et en employoient la meilleure partie en charité, particulièrement à exercer l'hospitalité. Dès que Vital fut en état d'étudier, ils lui donnèrent un maître qui l'instruisit dans la piété et les lettres ; et dès lors il étoit si grave, que ses compagnons l'appeloient le petit abbé. Après les humanités, il quitta ses parents pour chercher d'autres maîtres, et fit un grand progrès dans les sciences ; puis étant revenu chez lui, il fut ordonné prêtre, et devint chapelain de Robert, comte de Mortain, frère utérin du roi Guillaume le conquérant. Le comte donna à Vital une prébende de la collégiale qu'il venoit de fonder dans sa ville, en mil quatre-vingt-deux.

Environ dix ans après Vital quitta son bénéfice, vendit son bien, le donna aux pauvres, et se retira dans les rochers de Mortain, où il reçut avec lui d'autres ermites ; mais il y demeura peu, et en mil quatre-vingt-treize il alla trouver Robert d'Arbrisselles dans la forêt de Craon, en Anjou (3) ; ils y assemblèrent grand nombre d'ermites ; mais s'y trouvant trop resserrés, ils passèrent dans la forêt de Fougères, à l'entrée de la Bretagne. Raoul, qui en étoit seigneur, les y souffrit quelques années ; mais comme il aimoit passionnément la chasse, il craignit que ces ermites ne dégradassent sa forêt, et aima mieux leur abandonner celle de Savigny, vers Avranches, et ce fut là qu'ils se fixèrent. Raoul de la Futaye se joignit à eux, et ensuite Bernard d'Abbeville, auparavant abbé de Saint-Cyprien de Poitiers (4). Ces quatre saints personnages, Vital, Raoul, Robert et Bernard, s'appliquèrent avec un grand zèle à la conversion des âmes, tantôt tous ensemble, tantôt séparément. Ils parcoururent plusieurs provinces marchant pieds nus et vivant très-austèrement, particulière-

(1) Herman. lib. II, c. 1.
(2) Mem. M. S.
(3) Sup. liv. LXV, n. 34.
(4) Vita Bern. Tiron. c. 7, n. 62. Sup. liv. LXV, n. 9.

ment Vital, qui ne mangeoit point de chair, buvoit rarement du vin, se nourrissoit de pain d'avoine, de légumes, de miel, de fromage; couchoit sur la paille et dormoit peu. Ils fondèrent tous quatre des monastères; Robert celui de Fontevraud; Bernard celui de Tiron; Vital, Savigny et Raoul Saint-Sulpice, près de Rennes : les trois premiers monastères furent chefs de congrégations (1). Fontevraud fut fondé en mil cent six, comme j'ai dit, Savigny, en mil cent douze, Tiron en mil cent quatorze.

Vital s'étoit retiré dans la forêt de Savigny dès l'an mil cent cinq, ses ermites vivoient chacun selon le don qu'il avoit reçu de Dieu; mais, s'étant multipliés jusqu'au nombre de cent quarante et plus, ils désirèrent vivre en commun, et engagèrent Vital à demander à Raoul de Fougères quelques restes d'un vieux château près du bourg de Savigny. Ce seigneur lui donna non-seulement les ruines qu'il demandoit, mais toute la forêt pour y bâtir un monastère sous l'invocation de la sainte trinité; et l'acte de donation fut passé au mois de janvier mil cent douze. Turgis, évêque d'Avranches, y souscrivit avec les seigneurs du pays (2). Henri, roi d'Angleterre, étant à Avranches, confirma la donation par ses lettres du second jour de mars; et Pascal II, par sa bulle du vingt-troisième, où il accorde à cette église le privilége de n'être point comprise dans l'interdit général jeté sur tout le diocèse. Vital donna à sa nouvelle communauté la règle de saint Benoît, avec quelques constitutions particulières, et ils prirent l'habit gris. Le nombre des moines et la quantité des biens augmenta bientôt; et Savigny devint un des plus célèbres monastères de France.

XX. Fondation de Tiron.

Quant à l'abbaye de Tiron, il faut reprendre l'histoire de Bernard, son fondateur (3). Après qu'il eut quitté son abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, pour ne se pas soumettre à Clugny, les moines de Saint-Cyprien travaillèrent pendant environ quatre ans à défendre leur liberté; et, ne pouvant y réussir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers; et avec ses lettres ils allèrent trouver leur abbé dans le désert, où il s'étoit retiré avec Vital et Robert d'Arbrisselles. Bernard revint avec eux, et entreprit même le voyage de Rome, monté sur un âne, avec son méchant habit d'ermite, et fut très-bien reçu du pape Pascal, instruit de son mérite par les cardinaux Jean et Benoît, qui avoient été légats en Aquitaine. Le pape le rétablit dans ses fonctions d'abbé, et il gouverna son monastère en paix pendant quelques années, après lesquelles quelques moines indociles de Saint-Cyprien excitèrent ceux de Clugny à renouveler leurs poursuites, et Bernard fut obligé d'aller une seconde fois à Rome.

Il n'y fut pas si bien reçu que la première; et, se croyant injustement condamné, il cita le pape et son conseil au jour du grand jugement. Le pape, offensé de cette liberté, lui ordonna de se retirer; mais par l'avis de son conseil il le rappela. Il fut écouté dans un concile, où il représenta que le monastère de Saint-Cyprien de Poitiers étoit plus ancien que celui de Clugny, et que la dignité d'archi-abbé, que l'abbé de Clugny vouloit s'attribuer, étoit inconnue dans l'Eglise. Enfin, il plaida si bien sa cause, que son monastère fut déclaré libre; et le pape, voulant retenir à Rome un homme d'un si grand mérite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard, loin d'y consentir, supplia le pape de le décharger même de son abbaye, et fit si bien qu'il l'obtint. Le pape lui donna donc commission de prêcher, baptiser, recevoir les confessions, et imposer des pénitences en parcourant divers pays, l'exhortant à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il administreroit la spirituelle; et il commença par l'admettre lui-même à sa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard, étant de retour à Poitiers, quitta pour toujours le monastère de Saint-Cyprien, où il fit élire un autre abbé, et se retira avec quelques disciples à l'île de Chaussey, où il avoit déjà demeuré. Mais, peu de temps après, il y vint des pirates qui pillèrent sa chapelle, et en profanèrent à ses yeux les vases sacrés, ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toujours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme sur la côte de Normandie, avec sen ami Vital; et sa réputation lui attira plusieurs disciples. Mais, comme ils ne pouvoient subsister que du travail de leurs mains, ils ne savoient où trouver du temps pour cette multitude de psaumes que l'on récitoit alors dans la plupart des monastères. J'entends ces psaumes de surérogation, outre l'office canonial dont il est parlé dans les coutumes de Clugny. Bernard, après avoir consulté Dieu, crut que sa volonté étoit que l'on retranchât ces psaumes en faveur du travail (1).

Vital ayant fondé le monastère de Savigny (2), Bernard et ses disciples allèrent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir, et s'adressèrent à Rotrou, comte de Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode et agréable près son château de Nogent; mais ensuite, par le conseil de sa mère, il révoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Clugny, qu'il avoit établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard et à ses disciples un lieu plus écarté dans les bois, nommé

(1) Sup. liv. LXV, n. 40.
(2) Chr. Savign. to. 2. Miscell. Baluz. p. 310.
(3) Sup. liv. LXV, n. 9. Vita Bern. c. 7, Ap. Boll. to. 10, p. 225.

(1) Sup. liv. LXIII, n. 60. (2) C. 8.

Tiron, du ruisseau qui y passe; ils y bâtirent un monastère de bois; et Bernard, ayant reçu la bénédiction d'Ives de Chartres, évêque diocésain, y célébra la première messe le jour de Pâques mil cent neuf. Les habitants du pays, gens grossiers, voyant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres et hérissés de poil très-différents des autres moines, allèrent s'imaginer que c'étoient des Sarrasins, espions venus par sous terre; et, ce bruit s'étant répandu, on envoya les reconnoître. Mais quand on vit des hommes paisibles et sans armes qui bâtissoient de petites cellules et chantoient des psaumes, on publia que c'étoient de nouveaux prophètes : ce qui attira le peuple en foule pour les voir; et, Bernard profitant de l'occasion, leur prêcha les vérités éternelles, et en convertit plusieurs qui embrassèrent la vie monastique sous sa conduite. Il lui vint des moines de différentes maisons et des nobles; d'autres lui offroient leurs enfants et leurs parents, et plusieurs de ses disciples gouvernèrent ensuite divers monastères.

Cependant les moines de Clugny, du prieuré de Saint-Denis de Nogent, prétendirent avoir droit de dîmes et de mortuaires dans le lieu où étoit bâti le nouveau monastère (1). Bernard ne voulut point le leur disputer, et aima mieux quitter les bâtiments que ses disciples avoient élevés avec bien de la peine. Il s'adressa à Ives de Chartres, et lui demanda une portion de terre appartenant à son église, et contiguë à celle que le comte Rotrou leur avoit donnée. L'évêque et le chapitre la leur accordèrent volontiers; la charte de cette donation est datée du troisième de février mil cent treize, et porte réserve expresse à la juridiction épiscopale. Cette terre étoit sur le ruisseau de Tiron, et le nouveau monastère que l'on y bâtit s'accrut considérablement en peu de temps, principalement par les libéralités du comte Rotrou, et devint chef d'une grande congrégation, dont dépendoient douze abbayes, quarante-huit prieurés et vingt-deux paroisses (2).

XXI. Observance de Cîteaux.

Le monastère de Cîteaux avoit fait peu de progrès depuis quatorze ans qu'il étoit fondé; et, pour en affermir l'état, l'abbé Albéric, par le conseil de la communauté, envoya à Rome deux de ses moines, avec des lettres de recommandation de Jean et Benoît, cardinaux, alors légats en France, de Hugues, archevêque de Lyon, et de Gaultier, évêque de Châlons, diocésain de Cîteaux (3). Cette députation tendoit à demander au pape sa protection pour le nouveau monastère, contre toutes sortes de personnes ecclésiastiques et séculières, principalement contre les moines de Molesme, afin que ceux de Cîteaux pussent pratiquer en repos leur saint institut. C'est ce que le pape Pascal leur accorda par sa bulle donnée à Troyes en Pouille le dix-neuvième de mars, indiction huitième, l'an mil cent. Cîteaux n'y est point autrement nommé, que le nouveau monastère du diocèse de Châlons; et le pape, en lui donnant sa protection, réserve la révérence canonique, c'est-à-dire la juridiction épiscopale de l'évêque diocésain, et confirme tout ce qu'avoit fait l'archevêque de Lyon pour mettre la paix entre Cîteaux et Molesme.

Alors Albéric et ses confrères résolurent de pratiquer exactement la règle de saint Benoît, et de rejeter tout ce qui y étoit contraire (1), savoir, les frocs, les pelisses, les sergettes, les chaperons et les fémoraux; les couvertures et les draps d'étamine pour les lits; la diversité des mets dans le réfectoire et la graisse. Ils ne trouvoient ni dans la règle ni dans la vie de saint Benoît qu'il eût possédé des églises, des autels, ni des oblations ou des dîmes, ni des fours ou des moulins banneaux, des villages et des serfs; qu'il eût enterré des morts dans son monastère, ou qu'il y eût laissé entrer des femmes. C'est pourquoi les moines de Cîteaux retranchèrent toutes ces pratiques, disant que dans l'ancienne distribution des dîmes en quatre parties, ils ne trouvoient point que l'on eût compris les moines qui possèdent des terres et des bestiaux, dont ils peuvent vivre en travaillant. Seulement ils résolurent d'ajouter à la règle, en prenant, avec la permission de leur évêque, des frères convers laïques, qu'ils traiteroient comme eux-mêmes, et des serviteurs à gages, parce qu'ils ne voyoient pas comment ils pourroient sans ce secours observer entièrement ce que la règle prescrit pour le jour et pour la nuit. Ils résolurent encore de recevoir des terres éloignées de l'habitation des hommes, de recevoir des vignes, des prés, des bois et des eaux, pour faire des moulins à leur usage seulement et pour la pêche: des chevaux et d'autres bestiaux pour les nécessités de la vie. Et, quand ils auroient établi quelque part des métairies pour le labourage, ils résolurent qu'elles seroient gouvernées par des frères convers et non par des moines, parce que les moines, selon la règle, ne doivent habiter que dans leur cloître. Ils vouloient imiter saint Benoît, qui n'avoit bâti ses monastères ni dans les villes ni dans les villages, mais dans des lieux écartés, et n'avoir comme lui en chaque monastère que douze moines avec l'abbé.

Albéric et ses confrères étoient affligés de ce qu'il ne leur venoit presque personne pour embrasser leur institut. Car ceux qui voyoient leur manière de vie, ou qui en entendoient parler, en trouvoient l'austérité si extraordinaire, qu'ils ne cherchoient point à se joindre à eux, et don-

(1) C. 9.
(2) Gall. Chr. to. 4, p. 864.
(3) Sup. liv. LXIV, n. 64. Exord. Cist. c. 10, 11, 12, etc.

(1) C. 15.

toient même de leur persévérance. Albéric laissa les choses en cet état quand il mourut, le vingt-sixième de janvier mil cent neuf, après avoir gouverné le monastère neuf ans et demi. L'année suivante, mil cent dix, le vingt-neuvième d'avril, mourut Robert, abbé de Molesme, et fondateur de Cîteaux, et l'église l'honore comme saint le même jour (1). Le successeur d'Albéric et le troisième abbé de Cîteaux, fut Etienne Harding, noble anglois, auparavant prieur, et un de ceux qui étoient sortis de Molesme.

De son temps, on défendit à Cîteaux qu'aucun seigneur du pays vînt y tenir sa cour, comme ils faisoient auparavant aux fêtes solennelles; ensuite on bannit de cette église tout ce qui n'étoit pas conforme à l'humilité et à la pauvreté. Ils résolurent donc de n'avoir point de croix d'or ou d'argent, mais seulement de bois peint, ni de chandeliers, sinon un de fer, ni d'encensoirs que de fer ou de cuivre, ni de chasubles que de futaine ou de toile, sans soie, or ni argent; les aubes et les amicts de simple toile sans broderie. Ils gardèrent seulement les étoles et les manipules de soie; mais ils quittèrent les chapes, les dalmatiques et les tuniques. Les calices avec le chalumeau pour la communion étoient seulement d'argent doré, les burettes sans or ni argent.

XXII. Commencements de saint Bernard.

Après qu'ils eurent été plusieurs années à gémir devant Dieu de leur petit nombre, et lui demander avec larmes qu'il leur donnât des successeurs, il exauça enfin leurs prières, et leur envoya tout à la fois trente novices, dont le chef étoit un jeune gentilhomme, nommé Bernard (2). Il naquit l'an mil quatre-vingt-onze, près de Dijon, au bourg de Fontaines, dont Tescelin, son père, étoit seigneur: sa mère Alèthe étoit fille de Bernard, seigneur de Monbar. L'un et l'autre étoient vertueux; Tescelin brave, fidèle à ses seigneurs, juste et de bon conseil; Alèthe soumise à son mari, appliquée au gouvernement de sa maison et aux œuvres de charité. Ils eurent sept enfants, six fils et une fille. La mère les offrit tous à Dieu de ses propres mains aussitôt après leur naissance, les nourrit de son lait, et, tant qu'ils étoient sous sa main, elle ne souffroit point qu'ils s'accoutumassent aux viandes trop délicates. Elle sembloit les préparer de loin à la vie monastique, qu'ils embrassèrent en effet tous sept dans la suite.

Bernard vint au monde le troisième, et sa mère, étant grosse de lui, songea qu'elle portoit un petit chien blanc qui aboyoit dans son sein. Effrayée de ce songe, elle consulta un homme pieux qui lui dit: Ne craignez point, ce sera un fidèle gardien de la maison du Seigneur, un prédicateur véhément contre les ennemis de la foi, et la douceur de sa langue guérira les âmes malades. La vertueuse dame, consolée par cette prédiction, ne se contenta pas d'offrir à Dieu cet enfant comme les autres, elle le destina entièrement à son service: et dans cette vue le fit étudier le plus tôt qu'il fut possible. Ce fut à Chatillon-sur-Seine qu'il fit ses premières études, sous des ecclésiastiques séculiers, à la place desquels il procura depuis l'établissement d'une communauté de chanoines réguliers. Comme il avoit l'esprit excellent, il avança bientôt au delà de son âge, et passa de loin ses compagnons; il aimoit dès lors la retraite, méditoit beaucoup, parloit peu, étoit simple, doux et singulièrement modeste. Il demandoit à Dieu de conserver sa jeunesse dans la pureté, et étudioit les lettres humaines pour lui servir à l'intelligence des saintes Écritures.

Il étoit encore enfant quand un violent mal de tête l'obligea à garder le lit: on lui fit venir une femme qui prétendit le guérir par des charmes; mais sitôt qu'il s'en aperçut il la repoussa avec de grands cris, qui marquoient son indignation, et aussitôt il se leva parfaitement guéri. Il n'avoit guère que quatorze ans quand il perdit sa mère, qui mourut saintement comme elle avoit vécu (1). Bernard commença dès lors à être maître de sa conduite; et, comme il avoit toutes les grâces extérieures du corps avec un esprit excellent et un grand talent pour la parole, on le regardoit comme un jeune homme de grande espérance. Tout lui rioit à son entrée dans le monde; et, quelque chemin qu'il suivît, il n'y avoit aucun avantage qu'il ne semblât se pouvoir promettre. Il étoit assiégé d'amis dangereux qui cherchoient à le corrompre comme eux; mais il eut toujours un attrait particulier pour la pureté. Ayant un jour arrêté ses yeux quelque temps sur une femme avec trop de curiosité, il en eut une telle confusion, qu'il se jeta dans un étang glacé qui se trouva proche, et y demeura jusqu'au cou assez long-temps pour être pénétré de froid. Il résista en deux occasions différentes aux plus violentes et plus pressantes tentations, où la chasteté d'un jeune homme puisse être exposée.

Ces périls, dont il trouvoit le monde rempli, le firent penser sérieusement à chercher une retraite, et il n'en trouva point de plus sûre que le nouveau monastère de Cîteaux. Ses frères et ses amis s'en étant aperçus, firent tous leurs efforts pour l'attacher au monde par l'étude des sciences profanes, et il pensa donner dans ce piége. Mais le souvenir de sa mère le ramena, et il s'imaginoit la voir, qui lui reprochoit qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de soin pour un amusement si frivole. Enfin, il s'affermit dans sa résolution, en priant avec larmes dans une église; et dès lors il tra-

(1) C. 17. Martyr. R. 29 apr. (2) Guill. 1, Vit. Bern.

(1) C. 5, 7.

vailla même à gagner les autres. Il commença par ses frères, laissant seulement le dernier encore trop jeune et nécessaire à la consolation du père qui étoit avancé en âge; ensuite il s'adressa à ses autres parents et à ses amis, où il vit quelqu'espérance de conversion.

XXIII. Saint Bernard rassemble plusieurs compagnons.

Le premier qu'il persuada fut son oncle Gaudri, seigneur de Touillon en Autunois, puissant dans le monde, et renommé par sa valeur; ensuite Barthélemy, le pénultième des frères de Bernard, qui n'étoit pas encore chevalier. Ces deux se rendirent d'abord sans résistance. André, plus jeune que Bernard, et nouvellement armé chevalier, étoit plus difficile à persuader, quand il s'écria tout d'un coup : Je vois ma mère, et donna les mains. Guy, l'aîné des six frères, étoit déjà marié, homme puissant et plus engagé dans le monde que les autres. Il hésita un peu d'abord; mais ensuite, y ayant fait réflexion, il promit d'embrasser la vie monastique si sa femme y consentoit : ce qui ne sembloit pas être à espérer d'une jeune dame qui avoit de petites filles qu'elle nourrissoit. Bernard promit qu'elle consentiroit, ou qu'elle mourroit bientôt; et, comme elle continuoit de résister, son mari résolut, sans la quitter, de mener une vie pauvre à la campagne, et vivre du travail de ses mains. Elle tomba grièvement malade; et, ayant fait venir Bernard, elle le pria de lui pardonner, et fut la première à demander la séparation; puis elle se fit religieuse à Lairé, près de Dijon.

Le second des frères étoit Gérard, homme de mérite, aimé de tout le monde pour sa valeur, sa conduite et sa bonté. Il résistoit fortement, traitant de légèreté la facilité de ses frères à prendre un tel engagement. Mais Bernard, transporté du zèle qui l'animoit : Je sais, lui dit-il, qu'il n'y aura que l'affliction qui vous rendra sage; et, portant le doigt à son côté, il ajouta : Le jour viendra, et bientôt, qu'une lance, perçant ce côté, fera passer à votre cœur le conseil salutaire que vous méprisez : vous craindrez, mais vous n'en mourrez pas. Peu de jours après, Gérard, enveloppé par ses ennemis, fut pris et blessé d'une lance au même endroit. Se croyant prêt à mourir, il crioit : Je suis moine, je suis moine de Cîteaux. Il fut mis dans une étroite prison, où il guérit contre son espérance, et en fut délivré comme par miracle.

Entre ceux que Bernard gagna à Dieu, étoit Hugues de Mâcon, depuis évêque d'Auxerre, jeune seigneur, considérable par sa noblesse, ses grands biens et la pureté de ses mœurs. Ayant appris la conversion de Bernard, son cher ami, il le pleuroit comme perdu pour le monde; et, à la première occasion qu'il eut de lui parler, d'abord ils pleurèrent par des motifs bien différents; mais, lorsqu'ils commencèrent à s'expliquer, l'esprit de vérité s'insinua avec les paroles de Bernard, et la conversation changea de face. Ils se donnèrent parole d'embrasser ensemble ce nouveau genre de vie, et d'être plus unis qu'ils n'avoient été dans le monde. Peu de jours après, Bernard apprit que de mauvais amis avoient détourné Hugues de sa bonne résolution; mais il alla le chercher, et le ramena au bon chemin, en sorte qu'il ne s'en écarta plus.

Bernard parloit en public et en particulier pour gagner les âmes; et ses discours avoient une telle énergie, qu'on ne pouvoit lui résister; en sorte que les mères cachoient leurs enfants, les femmes retenoient leurs maris, les amis détournoient leurs amis. Ceux qu'il avoit rassemblés n'étoient qu'un cœur et qu'une âme; ils demeuroient ensemble dans une maison qu'ils avoient à Châtillon; et à peine quelqu'un osoit-il y entrer s'il n'étoit de leur compagnie. Si quelqu'autre venoit, il glorifioit Dieu de ce qu'il voyoit et se joignoit à eux, ou se retiroit en déplorant sa misère et les estimant heureux. Ils demeurèrent environ six mois en habit séculier, depuis leur première résolution, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre, et que quelques-uns d'entre eux eussent terminé leurs affaires. Le jour étant venu d'accomplir leur vœu, les cinq frères sortirent ensemble de la maison de leur père, dont ils étoient venus recevoir la bénédiction; et l'aîné, voyant dans la rue leur jeune frère avec d'autres enfants, lui dit : Mon frère Nivard, c'est vous seul que regarde toute notre terre. Nivard répondit : Oui, le ciel pour vous et la terre pour moi; le partage n'est pas égal. Il demeura pour lors avec le père; mais il suivit ses frères peu de temps après, sans que son père ni ses amis pussent le retenir.

XXIV. Saint Bernard à Cîteaux.

Ce fut l'an mil cent treize, quinze ans après la fondation de Cîteaux, que Bernard, âgé de vingt-deux ans, y entra avec plus de trente compagnons, pour vivre sous la conduite de l'abbé Etienne (1). Et, comme quelques-uns d'entre eux avoient été mariés, il fit bâtir, par ses soins un monastère pour leurs femmes, nommé Julli, dans le diocèse de Langres, qui, deux ans après, fut mis sous la conduite de l'abbé de Molesme. La maison de Cîteaux étoit alors encore très-peu connue; aussi Bernard y entra à dessein de se cacher et de se faire oublier; et, pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, il se disoit souvent à lui-même : Bernard, qu'es-tu venu faire ici ? Quand il eut commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignoit tellement d'être détourné de ce sentiment intérieur par les sens, qu'il leur permettoit à peine ce qui étoit nécessaire

(1) C. 4.

pour converser avec les hommes. Il s'en fit une habitude, qui tourna comme en nature, en sorte qu'étant tout absorbé en Dieu, il voyoit sans voir, entendoit sans entendre, et goûtoit sans savourer. Il avoit passé un an dans la chambre des novices, et en sortit sans savoir si le toit en étoit lambrissé ou non. Il fut long-temps sans s'apercevoir qu'il y avoit trois fenêtres au chevet de l'église où il entroit plusieurs fois le jour; il croyoit qu'il n'y en eût qu'une. Il avoit tellement fait mourir en lui toute curiosité, qu'il ne remarquoit point ces sortes de choses, ou les oublioit aussitôt.

Son beau naturel, aidé de la grâce, lui faisoit trouver un goût merveilleux dans la contemplation des choses spirituelles; et, comme ses passions n'étoient ni violentes ni fortifiées par de mauvaises habitudes, la chair n'étoit point rebelle à l'esprit, au contraire, il prenoit tellement le dessus, qu'elle succomboit sous le poids des austérités. Ce jeune homme veilloit dès lors au delà des forces de la nature, comptant pour perdu le temps du sommeil, croyant dormir assez pourvu qu'il ne veillât pas toute la nuit. Il ne mangeoit que par la crainte de tomber en défaillance; la seule pensée de la nourriture le rassasioit, et il s'en approchoit comme d'un tourment. Aussi, dès son noviciat, la délicatesse de sa complexion, ne pouvant porter l'austérité de sa pénitence, lui causa un vomissement qui dura toute sa vie. Mais il eut toujours autant de vigueur d'esprit et de ferveur que de foiblesse de corps, et ne vouloit aucune indulgence ni aucune dispense du travail ni des autres observances, disant qu'il étoit novice et imparfait, et qu'il avoit besoin de toute la rigueur de la discipline.

C'est pourquoi dans le travail commun, quand les autres faisoient quelqu'ouvrage qu'il ne pouvoit faire faute de l'avoir appris, ou d'y être accoutumé, il s'en récompensoit en remuant la terre, coupant du bois, le portant sur ses épaules, ou faisant quelque chose de semblable; ou si les forces lui manquoient, il s'en humilioit en prenant les occupations les plus viles. Les frères étant occupés à la moisson, comme il ne savoit pas manier la faucille, on lui ordonna de s'asseoir et demeurer en repos. Il en fut extrêmement affligé, et, ayant recours à la prière, il demanda à Dieu avec larmes de lui donner la grâce de moissonner. La simplicité de sa foi fut exaucée, et dès lors il s'en acquitta mieux qu'aucun autre. Le travail ne lui causoit point de distraction : il étoit cependant tout occupé de Dieu intérieurement, il prioit et il méditoit l'Ecriture sainte; et disoit depuis que c'étoit principalement dans les champs et dans les bois qu'il en avoit appris les sens spirituels, et que ses maîtres avoient été les chênes et les hêtres. Dans les intervalles du travail il étoit continuellement appliqué à prier, à lire ou à méditer. Il étudioit l'Ecriture sainte, en la lisant simplement de suite, et la relisant plusieurs fois; et il disoit qu'il ne trouvoit rien qui la lui fît mieux entendre que ses propres paroles, et que toutes les vérités qu'elle enseigne ont plus de force dans la source que dans les discours des interprètes. Il ne laissoit pas de lire avec humilité et soumission les explications des docteurs catholiques, et de suivre fidèlement leurs traces. Tels furent les commencements de saint Bernard.

La même année de sa conversion, c'est-à-dire en mil cent treize, fut fondée l'abbaye de la Ferté, la première fille de Cîteaux. Elle fut fondée dans le diocèse de Châlons, par Savan et Guillaume, son fils, seigneurs de Vergy et comtes de Châlons. Le premier abbé se nommoit Bernard, et y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Etienne, pour soulager la maison de Cîteaux déjà trop peuplée.

XXV. Guillaume de Champeaux.

Dans le même temps, commença l'abbaye de Saint-Victor de Paris, par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux docteur de ce temps (1). On lui avoit donné ce nom du lieu de sa naissance, comme c'étoit alors l'usage; car Champeaux est un bourg dans la Brie, près de Melun. Guillaume avoit été disciple d'Anselme de Laon, si fameux par sa doctrine et sa piété; et, étant venu à Paris, il y enseigna long-temps la rhétorique, la dialectique et la théologie. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église; et il enseigna dans le cloître de la cathédrale jusqu'à l'an mil cent huit, que, désirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine régulier; et avec quelques-uns de ses disciples alla se retirer à une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, assez éloignée de Paris, qui n'étoit guère encore que ce que nous appelons la cité. Guillaume de Champeaux forma donc en ce lieu une communauté de chanoines réguliers, et, nonobstant sa retraite, continua d'y enseigner publiquement, à la prière de ses amis.

En mil cent treize, il fut ordonné évêque de Châlons-sur-Marne, et laissa à sa place, pour gouverner la communauté de Saint-Victor, un de ses disciples, nommé Gilduin. Le roi Louis confirma cet établissement dans une assemblée de plusieurs évêques et autres seigneurs, tenue à Châlons, et donna de grands biens à la nouvelle communauté, ordonnant qu'elle éliroit librement son abbé, sans attendre le consentement du roi, ni d'aucune autre personne que de l'évêque de Paris, à qui il seroit présenté pour recevoir la bénédiction abbatiale. C'est ce qui paroît par les lettres-patentes datées de l'an mil cent treize, et souscrites par Raoul, archevêque de Reims,

(1) Dubois Hist. Paris. lib. XI, c. 7, c. 9.

Lisiard, évêque Soissons, Ives de Chartres, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Jean d'Orléans, Godefroy d'Amiens, Humbaud d'Auxerre, Philippe de Troyes, Humbert de Senlis. L'année suivante, le pape Pascal, à la prière du roi, confirma cette fondation par sa bulle du premier de décembre mil cent quatorze, et Gilduin, qui jusque-là avoit gouverné ce monastère en qualité de prieur, en fut le premier abbé. Les chanoines y célébroient avec grande exactitude l'office divin à toutes les heures du jour et de la nuit : ils travailloient de leurs mains, gardoient un grand silence, et ne laissoient pas d'étudier et d'enseigner ; en sorte que cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, et plusieurs monastères de chanoines réguliers suivoient la même observance.

XXVI. Raoul, archevêque de Cantorbéry.

Il y avoit cinq ans que le siége de Cantorbéry étoit vacant depuis la mort de saint Anselme, et cependant le roi Henri, à l'exemple du roi Guillaume, son frère, s'étoit mis en possession de tous les biens de cet archevéché, à la réserve de la mense monacale (1). C'étoit Raoul, évêque de Rochester, qui faisoit à Cantorbéry les fonctions épiscopales. Enfin, le roi Henri, pressé par les admonitions du pape et les prières des moines de Cantorbéry et de plusieurs autres personnes, assembla les évêques et les seigneurs d'Angleterre à Windsor, pour les consulter sur le choix d'un archevêque. Quand la cour fut assemblée, l'opinion commune étoit que ce seroit Fabrice, abbé d'Abendon; et en effet c'étoit la pensée du roi. Fabrice étoit un Italien, homme d'un grand mérite ; mais les évêques et quelques-uns des seigneurs vouloient que l'on prit un évêque d'entre le clergé, ou un clerc de la chapelle du roi. On leur objecta que depuis saint Augustin tous les archevêques de Cantorbéry avoient été tirés de l'ordre monastique, et qu'il n'y avoit aucune raison de changer une coutume si ancienne, à quoi ils furent obligés d'acquiescer. Tous les évêques donnèrent donc leurs suffrages à Raoul, évêque de Rochester, et le roi y consentit, pourvu que les moines et le peuple de Cantorbéry en fussent d'accord. Ainsi il fut élu, avec une approbation générale, le vingt-sixième d'avril mil cent quatorze, et prit possession à Cantorbéry le dix-septième de mai.

Raoul étoit né en Normandie, et étant moine à Saint-Etienne de Caen, il avoit étudié sous Lanfranc (2). Ensuite il fut abbé de Saint-Martin de Sées, et à l'occasion d'un différent qu'il eut avec Robert, seigneur de Bellême, il passa en Angleterre, où il s'attacha à saint Anselme, qui le fit évêque de Rochester en mil cent huit. Il étoit déjà vieux et valétudinaire quand il fut élevé sur le siége de Cantorbéry, qu'il remplit pendant huit ans. Ses mœurs étoient sans reproches, on l'accussoit seulement d'aimer trop la plaisanterie. Au mois de novembre mil cent quatorze, il envoya trois députés à Rome pour lui apporter le pallium; et Ives de Chartres écrivit ainsi au pape Pascal en sa faveur (1) : Vous savez combien de temps l'église de Cantorbéry est demeurée sans pasteur depuis la mort de l'archevêque Anselme; comme le roi d'Angleterre en a employé les biens en des usages profanes, et quel soin il a eu de ne pas permettre que l'on y fit d'élection. Maintenant après vos reproches, après les avertissements des évêques du pays, cette église a enfin élu, du consentement du roi, Raoul évêque de Rochester, homme recommandable par sa science et sa vertu. Il auroit voulu visiter en personne le saint-siége selon la coutume; mais il en a été empêché, tant par la foiblesse de santé que par le péril du voyage. Ives exhorte ensuite le pape à user de condescendance, en confirmant l'élection de Raoul, et lui accordant le pallium, de peur que l'église d'Angleterre ne retombe dans son ancienne confusion.

XXVII. Concile de Cépéran.

Cependant le pape tint un concile à Cépéran, petite ville sur le Garigliano, à l'occasion du désordre arrivé à Bénévent (2). Landulfe, archevêque de cette ville, au lieu de procurer la paix avec les Normands, comme le pape lui avoit ordonné, y excita une sédition contre le connétable que le pape y avoit mis, nommé aussi Landulfe, en sorte qu'il fut blessé et contraint de renoncer à sa charge et se retirer. Le pape en fut indigné jusqu'à répandre des larmes ; il déposa l'archevêque de Bénévent et excommunia tous ceux de son parti jusqu'à ce qu'ils satisfissent. Ensuite il envoya à Bénévent le cardinal Anastase, évêque d'Albane, qui calma le peuple et le ramena à l'obéissance du pape.

Au retour de ce cardinal, le pape tint le concile de Cépéran au mois d'octobre mil cent quatorze. A ce concile vinrent Guillaume, duc de Calabre, Robert, comte de Capoue, et le connétable Landulfe qui avoit été chassé. L'archevêque de Bénévent y vint avec le comte Robert, et y apporta une grande quantité d'or et d'argent (3). Le pape confirma à Guillaume le duché d'Italie, de Calabre et de Sicile. A l'ouverture du concile, le pape se plaignit de l'archevêque de Bénévent, qui, n'osant se présenter, se tenoit dans une île près de Cépéran ; et il fit prier le pape, par le préfet de Rome et quelques autres Romains, de le rétablir en levant la

(1) Edmer, 5 Novor. p. 86

(2) Goduin. Malmesb. 1, Pontif. p. 230.

(1) Ep. 250.

(2) Chr. Benevent., ap. Baron. an. 1114.

(3) To. x, Conc. p 764

sentence de déposition prononcée contre lui : ce que le pape lui accorda. Il vint donc prendre sa place au concile, et le pape le fit appeler par un diacre pour faire justice. L'archevêque se leva et commença par demander grâce de ce qu'ayant été appelé par des lettres du pape, il n'étoit pas venu à sa cour.

Il proposa des excuses que le pape fit examiner par des cardinaux et des archevêques établis juges par le saint-siége. Ils se retirèrent à part; et, après avoir long-temps conféré ensemble, ils dirent à l'archevêque de Bénévent, en présence de tout le concile : Puisque vous dites que ce n'est pas par mépris, mais par crainte, que vous n'êtes pas venu à la cour y étant appelé, nous jugeons que cette excuse n'est pas canonique. On lut ensuite les canons sur ce sujet. Ce préliminaire étant jugé, le diacre appela une seconde fois l'archevêque de Bénévent pour faire justice. Il se leva et demanda : Sur quoi? Sur ce, dit le pape, que vous avec pris les régales de saint Pierre contre notre volonté, vous vous êtes saisi des clefs des portes, vous avez envahi le palais et chassé Landulfe, vous avez porté un casque et un bouclier; vous avez obligé Foulques à prêter serment, introduit les Normands et le reste. L'archevêque répondit : Je n'ai pris les régales de saint Pierre que pour votre service; car, quand vous étiez à Bénévent, vous m'avez recommandé la ville. Je n'avois pas pris les clefs, et nous savons tous que celui qui les garde vous est fidèle. Je n'ai point pris de bouclier ; il est vrai que j'ai porté un casque pour me garantir des coups de pierre. Je n'ai point fait entrer de Normands dans la ville, mais seulement seize Lombards pour secourir le peuple. Le serment de Foulques et celui du peuple n'ont point été faits par mon ordre.

Alors le pape commanda encore aux cardinaux et aux autres juges de lire leurs avis sur ces faits. Ce que voyant l'archevêque de Bénévent, il pria le duc Guillaume, le comte Robert, Pierre de Léon et les évêques, de prier le pape de ne les pas déshonorer publiquement, offrant d'aller en exil, même outremer. Ils se jetèrent aux pieds du pape, mais ils n'en purent rien obtenir. Les juges eux-mêmes, après avoir délibéré, ne pouvoient se résoudre à prononcer ; mais le pape leur ordonna, par la foi qu'ils devoient à saint Pierre et à lui, de dire ce qui étoit conforme aux canons. Alors l'évêque de Porto parla le premier, et dit avec de grands sentiments de douleur : Parce que vous avez pris les régales de saint Pierre, gardé les clefs des portes, envahi le palais, chassé Landulfe, et méprisé de venir à la cour y étant appelé, nous prononçons contre vous la sentence de déposition. L'archevêque de Capoue et le cardinal Grégoire prononcèrent de même; et, comme les autres juges vouloient parler en conformité, l'archevêque de Bénévent se leva pâle et défait; on ôta son siége, et il sortit du concile comme hors de lui. Cette affaire au fond étoit purement temporelle; mais on y voit encore la forme des jugements canoniques.

En ce même concile, l'archevêque de Cosence accusa Roger, comte de Sicile, de l'avoir chassé de son siége, et contraint de se rendre moine au mont Cassin (1). Sur quoi le pape dit : Ce n'est pas moi que regarde cette affaire, c'est l'abbé de mont Cassin, suivant le pouvoir que lui en ont donné mes prédécesseurs. L'abbé dit : Dieu ne veut point de services forcés : c'est pourquoi si vous avez pris l'habit monastique contre votre volonté, mettez-le aux pieds du pape, vous pourrez ensuite le reprendre ou le laisser. L'archevêque de Cosence mit aussitôt son habit monastique aux pieds du pape, et jamais on ne put lui persuader de le reprendre

XXVIII. Retraite de saint Godefroy d'Amiens.

Godefroy, évêque d'Amiens, étoit fatigué depuis long-temps de l'indocilité de son peuple, et des violences exercées par les nobles, au mépris de la trève de Dieu. Celui dont il eut le plus à souffrir fut Guermon, vidame de Piquigny, qui, bien que son vassal, prit à ses yeux un autre de ses vassaux, nommé Adam, contre la paix qu'il avoit jurée, et le tint dans une dure prison, sans être touché ni de l'excommunication de l'évêque ni de son humilité, qui le porta jusqu'à aller trouver Guermond chez lui, et se jeter publiquement à ses pieds. Enfin, Guermond étant pris lui-même, le saint évêque eut encore la charité de le délivrer. Les bourgeois d'Amiens ayant obtenu du roi le droit de commune à l'exemple de ceux de Laon, l'évêque en favorisa l'établissement ; mais Enguerrand, comte de la ville, voyant diminuer par-là ses anciens droits, s'y opposa comme à une rébellion, et attaqua les bourgeois à main armée (2). Ils le chassèrent de la ville et lui firent la guerre, soutenus par l'évêque et par le vidame. Mais, ayant été abandonnés par Thomas de Marle, qu'ils avoient appelé à leur secours, ils ne purent se maintenir.

Godefroy, ne pouvant donc plus souffrir les désordres dont son diocèse étoit agité, résolut de tout quitter; et, ayant ouï parler de la sainte vie des ermites de la Chartreuse, il s'y retira. Guigues, homme distingué par sa science et par sa vertu, en étoit alors prieur. Quand il vit la sainte simplicité du prélat, il en rendit grâce à Dieu, et l'auroit aussitôt reçu dans sa communauté, s'il n'avoit craint que le pape, l'archevêque de Reims et les autres évêques de France ne l'eussent obligé à en sortir. Il lui donna toutefois une cellule, où le saint évêque, ravi de se trouver en liberté, s'appli-

(1) Chr. Cass. IV, c. 49.
(2) Vita lib. II, c. 30; lib. III, c. 1, 5. Guibert III, de Vita S. c. 14.

quoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu.

XXIX. Concile de Beauvais.

Cependant Conon, évêque de Palestrine, cardinal et légat du pape, tint un concile à Beauvais avec les archevêques de Reims, de Bourges et de Sens, et leurs suffragants, le sixième de décembre mil cent quatorze (1). En ce concile on excommunia l'empereur Henri, et on renouvela plusieurs décrets des derniers papes, touchant la conservation des biens ecclésiastiques, et les autres points de discipline les plus nécessaires alors. On y fit de grandes plaintes contre Thomas, seigneur de Marle, qui désoloit par ses pillages les diocèses de Laon, de Reims et d'Amiens, sans épargner les églises, les monastères, ni les pauvres. Il tuoit de sang-froid ses prisonniers, ou les faisoit pendre par les pouces, et mourir sous les coups, ou les laissoit périr en prison. Le légat prononça contre lui, bien qu'absent, sentence d'excommunication, et le déclara infâme, déchu de l'ordre de chevalerie et de toute dignité.

Lisiard, évêque de Soissons, alla consulter ce concile, touchant les hérétiques qu'il avoit découverts dans son diocèse (2). Un paysan, nommé Clémentius, avec son frère Ebrard, passoient pour être des premiers de la secte, et l'enseignoient secrètement et avec une extrême dissimulation. Ils disoient que l'incarnation du fils de la vierge n'avoit été qu'un fantôme. Ils tenoient pour nul le baptême des enfants avant l'âge de raison, et appeloient leur baptême la parole de Dieu, y employant un long circuit de discours. Ils avoient tellement en horreur le mystère de nos autels, qu'ils nommoient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Ils condamnoient le mariage et tout fruit de l'union de sexes; d'où vient qu'ils ne mangeoient rien de ce qui est produit par cette voie, comme la chair et le lait. Ils tenoient leurs assemblées dans des souterrains et d'autres lieux cachés, où on les accusoit de commettre des abominations inouies. Guibert, abbé de Nogent, qui rapporte cette histoire, ajoute : Si vous relisez les hérésies rapportées par saint Augustin, vous n'en trouverez point de plus conforme que celle des manichéens.

L'évêque de Soissons, ayant interrogé les deux frères, ne put en tirer la confession de leurs erreurs; et les deux témoins qui avoient déposé contre eux étoient absents, savoir, une femme que Clémentius avoit séduite pendant un an, et un diacre qui avoit ouï de sa bouche quelques hérésies. L'évêque, faute de preuve, les condamna au jugement de l'eau exorcisée. Il dit la messe où il les communia, en disant : Que le corps et le sang de Notre Seigneur vous soit aujourd'hui une preuve; et puis il fit l'exorcisme de l'eau, où Clémentius, étant jeté, n'alla point au fond. Ainsi il fut tenu pour convaincu, et mis en prison avec son frère, qui avoit confessé ses erreurs, mais sans y renoncer. On arrêta aussi deux autres hérétiques très-connus, qui étoient venus de Dormans à ce spectacle. L'évêque et l'abbé de Nogent allèrent à Beauvais consulter les évêques du concile sur ce qu'il y avoit à faire. Mais cependant le peuple de Soissons, craignant la douceur des ecclésiastiques, courut à la prison, en tira les hérétiques, et les brûla hors de la ville.

Au concile de Beauvais se présentèrent des députés d'Amiens, se plaignant que leur évêque les avoit abandonnés (1). Raoul, archevêque de Reims, leur dit: De quel front osez-vous nous porter cette plainte, vous qui, par votre indocilité avez chassé de son siége un homme orné de toutes sortes de vertus? L'avez-vous jamais trouvé attaché à son intérêt ou à son plaisir? Allez donc le chercher et le ramenez avec vous: car je prends à témoin le Seigneur Jésus, que tant que Godefroy vivra vous n'aurez point d'autre évêque. Cependant il vint aussi des députés de la part de Godefroy, avec des lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'évêché, et exhortoit ses diocésains à chercher un autre pasteur, assurant qu'il ne reviendroit point et qu'il se sentoit incapable des fonctions de l'épiscopat; qu'à la vérité il les avoit instruits par ses discours, mais qu'il les avoit perdus par son mauvais exemple. Cette lettre tira des larmes des évêques du concile, et ils remirent à délibérer sur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soissons à l'Epiphanie de l'année suivante.

A ce concile, furent appelés, par ordre du roi, Henri, abbé de Saint-Quentin (2), où Godefroy avoit été elevé dès l'enfance, et Hubert, moine de Clugny, homme de grande autorité; et le concile les envoya aux frères de la Chartreuse, pour le prier et leur ordonner de renvoyer au plus tôt l'évêque Godefroy à son siége. Les pères du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau sous prétexte de sa perfection particulière; et que du vivant d'un évêque les canons ne permettent pas d'en mettre un autre à sa place, s'il n'est incapable par maladie, ou déposé pour crime. Godefroy, ayant reçu cette lettre, fut sensiblement affligé, et se jeta aux pieds des chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, et ne laissoient pas de le consoler; mais, ne pouvant résister à l'autorité du roi et des évêques, ils le renvoyèrent en paix. Godefroy, sortant de la Chartreuse, se retournoit souvent pour la regarder les yeux

(1) To. x, Conc. p. 797. (2) Guib. Vit. S. III, c. 17.

(1) Vita c. 9. (2) Sup. liv. LXV, n. 32.

baignés de larmes, plaignant son malheur de n'avoir pu y finir ses jours (1). Il y demeura environ trois mois, depuis le jour de Saint-Nicolas, sixième de décembre, jusqu'au commencement du carême.

Il vint d'abord à Reims, où le légat Conon tenoit un autre concile, qui commença le quatrième dimanche de carême, vingt-huitième de mars mil cent quinze, et il y excommunia encore l'empereur Henri. Raoul, archevêque de Reims, y amena l'évêque Godefroy, tellement atténué de jeûnes, de veilles et d'autres exercices de piété, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Le légat Conon lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, et lui enjoignit de préférer le salut de plusieurs à son utilité particulière. Ainsi Godefroy retourna à son église, où il fut reçu comme étant extrêmement désiré, mais il ne vécut guère depuis son retour; et, comme il alloit à Reims, il mourut le huitième de novembre mil cent quinze, à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Crépin, où il fut enterré. Il étoit dans sa cinquantième année, et la onzième de son épiscopat. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort, et sa vie fut écrite par Nicolas, moine de la même abbaye, qui avoit vu le saint évêque (2).

Le légat Conon tint deux autres conciles cette année mil cent quinze, l'un à Cologne, dans l'église de Saint-Géréon, le lundi de Pâques, qui étoit le dix-neuvième d'avril; l'autre à Châlons, le douzième de juillet; et, dans l'un et l'autre de ces conciles, il réitéra l'excommunication contre l'empereur. D'un autre côté, les Saxons, révoltés contre ce prince, appelèrent le cardinal Thierry, légat en Hongrie, qui publia chez eux les décrets du concile de Latran de l'an mil cent douze, et réconcilia à l'église romaine l'archevêque de Magdebourg et les autres évêques du pays (3).

XXX. Guigues, prieur de la Chartreuse.

Guigues, qui reçut saint Godefroy à la Chartreuse, en étoit le cinquième prieur. Le second Landuin, qui succéda à saint Bruno en quatre-vingt-dix, et mourut en mil cent. troisième fut Pierre, surnommé François, i, après avoir gouverné un an, demanda séricorde, c'est-à-dire permission de renon- à la supériorité, et l'obtint (4). Le quame prieur fut Jean, né en Toscane, qui iverna sagement pendant huit ans, et mou- l'an mil cent neuf, vingt-cinq ans après la dation de la Chartreuse.

on successeur fut Guigues, surnommé de at-Romain, du château où il naquit, dans liocèse de Valence. Ses parents étoient nobles, et il fut très-bien instruit des lettres humaines et divines; il avoit l'esprit vif, la mémoire sûre, beaucoup d'éloquence, et de force à persuader: en sorte qu'aucun de ses prédécesseurs n'eut plus d'autorité et de réputation que lui. De son temps, furent fondées plusieurs maisons du même institut, entre autres la Chartreuse-des-Portes, au diocèse de Lyon, en mil cent quinze, et celle du Mont-Dieu, au diocèse de Reims, en mil cent trente-quatre, car Guigues gouverna la Chartreuse vingt-sept ans.

XXXI. Anselme, légat en Angleterre.

Les députés que Raoul, archevêque de Cantorbéry, avoit envoyés à Rome demander son pallium, demeurèrent quelque temps sans obtenir de réponse favorable, et ne savoient à qui s'adresser (1). Il y avoit à Rome un neveu de saint Anselme, nommé Anselme comme lui, et aimé du pape, qui l'avoit fait abbé de Saint-Sabbas. Il avoit demeuré long-temps en Angleterre du vivant de son oncle, et il y étoit aimé comme s'il eût été du pays. Quand il sut que ces députés étoient à Rome, il vint les trouver au palais de Latran, et leur rendit tous les offices d'un véritable ami. Il leur concilia tellement le pape et ceux de son conseil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient, et le pape leur donna Anselme lui-même pour porter de sa part le pallium à Cantorbéry. Les députés partirent devant, et, étant arrivés en Normandie, ils rendirent compte au roi de leur voyage, et attendirent auprès de lui le légat Anselme, qui fut reçu avec honneur, et passa avec eux en Angleterre.

Il apporta au roi une lettre du pape en date du trentième de mars, où il se plaignoit de lui en ces termes: Les nonces ou les lettres du saint-siége ne sont point reçus dans vos états sans votre ordre (2). Il n'en vient aucune plainte ni aucune affaire pour être jugée par le saint-siége; c'est pourquoi il se fait chez vous plusieurs ordinations illicites; et ceux-là pèchent impunément qui devroient corriger les autres (3). Il se plaint encore à la fin que l'aumône de saint Pierre (c'est ainsi qu'il la nomme) a été levée si négligemment, que l'église romaine n'en a pas reçu la moitié. Il y avoit aussi une lettre à l'église de Cantorbéry, datée du dix-huitième de février, et apportée par les députés, où le pape se plaint de la translation de l'évêque de Rochester, ce qui ne devoit point, dit-il, se faire sans notre consentement, suivant les saints décrets; toutefois, nous le tolérons à cause du mérite de la personne.

L'archevêque Raoul reçut solennellement le pallium le dimanche vingt-septième de juin mil cent quinze, ce qui se fit ainsi. Les évê-

(1) C. 11.
(2) Martyr. R. 8 nov.
(3) To. x, Conc. p. 796. Ursperg. an. 1115.
(4) Sup. liv. LXIII, n. 50. De ini t. Cart. to. 1, Bibl. Lab. p. 639.

(1) Sup. n. 25. Edmer. 5 Nov. p. 87.
(2) Ep. 165.
(3) Ep. 166.

ques, les abbés et les nobles s'assemblèrent dans l'église métropolitaine de Cantorbéry, avec une multitude innombrable de peuple. Le légat Anselme, apportant le pallium dans un vase d'argent, fut reçu à la porte de la ville par les deux communautés de moines de l'église métropolitaine et de Saint-Augustin (1). L'archevêque vint aussi au devant accompagné des évêques, et revêtu de ses ornements, mais nu-pieds. Le pallium fut mis sur l'autel, où il le prit après avoir fait serment de fidélité et d'obéissance an pape. Il fit baiser son pallium à tous les assistants ; et, s'en étant revêtu, il fut intronisé dans la chaire patriarcale.

La même année le roi d'Angleterre ordonna à tous les évêques et les seigneurs de se rendre à sa cour : ce qui fit courir le bruit que l'archevêque devoit tenir un concile général en présence du légat, et y publier de nouveaux règlements pour la réformation de l'Eglise. L'assemblée se tint en effet le dix-septième de septembre à Westminster, mais ce ne fut point un concile, seulement le légat Anselme y présenta une lettre du pape, adressée au roi et aux évêques d'Angleterre, datée du premier d'avril de la même année mil cent quinze, indiction huitième (2). Le pape y demande comment il peut confirmer dans leur dignité les évêques d'Angleterre, dont il ne connoît ni les mœurs ni la science : ce qui veut dire qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinés par ses légats. Il ajoute que Notre Seigneur, distribuant tout le monde à ses disciples, a singulièrement commis l'Europe à saint Pierre et à saint Paul. Cependant, ajoute-t-il, vous terminez même les affaires des évêques, quoique le jugement définitif en soit réservé au saint-siége : sur quoi il cite deux fausses décrétales, l'une du pape Victor, l'autre du pape Xéphyrin (3). Vous célébrez des conciles sans notre participation, vous faites, sans notre autorité, des translations d'évêques. Si vous voulez conserver la dignité du saint-siége sur tous ces chefs, nous vous conserverons la charité que nous vous devons, comme à nos frères et à nos enfants ; mais si vous demeurez dans votre obstination, nous secouerons contre vous la poussière de nos pieds, selon l'Evangile, et vous livrerons au jugement de Dieu, comme vous retirant de l'église catholique.

Le roi consulta les évêques sur cette lettre et sur plusieurs autres sujets de mécontentement contre le pape. Car quelque temps auparavant le légat Conon, tenant ses conciles en France, avoit suspendu et excommunié les évêques de Normandie pour n'y avoir pas voulu venir après avoir été appelés trois fois. Le roi avoit été extrêmement choqué de cette excommunication, principalement parce qu'il lui sembloit que le pape violoit les priviléges accordés par l'église romaine à son frère et à lui, quoiqu'il n'eût pas mérité ce traitement. Il résolut donc, par le conseil des évêques, d'envoyer à Rome des députés pour s'expliquer plus sûrement avec le pape. On choisit pour cette négociation Guillaume de Varelvast, évêque d'Excester, quoiqu'il eût perdu la vue, parce qu'il étoit fort connu du pape, vers lequel il avoit été plusieurs fois envoyé du temps de saint Anselme, et le roi étoit assuré de son habileté et de sa fidélité.

(1) P. 89.
(2) Pasc. Ep. 107.
(3) Victor. Ep. 1, c. 3. Zephyr, Ep. 1.

XXXII. Saint Bernard, abbé de Clairvaux.

Cependant l'ordre de Cîteaux croissoit de jour en jour. Dès l'année précédente, mil cent quatorze, l'abbaye de Pontigny, sa seconde fille, fut fondée à quatre lieues d'Auxerre, dans la terre d'un chanoine de cette église, nommé Hébert ; et Hervé, comte de Nevers, contribua à cette fondation ; on en reconnoît toutefois pour fondateur Thibaut, comte de Champagne, parce qu'il en fit depuis bâtir l'église. Le premier abbé de Pontigny fut Hugues de Mâcon, depuis évêque d'Auxerre. Cette année, mil cent quinze, furent fondées les deux autres filles de Cîteaux, Clairvaux et Morimond, tous deux dans le diocèse de Langres. Les fondateurs de Morimond furent Orri d'Aigremont et Adeline, sa femme, seigneur de Choiseul ; le premier abbé se nommoit Arnold. Voilà les quatre premières filles de Cîteaux : la Ferté, dont j'ai déjà parlé, Pontigny, Clairvaux et Morimond ; toutes les autres en dépendent, et la plupart en sont sorties.

La fondation de Clairvaux mérite d'être rapportée plus au long. Cette terre, située sur la rivière d'Aube, fut donnée par Hugues, comte de Troyes, et la maison établie le vingt-cinquième de juin mil cent quinze. C'étoit auparavant une retraite de voleurs, et le lieu se nommoit la vallée d'Absinthe, soit à cause de cette herbe qui y croissoit abondamment, soit à cause de la détresse de ceux qui tomboient entre les mains des voleurs. Etienne, abbé de Cîteaux, y envoya de ses moines, et leur donna pour abbé saint Bernard, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'âge et un an de profession. Aussi ses confrères s'en étonnoient et craignoient qu'il ne pût soutenir cette charge, tant à cause de sa jeunesse que de la foiblesse de sa santé. Comme Jocéran, évêque de Langres, étoit absent, Bernard s'adressa à l'évêque de Châlons, Guillaume de Champeaux, pour recevoir la bénédiction abbatiale, et l'alla trouver accompagné d'un autre moine (1). Quand ils entrèrent dans la maison de l'évêque, ce fut un spectacle qui attira le respect des uns et la risée des autres, de voir un jeune homme consumé d'austérités et moribond, et d'ailleurs méprisable par son habit, suivi d'un autre

(1) Vita, lib. I, c. 5. Exord. dist. 2, c. 1. Vita, c. 7.

plus âgé, mais de grante taille et d'une santé robuste. On demandoit lequel étoit l'abbé ; mais l'évêque ne s'y trompa pas. Il arrêta ses yeux sur Bernard; et, quand il l'eut entretenu, il reconnut bientôt que c'étoit un grand serviteur de Dieu, premièrement par sa modestie et sa retenue à parler, et ensuite par ses discours. De ce jour ils ne furent qu'un cœur et qu'une âme; et depuis ils se visitèrent souvent; en sorte que Clairvaux devint la maison de l'évêque, et Châlons l'hospice des moines de Clairvaux. L'estime d'un si grand prélat attira à Bernard celle de toute la province de Reims, et ensuite de toute la France

Le nouveau monastère de Clairvaux commença dans une extrême pauvreté, les moines étant souvent réduits à faire leur potage de feuilles de hêtre, et leur pain mêlé d'orge, de millet et de vesce. Un religieux étranger, à qui on avoit servi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché jusqu'aux larmes, et l'emporta secrètement pour le montrer par rareté, et faire voir que des hommes pussent vivre d'un tel pain, et des hommes de ce mérite. Le saint abbé étoit peu touché de ces incommodités, et ne songeoit qu'à gagner des âmes. Mais, comme l'hiver approchoit, son frère Gérard, qui étoit cellerier, se plaignit à lui assez durement qu'il leur manquoit plusieurs choses pour les besoins de la maison, et qu'il n'avoit point de quoi les acheter (1). Comme il ne se payoit point des paroles de consolation, l'abbé lui demanda combien il faudroit pour satisfaire au plus pressé; il répondit qu'il lui faudroit environ douze livres, somme alors considérable. Bernard se mit en prière, et, peu de temps après, Gérard lui vint dire qu'une femme de Châtillon demandoit à lui parler. Il sortit, elle se jeta à ses pieds et lui offrit douze livres, lui demandant des prières pour son mari, dangereusement malade. Bernard la renvoya promptement et lui dit : Allez, vous trouverez votre mari en bonne santé. Elle le trouva ainsi; et l'abbé exhorta son cellerier à avoir désormaisplus de confiance en Dieu. Il leur vint plusieurs fois des secours semblables d'où ils l'espéroient le moins; et, voyant que la main de Dieu étoit avec leur abbé, ils lui épargnoient autant qu'ils pouvoient la distraction des soins extérieurs, et le consultoient seulement sur l'intérieur de leurs âmes.

Mais comme il sortoit de la solitude de Cîteaux, où dans le silence d'une contemplation sublime il s'étoit rempli de vérités célestes, il parloit aux hommes le langage des anges, et à peine pouvoient-ils l'entendre. Il leur proposoit une morale si élevée, et exigeoit d'eux une si grande perfection, que ses paroles leur sembloient dures. D'ailleurs, quand ils lui confessoient les illusions des diverses pensées que l'on ne peut absolument éviter en cette vie, il étoit choqué de trouver que ceux qu'il croyoit des anges n'étoient que des hommes, et pensoit que des religieux ne devoient pas être sujets à ces sortes de tentations. Mais ses disciples, véritablement pieux, respectoient dans ses discours mêmes ce qu'ils n'entendoient pas, et dans leurs confessions, bien qu'étonnés de ses maximes, ils ne le contredisoient ni ne s'excusoient point. Cette humilité rendit suspect à l'abbé son propre zèle : il commença à s'accuser d'ignorance et d'indiscrétion, d'exiger des autres une perfection qu'il ne pratiquoit pas lui-même, et à penser qu'il devoit plutôt garder le silence. Mais Dieu lui fit connoître qu'il devoit continuer de parler, et dès lors il parla avec plus d'autorité et avec plus de fruit pour ses auditeurs.

On voyoit à Clairvaux des hommes qui, après avoir été riches et honorés dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de Jésus-Christ (1), souffrant la fatigue du travail, la faim, la soif, le froid, les persécutions et les affronts, ne comptant pour rien tout ce qui leur manquoit, pourvu qu'ils laissassent à leurs successeurs la subsistance nécessaire, sans préjudice de la pauvreté. Au premier aspect, en descendant la montagne pour entrer à Clairvaux, on voyoit que Dieu habitoit en cette maison par la simplicité et la pauvreté des bâtiments. En cette vallée pleine d'hommes, dont chacun étoit occupé au travail qui lui étoit prescrit, on trouvoit au milieu du jour le silence du milieu de la nuit, excepté le bruit du travail ou les louanges de Dieu, quand les moines chantoient l'office. Ce silence imprimoit un tel respect aux séculiers, qu'ils n'osoient eux-mêmes tenir en ce lieu aucun discours, non-seulement mauvais ou inutile, mais qui ne fût à propos. Les moines ne manquoient pas d'être solitaires dans leur multitude, parce que l'unité d'esprit et la loi du silence conservoient à chacun la solitude du cœur.

A peine pouvoient-ils, par un rude travail, tirer leur nourriture de cette terre stérile, et elle n'avoit guère d'autre goût que celui que la faim ou l'amour de Dieu leur donnoit : encore trouvoient-ils que c'étoit trop, et leur première ferveur leur faisoit regarder comme un poison tout ce qui causoit quelque plaisir en mangeant. Car, étant arrivés par les soins de l'abbé à souffrir, non-seulement sans murmure, mais avec joie, ce qui auparavant leur eût paru insupportable, ce plaisir meme leur causoit du scrupule, d'autant plus dangereux qu'il paroissoit plus spirituel; et, pour les en délivrer, l'autorité de l'évêque de Châlons fut nécessaire. C'est ainsi que Guillaume de Saint-Thierry, témoin oculaire, représente ce qu'il appelle le siècle d'or de Cîteaux.

(1) C. 5, 6.

(1) C. 7, n. 35.

XXXIII. Fin d'Yves de Chartres.

Sur la fin de l'année, c'est-à-dire le vingt-troisième de décembre, mourut Ives de Chartres, après avoir gouverné cette église vingt-trois ans, et il fut enterré à Saint-Jean-en-Vallée. Outre son décret dont j'ai parlé, on lui attribue un autre recueil de canons, nommé Panormie, dont il n'est pas si certain qu'il soit l'auteur; nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons; mais les plus précieux de ses ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importants et plusieurs décisions sur des points de discipline ecclésiastique. Il nous en reste deux cent quatre-vingt-huit; et, outre ce que j'en ai rapporté, j'y remarque encore ce qui suit (1). Il parle ainsi au pape Pascal contre l'abus des appellations : Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés et mal intentionnés pour renouveler une affaire décidée, et de ne plus permettre que ma vieillesse soit fatiguée par la licence impunie des appellations superflues. Car l'opposition que nous trouvons dans la puissance supérieure affoiblit notre autorité, parce que nous n'osons exercer la discipline ecclésiastique contre ceux qui s'adressent à vous, non par confiance en la justice de leur cause, mais pour en éloigner le jugement. Si j'étois encore dans la vigueur de ma jeunesse pour traverser les Alpes et me présenter à vous avec mes délateurs, j'arrêterois sans doute les murmures de ceux qui ne savent pas la différence de la charité et de la cupidité. Si donc vous n'apportez quelque tempérament à ces inconvénients, et si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus et des jeunes libertins, qui à peine méritent de conserver ce qu'ils ont loin d'obtenir ce qu'ils n'ont pas, il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est de me délivrer de ces peines inutiles et m'enfuir dans la solitude. Dans la même lettre, il marque qu'il avoit ordonné aux chanoines de Chartres une distribution de pain pour les rendre assidus à l'office, mais avec peu de succès. Et voilà l'origine des distributions manuelles.

Il se plaint encore des appellations au pape dans une lettre à Léger, archevêque de Bourges, où il dit : Nous avons appris que dernièrement, en la cause d'Arnoul de Vierzons qui se traitoit en votre cour, on appela au saint-siége, et la sentence définitive fut différée jusqu'à ce que le pape prît connoissance de l'affaire. Or vous savez, tant par votre expérience que par l'exemple des autres, quelle vexation c'est, quelle dépense, quelle incertitude pour l'événement. Il lui conseille de procurer un accommodement entre les parties pour rendre cette appellation inutile. Dans une lettre à Hildebert, évêque du Mans, il marque la forme de l'appel; qu'il doit être interjeté par écrit, et que l'appelant doit prendre des lettres du juge *a quo* adressées au juge *ad quem*, et que celui qui appelle injustement sera condamné aux dépens (1).

Il se plaint aussi des légats étrangers dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous envoyez vos cardinaux, comme ils ne sont chez nous qu'en passant, loin de pouvoir remédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à blâmer les supérieurs, que le saint-siége ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soumis, mais son utilité ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous avons résolu de vous écrire que vous donniez la légation à quelque prélat de deçà les Alpes, qui voie les maux de plus près et puisse nous en avertir plus promptement; à quoi nous ne connoissons personne plus propre que l'archevêque de Lyon, car il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause des périls ou de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté ou de leur peu de santé. Toutefois, Ives montre combien il respectoit l'autorité des légats, en conseillant à Turgis, évêque d'Avranches, d'obéir au légat, nonobstant la défense du roi, ou du moins d'envoyer au pape faire ses excuses (2). Il dit ailleurs : Je connois la coutume de l'église romaine, qui ne veut pas aller ouvertement contre ses décrets; mais, quand les choses sont faites, elle tolère par dispense plusieurs foiblesses en considération des personnes et des lieux.

Dans une lettre à la comtesse de Chartres, Ives marque ainsi l'étendue de la juridiction ecclésiastique : Tous les faux prédicateurs, les faux moines et les faux clercs, les fornicateurs, les usuriers et les autres qui pèchent contre le christianisme, excepté ceux qui méritent une peine capitale, doivent être par nous corrigés, et nous avons droit sur leurs personnes et sur leurs biens. C'est l'ancienne et inviolable coutume, non-seulement de l'église de Chartres, mais de toutes les églises du royaume de France, et nous sommes prêts à le prouver en jugement canonique. Ailleurs il dit que les clercs ne peuvent être poursuivis criminellement que dans l'Eglise. Le pape avoit écrit à l'archevêque de Sens et aux évêques de Chartres, de Paris et d'Orléans, d'excommunier Rotrou, comte du Perche, pour avoir usurpé le bien d'un seigneur croisé. Mais, comme Rotrou offroit de justifier sa conduite, Ives refusa de l'excommunier sans connoissance de cause, soutenant que telle devoit être l'intention du pape, et qu'en user autrement seroit un brigandage et un mépris de toutes les lois divines et humaines. Il condamne l'épreuve du fer chaud, disant que c'est tenter Dieu, et que par-là on a souvent absous des coupables et condamné des innocents; et toutefois il la permet comme nécessaire au défaut

(1) Testim. apud. Ivret. Sup. liv. LXIV, n. 2. V. Cave Sac. Hildebr. p. 437. Epist. 219.

(1) Ep. 180, 220.

(2) Ep. 109, 270, 200.

des autres preuves, ainsi que le serment. Il défend aux juges ecclésiastiques d'ordonner le duel, à cause de l'effusion du sang (1).

Le successeur d'Ives dans le siége de Chartres fut Geoffroy, homme de mérite, dont il sera souvent parlé dans la suite; mais son élection ne fut pas sans difficulté. Quoiqu'elle eût été faite du commun consentement du clergé, le comte de Chartres s'y opposa avec tant de violence, qu'il confisqua les biens de quelques chanoines, et ils craignoient même d'être mis en pièces (2). Quelques personnes puissantes étoient venues à Chartres pour apaiser cette division, entre autres Bernard, abbé de Tiron, mais inutilement; et le mal augmentoit tous les jours, car le comte avoit déjà pillé les maisons des chanoines, les avoit enfermés dans leur cloître, et chassé de la ville Geoffroy, que le clergé avoit élu et intronisé.

XXXIV. Fin de Robert d'Arbrisselles.

En cette extrémité, les chanoines de Chartres eurent recours à Robert d'Arbrisselles, et l'envoyèrent prier instamment de venir. Quoiqu'il fût considérablement malade, quand on lui demanda s'il pouvoit aller à Chartres, il répondit que tout lui étoit possible jusqu'à la mort; et, étant arrivé, il parla aux uns et aux autres avec tant de force et de grâce, qu'il les réconcilia. Le comte rendit aux chanoines non-seulement tout ce qu'il leur avoit pris, mais son ancienne amitié; il consentit à l'élection de Geoffroy, et lui permit de revenir dans la ville, et il tint ce siége paisiblement vingt-deux ans. En ce dernier voyage, que Robert d'Arbrisselles fit à Chartres, il abolit la simonie qui régnoit chez les chanoines, et leur fit prêter serment.

Depuis la fondation de Fontevraud, ce monastère s'accrut considérablement par les libéralités des rois et des seigneurs; et Robert y assembla jusqu'à trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, car il n'en rejetoit aucune. Il recevoit les pécheurs et les pécheresses, les pauvres, les estropiés, et jusqu'aux lépreux, et les faisoit vivre chacun selon qu'il leur convenoit. Outre le principal monastère, il en fonda plusieurs autres en diverses provinces; et un des premiers fut celui de Hautes-Bruyères, dont le fonds fut donné par Bertrade, veuve du roi Philippe, qui y finit ses jours (3). Robert, étant tombé malade à Fontevraud, assembla les frères, et leur dit: Je vois, mes enfants, que ma fin est proche, c'est pourquoi je vous demande si vous voulez persévérer dans votre résolution, et obéir aux servantes de Jésus-Christ, car vous savez que je leur ai soumis toutes les maisons que j'ai bâties. Ils lui promirent tous de ne les jamais quitter. Quelques jours après, sa fièvre continuant, il délibéra avec eux sur le choix d'une abbesse, en présence de quelques évêques et de quelques abbés qu'il avoit fait venir, et leur dit: Je sais que la dignité de cet ordre demanderoit une vierge; mais comment une fille élevée dans le cloître, qui ne sait que chanter des psaumes, et méditer les choses spirituelles, pourra-t-elle soutenir le poids des affaires temporelles dont elle n'a aucune expérience? Tous furent de son avis, et convinrent qu'une personne qui auroit vécu dans le monde seroit plus propre au gouvernement. Il exécuta quelque temps après cette résolution, et choisit pour première abbesse de Fontevraud une veuve noble, savoir, Pétronille de Craon de Chemillé. Tout le monde approuva ce choix, hormis elle; mais enfin elle se soumit; et cette élection fut confirmée par Girard, évêque d'Angoulême, légat du saint-siége.

Après que Robert eut pacifié l'église de Chartres, il alla à Blois avec Bernard, abbé de Tiron, visiter et consoler Guillaume, comte de Nevers, que le comte de Chartres y retenoit prisonnier. Robert et Bernard se séparèrent ensuite, et ne se virent plus depuis; et Robert alla en Berry visiter un monastère de son ordre, nommé Ourson; où, étant retombé malade et se voyant près de sa fin, il reçut l'extrême-onction et le viatique, et continua de communier les trois jours qu'il survécut (1). Léger, archevêque de Bourges, l'étant venu voir, il le pria de le faire enterrer à Fontevraud: ce que le prélat eut bien de la peine à lui accorder, voulant le garder dans son diocèse. Robert fit sa profession de foi et sa confession, premièrement au prêtre, puis publiquement, s'accusant des moindres fautes dont il se souvenoit depuis son enfance, et mourut saintement le vendredi, vingt-cinquième de février, l'an mil cent seize (2).

XXXV. Fin de Bernard de Tiron.

Bernard, abbé de Tiron, suivit de près son ami Robert d'Arbrisselles. En trois ans de temps, depuis la fondation de ce monastère, la communauté fut de cinq cents moines, dont il garda trois cents auprès de lui, et envoya les deux cents autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maison. Ils vivoient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquoient de pain, et ne se nourrissoient que d'herbes et de légumes; plusieurs, dans le plus fort de l'hiver, n'avoient ni pelisses ni coulles; mais la présence de Bernard les consoloit de tout, car il les visitoit de temps en temps. Il ne souffroit point ses disciples oisifs, mais il les faisoit travailler des mains à certaines heures.

(1) Ep. 169, 205, 249, 32, 247.
(2) Vita Rob. de Arbr. p. Boll. to. 5, p. 611.
(3) Sup. liv. LXV, n. 46. Vita per Bald. c. 4, Vita 2, c. 3, 1.

(1) C, 4, E. 5, 67.
(2) Chr. Malleac. p. 318.

Plusieurs savoient des métiers, et les exerçoient en silence ; on ne parloit dans ces monastères que par une nécessité inévitable, et en peu de mots. Le saint abbé leur inspiroit une telle humilité, qu'ils ne tenoient aucun travail au-dessous d'eux. Il exerçoit l'hospitalité avec tant d'affection, qu'il ne refusoit personne; riches, pauvres, femmes, enfants, boiteux, malades, lépreux, il recevoit tout, et s'ôtoit à lui et à ses frères de quoi leur donner (1).

Sa réputation s'étendoit non-seulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, et jusqu'en Angleterre et en Ecosse. Le roi d'Angleterre, Henri, envoya Thibaut, comte de Blois, et Rotrou, comte du Perche, le prier instamment de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit, il leva les mains au ciel pour rendre grâce à Dieu, embrassa le saint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ses instructions, et lui fit de grands présents; outre lesquels il envoya tous les ans à Tiron, tant qu'il vécut, cinquante ou soixante marcs d'argent. Le roi de France, Louis le gros, voulut aussi voir Bernard; et, après l'avoir entretenu, lui donna une terre. Il eut tant de respect pour les abbés de Tiron, ses successeurs, qu'il leur fit tenir sur les fonts ses deux fils aînés, Philippe et Louis. Thibaut, comte de Blois, bâtit deux monastères à cette congrégation, et donna des ornements sans nombre à l'église de Tiron. Plusieurs autres seigneurs vinrent visiter l'abbé Bernard, et lui firent de grands présents, savoir: Guillaume, duc d'Aquitaine, Foulques, comte d'Anjou, Guillaume, comte de Nevers, Guy, comte de Rochefort, Geoffroy, vicomte de Châteaudun, Robert, comte de Glocester, fils naturel du roi d'Angleterre, Henri, comte de Warvik et plusieurs autres. Un seigneur, nommé Robert, emmena treize disciples de Bernard pour fonder un monastère au pays de Galles. David, depuis roi d'Ecosse, fils de la sainte reine Marguerite, fit venir de ses moines, et leur fonda un monastère aux confins de l'Ecosse et de l'Angleterre (2). Depuis il vint lui-même à Tiron ; mais il trouva le saint abbé mort; et, après avoir honoré son tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geoffroy le gros, disciple du saint abbé, dit qu'avant qu'il écrivît sa vie il y avoit déjà cent maisons de cette congrégation.

Bernard tomba malade le treizième d'avril mil cent seize, qui étoit l'onzième jour après Pâques. Pendant l'office de la nuit il sortit de l'église, et contre sa coutume il n'y rentra point; car il ne manquoit jamais à l'office, il y étoit toujours des premiers; aucune affaire, aucune visite, aucune indisposition ne l'en détournoit. Quelques moines, l'ayant suivi, le trouvèrent étendu à l'entrée du cloître, et le menèrent dans une chapelle voisine. Après matines, on le conduisit au chapitre, où il consola ses disciples, et les exhorta à garder fidèlement ses instructions, sans vouloir raffiner ni rien chercher au delà, mais s'en fiant à son expérience. En cette dernière maladie, il se gouverna comme il avoit accoutumé dans les autres, ne cherchant de soulagement que dans l'abstinence. Jamais il ne prit de médecine ; ne se fit saigner, ni n'usa du bain; jamais depuis qu'il fut moine il ne se chaussa. Etant jeune, quoiqu'il eût une grosse fièvre, il ne manqua pas un seul jour à suivre la communauté. Etant déjà vieux, il se rompit une côte, et ne fit aucun remède; il ne parla même de cet accident qu'après qu'il fut guéri (1). Dans sa dernière maladie comme on le prioit de prendre de meilleure nourriture, il dit qu'elle étoit bonne à conserver la vie et non à rendre la santé. Il refusa de même le bain que les médecins lui conseilloient : sur quoi l'auteur de sa vie confesse qu'il ne peut l'excuser d'opiniâtreté.

Le cinquième jour de sa maladie, il se fit encore porter au chapitre, où il exhorta ses frères à s'exercer surtout à la charité, et à la préférer à toutes les traditions monastiques, auxquelles il leur défendit de s'attacher superstitieusement, comme étant plus propre à la destruction qu'à l'édification. Après avoir reçu l'extrême-onction et le viatique, et donné le baiser de paix à tous ses disciples, il mourut le vingt-cinquième jour d'avril, et fut enterré avec un grand concours de toutes sortes de personnes (2). Sa vie fut écrite quelques années après par Geoffroy le gros, moine de Tiron, sur ce qu'il avoit vu lui-même ou appris de personnes dignes de foi; et il l'adressa à Geoffroy, évêque de Chartres, qui l'avoit exhorté à l'écrire.

XXXVI. L'empereur en Italie.

Dès la fin de l'an mil cent quinze, plusieurs évêques et plusieurs seigneurs allemands s'assemblèrent à Cologne pour la fête de Noël, par le conseil et l'autorité de Thierry, cardinal-légat, qui toutefois mourut en chemin, et ne fut apporté à Cologne que pour y être enterré (3). Le principal sujet de cette assemblée étoit de publier un décret d'excommunication contre l'empereur Henri, qui cependant tenoit sa cour de Noël à Spire, où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui se passoit à Cologne, il y envoya l'évêque de Wirtzbourg; mais on ne voulut pas l'écouter qu'il ne fût réconcilié à l'Eglise, en sorte qu'à son retour, il refusa lui même de communiquer avec l'empereur qui l'avoit envoyé. Toutefois, contraint par la crainte de la mort, il célébra la messe devant ce prince, et en eut un si grand remords, qu'il se retira secrètement ; puis,

(1) Vita c.10, n. 87, 90, c.11. (2) Sup. liv. LXIV, n.12.

(1) C. 11, n. 93, 109. (2) Chr. Mall. 1116. (3) To. x, Conc. p. 806 Ab. Ursperg. an. 1116.

ayant obtenu son absolution avec beaucoup de larmes, il ne vit plus l'empereur, et perdit ses bonnes grâces. L'empereur, irrité, donna à Conrad, son neveu, le duché de Franconie, qui appartenoit à l'évêque de Wirtzbourg par une ancienne concession des rois, et, pour éviter l'effet du mécontentement des seigneurs, il passa en Lombardie, d'où il envoya des députés au pape pour terminer les différents entre l'Eglise et l'empire. Le chef de cette députation étoit Pons, abbé de Clugny, que l'on disoit être parent du pape, et qui travailla à cette grande affaire avec beaucoup d'application.

XXXVII Concile de Latran.

La même année donc, qui étoit la dix-septième du pontificat de Pascal II, il tint un concile de Latran, qui commença le lundi de la troisième semaine de carême, sixième jour de mars mil cent seize (1). Ce concile est qualifié universel; et il s'y trouva des évêques, des seigneurs et des députés de divers royaumes et de diverses provinces. Les deux premiers jours, savoir, le lundi et le mardi, on agita l'affaire de l'archevêché de Milan, disputé par deux contendants, Pierre Grossolan et Jourdain; mais elle ne fut terminée que le samedi. Le mercredi, l'évêque de Lucques se plaignit que les Pisans avoient usurpé des terres de son église; l'évêque de Pise défendoit son diocésain, ce qui produisit une longue contestation. Alors un évêque se leva au milieu du concile, et dit : Notre saint père le pape se doit souvenir pourquoi ce concile si nombreux a été assemblé avec tant de périls par terre et par mer, et considérer qu'au lieu des affaires ecclésiastiques on y en traite de séculières. Il faut premièrement expédier le principal sujet qui nous assemble, afin que nous sachions quel est le sentiment du pape, et ce, qu'à notre retour, nous devons enseigner dans nos églises.

Alors le pape parla ainsi : Après que le Seigneur eut fait de moi ce qu'il voulut, et m'eut livré avec le peuple romain entre les mains du roi, je voyois commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres et des adulteres. C'est pour délivrer de ces maux l'Eglise et le peuple de Dieu que j'ai fait ce que j'ai fait (2); je l'ai fait comme homme, parce que je ne suis que poudre et cendre. J'avoue que j'ai failli; mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le pardonne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le camp, je le condamne sous un anathème perpétuel, afin que la mémoire en soit à jamais odieuse, et je vous prie d'en faire de même. Tous s'écrièrent : Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Brunon, évêque de Segni, dit : Rendons grâce à Dieu de ce que nous avons ouï le pape Pascal condamner de sa propre bouche ce privilége qui contenoit une hérésie A quoi quelqu'un ajouta. Si ce privilége contenoit une hérésie, celui qui l'a fait étoit hérétique. Alors Jean, évêque de Gaëte, dit avec émotion à l'évêque de Segni : Appelez-vous le pape herétique, ici, en ce concile, en notre presence ? L'écrit qu'il a fait étoit mauvais, mais ce n'étoit pas une hérésie. Un autre ajouta : On ne doit pas même l'appeler mauvais, puisqu'il a été fait pour un bien, qui étoit de délivrer le peuple de Dieu. Ce nom horrible d'hérésie mit à bout la patience du pape; il fit signe de la main, et dit : Mes frères et mes seigneurs, écoutez : cette église n'a jamais eu d'hérésie; au contraire, c'est ici que toutes les hérésies ont été brisées, suivant la promesse du Sauveur, que la foi de Pierre ne manqueroit point.

Le jeudi, le pape ne vint point au concile; il en fut empêché par plusieurs affaires, principalement celles de l'empereur, qu'il traitoit avec l'abbé de Clugny, Jean de Gaëte, Pierre de Léon, préfet de Rome, et les autres qui soutenoient le parti de ce prince. Le vendredi Conon, évêque de Preneste, voulut expliquer l'excommunication de l'empereur; mais Jean de Gaëte, Pierre de Léon et les autres partisans de ce prince lui résistoient en face, et l'interrompirent plusieurs fois. Alors le pape apaisa le bruit du geste et de la voix, et dit : L'Eglise primitive du temps des martyrs a été florissante devant Dieu et non devant les hommes. Ensuite les empereurs et les rois se sont convertis, et ont honoré l'Eglise, leur mère, en lui donnant des terres, des domaines, des dignités séculières, les droits et les ornements royaux, comme Constantin et les autres princes fidèles; alors l'Eglise a commencé à être florissante, tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conserver ce qu'elle a reçu des rois et des princes, et le dispenser à ses enfants comme elle le juge à propos. Ensuite le pape, voulant casser le privilége qu'il avoit accordé à l'empereur, renouvela la défense prononcée par Grégoire VII, sous peine d'anathème, de donner ou de recevoir l'investiture.

Alors le cardinal Conon, évêque de Preneste, rendit ainsi compte au pape de sa légation : Saint père, si j'ai véritablement été votre légat, et si vous voulez ratifier ce que j'ai fait, déclarez-le, s'il vous plaît, en présence de ce concile. Le pape répondit : Oui, vous avez été notre légat, et tout ce que vous et les autres cardinaux, évêques et légats avez fait par l'autorité de notre siége, je l'approuve et le confirme. L'évêque de Preneste expliqua donc qu'étant légat à Jérusalem, il avoit appris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobstant ses serments, avoit pris et maltraité le pape et les cardinaux : ajoutant que pour ces crimes, de l'avis de l'église de Jérusalem, il avoit prononcé sentence d'excommunication contre le roi, et l'avoit confirmée

(1) To. x, p. 806. (2) Sup. n. 5.

en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine et en France, dans cinq conciles, de l'avis de ces églises. Enfin il demanda que le concile approuvât sa légation, comme le pape avoit fait. L'archevêque de Vienne demanda la même chose par ses députés et par ses lettres : quelques-uns en murmurèrent, mais la plus saine partie du concile y consentit.

Le samedi, l'affaire de Milan fut décidée. Le pape représenta qu'il n'y avoit que deux causes pour la translation des évêques, la nécessité ou l'utilité; que la translation de Pierre Grossolan, de l'évêché de Savone à l'archevêché de Milan, loin d'être utile, n'avoit tourné qu'à la perte des corps et des âmes. C'est pourquoi il le renvoya à son évêché, et déclara Jourdain, archevêque de Milan. A la fin du concile, le pape accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui, étant en pénitence pour des péchés capitaux, visiteroient les églises des apôtres, soit à l'occasion du concile, soit par dévotion. Ainsi, donnant sa bénédiction, il termina le concile le sixième jour.

XXXVIII. Pierre Grossolan, archevêque de Milan.

Pour entendre l'affaire de l'archevêque de Milan, il faut savoir que l'archevêque Anselme IV mourut à Constantinople le premier d'octobre l'an mil cent, au retour de la croisade (1). Pierre Grossolan, évêque de Savone, faisoit cependant à Milan les fonctions épiscopales, comme vicaire de l'archevêque absent; et, ayant reçu nouvelle certaine de sa mort, il provoqua l'élection d'un successeur avant que de retourner à son diocèse. Il fut élu lui-même par une grande partie du clergé et du peuple, et monta aussitôt dans la chaire archiépiscopale; mais quelques-uns des plus vertueux, tant du clergé de Milan que des laïques, découvrirent au prêtre Liprand des choses honteuses de Grossolan et de son élection. Liprand étoit un de ceux qui avoient soutenu avec le plus de zèle le parti du martyr saint Arialde, contre les simoniaques et les clercs concubinaires, et pour ce sujet ils lui avoient coupé le nez et les oreilles (2). Il conseilla à ceux qui lui avoient donné cet avis contre Grossolan, d'envoyer à Rome prier le pape Pascal de ne point confirmer son élection qu'il ne les eût entendus. Toutefois, ils ne furent point écoutés; et Grossolan reçut l'étole en signe de confirmation, par le crédit de la comtesse Mathilde, et à la sollicitation de saint Bernard, cardinal-abbé de Vallombreuse, et depuis évêque de Parme.

Mais, comme le prêtre Liprand ne cessoit point de réclamer contre l'élection de Grossolan, ce prélat assembla à Milan un concile provincial, où, en prêchant publiquement au peuple, il dit : Si quelqu'un veut dire quelque chose contre moi, qu'il le dise maintenant, autrement il ne sera plus écouté. Le prêtre Liprand, ayant appris ce défi, assembla plusieurs citoyens dans l'église de Saint-Paul, qui étoit son titre, et leur déclara que Grossolan étoit simoniaque de toutes les manières, et qu'il le prouveroit par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par l'épreuve du feu; mais les évêques, qui étoient venus pour le concile, empêchèrent par leur autorité qu'il n'en vînt pour lors à l'exécution. Quelque temps après, comme il continuoit d'exciter le peuple, Grossolan lui fit dire qu'il sortît du pays ou qu'il fît son épreuve. Liprand accepta avec joie ce dernier parti, et, le mercredi de la semaine-sainte, il dit la messe et bénit lui-même le feu, car il ne se trouva point de prêtre qui le voulût faire; puis il passa entre deux bûchers allumées, comme avoit fait à Florence Pierre Ignée, cinquante ans auparavant, et en sortit de même sain et sauf. C'est ce qui est raconté plus en détail par Landulfe de Saint-Paul, son neveu, qui a écrit cette histoire (1).

Deux ans après, le prêtre Liprand fut appelé à un concile de Rome, où le pape n'approuva point l'épreuve du feu qu'il avoit faite, et toutefois le confirma dans ses fonctions de prêtre; mais il fit jurer Grossolan qu'il n'avoit point contraint Liprand à faire cette épreuve, déclarant que, s'il ne s'en fût justifié, il l'eût déposé de l'épiscopat. Après ce serment, le pape le renvoya à son siége; mais il n'y fut pas paisible; et quatre ans durant il y eut guerre civile dans le Milanois entre les deux partis. Enfin, les amis de Grossolan lui conseillèrent d'aller à Jérusalem, et il laissa pour son vicaire Arderic, évêque de Lodi. Pendant son absence, les deux partis s'accordèrent à le rejeter, et élurent pour archevêque de Milan le prêtre Jourdain de Clive, le premier de janvier mil cent douze (2). Mainard, archevêque de Turin, alla aussitôt à Rome, et obtint du pape l'étole pour Jourdain, à la charge de prêter un serment, qu'il différa de faire pendant six mois; mais, sur le bruit qui courut que Grossolan revenoit de Jérusalem, Mainard revint à Milan, et mit l'étole sur l'autel de saint Ambroise, où Jourdain la prit.

Grossolan, étant de retour, traita Jourdain de parjure, à cause du serment qu'il lui avoit fait autrefois, et la guerre civile recommença. Enfin, l'affaire fut jugée au concile de Rome, comme il a été dit (3); mais Grossolan ne retourna point à son évêché de Savone, il demeura à Rome, dans le monastère de Saint-Sabbas, et y mourut l'année suivante, mil cent dix-sept, le sixième d'août. Jourdain tint le siége de Milan encore quatre ans, et mourut

(1) Landulf. ap. Ughel. Conc. p. 1832. Ital. Sac. to. 4, p. 17, to. X, (2) Sup. liv. LXI, n. 25.

(1) Sup. liv. XLI, n. 20. (3) P. 182.
(2) P. 184.

le sixième d'octobre mil cent vingt. Pierre Grossolan se trouve aussi nommé Grysolan ; il étoit savant, et est compté entre les écrivains ecclésiastiques. Nous avons de lui un discours pour la procession du Saint-Esprit contre l'erreur des Grecs, écrit en grec, et adressé à l'empereur Alexis Comnène. On croit qu'il composa cet écrit à Constantinople, soit en allant à Jérusalem, soit en revenant (1).

XXXIX. Sédition à Rome contre le pape.

Quinze jours après la fin du concile de Rome, c'est-à-dire le dimanche des Rameaux, vingt-sixième de mars de la même année mil cent seize (2), Pierre, préfet de Rome, étant mort, quelques séditieux élurent pour son successeur son fils, qui étoit encore très-jeune, et le jeudi-saint, comme le pape commençoit la messe et en étoit à la première oraison, ils le lui présentèrent entre son trône et l'autel, demandant qu'il le confirmât dans la charge de préfet. Comme le pape ne leur répondoit point et continuoit l'office, ils s'irritèrent; et, criant à haute voix, ils prirent Dieu à témoin que, s'il ne leur répondoit favorablement, il verroit le jour même des accidents funestes. Le pape leur dit enfin que les fonctions de cette sainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affaire, et qu'il leur feroit ensuite une réponse convenable. Nous en ferons, reprirent-ils, selon notre volonté, et se retirèrent en tumulte.

Le lendemain, qui étoit le vendredi-saint, comme le peuple, suivant l'ancienne coutume, alloit nu-pieds visiter les lieux saints et les cimetières des martyrs, ces séditieux, armés, engagèrent par serment dans leur faction le simple peuple, et continuèrent le samedi-saint, et encore plus le jour de Pâques. Le lundi, qui étoit le troisième d'avril, comme le pape alloit à Saint-Pierre où est la station de ce jour-là, le jeune homme se présenta à lui avec sa troupe, près du pont d'Adrien, et demanda sa confirmation. Ne l'ayant pas obtenue, il attaqua la famille du pape qui suivoit, prit les uns et maltraita les autres. Au retour, le pape revenant couronné selon la coutume, et précédé des cardinaux, ces séditieux les attaquèrent du haut du Capitole, faisant de grands cris et jetant des pierres. Ils envoyèrent même après le pape; et, avant qu'il ôtât ses ornements, il fallut leur promettre que le vendredi suivant il délibéreroit sur cette confirmation. Mais le jeune homme, n'étant pas content de ce délai, fit accomplir ce jour-là, par ceux de qui il put l'obtenir, les cérémonies qui restoient à faire pour le déclarer préfet.

Le vendredi, il fit abattre les maisons de ceux qu'il n'avoit pu révolter contre le pape; et le pape, prévoyant qu'on ne pourroit résister à ces séditieux sans répandre beaucoup de sang, se retira à Albane. Leur fureur tomba principalement sur la maison et les tours de Pierre de Léon. Le pape ayant gagné quelques seigneurs romains par ses largesses, il y eut un combat, où les séditieux furent battus; mais la plupart de ceux qui avoient fait serment au pape l'abandonnèrent, à l'exemple de Ptolomée, qui en étoit le chef. Tout le pays se souleva contre lui, et la guerre civile ne se ralentit que par les travaux de la moisson et les chaleurs de l'été.

XL. Albert, archevêque de Mayence, contre l'empereur.

L'empereur Henri étoit toujours en Lombardie, faisant négocier sa paix avec le pape, qui disoit : J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié, mais il l'a été par les principaux membres de l'Eglise, et je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil, dans un concile où les parties soient entendues. Je reçois tous les jours des lettres des Ultramontains qui m'y exhortent, principalement de l'archevêque de Mayence. En effet, ce prélat, nommé Albert, étoit le plus déclaré contre l'empereur. Il avoit été son chancelier et son plus intime confident; et ce fut principalement par son conseil que Henri fit arrêter le pape Pascal. Mais, quand Albert vit que le privilége accordé par le pape étoit condamné de tout le monde, et l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne et par la plupart des évêques, il prit parti contre l'empereur, qui, l'ayant découvert, le fit arrêter en mil cent douze, et le retint trois ans dans une étroite et dure prison (1).

A la Toussaint, mil cent quinze, l'empereur indiqua une cour plénière à Mayence, où les citoyens, profitant de l'occasion, vinrent tout d'un coup en armes environner son palais; quelques-uns même se jetèrent dans la cour en furie, et tous demandoient avec de grands cris la liberté de leur prélat. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandoient, et d'en donner des ôtages; puis il sortit de la ville, et peu de jours après il délivra le prélat, si atténué des mauvais traitements qu'il avoit soufferts dans sa prison, qu'il ne lui restoit que la peau et les os. Albert se rendit à Cologne pour être sacré par le légat Diétric; mais, ce prélat étant mort en chemin, il fut sacré au même lieu le jour de Saint-Etienne, vingt-six décembre mil cent quinze (2), par Othon, évêque de Bamberg. Depuis ce

(1) P. 187. Allat. Gr. Orthod. p. 379. Ap. Baron. an. 1116.

(2) Petr. Pis. n. 17. Ap. Papeb. ap. Baron an. 1115. Chr. Cassin. IV, c. 60.

(1) Ab. Ursp. an. 1117. Serrar. Mogunt. p. 801. Sup. n. 5. Ursp. an. 1112.

(2) Id. 1115. Dodech. an. 1116.

temps, Albert fut le plus grand ennemi de l'empereur, et, pendant l'absence de ce prince, l'Allemagne étoit pleine de séditions, de meurtres, d'incendies et de pillages.

La comtesse Mathilde étoit morte la même année mil cent quinze, le vingt-quatrième de juillet, veille de Saint-Jacques, âgée de soixante-neuf ans; et ceux qui en avoient apporté la nouvelle à l'empereur l'invitoient à venir recueillir cette ample succession, car il ne paroît pas que l'on eût alors égard aux donations que cette princesse avoit faites à l'église romaine, ni que le pape Pascal se soit mis en devoir d'en prendre possession (1). Ce fut le principal motif du voyage de l'empereur en Italie, et il étoit pour ce sujet en Ligurie au temps de Pâques mil cent seize, quand il apprit ce qui s'étoit passé à Rome, et la sédition qui avoit obligé le pape à se retirer. Il en eut bien de la joie, et il envoya les présents impériaux au nouveau préfet et aux Romains, leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

XLI. L'empereur à Rome.

Il y vint en effet avec une armée l'année suivante, mil cent dix-sept. Le pape ne l'attendit pas, mais il se retira au mont Cassin, où, à la prière de toute la communauté, il rétablit Landulfe, archevêque de Bénévent, déposé au concile de Cépéran; puis, passant par Capoue, il arriva à Bénévent (2). Cependant l'empereur entra à Rome, où il attira à son parti les consuls, les sénateurs et les grands; les uns par présents, les autres par promesse. Il donna en mariage sa fille Berthe à Ptolomée, chef du parti contraire au pape, qui étoit de la famille Octavia et fils du consul Ptolomée. Il lui fit de grands présents, et lui confirma tout ce qu'avoient eu son aïeul Grégoire et ses autres parents. L'empereur célébra à Rome avec grande solennité la fête de Pâques, qui cette année, mil cent dix-sept, fut le vingt-cinquième de mars. Il alla à Saint-Pierre, et demanda la couronne au clergé de Rome (3), disant qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du pape, dont il regardoit l'absence comme un malheur pour lui, ne désirant que de rétablir l'union entre eux. Le clergé de Rome répondit que la conduite de l'empereur ne répondoit pas à son discours, puisqu'il étoit venu en armes, et faisant autour de Rome toutes sortes d'actes d'hostilité, prenant la protection de l'abbé de Farse et de Ptolomée, tous deux excommuniés.

Sur ce refus, l'empereur s'adressa à Maurice Bourdin, archevêque de Prague, qui étoit auprès de lui en qualité de légat du pape, pour traiter la paix, et reçut de sa main la couronne impériale devant le corps de saint Grégoire, dans l'église de Saint-Pierre. Le pape et l'empereur envoyèrent de part et d'autre pour traiter de la paix; mais ils ne purent convenir, et l'empereur, craignant les chaleurs de l'été, se retira avec promesse de revenir quand la saison seroit adoucie. Il laissa à Ptolomée des troupes allemandes, qui repoussèrent les Normands que le pape avoit appelés. Le pape cependant tint un concile à Bénévent, au mois d'avril, où il excommunia l'archevêque de Prague, qui avoit couronné l'empereur (1).

XLII. Turstain, archevêque d'York.

Pendant que le pape Pascal étoit à Bénévent, Raoul, archevêque de Cantorbéry, arrivé en Italie la même année mil cent dix-sept, lui envoya de Rome, où il avoit été obligé de s'arrêter, des députés et des lettres. Or, voici le sujet de son voyage (2). Le vingtième de mars mil cent seize, Henri, roi d'Angleterre, voulant passer en Normandie, tint un parlement, où il fit reconnoître pour son successeur Guillaume, son fils aîné. En même temps, on examina le différent entre l'archevêque de Cantorbéry et celui d'York (3): car Thomas, archevêque d'York, étant mort le dix-neuvième de février mil cent quatorze, un des chapelains du roi, nommé Turstain, fut élu pour lui succéder, du consentement de Raoul, archevêque de Cantorbéry; mais quand Raoul lui demanda la soumission que ses prédécesseurs avoient accoutumé de faire aux archevêques de Cantorbéry, il refusa d'être sacré à cette condition. Il envoya même à Rome, espérant obtenir du pape la décharge de cette soumission; mais il n'y réussit pas, quoiqu'Ives de Chartres eût écrit au pape en sa faveur, rendant témoignage à son mérite, et traitant de coutume indue la prétention de l'archevêque de Cantorbéry. Le roi, voyant que Turstain s'opiniâtroit à ce refus, par la confiance qu'il avoit en sa protection, lui déclara qu'il feroit la soumission comme ses prédécesseurs, ou qu'il ne seroit pas archevêque d'York. Turstain prit ce dernier parti assez légèrement, et renonça à l'archevêché; mais, voyant cesser les honneurs auxquels il commençoit à s'accoutumer, il s'en repentit et suivit le roi en Normandie, espérant qu'il lui rendroit sa dignité. Le roi ne trouva point de meilleur moyen pour le favoriser que de différer et ne point remplir le siége d'York.

La même année mil cent seize, vers le mois d'août, Anselme, neveu du saint archevêque, revint de Rome, et apporta des lettres du pape, qui l'établissoient légat en Angleterre. La nouvelle en ayant été portée dans le royaume, les évé-

(1) Domnizo. ab Ursp. Baron. 1115. Chr. Cass. IV, c. 60.
(2) C. 61. Sup. n. 26.
(3) Petr. Pisan.

(1) Gelas. II, Ep. 8; to. X, p. 812.
(2) Edmer. 5 Novor. p. 90.
(3) Goduin de Præs. Angl. Ivon. Ep. 276.

ques et les seigneurs s'assemblèrent à Londres en présence de la reine, et on résolut que l'archevêque de Cantorbéry, que cette affaire regardoit principalement, iroit trouver le roi en Normandie, lui exposeroit l'ancienne coutume et la liberté du royaume; et, si le roi en étoit d'avis, il iroit à Rome pour faire abolir ces nouveautés. L'archevêque, qui désiroit de faire le voyage de Rome par dévotion, embrassa volontiers cette résolution : il passa la mer avec une nombreuse suite et un équipage magnifique, ayant entre autres avec lui le moine Edmer, disciple de saint Anselme, qui a écrit cette histoire. L'archevêque trouva le roi d'Angleterre à Rouen, où étoit aussi le légat Anselme, attendant la permission de passer en Angleterre pour y exercer sa légation; mais le roi le retenoit pour ne pas porter préjudice aux coutumes de son royaume, et cependant le défrayoit libéralement.

L'archevêque Raoul, ayant expliqué au roi le sujet de son voyage, prit par son avis le chemin de Rome. Une dangereuse maladie l'arrêta en France le reste de l'année mil cent seize, et il célébra à Lyon la fête de Noël. Etant entré en Italie, il fut encore arrêté à Plaisance par la maladie de Hébert, évêque de Norwick, qui l'accompagnoit en qualité d'envoyé du roi vers le pape. Cet évêque ayant été à l'extrémité ne passa pas plus avant, et l'archevêque continua son chemin jusqu'à Rome; mais le pape étoit à Bénévent, et il n'y avoit pas de sûreté à l'aller trouver. L'archevêque se contenta donc de lui envoyer des députés avec des lettres, et il en reçut une réponse adressée aux évêques d'Angleterre et au roi Henri, où il déclare qu'il ne veut diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorbéry, mais la conserver suivant l'institution de saint Grégoire et la possession d'Anselme de sainte mémoire. La lettre est du vingt-quatrième mars mil cent dix-sept (1). Après que l'archevêque Raoul l'eut reçue, l'empereur l'invita à l'aller trouver : il y alla du consentement du pape, et fut huit jours avec ce prince en son camp près de Rome. Il attendit encore quelque temps sur le bruit que le pape alloit revenir à Rome; mais, voyant qu'il n'en étoit rien, il retourna en Normandie, vers le roi son maître.

Cependant le clergé d'York avoit envoyé des députés au pape pour faire confirmer l'élection de Turstain, sans qu'il fût obligé de faire sa soumission à l'archevêque de Cantorbéry. Ils exposèrent au pape ce qu'ils voulurent, et en obtinrent une lettre datée aussi de Bénévent, le cinquième d'avril, et adressée au roi Henri, où il dit que celui qui a été élu archevêque d'York a été privé de ce siége sans avoir été jugé : ce qui est contre les règles. Qu'il ne prétend faire préjudice ni à l'église d'York ni à celle de Cantorbéry, et qu'après que l'archevêque élu aura été rétabli, si ces églises ont quelque différent entre elles, il sera examiné devant le pape en présence des parties. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le pontificat de Pascal II.

(1) Ap. Edm. p. 91, 92.

XLIII. Suite de l'histoire de saint Bernard.

Cependant Tescelin, père de saint Bernard, qui étoit demeuré seul dans sa maison, vint aussi trouver ses enfants à Clairvaux, où il embrassa comme eux la vie monastique, et y mourut quelque temps après dans une heureuse vieillesse (1). Sa fille Humbeline fut la dernière à se donner à Dieu Elle étoit mariée, riche et attachée au monde, quand Dieu lui inspira un jour d'aller visiter ses frères. Comme elle étoit parée et accompagnée magnifiquement, Bernard ne put se résoudre à sortir pour la voir; aucun de ses frères ne daigna paroître, sinon André qu'elle rencontra à la porte, et qui la traita d'ordure bien couverte à cause de ses habits précieux. Elle fondit en larmes, et dit : Je suis pécheresse, il est vrai, mais c'est pour les pécheurs que Jésus-Christ est mort; c'est pour cela que je viens chercher les gens de bien; que mon frère vienne et je suis prête à faire tout ce qu'il me prescrira. Bernard vint la trouver avec le reste de ses frères, et, ne pouvant la séparer de son mari, il commença par lui retrancher toute la vanité mondaine et la curiosité des habits, lui donnant pour modèle la vie de sa mère. Humbeline, étant retournée chez elle, pratiqua fidèlement ce conseil, au grand étonnement de tout le monde; car, quoique noble, jeune et délicate, elle vivoit dans une grande retraite, appliquée au jeûne, aux veilles et aux prières. Elle demeura ainsi deux ans avec son mari, qui, la respectant comme un temple du Saint-Esprit, lui permit de se séparer et de suivre l'attrait de Dieu. Elle se retira au monastère de Juilli, dans le diocèse de Langres, fondé depuis peu pour les femmes de ceux qui étoient venus à Clairvaux avec saint Bernard (2). Humbeline y passa le reste de ses jours avec tant d'édification, qu'elle est honorée comme sainte, le vingt-unième d'août, dans l'ordre de Cîteaux.

Environ deux ans après que saint Bernard fut établi à Clairvaux, ses austérités excessives lui causèrent une si griève maladie, qu'on n'en attendoit que la mort, ou une vie languissante pire que la mort même. Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, l'étant venu visiter, dit qu'il espéroit, non-seulement lui sauver la vie, mais rétablir sa santé, s'il vouloit croire ses conseils et se laisser traiter. Et, comme l'abbé ne pouvoit se résoudre à quitter la rigueur de son observance, l'évêque alla au chapitre de Cîteaux, qui se tenoit alors entre le peu d'abbés qui en dépendoient; et, prosterné

(1) Vita Bern. lib. 1, c. 6, n. 30.

(2) Vita c. 4, n. 19.

(3) C. 7, n. 32.

en terre devant eux, il leur demanda de mettre l'abbé Bernard sous son obéissance pour un an. Ils ne purent refuser à un prélat d'une telle autorité ce qu'il demandoit si humblement. Etant donc revenu à Clairvaux, il fit faire à l'abbé une loge hors l'enclos du monastère, et défendit que, dans sa nourriture et tout le reste, il s'astreignît en rien à la rigueur de l'observance, ni qu'on lui parlât d'aucune affaire de la maison. En cette retraite, Bernard, n'étant occupé que de Dieu, goûtoit par avance les délices du paradis; et deux abbés l'étant venus voir, et lui demandant comment il se portoit, il répondit en souriant agréablement, et de la manière noble qui lui étoit ordinaire : Je vis fort bien, moi à qui des hommes raisonnables obéissoient auparavant, j'ai été mis, par un juste jugement de Dieu, sous l'obéissance d'une bête sans raison. Il parloit d'un homme rustique et ignorant qui s'étoit vanté de le guérir, et sous la conduite duquel il avoit été mis par l'évêque et les abbés, ses confrères. Cet ignorant lui faisoit manger des viandes, dont un homme sain, et pressé de la faim, eût eu peine à s'accommoder; mais Bernard prenoit tout indifféremment, ayant presque perdu le goût; en sorte que, pendant plusieurs jours, il prit du sang tout cru pour du beurre, et but une fois de l'huile pour de l'eau.

Mais, après que cette année d'obéissance fut passée, il revint à ses premières austérités avec un nouveau zèle, comme un torrent retenu long-temps, et voulut récompenser le temps perdu (1). Il prioit debout jour et nuit, jusqu'à ce que ses genoux affoiblis et ses pieds enflés ne pussent plus le porter. Il porta long-temps un cilice sur sa chair, et ne le quitta que quand il s'aperçut qu'on le savoit. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du bouillon de légumes ou de la bouillie. Les médecins admiroient qu'il pût vivre et travailler en forçant ainsi la nature, et disoient que c'étoit mettre un agneau à la charrue. Ses vomissements fréquents, causés par la foiblesse de son estomac, l'obligèrent à faire creuser un trou près de sa place au chœur, pour recevoir ce qu'il rejetoit; et enfin cette incommodité vint à un tel point, qu'il fut réduit à s'abstenir de l'office public. Avec toutes ces infirmités, il ne laissa pas de vivre soixante-trois ans, de fonder grand nombre de monastères, de prêcher, d'écrire plusieurs ouvrages excellents, et d'être employé aux affaires les plus importantes de l'Église, qui l'obligèrent à faire de grands voyages.

Quand ses infirmités le réduisirent à se séparer pour un temps de la communauté, ce fut la première occasion aux gens du monde de le connoître et de le venir chercher. Ils y venoient en grand nombre, et, de son côté, il les recevoit plus facilement, et leur prêchoit les vérités de la religion. Quand l'obéissance l'obligeoit à s'éloigner du monastère pour les affaires de l'Eglise, quelque part qu'il allât et de quelque sujet qu'il fût question, il ne pouvoit s'empêcher de parler de Dieu. Ce qui le fit bientôt connoître dans le monde; et dès lors la grâce se rendit en lui plus sensible par le don de prophétie et par les miracles.

(1) C. 5.

XLIV. Premiers miracles de saint Bernard.

Le premier fut en la personne d'un gentilhomme de ses parents, nommé Joubert de la Ferté, qui perdit tout d'un coup la parole et la connoissance (1). Son fils et ses amis étoient sensiblement affligés de le voir mourir sans confession et sans viatique. On envoya avertir l'abbé, qui le trouva au même état depuis trois jours. Il dit au fils et aux assistants : Vous savez que cet homme a offensé Dieu, principalement en faisant tort aux églises et en opprimant les pauvres; si vous me croyez, on rendra aux églises ce qu'il leur a ôté, et on remettra les redevances injustes dont il a chargé les pauvres, alors il recevra la parole, il se confessera et recevra les sacrements. Toute la famille le promit avec joie et l'accomplit; mais Gérard, frère de l'abbé, et Gaudri, son oncle, étonnés et alarmés de la promesse qu'il avoit faite, le tirèrent à part et l'en reprirent durement. Il leur répondit avec simplicité : Il est facile à Dieu de faire ce qui vous est difficile à croire. Il pria en secret, puis il alla offrir le saint sacrifice; et, comme il étoit encore à l'autel, il vint un homme dire que Joubert parloit librement, et demandoit avec empressement le saint abbé. Après la messe, il y alla, le malade se confessa à lui avec larmes, reçut les sacrements, et vécut encore deux ou trois jours, pendant lesquels il ordonna que ce que l'abbé avoit prescrit fût inviolablement exécuté, fit encore des aumônes, et mourut chrétiennement.

Un jour, comme Bernard revenoit des prés, il rencontra une femme qui venoit de loin lui apporter son enfant, dont une main étoit sèche, et le bras tourné depuis sa naissance. L'abbé, touché des larmes et des prières de cette femme, lui dit de mettre son enfant à terre. Ayant fait sa prière, il fit le signe de la croix sur la main et sur le bras de l'enfant, puis il dit à la mère de l'appeler. L'enfant accourut, embrassa sa mère des deux bras, et fut dès lors guéri. Les frères et les disciples de Bernard regardoient avec étonnement ces merveilles; mais ils n'en tiroient pas une gloire humaine, comme auroient fait des hommes ordinaires; l'affection spirituelle qu'ils lui portoient les faisoit craindre pour sa jeunesse et la nouveauté de sa conversion. Les deux, que ce zèle animoit le plus, étoient Gaudri, son oncle, et

(1) C. 9, 4.

Guy, son frère aîné. Ils n'épargnoient point les paroles dures pour fatiguer sa modestie; ils le chicanoient même sur ce qu'il faisoit de bien, ils réduisoient à rien ses miracles; et, comme il ne se défendoit point, ils le poussoient souvent par leurs reproches jusqu'aux larmes.

Il arriva enfin que son oncle Gaudri tomba malade d'une grosse fièvre, et, pressé de la douleur, il pria l'abbé d'avoir pitié de lui, et ne lui pas refuser le secours qu'il donnoit aux autres. L'abbé, usant de sa douceur ordinaire, le fit premièrement souvenir des fréquents reproches qu'ils lui avoit faits sur ce sujet, lui demandant s'il ne parloit point ainsi pour le tenter; mais comme Gaudri persévéroit, il lui imposa les mains, commanda à la fièvre de se retirer, et elle se retira. Saint Bernard continua de faire quantité d'autres miracles.

XLV. Monastères d'Aquitaine.

Vers le même temps, un saint personnage, nommé Géraud de la Sale, prêchoit la pénitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs monastères. On en compte sept entre les autres: Cadouin au diocèse de Périgueux, à présent de Sarlat, les Alléus, Chasteliers et l'Absie au diocèse de Poitiers, Dalone au diocèse de Limoges, Grandselve au diocèse de Toulouse, et Bournet en celui d'Angoulême (1). Dalone fut fondé en mil cent dix-sept, et devint chef d'une congrégation; mais dans la suite cette abbaye, avec ses filles, embrassa l'observance de Cîteaux, aussi bien que la plupart des autres que Géraud avoit fondées. Il mourut en mil cent vingt.

XLVI. Mort de Pascal II.

Après le concile de Bénévent, le pape Pascal, étant en Campanie, tomba malade pendant l'automne, et vint à Anagnia, où les médecins désespérèrent de sa vie (2). Il revint toutefois en assez bonne santé pour faire à Preneste la dédicace de l'église de Saint-Agapit. Il célébra à Rome la fête de Noël, et fit l'office de l'octave et de l'Epiphanie. Il congédia des ambassadeurs de Constantinople qu'il y avoit reçus, intimida tellement par sa présence Ptolomée et le nouveau préfet, qu'ils lui demandèrent la paix les premiers; et, craignant de ne pas obtenir leur grâce, ils quittèrent leurs maisons pour se cacher dans Rome. Le pape faisoit faire des machines et les autres préparatifs nécessaires pour les réduire par la force, quand il retomba malade de fatigue pour les mouvements qu'il s'étoit donnés. Se voyant à l'extrémité, il assembla les cardinaux, et leur recommanda de se donner de garde de l'artifice des guibertins et de la violence des Allemands, et de demeurer unis entre eux. Ensuite, ayant reçu l'extrême-onction, fait sa confession et satisfait aux autres devoirs de la religion, il mourut à minuit, le dix-huitième de janvier mil cent dix-huit, après avoir tenu le saint-siége dix-huit ans cinq mois et cinq jours. En plusieurs ordinations, il avoit fait cinquante prêtres, trente diacres et cent évêques. Il fut embaumé, revêtu de ses ornements suivant le cérémonial, et porté par les cardinaux à Saint-Jean-de-Latran, où il fut enterré dans un sépulcre de marbre artistement travaillé. Le saint-siége vaqua douze jours. Entre les lettres de Pascal II, nous en avons une à Pons, abbé de Clugny, où il ordonne de donner à la communion les deux espèces séparément, et non le pain trempé dans le vin, comme il se pratiquoit à Clugny. Il excepte les enfants et les malades qui ne pouvoient avaler le pain. On communioit donc encore les petits enfants (1).

XLVII. Gélase II, pape.

Après la mort de Pascal II, Pierre, évêque de Porto, qui depuis long-temps tenoit la première place après le pape, et avec lui tous les cardinaux, prêtres et diacres, commencèrent à délibérer sur le choix d'un successeur, et jetant principalement les yeux sur Jean de Gaëte, chancelier de l'église romaine, ils envoyèrent au mont Cassin où il étoit, le prier de venir incessamment (2). Il partit sans savoir ce qu'ils avoient fait entre eux, monta sur sa mule et vingt promptement à Rome. Le lendemain les cardinaux s'assemblèrent au nombre de quarante-six, lui compris, savoir, les évêques de Porto, de Sabine, d'Albane et d'Ostie, vingt-trois prêtres et dix-huit diacres. Nicolas, primicier, avec le corps des chantres, tous les sous-diacres du palais, plusieurs archevêques, grand nombre de clercs d'un moindre rang, quelques-uns des sénateurs et des consuls romains. Pour éviter les scandales assez fréquents dans ces élections, ils s'assemblèrent en un lieu qu'ils croyoient très-sûr, et, après avoir long-temps délibéré, ils s'accordèrent tous à élire le chancelier. Ils le prirent aussitôt, le nommèrent Gélase, et l'intronisèrent malgré sa résistance.

Il étoit né à Gaëte, de parents nobles, qui le firent étudier dès son enfance; puis Odérise, abbé du mont Cassin, le leur ayant demandé, ils le donnèrent à ce monastère, où il se distingua par son progrès dans les arts libéraux et dans l'observance régulière. Il étoit encore jeune quand le pape Urbain II le tira du mont Cassin la première année de son pontificat, et le fit cardinal-diacre de l'église romaine, et

(1) Chr. Malleac. an. 1120, p. 219. Cartul. M. S. Cad. Dei.

(2) Petr. Pisan. ap. Baron. et Papebr.

(1) Epist. 32. Sup. liv. LXIII, n. 50; LXIV, n. 28.

(2) Vita per. Pandulf.

peu de temps après chancelier, pour rétablir dans le saint-siége l'ancienne élégance du style presque perdue, comme dit Pandolphe d'Alatri, auteur du temps(1). Après la mort d'Urbain, le chancelier, Jean de Gaète, fut toujours attaché au pape Pascal avec une affection singulière; il lui aida à supporter toutes ses afflictions, et fut son bâton de vieillesse. A sa recommandation, ce pape promut à la dignité de cardinaux-prêtres ou diacres, plusieurs de ses scripteurs et de ses chapelains, entre autres Pierre de Pise, Hugues d'Alatri, Saxon d'Agnania et Grégoire de Gaète. Jean fit de grandes libéralités à son titre de Sainte-Marie en Cosmedin, tant en argenterie et en ornements d'église, qu'en fonds de terre, et fut toujours le protecteur du mont Cassin. Tel étoit le chancelier Jean de Gaète quand il fut élu pape, et nommé Gélase II.

Cencio Frangipane, dont la maison étoit proche du lieu d'élection, l'ayant apprise, accourut aussitôt l'épée au côté et frémissant de colère, car il tenoit le parti de l'empereur. Il rompit les portes, entra dans l'église, prit le pape à la gorge, le frappa à coups de poing et de pied, jusqu'à l'ensanglanter de ses éperons; puis, le traînant par les cheveux et par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaîna et l'y enferma. Les cardinaux, le clergé et plusieurs laïques, assemblés pour l'élection, furent de même arrêtés par les satellites de Cencio; on les jetoit à bas de leurs chevaux et de leurs mules, on les dépouilloit, on les maltraitoit; quelques-uns gagnèrent leurs maisons demi-morts, et malheur à qui ne put s'enfuir. Au bruit de cette violence, les Romains s'assemblèrent, Pierre, préfet de la ville, Pierre de Léon avec les siens, et plusieurs autres nobles avec leurs gens, le peuple de tous les quartiers, prend les armes, on accourt à grand bruit au Capitole, on envoie députés sur députés aux Frangipanes pour redemander le pape. Aussitôt les Frangipanes épouvantés le rendent, et Léon, l'un d'eux, se jette à ses pieds, lui demande pardon, et s'échappe ainsi au péril qui le menaçoit.

Le pape étant délivré fut couronné, mis sur un cheval blanc, et mené par la rue sacrée à Saint-Jean-de-Latran, précédé et suivi de bannières suivant la coutume. Son pontificat paroissoit assuré et paisible; les comtes et les barons le visitoient, il donnoit audience à ceux qui venoient pour quelques affaires, et les renvoyoit avec sa bénédiction. Ceux qui étoient sortis de Rome y rentroient; on s'assembloit pour délibérer quand le pape devoit être ordonné et sacré, car il n'étoit encore que diacre. Mais cette paix ne fut pas longue; et une nuit le pape fut averti que l'empereur Henri étoit en armes à Saint-Pierre. En effet, sur la nouvelle de la mort de Pascal et de l'élection de Gélase, l'empereur étoit venu en diligence et avoit mandé au nouveau pape: Si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec Pascal, je vous reconnoîtrai pour pape et vous ferai serment de fidélité; sinon j'en ferai élire un autre et le mettrai en possession; car l'empereur prétendoit toujours être en droit d'approuver l'élection du pape (1).

XLVIII. Fuite de Gélase.

Gélase, ayant donc appris qu'il étoit si proche, se leva quoiqu'il fût nuit; et, s'étant fait mettre sur un cheval malgré son grand âge et ses infirmités, se retira chez un citoyen, nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin, le pape et les siens se trouvèrent fort embarrassés. Il n'y avoit pas de sûreté pour eux de demeurer à Rome, et ils ne pouvoient s'enfuir par terre, parce que les Allemands tenoient les chemins. Ils résolurent donc de gagner la mer, et s'embarquèrent sur le Tibre en deux galères qui le menèrent jusqu'à Porto. Là il fallut s'arrêter à cause du mauvais temps, la pluie, le tonnerre, la tempête qui agitoit la mer et le fleuve, car c'étoit au mois de février. Les Allemands étoient sur le rivage qui tiroient sur eux des traits empoisonnés, et menaçoient de les poursuivre jusque dans l'eau s'ils ne rendoient le pape. La nuit et la tempête les arrêta; et cependant le cardinal Hugues d'Alatri prit le pape sur ses épaules et l'emporta à la faveur de la nuit au château de Saint-Paul d'Ardée. Le matin les Allemands revinrent à Porto; on leur jura que le pape s'en étoit fui, et ils se retirèrent. Mais on ramena le pape pendant la nuit; il s'embarqua avec les siens; le troisième jour ils abordèrent à Terracine demi-morts, et le quatrième à Gatée.

Ils y furent très-bien reçus; aussi étoit-ce la patrie du pape; et quand la nouvelle de son arrivée fut répandue dans le pays, quantité d'évêques s'y rendirent, entre autres: Sennes, archevêque de Capoue, Landulfe de Bénévent, Alfane de Salerne, Gibalde, abbé du mont Cassin, Sigénulfe, abbé de Cave, et plusieurs autres. L'empereur envoya encore à Gaète prier le pape de revenir se faire sacrer à Rome, témoignant qu'il désiroit ardemment d'assister à cette cérémonie, et l'autoriser par sa présence, et que, s'ils conféroient ensemble, ce seroit le meilleur moyen de rétablir l'union (2). Le pape, qui avoit été pris par l'empereur avec Pascal II et mis aux fers, ne pouvoit s'y fier; il répondit donc qu'il alloit se faire sacrer incessamment, et qu'ensuite l'empereur le trouveroit prêt pour la négociation partout où il lui plairoit. En effet, sans sortir de Gaète, le pape fut ordonné prêtre, puis sacré évêque en présence de tous les prélats

(1) Sup. liv. LXIII, n. 41, 48.

(1) Chr. Cass. IV, c. 64. (2) Falco Benev. Ursperg. an. 1118.

que j'ai marqués, et de Guillaume, duc de Pouille, de Robert, prince de Capoue, et de plusieurs autres seigneurs, qui lui prêtèrent tous serment de fidelité. Il fut sacré dans la fin de février, passa tout le carême à Gaète, et alla célebrer à Capoue la fête de Pâques, qui cette année, mil cent dix-huit, fut le quatorzième d'avril.

XLIX. Bourdin, antipape.

Cependant l'empereur Henri, irrité de la réponse de Gélase, résolut de faire un autre pape, comme il l'en avoit menacé, et choisit l'archevêque de Prague, qui l'avoit couronné empereur l'année precédente. C'étoit Maurice Bourdin, né en Limousin, d'où Bernard, archevêque de Tolède, l'emmena, comme il a été dit, en mil quatre-vingt-quinze (1). Il le fit premièrement son archidiacre, puis évêque de Coimbre. Maurice fit le voyage de Jérusalem vers l'an mil cent huit, et passa à Constantinople, où il fut chéri des grands et de l'empereur Alexis; après avoir employé trois ans à ce voyage, il revint en Portugal, où saint Géraud, archevêque de Prague, étant mort, il fut élu pour lui succéder, l'an mil cent dix. Pour faire confirmer la translation et recevoir le pallium, il alla à Rome, où le pape Pascal II lui accorda l'un et l'autre, moyennant un présent considérable. Maurice soutint vigoureusement la dignité de son siége contre Bernard, archevêque de Tolède, qui vouloit l'assujetir à sa nouvelle primatie, confirmée par le pape Pascal, et qui se prévaloit contre lui de son autorité de légat en Espagne. Maurice alla à Rome en mil cent quinze, implorer le secours du pape, qui, après avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations, lui déclara enfin qu'il le déchargeoit de sa légation sur la province de Prague, afin que Maurice y pût exercer plus librement sa juridiction (2). La lettre est datée d'Anagnia, le troisième de novembre.

Maurice demeura long-temps en Italie à la poursuite de cette affaire; et le pape Pascal, connoissant sa capacité, le fit son légat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice, en cette qualité, couronna en l'absence du pape, comme il a été dit; mais le pape le trouva mauvais, et excommunia Maurice au concile de Bénévent. Il demeura donc auprès de l'empereur, qui, se tenant offensé que Jean de Gaète se fût fait sacrer sans son consentement, fit élire pape celui-ci, sous le nom de Grégoire VIII, le quatorzième de mars mil cent dix-huit.

Le pape Gélase étoit encore à Gaète quand il apprit cette nouvelle, et aussitôt il écrivit au clergé et aux autres fidèles de Gaule en ces termes (1): Après notre élection, l'empereur est venu furtivement à Rome, ce qui nous a obligé d'en sortir. Il a demandé ensuite la paix par menaces, disant que si nous ne l'en assurions par serment il useroit de son pouvoir. Nous avons répondu que nous étions prêts à terminer le différent entre l'Eglise et l'état, soit à l'amiable, soit par justice, dans le lieu et le temps convenables, à Milan ou à Crémone, à la Saint-Luc prochaine, et cela par le conseil de nos frères, que Dieu a établis juges dans l'Eglise : j'entends les évêques. La lettre continue Aussitôt, c'est-à-dire le quarante-quatrième jour après notre élection, il a intrus dans l'Eglise Maurice, évêque de Prague, excommunié l'année passée par le pape Pascal, au concile de Bénévent, et qui autrefois, en recevant le pallium par nos mains, avoit fait serment de fidélité au même pape et à ses successeurs, dont je suis le premier. En cette entreprise, l'empereur n'a eu, grâce à Dieu, personne du clergé romain pour complice, mais seulement des guibertins, Romain de Saint-Marcel, Cencio de Saint-Chrysogone, Teuzon, qui a long-temps ravagé le Danemarck. Nous vous ordonnons donc, qu'après en avoir délibéré en commun, vous vous prépariez, comme il convient, à venger l'Eglise, votre mère. Gélase écrivit aussi à Bernard, archevêque de Tolède, et aux évêques d'Espagne, d'élire un autre archevêque de Prague à la place de Maurice; enfin il écrivit au clergé et au peuple de Rome de l'éviter comme un excommunié (2). Il tint ensuite un concile à Capoue, où il excommunia l'empereur et son antipape.

Maurice Bourdin étoit cependant à Rome, où il demeura tout le reste de l'année; et, le jour de le Pentecôte, il couronna comme pape l'empereur Henri, qui se retira quelque temps après en Ligurie, et de là en Allemagne (3). Bourdin envoyoit des bulles de tous côtés en qualité de pape Grégoire, et fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman, évêque d'Augsbourg, et en Angleterre par quelques-uns, qui tenoient Gélase pour antipape, et d'autres ne reconnoissoient ni Gélase ni Grégoire : toutefois, la France et la plupart de la chrétienté reconnut Gélase.

L. Gélase à Rome.

Quand il sut que l'empereur s'étoit retiré, il revint à Rome secrètement, et se cacha dans une petite église, nommée Sainte-Marie du second cierge, entre les maisons d'Etienne et Pandulfe le Normand et de Pierre Latron, qui le protégeoient (4). Le jour de Saint-Pradexe, vingt-unième de juillet, il résolut d'officier

(1) Vita per Baluz. to. 3. Miscell. p. 471. Sup. liv. LXIV, n. 33.
(2) Ep. 4. Ap. Baluz. p. 480.

(1) Ep. 1.
(2) Ep. 2, et alia, p. Roderic. to. X, p. 823, ex Ursperg.
(3) Chr. Cass. IV, c. 64.
(4) Landu.f. n. 12.

dans l'église de cette sainte, par le conseil du cardinal Didier, qui en étoit titulaire, contre l'avis de plusieurs, qui représentoient que cette église étoit dans les forteresses des Frangipanes. L'office n'étoit pas encore fini quand les Frangipanes vinrent, avec une troupe de gens armés à pied et à cheval, attaquer le pape et les siens à coups de pierre et de trait. Etienne le Normand et Crescence Gaètan, neveu du pape, résistèrent vigoureusement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre; il y eut un rude combat, qui dura une grande partie du jour. Le pape s'enfuit, faisant compassion aux femmes qui le voyoient, demi-vêtu de ses ornements, courir seul par les champs, autant que son cheval pouvoit aller. Son porte-croix tomba en le suivant, et une pauvre femme qui le trouva le cacha jusqu'au soir avec sa croix et son cheval.

Le combat duroit encore quand Etienne le Normand dit aux Frangipanes : Que faites-vous? Le pape, à qui vous en voulez, s'est sauvé; voulez-vous aussi nous perdre? Nous sommes Romains comme vous, et même vos parents; retirons-nous de part et d'autre, nous sommes assez fatigués. Ils se retirèrent en effet, et on trouva le pape dans la campagne, près l'église de Saint-Paul, las et gémissant. Le lendemain ses amis tinrent conseil, et le pape parla ainsi après tous les autres : Mes frères, suivons l'exemple de nos pères et le précepte de l'Evangile; puisque nous ne pouvons vivre en cette ville, fuyons dans une autre, fuyons cette Sodome et cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, si jamais il étoit possible, avoir un seul empereur que d'en avoir un si grand nombre; un méchant au moins perdroit les autres plus méchants, jusqu'à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain empereur. Tous approuvèrent l'avis du pape, et aussitôt il distribua ses commissions pour le gouvernement de l'Eglise pendant son absence. Il fit son vicaire Pierre, évêque de Porto, et lui donna quelques cardinaux pour lui aider. Il donna la garde de Bénévent à Hugues, cardinal des saints apôtres; à Nicolas la conduite des chantres. Il laissa la préfecture de Rome à Pierre, qui l'avoit prise malgré le pape Pascal, quoique ce fût un méchant homme; mais il donna l'étendard et la garde de la ville à Etienne le Normand, qui étoit le plus considérable de son parti.

Le pape Gélase étoit encore à Rome le premier jour de septembre, comme il paroît par la bulle donnée en faveur de Gautier, archevêque de Ravenne, qui, ayant été tiré malgré lui d'entre les chanoines réguliers, avoit été élu unanimement pour remplir ce siége, et sacré par le pape (1). Depuis Guibert cette église avoit été jusque-là dans le schisme, occupée par des évêques que l'empereur avoit choisis; c'est pourquoi les papes avoient soustrait à la juridiction de Ravenne les églises de Plaisance, Parme, Rège et Bologne. Par cette bulle, le pape Gélase, en faveur de la réunion à l'église romaine, rend à celle de Ravenne ses droits sur ces quatre églises, et sur toutes les autres qui y sont énoncées, et accorde à Gautier le pallium.

(1) Ep. 4.

LI. Baudouin II, roi de Jérusalem.

Jérusalem changea cependant de roi et de patriarche. Dès l'année précédente, le roi Baudouin avoit été dangereusement malade; et, se croyant prêt à rendre compte à Dieu de ses actions, il renvoya Adélaïde, comtesse de Sicile, qu'il avoit fait venir et épousée trois ans auparavant, quoique sa femme légitime, qui étoit demeurée à Edesse, vécût encore. Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul que Baudouin trompa ainsi cette princesse, et s'attira par-là, à lui et à son royaume, une haine immortelle du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adélaïde. L'année suivante, le roi Baudouin retomba malade en Egypte, où il faisoit la guerre, et mourut, comme il revenoit en Palestine, la dix-huitième année de son règne (1). On rapporta son corps à Jérusalem, où il arriva le dimanche des Rameaux, septième d'avril mil cent dix-huit, dans le même temps que la procession en sortoit, et par le même chemin, qui étoit la vallée de Josaphat. Il fut enterré près du roi Godefroy, son frère, dans l'église du Saint-Sépulcre.

Son successeur fut Baudouin du Bourg, son parent, à qui il avoit laissé le comté d'Edesse quand il fut appelé à la couronne. Il étoit François, fils aîné de Hugues, comte de Retel, et vint à la croisade avec Godefroy de Bouillon. Après avoir gouverné dix-huit ans le comté d'Edesse, il voulut aller à Jérusalem visiter les saints lieux, et voir le roi, son parent et son bienfaiteur. Il apprit en chemin que ce prince étoit mort en Egypte, et ne laissa pas de continuer son voyage; en sorte qu'il arriva à Jérusalem en même temps que le corps du roi y fut apporté. Aussitôt qu'il fut enterré, les prélats et les seigneurs délibérèrent sur le choix d'un successeur (2). Les uns disoient qu'il falloit attendre le comte Eustache, frère des deux rois défunts, et suivre la loi de la succession; les autres représentoient que l'état du royaume ne permettoit pas ce délai, et qu'ils ne pouvoient demeurer sans chef. Alors Joscelin, seigneur de Tibériade, homme habile et éloquent, et qui avoit une très-grande autorité dans le royaume, leur dit : Voilà le comte d'Edesse, parent du roi, homme brave et vertueux, vous n'en sauriez trouver nulle part un plus digne. Le patriarche Arnoul fut du même avis, et ils y amenèrent aisément tous les autres. Ainsi Bau-

(1) Tyr. XI, c. 29. Sup. n. 16, c. 31. (2) Id. lib. XII, c. 1, 2, 3.

douin II fut élu roi de Jérusalem, et couronné solennellement le jour de Pâques. Cependant on avoit envoyé des seigneurs à Eustache, comte de Boulogne, pour l'inviter à venir prendre la couronne après ses frères ; ils eurent peine à lui persuader de partir, et toutefois ils l'amenèrent jusqu'en Pouille, où il apprit que l'on avoit couronné le comte d'Edesse. Alors il dit : Dieu me garde d'apporter du trouble dans un royaume où ma famille a rétabli la paix de Jésus-Christ, et pour la tranquillité duquel mes frères ont donné leur vie et acquis une gloire immortelle. Aussitôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna sur ses pas et revint chez lui.

Le patriarche Arnoul mourut dans la même année. Dès l'an mil cent quinze, le pape Pascal, bien informé de ses désordres et de sa vie infâme, envoya en Syrie l'évêque d'Orange en qualité de légat, qui assembla les évêques de tout le royaume, obligea Arnoul d'y comparoître, et le déposa de son siége comme il méritoit. Mais Arnoul, se fiant à ses artifices auxquels presque personne ne résistoit, passa la mer, vint à Rome, et, par ses flatteries et les présents qu'il répandit abondamment, gagna si bien le pape et tout le conseil, qu'il fut rétabli dans son siége, et revint à Jérusalem, où il vécut avec la même licence qu'auparavant. Enfin, il mourut l'an mil huit cent dix-huit, et eut pour successeur un homme simple et craignant Dieu, nommé Gormond, natif de Piquigny, au diocèse d'Amiens (1).

LII. Mort de l'empereur Alexis Comnène.

La même année mil cent dix-huit, que les Grecs comptoient six mil six cent vingt-six, le eudi quinzième d'août, mourut à Constantinople l'empereur Alexis Comnène, âgé d'environ soixante-dix ans, après en avoir régné rente-sept, quatre mois et quelques jours (2). ionobstant les différents qu'Alexis eut avec s princes latins, il paroît avoir toujours été atholique et en communion avec l'église romaine ; premièrement, par les lettres qu'il écri-t aux papes Urbain II et Pascal II ; ensuite ir les offrandes qu'il envoya en divers temps monastère du mont Cassin et même à celui Clugny, quoique beaucoup plus éloigné. De us, ce prince étoit fort soigneux de savoir religion, et, quand les affaires publiques i laissoient quelque loisir, il l'employoit à idier l'Ecriture sainte, et en conférer avec personnes doctes, dont il y avoit toujours nd nombre à Constantinople (3). Son but, cette étude, étoit principalement de réprimer les hérésies qui s'étoient glissées en différentes parties de l'empire à la faveur des dominations étrangères ; et ce fut dans cette vue qu'il ordonna à Euthymius Zigabène de composer sa Panoplie.

LIII. Pauliciens convertis.

Outre ce que j'ai rapporté de la punition des bogomiles, l'empereur Alexis s'appliqua encore, vers la fin de son règne, à rechercher et à convertir d'autres hérétiques semblables (1). C'étoient les pauliciens que l'empereur Jean Zimisques avoit autrefois transportés d'Asie en Thrace, aux environs de Philippopolis, pour défendre cette frontière contre les incursions des Scythes ; mais ces manichéens, nourris dans l'indépendance, revinrent bientôt à leur naturel. Ils pervertissoient les catholiques du pays, les pillant et les tyrannisant ; et il s'y mêla encore d'autres hérétiques arméniens et jacobites. L'empereur Alexis, ayant soumis les pauliciens, partie sans combat, partie de force, entreprit de les convertir. Il conféroit avec eux depuis le matin jusqu'au soir, et quelquefois bien avant dans la nuit, accompagné d'Eustrate, évêque de Nicée, et de celui de Philippopolis ; le césar Nicéphore Brienne, gendre de l'empereur, assistoit aussi à ces disputes. Plusieurs de ces manichéens se convertirent et se firent baptiser ; mais leurs trois chefs, Couléon, Cousin et Pholus, ne se rendoient point, et reprenoient la dispute l'un après l'autre. L'empereur, désespérant de les persuader, les envoya à Constantinople, où il les fit enfermer.

Cependant il demeuroit sur les lieux, où il en convertissoit tantôt cent par jour, tantôt davantage, et enfin des villes et des villages entiers. Il donna aux habitants les plus considérables des emplois dans ses troupes, et, pour le petit peuple, il le rassembla dans une ville qu'il fonda de nouveau, et leur donna des terres à cultiver. Quand il fut de retour à Constantinople, il recommença à disputer avec les trois chefs des pauliciens ; Couléon se convertit, les deux autres demeurèrent opiniâtres, et furent condamnés à une prison perpétuelle.

LIV. Constitutions d'Alexis.

Nous avons plusieurs constitutions d'Alexis Comnène, touchant les matières ecclésiastiques. La première du mois de septembre, indiction neuvième, c'est-à-dire de l'an mil quatre-vingt-six, par laquelle il confirme celle de l'empereur Isaac Comnène, son oncle, qu régloit le canonique des évêques et les droits d'ordination (2). On appeloit canonique l'esti-

(1) Id. VI, c. 26 ; XII, ...
(2), Anna. lib. XV, p. 501. ...ar. XVII, n. 29.
(3), Sup. liv. LXIII, n. 42 ; LXIV, n. 22 ; LXVI, n. 15. Chr. Cass. IV, c. 46. Ibid. c. 17, 27, 46. Petr. II, Ep. 39. Eutym. Zigab. Panopl. init.

(1) Sup. n. 10. Zonar. XVIII, n. 26. Anna. Comn. lib. 14, p. 450. Sup. liv. LVI, n. 24.
(2) Jus Græco-Rom. lib. II, p. 121, 123.

mation des prémices que les laïques devoient à l'évêque chaque année, et elle est ainsi taxée. Pour un village de trente feux, une pièce d'or et deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin et trente poules. Pour les villages moindres, à proportion. Pour les ordinations, l'évêque prenoit sept pièces d'or; une pour faire un homme simple clerc ou lecteur, trois pour le diaconat et trois pour la prêtrise. On taxe aussi le droit de l'évêque pour les mariages. Une autre constitution du mois de juin, indiction septième, l'an six mil cinq cent quatre-vingt-douze, c'est-à-dire mil quatre-vingt-quatre, déclare nulles les fiançailles contractées à sept ans, et veut que les parties en aient douze ou quatorze: défendant toutefois de les faire le même jour que les noces. Ce qui est confirmé par une autre constitution de l'an mil quatre-vingt-douze (1).

La quatrième, qui est du mois de mai six mil cinq cent quatre-vingt-quinze, mil quatre-vingt-sept), fut faite en présence d'un concile, et déclare qu'il est permis à l'empereur d'ériger en métropoles les évêchés et les archevêchés, et de régler suivant sa volonté ce qui regarde l'élection et la disposition de ces églises, sans préjudice des anciens droits du métropolitain sur l'église élevée à une nouvelle dignité. Par la sixième constitution, qui est du mois de novembre, indiction seconde, c'est-à-dire l'an mil quatre-vingt-treize, l'empereur permet, à ceux qui sont élus pour les évêchés d'Orient, de garder leurs abbayes ou leurs autres bénéfices. C'est que ces évêchés étoient occupés ou dépouillés de leurs revenus par les infidèles; ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvus ne vouloient point les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée; c'est pourquoi l'empereur leur permet de garder l'un et l'autre en attendant le rétablissement de ces églises orientales (2). La huitième constitution, du mois de décembre mil quatre-vingt-quinze, donne au patriarche la visite et la correction de tous les monastères de son diocèse, avec les distinctions qui y sont marquées. C'est ce qui me paroît de plus notable dans les constitutions de l'empereur Alexis.

Sa vie a été écrite par sa fille Anne Comnène, femme du césar Nicéphore Brienne, princesse savante, mais dont le style sent plutôt le panégyrique que l'histoire. Le successeur d'Alexis fut son fils Jean Comnène, nommé par les Grecs Calo Joannes, c'est-à-dire le beau Jean; il régna vingt-quatre ans.

LV. Monastère de la Pleine de Grâce.

L'impératrice Irène Ducas, épouse d'Alexis, fonda à Constantinople un monastère de filles, auquel elle donna des constitutions, suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs; et nous avons ces constitutions d'Irène, où l'on voit plusieurs particularités remarquables de l'observance des religieuses grecques. Ce monastère étoit dédié à la Sainte-Vierge, sous le nom de Pleine de Grâce, et devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'augmenter jusqu'à quarante si les revenus augmentoient. Il étoit fondé avec entière exemption de l'empereur, du patriarche, et de toute puissance ecclésiastique et séculière, et avoit une protectrice, qui étoit l'impératrice Irène; et après sa mort une princesse de sa famille, suivant l'ordre de substitution qu'elle avoit marqué. Si quelque princesse de la famille se faisoit religieuse dans cette maison, elle devoit avoir quelques priviléges, et n'être pas astreinte à la règle si étroitement que les autres. Les religieuses devoient être reçues gratuitement, avec permission toutefois de prendre ce qui seroit volontairement offert. Il n'étoit pas permis d'aliéner les immeubles du monastère, mais seulement les meubles en cas de nécessité (1). La première abbesse fut choisie par l'impératrice, ensuite elle devoit être élue par la communauté, et pouvoit être déposée. Il y avoit un économe pour les affaires du dehors; et ce devoit toujours être un eunuque, aussi bien que les deux prêtres du monastère, que l'on prenoit entre les moines autant qu'il étoit possible. Elles n'avoient qu'un père spirituel, à qui elles rendoient compte de leurs pensées; et c'étoit aussi un eunuque (2).

Les religieuses couchoient toutes en un même dortoir, à la vue les unes des autres: elles travailloient de leurs mains, et pendant le travail une d'entre elles lisoit l'Écriture sainte. Leur clôture n'étoit pas si exacte, que les femmes, principalement les proches parentes, n'entrassent quelquefois dans la maison: pour les hommes, la religieuse leur parloit à la porte, accompagnée d'une ancienne. Elles sortoient même quelquefois pour aller voir leur père ou leur mère malades. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le carême et les autres jours de jeûnes, à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer en ces jours, et qui font diminuer l'abstinence suivant l'usage de l'église grecque; mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin ou le poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte, et l'exclusion de toute propriété. Les religieuses se baigneront tous les mois, les malades, toutes les fois que le médecin l'ordonnera, et ce médecin du monastère doit être eunuque ou vieux. Comme ce monastère avoit peu d'étendue, la sépulture des religieuses étoit dehors, et, pour cet effet, l'impératrice Irène avoit obtenu du pa-

(1) P. 126, 134. ad can. 37, Conc. 6. V. Sup.
(2) P. 130, 138. Balsam. liv. XL, n. 51, p. 141.

(1) Typic. Iren. to. 1. 4, 7, 9, 10. 11, 12, 13.
Annal. Gr. p. 128. c. 5, 80, (2) C. 14, 1, 15, 16.

riarche Nicolas un petit monastère, nommé Cellarée, dépendant de la grande église (1). Elle y mit quatre religieuses du monastère de la Pleine de Grâce avec un prêtre séculier, pour y faire l'office. On y transportoit la défunte, et il y avoit au convoi le nombre de religieuses réglé par l'abbesse C'est ce qui m'a paru de plus singulier dans ces constitutions du monastère, fondé par l'impératrice Irène.

LVI. Le pape Gélase en Provence.

Le pape Gélase II ne se trouvant pas en sûreté à Rome, en partit le second jour de septembre mil cent dix-huit. Il étoit accompagné de deux cardinaux-prêtres, Jean de Crême et Guy de Sainte-Balbine, et de quatre cardinaux-diacres, dont le premier étoit Pierre de Leon, avec deux nobles romains et leur suite (2). Ils furent reçus à Pise avec grand honneur, et le pape y fit un sermon qui parut très-éloquent. Quelques jours après, il se rembarqua et arriva en Provence, au port de Saint-Gilles, où il fut reçu par l'abbé Hugues et sa communauté, et défrayé libéralement pendant un assez long séjour qu'il y fit. Là, tous les évêques du pays, grand nombre de moines, quantité de noblesse et de peuple se rendirent auprès du pape et lui offrirent leurs services. Pons, abbé de Clugny, entre autres présents, donna au pape trente chevaux, et l'abbé de Saint-Gilles dix, dont il se servit pour marcher dans le pays. Il y dédia trois églises, et marqua avec des pierres les bornes de leurs franchises. Il confirma la primatie de l'église de Tolède par un bulle adressée à l'archevêque Bernard, et datée de Saint-Gilles, le septième de novembre.

LVII. Commencement de saint Norbert.

Pendant que le pape y étoit, saint Norbert l'y vint trouver, et obtint de lui la permission de prêcher (3). C'étoit un jeune seigneur allemand, né à Santen, dans le pays de Clèves, qui, ayant étudié, étoit entré dans le clergé et avoit reçu le sous-diaconat. En cette qualité, il se mit à la cour de Fridéric, archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri, et s'y fit aimer et estimer, non-seulement par sa noblesse et ses grands biens, mais par ses qualités personnelles, sa belle taille, sa bonne mine, ses lettres, sa politesse, sa libéralité, sa douceur. Mais cette prospérité pensa le perdre; comme le monde lui applaudissoit, il ne songeoit point à l'éternité, il n'étoit occupé que de son ambition et de son plaisir, il suivoit tous ses désirs sans se rien refuser, et les pensées de la vie future lui sembloient des songes et des fables. Un jour, comme il marchoit dans une agréable prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un seul valet, il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroyables. Son valet lui cria de retourner sur ses pas, et aussitôt un coup de foudre, tombant aux pieds de son cheval, brûla l'herbe, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, et on sentit une odeur de souffre qui paroissoit infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre et le valet épouvanté.

Norbert parut mort pendant une heure, après laquelle il revint comme d'un profond sommeil, et dit en soi-même : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Et se répondit (1) : Quitte le mal et fais le bien, cherche la paix, et la poursuis. Il retourna donc sur ses pas, résolu de se convertir; mais d'abord il ne voulut rien changer à son extérieur, il se contenta de porter un cilice sous ses habits précieux, et de travailler au dedans à se combattre lui-même. Il quitta la cour et demeuroit chez lui, ou dans l'abbaye de Sigeberg près de Cologne, avec l'abbé Gonon, depuis évêque de Ratisbonne, attendant le temps de se déclarer; et, comme il étoit encore peu instruit dans les voies de Dieu, il résolut, en quittant le monde, de prendre les ordres, croyant faire plus de fruit. Ainsi, le temps de l'ordination étant venu, il alla avec un pieux empressement trouver Fridéric, archevêque de Cologne, le priant de l'ordonner avec les autres. L'archevêque surpris qu'il demandât de lui-même ce qu'il avoit souvent refusé quand on lui offroit, le lui promit avec joie. Norbert ajouta : Je désire d'être ordonné en même temps diacre et prêtre. L'archevêque encore plus étonné, lui demanda la cause d'un si soudain changement, et, le pressa tellement que, se jetant à ses pieds, il lui demanda avec larmes l'absolution de ses péchés, et, l'ayant obtenue, lui déclara son dessein. L'archevêque, touché de l'amitié qu'il portoit à Norbert, et persuadé qu'il y avoit quelqu'inspiration divine dans un changement si extraordinaire, crut devoir en cette occasion se dispenser de la règle, qui ne permettoit pas de donner ces deux ordres tout à la fois.

L'heure de l'office étant venue, on rangea les autres ordinants, revêtus d'aubes, suivant la coutume, et Norbert se présenta au milieu du peuple, d'autant plus attentif à le regarder, qu'il étoit plus connu. Quand le sacristain lui présenta les ornements dont il devoit se revêtir, il étendit la main vers un de ses domestiques, dont il reçut une pelisse de peau d'agneau qu'il avoit fait apporter exprès, et, s'étant dépouillé d'un habillement très-riche qu'il portoit, il se revêtit de celui-ci, qui, selon l'usage du temps et du pays, étoit très-méprisable; ensuite il tendit

(1) C 6, 17, 27, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 56, 57, 70.
(2) Pandulf. n. 16.
(3) Vita ap. Boll. 6 jun. to. 19, p. 821.

(1) Act. IX, 6. Ps. 33.

l'autre main au sacristain, et reçut les ornements.

Après son ordination, il retourna au monastère de Sigebert où il demeura six semaines pour y apprendre l'exercice de ses fonctions et se former à la piété, puis il revint chez lui à Santen; et, parce qu'il en étoit chanoine, le doyen et ses confrères le prièrent, comme nouveau prêtre, de célébrer la grand'messe. Il l'accepta, et après l'Evangile il fit un sermon, où il parla avec un zèle merveilleux sur la vanité du monde, la brièveté de la vie et l'impossibilité d'y être heureux, appuyant fortement sur les défauts qu'il connoissoit dans les chanoines, ses confrères, sans toutefois en désigner aucun en particulier. Le lendemain, quand ils furent au chapitre, il prit le livre de la règle, et, s'adressant au doyen, il lui montra, par les paroles de saint Grégoire et de saint Isidore, qu'il devoit rappeler les autres au droit chemin.

C'étoit apparemment la règle d'Aix-la-Chapelle, tirée entre autres de ces lieux saints (1). Les anciens chanoines écoutoient Norbert paisiblement, voyant qu'il avoit raison, mais les jeunes murmuroient et s'en moquoient, lui gardant toutefois encore quelque respect extérieur. Le jour suivant, il les proclama en plein chapitre, marquant leurs fautes en particulier avec les circonstances; et, comme il continua pendant plusieurs jours, il leur devint insupportable; en sorte qu'ils excitèrent contre lui un clerc de basse naissance, et méprisable en toutes manières, qui le chargea d'injures et lui cracha au visage. Norbert s'essuya simplement, imputa cet affront à ses péchés; et toutefois celui qui l'avoit insulté étoit tel, que, s'il l'avoit fait traîner dans la boue par les garçons de sa cuisine, tout le monde eût dit que c'étoit bien fait. C'est ainsi qu'en parle l'auteur original de sa vie.

Un jour, comme il disoit la messe dans une chapelle souterraine, une grosse araignée tomba dans son calice après la consécration. Il avala tout, résolu à ce qui pourroit arriver; et après la messe, comme il demeuroit devant l'autel, n'attendant que la mort, il sentit quelque démangeaison dans le nez, et l'araignée en sortit. Il demeura trois ans dans ce même habit d'une pauvreté singulière, prêchant à tout le monde et travaillant à sa propre perfection; et, quand il étoit maltraité par ceux à qui ses prédications étoient incommodes, il alloit chercher de la consolation chez les moines de Sigebert, ou chez les chanoines réguliers de Closterrath, ou avec un saint ermite, nommé Lidulfe. En ce temps-là, c'est-à-dire l'an mil cent dix-huit, il se tint un concile à Frislar, où présida Conon, évêque de Palestrine, légat du pape Gélase. Les évêques et les abbés qui y étoient assemblés y appelèrent Norbert; et d'un commun accord ils l'accusèrent devant le légat de ce qu'il prêchoit sans mission, et déclamoit contre eux sans aucune autorité, et de ce qu'il portoit un habit extraordinaire et peu convenable à sa naissance, quoiqu'il ne fût point religieux, et gardât la propriété de ses biens. Norbert répondit qu'il avoit reçu le pouvoir de prêcher quand il avoit été ordonné prêtre; et que saint Pierre nous apprend que ce n'est pas l'habit précieux qui nous rend agréables à Dieu (1). Enfin, ils le laissèrent aller. Le légat Conon tint aussi vers le même temps un concile à Cologne, où il publia l'excommunication contre l'empereur, comme à celui de Frislar.

LVIII. Saint Norbert vient trouver le pape.

Norbert, voyant que tous étoient contre lui et rejetoient la vérité qu'il prêchoit, ne cherchant qu'à le calomnier, alla trouver l'archevêque de Cologne, son prélat, et résigna entre ses mains tout ce qu'il avoit de bénéfices et de revenus ecclésiastiques, qui étoient considérables. Ensuite il vendit ses maisons et ses autres biens, même ses meubles, et en distribua le prix aux pauvres, ne gardant que dix marcs d'argent, une mule et une chapelle pour dire la messe, et prit seulement deux laïques pour l'accompagner, résolu de voyager hors de son pays. Mais, étant arrivé à Huy sur la Meuse, il se défit encore du peu qu'il avoit gardé, ne retenant que sa chapelle, et s'en alla nu-pieds vêtu seulement d'une tunique de laine et d'un manteau avec ses deux compagnons. En cet équipage, il traversa toute la France, et arriva à Saint-Gilles, où il trouva le pape Gélase. Il lui déclara sa résolution, s'accusant particulièrement d'avoir reçu ensemble le diaconat et la prêtrise contre les canons, et en demanda l'absolution. Le pape, admirant sa sagesse et l'esprit de Dieu qui étoit en lui, ne lui accorda pas seulement cette absolution, il voulut encore le retenir avec soi; mais Norbert le conjura de ne lui point demander cette marque d'obéissance, lui représentant que c'étoit dans les cours des princes et des évêques qu'il s'étoit dissipé et débauché; qu'ainsi il ne convenoit ni à sa jeunesse ni à la pénitence qu'il s'étoit proposée de demeurer à la suite du pape; mais que, s'il lui ordonnoit d'être chanoine, moine ou ermite, ou de vivre en pèlerin, il lui obéiroit volontiers en tout. Le pape, voyant sa fermeté et son zèle, et sachant la persécution qu'il avoit soufferte à cause de la prédication, lui donna la faculté de prêcher la parole de Dieu, non-seulement dans les lieux où il l'avoit prêchée, mais partout où il voudroit, lui en donnant même un ordre exprès; avec défense à ceux qui avoient voulu s'y opposer d'empêcher le simple peuple de profiter de ses instructions; et afin, que personne n'en pût

(1) Sup. liv. LVI, n. 23.

(1) 1, Pet. III, 3; to. X, p. 823, ex Ursperg.

douter, il lui en fit expédier une bulle. Avec ces pouvoirs Norbert s'en retourna, marchant toujours nu-pieds dans la plus grande rigueur de l'hiver, et sans que le froid, la faim ni la lassitude ralentissent sa ferveur. Il marchoit quelquefois dans la neige jusqu'aux genoux; il ne mangeoit que le soir et des viandes de carême, hors les dimanches, et usoit rarement de vin ou de poisson.

LIX. Concile de Rouen.

Le pape Gélase envoya un légat à Rouen, où se tenoit un concile, qui commença le septième d'octobre de cette année mil cent dix-huit (1). Henri, roi d'Angleterre, y traita de la paix du royaume avec Raoul, archevêque de Cantorbéry, et les autres seigneurs qu'il y avoit assemblés; et Geoffroy, archevêque de Rouen, y traita des affaires de l'Eglise avec quatre de ses suffragants qui étoient présents, et plusieurs abbés, dont dix sont nommés; les évêques étoient Richard de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgis d'Avranches et Roger de Coutances. Serlon de Séez envoya s'excuser sur sa vieillesse et ses infirmités, Audin d'Evreux sur la nécessité de défendre le pays contre les ennemis; en quoi toutefois il réussit mal. Le légat du pape étoit un clerc romain, nommé Conrad, qui parla très-éloquemment, comme ayant été nourri dans la source de la latinité. Il se plaignit de l'empereur, qui persécutoit les catholiques, de l'antipape Bourdin, et des vexations que l'Eglise souffroit en Toscane. Il représenta que le pape avoit été réduit à venir en deçà des Alpes comme en exil; et conclut en demandant à l'église de Normandie le secours de ses prières, et encore plus de son argent. Ce sont les termes d'Ordéric, auteur du temps.

LX. Réduction de Sarragosse.

La même année, on tint un concile à Toulouse, où on conclut le voyage d'Espagne pour le secours d'Alphonse, roi d'Aragon, qui le sixième de décembre gagna une grande bataille contre les Maures, où étoient plusieurs de leurs rois, entre autres ceux de Maroc et de Grenade. Le dixième du même mois il prit Sarragosse, après quoi se rendirent huit autres villes et plusieurs châteaux. Après la prise de Sarragosse on avoit élu pour en être archevêque Pierre Librane, qui alla trouver le pape Gélase, fut sacré de sa main, et rapporta une bulle datée du neuvième de décembre, et adressée à l'armée chrétienne qui assiégeoit Sarragosse (2). Par cette bulle le pape accorde indulgence à ceux qui, après avoir reçu pénitence, mourroient en cette entreprise, et à tous ceux qui travailleroient au rétablissement de cette église et donneroient pour la subsistance du clergé indulgence à la discrétion des évêques, à proportion de leurs bonnes œuvres. En vertu de cette bulle, l'archevêque Pierre, étant établi dans son siége, envoya son archidiacre Miorrand avec des lettres souscrites par lui et par trois autres évêques, adressées à tous les fidèles, afin de donner des indulgences et recueillir des aumônes pour le rétablissement de son église. Sarragosse avoit été près de quatre cents ans au pouvoir des infidèles.

Sitôt que le roi de France Louis eut appris que le pape Gélase étoit arrivé en Provence, il y envoya Suger, moine de Saint-Denis, avec des présents qui étoient comme les prémices de son royaume; et ils convinrent du jour auquel le roi se rendroit à Vézelai pour voir le pape et conférer avec lui. Cependant le pape Gélase tint un concile à Vienne, et, en partant, donna ordre à l'archevêque Guy de le venir trouver à Clugny, où le pape, étant arrivé, fut reçu avec tous les siens, selon qu'il convenoit à sa dignité et à l'opulence de ce monastère (1). Il y reçut plusieurs prélats et les envoyés de plusieurs princes avec quantité de présents, et il commençoit à respirer et à donner ses ordres pour le soulagement de ceux qu'il avoit amenés et de ceux qu'il avoit laissés à Rome, qnand il fut attaqué d'une pleurésie, outre la goutte qui l'incommodoit depuis longtemps, et se trouva réduit à l'extrémité.

LXI. Mort de Gélase II.

Alors il fit appeler l'évêque de Palestrine avec les autres cardinaux qui étoient présents, et voulut le désigner pour son successeur; mais l'évêque s'en excusa en disant: A Dieu ne plaise que je me charge de ce fardeau, indigne et misérable que je suis, vu principalement que de notre temps le saint-siége, étant sous la persécution, a besoin pour se soutenir de richesse et de puissance temporelle. Si vous voulez croire mon conseil, nous élirons l'archevêque de Vienne, qui, outre la piété et la prudence, a encore la puissance et la noblesse séculière, car nous espérons qu'il délivrera le saint-siége de cette longue vexation. Ce discours fut approuvé du pape malade et des cardinaux présents, et aussitôt on envoya quérir l'archevêque de Vienne. Mais, pendant qu'il étoit en chemin, le pape, sentant approcher sa fin, fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le corps et le sang de Notre Seigneur, se fit coucher à terre, suivant l'usage monastique, et rendit ainsi l'esprit le vingt-neuvième de janvier mil cent dix-neuf, après un an moins deux jours de pontificat. Il fut enterré à Clugny, et le saint-siége vaqua quinze jours. Le roi Louis apprit sa mort comme il étoit en chemin pour se rendre à la conférence de Vézelai.

(1) Orderic. lib. XII, p. ... to. X, Conc. p. 824.
(2) Chr. Malleac. p. 219, to. 2, Bibl. Lab. Blanca. Aragon. p. 637. Gelas. Epist. 5.

(1) Ab. Ursperg. ann. 1119. Pandulf.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

I. Calliste II, pape.

Guy, archevêque de Vienne, étant arrivé à Clugny après la mort du pape Gélase, fut élu pape et nommé Calliste II par les cardinaux qui étoient présents; mais il résista fortement, principalement par la crainte que son élection ne fût pas approuvée à Rome, et, jusqu'à ce que la ratification en fût venue, il ne pouvoit se résoudre à porter la chape rouge (1). Guy étoit fils de Guillaume tête hardie, comte de Bourgogne, parent des empereurs et des rois de France et d'Angleterre; sa sœur Guille avoit épousé Humbert II, comte de Maurienne, et leur fille Adélaïde étoit reine de France, épouse de Louis le gros. Entre les lettres que Calliste écrivit aux principaux prélats pour leur donner part de son élection, nous avons celle qu'il adressa à Adalbert, archevêque de Mayence, où il parle ainsi (2) : Le pape Gélase, d'heureuse mémoire, en partant de Vienne, m'enjoignit de l'aller trouver quand il seroit à Clugny; à quoi voulant satisfaire quelques jours après, je reçus en chemin la nouvelle de sa mort. Toutefois, afin de consoler nos frères qui étoient venus avec lui, j'allai à Clugny, touché d'une sensible douleur. Mais, lorsque je ne songeois qu'à leur consolation, ils m'ont imposé un fardeau au-dessus de mes forces, car les évêques, les cardinaux, les clercs et les laïques romains m'ont pris malgré ma résistance, d'un consentement unanime, pour gouverner l'église romaine sous le nom de Calliste.

Les cardinaux qui étoient à Clugny envoyèrent à Rome donner part de la mort de Gélase et de l'élection de Calliste à Pierre, évêque de Porto, que Gélase y avoit laissé son vicaire, et q i, ayant reçu ces lettres, monta aussitôt au Capitole et les fit lire en présence des Romains. Ils approuvèrent tout d'une voix l'élection de Calliste, louant Dieu de leur avoir donné un pape d'un si grand mérite. Celui qui travailla le plus à faire confirmer à Rome cette élection fut Pierre de Léon, à cause que son fils, nommé aussi Pierre, diacre-cardinal, avoit été en France le principal promoteur de cette élection. Ensuite l'évêque de Porto écrivit ces nouvelles au cardinal Hugues, légat à Bénévent, et à Landulfe, archevêque de la même ville, qui aussitôt assembla le clergé et le peuple, et publia l'élection de Calliste qui fut solennellement approuvée, et les citoyens lui promirent fidélité. Cependant le pape Calliste fut couronné solennellement à Vienne par Lambert, évêque d'Ostie, et plusieurs autres, le dimanche de la Quinquagésime, neuvième février mil cent dix-neuf, et son élection fut publiée partout, particulièrement en Allemagne, dans la diète qui se tenoit à Tribur, dont voici l'occasion (1).

L'empereur Henri étoit encore en Italie (2) quand il apprit que Conon, évêque de Palestrine et légat du pape Gélase, avoit publié l'excommunication contre lui dans les conciles de Cologne et de Frislar, et que les seigneurs, peu de temps après, avoient indiqué une diète à Wirtzbourg, où ils vouloient qu'il se trouvât, sinon qu'il fût déposé du royaume. Henri, furieusement irrité de cette nouvelle, laissa ses troupes en Italie avec l'impératrice son épouse, et vint en Allemagne lorsqu'on l'y attendoit le moins. Et, comme sa présence y excita de nouveau les violences et les actes d'hostilité, il fut obligé de convoquer à Tribur une assemblée générale des évêques et des seigneurs, où il promit de satisfaire sur tous les chefs dont on l'accusoit. En cette assemblée on établit une paix, mais qui ne fut pas solide. Il s'y trouva des députés de Rome, de Vienne et de plusieurs autres églises, qui confirmèrent la nouvelle de l'élection du pape Calliste. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéissance, et approuvèrent la convocation du concile qu'il devoit tenir vers la Saint-Luc, et l'empereur lui-même promit de s'y trouver pour la réunion de l'Eglise universelle.

II. Concile de Toulouse. Manichéens.

En attendant ce concile, qui se devoit tenir à Reims (3), le pape Calliste en tint un à Toulouse le treizième de juin, où assistèrent des

(1) Vita per Pandulf. (2) Epist. 1.

(1) Chr. Benev. ap. Baron. an. 1119. Ep. Comn. to. 3, Spicil. p. 493. (2) Ab Ursp. an. 1119. (3) To. x, p. 856.

cardinaux, des évêques et des abbés de Gothie en Languedoc, de Gascogne, d'Espagne et de Bretagne, entre autres Conon, évêque de Palestrine, Lambert d'Ostie, Oldégaire, archevêque de Tarragone, Bernard d'Auch, Atton d'Arles, Foulques d'Aix, Richard de Narbonne, Gaultier, évêque de Maguelone et Raymond de Balbastro. En ce concile, on fit dix canons, dont le plus remarquable est le troisième, conçu en ces termes : Quant à ceux qui, feignant une apparence de religion, condamnent le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce et les autres ordres ecclésiastiques, et les mariages légitimes, nous les chassons de l'Eglise comme hérétiques, et ordonnons qu'ils soient réprimés par les puissances séculières. Nous soumettons à la même condamnation leurs défenseurs, s'ils ne viennent à résipiscence. On défend aux princes et à tous les laïques de piller les biens des évêques morts, et on prononce excommunication contre les moines, les chanoines et les clercs qui renoncent à leur profession, ou laissent croître leur barbe et leurs cheveux comme des laïques (1).

Les hérétiques condamnés en ce concile étoient les sectateurs de Pierre de Bruis et de Henri, son disciple, dont je parlerai dans la suite. C'étoient des manichéens comme ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse même, à Orléans et à Arras, et qui étoient venus d'Italie. Ceux-ci tenoient la même doctrine au fond, quoiqu'avec quelques différences (2).

III. Députation vers l'empereur.

Pour préparer la paix qui devoit se traiter au concile de Reims entre l'Église et l'empire, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, et Pons, abbé de Cluny, allèrent à Strasbourg trouver l'empereur Henri (3). Il leur demanda leur conseil sur le moyen de faire cette paix sans diminution de son autorité, et l'évêque répondit : Seigneur, si vous désirez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchés et des abbayes. Et, pour vous assurer que vous n'en souffrirez aucune diminution de votre autorité royale, sachez que, quand j'ai été élu dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi, ni devant ni après mon sacre; et toutefois je le sers aussi fidèlement à cause des tributs, de la milice et des autres droits qui appartenoient à l'état, et que les rois chrétiens ont donné anciennement à l'Eglise : je le sers, dis-je, aussi fidèlement que vos évêques vous servent dans votre royaume, en vertu de l'investiture qui a attiré cette discorde et l'anathème sur vous. L'empereur, levant les mains, répondit : Eh bien soit, je n'en demande pas davantage. L'évêque reprit : Si vous voulez donc renoncer aux investitures, et rendre les terres aux églises et à ceux qui ont travaillé pour l'Eglise, nous essaierons, avec l'aide de Dieu, de terminer ce différent. L'empereur, ayant pris le conseil des siens, promit de le faire, s'il trouvoit de la part du pape de la fidélité et de la justice; et si on lui rendoit à lui et aux siens une vraie paix avec les terres qu'ils avoient perdues en cette guerre. L'évêque en demanda quelqu'assurance, afin que le travail ne fût pas inutile; et l'empereur fit serment par la foi chrétienne, entre les mains de l'évêque et de l'abbé, d'observer sans fraude ces articles. Après lui l'évêque de Lausane, le comte Palatin et les autres qui l'accompagnoient, tant clercs que laïques, firent le même serment.

Avec cette assurance, l'évêque et l'abbé retournèrent vers le pape, et le trouvèrent à Paris, où il étoit le sixième d'octobre, comme il paroît par la confirmation des priviléges de l'abbaye de Vendôme, qu'il accorda à l'abbé Geoffroy (1). Le pape approuva la négociation, et dit : Plût à Dieu que la chose fût déjà faite, si ce pouvoit être sans fraude; et, ayant pris conseil des évêques et des cardinaux, il renvoya à l'empereur les mêmes députés, et avec eux l'évêque d'Ostie et le cardinal Grégoire. Ils avoient ordre d'examiner soigneusement ces articles, les arrêter par écrit, et les signer de part et d'autre, et, si l'empereur les vouloit exécuter, lui donner jour avant la fin du concile. Ils le rencontrèrent entre Verdun et Metz, et lui dirent que le pape le recevroit volontiers aux conditions convenues. L'empereur en témoigna de la joie, et jura de nouveau, entre les mains des quatre députés, ce qu'il avoit juré à Strasbourg, savoir, que le vendredi, vingt-quatrième d'octobre, il exécuteroit à Mouson, en présence du pape, la convention que l'on avoit rédigée par écrit. L'empereur promettoit de renoncer aux investitures des églises, et donner une vraie paix, avec restitution de biens à tous ceux qui avoient été en guerre pour ce sujet; le pape donnoit la paix avec restitution de biens à l'empereur et à tous ceux qui avoient été en guerre contre l'Eglise. Avec ce traité, les députés revinrent promptement trouver le pape, qui étoit arrivé à Reims pour le concile.

Par ordre du pape, il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident, d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre et des autres îles de l'Océan (2). Adalbert, archevêque de Mayence, y vint avec sept évêques et une escorte de cinq cents chevaliers. Sa venue fit si grand plaisir au pape, qu'il envoya au devant de lui Hugues, comte

(1) C. 4, 10.
(2) Sup. liv. LVIII, n. 53; LIX, n. 5.
(3) Comm. Hesson. to. x, Conc. p. 872.

(1) Gall. Epist. 10.
(2) Orderic Vit. lib. XII, p. 857, D. to. x, Conc. p. 865.

de Troyes, avec d'autres troupes. Le roi d'Angleterre permit aux prélats de son royaume d'aller à ce concile ; mais il leur défendit absolument d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Car, leur dit-il, je ferai bonne justice à tout le monde dans mon royaume; je paye tous les ans à l'Eglise les revenus que lui ont accordés mes prédécesseurs, et je conserve aussi mes priviléges. Allez, saluez le pape de ma part, et écoutez avec respect ses ordonnances; mais n'apportez point dans mon royaume des nouveautés superflues. A ces conditions, le roi envoya au concile les évêques et les abbés de Normandie, et ceux d'Angleterre qui étoient alors en Normandie avec lui (1).

IV. Turstain sacré archevêque d'York.

Turstain, élu archevêque d'York, lui demanda permission d'y aller ; et ne l'obtint qu'après lui avoir promis par la foi qu'il lui devoit, comme à son seigneur, de ne rien solliciter auprès du pape au préjudice de l'église de Cantorbéry, et ne se point faire sacrer par le pape pour quelque raison que ce fût. Depuis le jugement interlocutoire que Pascal II avoit rendu en faveur de Turstain, la mort de ce pape avoit suspendu l'affaire. Quand on eut appris l'arrivée de Gélase II en Bourgogne, tous les prélats se préparoient à l'aller trouver, et assister au concile qu'il devoit célébrer à Reims, à la mi-carême de l'année suivante, mil cent dix-neuf (2). Entre autres, Raoul, archevêque de Cantorbéry, partit pour cet effet de Rouen, où il étoit demeuré à son retour de Rome; mais après avoir fait quelque chemin, il apprit que le pape Gélase s'étoit éloigné dans le dessein d'aller vers l'Espagne. Raoul se contenta donc d'envoyer des députés pour savoir au vrai la route que tiendroit le pape, et quel fond il pouvoit faire sur lui touchant son affaire. Turstain, l'ayant appris, partit d'Angleterre et vint à Rouen, dans le dessein d'aller trouver le pape; mais, comme il étoit venu sans congé du roi, ce prince lui défendit de passer outre. Quelque temps après, les députés de Raoul revinrent d'auprès du pape, et rapportèrent que, lorsqu'il se proposoit de faire quantité de choses nouvelles et inouies jusqu'alors, il étoit mort à Clugny.

Quand on eut appris en Angleterre l'élection de Calliste, les esprits furent partagés, comme ils l'étoient déjà sous Gélase, son prédécesseur. Les uns continuèrent de reconnoître pour pape Grégoire VIII, c'est-à-dire Bourdin, qu'ils savoient être le maître à Rome depuis près d'un an; les autres reconnoissoient Calliste, les autres ne reconnoissoient ni l'un ni l'autre. Les François toutefois, le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry étoient pour le pape Calliste. C'est ce que témoigne le moine Edmer, qui étoit alors en Angleterre. L'archevêque Raoul étoit toujours à Rouen auprès du roi, son maître, et n'alla point au concile de Reims, tant à cause de quelqu'indisposition, que parce que le roi lui avoit promis qu'à son retour en Angleterre il lui feroit bonne justice, et obligeroit Turstain à lui faire la soumission qu'il désiroit. C'est pourquoi, en permettant à Turstain d'aller au concile, il en exigea le serment que j'ai marqué. Le roi fit plus, il envoya au pape le moine Sieffred, frère de l'archevêque Raoul, et connu particulièrement du pape, pour lui dire de sa part qu'il se gardât bien, pour quelque raison que ce fût, de sacrer Turstain, ou le faire sacrer par un autre que par l'archevêque de Cantorbéry, autrement qu'il ne recevroit Turstain en aucun lieu de son obéissance. Et si le pape, sous prétexte de son autorité, vouloit faire le contraire, le roi protestoit qu'il ne changeroit pas de résolution, quand il en devroit perdre sa couronne. Le pape répondit : Le roi ne doit pas croire que dans l'affaire en question j'agisse autrement qu'il ne veut. Je n'ai jamais eu intention de diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorbéry, que tant de grands prélats ont gouvernée.

Nonobstant ces précautions du roi d'Angleterre, Turstain, étant arrivé auprès du pape, sut si bien mettre les Romains dans ses intérêts par ses largesses, qu'ils lui firent obtenir d'être sacré de la main du pape. Ce fut le dimanche, dix-neuvième d'octobre mil cent dix-neuf, la veille de l'ouverture du concile, avant que les évêques anglois fussent arrivés. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Remy, où le moine Sieffred, envoyé du roi d'Angleterre, ayant ouï-dire le matin que Turstain alloit être sacré, en fut tellement surpris, qu'il ne le pouvoit croire. Mais quand on en fut assuré, Jean, archidiacre de Cantorbéry, qui y étoit venu exprès, s'approcha du pape, et lui soutint, en présence de plusieurs évêques et d'autres personnes considérables, que ce sacre devoit être fait par l'archevêque de Cantorbéry ; et que, tout pape qu'il étoit, il ne pouvoit ôter à cette église son droit. Le pape répondit : Nous ne voulons faire aucun tort à l'église de Cantorbéry, mais nous exécuterons ce que nous avons résolu, sans préjudice de sa dignité. Tout le monde fut surpris de cette réponse, et encore plus de l'exécution ; et plusieurs crurent qu'il avoit le consentement du roi d'Angleterre. A ce sacre, assistèrent par ordre du pape plusieurs évêques de Gaule; mais Hubaud, archevêque de Lyon, n'y voulut pas assister, même par son ordre, indigné de l'injure que l'on faisoit à l'église de Cantorbéry, avec laquelle il avoit une liaison particulière. Or, quand le roi d'Angleterre l'eut appris, il défendit absolument à Turstain et aux siens de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de son

(1) Edmer. 5, Novor. p. 94.

(2) Sup. liv. LXVI, n. 37. Edmer. p. 93.

obéissance. Ainsi tout le monde vit clairement que ce sacre s'étoit fait sans son consentement.

V. Concile de Reims.

Au concile de Reims, se trouvèrent quinze archevêques et plus de deux cents évêques, avec grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques constitués en dignité (1). Entre les archevêques, on marque : Raoul le vert, archevêque de Reims, Léothéric de Bourges, Humbaud de Lyon, Geoffroy de Rouen, Turstain d'York, Daimbert de Sens, Gislebert de Tours, et Baudri de Dol. Gislebert avoit succédé à Raoul, son oncle, nonobstant l'opposition de Gautier, trésorier de Saint-Martin de Tours, et homme de mérite, dont l'élection étoit approuvée presque de tout le diocèse. Ce schisme causa une guerre dans la province, mais le parti de Gislebert l'emporta. Baudri étoit d'Orléans, et fut moine et puis abbé de Bourgueil. Il fut sacré archevêque de Dol à Noël mil cent quatorze, par Girard, évêque d'Angoulême, légat du pape Pascal II, qui ensuite lui envoya le pallium (2). Il garda la vie monastique dans l'épiscopat, et demeuroit le plus souvent avec des moines : car, ne pouvant souffrir la méchanceté des Bretons, nation encore indomptée, il se réfugioit souvent en Normandie en des terres sur la rivière de Risle, données à l'église de Dol dès le temps de saint Samson. Là il s'occupoit à écrire et à enseigner, car il étoit un des savants hommes de son temps, comme il paroît encore par ses écrits. Il y mourut, et fut enterré dans l'abbaye de Préaux.

Entre les évêques du concile de Reims, les plus distingués pour leur doctrine et leur éloquence étoient : Girard d'Angoulême, Haton de Viviers, Geoffroy de Chartres et Guillaume de Châlons (3). La séance du concile se tint dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, devant le crucifix, et commença le lundi, vingtième d'octobre. Après la messe, le pape s'assit en un trône élevé vis-à-vis la porte de l'église ; devant lui étoient au premier rang trois évêques-cardinaux, Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, puis Jean de Crème, et Haton de Viviers. C'étoient principalement ces cinq qui examinoient et décidoient les questions. Chrysogone, diacre-cardinal, et bibliothécaire de l'église romaine, étoit debout auprès du pape revêtu d'une dalmatique, tenant à sa main le livre des canons pour le lire quand il étoit besoin. Six autres ministres, revêtus de tuniques ou de dalmatiques, étoient tout autour, et faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Après les litanies et les oraisons solennelles, le pape expliqua en latin, mais d'un style simple, l'Évangile, où il est dit que Jésus ordonna à ses disciples de passer la mer devant lui (1); et que le soir il s'éleva un vent contraire, en sorte que la barque, figure de l'Eglise, étoit agitée par les flots, qui sont les tentations et les afflictions de ce monde, et qui s'apaisent tout d'un coup par la présence du Sauveur. Ensuite, le cardinal Conon se leva, et fit un sermon très-éloquent sur le devoir des pasteurs, leur appliquant ce qui est dit dans la Genèse du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban (2).

Le pape dit aussi, ce premier jour, que le principal sujet de la convocation du concile, étoit l'extirpation de la simonie, et, pour cet effet, l'abolition des investitures. C'est pourquoi, ajouta-t-il, écoutez attentivement de la bouche de nos frères, qui ont porté des paroles de paix entre nous et le prétendu roi d'Allemagne, tout ce qui s'est passé en cette affaire; et considérez ce que je dois faire, puisque c'est notre cause commune. Alors, il ordonna à l'évêque d'Ostie d'exposer l'affaire en latin à tout le concile, puis à l'évêque de Châlons de l'expliquer en françois en faveur des laïques. Ensuite il proposa divers articles ce jour-là et le suivant, mais il en remit la conclusion à la fin du concile.

Le roi Louis entra dans le concile avec les seigneurs françois, monta sur l'échafaud où étoit le siége du pape, et dit : Je viens demander conseil à cette sainte assemblée. Le roi d'Angleterre a envahi par violence la Normandie, qui est de mon royaume. Il a maltraité en plusieurs manières le duc Robert, son frère et mon vassal, et enfin l'a pris et le tient depuis long-temps en prison. Je l'ai requis plusieurs fois, par des évêques et par des comtes, de me le rendre, sans avoir pu rien obtenir; et vous voyez ici Guillaume, fils de ce duc, dépouillé de son héritage. Louis ajouta plusieurs autres plaintes, dont les François qui étoient présents certifièrent la vérité. Geoffroy, archevêque de Rouen, se leva avec les évêques et les abbés de sa province, et commença à répondre pour le roi d'Angleterre; mais il s'émut un si grand tumulte de ceux à qui son discours ne plaisoit pas, qu'il fut obligé de se taire.

Cependant Hildegarde, comtesse de Poitiers, s'avança avec ses suivantes, et fit à haute voix sa plainte, qui fut écoutée attentivement de tout le concile. Elle disoit que le comte Guillaume, son époux, l'avoit abandonnée, et avoit pris à sa place Maubergeon, femme du vicomte de Châtellerault. Le pape demanda si le comte de Poitiers étoit venu au concile suivant son mandement; alors Guillaume, évêque de Saintes, et plusieurs autres prélats d'Aquitaine, se levèrent et excusèrent leur duc, disant qu'il étoit parti pour venir au concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le pape reçut l'excuse, et donna au duc un

(1) Orderic. p. 856; to. x, Conc. p. 865.
(2) Hist. Ambas. ap. Sirm. ad Gofr. Vind. 5, Ep. 3. Orderic. lib. IX, in fine. Marthenne Collect. p. 73. Gall. Chr. to. 1.
(3) Conc. p. 872.

(1) Matt. XIV, 22. (2) Gen. XXXI, 38.

délai pour se présenter à sa cour, et reprendre sa femme légitime sous peine d'anathème.

Ce duc d'Aquitaine étoit le même qui, dix-huit ans auparavant, en mil cent un, avoit fait le voyage de la terre sainte avec plusieurs autres seigneurs françois. Avant ce voyage, il étoit tellement plongé dans toutes sortes de vices, qu'il sembloit croire que tout alloit au hasard, et qu'il n'y avoit point de Providence (1). Comme il avoit l'esprit agréable, il tournoit tout en raillerie, et faisoit gloire de ses débauches; jusque-là qu'il disoit qu'il vouloit faire une abbaye pour y rassembler des femmes publiques; et, les nommant par leur nom, il disoit qu'une telle seroit l'abbesse, une telle la prieure, ainsi des autres; et il faisoit des chansons sur ce sujet. La croisade ne le convertit pas, puisque si long-temps après il entretenoit la vicomtesse de Châtelleraut; et il l'aimoit avec tant de passion, qu'il portoit sur son écu le portrait de cette femme, pour l'avoir présente dans les combats. Gérard, évêque d'Angoulême, le reprit de cet adultère scandaleux et l'excommunia; mais le duc, se moquant de l'évêque, qui étoit chauve, lui dit : Vous ramènerez avec le peigne vos cheveux sur le front avant que je quitte la vicomtesse.

Pierre, évêque de Poitiers, homme d'une grande vertu, le reprit avec liberté pour le même crime; et, comme il ne se rendoit pas, il commença à prononcer l'excommunication contre lui. Alors le duc en furie le prit aux cheveux, et tenant son épée nue : Tu mourras tout à l'heure, dit-il, si tu ne me donnes l'absolution. L'évêque, feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, et acheva hardiment la sentence d'excommunication dans la forme la plus rigoureuse; puis, tout résolu au martyre, il tendit le col en disant : Frappe, frappe. Mais le duc, usant de ses plaisanteries ordinaires, dit : Je te hais tellement, que je ne te crois pas digne de ma colère, et tu n'iras pas en paradis de ma main. Toutefois, peu de temps après, à la persuasion de la vicomtesse, il envoya l'évêque en exil, où il mourut saintement; et le duc, ayant appris qu'il faisoit des miracles, dit : J'ai regret de n'avoir pas avancé sa mort; il m'en auroit eu obligation. Tel étoit donc le duc d'Aquitaine, contre lequel la duchesse, son épouse, vint porter ses plaintes au concile de Reims.

Ensuite Audin, évêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri, comte de Montfort, qui l'avoit chassé honteusement et brûlé sa maison épiscopale. Mais un chapelain d'Amauri démentit l'évêque en plein concile, et soutint qu'il s'étoit attiré la guerre qui avoit causé ces désordres. Les François prenant le parti d'Amauri contre les Normands, il y eut une grande altercation. Enfin, on fit silence, et le pape exhorta tous les assistants à la paix, représentant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il conclut en ordonnant la trêve de Dieu, comme le pape Urbain l'avoit établie au concile de Clermont, dont il confirma tous les décrets; puis il ajouta : L'empereur d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouson faire la paix avec lui pour l'utilité de l'Eglise. Je mènerai l'archevêque de Reims, celui de Rouen, et quelques autres de nos frères les évêques que j'estime les plus nécessaires à cette conférence. Je prie tous les autres d'attendre ici, où je reviendrai au plus tôt; priez pour le bon succès de notre voyage. A mon retour, j'écouterai vos plaintes et vos raisons; et, Dieu aidant, je vous renverrai en paix chacun chez vous. Ensuite, j'irai trouver le roi d'Angleterre, mon filleul et mon parent, et je l'exhorterai, lui et le comte Thibaud, son neveu, c'étoit le comte de Champagne, et les autres qui sont en différent, de se faire justice, et se donner la paix à eux et à leurs sujets; mais je frapperai d'un terrible anathème ceux qui ne voudront pas m'écouter, et s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique.

VI. Conférence de Mouson.

Le pape parloit ainsi le mardi vingt et unième d'octobre, second jour du concile; et c'étoit par l'avis des évêques qu'il avoit résolu d'aller à la conférence avec l'empereur. Il leur recommanda pendant son absence, et principalement le jour de la conférence, d'offrir à Dieu des prières et des sacrifices, et d'aller en procession nu-pieds de l'église métropolitaine à Saint-Remy. Il partit le lendemain mercredi, et le jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la conférence. Le vendredi, il fit venir dans sa chambre les évêques, les abbés et les autres habiles gens qu'il avoit amenés en grand nombre, et fit lire les deux écrits dressés de concert de la part de l'empereur et de la sienne. On commença à les examiner soigneusement; et sur cette clause de la promesse de l'empereur : Je renonce à toute investiture de toutes les églises, les évêques dirent : Si le roi agit simplement, ces paroles suffisent; mais, s'il veut chicaner, cet article auroit besoin d'explication, de peur qu'il ne veuille revendiquer les anciens domaines des églises, ou en investir les évêques de nouveau. Dans l'écrit du pape, ils pesoient cette clause : Je donne une vraie paix au roi et à tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette guerre. Sous ce nom de paix, ils craignoient qu'on n'entendît quelque chose de plus que la communion de l'Eglise, et qu'on ne voulût faire recevoir les évêques intrus ou légitimement déposés.

Après cet examen, on envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean de Crême, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons et l'abbé de Clugny; quand ils furent arrivés, ils montrèrent les écrits, et déterminèrent les clauses, comme on étoit convenu.

(1) Sup. liv. XLV, n. 33. Guill. Malmesb lib. IV, p. 170.

D'abord l'empereur nia qu'il eût rien promis de tout cela; mais l'évêque de Châlons dit avec vigueur : Je suis prêt à jurer, sur des reliques ou sur l'Evangile, que vous l'avez promis entre mes mains. L'empereur, convaincu par le témoignage de tous les assistants, fut contraint de l'avouer; mais il se plaignoit qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit exécuter sans diminution de son autorité royale. L'évêque lui répondit: Seigneur, vous nous trouverez entièrement fidèles à nos promesses. Car le pape ne prétend diminuer en rien votre autorité, comme disent quelques semeurs de discordes; au contraire, il déclare publiquement que tous vous doivent servir à la guerre et en tout le reste, comme ils ont accoutumé de vous servir, vous et vos prédécesseurs. Mais, si vous croyez que votre puissance soit diminuée en ce qu'il ne vous sera plus permis de vendre les évêchés, vous devriez plutôt compter pour un avantage de renoncer à ce que Dieu vous défend.

L'empereur, n'ayant rien à répondre, commença à parler plus doucement, et demander un délai au moins jusqu'au lendemain, disant qu'il en vouloit conférer cette nuit avec ses barons, pour les porter, s'il pouvoit, à consentir l'exécution de sa promesse, et qu'il rendroit réponse dès le grand matin. Ensuite ses gens commencèrent à conférer avec ceux du pape sur la manière de l'absolution et de la réception, disant qu'il leur seroit bien dur si leur maître y venoit nu-pieds comme les autres. Les députés du pape répondirent qu'ils feroient tout leur possible pour engager le pape à recevoir l'empereur chaussé, et le plus en particulier qu'il pourroit. La conférence finit ainsi ce jour-là, et les députés retournèrent en faire leur rapport au pape. Il désespéroit de la paix, et vouloit dès le matin retourner à Reims; mais, par le conseil du comte de Troyes et de plusieurs autres, il consentit de demeurer le lendemain samedi jusque vers le midi, afin d'ôter toute excuse aux Allemands.

Dès le grand matin, l'évêque de Châlons et l'abbé de Clugny retournèrent savoir la réponse de l'empereur. L'évêque lui dit : Nous pouvions dès hier, seigneur, nous retirer avec justice, puisque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir notre promesse; mais nous n'avons pas voulu, pour le délai d'une nuit, manquer un aussi grand bien, qu'est la paix; et si vous voulez accomplir aujourd'hui votre promesse, le pape est encore prêt d'accomplir la sienne. Alors l'empereur en colère demanda encore un délai, jusqu'à ce qu'il pût tenir une diète générale avec les seigneurs de son royaume, sans le conseil desquels il n'osoit renoncer aux investitures. Mais l'évêque lui déclara qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, et s'en retourna sans prendre congé. Sur son rapport, le pape passa en grande diligence à un autre château du comte de Troyes. L'empereur envoya prier instamment le comte de retenir en ce lieu le pape pendant le dimanche, promettant absolument d'exécuter le lundi ce qu'il avoit refusé. Mais le pape répondit : J'ai fait, par le désir de la paix, ce qui n'a jamais été fait, que je sache, par aucun de mes prédécesseurs; j'ai quitté un concile général assemblé, et j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de disposition à la paix. C'est pourquoi je n'attendrai pas davantage. Si pendant le concile ou après Dieu nous donne une véritable paix, je serai toujours prêt de la recevoir à bras ouverts. Il partit donc le dimanche avant le jour, et marcha avec tant de diligence, qu'après avoir fait vingt lieues il arriva le même jour à Reims, et y célébra la messe.

VII. Fridéric, évêque de Liége.

Pendant les quatre jours de son absence, les prélats assemblés pour le concile n'étoient pas contents de demeurer sans rien faire, principalement ceux qui, étant venus par son ordre des pays éloignés et ayant quitté leurs affaires particulières, faisoient durant ce séjour de la dépense inutile. Enfin, il revint le dimanche vingt-sixième d'octobre, et le même jour il sacra évêque de Liége Fridéric, frère du comte de Namur (1). Il avoit un compétiteur, savoir, Alexandre, trésorier de la même église, qui après la mort de l'évêque Obert alla trouver l'empereur Henri, et en obtint l'investiture de l'évêché de Liége pour sept mille livres d'argent, comme on disoit. Fridéric, archevêque de Cologne, métropolitain de la province, défendit aux Liégeois de le recevoir; et, après l'avoir cité trois fois, il fit élire à Cologne le frère du comte de Namur, et l'envoya au pape pour le sacrer. Mais Alexandre, soutenu par le duc de Louvain et d'autres seigneurs, se retira à Hui, où il fut assiégé. La guerre dura quelque temps; et, quoique Frideric eût l'avantage et demeurât évêque de Liége, le parti d'Alexandre l'inquiéta toujours; et enfin la seconde année de son pontificat ils l'empoisonnèrent.

VIII. Suite du concile de Reims.

Le lundi, vingt-septième d'octobre, les séances du concile de Reims recommencèrent; mais à peine le pape y pût-il venir ce jour-là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour précédent; et il se contenta d'y faire exposer le succès de son voyage. Ce fut Jean de Crême, prêtre-cardinal, qui en fit la relation en ces termes : Vous savez que nous avons été à Mouson, mais ç'a été sans aucun fruit. Car l'empereur y est venu comme pour combattre

(1) To. x, Conc. p. 880. Ex Hist. Chapeaville.

avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'ayant vu, nous avons tenu le pape enfermé dans cette place, qui appartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'empereur en particulier, mais, sitôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnés d'un nombre infini des gens de sa suite, qui nous intimidoient en branlant leurs lances et leurs épées. Car nous étions venus sans armes, non pour combattre, mais pour traiter la paix de l'Eglise. L'empereur nous parloit artificieusement, usant de divers détours, et attendoit que le pape vînt en sa présence pour le prendre; mais nous eûmes grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment il avoit pris à Rome le pape Pascal (1). La nuit nous sépara; et, craignant que ce tyran ne nous poursuivît avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vite.

Le mardi, vingt-huitième d'octobre, le pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au concile. Le mercredi il y vint vers les neuf heures du matin, reçut diverses plaintes, et traita plusieurs affaires jusqu'à trois heures. L'archevêque de Cologne envoya au pape des députés avec des lettres; et, lui promettant obéissance, fit avec lui la paix, lui rendant gratuitement le fils de Pierre de Léon qu'il avoit en ôtage. Alors ce jeune homme parut dans le concile. Il étoit richement vêtu, mais noir, pâle, et de si mauvaise mine, que les assistants le trouvoient plus semblable à un juif ou à un sarrasin qu'à un chrétien. On s'en moqua, et on le chargea d'imprécations à cause de son père qui avoit été juif, et étoit encore odieux pour ses usures. L'archevêque de Lyon se leva avec ses suffragants, et, se plaignit au nom de l'évêque de Mâcon, des entreprises de l'abbé de Clugny, contre lequel plusieurs autres moines et clercs formèrent aussi des plaintes, et firent grand bruit. Quand on eut fait silence, Pons, abbé de Clugny, se leva avec une grande troupe de moines, et soutint qu'il n'avoit fait tort à personne, et que toutes ces plaintes n'étoient fondées que sur le soin qu'il avoit de conserver les biens et les privilèges de son monastère. C'est, ajouta-t-il, l'affaire du pape : il défendra, s'il lui plaît, son église et les biens qu'il m'a confiés.

Le pape remit au lendemain la décision de cette affaire; et ce jour, depuis les trois heures après midi, il fit lire les décrets du concile. Il y en avoit cinq : le premier contre la simonie; le second contre les investitures des évêchés et des abbayes qui sont défendues sous peine d'anathème et de perte de la dignité ainsi reçue, sans espérance de retour. Le troisième est contre les usurpateurs des biens d'église; le quatrième défend de laisser les bénéfices comme par droit héréditaire, et de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades. Enfin, le dernier est pour la continence des clercs. On fit aussi en ce concile un grand décret pour l'observation de la trève de Dieu (1). L'article des investitures avoit d'abord été conçu en termes plus généraux, comprenant toutes les églises et tous les biens ecclésiastiques; mais il excita un si grand murmure de tous les laïques et de quelques clercs, que cette dispute fit durer la séance jusqu'à la nuit. Car il leur sembloit que par cet article le pape vouloit ôter aux laïques les dîmes et les autres biens ecclésiastiques qu'ils possédoient depuis long-temps. Le pape ne put donc terminer le concile ce jour-là comme il avoit résolu, et remit au lendemain pour régler cet article et les autres d'un commun accord.

Le dernier jour du concile fut le jeudi, trentième d'octobre mil cent dix-neuf. Après que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Esprit, le pape fit un sermon sur ses dons; entre autres la sagesse et la charité, exhortant tous les assistants à la concorde, et donnant liberté de se retirer à ceux qui ne voudroient pas se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Enfin, il parla si efficacement, que tous convinrent du canon des investitures restreint aux évêchés et aux abbayes. Les cinq canons approuvés de tout le concile furent dictés par le cardinal Jean de Crême, écrits par Jean de Rouen, moine de Saint-Ouen, et récités publiquement par le cardinal-diacre Chrysogone. Le cardinal Jean de Crême parla sur l'affaire de Clugny, insistant sur l'autorité du pape, et concluant à la confirmation des privilèges de ce monastère, nonobstant le murmure de plusieurs prélats. On apporta la nouvelle de la mort du cardinal de Tusculum, et une lettre de Clémence, sœur du pape, comtesse de Flandre, sur la mort du jeune comte Baudouin, son fils, arrivée au mois de juin précédent : le concile fit des prières pour l'un et pour l'autre.

L'évêque de Barcelone parla doctement sur la dignité royale et sacerdotale, puis on apporta quatre cent vingt-sept cierges allumés, que l'on distribua à tous ceux qui portoient crosse, évêques et abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, et on lut les noms de plusieurs personnes que le pape s'étoit proposé d'excommunier solennellement, dont les deux premiers étoient l'empereur Henri et l'antipape Bourdin. Enfin, le pape donna sa bénédiction, chacun se retira, et ainsi finit le concile.

IX. Suite de l'histoire de saint Norbert.

Pendant qu'il tenoit, saint Norbert vint à Reims se présenter au pape Calliste (2). Après qu'il eut quitté le pape Gélase, il traversa la France pour retourner à son pays; et, comme

(1) Sup. liv. LXVI, n. 3.

(1) P. 877.

(2) Sup. liv. LXVI, n. 53.

il passoit à Orléans, un sous-diacre se joignit à lui, outre les deux laïques qu'il avoit déjà ; ainsi, il arriva à Valenciennes avec trois compagnons, le samedi devant le dimanche des Rameaux, qui étoit le vingt-deuxième de mars mil cent dix-neuf (1). Le dimanche il fit un sermon au peuple, quoiqu'il sût encore fort peu de françois ; et on ne laissa pas de l'écouter avec tant d'édification, qu'on le pressa de séjourner pour prendre un peu de repos. Il ne le vouloit pas, mais il y fut contraint par la maladie de ses compagnons, qui moururent dans la semaine de Pâques, et il les enterra tous trois à Valenciennes.

Tandis qu'il y gardoit ses malades, Bouchard, évêque de Cambrai, y arriva le mercredi de la semaine sainte ; et Norbert l'ayant appris l'alla trouver, car ils s'étoient connus lorsqu'ils étoient dans le monde. A la porte du logis de l'évêque il trouva un de ses clercs, nommé Hugues, à qui il s'adressa, et qui le fit entrer; mais après quelques discours l'évêque le reconnut et ne put retenir ses larmes le voyant nu-pieds, quoique la terre fût gelée. Il se jeta à son cou et s'écria : Ah! Norbert, qui eût jamais pensé cela de vous! Hugues voyoit combien l'évêque, son maître, étoit touché de la présence de cet homme, mais il n'entendoit point ce qu'ils disoient, car ils parloient allemand ; c'est pourquoi il s'approcha respectueusement de l'évêque, et lui demanda ce que c'étoit. Il répondit : L'homme que vous voyez en cet état a été nourri avec moi à la cour du roi. Il est noble, et étoit dans une si grande fortune, qu'il refusa mon évêché qu'on lui offrit. En effet, l'évêché de Cambrai vaqua par le décès du bienheureux Odon, le dix-neuvième de juin mil cent treize, et Bouchard en fut pourvu en mil cent quinze, après plus d'un an et demi de vacance.

Au discours de l'évêque, Hugues fondit en larmes, tant à son exemple que par l'affection qu'il conçut lui-même pour Norbert. Car il avoit de son côté un grand désir de quitter le monde, et s'étoit proposé depuis long-temps un genre de vie semblable; mais il n'en avoit encore parlé à personne, et attendoit l'occasion. Norbert, après la mort de ses compagnons, tomba malade lui-même ; l'évêque envoya souvent visiter, et Hugues observoit de jour en jour avec empressement l'état de sa maladie. Quand il fut guéri, Hugues le vint trouver, lui découvrit son dessein et promit de le suivre. Norbert leva les mains au ciel et rendit grâce à Dieu, disant : Seigneur, je vous avois prié aujourd'hui de me donner un compagnon. Hugues vouloit auparavant régler ses affaires, mais, à la persuasion de son nouveau maître, il le fit très-promptement ; en sorte qu'il s'attacha à lui pour toujours à Valenciennes, au mois de juin mil cent dix-neuf.

(1) Vita c. 4, n. 24. Ap. Boll. to. 19, p. 827.

Norbert, encouragé par ce secours, et se sentant assuré de la volonté de Dieu, parcouroit avec Hugues les châteaux, les villes et les villages, prêchant, terminant les différents, et apaisant les inimitiés invétérées. Ils ne demandoient ni ne recevoient rien de personne, si ce n'est ce qu'on leur offroit à la messe; encore le distribuoient-ils tout aux pauvres, se regardant comme étrangers sur la terre, et croyant indignes d'eux d'être touchés de quelque petit intérêt, après avoir tout quitté pour Dieu. Aussi les admiroit-on tellement, que, quand ils approchoient d'un village, les bergers quittoient leurs troupeaux et couroient les annoncer; on sonnoit les cloches, le peuple venoit en foule à l'église, et entendoit avec grande dévotion la messe et le sermon; après lequel suivoit une conférence, où ils répondoient à diverses questions : de la fréquente confession et de la nécessité de la pénitence, des devoirs des personnes mariées, et comment on peut se sauver en gardant son bien. Sur le soir on les menoit à leur logis; et celui-là s'estimoit heureux qui les recevoit chez lui; l'un traînoit l'âne qui étoit tout leur équipage, l'autre emmenoit le garçon qui servoit à le garder, et cet âne ne portoit que la chapelle pour la messe, le psautier et quelqu'autre livre. Pour les repas, Norbert s'asseyoit à terre et mangeoit sur ses genoux; il n'usoit d'autre assaisonnement que de sel, et ne buvoit que de l'eau ; mais, quand des évêques et des abbés le faisoient manger avec eux, il se conformoit aux autres.

Ces prélats lui rendoient toute sorte d'honneur, jusqu'à le recevoir dans leurs chapitres pour l'entendre prêcher; et ils lui faisoient plusieurs questions sur la discipline ecclésiastique et régulière, et sur la morale. Quelques-uns le faisoient pour le tenter et lui tendre des piéges, d'autres, de bonne foi, pour s'instruire; mais le saint homme alloit son chemin, et, sans examiner les intentions des auditeurs, prêchoit fortement contre les vices, et soutenoit sa doctrine par ses exemples et ses miracles. Le peuple avoit pour lui une affection merveilleuse, et ne pouvoit se rassasier de le voir et de l'entendre; lui, de son côté, étoit d'une patience incroyable pour le travail. Il s'appliquoit particulièrement à apaiser les inimitiés qui causoient dans le pays quantité de meurtres; et il fit des réconciliations admirables. Il gardoit encore l'usage de dire quelquefois deux messes par jour; une de la vierge, par exemple, et une des morts (1).

Ayant donc appris que le pape Calliste avoit été élevé sur le saint-siége, et qu'il tenoit un concile à Reims, il y vint nu-pieds comme il étoit, quoique l'hiver commençât à se faire sentir, et il fut reçu avec grande joie par les évêques et les abbés qui y étoient assemblés. Ils admiroient la force de ses discours, la sa-

(1) N. 32, 33.

gesse de ses réponses et la rigueur de sa pénitence, et plusieurs l'exhortoient à la modérer, mais inutilement. Toutefois, de peur que sa vie extraodinaire ne donnât pretexte de calomnier sa doctrine, il fit renouveler par le pape Calliste les lettres qu'il avoit obtenues de Gelase. Il fut présenté au pape par Barthelemy, évêque de Laon, à qui il avoit été recommandé par des parents qu'il avoit dans le diocèse, et le pape ordonna à cet évêque d'en prendre soin, et de le traiter pendant quelque temps plus doucement qu'il ne voudroit, promettant d'aller lui-même à Laon après le concile. Le pape y vint en effet peu de temps après; et l'évêque, ayant délibéré avec lui comment il pourroit retenir ce saint homme dans son diocèse, lui offrit une église de Saint-Martin, située dans le faubourg, et servie par quelques chanoines.

Norbert eut bien de la peine à l'accepter, et ne le fit que par obéissance pour le pape, mais à condition que les chanoines suivroient sa manière de vivre. Quand il la leur eut proposée, en leur disant qu'il falloit mépriser le monde, embrasser la pauvreté, souffrir les opprobres, les moqueries, la faim, la soif, le froid et les autres incommodités, ils en furent épouvantés, et dirent : Nous ne voulons point d'un tel supérieur, qu'on nous laisse vivre suivant la coutume de nos prédécesseurs. L'évêque de Laon retint Norbert avec lui le reste de l'hiver, tâchant de rétablir son corps, atténué par le jeûne et par le froid, et le priant instamment de demeurer dans son diocèse. Comme Norbert avoit déclaré qu'il cherchoit la solitude, l'évêque le menoit en divers lieux pour voir s'il en trouveroit quelqu'un à son gré. Il céda enfin à ses prières et à celles de plusieurs personnes pieuses, nobles et autres, et choisit un lieu très-solitaire, nommé Prémontré, pour y établir sa demeure.

X. Fin de saint Vital de Savigny.

Saint Vital de Savigny se trouva aussi au concile de Reims, et y prêcha avec tant de force, que le pape Calliste déclara que personne jusque-là ne lui avoit si bien représenté les obligations des papes (1). Calliste lui fit des présents, et écrivit en sa faveur aux évêques du Mans et d'Avranches, au comte de Mortain et aux seigneurs de Fougères et de Mayenne. L'année suivante, mil cent vingt, Vital transféra en un lieu plus éloigné les religieuses qui étoient à la porte de son monastère, car il l'avoit fait double d'hommes et de femmes, à l'exemple de son ami Robert d'Arbrisselles. La même année, il prêcha encore en Angleterre, et y fit quantité de conversions, car, encore qu'il prêchât en roman ou françois du temps, ceux mêmes qui n'entendoient pas sa langue étoient touchés de ses sermons. Il n'épargnoit personne, surtout les ecclésiastiques déreglés, qui conspirèrent plusieurs fois contre sa vie.

Enfin, l'an mil cent vingt-deux, il tomba malade dans le prieuré de Dampierre, que le roi Henri Ier lui avoit donné trois ans auparavant. Après avoir reçu les sacrements le lendemain, qui étoit le seizième de septembre, il se trouva le premier à l'église pour matines; et, après les avoir chantées et commencé l'office de la vierge, il expira saintement. Il se fit plusieurs miracles pendant trois jours que son corps demeura exposé à la vénération du peuple; et les moines donnèrent aussitôt avis de sa mort aux plus célèbres églises de France et d'Angleterre, dont ils reçurent des réponses pleines d'éloges du saint, que l'on conserve encore à Savigny. Il avoit gouverné dix ans ce monastère, et sa vie fut écrite par Etienne de Fougères, chapelain d'Henri II, roi d'Angleterre, et depuis évêque de Rennes (1). Son successeur fut Geoffroy, qui gouverna l'abbaye de Savigny pendant dix-sept ans, et est aussi compté pour saint.

XI. Conférence de Gisors.

Au mois de novembre mil cent dix-neuf, le pape Calliste vint en Normandie conférer avec le roi Henri d'Angleterre : ce fut à Gisors, et le roi reçut, avec toutes sortes d'honneur, le pape, qu'il reconnoissoit pour son parent (2). Il se jeta à ses pieds; le pape le releva, l'embrassa, et lui parla ainsi : Au concile de Reims, j'ai promis de travailler pour la paix; c'est pour ce sujet que je suis venu ici, et je vous prie d'y concourir de votre part. Le roi promit d'obéir à tout ce qu'ordonneroit le pape, qui reprit ainsi : Comme il faut, suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appartient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert, votre frère, et le duché de Normandie à son fils.

Le roi répondit : Je n'ai point dépouillé mon frère de la Normandie, mais j'ai délivré cette province, qui est l'héritage de mon père, et qui étoit misérablement ravagée par des voleurs et des sacriléges. On n'y rendoit aucun honneur aux prêtres et aux autres serviteurs de Dieu; on y avoit presque ramené le paganisme Les monastères fondés par nos ancêtres étoient ruinés, et les religieux dispersés faute de subsistance. On pilloit les églises, on les brûloit la plupart, et on en tiroit ceux qui s'y cachoient; les gens du peuple se tuoient l'un l'autre, ou demeuroient sans défense. La Normandie a été près de sept ans en ce triste état; j'en recevois des plaintes fréquentes, et les gens de bien me prioient de venir au secours du peuple affligé. J'y suis venu, et j'ai vu qu'il

(1) Vita S. M.

(1) Chr. Savign. to. 2. Miscell. Baluz. p. 310. Rob. de Monte, an. 1118.
(2) Order. lib. XII, p. 864.

étoit impossible de le faire autrement que par les armes, parce que mon frère étoit le protecteur des méchants, et suivoit les conseils de ceux qui le rendoient méprisable, et dominoient sous son nom. J'ai donc été obligé de faire la guerre. Dieu, favorisant mes bons desseins, m'a donné la victoire, et j'ai rétabli les lois et la tranquillité publique. Pour la conserver il a fallu arrêter mon frère, mais il est traité selon que sa dignité le demande, et, si on ne m'avoit enlevé son fils, je le ferois élever avec le mien. Telle fut la réponse du roi d'Angleterre, dont le pape parut satisfait. Il proposa ensuite les plaintes particulières du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit aussi les siennes; mais enfin il témoigna désirer la paix, et le pape envoya des députés au roi de France et à ses barons porter la réponse du roi d'Angleterre.

En cette conférence de Gisors, le roi Henri obtint du pape la confirmation de toutes les coutumes (1) que son père avoit en Angleterre et en Normandie, et principalement de ne lui point envoyer de légat s'il ne le demandoit pour quelqu'affaire qui ne pût être terminée par les évêques de son royaume. Ensuite le pape pria le roi de rendre son amitié à Turstin, et le rétablir pour l'amour de lui dans l'archevêché d'York. Henri dit qu'il avoit promis par serment de ne le faire de sa vie. Calliste répondit : Je suis pape, et si vous faites ce que je vous demande, je vous absoudrai de ce serment. Le roi dit qu'il en prendroit conseil, et ils se séparèrent ainsi. Ensuite il envoya porter au pape cette réponse : Il ne paroît pas convenable à ma dignité de recevoir l'absolution que vous m'offrez; car, quelle foi aura-t-on désormais aux serments si l'on voit, par mon exemple, qu'ils puissent être si facilement anéantis par une absolution? Toutefois, puisque le pape souhaite si fort que Turstain soit archevêque d'York, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorbéry, et qu'il fasse la soumission qu'ont faite ses prédécesseurs, autrement il ne sera jamais dans le siége d'York tant que je régnerai en Angleterre. Turstain prit le parti de suivre le pape, qui ne le retint pas long-temps, de peur qu'il ne lui fût à charge, et le roi demeura ferme à ne le souffrir en aucun lieu de son obéissance. Il ne permit pas non plus au prétendu légat Anselme d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun acte de sa légation.

XII. Synode de Rouen.

Geoffroy, archevêque de Rouen, étant revenu du concile de Reims, et voulant en faire exécuter les décrets, tint un synode à Rouen la troisième semaine de novembre, la même année mil cent dix-neuf, où il défendit (1) absolument aux prêtres de son diocèse tout commerce avec les femmes, sous peine d'anathème. Les prêtres, trouvant ce joug insupportable, en murmurèrent; et un nommé Albert, plus éloquent que les autres, commença à parler; mais l'archevêque le fit arrêter et mettre en prison. Ce prélat étoit un Breton indiscret, opiniâtre, emporté et grand parleur. Les autres prêtres, voyant qu'on traînoit leur confrère hors de l'église comme un voleur sans aucune forme de justice, ne savoient s'ils devoient se défendre ou s'enfuir. Le prélat furieux se leva de sa chaire, sortit promptement du synode, et appela ses gens qu'il avoit préparés pour cet effet. Ils entrèrent armés dans l'église, et commencèrent à frapper une troupe de clercs qui parloient ensemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes par les rues crottées, les autres essayèrent de se défendre avec les bancs et les pierres qu'ils rencontrèrent; les gens de l'archevêque appelèrent du secours : on se battit, et l'église fut profanée par le sang des ecclésiastiques. Les chanoines et les bons bourgeois en avoient pitié, et ce fut un grand scandale par tout le diocèse; car les curés, s'étant retirés sans congé, montroient à leurs concubines et à leurs paroissiens les marques des coups qu'ils avoient reçus. Le bruit en vint jusqu'au roi, mais, occupé d'autres affaires, il n'en fit point de justice.

XIII. Constitution de Cîteaux.

Après la conférence de Gisors, le pape Calliste revint en Bourgogne, où, à la prière d'Étienne, abbé de Cîteaux, il confirma les règlements de cet ordre, dont il parle ainsi, adressant la parole à cet abbé (2) : Par le consentement commun des abbés et des frères de vos monastères et des évêques diocésains, vous avez établi certains articles touchant l'observation de la règle de saint Benoît, et d'autres choses nécessaires à votre ordre, dont vous nous avez demandé la confirmation pour le plus grand repos du monastère et l'observance de la religion. La bulle est datée de Saulieu, le vingt-troisième de décembre mil cent dix-neuf. Les règlements qu'elle confirme sont apparemment ceux de la fameuse constitution, nommée la Charte de charité, qui fut faite cette même année mil cent dix-neuf, et qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet ordre. Elle défend entre autres tous les priviléges contraires à l'institut, et elle ordonne que tous les abbés viendront au chapitre général qui se tiendra tous les ans (3). L'ordre de Cîteaux est le premier qui a établi ces chapitres généraux, et ils ont depuis servi de modèle à tous les autres.

(1) Edmer. 5, Novor. p. 64.

(1) To. x, p. 881, ex Ord. lib. xii.

(2) Callisti Ep. 2. Exord. Magn. p. 36.

(3) Exord. Cisterc. p. 9.

XIV. Brunon, archevêque de Trèves, reçu par le pape.

Le pape Calliste célébra la fête de Noël à Autun, où il rencontra Brunon, archevêque de Trèves (1). Ce prélat avoit toujours été attaché à l'empereur Henri, à qui même, par le conseil des seigneurs, il avoit servi de tuteur dans le commencement de son règne ; mais, irrité des mauvais offices que lui rendoit le chancelier Albert, depuis archevêque de Mayence, il remit aux seigneurs la conduite du prince et de l'état. Et toutefois quand Albert, tombé dans la disgrâce de l'empereur, étoit en prison, et qu'il fut question de le délivrer, Brunon se rendit sa caution envers l'empereur, qu'il ne lui nuiroit jamais. Enfin, il se conduisit avec tant de sagesse, que, dans la division entre l'empire et le sacerdoce, il demeura toujours uni avec les catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur, et il fut le principal médiateur de la réconciliation de l'empereur avec le pape (2).

Cette année donc, qui étoit la dix-neuvième de son pontificat, il résolut d'aller à Rome faire renouveler les priviléges de son église, principalement à cause des entreprises d'Albert de Mayence, qui prétendoit avoir autorité sur lui en qualité de légat; quoique l'archevêque de Trèves fût en possession de ne connoître pour supérieur que le pape ou son légat *à latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Brunon se plaignoit encore d'Etienne, évêque de Metz, neveu du pape Calliste, qui lui avoit accordé le pallium, sauf toutefois la juridiction de l'archevêque de Trèves, son métropolitain ; mais Etienne, fier de la faveur de son oncle, espéroit faire ériger son siége en métropole. Brunon ayant, comme j'ai dit, rencontré le pape à Autun, en fut très-bien reçu, et y célébra avec lui la fête de Noël. Après les fêtes, il le suivit à Clugny, où il obtint du pape l'indulgence de ses péchés et la confirmation des priviléges de son église, particulièrement l'exemption de l'autorité de tout légat, sinon du légat *à latere*. La lettre est du troisième de janvier mil cent vingt.

XV. Primatie de Vienne.

Le pape Calliste voulut aussi orner d'un privilége singulier l'église de Vienne, qui avoit été son premier siége. Cette ville étoit depuis longtemps la capitale du royaume de Bourgogne, dont l'archevêque étoit le chancelier ; et le roi Rodolphe III donna à ce prélat, en mil cent vingt-trois, le comté de la ville (3). Mais le pape Calliste lui donna la primatie sur sept provinces, par une bulle adressée aux chanoines de cette église, où il dit : Nous accordons et confirmons à l'église de Vienne toute la dignité qu'elle a reçue par les priviléges authentiques de nos prédécesseurs, Sylvestre, Nicolas, Léon, Grégoire et les autres ; et par les empereurs, les rois et les autres fidèles. C'est à savoir qu'elle ait la primauté sur les sept provinces de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix et d'Embrun. En ces provinces, l'archevêque de Vienne sera le vicaire du pape, il indiquera les conciles, et décidera les affaires ecclésiastiques. L'archevêque de Tarentaise lui sera aussi soumis comme à son primat ; et l'archevêque de Vienne ne sera soumis à aucun légat, si ce n'est un légat *à latere* envoyé de Rome. La bulle est du vingt-sixième de février mil cent vingt, donnée à Valence, comme le pape étoit en chemin pour l'Italie.

Le privilége du pape Sylvestre, mentionné en cette bulle, est reconnu pour supposé, et porte seulement que les évêques et les autres ecclésiastiques, qui viendront de la Gaule et des sept provinces, seront obligés de prendre des lettres formées de l'archevêque de Vienne; les sept provinces distinguées du reste de la Gaule y sont exprimées suivant l'ancienne notice, et sont les mêmes que nomme la bulle du pape Calliste. Quant à la province de Tarentaise, qui étoit hors de ces sept, il la soumit à Vienne, à l'exemple du pape saint Léon (1). Or, comme entre les archevêques des sept provinces il y en avoit deux qui avoient déjà le titre de primat, savoir, ceux de Bourges et de Narbonne, l'archevêque de Vienne en prit occasion de se qualifier primat des primats, comme il fait encore. Mais sa primatie est demeurée un simple titre sans effet, n'étant fondée que sur cette bulle de Calliste II, donnée sur de fausses suppositions et sans appeler les parties intéressées : elle a seulement opéré que les évêchés de Dié et de Viviers ont été distraits de la métropole d'Arles, et attribués à celle de Vienne, suivant le dénombrement de ses suffragants contenu en cette bulle.

XVI. Le pape Calliste à Rome.

Calliste II, continuant son voyage, vint à Maguelone ou Montpellier, et de là à Saint-Gilles ; et, ayant traversé la Provence, il passa les Alpes et entra en Lombardie, où le peuple, accourant de toutes parts, le reçut comme vrai pape avec une grande dévotion ; de là il passa en Toscane. Comme il approchoit de Lucques, la milice vint au devant de lui, et il fut conduit par le clergé et le peuple à l'église et au palais. A Pise, il fut reçu de même en procession, et dédia solennellement la grande église. La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, toute la ville en eut une grande joie et un grand désir de le recevoir, ce qui épouvanta les schismatiques, qui y tenoient le parti

(1) Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 241. Sup liv. LXV, n. 18. Sup. liv. LXVI.

(2) P. 248.

(3) Marca de prim. Lugd. n. 132, 133. Call. Ep. 8.

(1) Ap. Bosc. 2, p. 287. Sup. liv. XXVII, n. 45.

de l'empereur; et l'antipape Bourdin, ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri, qu'il avoit ôté à Pierre de Léon, et s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au devant du pape Calliste; et, quand il approcha de la ville, les enfants, portant des branches de toutes sortes d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges (1). Il entra couronné dans la ville, dont les rues étoient richement tapissées. Les Grecs et les Latins chantoient de concert, et les juifs mêmes y applaudissoient. Les processions étoient si nombreuses, qu'elles durèrent depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi; et enfin le pape fut conduit par les juges en chantant au palais de Latran, suivant la coutume. C'étoit le troisième de juin, et le pape demeura à Rome au moins le reste du mois, recevant tout le monde avec une affabilité et une grâce dignes de sa naissance; mais comme il avoit besoin de troupes pour forcer l'antipape à se soumettre, il alla en Pouille chercher le secours des Normands. Il vint premièrement au mont Cassin, où il fut défrayé libéralement par l'abbé, non-seulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois qu'il demeura dans le pays. De là il passa à Bénévent, où Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, vint le trouver et lui fit hommage lige, comme Robert Guischard, son aïeul, et Roger, son père, l'avoient fait aux papes précédents; et Calliste lui donna l'investiture de tout le pays par l'étendard. Le pape demeura long-temps à Bénévent sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit point de sûreté; les schismatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, et les tuoient ou les mutiloient. Enfin, il retourna à Rome par mer, et y célébra la fête de Pâques de l'année mil cent vingt-un (2).

XVII. Fondation de Prémontré.

Cependant saint Norbert avoit passé l'hiver chez l'évêque de Laon, qui le mena en plusieurs endroits de son diocèse chercher une solitude (3). Il choisit celle de Prémontré, où il y avoit déjà une petite chapelle de saint Jean, dépendante de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, mais presque abandonnée à cause de la stérilité du lieu. L'évêque et Norbert y entrèrent pour prier; et l'évêque, voyant qu'il se faisoit tard, avertit Norbert de se lever; parce qu'il falloit aller loger à une de ses terres, nommée Anisse, à une lieue de distance. Mais Norbert pria l'évêque de s'en aller avec ses gens, et de lui permettre de passer la nuit dans cette chapelle. L'évêque ne laissa pas de lui envoyer du pain et les autres choses nécessaires, et revint le lendemain matin savoir sa résolution. Le saint homme, rempli de joie, lui dit : Je demeure ici, parce que je sais que ce lieu m'est destiné de Dieu, et que plusieurs s'y sauveront par sa grâce. Ils ne demeureront pas toutefois dans cette chapelle, mais ils bâtiront de l'autre côté de la montagne, où j'ai vu cette nuit une grande multitude d'hommes vêtus de blanc, qui faisoient en chantant le tour de ce lieu, et portoient des croix d'argent, des chandeliers et des encensoirs.

L'évêque de Laon consentit avec joie à cette résolution; et, ayant traité par échange avec l'abbé de Saint-Vincent, il donna à Norbert et à ses compagnons le lieu de Prémontré et ses dépendances, comme il paroît par trois chartes de l'année suivante, mil cent vingt-un, dans l'une desquelles l'évêque Barthélemy raconte l'histoire de cet établissement, et ajoute, parlant de Norbert (1) : Il vouloit vivre avec ses frères du travail de leurs mains; mais, comme nous l'avons jugé impossible, nous leur avons donné le labour de trois charrues en tels et tels endroits. Peu de jours après, Norbert vint à Laon, et entra dans l'école du docteur Raoul, successeur du fameux Anselme, son frère, doyen de cette église, qui mourut fort avancé en âge, l'an mil cent dix-sept. Norbert fit une exhortation si touchante aux écoliers de Raoul, qu'il en convertit sept des plus riches, venus depuis peu de Lorraine. Ils avoient apporté beaucoup d'argent que Norbert donna à garder à un de ses anciens compagnons; mais celui-ci s'enfuit de nuit, emporta l'argent et les laissa dans une extrême pauvreté (2). L'hiver étant passé, Norbert alla seul prêcher à Cambrai, et, dans un sermon qu'il fit au peuple, il convertit un jeune homme, nommé Evermode, qui fut depuis évêque de Ratzebourg en basse Saxe. A Nivelle, il gagna à Dieu un autre jeune homme, nommé Antoine : ces deux, avec Hugues, qui s'étoit attaché à lui l'année précédente, furent comme les fondemens de son ordre; et, dans la semaine de la passion de cette première année mil cent vingt, il avoit déjà treize compagnons à Prémontré. Il en eut bientôt jusqu'à quarante, avec plusieurs laïques, et songea à prendre une règle : plusieurs lui conseilloient la vie hérémitique, d'autres l'observance de Cîteaux; mais, considérant que lui et tous ses confrères étoient chanoines, il embrassa la règle de saint Augustin, et ils en firent tous profession le jour de Noël l'an mil cent vingt-un. Il prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs, mais tout de laine, sans porter de linge, sinon par-dessus, à l'église : seulement ils portoient des fémoraux ou caleçons. L'esprit de ses premiers disciples étoit d'aimer mieux des habits vieux et rapié-

(1) Pandulf. ap. Baron. Goffr. Vind. v. Ep. 3. Ep. Canon. to. 2, Canis p. 240. (2) Chr. Cass. IV, 6, 68. Pr. Romm. ap. Baron. Goffr. Vindoc. v, Ep. 3. Pandulf. (3) Vita ap. Boll. p. 862, to. 10.

(1) Bibl. Præmont. 372. (2) Vita p. 882.

cés que neufs ; il n'y avoit point de travail si bas qu'ils dédaignassent ; leur silence étoit continuel ; ils jeûnoient en tout temps, ne faisant qu'un repas par jour. Il leur recommandoit surtout trois choses : la propreté dans le service de l'autel, la correction des fautes au chapitre, et la charité envers les pauvres. Tels furent les commencements de l'ordre de Prémontré.

XVIII. Canonisation de saint Arnoul de Soissons.

Barthélemy, évêque de Laon, assista, cette même année mil cent vingt, au concile tenu à Beauvais, depuis le dix-huitième d'octobre jusqu'au vingt-neuvième, par Conon, évêque de Préneste, légat du saint-siége sur les trois provinces de Rouen, de Reims et de Sens. Il s'y trouva douze évêques, savoir, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, nommé la colonne des docteurs par l'auteur du temps, Geoffroy de Chartres, Henri d'Orléans, Gilbert de Paris, Pierre de Beauvais, Enguerrand d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Thérouane, Lambert de Tournai, Bouchard de Cambrai, Barthélemy de Laon, Lisiard de Soissons. Daïmbert, archevêque de Sens, y étant invité, fut retenu par maladie. Nous ne savons de ce concile que ce qui regarde la canonisation de saint Arnoul de Soissons (1). Arnoul, abbé du monastère de Wuttembourg, fondé par ce saint évêque, étoit présent, et tenoit entre ses mains le livre de sa vie et de ses miracles. L'évêque de Soissons le prit et le présenta tout ouvert aux autres évêques, disant : Seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa vie ; je rends témoignage à la fin, de la vérité de ce qui y est raconté ; et, quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, et chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner soigneusement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire ; quant à moi, s'il étoit dans mon diocèse, il y a long-temps qu'il ne seroit plus en terre.

Alors l'évêque de Châlons prit le livre, et, voyant par la table qui étoit au commencement le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournai : Seigneur, que voulez vous davantage? Sans ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons et de ses clercs vous doit suffire. Vous devez aussi prendre grande confiance en ce vénérable abbé, dont l'âge et la prudence nous plaît fort ; et nous sommes trop occupés des affaires du concile pour pouvoir lire ce livre. Geoffroy, évêque de Chartres, dit aussi à l'évêque de Tournai : Je vous dis en vérité, que si le Seigneur avoit fait un de ces miracles pour un de mes prédécesseurs, je ne consulterois ni pape, ni légat, ni archevêque. Alors quelques fameux docteurs prirent le livre et parcoururent quelques chapitres de la vie ; puis ils vinrent dire aux évêques avec grande assurance : Celui-là n'est pas de Dieu qui s'oppose à la vénération de ce saint. L'évêque de Châlons dit : En vérité, c'est une honte à nous de douter d'une chose si claire. Seigneur évêque d'Arras, marquez un jour pour vous assembler sur le lieu, lever de terre le corps de ce serviteur de Dieu, et le placer honorablement. L'évêque de Tournai dit : Voilà le légat assis là-haut dans cette église avec notre archevêque de Reims et celui de Tours ; je vous prie, venez devant eux, et faites confirmer votre avis par leur jugement. Ils dirent : Soit au nom de Dieu. L'évêque de Tournai dit à celui de Châlons : Je vous prie de plaider ma cause. Il le fit éloquemment et en peu de mots ; et le légat avec l'archevêque de Reims répondirent tout d'une voix : Nous recevons votre jugement, et nous confirmons votre décret. Alors Lambert, évêque de Tournai, appela l'abbé de Wuttembourg, et lui marqua le jour auquel on s'assembleroit dans son monastère pour lever solennellement le corps saint, savoir, le premier de mai de l'année suivante mil cent vingt-un. Ce qui fut exécuté avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Et telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons.

XIX. Edmer élu archevêque o Saint-André.

La même année mil cent vingt, Raoul, archevêque de Cantorbéry, étant revenu de Normandie en Angleterre, reçut une députation d'Alexandre, roi d'Ecosse, avec une lettre où il le prioit de lui envoyer le moine Edmer pour remplir le siége épiscopal de Saint-André, vacant depuis long-temps (1). L'archevêque crut que cette vocation venoit de Dieu, sachant bien qu'Edmer n'y avoit aucune part, car il avoit été assidûment à son service comme à celui de saint Anselme, et avec la permission du roi d'Angleterre il l'envoya au roi d'Ecosse. Etant arrivé, il fut élu évêque de Saint-André par le clergé et le peuple du pays, du consentement du roi, sans toutefois recevoir de lui la crosse ni l'anneau, ni lui faire hommage ; mais le lendemain quand il dit au roi qu'il vouloit retourner à Cantorbéry se faire sacrer par l'archevêque, à cause de la primauté de cette église sur toute la Grande-Bretagne, le roi le quitta en colère, ne voulant point que l'église de Saint-André fût soumise à celle de Cantorbéry ; et ordonna à Guillaume, moine de Saint-Edmond, de continuer à gouverner le temporel de l'évêché comme pendant la vacance, dépouillant ainsi Edmer qu'il en venoit d'investir. Toutefois, un mois après il le remit en possession de l'évêché et du gouvernement de l'église d'Ecosse,

(1) To. x, Conc. p. 882. liv. LXIII, n. 19, 30. Ex Præf. tom. 2, Spicil. Sup.

(1) Edmer. 5, Novor. p. 97.

et alors Edmer prit la crosse sur l'autel comme de la main de Dieu.

Cependant Turstain, archevêque d'York, étoit au deçà de la mer, poursuivant son rétablissement, et, comme il prétendoit que c'étoit à lui à sacrer l'évêque de Saint-André, il écrivit à l'archevêque de Cantorbéry de ne le pas faire, et au roi d'Ecosse de ne le pas souffrir. Ce qui nuisit beaucoup à l'autorité de l'évêque élu, et aliéna de plus en plus le roi d'Ecosse. Edmer, voyant donc qu'il ne pouvoit faire grand bien en ce royaume tant que le roi lui seroit contraire, résolut de retourner à Cantorbéry pour y prendre conseil. Mais le roi lui en refusa la permission, disant que son royaume ne dépendoit en rien de l'église de Cantorbéry, et qu'on lui avoit donné Edmer entièrement libre de tout engagement à cette église Edmer demanda conseil à l'évêque de Glascow, et à deux moines de Cantorbéry qu'il avoit avec lui, et, après avoir sondé l'esprit du roi, ils dirent à Edmer : Vous ne vivrez jamais ici en paix du règne de ce prince; nous le connoissons, il veut lui seul être tout dans son royaume, et ne souffre point de concurrence d'aucune autre puissance. Il est aigri contre vous sans savoir pourquoi, et jamais il ne se réconciliera entièrement. Il faut donc tout quitter, ou passer votre vie dans l'opprobre avec les Ecossois, vous accommodant à leurs usages contre le salut de votre âme; mais le roi ne vous laissera pas sortir si vous ne lui rendez l'anneau et la crosse. Edmer prit ce dernier parti, il rendit au roi l'anneau qu'il avoit reçu de sa main, et remit la crosse sur l'autel où il l'avoit prise. Ainsi il sortit d'Ecosse cédant à la violence, et revint à Cantorbéry, où il fut reçu à bras ouverts par l'archevêque et les moines.

XX. Concile de Naplouse.

Le royaume de Jérusalem étoit affligé depuis quatre ans de plusieurs calamités, entre autres de sauterelles et de famine (1), ce qui porta le patriarche Guermond et le roi Baudouin à convoquer cette année, mil cent vingt, une assemblée générale des prélats et des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestrine, qui est l'ancienne Samarie. Les prélats qui s'y trouvèrent furent Guermond, patriarche de Jérusalem, Ebremar, archevêque de Césarée, Bernard, évêque de Nazareth, Asquitil de Bethléhem, dont l'évêché avoit été érigé l'an mil cent dix à la poursuite du roi Baudouin (2). Au concile de Naplouse, assistoient encore Roger, évêque de Lydda, Gildon, abbé de Josaphat, Pierre, abbé de Thabor, Achard, prieur du temple, Arnaud, prieur de Sion, Gérard, prieur du Sépulcre, et quelques seigneurs. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs pour apaiser la colère de Dieu, et on y fit vingt-cinq canons de discipline, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

(1) Guill. Tyr. lib. XII, c. 13. (2) Id. XI, c. 22.

XXI. Pierre Abailard condamné.

En France, Pierre Abailard, docteur fameux, ayant composé un livre de la trinité, deux autres docteurs, Albéric et Lotulfe, qui avoient étudié avec lui et enseignoient alors à Reims, excitèrent contre lui leur archevêque Raoul le vert, qui, avec le légat Conon, évêque de Préneste, indiqua un concile à Soissons, où Abailard fut appelé avec ordre d'y apporter son livre. Ce concile fut tenu l'an mil cent vingt-un, après la mort de l'évêque de Châlons, Guillaume de Champeaux, arrivée au mois de janvier de la même année (1). Quand Abailard arriva à Soissons, il trouva le peuple si prévenu contre lui, qu'il pensa être lapidé dès le premier jour avec quelques-uns de ses disciples qu'il avoit amenés. Car les uns l'accusoient d'enseigner qu'il y avoit trois dieux, et d'autres au contraire l'accusoient de ne pas assez distinguer les personnes de la sainte trinité, parce qu'il disoit (2): Comme la proposition, l'assomption et la conclusion est le même discours, ainsi le père, le fils et le Saint-Esprit est la même essence. Abailard alla d'abord trouver le légat, et lui donna son livre à examiner, offrant de le corriger s'il s'y trouvoit quelque chose de contraire à la foi; le légat lui dit de le porter à l'archevêque et aux deux docteurs Albéric et Lotulfe, qu'il regardoit comme ses parties, et on remit à la fin du concile le jugement de son livre.

Le dernier jour du concile, avant que l'on tînt la séance, le légat délibéra long-temps sur ce sujet avec l'archevêque, les deux docteurs et quelques autres personnes. Alors Geoffroy, évêque de Chartres, qui avoit le plus d'autorité entre les prélats, parla ainsi : Vous savez la réputation de cet homme et le nombre de ses partisans. Il ne faut pas lui donner de prétexte de dire qu'on l'a condamné sans l'entendre; mais il faut l'interroger sur son livre, et lui donner toute liberté de répondre, afin de le convaincre canoniquement. On soutint, au contraire, qu'il n'étoit point à propos d'entrer en dispute avec ce sophiste, qui ne cesseroit jamais de parler. L'évêque de Chartres proposa un autre expédient, savoir, de remettre la décision de cette affaire à un concile plus nombreux, qui se tiendroit à Saint-Denis en France, dont Abailard étoit moine. Le légat et tous les autres se rendirent à cet avis; mais l'archevêque de Reims, trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette cause fût portée à un autre tribunal, et dangereux pour l'Eglise

(1) Abailard de Calamit. c. 9, to. X, Conc. p. 885. Mabill. ad. Epist. 3, S. Bern. (2) Otto. Frising. I. Frid. c. 47.

que l'accusé s'échappât, fit revenir le légat, et on convint que le livre seroit condamné et brûlé sans autre examen, et Abailard enfermé pour toujours dans un autre monastère. Car ils disoient que, pour condamner ce livre, il suffisoit que l'auteur eût eu la hardiesse de l'enseigner publiquement, et d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape ou de l'Eglise. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette résolution, l'exhortant à s'y soumettre, et lui faisant espérer que, quand le concile seroit séparé, le légat le retireroit bientôt du monastère où on l'auroit enfermé.

Abailard fut donc appelé dans la séance du concile, et obligé à jeter son livre dans le feu de sa propre main (1). Quelqu'un remarqua qu'il y disoit que Dieu le père étoit le seul tout-puissant; ce qui donna lieu de faire observer qu'il n'y a qu'un tout-puissant, quoique la toute-puissance convienne à chacune des personnes divines nommées séparément. Ensuite l'archevêque dit qu'il étoit à propos qu'Abailard fît sa profession de foi; et, comme il se levoit pour la faire, on dit qu'il n'en falloit point d'autre que le symbole de saint Athanase; et, pour plus grande sûreté, on le lui fit lire, ce qu'il fit comme il put avec beaucoup de larmes, de soupirs et de sanglots. Enfin, on le mit entre les mains de l'abbé de Saint-Médard de Soissons, pour l'enfermer et le garder dans son monastère; et aussitôt le concile se sépara. C'est ce qui me paroît de plus certain dans le récit qu'Abailard en fait lui-même, et où il témoigne trop de passion pour être cru entièrement.

Mais en quoi on ne peut lui refuser créance, c'est en ce qu'il raconte de son désespoir. L'abbé, dit-il, et les moines de Saint-Médard, croyant que je demeurerois toujours avec eux, me reçurent avec une très-grande joie, et s'efforçoient de me consoler par les soins qu'ils prenoient de me bien traiter; mais c'étoit en vain. Vous savez, seigneur, avec quelle amertume de cœur je m'en prenois à vous-même, avec quelle fureur je vous accusois. Je ne puis exprimer quelle étoit ma douleur, ma confusion, mon désespoir. Il ajoute que le légat, se repentant de ce qu'il avoit fait, et croyant avoir satisfait à la passion de ses ennemis, le tira peu de jours après de Saint-Médard, et le renvoya à son monastère, c'est-à-dire à Saint Denis. Il faut dire maintenant qui étoit Abailard, et quelles avoient été ses aventures, tirant principalement ce récit de celui qu'il en a fait lui-même (2).

XXII Commencements de Pierre Abailard.

Pierre Abailard naquit en mil soixante-dix-neuf, à l'entrée de la Bretagne, au bourg de Palais, à trois lieues de Nantes. Son père, nommé Bérenger, avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'être fait chevalier; c'est pourquoi il fit étudier tous ses enfants avant qu'ils portassent les armes. Pierre y renonça, et se donna tout entier aux lettres. Il s'appliqua particulièrement à la dialectique, et parcourut diverses provinces, selon qu'il apprenoit que cette étude y avoit cours; un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiègne, fameux par ses erreurs. Abailard vint à Paris vers l'an mil cent, et se rendit disciple de Guillaume de Champeaux, estimé alors le plus habile maître de dialectique (1). Il demeura quelque temps avec lui, et en fut d'abord aimé, mais ensuite il lui devint odieux par ses disputes et son opiniâtreté. Il entreprit, tout jeune qu'il étoit, de gouverner une école, et enseigna premièrement à Melun, sous la protection des seigneurs du pays. Mais, après que Guillaume de Champeaux se fut retiré à Saint-Victor, Abailard revint étudier sous lui la rhétorique; et quelque temps après, c'est-à-dire vers l'an mil cent treize, il établit son école de dialectique au mont Sainte-Geneviève, qui étoit encore hors de Paris (2).

Guillaume ayant été promu à l'évêché de Châlons, Abailard alla étudier la théologie à Laon, sous Anselme, qui l'avoit enseignée à ce prélat et à plusieurs autres grands personnages, entre lesquels on remarque Matthieu, depuis cardinal-évêque d'Albane, Albéric de Reims, depuis archevêque de Bourges, Guillaume, archevêque de Cantorbéry, Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers (3). Abailard méprisa Anselme, quoique vénérable par son âge et par sa doctrine, et entreprit, comme par gageure, d'expliquer l'Ecriture sainte sans l'avoir étudiée : ce qui obligea Anselme à le chasser de Laon, de peur qu'on ne lui imputât à lui-même les erreurs de ce disciple. Il revint donc à Paris, où il continua d'enseigner la dialectique et la théologie, attirant grand nombre d'écoliers par la subtilité de ses inventions et l'agrément de son expression; il s'enrichissoit, et sa réputation s'étendoit au loin, mais cette prospérité le perdit.

Comme il avoit étudié toute autre chose qu'à régler ses mœurs, il se laissa emporter à la vanité et aux désirs de la sensualité, qu'il avoit réprimés jusque-là; et il jeta les yeux sur Héloïse, nièce d'un chanoine de l'église de Paris, nommé Fulbert. Elle étoit d'une beauté médiocre, mais d'un savoir éminent pour une personne de son sexe; et son oncle désiroit passionnément qu'elle devînt toujours plus savante : ce qui donna occasion à Abailard de réussir dans son dessein. Il fit donc proposer à Fulbert, qui d'ailleurs étoit avare, de le recevoir dans sa maison pour telle pension qu'il

(1) C. 10. (2) Ep. 1.

(1) Duchesne, Not. ad Abelard, p. 1143. Sup. liv. LXIV, n. 4.
(2) Sup. liv. LXVI. n. 26.
(3) Marlot. Metrop. R. to. 2, p. 284.

lui plairoit, disant qu'il vouloit se décharger des soins de son domestique, et profiter de la commodité du voisinage, car la maison du chanoine étoit près de son école. Fulbert accepta avec joie la proposition ; et Abailard, sous pretexte d'instruire Héloïse, lui inspira aisément autant de passion pour lui qu'il en avoit pour elle, en sorte qu'ils en vinrent aux familiarités les plus criminelles. Tout le monde s'aperçut bientôt de ce honteux commerce, les écoliers d'Abailard remarquoient la négligence et le dégoût qu'il apportoit à ses leçons ; Fulbert fut le dernier à connoître de son infamie, tant il étoit prévenu de la vertu de son hôte.

Enfin, n'en pouvant plus douter, il l'obligea à se retirer chargé de confusion; et peu de temps après Héloïse se trouva grosse, ce qu'elle écrivit aussitôt à Abailard avec une extrême joie. Il l'enleva de son consentement pendant la nuit, prenant le temps que l'oncle étoit absent, et l'envoya en son pays chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Astrolabe. Pour apaiser l'oncle, que cet enlèvement avoit mis en fureur, Abailard promit d'épouser Héloïse, pourvu que ce fût secrètement, parce qu'autrement il se perdroit de réputation; et la chose fut ainsi résolue. Il alla donc la querir en Bretagne, mais elle ne pouvoit se résoudre à ce mariage, tant parce qu'il déshonoreroit Abailard, que parce que cet état le détourneroit de ses études ; et elle lui citoit sur ce sujet ce qu'ont dit de plus fort les auteurs sacrés et les profanes, contre les embarras du mariage. Elle ne le persuada pas toutefois ; il la ramena secrètement à Paris, et ils furent mariés de grand matin dans une église, en présence de l'oncle et de peu de témoins : après quoi ils se séparèrent, et se voyoient rarement et en cachette.

Mais Fulbert, voulant réparer son honneur, commença bientôt à publier ce mariage, contre la parole qu'il avoit donnée; et comme sa nièce le nioit, même avec serment, il la maltraitoit souvent. Pour l'en délivrer, Abailard l'envoya à Argenteuil, où étoit alors une abbaye de filles, dans laquelle elle avoit été élevée pendant son enfance; et il lui fit prendre l'habit de religieuse, excepté le voile. Alors Fulbert et ses parents crurent qu'Abailard s'étoit moqué d'eux, et que, pour se débarrasser d'Héloïse, il l'avoit faite religieuse. Pour s'en venger, ayant corrompu par argent un de ses gens, ils entrèrent de nuit dans son logis; et, comme il dormoit, ils le mutilèrent cruellement, d'une manière qui le forçoit à la continence. La nouvelle s'en étant répandue par la ville, il fut accablé le lendemain de visites et de consolations plus insupportables que le mal même ; enfin la honte, plutôt que la piété, lui fit embrasser la vie monastique ; et il persuada à Héloïse d'en faire de même. Il entra à Saint-Denis, et elle demeura à Argenteuil, où elle prit le voile, mais plutôt en héroïne païenne qu'en chrétienne pénitente. Car, dans cette action si sérieuse, elle récita les vers de Lucain (1), où il fait parler Cornélie déplorant la mort de Pompée, son époux, s'accusant de l'avoir rendu malheureux, et déclarant qu'elle va s'en punir. A ces mots Héloïse, toute en pleurs, s'approcha de l'autel, et y prit le voile béni par l'évêque.

A peine Abailard fut-il guéri de sa blessure, que plusieurs clercs vinrent le trouver, le priant de recommencer ses leçons, et de profiter des commodités qu'il avoit pour le faire plus en repos et sans intérêt. L'abbé et les moines de Saint-Denis y consentirent, pour se défaire d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licencieuse. Ils l'envoyèrent donc au prieuré de Deuil, dépendant de leur monastère. Quand il eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logements et des vivres ; il en venoit de tous les pays de l'église latine, et de Rome même. Il s'appliquoit principalement à la théologie, qui convenoit mieux à sa nouvelle profession ; mais il n'abandonnoit pas les arts libéraux, que ses écoliers lui demandoient davantage. Il avoit environ quarante ans quand il entra à Saint-Denis, et quarante-deux quand il fut condamné au concile de Soissons.

XXIII. Fin de l'antipape Bourdin.

Cependant le pape Calliste, ayant célébré à Rome les fêtes de Pâques, envoya à Sutri une grande armée avec Jean de Crême, cardinal de Saint-Chrysogone, et le suivit de près (2). Les habitants de Sutri, voyant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin, et le livrèrent aux soldats de Calliste, qui, après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride, et lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante : voulant par cette dérision représenter le pape vêtu d'une chape d'écarlate, et monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin dans Rome, pour intimider, par cet exemple, ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint-siége ; et le peuple l'auroit fait mourir si le pape Calliste ne l'eût délivré de leurs mains, et envoyé au monastère de Cave pour faire pénitence. De là il l'envoya l'année suivante à Janula, d'où son successeur, Honorius, le tira pour l'enfermer à Fumon, près d'Alatri. Il y acheva ses jours ; et telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, et ne laissoit pas d'avoir son mérite (3). Si-tôt qu'il fut pris, le pape Calliste en écrivit aux évêques et à tous les fidèles des Gaules en ces termes : Dernièrement, après avoir célébré les fêtes de Pâ-

(1) Phars. VIII, vers. 95.
(2) Pandulf. et al. MS. ap. Baron. 1121.
(3) Ab Ursperg. Baluz. Vita Burd. to. X, Conc. p. 894.

ques, ne pouvant plus souffrir les clameurs des pèlerins et des pauvres, nous sommes sortis de Rome avec les fidèles de l'Eglise, et nous avons assiégé Sutri, jusqu'à ce que la puissance divine a livré Bourdin entre nos mains. La lettre est du vingt-septième d'avril, et Pâques avoit été le dixième. Pour conserver la mémoire de cet événement, le pape fit faire une peinture dans une chambre du palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds.

Le pape Calliste rétablit à Rome la paix et la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane, et des autres petits tyrans, et soumit quelques comtes qui pilloient les biens de l'Eglise. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, et personne n'insultoit aux étrangers quand ils y étoient arrivés (1). Les offrandes de saint Pierre étoient auparavant pillées impunément par les Romains les plus puissants, devant lesquels les papes précédents n'osoient ouvrir la bouche ; mais Calliste fit revenir ces offrandes à sa disposition, pour les employer à l'utilité de l'Eglise Ce n'est pas qu'il fût intéressé, au contraire, il conseilloit aux Anglois d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques plutôt qu'à Rome, à cause de la longueur du chemin, et donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome.

XXIV. Liberté de l'église de Sens.

Le roi de France, ayant reçu une lettre du pape, où il lui mandoit la prise de Bourdin, lui en fit ses compliments par une lettre où il ajoute (2) : En relâchant la sentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu apaisé ; mais nous sommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un temps. Car il semble que l'archevêque de Lyon ait encore quelqu'espérance d'obtenir la soumission qu'il demande ; mais, pour dire la vérité, je souffrirois plutôt que tout mon royaume fût en feu et ma vie en péril que d'endurer cet opprobre. Il lui représente ensuite les bons offices que la France a rendus à l'église romaine, et l'honneur qu'il a fait lui-même au pape d'aller au concile de Reims, tout malade qu'il étoit; puis il continue : Nous vous prions donc que l'église de Sens conserve la liberté dont elle a joui jusqu'à présent, et qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette sujétion qui lui a été imposée nouvellement et imprudemment; car on dit que cette entreprise a été faite en cachette et comme à la dérobée, à l'insu du clergé de Sens, des évêques de la province et du roi, qui sont tous conservateurs de la dignité d'une église. Cette dignité appartient à l'église et non à la personne, et par conséquent, si cet archevêque a disposé seul de ce qui ne lui appartenoit pas et promis ce qu'il ne devoit pas promettre, l'église de Sens n'a pas pour cela perdu son droit ni son ancienne liberté. Prenez donc garde, saint père, que la ville de Lyon, qui est d'un autre royaume, ne s'augmente de notre perte, et qu'en me voulant soumettre à un prince ami vous ne nous rendiez ennemis. Si un roi de France se sent méprisé dans une affaire si facile, il n'espérera pas de réussir en de plus grandes, et ne s'exposera plus à la honte d'un refus au préjudice de sa dignité. La ville de Lyon étoit alors de l'obéissance de l'empereur, à cause du royaume de Bourgogne.

(1) Pandulf. Malmesb. v, Reg. p. 169.

(2) To. x, Conc. p. 875.

XXV. Assemblée de Wirtzbourg.

En Allemagne, l'empereur Henri, résolu de réduire Mayence révoltée contre lui, envoya ses ordres de toutes parts pour en faire le siége (1); l'archevêque Albert, de son côté, remua toute la Saxe, où il s'étoit retiré; et, comme il étoit depuis long-temps légat du pape, il employa son autorité pour assembler souvent les évêques et les seigneurs de la province, et se servit de son éloquence pour animer tous les catholiques à la défense de Mayence, métropole de toute la Germanie. On prétendoit aussi rétablir dans leurs siéges l'évêque de Spire, l'évêque de Wormes et les autres qui en avoient été chassés, parce qu'ils étoient fidèles au pape. Vers la fin de juin, les armées étoient en campagne, l'une dans la Saxe, l'autre dans l'Alsace; on faisoit dans toutes les églises des jeûnes, des processions et des prières. Elles furent exaucées : Dieu toucha les cœurs des seigneurs, et, les armées étant déjà proches, on envoya de part et d'autre ceux qui avoient le plus de sagesse et de piété pour traiter un accommodement. Ils firent tant par leurs raisons et leurs prières, que l'empereur consentit de s'en rapporter aux seigneurs; on en nomma douze de chaque côté, et on indiqua une assemblée générale à Wirtzbourg pour la Saint-Michel. Après s'être touché dans la main pour assurance de cette convention, ils se séparèrent.

Environ trois mois après, on s'assembla à Wirtzbourg, comme on étoit convenu, et on traita de la manière de finir le schisme et de rétablir l'union entre l'empire et le sacerdoce. On établit premièrement une paix très-ferme pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie, avec restitution de toutes les terres usurpées sur l'Eglise, sur le prince, ou sur les particuliers. Quant à l'excommunication, qui étoit la source de presque tous les désordres, on s'en remit au jugement du pape, et on nomma deux députés, savoir, Brunon, évêque de

(1) Ab Ursp. an. 1121.

Spire, et Arnoul, abbé de Fulde, pour aller à Rome et prier sa sainteté d'indiquer un concile général, où cette grande affaire fût terminée. Cependant on envoya Othon, évêque de Bamberg, et le duc Henri aux seigneurs de Bavière, qui n'avoient pu se trouver à Wirtzbourg, et qui, s'étant assemblés à Ratisbonne au premier de novembre, approuvèrent les résolutions communes.

XXVI. Ecrits de Geoffroy de Vendôme sur les investitures.

Je rapporte à ce temps-là et aux préparatifs du concile général les traités de Geoffroy de Vendôme sur les investitures (1). Il adresse le premier au cardinal Pierre de Léon, qui l'avoit consulté sur cette matière, et il dit : En premier lieu, il faut croire fermement que, comme le baptême fait un chrétien, ainsi l'élection et la consécration fait un évêque. l'un et l'autre est nécessaire pour l'établir vicaire de Jésus-Christ, et la consécration est nulle si elle n'est précédée d'une élection canonique. Les clercs sont les vicaires de Jésus-Christ dans l'élection, les évêques dans la consécration; tous les autres peuvent bien demander un évêque, mais non pas l'élire ou le sacrer. Quiconque donc s'attribue d'une autre manière le nom d'évêque et la puissance ecclésiastique, celui-là n'entre point par la porte et doit être compté entre les voleurs. Et ensuite : Quelques-uns croient que tout est permis à l'église romaine, et qu'elle peut faire par dispense autrement que l'Ecriture ne prescrit. Cette opinion est insensée ; l'église romaine n'a pas plus de pouvoir que saint Pierre, ni que Jésus-Christ même, qui n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Elle doit donc se servir de la puissance que Jésus-Christ lui a donnée, non selon sa volonté, mais selon la tradition de Jésus-Christ; et si le pape est averti par quelqu'un de ses inférieurs de corriger ce qu'il a fait excédant les bornes de la justice, il doit recevoir cet avis comme saint Pierre reçut celui de saint Paul. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un cardinal écrivant à un cardinal.

Il soutient ensuite que l'investiture, ou plutôt l'opinion que les laïques la peuvent donner, est une hérésie comme la simonie, et encore pire, en ce qu'elle est toujours publique, et qu'elle renferme toujours la simonie, puisque les princes ne sont si jaloux de ce droit que pour leur intérêt temporel, ou de recevoir de l'argent, ou de s'assujettir les évêques. Or il traite cette opinion d'hérésie, parce qu'il prétend que l'anneau et le bâton pastoral sont les signes sensibles de la puissance spirituelle de l'évêque, et par conséquent appartiennent au sacrement et à l'ordination, qu'un laïque ne peut conférer. Geoffroy soutient la même doctrine dans un écrit adressé au pape Calliste, savoir, que l'investiture est une hérésie, parce que c'est une entreprise des laïques pour conférer un sacrement (1).

Toutefois, dans un autre écrit, il convient que les princes peuvent donner aux évêques l'investiture des biens temporels que l'Eglise possède, parce qu'elle ne les tient que de leur libéralité et en vertu de leurs lois (2), ce qu'il confirme par l'autorité de saint Augutin ; puis il continue : Les rois peuvent donc, après l'élection canonique et la consécration, donner à l'évêque l'investiture des biens ecclésiastiques, en lui promettant leur protection, et il n'importe par quel signe ils le fassent. Jésus-Christ a voulu que le glaive spirituel et le matériel fussent employés à la défense de l'Eglise ; que, si l'un émousse l'autre, c'est contre son intention. C'est ce qui ôte la justice de l'état et la paix de l'Eglise, ce qui cause les scandales et les schismes, la perte des corps et des âmes. Et ensuite : Que l'Eglise conserve sa liberté, mais qu'elle se donne bien garde d'excéder dans l'usage des censures et de rompre le vase dont elle veut ôter la rouille. Sur quoi il rapporte le fameux passage de saint Augustin contre Parménien, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de son côté. Cet écrit est le premier où j'aie observé l'allégorie des deux glaives, pour marquer les deux puissances, la spirituelle et la temporelle. Dans un dernier écrit adressé au pape Calliste, Geoffroy donne ces règles sur les dispenses (3). Il faut quelquefois accorder des dispenses dans l'Eglise, non par intérêt ou par faveur, mais par une pieuse condescendance, en permettant pour un temps quelque chose de moins parfait, plutôt que de mettre la foi en péril, avec intention de rétablir la règle dans un temps plus convenable. On peut aussi changer par dispense les coutumes des églises et des monastères, mais pour établir un plus grand bien au lieu d'un moindre. Celui qui dispense autrement n'est pas vicaire de Jésus-Christ, mais un aveugle qui conduit d'autres aveugles.

XXVII. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre, dès le mois de février de la même année mil cent vingt-un, il y eut une grande assemblée d'évêques et de seigneurs pour recevoir la nouvelle reine Adélaïde, fille de Godefroy, comte de Louvain. En cette assemblée on parla beaucoup du différent des deux archevêques Raoul de Cantorbéry et Turstain d'York (4). Celui-ci, ayant été ordonné par le pape Calliste de la manière qui a été dite, en avoit depuis obtenu des lettres en sa faveur par les moyens par lesquels on obtenoit

(1) Goff. Opusc. 2.

(1) Opusc. 3.
(2) Opusc. 4.
(3) Opusc. 5.
(4) Edmer. 6, Novor. Sup. n. 4.

tout à Rome (1). Ces lettres ordonnoient que Turstain fût mis en possession de son archevêché, sous peine d'excommunication contre le roi et de suspense contre l'archevêque de Cantorbéry. On lut à cette occasion les priviléges des papes donnés en faveur de l'église de Cantorbéry, qui montroient le peu de justice de cet ordre du pape Calliste; toutefois, de peur que ses censures ne causassent du trouble entre le roi et l'archevêque, l'avis commun fut de permettre à Turstain de revenir en Angleterre, et d'aller droit à York, à condition qu'il ne feroit aucune fonction hors de son diocèse jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'église de Cantorbéry.

Quelque temps après, le pape Calliste, ayant établi son autorité par la prise de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtés par ses légats, entre lesquels il envoya Pierre, moine de Clugny, fils de Pierre de Léon, le plus puissant des Romains, avec la légation de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des îles Orcades. Nous avons une lettre, datée de Bénévent le dernier jour de septembre, par laquelle le pape le recommande au roi de France pour exercer sa légation dans les terres de l'obéissance de ce prince (2). Sa réputation étoit au-dessus de tous les légats précédents, et il avoit envoyé devant en Angleterre des abbés et d'autres personnes considérables pour annoncer sa venue, dont l'attente tenoit tout le monde en suspens. Mais le roi d'Angleterre envoya au devant de lui Bernard, évêque de Saint-David, et un clerc nommé Jean, son cousin. Ils avoient charge d'aller trouver le légat de deçà la mer, où il attendoit l'ordre du roi, et de l'amener vers lui, à condition que, depuis son entrée en Angleterre, il ne logeât ni dans les églises ni dans les monastères, et ne vécût qu'à ses dépens. Le roi le reçut avec honneur; mais, quand il eut exposé le sujet de son voyage, le roi prit le prétexte de la guerre qu'il avoit contre les Gaulois pour lui dire qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire aussi importante qu'étoit cette légation, et qu'elle ne pouvoit être autorisée que par le consentement des évêques, des abbés, des seigneurs et de l'assemblée de tout le royaume. Il protesta d'ailleurs qu'il ne souffriroit point que l'on donnât atteinte de son vivant aux coutumes de ses pères, que le pape lui avoit accordées, et dont une des principales étoit que son royaume fût libre de toute juridiction de légat. Pierre de Léon vit bien qu'il ne lui convenoit pas de disputer contre le roi; il demeura d'accord de tout, et le roi, lui ayant fait des présents magnifiques, lui promit de travailler de bonne foi à l'accroissement de sa dignité, et le renvoya avec honneur hors de l'Angleterre par le même chemin qu'il étoit venu, sans avoir fait aucune fonction de légat.

(1) Edmer. 6, Nov. Sup. n. 4. (2) Callist. Ep. 123.

XXVIII. Pierre le vénérable, abbé de Clugny.

Pons, abbé de Clugny, avoit été élu fort jeune, par l'espérance que donnoit son beau naturel; et, en effet, pendant les premières années de son gouvernement il se conduisit avec beaucoup de sagesse et de modération; mais dans la suite du temps il changea et se laissa emporter à ses passions. Sa vanité parut au concile de Latran de l'an mil cent seize, où il s'attribua le titre d'abbé des abbés; sur quoi Jean de Gaëte, chancelier de l'église romaine, lui demanda si le mont Cassin avoit pris sa règle de Clugny, ou Clugny du mont Cassin (1). Pons répondit que non-seulement Clugny, mais tous les monastères de l'église latine avoient reçu du mont Cassin la règle de saint Benoît, et le chancelier ajouta : Si donc le mont Cassin est la source de la règle monastique, c'est avec justice que les papes ont accordé cette prérogative à l'abbé de mont Cassin de porter seul le titre d'abbé des abbés.

Pons s'attira peu à peu l'aversion de la plupart de ses moines, qui l'accusoient de suivre la légèreté de son esprit, sans écouter les conseils des gens sages, et de dissiper les biens du monastère (2); ces plaintes devinrent presque générales dans l'ordre, sans toutefois éclater au dehors qu'au bout d'environ dix ans; mais elles arrivèrent enfin aux oreilles du pape Calliste. Pons, irrité, tourna sa colère contre lui-même, vint à Rome avec précipitation, et demanda instamment au pape de le décharger de l'abbaye. Le pape fit tout son possible pour l'en détourner; et, ne pouvant lui faire changer de résolution, il lui accorda ce qu'il demandoit. Pons, étant ainsi libre, passa en Pouille par la permission du pape, et delà par mer à Jérusalem, où il se proposoit de demeurer le reste de ses jours. Il avoit gouverné treize ans l'abbaye de Clugny, et décéda vers le mois d'avril mil cent vingt-deux (3).

Le pape manda ce qui s'étoit passé aux moines de Clugny, et leur ordonna d'élire un autre abbé; ils élurent Hugues, prieur de Marcigny, qui accepta avec une extrême répugnance, et, étant fort âgé, mourut au bout de trois mois, le neuvième de juillet. Il fallut donc assembler de nouveau le chapitre général, où se trouvèrent quelques abbés; et le jour de l'octave de l'Assomption, vingt-deuxième d'août mil cent vingt-deux, on élut abbé de Clugny Pierre Maurice, dont l'élection fut confirmée par le pape, et il reçut la bénédiction abbatiale de la main de l'archevêque de Besançon. Pierre étoit de la première noblesse d'Auvergne; ses parents l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, et l'abbé saint Hugues le reçut à profession à l'extrémité de sa vie. Il

(1) Petr. Vener. II, Mirac. c. 12. Chr. Cass. IV, c. 59. (2) Sup. liv. LXVI, n. 32. (3) Chr. Clun. p. 1646.

avoit été prieur de Vézelai, et étoit âgé d'environ trente ans quand il fut pourvu de l'abbaye de Clugny, qu'il gouverna près de trente-cinq ans. Il est connu sous le nom de Pierre le vénérable.

XXIX. Alger et ses écrits.

Vers le même temps que Pierre fut élu abbé de Clugny, Alger, écrivain fameux, s'y rendit moine (1). Il étoit de Liége, et dès l'enfance il se donna tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science et les mœurs ornoient alors cette église (2). Il servit premièrement à Saint-Barthélemy en qualité de diacre et d'écolâtre; de là, l'évêque Othert le fit passer à la cathédrale, où il servit pendant environ vingt ans sous cet évêque et sous Fridéric, qui lui succéda en mil cent dix huit. Durant ce temps, il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres que l'on conservoit avec grand soin; mais elles ne sont pas venues jusqu'à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'église de Liége.

L'ouvrage qui l'a rendu fameux est son traité de l'eucharistie contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste sacrement. Car les uns, dit-il, croient que le pain et le vin ne sont point changés, non plus que l'eau du baptême; d'autres croient l'impanation, et que Jésus-Christ est dans le pain comme le verbe dans la chair par l'incarnation; d'autres que le pain et le vin sont changés en la chair et au sang, non de Jésus-Christ, mais de tout homme agréable à Dieu; d'autres que le corps de Jésus-Christ ne demeure point en ce sacrement pour ceux qui communient indignement; d'autres enfin, qu'il est sujet aux suites honteuses de la digestion. Alger réfute solidement toutes ces erreurs, et traite à fond toute la matière de l'eucharistie.

Il avoit composé un autre ouvrage, intitulé de la Miséricorde et de la Justice, où il montroit comment on devoit tempérer la rigueur des canons, les expliquant les uns par les autres, soit pour tolérer les méchants, soit pour corriger les pécheurs, soit pour éviter les excommuniés. Cet ouvrage n'est pas encore imprimé.

Alger avoit été toute sa vie au-dessus de l'ambition et de l'avarice; plusieurs évêques de Saxe et du reste de l'Allemagne, sous la réputation qu'il avoit d'être grand philosophe et grand théologien, lui offrirent des revenus et des dignités considérables; mais il préféra la vie privée et sa fortune médiocre et toutefois commode. Enfin, après la mort de Fridéric, évêque de Liége, arrivée en mil cent vingt-un, il quitta encore cette vie douce, et vint se rendre moine à Clugny (3). Il y fut d'une grande édification par son humilité, la pureté de sa vie et la douceur de ses mœurs, et y mourut saintement la dixième année, c'est-à-dire l'an mil cent trente-un.

(1) Elog. 1, Analect. p. 3.
(2) Mabill. Præf. 2, Sæc. 6, n. 60.
(3) Petr. Clun. III, Ep. 2.

XXX. Accord sur les investitures.

L'évêque de Spire et l'abbé de Fulde, qui avoient été députés à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois cardinaux-légats du pape, Lambert, évêque d'Ostie, Saxon, prêtre du titre de Saint-Étienne au mont Célius, et Grégoire, diacre du titre de Saint-Ange, que le pape avoit envoyés par le conseil des cardinaux et de tous les évêques d'Italie. On avoit indiqué pour traiter avec eux une diète générale à Wirtzbourg; mais l'absence de l'empereur empêcha de la tenir (1). Enfin elle se tint à Wormes, au mois de septembre, à la Nativité de la Vierge, et après plus d'une semaine de conférences la paix fut conclue, et on dressa un écrit où le pape Calliste, parlant à l'empereur Henri, disoit : Je vous accorde que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence, sans violence ni simonie; en sorte que s'il arrive quelque différent vous donniez votre consentement et votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain et des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les régales par le sceptre, excepté ce qui appartient à l'église romaine, et vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire recevra de vous les régales dans six mois. Je vous prêterai secours selon le devoir de ma charge quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraie paix, et à tous ceux qui sont ou ont été de votre côté du temps de cette discorde.

De la part de l'empereur, on dressa un écrit où il disoit : Pour l'amour de Dieu, de la sainte église romaine et du pape Calliste, et pour le salut de mon âme, je remets toute investiture par l'anneau et la crosse; et j'accorde dans toutes les églises de mon royaume et de mon empire les élections canoniques et les consécrations libres. Je restitue à l'église romaine les terres et les régales de saint Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette discorde, et que je possède, et j'aiderai fidèlement à la restitution de celle que je ne possède pas. Je restituerai de même les domaines des autres églises, des seigneurs et des particuliers. Je donne une vraie paix au pape Calliste et à la sainte église romaine, et à tous ceux qui sont ou ont été de son côté, et je lui prêterai secours fidèlement quand elle me le demandera. On appeloit régales, comme j'ai dit, les droits royaux de justice, de monnoie, de péage ou autres semblables,

(1) Ab Ursperg. Pandulf. to. x, Conc. p. 889.

accordés à des églises ou à des particuliers (1).

La date de ces deux écrits est du vingt-troisième de septembre mil cent vingt-deux. Ils furent lus et changés dans un plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée; on rendit à Dieu des actions de grâces solennelles; puis l'évêque d'Ostie célébra la messe, où il reçut l'empereur au baiser de paix, et lui donna la communion en signe de réconciliation parfaite. Les légats donnèrent aussi l'absolution à toute l'armée de l'empereur, et à tous ceux qui avoient eu part au schisme; ainsi cette assemblée de Wormes se sépara avec une joie infinie. A la Saint-Martin l'empereur en tint une autre à Bamberg, avec les seigneurs qui n'avoient pas assisté à celle-ci : où entre autres choses il nomma des ambassadeurs pour aller à Rome avec un des légats du pape, et lui porter des présents. Le pape, ayant reçu cette ambassade, écrivit à l'empereur une lettre datée du treizième de décembre (2), par laquelle il le félicite de s'être soumis à l'obéissance de l'Eglise, et témoigne s'en réjouir, particulièrement à cause de la parenté qui les unit ensemble. Il le prie de renvoyer au plus tôt les autres légats à cause du concile, dont le temps est proche.

XXXI. Concile général de Latran.

En effet, le pape Calliste tint ce concile à Rome pendant le carême de l'année suivante mil cent vingt-trois, et on le compte pour le neuvième concile œcuménique, et le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés, en tout près de mille prélats; mais il ne nous reste de ce concile que les canons, au nombre de vingt-deux, encore la plupart sont-ils répétés de plusieurs conciles précédents (3). Voici ceux qui contiennent quelque disposition singulière. Les ordinations faites par l'antipape Bourdin, depuis qu'il a été condamné par l'église romaine, ou par les évêques qu'il a ordonnés depuis ce temps, sont déclarées nulles. On défend l'usurpation des biens de l'église romaine, ou particulièrement de la ville de Bénévent, sous peine d'anathème. Nous accordons, dit le concile, à ceux qui vont à Jérusalem pour la défense des chrétiens, la rémission de leurs péchés, nous prenons leurs maisons, leurs familles et tous leurs biens sous la protection de saint Pierre et de l'église romaine; et quiconque osera prendre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voyage, sera excommunié (4). Quant à ceux qui ont pris des croix sur leurs habits pour le voyage de Jérusalem ou d'Espagne, et les ont quittées, nous leur ordonnons, par l'autorité apostolique, de les reprendre depuis Pâques prochain jusqu'au suivant, autrement nous les excommunions et interdisons tout service divin dans leurs terres, hors le baptême des enfants et la pénitence des mourants. Nous défendons aux laïques, sous peine d'anathème, d'enlever les offrandes des autels de Saint-Pierre, du Sauveur, de Sainte-Marie-de-la-Rotonde et des autres églises, ou des croix. Nous défendons aussi de fortifier les églises comme des châteaux, pour les réduire en servitude; si quelqu'un ose prendre, dépouiller ou vexer de nouveaux péages ou autres exactions, les pèlerins qui vont à Rome ou à d'autres lieux de dévotion, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il satisfasse (1). Nous condamnons les aliénations faites par Othon, Guy, Jérémie ou Philippe, des biens de l'exarcat de Ravenne et généralement toutes les aliénations de tous les évêques, ou les abbés intrus ou légitimes, faites sans le consentement du clergé, ou par simonie. Nous défendons aussi à aucun clerc d'aliéner sa prébende ou autre bénéfice ecclésiastique. Les quatre qui sont nommés en ce canon sont les évêques schismatiques de Ravenne, qui succédèrent à l'antipape Guibert, jusqu'à Gautier, élu canoniquement, et confirmé par le pape Gélase en mil cent dix-neuf, qui tint ce siége jusqu'en mil cent quarante-quatre. Le concile dit encore : Nous défendons aux abbés et aux moines de donner des pénitences publiques, de visiter les malades, faire les fonctions, et chanter des messes publiques. Ils recevront des évêques diocésains les saintes huiles, la consécration des autels et l'ordination des clercs (2).

Pendant la tenue de ce concile, le pape Calliste donna la bénédiction abbatiale à Odérise II, qui venoit d'être élu abbé du mont Cassin, à la place de Girard, mort le dix-septième de janvier de la même année mil cent vingt-trois (3). A cette occasion il est remarqué qu'en ce concile les évêques se plaignirent fortement des moines, en disant : Il ne nous reste plus que de nous ôter la crosse et l'anneau, et nous soumettre à leur ordination. Ils possèdent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivants et des morts. Et, s'adressant au pape ils disoient : La gloire des chanoines et des clercs est obscurcie depuis que les moines, oubliant les désirs célestes, recherchent le droit des évêques avec une ambition insatiable, au lieu de se contenter de vivre en repos suivant l'intention de saint Benoît. Ces plaintes semblent avoir donné lieu au canon que je viens de rapporter.

XXXII. Oldegaire, archevêque de Tarragone.

Ce qui est dit en ce concile de la croisade

(1) Sup.
(2) To. x, Conc. p. 894.
(3) Suger. Vita Lud. p. 311. Pandulf.
(4) C. 6, 8, 11.

(1) C. 14, 16, 22.
(2) Ital. Sac. to. 2. p. 364, c. 17.
(3) Chr Cas. IV, c. 77, 78. Cum. n. 2, Aug. to. x. Conc. p. 888.

pour l'Espagne, s'entend mieux par la bulle que le pape Calliste accorda en même temps à Oldégaire, archevêque de Tarragone (1). Elle est adressée à tous les chrétiens, que le pape exhorte à s'armer pour la défense de l'église d'Espagne, opprimée par les infidèles, promettant à ceux qui serviront en cette guerre la même indulgence qu'aux défenseurs de l'église d'Orient. Ensuite le pape ajoute : Et parce que nous ne pouvons visiter en personne votre armée comme nous le souhaiterions, nous avons commis pour cet effet notre cher frère Oldégaire, archevêque de Tarragone en qualité de légat *à latere*. La date est du second jour d'avril, incontinent après le concile.

Oldégaire étoit de Barcelone, et avoit été offert dès l'enfance à l'église de Sainte-Eulalie, dont il fut chanoine, puis prévôt (2). Ensuite il fut abbé des chanoines réguliers de Saint-Ruf, près d'Avignon; et Raymond, évêque de Barcelone, ayant été tué à la guerre contre les Maures dans l'île de Majorque en mil cent quatorze, Oldégaire fut élu pour lui succéder. Mais il s'enfuit à son abbaye de Saint-Ruf, et n'accepta l'évêché que deux ans après, par un ordre exprès du pape Pascal II, à la sollicitation du comte de Barcelone. La première année de son pontificat, le siége de Tarragone vaqua par le décès de Bérenger, qui, étant évêque d'Ausone, avoit obtenu du pape Urbain II le rétablissement de cette métropole (3). Alors le comte de Barcelone, Raymond Bérenger, donna à l'évêque Oldégaire et à ses successeurs la ville et le territoire de Tarragone, avec liberté de la peupler et de la gouverner selon les lois qu'il y établiroit, s'en réservant seulement le souverain domaine et le palais; la donation est du vingt-troisième janvier mil cent dix-sept (4). Mais par-là Raymond ne faisoit pas à l'évêque un grand présent, comme Bérenger, son père, n'en avoit pas fait un grand au pape Urbain; car Tarragone étoit encore déserte, pleine de chênes et de hêtres, et d'autres grands arbres; et c'étoit moins une ville qu'une place à bâtir. Oldégaire fit confirmer cette donation par le pape Gélase II, qui lui donna non-seulement l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelone qu'il avoit déjà, mais encore l'évêché de Tortose, si les chretiens la reprenoient, jusqu'à ce qu'elle pût avoir un évêque particulier. Il lui accorde tous les droits du métropolitain, l'ordination de ses suffragants, le pouvoir d'assembler des conciles, et le pallium. La bulle est datée de Gaëte, le vingt-unième de mars mil cent dix-huit.

Deux ans après, le comte Raymond prit Tortose et Lérida sur les Maures; et après le concile de Latran, Oldégaire, plus autorisé par le titre de légat, soutint avec vigueur les droits de son église de Barcelone contre plusieurs nobles et contre le comte même. Il procura en mil cent vingt six une assemblée des évêques et des seigneurs, où l'on assura l'immunité ecclésiastique; il procura la paix entre le roi d'Aragon et celui de Castille. Mais il vit bien que la peuplade de Tarragone ne seroit jamais solide, si cette ville n'étoit gouvernée par un homme de guerre capable de la défendre contre les infidèles du voisinage, qui pilloient impunément les terres d'alentour. Il choisit pour cet effet Robert d'Aiguillon, autrement Bordet, gentilhomme normand, déjà établi dans le pays, à qui il donna la ville de Tarragone, pour la tenir comme vassal de l'Eglise, la peupler, la gouverner et la défendre ainsi qu'il jugeroit à propos, réservant seulement les dimes et les biens ecclésiastiques. Cette donation fut faite en mil cent vingt-huit, dix ans après celle du comte à l'évêque. Oldégaire, de son côté, s'appliqua à rebâtir l'église métropolitaine de Tarragone et plusieurs autres de la province; il fonda un hôpital et une maison de templiers, et mourut enfin le sixième de mars mil cent trente-sept. On rapporte plusieurs miracles faits par son intercession : il est honoré comme saint à Barcelone, et les rois d'Aragon ont fait en divers temps des poursuites à Rome pour sa canonisation.

XXXIII. Suger, abbé de Saint-Denis.

Suger, abbé de Saint-Denis en France, assista à ce concile la seconde année de son ordination. Il avoit été envoyé en Italie vers le pape par le roi Louis, pour quelques affaires du royaume, et étoit en chemin pour revenir, quand il apprit qu'Adam, son abbé, étoit mort, et qu'il avoit été élu pour lui succéder. A son retour, l'élection fut confirmée par le roi, qui d'abord l'avoit désapprouvée comme faite sans sa participation. Suger, qui n'étoit que diacre, fut ordonné prêtre le samedi de la quatrième semaine de carême mil cent vingt-deux, et reçut la bénédiction abbatiale le lendemain dimanche, de la main de l'archevêque de Bourges. Il avoit quarante ans, et gouverna trente ans cette abbaye (1).

XXXIV. Fin de saint Etienne de Grandmont.

Le pape Calliste envoya deux cardinaux légats en France, Grégoire du titre de Saint-Ange, et Pierre de Léon, qui firent tenir plusieurs conciles à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vienne (2). Ils allèrent voir saint Etienne de Tiers dans sa solitude de Muret en

(1) Ap. Boll. tom. 6, p. 488.
(2) Vita ap. Boll. 6 mart.
(3) Sup. liv. LXIII, n. 48, 54.
(4) Ap. Boll. et Marcam. Hisp. p. 2247. Orderic. lib. XIII.

(1) Vita Ludov. p. 310, 311. Chr. S. Dion. to. 1, Spicil. p. 809.
(2) Chr. Mall. an. 1114.

Limousin, où il vivoit depuis près de cinquante ans, et avoit assemblé plusieurs disciples. Sa nourriture étoit du pain et de l'eau ; quelquefois un bouillon de farine très-insipide ; trente ans après sa conversion, il commença à user d'un peu de vin pour se fortifier l'estomac ; mais il n'imposoit pas aux autres la même austérité, et les conduisoit selon leurs forces (1). Il porta très-long-temps jour et nuit sur la chair une cotte de mailles pour cilice ; et l'habit qu'il portoit par-dessus étoit le même en hiver qu'en été. Il couchoit à terre, sur des planches, dans une espèce de sépulcre, et dormoit peu. Outre le grand office, celui de la vierge et celui des morts, il disoit encore celui de la trinité à neuf leçons ; et si pour entretenir ceux qui le venoient voir il avoit manqué quelqu'un de ces offices, il le disoit ensuite avant que de manger, jusqu'à remettre quelquefois son repas au lendemain. Car il n'y avoit rien qui le pût détourner d'entretenir ceux qui venoient à lui pour entendre la parole de Dieu.

Les deux cardinaux, l'étant venus visiter, s'informèrent exactement de sa manière de vivre, et lui demandèrent s'il étoit chanoine, moine ou ermite (2). Il répondit que non, et, comme ils le pressèrent de dire ce qu'il étoit donc, puisque tous les religieux se rapportoient à ces trois espèces, il répondit : Vous voyez que nous ne portons l'habit ni de moines ni de chanoines, et nous ne nous attribuons pas de si saints noms. Les chanoines, par leur institution, ont le pouvoir de lier et de délier, à l'exemple des apôtres ; les vrais moines n'ont soin que d'eux-mêmes et ne s'occupent que de Dieu, les ermites doivent demeurer dans leurs cellules, et ne vaquer qu'à l'oraison et au silence.

Huit jours après la visite des cardinaux, quoiqu'il ne sentît encore aucune douleur, il connut que sa fin étoit proche, et s'appliqua tout entier à l'instruction de ses disciples et à la prière. Comme ils lui demandoient comment ils vivroient après sa mort sans avoir de biens temporels, il leur répondit : Je ne vous laisse que Dieu, à qui tout appartient, et pour lequel vous avez renoncé à tout et à vous-mêmes. Si vous aimez la pauvreté, et vous attachez à lui constamment, il vous donnera par sa providence tout ce qui vous sera expédient. C'est qu'ils vivoient d'aumônes ; et il estimoit principalement celles qui leur venoient des pauvres. Cinq jours après, il se trouva mal, on le porta à l'oratoire ; après la messe, il reçut l'extrême-onction et le viatique, et mourut le vendredi, huitième de février mil cent vingt-quatre, étant âgé de près de quatre-vingts ans ; il avoit l'ordre de diacre. D'abord il fut enterré secrètement dans l'église de Muret, de peur que le peuple qui viendroit à son tombeau ne troublât le repos de la maison (1). Il ne laissa pas de s'y faire plusieurs miracles, et les moines du prieuré d'Ambasac, dépendant de Saint-Augustin de Limoges, prétendirent que Muret leur appartenoit. Quoique les disciples de saint Etienne fussent établis en ce lieu depuis long-temps, ils aimèrent mieux, suivant les maximes de leur maître, le quitter que plaider ; et ils passèrent à un lieu nommé Grandmont, distant de Muret d'une lieue, où, par ordre de celui qui en étoit seigneur, ils bâtirent promptement une église et des logements très-pauvres ; puis ils y transférèrent le corps de leur saint fondateur, cinq mois après sa mort, c'est-à-dire à la Saint-Jean de la même année mil cent vingt-quatre. Ils demeurèrent depuis fixes en ce lieu, dont l'ordre a pris le nom de Grandmont ; mais le peuple les appeloit les Bons-Hommes, et leur nombre augmenta considérablement en peu de temps.

XXXV. Saint Norbert à Anvers.

Après la fondation de Prémontré, saint Norbert en fit plusieurs en peu d'années. Il convertit entre autres Godefroy, comte de Capenberg en Westphalie, qui, touché de ses discours et de son exemple, se donna à Dieu avec tous ses biens (2). Il se fit chanoine régulier, selon le nouvel institut de Prémontré, et en fonda une maison à Capenberg, qui devint un fameux monastère, et chef de plusieurs autres. Godefroy se convertit vers l'an mil cent vingt-deux, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, et mourut cinq ans après, en mil cent vingt-sept, le treizième de janvier, jour auquel l'Eglise l'honore comme bienheureux.

Son exemple toucha tellement Thibaut IV, comte de Champagne, qu'il le voulut imiter (3). Il alla trouver saint Norbert pour le consulter sur son salut, et, encore plus touché après l'avoir ouï parler, il se mit entièrement à sa disposition, lui et tous ses biens. Le saint homme, voyant avec quelle noblesse de cœur le prince faisoit cette offrande, demanda du temps pour consulter Dieu. Il considéra que Thibaut avoit plusieurs grandes terres, savoir, les comtés de Blois et de Chartres d'un côté, et de l'autre ceux de Meaux et de Troyes. Or, il n'étoit pas facile de détruire ces seigneuries et leurs châteaux pour les donner à une congrégation religieuse, tant pour l'intérêt du royaume qui en auroit été affoibli, que pour celui de quantité de seigneurs vassaux de ce prince. Norbert savoit d'ailleurs qu'il étoit très-libéral à faire l'aumône, à bâtir des églises et des monastères, qu'il étoit le protecteur des orphelins, des veuves et de tous les miséra-

(1) Sup. liv. LIII, n. 7. Vita n. 6, ap. Boll. to. 4, p. 205, n. 14, 15, 16. (2) N. 18.

(1) N. 34. Boll. com. prev. n. 23, ex Fremon. (2) Vita B. Godefr. Boll. to. 1, p. 840. Vita S Norb. c. 12, to. 19, Boll. p. 841. (3) Ibid.

bles. Ainsi, il crut que ce seroit aller contre l'ordre de Dieu que de tirer ce prince de l'exercice des bonnes œuvres où il l'avoit appelé. Quand le temps de rendre réponse fut venu, le comte s'attendoit qu'il lui conseilleroit de renoncer à tout; mais le saint homme lui dit : Il n'en sera pas ainsi, vous porterez le joug du Seigneur avec celui de la société conjugale, et votre postérité possédera vos grands états avec la bénédiction de vos pères. Le comte se soumit; et par les soins de Norbert il épousa Mathilde, fille du duc de Carinthie, dont il eut plusieurs enfants.

Cependant Norbert fut appelé à Anvers pour y établir son institut (1). Cette ville, quoique dès lors grande et bien peuplée, n'avoit quelques années auparavant qu'un seul prêtre pour la gouverner quant au spirituel, mais ce prêtre étoit sans autorité, parce qu'il vivoit en concubinage avec sa nièce. Un hérétique, nommé Tanchelme, en prit occasion de faire de grands ravages dans ce troupeau abandonné. C'étoit un homme très-corrompu, mais subtil et artificieux, et quoique laïque, plus éloquent que beaucoup de clercs. Il comptoit pour rien le pape, les évêques et tout le clergé, et disoit que lui et ses sectateurs étoient toute l'Eglise. Il se servoit pour insinuer ses erreurs des femmes qu'il avoit corrompues, et par elles il gagnoit les maris. Quand il eut séduit une grande quantité de peuple, il ne se contenta plus d'enseigner en cachette, il prêchoit en pleine campagne avec un appareil royal, portant de l'or sur ses habits et à ses cheveux cordonnés, environné de gardes, qui portoient devant lui un étendard et une épée; le peuple insensé l'écoutoit comme un ange envoyé du ciel. Il disoit que les églises étoient des lieux de prostitution, les sacrements des profanations, surtout le saint-sacrement de l'autel, qui selon lui n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le salut; il soutenoit que la vertu des sacrements dépendoit de la sainteté des ministres. Il défendoit aussi de payer les dîmes, et le persuadoit aisément; en général, il s'attachoit à prêcher ce qu'il jugeoit qui seroit le mieux reçu, soit par sa nouveauté, soit par la disposition des auditeurs. Il les attiroit non-seulement par son éloquence, mais par la bonne chère; et se faisoit suivre d'environ trois mille hommes armés, prêts à faire main basse sur ceux qui vouloient lui résister.

Enflé du succès, il poussa son audace jusqu'à s'attribuer la divinité, disant qu'il l'avoit aussi bon titre que Jésus-Christ, puisqu'il avoit reçu comme lui la plénitude du Saint-Esprit. La séduction du peuple alloit jusqu'à boire de l'eau de son bain, et la garder comme une relique. Il abusoit des filles en présence de leurs mères, et des femmes aux yeux de leurs maris; ce qu'il appeloit une œuvre spirituelle, et celles qui n'avoient pas reçu cet honneur s'estimoient malheureuses. Un jour, il s'avisa d'un nouveau moyen de s'enrichir. Il fit apporter au milieu de la multitude une image de la vierge, lui toucha la main, et dit les paroles de la célébration du mariage; puis il ajouta : Vous voyez que je viens d'épouser la vierge Marie, c'est à vous à faire les présents de noces. Il fit mettre deux coffres, un à la droite, l'autre à la gauche de l'image; l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, et dit : Nous verrons lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi et pour mon épouse. C'étoit à qui donneroit le plus d'offrandes; les femmes y mettoient jusqu'à leurs colliers et leurs pendants d'oreilles. Enfin, après que Tanchelme eut répandu ses erreurs en plusieurs endroits dans les diocèses d'Utrecht, de Cambrai et ailleurs, il fut tué par un prêtre, qui lui cassa la tête comme il étoit dans une barque; mais ses erreurs ne laissèrent pas de durer après sa mort.

L'évêque de Cambrai, dans le diocèse duquel étoit Anvers, y avoit mis douze ecclésiastiques dans l'église de Saint-Michel pour aider le pasteur; mais ils ne suffisoient pas pour déraciner l'hérésie de Tanchelme; et c'est ce qui les obligea d'appeler saint Norbert, et lui donner cette église avec quelques revenus pour y établir de ses disciples. L'acte de donation porte qu'elle fut faite du conseil de Bouchard, évêque de Cambrai, et du consentement de tout le peuple; et que les chanoines de Saint-Michel passeroient à l'église de Notre-Dame de la même ville (1). L'évêque donna aussi ses lettres de confirmation, datées de l'an mil cent vingt-quatre. Norbert fit venir à Anvers des plus habiles de ses confrères, qui s'appliquèrent à l'instruction de ce peuple. Lui-même y travailloit puissamment, cherchant principalement à les gagner par la douceur. Mes frères, leur disoit-il, il ne faut ni vous étonner, ni rien craindre; c'est par ignorance que vous avez suivi le mensonge, le prenant pour la vérité; et si on vous l'avoit enseignée la première, vous l'auriez embrassée de même. Ces discours et les œuvres dont ils étoient soutenus en convertissoient quelques-uns; et ils rapportoient le corps de Notre Seigneur qu'ils gardoient depuis douze ou quinze ans dans des corbeilles ou dans des trous.

Ces hérétiques d'Anvers avoient grand rapport à ceux qui furent découverts quelque temps auparavant à Ivoi, dans le diocèse de Trèves, sous l'archevêque Brunon (2). Ils nioient que le pain et le vin fussent changés sur l'autel au corps et sang de Jésus-Christ, et que le sacrement de baptême fût utile pour le salut des enfants, et soutenoient plusieurs autres erreurs que l'auteur original, qui vivoit alors, n'a pas cru permis de rapporter. On en

(1) Vita Norb. c. 13, n. 70, cum not. Papebr.

(1) To. 19, Boll. p. 933. (2) Hist. Trevir. to. 12, Spicil. p. 243.

présenta quatre à l'archevêque Brunon, dont deux étoient prêtres et deux laïques. Un des laïques s'enfuit, l'autre promit avec serment de renoncer à cette fausse doctrine. Mais un des prêtres, nommé Frideric, la soutient hardiment devant l'archevêque, qui, lui ayant apporté les autorités de saint Augustin, tant sur l'eucharistie que sur le baptême des enfants, sans pouvoir vaincre son opiniâtreté : tous les assistants crièrent qu'il falloit le déposer. Mais le coupable, s'étant sauvé dans la foule, fut condamné par contumace L'autre prêtre avoit deux noms, Dominique et Guillaume, ce qu'il faisoit pour se mieux cacher. Il nia d'avoir jamais soutenu cette hérésie; et, comme ses délateurs soutenoient qu'ils l'avoient une fois surpris dans un conventicule de ces hérétiques, il offrit de se soumettre à l'épreuve de la communion. On lui fit donc célébrer la messe, et on lui ordonna de chanter tout haut le canon comme le reste. Quand ce vint à la communion, l'archevêque lui fit une protestation solennelle, lui défendant de prendre le sacrement s'il avoit nié que ce fût le corps et le sang de Jésus-Christ. Il le prit; et, ayant témoigné se repentir du passé et se vouloir corriger pour l'avenir, il fut renvoyé. Mais, quand il fut retourné chez lui, il recommença à soutenir la même hérésie avec plus d'opiniâtreté que devant; et quelque temps après, ayant été surpris en adultère, il fut tué comme il méritoit.

XXXVI. Guibert, abbé de Nogent.

Vous avez vu aussi des hérétiques semblables découverts et brûlés à Soissons, suivant le récit de Guibert, abbé de Nogent. Cet abbé, étant né d'une famille noble à Beauvais, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germer, et fut disciple de saint Anselme, qui étoit alors prieur du Bec, et le venoit voir souvent, prenant plaisir à l'instruire de la manière d'étudier l'Écriture sainte (1). L'an mil cent quatre, saint Godefroy ayant été élu évêque d'Amiens, Guibert fut élu à sa place abbé de Nogent-sous-Couci, monastère situé dans le diocèse de Laon, aux confins de celui de Soissons. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'occupant à l'étude, à la prédication et à la composition de divers ouvrages, particulièrement pour instruire les prédicateurs et pour réfuter les hérétiques.

Le plus singulier de tous ses écrits est le traité des reliques des saints, composé à l'occasion d'une dent de Notre Seigneur, que les moines de Saint-Médard de Soissons prétendoient avoir. Il convient d'abord que nous devons honorer les reliques des saints, pour imiter leur exemple et obtenir leur protection; mais il soutient qu'il faut être assuré de la sainteté de ceux que nous honorons et de la vérité de leurs reliques. Or, il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de sainteté; sur quoi il témoigne en passant la créance établie dès lors, que le roi de France guérissoit des écrouelles. On devroit, dit-il, sévèrement punir les inventeurs de faux miracles, puisqu'attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il est en eux. Il rapporte plusieurs exemples de fausses vies de saints et de fausses reliques, et, pour montrer la retenue de l'Eglise sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assurer que la Sainte-Vierge soit ressuscitée, quelque fortes que soient les raisons de le croire, elle permet seulement de le penser. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leurs sépultures, de les transporter et les diviser, comme contraires à l'antiquité, et donnant occasion de supposer de fausses reliques. Sur quoi il s'appuie de l'autorité de saint Grégoire (1).

Venant aux prétendues reliques de Jésus-Christ, il soutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte eucharistie, où il nous a laissé, non pas quelque reste de son corps, mais son corps entier (2). Or, il n'eût pas été à propos de nous le donner sous une forme étrangère, si nous avions eu quelque partie de son corps sous sa propre forme. Là Guibert s'étend sur les preuves de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, contre Bérenger et les autres hérétiques de son temps, comme il avoit déjà fait dans sa lettre à l'abbé Sigefroy, où il dit ces paroles remarquables : Si l'eucharistie n'est qu'une ombre et une figure, nous sommes tombés des ombres de l'ancienne loi en des ombres encore plus méprisables. Enfin, l'auteur revient à son principal sujet, savoir, la dent de Notre Seigneur, que l'on prétendoit être une dent de lait; et dit qu'il faut faire le même jugement du nombril que d'autres prétendoient avoir, et des reliques semblables. Il les rejette toutes comme contraires à la foi de la résurrection, qui nous assure que Jésus-Christ a repris son corps tout entier, outre qu'il n'est point vraisemblable que la Sainte-Vierge ait conservé ces sortes de choses, non plus que son lait que l'on montroit à Laon (3). Ces sentiments de Guibert sont d'autant plus remarquables, que dans tous ses ouvrages, et dans celui-ci même, il paroît fort crédule sur les histoires miraculeuses. Il mourut l'an mil cent vingt-quatre.

XXXVII. Mort de Calliste II. Honorius II, pape.

Pendant l'Avent de la même année, le pape Calliste II fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta promptement; en sorte qu'il mourut le douzième de décembre, et fut enterré le len-

(1) Sup. liv. LXVI, n. 29. Sup. liv. LXII, n. 50; liv. LXV, n. 32, Vita 1, c. 18. De vita sua, lib. c. 14, 16.

(1) C. 4, III, Epist 30.
(2) Lib. II, c. 1, 2.
(3) P. 283, D. lib. III, c. 1, 3.

demain, jour de Sainte-Luce (1). Il avoit tenu le saint-siége cinq ans et dix mois; et, pendant ce peu de temps, il rétablit la paix dans l'Eglise et dans Rome en particulier. Il fit plusieurs ordinations de cardinaux et d'évêques, et ordonna entre autres Pierre de Léon, dont j'ai parlé, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, et Thibaud de Sainte-Anastasie. Il n'entra jamais à Saint-Pierre sans offrande, surtout quand il devoit y dire la messe; il y fit de riches présents en ornements, en argenterie et en fonds de terre; il fit amener de l'eau dans Rome, et y répara quelques ouvrages publics.

Ce pape érigea Compostelle en archevêché en l'honneur de saint Jacques, et y transféra le siége et la dignité de Merida, ruinée depuis quatre cents ans par les Maures, mais auparavant métropole de la Lusitanie. Il donna pour suffragants à Compostelle une partie des évêques de Galice; les autres demeurèrent soumis à l'archevêque de Prague, à qui le pape Pascal II avoit rendu sa dignité diminuee sous la domination des infidèles. Le pape Calliste lui confirma ses droits de métropolitain de Galice, marquant pour ses suffragants les évêques d'Astorga, de Lugo, de Tui, de Mondonedo, d'Orenze, de Portugal, de Conimbre, Viseo, Lamego, Egitania et Bretana. Calliste ne parle point dans cette confirmation de la primatie de Prague (2)

Après sa mort, tous les cardinaux et les laïques les plus puissants, principalement Pierre de Léon, père du cardinal, et Léon Frangipane, convinrent qu'on ne parleroit point d'election jusqu'au troisième jour (3). Ce que Frangipane faisoit pour avoir le temps de faire reussir l'élection de Lambert, évêque d'Ostie, qu'il méditoit depuis long-temps; car tout le peuple demandoit pour pape Saxon d'Anagnia, cardinal de Saint-Etienne au mont Celius; et Leon Frangipane feignoit de le desirer aussi pour le mieux tromper. Le soir, il fit dire à chacun des chapelains des cardinaux séparément de venir de grand matin avec une chape rouge sous la chape noire, et cela de concert avec leurs maîtres, ce qu'il faisoit afin que chacun des cardinaux espérât qu'il le feroit élire pape, ou du moins qu'ils vinssent sans crainte (4), car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept ans auparavant à l'élection de Gélase.

Les évêques et les cardinaux s'assemblèrent donc le lendemain pour faire un pape dans la chapelle de saint Pancrace à Saint-Jean-de-Latran; et, après quelques discours, Jonathas, cardinal-diacre de Saint-Côme et Saint Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, le nommant pape Celestin. On commença à chanter le *Te Deum*, et Lambert, évêque d'Ostie, chantoit comme les autres; mais on n'étoit pas encore à la moitié quand Robert Frangipane et quelques autres même de la cour du pape crièrent : Lambert, évêque d'Ostie, pape, et l'habillèrent aussitôt devant l'oratoire de Saint-Sylvestre. Il y eut d'abord un grand tumulte, mais Célestin céda le même jour, et tous consentirent à l'élection de Lambert, sous le nom d'Honorius II (1). Toutefois, parce que son élection n'avoit pas été assez canonique, sept jours après il quitta la mitre et la chape en présence des cardinaux, qui, voyant son humilité, et craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'église romaine, rehabilitèrent ce qui avoit été mal fait; et, ayant rappelé Lambert, se prosternèrent à ses pieds et lui promirent obéissance comme pape. Il se nommoit Lambert de Fagnan, et étoit né d'une condition médiocre dans le comté de Bologne, dont il fut archidiacre; comme il avoit beaucoup de lettres, le pape Pascal le fit venir à Rome, et lui donna l'évêché de Vélitre, c'est-à-dire d'Ostie, après la mort de Léon Marsique (2). Car la ville d'Ostie étoit dès lors ruinée, on donnoit au même l'évêché de Vélitre, petite ville voisine, et les deux diocèses furent unis peu de temps après par le pape Eugène III, en sorte qu'on ne parle plus que d'Ostie. Honorius II tint le saint-siége cinq ans et environ deux mois (3).

XXXVIII. Mission de saint Othon en Poméranie.

Ce fut par son autorité que saint Othon, évêque de Bamberg, alla travailler à la conversion des peuples de Poméranie. Depuis vingt ans que ce saint prélat gouvernoit son église, il avoit rempli avec édification tous les devoirs d'un digne pasteur; et il favorisoit tellement la vie religieuse, que l'on compte jusqu'à quinze monastères, et six celles ou prieurés qu'il fonda, tant dans son diocèse qu'en plusieurs autres d'Allemagne. Et, comme quelques-uns se plaignoient de la multitude de ces fondations, il répondit qu'on ne peut bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voyageurs en ce monde (4). Comme il étoit connu en Pologne par le séjour qu'il y avoit fait en sa jeunesse, le duc Boleslas, ayant subjugué la Poméranie, et voulant y établir la religion chrétienne, lui écrivit en ces termes : Je crois que vous savez que les barbares de Poméranie demandent d'entrer dans l'Eglise par le baptême; mais, depuis trois ans que j'y travaille, je ne puis engager à cette œuvre aucun des évêques ou des prêtres de mon voisinage qui en sont capables. C'est pourquoi,

(1) Pandulf apud. Baron. et Papebr.
(2) Vet. Cod ap. Baron. an. 1123. V. Pagi. ibid.
Epist. 6.
(3) Pandulf.
(4) Sup. liv. LXVI.

(1) Cod. Vatis. ap. Baron.
(2) Ital. Sæc. tom. 1, p. 77.
(3) Ital. Sæc. to. 1, p. 53.
(4) Sup. liv. LXV, n. 25. Vita lib. I, c. 11, 12, etc. ap. Canis. to. 2, p. 344, lib. II, c. 4.

comme j'apprends que vous êtes toujours prêt à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voyage, je vous donnerai une escorte, des interprètes, des prêtres pour vous aider, et tout ce qui sera nécessaire.

Othon reçut cette lettre comme une voix du ciel, et rendit grâce à Dieu de vouloir bien se servir de son ministère pour une telle entreprise. Il prit le conseil de son clergé, et envoya à Rome pour obtenir la permission et la bénédiction du pape Calliste, et, l'ayant reçue, il communiqua l'affaire à l'empereur et aux seigneurs, dans une diète qui se tint à Bamberg, au mois de mai mil cent vingt-quatre. La cour et toute l'assemblée y consentit avec joie; il n'y eut que l'église de Bamberg qui pleura son prélat, comme s'il étoit déjà mort (1). Il se prépara donc au voyage. Or, il savoit qu'en Poméranie il n'y avoit point de pauvres, et qu'ils y étoient fort méprisés; en sorte que quelques serviteurs de Dieu, y étant entrés en cet état, n'avoient pas été écoutés, parce qu'on les regardoit comme des misérables qui ne cherchoient qu'à soulager leur indigence. Cette considération fit qu'Othon crut devoir paroître en ce pays, non-seulement comme n'étant pas pauvre, mais comme riche, pour montrer aux barbares qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs âmes à Dieu. Il prit donc avec lui des ecclésiastiques capables, avec des provisions suffisantes pour le voyage; il prit des missels et d'autres livres, des calices, des ornements, et tout ce qui étoit nécessaire pour le service de l'autel, et qu'il savoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens; il prit des robes, des étoffes précieuses, et d'autres présents convenables pour les principaux de la nation.

Après ces préparatifs, il partit le lendemain de Saint-George, vingt-quatrième d'avril mil cent vingt-cinq, et, ayant traversé la Bohême, il entra en Pologne, et arriva à Guesne, qui en étoit alors la capitale (2). Il fut reçu partout avec les processions comme un homme apostolique, et le duc de Pologne, avec tous les grands, vinrent nu-pieds au devant de lui à deux cents pas de la ville. Le duc le retint une semaine, et lui donna pour l'accompagner des hommes qui savoient les deux langues, la polonaise et la teutonique, trois de ses chapelains, et un capitaine, nommé Paulicius, capable de l'aider même dans la prédication. Après avoir traversé à grand peine pendant six jours une forêt immense, ils s'arrêtèrent sur le bord d'une rivière qui séparoit la Pologne de la Poméranie, dont le duc, averti de leur venue, étoit campé de l'autre côté avec cinq cents hommes. Il passa la rivière avec peu de suite, et vint saluer l'évêque, plus par ses gestes que par ses paroles, et ils demeurèrent long-temps embrassés, car ce prince étoit chrétien, mais encore caché par la crainte des païens. Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius, qui leur servoit d'interprète, les barbares qui accompagnoient le duc, voyant les clercs étonnés, prenoient plaisir à augmenter leur crainte, tirant des couteaux pointus dont ils feignoient de les vouloir écorcher, ou du moins couper leurs couronnes, ou de les enterrer jusqu'à la tête, et les tourmenter de plusieurs autres manières; en sorte que ces pauvres ecclésiastiques se préparoient au martyre. Mais le duc les rassura bientôt, en leur faisant entendre que lui et tous ceux qui étoient là étoient chrétiens; et cette vaine frayeur se tourna de part et d'autre en risée. L'évêque fit des présents au duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de son obéissance, et lui fournit toutes choses abondamment, lui donnant des guides et de gens pour le servir: ainsi, l'évêque et ceux de sa suite passèrent la rivière et entrèrent avec confiance en Poméranie.

XXXIX. Conversion de Pirits.

Ils marchèrent d'abord à Pirits, et sur le chemin ils trouvèrent quelques bourgades ruinées par la guerre, dont le peu d'habitants qui y restoient, interrogés s'ils vouloient être chrétiens, se jetèrent aux pieds de l'évêque, le priant de les instruire et de les baptiser. Il en baptisa trente, qu'il compta pour les prémices de sa moisson. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes qui s'y étoient assemblés de toute la province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en se réjouissant à grand bruit; et, comme il étoit tard, ils ne jugèrent pas à propos de s'exposer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie et la débauche. Le lendemain matin Paulicius et les députés allèrent trouver les principaux de la ville pour leur annoncer la venue de l'évêque, et leur ordonner, de la part du duc de Pologne et de celui de Poméranie, de le bien recevoir et l'écouter avec respect, ajoutant que c'étoit un homme considérable, riche chez lui, qui ne leur demandoit rien, et qui n'étoit venu que pour leur salut. Qu'ils se souvinssent de ce qu'ils avoient promis et de ce qu'ils venoient de souffrir, et ne s'attirassent pas de nouveau la colère de Dieu; que tout le monde étoit chrétien, et qu'ils ne pouvoient résister seuls à tous les autres.

Les païens, embarrassés, demandèrent du temps pour délibérer, attendu l'importance de l'affaire; mais Paulicius et les députés, voyant que c'étoit un artifice, leur dirent qu'il falloit se déterminer promptement; que l'évêque étoit arrivé, et que, s'ils le faisoient attendre, les ducs se tiendroient offensés de ce mépris. Les païens, surpris que l'évêque fût si proche, se déterminèrent aussitôt à le recevoir, disant qu'ils ne pouvoient résister à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs mesures, et

(1) Ab Usperg. an. 1124. (2) C. 6.

u'ils voyoient bien l'impuissance de leurs ieux. Ils communiquèrent leur résolution au euple qui étoit encore assemblé, et tous criè-ent à haute voix que l'on fît venir l'évêque, fin qu'ils pussent le voir et l'entendre avant ue de se séparer. Othon vint donc avec toute a suite, et campa dans une grande place qui toit à l'entrée de la ville; les barbares vin-ent au devant en foule, regardant ces nou-eaux hôtes avec grande curiosité, et ils leur idèrent avec beaucoup d'humanité à se lo-er.

Cependant l'évêque monta sur un lieu élevé, evêtu de ses habits pontificaux, et parla par nterprète à ce peuple, très-avide de l'enten-re (1). Bénis soyez-vous, dit-il, de la part e Dieu pour la bonne réception que vous ous avez faite. Vous savez peut-être déjà la use qui nous a fait venir de si loin : c'est otre salut et votre félicité; car vous serez ternellement heureux si vous voulez re-onnoître votre créateur et le servir. Comme exhortoit ainsi ce peuple avec simplicité, s déclarèrent tout d'une voix qu'ils vou-oient recevoir ses instructions. Il employa pt jours à les catéchiser soigneusement avec s prêtres et ses clercs, puis il leur ordonna e jeûner trois jours, de se baigner, et se re-êtir d'habits blancs pour se préparer au aptême. Il fit faire trois baptistères : l'un, où devoit baptiser lui-même les jeunes garçons; ans les deux autres, des prêtres devoient aptiser séparément les hommes et les femmes. es baptistères étoient de grandes tonnes en-ncées en terre; de sorte que leur bord vint nviron au genou de ceux qui étoient dehors, qu'il fût aisé d'y descendre quand elles oient pleines d'eau. Elles étoient entourées rideaux soutenus de petites colonnes; et, à endroit où devoit être le prêtre avec ses mi-istres, il y avoit encore un linge soutenu d'un ordon, afin de pourvoir en tout à la modestie; qu'en cette action si sainte il ne se passât en qui pût choquer la bienséance, ni en dé-urner les personnes les plus honnêtes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le aptême, l'évêque leur fit une exhortation nvenable; puis, ayant mis les hommes à oite, les femmes à gauche, il leur fit l'onc-n des catéchumènes, et les envoya aux bap-tères. Chacun y venoit avec son parrain seu-ment, à qui en entrant sous le rideau il nnoit son cierge et l'habit dont il étoit revêtu, e le parrain tenoit devant son visage, jus-'à ce que le baptisé sortît de l'eau. Le prêtre son côté, sitôt qu'il s'apercevoit que quel-'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le deau, et baptisoit le catéchumène, en lui ongeant trois fois la tête; puis il lui faisoit nction du saint-chrême, lui présentoit l'ha-t blanc, et lui disoit de sortir de l'eau, après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il te-noit, et l'emmenoit. En hiver, le baptême se donnoit avec de l'eau chaude, dans des étuves parfumées d'encens et d'autres odeurs; et c'est ainsi que l'on baptisoit par immersion, gardant en tout l'honnêteté et la modestie chrétienne.

Othon et ses disciples demeurèrent à Pirits environ trois semaines, instruisant les néophy-tes de tous les devoirs de la religion, de l'obser-vation des fêtes, du dimanche et du vendredi, des jeûnes du carême, des quatre-temps et des vigiles. Il est dit, dans une pièce du temps, qu'il leur défendit de manger du sang ou des ani-maux suffoqués. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire, et y consacrer un autel, où il or-donna de célébrer la messe en attendant, leur donnant un prêtre avec des livres, un calice, et les autres meubles nécessaires (1). Ce que les nouveaux fidèles, qui étoient environ sept mille, reçurent avec une joie et une dévotion merveilleuse, rejetant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint évêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais re-tourner à l'idolâtrie, et leur expliqua sommai-rement la doctrine des sept sacrements, qu'il met en cet ordre : le baptême, la confirmation, l'onction des malades, l'eucharistie, la péni-tence, le mariage, l'ordre. Il recommande de faire baptiser les enfants par les mains des prê-tres au temps convenable, c'est-à-dire à Pâques et à la Pentecôte, parce que quiconque meurt sans baptême est privé du royaume de Dieu, et souffre éternellement la peine du péché ori-ginel. Il recommande d'entendre souvent la messe, et de communier au moins trois ou quatre fois l'année. A l'occasion du mariage, il défend la pluralité des femmes, qui étoit en usage parmi ces peuples, et de tuer les en-fants; car, quand il leur venoit trop de filles, ils les faisoient mourir dès le berceau; abus qui régnoit aussi chez les anciens païens. Il les exhorte à donner de leurs enfants pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres et des clercs de leur langue comme les autres na-tions (2).

De Pirits, Othon passa à Camin, où il trouva la duchesse de Poméranie, qui, étant déjà chrétienne dans le cœur, le reçut avec une ex-trême joie. Il y demeura environ six semaines, et y baptisa tant de peuple, qu'encore qu'il fût aidé par ses prêtres, souvent, dans cette fonc-tion, son aube étoit trempée de sueur jusqu'à la ceinture; mais ce travail le combloit de con-solation (3). Le duc Vratislas y vint lui-même, et renonça publiquement à vingt-quatre con-cubines qu'il entretenoit outre la duchesse, suivant l'usage de la nation; et plusieurs au-tres suivirent son exemple.

(1) C. 7.

(1) C. 8. Ab Usperg. an. 1125.

(2) Sup. liv. II, n. 40. S. Just. I, Apol. p. 70, C.

(3) C. 9, 10, 11, 12.

XL. Conversion de Stétin, Vollin, etc.

Mais le saint évêque ne fut pas reçu de même à Vollin, ville alors célèbre et de grand commerce, dans l'île de Julin, qui en a pris le nom, à l'embouchure de l Oder. Les habitants étoient cruels et barbares, et quoique l'évêque, avec sa suite, se fût logé dans la maison du duc, ils vinrent l'y attaquer en furie. Ceux qui l'accompagnoient étoient affligés et consternés; mais il se réjouissoit, croyant aller souffrir le martyre. Enfin il se sauva à l'aide de Paulicius, après avoir reçu quelques coups et être tombé dans la boue; et les habitants de Julin convinrent de faire ce que feroient ceux de Stétin, qui étoit, comme elle est encore, la capitale de toute la Poméranie (1). L'évêque y passa donc, et Paulicius, avec les députés des deux ducs, allèrent trouver les premiers de la ville pour leur proposer de le recevoir. Ils répondirent: Nous ne quitterons point nos lois, nous sommes contents de notre religion. On dit qu'il y a chez les chrétiens des voleurs à qui on coupe les pieds et on arrache les yeux : on y voit toutes sortes de crimes et de supplices. Un chrétien déteste un autre chrétien. Loin de nous une telle religion. C'est que, chez ces païens, le vol et le larcin étoient inconnus.

Ils demeurèrent deux mois dans cette obstination, et cependant on convint de part et d'autre d'envoyer des députés au duc de Pologne ; et les Stétinois firent espérer d'embrasser la religion chrétienne si le duc leur accordoit une paix stable et une diminution de tribut. En attendant, l'évêque et les prêtres prêchoient deux fois la semaine, c'est-à-dire les jours de marché, dans la place publique, revêtus de leurs ornements, et portant une croix ; et cette nouveauté attiroit le peuple de la campagne. L'évêque gagna premièrement deux jeunes hommes, fils d'un des principaux de la ville, qui attirèrent leur mère et leur famille : ensuite ils en gagnèrent plusieurs autres, en leur racontant ce qu'ils avoient vu auprès de l'évêque où ils avoient demeuré long-temps, la pureté et la régularité de sa vie, sa douceur et sa charité. Il rachète, disoient-ils, de son argent les captifs qui pourrissoient dans les fers; il les nourrit, les habille et les met en liberté. On le prendroit pour un dieu visible, mais il dit qu'il n'est que le serviteur de Dieu très-haut, qui nous l'a envoyé pour notre salut. Ainsi plusieurs se firent instruire et baptiser, avant même le retour des députés (2). Ils apportèrent une lettre du duc de Pologne, qui leur accordoit la diminution des tributs et l'assurance de la paix qu'ils demandoient ; ainsi, par délibération publique, ils se soumirent à recevoir l'Evangile.

L'évêque les prêcha et les persuada d'abattre même leurs idoles ; mais, comme la crainte les empêchoit de le faire de leurs propres mains, il y marcha avec ses prêtres, et commença à faire détruire les temples des faux dieux. Les païens, voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, conçurent du mépris pour ces dieux qui ne pouvoient se défendre, et achevèrent de ruiner les temples (1). Le principal contenoit de grandes richesses qu'ils vouloient donner à l'évêque et à ses prêtres ; mais il dit : A Dieu ne plaise que nous nous enrichissions chez vous ; nous avons chez nous en abondance de tous ces biens, prenez plutôt ceci pour votre usage. Et ayant tout purifié par l'eau bénite et le signe de la croix, il le fit partager entre eux. Il retint seulement une idole à trois têtes, dont, ayant rompu le corps, il emporta les têtes tenant ensemble, et les envoya depuis au pape comme le trophée de sa victoire. Il demeura encore trois mois à Stétin pour instruire, baptiser et établir la religion.

Il revint ensuite à Vollin, dont il trouva les habitants parfaitement bien disposés à recevoir l'Evangile (2). Car tandis qu'il étoit à Stétin, ils avoient envoyé secrètement des hommes intelligents observer ce qui s'y passoit ; et ils leur rapportèrent qu'il n'y avoit ni impostures ni artifice dans la conduite de ces chrétiens ; que leur doctrine étoit bonne et pure, et qu'elle avoit été reçue unanimement à Stétin. L'évêque fut donc reçu par ceux de Vollin avec une joie incroyable ; et ils s'efforcèrent de réparer en toutes manières les mauvais traitements du premier voyage. A peine put-on suffire pendant deux mois d'un travail continuel à baptiser tous ceux qui se présentoient. Comme Vollin étoit au milieu de la Poméranie, les deux ducs résolurent d'y établir le siége épiscopal pour la commodité d'y prendre le saint-chrême et le reste de ce que l'évêque doit donner. Othon passa ensuite à Colberg et à d'autres villes, particulièrement à Belgrade, aujourd'hui Belgart, où il mit le terme de son voyage ; car c'étoit en hiver, et il étoit pressé de retourner à Bamberg. Il repassa toutefois aux lieux où il avoit prêché, dédia les églises bâties en son absence, donna la confirmation et même le baptême à plusieurs qui n'étoient pas chez eux à son premier passage (3). Comme on savoit qu'il étoit sur son départ, les peuples accouroient en foule, estimant malheureux ceux qui ne recevroient pas sa bénédiction. Ils faisoient tous leurs efforts pour le retenir, et le persuader d'être leur évêque, lui promettant une entière soumission ; et il l'avoit résolu lui-même, mais son clergé l'en détourna. Il vint par la Pologne, dont le duc lui donna pendant tout ce voyage tous les témoignages possibles d'amitié, et nomma pour évêque de Poméranie Albert, un de ses trois chapelains qu'il avoit envoyés avec Othon. Enfin Othon, après une absence de près d'un an, revint à Bamberg comme il s'étoit proposé, avant le dimanche

(1) C. 11, 15.
(2) C. 16, 17, 18, 19.

(1) C. 20, 25.
(2) C. 21.
(3) C. 27, 28.

des Rameaux, qui, cette année mil cent vingt-six, étoit le quatrième d'avril. Ce récit est tiré de sa vie, écrite par un de ceux qui l'accompagnoient en ce voyage.

XLI. Mort d'Henri V. Lothaire II, roi d'Allemagne.

Cependant l'Allemagne changea de maître. L'empereur Henri V mourut à Utrecht le samedi d'après la Pentecôte, vingt-troisième de mai mil cent vingt-cinq, après avoir régné près de dix-neuf ans, et fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne maison de Saxe, qui avoit régné deux cent sept ans depuis l'élection d'Henri l'oiseleur; car Henri V ne laissa point d'enfants (1). On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe, descendue d'un oncle de saint Henri; pour lui, il étoit fils de Gébehard, comte de Supplimbourg. Il fut élu à Mayence, le trentième d'août, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs, où étoient les légats du saint-siége, et couronné à Aix-la-Chapelle, le dimanche trentième de septembre, par Fridéric, archevêque de Cologne, en présence des mêmes légats, et il régna douze ans. On le nomme Lothaire II, par rapport au petit-fils de Charlemagne.

XLII. Hildebert, archevêque de Tours.

En France, Gilbert, archevêque de Tours, étant mort, Hildebert, évêque du Mans, fut élu pour lui succéder la même année mil cent vingt-cinq, âgé de soixante-huit ans, car il étoit né en mil cinquante-sept (2). Le lieu de sa naissance fut Lavardin en Vendômois; et ses parents étoient d'une fortune médiocre. Dès sa jeunesse, il s'appliqua à l'étude des lettres avec grand succès, et eut entre autres pour maître le fameux Bérenger, dont il ne suivit point les erreurs, quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoël, évêque du Mans, lui donna la conduite de ses écoliers, et le fit son archidiacre. Il avoit exercé cinq ans cette charge quand Hoël mourut; il fut élu évêque du Mans à sa place en mil quatre-vingt-dix-sept, étant âgé de quarante ans, et fut sacré le jour de Noël de la même année, par Raoul, archevêque de Tours.

L'évêque Hildebert souffrit de grandes persécutions de la part des rois d'Angleterre, Guillaume le roux et Henri Ier, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit; il demeura un an en prison, et fut obligé à passer plusieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverses, il alla trouver le pape Pascal II, et voulut renoncer à l'évêché; mais le pape n'y consentit pas. En ce voyage, Hildebert fut témoin de la désolation du monastère de Lérins, qui fut pillé et brûlé par les infidèles le jour de la Pentecôte mil cent sept (1). A son retour, il fut encore pris en trahison, et tenu en prison par Rotrou, comte du Perche, et, en étant enfin sorti et rentré dans les bonnes grâces du roi d'Angleterre vers l'an mil cent vingt, il s'appliqua à réformer son clergé, tombé dans un grand relâchement par la licence des guerres passées; à rebâtir et orner ses églises, principalement sa cathédrale, qu'il enrichit des présents que lui avoient faits les princes normands à son voyage d'Italie. En son particulier, il menoit une vie austère, couchant sur la dure, portant le cilice, gardant une grande sobriété dans sa nourriture, s'appliquant aux veilles et à la prière, et faisoit de grandes aumônes.

En mil cent vingt-cinq, l'archevêque Gilbert étant mort, Hildebert, comme premier suffragant par la prérogative de son siége, fut obligé d'aller à Tours prendre soin de cette église pendant la vacance, et il fut élu archevêque par un consentement unanime du clergé et du peuple; mais, considérant son âge avancé, il ne l'accepta qu'avec répugnance. Son élection fut confirmée par le roi Louis le gros, et ensuite par le pape Honorius II. Il continua de tenir des synodes et d'instruire son clergé, comme il avoit fait étant évêque, et visita sa province, où il trouva tous ses suffragants soumis, excepté Baudri, évêque de Dol, qui se prétendoit métropolitain.

Il fut même invité par Conan, comte de Bretagne, et les évêques de la province, à y venir pour réformer plusieurs abus (2). A cet effet, il assembla un concile à Nantes, où se trouva le comte avec les évêques, les abbés et plusieurs hommes savants et pieux. Ce concile dura trois jours, et on y abolit principalement deux coutumes inhumaines. La première, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au seigneur; l'autre, que tous les débris des naufrages étoient confisqués au profit du prince. Le comte renonça à ce droit en présence de tout le concile, et demanda que l'on prononçât excommunication contre tous ceux qui ne voudroient pas renoncer à l'autre: ce qui fut exécuté. On défendit aussi sous la même peine les mariages incestueux, et on déclara les enfants qui en seroient nés illégitimes et incapables de succéder à leurs parents. Défense de promouvoir aux ordres les enfants des prêtres s'ils n'ont été auparavant chanoines réguliers ou moines; et quant à ceux qui sont déjà ordonnés, ils ne pourront servir dans les églises où leurs pères ont servi, pour ôter l'idée de succession, qui est défendue dans tous les bénéfices et les dignités ecclésiastiques. Hildebert envoya au

(1) Dodech. an. 1125. Rob. de M. an. 1120. Otto. Frising. VII, Chr. c. 17.

(2) Gesta Episc. Cenom. vita per Anton. Beaugendre.

(1) III, Ep. 7, al. 24.

(2) To. X, Conc. p. 918. Hild. I, Ep. 30.

pape Honorius les décrets de ce concile, pour en avoir la confirmation qu'il obtint. On le rapporte à l'année mil cent vingt-sept.

XLIII. Premiers écrits de saint Bernard.

Cependant saint Bernard commença à faire paroître sa doctrine par deux ouvrages qu'il publia vers le commencement du pontificat d'Honorius. Le premier fut le traité des degrés de l'humilité, qu'il adressa à Geoffroy, son parent, alors prieur de Clairvaux, et depuis évêque de Langres, parce qu'il l'écrivit à sa prière pour expliquer plus au long ce qu'il avoit dit sur ce sujet devant la communauté. Il y définit l'humilité, une vertu par laquelle l'homme devient méprisable à lui-même par une connoissance très-véritable de ce qu'il est. Ensuite, pour mieux faire entendre les douze degrés d'humilité spécifiés dans la règle de saint Benoît, il parcourt les douze degrés d'orgueil qui leur sont opposés; en sorte que le dernier de ceux-ci répond au premier d'humilité, parce que l'on commence à monter par où l'on a cessé de descendre (1). Après l'édition de cet ouvrage, saint Bernard s'aperçut qu'en citant l'Evangile il avoit ajouté un mot qui n'est pas dans le texte, quoiqu'il ne change rien au sens, et qu'en parlant des séraphins il avoit apporté un sens mystique qu'il n'avoit lu nulle part. C'est pourquoi il se crut obligé de joindre à ce traité une rétractation de ces deux articles, montrant aux théologiens avec quel respect ils doivent citer le texte sacré, et combien ils doivent craindre d'en donner de nouvelles interprétations.

Le second ouvrage de saint Bernard fut le traité de l'amour de Dieu, qu'il adressa au cardinal Aimery, que le pape Honorius avoit fait chancelier de l'église romaine (2). Il étoit François, natif de La Châtre en Berry; Calliste II l'avoit fait cardinal-diacre en mil cent vingt-un, et il fut lié particulièrement avec saint Bernard. Le cardinal l'ayant donc consulté sur plusieurs questions, il se contenta de lui répondre sur celle-ci: Pourquoi et comment il faut aimer Dieu. Il répond qu'il faut l'aimer sans mesure: premièrement, par reconnoissance de nous avoir aimés le premier et comblés de bien, tant du corps que de l'âme, qui obligent les infidèles mêmes à l'aimer. Mais les chrétiens en ont des motifs bien plus pressants dans la passion de Jésus-Christ et ses effets; en sorte que le précepte d'aimer Dieu oblige plus étroitement sous la loi nouvelle que sous l'ancienne (3). Nous devons encore considérer l'avantage qui nous revient d'aimer Dieu, quoique nous ne devions pas l'aimer en vue de la récompense; car la vraie charité ne peut être sans fruit, quoiqu'elle ne soit pas mercenaire: elle mérite la récompense sans l[a] chercher. La charité nous mène par le droi[t] chemin au souverain bien que nous désiron[s] tous, et que la plupart cherchent inutilemen[t] dans les créatures par un long circuit.

Saint Bernard distingue ensuite quatre de[-] grés d'amour: le premier, où je n'aime qu[e] moi; le second, où, connoissant que je ne pui[s] subsister sans Dieu, je commence à l'aimer mais par rapport à moi. Ensuite, à force d[e] penser à lui avec plus d'attention, je le vois [si] parfait que je l'aime pour lui-même, sans re[-] tour sur moi, et c'est le troisième degré; l[e] quatrième est de ne m'aimer moi-même qu[e] pour Dieu. Cette perfection ne convient à l'éta[t] de cette vie que pour quelques actes rares [et] passagers; mais ce sera l'état fixe et continu[el] des bienheureux (1). Saint Bernard renvoie [à] la lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Gui[-] gues et aux chartreux, dont il étoit prieur et il en insère la plus grande partie de ce traité Il y dit que la vraie charité est celle par la[-] quelle nous aimons autant le bien du prochai[n] que le nôtre, autrement c'est aimer le bie[n] pour nous et non pour lui-même (2). Il dis[-] tingue l'esclave, le mercenaire et le fils: l'es[-] clave reconnoît que Dieu est puissant et l[e] craint; le mercenaire reconnoît que Dieu lu[i] est bon, et l'aime par intérêt; le fils reconnoî[t] que Dieu est bon, purement et simplement, et l'aime d'un amour chaste et désintéressé.

XLIV. Concile de Londres.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angle[-] terre Jean de Crême, prêtre-cardinal du titr[e] de Saint-Chrysogone, avec la qualité de légat, qu'il avoit déjà reçue de Calliste II, et qu'Ho[-] norius lui confirma par sa commission du trei[-] zieme d'avril, qui s'étendoit aussi sur l'Ecosse. Le roi le retint long-temps en Normandie, et lui permit enfin de passer en Angleterre, où il fut reçu avec honneur par les églises, et de concert avec l'archevêque de Cantorbéry, il indiqua un concile à Londres à la Nativité de la vierge (3). Cet archevêque étoit Guillaume de Corbeil, qui, en mil cent vingt-trois, avoit succédé à Raoul, mort le vingtième d'octobre mil cent vingt-deux. Guillaume appela les évêques par ses lettres à ce concile qui se tint à Westminster le neuvième de septembre mil cent vingt-cinq. Le légat y présidoit avec les deux archevêques, Guillaume de Cantorbéry et Turstain d'York, vingt évêques et environ quarante abbés (4). On y fit dix-sept canons, qui ne font que confirmer les anciens, particulière[-] ment contre la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titre, et la plura-

(1) Opusc. 7, c. 10. Reg. S. B. c. 7.
(2) Opusc. 8.
(3) C. 2, 3, 5, n. 10, c. 7.

(1) C. 8, 15, 9, 10, 11.
(2) Op. VIII, c. 12, 13, etc. n. 34.
(3) To. x, Conc. p. 912, etc. Matth. Paris. 112.
(4) C. 1, 2, 3, 13, 5, 12, 6.

lité des bénéfices (1). On ordonne aussi privation de bénéfice contre ceux qui ne veulent pas se faire promouvoir aux ordres pour vivre avec plus de licence. Après le concile, le légat emmena à Rome les deux archevêques, Turstain d'York et Guillaume de Cantorbery, pour plaider leur cause devant le pape.

XLV. Saint Norbert, archevêque de Magdebourg.

Vers le même temps, saint Norbert alla à Rome pour demander au pape Honorius la confirmation de son institut, quoiqu'il l'eût déjà obtenue des deux légats, de Gélase II, Pierre de Léon et Grégoire, cardinal de Saint-Ange, par leur lettre donnée à Noyon le vingt-huitième de juin mil cent vingt-cinq. Saint Norbert, étant arrivé à Rome, fut reçu du pape avec honneur, et obtint de lui tout ce qu'il désiroit, comme il paroît par la bulle du seizième février mil cent vingt-six, qui est la première en faveur de l'ordre de Prémontré (2). Le pape y confirme l'institut en général; et en particulier les huit abbayes, qui étoient déjà fondées outre Prémontré, sans préjudice toutefois de la juridiction des évêques diocesains.

Au retour de Rome, Norbert revint à Prémontré; et, comme le mariage du comte de Champagne qu'il avoit négocié ne s'accomplissoit point, il passa en Allemagne, à la prière du comte, pour en hâter l'exécution (3). Etant arrivé à Spire, il y trouva les députés du clergé et du peuple de Magdebourg, assemblés devant le roi Lothaire pour élire un archevêque à la place de Ruquier, mort l'année précédente, mil cent vingt-cinq. Quand on sut à Spire l'arrivée de Norbert, dont la réputation étoit déjà si étendue, on l'appela pour prêcher et pour donner son avis sur les affaires qui se traitoient en cette assemblée, et dont la première fut celle de l'église de Magdebourg. Il y avoit un légat venu depuis peu de Rome, savoir, le cardinal Gérard, qui fut depuis le pape Lucius III, et grand nombre de seigneurs. Par leur conseil, les députés nommèrent trois sujets dignes de remplir le siége vacant, entre lesquels étoit Norbert, qui ne le savoit pas; et comme ils avoient peine à se déterminer, Albéron, primicier de Metz, et depuis archevêque de Trèves, leur montra du doigt secrètement Norbert, comme celui qu'ils devoient élire. Aussitôt ils étendirent les mains et le saisirent, en disant à cris redoublés : Voici notre père et notre pasteur.

On l'enleva sans qu'il pût ni résister, tant son corps étoit affoibli, ni songer à ce qu'il avoit à faire; on le présenta au roi, qui approuva le choix comme tous les assistants, et le légat le confirma. On le mena à Magdebourg, où il fut reçu avec un grand concours de peuple et une joie universelle De si loin qu'il vit la ville, il marcha nu-pieds, et suivit ainsi la procession, qui le conduisit à l'église et à son palais; mais il étoit vêtu si pauvrement, que le portier lui en refusa l'entrée, et le repoussa en disant : Il y a long-temps que les autres pauvres sont entrés, tu ne devrois pas t'empresser et incommoder ces seigneurs. Ceux qui suivoient crièrent au portier : Que fais-tu, misérable? C'est notre évêque, c'est ton maître. Le portier s'enfuit pour se cacher; mais Norbert le rappela et lui dit en souriant : Ne craignez rien, mon frère, vous me connoissez mieux que ceux qui me forcent d'entrer dans ce grand palais, qui ne me convient point. Il fut ensuite sacré, et gouverna l'église de Magdebourg pendant huit ans.

XLVI. Schisme à Clugny.

A peine y en avoit-il trois que Pierre Maurice étoit abbé de Clugny, quand il s'éleva dans cet ordre un schisme scandaleux. Pons, prédécesseur de Pierre, s'ennuyant du séjour de la Palestine, revint en Italie; et, ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'évêché de Trévise, et y bâtit un petit monastère. Mais il n'y demeura pas long-temps, et revint en France, où ses partisans essayèrent de le faire passer pour un saint, faisant courir le bruit qu'il portoit des cercles de fer sur les bras, qu'il ne mangeoit point, qu'il prioit continuellement, qu'il guérissoit toutes sortes de maladies (1). Ayant fait marcher devant lui cette réputation, il prit son temps pendant l'absence de l'abbé Pierre, occupé en Aquitaine de quelques affaires de l'ordre; et, feignant de ne vouloir pas aller à Clugny, il ne laissoit pas d'en approcher peu à peu. Ensuite, ayant pris avec lui quelques moines fugitifs et quelques laïques armés, il se présenta à Clugny, où on ne l'attendoit point, chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, et les moines, qui se dispersèrent de côté et d'autre, et entra dans la maison avec toute sa suite, dans laquelle il se mêla même des femmes.

Pons, étant ainsi entré à Clugny, se rend maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve, par menaces et par tourments, à lui prêter serment de fidélité, chasse ceux qui le refusent, ou les met dans une rude prison Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, et en tire une grande quantité d'or pour payer ses troupes, c'est-à-dire les gentilshommes du voisinage et tous ceux qu'il peut attirer par l'espérance du butin Avec leur secours, il se jette sur les châteaux et fermes du monastère, et ravage tout par le feu et par le feu. Cette guerre dura tout l'été de l'année mil cent vingt-cinq,

(1) C. 1, 2, 3. 13, 8. 12, 6.
(2) Bibl. Præm. p. 301. Vit. c. 13, ap Boll. Bibl. p. 392.
(3) Vita c. 14, n. 4, c. 15.

(1) Petr. II, Mirac. c. 12. Clun. p. 613. Pet. Pictav. Paneg. Bibl.

depuis le commencement du carême jusqu'à la Saint-Rémy. Le prieur Bernard et les religieux les plus considérables se défendoient comme ils pouvoient dans les lieux les plus sûrs.

Le pape Honorius, ayant appris ce désordre, envoya le cardinal Pierre de Fontaines, son légat, qui, avec Hubaud, archevêque de Lyon, prononça un terrible anathème contre Pons et les pontiens, car on nommoit ainsi ses partisans (1). Toutefois, ensuite le pape appela devant lui les parties à un certain jour pour juger leur différent. Le parti de l'abbé Pierre obéit aussitôt, il alla lui-même à Rome; et entre tous les prieurs de l'ordre il choisit Matthieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs, pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, et fut appelé pour se présenter au jour nommé. Mais, comme il étoit excommunié et par conséquent incapable, selon les canons, de comparoître en jugement, le pape lui envoya dire qu'il se mît en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons répondit, qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier, et qu'il n'y avoit que saint Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le pape fut encore plus irrité de cette réponse, tout Rome en fut scandalisé, et on traita Pons de schismatique. Le pape envoya demander à ceux qui étoient venus avec lui s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire; ils en convinrent, entrèrent au palais nu-pieds, se confessèrent coupables, et furent aussitôt absous de l'excommunication. Ensuite ils plaidèrent leur cause sans rien omettre de ce qui pouvoit leur être favorable. Le prieur Matthieu parla pour tous les autres et fortement. Le pape, ayant ouï les parties, se leva aussitôt avec toute la cour romaine, et se retira à part pour examiner l'affaire. Il demeura long-temps; et quelques heures après il revint avec toute sa suite, reprit son siége, et ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la sentence, ce qu'il fit en ces termes : La sainte église romaine dépose à perpétuité de toute dignité et fonction ecclésiastique Pons, usurpateur, sacrilége, schismatique et excommunié, et rend Clugny, les moines et tout ce qui appartient au monastère, à l'abbé présent, à qui ils avoient été injustement ôtés.

La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient séparés se réunirent à l'abbé Pierre, et le schisme fut éteint en un moment. Pons, toujours rebelle, fut enfermé dans une tour par ordre du pape. Peu de jours après, ils furent tous attaqués, tant les moines que les domestiques, d'une maladie dangereuse qui couroit à Rome; l'abbé Pierre en guérit, mais Pons, d'ailleurs consumé de chagrin, mourut le vingt-huitième de décembre (2); et, quoiqu'après avoir été plusieurs fois averti, il n'eût pas voulu faire pénitence, le pape ne laissa pas de le faire enterrer honnêtement, en considération du monastère de Clugny.

(1) C. 134.

(2) Orderic. lib. II, p. 871

XLVII. Matthieu, cardinal.

Le prieur Matthieu ne pensoit qu'à s'en revenir après le jugement de la cause qu'il avoit si bien soutenue ; mais le pape Honorius le retint à Rome pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise, et le sacra évêque d'Albane (1). Matthieu étoit né de parents nobles, dans la province de Reims, et fut d'abord clerc de l'église de Laon, où il s'attacha à Raoul le verd, qui y faisoit apparemment ses études, et qui étoit alors trésorier de l'église de Reims. Raoul étant devenu archevêque, Matthieu le suivit, et fut quelque temps chanoine de l'église de Reims, et chéri du prélat par la conformité de leurs vertus. Mais le jeune chanoine, voyant dans le clergé peu de religion, peu de sincérité, beaucoup d'ambition, de cupidité et de jalousie, résolut d'embrasser la vie monastique. Il communiqua son dessein à l'archevêque, sans toutefois lui découvrir le fond de sa pensée, de peur qu'il ne l'en détournât; et lui dit seulement qu'il craignoit, sur ce qu'il avoit ouï-dire, que son père ne lui eût acheté à son insu les bénéfices qu'il possédoit et qu'il étoit résolu de quitter (2). Quoi que lui pût dire l'archevêque, il demeura ferme et prit congé de lui; et comme il avoit toujours ouï ce prélat louer l'observance de Clugny, il résolut de l'embrasser. Toutefois, il n'alla pas à Clugny même, qui étoit trop loin, mais à Saint-Martin-des-Champs, près Paris, où l'observance étoit parfaitement semblable.

Après sept ans de profession, il fut fait prieur de ce monastère, composé alors de près de trois cents moines, tant au dedans qu'au dehors, c'est-à-dire dans les prieurés qui en dépendent (3). Quoique cette maison fût pauvre, il ne laissoit pas d'exercer magnifiquement l'hospitalité entre les évêques, les abbés, les seigneurs et toutes sortes de personnes ; aussi étoit-il fort aimé, particulièrement du roi de France, Louis, et du roi d'Angleterre, Henri; et il reçut de l'un et de l'autre plusieurs bienfaits. Entre les créanciers du monastère, qui étoit endetté, il trouva qu'il y avoit des juifs : de quoi il fit de grands reproches aux moines, et les obligea à payer promptement ces infidèles, avec lesquels il leur défendit d'avoir aucun commerce. Pierre Maurice, qui connoissoit son mérite, l'appela à Clugny dès la première année qu'il en fut abbé, sans toutefois le décharger du prieuré de Saint-Martin. Ils se lièrent d'une amitié très-étroite, et travaillèrent ensemble à retrancher de Clugny plusieurs abus qui s'y étoient introduits, tant dans la nourriture que dans le reste (4). Mat-

(1) C. 14, 4, 5.

(2) C. 6, 7.

(3) C. 10.

(4) C. 11, 14.

thieu, étant devenu cardinal-évêque d'Albane, ne changea rien de ses observances monastiques; il ne retrancha rien de la longue psalmodie de Clugny, il continua de dire la messe tous les jours; il gardoit la solitude dans le palais du pape autant qu'il lui étoit possible. Le pape s'en plaignoit souvent, et voyant que l'évêque d'Albane venoit à peine sur les neuf heures à sa cour, au lieu que les autres y venoient dès le matin, il disoit qu'il étoit trop moine. C'est l'abbé Pierre qui nous a conservé ces circonstances de la vie du cardinal Matthieu.

XLVIII. Première lettre de saint Bernard.

Le relâchement de l'observance à Clugny, dont il parle, fut l'occasion de l'apologie de saint Bernard, écrite, comme il est le plus vraisemblable, dès le temps de l'abbé Pons, dont la mauvaise conduite fut sans doute la principale cause de ce relâchement (1). Il donna sujet à une grande dispute entre les moines de Clugny et ceux de Cîteaux, touchant l'observation de la règle de saint Benoît, dont ils faisoient profession les uns et les autres, quoique sous des habits différents et avec différentes pratiques.

Ceux de Clugny, pour décrier l'observance de Cîteaux comme impraticable (2), attirèrent entre autres un jeune homme, nommé Robert, cousin germain de saint Bernard, qui, après avoir fait profession à Cîteaux, vivoit à Clairvaux sous sa conduite. Il avoit été offert à Clugny par son père dans son enfance, mais sans engagement, et s'étoit donné lui-même à Cîteaux avec connoissance de cause. Toutefois, l'abbé de Clugny, qui étoit alors Pons, envoya un prieur à Clairvaux, qui, traitant de folie et d'indiscrétion l'austérité qui s'y pratiquoit, persuada au jeune Robert d'en sortir, et l'amena à Clugny, où on le revêtit aussitôt de l'habit de l'ordre, et on fit un grand triomphe de cette conquête. Ils envoyèrent même à Rome, où, ayant exposé ce qu'ils voulurent sans contradicteur, ils obtinrent un jugement qui ordonnoit que Robert demeureroit chez eux; et, en conséquence, ils lui firent faire une nouvelle profession.

Saint Bernard attendit long-temps pour voir si Robert, touché de Dieu et du reproche de sa conscience, reviendroit de lui-même; enfin il lui écrivit une lettre également pleine de tendresse et de force, où il lui représente l'irrégularité de sa translation, la nullité du rescrit du pape et le péril de son salut, s'il demeure en cet état, et il n'oublie pas de relever les relâchements de Clugny. Cette lettre fut accompagnée d'un miracle; car saint Bernard, pour la dicter plus secrètement, étoit sorti du monastère, s'étoit assis à découvert avec le religieux qui écrivoit sous lui (1) : il survint tout à coup une pluie, le secrétaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit; mais saint Bernard lui dit : C'est l'œuvre de Dieu, écrivez hardiment. Il continua donc, et, quoiqu'il plût partout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du religieux même qui servoit de secrétaire. Cette lettre n'eut point d'effet du temps de Pons; mais Pierre, étant devenu abbé de Clugny, renvoya Robert à saint Bernard, qui depuis le fit abbé dans le diocèse de Besançon.

XLIX. Apologie de saint Bernard.

Les moines de Clugny accusoient donc saint Bernard d'être l'auteur de leurs différents avec ceux de Cîteaux, ou du moins de les y fomenter. C'est pourquoi Guillaume, abbé de Saint-Thierry près de Reims, qui avoit pour lui un respect et une affection singulières, l'excita à se justifier et à marquer ce qu'il jugeoit digne de correction dans les pratiques de Clugny. C'est le sujet de l'apologie de saint Bernard, adressée au même Guillaume de Saint-Thierry, et divisée suivant son désir en deux parties. Dans la première, il proteste que lui et les siens sont très-éloignés de blâmer aucun ordre religieux, et qu'ils seroient les plus malheureux des hommes si, sous un habit méprisable, ils cachoient l'orgueil et le mépris des autres, et si l'austérité de leur vie ne servoit qu'à les conduire plus tristement en enfer par la médisance et l'hypocrisie. Il loue l'ordre de Clugny, et marque quelques religieux qu'il a empêchés de le quitter pour passer à celui de Cîteaux. Il soutient que la variété des ordres religieux ne doit point altérer la charité (2) : Car, dit-il, où trouvera-t-on jamais un repos assuré, si chacun de ceux qui choisissent un certain ordre méprise ceux qui vivent autrement, ou croit en être méprisé, puisqu'il est impossible qu'un seul homme embrasse tous les ordres, ou un seul ordre tous les hommes? Et ensuite : Ceux qui reçoivent diverses grâces, soit ceux de Cîteaux ou de Clugny, soit les clercs réguliers, soit les laïques fidèles, tout ordre, tout sexe, tout âge, toute condition, composent la même église, unique, belle et parfaite (3). Et encore : J'embrasse un seul ordre par la pratique, et les autres par la charité, qui peut me procurer le fruit de l'observance que je ne pratique pas, et peut-être plus abondamment qu'à ceux qui la pratiquent.

Puis, s'adressant aux moines de son ordre qui blâmoient ceux des autres ordres, il leur dit : Qui vous a établis leurs juges, vous qui vous glorifiez de la règle? pourquoi médisez-

(1) Mabill. notæ fus. in Apol.
(2) Bern. Epist. 1, cum not.

(1) Vita 1, Bern. c. 11.
(2) Bern. Opusc. 5, to. 1, p. 525, c. 1, 2, 3.
(3) C. 4.

vous contre la défense de la règle? pourquoi jugez-vous avant le temps, et les serviteurs d'autrui contre la défense de l'apôtre (1)? Il avoue ensuite que la pratique de Clugny n'est pas entièrement conforme à la règle dans les habits, la nourriture, le travail; mais il soutient que l'essentiel de la règle ne consiste pas dans cet extérieur. Vous avez grand soin, dit-il, que votre corps soit vêtu selon la règle, et vous laissez votre âme dépouillée de piété, d'humilité, des autres vertus. Vous vous accablez de travail, et vous méprisez celui qui travaille moins, mais qui a plus de piété, préférée par saint Paul à tous les exercices corporels. Il passe ensuite à la seconde partie de son apologie, qui consiste à montrer ce qu'il trouve effectivement de répréhensible dans les pratiques de Clugny. En quoi, dit-il, je ne crains pas de choquer ceux qui aiment l'ordre, puisque je n'en blâme que la destruction. Et ensuite :

J'admire d'où a pu venir entre des moines (2) une telle intempérance dans le repas, tant de superfluité dans les habits, les lits, les montures, les bâtiments; en sorte que plus on s'y laisse aller, plus on dit qu'il y a de religion, et que l'ordre est mieux gardé. On traite la frugalité d'avarice, la sobriété d'austérité, le silence de tristesse. Au contraire, le relâchement s'appelle discrétion, la profusion libéralité, le babil affabilité, les éclats de rire gaieté, et ainsi du reste. On traite de charité l'indulgence qu'on a les uns pour les autres, quoique ce soit une vraie cruauté, qui tue l'âme pour épargner le corps. Venant au particulier, il blâme les grands repas des moines, où, au lieu d'entretiens de piété, ce ne sont que discours frivoles, où l'on sert mets sur mets et quantité de grands poissons pour se dédommager de l'abstinence de la viande : encore sont-ils assaisonnés avec tant d'art, que l'on trouve de l'appétit après s'être rassasié; où l'on sert tant de vins différents, qu'à peine peut-on goûter de chacun, et des vins parfumés, emmiellés ou déguisés d'autres manières. Il blâme l'abus ridicule de ceux qui, se portant bien, alloient à l'infirmerie seulement pour manger de la viande, et l'usage de porter un bâton à la main pour marque de maladie, comme si la maigreur ou la pâleur ne le montroient pas plus sûrement (3).

Il vient ensuite au luxe des habits, et se plaint qu'on cherche, non ce qui est à meilleur marché, comme la règle l'ordonne, mais ce qui peut mieux contenter la vanité, quoi qu'il puisse coûter; en sorte que de la même pièce d'étoffe on taille un manteau pour un chevalier et un froc pour un moine, et qu'il n'y a point de prince qui dédaigne leurs habits, à la figure près (4). Vous dites, continue-t-il, que la religion n'est pas dans l'habit, mais dans le cœur : il est vrai, mais cette curiosité dans les habits et la parure marque les sentiments du cœur, la mollesse et la vanité. Ce n'est pas sans y penser que l'on cherche et que l'on choisit les étoffes les plus précieuses.

J'admire, continuoit-il (1), comment nos abbés souffrent ces désordres, si ce n'est parce qu'on ne reprend pas hardiment ce en quoi on ne se sent pas irrépréhensible. Car, pour ne point parler du reste, quelle marque est-ce d'humilité de marcher avec tant de pompe, tant de chevaux, tant d'hommes à grands cheveux? en sorte que la suite d'un abbé suffiroit à deux évêques. J'en ai vu un qui avoit plus de soixante chevaux. Vous les prendriez pour des seigneurs et des gouverneurs de provinces plutôt que pour des pasteurs et des pères spirituels. A peine fait-on quatre lieues hors de chez soi sans porter tout son équipage, comme pour aller à l'armée ou passer dans un désert : pourquoi ne portons-nous pas aussi la subsistance nécessaire, pour n'être point à charge à nos hôtes?

Enfin il vient à la magnificence des églises : Il y a, dit-il (2), grande différence entre les évêques et les moines. Les évêques sont débiteurs aux savants et aux ignorants, et excitent par des ornements extérieurs la dévotion du peuple grossier, ne le pouvant autrement. Mais nous qui nous sommes séparés du peuple, qui avons méprisé tout ce qui flatte les sens, quel fruit attendons-nous de ces ornements? l'admiration des sots ou les offrandes des simples; car, pour parler ouvertement, cette ostentation de richesses est un appât pour exciter les hommes à donner plutôt qu'à prier; et je ne sais comment il arrive que l'on donne plus volontiers aux églises les plus riches. Mais cependant que l'église brille dans ses bâtiments, ses pauvres manquent du nécessaire, et c'est à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon ces ornements pour des moines, des pauvres, des hommes spirituels? Encore passe pour les églises; mais dans les cloîtres, où les moines font leurs lectures, pourquoi leur mettre devant les yeux des peintures grotesques, des combats, des chasses, des singes, des lions, des centaures, des monstres de diverses sortes, pour causer des distractions. Si ces impertinences ne nous font pas de honte, craignons-en au moins la dépense. Saint Bernard conclut ainsi son apologie : Je loue et publie ce qu'il y a de louable dans votre ordre. s'il y a quelque chose de répréhensible, je vous conseille à vous, et à mes autres amis, de le corriger. Quoiqu'il parle à l'abbé de Saint-Thierry comme étant de l'ordre de Clugny, ce n'est pas que son abbaye ait jamais été unie à cette congrégation (3); mais on y gardoit la même observance, qui est ce que les anciens appeloient proprement ordre.

(1) C. 5. I, Cor. IV, 5 Rom. XIV, c. 6.
(2) C. 7.
(3) C. 9. Consuet. Clun. lib. II, c. 28.
(4) C. 10.

(1) C. 11.
(2) C. 12
(3) Mabill. ad Ep. ... Bern. n. 9.

L. Apologie de Pierre de Clugny.

Pierre, abbé de Clugny, fit de son côté l'apologie de son ordre par une lettre écrite à saint Bernard, où il lui témoigne beaucoup d'estime et d'amitié (1). Voici les principaux reproches avec ses réponses : Vous recevez vos moines sans épreuve et sans observer l'année du noviciat. Réponse. Nous craignons de leur faire perdre leur vocation, et les exposer à retourner au monde, s'ils n'étoient arrêtés par la pensée de leur engagement. Vous recevez les fugitifs au delà des trois fois prescrites par la règle. Réponse. C'est que nous ne mettons point de bornes à la miséricorde de Dieu. Vous permettez les fourrures dont la règle ne parle point. Réponse. Elle permet, en général, d'habiller les frères selon les saisons et la qualité des lieux. Il répond de même sur l'augmentation de la nourriture, prétendant que ces pratiques sont à la discrétion du supérieur. Vous négligez le travail des mains. Réponse. La règle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté ; or nous l'évitons, en remplissant notre temps par de saints exercices, la prière, la lecture, la psalmodie. Sur quoi il allègue l'exemple de saint Maur, tiré de sa vie apocryphe. Il ajoute(2) que les moines, vivant d'herbes et de légumes peu nourrissants, n'auroient pas la force de travailler à la campagne, et qu'il seroit indécent de voir occupés à des travaux si bas ceux qui doivent garder la clôture et le silence, et vaquer à la lecture, à la prière et aux fonctions ecclésiastiques ; enfin, qu'il faudroit être insensé pour dire qu'il ne soit pas meilleur de prier que de couper un arbre.

Objection. Vous n'avez point d'évêque propre, contre l'usage, non-seulement des moines, mais de tous les chrétiens (3). Réponse. Nous avons pour évêque le pape, le premier et le plus digne de tous les évêques, et il n'a pas ôté notre église à un autre évêque qui en fût en possession, mais il l'a gardée, à la prière des fondateurs, pour lui être soumise à lui seul ; et comme il est trop éloigné pour nous donner les saintes huiles, les ordres et le reste de ce qui est au pouvoir des évêques, nous le recevons, par sa permission, de tout évêque catholique. Au reste, nous ne sommes pas les seuls à qui les papes ont accordé de tels privilèges, et nous en voyons des exemples même dans saint Grégoire. Il cite les privilèges accordés aux moines pour empêcher les évêques de troubler le repos de leur solitude ou de disposer de leurs biens (4), et en conclut que, comme les papes précédents ont exempté en partie les moines de la dépendance des évêques, leurs successeurs ont pu les en affranchir entièrement.

Vous possédez des églises paroissiales, des prémices et des dîmes destinées au clergé, à cause des fonctions ecclésiastiques qu'il exerce, et qui ne vous conviennent pas. Réponse. Lequel est plus juste, que les oblations des fidèles soient reçues par des moines qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui les donnent, ou par des clercs qui maintenant, comme nous voyons, s'appliquent principalement au temporel, et négligent le salut de leurs âmes ? Et s'ils vivent des revenus ecclésiastiques à cause de la prédication et de l'administration des sacrements, pourquoi les moines n'en vivront-ils pas aussi à cause des prières, de la psalmodie, des aumônes et des autres bonnes œuvres qu'ils exercent pour le salut du peuple ? Vous possédez des châteaux, des villages et des serfs de l'un et de l'autre sexe, et, qui est pis, des péages et des tributs, en quoi vous ne différez point des séculiers ; et, pour défendre ces biens, vous plaidez et revenez dans le monde contre votre profession. Réponse. Comme toute la terre appartient à Dieu, nous recevons indifféremment toutes nos offrandes des fidèles, soit en meubles, soit en immeubles ; et quand la règle permet au novice de donner ses biens au monastère, nous ne voyons point qu'elle en excepte rien ; nous usons même de ces biens mieux que les séculiers, qui lèvent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année, et les accablent de corvées et d'exactions indues, au lieu que nous n'en tirons que les redevances réglées et les services légitimes. Or, puisqu'il nous est permis de posséder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice, et nous serions coupables si nous laissions usurper les biens consacrés à Dieu.

Pierre de Clugny finit par une réponse générale, en distinguant deux sortes de commandements de Dieu, celui de la charité, qui est éternel et immuable, et les préceptes particuliers sujets aux changements, selon les temps et les circonstances (1). De ce genre, sont les observances monastiques, qui par conséquent peuvent et doivent changer toutes les fois que la charité le demande, et les supérieurs ont le droit d'en dispenser, suivant cette loi suprême, chacun dans sa communauté, à proportion comme le pape dans toute l'Eglise. Il ajoute, suivant la prévention commune, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de saint Benoît. Il s'appuie de l'autorité des abbés de Clugny, ses prédécesseurs, et accuse les moines de Cîteaux de manquer de charité, en refusant à leurs frères les soulagements nécessaires pour conserver la santé. Le sage lecteur jugera laquelle est la plus solide de cette apologie ou de celle de saint Bernard.

LI. Schisme au mont Cassin.

Dans le même temps du schisme de Clugny,

(1) Lib. 1, Ep 28.
(2) P. 661.
(3) P. 687.
(4) Conc. Rom. tom. 5, p. 1607. Sup. liv. XXXVI, n. 23.

(1) P. 684.

il y en eut un au mont Cassin, qui ne fut pas moins scandaleux (1). Le pape Honorius, n'étant encore que Lambert, évêque d'Ostie, vint au mont Cassin, et pria l'abbé Odérise II de lui accorder pour hospice un monastère dépendant de l'abbaye, comme l'avoit eu Léon de Marsique, son prédécesseur. Odérise le refusa, craignant les conséquences, et que les évêques d'Ostie s'en fissent un droit; mais Lambert ne goûta point ce refus, et se retira mal satisfait. A son avénement au pontificat, il demanda à l'abbé un secours d'argent pour les besoins de l'Eglise; mais l'abbé, qui étoit aussi cardinal, répondit en colère qu'il avoit dû être appelé à l'élection du pape, et avoir part aux conseils, comme on vouloit qu'il en eût aux charges; et ses moines, l'interrogeant sur la naissance du pape et ses qualités, il répondit: Je ne sais de qui il est fils, mais je sais bien qu'il est plein de lettres depuis la tête jusqu'aux pieds. Ces discours augmentèrent la mauvaise disposition du pape à son égard. Ensuite le pape, étant au château de Fumone, y fit venir l'abbé Odérise, et, en présence de plusieurs laïques, lui fit une forte réprimande, disant que c'étoit un guerrier, non pas un abbé, un prodigue et un dissipateur des biens du monastère (2).

Quand le pape fut retourné à Rome, Adénulfe, comte d'Aquin, ennemi mortel de l'abbé, écrivit au pape que cet abbé faisoit le pape de son côté (3) Honorius, y ajoutant foi, résolut d'ôter l'abbaye à Odérise, et y envoya aussitôt Grégoire, évêque de Terracine, qui en avoit été moine, mandant à Odérise de venir à Rome se défendre sur les cas qui lui étoient imposés. Odérise refusa d'y aller si le pape ne lui rendoit ses bonnes grâces, disant qu'il étoit prévenu à son désavantage; et le pape, après l'avoir appelé trois fois, prononça contre lui sentence de déposition la cinquième semaine de carême, en mil cent vingt-six, disant que, quand il ne seroit point coupable d'autre crime, sa contumace et son orgueil suffisoient pour le condamner. Odérise fut assez mal conseillé pour mépriser cette sentence; et, le jour des Rameaux, il s'assit dans la chaire, la crosse à la main, et fit toutes les fonctions d'abbé. Le pape, encore plus irrité, l'excommunia le jour de Pâques, avec tous ses fauteurs, et tous ceux qui lui obéissoient: ce qui produisit une grande division entre les moines et le peuple de la ville de Saint-Germain, dépendante de l'abbaye. Ils en vinrent aux armes, et les citoyens, s'étant rendus les plus forts, contraignirent les moines à chasser Odérise et élire un autre abbé.

Ils élurent Nicolas, doyen du mont Cassin (4); mais quelques-uns des anciens envoyèrent secrètement au pape des lettres, où ils déclaroient qu'il avoit été él par sédition, et irrégulièrement. Cependant le pape, avant que de savoir l'élection de Nicolas, envoya au mont Cassin Grégoire, cardinal du titre des Apôtres, avec un ordre de faire élire abbé Seignoret, prévôt du monastère de Capoue, et promettant en ce cas sa protection au mont Cassin. Quand le cardinal eut assemblé les moines, leur eut exposé les ordres du pape, il s'éleva entre eux un grand murmure; et ils soutinrent que l'élection de leur abbé ne devoit dépendre que d'eux; et qu'il étoit indigne et honteux pour eux de voir soumis à des cardinaux ce monastère, qui avoit toujours été libre. Le cardinal, ayant fait faire silence, leur dit: Sachez que je ne suis pas venu ici pour l'intérêt du pape ou de l'église romaine. Elle n'a pas besoin de votre secours ni de vos louanges, ayant été fondée par le fils de Dieu, qui lui a donné l'empire du ciel et de la terre. Ce monastère a été fondé par saint Benoît, qui avoit été instruit à Rome, et par saint Maur et saint Placide, citoyens romains; après avoir été détruit par les Lombards, il fut rétabli par les papes Grégoire et Zacharie, et encore par le pape Agapit, après avoir été brûlé par les Sarrasins (1). Ainsi, l'église romaine a des titres particuliers pour se dire mère et maîtresse de ce monastère. Les moines, apaisés par ce discours, représentèrent au cardinal les fâcheuses circonstances du temps, et promirent, quand il seroit plus favorable, qu'ils exécuteroient la volonté du pape.

Mais quand Odérise eut appris l'élection de Nicolas, à laquelle il ne s'attendoit pas, il se saisit du château de Bantra; et, ayant ramassé des troupes de côté et d'autre, il ruinoit par le fer et par le feu les châteaux qui reconnoissoient Nicolas. Celui-ci, pour se soutenir, appela à son secours Robert, prince de Capoue, et se fit apporter du mont Cassin un autel d'or orné de pierreries, de calices d'or, des encensoirs, et d'autre argenterie en grande quantité, qui étoient les offrandes des papes et des princes: ce qui lui attira la haine implacable des moines; et il continua ainsi à faire la guerre. Au contraire, Odérise, désespérant de fléchir autrement le pape, vint à Rome se jeter à ses pieds, et renonça en re ses mains à l'abbaye du mont Cassin (2). Le pape Honorius voulant finir ces désordres, déposa Nicolas de l'abbaye, et excommunia tous ses adhérents; puis il écrivit aux moines que, s'ils vouloient lui remettre la disposition du monastère, il iroit lui-même, et travailleroit à le réformer, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les moines, irrités contre Nicolas, lui fermèrent les portes quand il voulut venir au monastère, et envoyèrent au pape l'assurer de leur entière soumission.

Il envoya au mont Cassin le cardinal Matthieu, évêque d'Albane, qui, ayant assemblé le chapitre, fit élire Seignoret, quoiqu'absent; car, comme il venoit de Capoue pour l'élection, il fut arrêté en chemin par un seigneur du

(1) Chr. Cass. IV, c. 61.
(2) C. 83, 86.
(3) C. 88.
(4) C. 89.

(1) Sup. liv. XLI, n. 33.
(2) C. 90, 91, 92.

parti de Nicolas. Il fut élu le douzième de juillet mil cent vingt-sept, et ensuite, ayant été délivré, il vint au mont Cassin, et fut installé dans la chaire de saint Benoît (1). Nicolas lui céda et abandonna les forteresses qu'il tenoit; et le pape, étant venu au mont Cassin, y donna à Seignoret la bénédiction abbatiale. Ce qui étoit sans exemple, car la coutume étoit de l'aller recevoir à Rome. Le pape vouloit qu'il lui prêtât serment; mais les moines s'y opposèrent, disant que jamais leurs abbés ne l'avoient fait. Le pape dit que l'abbé du mont Cassin pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les évêques et les autres abbés. C'est, répliquèrent les moines, qu'ils sont souvent tombés dans l'hérésie, et ont eu des sentiments contraires à l'église romaine. Le pape en demeura là; et ainsi finit l'affaire du mont Cassin, dont Seignoret fut abbé pendant neuf ans et demi.

LII. Guerre du pape en Pouille.

Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, étant mort sans enfants la même année mil cent vingt-sept, le vingt-huitième de juillet, Roger, comte de Sicile, son oncle, qu'il avoit institué héritier, vint à Salerne, où il fut reconnu pour seigneur, et sacré comme prince par Alphane, évêque de Capoue (2); puis il vint à Rège, où il fut reconnu duc de Pouille, et retourna en Sicile, et dès lors il prit le titre de duc. Il envoya une ambassade au pape Honorius avec des présents, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendard; et lui promettant, s'il le faisoit, la ville de Troyes et celle de Montefosco, près de Bénévent. Le pape refusa ses offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'investiture, de quoi Roger, indigné, fit ravager par les seigneurs, ses vassaux, le territoire de Bénévent. Pour s'y opposer, le pape vint à Capoue la même année, le trentième de décembre, où il sacra le prince Robert, et harangua ceux qui s'étoient assemblés pour cette solennité, leur représentant les maux que le comte Roger avoit faits à la ville de Bénévent; protestant de ne jamais écouter ses promesses, mais de lui résister jusqu'à la mort, et demandant pour cet effet le secours des assistants. Ils le promirent tous, fondant en larmes, le nouveau prince Robert tout le premier; le pape promit à tous ceux qui, ayant reçu la pénitence, mourroient dans cette expédition, la rémission de tous leurs péchés, et la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas. Ce qui les encouragea merveilleusement à cette guerre.

L'année suivante, le duc de Roger entra dans la Pouille avec une grande armée, et le pape marcha de son côté pour l'en chasser, avec Robert, prince de Capoue, et plusieurs autres seigneurs du pays; mais Roger, habile guerrier, ne leur livra point bataille, et se tint avec son armée dans des lieux où ils ne pouvoient l'attaquer, jusqu'à ce que, ennuyés de tenir la campagne et manquant de subsistance, ils se dissipèrent, et retournèrent chacun chez eux. Le pape, se voyant abandonné, revint à Bénévent; le duc le suivit aussitôt; et, lui ayant envoyé des députés, il fit sa paix, lui rendit hommage-lige, et reçut de lui, par l'étendard, l'investiture du duché de Pouille. Ce traité fut fait le jour de l'octave de l'Assomption, vingt-deuxième d'août mil cent vingt-huit.

LIII. Charles le bon, comte de Flandre.

L'année précédente, Charles le bon, comte de Flandre, fut tué par ses propres sujets, et regardé comme martyr de la justice. Ce prince étoit fils de saint Canut, roi de Danemarck, tué l'an mil quatre-vingt-sept, et tenu pour martyr; sa mère étoit Adèle, fille de Robert le Frison, comte de Flandre (1). Charles alla dans sa jeunesse à la terre sainte, et y servit contre les infidèles avec beaucoup de valeur. Etant devenu comte, et ayant affermi sa puissance, il rendit un grand respect aux prélats et à tous les ecclésiastiques, jusqu'à recevoir volontiers leurs corrections; et il déchargea les églises des impositions établies par ses prédécesseurs. Quand il rendoit justice, il expédioit toujours les causes des ecclésiastiques les premières, pour les renvoyer plus promptement à leurs fonctions. Dans une stérilité qui dura l'année mil cent vingt-cinq et la suivante, il eut un soin particulier des pauvres: il en nourrissoit cent en chacune de ses terres, beaucoup plus au lieu où il se trouvoit. On remarqua qu'étant à Ypres il distribua en un jour jusqu'à sept mille huit cents pains. Il étoit tellement estimé des étrangers, qu'on lui offrit le royaume de Jérusalem pendant la prison de Baudouin II, et l'empire après la mort de Henri V; mais il refusa l'un et l'autre. Il s'attira la haine des méchants, en réprimant avec force et sévérité les meurtres, les violences et les injustices. Bertoul, prévôt de Bruges, archichapelain et chancelier de la cour de Flandre, avoit amassé de grandes richesses sous les comtes précédents; il possédoit de grandes terres, et avoit quantité de parents, d'amis et de vassaux; en sorte que bien que, sa famille fût originairement de condition servile, il alloit de pair avec les plus grands seigneurs, et étoit le plus puissant après le comte. Pour s'appuyer davantage, il avoit marié ses nièces à des gentilshommes, dont l'un, ayant un différent pour la trêve enfreinte avec un autre noble, l'appela en duel juridiquement en présence du comte, suivant l'usage du temps. L'autre refusa de se battre avec un homme, qui avoit perdu sa noblesse en épousant une femme de condition servile, car telle étoit la

(1) C. 94, 95.
(2) Baron. an. 1127. Ex Chr Rom. Salern. et Chr. Benevent.

(1) Sup. liv. LXIII, n. 37. Vita. p. Boll. 2 mart. to. 6, p 164.

loi du pays. Ce fut donc une occasion de rechercher la conditon du prévôt et de toute sa famille, que le comte prétendoit être serfs et de son domaine.

Le prévôt, depuis long-temps en possession de sa liberté, ne put souffrir cet affront, et traitoit Charles d'ingrat, qui sans lui n'auroit jamais été comte de Flandre. Enfin, sa haine vint à tel point, que le comte, étant venu à Bruges, il tint pendant la nuit un conseil avec sa famille, où la mort du prince fut résolue. Le lendemain le comte étant levé, distribua son aumône; car il commençoit toujours par-là sa journée; faisoit cette action nu-pieds, et baisoit les mains des pauvres. Ensuite il alla à l'église de Saint-Donatien, où, tandis que ses chapelains chantoient prime et tierce, il se mit en prieres devant l'autel de la Vierge; et, après de fréquentes génuflexions, il se prosterna sur le pavé pour dire les sept psaumes dans un livre, ayant auprès de lui des pièces de monnoies que son chapelain y avoit mises, selon sa coutume, pour donner l'aumône pendant sa prière.

Les conjurés étant avertis que le comte étoit à l'église, Bouchard, neveu du prévôt, y vint avec six autres, portant des épées nues sous leurs manteaux. S'étant approché du comte, il le toucha d'abord légèrement de son épée, afin de lui faire lever la tête, comme il fit pour voir ce que c'étoit. Alors Bouchard lui donna un si grand coup sur le front, qu'il lui fit sauter la cervelle sur le pavé; et, quoique ce premier coup ne fût que trop suffisant, les autres lui en donnèrent encore plusieurs, et lui coupèrent le bras qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme. Ainsi mourut Charles le bon, comte de Flandre, le mercredi de la seconde semaine du carême, second jour de mars mil cent vingt-sept. On voulut emporter le corps à Gand, mais le clergé de Bruges s'y opposa, et on l'enterra d'abord sans cérémonie au lieu où il avoit été tué; mais on fit le service dans une autre église, parce que celle de Saint-Donatien étoit profanée. Le roi Louis le gros, appelé par les seigneurs de Flandre, alla à main armée soumettre les séditieux; et, ayant pris les principaux auteurs du crime, Bouchard et le prévôt Bretoul, son oncle, il les fit mourir cruellement. La vie du bienheureux comte fut écrite quelques mois après par ordre de saint Jean, évêque de Hérouane, et il a toujours été depuis révéré dans le pays comme saint. Il ne laissa point d'enfants de sa femme Marguerite de Clermont, et le comté de Flandre passa à Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie (1).

LIV. Concile de Troyes.

Au commencement de l'année mil cent vingt-huit, le cardinal Matthieu, évêque d'Albane et légat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appela saint Bernard. Le saint abbé s'en excusa d'abord par une lettre, où, après avoir marqué qu'il avoit été retenu par une fièvre aiguë, il ajoute: C'est à nos amis à juger si cette cause de demeure est juste, eux qui, sans admettre aucune excuse, veulent, sous prétexte d'obéissance, me traîner tous les jours de mon cloître dans les villes, et trouvent mauvais que je leur dise avec l'épouse: J'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je (1)? J'ai lavé mes pieds, comment les salirai-je? Ces affaires, pour lesquelles on veut interrompre mon silence, sont faciles ou non. Si elles sont faciles, on peut les faire sans moi; si elles sont difficiles, je ne puis les faire, à moins qu'on ne me croie capable de ce qui est impossible aux autres. S'il est ainsi, je suis le seul, ô mon Dieu, en qui votre jugement s'est trompé en appelant à la vie monastique un homme si nécessaire au monde, et sans qui les évêques ne peuvent traiter leurs affaires.

Il ne laissa pas de venir au concile de Troyes, qui se tint à la Saint-Hilaire, treizième de janvier mil cent vingt-huit (2). Le légat Matthieu y présidoit, puis Rainald, archevêque de Reims, Henri de Sens, et les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons, de Laon, de Beauvais, treize en tout. Raoul le vert, archevêque de Reims, étoit mort le vingt-troisième de juillet mil cent vingt-quatre, et Rainald de Martigné, évêque d'Angers depuis vingt-quatre ans, avoit été transféré à Reims, dont il prit possession au mois d'octobre de la même année mil cent vingt-quatre, et gouverna cette église quatorze ans. Il y avoit aussi plusieurs abbés au concile de Troyes: Rainald de Vézelai, qui la même année devint archevêque de Lyon, les abbés de Cîteaux, de Pontigny, de Clairvaux, qui étoit saint Bernard, de Trois-Fontaines, de Saint-Denis de Reims, de Saint-Etienne de Dijon et de Molesme. Il y avoit deux docteurs fameux, Albéric de Reims et Fouger; entre les laïques, Thibaut, comte de Champagne, le comte de Nevers, et Hugues, maître de la nouvelle milice du temple, avec cinq de ses confrères.

LV. Ordre des Templiers.

Ce nouvel ordre militaire avoit commencé à Jérusalem neuf ans auparavant, c'est-à-dire l'an mil cent dix-huit (3). Quelques chevaliers, hommes nobles et craignant Dieu, se dévouèrent à son service entre les mains du patriarche, et promirent de vivre perpétuellement dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, comme des chanoines. Les deux principaux

(1) Suger Vita. Ludov. et indiviculo. p. 310. Melan. ad Usuald.

(1) Epist. 21. Cant. v, 3.
(2) To. x, p. 923. Marlot. c. 7.
(3) Guill. Tyr. XII, Hist. lib. II, c. 32, 33, 34.

étoient Hugues des Païens et Geoffroy de Saint-Aldémar; et, comme ils n'avoient ni église ni habitation certaine, le roi de Jérusalem leur donna un logement dans un palais qu'il avoit près le temple; de là leur vint le nom de templiers. Les chanoines du temple leur donnèrent une place près ce palais pour y bâtir les lieux réguliers; le roi et les seigneurs, le patriarche et les prélats leur donnèrent quelques revenus de leurs domaines pour leur nourriture et leur vêtement. Leur première promesse et le premier devoir qui leur fut imposé par le patriarche et par les autres évêques, pour la rémission de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs et les partisans, principalement pour la sûreté des pèlerins.

Ils n'étoient encore que neuf, quand ces six d'entre eux se présentèrent au concile de Troyes et y exposèrent, autant que leur mémoire leur put fournir, l'observance qu'ils avoient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une règle par écrit, afin qu'elle fût plus fixe et mieux observée, et on ordonna qu'elle seroit dressée par l'autorité du pape et du patriarche de Jérusalem. On en donna la commission à saint Bernard, et il la fit écrire par un nommé Jean de Saint-Michel. Nous avons la règle, qui porte ce nom, divisée en soixante-douze articles, mais dont plusieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'ordre, et même long-temps après (1). Avec cette règle, le pape Honorius et le patriarche Etienne leur ordonnèrent l'habit blanc, car jusque-là ils n'en avoient point de particulier.

Voici les articles de leur règle qui paroissent les plus originaux. Les chevaliers du temple entendront l'office divin tout entier du jour et de la nuit; mais, quand leur service militaire les empêchera d'y assister, ils réciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures, et neuf pour vêpres. C'est que ces bons chevaliers ne savoient pas lire. Pour chacun de leurs confrères morts ils diront cent *Pater* pendant sept jours, et pendant quarante jours on donnera à un pauvre la portion du mort. Ils mangeront gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi; les quatre autres jours ils feront maigre, et le vendredi en viandes de carême, c'est-à-dire sans œufs ni laitages. Chaque chevalier pourra avoir trois chevaux et un écuyer (2). Ils ne chasseront ni à l'oiseau ni autrement. Tels furent donc les commencements de l'ordre des templiers, le premier de tous les ordres militaires; et c'est la première fois que l'on a essayé d'allier la vie monastique avec la profession des armes. Hugues des Païens et les autres templiers avoient été envoyés en Occident par le roi de Jérusalem et les seigneurs de son royaume pour exciter les peuples à venir au secours de la terre sainte, principalement au siége de Damas, qu'ils avoient résolu (1). Ils revinrent l'année suivante mil cent vingt-neuf, et amenèrent un grand nombre de noblesse.

(1) Mabill. admon. in Opusc. 6, Bern.

(2) C. 1, 2, 3, 10, 12, 13, 30, 47.

LVI. Eglise latine d'Orient.

Etienne, patriarche de Jérusalem, qui confirma la règle des templiers, succéda cette année mil cent vingt-huit à Gormond, qui, assiégeant un château près de Sidon, gagna la maladie dont il mourut, après avoir tenu le siége de Jérusalem environ dix ans (2). Etienne, qui lui succéda, étoit du pays chartrain, noble et parent du roi Baudouin. Quoiqu'il eût étudié dans sa jeunesse, il porta les armes et fut vicomte de Chartres; ensuite il se rendit moine à Saint-Jean-de-la-Vallée en la même ville, et en fut abbé. Etant venu en pèlerinage à Jérusalem, il attendoit l'occasion de retourner en France, quand il fut élu patriarche de Jérusalem d'un commun consentement du clergé et du peuple. Il étoit de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ses droits et ferme dans ses résolutions. Dès qu'il fut sacré, il commença à avoir des différents avec le roi, prétendant que la ville de Joppé lui appartenoit, et même Jérusalem depuis la prise d'Ascalon; mais sa mort termina promptement ces disputes, car il ne tint le siége de Jérusalem que deux ans.

L'année précédente, mil cent vingt-sept, on avoit établi un nouvel archevêque à Tyr, que les chrétiens avoient conquis le vingt-neuvième de juin mil cent vingt-quatre (3). Au printemps de la quatrième année d'après, le roi, le patriarche et les principaux seigneurs du royaume s'assemblèrent à Tyr, et en élurent pour archevêque Guillaume, prieur de l'église du Saint-Sépulcre, Anglois de nation, recommandable par ses mœurs. Ils différèrent si long-temps cette élection, afin d'avoir le loisir de disposer des églises et des autres biens qui dépendoient de la cathédrale, et n'en laisser à l'archevêque que ce qu'ils jugeroient à propos. Guillaume, ayant été sacré par Gormond, patriarche de Jérusalem, alla à Rome, malgré ce prélat, demander le pallium, et le reçut du pape Honorius avec grand honneur. Il amena à son retour Gilles, évêque de Tusculum, légat du pape, chargé d'une lettre par laquelle le pape ordonnoit à Bernard, patriarche d'Antioche, de rendre à l'église de Tyr ses suffragants dans quarante jours, sous peine de suspense.

LVII. Saint Bernard. Devoirs des évêques.

En France, Henri, archevêque de Sens,

(1) Guill. XIII, Hist. c. 25.

(2) Sup. liv. LXVI, n. 43.

(3) C. 23, 13.

avoit succédé à Daïmbert dès l'année mil cent vingt-deux; mais dans les commencements il s'appliquoit peu à ses devoirs. Il devint plus fervent par les conseils de Geoffroy, évêque de Chartres, et de Bouchard, évêque de Meaux, ses suffragants : ce que saint Bernard ayant appris, il écrivit à Henri, vers l'an mil cent vingt-six, une grande lettre, ou plutôt un traité touchant les devoirs des évêques, pour satisfaire à la prière de ce prélat, qui lui avoit demandé un nouvel écrit de sa façon (1). Il commence par marquer les périls où sont exposés les évêques, puis il ajoute : Ayant interrogé depuis peu l'évêque de Meaux sur votre état, il m'a répondu avec confiance : Je crois qu'il se soumettra désormais aux conseils de l'évêque de Chartres. C'est la plus grande assurance qu'il me pût donner de vos bonnes intentions, puisque je sais combien seront fidèles les conseils de ce prélat : vous pouvez sûrement vous confier à l'un et à l'autre.

Saint Bernard exhorte ensuite l'archevêque à honorer son ministère, non par la pompe des habits et des chevaux ou la grandeur des bâtiments, mais par les vertus des bonnes œuvres. Si saint Paul défend aux femmes chrétiennes les habits précieux, combien plus aux prélats? Les pauvres n'ont-ils pas sujet de se plaindre que vous employez en habits superflus, brides dorées pour vos chevaux, en riches harnois pour vos mulets, ce qui suffiroit pour les vêtir et les nourrir (2)? Venant à l'ambition qui dominoit dans le clergé, il dit : On a honte maintenant dans l'Eglise d'être simple clerc; et on se tient déshonoré si on ne monte aux places les plus éminentes. On élève des enfants aux dignités ecclésiastiques, à cause de la splendeur de leur naissance, et on les tire de dessous la férule pour commander aux prêtres; mais ils apprennent bientôt à revendiquer des églises et à vider la bourse de leurs inferieurs. Et ensuite : On court de toutes parts aux bénéfices à charge d'âmes, comme à un moyen de vivre en repos; parce que l'on voit que ceux qui en sont chargés, loin de gémir sous le poids, ne cherchent qu'à s'en charger davantage, sans craindre les périls, tant la cupidité les aveugle. Quand un homme est devenu doyen, prévôt ou archidiacre, non content d'une dignité, il en cherche plusieurs, et autant qu'il peut, en une ou en plusieurs églises; mais si l'occasion s'en présente, il leur préferera volontiers un seul évêché. Sera-t-il alors content? Il désirera d'être archevêque, et peut-être encore ira-t-il ensuite à Rome solliciter à grands frais des amitiés utiles à ses intérêts. D'autres, ayant leur siége en des villes très-peuplées et des provinces entières dans leur diocèse, prennent prétexte de quelque vieux titre pour soumettre à leur juridiction les villes voisines. Ils ne feignent point d'aller à Rome pour ce sujet; et, ce qui est de plus triste, ils y trouvent de la protection. Non que les Romains se soucient de l'événement des affaires, mais parce qu'ils aiment les présents. J'en parle ouvertement, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes.

A l'occasion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, il se plaint que les abbés, plus obligés à cette vertu par leur profession, sont aussi soigneux de se soustraire à l'obéissance des évêques. O moines! dit-il, quelle est cette présomption? Car, pour être supérieurs de moines, vous ne l'êtes pas moins vous-mêmes (1). Et ensuite : Je ne le fais pas pour moi, dit-on, je cherche la liberté de mon église. O liberté plus servile qu'aucune servitude! je me passerai de bon cœur de cette liberté, qui m'engage à la pernicieuse servitude de l'orgueil. Car je suis assuré que, si jamais je prétendois secouer le joug de mon évêque, je me soumettrois aussitôt à la tyrannie de Satan. Qui me donnera cent pasteurs pour me garder? Plus j'en ai, plus je vais sûrement aux pâturages. Etonnante folie! je ne crains pas d'assembler un grand nombre d'âmes pour les garder, et je m'offense d'avoir un gardien qui rendra compte de la mienne. En quoi donc vous incommode l'autorité des évêques? Craignez-vous la persécution? mais vous serez heureux si vous souffrez quelque chose pour la justice. Méprisez-vous leur vie séculière? mais personne n'étoit plus séculier que Pilate, par qui Notre Seigneur a bien voulu être jugé, et dont il a déclaré que la puissance venoit d'en haut. Résistez maintenant au vicaire de Jésus-Christ. Il est clair que, par ce vicaire, saint Bernard entend l'évêque.

Il continue parlant des abbés : Quelques-uns, avec bien de la peine et de la dépense, obtiennent des priviléges du pape pour s'attribuer des ornements épiscopaux et porter la mitre, l'anneau et les sandales (2). Ils desirent sans doute d'être ce qu'ils veulent paroître; et ils ont raison de ne vouloir pas se soumettre à ceux qu'ils veulent égaler. Combien pensez-vous qu'ils donneroient aussi pour avoir le nom de pontifes? Qui des véritables moines a jamais enseigné une telle doctrine, ou donné de tels exemples? En quel degré d'humilité saint Benoît a-t-il placé l'amour du faste et des dignités? Il faut se souvenir que quand saint Bernard parloit ainsi, les exemptions des monastères et les priviléges des abbés étoient encore rares : les nouveaux ordres, Cîteaux, Fontevraud, Prémontré, étoient tous fondés avec soumission expresse à la juridiction des évêques, comme on voit par leurs chartes que j'ai marquées.

(1) Mabill. admon. ab Opusc. 2. S. Bern. Opusc. 2, c. 1.

(2) C. 10 1, Tim. II, 9. c. 9.

(1) C. 9, 35.

(2) N. 36

LVIII. Constitutions de Guigues.

Quant aux chartreux, ils n'avoient garde de se prétendre exempts, puisqu'ils regardoient l'évêque de Grenoble comme leur abbé, et par cette raison ils n'avoient chez eux qu'un prieur (1). Aussi ne paroît-il aucune marque d'exemption dans leurs usages, qui furent écrits vers le même temps, environ quarante-cinq ans après la fondation de la Chartreuse, par le prieur Guigues, qui la gouvernoit depuis dix-huit ans. Il adresse ce recueil aux prieurs des trois autres maisons, Bernard des Portes, Humbert de Saint-Sulpice et Milon de Majorève; et, parlant pour lui et pour ses confrères, il dit (2) : Nous avons écrit les coutumes de notre maison pour satisfaire à votre prière et aux ordres de Hugues, évêque de Grenoble, à la volonté duquel il ne nous est pas permis de résister. Nous avons long-temps différé pour des causes qui nous paroissent raisonnables ; mais nous avons cédé à de telles prières et à une telle autorité. Il commence comme saint Benoît, dans sa règle, par la disposition de l'office divin. Dans la suite, voici ce qui me paroît de plus remarquable.

Ils se confessoient le samedi au soir au prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commission. Le dimanche, on disoit quelquefois une messe avant la conventuelle. On ne faisoit point entrer les hôtes dans leur chœur, si ce n'étoit les religieux ; et il n'y avoit qu'eux qui passent coucher à la maison d'en haut. Le prieur devoit être prêtre, après son election il demeuroit un mois en haut avec les moines, puis il descendoit à la maison d'en bas, et passoit une semaine avec les frères convers; mais il ne sortoit point des bornes de la Chartreuse. Il etablissoit un procureur dans la maison d'en bas pour le soin des affaires temporelles et la conduite des freres, qui avoient d'autant plus besoin d'instruction qu'ils n'avoient point de lettres (3). En recevant les hôtes, on logeoit et on nourrissoit leurs personnes seulement, et non leurs chevaux, parce que la maison n'eût pu porter cette depense. De plus, ajoute l'auteur, nous avons en horreur la coutume d'aller de côté et d'autre et de quêter comme très-dangereuse ; et nous voyons avec douleur qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont nous louons d'ailleurs la sainte manière de vie ; et cela sous pretexte de charité, pour avoir de quoi donner aux survenants. Par la même raison, ils se contentoient de donner l'aumône sans loger les pauvres, de peur de nuire à leur solitude et à leur avantage spirituel, en voulant donner un soulagement corporel aux autres (4).

Les novices n'étoient reçus à profession qu'à vingt ans. On leur donnoit aussitôt dans leur cellule ce qui leur étoit nécessaire pour dormir et pour se vêtir : entre autres des peaux de mouton pour les couvertures et les pelisses, à cause du grand froid des montagnes. Le tout étoit fort pauvre : car, dit l'auteur, c'est à nous particulièrement, entre tous les moines, qu'il convient de porter des habits usés ; et que tout ce qui est à notre usage coûte peu, et sente l'humilité et la pauvreté On leur donnoit du parchemin et tout ce qui étoit nécessaire pour transcrire des livres : car c'étoit leur occupation ordinaire, afin de prêcher des mains, ne le pouvant faire de bouche. Ils faisoient eux-mêmes leur cuisine : c'est pourquoi on donnoit à chacun les ustensiles nécessaires, afin qu'ils n'eussent aucune occasion de sortir de leurs cellules ; ils n'en sortoient que pour aller à l'église, où les jours ouvriers ils ne disoient que matines et vêpres (1). S'il étoit nécessaire de parler, ils le faisoient en peu de mots, sans user de signes comme les moines de Clugny. Car nous croyons, dit l'auteur, que la langue suffit sans commettre par d'autres membres des péchés de parole (2).

Quant à la nourriture, ils se contentoient de pain et d'eau le lundi, le mercredi et le vendredi ; ce qui, toutefois, étoit laissé à leur discrétion. Le mardi, le jeudi et le samedi, ils faisoient cuire des légumes ou quelque chose de semblable : ces jours on leur donnoit du vin, et le jeudi du fromage. Depuis la mi-septembre jusqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour ; le reste de l'année ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi et le samedi. Pendant l'avent, ils ne mangeoient ni œufs ni fromage. Ils ne buvoient point de vin pur, et ne faisoient point de pain blanc. Il n'étoit pas permis de faire des abstinences, se donner la discipline, ou de veiller, hors ce qui étoit prescrit, sans l'approbation du prieur. On n'achetoit du poisson que pour les malades. Ils usoient rarement de médecine; mais ils se faisoient saigner cinq fois par an, et ne se rasoient que six fois. Ils n'avoient ni or ni argent dans leur église, sinon un calice et un chalumeau pour prendre le précieux sang : ils ne recevoient point de présents des usuriers et des excommuniés (3). Pour retrancher toutes les occasions de cupidité, ils avoient défendu aux habitants de la Chartreuse de rien posséder hors les bornes de leur desert, d'y enterrer aucun mort que leurs confrères, ou quelque religieux qui y fût mort, ni se charger d'aucun anniversaire. Car, dit l'auteur, nous avons ouï-dire, ce que nous n'approuvons point, que la plupart sont prêts à dire des messes et faire des festins magnifiques toutes les fois que quelqu'un veut donner de quoi prier pour les morts; ce qui ruine l'abstinence et rend les prières vénales, les faisant dépendre du choix

(1) Guib. l. 1, de Vita S. c. 11. Sup. liv. LXVI, n. 25, B.
(2) Statut. Guig. ed. 1510, et 1703.
(3) C. 7. n. 1 ; c. 4, 10, n. 30 ; c. 15, 16, 19.
(4) C. 20.

(1) C. 27, 28, 49, n. 6.
(2) C. 31, n. 3.
(3) C. 33, 34, 35, 38, n. 3, 39, 9, 40, 41.

de celui qui donne des repas. Après avoir expliqué ce qui regarde les moines de la Chartreuse, Guigues explique les usages des laïques ou frères convers de la maison d'en bas. Comme ils ne savoient pas lire, ils ne chantoient point l'office, ils assistoient seulement à celui que leur disoit le moine qui les gouvernoit, ou, en son absence, ils disoient un *Pater* pour chaque psaume (1). Leur abstinence étoit moindre que celle des moines, à cause de leur travail. Ils ne gardoient pas non plus un silence si exact; mais, au reste, leur vie étoit réglée sur celle des moines, à proportion de leurs occupations.

Si quelqu'un des habitants de la Chartreuse s'enfuyoit ou en étoit chassé, et que, touché de repentir, il revînt, promettant de se corriger, le prieur en délibéroit avec la communauté; et si on jugeoit à propos de le recevoir, on le mettoit au dernier rang, sinon on lui permettoit de passer à une autre maison religieuse où il pût faire son salut. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à treize, et celui des frères-lais à seize; ce qu'ils avoient réglé pour ne pas s'engager à une plus grande dépense que le lieu ne pouvoit porter; et si nos successeurs, ajoute l'auteur, ne pouvoient maintenir même ce petit nombre sans être réduits à l'odieuse nécessité de quêter et de vaquer; nous leur conseillons de le réduire à la quantité qu'ils pourront porter, sans s'exposer à de tels périls (2). Et ensuite: Notre institut se rend lui-même recommandable par le petit nombre de ses sectateurs; car, s'il est vrai, selon les paroles de Notre Seigneur, que la voie qui mène à la vie est étroite (3), et que peu la trouvent, l'institut religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur et le plus sublime; et celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les constitutions du vénérable Guigues.

LIX. Affaire d'Etienne, évêque de Paris.

Etienne de Senlis, chancelier de France, étant devenu évêque de Paris en mil cent vingt-quatre, mena encore quelque temps une vie peu ecclésiastique; mais il se corrigea, comme son métropolitain, par les sages conseils de ses confrères et de saint Bernard (4). Dès lors il ne fut plus courtisan ni complaisant pour le doyen et les archidiacres de son église, qui, par ordre du roi, faisoient des exactions sur le clergé au préjudice de la liberté ecclésiastique. Ils aigrirent tellement le roi contre l'évêque, que lui et les siens en pensèrent perdre tous leurs biens, et que le prélat fut même en danger de sa vie; ce qui le poussa, suivant l'usage du temps, à mettre les terres du roi en interdit. Ensuite, pour éviter son indignation, il se retira près l'archevêque de Sens, et ils allèrent tous deux au chapitre général de Citeaux implorer la protection de ces saints moines, dont les deux prélats et le roi lui-même avoient obtenu des lettres de fraternité.

C'est le sujet d'une lettre que saint Bernard écrivit au roi sous le nom d'Etienne, abbé de Citeaux, et de tout le chapitre, en mil cent vingt-sept, où il parle ainsi (1): Par quel conseil vous opposez-vous maintenant si fortement à nos prières, que vous avez autrefois demandées avec tant d'humilité? Avec quelle confiance pouvons-nous lever nos mains pour vous vers l'époux de l'Eglise, que vous affligez sans sujet, ce nous semble, et inconsidérément? Elle se plaint à lui que vous l'attaquez, vous qui deviez la défendre. Comprenez-vous de qui vous vous attirez la colère? Ce n'est pas de l'évêque de Paris, mais du Dieu terrible qui ôte la vie aux princes, de celui qui a dit aux évêques: Qui vous méprise me méprise (2). Nous vous parlons ainsi avec hardiesse, mais avec affection, vous priant, avec l'amitié réciproque et la fraternité dont vous nous avez honoré et que vous blessez maintenant, de faire cesser au plus tôt un si grand mal: autrement sachez que nous ne pouvons abandonner l'Eglise de Dieu et son ministre l'évêque de Paris, notre père et notre ami, qui nous a demandé, par droit de fraternité, des lettres au pape en sa faveur. Mais nous avons cru devoir auparavant vous écrire cette lettre, d'autant plus que l'évêque offre de vous faire justice, pourvu qu'on lui restitue auparavant, comme il est des règles, ce qu'on lui a ôté injustement; et si vous voulez faire la paix avec lui, nous sommes prêts à nous rendre auprès de vous pour ce sujet partout où il vous plaira.

L'archevêque de Sens, avec tous ses suffragants et quelques autres personnes vertueuses, entre lesquelles étoit saint Bernard, allèrent trouver le roi pour le prier de rendre justice à l'évêque de Paris, et lui restituer ce qu'on lui avoit ôté; mais ils ne l'obtinrent pas. Enfin, voyant qu'ils vouloient avoir recours aux armes spirituelles, et mettre aussi l'interdit sur ses terres, il craignit, et promit de rendre tout. Mais, au même temps, arrivèrent des lettres du pape, qu'il avoit sollicitées, et qui levoient l'interdit déjà prononcé par l'évêque de Paris. Alors le roi ne voulut plus rien exécuter de ce qu'il avoit promis, et les évêques demeurèrent chargés de confusion. C'est ce qui paroît par la lettre que saint Bernard écrivit sur ce sujet au pape Honorius, sous le nom de Geoffroy, évêque de Chartres, et par celle qu'il lui écrivit au nom de l'abbé de Pontigny et au sien, se plaignant qu'il s'est laissé surprendre en cette occasion (3). Il se plaint encore, dans une lettre à Aimeri, chancelier de l'église

(1) C. 41, 52.
(2) C. 77, 78, 79, 80, n. 12.
(3) Matth. VII, 14.
(4) Mabill. not. fus. ad Ep. 45, S. Ber.

(1) Ep. 45.
(2) Ps. LXXVI, 12, Luc. X, 16.
(3) Ep. 46, 47, 48, n

romaine, qu'il a vu avec douleur l'autorité du saint-siége donner à la tyrannie de nouvelles armes.

Le pape Honorius prit enfin le parti de l'évêque de Paris, et on croit que son affaire fut terminée au concile de Reims, tenu en mil cent vingt-huit; mais le roi demeura irrité contre l'archevêque de Sens (1) : sur quoi saint Bernard écrivit au pape en ces termes : Nous vous représentons avec confiance et fidélité ce que nous voyons en ce royaume de contraire à la religion. Autant que nous pouvons juger, nous qui sommes proches, le roi Louis ne persécute pas tant les évêques que leur zèle pour la justice, leur piété, l'extérieur même de la religion. Votre sainteté le peut aisément connoître, en ce que ceux qu'il honoroit, qu'il croyoit lui être fidèles, et admettoit en sa familiarité lorsque leur habit et leur conduite étoit toute séculière, sont devenus ses ennemis depuis qu'ils mènent une vie digne de leur sacerdoce, et qu'ils honorent leur ministère. C'est la source des outrages qu'a soufferts l'évêque de Paris, tout innocent qu'il étoit, mais le Seigneur s'est servi de votre main pour le soutenir. De là vient encore à présent que le roi s'efforce d'ébranler la fermeté de l'archevêque de Sens, afin qu'ayant abattu le métropolitain il attaque plus aisément ses suffragants. Qui doute enfin que ce n'est qu'à la religion qu'il en veut, puisqu'il l'appelle ouvertement la ruine de son royaume et l'ennemie de sa couronne? Nous vous supplions donc, très-saint père, de prendre connoissance de cette affaire, car, si on la ramène à être jugée devant le roi, c'est livrer l'archevêque à ses ennemis. Le pape, n'ayant pas estimé à propos d'évoquer à soi la cause de l'archevêque, saint Bernard le pria au moins de recevoir son appellation, et recommanda l'affaire au chancelier Aimeri.

LX. Traité de saint Bernard du libre arbitre, etc.

Vers le même temps, il lui écrivit une autre lettre, où il le prie de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoyoit. Il ne me sert de rien, dit-il, de n'être point occupé de mes affaires, puisque je le suis de celles d'autrui. Je ne vois rien de plus sûr pour moi que d'obéir au pape, pourvu qu'il veuille bien faire attention à ce que je puis (2). Il offre ensuite au chancelier de lui envoyer le traité du libre arbitre qu'il venoit de publier, et qu'il avoit adressé à Guillaume, abbé de Saint-Thierry.

L'occasion de cet ouvrage fut que saint Bernard, parlant un jour en public, et reconnoissant qu'il étoit redevable à la grâce de Dieu de l'avoir prévenu dans le bien du progrès qu'il faisoit, et de la perfection qu'il espéroit, un des assistants lui dit (1) : Que faites-vous donc, ou quelle récompense espérez-vous, si c'est Dieu qui fait tout? Pour répondre à cette objection, saint Bernard observe d'abord, qu'afin que l'on puisse agir, deux choses sont nécessaires, l'instruction et le secours. La volonté ne s'émeut jamais sans la raison. Or, la raison est donnée à la volonté pour l'instruire et non pour la détruire; et elle la détruisoit si elle lui imposoit quelque nécessité. Car la liberté est essentielle à la volonté; et, où il y a nécessité, il n'y a point de liberté, ni par conséquent de mérite. Or, le libre arbitre est nommé libre à cause de la volonté, et arbitre à cause de la raison (2).

Il y a trois sortes de liberté : la liberté naturelle, que nous avons reçue par la création, et qui nous exempte de nécessité; la liberté de grâce, que nous recevons par régénération, et qui nous délivre du péché; la liberté de gloire, qui nous est réservée dans le ciel, et qui nous affranchira de la misère. La première liberté convient également à Dieu et à toute créature raisonnable, bonne ou mauvaise; mais cette liberté demeure en nous comme captive, si elle n'est accompagnée des deux autres. Car le libre arbitre nous fait vouloir, mais c'est la grâce qui nous fait vouloir le bien; c'est elle qui nous fait goûter le vrai et pouvoir le bien (3).

L'homme en l'état d'innocence pouvoit pécher, non afin qu'il péchât, mais afin qu'il eût le mérite de s'en abstenir; depuis sa chute il ne peut ne pas pécher, sans qu'il ait perdu le libre arbitre dont l'effet est proprement de vouloir, et non de se délivrer du péché ou de la misère. Le libre arbitre a pu tomber de lui-même et non se relever; ce n'est que par Jésus-Christ que nous pouvons recouvrer les deux autres libertés (4). Car le libre arbitre ne consiste pas à pouvoir également et avec la même facilité se porter au bien et au mal; et l'immobilité dans l'un ou dans l'autre n'ôte pas le libre arbitre. Dieu n'en est pas moins libre pour ne pouvoir être mauvais, ce qui ne vient pas d'une foible nécessité, mais d'une volonté ferme dans le bien; et le diable ne laisse pas d'être libre, quoiqu'il ne puisse tendre au bien, puisque ce qui l'en empêche n'est pas la violence d'un autre, mais sa volonté obstinée au mal.

La grâce ne nuit point à la liberté, car, quoique Dieu nous attire, il ne nous sauve pas malgré nous, c'est en nous faisant vouloir le bien; il en est de même de la concupiscence, elle ne nous contraint pas au mal; et il nous est toujours libre de n'y pas consentir. L'homme demeure libre dans les tentations les plus violentes, telle que fut celle à laquelle saint Pierre succomba. Il aimoit Jésus-Christ, mais il aimoit encore plus sa vie;

(1) Ep. 49. (2) Ep. 52.

(1) Opusc. 9, c. 1. (2) C. 2, n. 5. (3) N. 3, c. 4, 6, n. 19, 7. (4) C. 8, 10.

et son péché fut de préférer la vie du corps à celle de l'âme, mais il la préféra librement. Ainsi, quelque violence qu'on nous fasse, nous ne péchons que parce que nous voulons. Enfin, toute l'action du libre arbitre et tout son mérite est de consentir à la grâce; encore ce consentement vient-il de Dieu, qui opère en nous de penser le bien, et de le vouloir et de l'accomplir; il fait le premier sans nous, le second avec nous, et le troisième par nous. Saint Bernard déclare qu'en ce traité il s'attache uniquement à la doctrine de saint Paul (1).

Quelque temps après, comme saint Bernard passoit près de Paris, l'évêque Etienne, et les autres qui se trouverent présents, le prioient instamment de venir dans la ville sans le pouvoir obtenir (2). Car il évitoit avec grand soin les assemblées, s'il n'avoit quelque raison pressante de s'y trouver. Mais encore que le soir il eut autrement disposé son chemin, le lendemain matin il fit dire à l'évêque : Nous irons à Paris, comme vous nous en avez prié. Il entra dans les écoles, où le clergé s'assembla en très-grand nombre, et il leur fit un sermon sur la conversion des mœurs, dont il montre la nécessité, sans en dissimuler les difficultés; et il en ouvre les moyens. Il suppose dans tout ce discours, que la plupart des ecclésiastiques étoient engagés dans le péché; et il attaque deux vices en particulier, l'ambition et l'incontinence. L'ambition, qui faisoit rechercher les fonctions et les dignités ecclesiastiques sans vocation et sans mérite, sans avoir songé ni à conserver l'innocence ni à se reconcilier à Dieu; l'incontinence, qui précipitoit dans les crimes les plus affreux ceux qui s'engageoient temerairement au celibat (3).

L'effet de ce sermon fut la conversion de trois clercs, qui, renonçant aux vaines études, s'attachèrent à celle de la vraie sagesse, quittèrent le monde et suivirent saint Bernard. Quand le premier des trois se vint jeter à ses pieds, il dit à l'oreille à un moine qui étoit près de lui : J'ai vu cet homme la nuit passée comme je le vois maintenant; et c'est pour lui que Dieu nous a amenés ici. Il se convertit si bien, que quelques années après il mourut saintement à Clairvaux.

LXI. Conversion de l'abbé Suger.

La conversion de Suger, abbé de Saint-Denis, arriva vers le même temps que celle de son évêque et de son metropolitain (4); et saint Bernard l'en félicita par une grande lettre, où il marque avec une sainte liberté le scandale qu'avoit causé dans l'Eglise le faste et la vie toute séculière de cet abbé, ses habits somptueux, sa nombreuse suite. Mais il le loue encore plus d'avoir réformé son monastère tombé dans un grand relâchement, comme Abailard s'en plaignoit sous Adam, prédécesseur de Suger (1). Cette maison, dit saint Bernard, servoit aux affaires de la cour et des armées des rois; le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, et retentissoit de plaidoiries et de querelles; les femmes y avoient quelquefois entrée. A présent on y fait de saintes lectures, et on y garde un perpétuel silence. On n'admet plus les séculiers dans cette maison, on ne s'y entretient plus avec les gens oisifs, on n'y entend plus le bruit que faisoient les enfants; on n'y entre que pour chanter les louanges de Dieu et accomplir des vœux. A la fin il s'étend sur le scandale que donnoit encore Etienne de Garlande, ami de Suger, qui, ayant l'ordre de diacre, et étant archidiacre, doyen et prévôt en diverses églises, étoit en même temps sénéchal du roi, dont en cette qualité il commandoit les armées et prenoit ce titre préférablement à tous ses titres ecclesiastiques. Car le sénéchal étoit alors le premier officier de la couronne et au-dessus du connétable. L'abbé Suger persévéra dans la régularité, et s'appliqua avec grand soin au rétablissement de son monastère, comme on voit encore et dans ses écrits et dans le bâtiment de son église.

LXII. Réunion d'Argenteuil à Saint Denis.

Il avoit trouvé dans les anciens titres de son abbaye, que le monastere d'Argenteuil avoit été fondé dès le temps des rois de la première race, et dès lors donné à Saint-Denis (2); que Charlemagne l'avoit obtenu pour sa fille Theodrade, qui s'étoit consacrée à Dieu, et qu'il y fit abbesse, à la charge que, quand elle seroit morte, ce monastère retourneroit à Saint-Denis. Mais les guerres civiles qui survinrent entre les enfants de Louis le debonnaire en empêchèrent l'exécution; et Argenteuil demeura une abbaye de filles, qui du temps de Suger étoient en petit nombre, et menoient une vie scandaleuse. C'est ce qu'il représenta dans un concile tenu à Paris en présence du roi Louis, où présidoit le cardinal Matthieu, evêque d'Albane, et où assistoient Rainald, archevêque de Reims, Etienne, évêque de Paris, Geffroy, évêque de Chartres, Gosselin de Soissons et plusieurs autres (3). On y parla de la réforme de plusieurs monastères, et entre autres de celui d'Argenteuil.

L'abbé Suger y produisit les titres par lesquels il paroissoit que ce monastère appartenoit à Saint-Denis. Sur quoi le legat, de l'avis du concile, lui ordonna de mettre ces religieuses

(1) C. 11, 12, 14, n. 48.
(2) Gaufr. IV, Vit. 1, n. 10.
(3) Opusc. 3, c. 49, 20.
(4) Ep. 78.

(1) Sup. n. 22. Duch. p. 333.
(2) De admin. c. 3, 10, 4,
(3) To. 10, p. 937.

scandaleuses en des monastères réglés, et d'envoyer à leu place des moines de son abbaye. Ce decret fut confirmé par l'évêque de Paris, ensuite par le pape Honorius, et enfin par le roi Louis, qui renonça à tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ce monastère, comme témoignent ses lettres données à Reims l'an mil cent vingt-neuf, en la cour solennelle tenue à la fête de Pâques, pour le sacre du jeune roi Philippe, son fils aîné. Depuis ce temps le monastère d'Argenteuil est demeuré prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Denis.

LXIII. Suite de l'hisioire d'Abailard.

Les religieuses qui en furent chassées avoient pour prieure la fameuse Héloïse, que son ami Abailard retira à un oratoire qu'il venoit de fonder sous le nom du Paraclet, dans le dio cese de Troyes (1). Après qu'il eut été condamné au concile de Soissons, et renvoyé à l'abbaye de Saint-Denis, il prit querelle avec les moines au sujet de l'histoire de ce saint, composée par Hilduin; et l'abbé Adam le menaça de l'envoyer au roi pour le punir, comme dérogeant à l'honneur de son royaume, dont il ne croyoit pas que le patron fût l'aréopagite (2). Abailard s'enfuit de nuit, et se retira à Provins, sous la protection de Thibaud, comte de Champagne, et ensuite dans une solitude près Nogent-sur-Seine, dans le diocèse de Troyes, où, du consentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roseaux et de chaume un oratoire au nom de la sainte trinité, et y vécut quelque temps avec un clerc.

Mais, ses écoliers l'ayant appris, ils vinrent le trouver de tous côtés, et bâtirent des cabanes autour de son ermitage, lui donnant tout ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance; et comme son oratoire étoit trop petit, ils le rebâtirent de pierre et de bois. Alors Abailard le nomma le Paraclet, parce qu'il avoit trouvé en ce lieu sa consolation (3). Quelques-uns trouvèrent mauvais ce titre, prétendant que l'on ne devoit pas dédier une église au Saint-Esprit en particulier, non plus qu'au père, mais au fils seul, ou à la trinité, suivant l'ancienne coutume; mais Abailard soutenoit que le nom de Paraclet convenoit à chacune des personnes divines. Alors, dit-il, mes anciens ennemis excitèrent contre moi deux nouveaux apôtres, en qui le monde avoit grande créance, dont l'un se vantoit d'avoir ramené la vie des chanoines réguliers, l'autre celle des moines. C'est saint Norbert et saint Bernard dont il parle. L'un et l'autre, continue-t-il, allant par le monde, et declamant impudemment contre moi, me rendirent pour un temps méprisable à quelques puissances ecclésiastiques et séculières, et repandirent des bruits si désavantageux de ma foi et de mes mœurs, qu'ils aliénèrent de moi mes princi paux amis; et obligèrent les autres à dissimuler leur affection. Dieu m'est témoin que dès que j'apprenois qu'il se tenoit quelqu'assemblée ecclésiastique, je croyois que c'étoit pour me condamner, et j'attendois aussitôt le coup de foudre. Souvent mon désespoir vint à tel point, que je me proposois de quitter le pays des chrétiens et de passer chez les infidèles, pour y vivre plus en repos, en payant un tribu; et je croyois les trouver d'autant plus favorables. que sachant que, l'on m'accusoit de n'être pas bon chrétien, ils croiroient me pouvoir attirer plus facilement à leur secte.

En cet état, il fut élu abbé de Saint-Gildas en Bretagne, au diocèse de Vennes, et l'accepta pour se mettre à couvert de la persécution qu'il craignoit en France. Mais il trouva un pays barbare, dont la langue lui étoit inconnue, et dont le peuple étoit inhumain et désordonné. Les moines de saint Gildas étoient aussi déréglés que le peuple. C'étoient des hommes indociles et d'une vie scandaleuse; et un seigneur du pays avoit pris occasion de leurs désordres pour s'emparer de tous les lieux situés proche du monastère, et charger les moines de plus d'exactions que des juifs tributaires. Ces moines, n'ayant plus rien en commun, étoient réduits à s'entretenir chacun à leurs dépens avec leurs concubines et leurs enfants, et ne laissoient pas de presser leur nouvel abbé de leur donner de quoi subsister, afin que n'y pouvant satisfaire, il fût réduit à les laisser en repos dans leur désordre ou à se retirer. Ainsi il fut bientôt dégoûté de ce nouvel établissement, et trouva sa condition pire en Bretagne qu'en France. Il crut même que c'étoit une punition divine pour avoir abandonné sa nouvelle église du Paraclet, et c'est ce qui lui fit embrasser avec joie l'occasion d'y mettre Héloïse lorsqu'elle fut chassée d'Argenteuil (1).

Quelques religieuses du même monastère l'y suivirent; elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté; mais, avec le temps, Héloïse, se faisant aimer par son esprit, sa douceur et sa patience, attira les bienfaits des prélats et des seigneurs du voisinage; et le Paraclet devint une abbaye de filles considérable, comme elle l'est encore. Abailard les visitoit souvent; ce qui donna sujet à de mauvais bruits, et à l'accuser d'avoir encore pour Héloïse un attachement plus humain que spirituel. Elle, de son côté, n'en avoit que trop pour lui, comme il paroît par ces lettres écrites depuis ce temps, où l'on voit plus de tendresse que de modestie, et où elle affecte de montrer son esprit et son érudition. Enfin elle avoue franchement que ce n'est pas la dévotion, mais sa déference pour lui qui l'a engagée dans la profession monastique.

(1) Abailard, p. 34. Sup. liv. XLVIII, n. 50, p. 28.
(2) Sup. n. 21, p. 26. (3) P. 30.

(1) P. 47.

LXIV. Henri renonce à l'évêché de Verdun.

Henri, évêque de Verdun, étoit entré dans ce siége, dès le temps du pape Pascal II, par la faveur de la reine Mathilde, fille du roi d'Angleterre et épouse de Henri V. Car ce prélat étoit Anglois, et avoit été archidiacre de Winchester (1). Dès son entrée à l'épiscopat, il y trouva de grandes oppositions; et bien qu'au concile de Reims, en mil cent dix-neuf, il eût obtenu sa confirmation du pape Calliste II, il ne put entrer à Verdun qu'à main armée avec Rainald, qui en étoit comte, et odieux comme lui. La paix étant faite, l'évêque Henri s'adonna au plaisir contre la bienséance de sa dignité : ce qui excita de nouveau contre lui son peuple et son clergé. Le clergé envoya des députés au pape Calliste, pour l'accuser d'incontinence, de simonie et de dissipation des biens de l'Eglise, dont en effet il avoit donné plusieurs terres au comte Rainald pour le récompenser de son secours. Laurent, abbé de Saint-Vennes, lui demandoit aussi la restitution de quelques biens de son monastère.

Henri, ayant été cité par le pape Calliste, ne comparut point devant lui; mais les plaintes de son clergé et de l'abbé de Saint-Vennes ayant été renouvelées devant le pape Honorius II, il le cita à Rome jusqu'à deux fois, et il s'y rendit à la seconde. Mais, comme il s'étoit concilié les cardinaux à force de présents, l'affaire n'y put être terminée, le pape la renvoya sur les lieux pour être examinée par le cardinal Matthieu, son légat en France (1). Celui-ci tint pour cet effet un concile à Châlons à la Purification de Notre-Dame, l'an mil cent vingt-neuf, où se trouva l'archevêque de Reims et plusieurs autres évêques, des abbés, entre lesquels étoit saint Bernard, et d'autres hommes savants et pieux. L'évêque de Verdun y étoit aussi avec ses accusateurs. Il demanda conseil à saint Bernard, qui lui représenta combien il étoit fâcheux de gouverner ceux qui ne le vouloient point pour prélat. C'est pourquoi il lui conseilla de renoncer à l'évêché plutôt que de s'exposer à l'affront d'être accusé publiquement en présence d'une si célèbre assemblée. Henri suivit ce sage conseil; et, saint Bernard portant la parole pour lui, il déclara en plein concile que, puisque son peuple et son clergé se plaignoient de lui, et principalement ceux qu'il avoit le plus élevés dans l'Eglise, il ne vouloit point leur commander malgré eux, ni faire durer plus long-temps ce scandale. Il renonça donc à l'évêché, et rendit la crosse la treizième année depuis qu'il l'eut reçue de la main de l'empereur. Pour le consoler, les principaux du concile, à la persuasion de l'abbé Laurent, firent une contribution de dix marcs d'argent pour payer les dettes qu'il avoit contractées dans la ville et retirer ses gages. On élut aussitôt pour lui succéder Ursion, abbé de Saint-Denis de Reims, qui tint l'évêché de Verdun pendant deux ans.

(1) Hist. Episc. Virod. tom. 12, Spicil. p. 308.

(1) Alberic. Chron. an. 1129. Dodechin. eod.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

I. Mort d'Honorius II. Innocent II, pape. Anaclet, anti-pape.

Honorius II, étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastère de Saint-André, où il mourut le quatorzième jour de février mil cent trente, et ne laissa pas d'être enterré dans l'église de Latran. Il avoit tenu le saint-siége cinq ans et deux mois. Les premiers et les plus sages de l'église romaine le voyant à la mort, pour prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'élection de son successeur, convinrent de la faire à Saint-Marc, et tous ensemble, selon la coutume (1). Mais les cardinaux, qui avoient été les plus familiers d'Honorius et qui avoient été assidus auprès de lui pendant sa maladie, avec le chancelier Haimeri, craignant le tumulte des Romains, s'ils alloient à Saint-Marc, se pressèrent de faire une élection avant que la mort du pape fût publiée. Ils élurent donc Grégoire, cardinal de Saint-Ange, le nommèrent Innocent II, et le revêtirent des ornements pontificaux. Les autres, ayant su la mort du pape, s'assemblèrent le même jour à l'heure de tierce à Saint-Marc, comme on étoit convenu, et élurent Pierre de Léon, prêtre-cardinal de Sainte-Marie-Trastevere, comme les autres avoient prévu; car c'étoit pour l'éviter qu'ils s'étoient pressés d'élire Grégoire. Pierre fut nommé Anaclet II par ceux qui l'élurent; et ainsi il y eut schisme dans l'église romaine.

Grégoire avoit été moine à Saint-Jean-de-Latran, puis abbé d'un monastère de Saint-Nicolas et Saint-Primitif hors de Rome (2). Il fut fait cardinal-diacre par le pape Urbain II, et envoyé légat en France avec Pierre de Léon par Calliste II, en mil cent vingt-quatre. Pierre étoit petit-fils de Léon, juif converti et baptisé par le pape Léon IX, qui lui donna son nom (3). Ce Léon étoit très-savant, et devint puissant à la cour de Rome par ses grandes richesses; mais son fils, Pierre de Léon, eut encore plus de pouvoir et de réputation que lui. Il servit si utilement l'église romaine dans la querelle des investitures, par ses armes et par ses conseils, que le pape lui donna le gouvernement de la Tour de Crescence, c'est-à-dire du château Saint-Ange, et le tenoit pour son fidèle confident: ce qui lui donna occasion d'augmenter tous les jours en biens et en dignités. Il eut plusieurs enfants de l'un et de l'autre, entre lesquels étoit le cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Pierre de Léon; car le nom du père servoit alors ordinairement de surnom chez toutes les nations. Pierre, ayant été destiné aux lettres, vint en France et étudia à Paris. En retournant à Rome, il s'arrêta à Clugny, où il prit l'habit; après qu'il y eut appris quelque temps les observances monastiques, le pape Pascal II, à la prière de son père, le rappela à la cour de Rome, et le fit cardinal. Du temps du pape Calliste, il fut envoyé légat en France avec Grégoire, et tint des conciles à Chartres et à Beauvais. Tels étoient les deux concurrents.

On compte du côté d'Innocent dix-neuf cardinaux, entre autres Matthieu, évêque d'Albane, Jean de Chrême, du titre de Saint-Chrysogone, et le chancelier Haimery. Sitôt qu'ils eurent élu le nouveau pape, ils l'intronisèrent, le menèrent dans les lieux dont il devoit prendre possession suivant la coutume, et lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent, selon la circonstance du temps; car Pierre de Léon étoit le plus fort à Rome, en sorte qu'Innocent et ceux de son parti, n'étant pas en sûreté dans leurs propres maisons, demeuroient auprès du palais de Latran. Ils furent même obligés de se retirer dans les maisons des Frangipanes et des Corses, qui étoient fortifiées, et où ils se défendirent quelque temps. Pierre de Léon, indigné de cette résistance, marcha à Saint-Pierre, bien accompagné, s'en rendit le maître, en enleva l'argenterie et tout le trésor. Il en fit de même à Sainte-Marie-Majeure et aux autres églises de Rome; et, ne trouvant point de chrétiens qui osassent briser les calices et les crucifix d'or, on dit qu'il les fit mettre en pièces par des juifs.

Il avoit déjà de grandes richesses, tant celles que son père lui avoit laissées que celles qu'il avoit amassées lui-même par les exactions ordinaires dans la cour de Rome et dans ses légations; ainsi il gagna par ses largesses le

(1) Suger vita Lud. Chr. Maurin. to. 4, Duch.

(2) Ap. Baron. an. 1130.

(3) Sup. liv. LXVII, n. 35.

peuple et la plupart des grands, et le pape Innocent se trouva assiégé de toutes parts avec les siens, en sorte qu'il n'osoient sortir, et que personne ne pouvoit venir à eux sans exposer sa vie. En cette extrémité, le pape Innocent résolut de sortir de Rome et se retirer en France; et, ayant fait préparer secrètement deux galères, il s'embarqua sur le Tibre avec tous les cardinaux de son parti, excepté Conrad, évêque de Sabine, qu'il laissa à Rome en qualité de son vicaire, et, par l'embouchure du Tibre ayant gagné la mer, il arriva heureusement au port de Pise.

II. Lettres de l'antipape.

Cependant Pierre, évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit une lettre aux quatre principaux d'Innocent, savoir, Guillaume de Préneste, Matthieu d'Albane, Conrad de Sabine et Jean d'Ostie, qui lui avoient écrit les premiers (1). Dans cette réponse, il leur dit : Est-ce ainsi que vous avez appris d'élire un pape, dans un coin, en cachette, dans les ténèbres? Si vous vouliez qu'il succédât au pape mort, pourquoi disiez-vous qu'il étoit vivant? Vous pouvez voir vous-même que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les canons, sans me consulter, moi qui suis votre doyen, ni vos anciens, sans nous appeler ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux et en petit nombre. Dieu nous a bientôt fait voir le moyen de nous opposer à votre entreprise, puisque vos frères les cardinaux avec tout le clergé, à la prière du peuple et du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement et en plein jour, ont élu unanimement le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. L'Eglise le reçoit, les barons le visitent; nous le visitons, les uns en personne, les autres par nos envoyés. Nous ne voyons point cette déprédation et cette cruauté que vous nous opposez. Tous ceux qui viennent le consulter, ou lui proposer leurs affaires, sont bien reçus et se retirent contents. Rentrez enfin en vous-mêmes; ne faites point de schisme dans l'Eglise, et ne vous appuyez pas sur des mensonges. J'ai toujours été de cet avis, que l'on ne fit mention du successeur qu'après que le pape seroit enterré.

Anaclet lui-même écrivit de tous côtés pour se faire reconnoître pape (2) : premièrement à Lothaire, roi des Romains, qu'il fait souvenir de l'amitié qui a duré long-temps entre ce prince et Pierre de Léon, son père, et ajoute qu'après avoir été élu canoniquement il a été sacré par Pierre, évêque de Porto, devant l'autel de Saint-Pierre, en présence de plusieurs autres évêques, aux yeux de tous et avec grande solennité, au lieu que ceux du parti contraire ont été réduits à s'enfuir la nuit de la maison de Léon Frangipane, leur principal protecteur, et se cacher au delà du Tibre. Nous avons pour nous, ajoute-t-il, tout le clergé et toute la noblesse; nous exerçons librement toutes nos fonctions au dedans et au dehors de Rome, nous avons ordonné des cardinaux et sacré des évêques. Et ensuite : Ne vous arrêtez pas aux mensonges d'Haimery, ci-devant chancelier, voleur et simoniaque, ou de Jean de Crême, homme infâme et vrai nicolaïte, ni de ces autres fugitifs. La lettre fut envoyée par l'archevêque de Brême.

Le clergé du parti d'Anaclet écrivit aussi au roi Lothaire. La lettre porte en tête les noms de vingt-sept cardinaux et des autres évêques suffragants de Rome, des archiprêtres, du primicier et de plusieurs abbés. Entre les cardinaux on comptoit sans doute ceux qu'Anaclet avoit ordonnés de nouveau. Nous vous écrivons, disent-ils, prince très-chrétien, comme aux autres églises d'Orient et d'Occident, pour dissiper les mensonges de ceux qui assurent par leurs écrits que le pape Anaclet n'a pas été élu canoniquement et librement, mais par la puissance de ses parents, par violence, à coups de bâton, avec effusion de sang. Ils attribuent ensuite l'élection d'Innocent au chancelier Haimery, qu'ils traitent d'impudique et de simoniaque, à cinq autres cardinaux, qui mangeoient à sa table, et à quelques évêques qui n'ont, disent-ils, aucun droit à l'élection du pape.

Le roi Lothaire n'ayant point fait de réponse à la première lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une seconde par un clerc de Strasbourg, en date du quinzième de mai, et il écrivit en même temps à la reine son épouse; mais il n'eut aucune réponse de l'un ni de l'autre. Alors il fit écrire au roi par le préfet de Rome et par quelques nobles, au nom de toute la ville, une lettre où ils le prient de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu empereur à Rome, et se plaignent du mépris qu'il leur a témoigné, n'ayant point répondu aux deux lettres du pape; ajoutant que c'est la raison pour laquelle il ne lui a point encore envoyé de légat. La lettre est du dix-huitième de mai.

Anaclet n'en usa pas avec la même réserve à l'égard du roi de France. Il lui envoya d'abord un légat, savoir, Othon, évêque de Todi, avec une lettre en date du premier de mai, où il témoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce prince, de qui il dit avoir été aimé dès l'enfance et élevé avec affection; ce qui, sans doute, se rapporte au séjour qu'il avoit fait à Paris pour ses études. Il se remet à son légat pour instruire le roi de ce qui regarde sa promotion et le schisme. Il chargea le même légat de plusieurs autres lettres aux prélats et aux seigneurs de France; dans l'une desquelles il donne pouvoir à son légat d'y célébrer des con-

(1) Ap. Malmesb. 1, Hist. nov.

(2) Cod. Cass. ap. Baron.

ciles (1), et rend ce témoignage à l'église gallicane, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur ni d'aucun schisme. Toutes ces lettres sont du premier jour de mai. En même temps, il envoya un autre légat en Aquitaine, savoir, Grégoire, diacre-cardinal, chargé d'une lettre très-obligeante pour l'abbé et les moines de Clugny, où il déclare qu'il a prononcé anathème contre ceux qu'il traite de schismatiques, après les avoir cités trois et quatre fois pour rendre compte de leur conduite. Le même Grégoire fut chargé de la commission d'Anaclet, par laquelle il faisoit son légat Gérard, évêque d'Angoulême, comme il avoit été sous le pape Pascal et ses successeurs Gélase, Caliste et Honorius. Ce prélat étoit Normand, du diocèse de Bayeux, homme savant et éloquent dans les deux langues, c'est-à-dire en latin et en françois, d'une grande réputation et d'un grand crédit à Rome, et il avoit témoigné son zèle contre la vie scandaleuse de Guillaume, duc d'Aquitaine. Après la mort d'Honorius il reconnut d'abord le pape Innocent, et lui demanda la continuation de sa légation, qui lui ayant été refusée, il embrassa le parti d'Anaclet, dont il fut le principal appui deçà les monts. Anaclet envoya aussi un légat à l'empereur de Constantinople, comme il paroît par sa lettre à l'évêque de Drivasto en Albanie; enfin il écrivit au roi de Jérusalem (2). Mais tous ces mouvements furent sans effet pour l'Orient.

III. Roger, roi de Sicile, schismatique.

En Italie, toutefois, il fut reconnu par Roger, duc de Calabre (3); car Anaclet alla cette année mil cent trente à Bénévent, et de là à Aveline, où il traita avec ce duc, lui donna sa sœur en mariage, et lui accorda le titre du roi de Sicile, avec la permission de se faire couronner par les archevêques du pays assistés des autres évêques. Il lui donna aussi la principauté de Capoue et la seigneurie de Naples; et, à sa prière, il permit à l'évêque de Palerme de sacrer trois évêques de Sicile, savoir, ceux de Syracuse, de Grigente et de Mazare, ou de Catane; le tout à la charge de faire hommage au pape, et de lui payer tous les ans six cents schifates : c'étoit une monnoie d'or portant la figure d'une coupe. La bulle est du vingt-sept de septembre mil cent trente, et c'est le premier titre du royaume de Sicile. Ceux qui ne veulent pas que le droit de légation, nommé la monarchie de Sicile, ait été accordé par Urbain II, en rapportent l'origine à cette concession de l'antipape Anaclet (4). Il envoya cette même année en Sicile le cardinal Conti, qui couronna Roger roi à Palerme le jour de Noël.

IV. Fin de saint Hugues de Grenoble.

Le pape Innocent, de son côté, envoya des nonces pour instruire l'église gallicane de ce qui s'étoit passé, et exhorter les évêques à condamner le schisme, puis il vint lui-même en France (1). Mais, avant qu'il arrivât, saint Hugues, évêque de Grenoble, vint au Puy avec d'autres évêques, nonobstant ses infirmités et son grand âge, car il avoit environ soixante-dix-huit ans. Il savoit certainement que Pierre de Léon n'avoit point été élu pape par son mérite, mais par le crédit de sa famille et par la violence. C'est pourquoi il n'eut aucun égard aux respects et aux bons offices que Pierre et son père lui avoient autrefois rendus; mais, n'ayant en vue que la justice et le bien de l'Église, il l'excommunia dans ce concile avec les autres évêques comme schismatiques, et cette excommunication fut d'un grand poids à cause de l'autorité de saint Hugues.

Quelques années auparavant, ce saint prélat avoit envoyé des députés au pape Honorius, pour lui demander la permission de quitter son siége. Ce désir, qu'il avoit eu dès le commencement de son épiscopat, lui dura toute sa vie; mais il augmenta à mesure qu'il vit croître son âge et ses infirmités. Il se regardoit comme un serviteur inutile, qui occupoit la place d'évêque, en recevoit les honneurs et les revenus sans en avoir le mérite ni en faire les fruits. Le pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à sa demande, et renvoya ses députés avec des lettres de consolation, où il l'exhortoit à persévérer. Hugues ne se rebuta pas; il alla lui-même à Rome, et conjura le pape qu'il lui permît d'achever sa vie en repos, et qu'il donnât un meilleur pasteur à l'église de Grenoble; mais le pape demeura persuadé que, par son autorité et son bon exemple, il pouvoit être plus utile à son troupeau que tout autre. Il lui accorda donc ce qu'il demandoit d'ailleurs, le consola autant qu'il put, et le renvoya avec honneur.

L'excommunication de l'antipape Anaclet fut la dernière action remarquable de saint Hugues. Depuis ce temps, ses infirmités allèrent toujours croissant; et il perdit la mémoire, excepté pour les choses spirituelles. Enfin, il mourut le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le premier jour d'avril mil cent trente-deux, âgé au moins de quatre-vingts ans, la cinquante-deuxième année de son épiscopat. Trois évêques assistèrent à ses funérailles : Geoffroy de Chartres, qui l'étoit venu visiter dans sa maladie, Ulric de Die, disciple du saint, et Hugues, chartreux, qu'il avoit fait ordonner de son vivant évêque de Grenoble. Ses successeurs peu-

(1) Ep. 8.

(2) Ep. 1 Order. lib. 12, ad an. 1136, p. 908. Aranf. Sug. c. 2, Spicil. p. 145. Ibid. p. 355. Ep. 14.

(3) Chr. Cass. IV. Chr. Benev. et Dipl. ap. Baron.

(4) Cang. Gloss. Baron. hic. Sup. liv. LXV, n. 55.

(1) Ernold. Vita S. Ben. lib. II, c. 1. Vita S. Hug. c. 5, 1 Apr. Boll. to. 9, p. 44.

dant plus d'un siècle furent aussi tirés de la Chartreuse (1). Saint Hugues fut canonisé deux ans après sa mort par le pape Innocent II, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (2).

V. Concile d'Etampes.

Le roi de France, Louis le gros, ayant appris ce qui s'étoit passé à Rome, indiqua un concile à Etampes pour examiner lequel des deux prétendus papes étoit élu le plus canoniquement (3). Saint Bernard fut nommément appelé à ce concile par le roi et par les principaux évêques; et il se mit en chemin avec grande crainte, connoissant le péril et l'importance de l'affaire; mais il fut consolé pendant le voyage par un songe, où il vit une grande église dans laquelle on chantoit de concert les louanges de Dieu : ce qui lui fit espérer fermement la paix. Quand le concile fut assemblé à Etampes, après le jeûne et les prières, le roi s'étant assis avec les évêques et les seigneurs pour délibérer de cette grande affaire, ils convinrent tous d'un commun accord de s'en rapporter à l'abbé Bernard et d'en passer par son avis. Il accepta cette commission, par le conseil de quelques amis fidèles, mais en tremblant, et, ayant soigneusement examiné la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie et la réputation de celui qui avoit été élu le premier, il déclara qu'Innocent devoit être reconnu pape, et toute l'assemblée y applaudit. On chanta les louanges de Dieu selon la coutume : tous souscrivirent à l'élection d'Innocent, et lui promirent obéissance.

VI. Innocent en France.

Cependant le pape Innocent étant arrivé à Pise, y fut reçu avec tout l'honneur possible (4). Il y séjourna quelque temps, et régla avec autorité plusieurs affaires, tant dans cette ville que dans le reste de la Toscane. Ensuite il prit congé des Pisans, les remercia de leurs bons offices; et s'étant rembarqué il passa à Gênes et aborda à Saint-Gilles en Provence. De là il vint à Viviers, au Puy en Auvergne et à Clermont, où il tint un concile, et reçut Conrad, archevêque de Saltzbourg, et Eribers de Munster, envoyés du roi Lothaire. Le pape vint ensuite à Clugny, dont les moines, ayant appris son arrivée en France, lui avoient envoyé soixante chevaux ou mulets, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui que pour les cardinaux et leur suite. Ils retinrent le pape onze jours, et il dédia leur nouvelle église en l'honneur de saint Pierre, le même jour qu'Urbain II en avoit dédié le grand autel trente-cinq ans auparavant, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'octobre (1). Cette réception donna au pape Innocent une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que ceux de Clugny l'avoient préféré à Pierre de Léon, qui avoit été moine chez eux.

Tandis que le pape étoit à Clugny, le roi Louis envoya l'abbé Suger lui faire ses premiers compliments; puis il s'avança lui-même avec la reine et les princes, ses enfants, jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, où il se prosterna à ses pieds et lui offrit ses services, à lui et à l'Eglise. Plusieurs évêques vinrent aussi au devant du pape; entre autres Geoffroy de Chartres, qui le conduisit à sa ville. Cependant saint Bernard étoit allé trouver le roi d'Angleterre, Henri, pour lui persuader de reconnoître le pape Innocent, de quoi ses évêques le détournoient (2). Comme ce prince ne pouvoit s'y résoudre, le saint abbé lui dit : Que craignez-vous? est-ce de commettre un péché si vous obéissez à Innocent. Songez comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres péchés; je prends sur moi celui-ci. A ce mot le roi se rendit, et sortit des terres de son obéissance pour venir à Chartres trouver le pape, avec une grande suite d'évêques et de seigneurs. Ainsi, suivant l'exemple du roi de France, il se prosterna aux pieds d'Innocent, et lui promit obéissance filiale pour lui et pour ses sujets; c'étoit le treizième de janvier mil cent trente-un. Il le mena ensuite à Rouen, où il lui fit des présents, et lui en fit faire par les seigneurs et même par les juifs (3).

VII. Innocent reconnu en Allemagne.

Innocent avoit envoyé en Allemagne, vers le roi Lothaire, Gautier, archevêque de Ravenne, son légat. Il se trouva à un concile de seize évêques, que ce prince assembla à Witzbourg, au mois d'octobre mil cent trente; et là, le pape Innocent fut élu et confirmé par le roi Lothaire et par tous les assistants (4). Les légats du pape, étant donc revenus d'Allemagne, lui apportèrent des lettres, par lesquelles le roi et les évêques le prioient, au nom de toute la nation, de venir les honorer de sa présence; mais l'affection et la dévotion de l'église de France l'y retint quelque temps. Après l'avoir visité comme l'occasion le demandoit, il passa en Lorraine et vint à Liége, où il y eut une assemblée très-célèbre d'évêques et de seigneurs, le dimanche avant la mi-carême, vingt-deuxième de mars mil cent trente-un. Le roi Lothaire y étoit avec la reine, son épouse; et, comme on vint en procession recevoir le pape, il s'avança à pied dans la place devant l'église cathédrale, tenant d'une

(1) Gal. Chr.
(2) Martyr. Rom. 1 Apr.
(3) Sug. vita Lud. p. 317. Ernold. lib. 21. Vita Bern. c. 1.
(4) Acta ap. Baron.

(1) Otto Fris. VII, c. 18. Oder. lib. XIII, c. 89. Innoc. Ep. 27. Sup. liv. LXIV, 27.
(2) Vita Lud. p. 318. Vita Bern. lib. II, c. 1.
(3) Odderic. lib. XIII, p. 895. Malmesb.
(4) Chr. Magd. M. S. ap Mabill. Præf. in Bern. n. 41.

main une verge pour écarter le peuple, et de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le pape, à qui il servoit ainsi d'écuyer; et il le soutint lorsqu'il descendit de cheval. En ce concile de Liége, Othon, évêque d'Halberstadt, déposé par le pape Honorius trois ans auparavant, fut rétabli à la prière du roi et des seigneurs.

Le roi Lothaire, voulant profiter de l'occasion, pressa le pape de lui rendre les investitures que l'empereur Henri, son prédécesseur, avoit cédées avec les difficultés que nous avons vues (1). Les Romains pâlirent à cette proposition, croyant avoir trouvé à Liége un plus grand péril que celui qu'ils avoient évité à Rome; ils ne savoient quel parti prendre quand saint Bernard, qui étoit présent, s'opposa hardiment à la prétention du roi, montra la malignité de la proposition, et apaisa le différent avec une autorité merveilleuse.

VIII. Le pape Innocent à Saint-Denis.

De Liége, le pape revint en France, et célébra, à l'abbaye de Saint-Denis, la fête de Pâques, qui, cette année mil cent trente-un, étoit le dix-neuvième d'avril (2). Il y arriva le mercredi de la semaine sainte, et l'abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le pape officia le jeudi-saint, selon l'usage romain, et fit une largesse magnifique, nommée le Presbytère : il fit aussi l'office du vendredi-saint et celui du samedi, veillant toute la nuit. Le dimanche, dès le grand matin il passa au dehors, comme en secret, à Saint-Denis-de-l'Estrée, avec ceux de sa suite; là ils se revêtirent à la romaine, et le pape sortit monté sur un cheval blanc orné d'une housse, et portant en tête la tiare en broderie avec un cercle d'or; ceux de sa suite marchoient aussi à cheval deux à deux avec des manteaux, et leurs chevaux étoient couverts de housses blanches. Les barons, vassaux de l'église de Saint-Denis, et les châtelains, marchoient à pied et servoient d'écuyers au pape, menant son cheval par la bride; quelques-uns marchoient devant, et jetoient de la monnoie en abondance pour écarter la foule. La rue étoit tapissée, les nobles et le peuple venoient au devant par honneur; il n'y avoit pas jusqu'aux juifs de Paris qui n'y vinssent. Et, comme ils présentèrent au pape le livre de la loi en rouleau et couvert d'un voile, il leur dit : Plaise au Dieu tout-puissant d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva ainsi à la grande église, parée de ses plus riches ornements, et où brilloient de tous côtés l'or et les pierreries, et il célébra solennellement la messe, assisté de l'abbé et des moines. Après quoi, le pape et sa suite allèrent dîner dans le cloître qui étoit tapissé, et où on avoit dressé des tables. D'abord ils mangèrent un agneau, étant comme couchés à l'antique; le reste du festin se fit à l'ordinaire. Le lendemain, la procession alla de Saint-Rémy à la grande église. Après avoir ainsi passé les trois jours d'après Pâques, ils vinrent à Paris, où le pape rendit au roi ses actions de grâce, et le roi lui promit aide et conseil.

Le pape continua de visiter les églises de France, suppléant à ses besoins de leur abondance : ce qui leur fut une grande charge, car il menoit avec lui les officiers de la cour de Rome et quantité de clients, et ne pouvoit rien tirer des revenus du saint-siége en Italie. Il séjourna quelque temps à Compiègne, et passa en France toute l'année mil cent trente-un.

IX. Concile de Reims.

Il convoqua un concile à Reims pour la Saint-Luc, où il appela tous les prélats de l'Occident; mais, comme on s'y préparoit, il arriva à Paris un accident bien funeste (1). Le roi Louis le gros avoit fait couronner le quatorzième d'avril mil cent vingt-neuf Philippe, son fils aîné, bien fait et de grande espérance. Ce jeune prince courant par divertissement dans les rues après un écuyer, un pourceau s'engagea dans les jambes de son cheval, et le fit tomber sur le prince si rudement, qu'il en fut écrasé, et mourut la nuit suivante, sans confession ni viatique, âgé d'environ quatorze ans. C'étoit le treizième d'octobre, et on l'enterra solennellement à Saint-Denis. Le pape, l'ayant appris, envoya consoler le roi, son père, par Geoffroy, évêque de Châlons, et le cardinal Matthieu, évêque d'Albane; et Suger et les autres confidents du roi, craignant à cause de sa mauvaise santé qu'il ne manquât tout à à coup, lui conseillèrent de profiter de l'occasion du concile, et d'y faire couronner Louis, son second fils, devenu l'aîné, pour éviter les troubles qui pourroient survenir.

Le dimanche, qui étoit le jour de Saint-Luc, dix-huitième d'octobre, le pape étant à Soissons, dédia l'église de Saint-Médard; puis il se rendit à Reims pour le concile, qui dura environ quinze jours. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques, et un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines françois, allemands, anglois et espagnols. Entre les abbés qui assistoient à ce concile, le plus distingué étoit saint Bernard, à qui le pape ne permettoit point de se séparer de lui, et le faisoit assister avec les cardinaux aux délibérations publiques (2). Des particuliers même s'adressoient au saint abbé pour leurs affaires; et il en faisoit son rapport à la cour du pape pour protéger les opprimés.

En ce concile, l'élection du pape Innocent

(1) Sup. liv. LXVI, n. 5. (2) Suger. Vita Lud. p. 310.

(1) Suger Vita Lud. p. 318. Oder. lib. XIII, p. 895. Chr. Maurin. p. 377.

(2) Vita S. Bern. lib. II, c. 1.

fut solennellement approuvé, et Pierre de Léon excommunié s'il ne venoit à résipiscence (1). On y publia aussi dix-sept canons de discipline, déjà publiés au concile de Clermont de l'année precedente, et répétés pour la plupart des conciles plus anciens. Ceux qui me paroissent les plus remarquables sont : Défense à qui que ce soit de piller les biens des évêques morts, qui doivent être réservés pour l'utilité de l'église et du successeur, sous la libre disposition de l'économe et du clergé. Ce canon semble regarder les princes qui se mettoient en possession des évêchés vacants, comme Guillaume le roux, roi d'Angleterre. Un autre canon défend aux moines et aux chanoines réguliers d'étudier les lois civiles et la médecine pour en gagner de l'argent (2). Car, ajoute le canon, c'est l'avarice qui les engage à se faire avocats; et ils emploient leur voix destinée au chant des psaumes, à plaider des causes sans distinction des justes et des injustes. Or, les constitutions imperiales témoignent qu'il est honteux aux clercs de vouloir être habiles plaideurs. C'est aussi l'amour de l'argent qui engage les chanoines et les moines, contre l'esprit de leur profession, à mépriser le soin des âmes pour entreprendre la guérison des corps humains, et arrêter leurs yeux sur des objets dont l'honnêteté ne permet pas même de parler. Enfin, on menace de déposition les évêques et les abbés qui consentent à ces désordres.

Un auteur, qui vivoit dans le même temps, parle fortement contre les moines avocats, qui méditoient les décrets et les lois au lieu de méditer les psaumes, qui cherchoient à défendre les mariages illégitimes, en étudiant les généalogies, car c'étoit une des matières plus ordinaires de procès (3), qui passoient les Alpes chargés de papiers pour aller à Rome plaider la cause d'un prince séculier. Il est remarquable que le concile de Reims ne défend expressément qu'aux religieux profès d'être avocats et médecins, comme le permettant tacitement aux clercs séculiers, et en effet l'ignorance des laïques rendoit ce mal nécessaire, puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de lettres.

Un autre canon de ce concile défend les fêtes où les chevaliers s'assembloient à un jour marqué pour faire preuve de leur force et de leur adresse, c'est-à-dire les tournois (4). La raison de les défendre, est que l'on y mettoit en péril la vie des corps et des âmes, c'est pourquoi on refuse la sépulture ecclésiastique à ceux qui y mourront, quoiqu'on leur accorde la penitence et le viatique s'ils le demandent. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'Eglise, quoique souvent réitérées, aient eu aucun effet pour empêcher les justes et les tournois, dont l'usage a continué d'être fréquent pendant quatre cents ans. Un autre canon prononce anathème contre celui qui aura porté ses mains avec violence sur un clerc ou sur un moine, et défend à aucun évêque de l'absoudre, jusqu'à ce que le coupable se soit présenté devant le pape, et que l'évêque ait reçu son ordre. Le dernier canon du concile de Reims (1) porte excommunication contre les incendiaires, crime fréquent dans la province Belgique; et on leur donne pour pénitence un an de service de guerre à la terre sainte, ou en Espagne.

(1) To. x, Conc. p. 900.
(2) C. 3, 6.
(3) De Claust an Abus. 6, c. 17. Ap. Hug. Victor.
(4) C. 12.

X. Sacre de Louis le jeune.

Le samedi, vingt-quatrième d'octobre, le roi Louis le gros vint au concile, accompagne de Raoul, comte de Vermandois, et sénéchal de France, son parent, et de plusieurs autres seigneurs (2). Le roi monta sur la tribune où étoit le pape, lui baisa les pieds, puis s'assit auprès de lui dans une chaire, et parla de la mort de son fils en peu de mots, qui tirèrent des larmes à tous les assistants. Le pape, tournant les yeux sur lui, lui fit un discours de consolation, l'exhortant à élever ses pensées au roi des rois, et à se soumettre à ses jugements. Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire régner dès à présent avec lui dans le ciel, vous en laissant plusieurs autres pour régner ici-bas après vous. C'est à vous à nous consoler, nous autres étrangers chassés de notre pays, comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honneur, et nous comblant de tant de bienfaits, dont vous recevrez une récompense éternelle. Aussitôt le pape se leva et dit tout bas l'oraison dominicale et les prières accoutumées pour l'âme du jeune prince, puis il avertit les évêques et les abbés de venir le lendemain dimanche revêtus pontificalement, comme ils étoient à la séance du concile, pour assister au sacre du nouveau roi.

Ce jour-là, qui étoit le vingt-cinquième d'octobre, le soleil sembla plus brillant que de coutume pour éclairer la cérémonie. Le pape dès le grand matin, sortant du palais archiépiscopal avec sa cour et les prelats du concile, alla à Saint-Rémy, où le roi logeoit avec le prince, son fils, et fut reçu en procession avec toute la décence convenable, par les moines de cette abbaye. Là le pape prit le jeune prince, nommé aussi Louis, et âgé d'environ dix ans, et le conduisit à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le pape étoit revêtu de ses ornements les plus solennels, avec la tiare sur la tete, et lui et le prince étoient suivis d'une multitude innombrable de clergé, de noblesse et de peuple. A la porte de Notre-Dame, ils trouvèrent le roi qui les attendoit avec quantité de seigneurs et de prélats; ils entrèrent

(1) C. 13.
(2) Chr. Maurin. p. 378.

dans l'église, présentèrent le jeune prince à l'autel, et le pape le sacra avec l'huile dont saint Remi avoit oint le roi Clovis à son baptême, et qu'il avoit reçue de la main d'un ange; c'est ainsi qu'en parle l'auteur du temps. Louis le gros, ainsi consolé, s'en retourna avec la reine, son épouse, qui étoit aussi venue au sacre et avec le nouveau roi, leur fils.

XI. Suite du concile de Reims.

Le lendemain, saint Norbert, archevêque de Magdebourg, présenta au pape, en plein concile, des lettres du roi Lothaire, par lesquelles il promettoit de nouveau obéissance au pape, et lui déclaroit qu'il se préparoit pour le voyage d'Italie avec toutes les forces de son royaume. Henri, roi d'Angleterre, envoya aussi des lettres d'obédience au pape par Hugues, archevêque de Rouen; et les deux rois d Espagne en envoyèrent de semblables par les évêques du pays Ces deux rois étoient Alphonse le vieux, roi d'Aragon, et Alphonse le jeune huitième du nom, roi de Castille (1). Après la mort d'Alphonse VI, roi de Castille, le roi d'Aragon, son gendre, prit le titre de roi de Castille, sous le nom d'Alphonse VII, pendant le bas âge d'Alphonse VIII, fils de sa femme, Utraque, et de son premier mari, Raymond, comte de Bourgogne, mais, en mil cent vingt-deux, ce jeune prince fut reconnu roi de Castille, et y regna trente-cinq ans. Son beau-père demeura ainsi réduit au royaume d'Aragon, qu'il avoit considérablement augmenté en mil cent dix-huit par la prise de Sarragosse sur les Maures. Ces deux rois envoyèrent donc au concile de Reims demander du secours contre les infidèles, particulièrement contre les morabites ou marabouts, nouvelle secte de musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne, sous la conduite de Joseph, fils de Tessefin, fondateur de Maroc (2). Enfin, l'abbé de Pontigny apporta au concile de Reims une lettre des ermites de la Chartreuse, qui y fut lue par Geoffroy, évêque de Chartres, et admirée de tout le monde. Ils y marquent l'extrémité où étoit réduit dès lors le saint évêque de Grenoble; ils exhortent le pape à résister courageusement aux schismatiques, et lui recommandent les nouvelles religions de Cîteaux et de Fontevraud.

Saint Norbert, venant au concile de Reims, apporta les anciens titres de son église, presque rongés des vers, qu'il fit tous renouveler et corriger par l'autorité du pape. Il y fit joindre l'expression des biens qu'il avoit retirés d'entre les mains des usurpateurs, et obtint un privilége, mais qu'il tint secret, d'établir dans sa cathédrale l'observance de Premontré quand il en trouveroit l'occasion favorable.

(1) Sup. liv. LXV, n. 66. Mariana. lib. X, c. 10. (2) Bibl. Orient. p. 623, 697.

XII. Saint Norbert persécuté.

Depuis cinq ans qu'il gouvernoit l'église de Magdebourg, il avoit souffert de grandes persécutions (1); car, incontinent après sa prise de possession, sachant qu'un évêque, selon l'apôtre, doit bien gouverner sa maison, il appela tous ses officiers, et leur demanda quels étoient les revenus de la mense épiscopale, et par qui ils étoient administrés. Quand on eut tout compté et mis par écrit, avec les dépenses que l'on en devoit tirer, à peine s'en trouva-t-il de quoi subsister quatre mois. L'archevêque, fort surpris, demanda si cette église avoit été autrefois plus riche, et si ses prédécesseurs en avoient négligé les droits. On lui répondit que quelques-uns d'entre eux avoient donné ou prêté des terres de l'église à leurs parents, que d'autres en avoient donné en fief, ou n'avoient pas eu la force de résister aux usurpateurs.

Alors l'archevêque envoya de tous côtés dénoncer à ceux qui possédoient des terres de son eglise qu'ils ne fussent pas assez hardis pour les retenir plus long-temps, à moins qu'ils ne fissent voir qu'elles leur venoient de leurs ancêtres. Ces usurpateurs furent extrêmement indignés de recevoir un ordre si absolu de la part d'un homme pauvre et désarmé, qui étoit venu sur un âne, et ils crurent que ce seroit une menace sans exécution. Mais le prélat les excommunia, et par-là ils se virent réduits à une fâcheuse condition, car l'usage étoit que ceux qui étoient demeurés un an excommuniés étoient réputés infâmes, et toute audience leur étoit refusée dans les tribunaux; ils quittèrent donc une grande partie de ce qu'ils avoient usurpé sur l'église de Magdebourg; mais ce fut bien malgré eux, et ils conservèrent une haine mortelle contre l'archevêque; il s'attira encore celle du clergé, obligeant tous ceux qui étoient dans les ordres sacrés à garder la continence ou à renoncer à leurs bénéfices. Pourquoi, disoient-ils, avons-nous appelé cet étranger, dont les mœurs sont si contraires aux nôtres? Ils le chargeoient d'injures et les décrioient parmi le peuple, en sorte qu'il devint universellement odieux aux autres, parce qu'ils se laissoient entraîner aux bruits populaires. Il se rendit encore odieux par la fondation de plusieurs maisons religieuses, particulièrement de son ordre, comme de Sainte-Marie de Magdebourg, d'où il ôta vingt chanoines séculiers pour y mettre des siens. Enfin, la haine vint à tel point, que l'on attenta plusieurs fois contre sa vie.

Un jour du jeudi-saint, comme il recevoit les confessions des pénitents, il vint un jeune homme demander avec empressement au portier d'entrer aussi pour se confesser. Mais l'archevêque le réserva pour le dernier; et quand il entra lui défendit d'approcher, et

(1) Vita c. 15, n. 1. 1 Tim. III, 4.

lui fit ôter un manteau dont il étoit couvert, comme les pénitents. Alors on vit à son côté un couteau pointu, long d'un pied et demi; et étant interrogé sur ce qu'il en vouloit faire, il se jeta aux pieds du prélat, et confessa qu'on l'avoit envoyé pour le tuer; il nomma même les auteurs de cet attentat, et les assistants furent biens étonnés de voir que c'étoient ceux qui avoient le plus de part aux conseils de l'archevêque. Il pardonna à l'assassin, mais il le fit mettre en prison, afin de découvrir les desseins de ses complices, et les punir par la honte qui leur en reviendroit, ce qui n'empêcha pas qu'un de ses clercs domestiques ne tentât encore de le tuer la nuit, comme il alloit à matines.

Cependant Norbert permit aux religieux de Prémontré d'élire un autre abbé à sa place, et ce fut Hugues, son premier disciple, qu'il renvoya de Magdebourg pour les gouverner, comme il fit jusqu'à l'an mil cent soixante-quatre, qu'il mourut. On établit aussi des abbés à Saint-Michel d'Anvers, à Floref, à Saint-Martin de Laon, à Viviers et Bonne-Espérance en Hainaut. Ces six premiers abbés tinrent aussitôt un chapitre général, où ils ordonnèrent qu'ils en tiendroient un tous les ans, à l'imitation des moines de Cîteaux, pour la conservation de l'observance; et dès la quatrième chapitre ils se trouvèrent dix-huit abbés, tant l'institut de Prémontré fit de progrès en peu de temps.

XIII. Second voyage de saint Othon en Poméranie.

Au commencement du pontificat d'Innocent II, saint Othon de Bamberg entreprit un second voyage en Poméranie, quatre ans après le premier, c'est-à-dire l'an mil cent trente (1). Il suivit une autre route, et, s'étant embarqué sur l'Elbe, il traversa la Saxe, et par la rivière d'Havel il entra aux pays des Lutitiens, sorte de Slaves qui occupoient une partie de Méklembourg et du Brandebourg. Il menoit cinquante chariots chargés de provisions, et de quantités de richesses pour faire des présents. Il passa dans quelques villes peu connues, où il délivra des captifs, réconcilia des apostats, convertit et baptisa des païens, abattit des temples d'idoles, et consacra des églises. Ensuite il résolut d'aller à Stétin, sachant que cette ville étoit retournée à l'idolâtrie. Mais les ecclésiastiques qui devoient l'y accompagner, craignant la barbarie de ce peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs remontrances, il leur dit : Je vois bien que nous ne sommes venus que pour goûter des délices, et nous croyons devoir éviter toutes les difficultés qui se rencontrent. Soit; je voudrois vous exhorter tous au martyre, mais je n'y contrains personne; si vous ne voulez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, et me laisser la liberté que je vous donne.

Ayant ainsi parlé, il s'enferma seul dans sa chambre, et se mit en prière jusqu'au soir; ensuite il commanda à un de ses gens de fermer toutes les portes et ne laisser entrer personne sans ordre. Alors il prit ses habits de voyage, mit ses ornements, son calice et les autres meubles d'autel dans un sac qu'il chargea sur ses épaules, et sortit seul la nuit, prenant le chemin de Stétin. Ravi de se trouver en liberté, il commença à dire matines, et marcha si bien le reste de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant, ses clercs s'étant levés pour dire matines, allèrent à la chambre de l'évêque, et, ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement consternés; ils partirent, les uns à pied, les autres à cheval, pour le chercher de tous côtés, et, le jour étant venu, ils le trouvèrent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, et pria Dieu qu'au moins ils ne le détournassent pas de son dessein. Eux, étant descendus de cheval, se jetèrent à ses pieds, il se prosterna de son côté; ils fondoient en larmes de part et d'autre; et, comme il vouloit les renvoyer, ils lui protestèrent qu'ils ne l'abandonneroient jamais, et le suivroient partout, soit à la mort, soit à la vie.

Etant arrivés à Stétin, ils logèrent à une église qui étoit à l'entrée de la ville. Or, le peuple étoit divisé; quelques-uns avoient gardé la foi, mais la plupart étoient retournés au paganisme. Ceux-ci furent troublés de l'arrivée du saint évêque; mais les plus furieux étoient les sacrificateurs des idoles, en sorte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armés environner l'église, criant comme des insensés qu'il falloit l'abattre, et tuer tous ceux qui étoient dedans. Le saint évêque, qui désiroit ardemment le martyre, se revêtit pontificalement, et, prenant la croix et les reliques pour ses armes, il commença avec son clergé à chanter des psaumes pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit soutenir. Les barbares en furent touchés; ils admirèrent ces gens qui chantoient à l'article de la mort; ils s'adoucirent, et les plus sages, prenant en particulier leurs sacrificateurs, disoient que leur devoir étoit de défendre leur religion par raison, et non par force; ainsi ils se retirèrent peu à peu. C'étoit un vendredi, et l'évêque avec les siens passèrent ce jour et le suivant en jeûnes et en prières.

Il y avoit à Stétin un homme noble, nommé Vistac, qui, peu de temps auparavant, étant allé en course sur mer, fut pris par les ennemis, et enfermé dans une obscure prison. Ayant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit, et vit en songe l'évêque Othon, qui l'avoit baptisé au premier voyage, et qui lui dit : Je suis venu pour te délivrer, mais ne manque pas ensuite de porter mes ordres à

(1) Vita lib. III, to. 2, Canis. p. 420. Sup. l. LXVII, n. 81.

Stétin. Vistac, éveillé, essaie de marcher, et se sent libre de ses fers ; il s'avance à la porte de la prison, et la trouve ouverte ; au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il se sauve. Etant arrivé à Stétin, il assemble les habitants, il leur raconte son aventure, et ajoute : Cette ville est menacée d'une terrible vengeance de Dieu, parce que vous avez profané son culte, soit en le quittant pour les idoles, soit en les joignant avec lui (1). Quand l'évêque fut arrivé, Vistac parloit encore plus hardiment contre l'idolâtrie, et l'excitoit à prêcher le peuple.

Le dimanche étant venu, l'évêque, après avoir célébré la messe, encore revêtu des ornements, et la croix marchant devant lui, se fit conduire au milieu de la place publique, et monta sur des degrés de bois d'où on haranguoit le peuple. Comme il eut commencé à parler, et que la plupart l'écoutoient avec plaisir, un sacrificateur d'idoles fendit la presse, et de sa voix, qui étoit très-forte, étouffant celle de l'évêque, il le chargea d'injures, et exhorta le peuple à punir cet ennemi de leurs dieux (2). Ils avoient tous des dards à la main, et plusieurs se mirent en devoir de les lancer; mais ils demeurèrent immobiles en cette posture, sans pouvoir ni darder, ni abaisser les mains, ni se remuer de leur place. C'étoit un spectacle agréable aux fidèles, et l'évêque, prenant occasion de ce miracle, leur dit : Vous voyez, mes frères, quelle est la puissance du Seigneur ; que ne jetez-vous vos dards? Combien demeurerez-vous en cet état ? Que vos dieux vous secourent, s'ils le peuvent. Enfin, après leur avoir donné sa bénédiction, il se retira.

Cependant les anciens et les sages de la ville tinrent conseil depuis le matin jusqu'à minuit, et conclurent qu'il falloit extirper entièrement l'idolâtrie et embrasser de nouveau la religion chrétienne. Vistac vint aussitôt apporter à l'évêque cette agréable nouvelle, et le lendemain le prélat les trouva tous disposés et soumis ; il réconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les autres, et confirma leur foi par plusieurs miracles. De Stétin il passa à Julin, dont il réduisit tous les habitants sans aucun obstacle, tant ils étoient frappés de l'exemple de la capitale (3).

Saint Othon voulut ensuite passer chez les Ruthéniens (4), j'entends les habitants de l'île de Ruden, qui faisoit autrefois partie de celle de Rugen. Mais les Poméraniens lui représentèrent que c'étoient des hommes féroces, légers et brutaux ; et d'ailleurs l'évêque, considérant que ce pays dépendoit de l'archevêque de Danemarck, ne voulut pas y prêcher sans sa permission. Il lui envoya donc un prêtre, nommé Inuan, avec des lettres et des présents. Il fut reçu de l'archevêque avec une très-grande joie, et ce prélat s'informa avec soin de l'état de saint Othon, qu'il connoissoit depuis longtemps par sa réputation, de sa doctrine et de ses actions. Car c'étoit un homme droit et simple, dont la science et la piété n'étoient pas médiocres, quoique son intérieur sentît la rusticité sclavone. Quant à la mission chez les Ruthéniens, l'archevêque dit qu'il ne pouvoit donner alors de réponse, parce qu'il falloit auparavant consulter les seigneurs danois. Le prêtre Inuan ne put attendre ce délai, et retourna, chargé de présents, retrouver son maître saint Othon, qui reçut peu de temps après des nouvelles par lesquelles il étoit rappelé à Bamberg. Il revint par la Pologne, au grand contentement du duc et de ses autres amis, et arriva à Bamberg la veille de Saint-Thomas, vingtième de décembre (1).

(1) P. 15.
(2) C. 16.
(3) C. 18, 22.
(4) C. 28. Baudr. Rugia.

(1) C. 29.

XIV. Eglise de Jérusalem. Foulques, roi.

A Jérusalem, le patriarche Etienne mourut l'an mil cent trente, n'ayant pas achevé deux ans de pontificat. Quelques-uns disoient qu'il avoit été empoisonné, et il passoit pour constant que, le roi Baudouin l'étant venu voir pendant sa dernière maladie (2) et lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit : Seigneur, je suis maintenant comme vous me voulez. Son successeur fut Guillaume, prieur du Saint-Sépulcre, homme simple et médiocrement lettré, mais de bonne mine et recommandable par ses mœurs. Il étoit Flamand de nation, et fort agréable au roi, aux seigneurs et à tout le peuple, et tint ce siége quinze ans.

L'année suivante mil cent trente-un, le roi Baudouin, se voyant malade à la mort, sortit de son palais sans aucune marque de sa dignité, et se fit porter à la maison du patriarche pour être plus près du Saint-Sépulcre (3). Là il fit venir Mélisende, sa fille aînée, le comte Foulques, son gendre, et leur fils Baudouin, âgé de deux ans, et en présence du patriarche, des prélats et de quelques seigneurs, il leur laissa le gouvernement du royaume et la pleine puissance, avec sa bénédiction ; puis il prit un habit de religieux, et promit d'en garder les vœux s'il vivoit. Ainsi mourut le roi Baudouin du Bourg le vingt-unième jour d'août mil cent trente-un, et fut enterré au Saint-Sépulcre avec ses deux prédécesseurs.

Foulques, son gendre et son successeur, étoit auparavant comte d'Angers, du Mans et de Tours, fils de Foulques Rechin et de Bertrade, ou Bertélée de Montfort, qui épousa depuis le roi Philippe (4). Foulques le jeune épousa en premières noces Guiburge, fille d'Elie, comte du Maine, dont il eut deux fils et deux filles. Après qu'elle fut morte, il alla en

(2) G. Tyr. XIII, c. 25, 26.
(3) C. 2.
(4) Lib. XIV, 6, 1.

pèlerinage à Jérusalem, où il entretint un an durant cent chevaliers à ses dépens, et gagna les bonn s grâces du roi et des seigneurs. Etant de retour chez lui, il maria ses enfants et régla ses états, et q elques annees apres il fut rappelé à Jerusalem par le roi Baudouin, qui l'avoit choisi pour son gendre. Il fut couronné solennellement le jour de l'exaltation de la sainte croix, quatorzième de septembre, dans l'église du Saint-Sépulcre, par le patriarche Guillaume; et, quoiqu'il eût plus de soixante ans, il en régna dix.

XV. Le pape à Clairvaux.

Le pape Innocent étoit cependant en France, et voulut visiter par lui-même le monastère de Clairvaux, où il fut reçu avec une affection singulière par les moines vêtus proprement, portant une croix de bois mal polie et chantant modestement. Les evêques pleuroient et le pape lui-même, et tous admiraient la gravité de cette communauté, voyant que dans une joie si publique ils avoient tous les yeux arrêtés à terre, sans les tourner de côté ou d'autre par curiosité; en sorte qu'ils ne voyoient personne, étant regardés de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église qui excitât leur cupidité : il n'y avoit que les murailles toutes nues, et ces moines n'avoient rien de désirable que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette réception fut toute sainte; on servoit à manger du pain bis, des herbes et des légumes, et, s'il se trouva quelque poisson, ce fut pour le pape (2). L'année précédente saint Bernard avoit refusé l'évêché de Gênes, vacant par la mort de Sigefroy, et cette annee mil cent trente-un il refusa l'evêché de Châlons, pour lequel il avoit été élu, et y fit mettre en sa place Geoffroy, abbé de Saint-Médard de Soissons.

XVI. Lettres de saint Bernard pour le pape.

Pendant que le pape Innocent étoit en France, saint Bernard ecrivit plusieurs lettres très-fortes à ceux qui ne le reconnoissoient pas encore pour les amener à son obeissance. Il en parle ainsi à Hildebert, archevêque de Tours, que Gérard d'Angoulême s'efforçoit d'attirer au parti de Pierre de Léon (3) : Tous les princes n'ont-ils pas reconnu qu'il est véritablement l'élu de Dieu? Le roi de France, celui d'Angleterre, ceux d'Espagne, enfin le roi des Romains, reçoivent Innocent pour pape. Architophel est le seul qui ne sait pas encore que son conseil est découvert et dissipé. C'est Gérard d'Angoulême dont il parle. Il continue : Le choix des plus gens de bien, l'approbation du plus grand nombre, et, ce qui est plus fort, une probité reconnue, rendent Innocent recommandable à tout le monde (1). Ecrivant à Geoffroy de Loroux, docteur fameux, depuis archevêque de Bordeaux, et dès lors homme de grande autorité, il dit : Les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, des Espagnes et de Jérusalem, avec tout leur clergé et leurs peuples, adhèrent au pape Innocent. Et c'est avec justice que l'Eglise reçoit celui dont la réputation est plus entière, et l'élection plus légitime par le nombre et le mérite de ceux qui l'ont faite. Il excite ce docteur à s'opposer à l'évêque d'Angoulême, et ramener à l'unité de l'Eglise le comte de Poitiers.

Enfin, saint Bernard écrivit sur ce sujet une grande lettre à quatre évêques d'Aquitaine, savoir, ceux de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes (2), où il décrit ainsi la conduite de Gérard d'Angoulême. Dans la lettre qu'il a écrite depuis peu au chancelier, il demande la légation d'une manière basse et indigne; et plût à Dieu qu'il l'eût obtenue, il n'eût guère nui qu'à lui-même. Voyez ce que fait l'amour de la gloire. La légation est une charge pesante, principalement à un vieillard, et toutefois cet homme si âgé trouve plus de peine à passer sans cette peine le peu de jours qui lui restent. Et ensuite il écrivit des premiers au pape Innocent, il demande la légation et ne l'obtient pas. Il se fâche, il quitte le pape et passe au parti de son compétiteur, il se vante d'être son légat. S'il ne l'avoit pas demandée auparavant au premier, ou s'il ne l'avoit pas ensuite reçu de l'autre, on pourroit croire que dans sa prévarication il auroit eu quelqu'autre vue, quoique mauvaise; mais à présent son ambition n'a point d'excuse. C'est qu'après avoir long-temps passé pour grand entre les siens, il rougit de se dégrader : voilà cette honte criminelle dont parle l'Ecriture (3), qui fait que celui qui n'est que terre et cendre craint non-seulement de se soumettre, mais de ne pas dominer. Déjà ce légat fait à son pape de nouveaux évêques chez vous, afin qu'il ne soit pas pape lui seul, et il n'attend pas que es évêques soient morts pour leur donner des successeurs, il met de leur vivant des usurpateurs dans leurs siéges, s'appuyant de la puissance tyrannique des seigneurs, injustement irrités contre les évêques de leurs villes.

Est-ce gratuitement que ce légat agit ainsi pour son pape? Il se vante que ce pape a ajouté à son ancienne légation la France et la Bourgogne. Il peut y joindre, s'il veut, les Mèdes et les Perses, et tous les lieux où il mettra le pied, pour se glorifier au moins de vains titres. Il ne voit pas qu'il est la risée de tous ses voisins; semblable à un négociant qui marchande avec plusieurs vendeurs jusqu'à ce

(1) Vita II, c. 1.
(2) Mabill. Chr. Bern.
(3) Ep. 124.

(1) 2, Reg. XVII, 7. Ep. 12, 5.
(2) Ep 126.
(3) Eccli. IV, 25.

qu'il ait trouvé celui qui lui donne ce qu'il désire au plus bas prix, il choisit pour pape celui qui veut bien le faire légat. Ainsi Rome ne pourra avoir de pape, à moins que tu ne sois légat : d'où te vient ce privilége dans l'église de Dieu? Tant que tu as eu quelqu'espérance d'obtenir d'Innocent la grâce que tu lui demandois impudemment, il étoit saint et pape dans tes lettres, comment donc l'accuses-tu maintenant d'être schismatique? sa sainteté et sa dignité se sont-elles évanouies avec ta vaine espérance? Hier il étoit catholique et souverain pontife, aujourd'hui c'est un méchant, un schismatique, un séditieux. Hier c'étoit le saint-père Innocent, aujourd'hui c'est Grégoire, diacre de Saint-Ange. C'est ressembler à ce juge inique, qui n'avoit ni crainte de Dieu ni égard pour les hommes (1).

Saint Bernard dépeint ensuite l'ambition, qui se décrie à mesure qu'elle se découvre, et ne réussit que par le cours de l'hypocrisie; puis, venant au fond de la question du schisme, il parle ainsi du prétendu pape Anaclet : Celui-là n'est-il pas l'homme de péché, qui, après l'élection canoniquement faite par les catholiques, a usurpé le lieu saint, non comme saint, mais comme le plus éminent? Qui l'a usurpé, dis-je, par le fer et le feu, à force d'argent, sans mérite et sans vertu, et qui s'y maintient de même. Car l'élection dont il se vante n'en est qu'une ombre et un prétexte pour couvrir la malice de ses partisans. On peut l'appeler élection, mais impudemment et faussement. Car la maxime ecclésiastique est constante qu'après une première élection il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité, comme prétendent les ennemis de l'unité, falloit-il procéder à une autre élection sans avoir auparavant examiné la première et l'avoir cassée uridiquement? C'est pourquoi ceux-là sont es plus coupables, qui se sont pressés, contre la défense de l'apôtre, d'imposer les mains ce téméraire usurpateur : ils sont les aueurs du schisme.

Au reste, ils demandent à présent le jugeent qu'ils devoient attendre auparavant; et s nous offrent à contre-temps la justice qu'ils nt refusée quand on la leur offroit, afin que, si n la leur refuse, vous paroissiez injuste; et ue, si on l'accepte, la contestation apporte un élai pendant lequel il puisse arriver quelque ose. Vous défiez-vous de votre droit, et ne aignez-vous point que le mal augmente, quelu'issue que la cause puisse avoir? Quoi qu'il 1 soit du passé, disent-ils, nous demandons aintenant audience, nous sommes prêts à ibir le jugement : c'est une fuite. Ils n'ont us autre chose à dire pour séduire les simes et armer les mal-intentionnés. Dieu a jà jugé, non par une sentence, mais par évidence du fait. Ce jugement de Dieu a été reconnu et approuvé par les archevêques Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Saltzbourg. Il a été reconnu et suivi par les évêques Egbert de Munster, Hildebrand de Pistoye, Bernard de Pavie, Landulfe d'Aste, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. La sainteté et l'autorité de ces prélats, respectable à leurs ennemis mêmes, nous a facilement persuadé de les suivre, nous qui leur sommes si inférieurs en mérite et en rang; dussions-nous nous égarer avec eux. Je ne parle point de tous les autres archevêques et évêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules et des Espagnes, et de toute l'église orientale.

Tous de concert ont rejeté franchement Pierre de Léon, et ont reçu Grégoire pour pape sous le nom d'Innocent, sans être ni gagnés par argent, ni séduits par artifice, ni attirés par affection de la parenté, ni forcés par la crainte de la puissance séculière, mais obéissant à la volonté de Dieu, qu'ils n'ont ni ignorée ni dissimulée. Je ne nomme en cette lettre aucun de nos prélats, parce que je ne pourrois les y comprendre tous, ni en nommer quelques-uns sans soupçon de flatterie. Mais je ne dois pas omettre les saints qui sont morts au monde, et ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les camaldules et ceux de Vallombreuse, les chartreux, ceux de Clugny et de Marmoutier, mes confrères de Cîteaux, ceux de Saint-Etienne de Caen, de Tiron et de Savigny; enfin, toutes les communautés régulières de clercs et de moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs évêques.

Que dirai-je des rois et des princes de la terre? ne reçoivent-ils pas tous Innocent unanimement avec leurs sujets? Y a-t-il enfin quelqu'homme, distingué par sa vertu et sa réputation, en quelque rang que ce soit, qui ne soit du même avis? Et ceux-ci toutefois s'opiniâtrèrent encore à réclamer. Ils appellent en cause toute la terre, et veulent qu'elle entre en jugement avec leur petit nombre. Qui pourroit, je vous prie, assembler une si grande multitude de prélats et de seigneurs, pour ne pas dire de peuple? Qui pourroit persuader à tant de milliers de saints personnages de détruire ce qu'ils ont édifié, et se rendre prévaricateurs? Quel lieu seroit assez grand et assez sûr pour une telle assemblée; car c'est l'affaire de toute l'Eglise et non d'un particulier. Vous voyez que vous chicanez votre mère en lui demandant l'impossible, et vous forgez des chaînes pour ne pas rentrer dans son sein.

Mais, soit que Dieu change d'avis, je parle humainement, qu'il révoque sa sentence, qu'il assemble un concile de toute la terre : quels juges se donneront-ils? car tous ont pris parti et ne conviendront pas aisément de juges; ainsi, on ne se sera assemblé à si grands frais que pour disputer. Je voudrois savoir encore à qui l'antipape voudra cependant

(1) Luc. XVIII, 2.

confier Rome, qui lui a tant coûté à acquérir, qu'il possède avec tant de faste, qu'il craint tant de perdre. Cependant le monde entier se seroit assemblé inutilement si l'antipape perdoit sa cause sans perdre Rome; et d'ailleurs le pape ne peut entrer en cause tant qu'il demeure dépouillé, ni les lois ni les canons ne l'y obligent. Il s'agit lequel des deux doit plutôt être reconnu pour pape; si on compare les personnes, je dirai sans médisance et sans flatterie ce que l'on dit partout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même ses ennemis; et que celle de l'autre n'est pas en sûreté, même chez ses amis. Si vous examinez les élections, celle du nôtre est la plus pure, la plus raisonnable et la première. Le temps est certain, les deux autres points se prouvent par le mérite et la dignité des électeurs. Vous trouverez, si je ne me trompe, que c'est la plus saine partie des évêques, des cardinaux, diacres et prêtres, qui ont le principal intérêt à l'élection du pape, et en nombre suffisant pour élire selon les canons. Pour la consécration, n'avons-nous pas l'évêque d'Ostie, à qui il appartient spécialement? Saint Bernard conclut sa lettre en exhortant les évêques d'Aquitaine à résister courageusement aux schismatiques, surtout à l'évêque d'Angoulême.

XVII. Vulgrin, archevêque de Bourges, pour Innocent.

Ils lui résistèrent en effet, comme il paroît par les lettres adressées à Vulgrin, archevêque de Bourges, par trois d'entre eux, Guillaume de Saintes, Guillaume de Périgueux et Guillaume de Poitiers (1). Ils avoient recours à ce prélat comme primat d'Aquitaine, parce que Girard lui-même avoit envahi le siége de Bordeaux, leur métropole. L'évêque de Saintes donne avis à l'archevêque, que Gérard, soutenu par le prince, a chassé de leurs siéges l'évêque de Poitiers et celui de Limoges, et y en a intrus d'autres. Mais, ajoute-t-il, il ne les a pas sacrés, parce qu'il n'a pu avoir d'évêques. Il a aussi chassé de son monastère l'abbé de Saint-Jean d'Angély. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu sacrer ses intrus; que nous et nos chanoines avons été contraints de sortir de la ville et d'abandonner nos maisons. Mais Dieu a permis que ce scélérat, passant par notre diocèse, a été pris par Aymar, brave chevalier, notre beau-frère, qui le tient prisonnier.

C'est pourquoi nous vous prions d'écrire à l'église de Bordeaux, qui l'a élu archevêque, et aux évêques d'Agen, de Périgueux, de Poitiers, de Limoges et à nous, pour nous défendre de lui obéir, et casser son élection faite par la violence du comte, sans le consentement des suffragants, et nonobstant l'opposition formelle de l'évêque d'Agen. Que vous donniez l'absolution à ceux qui l'ont pris, et excommuniez ceux qui feront quelque violence pour les délivrer. Enfin, que vous ordonniez aux évêques, nos confrères, d'aider Aymar d'argent et d'autres secours pour se défendre contre notre prince et le comte d'Angoulême.

L'évêque de Périgueux prie l'archevêque de Bourges, au nom de toute la province, de les assurer qu'il demeure ferme dans l'obéissance du pape Innocent; et qu'il les protégera pour ce sujet, et leur procurera la protection du roi de France. L'évêque de Poitiers prend le titre d'exilé pour la justice, et prie l'archevêque d'excommunier de nouveau Gérard et ses complices. L'archevêque de Bourges écrivit, suivant leur désir, aux quatre évêques d'Agen, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes, qui, avec celui d'Angoulême, étoient alors tous les suffragants de Bordeaux. La lettre est aussi adressée au peuple et au clergé de Bordeaux, et il les exhorte tous à demeurer fermes dans l'obéissance du pape Innocent, à mépriser les menaces des princes, et la persécution qu'ils pourront souffrir pour une si juste cause, et à résister de tout leur pouvoir à Gérard d'Angoulême, schismatique manifeste. Dans une seconde lettre, il leur marque que le pape Innocent est reconnu par les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, de Jérusalem, et presque par tous les princes du monde, et que Gérard a été condamné et déposé au concile de Reims.

Le duc d'Aquitaine étoit le seul, au deçà des Alpes, qui soutînt le parti de l'antipape; et saint Bernard lui écrivit vers le même temps, au nom de Hugues, duc de Bourgogne, son parent, pour l'exhorter à quitter le schisme (1). Dans cette lettre, il dit entre autres choses, parlant des schismatiques : Ils ont le duc de Pouille, mais c'est le seul prince, encore l'a-t-on gagné par le ridicule appât d'une couronne usurpée. Au reste, quelles sont les vertus et les bonnes qualités qu'ils publient de leur prétendu pape pour nous exciter à le favoriser? Si ce que l'on en dit partout est véritable, il n'est pas digne de gouverner un village : si ces bruits sont faux, il convient toutefois au chef de l'Eglise d'avoir non-seulement les mœurs bonnes, mais la réputation entière.

XVIII. Traité d'Arnoul de Séez contre les schismatiques.

Nous apprenons ce que l'on disoit alors contre l'antipape Anaclet, par un traité d'Arnoul, archidiacre de Séez, et depuis évêque de Lisieux, adressé à Geoffroy, évêque de Chartres et légat du pape Innocent. Arnoul étoit alors en Italie, où le désir d'apprendre les lois ro-

(1) Patr. Bituric. c. 64, tom. 3, Bibl. Latt. p. 93.

(1) Ep. 127.

maines l'avoit conduit; c'est pourquoi, ne pouvant rendre d'autre service à l'Eglise pendant son absence, il écrivit ce traité, où il examine toute l'affaire du schisme, et parle premièrement de Girard d'Angoulême, puis de Pierre de Léon, et enfin du pape Innocent (1). Quant à Girard, il dit que la bassesse de sa naissance et la pauvreté de ses parents l'obligèrent à quitter la Normandie et passer en un pays étranger, c'est-à-dire en Aquitaine, et qu'il fut élu évêque, non par son mérite, mais par hasard, parce que deux partis divisés ne trouvèrent point d'autre moyen de finir et de faire une élection. Tu fis, lui dit-il, bâtir une église pour avoir un prétexte d'amasser de l'argent; tu élevas aux dignités ecclésiastiques tes neveux, gens sans lettres et sans mérite, et leur confias le gouvernement de l'Eglise. Tu donnois les autres bénéfices à ceux qui avoient le plus d'argent, et ne faisois ni dédicaces d'église, ni bénédictions d'autels, ni ordinations, sans en tirer quelque profit. Il vient ensuite à la légation de Girard, qui lui donnoit juridiction sur cinq archevêchés. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les affaires, de la science et de l'éloquence; mais il prétend qu'il abusa de son pouvoir pour contenter son avarice et son ambition, assemblant des conciles sans besoin pour avoir le plaisir d'y présider, et avilissant la dignité de ces saintes assemblées (2).

Quant à Pierre de Léon, l'auteur dit que le juif, son aïeul, ayant amassé des richesses par ses usures, se fit chrétien pour devenir plus puissant, et que Pierre, dont il étoit question, portoit encore sur son visage les marques de son origine (3). Il fut, ajoute-t-il, envoyé en France pour acquérir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs et du langage; et, s'étant étrangement décrié pendant sa jeunesse par son insolence et ses débauches, il entra à Clugny pour couvrir l'infamie de sa vie passée, par la réputation de ce monastère, le plus illustre des Gaules. Etant devenu cardinal par le crédit de sa famille, il fut envoyé en diverses légations, où il ne songeoit qu'à satisfaire sa cupidité, et vivoit avec un luxe scandaleux; deux grands repas par jour, des viandes exquises et parfumées, une profusion qui épuisoit les revenus des évêques et des abbés; encore pilloit-il les ornements des églises. Enfin on l'accusoit des débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfants de sa propre sœur, et de mener avec lui une fille déguisée en homme. Telle étoit la réputation de l'antipape Anaclet.

XIX. Fin d'Hildebert, archevêque de Tours.

La lettre de saint Bernard à Hildebert, archevêque de Tours, ne fut pas sans effet, et ce prélat demeura attaché au pape Innocent le reste de sa vie, qui ne fut pas long, car il mourut d'une heureuse vieillesse le dix-huitième de novembre de l'année mil cent trente-trois ou de la suivante. Il est célèbre par ses écrits, qui sont ses lettres au nombre de cent trente, cent quarante sermons, la vie de sainte Radégonde et celle de saint Hugues de Clugny, quelques traités moraux et théologiques, et grand nombre de poésies. Il avoit aussi commencé un recueil de canons; quelques-uns lui attribuent la préface qui se trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres (1).

Fougues Réchin, comte d'Anjou, ayant fait vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques, Hildebert lui en écrivit ainsi (2) : Je ne nie pas que ce ne soit un bon dessein, mais quiconque est chargé du gouvernement, est attaché à un devoir qu'il ne peut quitter que pour quelque chose de plus grand et de plus utile. Entre les talents que le père de famille distribue à ses serviteurs, aucun docteur ne compte celui de courir par le monde; et Saint-Hilarion, étant près de Jérusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriser les lieux saints. Hildebert représente ensuite au comte qu'il se met en péril en passant par les places du duc d'Aquitaine, son ennemi; et que le roi d'Angleterre désapprouve ce voyage. Puis il continue : Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, et je me rends coupable si j'y manque; mais considérez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, et que c'est Dieu qui vous a imposé une charge; voyez si le fruit que vous retirerez de ce voyage récompensera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si ce dernier bien est sans comparaison plus grand, comme on ne le peut nier, demeurez dans votre palais, vivez pour votre état, rendez justice, protégez les pauvres et les églises.

Dans une autre lettre, il parle ainsi au pape Honorius II : Je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part ce que je vous écrits par pure nécessité et pour la justice (3). Nous n'avons point appris au deçà des Alpes, et nous ne trouvons point dans les maximes ecclésiastiques que l'église romaine doive recevoir toutes sortes d'appellations indifféremment; et, si on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques périra, et la discipline de l'Eglise n'aura plus aucune vigueur. Qui sera le ravisseur qui, étant menacé d'anathème, n'appellera pas aussitôt? Qui sera le prêtre qui ne continuera pas sa vie scandaleuse à l'abri d'un appel frustratoire? Les sacriléges, les pillages, les adultères, inonderont de toutes parts, tandis que les évêques auront la bouche fermée par des appellations superflues. Et ensuite : Je sais, et toute l'Eglise l'enseigne, que le secours de l'appellation est dû à ceux qui sont blessés

(1) To. 2, Spic. p. 336, 15.
(2) C. 2.
(3) C. 3.

(1) Vita, lib. III, Ep 53, al. 83.
(2) Lib. I, Ep. 15, al. 50.
(3) II, Ep. 41, al. 82.

par un jugement, qui tiennent leurs juges pour suspects, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée; sur quoi il cite une fausse décrétale du pape saint Corneille; mais il soutient qu'il faut rejeter les appellations frivoles, qui ne tendent qu'à retarder le jugement.

Dans une autre lettre, Hildebert blâme un prêtre qui avoit fait donner la question à un homme qu'il soupçonnoit lui avoir pris de l'argent; apparemment un homme de condition servile. Il dit que cette procédure convient aux cours séculières et non à la discipline de l'Eglise; qu'il ne sied pas à un prêtre d'être bourreau, qu'il doit plutôt laisser un coupable impuni que de faire souffrir un supplice certain pour un crime incertain. Sur quoi il cite la lettre de saint Augustin à Macédonius (1).

L'évêque de Chartres avoit interdit un prêtre pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui le vouloit tuer. Après que ce prêtre eut été sept ans séparé du saint autel, l'évêque de Chartres consulta Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit, qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie, alléguant sur ce sujet l'autorité de saint Ambroise (2).

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine et de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Bérenger, il parle très-correctement de l'eucharistie, et dit: Nous ne devons pas douter que par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre le pain ne soit changé au vrai corps de Notre Seigneur; en sorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de transsubstantiation; et on ne trouve personne qui l'ait employé avant lui (3).

Touchant la grâce, il dit: Etant réparé et réconcilié par la grâce du nouvel homme, tu tombes tous les jours, et toutefois la grâce secourable ne t'abandonne point (4). Et ailleurs: La grâce de Dieu est très-officieuse envers les hommes, et comme engagée par serment à les secourir. Et ensuite: Si la créature n'est pas juste, c'est sa faute et non celle de Dieu. Il veut que tous les hommes soient sauvés, et pour ôter toute excuse il leur prépare sa grâce qui les soutient; il distribue des moyens pour les aider, il offre des récompenses pour les exciter, il menace pour les intimider.

Sur la pénitence il dit: Que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre de punir les péchés avant que de les confesser, que les pénitents demeuroient hors de leurs maisons; que quelquefois on les réconcilioit avant la fin de leur pénitence, pour communier à Pâques avec le reste des fidèles (1). Il marque qu'on jeûnoit le jour des trépassés.

Entre les traités d'Hildebert, le plus considérable est celui qui contient en abrégé un corps entier de théologie, et qui semble avoir servi de règle et de modèle à ceux qui ont ensuite traité cette science par méthode. Il est divisé en quarante-un chapitres; et l'auteur y traite premièrement de la foi, puis de l'existence et de l'unité de Dieu, de la trinité et des principaux attributs (2). De là il passe à l'incarnation; puis aux anges, et l'ouvrage des six jours; ensuite à la création de l'homme, à son premier état, et sa chute, puis au péché en général. Enfin, il vient aux sacrements; mais la fin y manque, et nous n'avons pas ce qu'il dit des sacrements en particulier. Ce traité est composé avec beaucoup de netteté et de précision, et les preuves sont bien choisies.

XX. Exemption de dîme à Cîteaux.

Le pape Innocent ayant séjourné en France environ dix-huit mois, et imposé une collecte d'argent pour les frais de son voyage, reprit le chemin d'Italie au printemps de l'année mil cent trente-deux. Il célébra à Clugny la fête de la Purification de Notre-Dame, et y reçut les lettres d'obédience de Guillaume, patriarche de Jérusalem (3). Il confirma les priviléges de Clugny, particulièrement l'immunité du lieu et la sûreté contre les violences: comme il paroît par deux bulles, l'une adressée à l'abbé Pierre, datée de Vienne le second jour de mars, l'autre datée de Valence le huitième du même mois, et adressée à tous les évêques. Mais en même temps, ce pape accorda à saint Bernard, en considération des services qu'il avoit rendus à l'Eglise pendant le schisme, un privilége tant pour sa maison de Clairvaux que pour tout l'ordre de Cîteaux, où il dit entre autres choses: Nous ordonnons que personne ne présume de vous demander ou recevoir de vous les dîmes des terres que vous et tous les frères de votre congrégation cultivez de vos propres mains et à vos dépens, ni les dîmes du vos bestiaux (4). Ce privilége est daté de Lyon le dix-septième de février mil cent trente-un, et causa dans la suite de grands différents entre les moines de Cîteaux et les autres, particulièrement ceux de Clugny.

L'abbaye du Miroir, fille de Cîteaux dans le diocèse de Lyon, ayant été fondée la même année mil cent trente-un, les moines de Gigny, un des principaux membres de Clugny, leur demandèrent des dîmes; et, comme ils les poursuivoient à cet effet, le pape Innocent menaça

(1) Aug. Ep. 153, al. 54. Sup. liv. XXII, n. 52.
(2) Epist. 60, 112, Off. c. 9.
(3) Ser. 38. p. 442. Ser. 93, p. 689.
(4) Ser. III, p. 662; lib. I, Ep. 10, p. 5.

(1) Sermon. 18, p. 301. Eod. p. 298. Serm. 34, p. 194. Serm. 85, p. 650.
(2) B. 1000. c. 12, 24, 40.
(3) Petr. Clun. 1 Epist. 28. Ep. 25, tom. 3, Spicil. p. 152.
(4) Ap. Bern. Epist. 352.

d'interdire l'Eglise de ceux de Gigny, s'ils ne se désistoient dans quarante jours, et en écrivit à l'abbé de Clugny. L'abbé se plaignit au pape que cette conduite étoit extraordinaire et préjudiciable à son ordre. Nous payons, dit-il (1), les dîmes non-seulement à des moines et à des chanoines, mais à des curés et à des gentilshommes ; pourquoi ne les recevrons-nous pas aussi des autres ? J'en ai donné en quelques lieux aux frères de Cîteaux, mais Dieu merci eux et les autres religieux sont tellement augmentés partout dans notre voisinage, que si nous leur remettons à tous les dîmes, il faut perdre la dixième partie de nos religieux, ou même en quelques lieux abandonner nos maisons. Nous vous supplions donc que vos nouveaux enfants ne chassent pas les anciens ; autrement si notre église perd ses droits, elle ne me gardera pas non plus.

Il écrivit encore plus fortement sur ce sujet au chancelier Aimery (2). Il lui représente la dignité du monastère de Clugny et la protection singulière qu'il a reçue du saint-siége depuis sa fondation ; puis il ajoute : Qui a jamais ouï-dire que le pape ait dépouillé de son droit, je ne dis pas une telle église, mais la moindre femme par sa seule volonté sans connoissance de cause ; et que l'on ait fait passer le bien des uns aux autres sans le consentement des propriétaires ? Si les cisterciens ont quelques nouveaux priviléges, nous en avons de la même source de plus anciens et en plus grand nombre. Mais, dit-on, ils sont pauvres et vous êtes riches. Que l'on compare nos revenus et nos dépenses, et que l'on juge qui sont les plus riches. Mais soit, s'ils ont besoin d'aumônes, s'ensuit-il qu'ils doivent prendre le bien d'autrui ? Je leur ai donné quelques dîmes quand ils les ont demandées par charité, mais autre chose est de nous les ôter par force. Et ensuite parlant du pape : Ses ennemis nous insulteront comme ils ont commencé de faire ; nous dirons : Voilà votre pape que vous avez choisi au préjudice de votre confrère. Gardez-le-bien, vous avez la récompense que vous méritez. Ce confrère est Pierre de Léon, qui avoit été moine de Clugny.

L'abbé Pierre écrivit aussi à ce sujet au chapitre général de Cîteaux (3). Il commence par leur représenter l'estime et l'affection qu'il a toujours eues pour leur congrégation naissante ; puis il répond à leurs objections. Il n'est pas juste, dites-vous, que des étrangers prennent les dîmes de nos travaux. Mais nos pères en ont toujours usé ainsi : ce ne sont pas seulement les laïques qui payent les dîmes, les églises les payent aux églises, les monastères aux monastères, et non-seulement du travail des paysans, mais du leur. Vous perdez plus, ajoute-t-il, par la diminution de votre réputation qu'en abandonnant un si petit profit ; tout le monde vous admiroit, et vous passerez pour intéressés. Il vaudroit mieux souffrir votre pauvreté qu'exciter ce scandale, et altérer la charité. Ces lettres furent sans effet ; l'affaire particulière de Gigny, la querelle générale des dîmes, s'aigrirent de plus en plus, et eurent de fâcheuses suites (1).

XXI. Le pape en Italie.

Le pape Innocent, ayant passé à Saint-Gilles en Provence, entra en Lombardie par les montagnes de Gênes, et célébra à Ast la fête de Pâques, qui, cette année mil cent trente-deux, étoit le dixième d'avril. De là il vint à Plaisance, où il appela les évêques et les autres prélats de Lombardie, de la province de Ravenne et de la basse Marche, et tint avec eux un concile. Cependant le roi Lothaire vint en Lombardie avec une armée, comme il avoit promis, et célébra la fête de Noël à Méduine, dans la Marche Trévisane (2). Il menoit avec lui saint Norbert, qui, en ce voyage, fit la fonction de chancelier d'Italie, parce que le siége de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Rocaille une assemblée générale avec le pape et les Lombards, touchant l'état de l'Eglise et de l'empire. Le pape passa outre, et entrant en Toscane il vint à Pise, où, ayant appelé les Génois, il les accommoda avec les Pisans ; leur faisant faire serment de part et d'autre qu'ils s'en tiendroient à son jugement touchant la guerre qui s'excitoit entre eux ; et il leur ordonna de vivre désormais en paix (3). Saint Bernard, qui avoit suivi le pape en ce voyage, fut le médiateur de cette paix pour laquelle il fut envoyé à Gênes, et y parla si efficacement, qu'il conclut l'affaire presque en un jour. Il refusa alors encore une fois l'évêché de Gênes.

Pour éteindre entièrement cette guerre, et récompenser la fidélité de la ville de Gênes, le pape Innocent l'érigea en archevêché, accordant le pallium à Syrus, son évêque, lui donnant pour suffragants trois évêques de l'île de Corse, et l'affranchissant lui-même de toute sujétion, c'est-à-dire de la juridiction de l'archevêque de Milan, dont jusqu'alors il avoit été suffragant ; en sorte que le nouvel archevêque de Gênes ne dépendroit que du pape, et ne seroit sacré que par le pape comme celui de Pise. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuvième de mars mil cent trente-trois. Ainsi Innocent II corrigea ce qu'avoit fait Urbain II en mil quatre-vingt-douze, donnant l'île de Corse entière à la ville de Pise, et soumettant à son archevêque tous les évêchés de cette île ; ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes villes (4).

---

(1) Lib. I, Ep. 33.
(2) Ep. 34.
(3) Epist. 35.

(1) V. Bern. Ep. 283. V. Mabill. Præf. in S. Bern. n. 48.
(2) Acta ap. Baron. 1132 Chr. Magdeb. M. S.
(3) Bern. Ep 29.
(4) Ap. Ughell. to. 4, p. 1187. Ibid. to. 3, p. 423. Sup. liv. LXIV, n. 8.

Le pape Innocent attendoit à Pise le roi Lothaire, qui, étant arrivé en Toscane, eut encore une conférence avec lui ; et ils convinrent de marcher incessamment à Rome (1). Le roi alla par le grand chemin ; le pape, le long de la côte jusqu'à Viterbe. Le roi célébra la pâque à Saint-Flavien, à douze milles de Rome. C'étoit le vingt-sixième de mars ; puis, s'étant joint avec le pape, ils passèrent par la Sabine et campèrent près l'église de Sainte-Agnès, où Thibaud, préfet de Rome, et d'autres nobles, vinrent les recevoir. Ils entrèrent ainsi dans Rome le premier jour de mai. Le pape logea au palais de Latran, et le roi, dont l'armée n'étoit que de deux mille chevaliers, campa sur le mont Aventin. Cependant les Pisans et les Génois vinrent au secours du pape Innocent avec une armée navale, et lui soumirent Civita-Vecchia et toute la côte. Saint Bernard, qui étoit avec le pape, écrivit alors au roi d'Angleterre, à qui il marque l'état des choses, pour l'exciter à secourir le pape qu'il avoit reconnu de si bonne grâce (2).

Le roi Lothaire écrivit aussi une lettre à tous les rois, les évêques, les princes, et généralement à tous les fidèles, où il dit en substance (3) : Dieu nous ayant établi défenseur de la sainte église romaine, nous sommes allés pour la délivrer, accompagnés d'évêques, d'abbés, de princes et de seigneurs, et, allant à Rome, nous avons souvent reçu des députés du schismatique Pierre de Léon, qui prétendoient qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni lui refuser audience, puisqu'il étoit prêt à comparoître en jugement. Nous l'avons fait savoir aux évêques et aux cardinaux qui étoient avec le pape Innocent ; et ils nous ont répondu, comme bien instruits des canons, que l'Eglise universelle, ayant déjà prononcé sur ce sujet et condamné Pierre de Léon, aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le jugement.

Nous avons donc mené glorieusement à Rome le pape Innocent, et l'avons rétabli dans la chaire de Latran. Cependant nous campions sur le mont Aventin, où Pierre de Léon n'a cessé de nous solliciter, jusqu'à nous offrir pour sûreté des forteresses et des ôtages. Voulant donc rétablir la paix dans l'Eglise sans effusion de sang, nous avons communiqué ces propositions à ceux qui étoient avec le pape Innocent, qui, de leur côté, nous ont offert des ôtages et des places. Alors l'autre partie, voulant gagner du temps, nous a amusés quelques jours par de vaines promesses ; mais comme ils ne les accomplissoient point, après les avoir plusieurs fois avertis, ils ont été enfin condamnés comme criminels de lèse-majesté divine et humaine, par les seigneurs de notre cour, savoir, Norbert de Magdebourg, notre chancelier, Adalbéron de Brême, et les autres qui y sont nommés.

(1) Acta ap. Baron. S. Epist. 138.
(2) Chron. Magdeb. M.
(3) To. 2, Spicil. p. 480.

XXII. Lothaire couronné empereur.

Le pape couronna empereur le roi Lothaire et la reine Richilde, son épouse, dans l'église du Sauveur à Latran, et non dans l'église de Saint-Pierre, parce que l'antipape Anaclet en étoit le maître. C'étoit le quatrième de juin, troisième dimanche d'après la Pentecôte. Avant le couronnement, Lothaire fit serment au pape, et le pape lui donna l'usufruit des domaines de la comtesse Mathilde, pour lui, sa fille, et son gendre Henri, duc de Bavière ; l'acte est daté du huitième de juin. L'antipape, cependant, se tenoit à couvert dans les hauteurs et les tours, d'où il incommodoit, par ses machines, les gens de Lothaire, sans permettre aux siens d'en venir aux mains avec eux (1). Il refusa opiniâtrement toute conférence avec ce prince, ne voulut écouter aucun conseil sur son état, ne révoquant point en doute son droit. Ainsi Lothaire fut contraint de se retirer après sept semaines de séjour, n'ayant pas assez de forces pour prendre le château Saint-Ange et les autres forteresses de l'antipape, bien loin de pouvoir attaquer le roi Roger, son protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire subsister sa petite armée ; il fut donc réduit à retourner en Allemagne, et célébra à Wirtzbourg la Nativité de la Vierge. Le pape Innocent, ne se trouvant plus en sûreté à Rome après son départ, revint à Pise. Sur quoi saint Bernard écrivit à cette ville pour la féliciter du secours et de la retraite qu'elle donnoit au pape, ce qui l'élevoit en quelque manière à la dignité de Rome (2).

Saint Norbert, qui suivoit l'empereur, étant revenu à Magdebourg, tomba malade peu de temps après (3). Son corps étoit depuis longtemps affoibli par les austérités de la pénitence ; mais il acheva de succomber à la fatigue du voyage, au changement d'air et au mouvement continuel. Il fut quatre mois malade, et mourut le mercredi de la Pentecôte, sixième de juin mil cent trente-quatre, ayant gouverné l'église de Magdebourg pendant huit ans, et en ayant vécu environ cinquante. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort ; mais il n'a été canonisé qu'en mil cinq cent quatre-vingt-deux, par le pape Grégoire XIII.

XXIII. Thomas de Saint-Victor, tué.

En France, le couronnement du jeune roi Louis avoit irrité quelques seigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir après la mort du père, et quelques prélats qui vouloient s'attribuer l'élection et le couronnement du roi (4). Louis le gros, voyant ces entreprises qui tendoient à ôter la couronne de sa famille, en vou-

(1) Otto. VII, Chr. c. 18. Dipl. ap. Baron. Vita S. Bern. lib. 2, c. 2. Oder. lib. 13, p. 897.
(2) Ep. 130.
(3) Vita ap. Boll. c. 18.
(4) Order. lib. XIII, p. 895.

lui prendre vengeance; et l'on attribua à son indignation deux meurtres fameux, qui furent commis assez près l'un de l'autre. Jean III, évêque d'Orléans, qui étoit fort âgé, ayant quitté son évêché, Hugues, doyen de la même église, fut élu pour lui succéder; mais comme il revenoit de la cour du roi, il fut tué en chemin, et le siége d'Orléans demeura long-temps sans évêque.

Etienne, évêque de Paris, étoit allé à Chelles du consentement du roi, et même à sa prière, pour corriger et régler les religieuses (1). Il avoit pris avec lui l'abbé de Saint-Victor, celui de Saint-Magloire, le sous-prieur de Saint-Martin, et plusieurs autres moines, chanoines et clercs. En revenant, comme ils passoient près du château de Gournay, ils furent attaqués par les neveux de Thibaud, archidiacre de Paris, vassaux du seigneur de Gournay, qui avoient dressé à l'évêque une embuscade sur le chemin. Ils vinrent fondre l'épée à la main sur cette troupe désarmée: et, sans respecter ni la sainteté du jour, qui étoit un dimanche, ni la qualité des personnes consacrées à Dieu, ils massacrèrent Thomas, prieur de Saint-Victor, entre les mains de l'évêque, le menaçant lui-même de mort s'il ne se retiroit promptement. Mais il se jeta courageusement au milieu de leurs épées, et retira de leurs mains le prieur demi-mort et horriblement déchiré, l'exhortant à se confesser et à pardonner à ses meurtriers. Il le fit de bon cœur, demanda la rémission de ses péchés avec grande componction, reçut le viatique, protesta devant tout le monde qu'il mouroit pour la justice, et rendit ainsi l'esprit. Ce meurtre fut commis le vingtième d'août mil cent trente-trois.

L'évêque de Paris publia un mandement adressé à ses archipêtres, par lequel il excommunia les auteurs de ce meurtre, leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui communiqueroient avec eux, s'en réservant à lui seul l'absolution. Ensuite, frappé de l'horreur de cet attentat, et ne se croyant pas lui-même en sûreté, il se retira à Clairvaux, d'où il écrivit à Geoffroy, évêque de Chartres, légat du saint-siége, une lettre où il lui raconte ce funeste accident, le priant de se rendre à Clairvaux pour délibérer ensemble sur les moyens d'en prévenir les suites. Geoffroy vint à Clairvaux suivant cette lettre, et, par son autorité de légat, manda aux archevêques de Reims, de Rouen, de Tours et de Sens, et à leurs suffragants, de se rendre à Jouarre, dans le diocèse de Meaux, pour y tenir un concile. Comme les prélats y étoient assemblés, ils reçurent une lettre de Hugues, évêque de Grenoble, successeur de saint Hugues, et de Guigues, prieur de la Chartreuse, qui les exhortoit à faire justice du meurtre de Thomas, ce qu'ils firent; et frappèrent d'excommunication les coupables.

Saint Bernard étoit alors à Clairvaux au retour d'Allemagne, où il étoit allé faire la paix entre l'empereur Lothaire et les neveux de son prédécesseur, Conrad et Frédéric. Comme on eut avis que l'archidiacre de Paris s'étoit adressé au pape, prétendant se justifier de ce meurtre, le saint abbé lui écrivit, de peur qu'il ne se laissât surprendre (1). Et parce que l'archidiacre disoit pour sa défense qu'il n'avoit pas tué le p ieur, saint Bernard soutient que c'est lui qui l'a fait tuer par ses neveux. Il le haïssoit, dit-il, et le menaçoit de mort à cause des exactions illicites sur les prêtres, qu'il ne pouvoit plus exercer à son ordinaire à l'occasion de son archidiaconé, parce que Thomas s'y opposoit avec zèle et industrie. Plusieurs personnes dignes de foi témoignent maintenant avoir ouï ses menaces. Enfin, qu'il dise, s'il le peut, quel autre sujet ont eu ses neveux de porter leurs mains sacriléges sur ce saint prêtre. S'il demeure donc impuni, comme il a l'insolence de se le promettre par votre autorité, lui qui est la cause, comme presque tous le soupço nent, l'ordonnateur de ce crime, combien cette impunité produira-t-elle dans l'Eglise d'actions punissables? L'un des deux arrivera nécessairement, ou que l'on n'admettra plus aux dignités ecclésiastiques aucun des nobles ou des puissants du siècle, ou que les clercs abuseront de leur ministère pour toutes sortes de crimes; parce que, si quelqu'un est assez zélé pour s'y opposer, il s'exposera à être aussitôt massacré. Saint Bernard écrivit aussi au pape, au nom de l'évêque de Paris, une lettre fort pathétique, où il lui représente la perte qu'il a faite en la personne du prieur Thomas, qui lui aidoit à porter le poids de l'épiscopat, et finit en disant (2): Si Thibaud Notier, c'est l'archidiacre, a recours à vous, n'ayez point d'égard à ses paroles jusqu'à l'arrivée de celui que nous devons envoyer, qui vous instruira plus amplement de la vérité.

A Orléans, Jean, intrus dans la dignité d'archidiacre, faisoit aussi des vexations, auxquelles s'opposoit le sous-doyen Archembaud et quelques autres du clergé (3). Archembaud en porta ses plaintes à Henri, archevêque de Sens, le siége d'Orléans étant vacant, et au pape Innocent; mais enfin l'archidiacre Jean le fit tuer vers le même temps du meurtre de Thomas de Saint-Victor; et saint Bernard en écrivit au pape, l'excitant à faire une justice sévère de ces meurtres redoublés. Il seroit très-utile, dit-il, et très-juste, à ce que plusieurs pensent, que les coupables fussent privés par votre autorité de toute dignité ecclésiastique, sans espérance d'être jamais élevés à aucune autre. Pierre, abbé de Clugny, écrivit aussi au pape au sujet de ces deux

(1) Epist. in not. fusior. ad Ep. 158. S. Bern. et to. x, Conc. p. 975.

(1) Ep. 158.
(2) Ep. 159.
(3) Epist. to. 3, Spicil. p 153, etc. nota fus. ad. p. 150, S. Bern.

meurtres d'Archembaud et de Thomas, l'exhortant à les venger par les peines canoniques, et à confirmer la sentence que les évêques avoient prononcée contre eux dans leur concile. C'est ce que fit le pape Innocent par sa constitution, adressée à Rainald, archevêque de Reims, Hugues de Rouen, Hugues de Tours et leurs suffragants, où il fait mention des deux meurtres de Thomas et Archembaud, confirme ce que les prélats avoient ordonné dans le concile de Jouarre, et ajoute : Mais, parce que votre sentence nous paroît trop modérée, nous voulons de plus que, partout où les meurtriers seront présents, on ne célèbre point l'office divin ; que si quelqu'un les maintient et les favorise il soit excommunié (1). Nous ordonnons encore que Thibaud Notier et les autres soient privés des bénéfices qu'ils ont acquis ou conservés par les crimes de leurs parents.

XXIV. Concile de Pise.

Le pape avoit convoqué un concile à Pise, et saint Bernard, y étant appelé, fut obligé de faire un second voyage en Italie l'an mil cent trente-quatre (2). Les Milanois avoient suivi le parti de l'antipape Anaclet et de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître roi d'Italie ; mais, voyant que ce prince avoit fait sa paix avec l'empereur Lothaire par la médiation de saint Bernard, ils prièrent le saint abbé de les réconcilier aussi avec l'empereur et avec le pape Innocent, qui les avoit excommuniés et ôté à leur ville la dignité de métropole (3). Saint Bernard leur écrivit pour les féliciter de leur retour à l'unité de l'Église, et du désir qu'ils témoignoient de rétablir la paix dans le pays, s'excusant de ne pas aller chez eux, parce qu'il étoit pressé de se trouver au concile, et promettant de les satisfaire au retour.

Etant arrivé à Pise, il assista au concile, qui fut grand, comme étant composé de tous les évêques d'Occident. Le saint abbé assistoit à toutes les délibérations et à tous les jugements ; il étoit respecté de tout le monde, et on voyoit les évêques attendre à sa porte ; mais ce n'étoit pas le faste qui le rendoit de difficile accès, c'étoit la multitude de ceux qui vouloient lui parler ; en sorte que, malgré son humilité, il sembloit avoir toute l'autorité du pape. En ce concile, on excommunia de nouveau Pierre de Léon, et on déposa ses fauteurs sans espérance de rétablissement. Alexandre, usurpateur de l'évêché de Liége, y fut déposé, et mourut de chagrin peu de temps après qu'il en eut appris la nouvelle. On rapporte aussi à ce concile la canonisation de saint Hugues de Grenoble, faite à Pise par le pape Innocent, de l'avis des évêques et des cardinaux, comme il paroît par sa lettre du vingt-deuxième d'avril, adressée à Guigues, prieur de la Chartreuse, à qui il ordonne d'écrire la vie du saint, comme en ayant une connoissance particulière, et Guigues l'exécuta (1).

Au retour du concile, plusieurs prélats, étant encore en Toscane, furent attaqués en chemin et maltraités. Leur troupe étoit grande, composée d'archevêques, d'évêques, d'archidiacres, et d'autres clercs distingués, d'abbés et de moines (2). Ils furent dispersés, pillés, blessés, poursuivis l'épée à la main, quelques-uns pris et renfermés dans les châteaux voisins. L'archevêque de Reims, après avoir été insulté et blessé, sans respect pour son âge et sa dignité, fut mis en prison ; l'évêque de Périgueux fut traité de même. L'archevêque de Bourges et celui de Sens, ayant perdu presque tout ce qu'ils avoient, arrivèrent à grand'peine à Pontrémoli ; mais ils y furent arrêtés pour la seconde fois, avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Troyes, blessé d'un coup de lance qui l'avoit fait tomber de son cheval, les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes et d'autres ; les abbés de Saint-Martial de Limoges, de Vézelay, de Saint-Germain de Paris, de Corbie, de Bourgueil et plusieurs autres ; la ville de Pontrémoli étoit remplie de ces prélats. Pierre, abbé de Clugny, qui étoit de leur troupe, s'y rendit avec eux ; et, à leur prière, il écrivit au pape Innocent cette lamentable histoire, le priant d'exercer en cette occasion la sévérité de sa justice, et d'étendre la punition, non-seulement sur les auteurs du crime, mais sur tout le diocèse de Lune, dont l'évêque, au lieu de les accompagner toute une journée, n'avoit pas fait avec eux une lieue. Mais les censures ecclésiastiques étoient de foibles armes contre de tels ennemis.

XXV. Saint Bernard à Milan.

Après le concile de Pise, le pape envoya saint Bernard à Milan, où il étoit tant désiré, et avec lui deux cardinaux (3) : Guy, évêque de Pise, et Matthieu, évêque d'Albane, pour réconcilier à l'Eglise les Milanois, et les absoudre du schisme où leur archevêque Anselme les avoit engagés. Saint Bernard fit trouver bon aux deux cardinaux de mener avec eux Geoffroy, évêque de Chartres, dont il avoit reconnu le mérite en plusieurs occasions. Les Milanois vinrent à grandes troupes au devant du saint abbé jusqu'à sept milles. Ils lui baisoient les pieds sans qu'il pût s'en défendre ; ils arrachoient les poils de ses habits pour servir de remèdes aux maladies ; ils marchoient devant et après avec des acclamations de joie, et les conduisirent ainsi à son logis. On traita en public de l'affaire pour laquelle le saint abbé et les cardinaux étoient venus ; toute la

(1) Epist. 161. I, Ep. 17. to. x, Conc. p. 977, et in not. ad. Epist. S. Bern. 158.
(2) Chr. Bernard.
(3) Ep. 132, 133.

(1) Vita S. Bern. II, 6. Tom. x, Conc. p. 990, Ep. ult.
(2) Petr. Clun. I, Epist. 27.
(3) Vita lib. II, c. 2, n. 9.

ville se soumit, l'Eglise fut réconciliée et la paix établie entre les peuples.

Pendant ce séjour de Milan, saint Bernard fit plusieurs miracles, principalement sur des possédés; il les attribuoit à la foi de ce peuple, et le peuple à la vertu du saint abbé (1). On lui amena une femme connue de tout le monde, tourmentée depuis sept ans de l'esprit malin, le priant de la délivrer. Le saint homme étoit confus de l'opinion qu'on avoit de lui, et l'humilité lui défendoit d'entreprendre des choses extraordinaires; d'un autre côté, il rougissoit d'avoir moins de foi que ce peuple, et craignoit d'offenser Dieu en se défiant de sa toute-puissance. Enfin il s'abandonna au Saint-Esprit, et s'étant mis en prière il chassa le démon, et rendit la famille tranquille. Les assistants, transportés de joie et levant les mains au ciel, rendirent grâces à Dieu; et, le bruit s'en étant répandu par la ville, la mit tout en mouvement; on s'assembloit de tous côtés, on ne parloit que de l'homme de Dieu, on ne pouvoit se rassasier de le voir ou de l'entendre; on s'empressoit pour le toucher ou recevoir sa bénédiction.

Il délivra encore d'autres possédés par la vertu de la sainte eucharistie, par l'eau bénite et le signe de la croix; il guérit aussi plusieurs malades; et la foule du peuple étoit si grande à sa porte depuis le matin jusqu'au soir, que la foiblesse de son corps n'y pouvant résister, il se mettoit aux fenêtres pour se montrer et leur donner sa bénédiction. Ils apportoient du pain et de l'eau qu'ils lui faisoient bénir, et les gardoient comme des choses sacrées. On accouroit à Milan pour le voir des villages et des villes voisines. Il guérit plusieurs malades de la fièvre, leur imposant les mains, et leur faisant boire de l'eau bénite; il rétablit des mains sèches et des membres paralytiques en les touchant; il rendit la vue à des aveugles par le signe de la croix en présence de plusieurs témoins. Au milieu de tant de miracles et de tant d'applaudissements, le saint abbé conserva toujours une humilité profonde, et refusa constamment l'archevêché de Milan, qu'on le pressoit opiniâtrement d'accepter. Ribalde fut donc élu archevêque à la place d'Anselme, schismatique; et le pape rendit à Milan la dignité de métropole qu'il lui avoit ôtée. Saint Bernard y fit tant de conversions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monastère de son ordre, qui fut fondé dans le voisinage l'année suivante, mil cent trente-cinq, et nommé Caravalle. De Milan il passa par ordre du pape à Pavie et à Crémone pour pacifier la Lombardie; mais les Crémonois, enflés de leur prospérité, ne profitèrent point de sa médiation (2).

(1) N. 10.

(2) N. 11, 12, 13, etc. 18. Bern. Ep. 131, 134.

XXVI. Fin du cardinal Matthieu.

Le cardinal Matthieu, évêque d'Albane, retourna à Pise, malade d'un cours de ventre, qu'il avoit contracté, tant pas la fatigue du voyage que par l'ardeur du soleil, car c'étoit l'été. Il combattit pendant quatre mois et demi contre son mal sans vouloir se mettre au lit, ni rien omettre de ses occupations ordinaires. Il travailloit assidûment à la cour du pape aux affaires ecclésiastiques, il s'acquittoit fidèlement de l'office divin et de la longue psalmodie de Clugny, et disoit tous les jours la messe suivant sa coutume. Il résista ainsi depuis le quinzième de juillet jusqu'au premier de décembre, sans que personne lui pût persuader de se ménager. Enfin, la première semaine de l'avent, la nature défaillant, il fut obligé de se mettre au lit; et, voyant que sa fin étoit proche, il appela les moines qui le servoient, et les chargea de saluer de sa part l'abbé et les principaux officiers de Clugny, et surtout ses chers enfants de Saint-Martin-des-Champs. Il faisoit sa confession à tous ceux qui le venoient voir, et leur demandoit l'absolution suivant l'usage monastique, c'est-à-dire leurs prières pour la rémission de ses péchés. En recevant le viatique, il fit sa profession de foi sur ce sacrement, et dit : Je confesse que ce sacré corps de mon Sauveur est vraiment et essentiellement celui qu'il a pris de la Sainte-Vierge, qui a été crucifié pour le salut du monde, qui est ressuscité et monté au ciel, et qui viendra juger les vivants et les morts : par lequel j'espère lui être incorporé, devenir un avec lui, et avoir la vie éternelle. Il mourut sur la cendre et le cilice, le matin du jour de Noël, et fut enterré le lendemain, après que le pape eut célébré lui-même la messe solennelle sur le corps (1).

XXVII. Retour de saint Bernard.

Cependant saint Bernard revint en France; et, comme il passoit les Alpes, les pâtres descendoient du haut des rochers, et lui demandoient de loin sa bénédiction; puis ils retournoient à leurs troupeaux, se réjouissant de l'avoir vu, et de ce qu'il avoit étendu la main sur eux (2). Arrivant à Clairvaux, il fut reçu par ses frères avec une joie qui éclatoit sur leurs visages, mais sans préjudice de la gravité et de la modestie religieuse. Il ne trouva rien de dérangé dans sa communauté après une si longue absence : ni plaintes à écouter, ni différents à apaiser, l'union s'y étoit conservée parfaite. Ceux dont il prenoit conseil, savoir, ses frères et le prieur Geoffroy, depuis évêque de Langres, lui représentèrent que le monastère ne pouvoit plus suffire à une communauté si nombreuse, et qu'il étoit bâti dans

(1) Betr. Clun. 11, Mir. c. 17, 20, 22, 23.

(2) Vita lib. II, c. 5, n. 28.

un lieu trop serré pour pouvoir l'étendre; lui en montrant un plus commode, le saint abbé lui dit : Vous voyez que cette maison a été bâtie à grands frais, si nous l'abattons, les gens du monde nous accuseront de légèreté, ou diront que les richesses nous font tourner la tête, quoique nous ne soyons point riches ; car vous savez que nous n'avons point d'argent, et par conséquent il y auroit de la témérité, selon l'Evangile, à entreprendre un bâtiment. Ils répondirent : Cela seroit bon si, depuis que notre maison est achevée (1), Dieu avoit cessé d'y envoyer des habitants; mais, puisqu'il augmente tous les jours son troupeau, il faut chasser ceux qu'il envoie ou pourvoir à leur logement, et il ne faut pas douter qu'il n'en prenne soin lui-même. L'abbé se rendit, et le dessein du nouveau bâtiment étant devenu public, Thibaud, comte de Champagne, donna de grandes sommes pour cet effet, et en promit encore plus; les évêques voisins, les nobles, les riches marchands, contribuèrent volontairement et avec joie; les moines travailloient eux mêmes avec les ouvriers à tailler les pierres, à maçonner, à couper le bois, à conduire l'eau de la rivière par des canaux; ainsi ce grand ouvrage fut achevé beaucoup plus tôt que l'on ne l'espéroit.

XXVIII. L'abbé Rupert et ses écrits.

C'est le temps où mourut l'abbé Rupert, fameux par ses écrits. Il fut premièrement moine à Saint-Laurent près de Liége, où il eut pour maîtres, Bérenger, abbé de ce monastère, et Héribrand, son successeur. Il passa sa vie à étudier et à composer des livres, dont le premier fut celui des divins offices, écrit en mil cent onze. Il fit ensuite des commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois personnes de la sainte trinité. L'œuvre du père est la création, depuis le commencement jusqu'à la chute du premier homme; l'œuvre du fils est la rédemption, depuis cette chute jusqu'à la passion de Jésus-Christ, ce qui comprend la plus grande partie des livres saints. L'œuvre du Saint-Esprit est le renouvellement de la créature, depuis la résurrection de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. Il dédia ce grand ouvrage en mil cent dix-sept à Cuno, abbé de Sigebert, et depuis évêque de Ratisbonne, son protecteur, qui le fit connoître à Frideric, archevêque de Cologne; et ce prélat le fit abbé de Duis, vis-à-vis de la ville.

Quelques-uns se plaignoient que Rupert et les autres savants de ce temps écrivoient trop, et ils disoient comme il rapporte lui-même (2) : Les écrits des saints nous suffisent, nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit, beaucoup moins que ces docteurs inconnus et sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir dit que la substance du pain et du vin n'est point changée dans l'eucharistie, non plus que la substance du verbe dans l'incarnation. Mais il s'explique lui-même, en disant que la substance du pain et du vin n'est point changée quant aux espèces sensibles ; et il dit ailleurs nettement : Croyons sur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas, c'est-à-dire que le pain et le vin a passé dans la vraie substance de son corps et de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses ouvrages L'abbé Rupert mourut le quatrième de mars mil cent trente-cinq, et quelques-uns l'ont compté entre les saints. Son nom est le même que Robert, selon la prononciation allemande (1).

XXIX. Saint Bernard passe en Aquitaine.

Saint Bernard ne demeura pas long-temps à Clairvaux après son retour d'Italie. Geoffroy, évêque de Chartres, légat du pape Innocent en Aquitaine, le demanda et l'obtint pour lui aider à délivrer cette province du schisme, où Gérard d'Angoulême l'avoit engagée. Bernard y consentit, et promit de faire ce voyage après qu'il auroit établi l'abbaye de Buzai, nouvellement fondée par Ermengarde, comtesse de Bretagne, qui se fit elle-même religieuse (2). Bernard avoit déjà fait un premier voyage en Aquitaine avec Josselin, évêque de Soissons, par ordre du pape Innocent, lorsqu'il étoit en France, c'est-à-dire en mil cent trente-un. Ils vinrent jusqu'à Poitiers pour conférer avec le duc et avec l'évêque d'Angoulême; mais cette entrevue fut sans effet, l'évêque Gérard s'emporta contre le pape Innocent, et anima si furieusement son clergé, que dès lors ils commencèrent à persécuter ouvertement les catholiques. Jusque-là qu'après que saint Bernard fut parti, le doyen de Poitiers brisa l'autel où il avoit célébré la messe.

Le duc d'Aquitaine, seul appui du schisme deçà les Alpes, étoit Guillaume IX du nom, né l'an mil quatre-vingt-dix-neuf, qui succéda en mil cent vingt-six à Guillaume VIII, son père. Il reconnut d'abord le pape Innocent, puis il se laissa entraîner dans le schisme par l'évêque d'Angoulême. Ayant insulté les moines de Saint-Jean d'Angély le jour même de la Saint-Jean, lorsqu'ils célébroient l'office, et enlevé les offrandes, il leur en fit réparation en plein chapitre ; puis, en leur présence et de ses barons, il alla à l'église nu-pieds, des verges à la main; et, prosterné à terre devant l'autel, il se reconnut coupable; et pour répa-

(1) Luc. XIV, n. 28.

(2) Epist. ad Cun. pro Div. Off.

(1) Lib. II, in. Exod. c. 10. Epist ad. Cun. ante. Evan. Je. V. Gorberon. apol. pro. Rup. Boll. 4 mart to. 6, p. 209.

(2) C. 6, n. 34. V. Epist. 116, et ib. not. Vita n. 36.

cation il fit au monastère une donation considérable, dont l'acte est daté de l'an mil cent trente-un, et du pontificat d'Anaclet. Du consentement de ce prince, Gérard s'étoit emparé de l'archevêché de Bordeaux, sans toutefois quitter l'évêché d'Angoulême. Mais l'argent qu'il avoit distribué à ses partisans venant à se dissiper, et la vérité se reconnoissant de plus en plus, les seigneurs commençoient à l'abandonner. Il demeuroit donc dans les lieux où il se croyoit le plus en sûreté, et ne se trouvoit pas volontiers aux assemblées publiques.

XXX. Conversion de Guillaume, duc d'Aquitaine.

Cependant on fit savoir au duc, par des personnes qualifiées qui l'approchoient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques et d'autres hommes pieux demandoient à conférer avec lui (1) pour traiter de la paix de l'Eglise; et on lui persuada de ne pas éviter cette entrevue, parce qu'il pourroit arriver que ce qu'on croyoit impossible deviendroit facile. On s'assembla donc à Parthenay, et on parla si fortement sur l'unité de l'Eglise et le mal du schisme, que le duc déclara qu'il pourroit consentir à reconnoître le pape Innocent; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à rétablir les évêques qu'il avoit chassés de leurs siéges, parce qu'ils l'avoient trop offensé, et qu'il avoit juré de ne leur jamais accorder la paix. On porta plusieurs paroles de part et d'autre; et, comme la négociation tiroit en longueur, saint Bernard eut recours à des armes plus puissantes, et s'approcha de l'autel pour offrir le saint sacrifice. Ceux qui pouvoient y assister, c'est-à-dire les catholiques, entrèrent dans l'église; le duc, comme étant d'une autre communion, attendoit à la porte.

La consécration étant faite, et la paix donnée au peuple (2), Bernard, poussé d'un mouvement plus qu'humain, mit le corps de Notre Seigneur sur la patène, le prit avec lui, et, ayant le visage enflammé et les yeux étincelants, il sortit dehors, non plus en suppliant, mais en menaçant, et adressa au duc ces paroles terribles : Nous vous avons prié, et vous nous avez méprisés. Voici le fils de la vierge qui vient à vous, le chef et le seigneur de l'Eglise que vous persécutez; voici votre juge, au nom duquel tout genou fléchit au ciel, sur la terre et aux enfers; votre juge entre les mains duquel votre âme viendra. Le mépriserez-vous aussi, comme vous avez méprisé ses serviteurs? A ces mots, tous les assistants fondoient en larmes, et, priant avec ferveur, attendoient l'événement de cette action, dans l'espérance de voir quelque coup du ciel. Le duc, voyant l'abbé s'avancer transporté de zèle et portant à ses mains le corps de Notre Seigneur, fut épouvanté; et, tremblant de tout son corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses gentilshommes l'ayant relevé, il retomba sur le visage. Il ne parloit à personne, ne regardoit personne; sa salive couloit sur sa barbe, il jetoit de profonds soupirs, et sembloit frappé d'épilepsie.

Alors le serviteur de Dieu s'approcha plus près de lui, et, le poussant du pied, lui commanda de se lever, de se tenir debout et d'écouter le jugement de Dieu. Voilà, dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église. Allez vous réconcilier avec lui, donnez-lui le baiser de paix et le ramenez vous-même à son siége : rétablissez l'union dans tout votre état, et vous soumettez au pape Innocent comme fait toute l'Eglise. Le duc n'osa rien répondre; mais il alla aussitôt au devant de l'évêque, le reçut au baiser de paix, et, de la même main dont il l'avoit chassé de son siége, l'y ramena avec la joie de toute la ville. L'abbé, parlant ensuite au duc plus familièrement et plus doucement, l'avertit en père de ne plus se porter à de telles entreprises, ne plus irriter la patience de Dieu par tels crimes, ne violer en rien la paix qui venoit d'être faite.

Ainsi la paix étant rendue à toute l'église d'Aquitaine, Gérard seul persévéroit dans le mal; mais la colère de Dieu éclata bientôt sur lui (1). On le trouva mort dans son lit, le corps excessivement enflé, et il périt ainsi sans confession et sans viatique. Ses neveux l'enterrèrent dans une église, d'où ensuite l'évêque de Chartres le fit tirer et jeter ailleurs. On chassa aussi de l'église de Poitiers ses neveux, qu'il y avoit élevés aux dignités, on chassa toute sa famille, et ils allèrent porter leurs plaintes inutiles dans les pays étrangers.

L'évêque de Chartres, Geoffroy, donna des preuves singulières de son désintéressement en ce voyage, et pendant tout le temps de sa légation, qui dura plusieurs années, il vécut toujours à ses dépens; et un prêtre lui ayant présenté un esturgeon, il ne voulut l'accepter qu'à la charge d'en rendre le prix, que le prêtre reçut malgré lui et en rougissant (2). Geoffroy étant dans une ville, la dame du lieu lui offrit, par dévotion, un essuie-main avec deux ou trois assiettes fort belles, mais qui n'étoient que de bois. L'évêque les regarda quelque temps, et les loua; mais on ne put lui persuader de les prendre.

XXXI. Sermons de saint Bernard sur le cantique.

Saint Bernard retourna à Clairvaux rempli de joie; et, se trouvant alors un peu de repos et de loisir, il prit d'autres occupations; et, se retirant seul dans une petite loge couverte

(1) N. 37.

(2) N. 38.

(1) C. 391.

(2) Bern. IV, Consid. c.5, n.14.

de feuillages de pois, il résolut de s'employer à la méditation des choses divines. Le premier sujet qui se présenta à lui, fut le cantique des cantiques, qui ne respire que l'amour céleste et les délices des noces spirituelles; et ses méditations sur ce livre divin produisirent les sermons qu'il en fit à ses confrères, et qu'il commença pendant l'Avent de cette année mil cent trente-cinq (1). Il continua l'année suivante, et parloit souvent plusieurs jours de suite, mais il étoit souvent interrompu par les affaires et par les visites, qui l'obligeoient même à finir plus tôt qu'il ne vouloit. Il prononçoit quelquefois ses sermons sur-le-champ; les novices y assistoient, mais non les frères convers, et il marque souvent que ses auditeurs étoient instruits des saintes Ecritures. L'heure de ses sermons étoit, ou le matin avant la messe et le travail manuel, ou le soir. Saint Bernard fit ainsi les vingt-trois premiers pendant l'année mil cent trente-six et la suivante, jusqu'à son troisième voyage d'Italie. Voici comme il commence le premier : Il vous faut dire, mes frères, d'autres choses qu'aux gens du siècle, ou du moins d'une autre manière; ils ont besoin de lait, selon l'apôtre, et vous de viande solide. Il marque ensuite qu'ils sont suffisamment instruits des deux autres livres de Salomon, les Proverbes et l'Ecclésiaste.

Bernard, chartreux de la maison des Portes, près de Bellay, avoit demandé au saint abbé quelqu'ouvrage spirituel, et il s'en défendoit depuis long-temps, craignant de ne pouvoir rien faire qui fût digne de ce pieux solitaire. Enfin, il lui promit les premiers de ses sermons sur le cantique, quoiqu'il ne les eût pas encore rendus publics; et il les lui envoya quelque temps après, le priant, quand il les auroit lus, de lui mander s'il devoit continuer (2). Le pape Innocent, connoissant le mérite de Bernard des Portes, le choisit pour un évêché de Lombardie; mais saint Bernard écrivit au pape pour l'en détourner. Non qu'il ne jugeât ce chartreux très-digne de l'épiscopat, mais à cause de l'insolence et de l'inquiétude des Lombards. Que fera, dit-il, ce jeune homme d'une santé affoiblie et accoutumé au repos de la solitude dans un peuple barbare, tumultueux et orageux? Comment accorder tant de sainteté et tant de corruption; tant de simplicité et tant de fourberie? Réservez-le, je vous prie, pour un lieu plus convenable et pour un peuple qu'il puisse gouverner plus utilement. Le conseil de saint Bernard fut suivi, et Bernard des Portes fut pourvu de l'évêché de Bellay, qu'il quitta après quelques années, et revint à sa Chartreuse.

XXXII. Exhortation aux templiers.

Ce fut vers le même temps, et avant l'an mil cent trente-six, que saint Bernard écrivit son exhortation aux templiers, à la prière de Hugues, leur premier maître, mais depuis que cet ordre se fut considérablement étendu. C'est, dit saint Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux siècles précédents, où l'on joint les deux combats contre les ennemis corporels et contre les spirituels; il n'est pas rare de voir de braves guerriers, le monde est plein de moines, mais il est merveilleux d'avoir allié l'une et l'autre profession. Il dit ensuite que personne ne peut aller au combat avec plus de confiance que ceux qui sont assurés de remporter la victoire, ou le martyre en mourant pour la cause de Dieu Il marque que dans les combats ordinaires on met son âme en péril, si la cause de la guerre n'est juste et l'intention droite dans le guerrier; et il n'approuve pas même la victoire de celui qui tue pour sauver sa vie (1). Mais il soutient que la guerre contre les infidèles est agréable à Dieu, ajoutant toutefois : Il ne faudroit pas tuer les païens mêmes, si on pouvoit les empêcher par quelqu'autre moyen de trop insulter aux fidèles, ou de les opprimer.

Il décrit ainsi la vie des chevaliers du Temple : Ils obéissent parfaitement à leur supérieur, ils évitent toute superfluité dans la nourriture et le vêtement (2). Ils vivent en commun dans une société agréable, mais frugale, sans femmes ni enfants, sans posséder rien en propre, pas même leur volonté. Ils ne sont jamais oisifs, ni répandus au dehors par curiosité; mais quand ils ne marchent point à la guerre, ce qui est rare, ils raccommodent leurs armes ou leurs habits, ou les mettent en ordre, ou font enfin ce que le maître leur ordonne. Une parole insolente, un ris immodéré, le moindre murmure, ne demeurent point sans correction. Ils détestent les échecs, les dés, la chasse et la fauconnerie; ils rejettent avec horreur les bouffons, les charlatans, les chansons ridicules et les spectacles. Ils coupent leurs cheveux, se baignent rarement, sont pour l'ordinaire négligés, couverts de poussière et brûlés du soleil. A l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans, de fer au dehors, sans ornement sur eux ni sur les chevaux, ils se préparent à l'action avec toute sorte de soin et de prévoyance; mais, quand il est temps, ils chargent vigoureusement l'ennemi, sans craindre le nombre ni la fureur des barbares, se confiant, non en leurs forces, mais en la puissance du Dieu des armées : ainsi ils joignent ensemble la douceur des moines et la valeur des soldats. Et ensuite : Ce qui se passe à Jérusalem excite tous les peuples à y prendre part; et ce qu'il y a de plus consolant, c'est que la plupart de ceux qui s'enrôlent à cette sainte milice étoient des scélérats, des impies, des ravisseurs, des sacriléges, des homicides,

(1) N. 40. Mabill. Præf. in t. 4, S. Bern.

(2) Bern. Epist. 153, 155.

(1) Opusc. 6, c. 1, 3.

(2) C. 4.

es parjures, des adultères (1). Ainsi leur conversion produit deux biens, d'en délivrer leur pays et de secourir la terre sainte. C'est ainsi que Jésus-Christ se venge de ses ennemis, en triomphant d'eux et se servant d'eux ensuite pour triompher des autres.

XXXIII. Pénitence de Pons de Laraze.

En ce temps-là, un gentilhomme de Languedoc donna un exemple mémorable de pénitence (2). Il se nommoit Pons, seigneur de Laraze, château imprenable, dans le diocèse de Lodève; il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur; mais, n'ayant pour règle de sa conduite que ses passions, il étoit incommode à plusieurs de ses voisins. Il surprenoit les uns par ses discours artificieux, il forçoit les autres par les armes, et dépouilloit de leurs biens tous ceux qu'il pouvoit, n'étant occupé jour et nuit que de brigandages. C'étoit son vice dominant entre plusieurs autres. A la fin, étant touché de Dieu, il rentra en lui-même; et, après y avoir bien pensé, il résolut de quitter le monde et passer le reste de sa vie en pénitence. Il en fit confidence à sa femme, la priant instamment d'en faire de même, et la dame, dont le cœur étoit aussi noble que la naissance, y consentit volontiers. Seulement elle le pria de pourvoir à leurs enfants; car ils avoient un fils et une fille. Il le fit, et mit la mère et la fille au monastère de Drinone, avec une grande partie de son bien, et son fils à Saint-Sauveur de Lodève.

Ses voisins et ses amis, surpris de sa conduite, l'étant venu trouver pour en apprendre le motif et quel étoit son dessein, il ne leur dissimula rien; et, profitant de l'occasion, comme il étoit éloquent, bien que sans lettres, il leur parla si fortement du mépris du monde et des avantages de la pénitence, que quelques-uns en furent touchés, et six se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la mort. Pons de Laraze, ainsi affermi dans sa résolution, fit publier qu'il mettoit en vente tous ses biens. Il y vint des acheteurs de toutes sortes, gentilshommes, paysans, clercs et laïques; et quand ils eurent employé tout leur argent, comme il restoit encore bien des choses à vendre, Pons déclara qu'il prendroit en payement toutes sortes de bestiaux et de fruits, dont les hommes se nourrissent; ainsi il en amassa une grande quantité. Son dessein étoit de les donner aux pauvres, mais il comprit qu'il falloit commencer par faire restitution. Il envoya donc publier, par tous les marchés et toutes les églises de la province, que tous ceux à qui Pons de Laraze devoit quelque chose, ou avoit fait quelque tort, se trouvassent au village de Péguerolles le lundi de la semaine sainte, ou les deux jours suivants, et que chacun y seroit satisfait.

Le dimanche des Rameaux, à Lodève, après la procession et la lecture de l'Evangile, l'évêque et son clergé étant sur un échafaud dressé exprès dans la place au milieu du peuple, Pons se présenta avec ses six compagnons; il étoit en chemise et nu-pieds, ayant une hart au cou, par laquelle un homme le menoit comme un criminel, le fustigeant avec des verges continuellement; car il l'avoit ainsi ordonné. Etant arrivé devant l'évêque, il demanda pardon à genoux, et lui donna un papier qu'il tenoit à la main, et où il avoit fait écrire tous ses péchés, priant instamment qu'on le lût devant tout le peuple. L'évêque, voulant lui en épargner la honte, le défendit d'abord; mais Pons l'en pressa tant qu'il l'obtint. Pendant qu'on lisoit sa confession il se faisoit frapper avec des verges, demandant toujours qu'on frappât plus fort, se confessant coupable de tous ces crimes, et arrosant la terre de ses larmes, qui attiroient celles du peuple. Tous l'admiroient, le respectoient, et prioient Dieu de lui donner la persévérance. Sa confession fut même utile à plusieurs qui, par mauvaise honte, avoient celé leurs péchés, et qui, animés par son exemple, eurent recours à la pénitence.

Le lendemain et les deux jours suivants, plusieurs personnes se trouvèrent à Péguerolles pour demander ce qu'ils avoient perdu. Pons, se jugeant lui-même, commençoit par se jeter aux pieds de chacun d'eux et leur demander pardon; puis il leur rendoit ce qui leur étoit dû, soit en bétail, en argent ou en autres espèces, des choses nécessaires à la vie, dont il avoit fait provision; en sorte qu'ils sembloient retrouver les choses mêmes qu'ils avoient perdues. Ils s'en retournoient donc chacun chez eux, le comblant de bénédictions au lieu des malédictions dont ils le chargeoient autrefois. Enfin, voyant un paysan de ses voisins, il lui dit: Qu'attends-tu? que ne dis-tu aussi de quoi tu te plains? Seigneur, dit le paysan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous; au contraire, je vous loue et vous bénis, parce que vous m'avez souvent protégé contre mes ennemis, et ne m'avez jamais fait aucun tort. Non, reprit Pons, je t'ai fait tort, mais peut-être ne l'as-tu pas su? N'as-tu pas perdu ton troupeau de nuit en un tel temps? Ce fut moi qui le fis enlever par mes gens. Je te prie de me le pardonner et de prendre ces bêtes qui restent. Le paysan les prit comme venues du ciel, et s'en retourna avec joie, bénissant Pons, qu'il appeloit son bienfaiteur.

Après ces restitutions, Pons distribua aux pauvres ce qui lui restoit de biens, et partit avec ses six compagnons, la nuit du jeudi au vendredi-saint, pour aller en pèlerinage, n'ayant chacun qu'un simple habit, un bâton, une gibecière, et marchant nu-pieds. Ils allèrent d'abord à Saint-Guillem du désert par

(1) C. 35.

(2) Narrat. tom. 3, Miscel Baluz, p. 203.

un chemin très-rude. Le lundi de Pâques, ils partirent pour aller à Saint-Jacques en Galice, et firent ce voyage, vivant d'aumônes, sans rien garder pour le lendemain. Là ils s'affermirent dans la résolution de se retirer dans un désert, et y vivre du travail de leurs mains; à quoi l'archevêque de Compostelle les encouragea, et voulut d'abord les retenir dans son diocèse; mais, faisant réflexion qu'ils feroient peu de fruit dans un pays dont ils ne savoient pas la langue, il leur conseilla de retourner chez eux, les exhortant à persévérer dans leur sainte résolution. Ils allèrent ensuite au mont Saint-Michel, à Saint-Martin de Tours, à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Léonard, et terminèrent leur voyage à Rhodès.

Adémar, qui en étoit évêque, étoit un prélat vertueux et libéral, qui vers le même temps donna des biens considérables pour la fondation de l'abbaye du Loc-Dieu, filles de Dalones, et réuni avec elle à l'ordre de Cîteaux (1); il reçut les sept amis avec joie et respect, sachant que c'étoient des gentilshommes connus voisins; et le comte de Rhodès, apprenant que Pons de Laraze, son ancien ami, étoit à l'évêché, le vint voir et lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour l'exécution de son dessein. L'évêque et lui offrirent aux sept amis des villages et des églises abandonnées pour bâtir un monastère; mais ils fuyoient le commerce du monde et cherchoient les solitudes. Ils choisirent donc le lieu de Salvanès, au diocèse de Lavaur, que leur donna un seigneur nommé Arnaud du Pont, et ils commencèrent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains, et à defricher la terre. Leur réputation vint aux oreilles des évêques voisins de Lodève et de Béziers et du peuple de ces diocèses, d'où plusieurs personnes les venoient visiter et leur offroient des présents.

Le pays étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanès, parce que ces pieux solitaires exerçoient l'aumône, l'hospitalité et toutes les autres œuvres de miséricorde. Effrayés de cette multitude, ils vouloient s'enfuir, mais Pons les retint, et leur dit : Il faut vendre nos bestiaux et tout ce que nous avons pour assister nos frères, et mourir ensuite avec eux s'il est besoin; cependant je vais demander l'aumône pour eux aux grands du siècle. Ayant ainsi parlé, il partit monté sur un âne, un bâton à la main. Mais Arnaud du Pont ayant appris que les solitaires vouloient tout vendre pour les pauvres, ouvrit ses greniers, et donna une quantité de vivres qui multiplia de telle sorte, qu'il y eut de quoi nourrir tout ce peuple jusqu'à la récolte. Pons revint aussi avec une quête abondante, et le jour de la Saint-Jean il donna un repas à ceux qui s'y trouvèrent, puis il les congédia remplis de reconnoissance.

Peu de temps après, l'habitation de Salvanès étant augmentée en biens et en nombre de solitaires, on trouva qu'on pouvoit y fonder une abbaye et y pratiquer l'observance régulière. La question fut quel institut on devoit prendre, des chartreux ou de Cîteaux, et on résolut de s'en rapporter au jugement des chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter le prieur, qui étoit encore Guigues, et ses confrères. Ils conseillèrent de prendre l'institut de Cîteaux préférablement à tous les autres, et de s'adresser à l'abbaye la plus proche; c'étoit celle de Mas-Adam, aujourd'hui Mazan, au diocèse de Viviers. Pons y alla, et étant entré au chapitre, il donna la maison de Salvanès à l'ordre de Cîteaux, entre les mains de Pierre, premier abbé de ce monastère, fondé en mil cent dix-neuf. L'abbé envoya des hommes choisis d'entre les moines pour préparer les lieux réguliers, et fit venir les solitaires de Salvanès, à qui il fit faire une année de noviciat; et après leur avoir donné l'habit les renvoya, leur donnant pour abbé un d'entre eux nommé Adémar, homme sage et lettré. Quant à Pons de Laraze, son humilité lui fit toujours chercher la dernière place, et il demeura entre les frères lais, afin de pourvoir plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'abbaye de Salvanès, l'an mil cent trente-six, et elle devint si célèbre qu'elle reçut des présents des plus grands princes, proches et éloignés : savoir, du comte Thibaud de Champagne, de Roger, roi de Sicile, et même de l'empereur de Constantinople. Cette histoire fut écrite environ trente ans après, par ordre de Pons, quatrième abbé.

XXXIV. Mort de Henri Ier. Etienne, roi d'Angleterre.

Henri Ier, roi d'Angleterre, mourut à Lions, en Normandie, le dimanche premier jour de décembre mil cent trente-cinq, après avoir regné trente-cinq ans, et en lui finit la ligne masculine des rois normands (1). Hugues, archevêque de Rouen, qui avoit assisté ce prince à la mort, en écrivit au pape Innocent en ces termes : Le roi mon maître étant subitement tombé malade, nous a aussitôt appelés pour le consoler, et nous avons passé trois jours fort tristes avec lui. Il confessoit ses péchés suivant ce que nous lui disions, frappoit sa poitrine et renonçoit à toute mauvaise volonté. Par notre conseil et celui des évêques, il promettoit l'amendement de sa vie; et sous cette promesse, nous lui avons donné trois fois l'absolution pendant ces trois jours. Il a adoré la croix de Notre Seigneur, a reçu dévotement son corps et son sang, et ordonné ses aumônes, en disant : Que l'on acquitte mes dettes, que l'on paye les livrées et les gages que je dois, et qu'on donne le reste aux pauvres. Enfin,

(1) Chartular. M. S. Loci Dei.

(1) Sup. liv. LXV, n. 5. p. 177. Order. lib. VIII, p. 901. Guill. Malmesb. Hist. Novo,

nous lui avons proposé l'autorité de l'Eglise, touchant l'onction des malades; il l'a demandée, et nous lui avons donnée : ainsi il a fini en paix. Tel fut le témoignage de l'archevêque.

Le corps du roi fut porté à Rouen, puis à Caen, où on le garda jusqu'à ce que la saison permît de le porter en Angleterre, et il fut enterré au monastère de Radingues, qu'il avoit fondé. Mathilde ou Mahaud, sa fille unique, avoit épousé en premières noces l'empereur Henri V, dont elle n'avoit point eu d'enfants. Après sa mort, elle épousa Geoffroy, comte d'Anjou, surnommé Plante-Genest, fils de Foulques, alors roi de Jérusalem. Elle devoit succéder au royaume d'Angleterre, suivant l'intention de son père, mais elle fut prévenue par Etienne, comte de Boulogne, son cousin-germain, fils d'Alix, sœur du roi Henri et d'Etienne, comte de Blois et de Champagne. Le comte de Boulogne passa en Angleterre, et y fut couronné roi le dimanche vingt-deuxième de décembre mil cent trente-trois, par Guillaume, archevêque de Cantorbéry, assisté des évêques de Winchester et de Sarisbéry.

Le roi Etienne, à son avénement à la couronne, promit de conserver les libertés de l'église anglicane, comme il paroît par une charte donnée à Oxford l'an mil cent trente-six, où il reconnoît d'abord que son élection a été confirmée par le pape Innocent (1). Il promet de ne rien faire par simonie dans les affaires ecclésiastiques, et ne rien permettre de semblable. La juridiction sur les personnes ecclésiastiques et la distribution des biens de l'Eglise demeura aux évêques. La dignité et les priviléges des églises et leurs anciennes coutumes seront inviolablement conservés. Les églises posséderont librement et sans trouble tous les biens dont elles ont joui du temps du roi Guillaume le conquérant. Si elles ont perdu quelque chose de ce qu'elles possédoient alors ou de ce qu'elles ont acquis depuis, le roi Etienne promet de leur en faire justice. Il conservera les dispositions que les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques auront faites de leurs biens avant leur mort. Pendant la vacance du siége, tous les biens de l'église seront à la garde du clergé ou des personnes de probité de la même église. Toutes les exactions et les injustices introduites par les vicomtes et les autres officiers seront abolies : c'est ce que promit le roi Etienne. Mais Guillaume de Malmesbury, auteur du temps, remarque que ce prince étoit léger, et peu sûr en ses promesses (2).

Il passa en Northumber avant le carême de la même année, mil cent trente-six, pour voir le roi d'Ecosse, et le vingt-neuvième de mars, qui étoit l'octave de Pâques, il fit tenir un concile où présida Tourstain, archevêque d'York, assisté de plusieurs évêques, abbés et seigneurs. Le siége d'Excester étoit vacant par le décès de Guillaume de Varevast, et l'archidiacre Robert fut élu en ce concile pour lui succéder : on y donna aussi deux abbayes.

(1) Tom. X, Conc. p. 991. (2) P. 187.

XXXV. L'empereur Lothaire en Italie.

Cependant, l'empereur Lothaire vint en Italie, où le pape l'avoit appelé dès l'année précédente, lui envoyant le cardinal Gérard et Robert, prince de Capoue, chassé de son état par Roger, roi de Sicile. C'étoit contre ce prince, l'unique protecteur de l'antipape, que le pape Innocent imploroit le secours de Lothaire, à qui saint Bernard écrivit de son côté, sur le même sujet, l'exhortant à défendre l'Eglise contre les schismatiques, et sa couronne contre Roger, qu'il traite d'usurpateur. Il écrivit aussi à l'empereur en faveur des Pisans, à qui l'on avoit rendu de mauvais offices auprès de lui, et lui représenta fortement les services qu'ils avoient rendus à l'Eglise et à l'état. Et pour consoler le pape en attendant l'arrivée de l'empereur, saint Bernard lui écrivit au nom d'Albéron, archevêque de Trèves, par Hugues, archidiacre de Toul, qui alloit à Rome (1). Il assure le pape de la fidélité de l'Eglise de deçà les monts, et ajoute que l'empereur prépare une puissante armée pour la délivrance de l'église romaine.

En effet, Lothaire passa les Alpes en mil cent trente-six, suivi d'une armée nombreuse, qui répandit la terreur dans toute l'Italie; mais les affaires de Lombardie l'obligèrent à séjourner dans cette province le reste de l'année. Cependant, comme il savoit quelle étoit l'autorité de l'abbé du mont Cassin, et les grands domaines que ce monastère possédoit dans la Campanie et dans la Pouille, il écrivit à Seignoret, qui en étoit abbé, que si quelque crainte l'avoit séparé de l'unité de l'Eglise, il revînt au pape Innocent, reconnu de tout le monde, promettant de sa part à ce monastère toute sorte de protection. Il écrivit de même aux moines, et leur fit écrire par l'impératrice Richise son épouse.

XXXVI. Tentative du roi Roger sur le mont Cassin.

Mais le roi Roger, retournant en Sicile, avoit laissé en Pouille Guérin, son chancelier, qui voulut s'assurer du mont Cassin pour son maître. Il manda donc à l'abbé Seignoret de le venir trouver à Capoue pour traiter des affaires du royaume avec les seigneurs du pays (2) : l'abbé étoit alors grièvement malade. Etant guéri, il envoya avant Noël deux de ses moines trouver le chancelier à Bénévent, et lui

(1) Chr. Benev. ap. Bar. 1135. Ep. 190, 140, 170. (2) Chr. Cass. IV, c. 98, 99.

faire ses excuses. Le chancelier lui manda de venir à Capoue après la fête, sinon qu'il iroit lui-même le trouver. Les deux moines revinrent au mont Cassin le jour de Saint-Jean l'évangéliste, et dirent qu'en allant et en venant ils avoient appris, par les amis du monastère, que le dessein du chancelier n'étoit que de prendre l'abbé. Il feignit d'être encore malade; mais l'évêque élu d'Aquin manda au chancelier que l'abbé n'étoit point pour le roi Roger, et qu'au contraire il se préparoit à recevoir l'empereur Lothaire et le pape Innocent.

Le chancelier vint au mont Cassin la veille de l'Epiphanie, cinquième de janvier mil cent trente-sept, et commanda à l'abbé, de la part du roi, de lui livrer aussitôt le monastère, de se retirer avec vingt moines ou autant qu'il voudroit à la forteresse nommée Bentra, et y emporter le trésor de l'église et tous leurs meubles, que les autres moines seroient séparés dans les obédiences, c'est-à-dire les prieurés dépendant de l'abbaye, dans laquelle on laisseroit quatre prêtres et trois ou quatre autres moines pour faire le service divin devant le corps de saint Benoît. Le chancelier ajouta : Ce qui nous oblige d'en user ainsi, c'est que le monastère du mont Cassin est d'une grande réputation dans tout le monde chrétien, comme étant le plus riche de l'Italie; en sorte que si l'empereur Lothaire ou d'autres ennemis du roi s'en rendoient les maîtres, il arriveroit de grands maux à son royaume. L'abbé, surpris d'un tel ordre, demanda permission d'en délibérer, et il appela les anciens du monastère, qui lui déclarèrent tout d'une voix qu'il ne falloit en aucune manière livrer cette maison aux laïques, et qu'ils étoient résolus de souffrir plutôt les dernières extrémités, parce que, si on conservoit le chef, on pourroit sauver les membres qui en dépendoient.

L'abbé répondit donc au chancelier : Cette affaire est de telle importance, que nous ne pouvons vous répondre si promptement. C'est pourquoi nous vous demandons un délai pour appeler tous nos frères qui sont dans les obédiences, et en délibérer en commun. Pourquoi délibérer? dit le chancelier en colère; vous n'aurez point de délai; je vous commande, de la part du roi, de me donner tout maintenant une réponse précise. Et la cause de cet ordre, c'est que Lothaire viendra avec son pape Innocent; et nous voulons éprouver si vous demeurerez fidèles au roi, et si vous combattrez pour conserver sa couronne. L'abbé répondit : Nous sommes prêts à le faire quand il sera besoin, et de vous en faire dès à présent prêter serment par nos vassaux. Nous promettons de plus de nous préparer contre les ennemis du roi, et de défendre le mont Cassin contre l'empereur. Le chancelier lui demanda avec quoi il le défendroit, et l'abbé répondit : Nous ferons venir de la ville de Saint-Germain et de toutes les terres de notre monastère, les hommes les plus braves et les plus forts, et nous les joindrons à vos troupes. Le chancelier rejeta cette offre avec mépris et indignation, chargea les moines d'injures, les appelant fourbes et trompeurs, et se retira en grande colère, demandant réponse dans le jour. N'en ayant point reçu, il faisoit ses préparatifs pour assiéger le mont Cassin, ce qui obligea l'abbé de faire venir Landulfe de Saint-Jean, qui tenoit le parti de l'empereur. Ses troupes furent reçues dans le monastère le troisième jour d'après l'Epiphanie, et on leur en livra les forteresses, mais on fit une pénitence particulière dans le monastère pour avoir rompu le silence en ces jours de tumulte. Cependant toutes les terres de l'abbaye se révoltèrent contre l'abbé et les moines, excepté le château de Saint-Pierre du mont Cassin, et l'on envoya deux moines en donner avis à l'empereur Lothaire (1).

Le chancelier Guérin mourut à Salerne le dix-septième jour après qu'il fut venu au mont Cassin, dont les moines regardèrent sa mort comme une punition divine, et un d'entre eux vit son âme plongée dans un lac de feu. Mais l'abbé Seignoret ne lui survécut pas longtemps, et mourut le jeudi quatrième de février mil cent trente-sept. Avant que l'on sût sa mort, le doyen et les moines congédièrent les gens de Landulfe, qu'ils avoient reçus dans le monastère (2). Six jours se passèrent avant qu'on pût procéder à l'élection d'un nouvel abbé; enfin, le jour de Sainte-Scholastique, dixième de février, la communauté s'assembla pour cet effet, mais elle se trouva divisée : les uns vouloient élire Rainald de Collemezzo, les autres Rainald le Toscan. Les premiers vouloient différer l'élection jusqu'à ce qu'on envoyât des députés au roi Roger et au pape Innocent, qui étoit toujours à Pise, et que l'on reçût leurs avis; mais ils ne purent en faire convenir les autres, qui malgré leur opposition, prirent Rainald le Toscan, le mirent dans la chaire de saint Benoît, et le reconnurent pour leur abbé.

Les premiers, indignés de ce choix, envoyèrent secrètement un courrier aux deux moines que Seignoret avoit députés à l'empereur Lothaire, avec des lettres par lesquelles ils marquoient que Rainald le Toscan avoit été élu séditieusement, et les chargeoient de prier l'empereur et le pape de leur donner un abbé. Ce que Rainald le Toscan ayant appris, il traita secrètement avec les serviteurs du roi Roger, et se fit confirmer l'abbaye par ce prince et par l'antipape Pierre de Léon, dont il avoit été sous-diacre. L'empereur, qui étoit à Ravennes, écouta favorablement la remontrance des députés du mont Cassin, et se déclara contre le nouvel abbé Rainald, en haine principalement du roi Roger, qu'il regardoit comme le plus grand ennemi de l'empire.

(1) C. 100, 101.

(2) C. 102, 103, 104.

XXXVII. Troisième voyage de saint Bernard en Italie.

Au mois de mars mil cent trente-sept, le pape Innocent partit de Pise, et vint à Viterbe pour conférer avec l'empereur, qui lui envoya Henri, duc de Bavière, son gendre, avec trois mille chevaux (1), lui ordonnant de se tenir aux environs de Rome, et de rétablir Robert dans sa principauté de Capoue, car l'empereur avoit résolu cependant d'aller dans la marche d'Ancône. Le pape avoit écrit à saint Bernard de venir au secours de l'Eglise, et les cardinaux avoient joint leurs prières; en sorte qu'il ne put se dispenser de faire un troisieme voyage en Italie. Il fallut donc interrompre ses sermons sur le cantique et ses autres occupations. En partant, il assembla ses moines de plusieurs endroits, leur présenta l'état de l'Eglise et la foiblesse du schisme, les exhortant à prier pour achever de l'abattre, et à conserver la régularité pendant son absence. Etant arrivé en Italie, il vint trouver le pape à Viterbe, où il pensa perdre son frère Girard, qui l'avoit accompagné, et qui fut malade à la mort (2).

Le pape et les cardinaux ayant communiqué à Bernard leur dessein sur l'affaire présente, il fut d'avis de la conduire par une autre voie ne mettant point son espérance dans la force des armées (3). Il s'informa par diverses conversations quelle étoit la puissance des schismatiques et la disposition de leurs protecteurs; si c'étoit par erreur ou par malice qu'ils entretenoient le mal. Il apprit de ceux qu'il entretint en particulier que les ecclésiastiques attachés à l'antipape étoient en peine de leur situation; qu'ils connoissoient bien leur faute, mais qu'ils n'osoient revenir, de peur de se voir méprisés et couverts d'infamie, aimant mieux demeurer ainsi sous une ombre d'honneur, qu'être chassés de leurs siéges, et exposés à mendier publiquement. Les parents de Pierre disoient que personne ne se fieroit plus à eux s'ils contribuoient à la ruine de leur maison et en abandonnoient le chef. Les autres s'excusoient sur le serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, et personne ne s'attachoit à ce parti par un vrai motif de conscience.

Bernard leur déclaroit que les conspirations criminelles, contraires aux lois et aux canons, ne pouvoient être autorisées par les serments, ni soutenues sous prétexte de religion, puisque l'autorité divine oblige à les dissoudre. Ces discours retiroient plusieurs personnes du parti de Pierre, qui se dissipoit de jour en jour; lui-même perdoit courage, voyant augmenter le crédit d'Innocent à mesure que le sien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voyoit fondre sa cour et ses domestiques, sa table, peu fréquentée, n'étoit plus servie que de viandes communes; ses officiers n'avoient plus que de vieux habits; ceux qu'il tenoit à ses gages étoient maigres et chargés de dettes: la triste image de sa maison montroit sa ruine prochaine.

(1) Chr. Benev. ap. Bar. n.
(2) Vita lib. II, c. 7, n. 41. Ser. 26, in Can. n. 14.
(3) Vita n. 42.

XXXVIII. Le pape et l'empereur en Campanie.

Après la conférence avec l'empereur à Viterbe, le pape s'approcha de Rome, sans toutefois y vouloir entrer, pour ne pas s'embarrasser dans les affaires des Romains; mais il soumit à son obéissance la ville d'Albane et toute la Campanie (1). Le duc Henri, gendre de l'empereur, étoit avec lui; et, comme ils se trouvèrent près du mont Cassin, ils y envoyèrent Richard, chapelain du pape et moine de cette abbaye, savoir si on les y vouloit recevoir, et reconnoître le pape Innocent, auquel cas ils mettoient le monastère sous la protection de l'empereur. L'abbé Rainald, qui s'étoit livré au roi Roger et à l'antipape, résista d'abord, et chassa l'envoyé du pape; mais au bout de douze jours il se rendit au duc Henri, et reçut dans le monastère l'étendard de l'empereur. Capoue se rendit ensuite avec toute la principauté, et Robert y fut rétabli.

Le vingt-troisième de mai, le pape et le duc Henri campèrent près de Bénévent, où le pape envoya le cardinal Gérard proposer un accommodement (2). L'archevêque Rosceman, intrus par l'antipape Anaclet, s'y opposa, et excita les citoyens à se défendre; mais, après quelque combat contre les Allemands, la ville se rendit; le pape la garantit du pillage, délivra les prisonniers, et permit aux exilés de rentrer. On lui amena le cardinal Crescence, qui soutenoit dans la ville le parti d'Anaclet, et le pape y mit de sa part le cardinal Gérard, l'archevêque Rosceman s'enfuit. Ensuite le pape alla joindre l'empereur au siége de Bary, qu'il prit, et se soumit toute la Pouille.

Alors il manda à Rainald, abbé du mont Cassin, de se trouver à Melphe pour la cour qu'il y devoit tenir à la Saint-Pierre (3). Après plusieurs ordres réitérés, l'abbé partit à la Saint-Jean, accompagné de plusieurs de ses moines, entre autres de Pierre, diacre et bibliothécaire du mont Cassin, qui a écrit cette histoire. L'empereur étoit campé au lieu nommé Lago-Pésole, près de Melphe, et le pape Innocent avec lui. Quand les moines du mont Cassin y furent arrivés, le pape envoya dire qu'avant que d'entrer au camp ils vinssent nu-pieds lui faire satisfaction, demander pénitence d'avoir adhéré au schisme, anathématisé Pierre de Léon, et promettre obéissance au pape par serment. L'abbé Rainald, étonné, appela à l'empereur, et dit qu'il suivroit son conseil. L'empereur voulut bien se rendre arbitre entre le pape et les moines, pour savoir s'ils devoient passer pour excommuniés, et l'on députa devant lui de part et d'autre.

(1) Chr. Benev. Chr. Cass. IV, c. 105.
(2) Chr. Benev.
(3) Chr. Cass. IV, c. 108.

XXXIX. L'empereur arbitre entre le pape et les moines du mont Cassin.

Ce fut le neuvième de juillet que l'empereur commença à examiner l'affaire, étant assisté de Pérégrin, patriarche d'Aquilée, et de plusieurs autres évêques et abbés. De la part du pape y étoient: le chancelier Aimery, trois autres cardinaux, saint Bernard et plusieurs autres; de la part du mont Cassin, Henri, duc de Bavière, Conrad, duc de Souabe, et plusieurs autres seigneurs, Henri, évêque de Ratisbonne, et Adalbéron de Bâle, qui mourut peu de temps après. Ainsi, c'étoit un concile où l'empereur assistoit, à l'exemple de plusieurs autres (1). On choisit premièrement ceux qui devoient parler, savoir, Gérard, cardinal du titre de Sainte-Croix, pour l'église romaine, et Pierre, diacre, pour le mont Cassin; on nomma aussi des interprètes, pour expliquer en allemand ce qu'on diroit en latin, et en latin ce qu'on diroit en allemand.

Le cardinal Gérard dit: L'Eglise, qui vous a sacré, invincible empereur, ne peut assez s'étonner, que vous ayez reçu des excommuniés. L'empereur répondit: C'est de quoi il s'agit en cette dispute, de savoir s'ils sont excommuniés. Gérard dit ensuite: L'Eglise a ordonné qu'ils promettent par serment obéissance au pape Innocent. A quoi, Pierre, diacre, opposa la défense générale de jurer, portée dans l'Evangile (2); et la défense particulière de la règle de saint Benoît à l'égard des moines, confirmée par les lois de Charlemagne et de ses successeurs. L'empereur Lothaire les ayant vues, chargea les députés du pape de le prier de sa part de n'y point donner d'atteinte, et termina la première séance. Le lendemain, le cardinal Gérard dit (3) que le pape ne pouvoit accorder ce que l'empereur demandoit, savoir, de dispenser les moines du serment, et qu'il quitteroit plutôt les ornements pontificaux. Et comme Pierre, diacre, dit que la communauté avoit toujours été fidèle à l'église romaine, le cardinal dit: Quand vous avez laissé le pape Innocent pour adhérer aux schismatiques, n'avez-vous pas été infidèles? Pierre répondit: Dites-moi, je vous prie, est-ce nous qui l'avons quitté, ou lui qui nous a abandonnés? Accusant Innocent d'avoir abandonné son troupeau comme un pasteur mercenaire, lorsqu'il s'enfuit en France. Sur quoi l'empereur dit: Ce moine fait voir que, si les ouailles ont failli, c'est la faute du pasteur et non la leur: c'est pourquoi il faut prier le pape de leur pardonner, comme nous leur pardonnons ce qu'ils ont fait contre nous. Ainsi finit la seconde séance.

A la troisième, l'empereur dit (4) que ce différent ne devoit point paroître une contestation juridique, puisqu'il ne s'agissoit que de réunir un membre au chef, et réconcilier les enfants à un père irrité, qui, après être apaisé, en sauroit gré à ceux qui les auroient tirés de ses mains. Le cardinal Gérard dit: Ne savez-vous pas, seigneur, qu'ils ont conjuré avec Roger, comte de Sicile, contre l'église romaine, et contre vous, et qu'ils ont même osé nous anathématiser? L'empereur répondit: Je souffre patiemment ce que les moines du mont Cassin ont fait contre moi, et je leur pardonne de bon cœur, que le pape leur pardonne aussi ce qu'ils ont fait contre l'église romaine et contre lui. Le cardinal reprit: Quoique nous agissions ici pour le pape, nous ne pouvons toutefois décider sans lui une affaire de cette importance. Ainsi l'on se sépara. La nuit suivante, comme l'empereur à son ordinaire ne dormoit point, Pierre, diacre, se mit à genoux devant lui, et lui fit un discours pathétique, pour relever la dignité du mont Cassin, et montrer à l'empereur qu'il étoit de son propre intérêt de la conserver.

Dans la quatrième session, le cardinal Gérard dit que le pape ne pouvoit abandonner le droit épiscopal qu'il avoit sur le mont Cassin; mais Bertulfe, chancelier de l'empereur, soutint que ce droit se réduisoit à la consécration de l'abbé. Et, comme le cardinal insistoit sur le serment que le pape demandoit aux moines, et disoit que le pape étoit surpris que l'empereur prît leur parti contre lui, l'empereur, en colère, dit: Et moi je m'étonne qu'il ne veuille rien faire à ma prière, vu qu'il y a quatorze mois que je suis en campagne avec mon armée pour l'amour de lui, que j'ai employé à son service l'argent destiné au service de l'état; que je l'ai rétabli sur le saint-siége, et lui ai concilié tous les peuples delà les monts (1). Il releva ensuite la dignité du mont Cassin, et conclut: Ou l'église romaine recevra ce monastère, ou l'empire se séparera d'elle. Le cardinal promit d'en faire son rapport au pape, et la séance finit. Le lendemain, le cardinal Gérard déclara (2) que le pape, en faveur de l'empereur, remettoit aux moines le serment de fidélité, mais non le serment d'obéissance, et ajouta: Il nous a donné ordre de contester l'élection de l'abbé, faite par des excommuniés, en faveur d'un excommunié et d'un schismatique. Et premièrement le cardinal se plaignit que cette élection eût été faite sans le consentement du pape; mais Pierre, diacre, soutint que l'élection de l'abbé se devoit faire librement par les moines, suivant la règle de saint Benoît et l'usage, et répondit aux exemples que l'on alleguoit au contraire. Le cardinal Gérard objecta ensuite que l'on avoit élu Rainald, quoique seulement sous-diacre, au lieu que les canons ordonnoient d'élire un prêtre, ou du moins un diacre, afin qu'il pût lire l'Evangile. Cette

(1) C. 109. Chr. Sax. 1137.
(2) Matth. v, 34.
(3) N. 100.
(4) C. 111.

(1) V. c. 115, 2047.
(2) C. 113.

objection fut sans réponse ; et l'empereur en revint à prier le pape de pardonner aux moines. Ainsi finit la cinquième séance. Alors l'empereur, touché d'estime pour le diacre Pierre, qui avoit si bien défendu la cause du monastère, le retint à son service.

Enfin, le pape se rendit aux instances de l'empereur, et consentit de pardonner aux moines et à l'abbé du mont Cassin (1). Donc le jour de sainte Symphorose, martyre, dix-huitième de juillet, l'empereur envoya, avec l'abbé Rainald et les moines, son gendre Henri, duc de Bavière, et plusieurs autres seigneurs et prélats. Quand ils approchèrent de la tente du pape, quelques cardinaux vinrent au devant, et firent faire à Rainald un serment, par lequel il renonçoit au schisme, à Pierre de Léon et à Roger de Sicile, et promettoit obéissance au pape Innocent et à ses successeurs. Les moines faisoient difficulté de prêter ce serment; mais Rainald les y obligea par l'obéissance qu'ils lui devoient. Alors, étant absous de l'excommunication, ils entrèrent nu-pieds, et se jetèrent aux pieds du pape, qui les reçut au baiser de paix. Rainald fut ensuite mené à l'empereur, à qui, jusque-là, il ne s'étoit point présenté ; mais alors il le reçut avec grand honneur, et le mit au nombre de ses chapelains.

XL. Ambassade de Constantinople près de Lothaire.

En ce temps-là, arrivèrent auprès de l'empereur Lothaire des ambassadeurs de Jean Comnène, empereur de Constantinople, pour le féliciter de sa victoire contre le roi Roger. Entre ces Grecs étoit un philosophe, qui commença à déclamer contre le saint-siége et toute l'église d'Occident, disant que le pape étoit un empereur et non pas un évêque, et traitant le clergé romain d'excommuniés et d'azymites. Pierre, diacre, entreprit de lui répondre, et l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il tenoit les Latins excommuniés pour avoir ajouté au symbole ; mais il ajouta : Nous voyons maintenant l'accomplissement de ce que Dieu dit par le prophète : Le prêtre sera comme le peuple, puisque les évêques vont à la guerre, comme fait votre pape Innocent (2). Ils assemblent des troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. C'est que les Grecs ne voyoient rien de semblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoya la relation au patriarche et à l'empereur de Constantinople, et donna par écrit à Pierre, diacre, les autorités par lesquelles les Grecs soutenoient les mariages de leurs prêtres (3). Le patriarche de Constantinople étoit alors Léon Stypiote, qui, en mil cent trente-quatre, avoit succédé à Jean de Chalcédoine, et tin le siége huit ans et huit mois.

L'empereur Lothaire marcha ensuite à Salerne avec son armée (1) et une flotte commandée par Guibald, abbé de Stavelo. La ville se rendit à composition, ce qui causa un grand différent entre le pape et l'empereur, qui prétendoient chacun que Salerne lui appartenoit. Ils furent aussi en dispute à qui établiroit un duc de Pouille, ce qui les divisa pendant près d'un mois. Enfin, du consentement de l'empereur, le pape choisit pour ce duché le comte Rainulfe, et ils lui donnèrent ensemble l'étendard publiquement. Ils vinrent ensuite à Bénévent, où le pape mit un archevêque, nommé Grégoire (2), après avoir demandé, en présence du clergé et du peuple, si l'on avoit quelque chose à dire contre sa personne ou son élection. Comme il n'y eut aucune opposition, le pape le sacra le dimanche, cinquième de septembre mil cent trente-sept.

XLI. Rainald, abbé du mont Cassin, déposé.

Cependant l'empereur fut averti que Rainald, abbé du mont Cassin, tenoit toujours le parti du roi Roger, et qu'il avoit demandé des troupes à Grégoire, fils d'Adenulfe de Saint-Jean, pour défendre le monastère contre l'empereur. Sur ces avis, il fit arrêter Rainald, et vint lui-même au mont Cassin, où il entra avec l'impératrice le jour de la Sainte-Croix, quatorzième de septembre., et ils firent l'un et l'autre des offrandes magnifiques d'ornements et d'argenterie. Ensuite l'empereur, assis dans le chapitre avec les prélats et les seigneurs de la suite, fit examiner l'affaire de Rainald ; mais, voyant que la discussion en seroit longue, il fit convenir les parties de se soumettre à ce que le pape et lui en ordonneroient (3). Cependant le pape, qui étoit à Saint-Germain au pied du mont Cassin, trouva fort mauvais que, lui présent, l'empereur eût osé faire cet examen avec les seigneurs de la cour, et menaça de déposer les prélats qui y avoient assisté. L'empereur répondit qu'il n'y entendoit aucune finesse, et que, loin de vouloir faire injure au pape, on avoit tout remis à sa discrétion. Le pape envoya donc au mont Cassin le chancelier Aimery, avec d'autres cardinaux, et saint Bernard (4). Ils s'assirent en chapitre ; le saint abbé fit un sermon, puis les cardinaux, de l'autorité du pape, déclarèrent nulle l'élection de Rainald, et allèrent à l'église, où, en présence de l'empereur et des seigneurs, Rainald remit sur le tombeau de saint Benoît la crosse, l'anneau et le livre de la règle, qui étoient les marques de sa dignité.

On élut à sa place Guibald, Lorrain de nais-

(1) C. 115.
(2) C. 116. Isa. XXIV, 2.
(3) Jus Græco-Rom. p. 303.

(1) Chr. Cass. c. 117.
(2) Chr. Benev.
(3) Chr. Cass. c. 118, 119, 120, 121.
(4) C. 122.

sance, qui, dès sa jeunesse, avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Stavelo (1), y avoit appris les arts libéraux, et en avoit été fait abbé par Henri V; il venoit de commander la flotte de Lothaire, et n'étoit pas alors avec lui, mais l'empereur l'envoya quérir, et l'obligea à accepter l'abbaye du mont Cassin, dont les moines l'avoient élu, malgré l'opposition du pape; mais l'empereur leur conserva la liberté de l'élection. Il eut peine à vaincre la résistance de Guibald, et enfin il lui donna l'investiture par le sceptre qu'il portoit à sa main, et obligea Rainulfe, duc de Pouille, Robert, prince de Capoue, et les autres seigneurs d'alentour, à prêter serment de fidélité à cet abbé.

XLII. Mort de l'empereur Lothaire.

Après avoir demeuré huit jours au mont Cassin, l'empereur revint avec le pape vers Rome, puis il passa en Toscane, et reprit le chemin d'Allemagne (2). Il célébra la fête de Saint-Martin à Trente, où il tomba malade; et, quoique le mal augmentât tous les jours, il ne laissa pas de continuer sa marche, et mourut, dans un village à l'entrée des Alpes, le quatrième de décembre mil cent trente-sept. Il avoit vécu près de cent ans; c'étoit la treizième année de son règne, et la cinquième de son empire depuis le quatrième de juin. Pierre, diacre, décrit ainsi les dévotions qu'il avoit vu pratiquer à ce prince pendant qu'il faisoit la guerre en Italie (3). Au point du jour, il entendoit une messe pour les morts, puis une pour l'armée, et enfin la messe du jour; ensuite, avec l'impératrice, il lavoit les pieds à des veuves et à des orphelins, et leur distribuoit abondamment à boire et à manger; puis il écoutoit les plaintes des églises, et enfin il s'appliquoit aux affaires de l'empire. Il étoit toujours accompagné d'évêques et d'abbés pour recevoir leurs conseils; il étoit le père des pauvres et le protecteur de tous les misérables; il veilloit beaucoup, prioit souvent, et avec beaucoup de larmes. Son corps fut porté en Saxe, et enterré à Luthère, monastère qu'il avoit rétabli.

XLIII. Mort du roi Louis le gros.

En France, le roi Louis le gros, au retour d'une expédition en Tourraine, tomba malade d'un flux de ventre pendant les plus grandes chaleurs de l'été (4). Durant sa maladie, il se confessoit souvent et prioit beaucoup, demandant à Dieu instamment de pouvoir se faire porter à Saint-Denis pour déposer sa couronne devant les corps des martyrs, et y prendre l'habit monastique de saint Benoît. Comme la maladie augmentoit, craignant d'être surpris de la mort, il assembla des évêques, des abbés et plusieurs prêtres pour faire devant eux sa confession, et recevoir le viatique; et, pendant qu'on s'y préparoit, il se leva, s'habilla, et vint au devant du corps de Notre Seigneur, ce qui surprit tout le monde. Là il confessa, devant tous les assistants, clercs et laïques, qu'il avoit commis bien des péchés dans le gouvernement de son royaume, puis il en investit son fils Louis, en lui donnant son anneau, et lui fit promettre de protéger l'Eglise et les pauvres, de conserver à chacun son droit, et ne faire arrêter personne dans sa cour qu'il n'y eût commis quelque crime. Il donna aux pauvres tous ses meubles et ses habits, jusqu'aux chemises; et sa chapelle, qui étoit très-riche, à l'abbaye de Saint-Denis.

Ensuite il se mit à genoux devant le corps et le sang de Notre Seigneur, qu'on lui avoit apporté en procession, après une messe qui venoit d'être dite; et ainsi finit sa profession de foi: Moi Louis, pécheur, je confesse qu'il y a un seul vrai Dieu, père et fils et Saint-Esprit; qu'une personne de cette sainte trinité, savoir, le fils unique, consubstantiel et co-éternel à Dieu le père, s'est incarné de la très-sacrée vierge Marie, a souffert, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisième jour, et monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le père, et jugera les vivants et les morts au grand et dernier jugement. Je crois que cette sainte eucharistie est le même corps qu'il a pris de la vierge, qu'il a donné à ses disciples pour s'unir à eux et demeurer avec eux. Je crois fermement, que ce sacré sang est le même qui a coulé de son côté à la croix; je désire ardemment d'être fortifié à la mort par ce saint viatique, et protégé contre les puissances de l'air. Il fit ensuite la confession de ses péchés, et reçut très-dévotement le corps et le sang de Notre Seigneur; puis, comme s'il eût commencé à se mieux porter, il retourna à sa chambre, il se fit porter à Melun, et de là à Saint-Denis; et partout le chemin on accouroit des châteaux et des villages pour le recommander à Dieu; le peuple quittoit les charrues, et venoit prier pour ce prince, qui leur avoit conservé la paix. Il arriva à cheval à Saint-Denis; et, s'étant prosterné devant les châsses des martyrs, il leur rendit grâce avec larmes, et leur demanda la continuation de leurs suffrages.

Il lui vint alors des envoyés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui lui apprirent que ce prince, étant allé en pèlerinage à Saint-Jacques, étoit mort pendant le voyage; mais qu'avant que de partir, et encore dans le chemin, il avoit laissé au roi le pouvoir de marier sa fille Aliénor, et de garder son état. Le roi accepta cette offre avec plaisir, et promit de faire épouser la princesse à Louis, son fils aîné, qu'il fit aussitôt partir bien accompagné, pour

(1) C. 124.

(2) Chr. Saxon. Chr. Alber. Dodech. Rob. de Monte

(3) Sup. liv. LXVII, n. 6. Chr. Cass. IV, c. 24.

(4) Suger. Vita Lud. p. 319. Order. lib. 13, p. 911.

aller prendre possession de l'Aquitaine, et accomplir son mariage. Le duc Guillaume étoit mort à Compostelle même, devant l'autel de Saint-Jacques, le vendredi-saint, neuvième d'avril de la même année mil cent trente-sept. Les écrivains plus modernes l'ont confondu avec son père, avec saint Guillem du Désert, plus ancien de trois cents ans, et avec saint Guillaume, ermite, mort en mil cent cinquante-sept, et en ont compté plusieurs fables (1).

Le roi Louis le gros étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives du mois de juillet le firent retomber dans la dyssenterie, qui le réduisit à l'extrémité (2). Il fit venir Etienne, évêque de Paris, et Gilduin, abbé de Saint-Victor, auquel il se confessoit plus familièrement, parce qu'il avoit bâti ce monastère de fond en comble. Il réitéra sa confession, et reçut encore le viatique. Il vouloit se faire porter à Saint-Denis pour accomplir son vœu de prendre l'habit monastique, mais la maladie ne lui en donna pas le temps. Il fit donc étendre un tapis à terre, et par-dessus des cendres en croix, sur lesquels on le coucha; et, ayant fait le signe de la croix, il y mourut le premier jour d'août mil cent trente-sept. Il étoit âgé d'environ cinquante-six ans, et en avoit régné vingt-neuf. Il fut enterré à Saint-Denis. Sa vie fut écrite par l'abbé Suger, et on lisoit des leçons à l'office de son anniversaire (3). Louis, son fils aîné, lui succéda à l'âge d'environ dix-sept ans, et en régna quarante-trois : on le nommoit Louis le jeune, pour le distinguer de son père, et ce surnom lui est demeuré.

XLIV. Saint Bernard à Salerne.

En Italie, sitôt que le roi Roger eut appris que l'empereur Lothaire s'étoit retiré, il revint de Sicile, entra en Pouille, mit tout à feu et à sang, reprit la plupart des villes, entre autres Capoue, qu'il ruina par le fer et le feu, sans épargner les églises (4). Bénévent se rendit par la crainte du même traitement, et reconnut de nouveau l'antipape. Alors le pape Innocent envoya saint Bernard pour essayer de moyenner la paix entre le roi et Rainulfe, nouveau duc de Pouille. Le saint abbé prédit au roi que, s'il donnoit bataille, il la perdroit; mais le roi, voyant ses forces beaucoup plus supérieures, méprisa cette prédiction, et attaqua le duc, qui le battit; en sorte qu'il s'enfuit honteusement. Alors le roi écouta les propositions de paix, et convint avec Bernard qu'il entendroit trois cardinaux du parti d'Innocent, de ceux qui avoient assisté à son élection, et trois autres du parti d'Anaclet, afin de l'instruire de ce qui s'étoit passé à l'élection de l'un et de l'autre; après quoi le roi prendroit le parti qu'il trouveroit le plus juste. Car il savoit que tout le reste de la chrétienté reconnoissoit Innocent, à l'exception de lui et de son royaume.

Ce projet fut exécuté; le pape Innocent envoya à Salerne, qui étoit la résidence du roi, deux cardinaux, le chancelier Aimery, et Gérard, et saint Bernard avec eux; l'antipape Anaclet y envoya trois cardinaux, le chancelier Matthieu, Pierre de Pise, et un autre, nommé Grégoire. Le roi examina premièrement l'élection d'Innocent pendant quatre jours, depuis le matin jusqu'au soir, avec une patience merveilleuse; et les quatre jours suivants il examina de même l'élection d'Anaclet. Ensuite il assembla le peuple et le clergé de Salerne, avec les évêques et les abbés qui s'y trouvèrent, et leur déclara qu'il ne pouvoit seul décider cette question. C'est pourquoi, ajouta-t-il, s'il plaît à ces cardinaux, ils écriront la forme de l'une et de l'autre élection; et de chaque côté il en viendra un avec moi en Sicile, où j'espère célébrer la fête de Noël. Là, j'assemblerai les évêques et les autres hommes sages, par le conseil desquels j'ai suivi jusqu'ici le parti d'Anaclet, et je terminerai cette affaire par leur avis. Le cardinal Gérard répondit : Sachez que de notre part nous n'écrirons point l'élection du pape Innocent, nous vous l'avons assez expliquée de vive voix; mais nous voulons bien envoyer avec vous en Sicile le cardinal Guy de Castel. On envoya aussi un cardinal du côté d'Anaclet.

Pendant cette négociation de Salerne, saint Bernard eut une conférence en présence du roi avec le cardinal Pierre de Pise, qui passoit pour très-éloquent, et très-savant dans les lois et dans les canons. Après que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, Bernard répondit : Je sais quelle est votre capacité et votre érudition; et plût à Dieu que vous eussiez à défendre une meilleure cause! Il n'y auroit point d'éloquence qui vous pût résister. Quant à nous autres gens rustiques, plus accoutumés à manier la bêche qu'à plaider des causes, nous garderions le silence, si l'intérêt de la foi ne nous pressoit. Ensuite, il parla fortement sur l'unité de l'Eglise, et montra qu'il étoit impossible que le roi Roger marchât dans le bon chemin, puisqu'il étoit seul de tous les princes pour Anaclet. Enfin, il pressa Pierre de Pise par de si puissantes raisons, qu'il lui persuada de retourner à Rome, et se réconcilier au pape Innocent. Pour le roi Roger, il étoit retenu dans le schisme par son intérêt; car il avoit usurpé des patrimoines de l'église romaine, près du mont Cassin et de Bénévent; et il espéroit, en différant de se réunir, obtenir de Rome des titres pour les conserver.

Il ne fut pas même touché d'un miracle que saint Bernard fit pendant ce séjour. Il y avoit

(1) V. Boll. 10 feb. tom. Sup liv xxv, c. 39.
(2) Vita p. 321.
(3) Chr. Maurin. p. 382.
(4) Chr. Benev. Chr. Cass. IV, c. 125. Vita Bern. lib. II, c.

à Salerne un homme noble et très-connu, dont la maladie avoit épuisé tout l'art des médecins, quoique cette étude fût alors cultivée principalement à Salerne. Le malade apprit en songe qu'il étoit venu en cette ville un saint homme qui avoit le don des guérisons. Il eut ordre de le rechercher, et de boire de l'eau dont il auroit lavé ses mains. Il le fit et fut guéri. Ce miracle fut su dans toute la ville, et vint aux oreilles du roi et de toute sa cour.

Guibald, abbé du mont Cassin, voyant le roi Roger maître du pays, envoya lui demander la paix ; mais le roi lui répondit qu'il ne souffriroit point dans ce monastère un abbé établi par l'empereur, et que si Guibald tomboit entre ses mains, il le feroit pendre. Alors Guibald, voyant que sa présence ne faisoit que nuire au monastère, et qu'il s'exposeroit inutilement à la mort, se retira secrètement et de nuit, le second jour de novembre ; puis il écrivit à la communauté d'élire un autre abbé à sa place, et revint à Stavelo, sa première abbaye (1). Douze jours après sa sortie, les moines du mont Cassin élurent pour abbé Rainald de Collemezzo, qui avoit été compétiteur de Rainald le Toscan. Le roi Roger lui accorda une trêve ; et c'est ici que finit la chronique du mont Cassin, continuée par Pierre, diacre et bibliothécaire de ce monastère.

XLV. Mort de l'antipape Anaclet.

Au commencement de l'année suivante, mil cent trente-huit, et le septième de janvier, Pierre de Léon mourut à Rome, après avoir porté le nom du pape Anaclet pendant près de huit ans (2). Il fut enterré secrètement, pour dérober aux catholiques la connoissance de sa sépulture. Les cardinaux de son parti, de concert avec ses parents, envoyèrent au roi Roger pour lui donner avis de cette mort, et savoir s'il lui plaisoit qu'ils élussent un autre pape. Il le leur permit, et, ayant reçu sa réponse, ils assemblèrent ceux de leur parti ; et à la mi-mars ils élurent Grégoire, prêtre-cardinal, qu'ils nommèrent Victor. Toutefois, ils ne le firent pas, tant dans l'intention de perpétuer le schisme que pour gagner du temps, et se réconcilier plus avantageusement avec le pape Innocent. En effet, les frères de l'antipape Anaclet, c'est-à-dire les enfants de Pierre de Léon, ennuyés de ce trouble, rentrèrent en eux-mêmes, et firent leur paix avec Innocent, qui, à ce que l'on disoit, leur donna de grandes sommes d'argent. Le prétendu Victor vint de nuit trouver saint Bernard, qui, lui ayant fait quitter la mitre et la chape, le mena aux pieds du pape, après qu'il en eut porté le vain titre environ deux mois. Ainsi finit le schisme le jour de l'octave de la Pentecôte, vingt-neuvième de mai, mil cent trente-huit. Les enfants de Pierre de Léon vinrent les premiers auprès du pape, et lui firent hommage-lige ; les clercs schismatiques vinrent ensuite lui promettre obéissance ; la joie fut grande parmi le peuple (1). Toutefois, Gilon, cardinal-évêque de Tusculum, demeura encore quelque temps dans le schisme après la mort de l'antipape, comme il paroît par une lettre que Pierre le vénérable lui écrivit pour le ramener ; car il avoit été moine de Clugny.

Alors le pape Innocent reprit dans Rome l'autorité tout entière (2). On venoit le visiter de tous côtés, les uns pour affaires, les autres seulement pour lui faire des compliments de conjouissance. On faisoit par les églises des processions solennelles ; le peuple, ayant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu ; la sûreté et l'abondance se rétablissoient. Avec le temps, le pape rétablit aussi le service des églises, et en répara les ruines ; il rappela les exilés, et repeupla les colonies désertes. Innocent étoit à Rome dès le premier jour de mai mil cent trente-huit, comme il paroît par sa bulle donnée en faveur de Baudouin, qui, cette année même, fut élevé à l'archevêché de Pise, et à qui le pape accorda juridiction sur trois évêchés de l'île de Corse, et sur deux de Sardaigne, avec la légation en celle-ci. Baudouin étoit de Pise même, moine de Cîteaux, et le premier de cet ordre qui fût cardinal. Ce fut Innocent qui l'éleva à cette dignité en mil cent trente, au concile de Clermont ; et il honoroit tellement saint Bernard, que, tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui servir de secrétaire. Le saint abbé de son côté, écrivant à ses frères de Clairvaux, dit que Baudouin étoit son unique consolation pendant qu'il étoit éloigné d'eux (3).

XLVI. Mort de Gérard, frère de saint Bernard.

Cette absence lui étoit très-sensible, comme on voit par les lettres tendres et affectueuses qu'il leur écrivoit d'Italie, pendant ces voyages qu'il fut obligé d'y faire à cause du schisme. Aussi revint-il sitôt que cette grande affaire fut terminée. Il partit de Rome cinq jours après, n'en rapportant que des reliques ; et à sa sortie il fut reconduit par le clergé, le peuple, et toute la noblesse, car on le regardoit comme l'auteur de la paix. Etant de retour à Clairvaux, il reprit l'explication du cantique, comme il paroît par le commencement du sermon vingt-quatrième. Peu de

(1) Chr. Cass. IV, c. 127, 28.

(2) Chr. Benev. Vita S. Bern. II, c. 7, n. 47.

(1) Chr. Cass. c. ult. Bern. Ep. 317.

(2) Petr. Clun. D. Ep. 30. Vita Bern. c. 7, n. 48.

(3) Ap. Ughel to. 3, p. 452. Mabill. ad ap. 143, S. Bern. Epist. 144.

temps après, il perdit son frère Gérard, dont il inséra l'oraison funèbre dans un de ses sermons. Il avoit commencé à continuer l'explication du cantique; mais il ne put retenir sa douleur, qu'il avoit dissimulée pendant les funérailles de son frère (1). Ce n'est point ce cher frère qu'il plaint, étant persuadé de son bonheur; il se plaint lui-même d'être privé de son secours. Car Gérard, quoique sans lettres, étoit homme d'un grand sens, d'une prudence consommée, et d'une habileté singulière pour l'économie, les arts et les affaires; en sorte qu'il soulageoit son frère de tous les soins du temporel, et lui procuroit du loisir pour vaquer à la prière, à l'étude et à l'instruction. Gérard ne laissoit pas d'être fort intérieur et fort avancé dans la spiritualité; et, en cette matière même, il donnoit quelquefois à Bernard des avis importants; comme quand, pour l'humilier, il le reprit d'avoir promis la guérison, qui fut son premier miracle (2). Au reste, Bernard déclare qu'il ne prétend point être exempt des sentiments de l'humanité; et il autorise ses larmes par les exemples de Samuel, de David, de Jésus-Christ même, qui non-seulement n'empêcha point les autres de pleurer Lazare, mais le pleura avec eux.

XLVII. Election d'un évêque de Langres.

Dans le même temps, il survint à saint Bernard une affaire qui ne lui fut guère moins sensible, Guillaume de Sabran, évêque de Langres, étant mort la même année mil cent trente-huit, Hugues, fils du duc de Bourgogne, voulut mettre sur ce siége un moine de Clugny, qui en étoit très-indigne; à quoi le saint abbé s'opposa de toute sa force, non seulement pour l'intérêt général de l'Eglise, mais pour celui du monastère de Clairvaux en particulier, situé dans le diocèse de Langres et entièrement soumis à l'évêque. Il explique ainsi cette affaire dans un mémoire qu'il envoya au pape (3): Comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lyon y arriva, et avec lui Robert, doyen de l'église de Langres, et Olric, chanoine, demandant pour eux et pour leur chapitre la permission d'élire un évêque; car ils avoient reçu ordre du pape de ne le faire que par le conseil de personnes pieuses. Ils vouloient que je leur fisse obtenir cette permission; mais je leur déclarai que je n'en ferois rien, si je n'étois assuré qu'ils prétendoient élire une personne capable. Ils me répondirent que j'en serois le maître, et qu'ils ne feroient que ce que je leur conseillerois; et ils me le promirent. Mais, comme je ne m'y fiois pas assez, l'archevêque s'y joignit et me promit la même chose, ajoutant que, si le clergé vouloit agir autrement, il ne confirmeroit point ce qu'ils auroient fait. On prit pour témoin le chancelier; et de plus nous allâmes en présence du pape, afin qu'il autorisât notre convention. Nous avions eu auparavant ensemble une longue conférence sur l'élection; de plusieurs sujets on en avoit nommé deux, donc nous convînmes tous que l'on pouvoit élire celui qu'on voudroit. Le pape donc ordonna d'observer inviolablement ce dont nous étions convenus, et tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allèrent, et je partis aussi peu de jours après.

En passant les Alpes, nous apprîmes que dans peu de jours on devoit sacrer évêque de Langres un homme, dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choses meilleures et plus honnêtes, car je ne veux pas dire ce que j'en ai ouï malgré moi. Enfin, plusieurs hommes vertueux, qui étoient venus au devant de nous pour nous saluer, nous persuadèrent de passer par Lyon pour détourner ce mauvais coup, s'il étoit possible. Car j'avois résolu de prendre un autre chemin plus court, à cause de ma mauvaise santé et de ma lassitude; et d'ailleurs, je l'avoue, je ne croyois pas trop à ces bruits. En effet, qui auroit cru qu'un si grand prélat eût été assez léger pour imposer les mains à une personne notée, au préjudice de sa promesse si récente et de l'ordre de son supérieur? Toutefois, étant arrivés à Lyon, nous vîmes ce que l'on nous avoit dit; on faisoit les préparatifs de cette malheureuse cérémonie. Il est vrai que le doyen et la plus grande partie, si je ne me trompe, des chanoines de Lyon s'y opposoient ouvertement, et la ville étoit remplie de ces honteux et tristes discours, qui ne faisoient qu'augmenter.

Que faire? je représentai respectueusement à l'archevêque la convention qu'il avoit faite et l'ordre qu'il avoit reçu, et il en convint. Mais il rejeta son manque de parole sur le fils du duc, qui avoit manqué à la sienne et l'avoit obligé à changer aussi, pour ne le pas irriter et en vue de la paix. Il ajouta que, quoi qu'il eût fait jusque-là, il ne feroit désormais que ce que je voudrois. A Dieu ne plaise, lui dis-je en le remerciant, ce n'est pas ma volonté qu'il faut faire, c'est celle de Dieu. Et le moyen de la connoître sera peut-être de s'en rapporter au conseil des évêques et des autres gens de bien, qui sont venus ici sur votre mandement, ou qui y viendront encore. Si, après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils sont tous d'avis de passer outre, faites-le, sinon il faut écouter l'apôtre, qui défend de se presser pour imposer les mains (1). Il me parut agréer ce conseil. On vint dire cependant que celui dont étoit question étoit arrivé dans une hôtellerie, et non au palais. Il arriva le vendredi au soir,

(1) Epist. 143, 144. Vita lib. IV, c. 1; lib. II, c. 7, n. 47, c. 8. Serm. 26, n. 3.
(2) Sup. liv. LXV, n. 43. Vita lib. I, n. 33.
(3) Ep. 64.

(1) Tim. V, 22.

et se retira le samedi matin. Ce n'est pas à moi à dire pourquoi il ne voulut pas même paroître à la cour de l'archevêque, après être venu de si loin dans ce dessein; peut-être pourroit-on croire qu'il l'auroit fait par pudeur monastique et par mépris des honneurs, si la suite ne faisoit voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en soupçonner autre chose? puisque l'archevêque, revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde qu'il n'avoit jamais voulu acquiescer, et qu'il désapprouvoit absolument tout ce qui avoit été fait à son sujet.

Enfin l'archevêque ordonna aussitôt que l'on procédât à l'élection; il le manda, et par des chanoines de Langres qui étoient présents, et par une lettre qui subsiste encore. Mais, après qu'elle eut été lue dans le chapitre de Langres, on en lut aussitôt une autre toute contraire, qui portoit que le sacre n'étoit que différé, et assignoit un jour et un lieu pour décider l'affaire, que la première lettre disoit être décidée. On eût cru que c'étoient deux personnes opposées qui parloient, si on n'eût vu le même sceau à ces lettres et le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme, qui avoit fui le sacre et renoncé à l'élection, va trouver le roi en diligence et obtient l'investiture des droits régaliens : par quels moyens, c'est à lui à en répondre. Aussitôt on envoie des lettres pour changer le lieu du sacre et en anticiper le jour, afin d'ôter les moyens de s'y opposer et d'en appeler. Mais la Providence y a remédié. Il y a eu des appellations interjetées par Falcon, doyen de l'église de Lyon, par Ponce, archidiacre de Langres, et Bonami, prêtre et chanoine de la même église, et par nos frères Brunon et Geoffroy. Le terme étoit si court, que, depuis que nous l'avons su, à peine avons-nous eu quatre jours pour envoyer notre député, qui étoit un chanoine de Langres, afin de prévenir cette ordination sacrilége. Il s'y est opposé, a appelé au saint-siége, où il a cité l'élu et ceux qui devoient le sacrer. Je n'ai rien dit ici que par l'amour de la vérité, j'en prends à témoin la vérité même.

XLVIII. Lettres de saint Bernard sur l'élection de Langres.

Saint Bernard, envoyant ce mémoire à Rome, écrivit au pape et lui représenta ce qui s'y étoit passé au sujet de l'évêché de Langres, les ordres qu'il avoit donnés et la promesse de l'archevêque de Lyon de les exécuter fidèlement. Il se plaint de l'inconstance de ce prélat, et prie le pape de s'informer quel étoit l'homme qu'on vouloit mettre sur le siége. Il le renvoie à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui par conséquent étoit allé à Rome solliciter cette affaire. Saint Bernard en écrivit aussi aux évêques et aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait souvenir de ce qu'il a fait et souffert avec eux durant le schisme, où il a tellement épuisé ses forces, qu'à peine a-t-il pu revenir chez lui (1). A mon retour, ajoute-t-il, je n'ai trouvé qu'affliction et que douleur ; les dieux de la terre se sont élevés contre nous, je veux dire l'archevêque de Lyon et l'abbé de Clugny, qui se confient en leur puissance et en leurs richesses.

L'abbé de Clugny prenoit en effet l'intérêt de son moine, élu évêque de Langres (2). On le voit par la lettre qu'il en écrivit au pape le priant d'accorder à cette église la liberté de l'élection, et de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne, qui alloit à Rome pour la première fois, et peut-être que cette affaire étoit le principal sujet de son voyage. Pierre de Clugny en écrivit aussi à saint Bernard, soutenant que ce qu'on lui avoit dit contre l'élu de Langres n'étoit que des calomnies, et ajoutant à la fin : Si c'est peut-être, car il faut dire tout ce que je pense, si c'est que les moines de Cîteaux craignent ceux de Clugny, il faut lever ce soupçon et apprendre de la nature même que chacun aime son semblable (3). Si donc un moine devient évêque de Langres, il aimera les moines de Cîteaux et les autres; il suivra en cela son propre intérêt, et, voyant que nous les aimons, il n'osera s'écarter de notre exemple.

Nonobstant l'appel au pape, ce moine fut sacré évêque de Langres par l'archevêque de Lyon, assisté des évêques d'Autun et de Mâcon. Alors saint Bernard redoubla ses cris et ses plaintes, écrivant au pape une lettre très-puissante, où il dit : Je suis au lit, mais mon cœur souffre plus que mon corps. Car ce n'est pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon salut. Voulez-vous que je confie mon âme à un homme qui a perdu la sienne? Ces remontrances eurent leur effet, l'élection du moine de Clugny fut cassée, et on élut évêque de Langres Geoffroy, parent de saint Bernard et prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'investiture, l'ayant donnée au premier ; sur quoi saint Bernard lui écrivit en ces termes : Si le monde entier conjuroit pour me faire entreprendre quelque chose contre la majesté royale, je craindrois Dieu et la puissance qu'il a établie. D'ailleurs je n'ignore pas combien le mensonge est indigne de tout chrétien, et particulièrement d'un homme de ma profession (4). Or, je vous le dis en vérité, ce qui s'est fait à Langres, touchant notre prieur, s'est fait contre l'intention des évêques et contre la mienne; mais il y a un souverain maître, qui tourne comme il lui plaît les volontés des hommes Et comment n'aurois-je pas craint, pour celui que j'aime comme moi-même, le péril que j'ai craint pour moi? Toutefois ce qui est fait est fait; il n'y a rien

(1) Epist. 167, 168.
(2) Petr. Clun. II, Epist. 136.
(3) I. Ep. 29.
(4) Ep. 166, 170.

contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma foiblesse, la lumière de mes yeux, mon bras droit. Il menace ensuite le roi de la colère de Dieu, s'il ne pourvoit promptement à faire remplir les deux siéges vacants de Reims et de Langres. Il l'exhorte à ne pas tromper les belles espérances que l'on a conçues de son nouveau règne, et à confirmer promptement l'élection de Geoffroy pour son intérêt propre et pour la sûreté du pays. Bernard fut écouté, et Geoffroy étoit en possession du siége de Langres dès l'année mil cent quarante. Quant à celui de Reims, il vaqua par le décès de l'archevêque Rainald, arrivé le treize de janvier mil cent trente-neuf, et ne fut rempli qu'au bout d'environ deux ans (1).

XLIX. Conrad III, roi des Romains.

En Allemagne, après la mort de l'empereur Lothaire, on avoit indiqué à Mayence une assemblée générale pour la Pentecôte mil cent trente-huit; mais quelques seigneurs craignirent que Henri le superbe, duc de Bavière, gendre du défunt empereur, ne se rendît maître de cette assemblée par son autorité, qui étoit alors la plus grande dans le pays (2). C'est pourquoi ils s'assemblèrent à Coblentz, le jour de la chaire de Saint-Pierre, vingt-deuxième de février, et élurent roi des Romains Conrad, duc de Souabe, fils de la sœur de Henri V. Cette élection se fit en présence de Théoduin, évêque-cardinal et légat du saint-siége, qui promit le consentement du pape, des Romains et de toutes les villes d'Italie. Ensuite le nouveau roi, Conrad III, vint à Aix-la-Chapelle, et y fut sacré le dimanche de la mi-carême, treizième jour de mars, par le cardinal-légat, assisté des archevêques de Cologne et de Trèves, et des autres évêques. L'archevêque de Cologne auroit dû faire cette cérémonie, mais il n'avoit pas encore reçu le pallium. Le roi Conrad célébra à Cologne la fête de Pâques, qui, cette année mil cent trente-huit, étoit le troisième d'avril; et de là il passa à Mayence, dont le siége étoit vacant par le décès de l'archevêque Albert. Il le donna au neveu du défunt, nommé Albert comme lui, suivant l'élection du clergé et du peuple. Cependant les Saxons et le duc Henri, qui outre la Bavière avoit aussi la basse Saxe, réclamèrent contre l'élection de Conrad, et furent invités à une cour générale qu'il tint à la Pentecôte à Bamberg. Ils s'y rendirent, mais non pas le duc Henri; et ce prince, déchu de son autorité, mourut l'année suivante.

En cette assemblée de Bamberg, le nouvel archevêque de Mayence, Albert II, fut sacré le dimanche de l'octave de la Pentecôte, par saint Othon, évêque de Bamberg, qui ne survécut pas long-temps à cette fonction; car, étant épuisé de vieillesse et de maladie, il s'affoiblissoit de jour en jour (1). Son dernier soin fut celui des pauvres, dont il remplit sa ville et les villages voisins pour les faire secourir. Il pourvut aussi aux besoins des églises et des monastères de son diocèse, et dans ces saintes occupations il mourut le vingt-neuvième de juin mil cent trente-neuf. On le porta trois jours durant par toutes les églises de la ville, où l'on offrit le saint sacrifice et des prières continuelles, accompagnées d'aumônes, pour le repos de son âme. Le quatrième jour, qui étoit le second de juillet, Imbricon, évêque de Wirtzbourg, son ami, arriva pour faire ses funérailles, et y prononça une oraison funèbre, où il représenta la perte que faisoient les pauvres, l'empereur et le pape, l'Eglise et l'état. Saint Othon fut ainsi enterré dans l'église du monastère de Saint-Michel, qu'il avoit fondé, et canonisé cinquante ans après par le pape Clément III. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa sépulture (2).

L. Albéric, légat en Angleterre.

Le pape Innocent avoit envoyé Albéric, évêque d'Ostie, en qualité de son légat en Angleterre et en Ecosse (3). Albéric étoit François, né à Beauvais, et avoit été moine de Clugny et prieur de Saint-Martin-des-Champs, et le pape venoit de le faire cardinal. Etant arrivé en Angleterre, il montra les lettres du pape, contenant ses pouvoirs, et adressées au roi d'Angleterre et au roi d'Écosse, à Turstain, archevêque d'York, car le siége de Cantorbéry étoit vacant, aux évêques et aux abbés de l'un et l'autre royaume. Il fut donc reçu avec grand honneur. Il menoit avec lui l'abbé de Molême et plusieurs autres moines de deçà la mer; et, sitôt qu'il fut arrivé, il appela auprès de lui Richard, abbé de Fontaines, au diocèse d'York, de l'ordre de Cîteaux, homme d'une grande autorité. Avec cette compagnie, il visita presque tous les évêchés et les monastères d'Angleterre. Étant entré en Ecosse, il trouva à Carlisle le roi David, avec les évêques, les abbés et les seigneurs du pays, qu'il réduisit à l'obéissance du pape Innocent; car ils avoient favorisé le parti de Pierre de Léon. Il demeura trois jours avec eux, et, ayant appris que Jean, évêque de Glascow, avoit abandonné son siége et étoit venu secrètement, et sans congé, se rendre moine à Titon, il ordonna que le roi lui enverroit un courrier avec des lettres pour le rappeler, et que s'il n'obéissoit on donneroit une

(1) Charta. ap. Perar. p. 4.

(2) Otto. Fris. VII, Chr. c. 22. Dodech. an. 1138, Chronogr. Sax. Id.

(1) Vita c. 45, 46, to. 2, Canif.

(2) Martyr. Rom. 2 jul.

(3) To. x, Conc. p. 992. Mabill. ad Epist. 241, S. Bern.

sentence contre lui : ce qui fut exécuté. Il pressa le roi d'Ecosse de faire la paix avec le roi d'Angleterre, et se jeta même à ses pieds ; mais il ne put obtenir qu'une trève de six semaines, jusqu'à la Saint-Martin. Il obtint des Pictes, peuples du nord de l'Ecosse, encore barbares, que dans le même terme ils ramèneroient à Carlisle toutes les filles et les femmes qu'ils avoient prises, et les y mettroient en liberté ; il leur fit aussi promettre, et à tous les autres, de ne point profaner les églises dans la guerre, d'épargner les femmes et les enfants, et ne tuer que ceux qui résistoient.

LI. Concile de Londres.

Le légat Albéric partit d'Ecosse à la Saint-Michel, et revint à la cour d'Etienne, roi d'Angleterre, d'où il convoqua tous les évêques et les abbés du royaume pour se trouver à Londres à la Saint-Nicolas, et y célébrer un concile général ; mais il ne s'assembla que le treizième de decembre de cette année mil cent trente-huit. Le légat Albéric y présida, et il s'y trouva dix-huit évêques et environ trente abbés. Turstain, archevêque d'York, étoit malade, et y envoya pour deputé Guillaume, doyen de son église (1). On fit en ce concile dix-sept canons, répétés pour la plupart des derniers conciles précédents : On ne gardera point le corps de Notre Seigneur plus de huit jours, il ne sera porté aux malades que par un prêtre ou un diacre ; ou, en cas de nécessité, par toute personne, mais avec un très-grand respect. Défense aux religieuses de porter des fourrures de prix, comme des martres ou des hermines, d'avoir des bagues d'or ou de friser leurs cheveux, le tout sous peine d'anathèmes. Défenses aux maîtres de louer à d'autres leurs écoles à prix d'argent (2).

En ce même concile, on parla de remplir le siége de Cantorbéry, vacant depuis deux ans par le décès de Guillaume de Corbeil, qui étoit mort en mil cent trente-six, après quatorze ans de pontificat. On élut Thibaut, abbé du Bec, du consentement de Jérémie, prieur de l'église de Cantorbéry ; et il fut sacré par le légat au commencement de l'an mil cent trente-neuf, incontinent après l'Epiphanie. C'étoit un homme d'une prudence et d'une douceur singulière, et il tint le siége vingt-deux ans. A la fin du concile, le légat invita tous les évêques d'Angleterre et plusieurs abbés à venir à Rome, pour le concile que le pape Innocent devoit tenir à la mi-carême. Pour s'y trouver lui-même à temps, il partit aussitôt après l'octave de l'Epiphanie, et fut suivi par le nouvel archevêque Thibaut, quatre autres évêques et quatre abbés, qui allerent au concile de Rome pour tous les prélats d'Angleterre ; car le roi Étienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont le royaume étoit agité.

(1) C. 15. (2) C. 16, 17.

LII. Foucher, archevêque de Tyr.

Depuis que le pape Innocent fut rentré à Rome, il y reçut Foucher, nouvel archevêque de Tyr, qui vint lui demander le pallium (1). Il étoit d'Angoulême, abbé de la Celle, monastère de chanoines réguliers ; mais, étant persécuté par son évêque Gérard, chef des schismatiques en Aquitaine, il prit congé de ses confrères et s'en alla en pèlerinage en Jérusalem, où il vécut régulièrement dans la communauté du saint sépulcre. Alors Guillaume, premier archevêque de Tyr d'entre les Latins, mourut, et Foucher fut élu pour lui succéder. Il étoit médiocrement savant, mais pieux, ferme et amateur de la discipline. Il gouverna l'église de Tyr douze ans. Après qu'il eut été sacré par Guillaume, patriarche de Jérusalem, il voulut aller à Rome demander le pallium, à l'exemple de ses prédécesseurs ; mais le patriarche lui fit dresser des embûches sur le chemin, en sorte qu'il n'arriva à Rome qu'à grand'peine, après avoir souffert de mauvais traitements et échappé à de grands périls. A son retour, il trouva encore le patriarche indigné contre lui, en sorte qu'il ne voulut pas rétablir l'église de Tyr dans son ancienne dignité, ni réparer les dommages que l'archevêque avoit soufferts. C'est ce qui paroît par une lettre du pape au patriarche de Jérusalem, datée du palais de Latran, le dix-septième de décembre, apparemment de l'an mil cent trente-huit.

Le siége de Tyr étoit anciennement le premier des treize qui relevoient immédiatement de celui d'Antioche, et qui avoient chacun sous eux plusieurs évêchés. Tyr en avoit quatorze, et portoit le titre de protothrone (2). Mais, depuis la conquête des Latins, le patriarche de Jérusalem prétendit que Tyr devoit être de sa dépendance, en vertu de la concession faite par le pape Pascal II au roi Baudouin et au patriarche Gibelin, par laquelle il soumettoit au patriarche de Jérusalem tous les évêchés dont le roi feroit la conquête. Le patriarche de Jérusalem avoit aussi donné à l'archevêque de Tyr le premier rang entre ses suffragants ; mais il lui avoit ôté trois évêchés dépendants de sa métropole, Acre, Sidon et Béryte, et le patriarche d'Antioche lui retenoit Biblis, Tripoli et Antarade ; non qu'il niât qu'ils fussent dépendants de Tyr, mais parce que l'archevêque ne le reconnoissoit pas pour son supérieur. Quand l'archevêque Foucher revint de Rome, le patriarche de Jérusalem lui rendit, quoiqu'avec peine, les trois suffragants qu'il lui retenoit : et, pour les autres, le pape leur

(1) Guill. Tyr. XIV, c. 11. (2) In Epist. 4. Guill. c. 14.

écrivit de revenir à leur métropolitain, et au patriarche d'Antioche de les rendre (1).

LIII. Raoul, patriarche d'Antioche.

Le patriarche d'Antioche étoit alors Raoul, natif de Domfront, aux confins du Maine et de la Normandie, homme de guerre, magnifique et libéral, et par-là fort agréable au peuple et à la noblesse (2). Bernard, premier patriarche latin d'Antioche, étant mort la trente-sixième année de son pontificat, c'est-à-dire l'an mil cent trente-cinq, les archevêques et les évêques dépendants de ce grand siége s'assemblèrent au palais patriarcal pour procéder à l'élection; mais le peuple, sans leur participation, élut tumultuairement Raoul, déjà archevêque de Mamist a, qui est l'ancienne Mopsueste en Cilicie; et il fut intronisé daus la chaire de Saint-Pierre. Les prélats qui s'étoient assemblés pour l'élection, craignant la fureur du peuple, dont ils entendoient les cris, se séparèrent et refusèrent d'obéir à ce patriarche, qu'ils n'avoient point élu, mais il ne laissa pas de se mettre en possession de l'église et du palais patriarcal; et, sans s'embarrasser de demander au pape le pallium, il le prit aussitôt sur l'autel de Saint-Pierre. Avec le temps, il attira à sa communion quelques-uns de ses suffragants, et, s'il avoit vécu en paix avec ses chanoines, il auroit pu se maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens; et ses richesses le rendirent si insolent, qu'il ne comptoit pas les autres pour des hommes. Il chassa par violence les principaux de son église; et il en fit mettre quelques-uns en prison et aux fers, disant qu'ils avoient conspiré contre sa vie. Ainsi il s'attira la haine publique, et se croyoit à peine en sûreté entre ses domestiques, tant il étoit agité des reproches de sa conscience. Ses deux principaux adversaires étoient Lambert, archidiacre de son église, et Arnoul Calabrois, homme noble, lettré et habile dans les affaires, qui fut depuis archevêque de Cosence (3). Ils entreprirent le voyage de Rome pour y porter leurs plaintes contre le patriarche Raoul; et Raymond, prince d'Antioche, qui les soutenoit, contraignit ce prélat par force à faire aussi le voyage. Arnoul prit les devants; et, étant arrivé en Sicile, il alla avec ses amis et ses parents trouver le duc Roger, et lui dit : Voici que Dieu met entre vos mains le patriarche qui vous a ôté injustement la principauté d'Antioche, il va arriver dans vos terres. Le duc donna ses ordres dans tous les ports; et Raoul, qui ne se doutoit de rien, étant arrivé à Brindes, y fut arrêté, mis aux fers et envoyé en Sicile. Là, par son adresse et son éloquence, il fit sa paix avec le duc sous certaines conventions, il fut renvoyé avec honneur pour aller à Rome.

(1) C. 13. Ep. 5, 6, 7, 8. XXIV, n. 58.
(2) Guill. c. 10. Sup. liv. (3) Guill. Tyr. XV, c. 12

D'abord il y trouva l'accès difficile auprès du pape, étant regardé comme un ennemi du saint-siége, auquel il prétendoit égaler le sien; car il disoit que la chaire de Saint-Pierre étoit à Antioche aussi bien qu'à Rome; et que son église étoit même la sœur aînée. Enfin, par le moyen de ses amis, il eut audience du pape, et fut reçu en présence de toute la cour avec grande magnificence. Ses adversaires se présentèrent aussi; et, ayant donné leurs libelles, ils étoient prêts à poursuivre leur accusation dans les formes. Mais comme la cour vit qu'ils n'avoient pas les instructions nécessaires pour vaincre pleinement l'accusé, on signifia aux deux parties qu'ils se tinssent en repos jusqu'à ce que le pape envoyât un légat sur les lieux pour informer plus amplement de l'affaire. Cependant le patriarche rendit le pallium qu'il avoit pris à Antioche de son autorité, au mépris, disoit-on, du saint-siége, et en reçut un autre de la main du premier diacre, pris sur le corps de saint Pierre, selon la coutume. Ainsi, il se retira avec les bonnes grâces du pape, et repassa en Sicile, où le duc lui donna des galères qui le menèrent en Syrie. Mais, quand il y fut arrivé, l'église d'Antioche ne voulut pas le recevoir; et il fut obligé de se retirer, premièrement à un monastère de la montagne noire dans le voisinage, puis chez le comte d'Edesse, qui l'invita à venir auprès de lui (1). Enfin, le patriarche se réconcilia, du moins en apparence, avec le prince d'Antioche, et fut reçu solennellement dans la ville.

Cependant, le pape envoya pour légat en Syrie Pierre, archevêque de Lyon, qui, étant débarqué à Acre, alla d'abord faire les prières à Jérusalem (2); mais Lambert et Arnoul le pressant de venir à Antioche, il revint à Acre, où il tomba malade, et mourut, étant déjà avancé en âge. On disoit même qu'on lui avoit donné un breuvage empoisonné. Alors les adversaires du patriarche Raoul, frustrés de leur espérance, et fatigués de la peine qu'ils avoient eue à la poursuite de cette affaire, cherchèrent à se réconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans son archidiaconé; mais il ne voulut point pardonner à Arnoul, qui, poussé à bout et appuyé par le prince, retourna à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau légat. Pierre archevêque de Lyon, mourut le vingt-neuvième de mai mil cent trente-neuf, et eut pour successeur Falcon, doyen de la même église, qui, étant élu, fut recommandé au pape par Geoffroy, évêque de Langres, et par saint Bernard, avec des témoignages avantageux de son mérite (3).

LIV. Concile général de Latran.

Le concile général que le pape Innocent avoit

(1) C. 13, 14. (3) Gall. Chr. Epist. 171, 172.
(2) C. 15.

indiqué à Rome, se tint en effet dans le palais de Latran, le huitième janvier mil cent trente-neuf, qui étoit le samedi de la quatrième semaine de carême. Il s'y trouva environ mille évêques, et on le compte pour le dixième concile général (1). Un auteur du temps rapportant la harangue que fit le pape, lui fait dire entre autres choses : Vous savez que Rome est la capitale du monde, que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du pontife romain, comme par droit de fiefs, et qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. Jusqu'ici nous n'avons point vu cette comparaison de dignités ecclésiastiques avec les fiefs, dont en effet la nature est toute différente. Le discours du pape tendoit principalement à la réunion de l'Eglise après le schisme, aussi étoit-ce le principal objet du concile. On y fit trente canons, qui sont presque les mêmes que ceux du concile de Reims en mil cent trente-un, répétés mot pour mot, mais divisés autrement. Il est vrai qu'on les cite plus ordinairement sous le nom du concile de Latran, comme plus nombreux et plus authentiques (2). En celui-ci on répète la défense des tournois; et on fait un nouveau canon contre les arbalétriers et les archers, leur défendant d'exercer leur art contre les chrétiens et les catholiques; mais il ne paroît pas que cette défense ait jamais été mieux observée que l'autre. On défend aux laïques de posséder des dîmes ecclésiastiques, soit qu'ils les aient reçues des évêques, des rois ou de quelques personnes que ce soit; et on déclare que, s'ils ne les rendent à l'Eglise, ils encourent le crime de sacrilége et le péril de la damnation éternelle.

Le concile défend aux chanoines, sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux; mais il veut que l'élection se fasse par leur conseil, ou du moins de leur consentement, sous peine de nullité (3). Il semble que ces religieux sont ceux que nous nommerions encore ainsi, c'est-à-dire les moines et les chanoines réguliers; et ce canon est la première preuve que je sache de l'entreprise des chanoines des églises cathedrales, pour s'attribuer à eux seuls l'élection des évêques; à l'exclusion non-seulement des laïques, mais des curés et de tout le reste du clergé séculier et régulier. Car, toutes ces personnes doivent y avoir part suivant les canons, comme il paroît par les actes que j'ai rapportés en leur temps.

On condamne en ce concile certaines femmes qui, sans observer la règle de saint Benoît (4), de saint Basile ni de saint Augustin, et sans vivre en communauté, vouloient passer pour religieuses, demeurant dans leurs maisons particulières, où, sous prétexte d'hospitalité, elles reçoivent toutes sortes d'hôtes, même peu vertueux. On défend aussi aux religieuses de venir chanter dans un même chœur avec des chanoines ou des moines. En ce concile, on répète mot pour mot le troisième canon du concile tenu à Toulouse par le pape Calliste II, en mil cent dix-neuf, contre les nouveaux manichéens, qui rejetoient les sacrements : ce qui montre que ces hérétiques continuoient de semer leurs erreurs, et la suite ne le fera que trop voir (1).

LV. Arnaud de Bresse condamné.

Le concile de Latran condamna aussi celles d'Arnaud de Bresse, simple lecteur, et autrefois disciple d'Abailard. Il ne manquoit pas d'esprit, et parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles et singulières (2). Etant revenu en Italie après avoir étudié long-temps en France, il se revêtit d'un habit de religieux pour se faire mieux écouter, et commença à déclamer contre les évêques, sans épargner le pape, contre les clercs et les moines, ne flattant que les laïques. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut pour les clercs qui avoient des biens en propriété, pour les évêques qui avoient des seigneuries, ni pour les moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au prince, que lui seul pouvoit les donner, et seulement à des laïques; que le clergé devoit vivre des dîmes et des oblations volontaires du peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs qu'il n'avoit pas de bons sentiments du saint sacrement de l'autel et du baptême des enfants. Par ses discours, il troubloit l'église de Bresse, sa patrie; et, expliquant malicieusement l'Ecriture sainte, il animoit les laïques, déjà mal disposés contre le clergé. Car le faste des évêques et des abbés, et la vie molle et licencieuse des clercs et des moines, ne lui donnoient que trop de matière; mais il ne se tenoit pas dans les bornes de la vérité. Ses discours firent un tel effet, qu'à Bresse, et dans plusieurs autres villes, le clergé tomba dans le dernier mépris, et devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accusé dans le concile de Latran par son évêque et par des personnes pieuses; et le pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, et se retira à Zurich, où il s'arrêta, recommença à dogmatiser, et en peu de temps infecta tout le pays de ses erreurs.

LVI. Schismatiques déposés.

Le dernier canon du concile de Latran dé-

(1) Tom. x, p. 999. Chr. Maurin.
(2) Sup. n. 9, can. 14, 20, 10.
(3) C. 28.
(4) Sup. liv. LXII, n. 33, c. 26.

(1) C. 27. Sup. liv. LXVII, n. 2
(2) To. x, Conc. p. 1013, ex Otto Frising. II, Fr. c. 20, et Gunth. Ligur. lib. 3.

clare nulles les ordinations faites par Pierre de Léon et par les autres schismatiques et hérétiques, c'est-à-dire comme l'explique un auteur du temps, que le pape interdit pour toujours, et déposa ceux qui avoient été ordonnés par les schismatiques, principalement par l'antipape et par Girard d'Angoulême, avec défense de monter à un ordre supérieur. Ensuite il appela par leur nom chacun des évêques présents au concile ordonnés dans le schisme; et après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha les crosses des mains, les anneaux des doigts et les palliums des épaules. Pierre de Pise ne fut pas exempt de cette rigueur, et le pape le priva de sa dignité, quoiqu'il la lui eût rendue quand il quitta le schisme à la persuasion de saint Bernard (1). C'est de quoi le saint abbé se plaignit au pape par une lettre très-vigoureuse, où, louant son zèle contre les schismatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale quand la faute ne l'est pas, et qu'il importe pour sa réputation de ne pas défaire ce qu'il a fait.

LVII. Le roi Roger fait sa paix avec le pape.

Le roi Roger, qui soutenoit le reste du schisme, fut publiquement excommunié au concile de Latran avec tous ses partisans (2). Mais à peine le concile étoit fini, quand ce prince, étant parti de Sicile, arriva à Salerne le septième de mai mil cent trente-neuf, et parcourut la Pouille, dont toutes les villes se rendirent à lui, excepté Troyes et Bari. Le pape l'ayant appris sortit de Rome avec les troupes qu'il put ramasser, et s'avança jusqu'à Saint-Germain, au pied du mont Cassin. On envoya des députés de part et d'autre pour négocier la paix; mais cependant, le fils du roi à la tête de mille chevaux, attaqua par derrière le pape dans une marche, le prit et l'amena à son père le dixième de juillet. Aussitôt le roi Roger envoya des députés au pape, son prisonnier, lui demander la paix dans les termes les plus soumis; et le pape se voyant abandonné sans force et sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le pape accordoit à Roger le royaume de Sicile, à un de ses fils le duché de Pouille, et à l'autre la principauté de Capoue.

Quand on fut convenu de tout, le roi et ses deux fils vinrent en présence du pape; et, se jetant à ses pieds, lui demandèrent pardon, et lui promirent obéissance. Ils lui jurèrent fidélité à lui et à ses successeurs, et aussitôt le pape donna à Roger l'investiture du royaume de Sicile par l'étendard. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'antipape Anaclet. Cette paix fut jurée le jour de Saint-Jacques, vingt-cinquième de juillet; et le pape en fit expédier sa bulle, où, sans parler de la concession de l'antipape, il parle des services rendus à l'Eglise par Robert Guischard, aïeul du nouveau roi, et par son père Roger, et de la dignité que le pape Honorius lui a accordée à lui-même, c'est-à-dire le titre de duc. C'est pourquoi, dit-il, nous vous confirmons le royaume de Sicile avec le duché de Pouille et la principauté de Capoue, à vous et à vos successeurs, qui nous feront hommage-lige, à la charge d'un cens annuel de six cents squifates: c'étoit une monnoie d'or, marquée d'une coupe. C'est le premier titre de ce royaume, qui depuis a pris son nom de la ville de Naples (1).

Le pape vint ensuite à Bénévent, où il fut reçu comme si c'eût été saint Pierre en personne; et il en chassa pour la seconde fois l'archevêque Rossiman, sacré par l'antipape. Le second jour de septembre il retourna à Rome, où il étoit extrêmement désiré; et, comme les Romains l'exhortoient à rompre la paix qu'il avoit faite avec le roi Roger, il rejeta absolument ce conseil, disant : Que c'avoit été la volonté de Dieu que sa prise fût l'occasion de cette paix. Aussi fut-elle approuvée de tout le monde, et Roger fut reconnu pour roi légitime de ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur et de tyran. C'est ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent sur ce sujet saint Bernard, et Pierre, abbé de Clugny (2).

LVIII. Saint Malachie d'Irlande.

En ce temps, saint Malachie vint à Rome pour les affaires de son église (3). Il étoit alors dans sa quarante-cinquième année, étant né en mil quatre-vingt-quinze, de parents nobles et d'une mère très-pieuse. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où, ayant fait ses études, il se mit sous la conduite d'un saint homme, nommé Imarius, et mena à son exemple une vie très-austère. Quelque temps après, Celse, archevêque d'Armac, l'ordonna diacre, et ensuite prêtre, malgré lui, mais de l'avis de son maître, sans attendre l'âge prescrit par les canons, qui s'observoit encore alors; savoir, vingt-cinq ans pour le diaconat, et trente ans pour la prêtrise (4). L'archevêque l'ayant fait son vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'instruction de ce peuple encore barbare, arracher les superstitions, établir le chant des heures canoniales et les coutumes de l'église romaine, l'usage de la confession, le sacrement de confirmation, la règle dans les mariages.

Pour se mieux instruire lui-même, il alla trouver Malc, évêque de Lesmor en Moumonie, qui, étant né en Irlande, avoit vécu longtemps en Angleterre dans le monastère de

(1) Chr. Maurin. Sup. 14. Epist. 213.
(2) Chr. Benev.

(1) Inn. Epist. 5. Cang. Gloss. Chr. Benev.
(2) Bern. Epist. 207. Petr. 111, Ep. 3.
(3) Vita auct. S. Bern. Opusc 12, c. 1.
(4) C. 2, 3.

Winchester. Il étoit fort âgé, et célèbre, non-seulement par sa doctrine et sa vertu, mais encore par ses miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui ; puis, ayant été rappelé en Ultonie, il rétablit le fameux monastère de Bencor ou Bancor, où avoit vécu saint Colomban cinq cents ans auparavant ; et qui, ayant été depuis ruiné par des pirates, étoit demeuré long-temps désert (1). Le siége épiscopal de Conner ou Conneret, dans la même province d'Ultonie, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir ; et, obligé de l'accepter par l'ordre de son maître Imarius et de Celse, son métropolitain, il avoit environ trente ans quand il fut sacré évêque, et ce fut par conséquent vers l'an mil cent vingt-cinq ; mais, quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient chrétiens que de nom, ne donnaient ni dîmes, ni prémices à l'église, ne contractoient point de mariages légitimes, ne se confessoient point et ne demandoient point de pénitence. Aussi personne ne songeoit à leur en donner ; les ministres de l'autel étoient en petit nombre, et vivoient parmi des laïques dans l'oisiveté ; on n'entendoit ni prêcher, ni chanter dans les églises. Le saint évêque ne perdit point courage ; il exhorta en public, en particulier ; il visita le diocèse, il souffrit la fatigue, les mépris et les mauvais traitements, il passa des nuits en prières devant Dieu. Enfin, il vainquit la dureté de ce peuple, il y établit la discipline, la fréquentation des églises, l'usage des sacrements, les mariages légitimes.

Quelques années après, Celse, archevêque d'Armac, étant tombé malade, et se voyant près de sa fin, ordonna que l'évêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne ; et il l'ordonna par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister (2). Or il s'étoit établi une mauvaise coutume, que le siége d'Armac étoit héréditaire ; et qu'on n'y souffroit point d'archevêque que d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cents ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette race, on y mettoit des laïques ; et il y en avoit eu déjà huit avant Celse, qui étoient mariés et sans ordres, quoique lettrés. Delà venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les évêchés étoient changés et multipliés sans règle et sans raison, suivant la fantaisie du métropolitain, en sorte que l'on mettoit des évêques presque en chaque église. C'est afin de remédier à ces maux que Celse voulut avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu, en effet, après la mort de Celse ; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce siége, s'en empara et s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embrasser l'occasion de refuser cette dignité, représentant qu'il étoit trop foible pour abolir un abus si invétéré, que l'usurpateur ne pourroit être chassé sans effusion de sang ; enfin, qu'il étoit lié à une autre église. Toutefois, après que l'usurpation de Maurice eut duré trois ans, Malachie fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il accepta, disant qu'on le menoit à la mort, et qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du martyre ; mais à condition que, quand l'église d'Armac seroit délivrée des usurpateurs et que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier siége. Toutefois, pendant les deux années que Maurice vécut encore, il n'entra point dans la ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parents, nommé Nigel ; mais le roi, les évêques et tout le peuple fidèle établirent Malachie ; et Nigel, obligé à s'enfuir, emporta les marques de la dignité, savoir, l'évangile de saint Patrice et le bâton de Jésus : ainsi nommoient-ils un bâton revêtu d'or et de pierreries, qu'ils croyoient que Notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces reliques, Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant partout où il alloit.

Malachie avoit trente-huit ans quand il prit possession du siége d'Armac, par conséquent c'étoit en mil cent trente-trois ; et, pendant les premières années, il eut beaucoup à souffrir de la violence et des calomnies de ses ennemis ; mais il les surmonta par son courage et sa patience (1). Au bout de trois ans, ayant rétabli la paix et la liberté de l'église, chassé la barbarie et ramené les mœurs chrétiennes, il quitta suivant la condition sous laquelle il avoit accepté, et mit à sa place, dans le siége d'Armac, Gélase, homme de mérite et digne de le remplir, du consentement du clergé et du peuple, qui n'osa s'y opposer à cause de la convention. Malachie, l'ayant sacré et recommandé au roi et aux seigneurs, retourna à son ancien diocèse, non pas toutefois à Conneret, mais à Doune. C'est que ce diocèse avoit été autrefois partagé en deux, ce qu'il jugea à propos de rétablir ; et, comme il avoit ordonné un évêque à Conneret, il s'établit à Doune, qui, par la suite, est devenu le principal siége. Il y forma une communauté de chanoines réguliers, avec lesquels il pensoit vivre en retraite ; mais il lui fut impossible. Tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissants : on le regardoit comme un apôtre, et ses décisions étoient des oracles.

LIX. Malachie à Rome.

Ce fut en ce temps-là qu'il résolut d'aller à

(1) C. 6. Sup. liv. XXXV, n. 2, c. 8.

(2) C. 10.

(1) C 14.

Rome pour assurer sa conduite, en faisant confirmer ce qu'il avoit fait (1); et demander le pallium pour le siége d'Armac, qui ne l'avoit jamais eu; et pour un autre siége métropolitain que Celse avoit établi de nouveau, mais avec dépendance d'Armac, comme du siége primitial. Tout le pays eut bien de la peine à laisser partir Malachie; mais enfin il se mit en chemin en mil cent trente-neuf, et, ayant passé en Ecosse et en Angleterre, il vint en France et séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le pape Innocent; premièrement, il lui demanda avec larmes ce qu'il avoit le plus à cœur, savoir, la permission de se retirer et de mourir à Clairvaux; mais le pape ne le lui accorda pas, jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande (2). Il demeura un mois entier à Rome, à visiter les saints lieux; et, pendant ce temps, le pape s'informa soigneusement de lui et de ceux qui l'accompagnoient touchant la qualité du pays, les mœurs de la nation, l'état des églises, et les grandes choses que Dieu y avoit faites par son ministère. Quand il fut sur son départ, le pape lui donna ses pouvoirs, et le fit son légat sur toute l'Irlande. Malachie demanda ensuite la confirmation de la nouvelle métropole, dont le pape lui donna aussitôt la bulle; mais quant au pallium il lui dit: Il faut y observer plus de cérémonie; quand vous serez en Irlande, vous assemblerez un concile général, et, d'un commun consentement, vous enverrez demander le pallium, qui vous sera accordé. Ensuite le pape ôta la mitre de sa tête, et la mit sur celle de Malachie; il lui donna aussi l'étole et la manipule dont il se servoit à l'autel; et, l'ayant salué par le baiser de la paix, il le renvoya avec sa bénédiction.

A son retour, il séjourna encore à Clairvaux, bien affligé de n'y pouvoir demeurer; mais il y laissa quatre de ses disciples pour apprendre l'institut de cette maison. On les éprouva, ils furent reçus à la profession; et le saint évêque, étant retourné en Irlande, en envoya d'autres qui furent reçus de même, et si bien instruits, que deux ans après, c'est-à-dire en mil cent quarante-un, saint Bernard les renvoya avec quelques-uns des siens, fonder, dans le diocèse d'Armac l'abbaye de Mellifont, qui en produisit cinq autres dans la suite (3).

Malachie, étant arrivé en Irlande, commença à exercer sa légation; et tint plusieurs conciles en divers lieux, pour ramener les anciennes traditions abolies par la négligence des évêques, et faire de nouveaux réglements. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du ciel, et on le mettoit par écrit pour en conserver la mémoire. C'est que ses paroles étoient soutenues de vertus et de miracles. Tout étoit édifiant dans sa personne; il étoit sérieux sans austérité, gai sans dissipation, tranquille sans être oisif, ne négligeant rien, quoiqu'il dissimulât plusieurs choses selon l'occasion. Il n'avoit rien en propre, et rien n'étoit assigné pour sa mense épiscopale; il étoit presque toujours en visite, et faisoit ses visites à pied, même étant légat; il logeoit tant qu'il pouvoit dans les monastères qu'il avoit établis, et y suivoit l'observance commune sans aucune distinction. C'est saint Bernard qui nous apprend ces particularités de la vie du saint prélat, son ami; et il raconte aussi en détail grand nombre de ses miracles, des prophéties, des révélations, des punitions d'impies, des guérisons et des conversions miraculeuses; mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers sur ce qui est imitable que sur ce qui n'est qu'admirable (1).

LX. Evêques d'Angleterre emprisonnés.

En Angleterre, on tint un concile à Winchester, le vingt-neuvième d'août mil cent trente-neuf, où se trouvèrent presque tous les évêques du royaume, avec Thibaud, nouvel archevêque de Cantorbéry. Turstain, archevêque d'York, s'en excusa à cause de sa maladie; et les autres évêques, à cause de la guerre qui étoit dans le pays. Henri, évêque de Winchester, avoit convoqué ce concile, et y présida en qualité de légat du saint-siége. Il étoit fils d'Etienne, comte de Champagne, et frère de Thibaud IV, alors régnant, et d'Etienne, roi d'Angleterre. Il avoit été moine de Clugny, puis abbé de Glastembury; et le roi Henri, son oncle, l'avoit fait évêque en mil cent vingt-neuf (2). On fit l'ouverture du concile par les lettres du pape Innocent, qui l'établissoient légat dès les premiers jours de mars; et on loua la modération du prélat d'avoir différé si long-temps à exercer ses pouvoirs. Il fit ensuite un discours latin, adressé aux gens lettrés, où il se plaignit avec indignation de la prison des deux évêques, Roger et Sarisbéry, et Alexandre de Lincoln. Ces deux prélats, les plus puissants entre les évêques d'Angleterre, avoient été rendus suspects au roi, à cause de plusieurs châteaux qu'ils avoient fait bâtir; et à l'occasion d'une grande tenue à Oxford, vers la Saint-Jean, le roi les fit arrêter sous prétexte d'une querelle particulière, et se saisit de leurs châteaux.

Cette action du roi fut prise diversement; les uns disoient qu'il avoit bien fait, et qu'il ne convenoit pas à des évêques de bâtir des forteresses pour servir de retraites aux gens mal intentionnés. C'étoit Hugues, archevêque de Rouen, qui prenoit le plus hautement le parti du roi. Henri, évêque de Winchester, quoique frère du roi, prenoit le parti contraire, et disoit: Si les évêques sont en faute, ils doi-

(1) C. 15.
(2) C. 16.
(3) Chr. Bern. an. 1141. Bern. Ep. 356. 357,

(1) C. 19, 20, 21, etc.
(2) To. X. Conc. P. 1615. Coduin, de Præf. Angl. p. 270.

vent être jugés, non par l'autorité du roi, mais selon les canons; et le roi n'a pu les dépouiller de leurs biens sans un jugement ecclésiastique. Aussi voit-on bien qu'il ne l'a pas fait par l'amour de la justice, mais par son intérêt; puisqu'il n'a pas rendu ces châteaux aux églises auxquelles ils appartiennent, ayant été bâtis sur leurs terres et à leurs dépens; mais il les a donnés à des laïques qui ont peu de religion. L'évêque de Winchester parloit ainsi en particulier, en public devant le roi son frère; mais il n'étoit pas écouté, et c'est ce qui le fit résoudre à convoquer le concile, où il cita le roi lui-même.

Il se plaignit donc de la capture des deux prélats, dont l'un, savoir l'évêque de Sarisbéry, avoit été pris chez le roi, l'autre, savoir l'évêque de Lincoln, dans son logis; et l'évêque d'Héli n'avoit évité la prison que par la fuite. Il se plaignit de l'injure faite à la religion, en ce que, sous prétexte de la faute des évêques, les églises avoient été dépouillées de leurs biens. Il ajouta que le roi ayant été plusieurs fois averti, n'avoit pas refusé la convocation du concile, et conclut en demandant le conseil de l'archevêque de Cantorbery et des autres prélats, et promettant d'exécuter ce qu'ils auroient résolu, sans aucun égard ni à l'amitié du roi son frère, ni à la perte de ses biens, ou même au danger de sa vie. Le roi envoya des comtes au concile demander pourquoi il avoit été appelé. Le légat répondit: Étant prince chrétien, il ne doit pas trouver mauvais d'être appelé par les ministres de Jésus-Christ pour rendre compte d'un crime inoui de notre temps; car emprisonner des évêques et les dépouiller de leurs biens, c'est agir comme du temps des païens. Dites donc à mon frère que, s'il veut croire mon conseil, je le lui donnerai tel, qu'il ne pourra être désapprouvé ni par l'église romaine, ni par la cour du roi de France, ni par le comte de Champagne notre frère. Enfin, qu'il est obligé plus qu'un autre à favoriser l'Eglise, qui l'a reçu et élevé au royaume, sans qu'il ait eu besoin d'employer les armes.

Les comtes étant sortis, revinrent peu de temps après, accompagnés d'Aubry de Ver, homme exercé dans les affaires et chargé de la réponse du roi. Il attaqua principalement Roger, évêque de Sarisbéry, car Alexandre de Lincoln s'étoit retiré, épargnant toutefois les paroles dures; mais quelques-uns des comtes qui étoient près de lui l'interrompoient souvent, et disoient des injures à l'évêque. Aubry rassembla toutes les plaintes du roi contre l'évêque Roger, entre autres que tout le monde disoit qu'il prendroit le parti de l'impératrice Mathilde, sitôt qu'elle viendroit en Angleterre, ainsi qu'il avoit été pris, non comme évêque, mais comme officier du roi, chargé de ses affaires et recevant ses gages. L'évêque se récria contre cette qualité d'officier du roi, et menaça que si on ne lui faisoit justice en ce concile, il la demanderoit à un plus grand tribunal, c'est-à-dire à celui du pape. Le légat dit avec sa douceur ordinaire: Tout ce que l'on avance contre un évêque doit être examiné dans un jugement ecclésiastique. Le roi doit commencer par rétablir les évêques dépouillés, autrement, suivant le droit commun, ils ne plaideront point dessaisis.

Le roi fit remettre la cause à deux jours, jusqu'à l'arrivée de l'archevêque de Rouen, qui étant venu, dit qu'il demeureroit d'accord que les évêques gardassent leurs châteaux, s'ils pouvoient prouver par les canons qu'ils eussent droit de les avoir. Puis il ajouta: Je veux qu'ils en aient droit; nous sommes dans un temps suspect, où, selon l'usage de toutes les autres nations, tous les seigneurs doivent donner les clefs de leurs forteresses au roi qui fait la guerre pour la sûreté commune. L'avocat Aubry ajouta: Le roi est averti que les évêques menacent d'envoyer à Rome contre lui, et il vous fait savoir que personne ne soit assez hardi pour le faire, parce que si quelqu'un sort d'Angleterre contre sa volonté et contre la dignité du royaume, il pourra bien n'y pas rentrer aisément. Au contraire, le roi se sentant grevé, vous cite lui-même à Rome. On voit bien à quoi tendoient ces menaces du roi; c'est pourquoi le concile se sépara sans rien conclure; car le roi ne se vouloit point soumettre au jugement des prélats, et ils ne jugeoient pas à propos d'employer contre lui les censures ecclésiastiques; tant parce qu'ils croyoient téméraire d'excommunier un prince sans la participation du pape, que parce qu'ils voyoient des épées tirées autour d'eux, et que l'affaire devenoit très-sérieuse. Toutefois, le légat et l'archevêque de Cantorbéry, pour ne pas manquer à leur devoir, allèrent trouver le roi dans sa chambre, et, se jetant à ses pieds, le prièrent d'avoir pitié de l'Eglise, de son âme et de sa réputation, et ne pas permettre qu'il se formât une division entre le royaume et le sacerdoce. Il les traita avec honnêteté, et soutint qu'il n'y avoit point de sa faute; mais il ne leur fit aucune bonne promesse. Le concile se sépara le premier de septembre, et l'évêque de Sarisbury mourut de vieillesse et de chagrin le quatrième de décembre, la même année mil cent trente-neuf (1).

LXI. Abailard renouvelle ses erreurs.

Depuis dix-huit ans qui s'étoient passés, après que Pierre Abailard avoit été condamné au concile de Soissons, il avoit continué d'enseigner, s'appliquant principalement à la théologie, quoiqu'il n'y fût pas si versé que dans les arts libéraux. Aussi répandit-il plusieurs erreurs dont les gens de biens furent alarmés. Guillaume, abbé de Saint Thierry, en écrivit ainsi à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard: Pierre Abailard recommence

(1) Goduin. p. 305.

à enseigner des nouveautés et à en écrire ; ses livres passent les mers et traversent les Alpes ; ses nouveaux dogmes se répandent dans les provinces, on les publie, on les défend librement, jusque-là qu'on dit qu'ils sont estimés même à la cour de Rome (1). Je vous le dis, votre silence est dangereux tant pour vous que pour l'église de Dieu.

Dernièrement, je rencontrai par hasard un ouvrage de cet homme, intitulé : Théologie de Pierre Abailard. J'avoue que ce titre excita ma curiosité ; et comme j'y trouvai plusieurs choses qui me frappèrent, je les remarquai, avec les raisons pourquoi elles m'avoient frappé ; je vous les ai envoyées avec le livre : vous en jugerez. Je n'ai trouvé que vous à qui je pusse m'adresser en cette occasion. Il vous craint ; fermez les yeux : qui craindra-t-il, et que ne dira-t-il pas s'il ne craint personne ? Voici donc les articles que j'ai tirés de ses ouvrages : 1. Il définit la foi l'estimation des choses qu'on ne voit point. 2. Il dit qu'en Dieu les noms de père, de fils et de Saint-Esprit sont impropres, mais que c'est une description de la plénitude du souverain bien. 3. Que le père est la pleine puissance, le fils une certaine puissance, et que le Saint-Esprit n'est aucune puissance. 4. Le Saint-Esprit n'est pas de la substance du père et du fils, comme le fils est de la substance du père. 5. Le Saint-Esprit est l'âme du monde. 6. Nous pouvons vouloir le bien et le faire par le libre arbitre, sans le secours de la grâce. 7. Ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du démon que Jésus-Christ s'est incarné, et qu'il a souffert. 8. Jésus-Christ dieu et homme n'est pas une troisième personne dans la trinité. 9. Au sacrement de l'autel, la forme de la substance précédente demeure en l'air. 10. Les suggestions du démon se font dans les hommes par les moyens physiques. 11. Nous ne tirons point d'Adam la coulpe du péché originel, mais seulement la peine. 12. Il n'y a péché que dans le consentement au péché et le mépris de Dieu. 13. On ne commet aucun péché par la concupiscence, la délectation ni l'ignorance : ce ne sont que des dispositions naturelles. L'abbé Guillaume réfute ensuite ces treize articles l'un après l'autre, rapportant en plusieurs endroits les propres paroles d'Abailard.

Saint Bernard lui répondit, approuvant son zèle. Mais, ajouta-t-il, je n'ai pas accoutumé, comme vous savez, de me fier à mon jugement, principalement en des choses de cette conséquence (2). C'est pourquoi j'estime à propos de prendre notre temps pour nous assembler en quelque lieu, et conférer de tout. Je ne crois pas toutefois que ce puisse être avant Pâques, pour ne pas troubler l'application à l'oraison que ce temps-ci nous prescrit. Souffrez mon silence et ce délai, d'autant plus que j'ai ignoré jusqu'à présent presque tout ce que vous me mandez. On voit ici que saint Bernard fut excité par l'abbé Guillaume à écrire contre Abailard. On voit encore avec quelle religion il conservoit le recueillement du carême, lors même qu'il s'agissoit de l'intérêt de la religion.

Saint Bernard, voulant corriger Abailard sans le confondre, l'avertit en secret, et traita avec lui si modestement et si raisonnablement, qu'Abailard en fut touché, et lui promit de tout corriger selon qu'il lui prescriroit. Mais quand saint Bernard l'eut quitté, il abandonna cette sage résolution, excité par de mauvais conseils, et se fiant à son esprit et au grand exercice qu'il avoit de disputer. Sachant donc qu'on devoit bientôt tenir un concile nombreux à Sens, il alla trouver l'archevêque, et se plaignit que l'abbé de Clairvaux parloit secrètement contre ses livres, et il ajouta qu'il étoit prêt à les défendre en public, et demanda que l'abbé fût appelé au concile, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire. L'archevêque fit ce qu'Abailard avoit demandé, et écrivit à saint Bernard de se trouver au concile ; mais il s'excusa d'y aller, et écrivit ainsi aux évêques qui devoient y être appelés (1) : Un bruit court, et je crois qu'il est venu jusqu'à vous qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte ; et que c'est un défi, afin de m'engager à une dispute pour la défense de la foi, quoiqu'il ne convienne pas à un serviteur de Dieu de disputer (2), mais d'user de patience envers tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, et peut-être avec fondement, me flatter de votre protection ; mais puisque c'est aussi votre cause, et plus la vôtre que la mienne, j'ose vous avertir, et je vous prie instamment de vous montrer amis au besoin. Je dis : Amis de Jésus-Christ et de son épouse. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons si subitement ; c'est un artifice de notre adversaire pour nous surprendre au dépourvu. Le saint abbé céda toutefois ensuite au conseil de ses amis, qui, voyant que tout le monde se préparoit à ce concile comme à un spectacle, craignoit que son absence n'augmentât le scandale du peuple et la fierté d'Abailard, et que l'erreur ne se fortifiât, s'il ne trouvoit personne pour s'y opposer. Saint Bernard se rendit donc à leur avis, mais avec une telle répugnance, qu'il en versa des larmes ; et il se trouva au lieu et au jour marqué, quoique peu préparé à la dispute (3). C'est ce qu'il témoigne lui-même dans sa lettre au pape Innocent.

LXII. Concile de Sens.

Le concile de Sens se tint au jour marqué, c'est-à-dire à l'octave de la Pentecôte, qui étoit le second de juin mil cent quarante, et on ne peut

(1) Sup. liv. LXVII, n. 10. Epist. 326, inter. Bern. ol. Cist. to. 4, p. 112. (2) Ep. 327.

(1) Acta lib. III, c. 5, n. 13. Ep. 157. (2) 2 Tim. II, 24. (3) Ep. 189, n. 4.

mieux apprendre ce qui s'y passa que par la lettre synodale que saint Bernard en écrivit au pape sous le nom des évêques de France, c'est-à-dire de la province de Sens (1), savoir : Henri, archevêque de Sens; Geoffroy, évêque de Chartres et légat du saint-siége; Elie, évêque d'Orléans; Hugues, d'Auxerre; Hatton, de Troyes; Manassès, de Meaux. Après avoir raconté ce qui s'étoit passé jusqu'au concile, l'archevêque continue ainsi : Ce jour-là, qui étoit l'octave de la Pentecôte, les évêques nos suffragants s'étoient assemblés à Sens, près de nous, en l'honneur des reliques que nous devions découvrir au peuple dans notre église; le roi de France Louis étoit présent à ce concile avec Guillaume, comte de Nevers, et Thibaud, comte de Champagne. L'archevêque de Reims y étoit avec quelques-uns de ses suffragants, et tous les nôtres, excepté Paris et Nevers (2). Il y avoit grand nombre d'abbés et de savants ecclésiastiques : Pierre Abailard y étoit avec ses partisans.

L'abbé de Clairvaux produisit au milieu de l'assemblée le livre de la Théologie d'Abailard, et proposa les articles qu'il y avoit remarqués comme absurdes ou plutôt comme absolument hérétiques, demandant qu'il déniât les avoir écrits, ou, s'il les avouait pour siens, qu'il les prouvât ou les corrigeât. Alors Abailard, paroissant se défier de sa cause et user de fuites, ne voulut point répondre; et, quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fût en lieu sûr et devant des juges équitables, il appela, toutefois, très-saint père, à votre tribunal, et se retira de l'assemblée avec les siens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût pas canonique, toutefois, par déférence au saint-siége, nous ne voulûmes prononcer aucun jugement contre sa personne; mais ayant fait lire et relire plusieurs fois publiquement les propositions de sa mauvaise doctrine, et l'abbé de Clairvaux ayant prouvé évidemment, tant par de solides raisons que par l'autorité de saint Augustin et des autres pères, qu'elles étoient non-seulement fausses, mais hérétiques, nous les condamnâmes la veille de l'appel porté devant vous. Et parce que ces dogmes induisent plusieurs personnes en erreur, nous vous prions instamment de les condamner par votre autorité, et de punir tous ceux qui les défendront opiniâtrement. Que si vous imposiez silence à Abailard, avec défense absolue d'enseigner et d'écrire et condamnation de ses livres, vous arracheriez les épines du champ de l'Eglise, et la verriez encore fleurir et fructifier. Nous vous envoyons quelques-uns des articles que nous avons condamnés, afin que par-là vous jugiez plus facilement du reste de l'ouvrage.

Samson, archevêque de Reims, qui avoit assisté au concile de Sens, écrivit aussi au pape sur ce sujet, ou plutôt lui fit écrire par saint Bernard une lettre qui porte les noms de trois de ses suffragants, Josselin de Soissons, Geoffroy de Châlons, Alvise d'Arras (1). Il renvoie à la lettre de l'archevêque de Sens, et dit, parlant d'Abailard : Etant pressé par l'abbé de Clairvaux, en présence de l'évêque, il n'a ni confessé ni nié ses erreurs; mais, quoiqu'il eût choisi lui-même et le lieu et le juge, quoiqu'il n'eût ni lésion ni grief à alléguer, il a appelé au saint-siége. Les évêques, par respect pour votre sainteté, n'ont rien fait contre sa personne; seulement ils ont condamné les articles extraits de ses livres, et déjà condamnés par les saints pères, de peur que le mal ne s'étendît. Parce donc que cet homme entraîne une grande multitude de peuple qui a créance en lui, il est nécessaire que vous arrêtiez ce mal en y apportant un prompt remède.

LXIII. Lettre de saint Bernard.

Saint Bernard écrivit aussi en son nom plusieurs lettres à Rome sur ce sujet, et les envoya par Nicolas, moine de Clairvaux, et depuis son secrétaire, qui avoit été présent à tout (2). Il écrivit premièrement au pape une grande lettre, où il réfute les erreurs d'Abailard, et une plus courte, où il raconte ce qui s'étoit passé. (3) Il reconnoît en celle-ci qu'il s'étoit trompé, en se promettant du repos après le schisme de Pierre de Léon, et que ces nouvelles erreurs ne sont pas moins pernicieuses à l'Eglise. Il dit qu'Abailard a fait venir d'Italie Arnaud de Bresse, son disciple, pour attaquer de concert la doctrine catholique. Ils ont, dit-il, une apparence de piété dans leur habit et leur manière de vivre, qui leur sert à séduire plus de monde. Abailard relève les philosophes par de grandes louanges, pour abaisser les docteurs de l'Eglise; il préfère leurs inventions et les siennes à la doctrine des pères; et, comme tout le monde fuit devant lui, il veut entrer en combat singulier avec moi, qui suis le moindre de tous. Après avoir marqué ce qui s'étoit passé au concile de Sens, et l'appellation d'Abailard, il ajoute : C'est à vous, qui êtes le successeur de saint Pierre, à juger si celui qui attaque la foi de saint Pierre doit trouver un asile dans son siége. Souvenez-vous des grâces que Dieu vous a faites; et, après avoir éteint le schisme, réprimez aussi l'hérésie, afin qu'il ne manque rien à votre couronne.

Les autres lettres de saint Bernard s'adressent aux principaux prélats de la cour de Rome. Premièrement aux évêques et aux cardinaux en général, à qui il dit : Lisez, s'il vous plaît, la théologie de Pierre Abailard, vous l'avez en main, puisqu'il se vante que plusieurs la lisent à Rome ; lisez son livre

(1) To. x, Conc. p. 1018. Ep. 337.
(2) Otto. Fris. 1. Frid. c. 48.

(1) Bern. Ep. 191.
(2) Ep. 190.
(3) Ep. 185.

des Sentences, et celui qui est intitulé : Connois-toi toi-même ; et voyez combien ils contiennent de sacriléges et d'erreurs (1). Une autre lettre s'adresse au chancelier Aimery, à qui il dit qu'Abailard se glorifie qu'il a eu pour disciples les cardinaux et les clercs de la cour de Rome ; que ses livres sont entre leurs mains, et qu'ils prendront la défense de sa doctrine. Une autre lettre est adressée au cardinal Guy de Castel, qui fut depuis le pape Célestin II. Il avoit été disciple d'Abailard, qui comptoit principalement sur son crédit. Les autres, à qui saint Bernard écrit, sont : le cardinal Ives, qui avoit été chanoine de Saint-Victor à Paris ; le cardinal Etienne, évêque de Palestine, le cardinal Grégoire, le cardinal Guy de Pise, et deux autres qui ne sont pas nommés (2).

LXIV. Traité de saint Bernard contre Abailard.

La grande lettre de saint Bernard au pape Innocent est plutôt un traité où il réfute les principales erreurs d'Abailard. Ce docteur définissoit la foi : L'estimation des choses qui ne paroissent point, et disoit qu'il falloit examiner avant que de croire. A quoi il appliquoit ce passage de l'Ecclésiastique : Celui qui croit promptement est léger de cœur. Mais saint Bernard répond que Salomon ne parle pas de la foi divine, mais de la créance que nous avons les uns aux autres, que Jésus-Christ reprocha à ses disciples qu'ils étoient tardifs à croire, et que saint Paul définit la foi : Le fondement des choses qu'on doit espérer, marquant ainsi la solidité. Abailard, voulant expliquer le mystère de la trinité, disoit : Le père est la pleine puissance, le fils une certaine puissance, le Saint-Esprit n'est aucune puissance (3). C'est qu'il disoit que toute la puissance étoit propre au père, que le propre du fils étoit la sagesse, qui est seulement la puissance de discerner le bien et le mal ; et le propre du Saint-Esprit, la bonté qui n'enferme point l'idée de puissance. Et conséquemment il disoit qu'encore que le Saint-Esprit procédât du père et du fils, et leur fût consubstantiel, il n'étoit pas de la substance du père (4).

Saint Bernard répond : D'où vient donc le Saint-Esprit ? Est-il tiré du néant comme les créatures ? Et comment est-il consubstantiel au père ? Enfin, s'il n'y a que le père et le fils de même substance, ce n'est plus trinité, mais dualité. S'il y a quelqu'inégalité entre les personnes divines, il n'y a que la plus grande qui soit Dieu, puisque Dieu est l'être souverainement parfait. Le fond de cette erreur est de chercher la distinction des personnes divines dans les attributs essentiels communs à toutes les trois ; au lieu qu'il n'y a que les propriétés personnelles et relatives qui les distinguent (1).

Abailard disoit : Il faut savoir que tous nos docteurs, depuis les apôtres, conviennent en ce point, que le diable avoit puissance sur l'homme, et en étoit en possession depuis que l'homme s'étoit laissé vaincre par lui ; et c'est pour cela, disent-ils, que le fils de Dieu s'est incarné, parce que l'homme ne pouvoit autrement être délivré de la servitude du démon. Pour moi, il me semble que le diable n'a jamais eu sur l'homme aucun pouvoir, si ce n'est par la permission de Dieu comme un geôlier ; et que le fils de Dieu ne s'est pas incarné pour délivrer l'homme. Saint Bernard reprend premièrement sa témérité, de s'opposer seul à tous les docteurs de l'Eglise ; puis il montre par saint Paul (2) que les méchants sont retenus captifs dans les filets du démon, que Dieu nous a délivrés de la puissance des ténèbres ; et qu'encore que la délivrance de l'homme soit l'ouvrage de la miséricorde, la justice ne laisse pas d'y reluire ; en ce que le Sauveur innocent, ayant souffert la mort par l'injustice du démon, lui a injustement ôté les coupables qui lui appartenoient (3). C'est ainsi que la justice de Jésus-Christ est devenue la nôtre.

Enfin Abailard disoit que le but de l'incarnation de Jésus-Christ n'étoit que de nous instruire par sa parole et par son exemple. Saint Bernard répond : On dira donc aussi qu'Adam ne nous a nui que par son exemple, puisqu'il est écrit que, comme tous meurent en Adam, tous recevront la vie en Jésus-Christ ? C'est rétablir l'hérésie de Pélage. Il n'y a donc point de rédemption pour les petits enfants, qui ne peuvent profiter des instructions ni des exemples de Jésus-Christ, afin d'être excités à l'aimer et à l'imiter (4) ? Il y a trois choses à considérer dans l'ouvrage de notre salut, l'humilité, la charité du sauveur et la rédemption qu'il nous a acquise par sa mort ; les deux premières nous seroient inutiles sans la troisième, qui, en nous justifiant, nous a mis en état d'en profiter. Saint Bernard déclare qu'il laisse plusieurs autres erreurs d'Abailard pour s'attacher à celles-ci, comme aux plus importantes : il en envoie toutefois quelques-unes au pape, comprises en quatorze articles.

LXV. Samson, archevêque de Reims.

Samson, qui assista au concile de Sens, avoit été ordonné archevêque de Reims cette même année mil cent quarante, après deux ans de vacance depuis la mort de Rainald, arrivée le treizième de janvier mil cent trente-

(1) Ep. 188, 338.
(2) Ep. 192, 393, 331, 332, 333, 334, 335.
(3) Epist. 190, al. Opusc. Abail. I, Theil. init. Ib. p. 1060. Eccl. XIX, 4. Bern. c. 1, 4. Luc XXIV, 25. Heb. XI, 1. Abail. p. 991.
(4) P. 1085, 1086.

(1) Bern. c. 2, 3.
(2) C. 5. 2 Tim. II, 25. Coloss. I, 13.
(3) Bern. c. 6.
(4) Bern. c. 8. Ab. p. 533, c. 9. 1 Cor. 15, 22. Sup. liv. XXXIII, n. 48.

huit (1). L'élection fut empêchée, tant par l'opposition du roi irrité contre le comte de Champagne, que par celle des bourgeois, qui, voulant profiter de la vacance du siége pour établir leur commune, en prenoient occasion de contester à l'archevêque d'anciennes coutumes, qu'ils prétendoient mal fondées, comme il paroît par une lettre du roi Louis le jeune à la commune de Reims, où il marque qu'il leur a accordé ce droit à l'exemple de la commune de Laon, mais sauf le droit de l'archevêque et de toutes les églises (2).

On voulut élire saint Bernard pour l'archevêché de Reims, mais il le refusa; et, touché du triste état de cette église, il écrivit au pape Innocent en ces termes : L'église de Reims tombe en ruine : cette illustre cité est dans l'opprobre, et n'a d'espérance qu'en vous. Le roi est apaisé; il reste que vous tendiez la main à cette pauvre affligée, le plus pressé est l'élection d'un évêque, de peur que le peuple insolent ne perde ce qui reste si on ne s'oppose à sa fureur. On élut donc Samson de Mauvoisin, d'une famille noble du Vexin, archidiadre de Chartres, et neveu de l'archevêque Rainald, son prédécesseur. Après qu'il fut élu, saint Bernard le recommanda au pape Innocent, comme un prélat très-attaché au saint-siége, et qui honoroit son ministère (3). Il gouverna l'église de Reims plus de vingt ans.

LXVI. Lettre contre Arnauld de Bresse.

Arnauld de Bresse, disciple d'Abailard, chassé d'Italie et de France, s'étoit retiré à Zurich, au diocèse de Constance, ce qui obligea saint Bernard d'écrire à l'évêque pour l'avertir de se garder de cet homme dangereux, à qui sa vie très-austère donnoit du crédit pour insinuer ses erreurs, et soutenir celles d'Abailard (4). Il étoit appuyé des nobles, et s'élevoit contre tout l'ordre ecclésiastique et contre les évêques mêmes. C'est pourquoi saint Bernard conseille à l'évêque de l'arrêter, et enfermer comme le pape avoit déjà ordonné étant en France; parce que, si on se contentoit de le chasser, il continueroit de courir, et nuiroit davantage. Et, comme on disoit qu'Arnauld étoit auprès de Guy, légat du pape, saint Bernard lui écrivit aussi, et lui dit : Prenez garde que sous votre autorité il ne fasse plus de mal, ayant déjà l'art et la volonté de nuire (5). S'il est vrai que vous l'ayez avec vous, je crois, de deux choses, l'une que vous ne le connoissez pas assez, ou, ce qui est plus croyable, que vous vous promettez de le convertir. Et Dieu veuille que ce ne soit pas en vain. Mais si on le voit dans votre familiarité et même à votre table, il parlera plus hardiment, et persuadera ce qu'il voudra à l'ombre de votre protection. Ce n'est pas sans sujet que le pape l'a chassé d'Italie, avec défense d'y rentrer, quoique ce soit son pays : le favoriser, c'est contredire au pape et par conséquent à Dieu.

LXVII. Condamnation d'Abailard.

Le pape Innocent, ayant reçu les lettres des évêques et de saint Bernard contre Abailard, rendit son jugement contre lui, par une lettre adressée à Henri, archevêque de Sens, à Samson de Reims, à leurs suffragants et à saint Bernard (1), où, ayant marqué qu'il n'est plus permis de disputer de ce qui a été une fois jugé dans les conciles, il ajoute : Après avoir pris le conseil de nos frères les évêques et les cardinaux, nous avons condamné les articles que vous nous avez envoyés, et tous les dogmes pervers de Pierre Abailard, avec leur auteur; et lui avons imposé un perpétuel silence, comme étant hérétique. Nous disons aussi que tous les sectateurs et les défenseurs de son erreur doivent être excommuniés. Donné à Latran, le seizième de juillet. A cette lettre, le pape en joignit une autre datée du jour précédent, et adressée aux mêmes archevêques en ces termes : Nous vous ordonnons. par ces présentes, de faire enfermer séparément en des monastères où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard et Arnauld de Bresse, auteurs d'un dogme pervers et ennemi de la foi catholique, et de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils soient trouvés. Et au-dessous étoit écrit : Ne montrez ces copies à personne, jusqu'à ce que les lettres aient été présentées aux archevêques dans la prochaine conférence de Paris.

LXVIII. Fin d'Abailard.

Après le concile de Sens, Abailard prit le chemin de Rome, voulant poursuivre son appel (2). Il passa à Clugny, où l'abbé Pierre le vénérable lui demanda où il alloit. Abailard répondit : Je suis persécuté par des gens qui me traitent d'hérétique, nom qui me fait horreur, c'est pourquoi je veux avoir recours au saint-siége. L'abbé loua son dessein, et l'assura que le pape ne manqueroit pas de lui rendre justice, et même de lui faire grâce s'il étoit besoin. Cependant l'abbé de Cîteaux vint à Clugny, et traita avec l'abbé de Clugny et avec Abailard de sa réconciliation avec saint Bernard. L'abbé de Clugny y travailla de son côté, et conseilla à Abailard d'aller avec l'abbé de Cîteaux. Il l'exhorta de plus à rétracter et effacer ce qu'il pouvoit avoir dit ou écrit qui offensât les oreilles catholiques. Abailard suivit ce conseil; et, étant re-

(1) Marlot. lib. II, c. 44.
(2) C. 45. Ap. Marlot. lib. II, c. 45. Sup. liv. LXVI, n. 18.
(3) C. 46, p. 318, al. 389. Ep. 210.
(4) Sup. n. 55. Ep. 195.
(5) Ep. 196.

(1) Ap. Bern. Ep. 194, tom. X, Conc. p. 1022.
(2) Petr. Clun. IV, Ep. 4.

venu à Clugny, il dit à l'abbé qu'il avoit fait sa paix avec l'abbé de Clairvaux par la médiation de celui de Cîteaux.

Cependant, sachant que le pape avoit confirmé la condamnation, il se désista de son appel; et, touché des avis salutaires de l'abbé de Clugny, il résolut de quitter le tumulte des écoles, et de passer dans ce monastère le reste de ses jours, et l'abbé y consentit avec joie, sous le bon plaisir du pape, croyant que cette résolution convenoit à la vieillesse d'Abailard et à son peu de santé, et que sa science pourroit être utile à une communauté si nombreuse. Il en écrivit donc au pape, à la prière d'Abailard lui-même, demandant qu'il lui fût permis d'achever en repos dans cette sainte maison une vie qu'on jugeoit ne devoir pas être longue. Le pape y consentit; et Abailard vécut encore deux ans, édifiant toute la communauté de Clugny par son humilité et sa patience.

Pendant sa retraite, il écrivit une apologie (1), où il désavoue en général tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais; mais, venant ensuite au particulier des articles condamnés, il soutient qu'ils lui ont été imputés par ignorance et par malice, quoique la plupart se trouvent encore dans ses ouvrages; il est vrai qu'on y trouve aussi les propositions contraires, car il n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Quoi qu'il en soit, il donne dans son apologie une confession de la foi catholique sur tous les articles condamnés.

Nous apprenons les particularités de la pénitence et la mort d'Abailard, par une lettre de Pierre, abbé de Clugny, à Héloïse, où, après avoir beaucoup loué cette abbesse de sa piété et de son érudition, il vient à Abailard, et dit (2): Je ne me souviens point d'avoir vu son semblable en humilité, tant pour l'habit que pour la contenance. Je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuse communauté, mais il paroissoit le dernier par la pauvreté de son habit. Dans les processions, comme il marchoit devant moi selon sa coutume, j'admirois qu'un homme d'une si grande réputation pût s'abaisser de la sorte. Il observoit dans la nourriture et dans tous les besoins du corps la même simplicité que dans les habits, et condamnoit par ses discours et par son exemple, non-seulement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Il lisoit continuellement, prioit souvent, gardoit un perpétuel silence, si ce n'est quand il étoit forcé à parler, ou dans les conférences, ou dans les sermons qu'il faisoit à la communauté. Il offroit souvent le saint sacrifice, et même presque tous les jours, depuis que par mes lettres et mes sollicitations il eut été réconcilié au saint-siége. Enfin il n'étoit occupé que de méditer ou d'enseigner les vérités de la religion ou de la philosophie.

Après qu'il eut ainsi vécu quelque temps à Clugny, voyant que ses infirmités augmentoient, je l'envoyai prendre l'air au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, qui est la plus agréable situation de toute la Bourgogne. Là, continuant ses lectures et ses exercices de piété, il fut attaqué d'une maladie qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Tous les religieux de ce monastère sont témoins avec quelle dévotion il fit alors premièrement sa confession de foi, puis celle de ses péchés, et avec quelle sainte avidité il reçut le viatique. C'est ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. L'abbé de Clugny joignit à cette lettre l'épitaphe d'Abailard, où il marque qu'il étoit mort le vingt-unième d'avril. Son corps fut ensuite porté furtivement à l'abbaye du Paraclet (1); mais l'abbé Pierre y alla lui-même en faire don à cette communauté. Il y célébra la messe le seizième de novembre, puis il fit un sermon aux religieuses en chapitre. C'est ce qui paroît par la lettre de remercîment qu'Héloïse lui en écrivit, où elle lui recommande son fils Astrolabe, pour lui obtenir une prébende de l'évêque de Paris, ou de quelqu'autre. Pierre de Clugny, dans sa réponse, promet de faire tout son possible pour Astrolabe; mais il ajoute que la chose est difficile, et que les évêques ne manquent pas d'excuses pour se dispenser de ces sortes de présents. A cette lettre, il en joignit deux autres qu'Héloïse lui avoit demandées, l'une pour lui promettre un trentain de messes dans Clugny lorsqu'elle mourroit; l'autre est une absolution pour Abailard, comme il étoit en usage d'en donner aux morts: j'en ai rapporté des exemples, mais ce n'étoient que des suffrages pour le repos de leurs âmes. Abailard mourut en mil cent quarante-deux, âgé de soixante-trois ans (2).

LXIX. Guillaume de Saint-Thierry.

Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qui excita saint Bernard à écrire contre Abailard, et qui le réfuta lui-même, écrivit aussi un traité de l'eucharistie, qu'il envoya à saint Bernard pour l'examiner et le corriger avant que de le mettre en lumière (3). Son dessein étoit de comparer les autorités des pères sur ce sujet et de recueillir leurs passages, principalement ceux de saint Augustin, dont quelques personnes étoient troublées. Sur quoi il dit entre autres choses: Parce que depuis le commencement de l'Eglise, presque jusqu'à notre temps, personne n'a touché cette question; les pères ne défendoient point ce qui n'étoit point attaqué; seulement dans leurs traités ils en disoient ce que demandoit le sujet qu'ils avoient entre

(1) Abail. p. 330. (2) IV, Ep. 21.

(1) Ap. Abail. 342. (2) Ap. Petr. Clun. VI, Ep. 2, 22. Ap. Abail. p. 345. Sup. liv. LXIV, n. 57; LXIV, n. 36. (3) Bibl. Cist. tom. 4, p 132, c. 1.

les mains. Et comme ils ne répondoient pas par-là aux questions qui n'étoient pas encore émues, ce qu'ils ont dit ne paroît pas maintenant suffisant pour les résoudre. N'étant pas en garde contre ces questions, ils ont laissé dans leurs écrits plusieurs choses sur ce sacrement, qui étoient bien dites à leur place et selon leurs sens; mais qui, étant déplacées par ceux qui aiment à disputer ou à s'égarer, semblent avoir un autre sens que dans le lieu d'où elles sont prises, et que le sens de l'auteur. Ils ont aussi laissé plusieurs expressions obscures, parce que, n'étant que des hommes, ils ne pouvoient pas prévoir toutes les chicanes des hérésies futures. Ce passage est une clé importante pour la controverse.

L'abbé Guillaume composa plusieurs autres ouvrages, la plupart de piété; et l'affection qu'il avoit pour saint Bernard et pour l'ordre de Cîteaux l'obligea enfin à quitter son abbaye pour se rendre simple moine à Signy, fille de Clairvaux, fondée en mil cent trente-quatre, dans le diocèse de Reims, et il y mourut du vivant de saint Bernard, dont il avoit commencé d'écrire la vie.

LXX. Lettre de saint Bernard sur la conception.

On rapporte au temps de la condamnation d'Abailard, c'est-à-dire à l'an mil cent quarante ou environ, la fameuse lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon, touchant la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, nouvellement introduite chez eux (1). Il commence par l'éloge de l'église de Lyon, distinguée entre toutes celles des Gaules par les études, la vigueur de la discipline, la gravité des mœurs, l'amour de l'antiquité et l'aversion des nouveautés, principalement dans les offices de l'église. C'est pourquoi, continue-t-il, je ne puis assez admirer à quoi pensent quelques-uns d'entre vous de vouloir introduire une nouvelle fête, que l'usage de l'Eglise ignore, et qui n'est autorisée ni par la raison ni par la tradition. Sommes-nous plus savants ou plus dévots que nos pères? C'est une présomption dangereuse d'entreprendre en ces matières ce que leur prudence a laissé; et ceci est de telle nature qu'il ne leur auroit pas échappé. Mais, direz-vous, la mère de Dieu mérite de grands honneurs. Vous avez raison, mais il faut l'honorer avec jugement; elle n'a pas besoin d'un faux honneur, étant comblée de titres et de dignités véritables. Et ensuite:

J'ai appris de l'Eglise à honorer le jour de son assomption et celui de sa nativité, croyant fermement avec l'Eglise qu'elle a reçu dans le sein de sa mère la grâce d'en sortir sainte. Il rapporte les passages de l'Ecriture, qui portent que Jérémie et saint Jean-Baptiste ont été sanctifiés avant leur naissance; puis il ajoute (2): Je ne voudrois pas décider légèrement

(1) Ep. 174. (2) Jerem. 1, 5. Luc 1, 41.

quel a été dans ces deux prophètes l'effet de cette sanctification contre le péché originel; mais je ne crains point de dire que la tache qu'ils avoient contractée en leur conception n'a pu leur ôter à leur naissance la bénédiction qu'ils avoient déjà reçue. Quoi qu'il en soit, c'est avec grande raison que l'Eglise célèbre la nativité de saint Jean, et il n'est pas permis de soupçonner que Dieu ait refusé à la Sainte-Vierge ce qu'il a accordé à quelques mortels. Elle a même ce privilége singulier d'avoir passé sa vie sans aucun péché.

Que croyons-nous donc devoir encore ajouter à ces honneurs? Que l'on honore, dit-on, même la conception qui a précédé une naissance si digne d'honneur, et qui en a été la source. Et si quelqu'autre, par la même raison, dit qu'il faut aussi faire la fête du père et de la mère de Marie? C'est que les fêtes de Saint-Joachim et de Sainte-Anne n'ont été instituées que plus de quatre cents ans après. Saint Bernard continue: On demandera le même honneur pour le reste de ses ancêtres, ainsi on multipliera les fêtes à l'infini; mais on produit un écrit d'une prétendue révélation. Comme si on ne pouvoit pas aussi en produire où la vierge ordonnât de rendre le même honneur à ses parents. Pour moi, je ne suis point touché de ces écrits, qui n'ont pour fondement ni raison ni autorité (1). On trouve entre les œuvres faussement attribuées à saint Anselme, quelques-unes de ces prétendues révélations. Saint Bernard continue: Quelle est cette conséquence? La conception a précédé une naissance sainte, donc elle doit aussi être sainte. On conclura bien que Marie, ayant été sanctifiée après la conception, a été sainte en sa nativité; mais cette sanctification n'a pu avoir un effet rétroactif.

D'où vient donc la sainteté de sa conception (2)? Dira-t-on qu'elle a été sanctifiée au moment même de sa sanctification? Mais Marie n'a pu être sainte avant que d'être, et elle n'étoit point avant que d'être conçue. Dira-t-on qu'elle a été sanctifiée au moment même de sa conception? Mais la raison ne le souffre pas, puisque le Saint-Esprit est incompatible avec le péché, c'est-à-dire avec la concupiscence inséparable de cette action. A moins qu'on ne dise que Marie a été conçue du Saint-Esprit sans opération de l'homme: ce qui est inouï jusqu'ici. C'est ôter à Jésus-Christ sa prérogative singulière en la donnant aussi à sa mère; et par conséquent c'est diminuer la gloire de la vierge au lieu d'y ajouter. Le privilége d'être conçu sans péché a été réservé à celui-là seul qui devoit sanctifier tous les autres, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui seul étoit saint même avant sa conception.

Et ensuite, parlant de la Sainte-Vierge: Elle ne peut avoir agréable une nouveauté introduite contre l'usage de l'Eglise; la nouveauté

(1) Edit 1673, p. 305. (2) C. 7.

est la mère de la témérité, la sœur de la superstition, la fille de la légèreté. Si l'on avoit ce dessein, il falloit auparavant consulter le saint-siége, et ne pas suivre ainsi précipitamment la simplicité de quelque peu d'ignorants. J'avois déjà remarqué cette erreur chez quelques-uns, mais je le dissimulois, excusant une dévotion qui venoit de simplicité de cœur et d'amour pour la Sainte-Vierge ; mais, ayant trouvé cette superstition chez des personnes sages, et dans une église si fameuse, et dont je suis particulièrement fils, je ne sais si j'aurois pu la dissimuler sans commettre une grande faute, même contre vous. Toutefois, ce que j'en ai dit soit sans préjudice du sentiment de quelqu'un plus éclairé, principalement de l'église romaine, à l'autorité et l'examen de laquelle je réserve cette question et toutes les autres de cette nature, prêt à corriger, selon son jugement, les sentiments que je pourrois avoir différents des siens. Saint Bernard se dit fils de l'église de Lyon, parce que son monastère et le lieu de sa naissance sont dans le diocèse de Langres, dont Lyon est la métropole.

LXXI. Traité du précepte et de la dispense.

Vers le même temps, saint Bernard fut consulté par quelques moines de Saint-Père-en-Vallée, près de Chartres, touchant l'obligation de la règle de saint Benoît (1). Mais, comme ils lui avoient écrit à l'insu de leur abbé, contre la disposition de la règle, il ne leur adressa pas sa réponse, mais à l'abbé de la Coulombs, monastère du même institut et dans le même diocèse, afin qu'il la fit tenir à l'abbé de Saint-Père. Il intitula cet ouvrage : Du précepte et de la dispense. La principale question qu'il traite est jusqu'à quel point la règle de saint Benoît est d'obligation, si tout ce qu'elle contient est de précepte, ou s'il y en a quelque partie qui ne soit que de conseil. Il répond que la règle entière n'est qu'un conseil pour ceux qui n'y sont pas engagés ; mais, qu'après qu'on en a fait vœu, elle est de précepte et d'obligation. En quoi toutefois il faut distinguer ce que la règle enseigne touchant les vertus spirituelles, la charité, l'humilité, la douceur ; et, touchant les observances extérieures, la psalmodie, l'abstinence, le silence, le travail. Les préceptes du premier genre étant d'institution divine regardent tous les chrétiens, les autres n'obligent que les moines, qui en peuvent être dispensés, mais par leurs supérieurs seulement, et en cas de nécessité. Car ces pratiques, d'elles-mêmes indifférentes, n'ont été établies que pour procurer ou conserver la charité ; d'où il s'ensuit que, s'il arrive quelque cas où, les observant à la rigueur, on nuisît à la charité, on doit alors en dispenser ; mais c'est au supérieur légitimement établi à juger de ces cas. Sur quoi saint Bernard rapporte l'autorité du pape Gélase et du pape Léon, qui marquent que les décrets des pères doivent être inviolablement observés si la nécessité n'oblige à en dispenser. Il n'y a donc que ces pratiques extérieures qui soient soumises au supérieur, encore ne sont-elles pas soumises à sa volonté, car il est lui-même soumis à la règle qu'il a avouée, mais à sa discrétion pour en dispenser suivant la loi de la charité, supérieure à toutes les règles.

Les particuliers doivent obéissance au supérieur, mais selon la règle, ni plus ni moins ; toutefois, cette obéissance, restreinte au devoir, est imparfaite, et le vrai religieux se porte volontairement à une obéissance aussi étendue que la charité, c'est-à-dire sans bornes, aussi l'obéissance n'est difficile que pour les imparfaits, qui chicanent sur les commandements, les examinent, et en cherchent les raisons, ne voulant obéir qu'en ce qui est de leur goût, ou dont ils ne peuvent se dispenser. Or, la désobéissance, qui vient du mépris formel du précepte, est beaucoup plus coupable que celle qui ne vient que de négligence, puisque celle-ci ne vient que d'une langueur de paresse, et l'autre d'une enflure d'orgueil ; et, après cette raison, le mépris rend mortel le péché qui ne seroit que véniel, par la légèreté de sa matière (1).

Saint Bernard traite ensuite la question, s'il est permis de passer d'un monastère à l'autre, et ne le permet qu'à ceux qui ne peuvent garder, dans celui où ils se trouvent, l'essentiel de la règle qu'ils ont promise (2) ; mais il ne permet pas à ceux qui sont dans des monastères bien réglés de passer à d'autres, sous prétexte d'une plus grande perfection, comme de Cluny à Cîteaux. Que si quelqu'un est sorti par scrupule et par inquiétude, il ne lui conseille pas de retourner à son premier monastère, de peur qu'il ne cause un nouveau scandale.

LXXII. Hugues de Saint-Victor.

Saint Bernard écrivit aussi un petit traité à Hugues de Saint-Victor, docteur fameux, qui l'avoit consulté touchant quelques opinions singulières d'un personnage qu'il ne nommoit point. La première étoit, que personne n'avoit pu être sauvée sans le baptême depuis que Jésus-Christ en eut déclaré la nécessité à Nicodème (3). A quoi saint Bernard répond qu'il n'est pas croyable que Dieu ait voulu obliger tous les hommes à un précepte positif, du moment qu'il a été dit en secret, mais seulement depuis qu'il a été publié suffisamment pour venir à la connoissance de tout le monde. La seconde erreur de l'anonyme étoit qu'il n'y a que le martyre qui puisse suppléer au baptême, et que le désir ne sert de rien : ce que saint

(1) Opusc. 4, c. 1.

(1) C. 5, 6, 10, 8.
(2) C. 16.
(3) Opus. 10. Jo. II, 5.

Bernard réfute, et apporte l'autorité de saint Ambroise et de saint Augustin. Il soutient encore, contre cet anonyme, que les justes de l'ancien Testament n'ont pas eu une connoissance aussi claire de l'incarnation et des autres mystères du nouveau Testament, que celle que nous en avons depuis qu'ils sont accomplis (1). Enfin, il montre contre le même qu'il y a des péchés d'ignorance.

Hugues de Saint-Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta son pays dès sa première jeunesse, et, étant venu à Paris, se fit chanoine régulier à Saint-Victor, où il enseigna long-temps, et y fut enfin prieur (2). C'étoit un des plus grands théologiens de son temps, et quelques-uns l'ont nommé la langue de saint Augustin, parce qu'il avoit particulièrement étudié les écrits de ce père. Il a laissé grand nombre d'écrits, qui consistent principalement en explications de l'Ecriture sainte, entre lesquelles il y en a plusieurs de morale et d'allégorique. Il y a plusieurs traités de piété et plusieurs sermons. Des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine et leurs définitions, mais succinctes, et de peu d'instructions. Un abrégé de géographie, tiré des anciens, sans y rien ajouter du moderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siècles. Un abrégé d'histoire universelle, qui finit, pour l'Orient, à Constantin et Irène, c'est-à-dire vers l'an huit cent, sans aucune citation d'autres originaux. Ces deux ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite chez nous, et on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle, toute remplie de fables, et tournée en moralité (3).

Le plus grand ouvrage de Hugues est son traité des sacrements, où il marque que l'on donnoit encore l'eucharistie aux enfants en les baptisant, c'est-à-dire l'espèce du vin qu'on leur faisoit sucer au bout du doigt (4). Il ajoute que quelques prêtres ignorants leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang; et qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a péril à le réserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de Saint-Victor mourut le onzième de février mil cent quarante-deux, âgé seulement de quarante-quatre ans, et témoigna de grands sentiments de piété, particulièrement à la réception du viatique.

LXXIII. Saint Pierre, archevêque de Tarantaise.

La même année, mil cent quarante-deux, Pierre, une des lumières de l'ordre de Cîteaux, fut élu archevêque de Tarantaise (5). Il naquit dans le diocèse de Vienne, l'an mil cent deux, de parents d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente, qui, après avoir élevé leurs enfants, s'appliquèrent entièrement à l'aumône et à l'hospitalité, pratiquant en leur particulier la vie hérémétique sous la direction des chartreux et des moines de Bonnevaux. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux fut fondée en mil cent dix-huit, par Guy, archevêque de Vienne, depuis Calliste II, pape, et Jean, son premier abbé, fut fait évêque de Valence l'an mil cent trente-huit, et mourut en mil cent quarante-six, en odeur de sainteté. Le frère aîné de Pierre nommé Lambert fut destiné à l'église et mis aux études; pour lui il étoit destiné à une autre profession, mais il ne laissa pas d'étudier par émulation de son frère et par inclination; en sorte qu'il fit en peu de temps de grands progrès. Les deux frères devinrent donc tous deux clercs; et toutefois, le père et la mere, par une conduite rare dès lors, ne voulurent leur procurer aucun bénéfice.

Pierre, étant venu en âge de prendre parti, embrassa la vie monastique à Bonnevaux, suivant le conseil de l'abbé Jean et l'intention de son père. Il s'y conduisit si bien, que l'abbé le fit passer par différentes charges; et enfin l'envoya, en mil cent trente-deux, fonder la nouvelle abbaye du Tamis, dans le diocèse de Tarantaise, et en être le premier abbé. Quoique le lieu fût stérile et incommode, Pierre ne laissa pas d'y bâtir un monastère et un hôpital pour les pauvres et les passants, avec le secours d'Amédée III, comte de Savoie et de Maurienne, qui le faisoit souvent venir auprès de lui pour prendre ses conseils. Ainsi il commença à être connu dans le monde; et, le siége de Tarantaise venant à vaquer, il en fut élu archevêque.

Un autre Pierre, de l'ordre de Cîteaux, et abbé de la Ferté, avoit déjà rempli ce siége depuis mil cent vingt-quatre jusqu'en mil cent trente-deux, qu'il mourut en odeur de sainteté; mais depuis cette église avoit été envahie et occupée pendant dix ans par un nommé Idraël, qui ruina tout le bien qu'avoit fait son prédécesseur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Cet indigne archevêque ayant été déposé par l'autorité du pape, l'abbé du Tamis fut élu unanimement pour lui succéder; et, comme il ne vouloit point y consentir, le clergé de Tarantaise attendit le chapitre général de Cîteaux, où l'abbé Pierre, s'étant trouvé comme les autres, ne put résister à l'autorité de tout l'ordre et principalement de saint Bernard, pour lequel il eut toujours un respect singulier. Ainsi, il fut mis entre les mains du clergé qui le demandoit, et ordonné archevêque de Tarantaise. C'étoit environ l'an mil cent quarante-deux, et il gouverna cette église trente-trois ans.

Pierre ne changea guère sa manière de vivre dans l'épiscopat. Son habit étoit pauvre, et, si on lui en donnoit un meilleur, il ne le gardoit guère sans le donner. Sa nourriture étoit du pain bis et des légumes de la même

(1) C. 1, 2, 3, 4.
(2) Mabill. 1, Anal. p. 263.
(3) To. 1, edit. 1648, to. 2, p. 333, 345. 348, 139.
(4) 1 Sac. c. 20, t. 3, p 383.
(5) V. c. 1, ap. Boll. 8 mai, t. 13, p. 324.

marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il réparoit par des prières secrètes le long office du monastère, dont il s'affligeoit d'être privé, et suppléoit au travail des mains par la fatigue des voyages et des fonctions épiscopales, donnant quelquefois la confirmation depuis le matin jusqu'au soir. Il prêchoit assidûment, mais il laissoit à d'autres les sermons étudiés pour les auditeurs plus délicats, et s'appliquoit à instruire les simples, et consoler, et à exhorter, à reprendre et intimider les pécheurs. Il trouva dans son église un clergé composé de nobles, mais peu réglés, et qui faisoient le service négligemment; et il fit si bien, que, sans grand scandale, il mit à leur place les chanoines réguliers, qu'il instruisoit et gouvernoit comme ses enfants, assistant avec eux au chœur, au cloître, au chapitre. Il leur donna un revenu suffisant, et ne laissa pas d'augmenter celui de sa mense par les dîmes et les autres biens usurpés qu'il tira des seigneurs, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, soit à prix d'argent. Il pourvut les églises de meubles et d'ornements nécessaires; et fit en sorte, nonobstant la pauvreté du pays, qu'il ne laissa presque pas une chapelle dans son diocèse qui n'eût un calice d'argent. Il rebâtit ses maisons et celles de son clergé, mais de telle manière, que, sans attirer l'admiration, elles étoient commodes et passablement agréables.

Le plus grand soin du saint prélat étoit pour les pauvres et les malades, et sa maison étoit toujours un hôpital, mais principalement les trois derniers mois avant la moisson, où les vivres manquent le plus dans ces montagnes. Dans ses visites, il prévenoit les besoins sans attendre qu'on lui demandât. Deux fois en passant les Alpes il ôta sa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient de froid, s'exposant à périr lui-même, et ne gardant que son cilice et sa coulle. En un seul voyage il dépensa en aumônes deux mille sous, somme considérable en un temps où le marc d'argent n'en valoit que quarante (1).

LXXIV. Raoul, patriarche d'Antioche, déposé.

Arnould, qui étoit allé une seconde fois à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau légat pour juger Raoul, patriarche d'Antioche (2), obtint ce qu'il désiroit; et le pape envoya pour cet effet en Syrie Albéric, évêque d'Ostie. Étant arrivé sur les lieux, il convoqua un concile à Antioche pour le dernier jour de novembre, apparemment de l'an mil cent quarante, où se trouvèrent de la province de Jérusalem le patriarche Guillaume, Gaudence, archevêque de Césarée, et Anselme, évêque de Bethléem (3). De la province de Tyr, l'archevêque Foucher, en qui le légat avoit sa principale espérance pour la conclusion de cette affaire, parce que c'étoit un prélat d'un grand courage et fort attaché à l'église romaine. Il étoit accompagné de deux de ses suffragants, Bernard de Sidon et Baudouin de Béryte. Les prélats de la province d'Antioche qui assistèrent au concile étoient partagés de sentiments. Etienne, archevêque de Tarse, Gérare, évêque de Laodicée, et Hugues de Gabales, étoient pour les chanoines contre le patriarche; mais Francon d'Hiéraple, Gérare de Coryce et Serlon d'Apamée, étoient revenus à son parti après lui avoir été contraires : les autres paroissoient neutres.

Au jour marqué, les prélats, revêtus pontificalement, étant assemblés dans l'église de Saint-Pierre, et le légat présidant, on commença par lire sa commission, puis les deux accusateurs se présentèrent, savoir, Arnould et l'archidiacre Lambert, qui, nonobstant la restitution de sa dignité, s'étoit de nouveau déclaré contre le patriarche; plusieurs autres se joignirent à eux, voyant que le temps ne lui étoit pas favorable. Les accusateurs présentèrent leurs libelles, se soumettant à la peine du talion s'ils n'en prouvoient le contenu, qui se réduisoit à trois chefs, l'entrée irrégulière de Raoul dans le patriarcat, son incontinence, ses actions simoniaques. Comme ils demandoient instamment qu'il comparût, on envoya l'inviter solennellement à venir au concile; mais il le refusa, on ne passa pas outre ce premier jour.

Le second, Raoul, patriarche d'Antioche, fut encore cité et persista dans son refus. Serlon, évêque d'Apamée, étoit à cette séance sans habits pontificaux; de quoi le légat lui ayant demandé la raison et pourquoi il n'étoit pas, comme auparavant, avec les accusateurs, Serlon répondit : Ce que j'en ai fait ça été par une chaleur inconsidérée, je reconnois mon erreur, et ne veux plus acccuser ni juger mon père; au contraire, je suis prêt à combattre pour lui jusqu'à la mort. On lui ordonna de sortir, et on porta contre lui une sentence d'excommunication et de déposition. Car la crainte du prince, qui appuyoit le légat, avoit tellement saisi tous les prélats, qu'il n'y avoit aucune liberté de la contredire; et le prince, déjà assez passionné par lui-même, étoit encore animé par Pierre Armoins, gouverneur de la citadelle, qui espéroit, en faisant déposer le patriarche, mettre à sa place son neveu Aimery, doyen de l'église d'Antioche. Serlon, ainsi déposé, retourna à son diocèse, et mourut peu après de chagrin.

Le troisième jour, on fit au patriarche la dernière citation; et, soit qu'il craignît le reproche de sa conscience ou la violence du prince, il refusa absolument de venir au concile (1). Il étoit dans son palais avec ses do-

(1) Leblanc. Mon. p. 163.
(2) Sup. liv. LXVIII, n. 47.
(3) Tyr. XV, c. 11, 15, to. X, Conc. p. 1020, c. 16.

(1) C. 17.

mestiques, environné d'un grand nombre de chevaliers et de bourgeois qui, n'eût été la crainte du prince, auroient chassé honteusement de la ville le légat et les prélats du concile. Le légat monta lui-même au palais, et, ayant prononcé au patriarche sa sentence de déposition, il le contraignit par force à rendre l'anneau et la croix, puis il le livra au prince, qui le fit charger de chaînes, et l'envoya prisonnier au monastère de Saint-Siméon, près de la mer, sur une haute montagne. Il y fut gardé long-temps ; mais enfin, s'étant sauvé, il alla encore à Rome, s'étant en quelque façon réconcilié avec le saint-siége; comme il se pressoit de revenir, il fut empoisonné et mourut (1). Dès qu'il fut chassé, le clergé d'Antioche, principalement ceux qui avoient conspiré pour sa déposition, élurent à sa place le doyen Aimery par les artifices et les libéralités du châtelain, son oncle. Aimery étoit Limousin, homme sans lettres et de mœurs peu édifiantes.

Après la déposition de Raoul, le légat Albéric, n'ayant plus affaire à Antioche, revint à Jérusalem, où il demeura jusqu'à Pâques, et le troisième jour après la fête il dédia solennellement l'église du Temple. Il s'y trouva quantité de noblesse, tant de deçà que de delà la mer, entre autres Josselin le jeune, comte d'Edesse. Ensuite le légat assembla les évêques et les autres prélats, et tint un concile dans l'église de Sion, regardée comme la mère de toutes les églises. Là se trouva le catholique d'Arménie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation, avec qui l'on traita des articles de foi, dans lesquels ils semblent s'éloigner des catholiques, et il promit en partie de se corriger (2). Ce concile fini, le légat retourna à Rome.

LXXV. Baudouin III, roi de Jérusalem.

Peu de temps après, Foulques, roi de Jérusalem, chassant un lièvre près d'Acre, tomba de cheval si rudement, qu'il en mourut le treizième de novembre mil cent quarante-deux, après avoir régné onze ans (3). On rapporta son corps à Jérusalem, où il fut enterré dans l'église du Saint-Sépulcre. Son fils, Baudouin III, âgé de treize ans, lui succéda, et fut couronné le jour de Noël de la même année, dans l'assemblée des seigneurs et des prélats, par les mains de Guillaume, patriarche de Jérusalem, et régna vingt ans. La reine Mélisende, sa mère, fut couronnée avec lui, et gouverna pendant son bas âge. Dans l'intervalle de la mort du père et du couronnement du fils, Edesse, autrement nommée Rouha, fut assiégée par Atabec Zengui, le plus puissant prince de l'Orient, qui résidoit à Mosul et que nos auteurs nomment Sanguin. Il profita de la foiblesse du jeune comte Josselin et de la mésintelligence qui étoit entre lui et le prince d'Antioche. Deux ans après, c'est-à-dire le vingt-septième de septembre mil cent quarante-quatre, mourut Guillaume, patriarche de Jérusalem, dans la quinzième année de son pontificat (1). On mit à sa place Foucher, troisième archevêque latin de Tyr, qui fut transféré à Jérusalem le vingt-cinquième de janvier mil cent quarante-cinq, et tint ce siége douze ans. Pour lui donner un successeur à Tyr, on tint dans cette église une assemblée où étoient le jeune roi, la reine, sa mère, le nouveau patriarche et les évêques suffragants de Tyr. Les voix se partagèrent : une partie demandoit Raoul, chancelier du roi, Anglois de nation, homme lettré et bien fait de sa personne, agréable au roi, à la reine et aux courtisans, mais de mœurs trop séculières. L'autre partie s'opposa à cette élection, et en appela au pape. Ils avoient à leur tête le patriarche Foucher, Jean de Pise, archidiacre de Tyr, depuis cardinal; Bernard, évêque de Sidon, et Jean, évêque de Béryte. Toutefois, le chancelier Raoul se mit en possession par force de l'église de Tyr et de ses revenus, et en jouit pendant deux ans.

LXXVI. Condamnation des écrits de Constantin Chrysomale.

A Constantinople, le patriarche Léon Stypiote tint un concile au mois de mai, indiction troisième, qui doit être l'an mil cent quarante, où assistèrent onze métropolitains et deux archevêques, avec les officiers de l'empereur (2). Ce concile fit un décret, où le patriarche dit en substance : Nous avons appris de quelques moines du monastère de Saint-Nicolas qu'il s'y trouve des écrits du défunt Constantin Chrysomale, dont, après les avoir lus, ils ont été fort scandalisés, à cause de la quantité d'impertinences et d'absurdités qui y sont contenues, et que ces écrits ont été déjà communiqués à plusieurs personnes, comme très-utiles et propres pour conduire à la perfection des mœurs. C'est pourquoi, nous étant appliqués très-soigneusement à cette affaire, nous avons recouvré trois exemplaires de ces écrits tirés de différents monastères; et, les ayant examinés en particulier et dans le concile, nous les avons trouvés pleins, non-seulement de nouveautés et d'extravagances, mais d'hérésies manifestes, et principalement de celles des enthousiastes et des bogomiles.

L'auteur dit, entre autres choses, que c'est adorer Satan que de rendre honneur à quelque prince ou magistrat que ce soit. Que tous ceux qui ont été baptisés dans l'enfance, suivant la coutume établie, ne sont point vé-

(1) C. 18.
(2) Sup. liv. LXVI, n. 47.
(3) C. 27, lib. XV, c. 1, 2, 3, c. 45.

(1) Guill. Tyr. XVI, c. 17.
(2) Leo. Allat de Cons. II, c. 11.
Sup. liv. LXVIII, n. 14.

ritablement chrétiens, parce qu'ils n'ont pas été instruits auparavant, que leurs vertus ne sont que des vertus païennes, qu'ils ne doivent point lire l'Evangile qu'ils n'aient été instruits, initiés à leurs mystères et transférés de la puissance de Satan; sans quoi il ne leur serviroit de rien ni d'être élevés à l'épiscopat, ni de savoir l'Ecriture par cœur, ni d'instruire les autres, n'ayant que la science qui enfle. Tout de même que la pénitence est inutile à ceux qui ne sont pas régénérés par leur baptême, mais que ceux qui ont cet avantage, et qui sont les vrais chrétiens, ne sont plus soumis à la loi (1), comme étant arrivés à la mesure de l'âge de Jésus-Christ. Il dit encore que tout chrétien a deux âmes, l'une impeccable, l'autre pécheresse, et que celui qui n'en a qu'une n'est pas encore chrétien. Pour ces erreurs et plusieurs autres contenues dans ces livres, nous avons ordonné qu'ils seroient aussitôt jetés au feu, et prononcé anathème contre tous ceux qui sont dans ces sentiments. Défendant généralement que personne ne soit assez hardi pour proposer de nouvelles doctrines et s'attribuer l'autorité d'enseigner. Nous défendons aussi à toute personne de lire aucun nouvel écrit, s'il n'a été examiné et approuvé par l'église catholique, particulièrement ces écrits attribués à Chrysomale, et tous les autres du même auteur qu'on pourroit trouver, sous peine d'anathème et d'être livrés au bras séculier.

Quant à ceux chez lesquels ces écrits avoient été trouvés, et qui étoient deux supérieurs de monastères, l'un d'eux, nommé Pamphile, ayant demandé pardon et déclaré qu'il ne les avoit lus que par ignorance et à bonne intention, le concile reçut sa satisfaction, et le déchargea des peines qu'il avoit encourues; mais l'autre, nommé Pierre, fut déclaré incapable de gouverner, et condamné à passer dans un autre monastère pour y vivre sous la conduite d'un supérieur. Ce qui lui fut accordé par grâce, après qu'il se fut jeté aux pieds du patriarche et de tous les prélats du concile.

LXXVII. Guillaume, archevêque d'York.

En Angleterre, Turstain, archevêque d'York, mourut le cinquième de février mil cent quarante, après avoir tenu ce siége vingt-six ans, et il vaqua près d'un an. Car Henri, évêque de Winchester, frère du roi Etienne et légat du pape, fit premièrement élire Henri de Coili, neveu du même prince; mais, comme il étoit abbé de Saint-Etienne de Caen, le pape Innocent ne voulut point qu'il fût archevêque s'il ne renonçoit à l'abbaye (2). Au mois de janvier mil cent quarante-un, on procéda à une nouvelle élection, et la plus grande partie s'accorda à choisir Guillaume, trésorier de l'église d'York. Il étoit aussi neveu du roi Etienne, fils d'Emme, sa sœur, et d'Hébert, comte de Winchester; ses mœurs étoient très-pures, sa douceur le rendoit aimable, et il étoit libéral envers les pauvres. Mais l'archidiacre Gautier et quelques autres s'opposèrent à son élection, soutenant qu'elle n'avoit pas été libre, et que le comte d'York l'avoit ordonnée de la part du roi. En effet, ce comte avoit assisté à l'élection, et l'archidiacre Gautier s'étant mis en chemin pour aller trouver le roi, il le fit prendre et enfermer dans son château de Biham. Cependant l'archevêque élu fut mené à Lincoln, où le roi le reçut agréablement, et le mit en possession des terres de l'archevêché.

Ceux qui se plaignoient de son élection appelèrent au pape, et ils avoient pour eux des religieux de grand mérite, entre autres Guillaume, abbé de Ridal, et Richard, abbé de Fontaines, deux monastères de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse d'York. Ils accusoient l'archevêque Guillaume d'avoir procuré son élection par simonie et par violence, et ils en persuadèrent si bien saint Bernard, qu'il écrivit plusieurs lettres au pape Innocent contre ce prélat (1). Il écrivit aussi à l'abbé de Ridal pour modérer son zèle, et le consoler de cette élection par la maxime de saint Augustin, que le péché d'autrui ne nous nuit point si nous n'y consentons. Il ajoute que l'on peut sans scrupule recevoir l'ordination et les autres sacrements de la main d'un mauvais évêque, tant que l'Eglise le tolère.

L'abbé de Fontaine alla à Rome avec l'archidiacre Gauthier, l'archevêque élu s'y rendit aussi; sa cause fut examinée dans le consistoire en mil cent quarante-deux, et comme le principal chef d'accusation étoit que le comte d'York avoit, en plein chapitre, commandé de la part du roi d'élire le trésorier, le pape déclara qu'il pourroit être sacré si le doyen d'York affirmoit par serment que le comte n'avoit point porté au chapitre cet ordre du roi, et si l'archevêque Guillaume affirmoit lui-même qu'il n'avoit point donné d'argent pour cette dignité. On lui accorda même de pouvoir faire prêter le serment par une autre personne approuvée, au lieu du doyen. En exécution de ce décret du pape, l'archevêque Guillaume, étant de retour en Angleterre, se présenta au jugement du légat, son oncle, dans une assemblée tenue à Winchester, au mois de septembre, où étoient les nobles du clergé d'Angleterre. La multitude étoit pour lui, et demandoit avec empressement qu'il fût sacré, et il ne se présenta personne qui osât parler contre lui. Guillaume de Sainte-Barbe, qui de doyen d'York étoit devenu évêque de Durham, fut mandé à cette assemblée; mais il s'excusa par un député, et à sa place se présentèrent

(1) Eph. xv, 23.
(2) Godouin. Ebor. c. 8, 9. Vita S. Guill. 8 juin. ap. Boll. to. 2, p. 137 Monast. Angl. to. 2, p. 745.

(1) Epist. 346, 347, 353.

Raoul, évêque des Orcades, et deux abbés, qui firent le serment avec l'élu (1). Ainsi il fut sacré par le légat Henri, évêque de Winchester, le dimanche vingt-septième de septembre mil cent quarante-deux. Thibaud, archevêque de Cantorbéry, prétendoit que cette ordination lui appartenoit; mais il n'approuvoit pas l'élection de Guillaume.

LXXVIII. Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges.

Il y eut aussi en France un grand trouble à l'occasion du siége de Bourges. L'archevêque Albéric étant mort l'an mil cent quarante, le pape fit élire à sa place Pierre de la Châtre, d'une famille noble du pays, parent d'Aimeric, chancelier de l'église romaine, et l'envoya prendre possession (2). Mais le roi Louis le jeune, indigné qu'il eût été élu sans son consentement, jura publiquement que, lui vivant, Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette église d'élire tel autre archevêque qu'il lui plairoit, et il empêcha que Pierre ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome, et fut sacré par le pape, qui disoit que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, et empêcher qu'il ne s'accoutumât à de telles entreprises. Ajoutant que les élections n'étoient pas vraiment libres quand un prince donnoit l'exclusion à quelqu'un, à moins qu'il ne prouvât devant un juge ecclésiastique qu'il ne devoit pas être élu; car alors le prince devoit être écouté comme un autre. Et parce que le roi avoit défendu à l'archevêque Pierre l'entrée de toutes les terres de son obéissance, le pape les mit toutes en interdit, défendant d'y célébrer l'office divin (3).

Thibaud, comte de Champagne, qui avoit de grandes terres en Berry, prit sous sa protection l'archevêque Pierre, en sorte que toutes les églises lui obéissoient. Mais le roi, irrité, assembla ses vassaux, et porta la guerre en Champagne, où la ville de Vitry fut brûlée, avec une grande multitude de peuple de tout sexe et de tout âge. Il se joignit un autre sujet de division entre ces princes. Raoul, comte de Vermandois, voulant épouser Pétronille, sœur de la reine Aliénor, fit déclarer nul son mariage avec la nièce du comte de Champagne, sous prétexte de parenté, et pour cet effet Simon, évêque de Noyon, frère du comte Raoul, Barthélemy, évêque de Laon, et Pierre de Senlis, témoignèrent par serment que le comte et la comtesse étoient si proches parents que leur mariage ne pouvoit subsister, après quoi le comte Raoul épousa Pétronille (4). Le comte de Champagne en porta ses plaintes au pape Innocent; et saint Bernard, lui écrivant sur le même sujet, ne manqua pas de faire valoir la protection que ce prince donnoit à l'archevêque de Bourges. Sur ces plaintes, le pape fit excommunier le comte de Vermandois par le cardinal Ives, son légat en France, qui avoit été chanoine régulier de Saint-Victor; les terres de ce comte furent mises en interdit, et les trois évêques, ses complices, furent suspendus de leurs fonctions. Mais le comte de Champagne, pressé par la guerre qui désoloit son pays, fut réduit à promettre par serment qu'il feroit révoquer cette censure; et saint Bernard se joignit encore à lui pour le demander au pape, disant qu'il lui seroit facile d'excommunier de nouveau le comte de Vermandois s'il ne tenoit pas sa parole.

(1) Goduin. Dunel. p. 113.
(2) Nang. Chr. an. 1142. Robe de Monte, etc V. Gall. Chr. to. 1, et Mabill. ad. Ep. 219, etc. Bern.
(3) Chr. Maurin. p. 387.
(4) Act Tourn. tom. 12. Spicil. p. 480. Ep. 216.

LXXIX. Lettre de saint Bernard pour l'archevêque de Bourges.

Le roi, sachant que ce comte qu'il avoit pris sous sa protection étoit menacé d'une seconde excommunication, se plaignit de saint Bernard, qui avoit été médiateur de cette paix avec Hugues, évêque d'Auxerre, et lui fit écrire de l'empêcher, à cause des maux qui en pouvoient suivre. Le saint abbé lui répondit : Quand je le pourrois faire, je ne vois pas que je le pusse raisonnablement. Je suis affligé des maux qui en pourroient arriver, mais nous ne devons pas faire un mal afin qu'il en arrive du bien. Et à la fin il ajoute : Ne résistez pas, sire, si ouvertement à votre roi, au créateur de l'univers, dans son royaume et son domaine; et n'ayez pas la témérité d'étendre la main si souvent contre celui qui ôte la vie aux princes et qui est terrible aux rois de la terre. Je parle fortement, parce que je crains pour vous de plus fortes punitions (1). Je ne les craindrois pas tant si je vous aimois moins.

Quelque vive que fut cette lettre, saint Bernard en écrivit encore une plus forte au roi sur le même sujet, où il lui reproche de suivre des conseils diaboliques et de violer la paix conclue l'année précédente, en renouvelant les incendies, les homicides et toutes les horreurs de la guerre; puis il ajoute : Mais de quelque manière que vous disposiez de votre royaume et de votre âme, nous autres, enfants de l'Eglise, ne pouvons dissimuler de voir notre mère outragée, méprisée, foulée aux pieds. Nous demeurerons fermes, et nous combattrons pour elle jusqu'à la mort, s'il est besoin, par les armes qui nous sont permises, c'est-à-dire par nos prières et nos larmes devant Dieu. Pour moi, outre mes prières ordinaires pour vous et pour votre royaume, j'avoue que j'ai encore soutenu votre parti au-

(1) Ep. 220. Ps. 75.

près du pape par mes lettres et par mes agents, presque jusqu'à blesser ma conscience, et jusqu'à m'attirer, je n'en dois pas disconvenir, la juste indignation du pape. Mais vos excès continuels font que je commence à me repentir de mon imprudence, et d'avoir trop excusé votre jeunesse. Je défendrai désormais la vérité selon mon pouvoir.

Il écrivit sur le même sujet aux deux principaux ministres du jeune roi (1), Josselin, évêque de Soissons, et Suger, abbé de Saint-Denis, qui avoient été les médiateurs de la paix entre le roi et le comte de Champagne, avec l'évêque d'Auxerre et saint Bernard. Il répond aux plaintes que le roi faisoit contre le comte et contre lui, et ajoute : Nous étions encore convenus que, s'il naissoit quelque différent pour l'exécution de ce traité, il seroit examiné entre nous quatre, sans que les deux princes usassent de voie de fait l'un contre l'autre, jusqu'à ce que nous eussions essayé de les réconcilier. C'est ce que le comte demande instamment; mais le roi le refuse. Enfin, je veux que le comte ait tort; mais qu'a fait l'Église? Qu'a fait, non-seulement l'église de Bourges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle de Paris? De quel droit le roi ose-t-il piller les terres des églises, et empêcher qu'on ne donne des pasteurs aux ouailles de Jésus-Christ, en défendant aux uns la promotion des évêques élus, et prescrivant aux autres un délai pour l'élection, ce qui est sans exemple, jusqu'à ce qu'il ait tout consumé, en pillant le bien des pauvres, et désolé le pays? Est-ce vous qui lui donnez de tels conseils? Il est étonnant qu'on le fasse contre votre avis, mais il est encore plus étonnant et plus mauvais que ce soit de votre avis. Donner de tels conseils, c'est manifestement faire schisme, résister à Dieu, réduire l'Eglise en servitude. Le mal que fait un jeune roi ne lui est pas imputé, mais à ses vieux ministres.

Saint Bernard écrivit sur le même sujet au cardinal Etienne, évêque de Palestrine, qui avoit été tiré de l'ordre de Cîteaux (2). Vous savez, dit-il, avec quelle chaleur j'ai soutenu les intérêts du roi auprès du pape, et le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il faisoit de belles promesses? Maintenant qu'il me rend le mal pour le bien, je suis contraint d'écrire le contraire. J'ai honte de mon erreur et de la fausse espérance que j'avois conçue de lui, et je rends grâce de n'avoir pas été exaucé lorsque je suppliois pour lui par simplicité. Je croyois avoir de la déférence pour un roi pacifique, et il se trouve que j'ai flatté le plus grand ennemi de l'Eglise. On foule aux pieds les choses saintes chez nous : l'Eglise est réduite à une honteuse servitude; car on empêche l'élection des évêques, et si le clergé ose en élire quelqu'un, on ne lui permet pas de se faire sacrer. Enfin, l'église de Paris est dans le deuil et sans pasteur, et personne n'ose parler d'y en mettre un autre. On ne se contente pas de dépouiller les maisons épiscopales des biens que l'on y trouve, on porte les mains sacriléges sur les terres et les hommes qui en dépendent; et on s'attribue les revenus de toute l'année. Votre église de Châlons a fait une élection; mais l'élu demeure depuis long-temps frustré de sa dignité, et vous savez avec quel préjudice du troupeau. C'étoit Guy qui avoit été élu évêque de Châlons à la place de Geoffroy, mort en mil cent quarante-deux.

Saint Bernard continue : Le roi y a envoyé à la place de l'évêque son frère Robert, qui exerce sa puissance dans toutes les terres et les biens de cette église, et offre tous les jours, non pas des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les larmes des veuves et des orphelins, les gémissements des prisonniers, le sang des morts. Encore trouve-t-il cet évêché trop petit. Il envahit celui de Reims; et, sans épargner ni clercs, ni moines, ni religieuses, il a ravagé par le fer les terres si fertiles, et les villages si peuplés du domaine de Notre-Dame, de Saint-Rémy, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, et les a presque tous réduits en solitude. C'est que l'archevêque Samson avoit pris le parti du comte de Champagne. Saint Bernard finit sa lettre en priant l'évêque Etienne d'exciter le pape à réprimer ces désordres.

Toutefois, le saint abbé, prévoyant les suites funestes de l'interdit que le pape avoit jeté sur la France (1), à cause de l'archevêque de Bourges, écrivit au même évêque de Palestrine et à trois autres cardinaux de la cour de Rome, savoir, Albéric, évêque d'Ostie, Igmar, évêque de Tusculum, auparavant moine à Saint-Martin-des-Champs, et prieur de la Charité, et le chancelier Gérard, qui fut depuis le pape Lucius II. Il leur représente que l'Eglise est menacée d'un nouveau schisme. Hélas! dit-il, nous déplorons nos maux passés, nous gémissons des présents, et nous en craignons pour l'avenir : et, ce qui est de pire, c'est que le monde est venu en tel état que les coupables ne veulent point s'humilier, ni les juges en avoir pitié : les uns ne veulent point faire de satisfaction, ni les autres user de condescendance; chacun suit sa passion et tire de son côté jusqu'à tout rompre. Si vous avez le cœur sensible à la piété, opposez-vous à de si grands maux, et ne permettez pas qu'il arrive un schisme dans ce pays, où, comme vous savez, on remédie ordinairement aux autres schismes.

Il y a deux points sur lesquels nous n'excusons point le roi. Il a fait un serment illicite, et il a tort d'y persévérer; mais ce n'est pas par mauvaise honte; car vous savez quel re-

(2) Ep. 224.

(1) Ep. 210.

proche c'est chez les François de fausser un serment, quoique mauvais. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grâce. Voyez si sa colère, son âge, sa dignité ne l'excuse point en quelque manière. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice de la liberté de l'Eglise et du respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. Le roi le demande humblement, et toute l'Eglise de deçà les monts vous en supplie. J'ai prié pour ce sujet dès l'année passée, mais ma prière n'a attiré que de l'indignation, qui a été suivie de la désolation presque de out le pays.

Ces dernières paroles de saint Bernard regardent le pape Innocent, extrêmement refroidi à son égard, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit en même temps, et qui commence ainsi : Je croyois autrefois être quelque peu de chose, maintenant, sans savoir comment, je me trouve réduit à rien. Vous aviez les yeux sur moi, vous écoutiez mes prières, vous receviez avec empressement tout ce que je vous écrivois, vous le lisiez avec plaisir, vous y répondiez avec bonté ; au lieu que depuis quelque temps vous ne me regardez plus. Il se justifie ensuite au sujet de l'argent du défunt cardinal Ives, dont on l'accusoit d'avoir disposé. Puis il ajoute : Je sais que je vous ai aussi déplu par la multitude de mes lettres ; mais je m'en corrigerai facilement. J'ai trop présumé, ne considérant pas assez qui vous êtes et qui je suis, mais votre bonté, vous en conviendrez, m'avoit inspiré cette hardiesse. D'ailleurs, l'affection pour mes amis me pressoit ; car, je m'en souviens bien, je vous ai fort peu écrit pour moi ; mais il vaux mieux déplaire à quelques-uns de mes amis, que de vous être importun. Et maintenant même je n'ai pas osé vous écrire des périls dont l'Eglise est menacée, et du grand schisme que nous craignons ; mais j'en ai écrit aux évêques qui sont auprès de vous, et vous le pourrez apprendre d'eux ; c'est la dernière lettre de saint Bernard au pape Innocent II.

Pierre le vénérable, abbé de Clugny, écrivit aussi au pape en cette occasion une lettre, où, avec beaucoup de discrétion et de respect, il lui représente la dignité du roi et du royaume de France, l'importance de l'affaire et le péril dont l'Eglise étoit menacée, et le prie d'user de condescendance à l'égard du jeune roi, sans toutefois s'ingérer à donner au pape aucun conseil particulier.

LXXX. Tentative pour l'évêché de Tournay.

Le clergé de Tournay voulut profiter de la division excitée entre le pape et le roi pour l'affaire du comte de Vermandois (1), dans laquelle Simon, son frère, évêque de Noyon, se trouvoit enveloppé. Ils voulurent donc reprendre la procédure commencée sous le pape Urbain II, et continuée sous Pascal, pour le rétablissement de l'évêché de Tournay (1). Pour cet effet, ils députèrent à Rome Herman, abbé de Saint-Martin, qui, ayant expliqué l'affaire au pape Innocent, en obtint des lettres, par lesquelles il ordonnoit au clergé de Tournay d'élire un évêque, le présenter à l'archevêque de Reims pour être sacré ; s'il le refusoit, l'amener au pape. En conséquence de cet ordre, Absalon, abbé de Saint-Amand, fut élu évêque de Tournay, et l'élection notifiée à l'archevêque de Reims ; mais il dit qu'il n'osoit sacrer cet évêque par la crainte du roi et du comte de Vermandois. Ils furent donc obligés de renvoyer à Rome, mais l'évêque élu ne voulut pas y aller, craignant que la cour de Rome ne se laissât gagner pour changer de sentiment, et qu'il ne reçût un honteux refus. Les députés du clergé de Tournay, étant arrivés à Rome, montrèrent leur décret d'élection au pape, qui les reçut agréablement ; et ils attendoient de jour en jour sa réponse décisive, quand on apprit tout d'un coup que Simon, évêque de Noyon, les avoit suivis, et étoit à Rome. Il se plaignit au pape de l'élection que les clercs de Tournay avoient faite au préjudice du serment qu'ils lui avoient prêté, comme à leur évêque ; mais le pape répondit qu'il les avoit absous de ce serment, et qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Herman, qui étoit à la tête des députés de Tournay, répondit qu'ils n'avoient porté au pape aucune plainte contre l'évêque de Noyon ; et que l'élection d'un autre évêque ne venoit d'aucune mauvaise volonté contre lui, mais du besoin de leur église. Que le diocèse de Tournay contenoit plus de neuf cent mille âmes ; et que l'évêque savoit bien lui-même, que depuis dix ans il en étoit mort plus de cent mille sans avoir reçu la confirmation, et plus de dix mille pécheurs sans avoir la pénitence de la main de l'évêque. Le pape, étonné de ce discours, confirma publiquement l'élection de l'évêque de Tournay, et promit d'y mettre la dernière main. Les députés s'attendoient à voir l'affaire incessamment terminée ; mais le pape les retint encore plus de quinze jours, pendant lesquels l'évêque de Noyon distribua cinq cents marcs d'argent dans la cour de Rome, et rentra ainsi dans les bonnes grâces du pape, qui lui fit embrasser les députés de Tournay, et promettre de ne garder aucun ressentiment contre eux pour cette élection, et lui donna des lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il n'avoit point changé de volonté, mais qu'il en différeroit l'exécution, jusqu'à ce qu'il assemblât un concile d'évêques et de métropolitains pour confirmer l'élection. Ainsi, les députés de Tournay se retirèrent confus.

(1) Narr. 12, tom. Spicil. p. 480.

(1) Sup. liv. LXIV, n. 25.

LXXXI. Ecrits de Pierre de Clugny.

Pierre de Clugny écrivit alors à saint Berard une grande lettre, où il traite encore es différents entre Clugny et Cîteaux, mais vec plus de douceur qu'il n'avoit fait dans sa remière défense. En celle-ci, il marque avec s expressions les plus fortes son affection our saint Bernard et pour tout l'ordre de îteaux; et il ajoute : Il faut que cette charité oit bien ardente, puisqu'elle n'a pu être teinte ni par l'affaire des dîmes ni par celle e Langres (1). J'ai parlé de l'une et de l'aure en leur temps. L'abbé vient ensuite à la remière source de leur division, qui est la iversité des coutumes entre ceux qui font rofession d'observer la même règle de saint enoît. A quoi il répond par l'exemple de Eglise, où les diverses nations et même les glises particulières gardent leurs usages ifférents en tout ce qui n'est point contraire la foi, sans altérer l'union et la charité. ntrant dans le détail, il prétend montrer de ême que les différentes pratiques de Clugny t de Cîteaux dans la réception des novices u des fugitifs, dans la quantité et la qualité es habits, dans les jeûnes, le travail des ains et tout le reste; que ces différentes ratiques ont été introduites à bonne intenion et par principe de charité, qui est l'essentiel de la règle de saint Benoît.

La seconde source de division étoit la couleur des habits, qu'il tient indifférente dans le ond, puisque la règle n'en parle point; mais l montre que le noir convient mieux aux oines par l'exemple des anciens, particulièement de saint Martin (2). Il marque, en assant, qu'en Espagne on portoit le deuil en oir : ce qui étoit alors singulier à ce pays. nfin, il découvre la principale source de diision, qui est l'orgueil et l'envie. Les moines oirs ne peuvent souffrir qu'on leur préfère de ouveaux venus, et les blancs se félicitent l'être plus parfaits et plus estimés que les aures, comme les restaurateurs de l'observance égulière. Ces pensées font perdre le fruit de austérité et de la réforme, faisant perdre humilité, et par conséquent la charité. A la in de cette lettre, Pierre de Clugny marque saint Bernard qu'il lui envoie la version de Alcoran de Mahomet, et lui demande son raité du précepte et de la dispense.

Or, encore que l'abbé Pierre défendît, autant qu'il lui étoit possible, les pratiques de son rdre, il ne laissa pas de s'appliquer sérieusement à en corriger les abus (3). Dès l'année mil cent trente-deux, il tint un chapitre génénal à Clugny, où se trouvèrent deux cents rieurs et douze cents moines. Il y augmenta s jeûnes, ôta les conversations et quelques soulagements du corps accordés par ses prédécesseurs, imitant les cisterciens. Toutefois, cédant aux remontrances des frères, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette réforme. C'est ainsi qu'en parle le moine Odéric Vital, qui avoit assisté à ce chapitre.

Quatorze ans après, c'est-à-dire en mil cent quarante-six, l'abbé Pierre recueillit les statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit abbé, et les rédigea en soixante-seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Clugny, et sur chaque article il rend raison du changement. Défense de manger de la graisse les vendredis, nonobstant l'ancien usage. Défense d'user d'hypocrat, c'est-à-dire du vin mêlé de miel et d'épices (1). Défense de manger de la viande, sinon en maladie. C'est que les moines de Clugny se donnoient sur ce point autant ou plus de liberté que les séculiers, comme on voit par une lettre véhémente du même abbé à tous les prieurs de l'ordre. Défense de se dispenser du jeûne, prescrit par la règle, depuis la mi-septembre jusqu'au carême, excepté pour certaines fêtes en petit nombre, au lieu qu'on les avoit multipliées pour diminuer les jeûnes. Défense de porter des étoffes et des fourrures précieuses, qui sont spécifiées en particulier. Ordonné de garder le silence à l'infirmerie, dans la chambre des novices, au réfectoire, et toujours pendant le carême. On retranche plusieurs menues pratiques qui n'étoient plus sérieuses, parce que les raisons en avoient cessé. Défense de recevoir aucun moine dans l'ordre sans la permission de l'abbé de Clugny, parce qu'on remplissoit les maisons de personnes inutiles. On ne donnera l'habit monastique à personne avant l'âge de vingt ans. On éprouvera les novices au moins pendant un mois (1). On rétablira le travail des mains autant qu'il sera possible. On voit par les raisons qui sont rapportées de ces règlements, le relâchement qui s'étoit déjà introduit dans l'ordre de Clugny.

Quant à la version de l'Alcoran, l'abbé Pierre la fit faire en Espagne, où il étoit allé visiter les maisons de son ordre (2). Il fit premièrement traduire en latin une réfutation des erreurs de Mahomet, composée en arabe, et, parce que Pierre de Tolède, qu'il employa à faire cette traduction, savoit mieux l'arabe que le latin, il le fit aider par le moine Pierre, son secrétaire. L'abbé de Clugny fit ensuite traduire l'Alcoran même par un Anglois, nommé Robert, archidiacre de Pampelune, et un autre savant, nommé Herman de Dalmatie, qu'il trouva l'un et l'autre en Espagne, où ils étu-

(1) Petr. IV, Ep. 17. Bern. 229. Sup. n. 20, 17. (2) N. 24. (3) Oder. lib. XIII, p. 896.

(1) Bibl. Clun. pag. 1324. art. 10. Sup. liv. LXIII, n. 61, art. 11, 12; IV, Ep. 15, art. 14. (2) Art. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 35, 36, 37. (3) Bibl. Clun. p. 1109.

dioient l'astronomie, et les engagea à ce travail en les payant largement. L'intention de l'abbé de Clugny fut de suivre l'exemple des pères, qui ne laissoient de leur temps aucune hérésie sans la combattre de tout leur pouvoir, et la réfuter par leurs discours et par leurs écrits. Il voulut combattre de même cette secte, qui occupoit alors près de la moitié du monde connu. Il exhorta premièrement saint Bernard à écrire sur ce sujet, comme celui qui en étoit le plus capable; et enfin, voyant que personne ne le faisoit, il l'entreprit lui-même, et l'exécuta en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il espérât grande utilité de ce travail pour la conversion des mahométans; mais il croyoit qu'il seroit utile du moins aux chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette secte, et préserver de la séduction ceux qui s'y trouveroient exposés.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

I. Mort d'Innocent. Célestin II, pape.

Le pape Innocent avoit depuis long-temps excommunié les Tiburtins, et tenoit leur ville assiégée; enfin il les contraignit à se rendre à des conditions raisonnables. Mais les Romains n'en furent pas contents, se souvenant d'avoir été battus l'année précédente en une sortie que firent les assiégés. Ils vouloient donc que le pape ne pardonnât aux Tiburtins qu'à condition d'abattre leurs murailles et de sortir tous de la province, et, irrités de ce qu'il les avoit traités plus humainement, ils firent sédition, s'assemblèrent au Capitole, rétablirent le sénat aboli depuis long-temps, prétendant renouveler ainsi l'ancienne dignité de Rome, et recommencèrent la guerre contre les Tiburtins. Le pape s'opposa autant qu'il put à leur dessein, employant les menaces et les présents, car il prévoyoit que l'Eglise pourroit perdre un jour par-là l'autorité temporelle sur Rome, qu'elle avoit reçue de Constantin et toujours conservée depuis, comme on le croyoit alors. Mais le peuple étant plus fort, et le pape ne pouvant s'en rendre le maître, il tomba malade et mourut le vingt-quatrième de septembre mil cent quarante-trois, après treize ans et sept mois de pontificat, pendant lesquels il ordonna à diverses fois dix-huit diacres, vingt prêtres et soixante-douze évêques (1). Il fut enterré à Saint-Jean-de-Latran, d'où ses os furent depuis transférés par Pierre, évêque d'Albane, son frère, à l'église de Sainte-Marie delà le Tibre, qu'il avoit commencé de rebâtir, et dans l'abside de laquelle on voit encore en mosaïque l'image d'Innocent II avec celle du pape Calixte Ier, dont cette église portoit autrefois le nom du pape Jules, dont elle prit aussi le nom après qu'il l'eut réparée, du pape de saint Corneille et du prêtre saint Calepode, qui y étoient enterrés. On rapporte un serment qu'Innocent II faisoit prêter aux avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des juges et des avocats gagés par le pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement (2). Le saint-siége ne vaqua qu'un jour, et le dimanche, vingt-six septembre mil cent quarante-trois, on élut pape Guy de Castel, Toscan de nation, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc, qui fut nommé Célestin II; mais il ne tint le saint-siége que cinq mois.

II. Mort de Jean Comnène Manuel, empereur

La même année, mais six mois auparavant, mourut l'empereur Jean Comnène. Ayant essayé en vain de reprendre Antioche sur les Latins, il passa l'hiver en Cilicie, où, chassant un sanglier, il se blessa à la main d'une flèche empoisonnée; et le mal négligé d'abord devint mortel, parce que l'empereur ne voulut point se faire couper le bras (1). Se voyant à l'extrémité, il désigna pour son successeur Manuel, le plus jeune des deux fils qui lui restoient, mais le plus capable de régner. Il communia le jour de Pâques, quatrième d'avril, et mourut le huitième du même mois, ayant régné vingt-quatre ans sept mois et quinze jours. On le nommoit en grec Calo-Ioannes, c'est-à-dire le beau Jean. Plusieurs années avant sa mort, ayant remporté une victoire sur les Perses, il entra en triomphe à Constantinople. Les rues étoient tapissées, le char orné de clous d'argent et de pierres médiocrement précieuses étoit tiré par quatre chevaux blancs; mais l'empereur n'y monta pas, il y fit mettre un tableau de la vierge, à laquelle il attribuoit sa victoire et marchoit devant à pied, portant une croix.

Il reste une constitution de cet empereur, où il dit en substance: Nous avons appris que quelques gouverneurs des provinces, sitôt que les évêques sont morts, emportent tout ce qui se trouve dans l'évêché, soit en meubles, soit en argent, ou le font emporter par leurs officiers, feignant de n'y avoir point de part (2). C'est pourquoi nous ordonnons qu'à l'avenir après la mort de l'évêque, aucun gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, soit à la ville, soit à la campagne, qu'il n'entre pas même dans l'évêché ou dans les autres lieux dépendants de l'église, ni lui, ni ses officiers, sous peine aux gouverneurs de payer à l'église lésée douze livres de monnoies, et d'en-

(1) Otto. Fris. VII. Chr. 27. Papebr. Conat.

(2) Ap. Baron. an. 1143.

(1) Nicet. p. 27. 31. Cinnam. lib. I, 13, 15. Nicet p. 13.

(2) Jus Græco-Rom. lib II, p. 147.

courir notre indignation; et pour leurs officiers six livres d'amende et punition corporelle. Que si c'est un clerc qui ait pris quelque chose à l'église, il sera déposé comme sacrilége. Cette défense d'entrer dans les églises et leurs dépendances, pour en enlever quelque chose après la mort de l'évêque, s'étend aux juges, aux receveurs, aux ducs, aux stratéges et à toutes les autres personnes publiques. Mais s'ils prétendent que l'église doive quelque chose au public, ils feront appeler les clercs; et si la dette est liquide, ils la feront payer sur les revenus de l'église. Ce sera au nouvel évêque à soutenir les droits de son siége. On voit par-là que l'abus de piller les églises vacantes régnoit en Orient comme en Occident.

Le nouvel empereur Manuel Comnène, étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le siége patriarcal, vacant par la mort de Léon de Stypiote, qu'il avoit tenu huit ans et huit mois. Manuel mit à sa place Michel Oxiste, ainsi nommé du monastère dont il fut tiré. Son surnom étoit Courcouas; et il étoit ignorant des sciences profanes, mais bien instruit de la doctrine de l'Eglise, et recommandable par ses mœurs et par l'austérité de sa vie. Il ne tint le siége de Constantinople que deux ans et huit mois. Ce fut donc lui qui couronna Manuel; et ce prince régna trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, et tous les ans il en envoya deux cents au clergé.

III. Jugements contre des bogomiles.

Dès la première année de son pontificat, le vendredi vingtième d'août, indiction sixième, qui étoit l'an mil cent quarante-trois, le patriarche Michel tint un concile dans le palais Thomaïte, où assistèrent douze métropolitains et quelques grands officiers de l'empereur. Basile, métropolitain de Tyane en Cappadoce, y dénonça deux prétendus évêques de sa province, savoir, Clément de Sasime et Léonce de Balbisse, comme étant de la secte des bogomiles. Et premièrement il montra qu'ils n'étoient point évêques, ayant été ordonnés par le métropolitain seul, sans qu'il fût assisté d'autres évêques, comme les canons l'ordonnent, ce qu'ils confessèrent eux-mêmes. Sur quoi le concile fit un décret par lequel il déclara leur ordination nulle, et ne les reconnut plus que pour simples moines (1).

Ensuite, et le même jour, le métropolitain Basile produisit un clerc de son église, nommé Léon, qui rapporta un écrit signé par les clercs, les magistrats et les habitants de Tyane, contenant plusieurs chefs d'accusation contre les deux moines Clément de Léonce, savoir: Ils enseignent aux maris de s'abstenir de la compagnie de leurs femmes légitimes. Ils ordonnent l'abstinence de la chair, du lait, du poisson et du vin pendant trois ans, après lesquels ils en permettent l'usage. Ils disent qu'aucun séculier ne se peut sauver, quelque vertu qu'il pratique, s'il ne se fait moine; et que l'on peut engager dans la profession monastique les maris malgré leurs femmes, et les femmes malgré leurs maris. Ils ont laissé des chrétiens morts sans sépulture et sans prières, et ne les ont pas voulu recevoir à pénitence de leur vivant. Ils en ont déterré tant dedans que dehors les églises, disant que c'étoient des pécheurs, et que les démons habitoient dans leurs corps. Ils ne permettent pas d'adorer la croix, si elle ne porte cette inscription: Jésus-Christ, fils de Dieu. Ils ont rebaptisé des enfants, disant que ceux qui les avoient baptisés étoient des pécheurs. Ils ont ordonné des diaconesses, à qui ils ont permis de dire les oraisons et de lire l'Evangile; et elles ont célébré la liturgie avec Clément. Ils ont renversé de saintes images. Ils ont dit que la croix de Saint-Michel, qui fait une infinité de miracles, les faisoit par opération diabolique. Ils ont livré aux infidèles des femmes chrétiennes sous prétexte d'adultère. Les accusés ayant été exhortés à se défendre, Léonce proposa des excuses sur quelques-uns de ses articles, convenant des faits; mais le concile condamna sans distinction toutes les erreurs contenues dans l'écrit produit par l'accusateur, avec anathème contre ceux qui les soutiendroient, et ordonna que l'écrit seroit conservé, et qu'on en enverroit une copie authentique sur les lieux.

La même année, mil cent quarante-trois, le vendredi, premier jour d'octobre, la septième indiction étant commencée, le patriarche Michel tint un autre concile dans le palais Thomaïte, où assistèrent treize métropolitains et les grands officiers de l'empereur, et le patriarche dit (1): *Nous avons reçu plusieurs avis fâcheux contre la réputation du moine Niphon, et nous avons vu un écrit de lui, envoyé nommément à plusieurs personnes de Cappadoce, et qu'il a reconnu lui-même. Nous avons aussi appris de plusieurs personnes dignes de foi qu'il insulte à toute l'Eglise, et qu'il traite tous les autres d'hérétiques. Il s'est présenté jusqu'à deux fois devant le concile qui a jugé qu'il étoit besoin d'un plus grand examen pour vérifier les avis que nous avons reçus, et connoître les sentiments de l'accusé, et cependant le concile a craint que s'il étoit en liberté, il ne communiquât ses erreurs à plusieurs au préjudice de leurs âmes.*

C'est pourquoi, jusqu'à une plus ample information, nous avons ordonné qu'il sera conduit au monastère de Périblepte, avec ordre à l'abbé, à l'économe et aux autres moines, de le mettre en retraite dans une cellule au dedans du monastère, où personne du dehors ne puisse

(1) Leo Allat. de Consil. lib. II, c. 12, p. 671, p. 67.

(1) Ibid. p. 678.

pprocher de lui, sinon un seul serviteur; u'il ne parle à personne, ni laïque, ni ecclé iastique, ni même aux moines de la maison, u'il n'écrive à personne et ne lise que les li res que nous lui prescrirons. Sous peine d'ex ommunication, s'il écrit ou instruit quel u'un en cachette, et d'être tenu pour con aincu des rapports qui nous ont été faits ontre lui. La Périblepte est un titre de la ainte-Vierge, à qui ce monastère étoit dé ié, comme qui diroit l'admirable (1).

Environ cinq mois après, le patriarche Mi hel porta son jugement définitif contre Ni hon dans un concile tenu le mardi, vingt euxième de février, indiction septième, l'an il cent quarante-quatre, où assistèrent onze étropolitains et les officiers de l'empereur (2). a sentence porte en substance : Nous sommes ujourd'hui pleinement informés des erreurs ue tient et enseigne le moine Niphon contre i sainte communion des mystères de Jésus hrist et sur d'autres articles, par le témoi nage de tels et tels. Nous savons qu'il recon oit pour orthodoxes les deux évêques de la rovince de Tyane, que nous avons déposés epuis peu, et qu'il approuve leurs sentiments. nfin, nous lui avons ouï-dire aujourd'hui ubliquement, en notre présence, anathème au lieu des Hébreux. C'est pourquoi nous avons rdonné qu'il soit enfermé sans aucune com nunication avec personne, et quiconque osera ésormais communiquer avec lui en quelque nanière que ce soit sera réputé être dans ses entiments et puni comme tel. Le moine Niphon toit entièrement ignorant des lettres humai es, mais il avoit étudié dès l'enfance les sain es lettres. En exécution de cette sentence, on ui coupa sa barbe qui descendoit jusqu'aux alons, on l'enferma et il demeura dans sa re raite forcée pendant tout le patriarcat de lichel Oxite (3).

IV. Mort de Célestin. Lucius II, pape.

Le pape Célestin, sachant que Pierre, abbé le Clugny, étoit en peine de l'état de l'église omaine, en ce temps de trouble et de sédi ion, lui écrivit comment il avoit été élu le roisième jour après la mort du pape Inno ent par les cardinaux-prêtres et diacres as emblés dans l'église de Latran, avec les évê ues et les sous-diacres, aux acclamations du lergé et du peuple romain, ce sont les ter nes. La lettre est datée du sixième de novem re, et l'abbé Pierre la reçut le vingt-neu ième du même mois, veille de Saint-André, t la fit lire en plein chapitre. C'est ce qu'il té moigne dans sa réponse où il félicite le pape le ce que sa promotion a été plus pacifique ue celle de tous ses prédécesseurs depuis Alexandre II (1). Il témoigne un grand désir de l'aller trouver, et de renouveler leur an cienne amitié. Mais il n'en eut pas le temps, car le pape Célestin mourut l'année suivante, mil cent quarante-quatre, le neuvième jour de mars, après cinq mois et treize jours de pontificat, et fut enterré à Saint-Jean-de-Latran.

Le saint-siége ne vaqua encore qu'un jour; et le lendemain, dixième de mars, on élut Gérard, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, qui fut nommé Lucius II, et couronné le dimanche de la Passion, dou zième jour de mars (2). Il étoit né à Bologne, et chanoine régulier. Ce fut le pape Hono rius II qui le fit cardinal et bibliothécaire de l'église romaine. Il rebâtit son église, dont il augmenta les revenus, et y établit une commu nauté de chanoines réguliers. Le pape Inno cent II, connoissant sa vertu et sa capacité, le fit chancelier après la mort d'Aimery, et en mourant il le fit camérier, lui confiant les biens de l'église romaine. Il ne tint le saint-siége que onze mois.

V. Dol soumis à l'archevêque de Tours.

Il jugea le différend qui duroit depuis si long-temps entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol, touchant la juridiction sur les évêques de Bretagne, que le pape Urbain II avoit adjugée à l'archevêque de Tours, cin quante ans au paravant (3). Le pape Lucius confirma ce jugement par une bulle adressée à Hugues, archevêque de Tours, où il dit que le pape Innocent avoit commis cette affaire à Geoffroy, évêque de Chartres, son légat, qui, ne l'ayant point terminée, l'évêque de Dol avoit prié le même pape de l'évoquer à soi, et l'avoit obtenu. Mais la mort du pape Innocent étant survenue, continue Lucius, vous vous êtes présentés l'un et l'autre devant nous. Vous, archevêque de Tours, avez produit les titres de votre église, entre autres la bulle du pape Urbain, à quoi l'évêque de Dol n'a rien ré pondu de raisonnable, ni soutenu sa prétention par l'autorité d'aucun pape. C'est pourquoi, de l'avis de notre conseil, où étoient plusieurs évêques, cardinaux, abbés et nobles romains, nous avons confirmé ce jugement du saint-siége, et vous avons investi de notre propre main, par un bâton, de l'obéissance de ces évêques, ordonnant que tant l'évêque de Dol que tous les autres de Bretagne soient désor mais soumis à l'église de Tours comme à leur métropole, avec cette restriction toutefois que notre frère Geoffroy, évêque de Dol, tant qu'il gouvernera cette église, aura le pallium, et ne sera soumis qu'au pape.

(1) Cang. C. P. 94.
(2) Ibid. p. 681.
(3) Cinnam. II, c. 10, p. 351.

(1) Celest. Ep. 1, to. X, Conc. p. 1031. Pet Cun. II, Ep. 18.
(2) Cod. Vatic. ap. Bar
(3) Sup. liv. LXIV, n. 16. Marienne collect. to. 1, p. 80.

Cette bulle est datée de Latran le quinzième de mai mil cent quarante-quatre, et le pape y nomme en cet ordre ceux qui étoient de son conseil : premièrement deux évêques-cardinaux, puis Raymond, archevêque de Tolède, Henri, évêque de Winchester, Ulger d'Angers et trois autres évêques françois, puis les cardinaux prêtres et diacres; ensuite Pierre de Clugny et deux autres abbés, et enfin les nobles romains. On garde encore à Tours le bâton par lequel le pape donna cette investiture. En conséquence de cette bulle, le pape Lucius écrivit aux évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier, pour les absoudre de l'obéissance qu'ils avoient promise à l'évêque de Dol, et leur enjoindre de la rendre à l'archevêque de Tours Il écrivit aussi au comte Geoffroy et aux seigneurs de Bretagne, pour leur enjoindre de ne point s'opposer à l'exécution de ce jugement.

Raymond, archevêque de Tolède, étant à Rome, obtint de son côté la confirmation de la primatie déjà donnée à cette église par Urbain II sur toute l'Espagne, cinquante-six ans auparavant. La bulle de Lucius, datée du treizième de mai mil cent quarante-quatre, porte, entre autres clauses, que les diocèses des villes qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, seront soumis à l'archevêque de Tolède, tant qu'ils demeureront en cet état. Sous ce même pontificat, Alphonse, duc de Portugal, et depuis roi, promit à l'église romaine un cens annuel de quatre onces d'or, payable par lui et par ses héritiers (1).

VI. Lettres des Romains au roi Conrad.

Cependant les Romains, poussant toujours leurs entreprises, ajoutèrent un patrice aux sénateurs qu'ils avoient déjà établis (2), et donnèrent cette dignité à Jourdain, fils de Pierre de Léon, se soumettant à lui comme à leur prince; puis ils allèrent trouver le pape, et lui demandèrent tous les droits régaliens dont ils jouissoient, tant à Rome que dehors, comme appartenant à leur patrice, car ils soutenoient que le pape devoit se contenter, pour sa subsistance, des dîmes et des oblations, comme les anciens évêques. Le pape, ainsi persécuté, eut recours à Conrad, roi des Romains, et lui écrivit une lettre fort soumise pour l'inviter à prendre la protection de l'église romaine. Les Romains séditieux écrivirent de leur côté à Conrad une lettre où ils soutiennent qu'ils n'agissent que pour son service, et pour remettre l'empire romain en l'état où il étoit du temps de Constantin et de Justinien. Pour cet effet, ajoutent-ils, nous avons pris les tours et les maisons fortes des plus puissants de Rome qui vouloient résister à votre majesté, avec le Sicilien et le pape. Nous en gardons quelques-unes pour votre service, et nous avons abattu les autres. Nous sommes traversés dans ce dessein par le pape, les Frangipanes, le fils de Pierre de Léon, excepté Jourdain notre chef, par Ptolémée et plusieurs autres. Ils continuent en priant le roi de ne point écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux, et de venir s'établir à Rome, pour commander plus absolument que ses prédécesseurs à l'Italie et à l'Allemagne, ayant ôté l'obstacle qu'y mettent les clercs. Et ensuite : Nous avons appris que le pape a traité avec le Sicilien, et lui a accordé la verge, l'anneau, la dalmatique, la mitre et les sandales, et de ne point envoyer chez lui de légat qu'il ne demande, et le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre préjudice. Le roi Conrad ne fit pas plus de cas de cette lettre que de plusieurs autres que les mêmes Romains lui avoient écrites, et qui étoient demeurées sans réponse : au contraire, il reçut fort bien les envoyés du pape, entre lesquels étoit Guy de Pise, cardinal et chancelier.

VII. Mort de Lucius. Eugène III, pape.

Par une lettre du pape Lucius à Pierre, abbé de Clugny, du vingt-deuxième de septembre mil cent quarante-quatre, on voit qu'il avoit eu une conférence avec le roi de Sicile, et qu'il avoit fait une trêve avec lui. Par la même lettre, le pape mande à l'abbé Pierre de lui envoyer treize de ses moines pour les placer à Rome, comme il fit en leur donnant le monastère de Saint-Sabbas, fondé dès le temps de saint Grégoire, afin d'y établir l'observance, à la charge que ce monastère seroit dans la dépendance de l'abbé de Clugny. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuvième de janvier mil cent quarante-cinq, indiction huitième. Le pape Lucius mourut le treizième de février suivant, ayant tenu le saint-siége onze mois et quatre jours, et fut enterré dans l'église de Latran (1).

Dès le lendemain, quatorzième de février, les cardinaux assemblés dans l'église de Saint-Césaire élurent pour lui succéder Bernard, abbé de Saint-Anastase à Rome. Il étoit de Pise, et avoit été vidame de cette église; depuis il entra dans l'ordre de Cîteaux, et passa quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Aténufe, abbé de Farse en Italie, ayant demandé à saint Bernard des moines, pour fonder une communauté, le saint abbé lui envoya Bernard de Pise avec quelques autres; mais le pape Innocent les prit pour lui-même, et leur donna l'église et le monastère de Saint-Anastase, martyr à Rome, près les eaux Salviennes, qu'il fit réparer, et en fit abbé Ber-

(1) Sup. liv. LXIII, n 43. Luc. Ep. 3. Inn. III, lib. I, Ep. 99.

(2) Otto. Frising. III, Chr. c. 31.

(1) Ep. 1, Papebr. Conat.

ard de Pise, l'an mil cent quarante (1). Il en ut donc tiré pour être pape, et sitôt qu'il ut élu on le mena au palais de Latran, on e fit asseoir, selon la coutume, dans la chaire ontificale, et on le nomma Eugène III. Il de-oit être sacré le dimanche suivant à Saint-Pierre; mais, il fut averti que les sénateurs voient résolu de faire casser son élection par iolence s'il ne confirmoit le sénat nouvelle-nent établi. C'est pourquoi il sortit de Rome a nuit avec quelques cardinaux, et se retira la forteresse de Monticelle; et le lendemain, ayant rassemblé tous les cardinaux qui s'é-oient dispersés, craignant la fureur du peuple, l se rendit avec ses domestiques au monastère le Farse, où il fut sacré le dimanche suivant, qui toit la Sexagésime et le dix-huitième de février. Il tint le saint-siége huit ans et quatre mois.

VIII. Lettre de saint Bernard.

Quand saint Bernard eut appris cette élec-tion, il écrivit aux cardinaux et aux évêques de la cour de Rome en ces termes (2) : Dieu vous le pardonne; qu'avez-vous fait? Vous avez retiré un mort du tombeau, et replongé dans la foule et dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en eloigner. A quoi avez-vous pensé de vous jeter tout d'un coup après la mort du pape sur un homme rustique, et lui faire tomber des mains la cognée et la bêche pour le traîner au palais, l'élever sur la chaire, et le revêtir de pourpre? Ne sem-ble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons pour être au-dessus des princes, commander aux évêques, disposer des royaumes et des empires? Je ne nie pas que ce ne puisse être un miracle, vu que j'en-tends dire à plusieurs que c'est l'ouvrage de Dieu. Mais je ne suis pas sans i quiétude; je crains qu'étant modeste et accoutumé au re-pos il ne s'acquitte pas des fonctions pontifi-cales avec toute l'autorité nécessaire. Quels pensez-vous que soient maintenant les senti-ments d'un homme que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation et de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mère, pour le produire en public et le mener comme une victime à des occupations nouvelles et désagréables? Hélas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau, formidable aux anges même. Saint Bernard conclut en exhortant les cardi-naux à conserver leur ouvrage et assister le nouveau pape de leurs conseils.

Il n'écrivit pas sitôt au pape même, s'at-tendant qu'il lui écriroit le premier, et lui en-verroit quelqu'un lui apprendre les circon-stances de sa promotion (3). Enfin, pressé par ses amis, il lui écrivit à l'occasion de l'arche-vêque d'York. En cette lettre, il lui dit : Mon fils Bernard, par un changement heureux, est devenu mon père Eugène; il reste que ce changement passe aussi à l'église, votre épouse, qu'elle change en mieux, et que vous ne la regardiez pas comme étant à vous, mais vous comme étant à elle, et comme étant obligé à donner, s'il est besoin, votre vie même pour elle. Si Jésus-Christ vous a envoyé, vous croirez être venu, non pour être servi, mais pour servir, et il y a d'autant plus de sujet de l'espérer, que vous aviez déjà appris à n'être plus à vous-même. L'Eglise a donc raison de se réjouir, puisqu'elle attend plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis long-temps; et je m'en réjouis aussi, mais avec crainte, considérant le péril d'une di-gnité si éminente.

Il vint ensuite à l'affaire d'York, dont il avoit écrit deux ans auparavant au pape Cé-lestin et aux prélats de la cour de Rome, se plaignant qu'au lieu d'exécuter le jugement du pape Innocent, on écoutoit encore Guil-laume, intrus dans ce siége, à la honte de l'é-glise romaine. Dans la lettre au pape Eugène, il ajoute : Puissé-je avant que de mourir voir l'Eglise comme en ses premiers jours; quand les apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des âmes! Que je souhaite que vous disiez comme celui dont vous remplissez la chaire : Ton argent périsse avec toi! Parole magnifique, parole foudroyante, capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'Eglise attend de vous; vous êtes établi sur les nations et les royaumes pour arracher et détruire, édifier et planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit eux-mêmes : La cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu (1). Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir à vos ennemis; mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de papes vous avez vus mourir à vos yeux; et souvenez-vous que, comme vous oc-cupez leur siége, vous les suivrez bientôt dans le tombeau. Cette lettre fut suivie de près de deux autres, touchant la même affaire de l'archevêque d'York. Dans la première, saint Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis pape et non pas vous; ceux qui ont des af-faires viennent fondre sur moi de toutes parts, et dans cette multitude d'amis il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes offices. Dans l'autre, il félicite Eugène des exemples de justice qu'il avoit déjà donnés (2).

IX. Robert Pullus, cardinal.

Saint Bernard écrivit aussi au cardinal Ro-bert Poulain ou Pullus, chancelier de l'église

(1) Vita S. Bern. III, c. 7, n. 23. Epist. ap. Bern. ... Cod. Vatic. ap. Bar. (2) Ep. 237. (3) Ep. 23, S. Bern.

(1) Ep. 233, 236. Act. III, 20. Jerem. 1. (2) Ep. 140.

romaine. C'étoit un savant anglois, qui avoit enseigné quelque temps à Paris, et saint Bernard avoit alors prié son évêque de l'y laisser à cause de sa sainte doctrine. Etant retourné en Angleterre, il rétablit les études à Oxford, où elles étoient presque éteintes; puis le pape Innocent II, connoissant son mérite, l'appela à Rome, et Lucius II le fit cardinal, du titre de Saint-Eusèbe, et ensuite chancelier de l'église romaine. C'est le premier cardinal anglois que l'on connoisse. Saint Bernard lui écrivit donc incontinent après la promotion du pape Eugène, bénissant Dieu d'avoir préparé au pape un tel secours, car le chancelier étoit son principal ministre. Il exhorte le cardinal Robert à s'acquitter de sa charge avec fidélité et avec prudence, pour empêcher le pape d'être surpris par les artifices des méchants, dans la multitude des affaires qui l'environnoient. Robert n'exerça la charge de chancelier que pendant les trois premières années du pape Eugène. Nous avons de lui un corps entier de théologie, sous le titre de Sentences, divisé en huit parties, où il traite solidement les principales questions qui étoient agitées de son temps, tant sur les mystères que sur les sacrements; et les résout par l'autorité de l'Ecriture et des pères; mais il a quelques opinions singulières (1).

X. Le pape à Viterbe.

Le pape Eugène après son sacre passa dans les places fortes pour éviter la fureur du peuple romain, puis il vint à Viterbe, où il fit quelque séjour (2). Cependant Arnaud de Bresse vint à Rome et échauffa la révolte, qui n'étoit déjà que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui, par les conseils du sénat, la valeur et la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, et rétablir la dignité du sénat et l'ordre des chevaliers; que le gouvernement de Rome ne regardoit point le pape, et qu'il devoit se contenter de la juridiction ecclésiastique. Les Romains, avec Jourdain leur patrice, excités par ces discours, abolirent la dignité du préfet de Rome, et contraignirent tous les principaux des nobles et des citoyens de se soumettre au patrice. Ils abattirent non-seulement les tours de quelques laïques les plus distingués, mais encore les maisons des cardinaux et des ecclésiastiques, et firent un butin immense. Ils fortifièrent l'église de Saint-Pierre, où ils contraignoient à force de coups les pèlerins de faire des offrandes pour en profiter, et en tuèrent quelques-uns jusque dans le vestibule de l'église, parce qu'ils le refusoient (1).

Pendant que le pape Eugène étoit à Viterbe, il lui vint des députés des évêques d'Arménie, et de leur catholique, ou patriarche, qui avoit selon eux, sous sa juridiction, plus de mille évêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voyage; et, étant arrivés à Viterbe, ils saluèrent le pape, lui offrant de la part de leur église toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'église romaine, et se rapporter à son jugement touchant les différents qu'ils avoient avec les Grecs, car ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le saint sacrifice, comme font les Grecs et les Latins, quoiqu'ils y emploient du pain levé comme les Grecs, et ils ne font qu'une fête de Noël et de l'Epiphanie. Le pape les reçut agréablement, et les fit assister à la messe, où même il voulut qu'ils vissent de près ce que le saint sacrifice a de plus secret, afin d'observer tout exactement. Un de ces députés rapporta depuis, qu'assistant ainsi à la messe le dix-huitième de novembre, jour de la dédicace de Saint-Pierre de Rome, il avoit vu sur la tête du pape officiant un rayon de soleil et deux colombes, qui montoient et descendoient, sans qu'il pût découvrir par où entroient ces colombes ou cette lumière. C'est ce que cet évêque arménien témoigna devant toute la cour romaine, et que cette merveille l'excitoit d'autant plus à rendre obéissance au saint-siége (2).

Othon, évêque de Frisingue, qui rapporte ce fait, étoit alors à Viterbe, où il dit avoir vu aussi Hugues, évêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à soumettre Antioche au saint-siége. Il se plaignoit de son patriarche et de la mère du prince d'Antioche, et prétendoit la dîme des dépouilles prise sur les Sarrasins, à l'exemple de Melchisedech, qui l'avoit reçue d'Abraham (3). Il demandoit sur ce sujet la protection du pape. L'évêque de Gabale parloit d'un prince chrétien, mais nestorien, nommé le prêtre Jean, qui régnoit à l'extrémité de l'Orient, et qui avoit remporté des victoires considérables sur les Persans; on disoit qu'il vouloit venir au secours de l'église de Jérusalem. C'est la première fois que je trouve dans nos auteurs ce nom de prêtre Jean pour marquer un prince.

XI. Seconde croisade publiée.

Mais le sujet le plus important du voyage de l'évêque de Gabale étoit de demander du secours pour l'église d'Orient, consternée par la perte d'Edesse. Car cette ville n'étant point secourue contre Zengui, qui l'assiégeoit depuis deux ans, il la prit enfin le jour de Noël, mil cent quarante-quatre, et fit un grand massacre des habitants, qui étoient tous chrétiens,

(1) Ep. 203, et ibi Mabill. Ep. 301, al. 334, ibi Mabill. Edit. 1655.

(2) Ottg. Fris. VII, Chr. c. 31. Id. II, Fris. c. 20.

(1) Chr. c. 31; VII, Chr. c. 32.

(2) C. 35.

(3) Gen. XIV, 23.

parce qu'elle n'étoit jamais tombée au pouvoir des infidèles (1). L'archevêque, nommé Hugues, voulant en sortir lors de la prise, fut étouffé dans la foule, ce qui fut regardé comme une punition de son avarice. Car il avoit amassé de grands trésors, qui auroient pu sauver la ville s'il les avoit employés à payer les troupes. Edesse étant prise, les églises furent profanées, principalement celle de la Sainte-Vierge, et celle où étoient les reliques de saint Thomas. L'évêque de Gabale racontoit avec larmes ces tristes nouvelles, résolu de passer les Alpes, et d'aller demander du secours au roi des Romains et au roi de France pour les chrétiens d'outre-mer.

Nous avons les lettres que le pape Eugène écrivit à ce sujet au roi Louis le jeune, datées du premier jour de décembre, à Vétralle, près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, principalement les puissants et les nobles, et même leur enjoint pour la rémission de leurs péchés de prendre les armes pour la défense de l'église orientale, que leurs pères ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise la même indulgence que donna le pape Urbain II à la première croisade (2). Il met leurs femmes, leurs enfants et leurs biens sous la protection de l'Eglise, défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils possèdent paisiblement, décharge les croisés des usures qu'ils doivent pour le passé, et leur permet d'engager leurs fiefs à des églises ou à des particuliers, en cas que leurs seigneurs ne veuillent ou ne puissent leur prêter de l'argent. Au reste, il exhorte les croisés à ne point porter d'habits précieux, et ne point mener des chiens ou d'oiseaux pour la chasse, ni tout ce qui ne sert qu'au plaisir.

Avant que cette lettre fût apportée en France, le roi avoit déjà résolu de se croiser, pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe, son frère aîné, et que sa mort imprévue l'avoit empêché d'accomplir (3). Il déclara ce dessein à quelques-uns des seigneurs de sa cour, qui lui conseillèrent d'appeler saint Bernard, et le consulter. Le saint abbé répondit qu'il ne falloit rien résoudre sur une affaire de cette importance sans avoir consulté le pape. Le roi déclara encore son dessein aux évêques et aux seigneurs, dans la cour qu'il tint à Bourges, à la fête de Noël mil cent quarante-cinq. Geoffroy, évêque de Langres, y parla avec tant de force sur la prise d'Edesse, qu'il tira les larmes des assistants, et les exhorta à se croiser avec le roi, qui les y excitoit assez par son exemple. Pour cet effet, on indiqua une autre assemblée à Vézelai pour la fête de Pâques prochaine, afin d'y résoudre la croisade plus solennellement; cependant le roi envoya au pape pour l'instruire de ce qui s'étoit passé. En cette assemblée de Bourges, Samson, archevêque de Reims, donna la couronne au roi, suivant la coutume des grandes fêtes; de quoi Pierre, archevêque de Bourges, se plaignit au pape, comme d'une entreprise sur ses droits (1).

(1) Otto. VII, Chr ibid. c. 30. Tyr. XVI, c. 5.
(2) Epist. 1. Sup. liv. LXIV, n. 32.
(3) Otto Frins. 1, Frid. c. 34; tom. X, Conc. p. 1099.

XII. Le pape à Rome.

Cependant le pape Eugène, pour réduire les Romains rebelles, commença par excommunier Jourdain, leur prétendu patrice (2), avec quelques-uns de ses partisans. Ensuite il se servit des troupes des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, qu'il réduisit ainsi à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, de rétablir le préfet en sa première dignité, et de reconnoître que les sénateurs ne tenoient leur autorité que du pape. Il entra ainsi à Rome, où il fut reçu avec une joie singulière, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir sitôt. Le peuple vint en foule au devant de lui avec des rameaux à la main, et se prosternoit à ses pieds; toutes les compagnies marchoient avec leurs bannières, les juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi porté sur les épaules. Le pape, étant ainsi rentré dans Rome, y célébra la fête de Noël, mil cent quarante-cinq, et logeoit au palais de Latran. Mais il n'y demeura pas long-temps, car, comme les Romains le sollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunités, de passer au delà du Tibre, c'est-à-dire, comme l'on croit, au château Saint-Ange. Saint Bernard, connu et respecté à Rome par les grandes choses qu'il y avoit faites pour le pape Innocent, écrivit aux Romains pour les ramener à l'obéissance du pape Eugène (3). Il s'excuse d'abord de ce qu'étant si peu considérable par lui-même, il s'adresse à un peuple si illustre et sublime; mais, dit-il, c'est la cause commune; et quand le chef est attaqué la douleur s'étend à tous les membres. Il leur reproche ensuite d'agir contre leurs propres intérêts, en s'élevant contre le saint-siége, dont la prééminence fait leur gloire et les fait souvenir des désordres arrivés chez eux par le schisme d'Anaclet, lorsque les églises de Rome furent dépouillées de leurs ornements et de leurs trésors, et leurs revenus dissipés. Il leur représente les maux de la division entre les citoyens, les parents et les proches, et finit en les exhortant à se réconcilier à Dieu, aux apôtres et à leurs autres saints protecteurs.

Cette lettre est toute pathétique; et saint

(1) Eug. Ep. 8.
(2) Otto. VII, Chr. n. 31, 34.
(3) Cod. Vatic. ap. Bar. Ep. 143.

Bernard n'y traite point la question contre les arnaudistes, à qui il falloit, ce me semble, prouver en général que la seigneurie temporelle n'est pas incompatible avec la puissance spirituelle; et, en particulier, que le pape étoit légitime successeur de Rome; mais il ne paroît pas que personne doutât alors de la donation de Constantin (1). Le saint abbé écrivit de même au roi Conrad, appuyant sur la concorde qui doit régner entre le royaume et le sacerdoce, et l'exhortant à protéger l'Eglise et à réprimer l'insolence et la témérité des Romains.

XIII. Evêché de Tournai.

Pendant que le pape Eugène étoit réfugié au delà du Tibre, il termina l'affaire qui duroit depuis si long-temps pour le rétablissement de l'évêché de Tournay (2). Les chanoines de cette église, ayant appris combien le nouveau pape étoit désintéressé, le firent instruire de leur affaire, et lui demandèrent sa résolution. Il répondit qu'il feroit tout ce que lui en manderoit l'abbé de Clairvaux. Les chanoines, ayant reçu les lettres de saint Bernard, les envoyèrent à Rome par leurs députés, dont le chef étoit Letbert. Il expliqua au pape toute l'affaire, le suppliant de la terminer; et comme le pape vouloit lui donner des lettres en vertu desquelles on feroit à Tournay une nouvelle élection, Letbert répondit qu'il ne se chargeoit jamais de telles lettres; mais que si le pape vouloit lui donner de sa main un évêque tout sacré, il retourneroit avec lui, et qu'il seroit reçu à Tournay avec l'honneur convenable. Le pape, cédant enfin aux instances et à la fermeté de Letbert, lui demanda qui, dans sa cour, il vouloit choisir pour évêque. Letbert s'en rapporta au pape, qui assembla les cardinaux, et leur en demanda leur avis. Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, et auparavant moine de Saint-Médard de Soissons, étoit venu à Rome pour quelques affaires de son église; et il étoit très-connu à la cour du pape, qui le nomma pour évêque de Tournay. Letbert et les autres députés l'élurent aussitôt, et le présentèrent au pape pour le sacrer. Anselme s'en défendit, disant qu'il étoit attaqué d'une infirmité considérable, et qu'il devoit plutôt songer à la mort qu'à l'episcopat; mais le pape persista, l'obligea à se soumettre par l'obéissance, et le sacra solennellement le quatrième dimanche de carême, qui, cette année mil cent quarante-six, étoit le dixième jour de mars. Ensuite, il fit expédier plusieurs lettres en sa faveur. La première adressée au clergé et au peuple de Tournay, par laquelle il leur ordonne de le reconnoître pour évêque, et les absout du serment de fidélité ou d'obéissance qu'ils pourroient avoir fait à l'évêque de Noyon (1). La seconde lettre est adressée au roi de France, pour l'exhorter à reconnoître et protéger le nouvel évêque de Tournay. Ces deux lettres sont du quinzième de mars. Le pape écrivit aussi pour ce sujet à Thierry, comte de Flandre, à Simon, évêque de Noyon, à Samson, archevêque de Reims, et aux autres évêques de la province. Ces lettres eurent leur effet, et Anselme fut reçu sans opposition dans le siége de Tournay. Ainsi fut terminée cette grande affaire (2), commencée cinquante ans auparavant, sous le pontificat d'Urbain II; et l'évêché de Tournay est demeuré séparé de celui de Noyon, après lui avoir été joint, depuis le temps de saint Médard, pendant six cents ans (3).

XIV. Croisade en France.

Le roi Louis le jeune, ayant reçu du pape une réponse favorable touchant la croisade, tint un grand parlement à Vézelay en Bourgogne, où l'on croyoit avoir alors les os de sainte Madelaine, comme témoigne Othon de Frisingue. On tint ce parlement à la fête de Pâques, qui, cette année mil cent quarante-six, fut le trente-unième de mars. Les évêques et les seigneurs de France s'y trouvèrent en grand nombre; et entre plusieurs abbés, saint Bernard fut chargé de prêcher la croisade. Le roi l'y avoit déjà invité jusqu'à deux fois, et le pape lui en avoit écrit; mais il ne put s'y résoudre qu'après en avoir reçu l'ordre exprès par la lettre générale du pape. Comme il n'y avoit point à Vézelay de lieu assez grand pour contenir toute la multitude qui s'y étoit assemblée, on dressa en pleine campagne un échafaud, sur lequel le saint abbé monta avec le roi (4). Il prêcha fortement, le roi parla aussi sur le même sujet; on lut la lettre du pape, et de tous côtés on s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet qui fut bientôt distribué; et, comme il ne suffisoit pas, Bernard fut obligé de mettre en pièces ses habits pour y suppléer, et il fit en cette occasion un grand nombre de miracles. Avec le roi se croisèrent la reine, Aliénor, son épouse, et grand nombre des seigneurs, entre autres Alfonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse; Henri, fils de Thibaut, comte de Blois et de Champagne; Guy, comte de Nevers; et son frère Renaud, comte de Tonnerre; Robert, comte de Dreux, frère du roi; Ives, comte de Soissons. Entre les prélats, on nomme Simon, évêque de Noyon; Geoffroy de Langres; Arnoul de Lisieux.

Pour régler plus particulièrement le voyage, on indiqua un autre parlement à Chartres, au

(1) Ep. 244.

(2) Narrat. Tornac. Spicil. to. 12, p. 483.

(1) V. Herman. de Mirac. lib. II, c. 20, et 21, post. Guib. Eug. Ep. 63, 64, ex to. 5, Spicil. p. 565.

(2) Sup. liv. LXIV, n. 48.

(3) Sup. liv. XXXII, p. 43.

(4) Tom. X, Concil. p. 1100. Otto. 1, Frid. c. 30. Vita lib. III, c. 4. Bern. Ep. 423.

troisième dimanche d'après Pâques, vingt-unième d'avril. Pierre, abbé de Clugny, y fut invité, comme un de ceux dont le conseil étoit le plus nécessaire. Saint Bernard et l'abbé Suger lui en écrivirent; et, par ses réponses, on voit combien il étoit touché du péril de l'église d'Orient; mais il s'excusa de se trouver à l'assemblée de Chartres, tant sur sa mauvaise santé que sur ce qu'il avoit convoqué un chapitre à Clugny pour le même jour. Amédée, archevêque de Lyon, et Geoffroy, archevêque de Bordeaux, s'en excusèrent aussi. Le premier principalement à cause du refus que faisoit l'archevêque de Sens de le reconnoître pour primat. L'assemblée de Chartres se tint, et tous, d'un consentement unanime, y voulurent élire saint Bernard pour chef de la croisade; mais il le refusa constamment, comme il le manda au pape Eugène, dans une lettre où il l'exhorte à presser avec tout le zèle possible cette entreprise, et à employer à cette occasion les deux glaives de l'Eglise (1).

C'est que sur le fondement de cette parole des apôtres à Jésus-Christ (2) : Seigneur, voici deux glaives, on prétendoit que ces deux glaives signifioient la puissance temporelle, qu'on appeloit le glaive matériel; et la puissance ecclésiastique, qu'on appeloit le glaive spirituel. Et c'est en ce sens que saint Bernard dit dans cette lettre : L'un et l'autre glaive appartient à Pierre; l'un doit être tiré à sa sollicitation, l'autre de sa main, toutes les fois qu'il en est besoin. C'est de celui qui convenoit le moins à Pierre qu'il lui fut dit de le mettre dans le fourreau (3). Il étoit donc aussi à lui, mais il ne le devoit pas tirer de sa main. Je crois qu'il est temps, et même nécessaire, de les tirer tous deux pour la défense de l'église d'Orient (4). Cette allegorie des deux glaives, si célèbre dans la suite, avoit déjà été marquée dans un écrit de Geoffroy, abbé de Vendôme. Saint Bernard l'étend ici davantage; et il est clair que, dans l'affaire dont il s'agit, c'est-à-dire dans la croisade, c'étoit le pape qui excitoit les princes chrétiens à employer le glaive matériel contre les infidèles; mais saint Bernard ne prétendoit pas pour cela qu'ils ne pussent entreprendre aucune guerre sans la permission du pape.

Il continue dans sa lettre : Vous aurez déjà appris, si je ne me trompe, comment, dans l'assemblée de Chartres, j'admire par quelle vue on m'a choisi pour chef et pour général d'armée; mais soyez assuré que ce n'a été ni par mon conseil ni de mon consentement. Il ne me seroit pas même possible, autant que je puis mesurer mes forces, d'arriver jusque-là. Qui suis-je, pour ranger une armée en bataille et marcher à la tête des troupes? Qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession, quand j'en aurois la force et la capacité? Je vous conjure, par la charité que vous me devez, de ne me pas exposer à la volonté des hommes, mais de consulter en tout celle de Dieu (1). Dans une autre lettre au pape, écrite la même année, il marque ainsi le succès de ses prédications pour la croisade : Vous avez commandé, j'ai obéi, et votre autorité a rendu mon obéissance féconde; les villes et les châteaux deviennent déserts, et on voit partout des veuves dont les maris sont vivants.

Saint Bernard écrivit aussi une lettre circulaire (2) pour exciter à la croisade, qui se trouve en différents exemplaires adressée diversement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie; et il en fit écrire une à peu près pareille par Nicolas, son secrétaire, pour le comte et les seigneurs de Bretagne en particulier. Dans la grande lettre circulaire, il relève d'abord la dignité des lieux saints, et le péril où ils sont exposés, d'être profanés de nouveau par les infidèles; puis il relève l'utilité de la croisade, en disant : Combien de pécheurs, confessant leurs fautes avec larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que la valeur de nos pères en a banni l'impureté des païens? l'ennemi le voit et en frémit de rage. Et ensuite : N'est-ce pas une occasion précieuse de salut, et une invention digne des profondeurs de la bonté divine, que le tout-puissant daigne appeler à son service des homicides, des voleurs, des adultères, des parjures, des hommes chargés de toutes sortes de crimes, comme si c'étoient des justes. Il veut être votre débiteur, afin de vous rendre pour récompense le pardon de vos péchés et la gloire éternelle. Le saint abbé les exhorte à ne plus tourner leurs armes les uns contre les autres, pour la perte de leurs âmes, et à employer leur courage plus utilement. Il marque l'indulgence de la croisade qui fait obtenir le pardon de tous les péchés que l'on aura confessés d'un cœur contrit.

XV. Saint Bernard empêche de tuer les juifs.

Au reste, ajoute-t-il, je vous avertis de ne pas croire à tous les esprits, et de régler votre zèle selon la science. Il ne faut point persécuter les juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chasser. Ce sont comme des lettres vivantes qui nous représentent la passion de Notre Seigneur. C'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde, afin que, souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à notre rédemption (3). Toutefois, ils se convertiront à la fin, après que la multitude des gentils sera entrée dans l'Eglise. Si nous en attendions autant des

(1) Lib. II, p. 147. Bern. p. 261 Petr. VI, Ep. 17, 18, 19, 27. Duchesne, hist. t. 4, Ep. 134, 135, 258.
(2) Luc. XXII, 28.
(3) Jo. XVIII, 11.
(4) Geof. Opusc. 4. Sup liv. LXVII, n. 23.

(1) Ep. 256.
(2) Ep. 365, al. 322.
(3) Rom. II, 25.

païens, il faudroit les souffrir plutôt que de leur faire la guerre; mais, puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il faut que ceux qui ont droit d'user du glaive repoussent la force par la force. Or, il est de la piété chrétienne d'épargner ceux qui sont soumis, comme de dompter les superbes. Enfin, saint Bernard avertit les croisés de ne choisir pour chefs que des guerriers, et les plus expérimentés, et de marcher tous ensemble, en corps d'armée, pour éviter l'inconvénient de ceux qui suivirent témérairement Pierre l'ermite à la première croisade (1).

Ce que le saint abbé dit ici des juifs regarde le zèle indiscret d'un moine, nommé Rodolphe, qui prêchoit en même temps la croisade à Cologne, à Mayence, à Wormes, et aux autres villes proche du Rhin. Il faisoit profession d'une grande sévérité, mais il étoit peu instruit, et, dans ses prédications, il disoit qu'il falloit tuer les juifs, comme les ennemis de la religion chrétienne; et ses discours séditieux firent un tel effet, qu'en plusieurs villes de Gaule et de Germanie il y eut grand nombre de juifs massacrés. Henri, archevêque de Mayence, en ayant écrit à saint Bernard, il lui répondit (2) : Cet homme n'a aucune mission, ni des hommes ni de Dieu. Que, s'il se vante d'être moine ou ermite, et prétend par-là s'attribuer la liberté de prêcher, il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer; et que la ville doit être pour lui une prison, et la solitude un paradis. Il y a en celui-ci trois choses très-dignes de répréhension, l'usurpation du ministère de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. L'Eglise triomphe plus glorieusement des juifs, les convaincant ou les convertissant de jour en jour, que si elle les faisoit passer une fois au fil de l'épée; et ce n'est pas en vain qu'elle fait pour eux cette prière, où elle demande à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs. C'est l'oraison du vendredi-saint. Saint Bernard conclut que Rodolphe est plein de l'esprit d'arrogance, et cherche à se faire un grand nom.

Pierre, abbé de Clugny, étoit dans le même sentiment au sujet des juifs, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au roi Louis vers le même temps, pour lui souhaiter un heureux succès dans sa croisade (3). Il convient que les juifs sont les plus grands ennemis des chrétiens, et pires que les Sarrasins; toutefois, il ne veut pas qu'on les fasse mourir, mais qu'on les réserve à un plus grand supplice, qui est d'être toujours esclaves, timides et fugitifs. Ce qu'il demande au roi, c'est de les punir en ce qu'ils ont de plus cher, qui est leur argent, leur ôtant les gains illicites qu'ils font sur les chrétiens, non-seulement par les usures, mais par les larcins dont ils sont complices et receleurs, principalement de l'argenterie des églises. Car les voleurs, ne trouvant point de chrétiens qui voulussent acheter des vases sacrés, les vendoient à des juifs, qui les fondoient ou les employoient à des usages profanes. L'abbé de Clugny exhorte le roi à punir ces sacriléges, et à prendre sur les juifs de quoi faire la guerre aux Sarrasins.

(1) Sup. liv. LXIV, n. 40. Epist. 363, al. 323.
(2) Otto. 1, Frid. c. 37. (3) IV, Ep. 36.

XVI. Saint Bernard en Allemagne.

Saint Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, et vint à Mayence, où il trouva le moine Rodolphe en grand crédit auprès du peuple. Il le fit venir, lui représenta qu'il agissoit contre le devoir de sa profession; et enfin le réduisit à lui promettre obéissance, et à retourner dans son monastère. Le peuple en fut fort indigné, et vouloit exciter une sédition, s'il n'eût été retenu par la considération de la sainteté de Bernard. Étant allé à Francfort trouver le roi Conrad, pour mettre la paix entre lui et quelques seigneurs, il prit le roi en particulier, et l'exhorta à se croiser lui-même pour le salut de son âme; mais le roi lui dit qu'il n'y avoit point d'inclination; et le saint abbé n'osa l'en presser davantage. Herman, évêque de Constance, qui se trouvoit à Francfort auprès du roi, pria instamment saint Bernard de venir chez lui (1). Il y avoit grande répugnance, étant pressé de retourner à Clairvaux, dont il étoit absent depuis près d'un an; mais il se laissa vaincre à la persévérance de l'évêque de Constance, qui l'en fit prier par les autres évêques, et par le roi même; et il crut connoître que c'étoit la volonté de Dieu. En ce voyage, il fit un grand nombre de miracles, dont nous avons une relation exacte, écrite à la prière de Samson, archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnoit le saint abbé dans ce voyage, étant archidiacre de Liége; mais il se convertit alors, et au retour se rendit moine à Clairvaux. Cette relation est un journal, depuis le premier dimanche de l'Avent, premier jour de décembre mil cent quarante-six, jusqu'au jeudi, second jour de janvier mil cent quarante-sept. Philippe fait parler tous ceux qui avoient été avec lui témoins de ces miracles, savoir, Herman, évêque de Constance, et Everard, son chapelain; deux abbés, Baudouin et Frouin; deux moines, Gérard et Geoffroy; trois clercs, Philippe, qui est l'auteur, Othon et Francon; enfin, Alexandre de Cologne, qui se joignit à eux dans le voyage. Ce sont dix témoins de ces miracles.

XVII. Miracles de saint Bernard.

Le journal commence ainsi : L'évêque Her-

(1) Otto. 1, Frid. c. 39, lib. VI, c. 1, 4. IV, c. 3. Vita S. Bernard.

man dit : Le curé du village d'Herenheim, étant appelé exprès, m'a déclaré qu'un homme aveugle depuis dix ans, qui étoit de sa maison, ayant reçu le signe de la croix en passant, le premier dimanche de l'Avent, recouvra la vue aussitôt qu'il fut arrivé dans la maison ; je l'avois déjà ouï-dire à un autre, et la chose est très-certaine dans tout le pays. Le chapelain Everard dit : J'ai ouï-dire à deux hommes d'honneur, l'un prêtre et l'autre moine, qu'au village de Lapenheim, deux aveugles ont recouvré la vue le même jour par le signe de la croix. Philippe : Le lundi en ma présence, un vieillard aveugle fut amené à l'église, et après l'imposition des mains tout le peuple cria qu'il avoit recouvré la vue, comme vous l'entendites tous. L'abbé Frouin : Je le vis qui voyoit clair, et le frère Geoffroy le vit avec moi. Francon : Le mardi à Fribourg, une mère présenta au logis son enfant qui étoit aveugle ; et, comme elle le reportoit après l'imposition des mains, l'abbé fit demander à l'enfant s'il voyoit ; je le suivis moi-même, je l'interrogeai, et il me répondit qu'il voyoit clair : ce qui fut aussi éprouvé en plusieurs manières. Geoffroy : Aussitôt que nous fûmes entrés dans l'église, un jeune homme boiteux fut guéri par le signe de la croix. L'évêque : Nous les vîmes tous devant l'autel, tandis que le peuple louoit Dieu avec de grands cris. Et ensuite : Pourquoi n'avez-vous pas dit qu'à Fribourg, le premier jour, l'abbé ordonna de prier pour les riches, afin que Dieu ôtât le voile de leurs cœurs, parce qu'au lieu que les pauvres se présentoient pour être croisés, les riches se reculoient, et la prière ne fut pas vaine ; mais les plus riches du lieu, comme vous savez, et même les plus méchants, se croisèrent.

Après plusieurs autres miracles, l'évêque raconte ainsi ce qui s'étoit passé à Bâle le vendredi, sixième de décembre (1) : Après le sermon et les croix données, on présenta à l'homme de Dieu une femme muette, et sitôt qu'il eut touché sa langue elle fut déliée, et la femme parla bien ; je la vis et lui parlai. Mais ce boiteux qui avoit été guéri auparavant, et pour lequel le peuple jeta de si grands cris, qui de vous le vit ? Othon : Nous le vîmes tous. Everard : Les chevaliers de mon maître et moi, le même jour vendredi, nous vîmes un enfant que sa mère avoit amené aveugle au logis du saint homme, et qu'elle ramenoit voyant clair. Gerard : Il se fit plusieurs miracles, principalement ce jour-là, que nous ne pûmes savoir à cause du tumulte. Ensuite Everard, parlant du lundi neuvième décembre, dit : J'ai conféré avec les chevaliers de mon maître, et de ce que nous avons vu tant eux que moi, nous avons compté trente-six miracles faits ce jour-là. Philippe : Le mardi à Schaffouse nous en perdîmes plusieurs, parce que le tumulte étoit insupportable, et l'abbé fut obligé à s'abstenir de donner la bénédiction aux malades, et à s'enfuir, tant le peuple se pressoit l'un l'autre. Everard : Moi-même je le priois instamment devant l'autel de n'imposer les mains à personne, ne sachant comment on pourroit le tirer de là. Philippe : Toutefois, à l'entrée de l'église, une boiteuse fut guérie en ma présence, et vous ouïtes tous le chant du peuple.

Ils arrivèrent à Constance le mercredi onzième de décembre, et y demeurèrent le jeudi et le vendredi. Peu de gens, dit l'abbé Frouin, virent ce qui s'y passa à cause du tumulte ; toutefois, je vis cet aveugle qui recouvra la vue le jeudi devant l'autel. L'abbé de Richenau, qui lui donnoit l'aumône, l'avoit fait amener. Geoffroy : Il n'y a point de miracles que nous sachions le moins que ceux de Constance, parce qu'aucun de nous n'osoit se mêler dans la foule, et nous nous sommes proposés d'écrire ceux que nous avons vus. L'auteur continue à rapporter les miracles qui se firent à Zurich, à Rinfeld, à Strasbourg et aux autres lieux sur la route jusques à Spire, où ils arrivèrent le mardi, veille de Noël, vingt-quatrième de décembre (1). Le roi Conrad y avoit convoqué une assemblée des évêques, et saint Bernard y vint, pour mettre la paix entre quelques princes, dont les inimitiés empêchoient plusieurs personnes de se croiser. Il ne s'y fit pas beaucoup de miracles, parce, dit l'auteur, que Dieu ne daigne pas faire paroître sa gloire dans le concours d'une multitude curieuse : toutefois, le saint abbé y fit ce qu'il appeloit le miracle des miracles, en persuadant au roi de se croiser.

Outre ce qu'il lui en avoit dit à Francfort, il l'exhorta encore à Spire, nommément dans un sermon public, et le vendredi, jour de Saint-Jean l'évangéliste, il lui en parla encore en particulier, l'exhortant à ne pas perdre l'occasion d'une pénitence si légère, si courte et si honorable. Le roi lui répondit enfin qu'il y penseroit, qu'il en parleroit à son conseil, et rendroit réponse le lendemain. Mais ensuite, pendant la messe, saint Bernard se sentit vivement pressé de prêcher ce jour-là sans être prié, contre sa coutume. Il prêcha donc, et à la fin du sermon il adressa la parole au roi comme à un particulier. Il lui représenta le jugement dernier, comme s'il eût été devant ce terrible tribunal, et fit parler Jesus-Christ, qui lui reprochoit les biens dont il l'avoit comblé, la couronne, les richesses, la force du corps et de courage ; enfin, il le toucha tellement, que ce prince interrompit le sermon, et s'écria avec larmes : Je reconnois les bienfaits de Dieu, et désormais, moyennant sa grâce, je n'en serai plus ingrat ; je suis prêt à le servir, puisque j'en suis averti de sa part. Alors le peuple s'écria en louant Dieu, et le roi prit aussitôt la croix, et reçut de la main de l'abbé un étendard pris dessus l'autel, pour le

(1) C. 5.

(1) C. 3, 4. Otto. 1, Frid. c. 39.

porter de sa main en cette guerre. Avec lui se croisèrent Frideric, son neveu, duc de Souabe, et une infinité d'autres seigneurs.

Le dimanche, vingt neuvième de décembre, le roi assembla tous les seigneurs et les chevaliers croisés, et saint Bernard leur fit une exhortation plus divine qu'humaine. Ce sont les paroles de Philippe, qui ajoute : Quand nous fûmes sortis, comme le roi lui-même conduisoit le saint avec les princes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule, on lui présenta un enfant boiteux ; il fit le signe de la croix, releva l'enfant, et lui ordonna de marcher devant tout le monde. Qui pourroit dire avec quels transports de joie on conduisoit cet enfant ? Mais le saint abbé, se tournant vers le roi, lui dit : Ceci a été fait pour vous, afin que vous connoissiez que Dieu est vraiment avec vous, et que votre entreprise lui est agréable. A la même heure, avant que nous sortions du logis, une fille fut redressée, et une femme aveugle recouvra la vue. Après plusieurs autres miracles faits à Spire, Philippe continue ainsi, parlant de ce qui arriva le mardi dernier jour de l'année :

Au même lieu, arriva une chose qui nous fit grand plaisir, parce que ce fut en présence d'un duc grec, envoyé par l'empereur de Constantinople. Il parloit à notre père dans la chapelle du roi, quand on lui présenta une femme aveugle ; aussitôt qu'il eut fait sur elle le signe de la croix, elle recouvra la vue, et le Grec en fut extrêmement touché. De même vers le soir, en présence du roi, de ce Grec et de plusieurs seigneurs, on lui présenta un enfant boiteux. Aussitôt le saint homme dit avec confiance : Au nom de Jésus-Christ, je te le commande, lève-toi et marche. L'effet suivit, l'enfant se leva, et marchoit librement ; d'abord les jambes lui trembloient ; mais peu à peu il se fortifia devant tout le monde. Anselme, évêque d'Havelsberg, avoit un grand mal de gorge, en sorte qu'à peine pouvoit-il avaler ou parler. Il disoit à saint Bernard : Vous devriez aussi me guérir. Il lui répondit agréablement : Si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrois-je vous rendre service. L'évêque reprit : Si je n'ai pas de foi, que la vôtre me guérisse. Enfin, le père le toucha en faisant le signe de la croix, et aussitôt toute la douleur et l'enflure cessa. Saint Bernard fit encore plusieurs miracles le mercredi, premier jour de l'année mil cent quarante-sept, et le jour suivant, qui furent vus par le roi, la cour, et toute la ville de Spire ; mais l'auteur se plaint que le mémoire où ils avoient été écrits fût perdu : ce qui marque qu'on les écrivoit chaque jour, et que la relation en fut dressée sur ces mémoires. La cour se sépara le vendredi, troisième de janvier, et saint Bernard partit pour Wormes. Ici finit la première partie du journal de ses miracles, et commence la seconde, adressée au clergé de Cologne, qui contient le voyage de Spire jusqu'à Liége (1). Le saint abbé, étant arrivé à Wormes, n'y voulut point séjourner, quoiqu'on l'en priât instamment, parce qu'il y avoit passé deux mois auparavant, et donné la croix à une multitude innombrable. Ils passèrent à Cruzenach le jour de l'Epiphanie, qui étoit le lundi ; et le jeudi suivant, neuvième de janvier, ils arrivèrent à Cologne. Comme on n'y attendoit pas le saint abbé, la foule du peuple n'y fut pas si grande ce jour-là, car il entroit secrètement dans les villes autant qu'il pouvoit pour éviter les réceptions solennelles, mais il le pouvoit rarement. Le samedi il fit un sermon au clergé de Cologne, leur reprochant leur vie peu régulière, leur mollesse, leur oisiveté, leur orgueil, et leur appliquant plusieurs menaces des prophètes.

Le dimanche, après avoir dit la messe, il prêcha dans la place, parce que le peuple ne pouvoit tenir dans l'église (2). Là, dit l'auteur, en notre présence, un aveugle recouvra la vue, et un manchot, qui avoit la main sèche, fut guéri. Et, après quelques autres miracles, il ajoute : Après le dîner, les miracles ne nous manquèrent point ce jour-là, et nous le savons certainement, car nous les examinâmes avec soin. Le saint homme étoit à une fenêtre, et on lui présentoit les malades par une échelle ; car personne n'osoit ouvrir la porte de la maison, tant étoit grand le tumulte et l'empressement. Et ensuite : le lundi, dès le grand matin, un homme sourd recouvra l'ouïe, et une fille aveugle la vue, et un peu après encore une femme aveugle. Là le concours et le tumulte fut si grand, qu'à peine put-on ramener le saint homme au logis ; et je ne sais s'il s'y fit un plus grand miracle, que de ce qu'il échappa sain et sauf. A chaque miracle le peuple s'écrioit en allemand : *Christuns gnade*, c'est-à-dire, Jésus-Christ, ayez pitié de nous, *Kyrie eleison. Die Heiligen alle helffen uns.* Tous les saints, secourez-nous. Et ensuite : Nous sommes tous témoins de ces miracles, et toute la ville de Cologne, ils n'ont pas été faits dans un coin, mais en public. Si quelqu'un est incrédule ou curieux, il en peut examiner facilement une grande partie, principalement ceux qui ont été faits sur des personnes qui ne sont ni du dernier rang ni inconnues.

C'étoient sans doute ces miracles qui faisoient que les Allemands, sans entendre la langue du saint abbé, écoutoient ses sermons avec une affection merveilleuse, et en étoient plus touchés que des discours les plus éloquents. Ce qu'on reconnoissoit à les voir se frapper la poitrine, et verser quantité de larmes (3). Saint Bernard partit de Cologne le lundi, treizième de janvier, et passa les jours suivants par Juliers, Aix-la-Chapelle et Maëstrich, faisant partout des miracles. Le dimanche, dix-neuvième, et le lundi suivant, il séjourna à

(1) C. 6, 7.
(2) C. 8.
(3) Vita, lib. III, c. 25, n. 7; lib. VI, c. 7.

[L]iége, d'où il vint à Gemblous, à Mons, à [V]alenciennes, et le dimanche, vingt-sixième, à [C]ambrai, où il séjourna le lundi. Le vendredi [s]uivant, il vint à Laon, et le samedi, premier [j]our de février, à Reims. Le dimanche, jour [d]e la Purification, il se rendit à Châlons, où le [r]oi Louis étoit venu au devant de lui ; il y [a]voit aussi plusieurs seigneurs de France et [d]'Allemagne, et des ambassadeurs du roi des [R]omains, pour conférer sur le voyage de Jé[r]usalem. Saint Bernard fut tellement occupé [d]e cette conférence pendant le dimanche et le [l]undi, qu'il ne put sortir que pour satisfaire [l]e peuple, qui le désiroit ardemment ; mais [l]e bien général étoit préférable aux désirs des [p]articuliers. Le jeudi, sixième de février, il [a]rriva à Clairvaux, et ne faisoit pas moins de [m]iracles dans son pays qu'ailleurs. Il amena [a]vec lui trente moines qu'il avoit gagnés en ce [v]oyage ; et il en attendoit environ autant, qui [a]voient déjà fait leurs vœux, et pris jour pour se [r]endre au monastère. Il demeura peu de jours [à] Clairvaux, et pendant ce séjour il défendit [d]'y laisser entrer les malades qui venoient pour [ê]tre guéris, de peur de troubler le repos des [f]rères (1). Depuis ce retour à Clairvaux, la re[l]ation des miracles ne marque plus exacte[m]ent les jours, mais seulement les lieux où ils [f]urent faits.

XVIII. Parlement d'Etampes.

Le dimanche de la Septuagésime, seizième [d]e février mil cent quarante-sept, saint Ber[n]ard se rendit à Etampes, où le roi Louis tint [e]ncore une conférence au parlement touchant [l]a croisade (2). On y parla de la route que l'on [d]evoit tenir, et on résolut d'aller par la Grèce; [c]ontre l'avis de plusieurs, particulièrement [l]es envoyés de Roger, roi de Sicile, qui repré[s]entoient le danger qu'il y avoit de se fier aux [G]recs. Ensuite on délibéra à qui on devoit [c]onfier la garde du royaume pendant l'absence [d]u roi. Il en laissa le choix aux prélats et aux [s]eigneurs, et, après qu'ils l'eurent fait, saint [B]ernard revint le premier l'annoncer; et, mon[t]rant l'abbé Suger et Guillaume, comte de Ne[v]ers, il dit : Voici des glaives, et c'est assez. [T]out le monde approuva ce choix, excepté [l]e comte de Nevers, qui avoit fait vœu d'en[t]rer dans la Chartreuse, et l'exécuta peu de [t]emps après, sans pouvoir en être détourné ni [p]ar les prières du roi ni de tous les autres. [A]insi, l'abbé Suger demeura seul chargé de la [r]égence, qu'il ne voulut toutefois accepter [q]u'après en avoir reçu ordre exprès du pape. [O]n marqua le jour du départ à la Pentecôte, [o]ù l'on devoit encore s'assembler à Metz. Le [r]oi portoit toujours sur l'épaule la croix cou[s]ue à son habit, depuis qu'il l'eut prise à Vé[z]elai à Pâques mil cent quarante-six.

(1) C. 11, 12, 13, 14. (2) Tom. x, Conc. p. 1104.

XIX. Croisés allemands.

Pendant le même mois de février mil cent quarante-sept, le roi Conrad tint une cour plénière en Bavière, ayant avec lui Adam, abbé d'York, à la place de saint Bernard (1). Après avoir célébré la messe et invoqué le Saint-Esprit, il monta au jubé, et, ayant lu les lettres du pape et de saint Bernard, c'est-à-dire la lettre circulaire dont j'ai parlé, il fit une exhortation simple et courte, qui persuada presqu'à tous les assistants de se croiser. Car ils venoient à ce dessein, étant déjà excités par le mouvement précédent. Trois évêques se croisèrent sur l'heure : Henri de Ratisbonne, Othon de Prisingue et Reinbert de Passau. Henri, duc d'Autriche, frère du roi Conrad, se croisa aussi, et une infinité d'autres seigneurs. Mais ce qui sembla plus merveilleux, c'est la grande multitude de pillards et de voleurs qui accouroient pour se croiser, et ce changement paroissoit un coup du ciel. Labeslas, duc de Bohême, Odoacre, marquis de Styrie, et Bernard, comte de Carynthie, se croisèrent peu après.

XX. Othon de Frisingue.

Othon, évêque de Frisingue, de qui nous tenons ce récit, étoit fils de Léopold IV, marquis d'Autriche, qui est compté entre les saints, et honoré comme tel le quinzième de novembre, ayant été canonisé par le pape Innocent VIII en mil quatre cent quatre-vingt-cinq, environ trois cent cinquante ans après sa mort (2). La mère d'Othon fut Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Elle avoit épousé en premières noces Fridéric, duc de Souabe, dont elle avoit eu Fridéric qui succéda au duché, et Conrad, roi des Romains; ainsi Othon étoit frère utérin de ce prince. Saint Léopold, son père, l'ayant fait étudier, le fit prévôt du chapitre de Neubourg en Autriche qu'il avoit fondé. Mais Othon, voulant étudier plus à fond, vint à Paris, et y passa plusieurs années. Comme il retournoit en son pays, touché de la régularité de l'observance de Cîteaux et des vertus de saint Bernard, il embrassa la vie monastique avec quinze compagnons de son voyage dans Morimont, dont il fut depuis abbé. En mil cent trente-huit, le roi Conrad, son frère, le tira de ce monastère pour lui donner l'évêché de Frisingue, qu'il gouverna vingt ans sans quitter l'habit monastique. Il retira les biens aliénés et dissipés de cette église, et rétablit la régularité dans le clergé et les monastères. Il passoit pour un des plus savants entre les évêques d'Allemagne, et fut un des premiers qui introduisit l'étude de la philosophie, particulièrement la logique d'Aristote. Il étoit éloquent,

(1) Otto. 1, Frid. c. 40. nov. Vita Otto. init. Chr.
(2) Martyr. Rom. 15 Radevic. II, hist. c. 11.

et traitoit souvent les affaires de l'Eglise devant les rois et les princes.

XXI. Autres croisades d'Allemands.

Les Saxons ne se croisèrent pas pour l'Orient comme les autres Allemands ; mais, ayant dans leur voisinage des nations idolâtres, ils se croisèrent pour leur faire la guerre : ce qui toutefois ne s'exécuta que l'année suivante. Cependant ce mouvement de croisade causa dès lors un grand bien qui fut une paix générale presque partout l'Occident. Quant au roi Conrad, il partit à l'Ascension, qui, cette année mil cent quarante-sept, étoit le vingt-neuvième de mai, étant suivi de son neveu Fridéric, duc de Souabe, qui s'étoit aussi croisé, et, ayant traversé la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace, il arriva près de Constantinople le huitième de septembre. Une partie des Allemands qui se croisèrent fut destinée pour l'Espagne, et, s'étant assemblés des environs du Rhin et du Veser, ils formèrent une armée navale qui partit de Cologne le jour de l'octave de Pâques, vingt-septième d'avril, mil cent quarante-sept. Ils passèrent en Angleterre, où ils trouvèrent une flotte d'environ deux cents bâtiments, tant Anglois que Flamands, et firent voile tous ensemble en Espagne (1). Ils arrivèrent en Galice, et célébrèrent à Saint-Jacques la Pentecôte, puis, entrant par le fleuve Douero, ils vinrent à la ville de Portugal, où ils trouvèrent l'évêque qui les attendoit de la part du roi Alphonse Henriquès. Ils entrèrent ensuite dans le Tage, et le vingt-huitième de juin, veille de la Saint-Pierre, ils arrivèrent devant Lisbonne alors occupée par les Maures. Ils l'assiégèrent par mer et le roi par terre pendant près de quatre mois, et la prirent enfin à composition le jour de Sainte-Ursule, vingt-unième d'octobre. Les conditions furent que la ville demeureroit au roi Alphonse, et que tout le butin appartiendroit aux croisés. Ainsi cette grande ville fut réduite à l'obéissance des chrétiens, ce fut tout le fruit de cette partie de la croisade.

XXII. Réforme à Sainte-Geneviève.

Cependant le pape Eugène, fatigué par les séditions des Romains, vint en France, et fut reçu à Paris par le roi Louis et l'évêque Thibaud, auparavant prieur de Saint-Martin-des-Champs. Ils allèrent au devant du pape, et l'amenèrent en grande solennité à l'église de Notre-Dame (2). Quelques jours après, le pape voulut aller dire la messe à Sainte-Geneviève, et quand il y fut arrivé les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie, où il se prosterna pour faire son oraison. Ensuite il entra dans la sacristie, et se revêtit pour la messe. Cependant les officiers du pape prirent le drap du pied, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume, de quoi les serviteurs des chanoines étant irrités, ils voulurent le leur arracher, et en tirant de part et d'autre ils le mirent en pièces, puis ils en vinrent aux coups de poing et de bâton. Le roi même, voulant apaiser le tumulte, fut frappé dans la foule.

Les officiers du pape vinrent se plaindre, lui montrant leurs habits déchirés et leurs visages ensanglantés ; le pape en demanda justice au roi, et, comme d'ailleurs la vie de ces chanoines étoit peu régulière, le pape et le roi convinrent de donner la maison de Sainte-Geneviève à des moines noirs, c'est-à-dire de Clugny, laissant toutefois les prébendes aux anciens chanoines leur vie durant. Le roi, partant pour la croisade, laissa l'exécution de ce projet au pape et à l'abbé Suger, et on étoit prêt à recevoir à Sainte-Geneviève huit moines de Saint-Martin-des-Champs, quand, à la prière des anciens chanoines, le pape changea d'avis, et leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de Saint-Victor : ce qui fut exécuté par l'abbé Suger (1). Odon, prieur de Saint-Victor, fut le premier abbé de Sainte-Geneviève depuis cette réforme.

Le roi Louis le jeune, avant que de partir pour la terre sainte, alla à Saint-Denis, selon la coutume, prendre congé des saints martyrs, et recevoir le bourdon de pèlerin, et l'oriflamme (2). Il partit le samedi d'après la Pentecôte, quatorzième de juin mil cent quarante-sept, et prit la même route que le roi Conrad, par l'Allemagne et la Hongrie ; mais ils ne marchoient pas ensemble, à cause de la grandeur de leurs armées, et de la diversité des nations dont elles étoient composées, qui pouvoit causer de la division. Ils avoient chacun un légat du pape ; avec le roi des Romains étoit Théotin, Allemand de nation, évêque de Porto ; et, avec le roi de France, Guy de Florence, prêtre-cardinal du titre de Saint-Chrysogone.

XXIII. Erreurs de Gilbert de la Poirée.

Le pape Eugène étoit à Paris dès la fête de Pâques, qui, cette année mil cent quarante-sept, fut le vingtième d'avril ; et, à cette fête, il tint une assemblée où furent examinées les erreurs de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers (3). Ce prélat, natif de Poitiers même, avoit passé sa vie à étudier la philosophie en

(1) Otto. 1. Frid. c. 40, 42, 44, 45. Helm. Chr. Slau. lib. 1, c. 60, 62. Chr. Saxo. ann. 1148. Robe de Monte. 1147.
(2) Vita S. Guill. Rosch. 6 april. Boll. tom. 9, p. 626.

(1) Eugen. Ep. 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20.
(2) Gesta. Lud. c. 4. Chr. Bibl. Clugn. p. 1623.
(3) Tom. x, Conc. p. 1105 et 1120. Gauf. Claraval. V. Mabill. Præf. in Bern. n. 52.

divers lieux de France, et avoit eu entre autres pour maîtres les deux frères Anselme et Raoul de Laon. Il passoit lui-même pour grand docteur, et ses mœurs avoient beaucoup de gravité; mais il donnoit trop dans les subtilités de la dialectique. Dès la première année du pontificat d'Eugène, c'est-à-dire l'an mil cent quarante-cinq, Gilbert fut accusé devant lui par Arnaud, surnommé Qui ne rit, et Calon, tous deux archidiacres de Poitiers, pour quelques propositions touchant la sainte trinité, qu'il avoit avancées en plein synode. Les deux archidiacres, s'étant mis en chemin pour aller à Rome, rencontrèrent à Sienne le pape, qui venoit en France, et qui, ayant appris le sujet de leur voyage, leur ordonna de se trouver à Pâques à Paris, où il auroit plus de commodité d'examiner cette affaire, à cause de la quantité de gens de lettres qui y demeuroient. Les archidiacres revinrent en France consulter saint Bernard, et l'excitèrent à s'opposer aux erreurs de Gilbert.

Le concile se tint à Paris au temps marqué; le pape y présida, assisté de plusieurs cardinaux. Il y avoit grand nombre de très-savants hommes, entre lesquels étoit saint Bernard. Gilbert de la Poirée étoit présent. On produisit contre lui pour témoins deux docteurs, Adam de Petit-Pont, chanoine de l'église de Paris, et Hugues de Champfleury, chancelier du roi, qui assurèrent par serment avoir ouï de sa bouche quelques-unes des propositions qu'on lui reprochoit, et on produisit aussi contre lui un extrait de son commentaire sur Boèce. Les principales erreurs dont on l'accusoit étoient de dire que l'essence divine n'est pas Dieu, que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes; que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition; enfin, que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du fils. L'évêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit ou écrit que la divinité ne soit pas Dieu, et produisoit pour témoins deux de ses disciples, Raoul, évêque d'Evreux, et depuis archevêque de Rouen, et un docteur, nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le chanoine de Saint-Victor, qu'Innocent II avoit fait cardinal. Saint Bernard étoit le principal adversaire de l'évêque Gilbert en cette dispute, qui dura quelques jours; mais le pape en remit la décision au concile, qu'il devoit tenir l'année suivante, à la mi-carême.

XXIV. Henriciens hérétiques.

La même année, mil cent quarante-sept, le pape Eugène envoya à Toulouse, en qualité de légat, l'évêque d'Ostie, Albéric, qui avoit déjà été légat en Angleterre et en Syrie. C'étoit pour combattre l'hérétique Henri, disciple de Pierre de Bruis. Ils avoient prêché l'un et l'autre, premièrement en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils avoient passé dans la province de Narbonne. On le voit, par une lettre de Pierre, abbé de Clugny, adressée à Guillaume, archevêque d'Embrun, Ulric, évêque de Die, et Guillaume de Gap, où il les félicite du succès de leurs travaux contre ces hérétiques, et ajoute : Passant depuis peu par vos diocèses, j'ai trouvé que cette erreur avoit été chassée de ses provinces, pour la plus grande partie, avec ses auteurs, mais j'en ai trouvé aussi quelques restes (1). Et ensuite : On a vu, par un crime inouï chez les chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines, les contraindre à prendre des femmes par les menaces et les tourments. Vous avez banni les chefs de cette secte par le secours des princes catholiques, mais il en reste des membres, comme j'ai dit. Il se plaint ensuite que Pierre de Bruis et Henri ont été reçus vers l'embouchure du Rhône et à Toulouse, c'est-à-dire dans tout le Languedoc, et il emploie cette lettre, qui est très-longue, à réfuter leurs erreurs.

Il commence par établir l'autorité des saintes Ecritures, parce que l'on disoit que ces hérétiques les rejetoient toutes ou en partie, et, après avoir montré la vérité du nouveau Testament, il s'en sert pour prouver l'autorité de l'ancien; puis il vient à leurs erreurs particulières, qu'il réduit à cinq principales : la première, de rejeter le baptême des enfants, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire ni recevoir les instructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables : Depuis environ cinq cents ans toute la Gaule, l'Espagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe, n'a presque baptisé que des enfants; d'où il s'ensuit, selon vous, qu'elle n'a point eu de chrétiens, ni par conséquent d'église, et que tous nos pères ont péri.

La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels ni églises matérielles. La troisième, de dire qu'il ne falloit ni adorer ni honorer la croix, mais la briser et la fouler aux pieds. Sur quoi il leur fait ce reproche : Ayant fait un grand bûcher de croix entassées, vous y avez mis le feu, vous en avez fait cuire de la viande, et en avez mangé le vendredi-saint, après avoir invité publiquement le peuple à en manger (2).

La quatrième erreur étoit de dire que le sacrifice de la messe n'étoit rien, et que les évêques et les prêtres ne consacroient point le corps et le sang de Jésus-Christ; sur quoi Pierre de Clugny reproche aux nouveaux hérétiques d'être pires que les bérengariens, qui ne nioient pas que le corps de Jésus-Christ ne fût dans le sacrement, au moins en figure. Enfin, la cinquième et dernière erreur étoit de rejeter les prières et les autres suffrages pour les morts. Ils disoient encore que c'étoit se

(1) Vita Bern. lib. III, c. 6. Bibl. Clun. p. 1120, 1122.

(2) P. 1126, 1135, 1142, 1125, 1553, 1100.

moquer de Dieu de chanter et le prier à haute voix (1). Pierre de Clugny répond fort au long à toutes leurs objections, prouvant les vérités contraires par l'Ecriture et la tradition, et conclut en adressant cet écrit aux évêques, comme à ceux à qui le soin de l'Eglise est confié, et à qui il convient principalement d'instruire les peuples et de réprimer les hérétiques.

Quelque temps après, Pierre de Bruis fut brûlé à Saint-Gilles par les catholiques, en punition des croix qu'il avoit brûlées. Il avoit prêché ses erreurs pendant près de vingt ans; Henri, son disciple, continua de les enseigner, mais avec quelque changement, et ajouta aux cinq articles que je viens de rapporter. C'est ce que vit Pierre de Clugny dans un livre que l'on disoit avoir été recueilli de ses discours. Je me sens, dit-il, excité à le réfuter aussi; mais, parce que je n'ai pas encore de preuve complète que Henri pense et prêche ainsi, je diffère ma réponse jusqu'à ce que j'en aie une certitude entière. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre à l'archevêque d'Arles et aux trois évêques précédents, leur envoyant sa première lettre, et marquant que ces hérétiques avoient passé de la Septimanie, qui est le Languedoc, dans la Novempopulanie, nommée dès lors Gascogne (2).

L'hérétique Henri avoit passé au Mans lorsqu'Hildebert en étoit évêque, c'est-à-dire (3) avant l'an mil cent vingt-cinq. C'étoit alors un jeune homme de grande taille, qui avoit les yeux agités, la voix forte, la barbe longue, les pieds nus, tout l'extérieur négligé; il avoit déjà une grande réputation de sainteté et de doctrine. Arrivant au Mans, il envoya devant deux de ses disciples, qui portoient comme lui un bâton, au haut duquel étoit une croix de fer, et paroissoient des pénitents. Ils arrivèrent le jour des Cendres, l'évêque Hildebert les reçut favorablement; et, comme il partoit pour aller à Rome, il ordonna à ses archidiacres qu'ils permissent à Henri d'entrer dans la ville et d'y prêcher. Comme il étoit fort éloquent, le peuple accourut en foule pour l'entendre, joint l'amour de la nouveauté; et l'effet de ses sermons fut que le peuple entra en fureur contre les clercs, les regardant comme des excommuniés, et refusant de rien vendre à leurs domestiques. On vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider eux-mêmes, ou les pendre, si les seigneurs ne se fussent opposés à la violence du peuple. L'évêque lui-même, à son retour de Rome, fut mal reçu par ceux que Henri avoit infatués, et ils refusèrent avec mépris sa bénédiction. Hildebert le chassa donc de son diocèse, et reçut deux de ses disciples qui l'abandonnèrent, ayant reconnu ses erreurs et ses mœurs infâmes. C'est ce qui se passa dans le diocèse du Mans.

Le légat Albéric, étant donc envoyé contre ces hérétiques, prit avec lui Geoffroy, évêque de Chartres, et persuada aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce voyage, nonobstant ses infirmités; mais l'église de Toulouse l'avoit déjà souvent prié d'y venir. Il envoya devant une lettre qu'il écrivit à Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, dans les terres duquel étoit Henri, et il décrit ainsi les ravages qu'il y faisoit (1) : Les églises sont sans peuple, le peuple sans prêtres, les prêtres méprisés; les églises ne sont plus estimées des lieux saints, ni les sacrements des choses sacrées, on ne célèbre point des fêtes. Les hommes meurent dans leurs péchés sans pénitence et sans communion, on refuse le baptême aux enfants. Et ensuite : Apprenez maintenant quel est cet homme. C'est un apostat qui, après avoir été moine, en a quitté l'habit et est retourné aux impuretés du siècle. N'osant ensuite demeurer avec ses parents, il est devenu vagabond et mendiant, et, comme il avoit des lettres, il s'est mis à prêcher pour vivre. S'il avoit quelque chose de reste, il l'employoit au jeu ou à des usages plus honteux. Car souvent, après qu'il avoit attiré le jour des applaudissements du peuple, on l'a trouvé la nuit suivante avec des prostituées ou même des femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment il est sorti de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux. Il n'ose retourner nulle part, tant il est décrié partout. Ainsi parle saint Bernard.

XXV. Saint Bernard à Toulouse.

En ce voyage de Languedoc, il fut partout reçu comme un ange envoyé du ciel, et fit encore plusieurs miracles; en sorte qu'il fut accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour et nuit sa bénédiction. Geoffroy, alors moine et depuis abbé de Clairvaux, le dit expressément dans la vie du saint (2); et, dans une lettre écrite pendant ce voyage où il l'accompagnoit, il spécifie plusieurs miracles faits à Bergerac, à Cahors, à Toulouse, à Verfeuil et en d'autres lieux. Le plus fameux de tous ces miracles est celui qu'il fit à Sarlat en Périgord (3). Après le sermon, on lui offrit plusieurs pains à bénir, comme on faisoit partout. En les bénissant il éleva la main, fit le signe de la croix et dit : Vous connoîtrez que ce que nous vous prêchons est vrai, et que ce que les hérétiques vous prêchent est faux, si vos malades guérissent après avoir goûté de ce pain. Geoffroy, évêque de Chartres, qui étoit auprès du saint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajouta : S'ils le prennent avec foi, ils seront guéris. Mais saint Bernard reprit : Ce n'est pas ce que je dis; mais assurément ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils sachent que nous som-

(1) P. 1174, 1202, 1229, C.
(2) Ibid. p. 1117.
(3) Analect. tom. 3, p. 312. Sup. liv. LXVII, n. 24, 6.

(1) Ep. 241.
(2) Vita lib. III, c. 6.
Vita lib. VIII, in fin.
(3) Cod. c. 6.

mes véritables et vraiment envoyés de Dieu. Tant de malades furent guéris après avoir goûté de ce pain, que le bruit s'en répandit par toute la province, et le saint homme, en revenant, passa par les lieux voisins, n'osant venir à Sarlat à cause du concours insupportable du peuple.

Une lettre écrite à tous les fidèles par un moine, nommé Héribert, nous apprend quels étoient ces hérétiques du Périgord (1). Ils prétendoient mener la vie apostolique, ne mangeoient point de chair et ne buvoient point de vin, faisoient cent génuflexions par jour, et ne recevoient point d'argent. Ils ne disoient point *Gloria patri*. Ils soutenoient que l'aumône n'étoit point méritoire, parce qu'on ne devoit point avoir de quoi la faire, ni rien posséder. Ils comptoient pour rien la messe et la communion, et, si quelqu'un d'eux célébroit la messe pour tromper le peuple, il ne disoit point le canon ni ne communioit, mais jetoit l'hostie derrière l'autel ou dans le missel. Ils n'adoroient ni la croix ni l'image de Notre Seigneur, disant que c'étoit une idolâtrie. Ils avoient perverti plusieurs nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens, plusieurs ecclésiastiques, moines et religieuses. Les plus ignorants devenoient en huit jours si savants avec eux, qu'on ne pouvoit plus les convaincre. On disoit qu'on ne pouvoit les retenir en prison, et qu'ils faisoient des miracles. Leur chef étoit nommé Pons, apparemment disciple de Henri

Alby étoit la ville de tout le pays la plus infectée de cette hérésie, d'où vint ensuite le nom d'albigeois à toute la secte (2). Le légat y arriva vers la fin de juin, et le peuple alla au devant avec des ânes et des tambours par dérision; on sonna la messe, et à peine s'y trouva-t-il trente personnes. Mais saint Bernard, qui arriva deux jours après, fut reçu du peuple avec une grande joie; le lendemain, jour de Saint-Pierre, il vint au sermon une si grande multitude, que l'église, quoique grande, ne la pouvoit contenir. Le saint homme parcourut tous les articles de leurs erreurs, commençant par le saint sacrement de l'autel, et leur expliquant sur chaque point ce que les hérétiques prêchoient, et ce qui est de la foi catholique. Enfin, il leur demanda ce qu'ils choisissoient. Tout le peuple déclara qu'il détestoit l'hérésie et qu'il revenoit avec joie à la vérité catholique. Revenez donc à l'Eglise, reprit saint Bernard; et, afin que nous sachions qui sont ceux qui se répentent, qu'ils lèvent la main au ciel. Ils levèrent tous la main droite, et ainsi finit le sermon. Geoffroy rapporte ce fait comme le plus grand miracle du saint en ce voyage.

Il fut reçu à Toulouse avec assez de dévotion, et en peu de jours elle augmenta jusqu'à un empressement excessif. Il y avoit peu de gens en cette ville qui favorisassent la personne de Henri : c'étoient seulement quelques tisserands, et on les nommoit ariens; mais il y en avoit un grand nombre, et des principaux de la ville, qui favorisoient l'hérésie. On appela Henri, on appela aussi les ariens, et le peuple promit que désormais personne ne les recevroit, s'ils ne venoient et ne s'expliquoient publiquement. Mais Henri s'enfuit, les ariens se cachèrent, et la ville de Toulouse parut entièrement délivrée de l'hérésie. Quelques-uns des gentilshommes promirent qu'ils les chasseroient et ne les protégeroient point, et le légat prononça une sentence contre les hérétiques et leurs fauteurs, portant qu'ils ne seroient reçus ni en témoignage ni en jugement, et que personne ne communiqueroit avec eux. En cette sentence on découvrit à tout le peuple la vie corrompue de Henri, comment il avoit abjuré au concile de Pise toutes les hérésies qu'il prêchoit encore, et comment, pour le délivrer, saint Bernard avoit promis de le recevoir moine à Clairvaux (1).

Saint Bernard suivit Henri dans sa fuite, et prêcha dans les lieux qu'il avoit séduits. Il trouva quelques gentilshommes obstinés, moins par erreur que par mauvaise volonté; car ils haïssoient le clergé et prenoient plaisir aux railleries de Henri. Il fut tellement cherché et poursuivi, qu'à peine pouvoit-il trouver un lieu de sûreté; et enfin il fut pris, enchaîné et livré à l'évêque, mais saint Bernard n'étoit plus dans le pays. Il eût été besoin qu'il y fît un plus long séjour pour déraciner tant d'erreurs; mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, et ne pouvoit quitter si long-temps ses chers frères de Clairvaux, qui par de fréquentes lettres le pressoient de retourner.

A Toulouse, il logeoit à Saint-Sernin, qui étoit un monastère de chanoines réguliers. Un d'eux, habile médecin, étoit devenu paralytique, et depuis sept mois réduit à une telle extrémité, qu'il n'attendoit que la mort de jour en jour. Il pria le saint abbé de permettre qu'on le mît dans une chambre proche de son logement, et il fallut six hommes pour l'y porter. L'abbé le vint voir : le malade lui fit sa confession et le pria instamment de le guérir. L'abbé lui donna la bénédiction; et sortant de la chambre il dit en lui-même : Vous voyez, seigneur, que ces gens-ci demandent des miracles, et nous n'avancerons rien autrement. Aussitôt le paralytique se leva, courut après le saint, et vint lui baiser les pieds avec une dévotion incroyable. Un de ses confrères l'ayant rencontré s'écria, croyant voir un fantôme. Le bruit s'en étant répandu, on accourut à ce spectacle, l'évêque et le légat y vinrent des premiers. On alla à l'église, le paralytique marchant devant les autres, on chanta le *Te Deum*. Le chanoine, guéri, suivit saint Ber-

(1) To. 3, Analect. p. 467. (2) Gauf. Ep. n. 10.

(1) N. 4, 5.

nard à Clairvaux, où il se fit moine; et le saint homme le renvoya depuis à son pays, où il fut abbé (1). Saint Bernard à son retour écrivit aux Toulousains, pour les exhorter à la persévérance, et à poursuivre sans relâche les hérétiques, jusqu'à ce qu'ils les eussent entièrement chassés du pays. Il leur recommande, comme il avoit fait de vive voix, de ne point recevoir de prédicateurs étrangers ou inconnus, mais seulement ceux qui auroient la permission du pape ou la permission de l'évêque de Toulouse.

XXVI. Hérétiques de Cologne.

Vers le même temps, saint Bernard reçut une lettre d'Evervin, prévôt de Steinfeld en Westphalie, de l'ordre de Prémontré, par laquelle il l'avertissoit que l'on avoit découvert depuis peu, près de Cologne, certains hérétiques, dont deux, savoir, leur évêque et son compagnon, avoient été brûlés par le peuple malgré le clergé, et avoient souffert le supplice avec une extrême fermeté (2). Voici, dit-il, quelle est leur hérésie. Ils disent que l'Eglise n'est que chez eux, parce qu'ils sont les seuls qui suivent les traces de Jésus-Christ, et qui mènent la vie apostolique, ne possédant rien en ce monde. Vous autres, disent-ils, vous êtes tellement attachés aux biens temporels, que ceux même qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines et les chanoines réguliers, en possèdent en commun. Nous sommes les pauvres de Jésus-Christ qui allons errants et fuyant de ville en ville, comme des brebis au milieu des loups, persécutés avec les apôtres et les martyrs; quoique nous vivions dans le jeûne, l'abstinence, la prière, le travail, dont nous nous occupons jour et nuit, seulement pour gagner le nécessaire.

Evervin continue : Ils ne mangent aucune sorte de laitage, ni rien qui soit produit par génération. Ils cachent leur doctrine sur les sacrements; toutefois ils nous ont confessé qu'en prenant leur nourriture ordinaire ils prétendent en faire le corps et le sang de Jésus-Christ, par l'oraison dominicale, pour s'en nourrir, eux qui sont les membres et le corps de Jésus-Christ. Ils disent que nos sacrements ne sont qu'une ombre et une tradition humaine. Ils nous ont avoué qu'outre le baptême d'eau ils prétendent baptiser par le feu et le Saint-Esprit, et que ce baptême se doit faire par l'imposition des mains. Par cette cérémonie, on passe chez eux du rang d'auditeurs à celui de croyants, puis à celui d'élus par leur baptême. Pour le nôtre, ils ne se mettent pas en peine. Ils condamnent le mariage; mais je n'ai pu en apprendre d'eux la raison, soit qu'ils n'osent l'avouer, soit qu'ils l'ignorent.

Il y a d'autres hérétiques dans notre pays qui ne sont aucunement d'accord avec les premiers; et c'est leur division qui nous les a fait découvrir les uns et les autres. Ceux-ci prétendent qu'on ne fait point sur l'autel le corps de Jésus-Christ, parce qu'il n'y a point dans l'Eglise des prêtres consacrés. Car, disent-ils, les papes s'embarrassant d'affaires séculières ont perdu leur pouvoir, et n'ont pu le communiquer aux archevêques et aux évêques, qui, menant aussi une vie séculière, ne peuvent plus consacrer les autres. Ainsi ils anéantissent le sacerdoce de l'Eglise, le réduisant au seul ministère de la parole; ils rejettent les sacrements, hors le baptême seul, encore ne l'admettent-ils que pour les adultes. Ils condamnent le mariage, excepté celui qui est contracté entre deux personnes vierges. Ils n'ont aucune confiance en l'intercession des saints, et disent que les jeûnes et les autres mortifications ne sont nécessaires ni aux justes ni aux pécheurs. Ils traitent de superstitions toutes les observances ecclésiastiques, que Jésus-Christ et les apôtres n'ont pas établies; ils ne conviennent point du purgatoire, et anéantissent ainsi les prières et les oblations pour les morts.

Evervin exhorte saint Bernard à écrire contre ses erreurs, et ajoute : Ceux qui sont revenus à l'Eglise nous ont dit qu'ils ont une grande multitude répandue presque partout le monde, même plusieurs de nos clercs et de nos moines; et ceux qui ont été brûlés nous ont dit pour leur défense que cette hérésie est demeurée cachée en Grèce et en d'autres pays depuis le temps des martyrs. Les uns ont leur pape les autres ne reconnoissent, ni notre pape, ni aucun autre. Ils le nomment apostolique, et mènent avec eux des femmes qu'ils prétendent être continentes, à l'exemple, disent-ils, de celles qui suivoient les apôtres (1). On voit, par ce récit, que ces hérétiques de Cologne étoient des manichéens, aussi bien que ceux d'Ivoi et ceux d'Anvers, dont j'ai parlé en leurs temps.

Pour satisfaire à la prière d'Evervin, saint Bernard fit deux sermons contre ces hérétiques, en continuant son application du cantique (2). Il relève d'abord le soin qu'ils avoient de se cacher, jusqu'à y employer le parjure, eux qui d'ailleurs condamnoient toute sorte de serment. Un faux catholique, dit-il, nuit beaucoup plus qu'un hérétique découvert; et, après avoir décrit l'hypocrisie de ceux-ci, qui à l'extérieur paroissoient irrépréhensibles dans la foi et dans les mœurs, il insiste sur ce qu'ils avoient tous avec eux des femmes qui n'étoient ni leurs épouses ni leurs proches parentes, et montre que, quand ils garderoient la continence comme ils prétendoient, ils prêcheroient toujours par le scandale. Au reste, dit-il, ce sont des gens rustiques et sans lettres, et qui ne persuadent que des femmes ignorantes comme eux. Je ne leur ai rien ouï-dire de nouveau, mais

(1) Ep. 242. — 452. Ap. Ber. to. 1, p.
(2) Analect. tom. 3, p. 1487.

(1) Sup. liv. LXVII, n. 20. (2) Serm. 65.

seulement ce qui été avancé par les anciens hérétiques, examiné long-temps et réfuté par nos docteurs.

Dans le sermon suivant, saint Bernard montre que ces hérétiques sont ceux qui ont été prédit, par saint Paul; ces hypocrites qui défendront de se marier, et qui ordonneront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées, pour être prises avec action de grâce (1). Otez, dit-il, de l'église le mariage, vous la remplissez de concubinaires, d'incestueux et d'impudiques de toutes les espèces les plus abominables; choisissez, ou de sauver tous ces monstres, ou de réduire le salut au nombre si petit de vrais continents. Il combat aussi ceux qui réduisoient le mariage aux personnes vierges, par l'autorité de saint Paul, qui permet aux veuves de se marier, et l'ordonne même en certains cas. Quant à l'abstinence des viandes, il dit : Ils sont hérétiques, non parce qu'ils s'en abstiennent, mais parce qu'ils s'en abstiennent par superstition. Car je m'en abstiens aussi quelquefois, mais c'est en satisfaction de mes péchés (2). Blâmons-nous saint Paul, qui châtie son corps et le réduit en servitude; et ensuite : Si cette abstinence vient des préceptes de la médecine, nous ne condamnons point un soin raisonnable de la santé; si elle vient des maximes de la vie spirituelle, nous l'approuvons, comme un moyen de dompter la chair; mais si elle vient de l'extravagance de Manès, qui déclare immonde quelque créature de Dieu, c'est un blasphème que je déteste.

Il montre ensuite que ces hérétiques s'attribuent à faux le nom d'apostoliques et de véritable église; parce qu'ils sont cachés et en petit nombre, au lieu que l'Eglise est répandue partout le monde et toujours visible. Il réfute leurs autres erreurs, touchant le baptême des enfants, le purgatoire et le pouvoir des pasteurs et des ministres de l'Eglise, même pécheurs. Il montre qu'il ne faut pas s'étonner que l'opiniâtreté des hérétiques imite la constance des martyrs; enfin, il répond si précisément à tous les articles de la lettre d'Evervin, qu'il est clair qu'elle a été l'occasion de ces deux sermons.

XXVII. Côme, patriarche de Constantinople, déposé.

A Constantinople, le patriarche Côme fut déposé comme suspect de l'hérésie des bogomiles, à peu près la même que celle-ci. Le patriarche Michel Oxtie renonça au pontificat en mil cent quarante-six, après avoir tenu le siége de Constantinople deux ans et huit mois, et retourna à son monastère de l'île d'Oxtie. Là, s'étant prosterné dans le vestibule de l'église, il exposa son cou pour être foulé aux pieds de tous les moines qui y entroient, disant : Que mal à propos il avoit quitté cette retraite, qu'il avoit aimée dès l'enfance, pour monter sur le trône patriarcal, où il ne devoit faire aucun fruit. On mit à sa place Côme l'Attique, diacre, natif de l'île d'Egine, homme de grande vertu, mais trop simple. Il étoit extrêmement prévenu en faveur du moine Niphon, condamné et enfermé deux ans auparavant par sentence synodale, comme bogomile, et se plaignoit qu'on l'avoit condamné injustement (1). Non-seulement il le mit en liberté, mais il l'avoit souvent auprès de lui, il faisoit ses prières avec lui, et le faisoit manger à sa table. Niphon, ainsi autorisé, recommença à dogmatiser hardiment dans les compagnies et dans les places publiques, rejeta ouvertement le dieu des Hébreux. La plupart blâmoient la conduite du patriarche; ses amis lui représentoient que la compagnie de ce moine le rendoit suspect lui-même; ses ennemis crioient hautement contre lui, et demandoient justice à Dieu et à l'empereur. Mais Côme méprisoit tous ces discours, demeurant opiniâtrement attaché à Niphon; jusque-là que, l'empereur ayant donné ses ordres pour l'arrêter de nouveau, le patriarche sortit de l'église, voulant l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en prison avec lui. L'empereur Manuel qui étoit à la guerre, étant de retour à Constantinople, voulut faire cesser cette division dans l'Eglise. Il prit chacun des évêques en particulier, et leur demanda quelle opinion ils avoient de la religion de Niphon. Tous lui dirent sincèrement que c'étoit un impie; mais le patriarche, interrogé le dernier, se jeta à son ordinaire sur les louanges de Niphon, et dit à l'empereur que c'étoit un homme d'une piété et d'une vertu incomparable.

On en vint à un examen juridique; et le mercredi, vingt-sixième de février mil cent quarante-sept, indiction dixième, l'empereur assembla dans le palais de Blaquernes les princes, ses parents, et les grands officiers de l'empire, avec tous les prélats qui se trouvèrent à Constantinople (2). Le patriarche Côme, interrogé par l'empereur dans ce concile, quelle opinion il avoit du moine Niphon, répondit sans déguisement qu'il le croyoit orthodoxe, et ajouta : Je suis seul, comme Loth à Sodome, témoignant ainsi le mépris qu'il faisoit de ceux qui n'étoient pas de son sentiment. C'est pourquoi, comme convaincu par sa propre bouche, il fut déposé et déclaré indigne de l'épiscopat. La sentence fut souscrite par trente-un, tant métropolitains qu'archevêques, dont le premier étoit Constantin de Césarée en Cappadoce. Car il pré-

(1) Serm. 66. 1, Tim. IV, 1.

(2) 1 Cor. VII, 36. 1 Tim. V, 13 1, Cor. IX, 27.

(1) Catalog. Jur. Gr. R. Sup. c. 3. p. 302. Nicet. lib II, n. 3. Cinn. lib. II, c. 10, p. 35.

(2) Ap. Allat. 11, Conf. c. 12, p. 683.

sidoit au concile en qualité d'exarque et de protothrone.

Côme n'avoit tenu que dix mois le siége de Constantinople, qui vaqua ensuite dix autres mois, et au mois de décembre de la même année, mil cent quarante-sept, on élut patriarche Nicolas Muzalon, qui avoit été archevêque de Chypre, et s'étoit retiré pour vivre en repos trente-sept ans auparavant : d'autres disoient qu'il avoit seulement quitté le gouvernement des affaires. Il tint le siége de Constantinople trois ans et quatre mois. L'année suivante, mil cent quarante-huit, selon les Grecs, six mil six cent cinquante-neuf, indiction onzième, au mois de février, l'empereur Manuel, voulant s'attirer le secours du ciel en la guerre contre Roger, roi de Sicile, donna une bulle d'or pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs meubles, et suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans leurs titres (1).

XXVIII. Voyage des deux rois croisés.

Cependant les deux rois, Conrad et Louis, arrivèrent l'un après l'autre sur les terres de l'empereur Manuel, à qui ces armées immenses d'Allemands et de François donnèrent une terrible alarme (2). Il envoya les reconnoître; et, quoiqu'ils déclarassent qu'ils ne demandoient que le passage pour aller visiter les lieux saints et délivrer l'Orient de l'oppression des infidèles, les Grecs, foibles et soupçonneux, croyoient toujours qu'ils en vouloient à leur empire; et les croisés n'observoient pas assez de discipline pour les rassurer. Manuel, ne pouvant les arrêter par force, usoit d'artifice; et, après leur avoir donné de belles paroles, il les faisoit attaquer par ses troupes dans des défilés, et quand ils venoient aux villes pour acheter des vivres, ils en trouvoient les portes fermées. Les Grecs, qui étoient sur les murailles, descendoient des cordes et tiroient premièrement l'argent des croisés, puis leur donnoient ce qu'ils vouloient de pain ou d'autres vivres, quelquefois ils disparoissoient sans leur rien donner; quelquefois ils mêloient de la chaux à la farine qu'ils leurs vendoient. On disoit que tout cela se faisoit par l'ordre de l'empereur Manuel; et il est certain qu'il avoit fait fabriquer exprès de la monnoie de bas aloi pour donner à ceux des croisés qui avoient quelque chose à vendre. Enfin, il n'y avoit malice qu'il ne leur fît et n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leur descendants, et les détourner de venir sur les terres de l'empire grec. Ce sont les paroles de Nicétas, auteur grec lui-même.

(1) Catalog. Jus. Græco-Rom. Manuel Const. 5. Jus. Græco Rom. lib. 2, p. 149.

(2) Nicet. lib. I, n. 4, p 41. Cinnam, lib. II, n. 12, p. 37.

Le roi Conrad arriva à Constantinople au mois de septembre mil cent quarante-sept, passa l'Hellespont, et s'avança avec son armée dans la Natolie, conduit par des Grecs que l'empereur Manuel lui avoit donnés pour guides (1). Quand ils furent entrés dans le pays ennemi, ces guides avertirent les commandants de faire provision de vivres pour un certain nombre de jours, pendant lesquels ils devoient passer par des lieux déserts pour prendre le plus court, assurant qu'ils se trouveroient ensuite devant Icone, dans un pays excellent. Mais ils les menèrent exprès par des chemins détournés, et les engagèrent dans des lieux difficiles, et où ils étoient les plus exposés aux ennemis. Au bout du temps que ces guides avoient marqué, le roi Conrad leur fit des reproches de ce qu'il n'arrivoit point à Icone (2); ils assurèrent qu'on y seroit dans trois jours: mais ils s'enfuirent la nuit suivante, laissant l'armée allemande en des lieux stériles et impraticables, sans un seul homme qui sût par où en sortir.

XXIX. Mauvais succès de la croisade

Le sultan d'Icone, Turc seljouquide, averti par l'empereur Manuel, avoit assemblé des troupes formidables pour s'opposer aux croisés, avec lesquels il vint fondre sur les Allemands, pesamment armés et affamés, et leurs chevaux Ainsi, de cette armée de soixante-dix mille hommes d'armes et d'une multitude innombrable de gens de pied, à peine s'en sauva-t il la dixième partie. Cette défaite arriva au mois de novembre mil cent quarante-sept. Le roi Conrad, ayant échappé, se retira à Nicée, où il rencontra le roi Louis, qui, étant venu après lui à Constantinople, y avoit été très-bien reçu, et avoit passé le détroit avec son armée. Les deux rois ayant marché ensemble jusqu'à Ephèse, Conrad retourna à Constantinople pour y passer l'hiver; et Louis s'avança jusqu'aux bords du Méandre, où il eut un avantage considérable sur les Turcs: mais ensuite ses troupes s'étant laissé couper par les ennemis, il perdit son arrière-garde au mois de janvier mil cent quarante-huit (3)

Il arriva avec le reste de son armée à Antioche, où le prince Raymond le reçut magnifiquement, espérant qu'il lui aideroit à faire des conquêtes et étendre sa principauté; mais le roi Louis ne voulut point se détourner du voyage de Jérusalem, disant qu'il falloit avant toutes choses accomplir son vœu, et ce refus aliéna entièrement de lui le prince d'Antioche (4). Le roi Conrad, ayant passé l'hiver à

(1) Otto I, Frid. c. 47. Guill. Tyr lib. XVI, c. 19, 20. Gesta Ludov Duch. to. 4.

(2) Tyr c. 21

(3) C. 22, 26.

(4) C. 27. Chron Sar an. 1147.

Constantinople, vint par mer au port d'Acre, et de là à Jérusalem; et Alphonse, comte de Toulouse, étant arrivé vers le même temps, mourut peu de jours après à Césarée, et, à ce qu'on disoit, de poison. Cependant, comme on sut à Jérusalem l'arrivée du roi de France, on envoya au devant de lui le patriarche Foucher, de peur qu'il ne s'arrêtât à Antioche ou à Tripoli; car le roi de Jérusalem et tous les princes latins d'Orient avoient conçu de grandes espérances de l'arrivée des deux rois. Après qu'ils eurent satisfait à leur dévotion en visitant les saints lieux, on indiqua une cour générale à Acre, pour délibérer de l'entreprise que l'on feroit sur les infidèles.

A cette assemblée se trouvèrent le roi Conrad; Othon, évêque de Frisingue, son frère; Etienne, évêque de Metz; Henri, évêque de Toul, frère du comte de Flandre; Théotin, légat du pape près du roi Conrad; des seigneurs allemands; Henri, duc d'Autriche, frère du roi; Fridéric, duc de Souabe, son neveu et plusieurs autres (1). Les François étoient : le roi Louis; Geoffroy, évêque de Langres; Arnoul, évêque de Lisieux; Guy de Florence, cardinal légat du pape. Les seigneurs laïques étoient Robert, comte de Dreux, frère du roi; Henri, son gendre, fils du comte de Champagne; Thierry, comte de Flandre, beau-frère du roi de Jérusalem, et plusieurs autres. Le roi de Jérusalem, Baudouin III, étoit aussi à cette assemblée avec la reine Mélisende, sa mère; le patriarche Foucher; Beaudouin, archevêque de Césarée; Robert, archevêque de Nazareth; cinq autres évêques latins de Palestine; Robert, maître des chevaliers du Temple; Raymond, maître des hospitaliers, et quelques seigneurs laïques. La résolution que l'on prit à cette assemblée fut d'assiéger Damas, et le rendez-vous fut donné à Tibériade pour le vingt-cinquième de mai.

Damas fut donc attaqué et pressé si vivement, que les habitants ne songeoient plus qu'à se retirer, quand ils trouvèrent moyen de gagner par argent quelques-uns des Francs, qui, trahissant les autres, leur persuadèrent de décamper et d'attaquer la ville par un autre côté où les vivres leur manquèrent, en sorte qu'ils furent obligés de lever le siége. On disoit aussi qu'il y étoit entré de la jalousie du comte de Flandre et du prince d'Antioche, dont chacun prétendoit devenir seigneur de Damas par la conquête. Le roi Conrad s'en revint en Allemagne incontinent après; le roi Louis demeura en Syrie le reste de l'année, et fit à Jérusalem la pâque de l'année suivante, mil cent quarante-neuf, après quoi il revint en France; et tel fut le malheureux succès de la seconde croisade (2). Depuis ce temps, la condition des Latins orientaux devint manifestement plus mauvaise; car les infidèles, voyant le peu de fruit des grands efforts de leurs plus puissants princes, commencèrent à s'en moquer et à mépriser, après les avoir vus de près, ceux dont les seuls noms les effrayoient auparavant.

(1) Tyr. lib. XVII, c. 1. (2) C. 5, 9.

XXX. Croisade des Saxons.

La croisade des Saxons contre les païens du Nord n'eut guère plus de succès (1). Elle fut aussi entreprise par l'autorité du pape et par l'exhortation de plusieurs religieux; et elle avoit pour but de soumettre ces peuples à la religion chrétienne, ou de les détruire entièrement. Les chefs de cette croisade étoient Fridéric, archevêque de Magdebourg; les évêques d'Halberstadt, de Munster, de Mersbourg, de Brandebourg, d'Havelsberg et de Moravie ou d'Olmus, et l'abbé de Corvey. Il y avoit aussi plusieurs seigneurs laïques; et l'armée étoit de soixante mille hommes. D'un autre côté, s'armèrent Albéron, archevêque de Brême; Tietmar, évêque de Verdun; Henri, duc de Saxe, et plusieurs autres seigneurs, avec quarante mille hommes. Le roi de Danemarck, avec les évêques du royaume, assembla aussi ses forces par terre et par mer, qui faisoient une armée environ de cent mille hommes. Toutes ces troupes attaquèrent les Sclaves pour venger les meurtres et les ravages qu'ils avoient faits sur les chrétiens, principalement sur les Danois. On attaqua donc les païens en divers endroits, on porta la terreur partout, on fit le dégât, et on brûla plusieurs villes, entre autres celle de Maléhon, avec le temple d'idoles qui en étoit proche. Mais, après que cette guerre eut duré trois mois, les serviteurs des princes allemands les plus voisins leur représentèrent qu'en ruinant ce pays (2) ils perdoient les tributs qu'ils avoient accoutumé d'en tirer; ainsi ils commencèrent à faire la guerre foiblement, et enfin ils firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la religion chrétienne, et relâcheroient les Danois qu'ils tenoient esclaves. Il y en eut plusieurs, en effet, qui furent baptisés, mais sans être convertis; et ils rendirent les vieillards et les autres esclaves qui leur étoient inutiles, retenant les gens de service. Ainsi cette grande entreprise produisit peu de fruit; car, incontinent après, les Sclaves firent pis qu'auparavant; ils ne gardèrent ni les promesses de leur baptême ni la paix avec les Danois, sur lesquels ils ne cessèrent point de faire des courses.

XXXI. Concile de Reims.

Le pape Eugène tint le concile de Reims dans le temps marqué, et le commença le vingt-deuxième de mars, qui étoit le lundi après le quatrième dimanche de carême. Il s'y trouva

(1) Chron Saxo. ann. 1148. Saxo. Gramm. lib. 13, p. 229. Helm chr Slav. I, c. 63. (2) C. 66.

des évêques de France et d'Allemagne; et Thibaut, archevêque de Cantorbéry, y vint nonobstant la défense du roi Etienne, ce qui le fit recevoir favorablement du pape (1). Quelques évêques d'Espagne s'y trouvèrent, entre autres les deux archevêques de Tolède et de Tarragone.

A ce concile fut amené un gentilhomme breton, nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans lettres, qui se disoit être le fils de Dieu et le juge des vivants et des morts, sur l'allusion grossière de son nom avec le mot latin *eum* dans cette conclusion des exorcismes : *per eum qui judicaturus est;* et dans celle des oraisons : *per eumdem* (2). Cette imagination, tout absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une grande multitude de peuple ignorant des extrémités de la France, c'est-à-dire de Bretagne et de Gascogne; on prétendoit même qu'il faisoit plusieurs merveilles par l'opération des démons. Après que quelques seigneurs eurent en vain essayé de l'arrêter, il fut pris par l'archevêque de Reims, avec ses principaux disciples. On le présenta au concile, où, étant interrogé par le pape, il ne répondit que des impertinences, et fut jugé insensé plutôt qu'hérétique. L'archevêque de Reims, qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauvât la vie; mais on chargea l'abbé Suger, comme régent en France, de l'enfermer; et il le mit dans une étroite prison, où ce misérable mourut peu de temps après. Quelques-uns de ses disciples furent livrés au bras séculier, et se laissèrent brûler plutôt que de renoncer à leur folie.

Ce concile fit plusieurs canons, la plupart répétés des conciles précédents, et rapportés diversement en divers exemplaires. Voici les plus remarquables. Si un clerc reçoit les revenus d'une église qu'il ne dessert pas, il sera excommunié jusqu'à ce qu'il ait restitué tout ce qu'il en a perçu injustement, et le prêtre qui aura cependant desservi cette église sera dégradé. Défense aux prêtres de se rendre chapelains des seigneurs, sinon par permission de l'évêque diocésain, et après lui avoir fait serment d'obéir en tout à ses ordres. Défense à eux de célébrer l'office divin dans les forteresses, après qu'il a été interdit dans quelqu'église du même lieu. Défense d'arrêter les clercs, les mettre en prison ou aux fers, en tirer rançon, ou retenir des ôtages, sous peine d'anathème et d'interdiction du lieu où ils seront détenus, et de tous les lieux appartenant au seigneur qui les aura pris. On ne célébrera point dans le lieu où sera un excommunié, même en présence du roi, sous peine aux chapelains de la cour ou aux prêtres des lieux de déposition et de perte de bénéfice (3).

Les évêques et les clercs éviteront dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures et les ornements superflus. Nous avons vu les plaintes de saint Bernard contre cet abus. On déclare nuls les mariages des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés, des religieux et des religieuses, et on ordonne aux chanoinesses et aux autres religieuses d'observer la clôture et la vie commune (1). Défense aux laïques de posséder des dîmes ecclésiastiques, soit qu'ils les aient reçues des évêques, des rois ou de quelques personnes que ce soit. Les avoués des églises ne prendront rien sur elles, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au delà de leurs anciens droits. On ne mettra point dans les églises des prêtres mercenaires par commission, mais chacune aura son prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre, et on lui assignera sa subsistance convenable sur les biens de l'Eglise. Voilà les curés titulaires. On ordonne aux incendiaires, pour pénitence, de faire un an le service de Dieu à Jérusalem ou en Espagne, c'est ainsi que l'on nommoit la croisade (2). On défend à qui que ce soit de recevoir ou protéger les hérétiques de Gascogne et de Provence, c'est-à-dire les manichéens, sous peine d'excommunication contre les personnes et d'interdit sur les terres.

Ce fut apparemment en ce concile de Reims que le pape Eugène examina la contestation entre l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Menève, ou Saint-Davis (2). Henri Ier, roi d'Angleterre, ayant soumis à son obéissance le pays de Galles, voulut aussi soumettre tous les évêques de ce pays à l'archevêque de Cantorbéry. Pour cet effet, l'église de Saint-Davis ayant vaqué, il y fit mettre Bernard, clerc de sa chambre, et par son autorité le fit sacrer à Cantorbéry, et lui fit prêter serment de ne jamais prétendre le droit de métropole, dont l'église de Saint-Davis étoit auparavant en possession. Le roi Henri étant mort, l'évêque Bernard vint devant le pape Eugène revendiquer son droit de métropole; et, après qu'il eut été long-temps à la cour du pape à la poursuite de cette affaire, l'archevêque Thibaut y vint aussi, et se plaignit de son côté que Bernard se vouloit soustraire à la métropole de Cantorbéy. Sur quoi, le pape, ayant ouï les parties contradictoirement, donna la provision à l'archevêque de Cantorbéry, et, pour juger définitivement, les assigna à la Saint-Luc de l'année suivante. C'est ce qui paroît par la lettre du pape, datée de Meaux le vingt-neuvième de juin, par conséquent en mil cent quarante-huit, après le concile de Reims (4). On ne voit point de sentence qui ait décidé

(1) Tom. x, Conc. p. 1107. Rob. de M. ad. Sigeb. Eug. Ep. 74, 82.
(2) Otto 1, Frid. c. 44, 45.
(3) Martenne Collect. to. 1, p. 232, c. 2, 10, 14, 4, 5, 7, 8.

(1) To. x, Conc. c. 2. Sup. l. LXVII, n. Opusc. II, c. 2. Serm. 77, in c. 7, 4, 8, 6.
(2) C. 10, 15, 18.
(3) Roger par Post p 768.
(4) Eug. Epist. 2.

la contestation, et toutefois l'évêque de Saint-Davis est demeuré simple suffragant de Cantorbéry.

XXXII. Erreurs de Gilbert condamnées.

A la fin du concile de Reims, les canons étant publiés, le pape termina la cause de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, commencée l'année précédente au concile de Paris (1). Pour cet effet, il assembla premièrement les prélats les plus habiles et les plus voisins, entre autres Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, métropolitain de Poitiers, Milon, évêque de Térouane, et Josselin, évêque de Soissons, tous trois renommés pour leur doctrine, l'abbé Suger et saint Bernard. C'étoit au temps de la passion, et la séance se tenoit dans la chambre du pape. Le premier jour, Gilbert fit lire quantité de passages des pères, dont il avoit fait apporter les volumes entiers, se plaignant que ses adversaires ne produisoient que des extraits, où les passages étoient tronqués. Le pape, ennuyé de ces longues lectures, le pressa de dire nettement s'il croyoit que l'essence divine fût Dieu. Gilbert répondit que non. Alors saint Bernard dit: Nous tenons ce que nous cherchions; qu'on écrive cette confession. Le pape l'ordonna, et Henri de Pise, alors sous-diacre de l'église romaine, et depuis cardinal, apporta du papier, une plume et de l'encre; et, comme il écrivoit, Gilbert dit à saint Bernard : Ecrivez aussi, vous, que la divinité est Dieu. Saint Bernard répondit sans s'émouvoir : Qu'on écrive avec le fer et le diamant que l'essence divine, sa forme, sa nature, sa bonté, sa sagesse, sa puissance est vraiment Dieu. Et, comme on disputa longtemps sur cet article, saint Bernard ajouta : Si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son être d'elle.

On disputa de même sur les autres articles que l'on reprenoit dans les écrits de Gilbert de la Poirée, et, comme on se séparoit, les cardinaux dirent : Nous avons ouï ce qui a été proposé, c'est pourquoi nous allons juger comment ces questions doivent être décidées. Plusieurs des assistants furent choqués de ce discours, en sorte que le lendemain dix archevêques, avec grand nombre d'évêques, d'abbés et de docteurs, c'est-à-dire tous ceux de l'église gallicane, s'assemblèrent chez saint Bernard. Ils représentèrent que les cardinaux, qui sembloient s'être réservé à eux seuls le jugement de cette affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'approuvassent pas ses erreurs; et par conséquent, disoient-ils, il faut, avec les articles de Gilbert, leur envoyer un symbole de foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre articles opposés aux quatre de Gilbert, se servant, autant qu'il étoit possible, des mêmes termes pour exprimer leur confession de foi opposée à ses erreurs; et ce symbole, composé avec une grande délibération, fut souscrit par tous les évêques et les autres qui avoient assisté à cette assemblée particulière. En voici la substance :

1. Nous croyons que la nature simple de la divinité est Dieu, et que Dieu est la divinité; qu'il est sage par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même, et ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois personnes divines, nous disons qu'elles sont un Dieu et une substance divine; et au contraire, quand nous parlons de la substance divine, nous disons qu'elle est en trois personnes. 3. Nous disons que Dieu seul est éternel, et qu'il n'y a aucune autre chose, soit qu'on la nomme relation, propriété ou autrement, qui soit éternelle sans être Dieu. 4. Nous croyons que la divinité même et la nature divine s'est incarnée dans le fils. Ceux qui composèrent ce symbole ne craignoient pas que les cardinaux jugeassent autrement; mais ils craignoient que quelques-uns d'entre eux n'eussent intention de dissoudre le concile sans rien décider. Pour présenter cet écrit au pape et aux cardinaux, on choisit trois députés, Hugues, évêque d'Auxerre, Milon, évêque de Térouane, et l'abbé Suger, et on les chargea de dire : Nous avons souffert, par respect pour vous, des discours que nous ne devions pas entendre, jusqu'à ce que nous avons appris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confession de Gilbert, nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas sans ouïr les deux parties. Mais il y a cette différence, qu'en présentant sa confession il a déclaré qu'il étoit prêt à corriger ce qui ne seroit pas conforme à vos sentiments; au lieu que nous excluons expressément cette condition, et nous vous déclarons que nous persévérerons dans cette confession sans en rien changer.

Le pape, sans hésiter, répondit aux députés, et leur ordonna de le dire à ceux qui les avoient envoyés, que l'église romaine ne s'éloignoit en rien de leur confession de foi, et que, si quelques-uns avoient paru soutenir la personne de Gilbert, ils ne soutenoient en rien sa doctrine. Tout le concile s'assembla donc à Reims au palais, nommé Tau à cause de sa figure à double potence; Gilbert, évêque de Poitiers, fut interrogé sur chacun des articles de ses erreurs, et renonça librement en disant : Si vous croyez autrement et moi aussi, si vous parlez ou écrivez autrement et moi aussi. Alors le pape, du consentement de tout le concile, condamna ces articles, défendant étroitement de lire ou de transcrire le livre d'où ils étoient tirés, si l'église romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert répondit : Je le corrigerai comme il vous plaira. Mais le pape lui dit : On ne

(1) Otto. 1, Frid. c. 56. et lib. III, Vita. S. Bern. c. Gauf. Epist. ad. Card. Alb. 5. Sup. n. 29.

vous confiera pas cette correction. On déchira publiquement des écrits contenant quelques autres erreurs qu'il avoit enseignées, suivant le témoignage de ses écoliers. J'ai suivi, sur cette affaire de Gilbert de la Poirée, le récit du moine Geoffroy, depuis abbé de Clairvaux, qui étoit présent au concile de Reims, plutôt que celui d'Othon de Frisingue, qui étoit alors en Syrie et qui paroît prévenu en faveur de Gilbert (1).

Quelque temps après, Bernard, continuant son explication du cantique, combattit fortement les nouveaux dialecticiens, ou plutôt des hérétiques, comme il les nomme, qui prétendoient que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la sagesse, la justice, ne sont pas de Dieu, et en disoient autant de la divinité même. Si elle n'est pas Dieu, dit-il, elle est donc quelqu'autre chose, ou n'est rien. Si elle est quelqu'autre chose, elle est moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; et il montre l'inconvénient de toutes ces suppositions. Ensuite, parlant de la grandeur de Dieu, il dit: Dieu n'est grand que par la grandeur, qui est la même chose que lui; autrement cette grandeur seroit plus grande que Dieu. Je le dis après saint Augustin, le plus terrible marteau des hérétiques (2). Il marque ensuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims; mais il déclare qu'il ne parle point contre sa personne, parce qu'il a humblement acquiescé au jugement des évêques.

XXXIII. Milon, évêque de Térouane.

Milon, évêque de Térouane, qui assista au concile de Reims, et fut des commissaires en l'affaire de Gilbert de la Poirée, étoit un des illustres prélats de France (3). Il naquit à Sélincourt, au diocèse d'Amiens, et se fit religieux à Prémontré, sous la conduite de saint Norbert, qui le fit, quelque temps après, premier abbé du monastère de Saint-Josse-au-Bois, aujourd'hui Dom-Martin, fondé en mil cent vingt-deux, dans le diocèse d'Amiens. Huit ans après, saint Jean, évêque de Térouane, étant mort, une grande partie du peuple voulut lui donner pour successeur Baudouin, frère puîné de Thierry, comte de Flandre; mais Rainald, archevêque de Reims, et ses suffragants, ne l'en ayant pas jugé capable, le clergé élut l'abbé Milon; et le pape Innocent II, qui étoit alors en France, ayant confirmé l'élection, il fut sacré par l'archevêque le dimanche quinzième de février mil cent trente-trois, et tint ce siége vingt-sept ans. Il fonda plusieurs monastères de son ordre de Prémontré, et il est particulièrement loué pour son humilité.

(1) Serm. 80, n. 6.
(2) Aug. v, Trinit. c. 10.
(3) Bibl. Præmonst. p. 459.

XXXIV. Guillaume, archevêque d'York, déposé.

Au concile de Reims, fut déposé Guillaume, archevêque d'York. Après la mort du pape Innocent, sous lequel il avoit été ordonné, saint Bernard écrivit au nouveau pape Célestin II une lettre très-véhémente pour l'exciter à soutenir la sentence de son prédécesseur, qu'il disoit avoir été mal exécutée, en ce que l'archevêque n'avoit pas laissé d'être sacré, quoique le doyen d'York eût refusé de jurer pour lui. Il le traite de personne infâme, et de deux fois intrus, une fois par le roi, une seconde par le légat. Le saint abbé écrivit aux cardinaux une lettre aussi véhémente; et l'on voit, par l'une et par l'autre, combien on l'avoit prévenu contre l'archevêque Guillaume, qui étoit lui-même un saint personnage. De là vient que ce prélat, ayant envoyé des députés à Rome demander solennellement le pallium, le pape le lui refusa, et lui ordonna de venir en personne se justifier. Le pape Lucius II ne lui fut pas si contraire; et Henri, évêque de Winchester, ayant trouvé grâce auprès de lui, obtint que le pallium seroit envoyé à l'archevêque, son neveu, par le cardinal Imar, qui fut envoyé légat en Angleterre. Mais l'archevêque négligea de l'aller trouver; car, ayant été élevé en grand seigneur, il avoit ce défaut, entre plusieurs vertus, d'être mou et ennemi de la peine. Il manqua donc l'occasion de recevoir son pallium (1). Le pape Eugène, étant monté sur le saint-siége, l'archevêque Guillaume l'alla trouver et demander le pallium, et le collége des cardinaux étoit pour lui; mais saint Bernard renouvela contre lui ses instances, et écrivit au pape deux lettres très-fortes à son sujet. L'archevêque, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir à Rome, passa en Sicile chez le roi Roger, son parent. Cependant, en Angleterre, quelques gentilshommes de ses parents, touchés de sa disgrâce, brûlèrent une terre de l'abbaye de Fontaines: ce qui acheva de rendre le pape Eugène implacable à son égard. Enfin, au concile de Reims, les clercs de l'église d'York renouvelèrent leurs plaintes contre l'archevêque Guillaume. Ils avoient à leur tête Henri Murdac, nouvel abbé de Fontaines, qui, sous l'archevêque Turstain, avoit été considérable, dans l'église d'York et dans toute la province, par sa noblesse et par les honneurs, et les richesses dont il jouissoit; mais il avoit tout quitté pour se rendre moine à Clairvaux, sous la conduite de saint Bernard, et il s'y étoit distingué par sa vertu et sa régularité.

On accusa donc l'archevêque Guillaume, dans le concile de Reims, de n'être ni canoniquement élu ni sacré légitimement, mais intrus par l'autorité du roi. Il en fut convaincu, et Albéric, évêque d'Ostie, prononça contre lui,

(1) Vita ap. Boll. t. 20, p. 188. Sup. liv. LXVIII, n. 77. Ep. 235, 236, 239, 240.

au nom du pape, la sentence de déposition, alléguant pour motif, qu'avant l'élection, il avoit été nommé par le roi Etienne. Toutefois, cette sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Ensuite, le pape écrivit à Guillaume, évêque de Durham, et au chapitre d'York, d'élire dans quarante jours un autre archevêque. Ils s'assemblèrent la veille de Saint-Jacques, vingt-quatrième de juillet, et la plus grande partie du chapitre élut Hilaire, évêque de Chichester, mais les autres élurent l'abbé Henri Murdac. Le pape confirma cette élection à Auxerre; et, le second dimanche de l'avent, cinquième de décembre, étant à Trèves, il sacra Henri de ses propres mains.

Quand l'archevêque Guillaume fut revenu de Sicile, l'évêque de Winchester, son oncle, le retira auprès de lui, et lui donna le choix de toutes ses maisons, lui offrant tout son domestique pour le faire servir comme archevêque. Guillaume choisit une des terres du prélat, où il vécut en solitude, ne songeant qu'à faire pénitence. Il souffrit sa déposition avec une extrême patience, sans murmurer, sans se plaindre de ses adversaires, et sans écouter ceux qui parloient contre eux. Il étoit continuellement appliqué à la lecture et à la prière, et il devint tout un autre homme qu'auparavant.

XXXV. Union de Savigny à Citeaux.

Au même concile de Reims, se trouva Serlon, quatrième abbé de Savigny, pour demander l'union de sa congrégation à celle de Citeaux. Après la mort de saint Vital, les moines de Savigny élurent tout d'une voix, pour leur abbé, Geoffroy, homme très-noble, natif de Bayeux. Il avoit été moine dans l'abbaye de Cérisy, au même diocèse; mais le désir d'une plus grande perfection l'en fit sortir, avec Serlon de Valbodon, son ami, qu'il y avoit attiré, et ils entrèrent à Savigny sous la conduite de saint Vital. Trois ans après, et vers l'an mil cent seize, Geoffroy fut fait prieur de Savigny, et enfin élu abbé, malgré sa résistance, en mil cent vingt-deux (1). Il augmenta l'austérité de l'observance, quoiqu'elle fût déjà considérable, et fonda grand nombre de monastères par les libéralités de divers seigneurs, entre autres les Vaux-de-Cernai au diocèse de Paris, en mil cent vingt-huit, Foucarmont au diocèse de Rouen, en mil cent trente, et Aulnay au diocèse de Bayeux, en mil cent trente-un. Il en fonda aussi plusieurs en Angleterre, et mourut en mil cent trente-neuf, après avoir gouverné seize ans l'abbaye et la congrégation de Savigny. Il est compté entre les saints, et on lui attribue plusieurs miracles faits pendant sa vie et après sa mort.

Son successeur fut Evan Langlois, natif d'Avranches, recommandable par sa science et sa piété, qui avoit été des premiers disciples de saint Vital; mais il ne gouverna qu'environ un an: et Serlon, disciple de saint Geoffroy, lui succéda dès l'an mil cent quarante. Il fonda quatre abbayes, entre autres, la même année mil cent quarante, celle de la Maison-Dieu de la Trappe, au diocèse de Séez, qui s'est rendue si célèbre depuis cinquante ans. L'abbé Serlon étoit ferme dans son gouvernement, et assembloit régulièrement tous les ans les chapitres généraux. Mais, voyant que quelques abbés d'Angleterre négligeoient de s'y trouver, il résolut, avec les abbés de France et quelques Anglois, de se donner à saint Bernard, avec toute sa congrégation. C'est pour ce sujet qu'il vint au concile de Reims avec Osmond, abbé de Baubec, fille de Savigny. Saint Bernard les présenta lui-même au pape Eugène, qui approuva leur dessein: et, dès la même année mil cent quarante-huit, ils furent admis au chapitre général de Cîteaux, par l'entremise de saint Bernard. La congrégation de Savigny étoit alors composée de trente-trois abbayes, sans les maisons de filles. Le pape Eugène confirma cette union par une bulle donnée à Reims, le onzième d'avril mil cent quarante-huit, et toutefois quelques abbés d'Angleterre s'y opposèrent; mais, après bien des contestations, tous se soumirent à Clairvaux (1). Serlon vouloit s'y retirer lui-même dès lors; mais saint Bernard n'y consentit pas, et lui donna un de ses moines, nommé Thibaud, pour instruire ceux de Savigny des usages de Cîteaux. Ils quittèrent leur habit, qui étoit gris, pour prendre le blanc, et se conformèrent en tout au reste de l'ordre. Après la mort de saint Bernard, Serlon se retira à Clairvaux, et y mourut saintement en mil cent cinquante-huit. Il reste de lui quelques sermons. Telle fut la fin de la congrégation de Savigny, dont j'ai tiré l'histoire, principalement du mémoire que le révérend père dom Claude Auvry, prieur de cette abbaye, a bien voulu me communiquer (2).

XXXVI. Primatie de Tolède.

En allant au concile de Reims, Raymond, archevêque de Tolède, passa à Paris et à Saint-Denis, où il apprit que l'on avoit des reliques de saint Eugène, martyr, que l'on tenoit avoir été le premier évêque de Tolède: ce qui suppose que saint Gérard de Brogne n'en avoit emporté qu'une partie six-vingts ans auparavant (3). Le roi Louis le jeune en donna depuis un bras au roi de Castille. Cependant, l'archevêque Raymond, étant arrivé à Reims, se plaignit de la part du roi de Castille, son maître, de ce que le pape Eugène avoit ac-

(1) Sup. liv. LXVII, n. 10. Order. l. VIII.

(1) Chr. Savig. t. 2. Miscell. Baluz. p. 311. Martenne Coll. to. 1, p. 61.

(2) Bibl. Cist. to. 1, p. 107.

(3) Mariana, X, Hist. Sup. l. LV, n. 25.

cordé le titre de roi de Portugal à Alphonse Henriquès, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille (1). L'archevêque de Tolède se plaignit encore que celui de Brague et ses suffragants refusoient de reconnoître sa primatie : ce qui, apparemment, étoit une suite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

Pour satisfaire à ces plaintes, le pape Eugène écrivit au roi de Castille, Alphonse VIII, une lettre (2), où il lui déclare qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne, et lui promet de favoriser en son royaume l'expédition contre les infidèles, c'est-à-dire, comme je crois, d'y attribuer l'indulgence de la croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'évêque de Brague et ses suffragants obéissent à l'archevêque de Tolède comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos prédécesseurs, et l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. Et ensuite : Pour marque de son affection, nous vous envoyons par l'évêque de Ségovie la rose d'or que le pape a coutume de porter tous les ans le quatrième dimanche de carême; et, parce que vous avez voulu que les évêques et les abbés de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre prière ceux qui n'y sont pas venus de la suspense prononcée contre eux. La lettre est datée du vingt-septième d'avril, dans le territoire de Langres. Par une autre lettre, il marque qu'à la prière du même roi il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prérogative de faire porter la croix devant lui. J'ai déjà parlé de la rose d'or que le pape bénissoit le quatrième dimanche de carême (3).

Bernard, archevêque de Tarragone, refusoit aussi de reconnoître la primatie de Tolède, et avoit le même intérêt que celui de Brague, se trouvant dans un autre royaume, sous Raymond Béranger, qui de comte de Barcelone étoit devenu roi d'Aragon en mil cent trente-huit (4). Bernard assista au concile de Reims, où le pape voulut l'obliger à reconnoître l'archevêque de Tolède pour son supérieur; mais Bernard représenta qu'étant nouvellement archevêque il n'étoit pas encore bien instruit de ses droits, et promit de prendre conseil sur cette affaire quand il seroit retourné à son église.

L'archevêque de Brague se soumit enfin à Raymond, archevêque de Tolède, comme il paroît par une autre lettre du pape Eugène; mais Raymond, qui étoit avancé en âge, mourut peu de temps après, savoir, le mercredi, neuvième d'août mil cent cinquante. Son successeur fut Jean, évêque de Ségovie, qui alla trouver le pape Eugène, et obtint de lui la confirmation de sa primatie par une bulle du treizième de février mil cent cinquante-deux, où les évêchés suffragants de Tolède sont ainsi exprimés : Osma, Ségovie, Siguença, Palencia. Le pape ajoute : Que les autres qui lui étoient anciennement soumis lui reviendront quand Dieu les aura remis sous la puissance des chrétiens. Il lui soumet aussi les diocèses qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, jusqu'à ce que ces métropoles se rétablissent. Le pape écrivit en même temps aux autres évêques d'Espagne en général, et à Bernard de Tarragone en particulier, de reconnoître Jean, archevêque de Tolède, pour leur primat; mais il ne paroît pas que ce dernier l'ait jamais reconnu (1).

On trouve aussi une lettre du pape Eugène adressée au clergé et au peuple de Tolède (2), où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit mosarabes refusoient obéissance à l'archevêque, recevoient des églises de la main des laïques, et suivoient leur ancienne coutume, différente de l'usage romain dans la célébration de la messe et de l'office divin, dans les habits et la tonsure cléricale. C'est pourquoi le pape ordonne de leur enjoindre expressément qu'ils se conforment au reste de l'Eglise, et qu'ils obéissent à leur prélat, s'ils veulent demeurer dans sa province. Ces mosarabes étoient les anciens chrétiens qui étoient demeurés en Espagne sous la domination des musulmans; et on voit ici combien ils étoient attachés à leurs usages, nonobstant ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant (3).

XXXVII. Révélations de sainte Hildegarde.

Après le concile de Reims, le pape Eugène vint à Trèves avec dix-huit cardinaux, plusieurs évêques et plusieurs abbés, y étant invités par l'archevêque Adalbéron, qui défraya pendant trois mois toute cette compagnie (4). Le pape y célébra un concile; et Henri, archevêque de Mayence, jugea à propos d'y venir avec les principaux de son clergé pour consulter le pape touchant les révélations d'Hildegarde, religieuse d'une grande réputation. Elle étoit née l'an mil quatre-vingt-dix-huit, de parents nobles et vertueux, qui la dévouèrent au service de Dieu dès son enfance, parce que dès qu'elle put parler elle fit entendre, tant par ses discours que par signes, qu'elle voyoit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée à Disemberg, c'est-à-dire au mont Saint-Disibode, avec une vertueuse fille, nommée Jutte, qui la forma à l'humilité et à l'innocence, et lui apprit simplement à lire le psautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête et d'autres

(1) Roderic. Tol. VII, Hist. c. 6.
(2) Epist. 74.
(3) Ep. 75. Sup. liv. LXIV, n. 30.
(4) Eug. Ep. 82.

(1) Ep. 81, 72, 79, 80.
(2) Ep. 83.
(3) Sup. liv. LXIII, n. 56.
(4) Tom. X, Concil. p. 1218, ex Trithem. Chron. Hispan. 1150. Vita S. Hildeg. lib. c. 4, ap. Sur. 17 sept. c. 1.

nfirmités presque continuelles, en sorte qu'elle étoit rarement en état de marcher, et toutefois elle vécut quatre-vingt-deux ans.

A l'âge de quarante-deux ans et sept mois, elle vit le ciel s'ouvrir, et un feu très-lumineux qui lui pénétra la tête, le cœur et toute a poitrine sans brûler, mais avec une chaleur douce; et aussitôt elle reçut intelligence du psautier, de l'Evangile et des autres livres de l'ancien et du nouveau Testament, en sorte qu'elle en expliquoit le sens, quoiqu'elle ne pût expliquer les mots grammaticalement, ne sachant ni latin ni grammaire. Après plusieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit et ce qu'elle entendroit; mais la pudeur de son sexe et la crainte des discours du peuple et des jugements téméraires la retenoit. Toutefois, se sentant pressée intérieurement d'obéir, et ayant été long-temps malade, elle découvrit sa peine à un moine, qui étoit son directeur, et par lui à son abbé. L'abbé, ayant pris conseil des plus sages de sa communauté, et interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire, ce qu'elle fit pour la première fois : et aussitôt elle se trouva guérie et se leva de son lit. Cette guérison parut à l'abbé si miraculeuse, qu'il ne voulut pas s'en tenir à son jugement; il vint à Mayence faire le rapport de ce qu'il avoit appris à l'archevêque et aux principaux de son clergé, et leur montra les écrits d'Hildegarde.

C'est ce qui donna lieu à l'archevêque de consulter le pape, qui voulut s'informer plus exactement de cette merveille, envoya au monastère d'Hildegarde Albéron, évêque de Verdun, avec Albert, son primicier, et d'autres personnes capables, pour apprendre d'elle-même ce que c'étoit, sans bruit et sans curiosité (1). Elle leur répondit avec grande simplicité; et, après que l'évêque en eut fait son rapport au pape, le pape se fit encore apporter les écrits d'Hildegarde, et les prenant entre ses mains il les lut lui-même publiquement en présence de l'archevêque, des cardinaux et de tout le clergé; il raconta aussi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoyés, et tous les assistants en rendirent grâce à Dieu. Saint Bernard étoit présent, et rendit aussi témoignage de ce qu'il savoit de cette sainte fille, car il l'avoit visitée quand il alla à Francfort, et lui écrivit une lettre où il la félicite de la grâce qu'elle a reçue, et l'exhorte à y être fidèle (2). Il pria donc le pape, et tous les assistants le prièrent avec lui, de publier une si grande grâce que Dieu avoit faite de son temps à l'Eglise, et de la confirmer par son autorité. Le pape suivit leur conseil, et écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par humilité la grâce qu'elle avoit reçue, et de déclarer avec prudence ce qu'elle connoissoit en esprit. Il lui permet aussi de s'établir avec ses sœurs, par la permission de son évêque, au lieu qui lui avoit été révélé, et d'y vivre en clôture suivant la règle de saint Benoît. Ce lieu étoit le mont Saint-Rupert, près de Bingue, sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Mayence, ainsi nommé d'un seigneur qui vivoit au neuvième siècle, et qui est honoré comme saint le quinzième de mai. Hildegarde passa en ce lieu-là avec dix-huit filles nobles, qu'elle avoit attirées par sa réputation, et en fut la première abbesse (1).

(1) C. 4. (2) Ep. 366.

XXXVIII. Le pape à Clairvaux.

Le pape Eugène étant de retour en France, vint à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par son humilité et sa régularité (2). Il portoit sur la chair sa tunique de laine sans sergette par-dessous, et ne quittoit la coulle ni jour ni nuit. Pour garder la bienséance, on lui portoit des carreaux en broderie, et son lit étoit entouré de pourpre et couvert de riches étoffes; mais par-dessous il n'étoit garni que de paille battue et de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvoit retenir ses larmes et ses soupirs, il les exhorta et les consola, vivant avec eux en frère plutôt qu'en maître; mais sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long séjour. Il assista aussi cette même année au chapitre général des abbés de Cîteaux, non comme président ou comme pape, mais comme un d'entre eux (3). Enfin, il reprit le chemin d'Italie, et arriva heureusement à Rome.

XXXIX. Saint Gilbert de Sempringham.

Gilbert de Sempringham vint à ce chapitre, offrit à l'ordre de Cîteaux la congrégation qu'il venoit de former (4). Il étoit Anglois, né dans la province de Lincoln en mil quatre-vingt-trois; et, après qu'il eut fait ses études, son père lui donna les deux cures de Sempringham et de Tirington, dont il étoit patron; mais il ne tiroit sa subsistance que de la première, et donnoit aux pauvres tout le revenu de la seconde. Il n'étoit pas encore dans les ordres, et ne possédoit ces cures qu'en personat, comme on le nommoit, les faisant servir par des vicaires, suivant l'abus qui régnoit alors, de séparer le revenu et les fonctions; et c'est cet abus qui fut condamné, comme j'ai dit, au concile de Reims, par le pape Eugène. Gilbert s'attacha ensuite à la cour d'Alexandre, évêque de Lincoln, qui l'ordonna prêtre malgré lui, et le voulut faire son archidiacre; mais Gilbert le refusa, disant qu'il ne voyoit point de chemin plus court

(1) Boll. to. 14, p. 503. Trith. Chr. Span. ann. 1148.
(2) Vita S. Bern. l. II, c. 8, n. 50.
(3) Lib. IV, c. 7, n. 40.
(4) Vita Monast. Angl. tom. 2, p. 660. Boll. 4 febr. tom. 3, p. 567. V. Cang. Gloss. Persona.

pour se perdre. C'est que les archidiacres exerçoient la juridiction ecclésiastique, qui étoit une grande tentation d'avarice.

Voulant donc donner son bien aux pauvres et faire une fondation, et ne trouvant point d'hommes qui voulussent vivre aussi régulièrement qu'il souhaitoit, il assembla, dans sa paroisse de Sempringham, sept filles vertueuses qu'il enferma près de l'église de Saint-André, par le conseil et le secours de l'évêque Alexandre, pour vivre en clôture perpétuelle, en sorte qu'elles recevoient par une fenêtre les choses nécessaires à la vie. Pour les leur apporter et servir au dehors, elles avoient de pauvres filles en habit séculier; mais depuis, par le conseil de personnes sages, il fit aussi prendre un habit régulier et faire des vœux à ces filles du dehors, après les avoir bien instruites et bien éprouvées. Il y joignit des hommes pour l'agriculture et les autres travaux les plus rudes, et leur prescrivit une manière de vie dure, et un habit qui marquoit l'humilité et la renonciation au monde. Cet institut fut tellement approuvé, que plusieurs seigneurs d'Angleterre offrirent à Gilbert des terres et des revenus pour fonder des monastères semblables : l'évêque Alexandre commença et le roi Henri acheva; mais Gilbert ne recevoit ces biens qu'avec crainte et comme par force, et en refusoit même plusieurs, tant il aimoit la pauvreté, et craignoit la vanité de voir un grand peuple sous sa conduite.

Ce fut dans cette pensée qu'il vint au chapitre de Cîteaux où étoit le pape Eugène, voulant se décharger du soin de tant de maisons dont il se croyoit incapable, et les remettre à ces religieux, qu'il connoissoit par l'exercice fréquent de l'hospitalité, et qu'il jugeoit les plus exacts de tous dans l'observance de la règle, comme étant en leur première ferveur. Mais le pape et les abbés de Cîteaux lui dirent qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres religieux, et encore moins des religieuses, et, par leur conseil, le pape lui ordonna de continuer avec la grâce de Dieu l'œuvre qu'il avoit commencée. Il voulut s'excuser sur son âge de soixante-cinq ans et sur son incapacité; mais le pape le jugea d'autant plus propre à la conduite des âmes qu'il la désiroit moins. Il eut regret de ne l'avoir pas connu plus tôt, et déclara qu'il lui auroit donné l'archevêché d'York. En ce voyage, Gilbert lia une étroite amitié avec saint Malachie d'Irlande et saint Bernard; il se trouvoit souvent en tiers quand ils étoient seuls. Ils lui donnèrent chacun leur crosse, et saint Bernard y ajouta une étole et un manipule.

Gilbert, étant de retour en Angleterre, appela à son secours des ecclésiastiques pour la conduite de ses religieuses, et forma ainsi une double congrégation de filles sous la règle de saint Benoît, et de chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin, et leur donna des constitutions écrites, qui furent confirmées par le pape Eugène et par ses successeurs. Dieu bénit tellement son travail, qu'il fonda treize monastères, quatre de chanoines et neuf de religieuses, contenant plus de deux mille personnes. Il fonda d'ailleurs plusieurs hôpitaux, de malades, de lépreux, de veuves et d'orphelins. Sa vie étoit austère; il ne mangeoit point de viande, et s'abstenoit même de poisson pendant l'avent et le carême. Il ne se servoit que de vaisselle de bois ou de terre et de cuillers de corne. Il ne portoit point de fourrures, et toujours les mêmes habits hiver et été. Il étoit vêtu de gris, et fut long-temps sans prendre l'habit ni la règle de chanoine régulier; mais ses disciples lui représentèrent qu'il étoit à craindre que sous ce prétexte on ne leur donnât après sa mort un supérieur étranger. Il prit donc l'habit de chanoine des mains de celui de sa congrégation qui étoit le plus distingué pour son mérite; il lui promit obéissance en faisant ses vœux, et le regarda toujours depuis comme son supérieur.

XL. Etienne d'Obasine.

Étienne, abbé d'Obasine, vint aussi trouver le pape Eugène à Clairvaux, et pour le même sujet (1). Il étoit né en Limousin de parents médiocres, et, après avoir étudié la science ecclésiastique, il ne laissa pas de demeurer dans le monde, prenant soin de sa famille et des pauvres; mais, ayant été ordonné prêtre, il résolut de se donner entièrement à Dieu, et commença à mener une vie austère et à prêcher avec beaucoup de force et d'onction. Les lectures qu'il faisoit pour instruire les autres lui firent naître le dessein de renoncer à tout, et suivre Jésus-Christ dans une parfaite pauvreté. Il consulta sur ce sujet Étienne de Mercœur, qui avoit été disciple de saint Robert de la Chaise-Dieu, et ce saint homme lui conseilla d'exécuter au plus tôt son pieux dessein. Étienne avoit déjà pour compagnon un autre prêtre, nommé Pierre, homme d'une grande simplicité, qui étoit dans la même résolution. Donc le jeudi, après le jour des cendres, ils assemblèrent leurs parents pour leur dire le dernier adieu, leur donnèrent un grand repas, et distribuèrent aux pauvres tout ce qui leur restoit de bien.

Ils passèrent la nuit suivante en prières, pour demander à Dieu la grâce d'accomplir ce qu'il leur avoit inspiré; puis, s'étant revêtus d'un habit de religieux, et marchant nu-pieds, ils partirent avant le jour pour quitter leur pays et se bannir volontairement. Il y avoit dans le voisinage un ermite, nommé Bertrand, qui avoit quelques disciples; ils demeurèrent avec lui dix mois, mais sans engagement, et le quittèrent par le désir d'une plus grande perfection. Après avoir visité toutes les

(1) Vita 4, Miscell. Baluz. p. 800, c 2. p. 69. Boll. 8. Mart. to. 6,

maisons religieuses d'alentour, sans y trouver ce qu'ils cherchoient, ils s'arrêtèrent à Obasine, lieu désert, environné de bois et de rochers, et arrosé d'une petite rivière. Ils y arrivèrent le vendredi-saint, et passèrent ce jour et le suivant sans manger. Le jour de Pâques, ils allèrent à une église voisine, où, ayant emprunté des souliers, l'un d'eux dit la messe, et l'autre y communia ; et, personne ne les ayant invités à dîner, ils revinrent assez tristes dans leur désert ; mais une femme du voisinage leur apporta la moitié d'un pain et un pot de lait, dont ils firent le plus agréable repas de leur vie. Ils passèrent plusieurs jours sans autre nourriture que les racines, et les autres choses qu'ils pouvoient trouver dans ce désert ; mais ils furent secourus par des personnes charitables, particulièrement des pâtres, qu'ils récompensoient en les instruisant.

Quelque temps après, Pierre, de l'avis d'Étienne (1), alla à Limoges avec un clerc, nommé Bernard, qui s'étoit joint à eux. Ils parlèrent à l'évêque Eustorge, et lui expliquèrent leur dessein, qu'il approuva, et, ayant béni une croix qu'ils lui avoient apportée, il leur permit de dire la messe et de bâtir un monastère, à la charge de suivre en tout la tradition des pères. Ils commencèrent donc à bâtir des lieux réguliers, car ils avoient déjà quelques disciples, mais en petit nombre, à cause de l'extrême austérité de leur vie. Ils suivoient la règle des chanoines, en ce qui regarde l'office divin, et celle des ermites, en leur manière de vivre. Car, ajoute l'auteur de cette histoire, qui est du temps même, encore que les chanoines chantent régulièrement, leur nourriture est abondante et délicate ; ils ont beaucoup de repos, et peu ou point de travail des mains. De quoi le saint homme ayant une grande aversion, il avoit ordonné que tout le temps de la journée fût employé au travail, excepté ce qu'emportoit la lecture ou l'office divin (2). Ils y employoient même pendant l'hiver une partie de la nuit, et durant ce travail on récitoit des psaumes.

Étienne voulut persuader à Pierre, son premier compagnon, d'aller chez les Sarrasins dans l'espérance d'en convertir quelques-uns, ou de souffrir le martyre. Mais Pierre l'en détourna, en lui disant qu'il valoit mieux s'appliquer à la conversion des mœurs de ceux qui avoient déjà la foi, que de travailler inutilement chez les infidèles, qui peut-être n'étoient pas prédestinés. Après qu'ils eurent bâti le monastère d'Obasine, il y eut une dispute entre eux deux, à qui le gouverneroit, chacun voulant déférer à l'autre cet honneur. Pour terminer ce différent, on les mena devant le légat Geoffroy, évêque de Chartres, qui se trouvoit alors dans le pays, et qui, après les avoir bien examinés, donna la supériorité à Étienne. Sur la réputation des chartreux, qui passoient pour les plus parfaits religieux, il alla les visiter, et y arriva vers le temps qu'une fonte extraordinaire de neiges avoit emporté plusieurs de leurs cellules avec les moines qui étoient dedans (1). Étienne d'Obasine consulta le prieur de la Chartreuse, qui étoit alors le vénérable Guigues, sur l'institut qu'il devoit choisir, et le prieur lui répondit : Les cisterciens, venus depuis peu, suivent le grand chemin, et leurs statuts peuvent suffire pour la plus grande perfection ; quant à nous, nous sommes bornés et dans le nombre des personnes et dans l'étendue de nos possessions. Vous, qui avez assemblé plusieurs personnes au service de Dieu, et avez résolu d'en recevoir encore, vous devez plutôt embrasser la vie cénobitique.

Au retour de la Chartreuse, Étienne augmenta les bâtiments d'Obasine, pour recevoir ceux qui venoient tous les jours se ranger sous sa conduite, entre lesquels fut un gentilhomme, qui, ayant déjà mené dans le monde une vie très-réglée, se donna à lui avec sa femme, ses enfants, toute sa famille et tous ses biens ; car Étienne recevoit aussi des femmes, et il en convertit un grand nombre, même des plus nobles, et de celles qui avoient le plus véću dans le luxe, la mollesse et le désordre, et il les accoutumoit à ne point dédaigner les travaux les plus bas (2). Elles avoient leur habitation séparée; mais ensuite il les mit plus loin, et dans une clôture plus exacte ; et elles furent bientôt jusqu'au nombre de cent cinquante.

Étienne, ayant donc résolu de prendre la règle monastique, principalement par le conseil d'Aimery, évêque de Clermont, envoya à Dalone, qui étoit le seul monastère régulier du pays, et qui suivoit déjà l'observance de Cîteaux, sans toutefois être encore aggrégé à l'ordre (3). Il en fit venir des moines pour instruire les siens, et le jour des Rameaux, de l'an mil cent quarante-deux, il reçut la bénédiction abbatiale de Géraud, évêque de Limoges, qui donna aussi l'habit monastique à tous ceux de ses disciples qui étoient clercs, laissant les autres dans l'habit qu'ils portoient auparavant. Ensuite l'évêque avec son clergé, le nouvel abbé et ses moines, menèrent en procession les religieuses au monastère qui leur étoit préparé, où l abbé les enferma pour n'en jamais sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Leur église étoit disposée, comme nous voyons encore celles des anciens monastères de filles, c'est-à-dire que la partie orientale, comprenant l'autel, étoit séparée du reste par une muraille, et avoit une porte du côté du septentrion, par où entroient les moines pour chanter les nocturnes et la messe. Le mur de séparation avoit une fenêtre grillée avec un rideau en dedans, par où les religieuses recevoient la commu

(1) C. 7. (2) P. 88.

(1) N. 10, 14, 24, 20. (2) C. 29, 30. (3) Lib. II, c. 1, 2.

nion, même les malades que l'on y apportoit en quelqu'état qu'elles fussent. Car les moines leur rendoient tous les services spirituels, sans jamais entrer dans la clôture, et elles avoient un frère lai pour procureur, qui les servoit quant aux besoins temporels.

Les moines de Dalone, qui avoient été appelés pour instruire ceux d'Obasine, les traitoient durement et avec peu de discrétion, comme s'ils avoient dû savoir tout d'abord les pratiques monastiques, qu'ils n'avoient point apprises. Ils s'en plaignoient à l'abbé Etienne, qui les avoit accoutumés à être traités charitablement, et il les exhortoit à la patience (1). Toutefois, sachant que le pape Eugène étoit en France, et qu'après le concile de Reims il étoit venu à Cîteaux, il alla l'y trouver; car il désiroit depuis long-temps de se soumettre à cet ordre. L'abbé Etienne s'étant donc présenté au pape, et lui ayant expliqué son dessein, le pape fit appeler Rainard, abbé de Cîteaux, homme d'un mérite singulier, et lui recommanda Étienne pour le regarder comme son fils et l'associer à l'ordre. Rainard le présenta aux abbés assemblés en chapitre général, et leur dit : Vous voyez cet abbé de petite taille et de mauvaise mine, mais tout rempli du Saint-Esprit, et leur ayant déclaré l'ordre du pape, ils reçurent Étienne tous d'une voix, et l'assignèrent à la maison de Cîteaux, pour être de sa filiation. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la maison d'Obasine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Cîteaux, principalement la conduite des femmes ; mais on passa par-dessus pour l'amour d'Étienne, et Rainard, qui le chérissoit tendrement, promit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Étienne revint donc à Obasine plein de joie, amenant ceux que l'abbé de Cîteaux lui avoit donnés pour maîtres dans l'observance, savoir, deux moines-prêtres et deux frères lais. Ces nouveaux maîtres, bien différents de ceux de Dalone, instruisoient doucement, familièrement et avec une grande discrétion. Le changement qui fit le plus de peine à Étienne fut d'accorder l'usage de la viande aux malades, conformément à la règle. Depuis cette association, le monastère d'Obasine alla toujours augmentant, et continua d'en produire plusieurs autres (2). Etienne vécut encore environ onze ans, jusqu'en mil cent cinquante-neuf qu'il mourut, le huitième de mars, et il est compté entre les saints de son ordre.

XLI. Fin de saint Malachie.

Saint Malachie, archevêque d'Irlande, désiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son siége, et ne manquer aucune des cérémonies de l'Église. Le pape Innocent le lui avoit promis, et il étoit d'autant plus affligé de ne l'avoir pas envoyé querir de son vivant (1). Mais, sachant que le pape Eugène s'étoit approché jusqu'en France, il voulut profiter de l'occasion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chère maison de Clairvaux. Il assembla donc son concile; et, après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se présentoient, le quatrième jour il déclara son dessein touchant le pallium, et les évêques l'approuvèrent, pourvu qu'il l'envoyât demander par un autre. Toutefois, voyant qu'il vouloit y aller lui-même, et que le voyage n'étoit pas trop long, ils n'osèrent s'y opposer.

Malachie se mit donc en chemin, mais, étant arrivé en Angleterre, on le retint quelque temps, refusant de le laisser passer en France, parce que le roi Etienne étoit mal content du pape Eugène, qu'il croyoit ne lui être pas favorable. Quand l'archevêque arriva à Clairvaux, saint Bernard le reçut avec une joie incroyable, et courut l'embrasser avec une légèreté bien au-dessus de sa foiblesse; mais le pape étoit déjà à Rome, ou près d'y arriver. Ainsi l'archevêque fut obligé de s'arrêter dans cette sainte maison pour attendre quelques-uns de sa suite retenus en Angleterre, et se préparer au voyage de Rome (2). Quatre ou cinq jours après son arrivée, ayant célébré la messe conventuelle le jour de Saint-Luc, la fièvre le prit, et il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir et à lui donner tous les soulagements possibles, mais il leur disoit : Vos soins sont inutiles, je fais toutefois pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il savoit que sa fin étoit proche; et assuroit qu'il mourroit cette année et au jour qu'il désiroit depuis si long-temps, qui étoit celui des Trépassés, ayant grande confiance aux secours que les morts reçoivent des vivants en ce jour-là. Il avoit aussi dit long-temps auparavant que, s'il mouroit en voyage, il vouloit mourir à Clairvaux.

Il demanda l'huile sainte, et, comme la communauté se préparoit à venir la lui apporter solennellement, il ne le voulut pas souffrir, mais il descendit de la chambre haute où il étoit, marchant de son pied, et remonta de même, après avoir reçu l'extrême-onction et le viatique. Son visage n'étoit point changé, et on ne pouvoit croire qu'il fût si près de sa fin. Mais on changea d'avis le soir du jour de la Toussaint; on vit qu'il étoit à l'extrémité, et toute la communauté se rendit auprès de lui. Il leur donna à tous sa bénédiction par l'imposition des mains, et les recommanda à Dieu. Enfin il mourut la nuit même du second jour de novembre l'an mil cent quarante-huit, étant dans sa cinquante-quatrième année. Saint Bernard fit son oraison funèbre le jour même, et quelque temps après il écrivit

(1) C. 7, 11, 12. (2) P. 177.

(1) Vita per. S. Ben. c. 30. (2) De S. Malach. Serm. 1, n. 1, 31.

a vie à la prière de l'abbé Congan et de toute la communauté des cisterciens, qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif du saint, en écrivant cette vie, fut de conserver la mémoire d'un si grand exemple de vertu, dans un temps où les saints étoient si rares, particulièrement entre les évêques (1). Le successeur de saint Malachie dans le siége de Doune fut Chrétien, son archidiacre, abbé de Millefont, qui le premier avoit porté en Irlande l'observance de Cîteaux.

XLII. Conférences d'Anselme d'Avelberg avec les Grecs.

Anselme, évêque d'Avelberg en basse Saxe, étant auprès du pape Eugène à Tusculum, au mois de mars mil cent quarante-neuf, le pape lui dit entre autres choses : Il m'est venu depuis peu un évêque en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Constantinople, dont il m'a apporté une lettre écrite en grec. Cet évêque, bien instruit dans les livres des Grecs, parlant bien et se confiant en son éloquence, nous a proposé plusieurs objections touchant la doctrine et le rit des Grecs, prétendant soutenir tout ce qu'ils ont de différent de l'église romaine, entre autres touchant la procession du Saint-Esprit et les azymes. C'est pourquoi, sachant que vous avez autrefois été ambassadeur de l'empereur Lothaire à Constantinople, et que, pendant le séjour que vous y avez fait, vous avez eu sur ce sujet plusieurs conférences tant publiques que particulières, je vous prie d'en composer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part et d'autre (2). Nous avons vu que l'empereur Lothaire reçut une ambassade de l'empereur Jean Comnène en mil cent trente-sept, et ce fut apparemment à cette occasion qu'il lui envoya l'évêque Anselme.

En exécution de l'ordre du pape, Anselme lui envoya un traité intitulé Anticiménon, c'est-à-dire recueil d'objections, où il rapporta, autant que sa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais sans leur imposer, comme quelques-uns qui, ne les ayant ouïs qu'en passant, leur faisoient dire ce qu'ils ne disoient point. A la tête de cet ouvrage, Anselme mit un petit traité de la perpétuité et de l'uniformité de l'Eglise, pour répondre à ceux qui étoient scandalisés de la multitude des ordres religieux et de la diversité de leurs observances. Entrant en matière sur les différents des Grecs avec les Latins, il dit :

Lorsque j'étois à Constantinople, comme les Grecs me faisoient souvent des questions, et que je leur en faisois de mon côté, l'empereur Calojean et le patriarche furent d'avis d'une conférence publique, qui se tint dans le quartier des Pisans, près de l'église de Sainte-Irène (1). On établit des silentiaires, c'est-à-dire des huissiers pour faire silence; des arbitres et des notaires pour rédiger fidèlement tout ce qui auroit été dit de part et d'autre. Outre la multitude des Grecs, il y avoit plusieurs Latins, entre autres Jacques, Vénitien, un Pisan, nommé Bourguignon, et Moyse de Bergame, qui servoit d'interprète. On avoit choisi pour disputer avec moi Néchitès, archevêque de Nicomédie, le principal des douze didascales, ou docteurs qui gouvernoient les études, et étoient consultés sur les questions difficiles.

On traita la question du Saint-Esprit; et Néchitès reprocha aux Latins d'admettre en Dieu pluralité de principes, en disant que le Saint-Esprit procède du père et du fils; mais Anselme répondit qu'il n'en procède que comme d'un seul principe. Néchitès, pressé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Esprit est du fils, qu'il est envoyé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit, mais il ne vouloit pas dire qu'il procède du fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement (2). Mais, répondoit Anselme, l'Evangile ne dit pas non plus expressément le contraire; et vous croyez, comme les conciles l'ont décidé, que le fils est consubstantiel au père, que Marie est mère de Dieu, et qu'il faut adorer le Saint-Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'Ecriture, parce qu'on y trouve la doctrine qu'elles expliquent plus précisément à cause des hérétiques qui l'ont contesté (3). Il réfuta ensuite ceux qui disoient que le Saint-Esprit procédoit du père par le fils. Enfin Néchitès témoigna être persuadé; mais il représenta que ces paroles : Le Saint-Esprit procède du fils, ne pourroient être avancées sans grand scandale dans les églises grecques. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un concile général de l'église d'Occident et d'Orient par l'autorité du pape et du consentement des empereurs, où cette question et les autres fussent décidées. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'assemblée.

La semaine suivante, on tint une autre conférence dans l'église de Sainte-Sophie (4), où, comme on parloit de la primauté de l'église romaine, l'archevêque Néchitès dit entre autres choses : Nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire les églises patriarcales, et nous reconnoissons qu'elle préside au concile général ; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, quand, excédant son pouvoir, elle a divisé l'empire et en même temps les églises d'Occident et d'O-

(1) De S. Mal. Serm. 1. Rob. de Monte. Vulg. ann. 148. Sup. liv. LXVIII.

(2) Prolog. t. 13. Spicil. p. 88. Sup. liv. LXVIII, n. 40.

(1) Lib. II, c. 1. Gang. C. P. lib. IV, p. 149.

(2) C. 2, 5, 19, 20, 22.

(3) C. 26, 17.

(4) Lib. III, c. 1, 2.

rient. C'est pourquoi, lorsqu'elle célèbre un concile sans nous, avec les évêques d'Occident, ils doivent recevoir avec respect et observer les décrets qui ont été faits par leur conseil et de leur consentement ; mais pour nous, quoique nous ne soyons pas divisés de l'église romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses décrets qui sont faits à notre insu ? Car si le pape prétend nous envoyer ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger et disposer de nous et de nos églises sans notre conseil, à discrétion et suivant son bon plaisir, quelle fraternité sera-ce, ou quelle paternité ? Nous ne serions plus que des esclaves, et non des enfants de l'Eglise. Que s'il étoit nécessaire de porter un joug si pesant, il n'y auroit plus que l'église romaine qui jouiroit de la liberté qu'elle voudroit, et qui donneroit des lois à toutes les autres, sans être sujette à aucune loi.

A quoi donc nous serviroit l'étude des lettres et la science des Ecritures ? A quoi nous serviroit d'avoir de l'esprit ? La seule autorité du pape, qui, comme vous dites, est au-dessus de tous les hommes, rend inutiles tous ces avantages. Il sera le seul évêque, le seul docteur, le seul pasteur, qui rendra compte à Dieu seul du troupeau qui n'est confié qu'à lui seul. Que, s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conserver sa primauté sans mépriser ses frères, que Jésus-Christ a engendrés dans le sein de l'Eglise, non pour la servitude, mais pour la liberté. Car nous devons tous, selon l'apôtre (1), comparoître devant le tribunal de Jésus-Christ, pour rendre compte de nos actions. Il dit tous, sans excepter le pape et sans s'excepter lui-même, tout apôtre qu'il étoit. Aussi ne trouvons-nous dans aucun symbole qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église romaine, mais une église sainte, catholique et apostolique. Voilà ce que je dis de l'église romaine, que je révère avec vous ; mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre nécessairement en tout, ni que nous devions quitter notre rit pour recevoir son usage dans les sacrements, sans l'examiner par la raison ni par l'autorité des Ecritures : mais, marchant après elle les yeux fermés partout où elle ira conduite par son propre esprit. C'est aux sages, tant Latins que Grecs, de juger combien il nous seroit sûr et honnête d'user ainsi.

Anselme interrompit ce discours, ne pouvant souffrir, dit-il, que l'archevêque grec s'emportât de la sorte contre l'église romaine, et il dit : Si vous connoissiez comme moi sa religion, sa sincérité, son équité, son humilité, sa sagesse, sa discrétion, sa charité envers tout le monde, et surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques, et sa liberté dans les jugements, vous n'auriez pas ainsi parlé ; mais vous vous seriez rangé de vous-même à sa communion et à son obéissance. Ensuite il remarqua l'origine du patriarcat de Constantinople, savoir, l'entreprise des évêques du troisième concile général et de ceux du concile de Chalcédoine, à laquelle saint Léon s'opposa vigoureusement et, après avoir traité du pouvoir des apôtres et de la primauté du pape, on vint à la question des azymes, sur laquelle on conclut que cette diversité de pratique, indifférente en soi, ne pouvoit être ôtée que par un concile universel. Anselme demanda ensuite pourquoi les Grecs consacroient le vin pur, et n'y mêloient l'eau qu'après la consécration ; sur quoi Néchitès répondit par des raisons de convenance (1). Mais il rejeta, comme une pure calomnie, le reproche qu'on faisoit aux Grecs de rebaptiser les Latins, sous prétexte qu'ils les arrosoient d'huile bénite, doutant s'ils avoient reçu le sacrement de l'onction. La conclusion de cette seconde conférence, comme de la première, fut de souhaiter un concile général pour la réunion parfaite des deux églises d'Orient et d'Occident.

Le pape Eugène, ayant appris que le roi Conrad étoit en Lombardie au retour de la croisade, lui fit savoir de ses nouvelles par Artuic, archevêque de Brême, et Anselme, évêque d'Havelberg ; puis lui écrivit une lettre de consolation sur le mauvais succès de cette entreprise (2). La lettre est datée de Tusculum, le vingt-quatrième de juin mil cent quarante-neuf.

XLIII. Lettre de saint Bernard à l'abbé Suger.

Au retour de la croisade, Robert, frère du roi Louis, et Henri, fils du comte de Champagne, prirent jour pour un tournoi où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâques de l'année mil cent quarante-neuf. Saint Bernard en écrivit à l'abbé Suger (3), qui, en l'absence du roi, avoit en France la principale autorité. Voyez, dit-il, avec quelles dispositions ces princes sont allés à Jérusalem, puisqu'ils reviennent avec une telle volonté. Opposez-vous au mal, soit par persuasion, soit par force : j'entends celle qui appartient à la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire les censures. J'écris de même à l'archevêque de Reims, à celui de Sens, aux évêques de Soissons et d'Auxerre, au comte Thibaut et au comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux, à cause du roi et à cause du pape, à qui appartient la garde du royaume. C'est que le pape étoit le protecteur des croisés et de leurs biens. Au reste, Thibaut étoit le comte de Champagne, et Raoul le comte de Vermandois.

(1) 1 Cor. v, 10.

(1) C. 2. Sup. liv. XVIII, n. 7 ; XXVIII, 30, 31, 33, c. 10, 11, 19, 30, 21, 22.

(2) Eug. Ep. 6, et Ott. Fris. 1, Frid. c. 61.

(3) Epist. 376.

XLIV. Henri, évêque de Beauvais.

Henri, autre frère du roi Louis le jeune (1), aîné de Robert, avoit été engagé, par le roi leur père, dans l'état ecclésiastique, et avoit possédé plusieurs grands bénéfices, entre autres la trésorerie de Saint-Martin de Tours, l'abbaye de Notre-Dame d'Etampes, l'archidiaconé d'Orléans (2). Etant un jour venu à Clairvaux consulter saint Bernard sur une affaire temporelle, il voulut aussi voir la communauté, et se recommanda aux prières des moines. Le saint abbé, lui ayant donné des avis spirituels, ajouta : Je me confie en Dieu, que vous ne mourrez point en l'état où vous êtes; et que vous sentirez bientôt, par expérience, l'utilité de ces prières que vous avez demandées. On vit le jour même la vérité de cette prédiction; le jeune prince se convertit, et demanda place entre les moines. Ce fut une extrême joie pour la communauté; mais ses amis et ses serviteurs le pleurèrent comme s'il eût été mort.

Le plus emporté de tous étoit un Parisien, nommé André, qui disoit que Henri étoit ivre ou insensé, n'épargnant ni les injures ni les blasphèmes. Au contraire, Henri prioit saint Bernard de travailler particulièrement à la conversion de cet homme. Le saint abbé lui dit, en présence de plusieurs : Laissez-le, il est maintenant outré de douleur; et n'en soyez pas en peine, il est à vous. Et comme Henri le pressoit de parler à André, il lui répondit avec un regard sévère : Qu'est-ce ceci? Ne vous ai-je pas déjà dit qu'il est à vous? André, qui étoit présent, dit en lui-même, comme il avoua depuis : Je vois maintenant que tu es un faux prophète, car je suis assuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Je ne manquerai pas de te le reprocher devant le roi et les seigneurs, dans les plus célèbres assemblées, afin que ta fausseté soit connue de tout le monde. Le lendemain, André se retira, faisant toutes sortes d'imprécations contre le monastère où il laissoit son maître, souhaitant que la vallée même fût renversée avec ses habitants. Il continua de marcher ce jour-là; mais, dès la nuit suivante, il se sentit vaincu et comme forcé par l'esprit de Dieu : en sorte qu'il se leva devant le jour, et revint promptement au monastère.

Henri, faisant profession à Clairvaux, laissa ses bénéfices à Philippe, son frère puîné; et, après qu'il eut quelque temps pratiqué la vie monastique dans cette sainte maison, il fut élu évêque de Beauvais sur la fin de l'an mil cent quarante-neuf. Saint Bernard consulta sur ce sujet Pierre, abbé de Clugny, qui lui répondit : Si l'élection s'est faite par le clergé et le peuple, unanimement avec le consentement du métropolitain et de ses suffragants; si, comme j'ai appris, on vous a souvent prié de l'approuver; si le pape a déclaré sa volonté en écrivant à l'archevêque de Reims, que reste-t-il, sinon de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui se déclare par tant de signes? et ne pas permettre que cette église souffre plus long-temps par les voyages et les dépenses. Si vous vous défiez de la science de Henri, Dieu, qui lui a déjà fait de grandes grâces, peut lui en faire encore de plus grandes. C'est pourquoi il ne faut point différer davantage la conclusion de cette affaire. Le suffrage de Pierre de Clugny contribua beaucoup à la promotion de Henri, comme il paroît par une lettre du moine Nicolas, secrétaire de saint Bernard (1).

XLV. Premier livre de la considération.

En cette même lettre, Nicolas dit à l'abbé Pierre qu'il lui envoie le livre de l'abbé de Clairvaux au pape, c'est-à-dire le premier livre de la considération (2). Saint Bernard entreprit cet ouvrage, comme il témoigne lui-même, pour l'édification et la consolation du pape Eugène, pour lequel il avoit toujours une tendresse de père. D'abord il compatit à sa peine d'avoir été tiré des délices de la vie solitaire, et plongé dans les occupations dont il est accablé; mais il l'exhorte à craindre l'effet de la coutume, qui endurcit et rend insensible aux plus grands maux. Et après avoir décrit les funestes effets de la dureté de cœur : Voilà, dit-il, où vous entraîneront ces maudites occupations, si vous continuez à vous y donner tout entier. Et ensuite : Je vous prie, quel est cet état, d'entendre des plaideurs depuis le matin jusqu'au soir? encore les nuits ne sont pas libres; à peine laisse-t-on au corps le repos nécessaire, vous n'avez pas le temps de respirer (3).

Et ensuite : Ne me répondez pas que l'apôtre dit qu'étant libre il s'est fait esclave de tous (4). Votre servitude est bien différente. Voyoit-on venir à lui de toute la terre des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacriléges, des concubinaires, des incestueux et d'autres tels monstres, pour obtenir ou conserver par son autorité les dignités ecclésiastiques? Il se faisoit esclave de tous pour les gagner à Jésus-Christ, non pour contenter leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile et de plus indigne d'un souverain pontife, que de travailler continuellement à de telles affaires et pour de telles gens? Quand prions-nous? quand instruisons-nous les peuples? quand méditons-nous la loi de Dieu? car les lois dont retentit votre palais sont celles de Justinien.

Il l'exhorte donc à se moins livrer à ses oc-

(1) Mabill. ad Epist. 278, S. Bern.

(2) Metrop. Rom. lib. III, c. 1. Vita S. Bern. lib. IV, c. 3, n. 5.

(1) Rob. de M. Vulg. V, Epist. 8. Ap. Petr. VI, Epist. 7.

(2) Prolog.

(3) C. 1, 2, 3, 4.

(4) 1 Cor. IX, 19.

cupations, et à les interrompre pour donner du temps à la considération, c'est-à-dire aux réflexions et à la méditation des vérités utiles à son salut, afin de ne pas s'abandonner lui-même, sous prétexte de la charité du prochain. Il montre ensuite combien il est indigne d'un pape de juger des affaires temporelles par l'autorité de saint Paul, qui renvoie ces jugements aux plus méprisables entre les chrétiens, qui dit : Que celui qui est au service de Dieu ne s'embarrasse point d'affaires séculières, par l'exemple de Jésus-Christ même, qui refusa d'être arbitre entre deux frères (1). Saint Bernard convient toutefois que son temps ne pouvoit porter cette perfection; et que, si le pape Eugène refusoit de juger ces sortes d'affaires, on le traiteroit de rustique et d'ignorant, qui déshonoreroit sa dignité. Cependant, ajoute-t-il, je vois bien que les apôtres ont été présentés pour être jugés, mais je ne vois point qu'ils se soient assis comme juges, le temps n'en est pas encore venu. Le serviteur diminue t-il donc sa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que son maître? C'est pour juger les péchés et non pas les biens que vous avez reçu les clefs du royaume des cieux; ces choses basses et terrestres ont leurs juges, qui sont les rois et les princes de la terre. Pourquoi entreprenez-vous sur le partage d'autrui? Ce n'est pas que vous soyez indigne de ces occupations, c'est qu'elles sont indignes de vous, parce que vous en avez de meilleures.

Ensuite il ajoute (2) : Si tout d'un coup vous vous donniez tout entier à cette philosophie, on vous accuseroit d'être singulier et de blâmer vos prédécesseurs en vous éloignant de leur conduite; et toutefois, si nous prenons les exemples des bons papes plutôt que des nouveaux, nous en trouverons qui se faisoient du loisir au milieu des plus grandes affaires, comme saint Grégoire, qui expliquoit la partie la plus obscure d'Ezéchiel pendant le siége de Rome. Enfin, si le malheur des temps, la calomnie, la violence, l'oppression des pauvres, vous oblige à juger des causes, qu'on les plaide au moins comme il convient, car la manière présente est exécrable et indigne, je ne dis pas de l'Eglise, mais d'un tribunal séculier (3). J'admire comment des oreilles pieuses peuvent souffrir ces disputes d'avocats et ces combats de paroles, plus propres à détruire la vérité qu'à la trouver. Rien ne la découvre si facilement qu'une courte et simple narration. Je souhaite donc que vous décidiez promptement les causes que vous ne pouvez éviter de juger par vous-même; que vous retranchiez les délais frustratoires et captieux; que vous admettiez les causes de ceux qui n'ont rien à donner; vous en pourrez commettre plusieurs à d'autres, et vous en trouverez plusieurs indignes de votre audience; car à quoi bon écouter ceux dont les péchés sont manifestes? L'impudence des méchants est devenue extrême, faute d'avoir été réprimée, et leur grand nombre empêche d'en avoir horreur. Faites-vous craindre de ceux qui se fient à leur argent; qu'ils soient réduits à vous le cacher, sachant que vous êtes plus disposé à le réprndre qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite, vous en gagnerez plusieurs, et les obligerez à s'appliquer à des occupations plus honnêtes; vous en préserverez même plusieurs de la tentation (1). Ajoutez, qu'en vous déchargeant ainsi, vous gagnerez du temps pour le loisir que je vous conseille de prendre. Ainsi finit le premier livre de la considération.

XLVI. Défense de saint Bernard sur la croisade.

Le second fut écrit l'année suivante, mil cent cinquante, et commence par l'apologie de saint Bernard, au sujet de la croisade dont on lui imputoit le mauvais succès, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée, quoiqu'il ne l'eût fait que sur les instances réitérées du roi de France, et par ordre exprès du pape, et que sa mission eût été assez prouvée par les miracles qui accompagnèrent sa prédication (2). Il en fit même un ensuite pour sa justification; car, quand la première nouvelle vint en France de la défaite de l'armée chrétienne, un père lui présenta son fils aveugle pour lui rendre la vue; et, comme il s'en excusoit, il pressa tant, qu'il vainquit sa résistance. Alors le saint abbé, imposant les mains à l'enfant, pria Dieu que, s'il étoit l'auteur de cette prédication, et si son esprit l'avoit assisté en la faisant, il lui plût de le montrer en guérissant cet aveugle. Et, comme après la prière, il en attendoit l'effet : Que ferai-je? dit l'enfant, je vois clair. Il s'éleva aussitôt un grand cri des assistants, qui étoient en grand nombre, tant des moines que des séculiers.

Saint Bernard reçut, au sujet de la croisade, une lettre de consolation de Jean, abbé de Casemario, près de Vérule en Italie, qui, dès l'an mil cent quarante, avoit uni son monastère à la congrégation de Citeaux (3). Il me semble, dit-il, que Dieu a tiré un grand fruit de ce voyage, quoique d'une autre manière que ne pensoient les pèlerins. S'ils avoient poursuivi leur entreprise, comme il convient à des chrétiens, avec justice et piété, Dieu auroit été avec eux, et auroit fait par eux un grand fruit; mais, comme ils sont tombés en plusieurs désordres, il a tiré de leur malice une matière à sa miséricorde, et leur a envoyé des afflictions pour les purifier et les faire arriver à la vie éternelle. Enfin, ceux qui revenoient nous ont avoué qu'ils avoient vu plusieurs croisés qui disoient qu'ils y mouroient avec joie, et qu'ils

(1) C. 7. 1 Cor. IV, 5. 2 Tim. II, 4. Luc. XII, 14.
(2) C. 9.
(3) Sup. liv. XXXV, c. 10.

(1) C. 11.
(2) Vita lib. III, c. 4.
(3) Ap. Bern. Epist. 386.

'auroient pas voulu revenir, craignant de re-mber dans leurs péchés. Othon de Frisingue xplique de même le mauvais succès de la croi-ade, et ne nie pas que saint Bernard ne l'eût réchée par l'esprit de Dieu, quoique d'ailleurs semble quelquefois prévenu contre lui (1).

XLVII. Second livre de la considération.

Le saint abbé commence donc le second li-re de la considération par son apologie sur e sujet. Il s'excuse d'avoir tant différé à con-nuer cet ouvrage, par la douleur que lui voit causée ce mauvais succès, qui à peine lui ermettoit de vivre, loin de pouvoir s'appli-uer à l'étude. On nous accuse, dit-il, d'a-oir fait de belles promesses sans effet, comme i nous nous étions conduit en cette affaire vec témérité ou légèreté. Nous n'avons fait u'exécuter vos ordres, ou plutôt ceux que lieu nous donnoit par vous. Il apporte ensuite 'exemple de Moïse, qui, ayant tiré d'Egypte les sraélites, ne les fit point entrer dans la terre ertile qu'il leur avoit promise, quoiqu'il n'a-it que suivant l'ordre de Dieu, confirmé par es miracles, et soutient que les croisés n'ont as été moins incrédules, ni moins rebelles. l apporte l'exemple de la guerre des autres ribus pour punir le crime de la tribu de Benjamin; où, quoique l'entreprise fût juste et pprouvée de Dieu, ils furent défaits jusqu'à eux fois, et n'ayant point perdu courage ainquirent à la troisième (2). Puis il ajoute : On dira peut-être : D'où savons-nous que cette ntreprise est venue de Dieu? Quels miracles aites-vous pour mériter notre créance? Ce n'est as à moi à répondre à cette objection, Il aut épargner ma pudeur. Répondez pour moi t pour vous-même, selon ce que vous avez uï et vu, ou plutôt selon ce que Dieu vous spirera. Ce peu suffira pour mon apologie. a meilleure excuse est à chacun le témoi-nage de sa conscience. Je me mets peu en eine du jugement de ceux qui appellent le ien mal, et le mal bien ; et, s'il est nécessaire ue l'un des deux arrive, j'aime mieux qu'on murmure contre moi que contre Dieu, et je e refuse pas de perdre ma gloire, pourvu u'on n'attaque pas la sienne.

Revenant à son sujet, il définit la considéra-ion une recherche attentive de la vérité, la istinguant par-là de la contemplation, qui uppose une vérité déjà connue. Il divise en uatre l'objet de la considération, et dit : Vous devez premièrement vous considérer ous-même, puis, ce qui est au-dessus de ous, ce qui vous environne, et ce qui est au-essus. Quant au premier point, il s'étend sur es devoirs du prélat, qui consistent à arracher t détruire, édifier et planter, comme il est dit ans la mission du prophète (3) : Il n'y a rien là, dit-il, qui sente le faste, mais le travail ; c'est un ministère et non une domination, et vous n'êtes pas plus qu'un prophète. Vous êtes sur une chaire élevée, mais c'est pour voir de plus loin; et il ne vous est pas per-mis d'être oisif, étant chargé du soin de toutes les églises. Voilà ce que les apôtres vous ont laissé, non pas de l'or et de l'argent ; si vous en avez, ce n'est pas comme leur successeur ; mais à quelqu'autre titre, et vous devez en user comme n'en usant point. Si vous vous glorifiez, ce doit être comme saint Paul, dans les travaux et les souffrances (1). Vous devez dompter les loups, et non pas dominer sur les brebis. Votre noblesse consiste dans la pureté des mœurs, dans la fermeté de la foi, dans l'humilité, qui est le plus bel ornement des prélats.

Et ensuite : C'est une chose monstrueuse, qu'un courage bas dans un rang élevé, une vie méprisable sur le premier siége, un visage grave et une conduite légère, une grande auto-rité sans fermeté. Vous n'êtes pas de ceux qui prennent les dignités pour des vertus, vous avez connu la vertu par expérience avant la dignité. Il relève ensuite la dignité du pape, successeur de saint Pierre, au-dessus des évêques, pas-teur, non-seulement des brebis, mais des pas-teurs, avec la plénitude de puissance, vicaire de Jésus-Christ pour gouverner, non un seul peuple, mais tous. Saint Bernard, toutefois, appelle aussi ailleurs les évêques vicaires de Jésus-Christ, parce qu'ils tiennent de lui immédiatement leur puissance, quoique plus bornée. Il exhorte ensuite le pape Eugène à examiner le progrès qu'il a fait dans la vertu depuis qu'il est en place. S'il est plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus sérieux, plus défiant de lui-même, ou s'il n'a point donné dans des dé-fauts contraires. Quel est son zèle, son indul-gence, sa discrétion, pour régler l'un et l'au-tre (2). S'il est égal dans l'adversité et dans la prospérité ; si dans le repos il ne se laisse point aller à des railleries indécentes : Car, dit-il, ce qui est badinerie entre séculiers, est un blasphème dans la bouche d'un prêtre ; il vous est honteux d'éclater de rire, et encore plus d'y exciter les autres (3). Quant à l'ava-rice, ajoute-t-il, je n'ai rien à vous faire con-sidérer ; car on dit que vous regardez l'ar-gent comme de la paille ; mais donnez-vous de garde de l'acception des personnes, et de la facilité à croire les mauvais rapports, qui est le vice le plus ordinaire de ceux qui sont en grande place. Tel est le second livre de la considération.

XLVIII. Pierre de Clugny à Rome.

Vers le même temps, Pierre, abbé de Clu-

(1) Frid. lib. II, c. 60.
(2) C. 1. Judic. XX.
(3) C. 2, 3, 6. Jerem. 1, 10.

(1) 2, Cor. XI, 23.
(2) C. 7, 8. Opus. II, c. 9, n. 36; 11, Consid. c. 11, 12.
(3) C. 14.

gny, étant revenu de Rome, après cinq mois d'absence, saint Bernard lui écrivit une lettre fort obligeante, à laquelle, toutefois, l'abbé de Clugny ne put répondre aussitôt qu'il auroit voulu, à cause de la multitude d'affaires dont il fut accablé à son retour. Il trouva des députés qui l'attendoient, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, de France, c'est-à-dire des monastères dépendants de Clugny dans tous ces pays, et il fallut expédier les affaires qui s'étoient accumulées pendant son absence (1). Dans sa réponse à saint Bernard, il parla ainsi de la réception que lui avoit faite le pape Eugène : Il a toujours eu pour moi un visage égal, quoiqu'il changeât avec discrétion pour les autres, suivant la diversité des personnes et des événements. Il me préféroit à tous, même à ceux qui étoient d'un rang plus élevé ; j'étois presque le seul étranger qui fût admis à ses conseils avec les Romains. Voilà pour le public : mais, dans le particulier, je n'ai jamais trouvé d'ami plus fidèle, de frère plus sincère. Il m'écoutoit patiemment, il me répondoit promptement et efficacement, il me traitoit comme son égal, quelquefois comme son supérieur. Rien ne sentoit le faste ou la grandeur, ce n'étoit qu'équité, humilité et raison ; ce que je lui ai demandé, ou il me l'a accordé, ou il me l'a refusé, de manière que je ne pouvois m'en plaindre. Je l'avois vu à Rome la première année de son pontificat, je l'avois vu depuis à Clugny, à Auxerre, à Châlons, à Reims, et ailleurs ; mais je l'ai trouvé encore tout autre.

XLIX. Lettres de Pierre de Clugny au roi Roger.

Roger, roi de Sicile, avoit perdu en mil cent quarante son fils aîné, Roger, duc de Pouille, après avoir perdu trois autres de ses fils ; c'est pourquoi en mil cent cinquante il fit couronner roi de Sicile le seul qui lui restoit, savoir, Guillaume, prince de Capoue (2). Pierre de Clugny écrivit au roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, marquant qu'il a fait dire pour eux des messes et d'autres prières, et distribuer des aumônes. Ensuite il dit qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce prince et le roi d'Allemagne, qu'il offre d'aller trouver pour faire la paix entre eux. Mais, ajoute-t-il, ce qui nous excite le plus, nous et tous les François, à désirer que vous soyez en paix, c'est la déplorable trahison de Grecs contre nos pèlerins. Je ne vois personne entre les princes chrétiens qui puisse si bien que vous en faire vengeance. Allez donc, je vous le dis au nom de tous, marchez au secours du peuple de Dieu ; vengez tant d'affronts, tant de morts et tant de sang injustement répandu. Ces Grecs, toutefois, contre lesquels l'abbé de Clugny excite le roi Roger, étoient chrétiens ; et il n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire, il étoit déjà leur plus grand et leur plus terrible ennemi.

L, Eglises du Nord.

Vers le même temps, l'église de Suède fut honorée de deux martyrs, Henri, évêque d'Upsal, et le roi Eric ou Henri, car c'est le même nom (1). L'évêque étoit natif d'Angleterre, et fut sacré l'an mil cent quarante-huit, par Nicolas, évêque d'Albane, legat du pape, aussi Anglois, qui fut depuis le pape Adrien IV. Il étoit chéri du roi Eric, dont toute l'application étoit de protéger et augmenter la religion et faire régner la justice ; en sorte que ses lois demeurèrent célèbres dans les siècles suivants. Il en entreprit la guerre contre les Finlandois, encore païens, et ennemis du nom chrétien, après toutefois leur avoir offert la paix s'ils vouloient embrasser la foi ; et il mena avec lui l'évêque d'Upsal. Il gagna contre eux une grande victoire, après laquelle il se prosterna pour en rendre grâce à Dieu, mais avec beaucoup de larmes, songeant à la perte de tant d'âmes, qui auroient pu se sauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui restoit, et leur fit prêcher l'Evangile ; plusieurs furent baptisés ; on fonda des églises, on établit des prêtres, et l'évêque Henri demeura avec les nouveaux chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suède. Un d'eux ayant commis un homicide, le saint évêque voulut le soumettre à la pénitence canonique pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable, devenu plus furieux, tua l'évêque, dont la sainteté fut confirmée par plusieurs miracles. C'étoit vers l'an mil cent cinquante, [illegible] l'Eglise honore ce saint martyr le dix-neuvième de janvier. Le roi Eric, étant revenu [illegible] Suède, fut attaqué par un prince danois, qui prétendoit à la couronne de Suède. Le jour [illegible] l'Ascension, comme il entendoit la messe [illegible] Upsal, sa capitale, on vint lui dire que les ennemis étoient près de la ville, et qu'il étoit à propos de marcher contre eux. Laissez-moi, dit-il, achever d'entendre la messe ; j'espère que nous entendrons ailleurs le reste du service. Il sortit pour aller au devant des ennemis, mais avec peu de suite ; comme ils [illegible] vouloient principalement à sa personne, ils le renversèrent, le percèrent de plusieurs coups et lui coupèrent la tête. C'étoit le dix-huitième de mai mil cent cinquante-un, le lendemain de l'Ascension. On trouva sur son corps [illegible] cilice, et il avoit pratiqué pendant sa vie plusieurs autres austérités, des veilles, des

(1) VI, Ep. 47, 46.
(2) Romu. Salean. ap. Baron. ann. 1150 ; VI, Ep. 16.

(1) V. ap. Boll. 19 janu. to. 1, p. 249. J. Magn. Hist. Goth. lib. XVIII, c. 18. Vita Er. Boll. 18, Maii tom. 15, p. 187.

jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter sa chair rebelle. Il se fit après sa mort un grand nombre de miracles par son intercession; et l'Eglise l'honore comme martyr le jour qu'il fut tué (1).

Le légat Nicolas, évêque d'Albane, avoit été envoyé par le pape Eugène en Danemarck, et il établit un archevêché en Norwège, qui jusque-là avoit été soumise à l'archevêché de Lunden. Pour en faire autant en Suède, il tint à Lincope un concile provincial en mil cent quarante-huit (2). Mais, comme les Goths et les Suédois ne purent s'accorder du lieu de la métropole ni de la personne de l'archevêque, le légat se retira sans rien faire; car les Goths aimoient mieux reconnoître l'archevêque de Brême que celui d'Upsal. Le légat Nicolas, retournant par le Danemarck, laissa à Esquil, archevêque de Lunden, le pallium qu'il avoit destiné à celui de Suède, afin qu'il le donnât au prélat que les Goths et les Suédois éliroient d'un commun consentement : ce qui n'eut point d'exécution. Le légat vouloit ainsi établir l'archevêque de Lunden primat de Suède et de Norwège, pour le consoler de l'archevêché qu'il venoit d'établir en Norwège, et il confirma depuis cette primatie, étant pape.

Hartvic étoit alors archevêque de Brême, ayant succédé à Albéron, mort en mil cent quarante-huit, et il tint ce siége vingt ans (3). L'année suivante mil cent quarante-neuf, comme la Saxe étoit en paix avec les Sclaves, Hartvic se proposa de rétablir les évêchés ruinés par ces barbares, savoir, Oldembourg, depuis transféré à Lubec, Ratzebourg et Méklembourg, depuis transféré à Svérin. Ces siéges avoient été vacants pendant quatre-vingts ans, et Hartvic se trouvoit ainsi sans suffragants, n'ayant plus la juridiction qu'avoient eue ses prédécesseurs sur les évêques de Danemarck, de Norwège et de Suède. Il s'efforça de la regagner par sollicitations et par présents auprès du pape et de l'empereur, et, n'y pouvant réussir, il entreprit de relever ces évêchés, situés chez les Sclaves, en son voisinage. Il sacra évêque d'Oldembourg Vicelin, prêtre vénérable, qui travailloit en holsace à la propagation de la foi depuis trente ans, et il fit Eminchard évêque de Méklembourg.

LI. Vicelin, évêque d'Oldembourg.

Vicelin étoit né dans le diocèse de Minden, de parents plus distingués par leur vertu que par leur condition (4). Il étudia assez tard, premièrement en son pays, puis à Paderborn, sous Hartman, maître célèbre, qui fut obligé de modérer son ardeur pour l'étude. Ensuite Vicelin gouverna l'école de Brême sous l'archevêque Fridéric, dont il étoit aimé, aussi bien que de ceux que leur vertu distinguoit le plus dans cette église; mais il étoit odieux aux clercs négligents et déréglés. On l'accusoit aussi de châtier trop rudement ses écoliers, dont plusieurs toutefois devinrent considérables, entre autres un jeune homme nommé Ditmar. Après plusieurs années, Vicelin résolut d'aller en France pour faire lui-même de plus fortes études; et, prenant avec lui le jeune Ditmar, il vint à Laon se rendre disciple des deux frères Raoul et Anselme, qui étoient alors les plus fameux pour l'explication de l'Ecriture sainte (1). Il étudia trois ans sous eux, évitant les questions curieuses et les disputes superflues; puis, avançant dans le désir de la perfection, il résolut de ne plus manger de viande et de porter un cilice sur la chair. Il n'étoit encore qu'acolyte, et n'avoit pas voulu monter plus haut, craignant la légèreté de l'âge; mais, après ces trois années d'étude en France, il résolut de retourner en son pays et prendre les ordres sacrés.

A son retour, il vint trouver saint Norbert, alors archevêque de Magdebourg, qui, ayant reconnu son mérite, l'ordonna prêtre(2). Alors, brûlant d'un zèle ardent et désirant de se rendre utile à l'Eglise, il apprit que Henri, prince des Sclaves, avoit dompté des nations barbares, et ne cherchoit qu'à étendre la religion. Il alla donc trouver Adalbéron, archevêque de Brême, qui approuva son dessein, et lui donna mission pour aller prêcher chez les Sclaves, et travailler à y extirper l'idolâtrie. Aussitôt il entra dans le pays avec deux prêtres qui se dévouèrent à cette bonne œuvre, et obtint du prince Henri la permission de prêcher, et l'église de Lubec pour y faire leurs fonctions. Mais, Henri étant mort et le pays troublé par une guerre civile, ils s'établirent à Faldère, aux confins de la Holsace, vers les Sclaves. Les habitants faisoient profession du christianisme, mais ils n'en avoient que le nom; ils gardoient leurs anciennes superstitions, et honoroient encore des bois et des fontaines. Vicelin s'en fit aimer, et ils écoutoient avec étonnement ce qu'il leur prêchoit des biens du siècle futur et de la résurrection; une multitude incroyable eut recours à la pénitence, et sa prédication se fit entendre dans tout le pays des Nordalbingues. Il commença à visiter les églises circonvoisines, instruisant les peuples, corrigeant les pécheurs, terminant les différents, détruisant les bois profanes et toutes les cérémonies païennes. Sa réputation lui attira plusieurs disciples, tant clercs que laïques, qui firent une sainte société, promettant de garder le célibat, s'appliquer à la prière et au jeûne, visiter les malades, nourrir les pauvres, travailler à leur propre salut et à celui du prochain. Ils prioient

(1) Martyr. Rom. 18 mai.
(2) Saxo Gramm. lib. 14, p. 238. Sup. lib. LXIV, n. 47.
(3) Hist. ap. Lindembr. p. 102.
(4) Helm. 1, c. 43, 45.

(1) C. 46.
(2) C. 47, 48.

surtout pour la conversion des Sclaves; mais Dieu ne les exauça pas sitôt.

L'empereur Lothaire, par le conseil de Vicelin, fit bâtir le château de Sigebert sur la Trave, et y fonda une église dont il lui donna la conduite et de celle de Lubec. Son dessein étoit de soumettre tous les Sclaves à la religion chrétienne, et leur donner Vicelin pour évêque. Mais la mort de ce prince arrêta les suites de cet établissement, et les guerres qui suivirent entre Henri le superbe et Albert l'ours obligèrent Vicelin à retourner à Falderen avec ses compagnons, et ils faisoient plusieurs miracles, particulièrement sur les possédés (1). Quelque temps après, Ditmar, ancien disciple de Vicelin, et alors doyen du chapitre de Brême, quitta tout pour se joindre à lui et à sa communauté de Falderen, et lui fut d'un grand secours pour son zèle et sa vertu. Tel étoit le prêtre Vicelin, quand Hartvic, archevêque de Brême, l'ordonna évêque d'Oldembourg le dimanche neuvième d'octobre mil cent quarante-neuf. Mais, parce qu'il l'avoit fait sans la participation de Henri de Lyon, duc de Saxe, ce prince lui ôta toutes les dîmes de l'année; toutefois, le nouvel évêque l'étant allé trouver, le duc s'apaisa et lui promit sa protection, à la charge qu'il recevroit de lui l'investiture. La proposition parut dure à Vicelin, parce qu'il étoit contre la coutume de recevoir l'investiture de la main d'un autre que de l'empereur. Un seigneur, ami de l'évêque, lui conseilla de se rendre à la volonté du duc pour le bien des églises de Sclavie, lui représentant que la protection de l'empereur ni de l'archevêque ne lui serviroient de rien si le duc, qui étoit le maître du pays, lui étoit contraire. L'évêque demanda du temps pour délibérer, consulta l'archevêque Hartvic, qui le détourna fortement de recevoir l'investiture du duc, disant qu'il n'y avoit que l'empereur qui fût seigneur des évêques, dont les autres seigneurs s'empressoient à devenir les vassaux. Mais, comme le duc de Saxe continuoit à traiter durement Vicelin, lui retenant les dîmes et lui refusant tout ce qu'il demandoit, il céda enfin et reçut de lui l'investiture par la crosse. Mais, peu de temps après, il reçut une sensible affliction par la perte de Ditmar, son cher disciple, qui mourut la veille de la Pentecôte, dix-septième de mai mil cent cinquante-deux (2).

LII. Patriarches de Constantinople.

A Constantinople, le patriarche Nicolas Musalon fut obligé de se retirer en mil cent cinquante-un (3). Dès qu'il commença à gouverner les affaires de cette église, il s'attira les reproches de tout le monde, comme ayant irrégulièrement usurpé le siége de Constantinople, après avoir renoncé à l'épiscopat en quittant celui de Chypre. Il résista quelque temps opiniâtrement; mais, l'affaire ayant été portée au jugement de l'empereur, comme il vit qu'elle tournoit mal pour lui, il ne voulut pas s'exposer à être condamné; et, renonçant au patriarcat, il se retira pour mener une vie privée, après avoir porté cette dignité trois ans et quatre mois. De son temps, on décida synodalement que l'affinité contractée par les fiançailles entre deux cousins-germains et deux sœurs n'étoit pas un empêchement pour le mariage. Son successeur fut Théodore, moine et abbé de Sainte-Anastasie, à qui succéda un reclus, nommé Néophyte, tiré du monastère de l'Evergétide, c'est-à-dire la bienfaitrice, titre de la Sainte-Vierge (1). Ensuite Constantin Chliarène, diacre et sacellaire, fut élevé sur le siége de Constantinople. On ne sait pas le temps du pontificat de chacun de ces trois patriarches, mais tous ensemble ne durèrent que quatre ans.

LIII. Chute de Nicolas, secrétaire de saint Bernard.

Saint Bernard s'apercevoit depuis long-temps que le moine Nicolas, son secrétaire, le trahissoit; mais enfin la chose éclata en mil cent cinquante-un, et ce misérable se retira de Clairvaux (2). Il étoit François, et dès sa jeunesse il avoit embrassé la vie monastique à Moustier-Ramey, près de Troyes. Comme il étoit fort savant pour le temps, il fut chargé dans ce monastère de l'instruction des autres, et son esprit facile et insinuant lui fit gagner l'amitié des plus grands personnages, comme Atton, évêque de Troyes, Pierre, abbé de Clugny, Pierre de Celles et plusieurs autres. La réputation de saint Bernard l'attira à Clairvaux, et il y fut reçu dès la première année du pontificat d'Eugène, par le grand désir qu'il témoignoit de passer à une observance plus étroite que celle de son monastère. A peine étoit-il entré à Clairvaux qu'il fut donné pour compagnon à Geoffroy, principal secrétaire de saint Bernard, car la multitude des affaires obligeoit le saint abbé à en avoir plusieurs: Nicolas, étant ensuite devenu le premier, en eut aussi d'autres sous lui. Il avoit à Clairvaux son bureau, qui étoit un cabinet plein de livres, et il en trafiquoit, empruntant des originaux pour les faire transcrire, et en prêtant d'autres à la charge de tirer une copie outre l'original. Surtout il avoit soin d'entretenir un grand nombre d'amis, et tout cela par par ses lettres. Sa fonction et celle des autres secrétaires de saint Bernard n'étoit pas seulement d'écrire sous lui, mais de composer des lettres de leur style par son ordre; d'où vient qu'il s

(1) C. 54, 55, 56, 59.
(2) C. 70, 71, 74.
(3) Cinnam. lib. II, c. 18. Sup. n. 21.

(1) Jus Græco-Rom. p. 237. Ibid. Catalog. p. 303.
(2) Mabill. Præf in Serm. S. Bern. n. 30.

[p]laint quelquefois qu'ils n'ont pas suivi ses intentions (1). Nicolas écrivoit aussi des lettres [a]u nom d'autres personnes, comme de Henri, [f]rère du roi, depuis évêque de Beauvais. Enfin, il écrivoit des sermons qui passèrent pour [ê]tre de saint Bernard, soit qu'il ne fît que traduire en latin ceux que le saint abbé avoit prononcés en françois, soit qu'il en composât de [s]emblables, car il étoit plein des pensées de [s]on maître et savoit parfaitement imiter son [s]tyle.

Nicolas vécut ainsi environ cinq ans, possédant la confiance entière de saint Bernard et [d]e Pierre de Clugny, dont il étoit tendrement [a]imé, et à qui saint Bernard l'envoyoit de temps [e]n temps pour se communiquer mutuellement [l]eurs plus secrètes pensées. Enfin, saint Bernard s'aperçut que Nicolas le trompoit, et qu'il [a]busoit de son sceau pour écrire de fausses [l]ettres en son nom (2). Il en écrivit en ces termes au pape Eugène : Nous avons de faux [f]rères, et plusieurs lettres falsifiées avec notre [s]ceau contrefait sont tombées entre les mains [d]e plusieurs personnes ; et, ce que je crains de [p]lus, c'est qu'on dit qu'il est venu jusqu'à [v]ous (3) ; c'est ce qui m'a obligé de quitter mon [a]ncien sceau, et de me servir du nouveau que [v]ous voyez, qui porte mon image et mon nom. [N]'en recevez plus d'autre comme de ma part. (C'est que les sceaux tenoient encore alors lieu [de] signature.) Le saint abbé ne nommoit point [i]ci Nicolas, parce que sa trahison n'étoit pas [e]ncore publique.

Mais quand il fut sorti de Clairvaux, n'ayant [p]lus rien à ménager, il en écrivit ainsi au [p]ape (4) : Nicolas est sorti d'entre nous parce [q]u'il n'étoit pas des nôtres ; et, en sortant, il [a] laissé des traces honteuses. Je le connoissois [l]ong-temps auparavant, mais j'attendois ou [q]ue Dieu le convertît, ou qu'il se découvrît [l]ui-même, comme Judas, et c'est ce qui est [a]rrivé. Outre les livres, l'or et l'argent en [q]uantité, on a trouvé sur lui, comme il sortoit, [t]rois sceaux, un à lui, celui du prieur, et le [m]ien, non pas l'ancien, mais le nouveau, que [j]'avois été obligé de prendre depuis peu pour [é]viter ses surprises. Qui pourroit dire à combien de personnes il a écrit ce qu'il a voulu [s]ous mon nom, à mon insu? Plût à Dieu que [v]otre cour fût entièrement purgée de l'effet de [s]es mensonges, et que l'innocence de ceux qui [s]ont avec moi pût être justifiée auprès de ceux [q]u'il a prévenus par ses calomnies. Il a été [c]onvaincu, et en partie par sa propre confession, de vous avoir aussi quelquefois écrit de [c]es fausses lettres. Quant à ses infamies, qui [s]ont devenues publiques dans tout le pays, je [n]e veux en souiller ni mes lèvres ni vos oreilles. S'il va vous trouver, car il se vante d'avoir des amis en cour de Rome, souvenez-vous d'Arnaud de Bresse, car il est pire encore. Personne ne mérite mieux d'être condamné à une prison perpétuelle et un perpétuel silence. Nicolas, après avoir couru de différents côtés, se retira enfin à Moustier-Ramey, son premier monastère, et vécut encore plus de vingt-cinq ans.

LIV. Mort de l'abbé Suger.

Vers le même temps, saint Bernard, ayant appris que l'abbé Suger étoit malade à l'extrémité, lui écrivit une lettre pleine d'amitié et de piété pour l'encourager à la mort, et lui témoigner le désir qu'il avoit de l'aller voir et recevoir sa bénédiction (1). Suger, au commencement de sa maladie, se fit mener au chapitre ; et, après avoir dit à la communauté quelques paroles d'édification, il se prosterna à leurs pieds, leur demandant avec larmes le pardon de toutes les fautes qu'il avoit commises contre eux ; ce qu'ils lui accordèrent, fondant en larmes de leur côté. Il mourut le treizième de janvier mil cent cinquante-deux, dans la soixante-dixième année de son âge, et la vingt-neuvième de son gouvernement. A ses funérailles assistèrent six évêques, plusieurs abbés, et le roi Louis le jeune, qui y pleura amèrement.

LV. Le roi Louis séparé d'Aliénor.

La même année mil cent cinquante-deux, le dix-huitième de mars, qui étoit le mardi avant Pâques fleuries, car on nommoit dès-lors ainsi le dimanche des Rameaux, il y eut un concile à Beaugency, où se trouvèrent quatre archevêques, Hugues de Sens, Hugues de Rouen, Samson de Reims, et Laufroy de Bordeaux, avec grand nombre d'évêques et de seigneurs (2). L'archevêque de Sens y avoit appelé le roi Louis et la reine Aliénor pour juger de la validité de leur mariage, car on prétendoit qu'ils étoient si proches parents, qu'il ne pouvoit subsister. On produisit dans le concile des témoins qui, après avoir prêté serment, déposèrent de la parenté, et, la preuve étant jugée suffisante, les prélats du concile déclarèrent le mariage nul, du consentement des parties (3). Ils avoient vécu quatorze ans ensemble, et avoient eu deux filles ; mais le roi Louis avoit reçu de la reine Aliénor tant de mauvais traitements pendant le voyage de la terre sainte, qu'il ne pouvoit plus la souffrir. Elle retourna aussitôt à son duché d'Aquitaine, et épousa Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui fut depuis roi d'Angleterre ; et le roi Louis épousa Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille.

(1) Ep. 387, al. 352.
(2) Ep. 284, Ap. Orn. Ep. 384.
(3) Ep 284.
(4) Epist. 298. 1, Jo. 11, 201.

(1) Epist. 266. Mabill. ad Ep. 266.
(2) To. 10, p. 1129.
(3) Guill. Tyr. lib. XVII, c. 18. Rib. de M. ann. 1151.

LVI. Mort de Conrad. Fridéric Ier, roi.

En Allemagne, le roi Conrad III, étant venu à Bamberg tenir sa cour, mourut le premier vendredi après les cendres, quinzième de février mil cent cinquante-deux, après avoir régné près de treize ans, sans avoir été couronné empereur. Il fut enterré au même lieu, près le tombeau de l'empereur saint Henri, qui venoit d'être canonisé par le pape Eugène, à la prière de l'évêque et des chanoines de Bamberg, et, sur le rapport de deux légats, envoyés en Allemagne pour d'autres affaires, mais chargés d'aller sur les lieux, et s'informer de la vie et des miracles du saint empereur (1). Le pape marque, dans sa bulle, que la canonisation ne se doit faire régulièrement que dans les conciles généraux. Le roi Conrad, voyant que son fils Fridéric étoit en trop bas âge pour être élu roi, désigna, pour son successeur, Fridéric, fils de son frère, et il fut élu en effet à Francfort dans une très-grande assemblée, où se trouvèrent même quelques seigneurs italiens (2). Fridéric fut élu le quatrième jour de mars de la même année, qui étoit le mardi de la troisième semaine de carême; et, le dimanche suivant, il fut couronné à Aix-la-Chapelle, par Arnold, archevêque de Cologne. Ce prince étoit jeune, et régna trente-sept ans. Il étoit brave, magnanime, juste et prudent, mais fier et colère. Il est connu sous le nom de Fridéric Barberousse.

Sitôt qu'il fut couronné, il tint conseil avec les principaux seigneurs, et de leur avis envoya à Rome Hilin, élu archevêque de Trèves, et Eberard, évêque de Bamberg, pour donner part de son élection au pape Eugène, aux Romains, et à toute l'Italie. Incontinent après, le pape et le roi Fridéric firent un traité par leurs députés, qui étoient de la part du pape : sept cardinaux, et Brunon, abbé de Caravalle près Milan, de l'ordre de Cîteaux; de la part du roi : Anselme, évêque d'Havelsberg, Herman, évêque de Constance, et trois comtes (3). Le roi promit de ne faire ni paix ni trève avec les Romains, ni avec Roger, roi de Sicile, sans le consentement des Romains et du pape; et de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au pape qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De défendre contre tous la dignité papale, et les régales de Saint-Pierre, comme avoués de l'église romaine, et l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune terre à l'empereur des Grecs deçà la mer; et, s'il en envahissoit quelqu'une, l'en chasser au plus tôt, selon son pouvoir. Le pape promit de donner au roi la couronne impériale quand il viendroit la recevoir, de l'aider de tout son pouvoir à maintenir et augmenter sa dignité; employant pour cet effet les censures ecclésiastiques; et d'empêcher l'empereur grec de faire aucune conquête deçà la mer. Ce traité est daté du vingt-troisième de mars, indiction quinzième, l'an mil cent cinquante-deux.

(1) Otto. 1, Frid. c. 69. Frid. 6, 1, 3. Eugen. Ep. 7.
(2) Otto. 11, de Gest. 1152.
(3) C. 4. Ap. Baron.

LVII. Guicman transféré à Magdebourg.

Le siége de Magdebourg étoit vacant par le décès de l'archevêque Fridéric, arrivé le quinzième de janvier, et il y eut partage dans l'élection : les uns élisoient le prévôt Gérard, les autres le doyen. Pour terminer le différent, ils allèrent trouver le roi qui étoit en Saxe, et qui, n'ayant pu les réunir, persuada au doyen et à son parti d'élire Guicman, évêque de Ceïts, encore jeune, mais noble; et l'ayant fait venir il lui donna l'investiture de l'archevêché de Magdebourg. Car la cour d'Allemagne prétendoit que depuis l'accord fait entre le pape Pascal II et l'empereur Henri V touchant les investitures, en cas de partage dans l'élection d'un évêque, le prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit par le conseil des seigneurs (1). Le roi Fridéric, ayant réglé les affaires de Saxe, passa en Bavière, et célébra la Saint-Pierre à Ratisbonne, où les deux évêques, qu'il avoit envoyés en Italie, revinrent, lui rapportant des nouvelles agréables.

Cependant Gérard, prévôt de Magdebourg, alla à Rome, et se plaignit au pape Eugène que Guicman avoit été intrus dans ce siége par l'autorité du prince (2). Le pape le trouva fort mauvais, comme il le témoigna par la réponse qu'il fit à quelques prélats d'Allemagne, qui lui avoient écrit sur ce sujet, par complaisance pour le roi. C'étoient trois archevêques, Eberard de Saltzbourg, Hartvic de Brême et Hilin de Trèves; et huit évêques, du nombre desquels étoit Othon de Frisingue. En cette lettre, le pape reprend les évêques de leur peu de fermeté, et leur représente que la loi de Dieu ne permet point les translations d'évêques sans une utilité manifeste et même sans nécessité (3). C'est pourquoi il leur ordonne de faire en sorte, par leurs exhortations, que le roi Fridéric se désiste de son entreprise, et qu'il laisse à l'église de Magdebourg la liberté entière de l'élection. Car, ajoute-t-il, nous ne pouvons rien accorder contre Dieu et contre les canons. La lettre est du dix-septième d'août mil cent cinquante-deux.

LVIII. Troisième livre de la considération. Appellations.

Saint Bernard composa cette année le troisième livre de la considération, où il repré-

(1) Chr. Saxo. an. 1153. Otto. c. 6. Sup. liv. LXVI.
(2) Otto. c.
(3) Ep. 8.

sente au pape Eugène ce qui est au-dessous de lui (1). C'est, dit-il, le monde entier, mais pour en prendre soin, non pour le posseder comme seigneur, ce titre n'appartient qu'à Jésus-Christ. Il n'y a ni poison ni fer que je craigne tant pour vous que la passion de dominer. Vous devez étendre vos soins sur tous : premièrement sur les infidèles, pour procurer leur conversion; car pourquoi mettre des bornes à la prédication de l'Evangile? Attendons-nous que la foi les rencontre par hasard sans leur être annoncée. J'ajoute l'opiniâtreté des Grecs qui sont avec nous et n'y sont pas; unis par la foi, divisés par le schisme, quoiqu'ils ne marchent pas même droit dans la foi. J'ajoute l'hérésie, qui s'insinue presque partout en cachette, et en quelques lieux nous attaquent ouvertement, principalement vers le midi. Il parle des nouveaux manichéens. Parmi les catholiques mêmes, l'Eglise est désolée par l'ambition et l'intérêt. N'est-ce pas l'ambition plus que la dévotion qui attire à visiter les tombeaux des apôtres? N'est-ce pas de ces cris que retentit continuellement votre palais? Toute l'Italie n'est-elle pas attentive à profiter de ses dépouilles avec une avidité insatiable?

A l'occasion de cette foule de solliciteurs qui accouroient à Rome de toutes parts, il parle de l'abus des appellations. C'étoit un effet des fausses décrétales, qui établissent comme une tradition apostolique la liberté d'appeler des évêques aux métropolitains et aux primats, et de porter à Rome les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Que tous les évêques vexés peuvent avoir recours au saint-siege, et doivent y venir toutes les fois qu'ils y sont appelés. Que les causes des évêques ne peuvent être jugées définitivement que par le pape. Enfin, que ceux qui se prétendent vexés doivent obtenir des délais toutes les fois qu'ils appellent. Et comme l'autorité de ces décrétales étoit établie depuis près de trois cents ans, personne ne pensoit plus à s'en défier ni à contester ces maximes (2). Saint Bernard suppose donc l'utilité et même la nécessité des appellations au saint-siége, il n'en attaque que les abus.

On appelle, dit il, à vous de tout le monde; c'est un témoignage de votre primauté; mais vous devez regarder l'utilité (3). Rien n'est plus beau que de voir les foibles à couvert de l'oppression dès qu'ils interposent votre nom; mais rien n'est plus triste que de voir ceux qui ont fait du mal triompher sous ce prétexte, et ceux qui l'ont souffert se fatiguer inutilement. Vous devez aussi réprimer les appellations sans cause, qui ne servent de rien à l'appelant, et ne nuisent point à l'intimé. Saint Bernard se plaint que l'on appeloit avant la sentence, mais sans grief, pour vexer sa partie ou gagner du temps; que l'on appeloit pour se mettre à couvert de la justice et vivre impunément dans le crime, comme l'inceste ou l'adultère. Les méchants se servoient de l'appellation pour s'opposer au bien; et c'étoit un moyen pour arrêter les évêques qui vouloient dissoudre ou empêcher des mariages illicites, punir des violences et des sacriléges, éloigner des ordres et des bénéfices des personnes indignes et infâmes. Saint Bernard s'étoit déjà plaint fortement au pape Innocent II de cet abus des appellations, qui anéantissoient l'autorité des évêques (1). Ceux qui étoient lésés aimoient mieux souffrir la vexation que d'aller à grands frais à Rome, où l'on favorisoit les appelants et les appellations, et où l'on n'en voyoit pas qui fussent condamnés aux dépens.

Saint Bernard conclut qu'il ne faut ni mépriser les appellations ni en abuser, mais que l'abus est le pire, parce qu'il attire le mépris. Il rapporte deux exemples notables de l'un et de l'autre arrivés à Paris. Un homme étoit fiancé; le jour des noces tout étant prêt, et la compagnie assemblée, un autre, voulant lui ôter sa femme, interjette appel, disant qu'elle lui avoit été promise auparavant. Le fiancé et tous les assistants demeurèrent étonnés, le prêtre n'ose passer outre, la compagnie se sépare, et le mariage demeure suspendu jusqu'à ce qu'on soit revenu de Rome. Un autre mariage, dont le jour étoit pris, fut arrêté par des gens qui prétendoient qu'il ne pouvoit s'accomplir légitimement. La cause fut portée au tribunal ecclésiastique; mais, sans attendre la sentence, on appela seulement pour retarder. Le fiancé méprisa cet appel, et ne laissa pas de se marier. Voyez donc, continue saint Bernard, d'où vient que vous punissez presque toujours le mépris des appellations, et que vous en dissimulez l'abus. Vous faites bien de renvoyer plusieurs causes sur les lieux à ceux qui peuvent en avoir une connoissance plus prompte et plus facile, et les décider plus sûrement; mais prenez bien garde à qui vous les confiez.

Saint Bernard, parlant ensuite du désintéressement nécessaire à tout homme qui est au-dessus des autres, rend ce témoignage au pape Eugène : Nous avons vu deux prélats venir d'Allemagne avec des chevaux chargés d'argent, qu'ils ont remporté de même (2). Chose inouie que Rome ait renvoyé de l'argent; aussi ne crois-je pas que vous l'ayez fait par le conseil des Romains. Ces prélats étoient tous deux riches et tous deux coupables : c'étoient l'archevêque de Mayence et celui de Cologne. Il parle ensuite d'un autre venu de delà les mers, et des extrémites du monde, pour acheter une seconde fois un évêché, que l'on croit

(1) C. 1.
(2) Anacl. Ep. I, c. 4; II, c. 4; III, c. 4. Sixt. 1, Ep. II, c. 2. Victor. Ep. I, c. 3. Zephyr. c. 1. Fab. Ep. III, c. 3, 5. Sup. liv. LIV, n. 2; liv. L, n. 37, LI, n. 5.
(3) III, Cons. c. 2.

(1) Ep. 178.
(2) C. 3.

être Guillaume, archevêque d'York ; il parle aussi d'un évêque pauvre, à qui le pape Eugène donna secrètement de quoi faire ses présents pour sauver la bienséance et l'honneur de ce prélat.

LIX. Exemptions.

Passant aux exemptions : C'est, dit-il, une plainte générale des églises, qu'elles sont tronquées et démembrées (1). On soustrait les abbés aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous montrez par-là que vous avez la plénitude de la puissance, mais peut-être aux dépens de la justice. Il ne faut pas seulement regarder ce qui est permis, mais ce qui est bienséant, ce qui est expédient. N'est-il pas indécent de prendre votre volonté pour loi, et de négliger la raison pour n'exercer que votre puissance, parce que vous n'avez point de supérieur à qui on puisse appeler ? Il y a autant de bassesse que de hauteur à ne suivre que sa fantaisie : c'est vivre en bête. N'est-il pas indigne de vous de n'être pas content du total, si vous ne vous attribuez encore je ne sais comment quelques petites portions ? Et ne m'alléguez point le fruit de ces exemptions. Les évêques en deviennent plus insolents, les moines plus relâchés, et même plus pauvres. Ils pèchent avec plus de licence, n'ayant personne pour les corriger ; et on les pille plus librement, parce qu'ils n'ont personne pour les défendre. A qui auront-ils recours, aux évêques irrités du tort qu'on leur fait ? Ils regardent en riant les maux que font ou que souffrent ces malheureux moines. Vous serez coupable de tous ces maux, du scandale qui en résulte, des inimitiés, des discordes éternelles entre les églises.

Je doute même que vous ayez le pouvoir de consentir à ce qui produit tant de maux. Croyez-vous qu'il vous soit permis de confondre l'ordre et d'arracher les bornes posées par vos pères ? Vous vous trompez si vous croyez que votre puissance est la seule établie de Dieu ; comme elle est la première ; il y en a de moyennes, il y en a d'inférieures. Vous faites un monstre, si détachant un doigt de la main vous le joignez à la tête, au-dessus de la main, à côté du bras ; en un mot, si dans le corps de Jésus-Christ vous rangez les membres autrement qu'il ne les a placés lui-même. L'ordre de la hiérarchie a Dieu pour auteur, et tire son origine du ciel ; mais si un évêque dit : Je ne veux pas être soumis à un archevêque ou un abbé, je ne veux pas obéir à un évêque, cela ne vient pas du ciel. Je sais que vous avez le pouvoir de dispenser, mais pour l'édification seulement. Quand la nécessité presse, la dispense est excusable ; quand l'utilité le demande, elle est louable, je dis l'utilité commune, non celle du particulier. Il convient toutefois qu'il y a quelques monastères exempts, suivant l'intention des fondateurs, qui les ont donnés au saint-siége par une fondation particulière.

Enfin, dit-il, vous devez étendre vos réflexions sur toute l'Eglise pour voir si chacun y fait son devoir, mais particulièrement pour savoir comment vos ordonnances sont observées. Sans aller plus loin, je puis vous montrer qu'on n'observe point les règlements que vous avez publiés de votre bouche au concile de Reims, touchant la modestie des habits dans le clergé, et les ordres que doivent avoir les dignités des chapitres (1). Si vous croyez qu'on les observe, vous vous trompez ; si vous ne le croyez pas, vous avez eu tort ou d'ordonner des choses impraticables, ou de dissimuler l'inobservation de vos règlements. Il y a déjà quatre ans qu'ils sont faits, et nous n'avons vu encore pour ce sujet aucun clerc privé de son bénéfice, ni aucun évêque suspendu de ses fonctions ; ainsi, la négligence a produit l'impunité, mère de l'impudence et du mépris des lois. On dit que Dieu ne se met pas en peine des habits, mais des mœurs ; l'indécence des habits est la marque du déréglement des esprits et des mœurs.

LX. Derniers livres de la considération.

Dans le quatrième livre, saint Bernard propose au pape, pour objet de sa considération, ce qui est autour de lui, son clergé, son peuple et ses domestiques. Votre clergé, dit-il, doit être parfaitement réglé, puisqu'il doit être la règle et le modèle de tous les autres. Quant à votre peuple, tout le monde connaît l'insolence et le faste des Romains (2). C'est une nation accoutumée au tumulte, cruelle, intraitable, qui ne sait se soumettre que quand elle ne peut résister. Et ensuite : C'est alors principalement qu'ils veulent dominer quand ils ont promis de servir. Ils jurent fidélité pour mieux trouver l'occasion de nuire à celui qui s'y fie. Ils veulent dès lors être admis à tous vos conseils, et ne peuvent souffrir qu'on les refuse à une porte. Ils sont habiles pour mal faire, et ne savent point faire le bien. Odieux au ciel et à la terre, impies envers Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers, ils n'aiment personne et ne sont aimés de personne ; et, voulant se faire craindre de tous, ils craignent de tout le monde. Ils ne peuvent se soumettre, et ne savent pas gouverner ; infidèles à leurs supérieurs, insupportables à leurs inférieurs ; impudents pour demander et pour refuser ; importuns et inquiets jusqu'à ce qu'ils reçoivent, et ingrats quand ils ont reçu. Ils parlent magnifiquement et exécutent peu, promettent libéralement, et tiennent le moins qu'ils peuvent ; flatteurs et médisants, dissimulés et trai-

(1) C. 4.

(1) Sup. n. 56. (2) C. 1, 2, 4.

tres. C'est le portrait que fait saint Bernard des Romains de son temps, et toutefois il ne laissa pas d'exhorter le pape à travailler à leur conversion, quelque peu d'espérance qu'il ait du succès ; puisqu'on n'est obligé qu'à travailler et non pas à réussir.

Plus ils sont rebelles, dit-il, plus vous devez avoir de courage à les attaquer, mais avec la parole, non avec le fer. Vous ne devez plus employer le glaive depuis qu'il vous a été dit de le remettre au fourreau. Les deux glaives appartiennent à l'Eglise, le spirituel et le matériel ; mais l'un doit être tiré par la main du prêtre, l'autre par la main du soldat, suivant le conseil du prêtre et le commandement du prince (1). Nous avons déjà vu cette allégorie des deux glaives ; et le meilleur sens qu'on lui puisse donner, est que le glaive matériel ne doit être employé que par l'ordre du prince, mais que le prince doit consulter le prêtre pour savoir si la guerre est juste, ou même suivre ses exhortations pour employer sa puissance à protéger la religion.

Saint Bernard dit encore en cet endroit ces paroles remarquables : Tout le zèle des ecclésiastiques ne tend qu'à conserver leur dignité; si vous voulez dans l'occasion vous abaisser un peu et vous rendre plus sociable, on dit que vous ne savez pas garder votre rang ni soutenir votre personnage (2). Nous ne voyons point que saint Pierre ait jamais paru en public orné d'or et de pierreries, revêtu de soie, monté sur un cheval blanc, environné de soldats et d'officiers marchant à grand bruit. En cela vous n'avez pas succédé à saint Pierre, mais à Constantin. Souffrez-le pour vous accommoder au temps, mais faites votre capital de vos devoirs. Quoique revêtu d'or et de pourpre, vous ne devez pas dédaigner les fonctions de pasteur, ni rougir de l'Évangile. Saint Bernard ne doutoit non plus de la donation de Constantin que des fausses décrétales.

Il vient ensuite au choix des cardinaux, qu'il dit devoir être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent en juger, et les plus parfaits qu'il est possible, parce qu'il est plus aisé de venir bon à la cour que d'y devenir bon. Il insiste particulièrement sur le choix des légats, en qui il demande particulièrement la vie exemplaire et le désintéressement ; il apporte des exemples édifiants du cardinal Martin, légat en Danemarck, et de Geoffroy, évêque de Chartres. Il se plaint de ce que les officiers du pape prétendent avoir rang devant les prêtres, sous prétexte que dans les cérémonies ils sont plus proches de lui, quoiqu'ils soient ainsi placés, non pour marque de leur dignité, mais pour la commodité du service (3). Enfin, il conseille au pape de se décharger entièrement sur quelqu'un de ses domestiques du soin de son temporel, comme indigne d'un prélat qui se doit tout entier au service de l'Eglise. Il dit à ce sujet: C'est une chose merveilleuse que les évêques trouvent de reste sous leur main des personnes à qui ils confient les âmes, et n'en trouvent point à qui ils puissent confier leurs biens. Dans le cinquième livre de la considération, il traite de ce qui est au-dessus de nous, et donne au pape Eugène des sujets de méditations sublimes sur les anges, sur l'essence divine et sur les mystères de la trinité et de l'incarnation.

(1) N. 2, 7, 8. Sup. n. 11.

(2) N. 5, 6.

(3) C. 4, 5, 6.

LXI. Jourdain, légat en Allemagne.

Jourdain des Ursins avoit été envoyé légat en Allemagne vers le roi Conrad, en mil cent cinquante-un, et depuis étoit venu en France et en Normandie, laissant partout des traces affreuses de son passage (1). C'est ainsi qu'en parle saint Bernard, dans une lettre à Hugues, cardinal, évêque d'Ostie, où il ajoute : On dit qu'il a commis partout des actions honteuses, qu'il a emporté les dépouilles des églises, qu'il a conféré les dignités ecclésiastiques à de jeunes garçons bien faits, dans les lieux où il l'a pu, et qu'il l'a voulu faire dans les autres. Plusieurs se sont rachetés de sa visite, et il a rançonné par ses subdélégués ceux où il n'a pu aller. Il s'est rendu la fable des écoles, des cours, des carrefours ; tous parlent mal de lui, séculiers et réguliers; les pauvres et les riches, les moines et les clercs s'en plaignent. Il est généralement décrié. Il n'en est pas ainsi du seigneur Jean Paperon, qui a partout honoré son ministère. Lisez cette lettre au pape ; c'est à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme, pour moi j'ai acquitté ma conscience. Je dirai toutefois, avec ma promptitude ordinaire, qu'il est bon qu'il acquitte aussi la sienne en purgeant sa cour. J'avois résolu de me taire sur ce sujet, mais le prieur de Mont-Dieu m'a pressé d'écrire : et sachez que j'en ai moins dit que le public. Le Mont-Dieu est une chartreuse du diocèse de Reims.

LXII. Archevêchés en Irlande.

Jean Paperon, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, fut envoyé légat en Irlande par le pape Eugène dès l'année précédente, mil cent cinquante-un, et vint trouver le roi d'Angleterre, qui refusa de lui donner sauf-conduit s'il ne lui faisoit serment de ne rien faire en ce voyage au préjudice de son royaume (2). Le légat, indigné, retourna vers le pape, et la cour de Rome en sut mauvais gré au roi d'Angleterre. L'année suivante, mil cent cinquante-deux, Paperon revint et s'adressa à David, roi d'Écosse, pour lui demander passage en

(1) Ep. 290. 2, Conc. p. 1130. Varæ antiq. lib. c. 15.

(2) Jo. Hagulst. d. to.

Irlande. David le reçut avec honneur vers la Saint-Michel, et ainsi le légat arriva en Irlande, accompagné de Christiern, évêque de Lismore, dans la même île, aussi légat. Ils tinrent un concile dans le nouveau monastère de Mellifont, ordre de Cîteaux, où se trouvèrent les évêques, les abbés, les rois, les ducs et les anciens de l'Irlande, et de leur consentement on y établit quatre archevêchés : à Armach, à Dublin, à Cassel et à Touam, et on leur assigna leurs suffragants. Les quatre premiers archevêques furent Gélase, autrement Giolla, Mac-Liah, archevêque d'Armach et primat d'Irlande, successeur de saint Malachie, Grégoire ou Gréri, archevêque de Dublin, Donat ou Domnaldo, Lonargam, archevêque de Dublin, Domnat ou Domnaldo, Lonargam, archevêque de Cassel, et Edan ou Aeda Ohossin, archevêque de Touam (1). On voit, par cet exemple, comment les Irlandois latinisoient leurs noms pour les adoucir. Le légat Paperon distribua aux archevêques quatre palliums qu'il avoit apportés de Rome. Il assujettit aussi les Hibernois à la loi des mariages, à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, et corrigea chez eux plusieurs abus. Il quitta l'Irlande après Pâques, l'année suivante, mil cent cinquante-trois, et retourna par l'Ecosse, par où il étoit venu.

LXIII. Alain, évêque d'Auxerre.

En France, le siége d'Auxerre vaqua environ quinze mois après la mort de Hugues, que saint Bernard qualifie de saint évêque (2). Il avoit été moine de Cîteaux et premier abbé de Pontigny, et mourut le dixième d'octobre mil cent cinquante-un. Comme on vouloit procéder à l'élection selon la coutume, il survint un jeune homme qui interjeta appel, et défendit de passer outre jusqu'à ce qu'il eût été à Rome et en fût revenu ; mais, voyant qu'on méprisoit son appel, trois jours après l'élection faite par les autres, il assembla ceux qu'il put et fit une autre élection. L'affaire ayant été portée au pape, il ordonna encore une nouvelle élection, et commit pour y présider trois personnes, dont saint Bernard étoit un ; il s'accorda avec un des deux autres, mais le troisième réclama. Saint Bernard s'adressa au pape, qui confirma l'élection faite de la personne d'Alain, Flamand de nation, qui, après avoir été élevé dès l'enfance dans l'église de l'Ile, se rendit moine à Clairvaux sous saint Bernard, et fut ensuite le premier abbé de Larivoir, au diocèse de Troyes, et gouverna douze ans ce monastère. On fit entendre au roi Louis que la première élection qu'il avoit permise n'ayant pas eu lieu, on n'avoit pu en faire une autre sans une nouvelle permission ; mais saint Bernard lui représenta que le premier consentement suffisoit, et qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé se trouvoit partagé sur ce sujet (1). Alain tint le siége d'Auxerre trente ans, après lesquels il le quitta par permission du pape, et retourna finir ses jours à Clairvaux.

LXIV. Henri, archevêque de Mayence, déposé.

Le pape Eugène envoya deux légats en Allemagne, Bertrand, prêtre-cardinal du titre de Saint-Clément, auparavant prieur des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, et Grégoire, diacre-cardinal du titre de Saint-Ange. C'étoit pour juger la cause de Henri, archevêque de Mayence, qui étoit accusé depuis long-temps de dissiper les biens de son église, et avoit reçu plusieurs réprimandes sans se corriger. Les deux légats se trouvèrent avec le roi Frédéric à Bamberg, où il célébra la fête de Pâques, qui, cette année mil cent cinquante-trois, fut le dix-neuvième d'avril ; saint Bernard, ayant appris que l'archevêque de Mayence avoit été cité devant les légats, leur écrivit en sa faveur, les priant, autant que la justice le permettoit, de ne pas pousser à bout ce malheureux prélat, et d'avoir égard à sa simplicité, dont on disoit que de faux frères avoient abusé pour le surprendre. Toutefois, il fut déposé à la cour que le roi tint à Wormes, à la Pentecôte de la même année, et le roi fit mettre à sa place, dans le siége de Mayence, Arnold, son chancelier, par l'élection de quelques députés du clergé et du peuple, qui étoient venus à cette cour. Les légats y déposèrent aussi, par la permission du roi, Bouchard, évêque d'Eichstet, accablé de vieillesse, comme incapable d'agir ; mais, lorsqu'ils vouloient porter aussi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg et quelques autres, le roi les empêcha et les renvoya chez eux. Henri, déposé de Mayence, se retira en Saxe, dans un monastère de Cîteaux, où il mourut pieusement le premier jour de septembre de la même année (2).

LXV. Mort d'Eugène III. Anastase IV, pape.

Le pape Eugène III mourut aussi la même année mil cent cinquante-trois, le huitième de juillet, après avoir tenu le saint-siége huit ans et près de cinq mois (3). Il ne venoit jamais célébrer la messe à Saint-Pierre sans y faire quelque présent, et il donna aux chanoines de cette église la quatrième partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solennité, et enterré dans l'église de Saint-Pierre. On le regarda comme saint, quoiqu'il ne paroisse pas

(1) Sup. liv. LXVIII. Bibl. Lab. p. 465. Mabill. ad Epist. Bern. 280.
(2) Hist. Antist. tom. 1.

(1) Ep. 282.
(2) Ep. 302. Serr. lib. 5, p. 817.
(3) Vetera mon. ap. Bar. et Papebr. Conat.

avoir été honoré d'un culte public, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau, dont on en spécifie sept, opérés sur divers malades. Le lendemain de sa mort, neuvième de juillet, on élut pour lui succéder Conrad, évêque de Sabine, Romain de naissance, et chanoine régulier, qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard de grande vertu et de grande expérience dans les usages de la cour de Rome; mais il ne tint le saint-siége qu'un an et quatre mois.

LXVI. Saint Bernard à Metz.

Saint Bernard se sentoit défaillir de jour en jour, et ses confrères ne croyoient pas qu'il pût passer l'hiver où commença l'année mil cent cinquante-trois, mais il les assura qu'il iroit jusqu'à l'été suivant. En cet état, quoique obligé à garder le lit, et souffrant de grandes douleurs, il ne laissoit pas de méditer les choses saintes, de dicter, de prier, d'exhorter ses frères. Il ne manqua presque jamais à célébrer la messe, jusqu'à ce qu'il vînt à la dernière défaillance. Il étoit ainsi malade quand il écrivit à son oncle André, chevalier du Temple, et un des principaux appuis du royaume de Jérusalem, qui lui avoit mandé le désir qu'il avoit de le venir voir. Si vous venez, dit-il, hâtez-vous, car je ne crois pas être long-temps sur la terre. Et, parlant des princes qui avoient été à la terre sainte : Ils n'y ont, dit-il, rien fait de bon, et sont revenus promptement chez eux, où ils ont fait des maux incroyables. Il écrivit en même temps, comme son oncle l'en avoit prié, à Mélisende, reine de Jérusalem, pour l'instruire de ses devoirs de veuve et de reine (1).

Cependant le peuple de Metz, ne pouvant souffrir les insultes des seigneurs voisins, sortit contre eux en grand nombre; mais il fut battu, et il en périt environ deux mille, tant tués que noyés dans la Moselle. Cette grande ville se préparoit à la vengeance, et leurs ennemis, enrichis par le butin, et encouragés par la victoire, vouloient continuer la guerre qui avoit ruiné toute la province. Alors Hillin, archevêque de Trèves et métropolitain de Metz, crut que saint Bernard étoit le seul qui pût remédier à ces maux. Il vint à Clairvaux; et, se jetant aux pieds du saint abbé et de tous les moines, il le conjuroit de venir au secours de ce peuple affligé. Il se trouva, par une providence singulière, que saint Bernard, après avoir été à la mort, se portoit un peu mieux depuis quelques jours. Il suivit l'archevêque; et, quand ils furent arrivés sur les lieux, on tint une conférence au bord de la Moselle, où, comme le saint abbé exhortoit les deux partis à la paix, les seigneurs la refusèrent obstinément, et se levant en furie se retirèrent sans lui dire adieu. Ce n'étoit pas par mépris, au contraire, c'étoit pas respect, n'ayant pas le front de lui résister en présence.

La conférence alloit se séparer en trouble, et on ne pensoit de part et d'autre qu'à reprendre les armes, quand le saint abbé dit aux frères qui l'avoient suivi : Ne vous troublez point; la paix se fera, quoique avec beaucoup de difficulté. En effet, la nuit étant à moitié passée, il reçut une députation des seigneurs qui se repentoient de leur retraite; on se rassembla et on traita de la paix pendant quelques jours. Les difficultés furent grandes, on désespéra souvent de la conclusion; mais ce délai fut utile à plusieurs malades, auxquels le saint homme rendit la santé, et ces miracles ne contribuèrent pas peu à la conclusion de la paix, quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours et de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir, il fallut chercher une île au milieu de la rivière, où les principaux des deux partis passoient en bateau : là se terminèrent les conférences. Entre les malades guéris en cette occasion, il y eut une femme qui, depuis dix-huit ans, étoit tourmentée d'un tremblement violent de tous les membres; elle se vint présenter au saint dans le temps où l'on désespéroit presque de la paix, et la vue de sa misère attira tous les assistants. Ils virent tous, pendant que le serviteur de Dieu prioit pour elle, son tremblement cesser peu à peu, et enfin elle fut parfaitement guérie. Les plus durs en furent tellement touchés, qu'ils frappoient leur poitrine, et leurs acclamations durèrent près d'une demi-heure. La foule du peuple, qui s'empressoit à baiser les pieds du saint, obligea à le mettre dans un bateau, et l'éloigner de terre; et comme il exhortoit ensuite les seigneurs à la paix, ils disoient en soupirant : Il faut bien que nous écoutions celui que Dieu exauce si visiblement, et pour qui il fait de si grands miracles à nos yeux. Ce n'est pas pour moi qu'il les fait, dit saint Bernard, c'est pour vous. Le même jour, étant entré dans Metz pour presser l'évêque et le peuple de consentir à la paix, il guérit une femme paralytique de la ville, en sorte qu'ayant été apportée sur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut conclue, les deux partis se réconcilièrent, se touchèrent la main et s'embrassèrent.

LXVII. Mort de saint Bernard.

Ce fut le dernier voyage de saint Bernard; et à son retour il se sentit entièrement défaillir, mais avec une consolation semblable à celle d'un voyageur qui arrive au port. Comme il voyoit l'affliction et la désolation extrême de ses frères, il les consoloit avec beaucoup de tendresse, et les conjuroit avec larmes de conserver la régularité et l'amour de la perfection qu'il leur avoit enseignée par ses dis-

(1) Vita lib. v, c. 1. Ep. 2. Ep. 289.

cours et ses exemples. Peu de jours avant sa mort, il écrivit en ces termes à Arnold, abbé de Bonneval, qui lui avoit envoyé quelques rafraîchissements, témoignant être fort en peine de l'état de sa santé : J'ai reçu votre charité avec charité, mais sans plaisir ; car quel plaisir peut-on goûter quand tout est amertume? Je n'ai quelque sorte de plaisir qu'à ne point prendre de nourriture. J'ai perdu le sommeil, en sorte qu'il n'y a point d'intervalle à mes douleurs (1). Presque tout mon mal est une défaillance d'estomac; il a besoin d'être souvent fortifié jour et nuit de quelque peu de liqueur, car il refuse inexorablement tout ce qui est solide, et ce peu qu'il prend ce n'est pas sans grand'peine. Mes pieds et mes jambes sont enflés comme ceux d'un hydropique. Cependant, pour tout dire à un ami comme vous, l'esprit est dégagé, quoique la chair soit infirme. Priez le sauveur de me garder à la sortie de ce monde, sans la différer, et en ce dernier moment, où je me trouverai dépouillé de mérites, munissez-moi de vos prières, en sorte que le tentateur ne trouve pas où porter ses coups. Je vous écris moi-même en l'état où je suis, afin qu'en reconnoissant la main vous reconnoissiez le cœur.

Comme on sut qu'il étoit à l'extrémité, les évêques voisins, avec quantité d'abbés et de moines, s'assemblèrent à Clairvaux. Enfin, son dernier jour vint, qui fut le vingtième d'août mil cent cinquante-trois, et il mourut sur les neuf heures du matin. Son corps, revêtu des ornements sacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la Sainte-Vierge (2). Il y eut un grand concours de la noblesse et du peuple de tous les lieux voisins, et toute la vallée retentit de leurs gémissements. Mais les femmes arrêtées à la porte du monastère étoient celles qui pleuroient le plus amèrement, parce qu'il ne leur étoit plus permis d'entrer dans l'église, suivant l'ancienne discipline, qui s'observe encore à Clairvaux et à Cîteaux. Le corps demeura exposé pendant deux jours, et le peuple venoit en foule lui toucher les pieds, lui baiser les mains, appliquer sur lui des pains, des ceintures, des pièces de monnoie et d'autres choses pour les garder comme bénites, et s'en servir au besoin. Dès le second jour la presse fut telle, que l'on n'avoit presque plus de respect pour les moines, ni pour les évêques mêmes ; c'est pourquoi le lendemain matin on célébra le saint sacrifice avant l'heure ordinaire, et on mit le saint corps dans un sépulcre de pierre, avec une boîte sur sa poitrine, contenant des reliques de l'apôtre saint Thadée, que la même année on lui avoit apportées de Jérusalem, et qu'il avoit ordonné qu'on mît sur son corps. Il fut ainsi enterré devant l'autel de la Sainte-Vierge, à laquelle il avoit toujours eu une grande dévotion.

Saint Bernard étoit dans sa soixante-treizième année; il y en avoit quarante qu'il avoit fait profession à Cîteaux, et trente-huit qu'il étoit abbé de Clairvaux. Il avoit fondé ou agrégé à son ordre soixante-douze monastères; trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoie, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie, un en Danemarck. Mais en comprenant les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compte jusqu'à cent soixante et plus (1). L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort, et la doctrine, le zèle, la piété qui reluisent dans ses écrits le font regarder comme le dernier des pères de l'Eglise.

(1) Ep. 310.

(2) N. 13.

(1) Sup. liv. LXVI, n. 21. Martyr. Rom. 20 aug.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

I. Fin de saint Guillaume, archevêque d'York.

Henri Murdac, archevêque d'York, suivit de près le pape Eugène III et saint Bernard, ses protecteurs, et mourut la même année mil cent cinquante-trois, le quatorzième d'octobre, après avoir tenu ce siége cinq ans. L'archevêque Guillaume, déposé au concile de Reims en mil cent quarante-huit, sortit de sa retraite sitôt qu'il eut appris la mort du pape et de saint Bernard, et alla promptement à Rome se présenter au nouveau pape Anastase (1), qui, étant cardinal, avoit été le principal défenseur de sa cause. Il demandoit grâce, sans se plaindre du jugement rendu contre lui, quand on reçut la nouvelle certaine de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cause de Guillaume encore plus favorable. Ainsi le pape, ayant pitié de ses cheveux blancs aussi bien que les cardinaux, révoqua la sentence donnée contre lui par Eugène, le rétablit dans sa dignité, et lui accorda même le pallium, qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

A son retour en Angleterre, comme il passa à Cantorbéry, Roger, archidiacre de cette église, le vint visiter par estime pour sa vertu; et, quand il se fut retiré, l'archevêque d'York dit à ceux qui étoient présents, que Roger seroit son successeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Winchester le samedi-saint, troisième jour d'avril mil cent cinquante-quatre, et célébra la fête de Pâques et l'octave avec l'évêque Henri, son oncle; enfin, il arriva à York le dimanche avant l'Ascension, neuvième de mai. Il y fut reçu avec grand applaudissement du clergé et du peuple, malgré l'opposition du doyen Robert et de l'archidiacre Osbert; et la foule fut si grande à son entrée, que le pont de bois sur lequel il falloit passer rompit, et une grande quantité de peuple tomba confusément dans la rivière. Mais personne n'en mourut, ce qui fut regardé comme un effet des prières et de la bénédiction du saint archevêque.

Le jour de la Trinité, après avoir célébré la messe solennelle, il se sentit tout d'un coup attaqué d'une fièvre, et ne laissa pas de faire donner dans son palais un grand repas, pendant lequel il entra dans sa chambre, et marqua à ses domestiques le jour de sa mort. La fièvre dura huit jours, il n'employa point le secours des médecins, et mourut le neuvième, qui étoit le huitième de juin mil cent cinquante-quatre, un mois après être arrivé à York. La promptitude de sa mort fit imaginer qu'il avoit été empoisonné; et on alla jusqu'à dire que le poison lui avoit été donné à la messe dans le calice; mais il fut vérifié que c'étoit un faux bruit et une pure calomnie. Il est honoré comme saint le jour de sa mort; son corps fut élevé de terre cent trente ans après, et cette translation accompagnée de plusieurs miracles.

Après sa mort, le doyen Robert et l'archidiacre Osbert, qui lui avoient toujours été opposés, firent élire par le chapitre, quoiqu'il y eût répugnance, Roger, archidiacre de Cantorbéry, à la sollicitation de l'archevêque Thibaut, légat en Angleterre, et du consentement du roi. Ce fut Thibaut lui-même qui le sacra; mais le chapitre d'York obtint qu'il le fit en qualité de légat et non d'archevêque de Cantorbéry. Roger remplit le siége d'York vingt-sept ans, plus appliqué au temporel qu'au spirituel de son église (1).

II. Mort d'Etienne. Henri II, roi d'Angleterre.

La même année, mil cent cinquante-quatre et le vingt-cinquième d'octobre, mourut Etienne, roi d'Angleterre, après avoir régné dix-neuf ans; et Henri, duc de Normandie, fut reconnu roi sans contestation, suivant le traité fait l'année précédente, mil cent cinquante-trois, entre le roi Etienne et lui (2). Henri étoit fils de Geoffroy Plantagenest, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille du roi Henri I, et il avoit épousé Aliénor, duchesse d'Aquitaine, après qu'elle eût été séparée de Louis le jeune, roi de France. Ainsi, il se trouva le plus puissant prince de la chrétienté, étant par sa mère roi d'Angleterre et duc de Normandie, par son père comte d'Anjou, de

(1) Vita S. Guill. ap. Boll. 8 jun. to. 20, p. 141. Sup. l. LXIX, n. 33.

(1) Goduin Ebor. c. 31. (1) Matth. Paris.

Touraine et du Maine, par sa femme duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne, et repassa aussitôt en Angleterre, où il arriva le septième de décembre, et le dimanche avant Noël, dix-neuvième du même mois, il fut couronné à Westminster, par Thibaut, archevêque de Cantorbéry, en présence des archevêques, des évêques et des barons d'Angleterre et de Normandie. Il régna trente-cinq ans, et fut surnommé Courtmantel; mais il est plus connu sous le nom d'Henri II.

III. Mort d'Anastase. Adrien IV, pape.

Peu de temps après son avénement à la couronne, il apprit la mort du pape Anastase IV et l'élection d'Adrien. Anastase mourut la même année, mil cent cinquante-quatre, le second jour de décembre, après avoir tenu le saint-siége un an quatre mois et vingt-quatre jours. Le lendemain, troisième de décembre, qui étoit un vendredi, fut élu pape et couronné, Nicolas, évêque d'Albane, et nommé Adrien IV. Il tint le saint-siége quatre ans et neuf mois (1). Ce pape étoit Anglois de nation, nommé Nicolas Brec-Spère, c'est-à-dire brise-lance. Son père, Robert, étoit un clerc qui se fit moine à Saint-Alban, laissant ce fils en bas âge avec peu de bien. Étant devenu plus grand, et n'ayant pas de quoi aller aux écoles, il subsistoit des aumônes du monastère, où il venoit tous les jours. Son père en eut honte, et, lui ayant fait des reproches de son peu de courage, le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé de la nécessité, passa la mer, et, ne trouvant pas son avantage en France, il alla jusqu'en Provence, et s'arrêta à Saint-Ruf, monastère fameux de chanoines réguliers, près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes grâces par tous les services qu'il leur pouvoit rendre; et, comme il étoit bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à exécuter les commissions, il se rendit agréable à toute la communauté. Ils le prièrent même de prendre leur habit, et il vécut plusieurs années entre eux, avec un grand zèle pour la régularité. Il s'appliqua à la lecture, et, comme il avoit l'esprit pénétrant et une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la science et dans l'éloquence. Enfin, il se fit tellement estimer, que l'abbé Guillaume II étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Mais, quelques années après, ils se repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger; ils inventèrent contre lui des calomnies et l'accusèrent devant le pape Eugène. Le pape, ayant ouï leurs plaintes, et voyant la sagesse et la modestie avec laquelle Nicolas se défendoit, s'appliqua à les mettre en paix; et, après les avoir réconciliés, il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée; il s'éleva bientôt une tempête plus violente, et les chanoines de Saint-Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugène, qui leur dit : Je sais quelle est la cause de cet orage; allez, et choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix; celui-ci ne vous sera plus à charge. Il les renvoya ainsi, retenant auprès de lui Nicolas pour le service de l'église romaine, et le fit évêque d'Albane. Il fut ensuite envoyé légat en Norwège, où il instruisit avec soin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, et, à son retour, il fut élevé sur le saint-siége (1). Le nouveau roi d'Angleterre, Henri, ayant appris l'élection de ce pape, né son sujet, lui fit écrire une lettre, où il félicite son pays d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté; il l'exhorte à remplir l'Eglise de dignes ministres, et à procurer du secours à la terre sainte et à l'empire de Constantinople.

IV. Fin d'Arnaud de Bresse.

Cependant Arnaud de Bresse étoit à Rome, où il continuoit à tenir publiquement des discours séditieux, soutenu par les citoyens puissants, principalement par les sénateurs (2). Quelques-uns de ceux qu'il avoit séduits attaquèrent Gérard, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, comme il passoit dans la rue Sacrée, allant trouver le pape, et le blessèrent dangereusement, dont toutefois il guérit. C'est pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, et on y cessa les offices divins jusqu'au mercredi de la semaine sainte, mil cent cinquante-cinq; le pape demeuroit cependant à Saint-Pierre de la cité Léonine. Alors les sénateurs, pressés par le clergé et le peuple, vinrent trouver le pape, et lui jurèrent sur les Evangiles qu'ils chasseroient de Rome et de son territoire Arnaud et ses sectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéissance du pape. Ils furent chassés, l'interdit levé, et tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain, qui étoit le jeudi-saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des péchés, et il vint aussi une grande multitude de pèlerins. Alors le pape, accompagné d'évêques, de cardinaux et d'une grande troupe de nobles, sortit de la ville Léonine, où il étoit demeuré depuis son ordination, et, passant au travers de Rome avec les applaudissements de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célébra solennellement la fête de Pâques, qui, cette année, étoit le vingt-septième de mars.

Fridéric Barberousse, roi des Romains, avoit passé l'hiver en Lombardie; et, après

(1) Cod. Vatic. ap. Bar. et Papebr. Chr. Vos. tom. 2. Bibl. Lab. p. 308. Guill. Neubrig. II, c. 6.

(1) Cod. ap. Papebr. Ap. Petr. Bles. Ep. 168. (2) Acta ap. Bar. ann. 1155.

avoir pris plusieurs places, entre autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards, dans l'église de Saint-Michel, le dimanche *Jubilate*, troisième après Pâques, qui étoit le dix-septième d'avril (1). Il célébra la Pentecôte près de Boulogne, puis il passa en Toscane. Vers ce temps-là, Anselme, évêque d'Havelsberg, revint de Grèce, où Fridéric l'avoit envoyé pour traiter avec l'empereur Manuel de son mariage, et d'une alliance contre le roi de Sicile. A son retour, Anselme fut élu archevêque de Ravenne, par le clergé et le peuple, et le roi lui donna l'exarcat de la province pour récompense de ses services.

Le pape étoit à Viterbe quand il apprit que le roi Fridéric marchoit à Rome en diligence (2) : et, craignant qu'il n'y vînt comme ennemi, il assembla son conseil, et envoya au devant de ce prince trois cardinaux, savoir, deux prêtres, Jacques de Saint-Jean et Saint-Paul, et Gérard de Sainte-Pudentiène ; et un diacre, Grégoire de Sainte-Marie *in Porticu ;* et il leur donna des articles suivant lesquels ils devoient traiter avec Fridéric. Ils le trouvèrent à Saint-Quirique en Toscane, où il les reçut avec honneur, et les mena dans sa tente ; ils lui exposèrent les ordres qu'ils avoient du pape, et lui demandèrent entre autres choses qu'il leur rendît Arnaud de Bresse, car il avoit été pris par Gérard, cardinal-diacre de Saint-Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, et il étoit ainsi tombé entre les mains du roi. Le roi, cédant au désir du pape, remit aussitôt Arnaud entre les mains des cardinaux ; il fut envoyé à Rome, où, suivant le jugement du clergé, le préfet le fit attacher à un poteau et brûler publiquement ; puis on jeta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martyr, et telle fut la fin de ce séditieux (3).

V. Entrevue du pape et du roi Fridéric.

Le roi Fridéric avoit envoyé au pape, de son côté, Arnold, archevêque de Cologne, et le nouvel archevêque de Ravenne, Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement (4). C'est pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux que les archevêques ne fussent revenus ; mais le pape, qui se défioit de Fridéric, en usa de même : il refusa de rendre réponse aux archevêques jusqu'au retour de ses cardinaux ; et cependant il se tenoit enfermé à Città-di-Castello, forteresse estimée imprenable. Les députés, ainsi renvoyés de part et d'autre, se rencontrèrent ; et, d'un commun accord, ils allèrent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au pape ses sûretés, et par le conseil des seigneurs et des chevaliers de sa suite assemblés en grand nombre, on apporta, en présence des cardinaux, les reliques, la croix et l'Evangile, sur lesquels un chevalier choisi jura au nom du roi de conserver au pape Adrien et aux cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur et les biens. Les deux cardinaux en ayant fait leur rapport au pape, il promit de couronner le roi, et ils convinrent du jour et du lieu de leur entrevue.

Le pape fut reçu par plusieurs seigneurs allemands, avec une grande multitude de laïques et de clercs ; et ils le conduisirent jusqu'à la tente du roi, avec les évêques et les cardinaux de sa suite. Mais, comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux, indignés, se retirèrent à Città-di-Castello ; de quoi le pape, embarrassé, ne laissa pas de descendre de cheval et s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui, et après lui avoir baisé les pieds il s'approcha pour recevoir le baiser de paix ; mais le pape lui dit qu'il ne l'y admettroit point, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ses prédécesseurs par respect pour les saints apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devoit point, et tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin, le roi ayant interrogé les vieux seigneurs qui avoient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue du pape Innocent, et s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur rapport que par les anciens monuments il, fut résolu que le roi feroit fonction d'écuyer auprès du pape. Ce qui fut exécuté le lendemain à la vue de toute l'armée ; il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, et le pape ensuite le reçut au baiser de paix.

VI. Députation des Romains.

Cependant les Romains, ayant appris l'arrivée du roi, lui envoyèrent des députés, gens habiles et lettrés, qui, ayant reçu un sauf-conduit, se présentèrent devant lui entre Rome et Sutry, et lui firent une harangue, où ils disoient en substance (1) : Nous venons, grand roi, de la part du sénat et du peuple romain, vous offrir la couronne impériale, dans l'espérance que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, et que vous rendrez à Rome l'empire du monde et son ancienne splendeur, en rétablissant le sénat et l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoyen et notre prince d'étranger que vous étiez ; vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes et des lois accordées par vos prédécesseurs ; donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole jusqu'à la somme de cinq mille livres d'argent, et nous défendre

(1) Oth. Fris. II, Frid. c. 15, etc. 20, 11.
(2) Acta ap. Bar.
(3) Otho. II, Frid. c. 20. Ligurin. lib. III, p. 324.
(4) Acta.

(1) Oht. II, c. 21.

de toute insulte jusqu'à effusion de sang. Nous vous demandons sur tout cela vos lettres et votre serment.

Ils en auroient dit davantage, mais le roi, surpris et indigné de ce commencement de harangue, leur répondit : Rome n'est plus ce qu'elle a été ; sa puissance a passé premièrement aux Grecs, puis aux François. Il n'est pas vrai que vous m'ayez appelé ni fait votre citoyen et votre prince, nos rois Charles et Othon ont conquis par leur valeur Rome et l'Italie sur les Grecs et les Lombards, sans en avoir obligation à personne, et l'ont jointe à l'empire françois. Il est vrai que vous avez imploré notre secours contre des ennemis dont vous ne pouviez vous délivrer, ni par vous-même, ni par les Grecs trop amollis. Enfin je suis votre maître par une possession légitime, et le Sicilien, en qui vous avez confiance, ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous me demandez, ce n'est pas aux sujets à faire la loi au prince ; je conviens que je vous dois la justice et la protection, sans qu'il soit besoin d'en faire de serment ; et pour l'argent je ne suis pas votre prisonnier pour marchander avec moi, je fais mes libéralités comme il me plaît.

Quelques-uns des assistants demandèrent aux députés s'ils avoient encore quelque chose à dire, et, après avoir un peu délibéré, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs concitoyens ce qu'ils avoient entendu, et que suivant leur conseil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournèrent ainsi ; et le roi, se doutant de leur artifice, consulta le pape, qui lui dit : Mon fils, vous connoîtrez encore mieux par expérience les artifices des Romains, et qu'ils ne sont venus et retournés que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir, envoyez promptement de vos meilleures troupes se saisir de la ville Léonine et de l'église de Saint-Pierre, que je vous ferai rendre. La chose fut ainsi exécutée, et le roi envoya dès la nuit même pour cet effet mille chevaliers choisis, conduits par le cardinal Octavien.

VII. Fridéric couronné empereur.

Le lendemain matin, le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux et le clergé, pour aller attendre le roi à Saint-Pierre ; et le roi suivit avant l'heure de tierce accompagné d'une grande multitude de gens armés marchant en bon ordre (1). Etant arrivé, il quitta ses habits pour en prendre d'autres de cérémonie, et vint à l'église de Sainte-Marie-de-la-Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là, il fit le serment ordinaire pour la sûreté du pape, porté par le cérémonial. Le pape l'y laissa et monta à l'autel de Saint-Pierre ; le roi le suivit avec la procession, et, quand il fut dans l'église, le premier des évêques-cardinaux dit sur lui la première oraison, deux autres évêques dirent la seconde, et le troisième dit la dernière, et lui fit l'onction devant la confession de Saint-Pierre. On dit la messe de la vierge, parce que c'étoit un samedi ; et, le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, et reçut de sa main l'épée, le sceptre, et enfin la couronne impériale ; et cependant les Allemands firent de si grands cris de joie, qu'il sembloit que ce fût un tonnerre. Ainsi fut couronné l'empereur Fridéric I[er], le samedi dix-huitième de juin mil cent cinquante-cinq, la quatrième année de son règne ; la cérémonie fut achevée paisiblement avant l'heure de none, et l'empereur se retira à son camp sous les murs de la ville, le pape demeurant au palais près de Saint-Pierre.

Mais les Romains, irrités de ce qu'il n'avoit pas attendu leur consentement pour couronner Fridéric, sortirent du château Saint-Ange, dont ils étoient maîtres, se jetèrent en furie sur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étoient demeurés à Saint-Pierre, et les tuèrent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes : on combattit depuis environ quatre heures du soir jusqu'à la nuit, et les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tués et deux cents pris ; mais le pape obtint leur liberté.

VIII. Mort de Vicelin. Gérold, évêque d'Oldembourg.

En cette occasion, Henri de Lyon, duc de Saxe, se distingua au-dessus de tous les seigneurs qui accompagnoient l'empereur, ce qui obligea le pape à lui accorder la consécration de Gérold, élu évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refusée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douzième de décembre de l'année précédente, mil cent cinquante-quatre, après avoir rempli ce siége cinq ans et neuf semaines (1). Pendant presque tout ce temps, il fut affligé de paralysie, et depuis deux ans et demi il avoit perdu la parole et ne quittoit point le lit ; on ne laissoit pas de le porter à l'église pour entendre la messe et communier, car il ne vouloit point être privé de cette consolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection et de tels gémissements, qu'à peine les assistants pouvoient-ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen, par Evermode, évêque de Ratzebourg, et sa sainteté fut confirmée par plusieurs miracles, entre autres d'une femme, nommée Adelburge, aveugle depuis long-temps, à laquelle il apparut en songe un an après sa mort, et lui rendit la vue.

Quand l'évêque Vicelin mourut, Henri de Lyon (2), duc de Saxe, étoit parti pour faire,

(1) C. 22. Acta.

(1) Helm. l, Ch. Slav. c. 70, 76. 79. Sup. l. LXIX, n. 51, c. (2) C. 80.

ı la suite de l'empereur, le voyage d'Italie, et on lui réserva l'élection du successeur. Or, il avoit un chapelain, nommé Gérold, de petite aille, et né en Souabe, de parents médiocres, nais distingué par son mérite. Il n'avoit point n Saxe son pareil dans la science des Écriures, et étoit maître de l'école de Brunswick t chanoine de la même ville; le prince l'ainoit singulièrement à cause de la pureté de es mœurs, mais pour lui il avoit résolu de uitter la cour et d'embrasser la vie monaique. La nouvelle s'étant donc répandue de la nort de l'évêque Vicelin, la duchesse de Saxe lit au prêtre Gérold : Si vous voulez servir Dieu dans une vie austère, chargez-vous d'un ravail utile au prochain; allez en Sclavie et ontinuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle 'envoya sur les lieux, et le fit élire évêque ar un commun consentement du clergé et du euple. Hartvic, archevêque de Brême, qui evoit le sacrer, étoit absent; Gérold alla le hercher en Saxe, et le trouva à Mesbourg lais l'archevêque, qui avoit destiné l'évêché 'Oldembourg à un autre, prétendit que l'éction de Gérold étoit nulle, ayant été faite, ns sa permission, dans une église qui n'étoit as encore formée, et remit à faire décider ette affaire à son retour, par le chapitre de rême.

Gérold, voyant que l'archevêque lui étoit ntraire, passa en Souabe, d'où il écrivit au ac de Saxe l'état des choses, et le duc lui anda qu'il vînt promptement le trouver en ombardie, pour aller avec lui jusqu'à Rome. érold arriva auprès du duc, au camp devant ortone, que l'empereur assiégeoit. Quand ils rent près de Rome, et que l'on eut réglé les nditions du couronnement de l'empereur, le ıc de Saxe pria le pape de vouloir sacrer érold, élu évêque d'Oldembourg; mais le pe le refusa avec modestie, disant qu'il l'auit fait volontiers s'il l'eût pu sans faire inre au métropolitain; car l'archevêque de rême avoit pris les devants, écrivant au pape ur le prier de ne lui pas faire l'affront de crer Gérold. Toutefois, après la défaite des omains, le pape, voulant honorer le duc de xe, lui envoya des présents, et lui fit dire ie le lendemain il sacreroit son évêque. Cette omesse réjouit extrêmement le duc, et le pe l'accomplit avec grande solennité. Ainsi, rold fut sacré évêque d'Oldembourg, le dimche dix-neuvième de juin mil cent cinıante-cinq; mais le pape fit exprimer, dans bulle adressée à l'archevêque de Brême, qu'il avoit point prétendu soustraire le nouvel êque à sa juridiction (1). Aussi Gérold a le trouver à son retour, et fit sa paix ec lui.

IX. Le pape s'éloigne de Rome.

Après le couronnement de l'empereur Frideric, le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, et ils s'arrêtèrent à Ponté-Lucano, près de Tibur, pour y célébrer la Saint-Pierre (1). Pendant la messe, le pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient répandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste. Alors les Tiburtins apportèrent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui; mais le pape et le clergé de Rome qui l'accompagnoit le trouvèrent fort mauvais, et représentèrent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'église romaine, et que les Tiburtins avoient fait serment au pape Adrien. L'empereur en délibéra avec les seigneurs de sa cour, et considéra qu'ayant déjà les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capoue et le duc de Pouille, et même traiter à son désavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape, et lui en donna ses lettres, où toutefois on mit la clause : Sauf le droit impérial. Mais ensuite les chaleurs de l'été et les maladies qui se mirent dans l'armée de l'empereur l'obligèrent à quitter l'Italie (2). Comme il étoit à Ancône, il reçut deux ambassadeurs de Manuel, empereur de Constantinople, qui voulurent lui persuader de passer en Pouille pour faire la guerre à Guillaume, roi de Sicile, leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes sommes d'argent, et le pape l'y excitoit aussi de son côté; mais l'état de l'armée de Frideric ne le lui permit pas. Il se contenta d'envoyer à Constantinople Guibald, abbé de Corvei et de Stavelo, et retourna en Allemagne.

X. Mort de Roger. Guillaume, roi de Sicile.

Roger, premier roi de Sicile, étoit mort dès le vingt-septième de février de l'année précédente, mil cent cinquante-quatre, après avoir régné vingt-deux ans (3). Il avoit fait couronner deux ans auparavant son fils Guillaume, qui lui succéda, et régna encore douze ans : il est connu sous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de son royaume, et, ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres de l'église romaine, assiégea Bénévent, et prit plusieurs places en Campanie : c'est pourquoi le pape l'excommunia : ce qui le rendit méprisable aux seigneurs de la Pouille (4). Ils envoyèrent donc des députés au pape comme à leur souverain seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet, il passa en Campanie avec une armée vers la Saint-Michel mil cent cinquante-cinq, et se fit recon-

(1) C. 82.

(1) Acta. Otho. c. 23. Acta.
(2) Guil. Tyr. XVIII, c. 2.
(3) V. Pagi an. 1154, n. 4. Fazel. lib. VII, c. 3, 4.
(4) Acta. Hadr.

noître dans tout le pays jusqu'à Bénévent. Cependant il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Pouille, offrant de l'aider de troupes et d'argent pour faire la guerre à Guillaume et le chasser de la Sicile.

Le roi Guillaume, voyant le péril qui le menaçoit, envoya au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premièrement d'être absous de l'excommunication; puis il offroit de faire au pape foi et hommage, de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en propriété à l'église romaine, d'aider au pape à soumettre les Romains, et enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape, voyant ces propositions si avantageuses, envoya à Salerne, où étoient les députés du roi, Hubalde, cardinal-évêque d'Ostie, pour s'en assurer; et, trouvant qu'elles étoient sérieuses, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux, pleins de hauteur et de vaines espérances, n'en furent pas d'avis : ainsi elles furent refusées. Ce qui montre que dans ces délibérations le pape étoit obligé de suivre la pluralité des voix.

XI. Eglise grecque.

Les propositions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien et à l'empereur Fridéric, contre le roi de Sicile, furent apparemment l'occasion de la lettre qu'Adrien écrivit à Basile d'Acride, archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des églises, et lui recommander les deux nonces qu'il envoyoit à l'empereur Manuel (1). L'archevêque Basile répondit au pape qu'il n'y avoit point de division entre eux et les Latins, puisqu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de saint Pierre, et offroient le même sacrifice. Encore qu'il y ait, ajoute-t-il, quelques petits sujets de scandale qui nous ont éloignés les uns des autres, votre sainteté pourra les faire cesser par son autorité si étendue, avec les secours de l'empereur, qui est dans les mêmes intentions.

La même année, mil cent cinquante-cinq, au mois de septembre, la quatrième indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comnène fit une constitution, par laquelle il renouvela la défense que son père avoit faite, de prendre les biens des évêchés vacants (2). Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils soient enterrés, les officiers des lieux entrent dans leurs maisons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, et se mettent en possession des immeubles de leurs églises : c'est pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce soit, d'en user de la sorte; mais si l'évêque a fait un testament, il sera exécuté sur les meubles trouvés en sa maison; s'il n'en a point fait, tout sera réglé selon les canons et les lois. Quant aux immeubles de l'église vacante, les ducs ni les autres officiers n'y mettront pas le pied, et n'en enlèveront rien; mais tout sera administré selon les canons, jusqu'à ce que le successeur en prenne le gouvernement. Le tout sous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil et de restitution au double. On voit ici que les églises vacantes étoient pillées en Orient aussi bien qu'en Occident. Luc Chrysorberge succéda cette année à Constantin Chliarène dans le siége patriarcal de Constantinople (1).

XII. Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Cependant Foucher, patriarche de Jérusalem, vint en Italie porter ses plaintes au pape contre les frères hospitaliers de Saint-Jean, dont il faut expliquer l'origine (2). Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des califes fatimites, des marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte et en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du saint-sépulcre un monastère en l'honneur de la Sainte-Vierge, où les pèlerins latins pussent trouver l'hospitalité: aussi fut-il nommé le monastère de la Latine. Et, comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pèlerinage, on bâtit ensuite un autre monastère dédié à sainte Madeleine, pour des religieuses qui rendoient les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin, les moines du premier monastère fondèrent un hôpital pour les pèlerins malades, ou absolument pauvres; car plusieurs, ayant consumé ou perdu dans le voyage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la dernière misère. Cet hôpital fut dédié à saint Jean l'aumônier, et étoit sous la direction de l'abbé de Sainte-Marie. Les trois maisons, savoir, les deux monastères et l'hôpital, n'avoient point de revenu fixe, et subsistoient de ce que les marchands latins contribuoient volontairement. Quand les croisés firent la conquête de Jérusalem, l'abbesse de la Madeleine étoit une noble Romaine, nommée Agnès; le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux, nommé Gérauld, qui servoit les pauvres depuis longtemps, sous les ordres de l'abbé et des moines de Sainte-Marie. Son successeur fut Raymond du Puy, qui eut le différent dont il s'agit avec le patriarche.

Depuis la conquête des François, ces hospitaliers se tirèrent premièrement de la juri-

(1) Jus Græco-Rom. lib. v, init. p. 305. Hadr. Epist. 7.

(2) Cons. 3, Jus Græco-Rom. lib. II, p. 154. Sup. liv. LXIX, n. 2.

(1) Catal. Jus. Gr. R. Pagi.

(2) Guill. Tyr. XVIII, c. 4, 5, 6.

liction de l'abbé de Sainte-Marie ; ensuite leurs richesses étant extrêmement accrues, ils obtinrent du pape d'être exempts même de la juridiction du patriarche, et de ne point payer de dîmes (1). On voit quels étoient leurs priviléges par la bulle d'Anastase IV, adressée au maître Raymond, dans laquelle, à sa prière et à l'exemple des papes Innocent II, Célestin II, Lucius II et Eugène III, il prend l'hôpital de Jérusalem sous la protection du saint-siége, et lui confirme la possession de tous ses biens, soit dans le diocèse de Jérusalem, soit ailleurs ; il permet aux frères de bâtir des églises et des cimetières dans les terres qui leur ont été données, d'enterrer avec les cérémonies ecclésiastiques ceux de leurs frères qui mourront dans des lieux interdits, et de célébrer une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs frères qui y seront envoyés pour faire les quêtes ou autrement. Il ajoute : Comme tous vos biens sont destinés à l'entretien des pèlerins et des pauvres, nous défendons à qui que ce soit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens ; et à aucun évêque de publier interdit, suspense ou excommunication dans les églises qui vous sont soumises ; et, s'il y a même dans ces lieux un interdit général, on pourra célébrer chez vous l'office divin à portes fermées, et sans sonner les cloches.

Et, afin que vous puissiez plus aisément avoir l'office divin et recevoir les sacrements, nous vous permettons de recevoir des clercs et des prêtres de quelque part qu'ils viennent ; après vous être suffisamment informés de leurs bonnes mœurs et de leur ordination, tant dans votre principale maison que dans les obédiences qui en dépendent, si leurs évêques refusent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du saint-siége, et ces clercs ne seront soumis qu'à votre chapitre et au pape. Nous vous permettons aussi de recevoir des laïques de condition libre pour le service des pauvres. Voilà les trois sortes de personnes qui composent l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les chevaliers, les clercs et les frères servants. Le pape continue : Quant aux frères, c'est-à-dire aux chevaliers qui auront été une fois reçus en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au siècle après avoir fait profession et pris l'habit et la croix, ni de passer à un autre institut, sous prétexte de plus grande régularité. Pour les consécrations d'autels ou d'églises, les ordinations des clercs et les autres sacrements, vous les recevrez de l'évêque diocésain, s'il est dans la communion du saint-siége et s'il veut les conférer gratuitement, sinon vous vous adresserez à tel évêque qu'il vous plaira pour vous les administrer par l'autorité du saint-siége. Nous vous confirmons toutes les seigneuries et les terres que votre hôpital possède de là ou deçà la mer, en Asie ou en Europe, ou qu'il acquerra à l'avenir. La bulle est du vingt-unième d'octobre mil cent cinquante-quatre.

(1) Anast. Epist. 12.

XIII. Plaintes du patriarche contre les hospitaliers.

Le patriarche de Jérusalem prétendoit que les chevaliers de Saint-Jean abusoient de ces priviléges, et voici quelles étoient ses plaintes contre eux (1). Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniés ou interdits nommément, les admettoient à l'office divin, et en cas de mort leur faisoient administrer le viatique, l'extrême-onction et la sépulture ecclésiastique. Quoiqu'une ville fût en interdit, ils ne laissoient pas d'y sonner les cloches, d'y célébrer l'office publiquement à haute voix, et d'y recevoir les offrandes du peuple au préjudice des églises matrices. Ils admettoient et destituoient leurs prêtres sans la participation des évêques. Ils refusoient de payer les dîmes de leurs terres et de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faisoit de particulières. Car, comme l'hôpital de Saint-Jean étoit vis-à-vis l'église du Saint-Sépulcre, il se plaignoit que les chevaliers avoient élevé pour lui insulter des bâtiments plus magnifiques que ceux de cette église, et que toutes les fois qu'il vouloit prêcher ils sonnoient leurs cloches, en sorte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que sur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoyens, plusieurs en ayant averti les hospitaliers, loin de se corriger, ils avoient menacé de faire encore pis, et en effet étoient venus en armes attaquer la maison du patriarche, et avoient tiré dans l'église du Saint-Sépulcre plusieurs flèches, qui furent depuis ramassées en un faisceau et suspendues devant le calvaire, pour mémoire de cet attentat.

Le patriarche et les autres évêques, voyant donc qu'ils ne pouvoient avoir raison des hospitaliers, résolurent de s'adresser au pape, et le patriarche entreprit lui-même le voyage, quoiqu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr et Baudouin de Césarée, et cinq évêques, Fridéric d'Acre, Amaury de Sidon, Constantin de Lidde, Renier de Sébaste et Hébert de Tibériade. Ils s'embarquèrent au printemps de l'année mil cent cinquante-cinq, et arrivèrent heureusement à Otrante en Pouille ; mais ils trouvèrent tout le pays en armes, tant par la révolte des seigneurs contre Guillaume, roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirés : ce qui obligea les prélats de Palestine à s'embarquer pour aller par mer jusqu'à Ancône. De là ils envoyèrent

(1) Tyr. XIII, c. 3.

des évêques à l'empereur Fridéric, qui étoit encore dans le pays, et obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape.

Le patriarche et ceux de sa suite allèrent cependant chercher le pape qui passoit de ville en ville, et quelques-uns leur disoient qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer et leur causer de la dépense, et que les hospitaliers, arrivés long-temps auparavant, l'avoient gagné par la grandeur de leurs présents (1). Le patriarche suivit le pape jusqu'à Férentine, où, s'étant présenté devant lui, suivant la coutume, il fut reçu froidement, et vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula toutefois, et ne laissoit pas d'accompagner le pape aux cérémonies les jours de fête avec les évêques de sa suite. Enfin les parties eurent audience, où la cause fut plaidée pendant plusieurs jours sans être jugée, et le patriarche, voyant par lui-même et par les avis qu'il recevoit de ses amis, qu'il n'avançoit rien, prit congé et se retira chargé de confusion. De tous les cardinaux, il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables, Octavien et Jean de Saint-Martin, qui avoit été son archidiacre du temps qu'il étoit archevêque de Tyr.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile.

Cependant, le pape Adrien se trouvant assiégé à Bénévent avec les cardinaux par Guillaume, roi de Sicile, et n'étant pas en état de lui résister, fut obligé de faire la paix à des conditions désavantageuses, au lieu de celles qu'il avoit refusées l'année précédente (2). Les députés pour ce traité furent, de la part du pape, trois cardinaux-prêtres, savoir, Hubaud, du titre de Sainte-Praxède, Jules de Saint-Marcel, Roland de Saint-Marc, chancelier de l'église romaine; de la part du roi, Mayon, grand amiral des amiraux, deux archevêques, Hugues de Palerme et Romuald de Salerne, Guillaume, évêque de Cales ou Calvi, et Marin, abbé de Cave. Les conditions du traité furent différentes pour les terres d'Italie et pour la Sicile.

Quant à la Pouille, la Calabre et les autres pays voisins, il fut dit : Si un clerc a un différent avec un autre clerc en matière ecclésiastique, et qu'il ne puisse être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre personne ecclésiastique dans la province, alors il pourra appeler au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des translations d'une église à l'autre en cas de nécessité ou d'utilité, par la permission du pape. Il pourra consacrer les églises de ces provinces et les visiter, excepté celles où le roi se trouvera en personne; il pourra aussi y envoyer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres ecclésiastiques.

(1) C. 8.

(2) Tyr. XVIII, c. 8. Acta ap. Bar. an. 1156.

Quant à la Sicile, l'église romaine y aura droit de consacrer et de visiter les églises : et si le pape appelle quelques personnes ecclésiastiques le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'Eglise, soit pour le couronner lui-même. L'église romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reste du royaume, excepté l'appellation et la légation, qui n'y aura lieu qu'à la prière du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra secrètes, jusqu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a quelque puissante raison d'exclusion contre la personne élue.

A ces conditions, le roi promit de faire hommage au pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue et de toutes leurs dépendances, et de payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs, et en donna sa bulle d'or datée devant Bénévent, au mois de juin mil cent cinquante-six, indiction quatrième. Le pape Adrien donna sa bulle de la même date, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Bénévent, en sûreté et en liberté, et y donne son consentement. Ensuite le roi vint à l'église de Saint-Marcien, près de Bénévent, où il se prosterna aux pieds du pape, et lui fit hommage-lige en présence de plusieurs évêques, cardinaux, comtes, barons et autres. Ce fut Othon Frangipane qui fit le serment pour le roi, que le pape reçut au baiser de paix, et ce prince fit de grands présents au pape, aux cardinaux et à toute la cour romaine, en or, en argent et en drap de soie (1). Le pape et le roi se séparèrent contents; mais les cardinaux attachés à l'empereur Fridéric furent mal satisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable, et honteux à l'église romaine.

XV. Jean de Sarisbéry près du pape.

Pendant que le pape étoit en Pouille, il fut visité par Jean de Sarisbéry, son compatriote et son ami particulier, alors chapelain de Thibaud, archevêque de Cantorbéry (2). Jean de Sarisbéry demeura avec le pape à Bénévent, environ trois mois, et le pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avoit trouvé tant de misères dans le saint-siége, que toutes les peines qu'il avoit souffertes auparavant lui sembloient en comparaison une douceur et une félicité; qu'il auroit mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou d'être demeuré perpétuellement caché dans le cloître de Saint-Ruf, que de s'être jeté dans de tels embarras, mais qu'il n'avoit osé résister à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrés il n'étoit pas devenu plus heureux, il disoit : Le Seigneur m'a toujours fait croître entre l'enclume

(1) Epist. 2. Epist. ap. Rad. II, c. 52.

(2) Policrat. VIII, c. 23, p. 68.

et le marteau, et maintenant il mettra, s'il lui plait, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé, car il m'est insupportable.

Il demanda un jour à Jean de Sarisbéry ce qu l'on disoit de lui et de l'église romaine. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'église romaine ne se montre pas tant la mère de toutes les églises que la marâtre. On y voit des scribes et des pharisiens qui mettent sur les épaules des autres des fardeaux excessifs, où ils ne touchent pas du bout du doigt (1). Ils dominent sur le clergé sans se rendre l'exemple du troupeau ; ils amassent des meubles précieux, et chargent leurs tables d'or et d'argent, et toutefois ils sont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, sinon quelquefois par vanité ; ils font des concussions sur les églises, ils excitent des procès et commettent ensemble le clergé et le peuple, et croient que toute la religion consiste à s'enrichir. Tout y est vénal, la justice même ; et ils imitent les démons, en ce qu'ils semblent faire du bien quand ils cessent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même est à charge à tout le monde, et presque insupportable. On se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruine, et qu'il marche orné d'or et de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Et vous, dit le pape, qu'en pensez-vous ? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisbéry. Je crains de passer pour flatteur si je m'oppose seul à la voix publique, et de l'autre côté je crains de manquer de respect. Toutefois, puisque Guy Clément, cardinal de Sainte-Potentienne parle comme le public, je n'ose le contredire ; car il soutient qu'il y a dans l'église romaine un fond de duplicité et d'avarice qui est la source de tous les maux, et il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidoit le saint pape Eugène. Je dirai toutefois hardiment, et selon ma conscience, que je n'ai vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux et plus ennemis de l'avarice que dans l'église romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal, diacre de Saint-Côme et de Saint-Damien ? Celui dont il a reçu quelque présent est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Préneste, qui s'abstenoit même de ce qu'on reçoit en commun ? Plusieurs ont la gravité et la modération de Fabricius, avec l'avantage de la véritable religion.

Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit et vous flatte, ou vous nomme père et seigneur. Si vous êtes père, pourquoi attendez-vous des présents de vos enfants ? Si vous êtes seigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos sujets ? Mais vous voulez conserver Rome à l'église par vos présents : est-ce ainsi que saint Sylvestre l'a acquise ? Vous êtes, saint père, hors du droit chemin : donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le pape se prit à rire, et loua Jean de Sarisbéry de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui rapporter aussitôt ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis, pour justifier les contributions que l'église romaine recevoit de toute la chrétienté, il allégua la fable de l'estomac et des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, et trouvèrent par expérience qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais pour faire l'application juste il eût fallu que l'église romaine eût répandu sur toutes les autres les biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.

Jean de Sarisbéry n'étoit pas allé à Rome de son seul mouvement ; il y avoit été envoyé par le roi d'Angleterre, et il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit sur son avénement au pontificat. Il envoyoit Jean demander au pape la permission d'entrer en Irlande et de s'en rendre le maître pour y établir le christianisme dans sa pureté ; et cette demande étoit fondée sur le prétendu droit de l'église romaine en toutes les îles que l'on supposoit, comme nous avons vu dès le temps d'Urbain II (1). Le pape Adrien accorda, à la prière de Jean de Sarisbéry, ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par sa bulle où il dit : On ne doute pas, et vous le connoissez vous-même, que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu la foi chrétienne n'appartiennent à l'église romaine : or vous nous avez fait entendre que vous voulez entrer dans cette île pour en soumettre le peuple aux lois et en extirper les vices, faire payer à Saint-Pierre un denier par an de chaque maison, et conserver en leur entier les droits de l'Eglise : ce que nous vous accordons avec plaisir, pour l'accroissement de la religion chrétienne. Avec cette bulle, le pape envoya au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude, en signe d'investiture, et cet anneau fut gardé dans les archives.

XVII. Biens des évêques décédés.

La même année mil cent cinquante-six, le pape Adrien confirma la renonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coutume de prendre les biens des évêques morts (2). C'étoit un ancien abus, et souvent

(1) Ibid. VI, c. 24, p. 386. Matth. XXIII, 4. 1 Petr. V, 3.

(1) Matth. Paris. ann. 1155. Sup. n. 3. Sup. liv. LXIV, n. 8. Jo. Sarisb. IV. Metag. log. c. ult. Ep. 1, t. 10, Conc. et ib. Coss. p. 1144.

(2) Marca Concord. lib VIII, c. 18, n. ult. Add. Baluz. ibid.

condamné, comme nous avons vu par les conciles des Gaules; et dans la même province Raymond, comte de Barcelone, y avoit déjà renoncé par une charte de l'année mil cent cinquante, où il disoit : Etant prêt à faire le voyage d'Almérie, j'ai promis à Dieu, entre les mains de l'archevêque de Tarragone et des évêques de Barcelone, de Girone et d'Ausone, qui étoient présents, d'abolir la détestable coutume qui avoit lieu dans les églises cathédrales de mes états, savoir qu'à la mort des évêques les baillis et les vicomtes de mon père et de mes prédécesseurs pilloient et enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux et leurs terres, ce que je reconnois être contraire aux lois divines et humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il se peut, voulant que tout ce qui se trouvera dans les maisons et les autres lieux dépendant de l'évêché, soit entièrement réservé à l'évêque futur. A cet exemple, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, fit une pareille renonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le quinzième janvier mil cent cinquante-cinq, sous le roi Louis, qui revenoit de Saint-Jacques. J'entends, suivant l'ancien style, l'année mil cent cinquante-six, avant Pâques. Et c'est cette renonciation que le pape Adrien confirma par sa bulle adressée à Bérenger, archevêque de Narbonne, et datée du neuvième de décembre, à Rome (1).

Le roi Louis le jeune entreprit le voyage d'Espagne sur la fin de l'an mil cent cinquante-cinq, pour aller en pèlerinage à Saint-Jacques (2); mais Rodrigue de Tolède dit que ce n'étoit qu'un prétexte, et que le vrai motif du voyage étoit de s'éclaircir si la reine Constance, qu'il avoit épousée en secondes noces, étoit fille légitime d'Alphonse VIII, roi de Castille. Ce prince, qui prenoit le titre d'empereur des Espagnes, reçut à Burgos le roi, son gendre, et l'accompagna à Saint-Jacques. Au retour, il le mena à Tolède, où il tint en sa présence une cour plénière de ses vassaux, tant chrétiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, et revint pleinement éclairci de l'illustre naissance de la reine, son épouse.

L'an mil cent cinquante-six, la chape de notre sauveur fut trouvée au monastère d'Argenteuil, près de Paris (3); elle étoit sans couture, et de couleur roussâtre; les lettres qui furent trouvées avec cet habit marquoient que la glorieuse mère de Jésus-Christ le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce sont les paroles de Robert, abbé du mont Saint-Michel, auteur du temps, et le monastère d'Argenteuil conserve prééieusement cette re lique.

(1) Ep. 41.
(2) V. Pagi. an. 1155, n. 10. Roder. Hist. VIII, c. 9.
(3) Rob. an. 1156.

XVIII. Sainte Elisabeth de Schonauge.

La même année, mil cent cinquante-six, on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoit de sainte Ursule, vierge et martyre, et de ses compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cents ans (1). On trouva ensemble les noms de plusieurs évêques et autres saints personnages, que l'on disoit les avoir accompagnées. Gerlac, abbé de Duits, envoya les principales et les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth, religieuse de Schonauge, espérant qu'elle en auroit quelque révélation, et qu'elle pourroit l'assurer si on y devoit croire ou non; car il avoit quelque soupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps saints, et craignoit qu'ils n'eussent fait faire ces inscriptions par le désir du gain. C'est ainsi qu'en parle Elisabeth elle-même (2).

Elle étoit née en mil cent trente, et à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monastère de Schonauge, situé au diocèse de Trèves, à seize milles de Bingue (3). Il étoit proche d'un monastère d'hommes, fondé en mil cent vingt-cinq, et dédié à saint Florin, confesseur, qui vivoit à Coblentz au commencement du septième siècle, et que l'église honore le dix-septième de novembre. Ce monastère de bénédictins eut pour premier abbé Hildelin : il prit le nom de Schonauge, du lieu de sa situation, ainsi nommé à cause de sa belle vue, et le monastère des filles, qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit. En l'année mil cent cinquante-deux, Élisabeth, étant âgée de vingt-trois ans, commença à avoir des extases et des visions : ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches et les fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes désiroient savoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit, par ordre de l'abbé Hildelin, à un frère qu'elle avoit, nommé Egbert, chanoine de l'église de Bonn; mais elle eut bien de la peine à s'y résoudre, craignant que les uns la prissent pour une sainte, les autres pour une hypocrite qui voulût imposer, ou pour une folle. Enfin, de peur de résister à la volonté de Dieu, elle racontoit à son frère ce qu'elle voyoit et entendoit de jour en jour, et il l'écrivoit d'un style simple, où il ne paroît rien ajouter du sien.

Il en composa quatre livres, dont le troisième, intitulé des Voies du Seigneur, contient plusieurs exhortations utiles pour les différents états des chrétiens : la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Élisabeth y fait de terribles reproches aux prélats de son temps, qui vivoient la plupart dans le faste et la pompe séculière, dans les

(1) Trithem. Chr. Spanhem. an. 1153. Vadalberti martyrol. tom. 5, Spicil. p. 336.
(2) Vision. lib. IV, c. 3.
(3) Vita ap. Boll. 18 jun. to. 21, p. 604.

hesses et les délices, oubliant leurs devoirs entiels, et ne songeant plus qu'ils étoient successeurs de Jésus-Christ et des apôs (1). Jusqu'ici il n'y a point lieu de soupner la fidélité d'Egbert; mais les visions ntenues dans le quatrième livre forment de andes difficultés, car presque tout regarde nte Ursule et ses compagnes, entre autres nte Vérenne, dont Gerlac, abbé de Duits, oit envoyé le corps à Hildelin, abbé de honauge.

En ce livre, Élisabeth raconte fort au long, mme l'ayant apprise de sainte Vérenne, in ange et d'autres saints, l'histoire de nte Ursule, de ses compagnes et de ses mpagnons, si fabuleuse, qu'elle est manitement insoutenable. On y voit entre autres prétendu pape Cyriaque, inconnu à toute ntiquité, que l'on place entre Pontien et itéros, c'est-à-dire l'an deux cent trenteiq, et, dans le même temps, on met un roi Constantinople, nommé Dorothée, et un i particulier en Sicile, quoiqu'Elisabeth préde redresser les fautes de l'histoire que l'on oit déjà écrite des onze mille vierges (2). Or, ne vois que deux manières d'expliquer ces fficultés. On peut dire qu'Elisabeth, ayant attentivement ou entendu raconter ces hisires, s'en étoit tellement rempli l'imaginan, qu'elle a cru apprendre en révélation que sa mémoire lui fournissoit, et qu'Egrt n'a pas su distinguer ce que l'imagination hauffée de sa sœur produisoit naturellement avec les révélations surnaturelles. Ou bien, il ut dire, comme dit le cardinal Baronius sur i semblable sujet, que cette partie des révélions est supposée, et qu'Egbert, ou quell'autre, voulant autoriser cette histoire de inte Ursule, l'a attribuée à Élisabeth, la faint parler comme il a voulu (3). Mais il faut ouer que l'une et l'autre explication donne ande atteinte à toutes ces révélations; car, ii nous assurera que les autres soient plus files? En général, il faut convenir, avec le ux et savant Pierre Papebroc, qu'on ne ut faire aucun fonds sur ces révélations de intes, pour établir des dogmes théologiques i des faits historiques, puisque l'on trouve s révélations contradictoires, et qu'il ne it chercher les faits que dans les histoires thentiques, suivant les règles de la critique plus judicieuse.

Outre les visions, on a quinze lettres d'Élibeth, dont la plus considérable est à sainte ldegarde, qu'elle visitoit quelquefois (4). Elle crivit vers l'an mil cent soixante, étant déjà périeure, ou, comme elle se nomme, maîsse des religieuses de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenoient d'elle les religieux mêmes, et de quelques fausses lettres que l'on faisoit courir sous son nom, et assure qu'elle n'a découvert les grâces que Dieu lui avoit faites que par l'ordre exprès d'un ange, plusieurs fois réitéré. Après avoir reçu de ces grâces surnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredi, dix-huitième de juin mil cent soixante-cinq, étant dans sa trentesixième année; quoiqu'elle n'ait point été canonisée, elle a été mise dans le martyrologe romain, en mil cinq cent quatre-vingt-quatre; et depuis ce temps elle est honorée comme sainte au monastère d'hommes de Schonauge, car celui de filles a été ruiné par les Suédois. Egbert, frère d'Élisabeth, s'y rendit moine à sa persuasion, et en fut abbé après Hildelin, en mil cent soixante-sept. Il a écrit contre les cathares ou manichéens d'Allemagne, dont elle fait aussi mention dans ses exhortations (1).

XIX. Fin de Pierre le vénérable.

Pierre le vénérable, abbé de Clugny, mourut le jour de Noël de l'année mil cent cinquante-six, que, selon l'usage du pays, on comptoit pour le premier jour de l'année suivante (2). Il avoit gouverné ce monastère et tout l'ordre avec une grande sagesse pendant trente-cinq ans, et fut enterré au chevet de la grande église par Henri, évêque de Winchester. Ce prélat avoit été moine de Clugny, et, après la mort du roi Étienne, son frère, il se retira secrètement d'Angleterre, et vint à Clugny, où il avoit envoyé devant son trésor, et où il donna de grandes sommes, et fut compté entre les bienfaiteurs du monastère. Du temps de l'abbé Pierre, il y avoit à Clugny environ quatre cents moines : l'observance de l'ordre étoit établie en plus de trois cents maisons, et en avoit environ deux mille en sa dépendance. Il y en avoit dans les pays les plus éloignés, comme près de Jérusalem, l'abbaye de la vallée de Josaphat, où l'on croyoit qu'étoit le sépulcre de la Sainte-Vierge, et un autre monastère au mont Thabor.

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de son temps, comme il paroît par ses écrits contre les juifs et contre les sectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de sa connoissance, où il rapporte plusieurs histoires remarquables. On a conservé ses lettres, au nombre de cent quatrevingt-quinze, distribuées en six livres, où l'on voit principalement reluire sa prudence et sa discrétion. Outre celles dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de remarquables. Une à l'empereur Jean Comnène, où il le prie de fa-

(1) III, c. 6, etc. 14; IV, 2.
(2) V. Papebr. Conat. sert. 5, et Paralip. tom. Boll. p. 39. User. antiq. Eccles. Britan. p. 619.
(3) Bar. an. 604, an. 58, 59, etc.
(4) Boll. to. 17, p. 247, to. 2, p. 695.

(1) Ap. Trithem. Chr. Hirsaug. 1162. Mart. R. 18 jun. Trithem. Chr. Hirsaug. ann. 1163. III, Serm. c. 12.
(2) Vit. Bibl. Clun. p. 601. Ibid. p. 593, Supl. Sigeb. an. 1156. p. 600.

voriser et de protéger le roi de Jérusalem (1), le prince d'Antioche et les autres François établis en Orient; puis il ajoute que l'empereur Alexis, son père, a donné au prieuré de la Charité le monastère de Civitot, près de Constantinople, qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers; c'est pourquoi il en demande la restitution, offrant en récompense à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne et de Hongrie. Il écrivit aussi pour le même sujet au patriarche de Constantinople.

Les deux autres lettres sont adressées à Roger, roi de Sicile: dans l'une il le félicite de la paix qu'il a faite avec le pape, et lui recommande l'unique monastère que l'ordre de Clugny avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de son royaume; dans l'autre lettre il donne de grandes louanges au roi Roger, et souhaite qu'il se rende maître de la Toscane pour le bien de cette province, et conclut en le priant d'étendre ses libéralités sur le monastère de Clugny, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, et qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Pierre le vénérable est le dernier homme célèbre entre les abbés de Clugny, et cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité. Après sa mort, les moines de la maison élurent tumultuairement Robert le gros, parent du comte de Flandre, homme demi-laïque; mais il fut déposé et mourut, et on élut en mil cent cinquante-huit Hugues, troisième du nom, prieur claustral, qui fut le dixième abbé de Clugny (2).

XX. Saint Guillaume de Malaval.

C'est le temps de saint Guillaume de Malaval, auteur, ou plutôt patron d'une congrégation de moines. On ne sait ni son pays ni les commencements de sa vie; ce que l'on en sait de plus certain, c'est qu'il fut ermite en Toscane, où, après avoir plusieurs fois changé de demeure, il se fixa enfin au lieu nommé alors l'étable de Rodes, et depuis Malaval, à cause de la stérilité, en la paroisse de Castillon, au diocèse de Grossetto, près de Sienne. Il s'y établit au mois de septembre mil cent cinquante-cinq, et y vécut dix-huit mois dans une grande austérité. Un jeune homme, nommé Albert, se rendit son disciple au temps de l'Epiphanie, l'année suivante mil cent cinquante-six, et fut témoin de ses vertus pendant un an, c'est-à-dire jusqu'au dixième jour de février mil cent cinquante-sept, auquel saint Guillaume mourut. Aussitôt après, un nommé Rainald se joignit à Albert, et ensuite plusieurs autres, qui formèrent avec le temps une congrégation de moines, nommés guillemins, sous la règle de saint Benoît. L'Eglise honore saint Guillaume de Malaval le jour de sa mort. Sa vie avoit été écrite par Albert; mais elle ne se trouve plus, et les modernes l'ont mêlée de plusieurs fables, confondant ce saint avec saint Guillaume, duc d'Aquitaine sous Charlemagne, fondateur du monastère de Gellone ou Saint-Guilem du désert, et avec Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, mort à Compostelle en mil cent trente-sept (1).

XXI. Patriarche de Grade.

Henri Dandole, noble Vénitien, étoit patriarche de Grade dès l'année mil cent trente, et tint ce siége pendant cinquante ans. Comme les Vénitiens étoient maîtres depuis long-temps de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent aussi l'assujettir à leur patriarche. Or, elle avoit été soustraite à la juridiction de l'archevêque de Spalatro, et érigée en archevêché par le pape Anastase IV, en mil cent cinquante-quatre. A la prière donc des Vénitiens et du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda plusieurs bulles, une entre autres où il confirme les priviléges accordés à l'église de Grade par les papes ses prédécesseurs, particulièrement celui de Léon IX, donnée au concile de Rome de l'an mil cinquante-trois, et lui soumet l'archevêché de Zara et les évêchés qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de sacrer cet archevêque, sauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle est souscrite par treize cardinaux, et datée du treizième de juin mil cent cinquante-sept. Par une autre de la même date, le pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à Constantinople et dans toutes les autres villes de l'empire grec où les Vénitiens ont plusieurs églises (2). Les Zaretins eurent bien de la peine à souffrir que leur archevêque fût soumis au patriarche de Grade; mais il fallut enfin céder à la puissance des Vénitiens.

XXII. Privilége de Saint-Martin de Bel.

La même année mil cent cinquante-sept, le jour de la Pentecôte, qui étoit le dix-neuvième de mai, fête de Saint-Dunstan, Henri, roi d'Angleterre, tint sa cour à Saint-Edmond, portant couronne et accompagné de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, avec plusieurs évêques, abbés, comtes et barons (3). Le roi y avoit appelé entre les autres Hilaire, évêque de Chichester, et Gautier, abbé de Saint-Martin de Bel ou de la Bataille, pour terminer le différent qui duroit entre eux depuis plusieurs

(1) Lib. XI, Ep. 39.
(2) III, Ep. 3; IV, Ep. 37. Suppl. Sigeb. an. 1158. Chr. Clun.

(1) Boll. 10 febr. to. 4, p. 433. Vita p. 2, c. 3. Martyr. R. Sup. liv. XLV, n. 50. Sup. l. LXVIII, n. 43.
(2) Ital. Sac. tom. 5, p. 1192, 1459. Hadr. Ep 36, 37, 38. Sup. liv. LX, n. 15 Ep. 38.
(3) Tom. X. Conc. p 181.

années. C'est que l'évêque Hilaire, qui avoit beaucoup de connoissance et de crédit en cour de Rome, prétendoit que, le monastère de Saint-Martin étant dans son diocèse, l'abbé devoit lui prêter serment, venir à son synode et lui payer les droits épiscopaux. Il prétendoit aussi droit de logement dans l'abbaye et dans les terres de sa dépendance. L'abbé soutenoit, au contraire, que le roi Guillaume le conquérant, en fondant ce monastère, l'avoit affranchi de toute sujétion d'évêques, comme l'église de Christ de Cantorbéry, et ce sont en effet les termes de la charte de fondation (1). L'abbé ajoutoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry, et par Stigand, premier évêque de Chichester. L'évêque Hilaire et l'abbé Gautier ayant donc été appelés à la cour qui se tint à Saint-Edmond, le roi, occupé d'autres affaires, les renvoya à Glocester, où il se rendit avec la même suite le jeudi de la Pentecôte.

Le lendemain vendredi, le roi, après avoir ouï la messe, commanda à l'abbé de représenter les chartes de son monastère. Elles furent lues par le chancelier Thomas Béquet, qui dit ensuite à Gautier : Seigneur abbé, l'évêque de Chichester emploie contre vous une raison qui semble très-forte, en disant que vous lui avez fait serment. L'abbé soutint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de son monastère, et le roi, regardant le chancelier, dit : Le serment ne nuit point à la dignité des églises ; ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainsi il assura qu'il ne souffriroit point que, de son temps, ce monastère perdît rien de sa liberté, qu'il en parleroit à l'évêque et qu'il accommoderoit l'affaire ; puis il se leva.

Le mardi, après l'octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné des deux archevêques Thibaud de Cantorbéry et Roger d'York, des évêques de Londres, d'Excester et de Lincoln, de deux abbés et de Thomas, son chancelier, de quelques comtes et barons, avec une grande multitude de peuple ; l'évêque de Chichester et l'abbé de Bel y étoient présents. On lut encore la charte de Guillaume le conquérant ; puis le chancelier dit à l'évêque qu'il pouvoit dire ce qu'il lui plairoit. L'évêque de Chichester se leva, et dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, sauf les droits de leurs églises, n'étant point venu préparé à se défendre au fond. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire, qui n'avoit que trop duré. Il reprit donc son discours en élevant la voix, et dit : Notre Seigneur Jésus-Christ a établi deux puissances en ce monde, l'une spirituelle, l'autre temporelle. La spirituelle est celle des pasteurs de l'Eglise et principalement du pape, qui a cette prérogative, qu'aucun évêque ne peut être déposé sans son jugement ou sa permission. Il est vrai, dit le roi, qu'il ne peut être déposé, mais il peut être ainsi chassé. Ce qu'il dit en étendant les mains, et tous les assistants se prirent à rire. L'évêque reprit : Je le dis encore, tel est l'état de l'Eglise établi de toute antiquité, et aucun laïque, ni le roi même, ne peut donner aux églises aucune dignité ni liberté sans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par-là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monastère de Bel.

Alors le roi en colère dit : Vous prétendez artificieusement vous appuyer sur l'autorité que le pape a reçue des hommes contre l'autorité royale que j'ai reçue de Dieu. C'est pourquoi je vous ordonne, par le serment que vous m'avez fait, de me faire satisfaction pour ce discours présomptueux contraire à ma dignité, et je prie, sauf le droit de ma couronne, tous les évêques présents de m'en faire justice. Il s'éleva dans l'assemblée un murmure contre l'évêque, que l'on eut peine à apaiser. Le chancelier même lui fit des reproches, et le prélat, voyant tout le monde contre lui, fit des excuses au roi, soutenant qu'il n'avoit point usé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien sa puissance. Nous n'avons pas le reste de cette relation, et nous ne voyons point comment l'affaire fut décidée ; mais ceci suffit pour nous montrer combien Henri II, roi d'Angleterre, étoit jaloux des droits de sa couronne à l'égard de la puissance ecclésiastique. Au reste, ce qu'il disoit, que le pape a reçu des hommes son autorité, est faux à l'égard de la primauté qui lui appartient de droit divin ; mais, à l'égard du droit de juger seul les évêques, dont il étoit ici question, il est vrai qu'il ne le tenoit que des hommes par un usage fondé sur les fausses décrétales.

XXIII. Différent entre le pape Adrien et l'empereur.

A la mi-octobre de la même année mil cent cinquante-sept, l'empereur Fridéric s'achemina en Bourgogne pour tenir sa cour à Besançon. Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations, entre autres deux légats du pape Adrien, prêtres cardinaux, Roland du titre de Saint-Marc, et Bernard du titre de Saint-Clément : tous deux considérables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité, qui les mettoit presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui, il les reçut avec honneur et bienveillance, ils le saluèrent de la part du pape et de tous les cardinaux, puis ils lui présentèrent une lettre du pape, où il disoit : Nous avons écrit depuis peu de jours à votre majesté pour lui remettre en mémoire le crime inouï commis de notre temps en Allemagne, étant fort étonnés que vous l'ayez laissé impuni jusqu'à présent (1). Car vous

(1) P. 1176. Sup. l. XLI, n. 19 Monast. Aug. to. 1, p. 317.

(1) Radevic. 1, c. 8. Gunther. lib. VI, p. 307. Radevic. c. 9. Badr. Ep. 2.

savez comment notre vénérable frère Esquil, archevêque de Lunden, revenant de Rome, a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en prison; et comment, en le prenant, ces scélérats se sont jetés sur lui et les siens, l'épée à la main, et les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'est étendu jusqu'aux nations les plus éloignées; cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'employer contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchants (1). Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé en rien; et qu'au contraire nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils et comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la sainte église romaine, votre mère, vous reçut agréablement l'autre année, et comme elle vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos désirs; au contraire, si vous aviez reçu de notre main de plus grands bénéfices, nous nous en réjouirions, en considération des biens que vous pouvez procurer à l'Eglise et à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal intentionnés ne vous aient inspiré de l'aversion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats.

Cette lettre ayant été lue et fidèlement expliquée par Reinald, chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin; les seigneurs qui étoient présents en furent violemment indignés, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur, et menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choqués de ce que le pape disoit qu'il avoit conféré à l'empereur la couronne impériale, et qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands bénéfices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'ils savoient que quelques Romains soutenoient que les rois d'Allemagne n'avoient possédé jusque-là l'empire de Rome et le royaume d'Italie, que par la donation des papes; et qu'ils vouloient transmettre à la postérité cette créance, non-seulement par les paroles et les écrits, mais encore par les peintures. Comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le représentant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inscription en ces termes : Le roi s'arrête à la porte, et, après avoir juré les droits de Rome, il devint vassal du pape, de qui il recevoit la couronne.

Quand l'empereur Fridéric vint à Rome en mil cent cinquante-cinq, il se plaignit de cette peinture et de cette inscription, et le pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer : ce qui n'avoit pas été exécuté. Tout cela donc, joint à la lecture de la lettre, ayant excité un grand bruit parmi les seigneurs allemands, on dit qu'un des légats les irrita encore plus en disant : De qui donc tient-il l'empire s'il ne le tient pas du pape? Et qu'Othon, comte palatin de Bavière, tira presque son épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par son autorité, mais il fit mener les légats à leur logis avec escorte, et leur ordonna de partir le lendemain de grand matin et de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbés. Cependant, il envoya une lettre par tous ses états, où il se plaignoit que le pape vouloit altérer l'union entre l'empire et le sacerdoce; et, après avoir raconté ce qui s'étoit passé à Besançon, il ajoutoit, parlant des légats : On les a trouvés saisis de plusieurs lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, et s'en servir, suivant leur coutume, à dépouiller les églises d'Allemagne, et en emporter les vases sacrés; c'est pourquoi nous les avons renvoyés à Rome par le même chemin par lequel ils sont venus. Or, comme par l'élection des seigneurs nous tenons l'empire de Dieu seul, qui, lors de la passion de son fils, a soumis le monde au gouvernement des deux glaives; et comme l'apôtre saint Pierre a dit (1) : Craignez Dieu, honorez le roi; quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne impériale comme un bénéfice, s'oppose à l'institution divine et est coupable de mensonge. Nous vous exhortons donc à soutenir la dignité de l'empire, déclarant que nous sommes résolus à exposer notre vie plutôt que d'en souffrir la diminution. Il est remarquable que l'allégorie des deux glaives fut reçue comme une doctrine constante par ceux-mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome (2).

Les deux légats, Roland et Bernard, étant retournés, racontèrent les mauvais traitements qu'ils avoient soufferts, et le péril qu'ils avoient couru, exagérant même la chose pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé : les uns étoient pour l'empereur, et accusoient les légats d'imprudence ou d'ignorance; d'autres étoient pour le pape. Il écrivit sur ce sujet aux évêques d'Allemagne une lettre où, après avoir rapporté la manière dont ses légats avoient été traités, il ajoute (3) : Comme ils sortoient de la présence de l'empereur, on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que personne ne vienne à Rome de chez vous, et qu'il a mis des gardes à toutes les frontières du royaume. Il exhorte ensuite les évêques à ramener l'empereur au droit chemin, et surtout à lui persuader de faire faire satisfaction par son chancelier Reinald et le comte palatin, qui avoient dit des paroles

(1) Rom. XIII, 4.

(1) 2 Pet. II, 17.
(2) Sup. liv. LXIX, n. 14.
(3) Radev. c. 15. Ep. 3.

très-injurieuses aux légats et à l'église romaine.

XXIV. Lettre des évêques allemands au pape.

Les prélats d'Allemagne, après avoir concerté ensemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils disoient : Les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur et tous les seigneurs, que nous ne pouvons les approuver ; mais, ayant reçu avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur suivant votre ordre, et il nous a ainsi répondu en prince catholique : Il y a deux règles par lesquelles notre empire doit être conduit, les lois des empereurs, nos prédécesseurs, et le bon usage qu'ils ont suivi ; nous ne pouvons excéder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le respect qui lui est dû, mais nous ne reconnoissons tenir notre couronne que de la grâce de Dieu. L'archevêque de Mayence a la première voix dans l'élection, les autres seigneurs ensuite, selon leur rang ; nous recevons l'onction royale de l'archevêque de Cologne, l'impériale du pape, le surplus vient du mauvais (1). Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à sortir de nos terres ; mais nous ne leur avons pas permis de passer plus avant avec les écrits injurieux à notre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée et la sortie d'Italie ; et nous ne prétendons point la fermer aux pèlerins ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs supérieurs. Mais nous prétendons nous opposer aux abus, par lesquels toutes les églises de notre royaume sont surchargées et atténuées, et la discipline des cloîtres presque détruite. Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'Eglise à la tête de l'univers; et l'Eglise veut à présent détruire l'empire : ce que nous ne croyons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoute l'Ecriture : nous ne le souffrirons pas, nous quitterons plutôt la couronne. Qu'on efface les peintures et qu'on rétracte les écrits, afin qu'il ne reste pas de monuments éternels d'inimitié entre le royaume et le sacerdoce.

Après ce discours de l'empereur, les évêques viennent à la satisfaction que le pape demandoit du comte palatin de Bavière, et du chancelier Reinald, et ils disent : Le comte palatin est absent, et le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix, soutenant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie, et tous ceux qui étoient présents en rendent témoignage. Au reste, nous supplions votre sainteté d'apaiser l'empereur par des écrits qui adoucissent les premiers, afin que l'Eglise soit tranquille sans que l'empire perde rien de sa dignité.

XXV. Le pape apaise l'empereur.

Cependant l'empereur Fridéric, résolu de retourner en Italie, campa près d'Augsbourg, où ses troupes s'assembloient (1), et envoya devant Reinald son chancelier et Othon, comte palatin de Bavière, qui s'avancèrent en Lombardie, faisant partout reconnoître l'empereur. Ce que le pape ayant appris, il envoya à ce prince deux nouveaux légats, Henri, prêtre-cardinal du titre de Saint-Nérée, et Hyacinthe, diacre-cardinal de Sainte-Marie en l'école grecque, hommes prudents et plus propres que les premiers au maniement des affaires. Ils vinrent trouver à Modène les envoyés de l'empereur, auxquels ils se présentèrent avec humilité ; et après qu'ils eurent exposé le sujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix et l'honneur de l'empire, on les laissa passer (2). Etant arrivés à Trente, ils prirent avec eux l'évêque pour plus grande sûreté ; car, comme on savoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, plusieurs vouloient prendre ce prétexte pour piller les légats au passage des montagnes. En effet, deux comtes puissants en ces quartiers-là prirent les cardinaux et l'évêque, les dépouillèrent et les mirent aux fers, jusqu'à ce qu'un noble romain, frère du cardinal Hyacinthe, les délivra en se rendant en otage. Mais Henri, duc de Bavière et de Saxe, vengea peu de temps après cette violence.

Les légats, étant donc arrivés au camp de l'empereur près d'Augsbourg (3), furent admis à son audience ; et, après l'avoir salué respectueusement de la part du pape et des cardinaux, comme seigneur et empereur de Rome et du monde, ils lui témoignèrent le déplaisir que sentoit le pape d'avoir encouru son indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir méritée ; et présentèrent une lettre qui fut lue et interprétée par Othon, évêque de Frisingue, à qui cette division entre l'empire et le sacerdoce, causoit une douleur singulière, comme témoigne Radevic, son disciple. La lettre portoit en substance (4), que l'empereur n'avoit pas dû être choqué du mot du bénéfice, *beneficium*, employé dans la première lettre du pape, parce qu'il ne l'avoit point employé pour signifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce temps-là, et n'avoit point voulu dire que l'empereur fût son vassal ; mais il avoit employé ce mot selon l'usage commun de la langue latine, pour signifier un bienfait, comme il se trouve dans les saintes Ecritures. Il explique de même cette expression : Nous vous avons conféré la couronne,

(1) Radev. c. 16. Matth. v, 37.

(1) C. 17.
(2) C. 21.
(3) C. 22.
(4) Ep. 4.

contulimus, et déclare qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon : Nous vous l'avons imposée. Il attribue à des gens mal intentionnés ces mauvaises interprétations, et finit en recommandant à l'empereur ses nouveaux légats, Henri et Hyacinthe, qu'il dit avoir envoyés par le conseil de Henri, duc de Bavière et de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre (1) ; mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient causer de la discorde si on n'y mettoit ordre, sur quoi les légats lui répondirent suivant son désir, et promirent que le pape conserveroit en tout les droits et la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara qu'il rendroit son amitié au pape et au clergé de Rome, en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix, tant pour eux que pour les absents. Il leur fit des présents, et les renvoya pleins de joie.

XXVI. Fin d'Othon de Frisingue.

Othon, évêque de Frisingue, devoit suivre en Italie l'empereur Fridéric, son neveu, à qui il étoit très-utile pour les affaires de l'empire ; mais il le pria de le dispenser de ce voyage, et en le quittant il lui recommanda les intérêts de son église, particulièrement la liberté de l'élection après sa mort, qu'il croyoit proche, à cause des avis qu'il en avoit reçus fondés sur quelques révélations. Etant retourné chez lui, il partit pour se rendre au chapitre de Cîteaux, et arriva déjà malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta, et la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction et fait son testament, il se fit apporter le livre qu'il avoit composé de l'histoire de l'empereur Fridéric, et le donna à des hommes doctes et pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être scandalisé, déclarant qu'il vouloit soutenir la foi catholique, suivant la règle de l'église romaine, ou plutôt de l'église universelle (2). Ce qui lui donnoit du scrupule étoit apparemment la manière dont il avoit parlé de saint Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration, Othon reçut le viatique, et mourut au milieu d'une multitude d'évêques et d'abbés, le vingt-unième de septembre mil cent cinquante-huit. Il avoit gouverné vingt ans l'église de Frisingue. Nous avons de lui deux ouvrages historiques : premièrement une chronique divisée en sept livres, qui commence à la création du monde, et finit à l'an mil cent quarante-six. L'auteur y ajoute un huitième livre, qui est un traité théologique de la fin du monde (3). Il entreprit ensuite l'histoire de l'empereur Fridéric, dont il composa deux livres, commençant à l'an mil soixante-seize, et au schisme de Guibert contre Grégoire VII, et finissant à l'an mil cent cinquante-six. Cette histoire fut continuée par Radevic, son disciple, et chanoine de son église.

(1) C. 23.
(2) Radev. II, c. 11 ; lib. I, c. 57. Sup. lib. LXIX, n. 32.
(3) Sup. liv. LXIX, n. 20 ; VII, c. 33.

XXVII. Assemblée de Roncaille.

L'empereur Fridéric avoit convoqué une assemblée générale à Roncaille, entre Plaisance et Crémone, pour la Saint-Martin de l'année mil cent cinquante-huit, et elle commença en effet le vingt-troisième de novembre (1). Il s'y trouva un grand nombre de prélats, savoir, Fridéric, archevêque de Cologne, et cinq évêques allemands ; des Italiens, Guy de Crême, cardinal-diacre et légat du pape ; Pélegrin, patriarche d'Aquilée ; Obert ou Hubert, archevêque de Milan, et vingt-deux évêques. Il y avoit aussi plusieurs seigneurs avec les consuls et les juges des villes de Lombardie, et quatre docteurs fameux qui enseignoient le droit romain à Boulogne, savoir, Bulgare, Martin, Jacques et Hugues, disciples de Garnier, qui avoit renouvelé cette étude. L'empereur appela ces quatre docteurs, et leur ordonna de lui déclarer en vérité tous les droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excusèrent de le faire sans prendre le conseil des autres juges : ce que l'empereur leur ayant accordé, ils s'assemblèrent au nombre de trente-deux ; et, après avoir conféré ensemble, ils rapportèrent à l'empereur, en présence des seigneurs et des consuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé et mis par écrit. C'est à savoir que les régales ou droits régaliens étoient les duchés, marquisats, comtés, consulats, monnoies ; le fourrage ou substance des troupes nommé *fodrum* en latin du temps ; le tonlieu, péages et autres tributs, les moulins, pêcheries et tout revenu du cours des rivières, le cens réel et la capitation personnelle (2). Obert, archevêque de Milan, avec les consuls de la ville et tous les autres évêques de Lombardie, qui étoient présents aussi bien que les seigneurs, renoncèrent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarés régaliens ; mais l'empereur en confirma la possession à tous ceux qui en purent montrer des titres valables ; et toutefois il s'en trouva d'usurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel.

En cette assemblée de Roncaille, l'empereur Fridéric fit plusieurs lois, principalement pour établir la paix et la sûreté publique (3). Il en fit une en particulier pour les étudiants, à l'occasion, sans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déjà célèbre. Cette constitution porte que

(1) Otto. Morena res. Laud. p. 818, edit. Leib. Radev. II, c. 3.
(2) Radev. c. 5. V Cang. Gloss. Ott. Mor.
(3) Rad. c. 7. Authent. ad tit. Ne fil. propat. IV, Cod. 13.

les écoliers qui voyagent à cause de leurs études, et principalement les professeurs des lois divines et impériales, pourront venir et habiter sûrement, eux et leurs messagers, aux lieux où on exerce les études; que personne ne soit assez osé pour leur faire injure, ni user de représailles contre eux pour les crimes ou les dettes de quelqu'autre province; de quoi les gouverneurs des lieux seront responsables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils auront le choix de plaider devant leur seigneur ou leur professeur, ou l'évêque de la ville, sous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre sa cause. C'est la première loi que je trouve en ces derniers siècles pour établir les priviléges des étudiants.

XXVIII. Gratien et son décret.

Elle spécifie l'étude des lois divines et impériales, qui est en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'est-à-dire des lois de Justinien, s'y étoit renouvelée dès le siècle précédent, et celle du droit canonique y avoit repris un nouveau lustre, depuis quelques années, par la publication du décret de Gratien. C'étoit un bénédictin du monastère de Saint-Félix de Boulogne, natif de Clusium ou Chiusi en Toscane, qui, à l'imitation de Bouchard de Wormes, d'Ives de Chartres et de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueil de canons, qu'il intitula : La concorde des canons discordants, parce qu'il rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées et qu'il s'efforce de concilier. La matière de ce recueil sont les canons des conciles anciens et nouveaux, les décrétales des papes, entre autres les fausses décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des pères, comme de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Isidore de Séville, Bède; mais, sous les noms des pères, il cite souvent les ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis (1). Il rapporte aussi les lois tirées du code et du Digeste, et des capitulaires de nos rois.

Gratien a divisé son recueil en trois parties : la première comprend cent une distinctions, et il y traite premièrement du droit en général et de ses parties; ensuite il traite des ministres de l'Eglise depuis le pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six causes, qui sont autant d'espèces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions, et à la trente-troisième il insère par digression sept questions sur la pénitence (2). La troisième partie est intitulée de la consécration, et traite des trois sacrements d'eucharistie, baptême et confirmation, et de quelques cérémonies. Dans tout l'ouvrage, l'auteur traite par occasion quelques questions de théologie. On dit que le pape Eugène III l'approuva et ordonna de l'enseigner publiquement à Boulogne. Ce qui est certain, c'est que depuis ce temps on ne connut presque plus d'autre droit canonique que celui qui étoit compris dans ce livre, et on le nomma simplement le décret.

Il favorise partout les nouvelles prétentions de la cour de Rome, fondées sur les fausses décrétales, en faveur desquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas Ier, dont j'ai parlé en son temps (1). Après avoir rapporté plusieurs autorités des papes mêmes, qui se reconnoissent obligés à garder les canons et les décrets de leurs prédécesseurs, il ajoute : A cela on répond ainsi : La sainte église romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'est pas liée par les canons, et ne s'y soumet pas elle-même. Comme Jésus-Christ, qui a fait la loi, l'a accomplie pour la sanctifier en lui-même, et ensuite pour montrer qu'il en étoit le maître; il s'en est dispensé et en a affranchi ses apôtres; ainsi les pontifes du premier siége respectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, et les observent par humilité pour les faire observer aux autres. Mais quelquefois ils montrent, soit par leurs ordres, soit par leurs décisions, soit par leur conduite, qu'ils sont les maîtres et les auteurs de ces décrets. Les chapitres précédents imposent donc aux autres la nécessité d'obéir; mais ils montrent que les souverains pontifes ont l'autorité d'observer les canons, pour faire voir qu'ils ne sont pas méprisables, à l'exemple de Jésus-Christ, qui a reçu le premier les sacrements qu'il avoit ordonnés, pour les sanctifier en sa personne. Ainsi parle Gratien, mais de son chef et sans alléguer aucune autorité de cette doctrine, inouie jusqu'alors; et toutefois les siècles suivants l'ont embrassée sur sa parole : tout ce qui se trouve dans son décret a passé pour la plus pure discipline de l'Eglise, et on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois siècles suivants.

XXIX. Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne.

L'empereur Fridéric passa l'hiver en Lombardie, et perdit pendant ce temps plusieurs seigneurs et plusieurs prélats de sa suite, entre autres Fridéric, archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce siége que depuis trois ans, et Anselme, archevêque de Ravenne (2). A sa place, l'empereur fit élire Guy, fils du comte de Blandrate, jeune homme que le pape avoit reçu dans le clergé de Rome à la prière de l'empereur, et l'avoit ordonné sous-diacre. A son élection pour l'archevêché de Ravenne, as-

(1) V. Bellarm. de Script. in Grat. (2) Dist. 21.

(1) Dist. 19. Sup. liv. L, n. 30. 15, q. 1, c. 16. (2) Radev. c. 14 Sup. c. 15.

sista le cardinal Hyacinthe de la part du pape, qui toutefois refusa par deux fois de la confirmer, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cause de son mérite personnel que des avantages que ses parents pourroient procurer à l'église romaine, et qu'il se proposoit d'élever avec le temps ce jeune homme à de plus hautes dignités, lui ayant déjà assigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainsi il persista dans son refus; mais l'empereur ne laissa pas de maintenir Guy dans la possession de l'archevêché de Ravenne, dont il jouit dix ans, jusqu'à l'an mil cent soixante-neuf, qu'il mourut (1).

XXX. Autre querelle entre le pape et l'empereur.

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques et les abbés de Lombardie avoient reconnu de tenir de l'empereur les droits régaliens, et de l'insolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourrage, même sur les terres de l'église romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de ressentiment en la lisant avec attention, et l'envoya par une personne vile, qui disparut avant que la lettre fût lue. L'empereur en fut irrité, et, suivant l'ardeur de sa jeunesse, il résolut de rendre au pape la pareille, non par la qualité de l'envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le style de la réponse (2). Il ordonna donc à son secrétaire de suivre le style des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape, et dans la suite mettant toi au lieu de vous, car l'usage étoit établi depuis long-temps de nommer au pluriel, par honneur, celui à qui on parle. Or, l'empereur disoit que le pape, en lui écrivant, devoit suivre l'usage de ses prédécesseurs, ou qu'il devoit lui-même observer le style des anciens empereurs.

Le pape répondit à la lettre de l'empereur, se plaignant qu'il manquoit, et au respect qu'il lui devoit, et à la foi qu'il lui avoit jurée, en se faisant rendre hommage par les évêques, et défendant aux légats du saint-siége l'entrée, non-seulement des églises, mais des villes de son royaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de sa couronne, s'il ne devenoit plus sage (3). L'empereur répliqua encore plus fièrement, soutenant qu'il ne tenoit sa couronne que de ses prédécesseurs, et il ajouta : Du temps de Constantin, saint Sylvestre avoit-il quelque part à la dignité royale ? C'est ce prince qui a rendu à l'Eglise la liberté et la paix, et tout ce que vous avez comme pape vient de la libéralité des empereurs. Lisez les histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Et pourquoi n'exigerons-nous pas l'hommage de ceux qui possèdent nos régales, puisque celui qui n'avoit rien reçu des hommes paya le tribut à César pour lui et pour saint Pierre (1) ? Qu'ils nous laissent donc nos régales, ou, s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Nos églises et nos villes sont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne croyons pas qu'ils viennent prêcher l'Evangile et affermir la paix, mais piller et amasser de l'or et de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'Eglise désire, nous ne leur refuserons pas le salaire et la subsistance. Vous blessez l'humilité et la douceur en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion, car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissée jusqu'à la chaire de Saint-Pierre. Ce que l'empereur dit ici, que le pape tient tout ce qu'il a de la libéralité des princes, ne se rapporte qu'au temporel, comme la suite du discours le fait assez voir, et suppose toujours la prétendue donation de Constantin.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus; et l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par lesquelles il excitoit à la révolte Milan et quelques autres villes. Alors Henri, cardinal du titre de Saint-Nérée, qui avoit été à Augsbourg un des médiateurs de la paix entre le pape et l'empereur, écrivit à Eberard, évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur et la liberté de l'Eglise (2). Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïques, qui ne savent ni les canons ni les règles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit qu'il étoit sensiblement affligé de ce commencement de division; toutefois, il excuse l'empereur, soutient que le mal vient de ce que personne ne veut faire les avances de la réconciliation. Or, il prétend que c'est aux Romains, comme les mieux instruits, à prévenir les autres et à les instruire avec douceur. Il écrivit au pape, usant d'une liberté respectueuse, et lui dit (3) : Il est à craindre que les paroles dures de part et d'autre, venant à se choquer, ne produisent un feu qui s'étende loin dans le sacerdoce et l'empire. Et ensuite : Il me semble qu'il n'est pas expédient de tant peser les paroles et d'en tant demander raison. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vite, que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un style doux, et le ramenez avec votre bonté paternelle, il est disposé à vous rendre toute sorte de respect.

(1) Ital. Sacr. tom. 2, p. 370.
(2) Radev. c. 15, 18.
(3) Ep. 6. Append. ad. Radev. p. 563.

(1) Matth. XVII, 26
(2) Sup. n. 25. Radev. II, c. 19.
(3) Id. c. 201.

L'évêque de Bamberg, qui écrivit ces lettres, étoit un prélat distingué par sa doctrine et la pureté de ses mœurs (1). Il avoit une telle affection pour l'étude de l'Ecriture sainte, qu'il en méditoit continuellement les divers sens, même à la guerre, et en faisoit sa consolation au milieu des soins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particulière en ses conseils, et partageoit avec lui la conduite de ses états; aussi le prélat étoit connu pour singulièrement affectionné au bien et à l'honneur de l'empire.

XXXI Le pape détourne le roi de France du voyage d'Espagne.

Henri, roi d'Angleterre, invité par le roi de France, Louis le jeune, vint à Paris en mil cent cinquante-huit, et y fut reçu magnifiquement (2). Ils confirmèrent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfants, c'est-à-dire entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, âgé de trois ans, et Marguerite, fille du roi de France, qui venoit de naître.

Il y a grande apparence que ce fut en cette occasion qu'ils résolurent d'aller ensemble en Espagne faire la guerre aux infidèles. Le roi Louis assembloit déjà ses troupes et faisoit les préparatifs de son voyage, quand, pour y mieux réussir, il envoya demander au pape Adrien son conseil et sa faveur, c'est-à-dire une bulle d'indulgence pour exciter les François à ce voyage. Le pape lui répondit, louant son zèle, mais reprenant son empressement. Il ne paroît, ajoute-t-il, ni prudent ni sûr d'entrer dans un pays étranger sans avoir demandé l'avis des seigneurs et du peuple du pays, au lieu d'attendre qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi nous vous conseillons de savoir auparavant leur volonté; autrement il seroit à craindre que votre voyage ne fût sans fruit, qu'il ne leur fût même à charge, et qu'on ne nous accusât de légèreté. Car vous devez vous souvenir que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voyage de Jérusalem, sans avoir consulté ceux qui étoient sur les lieux, ni pris assez de précaution (3). Vous savez le mauvais succès de ce voyage, et les reproches que s'attira l'église romaine pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considérations nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre royaume, que Rotrou, évêque d'Evreux, nous demandoit de votre part; nous l'enverrons, quand vous serez prêt à partir, à la prière des gens du pays. Mais nous vous avons accordé dès à présent nos lettres de protection contre ceux qui voudroient attaquer votre royaume pendant votre absence. La lettre est datée du dix-huitième de février, apparemment de l'an mil cent cinquante-neuf, et porte créance en faveur de l'évêque d'Evreux, dont le pape loue la vertu et la prudence (1). Il étoit fils de Henri, comte de Warvick, et avoit été disciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Rouen, dont il fut ensuite archevêque.

(1) Id. c. 29.
(2) Chr. Gervas. ann. 1158. Matth. Paris. eod.
(3) Ep. 25. Sup. l. LXIX, n. 22.

XXXII. Ordre de Calatrava.

Vers le même temps, commença en Espagne un nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrava en Castille, les templiers, qui en tenoient la forteresse, craignirent de ne la pas pouvoir défendre, et la remirent au roi Sanche II (2). Ce prince étoit alors à Tolède, où se trouva Raymond, abbé de Fitère, de l'ordre de Cîteaux, avec un de ses moines, nommé Diégo Vélasquez, homme noble qui avoit porté les armes, et été élevé dans sa jeunesse auprès du roi. Ce moine, voyant le roi en peine du danger où se trouvoit Calatrava, conseilla à son abbé de la demander au roi; et l'abbé, qui d'abord y avoit répugnance, se laissa persuader, la demanda et l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns, qui trouvoient la proposition impertinente. L'abbé avec son moine alla aussitôt trouver Jean, archevêque de Tolède, qui, approuvant leur dessein, y contribua de ses biens, et fit prêcher que tous ceux qui iroient au secours de Calatrava auroient le pardon de tous leurs péchés. C'est le premier exemple, que je sache, d'une indulgence plénière par un autre que par le pape.

Le roi, de son côté, donna à l'abbé et au monastère de Fitère la ville et le château de Calatrava; l'abbé Raymond et le moine Diégo y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquèrent point: toutefois, plusieurs qui étoient venus au secours se rangèrent sous l'ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, et commencèrent à faire des courses sur les Arabes et leur livrer des combats avec un heureux succès. Alors l'abbé Raymond retourna à son monastère, d'où il amena les troupeaux et les meubles, n'y laissant que les infirmes et les personnes nécessaires pour le service de la maison. Il fut suivi d'environ vingt mille hommes, qui vinrent peupler Calatrava; et étant mort quelque temps après, il fut regardé comme saint. Tels furent les commencements de l'ordre de Calatrava en mil cent cinquante-huit. Il fut confirmé en mil cent soixante-quatre, par le pape Alexandre III, sous le premier maître, nommé Garcia.

(1) Gall. Chr. to. 1.
(2) Roder. VII, c. 14 Mariana XI, c.

tyran, parce que celui qui prend le glaive de sa propre autorité mérite de périr par le glaive, et que celui qui ne poursuit pas l'ennemi public pèche contre soi-même et contre l'état. Il appuie encore, à la fin de son ouvrage, sur cette dangereuse maxime, et prétend même l'appuyer par les autorités de l'Ecriture et les exemples d'Aod, de Jahel et de Judith; toutefois, il excepte ceux auxquels on est engagé par serment, et ne permet en aucun cas d'employer le poison. Il dit que le prince reçoit de la main de l'Eglise le glaive et la puissance coactive, et qu'il est le ministre du sacerdoce pour exercer cette partie de la puissance qui est indigne de la main des prêtres; d'où il conclut qu'il leur est inférieur, et que le prêtre peut ôter au prince la puissance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Grégoire VII (1).

L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, et de ceux qui obtenoient des privilèges pour se soustraire à la juridiction de leurs supérieurs légitimes, c'est-à-dire contre les exemptions; et sans blâmer le pape, il dit qu'il n'est pas expédient à l'Eglise d'accorder de ces grâces (2). Il marque qu'entre les moines et les autres religieux il y avoit plusieurs hypocrites, et se plaint surtout des exemptions de dîmes et d'autres priviléges qu'ils obtenoient de Rome, désignant particulièrement les templiers. Mais il loue entre les autres les chartreux et les moines de Grand-Mont, pour leur piété sincère et leur désintéressement. Cet ouvrage est comme un corps de morale et de politique où l'auteur montre une vaste érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digérée; il y a peu de justesse dans les raisonnements, et beaucoup d'affectation dans le style. L'auteur ne paroît pas avoir fait attention à la différence des mœurs et des temps; il parle de l'art et de la discipline militaire, par exemple, et de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé (3).

Peu de temps après, c'est-à-dire la même année mil cent cinquante-neuf, et la guerre de Toulouse durant encore, Jean de Sarisbéry adressa au chancelier Thomas un autre ouvrage, qu'il intitula Métalogique, et qui est une apologie de la bonne dialectique et de la véritable éloquence, contre un mauvais sophiste dont il cache le nom sous celui de Cornificius (4). Il fait le dénombrement des grands hommes que ce sophiste s'efforçoit de décrier, savoir: Gilbert de la Poirée, chancelier de l'église de Chartres, et depuis évêque de Poitiers; Thierry, docteur fameux pou[r] les arts; Guillaume de Conques, dialecticien Bernard de Chartres; Abailard, qu'il nomm[e] le péripatéticien palatin, à cause du lieu d[e] sa naissance; Anselme et Raoul de Laon; Al[]béric de Reims, Simon de Paris, Guillaume d[e] Champeaux. Mais il épargnoit Hugues d[e] Saint-Victor et Robert Pullus. L'auteur té[]moigne que, de son temps, la logique étoi[t] fort recherchée; mais il se plaint que peu d[e] gens l'étudioient comme il faut, et que plu[]sieurs y passoient leur vie sans utilité. Ils s'arrê[]toient sur l'introduction de Porphyre, et ensei[]gnoient toute la logique dans le traité des univer[]saux; d'autres s'arrêtoient sur la premièr[e] catégorie, et y faisoient entrer tous les autres ils subtilisoient sans fin sur les mots et sur le[s] négations multipliées; ils vouloient traite[r] toutes les questions imaginables, même le[s] plus inutiles, et toujours renchérir sur le[s] docteurs précédents; se faire admirer de leur[s] disciples, et embarrasser les adversaires: c[e] n'étoit qu'ostentation et vanité (1).

L'auteur relève extrêmement l'usage de[s] topiques et l'étude des vérités probables, pré[]tendant qu'il y a peu de démonstrations et peu de vérités certaines qui nous soient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plu[s] en usage parmi nous, parce qu'il ne convient guère qu'à la géométrie, à laquelle on s'ap[]plique peu, si ce n'est en Espagne et dans le voisinage de l'Afrique; car ces nations, entr[e] les autres, étudient la géométrie à cause d[e] l'astronomie; de même l'Egypte et quelque[s] peuples d'Arabie (2). Quoiqu'il soit grand ad[]mirateur d'Aristote, il ne veut pas toutefoi[s] qu'on le suive aveuglément, et marque plu[]sieurs de ses erreurs. C'est ce qui me paroî[t] de plus remarquable dans ces deux ouvrage[s] de Jean de Sarisbéry.

XXXVI. Suite des différents entre le pape et l'empereur

Après la fête de Pâques, qui l'an mil c[ent] cinquante-neuf fut le douzième d'avril, l'[em]pereur Fridéric tint une assemblée en [son] camp, près de Boulogne, pour juger les [Mi]lanois, qui s'étoient révoltés contre lui (3). [A] cette assemblée se trouvèrent quatre ca[rdi]naux-légats du pape Adrien, savoir: d[eux] prêtres, Octavien du titre de Sainte-Céc[ile] et Henri de Saint-Nérée, et deux diacres, G[uil]laume, auparavant archidiacre de Pavie, [et] Guy de Crême. Il y avoit aussi des députés [du] sénat et du peuple romain. Les cardin[aux] dirent que le pape demandoit l'exécution [du] traité de paix fait avec le pape Eugène. [Et] ils firent les propositions suivantes: L'em[pereur]

(1) II, c. 15, 19; III, c. 4, 5, 15; VIII, c. 20; IV, c. 3; VII, c. 19.
(2) P. 477, c. 21.
(3) P. 496, c. 23; VI, c. 2, 3, etc.; V, c. 13.
(4) Metal. I, c. 5.

(1) II, c. 6, 7; III, c. 1; II, c. 19; III, c 2; II, c. 88, 18.
(2) C. 27.
(3) Radev. II, c. 29,

ur n'enverra point de nonce à Rome à l'insu u pape, puisque toute la magistrature y appartient à saint Pierre avec toutes les régales; ne lèvera point de droit de fourrage sur les omaines du pape, sinon au temps de son couonnement; les évêques d'Italie ne lui feront ue serment de fidélité sans hommage; ses onces ne logeront point dans les palais des vêques. De plus, le pape demandoit la restiution de plusieurs terres, et des tributs de 'errare, de Masse, de toutes les terres de la omtesse Mathilde, de tout le pays depuis \quapendente jusqu'à Rome, du duché de ipolète, et des îles de Sardaigne et de Corse.

A ces propositions du pape, l'empereur dit:)uoique je ne doive pas répondre sur des aricles si importants sans le conseil des sei;neurs, je ne laisse pas de vous dire, dès à résent, que je ne demande point d'hommage ux évêques d'Italie, s'ils veulent ne rien posséder de mes régales. Mais s'ils écoutent vooutiers le pape quand il leur dit: Qu'avezous affaire du roi? Je leur dirai aussi: Qu'aez-vous affaire de terres? Il dit que nos nonces e doivent pas être reçus dans les palais des véques. J'en conviens, pourvu que ces palais oient bâtis sur le fonds des évêques et non sur e nôtre, car la superficie cède au fonds. Il dit jue la magistrature et les régales de Rome ppartiennent à saint Pierre. Cet article est mportant, et auroit besoin d'une plus mûre lélibération; car, puisque je suis empereur omain par l'ordre de Dieu, je ne porte ju'un vain titre si Rome n'est pas en ma puissance.

L'empereur offroit toutefois de rendre justice au pape sur tous les chefs dont il se plaignoit, pourvu que le pape la lui rendît aussi de son côté sur plusieurs griefs qu'il proposoit; mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis, prétendant qu'il ne se pouvoit soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'empereur étoient, que le pape avoit manqué au traité par lequel il avoit promis de ne se réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile et les Romains, que du consentement de l'empereur; que les cardinaux passoient librement par son royaume sans sa permission; qu'ils entroient dans les palais des évêques, qui appartenoient au roi, et qu'ils étoient à charge aux églises. Enfin, il se plaignoit des appellations injustes et de plusieurs autres désordres (1). Les légats dirent qu'ils ne pouvoient rien faire sans savoir la volonté du pape; ainsi on résolut qu'il choisiroit six cardinaux, et l'empereur six évêques, pour examiner et terminer cette affaire. On en fit la proposition au pape; mais il la rejeta, disant toujours qu'il ne vouloit point d'autre paix que celle qui avoit été faite avec le pape Eugène. L'empereur, de son côté, refusa de s'en tenir à ce traité, et prit à témoin tous les évêques et les seigneurs allemands et lombards, qu'il offroit de rendre en tout justice au pape, à condition que le pape aussi la lui rendroit. Les députés des Romains, qui étoient présents, demeuroient étonnés et indignés de ce qu'ils entendoient; et l'empereur résolut d'envoyer à Rome pour faire la paix, du moins avec eux, si le pape persistoit à la refuser.

1) C. 31.

XXXVII. Mort d'Adrien. Alexandre III, pape. Octavien, antipape.

Mais cette négociation fut terminée par la mort du pape Adrien, qui arriva le mardi, premier jour de septembre de la même année mil cent cinquante-neuf, à Anagnia, d'où son corps fut porté à Rome et enterré à Saint-Pierre près du pape Eugène III. Adrien avoit tenu le saint-siége quatre ans et neuf mois, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions; mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parents, qu'il ne laissa pour subsistance à sa mère, qui vivoit encore, que les charités de l'église de Cantorbéry (1).

Après ses funérailles, les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Saint-Pierre pour l'élection du successeur; et, ayant délibéré trois jours, ils s'accordèrent tous, à l'exception de trois, à choisir, Roland, cardinal et chancelier de l'église romaine (2). Il étoit de Sienne, fils de Rainuce, et fut premièrement chanoine de Pise, d'où le pape Eugène, sur sa réputation, le fit venir à Rome, et l'ordonna d'abord diacre du titre de Saint-Côme, puis prêtre du titre de Saint-Marc, et enfin le fit chancelier, car il étoit éloquent, et bien instruit des sciences divines et humaines. Son élection fut approuvée par le clergé et le peuple de Rome, et on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne consentirent pas à son élection, furent: Octavien, du titre de Sainte-Cécile; Jean de Morson, du titre de Saint-Martin, et Guy de Crême, du titre de Saint-Calliste, tous trois prêtres, dont les deux derniers nommèrent Octavien pour le faire élire.

Cependant ceux qui avoient élu Alexandre le revêtirent aussitôt de la chape d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape; et cette cérémonie étoit l'investiture du pontificat. Alexandre résistoit et s'enfuyoit, protestant de son indignité; mais enfin il fut revêtu par Odon, premier des diacres. Alors Octavien, se voyant frustré de son espérance, arracha la chape des épaules d'Alexandre, et la voulut emporter; mais un sénateur qui étoit présent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers son chapelain, criant et lui faisant signe de lui donner la chape rouge qu'il avoit apportée; puis, ayant ôté son bonnet et

(1) C. 43 Jo. de Ceu. Th. Cant. I, Ep. 24. an. 1159. Acta ap. Bar. S. (2) Acta ibid.

baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que, ne pouvant trouver le capuce, il mit le devant derrière, ce qui fit rire tous les assistants, et fit dire à ses adversaires qu'il étoit élu à rebours. Aussitôt on ouvrit les portes de l'église, que les sénateurs avoient fermées, et des troupes de gens armés entrèrent avec grand bruit, l'épée à la main, pour prêter main-forte à Octavien, que son parti nommoit le pape Victor III.

Alexandre et les cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se retirèrent dans la forteresse de l'église de Saint-Pierre, où ils demeurèrent neuf jours enfermés et gardés jour et nuit par des gens armés, du consentement de quelques sénateurs gagnés par Octavien. Ensuite, pressés par les clameurs du peuple, ils les tirèrent de la forteresse; mais ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite au delà du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émue, les enfants même crioient contre Octavien, les femmes le chargoient d'injures, et faisoient des chansons contre lui, l'appelant en italien *smanta-compagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple, ne pouvant plus souffrir cette violence, marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermés, conduit par Hector Frangipane et d'autres nobles. Ils obligèrent les sénateurs à en ouvrir les portes, et mirent en liberté Alexandre et les cardinaux, qui traversèrent la ville avec des acclamations de joie et au son de toutes les cloches, accompagnés de grandes troupes de Romains en armes; et le vingtième de septembre, veille de Saint-Matthieu, ils arrivèrent au lieu, nommé les Nymphes, aujourd'hui Sancta-Nympha, à treize milles ou quatre lieues de Rome (1). Le même jour, qui étoit un dimanche, le pape Alexandre fut sacré, suivant la coutume, par les mains de Hubaud, évêque d'Ostie, assisté de cinq autres évêques, savoir : Grégoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni et de Terracine, de plusieurs cardinaux-prêtres et diacres, de plusieurs abbés et prieurs; en présence d'un grand nombre d'avocats, de scriniaires, de chantres, de nobles et d'une grande partie du peuple romain. En cette cérémonie, on mit sur la tête du pape, suivant la coutume, le règne, c'est-à-dire la mitre ronde et pointue en cône, entourée d'une couronne. Octavien, ayant travaillé pendant un mois à assembler des évêques pour son sacre, en trouva enfin trois, et fut sacré le premier dimanche d'octobre par Imar, évêque de Tusculum, assisté des évêques de Melfi et de Férentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le pape Alexandre. C'est lui qui avoit été moine à Saint-Martin-des-Champs avant que d'être cardinal, et que saint Bernard comptoit entre ses amis (2).

(1) Baudr. (2) Sup. *l.* LVIII, n. 79.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où, par le conseil des évêques et des cardinaux, il envoya des nonces à l'empereur Frideric, qui étoit en Lombardie, occupé au siége de Crême; mais l'empereur, prévenu pour Octavien et irrité contre Alexandre depuis la légation de Besançon, reçut mal ses nonces, et ne fit point de réponse à sa lettre. Alexandre écrivit aussi une grande lettre à Gérard, évêque de Boulogne, aux chanoines de son église, et aux docteurs légistes et autres de la même ville : ce qui marque en quelle considération étoit dès lors l'école de Boulogne (1). En cette lettre, Alexandre raconte tout ce qui s'étoit passé à son élection et à son ordination, comme je l'ai rapporté, ajoutant qu'Octavien, quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur et la violence des laïques, n'avoit encore pu trouver d'évêque qui lui voulût imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de septembre, entre le sacre d'Alexandre et celui d'Octavien. Après ce récit, Alexandre exhorte le clergé et les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'église romaine, et à rejeter les écrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien. Il ajoute : Sachez aussi que, huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solennellement avec les cierges allumés, lui et tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilége.

Les cardinaux, attachés au pape Alexandre, écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frideric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux, savoir, cinq évêques (2) : Grégoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Préneste, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, c'est-à-dire tous les cardinaux-évêques, excepté Imar de Tusculum, partisan d'Octavien. Ensuite sont les noms de huit cardinaux-prêtres et de neuf diacres. C'est tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux, avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandre, après avoir représenté à l'empereur l'obligation qu'il a de secourir l'église romaine, racontent ce qui s'étoit passé dans l'élection, employant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre; puis ils ajoutent : Votre majesté doit savoir de plus qu'Othon, comte palatin, prenant occasion de l'intrusion d'Octavien, nous a persécutés, le pape Alexandre et nous, et s'est efforcé de diviser l'Eglise. Car il est entré violemment avec Octavien dans la Campanie et le patrimoine de saint Pierre, et a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces provinces. C'est pourquoi nous vous supplions, comme défenseur

(1) Sup. n. 22. Alex. Ep. 1, ap. Rad. c. 51. (2) Ap. Rad. c. 53.

pécial de l'église romaine, d'apporter le remède convenable à ces maux, et ne donner aucune protection à l'usurpateur.

XXXIX. Lettres pour Octavien.

Octavien de son côté, sous le nom de Victor, écrivit une lettre, adressée aux patriarches, archevêques, évêques, abbés, ducs, marquis, comtes et autres seigneurs de la cour de l'empereur Fridéric, où il les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'Eglise en ce temps de trouble (1). Il raconte succinctement sa promotion, sans en marquer les circonstances; puis il ajoute : Quant à ce Roland, ci-devant chancelier, qui, étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'Eglise et l'empire, s'est intrus douze jours après notre élection; s'il vous vient quelques écrits de sa part, rejetez-les comme pleins de mensonge et envoyés par un schismatique. La date est de Segni, le vingt-huitième d'octobre.

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent aussi une lettre adressée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainsi leurs noms : Imar, évêque de Tusculum, le premier des évêques; Jean, du titre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin; et Guy de Crême, du titre de Saint-Calliste, prêtres-cardinaux; Raymond, diacre-cardinal de Sainte-Marie *in via lata*, et Simon de Sainte-Marie *in Dominica*, et l'abbé de Sublac. Ce ne sont en tout que cinq cardinaux. Leur lettre commence ainsi : Dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Bénévent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'Eglise et de l'empire (2), il y eut une assez grande division entre les cardinaux, c'est-à-dire entre nous qui n'approuvions point ce traité, et les autres qui le soutenoient, étant engagés au Sicilien par l'argent et les promesses dont il les avoit aveuglés, et qui en attiroient plusieurs autres à leur parti. Quand donc on eut vu que l'empereur étoit entré en Italie et qu'il en avoit subjugué une grande partie, les partisans du Sicilien commencèrent à solliciter puissamment le pape de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur et ses adhérents. Nous disions au contraire qu'il falloit excommunier le Sicilien qui avoit ôté à l'Eglise par violence tous ses droits spirituels et temporels, plutôt que l'empereur qui travailloit à recouvrer les droits de l'empire et à tirer l'Eglise de servitude. A ce discours, les partisans du Sicilien demeurèrent confus, et se désistèrent de leur entreprise.

Ensuite, pendant que notre frère Octavien, alors cardinal et maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, le pape sortit de Rome et vint à Anagni avec les partisans du Sicilien. Ce fut là que, par une conspiration manifeste, ils s'engagèrent avec serment à faire excommunier l'empereur, et à s'opposer jusqu'à la mort à sa volonté, et que si le pape mouroit ils n'éliroient pour lui succéder qu'un de ceux qui avoient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux évêques voisins de ne sacrer pour pape que celui qui seroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort, et son corps porté à Rome avant que de l'enterrer, nous convînmes tous par écrit que l'élection se feroit selon la coutume de l'église romaine, c'est-à-dire que l'on sépareroit quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages et les écrire, et que tout se feroit d'un commun consentement. Nous étant assemblés dans l'église de Saint-Pierre, l'élection procéda lentement, et le troisième jour étant presque passé, quatorze cardinaux de la conjuration nommèrent le chancelier Roland, et nous, au nombre de neuf, nous élûmes Octavien, sachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix et pour l'union entre l'Eglise et l'empire.

Alors, voyant que le parti contraire vouloit violer la convention que nous avions faite, nous leur défendîmes de la part de Dieu d'investir personne de la chape; sinon du consentement de tous, et à Roland de la recevoir. Et comme au mépris de cette protestation ils se mettoient en devoir de le revêtir avant qu'ils l'eussent fait, nous revêtîmes notre élu à la prière du peuple romain, sur l'élection de tout le clergé, et du consentement presque de tout le sénat, de tous les capitaines, les barons et les nobles, nous l'intronisâmes dans la chaire de Saint-Pierre, et nous le menâmes au palais avec les acclamations du peuple et toutes les solennités requises. Les cardinaux du parti contraire se retirèrent au château de Saint-Pierre, et y demeurèrent enfermés plus de huit jours, puis, en ayant été tirés par des sénateurs, ils sortirent de Rome, et étant au château nommé la Citerne, entre Aricie et Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland, et le dimanche suivant ils le sacrèrent. Aussitôt ils envoyèrent par toute l'Italie pour détourner les évêques de venir au sacre de notre élu, les menaçant d'excommunication et de déposition, et toutefois il a été sacré le premier dimanche d'octobre. Tel est le récit des cardinaux du parti d'Octavien, où ce qui est à remarquer, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes que Roland avoit été élu le premier, et par la plus grande partie des cardinaux, et sacré le premier.

XL. Députation de l'empereur à Alexandre.

L'empereur Fridéric, ayant reçu les lettres des deux partis, résolut, par le conseil des sei-

(1) Radev. c. 50. (2) C. 52. Sup. n. 14.

gneurs, d'assembler un concile (1), croyant en avoir l'autorité, à l'exemple des anciens empereurs, comme Justinien, Théodose et Charlemagne; et pour cet effet il envoya citer les deux prétendus papes par deux évêques, Daniel de Prague et Hermann de Verdun. La lettre de l'empereur au pape Alexandre le nommoit seulement Roland chancelier, et étoit aussi adressée aux cardinaux qui l'avoient élu. Il y disoit que pour remédier au schisme il avoit résolu de tenir à Pavie une cour ou assemblée générale dans l'octave de l'Epiphanie, où il avoit appelé tous les évêques de l'empire et des autres royaumes, savoir: d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Danemarck, afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclésiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance. Il ordonnoit donc à Roland et aux cardinaux de son parti, de la part de Dieu et de toute l'Eglise, de venir à cette assemblée, offrant de les y faire conduire en sûreté par les deux évêques députés et par le comte palatin (2). Dans la lettre circulaire aux évêques pour les appeler au concile, l'empereur disoit: Ayant assemblé les évêques italiens et allemands avec les seigneurs et des personnes pieuses et zélées pour l'Eglise, nous avons trouvé, suivant les décrets des papes et les règles ecclésiastiques, que, lorsqu'il s'élève un schisme dans l'église romaine, nous devons appeler les deux prétendus papes et décider la contestation suivant le conseil des orthodoxes. La lettre finit par une défense à l'évêque à qui elle s'adresse de prendre un parti entre les deux papes. Elle est datée de Crême, le vingt-troisième d'octobre.

Les deux évêques de Prague et de Verden, députés de l'empereur, étant arrivés à Anagni, où étoit le pape Alexandre, entrèrent dans son palais, et s'assirent devant lui avec les cardinaux et plusieurs autres, tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour pape (3). Ils dirent leur charge, et présentèrent la lettre de l'empereur, scellée d'or, à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublés, craignant d'une part la violence d'un prince si puissant, et de l'autre la diminution de la liberté de l'Eglise. Après une longue délibération, ils résolurent de demeurer fermes dans l'obéissance d'Alexandre, à quelques périls qu'ils se dussent exposer. Et, comme les envoyés du roi pressoient pour avoir réponse, le pape Alexandre répondit ainsi devant tout le monde: Nous reconnoissons l'empereur pour avoué et défenseur de l'église romaine, et nous prétendons l'honorer au-dessus de tous les princes de la terre, pourvu que l'honneur du roi des rois n'y soit point intéressé. C'est pourquoi nous sommes surpris de la manière dont il nous traite contre la coutume de ses prédécesseurs, en convoquant un concile sans notre participation, et nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme s'il avoit puissance sur nous. Or, Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à l'église romaine, ce privilége, qui s'est conservé jusqu'à présent, qu'elle juge les causes de toutes les églises sans avoir jamais été soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce privilége soit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres; la tradition canonique et l'autorité des pères ne nous permet pas d'aller à sa cour et de subir son jugement; les avoués des moindres églises et les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision de ces sortes de causes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du saint-siége. C'est pourquoi nous serions très-coupable devant Dieu si, par notre ignorance ou notre foiblesse, nous laissions réduire l'Eglise en servitude. Nous sommes prêt à nous exposer plutôt aux derniers périls, à l'exemple de nos pères. Telle fut la réponse du pape Alexandre.

Nous avons vu, toutefois, qu'en l'année quatre cent dix-huit, lorsque l'antipape Eulalius fut élu contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoissance de l'affaire, fit tenir un concile à Ravenne, où il faisoit sa résidence, commit un évêque pour officier à Rome pendant le schisme, et ayant reconnu la vérité, fit chasser Eulalius et maintint Boniface dans le saint-siége. Les actes en sont conservés à Rome, et le cardinal Baronius les a insérés en ses annales (1). Nous avons vu encore que, quatre-vingts ans après, le schisme de Symmaque et de Laurent fut terminé de la même manière. On convint que les deux contendants iroient à Ravenne subir le jugement du roi Théodoric, tout arien qu'il étoit: et ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III n'étoit pas instruit de ces faits. Or, suivant sa prétention, il seroit impossible de finir un schisme, puisque chacun des contendants, se disant pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la terre.

Les deux évêques, envoyés par l'empereur Fridéric, étant indignés de la réponse du pape Alexandre, allèrent à Segni trouver l'antipape Octavien, et lui baisèrent les pieds (2). Othon, comte palatin, qui étoit à Rome avec des Allemands, en fit autant, ce qui haussa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur, s'étant ainsi déclaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'assemblée de Pavie, et ne se pas mettre entre ses mains. Cependant il envoya des légats de tous côtés, en France et en Espagne, trois cardinaux, deux prêtres: Antoine, du titre de

(1) Radev. II, c. 54.
(2) C. 55, 56.
(3) Acta ap. Bar.

(1) Sup. liv. XXIV, n. 7, 8, 9. Ap. Baron. an. 418 et 419. Sup. liv. XXX, n. 48.
(2) Acta. ap. Bar.

Saint-Marc, et Guillaume de Saint-Pierre-aux-Liens, et avec eux Odon, diacre du titre de Saint-Nicolas; en Orient, Jean, du titre de Saint-Jean et Saint-Paul; en Hongrie, Jules, évêque de Palestrine, et Pierre de Saint-Eustache, diacre; à Constantinople, Tiburce avec Ardéric de Saint-Théodore, diacre.

XLI. Concile de Pavie.

Le temps du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie et d'Allemagne s'y trouvèrent et attendirent quelque temps l'empereur Fridéric, occupé au siége de Crême, qu'il prit enfin et la brûla le vingt-septième de janvier mil cent soixante : ce qui l'obligea à remettre le concile à la Chandeleur; mais il ne commença en effet que le cinquième de février, qui étoit le vendredi avant le jour des cendres (1). L'empereur, étant arrivé à Pavie, exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes et des prières; puis, les ayant assemblés et s'étant assis, il leur dit : Quoique je sache que j'ai comme empereur le pouvoir d'assembler des conciles, principalement en un si grand péril de l'Eglise, je vous laisse toutefois la décision de cette affaire si importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-même, et ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur, ayant ainsi parlé, sortit du concile, qui étoit composé d'environ cinquante, tant archevêques qu'évêques, et d'une grande multitude d'abbés et de prévôts. Il y avoit aussi des envoyés du roi de France et du roi d'Angleterre, et des députés de divers pays, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé seroit reçu chez eux sans difficulté (2).

Il y vint, entre autres, deux députés du chapitre de Saint-Pierre de Rome, savoir, Pierre Chrétien, doyen, et Pierre Guy, sous-diacre et camérier de l'église romaine, porteurs d'une lettre de ce chapitre, adressée à l'empereur et aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor (3). Les chanoines convenoient qu'Othon, diacre-cardinal de Saint-George, et Adelbalde, cardinal des Saints-Apôtres, avoient pris la chape et s'étoient efforcés d'en revêtir le chancelier Roland; mais ils soutenoient que la plus saine et meilleure partie des cardinaux les en avoit empêchés et avoit élu Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Ils ajoutoient que, lorsque l'on conduisoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en italien, selon la coutume : *Papa Vittore, santo Pietro lo elegge.* Ils faisoient dire au chancelier : Octavien ne m'a jamais dépouillé de la chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu. Ils prétendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole et du pallium qu'à la Citerne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient, pour témoins de ce qui s'étoit passé en cette occasion, Othon, comte palatin, Guy, comte de Blandrate, et le prévôt Hébert, envoyés de l'empereur; et finissoient en disant : Vous avez les deux glaives des apôtres, vous savez comment vous en devez user. Voulant dire qu'en ce concile la puissance temporelle étoit jointe à la spirituelle.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la question des deux élections, le sixième on lut publiquement une espèce d'information, qui commençoit ainsi (1) : Voici les articles qui ont été prouvés dans le concile de Pavie sur l'élection du pape Victor. Le seigneur Octavien, et non aucun autre, a été solennellement revêtu de la chape à Rome dans l'église Saint-Pierre, sur la demande du peuple, du consentement et au désir du clergé, et mis dans la chaire pontificale en présence du chancelier, et sans qu'il s'y opposât; les cardinaux et le clergé ont chanté le *Te Deum*, et on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé et le peuple romain est venu en foule à ses pieds; un secrétaire, étant monté sur un lieu élevé, a crié suivant la coutume : Ecoutez, citoyens romains (2)! Notre père le pape Adrien est mort le lundi, il faut lire le mardi, et le samedi suivant le seigneur Octavien, cardinal de Sainte-Cécile, a été élu pape, revêtu, intronisé et nommé Victor. L'approuvez-vous? Le clergé et le peuple a répondu à haute voix : Nous l'approuvons. Ce qui a été répété trois fois. Ensuite le pape a été conduit au palais, avec les banderoles et les autres marques de sa dignité et les acclamations de louanges.

Aussitôt le chapitre de Saint-Pierre est venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéissance. Et le lendemain, les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier et les cardinaux qui étoient avec lui, pour savoir s'il avoit été revêtu de la chape, comme quelques-uns disoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité; et il leur a déclaré lui et les siens que jamais il n'avoit été revêtu et que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé ayant ouï, ils sont venus aux pieds du pape Victor et lui ont rendu obéissance. De tous ces faits sont témoins Pierre Chrétien, doyen de la basilique de Saint-Pierre et tous ses confrères, Blaise et Manière, prêtres, chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres et quatre autres, tant diacres que sous-diacres. Ensuite, on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéi au pape Victor, savoir : le prieur et les chanoines de Latran, le clergé de Sainte-Marie-Majeure, de plusieurs églises et monastères au nombre de trente-

(1) Radev. II, c. 62, 64, tom. x, Conc. p. 1387, Rad. c. 72.

(2) C. 71, 72. Radev. c. 66, to. x, Conc. p. 1394.

(3) Sup.

(1) Radev. c. 67.

(2) Sup. n. 37.

quatre, et on ajoute en général qu'il y en a beaucoup d'autres.

On rapporte ensuite des dépositions de plusieurs témoins, entre lesquels sont deux prêtres de l'église de Saint-Marc, qui étoit le titre de Roland. Ces dépositions contiennent les mêmes faits, et ajoutent que quelques-uns ayant voulu revêtir le chancelier de la chape, il les repoussa avec indignation, disant : Vous ne me tournerez pas en ridicule; voilà le pape, allez à lui. Qu'on l'avoit vu sortir de Rome sans chape, sans étole, sans cheval blanc, avec une aumuce noire et un manteau noir. L'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire. Qu'on ne l'avoit revêtu de la chape qu'à la Citerne. Que le pape Adrien avoit dit : Octavien, que j'ai envoyé en Lombardie, veut excommunier les Milanois, mais je leur ai mandé de ne se point soucier de lui et de résister vigoureusement à l'empereur : et je suis convenu avec eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je suis aussi convenu avec les cardinaux qu'Octavien ne sera point pape après ma mort. Que deux cardinaux avoient dit qu'ils étoient engagés par serment au chancelier Roland. C'est la substance des dépositions; mais la plupart des témoins ne parlent que par ouï-dire.

XLII. Jugement en faveur d'Octavien.

Après que l'affaire eut été examinée pendant sept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien, qui étoit présent, et avoit des défenseurs de sa cause, et condamna Roland par contumace, comme ayant refusé de se présenter au concile, où il avoit été cité légitimement (1). La sentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec respect, et l'approuva; puis on appela Victor à l'église, où il fut reçu avec grande solennité, et reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le respect accoutumé, comme Constantin à saint Sylvestre, ce sont les paroles de l'historien; puis, le prenant par la main, le mena jusqu'à son siége, et l'intronisa.

On voit encore plus de détail dans la lettre circulaire des présidents du concile (2). Ils disent que la cause y a été traitée canoniquement, sans aucune intervention de jugement séculier; et, après avoir rapporté la substance de l'information, ils ajoutent, aux témoins qui y sont nommés, Pierre, préfet de Rome, quatre autres qu'ils nomment, et plusieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles romains, venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre, mais nous avons cru devoir en dispenser les laïques, ayant un témoignage suffisant de plusieurs prêtres. Ensuite Hermann, évêque de Verdun, Daniel, évêque de Prague, Othon, comte palatin, et le prévôt Hébert, que l'empereur avoit envoyés à Rome pour citer les parties, par le conseil de vingt-deux évêques et des abbés de Cîteaux et de Clairvaux, ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland et son parti, par trois citations solennelles, pour venir à Pavie se présenter au jugement de l'Eglise, et que Roland et ses cardinaux ont répondu de vive voix qu'ils ne vouloient se soumettre ni au jugement ni à l'examen.

Ils ajoutent que l'élection de Victor, ayant été approuvée par le concile, l'a aussi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les seigneurs, et par une multitude innombrable qui étoit présente. Ils continuent : Le lendemain, qui étoit le premier vendredi de carême, c'étoit en mil cent soixante, le douzième de février, le pape Victor fut mené en procession de l'église de Saint-Sauveur hors de la ville où il logeoit, à l'église cathédrale. L'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendoit de cheval, le prit par la main, le conduisit jusqu'à l'autel, et lui baisa les pieds; nous les baisâmes tous aussi. Le lendemain samedi, le pape, en plein concile, et nous avec lui, tenant des cierges allumés, anathématisâmes le chancelier Roland, schismatique, et ses principaux fauteurs. Nous vous prions donc et vous exhortons à tenir pour ferme et arrêté ce que l'Eglise assemblée a ordonné, et à prier pour la conservation du pape Victor. La lettre est souscrite premièrement par Péregrin, patriarche d'Aquilée, puis par Arnold, archevêque de Mayence, Artvic de Brême, Reinald de Cologne, et Viéman de Magdebourg. Ces quatre archevêques étoient présents, avec quelques-uns de leurs suffragants; les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lyon, de Vienne, et Guy, évêque élu de Ravenne, consentirent seulement par leurs députés (1). On voit aussi les souscriptions des évêques de Fermo, de Férentine, de Mantoue, de Bergame et de Faïence. Mais il n'y a pas grande sûreté à ces souscriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre; car nous allons voir qu'il n'adhéra pas à ce concile, non plus que l'archevêque de Trèves, qui, étant demeuré malade en chemin, envoya des lettres d'excuse.

XLIII. Suite du concile de Pavie.

L'empereur Fridéric écrivit aussi à Ebérard, archevêque de Saltzbourg, et à ses suffragants, où il insiste principalement sur la prétendue conjuration faite contre lui, du vivant du pape Adrien, par le chancelier Roland, et en apporte cette preuve (2) : Comme nous délibérions sur ce qu'il y avoit à faire touchant le schisme, l'archevêque de Tarantaise, les abbés de Clairvaux, de Morimond, et dix autres, survinrent, comme si Dieu les eût envoyés, demandant la paix pour les Milanois.

(1) Rad. c. 65, 68. (2) C. 70.

(1) V. c. 72. (2) Radev. c. 69.

Nous leur dîmes notre intention, et ils retournèrent à Milan pour savoir celle du peuple, qui leur répondit : Nous sommes engagés, par serment au pape et aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur sans leur consentement. Les abbés répliquèrent : Vous n'êtes plus engagés au pape, puisqu'il est mort. Mais, reprirent les Milanois, nous sommes engagés aux cardinaux, et eux à nous. L'empereur avoue ensuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux. La lettre est du quinzième de février.

Eberard, évêque de Bamberg, qui étoit auprès de l'empereur, écrivit en son particulier à l'archevêque de Saltzbourg ce qui s'étoit passé à Pavie (1). D'abord, dit-il, presque tous étoient d'avis de différer jusqu'à une plus grande connoissance de l'affaire, et un concile plus général; toutefois, le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cause de la conjuration contre l'empire. Ainsi nous l'avons reçu par l'espérance de la paix et de l'union entre e royaume et le sacerdoce. Et ensuite : L'envoyé du roi de France a promis que son maître ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre jusqu'à ce qu'il ait reçu les envoyés de l'empereur; l'envoyé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit a même chose. Les archevêques d'Arles, de ienne, de Lyon et de Besançon ont consenti par leurs lettres et leurs députés. Celui de Trèves est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas consenti, mais ses suffragants l'ont tous fait, il ne reste que vous.

Henri, prévôt de Berthesgade, écrivit aussi l'archevêque de Saltzbourg sur le même sut; et sa lettre contient plusieurs particularités remarquables du concile de Pavie. Le atriarche d'Aquilée, dit-il, et quelques autres ont obéi, à cause des besoins de l'empire, uf la censure de l'église catholique. Les évêques de Bamberg, de Passau et de Ratisbonne it imité le patriarche. Pour la confirmation de qui a été fait, on envoie des députés, savoir, l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verdun en Espagne, et celui de ague en Hongrie. L'empereur Fridéric enya aussi aux rois d'Angleterre, de Danemarck et de Bohême, et à l'empereur Manuel (2).

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard, chevêque de Saltzbourg, parce que, s'étant s en chemin pour venir au concile de Pavie, omba grièvement malade à Vienne, et fut ligé de s'y arrêter et de retourner chez (3). Ici finit l'histoire de l'empereur Fridéric, écrite par Radevic, chanoine de Frigue, et importante par les pièces qu'il y a érées. Gunther, qui a mis en vers la même toire dans son poëme intitulé *Ligurinus*, t aussi au même endroit, c'est-à-dire au commencement du schisme d'Alexandre et d'Octavien, et à l'entrée de l'empereur à Pavie après la prise de Crême.

L'empereur Fridéric publia ensuite un édit par tous ses états, c'est-à-dire en Italie et en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Plusieurs choisirent l'exil plutôt que d'entrer dans le schisme; et à leur place on mit par violence des partisans de l'antipape : ce qui causa un grand trouble dans l'Eglise. Alexandre, de son côté, après avoir plusieurs fois exhorté Fridéric à revenir de son erreur, l'excommunia solennellement à Anagni le jeudi-saint, vingt-quatrième de mars, mil cent soixante, étant assisté des évêques et des cardinaux; et en même temps, suivant la coutume ancienne de ses prédécesseurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidélité à ce prince absous de leur serment. Ainsi parle l'auteur de la vie d'Alexandre; mais nous avons vu que cette coutume n'avoit commencé qu'à Grégoire VII, environ quatre-vingts ans auparavant; et il ne paroît pas que Fridéric ait été moins obéi ni moins reconnu empereur après cette excommunication que devant (1). Alexandre renouvela aussi l'excommunication contre Octavien et ses complices; et, pour dissiper les mensonges qu'ils avoient répandus de tous côtés, il envoya des légats en diverses provinces.

XLIV. Saint Eberard de Saltzbourg

Eberard, archevêque de Saltzbourg, étoit de la première noblesse de Bavière, né vers l'an mil quatre-vingt-cinq. Ses parents l'envoyèrent étudier à Bamberg, où, après avoir été quelque temps chanoine, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Michel (2). Mais les chanoines l'en retirèrent malgré lui, et l'envoyèrent étudier en France, jusqu'à ce que ses cheveux fussent revenus. A son retour, il se retira chez ses parents en Bavière; et, après avoir long-temps délibéré, il rentra dans le monastère à l'âge de quarante ans, avec la permission de l'évêque saint Othon et du chapitre de Bamberg. Cependant ses frères, ayant fondé un monastère dans une de leurs terres, nommée Bibourg, le demandèrent pour abbé, et furent cinq ans sans le pouvoir obtenir, jusqu'à ce qu'Eberard, étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce saint prélat le fit connoître au pape Innocent II, et le désir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, et lui donna lui-même la bénédiction abbatiale. Il gouverna cette maison naissante avec beaucoup de régularité et de prudence, exerçant libéralement l'hospitalité, et répandant au dehors de grandes aumônes; en sorte qu'il ne

(1) C. 71.
(2) C. 72.
(3) C. 73.

(1) Acta Alex. ap. Baron. Sup. l. LXII, n. 29.
(2) Vita, tom. 2. Canis. p. 287.

gardoit de provisions que ce qui étoit nécessaire d'une récolte à l'autre.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaye de Bibourg, lorsque le siége de Saltzbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad ; et il fut élu pour lui succéder d'un commun consentement des évêques de la province, du clergé et du peuple de l'église vacante. Il ne changea rien à l'austérité de sa vie depuis son élévation, et augmenta ses aumônes à proportion de ses revenus. Il prêchoit et d'exemple et de parole, étant bien instruit des saintes lettres ; il dépensoit beaucoup pour l'hospitalité et pour l'entretien des monastères, servoit lui-même les pauvres, et ne dédaignoit pas de toucher les lépreux et de leur baiser les mains (1). Il reconnut et suivit toujours Alexandre, et attira à l'obéissance de ce pape Hartman, évêque de Brixen, son suffragant. Ces deux prélats furent les seuls de toute l'Allemagne qui ne prirent point de part au schisme. L'archevêque n'embrassa le bon parti qu'après une longue délibération ; et la raison qu'il en rendoit étoit le consentement de toute l'Eglise, c'est-à-dire de la plus grande partie, qui s'étoit déclarée pour Alexandre. Quoique l'empereur Fridéric en fût irrité contre le saint prélat, il n'osoit toutefois faire éclater son ressentiment ; et, quand il étoit en sa présence, la dignité même qui paroissoit sur son visage le retenoit, et lui imprimoit une crainte respectueuse. Ce prince l'avouoit lui-même ; et le saint prélat de son côté désiroit ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelqu'autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie, la nuit du dimanche au lundi, vingt-deuxième de juin mil cent soixante-quatre, âgé de soixante-dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiscopat. On rapporte plusieurs miracles faits à son tombeau, et il est compté entre les saints.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie.

Henri, prêtre-cardinal, qui avoit été moine à Clairvaux, Odon, cardinal-diacre, et Philippe, abbé de l'Aumône, monastère de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Chartres, écrivirent une lettre générale à tous les prélats et les fidèles, pour servir de préservatif contre la lettre synodale du concile de Pavie (2). Ils insistent premièrement sur l'incompétence des juges, et disent : Si l'église romaine doit être jugée sur quelqu'article, elle devoit l'être à Rome, par les évêques de la province et un concile général de toute l'Eglise. On auroit pu connoître à Rome, avec plus de facilité et de liberté, ce qui s'étoit passé à l'élection d'Alexandre. Ils soutiennent ensuite que l'élection du pape est réservée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres et diacres, et ajoutent : Si on admet à cette élection le chapitre de Saint-Pierre, pourquoi n'admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui est la première église de Rome, le clergé de Sainte-Marie-Majeure, les abbés et les moines de Saint-Paul et de Saint-Laurent, qui sont toutes les églises patriarcales ? Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doyen de Saint-Pierre, ancien schismatique attaché à Pierre de Léon. Ils réfutent ce qu'avançoient les schismatiques, qu'Alexandre avoit reconnu dans sa bulle qu'Octavien avoit été élu par deux cardinaux, au lieu qu'elle portoit seulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faisoit pas une élection.

Ils relèvent le mérite d'Alexandre, et accusent Octavien de plusieurs violences. Et, sur ce que l'on prenoit avantage de ce que personne ne s'étoit présenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils disent : Nous étions envoyés en ces quartiers-là pour les affaires du pape ; mais, quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sûreté : ce n'étoient que menaces et périls de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'Eglise, mais pour expliquer la vérité de ce qui s'étoit passé ; mais nous n'avons jamais pu, Dieu le sait, en obtenir la permission.

XLVI. Lettres d'Arnoul de Lisieux.

Arnoul, qui d'archidiacre de Sécz devint évêque de Lisieux en mil cent quarante-un, étoit un des plus savants prélats et des plus autorisés des états du roi d'Angleterre (1). Quand il eut appris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre, où il le reconnoît pour pape légitime, l'encourage contre le schisme par l'exemple du pape Innocent II, et ajoute : Il est souvent arrivé de ces schismes dans l'église romaine, comme on voit même par les peintures du palais de Latran, où les schismatiques téméraires servent de marche-pied aux papes. Et ensuite : Sitôt que j'ai appris votre promotion et l'entreprise de votre adversaire, je me suis hâté d'en donner connoissance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur, et empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hésité quelque temps, mais ensuite il m'a promis avec gaieté et fermeté qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous. Depuis peu, il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de différer à vous reconnoître ; et, comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriser ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de

(1) Radev. II, c. 73. Vita, p. 296.

(2) Bibl. Cist. tom. 3, p. 241.

(1) Mabill. ad. Ep. 348, S. Bern. Arn. Epist. 19.

faire une ordonnance générale ; mais il n'a pas laissé de vous reconnoître en effet, et il demeurera ferme sur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'est qu'on ne savoit pas encore en Angleterre que Frideric se fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continue : J'aurai soin de prévenir auprès du roi les mauvais discours, et faire qu'il persévère dans votre obédience. De votre côté, ne perdez point d'occasion d'envoyer souvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir.

Le pape Alexandre ayant reçu cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein consistoire, et fit à Arnoul une réponse, où il l'exhorta à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre, et auprès des évêques et des seigneurs du pays(1). Vous savez, ajoute-t-il, comme l'empereur Frideric, dès le commencement de son règne, a cherché les moyens d'opprimer l'église romaine, et comme il nous a traités nous-mêmes pendant la légation de Besançon. Le pape vient ensuite au concile de Pavie, et parlant de l'antipape il dit : Nous avons appris certainement que pendant quelques jours il a quitté les ornements pontificaux en présence de l'empereur, qui les lui a rendus, et l'a investi de la papauté par l'anneau : chose inouie jusqu'alors Et, comme les évêques les plus sages se retiroient secrètement de ce conciliabule, il a contraint les autres par violence de rendre respect à l'antipape. Il ajoute : Nous écrivons suivant votre conseil à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie. Cette lettre est datée d'Anagni le premier d'avril mil cent soixante.

En conséquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la différence des deux papes, et des deux élections dont il relève les circonstances ; puis il ajoute, parlant des évêques assemblés à Pavie : De quel droit ont-ils osé décider la cause commune par leur autorité privée, et nous faire la loi comme à leurs inférieurs, nous que Dieu a faits leurs égaux ? Et ensuite : Béni soit Dieu qui a fait à l'église gallicane sa miséricorde ordinaire, de reconnoître toujours la vérité, et ne point s'écarter du chemin de la justice. Car, comme la puissance divine a abattu tous ceux que la fureur des Allemands a élevés contre l'église romaine, ainsi elle a donné la victoire à tous ceux que la piété des François a reçus. A présent même, ayant examiné à fond les personnes et les élections, ils sont convenus de reconnoître le pape Alexandre, du consentement de leur roi vraiment catholique, et reçoivent partout avec honneur ses lettres et ses nonces. Ce témoignage est remarquable venant d'un prélat sujet du roi d'Angleterre. Il continue : Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France et le nôtre, on a résolu de différer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre, jusqu'à ce que notre roi puisse consulter l'église de son royaume, et confirmer par votre consentement ce qu'il a dans l'esprit. Car il ne convenoit ni à sa prudence ni au respect qui vous est dû de rien faire sans vous consulter en une affaire de cette importance. Il s'est toutefois, dès le commencement, assez déclaré sur ce sujet; il a toujours reçu les nonces et les lettres du pape Alexandre avec respect et agrément, et a souvent déclaré en public qu'il n'en recevroit point d'autre. Au contraire, quand la lettre d'Octavien lui fut présentée, il ne voulut pas la toucher de sa main, la regardant comme quelque chose d'immonde; il la reçut sur un morceau de bois qu'il ramassa dans la poussière, et la jeta derrière son dos, le plus haut qu'il pût, en présence du nonce, ce qui fit rire tous les assistants.

Arnoul de Lisieux écrivit aussi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre, leur marquant les diligences qu'il avoit faites pour le faire reconnoître par le roi d'Angleterre. Il dit qu'il est toujours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'église romaine(1). C'étoit Henri de Pise et Guillaume de Pavie, prêtres-cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine et à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Ensuite il ajoute : Quant au fait pour lequel le roi de France a été scandalisé contre eux, ne doutez point qu'ils ne soient excusables ; car jamais on ne les auroit fait consentir à cette dispense, s'ils n'y avoient été engagés par une nécessité invincible et par l'espérance de procurer un bien inestimable. On s'étoit assemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les légats voyoient l'affaire de l'Eglise en grand péril, parce que plusieurs, n'osant ouvertement combattre la vérité, disoient, par une politique humaine, qu'il falloit différer et attendre l'événement plutôt que d'exposer la réputation de deux si grands princes ; que l'église romaine avoit toujours été à charge aux souverains, et qu'il falloit profiter de l'occasion de secouer ce joug ; que la question seroit décidée par la mort de l'un ou de l'autre, et que l'autorité des évêques pouvoit cependant suffire en chaque royaume. Les envoyés de l'empereur insistoient sur ces raisons avec les deux cardinaux Jean et Guy, légats d'Octavien, et ils auroient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croyoit que les deux rois étoient favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France se rapportoit au roi d'Angleterre de la décision de l'affaire, et avoit déclaré publiquement qu'il suivroit son avis. Ainsi il fal-

(1) Alex. Ep. 2, to. x, Conc. p. 1397, ap. Arnulf. 20. Sup.

(1) Ep. 23, p. 38. Matth. Paris. an. 1160.

loit plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre que l'éloigner par la sévérité d'un refus, puisque, dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande, et en dernier lieu la Norwége.

Je ne vois point quelle pouvoit être cette dispense, sinon pour le mariage qui avoit été résolu entre Henri, fils du roi d'Angleterre, et Marguerite, fille du roi de France, encore enfants (1); car il fut confirmé par l'autorité des légats du pape Alexandre, et il ne pouvoit l'être sans dispense, tant à cause du bas âge des parties que parce que le prince étoit fils d'Aliénor, qui avoit long-temps passé pour la femme légitime de Louis, et dont il avoit eu des enfants. Or, encore que ce prince souhaitât ce mariage, il pouvoit être scandalisé de la facilité des légats à accorder la dispense.

LXVII. Lettres de Jean de Sarisbéry.

On voit encore mieux ce qui se passa en Angleterre sur l'affaire du schisme par les lettres de Sarisbéry, qui étoit alors chapelain et secrétaire de Thibaut, archevêque de Cantorbéry (2). Ce prélat, ou plutôt Jean, sous son nom, écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes : Le schisme de l'église romaine excite ceux qui aiment la nouveauté et encourage les audacieux; car, chez nous, les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne savons lequel des deux a la meilleure cause; nous ne pouvons retenir ceux qui vont par légèreté vers l'un ou l'autre, et nous ne croyons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre royaume sans votre conseil, tandis que la chose est en suspens. Que ferons-nous donc, nous qui sommes plus soumis à vos ordres que les autres, et plus engagés à l'église romaine, étant obligés par notre serment à la visiter en certains temps? C'est que l'on prenoit alors sérieusement la promesse que font les évêques d'aller à Rome tous les trois ans ou tous les cinq ans, suivant la distance des lieux, qui n'est plus regardée que comme de style. L'archevêque continue : Or, il seroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape, qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'église romaine. Nous attendons et désirons sur tout cela votre conseil et votre secours. En cette lettre, l'archevêque Thibaut témoigne qu'il n'a plus guère à vivre, à cause de son grand âge et de ses infirmités.

Le roi Henri étoit absent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expressément dans une autre lettre, c'est-à-dire qu'il étoit en Normandie, où il faisoit sa résidence ordinaire. Dans cette autre lettre, l'archevêque dit : Nous avons appris certainement que l'église gallicane a reçu Alexandre et rejeté Octavien ; et, autant que l'on peut connoître humainement, il semble qu'elle a pris le meilleur parti, car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de réputation, de prudence, de lettres, d'éloquence; tous ceux qui viennent de là disent que sa cause est la plus juste, et, quoique nous n'ayons encore reçu ni nonce, ni lettres de l'un ni de l'autre, nous savons que tous les Anglais ont plus d'inclination pour Alexandre, si vous y joignez votre consentement. Or, nous avons ouï-dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaise que, dans un si grand péril de l'Eglise, vous fassiez par respect humain autre chose que ce qui lui doit être agréable, en soumettant toute l'église de votre royaume à un homme qui, comme on le dit publiquement, a envahi le saint-siége sans élection, sans vocation divine, par la faveur de l'empereur seul; car presque toute l'église romaine est du côté d'Alexandre. Or, nous avons appris par la lecture qu'en cas pareil ceux que l'église gallicane a reçus ont prévalu, comme de notre temps Innocent contre Pierre, Calliste contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Pascal contre trois antipapes, et plusieurs autres du temps de nos pères. Mais vous ne devez rien faire, en une affaire de cette importance, sans le conseil de votre clergé.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit passé à Pavie, Jean de Sarisbéry en écrivit ainsi à un docteur anglois de ses amis, nommé Raoul de Serre, qui, étant à Reims, lui avoit écrit au sujet du schisme (1): Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur d'Allemagne ne surprenne notre prince par ses artifices; mais il me semble que le conventicule de Pavie, loin de toucher une personne raisonnable, affermit l'élection d'Alexandre par le témoignage de ses adversaires. Car, pour ne point parler de la témérité d'avoir osé juger l'église romaine réservée au jugement de Dieu seul, ni des autres nullités de la procédure, tout ce qui s'est fait à Pavie est contre l'équité, les lois et les canons. On a condamné des absents, sans avoir examiné la cause, qui devoit même l'être ailleurs et par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'absenter. C'est ignorer ou dissimuler le privilége de l'église romaine. Qui a soumis l'Eglise universelle au jugement d'une église particulière? Qui a établi les Allemands juges des autres nations? Qui a autorisé des hommes brutaux et impétueux pour donner à leur fantaisie un chef à tous les hommes? Mais je sais le dessein de l'empereur, car j'étois à Rome, sous le pape Eugène, lorsqu'à la première ambassade que ce prince envoya au commencement de son règne il découvrit sa pensée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire,

(1) Sup. n. 31. Matth. Paris. an. 1160.

(2) Ap. Jo. Sarisb. Ep. 44.

(1) Ep. 59.

t de soumettre facilement à Rome toute la erre, pourvu que le pape lui aidât, en excommuniant ceux à qui l'empereur déclareroit a guerre. Il ne trouva pas alors un pape disosé à une telle iniquité; c'est pourquoi il en voulu faire un qui lui fût dévoué. Et ensuite :

Tous les jugements doivent être libres, mais artout les jugements ecclésiastiques, au lieu u'en celui-ci ce n'a été que violence d'une art, et artifice de l'autre: les juges assemblés n présence d'une armée, menacés, intimidés, nt précipité leur sentence. On prétend avoir rouvé que l'élection de Victor a été la preière et la plus canonique; mais comment l'aon prouvé? Le doyen de Saint-Pierre et deux anoines au nom de tout le chapitre, et les cteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec rment; le préfet de Rome et d'autres cityens ont offert dejurer de même; mais on n'a çu que le serment des ecclésiastiques, parce e l'affaire a passé par leurs mains. Qui est sez aveugle pour ne pas voir un artifice si groser? Tout le monde sait de quelle considération nt, principalement dans l'élection du pape, s recteurs que l'on fait tant valoir. Personne croira qu'ils y aient eu part comme ils se ntent; mais je veux qu'ils aient été présents commencement de la querelle: ont-ils suivi oland jusqu'à son sacre pendant douze jours? chapitre de Saint-Pierre l'a-t-il vu, et le éfet qui est exilé et à qui il n'est pas permis entrer dans Rome, lui et les autres citoyens t-ils approché des terres du roi de Sicile et lieu où s'est fait ce sacre? On les a donc spensés exprès du serment, parce qu'ils ne uroient pas fait, pour ne pas blesser leur nscience, ou du moins leur réputation.

Au reste, qu'est devenu ce grand nombre la plus saine partie des cardinaux? Ont-ils é corrompus par l'argent que les sénateurs t confessé avoir reçu pour promettre avec rment la promotion d'Octavien, et qui a été stiné par le peuple à la réparation des muilles? De ce grand nombre il n'est resté que is cardinaux dignes d'être jugés par les Alnands dans leur camp. Guillaume de Pavie, rdinal de Saint-Pierre-aux-Liens, a été in'mé de tout: pourquoi ne l'a-t-on pas intergé au concile de Pavie? C'est qu'il n'auroit s parlé en faveur de Victor; et il a exprès rdé le silence dans ce tumulte où il ne voyoit e de l'emportement, sachant que ce que l'on faisoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de Église. Mais si l'élection de Victor a été si canique, pourquoi tous les évêques-cardinaux, rs ces trois, n'ont-ils point assisté à son sae? Et qui en a empêché les évêques de Toscane i y étoient appelés, sinon la crainte de comettre un sacrilège? J'admire que tout le monde it le pauvre Alexandre, et qu'on aime mieux uffrir l'exil avec lui que régner en s'attaant à son adversaire. Tous les ordres des rdinaux, toute la cour romaine est avec lui. Ils ne craignent point la sentence du concile de Pavie, au contraire, ils ont prononcé anathème contre l'empereur même, son idole, et tous ses adorateurs.

Je passe aux souscriptions de ce concile, où, faute d'évêques, on fait paroître des comtes, et on met au premier rang des évêques dont l'élection est nulle ou rejetée. Rainald, chancelier de l'empereur, s'est dit archevêque de Cologne, quoiqu'il soit certain que son élection a été condamnée par le pape Adrien; et je ne vois pas pourquoi il a différé de se faire sacrer par son Victor, si ce n'est qu'il craint sa chute prochaine. Guy, comte de Blandrate, a tenu la place de l'archevêque de Ravenne, quoique son fils, qui est un bon jeune homme, mais dont l'élection a été cassée, ne puisse passer pour archevêque (1). Qui n'en voit le ridicule? c'est un jeu de théâtre plutôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de royaumes et de provinces ramassés dans ces souscriptions pour imposer aux ignorants? Nous sommes bien heureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injustices que ce concile de les souffrir.

J'estime que ceci suffit pour persuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre, à condition de différer, s'il le juge à propos, à publier son consentement, car je suis bien persuadé qu'il ne reconnoîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie et l'évêque de Plaisance ont été sollicités outre mesure pour le parti d'Octavien, mais ils n'ont cédé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu. Toutefois l'empereur les presse, et Dieu le permet afin que leur exemple encourage ceux qui sont plus éloignés. Et ensuite: Quoique l'archevêque de Cantorbéry soit, comme vous savez, considérablement malade, toutefois la nécessité de cette affaire l'a obligé de partir, pour se trouver à l'assemblée des évêques et du clergé de tout le royaume, et rendre réponse au roi, qui l'a consulté sur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Winchester et celui de Durham prendroient volontiers, s'ils osoient, le parti d'Octavien; au contraire, l'archevêque d'York et notre trésorier soutiennent Alexandre de toutes leurs forces, et c'est le parti du plus grand nombre et des plus honnêtes gens. Ainsi parloit Jean de Sarisbéry.

XLVIII. Alexandre reconnu en France et en Angleterre.

Philippe, abbé de l'Aumône, de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Chartres, dont j'ai déjà parlé, contribua beaucoup à faire connoître le pape Alexandre en France et en Angleterre (2). Comme sa vertu lui donnoit une grande autorité, le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, et il lui répondit en ces termes: J'ai

(1) Sup. n. 42. Sup. n. 29. (2) Jo. Sarisb. Ep. 64.

présenté votre lettre au roi d'Angleterre qui l'a reçue agréablement, et, après avoir délibéré avec les siens et avec nous, il vous a reconnu comme pape, il vous présente par nous son obéissance, et vous enverra dans peu ses députés ; mais il a voulu que je vous en écrivisse le premier, afin que vous appreniez ses intentions plus secrètement et plus promptement. J'ai envoyé votre lettre générale aux évêques d'Angleterre par un homme fidèle, avec Gilbert, évêque d'Herford, et Hilaire de Chichester, fort affectionnés à votre personne et à votre cause. Je suis allé tout de suite vers le roi de France qui, comme prince catholique, vous est aussi très-affectionné ; et vous l'auroit déjà montré par les effets, si plusieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoie, par mon ministère, une lettre de compliment, mais qui doit demeurer secrète, jusqu'à ce que les deux rois assemblés vous donnent une déclaration publique de leur obéissance, ce qui se fera incessamment, parce qu'ils sont prêts à faire la paix entre eux. Et ensuite : Sachez que tous les archevêques, les évêques et les autres prélats consentent à votre élection.

L'assemblée de l'église anglicane se tint en effet. On y lut plusieurs pièces par lesquelles les deux papes prétendoient soutenir leur droit ; on lut ensuite les canons, et il survint des témoins que l'on n'attendoit point, qui rendirent la vérité plus manifeste. L'assemblée toutefois ne forma aucun jugement, réservant la décision au roi ; mais elle dressa son avis, que l'archevêque Thibaut envoya au roi par Rainald, son archidiacre, et Guillaume de Ner, son chapelain. Ensuite l'archevêque, ayant reçu la réponse du roi (1), fit un mandement adressé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare qu'Alexandre est le pape légitime, reçu par l'église anglicane et la gallicane, et qu'Octavien est condamné avec ses fauteurs, comme manifestement schismatique. C'est pourquoi il leur ordonne de rendre respect et obéissance au pape Alexandre.

Le roi d'Angleterre, de son côté, fit une autre assemblée au mois de juillet mil cent soixante, au Neuf-Marché, dans le pays de Caux, à six lieues de Beauvais, où il assembla tous les évêques de Normandie avec les abbés et les barons (2). En même temps, le roi de France assembla aussi les siens à Beauvais ; dans l'une et l'autre assemblée on traita de l'affaire du schisme, et tous s'accordèrent de reconnoître le pape Alexandre et de rejeter Victor.

XLIX. Hérétiques punis en Angleterre.

Cependant on tint en Angleterre un autre concile pour juger des hérétiques que le peuple nommoit publicains (3). Ils étoient sortis originairement de Gascogne, et s'étoient répandus en divers pays, car on disoit qu'il y en avoit une multitude innombrable en France, en Espagne et en Allemagne. Or, l'Angleterre se vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune hérésie depuis la conversion de la nation sous saint Grégoire. Ceux qui y entrèrent alors étoient Allemands, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes, gens rustiques et sans lettres, excepté leur chef, nommé Gérard, qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque temps cachés, on découvrit qu'ils étoient d'une secte étrangère, et on les mit en prison. Mais le roi, ne voulant ni les chasser ni les punir sans avoir été examinés, fit assembler à Oxfort un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion, et Gérard, parlant pour tous, répondit qu'ils étoient chrétiens et qu'ils suivoient la doctrine des apôtres. Mais, étant interrogés en détail sur les articles de foi, ils déclarèrent qu'ils détestoient le baptême, l'eucharistie et le mariage, et ne comptoient pour rien l'autorité de l'Eglise. Comme on les pressoit par les passages de l'Ecriture, ils répondirent qu'ils croyoient ce qu'on leur avoit appris, et ne vouloient point disputer sur la foi. Ils se moquèrent des exhortations et des menaces, disant (1) : Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.

Alors les évêques, craignant que cette erreur ne fît du progrès, les déclarèrent hérétiques, et les abandonnèrent au prince pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, et qu'après les avoir fustigés publiquement on les chassât de la ville, défendant étroitement que personne ne les logeât ni ne leur donnât aucune assistance. Leur sentence ayant été prononcée ils coururent gaiement au supplice, leur maître marchant à la tête et chantant (2) : Vous serez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme angloise, la seule qu'ils avoient séduite, les quitta par la crainte du supplice, et rentra dans le sein de l'Eglise. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fussent connus pour hérétiques ; et on marqua de plus au menton leur docteur. Ensuite on leur déchira leurs habits jusqu'à la ceinture, on les fouetta rudement et on les chassa de la ville. Comme c'étoit l'hiver, et que personne ne leur donnoit le moindre soulagement, ils périrent misérablement par la rigueur du froid. Cette sévérité garantit l'Angleterre de ces hérétiques, qui étoient des manichéens, comme il est aisé de remarquer.

L. Alexandre reconnu en Palestine.

En Orient, le légat du pape Innocent, nommé Jean, prêtre-cardinal du titre de Saint-

(1) Ep. 65.
(2) To. x, Conc. p. 1406, ex Rob de Monte, an 1160.
(3) To. x, Conc. p. 1404, ex Guill. Neubrig. lib. II, c. 13.

(1) Matth. v, 10.
(2) Luc. VI, 22.

[...]an et Saint-Paul arriva à Biblus, ou Giblet, [av]ec quelques Génois, vers la fin de l'an mil [ce]nt cinquante-neuf (1). Pour avoir la permis[si]on d'entrer dans le royaume de Jérusalem [e]n qualité de légat, il fit sonder auparavant [l']esprit du roi Baudouin et des autres seigneurs, [ta]nt ecclésiastiques que séculiers. Après une [g]rande délibération, on lui demanda de demeu[re]r, et ne pas entreprendre d'entrer dans le [r]oyaume, jusqu'à ce qu'on lui fît savoir, par [l']avis commun des prélats et des seigneurs, ce [q]u'il devroit faire. Cependant on convoqua un [c]oncile à Nazareth, où se trouvèrent Amaury, [p]atriarche de Jérusalem, avec les autres pré[la]ts, et le roi avec quelques seigneurs. Les avis [fu]rent partagés; car, quoique les prélats latins [d]'Orient ne se fussent encore déclarés pour au[c]un des deux papes, ils ne laissoient pas en [s]ecret de favoriser l'un ou l'autre. Dans le [c]oncile donc, les uns disoient qu'il falloit re[c]onnoître Alexandre et recevoir son légat, et [P]ierre, archevêque de Tyr, étoit à leur tête; [l]es autres préféroient Victor, disant qu'il avoit [t]oujours été ami et protecteur du royaume de [J]érusalem, et ne vouloient point absolument [q]ue le légat fût reçu.

Le roi prenoit un avis moyen avec les sei[g]neurs et quelques prélats; et, de peur de faire [u]n schisme dans l'église d'Orient, il propo[s]oit de ne prendre parti, ni pour l'un, ni pour [l]'autre. D'accorder au légat la liberté de visiter [l]es lieux saints comme pèlerin, sans marques [d]e légation, et de demeurer dans le royaume [j]usqu'à la première occasion de repasser, à la[q]uelle il seroit obligé de partir. Le roi disoit [p]our son avis : Le schisme est nouveau, et le [m]onde ne connoît pas encore quelle est la meil[l]eure cause; il est dangereux de se déterminer [d]ans une affaire douteuse. D'ailleurs on n'a pas [b]esoin d'un légat dans ce royaume, pour être [à] charge par sa dépense aux églises et aux mo[n]astères, et les appauvrir par ses exactions. [C]'étoit l'avis du roi, et quoiqu'il parût plus [u]tile, l'avis de ceux qui vouloient que le légat [f]ût reçu prévalut. Il fut donc appelé et vint [d]ans le royaume, où dans la suite il fut in[c]ommode à plusieurs qui s'étoient réjouis de [s]on arrivée. Ce sont les paroles de Guillaume, [a]rchevêque de Tyr.

Le patriarche Amaury écrivit en son nom et [a]u nom de ses suffragants la lettre synodale [a]dressée au pape Alexandre, où il dit : Nous [a]vons reçu votre lettre avec le respect conve[n]able, et l'avons lue en présence des archevê[q]ues de Nazareth et de Tyr et de nos autres [f]rères. Et, voyant que votre élection a été faite [p]ar la volonté unanime des évêques et des au[t]res cardinaux, avec le consentement du clergé [e]t du peuple, nous l'avons louée et approuvée; [n]ous avons excommunié les schismatiques, [s]avoir, Octavien avec les deux cardinaux, Jean et Guy et leurs fauteurs, et nous vous avons élu et reçu unanimement pour seigneur temporel et père spirituel. Ce titre de seigneur temporel donné au pape est d'autant plus remarquable, que le roi de Jérusalem et les seigneurs étoient présents à ce concile.

LI. Amaury, patriarche de Jérusalem.

Il y avoit trois ans qu'Amaury étoit patriarche de Jérusalem, car Foucher, son prédécesseur, mourut le vingtième novembre mil cent cinquante-sept, la douzième année de son pontificat (1). Les prélats s'étant assemblés à Jérusalem pour lui donner un successeur, on élut Amaury contre les règles, par le crédit de deux princesses, sœurs du roi Mélisende, et Sibile, comtesse de Flandre. Il étoit François, natif de Nêle, dans le diocèse de Noyon, et alors prieur du Saint-Sépulcre; c'étoit un homme assez lettré, mais trop simple et peu capable de remplir une si grande place; et il y fut mis, nonobstant l'opposition d'Hernèse, archevêque de Césarée, et de Raoul, évêque de Bethléem, qui même en appelèrent à Rome. Amaury y envoya Frideric, évêque d'Acre, qui, en l'absence de ses adversaires, obtint du pape Adrien, et, à ce que l'on disoit, par de grands présents, la confirmation du patriarche, et lui apporta le pallium. Amaury fut le huitième patriarche latin de Jérusalem, et en tint le siége vingt-deux ans. De son temps, le royaume changea de maître. Le roi Baudouin III mourut le onzième de février mil cent soixante-deux, la vingtième année de son règne et la trente-troisième de son âge (2). Comme il ne laissoit point d'enfants, son frère Amaury lui succéda. Il fut couronné dans l'église du Saint-Sépulcre huit jours après la mort de Baudouin, et régna douze ans et demi.

LII. Milon II, évêque de Térouane.

En France, le bienheureux Milon, évêque de Térouane, mourut le seizième de juillet mil cent cinquante-huit, après avoir tenu ce siége vingt-sept ans (3). Son neveu, nommé Milon comme lui, chanoine régulier et archidiacre de la même église, fut élu pour lui succéder; mais comme Samson, archevêque de Reims, le vouloit sacrer, le clergé de Bologne s'y opposa, et appela au saint-siége, prétendant qu'ils devoient avoir un évêque particulier, comme ils en avoient autrefois, et que Milon ne devoit être sacré que pour Térouane. En effet, Hincmar nommoit Bologne entre les villes épiscopales de la province de Reims. Milon ne se rebuta point pour cette opposition, et alla à Rome soutenir son droit, qui fut recommandé au pape Alexandre par Jean de

(1) Gu. Tyr. XVIII, c. 29, to. X, Conc. p. 1403

(1) Tyr. XVII, c. 19, 10. et XIX, c. 1.
(2) G. Tyr. XVIII, c. ult. (3) Bibl. Præmons. p. 460.

Sarisbéry, et il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoya aussi à Rome; et le pape, ayant ouï les deux parties, jugea que l'église de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été jusqu'alors, et sacra Milon II, évêque de Térouane, sauf le droit de la métropole. C'est ce qui paroît par la bulle d'Alexandre, adressée à Samson, archevêque de Reims, et datée d'Anagni le dix-septième de janvier mil cent soixante-un. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cents ans après, lorsque Térouane eut été ruinée (1).

Samson, archevêque de Reims, mourut la même année mil cent soixante-un, le vingt-unième de septembre, après avoir pris l'habit monastique à Igni, abbaye de Cîteaux, fondée par son prédécesseur, et il y fut enterré. Son successeur fut Henri, frère du roi Louis le jeune, déjà évêque de Beauvais, après avoir été moine de Cîteaux (2). Il fut élu unanimement par le clergé et le peuple de Reims pour remplir ce siége, où il fut transféré le quatorzième de janvier mil cent soixante-deux, et le tint treize ans.

Peu de temps après la confirmation de l'évêque de Térouane, le pape Alexandre accorda à la prière du roi et de l'église d'Angleterre la canonisation du roi saint Edouard, mort quatre-vingt-quinze ans auparavant. C'est ce qui paroît par la bulle adressée aux évêques et aux autres prélats d'Angleterre, et datée d'Agnani le septième de février mil cent soixante-un, où le pape remarque que les affaires de cette importance ne se décidoient ordinairement que dans les conciles solennels. Saint Edouard est honoré comme confesseur le cinquième de janvier (3).

LIII. Saint Pierre de Tarantaise pour Alexandre.

Le pape Alexandre, étant informé du zèle avec lequel saint Pierre, archevêque de Tarantaise, s'étoit déclaré contre les schismatiques, le fit venir auprès de lui. Mais, avant que de passer outre, il faut reprendre la suite des actions du saint prélat (4). Affligé et épouvanté de la vénération que lui attiroit la multitude de ses miracles, il se retira secrètement et de nuit avec un seul compagnon, par des chemins difficiles et des lieux inaccessibles, et après avoir changé plusieurs fois de guides il arriva seul dans un monastère de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu, n'entendoit point la langue et n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme simple moine, et y goûta quelque temps le repos qu'il désiroit. Cependant ses domestiques et son peuple, ne sachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction; on le cherchoit de tous côtés, et enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance, étant arrivé au monastère où il s'étoit caché, le vit sortir entre les frères qui alloient au travail, et l'ayant reconnu l'arrêta avec un grand cri. Les moines, apprenant qui il étoit, furent dans un étrange étonnement, toute la communauté se jeta à ses pieds et lui demanda pardon de ne lui avoir point rendu le respect qui lui étoit dû; tous fondoient en larmes, et lui particulièrement, de ne pouvoir plus jouir de la douceur de sa retraite. La nouvelle de cette merveille se répandit dans tout le pays, et l'humble prélat fut contraint de retourner à son troupeau désolé. A son retour, il éteignit des inimitiés implacables et invétérées; il réconcilia des seigneurs et termina des guerres qui ruinoient le pays. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Le schisme ayant éclaté comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui soutint le bon parti. Il y ramena même plusieurs schismatiques, allant dans les provinces voisines et prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectoit tandis qu'il persécutoit les autres catholiques; et, comme les schismatiques lui en faisoient des reproches et lui disoient que c'étoit ruiner sa propre cause, il leur dit : Si je résiste aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu? Hébert, archevêque de Besançon, étoit en ces quartiers-là le plus ardent des schismatiques; l'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, et l'exhorta à cesser la persécution contre les catholiques, principalement les religieux; et, comme le peuple de la ville et des lieux voisins vint en foule honorer le saint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Hébert ou qu'il en délivrât l'Eglise: ils prièrent, et Hébert mourut quatre ou cinq jours après.

Saint Pierre de Tarantaise, étant donc appelé par le pape Alexandre, consoloit les catholiques dans la Toscane et le reste de l'Italie, et confondoit les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti. Car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, et soutenoit ses discours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, et il n'y eut point alors d'évêques si admiré, si respecté, si chéri de l'église romaine; personne en cette cour n'attendoit de lui des libéralités, elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit, et de son petit équipage; mais, comme il couroit après, son cheval tomba et se rom-

(1) Guill. Chr. to. 2, fol. 430. Opusc. 33, c. 1, in fin. Epist. 54, n. 10. Jo. Sarisb. Ep. 41. Ep. Marlot. t. 2, p. 371.

(2) Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab. p. 361. Sup. lib. LXIX, n. 44.

(3) Sup. liv. LXI, n. 18. Alex. Ep. 3. Martyr. R. 5 janv.

(4) Sup. liv. LXVIII, n 73. Vita, c. 3, Boll. tom. 13, p. 329.

pit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même; il suivit le saint prélat, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas péri lui-même au lieu de son cheval.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit saint Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre (1). Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept cents abbés et une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape; de quoi l'empereur, irrité, publia une ordonnance, que tous les cisterciens qui étoient dans son royaume en sortissent ou reconnussent le pape Victor. Ce qui obligea plusieurs abbés avec leurs communautés de se réfugier en France. L'autorité des chartreux fut aussi de très-grand poids contre les schismatiques (2). Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre, et il se déclara principalement par les soins de deux de ses religieux, Anthelme et Geoffroy. Ils travaillèrent si utilement, que les prieurs et les autres moines de leur institut, après avoir long-temps hésité, promirent obéissance au pape Alexandre; et ils affermirent dans le bon parti plusieurs prélats. L'empereur, l'ayant su, prit Anthelme en aversion et le fit excommunier.

LIV. Concile de Toulouse.

Le roi de France et le roi d'Angleterre, ayant fait la paix, assemblèrent des deux royaumes un grand concile pour y reconnoître le pape Alexandre plus solennellement que dans les assemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à Beauvais, à Neufmarché et à Londres (3). Ce concile se tint à Toulouse en mil cent soixante-un. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés; les deux rois y étoient en personne avec plusieurs seigneurs; il y avoit des envoyés de l'empereur Frideric et du roi d'Espagne, et les légats des deux papes. De la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Pise, Jean de Naples et Guillaume de Pavie; de la part d'Octavien, Guy de Crême et Jean de Saint-Martin, les seuls cardinaux qui lui restassent, car Igmar, évêque de Tusculum, qui l'avoit sacré, étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Fastrède, second abbé de Clairvaux à Omnibon, évêque de Vérone, qui l'avoit prié de l'en instruire. Fastrède y parle ainsi: Après plusieurs exhortations aux rois et aux seigneurs, qui différoient de suivre la vérité par crainte ou pour affection pour l'empereur; après plusieurs conseils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques et des personnes de piété, qui parloient tous les jours aux rois; après plusieurs prières accompagnées de larmes répandues devant Dieu, principalement dans notre ordre, lorsqu'il n'y avoit presque plus d'espérance, enfin deux cardinaux qu'Octavien avoit seuls auprès de lui, sont venus en grande pompe, accompagnés des gens de l'empereur, au jour et au lieu que les rois de France et d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur église. Les cardinaux ont été ouïs les premiers, les autres leur ont répondu; et on a reconnu par leurs réponses, par des témoins présents et sans reproche, et par les propres paroles des schismatiques, à qui Dieu, par un miracle visible, faisoit dire la vérité, que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la chape, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le secours des laïques, comme je l'ai ouï-dire publiquement à Guy de Crême. Qu'Octavien excommunié depuis huit jours a été sacré par l'évêque de Tusculum et celui de Férentine, excommuniés avec lui, et par celui de Melfe, déjà condamné et déposé pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre et ses évêques, et les gens mêmes du pays, ont rendu témoignage.

Au contraire, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étoient présents, et que sans sa fuite et sa résistance, et la violence de Jean et de Guy de Crême, il auroit été solennellement revêtu de la chape : ce qui fut depuis achevé en temps et lieu. Il a été aussi prouvé que long-temps avant le concile de Pavie l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ses envoyés et ses lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit, qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante-trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre; et sur ce que l'empereur leur déclara qu'étant laïque il ne lui appartenoit pas de juger l'église romaine ni d'examiner l'élection des papes, tous ces évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-temps délibéré, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape jusqu'à ce que l'on assemblât un concile général au moins de plusieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande et la plus saine partie de l'Église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur, mais il ne l'approuva pas; au contraire, les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces et par prières à recevoir Octavien. Toutefois, il n'y en avoit que vingt, les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi, par l'avis commun des deux rois et de toute leur église, on a rejeté le schismatique Octavien et reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Trèves de-

(1) Helm. I, Chr. Slav. 91.
(2) Vit. S. Anthelmi. c. 15, Sur. 26 jun.
(3) Guill. Neubr. II, c. 9, 39; x, p. 1406.

Sarisbéry, et il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoya aussi à Rome; et le pape, ayant ouï les deux parties, jugea que l'église de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été jusqu'alors, et sacra Milon II, évêque de Térouane, sauf le droit de la métropole. C'est ce qui paroît par la bulle d'Alexandre, adressée à Samson, archevêque de Reims, et datée d'Anagni le dix-septième de janvier mil cent soixante-un. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cents ans après, lorsque Térouane eut été ruinée (1).

Samson, archevêque de Reims, mourut la même année mil cent soixante-un, le vingt-unième de septembre, après avoir pris l'habit monastique à Igni, abbaye de Cîteaux, fondée par son prédécesseur, et il y fut enterré. Son successeur fut Henri, frère du roi Louis le jeune, déjà évêque de Beauvais, après avoir été moine de Cîteaux (2). Il fut élu unanimement par le clergé et le peuple de Reims pour remplir ce siége, où il fut transféré le quatorzième de janvier mil cent soixante-deux, et le tint treize ans.

Peu de temps après la confirmation de l'évêque de Térouane, le pape Alexandre accorda à la prière du roi et de l'église d'Angleterre la canonisation du roi saint Edouard, mort quatre-vingt-quinze ans auparavant. C'est ce qui paroît par la bulle adressée aux évêques et aux autres prélats d'Angleterre, et datée d'Agnani le septième de février mil cent soixante-un, où le pape remarque que les affaires de cette importance ne se décidoient ordinairement que dans les conciles solennels. Saint Edouard est honoré comme confesseur le cinquième de janvier (3).

LIII. Saint Pierre de Tarantaise pour Alexandre.

Le pape Alexandre, étant informé du zèle avec lequel saint Pierre, archevêque de Tarantaise, s'étoit déclaré contre les schismatiques, le fit venir auprès de lui. Mais, avant que de passer outre, il faut reprendre la suite des actions du saint prélat (4). Affligé et épouvanté de la vénération que lui attiroit la multitude de ses miracles, il se retira secrètement et de nuit avec un seul compagnon, par des chemins difficiles et des lieux inaccessibles, et après avoir changé plusieurs fois de guides il arriva seul dans un monastère de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu, n'entendoit point la langue et n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme simple moine, et y goûta quelque temps le repos qu'il désiroit. Cependant ses domestiques et son peuple, ne sachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction; on le cherchoit de tous côtés, et enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance, étant arrivé au monastère où il s'étoit caché, le vit sortir entre les frères qui alloient au travail, et l'ayant reconnu l'arrêta avec un grand cri. Les moines, apprenant qui il étoit, furent dans un étrange étonnement, toute la communauté se jeta à ses pieds et lui demanda pardon de ne lui avoir point rendu le respect qui lui étoit dû; tous fondoient en larmes, et lui particulièrement, de ne pouvoir plus jouir de la douceur de sa retraite. La nouvelle de cette merveille se répandit dans tout le pays, et l'humble prélat fut contraint de retourner à son troupeau désolé. A son retour, il éteignit des inimitiés implacables et invétérées; il réconcilia des seigneurs et termina des guerres qui ruinoient le pays. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Le schisme ayant éclaté comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui soutint le bon parti. Il y ramena même plusieurs schismatiques, allant dans les provinces voisines et prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectoit tandis qu'il persécutoit les autres catholiques; et, comme les schismatiques lui en faisoient des reproches et lui disoient que c'étoit ruiner sa propre cause, il leur dit : Si je résiste aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu? Hébert, archevêque de Besançon, étoit en ces quartiers-là le plus ardent des schismatiques; l'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, et l'exhorta à cesser la persécution contre les catholiques, principalement les religieux; et, comme le peuple de la ville et des lieux voisins vint en foule honorer le saint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Hébert ou qu'il en délivrât l'Eglise. ils prièrent, et Hébert mourut quatre ou cinq jours après.

Saint Pierre de Tarantaise, étant donc appelé par le pape Alexandre, consoloit les catholiques dans la Toscane et le reste de l'Italie, et confondoit les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti. Car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, et soutenoit ses discours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, et il n'y eut point alors d'évêques si admiré, si respecté, si chéri de l'église romaine; personne en cette cour n'attendoit de lui des libéralités, elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit, et de son petit équipage; mais, comme il couroit après, son cheval tomba et se rom-

(1) Guill. Chr. to. 2, fol. 436. Opusc. 33, c. 1, in fin. Epist. 54, n. 19. Jo. Sarisb. Ep. 41. Ep. Marlot. t. 2, p. 371.

(2) Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab. p. 861. Sup. lib. LXIX, n. 44.

(3) Sup. liv. LXI, n. 18. Alex. Ep. 3. Martyr. R. 5 janv.

(4) Sup. liv. LXVIII, n 73. Vita, c. 3, Boll. tom. 13, p. 329.

pit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même ; il suivit le saint prélat, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas péri lui-même au lieu de son cheval.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit saint Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre (1). Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept cents abbés et une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape ; de quoi l'empereur, irrité, publia une ordonnance, que tous les cisterciens qui étoient dans son royaume en sortissent ou reconnussent le pape Victor. Ce qui obligea plusieurs abbés avec leurs communautés de se réfugier en France. L'autorité des chartreux fut aussi de très-grand poids contre les schismatiques (2). Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre, et il se déclara principalement par les soins de deux de ses religieux, Anthelme et Geoffroy. Ils travaillèrent si utilement, que les prieurs et les autres moines de leur institut, après avoir long-temps hésité, promirent obéissance au pape Alexandre ; et ils affermirent dans le bon parti plusieurs prélats. L'empereur, l'ayant su, prit Anthelme en aversion et le fit excommunier.

LIV. Concile de Toulouse.

Le roi de France et le roi d'Angleterre, ayant fait la paix, assemblèrent des deux royaumes un grand concile pour y reconnoître le pape Alexandre plus solennellement que dans les assemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à Beauvais, à Neufmarché et à Londres (3). Ce concile se tint à Toulouse en mil cent soixante-un. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés ; les deux rois y étoient en personne avec plusieurs seigneurs ; il y avoit des envoyés de l'empereur Frideric et du roi d'Espagne, et les légats des deux papes. De la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Pise, Jean de Naples et Guillaume de Pavie ; de la part d'Octavien, Guy de Crême et Jean de Saint-Martin, les seuls cardinaux qui lui restoient, car Igmar, évêque de Tusculum, qui l'avoit sacré, étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Fastrède, second abbé de Clairvaux à Omnibon, évêque de Vérone, qui l'avoit prié de l'en instruire. Fastrède y parle ainsi : Après plusieurs exhortations aux rois et aux seigneurs, qui différoient de suivre la vérité par crainte ou pour affection pour l'empereur ; après plusieurs conseils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques et des personnes de piété, qui parloient tous les jours aux rois ; après plusieurs prières accompagnées de larmes répandues devant Dieu, principalement dans notre ordre, lorsqu'il n'y avoit presque plus d'espérance, enfin deux cardinaux qu'Octavien avoit seuls auprès de lui, sont venus en grande pompe, accompagnés des gens de l'empereur, au jour et au lieu que les rois de France et d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur église. Les cardinaux ont été ouïs les premiers, les autres leur ont répondu ; et on a reconnu par leurs réponses, par des témoins présents et sans reproche, et par les propres paroles des schismatiques, à qui Dieu, par un miracle visible, faisoit dire la vérité, que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la chape, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le secours des laïques, comme je l'ai ouï-dire publiquement à Guy de Crême. Qu'Octavien excommunié depuis huit jours a été sacré par l'évêque de Tusculum et celui de Férentine, excommuniés avec lui, et par celui de Melfe, déjà condamné et déposé pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre et ses évêques, et les gens mêmes du pays, ont rendu témoignage.

Au contraire, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étoient présents, et que sans sa fuite et sa résistance, et la violence de Jean et de Guy de Crême, il auroit été solennellement revêtu de la chape : ce qui fut depuis achevé en temps et lieu. Il a été aussi prouvé que long-temps avant le concile de Pavie l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ses envoyés et ses lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit, qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante-trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre ; et sur ce que l'empereur leur déclara qu'étant laïque il ne lui appartenoit pas de juger l'église romaine ni d'examiner l'élection des papes, tous ces évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-temps délibéré, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape jusqu'à ce que l'on assemblât un concile général au moins de plusieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande et la plus saine partie de l'Église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur, mais il ne l'approuva pas ; au contraire, les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces et par prières à recevoir Octavien. Toutefois, il n'y en avoit que vingt, les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi, par l'avis commun des deux rois et de toute leur église, on a rejeté le schismatique Octavien et reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Trèves de-

(1) Helm. 1, Chr. Slav. 91. 15, Sur. 26 jun.
(2) Vit. S. Anthelmi. c. 39 ; x, p. 1406.
(3) Guill. Neubr. II, c. 9,

meure dans l'unité, quelques-uns de ceux qui avoient suivi Octavien reviennent. Nous-même, à la prière des chartreux, nous avons intercédé pour l'évêque de Grenoble, leur évêque. Telle est la lettre de l'abbé Fastrède à l'évêque de Vérone, touchant le concile de Toulouse.

LV. Concile de Lodi.

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à Pavie, puis à Crémone, et le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'empereur, qui étoit présent. Ce concile commença le jour de Saint-Gervais, dix-neuvième de juin mil cent soixante-un. L'empereur y assista avec les seigneurs de sa cour et le duc de Bohême. Il y eut grand nombre d'évêques, dont les deux premiers étoient Pélegrin, patriarche d'Aquilée, Guy de Blandrate, élu archevêque de Ravenne; il y eut aussi grand nombre d'abbés, de prieurs, de prévôts et d'autres ecclésiastiques. Ils confirmèrent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avoit fait l'année précédente au concile de Pavie. En celui-ci, on lut des lettres des rois de Danemarck, de Norwège et de Hongrie, de six archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbés, même de l'ordre de Cîteaux, qui tous reconnoissoient Victor pour pape, et promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce concile. On y excommunia Hubert, archevêque de Milan, attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Gênes, et le suivit en France l'année suivante (1). On excommunia aussi les consuls de Milan, qui défendoient la ville contre l'empereur, car il l'assiégeoit alors. On excommunia les évêques de Plaisance et de Bresse et les consuls de ces deux villes, on déposa l'évêque de Boulogne, et on suspendit celui de Padoue jusqu'au premier jour d'août. Le concile de Lodi dura jusqu'au jour de Saint-Jacques, vingt-cinquième de juillet.

On y excommunia aussi ceux qui, l'année précédente, avoient tué Arnold, archevêque de Mayence, et leurs complices. Ce prélat avoit succédé à l'archevêque Henri, déposé par deux légats en mil cent cinquante-quatre, mais plusieurs le regrettoient et croyoient sa déposition injuste. Arnold, natif de Mayence, avoit aussi ses partisans, et cette division produisit une guerre civile et de fréquentes séditions. Des laïques du parti d'Arnold s'emparèrent de la grande église, et empêchoient l'entrée aux ecclésiastiques du parti opposé, car l'archevêque s'étoit attiré la haine d'une grande partie de son clergé, jusque-là qu'en mil cent cinquante-neuf, ils entrèrent à main armée dans son synode pour l'en chasser, mais ils furent repoussés par des comtes, et l'archevêque alla en Lombardie porter ses plaintes à l'empereur (2). Quand il fut revenu du concile de Pavie, ses ennemis tinrent un conseil où ils résolurent sa mort, et quoiqu'il en eût reçu avis il le méprisa. Enfin, le jour de la Saint-Jean, vingt-quatrième de juin mil cent soixante, ils vinrent l'attaquer dans le monastère de Saint-Jacques, où il s'étoit logé, et commencèrent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'église sans les pouvoir apaiser, et, voyant qu'ils avoient permis aux moines de sortir, il essaya de se sauver habillé en moine, mais il fut reconnu et massacré de plusieurs coups. On le dépouilla, et son corps demeura trois jours sans sépulture, exposé à toutes les insultes de la populace. Ainsi finit l'archevêque Arnold, après avoir occupé sept ans le siége de Mayence.

Les auteurs de sa mort, craignant qu'elle ne fût vengée, forcèrent le clergé d'élire à sa place Rodolphe, fils du duc de Zéringuen, dont ils espéroient la protection; mais en même temps Conrad, comte palatin, fit élire Christien, comte de Buche en Thuringe (1). Rodolphe alla en Lombardie avec de grands présents demander l'investiture à l'empereur, qui le refusa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Christien; mais, ayant auprès de lui les premiers de l'église de Mayence, il fit élire Conrad de Vitelspach, frère d'Othon, comte palatin de Bavière.

LVI. Translation des trois rois.

L'empereur Fridéric, après avoir tenu Milan assiégé tout l'hiver, le prit enfin par famine, et le réduisit à se rendre par discrétion le premier jour de mars mil cent soixante deux (2). Les habitants vinrent le trouver à Lodi, ayant des épées nues au cou et des croix à la main pour demander miséricorde, il leur donna la vie; mais, non content de faire combler les fossés et abattre les murailles, il fit ruiner la ville entièrement, et détruire jusqu'aux églises, qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entre autres une dédiée à saint Eustorge, ancien évêque de Milan, honorée le dix-huitième de septembre, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethléem adorer Jésus-Christ enfant, et que l'on croyoit dès lors avoir été des rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, et il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte. Mais, quoi qu'il en soit, l'empereur Fridéric les donna à Reinold, archevêque de Cologne, son chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre, et avoit grand crédit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à son clergé et à son peuple par une lettre où il marque qu'il leur porte aussi les corps de saint Nabord et de saint Félix, martyrs de Milan, que l'Eglise honore le douzième de juillet. On célèbre à Cologne, le vingt-troi-

(1) To. x, p. 1409, ex. Otto. Mor. 834. Italia Sac. to. 4, p. 220.

(2) Sup. liv. LXIX, n. 64. Chr. C. Radl. Christ. ap. Serrar. Dodech. ch. 59.

(1) Dodech. 1160, etc. Spic. p. 568. Epist. Burch.

(2) Epist. Frid. to. 5. ap. Freh. p. 236.

ième du même mois, cette translation des rois rois, qui ont toujours été honorés depuis.)n leur a même donné les noms de Gaspard, ʼalthasar et Melchior; et Pierre Comestor, |ui écrivoit vers le même temps, rapporte es noms dans son histoire scolastique, comme tant les noms latins des mages, et y en joint l'autres qu'il dit être leurs noms grecs et eurs noms hébreux (1). La prise de Milan ıaussa extrêmement le courage à l'empereur ʼridéric, et répandit la terreur de son nom ıar toute la terre.

LVII. Le pape Alexandre en France.

Dès l'année précédente, mil cent soixante-un, ıui étoit la seconde du pontificat d'Alexandre, l revint à Rome, mais il ne put y demeurer ong-temps en repos à cause des schismatiques (2), car la famille d'Octavien y étoit puissante, et l'empereur, en le protégeant, vouloit ʼattirer les Romains. Alexandre donc, cédant ıux prières du peuple, retourna en Campanie ous la protection du roi de Sicile; et, comme es Allemands occupoient la plus grande partie lu patrimoine de Saint-Pierre, il résolut de ıasser en France par mer. Joint que les schismatiques étoient maîtres des chemins, en sorte ıue ceux qui alloient trouver Alexandre s'exposoient à être pris, dépouillés et emprisonnés, et qu'il ne pouvoit demeurer en Italie ıvec dignité. Ainsi, ayant établi pour vicaire ı Rome Jules, cardinal-évêque de Préneste, et églé la conduite de l'Eglise, il se rendit avec es cardinaux à Terracine, où il trouva quatre ;alères du roi de Sicile, bien préparées. S'y tant embarqué avec toute sa suite, il arriva ı Gênes le jour de Sainte-Agnès, vingt-unième de janvier mil cent soixante-deux. Il y fut eçu et traité avec honneur contre la défense le l'empereur Fridéric, et en sortit le dimanche de la Passion, qui étoit le vingt-cinquième de mars. Le samedi suivant, il fut ıbligé par la tempête de s'arrêter dans une île ù il célébra la fête de Pâques, et le mercredi, nzième d'avril, il arriva à Maguelone. Mais arce que cette ville, située dans une île, étoit rop petite pour recevoir les survenants, et que pape étoit attendu hors de l'île avec impaience par une grande multitude de prélats, il rut à propos de passer à Montpellier, ville voiine, et dès lors très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc, et revêtu des rnements pontificaux, mais à peine put-il nonter à cheval, tant étoit grande la foule de eux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au devant ıvec les barons du pays, et lui servit d'écuyer endant mille pas. Le pape entra dans la ville en procession; et, avec la noblesse qui venoit à ses pieds, se présenta un seigneur sarrasin bien accompagné, qui se mit aussitôt à genoux, lui baisa les pieds et l'adora comme si c'eût été le dieu des chrétiens. Puis, parlant par interprète, il le harangua en sa langue au nom du roi, son maître, à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, et le fit asseoir à ses pieds entre les personnes de distinction. Tous les assistants le regardoient avec étonnement, et se disoient l'un à l'autre cette parole du psaume (1) : Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui seront soumises. Le comte de Saint-Gilles et la vicomtesse de Narbonne se rendirent aussi auprès du pape.

Quatre archevêques se trouvèrent à Montpellier, savoir : ceux de Sens, de Tours, d'Aix et de Narbonne, et ce dernier y fut sacré de la main du pape. Il s'y trouva aussi six évêques, savoir : ceux d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Térouane, de Maguelone et de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien et ses complices le jour de l'Ascension, qui étoit le dix-septième de mai (2). C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon, évêque de Vérone, datée du même jour, où il ajoute : Nous attendons les cardinaux Henri et Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Evreux et de Bayeux, envoyés du roi d'Angleterre, et les archevêques de Bourges et de Reims, espérant que Dieu rendra bientôt la paix à son Eglise.

Dès que le roi Louis le jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et un de ses clercs; mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi, irrité, se repentit d'avoir reconnu Alexandre, et le manda par Manassès, évêque d'Orléans, à Henri, comte de Troyes, qui alloit trouver l'empereur Fridéric. Quelque temps après, le pape envoya au roi Louis Henri, archevêque de Reims, frère de ce prince, avec les évêques de Langres et de Senlis, et l'abbé de Grand-Selve, de l'ordre de Cîteaux, comme il paroît par ses lettres du dernier jour d'avril (3).

LVIII. Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Ce fut aussi à Montpellier que le pape Alexandre reçut les députés de Thomas, nouvel archevêque de Cantorbéry, qui lui envoya demander le pallium. Il y avoit plus d'un an que l'archevêque Thibaut étoit mort après une longue maladie; il avoit résolu quelque temps auparavant d'abolir toutes les mauvaises cou-

(1) Boll. t. 1, Maj. Eph.). VIII, to. X, p. 1186. Hist. ;vang. c. 8. Helm. Chr. Slau. I, c. 91.

(2) Acta ap. Bar. p. 1162.

(1) Ps. LXXI, 11.

(2) Alex. Ep. 32, p. 1313, to. X, Conc. p. 1410. Ibid. p. 1367.

(3) Duchesne. tom. 4, p. 416, c. 424, c. App. 2, Ep. 30, 37.

tumes qui s'étoient introduites de son temps dans son archevêché, et avoit déjà ôté une seconde aide que l'archidiacre avoit imposée sur les églises. Se voyant près de sa fin, il écrivit au roi, qui étoit absent, pour lui donner sa bénédiction et lui recommander l'église de Cantorbéry et le choix d'un digne successeur. Il le prie aussi de confirmer son testament par lettres-patentes, et tenir la main à l'exécution. Par ce testament, il laisse aux pauvres le reste de ses meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'exécution, et menace d'anathème les officiers du roi s'ils touchent aux biens des moines de Cantorbéry (1). L'archevêque Thibaut mourut le mardi de Pâques, dix-huitième d'avril mil cent soixante-un, après avoir tenu vingt-deux ans et trois mois le siége de Cantorbéry, qui vaqua treize mois.

Sitôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au roi, toute la cour jeta les yeux sur le chancelier Thomas Béquet, qui étoit aussi archidiacre de Cantorbéry (2). Le peuple en faisoit le même jugement, car Thomas étoit le premier ministre et la seconde personne du royaume, d'une grande capacité et d'une noblesse de courage qui le faisoit admirer de tout le monde. Le roi forma aussi le dessein de le placer sur le siége de Cantorbéry, mais il le dissimula pour un temps; seulement il lui laissa la garde de cette église, suivant l'usage qui donnoit au chancelier le soin des évêchés et des abbayes pendant la vacance. Le roi, qui étoit en Normandie, envoya le chancelier en Angleterre pour quelques affaires du royaume; et, comme il vint à Falaise prendre congé, le roi le tira à part et lui dit : Vous ne savez pas bien encore le sujet de votre voyage; je veux que vous soyez archevêque de Cantorbéry. Le chancelier lui montra en souriant l'habit qu'il portoit, et qui étoit peu ecclésiastique, et lui dit : Vous voulez mettre un homme bien édifiant sur ce grand siége et à la tête de ces moines si réguliers. Sachez que si cela arrive, vous m'ôterez bientôt votre amitié, et elle se changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choses, et vous faites déjà sur l'Eglise des entreprises que je ne pourrai souffrir; les envieux en profiteront, et mettront entre nous une division éternelle.

Le roi demeura ferme dans son dessein, et donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorbéry et au clergé d'Angleterre. Thomas résista quelque temps, mais il céda aux conseils de ses amis et aux instances pressantes du cardinal Henri de Pise, légat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre, les moines de l'église métropolitaine s'assemblèrent suivant la volonté du roi avec quelques évêques pour procéder à l'élection. Les avis furent partagés; les uns disoient qu'un prelat chéri du roi procureroit la paix entre le royaume et le sacerdoce; les autres soutenoient que cette faveur nuiroit à l'Eglise; et que, sous un archevêque tiré de la cour, les officiers du du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoutoient, qu'il étoit absurde et contre les règles de donner pour chef à ce vénérable monastere et à toute l'église anglicane un homme plus laïque qu'ecclésiastique, un chasseur et un courtisan plein de faste. Il fut élu toutefois, suivant l'intention du roi, par les évêques de la province et les moines de Cantorbéry, assemblés à Westminster, près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, et il étoit en la quarante-quatrième année de son âge.

Aussitôt il fut présenté au jeune roi Henri, dont il avoit été précepteur, qui étoit présent à l'assemblée, et qui donna son consentement à l'élection au nom du roi, son père. Thomas fut aussi déclaré de la part du roi libre de tous les engagements de la cour. Il partit ensuite de Londres pour aller à Cantorbéry, être sacré suivant la coutume. Presque toutes les personnes considérables du royaume s'y rendirent; le clergé par devoir, les seigneurs pour faire leur cour au roi et au nouvel archevêque. Il fut premièrement ordonné prêtre le samedi d'après la Pentecôte, second jour de juin mil cent soixante-deux, et le lendemain dimanche de l'octave il fut sacré évêque avec grande solennité, par Henri, évêque de Winchester, en présence du jeune roi. A ce sacre se trouvèrent quatorze évêques, suffragants de Cantorbéry, en sorte que le nouvel archevêque étoit le quinzième. Aussitôt il envoya des députés au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement et plus promptement qu'à l'ordinaire. Ainsi, Thomas l'ayant reçu, d'évêque devint archevêque. Ce sont les paroles d'Hébert, un des auteurs de sa vie. En mémoire de son sacre, Thomas institua de célébrer au jour de l'octave de la Pentecôte la fête de la Sainte-Trinité, qui n'étoit pas encore établie par toute l'Eglise (1).

LIX. Commencements de saint Thomas de Cantorbéry.

Thomas Béquet fut le premier Anglois qui occupa le siége de Cantorbéry depuis la conquête des Normands. Il naquit à Londres, l'an mil cent dix-sept, le vingt-unième de décembre, jour de l'apôtre Saint-Thomas, dont on lui donna le nom. Son père et ses ancêtres étoient beourgeois de Londres et d'une fortune médiocre, comme il le reconnoissoit lui-même (2). Sa mère l'éleva dans la crainte de

(1) Ep Jo. Sarisb. Ep. 49, 54, 57.

(2) Chron. Gervas. 1161. Sup. l. LXIII, n. 51. Vita S. Th. c. 6.

(1) Gervas. p.

(2) Vita quadripart. l. 1, c. 1. Coll. Lupi. l. 1, ap. 108.

Dieu, et lui recommanda la dévotion à la Sainte-Vierge. Il étudia premièrement à Oxford, puis à Paris, où il apprit avec les sciences la langue françoise, qui étoit alors celle de la cour d'Angleterre. Comme il étoit bien fait, de belle taille, et d'un esprit excellent, ses amis le firent connoître à l'archevêque Thibaud, qui le retint auprès de lui, le mit dans son conseil, et l'envoya plusieurs fois à Rome pour les affaires de l'Église, qu'il y conduisit avec succès; et pour s'en rendre plus capable, il étudia quelque temps le droit civil à Boulogne. Roger, archidiacre de Cantorbéry, ayant été élevé à l'archevêché d'York en mil cent cinquante-quatre, l'archevêque Thibaud donna son archidiaconé à Thomas Béquet, qui le posséda avec la prévôté de Béverley, plusieurs cures et quelques prébendes. Ensuite le roi Henri II étant venu à la couronne, l'archevêque Thibaud, pour retenir ce jeune roi peu affectionné aux intérêts de l'Église, et réprimer les entreprises de ses officiers, fit en sorte qu'il prît pour son chancelier l'archidiacre Thomas. En cette place, il s'appliqua à gagner les bonnes grâces du roi par toutes sortes de complaisances : il chassoit avec lui, il se conformoit à ses heures pour les repas et pour le sommeil; sa table étoit magnifique, ses meubles somptueux, il étoit entouré d'une grosse cour, et cherchoit à se faire estimer des gens du monde. Toutefois, au milieu des délices et de la vanité, il se conserva toujours pur à l'égard des femmes (1). Il eut beaucoup à souffrir de la part des courtisans, en sorte qu'il disoit souvent avec larmes à l'archevêque et à ses amis, qu'il ne souhaitoit rien plus que de pouvoir sortir de la cour sans se déshonorer. Cependant il gagnoit de plus en plus la confiance du roi par ses grands services, entre autres par la négociation du mariage entre les enfants des deux rois, de France et d'Angleterre, qui fit revenir au dernier Gisors et quatre autres places importantes. Enfin, ce prince lui confia l'éducation du jeune Henri, son fils, et son héritier présomptif. Tel étoit Thomas Béquet quand il fut élevé sur le siége de Cantorbéry.

Mais sitôt qu'il fut élu il fit de sérieuses réflexions sur la sainteté de l'état où il alloit s'engager : il résolut de changer de vie; et, allant de Londres à Cantorbéry pour son sacre, il dit à Hébert, un de ses clercs, homme de grand mérite : Je veux que vous me disiez désormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choses qui ne viennent jamais à leur connoissance. Avertissez-moi aussi des fautes que vous me verrez faire, puisque quatre yeux voient plus que deux (2). Quand il eut reçu l'onction sacrée il devint un autre homme, il se convertit entièrement, et commença par se revêtir de l'habit monastique, avec un rude cilice par-dessous, mais par-dessus il portoit un habit propre et convenable à sa dignité.

(1) Vita c. 2. 1, Ep. 108. (2) C. 9. c. 3, 4, 5.

LX. Conférence à Saint-Jean-de-Laune.

A la fin du mois de juin mil cent soixante-deux, le pape Alexandre partit de Montpellier, et, passant par Alais, Mende et le Puy, il arriva à Clermont en Auvergne le quatorzième d'août, veille de l'assomption de la Sainte-Vierge (1). Mais sitôt que l'empereur Fridéric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons et chancelier de France, en ces termes (2) : Nous avons appris certainement que Roland, ci-devant chancelier, à qui nos serviteurs ne laissent pas de retraite autour de Rome, s'est exposé à la mer avec ses sectateurs pour entrer en France, l'infecter de son schisme et la dépouiller. Car, étant accablé de dettes, il lui faut plus de vingt mille livres pour satisfaire ses créanciers. Nous vous prions donc de conseiller au roi de ne recevoir en aucune manière ce schismatique, notre ennemi mortel et de l'empire, ni aucun de ses cardinaux et de ses nonces. Car il en pourroit naître entre le roi et nous une inimitié que nous n'apaiserions pas facilement.

Cependant Henri, comte de Champagne et gendre du roi Louis, reçut la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Manassès, évêque d'Orléans, où il témoignoit se repentir d'avoir reconnu le pape Alexandre (3). Le comte, embrassant avec joie cette occasion de faire sa cour à l'empereur, lui conseilla de proposer au roi une conférence, où se trouveroient les seigneurs et les prélats de France et d'Allemagne, ajoutant avec serment : Je vous promets que le roi s'en tiendra à ce que je lui conseillerai, quand on aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le lieu de la conférence fut marqué à Saint-Jean-de-Laune, petite ville de Bourgogne, sur la Saône, et alors la frontière de la France; et le jour, la décolation de saint Jean, vingt-neuvième d'août. Le roi, homme simple, et qui se fioit au comte, consentit à la proposition, croyant procurer la paix de l'Eglise; et le comte retourna trouver l'empereur qui étoit en Lombardie, et lui promit avec serment de la part du roi l'accomplissement du projet (4). Le bruit de cette conférence, s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande consternation. En y allant, le roi Louis se rencontra avec le pape Alexandre à Souvigny, prieuré de Clugny, et le pria de venir au rendez-vous; ou, s'il ne

(1) Acta ap. Bar. (2) Duchesne, to. 4, p. 579, Ep. 47. (3) Hist. Vizelius. Duchesne, to. 4, p. 424. (4) Acta Alex.

vouloit pas se trouver en présence de l'empereur, qu'il vint jusqu'à Vergi, qui étoit un château imprenable, lui promettant de le mener et ramener en sûreté. Et comme le pape ne pouvoit s'y résoudre, craignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit : Il est étrange que l'on évite le jugement quand on est sûr de la justice de sa cause ; et continua son chemin pour la conférence. Le pape se retira au monastère de Dôle, c'est-à-dire du Bourg-Dieu, près de Châteauroux en Berry, où il se croyoit plus en sûreté comme étant en Aquitaine.

Le roi de France ne savoit point encore les conditions du traité que le comte de Champagne avoit fait de sa part avec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le vint trouver, et lui dit : J'ai lié cette conférence pour votre honneur et l'utilité de votre royaume, afin que l'on examine le droit des deux papes : si l'élection de Roland se trouve la meilleure, l'empereur se mettra à ses pieds ; si c'est celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez pour pape ; si l'un des deux manque de se trouver à la conférence, on l'abandonnera, et on reconnoîtra son compétiteur. Si votre majesté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'assemblée, j'ai promis par serment de passer sous l'obéissance de l'empereur, et de tenir désormais de lui tout ce que je tiens de vous en fief. Le roi, surpris, lui dit : J'admire comment vous avez osé faire à mon insu un tel traité avec l'empereur. Le comte répondit : Vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orléans ; et il montra la lettre par laquelle le roi, indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ses envoyés, ordonnoit au comte de lier la conférence, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il avoit résolu.

L'empereur étoit à Dôle, qui étoit la frontière de ses états, et les François, sachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, se réjouissoient de son absence ; mais les Allemands le firent promptement venir, et l'empereur, le prenant avec lui, le mena jusqu'au milieu du pont de Saint-Jean-de-Laune ; puis il se retira aussitôt comme ayant satisfait à sa promesse. Le roi se rendit de son côté au lieu de la conférence, et envoya Joce, archevêque de Tours, Maurice, évêque de Paris, et Guillaume, abbé de Vézelay, avec d'autres seigneurs, vers les députés de l'empereur, qui attendoient au même lieu la réponse du roi, et avoient avec eux le comte de Champagne, entièrement favorable à l'antipape Victor. Les députés du roi demandèrent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, et qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte ; mais les députés de l'empereur refusèrent le délai, et le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux que le pape avoit envoyés retournèrent à Vézelay, comptant la conférence pour rompue. Le lendemain, de grand matin, le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, et lui dit : Je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puisque le roi n'a pas accompli sa parole ; et toutefois, pour l'amour du roi, j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois semaines, à condition que le roi viendra au jour nommé, amenant le pape Alexandre, et exécutera ce qui sera décidé, sous peine de se rendre lui-même prisonnier de l'empereur à Besançon. Le roi ne put s'en défendre ; il le promit quoiqu'à son grand regret, et donna pour otages le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et le comte de Nevers. Cette nouvelle alarma fort tout l'ordre ecclésiastique, et ils prioient Dieu d'avoir pitié de son église.

Le roi retourna donc à Saint-Jean-de-Laune, mais l'empereur n'y vint point ; il se contenta d'y envoyer Rainold, son chancelier, archevêque de Cologne, le principal appui du schisme. On répéta les propositions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur ; mais l'archevêque de Cologne soutint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire, et qu'il ne feroit part à personne du droit de juger l'église romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le roi, ravi de trouver l'occasion de dégager sa parole, demanda au comte si les conditions du traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le soutint, et le roi ajouta : Vous voyez que l'empereur n'est point ici comme il y devoit être, suivant votre promesse ; vous êtes aussi témoin que ses envoyés changent les conditions du traité : je suis donc quitte de ma parole. Le comte en convint. Tous les seigneurs et les prélats qui étoient présents le déclarèrent aussi ; et le roi, piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemands, confus, le suivirent et le prièrent de revenir, disant que l'empereur étoit prêt d'exécuter ce que le comte avoit promis ; mais le roi, trop heureux d'avoir évité ce péril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui ; ainsi l'assemblée se sépara.

LXI. Voyage de Valdémar, roi de Danemarck, en Allemagne.

L'empereur avoit appelé à cette conférence les rois de Danemarck, de Bohême et de Hongrie, assurant que les deux papes s'y trouveroient, et que l'on y finiroit le schisme (1). Le roi de Danemarck étoit Valdémar, fils du martyr saint Canut, qui, ayant reçu un légat de la part de l'antipape Octavien, et voulant connoître la vérité de son droit, envoya, à l'empereur Frideric, son secrétaire Raoul, Anglois de naissance. L'empereur le reçut avec de grandes démonstrations de respect, et Oc-

(1) Helm. Chr. Slau. lib. 1, c. 91. Saxo. lib. 14, p. 170, edit. 1576.

tavien lui fit encore plus d'honneur, jusqu'à lui donner un prêtre pour réciter l'office avec lui, et lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en célébrant la messe. L'empereur dit à Raoul, que l'affaire du schisme avoit été jugée au concile de Pavie, et que, pour la terminer, il vouloit assembler tous les rois, puisque c'étoit un intérêt commun. Qu'il désiroit surtout d'en conférer avec le roi de Danemarck, dont il connoissoit la sagesse; et que, pour le récompenser de la peine d'un si grand voyage, il lui donneroit une province d'Italie avec le gouvernement de tout le pays des Sclaves.

Raoul étant de retour, et gagné par les flatteries de l'empereur et de l'antipape, publioit hautement leur affection pour le roi, son maître; et ce prince, moins pour l'intérêt de la religion que par la curiosité de voir les pays étrangers, résolut d'aller trouver l'empereur. Cependant Bernard, légat d'Octavien en Danemarck, s'efforçoit de gagner les évêques; et, comme il en trouvoit peu qui le reçussent favorablement, il indiqua un concile; mais il fut peu nombreux, et lui attira plus de mépris que de considération. Le roi Valdémar, l'ayant laissé à Slesvic, découvrit son dessein d'aller en Allemagne, à Absalom, évêque de Roskild, son frère de lait, qu'il avoit fait élire pour remplir ce siége en mil cent cinquante-huit (1). Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par sa prudence et sa valeur que par ses vertus chrétiennes, et avoit étendu la religion chez les Rugiens et les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Valdémar du voyage d'Allemagne, et, n'ayant pu le persuader, il ne laissa pas de l'y suivre. Mais, quand ils furent arrivés à la cour de l'empereur, qui étoit à Metz, le roi s'aperçut bien qu'il s'étoit engagé témérairement; car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard, et prétendit qu'il devoit lui faire hommage du royaume de Danemarck, et le reconnoître pour son souverain : ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions.

Ensuite Octavien tint un concile, où il s'efforça de montrer par de grands discours la validité de son élection, et, pour se rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au saint-siége qu'en cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal (2). Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conférence pour finir la question du schisme, étant résolu de s'en tenir à leur avis, et qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient, au mépris de l'empereur, créer un pape, quoiqu'ils n'eussent aucun droit sur Rome. Ensuite Rainold, archevêque de Cologne, s'efforça de montrer aussi l'injustice des rois. Car, disoit-il, si l'empereur vouloit juger un différent touchant l'évêché de quelque ville de leur obéissance, ils le trouveroient très-mauvais, et cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'archevêque crut cette preuve si convaincante, qu'il la proposa en latin, en françois et en allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemands, autant déplut-elle aux Danois; et à la fin, quand on eut allumé les cierges pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre, le roi Valdémar, suivant le conseil de l'évêque Absalom, sortit du concile. Absalon le suivit, et, comme Octavien le prioit de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la suite duquel il étoit venu. Ainsi ils ne prirent point de part à cette action schismatique. Le lendemain, Octavien sacra Livon élu évêque d'Oldenséc, capitale de l'île de Funen, au sacre duquel Absalon s'étoit vigoureusement opposé. Le roi Valdémar ne revint en Danemarck que l'année suivante, mil cent soixante-trois (1). Cependant Octavien ne laissa pas de se prévaloir de la négociation du comte de Champagne avec l'empereur, et écrivit à Rome que le roi de France avoit embrassé son parti, et l'avoit déclaré à l'empereur avec serment par le moyen de ce comte. C'est ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes, consuls des Romains, en écrivirent au roi, le priant de dissiper cette calomnie.

LXII. Alexandre honoré par les rois de France et d'Angleterre.

Tandis que le pape étoit à l'abbaye du Bourg-Dieu, il fut visité par le roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des présents d'or, et le baisa à la bouche, et, ayant refusé le fauteuil qu'on lui avoit préparé, s'assit à terre aux pieds du pape avec ses barons. Il se retira trois jours après fort content, ayant fait encore de grands présents au pape et aux cardinaux (2). Quelque temps après la conférence de Saint-Jean-de-Laune, le roi de France et le roi d'Angleterre se trouvèrent ensemble à Couci-sur-Loire, et y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable; ils le conduisirent à sa tente, marchant à pied à côté de lui, et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval. C'est que le pape, après avoir long-temps séjourné au Bourg-Dieu, passa à Tours, où il arriva à la Saint-Michel, et y célébra la fête de Noël.

Au carême de l'année suivante, mil cent soixante-trois, il vint à Paris (3) pour conférer avec le roi Louis, qui alla deux lieues au devant avec ses barons et ses chevaliers, et, dès

(1) Ibid. p. 245, 254. Hist. gent. Dan. 1158. Vita Guill. abb. 6 apr. Boll. to. 9, p. 650. (2) Saxo. p. 271.

(1) Hist. gent. Dan. 163. Duchesne, to. 4, p. 715. Ep. 418. (2) Acta. ap. Bar. Rob. de Monte, 1162. (3) Acta.

qu'il le vit, il descendit de cheval, et courut lui tenir l'étrier et lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la ville marchant ensemble; le clergé vint au devant, et mena le pape et les cardinaux à l'église cathédrale. Le pape demeura à Paris pendant le carême, et y célébra la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatrième de mars. Il en partit peu de temps après, et, passant par Chartres, retourna à Tours, où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le dix-neuvième de mai.

LXIII. Concile de Tours.

Le concile commença en effet ce jour-là, et se tint dans l'église de Saint-Maurice, qui est la métropolitaine. Il s'y trouva avec le pape dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés et une grande multitude d'autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques. Les prélats étoient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des deux rois de France et d'Angleterre, et quelques-uns d'Italie (1). Arnoul, évêque de Lisieux, fit, par ordre du pape, un sermon pour l'ouverture du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'Eglise contre les schismatiques, et pour sa liberté contre les tyrans, qui la pillent et l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sortent de son sein et demeurent dehors, et quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'est pas moins libre en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance spirituelle. Il prédit que l'empereur se convertira et confessera que la principauté de l'Eglise est au-dessus de la sienne, et, en particulier, qu'il reconnoîtra la seigneurie de l'église romaine, puisque l'histoire nous apprend que ses prédécesseurs n'ont reçu l'empire que par la seule grâce de cette église. Il conclut en exhortant les évêques à faire bon usage de leurs richesses temporelles, les employant au secours de l'église exilée et de ceux qui ont perdu leurs biens et leur repos pour la cause de Jésus-Christ. C'est le pape et les cardinaux qu'il veut dire (2).

Le concile de Tours fit dix canons, la plupart répétés des conciles précédents : en voici les dispositions les plus notables. Défense de diviser les prébendes et les dignités ecclésiastiques, particulièrement les moindres bénéfices. Défense aux évêques et autres prélats, sous peine de déposition, de donner à aucun laïque ni église, ni dîme, ni oblation. Défense de donner à ferme pour un prix annuel le gouvernement des églises, comme la mauvaise coutume s'en étoit introduite en certains lieux. On défend aussi de vendre les prieurés ou les chapelles des moines ou des clercs; de rien demander pour l'entrée en religion; de rien exiger pour la sépulture, l'onction des malades ou le saint-chrême, sous prétexte même d'ancienne coutume, puisque la longueur de l'abus ne le rend que plus criminel (1). On défend aux clercs et religieux toute sorte d'usure, même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fonds pour profiter des revenus sans les imputer sur le sort principal de l'argent prêté. En quelques diocèses, les évêques et les archidiacres mettoient à leurs places des doyens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclésiastiques, moyennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curés et au renversement des jugements (2).

Quelques religieux sortoient de leurs cloîtres, sous prétexte de charité, pour exercer la médecine, étudier les lois civiles, et poursuivre des affaires, prétendant s'en acquitter plus fidèlement que les séculiers. Le concile défend absolument à aucun religieux profès de sortir pour ce sujet, et ordonne que, s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié, et que, s'il se présente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit déniée. Etant rentré dans son cloître il aura le dernier rang, et ne pourra espérer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entre autres par une lettre de saint Bernard aux moines de Saint-Germer, et il avoit déjà été condamné par Innocent II au concile de Reims en mil cent trente-un, et en celui de Latran l'an mil cent trente-neuf (3). Or, il est remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les professions de médecin et d'avocat, et non aux clercs séculiers; parce que les laïques, étant sans lettres, en étoient incapables. Remarquez encore qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvu qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres.

Le concile ordonne aux chapelains (4) des châteaux, sitôt qu'ils auront connoissance que l'on y aura apporté quelque chose pillée sur l'église, d'en avertir le seigneur ou celui qui commande dans le château; et, s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera, dans le château, tout office divin, excepté le baptême, la confession et le viatique. On pourra seulement dire une messe par semaine, à huis-clos, dans le village. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains s'en retireront; et sous la même loi sont compris les écrivains, car ces seigneurs ne lisoient et n'écrivoient que par le ministère des clercs. Les clercs des châteaux

(1) To. x, p. 1424, Conc. p. 1411. Arn. p. 61.
(2) P. 68, 71.

(1) C. 1, 3, 5, 6, 2. liv. LXVIII, n. 9, Conc. Rem. c. 6
(2) C. 7.
(3) C. 8. Bern. Ep. 67, etc. Ibid. Mabill. Sup.
(4) C. 10.

ne pourront être changés qu'en faisant serment, à la diligence de l'archidiacre, d'observer ce canon. Les marchands et les autres habitants des villes et des bourgs ne logeront aucun excommunié, et n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, si le connétable, c'est-à-dire le gouverneur, est excommunié, l'office divin cessera quand il sera présent dans le lieu.

Les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques sont déclarées nulles (1). Il est ordonné aux évêques et aux prêtres de veiller sur les hérétiques qui, s'étant depuis long-temps élevés à Toulouse et aux environs, se sont étendus en Gascogne et en d'autres pays : c'étoient les manichéens, depuis nommés Albigeois. Il est défendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraite dans leurs terres, ni protection, d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit autrement, le tout sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils seront découverts, les seigneurs catholiques les feront emprisonner, avec confiscation de leurs biens, et on fera toutes les diligences possibles pour empêcher les conventicules : ce sont les canons du concile de Tours. Quand il fut fini, les deux rois, de France et d'Angleterre, prièrent le pape Alexandre que, s'il vouloit séjourner dans l'un de leurs royaumes, il eût à choisir la ville qu'il lui plairoit davantage pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine, et située dans un pays fertile et agréable, et il y demeura depuis le premier d'octobre mil cent soixante-trois jusqu'à Pâques de l'année mil cent soixante-cinq, expédiant les affaires de toute l'Eglise comme s'il eût été à Rome (2).

LXIV. Suite de la vie de saint Thomas de Cantorbéry.

Thomas, archevêque de Cantorbéry, partit après d'Angleterre pour venir au concile de Tours; et, comme il étoit dans sa plus grande faveur, il fut reçu en Normandie, et partout où il passa, comme si c'eût été le roi même (3). Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déjà pour la plupart vinrent au devant de lui; et, contre la coutume de l'église romaine, tous les cardinaux s'avancèrent pour le recevoir assez loin hors de la ville; il n'y en eut que deux qui demeurèrent auprès du pape. Le pape, qui, sur sa réputation, désiroit de le voir depuis long-temps, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveler quelques priviléges de son église, et se retira avec la bénédiction et les bonnes grâces du pape. Il repassa en Angleterre, où il fut reçu par le roi comme un père par son fils : c'étoit la seconde année de son épiscopat, c'est-à dire mil cent soixante-trois.

Il y avoit alors deux évêchés vacants, Worchester et Herford. Car une coutume profane s'étoit déjà établie dans plusieurs royaumes, que les rois retenoient à leur volonté les évêchés et les monastères vacants pendant des années entières, et appliquoient au fisc le patrimoine de Jésus Christ et les biens des pauvres. C'est ainsi qu'en parle Hébert de Boscham, qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de son devoir de ne pas souffrir un tel abus; et il fit tant par ses prières et ses exhortations, qu'il persuada au roi de remplir ces deux siéges, lui représentant les mauvais effets de la longue vacance, tant pour le temporel que pour le spirituel. L'évêque de Worchester fut Roger, fils du comte de Glavor, jeune homme, mais d'un mérite singulier pour la pureté de ses mœurs, sa fermeté pour la justice et son attachement au saint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la translation de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à sa place Robert de Melun, docteur fameux, dont j'ai déjà parlé, mais plus recommandable encore par sa vertu que par sa doctrine (1). Ce furent les premiers que sacra l'archevêque Thomas, suivant la résolution qu'il avoit prise de n'imposer les mains qu'à de dignes sujets, principalement pour l'épiscopat.

Depuis son sacre, il étoit devenu un autre homme, et menoit une vie tout édifiante (2). La première année, il porta encore un habit précieux, à son ordinaire, par-dessus le cilice et l'habit monastique; mais depuis il ne porta qu'un habit modeste, suivant l'usage du clergé, long jusqu'aux talons, d'étoffe brune, et fourré seulement d'agneau. Il disoit matines avant le jour, et aussitôt on faisoit entrer treize pauvres, à qui il lavoit les pieds, servoit à manger, et donnoit à chacun quatre pièces d'argent. Il faisoit cette action très-secrètement; et, le jour étant venu, entroient douze autres pauvres à qui son aumônier lavoit les pieds et donnoit à manger. Enfin, à l'heure de tierce, deux aumôniers servoient encore cent pauvres de ceux qu'on nommoit prébendiers. Ces trois aumônes se faisoient tous les matins; mais le saint archevêque en faisoit grand nombre d'autres, et il doubla les aumônes réglées de l'archevêque Thibaud, qui avoit déjà doublé celles de ses prédécesseurs (3).

L'archevêque Thomas, après son aumône, prenoit un peu de repos; puis il se mettoit à la lecture de l'Ecriture sainte avec le docteur Hébert de Boscham Lombard, né à Plaisance, qui fut toujours attaché à lui inséparablement, et devint enfin cardinal et évêque de Bénévent. Il expliquoit à l'archevêque les sens mystiques de l'Ecriture, car c'étoient ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Ensuite

(1) C. 9, 4. Pet. Vivi. t. 2, Spicil. p. 777.
(2) Acta Alex. Chr. S. (3) Vita quadrip. c. 14.

(1) C. 15, 16. Sup. n. 34.
(2) C. 9.
(3) C. 10, 11, in fin.

le prélat demeuroit à méditer ces grandes vérités, dont il profitoit pour l'instruction de son clergé et de son peuple. Il regrettoit le temps qu'il avoit perdu avant que de s'appliquer à cette étude, et souhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toujours dans ses grandes manches des billets contenant quelques sentences édifiantes pour s'en aider au besoin; et il étoit toujours accompagné de plusieurs hommes vertueux et savants, dont la conversation l'instruisoit de plus en plus.

Il demeuroit donc enfermé jusqu'à l'heure de tierce; et alors il sortoit de sa chambre pour célébrer ou entendre la messe (1). Il ne la disoit pas tous les jours : non par négligence, comme il le disoit lui-même, mais par respect. Car, ajoute le docteur Hébert, la pratique des bons et saints prêtres varie sur ce point. Je crois voir dans ceux qui célèbrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, et dans les autres une marque de respect et d'humilité. Or, dans les canons il n'y a, de part ni d'autre, ni précepte ni conseil; mais ils témoignent qu'il suffit d'offrir le saint sacrifice une fois par jour, comme Jésus-Christ s'est offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plutôt que de Jésus-Christ, qui l'offrent volontiers chaque jour, même plusieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce sont les paroles d'Hébert. Le saint archevêque se préparoit à la messe avec une grande dévotion et beaucoup de larmes; pendant le chant de l'introït et du reste, il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraisons de saint Anselme pour éviter les distractions, et par la même raison il étoit diligent dans la célébration de la messe.

A none, j'entends à midi, il sortoit en public pour se mettre à table, et y faisoit asseoir à sa droite les savants et à sa gauche les moines (2); les chevaliers et les seigneurs mangeoient séparément, de peur qu'ils ne fussent importunés de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entendue, et qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante et propre, mais sans délicatesse recherchée. Il gardoit une grande sobriété, quoiqu'il se nourrît des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'user de viandes grossières. Après le repas, il entroit dans sa chambre avec ses savants, et s'entretenoit ou de l'Ecriture sainte ou de ses affaires, faisant en sorte de n'être jamais oisif. Avant de conférer les ordres, il examinoit soigneusement les sujets; premièrement sur les mœurs, puis sur la doctrine, et enfin, s'ils avoient quelque bénéfice suffisant, de peur qu'après leur promotion ils ne fussent réduits à mener une vie vagabonde, et se rendre méprisable en faisant leurs fonctions par intérêt. Car il étoit persuadé que celui qui ordonne un sujet indigne se charge toujours d'un grand péché, quand même l'ordinant se corrigeroit ensuite (1). Il eut grand soin de retirer les biens usurpés sur l'église de Cantorbéry, par la foiblesse ou la négligence de ses prédécesseurs, reprenant sans formalité ceux où l'injustice étoit manifeste, et faisant pour les autres des poursuites en justice. Cette conduite excita contre lui plusieurs grands seigneurs, mais la faveur déclarée du roi pour le prélat les obligeoit à dissimuler leur ressentiment.

LXV. Saint Anthelme, évêque de Bellay.

En Bourgogne, l'évêché de Bellay étant venu à vaquer, le parti le plus puissant du chapitre élut un jeune homme noble, et le mit en possession de la maison épiscopale (2); mais l'autre parti élut un moine; et ceux-ci envoyèrent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer leur élection. Le pape différa de donner réponse aux députés, ne doutant point que l'autre parti n'envoyât aussi les siens. Cependant quelques chanoines plus modérés, quoiqu'en petit nombre, voulant réunir les deux partis, proposèrent d'élire Anthelme, chartreux de grande réputation. Tous s'y accordèrent avec joie, même celui qui avoit été élu le premier, car il étoit parent d'Anthelme. Mais, comme ils savoient qu'il seroit très-difficile de le tirer de sa solitude, ils allèrent promptement trouver le pape Alexandre, qui, plein de joie, les félicita d'avoir pris un si bon parti, et leur dit qu'ils seroient heureux sous un tel pasteur. Il y fit consentir, quoiqu'avec peine, les premiers députés, et, les ayant tous réunis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant, par l'autorité du saint-siége, de se charger de l'église de Bellay; et manda au prieur et aux religieux de la grande Chartreuse de le donner à ceux qui le demandoient, et s'il refusoit d'accepter de l'y contraindre par autorité.

Mais Anthelme, ayant appris ce qui se passoit et l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener, résolut de s'enfuir et se cacha (3). Les chartreux le cherchèrent si bien qu'ils le trouvèrent; et, l'ayant amené avec bien de la peine à la communauté assemblée, ils lui exposèrent l'ordre du pape et lui montrèrent ses lettres. Le prieur y ajouta son commandement, les religieux leurs exhortations, les députés leurs prières, au nom de toute l'église de Bellay; mais Anthelme demeura ferme à refuser, protestant qu'il ne sortiroit jamais de son désert. Enfin, par un pieux artifice on lui proposa le choix, ou d'obéir au pape et d'accepter, ou d'aller trouver le pape même, qui, disoient-ils, connoissant sa résolution, ne lui feroit pas de violence. Flatté de cette espérance, il se mit en chemin; mais les députés se gardèrent bien de

(2) C. 12.

(1) C. 13.
(2) Vita ap. Sur. 26. junii. c. 10.
(3) C. 17.

le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui et de toute sa cour, car ils le connoissoient pour homme d'un grand mérite; et, lorsqu'il eut audience du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander grâce, et le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit avantageux ni à lui-même ni à l'église qui le demandoit; qu'il étoit un ignorant, un homme sans expérience, un misérable; enfin, qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son désert.

Le pape lui répondit : Mon fils, ne prétendez pas nous imposer par de mauvaises excuses, nous connoissons vos talents; pourquoi vous découragez-vous, il faut obéir. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même et de suivre Jésus-Christ, il faut donc l'imiter en son obéissance, et renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ce discours et le réduisit à garder le silence. Ensuite il le sacra solennellement de sa main, le jour de la Nativité de la Vierge, qui, cette année mil cent soixante-trois, étoit le dimanche. Le pape le retint quelques jours auprès de lui, et, comme les prélats de la cour de Rome s'entretenoient familièrement de diverses choses avec Anthelme, il citoit souvent l'Ecriture fort à propos, ce qui leur fit dire : Etes-vous donc un ignorant, comme vous nous le vouliez persuader ? Il demanda son congé avec empressement, et le pape le renvoya, après lui avoir fait quelques petits présents.

Anthelme étoit de la première noblesse de Savoie, né vers l'an mil cent sept. Ses parents le firent étudier dès sa jeunesse, et lui procurèrent la prévôté et la sacristie de Genève, et la sacristie de Bellay, qui étoient les principales dignités de ces deux églises. Elles lui donnoient une grande considération et d'amples revenus, dont il usoit magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir, et à leur rendre toutes sortes de services : ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit aussi très-libéral envers les pauvres, et sa vie étoit pure, mais dissipée et occupée des soins temporels. Ayant passé la première jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulièrement les chartreux, plus par curiosité qu'à dessein de se convertir : la prospérité dont il jouissoit, et l'espérance de parvenir à de plus grandes dignités étoient de grands obstacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de son âge à la Chartreuse des Portes, dont le vénérable Bernard étoit alors prieur, ce saint homme, qui avoit déjà fait un grand nombre de conversions, exhorta fortement Anthelme à penser à son salut, et quelques autres chartreux en firent de même (1). Anthelme ne se rendit pas pour lors, seulement il se recommanda à leurs prières et se retira. Etant venu à la maison d'en bas de cette Chartreuse, il fut retenu pour y passer la nuit, par les frères convers et le procureur Boson, qui étoit son parent et homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain, il remonta à la maison d'en haut, visita les logements des moines, et fut tellement touché de leur manière de vie et de leurs discours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhortèrent à régler ses affaires et prendre jour pour revenir; mais il leur dit : J'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui; je laisse de quoi payer mes dettes, et j'ai de bons amis pour tout exécuter. Il prit donc l'habit, et embrassa leur observance avec une grande ferveur.

Il étoit encore novice quand il fut envoyé à la grande Chartreuse, où le nombre des moines étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la prière, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la discipline; et il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur, il s'acquitta très-dignement de cet emploi, soit pour la conduite des frères convers, soit pour les aumônes et le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur. Le vénérable Guigues, après avoir exercé cette charge vingt-sept ans, mourut en mil cent trente-six, laissant une telle réputation, qu'on l'appeloit simplement le bon prieur (1). Son successeur fut Hugues, sixième prieur de la grande Chartreuse, qui, après avoir gouverné deux ans, se démit de la supériorité, et fit élire en sa place Anthelme, en mil cent trente-huit. Quelques années auparavant des monceaux de neige, tombant du haut des montagnes et entraînant de la terre et des pierres, avoient accablé plusieurs chartreux sous les ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette sainte communauté, et le peu de moines qui restèrent se relâchèrent de l'observance après la mort du bienheureux Guigues (2). Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, suivant les constitutions écrites par ce saint prieur. Il employa la douceur et la sévérité, et chassa quelques indociles qui lui résistoient; en même temps il réparoit les bâtiments, et il remit la Chartreuse dans un état florissant.

Après l'avoir gouvernée douze ans, il fit mettre à sa place Basile, qui en fut le huitième prieur, et rentra dans le silence de sa cellule. Mais quelque temps après, Bernard, prieur des Portes, le demanda pour son successeur, ne se croyant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes, où, ayant trouvé beaucoup d'argent et de blé, il en fit de grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette; et, ne laissa pas ensuite

(1) Vita c. 1, 2. Sup. l. LXVIII, n. 31.

(1) C. 3, 4, 5. Sup. liv. LXVI, n. 30.

(2) Sup. liv. LXIX, n. 40. Vita S. Stephan. Obaz. c. 20.

d'augmenter les revenus du monastère en défrichant des bois. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an mil cent cinquante-huit, Guy, comte de Forest, ayant surpris la ville de Lyon, la pilla, et fit sentir son indignation, principalement au clergé, prétendant que l'Eglise avoit usurpé sur sa famille la seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie (1). En cette occasion, l'archevêque Héraclius et les principaux de son clergé se réfugièrent à la Chartreuse des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts, et les défraya libéralement tant que dura cette tempête. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maison, qu'il se retira encore et retourna à sa cellule de la grande Chartreuse (1). Il avoit un zèle particulier pour l'unité de l'Eglise, et ce fut principalement lui et un autre chartreux, nommé Geoffroy, qui, par leur autorité et leurs soins, déterminèrent tout l'ordre à embrasser le parti d'Alexandre III, et à rejeter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élu évêque de Bellay, et il remplit dignement ce siége pendant quinze ans.

(1) C. 9. Sup. l. LXVIII, n. 31, 4. V. c. 13, Severt. p. 246.

(1) C. 15. Sup. n. 53.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

I. Commencement de division entre le roi Henri et saint Thomas.

Peu de temps après que Thomas, archevêque de Cantorbéry, fut revenu du concile de Tours, le roi d'Angleterre, Henri II, commença à se refroidir à son égard, et à concevoir pour lui cette aversion, qui vint enfin aux dernières extrémités. On en marque pour première cause que Thomas, ne se trouvant que trop chargé de sa dignité d archevêque et le primat d'Angleterre, renvoya les sceaux au roi, qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier (1). Le roi s'en tint offensé, sachant que l'archevêque de Mayence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, et l'archevêque de Cologne en Italie: ce qui lui faisoit conclure que ces dignités n'étoient point incompatibles, et que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par aversion personnelle pour lui. Mais le principal sujet de leur division fut le différent pour la juridiction ecclésiastique. Un prêtre, accusé d'homicide, ayant été pris, fut renvoyé à l'évêque de Salisbéry, son diocésain, à cause du privilége clérical (2). La preuve ne se trouvant pas complète, l'évêque lui ordonna la purgation canonique; et, comme il ne put y satisfaire, l'évêque consulta l'archevêque de Cantorbéry, qui condamna le prêtre à être privé de tout bénéfice, déposé et mis dans un monastère pour faire pénitence perpétuelle. Vers le même temps, un chanoine de Bedfort, nommé Philippe de Broïe, dit des injures aux officiers du roi, qui en fut extrêmement irrité contre tout le clergé. La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fustiger publiquement, et le suspendit de ses fonctions pendant quelques années.

Le roi n'en fut pas content, et, ayant assemblé à Londres l'archevêque et les évêques, il leur répresenta que, pour réprimer les crimes, il étoit nécessaire que les clercs, après avoir été déposés, fussent livrés au bras séculier et soumis aux peines corporelles. L'archevêque et les évêques soutenoient, au contraire, que les canons et la liberté ecclésiastique ne le souffroient pas, et l'archevêque conjura le roi de ne pas introduire cette nouveauté dans son royaume, déclarant qu'il ne la devoit ni ne pouvoit souffrir (1). Alors le roi, indigné de voir les évêques tous d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient observer les coutumes de son royaume, ajoutant que, puisqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du temps de son aïeul, il seroit triste qu'elles fussent condamnées de son temps. L'archevêque, ayant pris l'avis de ses confrères, répondit qu'ils observeroient ces coutumes, sauf leur ordre, c'est-à-dire sauf les droits de l'épiscopat; et Hilaire, évêque de Chichester, voyant le roi plus aigri de cette réponse, dit de son chef qu'il observeroit les coutumes royales de bonne foi. Mais le roi, sans s'adoucir, le traita avec mépris; et, se tournant vers l'archevêque et les autres prélats, il dit qu'ils avoient conjuré contre lui, et qu'il y avoit du venin dans cette clause captieuse, sauf notre ordre: c'est pourquoi il vouloit qu'ils promissent simplement et sans restriction d'observer les coutumes royales. L'archevêque répondit: Quand nous vous avons juré fidélité, nous avons promis de vous conserver la vie, les membres et votre dignité temporelle, sauf notre ordre; or ces coutumes sont comprises dans votre dignité. Ainsi nous ne nous obligeons point de les garder en une autre forme que nous ne l'avons déjà promis. Comme le jour baissoit, le roi, fatigué, sortit de la salle en colère, sans saluer les prélats, qui se retirèrent de leur côté; et, en s'en allant, l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chichester d'avoir changé, de son propre mouvement, la clause dont ils étoient tous convenus. Le lendemain, le roi retira des mains de l'archevêque les places et les fiefs qu'il avoit en garde comme chancelier, et sortit de Londres secrètement et avant le jour, montrant par ce procédé une grande indignation.

Peu de temps après, Arnoul, évêque de Lisieux, vint en Angleterre pour se réconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes grâces, et lui conseilla de diviser les prélats

(1) Vita quadrip. lib. 1, c. 17. Rad. de Dicet. p. 12, 60.

(2) Matth. Paris. ann. 1163.

(1) C. 18, 19.

pour affoiblir l'archevêque : ce qui réussit. Le roi gagna premièrement quelques évêques qui craignoient les effets de son ressentiment, sachant qu'ils lui étoient odieux depuis longtemps ; ensuite il en gagna d'autres, qui n'eurent pas la force de lui résister. Ils promirent donc, à l'insu de l'archevêque, d'obéir à la volonté du roi, et il en demeura peu avec ce prélat ; encore la crainte les obligeoit à se cacher. Le roi, de son côté, s'efforçoit de gagner l'archevêque par promesses et par par caresses ; plusieurs des grands s'entremettoient pour les réconcilier, et représentoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur division, et l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot, car il ne s'agissoit que de cette clause : Sauf notre ordre. L'abbé de l'Aumône, entre autres, le pressoit, disant avoir charge du pape de le faire consentir au désir du roi, et que ce prince avoit assuré par serment qu'il ne vouloit que sauver son honneur devant les grands par quelqu'apparence de consentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, et lui promit de changer ce mot qui le choquoit. Le roi parut fort adouci ; mais il vouloit qu'on lui promît l'observation des coutumes publiquement dans l'assemblée des évêques et des seigneurs.

II. Eglise d'Allemagne.

L'empereur Fridéric célébra cette année à Wormes la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatrième de mars, et le jour de l'octave dernier du même mois il tint avec les seigneurs sa cour à Mayence. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur évêque, commis trois ans auparavant, et il n'en demeura que très-peu des moins considérables et quelques-uns qui avoient déjà obtenu leur grâce de l'empereur. Un des coupables fut pris et exécuté à mort. L'abbé de Saint-Jacques fut présenté à l'empereur comme complice, et obtint du temps pour se justifier ; mais, ne le pouvant faire, il fut chassé de son abbaye et du pays. Les moines furent enfermés dans une maison, d'où les uns se sauvèrent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congédiés ; ainsi le service divin cessa dans ce monastère. Les murailles de la ville furent abattues par ordre de l'empereur, et ne furent rétablies que sous son successeur, trente-sept ans après. L'année suivante, mil cent soixante-quatre, Conrad, élu archevêque de Mayence, se rangea à l'obédience du pape Alexandre ; de quoi l'empereur irrité le chassa de son siége, et mit en possession Christien, qui avoit été élu auparavant (1).

En Saxe, Gérold, évêque d'Oldembourg, obtint du duc Henri le lion la translation de son siége à Lubeck, où il institua douze prébendes et une treizième pour le prévôt (1). Ensuite, voulant établir les dîmes dans la Holsace, il écrivit une lettre aux habitants de Burnhovède, où il représente ce devoir comme un précepte divin, sans l'accomplissement duquel les autres sont inutiles. Ce peuple peu docile répondit qu'il ne se soumettroit jamais à cette servitude, qui exposoit tous les chrétiens à l'oppression des évêques ; et presque toutes les dîmes s'employoient en luxe séculier. En quoi, dit le prêtre Helmold, auteur du temps, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la vérité. L'évêque rapporta cette réponse au duc, qui commanda aux Holsatiens, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de payer les dîmes, comme faisoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées et plus exposées aux guerres. Mais les Holsatiens obstinés répondirent qu'ils ne donneroient jamais les dîmes que leurs pères n'avoient point données, et qu'ils aimoient mieux brûler leurs maisons et quitter leur pays. Ils songèrent même à tuer l'évêque, le comte et tous les étrangers qui payoient les dîmes, mettre le feu au pays et s'enfuir sur les terres de Danemarck. Mais leur mauvais dessein fut arrêté par l'alliance renouvelée entre le roi de Danemarck et le duc de Saxe, car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holsatiens furent donc contraints de se soumettre aux dîmes, et promettre pour chaque feu une certaine quantité de grain. Mais, comme on étoit prêt à sceller le traité, les notaires demandèrent un marc d'or, suivant la coutume : ce qui révolta ce peuple féroce, et le traité demeura imparfait, joint la guerre qui survint, et la mort de l'évêque, qui arriva la même année mil cent soixante-trois.

III. Assemblée de Clarendon.

L'année suivante, mil cent soixante-quatre, sur la fin de janvier, le roi d'Angleterre tint à Clarendon une assemblée de tout son royaume, pour y faire reconnoître les coutumes qui lui étoient contestées par le clergé (2). En cette assemblée, il pressa Thomas, archevêque de Cantorbéry, d'exécuter la promesse qu'il lui avoit faite à Oxford d'approuver les coutumes, sans y ajouter la restriction : Sauf notre ordre. Mais l'archevêque, craignant que si on accordoit au roi ce qu'il désiroit, il ne gardât pas de mesure dans l'exécution des coutumes, ne pouvoit se résoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sarisbéry et celui de Norwich, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de son clergé, et de ne pas s'exposer à la prison, son clergé à être détruit, eux à

(1) Dodech. ann. 1163. Sup. liv. LXX. Id. 1200, 1164.

(1) Hist. archiep. Brem. p.104. Helmold. liv. I, c.92.

(2) Vita quadrip. liv. I, c. 21.

perdre la vie. Il étoit encore pressé par deux comtes très-puissants dans le royaume, qui disoient que, s'il n'acquiesçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'user de violence, qui attireroit au roi et à eux une infamie éternelle. Richard, maître des templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisième fois, et avertit l'archevêque de prendre garde à lui et d'avoir pitié du clergé. Il leur sembloit à tous voir les épées déjà levées sur sa tête.

Il se rendit enfin à leurs conseils et à leurs prières, et s'obligea le premier à observer les coutumes royales de bonne foi, sans autre addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de vérité de le faire ainsi, et tous les autres évêques le jurèrent en la même forme. Aussitôt quelques seigneurs qui devoient savoir ces coutumes en dictèrent la reconnoissance; et comme la plupart furent rédigées par écrit, l'archevêque, voyant que l'on en vouloit ajouter beaucoup davantage, interrompit, et dit qu'il ne pouvoit être bien instruit de ces coutumes, n'étant ni des plus anciens du royaume, ni archevêque depuis long-temps, ajoutant qu'il étoit tard, et que l'affaire étoit assez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut suivi, et chacun se retira à son logis.

IV. Coutumes d'Angleterre.

Le lendemain, on se rassembla et on acheva de rédiger les coutumes royales, dont le mémoire fut dressé en ces termes (1): L'an de l'incarnation de Notre Seigneur, mil cent soixante-quatre, le cinquième du pontificat d'Alexandre, du très-illustre roi d'Angleterre, Henri le dixième, en présence du même roi, a été faite la reconnoissance d'une partie des coutumes, libertés et dignités de ses prédécesseurs, savoir, du roi Henri, son aïeul, et des autres, lesquelles doivent être observées et tenues dans le royaume. Et à cause des dissensions qui se sont élevées entre le clergé, les justiciers du roi et les barons du royaume touchant ces coutumes, la reconnoissance en a été faite en présence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons et des grands du royaume. Ces coutumes, reconnues par eux et par les plus nobles et plus anciens du royaume, ont été accordées par Thomas, archevêque de Cantorbéry, Roger, archevêque d'York, Gilbert, évêque de Londres, Henri, évêque de Winchester, Nigel, évêque d'Eli, Guillaume de Norvick, Robert de Lincoln, Hilaire de Chichester, Josselin de Salisbéry, Richard de Chester, Barthélemy d'Oxford, Robert d'Erford, David de Menève, et Roger, élu évêque de Worchester. Ce sont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continue : Ils ont promis de vive voix en parole de vérité de tenir et observer ces coutumes au roi et à ses héritiers, de bonne foi et sans artifice, en présence de ces seigneurs, Robert, comte de Lochester, Reinaud de Cornouaille, Conan de Bretagne et des autres seigneurs qui sont nommés au nombre de trente-neuf. On met ensuite les coutumes dont il s'agit, rédigées en seize articles, savoir :

1. S'il s'émeut un différent touchant le patronage et la présentation des églises, soit entre laïques, soit entre clercs et laïques, il sera traité et terminé dans la cour du roi. 2. Les églises du fief du roi ne peuvent être données à perpétuité sans son consentement. 3. Les clercs cités et accusés de quelque cas que ce soit, étant avertis par le justicier du roi, viendront à sa cour pour y répondre sur ce qu'elle jugera à propos. En sorte que le justicier du roi enverra à la cour de l'église pour voir de quelle manière l'affaire s'y traitera; et, si le clerc est convaincu, l'église ne doit plus le protéger. 4. Il n'est pas permis aux archevêques, aux évêques et aux personnes constituées en dignité de sortir du royaume sans la permission du roi; et en ce cas ils donneront assurance que pendant leur voyage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du royaume. 5. Les excommuniés ne doivent point donner caution pour le surplus, afin d'être absous ni prêter serment, mais seulement donner caution de se présenter au jugement de l'église. 6. Les laïques ne doivent être accusés devant l'évêque que par des accusateurs certains et légitimes, en sorte que l'archidiacre ne perde point son droit. Et si ceux dont on se plaint sont tels que personne n'ose les accuser, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loyaux du même lieu devant l'évêque, qu'ils en déclareront la vérité en conscience.

7. Personne qui tienne du roi en chef, ou qui soit son officier, ne sera excommunié ni sa terre mise en interdit qu'auparavant on ne s'adresse au roi s'il est dans le royaume, ou s'il en est dehors à son justicier, afin qu'il en fasse justice; en sorte que ce qui appartient à la cour du roi y soit terminé, et ce qui regarde la cour ecclésiastique lui soit renvoyé. 8. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque; et si l'archevêque manque à faire justice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêque, en sorte qu'on n'aille point plus avant sans le consentement du roi. 9. S'il s'émeut un différent entre un clerc et un laïque, ou au contraire pour quelque tènement, que l'on prétende être aumône et que l'autre soutienne être fief laïque; sur la reconnoissance de douze loyaux hommes, le grand justicier du roi déterminera ce qui en est. Si c'est aumône, la cause se poursuivra dans la cour ecclésiastique; si c'est fief, la cause se poursuivra dans la cour du roi, à moins que les deux parties ne relèvent ce

(1) Collect. L.

tènement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en sa cour, sans que pour cette reconnoissance celui qui en étoit déjà saisi perde sa saisine. 10. Celui qui est d'une ville, d'un bourg ou d'un manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit dont il doive lui répondre, et qu'il ne veuille pas satisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, sinon après s'être adressé au principal officier royal du lieu pour le faire venir à satisfaction ; si l'officier y manque, il se rend à la miséricorde du roi, et l'évêque dès lors pourra réprimer l'accusé par la justice ecclésiastique.

11. Les archevêques, les évêques et les autres qui tiennent du roi en chef relèveront leurs terres du domaine du roi comme baronies, en répondront aux justiciers et aux officiers du roi, suivront toutes les coutumes et les droits du roi, et assisteront comme les autres barons aux jugements de la cour du roi, jusqu'à sentence de mort ou mutilation de membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaye ou prieuré du domaine du roi, il sera en sa main, et il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et, quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, et l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement et par le conseil des personnes qu'il y aura appelées de sa part. Et là même, l'élu fera hommage-lige au roi avant que d'être sacré, promettant, sauf son ordre, lui conserver la vie, les membres et sa dignité temporelle.

13. Si quelqu'un des grands du royaume refuse de rendre justice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; et si quelqu'un dénie au roi son droit, les évêques et les archidiacres doivent l'obliger à y satisfaire. 14. L'Eglise ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quoiqu'ils soient trouvés dans une église ou un cimetière. 15. Les actions pour dettes se poursuivent en la cour du roi, soit qu'il y ait serment interposé ou non. 16. Les enfants des paysans ne doivent point être ordonnés sans le consentement du seigneur dans la terre duquel ils sont nés. Cette reconnoissance d'une partie des coutumes d'Angleterre fut ainsi faite à Clarendon le quatrième jour avant la Purification, c'est-à-dire le trentième de janvier.

V. Thomas refuse d'approuver les coutumes.

L'acte en ayant été dressé, le roi demanda à l'archevêque et aux évêques d'y mettre leurs sceaux pour plus grande sûreté (1). L'archevêque, dissimulant sa douleur pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore qu'ils fussent résolus à le faire, la chose étoit assez importante pour prendre un petit délai, et la faire avec plus de décence, après y avoir un peu pensé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte, l'archevêque d'York en prit un autre, et le roi prit le troisième, pour le mettre dans les archives du royaume. Ainsi Thomas se retira pour aller à Winchester. Pendant le chemin, il s'émut une dispute entre ceux de sa suite, dont les uns disoient qu'il n'avoit pu faire autrement, vu la circonstance du temps; les autres témoignoient leur indignation de ce que la liberté ecclésiastique périssoit par la fantaisie d'un seul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prélat, parloit avec plus d'ardeur que les autres, se plaignant que la puissance séculière troubloit tout; que que l'on n'estimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaisance sans bornes; et il conclut en disant : Que deviendra l'innocence? Qui combattra pour elle après que le chef est vaincu? Quelle vertu a gardée celui qui a perdu la constance? A qui en voulez-vous, mon fils? dit l'archevêque. A vous-même, reprit le porte-croix, qui avez aujourd'hui perdu votre conscience et votre réputation, laissant un exemple odieux à la postérité, quand vous avez étendu vos mains sacrées pour promettre l'observation de ces coutumes détestables.

Le prélat dit en soupirant : Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, et je me juge désormais indigne des fonctions du sacerdoce et d'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi l'Eglise; je demeurerai dans la tristesse et le silence jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu et du pape. Dès lors il se suspendit du service de l'autel, et s'imposa pour pénitence des jeûnes et des vêtements rudes; et peu de jours après il envoya au pape en diligence. Le pape, qui étoit à Sens, lui envoya par sa réponse l'absolution qu'il demandoit, le consolant et l'exhortant à reprendre ses fonctions, et s'acquitter courageusement des devoirs d'un bon pasteur (1). Mais le roi d'Angleterre fut outré de colère quand il apprit que l'archevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon, et quand il vit lui-même qu'il refusoit en sa présence de sceller l'acte qui y avoit été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, et il parut qu'il en vouloit même à sa vie.

L'archevêque, voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans son église, voulut passer en France pour aller trouver le pape, et s'embarqua secrètement; mais il fut rejeté par le vent contraire, et le roi, ayant su qu'il avoit voulu sortir sans congé, en fut encore plus irrité contre lui (2). Cependant Rotrou, évêque d'Evreux, travailloit à réconcilier le roi et l'archevêque; et, comme le roi ne vou-

(1) C. 22.

(1) C. 21. (2) C. 24.

oit rien écouter sans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoya au pape, comme pour le prier de les confirmer, mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son supérieur, et apaiser ainsi le roi. Le pape ne se laissa pas surprendre, il refusa de confirmer les coutumes; ainsi le roi, voyant qu'il n'avançoit rien de ce côté-là, entreprit par le conseil de gens mal intentionnés de faire passer la légation d'Angleterre à Roger, archevêque d'York, de tout temps jaloux de Thomas. Le pape le refusa une première fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorbéry cet ancien privilège; mais le roi lui ayant envoyé une seconde députation sur ce sujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, et que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de légat, mais avec des restrictions qui le rendoient presque inutile; car il ne soumettoit ni la personne de Thomas ni son diocèse à la personne du nouveau légat; et il avoit tiré parole que les lettres de légation ne seroient point rendues à Roger sans un nouveau consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses lettres à Thomas, dont la première est datée du cinquième de mars, à Sens. Par cette lettre, et par une autre encore, il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection, et à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes grâces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'Eglise. Gardez-vous bien, ajoute-t-il, d'user d'aucune rigueur contre le roi ni son royaume jusqu'à Pâques prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur temps, et nous pourrons, vous et moi, agir plus sûrement en cette affaire. Il semble qu'Alexandre prévoyoit la mort de l'antipape. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ses coutumes contraires à la liberté de l'Eglise, par la considération du jugement de Dieu, et par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris sur le sacerdoce (1).

VI. Rupture entre le roi et l'archevêque.

Le roi ne laissoit pas de soutenir sa prétention, et faisoit poursuivre devant les juges séculiers les clercs accusés de vol, d'homicide ou autres crimes, afin qu'ayant été convaincus ils fussent déposés et livrés à la cour laïque (2). Mais l'archevêque, considérant ce qui est permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puissance séculière eût aucun droit dans une cause ecclésiastique criminelle suivant cette constitution : Si le crime est ecclésiastique, la cause sera examinée par l'évêque, et la peine imposée selon les canons, sans que les autres juges prennent aucune part à ces sortes de causes. Ainsi parle Guillaume de Cantorbéry, un des auteurs de la vie de saint Thomas. Or, la constitution qu'il cite est rapportée de même, mot pour mot, par Gratien, et tirée d'une novelle de Justinien, et il est évident qu'elle parle des crimes ecclésiastiques, comme la simonie, l'usure et les autres, qui du temps de Justinien n'étoient point contre les lois, mais seulement contre les canons (1). Mais cette constitution est tronquée dans l'extrait de Gratien, et dans l'original l'empereur dit expressément que si le crime est civil, c'est-à-dire de la compétence du juge séculier, il fera le procès au clerc accusé, et, s'il le trouve coupable, il le fera déposer par l'évêque avant que de le punir selon les lois.

C'est justement ce que prétendoit le roi d'Angleterre : au contraire, l'archevêque vouloit que, même pour les crimes contre les lois, un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclésiastique qui ne pouvoit imposer de plus grande peine que de la déposition, sans que le coupable pût ensuite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime. Se fondant sur la règle *non bis in idem*, c'est-à-dire qu'on ne punit pas deux fois une même faute, et craignant que, si les ecclésiastiques souffroient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïques criminels. C'est ce qui irritoit le roi de plus en plus; et les évêques, loin de lui résister, se soumettoient à toutes ses volontés.

On venoit tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observoit point les coutumes qu'il avoit jurées; d'autres se plaignoient qu'appuyé de son crédit il les avoit dépouillés de leurs biens, et les courtisans jaloux exagéroient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoisonnoit même ses vertus et le changement de ses mœurs. Son zèle pour la justice étoit traité de cruauté, son application à procurer l'utilité de l'Eglise étoit avarice; c'étoit par orgueil qu'il méprisoit l'estime du monde pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu; c'étoit témérité de vouloir soutenir les droits de son siége au delà de ses prédécesseurs; il ne pouvoit plus rien dire ni rien faire qui ne fût mal interprété. Enfin, on persuada au roi que sa puissance alloit s'anéantir si celle de l'archevêque continuoit de croître, et que, s'il n'y donnoit ordre, il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre que celui qui seroit élu par le clergé, et autant qu'il plairoit à l'archevêque.

VII. Mort d'Octavien. Guy de Crême, antipape.

Cependant l'antipape Octavien, étant tombé malade à Lucques vers la fête de Pâques, y mourut le mercredi d'après l'octave, vingt-

(1) I, Ep. 4, 5, 42. (2) Vita c. 24.

(1) II, q. 1, c. 45, § 1, Nov. 83, c. 1.

deuxième d'avril mil cent soixante quatre (1). Les chanoines de la cathédrale et ceux de Saint-Erigdien refusèrent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs églises plutôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croyoient damné ; ainsi il fut enterré dans un monastère hors de la ville, et les schismatiques ne laissèrent pas de publier qu'il se faisoit des miracles à son tombeau. Il avoit pris le nom de pape pendant quatre ans et demi. On porta à l'empereur sa chapelle et on lui mena ses chevaux, car c'étoit tout le bien qui lui restoit (2). Il n'y avoit de son parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient suivi, savoir, Jean de Saint-Martin et Guy de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoissoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II avoit traité les cardinaux de Pierre, de Léon; c'est pourquoi, ayant appelé les schismatiques d'Italie et d'Allemagne qui étoient venus aux funérailles d'Octavien, ils élurent pour pape le cardinal Guy de Crême, sous le nom de Pascal III, et envoyèrent aussitôt à l'empereur qui étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura sur les Evangiles qu'il reconnoîtroit toujours pour papes légitimes Pascal et ses successeurs, et Alexandre et les siens pour schismatiques ; et il fit faire le même serment à tous les ecclésiastiques qu'il y put obliger. Pascal fut sacré par Henri, évêque de Liége, le dimanche vingt-sixième d'avril, et porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte irréparable de son âme, et reprit sévèrement des cardinaux qui s'en réjouissoient.

A Rome, Jules, cardinal-évêque de Palestrine, vicaire du pape Alexandre, mourut, et on mit à sa place Jean, prêtre-cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul (3). Il fit tant par ses exhortations qu'il ramena à l'obéissance d'Alexandre la plus grande partie du peuple romain, moyennant des sommes d'argent considérables que donnèrent ceux qui étoient demeurés fidèles au pape. Il est à croire que les schismatiques devinrent aussi plus faciles à ramener depuis la mort de l'antipape Octavien et la diminution du crédit de l'empereur en Italie, principalement après qu'il s'en fut retiré, qui fut le premier jour d'octobre de cette année mil cent soixante-quatre, car les Vénitiens firent une ligue contre lui, où ils attirèrent presque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec serment de reconnoître le pape Alexandre ; ils établirent un nouveau sénat qui étoit à sa dévotion, ils remirent entre les mains de son vicaire l'église de Saint-Pierre et le comté de Sabine, que les schismatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainsi, la ville de Rome étant presque toute réduite à l'obéissance d'Alexandre, le cardinal-vicaire assembla à Saint-Jean-de-Latran les plus affectionnés, tant clercs que laïques, avec lesquels il résolut de le rappeler, et lui envoya en France une députation pour cet effet. Le pape en délibéra avec les évêques et les cardinaux qui étoient auprès de lui à Sens ; et quoiqu'il vît de grandes difficultés, toutefois, de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre et des évêques du pays, il rendit au cardinal-vicaire une réponse certaine de son retour, et se pressa de faire les préparatifs de son voyage. On rapporte à cette occasion la lettre de l'archevêque de Rouen aux évêques et aux abbés de sa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un subside pour l'entretien de sa maison (1), dans l'espérance prochaine de son rétablissement à Rome et de la fin du schisme. Cet archevêque étoit apparemment Hugues, qui mourut cette année mil cent soixante-quatre, le jour de Saint-Martin, onzième de novembre, après environ trente-cinq ans d'épiscopat (2). Son successeur fut Rotrou, évêque d'Evreux, qui tint le siége de Rouen dix-neuf ans.

VIII. Concile de Northampton.

Le roi d'Angleterre, dont l'animosité croissoit toujours contre Thomas, archevêque de Cantorbéry, le fit citer au jour nommé à Northampton, où il appela par un ordre très-exprès tous les prélats et les seigneurs du royaume (3). L'archevêque Thomas y fut accusé de ne s'être pas présenté en personne à une citation précédente du roi ; et, quoiqu'il justifiât qu'il avoit envoyé une personne suffisante pour répondre de sa part, il fut jugé que tous ses meubles étoient confisqués au roi. Le prélat, ayant ouï ce jugement, dit : Il est inouï qu'un archevêque de Cantorbéry ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre pour quelque cause que ce soit, tant par la considération de son église que de sa personne, puisqu'il est le père spirituel du roi et de tout le royaume. Cette sentence fut rendue le jeudi, huitième d'octobre mil cent soixante-quatre, et ce fut la première action du concile.

Le lendemain vendredi, le roi demanda à l'archevêque cinq cents livres d'argent qu'il disoit lui avoir prêtées lorsqu'il étoit chancelier ; l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données ; mais, comme il ne le prouvoit pas et confessoit les avoir reçues, il fut condamné à payer et obligé de donner caution, sans quoi il auroit été arrêté (4). Le samedi, dixième du mois, l'archevêque étant dans une

(1) Collect. Lupi. I, Ep. 7. Acta Alex. ap. Baron. Otto. de saint Blas. c. 18. Godefr. an. 1164.
(2) Otto. Morena, p. 840.
(3) Acta ap. Bar.

(1) Ap. Pet. Bles. Epist. 173.
(2) Gall. Chr. to. p. Sup. liv. LXX.
(3) Vita quadrip. I, c. 25.
(4) C. 26, 27.

chambre séparée avec les évêques et enfermé à la clef, le roi lui fit demander compte des revenus de plusieurs évêchés et abbayes dont il avoit eu la régie pendant la vacance en qualité de chancelier, et dont on trouva que la somme montoit à deux cent trente mille marcs d'argent. Cette proposition surprit tout le monde, et on disoit en murmurant qu'il ne restoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conseil, et, comme les prélats qui étoient présents demandoient ce qu'il falloit faire, Henri, évêque de Winchester, qui favorisoit Thomas en secret, dit : Lorsqu'il fut élu archevêque de Cantorbéry étant archidiacre et chancelier, il fut rendu à l'église anglicane, libre de tous les engagements qu'il avoit à la cour. Ce qui étoit si notoire, que les autres évêques n'en purent disconvenir.

On commença ensuite à opiner en forme. Gilbert, évêque de Londres, parla le premier comme doyen de l'église de Cantorbéry, et dit : Mon père, si vous faites réflexion d'où le roi vous a tiré, et quels biens il vous a faits, si vous considérez les maux que vous attirez à l'Eglise et à nous tous en résistant au roi, vous devriez céder, non-seulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que si le roi vous voyoit ainsi humilié il vous rendroit tout. Mais l'évêque de Winchester dit : Ce conseil est très-pernicieux à l'Eglise ; si notre archevêque, primat d'Angleterre, nous laisse cet exemple, que tout évêque doit renoncer à sa dignité et aux soins des âmes sur la menace du prince, tout dépendra de son caprice, il n'y aura plus de règle dans l'Eglise. Hilaire, évêque de Chichester, et Barthélemy d'Excester, furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit céder à la nécessité du temps. L'évêque de Lincoln, homme simple et sans ménagement, dit : Il est clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin, Roger de Worcester, en disant qu'il ne vouloit point donner ce conseil, ne laissa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit point quitter la place où Dieu l'avoit mis.

Ensuite ils demeurèrent quelque temps en silence, et, comme ils étoient enfermés, l'archevêque, pour trouver un moyen de sortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma et qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empressement, et le prélat leur dit : Nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoissance de cette affaire, c'est pourquoi nous demandons un délai jusqu'à demain. On envoya l'évêque de Londres et celui de Rochester porter cette réponse au roi, et l'évêque de Londres ajouta du sien que l'archevêque demandoit ce délai pour préparer les pièces de son compte, voulant par-là l'engager à le rendre ; mais il fut désavoué par l'archevêque. Ainsi finit cette séance du concile. Au sortir, les gentilshommes et les autres, qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre, se retirèrent par la crainte du roi ; mais à leur place il fit assembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

Le lendemain, qui étoit dimanche, on se tint en repos, et le lundi, douzième d'octobre, on cita encore l'archevêque, et on l'attendit dans l'assemblée ; mais il fut attaqué la nuit précédente d'une colique violente à laquelle il étoit sujet (1). On crut qu'il feignoit d'être malade, et on lui envoya quelques seigneurs à qui il dit : Vous voyez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai sûrement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jour-là le bruit se répandit, et on lui dit à lui-même que, s'il se présentoit à la cour, il seroit tué ou mis en prison, et, comme il ne se sentoit pas encore assez préparé au martyre, il suivit l'avis d'une personne pieuse, qui lui conseilla de dire le lendemain une messe votive de saint Etienne, premier martyr.

Le mardi matin, les évêques vinrent le trouver, alarmés du bruit qui couroit (2), et ils lui conseilloient de se soumettre en tout à la volonté du roi, disant qu'autrement on l'accuseroit de parjure dans cette cour, comme ayant violé le serment de fidélité qu'il avoit fait au roi, en refusant d'observer les coutumes qu'il avoit même jurées par un serment particulier. Il leur répondit : Mes frères, le monde, comme vous voyez, frémit contre moi, mais ce qui m'est le plus sensible, c'est que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairois, les siècles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déjà jugé pendant deux jours de suite, moi qui suis votre archevêque et votre père ; et je conjecture encore par vos discours que vous êtes prêts à me juger dans le for séculier, non-seulement au civil, mais au criminel. Or, je vous défends à tous, en vertu de l'obéissance et sous peine de perdre votre ordre, d'assister au jugement où on prétend me juger, et, de peur que vous ne le fassiez, j'appelle à l'église romaine. Que si les séculiers mettent les mains sur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma défense les censures ecclésiastiques. Sachez, au reste, qu'encore que le monde frémisse, que l'ennemi s'élève, qu'il brûle mon corps, toutefois, avec l'aide de Dieu, je ne céderai point mon troupeau. L'évêque de Londres appela aussitôt de cette ordonnance de l'archevêque, et ils le quittèrent tous pour se rendre à la cour ; seulement il y en eut deux qui demeurèrent encore quelque temps avec lui pour le consoler et l'encourager secrètement, savoir, Henri, évêque de Winchester, et Josselin de Sarisbéry.

Aussitôt que les évêques se furent retirés, Thomas entra dans l'église et célébra la messe de saint Etienne, portant même le pallium,

(1) C. 28.

(2) C. 29.

quoiqu'il ne fût pas fête (1); puis, l'ayant ôté et la mitre, et gardant le reste de ses ornements avec la chape cléricale par-dessus, il alla à la cour; mais, sachant le péril où il étoit, il prit sur lui secrètement l'eucharistie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit, il prit sa croix de la main de celui qui la portoit devant, et entra ainsi suivi des évêques. Robert, évêque d'Herford, s'offrit à lui servir de porte-croix; mais il répondit : Il faut que je la porte moi-même, c'est ma sauve-garde, et elle me fait voir sous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit : Si le roi vous voit entrer armé, il tirera contre vous son épée, et vous verrez alors de quoi vous serviront vos armes. Je m'en remets à Dieu, dit l'archevêque. Et l'évêque ajouta : Je vois bien que vous ne quitterez point votre entêtement. Le roi, sachant que l'archevêque venoit avec sa croix, se retira dans une autre chambre; et l'archevêque s'assit seul d'un côté, et les évêques devant lui. Un héraut appela tous les prélats et les seigneurs; et on proposa de la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainsi entré dans la cour du roi, portant sa croix pour lui faire affront; tous prirent le parti du roi, et traitèrent le prélat de traître, d'ingrat et de parjure, criant hautement contre lui.

Les assistants furent saisis d'horreur; et Roger, archevêque d'York, sortit en disant à deux de ses clercs qu'il trouva là : Retirons-nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorbéry. Alors, des huissiers avec leurs baguettes descendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, et se tournèrent vers Thomas, étendant les mains et le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient présents firent le signe de la croix; et Barthélemy, évêque d'Excester, se jetant aux pieds du prélat, lui dit : Mon père, ayez pitié de vous et de nous : nous allons tous périr aujourd'hui à cause de vous. En effet, il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque seroit jugé ennemi public et puni de mort. On disoit encore que l'évêque de Sarisbéry et celui de Norvick, qui étoient demeurés, alloient être menés au supplice pour être mutilés; et ils prioient aussi l'archevêque de les sauver. Mais il dit à l'évêque d'Excester : Retirez-vous d'ici, vos pensées ne sont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné.

Les évêques, séparés des seigneurs par la permission du roi, délibérèrent entre eux. Leur embarras étoit extrême. Il falloit encourir l'indignation du roi ou condamner leur archevêque pour crime, conjointement avec les seigneurs : ce qui leur paroissoit manifestement contraire aux canons (2). Enfin, après avoir bien cherché comment ils se tireroient de cette fâcheuse nécessité, ils résolurent d'appeler l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure; et de s'engager envers le roi à faire tout leur possible pour procurer sa déposition, à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation dont l'archevêque étoit alors menacé. Ayant pris cette résolution, ils vinrent trouver Thomas, et Hilaire de Chichester lui dit au nom de tous : Jusqu'ici vous avez été notre archevêque, et nous avons été tenus de vous obéir. Mais parce que vous avez juré avec fidélité au roi et promis de conserver sa dignité, ce qui comprend l'observation des coutumes que vous voulez aujourd'hui détruire, nous soutenons que vous êtes coupable de parjure, et comme tel nous ne devons plus vous obéir. Nous nous mettons sous la protection du pape et vous appelons en sa présence. Et il lui marqua le jour. Ils s'assirent comme auparavant vis-à-vis de lui, et demeurèrent long-temps dans un profond silence, qui augmenta la terreur des assistants; car, comme le roi étoit enfermé avec les seigneurs pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arrêté s'il ne lui arrivoit pis (1).

En effet, il fut jugé parjure et traître; et, plusieurs seigneurs étant sortis d'avec le roi, Robert, comte de Leicester, dit à l'archevêque: Le roi vous mande de venir lui rendre compte sur les cas dont vous êtes chargé, sinon écoutez votre jugement. Mon jugement! reprit l'archevêque; et, s'étant levé, il ajouta : Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorbéry parce que je l'avois bien servi. Il l'a fait malgré moi, Dieu le sait, et j'y ai consenti pour l'amour de lui plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois, lorsqu'on procédoit à mon élection en présence du prince Henri, et par ordre du roi, on déclara que l'on me rendoit à l'église de Cantorbéry libre et quitte de tout engagement de la cour (2). Je ne suis donc point tenu de répondre sur ce sujet. Le comte dit : Ceci est différent de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajouta : Ecoutez encore, mon fils. Autant que l'âme est plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu et à moi qu'à un roi terrestre; d'ailleurs, ni la loi ni la raison ne permettent que des enfants jugent leur père. C'est pourquoi je décline sa juridiction et la vôtre, pour être jugé de Dieu seul par le ministère du pape, à qui j'en appelle en présence de vous tous, et mets sous sa protection l'église de Cantorbéry, ma dignité et tout ce qui en dépend. Et vous, mes confrères les évêques, qui obéissez à un homme plutôt qu'à Dieu, je vous appelle aussi au jugement du pape, et ainsi je me retire par

(1) C. 30. (2) C. 32.

(1) C. 33. (2) Sup. l. LXX, n. 58.

l'autorité de l'Église et du saint-siége. Cette dernière séance fut tenue le mardi, treizième d'octobre (1).

Comme il sortoit, les courtisans lui dirent beaucoup d'injures, l'appelant parjure et traître; mais quand il fut dehors la presse étoit si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'à peine pouvoit-il conduire son cheval (2). C'étoient principalement les pauvres, qui bénissoient Dieu de l'avoir délivré de ce péril, car on le croyoit déjà mort. On le conduisit ainsi à son logis, qui étoit le monastère de Saint-André, et il ordonna de faire entrer tous les pauvres, et de leur donner à manger. Comme il dînoit, l'évêque de Londres et celui de Chichester vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moyen d'accommodement; savoir, de donner au roi deux terres de l'archevêché pour sûreté des sommes qu'il demandoit. L'archevêque dit que le roi retenoit déjà une autre terre de l'église de Cantorbéry, et qu'il s'exposeroit à tout plutôt que d'y renoncer. Les évêques, indignés, rapportèrent au roi cette réponse, qui l'échauffa encore plus. Au même dîner, la lecture de table étoit de la persécution du pape Libère dans l'histoire Tripartite. Et sur ce passage de l'Evangile (3) : Quand on vous persécutera en cette ville, fuyez à une autre, le prélat regarda le docteur Hébert, qui comprit depuis que sa fuite étoit dès lors résolue. Au sortir de table, il envoya au roi les évêques de Worchester, d'Herford et de Rochester, lui demander sûreté pour sortir du royaume. Ils rapportèrent la réponse du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile.

X. Thomas se retire en France.

Vers la nuit, deux des plus grands seigneurs vinrent trouver l'archevêque tout en pleurs, et, se frappant la poitrine, l'assurant que des hommes considérables et accoutumés au crime s'étoient engagés ensemble par serment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir pour ne pas faire périr la cause de l'Eglise, qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il se fit donc préparer un lit dans l'église de Saint-André, entre deux autels; il s'y prosterna avec quelques-uns des siens, et commença à chanter les psaumes pénitentiaux avec les litanies, faisant une génuflexion au nom de chaque saint; puis, étant fatigué, il se coucha, feignant de vouloir prendre du repos; mais il se déroba secrètement et sortit par la porte de derrière, un peu avant le chant du coq.

Le lendemain matin, sitôt que le bruit se fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient attachés se cachèrent : et le roi, fort alarmé, assembla les évêques et les seigneurs, et demanda ce qu'il y avoit à faire (4).

(1) Rad.
(2) C. 34.
(3) Sup. liv. XIII, n. 19. Math. X, 23.
(4) Lib. II, c. 1. Chr Gervas. p. 1393.

Ils résolurent d'envoyer au pape pour accuser Thomas de parjure et d'avoir mis la division entre le royaume et le sacerdoce, laissant en paix tout ce qui lui appartenoit jusqu'à ce que le pape eût prononcé. On fit donc publier de par le roi défense de molester en leurs personnes les gens de l'archevêque ni de toucher à ses biens ; et aussitôt Roger, archevêque d'York, Gilbert, évêque de Londres, Roger de Worchester, Hilaire de Chichester et Barthélemy d'Excester, se mirent en chemin pour aller trouver le pape avec quelques clercs de la cour et quelques seigneurs, députés de la part du roi. Ils allèrent à grand appareil et chargés de grands présents pour gagner la cour de Rome.

Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournés, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam et du docteur Hébert de Boscham, qui lui servoit de guide. Il arriva premièrement à Lincoln, puis à un lieu nommé l'Ermitage, dépendant de Sempringam, où il séjourna trois jours, pour reprendre des forces (1). Delà, marchant toujours de nuit, il vint jusqu'à la mer, s'embarqua le jour des Morts, second de novembre, dans une barque, et arriva à Boulogne le quatrième. Il alloit à pied, portant un habit blanc de moine, et se faisant nommer frère Chrétien; mais comme il étoit fatigué de la mer et peu accoutumé à marcher ainsi par la pluie et par la boue, après avoir fait un peu de chemin il se coucha par terre et dit à ses compagnons : Il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouvèrent un cheval, qui n'avoit ni selle ni bride, mais seulement un licou; ils mirent leurs manteaux dessus, et l'y firent monter. Un peu après, ils trouvèrent des gens armés qui demandèrent s'il étoit l'archevêque de Cantorbéry. Il leur répondit : Est-ce là l'équipage de cet archevêque? Et ils ne le reconnurent point.

Il arriva le soir à Gravelines, et se mit à table avec ses trois compagnons, qui lui donnèrent la dernière place, et affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entre eux (2). Toutefois, l'hôte remarqua qu'il se distinguoit des autres par sa bonne mine et par ses manières nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard sévère, le visage long, les mains belles et grandes, et il donnoit aux enfants et aux gens de la maison du peu qu'il y avoit sur la table. Comme le bruit s'étoit déjà répandu de la fuite du prélat, l'hôte, ayant fait ses observations, tira sa femme à part, et lui dit ce qu'il soupçonnoit. La femme, impatiente, alla aussitôt voir le prélat à table; et, après l'avoir un peu regardé, elle revint en souriant dire à son mari : C'est lui assurément. Aussitôt elle alla chercher avec empressement des noix, des pommes, du fromage, et les mit devant le

(1) C. 2, 3.
(2) C. 4.

frère Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas si bien servi. Après le souper, l'hôte s'approcha de lui, et ne voulut jamais s'asseoir qu'à terre à ses pieds; puis il dit : Seigneur, je rends grâce à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui suis-je donc, dit le prélat, ne suis-je pas un pauvre frère nommé Chrétien? L'hôte reprit : Assurément, quelque nom qu'on vous donne, je sais que vous êtes l'archevêque de Cantorbéry. Le prélat, ne pouvant plus dissimuler, caressa l'hôte de peur qu'il ne le découvrît, et l'emmena le lendemain avec lui.

Or Thomas avoit à craindre, non-seulement Philippe d'Alsace, comte de Flandres, mais encore Mathieu, comte de Boulogne, son frère (1).

Ils étoient par leur mère, Sibille d'Anjou, cousins-germains du roi d'Angleterre, qui avoit mandé à Philippe et aux seigneurs de Flandre que Thomas s'étoit enfui de son royaume comme un traître; et le comte de Boulogne avoit épousé une abbesse, fille du roi Etienne, malgré l'opposition de Thomas, qui, étant lors chancelier, avoit fait son possible pour empêcher ce mariage scandaleux. Il partit donc de Gravelines avant le jour; et ayant fait douze lieues à pied par un chemin boueux et glissant, il arriva à Clairmarais, monastère de Cîteaux, près Saint-Omer. Le même jour arrivèrent à Saint-Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoyoit au pape; c'est pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même après matines, et se retira à un ermitage de Saint-Bertin, où il demeura trois jours caché; puis, à la prière de l'abbé et des moines, il vint à Saint-Bertin même.

Cependant, les envoyés du roi d'Angleterre allèrent trouver le roi de France Louis le jeune à Compiègne, et lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéry, s'étoit enfui de son royaume comme un traître; c'est pourquoi il prioit Louis son seigneur de ne le pas recevoir dans ses terres. Le roi de France se récria sur ces mots : ci-devant archevêque, et demanda qui l'avoit déposé. Puis il ajouta : Assurément je suis roi aussi bien que le roi d'Angleterre; et toutefois je ne pourrois pas déposer le moindre des clercs de mon royaume.

XI. Thomas bien reçu du roi Louis.

Hébert de Boscham et un autre de la compagnie de l'archevêque suivoient pas à pas les prélats envoyés du roi sans qu'ils le sussent, car ces prélats les précédoient toujours d'une journée (2). Hébert et son compagnon vinrent donc aussi trouver le roi de France, qui connoissoit et estimoit Thomas dès le temps qu'il étoit chancelier. Il s'informa s'ils étoient de sa famille, et l'ayant appris, il les salua par le baiser, et les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté, suivant l'ordre du prélat, l'histoire lamentable de ses peines et de ses périls, le bon prince en fut attendri, et leur dit de son côté que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat, et ce qu'il lui avoit répondu. Puis il ajouta : Avant que de traiter si rudement un homme d'un si grand rang et son ami, il devoit se souvenir de ce verset : *Mettez-vous en colère, et ne péchez point* (1). A quoi un des envoyés répondit : Sire, il s'en seroit peut-être souvenu s'il l'avoit ouï chanter à l'office aussi souvent que vous, et le roi sourit. Le lendemain, le roi ayant tenu conseil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorbéry la paix et la sûreté dans son royaume, et, en congédiant ses envoyés, il ajouta : Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France que les exilés, principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent dans le royaume sûreté et protection.

XII. Envoyés d'Angleterre devant le pape.

Les envoyés de l'archevêque se retirèrent très-contents, et, suivant leurs ordres, ils se pressèrent d'aller trouver le pape à Sens, où les envoyés du roi d'Angleterre étoient arrivés le jour précédent (2). Leur arrivée ébranla plusieurs cardinaux, tant par l'espérance du gain que par la crainte du trouble que la colère du roi pourroit causer dans les affaires publiques. Les uns disoient que Thomas étoit le défenseur de la liberté de l'Eglise, que sa cause étoit juste, et qu'il le falloit soutenir; les autres que c'étoit un brouillon dont il falloit réprimer les entreprises. La prévention fut telle, que ses envoyés ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois, dès le jour de leur arrivée, ils eurent le soir audience du pape, qui les écouta favorablement, et fut touché jusqu'aux larmes du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit : Votre maître a déjà acquis de son vivant la gloire du martyre; et comme il étoit fort tard, il leur donna sa bénédiction et les renvoya à leur logis.

Le lendemain, le pape tint consistoire avec les cardinaux, qui étoient presque tous présents à sa cour. On appela les envoyés de part et d'autre, et Gilbert, évêque de Londres, parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre : C'est vous, saint père, que regarde le soin de l'église catholique, pour protéger les sages et corriger les téméraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi et le sacerdoce sur une légère occasion; et on auroit pu facilement l'éteindre si on avoit usé de remèdes modérés. Mais le seigneur archevêque de Cantorbéry,

(1) C. 5.

(2) C. 7.

(1) Ps. 4.

(2) C. 8

suivant son avis particulier et non pas le nôtre, a poussé les choses trop vivement, sans considérer le temps contraire ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'ayant pu nous attirer à son sentiment, il a voulu rejeter sa faute sur le roi, sur nous et sur tout le royaume ; et pour nous rendre odieux il s'est enfui, sans que personne usât contre lui de violence ni de menace, comme il est écrit que l'impie s'enfuit sans être poursuivi (1). Tout beau, dit le pape. Et l'évêque de Londres ajouta : Voulez-vous que je l'épargne ? Je ne dis pas, reprit le pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire, évêque de Chicester, parla dans le même sens, et Roger, archevêque d'York, ajouta : Personne ne connoît mieux que moi le caractère d'esprit de l'archevêque de Cantorbéry ; on ne lui fait pas quitter aisément le sentiment qu'il a une fois embrassé, et je ne vois point d'autre moyen de le corriger que d'employer fortement votre autorité. Barthélemy, évêque d'Excester, ajouta : Cette cause ne peut être terminée en l'absence de l'archevêque de Cantorbéry ; c'est pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

Ensuite le comte d'Arondel, qui étoit présent avec grand nombre de gentilshommes, demanda d'être écouté, et dit : Nous ne savons, nous autres gens sans lettres, ce qu'ont dit les évêques (c'est qu'ils avoient parlé en latin) ; c'est pourquoi, continua-t-il, il faut que nous disions aussi, comme nous pouvons, pourquoi nous sommes envoyés : ce n'est ni pour disputer ni pour injurier personne, principalement en présence de celui à qui de droit tout le monde est soumis. Nous sommes venus vous offrir la dévotion et l'affection de notre roi pour vous ; il a choisi pour cet effet tout ce qu'il y a de plus grand dans son royaume, et vous avez déjà, saint père, éprouvé la fidélité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux et plus propre à conserver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorbéry est aussi de son côté sage et discret, mais quelques-uns le trouvèrent trop subtil ; et sans la division qui est survenue entre le roi et lui, nous serions heureux sous un si bon prince et un si bon pasteur. C'est pourquoi nous vous supplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainsi en sa langue, et tous louèrent sa modestie et sa discrétion.

Le pape, déjà instruit d'ailleurs de la cause du différent, déclara aux envoyés du roi qu'il ne pouvoit rien ordonner sur cette affaire en l'absence de l'archevêque de Cantorbéry ; mais ils refusoient de l'attendre, disant qu'ils n'osoient demeurer à la cour du pape au delà du terme prescrit par le roi, et ils pressoient le pape de nommer un légat pour juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarrassé ; il voyoit un roi jeune et puissant, et craignoit, s'il étoit refusé, qu'il n'embrassât le schisme, de quoi aussi les envoyés le menaçoient, particulièrement les laïques. D'ailleurs, il ne pouvoit se résoudre à renvoyer l'archevêque dans un pays où il étoit regardé comme un ennemi public, et d'où il étoit sorti comme par miracle ; il lui sembloit que c'étoit l'envoyer en prison combattre contre son geôlier. Les cardinaux augmentoient son embarras ; car la plupart, accoutumés à la complaisance pour les princes, vouloient que l'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin, le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence ; et les envoyés, ne voulant pas l'attendre, s'en retournèrent en Angleterre sans avoir reçu la bénédiction du pape. Ils se pressèrent même de sortir de France, où ils ne se trouvoient pas en sûreté, tant parce que l'on croyoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape, de son côté, cassa la sentence donnée à Northampton contre lui par les évêques et les barons d'Angleterre (1).

XIII. Thomas devant le pape.

Cependant Thomas partit de Saint-Bertin, accompagné de l'abbé et de Milon, évêque de Thérouane, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Louis y arriva le lendemain ; et apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis, et le visita le premier. Il lui témoigna la joie qu'il sentoit de le recevoir en son royaume, lui promit sûreté, et l'obligea à recevoir de sa libéralité tout ce qui lui seroit nécessaire. Thomas partit quelques jours après accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape (2). Il fut reçu froidement par les cardinaux, mais il ne laissa pas d'avoir audience du pape, qui temoigna compatir beaucoup à ses peines, et lui ordonna d'expliquer le lendemain, en présence des cardinaux, les causes de son exil. Ce jour-là donc, étant assis le premier après le pape, il voulut se lever ; mais le pape voulut qu'il parlât assis, et il dit : Quoique je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens pour quitter sans sujet le roi d'Angleterre ; car si j'avois voulu lui être complaisant en tout, il n'y auroit personne en ses états qui ne m'obéît absolument ; et si je voulois à présent changer de conduite, je n'aurois pas besoin de médiateur pour rentrer en ses bonnes grâces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'église de Cantorbéry, j'aimerois mieux mourir mille fois que dissimuler les maux que nous souffrons : voyez vous-même de vos yeux ce qui en est. Alors il tira l'écrit

(1) Prov. XXVIII.

(1) I, Ep. 49. (2) C. 10, 11.

des coutumes dont il étoit question, et ajouta en pleurant : Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'Eglise ; c'est à vous de juger si on peut le dissimuler en conscience.

L'écrit ayant été lu, tous en furent touchés jusqu'aux larmes, et ceux mêmes qui étoient auparavant de différent avis, convinrent alors qu'il falloit secourir l'Eglise universelle en la personne de l'archevêque. Mais le pape, ayant lu et relu attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colère, et reprit vivement le prélat d'y avoir consenti avec les autres évêques. Puis il ajouta : Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'Eglise peut tolérer en quelque manière ; mais la plupart sont condamnés par les anciens conciles, et contraires aux saints canons. Puis, se tournant vers l'archevêque, il ajouta : Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé aussitôt après votre chute, et que vous avez obtenu notre absolution. C'est pourquoi nous vous la donnons encore en considération de vos pertes et de vos souffrances (1).

Le lendemain, le pape étant assis avec les cardinaux dans une chambre plus secrète, Thomas se présenta et dit (2) : J'avoue que c'est par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'église d'Angleterre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculière, quoique j'y sois entré malgré moi. Or, si j'avois renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confrères vouloient me le persuader, j'aurois laissé dans l'Eglise un pernicieux exemple; mais à présent, je le fais en votre présence ; et, craignant de plus fâcheuses suites de mon entrée irrégulière et de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint père, l'archevêché de Cantorbéry. Aussitôt il tira l'anneau de son doigt, priant le pape, avec larmes, de pourvoir cette église d'un plus digne pasteur : ce qui attendrit tous les assistants jusqu'aux larmes.

Thomas se retira ensuite, et le pape délibéra sur ce sujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occasion pour apaiser la colère du roi, mettant un autre sujet à Cantorbéry, et pourvoyant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugèrent pas raisonnable que celui qui, pour défendre la liberté de l'Eglise, avoit exposé ses biens, sa dignité et sa vie, fût privé de son droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de résister en pareil cas, autrement que personne n'oseroit plus s'opposer à la volonté des princes, et que l'état de l'Eglise et l'autorité du pape seroient en péril. Ils concluoient qu'il falloit rétablir Thomas malgré tout le monde, et le soutenir en toutes manières. Cet avis l'emporta ; et le pape, ayant fait appeler Thomas, lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions de pasteur, dans lesquelles il le rétablissoit, lui promettant de ne l'abandonner de sa vie. Mais, ajouta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre et convenable à votre état présent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jusqu'à un temps plus favorable. C'étoit Guichard, abbé de Pontigny, depuis archevêque de Lyon, que le pape avoit fait venir exprès. Thomas se rendit donc à Pontigny avec quelques-uns des siens ; mais il crut, que pour être digne archevêque de Cantorbéry, il falloit aussi prendre l'habit monastique, ayant lu dans les histoires, qu'il n'étoit jamais arrivé de division dans le royaume d'Angleterre, sinon quand ce siége avoit été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoya donc au pape, dont il reçut un habit monastique, béni de sa main, de grosse étoffe et de laine crue. Ainsi l'archevêque, se trouvant à Pontigny, commença à y goûter du repos, et à regarder cette retraite comme une école de vertu.

XIV. Parents de Thomas bannis.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée quelque temps après par les exilés qui venoient trouver l'archevêque ; car le roi d'Angleterre, irrité de la bonne réception que le roi de France et le pape lui avoient faite, et de la protection qu'ils lui donnoient, fit confisquer tous les biens de l'archevêque et des siens, et bannit tous ses parents, ses domestiques et ceux qui avoient quelque liaison avec lui, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfants au berceau, ni les femmes en couches (1). Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur présence ; enfin, il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venoit donc tous les jours, au saint prélat, grand nombre de ces exilés, dont toutefois plusieurs demeurèrent en Flandre, ayant été absous par le pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge et de la rigueur de la saison. Les autres venoient à Pontigny, fatiguer l'archevêque par leurs cris et leurs plaintes des maux qu'ils souffroient pour sa cause. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les envoyoit en divers pays avec des lettres de recommandation ; et ils trouvoient partout du secours, tant par la compassion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouvèrent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

XV. Fermeté de saint Gilbert de Sempringam.

Entre ceux qui furent persécutés à cause de

(1) Sup. n. 5. (2) C. 12.

(1) Vita II, c. 141. Gervas. Chr. 1165.

saint archevêque, on remarque la fermeté de saint Gilbert de Sempringam (1). On rapporta au roi, que lui et les siens avoient envoyé à Thomas, en France, depuis son exil, de grandes sommes d'argent. Or, quoique ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croyoit, on obligea Gilbert, tous les supérieurs et tous les procureurs de son ordre à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis s'ils étoient convaincus du fait. Les juges ayant pitié de Gilbert, dont ils connoissoient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation, promettant de le renvoyer absous lui et les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimoit mieux aller en exil que de prêter ce serment; car, encore qu'il sût bien qu'un serment contenant vérité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au plus à celui qui l'exige, toutefois il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir en un tel cas un prélat souffrant pour l'Eglise. Comme donc il refusoit le serment, et que les juges n'osoient le condamner, il demeura quelque temps à Londres avec les siens, qui, se voyant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte et l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner sa joie en toutes manières. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arrivèrent des messagers du roi, qui étoit deçà de la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoissance. Aussitôt Gilbert fut renvoyé avec les siens; et alors, se voyant libre, il déclara aux juges, mais sans aucune forme de serment, que ce qu'on lui avoit reproché étoit entièrement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vécut encore vingt-trois ans, et mourut âgé de cent six ans, l'an mil cent quatre-vingt-neuf, le samedi quatrième de février, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

XVI. Thomas a Pontigny.

Thomas, de son côté, touché de ce que les siens souffroient à cause de lui, commença à Pontigny de mener une vie plus pénitente (3). Outre le cilice qu'il portoit continuellement, et les disciplines qu'il se faisoit souvent donner en secret, il ordonna au moine qui le servoit à table de lui donner tous les jours, sans que l'on s'en aperçût, avec les mets les plus délicats qu'on lui servoit, la portion de la communauté, ayant résolu d'en faire sa seule nourriture. Ainsi, pendant quelques jours, il ne vécut que de légumes secs et insipides, suivant qu'on l'observoit alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture, si différente de celle à laquelle il étoit accoutumé de jeunesse, lui causa une griève maladie, et il fut obligé de revenir à des aliments plus convenables.

Cependant on portoit des paroles entre le pape et le roi d'Angleterre pour tenir une conférence où l'on traitât de la paix (1). Le roi dit qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y seroit pas, autrement qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas, au contraire, manda au pape de ne point entrer sans lui en conférence avec le roi. Je connois, disoit-il, ses manières, il lui sera plus facile de vous surprendre, s'il n'y a un interprète exact qui puisse pénétrer ses sentiments. Sur cette réponse, le pape manda au roi : Il est inouï que l'Eglise romaine ait éloigné quelqu'un de sa compagnie au gré du prince, particulièrement un homme exilé pour sa justice; au contraire, le saint-siége est en droit de protéger les opprimés, même contre l'indignation des princes. Ainsi la conférence fut rompue.

XVII. Assemblée de Wirtzbourg.

En Allemagne, l'empereur Fridéric assembla une grande cour à Wirtzbourg en Franconie, le vingt-troisième de mai, jour de la Pentecôte, mil cent soixante-cinq. A cette assemblée se trouva entre autres Reinold, élu archevêque de Cologne, qui dit que l'empereur ne feroit rien contre Roland (ainsi nommoit-il le pape Alexandre) s'il ne suivoit le conseil qu'il alloit donner (2). Car, ajouta-t-il, la meilleure partie de l'empire est pour lui, entre autres l'archevêque de Saltzbourg et celui de Mayence; mais j'ai attiré à l'obéissance de notre pape Pascal un plus grand nombre d'évêques que nous sommes, savoir, ceux que le roi d'Angleterre lui donnera, au nombre de plus de cinquante.

Pour preuve de ce qu'il avançoit, il présenta deux clercs, envoyés du roi d'Angleterre, Jean d'Oxford et Richard d'Ivelcester. Car ce prince, mal satisfait du pape Alexandre, avoit écrit à l'archevêque de Cologne une lettre (3), où il disoit que, par le conseil de tous les barons et du consentement du clergé, il avoit résolu d'envoyer à Rome l'archevêque d'York, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford et Richard de Luci, pour dénoncer au pape Alexandre, et à ses cardinaux qu'ils ne donnassent plus de protection à Thomas, qu'ils laissassent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorbéry, et qu'ils déclarassent nul tout ce que Thomas avoit fait; enfin, pour faire promettre au pape que lui et ses successeurs conserveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient

(1) Vita Gilb. Men. Ang. t. 2, p. 684.
(2) Monast. Angl. to. 3, p. 691.
(3) Vita. II, c. 15.

(1) C. 16
(2) To. x, Conc. p. 1439. Guill. Neubr. II, c. 16. Chr. Reichersp. an. 1168. Lup. I, Ep. 72.
(3) Vita S. Th. II, c. 20; II, Ep. 66.

été du temps de Henri I, autrement que le roi Henri II abandonneroit l'obédience d'Alexandre. Pour cet effet, il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoyer un chevalier hospitalier, afin de conduire ses envoyés par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne, ayant reçu cette lettre, consulta l'empereur sur la réponse qu'il devoit faire, et l'empereur lui écrivit qu'il falloit satisfaire le roi d'Angleterre. On envoya donc un hospitalier, nommé frère Raoul, qui conduisit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoyer à Rome, c'est-à-dire Jean d'Oxford et Richard d'Ivelcester.

L'archevêque de Cologne les ayant présentés à l'assemblée de Wirtzbourg, l'empereur promit de suivre son avis, et le prélat le proposa ainsi (1) : Il faut que l'empereur jure en présence de toute sa cour que de sa vie il ne reconnoîtra pour pape Roland ni aucun de son parti, mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Pascal ; que, si l'empereur vient à mourir, ses successeurs observeront le même serment. Il obligera les seigneurs à jurer de même, et à promettre qu'ils ne couronneront point de roi pour lui succéder qui ne le jure aussi. Les seigneurs, dans six semaines après qu'ils seront retournés chez eux, feront faire le même serment à tous les abbés, prévôts et autres supérieurs ecclésiastiques, aux chevaliers et à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, sous peine de confiscation, de dégradation, de privation de charges et de bannissement.

L'empereur approuva cet avis ; mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats, et l'archevêque de Magdebourg déclara qu'il ne prêteroit point de serment que l'archevêque de Cologne ne se fît sacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agissoit sincèrement. Comme il refusoit de le promettre, l'empereur, irrité, lui dit : Il paroît manifeste que vous avez été un traître et un trompeur, en me donnant un pape à mon insu avant la réception des lettres, par lesquelles je vous défendois de procéder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élu de Mayence, que vous en accusiez, et qui me donnoit un bon conseil, que, puisque Dieu m'avoit délivré de Victor, je ne me soumisse point à son successeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piége que vous avez préparé, et que vous fassiez le serment quand tous les autres le refuseroient.

L'archevêque de Cologne, ainsi pressé, ne put s'en dédire, et, fondant en larmes, il fit le premier le serment qu'il avoit proposé, et promit de recevoir les ordres et la consécration épiscopale. Il présenta aussi les envoyés d'Angleterre, qui jurèrent au nom de leur roi qu'il observeroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. L'empereur fit donc le serment, mais avec cette restriction, suggérée

(1) Ep. 72.

par l'archevêque de Magdebourg, que si les deux papes, Alexandre et Pascal, mouroient en même temps, que les cardinaux des deux obédiences s'accordassent sur un même sujet, il seroit libre à l'empereur de le recevoir, pourvu toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajouter, que l'élection fût faite du consentement de l'empereur. Ensuite quatre princes, qui étoient présents, firent le serment, savoir : le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg, Albert le vieux, Conrad, comte palatin du Rhin, frère de l'empereur et son beau-frère, le landgrave Louis.

Quand ce vint aux évêques, tous, excepté celui de Verden, dirent qu'ils aimoient mieux abandonner les régales que de prêter un tel serment ; mais on leur répondit qu'il falloit bon gré malgré faire le serment et garder les régales. Ils jurèrent donc, mais avec beaucoup de larmes et de gémissements. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient absents jureroient, et qu'il seroit quitte de ce serment quand il cesseroit de posséder les régales. L'évêque de Bamberg, après diverses excuses, jura que tant qu'il voudroit garder les régales il donneroit aide et conseil à l'empereur sur cette affaire. L'évêque de Verden, et celui qui étoit intrus à Halberstadt, jurèrent purement et simplement comme l'archevêque de Cologne. L'évêque de Verden et celui de Frisingue s'excusèrent sur l'absence de leurs archevêques, et obtinrent un délai jusqu'à la Saint-Pierre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Saltzbourg ni celui de Trèves ne se trouvèrent point à cette assemblée, ni aucun de leurs suffragants (1). L'archevêque de Mayence étoit Conrad, frère d'Othon, comte palatin, qui s'étoit retiré secrètement de la cour de l'empereur, et cette même année mil cent soixante-cinq étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il passa en Italie ; et le pape le fit cardinal et évêque de Sabine. A sa place, l'empereur mit à Mayence Christien, son chancelier, qu'il avoit fait élire dès l'année mil cent soixante-un.

Or, quoiqu'il y eût si peu d'évêques à l'assemblée de Wirtzbourg, l'empereur ne laissa pas de dire, dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet, que les archevêques et évêques qui avoient fait ce serment étoient au nombre de quarante. Il est vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élus ; et il ajoute que, le samedi des quatre-temps, ils reçurent tous les ordres sacrés. Il dit aussi que tous les princes séculiers ont fait le serment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marqués. Enfin, il dit qu'il a promis de ne jamais recevoir l'absolution de ce serment. Cette lettre est adressée à tous les peuples de l'empire, et datée de Wirtzbourg, le premier jour de juillet. L'empereur écrivit de même aux seigneurs de l'em-

(1) Chr. Reichersp. V. Pagi. an. 1663, n. 16, 1, Ep. 70.

pire en particulier, comme on voit par la lettre adressée à l'abbé de Stavelo.

XVIII. Plainte du pape contre le roi d'Angleterre.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Wirtzbourg; et il écrivit aussitôt à Gilbert, évêque de Londres, le prélat le plus accrédité auprès du roi d'Angleterre, pour se plaindre que ce prince avoit abandonné l'Eglise, en communiquant avec des schismatiques et des gens nommément excommuniés; et qu'il la persécutoit en la personne de l'archevêque de Cantorbéry (1). C'est pourquoi le pape ordonne à Gilbert de se joindre avec Robert, évêque d'Herford, et tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la vénération qu'il doit à l'église romaine; en sorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome ni d'y appeler; qu'il rétablisse l'archevêque dans son siége, et qu'il protége dans ses états l'Eglise qu'on l'accuse d'opprimer. Enfin le pape charge l'évêque de faire lever le denier Saint-Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, et lui envoyer le plus tôt qu'il sera possible. Et en attendant, ajoute-t-il, que vous l'ayez reçu, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'août de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter, à la charge de vous rembourser sur le denier même. Il nous sera aussi agréable que si vous nous le donniez. C'est que le pape avoit besoin d'argent pour son voyage. La lettre est datée de Clermont en Auvergne, le dixième de juillet mil cent soixante-cinq.

Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit désiré depuis la mort de l'antipape Octavien (2). Après la fête de Pâques, qui, cette année mil cent soixante-cinq, fut le quatrième d'avril, il quitta Sens et vint à Paris, puis à Bourges, où saint Thomas de Cantorbéry, qui l'avoit accompagné jusque-là, prit congé de lui pour la dernière fois. De Bourges, le pape vint à Clermont.

XIX. Défense du roi d'Angleterre.

L'évêque de Londres lui répondit : Ayant reçu votre ordre, très-cher père, avec le respect convenable, nous avons aussitôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford et moi, quoiqu'il fût déjà dans le pays de Galles, à la tête de son armée (3). Il a reçu votre correction avec action de grâces, et a répondu avec beaucoup de modestie. Premièrement, il déclare qu'il n'a jamais cessé de vous aimer comme son père, et d'obéir à vos ordres; que si depuis long-temps il ne vous a pas rendu tant de respect, c'est qu'après vous avoir aidé au besoin de tout son pouvoir il a reçu des refus presque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois, il demeure ferme dans votre obéissance, et déclare qu'il n'empêchera personne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché jusqu'ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de sortir de son royaume pour aucune cause civile, s'il n'a auparavant essayé de s'y faire rendre justice. Il savoit bien que l'empereur étoit schismatique; mais jusqu'à présent il n'a pas su que vous l'eussiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorbéry; c'est pourquoi, comme il s'est retiré de lui-même, il peut rentrer dans son église quand il lui plaira, en satisfaisant au roi sur ses plaintes, et gardant les coutumes royales qu'il a lui-même jurées. Si quelqu'église ou quelque personne ecclésiastique se plaint d'être maltraitée, il est prêt à y satisfaire au jugement de toute l'Eglise.

Voilà les réponses du roi, sur lesquelles nous vous prions de considérer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour sa justification en se rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'église de son royaume. C'est pourquoi nous vous supplions de modérer votre zèle pour un temps, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'églises renversées, et le roi avec un peuple innombrable éloigné sans retour de votre obéissance. Il vaut mieux qu'un membre, même blessé, demeure attaché au chef avec espérance de guérison, que d'en être séparé et retranché du corps pour toujours. Quoi! si vos remontrances ne sont pas bien reçues, faut-il désespérer de la grâce de Dieu pour les faire mieux recevoir en un autre temps? Le sang royal se laisse vaincre quand on lui a cédé quelque chose; il faut le gagner par la douceur et par la patience. Permettez-moi de le dire, c'est la charité sincère qui me fait parler; si la fin de cette affaire est que l'archevêque de Cantorbéry demeure en exil perpétuel, dépouillé de ses biens, et que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaise, ne vous obéisse plus, vous verrez qu'il eût mieux valu souffrir pour un temps, qu'user d'une si grande sévérité. Je crois bien que plusieurs d'entre nous demeureront dans votre obéissance, malgré la persécution; mais il se trouvera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape, et recevra de sa main le pallium pour le siége de Cantorbery; il s'en trouvera qui lui obéiront pour usurper nos siéges. Plusieurs forment déjà de tels projets, et désirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous touche, mais le triste renversement de l'Eglise dont nous sommes menacés, et qui nous feroit désirer la mort plutôt que d'en être spectateurs. Ainsi parloit l'évêque de Londres.

Le roi d'Angleterre, ou plutôt le même

(1) 1, Ep. 37.
(2) Acta ap. Bar.
(3) 1, Ep. 38.

évêque en son nom, écrivit dans le même sens au collége des cardinaux. Il représente ce qu'il a fait pour le pape Alexandre, et que, loin de se faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres (1). Il se plaint que le pape le traite de persécuteur de l'Eglise, et proteste qu'il ne laisse pas de vouloir demeurer dans son obéissance et se conserver son affection, pourvu qu'il le traite comme les autres papes ont traité ses prédécesseurs; enfin, il déclare qu'il se rapportera toujours au jugement du clergé et des seigneurs de son royaume, dont il veut seulement conserver les droits et les anciennes prérogatives.

Le pape avoit aussi écrit aux évêques de l'obéissance du roi d'Angleterre de deçà la mer (2), savoir, à l'archevêque de Rouen, à l'archevêque de Bordeaux et à leurs suffragants, se plaignant de ce que leur roi avoit communiqué avec Reinold, archevêque de Cologne, et envoyé des députés à l'empereur Fridéric. Sur quoi Rotrou, archevêque de Rouen, écrivit en ces termes à Henri, prêtre-cardinal : Nous répondons avec toute assurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun serment ni aucune promesse par lui ni par ses envoyés d'adhérer à l'antipape (3). Au contraire, nous sommes certains que dans ce traité de mariage, quelqu'instance que fissent les Allemands pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder qu'après avoir mis pour première condition, sa fidélité envers l'Église et le roi de France. Ainsi, Rotrou désavoue par avance les envoyés d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus; ce traité de mariage étoit entre Henri le lion, duc de Saxe, et Mathilde, fille aînée du roi d'Angleterre.

Le pape, ayant reçu la réponse de l'évêque de Londres, en parut satisfait, et le remercia du soin qu'il prenoit d'entretenir son roi dans l'attachement à l'Eglise, le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Herford et l'impératrice Mathilde. La lettre est datée du vingt-deuxième d'août mil cent soixante-cinq, et du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône près de Maguelone (4).

XX. Retour du pape Alexandre à Rome.

Car le pape, continuant toujours son voyage, passa de Clermont au Puy en Auvergne, puis à Montpellier, où il demeura jusqu'à la Notre-Dame d'août (5). De là il écrivit au roi de France, pour le prier que si quelqu'évêché ou quelqu'abbaye venoit à vaquer dans son royaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorbéry, pour le faire subsister lui et les siens, en attendant qu'il fît sa paix avec le roi d'Angleterre. Le pape écrivit aussi au roi de France en faveur du nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu trouver de sa part. C'étoit Guillaume aux blanches mains, quatrième fils de Thibaut IV, comte de Champagne et beau-frère du même roi. Le comte, son père, voulant lui procurer dès son enfance des dignités ecclésiastiques, pria saint Bernard d'y employer son crédit; mais le saint abbé s'en excusa, disant que ces charges sont dues à ceux qui peuvent et veulent les exercer dignement, et qu'il n'est pas permis, même aux adultes, d'en avoir plusieurs (1). Guillaume aux blanches mains fut premièrement prévôt de Saint-Cyr à Provins, puis Robert II, évêque de Chartres, étant mort le vingt-troisième de septembre mil cent soixante-quatre, il fut élu l'année suivante pour remplir ce siége; mais le pape Alexandre lui donna dispense de se faire sacrer pendant cinq ans, à cause de sa jeunesse. C'étoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi, son beau-frère, et dans la même lettre il l'exhortoit à soutenir la cause de l'Eglise, sans se laisser ébranler par les sollicitations de l'empereur Fridéric (2). Elle est datée de Montpellier, le dix-neuvième d'août.

Le roi Louis et tout son royaume reçut alors une grande joie, par la naissance d'un fils qu'il désiroit depuis long-temps (3). Il demandoit pour cet effet les prières de toutes les personnes pieuses; et, au chapitre général de Cîteaux, ce prince vint se présenter à l'assemblée, se prosterna les mains étendues, et ne voulut point se lever qu'ils ne se fussent mis en prière, et ne l'eussent assuré de la part de Dieu qu'il auroit bientôt un fils. Il naquit à Paris la nuit du samedi au dimanche, vingt-deuxième d'août mil cent soixante-cinq. Il fut baptisé le jour même par Maurice, évêque de Paris; ses parrains furent Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, Hervé, abbé de Saint-Victor, et Eudes, abbé de Sainte-Geneviève. Ses marraines, Constance, sœur du roi, comtesse de Toulouse, et deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe, et surnommé Dieudonné.

Dès l'année mil cent soixante-deux, lorsque le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoyés de Manuel, empereur de Constantinople, avec des lettres et des ordres secrets pour lui et pour le roi Louis, à qui Manuel écrivit que, sur son témoignage il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû, et désiroit participer à ses prières. Par où l'on voit que l'empe-

(1) II, Ep. 41.
(2) I, Ep. 98.
(3) I, Ep. 102.
(4) I, Ep. 42. V. Baudr. Gradus.
(5) Act. ap. Bar. tom. X, Conc. p. 1336, Ep. 71.

(1) To. X, Conc. p. 1338. Ep. 57, p. 1347; Ep. 87; Ep. 271.
(2) Gall. Chr. to. 2, f. 490. Rob. de Monte, ann. 1165.
(3) Continuat. Aimoini. ult. Alber. an. 1165.

ur grec prétendoit être dans la commu-on de l'église romaine (1). Ensuite, comme le ıpe étoit prêt à retourner à Rome, Manuel i écrivit en ces termes : Vous m'avez écrit ıe le roi de France doit aller avec d'autres igneurs au secours de la terre sainte ; j'en ırai bien de la joie, comme je vous l'ai déjà andé, et je suis prêt à leur donner passage leur fournir la subsistance. Mais il me faut ›nner mes sûretés, qu'ils ne feront aucun ›mmage sur mes terres ; et qu'ils me ren-ront toutes les villes de Romanie qu'ils pren-ront sur les Turcs, dont je vous ai envoyé état; et, comme vous êtes le promoteur de ›tte entreprise, je désire que vous envoyiez ec eux un cardinal, qui puisse réprimer la ımérité de ceux qui feront quelque désordre : ır il est impossible qu'il ne se trouve quel-ues étourdis dans une si grande multitude. a lettre est datée du mois de mars, indic-on treizième, qui est l'an mil cent soixante-inq.

Le pape Alexandre partit de Montpellier ans l'octave de l'Assomption ; et, après une avigation assez dangereuse, il arriva à Mes-ine, ce que Guillaume, roi de Sicile, ayant ap-ris à Palerme où il étoit, il donna ordre que e pape, qu'il reconnoissoit pour son père et on seigneur, fût traité avec l'honneur con-enable, et lui envoyât de magnifiques présents. l fit armer une galère rouge pour la personne lu pape et quatre autres pour les évêques et es cardinaux, et envoya un archevêque et l'autres seigneurs pour conduire le pape jus-u'à Rome. Le pape partit de Messine au mois le novembre, passa par Salerne et Gaète, uis par l'embouchure du Tibre arriva à Os-ie, où il passa la nuit. Le lendemain matin, les énateurs avec les nobles et une grande multi-ude de clergé et de peuple sortirent de Rome, inrent le recevoir, et, portant des branches l'olivier, le conduisirent avec joie jusqu'à la orte de Latran, où tout le reste du clergé l'attendoit revêtu solennellement. Les juifs s'y rouvèrent aussi, portant leur loi sur les bras, uivant la coutume, les gonfaloniers avec eurs enseignes, les écuyers, les secrétaires, es juges et les avocats. Ainsi, marchant en rocession et chantant à deux chœurs, ils le con-luisirent au palais patriarcal de Latran (2). C'é-oit le vingt-un de novembre, indiction treize. Trois jours après, le pape écrivit à Henri, ar-hevêque de Reims, et à ses suffragants, pour eur faire part de son arrivée à Rome, mar-uant qu'il avoit évité dans son voyage de rands périls de la part de ses ennemis. C'étoient l'empereur Frideric et les schismatiques que ce prince protégeoit.

(1) Tom. x, Conc. p. 133ı. Ep. 65, 69, 74, 81, 83. Duchesne, to. 4, p. 612. Ep. 120, 129, 142, 160, p. 579; Ep. 148. Ap. Baron. an. 1180.
(2) Tom. 10, Conc. p. 1370.

XXI. Lettre d'Arnoul de Lisieux à Thomas.

Vers ce temps-là, Thomas ayant écrit à Arnoul, évêque de Lisieux, qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre, ce prélat lui ré-pondit par une grande lettre, où il disoit en substance (1) : Quelques-uns de ces gens qui de-vinent les intentions croyoient que vous agis-siez par ambition, et que vous aviez encore, étant archevêque, les mêmes pensées qu'étant chancelier, d'étendre votre puissance sans bor-nes, et l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous ; que par ce motif vous aviez dès le com-mencement résisté à ses ordres, afin d'intimi-der tous les autres par cet exemple. On vous faisoit dire avec vos amis qu'il ne falloit pas flatter la jeunesse inconsidérée de ce prince, mais la réprimer d'abord vigoureusement ; que vous le connoissiez mieux que personne, et qu'il savoit combien vous lui étiez nécessaire. Ces discours étoient rapportés au roi, et il di-soit dans sa colère qu'il avoit besoin de toute sa force et de toute son adresse, puisqu'il s'a-gissoit de sa dignité, et que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entreprises.

Mais le temps a dissipé tous les doutes, et la pureté de vos intentions est devenue si évi-dente, qu'elle a rempli de joie les gens de bien et couvert vos ennemis de confusion. Il est clair que vous avez préféré la justice et la li-berté de l'Eglise à tous les biens temporels ; et que, si vous aviez voulu consentir aux nou-veaux abus, vous pouviez, non-seulement vivre en paix, mais régner avec le prince. Vous au-riez été invincible en soutenant la bonne cause si vous n'aviez été abandonné de ceux qui de-voient la soutenir avec vous ; mais leur foi-blesse a donné du courage à vos ennemis. De votre part, vous avez exposé même votre vie ; mais il paroît que le roi vous a épargné et a conservé de l'affection pour vous, pendant qu'il essayoit de vous réduire par la crainte. Il auroit pu empêcher votre sortie s'il avoit usé de sa puissance, et tant que vous auriez été en Angleterre vous n'auriez pas eu tant d'oc-casion de lui nuire ni ses ennemis de le décrier.

Je vous prie de considérer souvent quelle est votre cause, quel est votre adversaire, et qui sont vos protecteurs. Votre cause est manifestement juste, puisque vous com-battez pour la liberté de l'Eglise, que l'on ne peut attaquer sans intéresser la foi. Mais vous avez un adversaire qui se fait craindre des plus éloignés par sa finesse, de ses voisins par sa puissance, de ses sujets par sa sévérité; que ses heureux succès ont rendu si délicat, qu'il prend pour injure un manque de com-plaisance. Il se rend quelquefois traitable à l'humilité et à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paroître rien faire que de son bon gré. Car il est sensible à la gloire jusqu'à aimer la flatterie. C'est ce

(1) 1, Ep. 85, to. 2, Spicil. p. 485.

qui fait que tous vos suffragants vous ont si lâchement abandonné : en sorte que vous ne pouvez compter sur eux, puisque, ayant été cause de la division, ils ne sont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment sincèrement pour la plupart ; mais la crainte de l'exil les retient, et ils se contentent de soupirer et de faire pour vous des vœux en secret.

Quant aux seigneurs, il est certain qu'ils ont fait une espèce de conjuration contre l'Eglise, pour s'opposer toujours à son utilité et à sa dignité, persuadés qu'elle ne s'enrichit et ne s'élève qu'à leurs dépens. L'occasion favorable les rend plus ardents, et ils disent qu'ils ne travaillent que pour l'intérêt du royaume ; que le roi ne doit pas régner avec moins de dignité que ses prédécesseurs, qui avoient moins de puissance ; et ils attribuent à sa dignité toutes les anciennes entreprises, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi ni avec la raison. Dans le fond, ils le flattent, en l'engageant dans une mauvaise affaire, dont ils espèrent la diminution de sa puissance pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

Si vous considérez le secours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grâce et abondamment ; mais leur affection se refroidit à la longue, et la grandeur de la dépense diminue la libéralité. Il faut donc user avec bien de la discrétion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité, et ne pas prendre tout ce qu'on nous offre pour n'en pas épuiser la source. Vous devez peser mûrement toutes ces considérations.

Le plus sûr est de garder la modération, sans désespérer par la crainte de l'adversité, ni vous opiniâtrer par la confiance en la bonté de votre cause. Il faut tolérer tout ce qui n'est ni criminel ni dangereux pour la foi, et dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toujours en même état, et Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant, s'il se présente quelqu'occasion favorable, recevez-la à bras ouverts ; et, si l'on propose un accommodement, n'en discutez pas les articles avec trop de subtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions générales, et vous contentez qu'il n'y en ait point de particulières qui détruisent expressément la liberté de l'Eglise. Ne cherchez point à triompher devant les hommes, au contraire, laissez au roi l'honneur de la victoire, pourvu que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi, je vous servirai fidèlement et avec affection, sachant que vous sacrifiez votre fortune et votre personne pour l'intérêt de vos frères. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous suis contraire, parce que, si je paroissois votre ami, je ne serois ni cru ni écouté. La dissimulation sera un moyen de vous servir plus utilement. Cependant consolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de lui. On dit même qu'il vient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvements qu'il craint de la part des François, de ses autres voisins, et même de ses autres sujets, enfin, par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit sa lettre en recommandant le secret.

XXII. Canonisation de Charlemagne.

L'empereur Fridéric tint à Aix-la-Chapelle une cour plénière à Noël mil cent soixante-cinq, où, à la prière de Henri, roi d'Angleterre, et du consentement et par le conseil de tous les seigneurs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne pour la canonisation duquel il avoit assemblé cette cour, et la cérémonie s'en fit le vingt-neuvième de décembre. C'est ce que témoigne l'empereur Fridéric dans la bulle d'or qu'il en fit expédier le huitième de janvier de l'année mil cent soixante-six. Un auteur du temps ajoute que Fridéric mit le corps de Charlemagne dans une châsse d'or, ornée de pierreries, et que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un saint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne (1). Le corps de Charlemagne avoit déjà été découvert l'an mil par l'empereur Othon III ; mais, quoiqu'il eût été trouvé sans corruption, et que l'on dit dès lors qu'il se faisoit des miracles à son tombeau, on n'en célébra point la fête, et on continua de faire son anniversaire comme pour les autres défunts. Ce n'est que depuis cette canonisation de Fridéric Barberousse que Charlemagne a commencé d'être honoré comme saint d'un culte public en quelques églises particulières ; et, quoique cette canonisation fût faite de l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y sont pas opposés (2).

XXIII. Thomas, légat en Angleterre.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorbéry, il le déclara son légat dans toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York (3). La lettre est datée d'Anagni, le septième décembre mil cent soixante-cinq ; et Thomas, l'ayant reçue, chargea les évêques d'Herford et de Worchester de notifier sa légation. L'évêque de Londres en reçut la signification le jour de la Conversion de saint Paul, patron de sa cathédrale, c'est-à-dire le vingt-cinquième de janvier mil cent soixante-six. Il en fut extrêmement alarmé, et en écrivit au roi en ces termes (4) : Quand le pape com-

(1) Ap. Bol. 27 jan. tom. 2, p. 888. Chr. Gaufr. Vosiens, p. 314. Chr. Ademari, p. 169.

(2) Sup. liv. LVII, n. dern. Sup. liv. XLVI, n. 9.

(3) I, Ep. 115, 116, 117.

(4) V. Pagi, an. 1166, n. 12, 1167, n. 14 ; I, Ep. 131.

nande, il n'y a ni appellation ni autre re-nède, il faut obéir. Le jour de Saint-Paul, comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçus, le la main d'un homme qui m'est entièrement nconnu, une lettre du pape, par laquelle il accorde et confirme au seigneur archevêque de Cantorbéry la légation par toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'York. Il nous est ordonné le lui obéir en cette qualité, et d'obliger ceux qui, par votre ordre, ont reçu en son absence es fruits des bénéfices de ses clercs, à les res-ituer dans deux mois, sous peine d'excom-nunication. Il m'est aussi ordonné d'exiger de nes confrères le denier Saint-Pierre, et de eur faire tenir les lettres de l'archevêque, sous peine de déposition. Nous nous jetons donc à vos pieds pour vous supplier d'empêcher que nous ne soyons honteusement réduits au néant, et de nous permettre d'obéir aux ordres du pape; de faire rendre le denier à saint Pierre et les revenus aux clercs, et de demander à ous les évêques que, s'ils trouvent dans les ettres de l'archevêque quelque grief contre l'usage du royaume, ils en appellent au pape ou aux légats qu'on nous envoie.

Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an mil cent soixante-six; puis, la troisième ou la quatrième semaine d'après Pâques, il tint au Mans des assemblées des prélats et des barons, où il ordonna une collecte de deniers pour le secours de la terre sainte à la prière, et sui-vant l'exemple du roi de France, en exécution de ce que le pape Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en mil cent soixante-quatre, après celui de Tours (1). Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la noblesse, le peuple, et devoit durer cinq ans; et c'est le premier exemple que je sache de ces levées pour la terre sainte.

Saint Thomas étoit cependant à Pontigny, où, profitant de la solitude, il s'appliquoit en-tièrement aux exercices spirituels; en sorte qu'après l'office divin, à peine l'Ecriture sainte sortoit de ses mains, il ne laissoit pas de sortir avec les moines pour le travail, de moissonner et amasser le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant, pour ne pas abandon-ner l'intérêt de l'Eglise, la seconde année de son exil, c'est-à-dire en mil cent soixante-six, il envoya au roi d'Angleterre, par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur pour servir de premier monitoire, où il représente que son devoir ne lui permet pas de garder le silence, et exhorte le roi à rendre la liberté à l'église d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, l'archevêque lui en écrivit une autre plus dure, où, sans entrer dans le fond de la question, il relève la dignité sacerdotale, et menace le roi de la colère de Dieu (2). Mais cette seconde lettre n'attira que des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

XXIV. Conférence de Chinon.

Toutefois, le roi d'Angleterre eut une confé-rence à Chinon en Touraine avec les seigneurs et ses conseillers les plus confidents, pour savoir ce qu'il devoit faire en cette occasion (1). Là il se plaignit amèrement de l'archevêque, disant, avec larmes et soupirs, qu'il lui en-levoit le corps et l'âme, et qu'ils étoient tous des traîtres, qui ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la persécution d'un seul homme. L'archevêque de Rouen, qui étoit présent, s'échauffa un peu contre le roi, et le reprit de cet emportement, mais avec douceur, selon son naturel. Ce qui aigrissoit le roi, c'étoient les lettres que Thomas lui avoit écrites, et à l'im-pératrice sa mère; et il craignoit qu'il ne pro-nonçât incessamment l'interdit sur son royaume et l'excommunication contre sa personne, par son autorité de légat. Pour le tirer d'embar-ras, Arnoul, évêque de Lisieux, dit que l'u-nique remède étoit de prévenir la sentence par une interpellation. Ainsi le roi, qui préten-doit que les appellations au pape étoient con-traires à l'usage de son royaume, se trouvoit réduit à y avoir recours lui-même.

Suivant ce conseil, l'évêque de Lisieux et l'évêque de Séez partirent pour aller trouver l'archevêque de Cantorbéry, et lui signifier un appel qui suspendît sa sentence jusqu'à l'octave de Pâques de l'année suivante. L'archevêque de Rouen alla aussi avec eux pour être, comme il disoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivés à Pontigny, ils n'y trouvèrent point Thomas, il était allé à Soissons pour im-plorer les suffrages de la Sainte-Vierge, de saint Drausin et de saint Grégoire, dont on croyoit y avoir des reliques. Il vouloit ainsi se fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre, en portant sa sentence contre lui, car saint Drausin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Ayant passé trois nuits en prières aux églises de ces saints, il partit le lendemain de l'Ascension pour aller à Vézelay, et y prononcer, le jour de la Pen-tecôte, l'excommunication contre le roi et les siens. Mais, le vendredi d'avant la fête, il apprit certainement que le roi d'Angleterre étoit grièvement malade, en sorte qu'il avoit envoyé s'excuser d'une conférence qu'il avoit demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à différer l'excommunication du roi d'Angleterre, comme on le lui avoit déjà conseillé.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford, etc.

Le jour de la Pentecôte, qui, cette année

(1) Gervas. Chr. 1166. Pagi. 1164, n. 23.

(2) Vita II, 16. Gervas. ibid. ap. Roger. 503; I, Ep. 65.

(1) I, Ep. 140.

mil cent soixante-six, étoit le douzième de juin, Thomas, étant à Vézelay dans l'église de la Madeleine, où il y avoit un grand concours de peuple de diverses nations, monta au jubé et fit un sermon, en suite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford, pour être tombé dans le schisme en prêtant serment à l'empereur en l'assemblée de Wirtzbourg, avoir communiqué avec l'archevêque de Cologne, schismatique, et avoir usurpé le doyenné de Sarisbéry contre la défense du pape. Il excommunia aussi nommément Richard, archidiacre de Poitiers, avec cinq autres, et en général tous ceux qui, à l'avenir, mettroient la main sur les biens de l'église de Cantorbéry. Quant au roi, après avoir déclaré comme il l'avoit averti de satisfaire à l'Eglise, il l'invita encore à faire pénitence, menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin, il condamna publiquement l'écrit contenant les prétendues coutumes d'Angleterre, déclara excommuniés ceux qui, à l'avenir, emploieroient l'autorité de cet écrit, et déchargea les évêques de la promesse qu'ils avoient faite de l'observer. Il écrivit ensuite à tous les évêques de la province de Cantorbéry pour les instruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier sa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Rouen, et il en donna avis au pape, lui en demandant la confirmation. Cependant le roi envoya le docteur Gautier de l'Isle en Angleterre porter une lettre de la conférence de Chinon, pour avertir les Anglois de l'appellation proposée, faire garder les ports, et défendre au clergé d'obéir à l'archevêque (1).

XXVI. Concile de Londres.

Peu de temps après, les évêques, par ordre du roi, s'assemblèrent à Londres avec quelques abbés, et résolurent d'interjeter l'appel contre l'archevêque. Les premiers qui appelèrent furent l'évêque de Londres et celui de Sarisbéry; on ne pouvoit y obliger celui d'Excester, celui de Rochester s'excusa sur une maladie que l'on crut feinte. L'évêque de Winchester s'excusa de même, et écrivit en ces termes : Je suis appelé par le souverain pontife, et je n'en veux point appeler. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé; mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de Jésus-Christ à cause de son grand âge. Car c'étoit Henri, frère du roi Étienne, qui tenoit ce siége depuis trente-sept ans. Les autres évêques notifièrent leur appel au pape et à l'archevêque par deux lettres écrites au nom des suffragants du siége de Cantorbéry, dont voici la substance.

(1) I, Ep. 96, 143, 138.

XXVII. Lettre au pape.

Dans la lettre au pape ils disent : Nous croyons qu'il vous souvient que vous avez averti il y a long-temps le roi, notre maître, par les lettres dont furent chargés les évêques de Londres et d'Herford, de corriger quelques abus dans son royaume (1). Il a reçu vos ordres avec le respect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces désordres suivant le jugement de son église, comme en effet tous ses vœux ne tendent qu'à ôter les scandales de son royaume, et y faire régner la paix. Or, voyant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques ecclésiastiques, il a rendu à leur profession l'honneur qui lui est dû, les déférant aux évêques, qui sont demeurés dans les bornes de leur pouvoir, en punissant un homicide, par exemple, par la seule dégradation du criminel. Mais le roi est persuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime, et que la sûreté publique n'est pas bien établie si un lecteur ou un acolyte, après avoir tué quelqu'un, en est quitte pour perdre l'exercice de ses fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, et le roi voulant affermir la paix, il s'est élevé une pieuse dispute, excusable devant Dieu, comme nous croyons, par la bonne intention des deux parties. De là est arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coutumes de son royaume, observées par les ecclésiastiques sous ses prédécesseurs, et les rendre publiques, afin qu'on n'en disputât plus à l'avenir. C'est ce qui a été exécuté, et voilà cette persécution contre l'Eglise dont on accuse le roi par toute la terre.

Si toutefois dans ces coutumes il y a quelque chose de dangereux pour la conscience, ou de honteux pour l'Eglise, ce prince, touché de vos avertissements et de votre autorité, a promis il y a long-temps et promet encore de le corriger. Et nous aurions déjà obtenu la paix que nous désirons, si l'archevêque de Cantorbéry n'avoit rallumé sa colère éteinte; mais ce prélat, au lieu de l'apaiser par ses avertissements et le vaincre par sa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres tristes et terribles, le menaçant d'excommunication et son royaume d'interdit. A ces menaces il a ajouté des effets plus fâcheux, car il a excommunié et dénoncé publiquement des seigneurs du premier rang, et des personnes en qui le roi a le plus de confiance, et qu'il admet à ses conseils les plus secrets, sans les avoir cités ni convaincus, ni donné lieu de se défendre. Il a de même suspendu de ses fonctions notre confrère l'évêque de Sarisbéry, sans procédure juridique et sans notre participation. Quelle suite pouvons-nous attendre d'une manière d'agir si irrégulière, vu principalement la malheureuse circonstance du temps, sinon que la concorde entre le royaume et le sacerdoce

(1) I, Ep. 128, t. p. x, Conc. p. 447.

soit rompue, et que nous allions en exil avec notre clergé; ou, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous retirions de votre obéissance pour tomber dans le schisme. C'est pour éviter de si grands maux que nous avons appelé à votre grandeur, de vive voix et par écrit, contre les mandements de l'archevêque de Cantorbéry, qui portent quelque préjudice au roi, à son royaume, à nous ou à nos églises, et nous avons marqué le terme de notre appel à l'Ascension, aimant mieux être humiliés en tout ce qu'il plaira à votre sainteté que de sentir de jour en jour les effets de la passion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an (1).

XXVIII. Lettre à Thomas.

Dans la lettre à l'archevêque, ses suffragants disent (2) : Nous espérions que vous répareriez par votre humilité et votre prudence le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un pays éloigné, et nous nous consolions, parce que nous entendions dire de tous côtés que vous portiez avec modestie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit, vous appliquant à la lecture et à la prière, et réparant le passé par les jeûnes, les veilles, les larmes et les exercices spirituels. Nous espérions que, par une telle conduite, vous attireriez d'en haut la grâce dans le cœur du roi pour lui faire oublier son ressentiment contre vous, et vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où, sans mettre de salutation ni aucun témoignage d'amitié, vous le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'exécutez nous n'espérons plus de paix, et il est de la prudence de considérer la fin de ce que l'on entreprend.

Faites donc, s'il vous plaît, réflexion à quelle fin vous tendez et si vous prenez les moyens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conseillons, comme à notre père, de ne pas ajouter de nouvelles difficultés, de laisser les menaces et vous conduire avec patience et humilité, et de remettre vos intérêts à la miséricorde de Dieu et à la clémence du roi. Il valoit mieux faire louer votre pauvreté volontaire que de vous exposer à être universellement blâmé d'ingratitude; car tout le monde se souvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une fortune médiocre, en quelle faveur et en quelle familiarité vous avez été auprès de lui, comme il vous a soumis tous les pays de son obéissance, qui s'étendent depuis l'Océan jusqu'aux Pyrénées, en sorte que l'on n'estimoit heureux que ceux qui pouvoient vous plaire. Pour vous assurer une gloire plus solide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'Eglise, et cela contre l'avis de sa mère, quoique le royaume en murmurât et que l'Eglise en gémît. Epargnez donc votre réputation et votre gloire, et ne songez à vaincre le roi que par l'humilité et la charité.

Si vous n'avez pas égard à nos conseils, faites-le du moins pour l'intérêt du pape et de l'église romaine. Car que sera-ce si le roi, à qui tant de peuples obéissent, aigri par vos duretés, se retire de l'obéissance du pape, qui lui refusera peut-être son secours contre vous? Par combien de prières, de promesses et de présents, sollicite-t-on le roi à prendre ce parti? Il a résisté jusqu'à présent, mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la considération de ce qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pu obtenir de lui. Et, si vous en êtes cause, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une résolution si nuisible au pape, à l'église romaine et à vous-même, si vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui sont auprès de vous vous exhortent à faire sentir votre puissance au roi et à ses états. Cette puissance est véritablement à craindre pour celui qui pèche, et qui ne veut pas satisfaire; mais, quant au roi, notre maître, quoique nous ne disions pas qu'il n'a jamais péché, nous disons hardiment qu'il est toujours prêt à satisfaire à Dieu, qui, l'ayant établi pour maintenir la paix entre ses sujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déférence qu'on a rendue aux rois ses prédécesseurs. S'il s'est ému sur ce sujet quelque différent entre vous et lui, il a promis au pape de se soumettre au jugement de l'église de son royaume. Il est prêt d'exécuter cette promesse, de satisfaire et d'en donner des sûretés s'il est besoin. Après cela, de quel droit et en vertu de quel canon le frappez-vous d'interdit ou d'excommunication? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raison. Les évêques se plaignent ensuite, comme dans la lettre au pape, de la suspense prononcée contre l'évêque de Sarisbéry, et concluent en signifiant leur appel.

XXIX. Réponse de Thomas.

Le saint archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit soit de tous les évêques dont il porte le nom, et qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi (2). Il leur reproche leur peu de zèle pour la liberté de l'Eglise et pour leurs véritables intérêts; et la foiblesse avec laquelle ils l'abandonnent lui-même dans la persécution qu'il souffre pour la cause commune. Entrant en matière, il justifie sa sortie d'Angleterre, qu'il soutient avoir été nécessaire, après l'injustice et la violence qu'il a souffertes à Northampton, pour mettre sa vie

(1) I, Ep. 108.

(2) I, Ep. 126.

(1) I, Ep. 127.

en sûreté et poursuivre son appel au pape; puis il ajoute : Si ma sortie a produit du trouble, c'est à celui qui en a été cause à se l'imputer (1). Au reste, je me suis présenté à la cour du pape, j'y ai exposé le tort que j'ai souffert avec mon église, et les causes de mon appel, personne n'a paru pour me répondre, pour rien proposer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on est venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéir en rien pour le temporel, et de rien fournir à moi ni aux miens à l'insu du roi. Sans jugement prononcé, sans raison, au préjudice de mon appel, on m'a dépouillé et mon église, on a proscrit les clercs, les laïques, les femmes et les enfants au berceau. On a confisqué les biens de l'Eglise, une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frère, l'évêque de Londres, et de votre église, si ce que j'en ai ouï-dire est véritable. Auquel cas je vous ordonne, en vertu de l'obéissance, de le restituer dans quarante jours après la réception de cette lettre. De quel droit peut-on soutenir de telles usurpations? Est-ce par le prétexte d'un appel? Voyez à quoi vous vous exposez, vous et vos églises, si ceux qui les auront pillées se mettent à couvert par ce moyen.

Et ensuite (2) : Vous dites que ma promotion s'est faite malgré les murmures du royaume et les gémissements de l'Eglise : consultez votre conscience. Voyez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par son fils et ses commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui en a connoissance le dise. Voyez aussi les lettres du roi et les vôtres pour demander mon pallium. Que si quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie et par ambition, Dieu lui pardonne, comme je fais, ce péché qu'il n'a pas honte de rendre public (c'est l'évêque de Londres dont il veut parler). Il continue : Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune médiocre; je ne suis pas né de sang royal, mais j'aime mieux ne pas dégénérer de ma noblesse. Je suis peut-être né dans une pauvre cabane; mais dans ma médiocrité, avant que je vinsse au service du roi, je ne laissois pas de vivre, comme vous savez, honorablement. Saint Pierre a été tiré de la pêche : nous sommes ses successeurs, et non pas d'Auguste. Vous m'accusez d'ingratitude; mais c'est l'intention qui fait le péché, et je prétends rendre service au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pécher par la sévérité des censures, puisqu'il n'a pas écouté nos avertissements paternels. Enfin, je crains encore plus d'être ingrat envers mon véritable maître, Jésus-Christ, qui me menace de son indignation si je n'emploie le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pécheurs.

Vous me proposez le péril de l'église romaine, et la menace que le roi ne s'en sépare (1). A Dieu ne plaise qu'il renonce à l'unité pour un intérêt temporel, lui dont le crime seroit d'autant plus grand, qu'il entraîneroit plus de monde après lui. A Dieu ne plaise que cette pensée vienne à aucun de ses serviteurs, pour ne pas dire à un évêque. Prenez garde même que ce que vous en dites ne soit un poison mortel pour plusieurs âmes, et que vos pensées les plus secrètes ne se découvrent. Quant à l'Eglise, elle s'affermit par les persécutions, il n'y a rien à craindre pour elle, mais pour vous, qui travaillez à sa ruine. A l'égard de la suspense de l'évêque de Sarisbéry, et l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer que, selon les canons, l'ordre judiciaire n'est pas requis dans les crimes notoires. Or, l'évêque a conféré le doyenné de son église à Jean d'Oxford après la défense du pape et la nôtre.

Il montre ensuite la nullité de leur appel, en ce qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, et n'ont aucun intérêt d'appeler au nom du roi contre la liberté de l'Eglise. Enfin, il déclare qu'il ne peut les reconnoître pour juges entre le roi et lui. Premièrement, dit-il (2), parce que vous devez être ses parties aussi bien que moi, puisqu'il s'agit de l'intérêt commun de l'Eglise; ensuite, parce que nous ne trouvons point qu'un supérieur puisse être jugé par ses inférieurs; principalement un métropolitain par ses suffragants. Il insiste sur la restitution des biens et des droits de son église, et conclut en exhortant les évêques à faire rentrer le roi en lui-même et l'exciter à pénitence.

Saint Thomas écrivit sur le même sujet à l'évêque de Londres, qui lui avoit écrit en particulier. Il lui reproche d'abord qu'il se contredit, commençant sa lettre par une protestation d'obéissance, et la finissant par un appel, qui tend qu'à ne lui pas obéir. Et le terme de cet appel, ajoute-t-il, est de près d'une année, afin de faire durer plus longtemps notre exil, les maux de l'Eglise et le péril où est le roi pour son âme. Au fond, il répond aux objections de l'évêque comme dans la lettre précédente; et, sur ce que l'évêque disoit que le roi étoit prêt à satisfaire l'Eglise, l'archevêque répond : Comment l'entendez-vous? Vous voyez que l'on proscrit les veuves, les orphelins, les innocents, ceux qui ignorent absolument le sujet de notre différent; qu'on bannit les clercs, on les dépouille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes serviteurs dans les fers, on pille les biens de l'église de Cantorbéry, votre mère. Est-ce satisfaire que de ne pas réparer le mal et l'augmenter tous les jours? Il l'exhorte enfin à représenter au roi qu'il n'est point juge des évêques (3).

(1) I, p 295. (2) P. 197.

(1) P. 199.
(2) P 202, 205.
(3) I, Ep. 108, p. 168.

XXX. Thomas chassé de Pontigny.

Après l'appel interjeté à Chinon et à Londres, le roi de son côté, et l'archevêque du sien, envoyèrent au pape : de qui le roi obtint enfin par ses députés qu'il enverroit deux légats *à latere* pour négocier la paix entre lui et l'archevêque (1). Cependant le roi d'Angleterre envoya deux lettres menaçantes au chapitre général de Cîteaux, se plaignant qu'ils avoient reçu Thomas, son ennemi, dans une de leurs maisons, et leur défendant de le garder davantage s'ils ne vouloient pas perdre tout ce qu'ils possédoient dans ses terres, tant deçà que delà la mer (2). Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même vint à Pontigniy, accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, et de quelques abbés. Ils déclarèrent à l'archevêque, de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient reçu du roi, et ajoutèrent : Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela, mais il vous prie de considérer avec votre sage conseil ce que vous avez à faire. Le prélat, ayant délibéré avec les siens, répondit aussitôt : Je serois bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec tant de charité souffrît quelque préjudice à mon occasion; c'est pourquoi, quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons. Mais j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et de mes compagnons d'exil.

Il envoya donner part de cette nouvelle au roi de France, Louis, qui en fut fort étonné, et la communiqua à ceux qui se trouvèrent auprès de lui; puis il s'écria : O religion, religion, où es-tu! Voilà ces gens, que nous croyions morts au monde, qui craignent les menaces du monde; et qui, pour des biens temporels qu'ils prétendent avoir méprisés pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont bannis pour sa cause. Puis, se tournant vers celui que le prélat avoit envoyé, il dit : Saluez votre maître de ma part, et lui dites hardiment que, quand il seroit abandonné de tout le monde et de ceux qui paroissent morts au monde, je ne l'abandonnerai point; et, quoi que fasse contre lui le roi d'Angleterre, mon vassal, je le protégerai toujours, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en quel lieu de mes états il aime mieux se retirer, et il le trouvera prêt.

Le saint prélat choisit la ville de Sens, tant pour sa situation commode que pour la douceur des habitants et leur honnêteté envers les étrangers; et le roi envoya au devant de lui un seigneur qualifié, avec trois cents hommes, pour l'amener de Pontigny. Il en sortit vers la Saint-Martin, l'an mil cent soixante-six, après y avoir demeuré deux ans; et, comme il prenoit congé de la communauté touchée jusqu'aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre abondamment (1). Sur quoi l'abbé qui l'accompagnoit lui dit : J'admire cette foiblesse dans un homme si ferme! Vous manque-t-il quelque chose pour votre dépense, nous y suppléerons selon notre pouvoir?

Ce n'est pas cela, répondit-il; mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie : je mourrai par l'épée. Quoi! répondit l'abbé, vous serez martyr, vous nourrissant délicatement comme vous faites? Et le pressa de lui raconter sa révélation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, si vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant; et, l'abbé l'ayant promis, il continua : Il m'a semblé cette nuit que j'étois dans une église, où je soutenois la cause de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le pape et les cardinaux : le pape m'étoit favorable, et les cardinaux contraires. Quand tout d'un coup sont venus quatre chevaliers, qui, m'ayant tiré de l'auditoire sans sortir de l'église, m'ont écorché le haut de la tête, à l'endroit de ma couronne, ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'est pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire, je rends grâce à Dieu : c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. Il raconta cette même vision sous le même secret à l'abbé de Vauluisant; et les deux abbés la racontèrent de même après sa mort.

Thomas, étant arrivé à Sens, y fut reçu avec honneur et joie, par Hugues, qui en étoit archevêque, et par le clergé et le peuple (2). Il logea au monastère de Sainte-Colombe, et y demeura quatre ans, étant défrayé libéralement aux dépens du roi Louis; et quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'église, il alloit voir l'archevêque, avec lequel il avoit de longues conversations, et prenoit son conseil sur les matières les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état.

XXXI. Négociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fût arrivé à Sens, ses députés revinrent de Rome, et lui apprirent que deux cardinaux viendroient incessamment pour négocier sa paix. Jean d'Oxford, que le roi d'Angleterre y avoit envoyé, revint aussi, publiant fièrement que les légats venoient pour la gloire du roi et la confusion de l'archevêque. Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford, étant arrivé à Rome, employa l'or dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé à gagner les cardinaux, et réussit auprès de plusieurs, comme s'en plaignoient depuis saint Thomas et Jean, évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçu de cet or,

(1) Gerv. an. 1169. (2) Vita II, c. 17.

(1) Gervas. p. Vita. II, c. 18. (2) C. 19.

et ceux qui en avoient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refusèrent, furent les cardinaux Humbaud et Hyacinthe, comme il paroît par la lettre que saint Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux, Jean d'Oxford s'appliqua à surprendre le pape Alexandre. Il lui dit que l'on pouvoit faire la paix entre le roi et l'archevêque, si quelqu'un y travailloit fidèlement, et promit de s'y appliquer de tout son pouvoir. Il assura par serment que, dans l'assemblée de Wirztbourg, il n'avoit rien fait contre la foi de l'Eglise, l'honneur ni l'intérêt du pape (1). Puis il présenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce député comme lui-même; et, en vertu de ce pouvoir, il remit au jugement du pape le différent entre le roi et l'archevêque touchant les coutumes d'Angleterre : en sorte qu'il dépendoit de lui de les soutenir ou les faire tomber, et qu'il prescriroit les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par serment, et obtint ainsi que le pape enverroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-seulement il obtint l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'archevêque, mais encore la confirmation du doyenné de Sarisbéry, dont il se démit pour la forme, entre les mains du pape, qui lui donna de plus un anneau pour marque de son amitié, ainsi il revint triomphant (2).

XXXII. Conférence avec l'impératrice Mathilde.

A son retour, il passa chez l'impératrice Mathilde, mère du roi Henri; et, pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorbéry, il lui dit que ce prélat n'agissoit que par hauteur et par ambition, et que les évêques de son parti ne soutenoient la liberté de l'Eglise que pour augmenter leurs richesses (3). Car, ajoutoit-il, les coupables que l'on accuse en Angleterre devant les évêques ne sont pas punis par des pénitences qu'on leur impose, mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n'agit pas par les vue de Dieu, en ce que, dès le commencement de son pontificat, il n'a pas assemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrés, et qu'il a donné les bénéfices pour récompense des services, même à des gens dont les infamies sont publiques.

Le troisième jour après que Jean d'Oxford eut rendu cette visite à l'impératrice, elle en reçut une des députés de Thomas (4). Ils lui apportoient une lettre, par laquelle il la prioit d'exhorter le roi, son fils, à rendre la paix à l'Eglise. Il peut arriver, disoit-il, que de son temps il rendra tolérable par sa sagesse les coutumes dont il s'agit : mais il est à craindre que ses successeurs n'en abusent à la ruine de l'Eglise. L'impératrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçut en secret, et la fit lire, non par ses clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir ouïe, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque, assurant que le roi, son fils, lui avoit célé tout ce qu'il vouloit faire touchant les affaires ecclésiastiques, parce qu'il savoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'Eglise. Elle ajouta que s'il lui en donnoit lieu, elle travailleroit à la paix de tout son pouvoir.

Dans une autre audience, elle se fit représenter les coutumes en question; et, ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, elle ordonna aux députés de les lire en latin et de les expliquer en françois. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier les officiers du roi sans sa permission; mais elle désapprouvoit la plupart des autres, et surtout qu'on eût fait promettre aux évêques de les observer, ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excusoit le roi, son fils, par son zèle pour la justice et par la malice des évêques. Car, disoit-elle, ils ordonnent des clercs sans choix et sans les attacher à aucune église, d'où il arrive que la pauvreté et l'oisiveté fait tomber cette multitude de clercs en des actions honteuses. Car ce clerc sans titre n'a point de bénéfice à perdre, il ne craint point la peine temporelle dont l'Eglise le défend, ni la prison de l'évêque, qui aime mieux le laisser impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus, on donne à un petit clerc cinq ou six bénéfices, ce qui produit quantité de différents sur les présentations et les collations. Enfin, les évêques reçoivent beaucoup d'argent pour dissimuler les péchés qui leur sont déférés. Les députés ne trouvoient point de réponse à ces plaintes de l'impératrice, et reconnoissoient entre eux que c'étoit la source de mal. La conclusion de leur conférence avec cette princesse fut qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix, et ils dirent : Il faudroit que le roi s'en rapportât à votre conseil et à celui d'autres personnes raisonnables, et que l'ont convînt de supprimer la promesse des évêques et l'écrit, et toutefois d'observer les anciennes coutumes du royaume, avec ce tempérament, que les juges séculiers n'aboliroient point les libertés de l'Eglise, et que les évêques n'en abuseroient point. Il ne paroît pas que cette proposition ait eu de suite, et l'impératrice Mathilde mourut l'année suivante, mil cent soixante-sept, le dixième de septembre (1).

XXXIII. Guillaume et Othon, légats.

Les légats que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie, cardinal-

(1) II, Ep. 21, 32, 58; I, Ep. 164; II, Ep. 102.
(2) II, Ep. 7, et 102.
(3) I, Ep. 53.
(4) I, Ep. 52.

(1) Roger Hoved. p. 505. Epitaph. Arn. Lexov. t. 104.

prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, et Othon, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas-de-la-Prison. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer, qui obéissoient au roi d'Angleterre; mais ils y avoient toute la plénitude de puissance que peuvent avoir des légats. C'est ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre, et encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de son royaume, où il dit qu'il envoie ces légats pour prendre connoissance de l'appel qu'ils avoient interjeté contre l'archevêque de Cantorbéry, et des autres causes qu'ils jugeront à propos, et pour les terminer canoniquement (1). Cependant, ajoute-t-il, si quelqu'un de ceux que l'archevêque a excommuniés se trouve en péril de mort, celui de vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre après avoir pris son serment, que, s'il revient en santé, il obéira à notre commandement sur ce sujet. La lettre est datée du palais de Latran, le premier décembre. Mais, dans la lettre à saint Thomas, le pape dit seulement qu'il envoie ces légats pour rétablir la paix entre le roi et lui par une amiable composition, l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonstance du temps et le besoin que son église a de sa présence (2). Vous pouvez, ajoute-t-il, vous confier entièrement en ces cardinaux, et vous ne devez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie; car nous lui avons enjoint très-expressément de travailler à votre paix de tout son pouvoir, et il nous l'a promis de manière à ne nous pas permettre d'en douter. C'est que le pape savoit que Thomas se défioit avec raison de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandre à subvenir par quelque libéralité considérable au besoin présent de l'église romaine.

XXXIV. L'empereur Fridéric en Italie.

Le pape étoit à Rome, paisiblement, depuis qu'il y étoit rentré sur la fin de l'année précédente; mais, au mois de novembre de cette année mil cent soixante-six, l'empereur Fridéric revint en Italie, à dessein d'établir à Rome l'antipape Pascal, autrement Guy de Crême, et d'en chasser le pape Alexandre (3). C'est la résolution qui fut prise à Roncaille, dans une assemblée générale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoyé devant Rainold, archevêque de Cologne, et Christien de Mayence, avec de grandes troupes; et pour lui il s'attacha avec son armée au siége d'Ancône, dont l'empereur de Constantinople s'étoit emparé, moyennant de grandes sommes d'argent qu'il avoit données aux citoyens. Cependant l'alarme étoit grande à Rome, parce que les Allemands s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; et, ne pouvant prendre Rome par force, ils essayèrent de la gagner par argent, en sorte que plusieurs d'entre le peuple, cédant à leurs largesses, jurèrent fidélité à l'antipape Pascal et à l'empereur Fridéric.

Le pape Alexandre, de son côté, exhortoit les Romains à lui demeurer fidèles, et à ramener les villes voisines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet; mais il ne put rien gagner sur ce peuple, qui, feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'étoit fidèle à aucun. Or, Alexandre avoit reçu de Sicile un secours d'argent considérable. Car le roi Guillaume Ier, surnommé le mauvais, étoit mort à Palerme, sa capitale, le dernier jour d'avril, cette année mil cent soixante-six, après avoir régné douze ans, et avoit laissé pour successeur son fils, âgé de douze ans, nommé aussi Guillaume, et depuis surnommé le bon. Le père en mourant, laissa au pape quarante mille sterlings, et le fils lui en envoya encore autant l'année suivante (1). C'étoit une monnoie d'Angleterre dès lors très-connue.

XXXV. L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.

Vers le même temps, Manuel Comnène, empereur de Constantinople, envoya à Rome Jourdain, fils de Robert, prince de Capoue, à qui il avoit donné le titre de sébaste (2). Il se présenta avec grand respect devant le pape Alexandre, et mit à ses pieds de grands présents, lui offrant le secours de l'empereur Manuel contre la persécution injuste de Fridéric. Il assura le pape que Manuel vouloit réunir l'église grecque avec la romaine, autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité; en sorte que les Latins et les Grecs ne fissent plus qu'un seul peuple chrétien sous un seul chef. Mais il demandoit que, puisque l'occasion se présentoit si favorable, le pape lui rendît la couronne impériale, qui lui appartenoit de droit, non pas à Fridéric, Allemand. Il promettoit au pape, pour cet effet, de si grandes sommes d'argent et des troupes si bonnes et si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'Eglise, non-seulement Rome, mais l'Italie tout entière. Or, quoique ces promesses parussent de difficile exécution, toutefois le pape, de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'empereur Manuel l'évêque d'Ostie et le cardinal de Sain-Jean et Saint-Paul, avec le sébaste Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel et le pape Alexandre; et les Grecs même disoient que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape sur le saint-siége pour s'opposer aux entreprises de Fridéric (3).

(1) II, Ep. 2, 3.
(2) II, Ep. 1.
(3) Acta ap. Bar. ann. 1166. Otton. Morena, p. 844.

(1) Lup. I, Epist. 140. Cang. Glos. Esterling.
(2) Acta ap. Bar.
(3) V. Allat consens. II, n. 3. Cinnam. l. V, n. I, p. 133.

XXXVI. Constitution sur les fêtes.

Au mois de mars de la même année mil cent soixante-six, que les Grecs comptoient l'an du monde six mille six cent soixante-quatorze (1), indiction quatorze, l'empereur Manuel publia une constitution touchant les fêtes auxquelles les tribunaux de justice devoient cesser, distinguant celles du premier ordre, où ils doivent cesser entièrement, et celles du second ordre, où on pouvoit rendre la justice devant et après le service divin. Toutes les fêtes marquées dans cette constitution se trouvent encore à présent dans le ménologe des Grecs ; et il y en a que l'église latine ne célébroit pas encore alors et qu'elle a reçues depuis, savoir, la présentation de la Vierge, le vingt-unième de novembre; sa conception, fêtée par les Grecs le neuvième de décembre; Sainte-Anne, le vingt-cinquième de juillet; la transfiguration de Notre Seigneur le sixième d'août. Or, de ce que les Grecs célébroient dès lors la conception de la Sainte-Vierge, il ne faut pas conclure qu'ils crussent la conception immaculée, puisqu'ils célèbrent aussi la conception de saint Jean-Baptiste le vingt-troisième de septembre (2). Pothon, prêtre et moine de l'abbaye de Prun en Allemagne, écrivant dix ou douze ans auparavant, se plaint des nouvelles dévotions que l'on introduisoit dans les monastères, et dit quelle raison nous a portés à célébrer ces fêtes ; la fête de la sainte Trinité, la fête de la transfiguration de Notre Seigneur. Quelques-uns même y ajoutent la fête de la conception de sainte Marie, qui paroît plus absurde.

XXXVII. Question sur l'égalité du père et du fils.

La même année mil cent soixante-six, vingt-troisième du règne de Manuel, il fit tenir à Constantinople un grand concile, dont voici l'occasion (3). Un nommé Démétrius, natif de Lampé, bourgade d'Asie, qui avoit peu de connoissance des sciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion et en discouroit sans fin, ayant été plusieurs fois envoyé en Occident, revint d'Italie encore plus présomptueux; et un jour, s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit : Les Allemands osent dire que le fils de Dieu est tout ensemble moindre que son père et égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoissons-nous pas qu'il est Dieu et homme, et par conséquent moindre comme homme, et égal comme Dieu ? et c'est en ce sens que le sauveur a dit : *Le père est plus grand que moi* (4); car il seroit absurde de l'entendre de la nature divine. Ainsi, il me paroît que ces gens-là ont raison. Démétrius, demeurant dans son opinion, que les Allemands erroient dans la foi, apporta peu de temps après à l'empereur un livre où il l'avoit mis par écrit, et que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes.

Mais Démétrius, encore plus insolent, débitoit son erreur, et en particulier et en public, même avec des évêques et des diacres, et y attiroit plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disoient que le fils étoit moindre; en sorte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, et que personne n'osoit plus le contredire. Le patriarche même de Constantinople, Luc Chrysoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osoit en parler ouvertement. La dispute dura six ans; et enfin l'empereur, ayant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentiments catholiques, fit tenir le concile où présida le patriarche Luc, assisté d'Athanase, patriarche d'Antioche, Nicéphore de Jérusalem, Etienne, métropolitain de Césarée en Cappadoce. Nicolas d'Ephèse, et plusieurs autres évêques, au nombre de cinquante-six en tout. Ceux qui avoient soutenu l'erreur de Démétrius, sachant que le patriarche Luc leur étoit contraire, proposoient contre lui des accusations, et disoient qu'il falloit le déposer comme incapable du gouvernement; mais l'empereur dit qu'il falloit commencer par décider sur la doctrine, et qu'on viendroit ensuite aux accusations personnelles.

Le concile fit donc neuf canons, rédigés en cette forme (1) : 1. Anathème à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des saints docteurs de l'Eglise, et qui détournent par de fausses interprétations ce qu'ils ont nettement expliqué par la grâce du Saint-Esprit. 2. Eternelle mémoire de ceux qui reçoivent cette parole de Notre Seigneur Jésus-Christ : *Le père est plus grand que moi*, suivant les interprétations des pères, selon son humanité par laquelle il a souffert. 3. Anathème à ceux qui pensent et qui disent qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité; et qui ne croient pas que par cette union le corps du Seigneur participe à la dignité divine, en sorte qu'il est l'objet d'une seule adoration avec le verbe qui l'a pris, et par conséquent honoré et glorifié avec le père et le Saint-Esprit, quoiqu'il ne soit pas consubstantiel à Dieu, et ne cesse pas d'être créé et circonscrit suivant ses propriétés naturelles; mais qui disent qu'il est changé en la substance de la divinité : d'où il s'ensuit, ou que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a souffert. 4. Eternelle mémoire de ceux qui disent que la chair du Seigneur, élevée par l'union hypostatique à la souveraine dignité, sans altération ni confusion, est honorée avec le verbe par une seule adoration,

(1) Jus. Græc.-Rom. lib. II, n. 5, p. 160. Theod. Bals. II. Nomacan. tit. 7, p. 79.

(2) Monol. Poth. de domo. D. lib. 3, in fin. to. 8, lib. PP. Paris. p. 714.

(3) Allat Cons. II, c. 12, n. 4. Nicet. lib. VII, n. 5. Cinnam, lib. VI, n. 2.

(4) Joan. XIV, 28.

(1) Thriod. Gr. Domin. Orthodox.

et assise avec lui sur le trône à la droite de Dieu le père, enrichie des avantages de la divinité, sans préjudice des propriétés de chaque nature.

5. Anathème à ceux qui rejettent les expressions par lesquelles les pères établissent la doctrine de l'Eglise, d'Athanase, de Cyrille, d'Ambroise, d'Amphiloque, de Léon, très-saint archevêque de l'ancienne Rome et des autres, et qui ne reçoivent pas les actes du quatrième et du sixième concile œcuménique. 6. Anathème à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de Notre Seigneur : *Mon père est plus grand que moi*, comme les saints l'ont expliquée en différentes manières. Les uns, selon la divinité, parce que le père est le principe de sa génération; les autres selon les propriétés naturelles de la chair qu'il a prise, comme d'être créée, bornée et mortelle. Mais qui disent que cette expression ne s'entend que de la chaire séparée de la divinité par la simple pensée, comme si elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette séparation par la simple pensée comme les pères l'ont prise, en parlant de la servitude ou de l'ignorance, et non pour faire injure à la chair de Jésus-Christ, au lieu que ceux-ci comprennent dans cette séparation les propriétés naturelles qui sont véritablement dans la chaire unie à la divinité. 7. Anathème au prétendu métropolitain de Corfou, Constantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de Notre Seigneur ne se doit pas entendre par rapport à l'union hypostatique des deux natures, mais par rapport à la chair séparée de la divinité par la simple pensée, et semblable à celle des autres hommes (1). Quoique saint Jean Damascène ne parle de cette séparation par la pensée qu'au sujet de la servitude et de l'ignorance, et non des propriétés naturelles de la chair de Jésus-Christ, Constantin n'a pas voulu suivre la doctrine du quatrième et du sixième concile, et est ainsi tombé en diverses hérésies. 8. Anathème à tous ceux qui sont dans les sentiments du même Constantin, déposés et odieux comme lui 9. Anathème au très-ignorant et faux moine Jean Irénique, à ses écrits contraires à la saine doctrine, et à ceux qui les embrassent et qui disent, que quand Notre Seigneur a dit : Le père est plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que son humanité est unie hypostatiquement à la divinité, mais en tant qu'elle en est séparée par la pensée, comme si jamais elle n'y avoit été unie.

Ces canons furent souscrits par l'empereur, et gravés sur des pierres que l'on mit dans l'église de Sainte-Sophie, à gauche en entrant. Ils furent aussi insérés dans le synodique que les Grecs lisent à la fête de l'orthodoxie ou du rétablissement des saintes images, qui se célèbre le premier dimanche de carême, comme on voit dans leur livre nommé Triodion. Théodore Balsamon, auteur du temps, ajoute que ce concile de Constantinople, qu'il nomma le grand concile, déposa plusieurs ecclésiastiques pour avoir seulement vu les écrits d'Irénique sans les avoir ouvertement condamnés (1). Quant aux accusations proposées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées si peu considérables, qu'il demeura dans son siége.

XXXVIII. Autres constitutions pour l'église grecque.

La même année, six mil six cent soixante-quatorze, mil cent soixante-six, indiction quatorzième, le lundi onzième d'avril, le même patriarche Luc présida à un concile, où assistèrent trente métropolitains et les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiothéodorite, métropolitain d'Athènes, s'y plaignit que l'on abusoit d'un décret synodique, fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toléroit le mariage du six au septième degré, pourvu qu'on n'eût pas demandé permission de le contracter; c'est-à-dire qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient mises en pénitence, parce qu'on supposoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce prétexte, ceux qui vouloient contracter ces mariages, quoiqu'ils connussent leur degré de parenté, se gardoient bien d'en demander la permission qui leur auroit été refusée, et les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus, et déclara nuls ces mariages par le décret de ce concile, en conformité duquel l'empereur Manuel donna un édit du même mois d'avril, indiction quatorzième, publié au mois de mai suivant (2).

L'empereur Justinien, ayant bâti l'église de Sainte-Sophie, y établit un droit d'asile, dont on abusoit, pour se mettre à couvert des plus grands crimes; ce qui obligea l'empereur Constantin Porphyrogénète d'ordonner que celui qui auroit commis un homicide de guet-à-pens seroit tiré de l'asile pour être relégué en un lieu éloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monastère, rasé et condamné à pratiquer la vie monastique tout le reste de sa vie. Mais l'empereur Manuel, considérant l'inconvénient de cet engagement forcé de moines sans vocation, ordonna que le criminel seroit condamné à une prison perpétuelle, et ne seroit admis à la profession monastique qu'en cas qu'il la désirât et après des épreuves rigoureuses. La constitution est du même mois d'avril, indiction quatorzième, l'an six mil six cent soixante-quatorze, mil cent soixante-six, et on dit qu'elle fut faite à cette occasion. Un

(1) Damasc. III, Or. 60, c. 21.

(1) Cinna, p. 149, D. Sup. l. XLVIII. In can. 46. Apost. 3, p. 217. Ib p. 284. Theod. Bals. in Nomocan. tit. 13, p. 186. Jus Græco-Rom. l. 2, p. 165.

(2) Jus Græco-Rom. lib.

soldat avoit commis un homicide volontaire, et l'évêque lui avoit donné l'absolution après fort peu de temps (1); l'empereur en fut indigné, et ordonna que l'affaire fût examinée en un concile, qui condamna le coupable à faire de nouveau la pénitence prescrite par les canons, et suspendit pour un temps l'évêque de ses fonctions.

On rapporte quelques autres constitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche, huitième décembre, indiction sixième, qui est l'an mil cent cinquante-sept, la troisième de son pontificat, par laquelle il défend aux ecclésiastiques de se charger d'affaires temporelles comme de curatelles, d'intendance des grandes maisons, de recette de deniers publics, sous peine de déposition (2). Il vouloit aussi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat; mais le diacre représenta que des canons et les lois qui défendoient cette fonction aux clercs ne regardoient que les avocats inscrits da s les tribunaux séculiers, admis par les magistrats, et recevant pension de l'empereur; ainsi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains sordides défendus aux clercs, on devoit compter les métiers de parfumeurs ou de baigneurs, et défendit aux diacres et aux prêtres d'être médecins de profession. Luc Chrysoberge mourut en mil cent soixante-sept, après avoir tenu douze ans le siége de Constantinople, et eut pour successeur Michel Anchiale, diacre, sacellaire, et le premier des philosophes, qui tint le siége huit ans (3).

XXXIX. Eglise d'Alexandrie.

En Egypte, le soixante-treizième patriarche jacobite d'Alexandrie étoit Marc Aboulfarage, fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la Pentecôte, douzième de juin mil cent soixante-six (4). De son temps, l'église de Saint-Mercure et plusieurs autres du vieux Caire furent brûlées dans l'incendie général arrivé le quatorzième de novembre mil cent soixante-neuf, dont le visir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre les chrétiens, et on y servoit de la viande, contre la coutume des patriarches, ses prédécesseurs, qui observoient toute l'année la vie quadragésimale, s'abstenant de chair, de poisson et de vin, suivant la pratique de tous les moines d'Orient, car ces patriarches étoient ordinairement tirés des monastères. Le mauvais exemple que donnoit Marc fut une occasion à plusieurs jacobites de se séparer de lui, y étant excités par les prédications d'un prêtre, nommé aussi Marc, fils d'Elcombar.

Il déclamoit encore contre un abus grossier qui régnoit dans cette église; car ils se confessoient sur un encensoir, croyant que cette cérémonie suffisoit pour effacer leurs péchés. Le prêtre Marc leur soutenoit qu'il falloit se confesser aux prêtres, et accomplir le canon, c'est-à-dire la pénitence; sans quoi il n'y avoit point de salut à espérer pour les pécheurs, et il en ramena plusieurs à cette sainte pratique. Il blâmoit aussi la circoncision observée par la plupart des chrétiens d'Egypte, et il parla sur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena plusieurs à la doctrine catholique, et leur fit embrasser la communion des melquites. C'est pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de sa secte; et Michel, patriarche jacobite d'Antioche, le traita de même dans un concile de soixante évêques. Marc, fils de Zaraa, occupa le siége d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

XL. Milan rebâti.

En Italie, pendant que l'empereur Frideric assiégeoit Ancône, les villes de Lombardie, ne pouvant plus souffrir les mauvais traitements des gouverneurs qu'il leur avoit donnés, tinrent une conférence, où elles se liguèrent pour leur défense réciproque, sauf la fidélité due à l'empereur, qu'elles ne prétendoient pas rompre. En cette conférence, elles marquèrent un terme où les habitants de toutes ces villes devoient aller à Milan et y rétablir les habitants, c'est-à-dire y demeurer jusqu'à ce que les fossés fussent relevés, et que les Milanois pussent y être en sûreté et s'y défendre par eux-mêmes. Cette résolution fut exécutée, et les Milanois rentrèrent dans leur ville avec une extrême joie, le jeudi, vingt-septième d'avril mil cent soixante-sept, et commencèrent à la rebâtir (1).

Lorsqu'elle fut ruinée, c'est-à-dire en mil cent soixante-deux, l'archevêque Hubert de Pirovane se retira auprès du pape Alexandre, et l'ayant suivi en France il revint avec lui en Italie, et mourut à Bénévent le vingt-huitième de mars mil cent soixante-six, après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour successeur le cardinal Galdin, né à Milan, de la famille noble des Vavasseurs de Sale, qui, ayant été instruit des saintes lettres et élevé dans le clergé de la grande église, en fut archidiacre sous l'archevêque Rihalde et sous Hubert, son successeur. Il fut toujours attaché à ce dernier et le suivit dans son exil; ce qui donna occasion au pape Alexandre de connoître son mérite, en sorte que, quand ils

(1) Lib. 3, p. 224.
(2) P. 220. Balsam. inca. 16, Carthag. p. 623. Jus. Græco-Rom. p. 225, Bals. p. 98.
(3) Catalog. Jus Græco-Rom. p. 303, V. Pagi an. 1167, n. 17.
(4) Chr. Orient. Hist. patr. Alex. Sollerii. Vic. Salad. MS.

(1) Acerb. Mor. p. 842. to. 10, p. 504. Vita S. Gald. 18 apr. Boll.

furent de retour en Italie, il appela Galdin à Rome, du consentement de l'archevêque, qui étoit à Bénévent, et au mois de décembre mil cent soixante-cinq l'ordonna prêtre-cardinal de Sainte-Sabine. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan, qui étoit dispersé, ne pouvant procéder à l'élection d'un archevêque, le pape appela le trésorier Algise de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin et les autres de ce clergé qu'il put trouver, et, à leur prière, il sacra Galdin archevêque de Milan, le huitième de mai mil cent soixante-six, qui étoit le second dimanche après Pâques. Il tint le siége de Milan dix ans, jour pour jour. Quand il eut appris le rétablissement de sa partie, qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prières, il se mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape, et, pour éviter les partisans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pèlerin, et vint par mer à Venise; puis, étant entré en Lombardie, il reprit l'habit et les marques d'évêque. Quand il fut près de Milan, tous les citoyens et le clergé vinrent au devant de lui, et le reçurent avec une extrême joie, le cinquième jour de septembre mil cent soixante-sept.

XLI. L'empereur Fridéric devant Rome.

D'un autre côté, les Romains sortirent au nombre de quarante mille le vingt-septième de mai de la même année, qui étoit la veille de la Pentecôte, et attaquèrent Tusculum, qui tenoit pour l'empereur Fridéric (1). Christien, archevêque élu de Mayence, schismatique, l'ayant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes, composées de Flamands et de Brabançons; mais elles étoient prêtes à fuir quand Reinold, chancelier de l'empereur et archevêque élu de Cologne, vint au secours et battit les Romains, en sorte qu'il y en eut huit mille de tués, quatre mille de pris, et le reste fut mis en fuite. Cette victoire des Allemands arriva le lundi de la Pentecôte. L'empereur, qui étoit cependant occupé au siége d'Ancône, marcha vers Rome après l'avoir prise, et y arriva le seizième de juillet. Le lendemain, il attaqua le château Saint-Ange et ensuite l'église de Saint-Pierre, où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran et se retira avec les cardinaux et leurs familles dans les maisons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galères avec de l'argent pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arrivèrent à Rome par le Tibre; mais le pape les renvoya et prit seulement l'argent, qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à la défendre.

L'empereur, voyant qu'il ne pouvoit la prendre par force, s'adressa aux évêques et aux cardinaux qui l'étoient venus trouver de la part du pape, et leur fit dire par Conrad, archevêque catholique de Mayence : Si vous pouvez persuader à Alexandre de renoncer au pontificat sans préjudice de son ordination, je ferai que Pascal y renoncera aussi, et on élira pour pape un troisième. Alors je donnerai à l'Église une paix solide, et je ne me mêlerai plus de l'élection du pape; je rendrai aux Romains tous leurs prisonniers et tout ce qui se trouvera de butin fait sur eux. Cette proposition parut très-favorable au peuple de Rome, fatigué de la guerre; ils dirent tous d'une voix qu'il falloit l'accepter, et qu'Alexandre, pour racheter ses citoyens, auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques et les cardinaux, après en avoir délibéré, répondirent unanimement à Fridéric : Il ne nous appartient pas de juger le pape, que Dieu a réservé à son jugement; et le pape, de concert avec eux, sortit secrètement de Rome en habit de pèlerin pour se dérober au peuple (1). Il passa à Terracine et à Gaète, puis il se retira à Bénévent, où il étoit dès le vingt-deuxième d'août, et les cardinaux l'y suivirent.

Cependant l'antipape Pascal, qui étoit à Viterbe, attendant l'arrivée de l'empereur (2), s'approcha de Rome, et célébra la messe solennellement à Saint-Pierre avec ses cardinaux, le dimanche trentième de juillet, et le mardi suivant, jour de Saint-Pierre-aux-Liens; il couronna dans la même église l'empereur Fridéric et l'impératrice Béatrix, son épouse, avec des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains, voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, en sorte qu'ils n'osoient même passer le Tibre, résolurent de traiter avec lui et lui prêtèrent serment de fidélité, promettant de reconnoître Pascal pour pape. Toutefois, les Frangipanes, et quelques autres nobles qui avoient dans Rome des tours et des maisons fortes difficiles à prendre si promptement, n'entrèrent point dans ce traité. Pour recevoir le serment des autres, l'empereur envoya au delà du Tibre des commissaires, entre lesquels étoit Acerbo Morena, citoyen de Lodi et juge de la cour impériale, qui a écrit l'histoire de son temps, continuée par son fils Othon.

Mais dès le lendemain mercredi, second jour d'août, après un peu de pluie survint un coup de soleil qui causa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroyable. A peine pouvoit-on suffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, et on voyoit tomber morts ceux qu'on avoit vus marcher le matin dans les rues. Cette maladie emporta quantité de prélats et de seigneurs, entre autres Reinold, archevêque de Cologne, homme de beaucoup

(1) Acta ap. Bar. ann. 1167. V. Pagi eod. Chron. gr. Saxo. eod.

(1) Romuald. Salern. (2) Acerb. Morena, p. 845.

d'esprit et de capacité, et un des principaux ministres de l'empereur, qui n'étoit pas encore sacré, bien qu'élu dès l'an mil cent soixante-un. Son successeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à se retirer de devant Rome dés le sixième d'août, et les peuples de Lombardie, révoltés contre lui, le chargèrent dans sa retraite (1).

XLII. Fridéric excommunié par Alexandre.

Saint Thomas de Cantorbéry, ayant appris la nouvelle de cette retraite honteuse de Fridéric par le bruit qui couroit en France, écrivit au pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la vérité et pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennacherib ; il ne regarde plus Fridéric comme prince, parce qu'il étoit excommunié, et conclut ainsi : Qui osera désormais, tenant en terre la place de Jésus-Christ, se soumettre à la volonté des princes pour la confusion de l'Eglise, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra; ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en dissimulant la vengeance. Jean de Sarisbéry explique plus clairement cette excommunication de Fridéric dans une lettre écrite vers le même temps, où il dit : Le pape ayant attendu long-temps en patience le tyran teutonique pour l'exciter à pénitence, et ce schismatique continuant d'ajouter péchés sur péchés, le vicaire de Saint-Pierre, établi de Dieu sur les nations et les royaumes, a absous les Italiens et tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étoient engagés, à cause de l'empire ou du royaume; et lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie (2). Il lui a aussi ôté la dignité royale, l'a frappé d'anathème, et a défendu, par l'autorité de Dieu, qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence. En quoi le pape a suivi l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui de notre temps à déposé de même l'empereur Henri dans un concile romain. Jean de Sarisbéry, tout savant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'histoire de l'Eglise aucun exemple plus ancien pour autoriser les papes à déposer les souverains.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les deux légats, que le pape Alexandre avoit accordés au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry, partirent de Rome le premier jour de janvier mil cent soixante-sept; mais ils n'arrivèrent en Normandie, où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ, le pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon succès de sa négociation à Rome, et qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque et le condamner, et que le pape avoit déjà exempté de sa juridiction plusieurs prélats et plusieurs autres personnes considérables d'Angleterre. Le pape apprit aussi que ces bruits qui couroient troubloient non-seulement l'archevêque, mais le roi de France et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats, Guillaume de Pavie et Othon, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'archevêque, à lui ôter tout soupçon et le réconcilier avec le roi d'Angleterre (1); et que, jusqu'à ce que cette réconciliation fût entièrement faite, ils ne fissent rien d'important dans ses terres, et n'entrassent point dans son royaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoute-t-il, vous nous exposeriez, et vous aussi, à plusieurs mauvais discours. La lettre est datée de Latran, le septième de mai.

Le pape écrivit aussi au roi de France pour lui donner part de l'envoi des légats, et le prier d'employer ses offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoute-t-il, qu'elle ne se puisse faire, nous voudrions bien, si vous l'aviez agréable, et s'il se pouvoit sans choquer les personnes considérables de votre royaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. C'étoit pour consoler Thomas de la suspension de son pouvoir en Angleterre que le pape lui vouloit donner cette légation en France ; mais il est remarquable qu'il demandoit pour cet effet le consentement du roi et des grands.

On voit les plaintes de Thomas sur l'envoi des légats Guillaume et Othon, par les lettres qu'il écrivit dès qu'il en eut la première nouvelle ; par une lettre du sous-diacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de son royaume; enfin par une lettre de Jean de Sarisbéry, où il dit que le roi d'Angleterre se vantoit d'avoir le pape et tous les cardinaux dans sa bourse, et de jouir des mêmes prérogatives que son aïeul, qui étoit dans ses états roi, légat, patriarche, empereur, et tout ce qu'il lui plaisoit (2). Puis il ajoute : Qu'auroient pu lui donner de plus les antipapes Octavien et Guy de Crême? On écrira ceci dans les annales de l'église romaine, que le pape, touché des prières et des menaces du roi d'Angleterre, dont il a souffert si long-temps les excès intolérables, a dépouillé de ses pouvoirs, sans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans, avec une infinité d'innocents, pour la cause de Dieu et la défense de la liberté, non parce

(1) Chron. Saxo. 1168.
(2) II, Ep. 22; II, Ep. 89. Io. Ep. 210, to. x, Conc. p. 1450.

(1) II, Ep. 23.
(2) I, Ep. 165; II, Ep. 14, 21, 22; I, Ep. 167; I, Ep. ult.

u'il l'a mérité, mais parce qu'il a plu au yran. C'est au pape à pourvoir à sa conscience, sa réputation et au salut de l'Eglise. Les eux légats étoient suspects à l'archevêque, nais particulièrement Guillaume de Pavie, u'il regardoit comme son ennemi déclaré, et ntièrement livré au roi (1). Il lui écrivit à ui-même qu'il ne le recevoit point pour juge; t il lui avoit écrit des lettres encore plus lures, qu'il supprima par le conseil de Jean le Sarisbéry.

Cette année mil cent soixante-sept, la uerre se ralluma entre les deux rois de rance et d'Angleterre, pour la ville de Tououse et pour d'autres causes, entre lesquelles n comptoit comme la principale l'affaire de aint Thomas de Cantorbéry. Le pape, l'ayant ppris, écrivit aux deux légats, Guillaume et Othon, d'employer tous les moyens possibles our rétablir la paix entre ces deux princes, lont l'union étoit si importante à l'Eglise. Il eur défend expressément d'entrer en Anglerre et de se mêler des affaires de ce royaume, rincipalement des consécrations des évêques, vant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi (2). La lettre est datée de Bénévent, le vingt-deuxième d'août mil cent oixante-sept. Pour cet effet, les légats vinrent Sens conférer avec l'archevêque, j'entends 'archevêque de Cantorbéry, afin de négocier a paix. De là ils allèrent vers le roi d'Anglerre; et le trouvant trop opiniâtre dans son entiment, ils prirent jour pour une conférence vec l'archevêque à l'octave de la Saint-Marin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats ue Thomas étoit la cause de la guerre, et u'il étoit allé sur les lieux animer contre lui e roi de France et le comte de Flandre.

XLIV. Conférence de Gisors.

La conférence se tint au lieu marqué le dixuitième de novembre mil cent soixante-sept, ntre Trie et Gisors, qui étoit la frontière de rance et de Normandie (3). L'archevêque de Rouen s'y rendit avec les légats; mais les évêues et les abbés d'Angleterre que le roi avoit ppelés demeurèrent à Rouen. L'archevêque le Cantorbéry étoit accompagné de quelquesns de ceux qui l'avoient suivi dans son exil. Les légats parlèrent les premiers, relevant la harité du pape, le soin qu'il avoit de l'archeêque, les fatigues et les périls qu'il avoit ssuyés dans ce voyage. Ils représentoient enore le besoin de l'Eglise et les malheurs du emps, la grandeur du roi d'Angleterre, l'anitié et les bienfaits dont il avoit prévenu 'archevêque, et l'honneur qu'il lui avoit touours rendu; enfin ses plaintes contre lui, articulièrement touchant la guerre dont il le faisoit l'auteur. Sur tout cela, ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient apaiser le roi, ajoutant qu'il y falloit employer de sa part beaucoup de modération et d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part délibéra avec les siens, puis il commença par rendre grâces au pape et aux légats, répondit aux plaintes du roi, et représenta les torts qu'il avoit faits à l'Eglise. Quant à la soumission que les légats lui demandoient, il répondit qu'il la rendroit au roi la plus grande et la plus respectueuse qu'il lui seroit possible, sauf l'honneur de Dieu et le sien, la liberté et les biens de l'Eglise, leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats répondirent qu'ils n'étoient pas venus lui donner conseil, mais le lui demander, et tenter les voies de la réconciliation; puis ils ajoutèrent qu'il falloit venir en particulier, et lui demandèrent s'il vouloit promettre en leur présence d'observer les coutumes dont les rois avoient joui du temps de ses prédécesseurs, et rentrer ainsi dans les bonnes grâces du roi. Il répondit qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promesse d'aucun de ses prédécesseurs, et que jamais il ne promettroit d'observer des coutumes manifestement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du saint-siége et à la liberté de l'Eglise, que le pape avoit condamnées à Sens en leur présence, et contre lesquelles il avoit depuis lui-même prononcé anathème.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre de dissimuler, et tolérer ces coutumes. Il répondit par le proverbe : Qui ne dit mot consent; et que le roi prétendant être en possession de ces coutumes, si on cessoit de s'y opposer, et que l'autorité des légats y intervînt, elles sembleroient établies pour lui et pour les autres. Thomas ajouta qu'il aimoit mieux être toujours en exil et mourir pour la justice, si Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de son salut et de la liberté de l'Eglise; car c'est en ce cas que Dieu défend aux évêques de se taire, sous peine de damnation. On lut les articles de ces coutumes, et il demanda aux cardinaux si elles pouvoient être observées par des chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs.

Les légats lui demandèrent ensuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement touchant les différents qu'il avoit avec le roi. Il répondit que quand lui et les siens seroient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avoit dépouillés, il obéiroit volontiers à la justice, et se soumettroit à ceux dont le pape lui ordonneroit de subir le jugement. Que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à soutenir un procès, ne subsistant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas récuser le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir sujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être restitué. Les

(1) Vita II, c. 22; I, Ep. 65; II, Ep. 10; II Ep. 19, 25.

(2) Chron. Gervas. 1167 II, Ep. 34. Gervas. p.

(3) II, Ep. 27, 28, 30.

légats lui demandèrent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appelé au pape contre lui, parce qu'ils étoient présents. Il répondit de même qu'il n'avoit reçu aucun ordre du pape sur ce sujet, et que quand il l'auroit reçu, il feroit ce qui seroit raisonnable. Le lendemain, le roi de France donna audience aux légats, et justifia Thomas au sujet de la guerre, assurant, même avec serment, que ce prélat lui avoit toujours conseillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre (1).

XLV. Conférence d'Argentan.

Les légats allèrent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit passé à la conférence, et pour cet effet ils se rendirent à Argentan le dimanche vingt-sixième de novembre. Le roi vint deux lieues au devant d'eux, et les conduisit jusqu'à leur logis. Le lendemain, après la messe, il les appela assez matin; ils vinrent chez lui, et entrèrent au conseil dans sa chambre avec les archevêques, les évêques et les abbés, qui y furent admis. Après qu'ils eurent été enfermés environ deux heures, ils sortirent, et le roi conduisit les légats jusqu'à la porte de la chapelle en dehors, et dit publiquement devant eux : Puis-je ne jamais voir aucun cardinal? Il les renvoya avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût assez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fussent venus, mais on leur donna des chevaux qui se trouvèrent par hasard le plus près devant la chapelle. Ainsi les légats s'en allèrent accompagnés de quatre personnes au plus. Les archevêques, les évêques et les abbés demeurèrent avec le roi, et rentrèrent au conseil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurés presque jusqu'à l'heure de vêpres, ils allèrent trouver les légats, paroissant tous avoir le visage troublé; et y ayant été quelque temps, ils retournèrent à leur logis.

Le lendemain mardi, après avoir demeuré chez le roi jusqu'à midi, les prélats allèrent trouver les légats, portant de part et d'autre des paroles secrètes. Le mercredi vingt-neuf, qui étoit la veille de Saint-André, le roi sortit de grand matin avec des chiens et des oiseaux pour aller à la chasse, ce qu'on crut qu'il faisoit exprès pour s'absenter. Cependant, les évêques s'assemblèrent assez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre; et après y avoir tenu conseil, ils allèrent à l'église, près de laquelle les légats étoient logés. Les légats y furent appelés pour entendre ce qu'on devoit proposer, et ils prirent séance au milieu, ayant à leurs côtés les archevêques de Rouen et d'York, les évêques de Worchester, de Sarisbéry, de Bayeux, de Londres, de Chichester et d'Angoulême, avec plusieurs abbés et une grande multitude de laïques.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert, évêque de Londres, se leva, et adressant la parole aux légats, il dit : Vous avez ouï-dire que nous avons reçu des lettres du pape, et nous les avons en main; elles portent que, quand vous nous appellerez, nous allions vous trouver, et que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui est entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry, et entre nous et ce même prélat. C'est pourquoi, ayant appris votre arrivée en ces quartiers, nous sommes venus vers vous prêts à intenter action ou à répondre, et à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même chose, c'est-à-dire d'approuver la sentence que vous prononcerez entre lui et l'archevêque, quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du pape ne s'exécute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, suspend et excommunie avant que d'admonester, nous prévenons par un appel sa sentence prématurée. Nous l'avons déjà interjetée; nous le renouvelons, et cet appel comprend toute l'Angleterre.

Ensuite l'évêque de Londres expliqua ainsi le différent entre le roi et l'archevêque. Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cause des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier; à quoi il répond qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promu à l'archevêché; et quand il y auroit été obligé, il en auroit été rendu quitte par sa promotion; car il croit que l'ordination acquitte les dettes comme le baptême remet les péchés. L'évêque rapporta ensuite les causes de l'appel que lui et les autres évêques d'Angleterre avoient interjeté, savoir leur oppression et le péril du schisme, que le roi auroit peut-être embrassé s'ils avoient obéi à l'interdit de l'archevêque. Il dit aussi que l'archevêque décrioit le roi à cause de ses ordonnances, et là il déclara publiquement que le roi levoit la défense d'appeler à Rome, qu'il l'avoit fait en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levoit à cause de leur ingratitude; qu'en matière profane ils plaidassent devant le juge laïque; en matière ecclésiastique, ils demandassent leur renvoi. L'évêque de Londres proposa enfin ses griefs particuliers contre l'archevêque, et dit : Il veut me soumettre à une servitude nouvelle, m'obligeant à envoyer ses lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante courriers ne suffiroient pas. Il a exempté de ma juridiction environ quarante églises, et il a son doyen à Londres devant qui il prétend que leurs causes doivent être portées. Ainsi je souffre plus de vexation de sa part qu'aucun autre évêque.

(1) II, Ep. 27.

L'évêque de Sarisbéry adhéra à cet appel tant pour lui que pour l'évêque de Winchester. L'archidiacre de Cantorbéry et un moine de la même église appelèrent aussi, et tous demandèrent aux légats des *apôtres* ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les légats quittèrent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'avent, c'est-à-dire le cinquième dimanche de décembre; et en cette séparation le roi pria les légats avec grande humilité d'intercéder auprès du pape pour le délivrer absolument de l'archevêque; il répandit même des larmes, et le légat Guillaume parut en répandre. Mais le légat Othon eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas sérieuses. Le légat Guillaume envoya un de ses clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit passé, et le roi lui envoya aussi deux députés. Le samedi neuvième de décembre, les légats étant à Evreux, envoyèrent encore deux députés au pape pour lui dénoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'est ce que contient la relation qui fut envoyée aussitôt à saint Thomas par un de ses confidents.

On voit quelques autres circonstances dans une lettre de Jean de Sarisbéry à l'évêque de Poitiers, où il dit (1) qu'après la conférence de Gisors les légats trouvèrent le roi si troublé, qu'il se plaignoit publiquement d'être trahi par le pape, et menaçoit de le quitter s'il ne lui faisoit justice de l'archevêque de Cantorbéry. Après plusieurs conseils tenus de part et d'autre, où le roi consultoit, tantôt les seigneurs, tantôt les évêques et les abbés, tantôt ses confidents, tantôt les légats, tous deux ensemble ou séparément; enfin il déclara qu'il se soumettoit à leur jugement sur tous les différents qu'il avoit avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle sûreté qu'ils voudroient; qu'il observeroit ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvu qu'ils lui rendissent justice comme au moindre particulier. Les légats répondirent qu'ils n'avoient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque, mais seulement de composer à l'amiable; et le roi les pria d'instruire le pape de sa soumission et de la justice de sa cause, suivant ce qu'ils en avoient appris de l'archevêque d'York, des évêques de Londres, de Chichester et de Worchester; de l'archevêque de Rouen, des évêques de Lisieux et de Bayeux.

Ensuite l'évêque de Londres proposa une appellation au nom du royaume et du clergé, demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre, et les mettant sous la protection du pape jusqu'au terme de l'appel, qui étoit la Saint-Martin de l'année suivante, mil cent soixante-huit. Après quoi les légats envoyèrent à l'archevêque deux députés qui, le lendemain de la Sainte-Luce, quatorzième de décembre, lui présentèrent une lettre par laquelle ils lui ordonnoient de déférer à cet appel, et lui défendoient, de la part du pape, de jeter en Angleterre aucun interdit ou excommunication, jusqu'à ce qu'on allât en la présence du pape, et que l'on connût sa volonté (1). Les évêques envoyèrent aussi deux députés à l'archevêque, pour lui dénoncer leur appel; mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniés, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit qu'il savoit bien et eux aussi jusqu'à quel point il devoit leur obéir, et qu'il feroit ce qui seroit expédient à l'Eglise.

XLVII. Plaintes de Thomas au pape et aux cardinaux.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où, après avoir raconté ce qui s'étoit passé à la conférence de Gisors, il se plaint que le roi n'a appelé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étoient les plus opposés, et déclare qu'il ne lui est ni sûr ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de sa sainteté (2). Il ajoute ensuite : Et, parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'Occident, et voyez comment l'Eglise y est traitée; que le cardinal Othon vous dise ce qu'il a vu en Touraine et en Normandie, et ce qu'il a ouï-dire d'Angleterre. Car, pour ne point parler de l'église de Cantorbéry et de celle de Tours, que le roi traite comme vous savez, il tient en sa main depuis long-temps sept évêchés vacants dans notre province et dans celle de Rouen, et ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à Jésus-Christ au jour du jugement? Et qui résistera à l'antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est par ces tolérances que les rois dégénèrent en tyrans, et ne laissent ni droits ni priviléges à l'Eglise, qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous propose-t-on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuseront pas au jugement de Dieu.

Mais trois jours après, ayant reçu le mandement des légats, qui suspendoit ses pouvoirs, il écrivit au pape une autre lettre, où il dit (3): Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, seigneur, avez-vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'issue de sa commission, qui, dès le commencement, n'a songé qu'à faire sa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'Eglise et

(1) II, Ep. 26.

(1) II, Ep. 29.
(2) II, Ep. 30.
(3) II, Ep. 47.

de la vôtre ? C'est Guillaume de Pavie dont il parle.

En même temps, Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur disant entre autres choses (1) : En quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à Jésus-Christ en ma personne, ou plutôt à vous qui devez tenir en terre la place de Jésus-Christ? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'Eglise, et détruit sa liberté? Il étend les mains sur tout le clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats, et ceux qui sont excommuniés légitimement de se tenir pour tels. Enfin, il veut ôter à l'Eglise toute sa liberté, à l'exemple de ce grand schismatique, votre persécuteur. C'est l'empereur Fridéric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ses successeurs ? Que souffriront les vôtres ? Prenez garde que les maux croissent tous les jours, aussi bien que les occasions et les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes ni aux richesses périssables; faites-vous un trésor dans le ciel en secourant les opprimés. Autrement que Dieu nous juge, vous et moi, et tous les compagnons de mon exil; qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, et qu'il venge votre dissimulation et vos injustices. Bon Dieu! quelle vigueur peut-on désormais espérer dans les membres, si elle manque dans le chef? On dit déjà hautement partout qu'on ne fait point justice à Rome des puissants. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, infectera tous les rois; le nôtre est déjà venu au point de suivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empresse de venir à sa cour de toutes parts; les prêtres deviennent courtisans, et, sous ce prétexte, s'engagent au roi par serment, afin qu'ils obtiennent plus aisément dans son royaume les droits qu'il y rétablit à sa volonté. Et ensuite : Croyez-moi donc, reprenez vos forces, employez le glaive de Saint-Pierre, et vengez l'injure de Jésus-Christ sans épargner personne; c'est là le grand chemin qui mène à la vie. L'Eglise ne doit pas être gouvernée par la dissimulation et par l'artifice, mais par la justice et la vérité.

XLVIII. Absolutions surprises.

Le pape avoit promis d'absoudre ceux que Thomas avoit excommuniés, en cas seulement qu'ils fussent en péril de mort, et à condition de prêter serment que, s'ils revenoient en santé, ils satisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement, ces excommuniés supposèrent qu'ils étoient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de passer la mer, et, sous ce prétexte, ils se firent absoudre par un pauvre évêque du pays de Galles, qui avoit quitté son évêché pour une abbaye de plus grand revenu, homme ignorant des lois et des canons. Dès le temps de l'arrivée des légats, Jean de Sarisbéry se plaignit fortement au pape de ces absolutions surprises en fraude, sans aucune satisfaction ni restitution de biens usurpés. Sur quoi le pape écrivit aux légats d'obliger ceux qui avoient été absous à la restitution des biens de l'église de Cantorbéry, ou de les remettre dans la première excommunication (1). Ainsi les deux légats, Guillaume de Pavie et Othon, retournèrent sur la fin de l'année mil cent soixante-sept, sans que leur légation eût été d'aucune utilité.

XLIX. Sédition à Reims.

Jean de Sarisbéry étoit réfugié à Reims, où, pendant l'été de cette année, mil cent soixante-sept, il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons par ce qu'il en écrivit à Jean, évêque de Poitiers, en ces termes (2) : Les bourgeois avoient conspiré contre l'archevêque par le conseil du clergé et avec le secours de la noblesse, parce que l'archevêque vouloit imposer à la ville des servitudes nouvelles et insupportables. Ils se saisirent des tours des églises et des maisons les plus fortes, chassèrent de la ville les officiers et les amis de l'archevêque, et lui firent plusieurs insultes. Ils lui avoient d'abord fait toute sorte de soumission et offert deux mille livres, pourvu qu'il les laissât vivre selon les droits, dont la ville avoit toujours usé depuis le temps de saint Remi. Ils s'étoient aussi adressés au roi Louis pour adoucir par son moyen l'archevêque, son frère; mais ils n'avoient pas réussi. Ils eurent donc recours à Henri, comte de Champagne, et, par son conseil, ils se soumirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour réduire la ville. Le roi fit abattre environ cinquante maisons : ce qu'il fit à regret, et toutefois il ne satisfit pas son frère.

Trois jours après qu'il se fut retiré, les bourgeois revinrent, et pour se venger abattirent les maisons des gentilshommes qui favorisoient l'archevêque, savoir, du vidame et d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le secours du comte de Flandre, et l'amena avec mille chevaliers pour faire main-basse sur les bourgeois, ou les jeter dans des prisons. Mais ils prévinrent l'arrivée du comte, et vidèrent si bien la ville, que les Flamands y trouvèrent à peine de quoi sub-

(1) II, Ep. 46.

(1) II, Ep. 3; II Ep. 26; II, Ep. 103. Jo. Sarisb. Ep. 220; II, Ep. 104.

(2) II, Ep. 31. Sarisb. Ep. 214; II, Ep. 48.

ister un jour. Cependant, à leur insu, l'arbevêque fit sa paix avec les bourgeois, par 'entremise de son frère Robert, comte de)reux, moyennant quatre cent cinquante lires pour réparation des dommages qui mon›ient à quatre fois autant, leur permettant de ivre suivant leurs anciens usages; et après ette paix si honteuse, il étoit encore mal avec on clergé, et vexoit les églises qui offroient e lui faire justice. C'est ce qu'en racontoit ean de Sarisbéry.

On croit que ce différent venoit de la comıune nouvellement établie à Reims comme en lusieurs autres villes, et à l'occasion de lauelle les bourgeois vouloient restreindre la ıridiction de l'archevêque, et étendre la leur ır quelques privilégiés (1). A l'égard du lergé, les chanoines de Reims se plaignoient ue l'archevêque les traitoit avec une dureté xcessive, et excitoit le roi, son frère, à faire ır eux des exactions, et saisir leurs biens au réjudice de la liberté de l'Eglise. C'est ce qui aroît par les lettres que le pape Alexandre en crivit au roi et à l'archevêque.

L. Manichéens en Flandre et en Bourgogne.

Ce prélat étant en Flandre, alors soumise sa métropole, y trouva des manichéens, que e peuple nommoit poplicains ou publicains, ›om que l'on croit être venu de celui de pauiciens. Ils séduisoient les simples par une aparence de vertu, et offrirent à l'archevêque ix cents marcs d'argent pour n'être point reberchés; mais comme il n'en fut pas touché, ls appelèrent au pape. Ce qui obligea le roi ouis de lui en écrire, afin qu'il laissât agir 'archevêque, son frère (2); car cette hérésie voit jeté en ces quartiers-là de profondes raines, comme nous avons dit en parlant de 'anchelme.

On trouva, dans le même temps, à Vézelay n Bourgogne, neuf de ces mêmes hérétiques, ue l'abbé Guillaume fit séparer et enfermer ısqu'à ce que les évêques et les autres per›nnes d'autorité fussent venus pour les conaincre (3). On les tint pendant deux mois en rison, et on les faisoit venir souvent pour les xaminer sur la foi, tantôt par les menaces et ıntôt par la douceur. Enfin ils furent conaincus par des évêques, des abbés et d'autres ersonnes doctes, de rejeter trois sacrements, ıvoir : le baptême des enfants, l'eucharistie t le mariage; et plusieurs autres saintes praiques, savoir : le signe de la croix, l'eau bénite, les bâtiments des églises, les dîmes et les blations, la profession monastique, et toutes s fonctions des clercs et des prêtres. Comme la fête de Pâques approchoit, deux d'entre eux ayant ouï-dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'Eglise, et offrirent de subir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la procession, en présence d'un grand peuple qui remplissoit tout le cloître; de Guichard, archevêque de Lyon; de Bernard, évêque de Nevers; de Gautier, évêque de Laon, et de Guillaume, abbé de Vézelay. Etant interrogés, ils répondirent qu'ils croyoient comme l'Eglise catholique, et s'offrirent à subir l'examen de l'eau. On en rendit grâce à Dieu, et l'abbé demanda à tous les assistants : Que ferons-nous donc de ceux qui demeurent dans leur obstination? Ils répondirent tous : Qu'on les brûle, qu'on les brûle. Le lendemain, les deux qui paroissoient convertis étant éprouvés par l'eau, l'un fut jugé innocent, l'autre coupable, et toutefois l'abbé se contenta de le faire fouetter publiquement et le bannir. Les sept autres furent brûlés. C'étoit l'an mil cent soixante-sept (1).

LI. L'empereur feint de vouloir quitter le schisme.

Cependant l'empereur Fridéric, ayant perdu ses troupes, et voyant les villes de Lombardie révoltées contre lui, ne savoit comment se tirer d'Italie. En cette extrémité, il écouta le conseil d'un chartreux, qui avoit été fort familier auprès de lui, et l'avoit quitté à cause du schisme (2). Ce religieux lui représenta avec larmes qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne se réconcilioit à l'Eglise, et obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande Chartreuse, l'abbé de Cîteaux et l'évêque de Pavie qu'il avoit chassé, et qu'il promettroit de suivre en tout leur conseil, pourvu qu'ils prissent sur eux la contravention au serment qu'il avoit fait de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette proposition donna bien de la joie à tous ceux qui l'apprirent, et les Lombards commencèrent à s'adoucir, espérant la conversion de Fridéric.

Le prieur de la Chartreuse se mit donc en chemin avec l'évêque de Pavie et Geoffroy, évêque d'Auxerre, qui avoit été abbé de Clairvaux, et que l'abbé de Cîteaux envoya à sa place, parce qu'il étoit grièvement malade; et ils envoyèrent devant un religieux pour savoir de l'empereur le lieu et le temps de la conférence. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Moriène, son parent, et avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'empereur. Alors ce prince, se trouvant en sûreté, répondit qu'il étoit inutile que les prélats vinssent, à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guérir des lé-

(1) Marlot. to. 2, p. 391. ›up. liv. LXVI, n. 18.

(2) Duchêne, to. 4, p. 10. Ep. 458. Cang. gloss. Poplic. Sup. liv. LXVII, n. 34.

(3) Hist. Vizel. tom. 3, Spicil. p. 644.

(1) Chr. Vizel. tom. 1, (2, II, Ep. 6). bibl. Lab. p. 397.

preux ou ressusciter des morts. Ainsi ils s'en retournèrent. L'empereur se retira donc au mois de mars mil cent soixante-huit, mais de nuit, et déguisé en valet; et, passant par la comté de Bourgogne, il revint en Allemagne (1).

LII. Fondation d'Alexandrie-de-la-Paille.

Cette retraite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie, liguées contre lui, en sorte que, non contentes d'avoir rebâti Milan, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du pays pour s'opposer aux premiers efforts des Allemands (2). Ce dessein fut exécuté le premier jour de mai mil cent soixante-huit, et on nomma la nouvelle ville Alexandrie, en l'honneur du pape. Elle eut, dès la première année, quinze mille habitants portant les armes; et, l'année suivante, ses consuls allèrent trouver le pape à Bénévent, lui offrant leur ville en propriété, et à l'église romaine, à qui ils la rendirent tributaire. Les impériaux la nommèrent par mépris Alexandrie-de-la-Paille; mais elle a subsisté, et est encore une ville considérable dans le duché de Milan.

L'antipape Guy de Crême étoit toujours à Rome à Saint-Pierre; mais il mourut cette année mil cent soixante-huit, le vingtième de septembre, après avoir porté le nom de Pascal III quatre ans et cinq mois. Son parti élut à sa place Jean, abbé de Strum, élu évêque d'Albane, et le nomma Calliste III (3). Il porta ce titre dix ans.

LIII. L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.

Vers le temps où Guy de Crême mourut, le pape Alexandre reçut encore une ambassade de Manuel, empereur de Constantinople, semblable à celle qu'il en avoit reçue deux ans auparavant (4). Un des grands de l'empire grec, en qualité d'apocrisiaire, vint trouver le pape à Bénévent, lui présenta de grandes sommes d'argent, et lui offrit, de la part de Manuel, toutes sortes de secours contre Fridéric, et la réunion de l'église grecque à la romaine, demandant pour son maître la couronne impériale.

Le pape, par le conseil des cardinaux et des nobles romains, répondit : Nous rendons grâce à l'empereur, votre maître, et recevons avec plaisir les témoignages de sa bonne volonté; mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile et si dangereux, que les decrets des pères ne nous permettent pas d'y consentir, puisque, par le devoir de notre charge, nous devons être les auteurs et les conservateurs de la paix. Il renvoya ainsi l'apocrisiaire avec tout l'argent qu'il avoit apporté, et le fit suivre par deux cardinaux, qu'il envoya à l'empereur Manuel.

LIV. Conversion des Rugiens.

La même année, le pape Alexandre soumit à l'évêque de Rotschild l'île de Rugen, nouvellement convertie. Car, Valdémar, roi de Danemarck, leva des troupes et arma des vaisseaux pour subjuger les Sclaves rugiens, habitants de cette île. Il assiégea leur capitale, nommée Arcon, mais inconnue aujourd'hui, et la prit à composition. Les premiers articles de la capitulation furent, qu'ils livreroient au roi leur idole, nommé Suantovit, avec tout son trésor; qu'ils délivreroient sans rançon les chrétiens captifs, et embrasseroient eux-mêmes la religion chrétienne, qu'ils donneroient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux (1). Suantovit, que ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martyr saint Vitus, que l'Eglise honore le quinzième de juin. Les premiers qui portèrent la foi chrétienne dans l'église de Rugen, étoient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr avoient été transférées (2). Ces moines, y ayant fait quelques conversions du temps de Louis le germanique, y fondèrent une église sous l'invocation de leur saint patron; mais ces peuples, étant retombés dans l'idolâtrie, oublièrent le vrai Dieu, et mirent à sa place ce martyr, qu'ils nommèrent en leur langue Suantovit, et en firent une idole. Tant il est dangereux d'enseigner trop tôt à des idolâtres le culte des saints et de leurs images avant que de les avoir instruits à fond et affermis dans la connoissance du vrai Dieu.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le pays au milieu de la ville d'Arcon, son idole étoit de taille gigantesque et avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant et deux derrière. A sa main droite il tenoit une corne ornée de différentes sortes de métaux, le pontife l'emplissoit de vin tous les ans, et, selon que ce vin diminuoit ou non, il prédisoit la stérilité ou la fertilité de l'année. On sacrifioit à cet idole des animaux, dont on faisoit ensuite de grands festins; et on lui immoloit même des hommes, mais seulement des chrétiens. Tout le pays lui apportoit des offrandes et des tributs; son pontife étoit beaucoup plus considéré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé (3), Valdémar envoya deux officiers par

(1) Contit. Acerb. Mor. p. 847.
(2) Acta Alex. ap. Baron. Guill. Neubrig. II, c. 17.
(3) II, Ep. 66. Chr. Jo. de Cecc. Gervas. 1168. Sup. n. 7.
(4) Acta ap. Bar. ann. 1170. Sup.

(1) Helmold. lib. II, c. 12. Saxo. lib. 14, p. 287. V. Pagi. an. 1164, n. 13. Helm. I, c. 6.
(1) Sup. liv. LVI, n. 17. liv. XLVII, n. 51.
(2) Saxo. p. 292.

la démolition de ce colosse, et ils recommandèrent bien à leurs gens d'user de précaution pour n'être pas accablés de sa chute : ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puissance de leur dieu et à la punition du sacrilége. L'idole étant tombée avec un grand fracas fut tirée hors de la ville et traînée dans le camp des Danois, où elle fut le spectacle de toute l'armée; le soir on la mit en pièces, et le bois dont elle étoit composée servit au feu des cuisines. Ensuite on brûla le temple qui étoit aussi de bois, et celui des machines qui avoient servi au siége fut employé à bâtir une église. On en fonda jusqu'à douze dans le pays, et on y établit des prêtres. Le roi Valdémar fut secondé en cette occasion par deux évêques qui l'accompagnoient, Absalon de Rotschild et Bernon de Mecklembourg. Le prince des Rugiens, nommé Jarémar, aida beaucoup à la conversion de ses sujets. Car, dès qu'il fut instruit de la religion, il courut avec ardeur au baptême, et ordonna à tous les siens de le recevoir avec lui; ensuite il prêchoit lui-même ce peuple farouche pour l'amener, soit par raisons, soit par menaces, à la douceur du christianisme. Car, de toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étoient demeurés jusqu'alors dans les ténèbres de l'idolâtrie, leur habitation dans une île étant d'un accès difficile. Leur conversion arriva l'an mil cent soixante-huit, et c'est le dernier événement considérable de la chronique des Sclaves, composée par le prêtre Helmod, et commençant à Charlemagne (1).

LV. Eglise d'Allemagne.

Le pape Alexandre, ayant appris par les lettres du roi Valdémar l'heureux succès de son entreprise et la conversion des Rugiens, écrivit une lettre à Absalon, évêque de Rotschild, où il dit : Comme cette île est trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi, à la prière de ce peuple, nous a prié de vous en donner la conduite pour le spirituel : nous en avons aussi été priés par Esquil, archevêque de Londen et légat du saint-siége, par les évêques et les seigneurs du royaume et par l'archevêque d'Upsal; c'est pourquoi nous vous commettons à perpétuité le gouvernement spirituel de cette île. La lettre est datée de Bénévent, le quatrième de novembre mil cent soixante-huit.

La même année, au mois d'octobre, mourut Hartvic, archevêque de Brême, et cette église se trouva divisée par une double élection; les uns élurent Sifrid, fils d'Albert l'ours, marquis de Brandebourg; les autres, le doyen Obert; mais les deux élus furent obligés de se retirer par l'autorité du duc de Saxe (1). Ensuite l'empereur tint une cour à Bamberg, où les deux élections furent cassées, et Baudouin, prévôt d'Halberstat, fut intrus dans le siége de Brême par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette église. Il fut ordonné par les schismatiques, reçut le pallium de l'antipape, et tint le siége de Brême dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg.

En Bavière, Conrad, archevêque de Saltzbourg, mourut la même année mil cent soixante-huit, le vingt-huitième de septembre (2), après avoir beaucoup souffert pour la défense de l'église catholique de la part de l'empereur Frideric, son cousin-germain, et des schismatiques; car ce prélat avoit toujours reconnu le pape Alexandre. On élut pour lui succéder Albert, son neveu, fils de Ladislas, roi de Bohême, par un commun consentement du clergé, des officiers et du peuple. Albert n'étoit que diacre et encore jeune; il fut intronisé dans le siége de Saltzbourg le jour de la Toussaint; et l'année suivante, mil cent soixante-neuf, il fut ordonné prêtre, et ensuite archevêque, le quinzième de mars, samedi des quatre-temps de carême, par Uldaric, patriarche d'Aquilée. Peu de temps après on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre.

(1) Helm. c. 13.

(1) Chr. Alb. Stard. an. 1168. Hist. arch. Brem. p. 105.

(2) Chr. Richersp. ann. 1168.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

1. Conférence de Montmirail.

Vers la fête de Noël, mil cent soixante-huit, il y eut des propositions de paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, portées de part et d'autre par des ecclésiastiques et des religieux, leurs sujets; et, pour conclure le traité, on marqua une conférence au jour de l'Epiphanie de l'année suivante (1). Ce jour donc, les deux rois s'assemblèrent à Montmirail-au-Maine, et la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : Seigneur, en ce jour, où trois rois ont offert des présents au roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants et mes états. Alors Henri, son fils aîné, s'approcha, et reçut du roi de France la seigneurie de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déjà fait pour le duché de Normandie; son frère Richard fut accordé avec Alix, seconde fille du roi de France, et lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

Cependant quelques personnes nobles et pieuses, même ceux que le pape avoit envoyés pour faire la paix, persuadèrent à Thomas, archevêque de Cantorbéry, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque soumission en présence du roi de France et des seigneurs des deux royaumes, et de remettre entièrement à la discretion de son roi la décision de leur différent, sans aucune condition, l'assurant que c'étoit le moyen de rentrer dans ses bonnes grâces. C'est qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit se croiser pour aller à Jérusalem, quand il auroit fait la paix de l'Eglise à son honneur. Or, quoique ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque qu'il se laissa persuader.

Etant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore ensemble et attendoient la conclusion du traité, il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva aussitôt (2): Alors le prélat implora humblement la clémence de son roi pour l'église d'Angleterre, attribuant à ses péchés le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajouta : Seigneur, en présence du roi de France, des prélats et des seigneurs, je remets tout le sujet de notre différent à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots, le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures et lui fit de grands reproches, le traitant de superbe et d'ingrat, qui, lorsqu'il étoit chancelier, étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, et lui répondit avec tant de modération, que les assistants en étoient contents. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, et dit au roi de France: Seigneur, écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, et ainsi il s'attribuera tous ses droits et les miens. Mais, pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre plus ou moins puissants que je ne suis : il y a eu avant lui plusieurs grands et saints personnages archevêques de Cantorbéry; qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, et je suis content.

On s'écria de tous côtés : Le roi s'humilie assez; et, comme Thomas ne disoit mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion: Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints? Que craignez-vous? Voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit : Il est vrai que mes prédécesseurs valoient mieux que moi; chacun d'eux a retranché en son temps quelqu'abus, mais non pas tous; ils nous en ont laissé à retrancher pour avoir part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entre eux a été trop mou, ce n'est pas en ce point que nous devons l'imiter. Nos pères ont souffert le martyre pour ne pas taire le nom de Jésus-Christ, et je supprimerai son honneur pour rentrer dans les bonnes grâces d'un homme! Alors les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, disant que, par son arrogance, il mettoit obstacle à la paix; et ils ajoutèrent : Puisqu'il résiste à la volonté des deux rois, il mérite d'être abandonné de l'un et de l'autre.

La nuit termina la conférence, et les deux rois montèrent promptement à cheval, sans

(1) Gervas. Dorob. ann. 1168, 1169.

(2) Vita quadrip. II, c. 25.

saluer l'archevêque ni recevoir son salut (1). Le roi d'Angleterre en s'en retournant disoit : Je me suis aujourd'hui vengé de mon traître. Les courtisans et les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas qu'il avoit toujours été superbe, hautain et attaché à son sens, ajoutant que c'étoit un grand malheur pour l'Eglise de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le silence; toutefois, il répondit un mot à Jean, évêque de Poitiers, Anglois de naissance, son ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'Eglise. Mon frère, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruisiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail, où le roi Louis qui y logeoit aussi n'alla point le visiter, suivant sa coutume : ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à son égard ; et d'autant plus que pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoya personne, et ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire.

II. Le roi Louis console l'archevêque Thomas.

Le troisième jour, Thomas étant à Sens avec les siens, comme ils étoient en peine où il se retireroit (2), il leur dit d'un visage tranquille et gai : On n'en veut qu'à moi, et quand je me serai retiré on ne vous persécutera plus, je m'abandonne à la Providence; et puisque l'Angleterre et la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce sont des voleurs qui pillent les misérables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai ouï-dire que vers la Saône et jusqu'en Provence les gens sont plus humains ; j'irai là à pied avec un compagnon; peut-être auront-ils pitié de nous, et nous donneront-ils de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement.

Comme le prélat parloit ainsi, un officier du roi de France accourut, et lui dit que le roi le demandoit. Un des assistants dit : C'est pour vous chasser du royaume. Ne faites pas le prophète, dit l'archevêque. Etant arrivés chez le roi, ils le trouvèrent assis, le visage triste, et il ne se leva point devant l'archevêque à son ordinaire, ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'asseoir, et ils demeurèrent long-temps en silence, le roi ayant la tête penchée et l'air affligé : ce qui leur faisoit croire qu'il les chassoit à regret. Enfin il se leva en fondant en larmes et sanglotant, et se jeta aux pieds de l'archevêque de Cantorbéry, au grand étonnement des assistants. Le prélat se pencha pour relever le roi, qui, pouvant à peine parler, lui dit : Mon père, vous êtes le seul qui avez vu clair ; oui, vous êtes le seul ; nous avons été des aveugles quand nous vous avons conseillé dans votre cause, qui est celle de Dieu, d'abandonner sans honneur pour contenter un homme. Je m'en repens, mon père, et vivement ; je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon royaume à Dieu et à vous, et vous promets que, tant qu'il me fera la grâce de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'absolution qu'il désiroit, et sa bénédiction, et s'en retourna plein de joie à Sens, où ce prince le défraya royalement jusqu'à son retour en Angleterre. La réputation de Thomas en augmenta ; on disoit dans tout le pays que c'étoit un grand homme, et qu'il n'avoit point son pareil en courage et en prudence.

Quelques jours après, le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avoit déjà rompu les conventions qu'il venoit de faire à Montmirail par sa médiation avec les Poitevins et les Bretons (1). Ce qui lui fit dire : O que l'archevêque de Cantorbéry est prudent de nous avoir résisté à tous pour ne pas faire sa paix comme on vouloit; nous devrions lui avoir toujours demandé conseil, puisqu'il connoît si bien le caractère d'esprit de ce prince. Le roi Henri de son côté manda au roi Louis : J'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après qu'en votre présence je me suis humilié comme vous savez, et qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix, qu'il a refusée arrogamment et injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-temps dans votre royaume, à la honte de votre vassal. Louis répondit aux envoyés de Henri : Dites à votre maître que, s'il ne veut pas abandonner les coutumes qu'il dit avoir reçues de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout temps accoutumé de protéger les misérables et les affligés, et principalement de recevoir ceux qui sont exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorbéry de la main du pape, que je reconnois seul pour seigneur sur la terre ; c'est pourquoi je ne l'abandonnerai ni pour empereur, ni pour roi, ni pour aucune puissance du monde (2).

III. Thomas emploie les censures ecclésiastiques.

Alors Thomas, voyant qu'il ne pouvoit avoir la paix par la douceur, voulut essayer de l'obtenir par la sévérité; ainsi, par son autorité d'archevêque et celle qu'il avoit reçue du pape comme légat, il envoya des lettres de tous côtés, par lesquelles il suspendoit et excommunioit tous ceux qui agissoient contre l'Eglise, exprimant les noms des personnes et les causes de la censure. Il excommunait spécialement ceux qui avoient pillé les biens de l'église de Cantorbéry, ou qui les retenoient ; et renouvela l'excommunication contre Gilbert, évêque de Londres, lui enjoignant de l'obser-

(1) Vita, c. 26. (2) C. 27.

(1) Gervas. p. 1406. (2) III, Ep. 79.

ver (1). Ces censures étant répandues partout, à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui donner à la messe le baiser de paix; car presque tous étoient excommuniés, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques et des seigneurs, craignant de pareilles censures, réitérèrent leurs appellations contre l'archevêque; et le roi, ne pouvant souffrir la condamnation de ses domestiques, envoya à Rome deux archidiacres, Renaud de Sarisbéry, et Raoul de Landarf, se plaignant de cette injure et demandant de nouveaux légats pour absoudre les excommuniés et faire la paix (2), de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sûreté et à son honneur. Thomas envoya aussi à Rome de son côté, et fit écrire au pape par le roi Louis et par les évêques et les seigneurs de France, qui avoient assisté à la conférence de Montmirail, afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne se fît.

Le roi Henri ne se contenta pas d'agir directement auprès du pape, il envoya aux villes d'Italie, et promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la réparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes, qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinssent du pape la déposition ou la translation de Thomas (3). Car il avoit promis pour la même cause deux mille marcs aux Crémonois, mille au Parmesans, et autant aux Boulonnois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains; et dix mille marcs de plus, avec la liberté de disposer comme il lui plairoit des églises vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ses promesses et l'injustice de ses demandes empêchèrent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile, dont le crédit étoit grand à Rome : ce qui fut inutile, et tout ce qu'il put obtenir fut que le pape enverroit des nonces pour procurer la paix.

IV. Lettre de Thomas au cardinal d'Ostie.

Cependant Thomas, sachant les mouvements que le roi se donnoit contre lui, et qu'il sollicitoit le pape de l'appeler en Italie, écrivit ainsi à Humbaud, cardinal-évêque d'Ostie, son ami, qui fut depuis le pape Lucius III. Comme il est évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'Eglise, et bannir de ses états l'autorité du saint-siége, tous les hommes sages et craignant Dieu admirent comment l'église romaine l'a souffert si long-temps avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu ou devant les hommes de juger les pauvres, et ne point réprimer les crimes des puissants, que la vraie justice punit plus rigoureusement que les autres? Qui jamais, au vu et au su du pape, a tant abusé des biens de l'Eglise, que fait à présent le roi d'Angleterre (1)? Il y a cinq ans qu'il possède mon évêché; il a tourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herford et d'Elie; il a distribué à ses chevaliers presque toutes les terres de l'église de Landaf, et il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor, vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes dont je ne sais pas le nombre. Il se vante de faire tout cela en vertu de ses coutumes, que l'église romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement.

C'est donc parce que je ne veux pas abaisser l'Eglise que le roi vous demande ma déposition; parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je sois transféré à une autre église sans nécessité et utilité; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appeliez, afin que dans le passage il puisse trafiquer de mon sang. Car à quel autre dessein sollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Crémonois et les Parmesans, qu'il a corrompus par argent? Quel mal ai-je fait à Pavie et aux autres villes d'Italie pour procurer mon exil? Et ensuite : N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Léon, et les autres Romains les plus puissants pour soumettre l'église romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur et les Saxons, et d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidélité au pape, pourvu qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma déposition. Vous voyez quelle sûreté et quel agrément il me préparoit en ce voyage, et il ne se mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais et de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin, on a beau m'appeler, je ne m'exposerai jamais à ce voyage, où ma vie seroit en péril.

V. Gratien et Vivien, nonces vers le roi d'Angleterre.

Les nonces que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Gratien, neveu du pape Eugène III, sous-diacre et notaire de l'église romaine, avec le docteur Vivien, archidiacre d'Orviète et avocat en cour de Rome (2). Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, et leur fit promettre par serment de n'en point excéder les termes. Il leur défendit de souffrir que le roi les défrayât jusqu'à ce que la paix fût conclue, et de faire aucun séjour au delà du terme qui leur étoit prescrit, savoir, la Saint-Michel de la même année mil cent soixante-neuf. Les nonces étoient chargés de deux lettres, l'une à l'ar-

(1) III, Ep. 39. Radulf. de Diceto, an. 1169, p. 153. Ger. p. 1407.

(2) III, Ep. 3.

(3) III, Ep. 80.

(1) III, Ep. 79. Sup. VI, 7.

(2) III, Ep. 80.

hevêque de Cantorbéry, par laquelle le pape ui conseilloit et lui ordonnoit de ne porter ucune sentence contre le roi, le royaume, u les personnes distinguées, jusqu'au retour e ses nonces ; et s'il avoit porté quelque sen- ence de la suspendre jusqu'à ce terme (1). 'ar la lettre au roi, il lui enjoignoit de la art de Dieu, et pour la rémission de ses pé- hés, de rétablir l'archevêque de Cantorbéry ans son église, et lui rendre sincèrement ses onnes grâces. La lettre est datée de Béné- ent, le dixième de mai. Ils avoient aussi des ettres pour le roi de France, qu'ils lui rendi- ent à Souvigny en Bourgogne, où ils le ren- ontrèrent; et il ne leur conseilla pas d'aller hercher le roi d'Angleterre, qui étoit en ascogne avec son armée, parce qu'ils ne ouvoient y arriver sans grand péril. Ils llèrent donc à Sens attendre le retour de ce rince.

VI. Eglises d'Allemagne.

Cependant, l'empereur Fridéric tint à Bam- erg une diète ou cour générale à la Pente- ôte, qui cette année mil cent soixante-neuf ut la huitième de juin (2). A cette assemblée, e trouvèrent les prétendus cardinaux, légats e l'antipape Calliste III ; et, du consentement e tous les seigneurs présents, l'empereur y t élire pour roi et couronner Henri VI, on fils, âgé seulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Saltzbourg, Albert, yant été auparavant appelé par l'empereur, int à cette diète avec le roi de Bohême, son ère, et demanda audience ; mais elle lui fut efusée. Car l'empereur avoit résolu de s'em- arer de l'archevêché de Saltzbourg ; et, en ffet, il y vint au commencement du mois 'août. L'archevêque, à la persuasion des sei- neurs, et principalement du duc d'Autriche on oncle, voyant la ruine dont étoient menacés s églises et les monastères, céda au temps, t se mit à la discrétion de l'empereur. Il lui ésigna l'archevêché et tous les droits réga- iens en présence des seigneurs ; ainsi l'empe- eur disposa à son gré de tous les biens de ette église. La même année, et le vingt-sep- ème de juin, mourut Gerhoh, abbé de Rei- hesperg, dans la même province, après avoir ouverné ce monastère pendant près de trente- uit ans, et en avoir vécu soixante-seize. Il toit fameux par sa doctrine et par sa vertu, t avoit soutenu avec un grand courage la ause de l'Eglise contre les hérétiques et les chismatiques sous Innocent II, et les papes, ses uccesseurs, jusqu'à Alexandre III (3).

VII. Conférence de Domfront.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie, les nonces Gratien et Vivien s'y rendirent aussi (1). Le vingt-quatrième d'août, veille de Saint-Barthélemy, ils arri- vèrent à Domfront ; et le soir même le roi, venant de la chasse, alla descendre à leur logis avant que d'aller au sien, et les salua avec beaucoup de respect.

Le lendemain matin, le roi vint encore au logis des nonces, et fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Séez et celui de Rennes ; quelque temps après on fit venir aussi Jean, doyen de Sarisbéry, et les deux archidiacres, Renaud de Sarisbéry et Raoul de Landaf. Ils demeurèrent enfermés jusqu'à l'heure de none, parlant, tantôt paisiblement, tantôt avec grand bruit. Les nonces présentèrent au roi la lettre du pape, et quand il l'eut lue il commença par déclamer beaucoup contre l'ar- chevêque de Cantorbéry, comme il avoit fait devant les cardinaux Guillaume et Othon ; mais comme le pape lui enjoignoit de recevoir ce prélat en ses bonnes grâces, il y consentit en quelque manière, et dit qu'il en prendroit conseil. Il demanda auparavant que les ex- communiés fussent absous, les nonces lui dé- clarèrent le pouvoir qu'ils avoient sur ce point, qui étoit de les faire absoudre, en prêtant serment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'archevêque de Cantorbéry et aux siens dans la Saint-Michel, sous peine de retomber dans l'excommunication, et à la charge que la paix se feroit dans le même terme (2).

Le roi ne vouloit point que les excommuniés prêtassent ce serment : c'est pourquoi un peu avant le coucher du soleil il sortit en colère, se plaignant beaucoup du pape, et disant que jamais il ne l'écouteroit en rien (3). Puis il ajouta : Par les yeux de Dieu, je ferai autre chose. Mais Gratien lui répondit : Seigneur, ne faites point de menaces. nous ne les crai- gnons point, nous sommes d'une cour qui a ac- coutumé de commander aux empereurs et aux rois. Alors le roi appela tous les barons et les moines blancs, c'est-à-dire de Cîteaux, qui étoient présents, et presque tout le clergé de sa chapelle ; et il les pria de rendre témoi- gnage en temps et lieu des offres qu'il avoit faites pour le rétablissement de l'archevêque et de la paix. Enfin, il parut un peu adouci en se séparant des nonces, et leur promit dans la huitaine une réponse précise.

On s'assembla donc à Bayeux le dernier jour d'août. L'archevêque de Rouen et celui de Bordeaux y étoient, et tous les évêques de Nor- mandie. Les nonces présentèrent au roi la lettre du pape, qui le prioit de rétablir l'ar- chevêque ; et le roi, après avoir proposé à l'ordinaire ses plaintes contre ce prélat, ajouta : Si je fais quelque chose pour cet homme, le pape m'en aura bien de l'obligation. Il vouloit toujours que les nonces donnassent l'absolution

(1) III, Ep. 1 ; III, Ep. 2. 1169.
(2) Chr. Reichesp. ann. (3) Ap. Tegnagel.

(1) III, Ep. 6. LXXI, n. 45 ; III, Ep. 27.
(2) Ep. 27. Sup. liv. (3) P. 6.

à ses clercs, sans en exiger de serment; et, comme ils le refusoient constamment, le roi courut à son cheval, et la négociation pensa être rompue. Enfin les nonces se rendirent à la prière des évêques, et le roi accorda le retour de Thomas et de tous ceux qui étoient sortis à cause de lui. Ensuite il demanda aux nonces qu'ils allassent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour absoudre les excommuniés qui y étoient; et, comme les nonces le refusèrent, il se retira fort en colère, et dit : Faites ce que vous voudrez, je ne vous estime, ni vos excommunications, la valeur d'un œuf. Enfin il s'apaisa et dit : Je dois faire beaucoup à la prière du pape, qui est notre seigneur et notre père ; c'est pourquoi je rends à Thomas son archevêché et ma paix, et à tous ceux qui sont hors du royaume pour lui. Les nonces et tous les autres rendirent grâce au roi.

Le lendemain, premier jour de septembre, on s'assembla encore sur le midi (1); et, après avoir long-temps disputé sur le serment des excommuniés, on convint enfin que trois qui étoient présents jureroient sur les Evangiles qu'ils exécuteroient l'ordre des nonces. Ensuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix que le roi avoit accordée; mais quand les trois excommuniés eurent été absous, le roi changea les termes du traité, et voulut que l'on y mît la clause : Sauf la dignité de son royaume; mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais.

VIII. Conférence de Caen.

On se sépara ainsi à trois heures de nuit, et on convint de se trouver à Caen huit jours après la Nativité de la Vierge. Gratien refusoit cette clause, parce qu'il voyoit bien que, sous le nom de la dignité de son royaume, le roi conserveroit les coutumes contestées, et banniroit d'Angleterre l'autorité de l'église romaine (2). Les nonces vinrent à Caen au jour marqué, conduits par l'archevêque de Rouen; l'archevêque de Bordeaux s'y trouva aussi, et les évêques de Lisieux, de Worchester, de Séez, de Bayeux et de Rennes, et quelques seigneurs. Le roi étoit allé à Rouen recevoir le comte de Flandre.

A cette conférence de Caen, les commissaires du roi pressoient les nonces d'admettre la clause : Sauf la dignité du royaume; mais ils répondirent : Qu'on mette donc aussi, Sauf la liberté de l'Eglise ; ce que les commissaires refusèrent, et l'archevêque de Rouen écrivit au roi (3) : Nous n'avons pu obtenir des nonces qu'ils approuvassent le projet de paix que vous nous avez laissé, il ne vous convient pas qu'ils se retirent brusquement et sans espérance de paix. C'est pourquoi nous sommes convenus

(1) Ep. 27.
(2) III, Ep. 12.
(3) III, Ep. 13.

de mettre seulement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorbéry de retourner en Angleterre, et lui rendrez son archevêché comme il l'avoit avant sa sortie. En effet, les nonces étoient convenus de cet expédient. Mais le roi, les ayant fait venir à Rouen, leur manda qu'il n'abandonneroit point la clause, Sauf la dignité de son royaume. Les nonces se retirèrent ainsi sans avoir pu rien conclure, et ordonnèrent aux archevêques, par la foi qu'ils devoient au pape, de déclarer aux excommuniés, qu'en vertu de leur serment, l'absolution qu'ils avoient reçue leur seroit inutile si la paix ne se faisoit avant la Saint-Michel, qui étoit le terme prescrit par le pape (1).

Les nonces, s'étant retirés, firent une dernière tentative, et envoyèrent au roi d'Angleterre le docteur Pierre, archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoyé honteusement et avec indignité. Cependant le roi envoya au pape une nouvelle députation, avec une lettre où il se plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, et le faisoit attester par des lettres de l'archevêque de Rouen, de Bernard, évêque de Nevers, et de tout le clergé de Normandie : de quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit aussi au pape une lettre où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, le priant de ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire (2). Gratien eut communication de cette lettre, mais il n'écrivit point parce qu'il se pressoit de retourner. En effet, voyant le mauvais procédé du roi d'Angleterre, sitôt que le terme prescrit par le pape fut passé, il reprit le chemin de Rome, et laissa Vivien en France (3).

IX. Guillaume de Champagne, archevêque de Sens.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens ; c'étoit Guillaume aux blanches mains, beau-frère de Louis le jeune, qui, dès l'année mil cent soixante-cinq, avoit été élu évêque de Chartres ; mais le pape Alexandre l'avoit dispensé pendant cinq ans de se faire sacrer, comme j'ai dit. Durant cet intervalle, l'archevêché de Sens vint à vaquer, en mil cent soixante-huit, par le décès de Hugues, et Guillaume fut élu pour lui succéder, sans quitter l'évêché de Chartres, que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut sacré archevêque de Sens, le dimanche vingt-deuxième decembre de la même année, par Maurice, évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit sa naissance et la dignité de son siége, il n'y avoit personne dans le clergé de France plus prudent et plus éloquent, au jugement de Jean de Sarisbéry, son successeur au siége de Chartres. Guillaume étoit,

(1) III, Ep. 37.
(2) Ep. 27. Gervas. III, Ep. 20, 21, 22, 23, 27
(3) Gervas.

près le roi de France, le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorbéry, et il eut part à la négociation des nonces Gratien et Vivien avec le roi d'Angleterre (1).

X. Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.

Ce prince, ayant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, apparemment recevoir son pallium, et Gratien avec lui, en fut extrêmement alarmé, appréhendant que le pape ne donnât à cet archevêque la légation de ces états de deçà la mer, car il n'y avoit personne qu'il craignît davantage que ce prélat dans l'église gallicane, et Gratien dans l'église romaine.

Il envoya donc en Angleterre Geoffroy Riłel, archidiacre de Cantorbéry (2), et Richard, archidiacre de Poitiers, avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'assembler à Londres, et d'y jurer l'observance d'un nouvel édit, qui portoit en substance : Si, après la Saint-Denis, on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du pape ou de Thomas, archevêque de Cantorbéry, portant interdit, qu'il soit pris, et qu'on en fasse aussitôt justice comme d'un traître. Si quelque évêque, abbé ou autre clerc, ou laïque, veut observer l'interdit, qu'il soit chassé du pays avec tous ses parents, sans qu'ils emportent rien de leurs biens, qui seront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre seront avertis d'y revenir dans la Sainte-Hilaire, c'est-à-dire le quatorzième de janvier ; autrement ils ne pourront plus espérer d'y rentrer, et leurs revenus seront mis en la main du roi. Défense d'appeler au pape ou à l'archevêque. Si un laïque vient d'outre-mer, ou s'il se présente pour s'embarquer, on s'informera soigneusement s'il ne porte rien qui soit contre l'honneur du roi, et en ce cas il sera mis en prison. Défense à aucun clerc ou religieux de passer en Angleterre sans permission du roi. Le denier Saint-Pierre ne sera plus payé au pape, mais levé, soigneusement gardé au trésor du roi et employé par son ordre. Tous les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'observation de cette ordonnance.

Les laïques furent contraints à faire ce serment, mais les évêques et les abbés refusèrent même de se trouver à l'assemblée de Londres indiquée par les officiers du roi. Au contraire, l'évêque de Winchester déclara publiquement qu'il obéiroit toute sa vie aux ordres du pape et de l'archevêque de Cantorbéry, auquel il avoit promis fidélité et obéissance, et il ordonna à son clergé de faire de même (3). Telle fut la fermeté de ce vénérable vieillard, qui avoit autrefois résisté si courageusement au roi Etienne, son frère. Il fut imité par l'évêque d'Excester, qui se retira dans une maison religieuse, jusqu'à ce que la tempête fût passée. L'évêque de Norwick, nonobstant la défense du roi, excommunia le comte Hugues en présence des officiers, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu ; puis il descendit du jubé, mit sa sa crosse sur l'autel, et dit qu'il verroit qui étendroit les mains sur les biens de son église, et se retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Chester se mit en sûreté dans la partie de son diocèse habitée par les Gallois.

La nouvelle de ces violences étant venue en France, plusieurs évêques en écrivirent au pape, accusant Gilbert, évêque de Londres, d'en être l'auteur. Ces prélats furent Guillaume, archevêque de Sens, Maurice, évêque de Paris, Matthieu de Troyes, Guillaume d'Auxerre, Baudouin de Noyon (1). Ils disent que Gilbert, irrité de n'avoir pas été élu archevêque de Cantorbéry, menace de faire en sorte, par l'autorité du roi, que la chaire archiépiscopale soit transférée à Londres. Il prétendit, en effet, qu'avant le temps de saint Grégoire et l'irruption des Anglois païens Londres étoit la métropole de la Grande-Bretagne. Il est vrai que, dans le concile d'Arles, tenu sous Constantin l'an trois cent quatorze, les deux évêques de cette province sont Eborius d'York et Restitut de Londres, et le premier projet de saint Grégoire fut d'établir les deux métropoles d'Angleterre à Londres et à York ; mais saint Augustin, son disciple, établit d'abord son siége à Cantorbéry. Les évêques de France louent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont résisté à Gilbert et aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéissance de Thomas, leur archevêque (2). Enfin ils prient le pape de réprimer ce schismatique et les autres que Thomas a excommuniés.

XI. Conférence de Saint-Denis.

Cependant le roi d'Angleterre, voulant renouer la négociation, ou du moins gagner du temps, manda le nonce Vivien, et lui promit avec serment qu'il suivroit son conseil et l'ordre du pape pour rendre la paix à l'Eglise. Sur cette parole Vivien, croyant la paix déjà faite, écrivit à l'archevêque de Cantorbéry de se rendre à Paris le premier dimanche après la Saint-Martin, c'est-à-dire le seizième de novembre, parce que ce jour-là les deux rois devoient avoir une conférence à Saint-Denis, où le roi d'Angleterre devoit se rendre sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion. Thomas répondit à Vivien que, sa commission

(1) Sup. lib. LXXI, n. 17. Rob de Monte, an 1165. ad. 1168. Chr. S. Petri vivi, 168. Jo. Sarisb. Ep. 239. Ep. Lup. II, 65 ; III, Ep. 30, 31.

(2) III, Ep 65. Gervas. ann. 1169. Vita, p 167.

(3) Sup. lib. LXVIII, n. 60.

(1) III, Ep. 88, 86, 89, 85, 82.

(2) III, Ep. 41, tom. 1, Conc. p. 1130, B. Greg. lib. XII, Ep. 15. Sup. liv. XXXVI, n. 37, 40.

étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande circonspection(1). Pour moi, ajoute-t-il, je ne suis plus obligé à me rendre à vos ordres, et je ne comprends pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeler. Je ne laisserai pas, par respect pour le saint-siége et par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre vendredi à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. C'est que Thomas connoissoit mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut aussi pressé par le roi de France et d'autres personnes sages de venir à cette conférence.

Vivien, s'étant donc rendu à Saint-Denis, pressa le roi Henri de tenir sa parole; mais il se dédit, en sorte que Vivien lui reprocha publiquement sa duplicité et l'artifice dont il avoit usé pour le surprendre, et dit depuis à Thomas qu'il n'avoit jamais vu un si grand menteur. Au retour de Saint-Denis, le roi Henri passa près de Montmartre, où Thomas l'alla trouver, et par l'entremise de Rotrou, archevêque de Rouen, de Froger, évêque de Séez, et de quelques autres, le pria par l'amour de Dieu et du pape de lui rendre, à lui et aux siens, sa paix, ses bonnes grâces et les biens qui leur avoient été ôtés, offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à son prince. Le roi répondit que, de sa part, il remettoit de bon cœur tous les sujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre l'archevêque; et, quant à ce que le prélat voudroit proposer contre lui, il s'en tiendroit au jugement de la cour du roi de France, de l'église gallicane ou de l'école de Paris. On voit par-là en quelle estime étoit dès lors cette école.

Thomas répondit qu'il ne récusoit pas le jugement de la cour de France ou de l'église gallicane, sans faire mention de l'école de Paris; mais il ajouta qu'il aimoit mieux composer amiablement avec le roi, son maître, que plaider. Il présenta un écrit, où il avoit rédigé ce qu'il demandoit au roi, et ajouta de vive voix qu'il désiroit être reçu au baiser de paix, et avoir la restitution de la moitié des meubles pour payer ses dettes, réparer les bâtiments et les dommages que l'Eglise avoit soufferts depuis son absence. On fit la lecture de l'écrit, et tous les assistants le trouvoient raisonnable; mais le roi d'Angleterre répondit à son ordinaire avec un circuit de paroles si embarrassées, qu'il paroissoit aux plus simples accorder tout, et les plus pénétrants jugeoient qu'il mêloit des conditions intolérables. Quant au baiser de paix, il dit qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colère il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque, quelque paix qu'il fît avec lui (2). Il s'opiniâtra à ce refus, quelque prière qu'on lui fît; et, comme Vivien pressoit le roi Louis de l'en prier plus instamment, il dit qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit sur ses terres, mais il dit à Thomas: Je ne voudrois pas pour mon pesant d'or vous conseiller de rentrer dans ses états qu'il ne vous eût donné le baiser de paix. Ainsi le traité fut rompu.

Toutefois, pour le renouer, le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore; mais il le refusa, et lui reprocha dans sa réponse de l'avoir voulu déshonorer par cette offre. Ce qui pressoit ainsi le roi Henri de faire la paix, étoit l'alarme que lui avoit donnée le voyage de l'archevêque de Sens et de Gratien, et il envoya en cour de Rome des députés pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ses états (1). Thomas en envoya de son côté pour instruire le pape de tout ce qui s'étoit passé en cette dernière occasion; le roi Louis envoya aussi les siens, priant le pape de ne plus donner de délais au roi Henri, et l'archevêque de Sens en personne le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'Eglise.

XII. Autre députation du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoyé en France les nonces Gratien et Vivien, il essaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée, premièrement par Anthelme, évêque de Bellai, et par le prieur de la grande Chartreuse, puis par Simon, prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, au diocèse de Reims, et Bernard du Coudray, moine de Grandmont (2). Il manda à ces derniers: Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il est deçà la mer, et lui donner les avis nécessaires en lui présentant nos lettres monitoires; que, s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, et lui déclarerez que, si avant le commencement du carême prochain il ne se réconcilie avec l'archevêque de Cantorbéry, nous n'empêcherons plus ce prélat d'employer la sévérité des censures ecclésiastiques. La lettre est datée de Bénévent le vingt-cinquième de mai mil cent soixante-neuf, et le premier jour du carême de l'année suivante, mil cent soixante-dix, devoit être le dix-huitième de février. La lettre au roi, dont ils étoient porteurs, étoit du vingt-deuxième de mai (3).

Simon et Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre. La première, pour lui présenter la lettre monitoire du pape, et la seconde avec la lettre comminatoire; mais ni en l'une ni en

(1) III, Ep. 9, 10.

(2) III, Ep. 62. Gervas. Vita II, c. 30.

(1) III, Ep. 28; III, Ep. 61, 65; III, Ep. 63.

(2) IV, Ep. 1, 2; IV, Ep. 1.

(3) IV, Ep. 4.

'autre occasion, ils n'avancèrent rien. Le roi vouloit toujours que Thomas promît l'observation des coutumes, sans restriction de l'honneur de Dieu ni de son ordre, et Thomas refusoit constamment de lui faire un serment que ses prédécesseurs n'avoient point fait, et d'approuver les coutumes, que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon, rendant compte au pape de cette commission, dit ces paroles remarquables : Nous avons prié le frère Bernard de vous écrire comme nous sur cette affaire, mais il a répondu que dans son ordre il est défendu à aucun des frères d'écrire pour aucune affaire, à vous ni à d'autres (1). Telle étoit la sévérité de l'ordre de Grandmont.

XIII. Thomas renouvelle les censures.

Thomas s'étoit plaint amèrement de ce qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre le pape l'avoit suspendu son autorité (2). Mais le pape, ayant levé cette suspense en cas que le roi ne satisfît pas avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours, et manda à tout le clergé de la province de Kent que, si le roi ne satisfaisoit dans la Chandeleur, ils eussent à cesser dès lors entièrement l'office divin, excepté le baptême des enfants, la pénitence et le viatique, pour lequel on diroit la messe à huis-clos, sans son de cloches, et les excommuniés mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniés Geoffroy Ridel et quelques autres, particulièrement ceux qui retiennent les biens des églises, ou reçoivent des bénéfices de la main des laïques. Il écrivit de même au couvent de la cathédrale de Cantorbéry, au chapitre de Douvres et aux monastères de la province, à l'archevêque de Rouen, à son clergé et à son peuple (3). Il écrivit à l'évêque de Winchester, et après avoir marqué qu'il a déjà passé cinq ans en exil, et que la négociation des nonces Gratien et Vivien a été inutile, il ordonne à ce vénérable évêque, son suffragant, de faire cesser l'office divin dans son diocèse, si le roi ne satisfait à l'Eglise dans la purification. Il écrivit de même aux autres évêques, ses suffragants, et joignit à cette lettre les noms des excommuniés, savoir : Gilbert, évêque de Londres; Jocelin, évêque de Salisbéry; Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry; Richard de Welchester, archidiacre de Poitiers, et plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout.

Thomas, écrivant au pape et aux cardinaux, s'étoit plaint, entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournoit à son profit les revenus des évêques et des abbayes vacantes (4), et ne souffroit pas que l'on y ordonnât des pasteurs. Le pape en écrivit à ce prince une lettre, où il dit (1) : Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchés vacants de Lincoln, Bath et Herford, et que vous empêchez que l'on n'y fasse d'élection libre, vous attribuant, non-seulement ce qui est à César, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'avertir le clergé de ces églises d'y faire des élections canoniques, et leur donner la protection nécessaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire, autrement nous serions obligés d'exercer contre vous l'autorité de saint Pierre. La date est de Bénévent, le neuvième d'octobre mil cent soixante-neuf.

XIV. Eglise de Hongrie.

La même année, Etienne III, roi de Hongrie, donna une charte adressée aux archevêques de Strigonie et de Colocza (2), à leurs suffragants et à tous les ecclésiastiques de son royaume, où il dit : Que par les exhortations d'un légat du pape, et pour imiter la dévotion du roi Géïsa, son père, envers le pape Alexandre II (il faut entendre Géïsa I, son trisaïeul), par ces motifs, il confirme la constitution de ce prince, qui avoit promis de ne faire ni déposition ni translation d'évêques sans l'autorité du pape. De plus, abandonnant la coutume de ses prédécesseurs, il ordonne qu'arrivant le décès des évêques on ne mettra plus d'économes laïques pour régir les biens de l'Eglise, mais des clercs de vie exemplaire, qui les emploieront aux réparations des bâtiments et à la subsistance des pauvres sans que rien tourne au profit du roi. Les prévôts royaux, les abbés et les autres ecclésiastiques constitués en dignité ne seront déposés que pour crime et par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette constitution par le conseil de la reine, sa mère, et de tous les prélats et les seigneurs : et elle sert au moins à faire voir les coutumes abusives qui régnoient en Hongrie comme dans les autres royaumes. Le roi Etienne III mourut le dimanche, trentième de janvier mil cent soixante-douze (3). Son frère Etienne IV lui succéda pendant quelques mois, puis Béla III, qui étoit aussi son frère.

XV. Eglise de Sicile.

L'église de Sicile étoit dans un triste état sous le jeune roi Guillaume II, comme on voit par l'histoire de Hugues Falcand, auteur du temps, et par les lettres de Pierre de Blois. Le pays étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normands; et ces derniers étoient les maîtres. Sous le nom du jeune r

(1) IV, Ep. 8; IV, Ep. 10, 8.
(2) IV, Ep. 14, 15, 16.
(3) III, Ep. 33, 34, 38, 35, 36, 52.
(4) III, Ep. 79; IV, Ep. 74.

(1) III, Ep. 11.
(2) Ap. Baron. an. 1169.
(3) Chr. Jo. Thuro. c. 67, 68, 69.

c'étoit la reine Marguerite, sa mère, qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuyer son autorité, elle pria Rotrou, archevêque de Rouen, son oncle, de lui envoyer quelqu'un de ses parents. Il lui envoya Etienne, fils du comte de Perche, qu'elle fit chancelier de Sicile, et peu après il fut élu archevêque de Palerme, capitale du royaume, au grand déplaisir de plusieurs prélats, qui aspiroient à cette dignité, entre autres Richard, évêque élu de Syracuse, Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entre autres avec lui Pierre, natif de Blois, dont le surnom lui demeura, homme distingué par sa science et sa vertu. Il fut précepteur du jeune roi après Gauthier, depuis archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencements de la grammaire et de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il l'instruisit : et en même temps il gardoit le sceau de ce prince, et étoit le second ministre après le chancelier Etienne. Ce qui, ayant excité la jalousie de quelques courtisans pour l'éloigner d'auprès du roi sous un prétexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu considérable. Pierre refusa cette dignité ; mais, voyant les troubles de Sicile et les fréquentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le pays pour mettre sa vie en sûreté, il demanda son congé au roi, et ne fut retenu ni par les prières ni par les promesses de ce prince. Pierre sortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire en mil cent soixante-neuf, et revint auprès du roi d'Angleterre, son ancien maître (1).

Depuis son retour, il écrivit à Gauthier, alors chapelain du roi de Sicile, et autrefois son précepteur (2), pour se plaindre de la conduite de ce prince, qui, à la persuasion de Robert, comte de Lorocelle, vouloit faire évêque de Gergenti le frère de ce comte, homme incapable, malgré la résistance du chapitre. Il se plaint que le roi avoit donné sa confiance à deux hommes de basse naissance, préférablement à Romuald, archevêque de Salerne, et à Roger, comte d'Aveline, ses oncles, et que par les mauvais conseils de ses confidents il pilloit les trésors de l'Eglise. Il exhorte Gauthier à ne se pas rebuter d'avoir été traité d'insensé, et à continuer de donner au roi des avis salutaires. Gauthier fut élu archevêque de Palerme peu de jours après la retraite du chancelier Etienne ; mais les chanoines furent contraints à cette élection par le peuple, que la cour avoit gagné par argent (3). Ce qui fit espérer à la reine et aux amis du chancelier de faire casser par le pape cette élection, d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la sienne que par force. Pierre Gaétan, cardinal-sous-diacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'élection de Gauthier seroit cassée, et avoit reçu par ordre de la reine sept cents onces d'or pour porter au pape. Mais le parti de Gauthier soutenoit qu'en l'état où se trouvoit la cour de Rome elle n'osoit s'opposer à la volonté des grands de Sicile, et ne refuseroit pas, dans le besoin où elle étoit, les sommes immenses qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape le confirma en effet, et Gauthier fut sacré par ses suffragants dans la grande église de Palerme, en présence du roi et de la reine, sa mère, le jour de Saint-Michel, vingt-neuvième de septembre.

(1) Petr Ep. 66. Ep. 131. Ep. 90. V. Pagi an. 1167, n. 25 ; 1169, n. 8.
(2) Petr. Ep. 10.
(3) Falcaud. sub fin. Fazel. VII, 5.

XVI. Lettre du pape au sultan d'Iconie.

Entre les œuvres de Pierre de Blois, on trouve une instruction sur la foi chrétienne, pour le sultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III, et rapportée à cette année mil cent soixante-neuf par un auteur du siècle suivant (1). Le pape y parle ainsi : Nous avons appris par vos lettres, et par la relation fidèle de vos envoyés, que vous désiriez vous convertir à Jésus-Christ, et que vous aviez déjà reçu le pentateuque de Moïse, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie, les épîtres de saint Paul et les évangiles de saint Jean et de saint Matthieu. Vous demandez qu'on vous envoie un homme qui puisse de notre part vous instruire plus amplement de la loi de Jésus-Christ, et, comme cette prière nous est très-agréable, nous aurons soin de vous envoyer des personnes dont la doctrine et les mœurs puissent vous édifier. Cependant, comme vous demandez par vos lettres une exposition de notre foi, nous vous la donnons en abrégé. Ensuite est l'instruction sur les deux mystères de la trinité et de l'incarnation, appuyée de passages de tous les livres de l'Ecriture, non-seulement de ceux qu'avoit le sultan ; mais nous ne voyons point de preuve certaine que cette instruction ait eu quelqu'effet.

XVII. Commission à l'archevêque de Rouen et à l'évêque de Nevers.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre, pleinement informé de ce qui s'étoit passé entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry, particulièrement à la conférence de Montmartre, comprit qu'il falloit presser ce prince d'exécuter ses promesses, par la crainte des censures ecclésiastiques (2). Pour cet ef-

(1) P. 431, edit. 1169. Alex. Ep. 32. Matth. Paris. ann. 1169.
(2) V, Ep. 3.

st, il envoya une nouvelle commission à Rorou, archevêque de Rouen, et à Bernard, vêque de Nevers, par laquelle il leur enjoint 'aller ensemble trouver le roi dans un mois près lettre reçue, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix et la sûreté entière, t le recevoir au baiser, de lui rendre à lui t aux siens tous les biens, et le faire retourner à son église. Le pape ajoute : Si le roi, ans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez en interdit tous ses états de deçà la mer, n sorte qu'il ne s'y fasse aucune fonction eclésiastique, hors le baptême des enfants et a pénitence des mourants. Quelque temps près la paix faite, vous exhorterez encore le oi à abolir les mauvaises coutumes, principalement celles qu'il a introduites de noueau, et s'il refuse vous nous en donnerez vis. Si vous avez une espérance certaine de aire la paix, vous pourrez absoudre tous les xcommuniés, à la charge que si la paix ne 'ensuit pas vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut se résoudre au aiser de paix à cause de son serment, vous xhorterez l'archevêque à se contenter du aiser du prince, son frère. La lettre est datée le Bénévent, le dix-neuvième de janvier mil ent soixante-dix. Le pape nomma l'archevêque de Rouen pour l'exécution de cette aix, afin de ne pas donner sujet au roi d'Angleterre de se plaindre qu'il n'eût donné cette ommission qu'à des étrangers, mais il manda n particulier à l'évêque de Nevers d'y procéder seul, en cas que l'archevêque de Rouen e pût ou ne voulût pas y procéder avec lui (1). e pape écrivit au roi d'Angleterre pour lui onner avis de cette commission, et il en crivit aussi aux évêques de la province de ent, à l'archevêque d'York et à ses suffraants. Ces lettres sont du dix-huitième de février.

Cependant le pape fut averti que le roi 'Angleterre vouloit faire couronner Henri, on fils aîné, par l'archevêque d'York, au réjudice de celui de Cantorbéry, auquel le acre des rois d'Angleterre appartenoit suiant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le ape écrivit à Roger, archevêque d'York, et ux autres évêques d'Angleterre, pour leur éfendre, sous peine de déposition, de se mêer de cette cérémonie tant que l'archevêque 'homas seroit en exil. La lettre est du vingtixième de février. Le pape écrivit aussi à 'homas pour lui défendre de sacrer le prince u permettre à un autre de le sacrer, s'il ne rêtoit auparavant le serment que les rois voient coutume de prêter à l'église de Canorbéry, et s'il ne déchargeoit tout le monde e l'observation de ses coutumes et du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas voit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome, et les ayant reçues il les adressa à Robert, évêque de Worchester, son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'York, aux autres évêques, et de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre et de Galles, et en particulier à l'évêque de Winchester (1).

XVIII. Saint Godric, ermite.

Vers le même temps, Thomas envoya en Angleterre pour consulter Godric, ermite fameux qui avoit le don de prophétie (2). C'étoit un homme simple et sans lettres, né de parents pauvres, et qui dans sa jeunesse avoit fait quelque petit commerce par mer. Ayant renoncé au monde, il fit le pèlerinage de Rome et celui de Jérusalem nu-pieds; puis, étant revenu en son pays, il se retira en un lieu solitaire, nommé Finchal, près de Durham, où il cultivoit un petit champ dans les bois, et en tiroit de quoi se nourrir et exercer l'hospitalité. Les moines de la cathédrale de Durham, connoissant la pureté de sa vie, députèrent un de leurs anciens, pour l'instruire et lui administrer les saints mystères à certains jours. Le démon l'attaqua par diverses tentations, qu'il surmonta par sa foi et son courage. Sa mortification étoit incroyable. Il porta cinquante ans durant une chemise de mailles sous son cilice, et un habit de laine par-dessus. Sa nourriture étoit du pain d'orge mêlé de cendres, et des herbes sauvages cuites, et roulées par pelotons. Il ne parloit que trois fois la semaine, et gardoit le silence pendant tout l'avent, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques; mais quand il parloit, c'étoit avec une grande édification. Il passa ainsi soixante ans dans son désert.

Un moine de Westminster l'étant venu voir peu de temps après que Thomas eut été ordonné archevêque de Cantorbéry, le saint homme lui demanda s'il étoit connu du nouveau prélat (3). Oui, répondit-il, je le connois, et il me connoit; mais vous, mon père, le connoissez-vous? Godric répondit : Je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, mais souvent de ceux de l'esprit, et si je le voyois je le reconnoîtrois entre plusieurs autres. Le moine, surpris de ce discours, n'osoit l'interroger, et il ajouta : Saluez-le de ma part, et lui dites qu'il n'abandonne pas son dessein, car il est agréable à Dieu. Il souffrira de rudes traverses, on le chassera de son église, et il sera long-temps exilé en pays étrangers; mais, après avoir achevé le temps de sa pénitence, il rentrera dans son siége avec plus d'honneur qu'il en sera sorti. Le moine rapporta ce discours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la

(1) v, Ep. 6, 1, 7, 8,

(1) iv, Ep. 42, 43, 44, 45. p. 68, c. 6.
(2) Vita Bol. 21 mai, 16, (3) C. 6.

rémission de ses péchés. Dans les six mois, arriva son différent avec le roi et son exil, pendant lequel il fit encore consulter l'homme de Dieu.

Cette dernière année, c'est-à-dire au mois de mars mil cent soixante-dix, l'archevêque, fatigué de la longueur de son exil, envoya secrètement à Godric lui demander quelle seroit la fin de ses maux. L'envoyé fut près de huit jours sans pouvoir parler au saint ermite, qui enfin lui fit ouvrir sa porte et lui dit : Dites à votre maître qu'il ne se trouble point, il rentrera bientôt dans les bonnes grâces du roi, il sera rétabli avec honneur dans son église, et les Anglois en auront plus de joie qu'ils n'ont été affligés de son exil. Il est vrai que cette sérénité feinte sera troublée par une injustice et une cruauté inouie, mais God ic ne sera plus en ce monde ; dites-lui encore, et lui répétez que dans neuf mois ce qui le regarde sera entièrement fini. Godric fit plusieurs autres prédictions que l'événement vérifia, et découvrit souvent les pensées secrètes ; il guérit des malades et fit plusieurs autres miracles. Enfin, accablé de vieillesse et d'infirmités, il mourut le jeudi de l'octave de l'Ascension, vingt-unième d'avril mil cent soixante-dix.

XIX. Conférence de Théorien avec les Arméniens.

En Orient, Norsésis étoit catholique des Arméniens, c'est-à-dire leur patriarche ou primat, comme je l'ai déjà marqué (1). Il écrivit à l'empereur Manuel Comnène une lettre où il traitoit de quelques points de foi et de discipline, sur lesquels les Arméniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant désirer s'en éclaircir, et l'empereur lui envoya un philosophe, nommé Théorien, avec une lettre où il disoit que si les Arméniens vouloient quitter leurs erreurs il étoit prêt avec l'Eglise catholique à les recevoir comme ses frères. Théorien arriva près du catholique Norsésis, le quinzième jour de mai, l'an du monde six mil six cent soixante-dix-huit, vingt-huitième du règne de l'empereur Manuel, indiction troisième, qui est l'an de J.-C. mil cent soixante-dix. Il salua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le désir qu'avoit ce prince de la réunion des Arméniens ; à quoi Norsésis répondit par des remerciments.

Le lendemain, il manda Théorien, et lui dit : J'ai lu la lettre du très-pieux empereur, et j'ai vu le désir qu'il a, lui et la sainte église des Romains, pour notre réunion. Apprenez-nous donc quelles sont nos erreurs, et si on nous les montre nous nous en corrigerons volontiers. Sous les noms des Romains, il faut ici toujours entendre les Grecs. Théorien répondit : Je prie votre grande sainteté de m'écouter avec sa douceur naturelle, et de ne se pas choquer de mes questions. Convenons ensemble que, si nous entendons quelque proposition qui ne nous paroisse pas bonne, nous ne nous presserons pas de la qualifier d'hérétique, mais nous nous informerons soigneusement du sens des paroles, et de l'intention de celui qui les emploie. Nous devons aussi nous défier de la grossièreté de l'interprète, qui non-seulement ignore la grammaire, mais ne sait pas bien même le grec le plus commun, afin qu'on ne nous impute pas ses fautes. Le catholique convint de ces règles pour leur conférence.

Théorien lui demanda ensuite si la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ses véritables sentiments, et après qu'il eut dit que oui, Théorien ajouta : Quels conciles recevez-vous? Norsésis répondit : Celui de Nicée, celui de Constantinople et celui d'Ephèse, où Nestorius fut déposé. Théorien : De quels docteurs embrassez-vous les écrits et la doctrine ? Norsésis : De saint Athanase, de saint Grégoire le théologien, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostôme et saint Ephrem, de saint Cyrille d'Alexandrie et de plusieurs autres. Théorien : Commençons maintenant à lire votre lettre, et en examinons le sens fraternellement pour voir si elle est conforme à ces pères et à ces conciles.

On vint à l'endroit où il étoit écrit : Nous disons qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, non par confusion, comme Eutychès, ou par diminution, comme Apollinaire, mais dans le sens orthodoxe de saint Cyrille d'Alexandrie, comme il a dit dans son livre contre Nestorius : Qu'il n'y a qu'une nature du verbe incarné. Théorien dit : Saint Cyrille n'a pas dit : Une nature en Jésus-Christ ni une nature de Jésus-Christ, mais une nature du verbe, et a ajouté incarné, et votre sainteté dit une nature en Jésus-Christ. C'est la même chose, dit Norsésis. Non pas, reprit Théorien, le nom de Christ signifie proprement l'un et l'autre, Dieu et homme tout ensemble, c'est pourquoi nous disons : Le verbe s'est fait chair, et non pas le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des pères n'a dit : Une nature du Christ, mais saint Athanase a dit avant saint Cyrille : Une nature du verbe, c'est-à-dire la nature divine du fils, et en ajoutant incarnée, comme saint Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystère de l'incarnation (1). Norsésis : Et qui d'entre les pères en a ainsi parlé expressément après l'union? Théorien : Tous ceux que vous avez nommés. Norsésis : Un seul me suffit, car ce que dit un des pères, tous le disent, comme étant tout inspirés par l'esprit de Dieu, qui est le même.

(1) Cang. Glos. lat. cathol. Sup. l. LXIX. n. 10. Theodoriani dial. tom. 1, Bibl.. PP.G. l. 1624, p. 439,

(1) Sup. liv. XXVI, n. 29. Cyrill. Epist. p. 24, to. 5.

Mais, avant que de rapporter les passages des pères, Théorien jugea nécessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase et personne, ce qu'il fit tant selon les philosophes païens, que selon les théologiens chrétiens, dont il montra la différence, quant à l'usage de ces termes. Or, dans la philosophie il suivoit les principes d'Aristote. Il établit les définitions théologiques de ces quatre termes par l'autorité des pères, savoir, de saint Basile (1), qu'il qualifie très-philosophe, et de saint Grégoire de Nazianze. Ensuite il vient aux pères qui ont reconnu deux natures en Jésus-Christ après l'union, et commence par saint Athanase, dont il rapporte un passage de la lettre à Epictète contre ceux qui disoient que le corps de Jésus-Christ étoit consubstantiel au verbe. Sur quoi Théorien raisonne ainsi : Substance et nature sont le même chez les théologiens; or, selon saint Athanase, le corps de Jésus-Christ n'est pas de même substance que le verbe, donc il n'est pas de même nature, donc il y a deux natures en Jésus-Christ. Théorien cite ensuite saint Cyrille même, sur lequel les Arméniens s'appuyoient le plus, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Basile, saint Ambroise, le seul des pères latins qu'il cite, et enfin saint Chrysostôme, et montre que l'Eglise tient le milieu entre l'erreur de Nestorius et celles d'Eutychès. Alors un évêque arménien, nommé Grégoire, qui étoit présent à la dispute, s'écria : Je suis Romain, anathème à qui ne reconnoît pas deux natures en Jésus-Christ (2).

Le lendemain, arriva Pierre, évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Théorien lui avoit dit, et lui montra combien il avoit de passages des pères qui reconnoissoient deux natures en Jésus-Christ. Mais l'évêque, qui étoit instruit, les détournoit à son sens. Le catholique, voyant donc qu'il résistoit vivement, fit venir Théorien, et lui dit : Cet évêque désire de conférer avec nous sur notre question. Mais Théorien lui ferma bientôt la bouche, et l'évêque Grégoire déclara une seconde fois qu'il étoit du sentiment des Romains.

XX. Autre conférence.

Deux jours après, le catholique Norsésis eut encore une conférence avec Théorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en Jésus-Christ, pourvu qu'on les connoisse inséparablement unies en une seule hypostase, et ce ne seroit pas agir en chrétien de combattre une vérité manifeste. Mais qui empêche de reconnoître en Jésus-Christ une nature composée de deux, comme la nature de l'homme est composée de l'âme et du corps, qui sont deux natures différentes? et c'est la comparaison qu'apporte saint Cyrille. Pour répondre à cette objection, Théorien cita premièrement un passage de saint Grégoire de Nazianze; mais Norsésis dit qu'il ne se trouvoit point dans la traduction arménienne. Elle est donc fautive, dit Théorien, et il lui donna le même passage en syriaque. Norsesis appela un de ceux qui savoient lire en cette langue, et il trouva le passage tel que l'avoit cité Théorien. Il y avoit long-temps que les pères grecs étoient traduits en syriaque et en arménien.

Théorien continua : Saint Cyrille n'emploie l'exemple de la composition qui est en nous que pour montrer qu'il est possible que, de deux natures différentes, il se fasse un suppôt, comme Pierre ou Paul, d'une âme et d'un corps, car c'est ce que nioit Nestorius (1); mais il y auroit contradiction à dire en même temps qu'en Jésus-Christ il y a deux natures et une seule nature : ce qu'il démontra géométriquement. Et comme Norsésis en revenoit toujours à cette expression de Cyrille : Une nature du verbe incarné, Théorien dit qu'elle est de saint Athanase même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux verbes de natures differentes, l'une increéée qui avoit été toujours en Dieu, l'autre créée dans le temps qu'il s'étoit incarné. C'est donc de là, dit-il, que saint Cyrille a tiré cette expression. Or, encore qu'elle soit vraie, nous ne devons pas nous en servir, à cause du mauvais sens qu'on lui donne, comme nous n'appelons pas Marie mère de Christ, quoiqu'elle le soit en effet, parce que Nestorius abusoit de cette expression. A la fin de cette conférence, Norsésis demanda à Théorien la définition de foi du concile de Chalcédoine, qu'il lui donna.

Le lendemain, arriva Jean, Syrien, évêque de Cessounion, et il apprit que le catholique des Arméniens avoit eu plusieurs conférences avec des Grecs, et étoit entré dans leurs sentiments (2). Car, disoit le catholique, ils prouvent tout ce qu'ils disent par l'Ecriture et par les pères que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver, et lui dit : Qu'est-ce que j'apprends, seigneur? on dit que vous suivez le sentiment des Romains qui sont nestoriens. Norsésis répondit : Je ne me serois rendu ni à l'autorité du patriarche de Constantinople ni à celle de l'empereur, si je n'avois reconnu la vérité par moi-même; mais je ne puis la désavouer ni résister aux pères. L'évêque Jean reprit : J'ai ouï-dire que vous avez confessé deux natures en Jésus-Christ. Or, vous savez que si nous confessons deux natures nous serons nestoriens, et nous admettrons une quaternité au lieu de la trinité. Norsésis répondit : Hier et avant-hier, et presque toute la semaine, nous avons beaucoup travaillé en conférant tous les jours, et nous voulons nous reposer aujourd'hui et demain.

(1) P. 444. n. 22. Athan. to. 2, p. 904.
(2) P. 447. Sup. lib. XVI, Aed. 1698, p. 453.

(1) P. 456. (2) P. 472.

Après demain, si vous voulez, vous assisterez à notre conférence, où vous direz ce qu'il vous plaira, et nous vous écouterons volontiers.

Le soir, un docteur, nommé Bartan, vint trouver Théorien à l'insu du catholique, et lui dit : L'évêque syrien et notre catholique ont conféré tout aujourd'hui sur l'une et les deux natures. Je voudrois savoir, dit Théorien, quelles preuves l'évêque apporte de son opinion. Bartan répondit : Il n'emploie ni passages ni raisonnements, et ne fait que crier sans ordre et sans rien écouter, pour faire paroître à ses prêtres qu'il dit quelque chose. Quelques jours après, Théorien, étant appelé, monta dans la chambre où ils avoient déjà conféré. Il y trouva l'évêque syrien assis à la droite du catholique, et à la gauche les évêques arméniens, au-dessus desquels il fit mettre Théorien, car ils lui cédoient la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé long-temps le silence, Théorien dit : J'ai appris qu'il y en a qui disent que, si nous confessons deux natures en Jésus-Christ, nous serons nestoriens, et nous admettrons une quaternité; et je m'étonne qu'ils n'aient pas compris que Nestorius n'a point été condamné parce qu'il soutenoit deux natures, puisque les pères l'enseignent nettement, mais parce qu'il les soutenoit séparées, et par conséquent deux fils et deux Christs, l'un fils de Dieu et l'autre de la vierge. Il vint ensuite à la prétendue quaternité, et réfuta cette objection par les paroles de saint Athanase dans la lettre à Epitecte, et par raison montrant que le verbe n'a pas pris une nouvelle hypostase, mais qu'il a uni l'humanité à la sienne.

Alors Norsésis regarda l'évêque syrien, et, voyant qu'il tenoit les yeux baissés vers la terre sans les relever, il fit signe à Théorien qui en sourit, et continua de parler. Enfin le Syrien se sentant pressé se leva sans rien dire, et descendit de la chambre avec ses prêtres; et, comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philosophe, il répondit : Il ne m'est pas permis de parler de ces matières dans une province étrangère.

Théorien refusa ensuite les monothélites ; puis, continuant de lire la lettre de Norsésis à l'empereur, on vint à l'endroit où il disoit que Jésus-Christ avoit été dans le sein de la vierge neuf mois et cinq jours (1) ; et Théorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit sans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avoient aucune raison solide pour ne faire qu'une seule fête de la Nativité de Jésus-Christ et de son baptême; et Norsésis convint que ces questions touchant les divers usages des églises sont peu importantes, pourvu que l'on s'accorde sur la foi. Théorien vint ensuite au trisagion, et montra que l'addition (2): Crucifié pour nous, introduite par Pierre le foulon, a été justement rejetée par l'Eglise catholique et n'a aucun fondement dans les pères.

(1) P. 469.

(2) Sup. l. XXIX, n. 31.

Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Arméniens prétendoient que pour les onctions sacrées ils pouvoient user d'huile de sésame ou blé d'Inde, à cause de la rareté des oliviers en Arménie. Mais Théorien soutint qu'on ne devoit user pour les sacrements que d'huile d'olives, comme pour le saint sacrifice on n'emploie que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norsésis passa encore condamnation sur cet article. Comme ils en étoient là, les prêtres arméniens commencèrent à chanter vêpres hors l'église, selon leur coutume; et Théorien en ayant demandé la raison, Norsésis dit : Que ceux qui avoient réglé chez eux l'office divin avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'église que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres seuls seroient dedans, le peuple demeurant dehors ; mais qu'on célébreroit dehors les autres offices ; et il en donna quelques raisons de convenance. Mais Théorien montra, par le concile de Nicée, que de demeurer hors de l'église étoit une peine imposée aux pénitents pour les plus grands crimes, et Norsésis se rendit aussi sur ce point (1).

On lut ensuite, comme ils étoient convenus, la définition de foi du concile de Chalcédoine, on trouva que l'exemplaire arménien étoit conforme au grec, et Théorien satisfit Norsésis sur quelques expressions qui lui paroissoient obscures (2). Alors Théorien, reprenant la définition de Chalcédoine article par article, lui fit voir qu'elle est toute tirée des expressions des pères plus anciens, particulièrement de saint Cyrille; après quoi Norsésis dit : Je m'étonne comment nos ancêtres ont si impudemment calomnié cette définition. Théorien lui fit encore voir dans le détail toutes les hérésies qui y sont condamnées (3). Après quoi Norsésis ajouta : Je veux maintenant vous découvrir une chose qui a été cachée jusqu'ici. Il y a deux cents ans que vivoit un catholique d'Arménie, nommé Jean, comparable en doctrine et en vertu aux plus grands d'entre les pères, quoiqu'il n'eût aucune connoissance des sciences prophanes, même de la philosophie. Il étoit fort zélé contre les monophysites, et ne cessa de les combattre par ses écrits et par ses discours pendant tout son pontificat. Nous en célébrons la fête comme d'un saint. Or, j'ai par devers moi un écrit de lui contre les monophysites, plein de passages de l'Ecriture et de raisonnements très-puissants, approuvé par Grégoire, qui a rempli ce siége peu avant moi. Car il a écrit à la fin : Je crois ainsi et j'anathématise ceux qui croient le contraire. Si vous voulez je vous lirai le commencement de cet écrit. Théorien, ayant ouï cette lecture, pria Norsésis de lui donner une copie de

(1) P. 374. C. 10. t.4, Conc. p. 565. Dial. p. 978.

(2) Sup. l. XXVIII, n. 21.

(3) P. 481.

l'écrit entier et l'emporta à Constantinople.

Norsésis dit ensuite : Je veux faire mon possible pour sauver mes frères, et dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Arménie pour convoquer un concile. Je leur proposerai les passages qu'ils croient leur être favorables pour ceux que vous m'avez cités; et d'abord je prendrai le parti des Arméniens, puis je leur découvrirai leur erreur petit à petit et avec beaucoup de ménagement; et j'emploierai pour les convaincre l'écrit du catholique Jean, dont je vous ai donné copie. J'espère fermement que mes ouailles écouteront ma voix; mais, si je ne puis les ramener toutes, je ferai avec celles qui me suivront un décret que j'enverrai à l'empereur et au patriarche par les plus considérables de mes évêques, souscrit de ma main et de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance ; et ce décret portera entre autres choses que nous recevons le concile de Chalcédoine et les pères qu'il reçoit, et que nous anathématisons ce qu'il condamne, savoir, Eutychès et Dioscore; et de plus Sévère, Timothée Élure et tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce décret aura été approuvé synodalement à Constantinople, et que mes prélats seront revenus, j'irai moi-même, si l'empereur l'ordonne, lui rendre mes respects, et au patriarche. Norsésis fit alors sortir tous ceux qui étoient dans sa chambre, et, ayant le cœur serré et les yeux baignés de larmes, il dit à Théorien : Je conjure notre pieux empereur que, quand mes évêques seront à Constantinople et auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il fasse en sorte que le patriarche étant sur sa chaire pendant la liturgie, revêtu de ses ornements et tenant à la main la vraie croix, donne sa bénédiction à la nation arménienne en présence de tout le clergé et de tout le peuple; et prie pour les Arméniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Théorien, attendri du sentiment que témoignoit Norsésis, ne put retenir ses larmes, et, après qu'ils se furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette prière à l'empereur, pour lequel Norsésis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Chalcédoine ; puis il donna sa bénédiction à Théorien en lui touchant la tête, et le renvoya en paix. Ainsi Théorien, rendant grâce à Dieu de l'heureux succès de son voyage, revint à Constantinople.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre.

Les précautions que le pape Alexandre avoit prises contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, et ce prince ne laissa pas d'être sacré par l'archevêque d'York (1). Les lettres du pape arrivèrent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à personne. Cependant le roi Henri passa en ce royaume dès le troisième jour de mars, et quelque temps après il ordonna que tous les évêques et tous les seigneurs se rendissent à Londres le quatorzième de juin. L'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers, prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape, et le roi leur manda de ne point s'exposer à la mer, leur promettant de repasser bientôt et d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorbéry. Le dimanche, quatorzième de juin mil cent soixante-dix, tous se trouvèrent à Londres, les évêques et les abbés de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévôts et les aldermans, en grande crainte tous, ne sachant quel étoit le dessein du roi. Le dimanche suivant, vingt-unième de juin, le roi fit chevalier Henri, son fils, qu'il avoit fait venir de Normandie la même semaine ; et il le fit sacrer et couronner roi à Westminster (1). Ce fut Roger, archevêque d'York, qui lui imposa les mains, assisté des évêques de Londres, de Sarisbéry et de Rochester, qui toutefois protestèrent que cette fonction ne porteroit aucun préjudice à l'église de Cantorbéry, leur métropole. Au festin du couronnement, le roi servit à table son fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, et son père lui donna pour conseil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorbéry. Ensuite il passa la mer, pour se trouver à la conférence qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de Sainte-Madeleine.

XXII. Plaintes de Thomas sur ce couronnement.

Quand Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut sensiblement affligé, et en fit des plaintes amères au pape et à ses amis de Rome. Il avoit déjà un grand sujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Rouen avoit absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du pape, c'est-à-dire de la lettre du dix-neuvième de janvier, qui portoit, qu'en cas d'espérance certaine de la paix il pourroit absoudre les excommuniés (2). Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excédé son pouvoir, en ce qu'il n'avoit pas observé les conditions portées par sa commission, et, joignant ces deux sujets de plaintes, il écrivit ainsi au cardinal Albert.

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puissiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci à la honte de l'église romaine ! Nos derniers envoyés sembloient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du pape ; mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu desquelles l'évêque de Londres et celui de Sa-

(1) Vita Ep. II. Gervas. an. 1170.

(1) Vita Ep. 33, 31.

(2) V. Ep. 16, 3, 19.

risbéry ont été absous. Je ne sais comment il arrive toujours à la cour de Rome que Barrabas est délivré et Jésus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusqu'à la fin de la sixième année. On condamne chez vous les pauvres exilés, et on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres et foibles ; au contraire, on absout des sacriléges, des homicides, des voleurs, que saint Pierre même ne pourroit absoudre ; je le dis hardiment, puisque Jésus-Christ n'ordonne d'absoudre le pécheur, qu'en cas qu'il se convertisse et qu'il fasse pénitence (1). Ici on les absout, même sans restitution ; au contraire, c'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présents aux cardinaux et aux courtisans du pape. Et ensuite : Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome ; que ceux-là y aillent, qui en reviennent triomphant de la justice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocents malheureux ! Il écrit sur le même ton à Gratien, qui étoit venu en France l'année précédente, en qualité de nonce (2).

Les compagnons de son exil écrivirent de même au cardinal Albert et à Gratien (3), insistant sur le trop d'indulgence dont le pape avoit usé envers le roi d'Angleterre ; et Thomas, écrivant au pape même, lui représente le caractère de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la sévérité que par la douceur. Enfin Guillaume, archevêque de Sens, écrivit au pape, que le roi de France et toute l'église gallicane étoit scandalisée de cette conduite du saint-siége, où Satan étoit délié et Jésus-Christ crucifié de nouveau. Il se plaint que le sacre du jeune Henri étoit une insulte au roi Louis, dont la fille, fiancée à ce prince, n'avoit pas été couronnée avec lui ; et finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat (4). Le pape, dans sa réponse à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été absous par son ordre, et ne parle point du couronnement du jeune Henri ; mais il enjoint à l'archevêque de Sens de presser l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers d'exécuter leur commission.

XXIII. Paix entre le roi et Thomas.

Avant que le pape eût fait cette réponse, ou même reçu les lettres précédentes, la paix étoit conclue entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry (5). Ce prélat en avoit marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoya à l'évêque de Nevers, et qui commence par les avis nécessaires pour se précautionner contre les artifices du roi. Le roi, de son côté, manda à l'archevêque de Rouen qu'il vouloit faire la paix suivant le projet que le pape en avoit donné. C'est qu'il voyoit qu'il ne pouvoit plus reculer, et que les deux prélats de Rouen et de Nevers avoient ordre de mettre ses états en interdit s'il ne s'accordoit dans les quarante jours prescrits.

Les deux prélats, ayant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allèrent à Sens trouver Thomas, le jeudi seizième de juillet mil cent soixante-dix pour les lui expliquer, et lui marquer le jour de la réconciliation (1). Les deux rois avoient marqué le jour de leur conférence au lundi d'avant la Madeleine, c'est-à-dire au vingtième de juillet ; et le lieu, sur leur frontière, entre la Ferté, au pays Chartrain, et le château de Fretval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit conseillé à Thomas de venir avec lui et avec les deux prélats de Rouen et de Nevers à la conférence des rois, disant qu'il ne pourroit jamais faire sa paix de loin. Thomas avoit répugnance d'aller à cette conférence sans y être mandé ; toutefois, il céda, et les quatre prélats y allèrent ensemble, les trois archevêques, de Cantorbéry, de Sens et de Rouen, et l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conférence le lundi, vingtième juillet et mardi suivant, sans faire aucune mention de Thomas : ce qui allarma beaucoup les clercs de sa suite, qui avoient assisté à cette conférence, et qui craignoient qu'il n'eût la confusion d'être venu inutilement. Toutefois, l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Rouen et de Nevers il avoit obtenu du roi d'Angleterre, qu'il le verroit le lendemain, ajoutant qu'il lui avoit paru à son visage et à ses paroles entièrement adouci, et résolu à se réconcilier de bonne foi.

Et en effet, le lendemain mercredi, jour de la Madeleine, le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une nombreuse suite. Thomas y vint plus tard accompagné de l'archevêque de Sens et de plusieurs François qui étoient venus à la conférence avec leur roi. Dès que le roi Henri aperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au devant et le salua le premier la tête nue. Après s'être donné la main et s'être embrassés tout à cheval, ils se retirèrent à part, le roi, l'archevêque de Cantorbéry et celui de Sens. Le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits et à son église, usant de paroles touchantes et convenables au sujet. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, et le roi s'entretint seul avec Thomas (2) si familièrement, qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble ; ce qui surprit agréablement les assistants, jusqu'à leur faire verser des larmes de joie ; mais la conversation fut si longue, que quelques-uns s'en ennuyoient.

L'archevêque représenta au roi modestement la mauvaise conduite qu'il avoit tenue.

(1) V. Ep. 20. Luc. XVIII, 34.
(2) Ep. 2.
(3) Ep. 22, 23.
(4) Ep. 24, 26.
(5) V. Ep. 21.

(1) Ep. 46.
(2) V. Ep. 45.

et les périls où il s'étoit exposé, et l'exhorta à rentrer en lui-même, à satisfaire à l'Eglise, décharger sa conscience et rétablir sa réputation, attribuant ses fautes aux mauvais conseils plutôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutoit, non-seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger ; et l'archevêque ajouta : Il est nécessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfants et la sûreté de votre puissance, que vous répariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorbéry, en faisant couronner votre fils par l'archevêque d'York. Le roi résista un peu à cette proposition, et, protestant qu'il ne diroit rien par l'esprit de dispute, il ajouta : Qui a couronné Guillaume le conquérant et les rois suivants ? N'est-ce pas l'archevêque d'York, ou un tel autre évêque qu'il a plu au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection par la déduction historique de ce qui s'étoit passé en Angleterre depuis la conquête des Normands, et montra que, hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorbéry avoient toujours sacré les rois, sans que ce droit leur fût disputé par les archevêques d'York.

Après que Thomas eut long-temps parlé sur ce sujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'église de Cantorbéry ne soit la plus noble de toutes celles d'Occident ; et loin de la vouloir priver de son droit, je suivrai votre conseil, et ferai en sorte que, sur ce point et en tout autre, elle recouvre son ancienne dignité. Mais pour ceux qui jusqu'ici nous ont trahis vous et moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas descendit de cheval pour se jeter aux pieds du roi ; mais le roi, prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, et lui dit : Enfin, seigneur archevêque, renouons-nous de part et d'autre notre ancienne amitié ; faisons-nous tout le bien que nous pourrons, et oublions entièrement le passé. Mais, je vous prie, faites-moi honneur devant eux qui nous regardent de loin. Et comme il voyoit entre les spectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la division, il s'approcha d'eux, et dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien disposé, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serai le plus méchant de tous les hommes, et je montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile que de m'étudier à le surpasser en amitié et en bons offices. Tous les assistants donnèrent de grands applaudissements à ce discours du roi.

Alors il envoya à l'archevêque des évêques de sa suite lui dire de proposer publiquement sa demande ; et quelques-uns lui conseilloient de remettre tout à la discrétion du roi ; mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'Eglise. Ayant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens et les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discrétion du roi la question des coutumes, les dommages que son église avoit soufferts, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi, se rapprochant du roi, il le pria humblement, par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes grâces, de lui donner la paix et sûreté à lui et aux siens, de lui restituer l'église de Cantorbéry et les terres de sa dépendance, dont il avoit lu l'état dans un papier, et de rapporter l'entreprise du sacre de son fils. A ces conditions, Thomas promettoit l'amour, l'honneur et tout le service qu'un archevêque peut rendre à son roi, selon Dieu. Le roi accepta la proposition, et reçut à ses bonnes grâces Thomas et ceux de sa suite, qui étoient présents ; mais la restitution des biens fut différée, parce que le pape ne l'avoit pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore long-temps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, en sorte que leur conférence dura presque jusqu'au soir. Le roi voulut l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avantageux que leur paix fût connue de tout le monde ; mais le prélat répondit qu'il passeroit pour un ingrat s'il ne prenoit congé du roi de France et de ses autres bienfaiteurs ; et le roi d'Angleterre en convint (1).

Comme Thomas étoit prêt à se retirer, Arnoul, évêque de Lisieux, le pressa vivement en présence du roi, des évêques et des seigneurs d'absoudre les excommuniés, disant : Comme le roi a reçu en grâce tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grâce tous ceux qui ont été attachés au roi. Thomas lui répondit : Il faut nécessairement faire distinction ; entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres ; les uns sont excommuniés directement, les autres par communication ; les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape, et ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons ouï le conseil du roi nous espérons travailler de telle sorte à leur réconciliation, que si quelqu'un n'y est pas compris, il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, un des excommuniés, répondit à ce discours avec hauteur, et le roi, craignant qu'on ne s'échauffât de part et d'autre, tira à part l'archevêque, et le pria de ne point s'arrêter au discours de telles gens. Ainsi on se sépara doucement après que Thomas eut donné sa bénédiction au roi.

XXIV. Thomas donne part au pape de sa paix.

Ce récit est tiré de la lettre que Thomas écrivit au pape pour lui donner part de sa ré-

(1) V. Ep. 45, p. 805.

conciliation avec le roi, où il ajoute : J'ai appris depuis que l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Séez, qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniés ; mais je ne sais s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il la suivra. S'ils sont absous autrement, il sera nécessaire que vous y mettiez remède, car rien n'affoiblit tant l'Eglise que l'impunité de tels attentats par la tolérance du saint-siége. Il avoit dit auparavant : J'attendrai en France jusqu'au retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la restitution de nos domaines, n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'Eglise, car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincèrement avec moi. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui la conscience ne permet pas de se tenir en repos (1). Il paroît en effet que le roi étoit bien intentionné pour l'exécution de cette paix, par l'ordre qu'il envoya au jeune roi son fils.

En écrivant au pape (2), Thomas écrivit aussi à quatre cardinaux de ses amis, pour leur faire part de cette heureuse nouvelle, mais surtout au sous-diacre Gratien, qui s'étoit si bien conduit dans sa nonciature, et à qui il dit en confidence ces paroles remarquables (3) : Parce que l'église romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes, et ne s'oppose point aux injustices ; c'est pour ce sujet que les fléaux de Dieu les plus rudes et les plus insupportables viennent sur elle ; en sorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persécuteurs, et subsiste à peine dans les maux qui l'accablent. Et ensuite : Ayez soin que les lettres les plus pressantes et les plus efficaces que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'Eglise soient insérées dans le registre, afin de servir d'exemple à la postérité.

XXV. Frideric feint de vouloir finir le schisme.

Avant que le pape eût reçu la nouvelle de la paix entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry, il étoit parti de Bénévent pour se rapprocher de Rome, et s'étoit avancé jusqu'à Véroli en Campanie, où il étoit dès le dixième de septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voyage (4). L'empereur Frideric, voyant son parti diminuer de jour en jour, principalement depuis la mort du second antipape Guy de Crême, feignit de vouloir travailler à la réunion de l'Eglise, et envoya pour cet effet au pape Alexandre l'évêque de Bamberg, qui avoit toujours été catholique, mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape seul les propositions dont il étoit porteur. L'évêque l'ayant mandé au pape, le pape soupçonna que c'étoit un artifice pour le séparer d'avec les Lombards ; c'est pourquoi, par le conseil des cardinaux, il leur manda de lui envoyer de chaque ville un député pour entendre les propositions de l'évêque de Bamberg, ce qui fut exécuté. Mais ce prélat s'étant avancé jusqu'en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer sur les terres du roi de Sicile. Le pape y condescendit, partit de Bénévent avec les cardinaux et les députés des Lombards, et vint à Véroli attendre l'évêque de Bamberg.

Le lendemain, ce prélat se présenta devant le pape en plein consistoire, et, après s'être prosterné, lui dit : L'empereur Frideric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous seul. Le pape lui répondit : Cela est inutile, puisque je ne vous ferai point de réponse sans la participation de mes frères les cardinaux et de ces députés. Mais l'évêque insista tant, que le pape convint de l'entendre en particulier, à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre sa personne ; au contraire, qu'il maintiendroit toutes ces ordonnances ; mais quant à lui obéir et le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambigument : le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement sur ce point. Le pape, étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux et les Lombards, leur rapporta les discours de l'évêque, et de leur avis lui répondit : Nous nous étonnons qu'étant aussi prudent que vous êtes, vous vous soyez chargé d'une telle commission. L'empereur veut maintenir nos ordonnances sans nous reconnoître pour pape ; c'est honorer Dieu en partie, et en partie le renoncer. Toute l'Eglise a jugé notre cause juste ; les autres rois et les autres princes chrétiens l'ont embrassée : pourquoi votre maître diffère-t-il davantage de s'y réunir ? Nous sommes prêts, s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde, et de lui conserver ses droits, pourvu qu'il aime l'église romaine sa mère. Le pape renvoya ainsi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduisirent pour retourner vers l'empereur.

De Véroli le pape passa à Férentino, qui n'en est qu'à sept milles, de là à Anagni, où il étoit le huitième d'octobre, puis à Ségni, et et enfin à Tusculum, où il étoit encore le vingt-quatrième de novembre. C'est ce qui paroît par les dates des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là sur l'affaire de Cantorbéry.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre.

Premièrement, ayant appris le couronnement du jeune Henri, il écrivit à l'archevêque

(1) Ep. 800, 805. V. Ep. 42.
(2) V. Ep. 48, 49, 50, 51.
(3) Ep. 47. V. Baron. an. 1179. n.
(4) Acta Alex. ap. Bar.

Thomas pour lui déclarer que cette entreprise de l'archevêque d'York, faite contre sa défense, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'église de Cantorbéry (1). Ensuite il écrivit à Roger, archevêque d'York, et à Hugues, évêque de Durham; et, après s'être plaint de la persécution que le roi d'Angleterre fait souffrir à l'Eglise, il se plaint en particulier de ce que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent, et de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'Eglise, on lui a fait confirmer par serment les prétendues coutumes du royaume. Il reproche aux prélats leur foiblesse de l'avoir souffert; et, pour punition, les suspend de toute fonction épiscopale. Quant aux évêques de Londres et de Sarisbéry, il déclara qu'ils étoient retombés dans l'excommunication, permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en absoudre (2).

Mais, quand le pape eut appris la réconciliation du roi et de l'archevêque, il écrivit à ce prince pour lui en témoigner sa joie, et l'exhorter à rendre les biens à l'église de Cantorbéry, à réparer les torts qu'il lui avoit faits, et faire donner satisfaction à l'archevêque par le roi, son fils. Les cardinaux auxquels Thomas avoit donné part de cette paix lui en firent aussi leurs compliments, témoignant toutefois qu'ils se défioient de l'exécution, et l'exhortant à la faciliter par sa douceur. Le pape lui manda de plus que, si le roi n'exécutoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les censures ecclésiastiques sur les personnes et les lieux de sa légation, excepté le roi, la reine, son épouse, et ses enfants; et il manda aux archevêques de Sens et de Rouen, d'avertir le roi, dans vingt jours d'exécuter la paix; et, s'il ne le faisoit dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ses terres de deçà la mer (3). Ces deux lettres sont du mois d'octobre.

XXVII. Thomas prépare son retour.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre, premièremnt à Tours, où le roi étoit venu conférer avec Thibaut, comte de Blois. Le roi vint au-devant de l'archevêque; mais il ne parut pas le regarder de bon œil, et, le lendemain il fit dire dans sa chapelle une messe des morts; ce que l'on crut qu'il avoit fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allèrent ensuite à la conférence avec le comte Thibaut; et le roi, pressé par ce comte et par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'Eglise; mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduiroit. Quelques jours après, Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont, entre Blois et Amboise, non pour lui rien demander, mais pour essayer de regagner ses bonnes grâces (1). En effet, le roi lui fit moins d'honneur, et lui témoigna plus d'amitié; et ils convinrent qu'il iroit incessamment prendre congé du roi de France pour passer au plus tôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens, faire ses adieux et à se préparer à son voyage.

Cependant il reçut une lettre des agents qu'il avoit envoyés en Angleterre, et qui lui rendoient aussi compte de leur commission (2). Nous nous présentâmes au jeune roi, dans sa chambre à Westminster, le lundi d'après la Saint-Michel, c'étoit le cinquième d'octobre, cette année mil cent soixante-dix. Avec lui étoient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorbéry, celui de Poitiers, Guillaume de Saint-Jean et plusieurs autres. Quelques-uns, du nombre desquels étoit le comte Renaud, ayant ouï la nouvelle de la paix, en rendirent dévotement grâce à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lues, le roi, son fils, dit qu'il en prendroit conseil, et on nous fit retirer. Ensuite on nous rappela, et votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi : Raoul de Broc et ses serviteurs se sont mis en possession, par ordre du roi, mon père, des terres de l'archevêché et des revenus des clercs de l'archevêque. Nous ne pouvons savoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers ; c'est pourquoi nous vous marquons le jeudi, lendemain de Saint-Calliste, pour l'exécution plus entière de ce mandement. Ce jeudi étoit le quinzième d'octobre. La lettre ajoute ensuite : Le roi a mandé à l'archevêque d'York, aux évêques de Londres et de Sarisbéry, et à quatre ou six personnes de toutes les églises vacantes, d'élire des évêques suivant le conseil de ces trois prélats, et de les envoyer au pape pour les sacrer au préjudice de votre église. Les agents concluent, en priant instamment Thomas de ne point revenir en Angleterre, que sa paix avec le roi ne soit mieux affermie. Thomas envoya au pape cette lettre de ses agents, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre.

Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant que les effets ne répondoient pas à ses promesses, ni à l'ordre qu'il avoit envoyé au roi, son fils (3). La restitution, dit-il, a été différée au dixième jour, sous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'Eglise, et serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'est vanté, devant plusieurs personnes, que je ne jouirai pas long-temps de votre paix, et que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie; mais je lui présenterai ma

(1) V. Ep. 34, 57.
(2) V. Ep. 66, 65.
(3) Ep. 39. V. Ep. 56, 57, 60, 61, 20, 31.

(1) Vita, III, c. 2. V. Ep. 63.
(2) V. Ep. 53.
(3) V. Ep. 54.

tête à lui et à ses complices plutôt que de laisser périr l'église de Cantorbéry. J'avois résolu, seigneur, de retourner vers vous; mais la nécessité de cette pauvre église me presse de m'y rendre, peut-être pour y périr si vous ne me donnez promptement une autre consolation. Mais, soit que je vive ou que je meure, je suis toujours à vous, et je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur vous et sur vos enfants C'est la dernière lettre que nous ayons de ce saint prélat au roi, son maître (1).

Il envoya devant Jean de Sarisbéry, qui arriva le quinzième de novembre. Il trouva que, trois jours auparavant, on avoit saisi les biens de l'archevêque, en ayant ôté la régie à ses agents, et que l'on avoit publié dans les ports une défense de passer aucun des siens pour sortir d'Angleterre. D'ailleurs, les officiers du roi avoient donné ordre que l'archevêque et les siens ne trouvassent à leur retour que les maisons vides et en décadence, et les granges ruinées, et avoient pris, au nom du roi, tous les revenus jusqu'à la Saint-Martin, quoique la paix eût été faite à la Madeleine. Cependant l'archevêque d'York, l'évêque de Londres et les autres ennemis de Thomas avoient envoyé au roi pour le prier de ne le pas laisser revenir en Angleterre qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenues du pape, et promis d'observer inviolablement les droits du royaume, voulant ainsi l'engager à l'observation des coutumes contestées. Ils disoient que, sans ces précautions, son retour seroit préjudiciable au roi. Ils avoient fait aussi appeler, de chacune des églises vacantes, six personnes, ayant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté, afin de faire les élections au gré du roi, et que si Thomas s'y opposoit il encourût sa disgrâce.

Thomas étoit venu à Rouen par ordre du roi, espérant, comme on lui avoit promis, y acquitter ses dettes, et être renvoyé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner incessamment en Angleterre, et lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéit, et apprit en chemin les mauvais desseins de ses ennemis, qui étoient déjà venus à la mer, et attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de son côté (2). Ces ennemis étoient l'archevêque d'York, et les évêques de Londres et de Sarisbéry, et, pour leur prêter main forte, Gervais, vicomte de Kent, Raoul de Broc et Renauld de Varennes, qui menaçoient hautement de lui couper la tête s'il osoit passer. Quelques amis conseilloient à Thomas de ne point s'exposer à ce passage que la paix ne fût mieux affermie; mais il répondit : Je vois l'Angleterre et j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je sache certainement que j'y vais souffrir le martyre. La veille de son embarquement; il envoya les lettres du pape, portant suspense contre l'archevêque d'York et l'évêque de Durham; et d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres et celui de Salisbury, et portoient suspense contre tous les évêques qui avoient assisté au sacre du jeune roi. Ces lettres furent rendues aux prélats dans le port de Douvres, où ils croyoient que Thomas dût aborder.

(1) V. Ep. 64, 73.

(2) Vita III, c. 3.

XXVIII. Thomas arrive en Angleterre.

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guissand, la nuit du second jour de l'Avent, c'est-à-dire du lundi, jour de Saint-André, dernier novembre mil cent soixante-dix, la septième année de son exil, et il arriva heureusement au port de Sandwich, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres (1). Le vaisseau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiépiscopale qui y étoit dressée; et, quand on l'aperçut, une multitude de pauvres, qui étoient venus au devant du saint prélat, se mit à crier : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le père des orphelins et le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compassion, les autres de joie; les uns se prosternoient à terre; les autres, ayant leurs habits retroussés, s'avançoient pour le prendre au sortir du vaisseau, et recevoir les premiers sa bénédiction. Mais les gentilshommes, qui avoient cru qu'il aborderoit à Douvres, apprenant son arrivée, accoururent promptement à Sandwich.

Ils s'approchèrent, armés, du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât sur le roi, et qu'on ne l'accusât de trahison; c'est pourquoi il s'avança, et leur défendit, de la part du roi, de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, et leur persuada de poser les armes. Ils demandèrent toutefois que les étrangers, qui étoient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidélité au roi et au royaume. Il ne paroissoit d'autre étranger que Simon, archidiacre de Sens, qui auroit facilement consenti à prêter le serment; mais Thomas ne le permit pas, craignant les conséquences de ce serment pour le clergé d'Angleterre, et dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs et le droit des gens d'exiger des étrangers de tels serments. Or, il voyoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple, qui étoit ravi de son retour, avoit pris les armes et auroit été le plus fort.

Ces officiers ayant à peine salué l'archevêque, lui demandèrent en colère pourquoi, à son entrée dans le pays, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié et suspendu les évêques

(1) Vita III, c. 4. Gervas. Doreb.

du roi; ajoutant que, quand le roi l'apprendroit, il en seroit fort irrité (1). Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avoit fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui et à son eglise au sacre du jeune roi, et empêcher que cette entreprise ne fût tirée à conséquence. Le nom du roi retint les officiers; ils commencèrent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en délibérer à Cantorbéry, où il seroit le lendemain, et les officiers se retirèrent.

Le lendemain mardi, premier jour de décembre, Thomas partit de Sandwich pour aller à Cantorbéry, qui n'en est qu'environ à six milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple et principalement les pauvres s'empressoient autour de lui; les curés venoient au devant en procession avec les paroisses entières. Etant arrivé à Cantorbéry, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au son des cloches et des orgues, et avec les chants de joie; il leur donna à tous le baiser de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant absoudre ceux qui avoient communiqué avec les excommuniés.

XXIX. Thomas refuse d'absoudre les excommuniés.

Les officiers du roi vinrent le jour suivant savoir sa réponse, et avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, demandant l'absolution de leurs maîtres (2). Thomas répondit qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les censures imposées par le pape; et toutefois, comme ils le pressoient et le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit, que si les évêques de Londres et de Salisbury juroient, selon la forme de l'Eglise, d'obéir au mandement du pape, il feroit, pour la paix de l'Eglise, par le respect du roi, et par le conseil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, et traiteroit les trois prélats avec toute sorte de douceur et de charité, se confiant en la clémence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition et à venir se faire absoudre; mais l'archevêque d'York les en détourna, et leur dit: J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploierai, s'il est besoin, pour réprimer l'arrogance et l'opiniâtreté de Thomas; ne vous laissez pas séduire, allons plutôt trouver le roi, qui nous a si fidèlement protégés jusqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à son adversaire, car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite, il vous regardera comme des transfuges, et vous chassera de vos terres. Que deviendrez-vous alors? En quel pays irez-vous mendier votre pain? Au contraire, si vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait?

Les deux évêques furent touchés de cette remontrance, et ils partirent tous trois aussitôt pour aller trouver le roi en Normandie; en même temps ils envoyèrent au roi, son fils, qui étoit à Londres, Geoffroy Ridel et quelques autres, pour lui persuader que Thomas vouloit le déposer Mais rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, comme il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit alors au pape, contenant la relation de son retour en Angleterre, et qui est sa dernière au pape Alexandre (1).

Peu de jours après son arrivée à Cantorbéry, il envoya à Londres Richard, prieur de Saint-Martin de Douvres, qui fut depuis son successeur, donner part au jeune roi de son arrivée, et lui fit faire ses excuses touchant la suspense des prélats (2). Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les ministres ne regardoient que la volonté du roi, son père. Thomas ne laissa pas de se mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avoit été son disciple, et ensuite visiter sa province, abandonnée depuis si long-temps. Comme il approchoit de Londres, tous les bourgeois vinrent au devant de lui, et le reçurent avec grande joie; mais il vint deux chevaliers de la part du roi lui défendre de passer outre, et lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers; et Robert de Broc, frère de Renoul, pour insulter au prélat, coupa la queue d'un cheval qui portoit quelques ustensiles de sa cuisine le jour de Noël. L'archevêque monta en chaire, et fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant en larmes, et attirant celles de tout l'auditoire (3). Mais il prit un ton d'indignation, et parla avec véhémence contre plusieurs courtisans du roi père. Il les excommunia, et nommément les deux frères Renoul et Robert de Broc. Après la messe, il tint table comme il avoit accoutumé les grandes fêtes, avec gaieté, et quoique le jour de Noël fût cette année-là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

XXX. Conjuration contre la vie de Thomas.

Cependant l'archevêque d'York et les deux évêques, étant arrivés en Normandie peu de jours avant la fête, se jetèrent aux pieds du roi, implorant sa justice, et se plaignant amèrement que Thomas abusoit de la paix qu'il lui avoit accordée, et que dès qu'il étoit arrivé il avoit troublé le royaume par les censures qu'il avoit publiées contre eux (4). Le roi dit: Si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon

(1) Vita III, c. 4.
(2) Vita, c. Ep. 64, 73. Vita c. 7.

(1) P. 73.
(2) Vita III, c. 9.
(3) C. 10.
(4) Vita c. 3.

fils sont excommuniés par les yeux de Dieu, je le suis aussi; et il entra dans une furieuse colère. Or, il étoit sujet à s'y laisser emporter. Un jour, irrité contre un seigneur qui lui sembloit prendre l'intérêt du roi d'Ecosse, il l'appela traître, et lui dit plusieurs autres injures; puis il jeta son bonnet, ôta son ceinturon, jeta loin de lui son manteau et ses habits, découvrit son lit, et, s'étant assis dessus, se mit à en mâcher la paille. Une autre fois, il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre désagréable, et lui mit le visage en sang. Pierre de Blois, d'ailleurs son admirateur, dit que dans sa colère il étoit plus furieux qu'un lion (1). Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris et comblés de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit son royaume, et le vouloit dépouiller lui-même de sa dignité, ajoutant plusieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de sa chambre, croyant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formèrent ensemble la résolution; ces quatre étoient : Renaud, fils de l'Ours, Hugues de Moreville, Guillaume de Tracy et Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par serment à ce meurtre, et le jour même de la fête ils se retirèrent secrètement de la cour (2). Ils firent telle diligence, et eurent le temps si favorable, qu'ils arrivèrent en Angleterre le lundi, jour des Innocents, et logèrent au château de Saltoude, qui étoit à la garde de Raoul de Broc, à six milles de Cantorbéry. Ils passèrent la nuit à concerter l'exécution de leur entreprise; et le lendemain mardi, vingt-neuvième de décembre, ayant assemblé une troupe de gens du pays, ils vinrent à Cantorbéry, entrèrent au monastère de Saint-Augustin, et conférèrent avec Clairembaud, qui en étoit élu abbé, ennemi déclaré de l'archevêque.

XXXI. Arrivée des meurtriers.

Ils allèrent ensuite à l'archevêché, où ils trouvèrent le prélat qui avoit déjà dîné, et s'entretenoit de quelques affaires avec ses moines et ses clercs. Les quatre chevaliers entrèrent dans sa chambre, et sans le saluer s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : Nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public? Comme il vous plaira, dit l'archevêque; et Renaud reprit : Nous les dirons donc en secret. L'archevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui; mais l'huissier laissa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors pussent voir ce qui se passoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que plusieurs personnes l'entendissent, et fit rappeler les moines et les clercs, mais non les laïques. Alors Renaud dit : Nous vous ordonnons, de la part du roi, d'aller trouver le roi, son fils, et lui rendre ce que vous lui devez (1). Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puisque vous avez suspendu ses évêques : ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de dessus la tête. L'archevêque dit : Au contraire, je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes. Et, quant aux évêques, ce n'est pas moi qui les ai supendus, c'est le pape. C'est bien vous, dit Renaud, puisque c'est à votre poursuite. Thomas reprit : J'avoue que je ne suis pas fâché si le pape venge les injures faites à mon église. Ensuite il se plaignit des torts et des insultes qu'il avoit reçues depuis la conclusion de la paix, et dit à Renaud : Vous étiez présent, vous et plus de deux cents chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les censures ceux qui avoient troublé l'Eglise, à lui faire satisfaction; et je ne me puis dispenser de remplir mon devoir de pasteur. A ces mots, les chevaliers se levèrent en criant : Voilà des menaces, et dirent aux moines : Nous vous commandons de la part du roi de le garder; s'il s'échappe, on s'en prendra à vous. Ils sortirent aussitôt, et Thomas les suivit jusqu'à la porte de son antichambre, en disant : Sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir, et que je fais peu de cas de vos menaces. Ils répondirent : Il y aura autre chose que des menaces.

XXXII. Martyre de saint Thomas de Cantorbéry.

Etant sorti du palais, ils ôtèrent leurs chapes et leurs robes, et on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur suite s'armèrent aussi, et, outre leurs épées, ils portoient des arcs, des flèches, des haches et d'autres instruments pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans sa chambre; et, loin de s'enfuir, à peine se laissa-t-il persuader d'aller à l'église entendre vêpres; mais il ne venoit que d'y entrer quand les quatre chevaliers y entrèrent aussi par le cloître l'épée à la main (2). Le premier s'écria : Où est ce traître? Et, comme personne ne répondoit, il ajouta : Où est l'archevêque? Thomas, descendant des degrés qu'il avoit montés, répondit : Me voici. Et il ajouta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, et tu viens armé me chercher dans l'église. Renaud, prenant le pallium des mains de l'archevêque, dit : Tu le vas voir; sors, tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pal-

(1) I, Ep. 44; I, Ep. 45. Pet. Ep. 66, 75. Vita III, c.

(2) Gervas. anno 1170. Vita c. 12.

(1) C. 13, 14.

(2) C. 16, 17.

ıum de ses mains, et dit : Je ne sortirai point; ıais, si vous me cherchez, je vous défends de la art de Dieu, sous peine d'anathème, de faire ucun mal aux miens.

Renaud recula un peu, et, voyant que ses ompagnons étoient venus, il voulut donner n grand coup d'épée sur la tête de l'archevêue; mais un clerc, nommé Edouard Grim, tendit le bras pour recevoir le coup, dont il ut le bras presque emporté (1); le reste du oup porta sur le prélat, abattit son bonnet et e blessa à la tête. Alors Renaud s'écria : Frappez, frappez. Thomas baissa la tête pour le rier, et dit : Je me recommande et la cause e l'Église à Dieu, à la Sainte-Vierge, aux aints patrons de cette église, et au martyr aint Denis; et ce furent ses dernières paroles. lors il se mit à genoux devant l'autel, les ıains jointes; et, levant les yeux, il attendit le econd coup, qui entra plus avant jusqu'au erveau, et fit tomber le prélat prosterné omme en prière; le troisième acheva de lui ouper la tête, qui tomba en devant sur son isage. Enfin, un nommé Hugues Mauclerc enonça la pointe de son épée dans la tête ouverte, t répandit la cervelle sur le pavé, puis il s'éria : Il est mort, sortons d'ici. Ainsi mourut Thomas, archevêque de Cantorbéry, dans la inquante-troisième année de son âge, le mardi ingt-neuvième décembre mil cent soixantelix, sur les cinq heures du soir (2). Il reçut ous ces coups sans parler et sans faire aucun nouvement des pieds ni des mains.

Pendant qu'on le massacroit dans l'église, l'autres pilloient son palais (3). Ils rompirent es portes et les serrures, enlevèrent ses cheaux, battirent ses domestiques, ouvrirent ses offres, partagèrent entre eux l'argent, les abits et les autres meubles. Ils emportèrent même les titres de l'église de Cantorbéry, et es donnèrent à Renoul de Broc pour les porer au roi en Normandie, afin qu'il pût suprimer ceux qu'il trouveroit contraires à ses rétentions.

A la nouvelle de ce meurtre, toute la ville e Cantorbéry fut consternée; mais les riches, aisis de crainte, demeurèrent dans leurs maions; il n'y eut que des pauvres qui accouruent aussitôt à l'église pleurer leur père. Ils ui baisoient les mains et les pieds, ils ramasoient son sang, dont ils se frottoient les yeux, t y trempoient des morceaux de leurs habits. e qui en demeura sur le pavé fut recueilli oigneusement et mis dans un vase très-net our le garder dans l'église. Les moines mient le corps sur un brancard devant l'autel, t passèrent la nuit auprès en larmes et en rières (4). Mais, le lendemain matin, on leur int dire qu'il y avoit hors de la ville une rande troupe de gens armés qui vouloient enever le corps du saint prélat pour le traîner par les rues à la queue des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pièces et le jeter en quelque bourbier. Les moines, alarmés de ce bruit, résolurent de l'enterrer promptement. Ils fermèrent les portes de l'église, et portèrent le corps dans la chapelle souterraine, où, l'ayant dépouillé, ils trouvèrent que sous son habit monastique il portoit un rude cilice, et, ce qui étoit sans exemple, des fémoraux de même étoffe. Ce spectacle attira de nouveau des torrents de larmes, car on avoit ignoré jusque-là qu'il pratiquât cette austérité. On le revêtit par-dessus de ses habits pontificaux, on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui se trouva dans cette chapelle, et on en ferma les portes soigneusement. L'église demeura interdite pendant près d'une année; on couvrit les croix et on dépouilla les autels comme au vendredi-saint, et les moines récitèrent l'office dans leur chapitre sans chanter.

(1) C. 18.
(2) C. 22.
(3) C. 19.
(4) C. 21, 22.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre, ayant appris la mort de Thomas, envoya peu de jours après de ses clercs, qui, étant arrivés à Cantorbéry, assemblèrent les moines de la cathédrale, et leur dirent (1) : Le malheur qui est arrivé chez vous, mes frères, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'est abstenu d'entrer dans l'église, et n'a pris d'autre nourriture que du lait d'amandes. Il n'a point reçu de consolation et n'a point paru en public, sachant le tort que fait à sa réputation cette cruelle action des siens, et qu'on ne se persuadera pas aisément qu'il n'ait point désiré la mort d'un homme dont il s'est plaint si souvent comme du seul qui s'opposoit à ses volontés. L'action est détestable et inouie, et la conduite que le roi a tenue jusqu'ici le justifie assez de n'en être pas complice; mais ce qui lui donne quelques remords, c'est qu'ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croyoit tous les ressentiments étouffés par la paix, il ne put dissimuler sa douleur ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidents. Ceux-ci, compâtissant à son ressentiment, et d'autant plus animés que le prélat lui avoit plus d'obligation, il s'en trouva quatre qui se retirèrent secrètement, et vinrent commettre ce crime croyant plaire au roi. Or, comme il les connoissoit pour les plus emportés et les plus méchants de son royaume, il envoya en diligence après eux pour prévenir ce malheur; mais ils étoient déjà passés, et firent leur coup le jour que le roi croyoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes frères, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'ayez aucun mauvais soupçon du roi, et que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite en donnant, par ses dis-

(1) Gesta post. mart. c. 1.

cours, occasion à ce crime. Donnez au corps une sépulture honorable, le roi n'a plus de ressentiment contre le mort. Ainsi parlèrent les envoyés du roi d'Angleterre.

XXXIV. Députations au pape.

Cependant deux docteurs, Alexandre le Gallois et Gonthier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas jusqu'à sa mort, allèrent en porter la nouvelle au pape, chargés de plusieurs lettres de recommandation du roi de France (1), de Thibaut, comte de Blois, et de Guillaume, archevêque de Sens, qui tous demandoient justice au pape de ce meurtre, traitant le saint prélat de martyr, et témoignant qu'il se faisoit déjà des miracles à son tombeau. Le roi d'Angleterre envoya au pape de son côté; et Arnoul, évêque de Lisieux, un des plus éloquents prélats de son obéissance, écrivit en sa faveur une lettre (2), où il représente la douleur du roi si violente, que l'on craignoit même pour sa vie; et prie le pape de punir les coupables suivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre.

Jean de Cumin étoit déjà en cour de Rome, chargé de poursuivre l'absolution des évêques excommuniés (3), et, après avoir beaucoup sollicité et promis cinq cents marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'York et le député de l'évêque de Durham, et apparemment ils auroient obtenu l'absolution sans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorbéry. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les siens même ne purent lui parler; il y eut une défense générale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, et toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. C'est que le pape se reprochoit d'avoir mal soutenu la cause de l'Eglise, pour laquelle Thomas avoit tant souffert pendant six ans, et d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ses persécuteurs.

Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuser de sa mort furent les évêques de Worchester et d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Salisbury, et cinquante autres, entre lesquels étoit un templier. Ils furent arrêtés à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de passer out e. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape assez tôt pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, et interdit tout son royaume (4). Car c'est de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cause des suites que ces censures avoient alors pour le temporel. Or, c'étoit la coutume de l'église romaine de publier les excommunications le jeudi-saint, qui n'étoit pas éloigné. Les envoyés du roi d'Angleterre résolurent donc, par délibération commune, que quatre d'entre eux prendroient les devants pour prévenir ce jour fatal, à quelque prix que ce fût.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Salisbury et de Lisieux, et un docteur, nommé Henri. Ils partirent de Sienne secrètement à minuit, et, ayant avec grand péril traversé des montagnes escarpées et des lieux impraticables, ils arrivèrent à Tusculum, où étoit le pape, le samedi avant le dimanche des Rameaux, qui, cette année mil cent soixante-onze, étoit le vingtième de mars. Le pape ne voulut point les voir, et la plupart des cardinaux daignèrent à peine leur parler; toutefois, ils firent tant par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace et l'archidiacre de Lisieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins suspects. Mais, sitôt qu'ils prononcèrent le nom du roi d'Angleterre en saluant le pape de sa part, toute la cour romaine s'écria : Arrêtez, arrêtez, comme si le pape n'eût pu entendre son nom sans horreur. Le soir ils eurent une audience particulière du pape, où ils lui exposèrent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque et les injures qu'il prétendoit en avoir reçues. Ce qu'ils répétèrent encore devant tous les cardinaux et en présence des deux députés, Alexandre et Gonthier, qui demandoient justice de la mort du saint prélat.

Les députés du roi, voyant approcher le jeudi-saint, et sachant certainement que l'on avoit très-long-temps délibéré touchant les censures que l'on devoit jeter sur lui et sur son royaume, s'adressèrent à quelques cardinaux, qu'ils savoient être les plus affectionnés au roi, leur maître, et les conjurèrent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur apportèrent rien que de sinistre; les envoyés surent que ce jour-là le pape, de l'avis de tous les cardinaux, avoit résolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément, et contre tous ses états. En cette extrémité, ils essayèrent, par le moyen des cardinaux et des domestiques du pape, d'obtenir du moins un délai jusqu'à l'arrivée des deux évêques de Worchester et d'Evreux, et, n'y ayant pu réussir, ils résolurent de prendre sur eux le péril : et, par le moyen des mêmes cardinaux bien intentionnés pour eux, ils firent dire au pape : Nous avons charge du roi de jurer en votre présence qu'il s'en tiendra à votre commandement, et qu'il le jurera en personne. Ce jour du jeudi-saint, qui, cette année mil cent soixante-onze, étoit le vingt-cinquième de mars, vers l'heure de none, les envoyés du roi firent le serment qu'ils avoient offert; les envoyés de l'archevêque d'York et des évêques de Londres et de Salisbury jurèrent de même que leurs maîtres exécuteroient l'ordre

(1) V. Ep. 78, 80, 81.
(2) Ep. 79.
(3) V. Ep. 84.
(4) V. Ep. 83.

lu pape; et le même jour le pape excommunia ;énéralement les meurtriers de l'archevêque, ous ceux qui leur avoient donné conseil, aide u consentement, et tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection.

Après Pâques, arrivèrent les évêques de Vorchester et d'Evreux, qui, après avoir été a la cour de Rome plus de quinze jours, urent appelés pour entendre la réponse du ape (1). Il confirma la sentence d'interdit que 'archevêque de Sens avoit prononcée sur les erres de l'obéissance du roi de deçà la mer, t la sentence de suspense et d'excommuniation contre les évêques d'Angleterre, et ıjoutant qu'il enverroit des légats au roi our connoître sa soumission. Ensuite, après ien des sollicitations, par l'intercession de uelques cardinaux, et à ce que l'on disoit, noyennant beaucoup d'argent, les envoyés btinrent; que le pape écriroit à l'archevêque le Bourges que, si dans un mois après le reour des envoyés du roi en Normandie il 'avoit point de nouvelle que les légats aient assé les Alpes, il absoudroit de l'excommuication les évêques de Londres et de Salisury, après leur avoir fait prêter serment l'obéir aux ordres du pape; bien entendu u'eux et les autres demeureroient suspens. 'est ainsi que les envoyés du roi d'Angleerre se retirèrent de la cour de Rome, et ils urent bien de la peine à obtenir que le pape ui écrivît.

XXXV. Foulques, évêque d'Estonie.

Vers le même temps, Foulques, évêque l'Estonie, alla trouver le pape Alexandre afin 'obtenir des lettres qui l'autorisassent dans son ninistère. Foulques avoit été moine à Moûier-la-Celle, au diocèse de Troyes, sous la onduite du fameux abbé Pierre, qu'il suivit Saint-Remi de Reims; car Pierre y passa en nil cent soixante-deux Ensuite Esquil, arhevêque de Lunden en Danemarck, et primat e Suède par le privilége d'Adrien IV, fit le noine Foulques évêque d'Estonie, province ituée au fond de la mer Baltique, et qu'un roi e Danemarck avoit autrefois cédée à la uède. Foulques allant donc à Rome, l'abbé ierre lui donna une lettre de recommandation our le pape Alexandre, où il reconnoît ce rélat pour son élève, et marque les périls où s'expose en ce voyage, tant à cause de la ıaleur de l'été que de la puissance de l'empeeur schismatique.

Foulques obtint du pape plusieurs lettres, utes datées de Tusculum, depuis le septième e septembre jusqu'au dix-huitième; ce qui mble montrer qu'elles sont de l'année mil nt soixante-onze. Car il paroît, d'ailleurs, que cette année le pape étoit à Tusculum à la fin de mars et à la fin d'octobre (1). Dans une des ces lettres, adressée à tous les fidèles de Danemarck, le pape leur recommande de soulager la pauvreté de l'évêque Foulques, afin qu'il puisse s'acquitter plus facilement de son ministère. Dans une autre, il excite les rois et les seigneurs de Danemarck, de Norwége et Gothie, à réprimer par les armes la férocité du peuple d'Estonie et des autres païens de ces quartiers, leur accordant, pour cet effet, l'indulgence d'une année semblable à celle des pèlerins qui visitent le saint sépulcre (2). Par une autre lettre, le pape prie l'archevêque de Drontein en Norwége, et l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas, originaire d'Estonie, pour travailler avec lui à la conversion de la province.

Il y a deux grandes lettres adressées à l'archevêque d'Upsal, métropolitain de Suède, et à ses suffragants, pour réprimer plusieurs abus (3). Les laïques donnoient les églises à qui ils vouloient, sans consulter les évêques, et les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De là il arrivoit que toutes sortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinssent, étoient admis sans examen à faire leurs fonctions par la seule autorité des laïques, et qu'on les laissoit quelquefois exercer par des moines fugitifs, chargés de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en arrivoit encore que ceux qui n'avoient point de bénéfice, ou en vouloient un meilleur, dépossédoient aisément les titulaires en gagnant les puissances par argent. On obligeoit les clercs mêmes, pour les différents qu'ils avoient entre eux, à plaider devant des juges laïques, en demandant et en défendant. On les jugeoit suivant les lois séculières; et on les soumettoit aux épreuves du fer chaud et du duel, sans en excepter les évêques; enfin on les frappoit et on les tuoit impunément.

D'ailleurs, les femmes corrompues faisoient périr les enfants qui étoient le fruit de leur débauche; d'autres commettoient des incestes ou des bestialités (4). Il y avoit des prêtres qui employoient à la messe de la lie de vin ou des miettes du pain trempées dans du vin. Quelques laïques, quoique chrétiens, se marioient sans messe et sans benédiction du prêtre : ce qui produisoit souvent des divorces et des mariages illicites. Le pape exhorte les évêques de Suède à corriger tous ces abus, et remarque que l'ignorance en étoit la principale cause, car elle est ordinairement plus grande dans les pays les plus éloignés de la source de la religion et des études. C'est pourquoi il insère dans ces deux lettres les autorités de l'Ecriture, des décrétales des pères de l'Eglise les plus précis sur chaque matière. Il ordonne, aux mères qui auront fait

(1) V. Ep. 84.

(1) Petr. Cell. VI, Ep. 15. Sup. LXIX, n. 50; l V, Ep. 12. Epist. S. Thom. V, Ep. 83, 85.

(2) Tom. 10, Conc. p. 1272. Ep. 20, 21, 26.

(3) Ep. 19 et 2.

(4) Ep. 22.

périr leurs enfants baptisés, trois ans de pénitence, et cinq ans s'ils n'étoient pas baptisés; et veut que l'on envoie à Rome ceux qui seront coupables de ce crime ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voyage fasse partie de la pénitence. C'est le commencement des réserves au pape de certains cas plus atroces.

Par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal, à ses suffragants et au duc Guthermе (1), il dit avoir appris que, quand les Finlandois se trouvent pressés par les armées de leurs ennemis, ils promettent d'embrasser la foi chrétienne, et demandent avec empressement des missionnaires pour les instruire; mais, sitôt que l'armée est retirée, ils renoncent à la foi et maltraitent les missionnaires. C'est pourquoi le pape exhorte ce duc et ces évêques à ne plus exposer le christianisme à une telle dérision; à se faire livrer les places des Finlandois, ou prendre si bien d'ailleurs leurs sûretés que ces peuples ne puissent plus les tromper, et soient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embrassée.

Au retour de la cour de Rome, l'évêque Foulques demeura quelque temps à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laissé son vicaire-général. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocèse de Reims les fonctions épiscopales, et pour profiter plus long-temps lui-même d'une occasion de le voir, qu'il n'espéroit plus de retrouver (2). C'est ainsi qu'il en écrit au roi de Suède et à l'archevêque, et en le renvoyant il le recommanda à Esquil, archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque et assisté de ses libéralités, principalement dans ses voyages.

XXXVI. Saladin, sultan d'Egypte.

En Orient, Saladin, si fameux dans nos histoires, devint maître de l'Egypte la même année mil cent soixante-onze (3). Il étoit de la nation des Kurdes, répandue dans les montagnes qui séparent la Syrie de la Perse, et se nommoit proprement Salah-Eddin Jouséf. Il vint avec son oncle, Siracou, au service de Nouradin, sultan d'Alep, à qui Aded, calife d'Egypte, ayant demandé du secours contre les Francs; Nouradin lui envoya l'oncle et le neveu. Ils se rendirent l'un et l'autre si puissants en Egypte, qu'après la mort de Siracou le calife fut obligé de faire Saladin son visir; et ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter son nom de la prière publique, et y mettre celui de Moustadi, calife abbaside, qui résidoit à Bagdad. Aded mourut incontinent après, sans savoir ce changement; et en lui finirent les califes fatimites d'Egypte, l'an de l'hégire cinq cent soixante-sept, de J.-C. mil cent soixante-onze, après avoir régné deux cent huit ans, depuis la conquête de Moez (1). Saladin prit seulement le titre de sultan, et reçut solennellement l'investiture du calife de Bagdad.

Une des réformes qu'il fit au commencement de son règne fut pour diminuer le crédit des chrétiens et des juifs. Depuis plus de deux cents ans, les uns et les autres étoient employés dans les recettes et les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires et d'écrivains du divan; et ils recherchoient plus ces dernières places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des visirs, et souvent auprès des sultans mêmes, les chrétiens se servoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchés et d'autres dignités ecclésiastiques, malgré les patriarches, qu'ils faisoient souvent déposer à force d'argent: et les patriarches n'avoient pas de justice à espérer s'ils ne donnoient des sommes immenses, qu'ils amassoient par des ordinations simoniaques et par d'autres voies criminelles. Il arrivoit quelquefois que, pour éviter la peine de leurs crimes, ils renonçoient à la foi, et faisoient ensuite de grands maux à l'Eglise. Les juifs de leur côté, abusant du pouvoir de leurs charges, supposoient des crimes aux chrétiens; de sorte que les tribunaux d'Egypte étoient continuellement occupés de ces sortes d'affaires. Les califes et les visirs, qui en profitoient seuls par les amendes et les confiscations, avoient entretenu ces désordres de tout leur pouvoir; et cette facilité d'enlever aux chrétiens et aux juifs ce qu'ils avoient amassé en plusieurs années, faisoit qu'ils les employoient plus volontiers que les musulmans, auxquels ils n'osoient faire des injustices aussi grossières.

Saladin, dont les sentiments étoient plus nobles, ordonna que les chrétiens et les juifs seroient à l'avenir incapables de tous ces emplois, et que ceux qui en étoient pourvus seroient obligés de les quitter, au moins dans un certain temps. Ce règlement fut considéré comme une rude persécution; et plusieurs chrétiens aimèrent mieux renoncer à leur religion qu'à des emplois si lucratifs. Saladin obligea aussi les chrétiens à se distinguer par leur habit, le portant plus court que les musulmans, avec une ceinture par-dessus, et quelque différence au turban. Or, ces chrétiens avoient une extrême aversion pour la ceinture, et avoient souvent donné de grandes sommes pour en être exemptés. Saladin défendit encore aux chrétiens d'aller par la ville sur des chevaux ou sur des mules, de boire du vin en public, de faire hors des églises la

(1) Ep. 25.

(2) Pet. Cell. VI, Ep. c.

(3) Hist. Salad. MS. Bibl. Orient. p. 742, 788.

(1) Sup. liv. LVIII, n. 59.

rocession du dimanche des Rameaux, de ıanter trop haut à l'office divin, et de sonner s cloches. Il fit ôter toutes les croix du haut :s églises, qu'il fit enduire de noir, avec dé-ose de les blanchir.

La ceinture, nommée en arabe *zonnar*, dis-ngue les chrétiens et les juifs d'avec les mu-ılmans (1). Le premier qui les obligea à la ɹrter fut le calife Moutevaquel, dixième des bbassides, l'an deux cent trente-cinq, huit ɪnt quarante-neuf, et cet usage est resté en rrie et en Mésopotamie, où les nestoriens et s jacobites la portent ordinairement; ce qui s fait nommer chrétiens de la ceinture. Ils en sont fait un honneur, et ont prétendu rouver par l'Ecriture et par les pères que ut chrétien la doit porter, et que les prières ites sans cette marque de religion ne sont pas ;réables à Dieu. Une cérémonie de l'excom-unication étoit autrefois de couper la cein-ıre au coupable publiquement.

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande.

Le roi Henri, ayant appris la résolution du ıpe de lui envoyer des légats, se pressa de ısser en Angleterre, et donna ordre de gar-:r soigneusement les ports tant de deçà que : delà la mer (2); si quelqu'un se trouvoit ıargé de lettres d'interdit, de l'arrêter et le ettre en prison, et de ne laisser passer aucun erc qui ne jurât de n'avoir aucun mauvais ssein contre le roi et le royaume. Le roi ar-va à Portsmouth le troisième jour d'août, et sembla une armée considérable pour passer ı Irlande, où il étoit appelé pour en être re-ınnu souverain. Il croyoit aussi y être plus ı sûreté qu'en Angleterre contre l'interdit ı'il craignoit. En passant, il visita Henri, équе de Winchester, malade à l'extrémité. : vénérable prélat lui fit de grands reproches : la mort du saint archevêque, et lui prédit ı'elle lui attireroit plusieurs adversités. Il ourut, chargé d'années, le huitième du même ois d'août, ayant rempli le siége de Winches-r quarante-deux ans. Il avoit, deux ans ant sa mort, distribué tous ses biens en au-ɔnes, ne gardant que la subsistance absolu-ɜnt nécessaire (3).

Le roi d'Angleterre passa en Irlande avec ıe flotte de quatre cents voiles, et le lende-ıin de son arrivée, qui étoit le lundi dix-ıitième d'octobre, jour de Saint-Luc, il vint ec son armée à Waterford, où il séjourna ınze jours (4). Là vinrent à ses ordres les atre rois de Corck, de Limerick, d'Oxerick de Mida, et presque tous les seigneurs d'Ir-ıde, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être seul souverain. Tous les prélats y vin-rent aussi, savoir, les quatre archevêques Gé-lase d'Armach, Dénat de Cassel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam, les évêques leurs suffragants, au nombre de vingt-huit, et les abbés. Ils reçurent tous Henri pour roi et seigneur d'Irlande, et lui firent serment de fi-délité, à lui et à ses successeurs, à perpétuité. Dans la suite, le roi d'Angleterre envoya au pape les lettres des prélats d'Irlande, et obtint la confirmation de ce royaume pour lui et ses successeurs par l'autorité du saint-siége, comme il avoit déjà obtenu du pape Adrien IV, en mil cent cinquante-six, la permission d'y entrer et de s'en rendre maître.

XXXVIII. Concile de Cassel.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande, et vers la fête de Saint-Léonard, sixième de no-vembre mil cent soixante-onze, il envoya Ni-colas, son chapelain, et Raoul, archidiacre de Landaf, tenir un concile général à Cassel, avec les prélats du pays, sous le bon plaisir du pape (1). L'archevêque d'Armach, primat d'Irlande, ne put s'y trouver à cause de ses infirmités et de son grand âge. Il étoit en opi-nion de sainteté, et ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faisoit mener partout avec lui. En ce concile présida Christien, évê-que de Lismor, en qualité de légat du saint-siége; on y fit publiquement le rapport des désordres qui régnoient dans le pays, et on les rédigea par écrit sous le sceau du légat, puis on dressa huit canons pour y apporter le re-mède convenable.

On ordonna premièrement que les mariages ne seroient contractés que suivant les lois de l'Eglise, au lieu que la plupart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils vouloient, et souvent leurs proches parentes; que les en-fants seroient portés à l'église pour être caté-chisés à la porte, c'est-à-dire exorcisés, et en-suite baptisés aux fonts par les prêtres dans de l'eau pure, avec les trois immersions, hors le péril de mort. Auparavant la coutume étoit, en divers lieux d'Irlande, que, sitôt qu'un en-fant étoit né, son père ou le premier venu le plongeoit trois fois dans de l'eau, et dans du lait si c'étoit l'enfant d'un riche; puis on je-toit cette eau ou ce lait comme sale (2). On or-donna encore que l'on payeroit à l'Eglise pa-roissiale la dîme du bétail, des fruits et de tous les autres revenus. C'est que plusieurs n'en avoient jamais payé, et ne savoient pas même si elles étoient dues. Que toutes les terres ec-clésiastiques seroient exemptes de toute ex-action des séculiers, particulièrement des re-pas et de l'hospitalité qu'ils se faisoient donner par violence. Que les clercs ne seroient point obligés de contribuer, avec les autres parents,

(1) Bibl. Orient. p. 330.
(2) Gerv. p. 1419.
(3) Radulf. Dic. p. 457. . Cambr.
(4) G. Neubrig. II, c. 26. Roger. Hoved. p. 527, to. 10, Conc. p. 1433.

(1) Jo. Bromptom, p.1071. (2) C. 1, 2, 3.

pour la composition du meurtre commis par un laïque. Que tous les fidèles, étant malades, feroient testament en présence de leur confesseur et des voisins, et diviseroient leurs biens en trois parts, une pour leurs enfants, l'autre pour leur femme, la troisième pour leurs funérailles, c'est-à-dire aussi pour faire prier Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confession seroient enterrés, suivant l'usage de l'Eglise, avec les messes et les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin seroit partout célébré selon l'usage de l'église anglicane (1). Depuis ce temps, l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel et pour le spirituel.

Pendant la tenue de ce concile, le roi Henri vint à Dublin vers la Saint-Martin de l'an mil cent soixante-onze, et y demeura jusqu'à la Purification de l'année suivante (2). Là il confirma les décrets du concile de Cassel, et l'archevêque d'Armach, qui n'y avoit pas assisté, y vint trouver le roi, et témoigner qu'il se conformoit entièrement à ses volontés. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches, à la manière du pays, hors la ville de Dublin, près l'église de Saint-André, et il tint sa cour à la fête de Noël. On tint vers le même temps à Armach un autre concile général d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui se trouveroient en esclavage par toute l'île (3). C'est que le concile fut persuadé que les Irlandois étoient alors soumis à la domination des Anglois, en punition de leurs crimes, et particulièrement de ce qu'ils avoient accoutumé d'acheter les Anglois des marchands et des pirates pour les mettre en servitude.

XXXIX. Absolution du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande quand les légats que le pape avoit promis d'envoyer pour connoître sa soumission arrivèrent en Normandie. C'étoient deux cardinaux-prêtres, Théoduin du titre de Saint-Vital, et Albert du titre de Saint-Laurent, chancelier de l'église romaine, recommandables l'un et l'autre par leur doctrine et par leur vertu. Odon, prieur de l'église de Christ, cathédrale de Cantorbéry, et toute la communauté des moines qui la desservoient, affligés que cette église demeurât si long-temps privée des divins offices, et sachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoyèrent leur demander la permission de la faire réconcilier par les évêques d'Angleterre (4). Les légats l'accordèrent, et l'église de Christ fut réconciliée par les évêques d'Excester et de Chichester le jour de Saint-Thomas, apôtre, vingt-unième de décembre mil cent soixante-onze, après avoir été interdite depuis le vingt-neuvième du même mois de l'année précédente. Elle ne laissoit pas d'être fréquentée par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, et qui commencèrent vers la fête de Pâques mil cent soixante-onze (1).

Sans l'arrivée des légats, le roi d'Angleterre seroit demeuré en Irlande pour achever de la soumettre en faisant la guerre au roi de Conacte, qu'il auroit aisément vaincu. Mais, étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-septième d'avril mil cent soixante-douze, qui étoit le lendemain de Pâques, et arriva à Saint-David, au pays de Galles (2). D'Angleterre il passa en Normandie, et le mardi avant les Rogations, c'est-à-dire le dix-septième de mai, il joignit les légats qui lui donnèrent le baiser de paix. Le lendemain, ils vinrent à l'abbaye de Savigny, près d'Avranches, où tous les évêques et les seigneurs étoient assemblés. Après que l'on y eut long-temps traité de la paix, le roi refusa de prêter absolument le serment que les légats lui demandoient, et se sépara d'eux avec indignation, disant : Je m'en retourne en Irlande, où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres, où il vous plaira, et exécutez votre légation. Les légats, ayant consulté en particulier, rappelèrent les évêques de Lisieux, de Poitiers et de Salisbury, et par leur moyen firent convenir le roi de se trouver avec eux à Avranches le vendredi suivant. Là ils s'accordèrent entièrement, et le roi convint de tout ce que les légats lui proposèrent. Mais, parce qu'il vouloit que son fils y fût pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant, qui étoit le vingt-deuxième de mai.

Ce jour le roi fit publiquement ce serment en touchant les saints Evangiles : Je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry; et quand je l'ai apprise j'en ai été plus affligé que si j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité et la colère que j'avois conçue contre le saint homme. Or, pour la réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusalem deux cents chevaliers pour la défense de la chrétienté, et ils y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, et je ferai le voyage en personne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je casse absolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, et défends de les observer à l'avenir. Je permettrai désormais de porter librement les appellations au saint-siége, sans en empêcher personne. Le roi promit encore de rendre à l'église de Cantorbéry, toutes ses terres et ses autres biens, comme elle les possédoit un an avant que l'ar-

(1) C. 4, 5, 6, 7, 8.
(2) Jo. Bromp. p. 1080.
(3) To. 10, p. 1452, ex Giraldo.
(4) Vita S. Th. IV, c. 3, Chr. Gervas. ann. 1171; V, Ep. 96.

(1) Rad. Dicet. p. 557.
(2) Jo. Brompt. p. 1070. V, Ep. 88.

chevêque encourût sa disgrâce, et de rendre ses bonnes grâces et leurs biens à tous ceux contre lesquels il avoit été irrité à cause de ce prélat (1). Les légats lui enjoignirent de plus en secret des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres pénales, dont le public n'eut pas de connoissance.

Le roi accepta tout avec grande soumission, puis il dit devant tout le monde : Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains; sachez certainement que quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller à Jérusalem, à Rome ou à Saint-Jacques, soit autre chose, je suis prêt d'obéir. Ce qui toucha les assistants jusqu'aux larmes. Ensuite les légats menèrent le roi de son bon gré hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, mais sans ôter ses habits, ni être fustigé; puis ils le firent entrer dans l'église. Pour donner connoissance de ce qui s'étoit passé à quelques personnes du royaume de France, ils ordonnèrent que l'archevêque de Tours et ses suffragants se présenteroient à Caen devant le roi d'Angleterre et les légats, le mardi, après l'Ascension. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal Albert d'observer ce que le roi, son père, avoit juré, et d'accomplir la pénitence, si le père ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL. Concile d'Avranches.

Quatre mois après on assembla en la même ville d'Avranches un concile où se trouvèrent les deux rois, le père et le fils, Rotrou, archevêque de Rouen, et tous les évêques et les abbés de Normandie (2). Ce concile se tint dans l'église de Saint-André, le jour de Saint-Côme, vingt-septième de septembre mil cent soixante-douze. Le roi père y réitéra le serment qu'il avoit fait, y ajoutant quelques clauses. Que jamais il ne se retireroit de l'obéissance du pape Alexandre et de ses successeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique. Qu'à Noël prochain, il prendroit la croix pour trois ans, et partiroit l'été suivant pour Jérusalem, si le pape ne l'en dispensoit; mais s'il étoit obligé d'aller en Espagne contre les Sarrasins, son voyage de Jérusalem seroit d'autant différé. Que cependant il donneroit aux templiers l'argent nécessaire, suivant leur estimation, pour entretenir à la terre sainte deux cents chevaliers pendant un an. Les légats donnèrent au roi leurs lettres, contenant toutes les clauses de son serment, et il y fit aussi mettre son sceau (3).

Le lendemain, les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats et le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons, savoir : On ne donnera point à des enfants des bénéfices à charge d'âmes, ni aux enfants des prêtres les églises de leurs pères. Les églises ne seront point données à ferme ni à des vicaires annuels; mais on obligera les curés des paroisses, qui le peuvent porter, d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point des prêtres sans titre certain. Le prêtre qui sert une église aura du moins le tiers des dîmes, et les laïques ne prendront rien des oblations. Ceux qui possèdent des dîmes par droit héréditaire peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'Eglise. Les clercs n'exerceront point les juridictions séculières, sous peine d'être exclus des bénéfices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On propose l'abstinence et le jeûne de l'avent à tous ceux qui pourront l'observer, principalement aux ecclésiastiques et aux nobles (1). On vouloit aussi défendre aux prêtres plusieurs exactions sur les biens des mourants, pour les mariages et les baptêmes, et pour l'absolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres; mais les évêques des Normandie ne voulurent pas recevoir ce décret. En ce même concile, l'archevêque de Tours renouvela ses plaintes contre le prétendu archevêque de Dôle, soutenant qu'il devoit lui être soumis; mais le clergé de Dôle lui résista vigoureusement.

XLI. Canonisation de saint Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premièrement par la voix publique, puis par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, et enfin par celui de ses deux légats, Albert et Théoduin, qui en étoient d'autant mieux instruits, qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces assurances donc, et sur la connoissance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du saint prélat, après avoir pris le conseil des cardinaux, il le canonisa solennellement dans l'église le jour des Cendres, vingt-unième de février mil cent soixante-treize, en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il ordonna qu'il seroit mis au nombre des martyrs, et que sa fête seroit célébrée tous les ans le jour de sa mort, vingt-neuvième de décembre, comme elle l'est encore par toute l'église catholique (2). C'est ce qui paroît par deux bulles datées de Segni, le douzième de mars, et adressées, l'une aux moines de l'église métropolitaine de Cantorbéry, l'autre au clergé et au peuple de toute l'Angleterre.

La punition divine éclata sur les meurtriers du saint prélat, et ils périrent tous quatre dans les trois ans après son martyre, qui finissent cette année mil cent soixante-treize.

(1) Acta Alex. ap. Bar. ; Ep. 82.
(2) Tom. 10, Conc. p. 1457, ex Roger. Hoved.
(3) V, Ep. 80.

(1) C. 1, 2, 7, 4, 5, 6, 8, 3, 9, 12, 10, 11, 13.
(2) V, Ep. 92, 93.

D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'osant retourner à la cour, ils se retirèrent à une terre de Hugues de Moreville, l'un d'entre eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurèrent jusqu'à ce que l'horreur que les gens du pays avoient d'eux leur devînt insupportable. Personne ne vouloit ni manger avec eux ni leur parler; les restes de leurs repas étoient jetés aux chiens, qui même, à ce qu'on disoit, n'y touchoient pas. Après bien du temps, ces quatre chevaliers, pressés du remords de leur conscience, allèrent trouvèrent le pape Alexandre, qui leur imposa pour pénitence le voyage de Jérusalem. Guillaume de Tracy, l'un d'entre eux, demeura en Italie, prétendant faire sa pénitence deçà la mer, et tomba malade à Cosence en Calabre d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras et des mains, tomboient par pièces et laissoient les os à découvert (1). Il témoignoit un grand regret de son crime, et invoquoit incessamment le nouveau martyr, comme rapporta depuis l'évêque de Cosence, qui avoit été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allèrent jusqu'à Jérusalem, où peu de temps ils moururent pénitents, et furent enterrés devant la porte du temple, avec cette épitaphe : Ci-gissent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry.

XLII. Royaume de Jérusalem.

En ce temps-là, les templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux (2). Il y avoit en Phénicie un prince des assassins, qui témoignoit être désabusé de la doctrine de Mahomet, et vouloir embrasser la religion chrétienne. Il envoya un des siens à Amauri III, roi de Jérusalem, lui faire des propositions secrètes, dont la principale étoit, que si les templiers, qui avoient des châteaux près de son état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ses sujets lui payoient tous les ans, comme une espèce de tribut, et les traiter désormais charitablement, ils se feroient baptiser. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambassade, et leur accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les templiers, s'il en étoit besoin. Après donc avoir retenu long-temps l'envoyé du prince des assassins, il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire (3). Mais quand il eut passé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer sur les terres de son maître, il survint des templiers l'épée à la main, qui tuèrent cet envoyé, sans aucun égard à la foi publique ni à la sauve-garde du roi.

Ce prince l'ayant appris entra dans une furieuse colère, et assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire, qu'il n'y alloit pas seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien et de l'intérêt de l'Eglise. On envoya donc deux seigneurs au maître des templiers, nommé Eudes de Saint-Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disoit avoir été commis par un certain frère Guillaume Dumesnil, borgne, méchant homme, violent et emporté; mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ses confrères. Le maître du temple répondit qu'il avoit mis le coupable en pénitence, et qu'il l'enverroit au pape en cet état. Que cependant il défendoit de la part du pape que personne ne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux ; à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajouta plusieurs paroles insolentes. Ensuite le roi, étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison des templiers frère Guillaume Dumesnil, qu'il mit en prison à Tyr ; et cette affaire pensa renverser le royaume de Jérusalem, tant ce royaume étoit foible, ou les templiers puissants.

Le roi Amauri se justifia auprès du prince des assassins, à qui il fit connoître son innocence; mais la mort, qui l'enleva peu de temps après, ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avoit de communiquer cette affaire avec tous les princes pour réprimer les excès des templiers et des hospitaliers. Il n'y avoit pas soixante ans que ces religieux étoient institués, et ils avoient déjà tellement dégénéré, que les écrivains chrétiens et les mahométans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugements, s'accordèrent à les dépeindre comme les plus méchants de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les chrétiens que les infidèles, avec lesquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de dyssenterie le onzième de juillet mil cent soixante-treize, la douzième année de son règne, et la trente-huitième de son âge, et fut enterré près de son frère, dans l'église du Saint-Sépulcre (1). Son fils, Baudouin IV, lui succéda à l'âge de treize ans, et fut sacré dans la même église, le dimanche quinzième de juillet, par le patriarche Amauri, assisté de plusieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du royaume pendant le bas âge de Baudouin.

XLIII. Assassins.

Les assassins, dont il est si souvent parlé dans nos histoires, étoient une secte de musulmans, dont l'origine remontoit jusqu'à l'an deux cent soixante-dix-huit de l'hégire, huit cent quatre-vingt onze de J.-C. Car alors un prétendu prophète, nommé Carmat, s'éleva en Arabie vers Coufa, et attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, et faisant la prière cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un iman ou pontife de la fa-

(1) Roger. Annal. p. 522. Gesta post mart. c. 9.

(2) G. Tyr. XX, c. 31.

(3) C. 32.

(1) Vio. Salad. MS. G. Tyr. c. 35, liv. XXI, c. 1, 2.

mille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, et la révolte contre les califes pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes; et, par cette licence jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense, et fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze imans descendus d'Ali, et eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui, après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes et enlevé les caravanes de pèlerins, prit la Mecque en trois cent dix-sept, neuf cent vingt-neuf, fit égorger les pèlerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, et fit cesser le pèlerinage pendant douze ans, comme j'ai dit en son lieu (1). Depuis, les carmatiens, étant devenus plus foibles, dissimulèrent leur religion, se mêlant avec les autres musulmans, ce qui les fit nommer batenis, c'est-à-dire inconnus (2). Ils commencèrent à être désignés par ce nom, et à se fortifier en Perse, l'an quatre cent quatre-vingt-trois, mil quatre-vingt-dix. Hacen, leur chef, ayant été menacé par le sultan Gélaleddoulet, commanda à un de ses sujets, en présence de l'envoyé du sultan, de se précipiter du haut d'une tour, et à un autre de se tuer: ce qu'ils firent aussitôt. Alors Hacen dit à l'envoyé: Dites à votre maître que j'ai soixante-dix mille hommes prêts à en faire autant. Les batenis ainsi cachés, et déterminés à tout, commencèrent à attenter sur la vie des princes, et en tuèrent plusieurs, sans qu'on pût se garantir de leurs trahisons. Entre un grand nombre, je remarquerai seulement Hamadeddin Zengui, sultan d'Alep, qui fut ainsi tué l'an cinq cent quarante, mil cent quarante-cinq. Comme les batenis n'avoient ordinairement d'autres armes qu'un poignard, on les nomma hassissins, d'où nous avons fait le nom d'assassins. Nos historiens ont nommé leur chef le vieillard de la montagne, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en arabe.

XLIV. Voyage de Benjamin.

Le juif Benjamin parle de ces assassins dans la relation de ses voyages, qui finit en mil cent soixante-treize. Il les place près du mont Liban, et dit qu'ils se rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahison. Ce juif étoit de Tudelle en Navarre, et, étant parti de Sarragosse, il parcourut la Catalogne et le bas Languedoc; puis il s'embarqua à Marseille et passa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des juifs et leurs plus fameux docteurs (3). Il dit que Rome est la capitale de l'empire des chrétiens; qu'il y a environ deux cents juifs, entre lesquels sont des officiers du pape Alexandre, dont le plus distingué est un jeune homme, nommé Rabbi Jehiel, son intendant. Il dit que le pape est le grand évêque de toute la religion chrétienne. Benjamin, s'étant embarqué à Otrente, passa en Grèce, et vint à Constantinople, où régnoit l'empereur Manuel. Là, dit-il, est le pape des Grecs, parce qu'ils ne suivent pas la religion du pape de Rome; et il parle avec admiration de la richesse des églises. Il compte à Constantinople environ deux mille juifs rabbanistes, et cinq cents caraïtes, entièrement séparés les uns des autres (1). Les caraïtes sont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'Ecriture, rejetant les traditions des rabbins, que les rabbanistes reçoivent. Il dit que les juifs logeoient à Péra.

Benjamin passa ensuite dans les îles de l'Archipel, et trouva en Chypre des juifs que les rabbanistes nommoient épicuriens, c'est-à-dire hérétiques. Il marque Antioche comme étant encore une grande ville, et ayant un patriarche. Il trouva près de Sidon des drusiens, gens sans religion, et qui croient la métemsycose. A Césarée et à Naplouse, qui est Sichem, il trouva des cuthéens ou samaritains, dont il décrit les superstitions particulières, leur en attribuant même de fabuleuses (2). Il dit que Jérusalem étoit une petite ville, mais fort peuplée de jacobites, de Syriens, de Grecs, de Géorgiens et de Francs; et il n'y trouva que deux cents juifs, teinturiers en laine, et logés à un coin de la ville. Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun desquels sortent tous les jours quatre cents chevaliers pour aller à la guerre, outre les chevaliers qui viennent de France et des autres pays chrétiens pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jérusalem. On voit bien qu'il parle des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean. Il trouva peu de juifs dans toute la terre sainte, deux dans une ville, trois dans une autre, et la plupart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tibériade: ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres juifs de cette fameuse école.

Sortant de la terre sainte, il vint à Damas, qu'il dit être le commencement des états de Nouradin, roi des Turcs, et marque sa résidence à Alep. Son frère Zineldin résidoit à Mosoul, et avoit auprès de lui un astrologue juif, qui étoit son prophète. Benjamin vint ensuite à Aljobar, nommée auparavant Pompédita, école fameuse des juifs, mais ruinée depuis environ six-vingts ans par les musulmans. Il s'arrête long-temps à décrire Bagdad, résidence du calife Abbasside. Il est, dit-il, de la famille du prophète des ismaélites, chef de leur religion et de leur empire, et tel à leur égard que le pape à l'égard des chrétiens.

(1) Elmac. p. 174. Sup. liv. LX, n. 32. Elmac. p. — (2) Id. p. 286. — Sup. liv. LV, n. 1. — (3) Benjamin, p. 32, 10, 11.

(1) P. 24, 28. (2) P. 30, 31, 38, 41.

Benjamin compte à Bagdad environ mille juifs, dont le premier étoit R. Daniel, qui remontoit, dit-il, sa généalogie jusqu'au roi David, et étoit reconnu pour chef de la captivité (1). Il prétend que les musulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richesses, et que son pouvoir s'étendoit dans tout l'empire du calife; mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité, et l'achetoit chèrement : ce qui suffit pour montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un souverain, et le seul nom de captivité le montre assez (2). Il est vrai que Benjamin met au delà, dans un pays septentrional, des juifs récabites, indépendants de toute autre nation, gouvernés par un Rabi Hanan, dont la domination s'étendoit à seize journées; mais pour y arriver il falloit passer vingt journées de désert. Hanan avoit un frère, nommé Salomon, qui gouvernoit aussi un état; ils étoient descendus de David, et il y avoit sous leur conduite trois cent mille juifs. Benjamin représente encore ailleurs des habitations de juifs nombreux et indépendants; mais toutes dans des pays éloignés et inaccessibles, pour ne pas dire inconnus. Or, lui et les autres juifs n'ont inventé ces fictions que pour éluder les prophéties par lesquelles nous leur prouvons que le messie doit être venu, puisque leur nation, et en particulier la race de David, ne règne plus en aucun lieu de la terre.

En général, la relation de Benjamin est remplie de fables et de fautes grossières contre la géographie; en sorte qu'on le soupçonne avec raison de ne parler que sur le rapport d'autrui de plusieurs lieux qu'il dit avoir vus. Après avoir parcouru la Perse et l'Arabie, il vient en Egypte, où il marque la résidence du calife, sectateur d'Ali, et tenu pour schismatique par le calife de Bagdad (3). Il ne parle point des plus fameux rabbins d'Egypte, entre autres de Moïse, fils de Maïmon, qui vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Aristote, comme si ce philosophe y avoit enseigné, et marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Messine, où il dit que plusieurs chrétiens s'embarquoient pour passer à Jérusalem. De Sicile il revint en Italie, d'où il passa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des synagogues, et loue l'affection des juifs allemands pour l'étude, leur hospitalité envers leurs frères et leur espérance dans la venue du messie, qu'ils croyoient proche. D'Allemagne Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville, résidence du roi Louis (4). Là, dit-il, sont des disciples de la sagesse, qui n'ont point aujourd'hui leurs semblables dans toute la terre; étudiant la loi jour et nuit, et exerçant l'hospitalité envers leurs frères juifs. C'est par-là qu'il finit sa relation. Il revint en Castille, suivant l'auteur de la préface, l'an six cent trente-trois selon les juifs, selon nous mil cent soixante-treize.

C'est le temps des premiers rabbins fameux, dont il me semble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire sur les traditions rapportées par des auteurs si modernes. Depuis les paraphrases chaldaïques, composées vers le temps de Jésus-Christ, et le Talmud, achevé environ cinq cents ans après, les juifs n'ont que cinq ou six livres écrits avant l'an mil de J.-C (1): C'est depuis ce temps que les études se sont renouvelées chez eux, à l'imitation des chrétiens ou des musulmans. depuis ce temps ont été composés tous ces livres qui forment leurs bibliothèques. Un de leurs premiers auteurs est Rabbi Natham, qui commença à se distinguer l'an mil cinquante, et mourut à Rome l'an mil cent six (2). Il est auteur du livre Arouc, qui est un dictionnaire, pour expliquer les mots difficiles du Talmud. Ensuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interpréter l'Ecriture selon le sens littéral et grammatical, au lieu que la plupart donnoient auparavant dans les explications mystérieuses de la cabale. Il soutint toutefois la tradition contre les caraïtes, qui ne reconnoissoient d'autorité que celle de l'Ecriture. Aben Ezra étoit Espagnol; mais, s'étant mis à voyager, il mourut à Rhodes, en mil cent soixante-quatorze, âgé de soixante-quinze ans. Il étoit aussi astronome et médecin.

Du même temps, vivoit en France R. Salomon Jarchi, natif de Troyes en Champagne, ou, selon d'autres, de Lunel en bas Languedoc. Il enseigna à Paris, et commenta toute la Bible et presque tout le Talmud; ce qui le fit nommer par les juifs l'interprète par excellence; mais ces notes sur l'Ecriture sont obscures, n'étant guère que des gloses mêlées de mots vulgaires à présent inconnus. Il voyagea à la terre sainte et jusqu'en Perse; et, étant revenu en Europe, il mourut à Trèves à soixante-quinze ans, en mil cent quatre-vingt. Les juifs le nomment par abrégé Raschi. Ses notes, avec celles d'Aben Ezra, remplissent la marge des bibles rabbiniques.

Mais le plus fameux de tous les rabbins est Rambam, c'est-à-dire R. Moïse, fils de Maïmon. Il naquit à Cordoue, l'an du monde, selon les juifs, quatre mil huit cent quatre-vingt-quinze, de J.-C. mil cent trente-cinq; son père et six de ses aïeux avoient été juges. Après avoir étudié les livres de juifs, il devint disciple d'Averroès, natif aussi de Cordoue, et un des plus grands philosophes qu'aient eus les Arabes. Averroès a commenté Aristote, traduit en arabe depuis long-temps;

(1) P. 58, 59, 62, 64, 70, 71.
(2) P. 74, 82, 83, 101, 102.
(3) P. 114.
(4) P. 121, 126, 128, 131.

(1) Buxtorf biblioth. Rab. p. 293.
(2) Ibid. p. 395.

t ses commentaires, traduits en latin, ont ser- i depuis à nos scolastiques. Moïse, s'étant donc ttaché à lui, fut enveloppé dans sa disgrâce ; ar Averroès fut suspect aux almohades, nou- eaux maîtres des musulmans d'Espagne. On dit même que Moïse, pour se mettre à cou- ert de la persécution, fit profession du mahométisme, demeurant juifs en secret. Enfin, il uitta l'Espagne, passa en Egypte, et reprit la rofession ouverte de judaïsme. Il s'établit à 'oustat, près le Caire, où il exerça la médecine vec grande réputation, étant protégé par le adi Fadel (1).

Moïse, ayant cultivé sa raison par la philoso- hie et les mathématiques, s'éleva au-dessus es autres juifs, qui n'étudioient que leurs tra- litions mêlées de fables, et prit une méthode lus sérieuse. Entre un grand nombre de livres u'il a composés, il y en a deux fort célèbres. e premier, intitulé Jadhazaca, comprend toute a doctrine du Talmud, c'est-à-dire la juris- rudence civile et canonique des juifs, distri- uée par ordre, et expliquée clairement en un on hébreu (2). L'autre ouvrage, intitulé Moré evochim, est une clef pour entendre les pas- ages difficiles de l'Ecriture, par la distinction es divers sens, littéral, métaphorique, anago- ique, allégorique ; contre ceux qui, prenant op grossièrement les expressions de l'Ecri- ire, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient ins d'autres erreurs. Moïse composa cet ou- age en arabe, qui étoit sa langue maternelle; R. Salomon-ben-Tibon le traduisit en hé- eu du vivant de l'auteur, et avec son appro- tion. Les juifs francs, tant ceux qui demeu- ient à Antioche, à Tripoli et aux autres vil- s d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, ant eu par ce moyen connoissance de ce livre, furent très-mal contents, ne pouvant souf- r que l'on employât la philosophie d'Aristote xpliquer la religion. Celui qui se déclara le s contre Moïse, fut un R. Salomon de ontpellier, avec deux de ses disciples, qui étendirent que son livre devoit être brûlé ; is il fut soutenu par d'autres savants juifs, rticulièrement à Narbonne, ce qui produi- une espèce de guerre civile entre les syna- ues, qui s'excommunioient réciproquement, e schisme dura quarante ans. Toutefois, la utation de Moïse, fils de Maïmon, a préva- et les juifs osent bien dire que c'est le plus nd homme qui ait paru depuis Moïse le lé- ateur. Il mourut à soixante-dix ans, en mil x cent un. Son principal défenseur fut R. id Kimhi, le plus fameux grammairien juifs, qui avoient emprunté cet art des bes, et ne l'avoient cultivé que depuis cent uante ans (3). R. David étoit Espagnol et posa sa grammaire, nommée Micol, vers l'an mil deux cent. C'est ce que j'ai cru devoir dire des rabbins du douzième siècle, dont les noms sont les plus connus dans les écoles chrétiennes.

(1) Buxtorf. pref. in more ch. Bibl. Orient. p. 719. Ifar. p. 297. Bibl. Orient. 8.

(2) Bibl. Rabb. p. 345, 390.

(3) V. Morin. II. Exercit. bibl. 14, c. 1. Simon. Crit. V. test. 1, c. 30, 31.

XLV. Richard élu archevêque de Cantorbéry.

En Angleterre, le siége de Cantorbéry étoit toujours vacant, quoiqu'Odon, prieur du chapitre eût fait dès l'année précédente tout son possible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour successeur à Thomas quelqu'homme ferme et imitateur de sa conduite ; il vouloit faire élire l'évêque de Bayeux, homme simple, et à qui il étoit facile de faire changer de sentiment. Enfin on tint à Londres une assemblée des évêques d'Angleterre au mois de février mil cent soixante-treize, où le prieur Odon se trouva avec quelques-uns des moines, et ils élurent solennellement Roger, abbé du Bec. Les évêques y consentirent, on eut aussi l'agrément du roi, mais on ne put jamais résoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi et les légats l'en pressassent instamment; et il fut déchargé de l'élection à Sainte-Barbe-en-Auge, le jeudi-saint, cinquième jour d'avril. Vers la fin du même mois, les évêques et le clergé d'Angleterre furent encore convoqués à Londres pour remplir les siéges vacants, qui étoient au nombre de sept (1). On élut premièrement six évêques au gré du roi et des courtisans, savoir : Richard, archidiacre de Poitiers pour Winchester ; pour Eli, Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry ; pour Herfoad, Robert Follot, archidiacre d'Oxford ; pour Bath, Renaud, archidiacre de Salisbury et fils de Josselin, évêque de la même église ; pour Lincoln, Geoffroy, fils naturel du roi, qui jouit sept ans des revenus de cette église dont il étoit archidiacre, sans être sacré évêque ; pour Chichester, on élut Jean de Grenford, doyen de la même église.

A la fin, on parla d'élire un archevêque de Cantorbéry. Le prieur Odon demanda qu'il fût tiré du sein de l'Eglise même ; et après plusieurs propositions on convint de consulter le roi qui étoit en Normandie ; puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Westminster, on élut canoniquement Richard, prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie, et après avoir étudié les arts libéraux il fut reçu moine dans l'église de Cantorbéry. Il servit l'archevêque Thibaut en qualité de chapelain avec saint Thomas ; et comme il se rendoit agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de Saint-Martin de Douvres, dépendant de l'église de Cantorbéry. Il fut élu archevêque le dimanche de l'octave de la Pentecôte, qui étoit le troisième jour de juin (2).

(1) Gervas. Chr. 1172. V. Gauduin.

(2) Gervas. act. pontif. p. 1613. Monast. Ang. to. 2, init.

Le samedi suivant, il fut reçu solennellement à Cantorbéry, où tout étoit prêt pour le sacrer le lendemain ; quand on apporta une lettre du jeune roi adressée au chapitre de Cantorbéry, où il disoit : J'ai appris que mon père prétend établir dans votre église et dans celle de la province des personnes peu convenables, et, parce qu'on ne le peut faire sans mon consentement puisque je suis sacré roi, j'en ai appelé au saint-siége et dénoncé mon appel aux cardinaux-légats Albert et Théoduin, qui, comme personnes prudentes, y ont déféré ; j'ai aussi signifié mon appel aux évêques de Londres, d'Excester et de Worchester, et je le réitère en votre présence. Cet appel obligea à différer le sacre de Richard ; il envoya des députés au pape, et peu de temps après alla lui-même le trouver.

XLVI. Guerre civile en Angleterre.

Dès la mi-carême, le jeune roi Henri III, soutenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi, son père, avec ses deux frères, Richard et Geoffroy ; et la reine Aliénor, leur mère, étoit de la partie. Guillaume, roi d'Écosse, le comte de Flandre, Philippe, son frère, Matthieu, comte de Boulogne, et Thibaud, comte de Champagne, entrèrent dans les intérêts du jeune Henri ; et cette guerre civile, des enfants contre le père, fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Elle dura jusqu'à l'automne de l'année suivante ; et le roi Henri II, ainsi attaqué par ses enfants, écrivit une lettre au pape Alexandre, où il dit : Je me jette à vos genoux pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et, quant au droit féodal, je ne relève que de vous (1). Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife, et, puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel. C'est ainsi que Pierre de Blois faisoit parler ce prince, pour lequel il composa cette lettre.

XLVII. Canonisation de saint Bernard.

Il y avoit déjà plus de dix ans que l'on poursuivoit la canonisation de saint Bernard, dont la sainteté avoit tellement éclaté par ses vertus et ses miracles. Le pape Alexandre, étant à Paris en mil cent soixante-trois, en fut sollicité par plusieurs personnes considérables (2) qui souhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit célébrer à Tours. Le pape y étoit favorablement disposé ; mais il survint une grande multitude de personnes qui demandoient la même grâce pour diverses provinces ; et le pape, ne jugeant pas possible de les satisfaire tous, résolut, pour éviter le scandale, de différer la canonisation de saint Bernard. Enfin, dix ans après, les moines de Clairvaux, et plusieurs autres personnes du premier rang ayant renouvelé leurs instances, le pape, de l'avis des cardinaux, le canonisa solennellement, et ordonna que sa fête seroit célébrée publiquement le jour de sa mort. C'est ce qui paroît par quatre bulles datées d'Anagni, le dix-huitième de janvier mil cent soixante-quatorze. La première adressée à tous les évêques, les abbés et les autres prélats de France ; la seconde au roi Louis, à qui le pape recommande la protection du monastère de Clairvaux, où repose le corps du saint ; la troisième à tous les abbés de Cîteaux ; la quatrième à Gérard, abbé de Clairvaux et à sa communauté. C'est ainsi que saint Bernard fut canonisé vingt ans et cinq mois après sa mort.

XLVIII. Fin de saint Pierre de Tarentaise.

Vers le même temps, le pape envoya en France saint Pierre, archevêque de Tarentaise, pour travailler à réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre, dont la division causoit tant de maux, la mort des hommes, la désolation des pays, la ruine des églises (1). Quand le saint prélat reçut cet ordre du pape, il délibéroit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux pour avoir de quoi mieux assister les pauvres. Henri, abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, et enfin cardinal-évêque d'Albane, consulté sur ce sujet, représenta à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ses visites à pied dans l'étendue de sa province : mais qu'il lui seroit impossible de faire ainsi les voyages les plus longs qu'il ne pourroit éviter. Là-dessus arriva le courrier du pape apportant l'ordre d'aller en France avec toute la diligence possible. Le prélat se mit donc en chemin et fit plusieurs miracles en ce voyage, où l'abbé de Cîteaux l'accompagnoit.

Il trouva le roi Louis à Chaumont en Vexin, avec le jeune roi Henri, son gendre, qui accourut au devant du saint prélat, et, dès qu'il le vit, il descendit de cheval, courut lui embrasser les pieds, et, malgré sa résistance, lui ôta sa chape, dont plusieurs avoient déjà coupé des pièces. Et, comme les moines qui accompagnoient l'archevêque demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans son trésor, il répondit : Vous parleriez autrement si vous saviez combien de malades ont été guéris par sa ceinture que j'ai reçue ces années passées. Le saint prélat fit plusieurs miracles depuis son arrivée, et guérit entre autres un enfant de douze ans, aveugle de

(1) Ap. Pet. Bles. Epist. 361.

(2) To. Ap. S. Bern. p. 1341. Tom. 10, Conc. p. 1376.

(1) Vita, c. 5. Bol. 8 mai, to. 13, p. 333. Rob. de Mont. 1174.

ıuis sept, en présence des deux rois et du :omte de Flandre. Il fit approcher cet enfant, ue les officiers des rois repoussoient avec sa nère, lui mit dans la main un denier, et, ıyant mouillé ses doigts de sa salive, lui fit le igne de la croix sur les yeux et sur la tête, t pria un peu. Les rois et les autres le regarloient et se demandoient s'il le faisoit sérieuement. Cependant l'enfant commença à voir, regarder le denier qu'il tenoit et les hommes, t dit : Ma mère, je vois, je vois tout. Elle, e tournant vers l'archevêque, comme si c'eût té un autel, se mit à genoux, étendit les nains et leva les yeux au ciel priant ardemnent. Le roi de France examina le miracle, t, en ayant reconnu la vérité, se mit à geıoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puisance de Dieu, lui baisa la tête et les yeux, t lui donna son offrande dans la main.

Le jour des Cendres, qui, cette année mil ent soixante-quatorze, fut le sixième de février, les deux rois se rendirent au monatère de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, situé lans la forêt de Lions en Normandie. Le saint rchevêque y officia, et donna les cendres aux leux rois. Il y guérit un chevalier, qui deıuis long-temps avoit perdu un œil par une lessure. Il fit encore d'autres miracles à Giors, dans l'abbaye d'Yère et à Hautebruyère; nais ce fut tout le fruit de son voyage, et il e réussit pas dans la négociation de la paix our laquelle le pape l'avoit envoyé. A son etour il tomba malade, et fut obligé de s'arêter au monastère de Belleval au diocèse de esançon. Il y mourut le jour de l'Exaltation le la Sainte-Croix, quatorzième de septembre e la même année mil cent soixante-quaorze, et fut enterré le troisième jour par brard, archevêque de Besançon, accompagné le plusieurs abbés (1). Il avoit vécu soixanteeize ans, et rempli le siége de Tarentaise endant trente-trois ans. L'Eglise honore sa némoire le huitième jour de mai.

XLIX. Richard de Cantorbéry sacré.

Cependant Richard, élu archevêque de Canorbéry, et Renaud, élu évêque de Bath, arivèrent en cour de Rome pour demander au ape la confirmation de leur élection, et de elles des autres évêques d'Angleterre (2). Ils trouvèrent de puissants adversaires, savoir, es envoyés du roi de France et ceux du jeune oi d'Angleterre, à la tête desquels étoit un locteur d'Orléans, nommé Bertier. Le pape e plaignit fortement de l'absence des autres vêques élus, particulièrement de Geoffroy idel, évêque d'Elie; enfin, après plusieurs ontestations, il confirma l'élection de l'arhevêque Richard, le dimanche de Quasimodo, dernier jour de mars mil cent soixantequatorze, et le dimanche suivant il le sacra; puis un autre jour il lui donna le pallium, et quelque temps après la primatie et la légation en Angleterre, pour pouvoir réprimer par les censures les rebelles contre le roi père.

(1) V. Pag. anno 1174, . 13. Sup. l. LXVIII, n. 73.

(2) Roger. Houed. 538. Gervas. an. 1174.

L. Pénitence du roi d'Angleterre.

Mais la guerre ne laissoit pas de continuer, et les Ecossois et les Gallois, peuples féroces et anciens ennemis des Anglois, la faisoient avec la dernière cruauté, jusqu'à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes, et en tirer les enfants à la pointe de leurs lances. Le roi père se voyoit abandonné presque de tous ses sujets, et n'avoit plus guère à sa suite que des étrangers qu'il payoit largement. Ainsi, pressé de tous côtés, et, désespérant presque de conserver ses états deçà la mer, il voulut sauver au moins l'Angleterre, et y passa au commencement de juillet (1). Mais quand il y fut arrivé il alla d'abord à Cantorbéry faire satisfaction au saint martyr; et le vendredi, douzième du même mois, il partit de l'église de Saint-Dunstan, qui est assez loin hors de la ville, revêtu seulement sur la chair d'une pauvre tunique de laine, et marchant nu-pieds dans les rues crottées. Il vint ainsi jusqu'au tombeau du saint, où il se tint prosterné, recevant des coups de verges de la main de tous les évêques et les abbés qui étoient présents, et de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour et la nuit suivante en prière, et sans prendre aucune nourriture. Après les matines, il visita tous les autels de l'église haute et les corps saints qui y étoient, puis il revint au tombeau de saint Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour, il demanda une messe en l'honneur du même saint Thomas, et l'entendit, puis il sortit de Cantorbéry avec joie, et le dimanche il arriva à Londres.

Le même jour, samedi treizième de juillet, pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Ecosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'York; et le jeune roi, qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandre, sachant que son père y étoit, demeura en Normandie, et s'attacha au siége de Rouen avec le roi de France. Ainsi trois semaines après le pèlerinage du roi au tombeau de saint Thomas, la guerre cessa en Angleterre. Ce prince repassa en Normandie vers la Saint-Laurent pour venir au secours de Rouen, bénissant Dieu et saint Thomas, et menant avec lui le roi d'Ecosse et trois comtes, ses prisonniers.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de

(1) Gervas. et Roger. Gesta post. Mart.

Cantorbéry, Richard, qui étoit venu de Rome, et se trouva à son débarquement près de Caen; et le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat, étant à Caen, excommunia par l'autorité du pape tous les ennemis du roi, sans en excepter personne, pas même le roi, son fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque passa ensuite en Angleterre, et arriva le samedi cinquième d'octobre à Cantorbéry, où le lendemain il sacra les quatre évêques de Winchester, d'Eli, d'Herford et de Chichester (1). Il se contenta de prendre le serment de Renaud, évêque de Bath, qui avoit été sacré à Saint-Jean de Maurienne, en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le siége de Rouen, et reçut en ses bonnes grâces ses enfants rebelles en une conférence tenue le lendemain de la Saint-Michel, dernier jour de septembre. Ainsi la paix fut rétablie dans tous ses états.

LI. Albert, archevêque de Saltzbourg, déposé.

En Allemagne, l'empereur Fridéric tint à Ratisbonne, le vingt-sixième de mai, une cour la plus célèbre que l'on se souvient d'avoir jamais vue en Bavière (2). Il s'agissoit de fixer l'état de l'église de Saltzbourg, dont l'archevêque Albert, attaché au pape Alexandre et odieux à l'empereur, s'étoit inutilement présenté deux ans auparavant à une diète que l'empereur avoit tenue dans la ville même de Saltzbourg. Il se présenta à celle-ci avec son oncle Henri, duc d'Autriche. Ce prélat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladislas, roi de Bohême, son père, arrivée l'année précédente, mil cent soixante-treize; car l'empereur s'étoit emparé de la Bohême. D'ailleurs, plusieurs prélats de Bavière s'étoient élevés contre leur métropolitain, et avoient envoyé secrètement au pape des accusations contre lui, demandant sa déposition; mais le pape, mieux instruit par la plupart des prélats de la province, soutenoit l'archevêque Albert.

En cette diète de Ratisbonne, le plus grand adversaire d'Albert étoit Richer, évêque de Brixen, qui, ayant été élu sans son consentement, fut aussi sacré malgré lui en cette même assemblée par l'évêque de Gurc. Le lendemain, Richer engagea tous les prélats qui étoient présents à déposer Albert, suivant l'intention de l'empereur, et tous les seigneurs y consentirent, excepté le duc d'Autriche. Aussitôt on élut pour remplir le siége de Saltzbourg Henri, prévôt de Berthesgad. On l'intronisa, l'empereur lui donna l'investiture, et tous les seigneurs qui tenoient des fiefs de cette église lui en firent hommage, à commencer par le duc de Bavière et le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats et d'ecclésiastiques qui ne prirent point de part à cette élection à cause de son irrégularité, car la personne de Henri leur eût été agréable si le siége eût été vacant. Il témoignoit beaucoup de piété, il avoit de la prudence et de l'éloquence, et avoit été élevé dès l'enfance dans la discipline de l'Eglise, en sorte que ces qualités lui attiroient l'estime, tant des ecclésiastiques que des séculiers.

L'archevêque Albert, ainsi opprimé, porta ses plaintes au pape Alexandre, et lui envoya Erchempold, son chapelain, chanoine de Reicherperg, qui avoit déjà été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du pape, datées d'Anagni, le huitième de septembre. La première, à l'archevêque Albert; la seconde, à Conrad, archevêque de Mayence et son légat en Allemagne; la troisième, au prévôt et au chapitre de Saltzbourg. Par ces lettres, le pape casse la déposition d'Albert comme faite contre tout droit divin et humain, et par attentat sur l'autorité du saint-siége; il ordonne à son légat de prescrire à l'évêque de Gurc, à celui de Brixen et au prévôt Henri, un terme dans lequel cet intrus soit obligé de retourner à son église sous l'obéissance de son archevêque, à laquelle il ordonne au chapitre de Saltzbourg de revenir incessamment. Il est remarquable que les deux évêques de Gurc et de Brixen prétendoient avoir élu le prévôt Henri, sous l'obéissance du pape Alexandre, comme le pape le témoigne dans ces lettres. Toutefois, elles furent sans effet par l'opposition de l'empereur, et Henri demeura quatre ans en possession du siége de Saltzbourg.

LII. Lambert le bègue à Liége.

Raoul, évêque de Liége, successeur d'Alexandre, étoit possédé d'une telle avarice, qu'il faisoit vendre les prébendes en plein marché (1). Un saint prêtre, nommé Lambert, et surnommé le bègue, parce qu'il l'étoit en effet, ne put souffrir ce scandale, et commença à déclamer contre, et contre les mœurs corrompues du clergé. Il avoit peu de lettres, mais il étoit animé d'un grand zèle; toute la ville fut émue de ses prédications, on le suivoit en foule, et il convertit plusieurs pécheurs. Les principaux du clergé en furent indignés, et, ayant délibéré ensemble, ils s'adressèrent à l'évêque, qui envoya l'arrêter prisonnier. Comme on le menoit par l'église de Notre-Dame, quelques prêtres et quelques clercs le piquoient de leurs stylets, et l'égratignoient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel, et dit en soupirant : Hélas! le temps approche où les pourceaux fouilleront la terre sous toi. Ce qui fut confirmé par l'événement. L'évêque le fit donc enfermer

(1) Petr. Bles. Ep. 69, 47. Gervas.

(2) Chr. Reichersp. an. 1173, 1174.

(1) Aegid. c. 52. M.Chr. Belg. p. 198.

dans le château de Rivogne, où il traduisit les actes des apôtres de latin en françois. Ensuite, suivant le conseil du clergé, l'évêque consentit que Lambert fût envoyé à Rome pour faire punir sa témérité de s'être attribué l'autorité de prêcher; mais le pape Alexandre, connoissant sa bonne intention, et qu'on ne le poursuivoit que par envie, lui donna la permission de prêcher et le renvoya chez lui. Il avoit assemblé des femmes et des filles à qui il avoit persuadé de vivre en continence, et que de son nom il appela les béguines; et cette institution continue dans les Pays-Bas, où l'on voit avec édification plusieurs communautés des personnes de ce sexe, qui, sans engagement de vœu perpétuel, vivent ensemble, s'appliquant à la prière et au travail. Lambert le bègue mourut à Liége en mil cent soixante-dix-sept, et fut enterré dans l'église de Saint-Christophe qu'il avoit bâtie.

LIII. Concile de Londres.

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois, le père et le fils, y retournèrent ensemble au mois de mai de l'an mil cent soixante-quinze (1). Arrivant à Londres ils trouvèrent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile, comme il fit le dimanche avant l'Ascension, dix-neuvième jour de mai, dans l'église de Saint-Pierre de Westminster. Tous les évêques suffragants de Cantorbéry s'y trouvèrent, excepté celui de Worchester, qui étoit malade, et celui de Norvick, qui étoit mort. Richard y présidoit comme archevêque, primat et légat du saint-siége. A sa droite étoit l'évêque de Londres, comme doyen de l'église de Cantorbéry; à sa gauche l'évêque de Winchester, comme chantre de la même église; ensuite les autres évêques et les abbés, selon l'ordre de leur sacre. L'archevêque fit un sermon éloquent, puis il fit lire les canons que l'on avoit dressés du consentement du roi et des seigneurs. Ils sont au nombre de dix-neuf, tirés la plupart des anciens conciles; et voici ce que j'y trouve de plus remarquable.

Défense à ceux qui sont dans les ordres sacrés d'exercer des jugements de sang, c'est-à-dire où il échet mutilation de membres, peine alors très-fréquente. Défense à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prévôt séculier; c'est que l'ignorance des laïques obligeoit de donner à des clercs les charges de judicature (2). Les causes de séculiers, où il s'agit de peine corporelle, ne seront point traitées dans les églises ou les cimetières, qui sont au contraire des asiles pour les criminels. Les moines et les clercs ne feront aucun trafic; les moines ne tiendront point de fermes, et les laïques ne tiendront point à ferme des bénéfices. Dans les causes pécuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu sera condamné aux dépens envers sa patrie. On n'ajoutera point d'autre préface à la messe outre les dix qui sont en usage dans l'Eglise, et ce sont les mêmes que nous disons encore à présent. On ne donnera point l'eucharistie trempée sous prétexte de rendre la communion plus complète: c'étoit donc dès-lors l'usage le plus commun de ne prendre que l'espèce du pain. On ne consacrera que dans un calice d'or ou d'argent, non d'étain. Les mariages clandestins sont défendus, et ceux des enfants au-dessous de l'âge prescrit par les lois et les canons sont déclarés nuls (1). C'est qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs enfants dès le berceau.

En ce concile, les clercs de Roger, archevêque d'York, citèrent l'archevêque de Cantorbéry pour répondre devant le pape sur deux prétentions de leur prélat, savoir, qu'il pouvoit faire porter sa croix dans la province de Cantorbéry, et que les quatre évêchés de Lincoln, de Chester, de Worchester et d'Herford devoient être suffragants d'York.

Geoffroy, évêque de Saint-Asaf au pays de Galles, pressé par la pauvreté et par les ravages des Gallois, s'étoit retiré en Angleterre (2), où le roi Henri l'avoit reçu favorablement, et lui avoit donné en garde l'abbaye d'Abendon, qui étoit vacante, pour en jouir jusqu'à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans son siége. Le clergé de Saint-Asaf se plaignit au concile de Londres que Geoffroy ne vouloit point retourner à son église, quoiqu'il en eût été admonesté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger, de l'avis du concile, lui ordonna de retourner ou de renoncer à l'évêché; et Geoffroy prit ce dernier parti, espérant que l'abbaye lui demeureroit. Il résigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant son anneau et sa crosse; et l'archevêque sacra en sa place évêque de Saint-Asaf un docteur nommé Adam, Gallois de nation. Le roi donna aussi l'abbaye d'Abendon à un moine: ainsi Geoffroy perdit l'un et l'autre. On croit que c'est le même que Geoffroy Artus ou de Manmouth qui a écrit une histoire des anciens Bretons depuis le roi Brutus, le Troyen, jusqu'au roi Artus, rempli de quantité de fables, et qui a traduit les prophéties de Merlin (3).

LIV. Exemptions des moines.

Les moines de Malmesbury ayant élu un abbé, l'évêque de Salisbury, qui étoit le diocésain, lui défendit, de la part du pape, de recevoir d'autre que de lui la bénédiction abbatiale. L'abbé ne laissa pas d'aller secrète-

(1) Gervas. p. 1420, to. o, Conc. p. 1431. Roger. p. 543.

(2) C. 3, 6.

(1) C. 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

(2) Roger. p. 544. Gerv. p. 1432.

(3) V. Guill. Nov. Brig poëm. Goduin. p. 654 Cav p. 459.

ment au pays de Galles, et de se faire bénir par l'évêque de Landaf. L'évêque de Salisbury s'en plaignit à Richard, archevêque de Cantorbéry, qui suspendit l'évêque de Landaf et le nouvel abbé jusqu'à ce qu'ils eussent justifié leur conduite. Les parties étant donc venues en sa présence, et ayant produit leurs priviléges, l'archevêque ne trouva rien qui dispensât l'abbé de la dépendance de l'évêque de Salisbury, sinon une bulle d'exemption suspecte de fausseté par le sceau et par le style. Après que l'on eut ouï les témoins et vu les pièces, l'archevêque exhortoit les parties à la paix, et l'évêque ne s'en éloignoit pas; mais l'abbé refusa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archevêque, disant qu'il ne devoit répondre qu'au pape; et, en se retirant, il ajouta avec indignation : Les abbés sont bien lâches et bien misérables de ne pas anéantir la puissance des évêques, puisque, pour une once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

L'archevêque Richard en prit occasion d'écrire au pape Alexandre pour se plaindre des exemptions au nom de tous les évêques (1). Ce mal, dit-il, s'étend très-loin; les abbés s'élèvent contre les primats et les évêques, ils ne veulent avoir personne qui réprime leurs désordres, ni qui s'oppose à leurs désirs. De là vient que les biens de la plupart des monastères sont au pillage; les abbés ne songent qu'à faire bonne chère et vivre en paix, et les moines, comme n'ayant point de chef, s'abandonnent à l'oisiveté et aux vains discours, en sorte que si vous entendiez leurs disputes tumultueuses vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remédiez promptement à ce mal, il est à craindre que les évêques ne se retirent aussi de la sujétion des archevêques, les doyens et les archidiacres de celle de leurs prélats, et qu'il n'y ait plus enfin de subordination. Qu'est-ce qu'exempter les abbés de la juridiction des évêques, sinon autoriser la révolte et armer les enfants contre leurs pères? Quelle justice y a-t-il que le pape accorde des grâces au préjudice des évêques en leur ôtant ce qui leur appartient? Je sais que les papes ont accordé la plupart de ces exemptions pour la paix des monastères et à cause de la tyrannie des évêques; mais le contraire est arrivé, car les monastères qui ont obtenu cette damnable liberté, soit par l'autorité du pape, soit, comme il est plus ordinaire, par de fausses bulles, sont tombés dans un plus grand trouble et une plus grande pauvreté. C'est pourquoi plusieurs maisons très-célèbres pour leur sainteté n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, ou les ont aussitôt rejetées. Ainsi parloit l'archevêque de Cantorbéry, ou plutôt Pierre de Blois sous son nom. Au reste, le monastère de Malmesbury étoit alors si peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du siècle suivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV, de l'an mil deux cent quarante-huit (1).

(1) Petr. Bles. Ep. 18.

LV. Alexandrie, évêché.

Dès le mois de septembre de l'année mil cent soixante-quatorze, l'empereur Fridéric étoit entré en Lombardie pour la cinquième fois, et il passa l'hiver attaché au siége de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé de lever au bout de quatre mois le jour de Pâques, treizième d'avril mil cent soixante-quinze (2). Il se retira à Pavie, d'où il envoya aux évêques de Porto et d'Ostie, et au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, pour faire au pape des propositions de paix. Le pape envoya ces trois cardinaux à Pavie, l'empereur nomma Philippe, élu archevêque de Cologne, avec son chancelier et son protonotaire, pour traiter avec les légats et les recteurs des villes de Lombardie; mais on ne put rien conclure, et on crut que l'empereur n'avoit engagé cette négociation que pour gagner du temps et suspendre pendant l'été les armes victorieuses des Lombards.

Cependant le pape, voulant récompenser la ville d'Alexandrie de sa fidélité envers le saint-siége, à la prière de saint Galdin, archevêque de Milan, des évêques de la province et des magistrats de Lombardie, érigea cette nouvelle ville en évêché, et lui donna pour premier évêque Ardouin, sous-diacre de l'église romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir été sacré (3). Au contraire, pour punir la ville de Pavie d'avoir adhéré long-temps à l'antipape Octavien et à l'empereur Fridéric, excommunié, le pape priva son évêque du droit de faire porter la croix devant lui, et du pallium.

LVI. Ordre militaire de Saint-Jacques.

La même année, le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de Saint-Jacques en Espagne, composé de clercs et de chevaliers, les uns gardant le célibat, les autres mariés, dont les femmes étoient comptées pour sœurs de l'ordre (4). Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la religion chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandès, et plusieurs commandeurs; ils vivoient en commun, sans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidèles de Jérusalem; ils étoient liés à l'ordre et ne pouvoient revenir au siècle ni passer à un autre ordre sans la permission du maître, mais les veuves des chevaliers pouvoient se remarier.

(1) Monast. Angl. tom. 1, p. 53.
(2) Acta Alex. ap. Bar. 1174, 1175.
(3) Ital. Sacra. to. 4, p. 449. Act. ap. Bar. 1175.
(4) Tom. 10, Conc. p. 1878.

'out ce qu'ils avoient conquis, qui leur avoit ·té donné appartenoit à l'ordre, pourvu qu'il ût été possédé par les Sarrasins de temps imnémorial, nonobstant les titres anciens que 'on eût pu produire. Les clercs de l'ordre de·oient vivre en communauté, portant le surılis, administrer les sacrements aux chevaiers et instruire les enfants. Ils devoient gou'erner les églises nouvelles bâties par l'ordre, ·t elles étoient exemptes, à l'égard des évêues, de dîmes et de toutes redevances. Tout 'ordre étoit exempt des interdits généraux, et eux qui le composoient ne pouvoient être inerdits ni excommuniés que par un légat *à atere* : ce qui s'étendoit à leurs familles et eurs serviteurs. En reconnoissance de ce pri·ilége, l'ordre devoit payer au pape tous les ns dix malaquins, sorte de monnoie d'Espame. C'est ce qui paroît par la bulle du pape lexandre, souscrite par treize cardinaux, et latée de Férentino, le cinquième de juillet nil cent soixante-quinze.

LVII. Hugucion, légat en Angleterre.

Le roi d'Angleterre étoit mal satisfait de la ·eine Aliénor son épouse, par le conseil de aquelle ses enfants lui avoient fait la guer·e (1). Il l'avoit fait enfermer dans une forte·esse, et vouloit même la répudier, et on crut ue c'étoit le principal sujet pour lequel il lemanda au pape un légat. Le pape lui envoya Iugues ou Hugucion, cardinal-diacre du itre de Saint-Ange, c'est-à-dire de Saint-Mihel, qui étoit de la famille de Pierre de Léon. l arriva en Angleterre à la fin du mois d'ocobre mil cent soixante-quinze, et fut reçu ıvec grand honneur par le roi, qui vouloit gamer ses bonnes grâces. Dès son arrivée, il ›ermit au roi de poursuivre devant ses offiiers laïques les clercs accusés d'avoir chassé lans ses bois, ce qui fut trouvé très-mauvais ›ar le clergé d'Angleterre, et on accusa le légat le s'être laissé gagner par les libéralités du roi.

Au commencement de l'année suivante, :'est-à-dire à la conversion de saint Paul, 'ingt-cinquième de janvier, le roi d'Angleerre tint à Northampton une grande assem›lée de prélats et de seigneurs où vint Guillaume, roi d'Ecosse, qu'il avoit délivré de ›rison à de dures conditions, et l'avoit obligé à ui rendre hommage, et fait promettre aux évêues du pays de reconnoître pour supérieur 'archevêque d'York (2). Il vint donc à cette ssemblée par ordre du roi Henri, ameant avec soi Richard, évêque de Saint-André, osselin, évêque de Glascow, et tous les utres évêques, abbés et ses seigneurs d'Eosse. Le roi d'Angleterre leur ordonna de ıire à l'église anglicane la même soumission qu'ils avoient accoutumé de faire sous les rois ses prédécesseurs. C'est qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecosse. Roger, archevêque d'York, soutint que l'évêque de Glascow et celui de Wittern ou Maison-Blanche lui étoient soumis, et produisit pour le prouver des bulles des papes ; mais l'évêque de Glascow soutint que son église étoit fille spéciale de l'église romaine, et exempte de tout archevêque. Richard, archevêque de Cantorbéry, prétendoit de son côté que toutes les églises d'Ecosse devoient être soumises à la sienne; c'est pourquoi il persuada au roi de renvoyer les évêques écossois sans qu'il fissent aucune soumission à l'église anglicane.

Le quatrième dimanche de Carême, qui cette année étoit le quatorzième de mars, le légat Hugucion convoqua un concile à Londres, où Roger, archevêque d'York, prétendit avoir la préséance sur l'archevêque de Cantorbéry, fondé sur une lettre de saint Grégoire, où il dit que l'évêque de Londres et celui d'York devoient suivre entre eux le rang de leur ordination ; car il soutenoit que ce qui étoit dit de l'évêque de Londres devoit s'entendre de celui de Cantorbéry ; et dans le fait Roger étoit ordonné archevêque long-temps avant Richard (1). Le jeudi suivant, les deux rois, le père et le fils, étant présents au concile qui se tenoit à Westminster dans la chapelle de l'infirmerie, le légat, comme président, s'assit au milieu sur un siége élevé ; Richard, archevêque de Cantorbéry, se mit à sa droite comme primat ; mais Roger, archevêque d'York, voulut se mettre entre deux, et s'assit sur les genoux de Richard. Quelques évêques et d'autres, tant clercs que laïques, l'en ôtèrent et le jetèrent par terre; on l'attaquoit de tous côtés à coups de poing et de bâton, quand l'archevêque Richard le retira. Roger se leva avec sa chappe déchirée dans le tumulte, et se jeta aux pieds du roi, lui demandant justice de Richard. Cependant plusieurs crioient : Va, traître ! va, tes mains sont encore teintes du sang de saint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plainte de Roger; on appela au pape de part et d'autre, puis on s'en désista. Ainsi le concile fut rompu, et le légat se retira, voyant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Ensuite, à la poursuite du roi, les deux archevêques convinrent d'une surséance de cinq ans sur tous les différents, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les contestations entre eux et leurs églises, se soumettant à l'arbitrage de l'archevêque de Rouen et des évêques du royaume de France.

LVIII. Vivien, légat en Ecosse.

Le légat Hugucion sortit d'Angleterre vers

(1) Gervas. an. 1175.
(2) Roger. p. 550. tom. 10, p. 1469. Robert de Monte. anno 1175.

(1) To. 10, p. 1470. ex Rog. Gervas. p. 1413. Radulf. Dic. p. 588. Sup. liv. XXXVI, n. 37. Greg. XII, Ep. 25

la Saint-Pierre, à la fin de juin, et le mois suivant arriva un autre légat, savoir Vivien, prêtre-cardinal, destiné pour l'Ecosse et les îles voisines, et pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoya Richard, évêque de Winchester, et Geoffroy, évêque d'Eli, pour lui demander de quelle autorité il avoit osé entrer dans son royaume sans sa permission. Le légat, épouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa légation contre la volonté du roi; ainsi on lui permit de passer, et le roi lui donna escorte et le défraya jusqu'à ce qu'il arrivât sur les terres du roi d'Ecosse. Il y célébra l'année suivante un concile où il suspendit Christien, évêque de la Maison-Blanche, pour n'être pas venu au concile. Mais Christien ne s'effraya pas de cette censure, ayant la protection de Roger, archevêque d'York, dont il étoit suffragant. D'Ecosse, le légat Vivien passa en Irlande, et tint à Dublin un concile général de toute l'île; mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il espéroit, et retourna en Ecosse (1).

LIX. Jean de Sarisbéry, évêque de Chartres.

Le jour de la Madeleine, vingt-deuxième de juillet mil cent soixante-seize, arrivèrent à Cantorbéry le doyen, le chantre et le chancelier de l'église de Chartres, pour demander au nom de tout le chapitre Jean de Sarisbéry, qu'ils avoient élu leur évêque. Guillaume aux blanches mains, beau-frère du roi Louis le jeune, gardoit depuis huit ans en commande par dispense du pape, l'évêché de Chartres avec l'archevêché de Sens, dont il avoit été pourvu dès l'année mil cent soixante-huit, et ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sarisbéry, tant à cause de son mérite personnel qu'en considération de saint Thomas de Cantorbéry, dont il avoit été un des principaux confidents, compagnon de son exil et de ses souffrances (2). Les députés de Chartres étant donc arrivés à Cantorbéry, et ayant lu publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France et de l'archevêque de Sens, le chapitre de Cantorbéry, en l'absence de l'archevêque, leur remit Jean de Sarisbéry affranchi de tous les engagements qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenèrent en France, il fut sacré à Sens par Maurice, évêque de Paris, le dimanche huitième jour d'août; et le dimanche suivant, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il fut intronisé solennellement à Chartres, dont il tint le siége quatre ans.

Le même jour que Jean fut sacré, Guillaume, archevêque de Sens, prit possession du siége de Reims, où il fut transféré par l'autorité du pape. L'archevêque Henri, frère du roi Louis le jeune, étoit mort le treizième de novembre, l'année précédente, mil cent soixante-quinze, après avoir tenu ce siége quatorze ans, et Guillaume, son successeur, le tint vingt-six ans (1).

LX. Pierre Comestor.

Pendant que Guillaume aux blanches mains étoit archevêque de Sens, Pierre, surnommé *Comestor*, c'est-à-dire le mangeur, lui dédia son fameux ouvrage, intitulé l'Histoire scolastique. Il se qualifie prêtre de Troyes, et dit qu'il a entrepris ce travail à l'instante prière de ses amis, et le soumet à la correction de l'archevêque (2). C'est la suite de l'histoire sainte, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture et des Gloses, avec quelques incidents de l'histoire profane; toutefois, cet ouvrage n'est pas purement historique. A l'histoire de la création, l'auteur mêle les opinions des théologiens et des philosophes de son temps touchant le ciel empirée, les quatre éléments, la manière dont le monde a été formé, et l'état du premier homme. Ainsi, de temps en temps, il insère à sa narration diverses explications, les supposant vraies, sans se mettre en peine de les prouver. Il cite Platon et Aristote, mais, en général, sans indiquer les endroits de leurs ouvrages; il cite souvent Joseph l'historien, et rapporte plusieurs histoires profanes sans nommer les auteurs.

Le texte des livres historiques de l'Ecriture est rapporté dans cet ouvrage presque tout entier; mais l'auteur s'écarte souvent du sens littéral pour suivre des sens figurés et des explications arbitraires, et donner aux noms propres de mauvaises étymologies. Il raconte plusieurs fables affirmativement, et d'ailleurs il est plein d'expressions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, fut reçu avec un tel applaudissement, que pendant trois cents ans il a été regardé comme le corps de la théologie positive, et mis en parallèle avec le livre des sentences de Pierre Lombard et le décret de Gratien, ce qui peut avoir donné occasion à la fable crue pendant long-temps que ces trois auteurs étoient frères. Pierre Comestor, après avoir été doyen de l'église de Troyes, fut chancelier de l'église de Paris en mil cent soixante-quatre; et, ayant gouverné quelque temps l'école de théologie, il se retira à Saint-Victor, et mourut en mil cent soixante-dix-neuf, laissant par son testament, aux pauvres et aux églises, tout ce qu'il avoit de bien (3). Il fut enterré à Saint-Victor, où on lit encore son épitaphe.

(1) Gervas to. 10, c. p. 1481, 1739. G. Neubrig. III, c. 9.

(2) Radulf. de Dic, pag. 592. Sup. n. 9. Petr. Cell. VII, Ep. 8.

(1) Rad. Dicet. p. 592. Petr. Cell. VII, Ep. 6. Chr. Rem to. 1. Bibl. Lab. p. 361. Marlot. 3, c. 4.

(2) Otto. de S. Blas. c. 12. Cl. Ms. p. 40. P. Comes. Præfat.

(3) Rob. S. Maria. Autif. an. 1179. Hemer. de Acad. Par. p. 113.

LXI. Concile d'Alby. Manichéens.

L'an mil cent soixante-seize, l'archevêque de Narbonne et plusieurs évêques de sa province tinrent une assemblée où furent jugés des hérétiques, qui se faisoient nommer les bons hommes, et qui étoient soutenus par la noblesse de Lombers, petite ville à deux lieues d'Alby, depuis ruinée, qu'il ne faut pas confondre avec Lombez en Gascogne, depuis érigée en évêché (1). Ce jugement fut prononcé par Giraud, évêque d'Alby, suivant l'avis des juges nommés de part et d'autre, et en présence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Nîmes, de Toulouse, d'Agde, et plusieurs abbés et personnes distinguées ecclésiastiques et séculières, avec un grand peuple d'Alby, de Lombers et d'autres lieux.

Gaucelin, évêque de Lodève, un des juges choisis, interrogea ces prétendus bons hommes, par ordre de l'évêque d'Alby, qui avoit l'autorité comme diocésain, et leur demanda premièrement s'ils recevoient la loi de Moïse et les autres livres de l'ancien Testament; ils répondirent, devant tous les assistants, qu'ils ne les recevoient point, mais seulement les évangiles et le reste du nouveau Testament. En second lieu, il les interrogea sur leur foi, es invitant à l'exposer; ils répondirent qu'ils ne le feroient point s'ils n'y étoient contraints. En troisième lieu, il leur demanda s'ils croyoient que les enfants fussent sauvés par le baptême; ls répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point ur cet article, mais qu'ils répondroient par les vangiles et les épîtres. Le quatrième article ut touchant le corps et le sang de Notre Seineur. Il leur demanda où il étoit consacré, ar qui, qui le recevoit, et s'il étoit également onsacré par un bon et par un mauvais ministre; s répondirent que ceux qui le recevoient dinement étoient sauvés, ceux qui le recevoient dignement s'attiroient leur damnation; et outèrent que tout homme de bien, tant clerc e laïque, le consacroit, prétendant toujours devoir point être contraints à répondre sur ur foi.

Le cinquième article fut ce qu'ils pensoient mariage, et si l'homme et la femme, usant la liberté qu'il donne, se pouvoient sauver; ne voulurent répondre autre chose, sinon e cette liberté est accordée à cause de la foration, sur quoi ils citèrent saint Paul (2). sixième article fut de la pénitence, si elle it salutaire à la fin de la vie, si les gens de erre blessés à mort pouvoient se sauver par noyen; si on devoit confesser ses péchés aux tres ou aux laïques indifféremment, et de parle saint Jacques quand il dit (3) : Conez vos péchés les uns aux autres. Ils répondirent qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils voudroient, et ne voulurent rien dire sur les gens de guerre, parce que saint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore si la contrition du cœur et la confession de la bouche suffisoient, et s'il n'étoit pas nécessaire d'y ajouter la satisfaction par les jeûnes, les macérations et les aumônes. Ils répondirent que saint Jacques ne parloit que de la confession, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet apôtre, ni rien ajouter du leur, comme font les évêques.

Ils dirent encore beaucoup de choses sur quoi on ne les interrogeoit point, savoir, qu'on ne doit faire aucun serment, suivant ce que dit Jésus-Christ dans l'Evangile, et saint Jacques dans son épître (1); que saint Paul marque les qualités que doivent avoir les évêques et les prêtres. Si on ne les ordonne pas tels, ce ne sont ni des évêques, ni des prêtres, mais des loups ravissants, des hypocrites et des séducteurs, qui aiment les salutations et les premières places, et qui se font appeler docteurs et maîtres, contre le précepte de Jésus-Christ, portant des habits blancs et des anneaux d'or aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné (2). A quoi ils ajoutèrent plusieurs autres reproches injurieux, concluant qu'on ne devoit point leur obéir, parce que ce n'étoient que des mercenaires et des prêtres semblables à ceux qui livrèrent Jésus-Christ. Ces discours furent réfutés par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes, l'abbé de Sendras et l'abbé de Fontfroide, qui citèrent plusieurs autorités du nouveau Testament; et, après que l'on eut ouï ce qui avoit été dit de part et d'autre, on fit silence, et l'évêque de Lodève prononça ainsi la sentence définitive :

Moi, Gaucelin, évêque de Lodève, par ordre de l'évêque d'Alby et de ses assesseurs, je juge que ces prétendus bons hommes sont hérétiques, et je condamne la secte d'Olivier et de ses compagnons, qui est celle des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient. Ensuite il rapporta les autorités du nouveau Testament, par lesquelles ils étoient convaincus d'hérésie, dont voici les principales. Sur le premier article, Jésus-Christ dit : Je ne suis pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Si vous croyiez à Moïse, vous me croiriez aussi. Et encore : Il leur expliquoit les Ecritures, commençant par Moïse. Dans la transfiguration, Moïse et Elie parurent avec lui pour lui rendre témoignage. Sur le second article, l'évêque prouva la nécessité de confesser la foi, parce que saint Paul dit : On croit de cœur pour la justice, et on confesse de bouche pour le salut, et saint Pierre veut que nous soyons toujours prêts à rendre compte de notre espérance à quiconque nous le demande. Aussi, quand Jésus-Christ lui demanda et aux autres apôtres ce qu'ils disoient de lui, il répondit

(1) Tom. 10, Ep. 1470. ...r. Hoved. p. 155. Catel. ...ued. l. 2, p. 350.

(2) 1. Cor. VII, 2.

(3) Jac. V, 16.

(1) Matth. V, 34. Jac. V,

(2) Matth. XXIII, 1.

au nom de tous : Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant; et sainte Marthe, interrogée sur sa foi, fit une semblable réponse (1). Par-là on convainquoit de mensonge ces hérétiques, qui se vantoient de ne point mentir, car c'est une espèce de mensonge que de se taire quand on doit parler. Sur le troisième article, qui étoit du baptême des enfants, saint Paul dit : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés; or, ils ne le peuvent être sans le baptême, puisque Jésus-Christ dit : Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux; donc, exclure les enfants du baptême, c'est les exclure du salut, contre la volonté de Dieu (2). Il est vrai qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; mais si on demande par la foi de qui les enfants sont sauvés, nous disons que c'est par la foi de l'Eglise ou de leurs parrains, comme le paralytique fut guéri par la foi de ceux qui le présentoient, et la fille de la Cananée par la foi de la mère. Sur le quatrième article de l'eucharistie, elle est consacrée par la vertu des paroles de Notre Seigneur : Ceci est mon corps, ceci est mon sang; sa consécration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du ministère. Or, il paroît, par plusieurs passages de saint Paul, que les évêques, les prêtres et les diacres sont, dans l'Eglise, des ministres de la parole et des sacrements.

Quant au cinquième article du mariage, Jésus-Christ a honoré les noces de sa présence et de son premier miracle, et il a ditque l'homme ne doit point séparer ce que Dieu a joint. Saint Paul a dit que celui qui marie sa fille fait bien, et a défendu aux mariés de se refuser le devoir conjugal (3). Il dit encore : Je veux que les jeunes veuves se marient, et qu'elles aient des enfants. Sur l'article de la pénitence, l'évêque montra que la puissance de lier et de délier a été donnée aux prêtres par ces paroles de Jésus-Christ : Tout ce que vous aurez lié sur la terre, et le reste; et par celles de saint Jacques : Si quelqu'un est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise. Enfin il soutint que les prétendus bons hommes étoient de ces séducteurs ignorants et indociles que saint Paul avoit prédits (4). Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un hérétique, un hypocrite et un faux pasteur, et qu'ils étoient prêts de le montrer par l'Evangile et les épîtres. L'évêque, de son côté, soutint que sa sentence étoit juridique, et qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre; en celle du roi de France, Louis; en celle de Raymond, comte de Toulouse, ou de Constance, son épouse, sœur du roi Louis, qui étoit présente, et en celle de Trincavel, vicomte de Béziers, qui étoit aussi présent.

Les prétendus bons hommes, se voyant ainsi condamnés, s'adressèrent au peuple, et firent une profession de foi qui étoit catholique, déclarant expressément qu'il faut croire de cœur et confesser de bouche; que le corps de Jésus-Christ ne doit être reçu que dans l'Eglise, ni consacré que par un prêtre, soit bon, soit mauvais; que les enfants sont sauvés par le baptême; que l'usage du mariage est permis, et que l'on doit recevoir la pénitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodève leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fût leur croyance, ils répondirent : Qu'absolument ils ne juroient point, parce que ce seroit contrevenir à l'Evangile et aux épîtres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient hérétiques en cet article même, et, qu'étant diffamés et notés d'hérésie, ils devoient s'en purger par serment, s'ils vouloient rentrer dans l'Eglise. Il montra ensuite que le serment est permis, par ce qui est dit dans l'Apocalypse, que l'ange jura par celui qui vit dans les siècles des siècles; et saint Paul dit : Que Dieu jura par lui-même, n'ayant personne plus grand que lui par lequel il pût jurer; et l'apôtre lui-même prend souvent Dieu à témoin, ce qui est un serment (1). Les hérétiques dirent que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer; mais il le nia. Alors cet évêque se leva, et dit : Je confirme et j'approuve la sentence que vient de prononcer Gaucelin, évêque de Lodève, comme donnée par mon ordre; et je défends aux chevaliers de Lombers de protéger ces hérétiques, en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Castres et trois autres qui avoient été choisis pour juges confirmèrent aussi la sentence; enfin elle fut souscrite par les assistants, et nommément par Pons, archevêque de Narbonne; Arnaud, évêque de Nîmes; Gaucelin, de Toulouse; Guillaume, d'Agde; Raymond, abbé de Saint-Pons; Henri, abbé de Gaillac, et quelques autres ecclésiastiques distingués. Entre les laïques, Trincavel, vicomte de Béziers; Constance, comtesse de Toulouse; Sicard, vicomte de Lautrec. Il est évident, par ce récit tiré des actes originaux, que ces hérétiques, nommés depuis albigeois, étoient des manichéens, puisqu'ils rejetoient l'ancien Testament et condamnoient le mariage.

LXII. Fin de saint Galdin de Milan.

Il y en avoit aussi en Lombardie connus sous le nom de cathares, et ils s'étoient introduits et autorisés à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des schismatiques. Ils s'y maintenoient et y faisoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, et don-

(1) Matth. v, 17. Joan. v, 46. Luc. XXIV, 27. Rom. x, 10. 1 Pet. III, 15. Matth. XVI, Can. XI, 27.
(2) Tim. II, 4. Joan. III, 5. Hebr. XI, 6.
(3) Joan. II, Matth. XIX, 6. Cor. VII, 38. 1 Tim. V, 41.
(4) Matth. XIV, 10. Jac. V, 4. 2 Tim. VI, 1.

(1) Apoc. x, 6. Heb. VI, 13. Gal. I, 20. Philip. I, 8.

nèrent une ample matière au zèle de saint Galdin, qui en étoit archevêque. Il prêchoit souvent contre eux pour tirer son peuple de cette erreur insensée, et les instruisoit ensuite des vérités de la foi. Cette année mil cent soixante-seize, le dix-huitième d'avril, étoit le second dimanche après Pâques, et saint Galdin avoit été sacré archevêque à un pareil dimanche, dix ans auparavant. Ce jour donc il alla célébrer l'office en l'église de Sainte-Thècle; mais, se trouvant trop foible pour dire la messe, il la fit dire par Algise, trésorier de sa cathédrale. Avant l'Evangile, il monta au jubé, et fit un très-beau sermon contre ces hérétiques, réfutant clairement leurs erreurs, et prouvant la foi catholique par l'Evangile et par les pères. Après qu'il eut achevé de parler, il se sentit si mal, qu'il vit bien qu'il étoit près de sa fin; on le coucha doucement dans le jubé même et après que la messe fut finie, il se recommanda par signe aux prières des assistants, et rendit l'esprit. Il fut enterré sous le même jubé, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort (1). Son successeur fut Algise de Pirouane, trésorier et chancelier de l'église de Milan, parent de l'archevêque Ubert, prédécesseur de saint Galdin. Mais, comme il y eut de la division dans le clergé de Milan, Algise ne fut élu que six semaines après, c'est-à-dire au commencement de juillet.

---

(1) Vita S. Gald. 8 apr. liv. LXXI, n. 41. Martyrol. Boll. to. 10, p. 195. Sup. R. 18 ap.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

I. Fridéric résolu à quitter le schisme.

Vers la fin du mois de mai mil cent soixante-seize, l'empereur Fridéric, ayant reçu les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois qu'il croyoit surprendre ; mais ils étoient si bien sur leurs gardes, qu'ils marchèrent contre lui le samedi quatrième de juin, et donnèrent une sanglante bataille (1). L'empereur, ayant eu son cheval tué sous lui, disparut et fut quelque temps cru mort ; son armée fut entièrement défaite, et le butin immense. Cette victoire assura la liberté des villes de Lombardie, et ruina en Italie la puissance des empereurs allemands.

Fridéric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qui l'avoient suivi jusque-là, le menacèrent de l'abandonner s'il ne faisoit sa paix avec l'Eglise. Il résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le pape Alexandre, et pour cet effet il envoya Vérémond, archevêque de Magdebourg, Christien de Mayence, Conrad, élu évêque de Wormes, et Vérémond, protonotaire de son royaume, qui, étant venus jusqu'à Tibur, mandèrent au pape, qui étoit à Anagni, la cause de leur voyage, et, ayant obtenu un sauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux et par les capitaines de Campanie, et conduits avec honneur à Anagni, où ils arrivèrent le vingt-unième d'octobre (2). Le lendemain, le pape leur donna audience en consistoire ; ils se présentèrent avec grand respect, et, demeurant debout, ils dirent : L'empereur, notre maître, désire ardemment de donner la paix à l'église romaine et à la ville de Rome, c'est pourquoi il nous a envoyés vers vous avec un plein pouvoir, vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année passée, et demeura imparfait pour nos péchés, soit maintenant terminé. Le pape, ravi de cet heureux changement, répondit d'un visage tranquille : Nous avons une grande joie de votre arrivée, et nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix ; s'il est ainsi, que notre empereur, que nous reconnoissons pour le plus grand entre les princes du monde, veuille nous la donner véritable. Mais, afin qu'elle soit entière, il faut qu'il la donne aussi à nos alliés, principalement au roi de Sicile, aux Lombards et à l'empereur de Constantinople.

Les envoyés louèrent le discours du pape, et ajoutèrent : Nous avons ordre de l'empereur de conférer en secret avec vous et avec les cardinaux, parce que nous savons que de part et d'autre il y a des gens mal intentionnés qui ne souhaitent pas la paix. Alors tous les assistants se retirèrent, et le pape avec les cardinaux, et les envoyés passèrent dans la chambre du conseil, où ils entrèrent en conférence. Mais, comme l'affaire étoit difficile à cause de la quantité de personnes puissantes qui étoient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. On allégua les autorités des pères, les priviléges des empereurs, les anciennes coutumes, on disputa long-temps et subtilement. Enfin, on convint de tous les articles entre l'Eglise et l'empire, laissant les Lombards en l'état où ils étoient, jusqu'à ce que l'empereur en personne eût une conférence avec eux, et il fut résolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoyés de l'empereur donnérent de sa part une pleine sûreté à tous les membres de l'église romaine, pour leurs personnes et leurs biens (1). Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome et les terres de la comtesse Mathilde, et qu'il donneroit sûreté au pape, aux cardinaux et à leur suite pour aller à Venise, à Ravenne et aux autres lieux où ils avoient dessein d'aller, avec une trève de trois mois en cas que la paix fût rompue. Les choses ainsi réglées, les envoyés retournèrent contents vers l'empereur.

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoya Humbaud, évêque d'Ostie, et Reinier, cardinal-diacre de Saint-George, pour faire ratifier à l'empereur, par le conseil des Lombards, la sûreté qu'il avoit promise au pape par ses envoyés (2). Les deux

(1) Acta Alex. ap. Baron. 1176. Corio. I, Par. p. 140. (2) Chr. Io. Cen. 1176.

(1) Instrum. ap. Pagi, an. 1176, n. 6. (2) Acta item. Romoald Salor.

cardinaux trouvèrent l'empereur près de Modène, et en leur présence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat, et pour mieux témoigner ses bonnes intentions il fit faire le même serment pour tous les seigneurs allemands qui étoient présents. On convint de part et d'autre que la conférence du pape avec l'empereur se feroit à Boulogne. D'un autre côté, le pape fit prier Guillaume, roi de Sicile, de lui envoyer quelques-uns des grands de sa cour pour assister à cette conférence, et le roi chargea de cette commission Romuald, archevêque de Salerne, et Roger, comte d'Andri, grand connétable et grand justicier de la Pouille et de la terre de Labour.

II. Le pape à Venise.

Le pape partit d'Anagni le sixième de décembre, et vint à Bénévent, où il demeura depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port de Guast sur la mer Adriatique, avec les galères du roi de Sicile. Enfin, le mercredi des Cendres, neuvième de mars mil cent soixante-dix-sept, après la messe et la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux et les envoyés du roi de Sicile sur onze galères de ce prince, et le dimanche suivant ils arrivèrent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joie, que jamais le pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc, sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, et on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville jusqu'à la grande église dédiée à sainte Anastasie, vierge et martyre, dont le corps y repose, et cependant on chantoit les louanges de Dieu en sclavon, qui est la langue du pays. Quatre jours après, le pape partit de Zara et arriva à Venise le vingt-troisième de mars. Il alla descendre au monastère de Saint-Nicolas du Lido, et le lendemain, le duc de Venise vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée et tous ses suffragants, et un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menèrent en procession à l'église de Saint-Marc, où ayant fait sa prière il donna la bénédiction au peuple; puis le duc le conduisit dans sa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la prière du duc et des grands, il célébra la messe solennellement avec ses cardinaux dans l'église de Saint-Marc.

L'empereur Fridéric étoit cependant à Césène, où, ayant appris que le pape étoit à Venise, il lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Wormes et son protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence, parce que Christien, son chancelier, ne croyoit pas pouvoir être en sûreté à Boulogne, à cause des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit : C'est de l'avis de nos légats et des Lombards, que l'empereur a réglé que le lieu de la conférence seroit à Boulogne; nous ne pouvons donc le changer sans le consentement des Lombards et des cardinaux qui sont en ces quartiers-là. C'est qu'une partie des cardinaux étoient allés par terre en Lombardie avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajouta : Toutefois, pour accélérer la paix, nous irons incessamment jusqu'à Ferrare avec nos frères les cardinaux, pour y résoudre avec les recteurs des Lombards ce qui sera le plus convenable, et il marqua le dimanche de la Passion, dixième d'avril, pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant, voulant satisfaire le peuple qui accouroit de tous côtés avec empressement pour le voir, il célébra solennellement la messe à Saint-Marc, le quatrième dimanche de carême, prêcha après l'Evangile et après la messe, donna au duc de Venise la rose d'or.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Venise la même semaine sur onze galères, et remontant le Pô arriva en sa ville de Ferrare, le dimanche de la Passion. Le lendemain y arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne et de Milan avec les évêques, leurs suffragants, les recteurs des villes de Lombardie; les marquis et les comtes. Ils s'assemblèrent le lendemain dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple; le pape leur dit : Vous savez, mes chers enfants, la persécution que l'Eglise a soufferte de la part de l'empereur qui devoit la protéger; vous savez que l'autorité de l'église romaine en a été affoiblie, parce que les péchés demeuroient impunis et les canons sans exécution; outre les autres maux, la destruction des églises et des monastères, les pillages, les incendies, les meurtres et les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans; mais enfin il a apaisé la tempête et tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu résister à la fureur des Allemands, et vaincre sans guerre un empereur si puissant; mais c'est afin que tout le monde connoisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or, quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni pour l'Eglise et pour le roi de Sicile, et qu'il ait voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, considérant avec quelle dévotion et quel courage vous avez combattu pour l'Eglise et pour la liberté de l'Italie; et, sans avoir égard ni à notre dignité ni à la foiblesse de notre âge avancé, nous nous sommes exposés à la mer et aux périls pour venir délibérer avec vous si nous devons accepter la paix qui nous est offerte.

Après que le pape eut parlé, les Lombards, qui n'étoient pas moins éloquents que guerriers, lui répondirent ainsi par la bouche d'un de leurs sages : Toute l'Italie se jette à vos pieds pour vous rendre grâce et vous témoigner sa joie de l'honneur que vous faites à vos enfants, de venir à eux et de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connoissons par notre propre expérience la persécution que l'empereur a faite à l'Eglise et à vous; nous nous sommes les premiers opposés à sa fureur, et nous nous sommes mis au devant pour l'empêcher de détruire l'Italie et d'opprimer la liberté de l'Eglise, et pour une si bonne cause nous n'avons évité ni la dépense, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'est pourquoi, saint père, il est convenable que vous n'acceptiez point sans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refusé celle qu'il nous a souvent offerte sans l'Eglise. Au reste, nous la ferons volontiers avec l'empereur, et nous ne lui refusons rien de ses anciens droits sur l'Italie; mais, pour notre liberté que nous avons reçue de nos pères, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, nous sommes très-aises qu'il soit compris dans ce traité, parce que c'est un prince qui aime la paix et la justice; nos voyageurs le savent par expérience, et il y a plus de sûreté dans les bois de son royaume que dans les villes des autres.

Trois jours après, arrivèrent à Ferrare Christien, chancelier de l'empereur, les archevêques de Cologne, de Magdebourg et de Trèves, l'évêque élu de Wormes, Godefroy, autre chancelier, et le protonotaire. Le pape leur donna audience en consistoire, où étoient les envoyés du roi de Sicile et les députés des Lombards; et ils déclarèrent que l'empereur leur avoit donné pouvoir à eux sept de conclure la paix avec le pape, le roi de Sicile et les Lombards, comme il avoit promis à Anagni. Le pape en fut très-content, et nomma de son côté sept cardinaux, les Lombards nommèrent aussi sept commissaires, dont quatre étoient des évêques; et le pape voulut que les deux envoyés du roi de Sicile assistassent aux conférences. On commença par disputer sur le lieu de l'entrevue entre le pape et l'empereur; et après plusieurs jours de contestatation on convint qu'elle se feroit à Venise, à condition que le pape prendroit ses sûretés de la part des Vénitiens. Le chancelier Christien, qui ne se croyoit pas en sûreté à Ferrare, en partit le jeudi-saint, et se retira en diligence à Venise; mais le pape célébra solennellement à Ferrare la fête de Pâques, qui cette année mil cent soixante-dix-sept fut le vingt-quatrième d'avril.

IV. Réconciliation de l'empereur avec le pape.

Il en partit le neuvième de mai, sur les galères du roi de Sicile, et fut reçu à Venise avec les mêmes honneurs que la première fois (1). Il ordonna aux commissaires de s'assembler dans la chapelle du palais patriarcal où il logeoit, et de commencer par la paix des Lombards, qui étoit de plus longue discussion. On ne put en convenir, et le pape proposoit une trève avec les Lombards et le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur, car il n'alloit point droit en ce traité. Il se défioit de ses propres commissaires; et, s'étant approché jusqu'à Chiogia, il vouloit entrer à Venise malgré le pape, étant favorisé par une partie des Vénitiens, nonobstant les serments qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Venise et les sages n'en étoient pas les maîtres; mais les envoyés du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colère du roi, leur maître. Ces difficultés firent durer la négociation jusqu'à la fin de juillet. Enfin le chancelier Christien, et les autres commissaires de l'empereur, lui déclarèrent librement que sa puissance ne s'étendoit pas sur leurs âmes, et qu'ils ne vouloient pas fausser les serments qu'ils avoient faits au pape à Anagni, sur la foi desquels il étoit venu à Venise; qu'ils le reconnoissoient pour pape, et renonçoient à l'antipape qui étoit en Toscane. Alors l'empereur se rendit à la paix, selon qu'elle avoit été projetée avec l'Eglise, le roi de Sicile et les Lombards; et, après de nouveaux serments prêtés pour lui et pour les seigneurs allemands, il vint à Venise le samedi vingt-troisième de juillet.

Le lendemain dimanche, veille de Saint-Jacques, le pape envoya dès le grand matin six cardinaux, savoir, deux évêques, trois prêtres et un diacre vers l'empereur, pour l'absoudre. Il renonça au schisme d'Octavien, de Guy de Crême et de Jean de Strume, et promit obéissance au pape Alexandre et à ses successeurs légitimes; et il fut absous, par les cardinaux de l'excommunication, et réuni à l'église catholique. Les prélats et les seigneurs allemands en firent autant, et reçurent aussi l'absolution. Alors le duc de Venise avec le patriarche de Grade, et une grande multitude de clergé et de peuple, vint à Saint-Nicolas-du-Lido, où l'empereur étoit; et le duc, l'ayant pris dans sa barque, le mena à Saint-Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'église avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques et les évêques de Lombardie, tous assis et revêtus pontificalement, en présence d'un peuple innombrable. L'empereur, s'étant approché, ôta son manteau, et se prosterna aux pieds du pape, qui, touché jusqu'aux larmes, le releva et lui donna le baiser de paix. Aussitôt les Allemands entonnèrent le *Te Deum* à haute voix, et l'empereur, prenant le pape par la main droite, le mena jusque dans le chœur de l'église; puis,

(1) Romuald.

baissant la tête, il reçut sa bénédiction et se retira au palais du duc.

Le soir, il envoya prier le pape de célébrer la messe à Saint-Marc, le lendemain fête de Saint-Jacques, parce qu'il désiroit l'entendre ; le pape l'accorda. Et, comme il alloit à l'autel, l'empereur, sans manteau et une verge à la main, fit la fonction d'huissier, marchant devant lui pour chasser les laïques du chœur et lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats et le clergé allemand, qui ce jour-là chanta l'office ; après l'évangile, le pape monta au jubé pour prêcher le peuple ; et, comme il parloit latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur (1). Après le sermon et le *Credo*, l'empereur, avec les seigneurs de sa cour, vint baiser les pieds du pape et faire son offrande, il communia de sa main ; et, après la messe, il le prit par la main et le mena jusqu'à la porte de l'église. Quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier et le conduisit par la bride quelque temps, jusqu'à ce que le pape lui donna sa bénédiction et lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain, vers l'heure de none, l'empereur rendit au pape une visite d'amitié, et vint avec peu de suite jusqu'à sa chambre, où il s'entretenoit familièrement avec les cardinaux. La conversation entre le pape et l'empereur fut affectueuse et gaie, mêlée de quelques railleries, sans préjudice de leur dignité.

V. Paix jurée.

Six jours après, c'est-à-dire le lundi premier jour d'août, la paix fut jurée solennellement (2). L'empereur, accompagné des prélats et des seigneurs de sa cour, vint au palais patriarcal, où logeoit le pape ; la seance se tint dans la salle qui étoit longue et spacieuse, le pape s'assit au fond dans un fauteuil, ayant des deux côtés ses évêques et ses cardinaux. Il fit asseoir l'empereur à sa droite, au-dessus de ses évêques et des cardinaux-prêtres ; et Romuald, archevêque de Salerne, à sa gauche, au-dessus des cardinaux-diacres. Quand on eut fait silence, le pape fit un petit discours, où il témoigna sa joie de la conversion de l'empereur, et finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils, avec l'impératrice, son épouse, et leur fils, le roi Henri. Ensuite l'empereur, ayant ôté son manteau, se leva de son fauteuil, et commença à parler en allemand, son chancelier, Christien, expliquant en italien vulgaire ce qu'il disoit. En ce discours, l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils, et qu'il avoit attaqué l'Eglise croyant la défendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, et déclara qu'il quittoit le schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, et rendoit sa paix au roi de Sicile et aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur, puis on apporta les Evangiles, les reliques et la vraie croix ; et, par ordre de l'empereur Henri, comte de Diesse, jura, sur l'âme de ce prince, qu'il observeroit fidèlement la paix entre l'Eglise et l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, et la trêve de six ans avec les Lombards, comme les commissaires l'avoient accordée et rédigée par écrit. Douze princes de l'empire, tant ecclésiastiques que séculiers, firent le même serment. Aussitôt Romuald, archevêque de Salerne, se leva et jura sur les Evangiles que, quand les envoyés de l'empereur seroient arrivés en Sicile, le roi feroit jurer pour lui, par quelqu'un des seigneurs, l'observation de la paix pour quinze ans, et feroit faire le même serment par dix autres seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient présents, firent aussi le serment pour leur trêve de six ans, et promirent de le faire faire par les consuls et les nobles de chaque ville. Il est remarquable, en ces serments, que l'empereur et le roi font jurer par d'autres, comme s'il eût été au-dessous de leur dignité de jurer en personne. Après l'absolution de l'empereur, ceux qui avoient suivi le schisme vinrent en foule l'abjurer et se faire absoudre. Les plus connus furent Christien, archevêque de Mayence et chancelier, Philippe de Cologne, Vérémond de Magdebourg, Arnold de Trèves, les évêques de Passau, de Worms, d'Augsbourg, de Marseille, de Strasbourg, d'Halberstadt, de Pavie, de Plaisance, de Bresse, de Novare, d'Aqui, de Mantoue, de Bagnarée, de Pésaro, de Fayence.

VI. Conrad transféré de Mayence à Saltzbourg.

Christien se fit alors confirmer l'archevêché de Mayence (1). Car, comme il avoit beaucoup travaillé à la conclusion de la paix, il sollicita l'empereur et les seigneurs allemands de demander instamment au pape sa confirmation. Conrad, qui avoit été avant lui élu et sacré archevêque de Mayence, s'en aperçut ; et, étant venu trouver le pape, il lui dit : Votre sainteté sait que c'est à sa considération que j'ai quitté mes parents, ma patrie et l'église de Mayence, à laquelle j'avois été canoniquement élu, et suis venu vous trouver en France, me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous souvenir combien mon arrivée a servi à l'Eglise, en affermissant votre parti

(1) Chr. Gaufr. Vosiens. t. 2, bibl. Lab. p. 34. (2) Romuald.

(1) Romuald.

encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoissance en me faisant prêtre-cardinal, puis évêque de Sabine, sans préjudice de l'archevêché de Mayence. A présent j'apprends que vous voulez maintenir dans ce siége le chancelier Christien, qui l'a usurpé par violence et suivi le schisme : ce qui ne paroît pas raisonnable. Le pape lui répondit : Vous devez vous souvenir que vous nous avez souvent témoigné que, si la paix entre l'Eglise et l'empire ne se pouvoit faire sans que vous quittassiez l'archevêché de Mayence, vous sacrifieriez votre intérêt à celui de l'Eglise. Or, l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix si le chancelier est chassé de ce siége; mais nous n'avons point voulu lui faire de réponse sur ce sujet sans votre participation. Alors Conrad se rendit, et déclara au pape que, pour le bien de la paix, il remettoit à sa disposition l'archevêché de Mayence.

Le pape, bien content, en conféra avec l'empereur, et ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Saltzbourg. Albert, fils du roi de Bohème, qui en étoit pourvu, étoit alors à Venise, où le pape, qui l'y avoit fait venir, lui représenta qu'il ne seroit jamais agréable à l'empereur, et lui persuada de remettre l'archevêché entre ses mains (1). Après quoi, l'évêché de Gurc et celui de Passau, avec quelques dignités de l'église de Saltzbourg, élurent pour archevêque Conrad, par ordre du pape, qui confirma l'élection sans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'église de Saltzbourg est datée de Venise à Ripalte, le neuvième d'août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant sa vie. En même temps, il confirma au chancelier Christien l'archevêché de Mayence, et ce prélat brûla de sa propre main, en présence du pape et des cardinaux, le pallium qu'il avoit reçu de l'antipape Guy de Crême (2). Le pape lui donna un autre pallium, et en donna aussi un à Philippe, archevêque de Cologne; car l'un et l'autre, quoique sacrés pendant le schisme, l'avoient été par des évêques catholiques, leurs suffragants.

Le pape écrivit aux principaux évêques de la chrétienté pour leur donner part de cette paix et de la réunion de l'empereur à l'Eglise; on le voit par les lettres qui nous restent à Pierre, abbé du mont Cassin et archevêque de Capoue, à Guillaume, archevêque de Reims, à Richard, archevêque de Cantorbéry, et à Roger, archevêque d'York (3). Il en écrivit aussi au roi de France. En cette réconciliation de l'empereur avec le pape, il est remarquable que l'absolution ne tombe que sur l'excommunication à cause du schisme, sans qu'il soit fait aucune mention de réhabiliter l'empereur comme déposé par le pape. Aussi avons-nous vu que pendant le schisme ses sujets catholiques, même les ecclésiastiques, ne lui obeissoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'est qu'on avoit peine à se soumettre aux nouvelles prétentions de Grégoire VII, touchant la déposition des souverains; mais l'excommunication, fondée sur l'Ecriture et la tradition, étoit regardée comme une chose sérieuse.

Le dimanche, quatorzième jour d'août, veille de l'Assomption, le pape Alexandre tint un concile à Venise, dans l'église de Saint-Marc, avec ses évêques et ses cardinaux, les évêques et les abbés d'Allemagne, de Lombardie et de Toscane; l'empereur, le duc de Venise et les envoyés du roi de Sicile y assistèrent, avec une grande multitude de peuple (1). Après les litanies et les prières accoutumées, et un long sermon sur la paix, le pape fit donner des cierges allumés à l'empereur et aux autres assistants, tant clercs que laïques, puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite; aussitôt on jeta et on éteignit les cierges en disant: Ainsi soit-il.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean.

Tandis que le pape étoit à Venise, il écrivit une lettre à un roi des Indes, à qui il dit en substance (2) : Nous avons appris il y a longtemps, par le rapport de plusieurs personnes, que vous faites profession de la religion chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres et cherchez à plaire à Dieu. Mais le médecin Philippe, notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos dispositions par les grands de votre royaume, et que vous voulez être instruit de la doctrine catholique et n'avoir point d'autre foi que celle du saint-siége. Il ajoute, que vous désirez ardemment avoir une église à Rome, un autel à Saint-Pierre et un dans l'église du Saint-Sépulcre, où des hommes sages de votre royaume puissent demeurer pour se mieux instruire de la doctrine catholique et vous en instruire ensuite, vous et les vôtres. C'est pourquoi nous vous envoyons le même médecin Philippe, homme habile et prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, et d'envoyer avec lui vers nous des personnes considérables, chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape est datée du Ripalte, le vingt-huitième de septembre. Le roi auquel elle est écrite y est nommé le prêtre Jean, suivant les historiens anglois qui la rapportent : ce qui fait croire que c'est le même prince dont trente-deux ans auparavant Hugues, évêque de Ga-

(1) Chr. Reichersp. ann. 1177, tom. 10, Conc. p. 1490.
(2) Roger. Hed.
(3) Ap. Bar. t. 10, Conc. p. 1244, 1245, 1318, Epist. 39.

(1) Acta Alex. Romuald. to. 10, Conc. p.
(2) Alex. Ep. 40.

iles, racontoit les victoires sur les Persans, qui régnoit à l'extrémité de l'Orient, et étoit chrétien, mais nestorien (1).

Avant que de partir de Venise, le pape et empereur nommèrent chacun trois commissaires pour la restitution des terres de l'Eglise, dont l'empereur étoit en possession; ensuite l'empereur prit congé du pape et retourna à Césène (2). Le pape partit après lui vers la mi-octobre, sur quatre galères vénitiennes, et arriva à Siponte le vingt-neuvième du même mois, d'où il passa à Troyes, puis à Bénévent, et enfin il arriva à Anagni le quatorzième de décembre, après une année entière d'absence. Le récit de ce voyage, et de tout ce qui s'y passa, est principalement tiré de deux originaux, des actes du pape Alexandre, écrits par un homme de sa suite, et de la chronique de Romuald, archevêque de Salerne, un des envoyés du roi de Sicile.

VIII. Ecrits de Hugues Etérien.

Pendant que le pape étoit à Troyes, il reçut l'ouvrage de Hugues Etérien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adressé par un de ses amis, et dont le pape le remercia par une lettre du treizième de novembre, où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'empereur de Constantinople avec l'église romaine (3). Hugues Etérien étoit de Pise en Toscane, et demeuroit à Constantinople, avec son frère Léon, interprète de la cour impériale. L'empereur Manuel Comnène le fit venir un jour, et lui demanda si les Latins avoient quelques autorités des pères qui assurassent que le Saint-Esprit procède du fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase et de saint Cyrille, qui prouvoient cette vérité; et, voyant que l'empereur s'appliquoit sérieusement à l'examen de la question, il résolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux, Hubalde, évêque d'Ostie, depuis pape sous le nom de Lucius III, Bernard, évêque de Porto, et Jean, du titre de Saint-Jean et Saint-Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins sur ce sujet, tant par raisonnement que par les passages des pères qu'il avoit recueillis pendant un long séjour à Constantinople. L'ouvrage est divisé en trois livres; la question du Saint-Esprit y est traitée fort au long et avec beaucoup de subtilité. L'auteur, dans ses raisonnements, suit les principes d'Aristote; mais il seroit à désirer qu'il y eût plus d'ordre et de choix dans ses preuves, plus de clarté et moins d'affectation dans son style.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues, fait à la prière du clergé de Pise (4), touchant l'état de l'âme séparée du corps, contre l'erreur de quelques Pisans, qui disoient que les prières ni les sacrifices ne servoient de rien aux morts, et qui doutoient même de la résurrection. Ce traité de Hugues est divisé en vingt-sept chapitres, et composé du même style que le précédent.

IX. Absalom, archevêque de Lunden.

La nouvelle de la fin du schisme et de la réconciliation de l'empereur avec le pape, fut apportée en Danemarck par ceux qui avoient été envoyés en cour de Rome pour solliciter la promotion d'Absalom à l'archevêché de Lunden (1). L'archevêque Esquil, se voyant avancé en âge, désiroit depuis long-temps de quitter sa dignité, et en fit un jour confidence au roi Valdémar. Ce prince l'en voulut détourner, et lui représenta qu'il ne le pouvoit sans l'autorité du pape; mais le prélat répondit qu'il avoit obtenu du pape, non-seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le transférer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre sa renonciation plus solennelle, il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrète, de peur que quelqu'un ne s'absentât, craignant d'être élu archevêque.

Cependant, en un jour de fête il fit un sermon à son peuple, où il représenta combien il les avoit aimés et combien il en avoit été aimé, et déclara que son grand âge lui avoit fait prendre la résolution de se retirer, qu'il les recommandoit à la Providence, et déchargeoit tous ses vassaux de leur serment; enfin il leur demanda leurs prières. Ce discours attira les larmes de tous les assistants; et Absalon, évêque de Rostchild, qui vint alors loger chez lui, lui ayant demandé la raison de sa retraite, il allégua, outre sa vieillesse, un vœu qu'il avoit fait entre les mains de saint Bernard. Le lendemain, les évêques, étant arrivés, s'assemblèrent dès le matin dans l'église de Saint-Laurent, et l'archevêque fit tirer les ornements des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avoit augmenté par ses libéralités. Il ajouta combien il avoit travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peines et de périls il avoit essuyés pendant son pontificat, et que ne se sentant plus capable d'en faire les fonctions il avoit résolu de le quitter.

Le roi, qui craignoit que la renonciation de l'archevêque ne fût attribuée à quelque mécontentement et quelque ressentiment contre lui, ordonna de déclarer s'il renonçoit de son propre mouvement. Alors Esquil, étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faisoit par aucun chagrin contre le roi, mais par le

(1) Rog. an. p. 581. Rad. de Dic. p. 608. Jo. Brompt. p. 1132.
(2) Acta Alex.
(3) Alex. Epist. 49. Bibl. PP. Paris. to. 8, p. 503.
(4) Ibid. p. 317.

(1) Saxo Gram. liv. 14, p. 322, 317.

dégoût des honneurs périssables et le désir de la gloire éternelle. On lut ensuite la bulle du pape, où il disoit qu'après avoir long-temps refusé d'admettre la renonciation de l'archevêque, sachant combien il étoit utile à son troupeau, il l'accordoit enfin à sa persévérance, en considération de son grand âge et de ses infirmités. Le roi déclara qu'on ne pouvoit résister à une telle autorité, et l'archevêque, se levant de son siége, mit sa crosse et son anneau sur l'autel. Alors l'église retentit de gémissements, et le roi pria Esquil de choisir son successeur, comme connoissant mieux que personne le clergé du royaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laissoit ce choix en qualité de légat; mais il déclara qu'il cédoit son pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, et ceux-ci prièrent le roi de dire son sentiment; il nomma, comme parlant au nom du peuple, Absalom, évêque de Rostchild, et ce choix fut approuvé par une acclamation publique.

Mais Absalom se leva, protestant que ce fardeau étoit trop pesant pour lui, et qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter son église, après l'avoir amenée, par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état florissant où elle se trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection, excités par Esquil, élurent Absalom tout d'une voix, et le prirent pour le mettre par force dans le siége. En même temps, le clergé commença à chanter, et le peuple le suivoit. Mais la résistance d'Absalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, et cette pieuse violence se tourna presque en querelle. Enfin, ayant obtenu liberté de parler, il appela au pape. Nicolas, doyen du chapitre de Rostchild, appela aussi de la violence que l'on faisoit à son évêque, et Esquil protesta qu'il soutiendroit l'élection, et qu'Absalom verroit qui d'eux deux seroit plus écouté à Rome. Après la messe, il voulut obliger Absalom à donner la bénédiction; mais il s'en défendit, aussi bien que de recevoir l'hommage des vassaux de l'archevêque, ni de rien faire qui pût marquer le moindre consentement à son election.

On envoya donc de part et d'autre des députés en cour de Rome, de la part du roi et de l'église de Lunden, pour appuyer l'élection, de la part d'Absalom et de la part de l'église de Rostchild, pour la combattre. Le pape trouva moyen de contenter les uns et les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Lunden, avec permission de garder l'évêché de Roschild. Il envoya pour cet effet en Danemarck un légat, nommé Galand, qui, ayant appelé à Rostchild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnoit à Absalom de se soumettre à l'élection, et le menaça de l'excommunier s'il résistoit encore. Il lui fit prêter serment pour son nouveau clergé; ensuite il lui donna dans l'église de Lunden le pallium qu'il avoit apporté, et le lendemain il assista au sacre qu'il fit d'Homer, évêque de Ripen. Galand s'acquitta de cette légation avec beaucoup d'intégrité, et, ayant passé l'hiver en Danemarck, il retourna à Rome. Quant à Esquil, il se retira, l'année suivante mil cent soixante-dix-huit, à l'abbaye de Clairvaux, où il prit l'habit monastique, et y finit saintement ses jours trois ans après, en mil cent quatre-vingt-un (1).

X. Guillaume de Paris, abbé en Danemarck.

Quelques années auparavant, Absalom avoit fait venir en Danemarck Guillaume, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, pour y établir l'observance de cette communauté (2). Guillaume naquit vers l'an mil cent cinq, et fut mis dès l'enfance à Saint-Germain-des-Prés, pour y être élevé sous la conduite de l'abbé Hugues, son oncle, qui lui procura une prébende dans l'église de Sainte-Geneviève, occupée alors par des chanoines séculiers. Guillaume fut un des plus zelés à embrasser la réforme, qui fut établie dans ce monastère par l'autorité du pape Eugène, l'an mil cent quarante-sept, et Absalon, étant venu étudier à Paris, lia une amitié particulière avec lui (3). Etant devenu évêque de Rostchild, il trouva dans une île de son diocèse, nommée Eschil, un monastère de chanoines, qui n'avoient de régulier que le nom, et menoient une vie scandaleuse, et il conçut le dessein d'y rétablir l'observance, en y mettant pour abbé Guillaume de Sainte-Geneviève.

Pour cet effet, il envoya en France Saxon, prévôt de son église, surnommé le grammairien, qui a écrit l'histoire du Danemarck d'un style bien au-dessus du mauvais goût de son siècle et d'un latin très-elegant. Etant arrivé à Paris, il rendit à l'abbé de Sainte-Geneviève les lettres de l'évêque Absalom, par lesquelles il le prioit instamment de lui envoyer Guillaume avec trois autres de ses religieux, ce que l'abbé lui accorda du consentement du chapitre: c'et it, suivant l'opinion la plus vraisemblable, en mil cent soixante-onze (4). Ils furent reçus à bras ouverts par le roi Valdémar et par l'évêque Absalom, qui peu de jours après fit elire Guillaume abbé d'Eschil. Mais il trouva d'extrêmes difficultés en ce nouvel établissement, en sorte que ses trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu ni de la rigueur du froid. Guillaume vouloit aussi revenir, si l'évêque ne l'eût retenu. Enfin, par sa patience et sa persévérance, il établit la discipline régulière dans ce monastère et dans un autre dédié à saint Thomas, qu'il fonda au voisinage. Après avoir été trente ans abbé, il mourut

(1) Hist. Gent Dan 1178. Chr. Claraval. 1181.
(2) Vita ap. Boll. 7 apr. to. 9, p. 625.
(3) Sup. liv. LXIX. n 2[illegible]
(4) V. Pabebr. Conat. [illegible] 20.

à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, en mil deux cent deux, le sixième d'avril, jour auquel l'Eglise l'honore entre les saints (1).

XI. Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, légat en France.

Dès l'année mil cent soixante-seize, le pape Alexandre avoit envoyé pour légat en France Pierre, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, qui avoit été élu évêque de Meaux, et garda long-temps les revenus de cette église. On voit le temps de sa légation par la lettre que le pape écrivit aux archevêques de Lyon et de Bourges et à leurs suffragants, datée de Férentino, le douzième d'avril, par conséquent avant son voyage de Lombardie, où il ordonne à ces prelats de lui obeir en cette qualité, et par une autre lettre tendant à même fin, adressée à tous les François, et datée d'Anagni le vingt-deuxième du même mois (2). Pendant qu'il étoit à Ferrare pour le traité de paix avec l'empereur, il écrivit à ce légat de presser l'exécution du mariage accordé entre Richard, second fils du roi d'Angleterre, et Alis, fille du roi de France, en sorte que, si dans quarante jours après son admonition le roi d'Angleterre n'y satisfait de sa part, le légat prononce interdit sur toutes les terres de son obéissance, et enjoint aux archevêques de Cantorbéry et de Bordeaux, et à l'évêque de Poitiers de le faire observer. Le légat exécuta cet ordre, et le roi Henri, qui étoit en Angleterre, l'ayant appris, en appela au pape, et passa aussitôt en Normandie, où il eut une conférence avec le roi Louis à Ivri, le vingt-deuxième de septembre mil cent soixante-dix-sept, en présence du légat et des grands des deux royaumes (3). Les deux rois y firent un traité de paix et d'alliance, avec promesse de se croiser et faire ensemble le voyage de Jérusalem ; mais ce projet n'eut point de suite.

XII Manichéens à Toulouse.

Cependant les manichéens se fortifioient à Toulouse et aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raymond V à l'abbé et au chapitre général de Cîteaux, où il dit (4) : Cette hérésie a gagné jusqu'aux prêtres, les églises sont abandonnées et ruinées, l'on refuse le baptême, l'eucharistie est en abomination, la pénitence méprisée, on rejette la création de l'homme, la resurrection de la chair et tous les mystères ; enfin, on introduit deux principes. Personne ne songe à s'opposer à ces méchants. Pour moi, je suis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main ; mais je reconnois que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que les plus nobles de mes états sont infectés de cette erreur, et entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous, et vous demande votre conseil, votre secours et vos prières. Le glaive spirituel ne suffira pas, il y faut joindre le matériel, et pour cet effet je voudrois que le roi de France vînt ici, espérant que sa présence mettroit fin à ces maux. Je lui ouvrirai les villes, je mettrai en son pouvoir les bourgs et les châteaux, je lui montrerai les hérétiques, et je l'aiderai jusqu'à répandre mon sang pour écraser les ennemis de Jésus-Christ.

Sur cet avis, le roi de France et le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, résolurent, en mil cent soixante-dix-huit, d'aller en personne pour chasser ces hérétiques de la province de Toulouse; mais quelque temps après ils jugèrent plus à propos de ne pas commettre leur autorité et d'envoyer des hommes savants et capables de les convertir (1). Ils y envoyèrent le legat Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, Guérin, archevêque de Bourges, Pons, archevêque de Narbonne, Renaud, évêque de Bath en Angleterre, Jean, évêque de Poitiers, et Henri, abbé de Clairvaux, avec plusieurs autres ecclésiastiques, pour ramener ces hérétiques, ou du moins les convaincre et les condamner. Et, pour prêter main forte aux prélats et exécuter leurs jugements, les deux rois choisirent Raymond, comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, Raymond de Castelnau et d'autres seigneurs.

Le légat et les autres prélats, étant arrivés à Toulouse, y trouvèrent que le chef des hérétiques étoit un nommé Pierre Moran, homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux, un dans la ville et l'autre dehors, de grandes richesses, beaucoup de parents et d'amis, et étoit distingué entre les plus considérables de la ville (2). Il se disoit saint Jean l'évangéliste, et séparoit le verbe qui étoit en Dieu, au commencement, d'avec un autre principe, comme d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fût laïque et ignorant, ils le regardoient comme leur docteur, ils s'assembloient chez lui les nuits, et il les prêchoit revêtu d'une espèce de dalmatique. Il étoit tellement craint, que personne n'osoit lui résister, et les hérétiques étoient si insolents, que quand les prélats catholiques entrèrent à Toulouse, ils se moquoient d'eux publiquement dans les rues, les montroient au doigt et les appeloient hautement apostats, hypocrites et hérétiques. Mais, quelques jours après, un des catholiques ayant eu ordre de prêcher devant le peuple, les hérétiques commencèrent à se cacher, et ils résolurent entre eux que, s'ils étoient interrogés juridiquement, ils feindroient de croire tout ce que croient les catholiques.

(1) Martyr. R. 6 april. (2) Tom. 10, Conc. p. 4. Ep. 9, 10, 8. (3) Roger. Hoved ann. p. 570. Gervas. p. 1442. (4) Gervas. p. 1441.

(1) Roger. p. 573. Rob. de Monte. ann. 1178. (2) Ep. H. Clarav. ap Rog. p. 577.

Ensuite, par ordre du légat, l'évêque de Toulouse, quelques-uns du clergé, les consuls et d'autres catholiques jurèrent de dénoncer par écrit aux commissaires tous ceux qu'ils connoîtroient infectés de cette hérésie, sans épargner personne, et comme la liste grossissoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commissaires résolurent de commencer leurs procédures par lui, et le comte de Toulouse envoya des sergents l'appeler. Il méprisa la première citation, mais le comte, moitié par crainte, moitié par douceur, fit en sorte de l'amener. Alors, un des commissaires lui dit: Pierre, vos concitoyens vous accusent d'être tombé dans l'hérésie arienne (car plusieurs nommoient ainsi ces manichéens), et d'y entraîner les autres. Pierre Moran, jetant un grand soupir, protesta qu'il n'en étoit point, et, comme on lui demanda s'il en feroit serment, il dit qu'il étoit homme d'honneur et qu'on devoit le croire sur sa simple affirmation. Toutefois, on le pressa tant, qu'il promit de jurer, craignant que le refus même qu'il en feroit ne fût une conviction de cette hérésie qui condamnoit le serment. Aussitôt on apporta des reliques avec grande solennité, et, comme on chantoit l'hymne du Saint-Esprit, Pierre Moran pâlit et demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la vérité sur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit, et quelqu'un, ayant ouvert le livre des Evangiles sur lequel il avoit juré, y trouva ces paroles : Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus, fils de Dieu? vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. Ce que l'on appliqua à ces hérétiques par un reste de superstition des sorts des saints(1). On demanda à Pierre Moran, en vertu de son serment, ce qu'il croyoit touchant le saint sacrement de l'autel, et il soutint que le pain consacré par le prêtre n'étoit point le corps de Jésus-Christ. Alors les commissaires se levèrent fondant en larmes, et déclarant au comte qu'ils le condamnoient comme hérétique, et aussitôt il fut mis dans la prison publique sous la caution de ses parents. Le bruit s'en étant répandu, les catholiques furent encouragés, et reprirent le dessus dans la ville. Cependant Pierre Moran, voyant la mort présente, revint à lui, et promit de se convertir. On le fit venir nu en chemise, il se reconnut publiquement hérétique, renonça à son erreur, et promit par serment et sous caution au comte, à la noblesse et aux principaux bourgeois, de se soumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de se trouver le lendemain à Saint-Sernin pour voir la pénitence de Pierre.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'espace autour de l'autel pour y donner au légat la liberté de dire la messe. Pierre entra par la grande porte de l'église, au milieu de cette foule, en chemise et nu-pieds, frappé d'un côté par l'évêque de Toulouse, de l'autre par l'abbé de Saint-Sernin, jusqu'à ce qu'il vint aux pieds du légat sur les degrés de l'autel. Là il fit son abjuration et fut réconcilié à l'Eglise. Tous ses biens furent confisqués, et on lui donna pour pénitence de quitter le pays dans quarante jours, pour aller servir les pauvres à Jérusalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les églises de Toulouse nu-pieds et en chemise, restituer les biens d'église qu'il avoit pris et les usures, réparer les torts qu'il avoit faits aux pauvres, et abattre de fond en comble son château, où se tenoient les assemblées des hérétiques.

XIII. Manichéens en Albigeois.

Henri, abbé de Clairvaux, obtint la permission de s'en retourner, à cause du chapitre général de son ordre qui approchoit, mais à condition de passer dans le diocèse d'Alby avec Renauld, évêque de Bath, et d'admonester Roger de Beders, seigneur du pays, de délivrer l'évêque d'Alby, qu'il tenoit prisonnier sous la garde des hérétiques, et de les chasser de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux et l'évêque de Bath étant donc entrés dans cette province, qui étoit le principal refuge de l'hérésie, Roger se retira dans des lieux inaccessibles; mais l'évêque et l'abbé vinrent à un château très-fort, où sa femme demeuroit avec grand nombre de domestiques et de gens de guerre, et dont tous les habitants étoient hérétiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêchèrent la foi, sans qu'ils osassent rien répondre, et déclarèrent Roger traître, hérétique et parjure, pour avoir violé la sûreté promise à l'évêque. Enfin, ils l'excommunièrent publiquement et le défièrent, c'est-à-dire lui déclarèrent la guerre de la part du pape et des deux rois, en présence de sa femme et de ses chevaliers.

L'évêque de Bath, accompagné du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau, trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des hérétiques, nommés Raymond de Baimiac et Bernard de Raymond, qui se plaignoient d'avoir été proscrits injustement par le comte de Toulouse et les autres seigneurs, et offroient de venir en présence du cardinal-légat, et y soutenir leur créance, si on leur donnoit sûreté pour aller et revenir (1). L'évêque et les deux seigneurs la leur promirent, pour ne pas scandaliser les foibles si on refusoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouse, où le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone et l'évêque de Poitiers, aussi légat du pape, avec le comte de Toulouse et environ trois cents personnes, tant clercs que laïques, s'assemblèrent dans l'église cathédrale de Saint-Etienne.

(1) Matth. VIII, 29. Sup. l. XXXIV, n. 11.

(1) Ep. Pet. Card. ap. Roger, p. 1375.

Les légats ayant ordonné aux deux hérétiques de déclarer leur créance, ils lurent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre, y ayant remarqué quelques mots qui lui étoient suspects, les invita à s'expliquer en latin, parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, et que les Evangiles et les épîtres sont écrits en latin; or, c'étoient les seuls textes dont les hérétiques prétendoient appuyer leur créance. Ils parloient la langue du pays, que le petit peuple y parle encore, et que nous appelons Gascogne, au lieu que les légats et les autres prélats pour la plupart parloient françois. Mais ces hérétiques ne savoient point de latin, ce qui parut en ce qu'un d'eux, l'ayant voulu parler, put à peine dire deux mots de suite, et demeura court; en sorte que, pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut parler en langue vulgaire des mystères de la religion, ce qui paroissoit absurde; car nos langues vulgaires, venues du latin, étoient encore si imparfaites, qu'à peine osoit-on les écrire ou les employer en des matières sérieuses.

Raymond et Bernard renoncèrent donc aux deux principes, et confessèrent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses: ce qu'ils prouvèrent même par le nouveau Testament. Ils confessèrent qu'un prêtre, soit bon, soit mauvais, peut consacrer l'eucharistie, et que le pain et le vin y sont véritablement changés en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ; que ceux qui reçoivent notre baptême, soit enfants, soit adultes, sont sauvés, et que personne ne peut être sauvé sans l'avoir reçu, niant qu'ils eussent aucun autre baptême ou imposition des mains. Ils reconnurent encore que l'usage du mariage ne nuit point au salut, que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les ermites, les templiers et les hospitaliers se peuvent sauver; qu'il est juste de visiter avec dévotion les églises fondées en l'honneur de Dieu et des saints, d'honorer les prêtres, leur donner les dîmes et les prémices, et s'acquitter des autres devoirs paroissiaux; enfin, qu'il est louable de faire des aumônes aux églises et aux pauvres. C'est qu'on les accusoit de nier tous ces articles.

Ensuite on les mena à l'église de Saint-Jacques, où, en présence d'une multitude innombrable de peuple, on lut dans le même papier leur confession de foi écrite en langue vulgaire; et, comme elle paroissoit catholique, on leur demanda encore si elle étoit sincère, et ils répondirent qu'ils croyoient ainsi, et qu'ils n'avoient jamais rien enseigné de contraire. Alors le comte de Toulouse et plusieurs autres, tant clercs que laïques, s'élevèrent contre eux avec zèle, les accusant de mensonge. Les uns déclarèrent leur avoir ouï-dire qu'il y avoit deux dieux, un bon et l'autre mauvais: un bon, qui avoit fait seulement les choses invisibles, immuables et incorruptibles; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme et les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir ouï prêcher que le corps de Jésus-Christ n'est point consacré par le ministère d'un prêtre indigne ou criminel. Plusieurs témoignèrent qu'ils leur avoient ouï-dire que l'homme et la femme, se rendant le devoir conjugal, ne pouvoient être sauvés. D'autres leur soutenoient en face qu'ils avoient dit que le baptême ne sert de rien aux enfants, et plusieurs autres blasphèmes abominables.

Comme Raymond et Bernard disoient que c'étoient de faux témoins, on les pressa de confirmer par serment leur confession de foi; mais ils le refusèrent, disant que Notre Seigneur, dans l'Evangile, défend absolument de jurer. On leur représenta que saint Paul dit que le serment est la fin de toute dispute, et qu'il relève le serment de Dieu touchant le sacerdoce de son fils (1). On allégua plusieurs autres passages de l'Ecriture, pour montrer qu'il est permis de jurer à cause de la foiblesse de ceux que nous voulons persuader. Enfin, ces hérétiques ne s'aperçoivent pas qu'ils avoient eux-mêmes apposé un serment dans la confession de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en disant: Par la vérité, qui est Dieu, nous croirons ainsi. Et ils ne savoient pas que c'est jurer que d'appeler en témoignage de nos discours la vérité et la parole de Dieu, comme fait l'apôtre quand il dit: Nous vous disons par la parole de Dieu; et ailleurs (2): Dieu m'est témoin. Ce sont les réflexions du légat Pierre dans la lettre dont est tiré ce récit. Raymond et Bernard parurent suffisamment convaincus par tant de témoins, et plusieurs autres se préparoient encore à déposer contre eux; toutefois, pour user de miséricorde, suivant l'esprit de l'Eglise, le légat les exhorta à abjurer leur hérésie, et se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le pape, par les archevêques de Bourges et de Narbonne, l'évêque de Toulouse et le légat lui-même. Mais ils le refusèrent, et demeurèrent dans leur endurcissement. C'est pourquoi les deux légats les excommunièrent de nouveau, avec les cierges allumés, en présence de tout le peuple, furieusement animé contre ces hérétiques, comme il le marquoit par ses acclamations continuelles. C'est ce que témoigne le légat Pierre dans sa lettre adressée à tous les fidèles, où il leur enjoint d'éviter Raymond et Bernard et leurs complices, comme excommuniés et livrés à Satan, et de les chasser de leurs terres. Le comte de Toulouse et les autres seigneurs du pays promirent par serment, devant tout le peuple, de ne point favoriser les hérétiques.

XIV. Fin de saint Anthelme, évêque de Bellay.

Cette année mil cent soixante-dix-huit fut

(1) Matth. v, 34. Heb. vi, 16. Ps. cix.

(2) I Thess. iv, 14. Rom. i, 9.

la dernière de saint Anthelme, évêque de Bellay. Depuis son épiscopat, il ajouta plutôt à ses austérités corporelles qu'il n'en diminua. Il faisoit l'office divin, non dans sa chapelle, mais dans la cathédrale avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il disoit la messe presque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce sont les paroles de l'auteur de sa vie. C'est que chez les chartreux il n'y avoit guère, même le dimanche, que la messe conventuelle, comme font entendre les statuts de Guigues (1). Anthelme eut grand soin de purifier son clergé, et après les exhortations charitables il déposa six ou sept prêtres concubinaires.

Humbert, comte de Savoie, avoit fait emprisonner un prêtre, que le saint évêque fit délivrer malgré le prévôt; et, comme il s'enfuyoit, les gens du prévôt le tuèrent. De plus, le comte avoit des prétentions sur quelques terres de l'Eglise, qu'il disoit être de son domaine; Anthelme l'exhortoit à s'en désister, et à faire satisfaction pour le meurtre du prêtre sous peine d'excommunication; mais le comte le menaça de son côté, disant qu'il avoit privilége du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laissa pas de l'excommunier et en sa présence; ce qui le fit entrer en fureur, et les assistants disoient qu'une telle témérité méritoit la mort. Mais le prélat, loin de s'en effrayer, répéta l'excommunication en termes plus forts, s'estimant heureux s'il eût souffert le martyre pour une si bonne cause (2). Le comte se plaignit au pape de l'infraction de son privilége, et le pape ordonna à saint Pierre de Tarentaise, qui vivoit encore, et à un autre évêque, de faire absoudre le comte, ou de l'absoudre eux-mêmes au refus de l'évêque de Bellay, dont il connoissoit la fermeté. Les évêques s'acquittèrent de leur commission, et pressèrent Anthelme d'obéir au pape et d'apaiser le prince; mais il répondit : Celui qui est lié justement ne doit point être délié qu'il n'ait satisfait par la pénitence à celui qu'il a offensé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier, ce qui ne le doit pas être. Soyez donc assurés que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée. Les deux prélats se retirèrent sans oser passer outre; mais le pape, l'ayant appris, donna l'absolution au comte, et le fit savoir à Anthelme.

Il en fut tellement touché, qu'il quitta son siége et se retira dans sa cellule de la Chartreuse; mais, sur les plaintes de tout le pays, le clergé de Bellay obtint des lettres du pape en vertu desquelles il le fit revenir; et le comte de Savoie ne se tint point absous, et n'osa entrer dans l'Eglise, jusqu'à ce que, s'étant humilié devant le saint prélat, il reçut son absolution. Comme il ne se corrigeoit point et n'accomplissoit pas ses promesses, ils se brouillèrent encore; et toutefois le comte, dans le temps même qu'il haïssoit et menaçoit le prélat, ne laissoit pas de le respecter. En effet, Anthelme s'étoit acquis par sa vertu une merveilleuse autorité. Tout l'ordre des chartreux le regardoit comme son supérieur, et tous les prieurs étoient sous sa dépendance; aussi veilloit-il avec un grand zèle sur ce saint ordre pour y prévenir le moindre relâchement (1). Quand il se trouvoit dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni évêque ni autre de quelque rang qu'il fût qui ne lui cédât : la cour de Rome elle-même le respectoit. Aussi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fût ce qui étoit répréhensible; et, comme on voyoit que ses corrections n'avoient pour principes que la charité, la plupart les recevoient volontiers. Mais il avoit une grande indulgence pour les pécheurs pénitents, et mêloit ses larmes avec les leurs.

Pendant la maladie, dont il mourut, on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoie, avec lequel il étoit encore en différent; mais il répondit : Je n'en ferai rien, s'il ne se désiste de son injuste prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette église, et ne se reconnoît coupable de la mort de ce prêtre. Personne n'osoit rapporter ce discours au comte, qui étoit dans le même lieu; il n'y eut que deux chartreux qui s'en chargèrent; et le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le saint homme, reconnut sa faute, renonça à sa prétention, et demanda pardon. Anthelme lui imposa les mains, et pria Dieu de lui donner sa bénédiction à lui et à son fils. Comme le comte n'avoit qu'une fille, on crut que le prélat se méprenoit, et on voulut lui faire dire la fille, mais il répéta plusieurs fois le fils; et, en effet, il en vint un au comte peu de temps après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt-sixième de juin mil cent soixante-dix-huit, la quinzième année de son épiscopat. Il avoit vécu plus de soixante-dix ans, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur, dans le siége de Bellay, fut Rainald, tiré comme lui de la grande Chartreuse, qui, six ans après, eut pour successeur Arnaud, aussi chartreux (2).

XV. Fin de sainte Hildegarde.

Environ trois mois après, mourut sainte Hildegarde, abbesse du mont Saint-Rupert, près de Mayence, dont les révélations avoient été approuvées par le pape Eugène III, trente ans auparavant (3). Elle continua de les écrire avec un homme fidèle qui lui aidoit à rendre

(1) Vita ap. Sur. 26 juin, c. 18. Sup. liv. LXX, n. 65, c. 7, n. 4. (2) Vita G. 19, c. 20, 22.

(1) C. 23, 24. (2) C. 25. Martyr. R. 26 jun. Gall. Chr. to. 2, p (3) Sup. liv. LXIX, n. 37

ses pensées en latin, suivant les règles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses révélations sont recueillies en trois livres, et commencent d'ordinaire par quelqu'image sensible, qu'elle dit avoir vue et dont elle explique les significations mystérieuses; puis elle en tire une morale pure et solide, exprimée d'un style vif et figuré, où elle reprend les vices de son temps, et excite fortement à la pénitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient, entre lesquelles il y en a une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on c oyoit qu'elle avoit le don de prophétie, et Richer, moine de Sénones en Lorraine, qui écrivoit environ trente ans après, dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des prêcheurs et des frères mineurs (1). Car, ajoute-t-il, elle a dit clairement qu'il viendroit des frères portant une grande tonsure et un habit religieux, mais extraordinaire, qui, dans leur commencement, seroient reçus du peuple comme Dieu; qu'ils n'auroient rien de propre et ne vivroient que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain; qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes et les villages, et seroient d'abord chéris de Dieu et des hommes: mais qu'étant bientôt déchus de leur institut ils tomberoient dans le mépris; et leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer.

Sainte Hildegarde (2) avoit aussi le don des miracles; elle en fit une infinité, dont l'auteur de sa vie rapporte en particulier jusqu'à vingt. Elle mourut le dimanche, dix-septième de septembre mil cent soixante dix-huit, âgée de quatre-vingts ans. Sa vie fut écrite par Thierry, abbé bénédictin, quelque trente ans après sa mort, sur les mémoires d'un nommé Godefroy, auxquels il ajouta les révélations et les miracles. L'Eglise honore la sainte le jour de sa mort (3).

XVI. Alexandre III rentre à Rome.

Cependant tout le clergé et le peuple de Rome, voyant que l'empereur Frideric s'étoit soumis au pape Alexandre et que le schisme étoit fini, jurèrent par délibération commune de rappeler le pape pour faire cesser les maux que sa longue absence avoit causés, tant au temporel qu'au spirituel. Ils envoyèrent donc à Anagni sept des principaux citoyens romains avec des lettres du clergé, du sénat et du peuple pour le prier de revenir; mais le pape, considérant qu'après l'avoir rappelé de France ils avoient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses sûretés (1). Pour cet effet il envoya, avec les sept députés des Romains, Hubalde, évêque d'Ostie, Rainier, prêtre cardinal de Saint-Jean et Saint-Paul, et Jean, diacre cardinal de Saint-Ange, qui, après une longue négociation, firent régler par délibération de tout le peuple que les sénateurs, à leur élection, feroient foi et hommage au pape; que les Romains lui restitueroient l'église de Saint-Pierre et les droits régaliens dont ils s'étoient emparés; qu'ils observeroient inviolablement la paix et la sûreté, tant à l'égard du pape que des cardinaux, leurs biens et tous ceux qui viendroient vers le pape ou qui en retourneroient.

Ensuite les sénateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux, et après lui avoir baisé les pieds, ils jurèrent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors le pape se prépara à retourner à Rome, et le jour de saint Grégoire, douzième de mars, qui cette année mille cent soixante-dix-huit étoit le troisième dimanche de carême, il partit de Tusculum après la messe. Le clergé de Rome vint bien loin au devant avec les bannières et les croix, ce qu'on ne se souvenoit point qui eût été fait à aucun pape; les sénateurs et les magistrats venoient au son des trompettes, les nobles et la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges. La presse étoit si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher, et sa main étoit lasse de donner des bénédictions; on le conduisit ainsi jusqu'à l'église de Latran, où, après avoir congédié le peuple et les cardinaux, il monta au palais et se mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué, car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint consistoire et reçut au baiser des pieds (1) une multitude infinie de clercs et de laïques, puis il fit les stations ordinaires du carême, et le dimanche suivant qui étoit *Lætare*, il alla en procession à Sainte-Croix; enfin le jour de Pâques il porta la tiare avec la couronne nommée le Règne.

XVII. Soumission de l'antipape Calliste.

Dès la fin de l'année précédente, l'antipape Jean de Strume, autrement Calliste, ayant appris la réconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta secrètement sa résidence de Viterbe, et vint au mont d'Albane sous la protection de Jean, seigneur du château; mais l'empereur, pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, défia, et mit au ban de l'empire l'anti-pape et ses défenseurs s'ils ne venoient au plus tôt à l'obéissance du pape (2). Etant

(1) Vita ap. Sur. 17 sept. Alb. Stad. ann. 1151, 109. Chr. Senon. lib. c. 15, to. 3, Spicil.
(2) Lib. 3.
(3) C 27. Præfat. Martyr. R. 17 sept.

(1) Acta. Alex. ap. Bar. an. 1178, n. 1. Sup. liv. LXXI, n. 17.
(2) Acta. ead. ap. Bar. an. 1177. Romu. Chr.

done rétabli à Rome comme il étoit à Tusculum, le jour de la décolation de saint Jean, vingt-neuvième d'août mil cent soixante-dix-huit, Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ses clercs, et, en présence des cardinaux et de plusieurs autres, confessa publiquement son péché, demanda pardon et abjura le schisme. Le pape Alexandre, suivant sa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, et lui déclara que l'église romaine le recevoit avec joie pour son fils et lui rendoit le bien pour le mal; en effet, le pape le traita toujours depuis avec honneur dans sa cour et le reçut même à sa table. Toutefois, le vingt-neuvième de septembre, quelques schismatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino, de la famille des Frangipanes, qu'ils nommèrent Innocent III (1). Un chevalier, frère de l'antipape Octavien, le prit sous sa protection en haine du pape Alexandre, et lui donna une forteresse qu'il avoit près de Rome.

XVIII. Convocation d'un concile général.

Le pape Alexandre, voulant remédier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiés pendant un si long schisme, indiqua un concile général à Rome pour le premier dimanche de carême de l'année suivante mil cent soixante-dix-neuf, comme il paroît par la lettre à l'archevêque de Pise et à tous les évêques et les abbés de Toscane, datée de Tusculum, pour appeler nommément à ce concile tous les évêques de l'église latine et les principaux abbés; mais, comme il s'en trouva plusieurs à qui il étoit impossible de faire le voyage, on les dispensa pour de l'argent : ce qui donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention intéressée de la cour de Rome (2). C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige auteur du temps.

Dès l'année précédente, mil cent soixante-dix-sept, le pape avoit appelé au concile les prélats latins d'Orient, qui partirent au mois d'octobre de cette année mil cent soixante-dix-huit, cinquième du règne de Baudouin IV, roi de Jérusalem (3). Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Héraclius de Césarée, et quatre évêques, Albert de Bethléem, Raoul de Sébaste, Josse d'Acre, Romain de Tripoli, avec Pierre, prieur du Saint-Sépulcre, député du patriarche de Jérusalem, et Rainald, abbé du mont de Sion.

XIX. Guillaume, archevêque de Tyr.

Le plus fameux de tous ces prélats est Guillaume de Tyr, auteur de la meilleure histoire que nous ayons du royaume latin de Jérusalem (1). Il étoit né dans le pays, mais de parents françois, et avoit fait en France ses études. Fridéric, archevêque de Tyr, le fit archidiacre de son église vers l'an mil cent soixante-sept à la prière du roi Amaury et de plusieurs autres personnes considérables. Aussitôt il fut envoyé en ambassade à l'empereur de Constantinople touchant une entreprise sur l'Egypte, et s'acquitta très-bien de sa commission. Environ deux ans après, il vint à Rome, tant pour ses affaires particulières que pour éviter l'indignation de son archevêque que toutefois il n'avoit pas méritée. A son retour, le roi Amaury le fit précepteur du prince Baudouin, son fils, âgé de neuf ans; puis, de l'avis des seigneurs, il le fit son chancelier. Au mois de mai mil cent soixante-quatorze, il fut élu archevêque de Tyr par le consentement unanime du clergé et du peuple et avec l'agrément du roi, et sacré le huitième juin dans l'église du Saint-Sépulcre par les mains d'Amaury, patriarche de Jérusalem.

(1) Jo. de Cecc. 1178. Acta. Aquicinct. an. 1179.
(2) Tom. x, Conc. p. 156. G. Neubr. lib. III, c. 2.
(3) Guil. Tyr. XXI, c. 26.

L'empereur Manuel envoya aussi à Rome Georges, métropolitain de Corfou, pour assister au concile, et ensuite aller de sa part vers l'empereur Fridéric; mais il tomba malade à Otrente, où il étoit arrivé le quinzième d'octobre mil cent soixante-dix-huit, et y demeura six mois, pendant lesquels se tint le concile (2). C'est pourquoi l'empereur Manuel le rappela pour assister à un concile indiqué par le patriarche de Constantinople, et Nectaire, abbé des casules, assista pour les Grecs au concile de Latran.

XX. Troisième concile de Latran.

Il s'y trouva trois cent deux évêques, savoir, cinquante-un de la province de Rome, dont le premier étoit Hubalde, évêque d'Ostie, qui, deux ans après, fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent soixante-un, entre lesquels je remarque Romuald, archevêque de Salerne, et deux Grecs, de la province de Reggio (3). De France, les plus distingués étoient : Guillaume, archevêque de Reims, Guérin, archevêque de Bourges, auparavant abbé de Pontigny, qui mourut deux ans après, en mil cent quatre-vingt-un. Pons, archevêque de Narbonne, Jean de Sarisbéry, évêque de Chartres, et son ami Jean, évêque de Poitiers. De Normandie, Gilles, évêque d'Evreux, fut le seul qui assista à ce concile. D'Angleterre, il n'y en eut que quatre, car les Anglois soutenoient qu'ils ne devoient pas en envoyer davantage pour le concile général (4). D'Irlande, y furent saint Laurent, archevêque de Dublin, Catholique, archevêque

(1) Bongars. Præf. in Gesta Deper. F. n. XI.
(2) Epist. ap. Bar. ann. 1178. Collat. de Conj. c. 11, n. 6.
(3) To. x. Conc. p. 15?? to. 12, Spicil. p. 633, not. ad Guill. Neubrig. p. ?? Patr. Bitur.
(4) Roge .

le Tuam, et cinq ou six évêques. Il y eut ıussi plusieurs prélats écossois. Entre ceux l'Allemagne, on compte Arnold, archevêque le Trèves, Christien de Mayence, et Conrad le Saltzbourg. Il y avoit un évêque de Danenarck et un archevêque de Hongrie, qui est ıommé le dernier.

Ce concile se tint dans l'église de Latran, où e pape étoit sur un siége élevé avec les cardiıaux, les préfets, les sénateurs et les consuls le Rome. Il y eut trois sessions, dont la prenière fut tenue le lundi de la troisième semaine de carême, qui étoit le cinquième jour le mars mil cent soixante-dix-neuf; la seconde, e mercredi de la semaine suivante, quatorzième de mars; la troisième, le lundi de la Pasion, dix-neuvième du même mois.

XXI. Canons du concile de Latran.

En ce concile, on fit vingt-sept canons, lont le premier porte en substance (1) : Pour ›révenir les schismes, si dans l'élection du ›ape les cardinaux ne s'accordent pas assez ›our la faire unanimement, celui-là sera reonnu pour le pape qui aura les deux tiers les voix. Et celui qui n'ayant que le tiers au noins des deux tiers en prendra le nom, sera ›rivé de tout ordre sacré et excommunié, en orte qu'on ne lui accordera que le viatique à 'extrémité de la vie. La même peine s'étendra ı ceux qui l'auront reçu pour pape. Le tout ans préjudice des canons, qui ordonnent ue la plus grande et la plus saine partie loit l'emporter, parce que, dans les autres glises, les difficultés peuvent être décidées ›ar leurs supérieurs, au lieu que l'église roaine n'a point de supérieur (2). Nous déclaons nulles les ordinations faites par les antiapes Octavien, Guy et Jean de Strume, et ous ordonnons que ceux qui ont reçu d'eux es dignités ecclésiastiques ou des bénéfices n soient privés. Nous cassons les aliénations ar eux faites des biens ecclésiastiques, et ous déclarons suspens des ordres sacrés et es dignités ceux qui volontairement ont fait rment de tenir le schisme.

Personne ne sera élu évêque qu'il n'ait ente ans accomplis, qu'il ne soit né en léitime mariage, et recommandable par ses œurs et sa doctrine (3). Sitôt que son élecon aura été confirmée, et qu'il aura l'admiistration des biens de l'Eglise, les bénéfices u'il avoit pourront être librement conférés ar celui à qui il appartiendra. Quant aux dinités inférieures, comme doyennés, archidiaınés et autres bénéfices à charge d'âmes, ersonne ne pourra en être pourvu qu'il n'ait tteint l'âge de vingt-cinq ans, et il en sera rivé, si dans le temps marqué par les canons il n'est promu aux ordres convenables, savoir, le diaconat pour les archidiacres, et la prêtrise pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette règle seront privés du droit d'élire, et suspens de leurs bénéfices pendant trois ans; l'évêque qui aura consenti perdra le droit de conférer ses dignités.

Puisque l'apôtre se nourrissoit lui et les siens du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres, et n'être point à charge aux fidèles (1), nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos frères les évêques obligent leurs inférieurs, par les grands frais de visite, à vendre les ornements des églises, et à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister longtemps. C'est pourquoi nous ordonnons que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens et leurs inférieurs deux. Ils ne mèneront point de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, et se contenteront pour leur table d'être servis suffisamment et modestement. Les évêques n'imposeront ni tailles ni exactions sur leur clergé; ils pourront seulement, en cas de besoin, lui demander un secours charitable. Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique (2), à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. C'est le premier canon que je sache qui parle du titre patrimonial ou plutôt de patrimoine, au lieu de titre ecclésiastique.

L'abus des appellations trop fréquentes en avoit attiré un autre, savoir, que, pour les prévenir, les évêques, et même les archidiacres, prononçoient des sentences de suspense ou d'excommunication sans monitions précédentes (3). Le concile leur défend d'en user ainsi, si ce n'est pour les fautes qui, de leur nature, emportent excommunication; mais il défend aussi aux inférieurs d'appeler sans grief ni avant l'entrée en cause. Si l'appelant ne vient point poursuivre son appel, il sera condamné aux dépens envers l'intimé qui se sera présenté. Or, ces dépens étoient grands, surtout pour les appellations à Rome, où on alloit se défendre en personne. Il est défendu, en particulier aux moines et aux autres religieux, d'appeler des corrections de discipline imposées par leurs supérieurs ou leurs chapitres.

Le concile défend, comme des abus horribles, de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques, ou la prise de posses-

(1) To. x, p. 1507.
(2) C 2.
(3) C. 3

(1) C. 4 1; Thess. III, 2, Thess. 51.
(2) C. 5.
(3) C. 6.

sion des curés (1), pour les sépultures, les mariages et les autres sacrements, en sorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas de quoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alléguer la longue coutume qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi aux évêques et aux abbés d'imposer aux églises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Il leur défend d'établir à certains prix des doyens pour exercer leur juridiction (2). Défense de conférer ou de promettre les bénéfices avant qu'ils vaquent, pour ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire. Les bénéfices vacants seront conférés dans six mois ; autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, et le métropolitain à celle de l'un et de l'autre.

Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des templiers et des hospitaliers. Ils recevoient des églises de la main des laïques ; et, dans les leurs, ils instituoient et destituoient des prêtres à l'insu des évêques : ils recevoient aux sacrements les excommuniés et les interdits, et leur donnoient la sépulture ; ils abusoient de la permission donnée à leurs frères, envoyés pour quêter, de faire ouvrir une fois l'an les églises interdites, et y faire célébrer l'office divin ; car, sous ce prétexte, plusieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits (3) ; ils s'associoient des confrères en plusieurs lieux, à qui ils communiquoient leurs priviléges. Ces abus venoient moins de l'ordre des supérieurs que de l'indiscrétion des particuliers, et le concile les condamna tous, non-seulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres religieux.

Les religieux, de quelqu'institut qu'ils soient, ne seront point reçus pour de l'argent, sous peine au supérieur de privation de sa charge (4), et au particulier de n'être jamais élevé aux ordres sacrés. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pécule, si ce n'est pour l'exercice de son obédience ; celui qui sera trouvé avoir un pécule sera excommunié et privé de la sépulture commune, et on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé, trouvé négligent sur ce point, sera déposé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurés ou les obédiences, et on ne changera point les prieurs conventuels, sinon pour des causes graves, ou pour les élever à un plus haut rang.

On renouvelle les règlements pour la continence des clercs, et les défenses à ceux qui sont dans les ordres sacrés de se charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de juridictions séculières, ou de la fonction d'avocat devant les juges laïques. On défend la pluralité des bénéfices, qui dès lors étoit venue à un tel excès, que quelques-uns en avoient jusqu'à six, et possedoient plusieurs cures ; d'où il arrivoit qu'ils ne pouvoient résider ni faire leurs fonctions, et que plusieurs dignes ministres de l'Eglise manquoient de subsistances. On défend aux laïques, sous peine d'anathème, d'instituer ou destituer des clercs dans les églises sans autorité de l'évêque, ou d'obliger les ecclésiastiques à comparoître en jugement devant eux. On règle le droit des patrons, en sorte que, s'ils sont plusieurs, ils s'accordent à nommer un seul prêtre pour desservir l'église, ou que celui-là soit préféré qui aura la pluralité des suffrages (1) ; autrement l'évêque y pourvoira, comme aussi en cas de question pour le droit de patronage, qui ne soit pas terminée en trois mois. Défense aux laïques de transférer à d'autres laïques les dîmes qu'ils possedent, au péril de leurs âmes. C'est sur ce fondement que l'on conserve aux laïques les dîmes dont on juge qu'ils étoient en possession dès le temps de ce concile, et que l'on nomme dîmes inféodées.

Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'Eglise lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament ou non (2). Dans la disposition des affaires communes on suivra la conclusion de la plus grande et plus saine partie du chapitre, nonobstant out serment ou coutume contraire. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs, en chaque église cathédrale il y aura un maître à qui on assignera un bénéfice suffisant, et qui enseignera gratuitement : ce que l'on rétablira dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, et on ne la refusera point à celui qui en seroit capable, ce seroit empêcher l'utilité de l'Eglise.

On défend, sous peine d'anathème, aux recteurs, consuls ou autres magistrats des villes, d'imposer aux églises aucune charge, soit pour fournir aux fortifications ou expéditions de guerre, soit autrement, ni de diminuer la juridiction des évêques et des autres prélats sur leurs sujets (3). J'entends ici la juridiction temporelle. On permet toutefois au clergé d'accorder quelque subside volontaire pour subvenir aux nécessités publiques quand les facultés des laïques n'y suffisent pas.

On renouvelle la défense des tournois, et l'injonction d'observer la trêve de Dieu, telle que je l'ai expliqué en son temps (4). On défend d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions sans l'autorité des souverains. C'est que chaque petit seigneur s'en donnoit l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les usuriers, avec défense de recevoir leurs of-

(1) C. 7.
(2) C. 15.
(3) C. 9. Sup. liv. LXX, n. 13.
(4) C. 10.

(1) C. 11, 12, 13, 14, 17
(2) C. 14.
(3) Conc Lat c. 15, 16, 10
(4) C. 19.

frandes, ni leur donner la sépulture ecclésiastique (1). On condamne la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulières, quoiqu'ils ne fussent pas reçus aux églises publiques. Le concile ordonne donc, que partout où les lépreux seront en assez grand nombre, vivant en commun pour avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier, on ne fasse point difficulté de le leur permettre, et il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins, et des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la première constitution que j'aie remarquée touchant les léproseries.

On défend aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux Sarrasins des armes, du fer, ou du bois pour la construction des galères, comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtiments (2). Cette excommunication doit être souvent publiée dans les églises des villes maritimes. Les seigneurs et les consuls des villes sont exhortés à confisquer les biens des coupables, et on les déclare esclaves de ceux qui les prendront. On excommunie aussi ceux qui prennent ou dépouillent les chrétiens allant sur mer, pour le commerce ou pour d'autres causes légitimes, ou qui pillent ceux qui ont fait naufrage. Défense aux juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens, sous quelque prétexte que ce soit (3). Les chrétiens seront reçus en témoignage contre les juifs, comme les juifs contre les chrétiens. Les biens des juifs convertis leur seront conservés; et il est défendu, sous peine d'excommunication, aux seigneurs ou aux magistrats de leur en rien ôter.

XXII. Peines contre les hérétiques.

Le dernier canon du concile de Latran est conçu en ces termes (4): L'Eglise, comme dit saint Léon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens, et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel. Or les hérétiques, que l'on nomme cathares, patarins ou publicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et en d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux et ceux qui leur donnent protection ou retraite; et, s'ils meurent dans ce péché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la sépulture entre les chrétiens.

Quant aux Brabançons, Artagonons, Navarrois, Basques, Cottereaux et Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, et n'épargnent ni veuves, ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout comme des païens, nous ordonnons pareillement que ceux qui les auront soudoyés, retenus ou protégés, soient dénoncés, excommuniés dans les églises les dimanches et les fêtes, et ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse société. Or, tous ceux qui s'étoient engagés à eux par quelque traité doivent savoir qu'ils sont quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au contraire, nous leur enjoignons à eux et à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement à ces ravages, et de défendre les chrétiens contre ces malheureux, dont nous désirons que les biens soient confisqués, et qu'il soit libre aux seigneurs de les réduire en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment pénitents en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Nous remettrons aussi, à tous ceux qui prendront les armes contre eux, deux années de leur pénitence, laissant à la discrétion des évêques de leur accorder, selon leur travail, une plus grande indulgence; et cependant nous les recevons sous la protection de l'Eglise, comme ceux qui visitent le saint sépulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques pour prendre les armes contre ces méchants, seront excommuniés. Ces cottereaux ou routiers, comme d'autres les nommoient, étoient des troupes ramassées de différentes nations, dont les seigneurs se servoient pour leurs guerres particulières, et qui vivoient sans discipline et sans religion (1). On voit en ce canon le concours des deux puissances ecclésiastique et séculière, suivant l'autorité de saint Léon, rapportée en tête. L'Eglise prononce de son chef l'excommunication, la défense d'offrir le sacrifice pour les coupables, et de leur donner la sépulture; mais elle emploie le secours des lois et l'autorité des princes, en dispensant du serment de fidélité, en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confisquer leurs biens et les réduire en servitude. Et elle use encore de son droit en appliquant les travaux de cette guerre pour la rémission des péchés, et y attachant deux années d'indulgence. C'est ce qu'il est important de distinguer, non-seulement dans ce canon, mais dans les autres semblables.

XXIII. Erreur de Pierre Lombard.

En ce concile, le pape Alexandre avoit dessein de condamner cette proposition de Pierre Lombard, évêque de Paris: Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas quelque chose (2).

(1) C. 20, 21, 22, n. 41. up. l. LX, c. 25, 23.
(2) C. 24.
(3) C. 26.
(4) C. 27. Leo. Ep. 15, al. 3, ad Turib. Sup. liv. XXVII, n. 10.

(1) V. Marca, VI, Hist. Béarn c. 4, n. 7. Cang. Coterelli.
(2) Gualt. de sancto Vict. Ms. Duboulai, hist. univ. to. 2, p. 431.

Mais quelques cardinaux lui dirent : Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la première et la plus grande affaire est de traiter de la foi et des hérétiques. Alors ces cardinaux sortirent du consistoire, et un évêque gallois, nommé Adam, sortit avec eux, disant : Seigneur, je défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été préposé à ses écoles. C'étoit Adam, évêque de Saint-Asaf, qui avoit été disciple de Pierre Lombard, et maître de Jean de Sarisbéry (1). La question ne fut donc point agitée dans le concile; mais quelque temps après le pape Alexandre écrivit sur ce sujet à Guillaume, archevêque de Reims, et son légat, qui avoit assisté au concile; lui ordonnant d'assembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims et des autres villes d'alentour, et de défendre par l'autorité du pape, sous peine d'anathème, que personne à l'avenir n'eût la hardiesse de dire que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas quelque chose.

Quelques années auparavant, le pape avoit écrit sur ce sujet au même Guillaume, lorsqu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'assembler à Paris ses suffragants avec d'autres personnages pieux et prudents, pour défendre absolument d'enseigner cette doctrine (2). Or, elle fut principalement combattue par Gautier de Saint-Victor, docteur fameux, sixième prieur de cette abbaye, et successeur du célèbre Richard, mort le dixième jour de mars mil cent soixante-treize, dont nous avons grand nombre d'écrits, la plupart de piété. Ceux de Gautier ne sont pas imprimés, et il y a quatre livres qui portent ce titre : Contre les hérésies manifestes, et condamnées même dans les conciles que soutiennent les sophistes Abaillard, Lombard, Pierre de Poitiers et Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, et dit qu'ils se sont égarés en suivant Aristote dans sa dialectique, et traitant avec la légèreté scolastique les mystères de la trinité et de l'incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture et des pères.

XXIV. Evêques d'Allemagne.

Au concile de Latran, vinrent plusieurs ecclésiastiques d'Allemagne, ordonnés par les schismatiques, espérant obtenir grâce du pape. Il y vint principalement des clercs et des moines de l'église d'Halberstadt, que l'évêque Géron avoit déchirée. Le pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Géron n'avoit pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartvic, archevêque de Brême, catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnés, non-seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres supérieurs. Géron obtint lui-même la liberté de faire partout les fonctions épiscopales (1). Christien, archevêque de Mayence, et Philippe de Cologne, ayant abjuré le schisme et quitté les palliums qu'ils avoient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudouin, archevêque de Brême, étoit mort l'année précédente, mil cent soixante-dix-huit, le jour même qu'il devoit recevoir les lettres de sa déposition. On élut à sa place le docteur Berthold ; et le prévôt Othon fut le seul qui appela de cette élection. Berthold vint au concile de Latran, et demanda au pape d'être sacré, s'en tenant fort assuré. Mais la veille il s'étoit assis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre : ce qui lui lui avoit attiré une grande indignation. Un docteur, nommé Gérard, parla pour lui, disant qu'il étoit de bonnes mœurs, et qu'il savoit les arts libéraux, l'Ecriture sainte, les décrets et les lois, enfin qu'il avoit été élu tout d'une voix, et conclut en disant au pape : Il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre et demain évêque. Le pape dit : Je crois bien ce que vous avancez ; mais il est dit : Ne vous pressez point d'imposer les mains (2). J'en parlerai à nos frères, et nous examinerons la manière de l'élection. Deux cardinaux interrogèrent les députés de Brême, et ne les trouvèrent pas d'accord. Ensuite le pape, en consistoire, prononça ainsi la sentence : Mes frères, j'ai vu votre élu ; je suis content de sa personne, de sa science, de son éloquence, de ses mœurs même, autant que je le puis connoître ; mais la manière de son élection me déplaît. Il a été élu n'étant pas encore dans les ordres sacrés, en sorte qu'il eût pu contracter mariage. Nous avons appris aussi qu'il y a eu appellation, dont on a contraint l'appelant à se désister. Que votre élu s'est fait élire une seconde fois, cassant ainsi sa première élection. Enfin, qu'il a reçu l'investiture de l'empereur avant les ordres sacrés. Il n'est pas facile de dispenser de tant d'irrégularité ; c'est pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Berthold vouloit encore parler, les huissiers crièrent en italien : *Levate ; andate, andate.* Levez-vous : allez, allez. Sifrid, évêque de Brandebourg et fils du marquis Albert, fut élu ensuite archevêque de Brême.

En ce concile, le pape sacra deux évêques anglois et deux écossois (3), dont l'un étoit venu à Rome avec un seul cheval, l'autre à pied avec un seul compagnon. Il s'y trouva aussi un évêque irlandois, qui n'avoit autre revenu que le lait de trois vaches, et quand elles manquoient de lait, ses diocésains lui en fournissoient trois autres. En ce même concile, le pape fit deux nouveaux cardinaux.

---

(1) Sup. liv. LXX, n. 35; LXXII, n. 54.

(2) Duboulai, p. 403, et to. X, Conc. p. 1529. Matth. Paris.

(1) Arnold. Chr. Slav. II, c. 28. Chr. Alberst. ann. 1179.

(2) 1, Tim. V, 22.

(3) Alb. Stad.

ıvoir, Guillaume, archevêque de Reims, eau-frère du roi de France, sous le titre de ainte-Sabine, et Henri, abbé de Clairvaux, u'il fit évêque d'Albane (1). Il avoit été abbé e Hautecombe, d'où il fut transféré à Clairaux en mil cent soixante-seize, et quand il ıt fait cardinal, Pierre, abbé d'Igni, fut lu abbé de Clairvaux.

XXV. Saint Laurent de Dublin.

Le pape fit aussi son légat en ce concile aurent, archevêque de Dublin en Irlande, ont l'histoire mérite d'être rapportée. Il toit né dans le pays même, de parents noles, au diocèse de Glandelac, depuis uni à lui de Dublin, et il n'avoit encore que dix ns, quand son père pria l'évêque de cherıer par le sort lequel de ses enfants il deoit donner à Dieu pour être élevé dans le lergé. Le jeune Laurent dit en riant qu'il 'étoit pas besoin de sort, et s'offrit de luiıême; le père y consentit, et, le prenant par ı main, l'offrit à Dieu et à saint Coengin, atron du diocèse. C'est un saint abbé qui ivoit au sixième siècle dans le même lieu, : est honoré le troisième jour de juin. Il y roit fondé un monastère, qui étoit beaucoup lus riche que l'église cathedrale, et Laurent ı fut élu abbé à l'âge de vingt-cinq ans (2). uelques années après, l'évêque de Glandelac ant mort, il fut élu pour lui succéder; mais le refusa, disant qu'il étoit encore trop une. Assez long-temps après, Grégoire, areveque de Dublin, mourut, et plusieurs spiroient à ce siége, se fondant sur leur nolesse ou sur leur doctrine; mais quand ce int à l'élection, les avis partagés se réuni:nt, et l'abbé Laurent, malgré sa résistance, ıt élu tout d'une voix.

Au lieu des chanoines séculiers qu'il avoit ouvés dans sa cathédrale de Dublin, il en ablit de réguliers de sa congrégation d'Aaise, abbaye fondée quatre-vingts ans auaravant dans le diocèse d'Arras. L'archevêque aurent embrassa lui-même leur institut, où joignit des austérités particulières, portant ontinuellement le cilice, et se faisant donner discipline trois fois par jour. Tous les urs, il faisoit manger en sa présence au ioins trente pauvres (3). Etant allé en Anglerre pour les affaires de son eglise, il vint ouver le roi Henri à Cantorbéry, et ayant assé la nuit en prières au tombeau de saint homas, il se prépara le lendemain à celébrer ı messe solennellement, à la prière des moies. Comme il marchoit à l'autel revêtu de s ornements pontificaux, un homme extravagant, entendant dire que c'étoit un saint, alla s'imaginer que ce seroit une œuvre méritoire de le rendre martyr comme saint Thomas. Dans cette pensée, il prit un grand bâton, et, perçant la foule, il en frappa l'archevêque sur la tête de toute sa force. Il tomba au coin de l'autel, et les moines et les autres assistants, le croyant blessé à mort, se prosternèrent sur le visage, fondant en larmes. Mais le saint prélat leva bientôt la tête, et, ayant béni de l'eau, il en fit laver sa plaie. Le sang s'arrêta, et le prélat se trouva si bien guéri, qu'il commença la messe et l'acheva. L'auteur de sa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheureux qui l'avoit frappé, mais le saint prélat obtint, à force de prières, qu'on ne lui fit point de mal.

Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il se servit de son autorité pour retrancher les abus qui régnoient dans l'église d'Irlande. Il signala principalement son zèle contre l'incontinence des clercs; et, quoiqu'il eût bien pu absoudre les coupables, il les renvoyoit au pape, en sorte qu'une fois il envoya à Rome pour ce sujet jusqu'à cent quarante prêtres. Il ne vécut guère que deux ans depuis le concile, et vint mourir en Normandie à cette occasion. Il s'étoit élevé un grand différent entre Henri, roi d'Angleterre, et Deronogue, le plus puissant roi d'Irlande (1). L'archevêque, voulant procurer la paix entre eux, passa en Angleterre; mais le roi Henri ne voulut point y entendre, et défendit de laisser retourner le saint prélat en Irlande. Le roi passa en Normandie, et l'archevêque, l'ayant attendu trois semaines au monastère d'Abendon, résolut de le suivre, et s'embarqua à Douvres. Mais quand on fut arrivé à Guissand la fièvre le prit, et, prévoyant sa fin, il chercha un lieu sur le chemin où il pût s'arrêter, et vint à l'abbaye d'Eu, située à l'entrée de la Normandie, au diocèse de Rouen (2). Elle avoit été fondée en mil cent dix-neuf, pour des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Victor de Paris, et étoit gouvernée par Osbert, son sixième abbé. Le saint archevêque le fit appeler sitôt qu'il fut arrivé et mis au lit, et s'étant confessé à lui il reçut le viatique. Quelques jours après, il reçut l'extrême-onction, et, comme on l'avertissoit de faire son testament, il répondit : Dieu sait qu'il ne me reste pas un denier sous le soleil. Il mourut ainsi le samedi, quatorzième de novembre mil cent quatre-vingt-un, et fut enterré dans l'église d'Eu. Le pape Honorius III le canonisa quarante-quatre ans après, en mil deux cent vingt-cinq, et l'Eglise honore sa memoire le jour de sa mort (3).

(1) Roger Hoved. Chr. 6, 10. aravall.
(2) Vita ap. Sur. 14 nov. 4. Boll. to. XV, p. 310, c.
(3) C. 11, 12. Gall. Chr. to. 4, p. 95, c. 18, 19.

(1) C. 23, 31.
(2) Gall. Chr. to. 4, p. 103.
(3) Neustria pia. p. 604. Vita, c. 32. Martyrol. R. 14 nov.

XXVI. Couronnement de Philippe, fils du roi de France.

Le roi de France, Louis, se sentant infirme et déjà avancé en âge, car il avoit près de soixante ans, assembla à Paris, en mil cent soixante-dix-neuf (1), tous les prelats et les seigneurs de son royaume dans le palais de l'évêque Maurice, où, étant entré seul dans la chapelle, il commença par faire sa prière à Dieu, comme il avoit accoutumé en toutes ses actions ; puis, appelant l'un après l'autre les prélats et les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire couronner roi, son fils Philippe le jour de l'Assomption de la Sainte Verge ; et tous approuvèrent sa résolution. Mais, le temps de la cérémonie étant venu, le jeune prince, qui n'avoit que quatorze ans, s'égara à la chasse, et s'étant trouvé seul dans le bois fut saisi d'une frayeur qui lui donna a fièvre. La maladie devint considérable, et son sacre fut différé.

Cependant le roi Louis, sensiblement affligé, fut averti en songe d'aller en pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbery (2) s'il vouloit obtenir la guérison de son fils. Il envoya donc demander au roi Henri, la permission et la sûreté pour passer en Angleterre ; et l'ayant obtenue, il se mit en chemin cont e l'avis de plusieurs, accompagné de Philippe, comte de Flandre, Baudouin, comte de Guines, Henri, duc de Louvain, et d'autres seigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxième d'août mil cent soixante-dix-neuf, et trouva sur le rivage le roi d'Angleterre, qui le reçut avec grande joie et grand honneur, comme son seigneur et son ami, et le defraya magnifiquement lui et toute sa suite. Le lendemain, veille de Saint-Barthelemy, il le mena à Cantorbery jusqu'à la tombe de saint Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or et pour les moines cent muids de vin par an à perpétuité, payables en France à Poissy ; avec exemption de tous droits pour tout ce qui seroit desormais acheté en France à leur usage. Le roi Louis s'en retourna trois jours après, et arriva à Guissand le dimanche, vingt-sixième d'août.

Il trouva le prince, son fils, guéri, et ordonna à tous les prélats et les seigneurs de son royaume de se trouver à Reims à la Toussaint pour son sacre. Le nouveau cardinal, Guillaume aux blanches mains, archevêque de Reims, légat du saint-siége et oncle du jeune prince, en fit la cérémonie, assisté des archevêques de Tours, de Bourges et de Sens, et de presque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe, depuis sa chambre jusqu'à l'église, la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe, comte de Flandre, portoit l'épée, et d'autres seigneurs marchoient devant et après faisant d'autres fonctions. Mais le roi Louis ne put assister au sacre de son fils; car, au retour d'Angleterre, comme il alloit à Saint-Denis, il fut subitement frappé du froid et tomba en paralysie, qui lui fit perdre l'usage de la moitié du corps (1). Le dimanche d'après la Toussaint, qui étoit le quatrième jour de novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de sa province.

(1) Rigor. de Gest. Phil. (2) Roger. Hoved. p.592.

XXVII. Schisme en Ecosse.

En Ecosse, il y eut un schisme dans l'église de Saint-André après la mort de l'évêque Richard : les chanoines élurent le docteur Jean, mais le roi Guillaume choisit Hugues, son chapelain, et le fit sacrer par les évêques de son royaume, nonobstant l'appellation que Jean avoit interjetée au pape pour juger ce différent. Le pape Alexandre envoya en Ecosse Alexis, sous-diacre de l'église romaine, qui deposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'election de Jean, et le fit sacrer avec la permission du roi, qui y consentit par le conseil des evêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jeté sur le diocèse de Saint-André (2). Mais aussitôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans son royaume. Hugues, cependant, se portoit pour évêque comme auparavant, et partit pour aller à Rome, emportant la chapelle épiscopale avec l'anneau et la crosse. Le légat Alexis l'excommunia, et le pape confirma la sentence par une lettre adressée aux prélats d'Ecosse et au clergé particulier de Saint-André.

Le pape fit plus, il donna la légation d'Ecosse à Roger, archevêque d'York, lui ordonnant que, conjointement avec Hugues, évêque de Durham, il excommuniât le roi d'Ecosse et mit son royaume en interdit, s'il ne laissoit l'evêque Jean en possession paisible de l'église de Saint-Andre. Il defendit aussi à ce prélat de quitter ce siége par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux ; et il écrivit au roi d'Ecosse, le menaçant, s'il n'obéissoit, de remettre son royaume en sujetion, sans doute au roi d'Angleterre (3). Mais le roi d'Ecosse, Guillaume, sans être touché de ces menaces, chassa de son royaume Jean, évêque de Saint-André et, son oncle Matthieu, évêque d'Aberden. C'est pourquoi l'archevêque d'York, l'évêque de Durham et le légat Alexis, exécutant leur commission, excommunièrent le roi, et mirent son royaume en interdit.

XXVIII. L'antipape Lando se soumet.

Cette année, mil cent quatre-vingt, le pape Alexandre réduisit l'antipape Lando, qui se faisoit nommer Innocent III (4). Le pape, plus

(1) Auct. Aquicinct. an. 1179.
(2) Roger. Hoved. pag. 507. Alex. III, Ep. 55.
(3) Ep. 7.
(4) Sup. n. 2. Auct. Aquicinct. ann. 1175. V. pag. 1280, n. 8.

indigné contre ce rebelle que contre les précédents, qui avoient l'empereur pour eux et un parti considérable, tint conseil avec les cardinaux, et de leur avis fit sa paix avec leurs confrères, parents de l'antipape Octavien, dont le frère étoit protecteur de Lando; il acheta de lui pour une grosse somme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape, et le prit ainsi par l'industrie de Hugues, cardinal-diacre, autrement Hugucion, de la famille de Pierre de Léon. Lando vint se jeter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ses sectateurs; mais il en avoit si peu, que la plupart des historiens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'est donc qu'à sa prise que le schisme fut entièrement éteint.

XXIX. Mort de Louis VII. Philippe-Auguste, roi.

En France, le jeune roi Philippe épousa Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, et se fit couronner une seconde fois avec elle le jour de l'Ascension, vingt-neuvième de mai mil cent quatre-vingt. Cette cérémonie se fit à Saint-Denis par les mains de Guy, archevêque de Sens : ce que Guillaume, archevêque de Reims, trouva fort mauvais, et en porta ses plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité que le jeune roi, voyant son père paralytique, s'étoit livré au comte de Flandre, et aliéné de la reine, sa mère, et de l'archevêque de Reims, frère de cette princesse. Le roi Louis ne survécut que trois mois et demi, et mourut à Paris le jeudi dix-huitième de septembre de la même année, âgé de soixante ans, dont il avoit régné quarante-trois depuis la mort de son père. Il fut enterré à l'abbaye de Barbeau, de l'ordre de Cîteaux, près de Melun, qu'il avoit fondée en mil cent quarante-sept. On voit un témoignage de la piété de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III, lorsqu'il résidoit à Sens, en mil cent soixante-quatre, car elle fait voir qu'il observoit trois carêmes, le grand, l'avent et celui de Saint-Martin, depuis l'octave de la Toussaint jusqu'à l'avent, et qu'il faisoit une abstinence particulière les vendredis. Philippe, son fils, commença donc à régner seul à l'âge de quinze ans, et en régna quarante-deux. On lui donna dès son temps le surnom d'Auguste, sous lequel il est connu (1).

XXX. Pierre de Celle, évêque de Chartres.

Jean de Sarisbéry, évêque de Chartres, mourut la même année mil cent quatre-vingt, le vingt-cinquième d'octobre, après avoir tenu ce siége quatre ans et près de trois mois, et fut enterré à l'abbaye de Josaphat, près de Chartres (1). Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé, savoir, le policratique et le métalogue, il écrivit la vie de saint Thomas de Cantorbéry, son cher maître, et grand nombre de lettres dont il nous reste plus de trois cents. On y voit plusieurs particularités remarquables des affaires de son temps, principalement de celles de saint Thomas.

Son successeur dans le siége de Chartres fut Pierre de Celle, son ami particulier. Pierre, dans sa première jeunesse, vécut quelque temps à Saint-Martin-des-Champs, près de Paris; vers l'an mil cent cinquante il fut abbé de Moûtier-la-Celle, au diocèse de Troyes, dont le nom lui est demeuré, quoiqu'il ait été depuis abbé de Saint-Remy de Reims, où il passa en mil cent soixante-deux. Enfin, il fut élu évêque de Chartres en mil cent quatre-vingt, et tint ce siége sept ans. Il étoit en grande réputation pour sa doctrine et pour sa vertu, et en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Eglise, comme il paroît par ses lettres (2). Depuis qu'il fut abbé de Saint-Remy, le pape Alexandre III le commit souvent pour juge, non-seulement en des affaires ecclésiastiques, mais entre les laïques, pour causes d'usure ou de protection des pupilles ou des croisés, car l'Eglise étoit alors en possession de juger de ces causes; et par ces exemples on peut estimer ce qui se passoit dans les autres provinces.

XXXI. Question du Dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnène mourut peu de jours après le roi Louis le jeune. Il étoit tombé malade dès devant le mois de mars de la même année mil cent quatre-vingt, indiction treizième, dans le temps qu'il agitoit une question de théologie, qui ne fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catéchisme des Grecs un anathème contre le Dieu de Mahomet, qui n'engendre point et n'est point engendré, mais qui est, disent-ils, *Holosphiros*, comme qui diroit solide et tout d'une pièce; car c'est ainsi que les Grecs rendoient le mot arabe *Elsemed*, qui est un des noms de Dieu selon les musulmans (3). L'empereur Manuel vouloit faire effacer cet anathème de tous les catéchismes, disant que les musulmans qui se voudroient convertir étoient scandalisés de voir une malédiction prononcée contre Dieu, de quelque manière que ce fût. Pour ce sujet, Manuel appela le patriarche Théodose et les évêques les plus savants et les plus vertueux qui se rencontrèrent à Constantinople; et, après un exorde magnifique, il leur expliqua sa proposition. Tous les prélats la rejetèrent,

(1) Roger. Hoved. p. 593. Rigord. an. 1. Auct. Aquicinct. Gall. Chr. t. 4, p. 125. Alex. Ep. 33, t. 18, Conc. p. 1326. Rigord. prolog.

(1) Chr. Bod. S. Matth. Sup. liv. LXXII, n. 53. (2) Sup. l. LXX, n. 35. Præf. edit. 1671. Post. Ep. Pet. Cel. et t. 10, Conc p. 1247. (3) Nicet. liv. VII, p. 142, C. Ibid. p. 130.

ayant même peine à l'écouter, et lui expliquèrent charitablement le sens de cet anathème, qui ne tombe point sur le vrai Dieu, mais sur le fantôme que s'est forgé Mahomet d'un Dieu qui n'engendre point, au lieu que les chrétiens adorent un Dieu père.

L'empereur ne laissa pas de suivre son dessein, et publia un écrit où, traitant d'ignorants et d'imprudents les empereurs et les prélats précédents qui avoient souffert cet anathème, il apportoit des raisons spécieuses pour l'abolir. Mais le patriarche se déclara hautement contre cet écrit, comme contenant des nouveautés dangereuses; de quoi l'empereur, déjà chagrin par sa maladie, fut extrêmement irrité. Il réduisit donc son écrit en abrégé, et, s'étant fait porter à Scutari pour être en meilleur air et plus en repos, il y fit venir les prélats et les hommes les plus distingués par leur savoir. Mais ils furent à peine débarqués, qu'un de ses secrétaires les plus affidés, nommé Théodore, leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors visible, à cause de sa maladie, et qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main : l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé, que l'empereur vouloit faire souscrire aux prélats; dans l'autre, adressé au patriarche Théodose et aux évêques, l'empereur se plaignoit de leur résistance, et les menaçoit d'assembler un plus grand concile, et même de faire examiner cette question par le pape. Enfin, après plusieurs contestations, les prélats convinrent, quoiqu'avec peine, que l'on effaceroit des catéchismes l'anathème au Dieu de Mahomet, et que l'on mettroit seulement : Anathème à Mahomet et à toute sa doctrine et sa secte. Ainsi fut terminée cette affaire au bout de trois mois.

Le patriarche Théodose avoit succédé à Chariton, mort en mil cent soixante-dix-sept, après avoir tenu le siége de Constantinople quatorze mois. Théodose etoit originaire d'Antioche, et avoit été long-temps moine au mont Saint-Auxence; il tint six ans le siége de Constantinople (1). Nous avons de lui une constitution synodale, datée du trentième de juillet, indiction douzième, qui est l'année mil cent soixante-dix-neuf, portant qu'une fille peut épouser le cousin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ses fiançailles étoient nulles.

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnène, empereur.

Ce patriarche, voyant l'empereur dangereusement malade, lui conseilloit, pendant qu'il étoit encore temps et qu'il avoit l'esprit sain, de donner ordre aux affaires de l'empire, et de chercher un homme capable de conduire son fils, qu'il laissoit en bas âge. Mais l'empereur lui répondit qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, et de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croyoit à des astrologues, qui lui promettoient une prompte guérison et de grandes conquêtes. Toutefois, la maladie augmentant toujours, il vit enfin évanouir ses espérances, et par le conseil du patriarche il signa un petit écrit contre l'astrologie. Ensuite, s'étant lui-même tâté le pouls, il se frappa la cuisse en jetant un grand soupir, et demanda l'habit monastique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette surprise, et on l'en revêtit par-dessus ses habits ordinaires, quoiqu'il se trouvât trop court et indécent. L'empereur Manuel mourut ainsi le vingt-quatrième de septembre mil cent quatre-vingt, selon les Grecs six mil six cent quatre-vingt-neuf, l'indiction quatorzième commençant. Il avoit régné trente-sept ans et demi, et fut enterré à Constantinople dans le monastère du Pantocrator, c'est-à-dire du tout-puissant, fondé par l'impératrice Irène, sa mère, où étoient des moines de l'ordre de Saint-Antoine jusqu'au nombre de sept cents (1). On y transporta peu de temps après une pierre de marbre rouge, de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephèse, et que l'on prétendoit être celle où le corps de Jésus-Christ avoit été embaumé à la descente de la croix.

Manuel fonda lui-même, à l'entrée du Pont-Euxin, un monastère en l'honneur de saint Michel, où il rassembla les moines estimés les plus parfaits; et, pour leur ôter tout sujet de dissipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, assignant tout leur revenu sur le trésor impérial (2). Aussi renouvela-t-il une constitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux monastères d'augmenter leurs acquisitions, et il blâmoit les fondations de son père et de son aïeul, qui avoient donné aux monastères quantité de terres fertiles et de belles prairies, disant qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres, que les moines doivent habiter des cavernes, des déserts et des lieux écartés, puisqu'ils avoient renoncé au monde, et ne se pas montrer dans les villes et les places publiques. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne consistoit presque plus que dans l'habit, la grande barbe et l'extérieur.

Guillaume, archevêque de Tyr, revenant du concile de Latran, passa l'hiver à Constantinople, et n'en partit que le mercredi de Pâques, vingt-troisième d'avril de cette année mil cent quatre-vingt (3). Il loue extrêmement la magnificence de l'empereur Manuel, particulièrement ses aumônes, et dit que son âme est allée au ciel, que sa mémoire est en bénédiction. Ce qui montre que ce prélat, tout latin qu'il étoit, le tenoit pour catholique. Aussi

(1) Catalog. Jus. G. R. p. 303. Pagi. 1179. Jus. Gr. R. lib. 2, p. 231.

(1) Nicet. p. 142, D. Cang. C. P. IV, n. 3.

(2) Nicet. VII, n. 3, p. 144, D.

(3) G. Tyr. XXI, c. 4, 5.

vez-vous vu que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre, et on ne peut lire que de son temps le schisme des Grecs fût encore formé. Son fils, Alexis Comnène, lui succéda, âgé d'environ treize ans, sous la conduite de sa mère, Marie, fille de Raymond, prince d'Antioche, qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnène, protovestiaire ou grand-maître de la garde-robe, cousin du défunt empereur(1).

XXXIII. Eglise latine d'Orient.

La même année, mil cent quatre-vingt, mourut Amaury, patriarche latin de Jérusalem, qui à cause de sa simplicité avoit été peu utile à son église (2). Son successeur fut Héraclius, auparavant archevêque latin de Césarée, homme de si mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarchesse, lorsqu'il la voyoit passer dans les rues magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat, on disoit tout haut : La croix sera perdue sous le patriarche Héraclius, comme elle a été recouvrée sous l'empereur Héraclius, ce qui fut confirmé par l'événement. Il tint le siége de Jérusalem onze ans.

Les affaires de ce royaume dépérissoient à vue d'œil, par l'accroissement de la puissance de Saladin, qui, après s'être rendu maître de l'Egypte, s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas, et menaçoit tout le reste de la succession de Noradin (3). Ainsi, les forces des infidèles étoient réunies, au lieu que quatre-vingts ans auparavant, quand les Francs entrèrent dans le pays, elles étoient divisées entre un grand nombre de seigneurs. Les Francs étoient d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes par l'extrême corruption de leurs mœurs, et leur incapacité dans la guerre, et les exercices militaires. C'est ainsi qu'en parloit Guillaume de Tyr, prévoyant avec douleur la ruine prochaine de cet état. On en donna la régence pendant le bas âge du roi Baudouin IV, à Raymond III, comte de Tripoli, descendu de Raymond, comte de Toulouse, et parent du jeune roi; et on résolut de s'opposer avec toutes les forces du royaume au progrès de Saladin. En effet, ce prince étant venu attaquer Ascalon en mil cent soixante-dix-sept, le roi Baudouin marcha contre lui, et il y eut une grande bataille, où Saladin fut entièrement défait. Mais peu de temps après, le comte de Tripoli, qui assiégeoit Harenc, c'est-à-dire, Harem, château dépendant d'Alep, leva le siége lorsque la place étoit prête à se rendre, et le fit pour de l'argent, qu'il reçut du jeune sultan Saleh Ismaël, ce qui confirma l'opinion que l'on avoit que le comte s'entendoit avec les Sarrasins, et même avec Saladin (1).

L'année suivante, mil cent soixante-dix-huit, le roi Baudouin entreprit de bâtir un château sur le bord du Jourdain, au lieu nommé le Gué de Jacob, pour s'opposer aux courses des voleurs arabes et des garnisons des places voisines. Ce lieu étoit ainsi nommé, parce que l'on croyoit que c'étoit l'endroit où Jacob, revenant de Mésopotamie, avoit passé le Jourdain, et on le nommoit aussi la maison de Jacob (2). Le château étant bâti, le roi en donna la garde aux templiers; mais ce prince croyant surprendre les ennemis, ils le surprirent lui-même dans des rochers; le combat fut rude, plusieurs hommes de marque y furent tués, et on eut bien de la peine à sauver le roi. Cependant Saladin assiégea la nouvelle forteresse; et durant le siége il vint avec une partie de son armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat (3). Les croisés y furent battus et plusieurs pris, entre autres Odon de Saint-Amand, maître des templiers, homme méchant, superbe et arrogant, qui n'avoit ni crainte de Dieu ni égard pour les hommes, tant cet ordre avoit déjà dégénéré. Cette perte arriva le dixième d'avril, mil cent soixante-dix-neuf. Ensuite Saladin prit la forteresse du Gué de Jacob et la démolit.

Le pape Alexandre, ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit des lettres, l'une à tous les princes et à tous les fidèles, l'autre à tous les prélats, l'une et l'autre datées de Tusculum, le seizième de janvier, par lesquelles il représente l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem, dont le roi Baudouin, affligé de la lèpre, est peu en état d'agir, et où l'on manque de brave gens et de bon conseil (4). Il exhorte donc à marcher au secours, disant que ce n'est pas être chrétien que de n'être pas touché des malheurs de la terre sainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II et Eugène IV, et met sous la protection de l'Eglise leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques ou à d'autres, au refus des parents et des seigneurs de fief. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade, et de faire tenir partout la lettre précédente. Les porteurs de ces lettres étoient des templiers et des hospitaliers, qui les présentèrent aux deux rois, Philippe de France et Henri d'Angleterre, en une conférence qu'ils eurent en Normandie le lundi, vingt-septième d'avril mil cent quatre-vingt-un (5). Les deux rois furent extrêmement touchés de la désolation de la terre sainte, et promirent d'y envoyer un

(1) Cang. famil. Byz. p. 0.
(2) Sanut. III, fidel. Cruc. par. 6, c. ult.
(3) G. Tyr. XXI, c. 6, 7.

(1) C. 5, 20, 23, 25. Vie de Salad. Ms.
(2) C. 26. Gen. XXXII, c. 27.
(3) C. 28, 29.
(4) Alex. Epist. 59, 60.
(5) Roger. Hoved. p. 611.

prompt secours; et ainsi finit leur conférence.

XXXIV. Eglise d'Angleterre.

L'église de Lincoln n'avoit point eu d'évêque depuis Robert du Chesney, mort le huitième de janvier mil cent soixante-sept. Il est vrai que sept ans après, Geoffroy, fils naturel du roi Henri, archidiacre de la même église, en fut élu évêque; mais il se contenta de jouir des revenus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déjà sept ans qu'il en jouissoit ainsi, et quatorze ans que l'évêché vaquoit, quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard, archevêque de Cantorbéry, d'employer les censures ecclésiastiques pour obliger Geoffroy à renoncer à son élection, ou à recevoir incessamment les ordres. Geoffroy, reconnoissant son incapacité, aima mieux quitter l'évêché; et, par le conseil du roi son père, des princes ses frères et de plusieurs évêques, il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque (1). Le roi le fit son chancelier, et lui donna de revenu mille marcs d'argent. Toutefois, l'évêché de Lincoln vaqua encore deux ans.

Guillaume, roi d'Ecosse, s'opiniâtroit toujours à ne point souffrir que Jean demeurât évêque de Saint-André, et le pape Alexandre à le soutenir (2). Ce qui fut cause que Roger, archevêque d'York et légat du pape, excommunia le roi d'Ecosse, et mit son royaume en interdit. Mais ce prélat mourut peu de temps après, savoir, le samedi vingt-unième de novembre, de la même année mil cent quatre-vingt-un, après avoir tenu le siége d'York vingt-sept ans. On l'accusoit de s'être abandonné, lorsqu'il étoit archidiacre de Cantorbéry, aux plus infâmes débauches, et de s'être vengé cruellement de celui qui s'en plaignoit. Il étoit savant, éloquent, et d'une prudence singulière pour les affaires temporelles, mais peu appliqué à ses devoirs spirituels. Il augmenta considérablement les revenus de son église, et y fit de grands bâtiments, aussi ne perdoit-il aucune occasion de s'enrichir. Il donnoit les dignités de son église à des enfants, sous prétexte de prendre soin d'eux jusqu'à ce qu'ils fussent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la distribution des bénéfices, il tenoit pour règle de préférer toujours les clercs vivant licencieusement aux plus réguliers (3). Il avoit une telle aversion pour les religieux, qu'il disoit que Turstain, son prédécesseur, n'avoit jamais fait une plus grande faute que de fonder le monastère de Fontanes; et dans sa dernière maladie il dit à un abbé, qui le prioit de confirmer les donations faites à son monastère : Je vais mourir, et, parce que je crains Dieu, je n'ose faire ce que vous me demandez. Tant il croyoit mal employé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laissa en mourant onze mille marcs d'argent et trois cents marcs d'or, dont il distribua une partie aux pauvres et aux églises (1); mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament, disant que tous les trésors appartenoient au prince, et que ce prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, ayant obtenu du pape Alexandre un privilége pour s'approprier les biens des clercs de sa juridiction, qui seroient morts sans les avoir distribués de leurs propres mains, quoiqu'ils eussent fait un testament. Après sa mort, le siége d'York vaqua dix ans.

On s'étoit plaint au pape Alexandre que quelques évêques d'Angleterre étoient toujours à la cour, exerçoient même des jugements criminels, et n'offroient point le saint sacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquoit en particulier Richard de Winchester, Geoffroy Ridel, évêque d'Eli, et Jean d'Oxford, évêque de Norvick; tous deux fameux dans l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne réprimoit cet abus. L'archevêque, c'est-à-dire Pierre de Blois, en son nom, écrivit au pape que c'étoient des calomnies; et, après avoir relevé le mérite personnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en général, qu'il est avantageux que les évêques assistent aux conseils des rois (2). Ce n'est pas, dit-il, une nouveauté, car, comme ils surpassent les autres en dignité et en sagesse, aussi sont-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il rapporte plusieurs exemples de l'ancien Testament, où les rois prenoient le conseil des prophètes et des prêtres, et ajoute :

Vous devez savoir que si les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé seroit excessivement opprimé par les laïques; car, quand les censures ecclésiastiques ne suffisent pas, ils font venir au secours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive souvent, est irrité contre des innocents, les évêques l'adoucissent par leurs prières. Ils font modérer la rigueur des jugements, écouter les plaintes des pauvres, soulager leurs misères; ils affermissent la liberté du clergé, le repos des monastères, la paix des peuples, l'autorité des lois; ils font observer les décrets du saint-siége; ils augmentent la dévotion des laïques et les domaines de l'Eglise. A toutes les principales fêtes, ils vont à leurs églises, où, par la distribution des aumônes, la consolation des veuves et des orphelins, la correction de ceux qui leur sont soumis et d'autres bonnes œuvres, ils réparent le séjour qu'ils ont fait à la cour.

(1) Goduin. de Præf. Angl. p. 344. Rog. an. 1174, p. 537. Roger. p. 611. Gervas. an. 1181, p. 1458.
(2) Roger. p. 613.
(3) Coll. Lup. v, Ep. 91. Guil. Neub. III, c. 5.

(1) Math. Paris. an. 1181.
(2) Pet. Bles. Ep. 84.

Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques qui sont des sept et des dix ans sans en sortir, si bien qu'il est indifférent qu'ils vivent ou qu'ils meurent pour la conservation des domaines de l'Eglise ou le gouvernement des âmes. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette assiduité à la cour, mais elle a été jugée utile par des gens sages, dont ils ont suivi le conseil, malgré les incommodités qu'ils y souffrent, et qui leur feroient désirer d'en sortir. Je vous prie donc, saint père, de peser l'utilité de l'église anglicane avec les inconvénients qu'on vous a malicieusement représentés; et quand vous nous aurez fait savoir votre volonté, nous l'exécuterons avec soumission.

XXXV. Henri, légat, poursuit les albigeois.

Henri, qui, d'abbé de Clairvaux, avoit été fait cardinal et évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par le pape Alexandre, cette année mil cent quatre-vingt-un. En cette qualité, il déposa deux archevêques, celui de Lyon et celui de Narbonne (1). On ne sait pas le nom de cet archevêque de Lyon, qui avoit succédé à Guichard, mort en mil cent soixante-dix-neuf. Pour celui de Narbonne, on croit que c'étoit Pierre Aurèle, successeur de Pons. A sa place, on élut archevêque de Narbonne Jean de belles mains, évêque de Poitiers, prélat distingué pour son savoir, et qui avoit été ami particulier de saint Thomas de Cantorbéry.

Ce même prélat, Henri, marcha contre les albigeois avec une grande armée (2). Il prit le château de Lavaur, aujourd'hui ville épiscopale, et obligea Roger de Béziers et plusieurs autres seigneurs à abjurer l'hérésie. Or, elle consistoit en ce qui suit, selon le témoignage du légat. Leurs docteurs, disoit-il, ayant obtenu une pleine liberté par le conseil des évêques et des seigneurs, ont confessé, qu'encore qu'ils prêchent l'Evangile aux simples pour les tromper, toutefois ils ne croient pas que Jésus-Christ ait été vrai homme, qu'il ait bu, mangé, fait ou enduré le reste de ce qui appartient à la nature humaine; qu'il ait souffert, qu'il ait été crucifié, qu'il soit mort ou ressuscité, mais que tout ce que l'Evangile en raconte ne s'est passé qu'en apparence. Ils rejettent et condamnent absolument tout ce que l'église romaine enseigne et observe, touchant le sacrifice de l'autel, le baptême des enfants, le mariage et les autres sacrements, et les offices divins; ils soutiennent que le grand Satan ou Lucifer est le créateur et le dieu des anges et de toutes les choses visibles et invisibles, et que c'est lui qui a donné la loi à Moïse; ils disent que toute union des sexes est également criminelle, soit entre parents ou autres. Les femmes qui sont entre eux font périr leur fruit; et, quoique plusieurs d'elles soient devenues grosses, on ne voit point leurs enfants. Ils ont confessé et abjuré publiquement ces erreurs et plusieurs autres, en présence de Géraud, archevêque d'Auch; de Géraud, évêque de Cahors, et de Gosselin, évêque de Toulouse. Mais quand les catholiques se retirent, ces malheureux retournent à leurs erreurs; c'est qu'ils n'abjuroient que pour céder à la force. Le légat Henri présida au chapitre général de Cîteaux, et retourna l'année suivante à Rome, mais sous un autre pontificat.

XXXVI. Mort d'Alexandre III. Lucius III, pape.

Car le pape Alexandre III, ayant tenu le saint-siége près de vingt-deux ans, mourut cette année mil cent quatre-vingt-un, le treizième jour d'août, fête de Saint-Félix et de Saint-Adaucte. Il mourut à Città di Castello, et fut enterré à Rome, dans l'église de Latran. Il passoit pour un des plus savants papes qui eût été depuis cent ans, tant pour l'Ecriture sainte que pour les décrets, les canons et les lois romaines; aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles (1). Outre ses constitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précédente, adressée à Casimir, duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la prière de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le conseil de l'archevêque, des évêques et des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus, mais principalement la confiscation des biens des évêques décédés. Il est remarquable que ce prince souverain demanda au pape la confirmation de ses ordonnances (2).

Le saint-siége ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre. Le mardi, premier jour de septembre mil cent quatre-vingt-un, on élut pape, Hubaud ou Ubalde, évêque d'Ostie, homme fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. A cette élection, on commença à mettre en pratique le décret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; et les cardinaux commencèrent à réduire à eux seuls le droit d'élire le pape, à l'exclusion du peuple et du reste du clergé. Hubaud fut couronné à Véletri, le dimanche suivant, sixième jour du même mois, par Théodin, évêque de Porto, et par l'archiprêtre d'Ostie, et nommé Lucius III. Il étoit de Lucques en Toscane, et tint le saint-siége quatre ans. Jean de belles mains, évêque de Poitiers, élu archevêque de Narbonne, étant allé à Rome pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius

(1) Chr. Claraval. ann. 1181.

(2) Chr. Vosiense. p. 326. to. 2, Bibl. Lab.

(1) Pagi, an. 1181, n. 2. Rob. de Monte, 1181. Alex. Ep. 58, ex Longino.

(2) G. Tyr XXII, c. 7. Chr. Vos. p. 327. V. Pagi. 1181, n. 5, et 1185, 13.

lui donna l'archevêché de Lyon, et le fit son légat en France à cause de son rare savoir, la même année mil cent quatre-vingt-un (1). Etienne, alors abbé de Sainte-Geneviève de Paris, le félicita de cette translation, par une lettre où il dit : Le roi m'ayant envoyé depuis peu à Toulouse, j'ai vu en passant les églises brûlées et ruinées jusqu'aux fondements, et les habitations des hommes devenues les retraites des bêtes. J'avoue que j'ai été effrayé quand j'ai appris que vous étiez appelé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit ; mais enfin j'ai été rempli de joie quand j'ai su que Lyon vous appeloit. Ces désordres, dans la province de Narbonne, étoient l'effet de la fureur des albigeois et des cottereaux.

Après la mort de Roger, archevêque d'York, et du pape Alexandre, Guillaume, roi d'Ecosse, envoya en cour de Rome, et obtint du pape Lucius son absolution et la levée de l'interdit jeté sur son royaume, par une bulle expédiée à Véletri, le dix-septième de mars (2). Quant à l'affaire de Jean, évêque de Saint-André, le pape en chargea Roland, élu évêque de Dol, qu'il envoya légat en Ecosse.

A la mort de saint Laurent de Dublin, le roi d'Angleterre avoit mis en sa main les biens de cet archevêché, et ensuite l'avoit donné à Jean de Cumin, son clerc, qui s'étoit signalé contre saint Thomas de Cantorbéry. Jean de Cumin étant venu à Rome en même temps que les députés d'Ecosse, le pape Lucius l'ordonna prêtre à Véletri, le samedi d'avant la Passion, treizième de mars mil cent quatre-vingt-deux ; et le dimanche des Rameaux, vingt-unième du même mois, il le sacra archevêque de Dublin (3). Le légat Roland, étant arrivé en Ecosse, travailla long-temps à faire la paix entre le roi et Jean, évêque de Saint-André ; mais il ne put y réussir.

XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne.

Roland avoit été élu dès la Saint-Martin, mil cent soixante-dix-sept, par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le siége de cette église (4), qui se prétendoit toujours métropolitaine. Car, encore que le pape Lucius II eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conservé le pallium à Geoffroy, évêque de Dol, ce qui lui donna prétexte de soutenir sa prétention de métropolitain, mais seulement sur les deux évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc ; et les évêques de Dol, ses successeurs, soutinrent la même prétention (5). Roland étoit auparavant doyen d'Avranches, homme pieux et lettré ; à son élection se trouvèrent deux évêques, Henri de Bayeux et Richard d'Avranches, et l'abbé du mont Saint Michel, Robert de Torigny, qui nous a conservé ce fait dans sa chronique. Barthélemy, qui étoit alors archevêque de Tours, s'opposa au sacre de Roland, prétendant le sacrer lui-même comme son suffragant ; et le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres sur ce sujet, tant à Barthélemy qu'au roi Louis le jeune, qui toute sa vie prit fortement la défense de l'archevêque de Tours (1). Car, la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de sa couronne que les évêques de cette province dépendissent du siége de Tours.

Le pape Alexandre ne décida rien sur cette affaire, quoique l'archevêque de Tours et le prétendu archevêque de Dol se fussent présentés devant lui, l'un pour obtenir la consécration et le pallium, l'autre pour maintenir son droit sur l'église de Dol. Mais le pape, ne trouvant pas le fait assez éclairci, du consentement des parties, donna commission à Guy, archevêque de Sens (2), Henri, évêque de Bayeux, Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et au doyen de Bayeux, de faire premièrement leur possible pour accorder les parties ; et, s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins et en envoyer les dépositions à Rome, afin que le pape pût juger définitivement en présence des parties, qui devoient y revenir dans deux ans.

Le roi Philippe, étant venu à la couronne, soutint l'intérêt du siége de Tours avec la même vigueur de son père, comme font voir les lettres qu'il fit écrire en son nom sur ce sujet, par Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, tant au pape Lucius III qu'à Octavien et à Mélior, tous deux cardinaux, qui avoient grand crédit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre chose en cette affaire que de donner encore une commission pour ouïr des témoins sur les lieux. Elle est datée de Véronne, le dix-huitième d'août, et par conséquent l'année mil cent quatre-vingt-quatre, et cette même année le pape avoit fait Roland cardinal-diacre (3).

XXXVIII. Fin d'Arnoul de Lisieux.

Arnoul, évêque de Lisieux, chargé d'années et d'infirmités, et mal content du roi d'Angleterre, son seigneur, avoit quitté son évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit pensé à se retirer dans l'abbaye de Mortemer, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Rouen, comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Citeaux ; mais depuis il choisit l'abbaye de Saint-Victor de Paris et s'y fit

(1) Rob. de M. an. 1181. Steph. Tornac. Ep. 75, al 94.

(2) Roger. Hoved. pag. 615.

(3) P. 611, 614, 616, 617.

(4) Rob. ad Monte. ann. 1177.

(5) Sup. liv. LXIX, n. 5. Lobineau. Hist. Bret. l. VI, n. 4.

(1) Marten. Coll Nova. p. 102, 103. Steph. Tornac. Ep. 39.

(2) Martenne, p. 106.

(3) Steph. Tornac. Ep. 107, 108, 109. Marten. p. 121.

bâtir un beau logement, où il se retira en mil cent quatre-vingt-un (1). On élut pour lui succéder dans le siége de Lisieux Raoul de Venneville, archidiacre de Rouen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre.

Arnoul avoit été élevé dans l'église de Séez, dont il fut archidiacre sous l'évêque Jean, son frère aîné. Son oncle, aussi nommé Jean, évêque de Lisieux, étant mort en mil cent quarante-un, il lui succéda, et tint ce siége quarante ans. Il alla à la seconde croisade par ordre du pape Eugène IV, en mil cent quarante-six (2). Il fut en grand crédit auprès du roi d'Angleterre, Henri II, contribua beaucoup à le retenir dans l'obéissance du pape Alexandre, et travailla fortement à le réconcilier avec saint Thomas de Cantorbéry, auquel toutefois il devint suspect comme trop courtisan. Après sa retraite, quelques chanoines de Lisieux, étant allés à Rome, l'accusèrent devant le pape Lucius d'avoir dissipé les biens de son église, et obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec et l'abbé de Savigny. Arnoul, à qui ces juges étoient suspects, se plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui, et obtint la cassation, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit de sa retraite. Il vécut à Saint-Victor en simple chanoine, et y finit saintement ses jours (3).

XXXIX. Scandale en l'abbaye de Grestain.

Nous avons de lui plusieurs lettres et quelques sermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III, qui mérite une attention particulière. L'abbaye de Grestain, dans le diocèse de Lisieux, étoit alors gouvernée par Guillaume d'Excester, son quatrième abbé, qui, sous prétexte de prendre soin des biens que son monastère possédoit en Angleterre, étoit le plus souvent dans ce royaume occupé à poursuivre des procès et à se divertir (4); et l'évêque l'avoit inutilement averti de revenir à son devoir. Cependant le monastère étoit tombé dans un extrême désordre, il n'y avoit plus d'observance au dedans, on ne faisoit au dehors ni aumônes ni hospitalité; les moines se battoient et quelquefois à coups de couteau. Ils avoient répandu le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuse qui guérissoit les malades en les y plongeant sept fois; et une femme, qui en fit l'expérience, y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuisinier, qui murmuroit des fréquentes visites qu'il rendoit à sa femme. Enfin, le procureur, que l'abbé avoit laissé pour prendre soin de la maison en son absence, s'étant enivré à souper, frappa deux moines à coups de couteau dans le réfectoire, et ils le tuèrent sur-le-champ avec une perche.

L'évêque Arnoul écrivit donc sur ce sujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce scandale, et d'ordonner que ces moines indociles seroient dispersés un à un dans des monastères bien réglés, et que, pour renouveler plus aisément la maison de Grestain, on y mettroit des chanoines réguliers. Aussi bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monastères fameux, mais peu d'abbayes de chanoines, et elles sont très-pauvres; en sorte que ceux des nôtres qui veulent embrasser cet ordre sont obligés pour la plupart d'aller en des pays étrangers. Le pap, toutefois, ne changea point l'état de cette abbaye (1); mais Gautier, archevêque de Rouen, qui aimoit l'abbé Guillaume, le transféra à Saint-Martin de Pontoise, en mil cent quatre-vingt-cinq, et l'abbaye de Grestain demeura sous la règle de saint Benoît, comme elle est encore.

Le procureur de l'abbaye de Grestain, assommé par les moines, semble être le sujet d'un décret du pape Alexandre, conçu en ces termes : Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme saint un homme tué dans le vin et l'ivrognerie, quoique l'Église permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'apôtre dit que les ivrognes ne posséderont point le royaume de Dieu (2). Cessez donc ce culte, puisque, quand même ce mort feroit des miracles, il ne seroit pas permis de l'honorer comme saint sans l'autorité de l'église romaine.

XL. Enfants tués par les juifs.

Le nouveau roi de France, Philippe, avoit une grande aversion pour les juifs, qui étoient puissants dans son royaume, et particulièrement à Paris. Car il avoit souvent ouï-dire aux seigneurs, qui avoient été élevés à la cour avec lui, que ces juifs de Paris, tous les ans le jeudi-saint ou quelqu'autre jour de la semaine sainte, égorgeoient un chrétien comme en sacrifice en des lieux souterrains. Plusieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi, son père, et brûlés, et on comptoit pour martyr un enfant, nommé Richard, ainsi tué et crucifié par les juifs, dont le corps reposoit à Paris en l'église de Saint-Innocent, au lieu nommé Champeaux, où étoit le cimetière de la ville, et que le roi Philippe fit fermer de murailles, en mil cent quatre-vingt-cinq. On disoit qu'il s'étoit fait plusieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été

(1) Rob. de Monte, ann. 1182. Arn. Epist. fol. 79, 80. (2) Gall. Chr. ex Ord. Vitali. Sup. liv. LXIX, n. 14. (3) To. 1, Spic. p. 482. (4) Ep, p. 53, 97.

(1) Neustria. pia. p. 533. Rob. de Monte. Vulg. ann. 1185. (2) C. 1. Extra de Reliq. 1, Cor. VI, 10.

tué à Pontoise, et delà apporté à Paris, suivant le témoignage de Robert, abbé du mont Saint-Michel (1).

Ce même auteur rapporte, sous l'an mil cent soixante-onze, que Thibaut, comte de Chartres, fit brûler plusieurs juifs demeurant à Blois, parce qu'ayant crucifié un enfant au temps de Pâques au mépris des chrétiens, ils l'avoient mis dans un sac et jeté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les juifs, convaincus, furent brûlés, excepté ceux qui se firent chrétiens. Il ajoute qu'ils avoient fait la même chose à Norwick en Angleterre, du temps du roi Etienne, en la personne d'un enfant, nommé Guillaume, et encore depuis à Glocester, sous Henri II. Un auteur anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neuvième année du roi Etienne, qui est l'an mil cent quarante-quatre, et celui de l'enfant crucifié à Glocester, sous la sixième année de Henri II, qui est l'an mil cent soixante-deux. Enfin, on trouve encore un enfant, nommé Robert, tué en Angleterre par les juifs à Pâques, l'an mil cent quatre-vingt-un, et enterré dans l'église de Saint-Edmond, où l'on disoit qu'il se faisoit plusieurs miracles. Je ne vois point que jusque-là on ait formé contre les juifs de telles accusations, qui devinrent très-fréquentes depuis (2). Les juifs prétendent que ce sont des calomnies; mais pourquoi les chrétiens les auroient-ils avancées en ce temps plutôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement?

XLI. Juifs chassés de France.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les juifs, parce que l'antiquité de leur établissement à Paris et la réputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis, qu'ils possédoient près de la moitié de la ville (3), qu'aux mépris des lois et des canons ils avoient chez eux des esclaves chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qu'ils faisoient judaïser, et qu'ils exerçoient des usures sans bornes avec les chrétiens, nobles, bourgeois et paysans, dont plusieurs étoient contraints de vendre leurs héritages, d'autres de demeurer dans les maisons des juifs comme prisonniers, leur étant engagés par serment. Si, pour le besoin des églises, on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage le crucifix et les vases sacrés qu'ils profanoient, et buvoient dans les calices, ou ils les cachoient dans les lieux les plus infectes de leurs maisons. Le roi consulta sur ce sujet un ermite, nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de sainteté; et, par son conseil, il déchargea tous les chrétiens de son royaume de ce qu'ils devoient aux juifs, en retenant à son profit la cinquième partie (1). Enfin, au mois d'avril mil cent quatre-vingt-deux, il publia un édit portant que tous les juifs se tinssent prêts à sortir de son royaume dans la Saint-Jean, leur donnant ce temps pour vendre leurs meubles, et confisquant à son profit leurs maisons, leurs terres et leurs autres biens immeubles. Quelques-uns se firent baptiser, et obtinrent la conservation de leurs biens et de leur liberté; d'autres gagnèrent par présents et par promesses des prélats et des seigneurs pour solliciter le roi de révoquer son édit. Mais il demeura ferme dans sa résolution, et les juifs, ayant réduit leurs meubles en argent, sortirent au mois de juillet de la même année mil cent quatre-vingt-deux, avec leurs femmes, leurs enfants et toute leur suite. L'année suivante, le roi fit dédier toutes les synagogues pour les changer en églises; ce qui lui attira la bénédiction de tout son peuple.

Au commencement de la même année, mil cent quatre-vingt-trois, Guillaume, archevêque de Reims, et Philippe, comte de Flandre, eurent une conférence à Arras pour leurs affaires secrètes (2); une femme des terres du comte y découvrit plusieurs hérétiques patarins, c'est-à-dire manichéens. Ils furent convaincus, par leur propre confession, de tenir une doctrine très-impure; il y avoit des clercs, des gentilshommes, des paysans, des filles, des femmes mariées et des veuves. L'archevêque et le comte les condamnèrent au feu avec confiscation de leurs biens.

XLII. Latins massacrés à Constantinople.

L'empereur Manuel Comnène avoit été très-favorable aux Latins, et ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidélité et de vigueur que dans les Grecs (3). Il répandoit sur eux abondamment ses libéralités, ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts; mais les Grecs, principalement les nobles et les parents de l'empereur, n'en étoient que plus indignés et plus confirmés dans la haine qu'ils avoient déjà contre les Latins. Ils étoient encore échauffés par les différents de la religion, ne voulant point céder à l'autorité de l'église romaine, et regardant comme hérétiques tous ceux qui ne suivoient pas leurs traditions. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archevêque de Tyr, qui avoit été plusieurs fois à Constantinople, et il ajoute qu'après la mort de l'empereur Manuel les Grecs cherchoient l'occasion d'assouvir leur haine, et d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouvèrent pas tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, protovestiaire et protosébaste, qui gouvernoit l'impératrice et le jeune empereur, son

(1) Rigord. an. 1, p. 6. Id. p. 21. Rob. an. 1171.
(2) Boll. 25 Mart. to. 8, c. 588. Chr. Jo. Brom. p. 1043, 1050. Gervas. Chr. 1181. Cardos. excel. calom. 10.
(3) Rigord. p. 8.

(1) Guil. Armori. p. 72.
(2) Auct. Aquicinct. an. 1183.
(3) Guill. Tyr. XXII, c. 10.

ils; car Alexis se servoit aussi du conseil et du ecours des Latins.

Mais son arrogance et son avarice le rendi-·ent bientôt odieux, et les mécontents appelè-·ent Andronic, de la même famille des Com-ıènes, homme inquiet et perfide, qui, sous 'empereur Manuel, avoit été en prison, puis ugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel, trois nois avant sa mort, l'avoit rappelé pour le .enir dans un exil honorable, et lui avoit donné e gouvernement du Pont. Etant donc invité ar les mécontents, il vint avec une armée amper sur l'Hellespont en présence de Con-tantinople; tout lui céda, on prit le protosé-aste, on le lui envoya, et il lui fit crever les eux (1); ensuite il fit passer à Constantinople les troupes contre les Latins, qui toutefois urent avertis du mauvais dessein des Grecs. .es plus vigoureux s'embarquèrent sur qua-ante-quatre galères et plusieurs vaisseaux u'ils trouvèrent au port, emmenant leurs fa-nilles et ce qu'ils pouvoient emporter; les plus oibles et les plus négligents furent attaqués ans leur quartier par les troupes d'Andronic t par le peuple de Constantinople. Le peu de es pauvres Latins qui purent prendre les ar-ıes résistèrent long-temps et vendirent chère-ıent leur vie; les autres, c'est-à-dire les fem-ıes, les enfants, les vieillards et les malades, ırent brûlés impitoyablement dans leurs mai-ons, et tout le quartier réduit en cendre. Les irecs n'épargnèrent pas même les églises et s autres lieux de piété, qui furent brûlés vec ceux qui s'y étoient refugiés, et ils ne dis-nguèrent les prêtres et les moines d'avec les iïques qu'en les traitant plus cruellement.

Entre eux se trouva Jean, cardinal-sous-iacre, que le pape, à la prière de l'empereur lanuel, avoit envoyé travailler à la réunion es deux églises. Comme il étoit dans son logis endant ce massacre, quelques personnes pieu-s vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne laise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'Eglise : par l'ordre du pape, mon maître. Alors les recs entrèrent et lui coupèrent la tête, qu'ils tachèrent à la queue d'un chien, et la traînè-nt ainsi par les rues. Ils traînèrent aussi par la lle les corps des Latins déjà morts après les roir déterrés; ils entrèrent dans l'hôpital de iint-Jean, appartenant aux chevaliers hospi-liers de Jérusalem, et égorgèrent tous les alades qu'ils y trouvèrent (2). Les prêtres et s moines Grecs étoient les plus ardents à ex-ter le massacre; ils cherchoient les Latins ıns le fond de leurs maisons et dans les lieux s plus cachés, de peur que quelqu'un n'échap-t, et les livroient aux meurtriers, à qui ème ils donnoient de l'argent pour les encou-r; les plus humains vendoient aux Turcs et ıx autres infidèles ceux qui s'étoient réfugiés ez eux, et à qui ils avoient promis de les sauver; on en comptoit plus de quatre mille de tout âge, de tout sexe et de toute condition réduits aussi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'avril mil cent quatre-vingt-deux (1).

Les Latins qui s'étoient sauvés par mer en firent de cruelles représailles. Ils s'assemblèrent près de Constantinople, et s'y arrêtèrent quelque temps, attendant l'événement du tumulte; mais, quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammés de colère, et faisant le tour de l'Hellespont depuis l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditerranée, ils descendirent dans les villes et les places, et firent main basse sur tous les habitants. Ils attaquèrent aussi les monastères de ces côtes et des îles voisines, tuèrent les moines et les prêtres, et brûlèrent les monastères avec ceux qui s'y étoient réfugiés; ils en enlevèrent des richesses immenses, dont ils réparèrent leurs pertes, et firent encore un grand profit; car, outre ce que les citoyens de Constantinople avoient donné depuis long-temps à ces monastères, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or et d'argent que les Latins emportèrent, et ils firent les mêmes ravages aux côtes de Thessalie et des autres provinces maritimes, pillant et brûlant les villes et les bourgades. Ils rassemblèrent aussi les galères qu'ils trouvèrent en divers lieux, et armèrent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns, ayant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquèrent sur un vaisseau avec leurs femmes et leurs enfants, et se retirèrent en Syrie.

XLIII. Andronic appelé à Constantinople.

Cependant, tout ce qu'il y avoit de grand à Constantinople passoit le détroit pour aller saluer Andronic (2); le patriarche Théodose y alla le dernier avec les principaux du clergé, et Andronic, apprenant qu'il approchoit de sa tente, alla au devant vêtu d'un habit violet, ouvert par devant, qui lui descendoit seulement jusqu'aux genoux, avec un bonnet pointu de couleur brune. Il se prosterna devant le patriarche, qui étoit à cheval; puis, s'étant relevé, il lui baisa les pieds, l'appelant le sauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenseur de la vérité, et un second Chrysostôme pour l'éloquence. Le patriarche, voyant alors Andronic pour la première fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint, la taille au-dessus de l'ordinaire, le regard farouche, les sourcils d'un homme superbe, caché, soucieux et toujours pensif, la démarche fière, les manières arti-

1) Nicet, p. 162. 1182. Cange. C. P. lib. IV, 163.
2) Rob. de Monte. ann.

(1) G. Tyr. c. 13. (2) Nicet. p. 163, D.

ficieuses et affectées. Leur conversation fut civile en apparence, et ils se dirent des vérités qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronic entra ensuite à Constantinople, où il étoit absolument le maître, aussi bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec son épouse Agnès, sœur du roi de France, Philippe.

XLIV. Etat du royaume de Jérusalem.

Le royaume de Jérusalem s'affoiblissoit de plus en plus, tant au dedans par la division des seigneurs (1), qu'au dehors par leur mauvaise conduite avec les infidèles. La maladie du roi Baudouin IV se déclarant plus ouvertement pour être la lèpre, et le rendant incapable d'agir, il entra en soupçon contre Boémond, prince d'Antioche, et Raymond, comte de Tripoli, croyant qu'ils lui vouloient ôter le royaume. Il résolut donc de marier sa sœur Sibile, veuve du marquis de Montferrat; et, au lieu de la donner à un des plus puissants seigneurs du pays, il la maria précipitamment à un jeune François, Guy de Lusignan, fils de Hugues le brun, comte de la Marche. Ce mariage se fit pendant l'octave de Pâques, contre la coutume (2). D'un autre côté, Arnaud de Châtillon étoit seigneur de Carac, ville forte sur la frontière de Syrie, nommée par les anciens la pierre du désert, parce qu'elle est à l'entrée du désert d'Arabie, sur une haute montagne, et érigée par les Latins en archevêché. Arnaud alloit souvent en partie hors de cette place, et, sans avoir égard aux trêves faites avec Saladin, il enleva plusieurs caravanes de marchands qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richesses dont ils étoient chargés. Il voulut même exécuter un dessein qu'il avoit depuis plusieurs années, de courir jusqu'aux portes de la Mecque, et il en fit les préparatifs. Mais l'émir, qui commandoit en Syrie en étant averti, se mit en campagne, et, sans vouloir combattre contre Arnaud, se contenta d'assurer le passage aux pèlerins de la Mecque. Quelques mois après, un vaisseau, portant quinze cents chrétiens, fit naufrage auprès de Damiette, et Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient sauvés, et confisqua les marchandises; puis il envoya demander au roi de Jérusalem la liberté de tous les musulmans qu'Arnaud de Châtillon et les templiers de Carac avoient enlevés, et satisfaction de toutes les hostilités commises par les chrétiens au préjudice de la trêve. A faute d'y satisfaire promptement, Saladin lui déclaroit la guerre, et menaçoit de traiter les chrétiens qu'il tenoit comme les templiers traiteroient leurs prisonniers. Le roi Baudouin renvoya avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux templiers, qui faisoient profession de n'obéir qu'au pape et aux supérieurs de leur ordre, et qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait sur les caravanes. Ainsi, ils obligèrent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les seigneurs, car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied, et sept cents chevaliers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes.

(1) G. Tyr. XXII, c. 2.

(2) Id. c. 28. Vie de Saladin, MS. an. 1181.

XLV. Boémond, prince d'Antioche, excommunié.

Dès l'année précédente, mil cent quatre-vingt-un, Boémond, prince d'Antioche, avoit quitté sa femme légitime pour une concubine, et le patriarche Aimeri, après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia (1). Le prince, irrité, commença à persécuter le patriarche, les évêques et les autres prélats du pays, mettant la main sur eux avec violence, méprisant les franchises des églises et des monastères, pillant leurs biens et désolant leurs terres. Il assiégea même le patriarche avec son clergé dans une forteresse appartenant à l'Eglise. Quelques seigneurs du pays, ne pouvant souffrir les emportements du prince, se retirèrent de son service, entre autres Renaud Mansuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, et y donna retraite aux prélats chassés de leurs siéges, et aux autres qui étoient persécutés pour la même cause. Cette division fit craindre aux hommes les plus sensés que les infidèles ne s'en prévalussent pour remettre le pays sous leur obéissance. Le roi de Jérusalem, avec le patriarche, les prélats et les seigneurs du royaume, s'assemblèrent pour délibérer sur ce sujet, et firent les réflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'employer les censures. Ils n'osèrent user de force pour réduire Boémond, quoiqu'il l'eût bien mérité; de peur qu'il n'appelât à son secours les Turcs, qu'il n'auroit pas chassés ensuite quand il auroit voulu. Ils jugèrent que les prières et les avertissements seroient inutiles avec un homme emporté et prévenu de passion, et conclurent qu'il falloit souffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, et attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommunication de sa personne, tout le pays étoit en interdit, en sorte qu'on n'administroit autre sacrement que le baptême des enfants.

On convint toutefois, par délibération commune, que le patriarche de Jérusalem iroit à Antioche avec Renaud de Châtillon, beau-père du prince, frère Arnaud de Tonge, maître des templiers, et frère de Roger de Molins, maître des hospitaliers, pour voir

(1) Guil. Tyr. XXII, c. 7.

s'ils pourroient trouver quelque remède à ces maux. Car ils craignoient que le pape et les princes de deçà la mer ne les accusassent de négligence ou de malice s'ils laissoient leurs voisins dans un si malheureux état, sans leur donner aucun secours ni aucune marque de compassion. Le patriarche de Jérusalem prit encore avec lui l'archevêque élu de Césarée, nommé Moine, Albert, évêque de Bethléem, Renaud, abbé du mont de Sion, et Pierre, prieur du Saint-Sépulcre, hommes prudents et discrets; puis ils prirent en passant le comte de Tripoli, ami particulier du prince d'Antioche, et s'assemblèrent à Laodicée, et ensuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un temps. Les conditions furent que l'on rendroit au patriarche, aux évêques et aux églises tout ce qu'ils avoient perdu, et que l'interdit seroit levé, mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit sa concubine. Après avoir ainsi un peu apaisé le mal, ils se retirèrent. Mais le prince continua dans son désordre, sans considérer le péril où il exposoit son état, il chassa ses meilleurs serviteurs, seulement parce qu'on disoit qu'ils n'approuvoient pas sa conduite, savoir, son connétable, son chambellan et trois autres seigneurs. Ils furent contraints de se retirer près de Rupin, prince d'Arménie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord de grands présents, et leur assignant à chacun une subsistance honnête.

XLVI. Réunion des maronites.

Aimery, qui étoit le troisième patriarche d'Antioche latin, eut peu de temps après la consolation de réunir les maronites à l'église romaine. Ils étoient monothélites, attachés aux erreurs de Macaire, patriarche d'Antioche, qui fut condamné au sixième concile général en six cent quatre-vingt-un, et tellement connus pour être dans cette hérésie, que les chrétiens orientaux, écrivant en arabe, n'ont pas d'autre nom pour signifier les monothélites que celui de maronites (1). Cette nation étoit composée d'environ quarante mille âmes, dispersées sur le mont Liban et aux environs, dans les diocèses de Giblet, de Botron et de Tripoli. Comme ils étoient gens de guerre, braves et fort utiles aux Latins contre les infidèles, leur conversion causa une grande joie. Car ils embrassèrent non-seulement la foi catholique, mais encore les traditions de l'église romaine, à laquelle ils se réunirent avec leur patriarche et quelques-uns de leurs évêques, qui, pour se conformer aux Latins, prirent des mitres, des anneaux et des crosses, et introduisirent dans leurs églises l'usage des cloches; car les Grecs et les Orientaux n'usent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeler à l'office, à peu près comme nous faisons le vendredi-saint. Aussi les Orientaux, pour exprimer cette réunion, disent que les maronites se rendirent francs. Toutefois ils se servoient, comme ils font encore, de la langue chaldaïque dans l'office divin, et de l'arabe pour langue vulgaire.

XLVII. Archevêché de Montréal en Sicile.

Dès l'année mil cent soixante-quatorze, Guillaume II, roi de Sicile, avoit fondé un monastère de bénédictins à quatre milles de Palermes sa capitale, en un lieu agréable, au pied d'une montagne, que le séjour des rois fit appeler Montreal, et qui devint un petite ville (1). Le pape Alexandre III accorda dès lors plusieurs priviléges à ce nouveau monastère, entre autres l'exemption, puis la dépendance immédiate du saint-siége. Enfin, à la prière du même roi, le pape Lucius III érigea cette église en métropole, nonobstant la proximité de Palerme, et lui donna pour suffragants les évêques de Catane et de Syracuse, quoique ces villes soient à l'autre extrémité de la Sicile. Ce fut le chancelier Matthieu qui, par jalousie contre Gautier, archevêque de Palerme, persuada au roi de poursuivre cette érection si contraire aux anciennes règles (2). Elle est du cinquième février mil cent quatre-vingt-trois, et Guillaume, second abbé, en fut le premier archevêque, que le pape sacra de sa main, et ordonna que l'observance monastique demeureroit à perpétuité dans cette église.

XLVIII. Mort de Christien. Conrad, archevêque de Mayence.

Le pape Lucius étoit à Velétri, ne pouvant demeurer à Rome, à cause de la révolte des Romains. Leur différent venoit de quelques coutumes qu'il jura de ne jamais observer, quoique les papes, ses prédécesseurs, les eussent gardées, et les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillèrent et brûlèrent les terres du pape, en sorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Christien, archevêque de Mayence, chancelier de l'empereur, vint au secours du pape avec une grande armée d'Allemands, et incommoda fort les Romains; mais il tomba malade à Tusculum, et le pape qui étoit proche le vint voir (3). L'archevêque étoit si mal, qu'il ne put se lever pour le recevoir; mais il se confessa à lui, reçut de sa main les sacrements et l'indulgence, et mourut ainsi au mois d'août mil cent quatre-vingt-trois. On prétendit que les Ro-

(1) G. Tyr. XXII, c. 8. c. 77. Sup. liv. XL, n. 18. Jac. de Vitr. Hist. Hieros.

(1) Fassel 1 Dec. lib. VIII, p. 170, 2 dec. VII, c. 5, p. 433. Bar. an. 1174, n. ult.

(2) Ric. de S. Ger.

(3) Roger. Hoved p. 621 Jo. de Cen. Chr. Hist. ap. Ser. p. 326.

mains avoient procuré sa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoisonnée. Son armée se dissipa, et les Romains s'élevèrent plus fortement contre le pape. Le siége de Mayence étant ainsi demeuré vacant, Conrad, qui en avoit été pourvu avant Christien, y rentra, quittant celui de Saltzbourg où il avoit été transféré; et Albert de Bohême rentra dans le siége de Saltzbourg, par ordre de l'empereur, et du consentement de cette église, où il fut intronisé pour la seconde fois le dix-neuvième de novembre mil cent quatre-vingt-trois (1).

XLIX. Subside accordé au pape.

Le pape, voyant qu'il ne pouvoit résister aux Romains, envoya des nonces aux rois et aux seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour demander des secours d'argent (2). Ceux qui vinrent en Angleterre ayant fait leur proposition, le roi consulta les évêques et le reste du clergé, qui lui conseillèrent de donner le subside au pape tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. Car, ajoutèrent-ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de souffrir que le pape envoie ses nonces en Angleterre lever sur nous un subside: ce qui pourroit tourner en coutume au préjudice du royaume. Le roi suivit ce conseil, et envoya au pape une grande somme d'argent, avec laquelle, et celle qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit sa paix avec les Romains.

La même année, le pape étant à Vélétri, Jean et Hugues, qui se disputoient l'évêché de Saint-André en Ecosse, furent entendus en consistoire, et on jugea qu'ils n'y avoient droit ni l'un ni l'autre (3). Ils résignèrent entre les mains du pape purement et simplement, et se retirèrent de sa cour, attendant sa miséricorde. Peu de jours après, il rendit à Hugues l'évêché de Saint-André, et donna à Jean celui de Donquelde, avec tout ce que le roi d'Ecosse lui avoit ôté. Quand ils furent revenus en Ecosse, ils se mirent en possession chacun de leur siége; mais parce que le roi ne voulut pas faire à Jean la restitution que le pape avoit ordonnée, ce prélat disputa encore à Hugues l'évêché de Saint-André.

L. Mort du jeune roi d'Angleterre.

La même année, mourut le jeune roi d'Angleterre, Henri (4). Il faisoit la guerre au roi, son père, en Limousin, et l'avoit plusieurs fois voulu surprendre par de faux serments et des promesses trompeuses. Enfin, le chagrin de ne pouvoir réussir dans ses mauvais desseins, le fit tomber grièvement malade à Martel en Quercy; et, se voyant près de sa fin, il envoya au roi, son père, qui refusa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Le malade appela les évêques et les autres ecclésiastiques qui se trouvèrent près de lui; et leur confessa ses péchés, premièrement en secret, puis publiquement. Après avoir reçu l'absolution, il donna à Guillaume Maréchal son ami, la croix qu'il avoit prise pour aller en Jérusalem, le chargeant d'accomplir son vœu; puis, ayant ôté ses habits, il se revêtit d'un cilice, se mit une corde au cou, et dit aux évêques et aux autres ecclésiastiques: Je me livre, indigne pécheur que je suis, à vous qui êtes les ministres de Dieu; priant Notre Seigneur Jésus-Christ, qui pardonna au larron à la croix, d'avoir pitié de ma malheureuse âme par vos prières et par son ineffable miséricorde. Tous répondirent: *Amen*; et il ajouta: Tirez-moi de mon lit avec cette corde, et me mettez sur ce lit de cendre. Ils le firent, et mirent deux grosses pierres carrées, l'une à sa tête, l'autre à ses pieds; alors il reçut le viatique, et mourut âgé de vingt-huit ans, le jour de Saint-Barnabé, onzième de juin mil cent quatre-vingt-trois (1). Il fut enterré à Notre-Dame de Rouen, comme il l'avoit ordonné.

LI. Andronic, empereur de Constantinople.

A Constantinople, Andronic, qui avoit tout pouvoir, entreprit de marier Irène, sa bâtarde, avec Alexis, bâtard du défunt empereur Manuel, quoique l'un et l'autre fussent nés d'incestes avec des parentes (2). Car Andronic prétendoit que les conjonctions illégitimes ne produisoient point de parenté; et il fit autoriser cet avis par le concile et par le sénat. Mais le patriarche Théodose s'opposa toujours à ce mariage, et demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien, et que le mal prévaloit ouvertement, il renonça au siége de Constantinople, qu'il avoit rempli pendant six ans, et se retira à l'île de Térébinte, où il s'étoit bâti un logement et un sépulcre. Andronic, ravi de sa retraite, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit célébrer le mariage entre Alexis et Irène par l'archevêque de Bulgarie, qui se trouvoit à Constantinople; et, pour remplir le siége patriarcal, il choisit Basile Camatère, qui étoit cartophylax et hypertime. On disoit que Basile s'étoit procuré le patriarcat, en promettant par écrit de se conformer entièrement aux volontés d'Andronic dans l'exercice de son ministère (3).

Ce fut par les mains de ce patriarche qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis le jour de la Pentecôte, dix-septième de mai

(1) Chr. Reichers. ann. 1183. Sup. liv. LXXII, n. 62.
(2) Roger. p. 632.
(3) Roger. p. 621. Sup. n. 27.
(4) Ibid. p. 620

(1) Chr. Vosiens. p. 290.
(2) Nic. Alex. n. 15, p. 168.
(3) Catalog. Jus Græco-Rom.

mil cent quatre-vingt-deux, et, pour témoigner plus de respect à ce jeune prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, pleurant à chaudes larmes (1). Mais quelque temps après il le fit consentir, quoiqu'à regret, de l'associer à l'empire ; et ils furent couronnés ensemble au mois de septembre, où commençoit l'indiction seconde, l'an six mil six cent quatre-vingt-douze selon les Grecs, selon nous, mil cent quatre-vingt-trois. En cette cérémonie, Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. Quand ce vint à la communion, Andronic, après avoir reçu le pain céleste, étendant les mains pour prendre le calice, jura par les mystères terribles qu'il n'acceptoit l'empire que pour soulager Alexis. Mais peu de jours après, son conseil ayant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue ; on l'étrangla de nuit avec la corde d'un arc, et on porta le corps à Andronic, qui, lui donnant des coups de pied dans les flancs, fit plusieurs reproches à son père et à sa mère. Ensuite il lui fit couper la tête, et se la fit rapporter et jeter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit l'empereur Alexis Commène, fils de Manuel, n'ayant pas encore quinze ans accomplis, après en avoir régné trois.

Il étoit fiancé avec Agnès, sœur du roi de France, Philippe-Auguste, qu'Andronic épousa, tout vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eût pas encore onze ans ; puis il pria le patriarche Basile et le concile de l'absoudre du serment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel et à son fils, lui et tous les autres qui avoient violé ce serment. Les prélats accordèrent l'absolution par des décrets qu'ils publièrent ; et, pour récompense, l'empereur Adronic leur accorda quelques petites grâces, dont la plus considérable fut d'être assis sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais, comme le règne d'Andronic ne fut que de deux ans, ils ne jouirent guère de cet honneur.

LII. Entreprise de l'abbé de Fulde.

En Allemagne, l'empereur Fridéric tint une cour solennelle à Mayence à la Pentecôte de l'année suivante, mil cent quatre-vingt-quatre, pour faire chevalier son fils Henri, déjà reconnu roi des Romains (2). En cette assemblée, l'abbé de Fulde représenta à l'empereur que son monastère avoit cette prérogative, que, quand la cour se tenoit à Mayence, l'archevêque devoit être assis à la droite de l'empereur, et l'abbé de Fulde à sa gauche. Or, ajouta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis long-temps, c'est pourquoi nous vous prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne : Vous avez ouï ce qu'a dit l'abbé ; nous vous prions de ne pas troubler la joie de cette fête et de lui laisser la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque se leva, disant : Seigneur, comme il plaira à votre sérénité ; que l'abbé prenne la place qu'il désire, mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin, frère de l'empereur, se leva d'auprès de lui, et dit : Seigneur, je suis vassal de l'archevêque de Cologne, il est juste que je le suive. Le duc de Brabant et plusieurs autres seigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri, voyant le désordre qu'alloit causer leur retraite, se jeta au cou de l'archevêque, lui disant : Mon cher père, je vous prie de demeurer pour ne pas changer en tristesse notre joie. L'empereur Fridéric l'en pria aussi, assurant qu'il avoit ainsi parlé en simplicité sans aucun dessein de l'offenser. Ainsi chacun reprit sa place, et la fête se passa paisiblement. Or, l'archevêque, prévoyant l'entreprise de l'abbé, étoit venu à cette cour, accompagné de quatre mille hommes armés. Nous avons vu six-vingts ans auparavant, en mil soixante-trois, une semblable querelle entre l'évêque d'Hildesheim et l'abbé de Fulde, dont les suites furent plus fâcheuses (1).

LIII. Concile de Vérone.

Ensuite l'empereur passa en Italie, et vint trouver le pape Lucius à Vérone, où les insultes des Romains l'avoient obligé de se retirer (2). La plus cruelle est, qu'ayant trouvé plusieurs de ses clercs hors la de ville, ils leur crevèrent les yeux à tous, hormis un, et les lui renvoyèrent. Le pape anathématisa ceux qui avoient commis ce crime, sortit de la ville avec les siens, et vint à Vérone, où il demeura jusqu'à sa mort. Avec le pape et l'empereur, s'y trouvèrent plusieurs prélats et plusieurs seigneurs, et s'y tint un grand concile qui commença le premier jour d'août mil cent quatre-vingt-quatre, et duroit encore le quatrième de novembre. En ce concile, le pape Lucius fit une constitution, où il parle ainsi (3) :

LIV. Décret contre les hérétiques.

La vigueur ecclésiastique doit s'exciter pour abolir les diverses hérésies qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plupart des lieux, vu principalement qu'elle se trouve appuyée de la puissance impériale (4). C'est pourquoi, en la présence de notre cher fils

(1) Roger. Hoved p. 505. Nicet. n. 18.
(2) Arnold. Lubec. Chr. Slav. III, c. 9

(1) Sup. liv. LIV, n. 9.
(2) Auct. Aquicinct. an. 1184. Nang. an. 1183.
(3) Rub. lib. VI, p. 355. Rad. de Diceto. p. 614.
(4) Tom. 10, Conc. p. 1737, extra de hæret. ad abol. c. 9. Decr. collect. 1, liv. V, tit. 6.

l'empereur Fridéric, de l'avis de nos frères les cardinaux, des patriarches, archevêques et évêques, et de plusieurs seigneurs assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons par ce décret toutes les hérésies, quelque nom qu'elles portent, entre autres les cathares et patarins, et ceux qui se disent faussement, humiliés ou pauvres de Lyon, les passagins, josépins et arnaudistes. Nous les soumettons tous à un anathème perpétuel. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons sous un pareil anathème tous ceux qui oseront prêcher en public ou en particulier, sans avoir mission et autorité de nous ou de l'évêque du lieu, tous ceux qui pensent ou enseignent autrement que l'église romaine, touchant le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, le baptême, la rémission des péchés, le mariage et les autres sacrements. Et généralement tous ceux qui auront été jugés hérétiques par l'église romaine, par chaque évêque dans son diocèse, avec le conseil de son clergé, ou par le clergé même, le siége vacant, avec le conseil, s'il est besoin, des évêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces hérétiques, soit qu'on les nomme consolés, croyants, parfaits ou de quelqu'autre nom superstitieux.

Et, parce que la sévérité de la discipline ecclésiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice, et abandonnés à la puissance séculière, pour recevoir la punition convenable; si ce n'est que le coupable, sitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, et il sera puni par le juge séculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement trouvés suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable; mais ceux qui retomberont, après l'abjuration ou la purgation, seront laissés au jugement séculier, sans être plus écoutés. Et les biens des clercs condamnés seront appliqués selon les lois aux églises qu'ils servoient. Cette excommunication, contre tous les hérétiques, sera renouvelée par tous les évêques aux grandes solennités, ou quand l'occasion s'en présentera, sous peine d'être suspens trois ans durant des fonctions épiscopales.

Nous ajoutons, par le conseil des évêques, sur la remontrance de l'empereur et des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année, par lui-même, par son archidiacre, ou par d'autres personnes capables, les lieux de son diocèse, où le bruit commun sera que des hérétiques demeurent; et il fera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, et même, s'il le juge à propos, tout le voisinage; que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques ou des gens qui tiennent des conventicules secrètes, ou qui mènent une vie différente du commun des fidèles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusés; et, s'ils ne se purgent suivant la coutume du pays, ou s'ils retombent, ils seront punis par le jugement des évêques. Que, s'ils refusent de jurer, ils seront dès là jugés hérétiques.

Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs et les consuls des villes et des autres lieux, promettant par serment, suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'Eglise en tout ce que dessus contre les hérétiques et leurs complices, quand ils en seront requis; et qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter, selon leur pouvoir, ce que l'Eglise et l'empire ont statué sur cette matière; sinon ils seront dépouillés de leurs charges, et ne seront admis à aucune autre, outre qu'ils seront excommuniés, et leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui, étant avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenants, sera privée du commerce des autres villes, et perdra la dignité épiscopale. Tous les fauteurs d'hérétiques seront notés d'infamie perpétuelle, et comme tels exclus d'être avocats et témoins, et des autres fonctions publiques. Ceux qui sont exempts de l'évêque, et soumis seulement au saint-siége, ne laisseront pas, pour ce que dessus, de subir le jugement des évêques comme délégués du saint-siége, nonobstant leurs priviléges.

On voit dans ce décret le concours des deux puissances pour l'extirpation des hérésies; l'Eglise emploie l'excommunication et les autres censures; l'empereur, les seigneurs et les magistrats emploient les peines temporelles. Je crois de plus y voir l'origine de l'inquisition contre les hérétiques, en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer, par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée et les dénonciations particulières; que l'on distingue les degrés de suspects, convaincus, pénitents et relaps, suivant lesquels les peines sont différentes. Enfin, qu'après que l'Eglise a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles, ayant reconnu par expérience que plusieurs chrétiens, et particulièrement ces nouveaux hérétiques, n'étoient plus sensibles aux peines spirituelles. On reconnoissoit donc enfin, qu'outre la peine spirituelle, il étoit permis d'employer la temporelle contre la même personne pour le même crime, sans craindre de violer la maxime, *non bis in idem*, dont la défense fut vingt ans auparavant la principale cause de la persécu-

tion que souffrit saint Thomas de Cantorbéry (1).

LV. Origine des Vaudois.

Quant aux hérétiques nommés en ce décret, les cathares ou paterins sont les nouveaux manichéens, dont nous avons si souvent parlé; les passagins ou passages vouloient que la loi mosaïque fût observée à la lettre, et nioient la Trinité; ils condamnoient les pères et toute l'église romaine (2). Leur nom semble venir du grec *passagios*, tout saint. Mais les humiliés et les pauvres de Lyon méritent une attention particulière, car leurs commencements avoient été bons. Les humiliés parurent premièrement en Lombardie; c'étoient des hommes et des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes; et, dans leur contenance, leurs discours et toutes leurs manières d'agir, témoignoient une grande humilité. Ils subsistoient principalement du travail de leurs mains, et ne possédoient rien en propre. Il y avoit entre eux des laïques presque tous lettrés, et ils disoient tout l'office canonial du jour et de la nuit; plusieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient grièvement malades, et ne portoient point de linge. Les femmes de cet institut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyoient pas même à l'église, et un mur les séparoit au sermon. Le pape avoit approuvé leur institut, et avoit permis aux clercs et aux laïques lettrés de prêcher, non-seulement dans leurs maisons, mais dans les places publiques et dans les églises, du consentement des prélats. Ils avoient fait ainsi grand nombre de conversions, et s'étoient multipliés en peu de temps; car, outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes et leurs enfants. Ces humiliés étoient formidables aux manichéens, qu'ils confondoient publiquement, et découvroient leurs artifices; et ils en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces humiliés qu'il faut entendre le décret du pape Lucius, mais de ceux qui, prenant faussement ce nom, s'ingéroient à prêcher sans mission, à entendre les confessions, et diriger, entreprenant sur le ministère ecclésiastique (3).

Les pauvres de Lyon sont plus connus sous le nom de vaudois, et leur secte commença en mil cent soixante à cette occasion. Plusieurs notables bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence; Pierre Valdo, qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussitôt aux pauvres une grande somme d'argent: ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire, à l'imitation de Jésus-Christ et des apôtres; et comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du nouveau Testament en langue vulgaire. Les ecclésiastiques l'entreprirent, l'accusant de témérité; mais il méprisa leurs réprimandes et continua d'enseigner, disant à ses disciples que le clergé, corrompu dans ses mœurs, envioit leur sainte vie et leur doctrine (1). On les nomma vaudois, du nom de leur maître, ou léonistes, à cause de la ville de Lyon, ou sabatés et insabatés, à cause de leur chaussure singulière, soit qu'ils portassent des sabots ou des souliers découpés en croix par-dessus (2). Il ne faut pas confondre ces nouveaux hérétiques avec les cathares ou albigeois, beaucoup plus anciens, et on ne voit pas que ceux-ci eussent encore d'autre erreur que l'estime de la pauvreté oisive, le mépris de l'autorité du clergé. J'ai parlé des arnaudistes; mais je ne trouve rien des josépins ou mésopins, car ils se trouvent aussi nommés en différents exemplaires.

LVI. Suite du concile de Vérone.

A l'occasion de ce concile, il vint à Vérone des ecclésiastiques de divers pays, qui avoient été ordonnés par les schismatiques du temps du pape Alexandre (3). L'empereur pria instamment le pape Lucius de leur faire la grâce de les réhabiliter, et le pape y condescendit d'abord; en sorte qu'il leur permit de présenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la dispense, selon la différence des cas. Mais le lendemain, il changea d'avis, et dit, que la suspense contre ces ecclésiastiques ayant été prononcée à Venise dans le concile général en mil cent soixante-dix-sept, ne pouvoit être révoquée que dans un pareil concile; et il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad, archevêque de Mayence, et à Conrad, évêque de Wormes, et les Allemands s'en plaignirent hautement, en sorte que les cardinaux disoient qu'ils demandoient grâce en menaçant.

On traita aussi à Vérone d'une autre affaire importante, savoir, l'élection de l'archevêque de Trèves (4). Ce grand siége étant vacant par le décès de l'archevêque Arnold, le chapitre se trouva partagé entre l'archidiacre Volmar, et le prévôt Rodolphe. On convint de se rassembler à l'heure de none pour terminer ce schisme; mais Volmar prévint l'heure, et se fit élire et introniser par une partie. Rodolphe, venant avec les siens à l'heure marquée, pro-

(1) Sup. liv. LXXI, p. 3.
(2) V. Cang. gloss. Paterini. Bonacurs. to. 13, Spicil. p. 75. Ab. Ursperg. an. 1212. Jac. Vitric. Hist. Occid. c. 28. Cang. gloss. Humil.
(3) Abb. Ursperg. ann. 1212, p. 318.

(1) Reiner. Conc. Vald. c. 5. Cang. Sabatati.
(2) Ebrard. Conc. Vald. c. 25.
(3) Arnold. Lubec. III, c. 10.
(4) Mag. Chr. Belg. p. 201.

testa de faire casser l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Fridéric ayant assemblé les seigneurs à Coblentz, ils jugèrent qu'en cette occasion il pouvoit choisir une personne capable. Il donna l'investiture à Rodolphe, et Volmar se pourvut devant le pape. Le pape et l'empereur soutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, ils se séparèrent ainsi sans avoir pu convenir. Ce schisme dans l'eglise de Trèves dura sept ans. L'empereur Fridéric vouloit encore que le pape couronnât empereur son fils Henri; mais le pape le refusa, disant que Fridéric devoit donc quitter la couronne, et qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs ensemble.

LVII. Ambassadeurs de Jérusalem en France.

Pendant la tenue du concile, le quatrième jour de novembre, comme le pape, l'empereur, les cardinaux, et la plupart des évêques étoient assemblés dans la grande église, Gérard, archevêque de Ravenne, exposa publiquement le triste état du royaume de Jérusalem, exhortant toutes sortes de personnes à le secourir pour la rémission de leurs péchés (1). Le roi Baudouin IV sentoit son mal croître de jour en jour; il avoit perdu la vue, la corruption de la lèpre lui ôtoit l'usage des pieds et des mains, et de plus il fut attaqué d'une grosse fièvre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois se résoudre à quitter la couronne; mais en présence des seigneurs, de la reine, sa mère, et du patriarche, il établit régent du royaume Guy de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon, se réservant la dignité royale, la seule ville de Jérusalem, et une pension de dix mille écus d'or. Mais quelque temps après, le roi, connoissant l'incapacité de ce jeune seigneur, et d'ailleurs mal satisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné; et pour lui ôter même l'espérance de la succession à sa couronne, il fit couronner solennellement Baudouin, son neveu, fils de Sibile et du marquis de Montferrat, son premier mari, quoique ce ne fût qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtième de novembre mil cent quatre-vingt-un, et les plus sages n'approuvèrent cette action qu'en tant qu'elle ôtoit l'autorité à Guy de Lusignan; car le royaume demeuroit toujours sans gouvernement, par la maladie du premier roi et le bas âge du second. Guy de Lusignan s'enferma dans Ascalon, et refusa ouvertement d'obéir au roi, son beau-frère, qui donna la régence du royaume au comte de Tripoli (2).

Alors ce pauvre roi, voyant les progrès de Saladin, et en craignant de plus grands, envoya en Occident Héraclius, patriarche de Jérusalem, Arnaud, maître des templiers, et Roger, maître des hospitaliers (1). Ils arrivèrent heureusement à Brindes, et, ayant appris que le pape et l'empereur étoient à Vérone, ils s'y rendirent, mais ils ne reçurent aucun secours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des lettres de recommandation pour les rois de France et d'Angleterre. Le maître des templiers mourut à Vérone, le patriarche et le maître de l'hôpital passèrent en France, et arrivèrent à Paris le seizième de janvier mil cent quatre-vingt-cinq (2). Maurice, évêque de Paris, les reçut en procession avec le clergé et le peuple; et le lendemain le patriarche célébra la messe dans Notre-Dame, et y prêcha. Le roi Philippe-Auguste ayant appris l'arrivée des ambassadeurs, quitta toutes ses autres affaires pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix; et ordonna à ses prévôts et à ses intendants de les défrayer partout sur ses terres. Ils lui présentèrent les clefs de la ville de Jérusalem et du Saint-Sépulcre; et, quand ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le roi assembla à Paris un concile général des évêques et des seigneurs de son royaume; et par leur conseil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ses sujets, par de fréquentes prédictions, à faire le voyage de Jérusalem pour la défense de la foi. Mais on ne lui conseilla pas d'y aller en personne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfants. Il y envoya seulement à ses dépens de braves chevaliers, avec une grande multitude de gens de pied.

LVIII. Ambassadeurs de Jérusalem en Angleterre.

Les deux ambassadeurs de Jérusalem passèrent promptement en Angleterre, et y arrivèrent vers le commencement de février mil cent quatre-vingt-cinq (3). Le roi Henri les reçut à Redingues; ils se jetèrent à ses pieds, et lui présentèrent la bannière royale avec les clefs du Saint-Sépulcre, de la tour de David et de la ville de Jérusalem. Ils le saluèrent de la part du roi Baudouin, des seigneurs et de tout le peuple de son royaume, et lui exposèrent avec larmes le sujet de leur voyage. Ils lui rendirent aussi une lettre du pape Lucius, qui représentoit l'état déplorable où la terre sainte se trouvoit réduite par les victoires de Saladin et la maladie du roi de Jérusalem, recommandoit au roi d'Angleterre le patriarche et le maître de l'hôpital, et le faisoit souvenir de la promesse qu'il avoit faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry (4). Le roi répondit: que, Dieu aidant, la chose iroit bien; et donna terme aux ambassadeurs pour apprendre sa résolution au

(1) Rad. de Dice, to. p. 634. G. Tyr. xxii.
(2) C. 29, lib. xxiii.

(1) Rad. de Dic. p. 623, 625.
(2) Rigor. p. 14.
(3) Roger. Hoved. p. 628.
(4) Epist. 9, to. 10. Conc. p. 1737. Sup. liv. LXXII, 37.

premier dimanche de carême, qui, cette année mil cent quatre-vingt-cinq, étoit le dixième de mars.

Ce jour, se trouvèrent à Londres le roi Henri, le patriarche Héraclius, les évêques, les abbés, les comtes et les barons d'Angleterre, Guillaume, roi d'Ecosse, avec David, son frère, et les seigneurs du pays (1). Huit jours après, on délibéra sur la proposition des ambassadeurs, et on mit en question lequel étoit plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jérusalem ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avoit reçu la couronne en face d'église. Quelques-uns insistoient sur le serment qu'il avoit fait à son sacre, et soutenoient qu'il étoit plus obligé à maintenir la paix dans son royaume, et le défendre contre les insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient. Car, en quittant l'Angleterre, il avoit beaucoup à craindre, et de la part des François, et de la part des princes, ses enfants. Le roi Henri se rendit à cet avis, et répondit au patriarche de Jérusalem qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de son argent ceux qui voudroient y aller (2). Le patriarche, mal content de cette réponse, dit : Vous ne faites rien, seigneur ; nous cherchons un prince et non de l'argent, on nous en envoie de tous les pays ; mais nous demandons un homme. Il insistoit pour que le roi envoyât au moins un de ses fils; mais le roi répondit qu'il ne pouvoit les engager au voyage en leur absence. Le patriarche, frustré de son espérance, le menaça que Dieu l'abandonneroit, et s'emporta jusqu'à lui reprocher ses infidélités envers le roi de France, et la mort de saint Thomas de Cantorbéry ; et, voyant le roi fort irrité de ce discours, il lui tendit le cou en disant : Faites de moi ce que vous avez fait de Thomas ; j'aime autant que vous me fassiez mourir en Angleterre que les Sarrasins en Syrie, puisque vous êtes pire qu'un Sarrasin.

Ensuite le roi Henri, le patriarche et le maître de l'hôpital passèrent en Normandie, et firent à Rouen la fête de Pâques, qui, cette année mil cent quatre-vingt-cinq, fut le vingt-unième d'avril. Le roi de France, ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vaude-de-Reuil, près de Rouen, où ils conférèrent pendant trois jours, et promirent d'envoyer à la terre sainte un grand secours, tant d'hommes que d'argent (3). Comme le roi d'Angleterre avoit permis à tous ses sujets de se croiser en cette occasion, il y eut plusieurs prélats et plusieurs seigneurs qui le firent. Les plus remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques, Baudouin de Cantorbéry, et Gautier de Rouen (4).

(1) Rad. Dic. p. 626. (2) Girard II. Hib. exp. 25, etc. Jo. Bromp. Chr. (3) Roger. p. 630. (4) Id. p. 629.

LIX. Baudouin, archevêque de Cantorbéry.

Richard, archevêque de Cantorbéry, étoit mort l'année précédente mil cent quatre-vingt-quatre, le vendredi dix-septième de février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accusoit d'avoir plus de soin du temporel de son église que du spirituel, et de ne pas profiter de la protection du roi qui l'aimoit tendrement, pour s'acquitter mieux de ses devoirs. Après sa mort, le siége vaqua près de dix mois, par la contestation qui étoit entre les évêques de la province et les moines de la cathédrale, pour le droit d'élire l'archevêque. Baudouin, évêque de Worchester, fut élu par les évêques dès le vingt-troisième d'octobre ; et les moines l'élurent aussi de leur côté le troisième dimanche de l'avent, seizième de décembre mil cent quatre-vingt-quatre. Enfin, ayant reçu du pape Lucius la confirmation de son élection et le pallium, il fut solennellement intronisé le jour de Saint-Dunstan, dix-neuvième de mai mil cent quatre-vingt-cinq (1). Baudouin étoit né à Excester, de parents pauvres, et ayant tenu quelque temps une école, il fut fait archidiacre pour son mérite; mais il quitta bientôt cette dignité pour se rendre moine de l'ordre de Cîteaux, et un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en mil cent quatre-vingt-un, pour être évêque de Worchester. Il étoit extrêmement sobre, modeste et doux; mais on l'accusoit de manquer de vigueur pour réprimer les crimes; et on disoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Cîteaux, qui monta sur le siége de Cantorbéry, et il le remplit environ six ans (2).

Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, avoit succédé à Rotrou, mort le vingt-cinquième de novembre mil cent quatre-vingt-trois, après avoir tenu ce grand siége près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Rouen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an mil cent quatre-vingt-trois, il fut élu évêque de Lincoln, sacré à Angers par Richard, archevêque de Cantorbéry; mais peu de temps après il fut transféré à Rouen, et intronisé le jour de Saint-Mathias, vingt-quatrième de février mil cent quatre-vingt-cinq. Il tint ce siége vingt-deux ans. Or, quoique ces prélats se fussent croisés, ils ne se pressèrent pas de partir; et le patriarche de Jérusalem retourna sans rapporter grand effet de son voyage. Le roi Baudouin IV mourut la même année mil cent quatre-vingt-cinq ; et, comme la lèpre dont il étoit affligé l'avoit empêché de se marier, il laissa pour successeur son neveu Baudouin V, qu'il avoit fait couronner dès l'an mil cent quatre-vingt-un, fils de sa sœur Sibile et de Guillaume longue-épée, marquis de

(1) Chr. Gervas. ann. 1184. Rad. Dic. p. 618. Petr. Bles. Ep. 5. Rad. p. 628. Goduin, p. 114. Gervas. act. pontif. p. 675. (2) Gall. Chr. Albert. 1164, 1483. Chr. Rotthom.

Montferrat. Baudouin V étoit un enfant de neuf ans, et mourut l'année suivante mil cent quatre-vingt-six (1).

LX. Thessalonique prise par les Siciliens.

Cependant Guillaume, roi de Sicile, excité par un certain Alexis Comnène, parent de l'empereur Manuel, arma par terre et par mer, et entreprit la conquête de l'empire de Constantinople; ses troupes prirent Duras le jour de la Sain-Jean mil cent quatre-vingt-cinq (2), et Thessalonique le quinzième d'août de la même année, que les Grecs comptoient six mil six cent trente - trois. A la prise de cette grande ville, les Siciliens commirent toutes sortes de cruautés et de sacriléges (3). Ils tuoient, dans les églises, ceux qui s'y étoient réfugiés; ils fouloient aux pieds les saintes images qui, chez les Grecs, ne sont que de plates peintures sur bois; ils les jetoient dans les rues, et les brûloient pour faire leur cuisine. Il y en eut qui montèrent sur la sainte table, y dansèrent en chantant, et pissèrent dans le sanctuaire. Quoi que pussent faire les chefs pour réprimer ces insolences du soldat victorieux, elles continuèrent les jours suivants. Les Siciliens, entrant dans les églises, troubloient par leurs cris le service divin des Grecs, ou chantoient en même temps des chansons infâmes. Ainsi, la haine réciproque des Grecs et des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Thessalonique fut d'un grand secours à son troupeau en cette calamité. C'étoit le savant Eustache, si fameux par son commentaire sur Homère. Il ne voulut point se retirer, comme il eût pu faire avant le siége; mais il s'enferma volontairement avec son peuple, pour le consoler et l'exhorter à la pénitence; et, après la prise de la ville, il alloit souvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile pour les adoucir. Ils le respectoient, se levoient à son bord, l'écoutoient patiemment, et avoient égard à ses prières.

LXI. Mort d'Andronic. Isaac l'ange, empereur de Constantinople.

Après la prise de Thessalonique, les Siciliens marchèrent à Constantinople, où l'empereur Andronic se préparoit à se défendre; mais il avoit au-dedans des ennemis plus dangereux qu'il s'étoit attirés par ses cruautés et ses soupçons. Le plus terrible fut Isaac l'ange, dont l'aïeul Constantin, natif de Philadelphie, avoit épousé Théodorat, dernière fille de l'empereur Alexis Comnène : ce qui commença à distinguer cette famille des anges, obscure jusqu'alors. Isaac, ayant tué celui qui voulut l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans Sainte-Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre: ce qui attira beaucoup de monde pour voir ce qu'il deviendroit (1). Le peuple, ému, commença à le demander pour empereur; on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit; et, avant qu'Isaac sortît de Sainte-Sophie, on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qui étoit suspendue sur l'autel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'empereur, qui passoient par hasard, et on le promena ainsi par la ville, suivi même du patriarche Basile Camatère, que le peuple y entraîna malgré lui. Isaac l'ange fut ainsi proclamé empereur et mis en possession du palais, que le peuple pilla en cette occasion, même les ornements des saintes images dans la chapelle impériale, et le reliquaire où on prétendoit avoir la lettre de Jésus-Christ à Abgar.

Andronic s'enfuit par mer; mais il fut pris, chargé de chaînes et présenté à Isaac, qui permit de l'insulter en toutes manières. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe et les cheveux, on lui cassa les dents; il fut le jouet du public, principalement des femmes, dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Ensuite on lui coupa la main droite avec une hache, et on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après, on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau galeux, et on le promena dans la place publique, la tête nue et pelée, le corps couvert d'un méchant baillon. La populace, amassée à l'entour, lui fit sentir sa fureur. Les uns lui déchargeoient sur la tête des coups de massue, d'autres lui emplissoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le visage avec des éponges. Ils disoient des injures les plus infâmes à sa mère et à ses autres parents; ils l'appeloient lui-même chien enragé, lui jetant des pierres et lui perçant les côtés avec des broches. Une femme perdue lui jeta au visage une chaudière d'eau bouillante : c'étoit à qui pis lui feroit. Il soutint tous ces outrages avec une grande fermeté, ne disant autre chose que *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de moi : et au peuple qui l'insultoit : Pourquoi achevez-vous de rompre un roseau brisé? faisant allusion aux paroles de l'Ecriture (2); car il la savoit bien, particulièrement les épîtres de saint Paul, quoiqu'il n'en eût pas fait usage pour la correction de ses mœurs. Enfin on le mena au théâtre, où on le pendit par les pieds: ce qui donna occasion à l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expi-

(1) Lab. I, Bibl. p. 369. Goduin. p. 344. Sanut. p. 172. G. Tyr. p. 1004. G. Neubrig. III, c. 16.
(2) Nicet. I, Andro. n. 7. Jo. Cec. Chr. an. 1185.
(3) Nicet. p. 194, 192.

(1) Nicet. II, Andro. n. 12. Cang. famil. Biz, p. 201. Nicet. n. 10.
(2) Matth. XII, 20.

rât. Ainsi finit ce malheureux Andronic, après environ deux ans de règne, le douzième jour de septembre mil cent quatre-vingt-cinq, l'an des Grecs six mil sept cent quatre-vingt-quatorze, commencé au premier jour du même mois avec la quatrième indiction. Isaac l'ange régna neuf ans et huit mois, et commença par reprendre ce que les Siciliens avoient pris. Il fit déposer le patriarche Basile Camatère, quoiqu'il eût beaucoup servi à le faire empereur : et la cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Basile avoit tenu le siége de Constantinople deux ans et demi (1). L'empereur Isaac fit mettre à sa place Nicétas Mountanès, sacellaire de la grande église, fort avancé en âge, qu'il n'y laissa que trois ans et demi.

(1) Nic.II, Isaac. n.5, p.259. Catal. to.1, Hist. Byz.p. 37

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

I. Mort de Lucius. Urbain III, pape.

Le pape Lucius III étoit toujours à Vérone, où il mourut le vingt-quatrième de novembre mil cent quatre-vingt-cinq, après avoir tenu le saint-siége quatre ans et près de trois mois (1). Il fut enterré le lendemain vingt-cinq, et le même jour on élut pour lui succéder Hubert Crivelli, natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges, d'où saint Thomas de Cantorbéry le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie, il fut archidiacre de Milan, puis le pape Lucius III le fit cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, en mil cent quatre-vingt-deux. Après la mort d'Algise il fut archevêque de Milan, et sept mois après il fut élu pape tout d'une voix par les cardinaux, et couronné le dimanche suivant, premier jour de décembre, sous le nom d'Urbain III. Il tint le saint-siége un an et près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de son élection à tous les évêques et les autres prélats par une lettre datée de Vérone, le douzième de janvier mil cent quatre-vingt-six (2).

L'empereur Fridéric étoit encore en Lombardie, et célébra à Pavie la fête de Noël mil cent quatre-vingt-six. Ensuite il fit les noces du roi Henri, son fils, avec Constance, fille posthume de Roger, roi de Sicile, et tante de Guillaume II, qui régnoit alors. Elle avoit plus de trente-un ans, et Henri n'étoit que dans sa vingt-unième année. Le mariage fut célébré à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise, le vingt-septième de janvier mil cent quatre-vingt-six; et en cette cérémonie l'empereur Fridéric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, et la reine Constance par un évêque allemand (3). Dès ce jour, le jeune roi prit le titre de césar. Mais le pape Urbain le trouva mauvais; car il soutenoit comme Lucius, son prédécesseur, que Fridéric ne pouvoit donner à son fils la dignité impériale; et il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'espérance du royaume de Sicile, parce que le roi Guillaume, neveu de Constance, n'avoit point d'enfants. Aussi suspendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient assisté à cette cérémonie (1).

II. Chronique de Godefroy de Viterbe.

C'est ici que Godefroy de Viterbe finit sa chronique, intitulée Panthéon (2). Il étoit prêtre, et avoit été chapelain et secrétaire de l'empereur Conrad III, et le fut ensuite de Fridéric et de son fils, Henri VI. Il travailla pendant quarante ans à cette chronique, composée de tout ce qu'il connoissoit d'histoire; et, l'ayant achevée, il la dédia au pape Urbain III, la soumettant à son examen, parce que, dit-il, qu'aucun écrit n'est authentique s'il n'est approuvé par le saint-siége. Il dit que son ouvrage sera utile aux princes, et qu'il est impossible qu'ils gouvernent bien s'ils sont ignorants; parce que, ne devant rendre compte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être instruits par les exemples de ceux qui les ont précédés. La chronique de Godefroy est divisée en vingt parties, dont la première et la seconde sont des traités théologiques sur la nature divine, la création et l'état du premier homme. Il continue, dans les suivantes, l'histoire de l'ancien Testament, depuis le déluge jusqu'aux Machabées, et y rapporte l'histoire profane, suivant principalement la chronique d'Eusèbe. La treizième partie est encore un traité théologique, pour prouver par tous les prophètes la trinité et l'incarnation contre les juifs et les hérétiques.

Ensuite commence le nouveau Testament et l'histoire ecclésiastique et temporelle, depuis la venue de Jésus-Christ. En parlant de Constantin, l'auteur dit : Alors l'empereur donna au pape Sylvestre les marques de la dignité royale; et, pour procurer un plus grand repos aux églises, il transféra à Byzance la pompe et le tumulte de sa cour (3). Par cette do-

(1) Papebr. Conat. Pag. 1185, n. 12, 13; et 1186, n. 1. Radulph. Dic. p. 629. Ughel. Ital. sacr. to. 2, p. 232. Vita S. Th. p. 102.

(2) Puricel. monum. Ep. 1, to. 10, Conc.

(3) Godef. Viterb. Chr. par. 17, p. 513, 522. Rad. de Dic. 629.

(1) Auct. Aquicin. ann. 1186.

(2) To. 2, Pistorii. ann. 1186, p. 504.

(3) Par. 16, p. 395.

nation, nous voyons qu'il céda Rome à l'église romaine, avec l'Italie et la Gaule. Toutefois, les partisans de l'empire soutiennent que Constantin n'a point ainsi donné le royaume; mais que seulement par respect pour la religion il a choisi le pape pour son père, et a voulu recevoir sa bénédiction et le secours de ses prières. Ils ajoutent cette preuve, que Constantin, partageant le monde entre ses enfants, donna à l'un d'eux l'Occident, qui comprend l'Italie; ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eût donné à l'Eglise. Ils disent aussi que Théodose et plusieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les royaumes d'Occident. Les défenseurs de l'Eglise répondent qu'il n'est pas croyable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'esprit d'erreur qu'elle possédât ce qui ne lui appartenoit point. Car plusieurs personnages d'une vie exemplaire ont tenu jusqu'à présent des droits royaux, avec lesquels on croit qu'ils ont gagné le royaume de Dieu. On peut aussi prouver, d'ailleurs, que Constantin a justement accordé ces droits à l'Eglise, et qu'elle les a reçus licitement. Car si Dieu les a donnés justement aux rois, et a disposé la volonté du peuple à se soumettre à eux, il a aussi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'Eglise.

Pour moi, ajoute Godefroy, s'il faut dire mon sentiment, j'avoue que j'ignore lequel est le plus agréable à Dieu, de la gloire et l'élévation présente de l'Eglise, ou de son humiliation précédente. Plusieurs estiment ce premier état plus saint, celui-ci plus heureux; et moi je m'en tiens au sentiment de l'église romaine, notre mère, fondée sur la pierre, qui est Jésus-Christ. J'estime qu'elle doit posséder ce qu'elle possède, puisqu'elle ne peut tomber dans l'erreur, et que sa foi ne peut manquer. Je laisse à ceux qui sont au-dessus de nous la solution des autres questions de cette nature. En parlant de l'excommunication de Henri IV par Grégoire VII, il ajoute: Avant cet empereur, nous ne lisons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape (1). Peu après, il déclare qu'il a tiré ce qui précède des histoires écrites, mais que ce qui suit est ce qu'il a appris de personnes dignes de foi, ou ce qu'il a vu lui-même. Il finit à l'an mil cent quatre-vingt-six, et au mariage de Henri VI avec Constance; mais tout ce corps d'histoire est mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même temps.

III. Différents entre le pape et Fridéric.

Le pape Urbain et l'empereur Fridéric eurent plusieurs conférences touchant les affaires que Lucius avoit laissées indécises, et qui produisirent bientôt des différents entre eux (1). Car Urbain étoit zélé pour les droits de l'Eglise, et, comme Milanois, il avoit peine à oublier les maux que Fridéric avoit faits à sa patrie. Il se plaignoit que ce prince s'étoit emparé injustement des biens que la princesse Mathilde avoit donnés à l'église romaine, qu'il prenoit les dépouilles des évêques morts, en sorte que leurs successeurs, trouvant les églises dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorsions injustes; enfin, que l'empereur avoit dissipé plusieurs monastères de filles, dont il avoit pris les revenus, sous prétexte de la conduite déréglée des abbesses, sans en mettre à leur place de plus régulières. L'empereur, de son côté, fut fort irrité de ce que le pape, soutenant Volmar élu archevêque de Trèves, l'ordonna prêtre-cardinal le samedi de la Pentecôte, qui, cette année mil cent quatre-vingt-six, étoit le dernier jour de mai, et le lendemain le sacra archevêque. Or, nous avons vu que l'empereur soutenoit Rodolphe, compétiteur de Volmar (2).

Le roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division entre le pape et l'empereur, son père. Car, étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'investiture. Du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question, et l'évêque ajouta: Seigneur, je ne possède ni régales, ni officiers, ni cours royales; c'est pourquoi j'ai reçu du pape le diocèse que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens, et traîner dans la boue. Une autre fois, ayant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, et lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur, menaçant de l'excommunier, et il avoit pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne, savoir: Philippe, archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confisquoit tous leurs meubles, Conrad de Mayence, Volmar de Trèves, et douze évêques, dont le plus considérable étoit Berthold de Metz. C'est celui qui avoit été élu archevêque de Brême, en mil cent soixante-dix-huit, et que le pape Alexandre III avoit déposé (3). Etant ainsi dépouillé et banni de chez lui, il vint trouver l'empereur, qui, en ayant pitié, le reçut avec honneur, et le retint à sa suite jusqu'à ce qu'il trouvât à le placer; enfin, l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il le lui donna. Berthold ne laissa pas en ce différent de prendre parti contre l'empereur, et quand Volmar, ayant été sacré par le pape, revint en Allemagne pour prendre possession de l'archevêché de Trèves, Berthold alla au devant

(1) Sup. liv. LXXI, n. 20, par. 17, p. 400, p. 504.

(1) Arnold. Lubec. Chr. Slav. III, c. 16. Sup. liv. LXX, n. 55. Sup. liv. LXXI, n. 48.

(2) Sup. liv. LXXIII, n. 56.

(3) Sup. liv. LXXIII, n. 34.

de lui, même hors de son diocèse, et le reçut avec honneur. De quoi l'empereur, irrité, le chassa de Metz, et le réduisit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe qui lui donna une prébende dans l'église des Apôtres. L'empereur empêcha aussi Volmar de jouir du temporel ni du spirituel de l'archevêché de Trèves, et y maintint Rodolphe, que Volmar avoit excommunié à son retour. Le roi Henri, de son côté, par ordre de son père, dépouilla les partisans de Volmar, et confisqua leurs maisons, et ce prélat fut réduit à se réfugier en Angleterre où il mourut (1).

IV. Plainte de l'empereur contre le pape.

L'empereur Fridéric, étant de retour en Allemagne, et voyant le pape résolu de le pousser, ferma tous les passages des Alpes et des pays voisins pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome : ce qui obligea le pape à établir son légat en Allemagne, Philippe, archevêque de Cologne (2). L'empereur fit venir ce prélat, et lui demanda s'il lui seroit fidèle. Le prélat répondit : Seigneur, vous n'en devez point douter ; vous m'avez souvent éprouvé. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, si vous voulez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dévoués. Le pape croit se plaindre avec raison de ce qu'après la mort des évêques on dépouille les églises : on enlève tous les meubles et les revenus de l'année courante, en sorte que le successeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire justice sur ce point, nous serons les médiateurs entre vous et le pape, sinon nous ne pouvons abandonner la vérité. L'empereur répliqua : Nous savons certainement que les empereurs, nos prédécesseurs, donnoient les investitures des évêchés, et les remplissoient de personnes plus dignes que l'on ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'élection, que vous appelez canonique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont réglé ; mais nous voulons conserver ce petit reste de notre droit tel que nous l'avons trouvé. Cependant, comme je vois que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point que vous veniez à la cour que je dois tenir à Geilenhuisen.

Il s'y assembla grand nombre d'évêques et de seigneurs, et l'empereur leur dit (3) : Vous savez comme je suis attaqué par le pape, sans que je sache avoir jamais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun laïque ne doit posséder les dîmes que le Seigneur a destinées à ceux qui servent l'autel. Mais nous savons que l'Eglise, étant attaquée, a accordé les dîmes à perpétuité à des personnes nobles et puissantes, qui ont entrepris sa défense, sans quoi elle n'auroit pu conserver ses biens. Le pape dit encore qu'il n'est pas juste que personne s'attribue droit d'avouerie sur les terres ou les vassaux de l'Eglise ; mais que les prélats doivent en jouir librement, comme ils les ont reçus d'abord. Or, nous ne croyons pas que l'on puisse changer facilement ce qui est établi par une ancienne coutume. Je demande donc aux prélats leurs avis sur ce sujet. Alors Conrad, archevêque de Mayence, se leva et dit : Cette affaire est importante, et il ne nous appartient pas de déterminer un si grand différent. Je suis d'avis que nous écrivions au pape pour l'exhorter à faire la paix et à vous rendre justice.

V. Lettre des évêques allemands.

Cet avis fut suivi, et on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne et scellée de leur bulle, c'est-à-dire de leurs sceaux, où ils disoient (1) : Nous sommes sensiblement affligés de la discorde qui s'élève entre l'Eglise et l'empire, et qui fait entrechoquer les deux glaives qui se devroient mutuellement secourir. L'empereur, dans une cour solennelle qu'il vient de tenir, s'est plaint que lorsqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, et qu'il avoit envoyé son fils unique le roi des Romains s'exposer à toutes sortes de périls pour la défense de l'église romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui, en recevant les Crémonois, qu'il avoit déclarés ennemis publics de l'empire, et détournant les villes d'Italie, et particulièrement les évêques, de lui prêter aucun secours. Il a ajouté de grandes plaintes touchant l'affaire de Trèves ; car il n'y a point de mémoire qu'aucun de vos prédécesseurs ait fait une telle injure à aucun des siens, de sacrer un évêque du royaume teutonique avant qu'il eût reçu les régales par le sceptre impérial ; et des personnes dignes de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point sacrer le seigneur Volmar. L'empereur s'est encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-temps à l'empire, dans l'archevêché de Milan, un des plus grands siéges d'Italie. Il a ajouté que toutes les églises de l'empire sont accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent qu'en repas et en logements d'hommes et de chevaux ; et on traite ainsi des églises et des monastères, qui n'ont pas de quoi subsister. Les évêques finissent leur lettre en priant instamment le pape de satisfaire à ces plaintes, et de prendre confiance aux députés qu'ils lui envoient.

Le pape, ayant reçu cette lettre, fut surpris du changement des évêques, car il lui sembloit avoir pris la défense de leur cause, qu'ils abandonnoient eux-mêmes (2). Il demeura donc ferme dans sa résolution d'excommunier l'empereur, après les citations légitimes ; mais les habitants de Vérone, où il étoit, lui dirent : Saint père, nous sommes serviteurs et amis de

(1) Chr. Belg.
(2) Arnold. c. 17.
(3) C. 18.

(1) Ap. Bad. de Dic. p. 632. (2) Arnold.

l'empereur; c'est pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville et en notre présence. Le pape, ayant égard à leur prière, sortit de chez eux; mais lorsqu'il vouloit excommunier l'empereur, la mort le prévint.

VI. Eglise de Livonie.

Cependant s'élevoit une nouvelle église en Livonie par les soins de Meinard, chanoine de Sigeberg, qui, poussé d'un grand zèle pour la conversion de ce peuple idolâtre, y fit plusieurs voyages (1) pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu bénissoit son travail et qu'il étoit écouté favorablement, il s'adressa à Hartvic, archevêque de Brême et au chapitre de la cathédrale, et leur exposa l'état des choses. Pour ne pas continuer la prédication sans autorité et sans conseil, ils lui donnèrent mission pour cette bonne œuvre, dont ils espéroient un grand fruit, et on l'ordonna évêque afin de l'autoriser davantage. Il établit son siége à Riga, capitale du pays, où il fonda une église cathédrale sous l'invocation de la Sainte-Vierge, en mil cent quatre-vingt-six, et par ses instructions, accompagnées de douceur et de libéralités, il convertit un grand nombre d'infidèles. Berthold, abbé de Lucque en Saxe, de l'ordre de Cîteaux, quitta son abbaye pour aller travailler avec Meinard, et se faisoit aimer des païens, principalement par son abstinence, sa modestie et sa patience (2). Il succéda depuis à Meinard, et tels furent les apôtres de la Livonie.

VII. Saint Hugues, évêque de Lincoln.

En Angleterre, l'évêché de Lincoln vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Chesnay, arrivée au mois de janvier mil cent soixante-sept (3); car Gauthier de Coutances, qui fut placé sur ce siége à la fin de l'an mil cent quatre-vingt-trois, ne le tint guère qu'un an, et fut transféré à Rouen, comme j'ai dit. Le roi Henri II voulant pourvoir à cette église, fit venir devant lui à Egénesham, Richard, doyen de Lincoln, et la meilleure partie du chapitre, le vingt-cinquième de mai mil cent quatre-vingt-six. Après avoir long-temps délibéré, ils élurent pour leur évêque Hugues, prieur de la Chartreuse de Witham au comté de Sommerset, fondée depuis peu par le même roi, et la première maison de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joie de cette élection, l'archevêque de Cantorbéry la confirma, et ils envoyèrent l'un et l'autre au prieur Hugues, l'exhortant à l'accepter (4). Hugues, qui connoissoit

(1) Arnold. Lub. Chr. VIII, c. 8.
(2) C. 9. Cæsar. Dist. VII, c. 27.
(3) Vita S. Hug. ap. Sur. 17. No. c. 6. God. p. 345. Sup. n. 46. Rad. de Dic. p. 631. Roger, p. 631.
(4) Monest. Aug. tom. 1, p. 950

les difficultés et les périls de l'épiscopat, s'excusa, disant que l'élection étoit nulle, non-seulement à cause de l'indignité de sa personne, mais parce qu'elle avoit été faite par l'autorité du roi et de l'archevêque hors de l'église vacante, et qu'il ne pouvoit y consentir sans la permission du prieur de la grande Chartreuse, son supérieur. Il renvoya ainsi les députés, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, et espérant les rebuter par ces difficultés. Mais les chanoines, pour ne lui laisser aucune excuse, s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Lincoln, et l'élurent tout d'une voix; puis ils envoyèrent à la grande Chartreuse des députés notables, qui apportèrent, non-seulement la permission, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de son monastère de Witham; mais en sortant il portoit lui-même sur son cheval ses peaux de mouton et ses habits monastiques, ne voulant rien relâcher de son observance avant son épiscopat. Il fut ainsi amené à Londres, et sacré à Westminster dans la chapelle de Sainte-Catherine, le jour de Saint-Mathieu, vingt-unième de décembre mil cent quatre-vingt-six.

Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble (1); son père, brave et vertueux chevalier, ayant perdu sa femme, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit ans, le mettant dans un monastère de chanoines réguliers, qui étoit proche de son château, où il se retira ensuite lui-même, et y servit Dieu le reste de ses jours. On mit d'abord le jeune Hugues sous la conduite d'un sage vieillard qui, l'instruisant des bonnes lettres, formoit aussi ses mœurs, l'accoutumant dès lors à une vie sérieuse. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, et quelque temps après on lui donna le gouvernement d'une paroisse, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre. Son prieur, allant par dévotion à la grande Chartreuse, le mena avec lui, et le jeune religieux fut tellement touché de la vie de ces saints solitaires, qu'il conçut un désir ardent d'être admis en leur compagnie, et commença à les en solliciter secrètement. Il retourna toutefois avec son prieur; et les chanoines ses confrères, ayant appris son dessein, le pressèrent tellement, qu'il leur promit par serment de ne les point quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite; il s'enfuit secrètement, et vint à la Chartreuse, où il fut reçu, et ses scrupules s'apaisèrent. Cette sainte maison étoit alors gouvernée par Basile, son huitième prieur, successeur de saint Anthelme. Le temps étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il servoit lui demanda s'il le vouloit (2) Il répondit avec simplicité qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il désirât davantage. Et comment, dit le vieillard, osez-vous désirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorsqu'ils y sont con-

(1) Vita c. 1.
(2) C. 2, 3, 4.

traints? Hugues, épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre de tout le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point; je sais par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, et vous serez évêque quand le temps prescrit de Dieu sera venu. Après qu'il eut passé dix ans dans sa cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur, dont il s'acquitta si dignement, que sa réputation s'étendit même hors la province (1).

Le roi d'Angleterre avoit déjà fondé la Chartreuse de Witham ; mais les deux prieurs qui y avoient été n'avoient pu faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. Le roi ayant ouï parler du mérite de Hugues, envoya à la grande Chartreuse le demander pour gouverner cette maison. Le prieur et les moines eurent grand'peine à le donner, et lui encore plus à y consentir; car, leur disoit-il, puisque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos instructions et de vos exemples pour me conduire moi-meme, comment pourrois-je gouverner une nouvelle communauté ? Etant allé à Witham, il trouva les moines dans une grande pauvreté, et les consola, les exhortant à la patience et à la douceur (2); mais il ne laissa pas d'augmenter bientôt cette maison, tant en bâtiments qu'en meubles, ayant gagné l'affection du roi et du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'insinuation et de piété, que ce prince, tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuser, et avouoit qu'il avoit trouvé son maître. En une grande tempête il crut avoir été conservé par les prières de Hugues, et redoubla depuis ce jour sa vénération pour lui.

VIII. Concile de Dublin.

A la mi-carême de l'année mil cent quatre-vingt-six, Jean, archevêque de Dublin, tint, avec ses suffragants, un concile dans l'église de la Sainte-Trinité (3). Le premier jour il y prêcha lui-même sur les sacrements. Le second jour, Aubin, abbé de Balguinglas, qui fut depuis évêque de Fernes, fit un long sermon sur la continence des clercs, où il rejeta sur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard, c'est-à-dire sur les ecclésiastiques venus de Galles et d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le sermon, les clercs du comté de Wexford s'accusèrent l'un l'autre, en présence de l'archevêque et du concile, touchant les concubines qu'ils avoient épousées solennellement, et menées publiquement chez eux, produisant sur-le-champ les témoins. L'archevêque les y excitoit lui-même par le conseil de l'archidiacre Giraud, afin d'en faire justice aussitôt: ce qui causa une grande dérision de la part du clergé d'Irlande, qui leur insultoit. L'archevêque, pour réprimer ces insultes, et montrer combien ces impuretés lui déplaisoient, prononça aussitôt sa sentence contre ceux qui en étoient convaincus, et les suspendit des fonctions ecclésiastiques et de la jouissance de leurs bénéfices. Le troisième jour, l'archidiacre Girauld prêcha, par ordre de l'archevêque, sur les devoirs des pasteurs. Il ne dissimula pas ce que l'on pouvoit dire véritablement à la louange du clergé d'Irlande; mais il reprit aussi leurs vices, particulièrement l'ivrognerie ; puis, se tournant vers leurs supérieurs, il les convainquit de négligence par des raisons sans réplique.

Dès l'année précédente, le roi d'Angleterre, Henri II, avoit envoyé des députés au pape Urbain, et obtenu de lui plusieurs grâces, auxquelles le pape Lucius résistoit fortement, entre autres de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ses trois fils. Urbain lui en donna une bulle; et, pour marque de son consentement, lui envoya une couronne de plumes de paon tissue d'or. Après Noël de l'an mil cent quatre-vingt-six, le pape envoya en Angleterre Octavien, cardinal-diacre, et Hugues de Nonant, évêque de Coventri, à qui il donna la légation en Irlande pour en couronner roi Jean, fils du roi Henri, car c'étoit celui qu'il avoit choisi; mais il différa ce couronnement à cause des affaires qu'il avoit avec le roi de France (1).

Pierre, évêque de Chartres, auparavant abbé de Celles, fameux par ses écrits, mourut le vingtième de février mil cent quatre-vingt-sept, après avoir rempli ce siége sept ans, et réparé les murs et le pavé de la ville. Il fut enterré dans l'abbaye de Josaphat, et eut pour successeur Renaud de Bar, neveu par sa mère de Guillaume, archevêque de Reims, qui tint le siége de Chartres trente ans durant.

IX. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem.

En Orient, Arnaud de Châtillon, seigneur de Carac, continuant ses courses contre les musulmans, enleva une grande caravane qui passoit d'Egypte en Arabie, et fit mettre aux fers tous les passagers, sans avoir égard à la trève qui subsistoit alors (2). Saladin, l'ayant appris, envoya demander la liberté de ces prisonniers, menaçant de traiter de même les chrétiens qui passeroient sur ses terres. Arnaud, suivant la coutume des templiers, dont sa place étoit pleine, refusa de rendre les prisonniers, et s'emporta jusqu'à dire mille indignités contre Mahomet : ce qui mit Saladin en telle colère, que, prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura sur-le-champ

(1) C. 5.
(2) C. 6.
(3) Girald. Camb. II. Gest.

(1) Roger, p. 631, 634. Gall. Christ. Præfat. edit. 1671. Steph. Torn. Epist. 118, et ibi Molin.
(2) Vie Ms. de Salad. an. 1185.

de leur faire la guerre de tout son pouvoir, déclara la trève rompue, et fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Saladin étoit alors maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie et de la Mésopotamie, et les places qui restoient aux chrétiens se trouvoient enfermées dans ses états.

Leur roi, Baudouin IV, mourut l'an mil cent quatre-vingt-cinq, et le petit roi, son neveu, l'année suivante. Alors Guy de Lusignan se fit couronner roi de Jérusalem par le crédit de sa femme Sibile, héritière du royaume; et, poussant son ressentiment contre Raymond, comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'administration des finances pendant sa régence; de quoi le comte, irrité, fit un traité particulier avec Saladin, et se mit sous sa protection. Les choses étoient en cet état quand les chrétiens refusèrent de faire satisfaction au sultan de l'infraction de la trève, et des plaintes qu'il faisoit particulièrement contre les templiers (1). Saladin entra donc sur leurs terres en mil cent quatre-vingt-sept, avec une armée de plus de cinquante mille hommes, dont un corps avancé rencontra vers Tabarie, qui est Tibériade, Girard de Bideford, maître des templiers, et Roger des Moulins, maître de l'hôpital. Il les surprit le premier jour de mai mil cent quatre-vingt-sept, et les battit. Girard s'enfuit, Roger fut tué, plusieurs templiers pris, soixante tués (2). Saladin, encouragé par ce succès, assiégea Tibériade, qui appartenoit au comte de Tripoli; mais ce prince, cédant aux prières de la reine de Jérusalem, avoit renoncé à son traité avec Saladin. La ville de Tibériade fut d'abord emportée de force, mais la citadelle fit une telle résistance, qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant plusieurs jours.

X. Bataille de Tibériade.

Cependant le roi Guy de Lusignan et tous les princes chrétiens qui venoient au secours, ayant assemblé leurs forces, campèrent auprès d'Acre. Les deux armées se trouvèrent en présence le jeudi, second jour de juillet mil cent quatre-vingt-sept, et commencèrent à combattre le vendredi, jour heureux et sacré selon les musulmans (3). Le combat dura deux jours, et fut très-sanglant; mais enfin les chrétiens, accablés par le nombre, et abattus par la soif et la fatigue, furent entièrement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes à la main furent taillés en pièces. Les principaux prisonniers furent le roi Guy de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le maître du temple et celui des hospitaliers; mais la perte qui fut estimée la plus considérable fut celle de la vraie croix. On l'avoit portée en cette bataille, selon la coutume, et c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit; après qu'il fut tué, un officier de l'église de Jérusalem la releva, et elle fut prise entre ses mains. Les chrétiens orientaux et schismatiques n'en furent pas moins affligés que les Latins, et les musulmans regardèrent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Le comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au travers des ennemis, et se retira à Tyr, où il mourut quelque temps après, détesté des uns et des autres. Les chrétiens attribuoient à sa trahison la perte de la bataille, et les musulmans l'accusoient de perfidie pour avoir rompu son traité.

Aussitôt après la bataille, Saladin fit dresser sa tente; on lui présenta les principaux prisonniers; puis, ayant fait retirer tout le monde, il fut quelque temps en prière pour remercier Dieu, reconnoissant que cette victoire étoit moins l'effet de sa valeur que des crimes des chrétiens. Il fit ramener en sa présence le roi Guy de Lusignan, Arnaud de Châtillon et les autres seigneurs (1); il les fit asseoir à ses côtés, et, comme ils étoient extrêmement altérés, il fit apporter du sorbet rafraîchi dans la neige dont il présenta au roi. Ce prince, après avoir bu, donna la tasse à Arnaud; mais le sultan lui fit dire par un interprète: C'est à toi que j'ai donné à boire, non pas à cet homme maudit, qui ne doit pas espérer de quartier. C'est que les Arabes avoient une ancienne coutume observée encore à présent par ceux du désert, tout voleurs qu'ils sont, de ne jamais faire mourir leurs prisonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger; c'est un droit d'hospitalité inviolable entre eux.

Saladin envoya donc manger les princes françois dans un lieu séparé; et, quand on les eut amenés, il s'adressa à Arnaud, et lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les musulmans, surtout des paroles injurieuses qu'il avoit dites contre Mahomet, et des efforts qu'il avoit faits pour piller la Mecque et Médine. Il faut donc, ajouta-t-il, que je venge notre prophète et notre religion; toutefois, si tu la veux embrasser, je suis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous a fait. Arnaud répondit avec fermeté qu'il vouloit mourir chrétien, et ne témoigna que du mépris, tant pour les offres avantageuses que lui fit le sultan, que pour les tourments dont il le menaça. Alors Saladin, se levant en colère, lui déchargea un coup de sabre sur la tête; ceux de sa suite achevèrent aussitôt de le tuer, et jetèrent le corps hors de la tente, où il demeura jusqu'au soir. C'est ainsi que Saladin accomplit son vœu, et qu'Arnaud de Châtillon expia ses fautes par un glorieux martyre, dont les seuls écrivains

(1) Roger. p. 634. Auct. Aquicinct. ann. 1187. G. Neubr. III, c. 16. G. Nang. Chr. an. 1186, 1187.

(2) Roger, p. 63. Vie M.S.

(3) Epist. in Chr. Reichersp. an. 1187.

(1) C. Nang. Vie MS.

mahométans nous ont conservé les circonstances. Je compte entre ses fautes, que l'on ne peut excuser, d'avoir si souvent violé la foi des traités. Tous les templiers et les hospitaliers pris en cette journée furent égorgés, et on comptoit jusqu'à deux cent trente templiers ainsi mis à mort. Saladin, en donnant cet ordre, dit qu'il rendroit un grand service au pays, s'il pouvoit le purger entièrement de ces assassins; c'est qu'ils ne faisoient quartier aux musulmans ni en paix ni en guerre (1).

Saladin, ayant pris la citadelle de Tibériade, vint assiéger Acre, qui est l'ancienne Ptolémaïde, voulant chasser les chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Grèce et le reste de l'Europe. Acre se rendit au bout de deux jours; et le sultan permit aux chrétiens d'y demeurer, ou de se retirer avec leurs femmes et leurs enfants, et ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit ensuite Jaffa, Naplouse, Sébaste, Nazareth, Séfouriet, Césarée, qui fut prise de force, brûlée et saccagée. Hifa, que nos auteurs nomment Caïfa, et Arsouf, qu'ils nomment Assur, se rendirent; Saïde ou Sidon se rendit sans résistance; Béryte ou Béruit après trois semaines de siége. Ascalon fut rendue pour servir de rançon au roi Guy de Lusignan.

XI. Jérusalem prise par Saladin.

Enfin, le dix-neuvième de septembre, Saladin commença le siége de Jérusalem, qui étoit le principal objet de son entreprise. Elle eut pu tenir long-temps; mais les assiégés étoient effrayés par la bataille de Tibériade, et de la prise de leurs chefs et de tant de places, et, ce qui acheva de les consterner, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, chrétien melquite, avec ceux du même rite qui y étoient en très-grand nombre, et qui haïssoient les Latins pour les mauvais traitements qu'ils en avoient reçus. Le sultan, assuré qu'ils lui livreroient une porte, rejeta avec mépris les propositions des assiégés, à la tête desquels étoit la reine Sibille, le patriarche Héraclius et plusieurs seigneurs (2). Il dit qu il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs prédécesseurs avoient traité les habitants de Jérusalem, et de venger le sang de soixante-dix mille musulmans massacrés sans miséricorde. La reine et les seigneurs mandèrent au sultan que, s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils se défendroient jusqu'à la dernière extrémité. On ne lui conseilla pas de les réduire au désespoir, et il accorda la capitulation aux conditions suivantes: Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit, sans rien démolir; que la noblesse et les gens de guerre sortiroient en armes et avec escorte pour aller à Tyr ou en telle autre ville qu'ils voudroient; que le reste du peuple sortiroit en payant par tête une certaine taxe, et emportant leurs meubles, et seroient de même conduits en sûreté.

Ainsi Jérusalem fut rendue à Saladin, le vendredi second jour d'octobre mil cent quatre-vingt-sept, qui n'étoit que le quatorzième jour du siége. Le patriarche Héraclius enleva tous les ornements de son église, l'argenterie du saint sépulcre, les lames d'or et d'argent dont il étoit couvert, et plus de deux cent mille écus d'or; mais les officiers du sultan s'y opposèrent, disant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit: Il est vrai que nous pourrions contester sur cet article; mais, puisque nous avons permis aux chrétiens d'emporter leurs biens, sans excepter ceux des églises, il ne faut pas leur donner sujet de se plaindre ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus louées en ce prince, sont la fidélité à garder sa parole et la libéralité. Il paya à ses soldats la rançon de tous les soldats chrétiens, et les renvoya comblés d'honneur et de caresees, et les émirs en usèrent de même à son exemple. Il traita fort civilement la reine et le patriarche. Il déchargea plusieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation, et donna, de son trésor, de quoi subvenir aux malades pendant quelque temps. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean d'y laisser dix d'entre eux pour garder leurs malades pendant un an (1),

Aussitôt que les chrétiens latins furent sortis de Jérusalem, les musulmans jetèrent de grands cris, et donnèrent toutes les marques d'une extrême joie. Ils commencèrent par abattre les croix élevées par les premiers croisés en plusieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré, posée sur le dôme de l'église des templiers. En la voyant abattre, les chrétiens orientaux restés dans la ville ne purent retenir leurs larmes; et Saladin l'envoya depuis au calife de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au successeur du prophète, la fit traîner par les rues, fouler aux pieds, couvrir de boue, et enfin enterrer au lieu où on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briser les cloches de toutes les églises de Jérusalem; quant à l'église patriarcale qui avoit été la grande mosquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du christianisme, il la fit laver d'eau rose par dedans et par dehors avant que d'y entrer, et y rétablit le service de la religion le vendredi suivant. Il y fit placer une chaire magni-

(1) Epist. ap. Rog. p.637. (2) Sup. liv. LXIV, n. 66.

(1) Ep. ap. Roger. p. 645.

fique, que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep, et à laquelle ce prince travailloit souvent de ses mains, ayant fait vœu de la mettre dans l'église de Jérusalem quand il en auroit chassé les chrétiens, comme il espéroit. Saladin exécuta donc ce vœu de Nouradin. Au frontispice de cette grande mosquée on mit l'inscription suivante : Le serviteur de Dieu, Joseph, fils de Job victorieux, le roi Nacer Salah-Eldin mit cette inscription lorsque Dieu prit cette ville par ses mains l'an cinq cent quatre-vingt-trois, en action de grâces, après lui avoir demandé le pardon de ses péchés et continuation de sa miséricorde.

Toutes les autres églises furent aussi changées en mosquées, excepté celle du Saint-Sépulcre, que les chrétiens syriens rachetèrent. Dans les autres, on contraignit les esclaves chrétiens à effacer les images et les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles et frotter le pavé par un pénible travail. Saladin rétablit à Jérusalem les colléges, fondés autrefois par les califes et les sultans, ses prédécesseurs ; et y fit recommencer les exercices publics de théologie et de jurisprudence musulmane. Quelques zélés musulmans lui conseillèrent de ruiner l'église du Saint-Sépulcre, et toutes les autres des lieux saints, disant qu'en les laissant on favoriseroit l'idolâtrie des chrétiens et l'injure qu'ils font au messie, en honorant les marques de sa passion. Car les musulmans croient que ce ne fut pas Jésus qui fut crucifié, mais Judas à sa place. Ils ajoutoient qu'en ôtant aux chrétiens cet objet de leur dévotion, on leur ôteroit le prétexte de leurs croisades. Mais les plus habiles théologiens musulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin qu'il ne devoit pas être plus scrupuleux que le calife Omar, qui avoit conservé cette église, que les lieux saints étant ruinés, la ville de Jérusalem souffriroit un grand préjudice de la cessation des pèlerinages, d'où venoit toute sa richesse; enfin, que cette injure qu'on vouloit faire aux chrétiens d'Occident ne seroit pas moins sensible à ceux d'Orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte, et à se joindre aux autres pour l'intérêt commun de la religion. Saladin se rendit à ces raisons, et permit comme auparavant de visiter les saints lieux, pourvu que l'on y vînt sans armes et que l'on payât certains droits.

C'est ainsi que Jérusalem retomba sous la puissance des infidèles, après avoir été sous celle des chrétiens latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent; car les chrétiens syriens, géorgiens, arméniens et grecs y demeurèrent. La reine Sibile et le patriarche Héraclius se retirèrent à Antioche avec les templiers, les hospitaliers et quantité de peuple. Plusieurs autres se retirèrent à Tripoli, où le comte et ses gens leur ôtèrent ce que les Sarrasins leur avoient laissé : de quoi une femme, dépouillée de tout, entra en un tel désespoir, que, n'ayant plus de quoi nourrir son enfant, elle le jeta dans la mer. Quelques-uns de ces chrétiens, chassés de Jérusalem, passèrent à Alexandrie et en Sicile (1). Il ne resta aux Latins en Orient que trois places considérables, Antioche, Tyr et Tripoli.

XII. Mort d'Urbain. Grégoire VIII, pape.

Ces tristes nouvelles vinrent si promptement en Italie, que le pape Urbain III en mourut dans le même mois. La paix ayant été faite entre lui et l'empereur Fridéric d'une manière qui paroissoit honorable à l'Eglise, il quitta Vérone et vint à Ferrare, où il apprit la perte de la terre sainte; et, comme il étoit déjà consumé de vieillesse, il tomba malade, et mourut le dix-neuvième d'octobre mil cent quatre-vingt-sept, après avoir tenu le saint-siége un an et près de onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale de Ferrare, et le vingt-unième du même mois on élut pape Albert, natif de Bénévent, prêtre-cardinal du titre de Saint-Laurent en Lucine, et chancelier de l'église romaine, qui fut nommé Grégoire VIII, et sacré le dimanche vingt-cinquième. Il étoit savant et éloquent, d'une vie pure et austère, et d'un grand zèle; mais il ne tint le saint-siége qu'environ deux mois (2).

Dans ce peu de temps, il fit ce qui lui fut possible pour animer les fidèles au recouvrement de la terre sainte, comme on voit par une grande lettre donnée à Ferrare le vingt-neuvième d'octobre, où il les exhorte à apaiser la colère de Dieu par la pénitence et les bonnes œuvres, et promet à ceux qui feront le voyage les mêmes grâces que ses prédécesseurs, c'est-à-dire l'indulgence plénière de leurs péchés, et la protection de l'Eglise pour leurs biens temporels (3). Par une autre lettre de la même date, il marque en particulier la pénitence que l'on doit faire sur ce sujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conseil de nos frères, c'est-à-dire des cardinaux, et avec l'approbation de plusieurs évêques, que tous, pendant cinq ans, jeûnent au moins les vendredis en viandes de carême, et que la messe ne se dise qu'à none. Tous ceux qui se portent bien, s'abstiendront de manger de la chair le mercredi et le samedi; pour nous et nos frères, nous nous en abstiendrons encore le lundi avec nos domestiques; et quiconque y manquera, sera traité comme s'il avoit rompu l'abstinence du carême. Un auteur du temps ajoute que les cardinaux promirent entre eux de renoncer à toutes les richesses et les délices; de ne plus recevoir aucun présent

(1) Ep. ap. Roger, p. 645. Jac. Vitr. c. 95.
(2) Gervas. Chr. p. 507, 510. V. Pagi, ann. 1187, n. 13. Hugo Autif.
(3) To. 10, Conc. Greg. Ep. 1, 2.

de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome; de ne point monter à cheval tant que la terre sainte seroit au pouvoir des infidèles, mais de se croiser tous les premiers, et d'aller demandant l'aumône à la tête des pèlerins (1).

Comme, selon les règles du droit, les commissions cessent par le décès du commettant, le pape Grégoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger leurs affaires sur les lieux, ne fussent obligés d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi, deux jours après son sacre, il fit expédier une lettre, adressée à tous les prélats de l'Eglise, pour valider toutes les commissions de cette nature, accordées par son prédécesseur trois mois avant sa mort (2).

XIII. Mort de Grégoire. Clément III, pape.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans et les Génois, dont les villes étoient alors très-riches et très-puissantes par terre et par mer. Le pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour le recouvrement de la terre sainte. Pour cet effet, il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur le neuvième jour de décembre, et, y ayant fait venir les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns et aux autres avec tant de sagesse qu'ils commençoient à s'adoucir; et la paix étoit en bon chemin quand la fièvre le prit; et, après avoir été malade très-peu de temps, il mourut le seizième du même mois, n'ayant occupé le saint-siége qu'un mois et vingt-sept jours. Trois jours après, c'est-à-dire le dix-neuvième de décembre mil cent quatre-vingt-sept, on élut à Pise pour lui succéder Paul ou Paulin, Romain de naissance, cardinal-évêque de Palestrine, qui fut nommé Clément III, et couronné le lendemain dimanche, vingtième de décembre (3). Il tint le saint-siége trois ans et trois mois.

XIV. Traité du pape avec les Romains.

Aussitôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains, ses concitoyens, pour établir avec eux une paix solide (4). L'occasion de la discorde étoit la ville de Tusculum, à dix milles ou trois lieues de Rome, appartenant au pape, à laquelle les Romains faisoient une guerre implacable pour se la soumettre : ce qui causoit une cruelle division entre eux et le pape depuis le temps d'Alexandre III. Les députés de Clément III, étant arrivés à Rome, exhortèrent les Romains à le recevoir comme leur père, et se réunir à lui. Nous le souhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il vous aidera à réparer la perte et la honte que nous avons reçue à l'occasion de la guerre de Tusculum, et qu'il fera marcher ses troupes, s'il est besoin, contre cette ville, en cas que nous ne puissions faire avec elle une paix honorable; enfin, qu'il nous la livrera, s'il en est un jour le maître, pour en disposer à notre volonté.

A ces conditions fut fait le traité, où le sénat et le peuple romain, adressant la parole au pape, disent en substance (1) : Nous vous rendons dès à présent le sénat, la ville et la monnoie. Nous vous rendons quittes l'église de Saint-Pierre et les autres, qui étoient engagées pour la guerre, à condition que vous céderez au sénat le tiers de la monnoie, sur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la somme pour laquelle les églises étoient engagées, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement acquittée, et dont les intérêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons la fidélité tous les ans, nous et les sénateurs nos successeurs, et vous donnerez aux sénateurs et à leurs officiers les distributions ordinaires aussi bien qu'aux juges, aux avocats et aux scriniaires que vous aurez établis.

De quelque manière que Tusculum soit détruit, l'église romaine y gardera tous ses domaines et ses mouvances; mais vous nous donnerez dans six mois tous les murs de la ville et de la forteresse pour les détruire, sans que vous les puissiez jamais rétablir. Et, si Tusculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de janvier, vous en excommunierez les habitants, et les contraindrez par vos vassaux de Campanie et de Romagne, avec notre secours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour et à ceux qui y viendront, y séjourneront ou s'en retourneront, sauf les droits des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appelez pour la défense du patrimoine de saint Pierre, ils iront, en les défrayant de votre part, comme leurs prédécesseurs ont accoutumé de l'être. Ce sont les principales clauses de ce traité, dont la date est du dernier de mai, indiction sixième, qui est cette année mil cent quatre-vingt-huit. Il est aussi daté de la quarante-quatrième année du sénat : ce qui fait voir que les Romains en remontoient le rétablissement à l'an mil cent quarante-quatre seulement et au pontificat de Lucius II, quoiqu'ils eussent commencé cette entreprise dès l'année précédente, sous Innocent II (2). Le pape Clément III étoit à Rome dès le treizième de mars.

Avant que de partir de Pise, il exhorta le

(1) Roger, p. 636.
(2) Ep. 3. G. Neubr. III, c. 22.
(3) Chr. Pis. to. 3. Ital. Sæc. p. 889. V. Pagi, 1187, n. 16; 1188, n. 1. Gervas. an. Ann. Mailros.
(4) Roger, p. 689.

(1) Ap. Baron. an. 1188.
(2) Sup. liv. LXIX, n. 14, 6. Ep. 6.

peuple assemblé dans la grande église à travailler au recouvrement de la terre sainte ; et, pour les y conduire, il donna l'étendard de Saint-Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-septembre de la même année mil cent quatre-vingt-huit, avec une flotte de cinquante vaisseaux, passa l'hiver à Messine, et arriva à Tyr le sixième d'avril de l'année suivante (1). Ce fut apparemment à Pise que le pape Clément ordonna des prières particulières par toute l'Eglise pour la paix, la délivrance de la terre sainte et des chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins.

XV. Décime saladine.

Cependant les deux rois de France et d'Angleterre eurent une conférence entre Gisors et Trie, depuis la Saint-Hilaire, treizième de janvier, jusqu'à la Sainte-Agnès, qui est le vingt-un, où assistèrent les évêques et les seigneurs des deux royaumes (2). Là se trouva Guillaume, archevêque de Tyr, le même qui, dix ans auparavant, étoit venu pour le concile de Latran. Il parla si fortement en cette assemblée de la désolation de l'église d'Orient et des maux dont elle étoit encore menacée, que les deux rois, laissant leurs différents, qui étoient le sujet de la conférence, se réconcilièrent et reçurent la croix de sa main. Avec eux se croisèrent Gautier, archevêque de Rouen, et Richard de Cantorbéry, ou plutôt ils renouvelèrent le vœu qu'ils en avoient déjà fait. Les évêques de Beauvais et de Chartres se croisèrent aussi avec Hugues III, duc de Bourgogne, Richard, comte de Poitou, fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe, comte de Flandre, Thibaud, comte de Blois, et plusieurs autres seigneurs. Pour se distinguer, le roi de France et ses sujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre et les siens prirent la croix verte.

Ensuite le roi d'Angleterre vint au Mans (3), où il ordonna que chacun donneroit, pendant cette année mil cent quatre-vingt-huit, la dîme de ses revenus et de ses meubles pour le secours de la terre sainte, excepté les armes, les habits des chevaliers, les chevaux, les livres, les habits et les chapelles des clercs, et les pierreries des uns et des autres. On publia des excommunications contre ceux qui ne payeroient pas cette décime; pour en faire la collecte en chaque paroisse, on établit des commissaires, entre lesquels étoient un templier et un hospitalier, un sergent du roi et un clerc de l'évêque. Les croisés étoient exempts de cette décime, et recevoient celle de leurs vassaux; mais les bourgeois et les paysans qui se croisoient sans la permission de leurs seigneurs ne payoient pas moins la décime.

On défendit les jurements énormes, les dés ou autres jeux de hasard, les fourrures de vert, de petit gris ou de martes zibelines, l'écarlate et les habits découpés, de se faire servir à table plus de deux mets achetés, et de mener en voyage des femmes, sinon quelques lavandières à pied, hors de soupçon. Celui qui, avant de se croiser, a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année, et la perte ne portera point d'intérêt pendant tout le voyage depuis la croix prise. Tous les croisés peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même ecclésiastiques. Ceux qui mourront dans le voyage disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domestiques, pour le secours de la terre sainte et pour les pauvres. C'est l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans de l'avis des prélats et des seigneurs.

Après avoir établi les commissaires pour recevoir la décime deçà la mer, il passa en Angleterre, où il arriva le trentième de janvier, et l'onzième de février il tint à Gaintingon, près Northampton (1), une grande assemblée de prélats et des seigneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans ; ensuite Baudouin, archevêque de Cantorbéry, et Gilbert, évêque de Rochester, son vicaire, prêchèrent la croisade, et plusieurs se croisèrent. Alors le roi envoya ses officiers par tous les comtés pour lever la décime : ce qui fut exécuté avec rigueur à l'égard des bourgeois, jusqu'à emprisonner ceux qui résistoient. On leva même sur les juifs, et le roi amassa par ce moyen des sommes immenses. Il envoya Hugues, évêque de Durham, pour faire la même levée en Ecosse, dont le roi offrit, pour s'en racheter, cinq mille marcs d'argent; mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas.

Le roi de France, Philippe, de son côté, tint à Paris une grande assemblée des prélats et des seigneurs de son royaume le dimanche de la mi-carême, qui, cette année mil cent quatre-vingt-huit, fut le vingt-septième de mars (2). On y fit une ordonnance semblable à celle du roi d'Angleterre, portant que tous ceux qui n'étoient pas croisés donneroient cette année au moins la dîme de tous leurs meubles et de tous leurs revenus, excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux et de Fontevraud, et les lépreux. On accorde aux croisés un répit pour le payement de leurs dettes, en donnant les sûretés qui sont spécifiées ; la décime se lèvera avant les dettes. On nomma cette subvention la décime saladine.

Pierre de Blois écrivit sur ce sujet à Henri de Dreux, évêque d'Orléans, cousin germain du roi Philippe-Auguste, l'exhortant à remontrer à ce prince que les ecclésiastiques devoient

(1) Chr. Pis. to. 3. Ital. sæc. p. 888. Roger. p. 651.
(2) Rigord. p. 25. Roger, p. 641. G. Neub. III, c. 23, tom. 10, Conc. p. 1759.
(3) Roger. p. 641.

(1) ervas. p. 1521.
(2) Rigord, p. 52, 16, 10, Conc. p. 1763.

être exempts de cette subvention. Il est temps, dit-il, de parler, et vous ne devez pas suivre l'exemple des autres évêques qui flattent votre roi. Si le respect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confrères, qui soient poussés par l'esprit de Dieu, et parlez avec force, mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voyage, qu'il n'en prenne pas les frais sur les dépouilles des églises et des pauvres, mais sur ses revenus particuliers, ou sur les dépouilles des ennemis, dont on devoit enrichir l'Église, loin de la piller elle-même sous prétexte de la défendre; le prince ne doit exiger des évêques et du clergé que des prières continuelles pour lui. Représentez au vôtre qu'il a reçu le glaive des mains de l'Église pour la protéger, et que, s'il a maintenant besoin de ses prières, il en aura encore plus grand besoin après sa mort, à laquelle s'évanouira toute sa puissance. Mais on ne voit pas que cette remontrance ait eu d'effet, non plus que ce que Pierre écrivit sur le même sujet à Jean de Coutances, doyen de l'église de Rouen, et neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte d'employer le crédit qu'il avoit auprès du roi d'Angleterre pour maintenir la dignité de l'Église. Elle est libre, dit-il, par la liberté que Jésus-Christ nous a acquise; mais, si on l'accable d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar (1). Si vos princes, sous prétexte de ce nouveau pèlerinage, veulent rendre l'Église tributaire, quiconque est fils de l'Église doit s'y opposer, et mourir plutôt que de la soumettre à la servitude. On voit ici les équivoques ordinaires en ce temps-là sur les mots d'église et de liberté, comme si l'Eglise délivrée par Jésus-Christ n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché et des cérémonies légales.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la décime saladine dans le traité du voyage de Jérusalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être les enfants, anéantissent leur vœu par leur avarice, sous prétexte d'une damnable collecte, et tournent la croix en scandale (2). Ce traité tend principalement à hâter le départ des croisés, et à blâmer les seigneurs qui différoient pour leurs intérêts particuliers.

Le même jour que le roi Philippe tenoit son parlement à Paris, l'empereur Frideric tint à Mayence une diète solennelle, c'est-à-dire le dimanche de la mi-carême, vingt-septième de mars. A cette assemblée se trouva le cardinal Henri, évêque d'Albane; on y lut publiquement la relation de la prise de Jérusalem, et l'empereur se croisa avec son fils Frideric, duc de Souabe, et soixante-huit des plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers. On exhorta généralement tout le monde à la croisade, et on fixa le rendez-vous pour le départ à Ratisbonne à la Saint-George, vingt-troisième d'avril de l'année suivante. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre, sous peine d'excommunication, à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépense de trois marcs d'argent, de marcher avec son armée (1). De Mayence, le légat Henri vint à Liége, où il prêcha si fortement contre les vices du clergé, particulièrement la simonie, que soixante-dix chanoines résignèrent leur prébende, et il les pourvut en d'autres églises. L'évêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses péchés et partit en mil cent quatre-vingt-dix.

XVI. Fin du schisme d'Ecosse.

Dès le commencement de cette année mil cent quatre-vingt-huit, le pape Clément III, voulant finir le différent entre Jean, évêque de Saint-André en Ecosse, et Hugues, son compétiteur, avoit écrit sur ce sujet aux prélats du pays, aux rois d'Ecosse et d'Angleterre, et au clergé de l'église de Saint-André. Les lettres sont toutes datées de Pise, le seizième de janvier, et portent en substance : Hugues ne s'étant point présenté au saint-siége suivant l'ordre du pape Urbain III, nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de Saint-André, et suspens de toutes fonctions épiscopales, et ses vassaux absous du serment de fidélité. Et parce que les canons ne permettent pas que les églises demeurent long-temps vacantes, nous voulons que le chapitre de Saint-André élise un digne pasteur, et, s'il se peut, l'évêque Jean, dont nous connoissons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecosse à recevoir cet évêque en ses bonnes grâces, et le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince par l'autorité qu'il a sur lui (2). Ces lettres furent apportées par Jean, évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la Chandeleur, et le roi d'Ecosse, en ayant ouï la lecture, se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes grâces à l'évêque Jean, il lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde, avec la restitution des fruits, à condition que ce prélat renonceroit à toute prétention sur l'évêché de Saint-André. L'évêque Jean se soumit à la volonté du roi pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, et obtint une absolution du pape; mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux et des plus riches de la ville avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de Saint-André à son chancelier Robert, fils de Robert, comte de Leicester, en présence de Jean, évêque de Dunquelde, et sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire, qui duroit depuis huit ans.

(1) Ep. III, Gal. VI, 31. (2) P. 428.

(1) Chr. Reichesp. ann. 1188. Chr. Claraval. eod. Otto. à S. Blas. c. 31. Anon. tom. 5. Canis. Claraval. an. 1187. Ægid. Aur. val. de episc. Leod. c. 56.
(2) To. 10, Conc. Ep. 1, 2, 3, 4, 5. Roger. Hoved. p 646. Sup. liv. LXXIII, n. 27. Rog. p. 649.

Le roi d'Ecosse, ayant satisfait le pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre, que cette affaire lui avoit attirées (1). Pour cet effet, il obtint du pape un privilége, par lequel il ordonne que l'église d'Ecosse sera désormais soumise au saint-siége sans moyen ; il nomme les neuf évêchés qui la composoient alors, savoir : Saint-André, Glascow, Dunquelde, Dublin, Bréchim, Aberdon, Mauray, Rosse et Catne. Il ne sera permis, ajoute-t-il, qu'au pape ou à son légat *à latere* de publier interdit ou excommunication sur le royaume d'Ecosse, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de légat s'il n'est Ecossois, ou tiré du corps de l'église romaine. Les différents pour les biens situés dans le royaume ne pourront être tirés à aucun tribunal du dehors, sinon à Rome par appel. La bulle est du treizième de mars mil cent quatre-vingt-huit. Jusque-là les évêchés d'Ecosse étoient suffragants de la métropole d'York, dont on ne voit point que l'archevêque ait été appelé pour consentir à cette diminution si notable de sa province ; et l'Ecosse demeura près de trois cents ans sans archevêque, jusqu'à ce que le pape Sixte IV érigea Saint-André et Glascow en métropoles, l'an mil quatre cent soixante-onze.

XVII. Conférence de la Ferté-Bernard.

Le voyage des deux rois de France et d'Angleterre pour la croisade fut retardé par une guerre qui survint entre eux, où Richard, fils aîné du roi d'Angleterre, se mit sous la protection du roi de France (2). Pour les accorder, le pape envoya le légat Henri, cardinal, évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras, le premier jour de l'an mil cent quatre-vingt-neuf ; son corps fut porté à Clairvaux, dont il avoit été abbé, et il y fut enterré entre saint Malachie et saint Bernard. Le pape, ayant appris sa mort, envoya pour la même négociation le cardinal Jean d'Anagni, qui fit si bien, tant par la douceur que par la force de ses discours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéry, et ils marquèrent le lieu de la conférence à la Ferté-Bernard, et le jour de l'octave de la Pentecôte. Aussitôt le cardinal et les quatre archevêques prononcèrent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettoient obstacle à la paix, tant clercs que laïques, excepté les seules personnes des rois.

Le jour de la conférence étant venu, les deux rois se trouvèrent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal, et les quatre archevêques, et les seigneurs des deux royaumes. Le roi de France demanda l'accomplissement du mariage promis entre sa sœur Alix et Richard, comte de Poitiers ; que ce prince lui fît hommage de ses terres, et que Jean, son frère, prît la croix. Le roi d'Angleterre le refusa, offrant seulement de faire épouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainsi on ne put s'accorder ; et le cardinal Jean d'Anagni protesta que, si le roi de France ne convenoit entièrement avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit sur toutes ses terres. Le roi de France répondit qu'il ne craignoit point sa sentence et ne l'observeroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juste. Car, ajouta-t-il, il n'appartient pas à l'église romaine de porter aucune censure contre le royaume de France, quand le roi se met en devoir de réprimer ses vassaux rebelles, et de venger ses injures et les mépris de sa couronne. Il dit aussi que le cardinal avoit déjà senti les sterlings du roi d'Angleterre (1). Ce sont les paroles de Roger de Hoveden, auteur anglois.

XVIII. Mort de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de temps après, c'est-à-dire vers la fin de juin, à faire avec le roi Philippe un traité par lequel il se mit à sa discrétion ; et ils convinrent, entre autres choses, de se rendre à Vézelay à la mi-carême de l'année suivante, afin de partir pour la croisade. Mais le roi Henri fut si vivement touché de se voir abandonné par ses enfants, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, et leur donna sa malédiction (2), qu'il ne voulut jamais révoquer, quelque instance que lui en pussent faire les évêques et les autres personnes pieuses. Se voyant à l'extrémité, il se fit porter à l'église devant l'autel, où il reçut dévotement la communion du corps et du sang de Notre Seigneur, confessant ses péchés ; et, après avoir reçu l'absolution des évêques et du clergé, il mourut le jeudi, sixième jour de juillet mil cent quatre-vingt-neuf, jour de l'octave de Saint-Pierre, après avoir régné trente-quatre ans et sept mois. Il fut enterré à Fontevraud, dans le chœur des religieuses.

XIX. Richard I[er], roi d'Angleterre.

Richard, comte de Poitiers, son fils aîné, lui succéda en tous ses états et régna dix ans (3). Aussitôt après la mort de son père, il alla à Rouen se faire reconnoître duc de Normandie, et cette cérémonie se fit le jeudi, jour de Sainte-Marguerite, vingtième de juillet mil cent quatre-vingt-neuf, dans l'église de

(1) Ep. 6. Rog. p. 652. (2) Roger, p. 951. Chr. Clara.

(1) P. 652. (2) Rog. p. 654. (3) Roger, p. 656. Rad. Dic. p. 646. Jo. Brompt. p. 1155.

Notre-Dame, en présence des évêques, des comtes et des barons du pays. Richard prit sur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, et il reçut de sa main l'étendard.

Ensuite le nouveau duc passa en Angleterre le dimanche avant l'Assomption, treizième jour d'août. L'archevêché d'York avoit déjà vaqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger, et le duc Richard le donna à Geoffroy, son frère bâtard, qui avoit été élu pour l'évêché de Lincoln, sans être sacré (1). Il fut élu par les chanoines d'York, nonobstant l'opposition de Barthélemy, agent de Hubert Gautier, doyen de la même église, qui appela au pape devant et après l'élection, à cause de l'absence de ceux qui devoient y avoir les premières voix, savoir, l'évêque de Durham et le doyen d'York. Les chanoines ne laissèrent pas de passer outre, mais le duc Richard ordonna que toutes choses demeureroient dans l'état où elles étoient à la mort du roi, de son père, c'est-à-dire que le spirituel seroit gouverné par le doyen, et le temporel par les officiers du duc.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant son sacre, vint ensuite à Londres, où se trouvèrent les prélats et les seigneurs du royaume, et il fut sacré solennellement dans l'église de Westminster, le dimanche, troisième jour de septembre, par Baudouin, archevêque de Cantorbéry, assisté de trois archevêques, Gautier de Rouen, Jean de Dublin et Volmar de Trèves. Ce dernier étoit chassé de son siége par l'empereur Frédéric, qui soutenoit Rodolphe, son compétiteur, comme j'ai dit (2). Volmar mourut en Angleterre cette même année, et fut enterré à Saint-André de Northampton. Au sacre de Richard assistèrent aussi quatorze évêques et presque tous les abbés et les prieurs d'Angleterre. Il fit serment devant l'autel de conserver toute sa vie la paix et l'honneur de l'Eglise, de rendre bonne justice à son peuple, d'abolir les mauvaises lois et les mauvaises coutumes et en établir de bonnes. Ensuite l'archevêque Baudouin lui fit les onctions, et après qu'il fut revêtu des habits royaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'Eglise. Le roi prit lui-même la couronne sur l'autel et la remit à l'archevêque, qui la lui mit sur la tête.

XX. Sédition contre les juifs.

Après la messe suivit le festin solennel, où les évêques étoient à table avec le roi, selon leur rang, et les seigneurs servoient. Il avoit fait publier par la ville que ce jour il n'entrât dans son palais ni juifs ni femmes, pour éviter les maléfices dont on les soupçonnoit (1). Toutefois, pendant le repas, les premiers d'entre les juifs vinrent apporter au roi des présents, de quoi un chrétien, indigné, donna un soufflet à un juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres, à son exemple, commencèrent à repousser les juifs avec insulte; le peuple y accourut, et, croyant qu'on le faisoit par ordre du roi, ils se jetèrent sur les juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais, on commença par les coups de poing, d'où l'on vint aux pierres et aux bâtons; il y en eut de tués et de laissés pour morts. Un d'entre eux, nommé Benoît le juif, d'York, fut si maltraité qu'on désespéroit de sa vie, et la crainte de la mort le fit résoudre à recevoir le baptême de la main du prieur de Notre-Dame d'York. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Londres que le roi avoit commandé d'exterminer tous les juifs, ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville que de ceux qui étoient venus des provinces pour le sacre. On tuoit donc les juifs, et, comme ils se retiroient dans les maisons fortes, on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table, ayant appris ce désordre, envoya pour l'apaiser quelques-uns des principaux seigneurs; mais, n'étant point écoutés par le peuple en furie, ils furent contraints de se retirer.

Le lendemain, le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, dont des maisons de chrétiens avoient été brûlées. Puis il se fit amener le juif qui avoit été baptisé, et lui demanda s'il étoit chrétien. Celui-ci lui répondit que non, mais que pour éviter la mort il s'étoit laissé faire par les chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorbéry, en présence de plusieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme, et le prélat répondit en colère : S'il ne veut pas être à Dieu, qu'il soit au diable. Benoît retourna donc au judaïsme, et mourut peu de temps après; mais ni les juifs ni les chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Ensuite le roi envoya ses lettres par tous les comtés d'Angleterre pour défendre que l'on fît aucun mal aux juifs, mais, avant que cet ordre fût publié, plusieurs villes avoient suivi l'exemple de Londres, plutôt par avidité du gain que par zèle de religion (2). Plusieurs juifs, pour éviter ces violences, reçurent le baptême, et épousèrent leurs femmes à la manière des chrétiens. Tous les juifs d'York périrent au mois de mars de l'année suivante, mil cent quatre-vingt-dix. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le seizième du mois, ces juifs, au nombre de cinq cents, sans compter les femmes et les enfants, par la crainte des chrétiens, s'enfermèrent dans la tour malgré

(1) Roger. p. 665. Sup. liv. LXXIII, n. 34.

(2) Sup. n. 3. Riauf. p. 648.

(1) Matth. Paris. p. 128. Uo. Brompt. p. 1159.

(2) Roger. p. 657. Jo. Brompt. Roger. p. 665. Radulf. Dic. p. 651.

le capitaine et le vicomte à qui ils refusèrent de la rendre, et ceux-ci excitèrent le peuple à les attaquer (1). Les juifs, se voyant pressés jour et nuit, offrirent une grande somme d'argent pour se retirer la vie sauve, et, comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entre eux leur conseilla de se tuer les uns les autres, ce qui fut exécuté. Chaque père de famille prit un rasoir dont il coupa la gorge à sa femme, à ses enfants, ensuite à ses domestiques, et enfin se la coupa lui-même. Quelques-uns jetèrent les corps morts dehors sur le peuple, d'autres les enfermèrent dans la maison du roi, où ils les brûlèrent avec les bâtiments. Ceux qui restèrent après avoir tué les autres furent tués par le peuple. Cependant quelques chrétiens pilloient et brûloient les maisons des juifs. Ainsi périrent tous les juifs d'York, et leurs papiers étant brûlés, les chrétiens se crurent quittes de ce qu'ils leur devoient.

XXI. Evêques d'Angleterre.

Le roi Richard, après son sacre, vint à l'abbaye de Pipevel, et y assembla un grand concile, où se trouvèrent Baudouin, archevêque de Cantorbéry, Gauthier de Rouen, Jean de Dublin, Volmar de Trèves, qui mourut la même année en Angleterre, et presque tous les évêques, les abbés et les prieurs du royaume. En ce concile, qui se tint à la mi-septembre, le roi donna plusieurs évêchés et plusieurs dignités ecclésiastiques, entre autres à Richard, archidiacre d'Eli et grand trésorier du royaume, l'évêché de Londres, vacant depuis deux ans et demi par le décès de Gilbert Foliot, mort le dix-huitième février mil cent quatre-vingt-sept (2). Le roi donna encore l'évêché d'Eli à Guillaume de Long-Champ, son chancelier, et l'évêché de Sarisbéry à Hubert Gautier, doyen d'York, pour le démouvoir de l'opposition qu'il avoit formée à l'élection de Geoffroy, frère naturel du roi, pour l'archevêché d'York. Mais Baudouin, archevêque de Cantorbéry, s'opposa au sacre de Geoffroy, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le sacrer, et il produisit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroissoit qu'il avoit été ainsi jugé entre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry et Thomas, archevêque d'York, et le jugement confirmé par Alexandre II. Cependant le roi Richard envoya au pape Clément, et obtint de lui des lettres par lesquelles tous ceux qu'il voudroit laisser pour la garde de ses terres seroient dispensés de la croisade; ce qui lui donna moyen d'amasser des sommes immenses (3). Il en amassa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, et par ses droits et ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les vouloit acheter. C'est ainsi que ce prince se préparoit à la croisade.

(1) Roger. p. 657. Jo. Brompt. Roger, p. 665. Raduif. Dic. p. 651.

(2) Tom. 10, Conc. p. 1766, ex Rog. Jo. Brompt. Goduin, p. 237.

(3) Jo. Brompt. p. 1161. Sup. l. LXI, n. 25, Rog. p. 650.

XXII. Voyage de l'empereur Frideric.

L'empereur Frideric partit, dès la même année mil cent quatre-vingt-neuf, incontinent après Pâques, qui fut le neuvième d'avril. Il étoit accompagné de son fils Frideric, duc de Souabe; et, s'étant embarqué sur le Danube, il arriva à Presbourg, où il tint une cour solennelle le jour de la Pentecôte, vingt-huitième de mai, et y rassembla son armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III, roi de Hongrie, qui mourut l'année suivante, le mardi premier jour de mai, après avoir régné vingt-trois ans (1). L'empereur Frideric traversa ensuite la Bulgarie, où il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Il trouva aussi beaucoup de résistance sur les terres de l'empereur de Constantinople, Isaac l'ange, qui toutefois lui avoit promis la liberté du passage; mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le dessein de le dépouiller lui-même, et de faire son fils Frideric empereur de Constantinople.

Il avoit reçu cette impression de Dosithée, en qui il avoit une particulière confiance. C'étoit un moine de Stude, qui, étant ami d'Isaac avant son élévation, lui prédit l'empire; et l'accomplissement de cette prédiction lui acquit une telle estime, qu'il le fit patriarche de Jérusalem après la mort de Léonce, homme de mœurs agréables et de grandes vertus. Car les Grecs n'avoient point cessé d'avoir des patriarches à Jérusalem et à Antioche depuis qu'elles avoient été prises par les Latins. Dosithée avoit donc persuadé à l'empereur Isaac que Frideric en vouloit à Constantinople; il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit, et les désordres qu'il y feroit, ajoutant que Dieu en feroit une punition exemplaire. On disoit encore, parmi les croisés, qu'Isaac avoit fait un traité avec Saladin, pour partager entre eux la Palestine, après en avoir chassé les Latins; on spécifioit les conditions du traité, et on faisoit en détail le dénombrement des présents qu'ils s'étoient envoyés de part et d'autre (2).

L'empereur Frideric, se voyant ainsi trompé par Isaac, fit le dégât sur ses terres, et prit Philippopolis, qu'il trouva abandonnée et déserte, à la réserve de quelques Arméniens qui y restèrent, n'ayant pas pour les Latins la même aversion que les Grecs (3). Nicétas, gouverneur de cette ville, dit dans son histoire, que les Arméniens et les Allemands communi-

(1) Otho. S. Blas. c. 32. Arnold. Lub. Reichersp. an. 1189. Chr. Jo. Thevorez. c. 69.

(2) Nicet. Isaac, lib. II n. 4, p. 258. Chr. Reichesp p. 267. Radul. Dic. p. 642

(3) Nicet. ibid.

quent ensemble, et s'accordent sur la plupart de leurs opinions. Car, ajoute-t-il, les Arméniens et les Allemands rejettent également l'adoration des saintes images : les uns et les autres emploient le pain sans levain au saint sacrifice, et observent comme légitimes quelques autres pratiques rejetées par les chrétiens orthodoxes. Je ne vois pas ce que veut dire Nicétas touchant les images, si ce n'est que quelques soldats allemands eussent profané celles des Grecs, comme avoient fait les Siciliens à la prise de Thessalonique (1). Frideric prit Philippopolis le vingt-cinquième d'août ; et, le vingt-deuxième de novembre, il vint à Andrinople, où il passa l'hiver.

XXIII. Mort de Fridéric. Henri IV, empereur.

Il en partit l'année suivante mil cent quatre-vingt-dix, et passa l'Hellespont ou détroit des Dardanelles, le mercredi de Pâques, vingt-huitième de mars (2). Il entra sur les terres du sultan d'Iconie ou Cogni, qui étoit Kéligé-Arslam, fils de Mashou, quatrième des Seljouquides. Or, quoique ce prince eût promis passage à l'empereur Fridéric, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les défilés des montagnes ; mais l'empereur battit deux fois les Turcs, puis il assiégea le sultan dans Cogni, sa capitale, qu'il prit d'assaut le dix huitième de mai. Il passa ensuite sur les frontières d'Arménie, pour se rendre à la terre sainte. Mais le dimanche, dixième de juin, la chaleur l'ayant invité à se baigner dans une petite rivière de Cilicie, ou la Caramanie, nommée dans le pays la rivière de Fer, il s'y noya après avoir régné trente-sept ans. Fridéric, duc de Souabe, son second fils, prit la conduite de l'armée ; mais il mourut six mois après devant Acre, savoir, le vingtième de janvier mil cent quatre-vingt-onze. Henri VI, fils aîné de l'empereur Fridéric, étoit demeuré en Allemagne, et déjà reconnu roi. Ce prince, dès la même année mil cent quatre-vingt-dix, fit élire archevêque de Trèves Jean, son chancelier, et termina ainsi le schisme, qui duroit depuis sept ans dans cette église (3). Jean tint le siége de Trèves vingt-trois ans.

XXIV. Concile de Rouen.

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de décembre mil cent quatre-vingt-neuf, laissant le gouvernement du royaume à Guillaume de Long-Champ, évêque d'Eli, son chancelier ; et, pour lui donner plus d'autorité, il obtint pour lui, du pape Clément, la légation d'Angleterre. Gautier, archevêque de Rouen, qui devoit accompagner le roi Richard au voyage de la croisade, tint, avant que de partir, son concile provincial dans son église métropolitaine, le onzième de février mil cent quatre-vingt-dix, lorsque l'on comptoit encore mil cent quatre-vingt-neuf, commençant l'année au vingt-cinquième de mars. Tous les évêques, ses suffragants, y assistèrent avec plusieurs abbés, et on y publia trente-deux canons, la plupart répétés des conciles précédents, entre autres du concile général de Latran, tenu sous Alexandre III, en mil cent soixante-dix-neuf. On ordonne premièrement, que toutes les églises suffragantes se conformeront à l'usage de la métropole dans les lectures et la psalmodie, c'est-à-dire dans l'office divin (1). Que les calices seront d'or ou d'argent, et non d'étain ; que l'on ne portera point le corps de Notre Seigneur sans luminaire, croix et eau bénite, et sans qu'il y ait un prêtre présent, sinon en cas d'extrême nécessité. On pouvoit donc absolument s'en passer. Les clercs qui, pour éviter l'examen de leurs évêques, se font ordonner outre-mer ou hors de la province, ne seront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres est réduit en argent à une somme modique. On défend les sociétés ou ligues de clercs ou de laïques, qui s'engagent par serment à une défense mutuelle pour toutes sortes d'affaires. On ordonne d'excommunier solennellement dans toutes les églises plusieurs coupables, entre autres ceux qui, par de faux serments, font perdre les droits de l'Eglise, ou qui détournent frauduleusement les revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où l'on renvoie le coupable à Rome pour l'absolution (2).

XXV. Voyage des rois de France et d'Angleterre.

Le roi Richard, ayant fait quelque séjour en Normandie, vint à Tours, où il reçut la gibecière et le bourdon de pèlerin de la main de l'archevêque Guillaume ; mais le bourdon se rompit comme le roi s'appuyoit dessus ; et il en prit un autre à Vézelay, où l'on croyoit avoir le corps de sainte Marie-Madeleine. C'étoit là que les deux rois de France et d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, et où ils se trouvèrent en effet. Le roi Philippe laissa le gouvernement du royaume de France à la reine Adèle, sa mère, et à son oncle Guillaume, archevêque de Reims, et légat du saint-siége (3). Il y fit une ordonnance, de ce qu'ils devoient suivre pour gouverner pendant son absence, qui porte entre autres cet article : S'il vient à vaquer un évêché ou une abbaye royale, nous voulons que les chanoines ou les moines

(1) Sup. liv. XXXIII, n. 60.
(2) Abulfarage, p. 796. Bibl. Or. p. 801.
(3) Vie Salad. MS. Chr. Reichers Mag. Chr. Beld. p. 204. Sup. liv. LXXIII, n. 43.

(1) Roger, p. 663, 665. Rad. Dic. p. 655. Post. Petr. Bles, p. 790. Sup. l. LXXIII, n. 20, c. 2, 3.
(2) C. 7, 12, 25, 26, 31, 32.
(3) P. 1666. Jo. Brompt. p. 1173. Rigord. p. 29, 30.

iennent trouver la reine et l'archevêque, omme ils viendroient devant nous, et leur lemandent l'élection libre, qui leur sera accordée sans difficulté. Or, la reine et l'archeéque tiendront la régale en leur main jusqu'à e que l'élu soit sacré ou béni, et alors elle lui era rendue. Si une prébende, ou autre bénéice, vient à vaquer pendant que la régale sera n notre main, la reine et l'archevêque les onféreront à des hommes vertueux et lettrés ar le conseil de frère Bernard (1). J'entends 'ermite du bois de Vincennes, et c'est le prenier témoignage exprès que j'aie trouvé du lroit de conférer les bénéfices en régale. Il est narqué ensuite que les évêques avoient accouumé de donner au roi des secours d'argent ux occasions.

Le jour de la Saint-Jean, le roi Philippe int à Saint-Denis, bien accompagné, prendre 'étendard, nommé l'oriflamme, suivant la couume des rois, ses prédecesseurs, quand ils lloient à la guerre ; car on étoit persuadé que a vue de cet etendard avoit souvent mis en fuite es ennemis. Le roi, prosterné sur le pavé de'ant les corps des saints martyrs, se recomnanda à Dieu, à la Sainte-Vierge, à eux et à ous les saints ; puis il se releva de l'oraison rempé de larmes, et reçut la gibecière et le ourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendards dessus les corps les saints martyrs ; il se recommanda aux rières des moines, reçut la bénédiction du lou, de la couronne d'épines et du bras de aint Simon. Après quoi il partit, et se rendit Vézelay avec le roi Richard, le mercredi après 'octave de la Saint-Jean, quatrième de juillet nil cent quatre-vingt-dix. On croyoit alors voir à Saint-Denis la couronne d'épines de Notre Seigneur, que l'on disoit y avoir été lonnée par Charles le chauve, comme porte on épitaphe (2).

Les deux rois se séparèrent à Lyon, et allèent s'embarquer, Philippe à Gênes, Richard à larseille, et se rejoignirent à Messine. Le roi lichard, côtoyant l'Italie, vint à l'embouchure u Tibre, où le cardinal Octavien, évêque 'Ostie, vint le trouver. Le roi lui fit de grands eproches sur la simonie des Romains, se laignant qu'ils avoient reçu sept cents marcs 'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, uinze cents pour la légation de l'évêque d'Eli, t une grande somme pour empêcher la dépoition d'Elie de Malemort, évêque de Boreaux, accusé par son clergé. Le huitième de eptembre, le roi Richard vint à Palerme, et fit un long séjour, attendant que sa flote fût Messine, où le roi Philippe arriva le dimanne, seizième de septembre, et le roi Richard vingt-troisième. Ils y passèrent l'hiver, et ichard y fit son traité avec le nouveau roi de icile (3).

(1) Sup. liv LXXXIII, n. 41.
(2) Felib. Hist. S. Denis.
(3) Rog. p. 668. Rog. p. 673.

XXVI. Mort de Guillaume. Tancrède, roi de Sicile.

Guillaume le bon étoit mort au mois de novembre de l'année précédente mil cent quatre-vingt-neuf, à l'âge de trente-six ans, après en avoir régné vingt-cinq (1). Comme il ne laissoit point d'enfants, le royaume devoit appartenir à Constance, sa tante, par conséquent au roi des Romains, Henri VI, qui l'avoit épousée à cette condition, et tous les comtes du royaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais ce mariage avoit été fait par le conseil de Gauthier, archevêque de Palerme, contre l'avis de Matthieu, chancelier du royaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état ; et qui, après la mort de Guillaume, eut le crédit de faire déclarer roi, Trancrède, comte de Liche, fils naturel de Roger, premier roi de Sicile, aïeul de Guillaume le bon. On fit venir Trancrède à Palerme, où le chancelier le couronna roi du consentement de la cour de Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le douaire de Jeanne, sa sœur, veuve du dernier roi Guillaume, et pour les autres différents, et fit confirmer le traité par le pape Clément. Pendant ce séjour de Messine, le roi Richard assembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, se prosterna à leurs pieds nus, en chemise, confessa ses débauches et sa vie débordée, témoignant une grande contrition, et reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent (2).

XXVII. Joachim, abbé en Calabre.

Durant ce même séjour, le roi Richard entendit parler de Joachim, abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux, qui étoit en grande réputation pour sa science et sa vertu, et passoit pour avoir le don de prophétie. Richard le fit venir à Messine et l'écoutoit avec plaisir, principalement en ses explications sur l'Apocalypse (3). L'abbé Joachim disoit que la femme revêtue du soleil est l'Eglise, que le dragon qui l'attaque est le diable, et les sept têtes les sept principaux persécuteurs, Hérodes, Néron, Constantius, Mahomet, Melsemut, Saladin et l'antechrist. On ne sait qui est ce Melsemut. Les cinq premiers étoient, selon lui, ceux que saint Jean dit qui sont tombés, Saladin celui qui subsiste, et l'antechrist celui qui n'est pas encore venu (4). Il ajoute que Saladin perdroit bientôt Jérusalem et la terre sainte. Le roi Richard lui demanda quand ce seroit. L'abbé Joachim répondit : Sept ans après la prise de Jérusalem par Saladin. Pourquoi donc, reprit le roi, sommes-nous venus sitôt ? Votre arrivée, dit l'abbé, est fort nécessaire ; Dieu vous donnera la victoire sur ses ennemis, et rendra votre nom célèbre sur tous

(1) Chr. Ric. de S. Germ. to. 3, Ital Sac. p. 965.
(2) Rog. p. 676, 681.
(3) Rog. ibid. Apoc. XII.
(4) Apoc. XVII, 10.

les princes de la terre. Il ajouta que l'antechrist étoit déjà né à Rome, et qu'il seroit élevé sur le saint-siége, et donna plusieurs autres explications sur cette partie de l'apocalypse. Toutefois, Gauthier, archevêque de Rouen, Girard d'Auch et plusieurs autres prélats et savants ecclésiastiques contredirent ce qu'il avançoit touchant l'antechrist, et s'efforcèrent de prouver le contraire. C'est ainsi que cette conversation est rapportée par Roger d'Hoveden, dans sa relation du voyage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il est vrai qu'on ne trouve rien de semblable dans l'explication de l'Apocalypse donnée par l'abbé Joachim, ni dans ses autres écrits, mais il peut les avoir composés depuis et s'être corrigé, voyant que les événements ne répondoient pas à ses prédictions (1).

Joachim étoit né en Calabre, à Célique, près de Cosence (2), et en sa jeunesse avoit fait le voyage de Jérusalem en habit de religieux; au retour étant encore en Syrie, il logea chez une veuve qui le voulut corrompre; mais, s'étant aperçu de son mauvais dessein, il laissa le lit qu'elle lui avoit préparé, et, ayant passé la nuit en prière, s'enfuit dès qu'il fut jour; aussi eut-il toute sa vie un grand zèle pour la pureté. Etant revenu en Calabre, il entra dans le monastère de Sambucine, de l'ordre de Cîteaux, sans y faire profession, et la fit ensuite dans celui de Curace, du même ordre. Il en fut élu abbé, et, ayant inutilement voulu se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'archevêque de Cosence, de l'abbé de Sambucine et des personnes les plus considérables du pays (3). Mais, comme il avoit un attrait tout singulier pour s'appliquer à la méditation et à l'explication des saintes Ecritures, il alla trouver le pape Lucius III, la seconde année de son pontificat, qui étoit l'an mil cent quatre-vingt-deux, et en obtint la permission d'expliquer l'Ecriture sainte, et quelque temps après lui présenta son ouvrage, de la concorde de l'ancien et du nouveau Testament. Il travailla aussi dès lors à l'explication de l'Apocalypse, et continua ses ouvrages par l'autorité du pape. Enfin, Clément III l'exhorta à les achever, et à venir ensuite les lui apporter et les soumettre à l'examen du saint-siége. C'est ce qui paroît par la lettre du pape du dix-huitième de juin, la première année de son pontificat, qui est l'an mil cent quatre-vingt-huit. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, et lui permit de se retirer où il voudroit pour vaquer plus librement à la composition de ses livres.

Alors l'abbé Joachim se retira avec Reinier, son disciples, dans les montagnes de Calabre, aux environs de Cosence, en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire et une cellule; puis, le nombre de ses disciples étant augmenté, il y fonda vers l'an mil cent quatre-vingt-neuf un nouveau monastère, dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, et qui devint chef d'une congrégation particulière (1). Ce monastère fut d'abord protégé par le roi Guillaume le bon; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquiété par Tancrède, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancrède lui offrit le monastère de Matine, près la ville épiscopale de Saint-Marc. Mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres; et le roi défendit de l'inquiéter davantage.

Luc, depuis archevêque de Cosence, qui avoit connu particulièrement l'abbé Joachim, en a rendu ce témoignage (2) : La seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire l'an mil cent quatre-vingt-trois, je vis la première fois à Casemaire, un homme nommé Joachim, alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maison de Sambucine, fille de Casemaire; c'est pourquoi il y étoit aimé et honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse et d'intelligence qu'il avoit reçu de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape et à son consistoire la connoissance qu'il avoit des Ecritures et la concorde des deux Testaments; il en obtint la permission d'écrire, et commença à le faire. Or, je m'étonnois de voir qu'un homme, d'un si grand nom et si puissante parole, portoit de vieux habits très-pauvres et brûlés par les bords, mais je connus depuis que, pendant toute sa vie, il n'eut aucune attention à la manière dont il étoit vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an et demi, dictant et corrigeant ensemble le livre sur l'apocalipse et la concorde. Et il commença en même temps le livre du psaltérion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui servir de secrétaire; et j'écrivois jour et nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit et corrigeoit sur des brouillons, avec deux autres moines, ses écrivains. Je lui servois aussi la messe, admirant toutes ses manières; car, quand il bénissoit l'hostie, il levoit la main plus haut que les autres prêtres, et faisoit toutes les cérémonies avec plus d'attention. En cette action, son visage, ordinairement pâle, changeoit de couleur, et paroissoit angélique. Il disoit la messe tous les jours, pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte. Il avoit grand soin de la propreté de l'autel. Son visage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre, ce qu'il faisoit souvent par commission de l'abbé. Il commençoit d'un ton assez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force et vivacité, faisant une telle impression, qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il passoit les nuits à écrire et à prier, sans manquer à l'office de la

(1) V. Boll. tom. 18, p. 173.

(2) Vita ap. Boll. c. 1, t. 18, p. 95.

(3) C. 2. 3. 4.

(1) C. 6. Boll. p. 193.

(2) Ital. Sac. tom 9, p 179, et Boll. to. 18. p 93.

communauté, ni s'y endormir. Il ne se mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zèle merveilleux pour la chasteté, de quoi plusieurs évêques et plusieurs moines lui rendoient témoignage. Je l'ai vu quelquefois à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, parlant à Jésus-Christ comme s'il l'eût vu face à face. J'ai passé avec lui un carême, pendant lequel, hors les dimanches et les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain et d'eau; et plus il faisoit d'abstinence, plus il paroissoit avoir de force et de gaieté.

Étant abbé de Curace, il alloit souvent nettoyer lui-même l'infirmerie, faire les lits, visiter la cuisine et pourvoir à tous les besoins des malades. En voyage, il descendoit quelquefois de cheval et y faisoit monter son valet pour le délasser : dans un grand hiver il donnoit aux pauvres jusqu'à ses habits. Il exerçoit l'hospitalité libéralement; il n'y avoit que ses parents à qui il étoit dur, et ne leur donnoit jamais rien. Il se plaisoit au travail des mains, principalement en commun, et s'en acquittoit avec une force incroyable, ayant un corps robuste, qui souffroit aisément le froid, le chaud, la faim et la soif. Tel étoit l'abbé Joachim, suivant le témoignage de l'archevêque de Cosence.

XXVIII. Mort de Clément III. Célestin III, pape.

Cependant le nouveau roi d'Allemagne, Henri VI, vint en Italie pour se faire couronner empereur et soutenir les droits de la reine Constance, son épouse, sur le royaume de Sicile (1). Mais, comme il approchoit de Rome, le pape Clément III mourut le vingt-huitième de mars, mil cent quatre-vingt-onze, après avoir tenu le saint-siége trois ans et deux mois. Deux jours après, on élut en sa place le cardinal Hyacinte, diacre du titre de Sainte-Marie en Cosmédin, qui fut nommé Célestin III. Il avoit été diacre soixante-cinq ans, et par conséquent n'en avoit guère moins de quatre-vingt-cinq. Il fut élu le samedi avant la Passion, qui étoit le trentième de mars; mais son sacre fut différé pendant quinze jours. On observa sans doute, en cette élection, les cérémonies décrites, par le camérier Cencio, dans l'ordre romain qu'il écrivoit alors, et qui sont peu différentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Pascal II, en mil quatre-vingt-dix-neuf (2).

Cencio dit que le pape étant élu, le premier des cardinaux-diacres le revêt aussitôt de la chape rouge et lui donne le nom (3). Le pape élu se prosterne devant l'autel pendant que l'on chante le *Te Deum*; puis les cardinaux-évêques le conduisent à son siége, derrière l'autel; là ils viennent à ses pieds, et il leur donne le baiser de paix. On le mène ensuite à une chaire de pierre, posée devant le portique de la basilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès lors *Stercoraria*, parce qu'elle est percée au fond; mais l'ouverture est petite, et les antiquaires jugent que c'étoit pour égoutter l'eau, et que cette chaire servoit à quelque bain. Le pape y commençoit ses largesses en jetant quelques poignées de monnoie; puis on le conduisoit devant la basilique de Saint-Sylvestre, où on le faisoit asseoir dans un autre siége semblable, et on lui mettoit une ceinture de soie rouge, où pendoit une bourse de pourpre, contenant douze cachets de pierres précieuses et du musc. Ce que Cencio explique ainsi : La ceinture signifie la continence, la bourse marque l'aumône, les pierres précieuses les douze apôtres, le musc la bonne odeur de Jésus-Christ (1).

(1) Arnold. Lubec. IV, c. 4. Chr. Richard. de S. Germ. Chr. Reichersp. an. 1191.

(2) Petr. Bles. Ep. 123. sub. fin. Sup. l. LXV, n. 1.

(3) Mabill. Mus. Ital. to. 2, p. 210.

XXIX. Couronnement de l'empereur Henri VI.

Comme le pape Célestin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, se tenant assuré de la couronne impériale, il différa son sacre pour différer celui de ce prince; mais les Romains allèrent trouver le roi et lui dirent : Faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos prédécesseurs, et nous faites justice de vos châteaux de Tusculum, qui ne cessent point de nous inquiéter, et nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adressèrent au pape, et lui dirent : Vous voyez comme ce roi occupe nos terres avec son armée, et ravage nos moissons, nos vignes et nos oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus long-temps son sacre, puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honorer notre ville et d'obéir à votre paternité. Le pape se rendit à leur prière; il fut ordonné prêtre le samedi, veille de Pâques; le dimanche, qui étoit le quatorzième d'avril, il fut sacré évêque par Octavien, évêque d'Ostie; et le lundi il couronna empereur Henri VI, et Constance, sa femme, impératrice (2). Dans le serment que le pape Célestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite, étant assis dans sa chaire pontificale, il poussa du pied la couronne impériale qu'il tenoit entre ses pieds, et la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le pouvoir de déposer l'empereur s'il le méritoit. Mais aussitôt les cardinaux prirent la couronne et la mirent sur la tête de l'empereur. C'est Roger, auteur anglois, qui rapporte cette cérémonie, que nous n'avons encore vue en aucun couronnement.

(1) 2 Cor. II, 15.

(2) Arnold. IV, c. 4. Roger Hoved. p. 689.

Le lendemain, c'est-à-dire le mardi de Pâques, l'empereur donna au pape la ville de Tusculum, comme il l'avoit promis; et le mercredi le pape la livra aux Romains, suivant le traité fait avec eux par Clément III, son prédécesseur. Les Romains la détruisirent, en sorte qu'il n'y resta pas pierre sur pierre, et elle n'a jamais été rétablie. Les habitants se dispersèrent dans les lieux voisins, et quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des faubourgs, d'où est venu le nom de Frascati, au bourg qui est à présent la résidence de l'évêque. L'empereur passa ensuite dans la Pouille, malgré la défense du pape, qui vouloit soutenir le roi Tancrède. L'empereur prit plusieurs places, entre autres Salerne, qui en étoit la capitale, et où il laissa l'impératrice Constance; mais son armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de se retirer vers le mois de novembre (1). Entre ceux qui moururent à sa suite, on marque son chancelier et Philippe, archevêque de Cologne. Aussitôt Tancrède reprit la plupart des places, et on lui livra Constance, qu'il envoya en Sicile.

XXX. Prise d'Acre par les croisés

Le roi de France partit de Messine vers la fin du mois de mars, et arriva la veille de Pâques, close vingtième d'avril mil cent quatre-vingt-onze, devant Acre en Palestine, que les croisés assiégeoient depuis près de deux ans (2). Car après la prise de Jérusalem le roi Guy de Lusignan, n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en sûreté, voulut se retirer à Tyr; mais le marquis Conrad de Monferrat, qui en étoit le maître, refusa de l'y recevoir, et lui donna des troupes, avec lesquelles il lui conseilla de faire quelqu'entreprise. Guy de Lusignan entreprit donc par désespoir le siége d'Acre en mil cent quatre-vingt-neuf; et cette entreprise parut d'abord si téméraire à Saladin, qu'il ne se pressa pas de venir au secours. Toutefois, plusieurs croisés vinrent à ce siége, entre autres une flotte de Flamands et de Brabançons : et le roi de France, y étant arrivé, mit les choses en tel état, qu'il eût pu donner l'assaut et emporter la place, s'il n'eût voulu observer religieusement sa parole et attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Messine que le mercredi-saint, dixième d'avril; et, ayant été jeté par la tempête en l'île de Chypre, il la conquit, en passant, sur Isaac Comnène, qui s'étoit révolté contre l'empereur Isaac l'ange. Quand le roi Richard fut arrivé devant Acre, on en pressa tellement le siége, qu'elle se rendit à composition le treizième de juillet mil cent quatre-vingt onze, et fut depuis la plus importante place des Latins en Palestine (1).

Les principaux articles de la capitulation furent que les émirs s'obligeroient, au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraie croix, prise à la journée de Tibériade, et délivrer mille chrétiens captifs et deux cents chevaliers de ceux qui se trouvoient dans ses états (2). Après la reddition de la place, les chrétiens firent nettoyer par leurs prisonniers les églises changées en mosquées, et elles furent réconciliées le seizième de juillet par Alard, évêque de Vérone, cardinal et légat du saint-siége, assisté des archevêques de Tyr, de Pise et d'Auch, avec les évêques de Sarisbéry, d'Evreux, de Bayonne, de Tripoli, de Chartres et de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous les musulmans qui se feroient baptiser seroient mis en liberté; mais, comme on vit qu'ils ne le faisoient que par la crainte de la mort, et qu'ils alloient aussitôt trouver Saladin, renonçant au christianisme, on défendit d'en baptiser davantage. Le roi de France se contenta de cet exploit, se trouvant malade, et d'ailleurs mal satisfait du roi d'Angleterre, avec lequel il avoit eu plusieurs différents dès Messine. Il s'embarqua donc le dernier jour de juillet, laissant la conduite des croisés françois à Huges III, duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr l'année suivante mil cent quatre-vingt-douze. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixième d'octobre mil cent quatre-vingt-onze, et vint à Rome, où le pape Célestin le reçut avec honneur, et le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre et se fit absoudre de son vœu, lui et les siens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le temps; le pape leur donna même des palmes et des croix pendues au cou, les déclarant pèlerins (3). Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il célébra à Fontainebleau.

XXXI. Chevaliers teutoniques.

Pendant le siége d'Acre, quelques Allemands de Brême et de Lubec, touchés de compassion pour les malades de l'armée, qui manquoient de tout (4), établirent un hôpital sous une tente qu'ils firent d'une voile de vaisseau, où ils servoient charitablement les malades. Il y avoit déjà auparavant à Jérusalem un hôpital de la nation teutonique; car, depuis que la ville fut habitée par les chrétiens latins, les Allemands qui venoient en grand nombre, n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'est-à-dire le françois, ne savoient à qui s'adresser (5); mais

(1) Id. p. 690. Rad. Dicet. p. 659. Ric. S. Germ. an. 1191. Chr. Reichers.

(2) Rog. p. 652. Rigord. p. 32.

(1) Jacob. de Vitr. hist. Hieros. c. 98. p. 1120. Roger, p. 690. Id. p 696.

(2) Rigord. p. 34. Vie Salad. MS. Reg. p. 696. Jo. Brompt. p. 1206.

(3) Rog. p. 697, 782. Rig. p. 35.

(4) Chr. Pruss c 1.

(5) Jac. Vitr Hist Hierosol. c. 66

Dieu inspira à un vertueux Allemand, qui y étoit établi avec sa femme de bâtir à ses dépens un hôpital pour les pauvres et les malades de sa nation : ensuite, du consentement du patriarche, il y joignit un oratoire en l'honneur de la Sainte-Vierge. Il y entretint longtemps cette bonne œuvre, tant de ses biens que de ses quêtes qu'il faisoit; et quelques autres, touchés de son bon exemple, se donnèrent à cet hôpital; et, quittant l'habit séculier, s'engagèrent par vœu au service des pauvres. A la suite du temps, il s'y joignit des chevaliers et des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre aussi les armes pour la défense de la terre sainte.

Cette dévotion s'étant donc renouvelée au siége d'Acre à l'occasion de l'hôpital dressé dans le camp, on prit la résolution de former un troisième ordre militaire à l'imitation des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean. Ce dessein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr et de Césarée, et les évêques de Bethléem et d'Acre; par les maîtres du temple et de l'hôpital Saint-Jean; par le roi Henri de Jérusalem et les autres seigneurs du pays. Les prélats et les seigneurs allemands qui se trouvoient à la terre sainte y donnèrent aussi les mains; et, d'un commun consentement, Fridéric, duc de Souabe, qui étoit à leur tête, envoya des ambassadeurs à son frère Henri, roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Célestin III l'accorda par sa bulle du vingt-troisième février mil cent quatre-vingt-douze. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers teutoniques de la maison de Sainte-Marie de Jérusalem, leur habit étoit un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les privilèges des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean, dont ils imitèrent l'institut; mais ils étoient soumis au patriarche et aux autres prélats, et payoient la dîme de tous leurs biens. Leur premier maître fut Henri Valpot, qui fut élu pendant le siége d'Acre, et, après la prise de la ville par les chrétiens, y acheta un jardin où il bâtit un église et un hôpital (1). Il gouverna l'ordre dix ans, et mourut en mil deux cent.

XXXII. Eglise d'Alexandrie.

Le patriarche jacobite d'Alexandrie, Marc, fils de Zaraa, étoit mort dès le premier jour de janvier mil cent quatre-vingt-neuf, après avoir tenu ce siége près de vingt-trois ans (2). Les évêques, les moines et le peuple, s'étant assemblés, élurent en sa place Aboul-Meged, moine de Saint-Macaire, dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand syrien, qui lui avoit laissé depuis peu une grande succession. Il avoit lui-même exercé le commerce et fait plusieurs fois le voyage des Indes. Il fut ordonné au Caire le dimanche, vingt-neuvième de janvier, et prit le nom de Jean; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du sultan, qui étoit une condition nécessaire, suivant les canons de cette église. Il employa ses richesses en aumônes et en autres bonnes œuvres, et tint une conduite bien différente de son prédécesseur, s'appliquant à la prière, à la lecture, à la prédication, et à toutes les autres fonctions épiscopales. Il ne mangeoit aux dépens de personne, et ne recevoit point de présents; mais il était attaché aux pratiques des coptes. Il renouvela, à la tête de son concile, l'excommunication contre le prêtre Marc, fils d'Econbar, abolit la confession, recommanda la circoncision, et s'efforça de ramener à sa communion ceux qui avoient embrassé celle des melquites.

Abas, roi d'Ethiopie, et sa mère, Mascal Cabri, lui écrivirent des lettres contre Cilus, leur patriarche, se plaignant de sa mauvaise conduite, de son luxe et de ses débauches, et le priant de le déposer et d'en ordonner un autre à sa place. Jean, ayant examiné les informations envoyées contre ce prélat, le priva de toute dignité ecclésiastique, et envoya un autre métropolitain en Ethiopie. Car cette église dépendoit entièrement du siége d'Alexandrie, et étoit dans les mêmes erreurs des jacobites; son autorité s'étendoit aussi dans la Nubie, sur le reste de l'Afrique et dans la province de Jérusalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le siége d'Alexandrie vingt-sept ans. Les melquites étoient alors très-pauvres et très-foibles, ce qui fait que la succession de leurs patriarches est moins connue; car, encore que les princes musulmans eussent en aversion tous les chrétiens, ils étoient plus favorables aux jacobites, qui n'avoient aucune communication avec les Grecs ni les Latins; au lieu que la liaison des melquites avec le patriarche de Constantinople, les rendoit odieux et les mettoit souvent en péril. Pendant les premières croisades, ils se rendirent favorables aux évêques latins, et s'attirèrent leur protection, qui leur fut utile tant que le royaume de Jérusalem subsista; mais elle leur fut ensuite très-préjudiciable, et à la prise de la ville ils auroient été cruellement maltraités, sans la négociation qu'ils firent avec l'officier de Saladin pour la faire rendre. Depuis ce temps, ils se déclarèrent hautement contre les Latins pour se délivrer des accusations des jacobites, qui ne cherchoient qu'à faire fermer leurs églises. Saladin laissoit vivre chacun dans sa religion, et prenoit sous sa protection les chrétiens de quelque secte qu'ils fussent.

XXXIII. Combat d'Arsouf.

Depuis le départ du roi Philippe, le roi Richard fut attaqué par Saladin près d'Arsouf,

(1) Auct. Aquicinct. an. 1189. Jac. Vitr. Chr. Prus. c. 2.

(2) Chr. Orient. hist. patr. Al Sollerii. Vie de Salad. MS. an. 1192.

que nos auteurs nomment Assur; et quoiqu'avec des forces très-inégales il le combattit et le défit, le samedi, septième de septembre (1). Il manda cette victoire à l'abbé de Clairvaux, lui déclarant qu'il ne pourroit demeurer en Syrie que jusqu'à Pâques, et que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne et les autres croisés ne pourroient non plus y subsister s'ils n'étoient secourus. C'est pourquoi, ajoute le roi Richard, je prie votre sainteté à genoux d'exhorter tous les princes, les nobles et le reste du peuple par toute la chrétienté, à venir après Pâques défendre l'héritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous-même. La lettre est datée du premier d'octobre, à Jaffre. L'abbé de Clairvaux, à qui elle est adressée, étoit Garnier, auparavant abbé d'Auberive, qui, l'année suivante mil cent quatre-vingt-douze, fut élu évêque de Langres (2).

Plusieurs personnes considérables moururent pendant ce voyage du roi d'Angleterre, tant au siége d'Acre qu'après, savoir : Sibile, reine de Jérusalem, femme de Guy de Lusignan, Héraclius, patriarche de Jérusalem, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, Thierry, archevêque de Besançon, plusieurs autres prélats et grand nombre de seigneurs. Héraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jérusalem; et le pape Célestin III lui donna pour successeur Albert l'ermite, évêque de Bethléem. Il étoit arrière-petit-fils de Pierre l'ermite, auteur de la première croisade, et il avoit assisté au concile de Latran en mil cent soixante-dix-neuf. Thierry de Montfaucon, archevêque de Besançon, avoit suivi l'empereur Fridéric à la croisade, et mourut de peste le vingt-troisième de novembre mil cent quatre-vingt-onze (3).

XXXIV. Mort de Baudouin, archevêque de Cantorbéry.

Baudouin, archevêque de Cantorbéry, étoit mort au siége d'Acre l'année précédente, le dix-neuvième de novembre, après avoir rempli ce siége environ six ans, pendant lesquels il fut continuellement en différent avec les moines de l'église de Christ, sa cathédrale, au sujet d'une nouvelle collégiale qu'il vouloit établir par le conseil du roi Henri (4), pour faire passer aux chanoines le droit d'élire l'archevêque; car on espéroit qu'ils seroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déjà faite à Haquinton, l'église bâtie et dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, et quelques chanoines installés; mais à la poursuite des moines, le pape Urbain III cassa tout, et fit même abattre les bâtiments. L'archevêque espéra mieux réussir sous Grégoire VIII, son successeur, et commença la fondation de Lameth sur la Tamise, près de Londres; mais la mort ne lui permit pas de l'achever (1). Il laissa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci sont imprimés, seize traités ou sermons sur divers sujets, un livre sur la foi ou sur le saint sacrement de l'autel, dédié à Barthélemy, évêque d'Oxford, alors son patron. Ces ouvrages, comme la plupart de ceux du même temps, sont pleins de lieux communs, de sens figurés de l'Ecriture, de discours vagues et insipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudouin à Messine, d'où il écrivit le vingt-cinquième de janvier, mil cent quatre-vingt-onze, au chapitre de Cantorbéry, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume, archevêque de Montréal en Sicile. Mais les moines, ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excusèrent sur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudouin. Ensuite, sur un nouvel ordre du roi, les moines s'assemblèrent le vingt-septième de novembre, et élurent archevêque de Cantorbéry Renaud, évêque de Bath, surnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin, évêque de Sarisbéry (2). Son élection fut confirmée par le pape, et il lui envoya le pallium; mais cependant Renaud tomba malade, et se voyant à l'extrémité, il prit l'habit monastique sous le titre de l'église de Cantorbéry, et, mourut le lendemain de Noël, vingt-sixième de décembre, la même année mil cent quatre-vingt-onze.

XXXV. L'évêque d'Eli chassé d'Angleterre.

L'absence du roi Richard causa de grands troubles en Angleterre; car ses deux frères, Jean, comte de Mortain, et Geoffroy, archevêque d'York, y retournèrent, nonobstant le serment qu'ils lui avoient fait de demeurer en ses états de deçà la mer; et ils formèrent un puissant parti contre Guillaume, évêque d'Eli, chancelier du royaume et légat du saint siége, à qui le roi avoit laissé toute l'autorité, et qui s'en servoit pour s'opposer à leurs entreprises. L'archevêque d'York, en vertu d'une commission du pape, se fit sacrer à Tours par l'archevêque Barthélemy, assisté de six suffragants et de Henri, évêque de Bayeux. Ce sacre se fit le dimanche, dix-huitième d'août, dans l'église de Saint-Maurice, métropolitaine : sans avoir égard à l'opposition du clergé et des suffragants de Cantorbéry, qui soutenoient que l'archevêque d'York ne pouvoit être sacré que par leur archevê-

(1) Vie Salad. MS. Roger, p. 658.
(2) Chr. Claraval. ann. 1186 et 1192.
(3) Roger, p. 685. Jo. Bromp. p. 191. Sup. liv. LXXIII, n. 18. Auct. Aquicinct. an. 1191. Guil. Tyr. XXI, c. 26. Gal. Chr. to. 2, p. 117.
(4) Gervas. p. 1566, 1569. Sup. liv. LXXIII, n. 59. Godwin de præf. Angl.

(1) Bibl. Cisterc. tom. 5, init.
(2) Gervas. Chr. p. 1580. Id. p. 1579. Roger. p. 712.

que (1). Aussi, lorsque Geoffroy voulut entrer en Angleterre, savoir, le quinzième de septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les rues et mis en prison.

Le comte de Mortain, son frère, le fit délivrer, et prit occasion de cette violence pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats et les seigneurs d'Angleterre, déjà aigris de la hauteur avec laquelle il exerçoit son autorité. Gauthier, archevêque de Rouen, étoit revenu en Angleterre dès le vingt-septième d'avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli, et aux autres à qui il avoit donné autorité d'agir de concert avec lui en toutes les affaires du royaume. En vertu de cet ordre, le comte de Mortain fit tenir à Londres une assemblée le mardi, huitième d'octobre, où se trouvèrent les deux archevêques de Rouen et d'York, et presque tous les évêques, entre autres saint Hugues de Lincoln et les comtes d'Angleterre. Là, d'un commun consentement, le chancelier évêque d'Eli fut destitué de la régence du royaume, et on mit en sa place l'archevêque de Rouen, qui ne voulut rien faire sans le conseil de ceux qui lui avoient été associés par le roi. Le chancelier fut contraint de céder; il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, et promit de ne point sortir du royaume qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit (2). Toutefois, il voulut s'embarquer à Douvres, déguisé en femme; mais il fut reconnu et arrêté. Les évêques l'ayant fait délivrer, il passa en France, et fut reçu à Paris processionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna soixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De là il se retira en Normandie, et envoya des députés au pape Célestin, demander justice contre le comte de Mortain et ses complices.

XXXVI. Poursuites à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adversaires envoyèrent aussi à Rome, et Hugues, évêque de Conventri, publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exagérées avec aigreur; sa déposition, sa fuite, et la manière dont il fut découvert à Douvres, décrite d'une manière très-indécente. Il conclut, en demandant que l'église romaine punisse de tels excès, et que le roi d'Angleterre pourvoie au gouvernement de son royaume. Mais le pape, plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux évêques d'Angleterre, où il dit : Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligés de prendre la protection de son royaume (3). Ayant donc appris que Jean, comte de Mortain, et quelques autres ont attenté contre ce royaume et contre notre vénérable frère Guillaume, évêque d'Eli, légat du saint-siége, nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler et de dénoncer les excommuniés au son des cloches et les cierges allumés, le comte et tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en prison, ou changé le gouvernement du royaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusqu'à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat et les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté et le royaume en son premier état. La lettre est du second jour de décembre, mil cent quatre-vingt-onze. L'évêque d'Eli l'envoya à saint Hugues, évêque de Lincoln, pour la faire exécuter; mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape ni à celles de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus ni comme le légat ni comme chancelier (1).

Cependant l'archevêque de Rouen envoya des députés à Rome, qui, l'année suivante mil cent quatre-vingt-douze, lui écrivirent en ces termes (2) : Nous ne parlons point des périls et des fatigues du voyage, et de ce qu'après avoir évité plusieurs embûches nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté, hors nos chevaux et nos lettres; ainsi nous sommes arrivés sans argent en cette ville, où la dépense est grande. C'étoit le onzième de février, et la cour logeoit à Saint-Pierre. Nous y trouvâmes les députés du chancelier, qui se vantoient fort et paroissoient bien en leurs affaires, car ils se préparoient à partir, après avoir fait confirmer sa légation, dont les bulles étoient déjà scellées. Nous trouvâmes le pape et ceux qui ont le plus de part à sa confiance tout-à-fait penchants du côté du chancelier; toutefois, à notre arrivée, les bulles furent retenues.

Ayant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape et tous les cardinaux vos lettres, avec celles des évêques, des autres prélats et des justiciers d'Angleterre, y ajoutant ce que nous crûmes convenable à vos intentions. Les députés de l'évêque d'Eli ayant proposé leurs réponses et leurs objections, le pape parla long-temps avec indignation et amertume contre votre cause, et dit : Nous savons que le roi d'Angleterre a laissé le gouvernement de tout son royaume à l'évêque d'Eli, sans lui donner de supérieur ni d'égal. Nous en avons vu les lettres du roi, et nous n'en avons point vu qui les aient révoquées. Il est vrai que plusieurs personnes vénérables nous écrivent contre le chancelier, mais nous avons aussi reçu en sa faveur des lettres de plusieurs per-

(1) Roger, p. 700. Rad. Dic, p. 663. Gervas. p. 1571. Bromp. p. 1226.
(2) Radolph. p. 630. Id. p. 664. Roger, p. 701. Jo.
(3) Rog. p. 702, 706. Cœlest. Ep. 1.

(1) Roger, p. 770.
(2) Roger, p. 718. Jo. Bromp. p. 1232.

sonnes considérables. Celles que vous apportez sont de ceux qui l'ont chassé, et nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous savons que le roi n'a jamais témoigné à personne tant d'amitié ni fait tant d'honneur qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli, la chancellerie et la régence de son royaume, il a encore demandé pour lui la légation au pape Clément, de bonne mémoire, et à nous, et nous l'avons accordée à ses instantes sollicitations. Nous ne pouvons croire, sans voir ses lettres et son sceau, qu'il ait si promptement ôté ses bonnes grâces à un homme qu'il a tant aimé; et nous ne pouvons, sans nous démentir nous-même, suspendre ni révoquer la légation de l'évêque d'Eli, accordée à la prière du roi et de tous les évêques d'Angleterre; nous en avons les lettres, et même de votre maître, l'archevêque de Rouen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en prospérité; aucune église alors, aucun monastère, aucun particulier ne se plaignoit à nous qu'il fît aucune exaction; à présent qu'il est malheureux, tout le monde crie contre lui.

Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de supérieur, qui est le pontife et le juge souverain, à la volonté duquel personne ne résiste. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous la prière que le roi a faite au pape, en revenant, de vous donner la légation en Normandie et dans ses autres états d'outre-mer. Il ne paroissoit croyable à personne qu'il voulût que vous eussiez en même temps la régence en Angleterre et la légation en Normandie, puisqu'un même homme, résidant en cette province, ne peut exercer l'une et l'autre. Enfin, le pape, étant un peu revenu, tant par nos instances que par celles de quelques cardinaux, que nous avions attirés à favoriser notre parti, a pris les avis de tous les cardinaux assemblés, et, après une longue délibération, il a prononcé sa sentence, par laquelle il a déchargé le chancelier de votre dénonciation, et réciproquement il a déclaré nulle la sentence que le chancelier avoit rendue contre vous. De plus, il lui a enjoint de se purger sur la violence faite à l'archevêque d'York; il ne lui a pas ôté l'exercice de sa légation, mais il l'a restreint en lui défendant de prononcer interdit, suspense ou excommunication contre vous, les évêques, les justiciers ou les grands d'Angleterre.

Le pape a ajouté que, de concert avec les parties, il enverroit sur les lieux des personnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous et le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des esprits. Au reste, nous espérons faire révoquer les lettres du pape adressées à tous les évêques d'Angleterre, en vertu desquelles le chancelier vous a dénoncé, excommunié avec plusieurs autres. Et, comme nous nous en plaignions en plein consistoire, les lettres ayant été lues, le pape protesta hautement qu'il n'avoit point eu connoissance de ces lettres; les cardinaux en dirent autant avec admiration, et le pape n'écouta point la remontrance des députés du chancelier. Mais la nuit suivante ils vinrent trouver le pape, lui reprochèrent d'avoir nié publiquement son propre fait, lui représentèrent les services que leur maître lui avoit rendus, et le conjurèrent, pour l'honneur de l'église romaine et sa propre gloire, de rendre témoignage à la vérité. Le pape, cédant à ses remontrances, fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience, en présence des cardinaux, du clergé et du peuple : Mes frères, je confesse que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli et ses députés; car je me suis souvenu que les lettres par lesquelles j'ai confirmé sa sentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Rouen et leurs complices, ont été expédiées par mon ordre; je les approuve encore, et ordonne qu'elles soient exécutées. Telle est la lettre des députés de l'archevêque de Rouen.

XXXVII. Légats refusés en Normandie.

Le pape Célestin envoya en effet, cette année mil cent quatre-vingt-douze, deux cardinaux-légats en Normandie, Octavien, évêque d'Ostie, et Jourdin, abbé de Fosse-Neuve, prêtre du titre de Sainte-Anastasie, pour terminer les différents entre le chancelier Guillaume, évêque d'Eli, et Gauthier, archevêque de Rouen (1). Mais, quand ils furent arrivés à Gisors, les chevaliers qui gardoient le château et les bourgeois de la ville leur fermèrent les portes par ordre du sénéchal de Normandie, disant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de son pèlerinage; qu'il avoit mis tous ses états sous la protection du pape, et qu'il n'avoit point laissé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux représentèrent qu'ils venoient apporter la paix; mais on n'écouta ni leurs prières ni leurs menaces, et on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le cardinal Octavien jeta interdit sur la Normandie, et excommunia le sénéchal et tous ses complices; mais le cardinal Jourdain, qui aimoit le roi Richard, ne porta aucune censure. Ces nouvelles ayant été portées en Angleterre, la reine Aliénor, le comte Jean, l'archevêque de Rouen et les autres justiciers envoyèrent en Normandie Hugues, évêque de Durham, pour faire révoquer les censures et rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat passa en France et vint à Paris, où il trouva les cardinaux, qu'il apaisa, et, avec bien de la peine et de l'industrie, il les fit convenir que l'évêque d'Ostie révoqueroit sa sentence, à condition que le sénéchal et ses com-

(1) Roger, p. 720. Jo. Brompt. p. 1236.

plices jureroient de se soumettre au jugement de l'Eglise pour l'injure faite aux cardinaux, et qu'il leur permettroit d'aller librement jusqu'à Rouen, non comme cardinaux, mais comme étrangers, à condition encore que le clergé de Normandie leur fourniroit la dépense de dix jours pour cinquante hommes et quarante chevaux. A ces conditions, ils se soumettoient pour faire leur paix à l'arbitrage de l'évêque de Durham et du doyen de Rouen. Mais le sénéchal ne voulant point accorder que les cardinaux vinssent en Normandie sans la permission du roi, ils s'en retournèrent sans lever leurs censures, quoique l'évêque de Durham les suivît jusqu'à Vézelay. Toutefois, le pape leur fit lever l'interdit, leur défendant en même temps d'entrer en Normandie.

XXXVIII. Saint Albert, évêque de Liége.

Raoul, évêque de Liége, revenant de la croisade, mourut de poison le cinquième d'août mil cent quatre-vingt-onze, comme il étoit prêt à rentrer chez lui. Il y eut partage pour l'élection du successeur, la plupart élurent Albert de Louvain, premier archidiacre de Liége, frère de Henri, duc de Lorraine et de Louvain; quelques-uns, par la faction de Baudouin, comte de Namur, élurent un autre Albert, frère du comte Réthel, aussi archidiacre de Liége, homme sans lettres et sans esprit, qui n'avoit autre mérite que sa naissance. Ils s'adressèrent l'un et l'autre à l'empereur Henri pour recevoir l'investiture; mais ce prince, qui avoit choisi un autre sujet et haïssoit depuis long-temps le duc de Lorraine, soutint que, quand il y avoit partage, l'élection étoit caduque, et lui appartenoit à lui seul; ainsi, il donna l'investiture à Lothaire, prévôt de Bone, homme riche et déjà pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, frère du comte d'Horstade, qui avoit rendu de grands services à l'empereur. Les chanoines appelèrent au pape, soutenant que l'élection d'Albert de Louvain étoit canonique; mais Lothaire vint à Liége et se mit en possession de l'évêché et des forteresses qui en dépendoient (1).

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultés, parce que l'empereur lui avoit fermé tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournés et de se déguiser en valet; et on le présenta en cet équipage au pape Célestin, qui en fut touché jusqu'aux larmes. Il l'embrassa et le consola, le connoissant déjà de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâques, qui, cette année mil cent quatre-vingt-douze, fut le cinquième d'avril, et y demeura jusqu'après l'octave de la Pentecôte. Il produisit les preuves de la régularité de son élection; mais quelques cardinaux étoient d'avis de céder à la violence des Allemands et à la haine implacable de l'empereur. Enfin, le pape ayant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique et confirmée par le pape, qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, et lui fit chanter l'évangile à la messe. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entre autres une pour se faire sacrer par Guillaume, archevêque de Reims, en cas que Brunon, archevêque de Cologne, son métropolitain, le refusât par la crainte de l'empereur; et il lui fit délivrer toutes ces expéditions grâtis (1).

Albert, étant venu à Reims, fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des quatre-temps de septembre; et le dimanche suivant, vingtième du même mois, il le sacra solennellement évêque de Liége (2) Le lendemain, on apprit que l'empereur étoit à Liége extrêmement irrité, et résolu de perdre tous ceux qui adhéreroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne, oncle de ce prélat, qui l'avoit amené à Reims, lui proposoit de se soutenir par la force, avec le secours de leurs amis, mais Albert lui déclara qu'il ne vouloit point user de tels moyens, et qu'il espéroit apaiser l'empereur par son humilité et sa patience. Peu de temps après, arrivèrent à Reims trois chevaliers allemands et quatre écuyers, qui se disoient chassés de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer l'évêque de Liége, et s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement, et mangeoient souvent à sa table; plusieurs personnes les soupçonnoient de quelque mauvais dessein, mais l'évêque ne s'en défioit point. Enfin, l'ayant tiré hors de la ville sous prétexte d'une promenade, suivi seulement d'un chanoine et d'un chevalier; quand ils furent à cinq cents pas, les deux qui marchoient à ses côtés lui percèrent la tête par les tempes, et tous ensemble lui donnèrent tant de coups d'épée et de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaies. Aussitôt ils piquèrent leurs chevaux, et, quoique la nuit fût proche, ils firent telle diligence, qu'ils arrivèrent à Verdun à neuf heures du matin; puis ils allèrent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçus (3).

L'évêque Albert fut ainsi tué le mardi, vingt-quatrième de novembre mil cent quatre-vingt-douze, et enterré solennellement dans l'église métropolitaine de Reims; on le regarda comme martyr de la liberté ecclésiastique, et on lui en donna le titre dans son épitaphe (4). On rapporte quelques miracles faits à son tombeau; enfin, plus de quatre cents ans après, savoir, l'an mil six cent douze, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle,

(1) Ægist. de Episc. Leo. c. 56, 57, 58, 59, 60.

(1) C. 61, 62.
(2) C. 64.
(3) C. 67, 83, 84.
(4) C. 86.

son épouse, du consentement du roi Louis XIII, obtinrent du cardinal de Guise, archevêque de Reims, la permission d'enlever son corps, et le firent transférer solennellement à l'église des Carmélites, qu'ils venoient de fonder à Bruxelles (1). Il est marqué dans le martyrologe romain au vingt-unième de novembre.

XXXIX. Etienne, évêque de Tournay.

Evrard d'Avesnes, évêque de Tournay, étant mort en mil cent quatre-vingt-onze, on élut pour lui succéder Pierre, chantre de l'église de Paris, docteur fameux; mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume, archevêque de Reims, métropolitain de Tournay, et régent du royaume en l'absence du roi Philippe-Auguste. Etienne, abbé de Sainte-Geneviève à Paris, étoit du conseil de ce prélat, et avoit grande part à sa confiance (2). Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre, et, comme on accusoit le clergé de Tournay d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne doit pas nuire à Pierre, qui étoit absent et n'en savoit rien. Il ajoute que le roi avoit déclaré expressément qu'il vouloit que Pierre fût évêque de Tournay. Ainsi, continue-t-il, il seroit à craindre que, s'il étoit rejeté, ce jeune prince à son retour ne témoignât son indignation.

Loin d'écouter les raisons de l'abbé Etienne, l'archevêque de Reims le proposa lui-même pour être évêque de Tournay; ce qui fut reçu avec un grand applaudissement de tout le monde, mais avec une grande surprise de la part d'Etienne, quand il apprit son élection. C'est ce qu'il témoigne dans sa lettre à Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, où il dit qu'il compte de passer vers Pâques à l'Eglise qui l'appelle, pour être sacré le jour de l'octave : c'étoit en mil cent quatre-vingt-onze. Le pape Célestin n'approuvoit pas cette élection, mais Etienne lui écrivit une lettre fort soumise, et son opposition n'eut pas de suite (3). Etienne fut donc évêque de Tournay, et gouverna cette église onze ans.

Il avoit cinquante-sept ans quand il y fut appelé, étant ne en mil cent trente-cinq, à Orléans, où il fit ses premières études à l'école de la cathédrale, et les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination, qu'il devint un des plus savants hommes du temps, écrivoit très-élégamment en prose et en vers, suivant le goût de son siècle, où l'on aimoit les rimes et les jeux de mots. Il embrassa la vie des chanoines réguliers, suivant la réforme de Saint-Victor, établie à Saint-Euverte d'Orléans, en mil cent cinquante-huit; et saint Thomas de Cantorbéry, ayant connu son mérite pendant qu il étoit en France, le mit au nombre de ses plus intimes amis. Etienne fut ensuite élu abbé de Saint-Euverte; et, pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut consulté avec Maurice, évêque de Paris, par Ponce, évêque de Clermont, sur la validité du baptême conféré, en disant seulement : Au nom du père, et du fils et du Saint-Esprit, sans ajouter : Je te baptise, et en plongeant l'enfant dans l'eau (1). L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, et qu'il falloit baptiser l'enfant; mais l'abbé Etienne fut d'un autre avis. Il dit que, dans l'institution du baptême, Jésus-Christ n'a pas dit : Allez, baptisez en disant : Je te baptise, et le reste; et qu'un baptême, donné avec les trois immersions et l'invocation de la trinité, ne doit point être déclaré nul. Ce qu'il confirme par plusieurs autorités des pères, qui ont reçu par cette raison même le baptême des hérétiques. Je reçois toutefois, dit-il, avec grand respect la formule ordinaire : Je te baptise, et je la regarde comme étant de la solennité du baptême, mais non de sa substance. Autrement, nous déclarerons damnés ceux que les laïques baptisent en cas de nécessité. Car ils ne disent autre chose en ondoyant les enfants, sinon : *En nome patres, et files et Espirites-Santes*. On voit ici, et dans la lettre de l'évêque Ponce, que le mot d'ondoyer étoit dès lors en usage, pour signifier l'administration du baptême sans les cérémonies de l'Eglise. Etienne conclut que l'enfant est valablement baptisé; mais il propose son sentiment avec grande modestie et grand respect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement décidé. Depuis, le pape Alexandre III décida comme avoit fait l'évêque de Paris; et les théologiens ont suivi cette décision, et déclaré que ces paroles : Je te baptise, sont nécessaires pour exprimer l'intention du ministre, et distinguer le baptême de toute autre ablution (2).

En mil cent soixante-dix-sept, Etienne fut élu abbé de Sainte-Geneviève de Paris, au grand regret des chanoines de Sainte-Euverte d'Orléans, qui toutefois lui accordèrent une pension sur une de leurs terres. A Sainte-Geneviève, outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les religieux, afin qu'ils n'eussent point occasion de se corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaye de Sainte-Geneviève n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normands y avoient faits quand ils assiégèrent Paris, trois cents ans auparavant; mais Etienne la répara entièrement; il bâtit l'église telle que nous la voyons encore, et tous les lieux réguliers, en sorte qu'il est comme le second fondateur de ce célèbre monastère, dont il augmenta considérablement les biens temporels. En mil cent soixante-

(1) Marlot. to. 2, p. 431.
(2) Vita per Cl. du Molinet. Ep. 175.
(3) Ep. 177, 179.

(1) Ep. 4.
(2) Ep. 5. C. 1, Ext. de bap. S. Th. 3, par. 9, 66, n. 5, ad. 2.

dix-huit, Etienne suivit en Languedoc Gauthier, cardinal-évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bédiers, protecteur des Albigeois (1).

Le roi Philippe-Auguste avoit une telle estime pour l'abbé Etienne, qu'il l'envoya au pape pour négocier une affaire importante, et le prit en mil cent quatre-vingt-sept pour un des parrains de Louis, son fils et son successeur. Pendant que le roi Philippe étoit au voyage d'outre-mer, son oncle, Guillaume, archevêque de Reims, qu'il avoit laissé régent du royaume, mit dans son conseil l'abbé Etienne, dont il connoissoit la capacité et l'expérience. Tel étoit cet abbé quand il fut appelé à l'évêché de Tournay.

XL. Ordre du Val-des-Choux.

Vers le même temps, commença l'ordre du Val-des-Choux (2). Dans la Chartreuse de Louvigny, au diocèse de Langres, vivoit en mil cent quatre-vingt-huit un frère convers, nommé Viard, qui se sentit appelé à une vie plus austère et plus éloignée des soins temporels que ne permettoit son état. Il se retira donc avec la permission de ses supérieurs dans un bois à deux lieues de Louvigny, et y demeura quelque temps caché dans une caverne, pratiquant des austérités extraordinaires. Enfin, il fut découvert par les peuples du voisinage, et vint même à la connoissance du duc de Bourgogne, qui le visita souvent. Ce prince, étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viard que, s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monastère dans le même lieu. Il remporta la victoire, et exécuta sa promesse; et le nouveau monastère garda le nom du lieu, qu'on nommoit le Val-des-Choux. Une ancienne inscription de l'église porte que Viard y entra le second jour de novembre mil cent quatre-vingt-douze.

Il donna à ses disciples des constitutions fort semblables à celles des chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III (3). Voici comme en parle Jacques de Vitry, auteur du temps, qui toutefois s'est trompé en ce qu'il a cru qu'ils suivoient l'institut de Cîteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules pour vaquer plus tranquillement à la lecture, la prière et la méditation. Pour retrancher les soins extérieurs, ils n'ont ni troupeaux ni terres labourables, et se sont marqué des bornes hors l'enclos du monastère, au delà desquelles il ne leur est pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puisse sortir, et encore avec quelqu'un des frères, pour visiter les monastères qui lui sont soumis, ou pour quelqu'autre cause nécessaire. Ils ont dans leurs limites des jardins fruitiers et potagers; et ils sortent à certaines heures pour les cultiver et manger le fruit de leur travail. Pour suppléer au reste de leurs besoins, ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent sans grande peine. Et, de peur qu'une excessive pauvreté ne les détourne de leurs occupations spirituelles, ou ne les oblige à mendier, ils ne reçoivent en chaque maison qu'autant de sujets qu'elle en peut entretenir de ses revenus.

XLI. Le roi Richard pris par le duc d'Autriche.

Le roi Richard, instruit des troubles excités en Angleterre à l'occasion de son absence, se pressa de faire avec Saladin une trève de trois ans, par laquelle Jaffa, Césarée, Arsouf, Hiffa et Acre demeurèrent aux chrétiens. Saladin jura en mettant la main sur l'Alcoran, et Richard dit qu'en son pays on se contentoit de la parole des rois; c'est pourquoi les musulmans lui touchèrent la main sans exiger d'autre cérémonie. Ensuite il s'embarqua au port d'Acre, le jeudi, huitième jour d'octobre mil cent quatre-vingt-douze. Il évita la route de la Pouille, où l'empereur avoit des troupes, et prit celle de Dalmatie; mais, ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il fut obligé de marcher sur les terres de Léopold, duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siége d'Acre (1). Richard, quoique déguisé en templier, fut reconnu et mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite prison, et le livra ensuite à l'empereur, son ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtième de décembre mil cent quatre-vingt-douze, et demeura prisonnier pendant toute l'année suivante. La nouvelle en étant venue en Normandie, l'archevêque de Rouen et ses suffragants en écrivirent au pape Célestin, se plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pèlerinage de Jérusalem, contre le privilége de la croisade, qui mettoit les croisés sous la protection spéciale du saint-siége, et exhortant le pape à employer en cette occasion le glaive de saint Pierre. La lettre fut composée par Pierre de Blois, qui écrivit aussi en son nom à Conrad, archevêque de Mayence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ses études, le priant de travailler de tout son pouvoir à la délivrance du roi Richard. La reine Aliénor, mère de ce prince, employa le même secrétaire pour écrire au pape en son nom, jusqu'à trois fois sur le même sujet. Dans ces lettres, Pierre de Blois fait dire à la reine: Ce qui contriste l'Eglise et ne nuit pas peu à votre réputation, c'est qu'en une occasion si pressante vous n'avez pas même envoyé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez les nations

(1) Sup. l. III, n. 54. V. Ep. 148, 173. Roger Hov. p. 575. Sup. l. XXXII.

(2) Mem. MS.

(3) Hist. Occ. c. 17.

(1) Roger, p. 717. Neubr. 4, c. 19, 31. Vie Salad. MS. Chr. Reichersp. p. 200.

barbares ; et pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un sous-diacre ou un acolyte. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non l'honneur de l Eglise, ou le salut du peuple. Et ailleurs : Quelle excuse peut couvrir votre négligence, puisque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils si vous en aviez la volonté ? Dieu ne vous a-t-il pas donné en la personne de saint Pierre le pouvoir de gouverner tous les royaumes ? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur, exempt de votre juridiction (1). Et encore : Vous direz que cette puissance vous est donnée sur les âmes et non sur les corps. Soit : il nous suffit que vous liez les âmes de ceux qui tiennent mon fils en prison ; il vous est facile de le délivrer, pourvu que la crainte de Dieu chasse la crainte des hommes.

XLII. Hubert, archevêque de Cantorbéry.

Cependant le roi Richard, sachant que le siége de Cantorbéry étoit toujours vacant, et n'espérant plus y faire transférer l'archevêque de Mont-Réal, écrivit ainsi de sa prison à la reine, sa mère : Nous vous mandons d'appeler nos justiciers avec l'évêque de Londres et les autres suffragants de Cantorbéry, de vous rendre au plus tôt en personne à Cantorbéry, près le prieur et les moines, et faire en sorte que Hubert, évêque de Sarisbéry, soit élu archevêque, s'il ne l'est déjà. Car nous sommes persuadé que sa promotion sera agréable à Dieu et utile à la paix de notre royaume et à notre délivrance. En conséquence de cette lettre, la reine et l'archevêque de Rouen mandèrent aux moines de Cantorbéry de se rendre à Londres le dimanche, trentième de mai, pour élire un archevêque. Ce qui fut exécuté ; mais les moines, pour conserver leur prétendu droit de faire seuls l'élection, la firent dès le samedi, et les évêques le dimanche ; enfin, les uns et les autres élurent Hubert, suivant l'intention du roi. Hubert, surnommé Vautier, avoit été premièrement doyen d'York, puis évêque de Sarisbéry, en mil cent quatre-vingt-neuf, à la recommandation principalement de Baudouin, archevêque de Cantorbéry, qui l'aimoit uniquement (2). Dès qu'il fut élu archevêque, il envoya à Rome demander le pallium, et cependant, pour se mettre bien avec les moines de Cantorbéry, il prit l'habit monastique.

XLIII. Le roi Philippe épouse Ingeburge et la quitte.

Le roi de France, Philippe-Auguste, avoit perdu sa première femme, Isabelle de Hainaut, morte le quinzième de mars mil cent quatre-vingt-dix, dont il avoit un fils nommé Louis. Philippe, voulant se remarier, envoya Etienne, évêque de Noyon, à Canut III, roi de Danemarck, lui demander sa sœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, et la fit conduire en France par Pierre, évêque de Rotschild, avec une suite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens où il l'attendoit ; et, ne pouvant souffrir un plus long délai, il l'épousa le même jour, qui étoit le samedi, quatorzième d'août mil cent quatre-vingt-treize, et le lendemain, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il la fit couronner par Guillaume, archevêque de Reims et ses suffragants, avec quantité de seigneurs de France (1). Mais, pendant cette cérémonie, le roi, regardant la princesse, commença à en avoir horreur ; il trembla, il pâlit, et fut si troublé, qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès lors de les séparer, sous prétexte de parenté ; mais d'autres conseillèrent au roi d'essayer à vaincre son aversion. Il fit amener la reine à Saint-Maur, près Paris, où elle prétendit qu'ils avoient consommé leur mariage ; mais le roi n'en convint pas, et avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il souffrir qu'on en parlât en sa présence : ce que l'on attribua à quelque maléfice ; car la princesse étoit belle et vertueuse, et le roi l'avoit long-temps désirée. Deux mois et trois semaines après ce mariage, il tint un parlement à Compiègne avec les évêques et les seigneurs de son royaume, où présidoit l'archevêque de Reims, légat du saint-siége. Là, se trouvèrent des témoins, qui assurèrent par serment qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Isabelle et Ingeburge ; et cette parenté se prenoit du chef de Charles le bon, comte de Flandre, fils de saint Canut, roi de Danemarck (2). Les prélats jugèrent cette parenté suffisante pour empêcher le mariage, et l'archevêque de Reims prononça la sentence, par laquelle il fut déclaré nul. La reine ne savoit ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit point le françois ; et, ayant renvoyé les Danois qui l'avoient accompagnée, elle étoit demeurée presque seule. Mais un interprète lui ayant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement surprise, et toute en pleurs s'écria comme elle put en françois : Male France, male France ; et elle ajouta : Rome, Rome. Voulant dire qu'elle appeloit au saint-siége. Le roi la quitta aussitôt, et la vouloit renvoyer en Danemarck ; mais elle ne voulut pas y retourner, et demanda à s'enfermer dans un monastère, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence que de contracter un autre mariage ; et le roi l'envoya dans une communauté de religieuses hors de son royaume.

Elle fut regardée quelque temps à Cisoin, abbaye de chanoines réguliers au diocèse de Tournay, où l'évêque Etienne ayant été la voir, il écrivit ainsi à Guillaume, archevêque

(1) Petr. Bles. Ep. 64, 143, 144, 145, 146.

(2) Gervas p. 1582. Rudul. p. 669. Gerv. p. 1676. Goduin de Præsul. p. 118.

(1) Roger, p. 20, n. 36, 37. Gesta Inn. III, 48, 49, 50. Auct. Aquicinct. ann. 1193.

(2) Sup. liv. LXVII, n. 53.

de Reims (1) : Je plains le sort de cette princesse, et je laisse à Dieu l'événement de sa cause. Car, quel seroit le cœur si dur qui ne fût touché de l'adversité d'une jeune personne du sang royal, plus recommandable par sa vertu que par sa naissance? Elle passe les journées à prier, à lire ou à travailler de ses mains, et ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin jusqu'à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour subsister le peu qu'elle a d'habits et de vaisselle. Elle demande des aliments, et dit que vous êtes son unique refuge, et que depuis le commencement de sa disgrâce vous l'avez nourrie et secourue libéralement : soyez touché de ses larmes, vous qui donnez abondamment à tant de pauvres.

XLIV. Retour du roi Richard.

Les députés de Hubert, archevêque de Cantorbéry, revinrent de Rome au mois d'octobre mil cent quatre-vingt-treize, avec un nonce du pape qui lui apportoit le pallium. Hubert le reçut le septième de novembre, et fut intronisé le même jour (2). Quelque temps après, il fut déclaré régent du royaume à la place de l'archevêque de Rouen, qui alloit en Allemagne au devant du roi Richard, délivré par l'empereur ; et ce prince étant enfin arrivé en Angleterre le douzième de mars mil cent quatre-vingt-quatorze, Hubert vint au devant de lui près de Cantorbéry. Le roi descendit de cheval et se mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de son côté, et ils s'embrassèrent tendrement. Par le conseil des évêques, le roi Richard résolut de se faire couronner solennellement comme à un renouvellement de son règne: ce qui fut exécuté à Winchester, le dimanche de l'octave de Pâques, dix-septième d'avril. Depuis ce temps-là, l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le roi, qui le fit son chancelier, son grand justicier, régent du royaume en son absence, et obtint pour lui du pape Célestin la légation d'Angleterre (3).

XLV. Plaintes contre Geoffroy, archevêque d'York.

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geoffroy, archevêque d'York, frère naturel du roi Richard, tant de la part du chapitre de la cathédrale que de plusieurs abbés, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémontré (4). On accusoit l'archevêque de négliger ses fonctions pour s'appliquer à la chasse et aux autres amusements de la noblesse ; de n'avoir fait depuis sa promotion, ni ordination des clercs, ni dédicaces d'églises, ni bénédictions d'abbés, ni tenu de synodes. De médire volontiers des clercs et des abbés, et de les excommunier légèrement. De ruiner les libertés et les bonnes coutumes de son église. De mépriser les appellations à Rome, et avoir fait mettre en prison plusieurs personnes pour y avoir appelé ; d'avoir excommunié ou privé de leurs bénéfices des chanoines après leur appel. On disoit encore que ce prélat n'avoit aucun égard aux priviléges des papes, et qu'au contraire, ils nuisoient à ceux qui les produisoient devant lui. Que, loin d'exécuter les jugements des délégués du saint-siége, il s'en offensoit, et chassoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en possession. Qu'il refusoit les personnes capables présentées pour remplir les églises vacantes, et y mettoit de sa seule autorité des enfants ou des personnes décriées, ou s'en appliquoit les fruits sans qu'elles vacassent. Que souvent en conférant les bénéfices il les coupoit ou les chargeoit de pensions à son profit, et qu'il faisoit payer l'absolution des censures.

Sur ces plaintes, le pape donna commission à saint Hugues, évêque de Lincoln, avec un archidiacre et un prieur, d'aller à York et d'en faire des informations exactes. S'il se présente, dit-il, des accusateurs légitimes, vous les écouterez et nous enverrez leurs dépositions closes sous vos sceaux, assignant aux parties un terme compétent pour se présenter au saint-siége. S'il n'y a point d'autres accusateurs contre l'archevêque, que la commune renommée, vous lui prescrirez la purgation canonique, avec trois évêques et trois abbés ; et, s'il ne peut y satisfaire, vous le suspendrez de ses fonctions, et nous l'enverrez pour être instruit de ses devoirs. S'il propose quelque reproche contre ses accusateurs, vous nous l'enverrez aussi sous vos sceaux. Mais, si pour éluder notre commandement avant que d'avoir reçu votre citation il appelle ou se met en chemin pour venir à Rome, vous lui donnerez un terme de trois mois pour se présenter en personne devant nous ; à faute de quoi vous le déclarerez dès lors suspens de toute fonction. La lettre est datée de Rome, le huitième de juin mil cent quatre-vingt-quatorze.

L'évêque de Lincoln et ses deux collègues s'acquittèrent fidèlement de leur commission (1). Ils vinrent à York le dimanche après l'Epiphanie, huitième janvier mil cent quatre-vingt-quinze ; et, ayant assemblé dans la cathédrale les abbés et tout le clergé du diocèse, ils informèrent sur tous les articles contenus dans leur commission, en présence des clercs de l'archevêque, qui dirent qu'il avoit appelé et pris le chemin de Rome. Les commissaires y envoyèrent les informations, donnant à l'archevêque un délai de six semaines au delà des

(1) Ep. 202.
(2) Gerv. p. 158.
(3) Roger, p. 738. Godwin.
(4) Celest. Ep. 5, ap. Roger, p. 740.

(1) Roger, p. 740, 750.

trois mois accordés par le pape, et marquant à ses adversaires pour terme de leur comparution devant le pape pour le premier jour de juin de la même année, mil cent quatre-vingt-quinze.

XLVI. Fermeté de saint Hugues de Lincoln.

Il n'y avoit personne en Angleterre plus capable d'exécuter une telle commission que saint Hugues de Lincoln, dont la vertu étoit connue de tout le monde, particulièrement son attachement inviolable à la justice, son zèle pour la défense des opprimés et son courage intrépide pour résister aux puissances. Aussi les papes sous lesquels il vécut lui déléguèrent les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de sa vie; et il ajoute, que le saint prélat avoit reçu de Dieu une telle grâce pour discerner le juste de l'injuste, que les plus habiles jurisconsultes disoient n'avoir jamais vu son pareil pour la décision des causes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette science (1). Ceux qui avoient de bonnes causes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de sa part ni négligence ni foiblesse pour se laisser ébranler aux menaces ou aux présents.

Le roi Richard, après son retour en Angleterre (2), passa en Normandie et fit la guerre au roi Philippe, qui étoit entré sur ses terres. Ayant besoin d'argent pour soutenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, j'entends Hubert de Cantorbéry, avec ordre d'assembler les évêques et les autres prélats, et leur demander un subside. Saint Hugues ayant examiné l'affaire attentivement, et trouvant qu'elle retourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne consentiroit point à l'exécution de cet ordre; et il se trouva un autre évêque qui, ayant ouï les raisons qu'il déduisoit amplement, se rangea à son avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, et retourna promptement porter ses plaintes au roi, qui, outré de colère, dit à un de ses courtisans : Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entièrement Hugues et l'évêque qui s'est attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chassé de son siége, tous ses biens confisqués, et il demeura quelque temps banni du royaume. Enfin, par le secours de ses amis, il fut reçu à se jeter aux pieds du roi, implorant sa clémence et promettant de ne jamais s'opposer à ses volontés.

Mais quand il vint des gens armés pour traiter de même l'évêque de Lincoln, avant qu'ils eussent touché rien, il les fit tous dénoncer excommuniés au son des cloches dans les paroisses voisines. Sa magnanimité les étonna, et ils se retirèrent sans rien faire; car on craignoit terriblement les censures du prélat, qui souvent étoient suivies de morts subites affreuses (1), de possessions du démon, ou d'autres marques sensibles de la vengeance divine. Toutefois, craignant en cette occasion d'attirer sur son troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le péril sur lui. Comme il approchoit de la cour, quelques gens de bien vinrent au devant, le priant de se retirer, et ne se pas présenter au roi, de peur que sa mort n'attirât la colère de Dieu sur le royaume, comme la mort de saint Thomas. Mais il n'acquiesça pas à cette proposition; et, comme un de ceux qui la faisoit s'offroit pour médiateur, il lui répondit : Quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous et vos enfants? Aussitôt il entra chez le roi, et, sachant qu'il entendoit la messe à la chapelle, il y alla, et, s'approchant du roi, il lui dit hardiment: Donnez-moi un baiser. Vous ne l'avez pas mérité, répondit le roi. Je l'ai mérité, reprit l'évêque, parce que je suis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiser; et il le tiroit avec force par son manteau. Le roi se baissa en se souriant et lui donna le baiser.

Les évêques et les autres assistants, voyant Hugues triompher ainsi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement; et le roi, voyant sa fermeté, et que, laissant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le respecter du fond du cœur; et, quand on lui présenta l'instrument de paix, il le fit premièrement porter à l'évêque de Lincoln. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au saint prélat une insigne victoire qu'il remporta peu de temps après. La messe étant finie, Hugues mena le roi derrière l'autel pour lui parler avec plus de liberté, et, s'étant assis auprès de lui, il lui dit : Dites-moi comment va votre conscience, car vous êtes de mon diocèse, et je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Le roi répondit : Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. Que dites-vous, reprit Hugues d'un ton de reproche, n'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres? n'affligez-vous pas les innocents? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces péchés vous paroissent-ils légers? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche; et le prélat ayant continué de lui faire une forte réprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres et promit de s'en corriger. Ensuite il représenta au roi, devant toute l'assemblée, qu'étant pasteur il n'avoit pu consentir à la vexation de ses ouailles, et le roi reçut sa justification, se tenant encore heureux qu'il ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti, le roi, se tournant

(1) Vita c. 23, ap. Sur. 17 nov. (2) C. 18.

(1) C. 23.

vers les siens, dit : Si tous les évêques étoient tels, les rois ni les seigneurs n'auroient aucun pouvoir contre eux.

Le saint évêque défendit sévèrement à ses archidiacres et aux autres supérieurs d'exiger des pécheurs des amendes pécuniaires (1) ; et, comme ils lui représentoient que les méchants craignoient plus la perte de leur argent que la honte de l'excommunication, il répondit : C'est votre faute ; vous négligez de leur faire accomplir leurs pénitences, et n'avez soin que de leur faire payer les sommes qu'ils ont promises. Ils lui alléguèrent l'exemple de saint Thomas de Cantorbéry, qui en avoit ainsi usé, et il leur répondit : Croyez-moi, ce n'est pas ce qui l'a rendu saint. Il ôta entièrement toutes les exactions que ses prédécesseurs avoient introduites sous des prétextes spécieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes zibelines, à condition d'en lever le prix sur le peuple (2) ; et, s'il y avoit de l'excédant, le garder pour eux comme pour la peine de la collecte, ce qui avoit passé en coutume depuis plusieurs années ; mais Hugues délivra son diocèse de cette servitude, moyennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi.

En faisant sa visite dans les maisons religieuses de son diocèse, l'an mil cent quatre-vingt-onze, il vint à l'abbaye des filles de Godestove ; et, étant entré dans l'église pour faire sa prière, il vit au milieu du chœur, devant l'autel, un tombeau élevé, couvert de tapis de soie, et entouré de lampes et de cierges (3). Il demanda de qui c'étoit ? On lui dit que c'étoit la tombe de Rosemonde, maîtresse du roi Henri II, qui, pour l'amour d'elle, avoit fait de grands biens à cette église. Hugues répondit : C'étoit une prostituée, ôtez-la d'ici, et l'enterrez hors l'église avec les autres, de peur que la religion chrétienne ne tourne à mépris, et afin que les autres femmes apprennent par cet exemple à fuir la débauche et l'adultère. Et son ordre fut exécuté.

XLVII. Punition du duc d'Autriche.

Le pape Célestin avoit excommunié Léopold, duc d'Autriche, pour avoir pris le roi Richard, qui, comme croisé, étoit sous la protection du saint-siége, et en avoit exigé une grosse rançon, et pour sûreté, des otages. Le duc témoigna vouloir satisfaire ; et le pape écrivit ainsi à l'évêque de Vérone, son légat (4) : Nous voulons que vous preniez serment du duc d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos ordres ; puis, vous lui commanderez de délivrer tous les otages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, et de restituer tout ce qu'il a reçu de sa rançon, et de satisfaire entièrement pour l'injure et le dommage qu'il lui a causé. Alors vous lui donnerez l'absolution, à lui et aux siens, et vous lèverez l'interdit jeté sur ses terres. Vous leur ordonnerez de plus, d'aller au plus tôt à la terre sainte, et d'y faire le service de Jésus-Christ autant de temps que le roi a été en prison. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre est du sixième de juin mil cent quatre-vingt-quatorze.

Le duc d'Autriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arrivèrent cette année (1). Toutes les villes de son duché furent brûlées sans qu'on en sût la cause ; le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille personnes furent noyées. Il y eut, pendant l'été, une sécheresse extraordinaire, et des vers consumèrent les herbages ; les plus nobles du pays moururent de la maladie. Tous ces fléaux ne le touchèrent point, et il jura qu'il feroit mourir les otages du roi d'Angleterre, s'il n'accomplissoit au plus tôt tout ce qu'il lui avoit promis. Mais la même année, mil cent quatre-vingt-quatorze, le lendemain de Noël, jour de Saint-Etienne, le duc d'Autriche étant sorti, son cheval tomba sur lui et lui rompit le pied, en sorte qu'il le lui fallut couper ; et, comme personne n'osoit faire cette opération, il la fit lui-même, aidé par un valet de chambre, mais si mal, qu'on désespéra de sa vie. Alors il fit appeler les évêques et les seigneurs qui étoient venus célébrer avec lui la fête, et demanda aux prélats l'absolution des censures portées contre lui par le pape. Tout le clergé lui répondit, qu'il ne seroit point absous, s'il ne promettoit par serment de se soumettre au jugement de l'Eglise pour les faits dont il s'agissoit, et si les grands de son duché ne faisoient avec lui le même serment, et ne promettoient de l'accomplir pour lui si la mort le prévenoit (2).

Ayant reçu l'absolution à ces conditions, il commanda de délivrer les otages du roi d'Angleterre, et lui remit l'argent qu'il lui devoit. Il mourut ainsi ; mais le duc, son successeur, s'opposa avec quelques seigneurs à l'exécution de ses ordres ; c'est pourquoi le clergé ne permit point que son corps fût enterré, et il demeura huit jours sans sépulture jusqu'à ce qu'on eût délivré tous les otages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre de ce qui avoit été payé de la rançon ; mais ils n'osèrent s'en charger à cause des périls du voyage.

XLVIII. Monaco, patriarche de Jérusalem.

Après Héraclius, mort au siége d'Acre en mil cent quatre-vingt-onze, on donna le titre de patriarche latin de Jérusalem à Sulpice,

(1) C. 16.
(2) Roger, p. 758.
(3) Roger. p. 712.
(4) Rad. Dicet, p. 675.

(1) Roger, p. 748.
(2) P. 749.

qui ne le porta que trois ans; et, en mil cent quatre-vingt-quatorze, on élut à sa place maître Michel, doyen de l'église de Paris. Le titre de maître, qui signifie docteur, et qui s'est avili dans les derniers temps, étoit alors très-honorable, et se donnoit aux évêques mêmes et aux cardinaux. Michel, surnommé de Corbeil, étoit un professeur célèbre dans Paris, qui fut premièrement chanoine et chancelier de la cathédrale, puis doyen de l'église de Meaux, puis de Laon, et enfin de Paris, et comme le chapitre de Laon se plaignoit qu'on le leur eût ôté, Etienne, abbé de Sainte-Geneviève et depuis évêque de Tournay, leur écrivit pour les consoler, leur représentant que les églises doivent exercer ce commerce charitable de se donner l'un à l'autre leurs meilleurs sujets. Michel de Corbeil fut donc élu doyen de Paris en mil cent quatre-vingt-onze, après la mort de Matthieu de Montmorency, et il étoit renommé pour sa vertu et sa capacité, principalement dans la théologie. Il fut élu patriarche de Jérusalem le vingt-quatrième d'avril mil cent quatre-vingt-quatorze; mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour son archevêque, du consentement du roi Philippe et de tout le peuple de la ville. Ce grand siége étoit vacant par le décès de Guy de Noyers, mort le vingtième décembre mil cent quatre-vingt-treize, et Michel le tint six ans (1).

A sa place, on élut patriarche de Jérusalem un Florentin, nommé Monaco, c'est-à-dire moine, savant en théologie, en droit canon et en médecine, que le patriarche Héraclius avoit choisi pour son chancelier, et qui depuis avoit été élu archevêque de Césarée par tous les suffragants et par le chapitre (2). Après la prise de Jérusalem par Saladin, Monaco revint à Florence, et y demeura environ deux ans; mais, ayant appris que les chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna, et peu de temps après il fut élu patriarche de Jérusalem par le suffrage des archevêques, des évêques, du chapitre et la permission du roi. Monaco tint ce siége neuf ans.

XLIX. Dosithée, patriarche de Constantinople.

Cependant Dosithée, patriarche grec de Jérusalem, avoit été transféré à Constantinople, car l'empereur Isaac l'ange ôta de ce siége en mil cent quatre-vingt-douze Nicétas Montanes, que lui-même y avoit mis, et l'en ôta malgré lui, sans avoir autre reproche à lui faire que sa trop grande vieillesse, mais en effet il avoit reconnu sa simplicité et sa légèreté (3). A sa place, l'empereur mit un moine, nommé Léonce; après avoir assuré par serment publiquement sur son tribunal qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que la Sainte-Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faisant connoître son mérite, sa figure et le lieu où il demeuroit. Mais nonobstant les louanges qu'il lui avoit données, le représentant comme un homme divin, il ne le laissa pas un an sur le siége de Constantinople, et en mil cent quatre-vingt-treize il y transféra Dosithée de Jérusalem.

Or, comme il savoit que cette translation étoit contre les canons, il consulta artificieusement Théodore Balsamon, patriarche grec d'Antioche (1), qui résidoit à Constantinople, et étoit le plus habile jurisconsulte du temps. L'empereur, l'ayant pris en particulier, lui dit avec de grandes démonstrations de douleur : Il est bien triste que l'Eglise soit tellement dépourvue d'hommes distingués par la science et par la vertu même chez les moines, que nous ne puissions en trouver un digne de remplir le siége de Constantinople. Il y a longtemps, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumière éclatante par la science des lois, mais je suis retenu par la sévérité des canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous en avez vous pouvez montrer et persuader aux autres que cette translation est permise, je la regarderois comme un grand avantage, et ne différerois pas à l'exécuter. Théodore répondit que la chose étoit faisable, et depuis ce jour il y eut plusieurs conférences entre les évêques pour examiner la question de la translation, qui fut aussitôt jugée permise; l'empereur en fit un décret, mais ce fut Dosithée qui fut transféré de Jérusalem à Constantinople, et Théodore Balsamon demeura patriarche d'Antioche.

Cette translation de Dosithée se fit en mil cent quatre-vingt-treize, et, comme il étoit à Constantinople, il fut intronisé en grande cérémonie et avec une espèce de triomphe. Mais les prélats, trompés en leur faisant violer les canons pour un si indigne sujet, ne purent s'empêcher de témoigner leur mépris, et tinrent des assemblées secrètes avec les principaux du clergé de Constantinople, où Dosithée fut traité d'usurpateur et chassé du siége. L'empereur, ne voulant pas en avoir l'affront, le fit rétablir et remettre en possession, accompagné de ses gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui son ambition l'avoit rendu odieux. Enfin, l'empereur fut contraint de l'abandonner, et il se trouva exclus de ses deux siéges, car on avoit donné à un autre celui de Jérusalem. A sa place, on fit patriarche de Constantinople, en mil cent quatre-vingt-quatorze, Georges Xiphilin, grand trésorier ou scévophylax de la même église, qui tint le siége trois ans et dix mois (2).

(1) Paperb. to. 14, p. 51. Rigeart, p. 37. Ep. 158, al. 175, et ib not. Gall. Chr. t. 1, p. 635.

(2) Hist. transl. br. S. Ph. Boll. to. 12, p. 16. Gio. Villani, liv. v, c. 13.

(3) Sup. l. LXXIII, n. 61. Nicet, p. 259.

(1) P. 260. 10. Catalog. Jus Græco-R. p. 303.

(2) V. Pagi, an. 1191, n.

L. Théodore Balsamon et ses écrits.

C'est à ce patriarche que Théodore Balsamon dédia son commentaire sur les canons. Il y avoit long-temps qu'il avoit commencé cet ouvrage, et son exposition sur le nomocanon de Photius, par ordre de l'empereur Manuel Comnène, et du patriarche Michel Anchiale. Théodore étoit né à Constantinople, et dès lors nomophylax et cartophylax, c'est-à-dire garde des lois et des chartes de Sainte-Sophie, et premier prêtre des blaquernes; mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette exposition, il marque les lois qui étoient en vigueur de son temps, et celles qui étoient abrogées : n'ayant pas été mises dans les basiliques, composées après la mort de Photius, qu'il nomme toujours très saint patriarche (1). Il montre aussi en quel endroit des basiliques se trouvent les lois que Photius cite selon les titres du code et du digeste; il résout les antinomies, et ajoute les décisions des conciles ou des empereurs survenues depuis les basiliques.

Sur le texte de Photius, qui dit que Constantinople a les priviléges de l'ancienne Rome, Théodore, pour faire voir en quoi consistent ces priviléges, rapporte tout au long la prétendue donation de Constantin comme une pièce authentique. Photius, toutefois, n'en avoit point parlé, quoiqu'elle fût connue de son temps, comme il paroît par l'écrit d'Enée, évêque de Paris, contre les Grecs. Théodore Balsamon a aussi commenté toutes les autres parties du droit canonique des Grecs, savoir, les canons des apôtres, ceux des sept conciles généraux, du concile de Carthage, c'est-à-dire le code des canons de l'église d'Afrique, des cinq conciles particuliers et des épîtres canoniques des pères (2). Nous avons plusieurs ouvrages de Théodore sur les mêmes matières, entre lesquels est une méditation ou réponse à une consultation au sujet des patriarches.

Il donne le premier rang, pour l'antiquité, à celui d'Antioche, parce que saint Evode fut ordonné par saint Pierre : ce qu'il suppose sans le prouver. Peu de temps apres, continue-t-il, le même apôtre fit saint Marc évêque d'Alexandrie, saint Jacques de Jérusalem et saint André de Thrace. Environ trois cents ans après, saint Sylvestre fut nommé pape de l'ancienne Rome, par Constantin, qui venoit de se convertir, comme nous apprend l'histoire ecclésiastique. On voit par là combien Théodore en étoit instruit, et quelle étoit sa critique. Car il répète encore ensuite que saint Sylvestre fut le premier pontife de Rome (3). Il continue : La petite ville de Byzance n'avoit qu'un évêque soumis à celui de Périnthe, qui est Héraclée de Thrace; mais le siége de l'empire y ayant été transféré de l'ancienne Rome, Métrophane, qui en étoit alors évêque, prit le titre d'archevêque. C'est pourquoi le premier concile œcuménique, il veut dire le premier de Constantinople, lui donna des priviléges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle : ce que le concile de Trulle a confirmé, déclarant le siége de Constantinople le second après celui de Rome, et mettant ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. C'est pourquoi les évêques de ces grands siéges sont ainsi honorés par toute la terre jusqu'à présent. Car, encore que le pape de l'ancienne Rome ait été retranché des eglises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voyons point de quelle autorité ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement, et c'est ici le premier témoignage que j'en trouve, et la première preuve formelle du schisme des Grecs. Or, on ne sait point la date de cet écrit, et Théodore a vécu jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins. Il ajoute peu après que cette séparation lui déchire le cœur, et qu'il attend tous les jours la conversion du pape (1).

Il s'étend sur les marques extérieures de la dignité des patriarches, le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux, l'habit semé de croix et leurs autres ornements, dont il rapporte les significations mystérieuses (2). Il soutient que les deux patriarches qui, par les incursions des gentils, sont réduits à résider hors de leurs siéges, savoir, celui d'Antioche et celui de Jérusalem, ne perdent rien pour cela de leur dignité et des honneurs qui leur sont dus. Il dit que le titre de patriarche est propre à l'église d'Antioche, suivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom du pape aux évêques de Rome et d'Alexandrie, et celui d'archevêque à ceux de Constantinople et de Jérusalem, et que ce seroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches; n'étoit que tous ensemble tiennent la place d'un seul chef de tout le corps de l'Eglise, et représentent les cinq sens rassemblés dans la tête. Car il insiste fort sur cette comparaison.

Il propose ensuite la question : Pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au pape de Rome et au patriarche de Constantinople, et dit : Mais puisque le démon de l'amour-propre a séparé le pape de la compagnie des autres patriarches, et l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, et que le patriarche de Constantinople ne se pare d'aucun des priviléges du pape, et ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcuménique, je laisse cette question comme inutile, et je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de patriarche à celui d'Antioche et à celui de Jérusalem. Car, disent-ils, il est ordonné par les canons de ne pas même compter pour évêques ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de périls pour se rendre à leurs siéges, occupés par les barbares et gagner la

(1) Vers. init. libri. Præf. in Nom. Sup. l. LIV, n. 16.
(2) Sup. l. LI, n. 14. V. Cave, p. 477.
(3) Jus Græco-Rom. lib. VII, init p. 450.

(1) Sup. l XVIII. n. 7, p. 446. (2) P. 444, 646, 449.

couronne du martyre (1). A quoi il oppose le trente-septième canon du concile de Trulle, qui porte que les incursions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre possession des siéges pour lesquels ils auront été ordonnés, et qu'ils ne laisseront pas de faire valablement les ordinations et les autres fonctions épiscopales. Il rapporte aussi la constitution d'Alexis Comnène, de l'an mil quatre-vingt-treize, qui conserve à ces évêques *in partibus*, non-seulement les droits épiscopaux, mais leurs abbayes et leurs pensions (2). Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossédés par les infidèles, quoique toute l'Egypte fût au pouvoir des musulmans, mais seulement les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, dont les siéges, depuis près d'un siècle, avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que, tant que les Latins furent maîtres de Jérusalem, le patriarche grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.

LI. Alexis l'Ange empereur.

L'empereur Isaac l'ange, après avoir évité plusieurs conjurations, qu'il s'attiroit par sa mauvaise conduite, méprisa les avis qu'on lui donnoit contre son frère Alexis. Mais celui-ci, s'étant fait proclamer empereur, fit prendre Isaac à Stagire, où il s'en étoit fui, et lui fit arracher les yeux; puis il le mit en prison, où on lui donnoit du pain et du vin par mesure, comme au moindre particulier. Isaac fut ainsi dépossédé le dixième d'avril mil cent quatre-vingt-quinze, après avoir régné neuf ans et sept mois, n'ayant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des églises et des hôpitaux, mais aux dépens du peuple, qu'il accabloit d'impositions, et des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes (3). Alexis prit le surnom de Comnène, comme plus illustre que celui de l'ange, et régna huit ans.

LII. Concile d'York.

La même année, le pape Célestin accorda, à la prière du roi Richard et des prélats d'Angleterre; la légation en ce royaume pour Hubert, nouvel archevêque de Cantorbéry, comme il paroît par ses lettres, datées du palais de Latran, le dix-huitième mars, la quatrième année de son pontificat, qui est l'an mil cent quatre-vingt-quinze. En cette qualité de légat, l'archevêque Hubert vint à York le jour de Saint-Barnabé, qui étoit le dimanche, onzième de juin, et y fut reçu en procession par le clergé et même à la cathédrale (1). Le lendemain, il fit tenir par ses officiers les assises pour les affaires du roi; car il étoit grand justicier d'Angleterre, et tint par lui-même les plaids de chrétienté, c'est-à-dire la juridiction ecclésiastique. Le mardi, il alla à l'abbaye de Sainte-Marie d'York, où il fut reçu processionnellement par les moines; puis il entra dans leur chapitre; et, sur leurs plaintes de ce que Robert, leur abbé, ne pouvoit plus être utile à la maison à cause de ses infirmités, le légat le déposa, quoiqu'il réclamât et appelât au pape. Les deux jours suivants, c'est-à-dire le mercredi et le jeudi, le légat tint un concile dans l'église de Saint-Pierre d'York, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui, mais seulement le doyen, le chantre, les archidiacres et le chancelier de la même église, avec quelques chanoines, presque tous les abbés, les prieurs et les curés du diocèse. Le légat présidoit à ce concile, assis sur un siége élevé, et y publia douze canons, divisés en dix-huit, selon une autre édition.

On recommande, premièrement, ce qui regarde le saint sacrement de l'autel, que le prêtre ne célèbre point la messe sans avoir un homme lettré pour la servir; qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clérical, étant précédé de lumière. Que le canon de la messe soit écrit lisiblement et correctement. Que le prêtre n'impose point pour pénitence de faire dire des messes, et se contente, pour rétribution, de ce qui lui sera offert à la messe, sans faire aucune convention. Il n'y aura au baptême que deux parrains et une marraine, ou deux marraines et un parrain. On baptisera les enfants exposés, quoiqu'on trouve du sel avec eux, sans craindre de réitérer le baptême. Un diacre ne baptisera, ne donnera le corps de Jésus-Christ, ou n'imposera la pénitence qu'en cas d'extrême nécessité. On croyoit donc encore qu'il le pouvoit faire en ce cas. Si les titulaires négligent de réparer les églises et de fournir d'ornements, il y sera pourvu par ordre du légat sur le revenu des églises. La justice sera rendue gratuitement dans les causes ecclésiastiques. La dîme que l'on dit être de précepte divin sera prise avant les frais de la moisson (2).

Les moines et les chanoines réguliers ne prendront point à ferme leurs obédiences, n'iront point en pèlerinage, et ne sortiront que pour cause et en compagnie. Les religieuses ne sortiront de l'enclos du monastère qu'avec l'abbesse ou la prieure. Les faux témoins seront excommuniés trois fois l'année, et dénoncés tous les dimanches (3). S'ils se repentent, on les renverra à l'évêque, ou, en son absence, au confesseur général du diocèse, pour recevoir la pénitence. Par ce confesseur général, j'entends le prêtre nommé depuis pé

(1) P 451, 452. Sup. l. XL, n. 51

(2) Sup. liv. LXV, n. 54.

(3) Nicet. p. 289, 295.

(1) Cœlest. Ep. 7, 8. Roger, p. 753. To. 10. Conc. p. 1791. Roger, p. 755. G. Neubr. V, c. 12.

(2) C. 1, 2, 4, 5, 7, 8.

(3) C. 9, 11.

nitencier. Les clercs concubinaires publics seront punis, premièrement, d'infamie, puis de suspense de leurs fonctions et des fruits de leurs bénéfices (1). S'ils sont seulement suspects, après les admonitions secrètes et publiques, on leur imposera la purgation canonique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze personnes qui jurent avec eux. Tels sont les décrets de ce concile d'York.

LIII. Geoffroy, archevêque d'York, suspens.

Cependant les adversaires de Geoffroy, archevêque d'York, ne manquèrent pas de se présenter à Rome devant le pape, au jour marqué par l'évêque de Lincoln, c'est-à-dire au premier juin de cette année mil cent quatre-vingt-quinze, afin de poursuivre leur accusation; mais Geoffroy ne s'y trouva point, et les clercs, qui étoient à Rome de sa part, proposèrent ses excuses; savoir, que le roi, son frère, lui avoit défendu de venir, et qu'il craignoit le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remontrance, ils obtinrent la cassation de tout ce qui avoit été fait contre l'archevêque depuis l'appel; et le pape lui donna terme pour venir à Rome dans l'octave de la Saint-Martin. Et comme il ne comparut pas même alors, les chanoines d'York, qui en étoient bien avertis, sollicitèrent saint Hugues de Lincoln de prononcer contre lui sentence d'interdit et de suspense; mais le saint prélat leur répondit qu'il aimeroit mieux être suspendu lui-même que de l'avoir fait (2). Les chanoines envoyèrent donc à Rome se plaindre au pape Célestin, que l'évêque et les autres juges délégués n'exécutoient point son mandement; et enfin le pape, pressé par leurs sollicitations, ayant attendu plus d'un mois au delà du terme prescrit, prononça contre Geoffroy sa sentence, par laquelle il le suspendit de l'usage du pallium, de toute fonction épiscopale, de l'administration du spirituel et du temporel, et de la provision des bénéfices de l'Eglise et de la province d'York. Le pape manda à l'évêque de Lincoln, et aux deux autres commissaires, de dénoncer cette suspense par tout le diocèse et la province; faisant défense à tous, tant clercs que laïques, de répondre à l'archevêque ou à ses officiers, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, jusqu'à ce que le pape en eût autrement ordonné. Commettant cependant Simon, doyen d'York, avec le conseil des chanoines résidents pour le jugement des causes ecclésiastiques, et confirmant au surplus le pouvoir des commissaires. Le pape ajoute: Nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque contre quelques chanoines et autres, depuis l'appel interjeté à nous, à la charge toutefois que vous absoudrez ces personnes par l'autorité du saint-siége, pour plus grande sûreté: *Ad majorem cautelam*. C'est la première fois que j'ai remarqué cette forme d'absolution, nommée, par nos praticiens, absolution à cautèle (1) Le pape écrivit sur le même sujet au clergé et au peuple de la province d'York, et au doyen Simon en particulier; et ces trois lettres sont datées du même jour vingt-troisième décembre mil cent quatre-vingt-quinze.

(1) C. 12. (2) Rog., p. 751. Epist. 759.

Quelque temps après, un clerc de l'archevêque d'York, nommé Raoul de Vigetot, étant tombé malade à Rome, et se voyant à l'extrémité, confessa, devant le pape Célestin et tous les cardinaux, qu'il avoit fait expédier en cour de Rome plusieurs lettres fausses, tant pour l'affaire de l'archevêque, son maître, que pour la sienne; et qu'il les avoit déjà envoyées en Angleterre (2). C'est pourquoi le pape donna commission à Hubert, archevêque de Cantorbéry, de retenir les lettres qu'il trouveroit contraires à la justice, touchant l'affaire de l'archevêque d'York. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres et de poison pour faire périr Simon, doyen d'York, et quelques autres chanoines. Le poison fut brûlé publiquement, et le porteur mis en prison; et les adversaires de Geoffroy, archevêque d'York, le chargèrent encore de ce crime.

LIV. L'empereur Henri, roi de Sicile.

Vers la Saint-André, c'est-à-dire la fin de novembre mil cent quatre-vingt-quinze, l'empereur Henri tint à Wormes une diète avec les prélats et les seigneurs, dans l'église cathédrale, pendant huit jours (3). Là se trouvèrent le cardinal Grégoire, légat du pape Célestin, envoyé pour prêcher la croisade; et les plus éloquents de l'assemblée parlèrent aussi chaque jour sur le même sujet, et si efficacement, qu'un grand nombre de prélats, de seigneurs et d'autres braves gens se croisèrent. L'empereur vouloit aussi prendre la croix; mais on lui représenta qu'il étoit plus avantageux, pour l'entreprise même, qu'il demeurât chez lui, et qu'il pourvût à la subsistance de l'armée des croisés et aux recrues. Ainsi, on préparoit une grande croisade d'Allemands et d'Italiens. L'empereur envoya en Pouille Conrad, évêque de Wirtrbourg, son chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire; et lui manda de travailler, avec tout le soin possible, à tenir toutes choses prêtes pour l'année suivante, l'argent, les vivres et les vaisseaux (4). L'empereur passa lui-même en Pouille, pour y donner ses ordres; mais la guerre, qu'il fut obligé d'y soutenir, le détourna de la croisade.

Tancrède, roi de Sicile, perdit, sur la fin de l'année mil cent quatre-vingt-treize, Roger, son fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, et fit couronner à sa place Guillaume, son second fils. Mais Tancrède ne survécut pas long-temps à

(1) P. 760. Ep. 13, 1. Conc. 1786. Ep. 11, 12.
(2) Roger, p. 768.
(3) G. Neubr. x, c. 26, c. 1.
(4) Arnold. Lub. c. v

cette perte ; et, étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de mai de l'an mil cent quatre-vingt-quatorze, laissant pour successeur Guillaume III, encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toujours regardé Tancrède comme un usurpateur, entra l'été même en Pouille, passa en Sicile, où il se fit reconnoître roi, et fut couronné à Palerme le dimanche vingt-troisième d'octobre. Ainsi finit le règne des Normands en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, et trente-quatre depuis que Roger II prit le titre de roi (1). A Noël, mil cent quatre-vingt-quatorze, l'empereur tint une cour générale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibile, veuve de Tancrède le jeune, Guillaume, son fils, et plusieurs autres, tant évêques que comtes, qu'il accusoit de trahison, dont il fit aveugler les les uns, brûler ou pendre les autres, et envoya les autres en exil en Allemagne. L'empereur y revint lui-même, l'année suivante mil cent quatre-vingt-quinze, emmenant Sibile et son fils, qu'il tint l'un et l'autre en prison perpétuelle, et fit crever les yeux au jeune prince (2).

LV. Croisade publiée.

Ce qui excitoit le pape Célestin à faire prêcher la croisade, étoit la mort de Saladin, arrivée à Damas le treizième jour de mars mil cent quatre-vingt-treize. En parlant de ce prince et de ce qui arriva de son temps en Orient, j'ai rapporté plusieurs faits qui ne se trouvent point dans nos auteurs latins, et j'ai cité sa vie manuscrite composée, il y a plusieurs années, par M. l'abbé Renaudot, sur les auteurs originaux, la plupart arabes et manuscrits, entre autres sur la vie de Saladin, écrite par Hamad, son secrétaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage si curieux ; mais il a bien voulu me le communiquer, en considération de l'utilité publique et de notre ancienne amitié. Quand on eut appris en Italie la mort de Saladin, et la division qui s'étoit élevée entre ses enfants et son frère, on crut que jamais les chrétiens n'auroient une occasion plus favorable de reprendre Jérusalem et le reste de la terre sainte (3). Le pape envoya pour ce sujet deux cardinaux en France, où il y eut une grande multitude de croisés ; et il est à croire qu'il écrivit aux prélats des autres royaumes, comme il fit à Hubert de Cantorbéry et aux évêques d'Angleterre (4), leur mandant de prêcher la croisade aux conditions ordinaires d'indulgence et de protection du saint-siége, et d'exhorter le roi à y envoyer ses sujets. Et, comme l'archevêque de Cantorbéry, avertit le pape que plusieurs croisés manquoient à leur vœu, quoiqu'ils pussent l'exécuter ; et que d'autres ne le pouvoient, soit par pauvreté, maladie ou autrement. Le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient à accomplir leur vœu par censures ecclésiastiques (1). Quant à ceux, ajoute-t-il, qui sont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur imposant une pénitence convenable, à condition de partir aussitôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il est absolument impossible d'y aller en personne, à cause de leur mauvaise santé, ils enverront à leurs dépens une ou plusieurs personnes, suivant leurs facultés, pour faire le service de Jésus-Christ pendant une année ou plus, à votre discrétion. La lettre est du douzième de janvier mil cent quatre-vingt-seize.

LVI. Concile de Montpellier.

En Espagne, Alphonse IX, roi de Castille, excité par Martin, archevêque de Tolède, qui commandoit ses troupes, pressa tellement les Maures, qu'ils appelèrent d'Afrique à leur secours l'émir Almoumenin, ou prince des fidèles, Jacob, chef des almohades, résidant à Maroc. Il passa en Espagne avec une armée immense, et défit les chrétiens à la bataille d'Alarcos, vers la Sierra Moréna, le dix-huitième de juillet mil cent quatre-vingt-quinze, de l'ère espagnole mil deux cent trente-trois, de l'hégire cinq cent quatre-vingt-onze (2). Le roi Alphonse ne vouloit pas survivre à sa défaite ; mais il fut sauvé malgré lui par les siens, et se retira en France. On croit que cette défaite fut l'occasion pour laquelle le pape Célestin envoya en Espagne le docteur Michel, notaire de l'église romaine, en qualité de légat.

Il passa à Montpellier, où il tint un concile avec plusieurs prélats de la province de Narbonne, au mois de décembre de la même année mil cent quatre-vingt-quinze, et, de leur consentement, y publia les règlements suivants : On observera la paix, ou trève de Dieu, selon les anciens décrets ; et le légat ajoute cette clause remarquable : que les sujets de celui qui rompra la paix seront absous du serment de fidélité qu'ils lui ont fait (3). On excommunie les pillards aragonois et leurs maynades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilége à ceux qui marcheront en Espagne contre les infidèles : qu'ils sont déchargés, eux et leurs cautions, des usures qu'ils ont promises suivant un décret du pape Grégoire VIII, en faveur de la croisade pour Jérusalem, et ils peuvent même répéter les usures qu'ils ont payées.

(1) Chr. Ric. de S. Germ. an. 119 V. Pagi, 1194, n. 5. Rad. Dicet. p. 678. Sup. l. LXIV, n. 14 ; LXVIII, n. 3. Richard, an. 1194.

(2) Jo de Ceu. ann 1193.

(3) Vita MS. Roger, p. 727. Auct. Aquicinct. ann. 1193. An. Godefr. mon. 1195.

(4) Epist. 10, ex Matth. Paris, p. 150.

(1) Ep. 15, ex Rog. p. 784.

(2) Radovic, VII, c 29. V. Pagi, an. 1195, n. 6. Rigord, p. 39. An. Godefr. mon. 1195.

(3) Inn. III, 1, Ep. 99. l. 10, Conc. p. 1796. Sup. lo. LXXII.

On recommande la sûreté de toutes les personnes qui voyagent sans armes, particulièrement les pèlerins. L'Eglise prend sous sa protection les juifs ou autres infidèles convertis, pour empêcher qu'on ne leur fasse aucun tort en leurs biens. On recommande aux clercs la modestie en leurs habits et la frugalité dans leurs tables, pour apaiser la colère de Dieu, principalement en ce temps, dit le concile, où les Sarrasins sont les maîtres de la terre sainte, et ravagent l'Espagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris ou rançonné Raymond, évêque de Lodève. Et parce qu'il y avoit des hérétiques, c'est-à-dire des albigeois en plusieurs endroits de la province, on laisse à la discrétion des évêques d'user des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits généraux et de longue durée ne donnent occasion à ces hérétiques de séduire les simples. On commençoit à reconnoître l'inconvénient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité, qui, laissant le peuple sans exercice de vraie religion, l'exposoient à la tentation d'en prendre une fausse.

LVII. Le roi Philippe se remarie.

Cependant le pape Célestin, ayant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge avoit été déclaré nul, et touché des plaintes du roi de Danemarck, frère de cette princesse, envoya en France deux légats, Mélior, prêtre-cardinal, et Cencio, sous-diacre, qui, étant arrivés à Paris, y assemblèrent un concile de tous les évêques et les abbés du royaume pour examiner la validité de ce mariage; mais la crainte les ayant empêchés d'agir avec liberté, leur légation fut sans effet. Après leur retour, le pape écrivit à Michel, archevêque de Sens, se plaignant qu'avant de décider une affaire de cette importance on n'eût pas consulté le saint-siége, quoiqu'on doive lui rapporter toutes les causes majeures suivant la maxime établie par les canons, et toujours observée par l'église gallicane (1). Il cite l'exemple du mariage de Lothaire et de Thietberge, et continue ainsi : Nous avons exhorté le roi Philippe par le sous-diacre Cencio envoyé exprès, et par nos lettres, à traiter maritalement la princesse son épouse sans écouter les mauvais conseils, mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'est pourquoi, ayant égard à l'acte public qui nous a été envoyé par l'archevêque de Lunden et ses suffragants, touchant la généalogie de la princesse et la commune renommée, nous cassons et annulons, de l'avis de nos frères, cette sentence de divorce rendue contre la forme de droit, vous mandant et ordonnant que si le roi, du vivant de cette princesse, en vouloit épouser une autre, vous lui défendiez expressément de notre part. La date est du treizième de mars mil cent quatre-vingt-seize; mais le roi Philippe ne laissa pas d'épouser la même année, au mois de juin, Marie, fille du duc de Méranie et de Bohême. Ingeburge s'en plaignit au pape Célestin par une lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a épousée, et qu'il la retient en prison dans un château. Mais Célestin ne fit plus de poursuites sur ce sujet, soit qu'il se fût relâché, soit que son grand âge et le peu qu'il vécut depuis ne lui permissent pas d'agir plus vigoureusement (1).

(1) Rigord, p. 37. Ap. Radulf. Dic. p. 681. Sup. l. x, n. 61.

LVIII. Mort de Maurice. Eudes de Sully, évêque de Paris.

La même année, le onzième de septembre, Maurice, évêque de Paris, mourut après avoir rempli ce siége trente-six ans. C'étoit le père des pauvres; et, entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre abbayes dans son diocèse, deux de chanoines réguliers, Hérivaux et Hermières; deux de filles, Hière et Gif (2). Il laissa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres; et comme il étoit informé que, de son temps, plusieurs savants doutoient de la résurrection des corps, il fit écrire sur un rouleau ce fameux passage de Job (3): Je sais que mon rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je me lèverai de terre, et le reste. Il ordonna en mourant que l'on mît sur sa poitrine ce rouleau étendu, afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à ses funérailles fussent confirmés dans la foi de la résurrection. Il fut enterré à Saint-Victor, au milieu du chœur.

Son successeur dans le siége de Paris fut Eudes, fils d'Archambaud, seigneur de Sully et frère de Henri, archevêque de Bourges. Pierre de Blois, qui étoit alors en Angleterre, écrivit ainsi sur cette élection à l'abbé de Glocester, qui lui avoit demandé ce qu'il en savoit. Après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibéra sur le choix du successeur (4). Il y avoit plusieurs vieillards, qui depuis longtemps avoient amassé de l'argent pour l'employer à cette occasion, et qui, par leurs agents, faisoient des propositions honteuses; mais cette sage compagnie éluda leurs artifices, et choisit tout d'une voix et malgré lui, Eudes, le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris, et chéri tendrement pendant le temps de ses études, où l'onction spirituelle l'instruisoit plus que les leçons de ses maîtres. Son précepteur, qui étoit mon disciple, m'a souvent rapporté avec quel soin, quelle dévotion et quel secret il s'appliquoit dès lors, tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de piété, particulièrement à l'aumône. Ayant atteint l'âge de puberté, il alla à Rome, dans le temps que Grégoire VIII succéda à Urbain. J'y étois alors, et je vis avec plaisir

(1) Rigord, p. 40. Gesta Inn. III, n. 50. Ap. Baluz. 1, Miscel. p. 422.
(2) Rigord. p. 40. Sup. l. LXX, n. 33.
(3) Job. XIX, 25.
(4) Ep. 124.

que le pape et les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inférieurs à ceux des évêques (1). S'étant conservé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de sa jeunesse à réprimer l'insolence de la chair par les veilles, les jeûnes et les disciplines. Il distribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, et entretenoit trois écoliers pauvres, mais studieux et vertueux. Depuis qu'il est sacré évêque, on dit publiquement qu'il s'applique sans relâche à ses devoirs. Il est frère de l'archevêque de Bourges, descendu de princes très-illustres, parent, d'un côté, du roi d'Angleterre, et, de l'autre, encore plus proche parent du roi de France.

LIX. Question sur l'Eucharistie.

L'année suivante, mil cent quatre-vingt-dix-sept, mourut Pierre le chantre, docteur fameux par sa science et sa vertu. Il avoit été chantre de l'église de Paris, dont le surnom lui est demeuré; mais la dernière année de sa vie il se retira dans l'abbaye de Long-Pont, ordre de Cîteaux, diocèse de Soissons, où il mourut avant la fin de son noviciat (2). Il laissa plusieurs ouvrages, dont il n'y a que la somme d'imprimée. Quoiqu'il fût un des plus célèbres théologiens de son temps, il n'a pas été suivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'eucharistie. C'est qu'il croyoit que la consécration des deux espèces étoit indivisible, et que le pain n'étoit changé au corps de Jésus-Christ qu'après la consécration du vin. D'où il s'ensuivoit que si le prêtre mouroit subitement après la consécration du pain il n'y avoit rien de fait, et, si après la consécration du calice il s'apercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer et consacrer les deux espèces.

Césaire d'Heisterbac, moine de Cîteaux, qui vivoit dans le même temps, attribue cette opinion à Pierre le chantre et à ses sectateurs (3); mais il dit que suivant la coutume de son ordre, on étoit obligé de croire que la consécration de chaque espèce se faisoit séparément; car, ajoute-t-il, si après la bénédiction du pain il ne se trouve point de vin dans le calice, nous ne la répétons point, mais seulement celle du calice. Cette question n'auroit pas eu lieu si l'usage eût été dès lors d'adorer et élever l'hostie avant la consécration du calice. Aussi n'ai-je trouvé jusqu'ici aucun vestige de cette cérémonie; et on peut croire qu'elle a été introduite pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir de la conversion du pain au corps de Notre Seigneur avant celle du vin. Toutefois, Jacques de Vitri, qui mourut l'an mil deux cent quarante-quatre, en parle comme d'une coutume déjà établie dans l'Église (4).

(1) Sup. liv. LXXIII, n. 58, 2, not. p. 745.
(2) Nang. Chr. an. Alberic Chr. 1197. Jac. Vitr. hist. Occid. c. 8.
(3) Dist. IX, c. 27.
(4) Hist. Occ. c. ult. p. 444, edit. 1396.

LX. Prison de Philippe, évêque de Beauvais.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils du roi Louis le gros, ayant plus d'égard à sa naissance qu'à sa profession, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de mai mil cent quatre-vingt-seize, dans une course que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons (1); car ils vinrent piller jusqu'aux portes de Beauvais, et l'évêque sortit pour les repousser, accompagné de plusieurs nobles et du peuple armé. Peut-être croyoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons, ennemis publics et excommuniés au concile de Latran sous Alexandre III. Il fut pris et traité durement dans sa prison, et il s'en plaignit au pape Célestin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orléans son frère, et qui avoit été précédée de plusieurs autres (2). Il ne manque pas d'y relever la circonstance des Brabançons employés par le roi d'Angleterre, et prétend que ce prince a encouru les censures ecclésiastiques en le faisant prendre. Il en demande justice au pape, et lui fait entendre que s'il ne la rend, il se rendra lui-même complice. Le pape lui répondit qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit pour avoir voulu faire le guerrier contre le devoir de sa profession, et avoir pris part à la guerre injuste que le roi de France faisoit au roi d'Angleterre pendant qu'il étoit absent pour la croisade. Je ne laisse pas, ajoute-t-il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre; mais je ne puis en cette occasion que le prier, et non lui rien recommander. Le roi Richard ayant reçu la lettre du pape, où il le prioit de délivrer son cher frère l'évêque de Beauvais, lui envoya la cotte de mailles avec laquelle le prélat avoit été pris, et lui fit dire : Voyez si c'est la robe de votre frère, faisant allusion à une parole de l'Ecriture, suivant l'usage du temps (3). L'évêque ne fut délivré qu'en mil deux cent deux, la sixième année de sa prison.

LXI. Croisade des Allemands.

Les croisés allemands se trouvèrent en si grand nombre, qu'ils composèrent trois armées dont la première, que commandoit Conrad, archevêque de Mayence, alla par terre à Constantinople, et de là par mer à Tyr (4); la seconde s'embarqua d'abord, côtoya la France et l'Espagne, prit en passant sur les Maures Silves, en Portugal, et la ruina, puis se rendit par le détroit en Palestine, à Acre (5). La troisième armée, qui étoit la plus forte, suivit l'empereur Henri en Italie pour achever de lui soumettre la Pouille et la Sicile, après

(1) Roger, p. 768. G. Neubr. v, c 30.
(2) Sup. liv. LXXIII, n. 7. Reg. p. 770, to. 10. Conc. p. 1779.
(3) Ep. 15. Jo. Brompt. p. 1273. Gen. XXVII, 32.
(4) Otho. à S. Blas. c 43. Roger, p. 771.
(5) Arnold. Lub. v, c. 3

quoi il envoya au Levant, sous la conduite de Conrad, évêque de Wirtzbourg, son chancelier. Cette flotte arriva au pont d'Acre le vingt-deuxième de septembre mil cent quatre-vingt-seize. Mais le chancelier s'arrêta en l'île de Chypre pour en couronner roi Guy de Lusignan, qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de Constantinople, avoit demandé avec empressement à l'empereur d'Allemagne de lui envoyer la couronne. Il reçut donc le chancelier avec grand honneur, et le retint long-temps, après quoi le prélat se rendit à Acre.

Cependant Léon ou Livon, roi d'Arménie, pour s'attirer le secours des croisés, envoya aux seigneurs des ambassadeurs avec des présents et des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il étoit prêt de se soumettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoyer la couronne qu'il désiroit depuis long-temps. D'abord on destina le chancelier à cette ambassade; mais comme il étoit à Barut, on y envoya l'archevêque de Mayence, qui couronna le roi d'Arménie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, et travailla par ses instructions à ramener ce prince et tous ses sujets à l'obéissance de l'église romaine, et baptisa Rupin, son petit-neveu, fils d'Alis, sa nièce, et de Raymond, prince d'Antioche (1). Il réconcilia même ce prince avec le roi, et apaisa pour lors leur division, qui apportoit un grand trouble dans l'église d'Orient.

Quand les croisés allemands arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent que Valeran, comte de Limbourg, qui étoit arrivé devant, avoit déjà rompu la trève que le roi Richard avoit faite avec les Sarrasins; et Safadin, frère de Saladin, qui avoit la principale autorité sur eux, avoit assiégé Jaffa, qu'il prit et ruina. Les chrétiens, toutefois, gagnèrent une bataille près de Sidon, et reprirent plusieurs villes; mais s'étant attachés au siége de Toron, ils y perdirent beaucoup de temps, et levèrent enfin le siége par la trahison de quelques templiers et de l'évêque de Wirtzbourg, qui se laissèrent corrompre moyennant une grande quantité d'or, encore se trouva-t-il faux (2).

Les croisés allemands, étant à Acre, étoient extrêmement scandalisés de la vie déréglée des templiers et des seigneurs chrétiens du pays; et d'ailleurs ils étoient persuadés que ceux-ci les trahissoient et s'entendoient avec les infidèles; car ces francs Levantins ne cherchoient que leurs intérêts, se contentoient de la côte, dont les terres sont très-fertiles, et ne se soucioient ni de Jérusalem ni du saint-sépulcre. Les Allemands donc se séparèrent d'eux, et, conduits par leurs propres chefs, eurent en diverses rencontres quelques avantages sur les infidèles. En suite de quoi on leur rapporta que les Levantins, de concert avec les Sarrasins, avoient résolu de les faire périr, et que Henri, comte de Champagne, et roi titulaire de Jérusalem, étoit de la conspiration. Aussi les Allemands regardèrent-ils comme une punition divine la mort funeste de ce jeune prince; car étant à Acre appuyé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba et se cassa la tête. Isabelle sa veuve épousa en quatrièmes noces Aimery de Lusignan, roi de Chypre, après son frère Guy, et lui porta le titre de roi de Jérusalem. Les Allemands s'étant séparés se retirèrent à Jaffa, qu'ils s'efforçoient de rétablir, et eurent quelque avantage sur les Sarrasins; mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri et la division qu'elle causoit en Allemagne, ils ne songèrent plus qu'à revenir au plus tôt chez eux. Ainsi cette grande croisade fut sans fruit.

LXII. Mort de Henri IV. Philippe et Othon, rois des Romains.

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile, et mourut à Messine la veille de Saint-Michel, vingt-huitième de septembre mil cent quatre-vingt-dix-sept, extrêmement haï des gens du pays, même de l'impératrice Constance sa femme, à cause des cruautés qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoisonner. Il avoit régné sept ans depuis la mort de son père. Comme il étoit encore excommunié à cause de la prise du roi Richard et de la rançon qu'il en avoit exigée, le pape défendit de l'enterrer, et l'archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome en demander la permission. Le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y consentiroit, et que l'argent seroit rendu (1). L'archevêque de Messine demandoit encore le consentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Frideric, fils de l'empereur Henri. Le pape répondit qu'il le permettoit si les cardinaux y consentoient; et pour cette permission, on donna mille marcs d'argent au pape et autant aux cardinaux. Il fallut aussi que l'impératrice jurât, sur les Evangiles, que Frideric étoit fils de l'empereur et d'elle. Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans, étant né le vingt-sixième de décembre mil cent quatre-vingt-quatorze. On lui donna pour tuteur son oncle Philippe, duc de Souabe, frère de l'empereur Henri, qui fut élu roi des Romains par la haute Allemagne et par la Pouille et la Sicile; mais la basse Allemagne élut Othon, duc de Saxe, et cette division dans l'empire en attira une grande dans l'Eglise (2).

(1) Inno. III. lib. II, Ep. 352.

(2) Roger, 773. Otho.c. 42.

(1) Roger, p. 773. Sup. n. 5. Roger, p. 774.

(2) Al. Stad. ann. Ric. et S. Ger. Aust. Aquicinct. an. 1198.

LXIII. Eglise du Nord.

La même année mil cent quatre-vingt-dix-sept, mourut en Livonie Berthold, second évêque de Riga. Après la mort de Meinard, fondateur de cette église, Berthold, dont le mérite étoit connu de tout le monde, fut élu d'un commun consentement du clergé et du peuple; et étant venu à Brême, y fut sacré évêque (1); on lui donna même un revenu jusqu'à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ses exhortations, quelques seigneurs se croisèrent pour marcher contre les infidèles, et quelques ecclésiastiques promirent de les accompagner; mais comme il n'y avoit point alors de croisade pour Jérusalem, le pape Célestin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller de se joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il se fit donc de toute la Saxe, la Westphalie et la Frise, une grande assemblée de prélats, de clercs, de chevaliers et de marchands qui, s'étant pourvus à Lubeck de vaisseaux, d'armes et de vivres, arrivèrent jusqu'en Livonie. Mais l'évêque Berthold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infidèles, il tomba entre leurs mains, accompagné seulement de deux autres, et ils le tuèrent. On le tint pour martyr; et ce qui confirma l'opinion de sa sainteté, c'est que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva son corps sans corruption, quoique les autres fussent pleins de mouches et de vers. On l'enterra à Riga, et on lui donna pour successeur Albert, chanoine de Brême, jeune homme, mais qui dans ses mœurs avoit déjà une grande maturité.

Quelque temps auparavant, étoit mort Bernon, premier évêque de Suérin. Car du temps des Ohon, la résidence des évêques de cette province étoit à Mecklembourg, et Bernon lui-même y avoit résidé du temps du pape Adrien; mais la crainte des Sclaves, qui avoient souvent insulté ses évêques, fit transférer le siége à Suérin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri de Lyon, duc de Saxe. Il ne laissa pas d'être maltraité par les barbares, il fut battu, souffleté et souvent mené avec dérision aux sacrifices des idoles. Toutefois, il persévéra avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois consacrés aux faux dieux, et au lieu du culte de Genedract, établit celui de saint Godchard, évêque de Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élut évêque de Suérin, Bernard, doyen de la même église. Henri de Lyon mourut vers le même temps, c'est-à-dire en mil cent quatre-vingt-quinze (2).

(1) Auct. Aquicinct. an. 1197. Arnold. Lub. l. VII, c. 9.

(2) Arnold. VI, c. 24. Helm. IV. c. 88. Sup. liv. LIX, n. 1. Chr. Citiz.

LXIV. Saint Homobon de Crémone.

A Crémone en Lombardie, vivoit un citoyen, nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre. Son père, qui étoit marchand, l'éleva dans la même profession et le maria. Homobon vécut avec sa femme dans une grande pureté, et exerça son négoce avec une droiture et une fidélité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de son père, il résolut de ne plus travailler à s'enrichir sur la terre et à n'amasser des trésors que pour le ciel, il se retira de la compagnie des hommes, et s'appliqua aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Il commença à distribuer aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic; et il n'attendoit pas qu'ils lui demandassent l'aumône, il alloit lui-même au devant, et exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles et spirituelles. Sa femme, moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit très-mauvais qu'il les ménageât si peu. Des prières elle en vint aux reproches et aux injures; mais le saint homme, sans s'en émouvoir, lui représentoit doucement que ce que l'on donne à Dieu n'est jamais perdu (1).

Il alloit souvent même la nuit à l'église de Saint-Gilles, dont sa maison étoit proche; et Obert, qui en étoit curé, voyant sa dévotion, lui en ouvroit la porte toutes les nuits, après que l'on avoit sonné matines. Mais il le trouva plusieurs fois dans l'église avant qu'il l'eût ouverte, quoi qu'il l'eût fermée le soir, ce qu'il regarda comme un miracle. On voit ici que dès lors le peuple n'assistoit plus aux offices de la nuit. Homobon y venoit toutes les nuits, et demeuroit ensuite devant le crucifix prosterné en oraison jusqu'à la messe. Il eut même le don de miracles, et sa réputation s'étendit au loin; en sorte qu'il convertit plusieurs hérétiques, qui furent plus touchés de ses vertus que des disputes avec les hommes les plus doctes. J'entends par ces hérétiques les manichéens répandus en Lombardie.

Un jour Homobon, ayant assisté à matines et prié jusqu'à la messe à son ordinaire, se prosterna au *Gloria in excelsis*, les mains étendues en croix. Comme on vit qu'il ne se levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi; on voulut l'éveiller, et on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treizième de novembre mil cent quatre-vingt-dix-sept: on l'enterra dans la même église; il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et deux ans après il fut canonisé par le pape Innocent III, sur la relation de Sicard, évêque de Crémone, et du prêtre Obert (2). L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort.

(1) Vita ap. Sur. 13 novembr.

(2) Martyr. R. 13 novembr.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DE l'an 600 A l'an 1100.

LIVRE SOIXANTIÈME.

LIVRE SOIXANTE-UNIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÈME.

LIVRE SOIXANTE-TROISIÈME.

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÈME.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME QUATRIÈME.

